



**HAL**  
open science

# La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945)

Raphaël Spina

► **To cite this version:**

Raphaël Spina. La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945). Histoire. École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan, 2012. Français. NNT : 2012DENS0031 . tel-00749560

**HAL Id: tel-00749560**

**<https://theses.hal.science/tel-00749560v1>**

Submitted on 7 Nov 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**ENSC**

**THESE DE DOCTORAT  
DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN**

Présentée par

Monsieur Raphaël SPINA

**pour obtenir le grade de**

**DOCTEUR DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN**

Domaine :

SCIENCES SOCIALES/PHILOSOPHIE/ART

**Sujet de la thèse :**

**La France et les Français devant le Service du Travail Obligatoire (1942-1945)**

Thèse présentée et soutenue à Cachan le 29 juin 2012 devant le jury composé de :

Marc Olivier BARUCH	Directeur d'études, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Rapporteur
Pieter LAGROU	Professeur, Université Libre de Bruxelles, Rapporteur
Stefan MARTENS	Directeur adjoint de l'Institut Historique Allemand
Jean QUELLIEN	Professeur émérite, Université de Caen
Olivier WIEVIORKA	Professeur, ENS-Cachan, Directeur de thèse

Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP)  
ENS CACHAN/CNRS/UMR 7220  
61, avenue du Président Wilson, 94235 CACHAN CEDEX (France)

Volume I



Amer savoir celui qu'on tire du voyage ! (...)  
Faut-il partir ? Rester ? Si tu peux rester, reste,  
Pars, s'il le faut ! L'un court, et l'autre se tapit,  
Pour tromper l'ennemi vigileant et funeste (...)

Charles Baudelaire, *Le Voyage*, poème final des *Fleurs du Mal*, 1857

## REMERCIEMENTS

Ce travail m'a fait presque autant que je l'ai fait. Il a modifié en partie mon existence, voire mes relations humaines. Au moment où je l'achève, j'ai conscience plus que jamais que son accomplissement aurait été impossible sans des aides morales et matérielles multiformes. Il aura été tout sauf une aventure purement individuelle.

A notre première rencontre, le professeur Olivier Wiewiorka m'avait proposé le présent sujet. Il a été pendant toutes ces années un directeur de thèse exemplaire, répondant sans se lasser à mes nombreuses interrogations, relisant mes productions au fur et à mesure, me dispensant ses conseils et ses remarques avec franchise. Après lui, je remercie Adélaïde qui m'a définitivement convaincu d'accepter ce sujet. Je n'ai pas eu à le regretter, car le STO, cette véritable « comédie aux cent actes divers », pour citer La Fontaine, permettait une véritable coupe de l'ensemble de la société française sous l'Occupation. Peu de sujets m'auraient autant aidé à réaliser ma vocation, ma passion si ancienne, pour l'Histoire en général et pour la Seconde Guerre mondiale en particulier.

Ma mère Claudine et son compagnon Jean-Louis m'ont porté à bout de bras pendant ces années. Comme pour chacun de mes précédents travaux, ils ont considérablement aidé à la finalisation de cette thèse, lorsqu'il a fallu procéder aux ultimes vérifications, à la mise en page et à l'impression finale. Plus largement, je n'aurais pas pu vivre aussi bien ce long travail si toute ma famille n'avait pas été derrière moi, notamment mon père Eric et ma sœur Fanny, ainsi que tous mes amis de Clermont-Ferrand, de Paris et d'Aix-en-Provence. L'ombre de Marie trop tôt disparue m'a accompagné chaque jour pendant tout l'achèvement de ce travail ; tant qu'elle était encore parmi nous, elle m'a soutenu de toute la force d'une très vieille amitié qui faisait d'elle comme une sœur jumelle. Je sais qu'elle aurait été des premières à se réjouir de me voir arriver au bout. J'ai une reconnaissance particulière pour

Caroline, Christelle et Aurélie, pour Katharina de Bavière et pour Katherine de New York, ainsi que pour les fidèles Alexis, Benjamin et Rémy. Une autre source de soutiens essentielle a été mes condisciples de la rue d'Ulm, et plus spécifiquement mes amis talas. Sans leur amitié et leur présence, la solitude du chercheur aurait été difficile à éviter, et leurs encouragements m'ont confirmé que je ne faisais pas ce travail que pour moi seul. Mes collègues de l'ENS Cachan et de l'IDHE, du collège L'Agot à Elancourt, du lycée Geoffroy Saint-Hilaire d'Etampes, de l'IUT d'Aix-en-Provence, m'ont dispensé leurs encouragements. Par leur camaraderie, ils m'ont permis de vivre ces années de thèse dans la bonne humeur. Il n'est jusqu'à certains de mes contacts attentionnés sur les réseaux sociaux qui n'aient été un vrai soutien moral, quand bien même nous ne nous sommes encore jamais rencontrés dans la vie réelle. A tous, je suis heureux de pouvoir offrir ce travail, qu'ils n'ont eu de cesse de voir terminé, et de pouvoir les inviter tous à une soutenance dont ils m'ont si souvent demandé la date sans que je puisse encore la leur donner.

Je remercie chacun des amis qui ont accepté de prendre sur leur temps pour relire l'un ou l'autre de mes chapitres achevés : Patrice Arnaud, Benoît Dumoulin, Stéphanie Lanfranchi, Ségolène Lepiller, Jérôme Levie, Julia Maspero, Jérôme Moreau, Alexandra Michalewski, Christine Porcel, Marie Walckenaer. Leurs remarques de fond comme de forme n'ont pas été inutiles et m'ont aidé à progresser. Ce travail m'a aussi amené à de nombreuses pérégrinations à travers la France, notamment à Caen, où ma condisciple et amie Madeleine Carraud et ses parents m'ont toujours fait bon accueil, et m'ont hébergé en des conditions matérielles et humaines optimales. Lorsque j'ai eu plus récemment besoin de revenir sur Paris, j'ai bénéficié de l'accueil presque maternel de Marcelle (†) et de celui très amical de Rémy et de sa famille.

Je dois remercier Jean Astruc et Anne-Marie Pathé de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, auxquels chacun de mes passages a donné un certain travail. De même ai-je tiré grand profit du Centre de Recherches en Histoire Quantitative de Caen, de sa bibliothèque, et de l'accueil très aimable et profitable que m'y ont fait Françoise Passera et Jean-Luc Leleu. J'ai aussi à des degrés divers bénéficié de l'aide des personnels et des responsables des Archives Nationales, de la BDIC, du Centre de Documentation Juive Contemporaine, de la préfecture de police de Paris, de l'ex-Fédération Nationale des Déportés du Travail.

Les expériences les plus fortes que m'ait permises cette thèse sont les rencontres avec de multiples témoins, victimes du STO, permissionnaires défaillants, réfractaires, maquisards, résistants en charge du sabotage du recrutement forcé. Humainement et intellectuellement, ce sont ces moments qui m'ont le plus marqué. Mes plus grands regrets sont que beaucoup aient

disparu trop tôt pour que je puisse leur présenter le résultat final de ce travail. Qu'ils soient ou non toujours là, et quel que soit leur degré de notoriété, je les remercie de tout cœur, pour ces moments inoubliables à évoquer le passé : notamment Raymond Aubrac, Jacques Benet, Lucien Catala, Jean Chaize, Daniel Cordier, Philippe Dechartre, Louis Eemans, Jean-Louis Forest (†), Charles Gonard, Maurice Kriegel-Valrimont (†), Jean Lacouture, André Laigneau (†), André Mandouze (†), Eugène Martres, Jean Moineau, Roger Monier, le P. Maurice Perrin (†), Robert Piat (†), Serge Ravanel (†), Maurice R., André Taillandier, le P. Antoine Villeneuve, Alphonse Vinatié (†), Jean-Pierre Vernant (†). Claude Fèvre a bien voulu interroger de ma part ses parents sur le sort de son oncle Jacques Libert, décédé à 22 ans de la tuberculose contractée au STO. Mon collègue et ami Sylvain Garot m'a conduit chez sa grand-mère, veuve depuis 1945 de Louis Garot, ancien combattant deux fois cité en 1940, parti en Allemagne comme travailleur volontaire pour nourrir les siens, et tué pendant la bataille de Berlin. Christian Levi Alvares m'a ouvert chez lui les archives de son grand-père Gaston Bruneton. Par ailleurs, M. Guy Rousseau, mon ancien professeur d'hypokhâgne et de khâgne, m'a fourni le titre de cette thèse.

Je n'ai pas de rapport familial direct avec le sujet, mais je me suis rappelé en permanence les membres de ma famille qui ont traversé la grande épreuve de la guerre : mes grands-parents maternels Robert et Marie-Louise Caze, qui ont joué un rôle décisif dans mon existence et qui m'ont tant donné l'amour de l'Histoire et du travail, mon grand-père paternel Mario Spina qui a survécu au front russe où l'avait jeté l'aventurisme mussolinien, mon grand-oncle Robert Augier, réfractaire au STO deux fois évadé des Chantiers de la Jeunesse, et caché neuf mois à domicile. Il aurait été difficile aussi de ne pas penser souvent au « papy » Juan Rubio, ancien combattant de l'Espagne républicaine blessé sur l'Ebre, maquisard corrézien dénoncé et capturé par la Milice : au camp d'internement de Nexon, il sut éviter l'envoi au travail forcé en Allemagne en subtilisant à temps sa fiche sur le bureau du médecin inattentif, et en l'égarant dans les latrines. Il en fut quitte pour être exploité par l'organisation Todt sur la base sous-marine de Bordeaux.

Plus largement, j'ai voulu faire ce travail pour les nombreux oubliés de l'épisode décisif du STO, les victimes et leurs familles en tête, mais pas seulement eux. Cette thèse leur est dédiée.

Je remercie enfin les membres du jury qui ont répondu à l'appel d'Olivier Wiewiorka, et qui seront les premiers juges de ce travail : les professeurs Marc Olivier Baruch, Pieter Lagrou, Stefan Martens et Jean Quellien.

## Introduction générale

Car la mobilisation [des travailleurs], aussi impopulaire soit-elle, est considérée par l'éternelle horde des envieux comme une autre nivelleuse sous laquelle tout le monde doit passer. L'homme dont le fils a été pris n'admet pas qu'un autre adolescent s'échappe. La ménagère qui fait la queue devant un commissariat de police demande à haute voix pourquoi les fonctionnaires ne vont pas en Allemagne. Le militant PPF écrit sur les murs : « les zazous au stalag. » Il pense flatter ainsi ce peuple de victimes qui réclame, faute de mieux, l'égalité dans l'esclavage.

Alfred FABRE-LUCE, *Journal de la France*, 1942<sup>1</sup>

Le STO est sans doute l'inconnu le plus célèbre des années noires. Il n'est guère de Français, hier comme aujourd'hui encore, à ignorer la signification de ces trois lettres. Il n'est guère de famille en France qui n'ait eu au moins un membre concerné, directement ou non, par ce qui se définit comme le recrutement forcé de main-d'œuvre mis en œuvre par l'Etat français au profit de l'Allemagne nazie. Il n'est guère d'institution ou d'acteur de la vie économique, sociale, religieuse ou culturelle qui n'ait eu à se confronter à la réalité des départs forcés massifs de main-d'œuvre dans le Grand Reich, ou qui n'ait eu à prendre position face à ceux-ci. Nul ne nie que l'émoi causé par les lois vichystes du 4 septembre 1942, 16 février 1943 et 1<sup>er</sup> février 1944 ne soit un tournant dans l'histoire de l'Occupation. Le Service du Travail Obligatoire est connu pour avoir accentué le discrédit certes déjà bien entamé de l'Etat français<sup>2</sup>. Il achève de prouver que la collaboration d'Etat n'est qu'un leurre. Il renforce la Résistance et engendre les premiers maquis. Il aggrave la situation économique. Il ajoute aux peines des Français, augmente le nombre de couples ou de familles séparées. Il modifie d'innombrables destins individuels, parfois pour la vie, depuis celui du réfractaire caché dans une ferme qui épouse la fille de ses hôtes à celui du requis qui revient d'Allemagne malade ou mutilé, s'il n'a pas trouvé la mort sous un bombardement, en passant par celui du débrouillard qui prend goût définitivement à l'emploi protégé qu'il accepte initialement pour se soustraire au départ. Avec l'exode, la pénurie ou les bombardements, le choc du Service du Travail Obligatoire est l'une des expériences les mieux partagées du temps.

---

<sup>1</sup> FABRE-LUCE Alfred, *Journal de la France 1939-1944. Edition définitive*, Fayard, 1947, rééd. 1969, p. 555

<sup>2</sup> Les travaux de Pierre Laborie montrent que la Révolution Nationale ne fait pas recette auprès des Français et piétine dès 1941, tandis que la collaboration d'Etat avec le Reich hitlérien est d'emblée rejetée. La majorité des Français prend ses distances avec le régime avant même les chocs décisifs de l'année 1942 : les grandes rafles antisémites, le début des départs forcés de main-d'œuvre en Allemagne et l'invasion de la zone libre le 11 novembre 1942. LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Seuil 1990, rééd. *L'opinion française sous Vichy : les français et la crise d'identité nationale 1936-1944*, Points-Seuil, 2001

Face à ce dernier, la société française mobilise une vaste gamme de ressources pour exprimer son refus des départs en Allemagne, et pour permettre à ceux qui ne veulent pas partir d'y échapper. Au total, les lois du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943, et celle du 1<sup>er</sup> février 1944, plus radicale mais moins efficace, conduisent au transfert d'environ 600 000 à 650 000 travailleurs vers l'Allemagne<sup>3</sup>. L'écrasante majorité des départs se produit entre début octobre 1942 et début août 1943 : le STO constitue une crise relativement brève mais extrêmement intense, et il est difficile à qui ne l'a pas vécu de s'imaginer ce qu'a pu représenter pour le pays le spectacle sans précédent d'une hémorragie aussi soudaine en hommes souvent jeunes. Dans ce pays, l'un des seuls d'Europe sans forte tradition d'émigration, à la population réputée casanière, jamais autant de civils n'avaient quitté le territoire national en si peu de temps, et par la force. C'est par centaines que les convois de travailleurs requis ont quitté chaque département pour gagner les usines allemandes, mais aussi les chantiers de l'Organisation Todt, notamment sur le Mur de l'Atlantique et son équivalent méditerranéen, le *Südwalt*<sup>4</sup>.

Ce n'est certes en soi qu'une infime fraction des vastes mouvements de populations qui marquent le premier XXe siècle et plus particulièrement la Seconde Guerre mondiale : entre exodes des civils, captivités de guerre, migrations économiques, déportations concentrationnaires et expulsions de masse, ce dernier conflit déplace à lui seul au moins 30 millions de personnes de 1939 à 1943 à travers l'Europe<sup>5</sup>, et 46 millions de 1939 à 1948<sup>6</sup>, dont une partie ne survit pas ou ne revoie jamais son pays. Le seul territoire du Grand Reich voit affluer pendant le conflit plus de 11 millions de prisonniers de guerre, de travailleurs

---

<sup>3</sup> Cette fourchette est celle du colloque international de Caen, *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2003, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 11

<sup>4</sup> A l'échelle nationale, la deuxième « action Sauckel » qui exile environ 250 000 travailleurs de janvier à mars 1943 exige le départ de 330 « convois spéciaux » (*Sonderzüge*) depuis Paris et Dijon, centres de rassemblement où 585 autres transports-navettes et 32 autres convois spéciaux ont conduit les requis, l'ensemble n'étant escorté que par 1 200 soldats allemands et leurs 650 auxiliaires des deux sexes. Rapport du MBF, 23 mars 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>.

Pour donner une idée de l'hémorragie à l'échelle locale, le Rhône voit partir 168 convois de travailleurs du 14 octobre 1942 au 11 août 1944. GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990, p. 85. Un département aussi rural et peu peuplé que l'Aude voit une centaine de trains de toutes tailles emmener, d'octobre 1942 à juillet 1944, 8873 travailleurs sur les chantiers Todt ou dans le Grand Reich. Pierre MERMET, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de l'Aude », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 217, 1975, p. 26-27

<sup>5</sup> JUDT Tony, *Après-guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Armand Collin, 2007, p. 38

<sup>6</sup> MAZOWER Mark, *Le Continent des Ténèbres. Une histoire de l'Europe au XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 2005, p. 223

civils, de persécutés, de réprimés, ou encore d'Allemands ethniques rapatriés par les nazis<sup>7</sup>. Les Français ne sont pas les seuls non plus à avoir souffert du retour inattendu du travail forcé dans le Vieux Continent, longtemps après l'abolition de l'esclavage antique ou du servage hérité des temps médiévaux, et qui semblait réservé depuis à ses empires coloniaux ultramarins. Entre réquisitions de civils en pays occupés par le Reich wilhelmien de 1914-1918, essor du Goulag sous Staline, exploitation sur place de millions de travailleurs asiatiques par le Japon Shôwa qui prétendait les libérer de la tutelle coloniale, ou coercition nazie massive sur la main-d'œuvre nationale et européenne, on comprend le constat désabusé que fait au printemps 1943 l'écrivain Alfred Fabre-Luce, pourtant proche de la collaboration, alors que le STO bat son plein : « Dans le monde moderne, l'esclavage est rétabli<sup>8</sup>. »

Plus spécifiquement, les « esclaves » du STO ne sont qu'une partie des quelque douze millions d'Européens à être passés de gré ou plus souvent de force par les usines de guerre, les services ou les exploitations agricoles du Reich nazi<sup>9</sup>. C'est assez pour justifier la remarque de Pieter Lagrou selon laquelle « rien que par le nombre de personnes concernées, le transfert de main-d'œuvre au bénéfice de l'économie de guerre allemande a été l'un des faits sociaux majeurs de cette période<sup>10</sup>. » La France n'a ni monopole ni privilège dans ce malheur européen, même si ses « esclaves » restent bien des travailleurs libres et salariés dotés d'un contrat de travail, et même si ses requis civils exilés dans le Grand-Reich y sont infiniment moins maltraités et discriminés que les « sous-hommes » polonais et soviétiques<sup>11</sup>. Ceci posé, la France est malgré tout particulièrement touchée par les transferts massifs de main-d'œuvre supervisés par le gauleiter Fritz Sauckel et rendus possibles par la collaboration du régime de Vichy. Après l'Union soviétique et la Pologne, elle est le troisième pays fournisseur du Reich en main-d'œuvre, et son premier fournisseur de main-d'œuvre qualifiée. La principale originalité est surtout que ce soit la loi française qui oblige les requis à partir en Allemagne : partout ailleurs, les départs forcés découlent d'ordonnances allemandes.

---

<sup>7</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexes, 2003, p. 85

<sup>8</sup> FABRE-LUCE Alfred, *Journal de la France*, op. cit., p. 465

<sup>9</sup> En 1944, 8 millions d'étrangers, civils ou prisonniers de guerre, recrutés de gré ou plus souvent de force, occupent le quart des emplois dans l'économie du Reich, dont la moitié des places dans l'agriculture et le tiers de celles dans l'industrie. Volkswagen ne continue à produire que grâce à un personnel aux deux tiers composé d'étrangers, dont 80 % de Français requis du STO. Manfred GRIEGER, « La politique de main-d'œuvre en Europe occupée », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 42

<sup>10</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 127

<sup>11</sup> Ceci est constaté dès l'époque par les requis occidentaux eux-mêmes, et bien analysé depuis le travail d'Ulrich HERBERT, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Berlin, Verlag Dietz, 1985, tr. anglaise *Hitler's foreign workers*, Cambridge University Press, 1997

Vu l'ampleur de la saignée en hommes, vu que la quasi-totalité de la société peut être touchée ou se sentir concernée, il n'y a rien d'étonnant à ce que le STO tienne une place majeure – centrale, par moments – dans les préoccupations et les représentations des dirigeants comme de l'opinion publique du temps. Et pourtant, malgré son importance capitale et reconnue dans l'histoire des années sombres, le Service du Travail Obligatoire reste longtemps par la suite un sujet méconnu et sous-traité, périphérique dans la mémoire savante, et assez tardivement et incomplètement étudié pour lui-même. La quantité réduite de travaux à lui être consacrés, la très faible demande sociale à son sujet, sa négligence par les commémorations publiques contrastent grandement avec l'émotion considérable qui secoue toute la société française lors des transferts forcés.

La place de ses victimes dans la mémoire collective reste elle-même incertaine. Leur sort est en effet infiniment moins glorieux que celui des résistants de l'intérieur et des combattants de la France Libre, qui occupent le devant de la mémoire collective dans le quart de siècle qui suit la Libération. Il est infiniment moins tragique que celui des Juifs de France, devenu une préoccupation centrale depuis sa redécouverte dans les années 1970. Il est infiniment moins compromettant que celui des collaborateurs. Leur mésaventure paraît celle d'une masse d'individus voire d'antihéros ordinaires, quand le public attend plutôt les cas extrêmes de victimes absolues, de « héros » ou de « traîtres. » Pire encore, le requis du STO est facilement assimilé, plus ou moins consciemment, à un volontaire parti de son plein gré en Allemagne, et qui y a gagné de l'argent en fourbissant des armes contre son pays et contre les Alliés. Au pire, c'est un traître, un collaborateur *de facto*, qui a pris du bon temps de l'autre côté du Rhin. Au mieux, c'est un homme qui n'a pas eu le courage de désobéir et de « prendre le maquis » – comme si cet acte allait de soi. Même les réfractaires au STO sont à peine moins négligés, sauf à avoir été maquisards. Leur souci d'éviter le départ semble n'intéresser le public que dans la mesure où leur refus semble déterminant dans la formation des maquis qui finissent tôt ou tard par relancer la lutte armée et par contribuer à la libération du pays. Quant à la masse de ceux qui évitent le STO par des biais divers qui n'impliquent aucune plongée dans l'illégalité, elle n'a pas encore de nom ou de statut historique.

De fait donc, près de 70 ans après les premières lois sur le STO, seuls deux documentaires abordent spécifiquement le sujet<sup>12</sup>, et aucun film de fiction. En ce qui concerne

---

<sup>12</sup> Il s'agit de celui d'Alexandre Dolgorouky, *Service du Travail Obligatoire, chronique d'une collaboration forcée*, 52 min., diffusé pour la première fois sur La Cinquième en 1996, et en 2011 de celui de Jérôme Lambert – fils d'un requis – et de Philippe Picard, *STO : avoir 20 ans sous l'Occupation*, diffusé sur la deuxième chaîne en deuxième partie de soirée.

la mémoire savante, la revue *L'Histoire* n'a consacré par exemple que deux articles en tout et pour tous au STO depuis sa fondation en 1978<sup>13</sup>. Aucun *Que sais-je ?* ne porte sur le STO, alors qu'il en existe sur la ligne de démarcation ou sur l'Alsace-Lorraine pendant la guerre. Depuis les années 1970, la politique d'exclusion et de répression de Vichy est mieux mise en lumière, comme son talent à multiplier les parias et son impuissance à protéger et aider les déracinés. Dominique Rossignol s'est occupée du sort des franc-maçons, Denis Peschanski de celui des internés. Michael Marrus et Robert Paxton, relayés par de nombreux successeurs ou concurrents de qualité, ont lancé l'étude scientifique du devenir des Juifs pendant l'Occupation. Pierre Rigoulot a traité des Malgré-Nous. Les prisonniers de guerre (PG), longtemps délaissés, ont trouvé leur historien avec la synthèse d'Yves Durand, puis avec le colloque international tardif de Lorient en 2005, publié en 2008, et qui porte d'ailleurs sur les prisonniers à l'échelle européenne, pas que sur les PG français<sup>14</sup>. Force est de constater que le tour des travailleurs du STO est venu pratiquement en dernier, notamment avec les recherches de l'universitaire allemande Helga Bories-Sawala menées sur Brême et doublées d'une vaste enquête orale<sup>15</sup>, et ceux de Patrice Arnaud en France<sup>16</sup>. Et la masse de ces autres proscrits que sont les au moins 240 000 réfractaires au STO<sup>17</sup>, qu'ils soient ou non devenus maquisards, n'a pas encore à cette heure le privilège d'une thèse d'ensemble, ni même de monographies autres que départementales.

Certes, les ouvrages consacrés à l'Occupation négligent rarement de proposer quelques considérations de taille et d'intérêt variables sur le STO, ses requis et ses réfractaires. Evoquée au procès de Nuremberg en 1945-1946, cette prédation de main-d'œuvre française fait l'objet en 1948 d'un travail spécifique de la Commission consultative des dommages et réparations. Cette monographie dite DP1, signée par Marcel Clément et Henri Delpech, reste incontournable, notamment pour les bilans chiffrés et détaillés qu'elle propose des différentes

---

<sup>13</sup> L'article de Dominique VEILLON, « La vérité sur le STO », *L'Histoire* n° 80, juin 1985, p. 105-109, est inséré dans un dossier sur la collaboration. Celui d'Yves DURAND, « STO : Vichy au service de l'Allemagne », *L'Histoire* n° 167, juin 1993, p. 13-20, sans être moins fiable, ne prétend pas davantage à l'originalité historiographique.

<sup>14</sup> CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, arts, mémoire*, Presses Universitaires de Rennes, 2008

<sup>15</sup> Cette thèse de plus de 1500 pages, soutenue en 1996, a été traduite et publiée en français en 2010 seulement. BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses Universitaires du Septentrion, 2010

<sup>16</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006. Le sujet est couvert sur près de 1700 pages.

<sup>17</sup> Nous reprenons ici l'estimation de Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 496. Pour un examen confirmant cette estimation, voir *infra*, chapitre XI, p. 770



« actions Sauckel », c'est-à-dire des vagues de départs successives organisées en fonction des objectifs chiffrés fixés par le plénipotentiaire allemand au recrutement de la main-d'œuvre, le gauleiter de Thuringe Fritz Sauckel<sup>18</sup>. Depuis les années 1970, quelques monographies et études locales existent, sous forme généralement de mémoires de maîtrise et de thèses, plus souvent inédites que publiées. En particulier, André Laurens mesure en 1975 dans l'Ariège rural l'impact désastreux des prélèvements sur une population fragile de petits exploitants et petits artisans ou boutiquiers<sup>19</sup>. La Bretagne, grâce à une série de travaux dont ceux de Christian Bougeard, apparaît comme une région précocement et massivement réfractaire à l'exil, mais à la main-d'œuvre particulièrement exploitée sur place, sur ses côtes couvertes de fortifications et de bases sous-marines<sup>20</sup>. Le Bordelais, où les réquisitions rencontrent inversement un succès plus durable qu'ailleurs, est étudié grâce aux enquêtes de l'université Michel-de-Montaigne<sup>21</sup>. Le Rhône dispose depuis 1990 de l'œuvre de Michel Gratier de Saint-Louis<sup>22</sup>. La région de Nancy, assez docile, est étudiée par la thèse novatrice de Jean-

---

<sup>18</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, Imprimerie Nationale, 1948. Bien qu'elle mélange parfois départs volontaires et requis, ou qu'elle ait pu être soupçonnée de tendre parfois à surestimer les prélèvements afin de justifier de plus fortes réparations de la part de l'Allemagne, la monographie DP1 reste précieuse pour dresser la chronologie et les statistiques des départs, et nul ne remet en cause le découpage depuis traditionnel qu'elle établit : volontariat dirigé (1940-juin 1942), Relève volontaire (juin-septembre 1942), Relève forcée (loi du 4 septembre 1942), Service du Travail Obligatoire *stricto sensu* (loi du 16 février 1943). Elle rappelle aussi la chronologie des quatre actions Sauckel. Pour un examen critique sur la monographie DP1, voir Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. I, p. 103-105

<sup>19</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975

<sup>20</sup> Christian BOUGEARD résume ses recherches dans son article « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégiques », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 33-62. Voir aussi les mémoires de maîtrise d'André LALAIRE, *Les requis de l'Ille-et-Vilaine au titre du Service du Travail Obligatoire (1943-1945)*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, 1973 de Jasmyne JOUVIN, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, Université de Rennes II, 1994, d'Anne-Laure LE BOULANGER, *La question de la main-d'œuvre dans le Finistère 1940-1944*, Université de Brest, 1996, ou encore de Denis LE MOAL, *Le Service du Travail Obligatoire (STO) dans le Finistère pendant la Seconde Guerre mondiale*, Université de Brest, 2001.

Sous l'Etat français, la Loire-Inférieure est séparée de la Bretagne historique et dépend de la préfecture régionale d'Angers, non de celle de Rennes. Sa population n'en est pas moins aussi réfractaire au STO que dans les autres départements bretons. Le 8 mars 1943, les Allemands se plaignent que seuls 28% des désignés de Loire-Inférieure sont partis en Allemagne depuis le 1<sup>er</sup> février, soit l'un des plus médiocres taux départementaux de France. BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure*, Geste, 2005, t. I, p. 187

<sup>21</sup> LESTIEU Valérie, *L'impact social du STO sur la population girondine et périgourdine*, mémoire de maîtrise, Bordeaux-III, 2000. Voir aussi, soutenues dans la même université, les maîtrises de Christophe VARAGNAC, *Etude d'un groupe de réfractaires girondins au STO*, 1999 et Laure VAERNEWYCK, *Un groupe de requis bordelais au STO*, 2000. Bernard LACHAISE a synthétisé les acquis de ces recherches dans sa contribution « Les travailleurs de Gironde exploités par le III<sup>e</sup> Reich », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 269-284, et Peter GAIDA a montré le poids des réquisitions pour l'Organisation Todt avec la sienne, « Le Mur de l'Atlantique en Aquitaine : maîtres d'ouvrages et travailleurs forcés au service de Hitler », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 285-306.

<sup>22</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990

Pierre Harbulot, soutenue en 1997, publiée en 2003<sup>23</sup>. Celle-ci est particulièrement centrée sur les administrations allemande et française en charge du STO, et sur leur efficacité singulièrement durable. Les deux Normandies, déjà bien étudiées<sup>24</sup>, ne devraient plus guère avoir de secrets lorsque paraîtra la thèse en cours de Françoise Passera, elle-même fille d'un requis<sup>25</sup> ; le Centre de Recherche d'Histoire Quantitative de Caen a joué un rôle important dans la récente remise en lumière des ponctions de main-d'œuvre. Les prélèvements de main-d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais, grâce à Etienne Dejonghe, sont relativement bien connus<sup>26</sup>. Mais à côté de ces quelques régions bien étudiées, combien d'autres parties du territoire national restent une relative *terra incognita*, à commencer par la région parisienne, d'où sont peut-être partis près de la moitié des volontaires et environ le quart des requis du STO<sup>27</sup>. Le comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale, longtemps absorbé en priorité par les enjeux politiques et militaires du conflit, attend les années 1970 pour lancer une grande enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre, achevée en 1982. Fort utile, celle-ci ne touche cependant que deux tiers des départements et elle inventorie mieux les départements ruraux ou montagnards ou encore la Corse que les régions industrielles et urbanisées bien davantage frappées, certaines étant laissées complètement de côté tels que la région parisienne, les Bouches-du-Rhône, la Gironde ou la Loire-Inférieure<sup>28</sup>.

---

<sup>23</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003

<sup>24</sup> Au mémoire plus ancien de Dany LEJEUNE, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977 sont venus s'ajouter les travaux de Martial COCAGNE, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure, population et travailleurs face aux réquisitions de main-d'œuvre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 1999, de Julia QUELLIEN, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, ou encore de Sébastien BEUCHET, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, université de Caen, 2006. Il faudrait y ajouter un certain nombre de mémoires de valeur HI211 soutenus à l'université de Caen sur le thème du réfractariat ou de la réquisition. Les réquisitions pour l'OT sont aussi bien étudiées, notamment par les maîtrises de Manuel MARTIN, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, Université de Rouen, 1993 ou de Stéphane LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, Université de Caen, 1998.

<sup>25</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000

<sup>26</sup> DEJONGHE Etienne, « Remarques sur les problèmes de main-d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°232, 1978, p. 31-33. Voir aussi son livre publié en collaboration avec Yves LE MANER, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 1999, ainsi que HINGREZ Elisabeth, LHERMITTE Marie-Andrée et THERY Odile, *Recherches sur la situation de la main-d'œuvre du Pas-de-Calais et son utilisation par l'occupant en 1940-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Lille III, 1970.

<sup>27</sup> Voir notamment Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, *op. cit.*, p. 86 sq.

<sup>28</sup> La synthèse finale en est faite par Pierre MERMET, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne », *Bulletin de l'IHTP* n° 7, mars 1982, p. 40-59. Ont été inventoriés 57 départements sur 80 - l'Alsace-Moselle annexée étant soumise pour sa part au *Reichsarbeitsdienst*, obligation légale allemande et d'une autre nature. Pierre Mermet reconnaît que la documentation est dans l'ensemble « difficile, fragmentaire et

Le livre de l'historien-témoin Jacques Evrard en 1972 propose une première fresque générale des réquisitions et de la vie des travailleurs exilés en Allemagne, sans pouvoir toutefois exploiter les archives allemandes ni les archives françaises alors fermées. La synthèse de Jean-Pierre Vittori, publiée en 1982, reste utilisable bien qu'elle soit journalistique avant d'être scientifique. Enfin le colloque vint. Le premier symposium international sur le sujet, tenu en 2001 à Caen à l'initiative du gouvernement, témoigne aussi d'un regain d'intérêt pour la question de la part des spécialistes de l'Occupation, et marque un précieux jalon dans l'amélioration de la connaissance du STO<sup>29</sup>. Mais par définition, il s'agit d'un ensemble d'interventions individuelles juxtaposées sur les divers aspects de la question, non d'un ouvrage de synthèse global. En 2006, Patrice Arnaud soutient une thèse monumentale, publiée en 2010, qui embrasse la vie des requis en Allemagne dans la globalité de ses aspects, grâce à un usage intensif des divers centres d'archives allemands<sup>30</sup>. Toutefois elle ne peut se préoccuper que partiellement du processus même qui conduit à leur départ, de la perception du STO par l'opinion ou de ses retombées sur la France même, appréhendée comme foyer émetteur. La lutte de la Résistance contre l'exil de masse, ses transformations internes engendrées par l'essor du réfractariat et des maquis, les effets économiques et sociaux inédits, restent largement et inévitablement hors du champ d'investigation. Par ailleurs, Patrice Arnaud s'arrête au retour des exilés et choisit de ne traiter ni de l'épuration ni de la mémoire<sup>31</sup>.

Il manquait donc à l'appel une thèse qui puisse s'appuyer sur des sources orales et écrites inédites, tout en utilisant les acquis de la recherche contemporaine, afin d'offrir la première vue scientifique sur l'ensemble de la question du Service du Travail Obligatoire, au plan national. A l'instigation du professeur Olivier Wieviorka, notre projet a été de la réaliser.

---

embrouillée », les résultats des enquêtes inégaux. De nombreux fichiers départementaux ont été détruits par la Résistance, les bombardements ou les combats. Des maires, des secrétaires de mairie ou des employés saboteurs ont maquillé ou égaré des listes. Les correspondances entre les divers services de la Main-d'œuvre, ou entre ceux-ci et les autorités municipales et préfectorales ont souvent disparu. Les listes de requis, quand elles existent, ne correspondent pas forcément aux départs effectifs. Les chiffres varient souvent selon qu'ils proviennent des Renseignements Généraux, des préfets, de l'administration de la Main-d'œuvre ou des Allemands. Enfin les requis Todt ont été souvent raflés sur leurs chantiers pour envoi en Allemagne, ce qui complique les statistiques.

<sup>29</sup> *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera

<sup>30</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit. et ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, CNRS Ed., 2010. Voir notre compte-rendu publié dans *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, n° 110, avril-juin 2011, p. 184-185

<sup>31</sup> Il a depuis publié une contribution sur un sujet plus mémoriel, rédigée pour partie grâce aux documents que nous lui avons transmis, en remerciement de l'aide amicale qu'il nous a souvent lui-même apportée pour nos propres travaux. Patrice ARNAUD, « La longue défaite des requis du STO. L'échec du combat pour l'adjonction du terme de "déportation" dans leur titre », in *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, actes du colloque de Caen édités par Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wieviorka, CNRS Editions, 2009

Cette recherche ne néglige pas la place et le sens du STO dans la collaboration franco-allemande, et revient à sa manière sur des négociations déjà assez bien cernées par la recherche. Mais elle envisage également et surtout le travail obligatoire « par le bas. » Elle se centre sur la mise en œuvre des réquisitions sur l'ensemble de la France métropolitaine, et sur leur perception par l'opinion publique. Constamment, après avoir analysé la genèse des décisions prises au sommet, et en retraçant tant la vision côté allemand que côté français, nous verrons comment elles sont reçues par les différentes catégories de la population, par les fonctionnaires et les policiers chargés de l'appliquer, par les résistants et les collaborationnistes, et comment sur le terrain, les réactions de ces acteurs influent sur l'application concrète et le succès des réquisitions. Il s'agit de décloisonner l'Histoire, pour faire défiler tout à tour aussi bien les décideurs que les particuliers ou les institutions, aussi bien les réfractaires que les requis ou les refusants, aussi bien ceux qui ont lutté contre le STO ou qui l'ont simplement évité que ceux qui l'ont légitimé ou appliqué.

Les requis du STO ne seront pas seuls au cœur de notre étude. Le comportement et le devenir des réfractaires aussi seront analysés. Mais aussi, nous comptons nous pencher sur l'attitude d'une vaste catégorie, encore plus nombreuse que les réfractaires : il s'agit de réfléchir sur ceux que nous proposons d'appeler les *refusants*, c'est-à-dire l'ensemble très hétérogène de tous ceux qui refusent de partir au STO et qui y parviennent sans passer pour autant dans l'illégalité du réfractariat. Ils sont sans aucun doute la majorité de ceux qui se soustraient au départ pour l'Allemagne. Les moyens qu'ils utilisent sont parfois simples – faux certificats médicaux, obtention d'une exemption officielle –, parfois plus exigeants – embauche dans des emplois protégés, entrée dans les pompiers ou les forces de l'ordre. Ils sont parfois compromettants, ainsi l'engagement dans la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme, dans la Milice, ou encore dans le NSKK (*Nationalsozialistische Kraftfahrkorps*), le corps paramilitaire motorisé du parti nazi. Ou du moins, les moyens employés peuvent demander une certaine dose d'accommodement<sup>32</sup>, telle que l'entrée dans les bureaux du STO.

Les *refusants* ont pour seul point commun le refus du départ tout en évitant le recours à l'illégalité, quelles que soient leurs motivations psychologiques personnelles, et quel que soit leur positionnement politique ou idéologique, à supposer qu'ils en aient un. Un refusant

---

<sup>32</sup> Le concept d'accommodement, introduit dans l'historiographie par Philippe Burrin dans son ouvrage *La France à l'heure allemande*, Seuil, 1995, désigne la propension à donner des gages à l'occupant afin de pouvoir maintenir une vie et une activité normale, voire tirer un profit particulier de ses mesures et de sa présence, sans aller non plus jusqu'au collaborationnisme idéologique ou actif

peut très bien se soustraire au STO tout en continuant à respecter ou à soutenir le régime du Maréchal, et sans vouloir nuire au III<sup>e</sup> Reich ; il peut même ne pas contester la légitimité en soi des lois sur le travail obligatoire, et juste désirer qu'elles ne s'appliquent pas dans son cas spécifique. Un refusant peut tout aussi bien être favorable en son for intérieur à la Résistance et aux Alliés, mais juger incertain ou inutile de prendre le risque de l'illégalité. Un collaborationniste peut se contenter de recourir à un certificat médical de complaisance, un particulier tout à fait apolitique se retrouver faute de mieux à rejoindre la Milice pour éviter à tout prix de partir. Il n'en reste pas moins que le résultat est chaque fois le même : soustraire un travailleur potentiel aux usines de guerre allemandes.

Notre principale préoccupation étant de savoir comment la société française appréhende le travail obligatoire, les réactions de l'opinion publique à l'agression que constitue le STO seront le fil conducteur de notre interrogation. La connaissance de l'opinion publique est un terrain de recherche majeur pour l'historiographie depuis les travaux pionniers de Pierre Laborie<sup>33</sup>. Ces derniers, curieusement, ne s'attachent pas à retracer à l'échelle nationale le regard de l'opinion sur les différentes péripéties de l'histoire du STO en lui-même. Le travail obligatoire est surtout mentionné comme un facteur capital de l'évolution de l'opinion face au régime de Vichy et aux Allemands, mais les sentiments qu'il suscite ne sont guère étudiés en eux-mêmes. Pour combler ce vide, il s'agit pour nous de reconstituer les réactions et les avis de l'opinion sur le STO au fil du temps, d'examiner les comportements des individus, des familles et des groupes sociaux confrontés à l'agression et à l'épreuve que constitue le travail forcé, de balayer l'attitude des institutions, notamment religieuses, du patronat, de la Résistance ou de la collaboration face au travail obligatoire, et plus généralement de s'interroger sur les conséquences politiques, économiques et sociales du STO en France même. Quelles sont les représentations dominantes du STO, les mécanismes d'acceptation et de rejet, leurs variations selon les lieux et la chronologie, selon les catégories socioprofessionnelles, les déterminants politiques, idéologiques ou religieux ? Au-delà, scruter les perceptions et les comportements individuels ou collectifs devra nous permettre de répondre à une autre question-clé : pourquoi les uns sont-ils partis, et les autres non ?

Que même le « volontariat » initial, puis *a fortiori* les prélèvements forcés de main-d'œuvre suscitent une haine générale, c'est un acquis des témoignages et de la recherche, presque un truisme. Mais alors, pourquoi des centaines de milliers de personnes obéissent-

---

<sup>33</sup> LABORIE Pierre, *Résistants, vichysois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot, 1939 à 1944*, CNRS, 1980, et *L'opinion publique sous Vichy*, op. cit.

elles malgré tout aux réquisitions ? Car les Allemands obtiennent longtemps les effectifs désirés : leurs demandes sont intégralement satisfaites lors des deux premières « actions Sauckel » (juin-septembre 1942, janvier-avril 1943), qui exilent chacune environ 250 000 travailleurs, et la troisième action Sauckel de mai à octobre 1943 est encore satisfaisante environ aux deux tiers, avec quelque 170 000 départs sur les 220 000 exigés. Les départs ne commencent à s'effondrer radicalement qu'à l'été et surtout à l'automne 1943 : dès lors, presque plus personne ne part. Comment expliquer le contraste flagrant entre l'indignation de masse suscitée par le STO et le succès prolongé de la « déportation » des travailleurs ?

Dussent les légendes dorées y perdre, sans doute faudra-t-il ne pas examiner seulement le rôle des différentes formes d'insoumissions, ni le seul comportement de la société et des cibles visées. Le STO ne peut-il pas aussi pâtir de facteurs objectifs, tels que l'épuisement croissant des ressources humaines susceptibles d'être prélevées, l'ampleur des exemptions accordées ? Quel rôle exact jouent les variations stratégiques des décideurs ? Les services allemands, eux-mêmes divisés, oscillent pendant quatre ans entre le désir de faire travailler la main-d'œuvre en France même ou en Allemagne – à chaque fois pour le seul bénéfice du Reich. Faut-il pour autant donner tout crédit à l'idée courante qu'Albert Speer, ministre de l'Armement, aurait « sauvé la vie de milliers de jeunes Français<sup>34</sup> » (Robert Paxton) en imposant contre Fritz Sauckel la constitution en France d'un vaste secteur protégé au service du Reich et à la main-d'œuvre exemptée de départ (accords Speer-Bichelonne du 17 septembre 1943) ? Les raisons et les réalités de ce changement de stratégie seront à vérifier.

Néanmoins, même Speer et le ministre français de la Production Industrielle Jean Bichelonne mesurent, lorsqu'ils concluent leurs accords, la montée croissante des résistances au STO à travers toute la France. Aussi, la question demeure : comment se fait-il que le tournant soit pris au deuxième semestre de juin 1943, et que la soumission de masse cède à la désobéissance de masse comme fait social ? Et d'ailleurs, qu'est-ce qui peut conduire alternativement le même homme à obéir et à désobéir ? Car aucun choix n'est figé, aucun homme ne peut être enfermé dans une catégorie. La même personne peut chercher à échapper au STO, avant de baisser les bras et de se résigner à partir. Des requis ne prennent le train que pour mieux devenir réfractaires à la première permission. Des réfractaires se font régulariser dans les entreprises protégées dites « S » mises en place après les accords Speer-Bichelonne et dont au moins 80 % de la production va à l'occupant. Tout réfractaire ne devient pas résistant ou maquisard, loin de là, ni tout de suite. Un résistant actif convoqué au STO peut ne pas

---

<sup>34</sup> PAXTON Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1973, p. 425

trouver d'alternative à son départ, ou l'éviter sans recours à la clandestinité. En tout cas, quelles que soient les vicissitudes individuelles des uns et des autres, le comportement individuel peut difficilement être dissocié de la tendance générale du comportement de la masse à une phase donnée de l'histoire des prélèvements.

Sans doute, pour rendre compte de l'évolution, il faudra d'abord examiner les conditions matérielles objectives d'une désobéissance de masse. Qu'un réfractaire puisse perdre sa carte d'alimentation, et se retrouver contraint de se débrouiller pour survivre et pour se cacher en période de pénurie et de surveillance d'un Etat policier doublé d'un occupant aux aguets, cela n'est-il pas une raison majeure d'obéir à contrecœur ? Mais alors, comment des centaines de milliers de personnes trouvent-elles malgré tout, en nombre grandissant, le moyen de rester ? Il nous faudra interroger l'importance des réseaux familiaux et sociaux, et des complicités multiples, qui permettent de cacher des réfractaires, en ville et plus encore à la campagne. Nous examinerons aussi la réponse de la Résistance au défi sans précédent du STO, ses moyens progressivement mis en place non sans mal pour apporter une aide matérielle appropriée à une masse de réfractaires. Il faudra aussi se pencher sur les complaisances sociales diverses qui permettent aux refusants de rester à moindres frais, en toute légalité. Inversement nous nous demanderons si la malchance de ne pas disposer à temps de ces réseaux et de ces complicités n'est pas une explication-clé de l'obéissance. La société a beau faire preuve de *résilience*, il lui faut du temps pour s'adapter au défi nouveau de cette servitude de masse. Combien n'ont-ils pu faire l'économie du séjour outre-Rhin pour ne pas avoir au bon moment rencontré le médecin complaisant, le fonctionnaire saboteur, le résistant fournis en faux papiers, le paysan ou le patron prêt à les embaucher irrégulièrement en toute connaissance de cause ?

Il ne suffit pas que la société rende le refus matériellement possible. Il faut aussi qu'elle aide à le rendre mentalement pensable, légitime et souhaitable. Transgresser la loi va-t-il de soi, dans un pays où le légalisme est plus profondément ancré qu'il n'y paraît ? Car les requis du STO sont les seuls d'Europe à être convoqués par les lois de leur propre gouvernement, et non en fonction d'une ordonnance allemande. Mais alors, pour quelles raisons une transgression difficilement pensable en 1942 ou au premier semestre 1943 ne générerait-elle plus grand monde par la suite ? Il nous faudra y répondre. Par ailleurs, le déploiement d'une puissante propagande en faveur des départs contribue-t-il à semer le trouble dans les esprits et donc à ancrer la résignation à obéir, comme il est souvent avancé ?

Ou faut-il au contraire relativiser voire minimiser l'impact de cette propagande sur les esprits et sur les décisions ?

Enfin, un leitmotiv de cette thèse sera d'examiner et de démontrer quel rôle joue, dans l'insuffisante résistance initiale de la société française au STO, un désir exacerbé d'égalité devant le fardeau. Nul ou presque, dans l'opinion du temps, ne nie que le STO soit une épreuve. Mais un désir spontané et viscéral traverse la masse des Français du temps : voir cette épreuve peser équitablement sur tous, une préoccupation qui paraît plus importante à certains égards que celle de combattre ou d'éviter le STO. L'aspiration à l'égalité est une vieille passion française, qui traverse l'histoire nationale avec les révoltes contre la société de privilèges, l'idéal égalitaire des Lumières et de la Révolution française, la démocratisation progressive de la vie politique, les combats du mouvement ouvrier pour une plus grande justice sociale, mais aussi, pendant la Grande Guerre puis en 1939-1940, avec la haine des « planqués » et des « embusqués » ou encore celle des ouvriers « affectés spéciaux ». Dans le contexte de 1939-1945, celui d'une nation dont l'unité est compromise depuis au moins 1934<sup>35</sup>, ce désir égalitaire risque de devenir un sentiment plus négatif et agressif, alimentant ressentiments et jalousies, mettant encore plus profondément à mal la cohésion sociale du peuple français, au moment même où il en aurait le plus besoin pour opposer une résistance civile efficace aux entreprises de l'occupant allemand. Sans la forte cohésion interne d'une société, démontre Jacques Sémelin, le passage à la résistance civile devient bien plus difficile - c'est-à-dire au « processus spontané de lutte de la société civile par des moyens non armés contre l'agression dont cette société civile est victime<sup>36</sup>. » Et sans le développement de cette résistance civile collective, la résistance individuelle est bien plus difficile.

---

<sup>35</sup> Les dissensions intestines et les clivages n'ont cessé de s'aggraver depuis l'émeute antiparlementaire du 6 février 1934, l'épisode du Front Populaire (1936-1938), les disputes sur la non-intervention en Espagne, celles sur les accords de Munich (1938), les querelles entre pacifistes et partisans de la fermeté envers l'Allemagne nazie. En septembre 1939, l'entrée en guerre se fait à reculons et sans que l'union sacrée de 1914 se reproduise. Le régime de Vichy aggrave considérablement les discordes entre Français en donnant la priorité à la Révolution Nationale et à la purge des républicains, des franc-maçons, des communistes, des Juifs et bien sûr des résistants. Il est compréhensible dès lors que Pierre Laborie puisse interroger la « crise d'identité nationale » qui marque selon lui le pays de 1936 à la fin de la guerre. LABORIE Pierre, *L'opinion publique sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale 1936-1944*, op. cit.

<sup>36</sup> SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler. La Résistance civile en Europe 1939-1943*, Payot, 1989, rééd. 1996, p. 49 sq. Le concept de résistance civile, tel que le propose cet ouvrage pionnier, n'est à confondre ni avec la résistance passive, ni avec la non-violence. Si elle ne recourt pas aux armes par choix ou par manque de moyens, la résistance civile ne dédaigne pas les passages à l'acte plus ou moins spectaculaires (grèves, manifestations, sabotages) ni la violence verbale, physique ou contre les biens. La résistance civile n'est pas non plus la Résistance organisée, même si les mouvements clandestins structurés peuvent inciter à des pratiques de résistance civile ou ont besoin de l'appui des populations pour subsister.



Au temps du STO triomphant, un égalitarisme bien particulier vise non à ce que tous obtiennent ensemble une situation meilleure, mais à ce que tout le monde souffre à l'identique des mêmes malheurs. Tout comme celui qui échappe à la mobilisation, à la captivité ou aux restrictions, celui qui est préservé du travail outre-Rhin est vu comme un privilégié scandaleusement avantage. Qu'il se soustraie au sort commun semble injustice et manque de solidarité. Il n'est pas vu comme un exemple à suivre, ni comme celui qui parvient à préserver des droits et une liberté dont tout le monde devrait bénéficier. Plutôt que d'exiger que personne ne parte, le danger est qu'à la place, il soit exigé que tout le monde parte. Et cela surtout du moment que les premiers départs, massifs, ne peuvent être empêchés.

De fait, nous le verrons, tout au long de l'Occupation, et surtout avant le tournant de mi-1943, maints Français rechignent devant la répartition inégale de la servitude selon les départements, les régions, les groupes sociaux, les classes d'âge, se plaignent que les célibataires ne soient pas plus requis que les hommes mariés ou ne le soient pas à leur place, ou que les étrangers et les Juifs ne soient pas plus frappés que la masse des Français. Ce au risque d'en oublier de s'indigner d'abord et avant tout devant l'existence même du STO, et de se focaliser plutôt sur les moyens de faire en sorte que personne n'ait à partir. Là où les sans-culottes signaient : « ton égal en droits », le Français de l'Occupation aimerait volontiers pouvoir signer : « ton égal en souffrances. » Le régime de Vichy, après avoir flétri l'idéologie d'égalité entre les hommes, se retrouve cyniquement à exploiter cette aspiration afin de justifier les départs massifs au nom de la « justice » sociale.

A ce sentiment exacerbé d'injustice et de manquement à l'égalité, est couplée une tendance très forte au repli sur soi, qui fait que l'individu ne se préoccupe pas tellement du STO tant qu'il n'est pas touché soi-même, ou que sa classe sociale est épargnée, ou sa classe d'âge, ou à plus petite échelle, son entreprise. Les difficultés de la survie quotidienne, l'éclatement du pays en plusieurs zones compartimentées, les divisions sociales et politiques exacerbées par la défaite favorisent de multiples attitudes qui pourront être souvent qualifiées, sans jugement moraliste, de réel égoïsme. Cette indifférence au sort d'autrui peut servir le bon déroulement des départs et affaiblir la cohésion indispensable à une bonne mobilisation des énergies contre le STO. Il est vrai qu'inversement, l'appel à la solidarité peut également favoriser l'accomplissement des desseins allemands. Celui qui accepte de partir sous prétexte qu'un autre plus âgé et père de famille serait sinon requis à sa place peut le faire de sa propre conviction, et ne cède pas toujours qu'à la pression morale de ceux qui lui représentent que se soustraire au STO serait une décision « égoïste » aux dépens d'autrui. Dans tout cela, la

question de la légitimité même de la réquisition, de l'aide objective apportée à l'occupant de la patrie contre les Alliés et plus globalement aux desseins oppressifs et criminels du III<sup>e</sup> Reich, tend à passer au second plan.

Bref, bien que son impopularité fasse l'unanimité et suscite la révolte immédiate comme peu de mesures sous l'Occupation, nous devons examiner dans quelle mesure, au rebours d'une idée reçue, le STO ne divise pas à l'origine la société française plus qu'il ne la ressoude. Cependant, lorsqu'à un moment donné, les départs s'effondrent, et que grâce à une multitude de moyens divers, plus grand monde ne part, les cas de conscience ne se posent plus, et nul n'hésite plus à recourir à l'un des nombreux moyens mis par la société à la disposition de ceux qui refusent le départ. Malgré les chocs initiaux, la société ne fait pas que se résigner ou s'accommoder des départs, elle fait aussi preuve de résilience. Il faut certes un temps d'adaptation au défi. Cette adaptation prend près d'un an, mais elle se produit.

Elle n'empêche certes pas le mal d'être fait. Il faudra dès lors nous demander notamment quel est le coût économique global du STO – la question n'a presque jamais été posée –, et comment l'économie s'est adaptée au défi. Le patronat a-t-il plutôt laissé faire les départs, les a-t-il accompagnés de façon compromettante, ou a-t-il plutôt penché pour la résistance aux réquisitions ? La partie du patronat activement défavorable aux départs agit-elle pour des motifs patriotiques ou idéologiques, ou par simple esprit de survie de l'entreprise et pour ne pas compromettre la reprise après la guerre ? La vie sociale n'est pas moins bouleversée par l'exil des travailleurs que la vie économique : comment l'Etat, les familles et la société gèrent-elles cette absence de masse qui risque de fragiliser nombre de foyers, d'associations et d'institutions ? Quant aux intéressés eux-mêmes, quel est pour eux le coût humain et moral de leur exil ? Nous devons examiner les conditions de vie des victimes exilées dans le Grand Reich, et les circonstances de leur retour en France et de leur réintégration dans la vie de la nation. Au moment de la Libération et du Retour, quelle place l'épisode du STO occupe-t-il dans l'épuration spontanée puis légale de la société française ? Enfin, quels sont enfin ses enjeux mémoriels jusqu'à nos jours ?

Ces derniers sont incontestablement dominés par la fameuse « querelle du titre » qui oppose de 1945-1946 à 2008, au Parlement puis devant les tribunaux, la Fédération Nationale des Déportés du Travail<sup>37</sup> à une bonne partie des rescapés des camps de concentration. Ceux-

---

<sup>37</sup> Renommée en 1979 Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé (FNVRNCTF) suite à une décision de justice. Par commodité, pour épargner au lecteur l'emploi de ce sigle très lourd, nous parlerons le plus souvent de « l'ex-FNDT », de « la Fédération » ou de la FNDT lorsqu'il s'agit de l'appréhender dans son histoire globale.

ci obtiennent en 1978 puis 1992 l'interdiction en justice d'utiliser de la dénomination de « déportés du travail. » Le retournement est complet par rapport à l'époque des faits, pendant l'Occupation et à la Libération, lorsque l'expression de « déportation » pour qualifier l'exil de la main-d'œuvre était employée avec une étonnante unanimité, au risque de détourner l'attention de l'opinion de la déportation infiniment plus tragique des détenus politiques et des Juifs. Tous les anciens STO ne se sont certes pas forcément sentis concernés par cette querelle du Titre, terminée par un compromis tardif admettant l'échec de la revendication. Mais au moins pour les membres dirigeants et les militants les plus actifs de la FNDT, dont nous tenterons de reconstituer l'histoire, il est hors de doute que cette querelle a revêtu une importance centrale, identitaire, et qu'elle a largement dominé tout leur après-exil.

\*

\*

\*

Grâce aux travaux existant, nous partons de certains acquis solides et éprouvés.

Parmi ceux-ci, le cadre chronologique de base est bien posé, grâce à la connaissance affinée des phases successives des prélèvements de main-d'œuvre. Le recours initial des Allemands au volontariat, de 1940 au printemps 1942 inclus, voit s'éroder progressivement les réticences de l'Etat français devant le travail outre-Rhin, et parvient à s'étendre en zone sud dans les derniers jours du gouvernement de l'amiral Darlan, remplacé le 18 avril 1942 par Pierre Laval. Sont également assez bien connus les détails des négociations aboutissant le 22 juin de la même année au lancement officiel à la radio, par Laval, de la Relève des prisonniers paysans par les ouvriers spécialistes. Malgré un succès partiel à ne pas sous-estimer, l'échec prévisible de cette Relève, inapte dès le départ à satisfaire des demandes allemandes aussi élevées en main-d'œuvre, engendre le 4 septembre 1942 la première loi vichyste « sur l'orientation de la main-d'œuvre », promulguée le 13 par le maréchal Pétain. Sans mentionner la possible affectation en Allemagne, celle-ci permet de désigner d'office les "volontaires" de la Relève, et n'est de fait appliquée sauf exception qu'à des ouvriers.

L'un des plus grands acquis de la thèse de Jean-Pierre Harbulot puis du colloque de Caen de 2001 est la redécouverte de l'importance de cette loi sur l'« orientation » de la main-d'œuvre. Longtemps oubliée, elle se révèle responsable de l'envoi de quelques 260 000 ouvriers en Allemagne, soit autour de la moitié de la main-d'œuvre française transférée de

force pendant toute la guerre<sup>38</sup>. Le Service du Travail Obligatoire ne prend son nom que par la loi mieux connue du 16 février 1943, qui substitue à un recrutement professionnel un recrutement par classe d'âge qui fait partir les jeunes gens nés de 1920 à 1922. Pour des générations entières, l'idée reçue a prédominé, jusque dans la presse ou dans certains livres et manuels, qu'un requis du STO était forcément un jeune homme requis en vertu de cette loi du 16 février. La réalité apparaît différente. Longtemps après les fondements jetés par la monographie DP1, l'historiographie récente en général et le colloque de Caen en particulier permettent également de mieux retracer la chronologie des quatre actions Sauckel : le plein succès des deux premières grâce à l'aide active et indispensable de Vichy (juin-décembre 1942, janvier-avril 1943), le résultat en demi-teinte de la troisième (mai-octobre 1943), le fiasco complet de la quatrième (1944). La typologie des réquisitions humaines selon les branches industrielles, les types d'entreprise ou la géographie est également bien affinée<sup>39</sup>.

Le colloque de Caen s'est aussi penché sur le sort de la main-d'œuvre contrainte à travailler en France même pour les travaux allemands, notamment pour ceux de l'Organisation Todt (OT). Ce dernier problème rappelle que le départ en Allemagne n'est pas tout le STO. Dans la mémoire collective, et pour les ex-requis militants se revendiquant « déportés du travail », le Service du Travail Obligatoire postule l'exil dans le Grand Reich ou, plus marginalement, dans l'un des territoires étrangers qu'il occupe. C'est certes là le lot de la plus grande part des victimes des lois vichystes sur le travail obligatoire, celle qui occupera, de loin, l'essentiel de notre propos. Et à l'époque, nul ne se méprend ni ne cherche à nier que ces lois servent d'abord aux transferts de main-d'œuvre outre-Rhin<sup>40</sup>. Mais leurs textes ne font en eux-mêmes nulle mention de l'Allemagne, par souci de ne pas choquer l'opinion, et aussi parce que dès le départ, elles servent également à muter ou à maintenir autoritairement la main-d'œuvre, en France même, dans toute affectation jugée utile « aux intérêts supérieurs de la nation », et en réalité à ceux des Allemands. C'est souvent au titre des mêmes lois du STO, et par les mêmes services français en charge de leur application, que de nombreux requis sont convoqués pour aller travailler aux chantiers de l'OT, principalement

---

<sup>38</sup> Jean-Pierre AZEMA, « Introduction générale », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 11

<sup>39</sup> Il est confirmé ainsi que la zone nord plus vite et plus lourdement frappée que la zone sud, des régions précocement réfractaires telle la Bretagne contrastant avec d'autres plus docilement corvéables à merci, dont la Lorraine, la Gironde ou l'Ile-de-France. *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., passim

<sup>40</sup> L'expression « outre-Rhin » est à l'époque officiellement proscrite par la censure allemande et vichyste en raison de l'annexion de l'Alsace-Moselle par le Reich. Nous ne sommes évidemment pas lié pas cet interdit et nous employons ce terme dans son sens courant et actuel, y compris pour évoquer la politique des Allemands et de l'Etat français pendant les années sombres.

sur le Mur de l'Atlantique<sup>41</sup>. Lors des recensements, les convoqués sont classés en plusieurs catégories : ceux qui sont notés en catégorie 1 et 2 sont exemptés de tout envoi en Allemagne, pour des raisons médicales ou en raison de leur situation particulière, comme les Alsaciens-Mosellans, mais ils restent soumis au travail obligatoire, et à ce titre, ils peuvent toujours être affectés d'autorité à n'importe quel emploi en tout point du territoire français<sup>42</sup>. Des hommes sont également officiellement maintenus dans leur propre emploi au titre des lois sur la main-d'œuvre, ce qui les soustrait à l'envoi en Allemagne ; en février 1944, suite à un accord entre Vichy et les autorités d'occupation, les cultivateurs français se retrouvent même en bloc à faire officiellement leur STO sur place<sup>43</sup>. Des étudiants sont quant à eux préservés de l'exil en étant affectés, au titre du STO, dans des établissements d'enseignement en France et à l'étranger, comme ces normaliens qui se retrouvent à passer un temps de travail obligatoire des plus confortables à la Casa de Velázquez de Madrid<sup>44</sup>. Mais après l'Allemagne, le Service du Travail Obligatoire sert aussi et surtout à affecter de la main-d'œuvre à l'Organisation Todt, susceptible d'ailleurs de devenir à son tour un antichambre pour l'Allemagne lorsque des rafles se produisent sur ses chantiers à partir de mai 1943. Nul ne sait à l'époque, ni aujourd'hui, sur quels critères les requis tombant sous le coup de ces lois sont affectés plutôt à l'OT qu'envoyés en Allemagne. Mais ils sont bien alors considérés comme des travailleurs mobilisés au titre du STO<sup>45</sup>. Certes, du fait qu'ils ne sont pas exilés, la mémoire collective ne songe pas à qualifier ces requis de « STO », pas plus que ces derniers n'y songent eux-mêmes sauf exception<sup>46</sup>, et le statut officiel de « Personne Contrainte au Travail en pays ennemi » (PCT), adopté en 1951, les exclut par définition. Mais ni la mémoire populaire ni cette

---

<sup>41</sup> Il arrive de façon assez minoritaire que des requis du STO soient affectés sur les bases de la Kriegsmarine, sur les aérodromes de la Luftwaffe ou sur les cantonnements de la Wehrmacht. Cependant, les travailleurs forcés de ces armées sont généralement fournis non par les lois françaises du STO, mais par les réquisitions prononcées directement par les autorités locales d'occupation. Celles-ci se fondent sur une interprétation fort large de l'article 52 de la IV<sup>e</sup> Convention de la Haye (1907) donnant à la puissance occupante le droit de requérir des civils pour des travaux non-militaires. Notre thèse se concentrant avant tout sur le Service du Travail Obligatoire tel que défini et appliqué par les lois de l'Etat français, nous ne traiterons pas de ces réquisitions allemandes sur place, sauf lorsqu'elles ont une incidence sur l'histoire ou la perception du STO *stricto sensu*.

<sup>42</sup> AN 2 AG 490, note du chef du cabinet civil du maréchal Pétain au Commissariat général au Service du Travail Obligatoire, 26 février 1943

<sup>43</sup> AN F 60 1454

<sup>44</sup> AN 61 AJ 108, et entretien avec Jean Meyriat, affecté au lycée français de Madrid grâce à l'Ecole Normale Supérieure et à l'inspecteur du travail résistant Jean Isméolari, 24 avril 2005

<sup>45</sup> AN F 60 1452. La mère du requis François Véron, décédé sur un chantier Todt, se plaint ainsi, dans une lettre du 16 juin 1943 à Pierre Laval, que « rien ne [soit] prévu pour les victimes du Service du Travail Obligatoire. »

<sup>46</sup> Guy Bellet, responsable de l'Association des Déportés du Travail de la Seine-Maritime, qui a siégé dans les commissions de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, est ainsi confronté en une occasion au moins à une demande de carte de PCT (Personne Contrainte au Travail en pays ennemi) présentée par un travailleur forcé requis sur place pour l'Organisation Todt. Il la fait refuser : à ses yeux, seul un « déporté » expatrié peut y avoir le droit. Entretien avec Guy Bellet à Fécamp, 12 septembre 2006.

définition juridique rétrospective ne correspondent dans ce cas précis à la réalité. Il nous sera donc impossible, dans une étude globale du Service du Travail Obligatoire, d'évacuer la question des réquisitions importantes prononcées pour le profit de l'OT au titre du STO<sup>47</sup>, ni celle, assez souvent négligée, des conditions de vie au titre du STO de ses victimes sur les chantiers Todt.

Un autre grand apport de la recherche historique, enfin, est la relativisation du lien traditionnellement établi entre réfractariat au STO, naissance des maquis et essor de la lutte armée. Le grand public sait en général que le STO a « peuplé les maquis », selon l'expression consacrée ; il ignore ou il veut ignorer qu'ainsi que l'ont prouvé les correspondants du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale ou d'autres monographies locales, seuls 20 à 25% des réfractaires sont allés au maquis, avec de fortes variantes départementales. Tout maquis-refuge de fin 1942 ou début 1943 n'est pas non plus prédestiné à devenir un maquis de combat de mi-1943 ou de 1944. En fait, l'apparition des maquis sous l'effet du STO n'est-elle pas plus pour la Résistance une charge matérielle, logistique et financière qu'une bénédiction ? Fuir au maquis une loi perçue comme illégitime ou injuste entraîne-t-il nécessairement le rejet de Vichy ou de l'Occupation, ou le passage à la lutte armée ?

Les trois quarts des réfractaires se sont réfugiés dans des fermes, ou encore sont restés « planqués » à domicile. La vie sans éclat de ces réfractaires non-maquisards reste relativement mal connue. Ses difficultés et ses servitudes ne sont pas du même ordre que celles de la geste maquisarde, ni ne méritent la même inscription dans la mémoire collective. Quels sont les conditions de vie quotidiennes de ces réfractaires ? Quels risques encourent-ils vraiment ? Si l'individu est prêt aux inconforts et aux risques de l'illégalité pour échapper au STO, veut-il toujours faire plus qu'éviter l'expatriation et le séjour périlleux dans des usines allemandes bombardées ? La question est ancienne, presque aussi vieille que le réfractariat lui-même, et nous aurons à tâcher à notre tour d'y répondre. En remarquant que s'il existe aussi une *refusance* telle que nous l'avons définie, c'est bien signe qu'être réfractaire ou maquisard n'est pas la seule voie possible pour échapper au Service du Travail Obligatoire. Ceux qui par nécessité ou par choix ont pris la voie du réfractariat ont emprunté la porte étroite, et il faut en tenir compte pour apprécier leur destinée, par rapport à la porte plus large de la refusance.

---

<sup>47</sup> BOUTROUX Didier, « Le STO en Meurthe-et-Moselle, 1941-1944 », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 232, 1978, p. 29

\*

\*

\*

Les sources permettant de traiter du STO à l'échelle nationale, extrêmement dispersées, obligent à lire une grande diversité de documents d'archives, de textes inédits ou publiés. C'est inévitable : ce problème crucial pour la masse de la société des années sombres relève autant du domaine politique, administratif et économique que social ou moral. Il se trouve comme peu d'autres à l'intersection de presque toutes les problématiques-clés de la période : nazisme, régime de Vichy, propagandes, collaborations et résistances, attitudes de l'opinion publique, vie économique et sociale de la France occupée.

Nous devons dire notre dette envers deux larges recensions préexistantes de documents intéressant le travail forcé des Français, et publiés en annexe des actes du colloque de Caen : le guide des fonds conservés aux Archives Nationales établi par Paule René-Bazin et Patricia Gillet<sup>48</sup>, et la recension par Françoise Passera de la plupart des ouvrages relatifs au sujet à l'époque du colloque (2001), ainsi que des témoignages de requis et réfractaires alors publiés<sup>49</sup>. Nous avons complété cette bibliographie au fur et à mesure de nos recherches et des parutions nouvelles, sans oublier le recueil de nouveaux témoignages oraux. Nous avons complété par nos propres recensions, à partir notamment des catalogues et fichiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent héritier du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, de la BDIC de Nanterre, du Centre de Documentation Juive Contemporaine, de la Bibliothèque Nationale de France, ou encore de la Préfecture de Police de Paris.

En ce qui concerne les documents d'archives, matériau premier et fondamental de l'historien, nous n'avons qu'assez peu utilisé de sources allemandes. Bernd Zielinski, bien avant nos travaux, avait exploité l'essentiel de ce que les archives allemandes pouvaient contenir concernant les négociations au sommet entre l'Etat français et le III<sup>e</sup> Reich sur la question de la main-d'œuvre<sup>50</sup>. Patrice Arnaud, très bon germaniste, a dépouillé une masse de documents relatifs au recrutement de la main-d'œuvre et à la vie des travailleurs français en

---

<sup>48</sup> RENE-BAZIN Paule, « Vers un guide des sources d'archives ? », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 625-634, auquel est annexé, p. 635-639, une recension plus détaillée de Patricia GILLET pour les fonds déposés au CARAN (Centre Historique des Archives Nationales). Les deux archivistes reprennent en partie le guide plus ancien élaboré par Pierre Cézard à l'époque où les documents de l'Occupation restaient inaccessibles. CEZARD Pierre, « Fonds d'archives relatives à l'emploi conservés aux Archives Nationales », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 57, 1965, p. 85-89.

<sup>49</sup> PASSERA Françoise, « Bibliographie », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 687-700

<sup>50</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und das « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995

Allemagne dans les archives des polices et des tribunaux du Reich, ou dans les documents du MBF (*Militärbefelshaber in Frankreich*, commandement militaire en France) préservés aux Archives Nationales à Paris. Il aurait été trop long, fastidieux et inutile de revenir sur ce terrain bien défriché. Nous avons par contre bénéficié d'une source non exploitée : les rapports de synthèse mensuels du MBF, mis en ligne sur le site de l'Institut d'Histoire du Temps Présent<sup>51</sup>. Ils nous offrent, en plus d'informations originales, la connaissance que l'occupant a des réactions de l'opinion française face aux prélèvements de main-d'œuvre.

Quelques explorations faites dans le fonds STO, intact, des archives départementales du Puy-de-Dôme et dans les archives du commissariat de la République du Rhône-Alpes, géré à la Libération par Yves Farge, l'ancien président national du Comité d'Action contre la Déportation (contre le STO), nous ont fourni un certain nombre de documents que nous avons pu parfois réutiliser pour ce travail. D'autre part, les archives de la Préfecture de Police de Paris ont également permis d'obtenir des informations sur le volontariat et le STO dans le département de la Seine, l'ampleur précoce du réfractariat, les attitudes de la classe ouvrière dans la première région industrielle du pays, les réactions de la population. La région parisienne, de loin la plus exploitée, est aussi la moins étudiée : il s'agissait de remédier partiellement à cette lacune.

La Bibliothèque de Documentation et d'Information Contemporaine (BDIC), à Nanterre, contient essentiellement du matériel de propagande des deux camps – affiches, brochures, tracts, papillons, journaux officiels ou clandestins -, ainsi que quelques comptes-rendus de procès d'épuration où le STO joue un rôle central, ainsi celui de François Chasseigne, ex-responsable de la propagande ouvrière lors de la campagne en faveur de la Relève. Le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC) aujourd'hui inclus dans le Mémorial de la Shoah a déjà servi à Jacques Evrard ou Jean-Pierre Vittori : il offre quelques correspondances de requis et des documents sur la mission des chantiers de la Jeunesse en Allemagne.

L'Institut d'Histoire du Temps Présent nous procure les cartons contenant les résultats de l'enquête des années 1970 sur les prélèvements de main-d'œuvre, plus complets que leur version publiée. Les témoignages de résistants recueillis dès la Libération, comme ceux d'Yves Farge, Claude Bourdet, de responsables de l'infiltration des bureaux du STO ou de saboteurs individuels du STO, fournissent des aperçus intéressants voire irremplaçables sur la

---

<sup>51</sup> Ils sont tous regroupés, avec les synthèses de rapports préfectoraux, sous la seule et unique adresse : <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>



lutte clandestine contre le STO. Des réfractaires ou des requis ont aussi déposé leurs mémoires inédits. Nous avons fait large usage de l'édition en ligne tout à fait bienvenue sur le site de l'IHTP des rapports du MBF et des synthèses mensuelles des rapports de préfets de chacune des deux zones puis, après janvier 1943, de toute la France. Ces synthèses permettent de connaître le regard global de l'opinion française face au STO, et dispensent de la lecture impossible de tous les rapports départementaux, ou de se contenter d'une sélection toujours potentiellement arbitraire ou déformante d'un échantillon de rapports départementaux.

Les archives de l'Eglise de France sont protégées par des délais généralement trop longs – en moyenne 80 voire 100 ans après les faits. Nous avons pu utiliser par contre les documents du fonds du secrétariat du maréchal Pétain relatifs à l'attitude des autorités religieuses sur le STO<sup>52</sup>. Nous nous sommes entretenus entre autres avec M<sup>gr</sup> Molette, longtemps postulateur du dossier de la béatification des « martyrs du STO » et auteur de sommes monumentales de recherches à leur sujet, et son successeur actuellement en charge du dossier, M<sup>gr</sup> Bouvier, plus réservé que lui sur la qualification de « résistance spirituelle. » Il est peu probable que l'ouverture des archives de l'Eglise de France modifie un jour profondément ce que nous connaissons déjà sur les prises de position du haut-clergé face au travail obligatoire et à l'envoi d'aumôniers clandestins en Allemagne, grâce aux prosopographies générales<sup>53</sup> et aux biographies des prélats les plus importants du temps – notamment les « résistants » M<sup>gr</sup> Saliège à Toulouse<sup>54</sup> et son voisin M<sup>gr</sup> Théas à Montauban<sup>55</sup>, le pétainiste M<sup>gr</sup> Piguët devenu déporté et Juste des Nations à Clermont-Ferrand<sup>56</sup>, les ambigus cardinaux Liénart à Lille<sup>57</sup> et Suhard à Paris<sup>58</sup> –, aux colloques des années 1970 sur les Eglises et les chrétiens pendant la guerre<sup>59</sup>, ou aux études de Jacques Duquesne, Michèle

---

<sup>52</sup> AN 2 AG 81 et 82

<sup>53</sup> Le livre de Jean-Louis CLEMENT, *Les Evêques au temps de Vichy*, Beauchesne, 1999, contient des documents originaux, mais doit être manié avec prudence car apologétique. On se référera avec un plus grand bénéfice à la version publiée de la thèse novatrice de Frédéric LE MOIGNE, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

<sup>54</sup> CLEMENT Jean-Louis, *M<sup>gr</sup> Saliège*, Beauchesne, 1994

<sup>55</sup> GUINLE-LORINET Sylvaine, *Pierre-Marie Théas, un évêque à la rencontre du XX<sup>e</sup> siècle*, Association Guillaume Mauran-Archives des Hautes-Pyrénées, Tarbes/ G.R.H.I., Toulouse, 1993

<sup>56</sup> RANDAMME Martin (père) et ROQUEJOFFRE Marc-Alexis, *M<sup>gr</sup> Piguët, un évêque discuté*, chez les auteurs, Clermont-Ferrand, 2000

<sup>57</sup> MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart, évêque de Lille, 1928-1968*, Cerf, 2001,

<sup>58</sup> VINATIER Jacques, *Le cardinal Suhard, l'évêque du renouveau missionnaire, 1874-1949*, Centurion, 1983

<sup>59</sup> Les trois colloques ont été publiés chaque fois sous la direction de Xavier de MONTCLOS. Il s'agit d' MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, actes du colloque tenu à Grenoble les 7-9 octobre 1976, Presses Universitaires de Lyon, 1978, d'*Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, actes du colloque des 5 et 6 novembre 1977, numéros spéciaux de la *Revue du Nord*, avril-juin et juillet-septembre 1978, d'*Eglises et chrétiens sous la Deuxième*

Cointet, Renée Bédarida, Bernard Comte ou, plus récemment, Frédéric Le Moigne<sup>60</sup>. Si l'énorme littérature hagiographique consacrée aux « martyrs du STO » est à manier avec prudence, les livres assez anciens de Charles Klein<sup>61</sup> ou Emile Poulat<sup>62</sup>, les réflexions plus iconoclastes de Markus Eikel<sup>63</sup>, Patrice Arnaud<sup>64</sup> ou Peter Lagrou<sup>65</sup> sur la question de l'action catholique dite clandestine en Allemagne ont nourri nos propres considérations.

Longtemps l'ex-Fédération Nationale des Déportés du Travail a refusé d'ouvrir ses archives aux historiens. Son dernier président, Jean Chaize, a rompu avec cette attitude, et nous avons pu accéder librement à ses documents permettant de reconstituer l'histoire de cette structure qui a porté comme aucune autre, depuis 1944-1945, la mémoire du travail forcé. Elle a surtout jeté toutes ses forces dans le vain combat pour le titre de « déporté du travail », qui ne résume toutefois pas son histoire entière. Ses archives, complétées par de nombreux entretiens avec ses dirigeants et certains de ses militants, nous ont permis d'intervenir sur l'histoire du retour des requis, sur celle de la Fédération, et plus généralement sur la mémoire du STO, lors du colloque international tenu en mars 2007 au Deutsches Museum de Munich<sup>66</sup>, puis lors de celui tenu en janvier 2009 à l'Imperial War Musuem de Londres<sup>67</sup>.

En ce qui concerne les archives privés, en-dehors des témoins qui ont accepté de nous montrer des documents écrits ou iconographiques sur leur propre expérience, nous devons remercier Christian Levi Alvares, petit-fils de Gaston Bruneton, qui nous a ouvert la

---

*Guerre mondiale : la France*, actes du colloque de Lyon du 27 au 30 janvier 1978, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982.

<sup>60</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, 1966, éd. augm. 1996, Points-Seuil, notamment chapitre XI : « Le Service du Travail Obligatoire : crise », p. 301-340, BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, Hachette, 1998, COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy*, Perrin, 1998, notamment chapitre VI : « L'obsession prolétarienne de l'Eglise de France », p. 276-299, et sa troisième sous-partie : « Le STO ou la mystique de l'apostolat », p. 287-299. Voir aussi COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience. Catholiques français en Résistance (1940-1944)*, éd. de l'Atelier, 1998.

<sup>61</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés, 1940-1947*, SOS, 1967. Bien que préfacé par M<sup>gr</sup> Jean Rodhain, l'ancien aumônier général des prisonniers et travailleurs en Allemagne, le livre a le mérite de ne pas occulter comme bien d'autres le caractère officiel des démarches menés par ce dernier auprès des autorités allemandes, presque jusqu'à la Libération.

<sup>62</sup> POULAT Emile, *Naissance des prêtres-ouvriers*, Casterman, 1965, rééd. aug. Cerf, 1999

<sup>63</sup> EIKEL Marcus, *Die religiöse Betreuung der Französischen Zivilarbeiter in Deutschland*, *Revue d'Allemagne*, XXIII, oct.-déc. 1991, p. 467-485, pointe certaines erreurs de responsables religieux français, qui ont involontairement facilité l'arrestation de militants, prêtres et séminaristes en Allemagne.

<sup>64</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. II, p. 1473-1482

<sup>65</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003

<sup>66</sup> Raphaël SPINA, « French pillar of remembrance of forced labour in Germany: the *Fédération Nationale des Déportés du Travail* since 1945 », in Andreas Heusler, Mark Spoerer et Helmuth Trischler (dir.), *Rüstung, Kriegswirtschaft und Zwangsarbeit im Dritten Reich*, Oldenbourg, Munich, 2010

<sup>67</sup> Raphaël SPINA, « Returning home after forced labour in the Reich: the Example of the French of *Service du Travail Obligatoire* », in Suzanne BARDGETT et alii (dir.), *Survivors of Nazi persecution in Europe after the Second World War*, Vallentine Mitchell, Londres, 2010, p. 91-108

correspondance de son grand-père, et prêté l'ouvrage inédit de son proche collaborateur Robert Ferry, pilier de la Délégation Officielle Française à Berlin<sup>68</sup>.

Pour une étude d'ensemble du STO à l'échelle nationale, le lieu essentiel est sans surprise les Archives Nationales. Sauf exception, leurs fonds relatifs au STO n'ont jamais été exploités. Ou bien, lorsqu'ils ont été dépouillés, cela n'a jamais été dans la perspective d'écrire une histoire complète du STO, ni une histoire des réactions de la société française face au STO. Certes, à l'examen, ils n'apportent aucune conclusion révolutionnaire. Par exemple, ils confirment et enrichissent, plus qu'ils ne modifient, notre connaissance de la genèse de la Relève et du STO, ou de la chronologie des actions Sauckel. Mais ils apportent le renfort d'une foule de faits permettant de mieux cerner l'application du STO, les réactions de l'opinion et le comportement des hommes et des foules.

Les fonds hérités de l'Etat français proviennent du sommet de l'Etat – services du maréchal Pétain ou du chef du gouvernement –, des ministères concernés – Intérieur, Finances, Production Industrielle, Education nationale impliquée dans la réquisition des étudiants et des jeunes enseignants –, des commissariats spécialisés créés pour mettre en œuvre le STO – le Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire (CGSTO) de mars 1943, aux dénominations mouvantes –, ou pour l'aménager (service Bruneton d'aide sociale aux travailleurs français en Allemagne). Les papiers du ministre de la Production Industrielle Jean Bichelonne, grand pourvoyeur des départs, contiennent notamment tous les comptes-rendus des entretiens au sommet entre Pierre Laval et Fritz Sauckel, entre Jean Bichelonne lui-même et Albert Speer, ou encore les procès-verbaux des réunions franco-allemandes au *Majestic*, siège du commandement militaire allemand en France. Les papiers de divers chargés de mission ou de membres des secrétariats de Pétain et Laval contiennent des renseignements sur l'attitude de l'opinion publique, des autorités religieuses, du patronat, aussi bien que des demandes d'exemption ou des rapports sur les conditions de vie en Allemagne et sur les chantiers Todt. L'industriel Jules Verger, proche du Dr Ménétrel, le filleul et confident du Maréchal, a alimenté régulièrement le cabinet du chef de l'Etat en 55 notes régulières sur l'état de l'opinion en général et face à la Relève et au STO plus particulièrement<sup>69</sup>. Les dimensions les plus variées ou hétéroclites du drame du STO et du réfractariat sont particulièrement bien balayés par les papiers de responsables du commissariat à la lutte contre le chômage, du commissariat général au Service du Travail Obligatoire, du

---

<sup>68</sup> FERRY Robert, *Les oubliés 1942-1945*, inédit, 1988

<sup>69</sup> AN 2 AG 81

ministère du Travail et de son secrétariat général à la main-d'œuvre, ou encore du préfet Philippe Frantz, secrétaire du comité interministériel à la main-d'oeuvre, proche de l'idéologie nationale-socialiste de son propre aveu, et enfin de la Délégation Générale dans les Territoires Occupés dirigée de 1941 à 1944 par l'ultra-collaborationniste Fernand de Brinon.

Nous avons évité en revanche de nous perdre dans la masse des papiers du commissariat Bruneton et de la Délégation Officielle Française auprès du *Deutsche Arbeitsfront*, conservés respectivement en 83 AJ 516 et en 83 AJ 1736, car ils ont été déjà amplement exploités par Patrice Arnaud dans le cadre d'une maîtrise monumentale, et parce que de nombreux documents concernant l'action de Gaston Bruneton en France et en Allemagne se retrouvent de toute manière à travers les autres fonds que nous avons utilisés. La cote F7 14889 contient de nombreuses informations sur la traque des défaillants voire des réfractaires-maquisards, telle que décidée au plus haut niveau, puis telle qu'appliquée avec des heurs inégaux aux différents échelons, tantôt efficacement implacable, tantôt grippée dans sa machinerie et laissant de plus en plus paraître ses failles – y compris le fait que l'entrée dans la police serve de refuge contre le STO à nombre de refusants<sup>70</sup>. Comme bien d'autres documents dispersés à travers divers cartons, cette cote permet de vérifier la justesse ou non de l'image de forces de l'ordre peu zélés dans leur traque des défaillants, au moins à partir de l'été 1943. Légion des combattants, Milice, police, renseignements généraux, gendarmerie enfin fournissent à travers les divers cartons des informations sur leur propre attitude en tant qu'institution vis-à-vis du problème du STO, mais aussi sur le comportement parfois inattendu de leurs membres ou sur les réactions des populations.

Les archives des Chantiers de la Jeunesse, si ambigus et controversés, ne laissent pas subsister beaucoup de secrets sur la compromission de leurs plus hauts responsables dans l'exil de plus de 16 000 jeunes entre fin mai et mi-août 1943<sup>71</sup>. Elles montrent aussi la diversité extrême des attitudes des chefs subalternes, des aumôniers ou des jeunes requérables au niveau local. Les rapports de chefs de Chantiers partis volontairement ou non encadrer leurs jeunes en Allemagne, et les correspondances de jeunes membres, offrent des aperçus très intéressants sur la vie des requis dans le Grand Reich, qui n'ont jamais été exploités. Ils

---

<sup>70</sup> Ajoutons le profit tiré de la publication d'un choix de rapports de gendarmeries rédigés à travers toute la France, édités sous la responsabilité Jean-Marie PONTAUT et Eric PELLETIER, *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008. Cette édition complète utilement les nombreux rapports disséminés dans les divers cartons des Archives Nationales.

<sup>71</sup> AN AJ 39 174-176. Les rapports entre les Chantiers et le STO sont également documentés en AN 2 AG 461, cabinet civil du maréchal Pétain, et en AN F 60 1452, archives du préfet Frantz, secrétaire du comité interministériel à la main-d'œuvre.

permettent aussi de revenir sur l'attitude des chefs de Chantiers. Ceux-ci se dévouent incontestablement pour améliorer le sort matériel et moral des civils français en Allemagne, jeunes et moins jeunes. Mais leurs convictions maréchalistes voire pétainistes ne font pas l'unanimité, et leur désir d'unifier les exilés autour de certains rites et de certaines valeurs de la Révolution Nationale ne semble rencontrer qu'un succès assez limité.

De manière générale, les documents consultés dans les fonds de l'Etat français ont l'avantage de mêler regards sur la situation globale ou instructions générales à des renseignements plus précis portant sur telle région ou département, telle institution, telle catégorie sociale ou professionnelle. Elles permettent de ne pas nourrir une vision faussée de la politique officielle qui en resterait au niveau des décisions, et de ne pas préjuger de leur application sur le terrain. De même contiennent-elles de nombreuses pièces de propagande, mais aussi des informations sur la réception de cette même propagande. Nous avons également mis à profit les informations qu'offrent aux Archives Nationales les fonds de certaines institutions confrontées au STO, ainsi l'Ecole Normale Supérieure (61 AJ) ou le Conservatoire national de Musique et d'Art Dramatique (F 21 5330). Le directeur de ce dernier, Claude Delvincourt, préserve les élèves du départ en les affectant au titre du STO dans un célèbre « orchestre des Cadets du Conservatoire » créé *ad hoc*, exemple intéressant de refusance sans réfractariat.

Du côté de la Résistance intérieure et extérieure, plusieurs cartons du BCRA (Bureau Central de Renseignements et d'Action, les services secrets de la France Libre)<sup>72</sup> ou encore quatre cartons du service « Libération des territoires envahis » (LTE) du CFLN (Comité Français de Libération Nationale)<sup>73</sup> se révèlent d'une incroyable richesse en anecdotes, en événements, en chiffres, en doubles de documents et de rapports officiels, en rapports rédigés par des résistants, en copies de lettres de requis ou de témoignages de réfractaires des maquis et de permissionnaires défailants revenus d'Allemagne. Sous une forme généralement très fragmentée, ce sont des centaines voire des milliers de petits et grands faits que chacun de ses cartons permet d'exhumer, ou sur lesquels ils jettent un éclairage nouveau. Pas encore coté, et jamais exploité auparavant, le vaste fonds de l'inspecteur du travail résistant Jean Isméolari éclaire le fonctionnement et le bilan des fameuses « commissions de révision » semi-officielles qui lui ont permis d'exempter en toute légalité plusieurs dizaines de milliers de

---

<sup>72</sup> AN 3 AG 2 364 et 365 tout particulièrement.

<sup>73</sup> AN F 60 1706-1709

requérables<sup>74</sup>. Le fonds déposé par Jacques Bénét, qui fut l'un des coprésidents du MNPGD avec son ami de jeunesse François Mitterrand, éclaire fort bien la genèse et l'action du seul mouvement de résistance à se référer aux « déportés » du travail dans son sigle même, ses rapports avec la mission des chefs de Chantiers présents en Allemagne pour encadrer leurs jeunes requis, les enjeux méconnus de la fondation en 1944-1945 de la Fédération Nationale des Déportés du Travail<sup>75</sup>.

Le recours aux témoignages oraux nous a paru un complément indispensable aux sources écrites. L'éloignement temporel rendait de plus très urgent de recueillir le témoignage de certains acteurs, d'autant qu'aucune collecte systématique de témoignages au sujet du STO n'a jamais été faite hors du cas de certaines études locales. Certes, nous sommes restés vigilants quant aux déformations éventuelles créées par le passage du temps, par les volontés d'autojustification ou par le poids d'un discours officiel très formaté – sensible chez les militants actifs de l'ex-FNDDT. Mais nous n'avons pas regretté ces entretiens permettant d'approcher de plus près des vécus, des ressentis, de la dimension humaine du drame. Il s'agit certes plus d'une force d'appoint pour mener le travail que d'une source fondamentale, au contraire de ce qu'elle est par exemple pour le travail d'Helga Bories-Sawala, dont les entretiens avec les ex-requis de Brême sont souvent retranscrits *in extenso*. Les anciens réfractaires ou requis que nous avons pu contacter l'ont été pragmatiquement, au fil des rencontres et des opportunités, parce que nous connaissions leur histoire bien avant de nous lancer dans ce travail de thèse, parce que nous les avons recherchés, parce qu'ils nous ont été indiqués par des voisins, des amis, des connaissances, ou encore par l'ex-FNDDT ou par le Groupement National des Réfractaires et Maquisards de France. L'échantillon d'une vingtaine d'entretiens ainsi constitué n'a forcément pas la prétention d'être représentatif au sens scientifique et statisticien du terme, mais nous avons tenté de couvrir une certaine variété de situations et de départements.

Les charismatiques Georges Toupet et François Bertrand, figures majeures de la mission des chefs de Chantiers en Allemagne, ont pu témoigner de leur action en Haute-Silésie. Le P. Maurice Perrin, requis à ces mêmes Chantiers, nous a raconté en connaissance de cause l'épopée des combattants français ayant rejoint les insurgés slovaques à la fin de l'été 1944. A d'autres moments, nous sommes allés interroger des personnalités dont nous

---

<sup>74</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, déposé en 1948 et constitué de 13 642 dossiers individuels ainsi que de correspondances, témoignages, lettres de délation conservées, ou encore d'une masse de circulaires ou de notes internes.

<sup>75</sup> AN 72 AJ 2174-2177

savions qu'elles avaient l'âge d'être convoquées au STO : Jean Lacouture a pu par exemple témoigner de son réfractariat de jeune étudiant réfugié en ferme, peu désireux de partir en Allemagne, mais encore apolitique et peu porté alors à l'engagement, d'où son entrée tardive dans les FFI après le jour J. D'autres avaient une connaissance unique de certains épisodes méconnus : ainsi Louis Eemans et Roger Monier ont pu relater l'aventure étonnante de cette cellule établie par quelques requis trotskistes français dans la banlieue de Berlin, cellule à l'existence jusqu'ici méconnue. Les anciens résistants saboteurs ou contestataires du STO ont rarement été interrogés sur leur action spécifiquement dirigée contre le départ des travailleurs, et aller en rencontrer un certain nombre a été d'un profit inestimable<sup>76</sup>.

Par comparaison, retrouver quelqu'un ayant collaboré aux départs et disposé à en parler était évidemment une gageure<sup>77</sup>. Par ailleurs, s'il était aisé de contacter les dirigeants nationaux de l'ex-FNDT, et de s'entretenir régulièrement avec eux, il nous a fallu un quasi-travail de détective pour retrouver Hubert Deville-Cavellin, membre fondateur et premier secrétaire général de la FNDT jusqu'au milieu des années 1950, totalement perdu de vue par ses ex-camarades depuis son retrait complet de militantisme. Il est très dommageable que nul n'ait songé, avant sa disparition en 2004, à aller recueillir le témoignage du très discret Georges Beauchamp, membre du MNPGD, proche de F Mitterrand et président-fondateur puis vice-président à vie de la FNDT. Nous regretterons aussi toujours que plusieurs de nos lettres à d'anciens requis, réfractaires, refusants et/ou résistants soient restés sans réponse, et que leur décès nous ait depuis privé à jamais de toute possibilité de nous entretenir avec eux.

Parallèlement à l'exploration des archives, aucune source publiée n'a été négligée. Des témoignages parmi les plus anciens, qui tendaient à être relativement délaissés par l'historiographie récente, se révèlent une mine de renseignements souvent uniques, originaux<sup>78</sup>. Nous avons bien sûr lu un certain nombre de témoignages d'ex-requis,

---

<sup>76</sup> Pour n'en mentionner que quelques-uns, nous avons tiré un profit inestimable de nos rencontres avec Maurice Kriegel-Valrimont (1914-2006), dernier survivant du Comité d'Action contre la Déportation présidé par Yves Farge, et chargé de saboter le STO à l'échelle nationale sous l'égide du Conseil National de la Résistance, avec le catholique de gauche André Mandouze (1916-2006), auteur du cahier XVII de *Témoignage Chrétien* intitulé « Déportation », avec les anciens coprésidents du MNPGD (Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés) Jacques Bénét et Philippe Dechartre, avec le destructeur du fichier du STO de Versailles Charles Gonard, surtout célèbre pour avoir exécuté Philippe Henriot quelques semaines plus tard le 28 juin 1944.

<sup>77</sup> Pierre Rigoulot, de l'Institut d'Histoire Sociale de Nanterre, nous a cependant permis de nous entretenir en 2004 avec Guy Lemonnier dit Claude Harmel (décédé en 2011), ancien membre du RNP (Rassemblement National Populaire) et bras droit de Georges Albertini quand ce dernier était secrétaire général du ministère du Travail dirigé par Marcel Déat (mars-août 1944). Cet entretien ne nous a pas appris d'éléments décisifs, mais il nous a permis de mieux comprendre ce qu'était à l'époque la vision sur le STO d'un collaborationniste engagé.

<sup>78</sup> Nous avons ainsi tiré partie ainsi des notes prises au jour le jour par un journaliste résistant replié à Limoges avec toute l'équipe *La Croix*, Pierre LIMAGNE, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, 3 vol., du journal de l'industriel vichyste et confident de Pierre Laval Pierre NICOLLE, *Cinquante mois*

réfractaires ou refusants, d'individualités concernées moins directement à un degré variable par la réquisition ou son refus (patrons, ecclésiastiques, simples particuliers), de résistants engagés dans le sabotage du recrutement, de ministres et serviteurs du régime de Vichy, de l'ambassadeur allemand Otto Abetz. Les trois tomes de témoignages favorables recueillis en 1957 par le HOOVER INSTITUTE afin de réhabiliter Pierre Laval abondent certes en parti pris et en contre-vérités, visant à faire croire dans ce cas précis que Laval aurait tout fait pour protéger la main-d'œuvre et qu'il aurait réussi à rendre la France moins frappée que la Belgique ou les Pays-Bas : nous avons consulté évidemment ce monument d'impudence apologétique avec la méfiance et la précaution qui s'imposent, mais il n'en reste pas moins incontournable pour certains souvenirs uniques qu'il offre.

En ce qui concerne les études historiques, il n'a pas été question de se réduire aux thèses et aux mémoires consacrés au STO et/ou au réfractariat dans un département ou une région données. Les grands ouvrages de synthèses contiennent sauf exception une part plus ou moins abondante d'informations sur le STO et ses effets, y compris ceux relativement anciens<sup>79</sup>. Nous avons mis à profit les biographies en général relativement récentes consacrées aux personnages majeurs de la Résistance et de la collaboration, ou les nombreuses études consacrées aux mouvements clandestins et aux partis collaborationnistes, sans oublier celles sur les forces de l'ordre ou la Milice. Les diverses synthèses sur l'Occupation en France ont été complétées par les monographies consacrées à différentes villes, départements ou régions. Les recherches bien plus récentes ayant renouvelé, approfondi et affiné nos connaissances sur les desseins et les réalités du régime vichyste nous offrent un précieux concours: ainsi les travaux de Marc Olivier Baruch sur les serviteurs de l'Etat français<sup>80</sup>, ceux de Dominique Rossignol<sup>81</sup>, Christian Delporte<sup>82</sup> ou Jean-Pierre Bertin-Maghit<sup>83</sup> sur les procédés de la

---

*d'Armistice*, André Bonne, 1947, 2. vol., du journal récemment réédité de l'écrivain anticonformiste Léon WERTH, *Déposition, journal d'un témoin 1940-1944*, 1946, rééd. Viviane Hamy, 1993, ou de l'édition critique des cahiers d'Angelo TASCA, réfugié italien antifasciste que sa trajectoire conduit à Vichy, par Denis PESCHANSKI (dir.). *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996.

<sup>79</sup> Parmi les études anciennes, nous n'avons pas hésité à nous servir au besoin de la fresque journalistique célèbre d'Henri AMOUROUX, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Robert Laffont, 1976-1986, 10 vol. ou de celle d'Henri NOGUERES et Marcel DEGLAME-FOUCHE, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, 1967-1981, 5 vol., sur la Résistance : toutes datées qu'elles soient, leur richesse d'informations et de témoignages recueillis les rendent encore très utiles. La collection *Libération de la France* publiée chez Hachette par des témoins et des historiens pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Libération mérite encore consultation, de même que la série d'études des années noires département par département publiée sous l'égide des éditions Horvath dans les années 1980.

<sup>80</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1998

<sup>81</sup> ROSSIGNOL Dominique, *Histoire de la propagande en France 1940-1944*, PUF, 1991

<sup>82</sup> DELPORTE Christian, *Les crayons de la propagande. Dessinateurs et dessin politique sous l'Occupation*, CNRS éditions, 1993



propagande. Aux travaux de Pierre Laborie sur l'évolution de l'opinion dans le Lot<sup>84</sup> font écho entre autres les études de Monique Luirard pour la région de Saint-Etienne<sup>85</sup>, d'Etienne Dejonghe pour le Nord-Pas-de-Calais<sup>86</sup>, d'Eugène Martres pour l'Auvergne<sup>87</sup> ou de Jean Quellien pour le Calvados<sup>88</sup>. Le retour et la mémoire de la réquisition ont été assez négligés hors le travail de François Cochet sur le rapatriement des « exclus de la victoire<sup>89</sup> », celui de Pieter Lagrou portant à la fois sur France, Belgique et Pays-Bas<sup>90</sup>, et une poignée de mémoires universitaires<sup>91</sup>. Elle fait encore figure de territoire à défricher.

L'impact économique des prélèvements de main-d'œuvre occupe rarement une place centrale dans les ouvrages existants, ou n'est pas forcément l'objet d'une investigation véritablement approfondie. Jusqu'à peu, passé l'ouvrage pionnier du Britannique Alan S. Milward en 1963<sup>92</sup>, rares ont été les études spécifiquement consacrées à la situation économique de la France occupée et à l'attitude des acteurs – travailleurs, Etat ou décideurs privés. Le colloque capital consacré en 1992 à la classe ouvrière, sous la direction de Denis Peschanski et Jean-Louis Robert, fait une place non négligeable aux travailleurs de la Relève et du STO<sup>93</sup>. Sur le patronat, nous disposons de l'ouvrage des journalistes Jean-Claude Hazera et Renaud de Rochebrune<sup>94</sup>, composé surtout d'une série de cas particuliers, ou de la synthèse d'Annie Lacroix-Riz<sup>95</sup>, plus documentée et plus complète, mais entachée de partis-pris idéologiques. Si le colloque mené sous la responsabilité d'Alain Beltrain, Robert Frank et

---

<sup>83</sup> BERTIN-MAGHIT Jean-Pierre, *Les documenteurs des années noires. Les documentaires de propagande, France 1940-1944*, Nouveau Monde éd., 2004

<sup>84</sup> LABORIE Pierre, *Résistants, vichysois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot, 1939 à 1944*, CNRS, 1980

<sup>85</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980

<sup>86</sup> DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 1999

<sup>87</sup> MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Editions de la Borée, Cournon d'Auvergne, 1998 ainsi que du même auteur, *Le Cantal de 1939 à 1945*, op. cit.

<sup>88</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001

<sup>89</sup> COCHET François, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, STO et déportés*, SPM, 1992

<sup>90</sup> LAGROU Peter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit.

<sup>91</sup> SCHLIPPI Arnaud, *Le Service du Travail Obligatoire : 55 années d'une mémoire appropriée et de lutte pour un statut*, DEA de relations Internationales, Université de Marne-la-Vallée, 2000, ainsi qu'à l'échelle locale TROMEUR Cathy, *L'image des requis du STO au lendemain de la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Rennes-II, 1999 et BOUVIER François, *Retour et mémoire du retour des requis du STO dans les Côtes d'Armor de 1943 à nos jours*, mémoire de maîtrise, Rennes-II, 2000

<sup>92</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1971

<sup>93</sup> PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992

<sup>94</sup> HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud de, *Les Patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, 1995, 2<sup>e</sup> éd., 1997, 2 vol.

<sup>95</sup> LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999

Henry Roussio en 1994 n'évoque le STO que par incidence<sup>96</sup>, ou à un degré moindre celui tenu à Besançon en l'an 2000<sup>97</sup>, Hervé Joly et le groupe de recherches du CNRS ont mené de 2002 à 2009 une série de colloques pionniers intégralement consacrés à la vie des entreprises sous l'Occupation – nous avons participé au cinquième d'entre eux<sup>98</sup> -, et certaines contributions permettent d'en savoir plus sur les effets du STO à l'échelle même de l'entreprise.

\*

\*

\*

Notre progression se décomposera en deux grandes parties. Dans la première partie, nous referons l'historique des prélèvements de main-d'œuvre, depuis la phase d'un volontariat (été 1940-septembre 1942) sous lequel perce de plus en plus la pression et la tentation de la coercition jusqu'à l'effondrement et à l'arrêt final des départs, en passant par la succession des quatre actions Sauckel. Une seconde partie plus thématique balaiera les conséquences économiques et sociales du STO, son impact sur la population française : seront alors passés au crible les discours, réactions et attitudes des Eglises, des individus et des familles, des groupes collaborationnistes, de la Résistance. Les derniers chapitres de cette seconde partie décriront la vie des requis en Allemagne, leur retour, la part jouée par le STO dans l'épuration spontanée puis judiciaire, enfin la mémoire du travail obligatoire, centrée sur la longue « querelle du Titre » mais ne s'y réduisant pas.

Pour des raisons de commodité et pour faciliter la lecture, nous nous sommes permis de temps à autres certaines anticipations ou reprises. Par exemple, la mission des chefs de Chantiers de la Jeunesse en Allemagne est décrite immédiatement après la réquisition des jeunes des Chantiers eux-mêmes, afin de ne pas laisser un intervalle de plusieurs centaines de pages entre ces deux passages ; cela permet aussi de rendre plus fluide la description finale de la vie de la masse des requis en Allemagne nazie que de traiter plus tôt de ces institutions qui n'encadrent qu'une minorité d'entre eux. Par ailleurs, lorsqu'il est fait allusion dans la première partie à la naissance des maquis au printemps 1943, aux propos du cardinal Liénart à Lille les 15 et 21 mars 1943, ou encore à l'émergence des maquis ou aux succès croissants de

---

<sup>96</sup> BELTRAN Alain, FRANK Robert et ROUSSIO Henri, *La vie des entreprises sous l'Occupation*, Belin, 1994

<sup>97</sup> DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude et MARCOT François (dir.), *L'Occupation, l'Etat français et les entreprises*, actes du colloque de l'université de Franche-Comté et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000

<sup>98</sup> Raphaël SPINA, « Impacts du STO sur le travail en entreprises : activité productive et vie sociale interne entre crises, bouleversements et adaptations (1942-1944) », in Hervé JOLY (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008, textes réunis par Christian Chevandier Jean-Claude Daumas, p. 87-109

la Résistance contre le STO, cela ne peut être que pour rendre intelligible l'évolution générale de la situation : les développements concernant ces épisodes se retrouvent dans les chapitres appropriés de la seconde partie. De même, il nous arrivera d'évoquer la mémoire d'un événement ou d'un groupe particulier – catholiques, réfractaires – avant d'en arriver, dans le chapitre final, à la mémoire des réquisitions en tant que telle, et à la mémoire particulière des requis et de leur propre fédération.

# **PREMIERE PARTIE**

## **Prélèvements**

## Chapitre I – Genèse : du « volontariat dirigé » à la coercition

Les femmes et les filles (...) avaient à vue d'œil de vingt à quarante-cinq ans. Presque toutes citadines, Parisiennes, Lyonnaises, Stéphanoises. Peu de mégères apparemment, ni de putains, des visages de prolétaires – le contraire eût été étonnant ! – pareilles à celles que l'on voyait dans les cortèges communistes en 1936 (...). Sauf deux ou trois qui ricanait au mot, elles convenaient qu'elles étaient volontaires, mais l'accent disait suffisamment qu'il eût été bien inutile d'essayer de leur tenir des propos politiques (...). Elles eussent été très étonnées si elles avaient appris que leurs copines communistes de Montreuil ou de Villeurbanne, quand elles parlaient d'elles, les traitaient de collaboratrices des nazis. C'était là une pensée déjà trop élaborée pour leurs pauvres cervelles. Quoi ! Elles avaient répondu à l'offre d'embauche d'un nouveau patron. Il n'y avait pas de quoi en faire des salades ! Le régime hitlérien ? Autant leur parler des philosophes présocratiques, des monades de Leibniz. Ce qui leur déplaisait dans l'Allemagne, c'était la langue, la nourriture, les méthodes de travail à l'usine. Et puis, certaines clauses de leurs contrats n'étaient pas respectées.

Lucien REBATTET, *Les mémoires d'un fasciste*, Pauvert, 1976, p. 89<sup>1</sup>

Le III<sup>e</sup> Reich n'a pas de plan prémédité pour transférer de gré ou de force des millions de travailleurs étrangers sur son sol, en contradiction avec son idéologie raciste et avec les intérêts sécuritaires d'une nation en guerre. Les autorités allemandes d'occupation, en France, sont initialement réticentes au départ outre-Rhin d'une main-d'œuvre qu'elles préfèrent voir travailler sur place à leur profit. Quant au régime de Vichy, sa nature autoritaire, son idéologie et les circonstances le portent au dirigisme économique et à la gestion autoritaire de la main-d'œuvre. Mais sans les pressions allemandes, jamais il n'exilerait la force de travail de son propre pays. Au contraire, tout collaborateur qu'il soit, il est d'abord très réticent à l'expatriation même volontaire de sa main-d'œuvre, et de 1940 aux premiers mois de 1942, le volontariat reste presque exclusivement un problème allemand confiné à la zone nord. Cette réticence de Vichy ne s'explique pas que par peur de ses répercussions économiques négatives, ni que par crainte du sort qui attend les exilés. C'est aussi l'impopularité massive et immédiate du volontariat qui dissuade longtemps l'Etat français de lui apporter son soutien.

Pourtant, le travail obligatoire en Allemagne ne sort pas tout armé des cerveaux d'Albert Speer et de Fritz Sauckel au printemps 1942, non plus que la Relève des prisonniers par des travailleurs spécialistes ne germe spontanément dans la tête de Pierre Laval en juin 1942. Sans se livrer à une quelconque lecture téléologique des événements, il s'avère dès l'époque du recours au volontariat, de la défaite de 1940 à la fin de l'été 1942, le recours à la

---

<sup>1</sup> Le voyage de l'écrivain collaborationniste à Berlin et sa visite dans un camp de travailleuses volontaires se tiennent en janvier 1943. Le propos est cependant généralisable aux volontaires parties depuis 1940.

force perçue. A la Libération, le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés ne parle pas des « pseudo-volontaires » que par souci d'apaisement et de concorde nationale. A sa suite, l'historiographie consacre le concept de « volontariat dirigé » ou « volontariat encadré<sup>2</sup>. » La définition nazie du volontariat, d'ailleurs, parle d'elle-même : en novembre 1940, alors que le Nord est le premier département à subir des rafles de main-d'œuvre ainsi que des pressions sur les sans-emplois et sur les travailleurs, le D<sup>f</sup> Borowski, responsable de la main-d'œuvre à l'OFK de Lille, explique placidement au préfet Fernand Carles que « pour lui un volontaire est un travailleur qui sera libre en Allemagne par opposition aux prisonniers civils ; et de ce fait, toutes les personnes déjà recrutées, qu'elles soient consentantes ou non sont, à ses yeux, des volontaires<sup>3</sup>. » Cette leçon de *LTI* eût ravi Victor Klemperer<sup>4</sup>. Il est symptomatique aussi que le même terme nazi d'*Arbeitseinsatz* désigne indifféremment tout recrutement de main-d'œuvre, volontaire ou forcée, civile, militaire ou concentrationnaire. Le Reich pourrait adresser aux travailleurs étrangers le mot de Trissotin à Henriette : « Pourvu que je vous aie, il n'importe comment<sup>5</sup>. »

Qu'est-ce qui pousse certains éléments de la société française à accepter de s'expatrier en Allemagne ? Quelles parts de contrainte peuvent-elles être lisibles dès l'ère du volontariat ? Quels regards la population, l'opinion publique portent-elles sur le volontariat et sur les volontaires eux-mêmes ? Comment en arrive-t-on progressivement à un programme de recrutement forcé ? La réponse nécessite tout d'abord un retour en arrière et un examen des précédents de 1914-1918 et du contexte économique et social global de 1940, avant de voir les réactions de la société française face au phénomène volontaire ainsi qu'à la propagande et aux pressions en faveur du travail en Allemagne.

## **I - Précédents et contextes**

Pendant la Grande Guerre, en Belgique et dans le Nord-Pas-de-Calais occupés, ou sur les arrières du front oriental, l'Etat allemand acquiert une première expérience du recours au travail forcé. Il suscite d'abord un volontariat qui, trop insuffisant, cède la place au déplacement forcé de la main-d'oeuvre. En 1940, la même évolution se reproduit en Pologne.

---

<sup>2</sup> C'est le terme employé par Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, p. 44

<sup>3</sup> Rapport Carles du 18 novembre 1940, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. I, p. 98

<sup>4</sup> KLEMPERER Victor, *LTI, la langue du III<sup>e</sup> Reich. Carnets d'un philologue*, 1947, Albin Michel, 1996

<sup>5</sup> MOLIERE, *Les Femmes Savantes*, acte V, scène 1.

La principale nouveauté y est la vision foncièrement raciste du peuple vaincu, qui imprime sa marque sur les moyens de coercition déployés et sur le traitement infligé aux travailleurs transplantés en Allemagne. Certes, lorsque bien plus tard, mi-1942, il s'agit de recourir au recrutement forcé en territoire français, les méthodes employées en Europe de l'Est sont difficilement transposables à l'Ouest, où les peuples vaincus sont moins méprisés, et où l'organisation administrative, économique et sociale est trop complexe pour que la même brutalité soit déployée. Mais le Reich peut à ce moment-là jouer sur la hantise vichyste excessive d'une « polonisation » du pays. Celle-ci contribue à ce que le régime accepte de se charger lui-même de l'exil de ses concitoyens.

### 1) Précédents et héritages des deux guerres

Pays d'immigration de main-d'œuvre saisonnière dès la révolution industrielle bismarckienne, l'Allemagne connaît en 1914-1918 une première expérience de la mise au travail forcé d'autres populations en temps de guerre totale et prolongée. A la déclaration de guerre, les travailleurs saisonniers polonais présents sur son sol sont retenus de force. Des dizaines de milliers de civils sont exploités sur les arrières du front oriental, ou recrutés pour l'Allemagne. 2.5 millions de prisonniers sont intégrés à l'économie en quatre ans, dont 535 411 Français<sup>6</sup>. Des appels aux volontaires sont lancés avec un succès très aléatoire dès le début de l'occupation en Belgique et dans le Nord-Pas-de-Calais. La guerre totale décrétée en 1916 entraîne le recours au travail forcé. L'armée allemande, saignée au cours des batailles d'anéantissement de Verdun et de la Somme, doit mobiliser les jeunes classes par anticipation. Faute de pouvoir puiser une force de travail de remplacement dans son empire colonial trop petit, inaccessible ou en partie perdu, elle les remplace par des travailleurs requis. L'ordonnance du 3 octobre 1916 prise par le Grand Quartier Général dirigé par Hindenburg et Ludendorff ne concerne en principe que les sans-emplois ou ceux qui refusent de travailler. En réalité, est visée toute personne que les occupants jugeront utile ou nécessaire de mobiliser.

Cette année-là, 348 916 civils étrangers sont déjà employés contre leur gré dans le Reich<sup>7</sup>. Entre le 3 octobre 1916 et le 10 février 1917, 61 000 Belges sont envoyés en

---

<sup>6</sup> HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, J.H.W. Dietz, Bonn, 1985, tr. anglaise *Hitler's foreign workers. Enforced foreign labor in Germany under the Third Reich*, Cambridge University Press, 1997, p. 17

<sup>7</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 4

Allemagne, et un nombre indéterminé de Français des dix départements occupés, avant que le scandale international et les protestations des neutres n'obligent Guillaume II à interrompre l'opération<sup>8</sup>. Nombre d'habitants sont également obligés de travailler sur place pour l'occupant, pour une durée variable, et jusque sur les arrières immédiats du front. Les habitants du Nord-Pas-de-Calais et de l'Est occupés subissent une propagande qui martèle que « l'oisiveté » est mère de tous les vices, et qui invoque le scandale du chômage et de la « paresse » pour rafler et mettre au travail toute personne supposée sans occupation utile ou régulière. Des certificats de travail obligatoires sont institués. Convoqués et raflés doivent signer un document affirmant qu'ils sont volontaires. Ceux qui s'y refusent, les « brassards rouges », sont groupés en bataillons de travailleurs civils et doivent porter ce brassard distinctif qui indique leur matricule, leur bataillon et leur compagnie. Requis et raflés sont souvent très maltraités et astreints à des travaux pénibles et humiliants. L'occupant va plus loin qu'en 1940 puisqu'outre les bourgeois ou les étudiants, il n'épargne ni les femmes ni les enfants de toutes catégories sociales<sup>9</sup>.

En particulier, Lille connaît en pleines Pâques 1916 des rafles aux victimes pour trois quarts féminines, touchant 10 000 personnes de 17 à 30 ans dans l'agglomération. Des soldats dégoûtés avouent qu'ils auraient préféré rester à Verdun, des officiers de la Garde impériale refusent leur concours. « Compressées dans des wagons à bestiaux, des milliers de Lillois et de Lilloises quittent la gare Saint-Sauveur », décrit l'historien Pierre Pierrard. « Réparties dans des villages de l'Aisne et des Ardennes, soumises au travail forcé, les “transportées” souffriront de la faim, de la fatigue, de la promiscuité de prostituées que les Allemands ont volontairement mêlées à leurs rangs, des “visites”, des sollicitations, de l'éloignement. Plus d'une succombera<sup>10</sup>. » L'évêque, le sous-préfet, le maire et le recteur protestent en vain. Hors de la zone occupée, ces déportations de femmes sont connues, et engendrent de folles rumeurs: quantité de dessins décrivent alors des femmes crucifiées, ou aux seins coupés<sup>11</sup>. Le traumatisme est durable. Dès 1940, et bien que les femmes soient cette fois-ci épargnées, la région de Lille a la sensation de revivre ce qu'elle a vécu une génération plus tôt.

---

<sup>8</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 21, ainsi que MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1971, p. 16-17

<sup>9</sup> Pour une description fouillée des conditions de recrutement et de travail, Odette HARDY-HEMERY, « Travailleurs forcés et mineurs dans le Nord occupé sous la Première Guerre mondiale », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 17-39

<sup>10</sup> Pierre PIERRARD, « Lille, ville allemande », in *L'Histoire, 14-18, Mourir pour la Patrie*, Points-Seuil, 1992, p. 249

<sup>11</sup> BECKER Annette et AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *14-18. Retrouver la guerre*, Gallimard, 2000, p. 67



Côté français, la Grande Guerre, parachèvement et apogée de l'unité nationale, laisse aussi des germes de division et des brûlures mémorielles, en raison des jalousies et des rancœurs de ceux des tranchées envers deux catégories particulières de l'arrière : ceux taxés à tort ou à raison de « planqués » ou d'« embusqués » d'une part, et les « affectés spéciaux » d'autre part, ces mobilisés jugés indispensables à l'effort de guerre total et laissés ou renvoyés à l'usine<sup>12</sup>. En 1939-1940, la mobilisation industrielle organisée par le ministre Raoul Dautry, mieux réussie et plus vaste que ce qu'il a longtemps été cru, laisse aux usines plusieurs centaines de milliers d'ouvriers affectés spéciaux<sup>13</sup>. Alors que l'union sacrée de 1914 ne se reproduit pas suffisamment, et que les braises des conflits sociaux de juin 1936 et novembre 1938 sont mal éteintes, les ruraux mobilisés nourrissent encore plus rancœur contre les ouvriers, et l'unité nationale en pâtit à la veille d'une épreuve décisive<sup>14</sup>.

Avec la Drôle de Guerre, la France renoue avec la gestion étatique autoritaire du placement de la main-d'œuvre, en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre. L'historiographie s'est assez peu interrogée sur les continuités entre certaines de ces pratiques et celles de l'Etat français. De fait, dès avant juin 1940, la main-d'œuvre française doit accepter une perte de liberté, un contrôle accru et des sacrifices croissants. Les salaires sont bloqués, les horaires de travail allongés, les récriminations pas rares. Par voie d'affichage dans les établissements, tous les hommes de plus de 18 ans peuvent être requis, pour des travaux que le gouvernement juge nécessaires à l'effort de guerre. Bénéficiaires du droit d'asile ou apatrides sont aussi requérables. Deux créations datant du crépuscule de la République sont également récupérées le jour venu par Vichy. Les Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE), créés notamment pour encadrer la masse des républicains espagnols réfugiés, permettent à l'historienne Sarah Farmer de considérer que

---

<sup>12</sup> Entre le 1<sup>er</sup> décembre 1915 et le 31 décembre 1916, 500 000 ouvriers et 50 000 mineurs auraient été retirés du front, suivis en 1917 de 180 000 agriculteurs des classes les plus âgées, et enfin, en 1918, de 20 000 ouvriers, 27 000 employés des transports et 13 000 mineurs de plus. De ce fait les pertes des agriculteurs sont supérieures à leur part dans la population, d'autant qu'ils forment le gros de l'infanterie, trois à quatre fois plus touchée que l'artillerie ou le génie. Jean-Jacques BECKER, « Mourir à Verdun », in *L'Histoire*, n° 76, mars 1985, rééd. in *14-18. Mourir pour la Patrie*, Seuil, 1992, p. 164

<sup>13</sup> En juin 1940, on compte 1 750 000 personnes en usines de guerre, autant qu'en 1918. Patrick FRIDENSON et Jean-Louis ROBERT, « Les ouvriers dans la France de la Deuxième Guerre mondiale. Un bilan », in PROST Antoine (dir.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, les Editions de l'Atelier, 2003, p. 130

<sup>14</sup> Voir à ce sujet en introduction, la note 2, p. 5. Sur les opinions et comportements des Français et plus particulièrement des différentes catégories sociales pendant la Drôle-de-Guerre, voir Pierre LABORIE, LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Seuil 1990, rééd. *L'opinion française sous Vichy : les français et la crise d'identité nationale 1936-1944*, Points-Seuil, 2001, et Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, *Les Français de l'an 40*, Gallimard, 1990, 2 vol.

« le recours au travail forcé en France, de 1940 à 1944, commença avant même sa défaite<sup>15</sup>. » La Main-d'œuvre Indochinoise, instituée en septembre 1939, fait venir de force 20 000 travailleurs depuis l'Extrême-Orient : à partir de 1943, sur ordre de Vichy, cet « organisme d'exploitation et d'oppression<sup>16</sup> » (Yves Farge) met des milliers d'entre eux à la disposition des Allemands, dans des forêts, des champs, des rizières ou des usines en territoire français, ainsi qu'à l'Organisation Todt, dans des conditions souvent pénibles voire mortifères<sup>17</sup>. En septembre 1942, Vichy renonce certes à s'appuyer sur la loi du 11 juillet 1938 comme base légale de la réquisition de la main-d'œuvre, et préfère promulguer un nouveau texte *ad hoc* pour satisfaire aux exigences allemandes. Il n'en reste pas moins que la France, les Français et les étrangers sont alors habitués depuis fin 1939 à ce que l'Etat dispose à son gré de l'affectation de la force de travail. Il lui suffit de continuer à prétendre qu'il agit dans l'intérêt supérieur de la nation, quand il le fait désormais dans celui de l'Allemagne nazie.

## 2) *Le national-socialisme et son rapport au travail*

L'idéologie nazie porte en elle le travail forcé comme la nuée l'orage. Dès 1933, le parti national-socialiste dit « des travailleurs allemands » détruit syndicats et partis ouvriers, restaure une discipline de fer au profit du patron promu « Führer » de l'entreprise (*Betriebsführer*), combat à coups de mesures incitatives et répressives l'emploi des femmes, qu'il s'agit de renvoyer à leurs fonctions de reproductrices et d'épouses de guerriers. La remise au travail des chômeurs s'opère de façon souvent autoritaire. Ceux-ci sont enrôlés, souvent de force, sous peine de privations des aides, sur de grands chantiers où sévissent la surveillance et la peur de la délation<sup>18</sup>. Un Service du Travail (*Arbeitsdienst*) est mis en place dès la prise du pouvoir : volontaire à ses débuts, il devient très vite obligatoire, et il sert autant aux manifestations de propagande qu'à la lutte contre le chômage<sup>19</sup>. 25 millions d'ouvriers et

---

<sup>15</sup> Sarah FARMER, « Hors cadre : le travail des étrangers dans la France en guerre », in FISHMAN Sarah (dir.), *La France sous Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 266

<sup>16</sup> Archives Départementales du Rhône, 283 W 173, liquidation des services du STO, rapport du commissaire de la République du Rhône-Alpes Yves Farge au ministère du Travail, 25 octobre 1944

<sup>17</sup> Voir notamment en AN F 60 1452, ainsi que TRAN NU Liêm Khê, *Les travailleurs indochinois en France de 1939 à 1948*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-X, 1988, selon lequel 1 061 de ces travailleurs indochinois ne survivent pas à la guerre, dont 874 en raison de maladies, notamment de la tuberculose.

Encore dans les années 2000, l'ancien commissaire de la République pour la région de Marseille, Raymond Aubrac, doit intervenir plusieurs fois auprès du gouvernement français en faveur de l'indemnisation jamais obtenue de ces anciens travailleurs forcés indochinois, dont la situation matérielle lamentable l'a bouleversé à la Libération. Entretien avec Raymond Aubrac, 25 mai 2006.

<sup>18</sup> ALLEN William Sheridan, *Une petite ville nazie 1930-1935*, 1965, Robert Laffont, 1967, p. 228 et p. 273-274, pour l'application de ces mesures au plan local.

<sup>19</sup> ALLEN William Sheridan, *Une petite ville nazie*, *op. cit.*, p. 275 et p. 309-310

d'employés sont embrigadés dans l'organisation corporatiste du Deutsche Arbeitsfront (DAF) dirigé par Robert Ley, la même organisation qui se retrouve plus tard en charge des camps d'hébergement des travailleurs étrangers<sup>20</sup>. Prix et salaires sont bloqués, le droit au libre changement d'emploi disparaît en 1934, et les offices du travail reçoivent pleins pouvoirs exclusifs jusqu'en 1945 pour la répartition de la main-d'œuvre nationale puis étrangère - ils sont sous contrôle du gauleiter Sauckel à partir de 1942. Ce sont eux qui gèrent le livret ouvrier (*Arbeitsbuch*), rétabli en 1935 et étendu en 1939 à tous les salariés puis en 1943 aux travailleurs étrangers<sup>21</sup>. En 1935, Hitler, simultanément, rétablit le service militaire et instaure un *Reichsarbeitsdienst* (RAD), service de travail obligatoire de six mois à caractère paramilitaire, imposé aux Allemands dès l'âge de 17-18 ans : il précède pour les garçons l'incorporation dans la Wehrmacht et est étendu aux filles en 1939. En 1941, les Français annexés d'Alsace-Moselle font à leur tour connaissance avec lui.

En 1936, l'autarcie imposée à la population et aux industriels est effective, et un Plan de Quatre Ans pour le réarmement accéléré est confié à Hermann Göring, véritable dictateur à l'économie dirigée, au rôle prépondérant dans les questions de main-d'œuvre jusqu'au début de 1942. Le III<sup>e</sup> Reich est alors le pays au monde à exercer, après l'URSS, le plus grand contrôle étatique sur sa main-d'œuvre et son économie. En juin 1938, le décret sur le travail obligatoire (*Dienstverpflichtverordnung*) impose à tout habitant d'accepter n'importe quel travail en n'importe quel lieu, tandis que la semaine de travail est portée de 40 à 48 heures<sup>22</sup>.

« Parasites », « paresseux », « asociaux », Tziganes et autres inaptes ou supposés tels au travail productif sont voués aux pires châtiments, et les réfractaires au travail bons pour l'internement en camp de concentration (KZ) sous le triangle noir. Le mépris des « bouches inutiles » joue aussi un rôle partiel dans la propagande eugénique et dans le premier crime de

---

<sup>20</sup> Né en 1890, au NSDAP dès 1924, le D<sup>f</sup> Ley se suicide dans sa cellule à Nuremberg le 25 octobre 1945. Son antisémitisme violent et ouvertement exterminationniste s'étale dans ses discours et ses brochures à très large diffusion, comme dans les propos virulents qu'il tient aux collaborationnistes syndicalistes français qu'il reçoit à Paris en juillet 1942 lors du lancement de la Relève - ceux-ci ne réagissent ni ne renchérissent. Ce langage ne dissuade pas non plus les responsables de la Délégation Officielle Française (DOF) de Gaston Bruneton, insérée dans la DAF, de travailler sous ses ordres, non plus que ses manières plébiennes, sa corruption et son alcoolisme. Si le poste de plénipotentiaire au recrutement de la main-d'œuvre lui échappe en mars 1942 au profit de Sauckel, les milliers de camps de travailleurs civils dans le Reich sont en principe sous son autorité. Le 1<sup>er</sup> janvier 1943, il félicite les travailleurs français du Reich : « Votre labeur a servi à protéger l'Europe contre les hordes de bolcheviks sans culture et contre les plans de famine du capitalisme judéo-anglo-américain. » AN 72 AJ 1843. Pour un portrait de Ley et de son action à la tête du DAF, voir aussi les mémoires inédites du bras droit de Gaston Bruneton Robert FERRY, *Les oubliés 1942-1945*, 1988, p. 39 – texte aimablement communiqué par M. Christian Levi Alvares, petit-fils de Gaston Bruneton, FRIEDLANDER Saül, *L'Allemagne nazie et les Juifs. Les années d'extermination*, Seuil, 2007, p. 57, EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, t. III, Flammarion, 2009, p. 89

<sup>21</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, *op. cit.*, p. 10

<sup>22</sup> HOMZE Edward, *Foreign Labor in Nazi Germany*, *op. cit.*, p. 11

masse de l'Etat nazi en guerre : l'extermination des handicapés mentaux au cours de l'action T4 lancée le 1<sup>er</sup> septembre 1939. Le jugement du tribunal de Nuremberg interroge après coup le parallélisme qu'il peut y avoir entre recruter d'une main des masses d'esclaves à travers toute l'Europe occupée, et de l'autre anéantir par « euthanasie » tous les faibles qui ne servent à rien pour la production<sup>23</sup>. De fait, en Pologne envahie, où les *Einsatzgruppen* fusillent systématiquement les malades mentaux, et où c'est à leur attention que la première chambre à gaz est ouverte fin 1939 dans un fort de Poznan, « il est significatif que les quelques malades jugés capables de travailler [soient] épargnés et transférés en Allemagne<sup>24</sup>. »

Par manque de confiance dans l'armée, Hitler confie les grands travaux publics militaires à une organisation paragouvernementale sans statut bien défini dans la polycratie nazie, et qu'il baptise en 1938, au détour d'un discours, du nom de son chef, l'ingénieur Fritz Todt, vétéran du parti nazi depuis 1922. Père du programme autoroutier nazi, Todt réussit à édifier le gros des fortifications de la ligne Siegfried (*Westwall*) en à peine un an (mai 1938 – avril 1939). L'Organisation Todt devient pendant la guerre une gigantesque organisation paramilitaire. Ses 50 000 cadres dirigent en 1943-1944 jusqu'à 1.4 millions de travailleurs européens, en majorité forcés<sup>25</sup>. Mais en avril 1939, l'OT se distingue aussi en édifiant à Hinzert, à l'occasion de ces travaux sur la ligne Siegfried, le premier camp de rééducation par le travail (*Arbeitserziehungslager*) pour ouvriers fainéants, rouspéteurs ou « saboteurs ». Gérés par la Gestapo et non par la SS, l'AEL est conçu pour un internement à terme, pas plus de 56 jours en principe, 21 jours le plus souvent, mais dans des conditions aussi inhumaines que celles des KZ. Les ouvriers relâchés retournent travailler si maigres et si traumatisés que leur seule vue dissuade les autres de tout écart de conduite. De nombreuses entreprises demandent l'ouverture d'AEL et se font un devoir de dénoncer ceux qu'elles veulent y voir interner : ils se multiplient pendant la guerre, notamment aux dépens des ouvriers polonais forcés arrivés en masse en 1939-1940. 30 000 à 50 000 travailleurs français volontaires ou forcés passent à partir de 1941 dans l'un des plus de 200 AEL<sup>26</sup>. Au moins un millier y laissent la vie, fauchés par le typhus, première cause de mortalité, épuisés par le travail forcé,

---

<sup>23</sup> Tribunal Militaire International de Nuremberg, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, Nuremberg, 1947, t. I, p. 260

<sup>24</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 101

<sup>25</sup> GAIDA Peter, « Le Mur de l'Atlantique en Aquitaine », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 288

<sup>26</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, CNRS éditions, 2010, p. 303

assassinés par les brutalités des gardiens<sup>27</sup>. Selon Gabriele Lofti, historienne pionnière de ces camps oubliés, un travailleur étranger sur vingt passe en AEL lors de son séjour allemand<sup>28</sup>.

Depuis 1937, l'Allemagne connaît le plein-emploi. La guerre européenne qu'elle provoque en septembre 1939 risque de la placer face à de graves problèmes de main-d'œuvre. Pourtant, en six ans, le Reich envoie au front 13 millions de ses citoyens sans mettre en danger son économie de guerre. La production d'armes augmente sans discontinuer jusqu'au fléchissement tardif de l'automne 1944 causé par les bombardements massifs et l'encerclement territorial<sup>29</sup>. Aucun plan prémédité ne prévoit pourtant de recourir massivement à la main-d'œuvre étrangère. En mai 1939, les 300 000 travailleurs étrangers dans le Reich représentent moins de 1 % de l'emploi total<sup>30</sup>. Le racisme nazi se concilie mal avec la transformation du Reich en pays d'immigration de masse : dans les débats d'avant-guerre au sein de la polycratie nazie, l'appareil policier regroupé dans le RSHA de Himmler s'y montre fort réticent. Il n'admet le recours à la main-d'œuvre forcée que par nécessité, et à condition de la soumettre à une surveillance draconienne et à une discrimination d'autant plus poussée que la place du travailleur dans la hiérarchie raciale est basse et/ou qu'il provient d'un pays ennemi<sup>31</sup>.

Le 23 mai 1939, lorsqu'il dévoile à ses généraux que le corridor de Dantzig n'est qu'un prétexte à la destruction de l'Etat polonais et à la conquête de l'espace vital à l'Est, Hitler mentionne pour la première fois au détour d'une phrase que les Polonais des futurs territoires annexés ne feront « pas de service militaire » mais seront transformés en simple « source de main-d'œuvre<sup>32</sup>. » Il ne s'agit encore que d'une vision assez floue, noyée au sein d'une logorrhée interminable. Après la conquête de la Pologne, le 17 octobre 1939, il confirme à ses officiers supérieurs qu'« il faut empêcher l'intelligentsia polonaise de constituer une élite dominante. Le niveau de vie dans le pays doit rester bas. Il ne présente une utilité pour nous qu'en tant que réserve de main-d'œuvre<sup>33</sup>. » Il s'agit moins de l'expression d'un désir pressant de main-d'œuvre que d'un mépris raciste qui entend réduire l'autre en esclavage.

---

<sup>27</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006, p. 1606. L'auteur estime de 5 à 15 % la mortalité en AEL.

<sup>28</sup> LOFTI Gabriele, *KZ der Gestapo. Arbeiterziehungslager im Dritten Reich*, Munich, Deutsche Verlags-Anstalt, 2006, p. 254

<sup>29</sup> HOMZE Edward, *Foreign Labor in Nazi Germany*, op. cit., préface

<sup>30</sup> HOMZE Edward, *Foreign Labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 17

<sup>31</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, op. cit., p. 41-57

<sup>32</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 16

<sup>33</sup> Cité par EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 29

Pourtant, pragmatiquement, les Polonais sont utilisés comme main-d'œuvre supplétive dès la conquête. 300 000 des 420 000 prisonniers polonais sont transformés d'autorité en travailleurs civils et mis au travail dans l'agriculture, passant de l'autorité de la Wehrmacht à celle de la police<sup>34</sup> : cette idée de transformer des prisonniers de guerre en travailleurs libres à l'avantage du Reich refait surface ultérieurement des deux côtés du Rhin au sujet des captifs français, même si elle ne trouve dans leur cas qu'une application partielle et tardive en avril 1943, en récompense du STO. En territoire polonais même, malgré les crimes de masse perpétrés d'emblée par la Wehrmacht et les Einsatzgruppen, les volontaires se pressent dès les premiers jours, sans même attendre la fin des combats<sup>35</sup>. Ceux des mois suivants partent surtout poussés par le chômage, la faim et la misère causées par la destruction systématique de la vie polonaise, ainsi que par la disparition des aides sociales aux sans-travail. Ce « volontariat » important touchant au moins 130 000 Polonais est tout relatif, puisqu'il est fortement déterminé par la pression des conditions de vie épouvantables suscitées par l'occupant dans le Gouvernement Général. Il ne suffit pas à satisfaire les besoins<sup>36</sup>.

Le ministère de l'Alimentation, le ministère du Travail, le Plan de Quatre Ans se montrent favorables pour la première fois à la venue de gré ou de force d'une main-d'œuvre civile taillable et corvéable à merci. Le RSHA de Himmler, lui, s'inquiète pour la sécurité intérieure et le maintien de la pureté raciale. Aussi exige-t-il que les femmes comptent pour une proportion très forte voire une majorité des travailleurs civils polonais, comme plus tard des *Ostarbeiter* soviétiques : par contraste, il n'exigera jamais la venue en Allemagne des travailleuses françaises, dont le peuple n'est pas jugé aussi inférieur, et pour lesquelles les dispositions légales théoriques du STO resteront lettre morte, d'autant que l'Etat français, l'Eglise et la société sont totalement hostiles à leur départ.

De nombreux Allemands et Allemandes se conduisant trop amicalement avec les travailleurs polonais, et des habitants, fonctionnaires et policiers non moins nombreux exigeant spontanément une règlementation sévère contre ces « sous-hommes<sup>37</sup> », le RSHA promulgue le 8 mars le draconien « décret polonais » (*Polenerlasse*) qui soumet les Polonais

---

<sup>34</sup> Michael ESCH, « Les réquisitions de main-d'œuvre en Pologne occupée », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 413.

<sup>35</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 23. Trois jours après l'invasion, le 3 septembre, les premiers offices de placement allemand (OPA) sont ouverts à Rybnick et Dirshau. Ils sont une trentaine au milieu du mois. Le 19 septembre, un premier train emmène des travailleurs agricoles volontaires en Allemagne.

<sup>36</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 34

<sup>37</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, op. cit., p. 67. Comme souvent dans l'Etat national-socialiste, les mesures radicales prises au sommet répondent aux aspirations et aux inspirations venues de la base, sans que Hitler et Himmler aient besoin de prendre l'initiative : tous les échelons réfléchissent à des mesures anti-polonaises, les exigent d'urgence, parfois les anticipent.

du Reich à un véritable régime de terreur et d'apartheid : port obligatoire d'un insigne « P » sur le vêtement, peine de mort en cas de relations sexuelles entre un Polonais et une Allemande, couvre-feu spécifique, interdiction d'emprunter les transports en commun et même de se déplacer à bicyclette, interdiction encore d'entrer dans les restaurants, les églises, les lieux de loisirs et les bordels allemands. Seuls des emplois pénibles et peu qualifiés doivent leur être réservés, pour des salaires de misère systématiquement inférieurs à ceux des Allemands et grevés par une surtaxe spéciale de 15 à 20 % (cyniquement qualifiée de *Sozialausgleichabgabe*, taxe d'égalisation sociale) qui empêche la main-d'œuvre polonaise sous-payée de concurrencer les travailleurs nationaux. Le port de l'insigne « P » précède d'un an et demi celui de l'étoile jaune pour les Juifs : pour la première fois, le Reich marque une catégorie de population. Ce décret sert ultérieurement de modèle à celui du 20 février 1942 fixant la condition des travailleurs soviétiques (*Ostarbeiter*). Mieux appliqués en ville que dans les campagnes, où la population rurale prend souvent ses aises avec les décisions de l'Etat, ces décrets permettent par la suite aux requis français du STO d'estimer leur sort comme relativement favorable au vu de ce qu'endurent systématiquement et quotidiennement sous leurs yeux les Polonais et les *Ostarbeiter*.

La correspondance des travailleurs polonais exilés fait connaître le sort qui attend en Allemagne les candidats au départ. En avril 1940, devant l'effondrement du volontariat, et sous la pression de Göring, le gouverneur Hans Frank, passant outre ses craintes de troubles publics, décrète la réquisition des civils polonais. Il fixe des quotas à fournir selon les districts et les communes, obligeant donc les maires polonais à prendre position. Des villages entiers sont cernés et tous leurs jeunes habitants mâles emmenés, les fuyards abattus, tandis qu'en ville, les policiers et les SS raflent sans distinction les jeunes Polonais dans les cinémas, les lieux publics ou en pleine rue. En septembre 1941, en comptant les ex-prisonniers de guerre, plus d'un million de Polonais vivent ainsi dans le Reich, à 85 % des travailleurs forcés<sup>38</sup>.

Bien avant la société française, où les modalités du recrutement seront moins brutales, la société civile polonaise réagit à l'agression, et par des moyens tout à fait comparables ou identiques. Des faux certificats médicaux sont délivrés par des médecins complaisants à ceux qui refusent de partir sans pour autant se mettre dans l'illégalité. Des travailleurs ne se présentent pas aux trains. Un réfractariat alimente un maquis. Et bien avant l'entrée en scène du gauleiter Sauckel, les autorités allemandes locales, police nazie comprise, maudissent en

---

<sup>38</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 23-25, ainsi que EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 37-38

leur for intérieur ces réquisitions par lesquelles Berlin jette le trouble dans la population aux dépens du maintien de l'ordre<sup>39</sup>. Le travail obligatoire renforce la haine de l'ennemi et la cohésion de la société contre l'opresseur. Et les Allemands sont confrontés au même dilemme qu'ils retrouvent ultérieurement en France, et dans les autres pays occupés : seule la force peut fournir l'abondante main-d'œuvre voulue, mais s'ils sont brutalisés au départ comme à l'arrivée, les travailleurs seront-ils efficaces en Allemagne ? Ne vaudrait-il pas mieux dans ces conditions les exploiter sur place, dans leur pays ? Les occupants s'inquiètent aussi du phénomène important des ruptures de contrat de travail. De nombreux travailleurs polonais « marrons » errent à travers le Reich et s'en évadent pour rejoindre leur pays.

C'est dire qu'entre l'été 1940 et la fin de la guerre, les civils français exilés à leur tour de gré ou de force ne recourent à aucune pratique que les travailleurs polonais n'aient expérimentée avant eux. Le précédent polonais, par ailleurs, aurait du avertir à lui seul les Français du risque que chez eux aussi, le recours au volontariat cède le pas tôt ou tard au recours à la coercition. Enfin, à partir de 1942, la collaboration du régime de Vichy aux transferts de la main-d'œuvre en Allemagne trouve pour partie son origine, ou au moins une justification rhétorique, dans la peur que les Allemands appliquent en France leurs méthodes brutales de Pologne et se mettent à rafler eux-mêmes la main-d'œuvre. Cette peur est très exagérée, puisque les nazis ne vouent pas aux Français la même haine raciste qu'aux Polonais, et n'ont jamais l'intention de rayer la France de la carte ou de la priver d'Etat et de gouvernement. Mais l'instrumentalisation de cette peur est réelle. Pierre Laval, au conseil des ministres du 4 septembre 1942 qui décide de la première loi du travail obligatoire, ne manque pas de mettre en avant le précédent polonais pour persuader ses ministres qu'il vaut mieux qu'un gouvernement français assume lui-même les transferts de main-d'œuvre. Il ne tient aucun compte de l'avertissement du Secrétaire d'Etat à la Marine, l'amiral Auphan : quand bien même le risque de polonisation existerait, la France a-t-elle pour autant le droit de se « poloniser » elle-même<sup>40</sup> ?

---

<sup>39</sup> EVANS Richard, *ibidem*, p. 38. « Les jeunes Polonais étaient de plus en plus nombreux à fuir dans les forêts et à échapper au travail obligatoire en Allemagne », conclut l'historien, « c'est à ce moment-là qu'est né le mouvement de Résistance clandestin polonais. »

<sup>40</sup> LE ROY LADURIE Jacques, *Mémoires, 1902-1945*, Flammarion et Plon, 1997, p. 395 sq.



## II - L'invasion de la France et ses suites

« Plutôt l'esclavage que la guerre », scandaient les ultra-pacifistes de l'avant-guerre. Les Français vont durement éprouver l'un sans rien éviter de l'autre. Après l'offensive du 10 mai 1940, ce qui fut un jour apprécié comme la Grande Nation connaît en six semaines la défaite la plus humiliante de son histoire, doublée d'un terrible traumatisme social et d'une grave crise d'identité nationale. Deux millions de prisonniers de guerre (PG) sont capturés en six semaines, plus rapidement qu'en aucune autre campagne du conflit. Accueilli avec soulagement par la masse de la population, choquée ou dispersée sur les routes de l'Exode, l'armistice du 22 juin 1940 retire le pays du conflit, l'élimine de la marche des événements mondiaux, et implique l'entente du gouvernement du maréchal Philippe Pétain avec un vainqueur pourvu juridiquement des droits de la puissance occupante sur la large moitié nord du pays, la plus riche. Celle-ci représente 67 % de la population, deux tiers des ressources agricoles, 75 % du charbon, 80 % du potentiel industriel et 95 % de l'acier. Au sud de la Ligne de démarcation subsiste une zone dite libre. Ainsi les Allemands mettent-ils la main, somme toute aisément, sur le premier pays industriel du continent occupé. Il en est aussi la première réserve de main-d'œuvre qualifiée.

En pratique, la convention d'Armistice ne régit que fort peu dans les années suivantes les rapports franco-allemands. Le STO est un cas emblématique de son dépassement. Le juriste Joseph Barthélemy, futur ministre de la Justice à Vichy, affirme dans ses mémoires n'avoir « pas vu, aux mois de juin et de juillet 1940, un seul Français qui ne fût partisan de l'Armistice », pour reconnaître lui-même aussitôt après que l'Allemagne ne l'a pas respecté: « le travail obligatoire, les déportations de travailleurs en Allemagne, tout cela n'était pas dans l'Armistice, et M. de Lequerica, ambassadeur d'Espagne, ne manquait pas de l'observer dans des conversations privées<sup>41</sup>. » A Prades (Pyrénées-Orientales), des habitants croient qu'avec les Allemands, on va à nouveau travailler et manger comme autrefois. Le maire, plus lucide, les avertit : « avec les Allemands, on travaillera plus et on mangera moins<sup>42</sup>. »

Barthélemy ne précise pas que c'est grâce au choix de collaboration d'Etat par le régime né de la défaite que les Allemands peuvent dépasser la seule application de la convention d'Armistice, et qu'une collaboration qui serait restée purement administrative et

---

<sup>41</sup> BARTHÉLEMY Joseph, *Mémoires*, Pygmalion, 1989, p. 330-331

<sup>42</sup> BOULADOU Gérard, *Les maquis du Massif central méridional, 1943-1944*, thèse d'Etat, Université Paul-Valéry, 1974, t. I, p. 74

technique. Ils bénéficient avec Vichy d'un régime dont le caractère légal sinon légitime contribue à détourner des esprits en désarroi de la tentation de résister. La collaboration d'Etat vite engagée permet au vainqueur d'exploiter son domaine conquis sans grandes difficultés techniques ni contreparties politiques.

### **1) Après l'Armistice : les services allemands à l'affût**

Les acteurs de la polycratie nazie mènent très vite et concurremment la politique de pillage et d'exploitation – sans parler des entreprises privées avides de prises de participation ou de mises sous tutelle des concurrentes françaises. L'Ostland s'arroge 170 000 ha de terres dans le Nord-Est. La Wehrmacht saisit les stocks comme butin de guerre. Le Plan de Quatre Ans lorgne sur l'industrie, les matières premières, les machines et les travailleurs d'usines. La délégation allemande à la Commission d'Armistice de Wiesbaden a son spécialiste des questions économiques, Hans Richard Hemmen. Le MBF (*Militärsbefehlshaber in Frankreich*) ou commandement militaire allemand en France, fondé le 25 août 1940, joue un grand rôle à travers sa section économique (*Wirtschaftsabteilung*) dirigée par le D<sup>r</sup> Elmar Michel. Celle-ci dispose d'une VII<sup>e</sup> section Travail et questions sociales (*Arbeitseinsatz und Sozialfragen*), aux mains du conseiller Eckelmann. Les Feldkommandanturen (FK) installées dans chaque chef-lieu de département peuvent servir de relais à des prélèvements de main-d'œuvre. La structure très décentralisée du MBF leur donne une autonomie assez forte dont beaucoup, dès 1941 comme lors du STO, usent et abusent pour requérir la main-d'œuvre sans consulter ni Vichy ni les services du *Majestic* à Paris – du nom du grand hôtel de l'avenue Kléber qui sert de quartier général au MBF – et en ne souciant guère des accords franco-allemands conclus au plan national. L'Organisation Todt, la Luftwaffe, la Kriegsmarine ainsi que la Wehrmacht sous la direction de l'OKW se montrent d'emblée de grosses consommatrices de main-d'œuvre et de matières premières. L'Ambassade du Reich dirigée par Otto Abetz laisse faire, s'entremet et relaie les pressions sur le gouvernement français pour qu'un cadre politique optimal favorise l'exploitation des ressources de la France. La Propaganda-Staffel dépendant du ministère Goebbels, installée à Paris le 18 juillet 1940, dispose d'un *Gruppe Arbeitseinsatz* qui produit chaque mois dès l'automne 1940 un nouveau jeu d'affiches et de brochures vantant le travail en Allemagne. Même le Sipo-SD, improprement dénommé « Gestapo » par les Français et dirigé par Karl Oberg à partir du 1<sup>er</sup> juin 1942, s'intéresse aux questions de main-d'œuvre dans la mesure de leurs répercussions

sur le maintien de l'ordre. Il dispose au 3, rue des Saussaies à Paris d'une section III spécialisée, sous la houlette du D<sup>f</sup> Maulaz, dans la surveillance des bureaux d'achat allemands, des problèmes de main-d'œuvre et plus tard du Service du Travail Obligatoire.

Ces divers services offrent à la France une sorte de pacte colonial inédit entre pays européens développés, où le dominant se fournit chez le dominé en matières premières et en main-d'œuvre, tout en se donnant bonne conscience : il peut dire en effet que sans son intervention, les dominés souffriraient encore plus du chômage.

## **2) La situation économique dans la France défaite : Vichy, les Allemands et la réduction intéressée du chômage**

Malgré l'absence massive des prisonniers<sup>43</sup>, mais suite à l'Exode, aux destructions et au pillage, le chômage presque inexistant en mai 1940<sup>44</sup> connaît son pic historique : en novembre 1940, le ministère du Travail compte 1 047 255 demandes d'emploi non satisfaites, dont 805 409 chômeurs secourus, parmi lesquels un tiers de femmes, sur une population active de 18 millions d'âmes. C'est plus qu'aux pires moments de la Grande Dépression, où le chômage n'a jamais franchi la barre des 800 000. 90% de ces chômeurs vivent en zone occupée, dont 60 % en région parisienne<sup>45</sup>. Et ces statistiques n'incluent ni les nombreux chômeurs partiels, ni les chômeurs non enregistrés. Les rapports de la Délégation Générale dans les Territoires Occupés (DGTO) évoquent environ 330 000 chômeurs sur la région parisienne au 29 août 1940, et 267 000 dans la seule Seine au 7 septembre, qui sont 284 000 dès le 21<sup>46</sup>. A Paris, 30 000 à 50 000 nouveaux sans-emplois s'inscrivent chaque semaine<sup>47</sup>.

---

<sup>43</sup> Paradoxe qu'éclaire Alfred SAUVY in *La vie économique de la France de 1939 à 1945*, Flammarion, 1978, p. 172 : « sans une économie industrielle, les hommes travaillent les uns pour les autres, et sont plus complémentaires que concurrents », aussi le manque de main-d'œuvre et chômage peuvent coexister dans un pays, et le second être même une conséquence du premier.

<sup>44</sup> Il y a 40 000 chômeurs avant l'offensive allemande à l'Ouest du 10 mai 1940, selon la Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 21. Le rapport du MBF du 7 mars 1941 calcule qu'il y avait en décembre 1935 quelque 660 000 chômeurs dans la future zone occupée, un chiffre divisé par trois dès avant-guerre grâce au réarmement français : il serait passé de 515 000 chômeurs en 1936 à 310 000 en avril 1939, 265 000 en juillet et 220 000 en août. <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>45</sup> Selon le rapport du MBF du 1<sup>er</sup> novembre 1940, la Seine compterait 527 000 demandeurs d'emplois, dont 346 000 hommes et 181 000 femmes, le Nord-Pas-de-Calais 160 000. Le rapport précédent du 2 octobre chiffrait à 67 000 les chômeurs de la région militaire de Dijon (Bezirk C). Les grandes villes industrielles sont évidemment très touchées : Rouen et Le Havre comptent en septembre 13 000 chômeurs chacune, Nantes et Bordeaux 7 000. <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>46</sup> Rapport du 4 octobre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Le rapport du MBF du 2 septembre 1940 avance pour sa part le chiffre de 223 963 chômeurs secourus dans le « Gross Paris » au 17 août, *ibidem*.

<sup>47</sup> MICHEL Henri, *Paris allemand*, Albin Michel, 1981, p. 199. La capitale recense 150 859 chômeurs secourus le 27 juillet 1940. Avec le retour des réfugiés de l'Exode, un pic de 399 969 secourus est atteint au 23 novembre.

Les familles de chômeurs sont indirectement touchées, ce qui étend les effets du chômage à une large part de la population<sup>48</sup>.

Les Allemands comme Vichy redoutent une situation qui peut engendrer des troubles sociaux et favoriser le communisme<sup>49</sup>. Ils connaissent la tradition révolutionnaire du pays : 1936 n'est pas loin, et une précédente invasion a suscité la Commune<sup>50</sup>. La DGTO signale le 14 octobre que le chômage des jeunes et de la classe moyenne « atteint déjà de façon visible l'armature morale même du pays<sup>51</sup>. » Mais les solutions autoritaires du régime pour reclasser la main-d'œuvre vont favoriser indirectement la mise de la force de travail au service de l'occupant à la fois en France et en Allemagne, et surtout, préfigurer les bases légales des réquisitions de main-d'œuvre de 1942-1944.

La solution xénophobe est élaborée dès les premiers jours du régime. La loi de 1932 limitant l'emploi des étrangers, abrogée en 1939, est remise en vigueur le 29 août 1940. Cette « préférence nationale » avant l'heure jette une masse d'étrangers dans le bras des recruteurs allemands. Il n'y a rien d'étonnant si 85 % des « volontaires » pour le Reich sont des travailleurs étrangers à l'automne 1940, et si courant 1941, ils restent majoritaires puis au moins surreprésentés dans le volontariat<sup>52</sup>. Le 27 septembre, la loi sur les étrangers « en surnombre dans l'économie française » permet d'enrôler de force 48 000 étrangers dans les 250 GTE (Groupements de Travailleurs Etrangers) déjà créés en 1939 par la République finissante. Il s'agit pour une large part de réfugiés espagnols, mais aussi d'apatrides et vite de Juifs étrangers, loués à des agriculteurs ou des entrepreneurs, contraints de travailler sans salaire individuel, avec tout au plus quelques primes de rendement, pour moitié en zone rurale. Ironiquement, des étrangers doivent la sauvegarde de leur emploi aux représentants du Reich raciste : le *Majestic* s'inquiète de ce texte, craignant que la France ne s'en serve pour

---

<sup>48</sup> 65 000 des 230 000 habitants du Havre sont ainsi frappés directement ou indirectement, soit 28 % de sa population. Patrick FRIDENSON et Jean-Louis ROBERT, « Les ouvriers dans la France de la Deuxième Guerre mondiale. Un bilan », in *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946, op. cit.*, p. 145

<sup>49</sup> Le délégué général du gouvernement dans les territoires occupés, évoque le 30 juillet 1940, en banlieue parisienne, « l'agitation et la propagande communiste, que favorisent la prolongation du chômage dû à la lenteur inévitable de la reprise économique et les difficultés qu'éprouve la population à se procurer certaines denrées ». Le 16 septembre, son rapport lie l'essor du chômage aux risques de troubles sociaux « qu'aucune mesure de police ne sera susceptible de réprimer. » Il propose notamment « la réquisition par l'État des chômeurs célibataires de moins de 30 ans qui seraient répartis dans des camps de travail. » <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Les Allemands ont la même peur que le communisme tire partie de l'exaspération des chômeurs devant « l'inaction gouvernementale », selon le rapport du MBF du 2 septembre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>50</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und das « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995, p. 54

<sup>51</sup> <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>52</sup> ZIELINSKI Bernd, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par le Reich et la politique de collaboration », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 49

licencier les Italiens, les Allemands et les étrangers des entreprises françaises qui exécutent les commandes du Reich. Vichy doit les rassurer. La loi est finalement appliquée en zone nord, mais les Allemands se gardent le droit de surveiller son application<sup>53</sup>.

Très vite ils lorgnent sur cette main-d'œuvre déjà groupée, taillable et corvéable à merci. Vichy se montre réceptif à leur désir, espérant détourner sur les étrangers ses convoitises en main-d'œuvre française. En janvier 1941, François Lehideux, chef de la Délégation Générale à l'Équipement National, propose à l'occupant de puiser dans les GTE pour ses travaux en France. Après des entretiens au plus haut niveau en mars, 11 000 Espagnols encadrés sont acheminés avant novembre à l'Organisation Todt par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage, en coopération avec les Allemands. Nombre d'entre eux refusent cette affectation forcée et s'évadent. Aussi l'amiral Darlan, vice-président du conseil, ordonne-t-il le 4 avril 1941 qu'ils soient escortés et, sur les chantiers, encadrés et surveillés par les Allemands<sup>54</sup>.

Le renvoi des femmes au foyer est une deuxième solution face au chômage, conforme à l'idéologie antiféministe du nouveau régime. Le décret du 28 février 1940 ne prévoyait d'ailleurs leur emploi qu'à titre provisoire, pour rassurer les hommes mobilisés : Vichy ne fait qu'ajouter une dose d'idéologie lorsqu'il met poliment à la porte les femmes embauchées pendant la Drôle de Guerre. Le 11 octobre, sa loi la plus radicale contre l'emploi féminin va jusqu'à mettre les femmes fonctionnaires à la retraite dès l'âge de 50 ans. Le 11 avril 1941, la loi interdit de cumuler deux emplois salariés dans le même couple. Cela contribue, sans l'expliquer à lui seul, à ce que 15 à 30 % des convois de volontaires de 1940-1942 soient composés de femmes. Elles représentent un cinquième du volontariat total avant la naissance du STO. Près de 50 000 partent en Allemagne avant la fin 1942, et au moins 70 000 sous l'Occupation<sup>55</sup>.

Plus globalement, l'État recourt au dirigisme économique, moins par idéologie ou par conformité à sa nature autoritaire que par simple nécessité. Le ministre du Travail René Belin,

---

<sup>53</sup> AN 72 AJ 12, archives du ministère du Travail, dossier « autorités allemandes », 23 octobre 1940

<sup>54</sup> Bernd ZIELINSKI, « Le chômage et la politique de main-d'œuvre du régime de Vichy », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 300. Voir aussi du même auteur, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 71

<sup>55</sup> Au 30 septembre 1942, à la veille des tous premiers départs forcés, il est parti 46 457 femmes et 117 702 hommes selon un rapport du MBF en date du 9 novembre 1942, soit 20.72 % de femmes sur les 224 159 volontaires, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Selon d'autres statistiques allemandes citées par Céline MALHERBE, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2016 personnes*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2000, p. 80, 22 878 Françaises arrivent dans le Reich en 1941, 24 247 en 1942 sans compter le 3<sup>e</sup> trimestre, 17 346 en 1943 et 5 200 en 1944, soit un total minimal de 69 671 personnes.

ancien syndicaliste CGT de la Poste qui accepte d'entrer au gouvernement en juillet 1940, souligne dans ses mémoires la faible influence des débats des années 1930 sur l'adoption des mesures dirigistes de l'été 1940, que motivent d'abord l'urgence et le désastre<sup>56</sup>. Le Secrétariat à la Production Industrielle, héritier du ministère du Commerce et de l'Industrie, voit étendre ses pouvoirs de contrôle et de surveillance économiques, et bénéficie de la création de l'Inspection Générale de la Production Industrielle (IGPI). Un Office Central de Répartition des Produits Industriels obtient la haute main sur l'attribution des matières premières. Les Comités d'organisation (CO) nés de la loi du 16 août 1940 sont chargés d'organiser la vie économique par branche d'activité. Les préfets reçoivent le droit le 13 septembre de décider de la durée du travail hebdomadaire de façon à recourir à la baisse du temps de travail pour réduire le chômage global. La retraite anticipée des fonctionnaires à 60 ans est imposée par les lois du 18 septembre et du 30 octobre, le retour à la terre des ouvriers encouragé, le cumul d'emplois interdit le 11 octobre.

Ce même 11 octobre, les Offices de placement municipaux et régionaux chargés d'indiquer aux chercheurs d'emploi sont étatisés et placés sous l'autorité du ministère du Travail, par souci d'efficacité accrue, et dans la continuité de la tendance historique à une plus grande intervention publique dans le placement de la main-d'œuvre<sup>57</sup>. Ces Offices héritent aussi des attributions des ex-Fonds publics de chômage. Sur ordre du régime, ils pratiquent la suspicion systématique envers les chômeurs. Toute personne qui refuse n'importe quel travail précaire n'importe où peut être privée de sa maigre allocation et soupçonné de se complaire dans l'« oisiveté. » Sans le plus grand pouvoir d'intervention ainsi gagné dès 1940, les Offices pourraient moins bien contribuer à la mise en œuvre du STO en 1942-1943.

Le 11 octobre 1940 toujours est créé un Commissariat de Lutte contre le Chômage (CLNC) sous l'autorité de François Lehideux, gendre de Louis Renault, et dirigé surtout par son adjoint pour la zone sud, Henri Maux<sup>58</sup>. Le CLC est rattaché en février 1941 à une Délégation Générale à l'Équipement Nationale (DGEN) à la tête de laquelle Lehideux nourrit le plan de relance de l'emploi par de grands travaux effectués par des groupements encadrés de chômeurs, mais aussi, au-delà, une répartition à l'avenir plus rationnelle de la main-

---

<sup>56</sup> BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, Albatros, 1978, p. 149

<sup>57</sup> DOUEIL Pierre, *L'administration locale à l'épreuve de la guerre 1939-1945*, Librairie du recueil Sirey, 1950, p. 238. D'initiative totalement privée à l'origine en période de libéralisme économique, le placement de la main-d'œuvre est de plus en plus pris en charge par les autorités publiques dans l'Entre-deux-guerres. L'étatisation du placement est confirmée en 1944 et 1948 par la République restaurée.

<sup>58</sup> Voir sa biographie par sa descendante Antoinette MAUX-ROBERT, *La lutte contre le chômage à Vichy. Henri Maux, le Juste oublié 1939-1944*, Lavauzelle, 2002.

d'œuvre mieux intégrée « dans l'ensemble de l'économie européenne », une profession de foi à consonance fort collaboratrice<sup>59</sup>. Les chantiers du CLC emploient peut-être 200 000 personnes début 1941, souvent à des travaux de terrassement, de déblaiement ou de coupes de bois mal vécus des travailleurs, qui se sentent déqualifiés. La présence des ouvriers constatés aptes à la visite médicale est obligatoire sous peine de radiation des listes de chômeurs secourus. Les inaptes sont en principe passibles de « centres de réadaptation<sup>60</sup>. » Pour les Allemands, cette main-d'œuvre encadrée déjà disponible constitue très tôt une cible de choix qu'ils entendent orienter vers leurs propres besoins.

Dès novembre 1940, Eckelmann multiplie les demandes de main-d'œuvre pour les chantiers de l'Organisation Todt : à destination de Beauvais le 14 décembre 1940, de Brest, Lorient, Châtellerauld et Saint-Nazaire le 29, etc. Les occupants s'immiscent aussi dans le fonctionnement des offices de placement français et des bureaux d'embauche du CLC<sup>61</sup>. Le 20 décembre, au nom de la politique de « collaboration constructive », François Lehideux propose l'intervention du CLC pour fournir des chômeurs aux entreprises françaises travaillant pour l'occupant. En juillet 1941, le CLC reconnaît lui-même que « la grande masse » des ouvriers français de l'OT est composée soit de requis, soit de chômeurs placés dans l'alternative ou de souscrire un contrat « volontaire » ou de se voir retirer leur carte de chômage<sup>62</sup>. Au deuxième semestre 1941 et au premier semestre 1942, la lutte contre le chômage se transforme en une politique de placement forcé de la main-d'œuvre profitant de plus en plus aux Allemands. Ceux-ci font fermer courant 1942 tous les chantiers du CLC sans utilité pour eux, afin que les chômeurs aillent s'embaucher à l'OT<sup>63</sup>. En réalité, selon l'intellectuel et homme d'Etat collaborationniste Jacques Benoist-Méchin, « la majorité des ouvriers ainsi "libérés" ne s'embauch[e]nt pas chez les Allemands, mais s'éparpill[e]nt dans la campagne où ils form[e]nt un premier noyau de "réfractaires au travail"<sup>64</sup>. » Le CLC

---

<sup>59</sup> ZIELINSKI Bernd, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 50. L'expression figure dans un rapport Lehideux du 4 avril 1941.

<sup>60</sup> Bernd ZIELINSKI, « Le chômage et la politique de main-d'œuvre du régime de Vichy », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 299. Voir aussi du même auteur, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 57

<sup>61</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. I, p. 193, témoignage de François Lehideux, 20 janvier 1956

<sup>62</sup> Bernd ZIELINSKI, « Le chômage et la politique de main-d'œuvre du régime de Vichy », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 300

<sup>63</sup> Bernd ZIELINSKI, « Le chômage et la politique de main-d'œuvre du régime de Vichy », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 303. A cette date, il resterait 35 000 travailleurs employés sur les chantiers du CLC.

<sup>64</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, Robert Laffont, 1985, t. II, p. 85

disparaît le 20 janvier 1943, quand le chômage n'est plus que résiduel, que les départs forcés battent leur plein et que tout homme physiquement apte qui se risquerait à se déclarer chômeur serait aussitôt exilé outre-Rhin. Significativement, les compétences du défunt CLC sont vite transférées au nouveau Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire.

A son sommet à l'automne 1940, le chômage connaît ensuite une décline spectaculaire :

**Tableau I - Evolution du chômage en France occupée selon les rapports du MBF**  
[\[http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/\]](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

**A. Jusqu'en 1941 inclus**

Date	12/1935	08/1939	02/09/1940	15/10/1940	15/11/1940	04/01/1940	07/03/1941	10/05/1941	31/07/1941	06/09/1941
<b>Chômage zone occupée</b>	660 000	220 000	804 000	956 000	947 000	673 000 (a)	571 000 (b)	316 000 (c)	223 000	179 000
<b>Femmes au chômage</b>	-	-	-	181 000 des 527 000 de la Seine [34.3 %]	-	-	43% [245 530 ?]	163 000 [51.6 %]	125 000 [56 %]	112 000 [62.57 %]

**B. Pendant l'année 1942**

Date	10/01/1942	14/03/42	09/05/1942	19/09/1942	19/12/1942
<b>Chômage zone occupée</b>	114 000	96 000 (d)	74 000	50 000	38 000 (e)
<b>Femmes au chômage</b>	79 000 [69.3 %]	66 000 [68.75%]	53 000 [71.62 %]	37 000 [74%]	29 000 [76.32%]

(a) Seine : 414 000 (61.51 %). Seine-et-Oise : 68 000, Seine-Inférieure : 49 000, Somme : 10 000, Gironde : 8 000, Loire-Inférieure et Calvados : 5 000

(b) Dont ~ 520 000 en zone nord *stricto sensu* (ressort du MBF) et 50 000 dans le Nord-Pas-de-Calais.

(c) Un tiers des 132 000 hommes secourus ont plus de 60 ans, mais seulement un cinquième des 135 000 femmes secourues.

(d) 40 % des secourus ont plus de 60 ans.

(e) Sans le Nord-Pas-de-Calais.

Au 9 avril 1941, une note d'information française n'évoque plus que de 534 491 chômeurs en France entière, dont 272 652 dans la Seine<sup>65</sup>. Le chômage masculin baisse beaucoup plus vite, au point que mi-avril 1941, le Pas-de-Calais ne compte plus que 17 chômeurs hommes secourus, tandis que le chômage total s'est divisé par deux depuis mars en Calvados ou en Seine-et-Marne<sup>66</sup>. En mai, il ne reste significatif que dans quelques départements dont la Seine-et-Oise (44 000) et le Nord (30 000)<sup>67</sup>. Une proportion croissante

<sup>65</sup> Cité par Jacques TOUZEAU, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, DES, Université de Paris-X Nanterre, 1972, p. 26

<sup>66</sup> Rapport de la DGTO, 15 avril 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>67</sup> Rapport de la DGTO, mai 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>



des demandeurs d'emploi est composée de vieillards et/ou d'inaptes physiques<sup>68</sup>. Le chômage national régresse à 372 000 personnes en juillet, 200 000 en décembre 1941, et 90 000 en septembre 1942, à la veille du STO. En 1943-1944, toute mention en disparaît des rapports préfectoraux et allemands, et il atteint le seuil incompressible de 9 131 chômeurs secourus en mars 1944, surtout des infirmes inaptes<sup>69</sup>. A partir du second semestre 1941, l'heure est à la pénurie de main-d'œuvre.

En fait, cette baisse spectaculaire résulte surtout du travail au profit des Allemands. Leur intérêt est de faire repartir l'économie française à leur profit, d'éviter ainsi des troubles graves en zone nord et plus particulièrement dans la Seine, et de se donner accessoirement bonne conscience : selon les rapports du MBF, le Reich remplit ainsi une mission sociale, donne du travail aux chômeurs, les préserve de la tentation communiste. La mise en coupe réglée du pays en est légitimée, même s'il s'agit de restaurer l'activité pour le profit de l'occupant, et non de relever le niveau de vie des Français. En août 1940, les services d'Eckelmann au MBF placent l'éradication du chômage au faite de leurs priorités et investissent plus de trois milliards de F dans les secours<sup>70</sup>. Le MBF encourage aussi comme Vichy la baisse du temps de travail, tombé à une moyenne de 36.6 heures en décembre 1940, et à moins de 32 heures pour près d'un quart des entreprises<sup>71</sup>. Parallèlement, partout se multiplient les chantiers et les cantonnements ouverts par la Wehrmacht, les aérodromes créés par la Luftwaffe mieux livrer la bataille aérienne d'Angleterre, les gigantesques blockhaus des bases sous-marines par lesquelles la Kriegsmarine marque à jamais le paysage urbain des grands ports atlantiques.

Gros consommateurs de main-d'œuvre, ces chantiers rémunèrent très bien leurs salariés, grâce à la surévaluation du mark au taux de 1 pour 20 F, et grâce au tribut de 400 millions de F par jour acquitté par la France en vertu de l'Armistice. Plus la présence allemande est forte dans un département d'importance stratégique, notamment côtier, et plus la décrue du chômage est spectaculaire. En novembre 1940, plus de 80 000 personnes aident les chantiers de la Luftwaffe en pleine bataille d'Angleterre<sup>72</sup>. Fin mai 1941, 152 000

---

<sup>68</sup> Dès avril 1941, 42 % des chômeurs seraient des inaptes au travail selon les offices français, cités par le MBF, rapport du 7 mai 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/> De quoi réduire bien sûr l'espoir de faire du chômage un réservoir de main-d'œuvre pour l'Allemagne.

<sup>69</sup> SAUVY Alfred, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 173-174 et ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 62

<sup>70</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944*, Boppard-am-Rhein, H. Boldt Verlag, 1968, traduction déposée à l'IHTP, p. 286

<sup>71</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 49

<sup>72</sup> Rapport du MBF du 3 décembre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

personnes en France travailleraient pour les services allemands, dont 60 000 pour l'Organisation Todt<sup>73</sup>. Toutefois, les Français ne comptent que pour deux tiers de cette main-d'œuvre (98 000) : le dernier tiers comprend des Allemands (21 000), des Belges (17 000) et des Néerlandais (15 000) – ces deux derniers groupes ne comprenant pas que de volontaires<sup>74</sup>. De gré ou de force, l'ensemble de ces travailleurs au service de l'Allemagne passe à 276 500 personnes au printemps 1942<sup>75</sup>.

Le 14 décembre 1941, alors que le front russe absorbe toute l'énergie et oblige à laisser l'Ouest sur la défensive, Adolf Hitler émet sa première directive sur la fortification des côtes de la Manche et de l'Atlantique, tâche confiée à l'Organisation Todt. Celle-ci sous-traite les travaux à des milliers de firmes, dont des entreprises-champignons qui accumulent d'emblée des bénéfices colossaux tout en usant de méthodes illégales et frauduleuses pour attirer la main-d'œuvre. Ces entreprises « négrières » sont un sujet de plainte pour les autorités françaises (et pour la Résistance) durant toute l'Occupation. Mais aussi, dès les premiers temps, une partie de la main-d'œuvre attirée sur les chantiers est faite de travailleurs recrutés de force par l'OT.

Enfin, l'Allemagne passe des commandes à d'innombrables entreprises. Rares sont celles qui refusent à tout prix, telle Hispano-Suiza. La France devient le premier partenaire commercial du Reich pour quatre années, pendant lesquelles l'armée allemande passe 460 milliards de commandes – pas toutes réglées – à 3 600 entreprises<sup>76</sup>. L'occupant met aussi directement la main sur un certain nombre d'entreprise : le magnat de l'acier Hermann Röchling, protégé de Göring, place ainsi la sidérurgie lorraine sous sa coupe. Dans la logique de collaboration d'Etat, Vichy ne fait que suivre le mouvement, signant des programmes communs qui mettent l'industrie française au service de l'Allemagne que ce soit dans le textile – plan Grunberg, plan Kehrl du 1<sup>er</sup> février 1941 –, l'aéronautique ou l'automobile. L'intégration de l'économie française à l'effort de guerre ennemi est rapidement effective. L'aéronautique et la sidérurgie ne tardent pas à travailler à 100 % pour le Reich, les chantiers navals, l'automobile ou le bâtiment à 80%. Selon leur utilité pour lui, l'occupant classe les usines à son service en *Rüstung* (Armement) ou entreprises Rü d'intérêt particulier pour la production militaire, sous la supervision de *Rüstungskommando* régionaux dépendant du

---

<sup>73</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944*, Boppard-am-Rhein, H. Boldt Verlag, 1968, tr. fr. manuscrite déposée à l'IHTP, s.d., p. 294

<sup>74</sup> Rapport du MBF, 31 juillet 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>75</sup> ZIELINSKI Berd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 71

<sup>76</sup> Chiffre cité par Peter GAIDA, « Le Mur de l'Atlantique en Aquitaine », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 291

MBF, et en « V-Betriebe » (*Vorzugsbetriebe* ou entreprises prioritaires), qui donnent 80% de leur production au Reich (pour les V-Ba) ou seulement de 40 à 80% (V-Bb). A l'automne 1941, on compterait quelque 700 Rü et 3 000 à 4 000 « V-Betriebe »<sup>77</sup>, et 1 200 Rü fin 1942 selon le MBF<sup>78</sup>. Des centaines de milliers de travailleurs y sont employés<sup>79</sup>. Ces entreprises constituent ultérieurement un casse-tête pour les services français chargés d'appliquer le STO, puisqu'ils n'ont pas le droit de puiser dans cette réserve, ou qu'à condition de les remplacer<sup>80</sup>. Pour leur personnel, c'est une raison supplémentaire de se réjouir d'y être employé, et pour ceux qui n'en sont pas, un motif d'envie ou de rancœur.

En fait, il s'agit de poursuivre sous une forme simplement plus rationnelle le pillage sauvage entamé dans l'été 1940, quand l'occupant démontait aveuglément les machines et s'emparait des stocks. En mobilisant toute l'économie à son service, il condamne les populations à la pénurie. Surtout, la coercition perce déjà. Dès l'hiver 1940-1941, les rapports de la DGTO signalent des réquisitions récurrentes de main-d'œuvre par l'OT dans les départements côtiers, notamment de chauffeurs. En février 1941, chaque préfet du district B de l'OT (Ouest et Bretagne) reçoit l'ordre de mettre 500 à 1 000 ouvriers spécialistes à disposition des chantiers Todt de Brest, Lorient, Saint-Nazaire. Lehideux doit empêcher la fermeture des chantiers du CLC, tout en cherchant à substituer des étrangers aux Français requis<sup>81</sup>. Des chômeurs sont contraints d'aller sur les chantiers sous menace de retrait des allocations ou de la carte d'alimentation : certains renoncent aux secours plutôt que de se déclarer sans travail et de risquer de se faire enrôler par les occupants. La région de Lorient rassemble 5 000 ouvriers requis en mai 1941, exposés aux bombardements anglais, au grand scandale de l'opinion publique, et malgré les protestations du gouvernement<sup>82</sup>.

Pour forcer les Français à aller « volontairement » sur leurs chantiers – puis, ultérieurement, dans leur pays – les Allemands interdisent aussi des travaux indispensables au déblaiement et au relèvement des ruines ainsi qu'à l'emploi des chômeurs. Les offices

---

<sup>77</sup> LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999, p. 125

<sup>78</sup> Rapport du MBF pour octobre-décembre 1942, 27 janvier 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>79</sup> Bernd ZIELINSKI, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 80, rapporte le chiffre de plus d'un million d'employés directement ou indirectement au service de l'occupant en mars 1942, dont 400 000 dans l'industrie d'armement. Soit encore au moins 30% de l'industrie française totale. En Lorraine, région particulièrement exploitée, 53 703 Français sont embauchés en 1942 dans des entreprises Rü ou « V-B », dont 37 801 hommes de plus de 18 ans, soit 27 % de la main-d'œuvre masculine industrielle de 1936. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 95-96

<sup>80</sup> AN F 22 2024, rapport du commissaire général à la main-d'œuvre Robert Weinmann, 25 août 1943

<sup>81</sup> Rapport de la DGTO, 24 mars 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Une ordonnance du MBF du 4 janvier 1941 autorise la réquisition des conducteurs.

<sup>82</sup> Rapport de la DGTO, mai 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Une centaine de volontaires de l'OT viennent de trouver la mort sous un bombardement.

français se voient aussi interdire de fournir travail ou allocations aux licenciés. Qui refuse ensuite le travail désigné est menacé du tribunal militaire pour « sabotage de la collaboration franco-allemande », alors que la mesure est totalement unilatérale. La délégation française auprès de la commission d'Armistice de Wiesbaden dénonce là un « transfert forcé, d'un point à l'autre du territoire, de certaines catégories de la population », rappelant que cette main-d'œuvre civile est utilisée dans des zones de guerre au mépris de la IV<sup>e</sup> convention de La Haye de 1907<sup>83</sup>. Le 15 avril 1941, le général Doyen se plaint en vain à Wiesbaden que les FK aient utilisé ces méthodes afin de recruter pour l'OT 400 ouvriers en Indre-et-Loire, 637 dans les Côtes-du-Nord, 2 235 en Loire-Inférieure, etc<sup>84</sup>.

Les salaires restent bloqués à leur niveau du 1<sup>er</sup> septembre 1939, ce qui incite à aller s'embaucher sur les chantiers allemands qui ignorent ce blocage. Imposé dès la Drôle de Guerre, confirmé par Vichy et le MBF à la défaite, il est maintenu toute l'Occupation, hormis quelques faibles réajustements, alors que l'inflation sévit et que les prix du marché noir sont hors de portée des salariés, *a fortiori* des chômeurs et des travailleurs à temps partiel. Les entrepreneurs eux-mêmes s'en inquiètent et contournent l'interdiction de relever les salaires à coup de primes, d'avantages en nature, de nourriture accordée à titre gracieux dans les cantines<sup>85</sup>. Ce blocage favorise le recrutement pour l'OT, laquelle verse des salaires très supérieurs aux normes autorisées, mais fait aussi travailler 60 à 70 heures hebdomadaires, bien au-delà des horaires légaux. Ouvriers agricoles et manœuvres désertent leur emploi pour s'y embaucher ou pour aller en Allemagne, au risque d'aggraver la désorganisation de l'économie. L'unité ouvrière est mise à l'épreuve par les fortes différences de paie entre ceux qui travaillent au service des Allemands et ceux qui, choqués, les jalourent<sup>86</sup>. En mars 1942, il faudrait hausser les salaires de 60 à 80 % rien que pour les ajuster au coût réel de la vie<sup>87</sup>. Et le blocage des salaires survit au volontariat, puisqu'il est maintenu lors du STO. Au temps du travail légalement obligatoire, les appels récurrents de Laval voire du MBF et du SD eux-

---

<sup>83</sup> AN F7 15312, protestation française du 8 mars 1941 auprès de la Commission d'Armistice de Wiesbaden.

<sup>84</sup> Rapport de la DGTO, mai 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Voir aussi les rapports des préfets concernés en AN F 1a 3669. Une centaine de volontaires de l'OT viennent de trouver la mort sous un bombardement.

<sup>85</sup> Fabrice GRECARD, « La question du ravitaillement dans les entreprises françaises sous l'Occupation : insuffisances et parades », in in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 395-410

<sup>86</sup> Les salaires de l'OT sont souvent double à triple des salaires normaux. Le record est peut-être détenu par ses chantiers du Morbihan, où un ouvrier gagne 152F20 par jour, quand le salaire minimal théorique est à 900 F par mois, à comparer à la paie mensuelle d'un manœuvre agricole : 1 000 à 1 500 F, celle d'un manœuvre citadin de 1 500 à 1 800 F Synthèse des rapports de préfets de zone nord, 15 octobre 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. La synthèse de décembre 1941, *ibidem*, rapporte que dans le Finistère un ouvrier Todt gagne 3 000 F par mois, un ouvrier des entreprises françaises ne travaillant pas pour les Allemands, à peine 1 000 francs.

<sup>87</sup> Synthèse des rapports de préfets pour la zone occupée, mars 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

mêmes à Sauckel pour qu'il accepte une augmentation des salaires se heurtent en effet à une fin de non-recevoir systématique. On envoie la main-d'œuvre française en Allemagne pour lutter contre le bolchevisme, se plaint Laval, mais au même moment, on fait des communistes en France par la politique des salaires<sup>88</sup>.

Les Allemands sont eux-mêmes parfois victimes de leur propre succès. La polycratie structurelle du III<sup>e</sup> Reich empêche d'arbitrer entre les intérêts contradictoires des différents organismes employeurs. D'où le recours occasionnel, par défaut, à des mesures d'exception. En Eure-et-Loir, l'occupant unifie les salaires des entreprises françaises et des entreprises allemandes pour freiner l'hémorragie d'ouvriers agricoles vers ces dernières. En janvier 1942, il réquisitionne l'usine Collignon de Deville (Ardennes) pour empêcher ses ouvriers de la quitter pour l'OT de Saint-Malo<sup>89</sup>. En Lorraine, l'hémorragie d'ouvriers attirés chez Todt ou en Allemagne par les hauts salaires est tel que de son propre chef, le préfet régional Jean Schmidt stabilise de force la main-d'œuvre : il institue le 4 février 1941 des « cartes de travail obligatoire » prémonitoires, à la satisfaction de la FK qui aide à faire appliquer l'arrêté et l'étend à toutes les catégories de travailleurs<sup>90</sup>.

Au sein des autorités allemandes, le débat est récurrent : faut-il faire travailler la main-d'œuvre française en Allemagne, ou en France même – et au profit du fief de l'autorité allemande concernée plutôt que d'une autre ? Le ministère de l'Economie du Reich, le 22 février 1941, se prononce pour le maintien des travailleurs qualifiés en France et contre toute conscription du travail, de même que l'OKW en octobre<sup>91</sup>. Le MBF aussi préfère pour l'heure le maintien des civils français en France. Il redoute, très exagérément, que des étrangers n'aillent s'installer durablement ou définitivement dans le Reich<sup>92</sup>. Par ailleurs, il y a à ses yeux suffisamment de prisonniers de guerre outre-Rhin pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre : de ce fait, les entreprises qui sollicitent son aide pour recruter des civils français se heurtent souvent à un refus irrité de sa part<sup>93</sup>. Enfin, il mesure vraisemblablement que l'expatriation de la main-d'œuvre, impopulaire dans la société française, pourrait susciter à termes des soucis de maintien de l'ordre.

---

<sup>88</sup> Voir à ce sujet Arne RADTKE-DELACOR « La politique salariale de Vichy », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 272 sq

<sup>89</sup> AN 72 AJ 255, rapport du ministère du Travail, juin 1949

<sup>90</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 106

<sup>91</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, op. cit., p. 108

<sup>92</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 27-28

<sup>93</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 31-32

Si de 1940 à 1942, les Allemands exploitent avant tout les travailleurs français sur place, leurs dirigeants ne sont pas prêts pour autant à leur consentir des concessions qui amélioreraient au moins la productivité à leur profit<sup>94</sup>. Et ils ne placent qu'une confiance limitée dans les capacités productives du pays. De mai 1941 à janvier 1942, l'aéronautique au service de l'Allemagne passe de 45 000 à 62 800 employés et sa production mensuelle de 60 à 100 avions, mais on reste loin des 250 appareils mensuels que Vichy s'est engagé à construire le 28 juillet 1941<sup>95</sup>. Selon Adam Tooze, « dans les usines aéronautiques françaises, l'abattement moral, la mauvaise santé, la malnutrition, et probablement aussi une réticence idéologique considérable frein[e]nt la productivité des ouvriers, qui n'attein[t] que le quart de celle des usines allemandes<sup>96</sup>. » Alors que l'extension puis la mondialisation du conflit augmentent les besoins du Reich, les livraisons françaises, décevantes, restent inférieures aux prévisions. Plus globalement, l'historiographie récente le souligne, le Reich ne tire pas des pays occupés et alliés autant qu'il aurait pu ou voulu<sup>97</sup>. Et il en a conscience.

Aussi dès avant l'entrée en scène du gauleiter Sauckel en mars 1942, nombre de responsables nazis jugent non sans raisons que la productivité est nettement supérieure à l'intérieur de leurs frontières, les machines plus modernes, l'organisation de l'économie plus scientifique. La simple rationalité, au-delà de l'idéologie ou du désir d'humiliation des vaincus, suffirait à inciter au transfert de la main-d'œuvre en Allemagne, comme jadis les esclaves étaient transférés là où leur force de travail était nécessaire et leur productivité supposée plus élevée. D'autant que l'économie allemande réclame des métallurgistes, des ouvriers du bâtiment, des terrassiers, et que l'armement comble mal son déficit en main-d'œuvre. Le recours, à partir de fin 1940, à un volontariat de plus en plus dirigé, prélude au recrutement forcé, à des fondements avant tout pragmatiques.

### 3) *Les volontaires de 1940-1942 : sociologie et motivations*

Dans toute l'Europe, l'étape du volontariat précède celle du travail forcé. Ce concept même de « volontariat » pose problème, avec sa connotation morale négative, sa

---

<sup>94</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 218-219

<sup>95</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, *op. cit.*, p. 85-87

<sup>96</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, 2006, reed. Penguin, 2007, p. 405. Selon lui, la France et les Pays-Bas réunis ne livrent en 1942 que 753 appareils, quand les Etats-Unis en vendent 5 000 aux Britanniques. De tout le conflit, l'ensemble des pays occupés ne fournissent au Reich qu'un peu plus de 2 600 avions de guerre.

<sup>97</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction*, *op. cit.*, p. 406-408. Selon Richard EVANS, *Le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 507, la contribution des territoires occupés à l'économie allemande ne dépasse pas 20 % de sa valeur totale.

condamnation par les sociétés et les mémoires collectives, la forte suspicion d'antipatriotisme, de collaborationnisme ou en tout cas d'« accommodement » qui pèse sur les décisions de s'expatrier. En France même, les statuts dénie toute qualité de victime et toute prime de rapatriement ou d'indemnisation aux volontaires partis avant le 19 juin 1942 et le lancement de la Relève – les travailleurs de l'été 1942 volontairement partis au nom du retour des PG étant considérés comme victimes d'une propagande trompeuse de l'Etat français.

En réalité, pourtant, le volontariat est loin d'obéir au pur libre « choix » individuel. Que signifie le libre choix en Pologne ou en URSS délibérément affamées, où toute vie économique, sociale et nationale normale est anéantie au nom du racisme exterminateur de l'occupant ? Que signifie le libre choix pour les 120 000 « volontaires » des Pays-Bas, puisque plus de 30 000 ne font que prolonger les traditions frontalières antérieures à la Grande Dépression, que dès avant-guerre le ministère du Travail oblige les chômeurs à aller travailler en Allemagne sous peine de privation des aides sociales, et que dès le 20 juin 1940 l'occupant reprend cette politique en accord avec l'administration autochtone<sup>98</sup> ? Le choix est-il aussi totalement libre en France même, pour tant d'étrangers victimes de la xénophobie d'Etat, ou compte tenu des efforts allemands pour pousser au volontariat par le blocage des salaires ou en suscitant un chômage artificiel par la hausse du temps de travail et la concentration forcée des entreprises ? Propagande et pressions croissantes montrent que le ver est dans le fruit, la contrainte – au moins indirecte – dans le volontariat.

Pour autant, l'individu reste responsable de ses actes : il fait choix de céder ou non aux pressions et aux circonstances. Le volontariat français reste relativement faible malgré le contexte difficile et l'ampleur des incitations. Cela prouve que les circonstances ne déterminent pas seules l'individu au volontariat. Des chômeurs préfèrent même renoncer à leurs aides plutôt que d'être inscrits sur les listes au risque d'être forcés à partir. Un espace existe bien pour le refus.

Ce volontariat français reste longtemps sous-estimé par l'historiographie, qui considère la société française comme très rétive à l'expatriation, la classe ouvrière comme particulièrement hostile, le rendement du recrutement comme médiocre pour un pays si peuplé. Au 30 septembre 1941, il est vrai, les Français ne sont que 72 475 dans le Reich selon l'OKW, soit 5.9 % des 1 226 686 travailleurs civils étrangers présents de gré ou de force : ils ne sont guère plus que les 63 309 Danois, presque moitié moins que les 122 200 Belges ou

---

<sup>98</sup> Voir à ce sujet Pieter LAGROU, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 128 et p. 131

134 409 Néerlandais, premiers groupes nationaux de volontaires<sup>99</sup>. Encore Edward Homze avance-t-il des chiffres inférieurs. Selon lui, au 1<sup>er</sup> octobre 1941, 34 042 Français et 14 525 Françaises seraient présents en Allemagne, soit 48 567 ressortissants de l'Hexagone sur les 295 712 travailleurs des pays occidentaux occupés (16.42 %). Et leur importance relative apparaît encore plus faible si l'on tient compte des 407 981 travailleurs venus des pays alliés au Reich – pour plus des deux tiers italiens – et des 39 564 recrues venues des pays neutres : les Français ne sont plus alors 6.5 % des 743 257 étrangers travaillant en Allemagne<sup>100</sup>. Cependant, d'une part, cette main-d'œuvre française en Allemagne est si concentrée qu'à l'échelle de certaines usines, elle représente une part considérable de l'effectif<sup>101</sup>, et constitue un enjeu important pour les entreprises l'emploient. D'autre part, il faut se garder de confondre les stocks et les flux. Si les Français sont toujours peu nombreux à un moment donné, c'est que les allers-retours entre les deux pays sont permanents, leur mobilité extrême. Les contrats de travail sont conclus pour une durée très brève, six mois le plus souvent. Beaucoup souscrivent plusieurs contrats successifs, entrecoupés de retours en France. Enfin, les ruptures de contrat par évasion ou non-retour de permission sont endémiques.

Aussi les recherches récentes réévaluent-elles l'ampleur du volontariat comme phénomène social. Elles revoient à la hausse le nombre des volontaires partis de France, jusque-là généralement situé entre 150 000 et 180 000 voire 200 000 maximum. La monographie DP1 reprend en 1948 le chiffre cité à l'époque par le *Nassauer Volksblatt* : 154 212 départs, dont 99 501 de la Seine (64.52 %), entre le 1<sup>er</sup> octobre 1940 et le 1<sup>er</sup> juin 1942<sup>102</sup>. Il faut y ajouter les volontaires de la Relève de l'été 1942, et ceux partis après fin septembre 1942, soit environ 50 000 personnes pour chacun de ces deux groupes<sup>103</sup> : le volontariat total sous l'Occupation s'établirait alors autour de 250 000 personnes. Pour sa part, le MBF comptabilise 158 857 départs au 30 mai 1942 et 224 159 au 30 septembre, à la

---

<sup>99</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 66. Les Français seraient donc 14.5 % des 499 619 travailleurs volontaires de l'Ouest.

<sup>100</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, *op. cit.*, p. 57. Selon Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. I, p. 168, la barre des 60 000 travailleurs de France dans le Reich n'est vraisemblablement franchie qu'en janvier 1942.

<sup>101</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, t. I, p. 169-170. En 1941, 184 usines regroupent 72.7 % des volontaires français, qui peuvent s'y compter par centaines. A Berlin, AEG emploie 2 895 Français et Siemens 396. Daimler Benz en occupe 570 à Steyr (Autriche), et IG Farben 705 à Heydebreck (Haute-Silésie) ou 778 à Wolfen (Saxe), etc.

<sup>102</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, *op. cit.*, p. 67

<sup>103</sup> Voir *infra*, chapitre II, p. 186, pour les départs de la Relève durant l'été 1942, et, pour les départs volontaires après septembre 1942, Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 70



toute veille des premières réquisitions forcées en application de la loi du 4 septembre<sup>104</sup> : en ajoutant les 50 000 partants volontaires d'après octobre 1942, le chiffre total des départs non-forcés s'établirait à plus de 275 000. Ce total nous rapproche alors de l'hypothèse la plus haute, celle de Céline Malherbe. Selon cette dernière, qui s'appuie sur le décompte des arrivants opéré en Allemagne par l'Office Central de Recrutement de la main-d'œuvre du Reich, ce sont près de 300 000 travailleurs volontaires qui sont partis sous l'Occupation, dont environ 185 000 avant le 1<sup>er</sup> juin 1942, et 240 000 avant octobre 1942<sup>105</sup>.

Cependant, il existe une faille dans les décomptes tant du MBF que de la monographie DP1 ou de Céline Malherbe : c'est qu'un nombre important de volontaires souscrit plusieurs contrats successifs, en général d'une durée de six à douze mois, et entrecoupés de retour au pays. Cela rend impossible de conserver l'idée de 275 000 ou 300 000 volontaires uniques. Il est donc plus vraisemblable que le volume total du volontariat sous l'Occupation se situe entre 200 000 et 250 000 personnes, selon l'hypothèse de Patrice Arnaud<sup>106</sup>. Ce chiffre apparemment plus solide est d'un tiers à deux fois plus fort que ceux retenus par l'historiographie traditionnelle. Il reste certes relativement faible au regard par exemple des 224 300 volontaires partis de la petite Belgique voisine d'août 1940 à octobre 1942, plus nombreux même que ses 189 542 requis<sup>107</sup>.

Le total des volontaires serait encore plus élevé si l'on intégrait les 2 à 5 % refusés pour raisons médicales, et si 25 à 30 % d'hésitants, de repentis ou d'escrocs ne disparaissaient pas dans la nature après signature d'un contrat<sup>108</sup>. Et sur ceux qui s'embarquent, une minorité saute du train quelque part entre Paris et la frontière<sup>109</sup>. Les requis du STO n'inventeront rien. Enfin, les volontaires sont trop souvent issus des milieux les plus pauvres et les plus vulnérables de la société pour que leur état physique ne pâtisse pas de la pénurie et de la dégradation générale de la situation sanitaire. Tout avides qu'ils soient de main-d'œuvre, les Allemands redoutent les ravages de la malnutrition, des maladies et des infections vénériennes qui frappent une bonne partie du prolétariat candidat aux départs, et préfèrent rejeter leur

---

<sup>104</sup> Rapport du MBF du 9 novembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>105</sup> MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, op. cit., p. 80

<sup>106</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 58

<sup>107</sup> Frans SELLESLAGH, « Les réquisitions de main-d'œuvre en Belgique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 371

<sup>108</sup> BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Seuil, 1995 p. 289

<sup>109</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 183. Ainsi 15 des 487 ouvriers partis de Paris le 19 février 1941 disparaissent avant d'arriver à Aix-la-Chapelle (3 %), ou 53 des 785 partis le 12 mars (6.75 %).

candidature<sup>110</sup>. Le fort taux d'évaporation est donc à prendre en compte pour apprécier l'ampleur réelle du volontariat.

Même au temps du STO, le volontariat, en déclin, ne perd pas toute importance. La préfecture de police de Paris, qui admet qu'il est « matériellement impossible de connaître le nombre de travailleurs réellement partis<sup>111</sup> », tient à partir de l'appel de Laval à la Relève un décompte scrupuleux des démarches entreprises dans les bureaux de placement de la Seine en vue d'un départ en Allemagne. Entre le 24 juin 1942 et le 31 décembre 1943, 1 011 922 travailleurs en ont effectué, à plus de 70 % masculins<sup>112</sup>. Le phénomène est d'une ampleur considérable, même si des individus peuvent être comptés plusieurs fois, même si une partie des requis du STO préfèrent devancer l'appel en souscrivant un contrat de volontaire plus avantageux, même si seules 40 % des démarches en moyenne aboutissent selon la Préfecture à la constitution d'un dossier et 25 % à la signature d'un contrat – et même si une part inconnue des signataires ne prend pas le train. Si l'on suit cette estimation, 250 000 contrats de volontaires seraient signés, mais pas tous honorés, en région parisienne dans les 18 mois suivant l'appel de Laval. Cela paraît beaucoup trop : Jean Quellien considère que seuls 50 000 à 60 000 volontaires sont encore partis de France après septembre 1942<sup>113</sup>. Il est plus probable qu'après septembre 1942, les bureaux soient moins fréquentés par les candidats au volontariat que par des requis potentiels désireux de s'informer des conditions d'existence en Allemagne. Mais à coup sûr, l'ampleur des démarches témoigne de la forte importance que conserve le fait volontaire.

Initialement, les autorités allemandes de France ne constituent pas l'émigration de main-d'œuvre vers le Reich en priorité. Elles souhaitent par-dessus tout éviter une installation durable en Allemagne des candidats au départ, redoutent une hypothétique migration par familles entières de ressortissants d'un peuple ennemi, racialement et culturellement différent, politiquement infecté de marxisme. Les femmes – surtout si enceintes –, les enfants, les mineurs qui tentent de se rendre en Allemagne sont particulièrement découragés, refoulés ou renvoyés en France<sup>114</sup>. Mais sans attendre de mesures officielles, des entreprises allemandes d'armement envoient dès l'été leurs agents à travers la France, politique que le MBF et Berlin,

---

<sup>110</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 73. Au 15 octobre 1941, près de la moitié des 4 538 volontaires féminines examinées à la clinique Duquesne de Paris voient ainsi leur départ refusé ou reporté par les médecins allemands.

<sup>111</sup> APP, BA 1788, note du préfet de police, 15 octobre 1942

<sup>112</sup> APP, BA 1788

<sup>113</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit. p. 70

<sup>114</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 30-31

soucieux de garder le contrôle du recrutement, taxent fin août de « recrutement sauvage » indésirable<sup>115</sup>. A peine moins précocement, avec l'accord des autorités du Reich, des délégués de l'industrie chimique ou aéronautique viennent inspecter les possibilités françaises en main-d'œuvre. Des brigades de recruteurs du ministère du Travail allemand, payés en proportion du nombre de recrutés, sillonnent la zone nord. Elles installent un bureau d'accueil à Paris, visitent les camps de réfugiés, viennent débaucher en secret la main-d'œuvre agricole étrangère jusqu'en plein champ. Elles étendent leurs activités en zone sud où elles tentent en vain de racoler les réfugiés antifascistes allemands ou espagnols des camps d'internement vichystes<sup>116</sup>. A l'automne, le recrutement s'organise plus rationnellement, durablement et systématiquement. Une propagande allemande officielle pour le travail outre-Rhin débute. Les premiers OPA (Offices de Placement Allemands) s'ouvrent sous l'autorité du MBF

Le 3 février 1941, alors que se prépare l'attaque contre l'URSS, une circulaire de Göring ordonne au MBF de relancer le recrutement d'ouvriers spécialistes pour combler les vides des usines allemandes d'armement<sup>117</sup>. Grâce aux listes fournies par l'administration française, des chômeurs sont convoqués dans les OPA, où on les presse de signer un contrat pour le Reich, généralement en vain<sup>118</sup>. Des chômeurs convoqués et convenant bien aux besoins allemands sont désignés d'office comme « volontaires » ; d'autres prennent peur et ne s'inscrivent plus aux fonds de secours<sup>119</sup>. Quelques entreprises collaboratrices, dès 1940-1941, détachent d'elles-mêmes une partie de leur personnel « volontaire » chez des homologues allemandes<sup>120</sup>. 3 000 ouvriers seraient concernés par cette pratique, les premiers à partir en équipes constituées. Ces firmes « négrières » détournent une bonne part du salaire de ceux qu'elles exilent et empochent une plus-value considérable, révoltant leurs victimes trop tard détrompées, et s'attirant dans l'opinion une réputation détestable qui rejailit sur l'image

---

<sup>115</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 60

<sup>116</sup> Rapports de la DGTO, 1940-1941, passim, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>117</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 75 et p. 82. La circulaire précise toutefois qu'il faut poursuivre en parallèle la remise en état et l'exploitation du potentiel économique français.

<sup>118</sup> En février 1941, seuls 406 des 610 chômeurs de Bourges obtinrent à la convocation allemande, soit les deux tiers, et seuls 33 (~5%) signent un contrat. ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 2

<sup>119</sup> Rapport de la DGTO, 24 mars 1941, qui observe : « Il s'en faut de beaucoup que tous les ouvriers embauchés soient volontaires ». <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>120</sup> Parmi ces entreprises, les Hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mouson, qui envoient des salariés en Sarre dès février 1941 : au moins 300 ouvriers s'y trouvent au 1<sup>er</sup> septembre 1942, qui s'ajoutent à 200 autres partis en Allemagne « de leur propre chef ». HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 101. L'usine chimique géante d'IG Farben à Ludwigshafen se voit confier à partir d'août-septembre 1941 pas moins de 1 019 travailleurs parisiens par une entreprise de fabrication de chauffage central, Dieu & Allain ; une centaine de Français civils « prêtés » par diverses entreprises intègrent à l'automne 1942 l'usine de Leverkusen. JOLY Hervé, « L'industrie chimique française au service de l'IG Farben », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 208-209

globalement négative du travail en Allemagne<sup>121</sup>. Dans l'ensemble cependant, l'implication patronale dans le volontariat reste marginale. Et malgré toutes les sollicitations pressantes et toutes les tromperies, « l'acte final de signature d'un contrat reste, dans la quasi-totalité des cas, un geste libre et individuel<sup>122</sup>. »

Toute une gamme d'affiches, de prospectus, de tracts alléchants, de petites annonces, d'émissions radiophoniques placent l'accent sur les hauts salaires en Allemagne, le profit à en retirer pour soi et pour sa famille, les possibilités de compléter sa formation professionnelle et de prouver ses talents, sur le bon accueil qui sera reçu dans des usines à la modernité et à la propreté exceptionnelles. Dans la presse collaboratrice, dans les brochures allemandes, sur des tracts ou aux actualités, des reportages souriants vantent le charme des villes allemandes, leur qualité de vie, la nourriture abondante. Les lettres et les récits de volontaires enthousiastes sont un lieu commun, dont l'authenticité est souvent douteuse et les propos interchangeables. Nul ne sait quelle proportion est vraiment écrite d'Allemagne ou par des travailleurs, et si elles contiennent la moindre part de sincérité<sup>123</sup>. Nul ne peut garantir non plus que les photos d'hommes et de femmes respirant la joie de vivre dans les rues pittoresques des cités du Grand Reich recouvrent la moindre réalité. Au reste, la répétition pesante et monotone de ces récits et reportages démontre leur faible efficacité sur le public. Leur crédibilité est médiocre. D'emblée, c'est une propagande sur la défensive, qui à l'image de Radio-Paris doit démentir en permanence les « bobards » alliés sur la vie des volontaires en Allemagne, multiplier les protestations d'objectivité, et avouer ainsi tacitement que l'opinion n'est pas dupe<sup>124</sup>.

Le discours répète à qui veut l'entendre qu'il y a parfaite égalité de traitements entre travailleurs français et allemands, que les déplacements et la correspondance sont libres, la liberté religieuse garantie, les loisirs variés. Pour flatter la fibre nationale, la propagande vante la qualité du travail français accompli dans le Reich, garantie d'une bonne considération par les camarades de travail allemands, voire revanche symbolique sur la défaite<sup>125</sup>. Le logement

---

<sup>121</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 35-39. L'une de ces entreprises, la firme Didier de Paris, réalise ainsi un bénéfice de 65 % au bout de six mois, tandis que des ouvriers partis pour nourrir leur femme et leurs enfants écrivent leur colère depuis l'Allemagne, où ni les salaires ni les conditions de vie ne respectent les contrats signés, et exigent leur rapatriement.

<sup>122</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 34

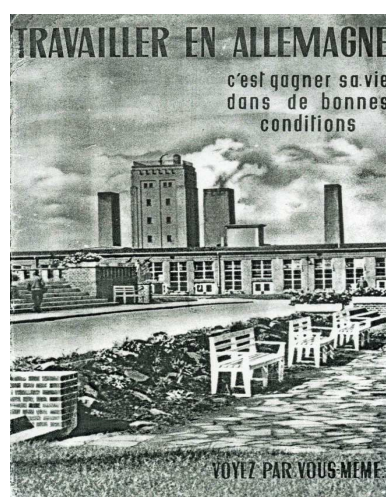
<sup>123</sup> Un volontaire de l'Eure affirme ainsi pour sa défense, en 1945, qu'il a écrit son texte sous l'emprise de la boisson, pour douze jours de permission en récompense. PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 167

<sup>124</sup> TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, op. cit., p. 60. Cette propagande peu reçue n'évite pas non plus les outrances, les invraisemblances, les maladresses : ainsi un volontaire interviewé hésite parce qu'il lit à l'évidence un texte préparé à l'avance.

<sup>125</sup> Ce passage est notamment la synthèse de diverses coupures de presse, AN 72 AJ 1843.

en camp est rarement évoqué, pour éviter de faire écho à la condition des PG<sup>126</sup>. Les thèmes prennent une consonance plus politique quand cette bonne camaraderie avec les ouvriers allemands est présentée comme un gage de réconciliation franco-allemande et comme un pas important vers la construction d'une Europe nouvelle solidaire. Mais le conflit en cours n'est jamais évoqué, pas plus que la lutte contre l'Angleterre puis l'URSS, ou que les bombardements sur l'Allemagne. Les motivations idéologiques sont délibérément ignorées, et la propagande insiste sur la qualité de la protection sociale du Reich, mais sans jamais la mettre en rapport avec le national-socialisme. L'aspect convivial ou « européen » pèse peu à côté de la promesse de hauts salaires. Ceux-ci attirent d'autant plus que le mark est outrageusement surévalué, ce que la propagande tait, mais ce que les volontaires savent.

*Affiches de propagande pour le travail en Allemagne (1940-1942) [AN 72 AJ 2112]*



Le III<sup>e</sup> Reich se prétend l'Etat socialement le plus évolué d'Europe, et essaie de le montrer en France, surtout si cela peut encourager le volontariat. Le 6 mars 1941, il annonce

<sup>126</sup> TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, op. cit., p. 52



que les envois autorisés à la famille passent d'un maximum de 2 500 F à 3 300 F pour les hommes mariés, et de 1 700 F à 2 500 F pour les célibataires. Les permissionnaires pourront emporter l'équivalent français de 100 marks. Au bout de six mois, un envoi supplémentaire de 6 000 F est autorisé. Les sommes à virer en France sont versées par les patrons à la Reichsbank, qui les transmet au Crédit Lyonnais à Paris<sup>127</sup>. En cas d'accident, les volontaires sont couverts par la caisse allemande d'assurance-maladie (*Deutsche Krankenkasse*)<sup>128</sup>.

A mi-novembre 1941, la presse signale officiellement le départ en grande pompe du 100 000<sup>e</sup> volontaire, Edouard Lefèvre, parti de la gare du Nord après une cérémonie marquée par les discours radiodiffusés du D<sup>r</sup> Michel et, auparavant, du conseiller Eckelmann - qui avoue dans son propos que la contre-propagande du PCF fait du tort au volontariat<sup>129</sup>. Dans un document confidentiel de l'été 1942, la préfecture de police de Paris parle du chiffre « sans garantie » de 157 000 volontaires partis au 1<sup>er</sup> avril 1942, et de ceux « présumés exacts » de 7 801 partis en mai, et 6 644 du 1<sup>er</sup> au 20 juin, soit 171 445 partis avant la Relève volontaire<sup>130</sup>.



*Le 16 novembre 1941, le départ du « 100 000<sup>e</sup> » volontaire français, Edouard Lefèvre, est l'occasion d'une cérémonie de propagande à la gare du Nord, en présence de hauts représentants des autorités allemandes et du gratin de la presse collaborationniste.*

[Photographie extraite de l'article de Robert ARON, « De la Relève au STO », *Le Journal de la France*, janvier 1972, p. 1156]

Les archives de l'agence de presse Inter-France fournissent, au fil des dépêches et des articles, des données dont rien ne garantit l'exactitude absolue, mais qui offrent un ordre de

<sup>127</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>128</sup> Archives du musée de la Résistance nationale, Champigny, 72 AJ A2 116 et AN 72 AJ 12, ministère du Travail. Un accord franco-allemand du 14 octobre 1941 permet à cette dernière de s'installer en zone nord, où le MBF lui ouvre des bureaux, à Paris surtout, au 26 avenue de l'Opéra, mais aussi à Nancy et Lille, de sorte que les familles des travailleurs en Allemagne puissent bénéficier aussi de ses prestations tout le temps de l'absence des leurs. Le système s'étend ultérieurement à la zone sud, puis bénéficie tel quel le jour venu aux requis du STO. Hormis deux remaniements mineurs en 1943 et 1944, la coordination entre assurances sociales allemandes et françaises reste définie par ces accords du 14 octobre 1941.

<sup>129</sup> AN 72 AJ 1843. Voir aussi TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, op. cit., p. 44. Henri AMOUROUX, in *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. Les Passions et les Haines. Avril-décembre 1942*, Robert Laffont, 1981, p. 74, commente en ces termes la photo du volontaire qui s'étale sur trois colonnes à la une du *Cri du Peuple* : « le poing sur la hanche, le visage ne respirant pas l'intelligence, le béret vissé sur le crâne, l'homme "s'entretient", comme le précise la légende de la photo, avec deux officiers allemands qui le dépassent d'une tête et qui doivent avoir hâte que prenne fin la corvée. Ou la comédie. »

<sup>130</sup> APP, BA 1788

grandeur. Le 6 mai 1941, le collaborationniste Robert Mesnard, de *l'Atelier*, s'entretient avec le D<sup>r</sup> Fischer : entre le 1<sup>er</sup> octobre 1940 et le 30 avril 1941, 45 000 ouvriers auraient été embauchés, dont 34 000 en région parisienne ; 30 000 seraient des étrangers, pour 15 000 Français. Ils auraient envoyé au pays 1 768 717 RM, soit plus de 35 millions de F<sup>131</sup>. Sans que cela soit dit explicitement, les dépêches et entretiens suivants semblent bien calculer les départs et les envois depuis cette date-témoin du 1<sup>er</sup> octobre 1940. Ces mêmes archives présentent l'intérêt d'indiquer régulièrement la somme cumulée des envois d'argent. Car l'apport du volontariat devient un enjeu économique non négligeable, avec la croissance exponentielle de la somme totale transférée d'Allemagne, ainsi qu'un enjeu de propagande, comme preuve des avantages à s'expatrier. Au 17 octobre 1941, selon une conférence de presse du D<sup>r</sup> Schraft tenue le 25, un million de F seraient envoyés quotidiennement du Reich<sup>132</sup>. Fin juin 1942, le demi-milliard envoyés depuis les débuts du volontariat est atteint<sup>133</sup>, ce qui n'équivaut cependant qu'à douze jours du tribut financier versé par la France à l'Allemagne.

**Tableau II - Total des départs volontaires et envois d'argent depuis l'Allemagne selon les dépêches Inter-France (mars 1941-juin 1942)<sup>134</sup>**

Date (1941)	8 mars	22 mars	30 avril	20 mai	30 juin	30 juillet	12 août	17 octobre	Mi-nov.	25 juin 1942 <sup>135</sup>
Total des départs [depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1940]	-	37 000	45 000 (a)	51 000 <sup>136</sup>	62 100	-	67 000	90 000	100 000	167 030 (b)
Total cumulé des sommes envoyées (F)	18 080 361	-	35 374 340 <sup>137</sup>	48 630 831 (au 31 mai)	65 302 660 (au 20 juin)	90 600 000	102 000 000	157 000 000	-	448 747 655 (c)

(a) dont 34 000 partis depuis la région parisienne (75.55 %). Seuls 15 000 sont français (33.33 %).

(b) dont 106 434 partis depuis la région parisienne, soit 63.72 %.

(c) dont 202 535 454 F envoyés par les ouvriers de région parisienne, soit 45.13 %.

L'Office central de recrutement de la main-d'œuvre, qui comptabilise les recrues à leur arrivée outre-Rhin, donne un chiffre inférieur aux indications d'Inter-France pour septembre

<sup>131</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>132</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>133</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>134</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>135</sup> Une source concordante de la préfecture de police de Paris indique, au 30 juin 1942, 170 800 ouvriers travaillant en Allemagne – 135 200 hommes et 35 600 femmes. 132 700 ont la nationalité française. 57 100 sont étrangers, soit un tiers du total (33.48 %). Archives de la préfecture de police de Paris, BA 1789.

<sup>136</sup> Dont 6 000 femmes. Métallurgie et bâtiment fournissent les plus gros bataillons.

<sup>137</sup> Calculé à partir de l'indication de la somme en marks : 1 768 717 RM.

1941, où il ne recense que 48 567 volontaires français cumulés. L'Office parle de 121 653 en janvier 1942, ce qui concorderait bien avec les mentions d'un 100 000<sup>e</sup> volontaire en novembre 1941. Il indique 184 652 volontaires au 31 mai 1942<sup>138</sup> : c'est une estimation plus haute, sans la contredire démesurément, que celle de 167 030 au 30 juin 1942 donné par Inter-France, ou de 170 800 à la même date selon la préfecture de Police de Paris<sup>139</sup>. Peut-être l'Office allemand compte-t-il les arrivées dès juillet 1940 au lieu d'octobre. Les fins d'années 1940, 1941 et 1942, avec les fêtes familiales de Noël, marquent des creux ; les mois de printemps sont plus féconds en départ, à en croire les statistiques du MBF :

**Tableau III - Départs mensuels pour l'Allemagne selon le MBF<sup>140</sup>**

Mois	01/41	02/41	03/41	04/41	05/41
Départs	1 941	6 800	9 495	5 568	8 978

A lire les dépêches d'Inter-France citées plus haut, les ouvriers de région parisienne contribuent pour deux tiers des partants entre l'automne 1940 et le début de la Relève en juin 1942. Les sommes qu'ils adressent en France, pour d'obscures raisons, ne représentent qu'un peu moins de la moitié des envois d'argent des travailleurs civils depuis le Reich – le taux de célibataires et de non-chargés de famille est peut-être supérieur en Ile-de-France. La prépondérance de la région capitale se réduit au fil du temps, puisque fin avril 1941, elle compte trois quarts des départs cumulés, pour deux tiers en juin 1942. Ces phénomènes sont globalement confirmés par toutes les autres sources et par les recherches historiques.

Le MBF tient statistique des départs dans ses rapports : une section de ceux-ci porte toujours sur l'*Arbeitseinsatz* en général et sur le recrutement (*Anwerbung*) pour le territoire allemand en particulier. Ces statistiques sont réunies dans les tableaux suivant.

<sup>138</sup> Chiffres cités par Céline MALHERBE, *Les travailleurs volontaires en Allemagne, op. cit.*, p. 80

<sup>139</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP), BA 1789. Ils se décomposeraient en 132 500 hommes et 35 600 femmes, ayant envoyé 460 millions d'économies en France depuis 1940.

<sup>140</sup> Les statistiques de janvier à mai inclus sont citées par Céline MALHERBE, *Les travailleurs volontaires en Allemagne, op. cit.*, p. 81. Les suivantes sont extraites des rapports du MBF, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>



**Tableau IV – Identités et statistiques des volontaires selon les rapports du MBF**  
<http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

**A. Août 1940-mai 1941**

Période	08 / 1940	09 / 1940	10 / 1940	11/1940	02/1940	07/03/1941	20/05/1941
<b>Total cumulé des départs à la fin du mois</b>	<b>≥ 1 110</b>	<b>5 960</b>	<b>11 300</b>	<b>19 000</b>	<b>23 200</b>	<b>30 000</b>	<b>50 926</b>
<b>dont Français</b>	-	12 %	12 %	4 300 [22.6 %]	-	9 606 [32 %]	22 705 [44.6%]
<b>dont étrangers</b>	100 %	88 %	88 %	14 700 [77.4 %]	-	20394 [68 %]	28 221 [55.4%]
- <b>Polonais</b>	-	40 %	33 %	4 700 [24.7 %]	-	6 207 [20.6 %]	7 464 [14.84%]
- <b>Russes</b>	-	12 %	12 %	~ 2 000 [10.5 %]	-	3 051 [10.17 %]	6 698 [13.15 %]
- <b>Ukrainiens</b>	-	15 %	12 %	~ 2 000 [10.5 %]	-	2 041 [6.8 %]	-
- <b>Slovaques</b>	-	20 %	15 %	~ 2 000 [10.5 %]	-	2 172 [7.24 %]	2 732 [5.36 %]
- <b>Yougoslaves</b>	-	7 %	7 %	~ 1 600 [8.4 %]	-	2 216 [7.38 %]	5318 [10.44 %]
- <b>Italiens</b>	-	-	8 %	~ 1 600 [8.4 %]	-	3 315 [11.05 %]	6 009 [11.8 %]
- <b>Hongrois</b>	-	-	-	-	-	326 [1.09 %]	-
- <b>Belges</b>	-	-	-	-	-	179 [0.6 %]	-
- <b>Bâtiment</b>	-	-	-	7 500 [39.47 %]	-	13 000 [43.33 %]	18 947 [37.2 %]
- <b>Métallurgie</b>	-	-	-	5 500 [28.95 %]	-	9 000 [30 %]	19 205 [37.71 %]
- <b>Agriculture</b>	≥ 1 110	~ 50 %	-	5 500 [28.95 %]	-	7 600 [25.33 %]	-
<b>Femmes</b>	-	-	-	-	-	-	5 916 [11.62 %]

**B. Juillet 1941-mai 1942**

Période	20/07/1941	19/09/1941	31/01/1942	23/03/1942	24/05/1942
<b>Total cumulé des départs mensuels</b>	65 871	78 179	121 653	141 780	158 857
<b>Dont Français</b>	-	-	66 676 [54.8 %]	84 174 [59.37 %]	-
- <b>Bâtiment</b>	21 425 [32.52 %]	23 420 [29.95 %]	-	77 492 [54.65 %]	90 068 [56.7 %]
- <b>Métallurgie</b>	27 507 [38.72 %]	35 126 [44.93 %]	-	34 558 [24.37 %]	36 216 [22.8 %]
<b>Femmes</b>	10 507 [15.95 %]	13 980 [17.9 %]	23 646 [19.44 %]	28 239 [19.92 %]	33 000 [20.77 %]

Comme les dépêches d'Inter-France, les rapports allemands synthétisés par ce tableau confirment que la participation des étrangers est, au début, prépondérante. Mis au chômage par l'Etat français, traditionnellement très mobiles, moins préoccupés par le regard du reste de la société, désireux parfois de se rapprocher de leur pays d'origine (Polonais, Russes), ils n'ont pas non plus la crainte diffuse de trahir leur patrie en allant chez l'ennemi héréditaire. Le volontariat français, nul à l'été 1940, ne compte que pour 15 % en octobre 1940 et attend avril-mai 1941 pour devenir majoritaire, sans empêcher la perdurance d'une nette surreprésentation des étrangers. Fin mars 1942, les étrangers constituent 23 % des partants depuis 1940, pour 4.4% de la population totale. De même les femmes, négligeables en 1940, prennent une part croissante aux convois à partir du printemps 1941, sans cesser d'être minoritaires. Les emplois de la métallurgie et du bâtiment, priorités de l'occupant, sont de loin les plus choisis par les volontaires : ils se disputent la prééminence selon les périodes. Toutefois, l'agriculture, destination initiale de l'intégralité des deux premiers convois, absorbe encore pour une moitié des volontaires en septembre, puis un gros tiers, avant de cesser de compter à partir du printemps 1941.

En août 1940, de fait, deux premiers convois emmènent des travailleurs agricoles étrangers issus de camps de réfugiés. Le premier est composé de Slovaques, Polonais et Yougoslaves, dont 300 pour le Brandebourg et 200 pour la Poméranie rurale. Un deuxième apporte 500 travailleurs agricoles et une centaine de travailleurs non-qualifiés<sup>141</sup>. Au 19 septembre 4 700 personnes, toutes étrangères, sont parties<sup>142</sup>, et près de 6 000 à la fin du mois<sup>143</sup>. Au 31 octobre, le chiffre atteint 11 996 partants à 85 % étrangers, les 3 515 Polonais et les 2 897 Russes en tête<sup>144</sup>.

Géographiquement parlant, l'automne donne partout le coup d'envoi des départs en convois depuis les grandes villes. Le 17 octobre 1940, un premier train spécial emmène 400 volontaires parisiens à Cologne<sup>145</sup>. La région parisienne représente autour de la moitié des départs globaux antérieurs à la Relève et au STO, avec peut-être 75 000 ouvriers français et

---

<sup>141</sup> Rapport du MBF, 2 septembre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>142</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 51

<sup>143</sup> Le rapport du MBF du 2 octobre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>, recense 5 960 départs en Allemagne, dont 40 % de Polonais, 20 % de Slovaques, 15 % d'Ukrainiens, 12 % de Russes et 7 % de Yougoslaves. De nombreux pères de famille ont refusé quant à eux de souscrire un contrat, pour ne pas se séparer des leurs, alors que les appartements manquent en Allemagne. Environ la moitié des recrues se destine encore à l'agriculture.

<sup>144</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 60. Le rapport du MBF du 1er novembre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/> donne le chiffre légèrement inférieur de 11 300 recrues dont 33 % de Polonais, 15 % de Slovaques, 12 % de Russes, un pourcentage équivalent d'Ukrainiens et de Français, enfin 8 % d'Italiens et 7 % de Yougoslaves.

<sup>145</sup> MICHEL Henri, *Paris allemand*, Albin Michel, 1981, p. 201

35 000 étrangers partis avant fin juin 1942<sup>146</sup>. C'est la région la plus industrielle, et elle concentre de très loin la plus forte population étrangère ainsi que le chômage le plus massif et le plus durable<sup>147</sup>. Le 29 novembre, un premier convoi de 115 Girondins quitte Bordeaux pour Hambourg ; au rythme de un par semaine en moyenne en 1941, deux au premier semestre 1942, 3 000 Girondins partent avant juin 1942, certains à plusieurs reprises<sup>148</sup> : c'est l'un des meilleurs résultats de France, et il n'est pas impossible qu'il s'explique en partie par l'importance d'un collaborationnisme départemental qu'incarnent Marquet ou Henriot. La Lorraine, avec 7 000 à 10 000 départs, témoigne du succès du volontariat dans une région frontalière et industrielle, où la Résistance est par ailleurs assez faible<sup>149</sup>. Le Nord-Pas-de-Calais, la Loire, le Rhône, l'Isère, la Côte-d'Or ou la Seine-Inférieure apportent une contribution conforme à leur nature industrielle. Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes sont ses bastions méridionaux : il y touche jusqu'à 1.5 % de la population active, et garde de beaux restes après 1942<sup>150</sup>. La population étrangère et le chômage y sont forts. Jean-Marie Guillon souligne pour le Var l'importance sociologique d'un prolétariat « flottant » dans les départs volontaires : étrangers, manœuvres, chômeurs, employés de PME aux bas salaires, caractérisés par une faible qualification, une vie difficile et une forte mobilité<sup>151</sup>. Mais est-ce une coïncidence s'il s'agit aussi de fiefs du collaborationnisme, du SOL et de la Milice ?

Inversement, le volontariat en Bretagne est un fiasco, comme plus tard le STO. Raisons économiques et politiques se cumulent : les chantiers allemands immobilisent trop de monde, les ruraux n'ont pas de raison de s'expatrier, la région est peu vichyste et traditionnellement rebelle à toute autorité centrale ou *a fortiori* étrangère, enfin c'est l'une de celles qui donnent de loin le plus de volontaires pour la France Libre. Tout varie donc d'une région et d'un département à l'autre. Le Finistère, avec 215 000 actifs, ne fournit que 800

---

<sup>146</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 60

<sup>147</sup> En mars 1941, la Seine compte encore 242 000 chômeurs, 61 000 un an plus tard. Rapport des préfets de zone nord, mars 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>148</sup> Bernard LACHAISE, « Les travailleurs de Gironde exploités par le III<sup>e</sup> Reich », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 271-276

<sup>149</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 113. Un rapport de la DGTO du 25 juin 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>, évoque même un prosélytisme de volontaires lorrains à propos des « nombreux exodes d'ouvriers spécialisés vers la Moselle et vers l'Allemagne. Ces ouvriers reviennent fréquemment en permission dans leurs familles et tentent de recruter d'anciens camarades pour repartir avec eux. Leur action, jusqu'ici, apparaît toutefois sans grand effet. »

<sup>150</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 137. GUILLON Jean-Marie, « Le volontariat du travail pour l'Allemagne dans le Var », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale*, n° 238, 1979, p. 29-36. Encore au temps du STO, de 1942 à 1944, 7 714 volontaires partent des Alpes-Maritimes, 2 900 du Var et autant des Bouches-du-Rhône.

<sup>151</sup> Jean-Marie GUILLON, « Le volontariat du travail pour l'Allemagne dans le Var », loc. cit., p. 35

volontaires de janvier 1941 à décembre 1942, contre 2 500 pour le Calvados, aux actifs deux fois moindres<sup>152</sup>. Sans surprise, le volontariat est avant tout urbain, marginalement rural et paysan, même si les grandes villes de zone sud attendent l'ouverture d'OPA après autorisation vichyste au printemps 1942 puis la Relève de l'été 1942 pour y contribuer plus substantiellement.

A partir d'un échantillon de 2016 volontaires, Céline Malherbe trace ainsi le portrait-robot du volontaire moyen. C'est un homme dans 70 % des cas, jeune voire très jeune, marié un peu plus de la moitié du temps<sup>153</sup>. Il est plutôt d'origine française, malgré la surreprésentation des étrangers – 31.2 % de l'échantillon pour 4.4% de la population. Il est ouvrier et souvent manœuvre, pas encore installé dans la vie professionnelle, et habite dans la Seine une fois sur deux. Les hommes sont âgés de 33 ans en moyenne, les femmes de 27 ans, et une forte proportion est encore mineure<sup>154</sup>. Des familles s'exilent en bloc, des mères partent avec leurs enfants, des moins de 21 ans cherchent à fuir leur famille ou l'Assistance publique. Contre l'idée reçue d'une classe ouvrière rétive au nazisme, à Vichy et à la propagande allemande, les ouvriers et ouvrières sont surreprésentés, pour des raisons matérielles : ils forment près de la moitié de l'échantillon pour 11 % de la population française. Ouvriers qualifiés et non-qualifiés s'équilibrent en nombre. Mal payés et souvent licenciés en premier en 1940, les non-qualifiés, aux deux tiers des manœuvres, sont surreprésentés dans le volontariat, alors qu'ils ne constituent que le quart de la classe ouvrière, et qu'ils ne sont pas les travailleurs les plus demandés par les Allemands. Convoités en priorité par ces derniers, les métallurgistes et les ouvriers du bâtiment sont de ce fait les plus présents dans l'échantillon, ce qui confirme les statistiques déjà évoquées du MBF. Après les ouvriers viennent selon Céline Malherbe les employés (18 %) et les artisans (17 %). Au sein des services, les professions les plus en contact avec les Allemands (coiffure, hôtellerie, commerce) souscrivent plus facilement pour le Reich, où ils assurent ces services pour les

---

<sup>152</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne, op. cit.*, p. 21

<sup>153</sup> 53.2 % des hommes de l'échantillon sont mariés, 44.7 % célibataires, 0.9 % veufs et 0.8 % divorcés.

<sup>154</sup> 35.71 % des volontaires de l'échantillon Malherbe ont moins de 25 ans (contre moins du quart de la population française), et un sur cinq est mineur (21.5 % des hommes, 30 % des femmes). Les plus de 45 ans ne sont que 12.9 % contre 27.8 % en France. Dans le Calvados, où deux tiers des volontaires ont de 14 à 30 ans, 40% des hommes sont encore mineurs. Le célibat est le plus fréquent, rares sont ceux déjà installés dans la vie professionnelle. PASSERA Françoise p. 169. Les mineurs sont encore 14 % des rares volontaires du Morbihan partis en 1941 (27 sur 192), et en Ille-et-Vilaine, la moitié des hommes et deux tiers des femmes partis avant fin août 1942 ont moins de 24 ans. BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégique », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 47

mêmes clients, avec une paye supérieure<sup>155</sup>.

Les femmes – 40 % de la population active au recensement de 1936 – ne comptent que pour 30 % de l'échantillon de Céline Malherbe. Des pointes à plus de 40 % s'observent dans l'Ouest breton, normand et angevin, sans doute parce que la pression sociale est plus forte dans ces départements ruraux où toute déviante sociale, toute amie d'un Allemand, toute collaboratrice est aussitôt ostracisée par la communauté villageoise<sup>156</sup>. Ponctuellement, au troisième trimestre 1941, les femmes comptent même pour 84.3 % des volontaires lorraines<sup>157</sup>. Au contraire des hommes, elles sont en majorité célibataires (51 %, pour 40.65 % des Français). Parmi elles, les divorcées (4.4 %) sont quatre fois plus nombreuses que la moyenne nationale (1.21 %) : leur situation fragile les pousse à aller chercher fortune outre-Rhin. Les femmes seules partent plus souvent en 1941-1942. Les femmes mariées sont majoritaires en 1943. Les deux catégories s'équilibrent en 1944. La moitié des femmes qui partent de France sont des ouvrières, bien qu'elles puissent dans certains départements provenir des services, à l'exemple du Calvados<sup>158</sup>. Victimes de la politique hostile à l'emploi féminin, et d'une décrue du chômage plus lente que celle des hommes, les femmes comptent, d'après les statistiques déjà citées du MBF, pour un tiers des chômeurs de zone nord en octobre 1940, mais plus de la moitié en mai 1941, les deux tiers début septembre, et près des trois quarts en juin 1942. Les mêmes rapports montrent qu'elles passent de 11 % des volontaires en mai 1941 à 17.15 % en août, 19.75 % en mars 1942. Au premier semestre 1943, leurs départs oscillent de 1500 à 2 300 par mois, avant de chuter sous la barre du millier, voire en octobre du demi-millier<sup>159</sup>. En tout, on peut estimer les femmes parties en Allemagne à 45 000 fin septembre 1942, et à 70 000 au moins sous l'Occupation<sup>160</sup>.

Dans l'ensemble, les volontaires sont jeunes ; ils n'ont pas encore fondé de famille et ne se sont pas installés dans la vie professionnelle. Ils ont cumulé les emplois précaires et peu payés. Ils manquent souvent de qualification et ont connu une période récente de chômage.

---

<sup>155</sup> MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, *op. cit.*, p. 98 sq. Des ouvriers qualifiés, mais au chômage après la défaite, peuvent fournir localement un plus gros contingent que les manœuvres. 43.6% des volontaires isérois sont ainsi des ouvriers qualifiés, contre 28 % des manœuvres et 20 % venus du secteur tertiaire, selon Paul et Suzanne SILVESTRE, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne dans le département de l'Isère », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale*, n°235, mars-avril 1979, p. 30

<sup>156</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 39

<sup>157</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 112. Il s'agit du chiffre total, françaises et étrangères confondues.

<sup>158</sup> MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, *op. cit.*, p. 92 sq

<sup>159</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. I, p. 29 et p. 31

<sup>160</sup> Voir *supra*, p. 54. Voir également Fabrice VIRGILI, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 359

Cependant, le chômage disparaît massivement courant 1941 sans que cela n'empêche le volontariat de se poursuivre, et le rythme des départs de s'accélérer à certains moments ; dans certains départements comme le Calvados, les courbes du chômage et du volontariat sont même carrément inversées<sup>161</sup>. Le problème du chômage joue alors moins que l'attrait des hauts salaires versés en marks surévalués, qu'il sera facile de dépenser rapidement au retour, à l'expiration d'un bref contrat de quelques mois. La batterie de primes et d'avantages sociaux promis ajoute à la séduction. A l'heure de la pénurie, du marché noir et du système D, des salaires bloqués et de l'inflation galopante, une partie des couches les plus populaires et les plus fragiles de la société n'entend pas refuser une possibilité d'augmenter ses revenus de manière appréciable. C'est encore plus net si le jeune volontaire marié est seul à travailler, avec une épouse au foyer et une progéniture en bas âge. Selon Patrice Arnaud, un volontaire de 1941 double pratiquement son salaire brut, et gagne encore 40 % de plus en 1944<sup>162</sup>.

Le volontariat permet aussi, telle jadis la Légion étrangère, de rompre avec un passé douloureux ou compromettant, avec un milieu familial ingrat ou oppressif, et pour les mineurs, avec des parents ou des tuteurs qui les ont négligés, battus voire reniés, chassés. L'enfant de l'Assistance publique parti à l'aventure en Allemagne ou la fille-mère abandonnée de tous et partie y gagner sa vie loin du regard des autres sont des cas récurrents<sup>163</sup>. Or si Vichy reste très réticent aux expatriations de mineurs, les Allemands les acceptent dès que les candidats ont au moins 16 ans, et ils cessent très vite d'exiger d'eux un papier officiel ou l'autorisation signée d'un adulte : le 3 août 1942, avec l'avènement de la Relève volontaire, une circulaire française se résigne à entériner à son tour le laxisme en matière de départs de mineurs<sup>164</sup>. Il faut ajouter les femmes parties suite à des aventures mal vues avec des soldats allemands. Ou encore nombre de délinquants, parfois multirécidivistes, soucieux d'aller se faire oublier dans le Reich avec l'accord des autorités allemandes, plus soucieuses de bras disponibles que des dangers pour la sécurité de leurs compatriotes : cette minorité nocive et très visible discrédite un peu plus les volontaires et le volontariat, voire

---

<sup>161</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne*, op. cit., p. 179

<sup>162</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 80. Il est également assuré de manger plus qu'en France, car les rations allemandes garantissent 35 % de viande, 55 % de pain et 26% de matières grasses supplémentaires. Cela à la condition certes de s'habituer à une nourriture allemande lourde et monotone à base de chou et de patates, d'accepter de se passer de fruits et surtout du sacro-saint « pinard », et enfin de savoir où et comment se ravitailler au mieux dans un pays inconnu, dont la population est parfois hostile. Voir sur ce point, dans le même ouvrage, les p. 214 à 219.

<sup>163</sup> AN F 1a 3669 pour des exemples de mineurs pupilles de l'Assistance Publique qui partent en Allemagne au printemps 1942. Les autorités françaises s'inquiètent d'autant plus quand il s'agit de jeunes filles, et soulignent qu'ils abandonnent pour partir leur emploi dans l'agriculture, qui ne manque déjà que trop de main-d'œuvre.

<sup>164</sup> AN F 1a 3669

l'ensemble des Français présents dans le Reich<sup>165</sup>. La plupart du temps, la décision, purement individuelle, est prise d'autant facilement et avec parfois d'autant d'irréflexion et de précipitation que nul n'aide, conseille ou encadre ces personnes trop souvent isolés, jeunes et marginaux. Sans amis ni famille biologique, syndicale, politique, sans enracinement dans une profession ou une entreprise, ils n'ont personne pour les détourner du choix du départ.

#### **4) Le volontariat et les volontaires de 1940-1942 : un net rejet par l'opinion**

Les départs restent insuffisants. La France n'a pas de tradition d'émigration de la main-d'œuvre. Peu de ses citoyens ont envie d'aller travailler chez l'ennemi héréditaire, dont la langue et la culture sont rarement connues, et dont l'occupation militaire va se durcissant. En zone sud, la population ignore l'existence de la vaste propagande en faveur du travail en Allemagne, pour l'heure interdite par Vichy. En zone nord, quand elle y prête attention, elle ne l'apprécie pas du tout. Le diariste Henri Chazelle note le 7 décembre 1940 que *L'Action Jurassienne* du jour appelle au travail en Allemagne : « cet article, comme bien d'autres déjà parus dans ce journal, commence à mécontenter les Dolois qui conservent en leur cœur un espoir de voir la défaite de l'Allemagne et qui ne veulent pas aider les Allemands de quelque manière que ce soit<sup>166</sup>. » A Rouen, le 31 octobre 1940, un tiers des 150 hommes convoqués à l'OPA sous la menace de sanctions refusent de se déplacer, et 77 de ceux qui viennent quittent la salle à la première mention du pays de destination, affirmant qu'« en tant que Français qui se respectent, jamais ils ne lèveraient un petit doigt pour l'Allemagne<sup>167</sup>. » Seuls trois contrats sont signés<sup>168</sup>. Un rapport allemand explique l'échec du volontariat dans la cité qui brûla Jeanne d'Arc par une anglophilie si puissante qu'elle «équivaut à une contrainte indirecte », par la contre-propagande communiste, par la peur de s'exposer en Allemagne à des brutalités ou à la peine de mort, ou pour les jeunes filles à l'enfermement en bordel<sup>169</sup>.

La Résistance naissante n'a aucun mal à encourager cette hostilité spontanée, épidermique et résolue. Malgré le pacte germano-soviétique, le MBF souligne en octobre 1940 que le PCF clandestin fait campagne contre le recrutement, tout comme la BBC, et qu'il

---

<sup>165</sup> Ainsi dans le Morbihan, le dixième des 192 rares volontaires de l'année 1941 sont des droits communs relâchés contre signature de leur contrat. BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégique », in *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 47

<sup>166</sup> CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte. Journal d'un Dolois pendant la guerre 1939-1945*, 3<sup>e</sup> Ed., chez l'auteur, Dole, 1973, p. 93-94

<sup>167</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 48

<sup>168</sup> *Ibidem*

<sup>169</sup> *Ibidem*

marque des points, aggravant les « difficultés » du volontariat : une manifestation contre les départs s'est même déroulée à Saint-Denis. Quant aux patrons, ils incitent leurs ex-employés chômeurs à rester<sup>170</sup>. Au tournant de 1941, le MBF attribue la hausse des départs au renforcement de sa propagande, et se félicite de ce succès rencontré alors même que le chômage entame sa décrue. Mais il concède que la contre-propagande se durcit parallèlement : Le Havre connaît en février une manifestation réprimée à l'occasion du départ d'un convoi<sup>171</sup>. A cette époque, les bombardements sur l'Allemagne sont de faible ampleur, le chômage est à son apogée, la crainte d'avoir à rendre des comptes en cas de victoire alliée bien lointaine. Pour que la propagande se heurte partout à pareil rejet, il faut que la germanophobie soit puissante et générale, et le volontariat assimilé à un acte antipatriotique.

D'emblée, le volontaire suscite un profond mépris social, qui contribue à freiner le recrutement, ou oblige les candidats à se montrer discrets dans leurs démarches. Le volontaire effraie, plus encore, car la population le soupçonne de complaisance pour l'ennemi ou d'adhésion idéologique à la collaboration, donc d'être un traître et un délateur en puissance. Cette suspicion n'est pas toujours injustifiée : des volontaires partis par attirance idéologique, ou convertis à l'Ordre Nouveau au cours de leur séjour, étalent ostensiblement leurs convictions dans leur correspondance ou en permission, exaltent l'organisation allemande, l'abondance dans le Reich, la force et la virilité du régime vainqueur ; certains poussent jusqu'à l'antipatriotisme, affirmant préférer le Reich à une France pourrie et décadente ; enfin beaucoup se livrent au prosélytisme, encourageant proches et collègues à partir eux aussi<sup>172</sup>. De là à renseigner les polices allemandes et françaises, surtout quand on se retrouve confronté à la haine populaire, le pas est vite franchi. Dans les communautés rurales, les entreprises, les quartiers où les liens sociaux sont très forts et où chacun se connaît, la peur et le rejet du volontaire sont encore plus fortes qu'ailleurs. Sa famille est souvent mise en quarantaine. La rancœur à son égard est durable<sup>173</sup>. L'expatriation n'est pas indispensable pour susciter le mépris : les volontaires français et étrangers qui arrivent sur les chantiers allemands des départements côtiers sont pareillement stigmatisés par l'opinion et les rapports officiels pour leur « moralité inférieure » et la vague de délits qu'ils amènent dans leur sillage, facilitée de

---

<sup>170</sup> Rapport du MBF du 1<sup>er</sup> novembre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>171</sup> Rapport du MBF du 7 mars 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>172</sup> Pour ce genre de propos tenus par des volontaires, PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 168

<sup>173</sup> Julie CHASSIN, « Les travailleurs volontaires ont-ils été indignes ? L'exemple du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 550. Yvette L. part huit mois en Allemagne en 1941. Encore en 1945, elle se fait insulter et frapper par une bande de gamins qui la traitent de « poule à boches », et bien d'autres subissent, avant comme après la Libération, une mise au ban de la société accompagnée parfois d'insultes verbales, de mises en garde, de lettres de menaces.



ce que les autorités françaises ne peuvent pénétrer dans les camps Todt. Être femme de ménage pour les Allemands suffit pour se faire insulter<sup>174</sup>. Même si des centaines de milliers de Français travaillent directement ou indirectement pour le compte des Allemands en France, il y a donc bien pour l'opinion une souillure intrinsèque à être trop visiblement à leur service, et ce y compris lorsque le tabou du départ physique de la patrie n'est pas violé.

En Allemagne même, les prisonniers rejettent ces compatriotes. Ce n'est pas tant parce que leur venue serait un signe d'antipatriotisme, mais par jalousie. Libres de leurs mouvements, ces volontaires sont employés dans les mêmes usines que des captifs qui touchent peut-être vingt fois moins d'argent à travail égal. Des disputes et des bagarres entre PG et volontaires se multiplient sur les lieux de travail<sup>175</sup>. « Cette inégalité de traitement avait quelque chose d'inhumain », se souvient Jacques Benoist-Méchin, pour qui les PG ressentent ce décalage comme « un défi à la plus élémentaire équité » : aussi Scapini et lui-même avancent-ils l'idée de les transformer en main-d'œuvre civile, mieux payée et au rendement supérieur<sup>176</sup>. En réalité, sans protection des conventions internationales ni de la Croix-Rouge, les volontaires sont, en cas de problème, potentiellement plus vulnérables que les prisonniers<sup>177</sup>. Quant aux STO, d'autant plus virulents dans leurs lettres et leurs récits qu'ils tiennent à se démarquer de volontaires auxquels leurs compatriotes risquent de les assimiler, ils les peignent comme une lie d'aventuriers et de bandits coupables ou capables de tous les maux : égoïsme, vols, marché noir, débauche sexuelle, délation, etc. Le volontaire est souvent parti parce qu'il ne se sent pas ou plus à sa place dans la société française : celle-ci, en retour, accentue la marginalisation et le rejet de qui a osé la quitter quelques temps et délaisser le territoire national.

Pourtant, nous l'avons dit, le volontaire part en général pour des raisons bien plus matérielles qu'idéologiques. Quelques persécutés politiques ou femmes de persécutés sont même contraints de signer un contrat ou d'aller se mettre à l'abri en Allemagne<sup>178</sup>. Des

---

<sup>174</sup> Rapport de la DGTO, 15 avril 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>175</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., t. II, p. 114. Selon l'auteur, les prisonniers touchent 1 RM par jour et peuvent envoyer à leurs familles l'équivalent de 12 à 14 F par jour. Une misère, quand à travail égal un travailleur civil peut gagner jusqu'à 5 000 à 6 000 F par mois, dont une grande part envoyée à sa famille. Benoist-Méchin se garde de rappeler que le pécule des prisonniers n'est si misérable que parce que la Wehrmacht accapare l'essentiel de leur paie, et ne leur laisse que le fameux mark quotidien.

<sup>176</sup> *Ibidem*

<sup>177</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., t. II, p. 87 sq.

<sup>178</sup> Pour quelques exemples, MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, op. cit., p. 137-138. Par ailleurs, le communiste allemand Leo Kneller, deux fois arrêté après 1933, brigadiste en Espagne, interné en France en 1940, part en 1941 dans la Ruhr comme travailleur volontaire, à la demande du Parti, pour monter un groupe de résistance. Revenu à Paris, c'est lui qui exécute le 28 septembre 1943 le représentant de Sauckel en France, le D<sup>r</sup> Ritter, assisté de deux de ses camarades du groupe Manouchian. COURTOIS Stéphane,

volontaires ont fait la preuve de leur patriotisme pendant les deux guerres. Le manœuvre Louis Garot, cité à l'ordre de son régiment pendant l'invasion, part ainsi en Allemagne au plus fort du pic de chômage en 1940, puis de 1942 à sa mort en 1945 dans la bataille de Berlin : il ne fait pas ce choix par mépris ou par trahison du pays natal, mais pour nourrir sa femme et ses deux enfants en bas âge. A Berlin, les gens qu'il croise ne lui paraissent pas différents de ceux qu'il connaît en France, et ils lui offrent des conditions de vie convenables ; les problèmes politiques restent quant à eux totalement en-dehors de son champ de vision<sup>179</sup>. D'autres volontaires encore refont la preuve de leur patriotisme une fois dans le Reich, lorsqu'ils sont poussés par le mécontentement et la déception, ou après leur retour en France<sup>180</sup>. De façon générale, les expatriés se révèlent à peine moins germanophobes que la masse de l'opinion française. Ils restent souvent imprégnés de sentiments anglophiles, républicains, communistes, ou ils y reviennent après découverte de la réalité allemande<sup>181</sup>.

Seuls 84 des 1269 volontaires de l'Eure sont poursuivis à la Libération, parmi lesquels 13 hommes et 11 femmes pour des faits politiques<sup>182</sup>. De même, sur près de 3 000 volontaires, le Var n'instruit que 48 dossiers pour collaborationnisme<sup>183</sup>. Cette minorité politiquement activiste n'en fait pas moins un tort considérable et irréparable à l'image de la masse des volontaires. Philippe Burrin, qui insiste beaucoup sur la dimension de pouvelle sociale que revêt le volontariat, le classe parmi les attitudes d'accommodement : pour lui, « la dimension politique est au moins l'horizon de tous<sup>184</sup>. » De fait, nous l'avons vu, des départements à forte implantation collaborationniste donnent plus de volontaires. Et la BBC dénonce le volontariat en Allemagne comme une aide à l'ennemi. Mais n'est-ce pas plutôt par inconscience politique que beaucoup partent, dans la méconnaissance de l'Allemagne nazie, sans tenir compte que la guerre continue, sans saisir les dangers de l'aventure ni l'enjeu moral et patriotique qu'il y aurait à venir aider l'occupant chez lui ? Leur marginalité sociale ne leur fournit personne pour les avertir de ces derniers. Et la propagande les rassure quant aux

---

PESCHANSKI Denis et RAYSKI Adam, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p. 265

<sup>179</sup> Entretien avec M<sup>me</sup> Lucienne Garot, veuve de Louis Garot (tué pendant la bataille de Berlin), 15 avril 2010

<sup>180</sup> MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, op. cit., p. 237, donne des exemples de volontaires qui ont saboté, tenu des propos subversifs et patriotiques, aidé des compatriotes PG, ou encore rejoint les FFI et l'armée française après leur retour au pays. Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 294-296, montre des volontaires se réfugiant en 1941 à l'ambassade américaine de Berlin et demandant à passer en Angleterre, ou d'autres envisageant en 1942 de rejoindre les FFL.

<sup>181</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 293, d'après la correspondance des volontaires et leurs procès devant la justice nazie.

<sup>182</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 169

<sup>183</sup> GUILLON Jean-Marie, « Le volontariat du travail pour l'Allemagne dans le Var », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale*, n°238, 1979, p. 35

<sup>184</sup> BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, op. cit., p. 292

réalités allemandes, et fait passer leur engagement pour un geste innocent en s'abstenant généralement, nous l'avons vu, de politiser la signification du recrutement. Ce n'est qu'une fois en prison ou en KZ en Allemagne que bien des volontaires comprennent trop tard quelle ignorance des réalités nazies ils expient.

Au-delà de l'attitude politique, toute la société et jusqu'aux milieux vichystes ou collaborationnistes nourrissent une piètre opinion du volontaire : il est généralement présenté comme un individu douteux et immoral, « appâté par le gain », sale, débraillé, mal élevé, les poches pleines de l'argent facile gagné chez l'ennemi qui lui permet de se soustraire au lot commun de la pénurie. Parfois il est vu comme alcoolique et violent, plus ou moins marginal, voire repris de justice. Il est coupable de laisser derrière lui sa famille et son pays. Beaucoup de volontaires sont d'origine ouvrière ou étrangère, et n'ont pas toujours les bonnes manières et la culture des classes moyennes ou supérieures : cela permet de projeter sur eux les préjugés qui s'attachent depuis le XIX<sup>e</sup> siècle aux ressortissants des « classes dangereuses », aux ouvriers « immoraux » ou aux « métèques. » Que le volontaire serve l'ennemi chez lui ajoute à la répulsion. L'ennemi, lui, n'est guère reconnaissant : bien des entrepreneurs ou des rapports de police allemands le méprisent pour son faible rendement, son apparence déplorable, sa tendance à s'impliquer plus fortement dans le marché noir ou la criminalité<sup>185</sup>.

Les femmes volontaires sont encore bien plus méprisées : avec une étonnante unanimité qui questionne la formation et l'enracinement des clichés sociaux, toute la société associe d'emblée la volontaire à la prostituée, à la femme vulgaire, de mauvaise vie et de mauvaise tenue. Elle serait une débauchée à la sexualité débridée, venue chercher plaisir et gain facile en Allemagne, faisant honte à son pays natal et aux autres Français présents dans le Reich. Tous les témoins partagent ce stéréotype mysogyne : la rumeur publique comme la Résistance, les ministres de Vichy comme les rapports de police et de préfets, les PG comme les volontaires masculins en Allemagne, plus tard l'ensemble des requis du STO, en particulier les membres de l'Action Catholique, et jusqu'aux polices allemandes et aux offices du travail du Reich<sup>186</sup>. La presse et la propagande n'essaient même pas de nier cette image

---

<sup>185</sup> AN F 60 1452. Exemple entre cent de ce type de représentations, une note vichyste au comité interministériel à la Main-d'œuvre, fin 1943, explique caricaturalement que les trafiquants seraient en grosse part « des aventuriers, des souteneurs et des gens tarès (*sic*) », et qu'« à titre d'exemple, on compte 5 000 repris de justice rien qu'à Berlin, (...) très étroitement surveillés par la Police Allemande qui les décime d'ailleurs de temps à autre. » Pour une analyse critique de l'image du volontaire en Allemagne, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 64-66

<sup>186</sup> Selon l'Office du Travail de Stuttgart, fin 1941, « ce n'est pas exagérer que de dire qu'on trouve rarement une Française décente. » Celui de Reutlinger rapporte 15 à 20 cas de grossesses et de maladies vénériennes sur 385 Belges et Françaises volontaires. Cité par Edward HOMZE, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 55-56

calamiteuse, trop enracinée dans le public pour ne pas être évoquée : elles tentent juste d’opposer la travailleuse honnête et sérieuse à la fille perdue partie chercher la vie facile outre-Rhin.

Les femmes témoignent trop peu après-guerre pour pouvoir contrer cette image. La mémoire collective conserve trace du préjugé, même si Jacques Evrard plaint les femmes volontaires autant qu’il les blâme, et consacre un passage au drame sanitaire et moral des Françaises en Allemagne. Il est significatif que jusqu’en 1945, les femmes volontaires repartent moins d’Allemagne que les hommes – une femme sur quatre contre un homme sur deux : la société française peut encore excuser l’homme qui travaille ailleurs pour nourrir sa famille et revient la retrouver, elle ne pardonne pas à la femme de quitter le foyer et la famille au lieu de rester s’en occuper<sup>187</sup>. De surcroît, la France ne connaît aucun précédent historique à une émigration féminine, si ce n’est celui des bagnardes de la Commune ou des prostituées déportées en Louisiane au XVIII<sup>e</sup> siècle : ce dernier précédent ne peut évidemment que renforcer les préjugés envers les femmes volontaires<sup>188</sup>. Aussi la volontaire, souvent partie par rupture avec le milieu familial, a peu à gagner à son retour, ni grand monde à retrouver en France. Elle a beaucoup plus à craindre que l’homme du regard désapprobateur des autres.

Les travaux de Céline Malherbe, Helga Bories-Sawala ou Patrice Arnaud réhabilitent les femmes volontaires. La quasi-totalité exerce en réalité un métier parfaitement respectable : cuisinières, femmes de ménage, infirmières, d’autres restant confinées à l’usine aux mêmes tâches que les hommes<sup>189</sup>. Les authentiques prostituées se limitent à de rares individualités, pas plus de quelques centaines sur tout le Reich, n’exerçant jamais sauf exception hors des bordels officiels. Loin d’être indignes, nombreuses sont les femmes volontaires qui risquent leur liberté ou leur vie en se révoltant contre les conditions de travail qui leur étaient faites, en aidant des compatriotes PG ou STO à s’évader du Reich, parfois en participant à des ralentissements de cadence ou à des sabotages sur le lieu de travail et jusqu’au sein de camps de concentration<sup>190</sup>. Loin d’être de mœurs légères, une minorité vient en Allemagne rejoindre un mari prisonnier, ou suit plus rarement un Allemand avec un projet sérieux de construire sa

---

<sup>187</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 68-69

<sup>188</sup> Fabrice VIRGILI, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l’Occupation*, op. cit., p. 360

<sup>189</sup> Le 31 janvier 1941, la première mention des femmes volontaires par un rapport du MBF évoque le départ d’un millier d’entre elles comme travailleuses qualifiées du textile, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>190</sup> La résistante Simone Michel-Lévy, pendue pour sabotage au camp de Flossenbürg avec deux camarades déportées, avait bénéficié de l’aide enthousiaste et importante d’une codétenue venue travailler volontairement en Allemagne. PEQUERIAU Jacques, *Simone Michel-Lévy, héroïne et martyr de la Résistance PTT, compagnon de la Libération*, Cêtre, 2007. Pour des cas d’aides à des PG, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1367

vie avec lui. Bien sûr, beaucoup sont aussi des filles-mères ou des mineures en rupture de ban avec la famille. Et certes, leur vie sexuelle est plus libre loin des regards du milieu familial, encore que le concubinage n'exclut pas des relations durables. C'est aussi que les salaires féminins sont systématiquement très inférieurs à ceux des hommes, et les allocations réservées aux ouvrières allemandes. Une situation matérielle souvent misérable ne permet pas le maintien d'une belle apparence, et il faut parfois se lier à un homme par nécessité de survie. Mais la prostitution au sens strict, comme solution de désespoir, reste rare<sup>191</sup>. Somme toute, les images infamantes à leur encontre en apprennent plus sur la société de l'époque que sur elles-mêmes. Foncièrement, plus ou moins consciemment, le corps féminin reste assimilé à celui de la nation : la femme ne s'appartient pas, et en s'expatriant, c'est l'incarnation symbolique de la nation qu'elle expose et qu'elle compromet en terre étrangère. C'est la France qu'elle risque de livrer la déchéance, à la prostitution ou au viol par l'ennemi<sup>192</sup>.

Le volontariat repose donc sur des motivations complexes et d'ailleurs cumulables, et l'ensemble hétéroclite des volontaires vaut mieux que la caricature sociale qui en a été faite. Ni tous tout à fait coupables, ni tous tout à fait victimes, rien n'autorise à les transformer en bloc en incarnation du « mauvais Français », de l'aventurier avides de gain ou de la prostituée. Mais on ne comprend pas l'attitude des requis du STO après 1942 sans un détour par cette donnée fondamentale : la peur d'essuyer le même opprobre social que les volontaires, dont ils ont pu voir avant leur départ qu'elle se traduit souvent par la mise au ban de la communauté, les mots de mépris virulents, voire les lettres de menaces ou les agressions physiques. Bien des comportements de résistance civile auront moins pour but d'empêcher le départ que de prouver à la face de tous que l'on est bien une victime contrainte.

---

<sup>191</sup> Robert FERRY, l'un des piliers de la Délégation Bruneton, estime dans ses mémoires inédites que les femmes et les très jeunes ne touchent au maximum que de 0.5 à 0.8 RM de l'heure pour 1 à 1.5 RM pour les hommes et les adultes. D'où la grande misère des travailleuses françaises volontaires. FERRY Robert, *Les oubliés*, op. cit., p. 59. Patrice ARNAUD et Helga BORIES-SAWALA, « Les Français et les Françaises volontaires pour le travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 123, estiment que peu en sont pour autant venues à se prostituer : un seul cas est connu dans les archives judiciaires.

<sup>192</sup> La même assimilation du corps de la femme à celui de la France joue à la Libération un rôle essentiel dans la tonte de milliers de femmes accusées de relations sexuelles avec des soldats allemands. Nous ne pouvons que renvoyer aux analyses développées par VIRGILI Fabrice, *La France « virile. » Des femmes tondues à la Libération*, Payot, 2000

### III - Les premiers pas du travail forcé

Sur initiative allemande, les premières réquisitions ne visent que des catégories très ciblées. Dans le ressort du MBF en zone nord, ce sont des étrangers de la Seine en situation irrégulière<sup>193</sup>. Dans le Nord-Pas-de-Calais dirigé depuis Bruxelles et menacé d'être détaché du reste de la France, ce sont les jeunes habitants ordinaires qui subissent sans distinction les premières rafles de main-d'œuvre sur le sol français. En Alsace-Moselle annexée par l'Allemagne, de la main-d'œuvre est autoritairement mutée dès 1940 dans l'*Altreich* (l'Allemagne de 1937)<sup>194</sup>, et surtout, le *Reicharbeitsdienst* nazi, introduit en avril 1941, oblige les garçons et jusqu'aux jeunes filles à aller travailler outre-Rhin<sup>195</sup>. Ce service du travail très spécifique suscite dans la société locale des soumissions, des refusances, des réfractariats ou des gestes de résistance civile très comparables à ceux provoqués plus tard par le STO dans la France de « l'intérieur »<sup>196</sup>. Il ne sera pas étudié ici, car il relève d'autres problématiques que celles de notre propos<sup>197</sup>. En revanche, en 1942-1944, en raison du malheur qui frappe leurs provinces annexées, les lois et les décrets du STO exemptent du départ outre-Rhin les 70 000 à 80 000 jeunes Alsaciens-Lorrains réfugiés à « l'intérieur », sans opposition des occupants<sup>198</sup>.

---

<sup>193</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 2. Le 25 février 1941, les autorités militaires allemandes de la Seine imposent leur réquisition officielle: une commission médicale franco-allemande examine en quatre jours 326 étrangers mâles. 109 sont envoyés en Allemagne.

<sup>194</sup> Ces mesures exileraient au moins 17 000 Alsaciens et 10 000 Lorrains adultes sur l'ensemble de la guerre, venant s'ajouter à 10 000 volontaires. ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 149

<sup>195</sup> La presse les baptise après-guerre les « Malgré-Elles », bien que ce terme soit refusé par les associations d'anciennes victimes qui préfèrent se dire « incorporées de force » par refus d'être mises en concurrence avec les souffrances plus graves des Malgré-Nous. Voir à leur sujet l'ouvrage de Nina BARBIER, *Malgré-elles : les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Ed. du Rhin, Strasbourg, 2000

<sup>196</sup> Voir à ce sujet la mise au point complète de Joël-Noël GRANDHOMME, « Les Alsaciens et les Mosellans enrôlés de force dans le *Reichsarbeitsdienst* », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich, op. cit.*, p. 329-349. On notera que le RAD représente une contrainte de masse bien plus large que le STO, puisqu'il touche pendant la guerre huit classes d'âge masculines - 55 000 garçons nés de 1920 à 1928 - et 15 000 filles nées de 1923 à 1926.

<sup>197</sup> Simple extension à un territoire annexé d'une institution allemande préexistante, préalable à l'incorporation obligatoire dans l'armée, le RAD dépend de la Wehrmacht et revêt un aspect paramilitaire que n'a pas le STO. Il relève moins de la problématique du travail forcé que de celle de la germanisation forcée d'un territoire revendiqué, et il sert de prélude à une autre tragédie, celle des Malgré-Nous. Le point commun est l'incapacité de Vichy – au silence assourdissant sur les trois départements annexés – à protéger la population. Comme symboliquement, c'est le 4 septembre 1942, jour où est adopté la première loi du STO, que le maréchal Pétain reçoit les parlementaires d'Alsace-Moselle pour ne trouver à leur conseiller que la résignation. AN 2 AG 490.

<sup>198</sup> AN 2 AG 490. La même cote montre que cette exemption légale française est ponctuellement foulée aux pieds par des services allemands des deux zones se mêlant d'exiler directement la main-d'œuvre. Mais dans l'ensemble, les Allemands n'exigent jamais l'envoi des Alsaciens-Mosellans du territoire français au STO, et n'en font pas un enjeu. Par contre, ils peuvent être mutés dans tout emploi en territoire français au titre du STO.

Ces divers premiers transferts forcés de main-d'œuvre concernent des cibles encore trop précises pour inquiéter la masse de l'opinion ou pour constituer un enjeu essentiel des relations franco-allemandes. Ils sont assez pour montrer à la population que l'option de la force est du champ des possibles. De son côté, des mesures de l'Etat français ouvrent la voie à la collaboration en matière de main-d'œuvre.

### 1) Le Nord-Pas-de-Calais comme en 1914-1918 ?

De toute l'Europe de l'Ouest, le Nord-Pas-de-Calais industriel et minier est la seule région touchée par des réquisitions de main-d'œuvre entre le printemps 1940 et mai 1941. Marquée par plusieurs massacres commis par les SS fin mai 1940, rattachée au commandement militaire de Bruxelles, coupée du reste du pays et menacée d'une annexion potentielle par l'Allemagne, la région croit revivre les heures sombres de la Grande Guerre. Cela accentue d'emblée le rejet spontané et général de l'occupant par l'opinion.

Dès l'été 1940, 12 000 mineurs polonais sont emmenés contre leur gré en Westphalie : ils sont les premiers travailleurs forcés de France. Puis l'attention allemande se tourne vers la métallurgie, sous la conduite du D<sup>f</sup> Borowski, président après octobre d'une commission de recrutement *ad hoc* de l'OFK, qui rêve de prélever jusqu'à 120 000 hommes. Les volontaires ne se bousculent pas : « l'homme du Nord ne s'expatrie en effet qu'avec répugnance », note le préfet Carles le 18 novembre, « la plupart des volontaires sont des étrangers ou des manœuvres français sans grande valeur professionnelle. » De fait, « la commission chargée de recruter des volontaires pour l'Allemagne inscrit les ouvriers contre leur volonté et l'on s'adresse non plus exclusivement aux chômeurs mais aux personnes qui ont déjà retrouvé un emploi<sup>199</sup>. »

Devant l'inertie du préfet, des patrons et de la population, les Allemands recourent aux prises d'otage et surtout aux rafles de jeunes gens à la sortie des gares, des cinémas ou des églises, et jusqu'en pleine rue. Début août 1940, le ramassage de jeunes chômeurs pour les chantiers allemands locaux inquiète jusqu'au sein du ministère du Travail à Vichy<sup>200</sup>. A partir

---

<sup>199</sup> Rapport Carles du 18 novembre 1940, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. I, p. 98. Le D<sup>f</sup> Borowski oblige l'inspection du travail et les Offices du Travail à l'aider à repérer les ouvriers prélevables. Le préfet demande à ces fonctionnaires d'obéir.

<sup>200</sup> Dès les 9 et 10 août, l'imposition d'un statut allemand aux industries du Nord et les rafles de jeunes sans-emplois envoyés sur des chantiers en France et en Belgique inquiètent René Belin qui réunit dans son bureau à Vichy les hauts fonctionnaires Jacques Barnaud, Jean Bichelonne, Henri Lafond et Pierre Laroque. Il s'ensuit la création des comités d'organisation, le 16 août, dont un des objectifs serait de prévenir la multiplication de ces

des deux derniers mois de l'année, ces pratiques se systématisent. 300 jeunes sont ramassés à Lille devant un cinéma en décembre et sommés de se présenter sous peu au train pour l'Allemagne. Autant sont appréhendés à Lens, et d'autres à Dunkerque. Maladresse indicible, les travailleurs d'âge mobilisable recensés à Douai reçoivent une plaque d'identité comportant un numéro et l'indication : *Frontstalag*, « de sorte que la population masculine, d'âge mobilisable, est considérée, en totalité et sans distinction, comme prisonnière de guerre et, comme telle, susceptible d'être, à tous moments, rassemblée à toutes fins que désirerait l'autorité allemande<sup>201</sup>. »

Le patronat est sommé de laisser recenser ses travailleurs ou de cesser les embauches de complaisance de chômeurs. Les rabatteurs allemands tentent même de faire signer des contrats de travail à des jeunes de moins de 21 ans. Convocations allemandes pour la visite médicale et envois de prospectus alléchants sur le travail dans le Reich alternent et se mêlent. La population s'émeut, et il circule des rumeurs sur des enlèvements d'enfants ou de jeunes filles par trains entiers. En tout, malgré cette inquiétude populaire, et malgré l'opposition des autorités locales françaises, qui arrivent parfois à faire libérer des convoqués ou à annuler des contrats, 15 287 volontaires et raflés quittent le Nord-Pas-de-Calais entre juin 1940 et mai 1941<sup>202</sup>. Même les ouvriers qui refusent d'aller travailler aux fortifications Todt sur la côte risquent le tribunal militaire<sup>203</sup>, et la brutalité est à peine moins grande quand il s'agit de requérir sur place des jeunes, pour garder la nuit les voies de communication et les points stratégiques : à Boulogne, les nombreux récalcitrants ne cèdent qu'après la prise en otage de la seule douzaine de jeunes qui n'a pas osé se dérober à la convocation<sup>204</sup>. Le maire avait laissé les jeunes libres d'obéir ou non, estimant que « la législation française ne reconnaît de validité qu'à l'enrôlement volontaire<sup>205</sup>. »

---

rafles, et de conserver l'industrie sous dirigisme français, non allemand. BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, op. cit., p. 149

<sup>201</sup> Rapport Carles du 2 janvier 1941, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, op. cit., t. I, p. 111-112

<sup>202</sup> Rapport Carles du 18 novembre 1940, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, op. cit. t. I, p. 98, ainsi que rapport du 2 janvier 1941, *ibidem*, p. 111-112, et rapport du 5 mai, *ibidem*, t. I, p. 157. Ainsi que rapport Carles du 18 mars 1941, AN F 1a 3669. Voir également DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944*, Lille, La Voix du Nord, 2000, p. 257-258, et AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande*, Phénix Editions, 2001, p. 135, auquel nous empruntons le chiffre précis des départs.

<sup>203</sup> Peter GAIDA, « Le Mur de l'Atlantique en Aquitaine », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 291

<sup>204</sup> BATAILLE Guy, *Boulogne-sur-Mer 1939-1945*, Dunkerque, Ed. des Beffrois, 1984 p. 88. L'incident a lieu le 30 septembre. Par la suite, les convoqués qui obtempèrent sont affublés par la population du sobriquet : « Les Pétaïns ». Sans doute faut-il y lire le signe d'un certain mépris pour leur soumission forcée, et du manque général de considération pour l'homme et son régime dans sa région natale, pourtant pas responsable de cette contrainte.

<sup>205</sup> AN F 1a 669, rapport du préfet du Pas-de-Calais, 20 mars 1941



Pourtant, le recours allemand à la force reste limité. En-dehors des rafles, il n'y a pas de coercition physique. Les chapelets de menaces accompagnant les convocations intimident mais ne sont pas mises à exécution. « Lorsqu'un ouvrier ne se rend pas à la convocation reçue, le service du travail allemand n'insiste pas », constate en avril le préfet Carles. Il le confirme en mai : ces méthodes intimidantes amènent un certain nombre d'ouvriers à signer leurs contrats de « volontaires », mais « jusqu'à présent, (...) tout ouvrier qui ne s'est pas rendu à la convocation n'a pas été inquiété<sup>206</sup>. » Seuls les ouvriers qui se sont évadés du Reich sont recherchés, emprisonnés et renvoyés en Allemagne<sup>207</sup>. Le phénomène se revoit plus tard sur toute la France à l'ère du STO : la peur de la répression est plus importante et plus efficace que sa réalité, dont l'occupant n'a d'ailleurs pas les moyens. Aucune source n'évoque non plus des menaces de représailles sur les familles : c'est par préservation de soi, par peur pour eux-mêmes que les ouvriers signataires cèdent au chantage.

Cela n'empêche pas les individus d'opposer aussi des formes de résistance civile à l'oppression. A Denain, Valenciennes ou Solesmes, tandis que l'opinion s'émeut de voir des jeunes ouvriers raflés à l'usine partir en bleu de chauffe sans même pouvoir avertir leurs parents, « des jeunes travailleurs fuient les usines et se cachent n'importe où, pour éviter la capture<sup>208</sup>. » Il existe aussi des permissionnaires défaillants. Une soixantaine des 99 requis d'Avesnes-les-Aubert partis le 19 novembre 1940 à Saalfeld (Thuringe) sont de retour sans autorisation fin janvier 1941. Les conditions de vie étaient correctes, nourriture exceptée. Tous n'en déclarent pas moins « qu'ils ne retourner[o]nt en Allemagne que contraints et forcés<sup>209</sup>. » Il faut vraiment que le rejet de l'exil en soi, et celui de l'ennemi, soient puissants. Ainsi collectivement opprimé et exploité dès les premières heures de l'Occupation, le Nord-Pas-de-Calais retrouve dans l'épreuve sa culture spécifique, qui associe une profonde anglophilie et une absence complète de considération pour Vichy et *a fortiori* pour la collaboration.

Ce patriotisme n'entraîne pas pour autant de heurt frontal avec l'ennemi : aucun incident ne marque les opérations de recrutement. Et il n'empêche pas de penser à survivre : l'expatriation chez l'ennemi n'attire pas, mais il faut bien s'accommoder de travailler pour lui sur place. 20 000 personnes sont employées à l'été 1941 dans des entreprises à son service<sup>210</sup>, sans parler des chantiers côtiers qui paient grassement – 100 à 200 F par jour, sans compter

---

<sup>206</sup> Rapport Carles du 7 juin 1941, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. I, p. 157

<sup>207</sup> Rapport Carles du 7 juillet 1941, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. I, p. 179

<sup>208</sup> AN F 7 15312, rapport allemand, décembre 1940

<sup>209</sup> AN F1a 3669, rapport du préfet du Nord, 25 janvier 1941

<sup>210</sup> Rapport Carles du 7 juillet 1941, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. I, p. 178

les primes –, et qui permettent à certains jeunes de mener une belle vie qui scandalise les travailleurs aux salaires bloqués<sup>211</sup>. Cela n'empêche pas non plus la région de Lille d'être en mai 1941 le théâtre de la première grande grève de l'Occupation, celle des mineurs révoltés par les bas salaires, ni de concentrer en 1942 la moitié des attentats anti-allemands de France, ni de gémir sous le poids d'un travail plus lourd qu'ailleurs : le 21 juin 1942, le commandement militaire de Bruxelles y étend l'obligation faite aux Belges de travailler un dimanche par mois<sup>212</sup>.

Alors que le commandement militaire de Bruxelles isole la région du reste du pays, rares sont les Français à avoir conscience de ce qui se passe dans le Nord-Pas-de-Calais. La censure vichyste et allemande ne permet pas la répétition et la propagation de rumeurs affolées comparables à celles de la Grande Guerre. Il faut avoir des réseaux ou des connaissances personnelles pour être au courant. La CGTU communiste, qui reconstitue tôt ses réseaux dans le Nord, tente d'informer le reste du pays, mais lorsque Cécile-Jeanne Rol-Tanguy, en décembre 1940, doit taper à Paris un tract dénonçant la prochaine mise au travail forcé des travailleurs français, son réflexe est de penser que ses camarades exagèrent<sup>213</sup>. A Lyon, c'est grâce à un ami de son père venu de Calais que la jeune Denise Domenach, en juin 1941, apprend que « toute la région » est « gaulliste à fond » et que « là-bas, les Allemands ont raflé des jeunes gens pour les envoyer travailler en Allemagne où ils n'ont rien à manger. (...) René a un camarade qui vient de Boulogne et qui s'est sauvé de justesse pour ne pas être emmené<sup>214</sup>. » Mais les Allemands parlent de bobards inventés par la propagande étrangère, et Vichy n'émet pas de protestation publique. Le général Doyen, chef de la délégation française à la commission d'Armistice de Wiesbaden, démissionne en mai 1941 après avoir protesté en vain contre ces pratiques. Le 11 juin 1941, interrogé par la presse américaine à Paris, Fernand de Brinon répond qu'« aucun ouvrier français n'a été déporté en Allemagne » et concède juste « quelques cas particuliers où des chômeurs, notamment dans les départements du Nord, ont été réquisitionnés pour aller travailler dans le nord », voici quelques mois<sup>215</sup>. Lorsque survient en 1942-1943 le Service du Travail Obligatoire, le Nord-Pas-de-Calais, après avoir été la plus

---

<sup>211</sup> Rapport Carles du 4 octobre 1941, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. I, p. 238

<sup>212</sup> DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 2000

<sup>213</sup> Témoignage de Cécile Rol-Tanguy in BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy*, Tallandier, 2004, p. 170

<sup>214</sup> DOMENACH-LALLICH Denise, *Une jeune fille libre. Journal 1939-1944*, Les Arènes, 2005, p. 75

<sup>215</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France. Ses propos sont reproduits notamment par *La Vie industrielle*. Par comparaison, le syndicaliste collaborationniste Georges Dumoulin a l'honnêteté, dans une conférence à Troyes le 26 avril 1941, de demander l'arrêt des recrutements forcés dans le Nord, une meilleure alimentation des volontaires ainsi que le respect des contrats et des compétences. TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO, op. cit.*, p. 60

précocement frappée par le travail forcé, devient la région la plus éprouvée par les prélèvements de main-d'œuvre après la Seine.

## 2) *Le Service civique rural, un précédent au Service du Travail Obligatoire ?*

Au-delà de l'agrarisme idéologique, le retour à la terre apparaît aux responsables les plus pragmatiques de Vichy et du MBF comme un moyen de débarrasser les grandes villes de chômeurs faméliques qui risquent d'y susciter des troubles. Fin janvier 1941, les deux s'entendent sur l'envoi contraint de 50 000 chômeurs à la terre : en vain, car à peine 4 000 sont recrutés par le CLC avant mai<sup>216</sup>, main-d'œuvre improvisée et inadaptée fraîchement accueillie des paysans qui la jugent trop coûteuse pour ce qu'elle vaut<sup>217</sup>. Comme l'agriculture française remplit le garde-manger allemand, l'occupant s'inquiète du manque de bras aux champs<sup>218</sup>. Les PG initialement affectés à l'agriculture française en profitent pour s'évader ou sont transférés en Allemagne comme main-d'œuvre fin 1940. Les PG noirs ou indigènes sont mal vus des cultivateurs, qui appréhendent leur présence dans leurs fermes la nuit<sup>219</sup>. Plutôt que de relâcher les PG paysans, ce que Berlin refuse au MBF, et alors que trop d'ouvriers agricoles préfèrent gagner les chantiers allemands à hauts salaires<sup>220</sup>, une loi du 10 mars 1941 alignée sur les desiderata allemands permet au gouvernement d'astreindre des habitants à se consacrer à l'agriculture et de convoquer les jeunes gens de 17-21 ans à un Service Civique Rural ; la veille, une autre loi interdit aux ouvriers agricoles de changer d'emploi entre mars et novembre. A l'été 1941, 20 000 Français dont des milliers d'étudiants partent quelques semaines aux champs en paysans improvisés<sup>221</sup>. L'objectif est aussi pédagogique : rapprocher les milieux sociaux, dépasser la méconnaissance entre citadins et paysans, « régénérer » la jeunesse décadente des villes par le sain travail des champs. A l'été 1942, ce Service Civique Rural concernerait 500 jeunes par département<sup>222</sup>, soit quelques 40 000 mobilisés sur 80 départements, avant tout des étudiants. Depuis le 31 décembre 1941, par ailleurs, à la grande

---

<sup>216</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 67

<sup>217</sup> Rapport de la DGTO, 15 avril 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>218</sup> A tel point que dans l'Aube, ils sont prêts à fermer les entreprises travaillant à temps partiel ou à les obliger à passer aux 40 heures hebdomadaires minimales, afin d'affecter les ouvriers licenciés à l'agriculture et aux forêts. AN F 1a 3669, rapport du 8 mars 1941.

<sup>219</sup> AN F 1a 3669

<sup>220</sup> Rapport de la DGTO, 15 avril 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Le préfet de Seine-et-Marne a beau intervenir pour dissuader les ouvriers agricoles d'aller sur les chantiers de travaux publics et de routes, les Ponts-et-Chaussées emploient 2 500 personnes en avril au lieu de 1 400 en mars.

<sup>221</sup> Rapport du MBF, 31 juillet 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>222</sup> AN 16 7143, rapport parvenu au ministère de l'Education Nationale

satisfaction des Allemands, qui en espèrent 80 000 hommes<sup>223</sup>, une loi autorise le préfet à requérir de la main-d'œuvre parmi les 21-46 ans célibataires ou mariés sans enfants, en faveur de certains secteurs, notamment agricole et forestier. L'habitude est donc prise de recenser puis requérir la main-d'œuvre au nom d'un intérêt national paravent de l'intérêt allemand.

L'efficacité de cette main-d'œuvre est très discutable. Le Service Civique Rural ne peut remplacer le savoir-faire des cultivateurs prisonniers. Ce labour nouveau se révèle « pénible pour de jeunes citadins sans expérience, contraints à de longues journées d'un travail physique intense. Le travail dure entre 11 et 14 heures par jour, et les jeunes agriculteurs d'occasion souffrent de ces conditions nouvelles au moment des moissons et des travaux de force qui leur sont imposés<sup>224</sup>. » Et d'autre part,

cette mobilisation que l'on souhaite volontaire s'apparente curieusement à un Service du travail rendu obligatoire bien avant le STO de 1943 qui concernera alors toute la jeunesse à une plus vaste échelle. Les missions de restauration paysanne ont en quelque sorte servi de répétition générale, la mobilisation des lycéens et des étudiants de l'Académie de Paris est le prélude à la mise en place d'une opération relevant [cette fois] des accords de collaboration avec les autorités allemandes<sup>225</sup>.

De fait, les Allemands suivent pas à pas la création du Service Civique rural, qualifié d'*Arbeitsdienst*, « service du travail », ou de *Dienstverpflichtung*, « travail obligatoire ». Ils imposent aussi plusieurs lois pour que Vichy mute de façon autoritaire de la main-d'œuvre des villes vers l'agriculture française, au service du ravitaillement du Reich. Ils inspirent la création d'un Service Civique Forestier obligatoire pour les jeunes citadins de 17 à 21 ans, en application de la loi du 31 décembre 1941 et de l'arrêté interministériel du 11 avril 1942. Vichy, en mai 1942, n'ose le tester d'abord que dans quelques grandes villes, craignant des réactions hostiles de l'opinion, mais le D<sup>r</sup> Michel réclame alors carrément l'envoi d'autorité en forêt de 250 000 jeunes gens avant septembre : le CLC parvient finalement à en envoyer 60 000 en zone nord<sup>226</sup>. Sans hasard aucun, c'est presque au même moment que François Lehideux, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle depuis juillet 1941, évoque la présentation aux occupants d'un projet de loi pour mobiliser 80 000 jeunes en chantier forestiers (7 janvier 1942)<sup>227</sup>. Sans hasard aucun non plus, quand le zélé préfet régional Jean Schmidt, en Lorraine, veut recenser en février 1942 deux classes de jeunes gens pour les

---

<sup>223</sup> Rapport du MBF, 31 janvier 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>224</sup> LEVERT Jean-Pierre, GOMART Thomas et MERVILLE Alexis, *Un lycée dans la tourmente. Jean-Baptiste-Say 1934-1944*, Calmann-Levy, 1994, p. 188. 254 lycéens de cet établissement d'Auteuil sont affectés aux travaux des champs en août-septembre 1942.

<sup>225</sup> LEVERT Jean-Pierre, GOMART Thomas et MERVILLE Alexis, *Un lycée dans la tourmente*, op. cit., p. 189

<sup>226</sup> Bernd ZIELINSKI, « Le chômage et la politique de main-d'œuvre de Vichy », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 303

<sup>227</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 110

affecter d'autorité au travail en forêt, la FK elle-même fait annuler le 4 mars ce projet à son sens superflu : le MBF parisien, dit-elle, « n'a pas approuvé l'institution d'un service de travail obligatoire<sup>228</sup>. »

De fait aussi, lorsqu'en 1943 le Service Civique rural est complètement désorganisé à son tour par les départs massifs au STO, la ressemblance des deux services s'accroît. Il est question de recensements, de dispenses, de fraudes, d'étendre l'âge des requérables, de diminuer les exemptions étudiantes « abusives », ou de dépister les inaptes par une visite médicale préalable. Le 31 août 1942, le préfet de Lille doit passer à la réquisition pour trouver un complément à ses 2 327 volontaires dont 1 793 seulement aptes physiquement : seuls seuls 22 étudiants sur 240 convoqués répondent, tous les autres excipent de leur santé ou des examens à préparer pour refuser<sup>229</sup>, soit près de 90 % de refus, forcément pas tous honnêtes. Le 3 avril 1943, le conseil des ministres annonce, parallèlement au succès du départ de 250 000 travailleurs au titre de la deuxième action Sauckel, sa décision d'étendre le Service Civique Rural à tous les hommes de 16 à 70 ans, pas moins<sup>230</sup>. Comme on ne peut plus compter sur les adultes mobilisés par le STO et par Todt ou mutés en usines, le ministère de l'Agriculture envisage de recourir « plus à la réquisition qu'au volontariat », et de prendre en priorité les 17-20 ans, supposés « plus adaptables<sup>231</sup>. »

Le 22 mai 1943, une lettre du ministère au cabinet civil du Maréchal admet à mi-mot les inconvénients moraux, psychologiques et physiques de la brusque transplantation de jeunes citadins dans le monde rural, mais se satisfait de l'« extrême faiblesse du taux de morbidité et d'accidents de travail<sup>232</sup>. » Le ministère continue à louer « une œuvre non pas de solidarité nationale, mais aussi de concorde sociale et de régénération physique et morale de notre jeunesse par le travail des champs<sup>233</sup>. » En réalité, au moment où la Restauration Paysanne disparaît, où le STO va s'étendre le 5 juin aux paysans de la classe 1922 et aggraver la situation des campagnes, le Service Civique rural n'est plus qu'un des instruments par lequel Vichy met la force de travail du pays au service de l'ennemi, lequel tient à pouvoir prélever une large part des récoltes. Entre-temps, son dispositif aura bien servi de matrice à

---

<sup>228</sup> *Ibidem*

<sup>229</sup> Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. I, p. 471

<sup>230</sup> AN F 60 1706. La nouvelle loi du 23 mai 1943 complète et modifie en conséquence celles du 31 décembre 1941, du 19 février 1942 mais aussi celle du 4 septembre 1942 instaurant le premier STO. Elle étend aussi le Service Civique Rural aux femmes sans enfants de 18 à 50 ans vivant sur la commune. Rapport du MBF, 21 juillet 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Le besoin de main-d'œuvre forestière et agricole est alors de 30 000 personnes jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

<sup>231</sup> AN 2 AG 571, circulaire du ministère de l'Agriculture, 28 mai 1943

<sup>232</sup> AN 2 AG 571, lettre du ministère de l'Agriculture au cabinet civil du maréchal Pétain, 22 mai 1943

<sup>233</sup> *Ibidem*

celui du STO. Ceux qui se sont habitués dès 1941-1942 aux recensements et aux convocations à la visite médicale pour le Service Civique rural ou forestier se méfient d'autant moins le jour où ils sont à nouveau fichés et convoqués, cette fois pour l'outre-Rhin, et prétendent pour relever les prisonniers de guerre.

#### **IV - Une idée dans l'air du temps : la relève des prisonniers par les travailleurs civils**

Les prisonniers de guerre se placent dès 1940 au cœur des préoccupations de la France et des Français, et constituent un enjeu-clé des relations franco-allemandes. Pour les Allemands, qui se sont autorisés par l'Armistice à les maintenir en captivité jusqu'à signature d'un traité de paix jamais conclu, c'est une main-d'œuvre providentielle et un moyen de pression sur les autorités françaises. Pour les Français, leur libération revêt un enjeu affectif énorme, et Vichy joue dessus une bonne part de sa crédibilité. Pour le régime, en outre, le prisonnier est le modèle, l'incarnation de la saine résignation et du malheur national, il porte aussi l'espoir de régénération du pays et serait le meilleur vecteur des valeurs de la Révolution Nationale. Le jour venu, pour faire accepter le STO à l'opinion et aux victimes, la Relève des prisonniers s'avère le meilleur argument. Pour autant, elle n'a pas été inventée qu'au plus haut niveau : elle répond aussi à une idée diffuse dans la population. Entre-temps, les PG servent aux vainqueurs de première main-d'œuvre française forcée.

##### **1) Les prisonniers de guerre, une préoccupation française, paysanne et vichyste**

Les Allemands capturent en 1940 au moins 1.8 million de prisonniers, la moitié mariés, un quart pères de famille. 683 000 PG, environ 36 %, sont des paysans, vivier traditionnel de l'infanterie. Ils représentent une grosse moitié des 1.3 millions de paysans mobilisés, et 17 % d'une population active agricole mâle estimée en 1936 à 4 millions de personnes, souvent sa part la plus jeune et la plus productive<sup>234</sup>. Le déficit de main-d'œuvre agricole atteint initialement 600 000 à 700 000 personnes<sup>235</sup>, et au moins 400 000 en 1944, malgré des libérations et malgré la « relève » officielle des paysans par les ouvriers partis en

---

<sup>234</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, op. cit., p. 259

<sup>235</sup> Rapport du MBF, 7 mars 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Le déficit est selon lui aggravé par l'absence des 200 000 à 250 000 saisonniers étrangers habituels, avec notamment l'interdiction faite à leurs ressortissants par l'Espagne franquiste et le commandement militaire allemand de Bruxelles d'aller travailler en France.

Allemagne<sup>236</sup>. Au-delà de la souffrance de la séparation, la pénurie de main-d'œuvre consécutive hante les campagnes jusqu'à la fin de la guerre. Elle s'ajoute à la rareté de la mécanisation, au manque croissant d'engrais et de matériel, aux aléas climatiques ou aux destructions, sans parler des réquisitions allemandes ou des livraisons consenties par Vichy. Cette famine de bras dans le monde rural constitue un facteur-clé de la chute de 40 % de la production agricole sous l'Occupation, et de la crise du ravitaillement. Elle s'impose en tête des préoccupations de la paysannerie.

Et malgré la captivité de centaines de milliers d'ouvriers<sup>237</sup>, la colère paysanne est aussi forte qu'en 1914-1918 contre les « affectés spéciaux », facilement confondus avec l'ensemble de la classe ouvrière. Inversement, dès 1940-1941, les citadins nourrissent une haine croissante et inexpiable contre les paysans. Ouvriers, fonctionnaires, employés communient dans le rejet d'une classe que même les rapports préfectoraux unanimes dépeignent crûment – ou caricaturent – comme « naturellement » égoïste, âpre au gain, bien nourrie, profiteuse, prompte aux doléances impudentes, mais inconsciente de son sort privilégié, satisfaite enfin de prendre sa revanche sur la ville en général et le monde ouvrier en particulier : « en 1936, les ouvriers ont eu leur heure, maintenant c'est notre tour<sup>238</sup>. » La fureur ouvrière éclate devant l'envol de l'autoconsommation paysanne, l'enrichissement de nombreux agriculteurs par le marché noir, les faveurs que leur voue la propagande vichyste, leur sécurité loin des troupes allemandes et des bombardements. Autant les ouvriers sont le groupe social le plus rétif au régime, autant les paysans passent pour sa base sociale. Autant les ouvriers souffrent du marché noir, du mauvais ravitaillement et de leur cortège d'injustices, autant les paysans en semblent responsables. En incitant au repli sur soi, à la débrouillardise, à l'égoïsme, à la roublardise, mais aussi en exacerbant l'aspiration française traditionnelle à l'égalité, les problèmes alimentaires présagent de bien des attitudes ultérieures face au STO : le sentiment d'injustice à l'œuvre pour la fourniture du ravitaillement se reproduit ultérieurement face aux taxations pour le STO<sup>239</sup>. Pour l'heure, en renforçant

---

<sup>236</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, op. cit., p. 261

<sup>237</sup> Près de 40 % des prisonniers sont des travailleurs de l'industrie et des transports, soit le premier groupe de PG en valeur absolue, devant les paysans. En revanche, ce taux reste effectivement inférieur à leur part dans la population active masculine, quand les paysans et autres travailleurs du secteur primaire sont surreprésentés. Jean QUELLIEN, « Les prisonniers de guerre », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 101

<sup>238</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour septembre 1941, zone nord, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>239</sup> LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977, p. 20. Les rapports préfectoraux de janvier 1942 notent de même, en zone sud : « L'esprit égalitaire prédomine également plus que jamais. L'opinion ne peut admettre que dans la question primordiale du ravitaillement certains soient

l'animosité entre paysans et ouvriers, la question des PG prépare le moment où la collaboration d'Etat trouvera dans le retour des premiers le prétexte pour faire accepter le départ des seconds.

Dès les premiers temps, Vichy place les prisonniers au centre de ses préoccupations et de sa propagande. Il ne saurait s'intéresser trop à un problème essentiel aux yeux de la masse des Français. Mais aussi, idéologiquement, nulle figure ne convient mieux au dolorisme du régime : ce sont là des vaincus, des hommes qui souffrent, qui expient, qui rachètent les péchés de la République. « Le sort de nos prisonniers retient, en premier lieu, mon attention. Je pense à eux parce qu'ils souffrent<sup>240</sup> (...) », mentionne le Maréchal à la radio dès le 9 octobre 1940. Le 26 août 1941, un discours préenregistré du Maréchal, diffusé au camp de Compiègne à un convoi de PG rapatriés, fixe les objectifs: « C'est sur vous que je compte pour être l'aile marchante du grand mouvement de redressement national, le véritable ciment de cette unité française que j'ai le devoir de maintenir<sup>241</sup>. » Le 24 décembre 1941, il s'autorise à faire parler les muets, à lire dans les pensées des absents, pour les transformer en parangons d'une vie communautaire idéale et d'une organisation socio-politique autoritaire<sup>242</sup>. « Un tiers de l'activité du Maréchal, un bon quart de la nôtre allaient à eux », se souvient Henri Du Moulin de Labarthète, le directeur du cabinet civil de Pétain. « Nous ne pensions qu'à leur libération prochaine (ce fut l'une des seules excuses de Montoire). Nous en pressions les étapes (...) avec une hâte fiévreuse. Il nous les aurait fallu tous et tout de suite. Scapini refroidissait, hélas, notre zèle, en soulignant que le problème des prisonniers n'était que l'un des aspects d'un vaste problème de politique générale<sup>243</sup>. »

Les actualités, la presse, les affiches, les concours de la plus belle lettre à un père prisonnier, entretiennent et diffusent ce culte vichyste du prisonnier, ciment d'une nouvelle unité nationale. Elle rejoint la préoccupation des centaines de milliers de familles désolées par

---

plus favorisés que d'autres, c'est ce qui explique en particulier l'animosité des citadins à l'égard des paysans. » <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>240</sup> PETAINE Philippe, *Discours aux Français, 17 juin 1940-20 août 1944*, Albin Michel, 1989, p. 83. Nous soulignons.

<sup>241</sup> PETAINE Philippe, *Discours aux Français, op. cit.*, p. 179

<sup>242</sup> PETAINE Philippe, *Discours aux Français, op. cit.*, p. 209. « Prisonniers mes amis, je sais avec quelle force vous voulez le redressement national. Dans le recueillement et la solitude, vous ne cessez de vous élever, de cultiver vos intelligences, de fortifier vos cœurs, de magnifier vos âmes. (...) Unis dans la douleur, vous avez fait taire entre vous tous les dissentiments d'origine, d'éducation, de fortune ou d'idéal. Plus d'individualisme ou d'égoïsme dans vos rangs, vous mettez en commun vos dons personnels (...). Enfin vous êtes des hommes disciplinés, et vous vous rangez, sans exception, derrière le Chef, sans chercher à discuter ses instructions ou ses ordres. Vous savez qu'il est plus facile d'obéir que de commander, et vous exigez impérieusement le retour à un régime d'autorité. »

<sup>243</sup> DU MOULIN DE LABARTHETE Henri, *Le Temps des Illusions*, Genève, A l'enseigne du cheval ailé, 1946, p. 181



la captivité d'un être cher. Même les moins réceptifs à l'idéologie de la Révolution Nationale ne peuvent rester insensibles à cette propagande compassionnelle distillée au fil des années. Elle érode d'avance les résistances pour le jour où il sera question de partir « relever » les PG de gré ou de force. Quitte à ce que volontaires et requis tombent de haut en découvrant l'écart entre l'image idéalisée qui leur était présentée du PG, et la réalité de sa vie et de ses opinions. Coupés de la réalité française, les PG restent maréchalistes et pétainistes plus longtemps qu'une population dégoûtée de la collaboration, de l'Etat policier et bien sûr du STO. Dans un passage célèbre des *Russkoffs*, l'anarchisant François Cavanna, la gorge inhabituellement « serrée » à la rencontre de ses premiers PG, témoigne de l'amère désillusion qui s'ensuit :

Depuis trois ans, je marche à la religion du prisonnier. Moi et les autres. Toute la France. Depuis trois ans, le prisonnier est le grand thème national, le mythe sacré, l'Indiscutable. On peut être pour ou contre le Maréchal, Laval, la Collaboration, les Anglais, les Américains ou les Russes, on peut exalter la guerre ou la déplorer, sur les prisonniers tout le monde tombe d'accord.

Le Prisonnier, martyr national, victime expiatoire, Christ douloureux... Le Prisonnier, grande figure émaciée au regard lourd de muet reproche... Le Maréchal ne parle que de ça, à tout propos, la larme à l'œil. La France entière souffre et expie par ses deux millions de prisonniers. (...) Le barbelé, comme symbole, vaut bien la croix. (...) Le Prisonnier, notre plaie saignante, notre remords et notre pitié, le futur juge à qui nous aurons à rendre des comptes, de terribles comptes... Et bien il est là, le Prisonnier ! Devant moi, à cinquante mètres<sup>244</sup>.

Lui et ses camarades se précipitent dans un champ vers un groupe de PG, pour leur manifester naïvement leur compassion et leur offrir de leurs provisions de voyage, « et voilà que l'affiche qu'il y avait entre eux et nous se déchire, l'affiche au prisonnier citron pas mûr, hâve et pathétique. Voilà qu'on a devant nous des gros pères rougeauds, pétant de santé, bardés de lainage, l'air de prendre le boulot du bon côté. » Leur accueil glacé et méfiant ajoute à la douche froide : les PG les prennent pour de méprisables volontaires. Et quand ils expliquent n'être là que par la faute « [des] flics à Pétain » qui « marchent à fond avec les Fridolins », la discussion dégénère. Les PG refusent toute mise en cause de leur icône. Les requis sont déçus, « petits Parisiens tout maigres tout gris, devant ces paysans massifs bien pénétrés de leur statut officiel de héros nationaux attendrissants pour périodes historiques calamiteuses, croyant dur comme fer à leur martyr et à leur indignité<sup>245</sup>. »

De fait, lorsque la Relève forcée et le STO se mettent en place au nom de leur retour, l'image des captifs est par contre-coup écornée dans l'opinion, et le PG ne peut plus être la figure unificatrice de la nation. Lorsque le 1<sup>er</sup> mai 1943, une circulaire exempte de la réquisition en Allemagne les anciens prisonniers des deux guerres, mais pas les anciens combattants, le directeur de la Monnaie, Moeneclaey, dénonce, dans une lettre à son ministre

---

<sup>244</sup> CAVANNA François, *Les Russkoffs*, Belfond, 1989, p. 25

<sup>245</sup> CAVANNA François, *Les Russkoffs*, op. cit., p. 25-27

de tutelle Jean Bichelonne, grand organisateur des départs, une « véritable prime à la capitulation en temps de guerre » : ceux qui ont risqué leur vie en restant dans les tranchées et ceux qui ont évité la capture en 1940 en poursuivant le combat se retrouvent pénalisés par rapport aux PG. A la Monnaie, de jeunes marins requérables ont bravé mille périls pour ne pas être capturés, quand leurs camarades se sont rendus sans un simulacre de combat. A ce train, des unités passées à l'ennemi seraient mieux traitées que des troupes qui ont résisté<sup>246</sup> ! Début 1943, lors des départs massifs au STO, un observateur rapporte à Vichy ces propos entendus en divers milieux : « Le battage fait autour des prisonniers est un peu exagéré. C'est bientôt eux qui auront sauvé la France. Que dire alors des blessés et de ceux qui ne se sont pas rendus ? Et des morts pour la patrie ? Indulgente pitié pour les prisonniers, oui, mais titre de gloire, non<sup>247</sup>. » Le STO, le discrédit de Vichy puis la Libération achèvent la dévaluation symbolique définitive du Prisonnier.

## 2) *Les prisonniers français, première main-d'œuvre exploitée par le Reich*

Les prisonniers représentent une main-d'œuvre trop importante pour que l'Allemagne puisse envisager de les relâcher massivement, fût-ce en échange d'une main-d'œuvre civile. La convention de Genève de 1929, en son article 27, admet le travail des hommes de troupe prisonniers de guerre – pas des officiers – à condition qu'ils ne soient pas mis au service de l'effort de guerre et, notamment, qu'ils ne soient pas employés dans les usines d'armement. Bien que le manque de main-d'œuvre allemand concerne surtout l'armement et les mines, la capture des soldats français est une aubaine pour le Reich : les PG français deviennent à l'été 1940 le premier groupe de travailleurs étrangers en Allemagne, à 60 % affectés dans l'agriculture.

Le 20 novembre 1940, alors que la résistance britannique indique que la guerre est partie pour durer, une réunion des services du Plan de Quatre Ans décide l'intégration durable des PG français dans l'économie allemande : en fonction d'eux, prédit un participant, celle-ci « restera debout ou s'écroulera<sup>248</sup>. » De nombreux PG en Allemagne passent des fermes aux usines, même si leur emploi agricole reste toujours supérieur à leur emploi industriel. De puissants mouvements de reclassement dans l'agriculture et l'industrie touchent 75 à 80 % des

---

<sup>246</sup> AN 2 AG 461

<sup>247</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, dossier Sobier, notes sur l'état de l'opinion 1943-1944, n° 186

<sup>248</sup> BILLIG Joseph, « Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 37, janvier 1960, p. 63

prisonniers<sup>249</sup>. Les prisonniers restés dans les *Frontstalags* de France sont transférés dans le Reich, passant de 600 000 à 800 000 à la fin de l'été 1941 à 250 000 fin décembre puis à 140 000 mi-février 1941<sup>250</sup>, malgré les réticences du MBF qui préférerait les voir continuer à travailler sur place et redoute la pénurie aggravée de main-d'œuvre, néfaste à l'exploitation du potentiel français<sup>251</sup>. « Les autorités allemandes ont besoin de main-d'œuvre », observent les rapports préfectoraux en décembre 1940. « Le transfert en Allemagne des prisonniers de guerre le montre ; mais ce n'est là qu'un des moyens imaginés pour satisfaire un appétit sans mesure<sup>252</sup>. »

La population, les familles en particulier, ne restent pas passives devant ces transferts en terre étrangère. Certaines manifestations de colère et de soutien qui éclatent début 1941 sur les quais de diverses gares ne sont pas sans préfigurer celles qui ont lieu en 1942-1943 lors des départs au STO<sup>253</sup>. Toutes impuissantes que soient ces démonstrations, elles manifestent un esprit de refus, de non-résignation, de résistance civile. Quant au gouvernement, il n'empêche en rien ces PG de partir en Allemagne, mais il les prive d'emblée de tout garde-fou à leur exploitation. Le 16 novembre 1940, accédant à une proposition allemande, il décide d'assumer lui-même le rôle de puissance protectrice de ses captifs, antérieurement dévolu aux Etats-Unis neutres. L'« ambassadeur » Georges Scapini, un aveugle de guerre et parlementaire d'extrême-droite partisan dès avant-guerre de l'entente franco-allemande, est placé à la tête d'un Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre, familièrement dit « mission Scapini », actif à Paris comme en Allemagne. Du moment où la puissance protectrice se confond avec la puissance vaincue – et collaboratrice –, les Allemands n'ont plus grand-chose à craindre et l'OKW peut même affecter discrètement certains PG français à des industries d'armement, au mépris des conventions internationales, et sans grande réaction des services Scapini<sup>254</sup>.

Loin des phalanstères imaginés par Pétain, les stalags vidés ne conservent guère plus de 5 % des PG. Pour l'essentiel, leur vie se passe dans l'un des 82000 kommandos de travail,

---

<sup>249</sup> *Ibidem*

<sup>250</sup> Rapport de la DGTO, 18 février 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Seuls restent en France les PG « indigènes » et les détachements de travailleurs indispensables aux corvées et travaux de la Wehrmacht.

<sup>251</sup> ZIELINSKI Bernd, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par le Reich et la politique de collaboration », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 49

<sup>252</sup> Synthèse de rapports préfectoraux de zone nord, décembre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>253</sup> A la gare de Cherbourg, ainsi, les 17 et 21 janvier 1941, les partants et leurs proches scandent des « Vive de Gaulle, vive l'Angleterre, à bas Hitler ! », « Courage, on les aura ! » ; la deuxième fois, des Feldgendarmes sont frappés à coup de parapluie et tirent en l'air sans calmer les épouses, sœurs et fiancées de PG venues assister à leur départ pour les kommandos de travail en Allemagne. Jean-Bernard MOREAU, « Les prisonniers de guerre de la Manche, 1940-1945 », intervention au colloque de Saint-Lo : « La Manche de l'Occupation à la Libération », 26-27 novembre 2004. Notes personnelles prises lors du colloque.

<sup>254</sup> BILLIG Joseph, « Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 37, janvier 1960, p. 63-64

que l'on peut définir, avec Jean Lacouture, comme « une unité de travail forcé<sup>255</sup>. » Ils y sont affectés aux tâches les plus hétéroclites. Certains se plaignent amèrement, et crient leur sourde révolte. Même prisonnier, même vaincu, on garde le relatif orgueil de son uniforme. Etre réduit *sine die* à l'état de simple travailleur forcé chez le vainqueur ne va pas sans humiliation psychologique, ni sans sentiment de dépossession, puisque le salaire versé par l'employeur passe dans les caisses de la Wehrmacht, qui ne reverse qu'un mark par jour au pécule des prisonniers. Les PG d'origine paysanne éprouvent peu de problèmes d'adaptation au travail agricole. Sur de petites exploitations, ils jouissent d'une certaine liberté de mouvement et profitent de l'absence des hommes mobilisés ou disparus au front pour assumer des responsabilités – voire pour nouer des relations intimes avec une fermière. Sur les grandes exploitations d'Allemagne de l'Est, cependant, des *Junkers* qui se croient encore au temps du servage les mènent à la baguette, et les sous-paie scandaleusement<sup>256</sup>. Et pour le grand nombre de ceux placés sur des grandes exploitations, en forêt, en usine ou à l'entretien des voies de communication, et pour quelques milliers dans les mines, le travail sous surveillance est long, pénible et exténuant<sup>257</sup>. Enfin les prisonniers ne sont payés que de 60 à 80 % du salaire d'un Allemand, et assument bon nombre d'emplois peu ragoûtants et mal rémunérés dont les ressortissants de la race des Seigneurs ne veulent plus<sup>258</sup>.

Le 6 février 1942, un diariste dijonnais, Henri Drouot, dresse un portrait sévère de l'accommodement supposé de la main-d'œuvre prisonnière française, encouragé selon lui par Vichy et ses services :

Pétain a démolit l'idée de résistance chez les prisonniers français en Allemagne. Les trois quarts ont consenti à travailler dans les usines de guerre, pour les salaires et la nourriture. Un million d'ouvriers : superbe main-d'œuvre qui, en France, tirait au renard et là-bas, donne à plein et libère pour les armées quantité de jeunes Boches. Un prisonnier évadé qui vient de rentrer dit que les Russes, les Polonais surtout, refusent tout travail, attaquent les fermes où on les envoie, s'évadent, forment des bandes dans les bois, etc. Les Serbes sont aussi très

---

<sup>255</sup> LACOUTURE Jean, *Mitterrand. Une histoire de Français*, Seuil, 1998, t. I, p. 50

<sup>256</sup> Robert Ferry, un PG transformé qui joue un rôle-clé dans la Délégation Officielle Française de Gaston Bruneton auprès du DAF, redoute en 1943 que la transformation en travailleurs civils ne mette les prisonniers à la merci des Junkers, au point d'intervenir auprès de la Wehrmacht pour qu'ils ne soient pas inclus dans la transformation. Il estime qu'un ouvrier agricole libre gagne 25 à 30 RM par mois pour 150 à 220 RM pour un ouvrier d'usine à Königsberg. FERRY Robert, *Les oubliés, op. cit.*, p. 15

<sup>257</sup> MOREAU Jean-Bernard, « Les prisonniers de guerre français face à la question du travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 169-171, rapporte des horaires de travail de 10 à 12 heures par jour, voire 16 heures.

Voir aussi Yves DURAND, « Les prisonniers de guerre français : main-d'œuvre pour le Reich et monnaie d'échange avec Vichy », in CARLIER Claude et MARTENS Stefan, *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Institut historique allemand, 1989, p. 493 sq, pour les cas rapportés par la Croix-Rouge de malnutrition, de tuberculose ou de mauvais traitements de prisonniers affectés dans les mines ou les industries chimiques. Les travailleurs allemands n'étant certes parfois pas mieux traités.

<sup>258</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 97

énergiques. Les Français seuls ont capitulé. Dans certains cas, les Boches leur ont confié l'organisation des chantiers<sup>259</sup>.

Le témoignage d'un évadé n'autorise pas à généraliser, et l'estimation sommaire, au jugé, de trois quarts des PG soumis et acceptant sans rechigner de travailler pour le vainqueur n'a pas de valeur scientifique. Des signes plus mesurables laissent certes entendre que l'accommodement prédomine : le taux d'évasion des prisonniers français (4.37%) n'est-il pas le plus bas d'Europe occupée<sup>260</sup> ? Les quelques résistances semblent moins dues au rejet patriotique du travail pour l'ennemi qu'à celui des conditions de vie et de labeur : les sept kommandos de travail qui débrayèrent simultanément en février 1942 le font par refus de la mauvaise nourriture<sup>261</sup>. « La plupart d'entre nous vivons comme des forçats, abrutis par un travail effectué sans une nourriture suffisante », écrit à l'été 1942 un captif qui dénonce la littérature française édifiante sur les stalags<sup>262</sup>. La lettre d'un PG, le 21 mars 1943, dépeint la souffrance méconnue des captifs au travail en Allemagne, et dément l'idée que tous s'accommodent du travail pour l'ennemi :

Oui, nous souffrons physiquement et moralement. (...) La souffrance physique comme d'ailleurs la souffrance morale s'échelonne sur plusieurs degrés suivant le travail qui nous est imposé, travail parfois pénible, sans nourriture suffisante, travail dans les usines d'armement ou autres qui abîme notre santé, et certains en garderont des traces toute leur vie, travail des champs, toute une journée sous la pluie, sans pouvoir se changer en rentrant, ou au froid rigoureux des deux derniers hivers. (...) La souffrance morale se fait ressentir chez nous – mis à part quelques sans-cœurs - dans n'importe quelle branche, industrie ou culture, et il n'est pas difficile de constater que plus notre séjour se prolonge, plus cette souffrance se fait sentir (...)<sup>263</sup>.

A mots couverts, le prisonnier laisse entendre qu'il nourrit un projet d'évasion : « s'il le faut j'agirai seul car je veux en finir avec ce travail d'usine auquel je ne peux pas me faire<sup>264</sup>. »

A partir de novembre 1941, les Allemands offrent aux officiers français, exemptés de travail par la convention de Genève, de se porter volontaires pour le travail en usine. Le gouvernement Darlan accepte cette initiative à condition que l'officier sollicite d'abord l'autorisation de l'ambassade Scapini. Le gouvernement Laval, en mai 1942, transforme cette disposition en simple obligation d'en avertir ladite ambassade. Le 14 septembre 1942, une

---

<sup>259</sup> DROUOT Henri, *Notes d'un Dijonnais pendant l'occupation allemande*, Editions Universitaires de Dijon, 1998, p. 412

<sup>260</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002, p. 226. Le devoir de tout captif est normalement de s'évader pour aller reprendre la lutte – mais quelle lutte, il est vrai, s'il n'y a plus de combat en France, et que le gouvernement légal sinon légitime s'est lié les mains par la convention d'Armistice ?

<sup>261</sup> SCAPINI Georges, *Mission sans gloire*, op. cit., p. 215 sq

<sup>262</sup> Cité par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t.II, p. 720, entrée du 18 août 1942

<sup>263</sup> AN 2 AG 461

<sup>264</sup> *Ibidem*

circulaire Scapini encourage sans réserve les officiers à souscrire un contrat de travail. Dans l'été 1942, entre le cinquième et le tiers des effectifs des oflags se montrent séduits par un travail hors des barbelés<sup>265</sup>. Elle offre les avantages de la sortie du camp sans avoir à prendre le risque de l'évasion. L'acceptation de l'offre se fait par lassitude du désœuvrement forcé et de la vie ennuyeuse et pesante de captif, par souci de répondre aux sollicitations du Maréchal, voire dans quelques cas pour démontrer fièrement aux Allemands ce que l'on sait faire, ou pour participer à la collaboration franco-allemande. Certains savent qu'après tout, une bonne part des Français travaillent au pays pour le compte allemand, et n'éprouvent donc aucune culpabilité<sup>266</sup>. Cependant, c'est la pression du groupe qui fait la différence entre l'intention de travailler pour les Allemands et le résultat final. La haine de l'ennemi anime toujours l'écrasante majorité des officiers prisonniers. Cette haine s'étend à tous ceux qui oseraient trahir le groupe et la patrie en quittant les oflags pour travailler pour l'Allemand. Ceux qui ont des velléités de devenir travailleurs libres se mettent à dos la quasi-totalité du camp : accablés de mépris, soumis à la violente pression verbale voire physique du groupe, la plupart se rétractent et renoncent à ce moyen de s'évader légalement de l'Oflag<sup>267</sup>. Seuls un millier de gradés – 5 à 6% des officiers – maintiennent leur volontariat, et quittent le camp souvent sous les huées et sous la protection des gardes<sup>268</sup>. C'est dire si le refus de s'accommoder en travaillant pour les Allemands n'a rien d'une décision purement individuelle. Tout volontariat est à replacer dans son contexte social.

5 900 sous-officiers réfractaires au travail sont quant à eux expédiés au camp de représailles de Kobierczyn à partir de 1942, soit 4 % des 150 000 sous-officiers captifs<sup>269</sup>. Inversement, à la Libération, le ministère de la Guerre français place en non-activité tous les officiers d'active ayant travaillé pour l'Allemagne et démobilise les officiers de réserve dans le même cas, sans préjuger des sanctions des commissions ou des jurys d'honneur<sup>270</sup>. Et les associations d'anciens prisonniers excluent d'office ceux des officiers et des soldats qui ont souscrit volontairement au travail pour le geôlier.

---

<sup>265</sup> Jean-Bernard MOREAU, « Les prisonniers de guerre français face à la question du travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 179-180.

<sup>266</sup> *Ibidem*

<sup>267</sup> *Ibidem*, p. 175-176.

<sup>268</sup> *Ibidem*, p. 176 et p. 182.

<sup>269</sup> Yves DURAND, « Les prisonniers de guerre français », in CARLIER Claude et MARTENS Stefan, *La France et l'Allemagne en guerre*, op. cit., p. 503

<sup>270</sup> LOTTMANN Herbert, *L'Épuration, 1943-1953*, Fayard, 1986, p. 354. La commission Matter examine après la guerre 6130 dossiers d'anciens PG, et en sanctionne 173.

### 3) Relève proposée d'en-haut et Relève désirée d'en-bas

Le 27 septembre 1940, Georges Scapini se fait prophète de la Relève par une lettre au général Reinecke, responsable des prisonniers français à l'OKW. Il s'y montre d'une attention empathique envers l'inévitable besoin en main-d'œuvre du Reich en guerre, puis constate que les PG ne sauraient le pallier : « la main-d'œuvre prisonnière est une mauvaise main-d'œuvre à mauvais rendement parce qu'elle est improvisée et que le réflexe naturel du prisonnier le met dans un état défavorable<sup>271</sup>. » Il propose leur remplacement par des civils recrutés par le gouvernement français, qui paierait directement leurs salaires – une idée que même la Relève imaginée en juin 1942 ne retiendra pas. Le but n'est pas qu'humanitaire : une pareille proposition intégrerait la France à l'Europe nazie, en ferait une partenaire du Reich en guerre en le soulageant de façon concertée de son manque de bras. Les Allemands n'y donnent pas suite : la victoire finale paraît alors à portée de main ; une main-d'œuvre supplémentaire ne les intéresse pas ; ils ne veulent sans doute pas se lier non plus en acceptant l'offre vichyste de collaboration. Pourtant l'idée d'une relève chemine au sein de la société française, sans qu'elle connaisse l'initiative sans lendemain de Scapini.

L'historiographie n'a sans doute pas assez souligné qu'au-delà ou en-deçà des négociations au sommet, c'est bien par en-bas, dans les stalags comme en métropole, que l'idée se développe et circule de remplacer les PG par des civils, de préférence par ces anciens « affectés spéciaux » honnis de la Drôle de Guerre. Poursuivi et condamné à la Libération pour propagande en faveur de la Relève, l'ex-PG Lucien Felgines souligne pour sa défense que « l'idée de la Relève avait germé dans les camps de prisonniers avant qu'il en fût question officiellement. » A l'en croire, bien des camarades pensaient avec lui que les prisonniers devaient être relevés par les « oisifs<sup>272</sup>. » Le commissaire aux Prisonniers Maurice Pinot, qui soutient la Relève volontaire puis abandonne Vichy en janvier 1943 par hostilité au STO avant de fonder avec François Mitterrand le RNPG (Rassemblement National des Prisonniers de Guerre), témoigne à la Libération de l'ampleur des désirs d'une relève dans les stalags, au nom de la justice sociale<sup>273</sup>. Des patrons du Nord proposent aux Allemands, lors des rafles de 1940, de payer chaque départ d'un métallurgiste volontaire par la libération d'un paysan<sup>274</sup>.

---

<sup>271</sup> AN F9 2176

<sup>272</sup> BDIC F Rés. 334 / 46, procès en collaboration de Lucien Felgines, novembre 1944,

<sup>273</sup> Témoignage de Maurice Pinot, in VEDRINE Jean (dir.), *Dossier PG-Rapatriés 1940-1945. Recueil de témoignages, d'informations et de commentaires sur les activités, en France, des Prisonniers de Guerre (PG), évadés ou rapatriés avant 1945, dans l'administration PG, l'action sociale PG, la résistance PG*, à compte

Au sommet, le secrétaire général au Travail Jean Terray au printemps 1941, ou Gaston Bruneton à l'automne, reprennent aussi de leur côté l'idée d'une relève des prisonniers par les civils. L'idée-sœur d'une transformation de PG paysans en travailleurs civils après une « mise en congé de captivité » révocable en cas d'infraction intéresse le service de l'armement au sein de l'OKW, qui en accepte le principe en décembre 1941 puis dans sa note sans suite du 5 mars 1942<sup>275</sup>. Quelques jours plus tard, le 10 mars, François Lehideux est à Berlin avec le délégué général aux relations économiques franco-allemandes, Jacques Barnaud : les deux hommes avancent que la productivité du paysan est forcément plus élevée sur son sol qu'à l'étranger. Ils plaident à nouveau pour le retour en France de paysans qui seraient mis en congé de captivité en échange de la venue d'ouvriers dans le Reich et de la transformation de PG en travailleurs civils ; le gouvernement promet d'avance de « faire revenir en Allemagne, au besoin par la force » les PG transformés qui rompraient leur contrat<sup>276</sup>. Dans ses mémoires, Marcel Déat estime qu'avec la Relève de juin 1942, Laval n'a fait que s'emparer « d'une suggestion qui s'était fait jour de divers côtés<sup>277</sup>. »

Scapini, qui réitère par ailleurs courant 1941 la proposition de transformer les PG en travailleurs libres<sup>278</sup>, confirme dans ses souvenirs l'existence d'une lame de fond sociale d'une certaine importance:

Les familles françaises de prisonniers dont l'énorme majorité était composée d'agriculteurs souhaitaient voir relever leurs prisonniers par des affectés spéciaux ; elles intervenaient dans ce sens auprès des *Kommandanturen* allemandes. Il y eut même, devant le siège de mes services, rue Cortambert, une énorme manifestation populaire, surtout composée de femmes, dont les déléguées m'exposèrent, avec force, le désir ardent où elles étaient de voir relever leurs hommes, combattants prisonniers, par des affectés spéciaux.

Des initiatives collectives, mais non officielles, avaient lancé une opération dite de la « boule de neige » : des listes circulaient, couvertes de multiples signatures, demandant aux autorités allemandes, comme aux autorités françaises, de mettre sur pied l'organisation d'une relève de l'armée prisonnière. Même désir venant d'Allemagne<sup>279</sup>.

---

d'auteur, 1981, t. II, p. 666. Selon Maurice Pinot, « les PG avaient en effet le sentiment que leur sort n'était pas seulement cruel, mais injuste. (...) Pourquoi eux et pas les autres ? Les autres, les planqués, les "affectés spéciaux", les combattants de l'arrière ou les coureurs de fond, qui s'étaient retrouvés en avril 1940 à Toulouse, vivaient tranquillement chez eux. Pourquoi ne viendraient-ils pas, à leur tour, prendre la place des PG ? Pourquoi les jeunes Français qui n'étaient même pas astreints au service militaire ne viendraient-ils pas relayer leurs aînés ? Comme le montrait l'examen du courrier venu des camps, cet état d'esprit était assez général. »

<sup>274</sup> AN F7 15312, rapport allemand, décembre 1940.

<sup>275</sup> BILLIG Joseph, « Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, loc. cit., p. 70-71

<sup>276</sup> LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation*, op. cit., p. 522

<sup>277</sup> DEAT Marcel, *Mémoires politiques*, Denoël, 1989, p. 693

<sup>278</sup> Yves DURAND, « Les prisonniers de guerre français », in CARLIER Claude et MARTENS Stefan, *La France et l'Allemagne en guerre*, op. cit., p. 493

<sup>279</sup> SCAPINI Georges, *Mission sans gloire*, op. cit., p. 123



La confusion des esprits semble dominer, et la hiérarchie des valeurs et des priorités être altérée : ces familles de PG, pour lesquelles le retour des leurs prime sur toute autre considération, ne semblent pas gênées de s'adresser directement à l'ennemi, et elles ne considèrent à aucun moment que lui offrir des travailleurs civils risque de l'aider dans son effort de guerre. La rancœur envers les « affectés spéciaux », sinon envers les ouvriers, que ces familles de paysans sont prêtes à sacrifier, reflète aussi l'affaiblissement de la cohésion sociale et nationale.

Un prisonnier haut gradé dresse même avec enthousiasme un plan pour concrétiser l'idée d'une « relève » : le général Henri-Honoré Giraud, qui a pourtant refusé d'être libéré contre la promesse de ne plus reprendre les armes contre l'Axe. Les historiens ont beau décrire le futur coprésident du CFLN comme un militaire égaré en politique, souvent maladroit, réactionnaire et antisémite, aucun ne conteste le patriotisme du plus célèbre chef de file des vichysto-résistants ni sa volonté de vaincre l'Allemagne. Le mémoire déconcertant, et à notre connaissance jamais cité, qu'il fait parvenir en juin 1941 à Scapini le montre pour un temps aux portes de la collaboration. Le titre est des plus explicites : *Collaboration*. Le contenu se passe de commentaires :

Collaboration : le mot est à l'ordre du jour. Il faut qu'il représente une réalité. (...) Dans la situation présente, pour l'un et l'autre pays, il n'y a pas d'autres moyens de sortir de l'impasse (...)

Les Allemands savent que la France manque d'hommes pour toutes ses tâches spéciales ou banales, mais trouvent que leur mobilisation à eux, Allemands, les a privés d'une main-d'œuvre indispensable que seuls les prisonniers peuvent fournir. L'occupation, par ailleurs, est une garantie. Il s'agit de concilier les deux points de vue.

Une solution est possible atténuant à la fois occupation et captivité. L'Allemagne (...) remplace les prisonniers par des travailleurs salariés, embauchés par contrat, que la France s'engage à fournir.

Ces travailleurs sont constitués d'abord par des volontaires, prisonniers ou non [?], ensuite par les chômeurs actuellement en France, et par ceux qui seraient en chômage après libération. En cas d'insuffisance, le nombre serait complété par : 1) les célibataires, 2) les mariés sans enfants ou avec un enfant, en commençant par les plus jeunes classes.

Libération définitive pour tous les pères de famille ayant plus de trois enfants, conditionnelle pour les autres.

Si, au bout d'un an, les hommes mariés libérés n'ont pas un nouvel enfant [!], ils viendront relever les travailleurs employés en Allemagne, suivant une règle à établir par le gouvernement français.

L'économie allemande est satisfaite. La France acquitte sa dette. La natalité française se relève. C'est de la vraie collaboration<sup>280</sup>.

Il faut que l'idée de relève ait en 1940-1941 une force puissante pour engendrer pareille confusion des esprits, y compris chez le futur coprésident du Comité Français de Libération Nationale.

---

<sup>280</sup> SCAPINI Georges, *Mission sans gloire*, op. cit., p. 124-125. Le manuscrit du général Giraud est reproduit en annexe de l'ouvrage, p. 480, en fac-simile, ce qui ne laisse aucun doute sur l'authenticité du document.

Ainsi, les PG semblent des deux côtés, vichyste plus encore qu'allemand, une monnaie d'échange contre des travailleurs civils, dans une opinion dont des secteurs sont par avance réceptifs au thème de la Relève, et au moment où la prolongation et la mondialisation du conflit vont aggraver spectaculairement les besoins allemands en main-d'œuvre.

## **V- De l'augmentation des besoins allemands** **à la radicalisation des pressions**

Le régime hitlérien est entré en guerre dans l'espoir d'une guerre courte et victorieuse permettant de limiter les sacrifices à imposer au peuple allemand. Il échoue cependant à persuader la Grande-Bretagne de se retirer du conflit. Puis il prend le risque d'attaquer l'URSS le 22 juin 1941. L'échec de ce que la propagande avait qualifié après coup de guerre-éclair (*Blitzkrieg*) oblige à radicaliser la mobilisation totale du Reich en vue d'un conflit long et prolongé. Si l'exploitation des peuples vaincus est bien dans l'idéologie nazie, le transfert massif de travailleurs européens dans le Grand Reich est plus une nécessité rationnelle et circonstancielle qui achève de s'élaborer à ce moment, en contradiction avec le racisme et la xénophobie du régime, mais bien plus en conformité avec ses possibilités réelles. Les nazis réduisent eux-mêmes leur marge de manœuvre par l'extermination des prisonniers soviétiques et des Juifs d'Europe occupée ; quant à la mise au travail des femmes allemandes, les possibilités sont objectivement bien plus réduites que ce que l'on croit souvent. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le Reich se rabatte sur la main-d'œuvre civile des pays occupés, travailleurs qualifiés français en tête. Reste à obtenir pour la France l'accord et la coopération d'un régime de Vichy initialement réclacitrant, dans un pays où l'opinion désavoue toute expatriation en Allemagne.

### **1) Le tournant de 1941-1942 : un adieu allemand à la guerre-éclair ?**

Les victoires de l'été 1941 qui suivent l'agression de l'URSS le 22 juin font croire aux Allemands que la fin de la guerre, et celle de tous leurs problèmes de main-d'œuvre, sont à portée de main<sup>281</sup>. Aussi le III<sup>e</sup> Reich peut-il appliquer ses plans criminels : première étape de la guerre d'anéantissement contre les populations slaves, deux à trois millions de prisonniers de l'Armée rouge sont laissés mourir de faim, quand ils ne sont pas massacrés ou torturés à

---

<sup>281</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 141 sq

mort. Des dizaines de milliers ne sont conduits en Allemagne que pour être fusillés en camp de concentration. Après quelques doutes dès la fin de l'été, le tournant se dessine à partir d'octobre, quand le ralentissement de l'avance allemande en Russie suggère que la guerre ne sera pas gagnée en 1941, alors qu'il manque 800 000 personnes rien que dans l'armement, et que les pertes au front s'alourdissent. Dès le 26 août, Göring ordonne de placer 100 000 PG français dans les usines d'aviation, et de les remplacer dans leurs emplois antérieurs par des prisonniers soviétiques, au taux de 120 Soviétiques pour 100 Français<sup>282</sup>. Le 31 octobre, Hitler autorise pour la première fois l'emploi de prisonniers soviétiques en Allemagne, malgré la peur de la contamination raciale et idéologique par ces Slaves éduqués dans le communisme. Encore Göring veille-t-il le 7 novembre à ce qu'ils ne soient employés qu'à des tâches pénibles et dégradantes, à ce qu'ils ne reçoivent que le minimum vital, et à ce qu'un système de brimades et surveillances draconiennes les punisse au moindre prétexte<sup>283</sup>.

Les mauvais traitements, les maladies, la sous-alimentation ont mis les prisonniers soviétiques dans un tel état qu'entre novembre 1941 et janvier 1942, 400 000 décèdent sur les 1 580 000 enregistrés, soit plus de 25 %. Peu de survivants sont en état de travailler. Au terme, sur 3 350 000 prisonniers soviétiques capturés entre juin 1941 et fin mars 1942, seulement 166 881 (soit 5 %) sont vraiment déployés comme travailleurs<sup>284</sup>. Et comme les combattants de l'Armée rouge, désormais avertis du sort qui les attend, se font tuer sur place plutôt que de se rendre, les dernières victoires de 1942 sur le front de l'Est n'apportent qu'un faible flux de nouveaux prisonniers soviétiques dans le Reich. La source du recrutement militaire, sur laquelle comptait Göring, est tarie. Le recrutement civil devient la solution de rechange et la priorité nécessaire, et c'est sur lui que va compter le gauleiter Sauckel.

Le 6 décembre 1941, la Wehrmacht échoue devant Moscou, à la veille de l'agression japonaise sur Pearl Harbor. La guerre sur le front de l'Est est partie pour durer, or elle a déjà mis un million d'hommes hors de combat. Le 11, le Reich et l'Italie déclarent la guerre aux Etats-Unis. Ils s'obligent sans bénéfice aucun à affronter le plus puissant potentiel économique du monde. Les *Victory Programm* lancés par l'Amérique surpassent vite largement tout ce que l'Axe peut produire. Au même moment, l'Empire britannique, grâce au ministre travailliste de l'Armement Ernest Bevin, est le belligérant qui consent la plus forte mobilisation de ses civils hommes et femmes au profit du potentiel de guerre. La Grande-

---

<sup>282</sup> BILLIG Joseph, « Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, loc. cit., p. 65

<sup>283</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, op. cit., p. 149 sq

<sup>284</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, op. cit., p. 157

Bretagne fabrique plus d'armes que le Reich dès 1940. Le démontage des usines soviétiques et leur transfert à l'Est dès l'invasion, accompagnés du déplacement de 10 à 15 millions de travailleurs, permet en 1942 au pays des Soviets de produire bien plus d'armes que l'Allemagne nazie, au prix d'efforts inouïs consentis par la population ou imposés à celle-ci. Du moment où les trois immenses potentiels économiques et humains de la Grande Alliance sont coalisés contre lui, Hitler a mathématiquement perdu la guerre.

C'est donc dès fin 1941, un an avant qu'El-Alamein et Stalingrad ne marquent le tournant militaire de la guerre, que le Reich se retrouve dans une situation délicate, d'autant que le front russe dévore ses hommes et qu'il faut sans cesse appeler de nouveaux travailleurs allemands sous les drapeaux : de juin 1941 à mai 1944, la Wehrmacht perd en moyenne près de 60 000 tués par mois sur le front Est<sup>285</sup>, sans compter blessés et prisonniers. L'angoisse voire le désespoir étirent jusqu'aux plus hauts responsables<sup>286</sup>. Fritz Todt, ministre de l'Armement depuis mars 1940, et l'un des les moins courtisans, avoue franchement à Hitler dès novembre 1941 que la guerre n'est plus gagnable économiquement. Les vichystes les mieux informés songent déjà à anticiper sur des exigences allemandes inévitables. « Partout où j'allais, je n'entendais parler que de main-d'œuvre », témoigne Jacques Benoist-Méchin, présent à Berlin en décembre 1941, « ce thème revenait dans toutes les conversations, comme un leitmotiv obsédant. » Le général Georg Thomas, chef du service de l'armement de la Wehrmacht, lui avoue qu'il faudra 200 000 à 300 000 ouvriers français de plus d'ici à juillet 1942<sup>287</sup>. Le 13 décembre 1941, Hitler ordonne l'enrôlement de 500 000 nouveaux Allemands, dont 300 000 dans l'armée.

Les entrepreneurs ne sont pas les derniers à souhaiter accélérer le recrutement de main-d'œuvre étrangère par tous les moyens : fin octobre 1941, la chambre de Commerce et d'Industrie de Brême demande qu'on embauche de préférence des Occidentaux, Français ou Hollandais, et comme il n'y aura « certainement pas 100 % de volontaires », propose une

---

<sup>285</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction, op. cit.*, p. 531

<sup>286</sup> Dans l'été 1941, le général Thomas, en charge de l'armement à la Wehrmacht, avoue son pessimisme. Le 24 novembre, le général Fromm informe le chef d'état-major Halder qu'il faut songer à la paix, vu la crise de l'armement, des hommes et du carburant. L'as Ernst Udet, responsable des fournitures à la Luftwaffe, se suicide le 17 novembre après avoir échoué à convaincre Hitler et Göring de la supériorité écrasante de l'aéronautique anglo-saxonne. En janvier 1942 se tue aussi Walter Borbet, responsable d'un grand groupe industriel d'armement, désespéré de voir les hauts dirigeants refuser d'admettre que la guerre ne peut plus être gagnée. La prédiction fameuse de la propagande française pendant la Drôle de Guerre se vérifie : les Alliés vaincront « parce qu'[ils sont] les plus forts. » Mais elle n'avait pas envisagé que dans l'intervalle, le continent soit perdu quelques années.

<sup>287</sup> BENOIST-MECHIN, *De la défaite au désastre, op. cit.*, t. II, p. 97

« pression volontaire<sup>288</sup>. » Le 18 mai 1942, recevant à Rastenburg une demi-douzaine des plus grands industriels du Reich à la demande de Speer, Hitler leur demande au détour d'une conversation leur avis sur les ouvriers français « envoyés par le gouvernement Pétain en Allemagne » – en réalité, Vichy n'est pas encore passé à la réquisition. Les industriels répondent que ceux-ci travaillent bien, mais sont trop peu nombreux<sup>289</sup>. Ces demandes n'ont pas de conséquences immédiates en France même, où le MBF reste dubitatif quant à l'expatriation de la main-d'œuvre, mais elles contribuent à renforcer Berlin dans l'idée qu'une venue plus massive de travailleurs étrangers, fût-ce par la force, est inéluctable.

Le 10 janvier 1942, les directives hitlériennes accentuent le glissement vers une économie de guerre totale et durable. Le 15 janvier 1942, deux jours après Fritz Todt, le général von Hannecken, du *Wirüamt* (le bureau de la Wehrmacht chargé de l'armement), proclame à son tour que « la *Blitzkrieg* est terminée. Pour l'économie, c'est une affaire de priorité absolue qu'elle doit être clairement reconstruite sur la base d'une guerre longue<sup>290</sup>. »

La première historiographie de l'économie du Reich nazi a répandu l'idée que ce dernier serait entré en guerre dépourvu d'une économie de guerre totale, et sans moyens ni désirs de mener une guerre longue. Selon cette historiographie incarnée notamment par Alan Milward et Edward Homze, les nazis sont hantés par l'effondrement du front intérieur allemand à la fin de la Grande Guerre, précipité par les effets dévastateurs du blocus allié et de la mobilisation totale des femmes et des hommes non-combattants dans l'industrie de guerre. Ils ne veulent revivre à aucun prix le traumatisme fondateur de la révolution de novembre 1918. Aussi s'abstiennent-ils pendant le nouveau conflit de réduire le niveau de vie de leur population civile et de sacrifier les industries de consommation courante, au lieu de les fermer pour réaffecter leur main-d'œuvre et leurs matières premières à l'armement. Les gauleiters, à l'image de Fritz Sauckel, y veillent particulièrement. Ils savent que la classe ouvrière est le groupe social le plus difficilement rallié au régime, et qu'accroître ses exigences sur elle serait prendre un grand risque politique. Quant à la mise au travail des femmes, très impopulaire, elle est de surcroît contraire à l'idéologie du régime : la femme doit être confinée au foyer et à ses fonctions de reproductrice, et le travail en usine nuirait à sa fécondité. Dans ce contexte, pour l'historiographie traditionnelle, la guerre-éclair est la formule idéale qui permet de ne mobiliser intensément la production et la main-d'œuvre que pour une période limitée, et de n'imposer que des efforts réduits aux civils, avant de maintenir

---

<sup>288</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 153

<sup>289</sup> EBERLE Henrik et UHL M., *Le dossier Hitler*, Presses de la Cité, 2006, p. 113

<sup>290</sup> MILWARD Alan, *The German economy at war*, Londres, Athlone Press, 1963, p. 67

leur niveau de vie en les faisant bénéficier du pillage des vaincus<sup>291</sup>. Et faute de mobilisation civile réelle des Allemandes, la main-d'œuvre féminine stagne tout au long de la guerre, oscillant entre 14 et 15 millions d'âmes, quand l'appel sous les drapeaux fait passer la main-d'œuvre masculine de 25 à 13.5 millions<sup>292</sup>. En conséquence, le recours à la main-d'œuvre étrangère volontaire et forcée est inéluctable.

Cependant, à la suite de Richard Overy, l'historiographie récente démontre qu'en réalité, les mesures adoptées à partir du tournant de l'hiver 1941-1942 ne font qu'accentuer une orientation déjà dessinée les années précédentes, et visant bel et bien à une production militaire de masse durable<sup>293</sup>. Adam Tooze ou Richard Evans prouvent également que le régime est loin d'épargner autant les sacrifices à sa population que ce qui était affirmé précédemment. En 1939, les salaires réels et la consommation civile sont déjà compressés au nom du réarmement et de l'autarcie, les produits importés par des *ersatz* de qualité inférieure. Le rationnement, institué en août 1939, réduit de 11 % la consommation civile dans l'année suivante, puis encore de 7 % en 1941, et les rations ne cessent plus de baisser, malgré les victoires et les pillages. La production de biens de consommation par habitant chute de 22 % dès 1939-1941, et sa plus très large part est accaparée par l'armée, les SS, le NSDAP<sup>294</sup>. L'effort de guerre absorbe 20 % du PNB allemand en 1939, plus d'un tiers en 1940<sup>295</sup>, 60 % à l'été 1943<sup>296</sup>, et 75 % en 1944, contre 55 % en Grande-Bretagne et 60 % en URSS<sup>297</sup>, soit le plus fort taux parmi les belligérants. Si après 1942, le régime préfère reporter sur les travailleurs étrangers le poids de la guerre, c'est également parce qu'il lui est objectivement difficile sinon impossible de demander encore plus d'efforts à son propre peuple.

De même, ce n'est pas par pure idéologie que le régime hitlérien rechigne pendant toute la guerre à mobiliser les femmes allemandes dans les usines d'armement, comme pendant la Grande Guerre, et comme chez les Alliés. C'est aussi qu'il faudrait du temps pour former ces femmes au travail en usine, aux méthodes fordistes et tayloristes. Pourquoi s'en donner la peine, quand il existe déjà un réservoir de main-d'œuvre qualifiée tout trouvé en

---

<sup>291</sup> Sur ces questions, Alan MILWARD, *The German economy at war, op. cit.*, en particulier p. 9 sq et p. 107 sq

<sup>292</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 38

<sup>293</sup> Mise au point rapide et claire sur la question dans : Alan S. MILWARD, « Economie de guerre », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Flammarion, 1995, p. 177-189. Voir OVERY Richard, "Hitler's war and the german economy : a reinterpretation", *Economic History Review*, n° 35, 1982, p. 272-29. Pour une approche globale des rapports entre le Politique, le militaire et l'économique sous le III<sup>e</sup> Reich, KERSHAW Ian, « Politique et économie dans l'Etat nazi », in *Qu'est-ce que le nazisme ?* 1985, rééd. Gallimard, 1992.

<sup>294</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 505-512

<sup>295</sup> *Ibidem*, p. 505

<sup>296</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction, op. cit.*, p. 644

<sup>297</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 397

France et autres pays occupés ? Et surtout, alors que l'Allemagne est confrontée à une campagne de bombardements stratégiques systématiques sur ses villes à partir du printemps 1942, les foyers, le ravitaillement, la société même ne tiennent que grâce à l'action des femmes. Les mobiliser dans les usines reviendrait à désorganiser toute la vie sociale, et à précipiter l'effondrement du front intérieur, comme en 1918. Du reste, contrairement aux représentations de l'historiographie ancienne, dès 1939, les Allemandes sont en proportion deux fois plus nombreuses sur le marché du travail que les Britanniques et les Américaines<sup>298</sup>. Et en 1943, 34 % d'entre elles sont mobilisées dans l'industrie de guerre, contre 25.4 % aux Etats-Unis et 33.1 % en Grande-Bretagne. Lorsqu'il institue un travail obligatoire pour les femmes le 27 janvier 1943, au moment du désastre de Stalingrad, Sauckel ne peut en lever que 1.5 million, dont la moitié ne travaille qu'à mi-temps. Lors de la création d'un nouveau « service volontaire » féminin le 17 février 1944, il se plaint que même s'il avait « les pouvoirs de Staline », il ne pourrait pas lever un million de femmes supplémentaires : or les besoins du Reich se comptent en millions de bras<sup>299</sup>.

Faute donc de pouvoir moralement, politiquement et matériellement mobiliser davantage les Allemandes, le gauleiter Sauckel en vient, fort logiquement, à jeter son dévolu en priorité sur les hommes et les femmes des pays vaincus. Cette solution n'a rien d'impopulaire en Allemagne, et il lui est facile de la légitimer à ses propres yeux. Ses concitoyens se font tuer par centaines de milliers pour protéger l'Europe du bolchevisme, au prix de coupes claires dans les jeunes classes d'âge : il peut se sentir fondé à mobiliser les jeunes et les ouvriers des pays occupés, auxquels il ne demande que de fournir leur force de travail, pas de verser leur sang. Et à quoi servirait-il sinon d'avoir vaincu, d'être la race supérieure, si les occupés souffrent moins que les occupants ?

Une idée reçue classique consiste aussi à stigmatiser la « folie » nazie consistant à décider l'extermination des Juifs d'Europe au moment même où le Reich manque de main-d'œuvre. Cette contradiction apparente explique pour partie, dès 1942, l'incrédulité des opinions quand leur parviennent les premiers échos du génocide décidé à l'automne 1941. C'est oublier qu'un quart des cinq à six millions de victimes de la Solution finale sont des

---

<sup>298</sup> Soit autour de la moitié contre un quart au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 427-433, pour l'emploi des femmes allemandes et étrangères dans le Reich en guerre. L'auteur souligne aussi que 6 millions d'Allemandes travaillent en fermes en 1939 contre 100 000 Britanniques, et qu'il est impossible de les transférer à l'industrie sans aggraver la pénurie de main-d'œuvre agricole. De même, en 1944, 3.5 millions de mères d'enfants en bas âge travaillent à temps partiel dans le Reich contre quatre fois moins au Royaume-Uni.

<sup>299</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction*, *op. cit.*, p. 513-515

enfants sans intérêt pour l'effort de guerre. Aux standards allemands, selon les calculs d'Adam Tooze, seuls 2.4 millions des morts de la Shoah sont des travailleurs potentiels, soit moins de la moitié des assassinés. Leur survie n'aurait pas satisfait les besoins allemands et surtout, en 1942-1943, au pic du génocide, ils sont remplacés facilement par les millions de travailleurs civils forcés qui affluent en Allemagne<sup>300</sup>. La communauté juive de France, l'une des plus importantes d'Europe, ne pèse que 0.7 % de la population, inaptés au travail inclus. Sa disparition totale serait-elle une si grande perte en main-d'œuvre ?

Aussi les nazis, en raison de leur propres crimes comme des circonstances, n'ont pas réellement d'autre choix début 1942 que de se reposer sur les civils des pays occupés comme première source de main-d'œuvre. Encore faut-il que les gouvernements des pays-cibles coopèrent aux départs, surtout dans l'Ouest européen : l'organisation sociale et politique y est trop complexe pour qu'une poignée de fonctionnaires, de soldats et de SS puissent prélever directement leurs contingents d'esclaves. L'acquiescement des dirigeants occupés n'est cependant pas acquis d'emblée, même lorsqu'il s'agit du régime de Vichy.

## 2) *A l'origine, Vichy s'oppose au travail en Allemagne...*

Le 18 juin 1940, le premier appel gaullien au micro de la BBC ne s'adresse ni aux parlementaires, ni aux partis, ni aux syndicats, non plus qu'à la masse de la société civile. « Les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement » sont les seuls, en plus des militaires, à avoir le droit à une mention. C'est dire l'enjeu de ces spécialistes. Les Allemands en sont encore plus conscients. Dans l'été, apprenant que des ouvriers d'armement du Creusot seraient partis pour le Québec, ils exigent une loi sévère contre les travailleurs qui quitteraient le territoire national. Mal leur en prend, car la loi du 13 septembre va bien au-delà: elle transforme en coupables de haute trahison, passibles de peine de mort, tous ceux qui partiraient travailler à l'étranger sans distinction de lieu, pas que ceux qui gagnent le Commonwealth ou les Etats-Unis. Les Allemands n'ont dès lors de cesse de faire rapporter ce texte trop zélé, d'autant que les patrons, les autorités, la BBC s'en servent pour refuser les départs de volontaires. Mais le régime de Vichy, pour l'heure, reste hostile au départ de main-d'œuvre en Allemagne, et il a un atout : les Allemands n'ont que peu de prise sur la zone non occupée. En zone nord, il peut aussi refuser la coopération de ses services. Or les occupants en ont besoin pour recruter, et les premières pressions pour s'annexer l'aide de

---

<sup>300</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction*, op. cit., p. 522-525



l'administration française sont signalées en octobre 1940<sup>301</sup>. La section *Arbeitseinsatz* du MBF n'irait pas loin toute seule, avec ses 75 fonctionnaires dont 15 civils<sup>302</sup>. D'autre part, les Allemands ont intérêt à ce que le gouvernement exprime son soutien officiel au volontariat. Une déclaration de sa part affaiblirait l'hostilité publique à son encontre de l'expatriation de main-d'oeuvre, et elle rassurerait les candidats au départ : trop d'entre eux hésitent ou reculent parce qu'ils craignent que leurs familles pâtissent de leur choix en leur absence, ou de subir eux-mêmes des reproches et des tracasseries à leur retour<sup>303</sup>.

Vichy mesure parfaitement l'impopularité massive du volontariat. Il devine *a fortiori* les vives réactions qu'entraînerait une réquisition. Le 17 novembre 1940, Belin écrit à Pétain une lettre inquiète : passe encore que les Allemands cherchent à recruter des chômeurs étrangers, mais ils veulent que les services français de placement les aident à embaucher des chômeurs nationaux, voire des ouvriers qualifiés français précieux pour l'industrie nationale. Ils useraient d'ores et déjà de réquisition : « Je tiens à souligner toute l'émotion que de tels faits soulèvent dans l'opinion. Si, d'autre part, en l'état actuel du marché du travail, le départ volontaire des chômeurs peut présenter certains avantages, encore ne faudrait-il pas (...) que le déplacement prît, indirectement ou non, un caractère obligatoire<sup>304</sup>. » A la peur de l'hostilité populaire s'ajoute celle des conséquences économiques, sociales et morales des départs, et chez certains fonctionnaires, une crainte réelle pour le vrai sort qui attend les volontaires en Allemagne :

Je tiens par ailleurs à souligner dès maintenant les graves conséquences que pourrait avoir, s'il venait à s'intensifier, le recrutement de la main-d'œuvre à destination de l'Allemagne.

Si ces envois de travailleurs en Allemagne diminuent le chiffre apparent de nos chômeurs, ils comportent des inconvénients d'ordre moral et politique sur lesquels il n'est sans doute pas besoin d'insister. Quant à la partie des salaires non dépensés en Allemagne il est certain qu'elle ne pourrait être mise à la disposition des familles restées en France que par imputation sur les sommes versées par nous à l'Allemagne au titre des frais d'occupation.

J'ajoute que certaines dispositions de la loi allemande interdisant de quitter le lieu de travail pourraient placer les salariés qui accepteraient des contrats individuels dans une situation dont ils ne se doutent pas

---

<sup>301</sup> Le rapport de la DGTO du 16 octobre 1940 écrit : « ce n'est pas sans inquiétude qu'on assiste aux efforts entrepris par les autorités allemandes pour obtenir l'appui de l'Administration française au recrutement des travailleurs français pour l'Allemagne où ils seraient employés notamment pour les fabrications de Guerre. Encore à ses débuts, semble-t-il, cette transplantation de la main-d'œuvre poserait évidemment un problème d'extrême gravité ». <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>302</sup> Chiffre cité par Bernd ZIELINSKI, *staatskollaboration, op. cit.*, p. 84

<sup>303</sup> C'est ce qui ressort ainsi de la lettre du consul général de l'Ambassade à Brinon, le 22 mars 1941 : « Dans les milieux ouvriers français, on entend souvent exprimer l'opinion que les contrats de travail en Allemagne pourraient plus tard représenter en France un sujet de reproches et, par la suite, représenter une source d'inconvénients pour les travailleurs qui y seraient exposés. Du côté allemand on se féliciterait si une déclaration officielle des milieux gouvernementaux s'efforçait de dissiper ces scrupules qui troublent l'opinion publique. » Cité par VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 24-25

<sup>304</sup> Cité par Bernd ZIELINSKI, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 52. Nous soulignons.

probablement mais où les Pouvoirs publics ne doivent pas les pousser. Les Préfets ont à cet égard un rôle délicat à jouer<sup>305</sup>.

Enfin ces Français exilés, échappant au contrôle de l'Etat, seraient des proies faciles pour la propagande des partis collaborationnistes hostiles à Vichy, RNP en tête<sup>306</sup>. Tout cela fait donc initialement du régime un frein aux départs en Allemagne. Il n'est d'ailleurs pas non plus enthousiaste devant la façon dont en France même, les chantiers des occupants ou les usines à leur service accaparent la main-d'œuvre à force de surenchères salariales. Ces pratiques sont préjudiciables à la marche normale de l'économie, et ces travaux, de caractère souvent militaire, exposent ces civils aux bombardements : cela contredit aussi bien le retrait supposé de la France du conflit que les conventions internationales.

Aussi en 1940 puis durant toute l'année 1941, quand des étrangers candidats au volontariat tentent de passer la Ligne de démarcation pour aller prendre le train du départ en Allemagne, les services français n'hésitent pas à les intercepter et à les refouler chaque fois qu'ils ne sont pas en règle, à la protestation des Allemands<sup>307</sup>. Le 16 juillet 1941, une note de Darlan interdit aux autorités locales de se prêter directement ou non aux mesures allemandes de recrutement de main-d'œuvre et de leur communiquer les listes de chômeurs<sup>308</sup>. A l'importante réunion du 3 octobre à Vichy, les officiels estiment juridiquement irrecevable la demande allemande de poursuivre les volontaires en rupture de contrat, et maintiennent une ligne de neutralité et de temporisation vis-à-vis du volontariat<sup>309</sup>. Encore en février 1942, un agent recruteur est arrêté à Toulon, et le préfet du Var s'en prend à la LVF qu'il accuse de prosélytisme pour le volontariat civil<sup>310</sup>. En mars 1942, la police lyonnaise intervient en pleine gare pour empêcher des ouvrières de Thizy de se rendre en Allemagne : le convoi était déjà en formation<sup>311</sup>.

---

<sup>305</sup> Rapport du Délégué Général dans les Territoires Occupés, 28 octobre 1940, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>306</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 87. Cette crainte est présente en juillet 1941 chez René Belin, alors que Déat négocie avec l'Ambassade l'établissement d'une délégation RNP permanente auprès des travailleurs en Allemagne. Au souhait de son collègue que le gouvernement le double en prenant en charge lui-même l'encadrement de ces travailleurs, Jacques Barnaud objecte que cela ferait croire que le pouvoir avalise la politique allemande de recrutement en elle-même.

<sup>307</sup> C'est le cas à Moulins. ROUGERON Gabriel, *Quand Vichy était capitale 1940-1944*, Horvath, 1983, p. 213

<sup>308</sup> HUAN Claude et COUTAU-BEGARIE Hervé, *Darlan*, Fayard, 1989, p. 448

<sup>309</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, op. cit., p. 67. Voir aussi MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, op. cit., p. 19

<sup>310</sup> GUILLON Jean-Marie, « Le volontariat du travail pour l'Allemagne dans le Var », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale*, n°238, 1979, p. 34

<sup>311</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008, p. 401, rapport daté du 21 mars 1942

En réplique, les Allemands semblent parfois prêts à prendre la main-d'œuvre française en otage, ainsi lorsqu'interprétant à tort le renvoi de Laval, le 13 décembre 1940, comme un acte hostile au Reich, ils font pleuvoir les sanctions – fermeture de la Ligne de démarcation, gel des libérations de PG. Le 8 janvier 1941, Fernand de Brinon montre à Jacques Benoist-Méchin une affiche qui vient d'être apportée depuis le *Majestic* : tous les Français de 18 à 45 ans doivent se présenter à partir du 15 dans les Kommandanturen pour y être recensés. « Voilà ce qui va être affiché incessamment sur les murs de toutes les villes et villages de la France occupée (...) », souffle Brinon à voix basse. « Est-ce une simple formalité ? Ou le début d'une mesure d'internement général de la population masculine dans des camps de travail allemands<sup>312</sup> ? » Le bluff intimide. Des cartes individuelles seraient déjà imprimées, le recensement est mené à bien au moins dans l'Allier, et la DGTO rapporte en janvier 1941 comment

les rafles d'ouvriers dans le Nord de la France et leur envoi en Allemagne, la préparation par certaines autorités locales du recensement des hommes de 18 à 45 ans et de la jeunesse à partir de 14 ans, toutes ces mesures dont la population ne comprend ni le sens ni la portée, au sujet desquelles les bruits les plus fantastiques sont colportés par d'habiles propagandistes, déterminent un malaise grandissant, occasionnent des départs massifs de jeunes gens pour la zone libre et ne créent pas en tout cas la confiance qui serait à la base d'une collaboration sans arrière-pensée.

Il est vrai que les hautes Autorités Allemandes considèrent qu'il n'est pas besoin de l'opinion du peuple pour arriver à une entente et que seules comptent celles des sphères dirigeantes ; il n'est pas bien sûr qu'en France ce stade soit déjà atteint<sup>313</sup>.

Un démenti allemand détrompe enfin le 29 janvier cette opinion méprisée. Mais l'émoi populaire s'est traduit entre-temps par des tentatives de passage en zone libre et en Angleterre qui « se sont soldées par de nombreuses arrestations et des accidents mortels<sup>314</sup>. » Ces réactions semblent presque anticiper de 18 mois sur le STO.

### 3) *...mais il fait des concessions croissantes*

L'opinion est perdue pour la collaboration avant même en effet que les Allemands cherchent à obtenir son soutien. En revanche, au niveau des relations entre les deux Etats, Vichy jette progressivement du lest. Il passe de l'opposition à la neutralité de plus en plus bienveillante, en attendant la complicité.

---

<sup>312</sup> Journal de Jacques Benoist-Méchin, 8 janvier 1941, cité in *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1709. Benoist-Méchin informe Pétain de l'incident dès son retour à Vichy.

<sup>313</sup> Rapport de la DGTO sur la situation en zone nord, 14 janvier 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>314</sup> Rapport de la DGTO, 18 février 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

Le 20 novembre 1940, suite à une demande, le 15, du colonel Hünermann, de la commission de Wiesbaden, le régime abroge la loi du 13 septembre. Il demande aux offices du travail d'adopter une stricte neutralité envers les recruteurs allemands, à considérer comme des clients comme les autres. Il autorise la création en zone nord d'Offices de Placement Allemands (OPA) dont le but exclusif est de recruter pour l'Allemagne, et dont les frais de fonctionnement sont pris en charge l'Etat français. En principe, le vivier se limite aux chômeurs volontaires de zone nord. Les OPA prolifèrent vite, chaque office de chef-lieu de département essaimant dans les chefs-lieux d'arrondissement et autres villes moyennes.

Pour effacer l'impression injustifiée qu'il serait moins collaborateur que son prédécesseur, l'amiral Darlan, arrivé au pouvoir le 9 février 1941, s'engage fort loin dans la collaboration d'Etat, multipliant les gages tant sur le plan de l'antisémitisme, de l'antimaçonnisme et de l'anticommunisme que sur celui de la répression policière et même, exceptionnellement, de la collaboration militaire. Cependant, il n'est pas un fervent partisan du départ de volontaires. A ses yeux, il ne faut pas entraver le départ des volontaires, mais il ne faut pas non plus faciliter la propagande allemande, et il convient même de l'empêcher en zone libre. Parallèlement, il souhaite que les PG reçoivent le statut de travailleurs libres<sup>315</sup>. A la grande réunion du 3 octobre 1941, il dit son hostilité à l'idée d'une relève négociée des PG par les travailleurs civils, qui prendraient « en quelque sorte le caractère d'otages »<sup>316</sup>. Pourtant, son gouvernement ne cesse de lâcher du lest bon gré mal gré.

Dans ses mémoires, René Belin se garde de dire un mot de sa circulaire du 27 mars 1941 par laquelle cédant à la demande formulée le 24 par le D<sup>f</sup> Michel, il appelle ses services à collaborer loyalement avec les Allemands au recrutement de main-d'œuvre pour le Reich. Le préambule est une quasi-renonciation à la neutralité officielle : « l'Allemagne contribue à la diminution du chômage en France en donnant aux travailleurs qui y demeurent la possibilité de travailler en Allemagne. Il convient de collaborer loyalement avec les services allemands dans leur effort pour recruter de la main-d'œuvre volontaire. » Le texte garantit l'ancienneté de service dans l'emploi occupé en France et des droits acquis aux assurances sociales, le maintien des prestations maladies aux familles via la Caisse de maladie allemande pour les territoires occupés, l'octroi de huit semaines d'allocations temporaires aux

---

<sup>315</sup> AN 3 AG 2 81, historique des départs en Allemagne, rédigé en 1943 et adressé au Dr Ménétrel, filleul, confident et secrétaire de Pétain. Ce texte résume la position de l'amiral aux alentours de mai 1941, quand 150 000 Français sont partis en Allemagne depuis la défaite.

<sup>316</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 146

familles<sup>317</sup>. Certes, c'est une circulaire « strictement confidentielle », qui ne paraît au *Journal Officiel* que le 1<sup>er</sup> avril 1942, un an plus tard, alors que les Allemands voulaient une publication large et immédiate<sup>318</sup>. Quelles que soient les réticences tacites de Belin, un pas en avant dans la collaboration d'Etat et dans l'aide en main-d'œuvre à l'effort de guerre allemand vient d'être franchi, et ceux qui dans la population sont au courant ne s'y trompent pas du tout. Témoin cette lettre du 18 avril 1941 qu'un travailleur en colère adresse à René Belin :

C'est un immense sentiment de dégoût et de réprobation qui me pousse à vous crier toute la honte que j'éprouve et que vont éprouver, peu à peu, tous les vrais Français, après avoir pris connaissance des instructions que vous avez osé signer, concernant le recrutement des malheureux chômeurs que vous incitez à aller travailler en Allemagne, contre nos alliés anglais, contre la libération de la France. (...) Non, M. Belin, malgré vos anciennes fonctions syndicales, vous connaissez bien mal vos anciens camarades, les ouvriers de France<sup>319</sup>.

La lettre conteste aussi la propagande officielle, l'Armistice-capitulation, les affairistes et les profiteurs. L'auteur anonyme signe : « un bon et vrai Français qui est certainement – et vous le savez bien ! – l'interprète de millions d'autres véritables Français<sup>320</sup>. » Il n'a sans doute pas tort : des maires refusent de payer aux familles de volontaires les allocations prévues, des patrons rechignent à verser les avances sur salaires<sup>321</sup>.

Pour provoquer un afflux de volontaires en Allemagne, les occupants cherchent à créer un chômage artificiel qui libère la main-d'œuvre disponible et ne laisse d'autre choix que de s'expatrier. Nombre de chantiers de toute importance sont interdits. Début juin 1941, le préfet régional de Lille s'inquiète du projet des autorités locales d'occupation de porter la durée du travail hebdomadaire de 40 à 48 heures dans le bâtiment et les métaux : 52 000 hommes et femmes du Nord et 3 000 du Pas-de-Calais se retrouveraient au chômage<sup>322</sup>. Comme souvent, le régime veut donner l'illusion qu'il contrôle la situation et qu'il reste souverain sur le territoire, au point de courir après les décisions allemandes et de calquer ses lois sur elles, et ce au risque de les radicaliser et d'en étendre les dispositions en zone dite libre. Dans le ressort du MBF parisien, une ordonnance allemande augmente le temps de travail hebdomadaire : aussitôt, le 25 mars, dès le lendemain d'une réunion mixte au sommet, Vichy l'augmente à son tour, mais dans les deux zones : des régions ou des branches (métallurgie,

---

<sup>317</sup> MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, op. cit., p. 10

<sup>318</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 78. Sur ordre du D<sup>r</sup> Michel, la circulaire est par contre envoyée aux dirigeants des Comités d'organisation dès le 25 avril. ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 87

<sup>319</sup> AN 72 AJ 1709

<sup>320</sup> *Ibidem*

<sup>321</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne*, op. cit., p. 140

<sup>322</sup> Rapport Carles du 7 juin 1941, in *Rapports du préfet Fernand Carles*, op. cit., t. I, p. 167-168

bâtiment) peuvent légalement travailler jusqu'à dix heures par jours, 48 voire 54 heures par semaine<sup>323</sup>. Ce n'est qu'un début. De 36.5 heures hebdomadaires en décembre 1940, le temps de travail hebdomadaire moyen en France passe par étapes à 39.5 heures en mars 1942 et 46.2 heures en mars 1944<sup>324</sup>. Parallèlement, le 17 décembre 1941, suite aux pressions allemandes, et dans l'espoir de contrôler lui-même le processus, le gouvernement adopte un premier plan de concentration des entreprises, rédigé par François Lehideux et son collègue des Finances Yves Bouthillier<sup>325</sup>.

En septembre 1941, le futur commissaire à l'action sociale auprès de la main-d'œuvre française en Allemagne, Gaston Bruneton, souligne que les occupants « redoutent d'avoir à prendre des mesures de coercition qui retourneraient définitivement l'opinion contre eux<sup>326</sup> » : le gouvernement gagnerait donc à anticiper sur les désirs, à leur plaire par quelques concessions sur la main-d'œuvre qui leur éviteraient cet embarras. A une réunion française du 30 janvier 1942 consacrée à l'apprentissage, François Lehideux souligne « les efforts du gouvernement tendent à l'institution d'un service du travail », auquel l'apprentissage ne doit pas soustraire une trop grande part des jeunes: « Il est nécessaire de réserver le principe que tous les ans, il sera prélevé, sur le marché de la main-d'œuvre, une classe de jeunes gens destinés au service obligatoire du travail<sup>327</sup>. » Contrairement à ce qui est souvent écrit, cette remarque sans suite de Lehideux ne concerne pas les soucis allemands de main-d'œuvre, mais plutôt l'encadrement de la main-d'œuvre en France même. En revanche, le 27 février, à une réunion du Comité économique interministériel, il prononce, en pionnier, des paroles fatidiques :

Aux yeux des autorités allemandes, le problème primordial est actuellement l'envoi d'un grand nombre de travailleurs français en Allemagne. Il n'est pas possible d'ignorer cette préoccupation. Il faut, dès maintenant, se préparer à discuter de cette question avec les autorités allemandes et se mettre d'accord sur les contreparties à demander éventuellement<sup>328</sup>.

---

<sup>323</sup> Cette réunion rassemble le 24 mars 1941 le D<sup>r</sup> Michel, Barnaud, Lehideux et Bichelonne. ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 75. C'est au même moment que Michel exige une déclaration officielle en faveur du travail en Allemagne, ce que René Belin satisfait à moitié par sa circulaire confidentielle du 29 mars.

<sup>324</sup> PAXTON Robert, *La France de Vichy*, Seuil, 1973, p. 349. Voir ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 76, pour le détail des augmentations du temps de travail moyen selon les branches.

<sup>325</sup> Sur la genèse de cette loi, voir LEHIDEUX François, *De Renault à Pétain*, Pygmalion, 2001, p. 337-339

<sup>326</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 40

<sup>327</sup> Cité par HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 146

<sup>328</sup> Cité par Bernd ZIELINSKI, « L'exploitation de la main-d'œuvre française et la politique de collaboration », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 52

Afin de créer une atmosphère morale profitable au recrutement, Vichy accorde enfin, le 4 mars 1942, la déclaration officielle longtemps attendue par les Allemands et qui encourage l'embauche en Allemagne :

Un nombre important d'ouvriers français se sont volontairement proposés pour accepter du travail en Allemagne. Le gouvernement français, qui ne s'oppose pas à de tels engagements librement consentis, a voulu s'occuper des intérêts de ses ressortissants qui travaillent en Allemagne et en même temps prendre soin de leurs familles restant en France (...). Pour établir un lien plus complet, le gouvernement français détachera, dans les services de placement allemands en France, des agents qui pourront prendre l'engagement de l'ouvrier<sup>329</sup>.

Le 24 mars, le régime autorise l'ouverture de bureaux d'embauche allemands en zone sud, à commencer par Lyon, Toulouse et Marseille, une manière de satisfaire les occupants tout en asséchant les recrutements illégaux et en réaffirmant l'autorité gouvernementale. Cependant, continuant d'entrer à reculons dans la collaboration en matière de main-d'œuvre, Darlan aurait donné en sous-main des instructions aux administrations pour qu'elles ne coopèrent pas avec ces bureaux<sup>330</sup>. Dès le mois de mai, les deux zones n'en comptent pas moins 300 agences de recrutement et points de contact, avec 165 fonctionnaires et 574 employés, dépendant du MBF<sup>331</sup>. En juin, les services français de l'emploi ont autorisation de conclure également des contrats pour l'Allemagne. Au 22 août 1942, une liste nominative compte 19 OPA dans Paris *intra-muros*, une dizaine d'autres en banlieue dans la petite couronne, Drancy et Saint-Denis inclus<sup>332</sup>.

La déclaration du 4 mars et la circulaire du 24 sont le prix à acquitter en échange du droit pour Vichy de s'occuper de ses ressortissants exilés et de l'acquiescement allemand à ce qui est, le 26 mars, l'ultime grande décision gouvernementale avant le retour de Pierre Laval au pouvoir. Ce jour-là, un processus de plusieurs mois trouve son aboutissement avec la création officielle du Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne. Il est plus connu pour l'Histoire sous le nom de son inspirateur et dirigeant : Gaston Bruneton.

#### **4) 26 mars 1942 : la fondation du Commissariat Bruneton**

Le droit international ne prévoit rien pour couvrir les travailleurs civils se trouvant en pays ennemi. Ni la Croix-Rouge ni la convention de Genève ne jouent en pareil cas : nul ne se

---

<sup>329</sup> AN F 7 15312

<sup>330</sup> AN 3 AG 2 81, historique de la Relève et du STO adressée au Dr Ménétrel par l'industriel Jules Verger, 1943

<sup>331</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, op. cit., trad. fr. déposée à l'IHTP, p. 289. Le rapport du MBF du 9 novembre 1942 confirme ce nombre d'agences et de points de contacts « à cette heure » (*zur Zeit*), <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>332</sup> AN 72 AJ 1842

porte volontaire pour être prisonnier, ni n'est envoyé au stalag par son gouvernement. Dès décembre 1940, à Berlin, Jacques Benoist-Méchin constate à ses dires la grande misère des volontaires français. Abandonnés à eux-mêmes, sans aide de la mission Scapini qui n'est pas qualifiée pour les secourir, ils sont réduits pour une minorité à survivre par le marché noir, les cambriolages, la prostitution, au risque de déconsidérer la totalité des Français présents dans le Reich. Vichy refuse de s'intéresser à leur sort, pour ne pas avoir à prendre position sur le fond du problème. Benoist-Méchin, ultra de la collaboration, n'a pas ce scrupule, et au-delà de la philanthropie, il décèle le risque politique : ces travailleurs négligés risquent de revenir en France en révoltés et en anarchistes<sup>333</sup>. Ses collègues ministres éludent la question : Lehideux préfère augmenter les commandes allemandes en France, Belin voudrait ne voir partir ni la production ni la main-d'œuvre. Mais vers la fin de juillet 1941 Benoist-Méchin trouve l'homme qu'il lui faut en la personne d'un modeste industriel étranger jusque-là aux sphères du pouvoir : Gaston Bruneton.

A l'exact confluent du pétainisme et du collaborationnisme « parisien », Gaston Bruneton (1886-1961) est l'une des figures les plus étranges et singulières de la collaboration. Mû par un mysticisme protestant exalté qui n'appartient qu'à lui et s'étale à longueur de pages dans sa correspondance, il est aussi le seul grand collaborationniste dont le gendre soit un Juif, le pasteur d'origine israélite André Levi Alvares, qu'il protège des lois antisémites. Cet ingénieur centralien d'origine alsacienne, petit-fils de pasteur, vétéran courageux de la Grande Guerre, est fort sensible aux questions sociales depuis qu'il a été témoin en Chine, jusqu'en 1908, des souffrances des ouvriers construisant le chemin de fer du Yunan. Pendant la Drôle de Guerre, lorsqu'il gère la main-d'œuvre à l'usine de son frère à Gennevilliers, la redécouverte tardive du monde ouvrier réactive en lui ce souci de l'action sociale<sup>334</sup>.

A l'été 1940, il met d'emblée l'usine familiale au service de l'armée occupante, et très vite, tout en vouant une adoration idolâtre au Maréchal, il s'intéresse au national-socialisme, qu'il réduit à une expérience sociale prometteuse. Il écrit des articles en faveur de la collaboration, qui lui semble l'occasion de clore le cycle conflictuel franco-allemand et

---

<sup>333</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre, op. cit.*, t. II, p. 88. Dans ses mémoires, François Lehideux confirme ses réticences et celles de ses collègues : « Je me refusais à envisager la création d'un tel service. Son existence aurait en quelque sorte consacré une participation française officielle à la pression allemande. Elle aurait été une aide non négligeable au recrutement. Pire encore, une sorte de caution du gouvernement au projet allemand. Cependant, nous décidâmes d'envoyer des visiteurs proches, le plus possible, des anciennes entreprises qui gardaient contact avec les ouvriers exilés. » LEHIDEUX François, *De Renault à Pétain, op. cit.*, p. 352

<sup>334</sup> Archives privées Christian Levi Alvares, manuscrits autobiographiques de Gaston Bruneton



d'éviter de voir les ouvriers mécontents glisser dans le communisme<sup>335</sup>. Pendant l'hiver 1940-1941, il tient à son domicile parisien des réunions entre Français et Allemands « dans le désir de chercher à se connaître, de "s'informer" davantage de beaucoup de questions brûlantes et très à l'ordre du jour : questions du national-socialisme, question juive, principe du Führer, etc. etc. furent étudiées, exposées, discutées<sup>336</sup>. » Quelques ouvriers de son usine de Gennevilliers volontaires pour l'Allemagne l'informent, à leur retour début 1941, des difficiles conditions de vie outre-Rhin. Il se découvre une vocation passionnée pour l'amélioration du sort matériel des civils expatriés en Allemagne, à une époque où les ministères se désintéressent de ceux-ci pour ne pas déroger à la neutralité officielle en matière de recrutement. Se sentant en « apostolat », d'une énergie à toute épreuve malgré son âge, il sillonne de lui-même le Reich en mission d'étude, avec le soutien allemand. A force de frapper à toutes les portes à Vichy pour secouer l'indifférence générale, il finit par trouver un interlocuteur réceptif en Jacques Benoist-Méchin, le Secrétaire d'Etat ultra-collaborationniste à la Vice-Présidence du Conseil.

Le processus conduisant à placer Bruneton à la tête d'un service spécial en charge des volontaires est long et laborieux. Les ministères du Travail et de la Production Industrielle ne veulent pas d'un organisme nouveau qui empiète sur leurs domaines de compétence. L'amiral Darlan ne veut pas donner l'impression d'avaliser le volontariat en Allemagne, ni la création unilatérale des OPA en zone nord ou les initiatives allemandes en matière de main-d'œuvre, qui violent l'Armistice : que les travailleurs partis se débrouillent, conclut-il<sup>337</sup>. A la grande réunion du 3 octobre 1941, Benoist-Méchin défend seul le projet contre une cinquantaine de représentants des ministères, des Comités d'organisation, des entreprises d'Etat, des syndicats : tous répètent qu'ils ne veulent pas donner l'impression d'organiser officiellement le volontariat. Benoist-Méchin réplique qu'il vaudrait mieux l'organiser si cela peut éviter une réquisition allemande de la main-d'œuvre. Il s'entend répondre que celle-ci serait encore préférable : « cela dégagerait au moins notre responsabilité<sup>338</sup>. » C'est aussi qu'une réquisition allemande directe, pensent sans le dire ces responsables de la société civile, rendrait impossible la collaboration d'Etat, et éviterait aux patrons d'avoir à prendre position devant

---

<sup>335</sup> Nous remercions vivement Christian Levi Alvares, petit-fils de Gaston Bruneton, de nous avoir permis de consulter le journal intime de Mme Jeanne Bruneton, ainsi que la correspondance personnelle de son grand-père pendant et après la guerre.

<sup>336</sup> Journal de Mme Bruneton, 20 juillet 1941, archives privées Ch. Levi Alvares. Pierre Rochat, gendre de Gaston Bruneton, est secrétaire de Pierre Pucheu puis sous-préfet de Bayeux.

<sup>337</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., p. 91

<sup>338</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., p. 91-93

leurs ouvriers et de les voir revenir d'Allemagne aigris et prêts à passer au communisme<sup>339</sup>. Finalement, Darlan cède à son Secrétaire d'Etat en acceptant le 17 octobre le principe de la création du Commissariat, à la fureur des ministères en charge de la main-d'œuvre. Mais il faut la mondialisation du conflit en décembre 1941 et la crise de main-d'œuvre en Allemagne pour que Benoist-Méchin convainque Vichy de répondre aux exigences allemandes en matière de main-d'œuvre et d'accélérer la mise en place du Commissariat.

Celui-ci naît enfin fin mars au bout de huit mois de lutte et de gestation. Le 26 mars 1942, Benoist-Méchin signe la nomination de Gaston Bruneton à la tête d'un Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne, vite familièrement appelé Service Bruneton, puis Commissariat Bruneton après sa transformation le 6 février 1943 en commissariat général. Cette création nouvelle relève directement de la Vice-Présidence du Conseil. Elle est chargée de gérer les questions sociales soulevées en France même par les départs de volontaires : équipement et habillement des partants, renseignements, envois de colis et de matériel en Allemagne, création de quelques centres d'apprentissage. Avec sa création, le régime franchit un pas dans l'alignement sur les desiderata allemands et dans l'acquiescement aux départs qu'il voulait jadis éviter.

Le commissariat naît avec si peu de moyens que ses bureaux se tiennent initialement dans la chambre de Gaston Bruneton et que ce dernier doit avancer de l'argent à l'Etat. Puis il prend de l'ampleur, se bureaucratise vite, et passe d'une trentaine d'employés à 1 650 en décembre 1942<sup>340</sup>. Jacques Benoist-Méchin loue dans ses mémoires l'aide sociale apportée par le Commissariat aux partants et à leurs proches, et il avance à ce sujet des chiffres flatteurs<sup>341</sup>. Mais il admet lui-même que si l'effort fourni est important au regard du contexte

---

<sup>339</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre, op. cit.*, p. 93

<sup>340</sup> Le procès Bruneton, en juillet 1948, établit que les employés du commissariat en France sont passés d'une trentaine en mars 1942 à 1 650 à la fin de cette année-là. Le rapport du MBF du 27 janvier 1944 donne 1 600 employés au Commissariat courant 1943, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>341</sup> Selon Benoist-Méchin, le commissariat Bruneton dispose de quatre bureaux de renseignements pour les travailleurs de région parisienne, tous situés près des grandes gares de la capitale, ainsi que de centres d'apprentissage accéléré créés en septembre 1942. Son service social règle favorablement 58 833 dossiers sur les 66 031 reçus entre le 1<sup>er</sup> juin 1942 et le 28 février 1943. Son service technique ouvre à partir d'octobre 1942 onze centres d'hébergement et d'habillement dans des capitales régionales ainsi qu'à Belfort et Saint-Quentin, qui au 1<sup>er</sup> avril 1943, auraient distribué avant départ 114 687 vestes, 16 530 bleus de travail, 6 874 pantalons, 1378 blouses de femmes, 30 877 paires de chaussures d'hommes et de femmes, et 78 845 galoches. Son centre d'expédition de colis collectifs, depuis le 8 rue Vivienne à Paris, aurait fait partir à la même date en Allemagne 27 000 chemises, 27 000 chandails, 9 000 petites couvertures, 7 550 grandes, 27 000 paires de chaussettes, 1 000 paires de chaussures, 6 500 galoches, 5 000 bleus de travail, 12 000 complets, 2 000 paires de chaussures *de femmes*, sans oublier 4 640 colis divers « au cours du seul mois de mars 1943. » Enfin, le commissariat achète et envoie du matériel de loisirs en Allemagne, un enjeu à peine moins important que l'amélioration des conditions de travail. BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre, op. cit.*, t. II, p. 104-106

de pénurie, il reste insuffisant au regard des besoins de la masse des ouvriers partis<sup>342</sup>. Il ne s'étend pas sur des réalités peu reluisantes. Ainsi l'aide financière versée aux familles des travailleurs tués en Allemagne l'est par le COSI (Comité Ouvrier de Secours Immédiat), organisme collaborationniste financé sur l'amende exorbitante d'un milliard de F imposée en 1941 à la communauté juive. Localement, les Allemands y voient surtout un moyen de propagande supplémentaire, les collaborationnistes un emploi-refuge – d'ailleurs médiocre<sup>343</sup>. Robert Ferry, agent de Bruneton à Berlin, évoque la nonchalance, les détournements et les incuries dont se rend coupable la direction de Paris, dans l'impunité, car ses protecteurs au sein du régime empêchent Bruneton de la purger. Non sans parti pris peut-être, il oppose sans ses mémoires

une équipe berlinoise hantée par l'esprit missionnaire et une administration parisienne constituée de diverses provenances, un peu de bric et de broc, dispersée dans quatre ou cinq immeubles de la capitale, assimilée (...) à un organisme de collaboration, pis même de déportation, mais offrant un abri de tout repos à des fonctionnaires dont un grand nombre animé d'aucun charisme, d'aucun sens social, d'aucun sentiment de fraternité<sup>344</sup>.

Officiellement, le commissariat Bruneton mène une œuvre apolitique, purement sociale. Il ne veut que préserver ce que son chef appelle parfois le « capital français » exilé en Allemagne, conserver à la patrie la bonne santé morale et physique de travailleurs initialement abandonnés à leur sort. Le commissariat affirme ne s'occuper ni du recrutement ni du transfert en Allemagne. En réalité, son existence sert à rassurer les candidats aux départs et donc à accroître leur nombre. Dans l'immédiat, au premier semestre 1942, sa fondation ne semble en rien enrayer l'érosion du volontariat. Mais quelques mois plus tard, à l'heure de la réquisition, le commissariat Bruneton contribue à affaiblir les velléités de résistance de beaucoup de victimes du STO : ceux-ci peuvent se résigner d'autant plus facilement à partir que le discours officiel leur affirme qu'en leur absence, un service d'Etat veillera sur leurs intérêts et sur ceux de leurs familles. Le commissariat est chargé aussi de distribuer aux partants, volontaires ou non, les vêtements, les chaussures et la prime de départ de 1 000 F prévus par les contrats : ces avantages permettent aussi et surtout de mieux faire accepter le départ en terre ennemie, et sapent les résistances psychologiques à l'expatriation. Jusqu'en septembre 1943, les

---

Le rapport du MBF du 27 janvier 1944, de son côté, avance les chiffres de 17 300 cas personnels traités pour l'année 1943, le partage ou l'envoi en Allemagne de 230 000 costumes et 265 000 paires de chaussures, l'envoi de 265 000 livres et de 290 000 paquets. <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>342</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., t. II, p. 106

<sup>343</sup> A l'épuration, un directeur-adjoint du Commissariat dans le Calvados, collaborationniste et ex-travailleur volontaire en Allemagne, se plaint de n'avoir eu qu'un emploi de crève-la-faim, payé 1450 F par mois. PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne*, op. cit., p. 141

<sup>344</sup> FERRY Robert, *Les oubliés*, op. cit., p. 187

émissaires du commissariat siègent par ailleurs dans les OPA, ce qui lui fait jouer un rôle partiel dans les mécanismes du recrutement, malgré ses dénégations.

Par ailleurs, loin de ses prétentions à l'apolitisme, Gaston Bruneton est en réalité un ultra-collaborationniste convaincu, fasciné par le national-socialisme, décoré de la Francisque, membre du Groupe Collaboration et du Cercle Européen : à ses yeux, le travail en Allemagne constitue la contribution française à la lutte contre le bolchevisme et sert la réconciliation des deux pays dans le cadre d'une Europe nazie<sup>345</sup>. Pour lui, que ce travail soit volontaire ou obligatoire ne change rien à sa légitimité. Par la suite, au premier semestre 1943, Bruneton n'hésite pas, nous le verrons, à constituer de sa propre initiative une Délégation Officielle Française ou Mission Bruneton indépendante de l'Etat français, et chargée d'encadrer les travailleurs français en territoire allemand pour le compte du *Deutsche Arbeitsfront* nazi.

Dans les années 1939-1942, le déplacement des populations occupées en vue du travail forcé en Allemagne se dessine graduellement, et perçoit sous le volontariat. Mais il ne constitue ni une fin en soi ni une simple conséquence de l'idéologie de mépris des faibles et des vaincus, des races inférieures. Il découle avant tout des nécessités conjoncturelles de l'effort de guerre. Les recruteurs constatent objectivement que c'est en Allemagne que la main-d'œuvre manque, mais aussi que la productivité du travailleur sera supérieure dans le Reich et sa production mieux organisée. Une solution alternative aurait été de mieux traiter les populations afin d'améliorer la productivité générale, et de ne pas compromettre la production en prélevant les machines, l'énergie et les matières premières. Mais au-delà de la francophobie et du désir idéologique d'abaisser les vaincus, ces souffrances infligées aux occupés en général et aux Français aux particuliers sont le prix du maintien politiquement indispensable d'un niveau de vie convenable pour les populations du Reich. D'autre part, dès 1940-1942, le recrutement contraint et forcé de travailleurs pour les travaux sur place ou aux champs entre dans les mœurs de l'occupant, malgré les réticences décroissantes du régime de Vichy. Ce dernier s'aligne de plus en plus sur les désirs allemands et commence à anticiper

---

<sup>345</sup> L'acte d'accusation de Gaston Bruneton, en 1948, fourmille de déclarations sans équivoque de soutien au STO, à la politique de Pierre Laval, à la répression des réfractaires, des permissionnaires défaillants et même des travailleurs civils d'Allemagne, coupables à ses yeux de communisme et de mauvais esprit. En 1944, il n'hésite pas à faire appel contre eux à Darnand et à Henriot, tout en affirmant à ce dernier que « maintenir le moral de nos ouvriers afin de maintenir leur rendement de travail, telle est ma principale tâche. » Minutes du procès Bruneton, archives privées Christian Levi Alvares.

sur eux par souci de démontrer sa bonne volonté et de préserver l'illusion de sa souveraineté en prévenant les exigences qu'il pense inéluctables.

Le volontariat plus ou moins forcé heurte de front l'opinion, par ailleurs peu encline à encourager ni à pardonner un volontariat plus réduit que ce qu'il aurait pu être au regard de la population totale française : l'absence de traditions migratoires et frontalières françaises et l'esprit casanier peuvent jouer, autant que la peur du regard très négatif de la société voire de l'Etat français sur le volontariat, regard encouragé par la contre-propagande résistante, et la peur aussi des risques encourus en Allemagne. A partir du printemps et de l'été 1942, l'échec de plus en plus flagrant du volontariat puis celui de la Relève ne vont plus laisser la place qu'à la solution du recrutement forcé immédiat et massif.

## Chapitre II – L’Appel du 22 juin 1942 et la Relève volontaire

Je souhaite la victoire de l’Allemagne, parce que sans elle, le bolchevisme, demain, s’installerait partout. (...) Ouvriers de France ! C'est pour la libération des prisonniers que vous allez travailler en Allemagne !

Pierre LAVAL, discours radiodiffusé du 22 juin 1942

Effet d’un mot. « La relève des prisonniers. » Il couvre le plus ignoble des chantages. (...). Chacun croit qu’il sera libéré, s’étonne de ne pas l’être encore, et se plaint dans ses lettres que la France ne fasse rien pour lui, c’est-à-dire que trois camarades ne se soient pas déjà constitués prisonniers à sa place (...). Quelle souffrance nouvelle et quelles haines et quelles jalousies. M. Laval travaille pour “l’unité française”.

Jean GUEHENNO, *Journal des années noires*, entrée du 23 août 1942<sup>1</sup>

De même que le Reich est passé du pillage sauvage à l’exploitation plus organisée, de même achève-t-il en 1942 de passer de la recherche empirique de volontaires à la déportation systématique de la main-d’œuvre civile en Allemagne, selon des programmes conçus à l’échelle européenne. En janvier 1942, alors que tous les services allemands répercutent les directives de passage à la mobilisation totale de l’économie, la panique engendre une radicalisation du volontariat dirigé, ultime étape avant le recours à la force. En témoigne, le 20 janvier 1942, la circulaire sans suite de Von Mansfeld, responsable de l’*Arbeitseinsatz* au Plan de Quatre Ans : « l’allocation chômage doit être si faible que les chômeurs soient incités à aller travailler en Allemagne. (...) Le refus d’un chômeur de s’expatrier doit entraîner le retrait immédiat de l’allocation », des cartes d’alimentation et même des aides à la santé, ou son assignation à un travail obligatoire « particulièrement dur<sup>2</sup>. » Au printemps, les services du Plan demandent instamment une ordonnance créant un service du travail à caractère obligatoire, mais des experts de son groupe « Justice » jugent la mesure injustifiable en droit international<sup>3</sup>. Entre-temps, le 13 février, Adolf Hitler, venu apporter en personne à Berlin son soutien aux efforts de réorganisation du nouveau ministre de l’Armement Albert Speer, déclare « scandaleux » que l’on n’ait toujours pas réussi à faire venir de la main-d’œuvre des

---

<sup>1</sup>GUEHENNO Jean, *Journal des années noires*, Gallimard, 1947, rééd. Le Livre de Poche, 1966, p. 326

<sup>2</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d’œuvre française pour l’Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 14

<sup>3</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, *op. cit.*, tr. fr. déposée à l’IHP, p. 287

pays occupés, alors que « n'importe quel abruti » en serait capable : « tout cela se fera. Sans quoi, je me tirerais une balle dans la tête<sup>4</sup>. »

Le Führer va pouvoir surseoir à ce geste pour 38 mois. Le tournant décisif est pris avec les nominations d'Albert Speer à l'Armement le 8 février et de Fritz Sauckel comme plénipotentiaire au recrutement de la main-d'œuvre le 21 mars. Sans coïncidence, le 30 avril, le mémorandum décisif d'Oswald Pohl, chef des services économiques de la SS, annonce que dans les camps de concentration, vu les nécessités de la guerre, « la garde des détenus pour les seules raisons de sûreté, de redressement et de prévention n'est plus au premier plan. Le centre de gravité s'est désormais déplacé vers le côté économique<sup>5</sup>. » C'est le choix décisif de l'extermination des détenus par le travail, qui va faire exploser le taux de décès dans des camps nazis jusque-là peu mortifères. Il n'y a aucun hasard non plus si le rythme des départs des convois français de déportés de répression, à partir de 1942, épouse en bonne partie celui des besoins en main-d'œuvre des KZ, notamment au premier semestre 1943, et à un degré moindre en 1944<sup>6</sup>.

C'est aussi au printemps 1942 qu'accède au pouvoir l'homme dont le désir énergique de satisfaire les Allemands domine l'histoire du STO et leur épargne d'avoir à violer le droit international, au moins en France. Pierre Laval, nouveau chef du gouvernement le 18 avril 1942, n'exclut à aucun moment le recours à la force pour satisfaire Fritz Sauckel. Certes, il obtient un détour de trois mois par la Relève volontaire d'un PG paysan par trois ouvriers. En réalité, lui et les Allemands savent parfaitement qu'elle ne suffira jamais. Il est acquis de nos jours que, avant même de lancer la Relève, le passage inévitable à la coercition est déjà décidé, discuté, négocié secrètement en haut lieu<sup>7</sup>. L'échec de la Relève n'entraîne pas l'instauration du STO, il ne fait que retarder celle-ci, et il permet de la justifier plus facilement. De fait, la réticence majoritaire et prévisible de la société française limite considérablement l'éphémère succès de la Relève : des pratiques de résistance civile et de contre-propagande réutilisées lors du STO sont rodées dès l'été 1942. Mais la Relève volontaire permet de poser l'association unique en Europe entre retour des prisonniers et

---

<sup>4</sup> FEST Joachim, *Albert Speer*, Perrin, 2001, p. 165

<sup>5</sup> Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le livre-mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*, Tirésias, 2004, p. 44

<sup>6</sup> FONTAINE Thomas, « Les déportations de répression depuis le ressort du *Militärbefehlshaber in Frankreich*. *Les mots et la politique* », in BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, CNRS Ed., 2009, p. 129 sq. En 1944 par contre, selon le même article, p. 123-124, la logique économique, sans disparaître, tend à céder le pas aux impératifs militaires et sécuritaires de la répression. Cela s'explique aisément étant donnée l'évolution générale du conflit et de la situation en France occupée.

<sup>7</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und das « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995, p. 107

départ des travailleurs civils. Elle jette dans maints esprits la confusion sans laquelle le succès ultérieur de la Relève forcée, ou premier STO, à l'automne 1942, ne serait pas le même.

## **I - *Dramatis personae* : les changements de tête décisifs du début 1942**

Dans les premiers mois de 1942 se joue le destin d'environ 8 millions de travailleurs civils européens exilés de force, parmi lesquels au moins 600 000 Français. Leur sort ultérieur repose très largement sur l'action, les conceptions, l'entente, parfois les confrontations, de quelques hommes qui entrent en scène définitivement et simultanément à ce moment-là.

### **1) 8 février 1942 : de Fritz Todt à Albert Speer**

Malgré son découragement de l'automne 1941, le ministre de l'Armement Fritz Todt proclame le 13 janvier 1942 la mobilisation totale des ressources des pays occupés, et jette les bases d'une rationalisation de l'économie de guerre que Speer ne fera qu'améliorer. C'est grâce à lui que, de février à juillet 1942, la production de guerre augmente de 55 %<sup>8</sup>. C'est un succès posthume. Le 7 février 1942, Albert Speer, qui fait escale au Grand Quartier Général du Führer à Rastenburg, trouve Fritz Todt fatigué et las. Le lendemain à l'aube, l'avion de Todt s'écrase au décollage pour des raisons jamais éclaircies, mais sans que rien n'autorise à croire à un assassinat. Le même jour à midi, coupant court aux prétentions d'un Göring accouru trop tard, le Führer confie à un Speer stupéfait la totalité de la succession du défunt. Le nouveau ministre de l'Armement et des Munitions est architecte de formation, il est le seul confident de Hitler, et il n'a que 36 ans<sup>9</sup>.

Autour d'Albert Speer existent aussi bien une légende dorée qu'une légende noire qui ne facilitent pas l'appréciation objective de son rôle. Son génie incontesté d'organisateur, son retournement tardif mais inabouti contre Hitler au printemps 1945, ses repentirs complexes de l'après-guerre, ne l'empêchent pas d'être un authentique nazi et non un technocrate apolitique. Et cet architecte cultivé aux manières distinguées est bien l'un des principaux responsables du travail forcé en Europe, à égalité avec le rude plébéien Sauckel. Si tout en plaidant non coupable il se reconnaît une part de responsabilité morale dans les crimes du III<sup>e</sup> Reich, il ne lâche rien quand il est mis en cause pour le programme de travail forcé et le

---

<sup>8</sup> MILWARD Alan, *The German economy at war*, Londres, Athlone Press, 1963, p. 70

<sup>9</sup> FEST Joachim, *Albert Speer, op. cit.*, p. 156-161



cortège de maltraitances en Allemagne qui l'accompagne<sup>10</sup>. Et, à se focaliser sur la connaissance qu'il a ou non de la Solution finale et des camps de concentration – qu'il intègre à l'économie de guerre du Reich –, lui-même et la mémoire populaire et savantes finissent par oublier qu'il est envoyé pour vingt ans à la prison de Spandau par le tribunal de Nuremberg avant tout pour l'exploitation des travailleurs civils forcés en Allemagne<sup>11</sup>.

Né en 1905 dans la bourgeoisie de Mannheim, le jeune et brillant architecte devient le membre n° 474 481 du NSDAP dès le 1<sup>er</sup> mars 1931, et entre simultanément à la SA, puis au NSKK, le corps motorisé du parti nazi. Sous le III<sup>e</sup> Reich, il a comme tous les ministres rang honoraire d'officier SS, certes surtout par désir de Himmler de disposer d'un moyen de contrôle sur lui et d'un prétexte pour enquêter à son sujet. C'est un nazi engagé que Hitler remarque à partir de 1933 : Speer éprouve pour lui une adoration quasi amoureuse à laquelle le Führer répond par une proximité inhabituelle. Il se voit chargé entre autres du programme de la « Beauté du Travail » dans les usines, de l'organisation des congrès du parti à Nuremberg, du pavillon du Reich à l'exposition universelle de Paris en 1937, de la construction de la nouvelle chancellerie, qu'il réalise en un temps record de neuf mois en 1939, puis des projets mégalomanes de transformation de Berlin en « Germania », enfin de travaux militaires importants en Ukraine. Speer a donc l'expérience de la gestion d'une masse de main-d'œuvre : lui confier la production militaire n'est pas si surprenant, et la suite prouve que ce choix est réfléchi et judicieux.

Maître de l'Armement et de l'Organisation Todt, il met la main en mai 1942 sur le *WiRüAmt*, en mars 1943 sur l'armement naval, puis il prend le 2 septembre 1943 le titre de ministre du Reich des Armements et de la Production de guerre, avant de s'annexer la production aéronautique le 22 juin 1944. Il trouve la production allemande à une base 100 : elle passe à 153 en juillet 1942, à 229 en juillet 1943, à 322 en juillet 1944<sup>12</sup>. Il triple la

---

<sup>10</sup> Voir en particulier sur ce point SCHMIDT Mathias, *Albert Speer. La fin d'un mythe*, Belfond, 1983, p. 164-170 sq, SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, Seuil, 1997, *passim*, et FEST Joachim, *Albert Speer*, Perrin, 2001, p. 370-371. Les regrets de Speer à Nuremberg ne concernent que les crimes trop flagrants pour risquer de ne pas les condamner, et n'ont rien alors d'originaux : tous les accusés (Sauckel inclus) expriment leur horreur des camps de concentration et cherchent à s'en démarquer, tout en niant toute connaissance antérieure et toute part de responsabilité.

<sup>11</sup> « Ce qui frappe, cependant, étant donné sa prise de conscience des crimes de Hitler après la guerre, est que les aspects de ses responsabilités qui l'ont conduit devant le tribunal, à savoir la déportation et le travail forcé de millions d'hommes, lui paraissaient encore n'avoir qu'une importance secondaire trente-six ans plus tard. » SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, *op. cit.*, p. 312. Le portrait suivant de Speer est issu des trois ouvrages cités à la précédente note, ainsi que de son ouvrage autobiographique *Au cœur du III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971.

<sup>12</sup> MILWARD Alan, *The German economy at war*, *op. cit.*, p. 72

production d'armes, de munitions et d'avions, et multiplie celle de tanks par six<sup>13</sup>. Tout cela est obtenu avec seulement 220 fonctionnaires sous ses ordres<sup>14</sup>. Les troupes allemandes sont toujours bien équipées jusqu'aux premiers mois de 1945, et le matériel disponible excède même le nombre de divisions alignables<sup>15</sup>. Dès 1942, la propagande de Goebbels le porte aux nues et en fait un des hommes les plus célèbres et les plus importants du Reich. Il redonne confiance aux Allemands – à tort, car Speer ne peut égaler les performances américaines ni même soviétiques. Depuis il a été dit que sans lui, la guerre eût duré deux ans de moins.

Il faut bien lui fournir des hommes pour accomplir ces exploits. Il les exige à cor et à cris, surtout courant 1942. La façon dont ils arrivent en Allemagne lui est indifférent<sup>16</sup>. Speer confesse dans ses mémoires que « durant les deux années et demi qui suivirent [la nomination de Sauckel], je ne cessais de [le] harceler pour qu'il affecte de force des travailleurs étrangers à la production d'armement. Les premières semaines, notre collaboration fut excellente. (...) Je l'aidai à acquérir de l'autorité et je lui apportai mon soutien quand je le pus<sup>17</sup>. » Prompt à se démarquer de Sauckel lors des interrogatoires à Nuremberg, et à le charger avec un vif ressentiment<sup>18</sup>, il a plus d'honnêteté dans la discrète note de bas de page de ses mémoires où il avoue : « En ce qui concerne la funeste politique menée par Sauckel pour le recrutement de la main-d'œuvre, je reconnais que j'en partage la responsabilité. En dépit de toutes nos divergences d'opinion, j'ai toujours été d'accord avec les déportations massives de travailleurs étrangers en direction de l'Allemagne organisées par lui<sup>19</sup>. »

---

<sup>13</sup> MILWARD Alan, *The German economy at war*, op. cit., p. 100

<sup>14</sup> SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 305

<sup>15</sup> Selon FEST Joachim, *Albert Speer*, op. cit., p. 207-208, si Speer produit de quoi équiper environ 270 divisions, la Wehrmacht n'en a qu'environ 150, par manque d'hommes. En outre, la moitié des forces allemandes est toujours hors du front, en formation, au repos, maintenant l'ordre ou occupée à d'autres tâches. EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 593. Le remplacement des travailleurs mobilisés par la main-d'œuvre étrangère ne peut pas tout.

<sup>16</sup> Le 20 juin 1946, interrogé par son avocat, Speer explique : « Je n'avais aucune influence sur les méthodes employées pour recruter les travailleurs. Si les travailleurs étaient emmenés en Allemagne contre leur gré, cela signifie, à mes yeux, qu'ils étaient légalement obligés de travailler en Allemagne. Que ces lois eussent été justifiées ou non est quelque chose que je n'ai pas vérifié à l'époque. En outre, cela n'était pas de mon ressort. (...) » SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 312

<sup>17</sup> SPEER Albert, *Au cœur du III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 311

<sup>18</sup> Speer conseille aux Alliés dès mai 1945 de faire pendre Sauckel, et vice-versa. Mais Sauckel a du moins la générosité, à Nuremberg, de dire spontanément à Speer ses regrets pour leurs heurts passés, geste aimable auquel Speer ne trouve rien à répondre, ains qu'il l'avoue rétrospectivement. SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit. p. 322

<sup>19</sup> SPEER Albert, *Au cœur du III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 311, n. 11, p. 739. Dès le 27 juillet 1946, dans le même sens, le procureur britannique Hartley Shawcross cite à Nuremberg l'un des rares aveux lâchés par l'accusé Speer : « Les ouvriers (...) furent emmenés en Allemagne contre leur gré. Je n'avais pas d'objection à ce qu'ils fussent emmenés en Allemagne contre leur gré. Au contraire, durant la première période, jusqu'à l'automne 1942, j'ai incontestablement mis toute mon énergie à ce que le plus grand nombre possible de travailleurs fussent emmenés en Allemagne. » SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 311. Selon Joachim FEST,

Amoral plus que cynique, sans conscience aucune de l'aspect humain des problèmes, Speer s'est montré d'une suprême indifférence tant à la terreur totalitaire et à la Nuit des Longs Couteaux qu'à la Nuit de Cristal ou aux coups de force agressifs du Reich. Il a accueilli la guerre et les victoires avec enthousiasme, et il propose sans hésiter son aide à Goebbels lors de la mise en échec du putsch du 20 juillet 1944. En 1938, au témoignage de son frère, il suggère cyniquement à Himmler d'installer une briqueterie au KZ d'Oranienburg car après tout, les Juifs ont l'habitude de fabriquer des briques : ils le faisaient déjà comme esclaves en Egypte<sup>20</sup>. Inspecteur général à la reconstruction de Berlin, il se préoccupe en 1941 d'accélérer l'expulsion des 70 000 derniers Juifs de Berlin hors de leurs 23 000 logements, au risque de faciliter leur déportation ultérieure<sup>21</sup>. De même qu'il accepte l'emploi illégal des prisonniers de guerre dans l'armement, dont des Français, il a une part de responsabilité dans l'exploitation des concentrationnaires<sup>22</sup>. Malgré ses dénégations, il est vraisemblablement dans la salle, sans réagir, lorsque Himmler prononce le discours de Posen en octobre 1943, évocation directe de l'extermination des Juifs<sup>23</sup>. *A fortiori*, il n'a pas de raisons d'éprouver de scrupules face aux transferts massifs de main-d'œuvre forcée. Il ne réagit pas aux méthodes de recrutement ou aux mauvais traitements dont il a forcément connaissance. Il n'hésite pas plus à prêcher à l'occasion des mesures de terreur contre les ouvriers « tire-au-flanc » ou absentéistes, ou contre les gestionnaires gaspilleurs. Obnubilé et surmené par sa tâche, les travailleurs n'ont d'intérêt pour lui que par leur apport à la production : « je ne les voyais pas comme des êtres humains, je ne pensais pas à eux comme tels, comme à des individus<sup>24</sup>. »

C'est aussi qu'il est au sein du régime l'avocat, comme Goebbels, de la guerre totale : il enrage contre la réduction insuffisante de la consommation civile, l'affectation d'une bonne part de la main-d'œuvre civile européenne transférée en Allemagne à des tâches inutiles à l'effort de guerre, et les dépenses somptuaires maintenues des dirigeants nazis. Cela lui vaut de se heurter lui aussi au puissant corps des gauleiters. Loin d'être un pur apolitique, il prend goût au pouvoir. Il aide Goebbels à se réconcilier avec Göring début 1943 lorsqu'il s'agit de

---

*Albert Speer, op. cit.*, p. 183, Speer réclame 600 000 travailleurs pour l'armement à l'automne 1942, une masse telle que le premier réflexe de Sauckel est de les lui refuser.

<sup>20</sup> KNOPP Guido, « Speer, l'architecte », in *Les complices de Hitler*, Grancher, 1999

<sup>21</sup> Sur cette affaire, FEST Joachim, *Albert Speer, op. cit.*, p. 140-151

<sup>22</sup> SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité, op. cit.*, p. 339-340. Longtemps après, Speer affirme encore à l'auteur que « [son] devoir, en tant que ministre des Armements, était de mettre à la disposition de la production d'armes de guerre autant de travailleurs qu'il était possible, et en ce sens, je considérais qu'il convenait d'employer des prisonniers et des camps de concentration ». A propos des *Ostarbeiter* et des prisonniers russes : « 'Vous ne devez pas oublier', ajouta-t-il, dans l'une de ses rares manifestations d'impatience, 'que je dirigeais la machine de guerre d'un pays, pas une vente de charité paroissiale.' »

<sup>23</sup> SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité, op. cit.*, p. 396 sq

<sup>24</sup> Propos de Speer à Gitta SERENY, *Albert Speer. Son combat avec la vérité, op. cit.*, p. 345

contrer l'influence du triumvirat Lammers-Keitel-Bormann, devenu maître de la politique intérieure allemande et opposé à la guerre totale. Courant 1943, on parle de lui dans les hautes sphères comme d'un successeur possible du Führer. Malgré sa semi-disgrâce à partir de fin 1943 et son exclusion du testament de Hitler, il reste ministre de l'Économie dans l'éphémère gouvernement Donitz et joue l'éminence grise du successeur de Hitler jusqu'à son arrestation le 23 mai 1945. Ses velléités au printemps 1945 d'assassiner Hitler – projet peu sérieux et irréalisable<sup>25</sup> – n'ont pas d'effet concret. Le tribunal de Nuremberg, et à sa suite la mémoire collective, lui font souvent crédit aussi de son opposition aux mesures radicales de terre brûlée décrétées par Hitler : mais au printemps 1945, même les gauleiters, Himmler ou les généraux sont toujours tacitement d'accord avec Speer pour ne pas les appliquer<sup>26</sup>.

De la même manière, l'opinion de la France occupée, les juges, les anciennes victimes du STO et, longtemps, la mémoire savante elle-même, lui font crédit de son conflit public avec Sauckel à partir du deuxième semestre 1943, et d'avoir cherché à maintenir sur place la main-d'œuvre des pays occupés, France en tête. Or cette opposition relativement tardive ne vaut qu'au sujet de la main-d'œuvre occidentale : à l'Est Speer ne désavoue à aucun moment les brutalités qui arrachent à leurs foyers des millions de futurs esclaves, et en France comme ailleurs il a d'abord poussé au recrutement *per fas et nefas*. Les relations privées et politiques de l'architecte et du « négrier » sont d'ailleurs initialement loin d'être mauvaises<sup>27</sup>.

Les performances productives de Speer ont donc leur prix en termes d'exploitation de la main-d'œuvre forcée. Et ses réussites le rendent responsable de la prolongation inutile de la pire épreuve de l'histoire européenne. Malgré l'emploi de millions de travailleurs forcés et l'envol spectaculaire de la production, rien ne peut combler l'écart démesuré avec les seuls Américains ou Soviétiques, *a fortiori* avec la Grande Alliance dans son ensemble. Mais les chiffres spectaculaires de Speer, sa façon de vanter les futures « armes miracles » ou une soi-disant « supériorité qualitative » de la production allemande, entretiennent les Allemands dans des espoirs fallacieux consolidant le régime et son jusqu'au boutisme. Sans sadisme ni cruauté personnelle, il ne désire pas les maltraitances subies par les travailleurs étrangers et

---

<sup>25</sup> SCHMIDT Mathias, *Albert Speer. La fin d'un mythe*, op. cit., p. 133-136

<sup>26</sup> FEST Joachim, *Albert Speer*, op. cit., p. 310-311 sq

<sup>27</sup> SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 321-322, confidences de Speer à l'auteur, dans les années 1970 : « Sauckel et moi, en réalité, nous nous entendions tout à fait bien. (...) Au moins, il n'avait pas de prétentions ; il était ce qu'il était, un homme simple, plutôt primitif. Sa famille était bien sympathique ; nous allâmes lui rendre visite à Weimar ; il avait beaucoup d'enfants, tous absolument charmants. Il n'était évidemment pas à la hauteur de ses énormes responsabilités ; il avait une expérience politique, pas administrative : ce n'était pas un organisateur. (...) En public, Sauckel se montrait parfois très coléreux, irascible, mais en privé, il était en fait très agréable. »

notamment slaves, mais il n'y prête aucune attention. Malgré quelques regrets, il semble encore tenir ces dernières pour fort secondaires jusqu'à la fin de ses jours, où seule l'accusation d'avoir été coresponsable de la Solution finale semble avoir prise sur lui.

## **2) 21 mars 1942 : Fritz Sauckel, un « négrier » pour l'Europe**

Il est plus difficile d'éprouver de la fascination voire de l'empathie pour la personnalité de Fritz Sauckel, généralement jugé terne et antipathique, que pour celle d'Albert Speer. Cet homme communément décrit comme une brute épaisse et bornée par ses interlocuteurs vichystes et par les historiens, ce « plus grand négrier depuis les pharaons » comme le qualifie le procureur américain Jackson à Nuremberg, est condamné à mort à l'unanimité sans débat particulier, et pendu le 16 octobre 1946 sans être regretté de quiconque. Il ne se réduit pourtant pas au portrait caricatural généralement dressé de lui.

Né en Bavière le 27 octobre 1894, Ernst Friedrich « Fritz » Sauckel est fils unique d'un modeste employé des postes. Il quitte l'école à 15 ans, boulingue sur les sept mers comme mousse sur un cargo, est capturé en mer en 1914 et passe toute la Grande Guerre interné en France, sur l'Île-Longue, au large de la Bretagne. Le 4 mars 1943, lors de la grand'messe de propagande autour du STO rassemblant les plus hautes personnalités vichystes et collaborationnistes à la Sorbonne, c'est en se prévalant de sa double expérience de travailleur et d'interné que celui qui est devenu entre-temps le « négrier de l'Europe » lance sans sourciller : « On ne saurait obtenir par la contrainte qu'un homme travaille, et surtout que son travail soit bien fait<sup>28</sup>. » Libéré en septembre 1919, il est machiniste de nuit dans une usine de roulements à billes. Son mariage paradoxal avec la fille d'un important syndicaliste SPD est heureux, au contraire de celui de la plupart des dirigeants nazis, et à coup sûr fécond, puisqu'il en naît 11 enfants. Le STO lui donne l'occasion d'une rare allusion publique à sa progéniture, le 8 août 1943, lors d'une de ses conférences de presse parisiennes : « même ma fille a travaillé au même banc d'usine que deux ouvriers français, dans les formes les plus amicales et les plus courtoises<sup>29</sup>. » Dans l'atmosphère surpolitisée de la République de Weimar, seul l'extrémisme de gauche ou de droite lui paraît une solution, comme à beaucoup: converti au national-socialisme en 1923, cet *Altkämpfer*, titulaire de la carte n°

---

<sup>28</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>29</sup> AN 72 AJ 1843

1395 du NSDAP, est gauleiter de Thuringe en 1927, député régional en 1929, et en 1932 l'un des tout premiers ministres-présidents nazis d'un Etat.

Son adhésion à la *Weltanschauung* hitlérienne est plus profonde que celle de Speer. Ce plébéien nazi typique est d'une virulence antisémite extrême : ce n'est pas pour la forme que ses conférences de presse à Paris sur le STO sont ponctuées d'affirmations antisémites *a priori* hors sujet, que Pierre Laval a le bon goût d'ignorer sans renchéris. En 1943, il a un rôle crucial dans « l'action Usines » (*Fabrikaktion*) : il fournit à Goebbels, gauleiter de Berlin, les travailleurs polonais forcés qui lui permettent de remplacer les 26 000 Juifs de la capitale travaillant encore dans l'armement. Ces derniers sont aussitôt envoyés à la mort en Pologne. Goebbels craignait en effet une alliance improbable des « intellectuels sémites » et des travailleurs forcés slaves de Berlin<sup>30</sup>. A l'avènement du III<sup>e</sup> Reich, qui l'enrichit considérablement, Sauckel aryanise par ailleurs l'une des plus grandes entreprises d'armement de Thuringe et d'Allemagne au profit d'une holding portant son propre nom. Il acquiert ainsi une expérience des affaires industrielles. Il est à la tête d'une région économique importante, qui bénéficie de la déconcentration stratégique de la production d'armement. S'il n'a pas autorité sur ce qui se passe à Buchenwald, dont il surveille la construction en 1938, ses dénis de responsabilité ultérieurs à Nuremberg apparaissent bien courts : sur le coup, il voit sans doute le parti à tirer de l'implantation de main-d'œuvre concentrationnaire dans son fief. A la déclaration de guerre, n'ayant pas obtenu l'autorisation de servir, il montre une détermination têtue ainsi qu'un certain sens du coup d'éclat en s'embarquant clandestinement sur un sous-marin : Donitz doit ordonner de l'en faire sortir.

Sauckel a donc amplement prouvé ses compétences en matière d'armement et de main-d'œuvre, comme son énergie et son inflexibilité. Il ne risque pas d'être faible avec les « sous-hommes » à recruter. Il bénéficie de la protection de Martin Bormann, l'éminence grise de Hitler, maître de l'appareil du parti nazi, qui fit ses débuts politiques en Thuringe. Sans être de ses intimes, il est apprécié par Hitler<sup>31</sup>. Au contraire de Speer, Sauckel incarne la base plébéienne et anticapitaliste du nazisme, la méfiance envers industriels et spécialistes. Il partage l'hostilité des gauleiters à la mobilisation des femmes et à la réduction de la

---

<sup>30</sup> Sur cette *Fabrikaktion*, voir notamment Saül FRIEDLANDER, *L'Allemagne nazie et les Juifs. Les années d'extermination*, Seuil, 2007, p. 439-440.

<sup>31</sup> Speer suggère cependant devant Gitta Sereny une plus grande proximité affective entre Hitler et l'un de ses *Altkämpfer* « favoris », précisant que « dans les premiers temps, il allait souvent lui rendre visite à Weimar, où il descendait à l'hôtel *Elefant*, que Sauckel avait fait restaurer spécialement pour lui. » SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 322

consommation civile, de leurs constructions grandioses et de leurs dépenses somptuaires. Comme ses pairs, il est désireux d'en faire assumer le coût aux travailleurs étrangers.

En mars 1942, Speer ressent le besoin d'amadouer ce corps des gauleiters en faisant nommer l'un des leurs à la charge de plénipotentiaire à la main-d'œuvre en Allemagne et en Europe. Il pense à son vieil ami et protecteur Karl Hanke, gauleiter de Haute-Silésie - où se trouve le camp d'Auschwitz. Mais ce dernier n'est gauleiter que depuis peu, et il est en froid avec Goebbels, le mari de sa maîtresse. Plutôt que lui ou que le trop puissant D<sup>r</sup> Ley, chef du DAF, à l'affût du poste, Bormann impose son candidat avec Sauckel. C'est un *Altkämpfer*, un homme neuf sur ces questions, un apparatchik ambitieux qui n'a que trop attendu son tour de se voir confier un poste important dans l'Europe occupée et qui est prêt à tout pour prouver qu'il le mérite. C'est un fervent hitlérien enfin, dont Goebbels prophétise que « la forte poigne national-socialiste fera des miracles ». Pour ménager la susceptibilité d'un Göring à l'étoile pâissante, Sauckel lui est nominalement subordonné et lui adresse pour la forme copie de ses rapports au Führer. Dans les faits, le Plan de Quatre Ans perd son rôle dans le recrutement de la main-d'œuvre, tout comme le ministère du Travail, l'OKW ou les entreprises : la gestion polycratique de la question fait place à un régime unifié et centralisé. Sauckel ne dépend que du Führer, ce qui lui donne un pouvoir considérable. Le 21 mars 1942, il est intronisé plénipotentiaire général au recrutement de la main-d'œuvre en Allemagne et en Europe occupée (*Generallbevölmachtiger für Arbeitseinsatz*, ou GBA).

L'implication personnelle de Hitler dans le recrutement reste infime, comme souvent. Mais dès sa nomination, avec une appréciation froidement cynique de la situation, il incite Sauckel à puiser parmi les 250 millions d'Européens disponibles, à les « atteler au travail sans ménagement », et à abandonner ses scrupules quant au respect du droit international : la Pologne n'existe plus en tant qu'Etat, l'URSS n'a pas signé la convention de Genève et n'a pas de leçons à donner en matière de travail forcé, à l'Ouest Vichy se laissera facilement convaincre, enfin il faut bien accentuer le recrutement des civils puisque la moitié des PG français a déjà été libérée, de même que la totalité des Hollandais et des Flamands – Hitler évite de parler de l'hécatombe des prisonniers soviétiques<sup>32</sup>. Sur ces paroles, Sauckel se sent encouragé à émettre le 20 avril sa première instruction, dont se détache une phrase souvent répétée, qui lui vaut à Nuremberg sa condamnation à mort, et dans la mémoire STO l'exécration : « Tous ces gens doivent être nourris, logés et traités de manière à produire un

---

<sup>32</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 113-114, et FEST Joachim, *Albert Speer, op. cit.*, p. 181

rendement aussi grand que possible avec la plus faible dépense. » La justice oblige à dire qu'il ajoute plus loin qu'il faut leur rendre le séjour supportable, pour qu'ils mettent de la bonne volonté à travailler<sup>33</sup>.

Symbole exemplaire de « cette collaboration du type presse-citron<sup>34</sup> » (Jean-Pierre Azéma), Sauckel prend dès le printemps 1942 les traits du croquemitaine aux yeux de Vichy et des Français. Selon le portrait de Jacques Benoist-Méchin :

Petit, trapu, les poings crispés dans ses poches, le front têtu, les épaules rondes, il semblait toujours en train d'affronter une bourrasque. Fonçant dans le brouillard, sans regarder à droite ni à gauche, avec la démarche roulante d'un ancien canonnier de sous-marin, il ne voyait qu'une seule chose : réussir la mission dont l'avait chargé le Chancelier. Insensible aux répercussions politiques et économiques de ses actes, peu lui importait de détraquer les mécanismes de la production ou d'attiser la haine des populations déportées. Le Chancelier lui avait ordonné de procurer au Reich la main-d'œuvre nécessaire ? Tel un adjudant de casernement, sa seule ambition consistait à pouvoir lui répondre, à la date convenue : « Mon Führer, vous avez demandé une corvée de douze millions d'ouvriers ; les voici<sup>35</sup>. »

Après l'incident brutal d'août 1943, Pierre Laval parle à François Chasseigne de « cet homme qui [est] l'opiniâtreté même, qui [est] une espèce de brute, toujours persuadé que la tâche qu'on lui [a] donné [est] d'une importance primordiale pour l'Allemagne et qu'il [faut] l'accomplir en écrasant n'importe qui sur son passage<sup>36</sup>. » Il confie au même moment à Bussière, préfet de police de Paris: « C'est un fauve, cet individu imbuvable et coriace ! Je cherche à le chloroformer. Il n'aura jamais ce qu'il veut, mais quelles bagarres<sup>37</sup> ! »

*Un portrait officiel de Fritz Sauckel* [AN 72 AJ 2112]



<sup>33</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 113-114

<sup>34</sup> AZEMA Jean-Pierre, *La collaboration 1940-1944*, PUF, 1975, p. 18

<sup>35</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, Robert Laffont, 1985, t. II, p. 117

<sup>36</sup> BDIC, F Rés. 334/31/ 1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>37</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, p. 581, témoignage d'Amédée Bussière, 8 octobre 1951. Le même expose, p. 576, que le pouvoir de charme que s' imagine Laval peut agir sur des Abetz, à la rigueur des Ribbentrop et des Hitler, pas des coriaces bornés tels Oberg ou Sauckel : « Sur eux, la magie du verbe ne suffisait plus. Ils n'étaient pas comme ces reptiles qui se pâment au charme de l'ensorceleur. Ils se tiennent sur le qui-vive, prêts à bondir pour mordre et pour déchirer. »



En réalité, l'historien ne peut réduire Sauckel à cette caricature. Une partie de son attitude relève du rôle de composition destiné à intimider l'interlocuteur et à défendre sa situation au sein du régime hitlérien<sup>38</sup>. Incarnation typique des plébéiens que les totalitarismes du XXe siècle propulsent soudain à des positions de pouvoir inespérées, il est le seul ancien ouvrier au banc des accusés à Nuremberg, le seul à n'avoir fait aucune étude supérieure. Cela contribue à son déficit de capacité de séduction et à un mépris de classe inconscient de la part de ses interlocuteurs français et des juges alliés, qui moquent ses manières peu raffinées ou son lourd parler à l'accent provincial. S'il n'a rien d'intellectuellement brillant<sup>39</sup>, sa politique est moins bornée et irréfléchie qu'il n'y paraît. La déportation de la main-d'œuvre n'est pas pour lui que le fondement de son pouvoir nouveau au point d'en devenir une fin en soi. Elle est aussi le résultat d'une appréciation réfléchie et objective : l'outillage allemand est plus perfectionné, la productivité par tête dans le Reich est de loin la plus forte d'Europe, et les usines y sont plus vastes et plus nombreuses. En conséquence, la main-d'œuvre étrangère y produira plus qu'en France, et il faut donc l'y transplanter. Lehideux et Benoist-Méchin au printemps 1942, Laval et Bichelonne soutenus par Speer et le MBF à partir de l'été 1943 ne sont pas moins favorables que Sauckel à la mise à disposition de la force de travail française au service de l'effort de guerre nazi : ils considèrent simplement comme plus rationnel et plus efficace, ainsi que politiquement moins dangereux, de la faire travailler sur place, car son rendement serait meilleur à domicile qu'en terre étrangère. Sauckel nourrit le calcul inverse. Comme souligne Adam Tooze, il ne sert à rien de décrire le GBA comme un « pharaon » ou un « négrier » : derrière une rhétorique plus idéologique que Speer, son calcul, rationnel, ne fait que reprendre les principes fondamentaux de l'économie classique<sup>40</sup>.

Quant à l'idée reçue que sa politique brutale et « bornée » en ferait le grand « sergent recruteur des maquis », elle est dès l'époque banale jusqu'au sein des responsables allemands en pays occupé. Mais d'autres facteurs expliquent l'essor de la Résistance, notamment à l'Est, où les crimes de masse perpétrés au nom du racisme nazi, l'incapacité à faire des concessions aux minorités antirusses, l'espoir croissant d'une défaite allemande, ne doivent rien à Sauckel.

---

<sup>38</sup> Marcel Déat en a l'intuition quand il dépeint un personnage « peut-être moins sot et moins insensible qu'on ne l'imaginait, mais [qui] jouait sans défaillance le personnage du croque-mitaine, voire du « négrier » », et qui lui dévoile fin 1944 une sensibilité inattendue après avoir perdu son fils au front. DEAT Marcel, *Mémoires politiques*, Denoël, 1989, p. 692

<sup>39</sup> Le psychiatre Martin Gilbert, à Nuremberg, lui trouve le plus faible QI des 19 accusés (1.18) à l'exception du gestapiste Kaltenbrunner et de l'antisémite pornographe Julius Streicher. ANDRUS Burton (colonel), *Les prisonniers de Nuremberg*, France-Empire, 1969, p. 132

<sup>40</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, 2006, rééd. Penguin, 2007, p. 518

En France même, seule une minorité de réfractaires rejoint les maquis, hors d'état de causer des soucis de sécurité graves aux forces allemandes avant l'automne 1943 voire le printemps 1944, quand l'approche du jour J a plus d'importance qu'un STO moribond pour alimenter la montée en masse au maquis. Le rejet du travail forcé discrédite certes les hommes de Vichy et bien d'autres collaborateurs européens, et fait chuter au moins deux gouvernements collaborationnistes de suite en Grèce sous le coup de manifestations de masse<sup>41</sup>. Mais quel nazi s'est jamais soucié des intérêts ou de la popularité de ses serviteurs ? A tout prendre, la politique de Sauckel est porteuse pour le Reich de plus d'avantages que d'inconvénients.

Par ailleurs, constamment brutal pour requérir, Sauckel a l'intelligence dès sa prise de fonctions de militer pour un meilleur traitement des travailleurs arrivés en Allemagne, Slaves en tête. L'amélioration de leur rendement en dépend. Sa politique froidement intéressée reçoit le soutien de Goebbels, du DAF et de Speer<sup>42</sup>. Elle s'accroît après Stalingrad, et elle est suffisamment appliquée pour provoquer une amélioration indéniable de la productivité et des salaires des travailleurs étrangers, au moins de ceux de l'Est. Les travailleurs français du STO eux-mêmes sont conscients sur le coup d'un réel progrès de la condition des *Ostarbeiter*<sup>43</sup>. Le maintien fréquent de conditions de vie indignes doit moins à un désir prémédité de maltraitance et de tromperie de la part de Sauckel qu'à l'intransigeance de Himmler, aux destructions des bombardements, à l'impossibilité logistique de suivre le rythme précipité de l'afflux des travailleurs étrangers. Les travailleurs forcés d'Allemagne doivent une amélioration partielle de leur sort à celui qui les a fait venir par tous les moyens : c'est un fait

---

<sup>41</sup> DURAND Yves, *Le nouvel ordre européen nazi. La collaboration dans l'Europe allemande*, Bruxelles, Complexe, 1990, p. 250. L'introduction du travail obligatoire en Grèce sonne le glas du gouvernement du général Tsolakoglou, remplacé le 15 novembre par le D<sup>r</sup> Logothetopoulos. Lorsque ce dernier entend mobiliser 80 000 jeunes Grecs pour satisfaire Sauckel, plus de 100 000 Athéniens manifestent : la mesure est retirée et le gouvernement fantôme chute à son tour le 6 avril 1943. Il est vrai que ce régime aux faibles racines autochtones ne dispose jamais d'une base sociale comparable à celle de Vichy, ni d'un dirigeant au charisme et à la popularité d'un Pétain. Voir aussi MAZOWER Mark, *Dans la Grèce d'Hitler : 1941-1944*, Les Belles Lettres, 2002.

<sup>42</sup> Speer ne cache jamais, comme il le dit à Gitta Sereny, que « [s]es objections contre les mauvais traitements tenaient à ce qu'ils n'amélioreraient pas l'efficacité, ce n'était pas une question morale pour [lui]. » SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 593-594

<sup>43</sup> AN F 1a 3776. Un requis toulousain affecté en juin 1943 dans le Wurtemberg souligne que « les Russes, traités très durement au début, sont considérés actuellement comme presque tous les autres travailleurs, quoique très peu payés et enfermés dans leurs camps. » La discipline et l'obligation du port de l'insigne *Ost* se sont relâchées. En novembre 1943, un autre requis écrit que « depuis que la situation change, les traitements sont plus doux » envers les PG russes. Un STO de retour de Nuremberg confirme le 4 avril 1944 que « les prisonniers russes et travailleurs ukrainiens (venus avec des femmes et même des enfants de 12 à 15 ans) étaient horriblement maltraités il y a quelques mois, ils sont maintenant beaucoup moins malmenés. Ils ont même reçu la permission de causer entre eux le dimanche. » Cette dernière mention en dit long évidemment sur la cruauté et la mesquinerie extrêmes du traitement et des brimades qui leur étaient réservés.

troublant que le tribunal de Nuremberg, la mémoire des victimes du STO et une partie de l'historiographie occultent par ignorance ou intentionnellement<sup>44</sup>.

Enfin, ce personnage souvent taxé de médiocre est en réalité tristement efficace, pour le malheur des Européens. Malgré l'essor des résistances sur tout le continent, et malgré les reculs sur tous les fronts, le nombre de travailleurs étrangers en Allemagne ne cesse d'augmenter jusqu'à l'automne 1944. Ses fameuses « actions Sauckel », qui rythment les déportations de main-d'œuvre civile en France et en Europe, tiennent intégralement ou presque leurs objectifs jusqu'à fin 1943, avec le soutien de l'armée, du Parti, du gouvernement du Reich, tous investis à faire remplir les lourds quotas locaux par tous les moyens. Sans lui le Reich ne pourrait libérer les mobilisés pour alimenter son armée<sup>45</sup>. Avec un peu de propagande et beaucoup de brutalités, il recrute 3 638 056 travailleurs étrangers dans la seule année qui suit sa prise de fonctions, dont 1 568 801 affectés à l'armement<sup>46</sup>. Il y a 3.5 millions de travailleurs étrangers, civils ou prisonniers de guerre, présents dans le Reich en octobre 1941 : la barre des cinq millions est franchie en juillet 1942, celle des six millions en décembre de la même année, pour en arriver à plus de huit millions en décembre 1944. Pour les seuls travailleurs étrangers civils présents en Allemagne, les quatre millions sont presque atteints en décembre 1942, les 5.4 millions en novembre 1943. Même le fiasco de la quatrième action Sauckel en France et en Italie, au premier semestre 1944, ne doit pas faire illusion. Ailleurs, surtout en Pologne et en URSS, le GBA réalise aux trois quarts ses objectifs, déportant encore autour d'un million de travailleurs de janvier à décembre<sup>47</sup>, dont plusieurs dizaines de milliers d'enfants polonais de 10 à 14 ans<sup>48</sup>. En tenant compte d'environ deux millions d'étrangers civils et militaires tués, rapatriés ou enfuis du Reich entre début 1942 et fin 1944, c'est autour de huit millions de travailleurs que Sauckel a transféré en 33 mois seulement<sup>49</sup>.

---

<sup>44</sup> Sur ces tentatives de Sauckel d'améliorer la condition des travailleurs étrangers du Reich, HOMZE Edward, *foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 122-127

<sup>45</sup> Goebbels note ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 1943, après réception d'un rapport de Sauckel : « L'année passée, il a accompli des choses extraordinaires. Il est parvenu à injecter dans l'économie allemande plusieurs millions de travailleurs étrangers, et ainsi à permettre près de deux millions d'engagements dans la Wehrmacht. Il s'est encore fixé pour l'année prochaine un programme bien chargé, et je suis certain qu'il aura la force d'en venir à bout. » GOEBBELS Joseph, *Journal 1943-1945*, Tallandier, 2005, p. 9

<sup>46</sup> Rapport de Sauckel à Hitler du 15 avril 1943, cité par Edward HOMZE, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 144

<sup>47</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 150-151

<sup>48</sup> Michael ESCH, « Les réquisitions de main-d'œuvre en Pologne occupée », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 424

<sup>49</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 152

Tout cela est accompli avec un personnel fort restreint qui n'atteint que 4 000 employés en juillet 1944, dont un quart consacrés à la France – 1 016 exactement<sup>50</sup>. Peu nombreux, ces fonctionnaires des services civils du travail du Reich sous l'uniforme, en moyenne âgés de 40 à 45 ans, n'en sont pas moins expérimentés et assez efficaces<sup>51</sup>, et d'autant soucieux de faire leurs preuves qu'en cas d'échec, leur âge ne les dispenserait pas de partir sur le front de l'Est. Comme délégué permanent en France, Sauckel appointe Julius Ritter, ancien directeur des offices de placement de Bavière et officier supérieur SS. Ritter et ses services s'installent dès l'été 1942 au Royal Monceau, au 37, avenue Hoche. Au 1<sup>er</sup> août 1942, il y dispose de 165 fonctionnaires et *Sonderführer*, ainsi que de 574 autres employés allemands<sup>52</sup>. Le 25 octobre, Sauckel confère à Ritter le titre de délégué plénipotentiaire en France, en vertu des pleins pouvoirs que Hitler lui a confirmés le 30 septembre. Par l'institution de ce délégué, Sauckel laisse percer sa méfiance envers des autorités militaires allemandes : il sait que celles-ci sont peu enthousiastes devant ses projets de réquisition et les jugent dangereux pour le maintien de l'ordre public en France et pour la bonne marche des entreprises au service du Reich.

Cependant, le général Karl-Heinrich von Stülpnagel, chef du MBF, craint assez pour sa place pour pratiquer l'accommodement version allemande, et ordonne de traiter Sauckel et ses services avec déférence. Ainsi qu'il l'avoue à Elmar Michel, cet homme qui a ses entrées chez Hitler pourrait faire évincer tout le personnel dirigeant du MBF<sup>53</sup>. De son côté, Ritter s'attache à une collaboration loyale avec le MBF, même si les frictions se multiplient à partir de janvier 1943, quand les prélèvements commencent à toucher l'industrie d'armement et les travaux militaires<sup>54</sup>. Mais la marge de manœuvre du MBF est d'autant plus limitée que le GBA est souvent à Paris et a l'œil sur la France. Aucun pays occupé ne va recevoir davantage ses visites que la France. Aucun ne va faire davantage l'objet des attentions particulières d'un haut dirigeant nazi.

---

<sup>50</sup> Chiffres avancés par Sauckel à une réunion des 15-16 juillet 1944, cités par Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 42. La France est le premier pays en termes de membres des services du GBA, puisque l'ensemble de l'Est de l'Europe occupe 1300 personnes, l'Italie 830, la Belgique et le Nord-Pas-de-Calais 428, les Pays-Bas 194, la Norvège 95, les pays Baltes 79 et le Danemark 13, tandis que l'Espagne, pays allié non-belligérant, compte 9 employés de Sauckel. Pour l'organisation des services de Sauckel en Allemagne même et les pouvoirs qu'il confère en matière de répartition de la main-d'œuvre aux offices du travail et aux gauleiters, voir Edward HOMZE, *Foreign labor in Nazi Germany*, *op. cit.*, p. 116 sq

<sup>51</sup> Voir les exemples donnés par Jean-Pierre HARBULOT, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 203

<sup>52</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 321

<sup>53</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, *op. cit.*, t. III, p. 1768, témoignage d'Elmar Michel, 22 janvier 1950

<sup>54</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, *op. cit.*, tr. fr. déposée à l'IHTP, p. 289

Figures autant complémentaires qu'opposées<sup>55</sup>, Speer et Sauckel mettent donc sur pied, sous l'oeil de Hitler, un des plus vastes programmes de travail forcé que le monde ait vu. En France même, principale réserve de travailleurs qualifiés, leur chance est que sa mise en route coïncide avec le retour au pouvoir de Pierre Laval. Cette chance n'est pas réciproque.

### 3) 18 avril 1942 : Pierre Laval, retour aux affaires

Les Français se demandent beaucoup à l'époque si le retour de Laval au pouvoir n'est pas imposé par les Allemands en large partie dans l'espoir de voir satisfaire leurs exigences pressantes de main-d'œuvre. Vu la suite, la réponse paraît rétrospectivement aller de soi. Tel « correspondant particulier » du BCRA, entre cent, rappelle le 24 juillet qu'« on sait que cette question de la main-d'œuvre a été l'une des causes principales des manœuvres par lesquelles les Allemands ont fini par rappeler Laval au pouvoir<sup>56</sup>. » En réalité, c'est d'abord parce qu'il est déçu des maigres résultats d'un Darlan usé que Pétain songe dès fin 1941 à le remplacer. Laval se lance alors seul dans la partie, et réussit son coup pour des raisons internes au régime, au sein duquel Darlan s'est fait trop d'ennemis<sup>57</sup>. Ce n'est que dans un dernier temps que les Allemands appuient sa candidature, alors que Göring, à Paris, lui a déconseillé de revenir au pouvoir, et l'a notamment averti de l'accroissement prochain des exigences allemandes en main-d'œuvre. Il est certain que, d'avance, Laval sait que celles-ci seront l'un de ses principaux défis<sup>58</sup>. Fait inquiétant, une ordonnance militaire allemande du 6 mars vient d'introduire le travail obligatoire en Belgique voisine, radicalisée le 6 octobre par l'institution d'un Service du Travail Obligatoire à effectuer en Allemagne.

---

<sup>55</sup> Pour un parallèle entre les deux personnages, Joachim FEST, *Albert Speer, op. cit.*, p. 190 : « En dépit de tous les dissentiments et sujets de discorde qui subsistaient, la coopération entre Speer et Sauckel se passait dans l'ensemble sans trop de problèmes (...). En dépit de leurs personnalités totalement opposées, ils avaient de nombreux points communs. Tous deux s'enivraient de chiffres et étaient victimes de leur magie trompeuse. Chez Speer, toutefois, cette fièvre restait toujours froide et contrôlée, tandis que chez Sauckel, ce n'était que fanfaronnades, exagérations et "programmes gigantesques" (...). Sauckel était toujours prêt à tout promettre et cédait aux exigences les plus excessives ; comme il se plaisait à le dire, rien n'était impossible à un "national-socialiste inconditionnel", capable de "venir à bout" de n'importe quelle tâche. » Un volontarisme dont Joachim Fest ne précise pas qu'il n'est que typique de la vieille base militante des partis totalitaires - on songe au slogan stalinien : « Il n'est de forteresse qu'un bolchevik ne puisse prendre. »

<sup>56</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>57</sup> C'est ce que démontre très tôt l'ancien chef du cabinet civil du Maréchal, Henri DU MOULIN DE LA BARTHÈTE, *Le Temps des Illusions*, Genève, A l'enseigne du cheval ailé, 1946, p. 394, qui peint les griefs que ses ministres et ses ex-protégés finissent par nourrir contre l'amiral.

<sup>58</sup> « Tous les efforts des Allemands portent actuellement sur le recrutement massif de la main-d'œuvre française au bénéfice des entreprises allemandes », confie Laval début avril à son confident l'industriel Pierre Nicolle, à qui il ne cache pas qu'il aura du mal à obtenir grand-chose. NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice. Journal d'un témoin*, André Bonne, 1947, t. I, p. 433, entrée du 30 mars – 2 avril 1942

Ni les Allemands, ni les « collabos », ni la Résistance ne font le moindre don de joyeux avènement à Laval : nouveaux attentats et fusillades d'otages marquent ses premières heures au pouvoir. L'opinion accueille le nouveau gouvernement avec un préjugé globalement favorable, mâtiné d'attentisme : elle jugera aux actes. Tous les préfets des deux zones relèvent un relatif succès du premier discours radiodiffusé de Laval le 20 avril<sup>59</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai se déroule sans incidents ni manifestations ouvrières, et l'état de grâce se prolonge jusqu'à début juin. Laval n'a pas évoqué les questions de main-d'œuvre dans son discours, et les rapports ne mentionnent pas d'inquiétude particulière de la population à ce sujet. Encore la prescience populaire se vérifie-t-elle par exception. Ainsi le 30 avril, les RG du Calvados, département pourtant à dominante rurale et moins contestataire que la moyenne, rapportent que

l'opinion, excitée par la radio anglo-américaine, a vu dans M. Pierre Laval l'homme qui, sur ordre de l'Allemagne, allait ordonner une mobilisation en vue d'une collaboration militaire et l'envoi outre-Rhin d'importants contingents de travailleurs. Elle s'est littéralement dressée contre ces éventuelles mesures et cette réaction a été particulièrement unanime dans les milieux métallurgiques, excités à fond contre l'occupant<sup>60</sup>.

Le pas de la collaboration militaire n'est jamais franchi, mais les « métallos », quelques mois plus tard, subissent bien les réquisitions de plein fouet. Dans la Loire industrielle et minière, le préfet Georges Potut admet le 5 mai qu'une partie de l'opinion, mitigée, voit dans le retour au pouvoir de Laval le signe d'exigences accrues des Allemands, dont la réquisition de main-d'œuvre civile pour les usines du Reich<sup>61</sup>. Cela se vérifiera.

Conserver ce relatif état de grâce indiffère Laval. L'homme est d'un désintéret suprême envers l'opinion<sup>62</sup>. Cet homme si souvent traité de « maquignon » et d'opportuniste répète par ailleurs constamment que le double jeu lui était étranger. Dès son avènement, il joue comme en 1940 la carte de la satisfaction à tout prix de l'Allemagne, quitte à anticiper ses désirs. Pour lui et son équipe, dans la lignée d'ailleurs de leurs prédécesseurs, toute question à laquelle le Reich attache une importance particulière mérite que l'on s'empresse de

---

<sup>59</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour mai, 15 juin 1942, et synthèse des rapports préfectoraux de zone nord pour mai, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>60</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 261

<sup>61</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 475

<sup>62</sup> Son ancien ministre Joseph Barthélemy estime que le principal trait de caractère de Laval est « sans aucun doute son indifférence à tout ce qui est psychologique, moral et, au sens le plus élevé de l'expression, politique. (...) Il ne croit pas aux idées. Il n'a pas foi dans les principes. C'est un matérialiste de l'ordre. (...) Je ne pouvais lui parler de "l'opinion" car alors, (...) j'étais traité comme un misérable libéral ou un méprisable démocrate. J'employais l'expression neutre et prudente d'"esprit public". Je disais que le devoir du gouvernement est de tout faire pour que l'esprit public le suive, l'accompagne, le soutienne. » BARTHELEMY Joseph, *Mémoires*, Pygmalion, 1989, p. 105

lui proposer satisfaction, avant même qu'une demande formelle ne soit esquissée. Il faut lui démontrer à tout prix l'efficacité et la fiabilité de l'Etat français comme partenaire, afin d'obtenir en retour, dans le cadre d'une négociation globale menée au plus haut niveau – une arlésienne jamais survenue –, un respect de l'apparence de la souveraineté française, une amélioration du sort du pays et une place privilégiée pour la France dans une Europe durablement allemande. Au nom de cette ambition illusoire, et alors que Hitler a moins que jamais l'intention de la satisfaire, l'été 1942 marque la radicalisation de la collaboration d'Etat dans tous les domaines : livraison des Juifs à coup de rafles massives, transferts de main-d'œuvre, poursuite des résistants.

Mais au préalable, Laval se donne les moyens intérieurs de sa politique extérieure, concentrant des pouvoirs tentaculaires en ses mains pour museler d'avance toute expression du sentiment populaire. Doté du titre nouveau de chef du gouvernement, il est à la fois ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Information. Maître de la police, confiée à son homme-lige René Bousquet, il place aussi la gendarmerie sous son autorité le 3 juin, puis, le 6, la Légion des combattants, créée pour soutenir le Maréchal et sa Révolution Nationale, et enfin le commissariat Bruneton le 16 juillet. Le 24 février 1943, il met sous ses ordres directs le tout nouveau Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire, puis le 4 mars les Chantiers de la Jeunesse, réservoir vite confirmé de jeunes STO potentiels. Il s'annexe même le Premier Régiment de France, garde personnelle supposée du Maréchal<sup>63</sup> et seul vestige d'armée encore autorisé par le Reich – et qui sert d'ailleurs ultérieurement de refuge à des cibles du STO.

Maître des instruments répressifs dès avant le lancement de la Relève volontaire puis du Service du Travail Obligatoire, Laval peut aussi s'affirmer comme le chef direct de la campagne de propagande en leur faveur. Ministre de l'Information, il a sous ses ordres les chefs propagandistes originaires du mouvement ouvrier : Paul Marion, François Chasseigne et Paul Creyssel. Ce sont trois anciens communistes, d'autant plus convaincus qu'il faut aider l'Allemagne en lui fournissant une main-d'œuvre provisoire pour la durée de la guerre que la victoire de Staline se traduirait, à leurs yeux, par un exil permanent de nombreux Français en Sibérie<sup>64</sup>. Un client de Laval, Henri Prété, est nommé directeur de l'OFI (Office Français d'Information). Enfin, après avoir confié respectivement la Production Industrielle, les Finances et le Travail à ses proches alliés Jean Bichelonne, Pierre Cathala et Hubert

---

<sup>63</sup> AN 2 AG 602, cabinet militaire du MI Pétain.

<sup>64</sup> AN 2 G 461, texte d'un discours de Paul Creyssel prononcé le 4 mars 1943

Lagardelle, Laval crée le 5 juin 1942 une direction générale du contrôle économique, qui laisse entre ses mains les armes indirectes pour contraindre au volontariat : le blocage des salaires, les prix, le chômage artificiel. Ayant placé ses créatures à tous les postes-clés aux dépens des hommes du Maréchal, Laval a les moyens de conduire d'une main de fer les transferts de main-d'œuvre.

Mais avant d'évoquer ceux-ci, il faut examiner de plus près les deux ministres qu'il a placés en première ligne face aux exigences allemandes en hommes.

#### **4) 24 avril 1942 : Hubert Lagardelle et Jean Bichelonne, futurs ministres du STO**

Le ministère du Travail est forcément un poste crucial à l'heure où la main-d'œuvre devient un enjeu central des relations franco-allemandes. Il manque de revenir au très ambitieux maire de Bordeaux Adrien Marquet, néo-socialiste tourné quasi-nazi, bien en cour auprès des occupants, en particulier de la Gestapo. Mais celui que l'Ambassade voit d'avance comme « le D<sup>f</sup> Ley de la France » gâche ses chances en demandant encore plus et en misant trop sur les pressions allemandes<sup>65</sup>. C'est un autre ancien socialiste qui succède à un René Belin parti sans regret : Pierre Laval fait le choix d'Hubert Lagardelle. Un choix dont Belin avoue plus tard avoir été d'abord satisfait avant d'avoir dû déchanter : « l'homme était vieux, très vieux, trop vieux, et il n'était pas armé pour tenir le coup<sup>66</sup>. »

Vieux, l'homme l'est assurément. Celui qui va se retrouver en première ligne pour les problèmes de main-d'œuvre appartient à une tout autre génération, et va en souffrir comme d'une corvée. Ce n'est pas à dire que son âge suffit à tout expliquer ou excuser. Cet avocat de formation, né en 1874, ancien doctrinaire socialiste et syndicaliste révolutionnaire avant 1914, est de plus en plus séduit par les régimes autoritaires et fascistes alors qu'il est chargé de mission à l'ambassade d'Italie de 1932 à 1940. Conseiller national dès 1941, il est fasciné par les possibilités que l'Etat français ouvre en matière de politique sociale. C'est au moment où la Révolution Nationale marque le pas qu'un Laval peu soucieux de la faire aboutir lui offre le portefeuille du Travail. A peine la passation des pouvoirs a-t-elle lieu rue de Grenelle qu'une délégation de l'Ambassade vient poser la question de la main-d'œuvre. Pris au dépourvu, Lagardelle laisse la parole à Jean Terray, le secrétaire général du ministère, qui en reste à l'argumentation de Belin. Le D<sup>f</sup> Franz Gosse, responsable des questions sociales à

---

<sup>65</sup> BRANA Pierre et DUSSEAU Joëlle, *Adrien Marquet. Du socialisme à la collaboration*, Atlantica, 2001, p. 241-246

<sup>66</sup> BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, Albatros, 1978, p. 189



l'Ambassade, fait alors une sortie violente, et s'indigne vivement que rien ne soit encore change<sup>67</sup>. Lagardelle a d'emblée un aperçu des pressions et des heures difficiles que les demandeurs de main-d'œuvre vont lui infliger.

Tous les témoignages concordent à montrer son peu d'enthousiasme et de motivation pour la tâche ingrate de contribuer au travail forcé en Allemagne, et son absence de langue de bois. Le 30 mai 1942, à la réunion des chefs de CO d'industrie à Matignon autour de Laval, son trouble le force à s'interrompre quand il évoque la concentration forcée sans pouvoir cacher qu'elle vise à faciliter les départs<sup>68</sup>. Le journal de Pierre Nicolle emploie systématiquement le mot « inquiet » au sujet du ministre chaque fois qu'il est confronté aux demandes exorbitantes des Allemands. Jamais il n'est question avec lui de zèle, de volontarisme. A l'été 1942, Lagardelle se confie à Maurice Martin du Gard : « Quand il accepta le ministère du Travail, il ne pensait pas qu'il allait prendre le ministère de la Réquisition (...). Ce qui l'intéresse, ce n'est pas ce vilain travail, mais la Charte<sup>69</sup>. » Sans illusion sur le troc de la Relève, il situe après-guerre le vrai taux de l'échange à un PG libéré pour sept travailleurs partis<sup>70</sup>. En octobre, au passage à la Relève forcée, il expose sans hypocrisie à l'inspecteur divisionnaire du travail de Lyon, qu'il a au bout du fil : « Je ne veux plus entendre parler de volontariat, il s'agit maintenant de réquisition<sup>71</sup>. »

Malgré ses réticences, sa signature se retrouve au bas des innombrables lois, décrets et circulaires organisant les transferts de main-d'œuvre volontaires puis forcés. Il est entré au gouvernement en parfaite connaissance de cause des exigences allemandes, qui l'ont préoccupé d'emblée, mais pas dissuadé ni découragé<sup>72</sup>. Dès le 26 juin, au pavillon Sévigné, il fait approuver la loi sur les travailleurs expatriés, qui doivent avoir les mêmes avantages que les mobilisés et les PG. Aux conseils des ministres des 24 et 31 juillet 1942, il est chargé de rapporter sur la Relève<sup>73</sup>. Il ne se range à aucun moment au côté des quatre ministres qui, au conseil du 4 septembre, refusent initialement de signer la première loi fondatrice du STO et

---

<sup>67</sup> L'incident est rapporté le 20 par M. Déat dans *L'Œuvre* et A. Algaron dans *Le Petit Parisien*. Voir aussi *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 162, témoignage de René Belin, 5 août 1954.

<sup>68</sup> Témoignage de participants rapportés au BCRA et publiés par la France Libre in *La Relève. La Résistance des ouvriers français*, par D.V. Aymé et M. Brillhac [épouse de Jean-Louis Crémieux-Brilhac], 1943, BDIC, S pièce 11669

<sup>69</sup> MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, Flammarion, 1948, p. 283

<sup>70</sup> *La vie des Français sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 135-137, témoignage d'Hubert Lagardelle.

<sup>71</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>72</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. I, p. 442. Le diariste note ce lundi 20 avril 1942, jour de l'intronisation du nouveau gouvernement, que « le nouveau ministre du Travail, Lagardelle, est surtout préoccupé de la question de la main-d'œuvre telle que les Allemands l'imposent. Ils exigent le départ de 400 000 ouvriers français pour l'Allemagne. »

<sup>73</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France.

obtiennent des modifications non négligeables. A la croisée des chemins, il ne profite pas de l'invasion de la zone sud pour rompre avec Vichy, alors qu'en plus de son secrétaire général et rival Jean Terray, plusieurs collaborateurs proches lui adressent leur démission dans des lettres motivées<sup>74</sup>. Il s'affirme prêt à défendre le chef du gouvernement et sa politique jusqu'au bout, quels que soient les remous dans l'opinion<sup>75</sup>.

Toujours en duo avec son rival Bichelonne, il prépare le recensement de la main-d'œuvre dont ils sont conjointement chargés par le conseil des ministres du 30 janvier 1943<sup>76</sup>. Le 26 mars 1943, six semaines après la promulgation de la loi du 16 février sur le STO, il reçoit rang de ministre, ce qui semble témoigner que le sommet de l'Etat se montre satisfait du travail accompli, et ce alors même que le bruit le donnait partant du gouvernement « pour raisons de santé » quelques semaines plus tôt. Rien de ce à quoi il a dû collaborer ne change jamais son opinion profonde sur le régime ni sur la collaboration d'Etat. Il n'est jamais tenté par la dissidence, pas même par la critique interne ou feutrée. En novembre 1943, au terme de sa marginalisation croissante dans les discussions franco-allemandes, et à la veille d'obtenir son remplacement, les Allemands le reconnaissent eux-mêmes comme « sûr sur le plan politique », tout en déplorant son inertie et son inefficacité<sup>77</sup>.

Incontestablement, il s'est accroché au pouvoir. Au sein même de son ministère, il n'a de cesse d'asseoir son autorité au forceps, en s'opposant à son propre secrétaire général Jean Terray, trop habitué à être le vrai ministre du temps de Belin : après la démission de Terray le 23 septembre 1942, il réorganise son cabinet en le peuplant de fidèles<sup>78</sup>. Au sein du gouvernement, Lagardelle mène aussi un long bras de fer avec Jean Bichelonne, dont l'enjeu est de savoir qui du vétéran du socialisme ou du technocrate « apolitique » des temps nouveaux va définir la politique sociale du régime. Il tient à ne pas voir empiéter sur son domaine de compétence, fût-ce au risque de rester impliqué dans ces opérations du STO qu'il n'aime pas beaucoup. Ainsi, il fait échec en juin 1943 à Bichelonne quand ce dernier veut lui enlever les services de la main-d'œuvre : Lagardelle, à cette occasion, « se demande ce qui lui

---

<sup>74</sup> AN F 60 1409, courrier arrivé le 18 décembre 1942 au BCRA.

<sup>75</sup> C'est ce qu'il réaffirme le 16 novembre au soir devant Pierre Nicolle. NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 61

<sup>76</sup> AN F 60 1409, dossier III

<sup>77</sup> AN F 60 1452, note de Krugg von Nidda à Pierre Laval, sans date, très vraisemblablement novembre 1943

<sup>78</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, entrées des 1<sup>er</sup>, 26 et 29 août 1942. A l'entrée du 3 octobre, p. 37, le diariste note qu'après le départ de Terray, « le ministre a fait place nette. » Pour la composition du cabinet Lagardelle courant 1943, voir en AN F 1a 3777.

serait resté<sup>79</sup> ! » En novembre 1943, il est remplacé, sans avoir voulu partir. Aussi ingrate et déplaisante que soit pour lui la mission d'appliquer la Relève et le STO, aussi médiocrement fructueuse que soit la mise en place de la Charte, il n'y voit pas de raison suffisante pour jeter l'éponge. Cela lui vaut le mépris de la Résistance, à commencer bien sûr par la gauche clandestine<sup>80</sup>. Sa démission est interprétée dans l'opinion et à l'étranger comme le chant du cygne des derniers espoirs d'un Vichy social : la Charte passe, le STO reste.

La défaite de Lagardelle laisse Jean Bichelonne seul en première ligne jusqu'à la fin de l'Occupation. Le 24 avril 1942, le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle est le dernier titulaire à intégrer le gouvernement Laval. Son prédécesseur François Lehideux gardait la faveur du Maréchal, qui oralement puis par écrit, insiste pour qu'il reste, en vain, car Lehideux, à en croire ses mémoires, n'a pas confiance en Pierre Laval et redoute qu'il cherche à satisfaire les Allemands en s'engageant dans des négociations dangereuses et sans issue sur la main-d'œuvre<sup>81</sup>. Lehideux gardait aussi la faveur des Allemands, au point d'être convoqué le 16 mai à Berlin, où le général Erhard Milch, le brillant et efficace féal - demi-juif ! - de Göring en charge de l'armement aéronautique, tente en vain de le persuader de rester au gouvernement : Lehideux refuse avec hauteur, à l'en croire, cette ingérence étrangère<sup>82</sup>. Très certainement, il ne tient pas dans l'immédiat à rester alors que tout porte à penser que les exigences allemandes en main-d'œuvre vont augmenter. Il peut ainsi s'acheter une conscience tranquille, gommant de ses souvenirs son implication pionnière dans la mise à disposition de main-d'œuvre étrangère pour l'OT, la concentration des entreprises, ou l'idée d'un Service du Travail Obligatoire. Mais à l'été 1942, on le revoit souvent rôder à Vichy dans l'espoir affiché de revenir au gouvernement, à l'Economie ou au Travail<sup>83</sup>, ce qui implique qu'il serait prêt à donner des gages à la politique de réquisition des travailleurs qui se profile. Quoi qu'il en soit, tandis que Lehideux quitte la scène, le surdoué Jean Bichelonne y fait son entrée décisive.

---

<sup>79</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, t. II, p. 199, entrée du 21 juin 1943. Le même confirme à l'entrée du 13 juillet, p. 214, que Lagardelle ambitionne bien de ne pas être réduit à un rôle de deuxième ordre : lui et Cathala contestent ainsi Bichelonne.

<sup>80</sup> Le premier numéro de *Résistance Ouvrière*, en août 1943, stigmatise par exemple « l'ex-supermarxiste Lagardelle et (...) le quarteron de renégats et de pleutres qui l'aident dans sa besogne. Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 36

<sup>81</sup> LEHIDEUX François, *De Renault à Pétain*, Pygmalion, 2001, p. 365-375

<sup>82</sup> LEHIDEUX François, *De Renault à Pétain*, *op. cit.*, p. 375-381

<sup>83</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, *op. cit.*, t. II, p. 17, entrées du 18 août 1942, et p. 22, entrée du 29 août 1942

Né à Bordeaux en 1900, Jean Bichelonne entre major à Polytechnique en 1923, en dépassant le record de points établi au XIX<sup>e</sup> siècle par le savant Arago. Membre de X-Crise, il appartient à ces jeunes technocrates emblématiques de « l'esprit des années trente », avant d'être à Vichy une figure exemplaire de ces « jeunes cyclistes » modernisateurs qui s'opposent aux « vieux Romains » réactionnaires, partisans du retour à la France pré-industrielle<sup>84</sup>. Pendant la Drôle de Guerre, comme chef de cabinet de Raoul Dautry au ministère de l'Armement, il tient tous les fils du ministère. Membre de la délégation d'Armistice, il est incarcéré à Paris le 13 août pour deux semaines par les Allemands, semble-t-il pour s'être élevé contre leurs projets d'emmener les machines-outils<sup>85</sup>. Les Allemands ne lui en veulent pas pour ses réticences, ni lui aux Allemands pour sa brève incarcération, puisque, dès le 16 août, ils exigent sa présence aux négociations parisiennes où le gauleiter Kehrl pose ses exigences exorbitantes de livraison de produits textiles<sup>86</sup>. Selon la raillerie de Jean-Baptiste Duroselle, « sa superbe intelligence mathématique lui démontra [à l'été 1940] que les Allemands gagneraient sûrement la guerre<sup>87</sup> ! » L'industriel et futur chef résistant Jacques Arthuys, qui le rencontre peu après la défaite, estime qu'il n'y a « rien à espérer de ce coco-là (...). C'est tout ce que nous combattons, réuni en un crâne<sup>88</sup>. » Il cosigne le 4 novembre 1940 les accords connus sous le nom de plan Grumberg, prévoyant la livraison de 6 millions de paires de chaussures en 1941, alors que les Français marchent en semelles de bois<sup>89</sup>. René Belin le nomme secrétaire général à l'Industrie et au Commerce au sein du ministère de la Production Industrielle, avant qu'il ne devienne titulaire de ce portefeuille provisoirement devenu un secrétariat d'Etat.

---

<sup>84</sup> Pour le parcours de Jean BICHELONNE, on se reportera avec précaution au livre apologétique de son ancien collaborateur et ami Guy SABIN, *Jean Bichelonne 1904-1944*, France-Empire, 1991. Voir aussi son portrait, plutôt indulgent, par l'ex-directeur de l'INSEE Claude GRUSON, « A propos de Bichelonne », in BLOCH-LAINE François et GRUSON Claude, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Odile Jacob, 1996, p. 29- 43

<sup>85</sup> BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, *op. cit.*, p. 139

<sup>86</sup> VEILLON Dominique, *La Mode sous l'Occupation*, Payot, 1990, p. 125-126

<sup>87</sup> DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme, 1939-1944*, 1982, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986, p. 363

<sup>88</sup> Cité par GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, rééd. Omnibus, 2000, p. 347

<sup>89</sup> DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme*, *op. cit.*, p. 81



*Jean Bichelonne à une exposition parisienne de produits industriels, second semestre 1943.* [La Documentation Française, *Images de la France de Vichy 1940-1944, images asservies et images rebelles*, 1988, p. 98]

Le très collaborateur ministre de la Production Industrielle est accompagné de représentants des autorités allemandes. Sa canne est une séquelle de son accident de voiture d'avril 1943 : il devait d'ailleurs mourir des suites de son opération du genou, le 5 décembre 1944, à la clinique SS de Hohenlychen.

Tous les témoignages reviennent sur son visage poupin, son hydrocéphalie, sa haute taille et sa forte constitution. Tous admirent ses capacités uniques. Son hypermnésie le dispense d'agenda, d'annuaires statistiques, de répertoire. Il connaît des milliers de chiffres économiques à l'unité près, et mémorise 5 000 numéros de téléphones. Son ex-directeur de cabinet, de Calan, loue sa « volonté surhumaine. Le mot "limite" n'existait pas pour lui<sup>90</sup>. » D'une capacité de travail prodigieuse, l'homme dort cinq à six heures par nuit, ce qui le rend d'humeur nerveuse. Chaque semaine il fait de surcroît l'aller-retour entre Paris et Vichy<sup>91</sup>. Son ex-supérieur René Belin, moins flatteur, le peint « effervescent, toujours suant, toujours en retard, toujours courant, bousculant les gens dans les portes. Il était toujours prolix, essoufflé, d'apparence désordonnée. Il promettait tout ce qu'on lui demandait et tenait ses promesses avec plus ou moins d'exactitude, ayant toujours une excuse absolutoire à invoquer. Son bureau était envahi de piles de dossiers<sup>92</sup>. » A dire vrai, il sait par cœur l'emplacement de la moindre feuille, et peut se permettre des écarts de rangement. Habité du désir compulsif de tout savoir et de tout résoudre, satisfaire les exigences allemandes de main-d'œuvre n'est guère plus pour lui, selon le mot de Jacques Evrard, qu'« une simple équation à résoudre<sup>93</sup>. »

Car le drame de ce surdoué est résumé ainsi par Belin : « Au fond, il ne lui manquait qu'une chose pour être une sorte de surhomme, un peu de sens politique et même plus

<sup>90</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 31, témoignage de Robert de Calan, 1953

<sup>91</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 28, témoignage de Roger Gaillochet, 1<sup>er</sup> octobre 1952. Quatre membres de son cabinet restent en permanence dans la capitale, trois dans la ville d'eau.

<sup>92</sup> BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy, op. cit.*, p. 136

<sup>93</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 39

simplement un peu de pondération<sup>94</sup>. » On pourrait ajouter : un peu plus de réceptivité au côté humain des problèmes. Le très sensible René Bousquet lui-même remarque, non sans aplomb, dans une note de 1945 qu'il adresse à Laval pour l'aider à préparer sa défense :

[Bichelonne] a mauvaise cote. Il semble avoir été grisé par son ascension ministérielle et avoir eu de grosses ambitions qui l'ont poussé à avoir des contacts politiques avec des partis d'avant-garde. On lui reproche beaucoup de vous avoir poussé dans les affaires de réquisition de main-d'œuvre et d'avoir traité celle-ci comme du matériel humain que l'on cède au numéro et au poids<sup>95</sup>.

Au-delà de la naïveté ou de l'inconscience, Bichelonne cède bien aux sirènes du collaborationnisme. Dès 1941 il inquiète Du Moulin de La Barthète « par sa rapide évolution<sup>96</sup>. » Ce dernier tente en vain d'empêcher le jeune espoir de se fourvoyer en acceptant sa promotion d'avril 1942<sup>97</sup>, mais le démon du pouvoir le dévore, et il est l'un des seuls technocrates de Darlan à rester au gouvernement Laval, avec une promotion. Il ne profite pas, comme d'autres technocrates, de la césure de novembre 1942 pour quitter son poste. Il signe la déclaration ultra-collaborationniste du 5 juillet 1944, pour être certes aussitôt le signataire le plus effrayé de son geste, au point de prétendre avoir signé sans lire : cette fable ne convainc personne, pas même ses proches collaborateurs, furieux, qui savent à quel point il lit toujours « jusqu'aux virgules des papiers » qu'ils lui font signer<sup>98</sup>. Parti pour Sigmaringen, il meurt en Allemagne le 5 décembre 1944 sans avoir été jugé.

Au sein du régime sa position est particulièrement solide. Secrétaire d'Etat au 24 avril 1942, il reçoit rang de ministre quand il prend le portefeuille des Communications le 18 novembre : cela lui donne dès lors le droit d'assister aux réunions restreintes du cabinet. Il est l'un des rares ministres à jouir à la fois de l'affection de Laval et de celle de Pétain. Selon Roger Gaillochet, son camarade de promotion, meilleur ami et chef de secrétariat particulier, « Jean Bichelonne était régulièrement invité à la table du Maréchal, qui lui manifestait une véritable affection. Quant au président Laval, il considérait avec étonnement cette prodigieuse mécanique cérébrale. Il l'appelait son encyclopédie vivante et avait coutume de dire : “Quand Bichelonne est avec moi, tout dossier devient inutile<sup>99</sup>”. » Bichelonne est le seul titulaire

---

<sup>94</sup> BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, op. cit., p. 136

<sup>95</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 1575

<sup>96</sup> DU MOULIN DE LABARTHÈTE Henri, *Le Temps des Illusions*, op. cit., p. 305. Il décrit ainsi Bichelonne, p. 327 : « le grand crack de l'École, une sorte d'hydrocéphale joufflu, de Pic de la Mirandole contemporain, l'une des plus vastes intelligences techniques de ce siècle, mais dont on se demanderait toujours si, n'ayant pas mis plus de cinq ans à franchir le stade de la haute maturité scientifique, il ne mettrait pas au moins vingt ans pour atteindre l'âge de la simple puberté politique... »

<sup>97</sup> DU MOULIN DE LABARTHÈTE Henri, *Le Temps des Illusions*, op. cit., p. 331

<sup>98</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, témoignage de Roger Gaillochet, 1<sup>er</sup> octobre 1952, p. 29

<sup>99</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, témoignage de Roger Gaillochet, 1<sup>er</sup> octobre 1952, p. 28

connu de la Francisque à la recevoir directement des mains du Maréchal sans besoin des deux parrains règlementaires<sup>100</sup>, insigne faveur qui confirme combien Pétain n'éprouve aucune animosité envers le maître-d'œuvre de la livraison massive des ouvriers et des jeunes à l'ennemi. Il le compterait même comme un candidat sérieux à la succession de Laval.

A contre-cœur pour l'un, avec enthousiasme pour l'autre, Lagardelle et Bichelonne vont tous deux aider Laval à concrétiser la livraison forcée de main-d'œuvre à l'Allemagne. Le contexte global rend celle-ci objectivement inévitable pour le Reich.

## **II - De la crise du volontariat à la genèse de la Relève**

A son avènement le 21 mars 1942, Sauckel entend recruter 1 600 000 travailleurs, dont un million à l'Est, de gré ou, plus sûrement, de force. Le volontariat à l'Est n'est pas négligeable : jusqu'à l'été, il est même supérieur aux prévisions en URSS occupée<sup>101</sup>. Puis c'est la brutalité qui lui permet d'accomplir tous ses objectifs. Le GBA agit main dans la main avec les SS, la Wehrmacht et les plus féroces gauleiters de l'Est, Arthur Greiser dans le Warthegau, Hans Frank en Pologne, Erich Koch en Ukraine, le ministre Alfred Rosenberg en Russie occupée, sans parler des collaborateurs locaux, agents d'une chasse à l'homme massive. Les refus de partir sont punis des pires représailles : bastonnade, fusillade, incendie des demeures familiales voire de villages entiers, arrestation des parents jusqu'à ce que leurs enfants se livrent, rafles massives dans la rue, sur les foires, devant les cinémas, à la sortie ou à l'intérieur des églises, etc. Par mépris raciste, les peuples slaves doivent fournir une forte proportion de femmes au recrutement forcé : la moitié de la main-d'œuvre soviétique et polonaise arrachée au pays est ainsi composée de femmes. 5 à 10% des victimes sont des enfants et des adultes malades, recrutés sans discernement. Avec de telles méthodes, d'avril à septembre, Sauckel recrute 1 300 000 *Ostarbeiter*, pour moitié des femmes âgées de vingt ans en moyenne. Il peut se vanter devant Hitler dès le 27 juillet d'avoir déjà recruté un total de 1 639 794 étrangers<sup>102</sup>. Plusieurs milliers de ces victimes se retrouvent à travailler en France, notamment à l'Organisation Todt ou dans les mines du Nord-Pas-de-Calais : les mauvais traitements qui leur y sont infligés choquent profondément les travailleurs français qui en sont témoins. Ceux-ci multiplient à leur égard les gestes d'aide et de compassion sur le lieu de

---

<sup>100</sup> Le fait a été remarqué par Gilles LEVY, *L'Auvergne des années noires*, Ed. de Borée, 2000, dont le chapitre VII est consacré à l'ordre de la Francisque.

<sup>101</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, *op. cit.*, p. 157

<sup>102</sup> *Ibidem*, p. 138

travail, au risque des sanctions<sup>103</sup>, voire les aident, en 1943-1944, à s'évader et à se cacher dans des fermes<sup>104</sup> ou des maquis<sup>105</sup>. En Allemagne même, tous les requis du STO témoignent abondamment, dans leur correspondance et leurs souvenirs, du traitement effroyable des *Ostarbeiter*, encore pire que celui des Polonais :

Les Russes, et surtout les femmes, sont, de tous les travailleurs, les plus mal nourris et les plus systématiquement abîmés. Les femmes russes sont mises à travailler devant des fours, d'où elles retirent avec des pinces des obus rouges et cela pendant douze heures de suite. Toutes les fois qu'il y a un travail pénible à effectuer, comme décharger un wagon de charbon, etc., c'est aux femmes russes qu'on le confie<sup>106</sup>.

Mais les enrôlés de l'Est sont avant tout des manœuvres. C'est à l'Ouest que se trouve la main-d'œuvre qualifiée, d'abord en France. Or, dans un pays occidental développé, à l'organisation sociale, économique et administrative complexe, de tels déchaînements de violence sont impensables, l'accord et la coopération des autorités locales indispensables, le recrutement obligatoire moins immédiatement possible. Mais il est à l'horizon. Car à sa première venue en France en mai 1942, Sauckel trouve le volontariat civil en crise. Le volontariat français était d'emblée le plus modeste d'Europe occupée. Or son flux, déjà modeste, devient réellement indigent. Heureusement, Laval veille à anticiper sur ses préoccupations, et l'idée de la Relève va provisoirement apaiser les craintes du GBA.

### **1) Le volontariat français, déclin d'un fait de société**

Une première crise du volontariat, la plus méconnue, survient à l'invasion de l'URSS. Le 30 juin 1941, la France compte 38 865 offres d'emplois non satisfaites. Le MBF demande même au ministère allemand du Travail de s'abstenir pour une fois de nouvelles demandes de main-d'œuvre<sup>107</sup>. L'OKW, qui espérait plus de 100 000 embauches, ne cache pas sa déception : le MBF essuie une réprimande<sup>108</sup>. Celle-ci n'enraye pas la baisse du volontariat, qui chute de 44 % entre mai et août 1941, avec 3 976 départs mensuels au lieu de 8 978<sup>109</sup>.

---

<sup>103</sup> Alain PETIT, « Le quotidien ouvrier dans les mines du Nord-Pas-de-Calais », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 126

<sup>104</sup> IHTP 72 AJ 67, dossier de l'Organisation Civile et Militaire, témoignage de Guy Mollet, 29 juin 1946.

<sup>105</sup> C'est le cas en Lorraine selon HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 540

<sup>106</sup> AN 3 AG 2 364, rapport daté de septembre 1943, citant le témoignage de STO français d'une usine de munitions en Autriche. Souligné dans le texte.

<sup>107</sup> Rapport du MBF, 31 juillet 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>108</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, *op. cit.*, tr. fr. déposée à l'IHTP, p. 286-287

<sup>109</sup> D'après les chiffres cités par Céline MALHERBE, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2016 personnes*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2001, p. 81. Voir aussi ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en*



Hans Umbreit l'attribue à l'influence du Parti Communiste, qui dissuade plus d'un membre de la classe ouvrière d'aller fourbir des armes contre la patrie des travailleurs. Cette idée n'expliquerait pas toutefois le redressement du recrutement après l'été. Patrice Arnaud n'évoque aucune raison politique à cette chute, mais énonce l'hypothèse de l'incertitude initiale suscitée par la nouvelle guerre, de la chute consécutive de l'immigration russe ainsi que de l'arrêt allemand en mai de l'émigration polonaise de France vers le Reich<sup>110</sup>. Malgré un rétablissement à partir de septembre, les départs plafonnent ensuite entre 10 000 et 12 000 par mois, avec un creux au moment des fêtes. Les besoins allemands ne peuvent être satisfaits, tandis que le très fort recul du chômage ôte un moyen de pression sur les travailleurs. Les évolutions antérieures se maintiennent, avec l'importance croissante des femmes et des nationaux dans le recrutement.

**Tableau V - Evolution du volontariat de juin 1941 à mai 1942**  
[selon les rapports du MBF, 31 janvier, 24 mars et 31 mai 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>]

Mois	06/41	1/07/41- 20/07/41	21/07/41- 19/09/41	19/09/41- 17/11/41	18/11/41- 23/01/42	24/01/42- 23/03/42	24/03/42- 24/05/42
<b>Départs</b>	8 084	3 746	12 308	23 946	19 528	20 127	17 077
<b>Hommes</b>	5 772	2 388	8 835	19 806	14 002	15 534	12 444
<b>Femmes</b>	2 312	1 358	3 473	4 140	5 526	4 593	4 633
<b>% Femmes</b>	28.6	36.25	28.22	17.29	28.3	22.82	27.13
<b>Français</b>	5 968	3 011	10 183	19 970	17 102	17 498	14 586
<b>% Français</b>	73.85	80.38	82.7	83.4	87.58	87	85

Sur la fin du premier semestre 1942, il ne s'agit plus d'érosion, mais presque d'écroulement. Dans son rapport à Hitler du 27 juillet, Sauckel évoque 7 000 embauches en France en mai, 5 550 en juin<sup>111</sup>. L'ancien responsable du Commissariat Général au STO, Jacques Desmarests, voit en 1946 trois facteurs à cette baisse : la haine croissante de l'occupant, la certitude de plus en plus générale de sa défaite, et la crainte des bombardements alliés. Il évalue les départs à 12 000 par mois au premier trimestre 1942, 9 000 en avril et 8 000 en mai<sup>112</sup>. Les chiffres fournis en 1995 par Bernd Zielinski sont encore inférieurs : en janvier comme en février 1942, il se présenterait 10 000 volontaires, 11 000 en mars, mais 7

---

*Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006, t. I, p. 53

<sup>110</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 52-53. Il devenait embarrassant d'avoir en Allemagne une catégorie de Polonais exemptée du « décret polonais » draconien et discriminatoire de février 1940, d'où cet arrêt de l'émigration polonaise depuis la France.

<sup>111</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 139

<sup>112</sup> DESMARESTS Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, PUF, 1946, p. 179

600 en avril et 7 800 en mai<sup>113</sup>. Le nombre de volontaires baisse au moment où les besoins en main-d'œuvre augmentent : cette crise des ciseaux pousse les Allemands à des mesures de rigueur et de coercition.

La cause fondamentale de la crise est surtout, en fait, le mécontentement très majoritaire des volontaires devant leur condition de vie – mécontentement *a fortiori* plus puissant s'il ne s'agit que de semi-volontaires poussés au départ par les pressions morales, financières et administratives. La déception commence dès le trajet vers l'Allemagne, avec l'inconfort du voyage en train, la surveillance irritante des policiers nazis et la nourriture parfois infecte servie à l'arrivée<sup>114</sup>. Sur place, rien ne s'arrange. Obligé de partir à Mannheim le 17 février 1942, un chômeur témoigne que lui et ses camarades ont été logés dans un cinéma, méprisés et si mal nourris qu'en quelques mois il a perdu 17 kg : « tous les ouvriers, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont extrêmement mécontents de leur sort<sup>115</sup>. » Les plaintes concernent avant tout les mauvaises conditions de logement et de nourriture, le manque de soins, les affectations arbitraires en des lieux et à des métiers non prévus par le contrat, l'absence de liberté, les menaces policières et patronales, l'hostilité des habitants.

Un rapport officiel allemand de début juin 1942, destiné au DAF, admet que la majorité des entreprises méconnaît les clauses des contrats d'un bout à l'autre du séjour<sup>116</sup>. Selon lui, les salaires et les indemnités versés ne sont pas ceux promis, or beaucoup ne viennent en Allemagne que pour assurer des conditions de vie décentes à leurs familles restées en France. Ceux venus avec leurs femmes, nombreux, en sont souvent séparés et ne reçoivent pas la chambre promise qui permette la vie commune. Les femmes seules avec enfants sont trop mal payées pour survivre. La formation professionnelle offerte est insuffisante, et des spécialistes sont employés à des tâches très inférieures à leurs qualifications, tel cet important contingent de métallos engagés par les Hermann-Göring Reichswerke de Wattenstedt et qui se retrouvent terrassiers<sup>117</sup>. L'Eldorado promis s'avère un purgatoire, et l'Etat nazi, sa police, la majorité des entreprises veillent conjointement à ce que les Français restent toujours moins payés que les Allemands, comme l'exige une bonne part

---

<sup>113</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und das « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995, p. 90

<sup>114</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 181-183.

<sup>115</sup> AN 3 AG 2 364, rapport en date du 30 septembre 1942. Même les Italiens, nombreux, se sont révoltés en février, suscitant une fusillade où quelques gendarmes auraient été tués ; en punition ils ont été expédiés chez IG Farben à Ludwigshafen.

<sup>116</sup> AN F 60 1452

<sup>117</sup> *Ibidem*

de la population du Reich<sup>118</sup>. Ces façons de faire ne satisfont que les maisons françaises spécialisées dans le racolage pur et simple, en contact avec les grosses firmes allemandes telle IG Farben, et qui réalisent de gros profits sur le dos de la main-d'œuvre qu'elles livrent<sup>119</sup>.

Les lettres des volontaires déçus apportent à la propagande le meilleur des démentis, d'autant qu'ils s'abstiennent en général de remarques politiques, et qu'on peut difficilement les accuser de parti pris pour la dissidence ou les Alliés. Les Allemands eux-mêmes sont conscients que la propagande officielle ne pourra jamais contrebalancer la propagande négative des rentrés. A Nuremberg, les pratiques des entreprises décrites sont si indignes que l'OPA de Nîmes s'angoisse qu'« une seule de ces lettres entre les mains de nos adversaires suffirait à réduire à néant notre si actif travail de recrutement » et suspend les départs pour cette région<sup>120</sup>. En date du 2 juillet 1942, la lettre archétypale d'une volontaire, Josée R., qui écrit depuis Bonn à son ami Gaby L., se fait explicitement militante et cherche à avertir et dissuader tout nouveau candidat au volontariat.

C'est honteux tout ce que l'on peut raconter en France sur le travail en Allemagne, et faux. Je me lève à 5 heures du matin pour aller travailler. On finit au soir à 5 heures ; je suis très fatiguée et pas à manger, une assiette de soupe à midi et une assiette au soir, un pain par semaine, un quart de beurre, c'est tout pour une semaine ; on crève de faim, impossible de revenir en France, on est prisonnière des Allemands, on couche toutes dans une grande chambre, quand on est malade il faut se soigner toute seule ; ils ne veulent plus nous laisser revenir ou c'est la prison. Ma camarade revient car son petit garçon va mourir, il a fallu des preuves pour qu'elle puisse revenir. (...) Ici il faut obéir au doigt et à l'œil ; il faut rentrer à dix heures du soir ou c'est la prison, obliger (*sic*) de travailler ou la prison, toujours la prison... surtout quand tu répondras ne marque rien de tout cela ou ta lettre ne passera pas... raconte à tout le monde ce qui se passe quand on vient travailler en Allemagne c'est une honte<sup>121</sup>...

Les volontaires encore en Allemagne sont dès lors surreprésentés dans les actes de contestation, les arrestations, les envois en prison, en AEL et en camp de concentration, et pas uniquement pour des motifs de droit commun. Beaucoup refusent de revenir après une permission. D'autres changent illégalement d'emploi au sein du Reich, ou s'évadent. De 1940 à juin 1942, les Allemands dénombrent 45 000 ruptures de contrat de travail, près d'un sur quatre. Ce phénomène s'accélère fortement entre octobre 1941 et mai 1942 : le total de la main-d'œuvre française en Allemagne diminue alors en moyenne chaque mois de 6 000 personnes, contre moins de 1 500 auparavant. Du 1<sup>er</sup> juin au 10 juillet, 12 375 travailleurs sont

---

<sup>118</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 200-212. L'auteur estime de 300 à 400 F par mois (15 à 20 RM) les économies moyennes envoyées en France par les volontaires de 1940-1942, très loin du plafond maximum de 3 000 F autorisé. Moins payés que les Allemands, au motif raciste que leur rendement ne peut qu'être inférieur, souvent astreints délibérément à des emplois inférieurs à leur qualification, ils payent par contre les mêmes impôts et pâtissent du même coût élevé de la vie dans le Reich.

<sup>119</sup> AN F 60 1452

<sup>120</sup> AN 2 AG 461, rapport de l'OPA de Nîmes, 11 septembre 1942, traduit pour le cabinet du Maréchal.

<sup>121</sup> AN 3 AG 2 364

perdus, un record. Le Reich perd deux travailleurs français pour un qui arrive. Entre mai et juillet, 75 000 Français et Françaises travaillent en Allemagne, soit à peine plus de la moitié des 109 000 hommes et deux tiers des 34 000 femmes partis depuis 1940 : les autres ont préféré rentrer<sup>122</sup>. Autant en effet retrouver le pays, surtout qu'entre-temps, le plein emploi y est revenu.

La baisse générale des salaires des volontaires français, le 1<sup>er</sup> avril 1942, exaspère un peu plus ces derniers, ainsi que celle des rations le 6, tant pour les étrangers que les Allemands. Le 20 mai, Sauckel proroge arbitrairement les 43 000 contrats arrivant à expiration entre le 20 mai et le 30 septembre<sup>123</sup>. Paradoxalement, les 43 000 premiers travailleurs français forcés avant la lettre, avant même la Relève puis le STO, ne sont autres que ces volontaires retenus de force dans le Reich ; parmi eux, des milliers de femmes qui n'auraient jamais pu être requises en France. Nécessité fait loi : les Allemands ont trop besoin d'hommes, le temps est aux mesures radicales, et peu leur chaut le libre vouloir de la main-d'œuvre qu'ils ont sous la main et ne tiennent pas à perdre. Ces mesures révoltent les volontaires. 2 825 Français sont arrêtés en juillet pour rupture du contrat de travail, soit 3.7 % du total présent en territoire allemand, et encore 801 en août<sup>124</sup>.

Les évadés d'Allemagne, les permissionnaires défaillants, inaugurent les pratiques qui seront celles des requis du STO. Des volontaires revenus qui n'ont pas leur certificat de libération signé par l'entreprise allemande ne peuvent pas retirer leurs cartes d'alimentation et doivent subsister sans elles dans une semi-clandestinité. Pour ne pas revenir finir leur contrat outre-Rhin, par ailleurs, des volontaires rapatriés sanitaires sont prêts à tout. Ceux soignés à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon doivent être gardés par la police, et ne peuvent aller aux toilettes qu'accompagnés d'un garde<sup>125</sup>, un spectacle édifiant propre à dissuader les candidats à l'expatriation qui pourraient en avoir connaissance. De même, bien des entreprises assoiffées de main-d'œuvre n'attendent pas les décrets Sauckel pour tenter de forcer des Français à rester ou à revenir<sup>126</sup>. Benoist-Méchin confirme qu'en avril 1942, la connaissance

---

<sup>122</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 251-255. En 1940-1941, ni Himmler ni le MBF ne souhaitent encore poursuivre ces défaillants retournés en France - au contraire de certains patrons qui demandent au MBF de faire pression sur eux, voire de les contraindre à signer un nouveau contrat après expiration régulière du précédent.

<sup>123</sup> AN 3 AG 2 365. Le 5 avril 1942, une lettre d'un volontaire à sa femme depuis les Sudètes parle de « travaux forcés. » Cité par Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 209

<sup>124</sup> ARNAUD Patrice et BORIES-SAWALA Helge, « Les Français et les Françaises volontaires pour le travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 120

<sup>125</sup> AN 3 AG 2 365, information parvenue le 5 octobre 1942

<sup>126</sup> ARNAUD Patrice et BORIES-SAWALA Helge, « Les Français et les Françaises volontaires pour le travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 258

de la coercition exercée en Allemagne contre les Français se répand vite en France, « tarissant d'un seul coup les sources de recrutement », et offrant à Laval un piètre don de joyeux avènement<sup>127</sup>.

## 2) *En attendant Sauckel : la double radicalisation allemande et vichyste*

Avant même la nomination de Sauckel, le MBF répercute en France les consignes du Plan de Quatre Ans, et accentue la pression sur la main-d'œuvre. Le 14 janvier 1942, à une conférence franco-allemande, Elmar Michel exige de Vichy une déclaration gouvernementale officielle qui encourage les ouvriers à aller travailler en Allemagne. Le 24 février, il blâme devant Barnaud l'insuffisance du plan de concentration français du 17 décembre<sup>128</sup> et, le lendemain, une ordonnance allemande impose les concentrations d'entreprises « si la situation économique (...) l'exigeait. » Cette concentration forcée est fort mal accueillie dans l'opinion, petits entrepreneurs, petits commerçants et ouvriers menacés de chômage en tête<sup>129</sup>, mais aussi industriels craignant l'exode de la main-d'œuvre qualifiée en Allemagne<sup>130</sup>. Même des collaborationnistes la critiquent. Marcel Déat se retrouve passagèrement en froid avec l'occupant pour avoir plaidé dans *L'Œuvre* en faveur des nombreuses PME qui caractérisent l'économie française et « des ouvriers qu'on ne peut pas transporter comme des troupeaux<sup>131</sup>. » Plus que jamais, salariés à temps partiel et chômeurs redoutent l'envoi d'office en Allemagne : comme en 1941, nombreux sont ceux qui préfèrent renoncer à s'inscrire au chômage au prix d'une aggravation tragique de leur situation au cœur d'un hiver rigoureux<sup>132</sup>. Il y a là comme une sorte de proto-réfractariat à une sorte de pré-travail obligatoire.

Le 22 avril, une ordonnance plus radicale du MBF ferme des entreprises et augmente l'horaire hebdomadaire de travail en usine. Dans certaines branches, les employeurs ont ordre de livrer les noms des ouvriers rendus disponibles par ce changement, dénonciation obligatoire qui peut faire du dégât à la cohésion sociale française<sup>133</sup>. Mais la pénurie de main-

---

<sup>127</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., t. II, p. 112. Laval aurait comparé ce mauvais coup à la façon dont en novembre 1940, le gauleiter Bürckel n'avait pas trouvé mieux pour saluer l'entrevue de Montoire que d'expulser les Lorrains francophiles.

<sup>128</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 80

<sup>129</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, janvier 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>130</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, février 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>131</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 373, entrée du 16 mars 1942. Des mots dont le futur ministre du Travail de 1944 ne se souviendra plus.

<sup>132</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, février 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>, n. 29

<sup>133</sup> « Non seulement l'ennemi entend obtenir de la main-d'œuvre », note le journaliste résistant Pierre LIMAGNE, « mais il n'est pas fâché de créer une cause de difficultés nouvelles – et combien graves ! – entre

d'œuvre est telle que ceux qui perdraient leur emploi ont toutes les chances d'en retrouver. L'augmentation du temps de travail est pareillement inutile : au 1<sup>er</sup> juin 1942, les 48 heures sont déjà pratiquées par 100 % de la sidérurgie, 68 % de l'industrie mécanique, 55 % de la fonderie<sup>134</sup>. Il reste peu d'hommes qu'elle puisse libérer. La même ordonnance intime aux tribunaux de suspendre « toutes les procédures en matière civile et commerciale » pour qui signe un contrat pour l'Allemagne. Le 29 mai, le MBF accorde la suspension des poursuites pénales à tous les volontaires en délicatesse avec la justice.

Entre-temps, le 18 mars, Elmar Michel a présenté pour la première fois à Vichy un objectif chiffré : 150 000 « volontaires » pour dans trois mois. Soit autant que l'ensemble des partants depuis 1940, quand la tendance est au tassement des départs. C'est irréalisable, sauf à admettre implicitement que la coercition devra intervenir. Le gouvernement semble l'accepter dans sa réponse du 8 avril : reprenant la proposition qu'il est allé formuler à Berlin le 10 mars, Barnaud dit Vichy prêt à prendre « les mesures propres à déterminer les départs » demandés, sans préciser lesquelles. Il demande qu'aux départs correspondent une transformation de prisonniers en travailleurs libres et une libération d'agriculteurs propice à l'augmentation de la production agricole et donc des livraisons à l'Allemagne. Il garantit que les PG transformés qui ne reviendraient pas à l'issue de leur permission y seront forcés par la police et la gendarmerie<sup>135</sup>. C'est intégrer d'avance le recours à la coercition, avant même la conclusion du moindre accord.

Courant avril, Sauckel envisage le passage immédiat à la réquisition afin de recruter 350 000 Français, plus du double des 150 000 demandés par Michel le 18 mars. Le gauleiter mesure bien qu'il sera impossible d'obtenir autant par un volontariat qui va s'amenuisant. Stülpnagel et Abetz, effrayés, lui démontrent le caractère prématuré de la réquisition, le risque d'une vive réaction de l'opinion et des travailleurs d'usines au service de l'Allemagne, estimés par Abetz à trois millions, et celui d'une grave crise du gouvernement français, sans la coopération duquel rien n'est possible, vu les maigres effectifs allemands disponibles pour la tâche. Mieux vaut offrir des compensations, en particulier sur la question des prisonniers. Quant à instituer le travail forcé, le MBF, dans un accès de scrupules inhabituel, juge encore

---

employeurs et employés français. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. I, p. 545, entrée du 12 mai 1942

<sup>134</sup> AN 3 AG 2 365, rapport en date du 10 septembre 1942. Le gouvernement s'interroge alors sur la nécessité d'augmenter encore plus le temps de travail hebdomadaire. Un rapport répond positivement le 7 juillet, rendu par le comité médical présidé par les docteurs Hermann (professeur de physiologie à la faculté de Lyon) et Mazel (directeur de l'institut de médecine du travail à Lyon).

<sup>135</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 148, lettre de J. Barnaud à E. Michel, 8 avril 1942. Voir aussi MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne*, op. cit., p. 21

cela contraire au droit des gens<sup>136</sup>. Sauckel accepte de patienter. Mais il n'en fait pas moins plancher déjà ses services, fin avril, sur une ordonnance qui instituerait le travail obligatoire dès que le volontariat ne suffirait plus, ce dont Berlin tient les Allemands de Paris informés le 25 avril<sup>137</sup>. Le 5 mai, en conférence, Hitler autorise son fidèle à introduire une conscription du travail en Europe de l'Ouest, France incluse, soulignant que puisque les Français ont déclaré la guerre, à eux d'en payer les conséquences<sup>138</sup>.

Circonstance aggravante, alors que les Allemands sont moins disposés que jamais à relâcher des prisonniers économiquement utiles, le général Giraud s'évade et parvient à gagner la zone sud le 19 avril à la fureur sans bornes de Hitler, qui le surestime. Angelo Tasca note le 10 mai que « la question de Giraud est le caillou dans la machine des rapports franco-allemands<sup>139</sup>. » Ironiquement, toute libération de PG est gelée en raison de l'évasion d'un homme qui a manifesté 18 mois plus tôt sa sympathie écrite et zélée pour l'idée de Relève. Remettant au premier plan la question des prisonniers, l'affaire Giraud va servir de prétexte pour lancer la Relève.

Alors que, début mai, le Reich n'a encore officiellement rien demandé ni proposé au nouveau chef du gouvernement français, celui-ci prend typiquement les devants. Le 11 mai est signé un protocole sur la fabrication de poudre en zone sud pour l'Allemagne : il implique une importante mutation de main-d'œuvre, la première d'une longue série<sup>140</sup>. Le 12 mai, la collaboration emprunte un tour nouveau : pour la première fois, il n'est plus question de livrer des produits, mais des hommes. Ce jour-là, Pierre Laval prend l'initiative de proposer lui-même la main-d'œuvre française dans une lettre à Joachim von Ribbentrop. Après y avoir exalté le combat européen « gigantesque » conduit par l'Allemagne contre le bolchevisme et pour la « civilisation », puis évoqué le « sang de sa jeunesse » versé, Laval fait assaut de servilité :

J'ai le désir que les Français, aussi nombreux que possible, prennent dans vos usines la place de ceux qui partent sur le front de l'Est.

Les Français sont liés à leur sol ; mais je sais qu'ils seraient prêts à le quitter pour une tâche dont la signification historique et nationale leur a été exposée.

Je ferai de mon mieux dans ce sens et je vous prie de m'aider en vue de créer un terrain psychologique qui pourrait faciliter mon action<sup>141</sup>.

---

<sup>136</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, op. cit., p. 321. D'après une notice du MBF des 9 et 12 mai 1942. Voir aussi ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 95-96.

<sup>137</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 97

<sup>138</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1971, p. 112

<sup>139</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Archives de guerre d'Angelo Tasca*, op. cit., entrée du 10 mai 1942, p. 389

<sup>140</sup> Il s'agit d'affecter d'emblée 16 000 femmes et étrangers au programme, puis 20 000 personnes supplémentaires dans les cinq mois suivants.

<sup>141</sup> Cité par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 38

Aucune contrepartie n'est demandée. Laval n'évoque ni lesdits moyens de créer ce « terrain psychologique », ni l'idée d'un retour des PG contre des travailleurs, pas plus que les méthodes concrètes pour faire partir les travailleurs. Même un collaborationniste tel Benoist-Méchin voit toute l'imprudence de cette promesse inconsidérée de main-d'œuvre sans contrepartie, au moment où la courbe des engagements ne fait que décliner<sup>142</sup>. La sèche réponse de Ribbentrop ne parvient que le 26 : elle n'évoque pas la proposition de Laval, et se borne à affirmer que puisqu'en France, la générosité du Führer à Montoire a trouvé si peu d'écho, « il est tout naturel que le gouvernement du Reich ne puisse plus, à l'avenir, tenir compte dans ses décisions des espoirs et des promesses, mais exclusivement des réalités<sup>143</sup>. »

Le travail forcé des Français en Allemagne n'est donc qu'une question de temps. Le 15 mai, la première venue du GBA à Paris en pose le premier jalon.

### 3) *Des premiers entretiens Laval-Sauckel à la marche à la Relève*

Les négociations sur la main-d'œuvre et le processus qui conduit à la Relève sont l'affaire personnelle de Fritz Sauckel et de Pierre Laval. Très vite, le GBA ne consulte plus personne et, si l'Ambassade a mission de l'assister, le MBF doit se tenir à l'écart sur ordre de l'OKW. S'il a plaidé pour acheter le soutien français par des concessions sur les PG, le MBF ne croira ni à la Relève ni à son succès<sup>144</sup>. De son côté, Laval n'associe ni Pétain ni aucun ministre à sa négociation, pas même Scapini, pionnier de l'idée de la Relève et responsable officiel des PG. Ce n'est qu'à l'amitié d'un Abetz inquiet des mesures envisagées que Scapini doit d'être mis au courant et de rencontrer Sauckel. L'ambassadeur lui a présenté d'avance le GBA comme « un homme énergique et brutal ». De fait, Scapini se retrouve à l'Ambassade face à un homme dont « [l'] exposé allemand est long et touffu, plein de considérations générales. Il tape volontiers du poing sur la table », se fâche quand Scapini ose demander un échange de un pour un, explique « qu'il a les moyens de recruter les travailleurs sans même rendre de prisonniers, que l'Allemagne joue sa vie et qu'il n'hésitera pas à avoir recours à tous les moyens. » Il ne voit pas quel avantage « précis, direct et substantiel » lui apporterait un échange égalitaire, et ne se laisse pas convaincre quand Scapini expose que la main-d'œuvre civile serait de meilleure qualité<sup>145</sup>. Puis Scapini s'en retourne à Berlin où il devra

---

<sup>142</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., t. II, p. 120

<sup>143</sup> ABETZ Otto, *Histoire d'une politique franco allemande 1930-1950. Mémoires d'un ambassadeur*, Stock, 1953, p. 263

<sup>144</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, op. cit., trad. fr. déposée à l'IHTP, p. 289

<sup>145</sup> SCAPINI Georges, *Mission sans gloire*, 1947, Morgan, 1960, rééd. Déterna, 2008, p. 127



appliquer sur ordre les accords Laval-Sauckel sur la Relève, sans en connaître le contenu - en particulier le taux d'échange de un pour trois. Il devra agir de concert avec le général Reinecke, en charge des prisonniers à l'OKW, et qui ne le connaît pas plus que lui<sup>146</sup>.

Le 15 mai, Fritz Sauckel et Pierre Laval se rencontrent pour la première fois à l'ambassade allemande de la rue de Lille. Aux souvenirs concordants de Chasseigne et Cathala, le GBA menace de rappeler les centaines de milliers d'anciens PG en « congé de captivité », et souligne que l'économie française dépend du bon vouloir allemand pour ses matières premières<sup>147</sup>. Il refuse tout relèvement des salaires bloqués. Il expose son exigence exorbitante : 350 000 travailleurs, dont 100 000 de la métallurgie, 200 000 de l'industrie, 50 000 de divers autres secuteurs<sup>148</sup>. Il réclame 150 000 travailleurs spécialistes d'ici au 15 juillet – un délai plus tard repoussé au 15 puis au 30 août. C'est plus qu'il n'en est parti depuis juin 1940. Pierre Laval n'émet aucune objection, proteste de sa bonne volonté. Mais c'est alors qu'il ressort la vieille idée de la Relève : que parte un travailleur civil pour faire revenir un prisonnier paysan. L'avantage ? Une augmentation substantielle des livraisons agricoles au Reich, et une amélioration du climat psychologique, favorisant les départs. Sauckel accepte de proposer le principe au Führer, sans s'engager sur le taux de un pour un. Durant le retour vers Matignon, Benoist-Méchin s'étonne devant Laval qu'il ait si facilement consenti aux exigences de Sauckel, alors que seuls 12 000 volontaires partent par mois : « Vous avez sans doute un plan pour résoudre ce problème ? » Dans un dialogue irréel, Laval lui expose qu'il a juste donné une preuve de bonne volonté, grâce à laquelle d'ici à la date prévue, il aura vu Ribbentrop et lui aura expliqué que « cette bourrique de Sauckel » exagère ; ainsi aucun ouvrier ne partira... Volonté de s'aveugler ou d'aveugler son interlocuteur ? Pure chimère ou mensonge, en tout cas, puisque Laval n'a pas reçu d'invitation dudit Ribbentrop, ni n'a aucune chance d'être délié de son engagement<sup>149</sup>.

Le 6 juin, par téléphone, le GBA obtient l'accord verbal de Hitler à la Relève : 50 000 PG paysans seront « mis en congé de captivité » contre 150 000 travailleurs spécialistes. Soit un taux de un pour trois, et même pire, puisque les manœuvres, qui forment la majorité du volontariat, n'entrent pas en ligne de compte. Tout cela pour faire revenir moins d'un vingtième du plus d'un million de prisonniers restant en Allemagne, pas même officiellement

---

<sup>146</sup> SCAPINI Georges, *Mission sans gloire*, op. cit., p. 128

<sup>147</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès de François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, audiences du 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé le 10 juin. CATHALA Pierre, *Face aux réalités. La direction des finances françaises sous l'Occupation*, Ed. du Triolet, 1948, p. 99

<sup>148</sup> Rapport du MBF pour avril-mai 1942, 31 mai 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>149</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, op. cit., t. II, p. 120

libérés, et rappelables au stalag à tout moment. Selon Jacques Desmarets, Pierre Laval se serait rallié de son propre chef au point de vue allemand, car « selon certains, l'échange de un contre un aurait été un instant accepté par les Allemands, mais Laval y aurait renoncé dans l'espoir d'avantages politiques illusoire<sup>150</sup>. » Nul document ne le confirme, mais cette hypothèse serait assez conforme à ce que nous connaissons du personnage. En tout cas, si le taux le déçoit sans doute, il ne refroidit en rien son zèle. Il reste à appliquer ces accords, dont Laval reconnaît lui-même, le 26 septembre, en conférence de presse, qu'ils ne font l'objet d'aucun document écrit<sup>151</sup>. Ce dernier point est logique au demeurant : comment écrire qu'on va faire partir tôt ou tard de force des gens censés être volontaires ? Car les deux parties savent bien que le volontariat ne suffira jamais, et dès le début juin, Français et Allemands commencent à négocier le passage à la réquisition en anticipation de l'échec prévisible d'une Relève qui n'a pourtant pas encore commencé<sup>152</sup> !

Le 16 juin, Laval revoit Sauckel à Paris, remercie le Führer en son nom et en celui du Maréchal pour son accord donné à la Relève, blâme l'évasion « peu honorable » de Giraud, fait l'éloge de la collaboration, puis s'affirme enfin convaincu de pouvoir entraîner la nation derrière lui en lui tenant un langage de vérité. Il informe le gauleiter que le principe de la réquisition légale des ex-affectés spéciaux de l'armement est déjà arrêté : les spécialistes affectés jadis à l'armement en vertu de la loi du 11 juillet 1938 pourront être requis pour un service du travail obligatoire (*Zwangsverpflichtung*). Laval souhaite juste retarder la parution de la loi par peur des réactions internationales : une telle renonciation à la « neutralité » française provoquerait des bombardements massifs de la RAF<sup>153</sup>. C'est avouer si la Relève n'a rien d'une opération humanitaire et est d'emblée pensée comme contribution à l'effort de guerre allemand. Faire porter l'obligation le jour venu sur les « affectés spéciaux » sera facile à présenter comme une mesure de justice. La décision de requérir n'a pas même attendu son premier appel officiel à la Relève six jours plus tard, appel grâce auquel le chef du gouvernement, sans craindre la contradiction, se fait fort devant le GBA de voir les Français se ranger derrière lui. Mais est-il en réalité si persuadé de son succès dans l'opinion, s'il pense déjà à la réquisition ?

Nul ne sait si c'est Pierre Laval ou l'un de ses conseillers qui a l'idée de baptiser l'échange d'un terme militaire très évocateur dans une société sur laquelle plane toujours

---

<sup>150</sup> DESMARETS Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, op. cit., p. 180

<sup>151</sup> AN 3 AG 2 365, rapport du 9 octobre 1942 du résistant *Rondeau* (pseudonyme non percé).

<sup>152</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 42

<sup>153</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 40-41

l'ombre de la Grande Guerre : la Relève. Mot béni jadis, horizon d'attente et d'espérance pour les poilus des tranches exténués et en danger de mort. Mot habile qui permet de jouer sur la solidarité nationale, plus que sur un antibolchevisme qui ne saurait rallier la population aux transferts de main-d'œuvre, tant elle sait sa libération liée à la victoire de l'Armée rouge. « Euphémisme très auvergnat qui maquignonnera l'opération », note plus crûment Maurice Martin du Gard<sup>154</sup>. « Mot (...) naïf, ridicule, ou odieux, selon qui l'emploie », se souvient le futur chef FFI de Lozère Henri Cordesse, selon qui, sur le coup, « beaucoup le refusent<sup>155</sup>. » Mot trompeur à coup sûr et, comme le diront la BBC, la Résistance, certains requis et même une partie des PG, mot qui désigne surtout la relève des ouvriers allemands mobilisés par les ouvriers français exilés<sup>156</sup>. Après la loi du 4 septembre 1942, les 250 000 à 300 000 ouvriers requis en vertu de ce texte le sont au nom de la « Relève », accentuant la confusion des esprits. Quant aux officiels, ils parlent parfois de la « seconde » ou de la « troisième » Relève pour éviter de parler des « actions Sauckel. »

Quoi qu'il en soit, au moment où Laval négocie, l'idée de relève reste présente dans de nombreux esprits. En témoignent ces lectures du contrôle postal de mai 1942 citées par Henri Amouroux. Telle femme de Saint-Etienne écrit à un prisonnier que « ceux qui, ici, continuent à vivre normalement pourraient bien aller prendre vos places. J'ai envie depuis longtemps d'aller le dire au Maréchal ». Une Lyonnaise suggère que les épouses de PG marchent sur Vichy : « on est à bout, on se fiche de nous comme de vous, la plupart des gens. Puisqu'il faut des travailleurs là-bas, on n'a qu'à vous remplacer. » Un médecin pétainiste du Cannet (Alpes-Maritimes) récemment libéré estime qu'« il règne ici une débauche de mauvaise volonté qui fait mal au cœur. Si vous saviez combien la mentalité des KG est plus noble que celle de la plupart des gens... Comme le Maréchal gagnerait à ce qu'un échange soit fait entre vous et tous ces mauvais Français<sup>157</sup>. » Avant même d'exister, la Relève n'est en rien associée à une idée de solidarité nationale, encore moins de réconciliation ou de fraternité entre les ex-affectés spéciaux et les PG, entre les travailleurs des villes et ceux des champs. Dans la partie de l'opinion qui la souhaite ou l'exige, elle est inspirée en son principe par des sentiments foncièrement négatifs : la jalousie, le ressentiment, le mépris de certaines catégories de

---

<sup>154</sup> MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, op. cit., p. 273

<sup>155</sup> CORDESSE Henri, *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, à compte d'auteur, 1974, rééd. Les Presses du Languedoc, 1999, p. 33

<sup>156</sup> Un exemple parmi cent autres sous la plume de Marcel, un cheminot requis arrivé à Dresde le 30 janvier 1943 : « A Valence, on parle de la relève des prisonniers, mais maintenant, j'ai compris. C'est la relève des Allemands. Comme moi, c'est pour les remplacer sur la voie. » AN F 1a 3777

<sup>157</sup> AMOUROUX Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. Les Passions et les Haines. Avril-décembre 1942*, Robert Laffont, 1981, p. 91

Français, le sentiment d'injustice, voire un certain égoïsme inconscient des enjeux politiques et patriotiques de la question. Laval et Sauckel ont peu à faire pour accroître ces germes de dissension civile.

Parallèlement, le 18 mai, lors d'une réunion franco-allemande, Laval propose de satisfaire la fourniture de main-d'œuvre par la livraison d'internés politiques, le développement de l'emploi féminin en France, et une nouvelle concentration forcée des entreprises apte à libérer 40 000 ouvriers<sup>158</sup>. Le projet prend de l'ampleur, car début juin, le plan de concentration officialisé se fixe pour objectif d'en libérer 140 000, secteur textile en tête<sup>159</sup>. Le 10 juin, le ministère du Travail ordonne de transmettre la liste des ouvriers licenciés aux services allemands, avec leur spécialité et leur adresse<sup>160</sup>. Auparavant, le 3 juin, Bichelonne expose à l'OFI que, « suivant leur désir » (*sic*), les ouvriers rendus disponibles par la réorganisation industrielle pourront être employés « dans l'agriculture, dans les mines ou en Allemagne<sup>161</sup>. » Mais lesdits ouvriers en semblent rien moins que désireux. Et la société fait montre devant la concentration forcée d'une sourde résistance civile qui préfigure celle qu'elle opposera à la Relève et au STO. Les Comités d'organisation refusent d'appliquer les mesures de fermetures d'entreprises et renvoient le gouvernement à ses responsabilités<sup>162</sup>. Au sein de la classe ouvrière, note Pierre Limagne le 5 juin, « dans un nombre assez considérable d'usines, on commence à répondre collectivement par la grève perlée à la "réorganisation industrielle" qu'exigent les Allemands en mal de main-d'œuvre<sup>163</sup>. » Le but de mettre les travailleurs au chômage est parfois localement atteint : ainsi, en août, 529 Ariégeois de Lavelanet, dont une majorité d'étrangers, se retrouvent privés de leurs emplois<sup>164</sup>. Mais des industriels du Nord-Pas-de-Calais témoignent vers la fin de l'été combien les effets dérisoires de la concentration dans leur région sont impropres à apaiser l'appétit gargantuesque des Allemands<sup>165</sup>. La plupart des 180 fermetures décrétées dans le Calvados restent de même, à

---

<sup>158</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 102. Le chiffre est celui estimé par Bichelonne le lendemain lors d'une réunion au *Majestic*.

<sup>159</sup> *Ibidem*

<sup>160</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français, op. cit.*, p. 40

<sup>161</sup> Cité par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides, op. cit.*, t. I, p. 577, entrée du 4 juin 1942

<sup>162</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. I, p. 459, entrée du 5 juin 1942

<sup>163</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. I, p. 581

<sup>164</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse, 1975, p. 67

<sup>165</sup> AN 3 AG 2 365, rapport en date du 10 septembre 1942. Sur 29 entreprises occupant 22 650 ouvriers, aucun n'a été libéré ; sur 637 entreprises de mécanique en occupant 40 388 autres, seul 208 ont été « libérés », de même que 56 autres travailleurs sur 126 fonderies en occupant 9 000.

l'examen, très théoriques<sup>166</sup>. Au 18 juin 1942, un rapport du ministère de la Production Industrielle évoque 506 entreprises fermées et 2070 qui le seront dans les semaines suivantes, « libérant » 24 000 ouvriers<sup>167</sup>. En août 1943, 14 171 entreprises auraient été fermées, « libérant » près de 55 000 personnes<sup>168</sup>. Mais ce chiffre, non négligeable en soi, n'est atteint que tardivement, bien après le passage aux lois sur le recrutement forcé. Il n'équivaut qu'à environ 10 % des départs sur cette période. Et rien ne prouve que les partants soient les mêmes personnes que les victimes de ces concentrations forcées. En fait, celles-ci semblent avoir un impact mineur sur la fourniture de main-d'œuvre au Reich.

Les néo-chômeurs, en effet, ne se précipitent pas en Allemagne. Les préfets constatent tout au long de l'été 1942 que « les besoins considérables des départements en main-d'œuvre agricole ou forestière ont permis d'employer la presque totalité des ouvriers licenciés<sup>169</sup>. » Selon la propagande, le but est que les licenciés se fassent travailleurs agricoles. En fait, dès le 15 mai, Laval confie à Sauckel qu'il table sur la répugnance des ouvriers envers le travail aux champs pour qu'ils préfèrent partir pour les usines allemandes<sup>170</sup>. Ce cynisme est vain, si l'on en croit la lettre du 20 juin du commandant Féat, intime du Maréchal, à ce dernier : presque tous les ouvriers des villes licenciés répugnent au travail agricole et préfèrent encore l'errance ou le chômage au travail dans les champs ou à en Allemagne : pourquoi donc proclamer qu'on lutte contre le communisme si « on crée par sa propre action des communistes<sup>171</sup> » ? Le chômage durable ne repart pas, la pénurie de main-d'œuvre demeure, les ouvriers ont moins de raisons que jamais de prendre le chemin du Reich, et des milliers de petits entrepreneurs dépossédés vont gonfler les rangs des mécontents. La concentration est un coup d'épée dans l'eau.

Le 30 mai, Laval convoque une conférence d'une soixantaine de chefs des Comités d'organisation d'industries à Matignon, obligatoirement répercutée en une de tous les journaux, en présence de Bichelonne, Lagardelle, Barnaud, Terray et Brinon. Bichelonne évoque d'emblée la concentration forcée, confie aux CO la responsabilité ingrate de désigner

---

<sup>166</sup> PASSERA Françoise, « La relève volontaire et forcée dans le département du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 310

<sup>167</sup> ROUSSO Henry, « Vichy, la guerre et les entreprises », in *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Gallimard, 2001, p. 208

<sup>168</sup> *Ibidem*. Le 27 octobre 1943, le CFLN d'Alger déclare par ailleurs que dans la seule région parisienne, plus de 7 000 usines auraient été fermées et 34 600 ouvriers congédiés. AN F 60 1708.

<sup>169</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone occupée pour août 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>170</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 74, télégramme d'Abetz à Berlin, 21 mai 1942

<sup>171</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 114

les usines dont le personnel sera intégralement mis à pied, et désigne le volontariat comme visant « à rendre très réelle une coopération constructive dans le cadre de la politique européenne définie par le chef du gouvernement. » Lagardelle, mal à l'aise, avoue que le but est de diriger la main-d'œuvre mise à pied sur l'Allemagne, de peur que le Reich ne passe sinon à la réquisition pure et simple – il est le premier officiel à lâcher le mot. « C'est là une exigence des Allemands qui crée pour nos ouvriers une situation épouvantable. » Son émotion est alors telle qu'il doit s'interrompre, et disparaît devant un auditoire qu'un témoin dira « fortement remué. » Laval prend alors vivement la parole : « Il s'agit moins d'un ordre des Allemands que d'une demande à laquelle il est de l'intérêt des Français de ne pas se soustraire. Je crois fermement à la victoire allemande et le sort de la France est lié à la participation qu'elle prendra à cette victoire. Les ouvriers français travaillant en Allemagne œuvreront pour un meilleur traité de paix. » C'est là résumer la quintessence de la collaboration d'Etat en peu de mots : illusion d'un maintien de la souveraineté nationale, volonté de collaborer pour que la France trouve sa place dans l'Europe nazie, illusion d'une paix négociée et équitable. Sans parler du retour des PG, alors pas encore acquis en son principe, Laval révèle aussi le chiffre de 350 000 ouvriers demandés. Il avoue qu'il n'hésitera pas « à employer la coercition s'il le faut ». Son exposé tombe dans un silence complet. Les visages sont atterrés<sup>172</sup>.

Le président du comité des cuirs et peaux intervient alors : « Monsieur le Président, nous sommes des professionnels, et vous voulez nous faire participer à une opération politique. Pour ma part, je me déclare incompetent. » Une majorité l'approuve. Un autre industriel demande si les Allemands ne vont pas leur demander aussi un jour de transposer toutes leurs usines en Allemagne, avec matériel, directeur, ouvriers et contremaîtres. Maladroitement, Laval répond : « Il n'en est pas question *pour le moment* ». Ces mots ne rassurent guère. Quant aux patrons qui avouent n'avoir aucune confiance dans les promesses allemandes, il demande qu'on se rapporte à lui. Il donne ensuite la parole à des syndicalistes ralliés au régime, triés sur le volet. Sans un mot d'opposition, des proches de Dumoulin, Belin, Lafaye apportent leur soutien à la Relève au nom des ouvriers, sans convaincre les patrons. La séance est levée à 18 heures. Les industriels se retrouvent dehors, où leurs discussions confirment une impression générale pénible. Le sentiment dominant est que le

---

<sup>172</sup> AN F 60 1706. Voir aussi HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 151 et AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 90

chef du gouvernement mise à fond sur une victoire allemande impossible<sup>173</sup>. Le premier coup de sonde de Laval dans un groupe social pourtant peu hostile au régime ne révèle aucun soutien à la Relève. La suite confirme les réserves, très majoritaires, du patronat.

Après le patronat le 30 mai, Laval teste les syndicalistes. Le 8 juin, il fonde le Comité d'information ouvrière et sociale (CIOS) regroupant 36 syndicalistes collaborationnistes sous la conduite de Gabriel Lafaye, signe que la collaboration d'Etat et la collaboration idéologique ne sont pas séparés par une frontière hermétique, et que leurs représentants vont communier dans la Relève. Jamais à court d'illusions, Laval croit que ces hommes, de longue date rejetés par la classe laborieuse, vont l'aider à conquérir l'opinion ouvrière : celle-ci ne va en fait que les renier davantage<sup>174</sup>. Le 13 juin, c'est au tour de la presse d'être informée lors d'un banquet offert à l'hôtel Albert-I<sup>er</sup> de Vichy en l'honneur d'une trentaine de journalistes qui ont du reporter leur voyage en Allemagne à cause des bombardements. Ritter dit la main-d'œuvre française « absolument indispensable à notre industrie de guerre ; nous lui faisons des conditions très avantageuses. » Après Bruneton et le volontaire Poiret, Laval prend la parole, et présente pour la première fois en public « le départ des ouvriers comme la relève des Français qui sont derrière les barbelés depuis deux ans. » Il dit « souhaite[r] » la victoire de l'Allemagne sans laquelle l'Europe ne serait sauvée du bolchevisme, et ajoute « qu'en somme nous devons être reconnaissant à l'Allemagne d'exiger seulement comme contribution à l'œuvre commune le travail de 350 000 Français ». L'ancien pacifiste briandiste conclut sur la nécessité de ne pas recommencer une guerre tous les 25 ans. Pour ne pas anticiper sur son intervention radiodiffusée, cette répétition presque mot pour mot de l'appel du 22 juin est interdite de parution dans la presse<sup>175</sup>. Laval y avoue le chiffre total des exigences allemandes, ce qu'il ne fait pas devant les Français neuf jours plus tard.

A quelques jours d'annoncer à la nation le lancement de la Relève, Laval revoit le gauleiter Sauckel, le 16 juin. Devant lui, il se berce d'illusions sur sa capacité à entraîner l'opinion. Avec un optimisme naïf ou convenu, il confond les sentiments de la masse avec les réactions – enjolivées – des quelques représentants des élites qu'il vient de rencontrer :

Les Français, quand on leur parlait, étaient prêts à le suivre (...) Il avait parlé particulièrement, ces dernières semaines, à des chefs d'entreprise, à des ouvriers, à des préfets et à des journalistes. Quand on disait

---

<sup>173</sup> AN F 60 1706. Voir aussi EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 39-40

<sup>174</sup> AN 72 AJ 2226, pour les procès-verbaux des réunions du CIOS. Dans son journal, à l'entrée des 7-11 juillet 1942, Pierre Nicolle confirme que ces syndicalistes « sont aujourd'hui blâmés et durement attaqués dans les masses ouvrières. Ils sont traités de négriers. » NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. I, p. 470

<sup>175</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. I, p. 595, entrée du 13 juin 1942

clairement la vérité, l'écho était extraordinaire. Ce serait une grave erreur pour l'Allemagne de croire que la France était anglophile (...) Si lui, Laval, pouvait donner aux Français un espoir pour l'avenir, il était convaincu que la nation se rangerait résolument derrière lui<sup>176</sup>.

Les réactions à son discours radiodiffusé, dont il annonce la tenue à Sauckel pour le 18 ou le 19, ne suffiront pas à lui faire comprendre à quel point il se trompe.

#### 4) 22 juin 1942 : l'Appel et la Phrase

Rien ne ressemble donc moins à un dérapage que la petite phrase de Laval « souhait[ant] la victoire de l'Allemagne. » Elle fait commencer sous les pires auspices la Relève annoncée dans le même discours, et compromet d'emblée sa réception par les Français. La genèse de la Phrase est connue<sup>177</sup>. Elle n'est pas improvisée dans la chaleur de la nuit, comme Laval l'affirme à son procès, mais soigneusement mûrie des jours à l'avance, testée plusieurs fois devant divers interlocuteurs avec une mise en scène préalable. A tous, Laval lit, dans les jours précédant le 22 juin, le texte qui comporte la formule sacrilège : « Je crois à la victoire de l'Allemagne, parce que sans elle le bolchevisme s'installerait partout. » Pressé par le secrétaire général aux Affaires étrangères Rochat de le montrer au Maréchal, Laval acquiesce, mais Pétain se limite placidement à une observation technique - un civil n'a pas à faire de pronostic militaire. Laval se borne à changer le « Je crois » en un « Je souhaite » encore plus mal ressenti des Français, sans veto de Pétain. Le Maréchal a multiplié courant juin les propos publics explicites sur l'accord complet entre lui et le Président : ce dernier est à couvert. Puis Laval lit son texte devant ses collaborateurs et devant le conseiller Achenbach, l'un des piliers de l'Ambassade : il ajoute brusquement la Phrase devant ce dernier qui, ébahi, confesse que son gouvernement « n'en espérait certainement pas autant<sup>178</sup>. » Plus tard, à son conseiller Jean Jardin passablement étonné, Laval rétorque : « Mais, mon petit Jardin, vous ne comprenez pas. Contre ça, j'ai obtenu la libération de milliers de prisonniers<sup>179</sup>. » A tous ceux qui, unanimes, lui demande de la retirer, Laval répond mensongèrement : « Je ne peux pas. D'abord le disque est fait ; ensuite j'ai communiqué mon texte aux Allemands<sup>180</sup>. » Le 20 juin, il ne dit pas un mot de la Relève au conseil des ministres, tenus à l'écart, et pas

---

<sup>176</sup> Cité par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 42

<sup>177</sup> Henri AMOUROUX, in *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 95-102, consacre pas moins de sept pages à sa genèse.

<sup>178</sup> ASSOULINE Pierre, *Jean Jardin, une éminence grise*, Balland, 1986, p. 136

<sup>179</sup> *Ibidem*

<sup>180</sup> BARTHELEMY Joseph, *Mémoires*, Pygmalion, 1989, p. 351



davantage mis au courant de la petite phrase qui va, selon sa formule, « mettre de l'acide sulfurique sur les plaies des Français<sup>181</sup>. »

Sans hasard aucun, Laval retarde son discours jusqu'au soir de l'anniversaire de l'agression contre l'URSS. Circonstance aggravante aux yeux des Français, il va le prononcer alors que l'Axe est au zénith : Rommel n'est qu'à 150 km d'Alexandrie, chacun pressent une nouvelle offensive en Russie, effective le 26, les U-Boats engrangent les succès dans l'Atlantique, et le Japon, malgré son revers à Midway le 5, est à son apogée dans le Pacifique. Accueilli aux studios du Grand Casino à Vichy par les directeurs de la Radio, Laval prononce les mots fatidiques à 20 heures. Il fait l'éloge des « combats gigantesques » menés pour construire la « nouvelle Europe » par une Allemagne qui « ne ménage pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher à l'usine et aux champs. » C'est alors qu'il prononce la phrase qui le condamne à mort. Il ferme d'avance la porte à toute écoute des réactions négatives de l'opinion en précisant qu'il a « toujours trop aimé [son] pays pour se soucier d'être populaire. » Il revient ensuite au sort des PG, blâmant Giraud sans le nommer : l'heure des libérations massives est passée, car, admet-il franchement, « depuis que l'Allemagne fait la guerre aux Soviets, la main-d'œuvre d'un grand nombre de nos prisonniers leur est devenue indispensable. » Mais le chômage sévit encore en France quand l'Allemagne a un besoin urgent de main-d'œuvre :

Dans cette situation un nouvel espoir se lève pour nos prisonniers. Je sais que ce n'est jamais en vain que l'on fait appel à la raison et à la générosité des ouvriers de France. C'est vers eux que maintenant je me tourne, car c'est d'eux, pour une large part, que va dépendre le sort de nos prisonniers (...) Ouvriers de France, c'est pour la libération des prisonniers que vous allez travailler en Allemagne. C'est pour notre pays que vous irez en grand nombre.

Il énonce les avantages promis aux volontaires : primes de séparation, hauts salaires, contrats à durée limitée. En échange de leur départ reviendront les PG paysans, dans une grande œuvre de solidarité nationale. Aucun mot n'est dit du taux d'échange ni du fait que seuls les spécialistes seront pris en compte. Et Laval ne peut s'empêcher- il y a tout intérêt - de reprendre à mi-mot le poncif d'une armée exclusivement paysanne opposée à des ouvriers affectés spéciaux, à croire qu'aucun ouvrier n'a revêtu l'uniforme ni ne languit au stalag :

Les hommes de nos champs et ceux de nos usines vont sentir leur fraternité. La femme qui verra son mari revenir éprouvera une amitié pleine de reconnaissance pour les inconnus qui, s'en allant librement là-bas, auront fait rentrer nos prisonniers ici. C'étaient les soldats pendant la guerre qui exposaient leur vie pour protéger le labeur des ouvriers. Aujourd'hui, par une de ces péripéties émouvantes qu'amènent les grands drames, ce sont les ouvriers qui peuvent rendre aux combattants le bien qu'ils ont reçu d'eux. C'est la Relève qui commence !

---

<sup>181</sup> LE ROY LADURIE Jacques, *Mémoires, 1902-1945*, Flammarion et Plon, 1997, p. 351

Il termine sur la mention audacieuse d'une « République » plus juste, « socialiste », qui doit naître, enterrant la Révolution Nationale tout en dorant la pilule pour les ouvriers sollicités. Une référence habile est faite au Maréchal, dont le patronage est ainsi sollicité.

Liée au souhait de la victoire allemande, la Relève est mal partie. C'est peu dire qu'à Vichy même, tous sont effondrés. Un seul dignitaire du régime approuve publiquement l'orateur, et paradoxalement, c'est celui qui vient de perdre le pouvoir à son profit : en cure à Luchon, Darlan félicite par télégramme son successeur pour son « émouvante et courageuse allocution<sup>182</sup>. » Les autres sont sous le choc. Le chroniqueur Martin du Gard y voit un gaspillage inutile du crédit que Laval avait gagné dans l'opinion, et n'arrive pas à se rassurer lorsque son ami B. lui affirme que cette phrase méditée pendant quatre jours, « c'est pour endormir Sauckel. Pour que nos ouvriers ne partent pas<sup>183</sup>. »

Hors de Vichy, ce n'est pas mieux. Les rapports de préfets constatent un fossé ou un divorce entre Laval et l'opinion, heurtée par son soutien cru à la victoire ennemie. Depuis Paris, Nicolle note le 24 que « le discours de Laval a été dans l'ensemble fort mal accueilli ; la phrase concernant la victoire allemande presque unanimement critiquée. (...) Dans les milieux ouvriers, la réaction est également mauvaise. Ceux-ci regrettent l'espèce de monopole donné aux paysans prisonniers qui seuls, d'après le discours du Président, seraient libérés en échange des ouvriers spécialisés. » Certains ouvriers soutiennent que le but de la Relève est d'exiler les militants révolutionnaires pour faire revenir des paysans suppôts de l'ordre établi<sup>184</sup>. La bourgeoisie s'avère peu sensible à l'argument d'une Relève par antibolchevisme, et ne veut voir que la nécessité de défaire l'Allemagne<sup>185</sup>. *A fortiori*, la classe ouvrière n'oublie pas l'antifascisme d'avant-guerre, ni la misère croissante causée par l'occupant. Seule une infime fraction a envie de participer à une opération explicitement dirigée contre la « patrie des travailleurs. » Même les campagnes rejettent la collaboration et la petite phrase de

---

<sup>182</sup> HUAN Claude et COUTAU-BEGARIE Hervé, *Darlan*, Fayard, 2001, p. 555. Le texte complet est donné dans leur ouvrage *Lettres et notes de l'amiral Darlan*, Economica, 1997, p. 538, document n° 358 : « Permettez-moi, mon Cher Président, de vous adresser mes très vifs compliments pour votre émouvante et courageuse allocution. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs. Darlan. » Il s'agit bien de félicitations publiques, connues aussitôt grâce à la dépêche 3073 de l'Agence française d'information et de presse.

<sup>183</sup> MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, *op. cit.*, p. 279

<sup>184</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, *op. cit.*, t. I, p. 465, entrée du 19-24 juin 1942. Le 26, l'auteur confirme que les ouvriers voudraient surtout que leur départ permette de libérer les prisonniers des familles ouvrières des grandes villes.

<sup>185</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, *op. cit.*, t. I, p. 470, entrée du 7-11 juillet 1942, à propos des réticences aux départs surtout en zone nord : « Toute campagne basée sur l'antibolchevisme est vouée à l'échec, la presque totalité des ouvriers est communiste et souhaite avant tout la victoire de la Russie. Quant aux bourgeois, ils sont presque tous anglophiles, et ne voient pas le danger communiste, surtout depuis que l'Angleterre et l'Amérique ont resserré les liens avec la Russie. »

Laval. L'annonce de la Relève de leurs prisonniers les laisse plus dubitatives qu'enthousiastes. Le préfet du Cantal note prudemment la naissance d'une espérance « qui supporterait difficilement d'être déçue », ce que résume sans fard la synthèse des rapports : « le monde paysan demeure sceptique quant au résultat effectif de la Relève, il se préoccupe surtout du fait que le discours du Président Laval n'indique pas que l'échange ait lieu unité par unité (...). Cependant, si les résultats de la Relève devenaient bientôt apparents, un revirement d'opinion se produirait, sans aucun doute, dans les campagnes<sup>186</sup>. » Le monde paysan, réservé, entend juger sur pièces, et pour l'heure, il se réjouit tout au plus négativement de voir les ouvriers mis en demeure de partir<sup>187</sup>. L'hostilité à la Phrase n'est pas toujours séparée de l'hostilité aux départs en Allemagne et à la Relève en elle-même : à Falaise (Orne), les trois quarts de la population, selon la police, souhaitent la victoire de l'Angleterre, et reprochent à Laval de faire acte de belligérance en envoyant les ouvriers aider l'Allemagne à lui faire la guerre<sup>188</sup>.

« A Londres, nous entourons Schumann dans la petite salle du service d'écoute de Hill Street », se souvient Jean-Louis Crémieux-Brilhac : à 21h15, cinq quarts d'heure seulement après avoir écouté avec eux le discours de Laval, le plus brillant orateur français de la BBC tonne contre l'homme qui s'est « exclu de la France, s'est condamné à mort ». Il exécute Laval d'un trait dès lors célèbre : « on n'avait jamais vu dans l'Histoire un Judas doublé d'un maître chanteur et triplé d'un négrier<sup>189</sup>. » La lutte de la BBC contre le volontariat restait sporadique depuis novembre 1940 : le refus du travail en Allemagne devient de ce jour un thème central, quasi-quotidien. A l'intérieur comme à l'extérieur, la Résistance, entrée dans l'Histoire par l'appel gaullien du 18 juin 1940, reçoit un nouvel élan grâce à l'appel lavalien du 22 juin 1942, presque exactement deux ans après.

A Paul Creyssel, ému comme tout le monde par la Phrase, Laval déclare le lendemain

avec gravité et d'un air particulièrement énergique et sombre que je ne suis pas prêt d'oublier : « Je sais que le mot a fait scandale. Je l'ai prononcé exprès, parce qu'il me garantit pour longtemps contre la méfiance des Allemands qui n'est jamais tout à fait endormie ou qu'un rien suffit à éveiller. C'est un mot qui vaut 200 000 travailleurs. C'est un mot qui vous épargnera Doriot et quelques autres. Le peuple français comprendra plus tard. Je m'étonne que, vous, vous n'ayez pas compris<sup>190</sup>.

---

<sup>186</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone sud pour juin, 15 juillet 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>187</sup> François MARCOT, « Le monde paysan face au travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 482-483

<sup>188</sup> Françoise PASSERA, « La relève volontaire et forcée dans le département du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 313

<sup>189</sup> CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre*, 1996, rééd. Gallimard, 2001, t. II, p. 1045

<sup>190</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 1226, témoignage de Paul Creyssel le 22 juillet 1948. Nous soulignons.

De fait, le mot vaudra trois fois plus que 200 000 travailleurs, mais pour Sauckel.

Le 26 juin, selon les notes prises par Jacques Le Roy Ladurie, Laval expose en conseil des ministres l'enjeu diplomatique qu'il y a à satisfaire Sauckel. La main-d'œuvre et les prisonniers ne sont qu'un fil d'Ariane : « Je vois Sauckel. C'est un homme très important. Il a toute la confiance de Hitler (...) Peut-être, si j'arrive à saisir le bout de la corde, pourrai-je, en tirant dessus comme il faut, arriver jusqu'à Hitler. Alors je négocierai directement avec lui<sup>191</sup>. » On retrouve cette obsession lavalienne de négocier, et de négocier directement, mais en ne faisant qu'une seule hypothèse, celle de la victoire allemande, ou d'une Europe durablement allemande après un compromis germano-britannique. Ces illusions sont d'autant plus grandes que Sauckel n'est pas du premier cercle de l'entourage du Führer et ne cesse jamais de rétorquer à Laval que son poste technique le laisse sans autorité pour discuter des questions politiques. La Relève ne sera jamais intégrée dans le vaste accord global de collaboration auquel Vichy aspire en vain depuis 1940. Quant à Pétain, ce jour-là, il se tait durant tout le conseil des ministres, restant muet tant sur la Phrase du 22 que sur la Relève ou que sur la préparation de la rafle du Vel' d'Hiv' survenue le 16 juillet<sup>192</sup>. Vu le rejet massif des transferts de main-d'œuvre dans l'opinion, sa stratégie du silence s'avère très vite profitable pour préserver son propre capital de popularité.

### **III – Un effort de persuasion sans précédent :** **la campagne pour la Relève volontaire**

A partir du 22 juin 1942, l'appareil de propagande vichyste se mobilise pour convaincre l'opinion et les possibles volontaires de la légitimité des départs. La pression psychologique concerne désormais les deux zones. Elle jouit de l'autorité morale de l'Etat et de ses auxiliaires. La propandance peut s'appuyer sur l'argument nouveau et redoutable du chantage affectif au retour des prisonniers. Elle peut présenter la Relève comme étant bien plus qu'une opportunité économiquement avantageuse ou qu'une opération humanitaire : il s'agit de régénérer le pays par un grand élan de solidarité, et pour les ouvriers, de mériter leur place dans la communauté nationale. Au-delà, les travailleurs sont invités à se placer à l'avant-garde de la réconciliation franco-allemande et de la construction de « l'Europe » nouvelle.

---

<sup>191</sup> LE ROY LADURIE Jacques, *Mémoires, op. cit.*, p. 398

<sup>192</sup> IHTP 72 AJ 249, procès-verbaux du conseil des ministres, 1942-1943

1) **Créer une « mystique de la Relève<sup>193</sup> » : un vain déchaînement de propagande**

Dès les premiers jours, les discours en faveur de la Relève abondent, émis par les autorités les plus disparates, officielles, collaborationnistes ou morales, sans parler des Allemands, qui risquent ainsi de prouver que l'initiative est moins française qu'il ne semble. Pour de longues semaines, la propagande pro-Relève s'étale à la une des journaux, jamais sur moins de deux colonnes. Elle suscite une prodigalité de consignes de la part de la censure. Tracts, affiches, brochures, conférences, émissions, toute la gamme des moyens de communication est mobilisée. Des propagandistes en tournée commencent des causeries en usines, parfois radiodiffusées. Même la bande dessinée est mise à profit pour réfuter les « bobards » sur les conditions de vie en Allemagne : c'est la fameuse *Aventure de Célestin Tournevis*. Dans cette histoire, un ouvrier déprimé part affronter le bain allemand dans l'espoir masochiste d'une souffrance rédemptrice : il découvre une vie agréable et un travail bien payé aux côtés de camarades allemands accueillants et d'un patronat social. L'œuvre acquiert assez de notoriété pour que l'an suivant, *La Marseillaise* éditée à Londres et le *Combat* clandestin en diffusent une contre-version<sup>194</sup>. Une pièce de théâtre radiophonique met même en scène un père prisonnier qui s'adresse à son fils volontaire de la Relève<sup>195</sup>. Cette propagande agressive, intrusive et omniprésente, est partie prenante d'une contrainte larvée. Si le commerçant ne veut pas afficher dans sa boutique les panneaux de réclame pour la Relève, il doit écrire les raisons de son refus sur un registre – ce qui n'empêche pas de proclamer que l'affichage est facultatif<sup>196</sup>.

Au cours de l'été 1942, l'auditeur ou le lecteur apprend les appels à la Relève du commissaire général aux Prisonniers Maurice Pinot, de responsables de la Légion française des combattants, de patrons et de syndicalistes collaborationnistes, mais aussi des archevêques de Cambrai et de Marseille, ou des préfets régionaux et départementaux. Un comité d'action pour la Relève est créé au sein de l'association des prisonniers de guerre de 1939-1940. La diversité des appels, digne d'un inventaire à la Prévert, ne garantit pas pour autant une plus grande crédibilité à la Relève. Le public apprend ainsi que le 14 juillet, les membres de la

---

<sup>193</sup> L'expression est de la note d'orientation du 19 juillet 1942 envoyée à la presse. LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 660

<sup>194</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 46-47

<sup>195</sup> TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, DES, Université de Paris-X Nanterre, 1972, p. 116

<sup>196</sup> AN F 60 1406, 27 octobre 1942

Légion d'honneur décorés au péril de leur vie ont voté, à leur réunion mensuelle des Bouches-du-Rhône, une motion pro-Relève qui exalte Laval et Pétain<sup>197</sup>. Un ancien collègue de Laval au Sénat, le Lorrain Gaston Rogé, président des mutilés et anciens combattants de l'Est, demande à ses « camarades de combat » de mettre « l'autorité que [leur] confère [leur] titre d'ancien combattant » au service de la Relève. Sa brochure, datée symboliquement du 22 juin, est diffusée à 19 000 exemplaires dans toute la zone sud sur ordre des services de la propagande à Vichy<sup>198</sup>. Mais la tonalité collaborationniste de son discours le rend d'avance inaudible, en particulier lorsqu'il rappelle qu'il préconise le rapprochement franco-allemand depuis 1918<sup>199</sup>. De même, la réception le 5 juillet de syndicalistes collaborationnistes pro-Relève par le D<sup>r</sup> Ley, en visite à Paris, ne touche-t-elle que les convaincus, tout comme les vociférations antisémites et antibolcheviques dont il entremêle son discours<sup>200</sup>.

La propagande franchit même la Méditerranée : le 17 juillet, le conférencier Guilbaud a déjà fait applaudir la Relève au cours d'une vingtaine de réunions tenues dans les trois départements algériens<sup>201</sup>. Au Maroc, en revanche, le gouverneur général Noguès refuse au consul général allemand Auer toute coopération au recrutement : « Il n'y a pas de chômage ici. » Auer a beau répliquer que dans les 48 heures après le 22 juin, 40 volontaires ont accouru à ses bureaux, Noguès reste inflexible<sup>202</sup>. Inquiet de cette opposition, Otto Abetz envoie à Alger, le 23 juillet, une importante délégation franco-allemande comprenant Gaston Bruneton, le plénipotentiaire du GBA Julius Ritter, le D<sup>r</sup> Grosse et le conseiller Eckelmann du MBF<sup>203</sup>. Abetz rapporte au même moment que de nombreux Nord-Africains signent des contrats pour l'Allemagne dans les bureaux d'embauche d'Afrique du Nord, et il voit également en eux le vivier qui peut fournir les 10 000 travailleurs Todt réclamés le 20 juillet à Laval par le MBF<sup>204</sup>. Ironiquement, la Relève, présentée comme une opération de solidarité nationale, semble avoir plus de succès auprès de certains sujets de l'Empire français que de bien des citoyens de la métropole.

---

<sup>197</sup> AN F 60 1707

<sup>198</sup> AN F 41 300

<sup>199</sup> *Ibidem*

<sup>200</sup> *Ibidem*, coupures de presse

<sup>201</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>202</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 123

<sup>203</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 525

<sup>204</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 526. De fait, selon la Commission Consultative des dommages et réparations, *Exploitation de main-d'œuvre par l'Allemagne*, monographie DP1, 1948, p. 26, 5 660 Algériens et 1 825 Marocains recrutés arrivent en France entre le 17 août et le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, ce qui porte à 17 582 le nombre de Nord-Africains encadrés par l'Organisation Todt. On ignore combien s'engagent pour l'Allemagne et y s'y retrouvent effectivement.

Cependant, dans les deux zones, le syndicalisme officiel reste passif. Une enquête au sujet de la Relève est lancée fin juin auprès de la CGT de la région lyonnaise par le responsable et futur résistant Marius Vivier-Merle, et auprès de la CFTC par son homologue Mayoud : 175 des 185 dirigeants syndicaux interrogés se déclarent hostiles à la Relève<sup>205</sup>. Les Eglises, de leur côté, se gardent de prendre position. La presse collaborationniste et la radio officielle, sur la défensive, n'ont aucune crédibilité, de l'aveu même des rapports préfectoraux. Elles en sont réduites à faire de la publicité aux contre-arguments des « radios étrangères », constamment citées pour démenti. La presse censurée se contente parfois de faire pour la Relève le minimum obligatoire<sup>206</sup>. Le Maréchal lui-même se tait. Enfin, la contre-propagande quotidienne de la BBC et de la Résistance n'est pas sans effets, ni le bouche-à-oreille et les lettres de volontaires déçus reçues d'Allemagne.

Lors d'une réunion des préfets régionaux le 6 juillet à Vichy, Laval expose l'importance qu'il attache aux questions de main-d'œuvre : il s'agit de prouver à l'Allemagne la possibilité d'une collaboration entre les deux pays<sup>207</sup>. Ainsi encouragés, les préfets doivent lancer des appels à la Relève dans les 80 départements. Ils s'en acquittent avec plus ou moins de ferveur, et en reprenant plus ou moins les éléments de langage lavaliers les plus proches des thématiques collaborationnistes, donc les moins audibles pour les populations. Le préfet d'Angoulême, lorsqu'il inaugure le nouvel OPA le 8 juillet, salue en termes clairs « une nouvelle preuve de la volonté commune de nos pays de lutter contre le bolchevisme destructeur », promettant que les Charentais « voudront s'associer à notre grande mission européenne<sup>208</sup>. » Jean Tracou, à Tours, fait valoir que les ouvriers ex-affectés spéciaux doivent partir pour faire revenir les petits exploitants, mais il ajoute que l'ouvrier doit être le « soldat de l'usine », comme l'Allemand est celui du front<sup>209</sup>. L'activisme fébrile du préfet Donati, en charge des régions de Dijon et Besançon, a une portée d'autant plus grande qu'il a l'autorité morale d'un grand mutilé de la guerre de 1914-1918<sup>210</sup>. Quels que soient le discours et les actes, partout le préfet joue un rôle moteur dans cette campagne. Et partout, le 3<sup>e</sup> Bureau

---

<sup>205</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. I, p. 474, entrée du 13 juillet 1942. D'après ce dernier, qui a tenu le rapport entre ses mains, seuls les représentants du Parti Social Français se sont dit prêts à suivre la politique du gouvernement et à inciter leurs camarades à partir, mais leur lettre à Laval se termine par un appel « à la Caisse ! »

<sup>206</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, *passim*

<sup>207</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, op. cit., p. 111

<sup>208</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>209</sup> VIVIER Robert, *Touraine 39-45. Histoire de l'Indre-et-Loire durant la Deuxième Guerre mondiale*, CLD, 1990, p. 101

<sup>210</sup> AN 72 AJ 1842

de la 4<sup>e</sup> Division de chaque préfecture, chargé des questions de main-d'œuvre, devient l'agent des envois volontaires puis forcés en Allemagne.

La tâche n'est pas mince. Ceux qu'il s'agit de convaincre sont les ouvriers, pour beaucoup anciens électeurs socialistes ou communistes. C'est de longue date la classe la plus rétive au nazisme et à Vichy, celle qui souffre le plus de l'Occupation, la moins désireuse d'aider à vaincre l'URSS. Pour la flatter, un papillon de l'OPA de Roanne reprend même le slogan du Front Populaire : « le Pain, la Paix, la Liberté. » Mais cette fois, il s'agit du pain fourni par l'Allemagne à l'ouvrier et sa famille, de la paix par l'« Europe nouvelle », et de la liberté des PG à relever<sup>211</sup>. Plus largement, le caractère agréable des conditions de vie en Allemagne reste rabâché à longueur de pages, de photos, d'affiches et d'émissions. Une série de reportages de Radio-Paris est effectuée depuis l'Allemagne – en tout cas, c'est ce qui est prétendu –, par exemple le 18 juillet depuis Dresde, le 23 depuis Leipzig, etc<sup>212</sup>. L'insistance porte toujours sur les avantages matériels, les bonnes paies, les possibilités de perfectionnement professionnel. La solidarité avec les prisonniers est évidemment le nouveau grand thème. A 21 h, heure de grande écoute, Radio-Vichy lui consacre à partir de fin août une nouvelle émission réalisée avec un talent inhabituel, *La Gazette sonore*, qui joue à fond du pathétique et de la culpabilisation des ouvriers<sup>213</sup>. Certains propagandistes évoquent le travail outre-Rhin comme creuset de l'Europe nouvelle réconciliée, dont travailleurs allemands et français seront les pionniers côte à côte. Ils mêlent le propos de remarques antisémites ou anglophobes, ou évoquent l'agréable découverte de l'ordre social nazi. Il n'est plus toujours facile de distinguer la propagande des partis collaborationnistes de celle de la grande presse et des représentants du gouvernement.

Dès les lendemains du 22 juin, la propagande insiste sur le formidable élan de solidarité qui traverse toute la nation, sur le rythme sans cesse croissant des engagements. Partout elle avance des chiffres de départs faramineux. Les bureaux d'embauche paraissent comblés, toute la classe ouvrière semble préoccupée de répondre à l'appel du président Laval. Le bluff repose largement sur la mystique des chiffres ronds. Tandis que le discours officiel parle de plus de mille départs par jour depuis la région parisienne, les services centraux de Vichy ordonnent à la presse, le 7 juillet, de faire grand bruit autour du 2 000<sup>e</sup> départ de Marseille<sup>214</sup>. La région toulousaine attend le 28 pour franchir officiellement le cap du 1 000<sup>e</sup>

---

<sup>211</sup> AN 72 AJ 2112

<sup>212</sup> AN F 60 1707

<sup>213</sup> TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, op. cit., 100-104

<sup>214</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 642, n. 3



départ<sup>215</sup>. Ces départs symboliques sont fêtés au cours d'une cérémonie franco-allemande où les plus hautes autorités sont présentes, préfet en tête. Les collaborationnistes ne dédaignent pas de s'y afficher et de politiser l'événement, comme à Orléans le 31 août où le PPF et son mouvement de jeunesse, les JPF, participent au départ du 1 000<sup>e</sup> ouvrier<sup>216</sup>.



*Un exemple de titre aussi triomphaliste que vague dans la presse lors de la Relève. Article paru en une du journal La Dépêche, 8 août 1942 [Musée de la Résistance nationale, Champigny]*

De façon équivoque, la presse s'abstient de préciser les lieux : à quoi renvoie exactement le 1 000<sup>e</sup> volontaire parti « de Montpellier » ou « de Marseille », capitales de circonscriptions très vastes<sup>217</sup> ? L'équivoque porte aussi sur la date. Le comité franco-allemand d'information, constitué en vue de la Relève, admet à sa séance du 18 août que les départs sont comptabilisés depuis l'Armistice, pas depuis le 22 juin. Or seuls entrent en ligne de compte les départs survenus après le discours de Laval. Le comité renonce en conséquence à fêter le 200 000<sup>e</sup> départ de France et le 10 000<sup>e</sup> de Paris<sup>218</sup>. Les excès de bluff, contre-productifs, gênent jusqu'aux Allemands : si tant de gens se ruent dans les bureaux d'embauche, remarquent-ils, pourquoi se dévouer soi-même<sup>219</sup> ? Et surtout, pourquoi si peu de prisonniers sont-ils libérés, et si tard<sup>220</sup> ?

## 2) Une expérience inattractive : les départs en équipes

Les individus risquant de trop peu répondre, le recours aux entreprises et aux départs collectifs peut-il mieux fonctionner ? Le 2 juillet, Pierre Laval en fait le pari lorsqu'il adresse aux Comités d'organisation sa circulaire n° 3339. Reproduite aussitôt dans la presse aux

<sup>215</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 677

<sup>216</sup> *Le Cri du Peuple*, 31 août 1942

<sup>217</sup> AN 3 AG 2 365, remarque d'un résistant anonyme, août 1942.

<sup>218</sup> AN 72 AJ 2267, réunion du comité franco-allemand d'information, 18 août 1942

<sup>219</sup> AN 72 AJ 2267, réunions du comité franco-allemand d'information, été 1942

<sup>220</sup> C'est pour cette raison qu'une consigne de censure publiée pour la première fois par Henri AMOUROUX, in *Les Passions et les Haines, op. cit.*, p. 124, impose du 28 août au 11 septembre de taire toutes les informations chiffrées sur les départs à la Relève.

ordres, Bichelonne ordonne de l'afficher partout dans le monde du travail et de la diffuser auprès des patrons, chefs d'ateliers, cadres, comités sociaux, etc.<sup>221</sup> Il s'agit d'encourager les départs en équipes constituées et encadrées dans des entreprises allemandes correspondant aux entreprises françaises. Le 26 juillet, une déclaration publique de Jean Bichelonne renchérit :

L'effort fait pour le départ en équipes est déjà largement commencé. Son prélude a été le contact entre les représentants des branches industrielles allemandes et françaises qui a eu lieu les 8, 9, et 10 juillet à Paris. Le désir du chef du gouvernement est que l'on fasse appel à un volontariat, mais ce dernier est facilité lorsque c'est l'usine qui fait l'effort collectif et diminue d'autant celui de chaque individu qui y participe<sup>222</sup>.

Qu'un isolé se présente à l'embauche, expose une note officielle vers la même date, « il effectue un acte d'une portée considérable sur le plan individuel. Au contraire, quand il part en groupe, l'acte a une toute autre valeur. Il traduit l'effort fait par l'industrie française pour satisfaire aux desiderata du chef du gouvernement et à l'intérêt national<sup>223</sup>. » Aux yeux du régime, les équipes diminuent le dépaysement, préservent les liens de camaraderie tissés au travail, laissent intact le lien juridique entre patrons et ouvriers, correspondent mieux à l'idéologie anti-individualiste et corporatiste du régime, démontrent l'engagement de l'industrie nationale en tant que telle dans la collaboration.

L'enthousiasme pour cette initiative n'est pas le trait dominant du patronat. De tous les Comités d'organisation de Vichy, seuls deux apportent d'emblée leur appui. Une circulaire du CO du travail des métaux incite dès le 27 juin au départ immédiat au nom du risque de concentration forcée et de la Relève : l'auteur, son président Jean Constant, précise n'avoir « reçu aucun ordre [d'] écrire cela » et revendique la « responsabilité » d'avoir placé chaque membre devant ses « propres responsabilités<sup>224</sup>. » Le président du CO de la chimie Georges Painvin lui fait écho les 10 et 15 juillet<sup>225</sup>. Mais la réaction des autres CO est on ne peut plus molle et timorée, et impatiente les Allemands<sup>226</sup>. Ils font ainsi le service minimum dans la région de Toulouse, où ils se bornent à transmettre la lettre du 2 juillet à leurs adhérents sans commentaire : « cette discrétion manifeste a produit le plus fâcheux effet dans les milieux industriels », écrit le préfet régional le 10 août, « et rend plus difficile l'action de persuasion

---

<sup>221</sup> AN F 60 1408

<sup>222</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 116 A

<sup>223</sup> AN F 60 1707

<sup>224</sup> AN F 60 1709

<sup>225</sup> Son texte est reproduit dans *La Relève. La Résistance des ouvriers français*, par D.V. Aymé et M. Brillhac, 1943, BDIC, S pièce 11669

<sup>226</sup> AN 72 AJ 2267, procès-verbal de la réunion du comité franco-allemand à l'Information, 13 août 1942

que veulent exercer les autorités locales<sup>227</sup>. » Quant à l'enthousiaste préfet de la Sarthe Raymond Froideval, qui s'écrie le 10 juillet qu'il faudrait voir partir des usines entières<sup>228</sup>, il prêche dans le désert. Pourquoi les patrons se passeraient-ils de spécialistes fort rares pour faire revenir des paysans inutiles à leurs entreprises ?

Bien sûr, une minorité du grand patronat répond avec enthousiasme à Laval et Bichelonne, au nom de la solidarité nationale, mais aussi par sens de ses intérêts bien compris : c'est un bon moyen de renforcer les relations antérieures avec des homologues germaniques. L'habitude de la coopération internationale pousse ainsi Matfer, le géant du matériel roulant dans le Nord-Pas-de-Calais, à soutenir la Relève par une circulaire qu'il garde cependant confidentielle par peur des réactions ouvrières<sup>229</sup>. Le grand constructeur automobile lyonnais Marius Berliet envoie ses deux fils à Brunswick à la tête d'équipes constituées, avant-garde de ses 400 à 570 employés qui vont partir. Le directeur général de Rhône-Poulenc Nicolas Grillet se vante le 4 septembre de contribuer pour la moitié des équipes constituées du secteur chimique, envoyées chez le géant IG Farben. L'enthousiasme domine aussi chez le PDG de la Standard française des Pétroles Robert André, ou celui de Francolor Joseph Frossard : ce dernier négociait dès mai 1942, de sa propre initiative, l'envoi d'unités de travail chez IG Farben. Dans ces entreprises, les dirigeants et les cadres font évidemment pression sur les employés pour qu'ils aillent dans le paradis germanique<sup>230</sup>. Encore les départs d'équipes de ces grandes entreprises prennent-ils du temps et n'ont-ils lieu en général qu'après le passage national au travail obligatoire. Et ils ne touchent finalement qu'un effectif dérisoire, fort limité au regard de ce que concernera le STO<sup>231</sup>.

Des patrons plus modestes se font aussi les champions de la Relève. Il est plus facile de les présenter comme typiques des innombrables PME qui font le tissu industriel français. Le collaborationniste Jean Mersch, président du Centre des Jeunes Patrons, défend la Relève

---

<sup>227</sup> AN 72 AJ 2266, rapport du préfet régional de Toulouse Cheyneau de Leyritz, 10 août 1942. Il doit sans doute déployer pas mal de persuasion pour que sur ses appels, quatre jours plus tard, les chambres de commerce de la IXe région économique finissent par lancer un appel pressant en faveur de la Relève. AN F 60 1707.

<sup>228</sup> AN F 60 1707

<sup>229</sup> VINEN Richard, *The Politics of French Business, 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 129

<sup>230</sup> LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999, p. 524-525

<sup>231</sup> Hervé JOLY, « L'industrie chimique française au service de l'IG Farben », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 214-216 : seuls 21 ouvriers de Rhône-Poulenc sont ainsi partis en Allemagne en octobre 1942 et une soixantaine en décembre, ou en août une soixantaine de chez Francolor, dont peu de travailleurs qualifiés. Le STO permettra par comparaison la réquisition d'au moins 787 des 4 464 salariés de Francolor (17.7 %) tandis que jusqu'à 7 % de l'effectif de Rhône-Poulenc se trouvera selon les moments en Allemagne.

au nom de « l'Europe<sup>232</sup>. » L'industriel parisien Maurice Viret, fondateur d'un Cercle européen porté sur les fonts baptismaux par l'Allemand Ritter, l'Italien Manfredi, les Français Bichelonne, Bruneton et Déat, promet le 3 août de donner 80 000 F au futur 200 000<sup>e</sup> volontaire, 20 000 F au 250 000<sup>e</sup>, 50 000 F au 300 000<sup>e</sup>. D'autres patrons versent des primes individuelles à chaque partant<sup>233</sup>. C'est agir comme si l'expatriation pouvait s'acheter, et comme si la générosité affichée de la Relève s'avouait impuissante à persuader d'elle-même.

Certains patrons ne paient pas que de leur poche, mais aussi de leur personne. La propagande trouve toujours à monter en épingle quelques patrons eux-mêmes volontaires, de préférence ceux dont les charges de famille et les états de service rendent le choix d'autant plus naïvement édifiant. L'entrepreneur marseillais Jean Simoni, blessé et décoré de 1914-1918, annonce son départ le 30 août<sup>234</sup>. La propagande fait grand état, à partir du 26 juillet, d'un M. Court de Payen, douze enfants, président du syndicat des raffineurs d'huile, dont la dynastie marseillaise est depuis 1730 à la tête de la plus vieille savonnerie de France : il déclare que « les patrons doivent donner l'exemple », se dit prêt à partir avec ses ouvriers, et s'inscrit en tête de liste pour la Relève. Sa lettre à Laval et ses appels tonitruants au volontariat sont reproduits largement dans la presse collaborationniste<sup>235</sup>. Son histoire paraît édifiante jusqu'à la caricature. Mais selon la Résistance, l'intéressé aurait expliqué devant ses pairs de la chambre de commerce de la cité phocéenne que ses propos ont été totalement inventés, et qu'il n'a jamais eu droit de faire publier un démenti<sup>236</sup>. La propagande de la Relève semble ainsi osciller entre le mensonge et le grotesque.

Mais hors ces cas minoritaires, le patronat réagit au mieux avec passivité. Les collaborationnistes, qui se veulent anticapitalistes, ne s'y trompent pas, qui dès la Relève et bien avant le STO font du patronat l'une de leurs têtes de Turc. *Paris-Soir* du 19 août 1942 critique son attentisme, et rappelle que déjà, sa carence dans l'Entre-deux-guerres fut responsable de la crise économique et sociale de la France.

La propagande porte bien sûr aux nues la constitution des équipes, anticipe celle-ci et prend ses désirs pour la réalité. Le 23 juillet, *La Gerbe* n'annonce pas moins de 1 200 équipes en formation<sup>237</sup>, mais ce n'est que le 22 août que Bichelonne peut célébrer le départ de la

---

<sup>232</sup> AN F 60 1707

<sup>233</sup> *Ibidem*

<sup>234</sup> *Ibidem*

<sup>235</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France. *Les Nouveaux Temps*, 26 juillet 1942. Voir aussi Musée de la Résistance, Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 116 A.

<sup>236</sup> AN F 60 1407

<sup>237</sup> AN 72 AJ 1843

première équipe<sup>238</sup>. Rares sont les équipes qui brillent par l'importance et la qualification de leurs effectifs<sup>239</sup>. Vu l'émiettement du tissu industriel français, beaucoup d'usines n'ont pas assez de main-d'œuvre pour constituer une équipe seule. Divers départs d'équipes constituées ont lieu courant septembre depuis les deux zones, trop peu et trop tard, alors que la première loi du STO est adoptée le 4 septembre<sup>240</sup>. La zone nord, la plus industrielle et la plus peuplée, accuse un certain retard, puisque la première équipe industrielle n'en part qu'au matin du 18 septembre en emmenant... six spécialistes d'une usine de peinture et le fils du directeur, Roger Vilemer. Elle n'est devancée que par la première équipe de la Presse quotidienne de Paris, partie le 14 pour une papeterie allemande, avec les félicitations du Comité de Relève constitué par le collaborationniste Jean Luchaire au sein de la presse quotidienne, et qui n'a probablement pas hésité à exercer des pressions sur les volontaires supposés<sup>241</sup>.

Le 6 septembre, l'industriel vichyste Pierre Nicolle dresse un constat d'échec : « L'expérience du départ en équipes n'a donné aucun résultat, malgré les espoirs qu'avait mis en cette mesure le ministre de la Production<sup>242</sup>. » Rien ne permet de démentir son verdict pessimiste. Les autorités allemandes ont leur part de responsabilité dans cet échec :

Au principe de l'équipe homogène partant avec ses chefs, elles préféraient le principe plus simple, à leur point de vue, d'une masse d'ouvriers individuels à répartir à leur arrivée suivant les besoins du moment. Attitude logique mais qui présentait l'inconvénient cruel de ne faire appel qu'à des ouvriers, à l'exclusion des cadres et des ingénieurs. Une fois de plus, les bourgeois semblaient avoir fait porter tout le sacrifice demandé sur la foule des salariés<sup>243</sup>.

#### **IV - La société française et la Relève :** **un succès trop relatif, un rejet presque absolu**

L'effet de la propagande sur l'opinion est si réduit que, dès la fin de l'été, elle ne parvient plus à cacher les difficultés de la Relève, avant d'en dresser un constat d'échec,

---

<sup>238</sup> Ibidem.

<sup>239</sup> AN 72 AJ 2266. Dans une lettre du 24 septembre 1942 à Jean-Jacques Heilmann, le CO des industries de construction électrique ne revendique le départ que de 297 ressortissants volontaires au 1<sup>er</sup> septembre, dont 102 ouvriers spécialisés, 70 manœuvres et 34 femmes. Le CO de la chimie n'est parvenu à faire partir en équipe qu'un chiffre comparable de 300 personnes.

<sup>240</sup> AN 72 AJ 1842, dossier IV

<sup>241</sup> AN 72 AJ 1842, dossier IV, et AN F 60 707. Responsable officiel du groupement de la Presse Quotidienne Parisienne, Jean Luchaire a appelé le 19 août les journaux à « libérer » le plus d'ouvriers possibles pour l'Allemagne en licenciant tout leur personnel superflu. On peut douter dès lors que tous les partants se soient en allés de leur plein gré.

<sup>242</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 27

<sup>243</sup> AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, historique des prélèvements de main-d'œuvre, s d, vraisemblablement été 1944

communément repris dans l'historiographie. Initialement pourtant, la Relève n'a pas laissé tout le monde indifférent ou hostile, et les raisons de son fiasco final tiennent à un ensemble causal plus complexe qu'il ne semble.

### 1) Un indéniable succès très partiel...

Le regain des départs existe, et pas uniquement dans la propagande. Un informateur de la Résistance concède le 26 septembre que les OPA, dans les premiers jours qui suivent l'appel du 22 juin, ont connu devant leurs devantures des queues dignes d'épiceries : « nous avons beau eu affirmer qu'il s'agissait de figurants payés 10 F de l'heure, cela a produit une certaine impression<sup>244</sup>. » Pierre Limagne admet le 28 juin des « répercussions considérables » de l'appel de Laval<sup>245</sup>, qui a éveillé « bien des espoirs » dans les stalags et « dans tous les villages de France<sup>246</sup>. » Le rythme des engagements double dans le Calvados pendant l'été<sup>247</sup>, et la Gironde bat tous les records : 2 000 à 3 000 départs au cours de l'été 1942, presque autant que depuis 1940<sup>248</sup>. Certes, une partie de l'accroissement global du volontariat est due à l'extension de la zone de recrutement, puisque le volontariat est désormais légalisé en zone sud et officiellement encouragé. Mais les succès rencontrés aussi dans des départements de zone nord prouvent que l'explication ne suffit pas. En tout, à l'échelle nationale, les départs bondissent de 2 347 dans la semaine précédant l'appel de Laval à 3 460 du 21 au 28 juin et 3 902 du 28 juin au 4 juillet<sup>249</sup>. Juillet voit un doublement des départs - plus de 21 000 : c'est le meilleur résultat mensuel du volontariat sous l'Occupation, loin devant les 12 815 départs d'octobre 1941<sup>250</sup>.

---

<sup>244</sup> AN F 60 1706

<sup>245</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, t. I, p. 614

<sup>246</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, t. I, p. 616, entrée du 29 juin 1942

<sup>247</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados*, *op. cit.*, p. 263. 2 000 volontaires sont partis avant le 22 juin 1942, dont 249 dans les deux mois précédant le 22 juin. L'été voit 598 candidats s'en aller outre-Rhin. La qualité laisse cependant à désirer : les trois quarts sont des femmes ou des manœuvres, qui n'intéressent pas beaucoup les Allemands ; en outre les manœuvres ne comptent pas pour la Relève. Voir aussi Françoise PASSERA, « La Relève volontaire et forcée dans le département du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 313-314

<sup>248</sup> Bernard LACHAISE, « Les travailleurs de Gironde exploités par le III<sup>e</sup> Reich », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 272

<sup>249</sup> APP, BA 1788

<sup>250</sup> Patrice ARNAUD et Helga BORIES-SAWALA, « Les Français et les Françaises volontaires pour le travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 112.

Selon des statistiques des départs conservées en AN 72 AJ 2266, les Allemands estiment avoir mis en route 20 536 travailleurs des deux sexes du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet, dont 6 506 spécialistes des métaux, et 11 194 autres du 16 au 31 juillet, dont 3 776 métallurgistes spécialistes.

Parmi les partants figure une minorité inquantifiable de bonnes âmes désintéressées, qui croient vraiment à la possibilité de faire rentrer de malheureux captifs qui n'ont que trop attendu. Une partie de l'opinion n'est pas insensible à la générosité du geste, ou en tout cas n'éprouve aucune hostilité. Le futur résistant et historien Marc Ferro se souvient que ni lui ni ses camarades n'éprouvent le moindre rejet lorsqu'un de leurs amis s'avoue tenté de partir en Allemagne pour faire rentrer des prisonniers<sup>251</sup>. Toutefois, témoignages et études confirment que le grand élan patriotique et solidaire imaginé par la propagande concerne surtout et toujours une masse d'étrangers, de manœuvres et de femmes poussés par la misère et l'attrait des hauts salaires, par le goût de l'aventure et de la rupture avec un passé douloureux, sans oublier des prévenus de droit commun soucieux de se faire oublier ou une partie des tout derniers sans-emplois. Leur geste n'est pas sans signification politique : ils partent à un moment de large découragement de l'opinion devant les succès de l'Axe en Afrique, en URSS et dans le Pacifique, à un moment de lassitude qui les rend plus vulnérable à la propagande. Leur geste incarne la résignation de ceux qui croient qu'il faudra s'accommoder d'une Europe durablement allemande<sup>252</sup>.

L'élan est surtout fort dans les tout premiers temps après l'appel. Aussi à Vichy, les premiers jours de juillet sont-ils parfois marqués du sceau de l'optimisme. Le 10, Angelo Tasca exulte: « Laval a évité ces menaces [de réquisitions allemandes directes dans les deux zones]; d'une pierre qui devait l'écraser, il a fait le fondement d'une nouvelle construction<sup>253</sup>. » Il n'est pas le seul à devoir vite déchanter.

## 2) ... et un échec certain. Chiffres et causes d'un fiasco annoncé

Le regain des départs ne marque finalement qu'une flambée passagère. Les vastes manifestations du 14 juillet en zone sud montrent la rébellion profonde du peuple contre Vichy et contre la Relève, explicitement dénoncée par les foules. Les rafles antisémites massives de l'été à Paris, Saint-Nazaire, Tours, etc., puis en zone sud le 26 août et à Lille le 15 septembre, choquent la population, et ne l'encouragent pas à soutenir une Relève explicitement présentée comme une entreprise collaboratrice. Au risque d'une confusion

---

<sup>251</sup> Entretien avec Marc Ferro, 1<sup>er</sup> décembre 2007

<sup>252</sup> Nous empruntons cette analyse à Rémy HANDOURTZEL, « Pourquoi ont-ils choisi la Relève ? Motivations des ouvriers volontaires de l'été 1942 », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 480-481

<sup>253</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 404

dangereuse pour les persécutés, la BBC et la Résistance en encourageant une interprétation tout à fait infondée : les rafles de Juifs seraient une manifestation de la rage des Allemands devant la médiocrité du recrutement pour la Relève. Elles viseraient à leur fournir de la main-d'œuvre, et elles ne seraient que des répétitions générales en vue de rafler prochainement les ouvriers français. Ceux-ci sont ainsi considérés comme les vraies cibles des opérations antijuives, et comme ceux qu'il faut défendre en priorité<sup>254</sup>. Enfin, les Allemands attisent la déception en attendant cinquante jours après l'appel du 22 juin pour renvoyer en France le premier train de rapatriés.

Dans ces circonstances, des régions entières ne donnent qu'une contribution dérisoire. C'est le cas notamment certains départements frontaliers à forte tradition patriotique comme le Jura<sup>255</sup>, comme la Savoie, qui ne veut pas aider une victoire allemande qui faciliterait son annexion par l'Italie<sup>256</sup>, ou comme le Nord-Pas-de-Calais, trop opprimé pendant les deux guerres<sup>257</sup>. Les plus grandes entreprises traînent les pieds : les 23 000 ouvriers Renault ne procurent qu'une cinquantaine de volontaires, les 5 800 employés de Gnome-et-Rhône huit seulement<sup>258</sup>, les milliers d'ouvriers Schneider au Creusot une douzaine dont sept étrangers<sup>259</sup>. Globalement, moins de quinze jours après l'appel de Laval, l'élan retombe, et les engagements se tassent ou décroissent<sup>260</sup>. Le *Majestic* constate que les recrutements et les départs effectifs ne font que baisser en valeur absolue, hors un léger regain inexplicable dans la première quinzaine de septembre. Plus d'un quart des recrutés ne partent finalement pas. De surcroît, les spécialistes des métaux, qui intéressent en priorité le Reich, et qui décident du retour des PG, ne comptent jamais que pour 25 à 30 % des recrutés selon les quinzaines, et pour 28 à 34 % des départs effectifs.

---

<sup>254</sup> Se référer là-dessus aux analyses de Renée POZNANSKI, *Propagandes et persécutions. La Résistance et le "problème juif" 1940-1944*, Fayard, 2008, p. 300 sq. Voir aussi *infra*, chapitre XI, p. 649 sq

<sup>255</sup> L'OPA de Lons-le-Saulnier ouvre le 15 juillet 1942: au 31 octobre, seuls 31 Jurassiens se sont portés volontaires. MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, p. 163

<sup>256</sup> COINTET Michelle, *Le Conseil national de Vichy : vie politique et réforme de l'État en régime autoritaire, 1940-1944*, Éditions Libris, 1989, p. 112

<sup>257</sup> Il ne fournit que 112 candidats à la Relève volontaire. DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 2000, p. 260

<sup>258</sup> Rapport du 25 septembre 1942, cité par JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 53

<sup>259</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, *op. cit.*, p. 48

<sup>260</sup> AN 72 AJ 2266. Les départs stagnaient autour de 2 400 par semaine début juin. Ils bondissent à 4014 dans la semaine qui suit le discours de Laval, mais retombent à 2 846 départs dans la deuxième semaine, à 3 000 dans la troisième, ce qui reste certes supérieur au rythme antérieur au 22 juin. Par ailleurs, les bureaux français de recrutement, ouverts le 28 juin, recrutent 667 personnes leur première semaine, 824 autres du 4 au 11 juillet, mais seulement 496 du 11 au 18.



**Tableau VI - Signatures de contrats et départs effectifs selon le MBF, juillet-septembre 1942**  
**[AN 72 AJ 2266]**

Période	<b>Recrutés (Angeworbene)</b>	dont spécialistes de la métallurgie	% spécialistes métallurgie	Mis en route (Abgeführt)	Dont spécialistes de la métallurgie	% de départs effectifs par rapport aux recrutements	% spécialistes métallurgie dans les départs effectifs
1 <sup>er</sup> juin – 15 juillet	<b>30 303</b>	8 406	27.73	<b>20 536</b>	6 506	67.7	31.68
16-31 juillet	<b>13 662</b>	4 074	29.81	<b>11 194</b>	3 776	82	33.73
1 <sup>er</sup> – 15 août	<b>11 899</b>	3 315	27.86	<b>8 925</b>	2 809	75	31.47
16-31 août	<b>11 360</b>	3 151	27.74	<b>8 190</b>	2 426	72.1	29.62
1 <sup>er</sup> - 15 septembre	<b>10 511</b>	2 727	25.95	<b>8 860</b>	2 511	84.3	28.34
16-30 septembre	<b>11 004</b>	3 174	28.84	<b>7 519</b>	2 343	68.3	31.16
Total 1 <sup>er</sup> juin-30 septembre	<b>88 739</b>	24 847	28	<b>65 224</b>	20 731	73.5	31.78

Le 2 octobre, au cours de sa conférence de presse tenue avec Lagardelle, Bichelonne avoue le chiffre de 17 000 spécialistes partis entre le 22 juin et le 30 septembre. Avec les 32 500 non-spécialistes qui ne comptent pas pour la Relève des prisonniers, 50 000 personnes environ sont parties depuis le 22 juin<sup>261</sup>. Comment expliquer l'échec global ?

Tous ceux qui affluent dans les bureaux d'embauche n'en ressortent pas avec un contrat signé. La préfecture de police tient un compte hebdomadaire rigoureux des demandes de renseignements dans les bureaux d'embauche de la Seine : sur 150 248 personnes qui se présentent entre le 24 juin et le 16 octobre – un phénomène de masse indéniable –, seuls 40 % en moyenne signent un contrat selon elle. Un quart de ces contrats sont ensuite invalidés pour raisons médicales ou « essai technique insuffisant. » Seules 23.9 % des démarches aboutissent donc à un contrat validé<sup>262</sup>. De fait, les Allemands tenant à recruter du personnel en bonne santé, la visite médicale conclut au rejet de 18.6 % des demandes d'engagement dans la Loire

<sup>261</sup> AN F60 1708. Tout comme les statistiques par quinzaine conservées en AN 72 AJ 2266, le rapport du MBF du 9 novembre 1942 compte les départs à partir du 1<sup>er</sup> juin, bien que seuls les départs après le 22 juin comptent dans la Relève *stricto sensu*. Il donne un chiffre légèrement rectifié de 65 302 départs de volontaires à 85 % français partis du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre (51 845 hommes, 13 457 femmes soit 20.44 %), parmi lesquels 19 671 spécialistes. <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>262</sup> APP, BA 1788. La proportion n'a pas changé selon la préfecture depuis le mois août. Jusqu'au 23 juillet, cependant, au plus fort du regain de départs, elle estimait plutôt à 50 % les démarcheurs souscrivant un contrat, de 20 à 25 % ceux refusés, soit un taux d'embauchage probable de 25.08 %.

en juin-juillet 1942<sup>263</sup>. Enfin, les signataires de contrat agréés peuvent se rétracter, céder à l'hésitation, ou même gruger les Allemands<sup>264</sup>. Des candidats s'inscrivent pour toucher la prime de départ et d'équipement, puis se gardent bien de partir, et parfois renouvellent plusieurs fois l'escroquerie. D'autres se font porter sur les listes pour pouvoir passer la ligne de démarcation en toute sécurité : une fois en zone nord, ils disparaissent dans la nature<sup>265</sup>. La société civile n'a rien perdu de son autonomie, ni la déviance de ses droits. Au terme, toutes ces raisons conjuguées expliquent qu'au constat du MBF, 26.5 % des personnes recrutées du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre ne prennent finalement pas la route du Reich<sup>266</sup>.

L'échec, quantitatif, est aussi qualitatif. Le volontariat féminin constitue toujours une part importante, bien que minoritaire, des départs : or la métallurgie est peu féminisée, et ce sont les spécialistes métallos qui comptent pour l'échange avec les PG. Trop de travailleurs sont des manœuvres qui n'entrent pas en ligne de compte. Le 21 juillet, le directeur général des OPA de zone sud se livre sans aménité devant la presse : « Les premiers ouvriers partis travailler en Allemagne depuis le discours du président Laval sont des miséreux, des incapables, le rebut de la classe ouvrière française<sup>267</sup>. » Le 19 août, Paul Marion confie à Angelo Tasca que les Allemands sont furieux, avec seulement 30 000 travailleurs peu qualifiés partis, « des déchets en somme, et même des femmes s'embarquent pour aller faire le trottoir. D'où leur mécontentement envers Laval<sup>268</sup>. » Localement, le même constat se retrouve partout<sup>269</sup>, et les mêmes préjugés sociaux et misogynes. Le commissaire de police de Falaise estime ainsi le 27 août que la vingtaine de partants appartient à « la lie de la population : prostituées et délinquants. Il est à noter, depuis leur départ, une baisse sensible du nombre de vols commis<sup>270</sup>. »

La première cause d'échec, fondamentale, est psychologique : la Relève n'est pas nominative. Nul ne peut s'embaucher pour faire revenir son frère, son père, son cousin ou son voisin. Même l'homme de bonne volonté qui s'engage par pur altruisme le fait au profit d'un anonyme qu'il ne connaîtra jamais. Il ne sait même pas si son geste profite à quelqu'un de son

---

<sup>263</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 448

<sup>264</sup> Au 25 septembre 1942 à Belfort, 21 des 376 manœuvres et 73 des 635 spécialistes embauchés les mois précédents ne se sont jamais présentés au départ, soit 94 défaillants sur 1 011 souscripteurs (9.3 %). VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2004, p. 167

<sup>265</sup> Pierre LIMAGNE, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 728, évoque ce phénomène le 21 août 1942.

<sup>266</sup> AN 72 AJ 2266, statistiques des départs selon le *Majestic*. Voir le tableau VI à la page précédente.

<sup>267</sup> AN F 60 1406. » Bien entendu, les journalistes ne reçoivent pas le droit de le citer.

<sup>268</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 404

<sup>269</sup> AN 3 AG 2 365. Ainsi, du 17 mai au 1<sup>er</sup> octobre, 8 764 volontaires quittent les huit départements de la région de Marseille, dont 5 131 Français, 2 171 étrangers, 1 462 Nord-Africains. Mais parmi eux, seuls les 1 449 spécialistes comptent pour la Relève, soit 16.53 % du total.

<sup>270</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados, op. cit.*, p. 263

voisinage ou de son département. Les rapports soulignent d'emblée que si chaque ouvrier pouvait désigner le PG que son départ fera rentrer, les engagements augmenteraient sensiblement<sup>271</sup>. Les lettres qui affluent sur les bureaux de Pétain, Laval ou Scapini en témoignent pareillement. Il leur est toujours fait la même réponse bureaucratique : la Relève est collective, pas individuelle<sup>272</sup>. L'illusion persiste quelques temps mais, le 24 juillet, le Centre d'information du travail en Allemagne publie que la Relève n'est pas personnalisable. C'est au point que lors de l'arrivée du premier train de PG rapatriés à Compiègne, personne jusqu'au dernier moment ne connaît le nom des libérés<sup>273</sup>. Pour retarder au maximum les déceptions des proches, ou pour que toutes les familles puissent avoir un instant l'espoir qu'un des leurs sera dans le train ? C'est infliger à maintes familles la cruauté morale d'espérer revoir son homme à chaque nouvelle annonce d'un train de relève, puis de retomber dans la déception, et c'est prendre le risque qu'elles se retournent alors violemment contre les organisateurs de la Relève, ou contre ceux qui ne se dévouent pas pour sa réussite.

Deuxième raison dissuasive : la propagande assurant que « travailler en Allemagne, c'est gagner sa vie dans de bonnes conditions<sup>274</sup> » ne prend pas. Les ouvriers, peu confiants, « craignent généralement d'être soumis, sinon à de mauvais traitements, du moins à une discipline trop rigoureuse et à la nécessité d'assurer un rendement dépassant leurs possibilités<sup>275</sup>. » Et surtout, la Relève coïncide avec le début des bombardements stratégiques systématiques sur le Reich. A la tête du Bomber Command britannique depuis le 22 février, Arthur « Bomber » Harris est entré en scène presque en même temps que Speer et Sauckel. Il entend briser la résistance morale allemande par la destruction systématique des villes, substitut d'un second front encore impossible à ouvrir, et procédé moins coûteux en soldats que les combats frontaux qu'il a connus jadis dans les tranchées. Le 4 avril, Lübeck doit à ses vieux bâtiments de briques et de bois d'être détruite la première. Les autres villes du littoral baltique sont à leur tour « lübeckisée », comme Rostock, frappée pour ses usines Heinckel. Le 30 mai, le premier raid de l'Histoire à rassembler plus de 1 000 avions détruit le centre de

---

<sup>271</sup> Synthèse des rapports de préfets, 15 juillet 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>272</sup> FISHMAN Sarah, *We will wait. Wives of French Prisoners of War, 1940-1945*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1991, tr. fr. *Femmes de prisonniers de guerre 1940-1945*, L'Harmattan, 1996, p. 70. Le 28 juillet, le préfet des Landes rapporte que l'appel de Laval ne reçoit pas beaucoup d'écho, parce que le département est essentiellement agricole, et « en raison de ce que cette Relève n'est que collective. » GOUBELLE Michel, *La Résistance dans les Landes*, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 1976, manuscrit déposé à l'IHTP, RF 405a, p. 44

<sup>273</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 113

<sup>274</sup> Pour reprendre le titre d'une brochure très diffusée en 1942.

<sup>275</sup> Synthèse des rapports de préfets, 15 juillet 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

Cologne, faisant 474 morts, 5 000 blessés et 45 000 sans-abris<sup>276</sup>. En pleine Relève, la destruction de Düsseldorf le 1<sup>er</sup> août fait encore plus de victimes. Et la litanie des villes détruites se poursuit jusqu'au dernier jour de la guerre. Bien entendu, la BBC et la presse clandestine relatent l'ampleur de ces coups. L'opinion s'émeut au point que, ça et là, la propagande doit s'ajuster : ainsi, à Dijon, elle se met à insister sur le fait que les volontaires - puis les requis - partent à destination de l'Allemagne du Sud, moins exposée<sup>277</sup>. Lagardelle confie crûment en juillet 1942 à Maurice Martin du Gard que « depuis le bombardement de Cologne, les ouvriers qualifiés ont fichu le camp dans les arbres<sup>278</sup> ! » Les rapports allemands et vichystes constatent en revanche que l'opinion se montre compréhensive envers le bombardement des usines Renault à Billancourt le 3 mars : elle y voit le prix inévitable du travail pour l'Allemagne. Elle n'a donc aucun mal à deviner ce qui attend *a fortiori* l'ouvrier parti de son plein gré dans le Reich, ni aucune raison de le plaindre.



*Tract de la Résistance exploitant les bombardements alliés pour dissuader les ouvriers de partir en Allemagne<sup>279</sup>*

La troisième raison à la faiblesse des engagements est plus pratique et économique : les réserves de main-d'œuvre ne sont pas nombreuses, et ce n'est pas faute d'avoir cherché à en créer artificiellement. Les rapports des préfets rappellent l'absence totale de chômage, en particulier dans l'Aube, la Charente, l'Eure, la Haute-Marne, la Sarthe, la Vendée, la Vienne

<sup>276</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, Flammarion, 2009, t. III, p. 519

<sup>277</sup> MERMET Pierre, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne en Côte-d'Or », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 224, janvier-février 1977, p. 34. Résumé du travail de M. Meuret.

<sup>278</sup> MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, op. cit., p. 283

<sup>279</sup> Image extraite de La Documentation française, *Images de la France de Vichy 1940-1944, images asservies et images rebelles*, 1994, p. 194

et l'Oise. « Les travailleurs libérés par le plan de concentration ont été résorbés par d'autres entreprises industrielles ou agricoles<sup>280</sup>. » Les rares chômeurs sont de vieux travailleurs quasi-retraités, ou des femmes licenciées par le plan de concentration et plus difficilement utilisable que la main-d'œuvre masculine. Le chômage partiel a même diminué avec le plan de concentration et le passage à la semaine de 48 heures : c'est autant de personnes en moins tentées d'aller chercher en Allemagne un complément de revenus, ou de l'art de prendre une mesure contre-productive. Pourquoi partir en Allemagne vue la pénurie de main-d'œuvre, les salaires très élevés offerts par les entreprises travaillant pour les occupants, la pleine saison des travaux agricole qui permet à tout licencié de trouver à faire aux champs, et d'y gagner des facilités de ravitaillement<sup>281</sup> ?

Les entreprises au service de l'Allemagne font une concurrence omniprésente à la Relève, sans oublier celle de l'Organisation Todt. L'hostilité indéniable des Bretons à l'occupant n'explique pas seule les moins de 80 départs des Côtes-du-Nord du 1<sup>er</sup> juin au 30 août, les 220 seulement du Finistère du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre<sup>282</sup>, les 170 du Morbihan<sup>283</sup> : l'OT emploie jour et nuit des milliers de travailleurs à fortifier les côtes. A Lorient, où elle construit la plus grande base sous-marine d'Europe, le bureau d'embauche pour l'Allemagne met vite la clé sous la porte, et le sous-préfet remarque que cette main-d'œuvre « fragile » tend déjà à l'absentéisme : en cas de pressions pour la faire partir en Allemagne, « il ne resterait plus personne sur les chantiers<sup>284</sup>. » Dans le Nord-Pas-de-Calais, où les ouvriers sont le premier groupe social, seuls 112 contrats sont conclus au 3 août : les Allemands ont déjà recruté de gré ou de force 20 000 travailleurs depuis 1940, et se heurtent d'autre part, « chez l'ouvrier du Nord, à un sentiment très profond d'attachement à son foyer et de répugnance à l'idée de tout départ prolongé<sup>285</sup>. »

Les « raisons psychologiques générales et solides » qui sont la quatrième raison de la rareté des départs sont énumérés en ces termes par les préfets : « répugnance de l'ouvrier français à s'expatrier, crainte de l'opinion, méfiance à l'égard des conditions de travail en

---

<sup>280</sup> AN 72 AJ 568, rapports de préfets sur la Relève, juin-août 1942

<sup>281</sup> *Ibidem*

<sup>282</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 30

<sup>283</sup> Pierre MERMET, « Le STO dans le Morbihan », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 219, janvier-février 1976, p. 33. Il faut remarquer cependant que ces départs représentent presque l'équivalent des 200 volontaires enregistrés de 1940 à juin 1942, ce qui témoigne d'un relatif succès des appels de Pierre Laval.

<sup>284</sup> AREMORS, *Saint-Nazaire et le mouvement ouvrier de 1939 à 1945*, à compte d'auteur, Saint-Nazaire, 1986, p. 99

<sup>285</sup> Rapport Carles du 3 août 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 442

Allemagne (bombardements, régime esclavagiste). » A les lire, la Relève des PG ne suscite aucun enthousiasme moral chez les ouvriers, aucun réflexe de solidarité nationale ou humanitaire : « l'appât du gain paraît bien le seul mobile des départs (...). La réquisition (...) rencontre l'hostilité générale<sup>286</sup>. » Quant à l'anticommunisme, il n'est pas un ressort suffisant au point de faire quitter son foyer et son pays, surtout quand le « péril bolchevik » reste à des milliers de km des frontières et que pour l'heure, c'est l'Allemagne qui occupe le pays et menace sa main-d'œuvre<sup>287</sup>.

Le collaborationniste et lavalien Comité d'information ouvrière et sociale, qui dresse un constat d'échec dès le 9 juillet, incrimine la contre-propagande très active - il évoque même l'efficacité de la radio de Boston -, le manque de confiance dans la promesse du Führer, les modalités encore vagues et non réglées de la Relève<sup>288</sup>. Dans la ville très ouvrière de Montluçon, « personne ou à peu près ne croit à la libération de prisonniers. L'opinion générale est que l'Allemagne ne libèrera que des malades ou des prisonniers dont la capacité de travail est nulle<sup>289</sup>. » Ce préjugé défavorable sur l'identité des relevés préexiste donc au retour du premier train de libérés, et sûrement pas qu'à Montluçon. Enfin, puisque la Relève concerne les agriculteurs, les ouvriers ne vont pas bouger s'ils n'ont aucun espoir de faire rentrer les leurs. Inversement, les ruraux, plus intéressés au succès de la Relève, participent peu, puisque seuls les ouvriers spécialistes sont pris en compte. Si la fin du gros des travaux des champs explique le départ en septembre d'un nombre indéterminé de saisonniers agricoles<sup>290</sup>, la Relève est généralement un fiasco dans les départements à dominante rurale<sup>291</sup>.

Une cinquième et dernière limite de la Relève, enfin, n'est presque jamais soulignée : une proportion importante des volontaires ne fait que retourner en Allemagne, renouvelant des contrats antérieurs ou en souscrivant de nouveaux. Ces gens repartiraient sans doute même sans l'appel de Pierre Laval, et ils n'y trouvent probablement guère plus qu'un motif

---

<sup>286</sup> AN 72 AJ 568, synthèse de rapports de préfets sur la Relève, juin-août 1942.

<sup>287</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>288</sup> BDIC 4° delta 190 Rés. A

<sup>289</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008, p. 333, rapport du 22 juillet 1942. On ne compte alors qu'une soixantaine de départs pour l'Allemagne, dont une cinquantaine d'Algériens. Presque tous remontent au convoi du 9 juillet.

<sup>290</sup> C'est ainsi que, le 12 septembre 1942, la propagande signale le départ pour la Relève d'un nouveau groupe du Puy-en-Velay, où les engagements seraient de plus en plus nombreux grâce au départ de saisonniers agricoles. AN 72 AJ 1842.

<sup>291</sup> Le Cantal ne compte par exemple que 49 départs volontaires pour la Relève entre juin et septembre inclus, contre 55 engagements pour l'Organisation Todt, lesquels ne comptent pas pour le retour des PG. De juin à décembre 1942, il part en tout 96 volontaires pour l'Allemagne, contre 167 engagements pour l'OT. 206 de ces 263 volontaires sont de nationalité étrangère. MARTRES Eugène, « La main-d'œuvre cantalienne en Allemagne au cours de la Deuxième Guerre mondiale », *Revue de la Haute-Auvergne*, n° 45, janvier-mars 1976, p. 359

supplémentaire à une décision déjà prise, un encouragement bienvenu ou une légitimation morale confortable. A Orléans, fin août, la presse interroge le soi-disant 2 000<sup>e</sup> partant, au profil idéal, puisque père de cinq enfant, et partant en équipe constituée : «Alors, ça ne vous fait rien de partir là-bas ? – Moi ? Je commence à m’y faire : c’est le troisième contrat que je signe<sup>292</sup> ! » Aucun document ne donne le pourcentage de partants de l’été 1942 qui ne font que renouveler un contrat. Mais les témoignages recueillis par l’Agence française d’information et de presse sont si souvent ceux de récidivistes qu’il faut que la proportion soit importante<sup>293</sup>. Le préfet Carles déplore que la propagande gonfle les départs en incluant les permissionnaires sur le retour : les ouvriers se demandent pourquoi si peu rentrent pour tant qui partent<sup>294</sup>. Et la presse ne peut cacher que les 428 partants qui croisent en grande pompe le troisième train de PG relevés, le 23 septembre à Compiègne, sont pour bon nombre des ouvriers et ouvrières en fin de congé qui repartent outre-Rhin<sup>295</sup>.

Par ailleurs, une bonne part des signataires se rétracte, refuse in extremis de partir. Contre elle sont déployées les forces de l’ordre françaises et allemandes. Léon Werth rapporte le 1<sup>er</sup> août le cas d’un ouvrier du hameau voisin, mi-cultivateur mi-manœuvre d’usine, qui s’était fait inscrire comme volontaire. « Au dernier moment, il ne voulut point partir. Les gendarmes sont venus. Il se cache<sup>296</sup>. » Des réfractaires à la Relève existent déjà, comme il va exister des réfractaires au STO.

Enfin, la Relève échoue parce qu’elle suscite un profond rejet de la société française, dont le regard sans aménité exerce un effet très dissuasif.

### 3) *Rejet populaire de la Relève, mépris marqué aux volontaires et contre-propagande résistante*

Que les volontaires soient maintenant encouragés par Vichy, et qu’ils partent officiellement pour la bonne cause ne change rien au mépris social qui les accable toujours. Il est d’autant plus marqué qu’à l’été 1942, le chômage massif n’est plus là pour l’excuser. La répugnance n’épargne ni les fonctionnaires des Offices de travail, dont Lagardelle dénonce l’apathie dans une circulaire du 20 juillet, ni les maires et les services municipaux, qu’une circulaire Laval du 17 août accuse de décourager parfois les candidats au volontariat.

---

<sup>292</sup> *Le Cri du Peuple*, 31 août 1942

<sup>293</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>294</sup> Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, op. cit., t. II, p. 463

<sup>295</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>296</sup> WERTH Léon, *Déposition, journal d’un témoin 1940-1944*, 1946, rééd. Viviane Hamy, 1993, p. 331

Dans la région de Dijon, l'Intendant des Affaires économiques note que les volontaires ont peur d'avoir des ennuis. Il est symptomatique qu'en quatre ans, 2784 volontaires bourguignons s'inscrivent auprès des bureaux allemands, quand 104 seulement (3.6 %) osent se faire connaître des bureaux français – que ceux-ci passent par définition pour moins bien informés quant au travail en Allemagne n'est pas la seule raison<sup>297</sup>. A en croire une source résistante, « les occupants eux-mêmes ne se gênent pas pour rire publiquement de la Relève. Certains soldats allemands ont dit à des Françaises volontaires : Qu'allez-vous chercher là-bas ? Une croix de fer ou plutôt une bombe sur la gueule<sup>298</sup> ? » La Résistance rappelle de son côté que les volontaires se mettent en danger, retardent la fin de la guerre et donc la vraie libération des PG, libèrent des mobilisés allemands pour le front. Ils nuisent donc aux Alliés en général, et à l'Armée rouge en particulier, comme le souligne plus spécifiquement les communistes. Un papillon du PCF, début octobre, est d'une exceptionnelle dureté :

Les Français qui vont travailler en Allemagne sont des traîtres et des imbéciles.

I) – Ils forgent de leurs propres mains les effroyables chaînes fascistes qui les réduiront toute leur vie au pire des esclavages.

II) – Ils prolongent la guerre en fortifiant la défense de leur bourreau Hitler.

III) – Ils se feront écrabouiller par les bombes de la RAF

Ça sera bien fait pour eux<sup>299</sup>.

Dans les usines et les entreprises, les marques de mépris à l'encontre des candidats au volontariat continuent à se multiplier, comme celles envers ceux revenus d'Allemagne. « A mon usine, outre les sarcasmes de certains, on m'a laissé entendre que si je partais, il serait inutile d'espérer retrouver du travail à mon retour », confie à l'AFIP un volontaire de la Relève sur le départ<sup>300</sup>. Partir en groupe ne garantit pas contre les quolibets et les insultes, puisque le 22 octobre, à Erpernay (Marne), 150 ouvriers des ateliers SNCF huent 41 cheminots qui partent de leur plein gré<sup>301</sup>. Puis le mépris continue à se marquer jusque dans les gares ou pendant le trajet, et aucune catégorie de population n'essaie de le leur cacher. La famille même du volontaire demeure l'objet d'un ostracisme social durable, surtout dans les quartiers ou les petites communes où chacun se connaît. Le 3 décembre 1942, l'OPA signale au préfet du Gard que M<sup>me</sup> Detaille, mère d'un volontaire, rencontre l'hostilité générale, et

---

<sup>297</sup> Compte-rendu du travail de M. Meuret par MERMET Pierre, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne en Côte-d'Or », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 224, janvier-février 1977, p. 33. La Côte-d'Or même compterait 509 volontaires en quatre ans, dont 285 en 1940-1942.

<sup>298</sup> AN 3 AG 2 365, rapport de septembre 1942, « échos de la Zone non Occupée. »

<sup>299</sup> ROSSI A. (Angelo Tasca), *Sous l'Occupation. La guerre des papillons. Quatre ans de politique communiste (1940-1944)*, Les Iles d'Or, 1954, planche XXXIX

<sup>300</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France, dossier IV, Centre du Travail Français en Allemagne.

<sup>301</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 1995, t. I, p. 206



que chacun dans son village près d'Uzès cherche à rendre la vie impossible. Les autorités de Montaren vont jusqu'à refuser de lui verser son allocation mensuelle de pain et de gaz<sup>302</sup>.

Enfin, arrivés en Allemagne, les volontaires de la Relève s'aperçoivent qu'ils ne sont pas les bienvenus auprès des PG qu'ils sont censés contribuer à libérer. Le volontariat leur apparaît en soi méprisable. Patriotes, ou simplement lucides, ils voient que cette main-d'œuvre nouvelle prolonge la guerre et leur captivité, et n'offre la liberté qu'à quelques-uns d'entre eux triés sur le volet. Pierre Limagne apprend le 11 août qu'en Allemagne, les prisonniers qui osent dire leur mépris « aux soi-disant volontaires de la Relève » se retrouvent punis avec une grande sévérité<sup>303</sup>. Le 30 août, le même cite une lettre de PG qui qualifie la Relève de « vaste fumisterie » et plaint « les pauvres Français qui se laissent berner<sup>304</sup>. » A La-Roche-sur-Yon (Vendée), le directeur départemental de la Maison du Prisonnier, un officier rapatrié à la fois pétainiste, antigauilliste, anticollaborationniste et germanophobe, affirme publiquement en pleine préfecture, à la réunion du comité de Relève, ne pas comprendre « qu'il y ait des Français pour faire pareille besogne<sup>305</sup>. » Mais aussi, bien vite, les lettres de travailleurs volontaires déçus par les réalités de la vie allemande, abondamment commentées, constituent le meilleur instrument de contre-propagande et de dissuasion. Dans ce climat, des candidats au volontariat appellent ouvertement de leurs vœux, dès la Relève, une réquisition ou une menace de réquisition qui leur permettrait de partir sans avoir à encourir les reproches de leurs camarades<sup>306</sup>.

Les gestes de résistance civile anti-Relève se multiplient, préludant parfois au passage à la Résistance tout court, surtout lorsque la répression s'en mêle et radicalise ceux qui en sont victimes. La propagande est la première cible des actes de rejet. Cinq garçons de 14 à 16 ans lacèrent le 10 juillet des affiches appelant au volontariat : ils passent en correctionnelle à Montluçon, et si quatre sont relaxés, le dernier, âgé de 15 ans, est forcé le 3 septembre de signer un engagement « volontaire » pour l'Allemagne<sup>307</sup>. Au magasin général SNCF de la Guillotière vers Lyon, le cheminot Jean Thévenon, vétéran décoré de la Grande Guerre,

---

<sup>302</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995, p. 215

<sup>303</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 710

<sup>304</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 744. Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 57-58, cite la lettre « émouvante et fière », non datée, d'un groupe de PG à Scapini, se désolidarisant vivement de la Relève menée en leur nom.

<sup>305</sup> AN F7 15312

<sup>306</sup> Le comité d'organisation des industries mécaniques, en Lorraine, évoque par exemple ce souci psychologique dès le 23 juillet. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 172

<sup>307</sup> BIDAULT Suzanne et Jean, *La manifestation du 6 janvier 1943*, Comité de Montluçon de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance), 1983, p. 16

arrache les affiches signées Laval invitant à participer à la Relève. Quand les autorités menacent le personnel entier de dures sanctions, il se dénonce, est révoqué, passe deux mois à la prison Saint-Paul. Il y est recruté par un résistant : Résistance-Fer vient de découvrir l'un de ses plus remarquables organisateurs<sup>308</sup>. Le rejet du futur STO est contenu dans celui de la Relève : on n'attend pas le passage à la réquisition pour vomir la propagande et les départs.

Des bombes éclatent devant nombre de bureaux de placement. L'une explose devant l'OPA de Tarbes dans la nuit symbolique du 13 au 14 juillet, sans faire de dégâts<sup>309</sup>, une autre devant celui d'Annemasse début août<sup>310</sup>. Il suffit de briser à coups de pavés les vitrines de deux magasins d'Aubenas qui exhibent des affiches en faveur de la Relève, et celles-ci disparaissent de tous les magasins de la ville et des environs<sup>311</sup>. A Paris, les Allemands recensent sept attentats contre les bureaux d'embauche entre le 17 juin et fin septembre<sup>312</sup>. Les militants communistes, sans surprise, tendent plus facilement à la radicalité et à l'imprudence. Les trois combattants FTP (Francs-Tireurs et Partisans) qui lancent une grenade contre l'OPA à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la rue des Tournelles, le 18 juillet, agissent en plein après-midi, au cœur de Paris : arrêtés, ils ne reviennent pas de déportation<sup>313</sup>.

Le 14 juillet, à l'appel de la Résistance, des milliers de Français manifestent en masse dans 27 villes de zone sud pour faire de la fête nationale un défi au régime et à l'Occupation, mais aussi plus particulièrement à la Relève. « Vous, voulez-vous la relève des Allemands par les Français en France et aussi la relève des traîtres par les patriotes ? Le 14 juillet vous offre à tous l'occasion de manifester vos sentiments en attendant d'imposer vos volontés », câble Jean Moulin le 1<sup>er</sup> juillet à Londres, d'où la BBC répercute ses consignes<sup>314</sup>. Le PCF appelle pareillement à faire de la date une journée de protestation contre l'envoi de travailleurs en Allemagne<sup>315</sup>. Cette consigne de résistance civile est largement suivie, démontrant l'audience de la Résistance ainsi que la volonté populaire de ne pas plier. Il n'est pas rare ce jour-là de vilipender la Relève, ses agents, ses symboles. A Grenoble, la foule emmenée par le fils du doyen Gosse conspue l'antenne des services allemands de la main-d'œuvre installée à l'hôtel

---

<sup>308</sup> VISTEL Alban, *La Nuit sans ombres*, Fayard, 1970, p. 222-226. Arrêté le 30 octobre 1943, Jean Thévenon-Lacroix ne revient pas de déportation. Son fils Charles, réfractaire au STO en mars 1943, devient aussitôt clandestin (*Berruyer*), chargé de liaisons à travers la zone sud puis maquisard dans l'Aveyron.

<sup>309</sup> AN 72 AJ 2266, papiers Jean-Jacques Heilmann, rapport du 30 juillet 1942 de M. Quéstand à Jean Terray

<sup>310</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 703, entrée du 8 août 1942

<sup>311</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. I, p. 166

<sup>312</sup> CDJC, VII-1

<sup>313</sup> THORAVAL Anne, *Paris, les lieux de la Résistance*, Parigramme, 2007, p. 45

<sup>314</sup> Consigne n° 20 de Jean Moulin, 1<sup>er</sup> juillet 1942, reproduite in *Jean Moulin, préfet, artiste et homme d'action*, Institut Jean Moulin, Bordeaux, 1994, p. 87

<sup>315</sup> AN 2 AG 461, rapport de police adressé au cabinet du maréchal Pétain, juillet 1942

Terminus<sup>316</sup>. Certains résistants distribuent des tracts contre les départs. Cela vaut à Romain Baz de se faire arrêter à Annemasse au soir de la fête nationale, et de connaître la prison, où il se convertit au communisme<sup>317</sup>. Des manifestations de rejet plus locales, indépendantes du calendrier civique, se déroulent jusque dans certaines petites communes, toujours autour des lieux civiques symboliques. Fin août 1942, ainsi, Combat organise des manifestations anti-Relève autour des monuments aux morts de plusieurs villes du Tarn<sup>318</sup>. Mais aussi, le 1<sup>er</sup> août, Lise London, protégée par un groupe de FTP, monte spectaculairement sur un étal de la rue Daguerre à Paris pour inciter les ménagères à résister à la déportation de leurs hommes et à ne pas les laisser céder aux sirènes du volontariat. La « mégère de la rue Daguerre », comme l'appelle Fernand de Brinon, est capturée quelques jours après et déportée à Ravensbrück<sup>319</sup>.

Des travailleurs en nombre inquantifiable anticipent le passage à la coercition qu'ils sentent inéluctable. Certains abandonnent leur petite entreprise pour un établissement plus grand et au service des Allemands, donc davantage à l'abri de la concentration et du prélèvement. D'autres fuient au contraire les entreprises au service des Allemands, en particulier dans la métallurgie et l'industrie optique : le phénomène est assez important pour que les Allemands s'inquiètent pour leurs commandes. A la réunion Michel-Laval du 4 août au *Majestic*, ils demandent à Vichy d'utiliser la loi du 11 août 1938 pour stabiliser de force cette main-d'œuvre fuyante<sup>320</sup>. D'autres ouvriers reviennent à la terre<sup>321</sup>, ou s'engagent dans l'armée d'Armistice<sup>322</sup>, ou préparent leur cachette. L'ouvrier lyonnais Hugues Limouti, fin août, n'hésite pas à s'écraser l'index sous une presse, pour être sûr de ne jamais partir, avant même que soit décidée toute réquisition. Daniel Cordier voit dans ce geste une garantie de

---

<sup>316</sup> SILVESTRE Paul et Suzanne, « STO, maquis et guérilla dans l'Isère », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 130, 1983, p. 5

<sup>317</sup> KEDWARD Harry Roderick, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy. Idées et motivations, 1940-1942*, Champ Vallon, 1989, p. 297-299

<sup>318</sup> Paul et Diana FABRE, « La main-d'œuvre au service de l'Allemagne dans la région de Toulouse », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 131, juillet 1983, p. 96

<sup>319</sup> LONDON Lise, *La Mégère de la rue Daguerre*, Seuil, 1995, p. 161 sq. A son souvenir, elle harangue les ménagères présentes en ces termes : « L'occupation, avec son cortège de malheurs, de restrictions, de crimes, a assez duré... Il est temps d'agir. Les Français doivent refuser de travailler pour la machine de guerre allemande. En acceptant de le faire, c'est leur vie, celles de leurs familles qu'ils exposent aux bombardements de l'aviation alliée... Femmes ! Empêchez aussi vos maris, vos fils de partir en Allemagne. Aidez-les à se cacher, à se réfugier à la campagne où ils trouveront à employer leurs bras... C'est le moment de passer à la lutte armée contre les Boches pour les bouter hors du pays. Le Deuxième Front va bientôt s'ouvrir... La libération approche... Vive la Résistance, vive la France ! »

<sup>320</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 116

<sup>321</sup> AN 72 AJ 2226,

<sup>322</sup> Par exemple un neveu d'Henri Chazelle, à Dole, s'engage début août pour le Maroc sur le bruit que les non-volontaires vont être envoyés en Allemagne. CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte. Journal d'un Dolois pendant la guerre 1939-1945*, 3<sup>e</sup> Ed., chez l'auteur, Dole, 1973, entrée du 8 août 1942. Dès le 29 juin, le diariste avait eu confirmation de la réquisition forcée par les Allemands d'un ouvrier d'imprimerie local.

patriotisme plus que suffisante pour le recruter dans le secrétariat de Jean Moulin : Limouti-Germain, rescapé de Buchenwald, finit compagnon de la Libération<sup>323</sup>.

Certains faits mal connus témoignent que cette peur précoce d'être requis n'a rien de prématurée ni d'excessive : les pressions accrues sur les travailleurs se traduiraient parfois çà et là par des réquisitions allemandes voire françaises *de facto*, avant le passage légal à la coercition<sup>324</sup>. Pierre Limagne rapporte le 14 juillet le cas d'entreprises « invitées » à fournir des « volontaires » : les patrons embarrassés s'en remettent parfois au tirage au sort ou, plus souvent, désignent les victimes et font pression sur elles, au risque d'accroître la confusion entre « bourgeois » et « collaborateurs », et de creuser entre patrons et ouvriers « un fossé impossible à combler<sup>325</sup>. » Le 22 août, le même confirme que « maintenant, la plupart de ces “volontaires” sont désignés d'office, surtout en zone occupée<sup>326</sup>. » « La Relève est morte, la réquisition commence », prophétise le 23 Schumann depuis Londres, mentionnant une menace de réquisition de la moitié du personnel d'une entreprise de transport à Grenoble. Nicolle écrit le 4 septembre que faute de volontaires, l'intendant économique régional impose aux patrons de Montluçon de désigner des ouvriers d'office<sup>327</sup>. On ne s'étonnera pas que quelques cartes de réfractaires aient pu être attribuées après-guerre à des travailleurs entrés en clandestinité avant même la première loi sur le STO<sup>328</sup>.

#### 4) 11 août 1942 : la comédie de Compiègne

Malmené par les contestations, inquiet du faible flux des départs, peu aidé par les Allemands qui se moquent de renforcer sa popularité, le gouvernement n'obtient qu'en août le retour du premier train de PG relevés réclamé depuis des semaines. La cérémonie, annoncée pour le 5 juillet puis le 8, est reportée au 21, puis en août<sup>329</sup>. Les Allemands, impatients de passer à la réquisition et toujours réticents à toute concession, n'y voient ni un enjeu sérieux ni la clé du recrutement. Dans leur optique, il ne peut être d'ailleurs question de libérer

---

<sup>323</sup> Entretien avec Daniel Cordier, 19 avril 2010

<sup>324</sup> Sur ce point, voir Bernd ZIELINSKI, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 112 et p. 116

<sup>325</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 652

<sup>326</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 729.

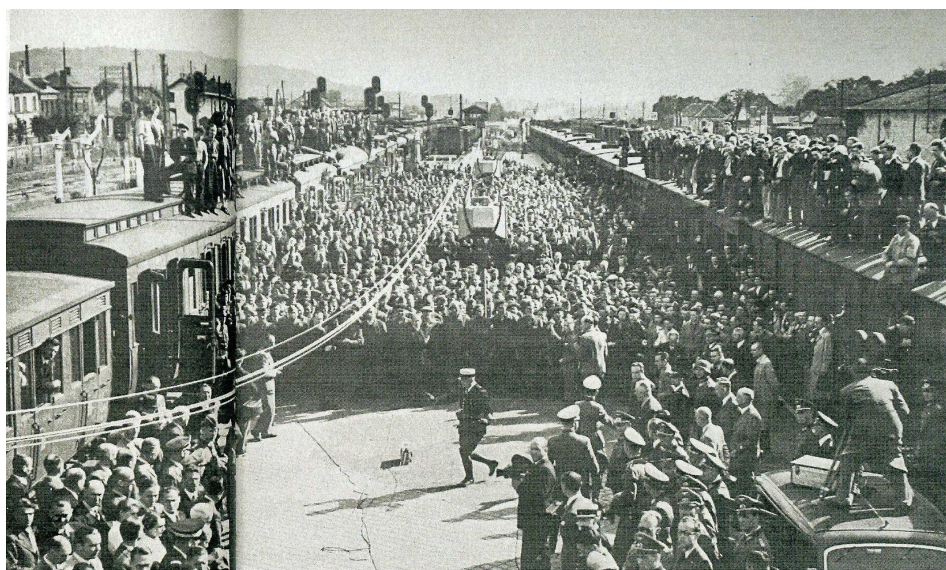
<sup>327</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 26. Selon le diariste, Lagardelle désapprouve l'intendant, « mais la situation est telle que le gouvernement est décidé à promulguer le décret sur la réquisition des affectés spéciaux. »

<sup>328</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990p. 19 et p. 67

<sup>329</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines, op. cit.*, p. 113

quiconque avant le départ effectif d'un certain nombre de spécialistes<sup>330</sup>. Maladroitement, ils voudraient que les PG relevés soient accueillis gare du Nord et défilent sous les caméras jusqu'à la caserne de la place de la République, où ils seraient démobilisés. Les Français leur font admettre non sans mal que cette « exhibition » ferait mauvais effet, d'autant que ces PG, pas encore officiellement libérés, seraient escortés dans la rue, aux yeux de tous, par des gardiens allemands ou des gendarmes français. Les Allemands se rallient finalement au choix de Compiègne<sup>331</sup>.

Du côté de Vichy, l'enjeu est de faire passer la Relève de l'Idée à la réalité, de démentir les sceptiques, de créer un choc psychologique qui relance les départs et évite les réquisitions, ou plutôt retarde le moment inévitable d'y recourir. La machine de propagande est prête, mais jusqu'au sein du ministère de l'Information, les propagandistes ont eux-mêmes du mal à croire au succès de leur propre mise en scène<sup>332</sup>. A défaut, ils espèrent que la mise en scène prévue frappera les esprits : un train d'ouvriers volontaires et un train de prisonniers relevés doivent se croiser spectaculairement sur le quai du grand Centre de réception et de triage des prisonniers de guerre (GCTRPG), installé depuis juillet 1941 à Compiègne.



*Le train de prisonniers libérés et le train de travailleurs de la Relève se font face devant les officiels, les photographes et les caméras, Compiègne, 11 août 1942<sup>333</sup>*

<sup>330</sup> C'est ce que croit savoir *Le Petit Parisien* – censuré – du 4 juillet cité le 19 par la BBC, selon LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 660, entrée du 19 juillet 1942

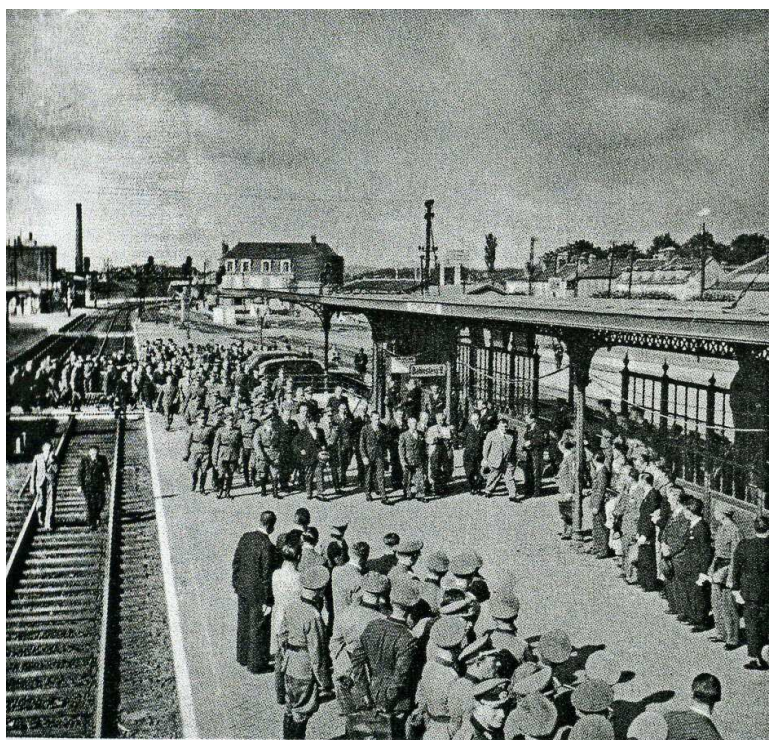
<sup>331</sup> AN 72 AJ 2226, procès-verbaux de la commission mixte de propagande chargée de l'accueil des PG relevés, 4 et 6 août 1942

<sup>332</sup> « On craint déjà ici dans certains milieux que le nombre de prisonniers rapatriés soit insuffisant pour créer le choc psychologique attendu », écrit Pierre Nicolle le 10 août, à la veille de la cérémonie. NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 14

<sup>333</sup> Photographie extraite de Robert ARON, « De la Relève au STO », *Le Journal de la France*, Tallandier, 1972, p. 1152-1153



Le 11 août, Pierre Laval flanqué de son gendre René de Chambrun arrive à la cérémonie depuis Paris où, concession dérisoire, en l'honneur de cette fête, il a obtenu que pour la première fois depuis 1940, le drapeau tricolore flotte sur Matignon. On joue *la Marseillaise*, habituellement proscrite au nord. Sous un déploiement maximal de journalistes, de photographes et de caméras, presque tout le ban et l'arrière-ban de la collaboration d'Etat et de la collaboration idéologique sont réunis pour la plus grande cérémonie franco-allemande de toute la guerre : Rudolf Schleier représentant Otto Abetz, Julius Ritter, le commandant du camp de Compiègne von Gelmingen, le lieutenant-colonel Schwendemann, mais aussi Georges Scapini, Jacques Benoist-Méchin, Jean Luchaire, Gaston Bruneton, Paul Morand, le commissaire aux Prisonniers Maurice Pinot, le colonel Ardouin représentant Jean Bichelonne, le colonel Tezé de la LVF, etc.<sup>334</sup> Fritz Sauckel ne vient pas en personne, mais il s'est rappelé au bon souvenir des libérés et des futurs partants par la bouche de son représentant Wahrburg : ce dernier, au passage de la frontière, a exposé aux libérés que les futurs rapatriements dépendront du départ de nouveaux travailleurs<sup>335</sup>.



*L'arrivée de Pierre Laval sur le quai de Compiègne, en compagnie d'officiels français et allemands<sup>336</sup>.*

<sup>334</sup> POIRMEUR André, *Compiègne 1939-1945*, chez l'auteur, Compiègne, 1968, p. 64

<sup>335</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, *op. cit.*, p. 113

<sup>336</sup> Photographie extraite de La documentation française, *Images de la France de Vichy 1940-1944, images asservies et images rebelles*, 1989, p. 102

Tous les observateurs et jusqu'aux journaux collaborationnistes ont noté l'air pâle et soucieux du président Laval<sup>337</sup>. Il a « blanchi, maigri, perdu du poids et de l'assurance. C'est un homme déjà usé, qui force sa voix à l'optimisme<sup>338</sup> », résume Fred Kupferman. Parce qu'il sait que, dans quelques minutes, il va devoir reconnaître publiquement ce que lui-même et tout son appareil de propagande dissimulent aux Français depuis le 22 juin : l'inégalité du taux d'échange, la faiblesse des départs ? Parce qu'il songe à l'épreuve de force qu'il va devoir engager sous peu avec ses concitoyens lorsqu'il faudra passer comme prévu à la réquisition ? Un témoignage oculaire exceptionnel, jamais cité, apporte une explication supplémentaire. C'est celui du résistant André Poirmeur, employé au GCTRPG. Selon son récit, avant l'arrivée du gratin de la collaboration, Compiègne est mise en état de siège :

Fortins et tranchées munies d'un armement considérable assuraient le dispositif de sécurité aux points névralgiques. Le service d'ordre, extraordinaire, était d'autant plus sur le qui-vive que des patriotes avaient fait sauter la nuit précédente le local de la LVF et que les attentats se multipliaient. L'itinéraire que devait emprunter Laval fut détourné au dernier moment et, bien qu'entouré par d'imposants gardes du corps, Laval ne put s'empêcher de trahir une peur affreuse<sup>339</sup>.

A côté de Pierre Laval se tient Karl Oberg, qui assume en France, depuis le 1<sup>er</sup> juin, les fonctions de Chef Supérieur des SS et de la Police (*Höherer SS- und Polizeiführer*). Deux jours plus tôt, en représailles à l'attentat FTP du 6 au stade Jean-Bouin, ses services ont fait fusiller 93 otages et placé la capitale en quasi état de siège. C'est une contribution fort contre-productive aux bonnes conditions psychologiques du succès de la Relève. Un mois plus tard, le 19 septembre, ils salueraient la promulgation de la loi sur le premier STO six jours plus tôt en fusillant 116 nouvelles victimes dans une ville quadrillée : la plus importante exécution d'otages de toute l'Occupation choque la population au point que depuis Limoges, Pierre Limagne note, non sans excès : « Il y a peut-être plus de fusillés que de relevés<sup>340</sup>. » Toutefois, même les nazis commencent à comprendre la nécessité, pour assurer les réquisitions, d'éviter ces démonstrations qui révoltent l'opinion nationale tout entière. La mise en route de la Relève et du STO joue un rôle au moins partiel et non négligeable dans la décision prise à partir d'octobre de modérer les exécutions d'otages, et d'y substituer la déportation vers les camps de la mort comme méthode prioritaire<sup>341</sup>.

---

<sup>337</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 114

<sup>338</sup> KUPFERMAN Fred, *Laval*, Balland, 1987, rééd. Tallandier, 2006, p. 411

<sup>339</sup> POIRMEUR André, *Compiègne 1939-1945*, op. cit., p. 64. L'honnêteté oblige à ajouter que depuis qu'il a été blessé par les coups de feu de Paul Collette à la caserne LVF de Versailles le 27 juillet 1941, Pierre Laval a des raisons objectives de redouter un attentat contre sa personne à l'occasion d'une grande cérémonie collaboratrice.

<sup>340</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 784, entrée du 18 septembre 1943

<sup>341</sup> « Du fait du démantèlement de plusieurs groupes "terroristes" auxquels sont attribués, non sans erreurs, la plupart des attentats commis entre juin et septembre 1942, et surtout pour des raisons pragmatiques liées au

Sur le quai de Compiègne ce 11 août, chacun essaie d'oublier les fusillés. Sous l'œil des caméras apparaît à l'horizon le premier train de 1 026 relevés venus des stalags I A et B de Prusse-Orientale, et pour beaucoup des hommes âgés de plus de 40 ans, souvent malades, inaptes ou pères de famille nombreuse<sup>342</sup>. Il croise enfin le premier train d'un millier de volontaires. Sur les wagons des ex-captifs, des slogans tracés à la craie, dont le dès lors fameux : « Il en reste, relevez les ! », sans parler des vivats en faveur de Pétain, de Laval, de la Relève. Ritter parle pour ne rien annoncer de précis. Mais quand Laval prend la parole, le voile se déchire :

Comme je voudrais pouvoir dire des paroles d'espérance à tous ceux qui restent dans les camps (...).L'heure des libérations massives est passée et l'Allemagne a besoin de main-d'œuvre. (...) Pour continuer à faire tourner ses usines, elle nous demande 150 000 spécialistes et le Chancelier Hitler a accepté qu'au fur et à mesure de leur départ 50 000 prisonniers nous soient rendus<sup>343</sup>.



*Les réalités : Pierre Laval avoue le taux inégal de l'échange humain dans un discours prononcé devant Julius Ritter, le représentant de Fritz Sauckel en France*<sup>344</sup>..

*Cette photo est censurée par les services de Vichy : l'opinion risquerait d'y lire une preuve de l'asservissement du régime et du pays, ou en déduire que la Relève est d'abord une opération au profit des Allemands.*

---

recrutement de la main-d'œuvre programmé par la première action Sauckel que les exécutions d'otages risquaient de venir compliquer, le HSSPF décide de renoncer à la "politique des otages" telle qu'elle était conçue jusqu'ici. Les fusillades programmées en octobre 1942 sont suspendues puis abandonnées », résume Gaël EISMANN, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010, p. 380

<sup>342</sup> Le chiffre est apporté par Dominique VEILLON, in *La collaboration, texte et débats*, Le Livre de Poche, 1984, p. 327

<sup>343</sup> Cité par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français dans le IIIe Reich*, op. cit., p. 51

<sup>344</sup> Photographie extraite de La documentation française, *Images de la France de Vichy 1940-1944, images asservies et images rebelles*, 1989, p. 26





*La propagande : bain de foule parmi les PG relevés pour Pierre Laval<sup>345</sup>. Habituellement, ce dernier est peu porté aux cérémonies et peu soucieux d'instrumentaliser son image. L'épisode de Compiègne est sous l'Occupation l'une des rares occasions, sinon la principale occasion, où Laval apparaît autant sur des photographies et des documents de propagande.*

Le récit d'André Poirmeur révèle une mise en scène encore moins spontanée que l'on pourrait croire, les coulisses d'une comédie plus digne du Grand Guignol que d'un prétendu moment d'émotion nationale. Arrivé en premier de la gare du Nord, le train de volontaires a stationné dans la matinée, et « en attendant Laval, ils couvrirent leur train de slogans flatteurs à son égard, et comme au théâtre où les figurants jouent la comédie de la grande foule en passant d'une coulisse à l'autre, le train passa et repassa plusieurs fois devant la gare. » Le train des prisonniers est quant à lui arrêté à quelques kilomètres de Compiègne le temps que Laval arrive, et « lorsque son arrivée fut confirmée, les prisonniers furent invités à couvrir les portières d'inscriptions enthousiastes et le convoi se remit en marche pour venir se garer le long du deuxième quai près duquel s'étaient garés les volontaires ». Puis :

A un signal donné, les occupants des deux trains furent invités à descendre de leurs wagons et à se donner l'accolade, encouragés par les haut-parleurs qui tentaient de susciter l'enthousiasme, mais en vain. Des incidents violents mirent aux prises prisonniers et volontaires, les premiers reprochant aux seconds une collaboration qui n'étaient qu'une trahison. Il faut dire aussi que ces hommes et femmes volontaires ressemblaient fort à des condamnés de droit commun et à des filles soumises – ce qu'ils étaient pour la plupart –

<sup>345</sup> La première photographie est extraite de La documentation française, *Images de la France de Vichy 1940-1944, images asservies et images rebelles*, 1989, p. 103-104. La seconde est issue de la brochure de propagande *Images de la vie de ceux qui sont partis*, 1942, IHTP ARC 074-49

et ce que n'appréciaient nullement les prisonniers. Trois fois dans la journée, la même comédie se renouvela avec les mêmes civils, mais Laval n'assista qu'à la grande première<sup>346</sup>.

Laval juge inutile en effet de s'attarder, et il repart, en prenant un nouvel itinéraire par sécurité. On ne le reverra plus à Compiègne ni à aucune cérémonie pour les PG relevés. D'autres témoignages confirment, sinon les heurts entre PG et volontaires, du moins le scepticisme de la foule présente. Sur le quai, Robert Huin, rédacteur en chef du journal collaborationniste *L'Express de l'Est*, entend déclarer entre autres propos peu rassurants qu'« il faut être fou pour partir en Allemagne<sup>347</sup>. »

Deux grandes cérémonies se tiennent encore par la suite à Compiègne avant l'instauration du STO, avec chaque fois moins de pompe et de personnalités : les convois suivants, il est vrai, sont psychologiquement moins importants, mais surtout, les acteurs eux-mêmes semblent ne plus y croire. Pour celle du 19 septembre, ni Laval ni Schleier ne jugent bon de revenir. Von Rörich représente l'Ambassade et un certain Rosenberg l'OKW. Selon André Poirmeur, « les journalistes et les photographes furent pourchassés afin qu'aucun témoin indésirable n'assistât cette fois à une probable répétition des incidents précédents<sup>348</sup>. » Devant les prisonniers relevés, qui sont surtout des paysans, venus des stalags III-A, B, C de Prusse et Brandebourg, Brinon magnifie la magnanimité du Führer, exhorte au départ, mais doit rappeler le taux draconien de un pour trois. Bichelonne est cette fois présent, accompagné de Lagardelle qui « affirma sans rire que les Allemands, ces gens pacifiques et doux (*sic*), se faisaient tuer pour nous. Quelques instants plus tard, von Stülpnagel annonçait dans un communiqué qu'il venait de faire fusiller 50 otages tirés au sort et que cinquante autres le seraient le lendemain<sup>349</sup>. » A en croire *L'Humanité* clandestine, les prisonniers relevés ont eu le temps de dire à leurs 428 libérateurs, en gare de Belfort, tout le bien qu'ils pensent d'eux :

Salauds ! Vous allez faire prolonger la guerre. L'Allemagne est foutue, nos copains reviendront bien vite sans vous, partez vite, retournez chez vous, sans cela nous allons récupérer des forces pour vous casser la gueule, mais vous ne reviendrez pas, car les boches eux-mêmes en ont assez et ils sauront régler leur compte, le moment venu, à tous ceux qui ont participé librement à prolonger leurs chaînes<sup>350</sup>.

Si ce compte-rendu n'est pas que de pure contre-propagande, il confirme, comme les incidents du 11 août, ce mépris général des volontaires qui possède le corps social au point de

---

<sup>346</sup> POIRMEUR André, *Compiègne 1939-1945, op. cit.*, p. 65. Que les stéréotypes hostiles aux volontaires partagés par André Poirmeur soient conformes ou non à la réalité, l'essentiel est que les prisonniers libérés, eux, les aient éprouvés.

<sup>347</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 165. Son journal rapporte ces paroles le 13 août pour dénoncer « l'incompréhension de la foule. »

<sup>348</sup> POIRMEUR André, *Compiègne 1939-1945, op. cit.*, p. 65

<sup>349</sup> *Ibidem*

<sup>350</sup> Cité par Henri AMOUROUX, *Les Passions et les Haines, op. cit.*, p. 116

s'étendre jusqu'aux ex-PG libérés grâce à leur départ. Enfin, le troisième convoi, le 23 septembre, ramène 1128 captifs des stalags bavarois VII-A et VII-B. Brinon ne parle que deux minutes, devant Rothe et les conseillers d'ambassade Von Reiff et Von Hosnitz, et on ne le revoit plus lui non plus à Compiègne. « En raison des incidents qui se multipliaient à ces cérémonies symboliques, celles-ci furent supprimées par la suite ». Le préfet régional Jean Quénette, venu parler le 9 octobre aux PG, ne trouve qu'un auditoire restreint : les libérés ont préféré aller saluer Maurice Chevalier, qui passait à son retour de Bruxelles<sup>351</sup>. La comédie s'achève symboliquement avec un comédien.

Le 14 août, Laval ouvre le conseil des ministres à Vichy en évoquant la cérémonie de Compiègne et « l'impression profonde produite sur tous les assistants » par la rencontre symbolique des deux trains. Il ne dit rien de l'impression produite sur les Français. Après avoir fait préciser par Lagardelle que le nombre des partants s'élève à 45 000 dont 15 000 spécialistes, il donne lecture d'un télégramme de Sauckel reçu le 11<sup>352</sup>. Il n'évoque pas les difficultés, pas plus que la presse, le cinéma ou la radio. La presse collaborationniste n'a pas assez de colonnes et de photos à la une pour célébrer un événement hissé presque au même rang que Montoire. Des 1 500 m. de pellicule rapportés de Compiègne est tiré un film de 160 m., visible dès le 13 août. Chambrun, gendre de Laval, se le voit présenter au cours des premières séances d'essai, et s'en dit satisfait. 500 copies en sont très vite tirées pour toute la France<sup>353</sup>. Des PG rapatriés sont conviés à parler à la radio publique des semaines durant. Pour accueillir les démobilisés, ce ne sont que fanfares, préfets en uniforme, personnalités civiles et religieuses, jeunes filles souvent en costume régional, bouquets, discours et vins d'honneur. Qu'en pense le corps social dans sa profondeur ? « A Paris toutefois, à la gare du Nord, on constate le silence de la foule », affirme un opuscule anti-STO publié en 1943 par la France Libre<sup>354</sup>. Mais à Lyon, la foule est telle que le tramway qui conduit les rapatriés à la maison du Prisonnier doit avancer au pas<sup>355</sup>. A Mâcon le 18 septembre, la cérémonie duplique

---

<sup>351</sup> POIRMEUR André, *Compiègne 1939-1945, op. cit.*, p. 65

<sup>352</sup> IHTP, 72 AJ 249, procès-verbaux des conseils des ministres, été 1942.

<sup>353</sup> AN 72 AJ 1842, information de l'AFIP, 13 août 1942.

Pour la façon dont Laval charge son gendre d'assurer l'instrumentalisation des PG rapatriés pour sa propagande, en court-circuitant le commissariat aux Prisonniers plutôt tiède et peu porté à la collaboration, voir le témoignage de Maurice Pinot, in VEDRINE Jean (dir.), *Dossier PG-Rapatriés 1940-1945. Recueil de témoignages, d'informations et de commentaires sur les activités, en France, des Prisonniers de Guerre (PG), évadés ou rapatriés avant 1945, dans l'administration PG, l'action sociale PG, la résistance PG*, à compte d'auteur, 1981, t. II, p. 676-677, p. 670 sq.

<sup>354</sup> BDIC S pièce 11669, *La Relève. La Résistance des ouvriers français*, [par D.V. Aymé et M. Brillhac, épouse de Jean-Louis Crémieux-Brilhac], 1943

<sup>355</sup> AMOUROUX Henri, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, Le Livre de Poche, 1971, p. 228

en miniature celle de Compiègne : 226 prisonniers rentrant croisent 650 ouvriers partant<sup>356</sup>. Cela a le mérite douteux de rappeler le taux de l'échange.

La joie ou l'enthousiasme des particuliers ou de la foule ne signifie pas une adhésion aux thématiques collaborationnistes et/ou aux discours très Travail-Famille-Patrie qui constituent le *topos* de chaque réception. Les PG ont à peine retrouvé leur foyer qu'on leur demande de prendre parti. A ceux qui, depuis deux ans, ignorent presque tout de l'évolution française, on soumet immédiatement un communiqué dénonçant les « mensonges » de la radio de Londres et des journaux clandestins. Le Centre d'action des prisonniers rapatriés (CAP), sis à Lyon, les sollicite pour diffuser la doctrine d'une Révolution Nationale dont ils ne connaissent rien en-dehors des discours du Maréchal<sup>357</sup>. A chaque cérémonie provinciale, quelques collaborationnistes sont toujours présents. Un préfet remercie l'Allemagne, exalte l'obéissance au Maréchal et à son maire du palais, rappelle aux libérés qu'ils comptent sur eux pour promouvoir le redressement national et la réconciliation européenne. Il les pousse à exhorter les ouvriers à poursuivre la Relève. Il se trouve toujours quelques captifs relevés pour faire l'éloge de la qualité de vie en Allemagne et pour rassurer les ouvriers qui vont y séjourner, puis pour crier quelques « vive Pétain », « vive Laval » et « vive la Relève. » Ils disent leur confiance dans le duo dirigeant de l'Etat français et lui adressent un télégramme de reconnaissance au nom de l'ensemble des prisonniers, en s'efforçant avec plus ou moins de succès de ne pas trop verser dans le politique. Enfin, il se trouve bien toujours un ex-PG pour rappeler l'impatience des camarades qui attendent leur tour<sup>358</sup>. « Il en reste, relevez-les » : les affiches ne font que reprendre le slogan tracé à la craie, sur les wagons du train du 11 août, non pas spontanément par les PG relevés, mais sur ordre des services de la propagande<sup>359</sup>.



*Affiche postérieure de peu au retour du premier train de PG relevés à Compiègne. [AN F 41 300]*

<sup>356</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>357</sup> AMOUROUX Henri, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, op. cit., p. 228

<sup>358</sup> Les exemples abondent en AN 72 AJ 1842, archives de l'Agence française d'information et de presse.

<sup>359</sup> La Documentation française, *Images de la France de Vichy*, op. cit., p. 103

Malgré cette nouvelle débauche de propagande, rares sont les convaincus. La cérémonie de Compiègne n'est suivie d'aucun regain des engagements, même si ses répercussions semblent plus nulles que négatives. Le préfet Carles, à Lille, est bien seul à affirmer, sans preuves ni chiffres, que ce démenti aux sceptiques a soulevé une espérance et entraîné une augmentation « sensible » des rares départs<sup>360</sup>. Quelques cas ont pu certes exister, à supposer que les témoignages ne soient pas un montage de propagande. « C'est le reportage cinématographique de la Relève à Compiègne qui m'a converti », déclare ainsi à l'Agence française d'information et de presse, le 25 septembre, un ouvrier de Toulon en partance, resté jusque-là indifférent à tout engagement<sup>361</sup>.

Si quelques-uns ont pu être convaincus par la cérémonie, elle sonne pour la masse des Français le glas des dernières illusions. Le bruit circule, non sans raisons, qu'il ne rentre que des malades, des « pistonnés » ou des PG récompensés par les Allemands pour leur fiabilité politique<sup>362</sup>. Les villes sur lesquelles repose le recrutement voient le décalage entre la masse annoncée des partants et le retour tardif d'un simple millier de captifs. Même dans les campagnes, affirme un rapport de la Résistance, la Relève est à peine mieux vue qu'en ville : « l'expression la plus modérée que on [puisse] recueillir, dans le moindre village de montagne, [est] que “le gouvernement [fait] là une mauvaise action”. (...) La distinction allemande entre spécialistes et autres pour le décompte du rapatriement échappe aux paysans plus qu'aux citoyens. “Tout compte fait, calculent-ils, on nous renvoie un prisonnier pour sept bonshommes expédiés en Allemagne”. » D'autre part, les PG relevés de certains

---

<sup>360</sup> Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 459. Le préfet régional nuance lui-même plus loin ses propos en soulignant que « l'effet certain » produit chez les ouvriers par le discours de Laval à Compiègne s'est vite estompé, les retours paraissant hors de proportion avec les départs maladroitement gonflés par la presse.

<sup>361</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France, dossier III. L'homme s'avoue « ouvrier de la onzième heure », longtemps indifférent à la campagne pour la Relève, « peut-être par égoïsme ou encore parce que j'avais une bonne place », à vrai dire surtout par extériorité complète à l'affaire et par incapacité à se sentir concerné. Les images des actualités l'auraient bouleversé : « Lorsque je vis, en effet, des hommes endurcis par les heures difficiles qu'ils avaient vécu depuis 1939, qui pleuraient en revoyant la France et acclamaient le Président Laval, je compris combien j'avais été ignorant de mon devoir. »

<sup>362</sup> AN 72 AJ 2226, réunion de la commission mixte d'information franco-allemande. Les 20 et 26 août, le représentant de Scapini, Desbond, proteste que la composition du train de Compiègne n'a tenu aucun compte des demandes françaises, malgré l'envoi le 25 juin aux autorités allemandes d'une liste de 5 000 noms de PG paysans : seuls 41 d'entre eux figurent parmi les 1 028 relevés, dont seuls une moitié (519) sont de « vrais » agriculteurs, les autres étant de « faux » cultivateurs désignés à la guise des commandants de camps. 154 PG libérés auraient du l'être de toute façon en vertu des accords antérieurs. Les ouvriers ne sont que 63 des rapatriés. « L'opinion française, qui commence à connaître ces faits, s'étonne que le choix soit du au favoritisme. » Selon une information de la Résistance conservée en AN F 60 1708, au moins deux PG libérés sont dans un tel état de santé qu'ils décèdent juste après leur retour.

départements compteraient une forte proportion de non-agriculteurs, employés de bureaux, garçons-coiffeurs, etc., d'où la conclusion sans appel des paysans : « on se fout de nous<sup>363</sup>. »

Le pathos déployé est contre-productif sur beaucoup d'esprits, à commencer évidemment par ceux des opposants. Léon Werth juge le lendemain 12 août le spectacle « sentimental à en vomir. C'est tout juste si les prisonniers libérés ne pleurent pas d'avoir quitté l'Allemagne<sup>364</sup>. » Exploitée par la BBC, la révélation du vrai taux du rapatriement et du fait que seuls comptent les spécialistes décourage la population. Le 14 août, une note du cabinet civil du Maréchal demande d'ailleurs de faire retirer partout les tracts qui ont malencontreusement annoncé le taux d'échange de un pour un<sup>365</sup>. En septembre, des slogans railleurs peints au bitume sur des routes de Seine-Inférieure retournent le slogan fameux : « Il en reste, retenez-les<sup>366</sup>. »

En décembre 1942, alors que l'Etat français est passé comme prévu au recrutement forcé, les préfets notent que « dans les départements où nombreux ont été les prisonniers libérés au titre de la Relève, il y a moins de commentaires et les opérations de départ sont plus aisées<sup>367</sup>. » Mais par définition, les départements industriels les plus éprouvés, Seine et Nord-Pas-de-Calais en tête, n'ont que fort peu de PG paysans à faire rentrer, et les retours y passent inaperçus, surtout dans les grandes villes. Il n'est pas sûr que les campagnes bénéficiaires soient plus perméables à l'éloge de la Relève. En Normandie, les autorités espéraient que les quelques cultivateurs libérés s'en montreraient les propagandistes : c'est peine perdue, car « devant l'hostilité très vive des milieux ruraux, aucun ne se fera l'avocat d'une cause indéfendable<sup>368</sup>. » Les PG restés en Allemagne, enfin, sont tout aussi déçus que la masse des Français : « ils voient arriver des ouvriers, mais ne voient jamais partir de prisonniers<sup>369</sup>. » Presque partout, l'opinion encouragée par la Résistance et la BBC stigmatise un singulier « marchandage » ou « maquignonage », mais aussi une « duperie », une « escroquerie » : partout le bruit court que seuls rentrent des malades, des infirmes, des vieux prisonniers<sup>370</sup>, et que le taux de retour de un pour trois ne serait même pas respecté. Qu'en est-il vraiment à ce

---

<sup>363</sup> AN 3 AG 2 365, rapport d'un résistant inconnu du pseudonyme de *Rondeau* au BCRA, 9 octobre 1942

<sup>364</sup> WERTH Léon, *Déposition*, op. cit., p. 337

<sup>365</sup> AN 2 AG 461

<sup>366</sup> LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977, p. 59

<sup>367</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone occupée, décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>368</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1974, p. 30

<sup>369</sup> AN 72 AJ 2266, réunion de la commission d'information franco-allemande sur la Relève, 4 septembre 1942.

<sup>370</sup> Le 2 septembre 1942, par exemple, Pierre LIMAGNE ironise sur la bonne poursuite de la Relève, puisque 97 nouveaux PG libérés arrivent... à l'hôpital militaire de Lille, et 375 au Val-de-Grâce. LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 715



propos du bilan réel des accords de la Relève ? L'opinion a-t-elle raison de s'offusquer de son insuffisance supposée ?

5) *Les libérations de PG relevés : un contrat inégal, mais somme toute respecté*

Le mécanisme du choix des relevés est complexe et opaque. L'idée commune est que les Allemands ne libèreraient que des PG âgés ou malades, économiquement inutiles, et qui auraient été relâchés de toute façon. De fait, le 20 août 1943 à Vichy, Scapini se serait plaint que les 100 000 PG relevés comportent près d'un tiers de malades qui devaient être de toute façon rapatriés au terme de la convention de Genève, soit 30 000 hommes dont il a quand même fallu payer le retour en départs massifs<sup>371</sup>. Ce n'est pas la seule insatisfaction que cause le choix des relevés.

Les Allemands sont si obsédés par le manque de main-d'œuvre que pendant l'été 1942, un bruit invérifiable mais pas invraisemblable veut que seuls soient libérables les PG paysans non employés dans leur agriculture<sup>372</sup>. De leur côté, ce n'est que « par bribes et par morceaux » que les services Scapini en Allemagne apprennent le taux d'échange de trois spécialistes pour un prisonnier. Comme tous les partants ne sont pas des spécialistes, ils estiment qu'il faut cinq départs de travailleurs en moyenne pour faire revenir un seul PG. Et les Allemands se félicitent que les accords entre Laval et le GBA leur laissent seuls le droit d'établir les listes de bénéficiaires. Non sans mal, Scapini obtient finalement de proposer les noms de PG qu'il a choisi en fonction de leur âge et de leur charge de famille. « Pratiquement, les Allemands ont rapatrié sur les listes de la Relève qui ils ont voulu. Ce qui explique que des Prisonniers de Guerre jeunes et sans charges de famille aient été libérés alors que d'autres, plus âgés et pères de trois enfants, se trouvèrent maintenus dans les camps<sup>373</sup>. » De fait, selon un rapport parvenu début 1944 au cabinet du Maréchal, l'ambassade Scapini, du 28 juin 1942 au 13 août 1943, ne peut proposer qu'environ 16 000 noms dont 75 % sont retenus, soit 12 000, à peine plus de 10 % du total des 107 000 relevés<sup>374</sup>. Ce n'est donc vraiment pas la faute des jeunes réfractaires du STO si trop de PG pères de famille ne peuvent rentrer.

---

<sup>371</sup> AN F 60 1708, information adressée le lendemain 21 août 1943 au BCRA.

<sup>372</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 693, entrée du 4 août 1942

<sup>373</sup> SCAPINI Georges, *Mission sans gloire, op. cit.*, p. 128-129. L'âge du prisonnier est majoré fictivement de deux ans s'il a un enfant, de cinq ans s'il en a deux, de neuf ans s'il en a trois.

<sup>374</sup> AN F 60 1708, rapport parvenu en février 1944. Le chiffre rejoint la fourchette base des estimations de Scapini lui-même dans ses mémoires, *loc. cit.*, selon lesquelles ses listes n'auraient fourni qu'entre 12 et 17 % des rapatriés, avec un taux variable selon les camps.

Scapini tait que les hommes de confiance et les Allemands sont assaillis de démarches pressantes de la part de ceux qui veulent être portés sur les listes de relevés. Au témoignage des PG eux-mêmes, la Relève est la porte ouverte à toutes les jalousies, à toutes les bassesses, à tous les favoritismes politiques ; quand elle ne suscite pas le scepticisme ou n'est pas traitée de « fumisterie », elle divise les camps, et son seul mérite aux yeux des captifs est de les débarrasser d'un certain nombre d'éléments douteux<sup>375</sup>. A tort ou à raison, les libérés sont souvent qualifiés de collaborateurs par les PG qui restent. Un prisonnier dont la lettre parvient au BCRA début 1943 ne mâche pas ses mots : « Les gens du IV A qui ont été démobilisés par suite de la Relève et que vous avez vus étaient probablement des enfants sages et obéissants, pionniers de la nouvelle Europe. Ne croyez pas ce qu'ils racontent, pour moi ce sont des traîtres<sup>376</sup>. » Aux yeux des Français du pays, que peut-il y avoir dès lors de civique à partir si c'est pour faire rentrer des mouchards ou des collaborateurs ?

Censée être une œuvre de justice et de concorde nationale, la Relève paraît se faire dans l'arbitraire et l'iniquité. Censée reconforter, elle suscite amertumes, divisions et envies. « En fait, la Relève a porté un coup au moral, aussi bien dans les camps que dans les familles », écrit Sarah Fishman, l'historienne des femmes de PG. « Dans les camps de prisonniers, elle a suscité des sentiments négatifs (jalousie, suspicion). Et dans les familles, elle n'a pas fait jouer la solidarité, mais a plutôt montré que les gens étaient très partagés sur cette question. Pour la plupart des femmes, la Relève fut synonyme de désinformation, de faux espoirs<sup>377</sup>. » Loin d'être accueillis en héros, des PG relevés suscitent suspicions et stéréotypes dépréciatifs, des poncifs strictement identiques à ceux que l'on entendra mille fois, à l'ère des réquisitions, au sujet des jeunes qui parviennent à ne pas partir. « Parfois nous sommes bien tristes de voir rentrer des hommes jeunes et sans charge de famille pendant que ceux qui ont des enfants restent derrière les barbelés », écrit une femme de prisonnier. Une autre s'indigne : « Croyez-vous que l'on est pas un peu révolté lorsqu'on voit autour de soi de jeunes hommes qui reviennent, qui n'ont pas d'enfants et ne sont pas mariés ? » Jadis le peuple se persuadait que si le Roi savait, l'injustice disparaîtrait. Une sorte de résurgence de la même naïveté ancestrale semble se lire dans les appels de proches de PG au Maréchal: le 6 janvier 1944 encore, alors que la Relève est de longue date dépassée, une épouse de prisonnier

---

<sup>375</sup> DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie, 1979, 2<sup>e</sup> éd., 1981, p. 456-458.

<sup>376</sup> AN 3 AG 2 365, information datée du 17 janvier 1943.

<sup>377</sup> FISHMAN Sarah, *Femmes de prisonniers, op. cit.*, p. 70



se dit encore « révoltée de voir que la Relève se fait avec tant d'injustices. Bien sûr, Monsieur le Maréchal, vous n'êtes pas averti de tout cela. Moi, je viens vous le faire savoir<sup>378</sup>. »

Quand les relevés reviennent, ils sont en porte-à-faux avec leurs concitoyens, et avec ceux dont le départ est prix de leur libération. Aux yeux des premiers STO, le prisonnier est intoxiqué de pétainisme, satisfait de rentrer quand eux partent dans la douleur. Courant octobre, un train d'ouvriers requis partant et un train de PG libérés se croisent en gare de Nancy : « ce furent des injures réciproques, et on fut presque à en venir aux mains (...). Mais il n'est pas douteux qu'après quinze jours en France, au milieu de ses parents et de ses amis, il évoluera et adoptera l'attitude générale d'hostilité farouche aux Allemands et d'opposition au gouvernement du Maréchal », conclut à raison la source résistante<sup>379</sup>. Très vite le comportement et l'opinion des relevés ne se distinguent plus de ceux de la masse. Leur haine de l'occupant et de la collaboration est d'autant plus avivée qu'ils ne sont officiellement qu'en « congé de captivité. » Ils doivent pointer chaque trimestre à la FK, portent des papiers spéciaux en permanence, ne peuvent changer de domicile sans autorisation, restent surveillés. Ils peuvent sentir que Relève et STO ne les ont même pas délivrés de toute servitude.

Combien de PG sont-ils vraiment rentrés ? Au 1<sup>er</sup> janvier 1943, pour l'industriel et informateur vichyste Jules Verger, seuls 36 500 sont rentrés pour 135 000 spécialistes partis, en sus de 100 000 manœuvres qui ne comptent pas, soit 8 500 de moins que dû : « et néanmoins les départs ne firent que s'accroître sans que l'on sût si ceux-ci compteraient toujours pour la Relève et dans quelle proportion<sup>380</sup>. » Le 28 janvier de la même année, les Allemands ordonnent de ne plus publier les chiffres des départs ni ceux des retours de relevés<sup>381</sup>. Le 23 février, une semaine après la deuxième loi qui radicalise le STO, Bichelonne confirme que la Relève se poursuit. En réalité, elle vit ses derniers temps. La notion même de contrepartie disparaît avec la troisième action Sauckel, débutée en avril. Le 12 juillet 1943, la censure allemande de Limoges informe que le départ des spécialistes ne s'étant pas effectué à la cadence voulue, les libérations sont arrêtées : le mot « Relève » ne doit plus figurer dans les journaux<sup>382</sup>. En fait, des libérations discrètes se poursuivent jusqu'à fin 1943 au moins.

---

<sup>378</sup> *Ibidem*

<sup>379</sup> AN F 60 1709, information datée du 30 octobre 1942

<sup>380</sup> AN 3 AG 2 81, historique du STO dressé par Jules Verger pour le Dr Ménétrel courant 1943. Le chiffre est proche d'informations reçues par la France Combattante en janvier 1943, et qui oscillent entre 33 000 et 41 000 retours de PG, pour 247 000 travailleurs partis, dont 133 000 qualifiés. Les relevés sont très majoritairement de zone nord. AN F 60 1708.

<sup>381</sup> AN F 60 1708.

<sup>382</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1316

En janvier 1944, selon un rapport parvenu au cabinet du Maréchal, 107 077 prisonniers ont été rapatriés depuis le début de la Relève. Déduction faite de 23 624 « sanitaires réformés » (22.06 %), objet d'accord spéciaux ou libérés pour actes de sauvetage ou de dévouement, il resterait 16 547 PG à libérer sur le total promis en échange des 300 000 spécialistes livrés<sup>383</sup>. Selon un bilan du 17 novembre 1947 du ministère des Anciens Combattants cité par Yves Durand, 90 747 prisonniers sont rentrés grâce à la Relève. La Relève est donc la deuxième cause de libération, loin derrière le rapatriement sanitaire de 180 000 captifs. Mais elle représente moins de 20 % des retours de PG avant 1945. En fait, seul un tiers des 475 000 prisonniers libérés de 1940 à 1944 revient au temps de la Relève, et pas toujours grâce à elle<sup>384</sup>. En mars 1943, une phrase-choc très médiatisée d'André Masson, ex-PG collaborationniste nommé commissaire aux Prisonniers en janvier 1943, a un relatif écho dans l'opinion: « Une autre politique que celle du président Laval n'aurait pas empêché les ouvriers de partir, elle aurait seulement empêché les prisonniers de rentrer<sup>385</sup>. » C'est une vérité très partielle. Plus de 80 % des prisonniers libérés n'ont pas besoin de la politique du président Laval pour rentrer. Il en rentre même moins après mi-1942 qu'avant. A peu près tous les requis du STO, eux, ont besoin de la politique du président Laval pour partir.

Qualifier la Relève de marché de dupes, dont le taux d'échange scandaleux ne serait même pas respecté, est une banalité dès les années sombres. La première historiographie du STO la reprend telle quelle. Pourtant, aussi iniques que soient les termes du contrat, Françoise Passera démontre qu'il est bien respecté dans le Calvados, et même à l'avantage des Français, avec un PG rentré pour 2 à 2.5 ouvriers qualifiés partis<sup>386</sup>. Mais les retours ne se sont effectués qu'avec une extrême lenteur et par petits paquets, les derniers survenant fin 1943, alors que la presse locale n'en parle plus que très discrètement à partir du printemps 1943 : cela ne peut en rien contrebalancer le torrent des départs aux yeux de l'opinion<sup>387</sup>. La monographie DP1 évoque le départ de 133 000 spécialistes en 1942 et de 165 400 autres en 1943 : avec 298 400 spécialistes partis pour un peu moins de 100 000 prisonniers rentrés, le taux d'échange est respecté. Anabela Jorge conclut pareillement au respect allemand du contrat, en avançant des statistiques un peu différentes : 318 000 spécialistes seraient partis de septembre 1942 à décembre 1943 pour 114 486 retours au titre de de la Relève - 115 206

---

<sup>383</sup> AN 2 AG 461

<sup>384</sup> DURAND Yves, *La captivité, op. cit.*, p. 324

<sup>385</sup> AN F 1a 3777. Il la prononce lors d'un discours salle Pleyel le 23 mars 1943.

<sup>386</sup> Françoise PASSERA, « La Relève volontaire et forcée dans le département du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 327-328

<sup>387</sup> *Ibidem*

au total jusqu'à la Libération - soit 2.8 spécialistes pour chaque PG rentré<sup>388</sup>. Pour cette fois, les Allemands ont tenu parole.

**Tableau VII - Départs et retours au titre de la Relève<sup>389</sup>**

Période	1942	1943	Total fin 1943
Départ de spécialistes	135 000	183 000	318 000
Départ total d'ouvriers	180 829	406 143	586 972
Retours au titre de la Relève	29 431	85 055	114 486
<b>Départs spécialistes/retours</b>	<b>4.6</b>	<b>2.15</b>	<b>2.8</b>
<b>Total départs / retours</b>	<b>6.15</b>	<b>4.8</b>	<b>5.13</b>

Les retours répondent donc aux départs, mais le décalage temporel mine la crédibilité de la Relève dans l'opinion. En 1942, quand la médiatisation de la Relève est à son apogée, le rythme de retour des PG tarde à répondre au départ des spécialistes- 4.6 spécialistes partent pour un prisonnier qui rentre. Ce n'est qu'en 1943 que rentrent les PG libérés en échange de la première action Sauckel de juin-décembre 1942. Le contrat n'est jamais si bien tenu qu'en cette année, où son exécution se révèle favorable aux Français avec 2.15 spécialistes pour un PG. Mais c'est aussi l'année où la médiatisation de la Relève est à son périclès, la haine du STO et le discrédit de Vichy à leur paroxysme. En février-mars ou en juin-juillet 1943, il ne rentre même personne, or les départs durant ces mêmes mois se comptent avec cinq voire six chiffres<sup>390</sup>.

De surcroît, l'opinion ignore ou n'accepte pas que seuls comptent les spécialistes. Elle ne considère que le flux total des départs, cinq à six fois supérieurs à celui des retours à l'échelle nationale – parfois pire dans certains départements. Si les autorités allemandes garantissent le 19 juillet 1943 au zélé préfet Parmentier que le taux sera scrupuleusement respecté (300 PG pour 900 spécialistes), l'opinion s'en satisferait-elle quand 6 000 ouvriers sont partis de Seine-Inférieure, ce qui porte le taux réel à un pour vingt<sup>391</sup> ? Enfin, nous l'avons dit, lorsque près d'un tiers voire une moitié des convois est composé de PG malades voire moribonds, qui seraient rentrés de toute façon, la Relève ne peut apparaître que comme

<sup>388</sup> JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, op. cit., p. 95

<sup>389</sup> D'après Anabela JORGE, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, op. cit., p. 95. Ses chiffres sont fournis à partir des rapports du préfet de police de Paris, documents dont les côtes ne sont hélas pas toujours indiquées avec précision.

<sup>390</sup> JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, op. cit., p. 95

<sup>391</sup> AN F 1a 3669

une duperie<sup>392</sup>. Mais même si le Reich voulait réellement amadouer l'opinion, il ne pourrait pas accepter un taux plus équitable : ses besoins de main-d'œuvre ne lui permettent pas de relâcher davantage de prisonniers. L'opération est viciée dès le départ, et condamnée à un échec ouvrant la porte, comme partout en Europe, à un travail forcé de toute façon déjà envisagé pour ne pas dire décidé avant même le premier appel officiel à la Relève.

Il n'y a décidément pas de solution de continuité entre la Relève et les débuts du STO : les pratiques de propagande, les expressions de rejet très majoritaires dans l'opinion, le combat de la Résistance, sont très proches de ce qu'ils sont au temps des réquisitions. Des volontaires déçus ont inventé le phénomène des permissionnaires défailants, et des ouvriers anticipent en fuyant la réquisition qui s'annonce et que des pressions locales et ponctuelles préfigurent.

A la fin de l'été, personne ne cherche à nier que la Relève est dans une mauvaise passe. Le gauleiter Sauckel a de quoi être furieux, car au manque de départs, s'ajoutent les non-renouvellements et les ruptures de contrats. Du coup, et malgré le maintien de force des volontaires dans le Reich, le total des Français présents en Allemagne ne passe que de 75 000 en mai à 80 000 en septembre<sup>393</sup>. Le premier réflexe, devant l'échec flagrant, est de stigmatiser des boucs émissaires, plutôt que d'admettre l'impopularité massive du troc, *a fortiori* son illégitimité, ou que de reconnaître la maladresse contre-productive d'avoir heurté l'opinion de front en associant d'emblée Relève et souhait de la victoire allemande. *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, propriété de Laval, s'en prend le 15 septembre aux « mauvais Français » qui sabotent la Relève : passe encore que Londres se moque du sort des prisonniers, mais comment des Français peuvent-ils refuser le sacrifice demandé<sup>394</sup> ? Philippe Henriot, le propagandiste le plus talentueux de Vichy, expose plus habilement que ceux qui prêchent contre les départs sur les ondes des radios étrangères ne sont pas, eux, derrière les barbelés<sup>395</sup>. Il s'agit aussi de culpabiliser les jeunes et les ouvriers, les affectés spéciaux étant

---

<sup>392</sup> AN F 60 1708, propos de Scapini à Vichy rapportés par le BCRA le lendemain 21 août 1943, estimant à 30 000 sur 100 000 les PG relevés qui auraient du être relâchés pour raisons de santé. Le 29 janvier 1944, selon un document vichyste, une tranche de 10 126 PG relevés compte 5 161 malades et sanitaires, et 3327 libérés pour « diverses raisons », sans doute des dénonciateurs, des interprètes ou des collaborateurs. « Les ouvriers volontaires qui partent pour l'Allemagne libèrent les traîtres », commente le résistant qui transmet l'information.

<sup>393</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 168

<sup>394</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France, dossier III

<sup>395</sup> TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, op. cit., p. 132

vus comme appartenant souvent aux deux catégories à la fois, et de dresser les groupes les uns contre les autres, ce que le STO ne fera qu'accentuer.

L'affiche *Femmes françaises !* incite ainsi les mères, filles et sœurs d'ouvriers à faire pression sur ceux-ci pour qu'ils partent, par solidarité avec les mères, filles et sœurs de PG, mais aussi au motif que les premières ont pu continuer à profiter de leurs hommes quand les secondes souffraient de l'absence des leurs.



*Affiche appelant les proches féminins des ouvriers à pousser ceux-ci à s'engager pour la Relève, au nom de la justice envers les proches féminins des prisonniers.*

[AN 72 AJ 2112]

La brochure *Les prisonniers attendent* franchit un seuil supplémentaire dans l'instrumentalisation du sentiment d'injustice, précisante en sous-titre : « Les ouvriers vont-ils se laisser taxer de lâcheté ? » Elle se livre à une attaque en règle violente contre les « affectés spéciaux » « planqués », déplore que la mobilisation de 1939 ne se soit pas faite « sous le signe EGALITE » et que « ces hommes, jeunes pour la plupart », continuent à rester dans leur famille et leur atelier, au lieu d'aider les PG à revenir et le gouvernement à « gagner la paix<sup>396</sup>. » Ce genre de discours, assez fréquent, pare la Relève des couleurs d'une revanche sociale, voire de l'expression d'une haine de classe. Une lettre de Laval aux préfets, le 25 juillet, reproduite par la presse, annonce les pressions de l'ère du STO :

<sup>396</sup> AN 72 AJ 2112 [voir la reproduction de ce document en annexe n° XVII, p. 1190]

les jeunes hommes, les célibataires, tous ceux qui, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1939, ont eu la joie de rester à leur foyer, doivent comprendre qu'une expatriation temporaire, dans de bonnes conditions matérielles, est un sacrifice très limité, en regard du service qu'en attend le pays ou si on le compare aux souffrances morales que depuis deux ans endurent nos prisonniers. (...) Les travailleurs qui partent assurent donc la stabilité dans l'emploi à ceux qui restent. Leur geste évite le chômage aux ouvriers<sup>397</sup>.

Le deuxième réflexe officiel est d'appeler au passage à la coercition, en prétendant qu'il s'agit d'une exigence populaire, et en dissimulant que Laval l'a envisagée dès avant de lancer la Relève. *Le Petit Parisien* du 28 août publie des lettres aigries de PG, réels ou imaginaires : les Français sont trop égoïstes, il ne faut plus de volontariat mais une obligation visant au premier chef les affectés spéciaux qui ont gagné de l'argent pendant que d'autres étaient mobilisés, ou encore les jeunes classes qui n'ont pas « fait trois ans » comme les conscrits de 1936<sup>398</sup>. L'égoïsme des ouvriers, leur refus de se sentir concernés et de s'engager en conséquence, leur incompréhension du combat pour l'Europe nouvelle sont aussi dénoncés par les préfets. Le préfet du Calvados, le 4 septembre, considère ainsi que

les ouvriers qui n'ont pas fait la guerre et connaissent peu de prisonniers dans leurs rangs n'aperçoivent pas la grandeur et la nécessité de la Relève. Certains sont indifférents pour cette raison égoïste. D'autres sont irréductibles parce que fidèles à leurs anciennes idéologies politiques. L'adhésion à l'ordre nouveau et à la politique du gouvernement est le fait d'une minorité<sup>399</sup>.

Le rythme du passage à la contrainte, cependant, n'est pas scandé par le souci des prisonniers qui restent au stalag, mais par l'impatience du gauleiter Sauckel. Les 25 et 30 août, Pierre Nicolle note dans son journal un sensible ralentissement des engagements pour l'Allemagne, qui fait craindre à tous le passage très prochain à la réquisition des travailleurs, du moins à celle des « affectés spéciaux. » Quelques jours plus tard, c'est chose faite.

---

<sup>397</sup> Cité par Stéphanie MAQUART, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 8

<sup>398</sup> *Ibidem*, dossier III

<sup>399</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados, op. cit.*, p. 264

## Chapitre III - La loi du 4 septembre 1942 ou le premier STO

Nouveaux décrets sur « l'organisation ouvrière. » Tout ce malheureux pays n'est plus qu'un camp de forçats.

Jean GUEHENNO, *Journal des années noires*, entrée du 25 septembre 1942<sup>1</sup>

**Vous partez pour l'Allemagne, mais c'est la France qui vous mobilise.**

En gras dans le texte - extrait d'un document de propagande en faveur de la loi sur la Relève forcée<sup>2</sup>.

La coexistence de l'hostilité et de l'obéissance est le grand mystère du STO. A l'automne 1942, les réquisitions d'ouvriers commencent, massives, généralisées, légales. Et pour la première fois, malgré une impatience initiale, les Allemands sont satisfaits, grâce à l'Etat français. Comment expliquer ce premier succès du recrutement malgré son impopularité évidente ? L'opinion est-elle moins choquée tant qu'il ne s'agit encore que d'ouvriers – en tout cas plus passive, plus divisée ou plus impuissante, parce que cette classe sociale est *de facto* la seule visée pour l'heure ? Quelle est l'attitude des intéressés eux-mêmes ? Sans nul doute sont-ils forcés, mais ne s'agit-il pas d'une contrainte plus morale et psychologique que physique ? Quelle part faut-il faire dans les réactions des ouvriers et de la population aux résignations et aux acceptations d'une part, aux résistances et aux contestations d'autre part ?

Avec le premier STO s'amorce un tournant dans l'histoire de la France occupée. Lutter contre la Relève volontaire était une affaire d'opinion. Subir le travail forcé ou le voir subir à ses proches oblige jusqu'aux plus indifférents à prendre position. Les conséquences concrètes de la collaboration d'Etat ne frappent plus des minorités bien identifiées, Juifs, résistants, républicains ou franc-maçons épurés. Chaque individu d'une masse croissante d'assujettis voit sa vie quotidienne potentiellement menacée par l'exil forcé outre-Rhin. En acceptant de céder aux demandes allemandes, l'Etat français brûle ses vaisseaux. Un point de non-retour est franchi, désormais toute la France et les Français affrontent un problème central.

---

<sup>1</sup> GUÉHENNO Jean, *Journal des années noires*, Gallimard, 1947, rééd. Le Livre de Poche, 1966, p. 336

<sup>2</sup> AN F 41 300

## **I - Fin août-début septembre 1942 : genèse et réception d'une loi oubliée**

L'historiographie appelle souvent « Relève » ou mieux « Relève forcée » les transferts forcés de main-d'œuvre qui s'étendent des premières réquisitions en application de la loi du 4 septembre 1942, promulguée le 13, au 28 février 1943, quand tombent les premières convocations en vertu de la loi du 16 février 1943. Jean-Paul Cointet et Jean-Pierre Harbulot parlent à raison de « premier STO. » Car longtemps la loi du 4 septembre 1942, qui recrute les ouvriers directement, en entreprises, sur une base professionnelle, est restée oubliée de la mémoire collective voire de la mémoire savante au profit de la loi du 16 février 1943, qui mobilise par classes d'âge entière, toutes professions et classes sociales confondues. D'où l'idée reçue que le STO est forcément un jeune né entre 1920 et surtout 1922, victime de cette deuxième loi, et plus souvent étudiant ou fils des classes moyennes qu'issu de la classe ouvrière. D'où les confusions durables aussi entre les volontaires de la Relève et ceux que la loi du 4 septembre désigne d'office comme « volontaires » pour ladite Relève : elles ont lourdement pesé sur la mémoire du drame et expliquent beaucoup le regard social soupçonneux porté sur les victimes. Le cas de Georges Marchais est emblématique : pour ses accusateurs des années 1970-1980, puisque le STO ne commencerait qu'en février 1943, le futur secrétaire général du PCF, parti en décembre 1942, ne peut qu'être un volontaire. En réalité, 250 000 à 300 000 ouvriers partent en vertu de cette première loi du 4 septembre 1942. La promulgation de la loi de conscription du 16 février 1943 n'empêche pas pendant de longues semaines la poursuite simultanée des réquisitions professionnelles en vertu de la première loi. Il faut attendre le début de la troisième action Sauckel en mai 1943 pour que l'essentiel du recrutement s'opère vraiment par classe d'âge et en vertu de la loi du 16 février. Jusque-là, les victimes du STO sont essentiellement des ouvriers.

Pour les Allemands, ces distinctions ont peu d'importance. Ce qui compte est l'accomplissement des « actions Sauckel ». La première action Sauckel à travers l'Europe dure de mai à décembre 1942 et prévoit de prélever 250 000 travailleurs de France, sans oublier 100 000 autres affectés sur place à des travaux allemands. La deuxième de janvier à avril 1943 doit apporter 250 000 autres Français. Dans les deux cas, et pour la première fois, les exigences allemandes sont comblées, grâce au régime de Vichy, mais aussi parce que la société française, sans rester tout à fait passive, ne sait pas suffisamment parer le coup.



1) *Les mensonges d'une nuit d'été : de la Relève à la mobilisation forcée, ultimes négociations de l'été 1942*

Avant même de lancer la Relève en juin, Pierre Laval discute avec les Allemands du passage inévitable à la réquisition. L'été n'interrompt pas ces négociations. Le premier train de relevés n'est pas arrivé que le 4 août, au vu des faibles résultats du volontariat, Elmar Michel rencontre le chef du gouvernement et exige le passage à la coercition. Laval ne dit pas non, mais demande, en pure perte, que l'on améliore le taux de la Relève en passant à un prisonnier rentré pour deux travailleurs partis, voire à un pour un. Finalement, il est décidé de ne pas passer à la réquisition tant que le premier train de la Relève n'est pas arrivé<sup>3</sup>. Mais du 10 au 12 août, tandis que les deux convois de PG et de volontaires se croisent en gare de Compiègne, Hitler tient une conférence sur la main-d'œuvre, pendant laquelle le GBA s'engage à fournir un million de Soviétiques d'ici à octobre, et à accélérer les départs de France, notamment de travailleurs qualifiés<sup>4</sup>.

Le 22, Fritz Sauckel frappe un grand coup : il publie une ordonnance sur la mise au travail des Européens des pays occupés. Théoriquement applicable en zone nord, elle ignorerait les autorités françaises. Le GBA n'a consulté ni Abetz ni le MBF, mais ceux-ci donnent le 24 leur assentiment au passage au travail forcé, faisant front uni contre les Français, et estimant le temps des négociations révolu. Seule divergence, le MBF estime contre Ritter, et non sans raisons, que seule une loi française valable sur les deux zones peut produire un résultat acceptable, alors qu'une ordonnance allemande soulèverait la population<sup>5</sup>. Le 26, Michel transmet à Barnaud un catalogue de mesures dirigistes à mettre en œuvre, qui vont toutes dans le sens d'un service obligatoire du travail<sup>6</sup>. Publiée entre-temps dans la *Parizer Zeitung*, l'ordonnance Sauckel place le gouvernement devant une alternative redoutable : voir l'ordonnance appliquée en France et écorner sa sacro-sainte souveraineté apparente, ou mettre en œuvre lui-même la réquisition, ce qui simplifierait la tâche des maigres services de Sauckel, étendrait le recrutement forcé à la zone dite « libre » sur laquelle ils n'ont aucune prise, et ferait endosser au régime l'impopularité de la mesure. La pression sur Vichy s'accroît d'un coup – François Chasseigne évoque à Cusset, le 5 octobre, un « vrai

---

<sup>3</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und das « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995, p. 113

<sup>4</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 139-140

<sup>5</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 117-118

<sup>6</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 178

coup de tonnerre. » Laval menace un instant de démissionner si l'ordonnance est appliquée en territoire français – la divergence ne porte pas sur le travail forcé en soi – puis il s'en garde bien : Sauckel n'a pas besoin de pousser le bluff plus loin.

La presse française ne reproduit pas l'ordonnance, mais le passage à la réquisition est imminent : on le sait dans les milieux informés, on le pressent dans la population. Le 25 août, selon Nicolle, « les départs d'ouvriers pour l'Allemagne sont très ralentis ; on s'inquiète fort, devant le petit nombre de volontaires, des conséquences des exigences allemandes qui s'affirment chaque jour. La réquisition est toujours envisagée<sup>7</sup>. » Le 29, le même rencontre Pierre Laval et constate que « la question de la Relève préoccupe beaucoup le chef du gouvernement, il ne veut pas encore se résoudre à signer le décret de réquisition des affectés spéciaux. Cependant le décret est tout prêt à la signature<sup>8</sup>. » Ces hésitations de Laval, si elles ne sont pas de pure rhétorique, sont bien vite levées. Lagardelle et Bichelonne planchent sur la loi depuis la réunion franco-allemande du 26 août. Le premier présente mensongèrement le texte comme une exigence des patrons et des syndicalistes. Le 1<sup>er</sup> septembre, Laval se rend à l'Ambassade pour achever la rédaction du texte en présence de Ritter, Michel, Eckelmann et Schleier<sup>9</sup>. Ce sont bien plus que les affectés spéciaux qui vont être frappés.

Cet épilogue ne marque que l'aboutissement prévisible de trois mois de tractations. Mais avec un art consommé de la mise en scène, Laval escamote devant l'opinion son empressement à précéder les demandes allemandes, parle de sa « lutte<sup>10</sup> » avec Sauckel qu'il n'a contredit presque à aucun moment, et feint de ne faire que réagir à des mesures qu'il semble n'apprendre qu'au dernier moment par la presse. Le 3 septembre au soir, l'Auvergnat se livre ainsi à son numéro favori devant 300 instituteurs du Centre réunis à l'hôtel Thermal de Vichy. Blâmant à nouveau Giraud sans le nommer, retraçant ses conversations avec Sauckel, il justifie le discours du 22 juin et ses mots « qui n'engageaient que moi [!], qui ne coûtaient rien aux Français [!] et qui m'aideraient à les défendre », avant d'expliquer qu'il revient de Paris « pas très réjoui » à cause de l'ordonnance Sauckel parue le 1<sup>er</sup> septembre. « J'ai dit : "si c'est ça la politique de collaboration, moi je ne peux pas la faire. Je m'en vais" (applaudissements) Voyez-vous, il y a deux courants en Allemagne. Il y en a un qui est pour la paix de réconciliation et d'entente, un autre – et c'est l'expression dont ils se servent – pour la paix de destruction ». La distinction n'existe que dans l'imagination de Laval et peut-être

---

<sup>7</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, André Bonne, 1947, t. II, p. 21

<sup>8</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, *op. cit.*, t. II, p. 22

<sup>9</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration*, *op. cit.*, p. 119

<sup>10</sup> C'est le mot qu'il emploie le 25 septembre devant les préfets régionaux et départementaux de zone sud.

d'Abetz, mais peu lui importe. Laval conclut sur des généralités quant aux souffrances qu'il veut épargner aux Français, sans préciser ce qu'il entend faire<sup>11</sup>. Il cache à son public, et au-delà à tous les Français, qu'à cette heure la loi fondatrice du Service du Travail Obligatoire est rédigée, et qu'elle doit être signée le lendemain.

2) **4 septembre 1942 : quatre ministres contre la première version de la loi sur l'orientation de la main-d'oeuvre**

Cependant, quand Pétain et Laval ouvrent le conseil des ministres du vendredi 4 septembre, personne ne se doute qu'il va connaître une des seules frondes de l'histoire du régime<sup>12</sup>. Plaçant ses ministres devant le fait accompli, Laval met en avant le risque d'application de l'ordonnance Sauckel et brandit pour la énième fois l'épouvantail d'une polonisation. Le papier tourne autour de la table et des ministres le signent, quand l'amiral Paul Auphan, Secrétaire d'Etat à la Marine, le passe à son voisin sans le parapher, et prend vivement la parole : « Nous n'avons pas le droit de nous poloniser nous-mêmes. (...) Je vois mal un gouvernement français mettre un ouvrier entre deux gendarmes et le livrer aux Allemands. » Il est soutenu par Max Bonnafois, secrétaire d'Etat au Ravitaillement, et par Robert Gibrat, secrétaire aux Communications. Les trois mousquetaires sont quatre : le plus résolu est le ministre de l'Agriculture Jacques Le Roy Ladurie, décidé à quitter le gouvernement depuis l'appel du 22 juin, et qui a attendu la fin de la soudure avant de saisir cette occasion de partir en opposant. Seuls Claude Huan et Hervé Coutau-Bégarie mentionnent la présence de l'amiral Darlan – resté dauphin du Maréchal, il conserve le droit d'assister au conseil. A deux mois de rejoindre le camp allié, l'amiral se rangerait parmi les opposants en demandant le rejet de l'ordonnance Sauckel qui « ne s'applique pas à la France au terme de l'Armistice<sup>13</sup>. » Il n'est pas dit qu'il se serait opposé *expressis verbis* à la loi française concoctée par Laval, et concoctée précisément parce que ce dernier a toujours été d'accord avec lui sur le dogme du maintien absolue de la souveraineté. Son attitude réservée encourage du moins probablement l'autre amiral du conseil, Auphan, à faire preuve d'une opposition frontale déclarée et attesté. Selon le récit de Jacques Le Roy Ladurie, « Laval savait parler, particulièrement dans ces conclaves restreints où son art de la persuasion faisait

---

<sup>11</sup> Fondation Josée et René de Chambrun, *Les Discours de Pierre Laval*, 1999, p. 36

<sup>12</sup> Le récit qui suit est tiré du témoignage de Jacques LE ROY LADURIE, *Mémoires, 1902-1945*, Flammarion et Plon, 1997, p. 395 sq., qui corrobore globalement celui de l'amiral Paul AUPHAN, *L'honneur de servir : mémoires*, France-Empire, 1978, p. 366-370

<sup>13</sup> COUTAU-BEGARIE Hervé et HUAN Claude, *Darlan*, Fayard, 1989, p. 558

merveille. Tous les ministres signèrent, sauf les quatre réticents de la première heure. » A ceux-ci, Laval laisse jusqu'au soir pour réfléchir à leur « devoir. »

Quand Le Roy Ladurie revient le voir pour lui présenter sa démission, le chef du gouvernement a lâché du lest. Le texte passe de trois à treize articles. La mention inacceptable d'une affectation « à l'étranger » disparaît. Un article précise que rien ne sera possible sans l'accord des secrétaires d'Etat compétents, « c'est-à-dire moi en ce qui concernait les agriculteurs », commente le notable agrarien devenu ministre, soucieux de sa clientèle. Enfin, les éventuelles sanctions ne pourront être appliquées qu'après nouvelle délibération du conseil des ministres. Le Roy Ladurie signe en toute bonne conscience, comme ses trois collègues, en se persuadant qu'il ne cautionne plus une loi de départ forcé en Allemagne, mais juste une loi qui autorise le gouvernement à se donner les moyens de réquisitionner les travailleurs ! Dans ses mémoires, Le Roy Ladurie ne s'estime donc pas responsable du « vrai » STO qui n'aurait commencé en février 1943 seulement<sup>14</sup>. Son auto-satisfecit ignore juste que 45 % des travailleurs exilés le sont par cette première loi.

Son action retarde la promulgation de la loi d'une dizaine de jours, son acceptation recule sa démission d'une semaine. Conscient que la loi, même édulcorée, va forcément être durcie à l'avenir sous la pression allemande, il maintient sa décision de partir avant qu'il ne soit trop tard. Devant le conseil du 11 septembre, il prophétise que le STO va creuser le fossé « entre le peuple et nous. Et il ne sera pas rempli seulement du sang répandu entre les Allemands et nous. Ce sera du sang français, répandu par des Français. Ce sera le vôtre, messieurs, vous paierez ça de votre vie. Je tiens à vous dire, M. le Maréchal, que je considère comme absolument inadmissible le chemin que nous prenons<sup>15</sup>... » Impassible, M. le Maréchal consent au départ du ministre. Il quitte le conseil, mais il le quitte seul, aucun des trois autres contestataires de la semaine passée n'osant prolonger son opposition<sup>16</sup>.

La loi n° 869 du 4 septembre 1942 « sur l'orientation et la direction de la main-d'œuvre » ne paraît donc que le dimanche 13 au *Journal Officiel*, sous la signature du Maréchal de France, dont l'autorité n'est pas de trop suite à une fronde ministérielle pareille, et en attendant la fronde de l'opinion. La loi porte la marque des concessions arrachées par les

---

<sup>14</sup> LE ROY LADURIE Jacques, *Mémoires, op. cit.*, p. 397

<sup>15</sup> LE ROY LADURIE Jacques, *Mémoires, op. cit.*, p. 421

<sup>16</sup> Il le quitte aussi sur le seul refus du travail en Allemagne, sans jamais avoir jamais, dit-il honnêtement dans ses mémoires, « invoqué l'action qui avait eu lieu contre les Juifs comme motif de ma démission. Ni à l'époque ni aujourd'hui. » L'affirmation est exacte. Car avant de partir, ce même 11 septembre, Jacques Le Roy Ladurie contre-signa encore une loi interdisant aux Juifs l'exercice de certaines fonctions. *Journal Officiel*, 19 septembre 1942. L'action anti-juive évoquée est bien sûr la rafle du Vel' d'Hiv' des 16-17 juillet et celle de zone sud du 26 août, dont Le Roy Ladurie était informé.

quatre. Comme demandé, le mot « Allemagne » ne figure nulle part, mais personne ne se méprend ni ne cherche à nier que la loi serve d'abord à affecter outre-Rhin. Nulle part non plus le texte ne mentionne les ouvriers, et il va bien plus loin que le projet initial de Laval, en juin, de requérir explicitement les ex-affectés spéciaux : tous les Français mâles physiquement aptes et de 18 à 50 ans pourront être « assujettis à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation. » Le mot réquisition est évité. La définition de l'intérêt supérieur de la Nation reste vague et opaque à souhait. L'article 13 prévoit la possibilité de solliciter les étrangers présents en France. Le titre V stipule que les contrevenants encourent de six jours à cinq ans de prison, ainsi qu'une amende de 16 000 à 30 000 F qui peut être doublée en cas de récidive. Embauches et licenciements doivent être désormais autorisés par l'Inspection du travail. Enfin, il faudra « justifier d'un emploi utile aux besoins du pays » (du Reich) sous peine d'être « assujettis à un travail [désigné] par les services dépendants du Secrétariat d'Etat au Travail. »

Significativement, le pouvoir a préféré rédiger une nouvelle loi plutôt que de se servir, comme envisagé un temps, de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre<sup>17</sup>. Un rapport de la Résistance, le 10 octobre, juge même la loi du 4 septembre « calquée sur les lois prises dans les Etats totalitaires pour la mobilisation totale de la main-d'œuvre », scandale d'autant plus grand que pour l'instant, seuls deux trains ont ramené des PG relevés<sup>18</sup>. Sans aller jusqu'à cette extrémité, le dirigisme étatique en matière de main-d'œuvre atteint ce jour-là en France un sommet historique. Cas unique dans l'Europe occupée, c'est une loi de leur propre pays qui oblige les travailleurs à s'expatrier en Allemagne, avec tous les drames moraux et nationaux que cela peut représenter. Maigre consolation : comme voulu par Laval, la loi s'applique sur tout le territoire, y compris dans le Nord-Pas-de-Calais dirigé depuis Bruxelles, ou encore en zone interdite. Seule l'Alsace-Moselle reste évidemment à l'écart. La servitude va réunifier la France, à la satisfaction affichée du gouvernement. Ce n'est pas assez pour enthousiasmer l'opinion. C'est assez pour la troubler ou la faire vaciller<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> AN 72 AJ 2266. Une note au secrétaire général du ministère du Travail, le 17 juillet 1942, est la première à affirmer que la loi du 11 juillet 1938 serait inappropriée, et à en demander une nouvelle.

<sup>18</sup> AN 3 AG 2 365. Le 2 octobre, par ailleurs, Bichelonne déclare en conférence de presse que « même sans l'organisation de la Relève, la loi du 4 septembre s'imposait. Elle constitue en effet, dans l'inévitable organisation de l'économie dirigée, une des pièces maîtresses de l'œuvre commencée depuis deux ans, et qui ne s'était manifestée jusqu'alors que sur le plan des matières premières ». AN F 60 1708.

<sup>19</sup> Pierre LIMAGNE écrit le 25 septembre : « Remous dans le public, où l'on ne voit guère en quoi il peut être plus ou moins avantageux d'être expédié en Allemagne par le gauleiter Sauckel ou par un représentant de M. Laval. (...) On est fort choqué, en outre, de voir notre "chef du gouvernement" manifester une sorte

La rupture avec l'ère du volontariat même dirigé est consommée, et les Allemands<sup>20</sup> comme la presse officielle sont les derniers à s'y tromper. Plus d'une feuille de Paris et de province titre sur l'institution d'un « Service du Travail Obligatoire<sup>21</sup> », et se réjouit du coup de fouet donné à la relève des PG et à la solidarité nationale. La presse collaborationniste salue l'apport de la loi à la lutte « européenne », mais aussi son esprit égalitaire, son dirigisme antilibéral, voire son anticapitalisme supposé. André Algarron, dans *le Petit Parisien*, y voit un instrument pour mâter l'hostilité des trusts à la Relève. Marcel Déat, dans *L'Œuvre* du 18 septembre, rappelle que la liberté du travail n'est qu'un mensonge libéral. *Les Nouveaux Temps* du même jour saluent une « loi de salut public ». Les vétérans du mouvement ouvrier passé au vichysme et au fascisme ne sont pas les derniers à y lire une défaite conjointe du patronat libéral et du communisme, sinon un commencement de socialisme. Pour Francis Desphelippon, chef du Front Social du Travail, la loi n'aide pas seulement la défaite du judéo-capitalisme et du judéo-bolchevisme : « premier pas vers l'organisation de la communauté nationale », elle instaure « l'obligation pour tous de travailler utilement pour satisfaire les besoins de la communauté, (...) première mesure d'ordre socialiste<sup>22</sup>. »

Aux chimères des collaborationnistes, la société répond par une réaction scandalisée. Telle que décrite par une source dissidente, la réaction populaire est sans ambiguïté :

Cette loi n'est pas moins impopulaire que les mesures contre les Juifs. Elle a soulevé un tollé général. Partout dans le métro, le tramway, au café, à l'atelier, au bureau, monte contre ceux qui y ont attaché leur nom un concert d'imprécations. Nul ne s'y est mépris. Ce texte « législatif » porte le sceau de Berlin. M. Laval a travaillé pour le roi de Prusse au sens exact du mot<sup>23</sup>.

Ce jugement sévère sous-estime pourtant encore la part d'autonomie du régime et son empressement à obéir de lui-même. Dans le Midi littéralement affamé, l'annonce de la Relève forcée ne peut tomber pire. Le vichyste Nicolle y enregistre des « réactions très violentes dans

---

d'enthousiasme parce que le Nord-Pas-de-Calais sera traité comme une terre française (la presse de la zone non occupée n'a pour ainsi dire jamais dit qu'il y eût une différence de traitement entre ces départements et les départements voisins). Détacher implicitement du reste de la zone occupée l'Alsace et la Lorraine paraît déjà une lâcheté difficile à accepter. » Le lendemain 26, l'auteur confirme l'importance du battage sur le thème de l'unité française sauvegardée par la loi du 4 septembre, mais admet : « ce ton de victoire finit par impressionner et doit donner le change aux hésitants ». LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, p. 800-801.

<sup>20</sup> Otto Abetz utilise le terme de *Dienstverpflichtung*, service du travail obligatoire, dans son télégramme du 18 septembre 1942 à Berlin, cité par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 56. Il précise que la loi a été convenue entre « les rédacteurs allemands et français. »

<sup>21</sup> *Aujourd'hui* titre le 15 sur la création d'un « service national du travail », précisant en sous-titre : « Il peut être obligatoire. » *Le Cri du Peuple*, organe du PPF, détaille le 25 les dispositions de « la loi sur le travail obligatoire. » AN 72 AJ 1842. En province, pareillement, *L'Echo de Nancy* fait sa une sur l'instauration d'un « service du travail obligatoire. » HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 180

<sup>22</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>23</sup> AN 72 AJ 1842.

tous les milieux. La présentation du décret est mauvaise. L'Information voudrait présenter la nouvelle mesure comme une enquête du nouveau régime, c'est une erreur de psychologie profonde<sup>24</sup>. » Un informateur résistant évoque quant à lui « l'acte le plus grave qui ait été accompli depuis bien longtemps. La France entière, toute sa faculté de production, tous les Français, toutes les Françaises sont ainsi vendus à l'Allemagne. La loi est particulièrement redoutable pour les Chantiers de Jeunesse. L'histoire ne connaît pas d'exemple, depuis les temps antiques, d'une telle infamie<sup>25</sup>. » Le jugement est prophétique, même si les Chantiers ne partent qu'après promulgation d'une deuxième loi, et les Françaises jamais.

Les préfets admettent l'inquiétude causée par la loi, mais incriminent l'individualisme des Français et la « répugnance des masses à tout sacrifice volontaire ou service quelconque en faveur d'un devoir civique ou national<sup>26</sup>. » Le préfet de police de Paris et le préfet de la Seine semblent les seuls à mentionner « l'atteinte à la liberté individuelle » parmi les griefs de la population, dont une partie admet que la loi a le mérite de placer les Français à égalité devant le sacrifice<sup>27</sup>. Plus rarement, les préfets avouent que la population n'est pas dupe de l'inspiration allemande du texte : comment parler dès lors de devoir national si « la Relève est ressentie comme une opération imposée par l'Allemagne et non comme un mouvement de solidarité à l'égard des prisonniers<sup>28</sup> » ? Mais la provenance française de la loi suscite aussi l'équivoque, brouille le sens du devoir et de l'obéissance civique dans les esprits. Elle compromet l'unité nationale et la cohésion sociale en engageant des Français à contribuer à l'envoi en Allemagne d'autres Français. Vichy pense sauvegarder la souveraineté nationale : à l'encontre de ce dogme, des ouvriers regrettent qu'il n'ait pas laissé agir directement les occupants, ce qui au moins, selon les mots de travailleurs d'industrie stéphanois, « n'aurait pas nui à l'union des Français et aurait au contraire augmenté le patriotisme des ouvriers<sup>29</sup>. »

De ce moment la Relève forcée prend la tête des préoccupations de l'opinion publique, et ne la quitte plus de sitôt. A Toulouse, le contrôle postal analyse 32 378 lettres entre le 15 et le 27 octobre : seules 4 % font allusion à la Relève forcée, mais cette proportion se maintient

---

<sup>24</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 29, entrée du 12-13 septembre 1942

<sup>25</sup> AN 3 AG 2 365, note anonyme rédigée vers mi-septembre 1942

<sup>26</sup> Synthèse des rapports de préfets, septembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>27</sup> JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 83 sq

<sup>28</sup> Rapport officiel sans date, Basses-Pyrénées, vraisemblablement automne 1942. Le texte poursuit : « [la Relève] a un effet néfaste sur les esprits, il n'y a plus personne aux réunions de propagande et le mécontentement est général. (...) On ne parle plus de relève, mais de rafle, de réquisition. » POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J& D Ed., 1995, p. 112

<sup>29</sup> Rapport du centre d'information départemental de la Loire, 31 janvier 1943. Cité par Monique LUIRARD, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 439

sans fléchir depuis deux semaines, alors que d'habitude, la Ville Rose ne réagit qu'aux nouvelles immédiates. Seules 61 lettres prennent parti pour la Relève, 204 en parlent de façon neutre, 1077 la dénoncent, et deux sentiments dominant : « inquiétude et réprobation<sup>30</sup>. »

Il reste à savoir pourquoi malgré cette hostilité massive et cette inquiétude permanente, 200 000 travailleurs prennent le chemin du Reich de fin septembre à fin décembre, soit quatre fois plus que dans les trois mois précédents. Le mois d'octobre, le premier des réquisitions, voit partir 51 000 ouvriers pour l'Allemagne, autant que pendant les trois mois de la Relève volontaire, tandis qu'en novembre, les départs atteignent le rythme moyen de 3 000 par jour<sup>31</sup>. Les notes d'orientation de la presse célèbrent sans mentir le départ du 80 000<sup>e</sup> spécialiste comptant pour la Relève le 25 novembre, du 100 000<sup>e</sup> le 6 décembre, puis du 105 000<sup>e</sup> deux jours plus tard<sup>32</sup>. Au 31 décembre, les 250 000 hommes voulus par Sauckel sont atteints.

### **3) En vue de l'application : acteurs étatiques de la réquisition et mesures complémentaires à la loi du 4 septembre**

Une première explication du succès réside dans la très bonne mobilisation d'une administration qui dément sa réputation de lenteur, de lourdeur et de relative inefficacité. Un corps préfectoral épuré, à l'efficacité renforcée par la disparition de tout contre-pouvoir élu et par la création des préfetures régionales, se montre sans états d'âme<sup>33</sup>. Il s'agit d'appliquer la loi de l'Etat, de faire respecter son autorité et ses engagements internationaux, et de prouver à l'occupant qu'il a tout intérêt à lui accorder sa confiance. Ainsi que l'écrit le préfet régional d'Orléans le 5 octobre, il s'agit de « faire aux autorités locales d'occupation la démonstration de l'efficience de l'administration française<sup>34</sup>. » Le 13 avril 1943, le préfet de l'Hérault confirme : « les départs vers l'Allemagne (...) sont une opération essentiellement française<sup>35</sup>. » La fiabilité de la police française vient d'être démontrée lors de la rafle parisienne du Vel' d'Hiv' le 16 juillet et en zone sud le 26 août : Vichy veut chaque fois

---

<sup>30</sup> 2 AG 461, cabinet civil du maréchal Pétain

<sup>31</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, CNRS éditions, 2010, p. 9

<sup>32</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 911-913 et p. 929.

<sup>33</sup> Sur la place et les moyens nouveaux du corps préfectoral, voir Marc Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 225-230 et p. 237-250.

<sup>34</sup> Yves DURAND, « L'administration de Vichy en zone occupée : Loiret et région d'Orléans », in *L'Occupation en France et en Belgique, 1940-1944*, actes du colloque de Lille, 1985, *Revue du Nord*, n° 2, hors-série, 1987, t. I, p. 115

<sup>35</sup> Cité par Martin CHARBAUT, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 43



prouver que l'occupant ne perd rien à laisser le gouvernement français agir de lui-même et à le traiter en partenaire souverain. Pour les Allemands, uniquement soucieux d'efficacité, ce n'est qu'une manière de voir leurs exigences satisfaites par le vaincu lui-même, à moindres frais pour eux.

L'Inspection du travail est un autre corps compromis dans le succès des réquisitions. Avant l'entrée en vigueur de la Relève forcée, courant septembre, Laval réunit à Vichy tous les Inspecteurs généraux du Travail, en même temps que les préfets. Il les avertit qu'ils vont être confrontés sous peu aux « plus lourdes responsabilités qu'il ait peut-être jamais été donné à des fonctionnaires français d'assumer », et que celui qui n'en a pas envie « peut partir. » Personne ne quitte la salle ni ne proteste<sup>36</sup>. Laval ajoute un singulier encouragement, entre désinvolture et lucidité pessimiste : « ceux qui feront leur métier seront récompensés ; ils l'auront mérité puisqu'ils auront risqué, comme moi, de recevoir une balle dans la peau<sup>37</sup>. »

Selon la source résistante qui rapporte ce dernier trait, à Toulouse les inspecteurs « témoignent d'un zèle particulier, à Lyon, d'un enthousiasme fort moyen ; ailleurs ils auraient demandé qui de l'essence, qui une voiture ou autre chose avant d'entreprendre dans des conditions convenables une mission qui s'avérait de plus en plus délicate<sup>38</sup>. » Dans une région non spécifiée, « l'inspecteur du travail conseille vivement d'obéir et il est particulièrement difficile de savoir s'il est vraiment collaborateur ou si par peur de perdre sa place il obéit aveuglément aux ordres de Vichy<sup>39</sup>. » Les inspecteurs se font parfois huer lors des visites de propagande dans les usines, ou lorsqu'ils signent le contrat de travail à la place de l'ouvrier qui s'y refuse. On imagine ce que peuvent penser les ouvriers nantais de leur inspecteur, qui écrit à chaque désigné en l'avertissant qu'il sera signalé aux autorités allemandes s'il ne part pas<sup>40</sup> : la délation semble se mêler ici à la trahison et à la collaboration.

---

<sup>36</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse, Université de Lyon, 1990, p. 315

<sup>37</sup> AN F 60 1709, information sans date, probablement fin 1942. Pierre Laval fait allusion à l'attentat de Paul Colette contre sa personne, le 12 août 1941.

<sup>38</sup> *Ibidem*. Cependant, selon Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône, op. cit.*, p. 314-323, si certains inspecteurs de Lyon sont peut-être en effet réticents, ce n'est sûrement pas le cas de l'inspecteur divisionnaire du travail de Lyon, Pierre Le Hen, extrêmement zélé dans l'application des lois du STO, au point d'y faire travailler ses subordonnés les jours de fête ou de recourir aux menaces verbales et écrites contre les grévistes, les défaillants, les inspecteurs moins zélés que lui. Il visite en personne 200 usines et essaie de convaincre en personne les défaillants internés. Qu'il soit lui-même un ancien ouvrier autodidacte ne change rien à son attitude envers les travailleurs.

<sup>39</sup> AN 3 AG 2 365, rapport sans précision de lieu, 23 janvier 1943. Selon le résistant qui l'écrit, la police n'a pas eu encore à intervenir, et ne mène d'enquête qu'en dilettante.

<sup>40</sup> AN 3 AG 2 365, rapport de juin 1943. Le document ne précise pas si cette pratique du personnage, à la limite de la délation, a commencé dès 1942, ou si elle est apparue avec l'essor du réfractariat en 1943 et les problèmes de la troisième action Sauckel au cours de ce même mois de juin 1943.

La Résistance a vite certains inspecteurs dans le collimateur. A Clermont-Ferrand, elle stigmatise Antonin Pic, qui « n'a rien fait pour ménager l'ouvrier ou éviter les départs<sup>41</sup>. » En septembre 1943, une bombe souffle la porte d'un inspecteur trop zélé de Perpignan<sup>42</sup>. Le capital de sympathie des inspecteurs auprès de la population ne gagne rien au STO, et ils le sentent, jusqu'en haut lieu. Un an après les premiers départs forcés, le 23 octobre 1943, Barbot, représentant Lagardelle, observe à une réunion que si les réquisitions continuaient de cette manière, elles « signifieraient la fin du ministère du Travail. C'est ainsi que les opérations de recrutement de main-d'œuvre ont déjà déconsidéré les inspecteurs du travail<sup>43</sup>. » Depuis sa fondation en 1892, l'inspection du travail doit protéger les ouvriers, pas contribuer à leur exploitation en France ou *a fortiori* hors du sol natal. Avec le STO, le corps des inspecteurs est convié à trahir sa mission comme à aucun moment de son histoire.

Tous n'ont certes pas failli. Le 19 août 1942, une circulaire du préfet régional de Toulouse demande d'accélérer les départs, d'« inviter les Inspecteurs du travail à plus de dynamisme et [de] signaler ceux dont la collaboration est insuffisante<sup>44</sup>. » Cela suggère un certain manque d'enthousiasme. L'inspecteur divisionnaire Bernard, dans la région de Nancy, met si peu de bonne volonté qu'il faut l'écarter dès le début de la Relève forcée<sup>45</sup>. L'inspecteur divisionnaire Jean Isméolari, dont nous évoquerons l'action en temps utile, met sur pied mi-1943 ses célèbres « commissions de révision » semi-officielles, machines à exempter en toute légalité, qui sauvent au moins 30 000 personnes du STO<sup>46</sup>. S'il a ses collaborateurs, le corps a aussi ses résistants martyrs et saboteurs des réquisitions, comme le déporté non revenu Jean Lallemand à Rennes<sup>47</sup>, André Benoît qui aide Libération-Nord à saboter le STO à Reims<sup>48</sup>, René Joulain et Roger David en Seine-et-Oise<sup>49</sup>, Turcat dans l'Eure<sup>50</sup>, l'inspecteur Gatet qui aide le chef de division à la préfecture Hector Cendo à Nice :

---

<sup>41</sup> AN F 1a 3777. Information datée probablement de l'été 1943. Avec lui, l'homme le plus impliqué dans l'application du STO est le nommé Grandjean, ex-officier français, « au service de l'Allemagne avec zèle ».

<sup>42</sup> BONET Gérard, *Les Pyrénées-Orientales dans la guerre, 1939-1944*, Le Coteau Horvarth, 1992, p. 129-130

<sup>43</sup> AN 2 AG 461

<sup>44</sup> Cité par André LAURENS, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 62

<sup>45</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 214. Son successeur Vayssère ne pose par contre aucune difficulté, ni aucun des inspecteurs départementaux

<sup>46</sup> VIRET Paul, *Un héros de la résistance savoyarde, Pierre Lamy, inspecteur du travail, chef de l'armée secrète de l'arrondissement d'Annecy, 1909-1944*, éd. Port-Royal, 1948

Arrêté le 26 juin 1943 par le SD, emprisonné, torturé, il est assassiné le 18 juillet 1944.

<sup>47</sup> AN F 22 non coté, fonds de l'inspecteur du travail et résistant Jean Isméolari, carton n° 1

<sup>48</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, p. 86

<sup>49</sup> MAYER Daniel, *Les socialistes dans la Résistance*, PUF, 1986, p. 140

<sup>50</sup> BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945* [l'Eure], PUF, 1960, p. 25

« Sur les registres, on inscrit les noms au crayon. Dans les fichiers, on substitue des noms de collabos notoires aux jeunes menacés<sup>51</sup>. » Mais le résistant et martyr le plus emblématique est sans nul doute Pierre Lamy, inspecteur du travail à Annecy, grâce auquel les désignations en Haute-Savoie sont particulièrement bien sabotées<sup>52</sup>.

Rachètent-ils pour autant le lourd passif de l'institution ? La majorité des travailleurs exilés le sont avant la création du Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire (CGSTO) le 23 février 1943. Et compte-tenu du temps de gestation considérable de ce dernier, de ses moyens souvent très réduits, de ses dysfonctionnements notoires, de son personnel inexpérimenté et peu efficace, la plus grande partie des STO est bel et bien requise par le biais de l'Inspection du travail. Après le 1<sup>er</sup> janvier 1943, l'Inspection du travail exile 1272 travailleurs du Puy-de-Dôme en quatre mois, contre 716 pour le CGSTO les 13 mois suivants<sup>53</sup>. 16 000 Lorrains sont partis par ses soins, soit environ les deux tiers des victimes, contre moins de 4 000 exilés par le CGSTO et 4 500 directement requis ou raflés par les Allemands<sup>54</sup>. Mais quand survient la Libération, l'Inspection du travail a la chance d'être dépossédé de la gestion des réquisitions au profit du CGSTO depuis fin 1943, date à laquelle presque plus personne ne part. Elle rejette sur lui l'entière responsabilité des réquisitions, monte en épingle sa minorité résistante ou ses réticences tardives, et franchit le cap de l'Épuration sans presque aucune sanction.

La statistique officielle est également sollicitée par l'État pour servir aux départs. La loi du 11 octobre 1941 créait un Service National Statistiques (SNS), confié à René Carmille, l'inventeur du numéro de code individuel. Ce service intègre l'ancienne Statistique Générale et l'Institut de Conjoncture, dirigé depuis 1938 par le démographe et statisticien Alfred Sauvy. Un soir de septembre 1942, ce dernier est convoqué d'urgence chez Jean Bichelonne au ministère des Travaux Publics du bd Saint-Germain. Il voit ce dernier arracher une feuille des mains d'un collaborateur trop lent, rédiger lui-même un décret sur la Relève, puis relever la tête et lui lancer, très direct : « Maintenant, M. Sauvy, dites-moi comment nous pourrions avoir les adresses des jeunes gens en question, grâce aux fiches du Service statistique. » Sauvy, évasif, rappelle son opposition à ce système de fiches, procrastine, renvoie à Carmille,

---

<sup>51</sup> « Enquête sur la main-d'œuvre », in *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 213, nov.-déc. 1974, p. 35

<sup>52</sup> VUILLERME Robert, *Pierre Lamy : inspecteur du travail et martyr de la Résistance*, Association d'étude de l'histoire de l'Inspection du travail, 1994

<sup>53</sup> Archives départementales du Puy-de-Dôme, archives du Comité Départemental de Libération, 165 W 34, rapport des services de la main-d'œuvre, 30 septembre 1944.

<sup>54</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 429

qui se trouve à Lyon : « Je n'ai pas le temps d'attendre, il faut faire vite. Il doit bien y avoir une personne responsable à Paris ? » Le ministre pressé fait fouiller les annuaires. Ses collaborateurs trouvent le numéro d'un adjoint collaborationniste de Carmille, que Sauvy refuse par deux fois d'appeler au téléphone qu'on lui tend. Les aides du ministre prennent alors eux-mêmes rendez-vous avec l'individu pour le lendemain matin. Sauvy ne saura jamais si les fiches sont ou non utilisées pour le STO<sup>55</sup>.

Le rapport rendu en 1998 par Jean-Pierre Azéma, Raymond Lévy-Bruhl et Béatrice Touchelay ne trouve pas de preuves que le numéro de code individuel ait servi au recrutement des requis, mais reste prudent, les documents n'étant pas très nombreux<sup>56</sup>. René Carmille, vichysto-résistant arrêté le 3 mars 1944 pour appartenance à l'ORA et au réseau Jade-Amicol, mort à Dachau, semble avoir empêché à coups de mesures dilatoires l'exploitation des instruments mécanographiques et des bulletins de recensement du SNS au profit du STO. L'enquête de son fils et biographe Robert Carmille dans plusieurs centres d'archives départementales conclut que le numéro de code individuel n'a jamais été retrouvé sur aucun formulaire de convocation au STO, et que l'exploitation des bulletins n'est jamais mené jusqu'au bout nulle part. A Paris, le stade de la perforation n'est même pas atteint<sup>57</sup>. A la Libération, le SNS donne naissance à l'INSEE, tout comme le numéro de code individuel engendre le numéro de sécurité sociale.

Dans la deuxième quinzaine de septembre se mettent partout en place des commissions mixtes de désignation, rassemblant un fonctionnaire de la Production Industrielle, un de l'Inspection du travail, un délégué allemand, et au besoin un interprète et un commissaire de police chargé d'établir les passeports. Elles visitent les entreprises et fixent leurs quotas d'ouvriers à remplir, laissant aux patrons le soin redoutable de désigner nominativement les partants. Le 22 septembre 1942, une circulaire de Lagardelle et Bichelonne aux préfets, Inspecteurs Généraux de la Production Industrielle, Inspecteur du travail et directeurs d'Offices du Travail ordonne un recensement des travailleurs. Un double état des effectifs,

---

<sup>55</sup> SAUVY Alfred, « Heurts et malheurs de la statistique pendant la guerre », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 57, janvier 1965, p. 59

<sup>56</sup> AZEMA Jean-Pierre, LEVY-BRUHL Raymond et TOUCHELAY Béatrice, *Mission d'analyse historique sur le système de statistique de 1940 à 1945*, INSEE, 1998. Le service semble plus compromis dans le fichage et la persécution des Juifs.

<sup>57</sup> CARMILLE Robert, *Les services statistiques français pendant l'Occupation*, à compte d'auteur, 2000

numérique et nominatif, doit être établi en plusieurs exemplaires, entreprise par entreprise, et remis aux destinataires prévus dans les dix jours maximum après réception de la circulaire<sup>58</sup>.

Les travailleurs sont classés en sous-catégories en fonction des charges de famille. Les célibataires et les mariés sans enfants sont ainsi placés en tête des désignables, et l'on distingue les hommes mariés selon qu'ils sont en ménage depuis plus ou moins de deux ans : comme le premier enfant suit d'assez près le mariage, il s'agit de ne pas briser cette dynamique par la séparation des couples. L'âge des anciens combattants est majoré fictivement de quatre fois le temps passé aux armées. Les anciens PG et les pères d'au moins trois enfants à charge sont exemptés. Ces mesures peuvent permettre aux hommes de Vichy de garder bonne conscience. En restant maîtres des désignations, ils peuvent mettre à l'abri des catégories qui, à leurs yeux, méritent de l'être : c'est là d'ailleurs une curieuse éthique où des Français méritent moins que d'autres d'être préservés, une logique pas si éloignée de celle qui veut qu'il faille livrer les Juifs étrangers pour sauver les Juifs français, faire désigner des otages communistes pour sauver les non-communistes. Ces mesures permettent aussi de faire croire à un souci de justice auprès de l'opinion, et de lui faire accepter plus facilement les départs. Elles exposent surtout les ouvriers jeunes et célibataires à l'accusation redoutable de forcer des plus âgés et pères de familles à partir à leur place s'ils cherchent à se dérober.

Une prime d'équipement de 1 000 F reste offerte à chaque partant, comme lors du volontariat. Le 26 septembre, une importante loi inspirée par Benoist-Méchin et Bruneton établit que le partant continue à toucher, en plus de son salaire allemand, la moitié de la paie de l'emploi qu'il occupait en France. Les assurances sociales et les allocations familiales sont également maintenues. Cette loi du demi-salaire rassure les foyers qui craignent pour leur situation matérielle en l'absence du chef de famille parti outre-Rhin – elle peut amollir aussi bien des réticences. La loi du 2 octobre garantit enfin à tout travailleur parti depuis le 1<sup>er</sup> juin de retrouver le même travail à son retour.

Après la carotte, le bâton. Les autorités s'attendent à un réfractariat, et prennent les devants. Certes, le gouvernement répugne encore à sanctionner qui refuserait de partir. Ses représentants l'expliquent à la conférence franco-allemande du 27 septembre: « après une discussion serrée, les Allemands ont accepté ce point de vue », mais ils obtiennent que le nom des défailants soient communiqué au gouvernement français, qui doit statuer sur leur cas. Le

---

<sup>58</sup> AN 72 AJ 2242. L'état numérique doit être établi en quatre exemplaires, l'un pour l'entreprise, l'autre pour l'Office du Travail, le troisième pour l'IGPI, le dernier pour le Comité d'Organisation de l'entreprise. L'état nominatif doit être établi en trois exemplaires adressés l'un à l'entreprise, les deux autres à l'Office du Travail.

procès-verbal précise que cela ne peut impliquer aucune sanction<sup>59</sup>. En revanche, il est posé un principe lourd de conséquences : si l'ouvrier refuse de signer son contrat de travail, l'inspecteur du travail peut le signer à sa place.

Haro est bien sûr jeté sur les « oisifs », à recenser et à requérir en priorité. Un battage de propagande laisse croire qu'il s'agit d'un fléau social d'une ampleur considérable, responsable du départ par défaut des anciens combattants et des pères de familles. En réalité, en février 1943, Bichelonne reconnaît que leur dépistage n'a produit que peu de résultats - à peine quelques milliers de personnes<sup>60</sup>. Le plus grand flou est volontairement entretenu sur leur définition : le décret du 20 septembre 1942 taxe ainsi d'oisiveté le simple fait de travailler moins de 30 heures par semaine<sup>61</sup>. La notion d'oisifs « permet une vaste interprétation », confirme un informateur du gouvernement le 27 février 1943 : « un conducteur de vélo-taxi, à Paris, est considéré comme un oisif<sup>62</sup>. » Cette définition très élastique laisse une grande liberté à la police et aux délateurs de décider, localement, qui appartient ou non à cette catégorie : 200 « oisifs » sont ainsi arrêtés à Rouen du 13 janvier au 21 février 1943, mais seulement une douzaine au Havre<sup>63</sup>. Ainsi ce mot à connotation fort moraliste laisse entendre au public qu'il s'agit de parasites paresseux, alors que pour les recruteurs, il s'agit simplement d'individus dont l'activité est sans intérêt pour l'effort de guerre. Boucs émissaires idéaux jetés en pâture à l'opinion, ce n'est pas leur mise au travail qui épancherait la soif d'hommes de Sauckel. D'avance, la masse de ses victimes ne peut être constituée que de travailleurs ordinaires.

## **II - Une obéissance majoritaire : le succès de la première action Sauckel**

Le 18 septembre, Fritz Sauckel profite d'une nouvelle entrevue avec Pierre Laval pour préciser ses demandes : 150 000 spécialistes et 100 000 manœuvres - dont 47 700 déjà partis - pour l'Allemagne, 100 000 autres à l'Organisation Todt. Le 2 octobre, une conférence de presse de Bichelonne et Lagardelle révèle aux Français que l'objectif est de trouver 150 000 spécialistes avant le 15 octobre, un délai excessivement court. Ce n'est pas réalisable sans un tour de vis drastique, d'autant que les Allemands augmentent sans cesse les quotas de main-

---

<sup>59</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>60</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 79

<sup>61</sup> AN F1a 3669

<sup>62</sup> AN 3 AG 2, microfilm n° 3, cabinet civil du MI Pétain, rapport d'un témoin oculaire anonyme sur la Relève, 27 février 1943

<sup>63</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure, population et travailleurs face aux réquisitions de main-d'œuvre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 1999, p. 99

d'œuvre à livrer par département ou par entreprises. Pendant la première action Sauckel, le contingent à fournir par la Lorraine passe ainsi, par étapes, de 1 570 à 8 753 personnes<sup>64</sup>. Celui de l'entreprise Renault passe de 1 081 ouvriers, fin octobre 1942, à 1 781 le 4 janvier 1943 puis à 4 568 début février<sup>65</sup>, alors que pendant sa visite à Billancourt en mai 1942, Fritz Sauckel avait personnellement promis d'épargner sa main-d'œuvre<sup>66</sup>. Mais le défi est relevé et tenu : les ouvriers ont du mal à résister à l'ouragan, parce qu'ils sont eux-mêmes divisés dans une société divisée.

### **1) Automne 1942 : les ouvriers seuls et impuissants face au premier STO ?**

A partir de fin septembre, les ouvriers sont directement visés et le savent. Il ne s'agit plus de lutter pour défendre des sentiments ou des idées, par attachement à la démocratie, au marxisme ou à la patrie, il s'agit de lutter pour sa sécurité, pour sa vie même. Partir en Allemagne représente une aventure dangereuse, avec ses villes bombardées et ses usines éventrées. Partir n'est pas seulement se dépayser ni quitter les siens, c'est risquer sa vie, et pour le seul profit de la machine de guerre allemande. D'où une répugnance instinctive, qu'attise le fait qu'eux seuls sont conviés à se sacrifier : le vieil esprit égalitaire hérité d'un siècle et demi de culture révolutionnaire se réveille. Les préfets le constatent immédiatement :

La relève a paru donner naissance à une nouvelle inégalité des classes. Seule ou à peu près, la classe ouvrière a été appelée et dirigée vers l'Allemagne. Les classes bourgeoises ont pu y échapper sous le couvert d'activités diverses. Un nouveau fossé s'est ainsi constitué dans la population française, fossé qui malheureusement continue à être entretenu par les classes qui disposent de certaines facilités et chez lesquelles le sens communautaire ne s'est jamais développé<sup>67</sup>.

Censée unifier la nation autour d'une œuvre de solidarité, la Relève exacerbe en réalité les affrontements et les tensions entre des catégories inégales dans le malheur. La classe ouvrière voit que ses membres partent, alors que les fils de bourgeois et de patrons restent. Les paysans étaient déjà méprisés, considérés comme des profiteurs du marché noir bien nourris, pétainistes, héros de la Révolution Nationale : il est inutile donc de parler aux ouvriers de partir pour en faire revenir d'autres. En septembre, les rapports préfectoraux notent que

---

<sup>64</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 193

<sup>65</sup> CHADEAU Emmanuel, *Louis Renault*, Plon, 1998, p. 338-339. La ponction passe ainsi de 5 à 20 % des effectifs.

<sup>66</sup> CHADEAU Emmanuel, *Louis Renault*, op. cit., p. 337-338

<sup>67</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

les paysans perdent chaque jour davantage l'estime des citoyens, notamment des ouvriers qui les accusent d'avidité et d'égoïsme. (...) La classe ouvrière souffre matériellement et moralement. (...) Les ouvriers se sentent seuls touchés par la loi sur l'utilisation de la main-d'œuvre et par la relève et leur hostilité à l'égard de la classe paysanne et bourgeoise s'en trouve accrue<sup>68</sup>.

L'heure n'est pas encore à la concorde nationale contre l'occupant. Les préfets de zone sud, en janvier 1943, estiment que « le principe même de la Relève est apprécié par la classe paysanne qui en bénéficie. » En ville, tous les citoyens ne sont pas conscients que la Relève ne concerne en principe que les paysans, et les ouvriers se retrouvent victimes des jalousies, des pressions délétères. Pierre Lachaux, président des anciens « déportés du travail » de Haute-Saône, témoigne en 1989 que sur le coup, fin 1942, « il n'est pas rare que sur les marchés, des mères, des épouses, des sœurs de prisonniers de guerre ou de requis déjà contraints au travail, interpellent des parents de jeunes gens susceptibles d'être requis, sur le thème : ‘pourquoi l'un des miens et pas l'un des vôtres<sup>69</sup>’. » Les victimes sont bien seules.

Au sein même de la classe ouvrière, un clivage oppose les employés d'usines protégées au service des Allemands et ceux des usines plus exposées aux prélèvements et aux salaires moins élevés. En Lorraine, où le magnat allemand du fer Hermann Röchling a mis la main depuis 1940 sur une bonne part de la sidérurgie, les ouvriers menacés suffoquent de jalousie en voyant exemptés leurs camarades au service de l'ennemi. Un patron évoque même début novembre 1942 un risque pour la paix sociale si Röchling ne concède pas le départ de quelques-uns de ses salariés<sup>70</sup>. Cette situation se retrouve dans la France entière : le préfet de l'Aube relève en décembre, dans la classe ouvrière, « un mécontentement dangereux encore accru par le fait que les grosses firmes, qui presque toutes travaillent pour les Allemands, ont été exemptées<sup>71</sup>. »

A l'échelle de l'entreprise, la rancœur vise les membres du personnel peu concernés par les réquisitions : ingénieurs, contremaîtres et cadres de maîtrise, sans parler des patrons et fils de patrons. Cela se surajoute aux clivages internes entre anciens mobilisés et anciens affectés spéciaux, travailleurs âgés et travailleurs jeunes, mariés et célibataires. D'où une atmosphère délétère, qui sape la résistance aux départs. Le 26 septembre, la police parisienne rapporte « des discussions orageuses entre affectés spéciaux et mobilisés. Ces derniers assurés de ne pas partir manifestaient leur joie sans pudeur pour les ‘partants’ », d'où un échange de

---

<sup>68</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone nord, septembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>69</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 75

<sup>70</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 233

<sup>71</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>



paroles aigres-douces<sup>72</sup>. » Le journal de l'ingénieur résistant Fernand Picard livre un tableau saisissant, aux usines Renault de Billancourt, de relations sociales empoisonnées par le STO. Il révèle aussi l'importance cruciale du comportement des camarades ou des cadres, comme facteur explicatif des décisions individuelles de partir ou de résister. Ainsi l'auteur note-t-il dans un premier temps, au 9 octobre :

La tranquillité de ceux qui ont refusé de signer a rassuré ceux que les menaces intimidaient il y a quelques jours encore. Il y a une contagion de la résistance, comme il y en a une du défaitisme. L'action des chefs a aussi une énorme influence. Dans les départements où le chef a le courage de soutenir par quelques paroles les ouvriers en leur remettant lui-même la convocation, les résultats sont très différents de ceux des départements où on les abandonne aux négriers de Vichy<sup>73</sup>.

Mais début février 1943, la résistance s'essouffle. Les convocations touchent maintenant surtout des hommes mariés, quadra- ou quinquagénaires, sur lesquels leurs épouses font pression pour qu'ils partent et qui, découragés, se sentent « abandonnés, seuls en face du formidable appareil policier et militaire de l'occupant. Sans soutien, ni encouragement du côté patronal<sup>74</sup>. »

M. Grillot lui-même dit, en toute occasion, que ceux qui refusent de partir sont des lâches, parce qu'ils obligent d'autres plus chargés de famille à partir à leur place. Quant au gouvernement, il exerce sa pression par l'intermédiaire des inspecteurs du travail.

Et le dépit, la jalousie, amènent des réactions pas très belles dans cette masse d'hommes en proie à la crainte. Les ouvriers protestent de ne voir partir aucun contremaître et chef d'équipe, aucun employé ni dessinateur. Ils demandent, par une pétition remise aujourd'hui à la direction et au commandement allemand, que les plus jeunes de ces différentes catégories soient aussi désignés pour la Relève<sup>75</sup>.

Le 10 février, le témoin constate enfin, alors qu'une nouvelle vague frappe des travailleurs plus âgés :

Certains mobilisés de 1939, qui avaient gardé des rancœurs contre les affectés spéciaux, s'étaient réjouis de les voir partir. L'idée ne leur était pas venue de les aider à résister. C'est leur tour aujourd'hui, et à leur colère s'ajoute le regret de leur attitude passée.

Un courant de résistance, plus fort que ceux qui l'ont précédé, est né. Des rancunes se manifestent contre ceux qui paraissent regarder ces départs avec indifférence, contre le patron, contre la direction générale qui n'y peuvent mais. Des pères de famille demandent que Jean Renault, le fils du patron, qui a 23 ans, fasse partie du prochain convoi<sup>76</sup>.

Un dernier clivage, très simple, sape l'unité ouvrière : celui entre convoqués et non-convoqués. Le sujet ne réagit que s'il se sent concerné, réflexe humain, surtout en une période difficile, donc à l'individualisme exacerbé. A Saint-Etienne, rapporte crûment la gendarmerie

---

<sup>72</sup> Cité par JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, op. cit., p. 57

<sup>73</sup> PICARD Fernand, *L'épopée de Renault*, Albin Michel, 1976, p. 170.

<sup>74</sup> PICARD Fernand, *L'épopée de Renault*, op. cit., p. 183-184, entrée du 4 janvier 1943

<sup>75</sup> *Ibidem*

<sup>76</sup> PICARD Fernand, *L'épopée de Renault*, op. cit., p. 189

le 17 octobre 1942, « il ne semble pas qu'il y ait un mouvement de solidarité à prévoir entre les ouvriers requis et les autres, ces derniers semblent presque se désintéresser du sort de leurs camarades du moment qu'ils n'en sont pas atteints eux-mêmes<sup>77</sup>. »

Et pourtant, malgré l'ampleur de ce repli sur soi, sinon de cet égoïsme, les autorités jouent d'emblée sur la solidarité ouvrière : les ouvriers, note un fonctionnaire, « sont sensibles à l'argument qui veut que la défaillance massive des célibataires contraindrait au départ leurs camarades mariés et pères de famille<sup>78</sup>. » Il se met d'emblée en place un chantage affectif qui s'incarne dans le recours incantatoire à une figure vite mythique : le vieux travailleur « ancien-combattant-père-de-famille-de-quatre-enfants » – jamais trois ni cinq, toujours quatre, le cliché par excellence. La presse et les autorités martèlent à satiété que c'est lui qui part à la place du jeune réfractaire célibataire « égoïste », qui ne fait pas son « devoir ». La société, réceptive, intériorise ce *topos* porteur au-delà de toute espérance : dès septembre 1942 et durant toute l'histoire du STO, les rapports préfectoraux et policiers notent l'indignation de l'opinion contre les jeunes célibataires qui restent « planqués » en France quand des plus âgés, chargés de famille et ancien combattant partent en Allemagne<sup>79</sup>. Même la propagande communiste, en région parisienne, répand la rumeur selon laquelle les exemptions prévues ne sont pas respectées et que des époux et des vétérans sont désignés au lieu de jeunes et d'affectés spéciaux : c'est une façon efficace de semer le trouble dans les esprits ouvriers très sensibles à l'injustice<sup>80</sup>.

Certes, la réquisition d'ouvriers âgés, à l'automne 1942, est aussi une réalité. Mais l'opinion se demande fort peu si ce ne sont pas plutôt les exigences insatiables des occupants qui rendent impossible de se cantonner aux jeunes travailleurs : l'Allemand a besoin de travailleurs chevronnés, par définition plus âgés. De ce fait, des ateliers, des usines peuvent perdre le cinquième ou le quart de leurs travailleurs qualifiés<sup>81</sup>. Le public ne se demande pas

---

<sup>77</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 442

<sup>78</sup> Cité par Michelle COINTET, *Le Conseil national de Vichy : vie politique et réforme de l'État en régime autoritaire, 1940-1944*, Éditions Libris, 1989, p. 112

<sup>79</sup> Ou bien, à défaut, on met en avant que c'est eux qui risquent de partir si les célibataires ne font pas leur devoir : « Dans le Calvados, aux célibataires et aux hommes mariés devront succéder les pères de quatre enfants », écrit la synthèse des rapports préfectoraux de zone nord du 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>, « et il est regrettable d'être amené à de telles mesures faute de pouvoir contraindre certains célibataires et indésirables à établir leur contrat. »

<sup>80</sup> APP, BA 1788, rapport du 20 octobre 1942. Cette propagande accuse par ailleurs le gouvernement et le patronat de désigner en priorité contestataires et anciens syndiqués.

<sup>81</sup> Les usines du groupe Schneider perdent ainsi de 7.5 % de leur personnel à Saint-Etienne à 26 % de leur personnel à Anzin, en passant par 18 % au Creusot et 20 % à Chalon-sur-Saône. Quant aux divers services de l'usine du Creusot, ils perdent de 13 % à 26.8 % de leurs effectifs. Françoise BERGER, « La société Schneider face au travail obligatoire en Allemagne », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses

non plus si « les courts délais octroyés pour les désignations ne peuvent permettre un choix vraiment équitables<sup>82</sup>. » Les assoiffés d'égalité négligent enfin que pour le régime, le souci de solidarité est politiquement très intéressé : le sentiment d'injustice peut conduire à des révoltes, à des troubles dangereux, être un « nouvel élément de lutte de classes qui peut créer une désaffectation pour le gouvernement accusé de sacrifier la classe laborieuse<sup>83</sup>. »

Pour l'heure le chantage est efficace. Dans les petites et moyennes entreprises, soit l'écrasante majorité du tissu industriel, tout le monde se connaît. Dès que le patron affiche la liste de requis, chacun sait quel père de famille peut être désigné si tel célibataire se soustrait, et c'est l'heure des cas de conscience aigus, du regard culpabilisateur des autres et de la pression morale du groupe. A Dijon, à mi-octobre, des travailleurs se portent volontaires pour remplacer des pères de famille désignés faute de volontaires<sup>84</sup>. André Boulanger, marié et père de deux enfants, voit son frère cadet demander à partir à sa place quand les Allemands se présentent le 3 octobre à la porte de l'entreprise familiale pour le requérir : ce frère part le 7 novembre<sup>85</sup>. Quand les Allemands se mettent de la partie et recourent à la force, enlevant sur le lieu de travail des pères de famille à la place des célibataires défailants, le choix est posé encore plus concrètement, et vite fait.

Et tout se passe vite, très vite, trop vite : le désigné ne dispose que deux ou trois jours pour se décider. C'est un délai trop bref pour trouver une alternative matérielle au départ. A part dans le Nord, les ouvriers français n'ont aucune expérience du travail forcé, *a fortiori* d'un exil contraint de main-d'œuvre par un Etat au service d'un occupant. Ils ont par contre l'habitude d'obéir par légalisme en période de dirigisme de la main-d'œuvre. Pris par surprise, trop d'ouvriers souffrent de l'absence de perspectives et du manque de consignes claires ou réalistes de la Résistance et de la BBC. Un militant de Combat, l'ancien jociste et ex-séminariste Larceneux, rapporte depuis Lyon, le 31 octobre :

RELEVE. Rien encore de précis dans la région. Seulement quelques feuilles qui invitent à ne pas partir, sans précision. Les ouvriers ne veulent pas partir mais ils demandent ce qu'il faut faire. Les consignes de ne pas partir sont une belle chose, mais beaucoup ne veulent pas partir à l'aventure à travers la campagne en abandonnant leur famille sans ressources<sup>86</sup>.

---

universitaires de France-Comté, 2007, actes du colloque de Besançon du 12-13 octobre 2006, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas, p. 72-74

<sup>82</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour la zone nord, 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>83</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud, décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>84</sup> AN F 60 1709, information datée du 15 octobre 1942

<sup>85</sup> Françoise PASSERA, « La Relève volontaire et forcée dans le département du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 317

<sup>86</sup> Cité par MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985, p. 164

Les consignes du Parti Communiste clandestin, le plus propre en principe à parler à la classe ouvrière, ne peuvent toucher qu'un petit nombre quand elles appellent à rejoindre la guérilla FTP. Elles sombrent dans l'irréalisme quand elles prêchent la révolte armée, le bris des machines, la transformation des entreprises en bastions barricadés. Pour ce qui est des maquis, ni le mot ni la chose n'existent avant la toute fin de l'année 1942. Se réfugier chez des fermiers ne vient pas davantage pour l'heure à l'idée de la plupart des ouvriers. Trop de rancœurs séparent les deux mondes. L'ouvrier connaît aussi trop mal la campagne, à cette époque où la différence culturelle entre les hommes des villes et les hommes des champs restent considérable, et où il n'y a pas beaucoup d'occasions de sortir de la ville, à part parfois pour aller faire du marché noir avec des paysans « âpres au gain. » Le patois reste parlé par une très forte minorité des paysans : c'est au point que ne parvenant pas à les comprendre, certains des tous premiers réfractaires réfugiés à la campagne se découragent vite, et rentrent chez eux<sup>87</sup>. Enfin, les premières réquisitions commencent avec la morte saison agricole : les paysans n'ont pas encore besoin d'une main-d'œuvre réfractaire. L'automne et l'hiver ne sont d'ailleurs pas des saisons très attractives pour aller se cacher à la campagne, *a fortiori* pour aller vivre dans les bois – bien que l'hiver 1942-1943 soit très doux<sup>88</sup>, et que l'obstacle majeur ne soit pas là : il est dans l'absence de préparation des mentalités.

Moralement forcés à partir, sur qui les ouvriers désignés pourraient-ils compter pour les défendre ? Le gouvernement, sa police et son inspection du travail sont au service des réquisitions. Depuis la dislocation du Front Populaire et la répression sévère de la grève générale du 30 novembre 1938, le monde ouvrier est à nouveau sur la défensive, face à des pouvoirs publics hostiles. Le PCF est interdit et pourchassé depuis septembre 1939, les centrales syndicales dissoutes depuis août 1940, les syndicalistes officiels complaisants ou impuissants, la grève interdite. La Résistance n'en est qu'à se structurer et à se coordonner. La zone nord industrielle, la plus touchée par la réquisition, est celle où le monde clandestin est le plus durement réprimé et le plus tardivement unifié. Il s'en faut de beaucoup pour que chaque entreprise, chaque usine possède ne serait-ce que l'embryon de structures clandestines permettant une action collective contre les départs. Enfin, aucune grande personnalité

---

<sup>87</sup> Témoignage du futur chef FFI de Lozère Henri Cordesse à Harry Roderick KEDWARD, in *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy. Idées et motivations 1940-1942*, Champ Vallon, 1989, p. 242

<sup>88</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, p. 56

publique ne s'engage ouvertement contre la Relève<sup>89</sup> : or le monde ouvrier n'est pas moins sensible que la masse des Français à la parole des autorités. La peur du délateur « collabo » sur les lieux de travail, le *turn-over* frénétique qui caractérise l'emploi en entreprise pendant la guerre, ajoutent à l'affaiblissement de la cohésion et de toute capacité de réaction collective. Redevenue une exilée au sein de la nation, la classe ouvrière meurtrie et décapitée n'est pas en mesure d'opposer plus qu'une colère impuissante au choc du premier STO.

C'est l'heure non pas de la résistance de classe, mais du chacun pour soi, du repli sur le souci exclusif de sa propre préservation. Même la propagande communiste acharnée contre la Relève, note la préfecture de police de Paris le 20 octobre, « ne gagne pas beaucoup en profondeur car les ouvriers ne s'y intéressent que dans la mesure où l'agitation menée contre les départs en Allemagne leur permet de retarder le leur<sup>90</sup>. » Jean-Marie Guillon, analysant l'apathie de la classe ouvrière toulonnaise et son réveil tout relatif lors de la Relève forcée, confirme cette tendance générale :

A ce moment-là les solutions privilégiées restent individuelles (ou familiales). Le chacun pour soi règne. Cette débrouillardise n'apparaît pas comme moralement condamnable, pas plus que le fait de travailler pour l'occupant. La collaboration, c'est autre chose et ce sont les autres (les patrons, les paysans, les commerçants qui trafiquent avec les occupants). Les ouvriers se considèrent comme des victimes qui utilisent les seules armes qui sont à leur portée, ce comportement ne préjugant en rien des sentiments que l'on nourrit à l'égard du pouvoir ou des occupants. Il y a séparation entre la sphère des sentiments éventuels et celle de la nécessité. Seule une minorité, celle qui choisit volontairement ou faute de mieux la voie de l'illégalité (encore que rien ne soit irréversible et que bien des cas intermédiaires existent), met en conformité l'une et l'autre, mais il s'agit de réfractaires qui ne refusent ni l'inconnu, ni le danger, ni le départ<sup>91</sup>.

De surcroît, les départs ne s'éopèrent nulle part d'un seul coup : ils fonctionnent par vagues – par exemple, six chez Renault entre octobre 1942 et mars 1943<sup>92</sup>. Entre deux vagues, la tension et l'angoisse s'apaisent, et ceux qui se sont absentés préventivement de l'entreprise reviennent reprendre leur tâche. Chacun est soulagé d'avoir gagné du temps, et peut penser que la vague suivante n'aura pas lieu ou emportera le camarade ou le voisin, pas lui-même. La renonciation fréquente à l'affichage de listes et le recours croissant aux convocations

---

<sup>89</sup> L'un des rares à oser est l'ancien député SFIO du Nord, Paul Sion, qui écrit aux maires du département pendant l'hiver 1942-1943 pour qu'ils refusent d'envoyer leurs administrés sur les chantiers Todt : il est arrêté par les Allemands en février 1943.

<sup>90</sup> APP, BA 1788

<sup>91</sup> GUILLON Jean-Marie, « Y a-t-il un comportement ouvrier spécifique ? Les ouvriers varois », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 472

<sup>92</sup> HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault de Boulogne-Billancourt durant l'Occupation*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001, p. 101

individuelles par lettre ou pneumatique affaiblissent aussi la possibilité de se sentir victime d'une menace collective et de riposter tous ensemble.

En janvier 1943, selon les préfets de zone nord, « la population ouvrière s'estime sacrifiée et parle de “déportation”<sup>93</sup>. » C'est la première fois que ce mot apparaît dans les synthèses de rapports préfectoraux. Ce n'est pas la dernière. Seule certitude : bien avant la loi du 4 septembre, Vichy avait déjà perdu la confiance de la classe ouvrière, si tant est qu'il l'ait jamais obtenue. A son tour, sa fraction indifférente ou favorable bascule, sans retour<sup>94</sup>. Il n'y a même pas besoin pour cela que le STO s'accompagne de recours à la coercition physique.

## 2) Peu de recrutements par la force brute : « discipline » et résignation

Qu'est-ce qu'être un travailleur forcé, un recruté de force ? Est-ce d'avoir été arraché *manu militari* à son foyer ou à son entreprise pour être expédié là où il ne veut pas aller travailler ? Si tel est le cas, fort peu de victimes du STO sont des travailleurs forcés. Seule une minorité cède à la force physique brute. La contrainte est d'abord légale, psychologique, morale. Elle est dans la sensation subjective qu'il n'existe pas d'autre alternative matérielle et morale. De ce fait, elle est bien moins évidente, et bien plus ambiguë. Elle laisse une marge de choix, une possibilité de refuser de se soumettre à la peur et à l'autorité. Cela contribue pour jamais au malaise qui entoure le STO dans la mémoire collective, et à la mémoire douloureuse des requis, suspectés de n'avoir pas « tout » fait pour se soustraire aux départs.

Bien sûr, il existe des cas de réquisition allemande directe, court-circuitant l'administration vichyste et l'inspection du travail, bafouant les critères officiels de recrutement et les apparences de la souveraineté française. Au cours de l'automne, un certain nombre d'ouvriers sont emmenés directement en camion des lieux de travail vers les centres d'hébergement et les gares<sup>95</sup>. Courant octobre, deux camions emmènent en tenue de travail des ouvriers raflés chez Gnome-et-Rhône, boulevard Kellermann à Paris, qui n'ont même pas pu repasser chez eux prendre du linge. Après ce choc, un certain nombre de leurs camarades

---

<sup>93</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord pour janvier 1943, 15 février 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>94</sup> Marthe Adhémar-Monique, pionnière du mouvement Franc-Tireur, en témoigne pour le Jura : en 1940, selon elle, « 90 % » des 4 000 ouvriers du barrage de Génissiat « étaient carrément pétainistes ». Ses tracts, rédigés avec son père, ingénieur sur le barrage, restent sans écho. « La coupure date de la fin 1942 et du STO. Montoire provoqua bien un certain malaise, mais sans plus. Les hésitations subsistaient. Et puis, les Allemands étaient si corrects... » IHTP, 72 AJ 55, Franc-Tireur, témoignage de Marthe Adhémar, 9 mai 1946.

<sup>95</sup> Ces pratiques sporadiques n'ont pas cessé partout au printemps 1943. Divers préfets les signalent encore. Des exemples en AN F 1a 3669.

filent en zone sud<sup>96</sup>. A Bourbon-Lancy (Allier) chez Puzenat, en décembre, les occupants surviennent à l'improviste, relèvent 50 noms au hasard sur les livres de paie, et embarquent en habits de travail la quinzaine d'hommes qui obtempèrent à l'ordre d'accourir<sup>97</sup>. En cas de soustraction à la réquisition, les représailles allemandes ne se réduisent pas toujours à de simples menaces verbales. Dès le 9 octobre, le MBF donne la consigne : si les requis ne sont pas à la gare en temps voulu, « un commando de police doit être envoyé à l'usine la plus proche et requérir le nombre manquant de travailleurs<sup>98</sup>. » Belfort compte 128 défailants en janvier 1943 : le préfet veut se contenter de les convoquer par écrit devant l'inspecteur du travail pour enquête ; les occupants préfèrent faire un exemple et interviennent sur au moins un lieu de travail<sup>99</sup>. En décembre 1942 et janvier 1943, plusieurs usines de région parisienne sont pareillement cernées ou investies par les Allemands, le temps que les défailants soient remplacés par la direction, ou qu'ils se livrent pour libérer leurs camarades pris en otage.

Mais ces interventions ciblent plutôt un « déchet » très réduit, les quelques individus aisément identifiables qui n'ont pas voulu partir. Chez Hotchkiss à Saint-Denis, les Allemands viennent ainsi saisir le 9 décembre onze des treize réfractaires connus : mais avant cette date, 123 des 150 ouvriers désignés étaient déjà partis<sup>100</sup>. Chez Peugeot à Sochaux, les rafles traumatisantes sur le lieu de travail, doublées de fuite massive parmi les 4 600 ouvriers, ne surviennent pas avant février et mars 1943 : auparavant, à partir du 5 octobre 1942, tous les départs se font sans incident ni résistance, ce que la FK interprète à Noël comme un signe de « l'épuisement interne du peuple français<sup>101</sup>. » L'intervention allemande finalise le travail. Elle n'explique pas la masse des départs.

Ces cas d'intervention brutale restent en effet très minoritaires. Après la guerre, plus d'un ex-requis exagère rétrospectivement le déploiement de force qui l'aurait obligé à partir. Des témoins parmi les plus célèbres préfèrent affirmer avoir été raflés plutôt que de braver

---

<sup>96</sup> AN F 60 1709, information datée du 24 octobre 1942.

<sup>97</sup> Jean-Pierre HAZERA et Renaud de ROCHEBRUNE, *Les Patrons sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 140.

<sup>98</sup> AN AJ 40 847

<sup>99</sup> AN F 1a 3669. Rapport du préfet de Belfort au délégué de Vichy en zone nord F de Brinon, janvier 1943. . Le 14 au matin, la Feldgendarmerie débarque aux usines Zeller où huit ouvriers ne se sont pas présentés au départ. Quatre s'esquivent par une porte dérobée, quatre sont pris ainsi qu'autant de contremaîtres, tous pères de famille. Pour leur éviter l'exil, les quatre défailants se livrent à l'OPA, trop tard car les huit victimes sont déjà en chemin pour le Reich. Voir aussi Marie-Antoinette VACELET, *Le territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2003, p. 168.

<sup>100</sup> APP, BA 1788. Tous les réfractaires se rendent sauf un, en échange de la liberté de leurs camarades, malgré le déclenchement d'une grève de solidarité qui dure deux heures.

<sup>101</sup> MARCOT François, « Les ouvriers de Peugeot, le patronat et l'Etat », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 250. Voir aussi HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'occupation, op. cit.*, p. 140.

l'incompréhension de l'opinion et de la postérité. Georges Marchais, muté le 20 décembre 1942 chez Messerschmitt à Regensburg par son usine d'aviation au service des Allemands, n'est pas un volontaire, aux conclusions de l'enquête minutieuse de son biographe Thomas Hofnung. Mais lors de sa mise en cause dans les années 1970, il ment en affirmant avoir été raflé en bleu de chauffe avec ses camarades sur son lieu de travail. Comme des dizaines de milliers d'autres, ne voyant pas quoi faire d'autre et soucieux de survie, le jeune ouvrier père de famille et alors apolitique va toucher la prime d'équipement légale de 1 000 F, puis se rend rendu à la gare de l'Est avec ses bagages<sup>102</sup>. François Cavanna est-il vraiment raflé devant son usine de banlieue parisienne le jour de ses vingt ans ? On peut le soupçonner d'embellissement romanesque. Il est plus vraisemblable qu'il obtempère aux convocations. Victime de la loi suivante du 16 février 1943, l'étudiant parisien Antoine Blondin part libre pour Pottschach (Basse-Autriche), le 31 juillet 1943 : son allégation ultérieure d'avoir été arrêté sur le pas de sa porte tient de l'autojustification et du roman<sup>103</sup>. Sur un échantillon de 747 requis girondins, seuls 19 sont raflés, et les trois quarts acceptent leur première convocation<sup>104</sup>. Sans aucun doute, après septembre 1942, la plupart des requis des deux STO se rendent à la gare avec leurs valises et leurs papiers en règle.

Car pour l'heure il n'est pas question – pas encore – d'utiliser les forces de l'ordre pour interpellier les désignés et les conduire aux trains. Les polices françaises ne sont là que pour remettre les convocations, et pour rechercher *a posteriori* les défaillants<sup>105</sup>. En outre, si la loi du 4 septembre prévoit des sanctions, leur application reste rare et incertaine. L'engagement de Laval de ne pas les appliquer en échange de la signature de la loi par l'ensemble des ministres est d'abord tenu. Le 6 octobre, Barnaud et Gibrat redisent à Ritter et Eckelmann, au *Majestic*, que le gouvernement n'envisage pas de sanctions: le maintien de la fiction du volontariat est à ce prix, car officialiser les réquisitions serait admettre que le

---

<sup>102</sup> HOFNUNG Thomas, *Georges Marchais. L'inconnu du PCF*, L'Archipel, 2001, p. 45-62

<sup>103</sup> CRESCIUCCI Alain, *Antoine Blondin*, Gallimard, 2004, p. 110-112 sq. « S'il l'avait voulu, il ne serait pas parti », démontre son biographe. Blondin dédaigne une exemption médicale aisée à obtenir ainsi que les appels à rester de ses amis, les écrivains Cocteau et Fernandez. Il écoute plutôt Montherlant qui l'encourage à profiter de l'équipée offerte. « Il accepta délibérément de répondre à l'injonction », par esprit d'aventure, pour prouver son passage à l'âge adulte, peut-être aussi par anticommunisme et par foi en la Relève des PG, dont son père avait bénéficié. Il déchanté une fois sur place.

<sup>104</sup> VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, p. 39

<sup>105</sup> C'est ce qu'explique par exemple le préfet de Belfort dans son rapport à Brinon, au tout début 1943, après la conclusion de la première action Sauckel : « j'ai adopté une attitude de réserve concernant l'emploi des forces de police et de gendarmerie que les autorités allemandes voudraient utiliser pour assurer le départ des ouvriers désignés. J'ajoute qu'en application des instructions ministérielles, les forces de police françaises se sont strictement limitées à la remise aux intéressés des convocations et à des recherches concernant les ouvriers défaillants. » Cité par Marie-Antoinette VACELET, *Le territoire de Belfort dans la tourmente*, op. cit., p. 168



gouvernement mène lui-même la politique que l'occupant a voulu imposer en août<sup>106</sup>. Le 17 octobre, cette position est réitérée à une réunion mixte, mais les Français admettent que la police allemande peut pourchasser les défailants à cette loi française, démentant par la-même l'argument selon lequel celle-ci garantit le maintien de la souveraineté nationale<sup>107</sup>. Les forces de l'ordre françaises, quant à elles, peuvent encore refuser de donner la chasse aux réfractaires. Le 26 octobre, René Bousquet rappelle clairement aux préfets :

La police française ne peut participer ni directement ni indirectement à l'exécution des mesures de contrainte qui auraient pour effet d'obliger l'ouvrier non volontaire à partir travailler en Allemagne. Ces mesures seraient contraires aux accords intervenus entre les autorités allemandes et le gouvernement français (...). Elle doit même refuser de transférer de leur domicile au bureau d'embauche les ouvriers non volontaires (...)<sup>108</sup>.

Cependant, la suite de la circulaire est de mauvais augure pour les défailants :

Les forces de police sont par contre à la disposition du gouvernement et des préfets pour assurer l'exécution des lois promulguées par le gouvernement français. (...) En différentes circonstances au cours des opérations de la Relève, des ouvriers ont quitté l'usine. Dans ce cas, ils violent la loi du 4 septembre 1942 et s'exposent aux sanctions prévues par la loi. Il vous appartiendra (...) de prendre telles mesures qui vous apparaîtront nécessaires après accord avec les représentants qualifiés du ministère du Travail pour amener les ouvriers à reprendre leur place à l'usine, en mettant en œuvre, s'il y a lieu, les sanctions prévues par la loi<sup>109</sup>.

Rammener de force les ouvriers dans une usine où ils seront à la merci des pressions de l'Etat français et des rafles allemandes sert objectivement les intérêts de la réquisition. Au-delà, cela laisse la porte ouverte à l'emploi de la force policière contre les requis le jour où le gouvernement français le décidera pour le plus grand bénéfice de l'Allemagne. Mais ce jour ne survient qu'au début de l'année 1943.

Un historique officiel du STO, fin 1943, le dit sans ambages : en 1942, « la police française n'intervenait pas pour assurer le départ. » L'Etat compte sur la crainte de l'ouvrier d'en faire partir un autre plus âgé ou chargé de famille. Si contrainte globale il y a de la part des Allemands, c'est plutôt par la peur diffuse que suscite leur présence armée : « les départs se firent en territoire occupé où la présence de la police allemande exerçait sur les hommes désignés une incontestable pression. Le mouvement ne démarra en zone sud qu'après l'irruption des troupes allemandes dans cette zone<sup>110</sup>. » En revanche, sans forcer directement au départ, la police est engagée dans la répression des grèves anti-Relève : le 17 novembre, Bousquet ordonne d'étouffer toute entrave « à la liberté du travail » et toute réédition de juin

---

<sup>106</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 235

<sup>107</sup> AN F 60 1708

<sup>108</sup> Cité par Stéphanie MAQUART, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 64

<sup>109</sup> Ibidem, et complété par la citation de Christophe BESLER, *La collaboration en Loire-Inférieure*, t. I, p. 184

<sup>110</sup> AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, historique du STO, s.d., vraisemblablement été 1944

1936, de requérir ou interner les meneurs, de les déporter au besoin en Algérie saharienne, et de frapper les patrons complaisants<sup>111</sup>.

Mais les polices ont de toute façon peu à intervenir. Le préfet du Nord, un des premiers départements exploités, se félicite en octobre de ce que « malgré une abondante distribution de tracts, et grâce à une répression efficace, aucun incident n'est venu troubler l'ordre public lors du départ des travailleurs pour le Reich<sup>112</sup> », tandis qu'en novembre, « les réactions que l'on pouvait craindre n'ont pas eu lieu, et du jour où les services allemands ont convoqué les ouvriers, ceux-ci ont, dans une grande majorité, signé leur contrat de travail<sup>113</sup>. » La férocité de la répression anticommuniste dans la région contribue à laisser la classe ouvrière sans défense et résignée : le légendaire chef FTP Charles Debarge vient d'être abattu le 25 septembre, la Résistance communiste est décapitée, et depuis l'été tous les appels du PCF à manifester et à débrayer restent vains<sup>114</sup>. Le rapport des RG du Calvados, le 25 novembre, montre la coexistence du rejet virulent du STO et de l'obéissance dans un département plus rural et conservateur : « Partout, on pense qu'une autre politique était possible et que le pays manque de dignité en fournissant des mercenaires à l'Allemagne sous le couvert d'une hypothétique Relève. Néanmoins, tous les intéressés répondent aux ordres de réquisitions et seul un pourcentage de réfractaires évalué à 1 % a été enregistré<sup>115</sup>. » Aucune grève ni manifestation n'ont lieu dans ce département où l'absence de grande concentration de travailleurs empêche une riposte collective.

La Lorraine, bien plus industrielle, n'enregistre ni grève ni manifestation : la région n'a pas de tradition revendicative marquée ; le personnel des usines les plus importantes, classées en secteur protégé, ne se sent pas concerné ni n'a intérêt à attirer l'attention sur lui en se rebiffant par solidarité. En outre, le cadre oppressant de la zone interdite et la présence militaire massive des Allemands jouent leur rôle dissuasif<sup>116</sup>. Les mêmes constats de docilité peuvent être dressés à l'échelle d'une entreprise : Renault, futur bastion et symbole du

---

<sup>111</sup> AN F 60 1708, circulaire de René Bousquet, 17 novembre 1942 [reproduite en annexe n° XXI, p. 1195]

<sup>112</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>113</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone nord, novembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>114</sup> Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 465, et rapport du 5 décembre 1942, p. 499 : « La propagande communiste a redoublé d'intensité à l'occasion de l'embauchage des ouvriers à destination de l'Allemagne, mais, grâce à une répression efficace et à de très nombreuses arrestations des éléments les plus dangereux, aucun incident n'est venu troubler l'ordre public lors du départ des travailleurs pour le Reich. »

<sup>115</sup> Cité par Jean QUELLIEN, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 268

<sup>116</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 246

mouvement ouvrier d'après-guerre, n'enregistre pas 5 % de réfractaires en 1942-1943<sup>117</sup>. Pour le mois de novembre, les rapports préfectoraux jugent la classe ouvrière de zone sud « calme et digne dans son ensemble<sup>118</sup>. » En janvier, ils soulignent que « si l'opinion, en général, se montre réticente, la classe ouvrière exécute avec résignation les ordres de réquisition<sup>119</sup>. » Un mot-clé du discours de Vichy est celui de « discipline » : la propagande y appelle de façon incantatoire. Les préfets l'emploient systématiquement à propos du comportement populaire face aux départs. Les Allemands parlent plus crûment de *Resignation*, de *Passivität*, de *Lethargie* et d'*Attentismus* : ces mots se passent de traduction comme de commentaire<sup>120</sup>.

### 3) L'ouvrier contestataire : prouver son non-volontariat plus qu'échapper à l'Allemagne

De fait la résignation prédomine, mais à la seule condition de ne pas passer pour volontaire, et d'être ostensiblement contraint. La préfecture de police souligne le 7 octobre 1942 que « les spécialistes, après avoir subi la visite médicale, se résignent pour la plupart à signer leur contrat. Tous insistent pourtant sur le caractère de contrainte qui leur est imposé et sur le fait qu'ils ne veulent pas être considérés comme des volontaires. » « En résumé, l'ensemble des ouvriers désignés pour partir outre-Rhin sont opposés à ces départs », constate un rapport précédent du 3 octobre, « cependant s'ils y sont contraints, ils s'exécuteront<sup>121</sup>. » Au fond, l'ouvrier sait qu'on va devoir partir tôt ou tard, et il appelle pratiquement la coercition juste pour pouvoir démontrer à autrui qu'il ne part que sous la contrainte. Les dirigeants syndicaux de la Loire évoquent au préfet « la répugnance de leurs camarades pour les départs volontaires auxquels ils préféreraient des mesures de réquisition<sup>122</sup>. » Même son de cloche chez les RG de l'Ariège, le 8 janvier 1943 : « ce n'est pas le fait de partir en Allemagne qui arrête les ouvriers mais ceux-ci veulent montrer par leur attitude qu'ils partent parce qu'ils y sont obligés, prouvant ainsi qu'ils ne sont pas des volontaires<sup>123</sup>. » Ce n'est pas que souci de la vérité, c'est la peur de l'opprobre qui vise les volontaires, et d'avoir des

---

<sup>117</sup> HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault de Boulogne-Billancourt durant l'Occupation*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001, p. 100

<sup>118</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone sud pour le mois de novembre, 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>119</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone sud pour le mois de décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>120</sup> Rapport du MBF, 9 novembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. La notion d'attentisme a été particulièrement exploitée par Pierre Laborie dans ses travaux sur l'opinion publique de la France occupée.

<sup>121</sup> APP, BA 1788

<sup>122</sup> Rapport du préfet Georges Potut, 27 octobre 1942, cité par Monique LUIRARD, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 436

<sup>123</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit. p. 153

comptes à rendre si l'Allemagne perd la guerre. De même, le patronat dans sa majorité ne veut pas avoir l'air compromis, paraître forcer ses ouvriers au départ : mais si les mesures de contrainte se font explicites, à ce moment-là, il ne résistera plus<sup>124</sup>.

Le désir est donc surtout de dénoncer la tromperie, de démasquer le caractère désormais forcé de la Relève, de démontrer explicitement que l'on n'est pas volontaire. Les cris de révolte ainsi visent à rétablir la vérité plus qu'à freiner le départ inéluctable. A Limoges le 19 novembre, quand le haut-parleur annonce : « Les volontaires pour l'Allemagne en voiture », sifflets et cris fusent pendant de longues minutes : « nous ne sommes pas des volontaires, nous partons de force. » Les wagons sont recouverts d'inscriptions hostiles au Reich et à Vichy<sup>125</sup>. En janvier et février 1943, à Marseille et Toulon, les requis croisent les bras en l'air, comme enchaînés : « Voilà les volontaires de la relève<sup>126</sup> ! » Les manifestations dans les gares, les cris, les protestations des requis et de leurs familles visent somme toute le même objectif : obliger à un déploiement de force policier qui ruine aux yeux de tous l'ultime fiction d'une Relève purement volontaire.

Mais une fois qu'il s'est démarqué des volontaires, à ses propres yeux et surtout à ceux des autres, l'ouvrier part quand même. Pour le gauleiter Sauckel, c'est là l'essentiel.

#### **4) Les signatures des contrats de travail : un critère d'accommodement ?**

Il n'est pas de départ en Allemagne sans signature préalable d'un contrat de travail : si l'ouvrier refuse, l'inspecteur du travail signe à sa place. Pour les Allemands, cela ne change rien : une fois munis d'un contrat, tous les partants à leurs yeux sont des « volontaires ». Pour les ouvriers, c'est différent : qui ne signe pas perd les avantages matériels promis aux partants et à leurs familles. Signer soi-même, c'est entériner la fiction haïe du volontariat, se discréditer devant les autres comme un quasi-volontaire. Refuser de signer, c'est s'exposer à une perte sèche sur le plan matériel. Les ouvriers mariés peuvent penser que par un simple

---

<sup>124</sup> Le préfet de la Loire qui réunit les artisans et les employeurs de la métallurgie rencontre chez eux « une résistance nettement caractérisée allant de l'inertie à l'hostilité avérée. » Cependant ces mêmes patrons « n'ont pas caché que s'ils recevaient des ordres du gouvernement, ils les exécuteraient, mais qu'en aucun cas ils ne prendraient d'initiatives en vue d'encourager les départs volontaires. Ils semblent dans leur grande majorité résolus à accepter d'avance l'obligation des mesures de contraintes. » Rapport du préfet Potut à Laval, 3 octobre 1943. Cité par Monique LUIRARD, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 436

<sup>125</sup> AN F 1a 3777. Le chef de gare, sommé de les faire effacer, répond aux Allemands que le train ne lui est pas destiné, et que c'est leur affaire. A trois reprises, les cheminots se placent devant le train qui finalement s'ébranle, puis qui part lentement au chant de *l'Internationale*.

<sup>126</sup> AN F 1a 3777

paraphe, ils subviennent aux besoins de leur famille en leur absence : il va falloir partir de toute façon, alors pourquoi faire une difficulté pour une signature symbolique ?

Les signatures de contrat sont-elles majoritaires ? Sont-elles des signes d'une certaine soumission voire d'un accommodement ?

A lire certaines sources, la signature semble l'attitude prédominante. Le fameux et soi-disant « appât du gain » n'a pas de rôle déterminant : nombre d'ouvriers de la Seine disent ouvertement « qu'ils préfèrent rester en France avec un petit salaire que d'aller dans le Reich pour une paie plus élevée<sup>127</sup>. » Mais il faut bien vivre, et faire survivre sa famille. La synthèse des rapports de préfets pour octobre 1942, qui parle de « bons résultats » pour les conférences des délégués départementaux à l'information, signale que « les contrats de travail présentés aux ouvriers ont presque tous été signés par eux<sup>128</sup>. » Elle juge aussi que « l'ouvrier se montre en général hostile au départ qu'il accepte uniquement pour bénéficier des avantages actuels. Quant aux patrons, ils ont le plus souvent observé une position de stricte neutralité. Il est cependant intéressant de noter que certaines entreprises, manifestant leur solidarité à l'égard de ceux qui partent, leur ont versé des primes importantes<sup>129</sup>. »

D'autres indications signalent un plus grand refus de signer. Les 9-10 octobre, les représentants des régions économiques réunis à Grenoble constatent que « les ouvriers ne veulent en aucune façon prendre la responsabilité de leur propre départ, en signant un contrat, cette signature les mettant dans la position de volontaires<sup>130</sup>. » Une source résistante d'octobre 1942 parle d'une « grosse majorité des ouvriers » qui refusent de signer en région parisienne, soutenus sauf exception par leurs patrons<sup>131</sup>. Le patriotisme ne guide pas seul le refus de signer. Il y a aussi un calcul à moyen terme : on songe à son intérêt personnel, mais pour l'après-guerre. Envoyé haranguer les usines comme tous ses confrères, l'inspecteur divisionnaire du travail résistant Jean Isméolari a l'audace d'exhorter les ouvriers à ne pas signer, mais en jouant sur la logique d'intérêt :

Si vous voulez vraiment partir, vous pouvez signer votre contrat, bien entendu. Sinon, je vous en supplie, ne signez pas ! Qu'un autre signe pour vous, à la rigueur, mais ne signez pas vous-mêmes. Comme l'Allemagne perdra la guerre, en cas d'accident du travail, vous n'aurez alors pas droit à aucune réparation découlant de l'état de guerre. De toute façon, vous aurez votre prime de mille francs et votre demi-salaire. Mais il ne faut pas que vous apparaissiez dans les pièces officielles comme des volontaires.

---

<sup>127</sup> APP, BA 1788, rapport du 1<sup>er</sup> octobre 1942

<sup>128</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>129</sup> *Ibidem*

<sup>130</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 40. Le congrès propose la création de contrats collectifs qui pourraient être signés par les inspecteurs départementaux ou régionaux du travail. Laval se montre réceptif à cette idée deux jours plus tard, mais sans l'appliquer.

<sup>131</sup> AN 3 AG 2 365, rapport rédigé courant octobre, reçu au BCRA le 14 décembre 1942

De ce fait, dans l'usine de Clichy où il passe ce 5 octobre, aucun ouvrier ne signe<sup>132</sup>. Le refus n'est pas le fruit que d'une décision individuelle : il peut être porté par le groupe, qui rassure, qui interdit de flancher devant les autres, ou qui fait pression. Ainsi, dans telle entreprise lyonnaise, le seul des vingt désignés à vouloir signer son contrat s'entend promettre par ses camarades qu'« ils lui casseront la gueule<sup>133</sup> », tandis que dans une autre, « la question amène une véritable guerre civile entre les ouvriers<sup>134</sup>. »

Une statistique unique permet de déterminer que le refus de signer est initialement majoritaire, même si elle ne porte que sur une infirme minorité des victimes de la première action Sauckel, et même si elle ne permet pas de préjuger des comportements majoritaires dans la suite. Au 9 octobre, il a été remis 11 975 désignations en zone nord, région de Lille non incluse : 4 563 travailleurs signent leurs contrats, « volontaires compris », soit 38 %. En zone sud, par comparaison, seuls 60 des 876 désignés signent leur contrat, soit 7 %<sup>135</sup> ! La proportion de volontaires est sans doute supérieure en zone nord, mais elle n'expliquerait pas seule l'écart. A l'évidence, l'absence de forces allemandes se révèle déterminante : elle entraîne une moindre peur des ouvriers, une plus grande facilité à refuser de signer son contrat.

**Tableau VIII – Signature des contrats de travail en zone occupée au 9 octobre 1942**  
[AN AJ 2266]

Région de	Dijon	Reims	Paris	Angers	Rouen	Saint- Quentin	Poitiers	Orléans	Châlons- sur-Marne	Nancy	Bordeaux	Total
<b>Désignations remises</b>	988	300	6 896	621	440	1 110	243	407	178	311	481	11 975
<b>Contrats signés (requis ou volontaires)</b>	179	91	2 139	256	200	507	149	252	112	259	419	4 563
<b>% signés</b>	18	30	31	41	45	46	61	62	63	83	87	<b>38.1</b>

<sup>132</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 59. Par chance pour Isméolari, l'inspecteur de la production industrielle Peuchet qui l'accompagne ne réagit pas, et l'Allemand Rinder, qui le flanque, ne comprend pas le français...

<sup>133</sup> Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) de Lyon, AR 7, journal du doyen Garraud, 6 octobre 1942. Chez Gillet, rapporte l'auteur, aucun des 200 désignés n'aurait signé. En Meurthe-et-Moselle, au 21 octobre, la majorité des 39 refus de signer est due à 24 des 25 ouvriers désignés d'une même entreprise. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 236

<sup>134</sup> CHRD de Lyon, AR 7, journal du doyen Garraud, entrée du 12 octobre 1942.

<sup>135</sup> AN 72 AJ 2266

En zone nord, le taux de refus se révèle d'une extrême variété d'une région à une autre. Il ne semble suivre aucune logique spécifique, même si la docilité de la Lorraine ou de la Gironde se retrouve, de même que la très forte résistance de la Bretagne. Cependant, si le refus est majoritaire en valeur absolue, le taux de signature est supérieur à la moyenne dans huit régions sur onze. Sans une très forte proportion de refus de signature en région parisienne (69 %), qui totalise la moitié des contrats remis, l'acceptation de signer serait géographiquement majoritaire.

Le préfet Carles, à Lille, est des rares hauts fonctionnaires à offrir des statistiques détaillées sur plusieurs arrondissements. Convoqués le 23 octobre par les services allemands du Nord, les ouvriers sont allés y signer leur contrat « dans l'immense majorité des cas » : bien que mal à l'aise, et malgré la propagande communiste, très peu s'abstiennent de se présenter à l'OPA<sup>136</sup>. Leur soumission est quasi-unanime, peut-être un record national, témoins ces chiffres éloquents, qui s'expliquent sans doute par le fait qu'ils ont affaire non à des services français, mais à un occupant qui les effraie et qui, depuis 1940, a amplement fait la preuve qu'il était prêt à recourir à des méthodes brutales dans cette région :

**Tableau IX – Signatures des contrats de travail dans une partie du département du Nord fin octobre 1943**

[Rapport Carles du 5 décembre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 491]

Arrondissement	Convoqués à l'OPA	Venus à l'OPA	Reconnus inaptes par les médecins allemands	Signatures du contrat	Refus de signature du contrat
Lille	2 414	2 314 (95.85%)	386	1872	56
Douai	421	356 (84.56%)	104	252	0
Valenciennes	4 497	4 159 (93.33%)	1 390	2 425	3
Avesnes	?	2 642	1 219	1 423	20
<b>Total</b>	?	<b>9 471</b>	<b>3 099</b>	<b>5 972</b>	<b>79</b>

En ce qui concerne la zone sud, pour laquelle nous manquons de statistiques, un rapport résistant arrivé à Londres le 11 novembre relate un refus total de céder aux pressions à Montluçon, à Lyon chez Blériot, à Toulouse, ou à Marseille<sup>137</sup>. Il en va de même à Limoges

<sup>136</sup> Rapport Carles du 5 décembre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 491

<sup>137</sup> AN 3 AG 2 365, information parvenue au BCRA le 11 novembre 1942

où en décembre, la majorité des ouvriers auraient jusqu'ici refusé de signer<sup>138</sup>. L'Ariège se signale par un refus quasi-général de parapher les contrats de travail<sup>139</sup>. A la SNCF, où chacun des neuf réseaux doit fournir 5 000 hommes, soit 45 000 requis, c'est en vain que « tous les matins à leur prise de service, les chefs les exhortent à accepter leur nouvelle vie » : nombre de cheminots refusent d'aposer leur nom au bas du contrat<sup>140</sup>. En janvier 1943, une autre source du BCRA relate que c'est dans « toutes » les usines de la région lyonnaise que les travailleurs refusent de signer leur contrat<sup>141</sup>. Il ne faut certes pas surestimer la portée du geste. Aucune sanction n'est prévue ni déployée contre ceux qui n'inscrivent pas leur signature. Le refus ne présage d'aucun engagement plus poussé : 27 ouvriers Renault sur 31, en octobre, se contentent de regagner leurs machines sans fuir<sup>142</sup>. Enfin, ceux qui refusent de signer ne refusent pas tous de partir. Une fois qu'ils ont montré à tous qu'ils ne sont pas des volontaires, ils admettent qu'en cas de menaces, ils partiront<sup>143</sup>.

La peur d'être vus comme des volontaires n'étouffe pas d'ailleurs tous les requis. Un nombre non négligeable préfère devancer la réquisition pour bénéficier des avantages matériels du volontaire et du libre choix de l'emploi et du lieu d'affectation en Allemagne, comme jadis on devançait l'appel de sa classe au service militaire. La stratégie est assez répandue dans la Loire aux dires du préfet, et s'il est impossible de déterminer la part qui a souscrit un contrat par anticipation de la réquisition, les convois partis du 1<sup>er</sup> janvier au 18 juin 1943 comptent encore une proportion stable de 15 % de volontaires<sup>144</sup>. Au moins est-ce la preuve de la marge d'autonomie que l'individu conserve face à la contrainte.

Signés ou non, ces contrats valables pour un an ou deux sont ultérieurement tous prolongés d'office, sur ordre de Sauckel, sans limite de durée, à l'écoeurement des recrues, au scandale de l'opinion et à la gêne de Vichy et des collaborationnistes eux-mêmes<sup>145</sup>.

Toute majoritaire qu'elle soit, l'obéissance des ouvriers ne se fait pas de gaieté de cœur. Il doit y avoir bien des cas méconnus de chocs nerveux et de désespoir, de refus intérieurs violents, mais d'autant plus ravageurs psychologiquement qu'ils sont impuissants.

---

<sup>138</sup> AN 3 AG 2 365, information arrivée le 27 décembre 1942

<sup>139</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 153

<sup>140</sup> AN 3 AG 2 365, information en date du 27 octobre 1942

<sup>141</sup> AN 3 AG 2 365, information en date du 18 janvier 1943

<sup>142</sup> HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault*, op. cit., p. 42

<sup>143</sup> A Tarbes, où les ouvriers sont sur la défensive, les spécialistes admettent ainsi que pour peu qu'on les menace de sanctions, ils partiront. AN 3 AG 2 365, information arrivée le 27 décembre 1942

<sup>144</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 450

<sup>145</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 168-171.



Le travailleur décrit par Léon Werth laisse paraître un désarroi intérieur certain : « cinq ouvriers de l'usine ont été désignés pour l'Allemagne. L'un d'eux attend sur le quai de la gare, montre son ordre de départ avec obstination, comme ces mendiants qui exhibent leurs papiers d'hôpital. Il est prêt à partir, il est prêt à ne pas partir. Il n'est qu'un morceau de foule, il n'y a pas de foule pour se l'agréger. Il flotte, son œil vire, il offre à boire aux gendarmes, à qui veut<sup>146</sup>... » Il est toutefois exceptionnel que le désarroi conduise à des drames aussi extrêmes que celui, en novembre, de cet ouvrier de Champagnac-La Rivière (Haute-Vienne) qui se suicide par noyade lorsqu'il est désigné pour un prochain départ<sup>147</sup>. D'autres noient leur chagrin dans l'alcool, puisqu'il est signalé à Lyon, en janvier 1943, que certains travailleurs se présentent ivres à l'embarquement<sup>148</sup>. Le cuisinier Marcel Peyrent, 22 ans, donne à son geste une portée militante : le 12 février 1943, à 18 heures, en plein vestibule de la gare de Valence, alors que le train va partir, il se tire un coup de revolver dans la poitrine. Tandis que la police l'emmène en ambulance, juste blessé, il crie : « Vive la France, ne partez pas en Allemagne<sup>149</sup> ! »

Devant la réquisition, la majorité des ouvriers cherche surtout à sauver la seule chose qui peut l'être encore : l'honneur. Faute d'aide morale et matérielle suffisante du reste de la société et parfois de leur propre classe sociale, sans alternative ni protection, ils veulent au moins éviter d'être pris pour des volontaires. Ils savent que tout amalgame les exposerait au mépris des autres et à des ennuis le jour de la défaite allemande. La confusion fréquente entre requis et volontaires, dans la mémoire française d'après-guerre, prouve que leur crainte était loin d'être infondée.

Malgré le succès évident de la première action Sauckel, c'est dès l'automne 1942 que se manifestent une résistance aux départs et qu'émerge un réfractariat souvent méconnu.

---

<sup>146</sup> WERTH Léon, *Déposition, journal d'un témoin 1940-1944*, 1946, rééd. Viviane Hamy, 1993, p. 407, entrée du 23 décembre 1942

<sup>147</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008, p. 146, rapport de la gendarmerie de Limoges, 27 novembre 1942

<sup>148</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée, op. cit.*, p. 407, rapport du 23 janvier 1943

<sup>149</sup> AN F 1a 3777. Le directeur de l'OPA de la Drôme, Nachtigall, fait téléphoner par son adjoint Kaspar à la presse, qui reçoit l'ordre de mentir en prétendant que le jeune n'était pas inclus dans le convoi en partance.

### **III - La première ère de la résistance civile au STO**

La société civile, surprise par des départs massifs et sans précédent, met en œuvre toute une gamme de moyens pour exprimer son refus : sabotage des tournées de propagandistes, grèves et manifestations, incidents au départ des trains, sont les manifestations collectives les plus spectaculaires, même si l'efficacité ne suit pas vraiment. Les stratégies individuelles d'esquive sont celles esquissées au temps de la Relève volontaire, à une échelle d'un coup bien plus grandes : fuite en zone libre, retour à la terre, engagements dans l'Armée d'Armistice, voire passage pur et simple à la clandestinité.

#### **1) Contestation ouvrière : échec aux propagandistes et arrêt de leurs tournées**

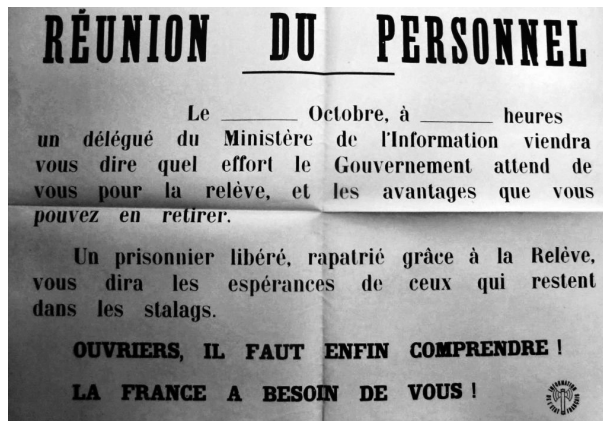
Pour contourner l'hostilité ou l'indifférence générales qui frappent la presse et la radio, une solution, depuis 1941, réside dans les tournées de conférences de propagandistes. Elle est réutilisée pour la Relève volontaire puis forcée. Parfois les ouvriers leur répondent par le mépris et l'inertie, en ne se rassemblant pas à l'heure prévue pour les entendre<sup>150</sup>. Parfois les envoyés sont écoutés, mais en silence et sans réaction. Parfois ils sont contestés et hués, quand on ne s'en prend pas à eux physiquement. En région parisienne, les ouvriers vivent les conférences comme une corvée qu'ils essaient d'éviter. Ils restent calmes tant qu'il ne s'agit que de vanter le retour des prisonniers. Mais que l'ex-PG conférencier se fasse prosélyte du départ, et il se fait traiter de « vendu », de traître n'ayant jamais mis les pieds dans un stalag, ou rapatrié grâce à ses amis allemands<sup>151</sup>. A l'usine Gnôme & Rhône de Limoges, les conférenciers Sicard et Ferrand, des syndicalistes collaborationnistes, s'attirent un insolent : « Pourquoi ne partez-vous pas<sup>152</sup> ? »

---

<sup>150</sup> C'est le cas par exemple à l'usine Guinard en Indre-et-Loire : le directeur fait cesser le travail à l'heure prévue et a demandé aux ouvriers de se rassembler pour les écouter les messagers de Vichy, mais aucun travailleur ne se dérange pour eux, et ils repartent bredouille, sans avoir fait leur conférence. NICAULT Pierre, « La résistance au STO dans l'Indre », *Gavroche*, n° 4-5, juin-sept. 1982

<sup>151</sup> APP, BA 1788, rapport du 12 octobre 1942

<sup>152</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée*, op. cit., p. 145



*Affiche-type du ministère de l'Information à apposer dans les usines avant la venue d'un conférencier. Octobre 1942. [AN 72 AJ 2112]*

Le 5 octobre, François Chasseigne, responsable national de la propagande ouvrière, vient plaider à Cusset pour la solidarité des ouvriers des deux zones et présente la Relève comme « une chance de surmonter la défaite, (...) qu'il faut saisir au lieu que la France reste recroquevillée sur elle-même et attende son salut d'une aide qui ne viendra jamais, car personne ne vient jamais à l'aide des peuples<sup>153</sup>. » Personne ne vient surtout à l'aide de Chasseigne, qui se fait huer. Peu après, à la SAGEM de Montluçon, il est bousculé et frappé. Le sous-préfet l'avait prévenu des risques : en conséquence, quand le propagandiste vient se plaindre, il refuse de le recevoir<sup>154</sup>. Les ouvrières ne sont pas en reste : l'inspecteur du travail leur doit, chez Ollier, à Clermont-Ferrand, de se retrouver le chapeau enfoncé sur les yeux, avant d'être chassé sous les huées, et c'est en vain qu'il promet « des coups de bâtons au retour des prisonniers » pour ceux qui ne comprennent pas « leur devoir de Français<sup>155</sup>. » Le préfet de la Somme, vu l'hostilité tant patronale qu'ouvrière, suspend les visites de propagandistes<sup>156</sup>. La Bérézina est évidente pour les conférenciers des deux zones.

## **2) Grèves, débrayages et manifestations : le symbole avant l'effet concret**

Autres manifestations collectives plus audacieuses du refus ouvrier des départs, les grèves existent depuis les premiers jours. Mais sauf exception, vu les risques, elles restent de l'ordre de la protestation symbolique : la plupart ne sont que des débrayages d'une durée très limitée, suffisamment longues pour être visibles, suffisamment brèves pour éviter les

<sup>153</sup> BDIC F Rés. 334 / 31/ 1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, extrait de l'acte d'accusation

<sup>154</sup> ROUGERON Gabriel, *Quand Vichy était capitale 1940-1944*, Le Coteau, Horvath, 1983, p. 213

<sup>155</sup> PICARD Fernand, *L'épopée de Renault*, op. cit., p. 170, entrée du 14 octobre 1942

<sup>156</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour la zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

représailles, trop limitée pour faire reculer les recruteurs. En zone non occupée, où le danger est pourtant moindre, la plupart des actions ont également peu d'envergure, même si elles témoignent du réveil ou de la permanence de la combativité ouvrière. En outre, les ouvriers restent isolés dans la société. Leur action, faute de relais hors de leur classe, est vouée à l'échec.

Ainsi en zone sud, dès le 16 septembre 1942 – un record de précocité – les ouvriers SNCF de Saint-Etienne entrent en grève à l'affichage d'une première liste de 17 requis. Mais la population semble rester indifférente, et le travail reprend le lendemain, sans que le mouvement s'étende malgré la diffusion de tracts et de papillons. Le 18, 5 000 personnes manifestent dans la même ville contre la Relève, dont 70 sont arrêtées : cette flambée reste sans lendemain, à cause de la répression, mais aussi, selon Monique Luirard, parce qu'« il est certain que l'égoïsme y tient également une grande part<sup>157</sup>. » Du 21 octobre au 5 novembre, au moins seize grèves anti-Relève éclatent en zone sud, notamment à Clermont-Ferrand, Limoges, Béziers, Tarbes et Tulle, mais la plupart durent moins d'une ou deux heures, ne s'accompagnent pas d'incident, ne concernent qu'une seule usine. Elles s'arrêtent souvent à l'arrivée des autorités – préfet, inspecteur du travail –, et ne changent rien aux départs<sup>158</sup>. Il y a protestation symbolique et volonté de solidarité avec les désignés plus que révolte d'ampleur et espoir de victoire. Seule a un effet certain en zone sud la grève générale de la région lyonnaise qui éclate spontanément le 12 octobre depuis les dépôts SNCF d'Oullins et qui touche 12 000 ouvriers – nous y reviendrons.

En zone nord, des débrayages contre le travail obligatoire se produisent d'emblée, notamment en région parisienne. Le 29 septembre, une grève perlée spontanée et « sans caractère politique » perturbe la SOMUA toute la matinée, et quelques interruptions sont enregistrées dans des communes de la Seine<sup>159</sup>. Les véritables grèves commencent le 1<sup>er</sup> octobre : Renault ouvre la marche à Billancourt<sup>160</sup>. Malgré une certaine « effervescence », la préfecture de police signale tout au long de l'automne que globalement, le travail se poursuit normalement, sans incident ni arrêt de travail : les débrayages sont généralement brefs,

---

<sup>157</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 441-442

<sup>158</sup> AN 2 AG 461, rapport adressé le 6 novembre 1942 au cabinet du maréchal Pétain.

<sup>159</sup> APP, BA 1788, rapport du 3 octobre 1942

<sup>160</sup> MICHEL Henri, *Paris résistant*, Albin Michel, 1982, p. 176. L'auteur signale aussi le débrayage des 4 900 ouvriers de chez Chausson à Asnières le 24 novembre, l'arrestation le même jour par les Allemands d'un ouvrier d'aviation de Gennevilliers qui a exhorté ses 900 camarades à refuser de partir, ou le 13 décembre, celle de dix ouvriers de la SNCASO pris au hasard et internés au fort de Romainville avec les délégués du personnel jusqu'à la Saint-Sylvestre.

calmes, sans cris ni politisation<sup>161</sup>. Dans quatre cas cités par Anabela Jorge pour l'automne 1942 sur la région capitale, la grève ne dure pas plus que de 15 à 120 minutes, et elle ne fait jamais reculer les autorités<sup>162</sup>.

Les seules grèves d'une certaine envergure en zone nord sont celles qui secouent Nantes et la Loire-Inférieure : contre ce que tout le monde qualifie de « déportation déguisée », les ouvriers de la métallurgie arrêtent le travail les 6, 8, 10, 12, 20, 21 et 22 octobre. A la demande des émissaires des industries Heinckel, les Allemands investissent les usines SNCACO le 15, mais ils ne s'emparent que de 25 défaillants : la grande majorité des désignés, alertés par leurs camarades, ne s'est pas présentée au travail. La police française se lance à leur chasse, de peur qu'une centaine d'autres ouvriers nommément désignés par les Allemands soient requis à leur place. Le 20 octobre, la contestation atteint son apogée : 5 000 métallos de Nantes se croisent les bras. Les envoyés du préfet négocient la reprise du travail et évitent de peu une nouvelle intervention allemande. La crise est assez grave pour que le maire Gaëtan Rondeau démissionne le 10, suivi de tout son conseil le 20<sup>163</sup>.

A la « Manu » d'armes de Châtellerault, aucun incident ne marque la première vague de départ le 24 octobre. La seconde est saluée par l'embrasement spontané du 26 novembre, quand sont affichées les listes de 500 nouveaux partants. Partie de l'atelier 39, le plus important, la révolte surprend l'encadrement et les Allemands de l'usine : le courant est coupé, c'est la cohue, on entraîne les camarades vers la sortie, on chante la *Marseillaise*. Les femmes jouent un rôle moteur dans la contestation. 80 % des effectifs sont touchés. Le directeur Lucien Vergnaud, un PPF haï à l'autoritarisme ubuesque, ne peut prendre la parole. Les cadres allemands acceptent de réduire le contingent de 30 noms, et l'affichage des listes est prudemment abandonné au profit de convocations individuelles<sup>164</sup>. Pourtant, le lendemain, la rentrée se fait sans incident<sup>165</sup>, les vagues de départ suivantes également, et au 31 mars

---

<sup>161</sup> APP, BA 1788

<sup>162</sup> JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, op. cit., p. 54-56

<sup>163</sup> Sur cette grève, "To work or not to work?" , par Robert GILDEA, Dirk LUYTEN et Juliane FÜRST, in WIEVIORKA Olivier, GILDEA Robert et WARRING Anette, *Surviving Hitler and Mussolini. Daily life in occupied Europe*, Berg, 2006, p. 68. Voir aussi AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande*, Phénix Ed., 2001, p. 260 et BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure*, Geste, 2005, t. I, p. 183. La police française n'ayant pas encore le droit d'arrêter les défaillants à la loi du 4 septembre, elle les poursuit au nom de la disposition du 26 septembre qui interdit l'abandon de poste sans motif valable.

<sup>164</sup> ALBERT Marie-Claude, *Châtellerault sous l'Occupation*, Geste éditions, 2005, p. 151-153

<sup>165</sup> APP, BA 1788, note reçue le 6 décembre 1942

1943, 24 % de l'effectif productif est en Allemagne. Et la Manu continue à produire de façon exponentielle pour le Reich, comme elle fait depuis 1940<sup>166</sup>.

Les manifestations en ville ou, plus fréquemment, au départ des trains en gare sont une autre occasion d'expression de la résistance civile. Le 17 septembre, nous l'avons vu, 5 000 personnes protestent à Saint-Etienne contre les départs<sup>167</sup>. A l'appel de la Résistance et de la BBC, une foule immense estimée à 10 000 personnes se rassemble le 13 octobre à Limoges sur le Champ de Juillet, dans le calme, suscitant une certaine émotion à Vichy ; la même démonstration se tient à Marseille<sup>168</sup>. Des manifestations ont lieu aussi à Lorient, Dinan, Chambéry ou Annecy, où le 25 octobre, des femmes brandissent une pancarte : « Nous ne voulons pas que nos maris aillent travailler en Allemagne. » En tout, d'octobre 1942 à avril 1943, spontanément ou à l'appel de la Résistance notamment communiste, au moins 45 manifestations ouvrières contre les départs se déroulent dans 23 départements, souvent avec participation des femmes et des enfants<sup>169</sup>, d'autant mis en avant que l'adversaire ne peut pas prendre le risque politique de les réprimer brutalement. Ces manifestations marquent le réveil d'une certaine conscience de classe, et le puissant rejet des départs prime sur la peur du risque à descendre dans la rue. Cependant, Vichy et les Allemands s'abstiennent de réagir. Et l'impact sur le rythme des départs est nul. Le plus souvent, ce qui domine en ville, c'est selon les mots d'un témoin oculaire à Lorient, « l'impression générale de tristesse (...), une rage contenue mais violente » visible dans les regards et audible dans les conversations, « l'angoisse et l'anxiété » d'une classe ouvrière qui « appelle à grands cris » la délivrance<sup>170</sup>, et qui ne la voit pas venir.

De rage impuissante et de révolte, les ouvriers mettent en place les rituels qui vont marquer le départ de nombreux trains tout au long du STO : cris de haine contre les responsables des départs, hourras pour de Gaulle et les Alliés – en particulier l'URSS et l'Armée rouge –, slogans à la craie sur les parois des wagons, parfois bris de fenêtres, ponctuellement drapeaux tricolores voire drapeau rouge sortis, presque toujours *Marseillaise* et surtout *Internationale* entonnées à pleins poumons, plus rarement *Tipperary*, *Vous n'aurez*

---

<sup>166</sup> ALBERT Marie-Claude, *Châtelleraut sous l'Occupation*, op. cit., 196-197. Près de 800 ouvriers de Châtelleraut partent au STO de 1942 à 1944, en majorité de la Manu, et 4 000 à 4 500 de la Vienne.

<sup>167</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 424

<sup>168</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 841, entrée du 13 octobre 1942, et p. 845, entrée du 15 octobre 1942

<sup>169</sup> TARTAKOWSKY Danielle, « Ouvriers et manifestations de rue : 1940-1944. Des manifestations ouvrières ? », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 425

<sup>170</sup> AN F60 1709, témoignage postérieur de peu au départ de 256 ouvriers le 24 octobre 1942

*pas l'Alsace et la Lorraine* ou *Le Chant du Départ*. Pierre Laval est systématiquement voué aux gémonies, promis au mieux « aux chiottes », au pire « au poteau. » Il est plus rare mais pas impossible de s'en prendre à Pétain, plus moqué qu'haï. Assez fréquent sont les « A bas Hitler ! » Le gauleiter Sauckel est ignoré.

Le public ne reste pas inactif. A la gare de Lorient, le 27 octobre, 6 500 personnes en effervescence assistent au départ mouvementé de 191 ouvriers de l'arsenal pour Wesermünde<sup>171</sup>. Gare de l'Est, le 21 octobre, une locomotive subrepticement détachée part toute seule, tandis que le 8 novembre, des femmes de requis envahissent le quai de la gare à Alençon<sup>172</sup>. Des requis se donnent aussi le mot pour tirer la sonnette d'alarme et ralentir le trajet. Le 29 octobre, un train est arrêté ainsi 34 fois, et met 18 heures à aller de Nantes au Mans, les ouvriers profitant de surcroît de l'un des arrêts nocturnes pour descendre couper les conduites de frein. Au Mans, les Allemands doivent rajouter au convoi deux wagons de soldats, en tête et en queue de train<sup>173</sup>. Le 7 novembre, en gare de Nantes, une escorte de 60 soldats allemands finit par tirer en l'air et par donner des coups de crosse pour disperser la foule, alors que des enfants s'accrochent au bras de leurs pères et que des mères se tiennent en larmes aux portières des wagons<sup>174</sup>. A Châlons-sur-Marne, d'octobre 1942 à avril 1943, seuls 15 % des départs se passent sans incident aucun<sup>175</sup>. Le MBF ne cherche pas à minimiser les « très grandes difficultés » du recrutement, évoque la fuite d'un « grand nombre des requis », une *Internationale* et des cris hostiles dans les gares qui ne sont « pas des curiosités », la nécessité de mobiliser de plus en plus la Feldgendarmarie et la police française lors des départs. Il y lit une preuve du succès de la propagande ennemie<sup>176</sup>. Et en effet, les problèmes ne se bornent pas aux grèves et aux cris : des « fuites » ont lieu, ce qui est plus contrariant.

### **3) Une première refusance, un premier réfractariat**

En 1940-1942 des chômeurs préféraient ne pas se faire porter sur les listes officielles plutôt que de risquer de partir, et lors de la Relève volontaire, des travailleurs ont anticipé sur

---

<sup>171</sup> Pierre MERMET, « Le STO dans le Morbihan », in *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 219, janvier-février 1976, p. 33. Voir aussi VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 80

<sup>172</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 69

<sup>173</sup> AN F 60 1708

<sup>174</sup> AN F 60 1708

<sup>175</sup> COCHET François, « Les conditions de retour et de réinsertion des requis du travail en 1945 : l'exemple de la Champagne-Ardenne », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 29

<sup>176</sup> Rapport du MBF pour octobre-décembre 1942, 27 janvier 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

la réquisition par tout un ensemble de moyens de refus et d'échappatoires. Le premier STO ne fait qu'amplifier et généraliser ceux-ci. A la promulgation de la loi du 4 septembre 1942, des ouvriers changent d'entreprises, abandonnent les petits établissements menacés de fermeture par la concentration pour entrer dans de grosses usines Rü ou « V » au service de l'occupant. Absentéisme et désertion du personnel prospèrent alors que Vichy tente d'interdire tout libre changement d'emploi. Par peur d'être un jour requis à leur tour, de jeunes garçons de tous milieux, et même quelques jeunes filles, s'improvisent étudiants. Ils s'inscrivent en hâte à la capacité en droit, seule préparation pour laquelle aucun diplôme n'est nécessaire : ses effectifs bondissent de 900 en 1941 à 4 000 en 1943<sup>177</sup>. Une rumeur répandue prétend que les hommes mariés depuis moins de deux ans seront exemptés – en fait, ils sont juste désignés après les célibataires. En conséquence, les mariages se précipitent ou se multiplient. De jeunes femmes, par peur d'un STO féminin, se disent prêtes à souscrire au mariage avec n'importe quel garçon : peu importe qu'il soit beau ou laid, écrit le 15 septembre Jeannette, une Nîmoise à la veille de ses vingt ans<sup>178</sup>.

Toutes les sources constatent des passages nombreux de travailleurs en zone sud, probablement les passages clandestins les plus massifs de la ligne de démarcation depuis 1940. On ne fuit pas en zone sud que dans l'espoir d'un vague refuge, mais aussi pour souscrire un engagement dans l'armée d'armistice. « Cette squelettique armée pour laquelle on n'arrivait pas à dépasser le chiffre de 40 000 s'accroît en ce moment de centaines de recrues par jour », écrit en octobre une source de la Résistance<sup>179</sup>. La ville d'Orléans passe de 5 à 80 engagements mensuels<sup>180</sup>. Les bureaux de recrutement sont submergés au point que dès avant la mi-octobre, les responsables doivent suspendre les inscriptions, en zone nord puis en zone sud<sup>181</sup>. Le 12 octobre, Vichy subordonne l'engagement dans l'armée d'Armistice à l'autorisation d'un inspecteur du travail<sup>182</sup>. Enfin, il ne manque pas de travailleurs pour revenir à la terre, solution qui donne une satisfaction tardive et amère à l'idéologie du régime.

---

<sup>177</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press, 1981, éd. fr. Syros Alternative, 1988, p. 388. A Lyon, le résistant Pierre Garraud, doyen de la faculté de droit, note le 5 octobre 1942 : « Etant donné les textes et les commentaires officieux, je songe à faire inscrire Hélène en capacité pour éviter la Relève. » Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, AR 7, journal du doyen Garraud.

<sup>178</sup> Cité par Robert ZARETSKY, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995, p. 215

<sup>179</sup> AN F 60 1409, courrier arrivé au BCRA le 18 décembre 1942

<sup>180</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 122

<sup>181</sup> Voir *infra*, chapitre XI, p. 836-337

<sup>182</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, CNRS Ed., 2010, p. 9



Des défaillants entrent dans l'illégalité pure et simple. Au 3 novembre, l'Eure n'a vu partir que 424 volontaires en un an, mais elle compte 235 réfractaires, moins de cinq semaines après le début des réquisitions forcées<sup>183</sup>. Au 15 décembre, 27.5 % des désignés du Morbihan se sont soustraits au départ : la précocité et l'ampleur du réfractariat en Bretagne ne cessent de s'affirmer par la suite<sup>184</sup>. Célèbre devient vite le gag qui ridiculise les départs à Lorient, ville dont toute la main-d'œuvre est fixée par l'OT, et d'où les départs volontaires sont quasi-nuls. La propagande allemande veut faire partir un train depuis la gare pavoisée, en musique, et en présence du sous-préfet. Mais aucun requis ne se présente. Juste avant le départ, deux hommes apparaissent enfin, hésitants, et penauds de s'être fourvoyés. Les Allemands furieux rentrent à Nantes avec l'orchestre. Le train n'emporte que ces deux travailleurs – qui descendent à contre-voie au premier arrêt à Savenay<sup>185</sup>.

« L'opinion publique s'émeut de cette situation », concède la synthèse des rapports préfectoraux pour la zone sud du 15 décembre 1942, « mais le nombre des défaillants est en général trop important pour que les effectifs actuels de la police, déjà surchargée par ailleurs, puissent entreprendre des recherches efficaces<sup>186</sup>. » La synthèse de janvier 1943 évoque des départements comptant 30 à 35 % de défaillants, comme l'Indre, malgré la généralisation de l'internement administratif et de la convocation individuelle<sup>187</sup>. Le 2 janvier 1943, Ritter et des responsables du MBF discutent du réfractariat avec Bichelonne et Lagardelle rue de Lille. Par télégramme du même jour, Schleier informe Berlin que les Français acceptent de faire rechercher avant le 25 janvier 37 000 réfractaires de la métallurgie, dont 15 000 en zone libre<sup>188</sup> – une surreprésentation évidente pour cette zone moins industrielle et moins peuplée.

Le 4 janvier, un rapport de synthèse de l'Inspection Générale de la Production Industrielle recense 21 567 « défaillants » en zone nord. Elle en compte 6 800 sur la région parisienne, 3 786 dans la région de Lille, 3 411 dans la région d'Orléans, 2 425 dans la région de Nantes. Celles de Dijon et Saint-Quentin arrivent *ex aequo* avec respectivement 1 636 et 1 687 défaillants. La région de Bordeaux ne compte que 926 défaillants, celle de Châlons-sur-Marne environ 600. Une région aussi industrielle que celle de Rouen surprend par sa docilité

---

<sup>183</sup> BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation*, op. cit., p. 25

<sup>184</sup> BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégique », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 53

<sup>185</sup> AREMORS, *Saint-Nazaire et le mouvement ouvrier de 1939 à 1945*, à compte d'auteur, Saint-Nazaire, 1986, p. 99

<sup>186</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour la zone sud, 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>187</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de janvier pour la zone sud, février 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>188</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, op. cit., p. 89

avec seulement 184 défaillants. Celle de Poitiers en compterait 112, et la région de Nancy bat tous les records de soumission avec *aucun* réfractaire signalé<sup>189</sup>.

La BBC et la contre-propagande résistante applaudissent ceux qui refusent le « travail forcé loin de la famille contre la patrie. » Mais au juste, quelles sont leurs motivations ? Est-ce comme elles veulent bien le croire une expression de courage et de révoltes patriotiques ?

#### 4) « Une révolte de la sédentarité » ?

A la mi-octobre 1942, lorsqu'il apprend les grandes grèves anti-STO de la région lyonnaise, Léon Werth se montre sévère : « ainsi les ouvriers ont fabriqué sans protester des avions et des tanks pour l'Allemagne et ces premières protestations de la “conscience ouvrière” sont provoquées par la menace de l'expatriation. Elles sont une révolte de la sédentarité. L'intolérable n'est pas de fabriquer des armes pour l'ennemi mais de les fabriquer chez lui<sup>190</sup>. » Ce jugement rejoint paradoxalement celui de nombreux rapports vichystes. Le préfet de la Meuse, le 4 novembre, juge que « le Meusien est naturellement “casanier”. Il a horreur de s'expatrier. Je suis persuadé que si l'on demandait aux présumés anglophiles d'aller travailler en Angleterre, ils trouveraient tous un argument décisif pour refuser de partir<sup>191</sup>. » Les Allemands n'en pensent pas moins. Dans le fameux rapport final du MBF fin août 1944, le D<sup>r</sup> Michel souligne que la réquisition est allée « à l'encontre de tous les sentiments du Français, attaché, rivé à sa terre et à son foyer<sup>192</sup>. »

Jean-Marie Guillon admet que le refus de l'expatriation est la cause première de la révolte des ouvriers toulonnais, pas le patriotisme, ni le refus de travailler pour les Allemands. L'ouvrier accepte même plus facilement de travailler pour eux en France, si c'est le prix à payer pour ne pas aller chez eux. Il rend en ces termes les sentiments de la classe ouvrière :

Rester “au pays” est une volonté commune qui n'est pas particulière au milieu ouvrier et qui est aussi forte chez les immigrés que chez les autres. L'ailleurs apparaît, non sans raisons, comme l'inconnu et le dangereux. De ce fait, tout ce qui permet d'éviter la rupture avec l'environnement familial et protecteur est considéré avec faveur<sup>193</sup>.

---

<sup>189</sup> Cité par Jean-Pierre HARBULOT, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 236

<sup>190</sup> WERTH Léon, *Déposition, op. cit.*, p. 362, entrée du 17 octobre 1942

<sup>191</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 403

<sup>192</sup> Cité par HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'occupation, op. cit.*, 1995, p. 138

<sup>193</sup> GUILLON Jean-Marie, « Y a-t-il un comportement ouvrier spécifique ? Les ouvriers varois », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 472

L'hostilité au STO ne peut qu'être encore plus forte chez les nombreux ouvriers-paysans du Massif Central, des Alpes, de région toulousaine ou du grand Ouest, chez les nombreux travailleurs industriels de petites et moyennes villes en partie ouvrières mais restées très proches du monde rural, ainsi à Oyonnax, Romans, Aubenas, Alès, Mazamet, Figeac, Tulle, ou encore Quillan dans l'Aude et Lavelanet en Ariège. L'envie de rester chez soi se double d'un enracinement terrien que n'a plus l'ouvrier prolétaire déraciné, et l'attachement affectif à la glèbe d'un intérêt évident à rester au plus près du champ qui aide la survie en temps de restrictions. « Nombreux sont parmi eux ceux qui conservent de la ferme paternelle des avantages de ravitaillement qui les rattachent au pays », écrit le préfet de Corrèze le 28 octobre. « Ils dissimulent derrière leurs principes anticollaborationnistes leur désir de rester près des leurs<sup>194</sup>. » De surcroît, qui se sent plus paysan qu'ouvrier n'a pas envie de participer à une Relève censée faire partir des travailleurs d'industrie en échange du retour d'agriculteurs. Comme la chauve-souris de La Fontaine, l'ouvrier-paysan se prévaut de celle de ses deux identités qui l'arrange.

La zone sud, plus rurale, et qui fait figure de refuge relatif mais en sursis jusqu'au 11 novembre 1942, semble plus affectée par cette aspiration à la sédentarité.

#### **IV - Vichy et le retard de la zone sud :** **d'une préoccupation essentielle au choix de la répression**

L'inégalité haïe devant le fardeau n'est pas que sociale, elle est aussi spatiale. Chaque département a l'impression de fournir plus que sa quote-part normale, au-delà de ses possibilités. C'est souvent une réaction à une réalité objective : les taxations départementales, au cours de la première action Sauckel comme des trois suivantes, varient de un à cinq ou six en proportion de la population<sup>195</sup>. Mais c'est aussi souvent le témoignage d'une mentalité qui incite moins à résister qu'à espérer ou à exiger que le voisin soit taxé plus lourdement. « C'est-y pas par hasard tous les Deux-Sèvres qui vont fournir tout le contingent de la relève ? », s'indigne une lettre anonyme adressée au préfet, et qui promet de lui « casser la gueule<sup>196</sup>. » Les préfets eux-mêmes n'ont de cesse de considérer leur département comme surtaxé au profit de ses voisins. Les plaintes commencent dès l'automne 1942 et ne cessent à

---

<sup>194</sup> Cité par François BOULET, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 379

<sup>195</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 129-130

<sup>196</sup> CHAUMET Michel, *Les Deux-Sèvres dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1985, p. 53

aucun moment. On ne voit jamais par contre l'opinion ou les préfets s'élever contre l'augmentation constante, sous la pression allemande, des quotas de main-d'œuvre à livrer.

Mais d'octobre 1942 à février 1943, la préoccupation la plus grave pour Vichy, c'est la lenteur de la zone sud à participer aux réquisitions. De même que la propagande dresse les paysans contre les ouvriers et les travailleurs les plus âgés contre les plus jeunes, elle dresse les deux zones l'une contre l'autre. Il n'y a pas là qu'un choix rhétorique : c'est aussi le reflet d'une préoccupation objectivement fondée.

### 1) La question de la zone sud

« Il ne peut y avoir deux France », souligne François Chasseigne le 5 octobre à Cusset devant des ouvriers qui le huent sans retenue<sup>197</sup>. Vichy voulait, avec la loi du 4 septembre, éviter la partition entre une zone nord où serait appliquée l'ordonnance Sauckel, et une zone sud où elle ne le serait pas. Encore faut-il que les ouvriers du sud, moins intimidés en l'absence des Allemands, acceptent de partir. Or d'entrée de jeu, la zone fournit bien moins que sa part dans le secteur secondaire ne l'y obligerait. Presse, radio, conférenciers en usines, inspecteurs du travail et ministres martèlent dès octobre que tout défailtant en zone sud fait partir un camarade de zone nord plus âgé que lui, forcément marié et père de famille, souvent ancien combattant et « père de quatre enfants. »

Le manque de solidarité prêté aux ouvriers de zone sud n'existe pas que dans la propagande. Pierre Nicolle constate à Decazeville les raisons singulières de l'hostilité populaire unanime à la Relève : « [l'opinion] soutient de façon simpliste que la zone occupée et la zone interdite peuvent fournir facilement les contingents demandés par l'Allemagne<sup>198</sup>. » En zone nord, la jalousie à l'égard de la zone sud n'a nul besoin de la propagande pour être activée. Le préfet des Vosges cite la sourde rancœur des ouvriers envers la zone sud comme l'un des freins aux départs<sup>199</sup>.

Début octobre, Radio-Paris prévient les Français que leur pays connaîtra le même sort que les pays occupés si le délai fixé par Sauckel n'est pas tenu<sup>200</sup>. Le 7, Abetz et le MBF accroissent la pression sur Vichy et exigent des mesures de recrutement plus radicales, sous menace d'une intervention allemande directe. Ils sont encouragés depuis Berlin : le 9,

---

<sup>197</sup> BDIC F Rés. 334 / 31/ 1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, extrait de l'acte d'accusation

<sup>198</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 48, entrée du 29 octobre 1942

<sup>199</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 235

<sup>200</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 820, entrée du 5 octobre 1942

Ribbentrop avertit Abetz que le Führer s'impatiente et qu'il préconise de rafler les Français par villages entiers<sup>201</sup>. Le 13, le MBF envisage secrètement toute une gamme de mesures, dont l'intervention militaire et l'envoi des défailants dans des camps de travail<sup>202</sup>. Les trop faibles départs de zone sud sont le grief premier. A son tour Vichy fait pression sur les travailleurs. La fièvre gagne la population, qui a vent des menaces allemandes. Le bruit court que la Wehrmacht masse des forces pour envahir la zone sud, ou que l'ordonnance Sauckel va être appliquée en zone nord, brisant l'unité française et abolissant la souveraineté nationale sur la moitié nord du pays<sup>203</sup>.

Le 8 octobre, Laval lance un suprême appel au patronat devant 250 chefs d'entreprise et dirigeants d'organisations professionnelles réunis à Paris. Le discours est brutal. Après avoir rappelé que la France doit accepter la rançon de la défaite, prophétisé la déconfiture des Anglo-Américains et répété la nécessité de vaincre le bolchevisme, il sermonne les patrons :

Je connais vos sentiments, je sais que tout ce que je vous dis confidentiellement sera connu dès demain à Londres [ce qui se vérifie], mais je fais mon devoir. Si j'échoue c'est vous qui porterez la responsabilité des mesures rigoureuses que les autorités d'occupation appliqueront à ce pays (...).

Puis il s'en prend violemment aux patrons et aux ouvriers de la zone « qui se croit libre », une zone dont il rappelle qu'elle n'a pas enduré la guerre comme la zone nord :

Cela les rend d'autant plus vite fanfarons. Peut-être abandonneraient-ils beaucoup de leur superbe, si sur eux comme sur leurs camarades du Nord ou de la Seine était suspendue la menace immédiate de la réquisition. La fanfaronnade dans leur cas ne fait que couvrir un lâche égoïsme puisqu'ils espèrent rester les pieds dans leurs pantoufles, tandis que leurs frères de la zone occupée partiront. La solidarité ouvrière et française est-elle morte à ce point chez ceux qui se disent les meilleurs et les plus intransigeants des Français ! Il est vrai que la France sert à couvrir beaucoup de choses.

Les ouvriers qui depuis deux ans fabriquaient des locomotives pour l'Allemagne et dont le patriotisme n'avait jamais souffert de travailler de la sorte se sentent soudain chatouillés d'aller faire le même travail ailleurs que chez eux. Encore serais-je tenté, à eux, de leur trouver un semblant d'excuse. Ils ne savent pas toujours, mais leurs patrons !

Et Laval, sur ce, de stigmatiser, avec des accents qu'on ne lui a plus entendu depuis sa lointaine jeunesse socialiste, un certain « capitalisme international dont le portefeuille fait la patrie<sup>204</sup>. » Mais dresser les deux zones l'une contre l'autre, insister sur l'égoïsme de la zone sud privilégiée peuvent-ils suffire à aligner les départs de zone sud sur ceux de zone nord ?

## **2) 12 octobre 1942 : la grève générale part d'Oullins**

---

<sup>201</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 123

<sup>202</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 58

<sup>203</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 822, entrée du 9 octobre 1942

<sup>204</sup> AN F 60 1706

Le pouvoir veut mettre la zone sud à contribution, à commencer par la région lyonnaise, sa principale région industrielle. Début octobre, le gouvernement, Bichelonne et l'inspection du travail préparent soigneusement les premiers départs : ils croient pouvoir « [déclencher] un mouvement général » de départs à Lyon et par là en zone sud « si les ouvriers de trois ou quatre usines seulement se mett[ent] à partir. » Les inspecteurs du travail viennent repérer et haranguer les futurs requis de quelques usines lyonnaises bien ciblées : ils ne rencontrent aucune hostilité<sup>205</sup>. Ils croient donc pouvoir passer à l'action. Ils ont en fait sous-estimé la spontanéité des ouvriers.

Dans les dépôts SNCF d'Oullins, le 12 octobre, il est 11h30 quand une liste de 37 requis pour le travail en Allemagne est affichée. La grève spontanée éclate aussitôt, au sortir du travail. La sirène retentit, les ateliers sont occupés. Seuls cinq ouvriers n'auraient pas joint la rébellion. Le mouvement fait tâche d'huile, sans mot d'ordre ni préméditation<sup>206</sup>. Tandis que les cheminots solidaires immobilisent les gares de Perrache, Saint-Paul et Vaise, ou que les travailleurs du tramway lyonnais se réunissent pour débattre d'une grève de solidarité, le mouvement est rejoint par les industries de l'agglomération, dont des centaines de travailleurs sont menacés de réquisition. Des délégations d'Oullins partent renforcer le soir même l'esprit de révolte chez Berliet, Sigma, Rochet-Schneider<sup>207</sup>. Bientôt on compte jusqu'à 12 000 grévistes. Parfois les usines sont occupées. Des comités de grève et de solidarité se mettent occasionnellement en place. Le mouvement déborde sur les départements voisins et ses soubresauts sont ressentis jusqu'à Chambéry, Saint-Etienne, Montluçon ou Saint-Priest dans l'Isère. Des ouvriers ayant accepté de signer leur contrat pour l'Allemagne se rétractent en bloc. D'autres s'enfuient et retournent à la campagne<sup>208</sup>.

Le régime est débordé face à ce mouvement de masse sans précédent. Le préfet régional Angeli vient demander chez Sigma qui sont les meneurs ; un cri lui répond : « Il y a 1200 meneurs. » En plusieurs endroits, les policiers interviennent pour évacuer les usines, généralement en vain. Un épisode aussitôt fameux se produit dans un atelier de l'usine Sigma : un militant ouvrier mutilé de guerre, Emile Cochard, prend la parole pour expliquer que la grève aujourd'hui n'est plus au service de la seule lutte des classes, mais aussi et avant

---

<sup>205</sup> Rapport de l'ingénieur-chef Galmier, 31 octobre 1942, cité par Jean-Pierre VITTORI, *Eux, les STO, op. cit.*, p. 82, et par Maurice MOISSONIER et Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, « Les ouvriers du Rhône, de la France de Daladier à celle de Pétain », in *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 112

<sup>206</sup> AN F 60 1706

<sup>207</sup> AN F 60 1708, rapport de Libération-Sud, 25 novembre 1942

<sup>208</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon. 19 juin 1940-3 septembre 1943*, Lyon, Hermès, 1980, t. II, p. 905

tout de la libération de la patrie. Là-dessus surgissent les gardes mobiles : joignant le geste à la parole, l'habile militant fait entonner une spectaculaire *Marseillaise* ; surpris et penauds, les « moblots » se mettent au garde-à-vous règlementaire, puis repartent sans insister<sup>209</sup>. La scène est largement relayée par la BBC et la presse clandestine. Du rejet ouvrier des départs en Allemagne décrétés par le gouvernement légal, la lutte prend une tournure patriotique – en l'absence pourtant de tout occupant – et marque une étape dans l'intégration du monde ouvrier à la société française. C'est avec la légitimité du combat pour la nation, et avec la bénédiction de toutes les couches patriotes de la société, que la classe ouvrière peut rejouer des scènes d'occupation d'usines dignes de juin 1936. Aussi, une fois n'est pas coutume, de nombreux patrons sympathiseraient avec les grévistes<sup>210</sup>.

Quelques cadres délateurs, membres de la Légion des combattants, ne partagent pas ce genre de patriotisme : en partie grâce à eux, la police, survenant en pleine nuit sur les lieux de travail, procède à 343 arrestations. D'autres travailleurs sont arrêtés en pleine nuit à domicile<sup>211</sup>. Le 14 octobre dans l'après-midi, la foule lyonnaise ovationne la centaine de cheminots arrêtés conduits du commissariat à la prison Saint-Paul. Le 15, des marches de femmes sur les mairies de l'agglomération sont dispersées<sup>212</sup>. Des réunions se tiennent, où de nombreux spécialistes déclarent qu'ils veulent bien partir, mais pour l'Angleterre. Le samedi 17, un grand meeting est prévu sur les terrains vagues d'Heyrieux, mais la police le disperse et arrête 400 participants<sup>213</sup>. La veille, le ministre des Transports Gibrat – un des quatre qui a refusé de signer la première version de la loi du 4 septembre – a du venir négocier en personne à Oullins avec les cheminots réunis dans leurs ateliers occupés. Il leur expose que leurs camarades de zone nord vont être requis à leur place, mais le chantage ne prend pas. Les révoltés exigent la libération des leurs, et menacent de ne plus convoier les trains en direction de l'Allemagne. Impuissant, Gibrat leur assure, « sans précision mais avec cordialité », que toutes les revendications seront satisfaites<sup>214</sup>. Et de fait, le 21, les listes de requis sont retirées, la plupart des prisonniers relâchés<sup>215</sup>. La défaite politique et morale de Vichy est indéniable.

---

<sup>209</sup> AN F 60 1706, « Etude sur la déportation », rapport au commissariat aux Prisonniers, Déportés, Réfugié du CFLN, printemps 1944, antérieur au débarquement en Normandie.

<sup>210</sup> AN F 60 1708, rapport de Libération-Sud, 25 novembre 1942

<sup>211</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>212</sup> AN F 60 1706

<sup>213</sup> AN F 60 1708, rapport de Libération-Sud, 25 novembre 1942

<sup>214</sup> AN F 60 1706, rapport parvenu au BCRA sur les événements d'Oullins, sans précision de date ni d'auteur

<sup>215</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. II, 1969, p. 621

Le mouvement de départ à Lyon et en zone sud subit un sérieux coup de frein, à défaut d'un coup d'arrêt total.

La grève n'a pourtant pas été aussi loin qu'elle aurait pu. Par moment, des travailleurs ont reculé devant l'épreuve de force. Les ouvriers ont accepté ainsi d'évacuer l'usine Sigma, initialement occupée, quand le patron leur démontre que le mouvement peut entraîner l'occupation de toute la zone sud. Ni les responsables de la Résistance ni les chefs syndicaux clandestins ni la BBC n'ont voulu prendre le risque de lancer une consigne de grève générale. Faute de mot d'ordre d'ensemble, écrit un rapport de Libération-Sud, le mouvement est resté spontané et sporadique<sup>216</sup>. Léon Werth note de même le 21 octobre que « la résistance à la Relève est le premier fait collectif depuis la débâcle » mais que « par l'effet de dispersion des ouvriers, c'est une action en ordre dispersé<sup>217</sup>. » Et de fait, aucun mouvement comparable ne se reproduira. Mais dans l'immédiat, le succès est réel. En décembre 1942, l'invasion de la zone sud ayant entre-temps détourné l'attention et accru le gain de temps, il n'est parti de celle-ci que 2 500 spécialistes, dont aucun employé SNCF, sur quelque 43 000 ouvriers. La première action Sauckel a pourtant exilé près de 250 000 travailleurs, essentiellement de zone nord<sup>218</sup>. Fin janvier 1943, il y aurait selon le BCRA 247 000 travailleurs exilés en Allemagne, dont 22 000 de l'ancienne zone libre<sup>219</sup>, ou selon une source voisine, 245 000 dont 25 000 de zone sud, mais parmi lesquels on ne compterait que 4 000 requis, les autres étant des volontaires, sans doute surtout partis avec la Relève<sup>220</sup>.

En dépit de sa conclusion favorable – ou à cause d'elle ? – le mouvement d'Oullins est tombé dans l'oubli. Même des résistants dont la participation est attestée par les documents étaient incapables de se souvenir de son existence lorsque nous les avons interrogés, comme les responsables de Libération-Sud Raymond Aubrac, Serge Ravanel ou Maurice Kriegel-Valrimont. Pas un mort, pas un déporté, pas de présence ni d'intervention des Allemands : la grève n'est sans doute pas assez dramatique pour prendre sa place dans la mémoire collective. Et puis, il est sans doute difficile aux anciens résistants de célébrer une grève trop spontanée,

---

<sup>216</sup> AN F 60 1708. Le rapport, écrit le 25 novembre 1942 à destination de Londres, sans doute par un partisan de la grève générale, exagère en prétendant que le mot d'ordre londonien de grève générale était « ardemment souhaité par toutes les organisations de Résistance et par le MOF [Mouvement Ouvrier Français]. »

<sup>217</sup> WERTH Léon, *Déposition, op. cit.*, p. 354

<sup>218</sup> Note du 11 décembre 1942, citée par Harry Roderick KEDWARD, *À la recherche du Maquis*, Cerf, 1999, p. 34. L'estimation de 43.000 départs de zone sud (volontaires compris) du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1942 est de Jean-Pierre HARBULOT, « Les jeunes et le STO. Mythes et réalités », in DEREYMEZ Jean-William (dir.), *Être jeune en France (1939-1945)*, L'Harmattan, 2001, p. 185.

<sup>219</sup> AN 3 AG 2 364, 26 janvier 1943

<sup>220</sup> AN 3 AG 2 365. Selon le même document, vraisemblablement daté de janvier 1943, seuls 2 500 travailleurs seraient partis de zone sud au 1<sup>er</sup> juillet 1942.



qui a éclaté en-dehors du PCF ou des mouvements, lesquels n'ont fait que lui apporter leur soutien actif dans un deuxième temps. Enfin, le choc de l'irruption des Allemands en zone sud le 11 novembre, à peine trois semaines plus tard, contribue à reléguer Oullins dans l'amnésie.

Mais dans l'immédiat, les contemporains ne se trompent pas sur l'importance de la révolte. C'est le plus vaste mouvement de grève qu'ait connu la France depuis 1940, et que connaisse la zone sud entre 1940 et l'été 1944. Pour la première fois, la radio de Vichy n'arrive plus à cacher l'existence du mouvement. Le cardinal Gerlier, primat des Gaules, s'est déclaré « douloureusement ému » des arrestations, dans un communiqué aussitôt censuré<sup>221</sup>. Le 15 octobre, la Résistance a appelé à la grève générale par son tout premier tract unitaire. Du jeune maurrassien Daniel Cordier aux membres de l'aile gauche de Libération-Sud Raymond Aubrac et Pascal Copeau en passant par les communistes, certains militants et chefs clandestins imaginent déjà une grève nationale, l'embrasement général, voire l'insurrection, les usines barricadées et transformées en forteresses, personne ne partant plus, tout le monde entamant la lutte armée pour la libération<sup>222</sup>. Les cheminots propagent la nouvelle de la grève dans toute la région et au-delà, la presse clandestine la salue dans tout le pays. L'événement est connu sur les ondes de Londres, New York, Moscou et même de Berlin. Les radios et la presse étrangères grossissent largement la violence de l'événement et de la répression, obligeant Vichy à démentir et donc à reconnaître l'existence de la grève, mais pas celle des arrestations<sup>223</sup>. Elles exaltent la résistance des travailleurs. Le 15 octobre à 23h15, la BBC cite les réactions américaines : « Cette date restera celle de la victoire des ouvriers de France sur l'Allemagne. Laval hypocrite s'était écrié : ‘Relève’, les ouvriers de France ont répondu : ‘Revanche’. » Un message à sa base du président du principal syndicat américain, l'AFL, loue la résistance des ouvriers français. L'impact des grèves de Lyon est d'autant fort qu'il s'agit de la deuxième ville de la France, celle des Canuts et de la révolution de 1848<sup>224</sup>.

---

<sup>221</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon, op. cit.*, t. II, p. 905

<sup>222</sup> AN F 60 1706, rapport parvenu au BCRA, sans date : « Les communistes cherchent à profiter de la situation, ils poussent à des décisions extrêmes (armement des ouvriers, transformation des usines en forteresse). Il ne semble pas que leur rôle ait été déterminant à l'origine. » Les mémoires de Daniel CORDIER, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009, p. 561, entrée du 15 octobre 1942, prouvent que l'extrême-gauche n'est pas la seule à rêver de transformer les grèves anti-STO en première étape d'un mouvement général de libération du pays.

<sup>223</sup> AN F 60 1707, coupures de presse de divers journaux britanniques (Sunday Observer, Times, et retranscriptions d'émissions radio. Pour Londres ou Moscou, on aurait mis à sac des permanences du SOL et tabassé leurs membres, des femmes se seraient couché sur les rails, des gardes mobiles auraient tiré sur la foule à Lyon et Ambérieu, le préfet régional Angéli se serait affolé au point de suspendre les communications ferroviaires et téléphoniques ou de remplacer ses détachements militaires par des troupes plus sûres, des automitrailleuses circuleraient dans les rues, un tribunal spécial serait institué pour sévir, etc. Pétain et Laval sont personnellement accusés d'avoir fait couler le sang de dizaines de tués et de centaines de blessés.

<sup>224</sup> AN F 60 1707

Au plan international, le STO et l'affaire d'Oullins achèvent de démentir la neutralité théorique de l'Etat français. Le patron du Foreign Office Anthony Eden, le ministre britannique le plus méfiant envers Vichy, refusait dès mars 1941 de desserrer le blocus des côtes françaises : « nous ne voulons pas nourrir les travailleurs qui fabriquent les bombes qui tombent sur nos cités<sup>225</sup>. » Avec la Relève, les rapports avec les Etats-Unis, dernier pays allié sur lequel compte Vichy, se crispent un peu plus. Laval aurait tenté de rassurer Washington, début juillet 1942 : « J'envoie 350 000 ouvriers pour ne pas envoyer 350 000 soldats<sup>226</sup> » – soldats que Hitler ne lui a jamais demandés. Avec le STO, la prétendue neutralité cède un peu plus à l'appui direct à l'un des belligérants. Le chef de la diplomatie américaine, Cordell Hull, convoque le 15 septembre l'ambassadeur de Vichy Gaston Henry-Haye, et regrette qu'au moment où un navire d'aide américaine aux enfants de France arrive à Marseille, il y ait lieu de lui reprocher les persécutions antisémites et la mobilisation des ouvriers au profit de l'Allemagne<sup>227</sup>. Le *Times* du 23 septembre juge cette première réaction d'une « relative modération », même si le Secrétaire d'Etat a déclaré les décisions sur la main-d'œuvre « absolument incompatibles avec les obligations de la France conformément au droit international<sup>228</sup>. » Son sous-secrétaire d'Etat et rival Summer Welles prend moins de gants en parlant le 5 octobre d'« esclavage » devant les journalistes<sup>229</sup>. Le 7 octobre, le *New York Times* accuse Laval de dépasser délibérément les termes de l'Armistice, de commettre un acte patent d'hostilité envers les Etats-Unis<sup>230</sup>.

Le 15, alors que l'écho des grèves d'Oullins retentit dans le monde entier, le Secrétaire d'Etat ne prend plus de gants en conférence de presse : sans doute l'approche de l'opération Torch et de la rupture inéluctable avec Vichy le dispense-t-elle désormais de précautions oratoires. Il rend un hommage appuyé à la résistance des ouvriers français, et déclare Laval aussi détestable que Hitler lui-même<sup>231</sup>. Cela ne change rien à l'autisme du maître de Vichy. Le 13 décembre, cinq semaines après le débarquement allié en Afrique du Nord, Laval se réjouit devant Nicolle que la réquisition soit dorénavant facilitée : les Etats-Unis, ayant rompu les relations diplomatiques, ne peuvent plus considérer l'envoi de main-d'œuvre française en

---

<sup>225</sup> Lettre d'Eden à son prédécesseur Halifax, alors ambassadeur à Washington, mars 1941. Citée par Robert Frank, « Vichy et le monde, le monde et Vichy », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, p. 115

<sup>226</sup> Propos de Laval à destination des Américains, rapporté par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 648, entrée du 11 juillet 1942

<sup>227</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 780, entrée du 16 septembre 1942

<sup>228</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>229</sup> AN F 60 1707

<sup>230</sup> AN F 60 1707, coupure de presse, 7 octobre 1942

<sup>231</sup> AN F 60 1707

Allemagne comme un geste inamical<sup>232</sup>. Le STO contribue à l'isolement et à l'effacement de la France de Vichy dans le monde, et la laisse un peu plus seule avec l'Allemagne prédatrice.

### 3) 20 octobre 1942 : Laval reprend la parole, le monde scandalisé

Pendant ces événements, le 15 octobre, Sauckel participe au *Majestic* à une réunion exclusivement allemande, où il se dit prêt à embarquer ses 150 000 spécialistes de force au besoin. Finalement il admet la nécessité de reculer la date-délai au 20 novembre, soit malgré tout 7 000 travailleurs par jour à faire partir. Concession du GBA : les femmes pourront rejoindre leur mari prisonnier et loger avec eux si elles se portent volontaires. Il écrit à Laval une lettre en ce sens, juste à temps pour que le Président puisse l'inclure dans son discours radiodiffusé du 20<sup>233</sup>. Car Laval, pour reprendre la main, décide de s'adresser en personne aux Français - Pétain refusant de se charger d'une corvée dangereuse pour sa popularité. Le 19, à une conférence de presse, Laval assure que « [son] instinct » lui garantit des « avantages substantiels » pour la France si la Relève réussit, et souligne que « de l'autre côté de la ligne de démarcation, les ouvriers ne se permettent pas de faire grève ; ici aussi, nous saurons employer de grands moyens<sup>234</sup>. »

Depuis plusieurs jours, des journalistes tel Maurras ou des propagandistes d'Etat comme Creyssel ou Chasseigne supplient les ouvriers de comprendre leurs vrais intérêts et ceux de la France, d'accepter de partir avant d'y être contraints par les Allemands, de penser à leurs camarades de zone nord ou aux ouvriers mariés et pères de famille. Sur un ton pareillement suppliant, voire pleurnichard, Laval implore, le 20 octobre, les travailleurs de l'aider à accomplir le programme de main-d'œuvre. Il déclare que « le champ des espoirs s'est agrandi » car « si un peu plus de 100 000 spécialistes consentent encore à s'expatrier » – c'est donc qu'il manque encore deux tiers des 150 000 promis – les femmes de prisonniers pourront aller travailler auprès de leur mari. Il affirme que les désignations veillent à respecter les charges de famille, l'âge, la situation militaire ainsi qu'à ne pas compromettre « la bonne marche des entreprises. » Il rappelle les bonnes conditions matérielles offertes aux partants et fait l'éloge des départs en équipes, qui maintiennent « un lien étroit entre ceux qui s'expatrient et ceux qui restent. » Il expose que les épouses de PG pourront désormais aller les rejoindre en souscrivant un contrat de travail pour l'Allemagne. Décomposant une fois de plus

---

<sup>232</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 76

<sup>233</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, Fayard, 2001, p. 531

<sup>234</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 853

la nation en groupes dressés les uns contre les autres, il s'en prend aux ouvriers et aux jeunes gens qu'ils n'ont pas combattu, aux défailants de zone libre qu'il rend responsables du départ de camarades de zone nord plus âgés et en charge de famille. Une phrase plus menaçante se détache surtout du discours, qui choque les Français : « Le gouvernement est résolu à ne pas tolérer les résistances individuelles ou concertées de patrons ou d'ouvriers qui, au mépris de l'intérêt national, resteraient sourds à l'appel que je leur adresse<sup>235</sup>. »

C'est un coup d'épée dans l'eau. Si la presse et les actualités incitent les travailleurs à répondre au « pathétique appel du président Laval » – il est jugé souvent pathétique en effet, mais pas au sens auquel ils pensent – les préfets de zone nord rapportent, unanimes, que le discours « a peu porté sur les masses. Les ouvriers en ont surtout déduit que les femmes de PG allaient également partir travailler pour le Reich<sup>236</sup> ». A Toulouse, si l'opinion sait gré à Laval d'avoir évité cette fois toute petite phrase provocatrice, « le maximum de réprobation et de réfutation du discours gravite autour de ce seul fait nouveau », le départ possible de femmes, qualifié de « dernier échelon de la bassesse<sup>237</sup>. » Le clergé n'apprécie pas cette éventualité : la stabilité des familles en pâtirait, la moralité féminine aussi. Même de hauts fonctionnaires restent hostiles au départ des femmes<sup>238</sup>. Les PG n'ont pas envie de voir leur moitié exposer sa vie en Allemagne, ni retarder leur libération par sa venue. Ils n'ont pas à s'inquiéter : les femmes ne répondent guère présentes. Certaines expliquent à haute voix qu'en Allemagne, elles travailleraient toute la journée sans voir leur mari, et ne seraient pas admises le soir dans les camps de PG. Et l'administration allemande prendra-t-elle la peine de les loger avec eux dans les mêmes usines<sup>239</sup> ? Bien que le 25 novembre, le MBF ait officiellement institué le « contrat d'épouse » valable un an minimum<sup>240</sup>, au 10 décembre, selon Angelo Tasca, seules 150 en auraient souscrit un en région parisienne<sup>241</sup>. Celles qui finissent par partir sont en encore plus petit nombre. En février 1943, seule une centaine d'épouses de PG ont rejoint leur mari en Allemagne, où pour tout remerciement, le SD hostile à leur venue stigmatise leur mauvais rendement<sup>242</sup>.

---

<sup>235</sup> *Les Nouveaux Temps*, 22 octobre 1942, pour l'intégralité du discours, publié en une.

<sup>236</sup> Synthèse des rapports de préfets pour la zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>237</sup> AN 2AG 461, rapport du contrôle postal pour la région de Toulouse, 28 octobre 1942

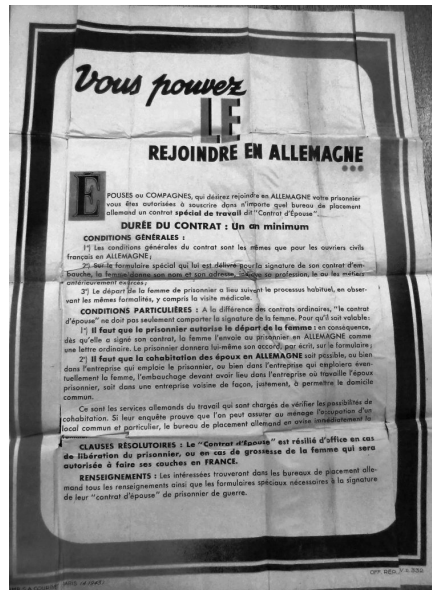
<sup>238</sup> Ainsi dans l'Eure où peu après le discours, le préfet met son veto au départ d'une vingtaine de femmes des usines Bata de Saint-Marcel. BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation*, op. cit., p. 25

<sup>239</sup> AN F 60 1707

<sup>240</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>241</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 434

<sup>242</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 44-45



*Affiche de propagande informant les compagnes de PG de la création des « contrats d'épouses », fin octobre ou novembre 1942 [AN F 41 300]*

L'accueil globalement mauvais fait au discours cache des variables de classes et de lieux, révélateurs des clivages d'une nation en crise. Le discours est moins mal reçu dans les campagnes, comme celles des Deux-Sèvres<sup>243</sup>. Pour un haut fonctionnaire d'Indre-et-Loire, « si le discours émouvant et sincère du président Laval a trouvé des échos dans certaines classes de la société : bourgeoisie, commerçants, une partie de la classe paysanne, il n'est pas arrivé à toucher le monde ouvrier<sup>244</sup> » – ce qui est logique, puisque c'est lui seul qui doit partir. La réception sociale du discours obéit sans doute aux mêmes variantes dans le reste du pays. Géographiquement parlant, les rapports préfectoraux sont moins pessimistes en zone sud : le discours lavalien, qui lui est d'abord destinée, aurait réussi à « momentanément calm[er] les esprits. La franchise de ses déclarations, l'émotion contenue qu'elles reflétaient, ont impressionné ses auditeurs qui se résignent à contrecœur, à subir une mesure inévitable ». Mais les raisons structurelles de l'hostilité à la Relève demeurent : peu de goût des Français à s'expatrier, peur des bombardements, crainte des ouvriers de se compromettre auprès de leurs camarades. « La formule qui serait la plus aisément admise serait celle qui consisterait à faire partir d'abord les affectés spéciaux en les réquisitionnant<sup>245</sup>. »

Le discours de Laval a enfin un indéniable retentissement à l'étranger, mais comme aveu ultime de l'asservissement et de l'avilissement de l'homme et du régime. La presse

<sup>243</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres, op. cit.*, p. 90

<sup>244</sup> NICAULT Pierre, « La résistance au STO dans l'Indre », *Gavroche* n° 4-5, juin-septembre 1982

<sup>245</sup> Synthèse des rapports de préfets pour la zone sud, octobre 1942, 15 novembre 1942, <http://www.ihpt.cnrs.fr/prefets/>

d'Amérique évoque le scandale qu'il suscite dans le monde entier. Il est raillé par un éditorial entier du *New York Times*, révolté par la comparaison entre la mobilisation de 1939 et la mobilisation par le travail d'aujourd'hui. Laval est devenu nazi, conclut le journal de référence<sup>246</sup>. C'est la dernière fois qu'un de ses discours suscite tant d'intérêt, même négatif, dans le monde extérieur. Son comportement pèse encore un minimum d'enjeu. Trois semaines après, l'opération Torch et ses suites font sombrer Vichy dans l'insignifiance diplomatique.

Le soir du 20, enfin, la voix de Charles de Gaulle s'est élevée à la BBC, comme en réplique directe au discours de Laval : « Les Français, dans l'affaire des 150000 spécialistes réclamés par Hitler, mènent un combat qui a d'ores et déjà replacé la France parmi les grandes nations de guerre contre l'Axe. Et ce combat est le combat le plus efficace et le plus nécessaire avant qu'il soit possible d'abattre l'ennemi directement<sup>247</sup>. » Habituellement peu préoccupé de la situation intérieure française, le général de Gaulle semble ignorer que Sauckel a demandé également 100 000 manœuvres, et un peu artificiellement, il ne lit ce combat qu'au prisme de l'idée centrale qui sous-tend son projet depuis juin 1940 : maintenir la France dans la guerre, lui garantir sa place parmi les vainqueurs et dans le futur monde d'après-guerre.

Le 23 octobre, un communiqué du conseil des ministres annonce que la zone sud contribuera pour le quart des départs, en proportion de ses effectifs industriels. Quelques jours plus tard, Bichelonne dénonce dans la presse les mensonges de la presse étrangère et appelle à la solidarité des deux zones. L'invasion de la zone sud modifie brusquement la situation.

#### **4) 11 novembre 1942 : l'invasion de la zone sud et son impact sur la lutte contre le recrutement forcé**

Le 11 novembre devait être pour les résistants et la foule de zone sud un moment de démonstration patriotique mais aussi de dénonciation des départs forcés. Avec l'arrivée impromptue de l'ennemi, le risque devient trop grand. La plupart des manifestations sont décommandées à temps. C'est le cas dans les Bouches-du-Rhône, où depuis le 5 novembre le PCF appelait sans discontinuer ouvriers, femmes, anciens combattants et étudiants à exprimer le 11 leur rejet du gouvernement et des départs<sup>248</sup>. En revanche, à Brive, la démonstration

---

<sup>246</sup> AN F 60 1707. Ces réactions sont évoquées par la BBC le 23 octobre 1942.

<sup>247</sup> AN F 60 1707

<sup>248</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée, op. cit.*, p. 489-490, rapport de la gendarmerie des Bouches-du-Rhône, 25 novembre 1942. Le préfet des Bouches-du-Rhône confirme qu'à coup sûr, « la présence des troupes de l'Axe a refroidi quelque peu l'ardeur des militants les plus exaltés. Depuis l'installation des troupes allemandes, seuls quelques tracts d'origine communiste ont été

populaire en soirée est maintenue, que les Allemands ordonnent de réprimer sous peine d'intervenir eux-mêmes<sup>249</sup> : sa dispersion clôt une époque, car elle est « la dernière des grandes manifestations populaires en zone sud » (Harry R. Kedward) avant 1944<sup>250</sup>. Dans les neuf départements où surviennent les soldats italiens, peu vindicatifs et méprisés, la peur est limitée : les deux tiers des métallurgistes grenoblois, cible prioritaire des réquisitions, font grève en ce fatidique 11 novembre<sup>251</sup>. Un mois plus tard apparaissent en Isère les premiers comités populaires d'usine et les premiers chantiers forestiers voués à la lutte anti-STO<sup>252</sup>.

La zone nord et la zone interdite restent d'un calme olympien : on ne signale que la manifestation de 2 000 ouvriers Citroën à Levallois-Perret contre les départs<sup>253</sup> et qu'un pavé dans la vitrine d'un OPA à Roubaix<sup>254</sup>. Hors une journée d'interruption le lundi 9 novembre, ni *Torch* ni *Attila* n'ont d'impact sur le rythme effréné des départs : il part quotidiennement 2 000 travailleurs du 2 au 8 novembre<sup>255</sup>, et sur l'ensemble du mois, 3000 personnes par jour, en large partie de zone nord<sup>256</sup>. Les habitants de cette dernière semblent surtout satisfaits que ceux de la zone sud puissent endurer à leur tour les mêmes servitudes. Le 21 décembre, la gendarmerie d'Angoulême ose ainsi rapporter que « l'invasion de la zone libre fait plutôt plaisir. On estime que cela mettra fin à un certain privilège et permettra à tous les Français d'apprécier l'occupation<sup>257</sup>. » Le patriotisme semble loin, le souci d'égalité exaspéré prédomine plus que jamais. Dans l'ex-zone libre elle-même, le choc est grand et « la Relève, qui avait dominé toutes les autres questions au cours des mois précédents, passe au second plan » – pour l'instant. Ses préfets ajoutent par euphémisme que « la propagande faite en sa faveur ne semble pas avoir suffisamment porté<sup>258</sup>. » Ce n'est pas maintenant que l'on est

---

distribués. Certains recommandent à la population le sang-froid et la dignité. » Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour novembre 1942, établi le 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>249</sup> AN 3 AG 2 365. Des milliers de personnes manifestent à 18 heures au monument aux morts place de la Poste, chantant et conspuant Laval, parmi elles beaucoup d'élèves de l'École Pratique, et de nombreuses femmes de toutes les classes sociales. L'Etat-major allemand convoque le sous-préfet et le maire, et menace d'intervenir. La police arrête 17 personnes, et les pompiers surviennent également sur les lieux. Mais la manifestation dispersée se reforme dès 20 heures. Il faut occuper les abords de la place et les rues alentour pour que le calme revienne. Le directeur de l'École Pratique est muté dans un autre département en sanction de l'attitude de ses élèves.

<sup>250</sup> KEDWARD Harry Roderick, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy 1940-1942*, Champ Vallon, 1989, p. 232

<sup>251</sup> Olivier VALLADE, « L'enracinement de la Résistance iséroise », in GUILLON Jean-Marie et MENCHERINI Robert (dir.), *La Résistance et les Européens du Sud*, L'Harmattan, 1999 p. 194

<sup>252</sup> *Ibidem*

<sup>253</sup> MICHEL Henri, *Paris résistant*, Albin Michel, 1982, p. 176

<sup>254</sup> Rapport Carles du 5 décembre 1942, in *Rapports du préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 494

<sup>255</sup> AN F 60 1708

<sup>256</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 9

<sup>257</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France occupée*, p. 442

<sup>258</sup> Ministère de l'Intérieur, synthèse des rapports des préfets pour la zone libre, novembre 1942, 15 décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

directement confrontée à la présence ennemie qu'elle va porter davantage. Car si l'invasion du « royaume du Maréchal » ne suffit pas à ressouder les deux zones ni la cohésion nationale, le MBF constate : « il n'existe pas de point de vue uni sur les questions politiques. Il n'y a que sur un seul point que tous les Français se trouvent unis : sur le rejet catégorique de la Relève<sup>259</sup>. »

Convoqué à Berlin le 20 novembre, l'ambassadeur Abetz est sommé le 26 de ne plus retourner à Paris. Sa disgrâce dure un an. S'il paie pour la crise qui suit Torch, c'est aussi qu'à Paris, tous les services partisans de la coercition se sont ligués contre lui. Le GBA, soutenu par Göring, est particulièrement mécontent : il attend ses 350 000 hommes depuis mai, il a du concéder des reports de délai, accepter un détour par la Relève volontaire. En 1945, sans surprise, Abetz désigne nommément Sauckel parmi ceux qui furent, « à Berlin, et au GQG du Führer, les artisans principaux de ma disgrâce de 1942 et de ma révocation définitive du poste d'ambassadeur en [décembre] 1944<sup>260</sup>. » Pendant qu'Abetz est placé en réserve de la collaboration, le conseiller d'ambassade Rudolf Schleier assure l'intérim à Paris, les yeux de plus en plus rivés sur la question de la main-d'œuvre.

Le 27 novembre, la flotte se saborde *in extremis* à Toulon tandis que l'Armée d'Armistice est dissoute sans gloire. Selon les préfets, le retour chez eux des anciens soldats de l'armée d'armistice, dont beaucoup venaient de s'engager pour éviter le départ, se passe sans incident, mais « le peu d'ardeur des démobilisés à reprendre le travail » aurait « causé une fâcheuse impression<sup>261</sup>. » Tandis que disparaît cette Armée jamais utilisée, ses officiers remettent aux Allemands, sur ordre de Vichy, la plupart des dépôts d'armes clandestins constitués depuis 1940, au désespoir de la Résistance qui souffre cruellement de l'absence de ces armes quelques mois plus tard, quand le STO engendre les maquis. Avec la perte de l'Empire et de la flotte, et plus de zone libre sur laquelle exercer sa pleine souveraineté, le régime de Vichy a moins de légitimité pour imposer ses lois, dont celles sur le travail obligatoire, et il est privé de tous les atouts sur lesquels il comptait pour peser dans une future Europe allemande. Le seul gage qu'il puisse encore donner à Hitler est la fourniture de main-d'œuvre. La propagande fasciste et nazie avait battu la grosse caisse sur le thème des « nations prolétaires » victimes des capitalistes français et anglo-saxons : désormais, c'est la

---

<sup>259</sup> Rapport du MBF pour octobre-décembre 1942, 30 janvier 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>260</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 583. Outre Sauckel et ses services, Abetz s'est fait trop d'ennemis, de l'OKW et du MBF jusqu'à la Propaganda Staffel en passant par le SD et le gauleiter Bürckel, partisans de Doriot.

<sup>261</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone occupée, décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>



nation française qui n'a littéralement plus que ses bras, que ses enfants comme richesse à offrir à l'employeur allemand.

5) *Novembre 1942 - janvier 1943 : emploi nouveau de la force publique contre les défailants*

Une fois ces pénibles affaires réglées, le chef du gouvernement s'attelle en décembre à compléter la première action Sauckel. Les événements lui permettent d'accentuer la concentration du pouvoir en ses mains. Le 17 novembre, l'acte constitutionnel n° 12 l'autorise à signer seuls les lois et les décrets. Il compose le lendemain un gouvernement plus resserré, passé de 20 à 16 ministres. Les moins dévoués à sa personne en sont exclus, ou partent d'eux-mêmes, puisque l'occupation totale du territoire leur démontre l'impossibilité de continuer la collaboration d'Etat : parmi eux, le ministre des Transports Gibrat et l'amiral Auphan, qui se sont signalés le 4 septembre en contestant la première version de la loi du STO. Jean Terray, créature de Darlan, que Laval jugeait trop réticent face aux demandes allemandes de travailleurs et songeait à remplacer dès avant le début de la Relève<sup>262</sup>, a renoncé le 23 septembre au secrétariat d'Etat à la main-d'œuvre<sup>263</sup>. Jacques Barnaud, las des empiètements allemands dès avant le 11 novembre<sup>264</sup>, jette l'éponge le 17<sup>265</sup>. Début septembre, les Allemands proposaient de faire de Jacques Benoist-Méchin une sorte « dictateur à la Relève » aux pouvoirs si étendus qu'il serait devenu comme un chef du gouvernement-bis. L'intéressé décline l'honneur suicidaire d'assumer une politique impopulaire, qu'il n'approuve d'ailleurs plus : il est déçu à l'en croire par l'esprit « arbitraire et antisocial » qui préside à la Relève, et

---

<sup>262</sup> Angelo Tasca, dès le 5 juin 1942, note que Pierre Laval a proposé le poste de Terray à Chasseigne, car il trouve que le premier « a résisté aux demandes allemandes de 350 000 ouvriers français ». PESCHANSKI Denis (dir.). *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 396

<sup>263</sup> AN F 60 1707. La BBC cite le 7 octobre des commentateurs américains qui se réjouissent que Terray et une dizaine de hauts fonctionnaires aient démissionné plutôt que d'accepter la Relève.

<sup>264</sup> Sa lettre du 29 octobre à Elmar Michel, transmise en copie aux préfets et aux IGPI de la zone nord, proteste contre la façon dont les fonctionnaires français locaux sont forcés par des Feldkommandantur à exécuter des prescriptions contraires aux ordres du gouvernement : en cas différent, « il y a lieu de porter immédiatement le litige devant les autorités supérieures allemandes et françaises de Paris [mais] on ne peut mettre les fonctionnaires français devant le dilemme d'avoir à choisir entre les ordres du gouvernement et ceux émanant des autorités d'occupation. » Il invite ses services à s'opposer à toute exigence non fondée. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 212

<sup>265</sup> Voir sa lettre de démission, et son témoignage en date du 17 décembre 1952, in *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. III, p. 1464. La Délégation Générale aux Relations Economiques Franco-Allemandes est dissoute le 9 décembre.

déplore que celle-ci soit traitée isolément, et non dans le cadre d'un accord franco-allemand global. Evincé du gouvernement par Laval le 26 septembre, il quitte la vie politique<sup>266</sup>.

Quant au commissaire aux prisonniers Maurice Pinot, maréchaliste bon teint, qui a accepté de parler à la radio en faveur de la Relève volontaire et de paraître à Compiègne, il ne cache plus son hostilité à la Relève forcée. Soucieux que le différend soit connu de l'opinion, il refuse de démissionner et oblige Laval à le révoquer, le 14 janvier 1943, au profit du collaborationniste André Masson, propagandiste des départs<sup>267</sup>. A ce renvoi répondent aussitôt, au sein du Commissariat, les démissions de François Mitterrand et de Jean Védrine, des inspecteurs régionaux Marcel Vivien à Toulouse, Pierre Ripert et Voltaire Ponchel dans le Nord-Pas-de-Calais. Pour la première fois, des cadres d'une administration de l'Etat français préfèrent la démission collective à l'obéissance, dans les deux zones. Ils entrent définitivement en résistance et fondent avec Pinot le Rassemblement National des Prisonniers de Guerre (RNPG)<sup>268</sup>. Bichelonne et Lagardelle, eux, restent au gouvernement. L'application du STO se fait donc sans une partie des acteurs de la politique de main-d'œuvre de 1940-1942, par une équipe plus lavalienne, dotée bientôt de pouvoirs discrétionnaires accrus. Laval pense aussi courant décembre à un parti unique qui soutiendrait sa politique : la création de la Milice par 112 délégués réunis à Vichy le 30 janvier suivant exauce ce vœu. Il en devient le président nominal, avec sous ses ordres le chef réel, Joseph Darnand. Bref, si Pétain a en 1940 plus de pouvoirs que Louis XIV, Laval fin 1942 en a bien plus que Mazarin.

Le 24 novembre, l'Ambassade informe Berlin que Sauckel a encore rencontré Laval et l'a informé qu'il y aurait une nouvelle action de recrutement en 1943. Laval ne refuse pas, mais voudrait une collaboration plus globale et se plaint que la France n'ait pas plus de valeur qu'un simple réservoir de main-d'œuvre<sup>269</sup>. Dans l'immédiat, il reste à terminer la première action et à mâter la zone sud. Le 11 décembre, le conseil des ministres pose le principe de l'extension de la réquisition en zone ex-libre. Le 13, Laval affirme à Nicolle que sur 215 000 travailleurs partis depuis juillet, la zone sud n'en a fourni que 6 000. Il se dit prêt à balayer

---

<sup>266</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, Robert Laffont, 1985, t. II, p. 190-199

<sup>267</sup> Au témoignage de Maurice Pinot, lors de son dernier entretien avec Laval à Matignon le 12 janvier 1943, ce dernier lui reproche vivement « d'avoir saboté la Relève et d'avoir donné des consignes opposées à ses directives. Le gouvernement entendait se faire obéir de tous les fonctionnaires. Il se séparerait de ceux qui ne se plieraient pas à ses instructions et saurait leur faire payer le prix de leur désobéissance. » Témoignage de Maurice Pinot, in VEDRINE Jean (dir.), *Dossier PG-Rapatriés 1940-1945. Recueil de témoignages, d'informations et de commentaires sur les activités, en France, des Prisonniers de Guerre (PG), évadés ou rapatriés avant 1945, dans l'administration PG, l'action sociale PG, la résistance PG*, à compte d'auteur, 1981, t. II, p. 676-677

<sup>268</sup> IHTP ARC 090, fonds J. Bénét, historique du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés, 1985. Egalement entretien avec Jacques Bénét, 8 février 2005.

<sup>269</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 129

tous les obstacles. « Il a déjà procédé à de nombreuses mesures de police ; ce n'est qu'un commencement ; il entend porter le fer rouge dans l'administration, aussi bien dans les ministères que dans les préfectures ». Dans l'après-midi, Laval tient substantiellement les mêmes propos lors d'une conférence de presse, et fait comprendre qu'il brisera toute opposition. Les auditeurs sont fortement impressionnés<sup>270</sup>.

Le 19 décembre 1942, Laval rencontre Hitler à son GQG en Prusse-Orientale, en compagnie d'Abetz, du secrétaire général du Quai d'Orsay Rochat et de Bichelonne. La présence de ce dernier indique que la Relève va revêtir une place importante dans les discussions. Laval ne peut placer un mot sans que le Führer ne l'interrompe, ressassant les mêmes reproches que d'habitude, l'avertissant que la France va se trouver soumise à de nouvelles réquisitions d'ouvriers. Göring expose que les Français vivent trop bien, Ribbentrop que les frais d'occupation doivent être augmentés. Laval prévient en vain ce dernier que Sauckel ne pourra plus « pomper » (*sic*) autant la France et que seuls 100 000 ouvriers seront disponibles en 1943 – il se déjuge quelques mois plus tard, en prouvant le mouvement en marchant, et en faisant partir un total d'hommes bien plus élevé. Laval propose de faire travailler les Français en France même, de doubler la participation de l'industrie française aux armements pour 1943. Après tout, Sauckel lui avait promis expressément de se limiter à une seule campagne de recrutement<sup>271</sup>. Le chef du gouvernement prêche dans le désert.

Sur la fin seulement Hitler se fait séducteur, réaffirme à un Laval comblé de peu qu'il a confiance en lui, mais ni en son gouvernement ni en son pays. Pour le reste, Laval n'obtient rien. En particulier, serpent de mer depuis 1940, la transformation des prisonniers en travailleurs libres, évoquée brièvement le 26 novembre par Laval en son dernier discours radiodiffusé, est repoussée une fois de plus aux calendes grecques<sup>272</sup>. Sans surprise, les rapports préfectoraux exposent que « le laconisme des communiqués qui ont suivi l'entrevue du Président Laval et du Chancelier Hitler a vivement déçu. Les Français attendaient un discours qui leur aurait fait connaître quelles étaient les négociations, ils sont restés dans l'expectative, attendant toute nouvelle mesure avec résignation<sup>273</sup>. »

---

<sup>270</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 77. Selon Nicolle, 7 000 arrestations ont déjà eu lieu lorsque Laval tient cette conférence de presse. Pour les propos précis, très autoritaires, de Laval à la presse, BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 355

<sup>271</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 384

<sup>272</sup> Pour le récit de l'entrevue Laval-Hitler, Henri AMOUROUX, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 139-140

<sup>273</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone nord, décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/>. Dans la région de Lille, les esprits « n'ont voulu voir dans cette conférence qu'un prétexte pour imposer de nouvelles charges à la France. » Rapport Carles du 5 février 1943, in *Rapports du préfet Fernand Carles*, op. cit., t. II, p. 520

Croyant que Hitler a accordé une nouvelle chance à lui-même et à la France, convaincu plus que jamais que lui seul est en mesure d'éviter une « polonisation » et un « gauleiter » qui n'ont jamais été au programme du Führer, Laval redouble d'efforts à son retour pour remplir le programme de main-d'œuvre. Bien que les réquisitions soient suspendues pour les fêtes de fin d'année, la trêve de Noël a un goût amer. « Beaucoup de foyers ouvriers auront passé un bien triste 1<sup>er</sup> janvier », note Pierre Limagne au jour de l'An 1943. « D'abord il y a les restrictions. Ensuite, même en zone “non occupée”, ces jours-ci, les convocations pour la Relève pleuvent<sup>274</sup>. » La zone sud doit en effet rattraper son retard, alors même que la fiction de la souveraineté absolue de Vichy sur cette zone ne veut plus rien dire. A cette même époque, fin 1942, lorsque Stülpnagel fait remarquer que certaines ordonnances allemandes ne sont pas compatibles avec cette dernière, Hitler aurait insisté pour que la zone fraîchement occupée fournisse son contingent normal de travailleurs, et ajouté qu'il souhaitait voir « les partisans du général de Gaulle envoyés sur le front oriental pour y pelleter de la neige<sup>275</sup>. »

La première vague méconnue de réfractariat reste forte fin 1942, surtout au sud<sup>276</sup>. La région de Lyon, la plus industrielle, était censée fournir 13 000 ouvriers au 31 décembre : seuls quatre trains sont partis avec 743 travailleurs, tandis que l'on recense 821 défailants, 650 inaptes médicaux, 345 exemptés. Puis du 1<sup>er</sup> janvier au 6 février, il ne part que 3 680 ouvriers sur 7 921 désignés, et on compte 1462 défailants, le reste étant inapte ou dispensé<sup>277</sup>. Les autorités allemandes et françaises n'ont décidément pas tort de dénoncer la mauvaise volonté de la zone sud. Elles optent donc pour la radicalisation répressive: la résistance des travailleurs doit être brisée par des méthodes policières. Dès décembre 1942, de leur propre initiative, des préfets prennent pour l'exemple les premiers arrêtés d'internement contre les ouvriers récalcitrants, ainsi dans l'Aveyron, la Drôme ou la Saône-et-Loire<sup>278</sup>. Au niveau national, Henri Amouroux date avec précision le tournant répressif : le 29 décembre 1942, le directeur général de la gendarmerie, Pierre Chasserat, écrit encore à ses subordonnés que l'Arme ne peut « ni directement ni indirectement participer à l'exécution des mesures de la

---

<sup>274</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 969

<sup>275</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 138

<sup>276</sup> AN 3 AG 2 365. Le 5 janvier 1943 à Chateauroux, seuls 16 requis sur 119 sont partis. Albi désobéit un peu moins le même jour avec 33 présents sur les 62 convoqués, ou Arles avec 60 présents sur 76. Le 11 janvier à Limoges, on recense 160 défailants dont seuls 46 sont retrouvés à domicile. Le comportement collectif varie en fonction des entreprises d'une même cité : les travailleurs tullois de la Marque acceptent la visite médicale, ceux de la Manu la boycottent.

<sup>277</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., t. II, p. 37

<sup>278</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud, janvier 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

contrainte qui auraient pour effet d'obliger les ouvriers non volontaires à partir travailler pour l'Allemagne » et ne peut « par voie de conséquence, accepter de procéder à leur arrestation ». Le 5 janvier 1943, le même fait marche arrière : les préfets pouvant être amenés à considérer comme nécessaire « l'emploi de mesures de contrainte à l'égard de certains ouvriers désignés pour la Relève, la mise à exécution de ces mesures nécessitera l'emploi de la réquisition, réquisition à laquelle il sera déféré sans délai<sup>279</sup>. » C'est qu'entre temps, le 2 janvier, un télégramme du Secrétariat d'Etat à l'Intérieur à tous les préfets de zone sud a levé toute ambigüité et durci singulièrement le ton :

Aucune manifestation sur voie publique ou sur lieux de travail ne doit être tolérée à l'occasion des opérations de la Relève – stop – Toute résistance des employeurs doit également être brisée – stop – Vous donne ordre procéder le cas échéant aux arrestations nécessaires et vous prie quelle que soit personnalité en cause faire immédiatement établir ordre individuel de départ au titre de la Relève<sup>280</sup>.

Briser la résistance par la force, cela veut dire en coopération avec les Allemands si nécessaire. En janvier et février, dans le doute, les demandes de confirmation d'instructions angoissées affluent de la part des forces de l'ordre de Besançon, de Dijon, de Bretagne, etc<sup>281</sup>. Le virage répressif doit bien troubler encore quelques esprits, puisque le 7 janvier, une circulaire de Laval doit confirmer la teneur du télégramme pourtant déjà très clair de Bichelonne et Lagardelle envoyé le 31 décembre 1942 : il faut aider les Allemands à accomplir la Relève, mais les forces de l'ordre restent sous la seule autorité du préfet et agissent « en toute indépendance<sup>282</sup>. » A Dijon, le lieutenant-colonel Le Guennec ose discuter : il est muté sur la demande du préfet régional<sup>283</sup>.

Munis d'instructions claires, préfets et forces de l'ordre passent partout à l'action. « Les gendarmes cueillent à domicile, la nuit, les ouvriers désignés pour l'Allemagne<sup>284</sup> », rapporte Léon Werth le 15 janvier. S'ils ne trouvent pas leur proie, rapporte la Résistance, ils se livrent « à une fouille en règle, ouvrant les placards, regardant sous les lits, dans les caves, et se retirent en déclarant que de graves sanctions frapperont le fuyard. Beaucoup de policiers sont indignés mais se méfient de l'escorte civile qui leur est imposée<sup>285</sup>. » Des internements administratifs frappent début janvier des dizaines d'ouvriers réfractaires, ainsi dans le Cher, à Tarbes ou à Perpignan. Ces mesures choquent la population, mais impressionnent et

---

<sup>279</sup> AMOUROUX Henri, *Les Passions et les Haines*, op. cit., p. 73

<sup>280</sup> *Ibidem*

<sup>281</sup> AN F7 14889

<sup>282</sup> AN F7 14889

<sup>283</sup> AN F7 14889

<sup>284</sup> WERTH Léon, *Déposition*, op. cit., p. 414

<sup>285</sup> AN 3 AG 2 365, rapport de Libération-Sud, 14 février 1943. Le 13 mars, une autre source résistante complète que « beaucoup de gens appréhendant les événements ne se couchent plus qu'à demi-habillés. »

décourageant : dans la région de Montpellier, « les récentes mesures administratives prises contre des ouvriers réfractaires incitent les nouveaux désignés à se soumettre<sup>286</sup>. » Le même constat s'impose en Ariège, où l'arrestation des requis à domicile à partir du 5 janvier brise bel et bien la forte résistance antérieure : les départs suivants se tiennent désormais sans incident, aux dates prévues, et avec presque tous les convoqués<sup>287</sup>. Quelques préfets plus habiles évitent de heurter de front l'opinion : les gendarmes du Tarn doivent faire signer au défaillant un engagement sur l'honneur de prendre part au convoi suivant, méthode bien moins impopulaire et bien plus fructueuse que l'internement<sup>288</sup> – comme si l'important était moins l'obligation de partir que la méthode par laquelle le sujet y est obligé. Avant mars 1943 et l'entrée en application de la loi du 16 février sur le STO, cependant, seuls 15 à 20 % du total des départs forcés de la zone sud sous l'Occupation ont lieu, contre 50 à 55% de ceux de la zone nord. La répression ne suffit pas à elle seule à produire le rattrapage que permettront surtout la nouvelle loi et le pic de départs du mois de mars<sup>289</sup>.

Ne pouvant éviter de partir, l'opinion ouvrière écœurée continue à constater que seule la classe laborieuse porte le poids des départs, et à nouveau, elle exige plus d'égalité devant le fardeau, souhaitant pratiquement entraîner d'autres catégories dans son malheur. Vichystes, résistants ou observateurs neutres, tout le monde dresse le même constat. A Paris et dans sa banlieue, note Nicolle, « la classe ouvrière se dresse de plus en plus contre la bourgeoisie, accusant celle-ci de ne pas faire des sacrifices identiques à ceux qu'elle consent. Les départs pour l'Allemagne constituent un véritable monopole et les ouvriers se plaignent de voir rester des jeunes gens dont l'oisiveté s'étale avec trop d'ostentation<sup>290</sup>. » Plus terribles paraissent les pensées des ouvriers toulousains, « désireux de voir les spécialistes étrangers sinon réquisitionnés à leur place, tout au moins partir en même temps. Si une telle mesure devenait

---

<sup>286</sup> AN 3 AG 2 365, rapport vichyste en date du 14 janvier 1943. Le 17 février, par ailleurs, le préfet régional de Montpellier oblige tout ouvrier requis à rester résider dans la commune de son domicile légal ou de son travail, et à pointer chaque jour à la mairie ou à la gendarmerie. CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p.123

<sup>287</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 74. A Pamiers, seuls quatre ouvriers sur 23 convoqués s'étaient présentés le 30 décembre, et deux sur 35 les 2 et 5 janvier 1943. Ce même jour, le préfet lance l'offensive : les ouvriers requis sont arrêtés à domicile et conduits au camp de Noé, d'où ils partent le 12 pour l'Allemagne. Dès lors, c'est sans difficulté qu'une quinzaine de convois exilent 498 Ariégeois entre le 2 janvier et le 23 mars, pour seulement 32 défaillants recensés.

<sup>288</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de janvier 1943 pour la zone sud, 15 février 1943, <http://www.ihpt.cnrs.fr/prefets/>

<sup>289</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 76

<sup>290</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 98, entrée du 19-22 janvier 1943.

exécutoire, elle produirait semble-t-il le meilleur effet sur l'état d'esprit des ouvriers<sup>291</sup>. » Cependant, en ce moment sombre, certains événements vont symboliser la perdurance du refus plus que de la résignation ou du ressentiment.

**6) 6 janvier 1943 : le train de Montluçon et les grèves de Firminy. Des barouds d'honneur ?**

La manifestation du 6 janvier 1943 à Montluçon fait l'objet de plusieurs rapports officiels et clandestins, de nombreux témoignages, de livres et de commémorations. Cette journée où la foule envahit les voies pour bloquer un train de requis vaut plus par le symbole que par le résultat. Elle est emblématique du passage de la société civile de la résistance sourde à la résistance ouverte contre le STO. La ville ouvrière, une des premières municipalités socialistes du monde au XIX<sup>e</sup> siècle, a boudé la Relève, vu des ouvriers huer le propagandiste en chef Chasseigne début octobre, d'autres brûler leurs convocations dans la cour de la Sagem en novembre, et à Noël, d'autres encore refuser visite médicale et signatures du contrat. Rien ne laisse pourtant prévoir l'explosion. Le passage aux arrestations musclées semble d'abord faire ses preuves. Dans la nuit du 27 au 28 décembre, la police vient chercher des requis pour les conduire en centre d'hébergement. Faute de mandat régulier, des policiers s'inclinent parfois devant les protestations. Le lundi 28, une dizaine de requis sont interpellés en pleine usine Saint-Jacques : « les ouvriers continuent le travail, semblent se désintéresser de leurs camarades. » Le lendemain, le convoi quitte la gare au milieu de l'apathie générale. En réalité, note la Résistance, cette indifférence apparente n'est due qu'à « l'effet de surprise produit par les nouvelles méthodes policières, nouvelles pour les Montluçonnais qui ne s'attendaient pas à être déportés ainsi brutalement<sup>292</sup>. » La société locale surmonte plus vite cet effet de surprise qu'ailleurs, et plus énergiquement.

Le convoi du 6, qui doit faire partir 143 personnes, ne surprend plus, et la veille, alors que la colère gronde dans la ville, la Résistance, communistes en tête, appelle à la manifestation<sup>293</sup>. Des membres des Jeunesses Communistes distribuent des tracts en français, et en allemand, pour les soldats dont certains sont des enrôlés de force des pays occupés, ou tracent au goudron sur le mur des usines des appels à être à la gare le lendemain à 13 heures. Des femmes des comités populaires distribuent des tracts dans les entreprises. Les gaullistes,

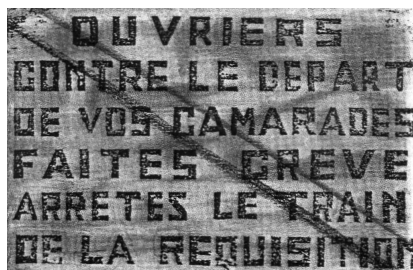
---

<sup>291</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>292</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>293</sup> *Ibidem*. Le document parle de 300 partants, mais le chiffre de 143 requis est avancé par tous les historiens.

conduits par le professeur de philosophie et résistant de la première heure Pierre Kaan ou le chef des MUR et futur président du CLL Raymond Tronche, garantissent leur présence<sup>294</sup>. Montluçon va marquer la rencontre entre le peuple et les mots d'ordre de la Résistance.



*Papillon appelant à la manifestation en gare du 6 janvier 1943*<sup>295</sup>

A 12h37 arrive le train 4404, avec huit minutes de retard<sup>296</sup>. Déjà la foule, ouvriers, employés, familles, proches de requis, se masse et s'agglutine aux abords de la gare. Le train doit partir à 13h12. C'est à 13h10 que la foule envahit la cour de la gare, la salle des guichets, les quais sur trois rangées, les voies<sup>297</sup>. Il y a là peut-être 2 000 personnes<sup>298</sup>. Les communistes agissent le long des wagons, chantent *l'Internationale*, criant « Vive Staline ! » et « Les Soviets partout ! » Les membres de Combat et de Libération-Sud, menés par Pierre Kaan, agissent en tête du train et privilégient *La Marseillaise*, *le Chant du Départ* et les: « Vive de Gaulle ! » Le chef de gare, le légionnaire et PPF Duguet, voit son insigne de la Légion arraché et piétiné par une jeune fille de 17 ans : il tente d'attraper la rebelle mais se prend alors le poing d'un ouvrier en pleine figure. La police et les gendarmes, pourtant nombreux, restent inertes. Le chef de gare tente alors de monter sur la machine pour haranguer les manifestants, mais reçoit un projectile. Impassibles, les bras croisés, le chauffeur Amédée Nadaud et le mécanicien Jules Nicolas, dont il se murmure qu'il a un fils à bord, font cause commune avec les manifestants. La locomotive est décrochée, une vingtaine de jeunes gens et de jeunes filles descendent sur la voie et s'interposent entre la machine et le reste du train. Les filles les plus audacieuses descendent dans la fosse de nettoyage placée entre les rails. Les wagons sont maculés d'inscriptions, dont des « Vive l'Angleterre ! ». Emotion intense, visages crispés, « les mères, les vieux (...) pleurent, sanglotent<sup>299</sup>. »

<sup>294</sup> BIDAULT Suzanne et Jean, *La manifestation du 6 janvier 1943*, Comité de Montluçon de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance), 1983, p. 27-29 et p. 33

<sup>295</sup> Extrait de BIDAULT Suzanne et Jean, *La manifestation du 6 janvier 1943*, *op. cit.*, p. 28

<sup>296</sup> AN 3 AG 2 365. Rapport du chef de gare principal, le légionnaire et militant PPF Duguet.

<sup>297</sup> Selon deux rapports de source résistante, AN 3 AG 2 364 et AN 3 AG 2 365

<sup>298</sup> ROUGERON Gabriel, *Quand Vichy était capitale*, *op. cit.*, 1983, p. 123

<sup>299</sup> Ce passage s'appuie sur les rapports de source résistante, AN 3 AG 2 364 et AN 3 AG 2 365



Si les policiers n'ont pas cherché l'affrontement, les GMR qui arrivent chargent sur les voies et les quais. Des pierres volent en réplique. Finalement, le train avance de 200 mètres, mais il est bloqué devant le dépôt des machines par les cheminots. Le mécanicien descend. Est-ce à ce moment qu'au dire de témoins, le chef de gare lui aurait ordonné de remonter et de foncer en écrasant ceux qui ne voudraient pas s'écarter : « Avancez, faites de la viande, écrasez ces voyous qui sont sur la voie<sup>300</sup> » ? Ces mots, comme son attitude générale, coûteront la vie au chef de gare : il sera abattu le 28 mars 1944 par la Résistance.

Quoi qu'il en soit, à ce moment-là, un cri retentit : « tout le monde descend ! » Jusque-là très passive, la majorité des requis se décide tardivement à descendre. Près de 270 sur 300 s'échappent du train. Les valises sont passées par-dessus les quais et les palissades. Pendant que le chef de gare se cloître dans son bureau, le sous-préfet Maymat accouru sur les lieux est impuissant et débordé, et le président départemental de la Légion échappe de peu à un mauvais sort. A l'arrivée de deux sections allemandes – la jeunesse des soldats est la preuve vivante du besoin de main-d'œuvre des occupants –, les manifestants, qui ont atteint leurs buts, se dispersent après quelques cris inutiles à traduire : « Stalingrad ! » ou « En Russie<sup>301</sup> ! ».

Quand le train part à 14h45, après 93 minutes de troubles mais sans aucun coup de feu tiré, 37 voyageurs n'ont pas voulu en sortir. Le préfet Portes lance aussitôt la recherche des évadés. Dans la nuit, « les agents vont cueillir à domicile ceux qui ont eu l'imprudence ou la sottise d'y retourner, ou qui n'ont pas trouvé d'asile. Quelques-uns, désorientés, se présentent spontanément au commissariat, s'excusant d'avoir manqué le départ, en raison des circonstances. » La plupart des évadés sont repris, qu'ils n'aient pas su où aller ou qu'ils n'aient pas voulu entrer en clandestinité. Dès le 7 à 11h25, ils partent pour l'Allemagne, et cette fois l'accès de la gare est interdit et la foule, encore nombreuse, est refoulée. Avec les nouveaux départs du 8 partent en tout 90 à 100 requis repris<sup>302</sup>. Sur ceux qui ont tenté de leur éviter l'Allemagne, les repréailles s'abattent. Le soir même du 6, la ville est placée en quasi-état de siège, quadrillée de policiers allemands. Les cafés et les cinémas sont fermés, un couvre-feu institué. Un commissaire de police dresse une liste de 26 personnes reconnues à la gare, que le préfet interne sans enquête ni jugement à Saint-Paul-d'Eyjaux. Un rapport au BCRA s'indigne que les arrestations aient lieu « à tort et à travers, ordre de Portes qui se

---

<sup>300</sup> *Ibidem*

<sup>301</sup> AN F 60 1709, rapport de la Résistance reçu par le BCRA, auquel est annexé le rapport du chef principal de gare Duguet. Egalement AN 3 AG 2 365, rapport résistant postérieur de peu aux événements.

<sup>302</sup> *Ibidem*

venge sur ceux qui avant-guerre étaient inscrits à des partis politiques de gauche<sup>303</sup>. » De fait, si le jeune organisateur communiste Louis « Tilou » Bavay parvient à s'enfuir chez les FTP, son père, pourtant absent à la manifestation, est interné arbitrairement le 8, et ne reviendra pas de Buchenwald<sup>304</sup>. Pierre Kaan, jeune dirigeant charismatique de Libération-Sud, doit fuir à Lyon<sup>305</sup> : il inspire quelques mois plus tard au Conseil National de la Résistance la fondation du Comité d'Action contre la Déportation en charge de la lutte anti-STO sur l'ensemble du territoire. Est-ce la leçon qu'il a tirée des événements ? Il aurait pu souscrire en tout cas à ce rapport reçu par le BCRA :

Au lendemain des événements, il apparaît qu'il n'existe pas d'organisme, ni d'organisation suffisante pour s'occuper de ceux qui veulent échapper à la déportation. Il est démontré qu'il est possible d'échapper au départ, mais que les partants se résignent, non parce qu'on les force à partir, mais parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils deviendront, s'ils restent<sup>306</sup>.

La manifestation n'empêche pas le départ final des requis, et leur passivité démontre que le tabou du passage à l'illégalité reste puissant, l'alternative matérielle au départ encore à inventer. Les départs ultérieurs de Montluçon sont jugés assez satisfaisants, avec 50 % d'obéissance en moyenne dans les cinq semaines suivantes<sup>307</sup>. Pourtant, cet épisode éminent de l'histoire de la résistance civile reste une victoire morale et politique. Comme l'analyse Jacques Sémelin, en ridiculisant la police et l'occupant, l'action a un formidable impact moral et psychologique, et surtout, elle ressoude la cohésion des occupés<sup>308</sup>. La répression qui s'abat sur la ville ne peut être ignorée d'aucun habitant, elle trempe la résistance populaire et soude la population contre le STO et ses maîtres-d'œuvres. Enfin, une solide censure<sup>309</sup> ne peut empêcher que l'on parle bientôt de la manifestation à Londres, Moscou ou New York, ou à Berlin, Schleier en informant les plus hautes autorités du Reich. La propagande l'érige en exemple iconique, en encouragement pour tous les requis à venir. Souvent communistes, les femmes se sont distinguées, dont certaines mères, sœurs ou fiancées de requis. Bien

---

<sup>303</sup> AN 3 AG 2 365. Le mécanicien Nicolas et son chauffeur Nadaud, conduits au camp de Nexon, sont par contre relâchés dès le 9 sur ordre de Bichelonne, et reconduits en voiture à Montluçon. Est-ce pour désamorcer la colère de leurs collègues cheminots, qui parlaient de se faire interner collectivement par solidarité ?

<sup>304</sup> BIDAULT Jean et Suzanne, *La manifestation du 6 janvier 1943*, op. cit., p. 35-39

<sup>305</sup> C'est à Lyon que dès le lendemain 7 janvier, il informe son nouvel ami Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin, de la façon dont la ville de Montluçon « à majorité socialiste, a pratiquement basculé tout entière dans la Résistance. Daniel CORDIER, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009, p. 603-606, relate son entretien avec celui qui de ce jour devient un ami très proche, et dont il dresse un portrait fasciné.

<sup>306</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>307</sup> AN F 1a 3777

<sup>308</sup> SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler*, Payot, 1989, rééd. 1998, p. 237

<sup>309</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 976. Habituellement bien informé, Pierre LIMAGNE met neuf jours à découvrir la réalité des événements de Montluçon, et à comprendre, le 15 janvier, quels incidents la consigne n° 88 du 8 janvier ordonnait de passer sous silence.

qu'aucune n'ait été déportée, une fresque immortalise leur geste au musée de Ravensbrück en ex-RDA : „*Nein ! Unsere Jugend wird nicht nach Deutschland fahren*<sup>310</sup> !“ – „Non! Notre jeunesse ne partira pas pour l'Allemagne!“ Encore de nos jours, partis de gauche et officiels commémorent chaque 6 janvier à Montluçon.

Au moment où Montluçon témoigne d'une résistance de la société entière, le mouvement parti de Firminy dans le bassin de la Loire témoigne de celle du mouvement ouvrier. Tout commence dans les derniers jours de 1942, avec la réquisition de 600 métallos et la perspective d'une vague de départ une fois passée la trêve des fêtes. A l'appel d'un comité populaire, une grève éclate. Bien que non concernées, les houillères la suivent. Le 31 décembre, 2 000 personnes manifestent à Firminy : « Nous ne partirons pas. » Cinq arrestations sont maintenues. Les départs continuent dans le bassin, mais la police doit renforcer ses effectifs et multiplier les arrestations. Des ouvriers défaillants sont arrêtés chez eux par les moblots ou les gendarmes, emmenés menottés, voire mis au secret. Des proches s'entendent menacés d'être requis à la place des leurs. Le 5 janvier, le mouvement éclate pour de bon à Firminy et s'étend dans tout le bassin. On compterait 8 000 à 10 000 grévistes, dont l'intégralité du personnel de plusieurs entreprises. A la Manufacture d'Armes et de Cycles de Saint-Etienne, les 150 grévistes ont la sympathie du directeur, limogé. Cependant, cette fois, les mineurs ne suivent pas le mouvement, restent entièrement passifs. Dès le 7, le travail aurait repris normalement partout<sup>311</sup>.

Le préfet n'a pas lésiné sur les moyens répressifs : à d'imposants moyens de gendarmerie s'ajoutent six pelotons de gardes mobiles, trois de la garde de Saint-Etienne et une centaine de GMR. 232 arrestations ont lieu, dont 18 de femmes, et plusieurs internements administratifs de quelques mois. Mais c'est aussi que les grévistes ont aussi échoué à étendre le mouvement au bassin entier de la Loire. De même, à Saint-Etienne, les ouvriers des autres entreprises dont ceux de la Manufacture nationale d'Armes ont refusé de suivre<sup>312</sup>. Le 23 juin, la radio anglaise livre un récit élogieux du mouvement, mais critique ses trois erreurs et limites. La grève n'a pas eu lieu à l'intérieur des usines, et faute de pouvoir se réunir ailleurs,

---

<sup>310</sup> BIDAULT Jean et Suzanne, *La manifestation du 6 janvier 1943*, op. cit., p. 1. Boris Tazlizki, à qui la fresque est parfois attribuée, nie toujours en être l'auteur.

<sup>311</sup> AN 3 AG 2 365. Quatre établissements totalisant 450 ouvriers sont intégralement en grève au Chambon-Feugerolles ; les 45 employés de Delaselle également à La Ricamerie, tandis que le lendemain à 11h 30, 150 ouvriers cessent le travail à la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne le 6 à 11h30, enfin 80 grévistes chez Holzer à Firminy même.

<sup>312</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 442

les ouvriers sont restés isolés, à leur domicile, sans pouvoir recevoir d'instruction. Il n'y a pas eu d'élection d'un comité de grève. Enfin, la lutte contre le STO aurait dû se doubler d'un cahier plus large de revendications englobant par exemple les salaires, pour élargir le mouvement et rallier les mines<sup>313</sup>. Avec l'échec du mouvement, les incidents en gare ou les manifestations en ville ne sont plus que très rares et limités les mois suivants<sup>314</sup>, et les départs de la Loire passent de 98 en décembre à 754 en janvier<sup>315</sup>. Le mouvement paraît un baroud d'honneur, le crépuscule d'une première phase de résistance au STO plus que l'aube d'une nouvelle, et comme l'incident de Montluçon, il n'a pas empêché dans l'ensemble l'alignement des départs de zone sud sur ceux de la zone nord.

« Malgré de grosses difficultés », la première action Sauckel est une réussite aux yeux des Allemands : 239 750 personnes sont parties du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1942 selon le MBF, dont 127 990 spécialistes et 111 760 manœuvres<sup>316</sup>. Les sources françaises évoquent 240 380 départs, soit 137 410 spécialiste et 102 970 manœuvres<sup>317</sup>. L'historiographie retient généralement le chiffre allemand, de la monographie DP1 à Hans Umbreit ou au colloque de Caen. Ce n'est que 4 % de moins que les 250 000 demandés. Les 150 000 spécialistes ne sont fournis qu'à 85 % selon la source allemande, 91.6 % selon la source française. En revanche, quelle que soit la source, la livraison de manœuvres excède les 100 000 demandés.

Les victimes envoyées en Allemagne avant la loi du 16 février 1943 sont estimées par Jean-Pierre Harbulot à 47 % de l'ensemble des travailleurs exilés sous l'Occupation, à 49 % par la monographie DP1, à 53 % par Jean Quellien d'après un échantillon de dossiers du Bureau des Archives du Monde Combattant<sup>318</sup>. Des hommes étrangers aux classes d'âge visées par la loi du 16 février 1943 continuent à être envoyés en Allemagne après cette date pour achever la deuxième action Sauckel, et seules les victimes de la troisième action Sauckel sont quasi-exclusivement des natifs des classes 1920-1922. Force est donc de constater que la loi du 4 septembre 1942 instituant le premier STO est plus rentable et plus efficace que celle

---

<sup>313</sup> AN F 60 1709

<sup>314</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 443

<sup>315</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 452

<sup>316</sup> Rapport du MBF pour octobre-décembre 1942, 27 janvier 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>317</sup> AN 3 AG 2 365, enquête parvenue à Londres en juillet 1943.

<sup>318</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 75

du 16 février 1943 instituant le STO stricto sensu : elle réalise autour de la moitié des départs forcés sous l'Occupation<sup>319</sup>.

L'action a touché beaucoup plus la zone nord que la zone sud, malgré l'effort tardif de rééquilibrage forcé<sup>320</sup>. Elle épargne pratiquement certaines régions comme la Bretagne, le Rhône-Alpes et le Limousin. En valeur absolue, la région parisienne se place en tête avec 55 596 expatriations de spécialistes et 14 061 de manœuvres (69 657 départs) : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, la Seine perd 50 000 spécialistes et 12 000 manœuvres (62 000 départs), contre respectivement 4 546 et 1 411 pour la Seine-et-Oise (5 967 départs) et 1 050 et 650 pour la Seine-et-Marne (1 700 départs). En tenant compte de la Relève volontaire de l'été, le total se monterait depuis juin à 70 219 départs, soit 6.7 % des 1 025 000 ouvriers au travail. Ce taux est dépassé dans une vingtaine de départements. En proportion, c'est le Pas-de-Calais qui souffre le plus avec 19 720 partants<sup>321</sup>. Certains départements dépassent largement le quota imposé. Dans la Marne, il est supérieur de près de 20 %, grâce à un recrutement si massif de manœuvres qu'il compense aux yeux des Allemands le déficit en spécialistes<sup>322</sup>.

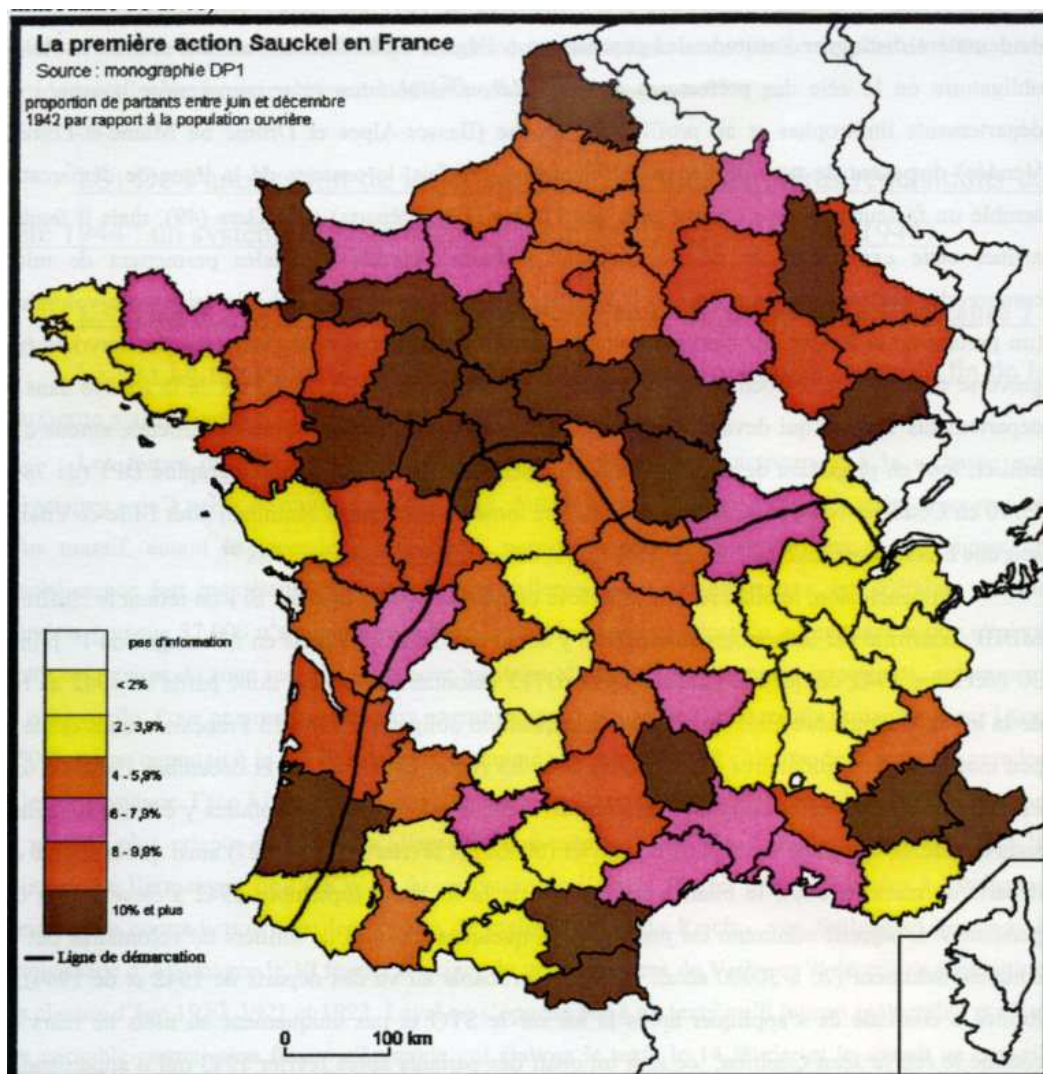
---

<sup>319</sup> Patrice ARNAUD, *Les STO, op. cit.*, p. 12, avance la proportion encore supérieure de 55 à 60 % de requis partis en tout à cause de cette loi, véritable « pierre angulaire de la réquisition ».

<sup>320</sup> Patrice Arnaud avance que la zone nord fournit 79 % du total des départs de la première action Sauckel (163 726 sur 207 233) et fait partir deux fois plus d'ouvriers qualifiés que de manœuvres (113 574 contre 50 512), quand la zone sud ne fait partir que 4 329 spécialistes. ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 12

<sup>321</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 81-84

<sup>322</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 1995, t. I, p. 207



Carte n° I - La répartition géographique des travailleurs prélevés par la première action Sauckel, selon Patrice Arnaud<sup>323</sup>

A l'échelle européenne, les 240 000 Français partis depuis juin 1942 – 260 000 depuis mars – ne représentent que 8.5 % des 2 831 887 nouveaux travailleurs étrangers que, dans son rapport du 23 décembre à Hitler, Sauckel se vante d'avoir apporté avec sa première *Aktion*, neuf mois presque jour pour jour après sa prise de fonction<sup>324</sup>. Les transferts de main-d'œuvre depuis la France pendant cette période représentent l'équivalent d'à peine trois semaines de l'*Arbeitseinsatz* global en Europe occupée, où les départs sont allés au rythme moyen de 300 000 par mois. Mais c'est un apport irremplaçable en main-d'œuvre formée et qualifiée.

Rien n'eût été possible sans Vichy. Abetz l'écrit dès le 7 octobre 1942 à Ribbentrop :

<sup>323</sup> Carte extraite de Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 106

<sup>324</sup> HOMZE Edward, *Foreign Labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 144

un service du travail obligatoire institué par le MBF n'avancerait pas beaucoup plus le recrutement de travailleurs spécialistes français pour le Reich. Sans l'aide des organes gouvernementaux français il ne serait pas possible de repérer les travailleurs hautement qualifiés, en particulier dans les plus petites et moyennes entreprises qui ne sont pas sous surveillance allemande. La zone non occupée serait perdue pour le départ de travailleurs et en zone occupée, les mesures causeraient un tel trouble dans la grande masse des travailleurs français qu'une partie considérable chercherait à franchir la ligne de démarcation pour la zone non occupée<sup>325</sup>.

Politiquement, si Vichy consomme la ruine de son crédit dans l'opinion, rien ne met encore sérieusement en danger le régime ni a fortiori l'occupant. Malgré des démonstrations de refus parfois spectaculaires mais symboliques, les ouvriers, seuls frappés, sont restés isolés et en forte majorité résignés. La résistance civile s'est éveillée, mais pas plus que la Résistance organisée elle n'a pas encore les moyens de soustraire concrètement l'essentiel des désignés à son sort. Le 9 janvier 1943, Goebbels se réjouit dans son journal que le sentiment de résignation soit « assez répandu dans les milieux dirigeants français », et note que si la réalisation du programme Sauckel devrait causer des difficultés, « il n'y a heureusement aucun risque que le peuple français se livre à une résistance active. Bien au contraire, il y règne une indifférence quasi-générale et un comportement totalement apolitique<sup>326</sup>. » De fait, si l'opinion a bien fini de basculer au cours de l'année 1942, il faut encore quelques mois pour que sa révolte se généralise, s'extériorise et se traduise par l'essor de la désobéissance de masse, de la Résistance et de la lutte armée.

---

<sup>325</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 124

<sup>326</sup> GOEBBELS Joseph, *Journal 1943-1945*, Tallandier, 2005, p. 16, entrée du 9 janvier 1943

## Chapitre IV - La loi du 16 février 1943 : le STO par classes d'âge

La population est absolument affolée. On ne peut pas se promener dans les rues sans entendre une mère pleurer le départ de son fils, une femme celui de son mari, etc. Chacun s'interroge pour savoir s'il n'y a pas une solution pour ne pas partir. Tout le monde se sent touché. On se rend bien compte que ceux qui ne le sont pas encore le seront prochainement. Mais devant cette mesure de véritable mobilisation, mesure à laquelle chacun voudrait bien ne pas répondre, on est désarmé. On voudrait bien faire quelque chose, mais seul cela ne servirait évidemment à rien. Et puis, à vrai dire, le Français a un peu peur. La vue de l'uniforme allemand, la crainte de la Gestapo travaillant en étroite collaboration avec la police française, la peur de représailles sur la famille, tout cela empêche chacun de prendre une décision.

Rapport adressé au BCRA par un résistant, 10 mars 1943<sup>1</sup>

Le 15 décembre 1942, Hitler ordonne de mobiliser 300 000 Allemands prélevés dans les secteurs économiques et industriels. Début 1943, le front de l'Est met hors de combat 150 000 hommes par mois. Avant même la capitulation de la VI<sup>e</sup> Armée à Stalingrad les 30 janvier et 2 février 1943, la Wehrmacht réclame l'incorporation de deux millions d'hommes, dont 700 000 pour le front oriental. Elle doit prendre dans les usines des ouvriers de plus en plus âgés : des deux côtés du Rhin, une plaisanterie circule selon laquelle Mathusalem, envoyé par Dieu visiter l'Allemagne, en repart précipitamment parce que l'on mobilise sa classe<sup>2</sup>. Mais l'économie crie grâce : elle a besoin d'un million et demi de bras, dont 800 000 pour l'armement, 80 000 pour les mines, 60 000 pour la sidérurgie<sup>3</sup>. Ce n'est pas par acharnement compulsif que Sauckel réclame de nouveaux travailleurs : ainsi qu'il l'avoue à Laval le 5 mars, les mobilisés allemands remplacés à l'automne précédent par les travailleurs français de sa première *Aktion* sont déjà morts ou hors de combat<sup>4</sup>.

En posant le principe de la capitulation sans condition, la conférence de Casablanca, tenue du 14 au 24 janvier, ne laisse d'autre issue aux dirigeants du Reich que de combattre jusqu'au bout. Le 13 janvier, Hitler proclame la guerre totale, mais le triumvirat Bormann-Lammers-Keitel, quasiment maître d'une politique intérieure délaissée par le Führer, rechigne à en faire une réalité. Goebbels tente de l'imposer par un coup de force qui soit en même temps une démonstration grandiose de propagande à destination du peuple et de l'étranger : le

---

<sup>1</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>2</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, p. 1123, 3 avril 1943

<sup>3</sup> HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, J.H.W. Dietz, Bonn, 1985, tr. anglaise *Hitler's foreign workers*, Cambridge University Press, 1997, p. 256

<sup>4</sup> AN 72 AJ 1929



18 février, au Sportpalast de Berlin, il fait acclamer et plébisciter la guerre totale par 14 000 nazis électrisés par sa harangue. Depuis le 27 janvier, un service du travail obligatoire existe en théorie pour tous les Allemands – son paragraphe 2 en dispense neuf catégories dont... les étrangers résidant en territoire allemand. Le 24 février, un discours retentissant de Hitler réclame « une mobilisation morale et matérielle de l'Europe. » Dénoncé par la BBC, il cause selon les préfets « une véritable angoisse chez la plupart des Français, qui voient leur situation personnelle devenir de plus en plus précaire et dépendre de l'occupant<sup>5</sup>. »

Au moment où leurs pertes s'accroissent et où ils s'orientent eux-mêmes vers des sacrifices accrus, les Allemands ne se sentent aucun scrupule à exiger un effort supplémentaire des vaincus. Ils peuvent se dire qu'après tout, ils ne sollicitent d'eux que la fourniture d'une force de travail, pas celle d'effectifs combattants, et que c'est là une exigence mineure, pour leur propre bien et pour celui de l'Europe entière, qu'il s'agit de sauver du bolchevisme. Cette conviction profonde est reflétée par la fameuse affiche d'origine allemande apposée vers mars 1943 sur les murs de Paris : « *Ils donnent leur sang. Donnez votre travail* », réussite graphique et maladresse langagière - les Français seraient donc incapables de se battre, indignes de verser leur sang ?



*A gauche* : un passant parisien devant la plus célèbre des affiches inspirées par le STO, mars ou avril 1943<sup>6</sup>. *A droite* : l'affiche, d'inspiration allemande, avec son ciel rouge sang.

Malgré la place occupée par sa silhouette imposante, le soldat protège les travailleurs français sans les écraser. Il regarde vers l'est donc vers le soleil levant et l'avenir, peut-être aussi vers le front russe. Les ouvriers français, disposés en deux colonnes le long des lignes de fuite, convergent vers l'usine, et au-delà, vers un but – européen – commun. Leurs tonalités bleues accentuent l'impression de dynamisme, d'acceptation résolue de la contribution demandée. Le thème de la Relève des prisonniers est absent.

<sup>5</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour février, 18 mars 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>6</sup> Cette photographie est placée en couverture du *Journal de la France*, Tallandier, n° 137, janvier 1972

Seule la loi du 16 février 1943 permet de répondre aux exigences allemandes. Avec elle, le recrutement concerne désormais des classes d'âge entières, et de ce fait, le choc et le rejet sont supérieurs à ceux de septembre 1942. Le Service du Travail Obligatoire ne vise pas des groupes restreints ni ne prétend toucher l'« Anti-France. » Il est potentiellement universel. Toute la société ressent l'agression. Le divorce entre les Français et le régime se dessinait bien avant le STO : depuis le discours du « vent mauvais » du 12 août 1941, le Maréchal a pris acte de l'essoufflement de la Révolution Nationale, du rejet de la collaboration et de la contestation grandissante de son gouvernement. Le retour de Laval, le renversement de la situation militaire, l'invasion de la zone sud ou la création de la Milice ont ajouté au discrédit radical de Vichy. Avec la loi du 16 février 1943, le rejet est définitif. Pourtant, il reste encore assez de réserves d'obéissance dans le peuple français pour que le succès de la loi et de la deuxième action Sauckel soient initialement assurés.

## **I - Seconde action Sauckel et loi du 16 février 1943 : contexte et genèse**

Le 4 janvier, un coup de fil de Speer informe Sauckel que par décision du Führer, il n'est plus nécessaire d'avoir « d'égards particuliers » envers la France « lorsqu'il s'agira d'embaucher des spécialistes et de la main-d'œuvre . Il serait loisible d'utiliser la pression et des mesures plus sévères pour le recrutement. » Le 27, Sauckel publie une ordonnance dont un passage terrible, rappelé à Nuremberg puis par tous les ouvrages, signe son arrêt de mort :

Là où le volontariat est refusé (l'expérience apprend qu'il l'est partout), le Service Obligatoire se substitue à lui. Telle est la loi d'airain de l'enrôlement en cette année 1943 : dans quelques semaines, il ne devra plus y avoir aucune région occupée où l'obligation de travailler pour l'Allemagne ne soit la chose la plus naturelle du monde. Nous allons éliminer les dernières séquelles de la somnolence engendrée par notre humanitarisme<sup>7</sup>.

Le 16 février, alors que les besoins de l'économie allemande sont estimés à au moins 560 000 hommes pour le seul mois de mars, Sauckel promet d'en apporter un million à un million et demi au moins d'ici au mois de mai. L'Ouest doit fournir l'essentiel de cette force de travail, l'Est ne devant plus « que » 150 000 hommes<sup>8</sup>. Le GBA renforce donc la pression sur la France. Il a de bons espoirs : d'après ses services, 932 000 prisonniers français sont toujours au travail en Allemagne en décembre 1942 ; les machines et le réservoir de main-

---

<sup>7</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. III, 1972, p. 160

<sup>8</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 261

d'œuvre de la zone sud sont désormais plus accessibles<sup>9</sup>. Enfin, la volonté collaboratrice de Laval ne faiblit pas.

Celui-ci ne peut être surpris, puisque Sauckel l'a averti dès mi-novembre 1942 qu'il y aurait une seconde « action. » Le 11 janvier, le GBA revient à Paris préciser son exigence aux fonctionnaires allemands de la capitale, puis à Laval le lendemain : 150 000 spécialistes de la métallurgie pour le 15 mars, et 100 000 manœuvres en prime. Le front exige le rappel de 700 000 ouvriers, dont 200 000 techniciens de l'armement ; les trois quarts de ces derniers doivent être remplacés par des spécialistes français. Sauckel refuse de croire que la production au service de l'Allemagne est menacée : selon lui, on peut prélever sans risque un tiers des 450 000 métallos qu'il estime rester en France - Vichy n'en recense que 338 000. Les autres n'auront qu'à travailler de façon « élastique » pour maintenir la production. Il parle même de former deux travailleurs qualifiés qui travaillent en France pour un qui partira en Allemagne<sup>10</sup>.

Pierre Laval garantit son obéissance : « Je fais tout pour faciliter la victoire allemande<sup>11</sup>. » Il se plaint toutefois : il reste 1.2 million de prisonniers et 900 000 Français travaillent déjà pour le Reich en France ou outre-Rhin. « Il ne s'agit plus d'une politique de collaboration mais, du côté français, d'une politique de sacrifice, et du côté allemand, d'une politique de contrainte (...). Il ne m'est pas possible d'être simplement le syndic des mesures de contraintes allemandes<sup>12</sup>. » Comme d'habitude, il formule quelques contre-propositions, et comme d'habitude, Sauckel les refuse<sup>13</sup>. Il n'est pas question pour lui, en particulier, d'améliorer le taux de la Relève en passant à un prisonnier libéré pour deux travailleurs - Bichelonne et Lagardelle n'ont pas plus de succès en défendant cette proposition face à Ritter et au MBF. Si Laval et ses hommes manifestent à certains moments quelques réticences, c'est très exagérément que le GBA s'en irrite et parle d'eux comme « de vrais artistes lanterniers. » Unique concession : il accepte juste d'examiner favorablement la vieille idée de transformer 250 000 prisonniers en travailleurs libres, mais à la seule condition d'une réussite complète de ce qui va entrer dans l'Histoire sous le nom de la deuxième action Sauckel. Le chef du gouvernement cède, et fait rédiger une nouvelle loi de recrutement par classes d'âge<sup>14</sup>. A vrai

---

<sup>9</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, op. cit., p. 384

<sup>10</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>11</sup> *Ibidem*

<sup>12</sup> *Ibidem*

<sup>13</sup> *Ibidem*

<sup>14</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, p. 119

dire, il a d'autant intérêt à le faire que sur le terrain, les services allemands locaux ont recommencé à se servir tous seuls en main-d'œuvre.

### **1) Janvier 1943 : offensive et empiètements des services allemands**

L'historien ne comprendrait pas la décision de Laval d'instaurer le 16 février le Service du Travail Obligatoire *stricto sensu* s'il ne mesurait pas son inquiétude devant la vague d'ingérence allemande qui secoue le pays fin 1942-début 1943 : les occupants se servent eux-mêmes sur la main-d'œuvre disponible, n'importe comment et sans égard à la souveraineté nationale.

Le 18 décembre 1942, le paragraphe 22 d'une ordonnance du MBF prescrit des sanctions allant jusqu'à peine de mort contre ceux qui s'opposent aux réquisitions. Fin décembre, les FK informent les autorités françaises locales d'une exigence supplémentaire de 37 000 spécialistes pour l'ensemble de la zone nord. Les services de Vichy, surpris, débordés, sans instructions, restent passifs, ou bien se contentent d'accompagner ou de faciliter l'action des rabatteurs allemands. Le gouvernement semble considérer qu'il s'agit de réquisitions occupantes présentées localement aux préfets, pas d'une part intégrante de l'action Sauckel mise en œuvre selon les accords de collaboration franco-allemands. Très pressés et sans réponse claire des Français, les Allemands opèrent eux-mêmes, dans un parfait arbitraire, sans souci des lois françaises, sans préoccupation que le résultat immédiat. Ils requièrent n'importe qui sans distinction d'âge ou de situation de famille : seules comptent pour eux la spécialité et la qualification de leur proie. A l'arbitraire des FK, qui profitent de l'organisation assez décentralisée du commandement militaire en France, s'ajoute celui des OPA, qui mutent d'autorité qui elles veulent, et celui des commissions mobiles issues des services Sauckel. Celles-ci partent à l'assaut de la main-d'œuvre, se chargeant de taxer les usines et de soumettre l'administration française à leurs vues. Selon un responsable de la Production Industrielle en région lyonnaise :

Les gens qui formaient ces commissions étaient très durs, exigeants, peu enclins aux concessions, avec eux les relations étaient très difficiles. Ils étaient en contact permanent avec leurs chefs à Paris. Ils convoquaient très souvent les fonctionnaires français intéressés. Il faut avoir vécu l'atmosphère de ces palabres, pour se rendre compte de ce qu'est l'humiliation du vaincu<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, p. 302

Un rapport de la Résistance date précisément le phénomène, limité initialement à la zone la plus anciennement occupée : « Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1942, les autorités allemandes procèdent dans différents départements de la zone occupée à des mesures de réquisitions massives d'hommes à partir de vingt ans. » Au moins la moitié des requis semblent obtempérer, selon le rapport, qui parle de départs calmes et dignes, et « même parfois avec une certaine ironie à l'égard des soldats allemands accompagnant le convoi<sup>16</sup> », mais donc sans incidents ni résistance

Le rapport rédigé en 1949 par l'inspecteur du travail résistant Jean Isméolari pour le compte du ministère du Travail démontre combien toute la zone nord est pareillement touchée. Les Côtes-du-Nord sont un département réfractaire où fin novembre 1942, sur un contingent théorique de 1 223 personnes, seuls 722 départs auraient été effectifs. En janvier 1943, les « commissions Sauckel » passent à l'attaque : en une semaine, elles désignent plus de 1 900 personnes, certes pas toutes mises en route<sup>17</sup>. La situation est pire dans l'Yonne, où selon le même rapport, « d'octobre 1942 à mars 1943, le Chef du Service allemand de la main-d'œuvre a soumis le département à un véritable régime de terreur. En novembre et décembre, il fit placarder des affiches enjoignant à tous les hommes de 18 à 45 ans de se présenter à son service. Environ 80% des hommes obéirent à cette première injonction, accompagnée des pires menaces. Ce furent les plus importants départs pour l'Allemagne<sup>18</sup>. » Dans les Ardennes, la FK démet elle-même le responsable de la commission, tant ses excès dépassent les bornes du tolérable<sup>19</sup>. Dans l'Aisne sont convoqués des démobilisés de l'Armée d'Armistice, des garçons de moins de vingt ans, des non-spécialistes, tandis que le Loir-et-Cher et le Maine-et-Loire voit partir des travailleurs de plus de 55 ans<sup>20</sup>. Jean-Pierre Harbulot met en lumière les mêmes dégâts de l'arbitraire allemand en Lorraine, dont 775 ouvriers sont victimes entre les derniers jours de 1942 et le 15 janvier 1943<sup>21</sup>. Il s'agit donc bien d'un phénomène généralisé en zone nord. L'activisme de ces commissions s'étend en zone sud

---

<sup>16</sup> AN 3 AG 2 365. Information arrivée à Londres le 15 janvier 1943.

<sup>17</sup> AN 72 AJ 255. Toutes ne partent certes pas, grâce aux ruses des services français, aux oppositions entre services allemands ou à l'inertie de la population.

<sup>18</sup> *Ibidem*

<sup>19</sup> *Ibidem*

<sup>20</sup> AN F 1a 3669

<sup>21</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 257 et 264. Parmi les victimes, on trouve des agents de maîtrise, des ouvriers de plus de 50 ans, des pères de cinq, sept voire dix enfants, des anciens combattants ou prisonniers des deux guerres, et des démobilisés de la défunte armée d'Armistice. Même des femmes reçoivent des convocations, finalement sans lendemain.

dans un deuxième temps. Leur arrivée à Lyon est ainsi attestée fin janvier 1943<sup>22</sup>. Ne serait-ce que pour maintenir la fiction de sa souveraineté, et pour voir cesser ces abus, le gouvernement français se doit de reprendre la main et d'assumer lui-même à nouveau la mise en route des ouvriers.

L'opinion paraît moins choquée des méthodes brutales employées que des inégalités et des injustices qu'elles entraînent. Quand en janvier-février 1943, la FK de Rouen supervise directement les opérations, qui lui fournissent 6 000 des 9 000 hommes voulus, les industriels convoqués se voient taxer différemment selon que leur entreprise produit plus ou moins pour l'occupant. Certains établissements se voient prélever 80 % du personnel, d'autres s'en sortent indemnes. Le fondé de pouvoir Jean Germain rapporte :

Les patrons ne comprenaient pas pourquoi tel de leurs confrères était plus ou moins exonéré ; et les ouvriers âgés de telle usine et désignés pour l'Allemagne jalousaient leurs camarades plus jeunes qui dans une usine voisine, ne partaient pas. Patrons et ouvriers ont eu en général tendance à rendre le Gouvernement responsable de cette injustice<sup>23</sup>.

Et comme les commissions allemandes se focalisent sur les entreprises les plus visibles, elles ne perdent pas leur temps avec la multitude des petits artisans, boutiquiers ou professions libérales. Le sentiment populaire déplore que trop de privilèges, d'« oisifs », de jeunes célibataires s'en sortent à bon compte aux dépens des vieux ouvriers d'usine<sup>24</sup>. La colère se tourne presque plus contre eux que contre les Allemands ou Vichy. Pas de réflexe patriotique devant l'ingérence ennemie ou de révolte contre l'oppression : l'exigence d'égalité prime sur tout, que ce soit la loi allemande ou française qui règne.

## **2) 16 février 1943 : la loi de conscription du travail**

Le 21 janvier, au conseil des ministres, Pierre Laval semble évoquer surtout les départs d'ouvriers pour l'Allemagne. Il le mentionne dans le communiqué officiel, « afin d'annoncer, par un biais, au public, de nouvelles rafles », commente crûment Pierre Limagne. « Avant de quitter Paris, le chef du “gouvernement” avait eu une longue conversation avec Bussière, préfet de police<sup>25</sup>. » C'est sans doute à cette occasion qu'il a ce trait d'humour désabusé devant les préfets de zone nord, après avoir fait le tour des problèmes ardues de la

---

<sup>22</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., t. II, p. 302

<sup>23</sup> AN 72 AJ 1929, rapport de Jean Germain à Pierre Laval, 13 avril 1943

<sup>24</sup> AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, historique du STO, vraisemblablement été 1944

<sup>25</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1002

Relève, décidément prioritaires: « Nous examinerons les autres problèmes dans un mois, si vous êtes toujours à votre poste et moi au mien<sup>26</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> février, dans un entretien avec son ami Nicolle, Laval dit vouloir que toutes les classes connaissent la Relève. Le 7, il lui apparaît vraiment en forme, « large sourire, sensation de tranquillité, on peut dire même de satisfaction<sup>27</sup>. » Il ne serait donc pas spécialement attristé à la veille de prendre des mesures radicales qui vont compromettre la liberté et parfois la vie d'une bonne part de la jeunesse française. Il semble moins sûr de lui lorsque pour préparer les esprits, il reçoit le 9 les directeurs de journaux<sup>28</sup>. Le dimanche 14, Radio-Paris laisse entrevoir la proche mobilisation civile des jeunes gens des classes 1940, 1941 et 1942<sup>29</sup>.

La seule solution paraît en effet de passer à la mobilisation par classe d'âge, sur le très vieux modèle du service militaire. Le recrutement devient ainsi interclassiste, et l'ensemble de la nation semble partager équitablement le fardeau. L'idée n'est pas si neuve. Précocement, le 17 juillet 1942, Benoist-Méchin avait proposé à Laval un « service obligatoire du travail » par classes d'âge, qui aurait commencé par les classes 1941 et 1942, en compensation du service militaire qu'elles n'ont pas fait. Laval avait objecté que la France, vieux pays de liberté, ne supporterait pas ces méthodes autoritaires inapplicables et que son ministre méconnaissait « le vieux fond individualiste et libéral du vieux tempérament français<sup>30</sup>. » Huit mois plus tard, Pierre Laval doit oublier ses anciens scrupules. Les Allemands l'ont averti dès le 12 janvier qu'ils songent au passage à la mobilisation par classe d'âge, et le 10 février, sous la pression du GBA, le MBF ordonne à l'Ambassade d'exiger du gouvernement de Vichy l'enrôlement des trois classes d'âge 1920, 1921 et 1922<sup>31</sup>. Le président et ses ministres savent eux-mêmes qu'il n'y a plus d'alternative à ce mode de recrutement. Avec son style technocratique inimitable, Jean Bichelonne en fait la froide démonstration mathématique :

---

<sup>26</sup> AN 3 AG 2 365, rapport d'origine résistante du 24 janvier 1943. Le rapport note que 239 000 ouvriers sont déjà partis en Allemagne dont 127 000 spécialistes – et que les incidents continuent partout, parfois plusieurs jours de suite, comme à Clermont-Ferrand.

<sup>27</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice. Journal d'un témoin*, André Bonne, 1947, t. II, p. 109-110

<sup>28</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1034. « Impression de très grand découragement. Propos sur les exigences allemandes, notamment en matière de main-d'œuvre. Il va falloir en arriver bientôt à la réquisition – c'est-à-dire à la mobilisation - la zone dite non occupée souffrira à l'égal de l'autre zone ; on prendra les étudiants comme les jeunes ouvriers... Ce qui leur fera peut-être beaucoup de bien », ajoute pour lui-même le journaliste-résistant sarcastique, « car les milieux bourgeois sont plus atteints par le virus nazi que le peuple. »

<sup>29</sup> *Ibidem*

<sup>30</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, Robert Laffont, 1985, t. II, p. 126-127

<sup>31</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, CNRS Ed., 2010, p. 10 et p. 12

Au 10 février, 76 000 travailleurs étaient partis en 1943 pour l'Allemagne. (...). Si vous comparez ces réalisations portant sur 40 jours avec les demandes allemandes portant sur deux mois et demi, vous constaterez qu'en prolongeant la courbe, il était absolument impossible de servir les demandes allemandes dans un délai suffisant, et par conséquent, d'obtenir les contreparties à nous promises. Le Gouvernement arrivait donc à cette conclusion qu'il fallait substituer à la méthode appelée "prélèvement industriel et commercial" une méthode que je qualifierai de "démographique", c'est-à-dire portant sur une assiette infiniment plus large. (...). Pour les spécialistes à proprement parler, la méthode de taxation directe par les autorités allemandes continuent à s'appliquer. (...). D'ici à la date que je vous ai indiquée, 45 000 spécialistes environ peuvent être trouvés. (...) Si vous ajoutez les 76 000 travailleurs partis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 février aux 45 000 dont je viens de vous parler et que vous le déduisez du total de 250 000 hommes, il vous reste 129 000 hommes. Le problème posé au gouvernement, c'est donc de trouver pour le 15 mars, 129 000 hommes<sup>32</sup>.

Comme la loi du 4 septembre 1942, le nouveau texte est rédigé en commun avec les occupants : une commission franco-allemande s'y emploie à l'Ambassade le 14 février<sup>33</sup>. L'adoption en conseil des ministres de la loi fatidique pour des centaines de milliers de jeunes gens est bâclée en quelques instants le soir du 15 février, Pierre Laval à peine descendu de la voiture qui le ramène de Paris. Selon un rapport reçu par la France Libre, Laval tient aussitôt les propos suivants : « Malgré les exigences effroyables de l'Allemagne, malgré ma conviction qu'ils ont perdu la guerre, je suis d'avis qu'il faut plus que jamais continuer la politique de collaboration parce que maintenant ils seront obligés de nous accorder des avantages précis. » Si le projet n'aboutissait pas et si les hommes demandés n'étaient pas livrés, les Allemands rafleraient eux-mêmes un million d'hommes<sup>34</sup>. C'est là le mélange habituel des illusions de la collaboration d'Etat et de la surestimation des capacités de nuisance allemandes, ceux-ci n'ayant aucun moyen d'atteindre seuls des objectifs si ambitieux.

Quelques instants plus tard, à 17 heures précises, les membres du gouvernement sont réunis en conseil au Pavillon Sévigné sous la présidence du Maréchal. Ce serait sur son intervention, ainsi que sur celle de certains ministres, parmi lesquels Max Bonnafous, que la formule transactionnelle d'un « Service Obligatoire du Travail » aurait été substituée à celle de la mobilisation pure et simple des classes d'âge<sup>35</sup>, sans que l'on sache si l'idée et le nom étaient fixés avant l'ouverture du conseil, ou l'ont été au cours de celui-ci. Au souvenir de Joseph Barthélemy, le Maréchal se préoccupe des réactions de l'opinion publique, et invite les ministres à dire leur avis. Laval bougonne alors : « les ministres peuvent parler, s'ils tiennent à libérer leur conscience. Mais ils ne changeront rien à rien. » Dans ces conditions, aucun ne

---

<sup>32</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 271. Ce discours est tenu devant la presse le 20 février.

<sup>33</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, thèse, université de Paris-I, 2006, t. I, p. 108

<sup>34</sup> AN F 60 1706

<sup>35</sup> *Ibidem*



dit mot<sup>36</sup>. Une rumeur du temps rapporte que seul l'amiral Charles Platon aurait voté contre ladite mobilisation des trois classes d'âges<sup>37</sup> : cela paraît très improbable vu ses opinions ultra-collaborationnistes, même si c'est un fait que sa signature ne figure pas au bas de la loi, soit par abstention volontaire, soit qu'elle n'ait pas été sollicitée, soit qu'il ait été absent ce jour-là. En tout cas, tout porte à penser que nul incident comparable à celui du 4 septembre 1942 ne secoue le conseil des ministres. La loi que neuf d'entre eux cosignent ce soir-là peut être promulguée dès le lendemain – pour l'Histoire, elle porte donc le nom de loi du 16 février 1943 –, quand la promulgation de la loi du 4 septembre 1942 avait attendu neuf jours. Les esprits, à Vichy, se sont bien accoutumés à la soumission et à la radicalisation de la collaboration. La réorganisation lavalienne de l'hiver porte ses fruits.

Dans l'entourage du Maréchal, seul le D<sup>r</sup> Bernard Ménétrel, son filleul, médecin, secrétaire particulier, et fils spirituel, a tenté le 14 février de pousser le vieil homme à s'opposer à la future loi, de concert avec Jean Jardel, secrétaire général auprès du chef de l'Etat : c'est en pure perte, et à la consternation du dernier carré de fidèles, qui en est réduit à espérer un ultime sursaut de résistance du vieillard, et l'attendra en vain<sup>38</sup>. Pétain aurait certes eu un instant des velléités de démissionner plutôt que d'accepter la nouvelle loi<sup>39</sup>, mais comme très souvent, ses velléités restent des velléités. Pétain se contente de ne pas apposer sa signature au bas de la loi, alors qu'il a signé et promulgué celle du 4 septembre 1942. Elle n'est de toute façon plus nécessaire constitutionnellement, et on ignore si Laval a éprouvé le besoin de la solliciter, au moins par souci de propagande. Quoi qu'il en soit, le Ponce-Pilate de Vichy peut se laver une nouvelle fois les mains de ce qu'il laisse faire, espérant sans doute économiser son capital de popularité et se réserver pour l'avenir<sup>40</sup>. En tout cas Pétain, nullement gêné de ne pas avoir à parapher une loi promise à l'impopularité, n'exprime aucun désaveu. Le 21, au cours d'un entretien avec Laval, il se garde de toute allusion au STO, mais selon le communiqué officiel, « [exprime] au président Laval sa satisfaction pour l'effort qu'il poursuit inlassablement et pour les résultats qu'il vient d'obtenir<sup>41</sup>. »

---

<sup>36</sup> BARTHELEMY Joseph, *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, Pygmalion, 1989, p. 149

<sup>37</sup> AN 3 AG 2 365, information datée du 20 février 1943

<sup>38</sup> VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Le Docteur Ménétrel*, Perrin, 2002, p. 219

<sup>39</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 10 et p. 451, n. 56

<sup>40</sup> BARTHELEMY Joseph, *Ministre de la Justice*, *op. cit.*, p. 134. Au souvenir du garde des Sceaux, l'entourage de Pétain espère voir celui-ci « reprendre tout son prestige une fois le plus gros de la tourmente passé » : « Il n'est pas impossible que [cette thèse] ait servi d'argument pour le pousser à se soumettre. A propos de je ne sais quelle mesure relative à l'envoi de main-d'œuvre en Allemagne [sans aucun doute celle du 16 février], j'ai entendu le Maréchal déclarer : 'je ne l'ai pas signée, moi, cette loi. »

<sup>41</sup> Cité par LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, *op. cit.*, t. II, p. 1053

Le nouveau dispositif, en abrégé le SOT, est assez promptement rebaptisé STO, pour des raisons évidentes. L'abréviation originelle, pour la joie des rieurs, subsiste un certain temps sur des documents officiels. Seule la une du *Petit Normand* du 19 février a l'habileté de retourner la maladresse du sigle dans un sens favorable à la propagande officielle : « Service Obligatoire du Travail ? SOT, non pas, mais Sauvegarde de l'Oisif dans la Tentation<sup>42</sup> ! » Une fois tout motif de plaisanterie ôté par l'inversion des dernières lettres, naît le sigle le plus célèbre des années noires, aux trois lettres tombant comme un couperet.

A l'issue de la "délibération" gouvernementale, un communiqué informe les Français de la nouvelle servitude qui s'abat sur eux avec la loi n° 106, communiqué qui part de la Relève et qui aboutit au STO. Sa création est officiellement décidée « en application de la loi du 4 septembre 1942 » – confirmation de l'importance première de ce texte responsable déjà de près de 300 000 départs.

Cette mesure indispensable pour les besoins de notre économie (*sic*) répond également au souci du gouvernement de mettre un terme à l'inégalité choquante qui faisait peser seulement sur les ouvriers des charges qui doivent être équitablement réparties sur tous les Français, quelle que soit leur catégorie sociale.

Le conseil adopté un texte législatif qui rend le service du travail obligatoire aux champs, à l'atelier, à l'usine pour tous les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922. Des mesures particulières sont prévues notamment pour les agriculteurs qui continueront leur travail actuel à la terre<sup>43</sup>.

L'Allemagne n'est toujours pas mentionnée. Le texte insiste sur l'égalité devant les sacrifices, thématique classique et porteuse. La portée de la loi du 16 février, très générale, est atténuée par le communiqué et le décret du même jour, qui précisent que le STO ne vise que les jeunes nés de 1920 à 1922 – dans les faits, la classe 1922 va de loin le plus souffrir. Désormais, chacun sait précisément sur qui le fléau va tomber. L'effet psychologique de la loi est immédiat, énorme et durable : pour des décennies, l'idée s'impose qu'un requis du STO est forcément un jeune homme victime de la loi du STO du 16 février 1943.

Une autre loi du 16 février ordonne de signaler tout changement de domicile même quand il s'opère à l'intérieur d'une commune : le gouvernement se doute que le STO risque d'en faire fuir plus d'un. Sans doute cette loi est-elle l'une des sources de l'aversion durable des Français, pour des générations, à toute obligation de faire connaître son changement de résidence. L'arsenal de contrôle et de répression est complété le 27 mars avec l'institution du certificat de travail, que toute personne de 18 à 50 ans, cheminots exceptés, doit porter sur elle à partir du 20 avril : il est délivré par le patron ou, pour les artisans et travailleurs isolés, par le maire, avec visa du Comité d'Organisation ou du Comité artisanal. Un seul organisme peut

---

<sup>42</sup> Cité par Catherine GRISEL, *La Haute-Normandie dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1986, p. 81

<sup>43</sup> AN 3 AG 2 365

autoriser le changement d'emploi du porteur de visa : le Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire (CGSTO).

La création du CGSTO, annoncée le 15 février par un communiqué, est concrétisée par une loi du 23 février. L'urgence est jugée si grande que, fait exceptionnel, cette loi est publiée dès le 25 au *Journal officiel*, sans que les ministres l'aient contresigné<sup>44</sup>. Chargé de coordonner et de superviser tous les mouvements de main-d'œuvre par délégation de pouvoirs des nombreux ministères concernés, le CGSTO est directement rattaché à Laval. Installé au 3, place de Fontenoy, face à l'École Militaire, il change plusieurs fois de nom sans changer de nature, ni gagner beaucoup en efficacité et en qualité de personnel. Il est rebaptisé Comité Général Interministériel à la Main-d'œuvre par la loi n° 476 du 18 août 1943 et Secrétariat Général à la Main-d'œuvre le 18 janvier 1944. Entre-temps, il reçoit autorité, le 16 novembre, sur l'inspection du travail, jusque-là principale responsable des départs. Sa direction est assumée par Robert Weinmann, né en 1901 : c'est un technocrate proche de Pucheu et de Bichelonne, ex-administrateur du Secours National, qui écrit à l'occasion un article dans *La Gerbe*<sup>45</sup>.

Chaque département se voit imposer un contingent à fournir, et sans cesse augmenté sous la pression des exigences allemandes. Il doit faire d'abord appel aux oisifs, catégorie vague et peu fournie, puis aux jeunes gens du STO. Sont exemptés les ressortissants de 32 professions très diverses, dont les agriculteurs, les mineurs de fond, les membres des forces de l'ordre, la SNCF – même si les cheminots sont requis en dehors de la loi. En principe, le STO dure deux ans, dont on décompte le temps passé aux Chantiers de la Jeunesse et aux armées. Faculté est donnée aux étudiants de faire leur deuxième année en France, et dans l'immédiat, ils disposent d'un sursis jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre – plus tard ramené au 1<sup>er</sup> juillet – pour terminer leur année d'études et passer leurs examens.

En théorie le recrutement par entreprises est interrompu. Dans la pratique, il continue jusqu'à la fin de la deuxième action Sauckel. Jacques Desmarets estime qu'après la promulgation de la loi du 16 février, 45 000 spécialistes restent frappés par le recrutement par entreprises<sup>46</sup>. En théorie aussi la Relève se poursuit, maintenue, comme le confirme un discours de Bichelonne le 20 février. C'est d'ailleurs le 17 février qu'on fête opportunément

---

<sup>44</sup> Ils la signent *a posteriori* le 1<sup>er</sup> mars. BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 412

<sup>45</sup> AN F 60 1454

<sup>46</sup> DESMARETS Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, PUF, 1946, p. 183

le 100 000<sup>e</sup> Relevé officiel, le cheminot Raoul Grandaire, 30 ans<sup>47</sup>. En réalité, avec la loi du 16 février prend fin toute réciprocité systématique.

### 3) L'opinion et la loi du 16 février : une mesure plus égalitaire et plus populaire ?

Le passage au recrutement interclassiste est-il suffisant pour neutraliser en partie l'opinion en contentant sa soif d'égalité devant la souffrance ? Le maire de Nancy Camille Schmitt écrit le 25 février à la FK que « la réquisition de la main-d'œuvre et le recensement enfin étendus à toutes les classes sociales et la chasse aux oisifs » sont très bien accueillis. Le préfet de la Meuse confirme que « la masse se préoccupe avant tout de savoir si les charges en sont équitablement réparties. A cet égard, la loi sur le Service Obligatoire du Travail a été généralement très bien accueillie ; on pensait en effet qu'elle allait supprimer toutes les inégalités dans les prélèvements de main-d'œuvre pour le travail en Allemagne. » Mais le préfet nuance ensuite que « de trop nombreuses exemptions sont venues atténuer la portée sociale de cette mesure. Je citerai le cas des étudiants<sup>48</sup>. »

De fait, l'impression initiale d'une mesure plus égalitaire est vite contrebalancée par le ressentiment populaire à l'encontre des nombreuses catégories d'exemptés non soumis à la règle commune. Au lieu de se réjouir que 60 % des classes d'âge concernées soient épargnés, on y voit surtout de nouvelles injustices. « L'opinion publique a tendance à considérer les employés des administrations, la police, la SNCF ainsi que tous ceux qui peuvent être dispensés de ce service par des instructions du Commissariat Général au Service du Travail comme des privilégiés », notent les préfets de zone sud<sup>49</sup>. Si ouvriers et employés sont désormais à égalité de traitement, tous deux sont déçus par le sursis des étudiants, en quasi-totalité des fils de la bourgeoisie. *A fortiori*, les ouvriers ont cru un instant que les paysans honnis allaient enfin partir pour l'Allemagne eux aussi : ils tombent de haut.

L'exemption de catégories plus limitées est également critiquée, pêle-mêle aussi bien celles des jeunes du dernier trimestre de la classe 1919, non mobilisés pendant la guerre, que des détenus des classes appelées, des membres de la Milice naissante ou des Juifs dont selon les préfets, « on souhaiterait au moins [l'] utilisation dans des chantiers organisés par les autorités françaises<sup>50</sup>. » Selon un rapport du 5 mars des RG, ouvriers et employés parlent à

---

<sup>47</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>48</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 271

<sup>49</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour février, 18 mars 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>50</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour mars, 15 avril 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

Bordeaux d'une revanche de la bourgeoisie et du patronat sur 1936, et se plaignent de partir seuls à l'exclusion des patrons et des fonctionnaires<sup>51</sup>. L'opinion se plaint également partout de désordres, de confusions et de favoritismes dans les désignations. Et comme d'habitude, chaque département s'estime surtaxé par rapport aux autres. En avril, le préfet de l'Allier met le doigt sur le problème-clé de la vieille passion française de l'égalité : « Malgré l'intérêt que présente le maintien sur place de certaines catégories de travailleurs, il n'est plus possible de consacrer des situations privilégiées qui apportent une apparence de justification aux défaillants et nous mènent tout droit à la guerre civile. Le Français reste préoccupé d'égalité. Devant les sacrifices, l'égalité est une forme de la justice<sup>52</sup>. »

Tandis que le préfet régional de Lyon Alexandre Angeli estime qu'« il y aurait eu moins de défaillants s'il y avait eu moins d'exemptés<sup>53</sup> », le commissaire du pouvoir Jean Germain, le 13 avril, recommande la suppression des exemptions, et constate :

Dans une proportion presque totale, les ouvriers sont hostiles aux départs en Allemagne.

Ce n'est pas le travail pour les Allemands qui les rebute puisqu'ils s'embauchent volontiers en France dans une usine allemande. C'est plutôt l'égoïsme, la crainte d'être mal traités, la peur de ne pouvoir revenir, l'effet de la propagande, et sans doute aussi le résultat de consignes communistes.

De plus, ils critiquent violemment la façon dont ils sont désignés, estimant qu'elle est injuste. Enfin, il se crée un fossé entre eux et les exemptés ; fossé qui sera dans l'avenir l'origine de troubles sociaux.

Les chefs d'entreprise qui encouragent leurs ouvriers à obéir et font de la propagande pour la Relève sont très rares.

L'immense majorité se contente d'obéir strictement aux ordres du gouvernement, mais avec une neutralité complète.

Dans beaucoup de petites usines, il n'est pas rare que certains patrons encouragent en sous-main leurs ouvriers à la désobéissance<sup>54</sup>.

Somme toute, le STO est seulement un peu moins impopulaire et perçu comme légèrement plus juste que la loi du 4 septembre 1942. Les classes populaires restent déçues, les autres ne sont pas plus apaisées : « si les réactions ont été variables suivant les hommes et les milieux », résumant les préfets de zone sud en mars, « un profond mécontentement et une grande irritation sont notés dans toutes les classes<sup>55</sup>. » Même les milieux bourgeois et patronaux rejettent le caractère coercitif de la loi et la désorganisation économique qu'elle provoque, et ils craignent que l'envoi d'une masse de jeunes déracinés en Allemagne serve le

---

<sup>51</sup> Bernard LACHAISE, « Les travailleurs de Gironde exploités par le III<sup>e</sup> Reich », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 279

<sup>52</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour avril, 18 mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>53</sup> Rapport du préfet Angeli, mars 1943, cité par Gérard CHAUVY, *Lyon 1940-1947*, Perrin, 2004, p. 288

<sup>54</sup> AN 72 AJ 1929, rapport de Jean Germain à Pierre Laval, 13 avril 1943

<sup>55</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour mars, 15 avril 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

communisme plus que la lutte contre le bolchevisme<sup>56</sup>. Le rejet du STO constitue ainsi un phénomène massif, interclassiste et universel qui ne va cesser de prendre de l'ampleur et de ressouder un pays divisé.

« Les départs des jeunes gens laissent au surplus une impression plus profonde et plus pénible que celle des requis d'usine », note la Sûreté Générale le 18 mars. « La population paraît infiniment plus affectée, et le mot "déportation" est fréquemment prononcé<sup>57</sup>. » En réplique, la presse insiste que la loi met fin au scandale - largement imaginaire - qui consiste à voir de jeunes oisifs se promener tranquillement et goûter à tous les plaisirs pendant que des ouvriers mariés, anciens combattants et pères de famille partent. Il y a une partie de la société française pour la croire, tant depuis 1940, toute une campagne incessante se cristallise autour la figure obsessionnelle des « zazous » – ces jeunes dandys excentriques et aux cheveux longs, amateurs d'alcool, qui écoutent du jazz ou dansent le swing au mépris des pénuries, de l'ordre moral et de l'antiaméricanisme officiels. Caricaturé comme égoïste et paresseux, dépourvu de sens de la famille et de la communauté nationale, pilier de bar et suppôt du marché noir, gaulliste et philosémite par pur snobisme, le zazou est nécessairement un « fils à papa » auquel son argent ou l'arbitraire des désignations permettent d'éviter l'Allemagne. Il dévie la réquisition sur d'honnêtes travailleurs. Les jeunes défailants au STO sont dès lors dénigrés comme des « zazous » auprès d'une opinion rurale et ouvrière qui ne les connaît que par ouï-dire, et les deux termes deviennent presque interchangeable dans le discours officiel. Ce dernier en fait un symbole de l'injustice détestée des réquisitions, qui serait encore pire s'il n'était une application toujours plus ferme du STO. La haine du « zazou » légitime donc pour une part de l'opinion les réquisitions massives, plus tard les chasses à l'homme et les rafles, comme des mesures « sociales. »

---

<sup>56</sup> Rapport des RG de Cannes, 27 mars 1943, cité par LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999, p. 536

<sup>57</sup> AN F 60 1709. Le rapport ajoute que l'exemption des étrangers est très critiquée notamment à Agen, Auch, Port-Vendres, ou encore celle des policiers.



*Caricature collaborationniste reprenant le poncif de l'assimilation entre zazou et réfractaire au STO<sup>58</sup>.*

En réalité, comme le démontre Emmanuelle Thoumieux-Rioux, les vrais « zazous », concentrés sur Paris et quelques grandes villes, sont trop peu nombreux pour expliquer l'ampleur de réquisitions, et âgés de 17 ou 18 ans, ils sont trop jeunes pour être requis<sup>59</sup>. Derrière les idées reçues, il n'y a que la réalité d'une jeunesse sacrifiée.

En accordant tant d'exemptions, le régime fragilise lui-même son nouvel argument fétiche : le STO remplaçant le service militaire de jadis. Singulière conscription, peut se dire la population, puisque c'est bien la première de l'Histoire à épargner en bloc la masse des paysans. Pourtant, assimiler STO et conscription n'est pas en soi un mauvais calcul, tant l'obéissance au service militaire est inscrite dans les esprits. Le Commissaire du pouvoir Mignon, le 17 juin 1943, note dans les Deux-Sèvres que « les Français ont dans le sang la soumission aux règles du recrutement militaire<sup>60</sup>. » En 1939, à la mobilisation, il n'y a aucun phénomène de refus grave malgré le poids du pacifisme, le peu d'enthousiasme et la morosité ambiante, la médiocrité de la propagande officielle. Le 18 mars 1943, le ministère de l'Information ordonne de faire campagne sur l'idée que le STO est une mobilisation qui ne se conteste pas, et que mieux vaut partir au travail en Allemagne que de partir à la guerre : sans l'Armistice, les jeunes « seraient dans les tranchées au lieu d'être dans les chantiers ou les

<sup>58</sup> Dessin extrait de l'ouvrage de Christian DELPORTE, *Les crayons de la propagande. Dessinateurs et dessin politique sous l'Occupation*, CNRS éditions, 1993, p. 157

<sup>59</sup> RIOUX Emmanuelle, *Les zazous, un phénomène socio-culturel sous l'Occupation*, mémoire de maîtrise, université de Paris-X Nanterre, 1987. Du même auteur, « Les zazous, enfants terribles de Vichy », *L'Histoire*, n° 165, avril 1993.

<sup>60</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 34

usines<sup>61</sup>. » Le Directeur des Monnaies, Moeneclaey, démonte cette comparaison dans une lettre ferme du 31 mars à son ministre de tutelle Bichelonne : pour ses jeunes agents, le STO est plus pénible, car au service militaire, le sentiment patriotique apporte un réconfort. Le conscrit n'a pour camarades et chefs que des compatriotes. Il vit en son pays. Il a des permissions, un logement et une nourriture de qualité. Il est souvent logé non loin de chez lui. Enfin, le conscrit en temps de paix ne reçoit pas de bombes sur la tête<sup>62</sup>. Les requis du STO, de leur côté, comparent plus d'une fois leur vie en Allemagne avec la caserne, mais plus souvent encore, avec le stalag : conscrits peut-être, combattants sûrement pas, prisonniers sans aucun doute, eux qui sont censés pourtant partir pour faire rentrer les PG<sup>63</sup>.

Dans la France entière, les rumeurs circulent, reprises et encouragées par la Résistance et la BBC : la main-d'œuvre n'est qu'un prétexte, la « déportation » vise surtout à retirer de France tous les hommes en âge de porter les armes, les jeunes vont être mis en uniforme et servir de chair à canon dans l'armée allemande, les filles vont être requises pour les bordels civils ou militaires de l'ennemi... Vichy et le Reich démentent, mais ils peinent à répondre à cette contre-propagande qui amplifie l'angoisse, la panique liées à l'institution du STO. D'autres rumeurs encore circulent. La France encore malthusienne mesure le péril que le départ massif de ces jeunes fait peser sur une natalité mal en point : de là à en déduire que les Allemands nourrissent un plan délibéré pour « déviriliser » et dévitaliser la « race française » et la faire lentement dépérir, il n'y a qu'un pas<sup>64</sup>. La BBC, les responsables de la France Libre et la presse résistante le franchissent, et parlent d'une volonté d'anéantir la race française. Ce faisant, le risque est grand d'entretenir une confusion avec l'anéantissement bien réel des Juifs de France, dont le sort perd toute spécificité.

---

<sup>61</sup> AN 2 AG 461. L'auteur de la note, reprenant les thèmes lavaliers et collaborationnistes, déclare les jeunes heureux de ne pas avoir à se battre dans une guerre inutile causée par les Juifs, et ajoute que s'ils étaient en Afrique du Nord, ils serviraient de chair à canon.

<sup>62</sup> AN 2 AG 461

<sup>63</sup> Cette thématique existe dès 1942, la Relève et le premier STO. Le 12 janvier 1943, des ouvriers clermontois résument leur vie : deux jours de travail seulement par semaine, le reste du temps derrière des barbelés, comme les prisonniers. AN F 60 1709. Un requis de chez Messerschmitt constate qu'« ici on est considéré comme des prisonniers civils. » AN F 1a 1777.

<sup>64</sup> AN 3 AG 2 365. Le contrôle postal du Puy, entre cent, note également cette rumeur en février-mars 1943. BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 220



## **II - Le recensement de février 1943 et les départs massifs de mars :** **entre résignations, paniques et refus**

Le mois de mars 1943 marque de loin le plus grand pic de départs de toute l'Occupation. Dans l'Hérault, treize trains emportent ce mois-là au moins 1 700 personnes, plus que les six mois précédents, et il part même un convoi par jour du 9 au 14 mars<sup>65</sup>. Au niveau national, mars 1943 exile la moitié des partants du premier trimestre 1943, avec 126 569 départs contre 59 863 en janvier et 63 619 en février<sup>66</sup>. A l'échelle de toute l'Occupation, ce seul mois fait partir entre le cinquième et le quart des requis du STO.

### **1) Le recensement ambigu de février-mars : obéissances, inquiétudes et crise du moral**

Le 2 février, une circulaire de Jean Bichelonne ordonne le recensement de tous les hommes de 21 à 31 ans, répartis en huit grandes catégories : agriculture, industrie, professions libérales, domestiques, fonctionnaires, étudiants, malades, oisifs. La remise des cartes d'alimentation est subordonnée à la satisfaction de ce recensement. La nouvelle est annoncée en gros titres à travers les journaux et les affiches, et dans certaines villes ou gros bourgs, par les crieurs publics. A Poitiers, une réunion à la préfecture explique que le recensement « doit permettre de substituer au système allemand un ordre français meilleur au point de vue social, de reconstituer les effectifs de l'industrie et de renforcer les effectifs de la main-d'œuvre agricole. Pour faire le choix, aucune règle précise ne peut être fixée. M. Bichelonne a invité les préfets à choisir en “despotes éclairés”<sup>67</sup>. » Le jour venu, les recensés défilent dans des milliers de mairies, jusque dans les plus petites communes. Les grandes villes doivent trouver un cadre plus vaste, comme le palais des Beaux-Arts de Lille, le palais Saint-Georges de Rennes ou le musée des Beaux-Arts dans le jardin de la mairie de Bordeaux. Puis une partie des recensés doit revenir lorsqu'elle reçoit quelques jours plus tard sa convocation individuelle pour la visite médicale.

Les intéressés, dans leur masse, ne se soustraient pas au recensement. Marque de docilité ou de peur, de prédisposition à obéir ? Un rapport clandestin du 10 mars 1943 retrace plutôt ainsi la réaction mentale des gens en zone nord : au vu des peines sévères prévues,

---

<sup>65</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 71. La première action Sauckel avait fait partir 1 100 personnes de juin à décembre 1942.

<sup>66</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 78

<sup>67</sup> Cité par Stéphanie MAQUART, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres*, op. cit., p. 16

« chacun s'est dit : "allons toujours nous faire recenser, il sera toujours temps de disparaître quand on me convoquera pour partir"<sup>68</sup>. » Des raisons plus cyniques expliquent peut-être le calme relatif qui accompagne le recensement. Pour le préfet du Calvados, sans illusions, « il faut attribuer ce calme à ce que l'ensemble des jeunes gens pensent que c'est le voisin qui partira et non lui-même<sup>69</sup>. » C'est constater l'individualisation des réactions, l'ampleur du repli sur soi, et le délitement de la cohésion sociale. Cela aide l'administration à gérer cette immense tâche en un temps record et sans difficulté majeure. Comme le constate un résistant désabusé :

les opérations se sont passées d'une façon admirable. Aucun retard. Les dates prescrites ont été, pour l'immense majorité des cas, respectées scrupuleusement. (...) Nulle part ou presque, on n'a rencontré opposition de la part des agents chargés du travail de recensement, les mots d'ordre n'étant pas venus à temps<sup>70</sup>.

*Exemplaire vierge d'un certificat de recensement en mairie, février 1943<sup>71</sup>*

Le recensement révèle quelque 715 000 jeunes passibles du STO. Seuls 52 000 sont déclarés inaptes aux visites médicales (7.27 %). De nombreux récits ou monographies évoquent certes des médecins résistants ou complaisants, qui prononcent généreusement des inaptitudes infondées. Mais en mars 1943, ces praticiens sont encore soit minoritaires, soit trop surveillés ou trop intimidés pour agir sur une échelle plus vaste.

L'ampleur des exemptions *de jure* est autrement considérable. Elle réduit la marge des recruteurs, et constitue à terme un danger pour le STO dans son ensemble. 418 000 personnes

<sup>68</sup> AN F 1a 3777

<sup>69</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 268

<sup>70</sup> AN 3 AG 2 365, rapport du 17 mars 1943 adressé au BCRA.

<sup>71</sup> Photographie extraite de France MIJOLLA et Pierre AUBERT, *La Seine-et-Oise dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1989, p. 63

bénéficient d'un chef d'exemption, soit bien plus de la moitié des recensés (58.46 %), et les deux tiers des hommes reconnus valides (63.04 %). Les 302 000 agriculteurs représentent 72.25 % des exemptés et 42.24 % des recensés. Suivent 116 000 policiers, gendarmes, mineurs de fond, employés SNCF ou étudiants. Les cheminots peuvent être néanmoins requis en dehors de la loi, néanmoins, et les étudiants ne sont qu'en sursis. Ne restent disponibles que 245 000 jeunes. Dans l'immédiat, c'est assez pour conclure la deuxième action Sauckel : 81 000 d'entre eux partent en Allemagne dès avant mi-avril, et 7 000 aux chantiers Todt<sup>72</sup>.

Le recensement ne se passe pourtant pas partout sans troubles ni désorganisation. Même dans la ville de Vichy, l'effervescence règne autour de la mairie, car le préfet ne tiendrait pas compte des critères officiels, et de nombreux paysans se retrouvent désignés. Il faut faire des démarches auprès des cabinets de Laval et Pétain<sup>73</sup>. Un informateur du régime, l'industriel Jules Verger, proche du D<sup>r</sup> Ménétrel, rend compte d'un chaos général :

A l'heure actuelle les recensements, visites médicales et départs s'effectuent dans le plus grand désordre ; les organismes ministériels et les administrations manquent d'instructions. Des cultivateurs sont appelés, le point de savoir si les mois de guerre, de temps de chantiers compteront ne sont pas fixés, la Production Industrielle n'arrive pas à doter les hommes de bleus et de souliers. Une seule chose est sûre : les hommes partent<sup>74</sup>.

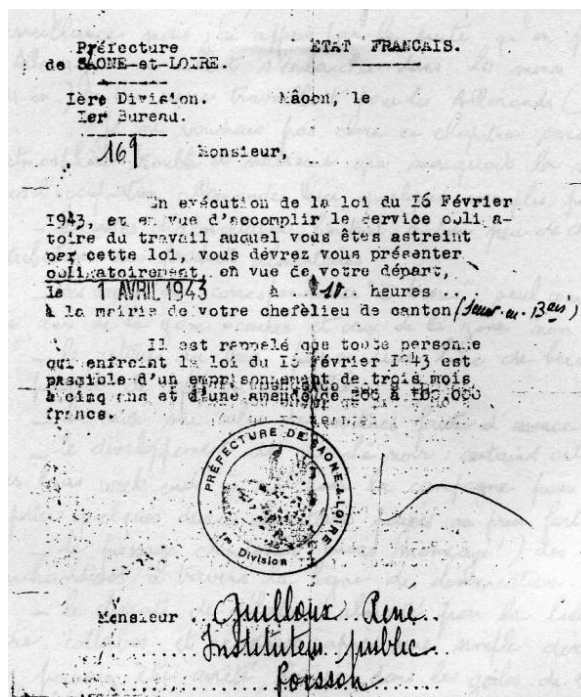
La conclusion est exacte : malgré le désordre et les dysfonctionnements – et malgré les contestations populaires croissantes – la machine à exiler fonctionne somme toute très bien.

---

<sup>72</sup> AN 72 AJ 255, lettre personnelle et confidentielle de G. Morane, responsable au CGSTO, 2 juin 1943. Archives du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Les chiffres rapportés par les anciens collaborateurs de Jean Bichelonne le 15 novembre 1950 sont rigoureusement identiques, in *La vie de la France sous l'Occupation*, Plon, 1957, t. I, p. 49-50 ; ce sont eux qui précisent le nombre des 302 000 agriculteurs et des 116 000 autres exemptés.

<sup>73</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 120, entrée du 3 mars 1943

<sup>74</sup> AN 2 AG 81, secrétariat particulier du chef de l'État, historique du STO par Jules Verger, mars 1943. Dans son rapport du 13 mai, le même témoigne que rien ne s'est arrangé : « Dans le public, on ne comprend absolument rien aux méthodes suivies pour les désignations de travailleurs pour l'Allemagne. L'état d'esprit est désastreux, d'autant plus qu'à ces désignations s'ajoutent celles pour l'Organisation Todt et, dans certaines régions, des réquisitions pour l'autorité militaire. »



*Convocation de René Guilloux pour le STO, mars 1943*<sup>75</sup>. Le document ne mentionne ni la date de départ de la préfecture, ni la fonction du signataire. La signature est minimaliste, sinon indéchiffrable. Ces absences traduisent la précipitation et l'improvisation dans laquelle les services français organisent les départs massifs de février-mars 1943. La mention des sanctions légales contre les défaillants – trois mois à cinq ans de prison, 200 à 100 000 F d'amende – dissuade de désobéir et contribue au succès de ces départs.

Ailleurs, les interférences et les empiètements de l'occupant donnent un goût douteux au recensement. Ils démontrent à l'opinion que la loi du 16 février est d'inspiration allemande, ou en tout cas, que le gouvernement est incapable comme promis d'être le seul et souverain maître des modalités de son application<sup>76</sup>. La propagande résistante en fait ses choux gras, soulignant qu'il n'y a pas à obéir à un gouvernement sans souveraineté, et que se soustraire au STO dicté par le Reich représente un devoir national. L'effet désastreux des ingérences allemandes n'est nulle part plus net dans la Seine. Les occupants y prennent en charge eux-même le recensement, et confondent ouvertement recensement, convocation et envoi dans le Reich ou à Todt, tout en piétinant les dispositions françaises. Des informations remontées à Vichy signalent en région parisienne - comme parfois aussi en zone sud - des départs d'Alsaciens-Mosellans officiellement exemptés de tout STO<sup>77</sup>. Un témoin oculaire assiste le 25 février aux signatures forcées de contrats au 31, bd Magenta : ni l'âge ni le

<sup>75</sup> Photographie extraite de René GUILLOUX, *Comment j'ai vécu la deuxième guerre mondiale sans « la faire »*. Sans « mourir pour Dantzig », j'aurais pu mourir à Dantzig !, mémoires inédites, s.l.n.d., p. 9 bis. Reproduit avec l'aimable autorisation de son petit-fils Antonin Guilloux.

<sup>76</sup> Voir par exemple le rapport Carles du 5 avril 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 545

<sup>77</sup> AN 2 AG 490

nombre d'enfants ni la situation professionnelle n'ont la moindre importance pour les Allemands, et les interventions patronales sont balayées d'un revers de main :

J'ai vu débouter un comptable, père de 3 enfants, et âgé de 51 ans.

Les autorités allemandes répondent d'ailleurs que le tour de départ n'a pas d'importance puisque tout le monde partira.

Les jeunes garçons partant avaient tous plus de dix-sept ans.

La mesure de réquisition porte également sur les femmes (mais en proportion beaucoup plus faible – pour l'instant<sup>78</sup>.

Le préfet de police Bouffet, dans son rapport du 5 mars 1943, confirme que les opérations de recensement ont

troublé profondément la population. Il y a eu un émoi général dont on ne saurait méconnaître l'intensité ni prévoir les suites. Les assujettis se présentent aux opérations avec dignité, mais on les devine inquiets sur leur sort qui les attend et les conséquences de la mesure. Toutefois, le retrait du personnel allemand qui se trouvait dans les centres de recensement et la révision des ordres de départ délivrés par l'autorité allemande ont contribué à éclairer l'opinion publique et à apaiser l'émotion intense qui s'était manifestée le 15 février<sup>79</sup>.

L'émotion populaire ne se prolonge cependant pas en résistance ouverte ou même passive, et selon le préfet, les opérations se déroulent désormais sans incidents notables :

Le public paraît maintenant avoir compris le sens des mesures en cours, ainsi que le principe de justice sociale qui les a inspirées. Il était devenu indispensable de répartir sur toutes les catégories de population les charges créées par les nécessités de l'heure présente, et à cet égard, la loi du 16 février 1943, en instituant le Service du Travail Obligatoire, présente un caractère d'équité qui ne saurait être méconnu. (...) Les mesures annoncées le 22 février : assouplissement de la ligne de démarcation, suppression de la zone interdite et attribution du statut d'ouvriers à 250 000 [prisonniers], ont été accueillies avec satisfaction par l'opinion publique, qui apprécie à sa valeur l'importance du résultat obtenu par le gouvernement<sup>80</sup>.

L'apaisement supposé est tout relatif. Les Français ayant obtenu de pourchasser eux-mêmes les réfractaires, le chef de la police municipale Emile Hennequin, organisateur de la rafle du Vel' d'Hiv' l'année précédente, est chargé d'arrêter à domicile les jeunes gens qui ont boudé le recensement<sup>81</sup>. L'opération commence dans la nuit du dimanche 28 février au lundi 1<sup>er</sup> mars. Des barrages de bois sont installés à certains carrefours populeux pour mieux intercepter les « oisifs. » Des jeunes gens arrivent rue des Saussaies menottés. Des garçons de café, des coiffeurs, des employés de grands magasins sont obligés d'aller remplacer en usine les requis du STO, ou encore des artisans et des boutiquiers du VI<sup>e</sup> arrondissement. Des femmes sont forcées de quitter les grands magasins comme la Samaritaine ou les maisons de

---

<sup>78</sup> AN F 1a 3777

<sup>79</sup> AN F 1a 3777

<sup>80</sup> *Ibidem*

<sup>81</sup> AN 3 AG 2 365, rapport sur le STO rédigé après fin février 1943

couture pour aller remplacer des travailleurs expatriés chez Renault. Ces mesures sèment le désarroi dans une population parisienne tétanisée<sup>82</sup>.

Tout vichyste qu'il soit, Pierre Nicolle, arrivé à Paris le 16 mars, décrit une situation bien moins apaisée que ce que prétend le rapport Bouffet du 5 :

Paris est extrêmement nerveux devant les mesures prises pour le recrutement et le départ des recensés et des jeunes mobilisés du STO. La police est sur pied. Partout on se bute à des barrages d'agents accompagnés d'inspecteurs, en particulier dans le métro. De véritables rafles sont pratiquées dans les rues, les établissements de plaisir. On signale qu'au champ de courses de Maisons-Laffitte, plus de 700 turfistes ont été appréhendés et dirigés immédiatement sur Compiègne. Tous ces faits sont colportés. Il s'en dégage une impression de crainte et les gens se terrent ; le soir surtout, chacun reste chez soi<sup>83</sup>.

Dans cette atmosphère tendue, les bruits les plus fous courent : imminence d'un débarquement, envoi en camp de concentration en Allemagne de tous les Français de 18 à 60 ans dès que le premier soldat anglo-saxon posera le pied sur le continent, mobilisation prochaine de tous les travailleurs français dans la Wehrmacht, car des travailleurs français en Allemagne auraient été vus en uniforme, etc.

Ce ne serait rien si des rafles allemandes ne se multipliaient pas à l'appui des départs, semant la peur et brisant les résistances. L'encre du recensement n'est pas toujours sèche que les Allemands font comprendre qu'ils sont prêts à prendre les choses en main eux-mêmes si les convois ne sont pas remplis. Le 1<sup>er</sup> mars, à 5h30 du matin, sous le prétexte infondé que 600 requis ne se seraient pas présentés au dernier train pour le STO, tout le quartier de l'Hôtel-de-Ville de Villeurbanne est bouclé, puis les logements sont visités un à un, et les hommes de 17 à 55 ans rassemblés devant la mairie : 130 hommes selon le préfet régional, 300 selon la Résistance sont conduits à la gare et déportés à Compiègne puis Mauthausen, en compagnie d'une cinquantaine de Lyonnais raflés le 19 février au bar Le Carillon. Le choc est tel que les jours suivants, personne n'ose plus se soustraire au recensement ni à la visite médicale dans les villes voisines<sup>84</sup>. A Nancy, où seul un quart des 900 jeunes gens convoqués se sont rendus au départ du convoi du 3 mars, les rafles dans les brasseries, dans les rues ou à domicile se succèdent du 2 au 15 mars : plus de 440 personnes de 17 à 60 ans sont envoyées à Compiègne, dont beaucoup partent pour les camps de concentration. Le préfet régional Jean Schmidt, plus soucieux de fournir le contingent que de protéger la population, a la maladresse de procéder à son tour le 9 mars à des rafles que le public ne peut qu'assimiler à celles des Allemands. Ces procédés révoltent d'autant plus la population que les victimes n'ont rien

---

<sup>82</sup> *Ibidem*

<sup>83</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 132

<sup>84</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990, p. 230-231

d'individus dangereux<sup>85</sup>. Enfin, le 11 mars, plus de 1 100 jeunes gens qui s'étaient engagés en hâte dans la police marseillaise pour échapper au STO sont raflés par les Allemands pendant leur entraînement au stade Buisson. 500 d'entre eux sont envoyés outre-Rhin : l'émotion est intense dans la cité phocéenne<sup>86</sup>.

Un rapport du 1<sup>er</sup> avril 1943 reçu au BCRA montre que ces rafles « arbitraires et incohérentes » se reproduisent dans une bonne part de la France, non à cause du MBF ni de Vichy, mis devant le fait accompli, mais des initiatives locales des fonctionnaires nazis du GBA, épaulés par les FK. Leurs exactions n'ont pour borne que la capacité d'opposition des fonctionnaires du régime. En Haute-Vienne, le préfet obtient que l'on tienne compte de la situation des gens ; dans l'Yonne, il laisse les Allemands libres de faire ce qu'ils veulent. Ici et là des étudiants sont requis, des gens de 30 à 40 ans remplacent les défaillants :

Au total, l'exaspération contre ces mesures arbitraires est générale. Elle vise aussi bien le gouvernement dont l'impuissance n'est que trop visible, que les autorités d'occupation dont l'arbitraire est flagrant. La création du CGSTO est le seul moyen qui ait pu être imaginé pour substituer un peu d'ordre à cette anarchie. Il est trop tôt pour dire si cette mesure sera efficace. (...) En effet, les fonctionnaires de Sauckel tiennent à leur place. Ils voudront la défendre en s'imposant. Ils tirent, d'autre part, de lâches profits des actes d'arbitraire qu'ils commettent<sup>87</sup>.

Au prix de l'exaspération générale décrite, les rafles atteignent leur but : intimider suffisamment la population pour que les départs de mars 1943 réussissent au-delà de toute espérance.

Malgré Stalingrad, l'opinion est alors à la morosité. La presse officielle insiste sur la contre-attaque allemande en Russie. La bataille de l'Atlantique perdue. Les Allemands tiennent toujours la Tunisie. La querelle Giraud-de Gaulle suscite le trouble. Les bombardements alliés accentuent le désarroi. Tous ces éléments prédisposent plus à l'abattement qu'à la résistance. Le choc des départs massifs accentue les doutes envers les Alliés, la France Libre et la Résistance intérieure. La concordance des sources ne laisse aucun doute sur le caractère général et national de cette crise du moral et de cette crise de confiance envers les Alliés et les résistants.

Crise ainsi en Provence, où le 19 mars, une information clandestine résume : « Moral population très éprouvé, demande l'arrivée des Alliés<sup>88</sup>. » A Bayonne, selon un rapport

---

<sup>85</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 281-283. Pour le récit d'un raflé et le choc subi par les familles et les proches des victimes, voir Lucien GEINDRE, « La grande rafle de mars 1943 », *Revue lorraine populaire*, n° 110, 1993, p. 77-80. Plusieurs raflés doivent la liberté sinon la vie à leur emploi au service des Allemands, notamment aux aciéries de Pompey.

<sup>86</sup> AN 3 AG 2 365. Voir aussi *infra*, chapitre IX, p. 840

<sup>87</sup> AN AN 3 AG 2 365, rapport daté du 1<sup>er</sup> avril 1943

<sup>88</sup> AN 3 AG 2 365

résistant du 15, la population est accablée, recevant d'Allemagne de mauvaises nouvelles des premiers ouvriers partis – certains sont même déjà morts sous les bombes anglaises – ; elle se montre moins enthousiaste envers les Anglo-Américains, et tentée par le désengagement<sup>89</sup>. Le même jour, à Tours, on note « un fléchissement du moral. Les départs en Allemagne en sont la cause principale. » L'absence d'événements militaires nouveaux, quand le départ massif des jeunes les rend plus nécessaires que jamais, rajoute au désarroi et à la désaffection<sup>90</sup>. Le même mécontentement et un sombre pessimisme règnent à Reims et dans l'Est tout entier, d'après un rapport du 25 mars<sup>91</sup>. Les conseils de la BBC paraissent dépassés et inefficaces, les mouvements de résistance absents ou incapables de combattre les départs massifs, aussi les clandestins constatent-ils avec angoisse que « le thermomètre du "gaullisme" baisse actuellement d'une façon terrible », au point que les « Vive de Gaulle ! » auraient disparu des cris scandés au départ des trains<sup>92</sup>.

Les chefs des mouvements de zone sud sont désespérés par ces départs massifs qui ruinent leur crédibilité, et submergés par l'afflux de milliers des jeunes gens qui se réfugient dans les forêts et les montagnes. D'Astier, chef de Libération, et Frenay, chef de Combat, en viennent à abandonner leur inimitié et leur prudence ordinaire pour lancer des mots d'ordre communs d'insurrection générale et de guérilla à outrance : ils sont annulés par Jean Moulin et le général Delestraint à leur retour en France en avril. A Londres, Charles de Gaulle lui-même propose à Winston Churchill, le 10 mars, une insurrection générale qui freine les départs au STO, pour peu qu'elle se déroule en concomitance avec une opération militaire alliée : sa lettre n'a pas de suite, car le débarquement n'est pas prévu pour 1943<sup>93</sup>. La colère quelque peu gallocentrique de la population et d'une partie des résistants continue donc à se porter de longues semaines contre ces Alliés apparemment passifs et inefficaces, qui se gardent bien de bombarder les rails et les tunnels comme le leur suggère le Front national. Cette crise est attestée également en Belgique, où elle semble encore plus précoce<sup>94</sup>, et les Néerlandais éprouvent probablement des sentiments similaires.

---

<sup>89</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>90</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>91</sup> Les trois rapports se trouvent en AN F 1a 3777.

<sup>92</sup> AN 3 AG 2 365, rapport sur la zone sud adressé au BCRA le 10 mars 1943

<sup>93</sup> CORDIER Daniel, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Gallimard, 1999, p. 332-333

<sup>94</sup> AN 365 BCRA. Le 4 novembre 1942, un informateur rapporte que dans la région de Charleroi - bassin industriel majeur - on s'empare contre les Alliés qui ont beaucoup promis mais laissent tomber la population au moment où la « déportation » va s'aggravant ; la Résistance locale est désemparée. Au printemps 1943, toute la Wallonie semble frappée des mêmes sentiments. Le capital de sympathie des Anglo-Saxons y diminue au profit de l'URSS.



Aucune aide extérieure n'est à espérer, alors que tout se passe extrêmement vite, et que l'individu ne dispose que de fort peu de temps pour réagir. « Un fait a particulièrement frappé les esprits : la rapidité avec laquelle le Service du Travail Obligatoire a été mis en vigueur. On entend déclarer couramment, à ce sujet, que rarement en France une loi a été appliquée aussi vite (...) », commente la Sûreté Générale le 18 mars. « Cette constatation confirme, dans l'esprit des gens, l'idée de "dépendance" de plus en plus étroite dans laquelle se trouve la France vis-à-vis de l'Allemagne<sup>95</sup>. » Le rapport d'un résistant analyse finement, pour Paris, les réactions et la psychologie d'une population désemparée :

Ces mesures produisent (...) dans la population une émotion aux limites de l'affolement. Elles sont partout l'objet des conversations, des commentaires. Le désir d'échapper, de faire échapper les jeunes gens à la réquisition est évidemment très répandu. Mais en même temps un sentiment d'impuissance, la certitude qu'on ne peut guère compter sur une aide efficace conduisent très vite à la résignation. Dans l'industrie les dirigeants souhaitent faciliter l'évasion du personnel, mais montrent peu d'initiatives. Ils subissent une pression extrêmement vive, parfois violentes des autorités allemandes. Les exigences de ces dernières s'accompagnent parfois de menaces les plus brutales.

Certes des employés de mairie sabotent le recensement, des trains partent révoltés, mais « tout cela reste sporadique. Il manque en présence de l'ampleur et de la gravité du phénomène une action concertée, méthodique, systématique. » D'où le pourcentage réduit de fuyards, alors qu'il est facile de prendre le train sans être contrôlé et que la ligne de démarcation n'existe plus. Enfin, précise le rapport,

il existe aujourd'hui chez les Français une appréhension devant l'illégalité, un désir d'"être en règle" vraiment stupéfiant chez un peuple réputé frondeur et indocile. Et cependant, les illusions sur le sort des déportés se sont bien dissipées (...) On se soumet par crainte d'être privé de sa carte d'alimentation. Par crainte d'être repris tôt ou tard par le gendarme<sup>96</sup>.

Le 10 mars, un rapport du Front National dépeint le ressenti populaire, décrit le caractère central pris par le drame du STO, mais analyse aussi pourquoi le choc ne s'accompagne pas d'un refus actif et d'un passage au combat :

Le drame français n'est plus aujourd'hui le ravitaillement. C'est la déportation. (...) Les départs s'accroissent à un rythme qui devient véritablement hallucinant. Il n'est pas de Français qui ne connaisse autour de lui un ou deux, ou même trois partants. Les ateliers achèvent de se vider. (...)

Les réactions de la population ne sont évidemment pas uniformes. En règle générale, les gens s'inclinent devant ce qu'ils considèrent comme un grand malheur public et parce qu'ils n'aperçoivent pas les moyens de s'y soustraire. Il est en effet extrêmement difficile d'échapper aux opérations de recensement et de recrutement.

Les départs en masse donnent seuls lieu à des manifestations hostiles et il est courant de voir les partants exprimer leur colère dans les gares par les cris de "A bas Laval, Laval au poteau"<sup>97</sup>.

---

<sup>95</sup> AN F 60 1708

<sup>96</sup> AN 3 AG 2 365, rapport sur le STO rédigé après fin février 1943

<sup>97</sup> IHTP, 72 AJ 63

Sur un ton similaire, *Combat* déplore en février l'inaction de la population :

Après la flambée de colère, beaucoup de Français sont retombés dans l'indifférence ou l'accablement. Ils assistent aux départs sans révolte et ne réagissent plus. C'est sur l'accoutumance, leur résignation à l'oppression que compte le Reich. Français, ne faites pas le jeu de Hitler. Vous attendez la victoire : il faut la mériter.

Célèbre enfin est l'appréciation sévère de l'écrivain résistant Jean Guéhenno :

Si le climat avait été à la résistance, si toutes les administrations avaient été complices pour saboter les ordres, il eût fallu aux Allemands des armées de policiers pour rassembler les convois de forçats. Mais dans la situation actuelle, il ne reste plus aux courageux à peu près aucun moyen de s'échapper, sans papiers, sans cartes d'alimentation. L'ensemble de ce pays n'est plus qu'un protoplasme peureux. Aucune pensée n'intervient plus nulle part. Comment remonterons-nous de cette honte et de cet avilissement<sup>98</sup> ?

Au-delà du découragement, de la surprise, de l'attentisme désengagé ou du légalisme, au-delà encore de l'absence d'alternative matérielle au départ, les individualismes et les jalousies sociales continuent à pousser au départ, au nom de l'égalité. Les rancœurs sévissent toujours entre individus, entre professions, d'une entreprise à l'autre, d'un département ou d'une région à une autre. Hors les bénéficiaires, nul ne songe à se réjouir que certains individus ou certaines catégories échappent au moins au départ. Le 18 février, les mille personnes qui manifestent à Flers lors du départ de 130 requis protestent surtout contre le régime de faveur dont bénéficient leurs concitoyens employés aux usines Luchaire, classées « prioritaires. » Et c'est là la principale voire l'unique manifestation d'envergure que le STO suscite dans l'Orne de toute l'Occupation<sup>99</sup>.

Enfin, l'exigence d'égalité fait également bon ménage avec la xénophobie. L'opinion ne tient aucun compte de ce que depuis 1939-1940, de très nombreux étrangers sont asservis dans les GTE ou requis en priorité pour les travaux de l'Organisation Todt, républicains espagnols en tête, sans oublier que leur licenciement par Vichy a fait d'eux, en 1940-1942, les premiers contraints de s'expatrier « volontairement » en Allemagne. Depuis fin 1942, la population se plaint dans la Loire de voir les étrangers, qui n'ont pas fait la guerre, rester tranquillement chez eux<sup>100</sup>. En Ariège, « on juge inadmissible qu'ils demeurent à leur travail et que des Français laissent leur pays à des étrangers<sup>101</sup>. » Le préfet de Haute-Loire confirme à

---

<sup>98</sup> GUEHENNO Jean, *Journal des années noires*, Gallimard, 1947, rééd. Le Livre de Poche, 1966, p. 369, entrée du 22 février 1943

<sup>99</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, Université de Caen, 2006, p. 54

<sup>100</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 440

<sup>101</sup> LAURENS André, *Le STO dans l'Ariège*, op. cit., p. 202

son tour le 5 mai que « l'opinion ne comprend pas pourquoi les étrangers – Italiens, Espagnols et les Juifs – ne sont pas touchés par le STO<sup>102</sup>. »

En zone sud, la Sûreté Générale note comme ailleurs un mécontentement exacerbé par l'exemption des cultivateurs, étudiants, policiers ou étrangers, mais elle constate que

d'autre part la classe ouvrière de Lyon semble se soumettre mieux aux diverses mesures de réquisition depuis les opérations de recensement des hommes de 21 à 31 ans et l'application du STO. Elle a le sentiment de n'être plus seule à supporter les sacrifices qu'on lui impose au nom de la relève<sup>103</sup>.

Et de fait, plus la population a le sentiment d'un effort de répartition égalitaire du fardeau, plus sa docilité augmente. Le préfet de la Meuse fait ainsi partir les fonctionnaires dès le premier convoi par classe d'âge : l'impression produite sur l'opinion est excellente, et les départs suivants sont acceptés plus facilement, et de ce fait, « c'est par la persuasion beaucoup plus que par la contrainte » que son département honore son contingent<sup>104</sup>.

Jusqu'à la fin de l'Occupation, presse clandestine et radios alliées exaltent l'insurrection spectaculaire qui secoue à deux reprises l'usine Vermorel de Villefranche-sur-Saône, les 18 mars et 6 avril 1943. Elles posent – vainement – en exemple ce cas exceptionnel où les ouvriers barricadent leur usine et s'y retranchent plutôt que de partir. Pourtant, à l'origine, il s'agit d'un simple refus de l'inégalité devant le fardeau. Le 18 mars, la direction informe le Comité Social de l'usine que 46 ouvriers et 18 techniciens sont désigné pour l'Allemagne. Les 900 ouvriers métallos se rebellent, soutenus par les cellules résistantes. Le bruit court que les techniciens ont été rayés de la liste *in extremis* : à la reprise de 13h30, le mot d'ordre de grève avec occupation des locaux est lancé, sur le slogan : « tous ou personne ». Les gardes mobiles envoyés par le sous-préfet trouvent des ouvriers qui les attendent de pied ferme, retranchés derrière les machines. Femmes en tête, tous refusent tout compromis et promettent de se défendre. Dans la ville, la connaissance de l'événement se répand et toutes les entreprises bruissent de menaces d'arrêt de travail avec occupation des lieux. Appelés par le sous-préfet, les Allemands arrivent avec des mitrailleuses, sont accueillis par les huées et les chants subversifs. Les ouvriers ne cèdent pas, le sous-préfet et les Allemands baissent les bras : personne ne part<sup>105</sup>. Le 6 avril, ils reviennent à la charge : cette fois l'usine est évacuée de force, les requis emmenés, les meneurs déportés et le patron Victor

---

<sup>102</sup> BOULET François, *Haute-Loire*, p. 222

<sup>103</sup> AN F 60 1708, rapport de la Sûreté Générale, 18 mars 1943

<sup>104</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de la zone nord pour mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>105</sup> AN F 60 1709, rapport sur les événements lu à la radio d'Alger en août 1943. Croisé avec un rapport préfectoral non daté, AN F 1 a 3775

Vermorel, jugé trop compréhensif, interne<sup>106</sup>. Entre-temps, les slogans sont passés du « Tous ou personne » au « Pas un homme pour Hitler », ce qui témoigne d'une évolution certaine. Après la révolte contre l'injuste répartition du fardeau, la lutte se colore de motifs patriotiques. Ailleurs, cependant, ce passage tarde souvent à se faire.

Ainsi, Vichy n'a point légiféré en vain : les départs massifs de mars sont servis par l'effet de surprise, le légalisme traditionnel, la peur des représailles allemandes ou françaises, l'attentisme découragé et le sentiment qu'il n'y a rien à attendre des Alliés ou de la Résistance, le désir que tous aient leur part du fardeau. Pourtant, si le recensement permet au STO d'atteindre son but à court terme, il est aussi le moment de la première désobéissance de masse silencieuse de l'an 1943.

## 2) *Refus du recensement et essor spontané des désobéissances civiles*

En mars apparaît le terme officiel d'« insoumis » pour qualifier le jeune qui refuse de se laisser recenser, par opposition au « réfractaire » qui s'est laissé recenser mais n'obtempère pas à la convocation reçue. A travers tout le pays, sans bruit, de façon méconnue, ils sont des dizaines de milliers à boycotter leur dénombrement. Le CGSTO, se fondant sur le recensement de mars 1936, s'attendait à recenser 900 000 personnes. Sur la différence, 85 000 correspondraient selon lui à des erreurs statistiques, à des jeunes prisonniers de guerre, déjà partis en Allemagne ou à l'OT, décédés naturellement ou sous des bombardements. Cela laisse donc 100 000 jeunes insoumis des trois classes (14 %), dont 50 000 environ seraient des agriculteurs<sup>107</sup>. Les 100 000 premiers à dire non au STO version loi du 16 février.

Le 21 février, Laval demande que les futurs insoumis soient classés « Fort » et envoyés en Allemagne aussitôt que retrouvés, après passage dans un centre surveillé<sup>108</sup>. C'est plus facile à dire qu'à faire, surtout quand le refus du recensement est localement trop puissant pour permettre une répression ciblée. La Bretagne reste de loin la région la plus massivement réfractaire : le 26 mars, le préfet du Finistère évalue à 50 % les non-recensés dans son département, soit 10 000 personnes des trois classes ; perplexe, il demande s'il doit les déférer au Parquet, « mesure qui ne manquera pas de susciter des réactions dans l'opinion

---

<sup>106</sup> AN, F 1a 3775, rapport préfectoral, s. d. Victor Vermorel, passé au maquis, y est tué en juillet 1944.

<sup>107</sup> AN F 60 1451, note de Briat, 10 avril 1943. Aussi circulaire confidentielle de Weinmann aux préfets régionaux, 18 mai 1943, AN F 60 1708.

<sup>108</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, p. 86

publique du département et de submerger complètement les tribunaux<sup>109</sup>. » Dans la région de Rouen, le commissaire du pouvoir Jean Germain compte le 13 avril de 5 000 à 6 000 jeunes insoumis, soit 10 à 12 %, et note qu'« aucune recherche sérieuse n'a été faite jusqu'à maintenant pour [les] retrouver. Cette absence de sanctions crée un malaise, et encourage les appelés à la désobéissance. » Il généralise cette observation à toute la France : « Les insoumis n'ont été ni recherchés ni appréhendés énergiquement sauf quelques rares exceptions. (...) Plus de 100 000 probablement ne se sont pas fait recenser ; en outre un nombre peut-être équivalent a refusé de partir. L'absence de sanctions rend l'exemple contagieux<sup>110</sup>. » Le 23 avril, Laval ordonne de rechercher ces insoumis, mais en leur accordant un délai de grâce pendant lequel ils pourront réparer d'eux-mêmes leur « omission<sup>111</sup>. »

Autre forme de résistance civile, certains retrouvent le réflexe des *dodgers* de la guerre de Sécession qui se faisaient inscrire sur les registres de conscription, parfois plusieurs fois de suite, pour toucher la prime d'engagement et disparaître ensuite dans la nature. Le phénomène est attesté depuis le volontariat et la Relève estivale de 1942 : le signataire prend les 1 000 F promis, et il s'éclipse. Il se poursuit sous le STO. Dans les régions frontalières, note la Sûreté en mars 1943, il utilise même cet argent pour payer les passeurs grâce auxquels on trouve refuge à l'étranger<sup>112</sup>. Il est difficile d'en chiffrer l'ampleur nationale, mais l'Yonne, au 12 mai 1943, ne compte pour 1022 désignés que 231 travailleurs partis (22.6%), chiffre à comparer aux 145 qui ont touché la prime de départ avant de s'éclipser sans laisser d'adresse : soit l'équivalent des deux tiers des partants<sup>113</sup>.

Au-delà des refus silencieux de se faire inscrire, le recensement est aussi émaillé d'incidents visibles et spectaculaires dont la multiplication inquiète en haut lieu. Sans mots d'ordre ni consignes, sans que la Résistance y soit pour rien, les monuments aux morts polarisent des manifestations pendant lesquelles les jeunes requis subvertissent les rituels des défilés de conscrits qui accompagnaient les conseils de révision d'avant-guerre. Ce ne sont pas les premières manifestations contre les départs forcés, mais elles concernent désormais des groupes bien plus jeunes et plus larges que les ouvriers de 1942. Leur étendue géographique est supérieure. Des incidents sont signalés de la Savoie à la Dordogne en

---

<sup>109</sup> AN F7 14889

<sup>110</sup> AN 72 AJ 1929, rapport de Jean Germain à Pierre Laval, 13 avril 1943

<sup>111</sup> Circulaire citée par Martial COCAGNE, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure, population et travailleurs face aux réquisitions de main-d'œuvre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 1999, p. 133

<sup>112</sup> AN F 60 1708, rapport de la Sûreté Générale du 18 mars 1943, selon lequel dans le Béarn, 20 % des jeunes gens des régions frontalières d'Oloron et Mauléon recourent à ce procédé.

<sup>113</sup> AN 3 AG 2 365

passant par Châteauroux ou Bourg-en-Bresse, et touchent des départements qui n'ont connu aucun accroc pendant le premier STO, tel le Calvados<sup>114</sup>.

Dans la région d'Orléans, des groupes de jeunes brandissent les drapeaux alliés et tricolore et chantent la *Marseillaise* à Chatillon-Coligny, Courtenay et Pithiviers (Loiret). Dans cette ville, ils se font photographier ensemble avec leurs drapeaux, signe fort de refus collectif et d'unité, mais imprudence manifeste, puisque treize sont arrêtés dont dix déportés. A Courtenay, le maire et son adjoint sont arrêtés comme otages et déportés<sup>115</sup>. A Pontarlier (Doubs), les jeunes battent la grosse caisse devant le siège de la Feldgendarmerie<sup>116</sup>. A Ligny-en-Barrois (Meuse), le 1<sup>er</sup> mars, la manifestation patriotique et pro-alliée qui suit la visite médicale rassemble 60 à 80 des 103 jeunes du canton. La gendarmerie s'abstient de la rapporter. Un délateur s'en charge, et le 8 mars, la Feldgendarmerie rafle 54 des jeunes : 27 passent devant le tribunal militaire et sont déportés, les autres sont dirigés au travail civil en Allemagne<sup>117</sup>.

Un incident comparable se déroule à Murat (Cantal) le 3 mars, où une centaine de jeunes défilent place de la Mairie derrière la bannière étoilée, chantent, acclament de Gaulle et Giraud « sous l'œil indifférent et parfois amusé de la population » selon un rapport, sous ses applaudissements selon une source du BCRA. Le maire, le président de la Légion et le chef des gendarmes Lecocq laissent faire et ne rapportent rien, mais deux chefs des Chantiers de la Jeunesse et un milicien délateurs attirent les représailles : Lecocq, héros de 1914-1918, est révoqué le 4 par le sous-préfet, qui fait emprisonner quatre meneurs - lesquels sont relâchés le lendemain 5 mars par les magistrats et reviennent en héros. Finalement gardés à vue à la gendarmerie, ils sont envoyés en Allemagne le 6 au matin<sup>118</sup>.

Parfois la manifestation prend un tour plus subversif et moins pacifique : on s'en prend physiquement aux biens voire à la personne des collaborateurs locaux, sans doute parce qu'il n'est pas question de laisser ceux-ci savourer en paix le départ des jeunes de la commune. Ces éruptions de haine contre la « collaboration de proximité » servent d'exutoire, revêtent une sorte de dimension cathartique. A Lezay (Deux-Sèvres), le 5 mars, le cortège s'en prend ainsi longuement aux boutiques et aux maisons des « collabos » réels ou supposés, sans que maire ni gendarmes ne pipent mot, et sans que le préfet ne sanctionne la municipalité malgré les

---

<sup>114</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados, op. cit.*, p. 269

<sup>115</sup> DURAND Yves et VIVIER Robert, *Libération des Pays de la Loire*, Hachette, 1974, p. 31

<sup>116</sup> AN F7 14889

<sup>117</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 281

<sup>118</sup> AN 3 AG 2 365. Voir aussi MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1993, p. 228-233

plaintes du RNP au plus haut niveau<sup>119</sup>. Vraisemblablement les autorités de Vichy ne peuvent entrer en conflit avec toute la population et les magistrats d'une commune pour une poignée de collaborationnistes parmi les plus hostiles au régime et au Maréchal. Le même genre d'incident se reproduit dans de petites communes rurales de divers départements<sup>120</sup>.

Les jeunes ne sont pas seuls à crier leur colère dans la rue. Après des incidents la veille à Auch et Agen, le départ d'un train de requis entraîne une vraie manifestation de masse les 11 et 12 mars à Mazamet (Tarn), rassemblant 1 500 à 2 000 personnes<sup>121</sup>. A Saint-Claude (Jura), les manifestations populaires des 13 au 15 mars, doublées d'un face-à-face tendu avec la Milice puis les GMR, signalent un véritable soulèvement général de la société civile, et sont le point de départ de fuites dans les campagnes et les forêts, engendrant des maquis dont la survie est permise par cette même solidarité, cette même cohésion sociale qui se sont extériorisés pendant ces journées de colère<sup>122</sup>. Les diverses manifestations n'empêchent pas pour l'instant la masse des requis de partir, mais ne sont pas inutiles. Pour Danielle Tartakowsky, elles sont « souvent un tremplin préalable à des départs pour les maquis et un des lieux d'expression publique de ceux-ci<sup>123</sup>. »

Tous les jeunes qui protestent lors du recensement n'ont pas les moyens – voire l'intention – de refuser de monter dans le train. Mais début mars, les départs en gare sont ponctués d'une vague de manifestations houleuses. Certes, certains appels à manifester ne

---

<sup>119</sup> AN F7 14889. Un national-socialiste français local, effrayé, adresse à « notre chef Marcel Déat » un appel angoissé, mais c'est en vain que Georges Albertini, secrétaire général du RNP, s'adresse à son « cher ami » Jean Leguay, délégué de René Bousquet en zone nord, pour réclamer justice. Le 13 mai, Leguay l'informe tardivement que le préfet a finalement décidé de ne pas sanctionner la municipalité.

<sup>120</sup> Voir par exemple AN F 1a 3669, rapport sur les incidents de Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine), 4-7 mars 1943.

<sup>121</sup> AN F 60 1709, rapport de la Sûreté Nationale, 18 mars 1943. Le 11, parents et amis enlèvent les bagages des requis et font descendre les jeunes des trains ; la police en sous-effectif reste passive. Le 12 au matin, le train ne peut pas plus partir, et 53 des 111 convoqués ne montent pas. Des cars affrétés voient leurs pneus crevés. Les GMR de Toulouse viennent rétablir l'ordre en soirée.

<sup>122</sup> AN F 60 1709, rapport de la Sûreté Nationale, 18 mars 1943. Le 13 mars, 300 femmes sont dispersées devant la sous-préfecture, mais la moitié d'entre elles reviennent manifester devant le monument aux morts. Le lendemain, 1 500 personnes se retrouvent devant le local où la Milice vient de tenir sa réunion constitutive, et certains miliciens sont rossés ou pris à partie : « Ils ne partiront pas en Allemagne », « la Légion au poteau ». Le 15 au soir, 600 manifestants exigent à la mairie la libération de quatre jeunes appréhendés dans la nuit, avant que le GMR de Lyon arrive pour rétablir l'ordre.

Selon François MARCOT, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985, p. 175-178, ces trois jours de tensions donnent un essor considérable au réfractariat et sont le point de départ de la fuite de dizaines de jeunes gens dans la montagne les jours et les semaines suivantes. Dans ce Haut-Jura traditionnellement mutualiste, la société civile se mobilise : la coopérative mutualiste de St-Claude (socialiste) les prend en charge via ses succursales de montagnes, la société sportive prête son chalet à 30 ou 40 réfractaires, des particuliers cèdent leurs chalets, des collectes sont faites dans les usines ou les villages pour assurer le ravitaillement des réfractaires, etc.

<sup>123</sup> TARTAKOWSKY Danielle, « Géographie des manifestations de rue », in *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque international de l'IHTP à Cachan, 16-18 novembre 1995, supplément au bulletin de l'IHTP, n° 61, p. 130

sont qu'un coup d'épée dans l'eau, comme à Nevers, malgré les tracts distribués dans la nuit du 2 au 3 mars 1943<sup>124</sup>. Mais à d'autres moments, l'action collective se radicalise, surtout si des résistants résolus se mettent de la partie. Le premier train du STO au départ de Châteaureux (Loire) est ainsi bloqué par les cheminots et les Jeunesses Communistes<sup>125</sup>.

Les incidents de Romans, avec ceux de Montluçon, sont les plus retentissants et les mieux documentés. Un carton des archives du BCRA contient à lui seul quatre récits des journées du 9 et 10 mars<sup>126</sup>. Et fait exceptionnel, la manifestation sur les voies, l'après-midi du deuxième jour, fait l'objet de photographies fameuses, aux négatifs dissimulés à temps par son auteur aux inspecteurs de Vichy, et entrées dans la mémoire nationale dès leur publication à la Libération. Le mardi 9 mars, tandis que les premiers ordres de départs des jeunes sont distribués, le chef de gare Jean Chapus avertit le capitaine Vincent-Baume, responsable local des MUR, que lendemain, le convoi spécial 1610 en provenance de Grenoble doit emporter quelque 300 requis. Gaullistes, communistes et catholiques font cause commune pour appeler aussitôt à manifester : une cinquantaine de tracts manuscrits sont distribués dans les usines par les délégués syndicaux.

La réponse populaire dépasse toutes les espérances. Le soir même à 18 h, à peine le travail fini, les ouvriers s'assemblent à la porte des usines, puis la manifestation gagne la place d'Armes : à 18h30, 600 à 700 manifestants de toutes classes sociales et de toutes convictions y conspuent Laval devant la Bourse du Travail, et chantent la *Marseillaise*. A 19h15, la manifestation se radicalise. *L'Internationale* retentit. La foule brise à coup de pavés les vitres du Café de Valence qui abrite le siège du PPF, et celles du président de la Légion. Vers 22 h., des légionnaires sont assaillis. Le service d'ordre reste passif, alors que Romans abrite une Ecole de Gendarmerie ! Les 30 agents et les 50 élèves se contentent de barrer l'accès à l'Hôtel-de-Ville et de cerner la Bourse du Travail. Beaucoup montrent d'autant moins de zèle qu'ils se sont engagés par refus du travail obligatoire. Le lendemain matin 10 mars, Romans se réveille plongée dans la grève générale. A midi, 2 000 à 3 000 personnes envahissent la cour de la gare. A 200 m à l'ouest de la station, sur un passage à niveau, des femmes se couchent sur la voie. Les forces de police veulent les relever : certaines se débattent et sont frappées. Les pierres du ballast pleuvent alors sur les gendarmes dont

---

<sup>124</sup> MARTINET Jean-Claude, *Histoire de l'occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, La Charité-sur-Loire, Ed. Delayance, 1987, p. 127

<sup>125</sup> MALOIRE Albert, *Le Forez dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1986, p. 56

<sup>126</sup> AN 3 AG 2 364. Le récit qui suit s'appuie sur un recoupement de ces différents rapports résistants rédigés peu après les faits. Il est complété à l'aide de l'ouvrage *Les jeunes et la Résistance*, Cahiers de la Résistance, AERI-La Documentation française, 2007, p. 120-121



quelques-uns sont légèrement blessés. Une camionnette est poussée sur la voie, un pylône électrique renversé, sur lequel on retourne un wagon qui se trouvait sur une voie de garage. Juché sur un toit surplombant les voies, le photographe Paul Deval prend les plus célèbres des rares clichés préservés d'une manifestation sous l'Occupation.

**Deux photographies de la manifestation en gare de Romans (10 mars 1943)<sup>127</sup>**



Les GMR arrivent vers 15 h : étrangers à la ville et au département, ils rétablissent l'ordre brutalement. Une quinzaine de personnes sont arrêtées, notamment des jeunes garçons et filles des mouvements catholiques. A 17 h, les ouvriers, encadrés par les gendarmes, partent pour Valence puis l'Allemagne<sup>128</sup>. Sous les huées, le maire PPF Barlatier annonce

<sup>127</sup> La première photographie est extraite de *Les jeunes et la Résistance*, Cahiers de la Résistance, AERI-La Documentation française, 2007, p. 120. La seconde, bien plus connue, est reproduite dans d'innombrables ouvrages ou sur la toile, et figure également sur la plaque commémorative en gare de Romans.

<sup>128</sup> AN 2 AG 492

qu'un couvre-feu entre en vigueur à 19 h. 40 personnes sont arrêtées dans la nuit et transférées à Valence. L'inspecteur Acary se distingue par sa brutalité, frappant au visage la femme d'un industriel en fuite très estimé dans le monde ouvrier, avant de la traîner au commissariat pour la nuit<sup>129</sup>. Au final, le train n'est parti qu'avec cinq heures de retard. Mais cette manifestation de masse constitue un cas rare où la société locale, quasi-unanime, ne se limite pas à protester mais passe à l'action immédiate, entraînée par la Résistance.

Au 1<sup>er</sup> avril, *L'Humanité* recense des manifestations anti-STO dans 32 villes, et dans 46 villes au 1<sup>er</sup> mai. Devant la multiplication des incidents dans les gares, Pierre Laval ordonne, par un télégramme chiffré du 12 mars, d'interdire l'accès des familles aux gares pendant l'embarquement : « Veuillez interdire accès gare et environs immédiats des gares à public et à familles au moment départ ou passage train de relève. Exécution immédiate. » Mais comment faire puisque les trains ont souvent une à deux heures de retard, ou que d'autres voyageurs réguliers sont mêlés aux requis<sup>130</sup> ? Les Clermontois ne peuvent plus approcher plus près de la gare que de la place Delille, à plus de 800 m. Plus radicaux sont les changements purs et simples des villes de départs. Ceux du Béarn ne se font plus à Pau, mais à 6 km, en gare d'Assat<sup>131</sup>. Lyon procède autrement : les départs de la gare des Brotteaux s'y font à la nuit tombée dès fin 1942, le tram déposant les travailleurs sur des quais vides, et les parents n'ayant plus le droit d'accompagner leurs enfants à partir du 25 janvier 1943<sup>132</sup>. Dans le Var, où le premier départ n'a lieu que le 29 décembre 1942, des incidents répétés en gare de Toulon entraînent le transfert des embarquements à Bandol ou Sanary. La colère est si vaste et si spontanée que selon la police, « la propagande n'a pas besoin de s'exercer contre le gouvernement<sup>133</sup>. »

---

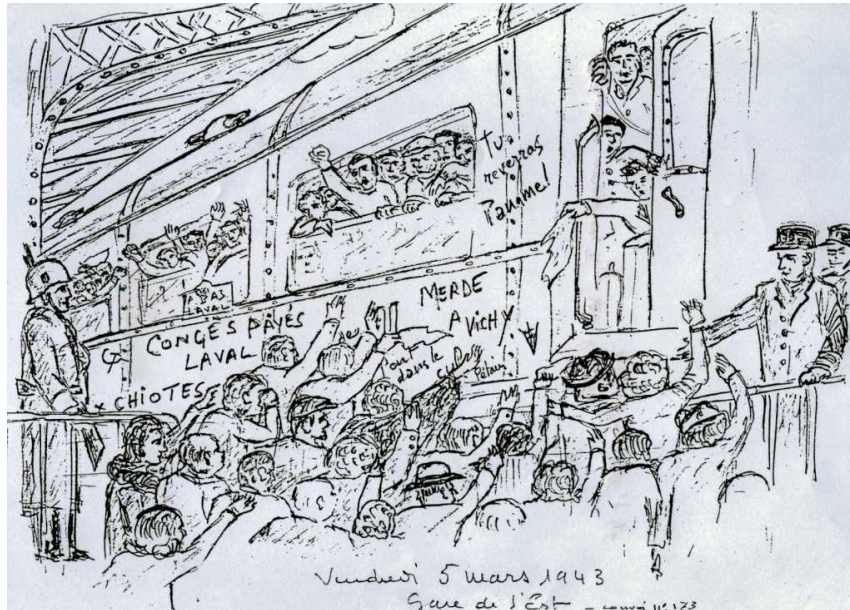
<sup>129</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>130</sup> AN F 7 14889

<sup>131</sup> AN F 60 1451

<sup>132</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990, p. 119 et p. 124

<sup>133</sup> GUILLON Jean-Marie, *Le Var, la Guerre, la Résistance*, Toulon, Hémisud, 1994, p. 19 et annexe, doc. n° 70



*Un départ agité gare de l'Est à Paris, 5 mars 1943, convoi n° 11 173 : presse, cris, poings levés et graffiti<sup>134</sup>*

Une fois que le train s'ébranle, tirer les sonnettes d'alarme est une autre forme de protestation. Attesté depuis l'automne 1942, le procédé semble tourner à l'épidémie avec les grands départs de mars-avril 1943, même s'il ne concerne qu'une minorité des convois, et qu'il ne s'agit parfois que d'un défouloir, d'une forme de chahut juvénile, voire d'une espièglerie sans sérieux. L'étudiant toulousain Georges Vergne, parti de Tulle, en témoigne pour son convoi du 23 juin 1943 : « Qu'un cerisier, aussitôt pillé, qu'un bistrot, qu'une jolie fille apparaissent au bord de la voie et la vapeur fuse longuement du sifflet. Le mécanicien l'étouffe posément et le train repart avec 20 minutes de retard<sup>135</sup>. » Parfois le petit jeu est sérieux. Certains en profitent pour descendre et disparaître dans la nature<sup>136</sup>, et le mouvement Combat rapporte en avril le cas d'un train de 320 partants – sur 800 convoqués – qui met trois heures à faire six km avant d'entrer à Dijon : il ne resterait alors que 80 jeunes à bord<sup>137</sup>. Un convoi de Bordeaux arrivé gare de l'Est le 12 mars a tellement multiplié les incidents en cours de route que les Allemands s'emparent de 25 otages et les déportent à Mauthausen<sup>138</sup>. Au sud de Roanne le 29 mars, les jeunes montent sur les toits des wagons à l'arrêt, d'autres entassent

<sup>134</sup> Dessin anonyme et ultérieur d'un requis, in *Mémoires noiséennes. Témoignages sur la Deuxième Guerre mondiale*, inédit, Archives Départementales de Seine-Saint-Denis à Bobigny, p. 46

<sup>135</sup> AMOUROUX Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. L'impitoyable guerre civile. Décembre 1942-décembre 1943*, Robert Laffont, 1983, p. 94

<sup>136</sup> AN F 60 1709, rapport de la Sûreté Générale, 2 avril 1943, qui ne chiffre malheureusement pas le phénomène

<sup>137</sup> AN F 60 1709

<sup>138</sup> CDJC, III-208, intervention sans succès de Brinon auprès d'Oberg en faveur de ces travailleurs

madriers et objets divers sur la voie et entre les roues et défont le système d'attelage<sup>139</sup>. Près de la gare de Vaise, aux portes de Lyon, dans la nuit du 29 au 30 mars, l'intendant de police Marchais et le gestapiste Klaus Barbie surviennent tous deux vers 1h30 avec leurs hommes armés, et oeuvrent ensemble pour remettre en route un convoi de St-Etienne immobilisé : menacés de se faire tirer dessus, les ouvriers repartent en moins de dix minutes<sup>140</sup>. En tout, 2 000 personnes auraient sauté du train entre 1942 et 1944 avant d'arriver en Allemagne<sup>141</sup>.

Il ne faut cependant exagérer ni l'ampleur ni le sens des manifestations en gare et au départ des trains. Plus d'un rapport préfectoral n'en fait aucune mention : elles ne sont pas systématiques, mais bien minoritaires. Certains départements ne connaissent aucun incident répertorié<sup>142</sup>. Dans la Seine, beaucoup de rapports ne parlent que de « quelques cris » « isolés », et la plupart des départs gare de l'Est se passeraient sans incidents ; quant à celui « houleux » du 1<sup>er</sup> mars, il laisse le public sur les quais indifférent. De façon générale, les cris de révolte des partants n'ont que « peu de répercussions sur les parents et les personnes accompagnant » selon un rapport du 22 février<sup>143</sup>. Pour Maurice Guillemet, ouvrier de la classe 1921 parti le 5 mars de Paris, la solidarité des partants dans l'hostilité hurlée à Vichy n'est qu'apparence, car en fait « tout le monde se méfiait de tout le monde » : volontaires et requis ne sont-ils pas mêlés<sup>144</sup> ? Comment une vraie révolte serait-elle possible gare de l'Est, de la part d'une masse d'individus juxtaposés, sans cohésion aucune, venus de toute la France et ne se connaissant pas ? Enfin, vichystes et Allemands ne cherchent pas systématiquement à réprimer. Le plus souvent ils restent passifs, gênés ou un peu penauds<sup>145</sup>. Sans doute préfèrent-ils jouer l'apaisement, éviter les incidents contre-productifs. Sans doute comprennent-ils aussi que ces marques de révolte ne représentent aucun danger sérieux. Du moment que les trains emmènent leur chargement humain, ils peuvent tolérer ce défouloir qui ne change rien aux statistiques. Qu'ils chantent pourvu qu'ils payent, disait Mazarin. En 1943, la philosophie pourrait être : qu'ils chantent, pourvu qu'ils partent.

---

<sup>139</sup> AN F 60 1709. La scène se passe à Saint-Cyr-de-Favières au sud de la sous-préfecture. Le personnel de la gare est impuissant. Les gendarmes et les GMR des communes voisines viennent en renfort, et une cinquantaine de GMR prennent place dans les wagons pour s'assurer que l'incident ne se reproduise plus.

<sup>140</sup> AN 3AG 2 365

<sup>141</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 157

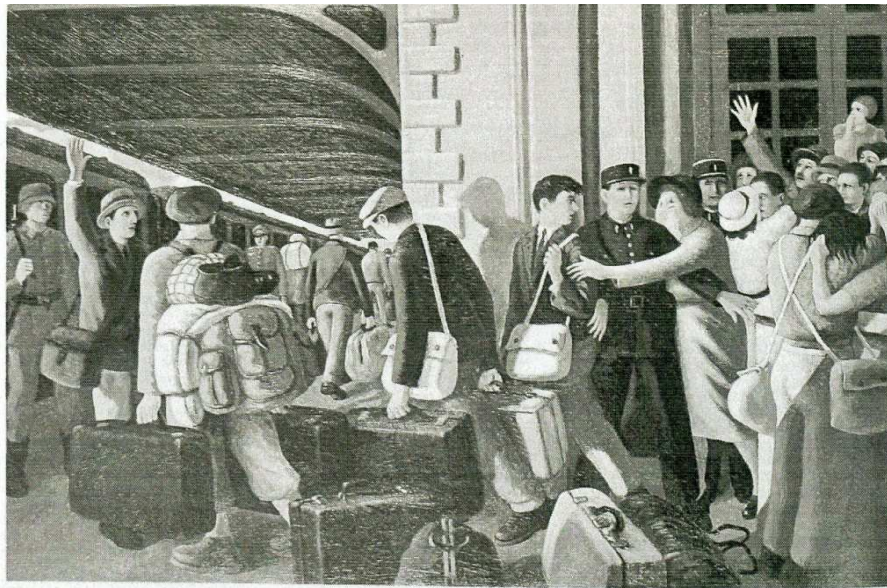
<sup>142</sup> C'est le cas ainsi de l'Hérault, selon CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 126. Le Calvados n'en connaît que quatre en mars-avril 1943, où la police n'a pas besoin d'intervenir pour que tout rentre très vite dans l'ordre. PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 43

<sup>143</sup> APP, BA 1788. Voir aussi JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 75-76

<sup>144</sup> BENDAHOU Karim, *STO : Service du Travail Obligatoire*, université de Caen, valeur H1211, s d, p. 7

<sup>145</sup> AN 3 AG 2 365. Il en va ainsi à Tours le 18 mars 1943, quand la foule chante la *Marseillaise*, acclame de Gaulle, scandé : « On les aura », et qu'un père déclare : « On ira chercher nos gosses. »





*Le départ à la gare pour l'Allemagne, toile de M. Le Guern,, sans date, musée du Mans<sup>146</sup>. Ce tableau est le seul, à notre connaissance, à prendre le STO pour sujet.*

*Le gendarme français et le soldat allemand symbolisent la double coercition à laquelle sont soumis les partants. La scène rappelle les mesures vichystes destinées à empêcher les familles de pénétrer sur les quais – puis, en mars 1943, aux abords mêmes des gares – par peur des manifestations.*

*Cependant, l'ensemble ne cherche pas à suggérer l'existence de signes de révolte. Le tableau insiste bien plus sur le chagrin, la douleur, l'abattement qui marquent ces adieux déchirants. En cela, il reproduit sans doute fidèlement une réalité très fréquente : en mars 1943 notamment, le désarroi et la résignation dominent, permettant le succès des départs.*

Du reste, quand les Allemands réagissent et se mettent de la partie, il en faut peu pour calmer la foule grondante. A Bourg-en-Bresse, le 20 mars, quelques coups de feu tirés en l'air, et les 500 personnes massées place de la Gare cessent de conspuer Vichy et le Reich<sup>147</sup>. Cependant, des contre-exemples leur enseignant sans trop réagir est contre-productif. Là où des Allemands se laissent aller à une réaction intempestive, ils peuvent mettre le feu aux poudres. A Saint-Lô, le 8 mars, tel un nouveau baron de Thunder-ten-Tronchk, un Allemand donne un coup de pied « au bas du dos » à un Candide qui tarde à monter : c'est assez pour enflammer la foule<sup>148</sup>. A Charleville-Mézières, le 13 mars, des femmes et des mères de récalcitrants sont interpellées par les Allemands le temps d'un interrogatoire – le préfet refuse de s'associer à cette opération<sup>149</sup>. La présence maladroite d'occupants sur les quais démontre en tout cas à l'opinion que c'est bien sous leur pression que les jeunes sont obligés de partir.

Toutes les synthèses de rapports préfectoraux du printemps 1943 ignorent superbement l'ensemble des manifestations hostiles au STO dans les rues et dans les gares.

<sup>146</sup> Reproduction extraite de *La Vie quotidienne des Sarthois de 1939 à 1945*, Cénomane, 1986, p. 82

<sup>147</sup> AN F 60 1709, rapport de la Sûreté Générale, 2 avril 1943

<sup>148</sup> AN F 1a 3777

<sup>149</sup> AN F7 14889

Toutes soulignent au contraire à l'unisson que « les opérations de recensement et désignation des jeunes gens pour le service du travail obligatoire se sont effectuées sans incident dans la plupart des départements<sup>150</sup>. » Désinvolture ? Complaisance envers le gouvernement ? Ou simplement constat en partie fondé que la majorité du pays reste calme, qu'aucun mouvement organisé de refus ne sous-tend (encore) ces manifestations, et sentiment qu'il ne s'agit là que d'épiphénomènes qui ne compromettent pas (pour l'instant) la bonne marche des départs ni la « discipline » de l'ensemble de la population ? Mais aucun rapport de préfet ne peut non plus cacher le trouble des esprits, l'essor du réfractariat. La région de Saint-Etienne comptait 134 réfractaires le 29 décembre 1942 : ce chiffre double en janvier, triple en mars. Au 25 avril, 957 hommes sont recherchés, soit 17.5 % de ceux qui devraient être partis<sup>151</sup>. Le même mois de mars voit la prise de conscience globale d'un nouveau phénomène : le Maquis.

A partir de décembre 1942, de tous petits groupements fragiles et éphémères de réfractaires au travail obligatoire se sont formés spontanément dans les forêts et les montagnes de nombreux départements. Certains rapports résistants ou vichystes emploient précocement l'expression de « maquis ». A une réunion clandestine des MUR, le 1<sup>er</sup> janvier 1943, l'avocat Michel Brault, de Combat, met un nom sur la chose lorsqu'il apprend qu'une cinquantaine d'ouvriers réfractaires de Cluses se sont réfugiés en armes dans les montagnes : « en somme, ils ont pris le maquis<sup>152</sup>. » Mais ce primo-maquis reste alors confidentiel et ne représente un enjeu digne d'être pris en compte pour la Résistance et pour ses ennemis. A partir de la première décade de mars, plus personne ne peut ignorer l'existence de bandes de réfractaires vivant dans la nature : l'affaire retentissante de Haute-Savoie fait connaître le maquis à travers toute la France, et le mot devient rapidement familier à la population comme aux officiels et aux Allemands. En effet, plusieurs dizaines de jeunes réfractaires au STO gagnent début mars des chalets inhabités dans la région de Megève, où ils s'installent avec quelques armes et la ferme résolution de ne pas partir. Les gendarmes et le préfet viennent négocier avec eux, tentent de les ramener à l'obéissance. Finalement, la plupart finissent par accepter de quitter pacifiquement leur refuge<sup>153</sup>.

Mais la BBC, entre-temps, amplifie l'affaire et lui donne un écho immense : elle parle exagérément de 5 000 réfugiés en Haute-Savoie. Elle crée le mythe très mobilisateur du réfractaire, et démontre à la population qu'une alternative à la soumission est possible. A

---

<sup>150</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone nord pour mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>151</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 461

<sup>152</sup> NOGUERES Henri, *La vie quotidienne des résistants de l'Armistice à la Libération*, Hachette, 1984, p. 212. Participent à cette réunion célèbre les chefs résistants Frenay, Bourdet, Bénouville, Aubry et Morin-Forestier.

<sup>153</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 414-415

travers toute la France, des jeunes se décident à ne pas obéir rien qu'en entendant parler de l'exemple des montagnes alpines. Des milliers de jeunes affluent dans ce que Michel Brault, nommé à Pâques à la tête du Service National Maquis des MUR, avait baptisé au détour d'une conversation. Pour les mouvements clandestins, d'abord débordés par leur émergence imprévue, l'organisation des maquis devient un enjeu central. Dénués de tout, sans ravitaillement, sans armes, sans cadres, formés de jeunes réfractaires qui ne savent pas tous s'ils sont là uniquement pour fuir l'Allemagne ou aussi pour combattre l'Allemand, il leur faudra des mois de structuration et de maturation avant que Vichy et les Allemands y voient une menace réelle et envisagent sérieusement leur répression. Pour l'heure, leur naissance n'a qu'une faible incidence sur le torrent des départs<sup>154</sup>.

### **III - Assouplissement de la ligne de démarcation et « transformation » des prisonniers : deux concessions jugées insuffisantes en échange du STO**

Parmi les causes de la soumission dominante des Français au STO, faut-il aussi compter les concessions que Laval se targue d'avoir obtenu en échange de la loi du 16 février 1943 ? L'annonce du STO et les départs massifs de février-mars coïncident presque avec l'annonce de la « suppression » de la ligne de démarcation et avec l'aboutissement, plutôt tard que jamais, du vieux projet de transformer une partie des prisonniers en travailleurs libres.

#### **1) 1<sup>er</sup> mars 1943 : la fausse suppression de la ligne de démarcation, une fausse récompense pour le STO**

Le maintien de la ligne de démarcation quand les deux zones sont occupées apparaissait à l'opinion comme une anomalie scandaleuse. La semaine même de la promulgation de la loi du 16 février 1943, Laval publie une grande déclaration sur l'assouplissement prochain de la ligne de démarcation, « sauf pour les Juifs et les indésirables. » Il se garde de souligner que si elle disparaît presque matériellement, elle reste juridiquement intacte. De fait, jusqu'au débarquement, les Allemands n'y voient qu'un assouplissement révoquant à tout moment<sup>155</sup>. Certains occupants auraient d'ailleurs vite regretté qu'on ait donné trop de facilités pour traverser la ligne, car nombre de jeunes

---

<sup>154</sup> Voir *infra*, chapitre XI, p. 937 sq

<sup>155</sup> ALARY Eric, *La Ligne de démarcation*, Perrin, 2003

réfractaires s'en servent pour passer en zone sud, où ils espèrent être plus en sécurité qu'au nord<sup>156</sup>. Mauvaise joueuse, ou réaliste, la Résistance minimise la concession : les Allemands s'épargnent ainsi la garde de plusieurs centaines de km de ligne. Elle n'a pas tort : de fait, l'assouplissement de la ligne, effectif le 1<sup>er</sup> mars, permet à l'occupant de récupérer 30 000 soldats pour d'autres tâches<sup>157</sup>.

Le commun des Français vit comme un soulagement la fin des laissez-passer allemands et la possibilité d'échanger normalement du courrier à travers les deux zones. Que cela aide à faire passer la potion amère du STO n'est pas certain pour autant. En Dordogne, département pourtant réunifié par l'assouplissement de la ligne, ce dernier ne cause qu'une joie éphémère, car le recensement de la main-d'œuvre suit aussitôt. Les actualités cinématographiques qui vantent la quasi-disparition de la ligne sont accueillies par des quintes de toux, des sifflets, des rires. Par contre, 630 lettres en mars dénoncent le STO<sup>158</sup>. Les officiels ne peuvent s'abuser : « l'effet de détente qu'on était en droit d'attendre de cette importante amélioration apportée au sort de la France a été rapidement annihilé, d'après l'avis unanime des préfets, par les mesures de recensement et le Service obligatoire du travail<sup>159</sup>. » « La politique du gouvernement porte ses fruits », doit titrer la presse sur six colonnes à la une. « Ce ne sont pas des fruits très sucrés », répond *in petto* un Pierre Limagne<sup>160</sup>.

A vrai dire, ce ne sont même pas des fruits, mais des plantes que le hasard a fait pousser en contigu. Eberhard Jäckel démontre en 1966 que la Ligne n'est pas supprimée en échange de la promulgation du STO : nulle part il n'en est question lors des négociations. En février 1943, les contrôles allemands sont simplement reportés aux frontières extérieures, et « certains assouplissements techniques limités » apportés aux contrôles aux frontières intérieures. Laval, dans le besoin urgent d'un succès, s'en saisit et donne l'impression qu'en échange du STO, la Ligne n'est plus et que le Nord-Pas-de-Calais a été restitué. Après une discussion agitée entre l'OKW, le MBF et le ministère des Affaires étrangères de Berlin, « et bien que le malentendu fût plus utile que nuisible, Hitler qui avait toujours tenu farouchement au maintien de ces lignes chargea l'ambassade d'Allemagne à Paris d'exposer sans équivoque

---

<sup>156</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1086, entrée du 12 mars 1943

<sup>157</sup> Ce chiffre communément avancé dans la presse résistante du temps est difficilement vérifiable tant les sources sur les effectifs affectés au contrôle de la Ligne sont rares, mais il n'est pas invraisemblable, puisque selon Eric ALARY, *La ligne de démarcation*, Perrin, p. 39, elle était gardée en septembre 1940 par deux divisions, soit entre 20 000 et 30 000 soldats.

<sup>158</sup> VIAUD Marie-Thérèse, « La Dordogne », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, p. 549

<sup>159</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour février, 18 mars 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>160</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1050, entrée du 21 février 1943



possible la situation réelle au gouvernement français<sup>161</sup>. » Vichy, à qui rien n'est épargné, n'a pas la même franchise envers les Français. Et pendant ce temps, les départs continuent.

## 2) Avril 1943 : la « transformation » tardive de Prisonniers de Guerre

Dans leur entretien du 5 mars, Pierre Laval presse Sauckel de faire enfin aboutir la promesse de transformer 250 000 prisonniers en travailleurs libres, et souligne bien l'enjeu : « ce qu'ils seront formellement lui est égal », pourvu que les Français puissent les voir venir en permission – et non que les familles aillent constater sur place en Allemagne que les leurs ne sont plus captifs, comme le propose un Sauckel faussement naïf : « Il faut que le prisonnier se montre dans son village. C'est de la bonne propagande », rappelle Laval, qui ajoute que la cause des prisonniers, « c'est celle du travail en Allemagne<sup>162</sup>. »

Le 7 avril, Sauckel confie à Goebbels que « l'enrôlement des travailleurs français a conduit à des résultats extraordinairement satisfaisant. Les Français ont parfaitement rempli le contingent qui était attendu d'eux. Le Führer s'est donc résolu à donner un nouveau statut aux prisonniers français<sup>163</sup>. » Le 15 avril, dans une lettre à Hitler, Sauckel estime que l'Allemagne peut se permettre de concéder enfin à la France la transformation (*Umwandlung*, *Beurlaubung*) tant de fois envisagée ou demandée depuis 1940 : le niveau de recrutement des civils est si satisfaisant. Quelques jours plus tard, le GBA informe le Führer que cette concession a produit un profond effet sur Laval et son gouvernement, au point qu'il aimerait l'étendre à la Belgique<sup>164</sup>. En principe, 250 000 prisonniers doivent devenir travailleurs libres, soit un quart environ des captifs encore aux mains du Reich. Il ne s'agit ni de les démobiliser ni d'en faire des civils : ils ne sont qu'en congé de captivité, renvoyables en stalag à la moindre incartade. Le Reich postule aussi qu'un transformé sera plus productif qu'un PG, et l'OKW ne s'oppose pas à la transformation : c'est autant de garde en moins à assumer et de soldats récupérés - en moyenne, un garde pour dix prisonniers<sup>165</sup>.

La population française, selon les préfets, accueille « l'amélioration du sort des prisonniers (...) avec une joie et une reconnaissance évidentes<sup>166</sup>. » Joie peut-être,

---

<sup>161</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, op. cit., p. 388

<sup>162</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la conférence Laval-Sauckel, 5 mars 1943

<sup>163</sup> GOEBBELS Joseph, *Journal 1943-1945*, Tallandier, 2005, p. 129, entrée du 7 avril 1943

<sup>164</sup> BILLIG Joseph, « Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 37, janvier 1960, p. 71

<sup>165</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 14

<sup>166</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de la zone nord pour avril, 18 mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

reconnaissance envers Laval et les Allemands, c'est peu probable. Dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, « la libération de 50 000 prisonniers et l'assimilation de 150 000 autres aux travailleurs libres ont été considérées comme d'insuffisantes compensations au départ des jeunes travailleurs<sup>167</sup>. » Dans la Seine, l'opinion préfèrerait une libération définitive<sup>168</sup>.

Une campagne de propagande n'en vante pas moins le succès obtenu par le président Laval en contrepartie des départs. Elle se prolonge assez tard, puisque le 29 juin, plus de trois mois après, Pierre Limagne ironise que « bien que la France manque de papier, nos murs sont encore couverts d'immenses affiches illustrées et multicolores expliquant que – au prix de la déportation d'on ne sait combien d'ouvriers – “250 000 prisonniers sont devenus des travailleurs libres”<sup>169</sup>. »



*Affiche vichyste du printemps 1943 célébrant la transformation des PG obtenue en échange des transferts de main-d'œuvre.*

[AN F 41 300]

Le chiffre n'est pas même exact. Ce nombre-phare reste un horizon jamais atteint. Le ministère Frenay, le 12 septembre 1944, évalue les transformés, au 30 juin de la même année, à 220 000 seulement<sup>170</sup>. La monographie DP1 arrive en 1949 au total très précis de 198 131 PG devenus travailleurs libres, un cinquième de moins que convenu. La transformation est inégale suivant les régions, quoique sans logique particulière, le taux pouvant être important dans la Ruhr industrielle ou à Munich autant qu'en Poméranie rurale, et assez faible en Saxe

<sup>167</sup> Rapport Carles du 5 avril 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, op. cit., t. II, p. 542

<sup>168</sup> Rapport du préfet de la Seine du 14 avril 1943, cité par JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, op. cit., p. 126

<sup>169</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1283

<sup>170</sup> AN 72 AJ 2214. Ce chiffre est vraisemblablement emprunté aux estimations de l'ambassade Scapini. Néanmoins, il est probablement surévalué, comme beaucoup des chiffres du ministère Frenay, qui estime ainsi les déportés politiques au nombre invraisemblable de 400 000 ou les déportés juifs à 120 000.

ou en Brandebourg pourtant riches en usines d'armement<sup>171</sup>. Comme l'écrit le *Bulletin d'Information des Prisonniers évadés et rapatriés*, organe du MRPG gaulliste, au printemps 1943 : « Nous ne savons pas qui a inventé le mot les “Transformés”. A Vichy, on a dû le trouver bon, puisqu'on l'a servi tout chaud à la radio<sup>172</sup>. » Souvent le changement de statut est l'occasion d'une cérémonie à consonance collaborationniste<sup>173</sup>.

Mais loin d'adhérer à la collaboration hors une minorité infime<sup>174</sup>, les bénéficiaires de ladite transformation y trouvent plutôt des avantages matériels. Les barbelés disparaissent de leur horizon, l'uniforme distinctif du PG est remisé, les interdits sont moins nombreux. On redécouvre le logement individuel, et si beaucoup de transformés préfèrent rester ensemble et entre eux dans un camp, c'est désormais sans fouilles ni gardiens ni enceinte<sup>175</sup>. Ils peuvent escompter profiter d'un salaire, de loisirs, et de possibilités de rencontres féminines - toujours interdites en principe. Percevant un salaire enfin consistant, ils peuvent envoyer de l'argent à des familles que leur absence a souvent laissées dans le besoin. Même pour les célibataires, l'argent gagné est facile à réinvestir en divers trafics, et ils font plus facilement du marché noir. Enfin et surtout, il y a l'espoir et les promesses de permissions au bout de six mois pour les hommes mariés, d'un an pour les célibataires. Accessoirement, certains peuvent espérer rendre service à leur pays en utilisant leurs nouveaux emplois en usine pour renseigner sur la production d'armements ou sur la fabrication d'armes nouvelles. C'est largement sur les informations de prisonniers transformés que misent, au second semestre 1943, les quelques agents de la Résistance ou de la France Combattante présents en Allemagne, en particulier le général Jacques Pomès-Barrère qui parvient à visiter le camp de STO d'Auschwitz<sup>176</sup>. Quelques-uns font preuve d'inertie ou vont jusqu'au sabotage : à en croire un rapport parvenu au BCRA, le moral des 300 requis français employés dans une usine de munitions en Autriche remonte avec l'arrivée des transformés, car ceux-ci « sabot[e]nt la production<sup>177</sup>. »

---

<sup>171</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, chapitre IV. Voir aussi ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. I, p. 144.

<sup>172</sup> AN 72 AJ 2214

<sup>173</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>174</sup> Gaston Bruneton, le 20 mai 1943, plaide auprès de Pierre Laval pour qu'il intervienne en faveur de la transformation de 180 officiers de l'active parce qu'« en acceptant de travailler en Allemagne, ils ont montré un certain courage et un esprit politique très sûr. Les priver de transformation constitue une injustice et les découragera ». Un compliment plutôt compromettant. AN F 60 1452.

<sup>175</sup> Voir la lettre du 26 septembre 1943 d'un transformé, AN F 1a 3777

<sup>176</sup> AN 72 AJ 2214

<sup>177</sup> AN 3 AG 2 364, rapport daté de septembre 1943. L'usine emploie 800 étrangers et est située dans le village montagnard de Rottenhamm, province de Graz, exemple de la déconcentration industrielle voulue par Speer.

Les inconvénients de la transformation ne sont pas moindres que les avantages. Les transformés peuvent être employés dans des usines de guerre sans contrevenir au droit international, donc exposés aux bombardements. Les civils les voient d'un moins bon œil une fois qu'ils n'ont plus le relatif prestige de l'uniforme voire de la captivité. Ils perdent toute aide de la Croix-Rouge et ne sont plus sous la protection de la convention de Genève. Sans nouveau statut, dans un flou juridique total, leur surveillance relève désormais de la Gestapo : elle peut les arrêter à loisir et les interner en AEL voire en KZ en cas de peccadille, de mauvais rendement ou d'évasion. Ils sont par ailleurs rattachés pour leur *Betreuung* à la Délégation Bruneton, qui gagne d'un coup 200 000 administrés. Enfin, ils sont assujettis aux impôts allemands, et comme les STO, pas forcément employés selon leurs compétences<sup>178</sup>. Rien ne garantit qu'ils seront payés au moins autant que les travailleurs requis<sup>179</sup>. En septembre 1943, Bruneton signale enfin que l'intendance allemande ne veut rien laisser aux PG une fois qu'ils changent de statut, et comme sa Mission n'a pas de quoi les habiller ni les équiper, il en vient à demander instamment l'arrêt des transformations<sup>180</sup>. Les fameux « costumes Pétain » ou « costumes Bruneton » mettent du temps à arriver. Leurs nouveaux camarades de travail les regardent souvent avec distance, méfiance ou commisération : « pour certains STO, le transformé n'est qu'un volontaire déguisé ; pour d'autres, c'est un pauvre diable qui ne pouvait plus supporter d'être derrière les barbelés<sup>181</sup>. » Inversement, des transformés reprochent aux requis d'être d'anciens affectés spéciaux<sup>182</sup>.

Si elle peut faire suite à une demande individuelle ou à un vote favorable du kommando après débat contradictoire, très souvent, en fait, la transformation se fait d'autorité, en bloc, par kommandos entiers. Le Reich ne se soucie pas de l'avis des intéressés, officiellement passibles de sanctions en cas de refus. De préférence, il transforme les kommandos déjà employés dans l'industrie, encore que Bruneton note que certaines *Wehrkreis* transforment un nombre excessif de PG employés dans l'agriculture<sup>183</sup>. Une note d'information du lieutenant-colonel Gottschiek, chargé des questions de main-d'œuvre au *Majestic* mais sous les ordres

---

<sup>178</sup> Voir par exemple en AN F7 14889 la lettre d'un prisonnier transformé, policier depuis 1932, qui se retrouve à fabriquer de la marmelade en usine près de Hambourg

<sup>179</sup> Selon un STO employé à la poudrerie d'Hoyat à 50 km de Brême, sur 350 prisonniers de sa région, seuls 25 ont accepté d'être transformés : ils savent qu'ils passeront de l'autorité militaire à celle de la Gestapo, qu'ils seront moins payés que les travailleurs de la Relève, que la promesse de permission n'est pas sérieuse. AN 3 AG 2 364, témoignage postérieur à mai 1943.

<sup>180</sup> AN 2 AG 461, lettre du 7 septembre 1943 du colonel Cèbe à Jean Jardel, chef de cabinet de Pierre Laval.

<sup>181</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français, op. cit.*, p. 321

<sup>182</sup> AN F 1a 3776

<sup>183</sup> AN F 60 1452, rapport de Bruneton à Laval, 20 mai 1943

de Julius Ritter, le plénipotentiaire de Sauckel, livre crûment, le 1<sup>er</sup> juin 1943, la conception autoritaire sinon cynique des Allemands à propos de la transformation:

Dans chaque Wehrkreis 20 % des prisonniers recevront le nouveau statut. Le surplus sera réparti entre les différents Wehrkreis. (...) La transformation du statut est, en théorie, facultative et en pratique, obligatoire. En effet, les prisonniers qui refuseront le bénéfice du nouveau régime seront envoyés en Pologne ou dans des kommandos disciplinaires ; les autorités allemandes expriment le désir que les autorités françaises fassent la propagande voulue pour qu'il n'y ait pas de refus<sup>184</sup>.

La note assure que les transformés recevront le même traitement que les travailleurs civils en matière d'assurances, de santé et de salaires. Une prime d'équipement de 1 000 F leur sera versée, identique à celle touchée par les civils à leur départ de France. En revanche, l'égalité des droits à la permission n'avantage pas les transformés, pourtant avides de revoir leur pays après trois longues années : « On envisage la constitution de trains de permissionnaires comportant à la fois des ouvriers et des prisonniers ; aucune priorité ne sera réservée aux prisonniers. Le programme prévoit un train par Wehrkreis<sup>185</sup>. »

Dans ces conditions, des prisonniers refusent ouvertement leur transformation, au risque de se faire envoyer en punition dans des kommandos plus durs. 27 membres d'un kommando de 320 prisonniers signent un texte en allemand qui proclame leur refus de servir de travailleurs supplémentaires pour la machine de guerre ennemie : « travailler pour des gens qui nous avaient volé trois de nos plus belles années, c'était inconcevable. En plus, avant cette date, nous avons toujours fait preuve de mauvaise volonté au travail, sans refuser nous en faisons le moins possible<sup>186</sup>. » La rancune pour les années de captivité voire d'humiliations se mêle parfois à la fierté patriotique et à la conscience acquise en Allemagne de ce que sont l'idéologie nazie et ses visées racistes et francophobes. Cela ressort de la longue lettre d'un captif, le 21 mars 1943 : « 90 % des prisonniers préfèrent rester derrière les barbelés plutôt que d'être ouvriers civils. Inutile de vouloir nous accorder des faveurs après avoir entendu dire à maintes reprises : 'n'oubliez pas que vous êtes des prisonniers ennemis et que vous resterez prisonniers.' » La lettre dénonce ensuite le racisme nazi, et le gréganisme des Allemands, pas méchants isolément, féroces et frénétiques en troupeau<sup>187</sup>.

---

<sup>184</sup> AN 72 AJ 2214, archives du général Jacques Pomès-Barrère

<sup>185</sup> *Ibidem*

<sup>186</sup> AN F 1a 3777, s.l.n.d., vraisemblablement printemps 1943.

<sup>187</sup> AN 2 AG 461, cabinet civil du maréchal Pétain, copie d'une lettre d'un PG écrite le 21 mars 1943 : « Dire que cette race a la prétention de civiliser le monde ! Quand nous sommes arrivés ici nous étions – comme d'ailleurs les ouvriers - dans la pensée des patrons – des êtres inférieurs, des êtres à mépriser, mais au mépris nous avons répondu par le mépris et le rire moqueur, à la colère par la colère, à la menace par la menace, aux coups par les coups ; à l'ignorance nous avons répondu par la science, l'intelligence. Nous nous sommes conduits comme de vrais hommes. »

A tout prendre, avantages et inconvénients de la transformation s'équilibrent, et lorsque le libre choix est encore laissé, ce qui fait la différence, ce ne sont pas les idées ni les valeurs, ni le calcul en terme de pertes et de profits, c'est la pression du groupe, le regard de l'extérieur. Certains refusent la transformation en raison du regard négatif des camarades. Alors que les débats sont vifs, les partisans de la transformation sont facilement assimilés à des naïfs, à des traîtres ou à des déserteurs. La défaite allemande apparaît de surcroît inéluctable et proche, et donc tout accommodement avec l'ennemi d'autant plus inopportun. Selon le contrôle postal en date du 1<sup>er</sup> septembre, la moitié des transformés est soulagée de retrouver la liberté, mais un nombre « à peu près égal » ne pense qu'à la permission qui ne vient pas, à la perte des avantages du statut de prisonniers, au manque de renseignements précis, enfin au regard négatif des camarades :

Ce qui semble freiner tout contentement chez les uns et les autres, c'est le souci du qu'en-dira-t-on et du respect humain. Quelques-uns nous ont révélé les avanies qu'ils ont dû endurer dans les stalags et les oflags dès qu'ils semblaient accueillir avec trop de faveur l'idée d'une transformation de leur état : officiellement mis en quarantaine par leurs camarades, soldats prisonniers pris à partie, etc. A présent c'est de ce que pensent d'eux parents et amis de France que les transformés se préoccupent. On sent chez ceux-ci comme un besoin de se disculper de leur transformation comme s'il s'agissait d'un acte honteux et protestant violemment contre pareil jugement, ils invitent "les moralistes" à venir juger "sur place" au lieu de "rester douillettement chez eux"<sup>188</sup>.

Ce n'est que le début de la suspicion et de l'ostracisme : si passé le printemps 1943 le débat sur la transformation retombe dans le monde prisonnier, après le retour, les anciens transformés sont exclus sinon des associations, du moins de tout poste de responsabilité.

Très vite beaucoup de PGT constatent que l'espoir d'une permission ne se concrétisera que pour une partie d'entre eux. Comme ironise le MRPGD au printemps 1943, même en admettant que 10 000 permissionnaires soient revenus en deux mois, à ce train-là, « pour que les 250 000 puissent venir embrasser papa et maman, il faudrait 50 mois. Quatre ans. Et nous sommes généreux, car il est peu probable que l'on maintienne cette cadence. Si, dans quatre ans, il doit y avoir encore des trains de "transformés", on peut compter que ce seront des transformés nazis<sup>189</sup>. » Les mille premiers transformés permissionnaires arrivent le 24 avril. Gaston Bruneton les presse de revenir en Allemagne, par respect de la parole donnée, et par égard pour les camarades qui seraient privés sinon de venir à leur tour en permission. De fait, le 11 mai, presque tous repartent, par égard pour leurs camarades, mais aussi parce qu'avec la capture de 250 000 combattants de l'Axe le 7 mai à Tunis, le moral est excellent. Comme plus d'un STO des mois précédents, ils peuvent croire que de toute façon, la guerre ne durera plus

---

<sup>188</sup> AN F 60 1452

<sup>189</sup> AN 72 AJ 2777, papiers Jacques Bénét, *Bulletin d'Information des prisonniers évadés et rapatriés*, organe du MRPG.

bien longtemps : « A bientôt, à très bientôt<sup>190</sup>. » Mais le phénomène des permissionnaires défaillants se renforce avec le temps au sein des transformés comme des requis civils : en août, près de 2 000 des 8 000 nouveaux transformés permissionnaires restent en France, et les Allemands suppriment tout nouveau convoi<sup>191</sup>. Ceux qui se sont laissés transformer uniquement pour la permission en sont pour leurs frais. Nombreux sont dès lors les transformés qui se sentent ouvertement victimes d'un marché de dupes<sup>192</sup>.

Le 7 février 1944, un télégramme d'Abetz dresse un bilan mitigé de l'opération : c'est une réussite sur le plan de la propagande, mais aussi la source de nombreuses déceptions. Après avoir dénoncé comme une erreur psychologique le fait d'avoir mis dans de mauvais kommandos les PG refusant d'être transformés, il souligne que se retrouver privés de la protection des conventions de Genève fait mauvais effet sur « l'esprit formaliste des Français. » Les permissions, difficiles à organiser sur le plan des transports, comportent le risque des non-retours. Le rendement au travail des transformés n'est que peu amélioré, faute qu'ils soient mieux traités. Les transformés doivent comme les civils participer aux secours lors des bombardements quand le PG reste tranquille derrière ses barbelés. Enfin, le caractère anonyme de la transformation a fait en France l'objet de nombreuses critiques<sup>193</sup>.

Si l'objectif d'un quart de transformés n'est jamais atteint, c'est sans doute bien que les réticences ou les hésitations des PG sont plus fortes que les adhésions. Quant à l'impact sur la société française, il est limité. En mars-avril 1943, lorsque la transformation et la suppression de la ligne de démarcation sont annoncées en contrepartie de la deuxième action Sauckel, il est trop tard. « L'état d'esprit de la population est tel qu'elle accueille, le plus souvent, avec méfiance et scepticisme les mesures prises en compensation de l'effort demandé à la main-d'œuvre française et veut y voir surtout l'annonce de nouvelles exigences de la part des autorités allemandes<sup>194</sup>. »

Le succès de la deuxième action Sauckel est aussi indéniable que celui de la première. Du 1<sup>er</sup> janvier au 16 mars, 207 046 ouvriers partent en Allemagne, dont 134 728 spécialistes

---

<sup>190</sup> AN F 1a 3777

<sup>191</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 289

<sup>192</sup> FERRY Robert, *Les oubliés 1942-1945*, mémoires inédites, 1988, p. 118

<sup>193</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, op. cit., document n° 163 774, p. 109

<sup>194</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de la zone nord pour avril, 18 mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

et 78 138 manœuvres<sup>195</sup>. La zone sud contribue davantage qu'avant, comme voulu, mais elle reste moins touchée : avec 33 % de la population, elle ne compte que pour 32 979 spécialistes (15.92 %) et 21 786 manœuvres (27.88%)<sup>196</sup>. Le rythme des départs est étourdissant : une journée comme le 17 mars, il part 6 607 hommes. Il n'y a aucun problème dans ces conditions pour atteindre les 250 000 demandés à la fin du mois<sup>197</sup>. Et de fait, au 31 mars 1943, 250 259 personnes sont parties depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dont 157 020 spécialistes et 93 239 manœuvres : cela représente en tout 650 506 civils partis de gré ou de force depuis 1940<sup>198</sup>. Le rapport du MBF du 23 mars 1943 précise que 40 % des partants du mois de mars sont des soutiens de famille. Il évalue les seules primes d'équipement versées aux partants de la deuxième action Sauckel à 250 millions de F. Il a fallu 330 trains de Paris et Dijon pour emmener les travailleurs, et 585 navettes et 32 convois pour les conduire jusqu'à ces deux centres de regroupement. Les escortes allemandes ont mobilisé 1200 hommes et 650 auxiliaires des deux sexes<sup>199</sup>. Ce sont là des effectifs dérisoires, eu égard au bénéfice retiré de l'arrivée de centaines de milliers de nouveaux travailleurs en Allemagne, et de la libération de nombreux mobilisables allemands pour le front.

Le 2 avril, le Centre d'Information du Travail français, lié au ministère de l'Information, annonce la fin de la deuxième relève dans sa note d'orientation hebdomadaire n° 33 aux préfets : « Le nombre d'ouvriers et de spécialistes a été atteint, et même légèrement dépassé<sup>200</sup>. » Le 10 avril 1943, un télégramme gouvernemental confirme que sur tout le pays, l'*Aktion* est close, les 157 000 spécialistes partis, les prélèvements stoppés<sup>201</sup>. La loi du 16 février 1943 n'explique pas ce succès à elle seule, puisque de l'aveu même d'un autre communiqué officiel du 3 avril, seuls 77 000 des 250 000 ouvriers partis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars sont requis au titre de ces « décrets-lois » sur les jeunes travailleurs<sup>202</sup>. L'action commencée début janvier est conclue dès mi-avril, or la loi ne date que du 16 février, et toute rapide que soit son application, le recensement et l'envoi des convocations la retardent de plusieurs semaines : pendant ce temps-là, pressé par les exigences allemandes, les services français n'ont d'autre choix que de continuer à convoquer les ouvriers par entreprises, à leur

---

<sup>195</sup> AN 3 AG 2 365, rapport du correspondant de presse Bérard-Quelin, 22 mars 1943, depuis Vichy.

<sup>196</sup> *Ibidem*

<sup>197</sup> *Ibidem*

<sup>198</sup> Rapport du MBF, 23 mars 1943, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/>.

<sup>199</sup> Rapport du MBF, 23 mars 1943, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/>.

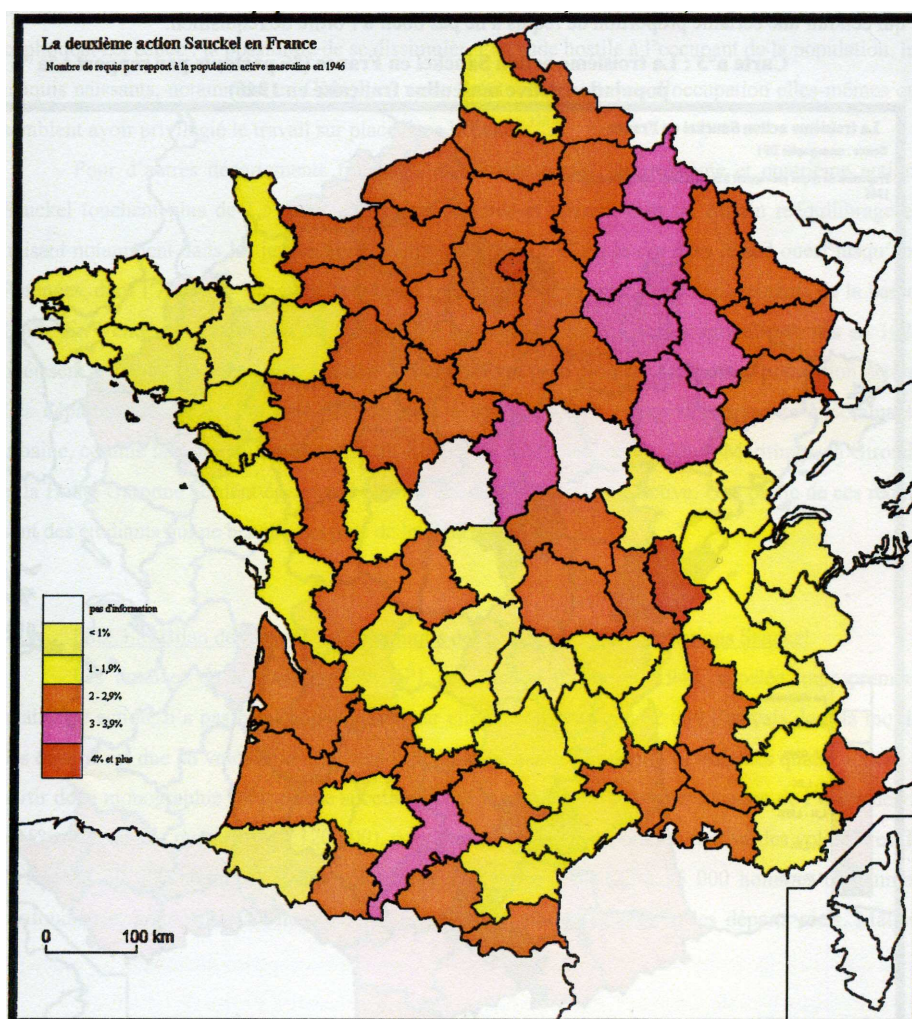
<sup>200</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>201</sup> HARBULOT Jean-pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 287

<sup>202</sup> Préserve en AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, un historique du STO datant vraisemblablement de l'été 1944 parle de 80 000 recrutements par voie démographique pour 170 000 par classe d'âge.



désappointement, à leur colère<sup>203</sup>. En outre, beaucoup de jeunes gens des trois classes du STO sont encore à l'abri dans les usines protégées au service des Allemands : 353 dans le Puy-de-Dôme à la date du 13 avril, par exemple<sup>204</sup>. Jean-Pierre Harbulot démontre en Lorraine combien le recrutement par classe d'âge et celui par entreprises continuent mêlés, puisqu'en mars, 2 318 requis des trois classes du STO partent en même temps que 1 801 requis d'âge étranger au STO<sup>205</sup>. En revanche, le recrutement par entreprises est désormais pratiquement tari : l'action Sauckel suivante, troisième du nom, ne pourra se faire essentiellement que sur la base de l'appel par classes d'âge.



Carte n° II- Les travailleurs prélevés par la deuxième action Sauckel (janvier-mars 1943) selon Patrice Arnaud<sup>206</sup>

<sup>203</sup> Sur la déception entraînée ainsi chez les ouvriers, voir par exemple le rapport Carles du 5 avril 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, op. cit., t. II, p. 545

<sup>204</sup> AN F 60 1451

<sup>205</sup> HARBULOT Jean-Pierre, « Le STO dans la région de Nancy : les limites de la loi du 16 février 1943 », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 25

<sup>206</sup> Carte extraite de Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 130

Comme le montre la carte ci-dessus, les Alpes et l'Ouest breton restent peu touchés, ou encore le sud du Massif Central et une partie du Limousin. Par contre, le grand bassin parisien paie un lourd tribut à la deuxième action Sauckel, particulièrement la Seine. Il en va de même notamment pour la Champagne, les Ardennes, le territoire de Belfort très industrialisé, le Rhône ou la Haute-Garonne. Les ponctions ne sont qu'un peu mieux réparties qu'avant entre les deux zones, et le taux d'imposition continue à varier de un à six selon les départements.

Le 5 mars, lors de son entrevue avec Laval, Sauckel se réjouit par avance du prochain succès de la deuxième action, au point de promettre une « pause » dans les réquisitions après son accomplissement. Celle-ci est annoncée officiellement aux populations. En réalité, à la fin du mois, ses services exigent le départ d'environ 50 000 travailleurs pour avril, malgré le MBF et l'Ambassade qui redoutent l'effet négatif sur l'opinion de ce manquement à la parole donnée. Après des discussions confuses entre Vichy, Paris et Berlin sur l'exégèse du mot « pause », le gouvernement du Reich, dans un exercice de *LTI* pure, tranche le 1<sup>er</sup> avril que le GBA voulait évoquer un simple ralentissement des départs<sup>207</sup>. Toutefois, la Wilhelmstrasse obtient finalement de Sauckel leur suspension pour trois semaines. Du 1<sup>er</sup> au 25 avril, il ne part de fait « que » 18 841 personnes, dont 8 443 spécialistes (44.8 %) <sup>208</sup>, soit 30 convois contre 112 en février<sup>209</sup>. Dans les rapports de Schleier à Berlin, note Hans Umbreit, « les objections de l'Ambassade et du MBF contre le travail obligatoire occup[ent] alors de plus en plus de place<sup>210</sup>. »

Ces derniers ont quelques raisons de se plaindre du STO. L'économie est si éprouvée que le même télégramme de Vichy qui annonce la fin de l'action Sauckel ordonne le transfert d'une masse de travailleurs dans les industries en souffrance<sup>211</sup>. La rancœur est immense parmi les requis et les réfractaires, le prestige du régime et de son idéologie au plus bas, sa pérennité même menacée. Ses soutiens sont ébranlés, virent de bord ou au mieux prennent leurs distances. Le 21 mars, le cardinal Liénart, archevêque de Lille, admet dans un prêche retentissant que le STO n'est pas « une obligation de conscience » et que l'« on peut s'y

---

<sup>207</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 95

<sup>208</sup> BRUNE René, *La Déportation du travail. Le droit au titre : un combat pour l'honneur*, Publibook, 2001, p. 91

<sup>209</sup> AN F 1a 3776

<sup>210</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944*, Boppard-am-Rhein, H. Boldt Verlag, 1968, tr. fr. manuscrite déposée à l'IHTP, s.d., p. 291

<sup>211</sup> AN F 60 1451. Il s'agit d'affecter 15 000 personnes dans les mines, 120 000 dans les usines Rü dont un tiers de spécialistes, ou encore, juste pour commencer, 36 000 à la SNCF et dans la Garde des Voies et Communications pour commencer et 20 000 dans les forêts.

dérober sans péché. » Pour la première fois, la hiérarchie catholique admet explicitement l'objection de conscience à une loi du régime. La naissance des maquis est grosse de menaces pour l'avenir. « On nous a envoyés ici pour deux ans, mais d'ici là j'espère bien que tous les salauds qui nous offrent ce séjour ne seront plus là », écrit le 29 avril le requis Ancel, parti dans le Reich par peur des représailles sur ses deux frères. « Qu'on vienne maintenant nous parler de famille, quand on arrache les jeunes à l'affection des siens ; de patrie, quand on exile les meilleurs de ses fils en terres étrangères ; de travail quand on oblige un ingénieur, un instituteur à manier la pelle toute la journée<sup>212</sup>. » Quant aux industriels et aux patrons, surtout ceux des PME, la « pause » théorique des départs ne calme pas leurs inquiétudes. Le manque de matières premières reste préoccupant, et les prélèvements du STO peuvent reprendre à tout moment<sup>213</sup>. L'avenir leur donne vite raison.

---

<sup>212</sup> AN F 60 1452

<sup>213</sup> 2 AG 81, cabinet civil du maréchal Pétain, note de Jules Verger, 30 avril 1943

## Chapitre V - Radicalisation du STO et pic ultime de départs (avril-juillet 1943)

Pour mettre un terme à l'arbitraire et à l'injustice, j'ai décidé d'appeler la classe 1942 sans exception. Ce sont d'abord les jeunes qui partiront. Ils appartiendront à toutes les classes de la société, ainsi le principe de l'égalité sera respecté.

Pierre LAVAL, discours radiodiffusé du 5 juin 1943<sup>1</sup>

La troisième action Sauckel est évoquée pour la première fois le 5 mars par le « négrier de l'Europe », devant Pierre Laval, à l'ambassade d'Allemagne, lors d'entretiens par lesquels le gauleiter conclue plusieurs journées bien chargées.

Deux jours plus tôt, le GBA s'est rendu à Marseille, pour un voyage bien couvert par la presse aux ordres, où il chante le bonheur des travailleurs en Allemagne<sup>2</sup>. Puis il est à Paris le 5, pour une grand' messe de propagande répercutée à la une de tous les journaux. Des dizaines de journalistes des deux zones, réunis par le Comité National de Coordination de la Presse française, sont en effet invités à plancher sur le travail français en Allemagne. On leur fait visiter, boulevard Kellermann, le centre de formation de la JOFTA (Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne), visionner des films antibolcheviques à l'Ambassade, puis assister en Sorbonne à un véritable symposium sur le STO, ponctué de discours du GBA, de Laval, de Bruneton et d'éminents collaborationnistes tels Bonnard, Brinon, Chasseigne, etc. Devant cette caravane de journalistes qu'il harangue à l'Institut Allemand, puis à la Sorbonne et enfin le soir à l'ex-ambassade de Pologne, Sauckel ne tarit pas d'éloges sur la productivité des Français en Allemagne, qui serait passée de 60 à 80 % de celle d'un ouvrier allemand. Il loue le soin que le Führer et lui-même mettent à leur assurer de bonnes conditions de vie : « le Führer ne veut pas d'esclaves, il veut une Allemagne libre et par conséquent une Europe libre<sup>3</sup>. »

La plus importante manifestation de propagande depuis Compiègne ne sert pourtant à rien, selon une source résistante : « Les journalistes sont revenus de ce voyage exactement dans le même état d'esprit qu'ils avaient avant leur départ. Aucun discours, aucun argument

---

<sup>1</sup> Le discours est reproduit en une des *Nouveaux Temps*, 7 juin 1943

<sup>2</sup> AN 72 AJ 1843. Voir aussi LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, p. 1069, entrée du 3 mars 1943.

<sup>3</sup> AN 72 AJ 1843



n'a porté sur eux. » Laval leur est apparu « particulièrement fatigué ». Une seule phrase du gauleiter a impressionné – défavorablement : celle où il dément qu'aucun travailleur français soit employé comme soldat, mais croit bon de préciser : « quand le besoin se fera sentir de leur demander de se battre, nous en aviserons immédiatement et très loyalement le gouvernement français. » Les journalistes en déduisent que l'enrôlement des requis est possible, et proche<sup>4</sup>. La phrase du GBA doit être censurée par les Allemands eux-mêmes<sup>5</sup>.

*Organisateurs et propagandistes du STO réunis à Paris  
lors des journées d'étude de la presse française sur le travail en Allemagne, les 4 et 5 mars 1943<sup>6</sup>*



<sup>4</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>5</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1082, entrée du 10 mars 1943

<sup>6</sup> Les deux photographies sont extraites de la brochure *Le travail français en Allemagne. Journées d'étude de la presse française. Paris 4 et 5 mars 1943*, éditée par le centre d'information du travail français en Allemagne, dépendant du ministère de l'Information. [IHTP ARC 074-49].



A 17 heures, ce 5 mars, Sauckel aborde enfin les choses sérieuses avec Laval à l'Ambassade. Il dit la satisfaction et même l'admiration du Reich pour la réalisation rapide de la deuxième opération : deux tiers des spécialistes exigés sont déjà partis, il espère tout voir fini pour le 15 mars, « car c'est à cette date que les spécialistes allemands doivent partir pour le front. » Pierre Laval rappelle qu'il est parti 136 661 ouvriers dont 93 000 spécialistes : le recrutement est un « chef-d'œuvre de rapidité ». Mais avec un humour amer, il admet qu'il « pensait bien que si M. Sauckel venait le voir, c'était pour lui demander quelque chose ». Sauckel laisse entendre qu'après un mois de « pause », selon la situation à l'Est, il aura sans doute besoin de 100 000 hommes par mois. « Il faudrait une machine pour les fabriquer », répond Laval, qui ne dit pas non pour autant. Le chef du gouvernement essaie d'obtenir un relèvement des salaires, car « par la politique des salaires, on fait des communistes en France », mais Sauckel n'en voit pas l'intérêt puisqu'il n'y a rien à acheter, et qu'« il ne faudrait tout de même pas qu'après, l'ouvrier français gagnât plus que l'ouvrier allemand. » L'entretien s'achève vers 22h15<sup>7</sup>.

Le 9 avril, le GBA revient préciser ses exigences devant Pierre Laval : 120 000 départs pour l'Allemagne au mois de mai, 100 000 pour juin, sans oublier la mutation en France

<sup>7</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de l'entretien Sauckel-Laval du 5 mars 1943 [ci-après annexe n° XXIII, p. 1197]

même de 240 000 personnes à des emplois intéressants les Allemands. Ainsi commence la troisième action Sauckel.

## **I - Le raidissement de Pierre Laval**

Lors de l'entrevue du 9 avril, Pierre Laval se montre plutôt indisposé. Il reproche à son interlocuteur de faire le jeu du général de Gaulle par sa politique intransigeante. Il réclame en vain que les négociations soient menées au plus haut niveau des deux Etats et que des compensations soient accordées à la France<sup>8</sup>. Sauckel ignore ces récriminations. Il lui confirme seulement le maintien de la Relève au taux de trois pour un, et la transformation effective de 250 000 prisonniers de guerre en travailleurs libres, déjà évoquée le 5 mars. Par ailleurs, pour la première fois, il ne fixe qu'un nombre global d'hommes à exiler, sans préciser la part de spécialistes qui devront figurer parmi ces 220 000 nouveaux travailleurs. Mais c'est pour mieux exiger qu'en territoire français même, il soit affecté d'autorité 120 000 personnes à des industries Rû, 49 000 à l'Organisation Todt, 36 000 à la SNCF, 20 000 dans les chantiers forestiers et 15 000 dans les mines<sup>9</sup>. En plus des 220 000 requis à faire partir, il s'agit donc de forcer 240 000 personnes à changer d'emploi à travers la France, et d'accroître considérablement l'intégration de l'économie française à l'effort de guerre du Reich. Malgré le médiocre enthousiasme dont il fait preuve ce jour-là, Pierre Laval n'oppose finalement aucun refus à la demande du GBA. Au contraire, dans les semaines qui suivent, pour la dernière fois, il essaie de tout cœur de satisfaire les demandes allemandes de main-d'œuvre : il sent probablement qu'il y joue sa place au pouvoir.

### **1) Une position politique consolidée par le STO... auprès des Allemands**

Après l'entrevue du 9 avril, le maréchal Pétain se serait montré irrité que Laval ait une fois de plus accédé sans contrepartie à une exigence de Sauckel<sup>10</sup>. De fait, dans le courant du mois, le microcosme vichyste bruit de nombreuses rumeurs quant à une possible éviction de Laval. L'arbitrage allemand est décisif. Le 24 avril à 22 heures, Schleier câble à Ribbentrop un rapport crucial, après s'être entretenu avec un Laval plus collaborateur que jamais, qui craint un nouveau 13-Décembre. Le verdict de l'Ambassade, vieux soutien du président et

---

<sup>8</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 146-147

<sup>9</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 147

<sup>10</sup> ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 147-148



qui aurait tout à perdre à sa chute, est clair et net. Habilement, malgré ses réserves envers le STO, l'Ambassade érige la question de la main-d'œuvre en argument décisif :

De l'avis concordant des autorités d'ici, aucun gouvernement successeur ne fera preuve de l'empressement et n'aura la possibilité de maintenir, et de poursuivre avec la même ampleur, les prestations faites jusqu'ici par la France à l'Allemagne, comme c'est le cas pour le gouvernement Laval. A ce sujet, je dois mentionner que le Gauleiter Sauckel, lors de son dernier séjour à Paris, m'a déclaré que *seule la France* [*nur Frankreich*, c'est Schleier qui souligne] avait exécuté à cent pour cent le programme de main-d'œuvre. Signé : Schleier<sup>11</sup>.

La Wilhelmstrasse communique le câble à Adolf Hitler en personne. Ce dernier, le 28 avril, inhabituellement, écrit à Pétain, sur papier à en-tête de son Quartier Général, qu'il ne saurait être question de remplacer l'homme dont la politique est la seule bonne. Il le prévient qu'il a « convoqué pour demain » (*für Morgen gebeten*) le président Laval à son QG. Pétain réaffirme aussitôt son attachement à cette « politique extérieure la seule raisonnable, et à laquelle je me suis librement associé<sup>12</sup>. » Il ne saurait mieux avouer sa vassalité. La lettre du Führer consolide d'autant plus la position de Laval que son contenu est vite connu, et que des exemplaires en circulent à Vichy<sup>13</sup>.

Le 29 avril, Laval rencontre une dernière fois Hitler, au château de Klessheim en Autriche, en présence de Ribbentrop, de Schleier et du sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères Bastianini. « Probablement la moins intéressante de leurs rencontres<sup>14</sup> » (Jean-Baptiste Duroselle), voire « la plus amère et la plus âpre que les deux hommes d'Etat eussent jamais eue<sup>15</sup> » (Eberhard Jäckel), elle est noyée dans une série d'entrevues entre le Führer et ses vassaux de l'ensemble de l'Europe occupée. Hitler n'a aucune concession à proposer, répète ses rengaines sur le passé, n'accorde pas la déclaration officielle sur l'avenir de la France qu'espérait son hôte, et ne renouvelle sa confiance à Laval que pour mieux lui rappeler qu'il veut que la France jette tous ses moyens dans la lutte « européenne. » Laval rentre en essayant de cacher sa déception. Il confirme à la presse que c'est notamment par sa main-d'œuvre que la France devra contribuer à la lutte contre le bolchevisme et ses alliés anglo-saxons<sup>16</sup>. La Résistance et l'opinion dénoncent une rencontre qui n'a servi qu'à officialiser l'acceptation du départ d'une nouvelle tranche de travailleurs. Pierre Nicolle note le 3 mai que les milieux officiels craignent que les communistes n'exploitent les nouveaux

---

<sup>11</sup> Cité par Jean-Raymond Tournoux, *Le Royaume d'Otto*, Flammarion, 1982, p. 261

<sup>12</sup> Tournoux Jean-Raymond, *Le Royaume d'Otto*, op. cit., p. 261-262

<sup>13</sup> Vergez-Chaignon Bénédicte, *Le Docteur Ménétreel*, Perrin, 2002, p. 223-224

<sup>14</sup> Duroselle Jean-Baptiste, *L'abîme*, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986, p. 570

<sup>15</sup> Jäckel Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 391

<sup>16</sup> AN F 22 2047



départs de travailleurs<sup>17</sup>. Le 20 mai, un rapport résistant indique que le régime donne l'impression d'être sur sa fin. « Dans l'entourage de Laval, on parle sans grande conviction de ce qu'il a "obtenu" de Hitler. Dans la meilleure des hypothèses, les permissions des derniers prisonniers [transformés] n'arriveraient qu'après des années<sup>18</sup>. »

Le 23 avril, un télégramme en clair de Laval aux préfets lance la troisième action Sauckel : 220 000 hommes avant le 30 juin, déplacement de 190 000 autres en France même. 10 % du contingent doit être parti avant le 5 mai, la recherche des défailants accentuée, le renouvellement des cartes d'alimentation en mai l'occasion d'un contrôle « particulièrement sévère. » « D'une manière générale, je compte que vous emploierez tous les moyens en votre pouvoir pour assurer le succès des opérations prévues et le respect des échéances qui seront fixées pour les diverses opérations de main-d'œuvre<sup>19</sup>. » Avant même d'aller rencontrer Hitler, Laval a donc donné des gages. Rarement il s'empresse autant que les deux mois suivants pour relever le défi de la collaboration d'Etat en matière de main-d'œuvre.

Les Allemands, il est vrai, le maintiennent sous pression. Ritter, le 12 mai, admet que « l'administration française procède au recrutement pour la troisième tranche du programme Sauckel avec grande énergie, sinon sans ménagements ». Mais avec un aplomb sans pareil, le représentant du négrier de l'Europe se plaint que les services français désignent abusivement des pères de familles de plus de 40 ans et épargnent des membres des jeunes classes : ce sont là à coup sûr « des tentatives de sabotage », « on s'efforce par des mesures rigoureuses et par un choix défectueux de susciter le mécontentement chez les travailleurs désignés comme main-d'œuvre, dans leurs familles et parmi le reste de la population<sup>20</sup> ». Les abus réels ou supposés ne seraient donc pas la faute d'erreurs humaines ou de la hâte allemande à obtenir plus de main-d'œuvre qu'il n'en est de disponible.

Plus sévère encore que le plénipotentiaire SS du GBA, une note remise par le consul Nidda à Laval, le 13 mai, juge les départs « tout à fait insuffisants » : il faut mieux faire, « sinon toute la bonne impression créée dans les hautes sphères allemandes par l'exécution du deuxième programme Sauckel disparaîtrait complètement<sup>21</sup>. » Depuis le 1<sup>er</sup> avril, au lieu des 70 000 travailleurs prévus pour le 15 mai, il n'en est parti, selon la note, que 23 460 dont 12 477 spécialistes. Et encore, ce ne serait que grâce aux mesures des OPA, alors que Laval avait demandé que les offices français s'occupent seuls du recrutement. Les départs ont même

---

<sup>17</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, André Bonne, t. II, p. 162

<sup>18</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>19</sup> AN F 60 1706. Le télégramme est contresigné par Bichelonne, Lagardelle et Cathala.

<sup>20</sup> AN F 60 1484

<sup>21</sup> AN F 60 1484

tendance à décélérer, se plaint le diplomate : 1 886 le 6 mai, mais 1 113 le 7, et 908 le 8. Il manque 100 000 personnes pour accomplir le programme de mai<sup>22</sup>. Le MBF se met de la partie en se plaignant par la bouche de Michel, le 21 mai<sup>23</sup>, puis à nouveau le 28, de l'insuffisance du recrutement pour Todt : 4 100 hommes fournis sur les 23 000 promis pour le 31 mai<sup>24</sup> ! Or avec la perte de l'Afrique le 7 mai et le risque d'un débarquement en France, l'importance de ces travaux décuple. Le MBF exige en particulier le recrutement des étrangers de zone sud et l'envoi de 3 000 Indochinois sur le *Südwall*, correspondant méditerranéen du Mur de l'Atlantique<sup>25</sup>. S'il n'apprécie plus guère les réquisitions pour l'Allemagne, le MBF n'est pas hostile aux réquisitions à vocation militaire en France même. Cependant, au contraire des deux premières actions Sauckel, les Allemands s'abstiennent cette fois-ci totalement d'ingérences et de coups d'éclat intempestifs : ils laissent Laval porter l'entière responsabilité de l'opération<sup>26</sup>.

C'est un fait qu'au cours du mois de mai, il ne part qu'environ 19 000 jeunes gens<sup>27</sup>, soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 27 mai seulement 33 073 personnes<sup>28</sup>, de quoi justifier les inquiétudes allemandes et la fébrilité de Laval. Mais où trouver les hommes, si les exemptions restent aussi nombreuses, si le recrutement par entreprises est épuisé, si les entreprises protégées immobilisent une forte main-d'œuvre, si l'action précédente a entamé les réserves ? Le 7 mai, Laval repart discuter main-d'œuvre à Paris. Le 11, il parle longuement Relève avec Pétain et un représentant de Rundstedt, chef de l'armée allemande en France. Il aurait déjà décidé d'annuler tous les sursis des jeunes gens du STO, et prépare son prochain discours au pays, le premier depuis novembre<sup>29</sup>. Le conseil des ministres qui se tient le 15 mai à 17 heures au pavillon Sévigné de Vichy est consacré en entier à la main-d'œuvre. Il y est décidé de supprimer toutes les exemptions d'une classe d'âge, d'envoyer intégralement en Allemagne les jeunes nés en 1922.

---

<sup>22</sup> *Ibidem*

<sup>23</sup> AN F 60 1452, lettre du D<sup>r</sup> Michel, 21 mai 1943 : 11 500 des 23 000 travailleurs Todt réclamés par le MBF auraient dû être fournis avant le 20 mai. Seuls 3 000 l'ont été.

<sup>24</sup> AN F 60 1484

<sup>25</sup> *Ibidem*

<sup>26</sup> AN 3 AG 2 365, rapport de la Résistance à Londres, 29 mai 1943 : « Cette fois les Allemands se désintéressent officiellement des opérations et n'exercent pas de pressions sur l'administration, ils déclarent en toute occasion : «cette opération est l'opération de M. Laval, nous lui faisons entièrement confiance». »

<sup>27</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 119. Jacques EVRARD, in *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 84, cite quant à lui le chiffre de 21 260 personnes parties au 31 mai 1943 dont 6 915 spécialistes, soit 10.1 % du contingent de la troisième action Sauckel.

<sup>28</sup> AN F 22 2024. Allemands et Français concordent officiellement sur ce chiffre, considéré tout au long des mois suivants comme le premier contingent fourni pour la troisième action Sauckel.

<sup>29</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 165

En effet, selon les statistiques officielles, sur les 245 000 jeunes des trois classes aptes et non-exemptés recensés en février, 150 000 sont encore en France. En les faisant tous partir, une fois décomptés les travailleurs déjà partis en avril-mai au titre de la troisième action, dont 10 000 jeunes de la classe 1922, il manquerait encore 60 000 hommes. On pourrait les puiser dans les classes d'âge plus âgées : mais celles-ci sont saignées depuis la loi du 4 septembre 1942. Pour éviter de les solliciter davantage, le gouvernement préfère sacrifier l'ensemble des jeunes nés en 1922. Il en espère 100 000 hommes mis à disposition du STO, en escomptant qu'il n'y aura pas plus de 20 000 inaptés en leur sein. 80 000 hommes viendraient ainsi s'ajouter aux 150 000 non-exemptés, ce qui donnerait un total de 230 000 personnes. Par sûreté, il suffit d'étendre le STO aux natifs du quatrième trimestre 1939, les seuls de leur classe à n'avoir pas fait le service militaire<sup>30</sup>. En outre, les autorités d'occupation acceptent le départ en Allemagne des jeunes des usines Rü, « à l'exception des spécialistes qui seront nominativement désignés et sous la condition que tous les autres aient été préalablement remplacés dans ces usines<sup>31</sup>. » Mathématiquement, le succès de l'action est acquis, en se contentant d'en rester à la loi du 16 février modifiée.

Politiquement, c'est prendre le risque de sacrifier les jeunes des Chantiers de la Jeunesse, de raccourcir les sursis étudiants, et surtout, de heurter la paysannerie : 80 000 jeunes agriculteurs nés en 1922 devront partir<sup>32</sup>. Mais le risque peut sembler réduit. Comme l'écrit le préfet d'Eure-et-Loir le 7 mai, la « haine sourde » des ouvriers contre les paysans et les étudiants exemptés s'apaiserait avec la mobilisation d'une classe d'âge entière : l'opinion comprendrait mieux cette solution, et on éviterait aussi d'avoir à examiner une multitude de cas particuliers<sup>33</sup>.

Le succès de l'opération est donc acquis d'avance, pour peu que chaque futur requis fasse son « devoir ». Par précaution, mieux vaut préparer les dispositions coercitives, avant même d'annoncer la réquisition de la classe 1922 tout entière.

---

<sup>30</sup> AN F 60 1708, communiqué de presse officiel du 2 juin 1943

<sup>31</sup> AN F 60 1451, circulaire de Weinmann aux préfets, 18 mai 1943

<sup>32</sup> AN 3 AG 2 365, circulaire Weinmann du 31 mai 1943, et statistiques officielles au 14 juillet 1943, AN 3 AG 2 364. Les 80 000 jeunes agriculteurs doivent être fournis en majorité par la zone nord (46 445), suivie par la zone sud (30 690) et la zone interdite (2 865). Sur l'ensemble des 220 000 travailleurs à partir en Allemagne, les classes soumises au STO fourniront 150 000 partants, dont 114 000 de zone nord et 36 000 de zone sud.

<sup>33</sup> AN F 60 1451, rapport du préfet d'Eure-et-Loir, 7 mai 1943

## 2) Extension du STO, contrôle et répression : un arsenal de nouvelles mesures

Le 30 avril, dans sa déclaration publique qui suit l'ultime entrevue avec Hitler, Laval déclare qu'il mettra tout en œuvre pour « faire de la France un pays discipliné<sup>34</sup>. » Le 15 mai, à peine la décision du recrutement d'une classe entière adoptée en conseil, Laval avertit fermement les préfets réunis à Vichy qu'il n'y a le choix qu'entre obéir ou se démettre, et qu'il ne tolérera pas le moindre sabotage de sa politique<sup>35</sup>. Le 23 mai, la presse parisienne annonce que quiconque embauchera des ouvriers désignés pour l'Allemagne sera traduit devant un tribunal allemand<sup>36</sup>. Le 31, Laval signe l'extension officielle du travail obligatoire aux natifs du 4<sup>e</sup> trimestre 1919. Le même jour, une nouvelle loi exige de celui qui se marie qu'il prouve qu'il est en règle avec le STO<sup>37</sup> – une violation sans précédent du libre droit au mariage, même si rien n'indique qu'elle soit jamais appliquée par la suite. Le même jour encore voit l'institution de la carte de travail, à porter sur soi obligatoirement : elle est dirigée contre les « insoumis », *i.e.* ceux qui ne se sont même pas faits recenser, et dont les noms sont inconnus des services de police, au contraire des « réfractaires », faciles à lister. Qui ne présente pas sa carte est réputé chômeur ou illégal. Qui la présente avec mention apposée « départ pour l'Allemagne » est réputé défaillant, interné en centre d'hébergement et mis en route pour le Reich<sup>38</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin, Laval fait savoir par télégramme que tous les fonctionnaires réfractaires au STO seront révoqués, quel que soit leur rang, des agents de l'Etat à ceux de la commune, et ce sans préjuger d'éventuelles sanctions judiciaires<sup>39</sup>.

Le 5 mars, Laval a rattaché les Chantiers de la Jeunesse à ses services. Le 19 mai, au siège du Commissariat Général aux Chantiers de la Jeunesse à Châtel-Guyon, une réunion des plus hauts responsables autour du général Joseph de La Porte du Theil fixe les modalités de l'envoi direct au STO des 24 000 jeunes des Chantiers libérales en juin. Deux premiers convois prévus pour le 28 et 31 mai doivent en emmener 6 000 en Allemagne. 4 000 autres doivent partir début juin. Suivront 14 000 après le 10 juin, en trois convois. « Il doit être créé ainsi un courant alimenté ultérieurement par d'autres Jeunes que ceux des Chantiers », stipule

---

<sup>34</sup> AN F 60 1484

<sup>35</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, *op. cit.*, t. II, p. 172-173, entrée du 16 mai 1943

<sup>36</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>37</sup> AN 72 AJ 9

<sup>38</sup> AN F7 14889

<sup>39</sup> AN 2 AG 81

le document secret<sup>40</sup>. Avec la complicité active de leurs plus hauts chefs, les jeunes sont livrés par surprise au travail pour l'ennemi. Vichy va sacrifier au STO un des instruments et des fleurons de sa Révolution Nationale. Les premiers partent le 28 mai<sup>41</sup>. 16 000 jeunes des Chantiers vont être victimes du drame qui commence.

Le 26 mai, au milieu d'une semaine de préparatifs fébriles pendant laquelle il est rarement à Vichy, Pierre Laval revoit Fritz Sauckel à Paris. Pour la première fois, c'est le côté français qui a demandé l'entrevue. Ce sera la plus brève de toutes leurs conversations. Entre 16 h et 17h15, Laval parle l'essentiel du temps, devant un Sauckel bouche bée, qui doit boire du petit lait. Dans un *one-man-show* sans précédent, le maître-d'œuvre de la collaboration, dans son style croustillant habituel, prend d'emblée la pose du volontariste désireux de démontrer au GBA qu'il va le satisfaire tambour battant. Laval affirme d'emblée qu'il fera partir les 220 000 travailleurs voulus avant le 30 juin, comme promis. Or le 24, on n'en est qu'à 31 000 départs, il en manque 189 000. Et il y a tellement de prisonniers, et ceux déjà requis, et les travailleurs Todt, les employés des usines Rü ou les dérogations...

Depuis le début, je suis en opposition avec les services français sur les possibilités de succès. Les services français ont fait des papiers. Les Allemands aiment bien les papiers. Aussi le Président Ritter et le Président Michel sont-ils très contents, mais moi, j'ai toujours pensé que cela ne marcherait pas.

Il y a dix jours, à Vichy, j'ai fait admettre par les ministres le principe de l'appel intégral d'une classe. *En effet, les Français aiment l'égalité. L'inégalité des départs pour l'Allemagne les fait protester.* J'ai donc décidé que tous les jeunes gens de la classe 42 partiraient, sauf à tenir compte des situations de famille. C'est une question à voir. (...) Nous sommes au bout de notre rouleau, je veux néanmoins donner satisfaction. Les Allemands donnent leur sang, nous voulons faire un effort de travail qui sera basé sur l'égalité absolue. (...) Le STO donne de beaux papiers, moi je vous donnerai des hommes. J'aurai des difficultés, mais je vaincrai. Je ferai intervenir la police, la gendarmerie, comme pour une mobilisation<sup>42</sup>.

Dix semaines plus tard, Laval dira et fera dire qu'il donne des textes de loi au lieu d'hommes, alors qu'il a dit le 26 mai l'exact contraire. Après avoir repris lui-même un des thèmes les plus fameux de la propagande allemande - sang contre travail - Laval détaille un chapelet de mesures radicales. Il fera désigner tous les natifs de 1922 sans exception sauf les inaptes et les employés Todt. Les jeunes des usines Rü suivront le sort de leur classe et seront remplacés sous les 48 heures par son administration. Il assurera le départ « à partir du 28 mai et à la cadence de 5 000 par semaine, de 20 000 jeunes gens appartenant actuellement aux Chantiers de la Jeunesse ». Il ramènera le sursis étudiant du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> juillet. Il renforcera les mesures contre les défaillants.

---

<sup>40</sup> AN F 60 1452. Le procès-verbal, très secret, précise de ne désigner ni mineurs de fond ni cheminots ni agents des PTT, de faire la liste des étudiants et des agriculteurs, de classer les requis par année de naissance et de ne mettre les mariés et soutiens de famille qu'en fin de liste.

<sup>41</sup> AN F 60 1708

<sup>42</sup> AN 72 AJ 1926, procès-verbal de l'entretien Laval-Sauckel du 26 mai 1943

En ce qui concerne les réfractaires, je veux les pourchasser, sinon il y aurait une grande injustice. Mais je ne les compte pas dans ma ressource, sinon ce serait comme si je vous invitais à déjeuner et que je me mettais à pêcher juste à ce moment. Si j'attrape du poisson tant mieux, mais si je n'en attrape pas vous n'aurez rien à manger. On retrouvera les réfractaires, mais je ne sais pas quand, en attendant, moi je vous procurerai les hommes. (...)

Je vous signale enfin que certains FK protègent des coiffeurs, des garçons de café, etc. et prétendent les maintenir en France. Je n'admets pas cela. Si les Feldkommandanturen en protègent 3 000, je les déduirai du total de 220 000 hommes dans mes comptes avec M. Sauckel. En pareil cas, ce sont surtout des relations personnelles qui jouent. Certains officiers allemands font de la collaboration un peu trop gentille<sup>43</sup>.

Une fois que Laval s'est montré plus royaliste que le roi, sans parler une seule fois de contreparties ni de relève des PG, le GBA ouvre enfin la bouche pour dire à plusieurs reprises sa satisfaction et la confiance du gouvernement du Reich et du Führer. Cependant, Laval fait comprendre à demi-mot que c'est la dernière livraison de main-d'œuvre qu'il accepte :

je tiens ma promesse, je vous fournirai les 220 000 hommes, mais il ne faut surtout pas que ça vous ouvre l'appétit pour en demander d'autres. (...) Il ne faut surtout pas de nouvelles demandes. J'ai dit d'ailleurs à M. Ribbentrop que malgré toute la sympathie que j'avais pour M. Sauckel, je ne désirais pas le voir trop souvent. Ribbentrop m'a répondu que je le verrai tout de même quelquefois. (...) Ceci dit, j'irai jusqu'au bout de mes efforts. Il n'y aura jamais de ma part la moindre tentative pour camoufler de la main-d'œuvre<sup>44</sup>.

Le GBA le croit sur parole, mais évite de promettre quoi que ce soit. Il se garde de relever les dernières allusions, qui portent en germe le conflit du 6 août suivant. Il s'extasie : « j'ai toujours trouvé la plus grande compréhension chez le Président Laval », mais quand Laval lui demande enfin d'examiner des compensations, entre autres des permissions pour les 250 000 PG transformés, il répond juste qu'il en parlera à qui de droit. Laval conclut qu'il parlera à la radio le 3 juin – ce sera le 5. Il remarque aussi que presque tous les permissionnaires sont repartis – c'est alors exact. Toujours aussi empressé, il s'offre le plaisir final d'un coup de griffe : il avertit ses interlocuteurs « qu'il y a des permissionnaires qui se réembauchent pour changer d'usine en Allemagne et toucher 1 000 F Méfiez-vous, nos ouvriers apprendront pas mal de trucs de ce genre aux vôtres en Allemagne<sup>45</sup>. »

Le lendemain 27 mai, Sauckel et Laval tiennent une conférence de presse commune où ils exaltent la défense de l'Europe et la lutte contre la menace bolchevik. Laval place la prochaine vague de transferts de main-d'œuvre sous le signe de la réconciliation franco-allemande. Le GBA se garde de relever une brève remarque finale du chef du gouvernement, typique de ses vaines illusions persistantes : « Je voudrais que nous n'ayons pas à subir la

---

<sup>43</sup> *Ibidem*

<sup>44</sup> *Ibidem*

<sup>45</sup> *Ibidem*

condition d'un pays vaincu. Je suis sûr que nous pouvons, par notre attitude et par notre volonté, faire de la France un pays librement associé<sup>46</sup>. »

Pour tenir ses promesses, Laval ne néglige pas les préparatifs logistiques soigneux. Le 29 mai, un informateur de la Résistance rapporte que Jean Bichelonne, qui est également Secrétaire d'Etat aux Communications, « a été prié d'établir d'urgence un plan de transport pour 200 000 ouvriers à déporter en Allemagne, pratiquement à partir du 10 juin jusqu'au 30 du même mois. (...) Des itinéraires spéciaux devront être établis avec des arrêts dans de petites gares seulement, pour éviter toutes manifestations intempestives<sup>47</sup>. » Rien n'est laissé au hasard, et de fait, il n'y a pas en mai-juin d'incidents aussi graves qu'en mars.

Il faut aussi préparer les esprits. A nouveau le discours officiel bat son plein sur les mauvais Français qui ne font pas leur devoir et qui envoient au STO des hommes mariés ou âgés. Son efficacité reste importante, ses effets sur la cohésion sociale dévastateurs. Pierre Nicolle note le 31 mai que les premières réactions aux mesures annoncées « sont favorables. C'est un soulagement pour beaucoup de savoir que le gouvernement est décidé à mettre un terme au favoritisme<sup>48</sup>. »

Le 4 juin, Pierre Laval rappelle aux préfets régionaux que la recherche des réfractaires

doit être poursuivie avec un maximum de rapidité et de rigueur. Il s'agit, avant tout, d'une opération à caractère administratif relevant de votre autorité exclusive. La répression strictement pénale n'intervenant que postérieurement et dans des conditions qui seront précisées in fine. Il ne faut pas perdre de vue en effet que le but à atteindre n'est pas d'exercer une répression à caractère juridique mais de mettre un terme définitif aux insoumissions<sup>49</sup>.

Face à l'essor du réfractariat, l'état de droit et de justice est enterré, l'Etat administrativo-policier triomphe. Le lendemain 5 juin, Laval demande aux préfets de lui transmettre les statistiques journalières des départs : « Le gouvernement a pris l'engagement de faire partir 220000 travailleurs avant le 1<sup>er</sup> juillet. Cet engagement doit être respecté. Je compte sur votre dévouement et votre sens de l'autorité. Le succès dépend de votre effort<sup>50</sup>. » Le 7 juin, la gendarmerie se voit ordonner d'apporter son « concours absolu » à l'opération et de mener une action de persuasion et de contrainte contre les défaillants<sup>51</sup>.

Reste à avertir les Français de l'extension de la réquisition et de la répression. Comme l'Appel du 22 juin, le discours du 5 juin n'a rien d'improvisé. Pierre Nicolle note le 11 mai

---

<sup>46</sup> AN F 60 1707

<sup>47</sup> AN F 1a 3776

<sup>48</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 184

<sup>49</sup> AN 3 AG 2

<sup>50</sup> AN3 AG 2 81

<sup>51</sup> AN F 60 1708

que Laval travaille à ce discours, le 2 juin qu'il y met enfin la dernière main. Le soir du 5 juin, toutes les radios du pays retransmettent le discours. Dans maintes communes, à la demande des officiels, des haut-parleurs sont installés pour que la population entière entende cette déclaration de guerre à la société – l'indignation collective n'en sera que plus forte<sup>52</sup>.

Après un éloge malvenu de la LVF, quelques considérations géopolitiques sur la paix future détachées du réel, et une promesse intenable de faire revaloriser les salaires avec l'accord allemand, résonnent les phrases fatidiques :

Les désignations des travailleurs qui ont été faites ont pu donner lieu à des critiques. Des règles nouvelles viennent d'être établies. Pour mettre un terme à l'arbitraire et à l'injustice, j'ai décidé d'appeler la classe 1942 sans exception. Ce sont d'abord les jeunes qui partiront. Ils appartiendront à toutes les classes de la société, ainsi le principe de l'égalité sera respecté. (...) Il en est jusqu'à ce jour qui se sont dérobés à leur devoir (...) Les défaillants, je tiens à le répéter, ne seront pas des profiteurs. Des instructions ont été données et des mesures rigoureuses seront prises - même contre leurs familles ou des complices - qui les mettront dans l'impossibilité de se soustraire longtemps à un devoir qui s'impose à tous<sup>53</sup>.

Le garde des Sceaux Joseph Barthélemy juge dans ses mémoires ce discours « interminable », contre-productif, symptomatique de l'incapacité de Laval à « s'articuler sur le pays » au lieu de se « superposer » à ce dernier. Une fois de plus, Laval ne comprend pas « qu'il ne suffit pas de faire une politique, il y a un certain ton avec lequel il faut la faire. » La menace contre les parents lui paraît « superflue » : la mettre dans la loi aurait suffi<sup>54</sup>. Le 14, Laval commente longuement son discours devant Nicolle : « il est au courant des réactions et ne se fait aucune illusion quoi qu'il se soit montré satisfait de l'impression produite auprès de certains<sup>55</sup>. » De certains peut-être, mais chez la plupart des Français, la fureur domine. Les menaces sur les familles choquent profondément : « les Parisiens sont vivement émus », rapportent les autorités, « ils apparentent ces menaces aux méthodes allemandes et ils les critiquent vivement », enfin ni ouvriers ni étudiants n'ont envie d'aller en Allemagne<sup>56</sup>.

Dans les campagnes, la réquisition de la main-d'œuvre agricole et les menaces contre les réfractaires et leurs proches sont vivement ressenties. « On y voit une inspiration allemande et on ajoute qu'arrivée à ce point la question de la permanence d'un gouvernement

---

<sup>52</sup> Sur la place du Théâtre à Montpellier, un fonctionnaire des PTT résistant se débrouille pour ponctuer d'expressions ironiques la retransmission du discours. BOULADOU Gérard, *Les maquis du Massif central méridional, 1943-1944*, thèse d'Etat, Université Paul-Valéry, 1974, t. I, p. 113. Des micros sont installés en diverses autres communes, ainsi à Pont-Audemer (Eure), selon Marcel BAUDOT, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945*, PUF, 1960, p. 105, ou encore dans la ville industrielle de Vénissieux (Rhône) à la demande du préfet, selon Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990, p. 292.

<sup>53</sup> *Les Nouveaux Temps*, 8 juin 1943. L'intégralité du discours de Laval est publié en une.

<sup>54</sup> BARTHELEMY Joseph, *Mémoires*, Pygmalion, 1989 p. 106-107. On peut noter que Joseph Barthélemy ne désavoue pas le principe même que les parents soient menacés s'ils aident leurs enfants réfractaires.

<sup>55</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 191-195

<sup>56</sup> MICHEL Henri, *Paris résistant*, Albin Michel, 1982, p. 147



français dans l'occupation pour nécessaire qu'elle ait été dans le passé semble n'avoir plus de raison d'être dans le présent », expose le 26 juin le délégué à l'Information de l'Eure<sup>57</sup>. Les rapports préfectoraux admettent que l'envoi de la classe 1922 en Allemagne « a, certes, donné satisfaction à l'esprit égalitaire des Français, mais n'a pas été suffisant pour faire admettre la nécessité politique actuelle des mesures prises. Ce sentiment est renforcé par les nombreuses correspondances provenant des travailleurs français d'Outre-Rhin qui mentionnent leur inactivité presque totale ; aussi le terme de déportation est-il couramment employé<sup>58</sup>. » Dans les camps de STO en Allemagne, aux dires d'un rapport officiel du 29 juin, l'arrivée des jeunes des Chantiers et de la classe 1922 est « diversement apprécié », bien que certains se montrent contents que de nouvelles victimes obéissent à l'obligation, et que la chasse aux insoumis et aux réfractaires soit engagée<sup>59</sup>. Malheureux pour malheureux, autant que tout le monde le soit autant que soi-même.

Le 5 juin encore, Laval télégraphie aux préfets régionaux des mesures radicales : « En raison des difficultés qui sont signalées dans l'exécution du programme arrêté par le Gouvernement le 1<sup>er</sup> juin, *il est décidé de vous attribuer les pleins pouvoirs* pour la réalisation de toutes opérations intéressant le Service Obligatoire du Travail<sup>60</sup>. » Le premier point du télégramme stipule de ne tenir compte que des instructions de Laval et de ses services, CGSTO ou secrétariat général du gouvernement. Le deuxième point ordonne de convoquer le président départemental de l'Ordre des médecins et de l'avertir que tout praticien coupable de trop exempter sera interdit d'exercice – le 6 juin, Robert Weinmann renchérit que « trop nombreux sont les travailleurs reconnus inaptes à la visite médicale », et les fait convoquer pour une contre-visite à tenir dès le 9<sup>61</sup>. Les points 3 et 4 abolissent certaines exemptions, y compris pour les services allemands locaux, qui devront tenir compte des décisions prises au sommet avec les autorités allemandes supérieures<sup>62</sup>. Le 8 juin, Laval évoque les jeunes des usines Rü que les occupants considèrent comme des « forces-clés » ne pouvant partir qu'une fois remplacés : les préfets devront « agir auprès des autorités locales allemandes pour que ces cas soient réduits au strict minimum<sup>63</sup>. »

---

<sup>57</sup> Cité par Julien PAPP, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 38

<sup>58</sup> Synthèse mensuelle des rapports préfectoraux pour juin 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>59</sup> AN F 1a 3777

<sup>60</sup> AN F 60 1452. Nous soulignons.

<sup>61</sup> *Ibidem*

<sup>62</sup> *Ibidem*

<sup>63</sup> AN F 60 1452

Surveiller et punir, tel pourrait être le leitmotiv de ses décisions. S'agit-il de dissuader les maires d'aider les réfractaires ? Le 8 juin est annoncée la révocation du maire et conseiller départemental de Bozel (Haute-Savoie), le D<sup>r</sup> Pindarie, pour aide aux « déserteurs » du STO. L'homme, un responsable de la Légion pourtant, n'a pas hésité à venir « enlever » en voiture deux jeunes du Groupement n<sup>o</sup> 12 des Chantiers de la Jeunesse avant leur départ, et son exemple s'est révélé contagieux, puisque neuf autres ont déserté la nuit suivante, alors qu'aucune désertion n'avait jamais été recensée auparavant<sup>64</sup>. La consigne n<sup>o</sup> 1221 ordonne de publier obligatoirement la dépêche annonçant cette destitution, décidée au plus au niveau<sup>65</sup>. Il s'agit surtout de faire un exemple retentissant, dans l'une des principales régions d'accueil des réfractaires. Mais la mesure reste exceptionnelle, et donc peu dissuasive.

Viennent ensuite les sanctions contre les réfractaires, dont Laval, après avoir informé les Allemands, avertit les préfets par sa circulaire extrême du 11 juin<sup>66</sup>. Jamais, depuis 1793 ou 1851, un régime français ne s'est autant éloigné ouvertement des fondamentaux de l'état de droit. Contre les réfractaires, plus besoin de mandat d'arrêt du juge d'instruction : un arrêté administratif suffit pour interner ou expédier en Allemagne. Plus de jugement : les réfractaires ne seront déférés au tribunal que s'ils ont commis un délit rendant la procédure judiciaire indispensable. Plus de limite non plus aux perquisitions. Enfin, les réfractaires et ceux qui les aident encourent de 10 000 à 100 000 F d'amende. Laval entend que ces dispositions permettent d'entreprendre

une action répressive particulièrement efficace. La loi doit s'appliquer à tous. Aucune défaillance n'est permise et, s'il est des cas délicats, vous aurez toujours la possibilité de me les signaler pour que je vous donne mon avis sur la décision que vous devez prendre<sup>67</sup>.

Dans son obsession de tout contrôler et sa certitude de seul savoir et de seul pouvoir, Laval renforce au passage son pouvoir absolu.

La première victime des nouvelles dispositions est Jeanne Strausberger, condamnée à 300 F d'amende par un tribunal d'Ussel pour avoir hébergé des réfractaires : l'annonce en est faite le 15 juin<sup>68</sup>. La peine est relativement légère, ne s'assortit d'aucun emprisonnement, et reste à notre connaissance exceptionnelle. Les autorités veulent faire un exemple dissuasif, pas plus : il leur faudrait sinon poursuivre, condamner, interner des dizaines de milliers de personnes, et Vichy n'a ni les moyens ni l'intention de se livrer à une répression de masse

---

<sup>64</sup> AN AJ 39 175, rapport des Chantiers de la Jeunesse, 29 mai 1943

<sup>65</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques, op. cit.*, t. II, p. 1245, entrée du 8 juin 1943

<sup>66</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>67</sup> AN 3 AG 2 microfilms

<sup>68</sup> AMOUROUX Henri, *L'impitoyable guerre civile*, Robert Laffont, 1983, p. 69

typique des totalitarismes. Au même moment, d'autres tribunaux, comme à Lyon, font aussi un exemple contre des réfractaires au STO et des saboteurs de la Relève – de préférence des saboteurs intéressés, moins susceptibles de susciter la sympathie populaire<sup>69</sup>. Les préfets, encore plus actifs que les tribunaux, multiplient courant juin amendes, révocations, internements<sup>70</sup>. Parallèlement, pour prévenir de nouvelles manifestations au départ des trains, le régime durcit le 21 juin les vieilles dispositions du 7 juin 1848 contre les attroupements<sup>71</sup>.

Le 24 juin, à l'hôtel Thermal de Vichy, un Laval en représentation réunit les préfets pour renforcer la lutte contre le réfractariat, en présence de Lagardelle, Weinmann, La Porte du Theil, Bousquet, du chef de la gendarmerie Chasserat, du secrétaire général de l'administration Hilaire. Il a invité le consul général allemand Krugg von Nidda à être témoin de son zèle<sup>72</sup>. Laval expose son souci de retrouver à tout prix les milliers de permissionnaires défailants, exige que l'on poursuive les étudiants déguisés en faux mineurs, et les directeurs de mines complices, se plaint qu'il ne soit encore parti que 98 000 des 220 000 travailleurs promis pour le 1<sup>er</sup> juillet: « Je les ai promis, il me les faut. » Un préfet mentionne alors le cas d'un réfractaire qu'il a déféré au Parquet. « Internez, de préférence, je ne suis pas tellement sûr des Parquets », répond Laval, qui se tourne alors vers Bousquet : « A propos, il y a un juge à arrêter : les magistrats parlent souvent de la séparation des pouvoirs, je vais leur en montrer... » « Je m'en occupe tout de suite, sinon dans une heure, tout le monde sera au courant, et il sera prévenu », répond le secrétaire général de la police. Et de sortir incontinent de la salle en tenant sur un bout de papier le nom de l'intéressé, en l'occurrence le juge Yves Brunel, de Brioude (Haute-Loire), révoqué 48 heures plus tard<sup>73</sup>. Dans une scène inédite depuis le XIX<sup>e</sup> siècle sinon depuis l'Ancien Régime, un chef de gouvernement ordonne donc en public à son chef de la police d'arrêter un magistrat nommé désigné. Derrière son aspect faussement spontané, l'incident est probablement une mise en scène préméditée, visant

---

<sup>69</sup> AN F 60 1709. Dans son édition du 12-14 juin, *Lyon républicain* annonce que Guy Dramaix et son oncle Maurice, employés à l'OPA, ont fabriqué des faux papiers contre de l'argent : le neveu écope de dix mois prison et de 80 000 F d'amende, l'oncle de 18 mois mais de 40 000 F « seulement ». Le tribunal de Lyon condamne également cinq acheteurs deux mois de prison. Enfin, dix requis du STO « qui avaient fait défaut » reçoivent chacun deux ans de prison et 50 000 F d'amende.

<sup>70</sup> AN F 60 1709

<sup>71</sup> Les pénalités sont accrues, les circonstances atténuantes et les possibilités de mises en liberté provisoire supprimées, les sommations réduites à une seule. Danielle TARTAKOWSKY, « Géographie des manifestations de rue », in *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque international de l'IHTP à Cachan, 16-18 novembre 1995, supplément au bulletin de l'IHTP, n° 61, p. 117

<sup>72</sup> AN F 60 1452

<sup>73</sup> AN 3 AG 2 364. Que Bousquet mette ouvertement en doute l'aptitude d'un public d'officiels à conserver la confidentialité de la décision en dit long sur la défiance croissante qu'un gouvernement de plus en plus discrédité par le STO éprouve envers ses propres fonctionnaires. Il n'a certes pas tort : de fait, l'incident est rapidement connu à Londres.

à démontrer la détermination du régime à l'Allemand présent et à l'administration. Après les maires visés à travers le cas Pindarie, les juges sont mis en garde à travers le cas Brunel.

Le 12 juillet, Laval décrète encore qu'aucune exemption individuelle émanant de quelque service que ce soit n'a de valeur, sauf à porter sa signature autographe, celle de Weinmann, du secrétaire général auprès du chef du gouvernement Guérard, ou d'un préfet. Le 20 juillet, il retire aux commissions d'appel tout droit d'accorder plus que de simples sursis d'exécution de 48 heures<sup>74</sup>. Entre ces deux dates, le 15 juillet, l'Etat prononce l'exclusion des étudiants réfractaires des facultés. Le 18 août, des instructions ministérielles laissent entendre qu'on sollicite les dénonciations. Les commandants de gendarmerie doivent agir auprès des parents, des notables, des agents de renseignement, et utiliser toutes les sources possibles. Les maires sont tenus de placarder aux portes des mairies les listes de jeunes gens de la commune en âge d'être requis, en indiquant leur adresse, leur profession, leur situation vis-à-vis du STO<sup>75</sup>. La loi du 26 août, enfin, prévoit des sanctions contre les employeurs qui soustraient de la main-d'œuvre requise. Virtuellement, toute la société est surveillée, et tous ceux qui en son sein voudraient aider les réfractaires sont passibles de punition.

Pendant que le bâton s'alourdit, la carotte se rabougrit. Il n'est plus question de relever les prisonniers : le 13 juillet, la censure allemande ordonne de rayer le mot « Relève » du vocabulaire journalistique, et vers la même période, les préfets notent que plus aucune famille n'espère voir les PG rentrer grâce aux départs<sup>76</sup>. Il n'est plus question non plus d'indemnité d'éloignement : la loi du 1<sup>er</sup> mai 1943 stipule qu'elle ne vaut plus que pour ceux partis avant le 15 novembre 1942. La même loi, en violation des contrats souscrits, annule les dispositions de la loi du 26 septembre 1942, qui permettaient aux familles de continuer à toucher la moitié du salaire français des ouvriers requis en vertu de la loi du 4 septembre 1942. Les assujettis à la loi du 16 février 1943 n'ont jamais eu droit au demi-salaire, excepté les agents de l'Etat. Mais la circulaire du 29 juillet gèle au 16 juin 1943 l'avancement des fonctionnaires partis au STO et supprime le droit de leurs familles au demi-salaire<sup>77</sup>. Gaston Bruneton, tout en reconnaissant que « la loi du demi-salaire n'a pas donné un volontaire de plus en Allemagne », prévient en vain le 20 mai Pierre Laval – qui ne l'a pas consulté – que sa suppression fait un « très mauvais effet » et crée un « malaise social indéniable parmi les

---

<sup>74</sup> F 22 non coté, archives Isméolari, dossier 1. Les commissions d'appel n'en continuent pas moins à fonctionner comme avant.

<sup>75</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, université de Toulouse, 1975, p. 137

<sup>76</sup> Constat fait en particulier par le préfet régional de Montpellier, synthèse des rapports préfectoraux pour le mois de juillet, 17 août 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>77</sup> AN 72 AJ 2242

travailleurs français en Allemagne et leurs familles en France<sup>78</sup>. » De fait, le contrôle postal démontre très vite que la mesure aggrave la colère antigouvernementale au sein des deux catégories<sup>79</sup>. Quant aux volontaires partis depuis décembre 1942 sur l'assurance que leur famille toucherait le demi-salaire, « ils s'étonnent de la suppression d'avantages qui ont été à l'origine de leur détermination de départ<sup>80</sup>. » Le gouvernement ne prend plus soin de dorer la pilule. Il ne reste que la force nue, sans effort de propagande.

Il ne manque pas de fonctionnaires locaux zélés pour mettre en œuvre le renforcement de la répression. Certains prennent même des initiatives, anticipent les ordres, appellent de leurs vœux cette radicalisation. Le préfet régional de Limoges André Jean-Faure constitue dès le 13 mai un fichier détaillé des défaillants régulièrement mis à jour, qu'il transmet aux polices et à ses collègues de Toulouse et Clermont<sup>81</sup>. L'intendant de police d'Orléans prône l'institution d'une carte de travail peu de jours avant que celle-ci ne voie le jour<sup>82</sup>. Le préfet régional André Parmentier, en Normandie, voudrait terroriser les réfractaires en faisant au moins un exemple par canton contre leurs frères, leurs pères, leurs complices<sup>83</sup>. Quant au préfet de Jura, dans l'été, il fait passer de 10 000 F à 30 000 F les amendes frappant les complices de réfractaires, et il emploie cette arme surtout contre des parents, non pas parce qu'ils auraient aidé la fuite de leurs enfants, mais uniquement parce qu'ils ne les ont pas incités à obéir au STO, et n'ont rien fait pour éviter leur dissidence<sup>84</sup>. L'instruction du 5 juin fait des préfets régionaux les chefs d'orchestre des réquisitions : cette déconcentration du pouvoir produit ses fruits, tant les intéressés y mettent de la bonne volonté. Guérard, secrétaire général auprès du chef du gouvernement, s'en réjouit le 25 juin dans une lettre à Bichelonne :

D'une façon générale, les préfets ont compris ce qu'on attendait d'eux, (...) et à partir du 6 au 7 juin, leur action a été énergique et efficace. Les résultats le prouvent puisque pour l'ensemble de la France, alors que 30 000 travailleurs sont partis du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin, nous en sommes, pour les vingt-quatre premiers jours de Juin, à 70 000, résultat qui, compte tenu de la période de démarrage, correspond à 15 jours d'action effective<sup>85</sup>.

---

<sup>78</sup> AN F 60 1452, rapport de Gaston Bruneton à Pierre Laval, 20 mai 1943

<sup>79</sup> AN F 60 1452, rapport du contrôle postal, 1<sup>er</sup> septembre 1943. Les familles des travailleurs sont d'autant plus en colère que privées du demi-salaire de l'exilé, elles se voient en plus réclamer le paiement d'impôts.

<sup>80</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de juillet 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>81</sup> AN F 60 1451, lettre d'André Jean-Faure à Pierre Laval, 17 mai 1943. Débordant d'initiatives, il ordonne le 17 juin d'enrôler dans les GTE tous les étrangers, pour reconstituer les effectifs après les prélèvements allemands, pour mieux les contrôler, et parce que c'est plus équitable pour les Français. AN 72 AJ 1452.

<sup>82</sup> AN F7 14889

<sup>83</sup> AN F 1 a 3775, circulaire du préfet régional de Rouen Parmentier, juin 1943: « Les parents mâles, de 18 à 50 ans, à la condition qu'ils vivent sous le même toit que le défaillant ou qu'ils tirent leurs moyens d'existence d'un métier exercé en commun, sont présumés, en raison même de la solidarité résultant de la cohabitation ou du même travail professionnel, savoir où se trouve celui-ci et avoir l'ascendant suffisant sur lui pour l'amener à la compréhension de son devoir. »

<sup>84</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>85</sup> AN 72 AJ 1929. Nous soulignons.

En y ajoutant les mesures contre les réfractaires, les maires et les fonctionnaires trop peu obéissants, « l'ensemble de ces faits devrait suffire à *démontrer aux Autorités Allemandes qu'elles n'ont plus aucun intérêt à se substituer aux autorités françaises dans le domaine de la Relève*<sup>86</sup>. » Guérard ne saurait mieux rappeler la préoccupation centrale de Vichy : prouver aux Allemands la bonne volonté et l'efficacité françaises, pour mieux obtenir d'eux le respect de sa souveraineté – et une bonne place dans ce qui reste de l'Europe allemande.

La population est moins enthousiaste, et mesure le prix de cette preuve d'efficiency administrative. Sa haine des hommes de Vichy décuple, d'autant que les préfets ne se privent pas d'abuser de leur marge de manœuvre. Le 16 juin une note du cabinet de Pétain constate :

Les instructions adressées aux préfets pour l'envoi en Allemagne des jeunes gens astreints STO sont interprétées et appliquées de manières très diverses. Mais dans la plupart des cas, les Services locaux sont obsédés par la nécessité de fournir des effectifs suffisants et, pour y parvenir, recourent à des procédés impolitiques, stupides ou même malhonnêtes. Il n'est pas question pour eux, dans ces conditions, de retenir des considérations humaines, encore moins d'avenir français.

La note détaille l'exemple de Clermont-Ferrand où les méthodes « stupides » et vexatoires du préfet régional Paul Brun envers les futurs requis étudiants, qu'il convoque en plein oraux d'examen,

achèvent de discréditer le gouvernement – considéré comme responsable – et l'administration qui les applique. On entend dire couramment que les méthodes allemandes seraient préférables et qu'elles emploieraient certainement des méthodes moins vexatoires à l'encontre d'une future élite. Sur le plan politique on rejette des sujets intéressants vers l'opposition et le communisme<sup>87</sup>.

Juin 1943 achève donc de démontrer l'inanité des justifications aux lois sur le STO - maintenir une fiction de souveraineté française, éviter une intervention allemande directe assimilée au « pire », si les victimes d'un préfet zélé en viennent à le comparer défavorablement aux Allemands et préféreraient encore que ceux-ci requiernt eux-mêmes.

Aux yeux de Laval, tout le succès du plan national de recherche des défailants dans les gares et les trains repose sur les cartes de travail instituées le 31 mai, et dont la délivrance prévue pour le 7 juin prend du retard, à sa grande irritation<sup>88</sup>. Le 26 juin, Jean Leguay, représentant de René Bousquet en zone nord, garantit au D<sup>f</sup> Maulaz, responsable des questions de main-d'œuvre au SD, que la remise des cartes s'achève enfin, et que la police les exigera à tout moment, dans les « lieux de rassemblements, manifestations sportives, théâtres,

---

<sup>86</sup> *Ibidem*

<sup>87</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, note de M. Goudard, 16 juin 1943. Un autre document conservé en AN F1a 3777 confirme les « méthodes un peu particulières » du préfet Brun, qui prend ses ordres directement à Vichy auprès de Laval : sa façon d'agir est « jugée trop inhumaine par les Allemands eux-mêmes. »

<sup>88</sup> AN 2 AG 81, circulaire de Pierre Laval du 18 juin 1943.

cinémas, gares, trains, etc. ». Minutieusement réfléchis, les contrôles dans les trains ont commencé le 11 juin en zone nord et le 19 juin à Paris. « Ces contrôles ont produit un effet psychologique certain », se réjouit Leguay. Il nuance cependant que les prises vont déjà décroissant, car les jeunes déjà « n'ignorent pas qu'un contrôle sérieux est effectué dans les trains<sup>89</sup>. » Et de fait, la montagne accouche d'une souris : du 11 juin au 10 juillet, seuls 217 défaillants sont arrêtés sur l'ensemble des réseaux ferroviaires, soit 71 réfractaires et 146 insoumis<sup>90</sup>. En août, Leguay renonce à faire subordonner la délivrance du titre de circulation à la présentation de la carte de travail : le personnel de la SNCF n'a ni les moyens ni les compétences suffisants pour effectuer les contrôles, ni sans doute l'envie, omet-il d'ajouter<sup>91</sup>. Il n'est plus question par la suite de ces contrôles ferroviaires.

En revanche, dans les rues, c'est l'ère des contrôles policiers de masse. Des effectifs colossaux sont mobilisés pour vérifier les papiers par centaines de milliers. Chaque Français contrôlé peut se rendre compte concrètement qu'il n'est plus traité qu'en unité de main-d'œuvre suspecte de réfractariat, sinon en ennemi intérieur potentiel. L'intendant de police de la région d'Orléans évoque le 28 mai « un caractère d'opérations de guerre » à propos des vérifications massives de papiers, « un peu trop spectaculaires » pour des résultats « médiocres », et qui demandent de gros effectifs<sup>92</sup>. Alors que tous les rapports font chorus pour se plaindre d'effectifs de police insuffisants, il faut distraire des forces importantes pour traquer ou escorter des jeunes dont le seul crime est de ne pas vouloir aller travailler chez l'ennemi. Il faut compromettre le prestige de toutes les polices auprès d'une population choquée, mais aussi le maintien normal de l'ordre public<sup>93</sup>. Des inspecteurs de la Sûreté se retrouvent occupés à accompagner des requis aux chantiers Todt<sup>94</sup>. Des brigades spéciales chargées uniquement de dépister « oisifs » et défaillants sévissent à Bordeaux ou Marseille.

Le préfet régional lorrain peut prétendre au record du déploiement de force. Le 9 mars à Nancy, il mobilise 300 policiers contre les 170 défaillants recherchés, et les seize opérations

---

<sup>89</sup> AN F7 14889, lettre de Jean Leguay au D<sup>f</sup> Maulaz, 26 juin 1943. Les contrôles ont déjà permis selon lui d'arrêter 101 insoumis et 11 réfractaires depuis le 11 juin.

<sup>90</sup> AN F7 14889, statistique officielle du secrétariat général à la Police

<sup>91</sup> AN F7 14889, lettre de Jean Leguay au Secrétariat d'Etat à l'Intérieur, août 1943

<sup>92</sup> AN F7 14 889, rapport de l'intendant de police d'Orléans, 28 mai 1943. L'intendant admet certes que l'ancien procédé consistant à aller cueillir à domicile les rares défaillants qui y sont restés est d'une efficacité à peine supérieure : il a l'« avantage de la discrétion, le gros inconvénient de la lenteur, et il immobilise énormément d'effectifs de police. Il donne très peu de résultats. »

<sup>93</sup> Tous les services sont sur les dents, « police de sûreté, corps urbains de police, renseignements généraux, gendarmerie », sous l'autorité du préfet qui centralise les recherches, et du secrétariat général de la police qui tient régulièrement le SD informé des résultats. AN F7 14 889, lettre de Jean Leguay au Dr Maulaz, 26 juin 1943

<sup>94</sup> C'est le cas à Reims et à Troyes où les inspecteurs sont promus chefs des convois qui emmènent la main-d'œuvre champenoise via Paris sur les chantiers Todt de l'Atlantique, non sans difficultés logistiques et humaines. AN F7 14 889.

suivantes, jusqu'au 15 mai, mobilisent 1200 personnes pour rechercher 632 défailants – et n'en arrêter que 297, dont 157 relâchés, car en fait en situation régulière<sup>95</sup> ! En zone sud, en juin-juillet, de vastes opérations de police, déployant de 300 à 1500 hommes, sont menées dans les départements les plus réfractaires ou les plus propices au refuge : Creuse, Corrèze, Gard, Haute-Garonne, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Haute-Savoie, Isère, Jura, , Puy-de-Dôme, Savoie, tous des départements montagneux. Sur l'ensemble du territoire, police et gendarmerie opèrent en juillet 1943 plus de 250 000 contrôles d'identité, dans les trains, les gares, les villes et même un grand nombre de commune rurales<sup>96</sup>. C'est environ un Français mâle contrôlé sur 80, voire davantage, compte tenu des PG et des travailleurs absents, ou des enfants et des vieillards évidemment non contrôlés. Le désagrément et le ressentiment pour la population, jeunes classes visées en tête, s'imagine sans difficulté.

Le résultat n'en vaut guère la peine. Le 29 juillet, Leguay avoue au D<sup>r</sup> Maulaz des chiffres peu reluisants pour la zone nord. Du début de la troisième action Sauckel au 15 juillet, pour 67 708 défailants, il recense 46 956 opérations de recherche et 10 637 arrestations, soit un taux de capture de 15.71 %, et moins du quart des enquêtes couronnées de succès. En zone sud, il n'a été procédé qu'à 3 389 arrestations. « Ces chiffres ne tiennent pas compte des très nombreuses vérifications d'identité qui se chiffrent par dizaines de milliers et qui sont effectués en de nombreuses circonstances par les services de police et de gendarmerie (trains, gares, lieux publics, etc.)<sup>97</sup>. » Il vaut mieux en effet ne pas en tenir compte, ou il faudrait expliquer la faiblesse de leur rendement, comparée aux moyens déployés. Il faudrait aussi expliquer la crispation que ces méthodes désagréables et inutiles provoquent dans l'opinion.

L'acharnement et la brutalité croissante mise à faire partir à tout prix les jeunes indignent la population. Il est vrai que les haut-le-cœur concernent bien plus la manière de faire que la légitimité du départ en elle-même, peut-être aussi parce que la critique de la méthode est davantage tolérée que celle du principe. Les Français sont écoeurés de voir leurs enfants ramassés hâtivement à la sortie de la visite médicale, partir encadrés par les

---

<sup>95</sup> AN F7 14889, rapport du préfet de Nancy, sans date, très vraisemblablement fin mai 1943

<sup>96</sup> AN F7 14889

<sup>97</sup> AN F7 14889, lettre de Jean Leguay au Dr Maulaz, du SD, 60 avenue Foch à Paris. Au 1<sup>er</sup> juillet, pour 59 883 défailants et 35 058 enquêtes menées par la police et la gendarmerie, on ne compte que 7 908 arrestations d'insoumis et de réfractaires. 27 150 « examens de situation » ont révélé des gens en situation régulière (ou réussissant à paraître tel, évite-t-il d'ajouter), inaptés, employés Todt, etc. Cela représente encore 24 825 défailants non retrouvés. Ils sont même en fait 32 550 au 1<sup>er</sup> juillet compte-tenu de nouvelles convocations lancées entretemps et de nouvelles enquêtes selon les départements. Du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, pour 23 135 personnes recherchées, il en a été arrêté 2 729 (11.8 %), tandis que 8 172 cas ont été vérifiés.



gendarmes, parfois menottés ou enchaînés, entassés aussi par précaution dans des centres d'hébergement d'où ils partent sans avoir le temps de revoir leurs parents, d'emporter du linge propre et de la nourriture. Ils estiment inacceptable de les voir comme de vulgaires délinquants alors qu'ils ne se sont pas même rendu coupables de la moindre désobéissance. Parmi tant d'autres, le lieutenant-colonel Ducommun, qui n'a rien d'un contestataire, et qui a accompagné le 3 juin son fils parti « faire son devoir » en Allemagne, proteste le 9 contre les mauvais traitements qu'il a vu infliger à « nos fils » des Chantiers de la Jeunesse,

traités comme des malfaiteurs, entourés de gendarmes et de mitraillettes, (...) chargés comme du bétail, équipés comme des bohémiens, démunis de vêtements contre la pluie, de couvertures et de lainages, de gamelles et de couverts, pour être expédiés en Allemagne comme manœuvres. Je sais qu'ils paient pour les défailants des convois précédents mais ce n'est pas une raison valable. (...) J'ai vécu à Dijon deux jours atroces, au milieu d'une horde de pauvres enfants n'ayant sur eux que le strict indispensable, se protégeant de la pluie persistante comme ils le pouvaient et qui sont partis pour l'Allemagne dans ces conditions, ce qui donne une piètre idée de notre patrie<sup>98</sup>.

Comme promis à Sauckel, c'est bien l'apogée de l'engagement total de Vichy au service des programmes de main-d'œuvre, sans égard aucun pour les victimes, leurs proches et les réactions de l'opinion. Cette radicalisation obtient des résultats.

### 3) *L'efficacité : un dernier pic de départs*

Juin 1943 est un des mois les plus féconds en partances, avec un rythme soutenu de 2 600 départs par jour en moyenne, et un total de 80 000 départs. Au 13 juillet, estime un document parvenu à Londres, 390 000 personnes sont parties depuis le 1<sup>er</sup> janvier : 194 000 spécialistes, 191 000 manoeuvres, 3 800 spécialistes étrangers – des chiffres parfaitement cohérents avec les précédents –, soit 700 000 Français expatriés depuis 1942. Il faut leur ajouter 1 118 000 citoyens au service des Allemands en France même, dont 218 000 femmes. L'organisation Todt absorbe 400 000 travailleurs<sup>99</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet, dans une lettre au CFLN d'Alger, le Comité Directeur du Front National admet l'importance de l'obéissance: « Ils partent non pas par lâcheté et encore moins dans un esprit de collaboration. (...) Ils partent parce qu'ils n'ont pas d'amis à la campagne ou parce qu'ils ne savent pas comment rejoindre les réduits de partisans et parce qu'ils n'ont pas les moyens matériels de vivre sans travailler<sup>100</sup>. » Comme lors de la vague de départ du mois de mars, la population se sent découragée. Elle espère encore un miracle, un débarquement allié

---

<sup>98</sup> AN F 60 1452

<sup>99</sup> AN 3 AG 2 365, rapport parvenu à Londres en juillet 1943.

<sup>100</sup> IHTP 72 AJ 63, lettre du Comité directeur du FN au CFLN, 1<sup>er</sup> juillet 1943.

qui stopperait l'exode. Mais à la date tardive de juin-juillet, l'espoir s'étirole, et à un degré certes moindre qu'en mars, les Alliés sont à nouveau accusés d'inaction et de faiblesse, la BBC de donner de faux espoirs ou de chanter tout l'été l'encouragement au réfractariat sans préciser aux jeunes ce qu'ils feront quand la bise sera venue<sup>101</sup>.

Les traditionnels incidents de gare se produisent aussi en juin, mais beaucoup moins nombreux. Et si 1200 jeunes entonnent des chansons et des slogans subversifs en mairie de Beauvais pendant une visite médicale<sup>102</sup>, nulle part on ne voit de nouvelles manifestations de jeunes aux monuments aux morts ou dans les rues. Cependant, même un département aussi obéissant que l'Eure-et-Loir voit se produire le 16 juin, à Dreux, le seul incident au départ de toute l'histoire locale du STO, quand 69 partants brisent plusieurs vitres de leur wagon et passent le trajet jusqu'à Paris à invectiver Laval et l'inspecteur de sûreté qui les accompagne<sup>103</sup>. A la gare de Caen, même le Maréchal n'est plus épargné<sup>104</sup>. De nouveau, on macule les wagons d'inscriptions. De nouveau, on tire les sonnettes d'alarme<sup>105</sup>. Le 30 juin, un incident tourne au drame : après avoir interrompu plusieurs fois le voyage, 200 requis partis de Caen s'égaient sur les quais de la petite gare de Mézidon, et pillent des palettes de fromage destinées à l'Allemagne. La Feldgendarmarie appelle la Gestapo : douze jeunes sont déportés, ainsi qu'un garagiste accusé d'avoir excité à la révolte ; deux survivront<sup>106</sup>. Presque tous les autres incidents sont sans suite, et tiennent surtout du défouloir : sur le quai de Toulouse-Matabiau, le 27 juillet, 600 étudiants ne font guère qu'un « monôme<sup>107</sup>. »

Laval semble donc avoir jugulé les résistances, et être bien parti pour tenir ses engagements. Et pourtant, il reste loin du compte. Les 80 000 départs de juin 1943 sont inférieurs aux 120 000 départs de mars 1943. Il faudrait encore 6 000 départs par jour pour achever à temps la troisième action Sauckel. Un document très précis du 14 juillet établit que l'action n'est satisfaite qu'à hauteur de 63 % : avec 14 549 départs des Chantiers de la Jeunesse, 78 874 de la zone nord, 8 521 du Nord-Pas-de-Calais, mais seulement 3 789 de la

---

<sup>101</sup> AN F 1a 3777, rapport des RG sur l'état d'esprit dans le Vaucluse, juillet 1943. L'angoisse de la population face aux enlèvements de jeunes par les gendarmes par camions entiers s'accompagne de ce genre de propos peu amènes sur les Alliés qui tardent à débarquer : « Ils préfèrent bombarder que se battre sur le continent. D'ailleurs les Américains et les Anglais, malgré leur immense matériel, sont de piètres soldats. »

<sup>102</sup> AN 3 AG 2 365, information en date du 9 juin 1943

<sup>103</sup> VERGNES Rosine, *La main-d'œuvre française au service de l'Occupant allemand dans le département d'Eure-et-Loir (1940-1944)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1999, p. 154

<sup>104</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados, op. cit.*, p. 270

<sup>105</sup> AN F 1a 3777. Un train met ainsi six heures pour faire les 50 km qui séparent La Rochelle de Niort, et rien qu'à l'entrée en gare, le signal est actionné trois fois de suite.

<sup>106</sup> QUELLIEN, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados, op. cit.*, p. 270

<sup>107</sup> AN F 1a 3777, rapport d'un résistant FTP anonyme, s. d.

zone sud hors Chantiers, seuls 138 435 travailleurs sont partis sur les 218 321 exigés<sup>108</sup>. Un tiers des requis reste à fournir. Mais les réserves se tarissent et les préfets s'alarment de la désorganisation de l'économie. Le développement des maquis, facilité par la belle saison et les complicités populaires, devient inquiétant. Enfin, l'opinion est exaspérée et révoltée. Le renversement de situation et l'effondrement des départs se rapprochent.

## **II - Trois cas particuliers de départs**

Le régime de Vichy a beau se poser en bouclier des Français, le nombre de catégories qu'il prétend épargner en assumant directement la réquisition ne cesse de se réduire. L'expiration du sursis étudiant, ramené du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> juillet 1943, fait partir des milliers de nouvelles victimes : celles-ci ont la particularité, par rapport aux ouvriers ou aux employés, de savoir très à l'avance que la convocation va les frapper, et vers quelle date précise il leur faudra faire des choix. La paysannerie, base sociale officieuse du régime, et au profit de laquelle devait se faire la Relève des PG, s'aperçoit tardivement qu'une partie de ses enfants aussi peut être frappée, et pas que les citadins ou les supposés « affectés spéciaux. » Enfin, de nombreux Français travaillaient sur les chantiers de l'Organisation Todt, qu'ils s'y soient embauchés volontairement dès avant la réquisition, qu'ils y voient un refuge contre l'exil forcé en Allemagne, ou qu'ils y aient été affectés au titre du STO. Le refuge s'avère illusoire lorsque le Reich se met à puiser à pleines mains dans ces chantiers, surtout entre mai et août 1943 : l'OT devient l'antichambre de l'Allemagne. L'Etat français n'est certes pas responsable de ces rafles, mais il s'avère incapable de rien empêcher ni condamner. De même s'avère-t-il incapable de garantir la protection des lois françaises aux travailleurs volontaires, refusants ou forcés de l'OT restés sur le territoire national : ceux-ci vivent dans un espace de non-droit, dans une sorte de zone d'extraterritorialité, à la merci des Allemands. A ceci près que le dépaysement radical leur est épargné, ils travaillent dans des conditions guère meilleures que celles des expatriés, sinon pires.

### **1) Le départ des étudiants**

A l'automne 1942, alors que les ouvriers partent par trains entiers, des étudiants sont déjà perturbés dans leur relative tranquillité. Tandis que des centaines de néo-étudiants

---

<sup>108</sup> AN 3 AG 2 364

affluent brusquement dans les facultés dans l'espoir d'un refuge légal à peu de frais, un décret du 29 octobre 1942 signé Pétain interdit d'exciper de sa qualité d'étudiant pour échapper à la loi du 4 septembre. Il est exigé un délai de trois ans, quatre pour les étudiants des grandes écoles, entre l'obtention du bac ou du diplôme nécessaire pour s'inscrire, et la première immatriculation à l'Université<sup>109</sup>. Le 14 décembre, le ministre de l'Education Nationale Abel Bonnard s'inquiète : les Allemands convoquent de nombreux étudiants au mépris de la loi française, et certains dans l'académie de Besançon ont reçu leur feuille de route. L'émotion soulevée dans le public aurait été évitée si les Allemands s'étaient servi des listes établies par profession au lieu de convoquer selon les listes alphabétiques des cartes d'alimentation<sup>110</sup>. Deux jours plus tard, le 16 décembre, une circulaire Bonnard affirme que le MBF a donné l'ordre de respecter les lois françaises exemptant fonctionnaires et étudiants<sup>111</sup>.

La loi du 16 février 1943 offre aux étudiants un sursis précieux jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre: ils ont le temps de se préparer psychologiquement et matériellement à la décision du départ ou du réfractariat, de chercher une exemption, une échappatoire. Pour l'heure, chacun s'occupe de garantir ce sursis. A Paris, qui compte 30 000 à 40 000 étudiants, soit la moitié des effectifs nationaux, l'Inspection du travail croule sous les demandes de sursis<sup>112</sup>. Au 19 mars, les élèves de 65 établissements d'enseignement supérieur bénéficient officiellement d'un sursis. La préparation de la capacité en droit, qui exempte du STO, a vu ses candidats passer de 900 en 1941 à 4 000 en 1943 : il est alors posé que seuls les étudiants en deuxième année, donc inscrits en 1941, seront éligibles au sursis<sup>113</sup>.

Le 7 mars, inspecteurs d'académie et préfets reçoivent ordre de mettre immédiatement en route entre le quart et le tiers du personnel enseignant de l'école primaire. La qualité d'instituteur prime celle d'étudiant : autrement, près de 90 % des 428 instituteurs requérables de la Seine seraient sursitaires, or 262 doivent partir<sup>114</sup>. Le MBF mentionne les difficultés que cause le départ au printemps de nombreux instituteurs, dont 90 en Côte-d'Or ou 200 en Meurthe-et-Moselle<sup>115</sup>. Le 7 avril, Bonnard ordonne la chasse aux « étudiants oisifs » et à tous

---

<sup>109</sup> AN F 60 1452

<sup>110</sup> AN F 60 1554, lettre d'Abel Bonnard à Pierre Laval, 14 décembre 1942

<sup>111</sup> AN 52 952

<sup>112</sup> AN F 60 1554, rapport ministériel du 7 avril 1943

<sup>113</sup> *Ibidem*

<sup>114</sup> *Ibidem*

<sup>115</sup> Rapport du MBF, 21 juillet 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

ceux dont la qualité d'étudiant ne va pas au-delà de la possession d'une carte<sup>116</sup>. Début mai, il reste 24 000 étudiants sursitaires en zone nord et 7 000 en zone sud<sup>117</sup>.

En mars-avril 1943, le débat sur le STO enfle au sein des facultés. Pour la première fois depuis le 11 novembre 1940, les étudiants se mobilisent en tant que tels. Certaines facultés restent certes très calmes, à l'image la petite université de Besançon<sup>118</sup>. Mais à Paris, même les murs de la paisible Ecole des Chartes sont recouverts d'inscriptions anti-STO : « Résiste. Ne pars pas », et la bibliothèque est fermée quand un étudiant y exhorte avec succès à désobéir, tandis qu'un autre qui plaide l'acceptation doit décamper sous les huées<sup>119</sup>. Fin mars circule dans Paris, puis dans toute la France, une lettre ouverte des étudiants de l'université et des grandes écoles au Maréchal, rédigée en fait par un résistant, le RP Riquet, président de la conférence Laennec. Modérée de ton envers le chef de l'Etat, mais très ferme dans son propos, la lettre avertit Pétain de l'hostilité des étudiants au STO et de leur résolution de tout faire pour y échapper et pour rejoindre les ennemis du Reich et de Vichy. Au pire, ils ne partiront que contraints, et travailleront en Allemagne à affaiblir le potentiel de guerre de l'ennemi. La lettre est très légaliste de forme, au point que la minute originelle est signée et déposée aux archives nationales. Mais elle est sans ambiguïté dans son rejet du STO<sup>120</sup>.

Une certaine agitation règne pareillement à Lyon. A l'Ecole de chimie Industrielle, des paquets de tracts sont régulièrement déposés dans les amphithéâtres et les laboratoires, et une lettre ouverte au Maréchal - la même que celle des étudiants parisiens ? - est lue à haute voix dans toutes les facultés<sup>121</sup>. Le Comité Inter-Fac est créé par les jeunes résistants chrétiens Gilbert Dru, Jean-Marie Domenach, Georges Lesèvre et Denise Jouve, rejoints par des militants communistes comme Jean Bouvier et Guy Besse. Ensemble, ils jettent à pleine volée d'autres tracts dans les amphis les plus hostiles à la contestation, et appellent ouvertement les

---

<sup>116</sup> AN F 60 1452. Par exemple, le cabinet de Bonnard préconise de poser un timbre sur la carte, indiquant qu'on a fait vraiment acte de scolarité depuis 1940, en passant les examens, et à condition de ne pas s'être fait recalier trois fois au même examen.

<sup>117</sup> AN F 60 1452

<sup>118</sup> François MARCOT, « Entre les études et l'engagement. Le monde universitaire bisontin sous l'Occupation », in GUESLIN André, *Les Facs sous Vichy, Etudiants, Universitaires et Universités de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Institut d'Etudes du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont II, actes du colloque des universités de Clermont-Ferrand et Strasbourg, 1993, p. 148

<sup>119</sup> MICHEL Henri, *Paris résistant*, Albin Michel, 1982, p. 106

<sup>120</sup> AN 2 AG 609. [Voir le texte intégral ci-après en annexes, n° XXVI, p. 1207]. Sur la genèse de cette lettre, voir Bernard COMTE, *L'Honneur et la conscience. Catholiques français en Résistance*, Editions de l'Atelier, 1998, p. 169. Pierre LIMAGNE, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1169, en a connaissance le 27 mars. Elle est diffusée dans de nombreux établissements d'enseignements supérieurs voire secondaires à travers la France, et jusque dans des lycées ou des séminaires.

<sup>121</sup> AN F 60 1709, rapport de la Sûreté, 2 avril 1943

jeunes à rejoindre le maquis, avant de passer dans leurs rangs collecter pour les réfractaires<sup>122</sup>. De fait, nombre d'étudiants à travers la France boudent le recensement, recherchent des exemptions, ou préparent leur départ pour les fermes, voire pour le maquis, l'Espagne, l'Afrique du Nord. Les Allemands avouent redouter d'avance les soucis que leur poseront ces futurs requis, réputés largement gaullistes et anglophiles<sup>123</sup>.

Il y a donc loin entre l'écœurement des étudiants et les rêves de Vichy. Le régime est bien conscient que « les ouvriers partis en Allemagne traversent en ce moment une crise morale et politique grave » et qu'ils risquent de déconsidérer la France hors des frontières ainsi que de basculer dans le communisme : en conséquence, il aimerait faire des étudiants le fer de lance de la « reconquête morale des jeunes et des ouvriers français partis en Allemagne », « cré[er] chez eux une véritable mystique française » et les persuader de « représenter la vitalité de notre patrie en face des autres peuples de l'Europe qui travaillent pour le plus Grand Reich<sup>124</sup>. » Le 4 mai, une note remise à Bichelonne et Weinmann expose que « leurs départs organisés et disciplinés constitueront un exemple profitable à la réussite de tous les départs ultérieurs. » Le sursis des étudiants est ramené du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> juillet. Du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, ils seront regroupés pour un stage préparatoire comportant une formation civique, morale et technique qui les rendra « plus aptes que tous les autres Français au travail obligatoire en Allemagne [!]<sup>125</sup>. » Laval renchérit le même jour : « Leur participation revêt, aux yeux du gouvernement, une importance particulière pour des motifs d'ordre politique et social. » Laval rend hommage à Bonnard « qui a pris avec une clairvoyante compréhension les décisions qui s'imposaient afin de faciliter la libération anticipée des Universités<sup>126</sup>. » 9 000 étudiants recevront la formation voulue à Paris, et 390 à Dijon<sup>127</sup>. Encadrement, surveillance et endoctrinement renforcés, tel est le tryptique sous le signe duquel Vichy échaudé place les départs de la troisième action Sauckel.

Un certain nombre d'étudiants acceptent de partir, par peur de paraître égoïste, par souci de participer au sacrifice général et de ne pas laisser la classe ouvrière souffrir toute seule. Tous n'ont pas l'air traumatisés ou inquiets du départ, soit inconscience de la jeunesse, soit désir de donner le change, soit espoir d'être utile qui permet de bien vivre le dépaysement

---

<sup>122</sup> COMTE Bernard, DOMENACH Jean-Marie et RENDU Denise, *Gilbert Dru. Un chrétien résistant*, Beauchesne, 1997, p. 77-78

<sup>123</sup> Rapport du MBF, 22 avril 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>124</sup> AN F 60 1452, rapport au ministre de l'Education Nationale, avril 1943

<sup>125</sup> AN F 60 1452. Le regroupement doit avoir lieu dans les lycées et les centres de jeunes travailleurs de la région parisienne et des grandes villes universitaires du nord.

<sup>126</sup> AN F 60 1452

<sup>127</sup> AN F 60 1452

prochain, et confiance fallacieuse dans la promesse d'être affecté à un poste correspondant à ses compétences, puisque Laval et Bichelonne promettent que les étudiants en médecine et pharmacie seront employés à soigner leurs compatriotes requis. Le MBF se réjouit que cette promesse « facilit[e] la difficile tâche du ministère de l'Education nationale<sup>128</sup>. » Le 21 juillet, un observateur assiste à Paris au cours donné aux étudiants en médecine de la classe 1922 à la veille de leur départ :

C'est de la folie (...) Je suis resté stupéfait de leur inconscience. On a absolument l'impression d'être à la veille d'un grand départ en vacances. On a l'impression que ceux de 1942 qui sont en première et deuxième année sont contents de pouvoir être pris pour des médecins, des vrais. Ce sont pour la plupart des étudiants qui ne savent pas ce qu'est un blessé ou un malade. (...) Ils vont partir par équipes, ce qui donne à leur insouciance l'impression d'un départ en camping, alors que la réalité...<sup>129</sup>.

La réalité, ils ne tardent pas à la découvrir à leurs dépens. A une réunion franco-allemande du 8 décembre 1943, les Français signalent que 800 étudiants en médecine et en art dentaire ont été affectés à des emplois qui ne correspondent en rien à leurs capacités. Quant à ceux affectés à un emploi médical, leurs salaires varient du simple au double, les médecins des camps de prisonniers étant bien payés, les autres non. Et il y a ceux qui peuvent poursuivre leurs études et ceux qui ne le peuvent pas<sup>130</sup>. Les médecins allemands refusent souvent de reconnaître les compétences d'étudiants qui ne peuvent présenter leurs diplômes, comme de les laisser s'ingérer dans leur domaine<sup>131</sup>. La nette majorité n'est jamais employée selon ses compétences, ni au service de ses compatriotes, et se sent dupée<sup>132</sup>.

Le commun des étudiants a peu de protections officielles à espérer. Ceux en stage aux Chantiers de la Jeunesse y sont pris au piège. L'Ecole Polytechnique espérait préserver ses requis nés en 1922 en versant en bloc la promotion 1922 aux Chantiers, dirigés par l'ancien élève de l'X La Porte du Theil. En fait, celui-ci envoie le 28 juin les 67 Polytechniciens concernés en Allemagne, sans hésitations ni égards particuliers, depuis le centre de rassemblement de Sathonay<sup>133</sup>. L'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) est alors empêtrée dans sa culture d'apolitisme, et « jusqu'au bout fidèle au régime de Vichy, (...) fait preuve d'un corporatisme forcené et aveugle<sup>134</sup>. » Silencieuse sur le sort des étudiants juifs,

---

<sup>128</sup> Rapport du MBF, 21 juillet 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>129</sup> AN F 60 1452. Souligné dans le texte.

<sup>130</sup> AN F 22 2024

<sup>131</sup> FERRY Robert, *Les oubliés*, op. cit., p. 128. Selon Edward HOMZE, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 284, il n'y a que 2 500 médecins étrangers dans tout le Reich en 1944.

<sup>132</sup> AN 2 AG 81. Une note sans date du cabinet civil du MI Pétain constate que ces étudiants sont souvent employés à soigner des Allemands ou à des besognes d'infirmerie subalternes, d'où un sentiment de tromperie.

<sup>133</sup> AN 39 175. Que La Porte du Theil soit lui-même un ancien élève de l'X n'y change rien.

<sup>134</sup> Gilles MAIGRON, « Résistance et collaboration dans l'Université de Paris sous l'Occupation », in GUESLIN André (dir.), *Les Facs sous Vichy*, op. cit., p. 137

elle ne proteste pas plus contre le STO lors de son congrès annuel du printemps 1943 à La Chapelle-et-Vercors. Sa lettre du 3 mai à Abel Bonnard demande juste que les étudiants de zone sud – elle semble croire qu'ils seront seuls touchés – soient affectés en Allemagne selon leurs capacités, et que la date des examens ne soit pas avancée pour précipiter les départs<sup>135</sup>. Il n'y a rien à attendre du ministre Bonnard, écrivain ultra-collaborationniste, président du Conseil supérieur du Travail Obligatoire, fondé le 17 avril 1943. Par contraste, l'ancien polytechnicien Bichelonne essaie d'adoucir le sort des étudiants des Grandes Ecoles. Il offre ainsi aux normaliens nés en 1922 de faire leur STO en Allemagne dans des emplois d'interprètes pour les littéraires, de chercheurs en laboratoire pour les scientifiques, et à ceux nés en 1920-1921 d'effectuer leur STO en France dans des mines de charbon. La majorité des intéressés opposent à l'offre du ministre collaborationniste un refus plus ou moins sec ou courtois selon leurs opinions, ou trouvent d'autres échappatoires, souvent avec l'aide de la direction de l'Ecole : seuls cinq élèves, nous le verrons, se retrouvent finalement exilés<sup>136</sup>.

Les recteurs d'académie et les doyens de faculté agissent pour l'essentiel en relais du pouvoir. Faute d'études globales de leur comportement, c'est du moins l'impression que laissent les exemples disponibles. Le cas le plus fameux est celui du jeune recteur André Gain, à Lyon, qui répond avec zèle à la demande du préfet régional d'écrire aux étudiants pour les persuader d'accepter le STO. Dans son texte rédigé le 23 août 1943, il dresse le parallèle entre les pères partis faire leur devoir aux deux guerres et les fils qui vont partir faire le leur en Allemagne. Sa circulaire empathique et compromettante, publiée dans la presse et diffusée à travers toute la France sur ordre du ministre Bonnard, suscite plus d'indignation et de ricanements que d'adhésions et d'obéissances<sup>137</sup>. Le recteur collaborationniste Achille

---

<sup>135</sup> AN F 60 1708. La motion reprend la définition officielle du régime, ne considérant comme étudiant que celui qui s'est présenté à un examen dans les 18 derniers mois, sauf à avoir été tenu éloigné de ses études par la guerre, la captivité ou le STO – ce qui exclut d'office tous les refusants qui s'inscrivent depuis l'automne 1942 pour éviter l'envoi en Allemagne. *L'Action française* du 11 mai 1943 loue « la motion si complète et si étudiée » du congrès et forme des vœux pour son application. Voir aussi sur ce sujet HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press, 1981, tr. fr. Syros Alternative, 1988, p. 391. C'est au congrès de Grenoble de 1946 que l'UNEF rompt officiellement avec l'apolitisme pour s'engager dans la défense de l'étudiant comme « jeune travailleur intellectuel », le traumatisme du STO ayant contribué en partie à forger l'UNEF militante de l'après-guerre.

<sup>136</sup> AN 61 AJ 108. Voir aussi ISRAEL Stéphane, *Les Etudes et la guerre. Les Normaliens dans la tourmente*, Editions Rue d'Ulm, 2005, p. 202-205

<sup>137</sup> AN F 60 1708. Le 21 avril 1944, le recteur Gain récidive dans ses exortations, visiblement sans avoir conscience de l'évolution de la situation générale. Son pétainisme fervent et sa jeunesse – il est à 46 ans le plus jeune recteur de France – expliquent sans doute en partie son aveuglement. Jugé aussitôt Lyon libérée, André Gain se défend en expliquant qu'à ses yeux, les ouvriers ne pouvaient être les seuls « sans cesse sacrifiés. » Il expose naïvement avoir cru que les étudiants apporteraient la culture française en Allemagne, et que le vaincu subjugueraient ainsi intellectuellement son vainqueur, comme la Grèce vaincue s'empara jadis de l'esprit de Rome. Il affirme enfin que « comme chef, [il] ne pouvai[t] pas tenir un autre langage, sous peine de désert[er] [sa]



Bertrand, à Besançon fait pression jusque sur les proviseurs pour qu'ils pressent au départ, et parfois ceux-ci acquiescent, comme celui du lycée de Belfort<sup>138</sup>. L'ancien ministre vichyste Jacques Chevalier, doyen de la faculté de droit de Grenoble, se vante d'avoir obtenu l'obéissance de ses étudiants<sup>139</sup>. Pierre Mauriac, doyen pétainiste de la faculté de médecine de Bordeaux, encourage le départ et accompagne ses étudiants jusque sur le quai de la gare Saint-Jean, en compagnie du secrétaire général de la Faculté qui pointe les départs sur une liste<sup>140</sup>. Cela lui vaut à la Libération une révocation sans pension, au scandale de son frère résistant, François Mauriac<sup>141</sup>. Cet épisode influe peut-être, lors de l'épuration, sur l'engagement de ce dernier en faveur de l'indulgence.

Plus rares sont ceux qui viennent en aide aux étudiants, comme le vice-doyen André Cholley, de la Faculté de lettres de Paris, qui ne peut cependant empêcher 110 de ses étudiants d'être en Allemagne en 1944<sup>142</sup>. Le recteur Senn, doyen de la faculté de droit de Nancy, observe un comportement intermédiaire : ni saboteur ni collaborateur, humain et digne, il cherche surtout à rassurer, à aider et à préserver<sup>143</sup>. Cependant, même des recteurs et des doyens profondément pétainistes voire collaborateurs protègent un moment ou l'autre des étudiants menacés, antidatent des inscriptions ou font des interventions. Le doyen Georges Rippert, ancien secrétaire d'Etat à l'Education Nationale en 1940, aurait agi en ce sens au second semestre 1943 à la Faculté de droit de Paris<sup>144</sup> : le même, pourtant, le 22 décembre 1942, dénonçait à son successeur Abel Bonnard l'afflux de refusants s'inscrivant à la capacité en droit<sup>145</sup>. Le recteur Achille Bertrand, à Besançon, revenu de son zèle pro-STO, accepte sur le tard d'aider certains étudiants à y échapper, sans changer d'opinions, puisqu'il est promu secrétaire général de l'Instruction Publique en janvier 1944, au pire de la radicalisation du

---

fonction. » Il est condamné le 20 septembre 1944 à cinq ans de prison, dix ans d'unité nationale et 12 000 F d'amende. GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 300 sq. Voir aussi BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 512

<sup>138</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 64

<sup>139</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, op. cit., p. 391. Sur l'attitude de J. Chevalier, qui prône en 1944 la répression violente des maquis, voir aussi Jean-William Dereymez, « L'Université de Grenoble entre pétainisme et résistance », in GUESLIN André (dir.), *Les Facs sous Vichy*, op. cit., p. 121 sq

<sup>140</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, op. cit., p. 89

<sup>141</sup> LOTTMANN Herbert, *L'Epuration, 1943-1953*, Fayard, 1986, p. 360

<sup>142</sup> Gilles MAIGRON, « Résistance et collaboration dans l'Université de Paris sous l'Occupation », in GUESLIN André (dir.), *Les Facs sous Vichy*, op. cit., p. 134

<sup>143</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 434

<sup>144</sup> ARON Robert, *Histoire de Vichy*, 1954, rééd. Gallimard, Le Livre de Poche, 1966, p. 330

<sup>145</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 412

régime<sup>146</sup>. Bien des interventions restent à l'image de la sienne : elles sont ponctuelles, ne concernent que des individualités, ou datent surtout de l'automne 1943, lorsque plus personne ne part et que le régime a abandonné la politique de départ en accord avec Albert Speer.

En contraste avec les facultés, les Grandes Ecoles sont dans l'ensemble plutôt protégées. Peu désireux que le STO désorganise leurs établissements, faisant jouer leurs relations dans les ministères ou à travers le pays, leurs directeurs offrent à leurs élèves diverses solutions pour refuser légalement le STO. A la rue d'Ulm, le directeur Jérôme Carcopino, ancien ministre vichyste de l'Education Nationale, tente d'empêcher l'éclatement de l'Ecole, alors que deux tiers des 194 élèves présents sont requérables. Ses efforts ne sont pas vains, ni ceux du directeur-adjoint Georges Bruhat et du secrétaire général Jean Baillou – proches de la Résistance et déportés en 1944, le second sans retour. Seuls cinq normaliens partent finalement en Allemagne. Jean Honoré, François Ricci et Gabriel Bouchard sont requis aux Chantiers. Marc Julia part sous la pression de son père collaborationniste, le célèbre mathématicien Gaston Julia, et parce qu'il obtient une affectation avantageuse comme chimiste dans un laboratoire de Göttingen. Jacques Martin, philosophe kantien et plus tard marxiste, tient à partager la vie de la classe ouvrière en Allemagne et y refusera toute mutation à des tâches moins manuelles<sup>147</sup>. L'Ecole parvient à faire affecter plusieurs normaliens à la Casa de Velázquez de Madrid au titre du STO, et une cinquantaine d'autres se camouflent avec son aide sur des chantiers forestiers, des gisements d'hydrocarbures. Si la plupart des embauches restent nominales, dont celle de Jean Sirinelli dans une usine métallurgique dyonisienne, quelques normaliens astreints à travailler revivent involontairement l'expérience de leur condisciple Simone Weil au milieu des années 1930. Ils y découvrent la pénibilité, l'ennui, la servitude du travail manuel, néfaste à toute vie intellectuelle et spirituelle, accessoirement l'humiliation qu'il représente pour des gens de leur niveau social et intellectuel. Au prix d'une certaine dose d'accommodement, une dizaine sont affectés enfin aux bureaux du STO, à l'image du futur critique littéraire Jean-Pierre Richard et du germaniste et futur historien Claude Digeon<sup>148</sup>.

---

<sup>146</sup> François MARCOT, « Entre les études et l'engagement. Le monde universitaire bisontin sous l'Occupation », in GUESLIN André (dir.), *Les Facs sous Vichy*, op. cit., p. 147 et Marc Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 420-422 et p. 556-557

<sup>147</sup> AN 61 AJ 108. Voir aussi ISRAEL Stéphane, *Les Etudes et la guerre*, op. cit., p. 204 et p. 209-211.

<sup>148</sup> AN 61 AJ 108. Egalement entretiens avec Jean Meyriat, affecté à Madrid au titre du STO, 24 avril 2005, et avec André Mandouze, 23 mai 2005. Voir aussi ISRAEL Stéphane, *Les Etudes et la guerre*, op. cit., p. 215-227. L'auteur démontre par ailleurs, p. 228 sq et p. 259-269, comment le choc du STO, vraie rupture dans la vie interne et l'histoire de l'ENS en guerre, contribue aussi à faire s'engager dans la Résistance ou au maquis un nombre appréciable d'élèves, qu'il les concerne directement ou non. Ceux qui s'engagent le font contre la

De manière comparable, seuls six normaliens de Saint-Cloud partent en Allemagne, de même que trois chartistes, ou cinq élèves de l'École des Mines ; l'École libre des Sciences Politiques, revenue en 1943 de son pétainisme initial, cherche aussi, sous la direction de Roger Seydoux, à soustraire ses élèves au départ<sup>149</sup>. L'esprit de corps, la plus grande facilité à connaître chaque individu et à intervenir pour lui dans une communauté restreinte, les aides et réseaux dont disposent dans la société des élèves généralement issus des classes aisées ainsi que leurs directions, tout cela atténue exceptionnellement le choc du STO pour la minorité d'étudiants des grandes écoles. Pour autant, leur qualité de future élite de la nation ne leur garantit pas d'avance une soustraction au sort commun, témoin le cas déjà cité des élèves de l'X partis en bloc des Chantiers de la Jeunesse.

Malgré les pressions, la majorité des étudiants français n'obéit pas. Elle a le temps de prendre leurs dispositions, aidée aussi de sa plus grande formation intellectuelle et politique, et de ses réseaux de relations sociales plus développés que ceux des classes populaires. Seule une minorité se laisse intimider ou persuader par l'appel à la solidarité avec les ouvriers. Jean Lacouture, à Bordeaux, se rappelle avoir pensé et dit en famille qu'il serait injuste que seuls les ouvriers partent, mais pas au point de s'interdire d'être lui-même réfractaire dans une ferme. A Montpellier, seuls 111 des 421 étudiants attendus au convoi du 26 juillet se présentent<sup>150</sup>, et 305 étudiants de l'Hérault sont réfractaires au 15 novembre 1943 contre 466 ouvriers, une surreprésentation évidente : ils sont près de 20 % des réfractaires du département<sup>151</sup>. Seul un quart des étudiants de Seine-Inférieure convoqués n'évitent pas le départ (49 sur 185, soit 26 %), et les autorités acceptent facilement les divers prétextes invoqués par les autres : est-ce parce qu'il s'agit d'une main-d'œuvre peu manuelle donc peu prisée par les Allemands<sup>152</sup> ? En Lorraine pourtant peu réfractaire, seuls 16 % des étudiants recensés partent en Allemagne, soit 184 ; les autres jouent des relations sociales de leurs familles et de leur capacité à mieux faire des démarches administratives<sup>153</sup>. Les étudiants de

---

volonté de Jérôme Carcopino, qui souhaite voir ses élèves échapper au STO, mais aussi les confiner dans leurs études sans qu'ils se préoccupent du conflit en cours. Le basculement dans la Résistance est aidé par la conférence donnée en juin 1943 dans les murs de l'École par l'ancien élève et résistant catholique André Mandouze, venu inciter ouvertement les normaliens à refuser le STO et à passer au maquis.

<sup>149</sup> ISRAEL Stéphane, *Les Etudes et la guerre*, op. cit., p. 208 et p. 304

<sup>150</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 86

<sup>151</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 110

<sup>152</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure, population et travailleurs face aux réquisitions de main-d'œuvre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 1999, p. 103

<sup>153</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 417

l'Ariège sont le groupe social le plus réfractaire en proportion<sup>154</sup>. A l'échelle nationale, le MBF évalue à 4 200 les étudiants partis en Allemagne à mi-septembre 1943, un chiffre jugé très inférieur aux prévisions<sup>155</sup>. Le procureur du procès Bonnard évoque le total légèrement supérieur de 5 000 étudiants partis au STO sur 40 000 en âge de partir : soit un sur huit<sup>156</sup>. Incontestablement, les sept autres ont plus gonflé les rangs des refusants légaux que ceux des réfractaires ou maquisards.

Les réquisitions sont limitées. Mais entre les départs au STO, ceux en Angleterre, en réfractariat ou au maquis, les facultés sont passées au second semestre 1943 de 102 000 à 75 000 étudiants. Elles ont perdu en moyenne 29 % d'étudiants – 32.8 % des garçons<sup>157</sup>. A Lyon, les étudiants forment le deuxième groupe de requis derrière les ouvriers<sup>158</sup>. Avec 1.3 % à 2.2 % des requis français selon les échantillons nationaux, pour 0.6 % de la population active, les étudiants restent surreprésentés dans les départs<sup>159</sup>. Sans surprise, ce groupe qui écrit plus facilement que les autres est à l'origine de la forte majorité des témoignages, et joue un rôle déterminant après-guerre dans les associations d'ex-STO : ce sont largement les anciens étudiants qui forgent pour des décennies le discours officiel, la mémoire et l'apologétique de la FNDT.

## 2) *Paysans et STO*

Plus que l'appel du 22 juin 1942, le discours oublié du 5 juin 1943 révolte les paysans. Pour eux, le choc décisif se situe là, d'autant que – presque pour la dernière fois – la parole de Vichy est très vite suivie d'actes. Dès le 9 juin, par exemple, 140 jeunes agriculteurs de Haute-Loire partent en Allemagne<sup>160</sup>. Et rien ne fait revenir le régime sur sa décision. La Corporation paysanne, via ses deux syndicats nationaux Laurens et Pourtier, intervient en vain

---

<sup>154</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 174. Le taux d'étudiants et d'instituteurs réfractaires atteint 40.9 % de ceux partis, contre 30.3 % pour les paysans, 13.4 % pour les ouvriers.

<sup>155</sup> Rapport du MBF, 6 novembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>156</sup> E. Maillard, « La Réforme de l'enseignement », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° spécial *Vichy et la jeunesse*, n° 56, octobre 1964, p. 64

<sup>157</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, op. cit., p. 393

<sup>158</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon. 19 juin 1940-3 septembre 1943*, Lyon, Hermès, 1979, p. 903. Les étudiants forment 12 % des requis. La proportion formée par les ouvriers n'est pas indiquée.

<sup>159</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 79

<sup>160</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 225

courant juin auprès de Pétain et Laval<sup>161</sup>. De même, Henri Dorgères, l'ancien leader fascisant des Chemises vertes et secrétaire général des Jeunesses Paysannes, n'obtient rien quand il dépeint à Laval, le 22 juillet « l'angoisse générale » qui saisit les familles rurales et la perspective d'un abandon des terres<sup>162</sup>. Si une partie des campagnes avait mis son espoir dans la Relève, elle accuse durement le coup. La popularité de Vichy, en baisse depuis deux ans, ne s'en relève pas<sup>163</sup>. Celle de la Résistance grandit : « depuis que les paysans sont susceptibles de partir en Allemagne, nous avons pu pénétrer plus facilement dans les campagnes et les résultats sont excellents », se réjouit un responsable savoyard de Libération-Sud<sup>164</sup>. Un rapport anonyme arrivé le 22 juin au BCRA ne laisse aucun doute sur l'ébullition spontanée qui saisit les campagnes. Le témoin oculaire, à travers l'exemple de la Bresse, montre une société paysanne avec son autonomie de réactions et de jugements, ses réflexes de révolte dignes des temps de jacqueries, capable aussi de s'auto-organiser immédiatement pour aider ses jeunes :

L'envoi en Allemagne de tous les jeunes gens de la classe 42 cultivateurs y compris, enfin des jeunes gens qui allaient être libérés des Chantiers de la Jeunesse a été l'événement capital de la semaine surtout dans les campagnes. En Bresse, la nouvelle a coïncidé avec le manque de pain dans les boulangeries pendant trois jours. L'atmosphère est devenue presque aussi fiévreuse que fin février ; on parle de nouveau de prendre les fourches, etc... D'assez nombreux jeunes gens gagnent les bois soit dans la région de Cluny soit même en direction de la Savoie. Des sortes de comités de résistance se sont spontanément formés dimanche dernier parmi les jeunes de certaines communes. Les quêtes en vivres faites par les délégués de ceux qui sont dans les bois ont donné de bons résultats.

La BBC est écoutée avec passion sur tout ce qui concerne le départ des jeunes. Elle n'en parlera jamais assez<sup>165</sup>.

Pour autant, ce serait une erreur de croire que les cultivateurs ne découvrent le drame du travail forcé qu'à ce moment-là.

Le monde paysan est touché à la marge par le STO avant même le discours du 5 juin 1943. Nombreux sont les ouvriers d'origine rurale revenus à la terre à l'automne 1942, ou ceux qui se découvrent la vocation agricole par refus des départs. Des réquisitions s'abattent ensuite sur certains paysans-ouvriers qui alternent entre l'usine ou l'artisanat l'hiver et les travaux des champs l'été. Le 4 janvier 1943, la vieille cité rebelle de Thiers connaît une

---

<sup>161</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1993, p. 165

<sup>162</sup> AN F 60 1452, lettre d'Henri Dorgères à Pierre Laval, 22 juillet 1943

<sup>163</sup> « Dans les campagnes un certain nombre de braves gens s'étaient laissés impressionner par la relève. Maintenant, ils constatent que les départs pour l'Allemagne sont dix fois plus nombreux que les retours, qu'on prive la terre des bras de jeunes hommes juste au moment des gros travaux, que le pillage par l'occupant est chaque jour mieux organisé avec l'aide de Vichy. Aussi, il ne faut plus parler aux paysans ni de Laval ni même de Pétain. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1280, entrée du 27 juin 1943

<sup>164</sup> AN 3 AG 2 365, document en date vraisemblablement de l'été 1943.

<sup>165</sup> AN 3 AG 2 364. Rapport parvenu le 22 juin 1943 au BCRA. C'est l'auteur qui souligne.

grande effervescence autour de sa mairie lorsque 15 paysans-couteliers sont convoqués pour l'Allemagne: « Ils se montrent exaspérés d'avoir été choisis de préférence à des ouvriers d'usine<sup>166</sup>. » L'égoïsme et la rancœur dont suinte cette dernière remarque se mêle à un certain mépris d'ouvriers qualifiés pour les manœuvres. Elle prouve combien le clivage paysan / ouvrier continue à dominer les réactions subjectives, au lieu que le STO pour tous soit contesté en tant que tel.

Par ailleurs, les autorités locales allemandes ne respectent pas toujours l'exemption française des paysans, avant comme après le 16 février 1943. Dans la partie de l'Allier située en zone nord, par exemple, l'occupant réclame, au printemps 1943, 110 agriculteurs de la classe 1922 : 76 partent en Allemagne<sup>167</sup>. Le 2 mars, la Corporation paysanne avertit Pétain et Laval que des agriculteurs des trois classes sont requis en zone nord pour des chantiers allemands de l'OT. Le Maréchal se plaint en personne le 4 à son dauphin que « les préfets semblent s'incliner devant des ordres des autorités d'occupation qui sont contraires aux instructions qu'ils ont reçues du Gouvernement français », « errements » choquants au vu des efforts de ce dernier pour satisfaire les demandes allemandes de main-d'œuvre<sup>168</sup>. Mais les préfets ont-ils toujours le choix, faute d'autres réserves à mobiliser<sup>169</sup> ? Par ailleurs, tout enfant de paysan n'est pas paysan : des agriculteurs ont des enfants que leur âge et leur occupation professionnelle désigne à la réquisition dès le 16 février 1943, voire avant. Ce sont ceux-là qui s'empressent alors souvent d'abandonner l'entreprise ou la boutique, de rejoindre la ferme paternelle et de se redécouvrir une vocation agraire. Dans un canton près de Valence, sur 86 agriculteurs des trois classes exemptés du STO, neuf sont des agriculteurs de circonstance revenus en hâte à la terre (10.5%)<sup>170</sup>.

Ceux qui partent aussi les premiers du monde rural sont les artisans sans lesquels le monde paysan ne peut fonctionner, et qui au demeurant, sont parfois également. Maréchaux-ferrants, forgerons, charrons, bourreliers, selliers, couvreurs, etc. prennent les premiers le chemin de l'Allemagne<sup>171</sup> : leur compétence métallurgique est appréciée des occupants. Dès le 19 décembre 1942, le Syndic de la Corporation paysanne des Basses-Pyrénées et du Pays

---

<sup>166</sup> AN 3 AG 2 365, rapport résistant du 14 janvier 1943

<sup>167</sup> ROUGERON Gabriel, *Quand Vichy était capitale 1940-1944*, Horvath, 1983, p. 126

<sup>168</sup> AN 72 AJ 1929, lettre de Philippe Pétain à Pierre Laval, 4 mars 1943

<sup>169</sup> Dans le Calvados, dès janvier 1943, un millier des 2 450 ouvriers calvadosiens au travail pour Todt proviennent du milieu agricole, faute d'autre main-d'œuvre disponible. LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1998, p. 79

<sup>170</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, p. 65. Le canton est le canton de Saint-Péray.

<sup>171</sup> AN 72 AJ 256. Par exemple, dans le Lot, le forgeron et fils de forgeron Jean Mourgues, né fin 1919, est requis dès le 15 janvier 1943, ou l'ouvrier meunier Pierre-Yves Vasseau le 18 mars.

basque alerte Vichy des conséquences du départ des artisans ruraux. Elle ne reçoit aucune réponse. Le 6 janvier 1943, elle revient à la charge sans plus de succès, notant que la situation s'est encore aggravée<sup>172</sup>. Bien avant juin 1943 les cultivateurs ressentent les conséquences du STO sur leur travail quotidien, et au terme des trois premières actions Sauckel, l'artisanat rural est sinistré, ce qui accentue le malaise paysan<sup>173</sup>. Plus d'un département rural offre un spectacle de dévastation: « des communes n'ont plus de couvreurs. Réparer une machine agricole pose des problèmes insolubles. Le commerce est entravé faute de livreurs<sup>174</sup>. »

Le départ des artisans ruraux sonne comme un signal d'alarme pour les paysans : qu'est-ce qui leur garantit que leurs fils ne sont pas les prochains sur la liste ? Le conseiller national et maire de Saint-Jean-Le-Puy (Loire), Gignoux, avertit le préfet le 21 avril: « les artisans ruraux sont prélevés, ici ou là, alors qu'il avait été dit et imprimé qu'ils ne partiraient pas : de tels faits dépassent les intéressés parce qu'ils entretiennent l'inquiétude à la faveur de laquelle se développent toutes les rumeurs et toutes les campagnes. » Et de fait, dans l'incertitude, des paysans ligurais prennent les devants en faisant embaucher leurs enfants dans les mines<sup>175</sup>. Le deuxième avertissement survient à partir de mars et surtout de mai : les envois de jeunes des Chantiers en Allemagne, n'épargnant pas les fils d'agriculteurs, causent une flambée de courroux. Dans les campagnes de l'Allier et du Puy-de-Dôme, « la colère est très grande et nombreux seraient les jeunes qui tenteraient de ne pas partir s'ils pouvaient être conseillés et aidés dans cette entreprise<sup>176</sup>. »

Après le discours du 5 juin 1943, et le départ des premiers cultivateurs de la classe 1922, la fureur de l'opinion paysanne peut se donner libre cours. L'enjeu est d'autant plus grave pour le régime que dans maints départements ruraux, c'est la majorité de la population qu'il heurte directement<sup>177</sup>. C'est aussi qu'avec maladresse, ni Laval ni Sauckel n'ont pu ou voulu tenir compte du calendrier agricole : à deux mois de la moisson, ils enlèvent des bras à un monde paysan qui n'en manque que de trop, et alors que la soudure reste mal assurée.

---

<sup>172</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 116

<sup>173</sup> « Le départ en Allemagne des petits artisans ruraux a également accentué le malaise général qui règne parmi les agriculteurs ; la réparation des outils et instruments aratoires s'en ressent considérablement ». Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord pour mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>174</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus*, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne, n° 1, décembre 1980, p. C-7

<sup>175</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 440

<sup>176</sup> AN F 1a 3777, information de la Résistance datée de mai 1943

<sup>177</sup> Dès le 5 juin, les RG de Mayenne rapportent : « les récentes dispositions concernant le travail français en Allemagne ont été très impopulaires. En particulier le fait que les cultivateurs de la classe 42 ne bénéficient plus d'exemptions a mécontenté la classe paysanne qui forme la majorité de la population du département. Il est donc à présumer que le nombre des réfractaires n'ira pas en diminuant. » Cité par Rémy FOUCAULT, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus*, n° 2, mars 1981, p. B-2

Dans sa petite ferme du Loiret, Roger B., son frère et ses quelques ouvriers agricoles sont tous nés entre 1920 et 1922. Le père est décédé, la mère malade. Doit-il semer, alors qu'il n'est pas sûr de pouvoir récolter si lui et leurs employés partent demain au STO<sup>178</sup> ? Enfin, en exilant les jeunes paysans, l'Etat encourage l'embauche de réfractaires par les fermiers pour les remplacer<sup>179</sup>. Se cacher dans les fermes devient, courant 1943, le moyen favori d'échapper au STO. C'est un recours plus accessible que le maquis, et bien moins inconfortable ou dangereux. Et à l'orée de la saison des travaux agricoles, les cultivateurs ont toutes les raisons d'accueillir les illégaux à bras ouverts.

La colère ne signifie pas l'insurrection ouverte. « Contre la mobilisation des jeunes classes, on ne peut pas dire que les paysans se révoltent. Le mot serait beaucoup trop fort », observe Léon Werth dans sa campagne de l'Ain quelques jours après le discours de Laval. « Mais ils examinent, ils supputent. ‘Mon cousin’, me dit le fils Laurent, ‘le jour du départ, il enverra un vieux à la gare (parce qu'un jeune, les Allemands l'arrêteraient). Le vieux viendra lui dire s'il y en a beaucoup qui partent. S'il y en a beaucoup il partira, s'il n'y en a pas beaucoup, il rentrera chez lui et se cachera<sup>180</sup>,’ » Est-ce là une illustration de la proverbiale prudence paysanne ? C'est une démonstration, en tout cas, que chez les paysans comme dans toutes les autres classes sociales, la réaction de l'individu dépend beaucoup de la sensation d'être porté par un mouvement de masse. La peur d'être poursuivi est d'autant proportionnelle au fait qu'on sait être soit fort peu soit nombreux à se cacher.

Fin juillet, répondant à la lettre angoissée du 22 d'Henri Dorgères à Pierre Laval, le préfet Frantz, secrétaire du Comité Interministériel à la Main-d'œuvre, salue au nom du gouvernement la façon dont « les jeunes paysans ont répondu à son appel et au [rayé : petit] nombre relativement restreint de défections qui se sont produites dans leurs rangs. Il compte d'ailleurs sur l'influence de la classe paysanne pour que les jeunes insoumis des villes qui se sont réfugiés dans les campagnes comprennent eux aussi leur devoir et n'obligent pas le gouvernement à des mesures toujours plus sévères [rayé : « toujours plus graves »]<sup>181</sup>. »

---

<sup>178</sup> « Nous sommes prêts à donner à la terre les semences nécessaires pour les emblavements de cette année, mais, avant, je voudrais savoir ce que l'on va faire de moi d'abord et de nos ouvriers ensuite ; nous ne pouvons point confier à la terre de pareilles sommes de semences et supporter les frais élevés des ensemencements si après il ne reste plus personne pour donner à ces récoltes les soins culturaux qu'elles demandent ». Cité par Henri AMOUROUX, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, Le Livre de Poche, 1971, p. 311

<sup>179</sup> Le préfet de Haute-Savoie note en juin 1943 « que contrairement au but poursuivi, le départ des jeunes cultivateurs fournira un prétexte supplémentaire à leurs familles pour héberger et cacher les réfractaires ». Synthèse des rapports préfectoraux pour juin 1943.

<sup>180</sup> WERTH Léon, *Déposition, journal d'un témoin 1940-1944*, 1946, rééd Viviane Hamy, 1993, p. 485, entrée du 9 juin 1943

<sup>181</sup> AN F 60 1452



Frantz prend-il ses désirs pour des réalités, ou existe-t-il bien un clivage entre les requis citadins et les requis ruraux qui seraient plus dociles ? Les documents disponibles font pencher pour la première réponse semble

Les circulaires confidentielles prévoient en effet le départ des 80 000 jeunes agriculteurs de la classe 1922 en Allemagne. Or il en part à peine la moitié. Entre le 27 mai et le 24 août, date après laquelle les départs sont pratiquement taris, 37 015 agriculteurs nés en 1922 prennent effectivement le chemin de l'Allemagne, soit 22.9 % des 161 631 hommes exilés depuis le 1<sup>er</sup> avril, et l'équivalent de 40.4 % des 91 543 autres jeunes gens des trois classes qui ont pris le train<sup>182</sup>. Pour environ un tiers de la population active totale, les paysans fournissent donc à peine 5 à 6 % des 600 000 à 650 000 victimes du travail obligatoire. Parfois, leur présence parmi les STO reflète leur poids réel dans la population locale. 80 % des requis du Gers proviennent ainsi de l'agriculture<sup>183</sup>. En Ille-et-Vilaine, ils sont 40 % des requis de la troisième action Sauckel<sup>184</sup>. Mais les paysans ont la chance d'être la catégorie sociale requise en dernier. L'effondrement des départs de l'été et de l'automne les favorise<sup>185</sup>. Et par définition, ils ont bien plus de facilité à se cacher à la campagne, surtout en pleine saison des travaux agricoles. Ils y connaissent évidemment bien plus de monde et y comptent plus de parents que le citadin ou l'ouvrier moyen. La surreprésentation des paysans dans le réfractariat n'est dès lors pas une surprise. Sur 250 réfractaires des Hautes-Alpes (9.4% du contingent), deux tiers sont des cultivateurs réfugiés chez eux ou chez des parents<sup>186</sup>.

Des liens étroits se nouent entre les paysans et les maquis de réfractaires en plein essor. Plus d'un maquis ne survivrait pas sans le soutien des campagnes voisines. Cependant, pour une partie de la paysannerie, le mécontentement vient aussi de ce que l'Etat français n'assure plus l'ordre public indispensable à la sécurité de ses biens et de ses récoltes<sup>187</sup>. Le

---

<sup>182</sup> AN F 22 2024

<sup>183</sup> PERE Pierre, « Les réquisitions de main-d'œuvre dans le département du Gers », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 237, août-octobre 1979, p. 39-41

<sup>184</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, p. 35

<sup>185</sup> Pour 201 agriculteurs de la Loire partis en Allemagne au 1<sup>er</sup> avril au 18 juin, seuls trois partent du 16 juillet au 8 décembre, sur un contingent de 419 exilés. LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, *op. cit.*, p. 448

<sup>186</sup> BERAUD H., « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 231, mai-juillet 1978, p. 28

<sup>187</sup> AN 3 AG 2 364. Le 29 août 1943, la gendarmerie de La Chaise-Dieu en Haute-Loire s'avoue totalement impuissante à empêcher les réfractaires de voler les récoltes, et les paysans excédés ont rembarqué sèchement son commandant en ces termes : « Vous êtes incapables de faire quoi que ce soit pour nous, vous l'avez déjà prouvé, maintenant laissez-nous faire, nous arriverons où vous n'arrivez pas mais ne venez pas nous accuser par la suite de coups et blessures si nous en blessons un ». De fait, un insoumis a déjà été blessé à la tête à l'heure où le rapport est rédigé.

discrédit des forces de l'ordre rejaillit à terme sur l'ensemble du gouvernement, incapable d'empêcher certains réfractaires de vivre sur le pays. En 1944, des centaines de fermes sont brûlées par les Allemands pour asile à des réfractaires au STO et à des maquisards, des hameaux et des villages entiers anéantis. Le travail obligatoire et ses suites font bien rentrer le monde rural dans la guerre.

Pour un gain médiocre de moins de 40 000 travailleurs fort peu adaptés au travail en usine, les Allemands favorisent le glissement dans la dissidence de vastes zones rurales jusque-là paisibles, et dont la complicité très fréquente avec les maquis aident ceux-ci lors de leur passage progressif à la lutte armée. Quant au régime de Vichy, il achève de s'aliéner le plus vaste des groupes sociaux sur lequel il comptait s'appuyer. La réquisition des jeunes paysans survient au pire moment, quand plus personne ne croit à la Relève, même dans les campagnes censées en bénéficier, et quand la saison estivale et agricole permet aux citadins de se réfugier à la campagne, aux fermiers de les employer et de les dissimuler. Individuellement ou par groupes de deux ou trois, trois quarts des quelque 250 000 réfractaires au STO sont réfugiés sur des dizaines de milliers de petites exploitations trop nombreuses pour que quiconque puisse s'épuiser à les fouiller une à une<sup>188</sup>. Inversement, les paysans ne fournissent qu'entre 6 et 7 % des 600 000 à 650 000 requis. Pour les recruteurs et leurs collaborateurs français, l'opération d'extension du STO aux jeunes paysans s'avère très nettement déficitaire.

### 3) *Les rafles sur les chantiers Todt*

Lors de son entrevue avec Sauckel le 26 mai, puis dans ses mesures radicales début juin, Laval prévoit le maintien en France des ressortissants de la classe 1922 qui se trouvent sur les chantiers Todt<sup>189</sup>. Ni le GBA ni le MBF n'élèvent alors la moindre objection. Mais c'est compter sans la polycratie : l'OT n'est pas sous leur autorité, mais dépend de Speer et de son subordonné Xavier Dorsch. Et voilà que soudain, à partir de mi-juin surtout, ceux-ci prennent la décision de puiser à pleines mains dans les chantiers Todt. Un grand nombre de jeunes de la classe 1922 qui y ont trouvé un refuge précaire et illusoire contre les départs sont raflés et expédiés en Allemagne sans ménagement, au prix d'un certain « désordre » sur les

---

<sup>188</sup> Voir *infra*, chapitre XI, p. 798

<sup>189</sup> Laval rend seulement impossible, le 6 juin 1942, l'embauche de nouveaux natifs de la classe 1922 par l'OT. AN F 60 1452

chantiers : incapable d'en protéger quiconque, Laval s'incline sans discuter le 20 juin<sup>190</sup>. Le 23, un communiqué revu par Bichelonne annonce qu'il est « décidé » que les jeunes de 1922 occupés chez Todt partent à leur tour en Allemagne, par souci d'égalité, et que si les départs ont lieu directement depuis les chantiers, c'est pour ne pas surcharger de travail les services du STO<sup>191</sup>. Les rafles sont légalisées *a posteriori* : des partants reçoivent même une notification de mutation en bonne et due forme, qui mentionne la loi du 4 septembre 1942, décidément incontournable, et le décret du 27 mars 1943<sup>192</sup>. Au prix d'un discrédit accru, Vichy tente de faire passer pour sienne et souveraine une décision unilatérale et soudaine de l'occupant qui contredit ses dispositions antérieures.

La décision impromptue de ramasser en masse des employés Todt pour l'Allemagne puise ses origines dans le succès de l'opération alliée du 17 mai : ce jour-là, dans l'une des plus spectaculaires attaques ciblées de la guerre, les pilotes de la RAF détruisent les barages de l'Eder et de la Möhne, deux affluents de la Ruhr, libérant 210 millions de tonnes d'eau, noyant dans la vallée de Möhne 1 294 civils, dont les 750 *Ostarbeiter* du camp de Neheim-Hüsten, parmi lesquels 493 paysannes ukrainiennes. Albert Speer mobilise sur-le-champ 20 000 ouvriers allemands et étrangers qui reconstruisent dès fin septembre les deux barrages. 7 000 Français arrachés aux travaux du Mur de l'Atlantique font les frais de l'exploit<sup>193</sup>. Et ce n'est que le début d'un mouvement plus vaste : l'ordre est de faire partir 50 000 Français des chantiers Todt. Au 21 juillet, 10 000 ont été mis en route<sup>194</sup>.

Le 21 mai, quatre jours après le raid britannique sur les barrages, la rumeur court sur les chantiers Todt de Dieppe que des centaines de jeunes vont partir « un mois ou deux » pour la Ruhr inondée. Personne ne cache son déplaisir ni son peu d'empressement. Au camp Duquesne, à 6h30 le 22 mai au matin, les Allemands mettent à part les 50 derniers arrivés au rassemblement et leur indiquent leur départ immédiat pour l'Allemagne. « Au moment où ils allaient chercher leurs valises, ils s'enfuirent dans toutes les directions » : une trentaine peut être rattrapée et mise dans un car. Avec des dizaines d'autres camarades, ils sont gardés par des soldats en armes ou enfermés sous clé jusqu'au départ. « Ces procédés connus immédiatement en ville ont créé une émotion considérable », rapporte le jour même le

---

<sup>190</sup> AN F 1a 3775, télégramme de Laval à Weinmann, le 20 juin 1943, qui demande de remédier au « désordre » produit en liaison avec les autorités allemandes, et de trouver des remplaçants pour combler les vides laissés par les départs.

<sup>191</sup> AN F 60 1452

<sup>192</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO, op. cit.*, p. 123

<sup>193</sup> FRIEDRICH Jorge, *L'Incendie. L'Allemagne sous les bombes*, p. 93 sq. *Chronique de la Seconde Guerre mondiale*, Editions Chroniques, 1990, p. 410

<sup>194</sup> Rapport du MBF, 21 juillet 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

commissaire des RG Antonioni, « et à mon avis, le souvenir de ces opérations n'est pas prêt d'être oublié tellement on sent, dans l'esprit de la population, un maximum de surprise et d'indignation. Les commentaires entendus en ville concernant la politique du Gouvernement sont des plus défavorables et l'impopularité de celui-ci semble être parvenue à son comble<sup>195</sup>. » Pour une fois, Vichy et même Sauckel n'y sont pour rien, mais l'opinion a vite fait le lien avec eux. Elle apprécie également fort peu l'impuissance du gouvernement à la protéger, son absence totale de réaction et de protestation, plus tard sa décision du 23 juin d'assumer les rafles.

Dieppe n'est qu'une rafle pionnière : l'essentiel des rafles se produit après mi-juin, avec l'aide des vétérans de la LVF, qui ont fait du Mur de l'Atlantique un bastion de leur action collaborationniste. Dans la région de Saint-Nazaire, de vastes opérations de contrôle de papiers sur les chantiers Todt permettent d'embarquer tous les jeunes des trois classes du STO : 250 sont pris le 18 juin, 550 le lendemain. Tous partent du 20 au 23, sauf une quarantaine qui a pu s'évader de l'ex-hospice des Frères de Saint-Jean-de-Dieu à Saint-Goustan, où tous ont été internés dans l'intervalle dans des conditions pénibles, les LVF empêchant leurs parents de les revoir ou la population de leur apporter une nourriture digne de ce nom<sup>196</sup>. Toutes les victimes ne restent pas passives ou impuissantes. Un nombre inconnu de travailleurs s'enfuit à temps des chantiers en apprenant les premières rafles<sup>197</sup>, ou ne revient au travail qu'une fois l'orage passé. Jean-Louis Forrest, futur président de la Fédération Nationale des Déportés du Travail, saute avec plusieurs camarades du camion qui les emmène, se cache un instant chez lui à Tours juste à temps pour voir naître son fils, mais par crainte des représailles sur sa famille, prend finalement le train pour la Thuringe<sup>198</sup>. L'improvisation, la peur, l'absence de point de chute, d'aide ou de faux papiers privent la plupart des raflés de tenter de se soustraire à l'engrenage.

Un rapport officiel confirme que les rafles sont généralisées. Depuis les îles anglo-normandes, pareillement, les jeunes travailleurs sont envoyés directement en Allemagne et sans revoir leurs familles ; certains étaient employés là depuis 28 mois sans permission. Sur

---

<sup>195</sup> AN F7 14 889

<sup>196</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>197</sup> Voir par exemple l'histoire de Fernand Fay, futur président de la section du Groupement National des réfractaires et Maquisards dans le Calvados. Requis pour l'OT par tirage au sort, il s'enfuit précipitamment d'un camp de 6 000 travailleurs dans la Manche en laissant tout, se fait raser la barbe et le bouc par un camarade dans le train, puis se réfugie successivement dans sa famille, sur un chantier forestier, chez une amie et, après dénonciation par la Milice, dans divers hébergements. BENDAHOU Karim, *STO : Service du Travail Obligatoire*, université de Caen, mémoire de valeur H1211, sans date.

<sup>198</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 décembre 2004

un autre chantier, on rassemble tous les jeunes pour une distribution de tabac afin de les embarquer plus facilement. Un rapport officiel évoque aussi l'enrôlement forcé de centaines de jeunes requis Todt dans la NSKK, revêtus d'un uniforme (tenue kaki des soldats Todt et calot noir) et emmenés en Allemagne avec leurs camions, dans des trains spéciaux à plate-forme. D'autres de leurs camarades seraient utilisés aux arrières du front russe, au mépris du droit international<sup>199</sup>. Les chantiers côtiers ne sont pas seuls touchés, puisque les ouvriers construisant les abris de Soissons et Margival sont dirigés en hâte sur Dortmund<sup>200</sup>. Le préfet de Lille proteste en vain contre les rafles de Français et de Belges sur les chantiers de Todt et de la Kriegsmarine : il n'obtient que leur déduction du contingent imposé à sa région. L'avidité allemande s'étend à des travailleurs employés hors des chantiers Todt. Le sous-préfet de Boulogne parvient à faire libérer 44 des 45 jeunes garçons de 16 à 20 ans raflés au collège Mariette le 9 juillet, mais le même jour, à Calais, l'occupant ne relâche aucun des hommes de 18 à 50 ans dont il s'empare<sup>201</sup>.

Tandis que les FK se lavent les mains d'opérations qui échappent à leur compétence, l'Organisation Todt considère qu'il ne s'agit que d'une mutation interne de son personnel. Elle verse d'ailleurs parfois une prime de départ aux victimes. Elle ne est souverainement indifférente au ressenti des intéressés, de l'opinion et du gouvernement français, au point d'organiser une rafle aux chantiers d'Etaples l'après-midi même du 14 juillet. Les rafles nourrissent dans le nord les rumeurs les plus alarmistes, telles que la prochaine rafle des femmes de 21 à 40 ans<sup>202</sup>.

L'opinion est surtout choquée que les victimes ne puissent même pas repasser chez elles ni prévenir leurs familles, et qu'elles soient embarquées comme des criminels ou du bétail. Le bruit court à Bayonne, dans une population « péniblement » « impressionnée », que les jeunes Todt de la classe 1922 rassemblés à la citadelle « auraient été marqués à l'encre indélébile au poignet et dirigés sur l'Allemagne sans qu'il soit possible de revoir leurs familles » : comment convaincre les réfractaires de se rendre après un épisode pareil, se lamente le préfet des Basses-Pyrénées<sup>203</sup>? Les dégâts sur l'opinion sont irréparables. Jusque-là elle avait tendance à considérer les jeunes travailleurs Todt comme des privilégiés, qui

---

<sup>199</sup> AN F 1a 3777, copie d'un rapport officiel, sans date, évoquant les événements de juin-juillet 1943 sur les chantiers Todt.

<sup>200</sup> AN F 1a 3777. Les convocations qu'ils reçoivent sont en allemand.

<sup>201</sup> AN F7 14889

<sup>202</sup> AN F7 14889

<sup>203</sup> AN F7 14889, rapport du préfet des Basses-Pyrénées, 1er juillet 1943

parvenaient à rester en France quand des pères de famille anciens combattants partaient en Allemagne. Cette rancœur est oubliée.

L'OT fonctionne dorénavant comme une pompe aspirante et expirante : tout en redéployant ces effectifs sur l'Allemagne, elle en prélève d'autres sur l'économie française pour reconstituer ses effectifs, exigeant en particulier la fourniture d'étrangers encadrés. Au 20 juin, elle en a prélevé 23 000, créant une situation insurmontable pour l'industrie et l'agriculture de nombreuses régions, et elle exige encore pour le 10 juillet 6 000 étrangers supplémentaires. Les préfets ne parviennent à en faire partir que 3 500, un peu plus de la moitié<sup>204</sup>. Et pour compenser cette dernière livraison, Vichy ordonne l'envoi de 6 000 Juifs étrangers à Todt, comme un jeu de chaises musicales sans fin.

Refuge jusque-là contre les départs en Allemagne, voire abcès de fixation de la main-d'œuvre faisant obstacle au volontariat comme aux réquisitions, l'OT se transforme du jour au lendemain en vivier du STO. Au début, il n'en était pourtant pas ainsi.

#### **4) Vie et travail aux chantiers Todt : le STO de l'intérieur**

L'historiographie s'est plus concentrée sur les dimensions techniques, logistiques et politico-militaires de la construction du Mur, plus que sur ses aspects sociaux, et la mémoire collective a négligé la tragédie humaine du travail forcé qui a présidé à sa construction. Or le vécu moyen des travailleurs de l'Organisation Todt est-il tellement meilleur que celui de beaucoup de travailleurs civils partis en Allemagne ?

Le 14 décembre 1941, Hitler délivre sa première directive sur la fortification des côtes atlantiques, relancée en mars 1942, systématisée dans le courant de l'année. La construction officielle du Mur est proclamée le 25 août 1942, six jours après le raid britannique manqué sur Dieppe. Pour protéger la « forteresse Europe », l'OT supervise le plus vaste chantier de fortifications militaires de l'Histoire. Les Allemands, qui assurent l'encadrement, sont moins de 10% des effectifs, souvent des vétérans ou des gens trop âgés pour le front. L'OT n'emploie pas une main-d'œuvre propre directement payée: elle fonctionne par contrats de rendement (*Leistungsvertrag*) avec une foule de firmes sous-traitantes auxquels elle fournit les hommes et les matières premières. Les salaires sont payés sur le tribut versé par Vichy, de même que les frais de constructions. Ces paies sont alléchantes : le travailleur gagne

---

<sup>204</sup> AN F 60 1452

facilement le double de ce que verse une entreprise française du même type<sup>205</sup>. Mais l'accepter n'est qu'un acte semi-volontaire : le blocage des salaires en France laisse-t-il un choix tout à fait libre ? Et après septembre 1942, éviter le départ en Allemagne est une autre incitation puissante.

Au 2 octobre 1942, Todt occupe 60 000 ouvriers français et attendrait l'arrivée de 50 000 Nord-Africains<sup>206</sup> – sans doute ceux que les émissaires allemands en Afrique du Nord tentent de recruter, mais que l'opération Torch empêche de venir. La croissance continue à un rythme régulier puisqu'au 31 décembre 1942, l'OT emploierait près de 100 000 hommes ; de septembre 1942 à mai 1943, elle demande 20 000 travailleurs par mois, en principe à couvrir par l'embauchage de Nord-Africains et d'Espagnols<sup>207</sup>. En réalité, les Français sont également requis par milliers à partir de l'automne 1942, à la faveur de la loi du 4 septembre, et au scandale de l'opinion. La circulaire du 7 octobre avertit les préfets que l'occupant exige 100 000 hommes en plusieurs tranches pour l'OT, de préférence des ouvriers du bâtiment. Des quotas sans cesse augmentés sont fixés par les départements : la réquisition pour Todt est intégrée au cahier des charges des actions Sauckel<sup>208</sup>. Des autorités locales allemandes court-circuitent l'administration française pour requérir directement auprès des entreprises<sup>209</sup>. Le 27 novembre 1942, le préfet de Seine-et-Oise avertit Fernand de Brinon que les réquisitions Todt émeuvent la population et aggravent la pénurie de main-d'œuvre. Les requis ignorent dans quelles conditions ils vont travailler, ils doivent quitter leur emploi brutalement, sans avoir le temps de se préparer. Son département manque d'employés de bureaux, de garçons de café, de coiffeurs, requis faute de main-d'œuvre qualifiée encore disponible. Enfin, comment fournir en si peu de temps les 2 160 hommes demandés, quand de nombreuses catégories sont en plus exemptées ou que les 200 chantiers allemands du département immobilisent de nombreux travailleurs ? Il a fallu envoyer 4500 convocations au total<sup>210</sup>. Et encore la Seine-et-Oise, à

---

<sup>205</sup> BARJOT Dominique, « L'industrie française des travaux publics », in *Histoire, économie et société*, numéro spécial « Stratégies industrielles sous l'Occupation » (dir. D. Barjot et H. Rousso), n° 3, 1992, p. 422

<sup>206</sup> AN F 60 1484

<sup>207</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944*, Boppard-am-Rhein, H. Boldt Verlag, 1968, tr. fr. manuscrite déposée à l'IHTP, s.d., p. 295

<sup>208</sup> A titre d'exemple, le Calvados doit donner 2 300 hommes à l'OT pour octobre-décembre 1942 (la taxe est acquittée à la perfection, avec 2307 départs !) et de janvier à avril 1943, au moment de la seconde action Sauckel, il fournit 1836 pour 1870 demandés. La docilité est à peine moindre dans l'Orne ou la Seine-Inférieure par exemple. MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1993

<sup>209</sup> Pour un cas local de ces empiètements allemands, LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, op. cit., p. 20-23 et p. 48-49. Le 29 octobre 1942, une circulaire ministérielle constate que ce genre d'abus se retrouve partout.

<sup>210</sup> AN F 60 1484

l'intérieur des terres, est-elle moins mise à l'épreuve que les départements côtiers très tôt surexploités.

Du 8 novembre 1942 au 2 janvier 1943, 32 000 ouvriers sont requis pour l'OT<sup>211</sup>. L'opinion s'émeut davantage des convocations pour Todt que de celles pour le Reich. On peut ressentir une obligation morale à partir relever les PG ; aucune ne justifie d'aller à l'OT : ses réquisitions ne comptent pas pour le retour des prisonniers. Le préfet Carles, à Lille, confirme que ces levées pour Todt suscitent de ce fait une colère supérieure aux prélèvements pour l'Allemagne ; les requis y voient un retour aux pratiques de la Grande Guerre, et partent en chantant l'hymne national ou en criant : « nous sommes des brassards rouges<sup>212</sup> ! » Dans les Deux-Sèvres, seuls 40 % des convoqués pour l'OT obtempèrent en novembre-décembre 1942, et moins de 30 % début 1943, malgré le triplement du nombre des convocations<sup>213</sup>. De surcroît, les règles de désignation pour Todt sont plus opaques que celles désignant pour l'Allemagne, donc plus injustes et davantage rejetées. Des maires ont recours dès l'automne 1942 au tirage au sort, qui révolte la population et les met en position délicate. Quant aux services du STO, nul ne sait, même aujourd'hui, sur quels critères ils choisissent, en 1943-1944, ceux qui vont à l'OT plutôt qu'en Allemagne. La seule certitude est que bien des travailleurs s'y retrouvent sans avoir la moindre expérience de la construction.

Au colloque de Caen en 2001, Manfred Grieger posait la question alors peu traitée : « y aurait-il une différence fondamentale entre un emploi comme ouvrier spécialisé dans une société-mère en Allemagne et une affectation à un chantier de l'Organisation Todt sur le Mur de l'Atlantique<sup>214</sup> ? » Au vu des documents disponibles, la réponse est claire. A part qu'on n'a pas à souffrir de l'expatriation, les conditions de vie ne sont pas meilleures qu'en Allemagne. Elles sont même souvent plus traumatisantes, plus systématiquement mauvaises. Arrivés sur les chantiers Todt du Mur de l'Atlantique et d'ailleurs, les requis – comme les volontaires – ont toutes les raisons de crier à l'esclavage. De surcroît, dans les camps de la zone côtière interdite où ils s'entassent, et sur les chantiers sur lesquels ils triment, seule règne la loi allemande, comme si l'OT s'était arrogé l'extraterritorialité *de facto*. Jamais Vichy n'obtient

---

<sup>211</sup> C'est le chiffre annoncé par le MBF en janvier 1943, au moment où il ordonne à Vichy d'augmenter la cadence des réquisitions. LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, op. cit., p. 25

<sup>212</sup> DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 2000, p. 264

<sup>213</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 51-52

<sup>214</sup> Manfred GRIEGER, "La politique de la main-d'œuvre de l'Allemagne en Europe occupée", in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 43



de recouvrer son autorité souveraine sur cette zone et sur ces hommes, ni le droit de participer à la construction du Mur. En juin 1944, le ministre du Travail Marcel Déat devait évoquer publiquement les 300 000 à 350 000 Français passés par l'OT et qui se sont retrouvés « depuis trois ans pratiquement coupés du contrôle du ministère du Travail et des pouvoirs publics français (...), viv[ant] pratiquement dans des camps dont les cadres sont allemands<sup>215</sup>. » Les travailleurs Todt sont victimes de Vichy et des Allemands comme les STO d'Allemagne ; comme eux, ils restent hors de portée de toute intervention gouvernementale – sauf que par comble, ils le sont en France même.

En mars 1942, le préfet du Finistère évoque les camps Todt comme des lieux où règnent la brutalité, l'arbitraire, les voies de fait, l'indiscipline, les vols<sup>216</sup>. Le maire de Fécamp s'affole de voir des ouvriers contraints à travailler 70, 80 voire 100 heures par semaine<sup>217</sup>. Vraisemblablement rédigé fin 1942, un rapport du Front Social du Travail, la branche syndicale du RNP de Déat, n'essaie pas de cacher la grande détresse des Todt :

Situation générale : absolument lamentable.

Au point de vue matériel : actuellement sur 15 000 ouvriers travaillant dans une région 2 000 travaillent pratiquement pieds nus. (...) »

Les employés ne peuvent se procurer du linge, ni le laver, et sur la paille trop peu renouvelée prolifèrent des parasites.

Au point de vue social : les lois sociales françaises ne sont pas toujours appliquées et la prime pour la femme au foyer n'est notamment pas payée.

Nourriture : l'alimentation est déplorable<sup>218</sup>.

La carte de rationnement française est sans valeur sur les chantiers Todt, poursuit le document. « Il arrive aussi fréquemment que les ouvriers soient frappés. » Des PG rapatriés, des mutilés y sont requis, et « on leur impose une vie plus pénible encore que celle de la captivité. » Des rabatteurs négriers, à Paris notamment, escroquent la main-d'œuvre qu'ils fournissent à Todt. Sans surprise, les requis résistent : à la date du rapport, 104 se sont évadés du camp de Neuville<sup>219</sup>. Le 8 mars 1943, Philippe Pétain prend la plume en personne pour s'élever auprès de Jean Bichelonne contre la réquisition chez Todt d'adolescents de 16 ans – le minimum convenu est à 18 ans –, isolés, soumis à toute sorte d'influences douteuses, enfin contraints à un labeur excessif pour leur âge, et sans droit au repos hebdomadaire<sup>220</sup>.

---

<sup>215</sup> AN 72 AJ 1929, déclaration à la presse du ministre du Travail Marcel Déat, 16 juin 1944

<sup>216</sup> AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande, 1914-1918, 1940-1944*, Phénix Editions, 2001, p. 265

<sup>217</sup> MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp, op. cit.*, p. 41

<sup>218</sup> AN F 60 1484

<sup>219</sup> *Ibidem*

<sup>220</sup> AN 2 AG 461

Alors que dans le Reich, aucune différence de traitement ni de statut ne distingue volontaires et requis, sur les chantiers Todt, les premiers ont le statut d'*Einstazarbeiter* (employés) et les seconds celui d'*Hilfsarbeiter* (auxiliaires). Et les rapports préfectoraux soulignent que si les volontaires sont bien payés, les requis reçoivent à peine de quoi se nourrir eux et leur famille, et préfèrent fuir en bravant la menace des tribunaux militaires<sup>221</sup> ou du camp disciplinaire<sup>222</sup>. Loin d'être passifs, beaucoup développent des stratégies d'aménagement de leur situation. Ils cherchent souvent à se faire embaucher – préventivement ou après coup – par un autre chantier que celui pour lequel ils sont requis, et qui soit plus proche de leur domicile. L'OT, complaisante pour peu qu'elle ait sa main-d'œuvre, ne leur demande pas leurs papiers. A l'extrême, travailler chez Todt dans de telles conditions inspire une telle répulsion que dans l'Aube, « fréquemment », des requis préfèrent souscrire un contrat pour l'Allemagne<sup>223</sup> ! Il faut que le sordide soit extrême pour qu'ils renoncent à croire que tout vaut encore mieux l'exil. Il est vrai aussi que c'est plus avantageux : par politique, les salaires de l'OT restent toujours plus élevés que la moyenne des salaires bloqués en France, au moins pour les volontaires, mais inférieurs à ceux pratiqués en Allemagne.

Rien ne s'arrange courant 1943. Les camps de l'OT font toujours figure de passoire. Les Allemands renoncent le plus souvent à poursuivre les requis échappés des chantiers ou à sanctionner les défaillants qui ne s'y rendent pas : ils préfèrent, dans un cycle sans fin, requérir d'autres travailleurs dont bon nombre s'échapperont à leur tour<sup>224</sup>. Tout cela se fait au prix d'une effervescence continue dans le monde du travail des régions côtières, jusqu'aux rafles de l'été 1943 qui brisent en partie le cercle. Entre exil, réfractariat et chute des réponses aux convocations, la croissance des effectifs Todt est cassée : au 1<sup>er</sup> mai 1943, l'OT emploie

---

<sup>221</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone nord pour janvier, 15 février 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>222</sup> Il existe ainsi un camp disciplinaire mal connu de l'OT près de Cherbourg, parfaitement comparable aux AEL (*Arbeitsziehungslager*) qui attendent en Allemagne les requis du STO, ces « camps de rééducation par le travail » aussi inhumains que les camps de concentration, mais gérés par la Gestapo et où l'internement se fait pour une durée limitée.

Roger Marie, requis pour l'Organisation Todt au titre du STO à 21 ans, se retrouve dans ce camp pour s'être battu avec un officier allemand, avec d'autres prisonniers qui ont cherché à fuir l'OT. Il passe trois mois à casser des cailloux avec 100 à 150 codétenus, rentre à Caen en wagon à bestiaux, sale à faire peur, et pèse alors 41 kg. Il n'a jamais été jugé. LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique, op. cit.*, p. 83

<sup>223</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord pour février, mars 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. La synthèse pour les rapports de mars affirme même que dans la région de Rouen, 50 % des convocations pour Todt sont retournées à l'envoyeur avec mention que le requis travaille déjà pour l'OT.

Selon un rapport préfectoral de décembre 1943, sur un millier de déserteurs des chantiers Todt du Calvados, la plupart sont allés se faire embaucher par une autre firme allemande plus proche de leur domicile. LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique, op. cit.*, p. 73

<sup>224</sup> Voir ainsi la description de la situation dans la région de Rouen sous la plume du commissaire du pouvoir Jean Germain, rapport à Pierre Laval, 13 avril 1943, AN 72 AJ 1929

186 000 personnes en zone nord, pour 85 000 hommes en juin 1944, soit 100 000 travailleurs perdus en un an<sup>225</sup>. Ceux qui restent sur les chantiers se réfugient dans la sous-productivité, comme ce requis chargé de déclouer les caisses et qui passe sa journée à déclouer et à reclouer aux mêmes endroits<sup>226</sup> ! Des lettres de requis confirment ce sentiment d'être juste de nouveaux PG, sentiment identique à celui éprouvé par les STO d'Allemagne : à Arcachon, dès le premier regard sur leur camp entouré de barbelés et gardé par une sentinelle baïonnette au poing, les requis le qualifient de stalag. Le travail éreintant dix à douze heures par jour, les amendes et les brimades, le mépris des contremaîtres allemands ne font rien pour changer leur avis<sup>227</sup>. Les jeunes requis ou refusants du STO issus du secteur tertiaire ou de milieux étudiants sont particulièrement éprouvés par ce travail inhabituel. A force de négligence et de mépris, certains laissent la vie sur les chantiers. François Véron, né en 1921, est requis à Bordeaux le 24 janvier 1943 pour un chantier peu éloigné à Soulac-sur-Mer. Sous-alimenté, vite épuisé, malade mais jamais réformé, il finit par obtenir d'entrer à l'hôpital le 4 mai, pour y mourir le 18 de broncho-pneumonie et de phthisie. La firme qui l'exploitait pour le compte de l'OT n'a jamais prévenu les parents, refuse de les indemniser et de payer au moins les frais d'obsèques. « Rien n'était prévu pour les victimes du Service du Travail Obligatoire<sup>228</sup>. »

Des tentatives sont faites pour créer un service social spécifique aux Todt. Tout le monde y a intérêt, car mieux vaut rendre la vie et le travail supportables sur ces chantiers que d'en faire fuir en masse les travailleurs. Le préfet régional de Rouen ajoute que « laisser ces hommes à l'abandon, c'est les vouer au communisme<sup>229</sup>. » Vu leur situation notoirement « lamentable », écrit en mai 1943 un fonctionnaire du cabinet civil du Maréchal,

tout le monde a essayé d'intervenir et de mettre sur pied un service spécial pour eux : le Travail (M. Pouillaud), M. Weinmann, M. Bruneton. Il semble que les dirigeants Todt se refusent absolument à toute ingérence des services français dans leurs affaires. Ils ne tolèrent jusqu'ici qu'un embryon de service confié à un certain M. Montagne, siégeant place Beauvau, dont l'action est négligeable<sup>230</sup>.

Le service Montagne, de son vrai nom la Délégation Française près l'Organisation Todt, a le privilège de l'ancienneté, à défaut de celui de l'efficacité. Il est créé dès février 1941 sur la proposition de François Lehideux, avec l'accord personnel de Fritz Todt encore

---

<sup>225</sup> DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall und Südwall. Les défenses allemandes sur le littoral français (1941-1944)*, thèse de doctorat d'Etat, université de Caen, 1987, t. I, p. 167

<sup>226</sup> *Ibidem*

<sup>227</sup> AN F 1a 3777, lettre du STO Mandonnet à l'ADAC, après avril 1943, lorsqu'il retourne chez lui à la faveur d'une permission.

<sup>228</sup> AN F 60 1452, lettre de M<sup>me</sup> Véron à Pierre Laval, 16 juin 1943

<sup>229</sup> Rapport du préfet régional de Rouen, 23 février 1943. Cité par LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, op. cit., p. 97

<sup>230</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du maréchal Pétain, note du 13 mai 1943

vivant, et confié à un personnage louche, Jean Montagne, directeur régional du Commissariat à la Lutte contre le Chômage à Lorient, où siège alors l'OT<sup>231</sup>. Comme plus tard la Délégation Officielle Française de Bruneton, elle est ouvertement « calquée sur une organisation allemande ayant fait ses preuves aussi bien en temps de paix que de guerre, celle du DAF. » Le personnel est directement rémunéré par l'OT. En théorie, la Délégation encadrerait et aiderait 120 000 ouvriers en février 1943<sup>232</sup>. Dans la pratique, son efficacité est mise en doute jusqu'au sein du gouvernement et des partis collaborationnistes, et Gaston Bruneton mène campagne contre ce rival avec l'appui du MBF<sup>233</sup>.

Le DAF, de son côté, à la demande du chef suprême de l'OT Xavier Dorsch, envisage depuis novembre 1942 d'organiser une action sociale sur les chantiers Todt, avec journaux, fanfares, sports, bibliothèques, troupes de théâtre, foyers de loisirs et cercles dont le premier ouvre en mai 1943 à La Baule<sup>234</sup>, sans oublier les bordels. Quelques améliorations intéressées sont ainsi apportées à la vie d'une partie des requis au premier semestre 1943, tandis que les salaires restent alléchants, parfois supérieurs malgré la règle à ceux des requis du STO en Allemagne<sup>235</sup>. Cette greffe en plein territoire français d'une institution nazie reste limitée, car après négociation avec les Allemands et en accord avec Laval et Ritter, le 10 mai 1943, Bichelonne remplace la délégation par un Service Spécial du Secrétariat d'Etat aux Communications, directement rattaché à son cabinet sous l'autorité de l'inspecteur général des Ponts-et-Chaussées Baticle, et qui assure le contact entre le gouvernement et la main-

---

<sup>231</sup> AN 72 AJ 1930, papiers Jean Bichelonne résumé d'une enquête sur Jean Montagne, 9 mars 1942 : « Sa vie privée est très sujette à critiques, on lui connaît trois maîtresses. (...) Une grande partie du temps qu'il devrait normalement passer à son travail est employé en promenades ou ailleurs. » Le personnage se livre au trafic d'essence et d'huile, a été arrêté une fois avec des denrées rationnées. Bref, il aurait « manqué à tous les devoirs de sa charge ». Embauché le 14 janvier 1941 par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage sur un rapport favorable qui le dit alors « très honorable », il est licencié le 15 mars 1942. Le rapport précise que Jean Montagne est né le 16 septembre 1896 à Donnerat (Allier), marié sans enfant, ancien combattant de 1914-1918 dans l'artillerie et l'aviation, chevalier de la Légion d'Honneur et germaniste, ancien employé de plusieurs industries.

<sup>232</sup> AN F 60 1484, historique de la Délégation Montagne, 11 février 1943. Jean Montagne revendique en principe des employés dans chaque OBL (*Oberbauleitung*, secteur de base d'action de la Todt), dont chaque fois un Allemand et un Espagnol chargé de recruter parmi ses compatriotes, le taux étant d'un délégué pour 200 ouvriers. En principe, la délégation s'occupe non seulement des problèmes sociaux des ouvriers et de la liaison officielle entre eux, les firmes et Todt, mais aussi officieusement des relations entre les ouvriers et leurs familles, et de celles de Todt avec le gouvernement, les maires, les pouvoirs publics ou la Croix-Rouge

<sup>233</sup> AN 72 AJ 1930

<sup>234</sup> AN 72 AJ 1930

<sup>235</sup> Dans la quinzaine de camps Todt qui entourent Saint-Nazaire, en 1943, des distractions sont organisées, des bordels spécifiques existent, le service de cantine est assez correct, et un ouvrier gagne en moyenne 3 000 F par mois, le double d'un salaire urbain moyen, et plus qu'un ouvrier en Allemagne qui ne gagne qu'entre 2 000 et 3 000 F mensuels. Le prix à payer est cependant lourd : 65 heures de travail hebdomadaire pour un ouvrier, 75 heures pour un employé ! Et la surveillance est très stricte. AREMORS, *Saint-Nazaire et le mouvement ouvrier de 1939 à 1945*, Saint-Nazaire, 1986, p. 170-171

d'œuvre française sur tous les chantiers allemands en France, Todt inclus. Il doit « veiller à la situation matérielle et morale des familles des ouvriers », et sur ces derniers<sup>236</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1943, la dissolution de la Délégation Française près l'Organisation Todt est effective. Elle est remplacée par le Service Social des Chantiers et Travaux ou Action Sociale des Chantiers de Travaux (ASAC)<sup>237</sup>. Le 1<sup>er</sup> août, l'ASAC est intégrée au CGSTO<sup>238</sup>. Statutairement, elle agit en parallèle à l'OT, mais n'en est pas partie intégrante, reste un organisme français : l'écueil qui avait fait de la mission Bruneton en Allemagne un rouage de la DAF et de l'Etat nazi est évité, au grand dam de Gaston Bruneton qui se voit priver d'étendre son action aux chantiers Todt<sup>239</sup>. Quant au fonctionnement et à l'efficacité réels de l'ASAC, ils restent très mal connus, et sans doute assez limités, puisque jamais les requis ni les rapports officiels n'en font mention<sup>240</sup>. Quelques initiatives du Secours National sont plus remarquables<sup>241</sup>. En juin 1944, cependant, Bruneton semble toucher au but quand est créée – trop tard – une Délégation Française auprès de l'Organisation Todt, dont le chef, Taillan, n'hésite pas à revêtir l'uniforme allemand kaki de l'OT<sup>242</sup>.

Aussi pénible que soit la situation chez Todt, la désertion endémique n'est pas encore massive avant les départs forcés de mai-août 1943 en Allemagne, comme si tout valait mieux encore que l'exil. C'est vraiment la peur de partir plus que les maltraitances qui provoque les fuites des chantiers, que celles-ci se fassent individuellement ou par petits groupes<sup>243</sup>.

En se surajoutant au STO, les exigences de Todt épuisent les possibilités économiques des régions et courent à l'échec. Le réfractariat ne fait qu'accentuer le problème sans être déterminant. Le 27 juillet 1943, le préfet régional de Limoges estime impossible de réunir les 11 175 hommes voulus par l'OT : sa région compte un trop grand nombre de prisonniers de

---

<sup>236</sup> AN 2 AG 461

<sup>237</sup> AN F 60 1484

<sup>238</sup> AN 72 AJ 10. Maurice Taillan, un prisonnier transformé, chef du Service de la Jeunesse de la Délégation Française à Berlin, s'occupera de la liaison avec l'Organisation Todt.

<sup>239</sup> AN 72 AJ 1930, en particulier note du cabinet de Bichelonne en vue d'une audience accordée à Gaston Bruneton le 7 juin 1943 : « Le Commissariat Général Bruneton n'aura, en aucune façon, à connaître ce qui se fera dans les camps Todt. »

<sup>240</sup> Signalons toutefois le cas du chef de l'ASAC à Boulogne-sur-Mer, Michel Blot, un résistant infiltré qui réussit à aider les requis Todt tout en subtilisant les plans de construction du Mur. BATAILLE Guy, *Boulogne-sur-Mer 1939-1945*, Dunkerque, Ed. des Beffrois, 1984, p. 201

<sup>241</sup> Le Foyer des requis ouvert par le Secours National à Fécamp en janvier 1943 ou à Dieppe le 25 mai suivant connaissent ainsi une fréquentation importante et un vrai succès auprès des ouvriers. MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, op. cit., p.120

<sup>242</sup> Voir aussi Pierre MARTIN, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, Charles Lavauzelle, 1992, p. 85

<sup>243</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 53, confirme que les évadés de l'OT dans le Calvados fuient non les maltraitances, mais l'envoi en Allemagne.

guerre, d'Alsaciens-Lorrains, de Juifs, d'Anciens combattants, d'inaptes, de paysans non requérables, ou encore d'artisans et de commerçants sans employés. En conséquence, sur 1 678 convoqués en Haute-Vienne et 339 en Corrèze, il ne s'en est trouvé respectivement que 414 et 29 aptes, dont seuls 53 et 9 sont partis ! « A partir de maintenant, le STO opère sur une main-d'œuvre raréfiée et anémiée sur laquelle le déchet sera de plus en plus important<sup>244</sup>. » Les autorités dressent partout le même constat.

L'OT n'en reste pas moins jusqu'au boutiste, sans se soucier de désorganiser l'économie locale. Elle fait étendre à partir de septembre-octobre 1943 les convocations aux paysans, aux artisans, aux employés et aux individus de toute situation et de tout âge. Des départements se retrouvent sinistrés. Le 12 octobre, le préfet de la Somme s'en plaint à des envoyés du CGSTO :

Il nous fait un sombre tableau de la situation du département qui, à lui seul, doit fournir 4 000 hommes [pour l'OT]. Beaucoup de fermes sont dans un abandon quasi-total, parce que les hommes sont requis. La prison d'Amiens elle-même vient d'être ouverte et les détenus envoyés sur les chantiers. La situation est intenable, nous dit-il, et lui-même doit, chaque matin, se présenter au Felkommandant qui l'interroge sur les résultats de la veille et le met en demeure d'activer les opérations. Quand nous lui parlons des intentions du Commissaire, il demande qu'on l'aide dans un délai très court et exprime sa satisfaction qu'une action sociale soit entreprise auprès des ouvriers qui dit-il sont dans un état de dénuement très grand<sup>245</sup>.

Les émissaires de Weinmann visitent ensuite des camps Todt et crient à l'escroquerie : personne n'y fait rien nulle part !

Les Allemands se font "rouler" de main de maître par les firmes sous-traitantes ; c'est sans importance il est vrai, les Français payent. (...) Cette opération de construction d'ouvrages et de réquisitions d'hommes est un scandale formidable. Il est navrant de faire tomber tout le potentiel économique d'une région pour cela, c'est-à-dire pour une plaisanterie<sup>246</sup>.

Requérir n'importe qui pour les chantiers Todt entraîne l'afflux d'une masse de main-d'œuvre sans qualification ni expérience, d'où des accidents quotidiens<sup>247</sup> et un travail au ralenti, qui contribue à l'inachèvement du Mur à l'été 1944. La concentration considérable de travailleurs, volontaires et requis, français et étrangers, fait peur aux populations locales car des éléments douteux, en son sein, multiplient les délits de droit commun : vols, cambriolages, pillage des résidences du bord de la côte. Xénophobie ou réalité, la population et les polices en rejettent violemment la faute sur les étrangers, notamment les Espagnols

---

<sup>244</sup> AN F 60 1452

<sup>245</sup> AN F 22 2024. Selon un rapport du 18 septembre du même préfet de la Somme, AN F1a 3669, son département compte 16 000 prisonniers, 8 000 travailleurs en Allemagne, 4 000 à l'OT et 4 000 en entreprises allemandes, soit 32 000 actifs soustraits à l'économie normale.

<sup>246</sup> *Ibidem*

<sup>247</sup> MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, op. cit., p. 35, p. 97 et p. 101, recense un blessé par jour d'août 1942 à juillet 1944 sur les 33 chantiers Todt de Fécamp, dont 54 % de terrassiers et de manœuvres, soit 534 blessés connus, et un taux d'accident trois fois pire qu'en 1940-1941.

républicains<sup>248</sup>. Le marché noir florissant aux abords de ses chantiers désorganise le ravitaillement et les réseaux économiques locaux. Le Mur n'est une bonne affaire que pour les 1 000 à 1 500 entreprises du bâtiment qu'il enrichit<sup>249</sup>.

L'année 1943 se conclut sur une suspension des rafles sur les chantiers Todt et des départs pour l'Allemagne depuis l'OT. Celle-ci est incluse dans le secteur protégée avec les garanties personnelles et publiques d'Albert Speer. Mais il n'est jamais question de cesser de demander de la main-d'œuvre pour ses chantiers français, au contraire. Le cycle des exigences n'est pas terminé, continuant à forcer l'administration et la population à s'épuiser à remplir le tonneau des Danaïdes. Du 3 octobre 1942 au 24 décembre 1943, la FK du Calvados présente ainsi 19 demandes majeures de main-d'œuvre pour Todt, représentant 6 098 personnes en 61 convois, dont 4 440 sont fournies<sup>250</sup>. Les réquisitions pour Todt demeurent impopulaires, et alors que s'ouvre la dernière année d'occupation, l'opinion craint toujours qu'un séjour à l'OT ne soit que l'antichambre d'un séjour en Allemagne<sup>251</sup>. La société française paye un lourd tribut économique et humain au Mur de l'Atlantique.

Juin 1943 clôt pratiquement une période centrale du STO commencée en octobre 1942 avec l'entrée en application de la loi du 4 septembre. A cette date, en seulement neuf mois, au moins cinq sixièmes des victimes sont parties pour le Reich, soit plus de 500 000 personnes. Les premiers mois de la troisième action Sauckel sont notables par le zèle extrême déployé par Pierre Laval et ses hauts fonctionnaires pour satisfaire l'occupant, alors que l'absence d'alibi ou d'espairs de contre-parties est à peu près totale. Au contraire des deux premières actions Sauckel, les Allemands ne sont intervenus à aucun moment, n'ont perpétré ni rafles ni ingérences, et leurs pressions verbales insistantes en avril-mai ne se sont accompagnées d'aucune menace particulière. Mieux encore, c'est Laval, fait exceptionnel, qui suscite l'entrevue du 26 mai, pendant laquelle il fait à Sauckel une éclatante démonstration de son

---

<sup>248</sup> LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, op. cit., 1998, p. 75

<sup>249</sup> En AN 72 AJ 1930 est conservé un recensement non daté de 180 entreprises travaillant pour l'OT et employant 27 729 ouvriers. Parmi elles, la Sainrapt & Brice, devenue à l'Épuration le symbole de la compromission du BTP avec la construction du Mur de l'Atlantique. L'estimation de 1 000 à 1 500 entreprises au service de l'OT vient d'un rapport britannique de 1944, cité par MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, op. cit., p. 97

<sup>250</sup> LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, op. cit., p. 28-30

<sup>251</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, janvier 1944, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/>

extrême bonne volonté. Les Allemands n'ont promis ni accordé aucune contre-partie non plus. Et les espoirs qu'un respect scrupuleux des accords sur la main-d'œuvre permette de gagner quoi que ce soit sont bel et bien morts. La possibilité d'épargner au moins certaines catégories du travail en Allemagne est enterrée par l'Etat français lui-même, qui sacrifie jusqu'à ses Chantiers de la Jeunesse, aux étudiants ou aux jeunes paysans. La Relève des PG est officiellement abandonnée, et le terme même disparaît des comptes-rendus de la presse sous contrôle. Quant au souhait de gagner les faveurs d'un futur vainqueur, il ne signifie plus rien tant l'évolution générale du conflit est défavorable au Reich. Sans égard aux sacrifices qu'elles exigent d'une masse croissante de Français, la collaboration d'Etat semble être devenue une fin en soi, de même que le maintien de la souveraineté nationale au travers de l'application exclusive du STO par un gouvernement français. Un pareil entêtement semble échapper à toute rationalité. La principale explication semble que les dirigeants vichystes savent n'avoir rien à espérer pour eux-mêmes et leur régime en cas de victoire alliée. Ils savent que leur sort est lié sans retour à celui de l'Allemagne. De surcroît, comprenant mal que la nature de guerre totale du conflit exclue pour la Grande Alliance toute autre issue que la capitulation sans conditions du Reich et l'éradication du nazisme, ils s'imaginent encore pouvoir jouer un improbable rôle de médiateur en cas de paix de compromis<sup>252</sup>.

Pour autant, le gouvernement lui-même commence à se rendre compte en juillet-août 1943 que le STO lui coûte un discrédit de plus en plus grand, que par sa faute son autorité sur la population devient chancelante, ses instruments de coercition et de répression du réfractariat de moins en moins efficaces. Avec les nouvelles défaites allemandes de juillet en Italie et en Russie, et avec le bond en avant soudain du refus du STO, les responsables vichystes vont devoir réviser leurs positions, avec l'aide de certains responsables allemands.

---

<sup>252</sup> Voir à ce sujet les analyses de Robert FRANK, « Pétain, Laval, Darlan », in *La France des années noires*, Seuil, 1993, rééd. 2000, t. I, p.518-523.

Un rapport reçu au BCRA le 25 octobre 1943 expose que de hauts fonctionnaires du STO, à cette date tardive, croient encore que l'Allemagne ne pourra pas être vaincue et que la France, en lui apportant une aide économique maximale, sera ménagée par le Reich lors des négociations internationales finales. Cité par Marc Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 375.



## Chapitre VI : déclin et remise en cause (été-automne 1943)

Il se sont enfuis dans la nuit  
Pour ne pas aller en Allemagne,  
Quittant leur parents, leurs amis,  
Se cachant dans la montagne,  
Et pour mieux servir leur pays  
Ils ont pris le maquis.

Maurice van Moppès (musique de F. Chalgren), *Ceux du maquis*, 1944

L'été 1943 marque la ligne de partage des eaux. Les départs ne font pas que ralentir : ils s'effondrent soudainement, en août bien plus qu'en juillet. D'octobre 1942 à juillet 1943, les départs s'établissent à une moyenne de plus de 2000 par jour. D'août 1943 à juillet 1944 ils ne sont plus que de 250 à 280 par jour<sup>1</sup>, et bien des journées enregistrent des contre-performances bien pires. Il est des moments dans l'histoire d'une société où le comportement collectif change avec une netteté qui dépasse les choix d'une somme d'individus, où certains phénomènes sociaux prennent l'allure d'une lame de fond irrésistible et presque incompréhensible rationnellement. Travaillée et aidée par la Résistance, dégoûtée du régime de Vichy qui a perdu toute crédibilité et toute autorité morale, ayant achevé de mettre au point toutes sortes de stratagèmes pour ne pas partir, bref ayant comme décidé inconsciemment après une lente maturation que le départ n'était plus possible, la société semble avoir pris conscience à la fois de la possibilité et de la force du refus de masse. Il était facile d'isoler et de cibler 5 à 10 % de défaillants. Mais si 90 ou 95 % des convoqués refusent de se présenter aux départs, ni Vichy ni les Allemands ne peuvent plus rien, sauf à déclarer la guerre à la société civile entière. Il leur faudrait pour cela des effectifs colossaux qu'ils n'ont pas, et accepter des troubles graves dont ils n'ont ni besoin ni envie. Désobéir au STO relève dès lors moins du choix individuel et de la mise en œuvre de stratégies plus ou moins complexes : l'individu qui désobéit se sent porté et protégé par le choix de la masse. Le temps de la peur a passé, ou en tout cas, la peur n'est plus efficace.

Les signes de l'écroulement des départs surabondent. Sur 800 convoqués dans la première semaine d'août à Montpellier, il ne s'en présente que 40, soit 95 % de défaillants, « et cela malgré les avertissements, les menaces constantes, soit par radio soit par la presse<sup>2</sup>. »

---

<sup>1</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, Messidor-Temps Actuels, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 133

<sup>2</sup> AN F 22 2022, information datée du 6 août 1943

En Lozère voisine, la croissance des défaillances courant juillet est spectaculaire : les 4 et 5 juillet, seuls 61 des 181 appelés refusent de se présenter aux visites médicales (32.8%), mais le 15 juillet ils sont 28 sur 50 (56 %) et le 31 juillet, pas moins de 38 sur 50 (76%)<sup>3</sup>. Les polices ne font plus de zèle et leurs contrôles ne servent plus à rien tant la société ne veut pas dénoncer les réfractaires<sup>4</sup>. Les autorités sont découragées, y compris les autorités occupantes, lasses de saisir du vent avec les mains<sup>5</sup>. Les circulaires hebdomadaires du ministère de l'Intérieur, avec leurs listes nominatives de réfractaires à rechercher sur tout le territoire, témoignent d'une tâche surhumaine, impossible, qui s'accroît de jour en jour : si la circulaire du 19 août 1943 comporte 2775 noms, celle du 26 y rajoute 3225 noms<sup>6</sup> ! Les opérations du STO changent de nature : pour le préfet de l'Yonne,

l'affectation de la main-d'œuvre pour le travail en Allemagne a été, au cours du mois de mai, un problème de désignation, la difficulté consistant à trouver sur papier les effectifs correspondant au contingent imposé ; au cours des mois de juin et de juillet, le problème est devenu très nettement une question de coercition<sup>7</sup>.

A la difficulté à faire partir les uns s'ajoute le refus des autres de repartir. Les permissions promises devaient commencer au bout de six mois pour les célibataires, d'un an pour les hommes mariés. Les requis partis dans les premiers reviennent en permission en France à partir de mars 1943. Or certains ne repartent pas en Allemagne, se cachent ou se font régulariser de façon plus ou moins orthodoxe. Ce nouveau phénomène, celui des permissionnaires défaillants, prend de plus en plus d'ampleur au fil du temps. Leur taux de défection bondit de 42 % entre le 1<sup>er</sup> mai et le 14 juillet à 84 % du 15 juillet au 15 août : entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août, seuls 32 202 des 80 558 permissionnaires reviennent en Allemagne, à peine 40 %. Les Allemands hésitent à supprimer toutes les permissions, de peur que les requis déçus ne tentent des évasions massives d'Allemagne et à cause de la contre-publicité qui

---

<sup>3</sup> CORDESSE Henri, *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, à compte d'auteur, 1974, réEd. Les Presses du Languedoc, 1999, p. 82

<sup>4</sup> Ainsi, dans la première quinzaine de juillet, pour retrouver 661 réfractaires au STO, les gendarmes du Gard effectuent 4 408 contrôles d'identité mais n'arrêtent que 98 des personnes contrôlées (2.22 %), dont 16 des jeunes figurant sur les listes. Ce résultat très médiocre ferait pourtant figure de performance comparé à celui du mois de novembre, lorsque le rendement tombe à 5 arrestations pour 762 contrôles (0.65 %). COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau-Horvarth, 1988, p. 108

<sup>5</sup> Le 29 juillet 1943, Edmond Duméril note que récemment, seule une dizaine de natifs de la classe 1942 sont partis de Nantes sur 171 désignés : « les Allemands se bornent à les signaler à la police française. » Il confirme le 6 août : « on ne recherche presque plus les gens qui refusent de partir en Allemagne pour travailler. Les trains de travailleurs ont été supprimés ; ils réunissaient 15 des 200 partants environ ! » DUMERIL Edmond, *Journal d'un honnête homme pendant l'Occupation, juin 1940-août 1944*, Thonon-les-Bains, L'Albaron, 1990, p. 302

<sup>6</sup> AN 72 AJ 255 [voir aussi *infra*, en annexes, le document n° XXXIII, p. 1219]

<sup>7</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de juillet, 17 août 1943, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/> . Souligné dans le texte.

serait faite ainsi au recrutement pour le plus grand bénéfice du réfractariat et du maquis. Puis nécessité fait loi, et les permissions sont suspendues le 12 septembre<sup>8</sup>.

Longtemps la peur de se voir retirer ses cartes d'alimentation et autres papiers nécessaires à la survie joue un rôle majeur dans l'acceptation des départs. A partir de l'été 1943, cette peur devient inopérante. La Résistance est passée à l'ère de la production massive de faux papiers. Et les vols à grande échelle de tickets d'alimentation, de tampons et de documents d'identité vierges deviennent un phénomène endémique. 72 des 503 mairies de l'Isère voient leurs tickets dérobés dans l'été, et en septembre, la Résistance intercepte même une camionnette apportant 250 000 tickets à 70 communes<sup>9</sup>. A Lille, le 23 novembre, 20 000 cartes d'alimentation sont dérobées d'un seul coup<sup>10</sup>. Gonflés par la belle saison, les maquis-refuges de réfractaires atteignent leur premier apogée au début de l'automne 1943, tandis que certains événements laissent entrevoir leur passage à la lutte armée, aux maquis de combat.

Le 9 juin, pour libérer six camarades réfractaires au STO arrêtés, les maquisards se présentent devant la gendarmerie d'Arlanc (Puy-de-Dôme) : les gendarmes résistent, plusieurs sont tués dans l'affrontement. Le lendemain un déploiement de force détruit le maquis et arrête 49 recherchés sur 54. L'attaque de la gendarmerie suscite dans l'opinion une émotion nationale et durable, et inquiète jusqu'au sommet de l'Etat. Certes, ni les paysans ni les notables du voisinage interrogés ne désavouent l'aide qu'ils ont apportée aux jeunes réfractaires du STO, et la cour de justice de Riom se montre modérée. Mais le sang a coulé entre Français, et cela indispose une partie de la population. Même Londres voit dans l'attaque une erreur inconsidérée, tandis que Laval durcit les lois d'exception contre les « menées terroristes<sup>11</sup>. » L'événement préfigure le développement de la lutte armée à l'hiver

---

<sup>8</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 508. Voir aussi BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 166

<sup>9</sup> Olivier VALLADE, « L'enracinement de la Résistance iséroise », in GUILLON Jean-Marie et MENCHERINI Robert (dir.), *La Résistance et les Européens du Sud*, L'Harmattan, 1999, p. 196

<sup>10</sup> Rapport Carles du 5 décembre 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 680

<sup>11</sup> Sur l'affaire d'Arlanc et ses suites, AN 3 AG 2 364, rapport très critique et sans date d'un résistant anonyme sur les incidents : « Il est regrettable que dans un moment d'affolement, sans assez de réflexion, une équipe de réfractaires composée dans son ensemble de fort honnêtes jeunes hommes ait obéi à une impulsion trop peu réfléchie, compromettant ainsi la sécurité qui paraissait assurée d'un assez gros paquet de réfractaires. » Voir aussi CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, Ed. La Musse, 1994, p. 179-182, ainsi que BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 465, et surtout, pour l'ensemble de l'histoire du maquis d'Arlanc, MARTRES Eugène, *Les Archives parlent. Auvergne-Bourbonnais 1940-1945*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 2005, p. 117-150.

1943 et sa perception ambivalente par l'opinion, inquiète des possibilités de représailles allemandes et de l'éventualité d'une guerre civile franco-française.

Le retournement décisif de l'été 1943 n'est pas dissociable de l'évolution générale de l'opinion, liée à celle de la situation générale. Le régime fasciste s'effondre le 25 juillet, l'Italie baisse les bras le 8 septembre. La Corse est libérée fin septembre. La population s'attend à des événements décisifs avant la fin de l'année. Vichy apparaît en sursis, ses lois et ses décrets tous provisoires, donc méprisables et contournables à merci<sup>12</sup>. Il semble suffire aux réfractaires de tenir encore quelques semaines ou quelques mois, cachés à domicile, dans des fermes ou au maquis, en plein été. Plus globalement, l'été 1943 marque le réveil de l'opinion en général et de la classe ouvrière en particulier : ce que ni El-Alamein ni Torch ni Stalingrad n'avaient réussi est accompli grâce aux premiers combats en Europe et à l'espoir d'un proche débarquement en France. De nouveau le peuple se passionne pour les événements ; c'est la sortie réelle de la léthargie et de la résignation, constatée aussi bien par Jean-Marie Guillon dans le Var<sup>13</sup> que par Jean-Pierre Harbulot en Lorraine<sup>14</sup>. Le décrochage des départs doit à ce changement d'état d'esprit.

Le régime de Vichy doit s'y faire : incapable de terminer la troisième action Sauckel, à la tête d'un pays épuisé et révolté par les transferts de main-d'œuvre, il cesse pendant l'été de donner son blanc-seing aux exigences de Sauckel. Par chance, ses préoccupations rencontrent celles des autres services allemands, inquiets de l'essor des maquis et désireux de revenir à une stratégie privilégiant le travail pour l'Allemagne en France même. Une fois cette nouvelle politique adoptée grâce aux accords Speer-Bichelonne du 17 septembre, Sauckel se retrouve acculé à accepter le 16 octobre une suspension des départs jusqu'à la fin de l'année. Sa seule consolation alors est que le revirement de l'ex-allié italien permet au Reich de mettre la main sans ménagement sur les ressortissants de la péninsule présents en France et jusque-là exemptés en principe du STO. Leur réquisition se fait d'autant plus facilement que leur soumission au sort commun n'est pas pour déplaire à l'opinion française.

---

<sup>12</sup> Voir en particulier AN AJ 4118, note sur l'évolution de l'opinion, s.l.n.d., très vraisemblablement août 1943.

<sup>13</sup> GUILLON Jean-Marie, « Y a-t-il un comportement ouvrier spécifique ? Les ouvriers varois », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 473 sq

<sup>14</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 402

## **I - Été 1943 : vers le tournant stratégique franco-allemand**

Laval avait prévenu Sauckel, le 26 mai, qu'il mettrait toute son énergie à tenir ses engagements, mais que ce serait les dernières livraisons de main-d'œuvre consenties. Courant juillet, la prise de conscience se fait croissante à Vichy que le STO mine le régime. Les départs chutent, les maquis se développent, la gendarmerie n'obtient plus de résultats tangibles dans sa traque des défaillants et se montre de plus en plus passive ou complaisante. L'économie souffre de la saignée en main-d'œuvre. En sus des paysans et du monde rural, même le patronat ou le clergé se détachent du régime, et la Légion des combattants se vide. La collaboration d'Etat se ralentit aussi sous l'effet de l'évolution extérieure. Les Allemands ont perdu à Koursk, du 5 au 13 juillet, la plus grande bataille de blindés de l'Histoire. L'invasion de l'Italie le 10 juillet et la chute de Mussolini le 25 donnent à penser. L'Etat français exécute avec moins de conviction la politique de collaboration antisémite : Pétain et Laval renoncent au cours de l'été à dénaturiser en bloc les Juifs français pour mieux les livrer à la déportation. Pareillement, ils mettent moins d'ardeur à satisfaire les exigences en main-d'œuvre.

Laval sait également que certains services allemands à Paris, ceux d'Albert Speer en tête, songent à intensifier la production pour l'Allemagne en France même, plutôt que de nourrir le maquis en continuant d'impossibles prélèvements pour des usines du Reich bombardées. Le 15 juillet, un premier accord visant à intensifier la production française est conclu au *Majestic*. Du 17 au 20 juillet, une amnistie est offerte aux réfractaires, la première d'une longue série : leur multiplication va prouver l'impuissance croissante de la machine du STO. Le 24, Laval expose au conseil ses entretiens avec les autorités d'occupation à Paris, et dit leur avoir fait connaître que le moment n'est plus choisi pour satisfaire des demandes excessives en main-d'œuvre<sup>15</sup>. Il va devoir l'expliquer au GBA lui-même.

### **1) 17-20 juillet 1943 : la première amnistie des réfractaires**

L'offre de régularisation des réfractaires, du 17 au 20 juillet 1943, est le signe que le régime commence à comprendre l'impuissance de la répression pure, le réfractariat prenant

---

<sup>15</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice. Journal d'un témoin*, André Bonne, 1947, p. 218, entrée du 25 juillet 1943

une ampleur trop forte pour être mâté par la seule menace. La circulaire n° 841/C de Pierre Laval aux maires fait patte de velours :

Je désire et j'attache la plus grande importance à ceci, que ces mesures soient prises dans un climat très différent de celui qui entoure actuellement les opérations du travail obligatoire. Votre intervention doit prendre un caractère quasi-paternel (...) Mais il est bien certain que cette mesure de clémence est la dernière. A l'expiration de cette période d'amnistie, je serai dans l'obligation de prendre des mesures très sévères contre les réfractaires et les insoumis qui seront recherchés par tous les moyens<sup>16</sup>.

A bien des endroits, l'offre de régularisation est un fiasco. Dans son Puy-de-Dôme natal, les réfractaires narguent Pierre Laval : ils profitent de l'amnistie pour revoir leurs familles, puis rejoignent leurs camps, « attendant de pied ferme les représailles promises », selon une source résistante, qui estime leur nombre à 6 000<sup>17</sup>. Il ne se présente que 46 réfractaires dans ce département, une dizaine dans le Cantal, et un seul en Haute-Loire. Pas un seul réfractaire ne se présente à Marseille, et seulement huit « insoumis », dont cinq sont dirigés sur l'Allemagne au mépris de la parole donnée. C'est fort peu quand 10 788 cartes de travail ont été vérifiées sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône et que 4 512 cas « douteux » ont été soumis aux services du STO. Aucun réfractaire ne vient se soumettre non plus dans les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes ou l'Ariège, et la Corrèze, un des départements les plus réfractaires, ne voit se présenter que quatre personnes.

Dans quelques départements, le rendement est meilleur : le Var vient en tête avec 134 réfractaires et 31 insoumis venus quémander leur retour à la vie normale. Puis viennent les Alpes-Maritimes avec 98 réfractaires et deux insoumis, l'Isère avec 83 insoumis mais aucun réfractaire, le Gard avec 80 réfractaires mais aucun insoumis, etc<sup>18</sup>. La région de Montpellier entière ne donne que 205 candidats à la régularisation, le Rhône 51 personnes. A l'échelle de quelques villes, les résultats sont pareillement décevants : 15 personnes à Clermont-Ferrand ou 31 à Grenoble<sup>19</sup>. Par contre, 1321 défailants se font régulariser à Paris<sup>20</sup>, chiffre bien plus consistant, même en tenant compte de ce que la capitale est plus peuplée. Soit des réfractaires cachés ailleurs y sont retournés pour se faire régulariser, soit c'est un signe de l'existence de ce réfractariat urbain méconnu, où des camouflés à domicile ne gagnent ni la campagne ni le maquis ni la zone sud.

---

<sup>16</sup> Cité par la Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 116

<sup>17</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>18</sup> AN F 60 1452, pointage des cartes de travail en zone sud, 17-20 juillet 1943

<sup>19</sup> AN F7 14889, lettre de Jean Leguay au Dr Maulaz du SD, 29 juillet 1943

<sup>20</sup> *Ibidem*

Pour la zone nord, aucun document connu ne détaille les chiffres de la régularisation, mais tout porte à croire au même succès médiocre. A Reims, seuls 11 défaillants se présentent à l'OPA pour signer des contrats de volontaires, qui leur laissent le choix de leur affectation en Allemagne et leur épargnent toute sanction<sup>21</sup>. Des cas ponctuels de trahison existent. De source sûre, la Résistance toulousaine rapporte qu'un jeune réfractaire venu se présenter pour l'amnistie est interné au camp de Noé puis envoyé en Allemagne<sup>22</sup>. Si les préfets jugent que l'opinion a bien accueilli l'offre d'amnistie en elle-même, alors que les recherches policières de défaillants lui paraissent une brimade, ils reconnaissent que les repentirs de réfractaires « sont demeurés insignifiants<sup>23</sup>. » L'amnistie survient alors que le débarquement allié en Sicile du 10 juillet soulève de grands espoirs, échauffe les esprits, réveille le patriotisme : pourquoi partir ou se faire régulariser au moment où l'espoir de voir la guerre se terminer en 1943 est plus vif que jamais<sup>24</sup> ?

Pendant l'amnistie, la « déportation » continue. Du 17 au 28 juillet, 1 832 jeunes des Chantiers sont encore envoyés en bloc en Allemagne<sup>25</sup>. Juillet voit en tout partir 36 000 personnes<sup>26</sup>. C'est le dernier mois à produire un résultat aussi consistant.

## 2) 6 août 1943 : le heurt Laval-Sauckel et ses suites

Le 6 août à 16h45 s'ouvre la plus orageuse des entrevues entre Fritz Sauckel et Pierre Laval. Sont présents côté français Bichelonne et Bousquet, côté allemand Ritter et Knochen. A ce moment-là, seuls 168 000 départs ont eu lieu sur les 220 000 prévus. Or, alors que la troisième action n'est pas finie, le GBA demande qu'avant la fin de l'année, un million d'hommes prélevés sur le secteur civil soient mis au travail en France dans les usines d'armement, et 500 000 autres acheminés en Allemagne. Il souligne l'enjeu diplomatique : « Le Führer attend cet effort de la France pour qui c'est une véritable pierre de touche. » Mais pour la première fois, Laval ne cède pas. Ce que Sauckel demande est irréalisable, répond-il.

---

<sup>21</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>22</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>23</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour juillet 1943, 17 août 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>24</sup> Une note sur l'état de l'opinion, en août 1943, fait très clairement le lien entre l'évolution de la situation militaire et l'échec de la régularisation: « L'amnistie [des réfractaires au STO], si loyalement accordée par le Président LAVAL est survenue en un moment où la guerre extérieure tournait à l'avantage des nations anglo-américaines. Il s'en est suivi un arrêt presque absolu des départs, une mauvaise volonté plus flagrante encore des appelés, et une croyance chez tous ceux qui les aident d'une fin rapide de la guerre excusant toutes les complicités. » <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>25</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 117

<sup>26</sup> *Ibidem*

Il est en train de faire partir le solde de la troisième action, mais il est sûr de ne pas pouvoir en faire partir d'autres. Si le programme de Sauckel est appliqué, « il introduira le désordre partout. » Les heures passent, Laval persiste, le ton monte. Une mention dans le récit manuscrit anonyme de l'entrevue – « le travail de mutation en France pour le plan Speer a commencé » - suggère que Laval fait comprendre à Sauckel qu'il entend jouer son rival contre lui, et que les négociations sont déjà avancées<sup>27</sup>. Tout s'achève vers 22h20<sup>28</sup>.

Peu après, Josée de Chambrun reçoit un coup de téléphone du conseiller Achenbach: le président son père vient d'avoir une syncope. Elle le trouve allongé sur un canapé. Dans la chaleur de la dispute, il a déchiré plusieurs boutons de son gilet. Les témoignages sont nombreux sur les paroles de Laval après cette soirée dramatique, tant ses apologistes en entretiendront le souvenir fort utile à sa défense. Ils concordent à établir sa fatigue mais aussi sa fierté. René Château se souvient d'un Laval arrivé « titubant, presque s'évanouissant de fatigue et de fièvre (...), les yeux creux de fatigue, mais avec une petite étincelle de malice », et lui lançant: « Hein ! Je l'ai eu, Sauckel ! Il ne l'aura pas, son million d'hommes. Avouez, Château, que ça, c'est une victoire. Une victoire où il n'y a pas de sang<sup>29</sup>. » « Brute effroyable », dit un Laval toujours exténué devant Gaston Morance, directeur de l'Agence Presse Information. « Il veut 100 000 travailleurs sous huit jours. Je lui ai dit que je lui donnerai la réponse demain matin. (...) Je ne peux pas les lui refuser, car un "non" appellerait de violentes mesures de rétorsion. Ils sont exaspérés de mon inertie. (...) Je vais gagner encore du temps. Dans une heure je pars à Vichy. Sauckel repart en Allemagne après-demain, et je ne le reverrai pas de quinze jours au moins<sup>30</sup>. »

La gravité sans précédent de l'incident renforce aussi le président dans sa tendance à l'auto-apitoiement et sa conviction intime d'être lui seul, incompris de tous mais prêt à se sacrifier pour eux, le vrai défenseur des Français, le seul vrai résistant même : « Ah, si les Français savaient le mal que j'ai à les défendre ! Mais ils ne s'en doutent même pas. C'est

---

<sup>27</sup> Les témoignages d'après-guerre de Robert de Calan, directeur de cabinet de Bichelonne, et de Roger Gaillochet, son chef de secrétariat particulier, confirment que leur patron et Laval ont conjointement insisté sur l'impossibilité de trouver des travailleurs pour l'Allemagne, mais non pour la France, et que le responsable de la Production Industrielle a bien évoqué le plan de travail en France du 15 juillet conclu au *Majestic*.

<sup>28</sup> AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, manuscrit sans date, dossier sur la politique générale de la main-d'œuvre. Voir aussi le témoignage de Robert de Calan le 11 avril 1953, in *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. I, p. 31-37

<sup>29</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 1268, témoignage de René Château le 8 décembre 1948. Normalien et journaliste, René Château est un député du Front Populaire rallié à Laval en 1940.

<sup>30</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 1213, témoignage sans date de Gaston Morance. Cette idée d'avoir gagné du temps ressort également de ses propos tenus à Julien Ménétrer, fonctionnaire de la Sûreté, à sa descente de voiture le soir du 6 à Matignon: « Ce fut très dur, Méneret, mais j'ai gagné plusieurs semaines, et d'ici là, des événements nouveaux me permettront peut-être de rejeter les demandes de Sauckel. » *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 1217, témoignage de Julien Ménétrer le 19 juin 1948.



autrement plus difficile que de résister à Londres<sup>31</sup>. » Elle ne lui donne pas plus d'illusions sur le sort qui l'attend. Le même soir, Laval explique à Roland Lapeyronnie, du Ministère de l'Information, qu'il compte donner à Sauckel des textes de loi au lieu d'hommes, avant d'ajouter : « Je ne sais pas si je réussirai dans mon affaire. Si je réussis, il n'y aura pas assez de pierres dans ce pays pour m'élever des statues. Si j'échoue, je serai fusillé, mais cela m'est égal, c'est pour mon pays<sup>32</sup>. »

Dans les jours suivants, la formule de Laval circule dans les couloirs de l'Hôtel du Parc et bientôt tout Vichy répète avec plaisir : « Les Allemands réclament des hommes, le Président leur donne des projets de loi<sup>33</sup>. » La fameuse boutade, constate Jean-Pierre Azéma, est « confondre politique et navigation à vue<sup>34</sup>. » Et comment oublier que jusque-là, toutes les demandes allemandes ont été intégralement satisfaites par ses soins, la totalité des deux premières actions Sauckel et plus de la moitié de la troisième ? Comme le résume, cinglant, Robert Paxton : « Sauckel eut ses textes de lois, mais il eut aussi ses hommes<sup>35</sup>. » Lucide et amer, Jacques Evrard constate : au vu des souffrances de centaines de milliers de requis, « que pèsent, en comparaison, un évanouissement et trois boutons de gilet perdus<sup>36</sup> » ?

A son retour à Vichy le lendemain samedi 7 août, Laval voit ses collaborateurs, son gouvernement et le Maréchal serrer les rangs autour de lui et soutenir sa nouvelle ligne de résistance nouvelle. « Bravo, vous avez livré un vrai combat de boxe à votre avantage ! », lui lance le secrétaire général près du chef de l'Etat, Jean Jardel<sup>37</sup>. Alors que les bruits les plus inquiétants courent, dont la formation d'un gouvernement Brinon ultra-collaborationniste, Laval se hâte de réunir le conseil des ministres pour 18 heures, afin de conforter sa position. Il y expose n'avoir pas pu consentir à envoyer 200 000 femmes et 300 000 hommes de plus en Allemagne<sup>38</sup>. Avec une absence d'ambiguïté rare depuis plusieurs mois de relations tendues, Pétain le félicite personnellement. Avec un sens singulier de la solidarité gouvernementale, Fernand de Brinon, informateur de longue date de la police nazie, rapporte aussitôt les propos tenus au capitaine Hugo Geissler, chef du SD pour la région de Clermont. Ce dernier en fait

---

<sup>31</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1247, témoignage de Jean Weiland en 1948

<sup>32</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. II, p. 1453, témoignage de Roland Lapeyronnie le 9 décembre 1947

<sup>33</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1403, témoignage de Dominique Canavaggio le 6 novembre 1950

<sup>34</sup> AZEMA Jean-Pierre, *La Collaboration 1940-1944*, PUF, 1975, p. 70

<sup>35</sup> PAXTON Robert, *La France de Vichy*, Seuil, 1973, p. 341

<sup>36</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 161

<sup>37</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1217, témoignage de Julien Ménérier en 1948

<sup>38</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 229-231, entrées des 8 et 9 août 1943

rapport à Sauckel, soulignant au passage les efforts - vains - de son indicateur pour influencer le Maréchal dans un sens plus favorable au GBA<sup>39</sup>. Laval en gardera rancune à Brinon.

Cet accrochage s'ébruite dans l'opinion, de façon souvent imprécise car la censure ne permettrait jamais d'en étaler les détails. Il entraîne un bref et exceptionnel regain de popularité pour un homme si haï. Ce regain est noté dans l'Aube, dans l'Aisne ou en Seine-et-Marne, dans les milieux qui ont plus ou moins connaissance de l'incident<sup>40</sup>, ou encore par le préfet de Côte-d'Or, qui ajoute que « l'hostilité de principe qui s'était manifestée jusqu'alors tenait à ce que la majorité de la population rendait le président Laval responsable des départs en Allemagne et lui reprochait sa politique à l'égard des puissances de l'Axe<sup>41</sup>. » Ce regain de confiance tient aussi à l'ignorance des termes de la querelle, et du fait que Laval n'a refusé ni de terminer la troisième action Sauckel ni de rechercher les réfractaires et les permissionnaires défaillants : « Le grand public, encore que très confusément informé, a perçu l'écho de la crise qu'a récemment connu le Gouvernement français au cours de ses pourparlers avec le Gauleiter Sauckel et, sans rien connaître du débat, il a applaudi à l'attitude prise en l'occurrence par le Gouvernement français<sup>42</sup>. » Ce regain de confiance est au final fort éphémère, tel celui que connaît plus tard Pétain après la crise du 13 novembre 1943<sup>43</sup>.

L'accrochage est vite connu aussi à Berlin. « J'ai totalement perdu la foi en l'honnête bonne volonté du président Laval », écrit le GBA au Führer<sup>44</sup>, et d'assister sur ce ostensiblement, le 9 août, au grand défilé doriote sur les Champs-Élysées. Doriot, l'ennemi premier de Laval, est aussi celui de l'Ambassade, dont le seul repère fixe dès l'origine a été de le tenir à l'écart du pouvoir : c'est donc contre l'Ambassade aussi que Sauckel exhale son mécontentement. Le « Grand Jacques », revenu du front russe le 23 juillet pour régler une crise interne au PPF, vient d'annoncer le 8 août au Vel' d'Hiv' la création de « Gardes Françaises », une sorte de SS du PPF, qui doit protéger les réunions du Parti, ses immeubles et

---

<sup>39</sup> Cité par JOSEPH Gilbert, *Fernand de Brinon, l'aristocrate de la collaboration*, Albin Michel, 2002, p. 445. « Il m'a déclaré que le Conseil des ministres de ce jour n'a pas été un bien joli spectacle. On se serait cru reporté au temps du plus mauvais parlementarisme. (...) Brinon ajoute que Laval s'oppose effectivement à laisser partir un seul ouvrier français de plus [ce qui est inexact, ou en tout cas relatif, Laval acceptant de faire encore partir le reliquat de la troisième action Sauckel]. Il acceptera la demande aux termes de laquelle le million de travailleurs français réclamé par le gauleiter Sauckel doit être employé en France pour l'industrie d'armement. Le Maréchal est lui aussi opposé à l'envoi ultérieur d'un seul ouvrier. Brinon est arrivé à Vichy dès cet après-midi à 16 heures et il s'est rendu immédiatement auprès du Maréchal pour essayer d'influencer ce dernier. Il ne peut rien en obtenir car le Maréchal avait déjà subi l'influence de son entourage dans le sens contraire. »

<sup>40</sup> Synthèse des rapports de préfets pour la zone sud, septembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>41</sup> GOUNAND Pierre, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, éd. Franc' Albert, 1990, p. 213

<sup>42</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour la zone sud, septembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>43</sup> LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 2001

<sup>44</sup> Cité par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 144

les familles de ses membres. Aussitôt après le meeting, il fait défiler les douze premiers bataillons sur les Champs-Élysées, soit un à deux milliers de personnes, en présence de Sauckel. Toutefois, ce dernier n'a en rien les moyens d'imposer un changement de régime, à supposer qu'il le veuille, et dans son meeting, Doriot tient lui-même un discours modéré qui s'abstient – sur ordre ? – de critiquer Laval et Vichy. Le défilé se disperse sans incident. Ironie ultime : ces Gardes-Françaises qui défilent sous les yeux du GBA sont surtout peuplés de jeunes refusant le STO, et serviront de refuge à quelques milliers d'entre eux<sup>45</sup>.

A défaut de pouvoir promouvoir Doriot, la vengeance de Sauckel survient-elle le 11 avec la rafle retentissante à Paris d'une quarantaine de hauts fonctionnaires et de notabilités, dont 28 inspecteurs des finances et banquiers ? La plupart sont envoyés dans les baraques des personnalités de Dachau et Buchenwald. Le directeur de cabinet de Bichelonne, Pierre de Calan, est vite libéré sans avoir été en Allemagne. Il n'en va pas de même pour le directeur du Trésor Jacques Brunet, le futur gouverneur de la Banque de France Wilfried Baumgartner, ou le président de la Compagnie française des Pétroles Jules Mény, déporté en 1944 pour tentative d'évasion, et qui succombe l'an suivant à une marche de la mort<sup>46</sup>. Partisans et adversaires du gouvernement font tout de suite le lien entre ces arrestations et le refus de céder à Sauckel, tandis que Paris bruit à nouveau de la rumeur d'un gouvernement Brinon ou d'un coup de force doriotiste<sup>47</sup>. Pourtant, le 11 août à 16h30, depuis Paris, Brinon informe Laval qu'il vient d'en parler avec Knochen. Selon ce dernier, qui ne fait aucune mention du GBA ni du heurt récent, les ordres d'arrestations ont été donnés « en accord complet avec le Führer et avec le Ministère des Affaires étrangères du Reich » ; il ne s'agit point d'une affaire politique, mais bien d'actions anti-allemandes puisque les interpellés étaient selon lui en lien avec la dissidence<sup>48</sup>. L'affaire ne doit donc rien en fait à la colère de Sauckel. Mais elle alourdit le climat des négociations avec ce dernier.

Elle n'a pas d'impact sur la politique de Laval, en tout cas. Sa « résistance » à la dernière demande du GBA ne signifie aucune rupture avec la politique de collaboration. Le 9 août, Laval, qui a passé la veille toute la matinée avec Bichelonne et Weinmann, se dit même « très satisfait » du résultat de ses entretiens avec le GBA, et il estime avoir trouvé une solution : envoyer en Allemagne les réfractaires repris, augmenter la production française en

---

<sup>45</sup> BRUNET Jean-Paul, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Balland, 1996, p. 421

<sup>46</sup> HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, 2<sup>e</sup> Ed., 1997, p. 426-427

<sup>47</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 234. Certains à Vichy disent plutôt que la rafle est causée par la découverte de documents au lendemain du passage en Espagne de Maurice Couve de Murville.

<sup>48</sup> AN 72 AJ 1927

France pour l'Allemagne<sup>49</sup>. Dans ses lettres à Berlin, Laval maintient ses engagements: compléter la troisième action Sauckel en fournissant les 60 000 manquants, et maintenir constant le nombre d'ouvriers français dans le Reich<sup>50</sup>. Le 18 août, la réunion des préfets régionaux de zone sud autour de Laval, Bichelonne, Cathala et Bonnafous insiste donc sur la nécessité de rechercher les réfractaires et de faire partir encore 60 000 hommes. Ce que Laval appelle sa victoire, c'est le fait qu'ayant répété qu'il s'en tiendrait à 100 000 hommes, il a refusé d'en donner 300 000 autres. Mais il donnera quand même les 100 000 hommes. Ou du moins, il va essayer. La société française ne semble plus disposée à les lui laisser prendre.

Côté allemand, la colère de Sauckel se tourne contre le MBF. Depuis le début de l'année, les tensions entre l'administration militaire et les services français du GBA ne cessent de monter, et à partir du printemps, Ritter constitue sa propre organisation séparée : à partir d'avril, il dispose de plus de 75 collaborateurs et d'un bureau dans chaque région, ce qui reste loin de l'appareil du MBF qui dispose de 180 succursales avec 675 agents allemands et 1800 employés français. « Les deux organisations travaillèrent secrètement l'une contre l'autre », expose Hans Umbreit, « bien que le MBF, accusé déjà depuis longtemps de manquer de zèle, paraissait engagé pour l'extérieur à soutenir Sauckel et à appliquer ses directives<sup>51</sup>. » Après le heurt du 6 août, Sauckel, excédé, prend en main l'ensemble du recrutement, et le place sous l'autorité de Ritter, avec l'appareil administratif qui s'en occupait : les accords Rundstedt-Sauckel du 13 août l'y autorisent jusqu'à la fin de l'année<sup>52</sup>. Le MBF boude : en réplique, il refuse d'engager ses troupes pour pourchasser les réfractaires<sup>53</sup>. Contre les maquis, par contre, il est vite obligé de ne pas s'y refuser.

Autre initiative : après sa déclaration du 7 août devant la presse française, réitérée le 1<sup>er</sup> septembre<sup>54</sup>, Sauckel ordonne aux gauleiters de constituer des circonscriptions, chacune correspondant à un groupe de deux départements français dans lesquels le recrutement doit être organisé « sur le modèle allemand » par des commissions spéciales de recrutement dites *Arbeitseinsatzstäbe*, qui assumeront les tâches des OPA régionaux<sup>55</sup>. L'idée officielle est que les travailleurs des deux départements sauront d'avance où ils seront affectés, donc auront moins d'appréhension devant les départs et se sentiront moins dépaysés à l'arrivée en restant

---

<sup>49</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 231

<sup>50</sup> DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme, 1939-1944*, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986, p. 445

<sup>51</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, op. cit., trad. fr. déposée à l'IHTP, p. 291

<sup>52</sup> AN F 1a 3775

<sup>53</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, op. cit., trad. fr. déposée à l'IHTP, p. 292

<sup>54</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. III, p. 1424, entrée du 1<sup>er</sup> septembre 1943

<sup>55</sup> AN F 1a 3775

entre gens du même pays. L'idée officieuse, c'est de donner aux *Gaue* le contrôle direct de la main-d'œuvre en France, et ainsi de « rendre impossible toute résistance passive de l'administration française » (Sauckel)<sup>56</sup>. La région de Nice doit ainsi correspondre à celle de Düsseldorf<sup>57</sup>, celle de Clermont-Ferrand à celle de Cologne, celle de Montpellier à la Westphalie<sup>58</sup>, tandis que les Vosges seraient parrainées par le pays de Bade, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle par la Westmarkt<sup>59</sup>, la Gironde, les Landes et les Basses-Pyrénées par le Gau de Brême<sup>60</sup>. Bichelonne prévoit en plus de contraindre à collaborer, à partir de 1944, une usine française et une usine allemande fabriquant le même article<sup>61</sup>. Tout cela reste très théorique : les requis de la Loire, par exemple, restent toujours bien plus nombreux en Saxe ou dans la Ruhr qu'en Westphalie, région censément correspondante<sup>62</sup>. Quant aux commissions – théoriquement – mixtes mises en place par les services de Sauckel pour « peigner » (*aufkämmer*) les entreprises, elles entrent en léthargie au bout de quelques mois sans avoir pu obtenir grand-chose<sup>63</sup>.

Comme pour ajouter aux soucis du GBA, son plénipotentiaire pour la France, Julius Ritter, est abattu le 28 septembre devant son domicile parisien de la rue Pétrarque par les hommes du groupe Manouchian, qui ignoraient son identité et sa fonction. L'Etat français lui fait des obsèques solennelles à l'Orangerie en présence de Brinon, Bichelonne, Cathala et Bruneton, des préfets Bouffet et Bussière, du secrétaire général de la police René Bousquet, et du président du conseil municipal parisien Taittinger<sup>64</sup>. Pour venger le plus hauts dignitaire nazi jamais abattu par la Résistance française, le SD renoue avec la politique des otages, en partie délaissée depuis un an pour favoriser la campagne en faveur de la Relève volontaire puis forcée. 50 personnes sont fusillées au Mont-Valérien le 2 octobre, sans un mot de Vichy. Le 1<sup>er</sup> décembre, Sauckel remplace Ritter par un vétéran du NSDAP et du SD, le SS Brigadenführer Alfons Glatzel, précédemment président du *Gauarbeitsamt* (office du travail

---

<sup>56</sup> Cité par HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 332

<sup>57</sup> AN F 1a 3775

<sup>58</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>59</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 332

<sup>60</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 93

<sup>61</sup> AN F 1a 3777

<sup>62</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 458

<sup>63</sup> AN F 22 2024. Au 1<sup>er</sup> février 1944, ainsi, celles de Brest et de Morlaix ont passé au peigne fin près d'une centaine d'entreprises pour prélever... trois hommes. Cela n'a rien d'étonnant, puisque les Allemands eux-mêmes sont conscients que « dans la région, la presque totalité des entreprises travaille directement ou indirectement pour eux. »

<sup>64</sup> *L'Oeuvre*, 30 septembre 1943

de district) de Magdeburg-Anhalt<sup>65</sup>. Reconnaisant tacitement l'échec de ses mesures d'août, Sauckel rétablit à cette occasion l'ancienne organisation. Le MBF retrouve ses services propres, Glatzel devenant à la fois délégué du GBA et chef du service du travail du MBF<sup>66</sup>, où il est secondé par le D<sup>r</sup> List. Officiellement intégré au MBF le 20 novembre, et nommé vice-chef de l'administration militaire en France le 26 janvier<sup>67</sup>, Glatzel joue l'apaisement. Le MBF reprend ainsi une part de responsabilité dans la réquisition du travail, alors qu'il est plus réticent que jamais à cette dernière. Cependant l'OKH lui ordonne de bien travailler avec Sauckel, et Hitler de sévir de façon énergique contre les réfractaires au STO, au besoin par la peine de mort<sup>68</sup>. A en croire François Chasseigne, avec Glatzel et List, les négociateurs français se retrouvent confrontés jusqu'à la Libération à

deux Prussiens qui apportaient à leur œuvre un acharnement que Ritter lui-même n'y avait jamais mis. (...) [Le D<sup>r</sup> List], en particulier, blessé de l'autre guerre, adversaire acharné de la France, en vieux Prussien allait constamment manifester à notre égard mépris, exigence, volonté de dépasser notre administration et volonté, quand il rencontrerait de notre part une opposition formelle, d'aller par-dessus et de la vaincre<sup>69</sup>.

Les procès-verbaux des conférences au sommet tenues en 1944 sur la main-d'œuvre confirment que List et Glatzel sont les voix de leur maître, brutaux, favorables aux sanctions les plus dures contre les fonctionnaires, les patrons ou les médecins « saboteurs », ainsi qu'à la mobilisation des femmes ou des travailleurs de plus de 45 ans<sup>70</sup>. Leur radicalité impuissante ne change jamais grand-chose à la médiocrité désormais irréversible des départs.

### 3) *La troisième action Sauckel : un bilan en demi-teinte*

Entre l'algarade Sauckel-Laval du 6 août et les accords Speer-Bichelonne du 17 septembre, la réquisition continue, mais au ralenti : le 2 octobre, à une conférence franco-allemande, Robert Weinmann avance le chiffre de seulement 7 017 départs entre le 17 août et le 17 septembre<sup>71</sup>. Au 8 novembre, alors que la décélération s'accroît, seules 12 060 personnes sont parties depuis le 17 août, soit 28 % du reliquat de 60 000 hommes, et les départements ont rempli au pire moins de 10 % de leur quote-part, au mieux 50 %. Ce même

---

<sup>65</sup> AN F 60 1706. Sur le parcours de Glatzel (1889-1956), <http://forum.axishistory.com/viewtopic.php?t=53430>. L'homme est comme Sauckel un *Altkämpfer*, membre du parti nazi depuis le 5 mai 1925 (carte n° 3419), de la SA depuis le 24 novembre 1931 et de la SS depuis le 1<sup>er</sup> mai 1934. Il a exercé des responsabilités avant-guerre dans la Sipo et le SD. Cela contribue sans nul doute à en faire un partisan des méthodes les plus répressives.

<sup>66</sup> Sur ce régime d'union personnelle, rapport du MBF, 27 janvier 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>67</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>68</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, op. cit., trad. fr. déposée à l'IHTP, p. 292

<sup>69</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, témoignage de F Chasseigne à son procès en Haute-Cour de Justice, 10 juin 1948

<sup>70</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>71</sup> AN F 1a 3775

jour, seules 37 personnes partent de toute la France, dont 33 de Lille, les quatre restantes de Rennes. Les départs cumulés au titre de la troisième action Sauckel atteindraient 171 966 hommes selon les Français, 179 363 selon les Allemands, curieusement plus généreux<sup>72</sup>. Pour la première fois, une action Sauckel ne peut être satisfaite.

Le demi-échec de la troisième action Sauckel n'est certes pas uniforme à travers le territoire. Au 13 août, si elle n'est satisfaite qu'à 66 % au plan national, ce taux moyen est dépassé dans 12 régions sur 18. Une demi-douzaine de régions fournissent plus de 90 % du contingent demandé<sup>73</sup>. Le tableau suivant démontre l'extrême disparité du succès des réquisitions selon les régions. Il prouve aussi que la répartition du fardeau reste très inégalitaire, puisque l'indice de taxation calculé en proportion de la population totale varie du simple au double – sans qu'aucune corrélation objective, par ailleurs, ne semble exister entre la lourdeur d'une taxation et la docilité d'une région

**Tableau X – Réalisation de la troisième action Sauckel selon les régions au 13 août 1943**  
[AN F 22 2024]

Région	Nancy	Chalons	Marseille	Toulouse	Poitiers	Rouen	St-Quentin	Bordeaux	Paris	Montpellier	Angers	Lille	FRANCE	Orléans	Limoges	Lyon	Dijon	Rennes	Clermont-Fd
Indice de taxation / pop. totale	3.7	4.52	4.57	4.4	6.8	5.72	4.1	7.2	6.46	4.5	5.89	4.2	<b>5.74</b>	6.33	6.64	5.87	6.1	7.3	7
% réalisation 3 <sup>e</sup> action Sauckel	97	95.1	91	90.5	90.3	90.1	86	80.2	75.3	75.2	74.2	71.2	<b>66</b>	63.5	53.7	34.7	32.1	28	25

La Lorraine confirme sa soumission antérieure en arrivant en tête des régions françaises à satisfaire le mieux les recruteurs. A l'extrême inverse, la Bretagne reste des plus indociles. Seule l'Auvergne fournit une part encore plus médiocre de sa taxation, en partie parce que les départs y sont suspendus en raison d'une épidémie de poliomyélite, à l'ampleur en réalité largement exagérée par les médecins locaux liés à la Résistance<sup>74</sup>. Dans les semaines suivantes, certaines régions parviennent même encore à dépasser le quota fixé. La Lorraine surexploitée voit partir 117 % de sa taxation au 17 août, après avoir déjà donné plus

<sup>72</sup> AN F 22 2024. Selon le rapport du MBF du 6 novembre 1943, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre auraient eu lieu 44 600 départs, aux effets pour trois quarts annulés par les 32 000 « ruptures de contrats » constatées dans le même temps, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>73</sup> AN F 22 2024

<sup>74</sup> *Ibidem*

que demandé lors des deux premières actions Sauckel<sup>75</sup>. En Normandie, le délégué de Sauckel, Brode, se réjouit que les 12 000 départs excèdent les 11 000 hommes demandés<sup>76</sup>. A l'échelon administratif inférieur, les Vosges, au 3 août, fournissent au minotaure allemand 107.6 % de leur contingent, l'Oise 101.6 %, ou la Vendée 100.5 %<sup>77</sup>.

Le préfet régional et les services régionaux du STO jouent un rôle moteur dans le succès des réquisitions à travers l'ensemble du territoire dont ils ont la charge. Mais ils n'empêchent pas les différences intra-régionales de rester souvent saisissantes. La région d'Angers, au 31 juillet, a ainsi mis en route 73.1 % du contingent prévu, mais le taux est de 48.9 % dans la Mayenne, 74 % dans la Sarthe, 97.5 % en Indre-et-Loire et 106 % dans le Maine-et-Loire<sup>78</sup>. Il est difficile d'expliquer ces inégalités, et de savoir dans quelles mesures elles varient en fonction des contextes locaux spécifiques, des pressions particulières des FK et autres services allemands, de l'obéissance des populations, ou bien du zèle et de la compétence des fonctionnaires des différentes préfectures. Malgré l'institution des préfectures régionales, les préfets départementaux et leurs secrétaires généraux semblent conserver un rôle déterminant dans le succès des réquisitions au plan local. Au 31 juillet, la Gironde a rempli les objectifs à 95.5 %, pour 53.1 % dans les Landes et 59.9 % dans les Basses-Pyrénées<sup>79</sup>. A la réunion des préfets régionaux des 17-18 août, Pierre Laval félicite d'ailleurs personnellement la région de Bordeaux, qui se range au rang des trois meilleures de France pour sa contribution à la troisième action Sauckel<sup>80</sup>. Or, comme un résistant l'explique le 1<sup>er</sup> septembre 1943, « la Gironde est un des rares départements à avoir fourni intégralement le contingent qui lui avait été imposé, et cela grâce à la “vigilance” du préfet<sup>81</sup>. » Il pourrait mentionner également la « vigilance » du secrétaire général de la préfecture : un certain Maurice Papon.

---

<sup>75</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 308-309

<sup>76</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 40. La Seine-Inférieure et l'Eure industriels remplissent leur quota, à la différence de l'Orne, du Calvados et de la Manche plus ruraux.

<sup>77</sup> AN F 22 2024, statistiques officielles, 3 août 1943. Voir aussi HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 308-309 : la région de Nancy a fourni au 17 août 117 % du quota demandé, après avoir déjà dépassé les exigences lors des deux premières actions Sauckel.

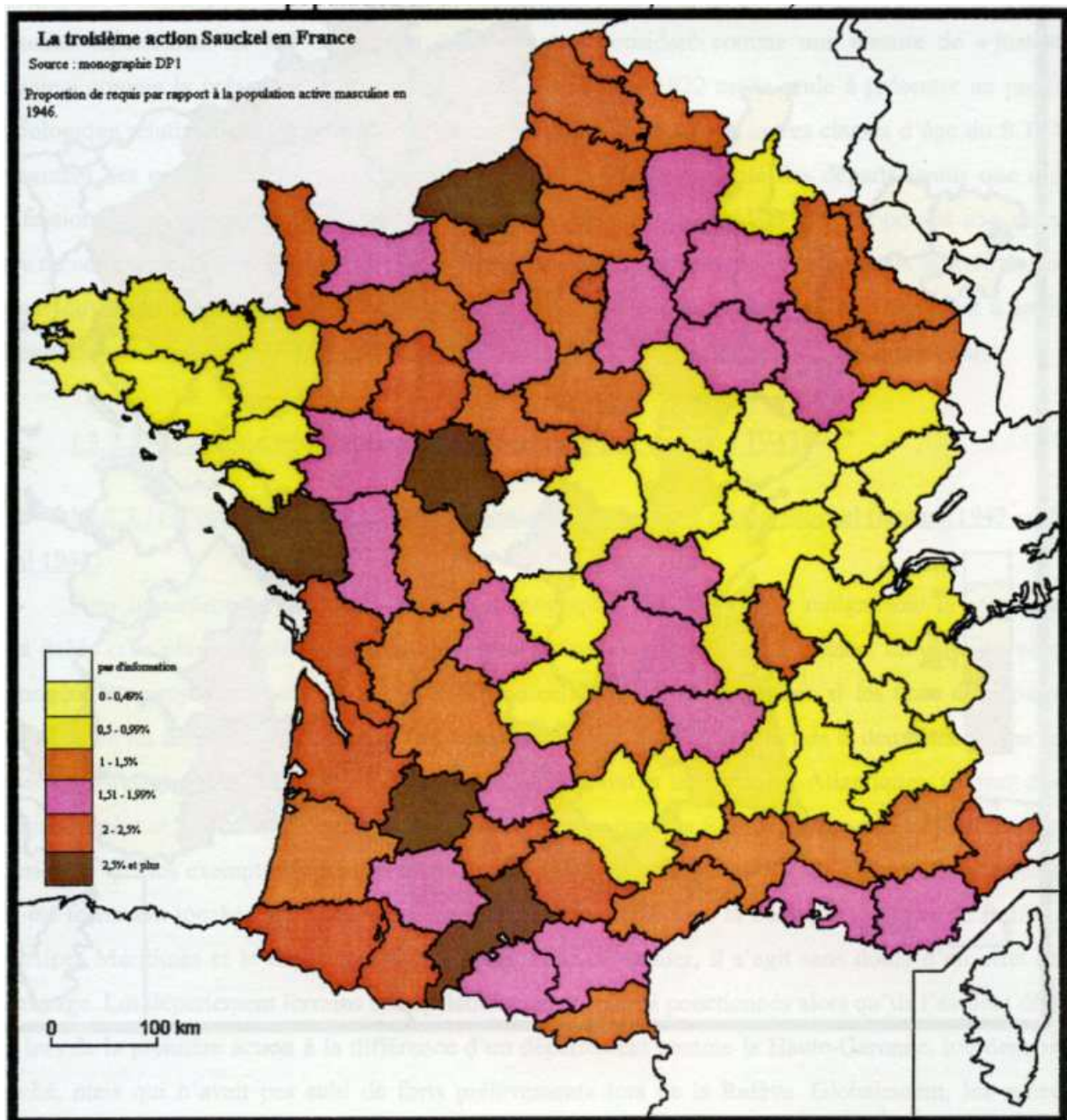
<sup>78</sup> *Ibidem*

<sup>79</sup> AN F 22 2024, statistiques officielles, 3 août 1943

<sup>80</sup> VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, p. 40

<sup>81</sup> AN F 1a 3777, rapport du résistant *Beyle* (pseudonyme non percé)





*Carte n° III - Les travailleurs prélevés au titre de la troisième action Sauckel (mai-décembre 1943) selon Patrice Arnaud<sup>82</sup>*

Malgré des succès locaux, il apparaît, à la carte ci-dessus, que des régions entières se soustraient largement à la réquisition pour la troisième action Sauckel, comme la Bretagne, la Bourgogne, la Franche-Comté ou encore le Rhône-Alpes, département du Rhône exclu. Au niveau national, le semi-échec est patent, et il compromet toute possibilité de prélèvement ultérieur. Dans une note remise le 25 août à Robert Weinmann, la multiplication des défaillants n'en est pas la seule cause : elle est même la seule cause possible qui ne soit pas du

<sup>82</sup> Carte extraite de ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, p. 131

tout évoquée. Ce qui épuise les possibilités de prélèvements, pour l’auteur de la note, c’est l’excès de sursis, le trop grand nombre d’emplois protégés au service des Allemands, la surexploitation des ressources humaines. A Rennes, les Allemands font des difficultés pour annuler les sursis qu’ils ont fournis aux étudiants. A Orléans, les usines Rü retiennent encore 260 travailleurs dont les remplaçants sont pourtant déjà fournis. La note déplore qu’il y ait trop d’emplois protégés dans les régions de Marseille et de Limoges, trop d’employés à la poudrerie d’Angoulême, trop de main-d’œuvre dans les Rü et les V-B de la région de Poitiers, trop de travailleurs Todt et trop peu d’étudiants à prélever dans la région de Saint-Quentin. La note estime certes que le zèle des hauts fonctionnaires devrait permettre de remplir les quotas régionaux à Rouen, à Lyon où « les directions y travaillent jour et nuit » et où « le directeur régional a écrit personnellement à tous les étudiants », à un degré moindre à Angers, Bordeaux ou Châlons-sur-Marne. En revanche, elle prédit que le contingent ne sera jamais fourni dans les préfectures régionales de Saint-Quentin, Toulouse, Lille, Rennes, Orléans, Dijon ou Montpellier – « cette région a été complètement épuisée<sup>83</sup>. »

Une note vichyste du 31 août confirme que l’impossibilité de prélever davantage est une cause d’échec plus fondamentale que la multiplication des réfractaires, jamais mentionnée. C’est ainsi qu’à Saint-Quentin, « la région est épuisée et n’a plus de ressources<sup>84</sup>. » Une note française du 22 septembre confirme la responsabilité des services allemands de France eux-mêmes dans le semi-échec de l’action SAuckel : 55 000 jeunes gens des classes 39-4 à 42 ne sont pas partis du fait des occupants, dont 14 500 membres de la classe 1942. Ces 55 000 exemptés se répartissent entre 36 000 employés des usines Rüstungs, dont 10 000 jeunes de la classe 1942, et 19 000 employés de l’Organisation Todt, dont 4 500 jeunes de la classe 1942. Les Allemands ont aussi accordé 5 000 sursis individuels à des jeunes. Et il s’agit là de chiffres minima<sup>85</sup>.

Il faut compter enfin avec des cas particuliers. Le bombardement qui ravage Nantes et tue un millier d’habitants les 16 et 23 septembre vaut à la ville d’être exemptée du STO fin septembre<sup>86</sup>. Le 23, Edmond Duméril y note dans son journal : « les Allemands, du coup, nous laissent tranquilles ; le STO passe au second plan dans le désarroi général, beaucoup de “mobilisés” en profitent pour gagner la campagne<sup>87</sup>. » Les Allemands stoppent aussi les départs du 20 août au 15 septembre dans sept arrondissements de Verdun, en raison d’une

---

<sup>83</sup> AN F 22 2024

<sup>84</sup> AN F 22 2024

<sup>85</sup> AN F 60 1451

<sup>86</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, 1973, p. 32

<sup>87</sup> DUMERIL Edmond, *Journal d’un honnête homme pendant l’Occupation*, op. cit., p. 341

épidémie de poliomyélite ; les transferts de main-d'œuvre sont suspendus pour la même raison depuis le 1<sup>er</sup> juillet dans l'Allier et le 22 août dans le Puy-de-Dôme, immobilisant des « ressources importantes<sup>88</sup>. » En réalité, l'épidémie auvergnate est imaginaire, ou du moins, des membres du corps médical local ont monté en épingle des cas isolés pour répandre la psychose de l'épidémie et bloquer les départs, les recherches et les retours de permission. Les Allemands sont dupés au-delà de toute espérance<sup>89</sup>.

Le réfractariat n'est bien qu'une partie des problèmes qui minent le STO. La liste des cas particuliers et des exemptions ne cesse d'enfler et de tout compliquer, obligeant le régime à un déluge ingérable de circulaires, de décrets et d'instructions. Le personnel se noie dans le détail, surtout celui du CGSTO, peu formé à la complexité administrative, mais obligé de gérer une multitude démesurée de cas particuliers. Le 19 juin 1943, ainsi, un sursis est accordé aux jeunes des entreprises du comité d'organisation des exploitations frigorifiques – plus précisément, l'étude est en cours au niveau national, et les instructions suivront<sup>90</sup> ! Début 1944, le directeur régional de la main-d'œuvre de Montpellier demande s'il faut exempter les donneurs de sang au même titre que les pupilles de la nation et les soutiens de familles nombreuses<sup>91</sup>. A la mi-mai 1943, l'Inspection Générale de la Production Industrielle envoie à ses services le résumé d'une quarantaine de textes sur le STO : un mois plus tard, le nombre de textes résumés est passé à 85<sup>92</sup>. Quant à la constitution des fichiers, elle est si lente et si complexe, passant surtout par voie postale, que des documents disparaissent ou se perdent en route, sans compter les incendies allumés par la Résistance. C'est offrir aux refusants toute sorte de brèches par lesquelles s'engouffrer. C'est placer chaque agent de l'Etat, quel que soit son échelon, dans une posture d'arbitre, susceptible d'exempter ou de confirmer une réquisition : « cette position des plus inconfortables, périlleuse pour tout régime autoritaire, ne

---

<sup>88</sup> AN F 22 2024, note du 22 septembre 1943 à propos de la réunion des préfets régionaux la veille par Pierre Laval. Une statistique officielle des départs en date du 31 août évoque aussi des cas de polyo qui pourraient amener à stopper prochainement les départs de Creuse, de Haute-Vienne, d'Indre et du Cher. Ce qui ne semble pas finalement s'être produit.

<sup>89</sup> DESBORDES Jean, *L'Allier dans guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, G. Tisserand, 2000, p. 157 sq. La presse elle-même parle longtemps de cette « épidémie », un film à son sujet est diffusé dans toute la France, les Allemands demandent aux permissionnaires de ne pas repartir pour le Reich, et quand en janvier 1944, ils veulent les récupérer, presque aucun ne se présente.

<sup>90</sup> 2 AG 81

<sup>91</sup> AN F 1a 3777

<sup>92</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 26

pouvait qu'accélérer l'effondrement de l'intérieur de l'Etat français<sup>93</sup> » (Jean-François Muracciole).

Au plus haut niveau, même les ministres collaborateurs ont naturellement tendance à demander l'exemption de tout ou partie de leurs employés. « Le particularisme des services ministériels se trouvait donc lui aussi être un obstacle puissant contre les entreprises de l'occupant<sup>94</sup> », souligne Jacques Desmarests. Chaque ministère, chaque commissariat s'emploie à sauvegarder les effectifs de ses bureaux, qu'il juge toujours trop faibles, et il met en avant la nécessité d'un bon fonctionnement de ses services<sup>95</sup>. Au-delà, chaque ministre défend aussi les intérêts économiques du secteur dont il a la charge.

Au mois d'août, avec 10 000 départs, le rendement est le plus faible depuis juin 1942. Il s'effondre à 5 000 départs en septembre, à 4 000 en octobre<sup>96</sup>. Ce n'est pas seulement la preuve que la société française est moins docile, c'est aussi le signe qu'un plafond est atteint. Mais depuis plusieurs mois, les services de Speer anticipent sur ce moment en tentant de redéployer la production sur le territoire des pays occupés.

## **II - Des accords Speer-Bichelonne à la suspension des départs**

Les relations entre Speer et Sauckel ont commencé à se dégrader fin 1942, avant même que ne se rouvre le débat sur le lieu le plus pertinent où faire travailler la main-d'œuvre étrangère. Sauckel, enivré des succès de ses « actions », revendique davantage de pouvoirs, en particulier de décider de la répartition de la main-d'œuvre dans l'économie allemande. Speer l'accuse de gonfler ses statistiques et voudrait qu'il se contente de lui apporter ladite main-d'œuvre. Sauckel reste l'incarnation de la base anticapitaliste du parti nazi. Speer s'appuie sur les grands industriels, les spécialistes, les techniciens. Sauckel, en bon gauleiter et en protégé de Bormann, n'aime pas les efforts de Goebbels et Speer pour réduire la consommation intérieure allemande, mobiliser les femmes aryennes et freiner le luxe des dignitaires nazis. Speer commence à penser au printemps 1943 qu'à trop faire du transfert de main-d'œuvre

---

<sup>93</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002, p. 426

<sup>94</sup> DESMARETS Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, PUF, 1946, p. 188

<sup>95</sup> AN BB30 1716. Au ministère de la Justice par exemple remontent de tous côtés les demandes d'exemption pour des huissiers, des clercs de notaire, des auxiliaires des tribunaux déjà surchargés de travail et fonctionnant déjà avec le minimum de personnes. Une lettre du Garde des Sceaux à Bichelonne, postérieure au 23 mars 1943, expose le risque que 63 des 250 magistrats-fonctionnaires de l'administration centrale de la Justice soient requis, et lui demande d'éviter tout nouveau prélèvement et de faire rentrer si possible les requis déjà partis.

<sup>96</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1971, p. 130

étrangère la panacée et le prétexte à refuser tout effort et toute rationalisation industrielle, ses réformes ont moins de chance d'aboutir. Speer enfin a vaguement conscience des difficultés politiques croissantes causées par les déportations de travailleurs dans les pays conquis, et surtout, alors que les bombardements s'accroissent, il veut disperser et enterrer les unités de production à travers l'Allemagne, et faire produire plus dans les pays occupés de l'Ouest<sup>97</sup>. En ce qui concerne la poursuite du recrutement massif des travailleurs de l'Est, aucun désaccord ne l'oppose jamais à Sauckel.

Côté français, l'idée de faire produire sur place pour les Allemands n'est pas non plus née d'hier. L'humanisme ne l'inspire pas, davantage le souci d'éviter les risques politiques, plus encore l'idée que ce serait tout simplement plus rationnel. Le but reste d'aider les occupants de la manière la plus efficace : il ne faut y lire aucun signe de mauvaise volonté à collaborer, mais bien au contraire le désir de rendre la collaboration plus intelligente, plus fructueuse, accessoirement moins contestée de l'opinion.

### **1) 17 septembre 1943 : le chemin des accords Speer-Bichelonne**

En juillet 1943, une conférence entre Allemands se tient à Paris, et Speer propose d'y élargir le nombre d'usines protégées en France. Laval en est informé. L'idée de faire travailler l'économie française au service de l'Allemagne, pour garder les requis sur place et pour maintenir les chances de l'industrie française pour l'après-guerre « se développait dans la petite équipe de technocrates qui se partageait le gouvernement avec les ultra-collaborationnistes<sup>98</sup> » (Jean-Baptiste Duroselle). Le plus technocrate de tous, Bichelonne, prend les choses en main. Le 15 juillet, il adresse au D<sup>r</sup> Michel « des propositions constructives » pour augmenter la production dans les usines françaises « au profit de l'économie de guerre européenne. » « Ce projet est la marque de l'intention du Gouvernement français d'apporter à l'économie de guerre l'aide la plus efficace et de s'associer de ce fait à l'effort que le Reich accomplit contre le bolchevisme », lui rappelle-t-il dans une lettre du 26 juillet, où il demande que le projet soit transmis au plus tôt à Göring et à Speer, et où il sollicite une entrevue directe avec ce dernier<sup>99</sup>.

---

<sup>97</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 213-218. Sur l'opposition de Sauckel à la guerre totale, voir Joseph GOEBBELS, *Journal 1943-1945*, Tallandier, 2005, p. 13, entrée du 9 janvier 1943.

<sup>98</sup> DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme, 1939-1944*, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986, p. 463

<sup>99</sup> AN 72 AJ 1926, lettre de Jean Bichelonne à Elmar Michel, 26 juillet 1943

Bichelonne a la chance que ce soit le moment où la position d'Albert Speer continue de se renforcer en Allemagne. Sa faveur auprès de Hitler vit ses dernières belles heures, mais nul ne le sait encore. Le 2 septembre, il se voit confier l'ensemble de la production de guerre. Speer, bien conscient que la France est le plus important des pays occupés, flaire en Bichelonne le partenaire idéal. Ribbentrop s'oppose à sa venue, mais Speer obtient du Führer des égards peu habituels pour un ministre de la France vaincue. Le 9 septembre, il peut donc officiellement inviter Bichelonne pour une visite de quelques jours à Berlin, en compagnie de son représentant personnel en France, le général Stud<sup>100</sup>. Avec des égards comparables à ceux d'un ministre d'un pays allié à l'Allemagne, Bichelonne est reçu à Berlin le 16 septembre, et logé dans la résidence des hôtes officiels. Le lendemain matin 17 septembre s'ouvre la conférence décisive dans le bureau de Speer au 3, Parizerplatz.

Après un souhait cordial de bienvenue, Speer remercie la France pour l'offre du 15 juillet<sup>101</sup>. Il expose le désir du Reich d'arrêter complètement certaines fabrications civiles en Allemagne au profit de l'armement, et de se décharger sur la France des commandes d'objets de consommation civile et d'articles d'équipement militaire, plutôt que des commandes d'armement proprement dites. Il lui faut cependant des garanties que la France puisse exécuter ces productions. Bichelonne évoque le plan du 15 juillet comme le « résultat d'études sérieuses poursuivies depuis le début de l'année », et tente de rassurer son interlocuteur. Soutenu par Michel, il souligne que les mutations en France même sont psychologiquement plus faciles à faire appliquer. Speer « se déclare d'accord pour protéger toutes les branches d'industrie qui participeront aux programmes de commandes pour l'Allemagne, sauf en ce qui concerne les jeunes classes. M. Bichelonne est d'accord sur une exception limitée aux classes 40, 41 et 42. » La conférence est close à 12h30 dans une atmosphère de très grande cordialité<sup>102</sup>.

Une autre conférence franco-allemande suit, dans un autre bureau, en présence des mêmes sauf Speer. On dresse une liste à la Prévert des futures commandes allemandes<sup>103</sup>. Les Allemands acceptent de déclarer protégées les entreprises qui travaillent à 80 ou 90 % de leur capacité à un programme bien déterminé, bien que Bichelonne préférerait un taux légèrement

---

<sup>100</sup> AN 72 AJ 1926

<sup>101</sup> AN 72 AJ 1926, procès-verbal de la conférence du 17 septembre 1943 - levée à 13 heures -, rédigé le 24 septembre.

<sup>102</sup> *Ibidem*

<sup>103</sup> Entre autres : robinetterie, pièces de canalisation, visserie, engrenages, ressorts, joints, lapes et accessoires de TSF, appareils d'optique, vilebrequins de moteurs à explosion, roulements à billes et à rouleaux, etc.

inférieur de 75 %<sup>104</sup>. L'après-midi, à une ultime conférence tenue sans Speer, les Allemands se plaignent que « malgré l'activité personnelle de M. Bichelonne », le redéploiement de 400 000 travailleurs en France même, voulu par Sauckel, n'ait pas abouti. Bichelonne avance la possibilité de mettre au travail 250 000 nouveaux ouvriers français pour satisfaire le plan du 15 juillet dans la seule industrie mécanique, et un total de 600 000 en l'étendant à la chimie et en achevant les commandes en cours. On pourrait en trouver 150 000 dès le 15 novembre en mobilisant la classe 1923, paysans exclus, et les ex-affectés spéciaux. Elmar Michel rappelle que Laval a déjà envisagé la mise au travail en France d'un million d'hommes et que « s'il doit rester une réserve de force de travail une fois le nouveau plan mis en route, de nouveaux prélèvements pour l'Allemagne pourraient être envisagés<sup>105</sup>. » Sauckel n'est pas seul à avoir de la suite dans les idées.

Malgré la grande cordialité des entretiens, un compte-rendu sommaire des entretiens, daté du 20 septembre, note

une divergence psychologique importante : de Berlin les Allemands se considèrent comme commandant l'Europe qu'ils défendent à l'Est et dont ils utilisent tous les moyens pour cette défense. Le transfert en Allemagne d'ouvriers et de machines leur paraît une opération tout aussi naturelle que chez nous, en temps de guerre, l'envoi d'un affecté spécial dans une usine quelque peu éloignée de sa résidence ou une réquisition quelconque. Ils ne comprennent absolument pas l'opposition farouche du peuple français au travail en Allemagne<sup>106</sup>.

Aussi Speer et ses services exigent-ils que le nombre de Français présents en Allemagne reste stable, pour ne pas désorganiser la production du Reich. Seuls pourront être remplacés nombre pour nombre des ouvriers âgés, pères de famille, depuis longtemps en Allemagne, au profit d'autres Français « socialement moins intéressants. » Selon la même note, le plan de commandes civiles allemandes obligera à mettre au travail – et encore n'est-ce qu'un début, « au titre de la première urgence » – 600 000 nouveaux ouvriers en France, dont 150 000 pour achever les contrats en cours, 250 000 au titre du plan du 15 juillet, 200 000 pour les nouvelles fabrications :

Compte-tenu des difficultés psychologiques auxquelles se heurtent les affectations au travail obligatoire, même en France, il est admis que, dans les établissements qui prendront part au programme des commandes civiles, les ouvriers, tant anciens que nouveaux, seront garantis de façon absolue contre tout départ en Allemagne. Pratiquement cette garantie s'appliquera aux entreprises pour lesquelles le volume des commandes allemandes atteindra 75 à 80 % du total du travail<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> AN 72 AJ 1926, procès-verbal de la conférence du 17 septembre 1943 - levée à 13 heures -, rédigé le 24 septembre.

<sup>105</sup> *Ibidem*

<sup>106</sup> AN 72 AJ 1926

<sup>107</sup> AN 72 AJ 1926



Ces entreprises travaillant à 80 % pour le Reich reçoivent un nom, ou plutôt un label : les entreprises « S », pour *Sperr-Betriebe*, « entreprise bloquée ». Les Français y verront un jeu de mots sur le nom d'Albert Speer. Le gauleiter Sauckel y lit un autre jeu de mots qui ne le fait pas rire : entreprise « S », cela veut dire protégée contre Sauckel, se plaindra-t-il en 1944 devant des interlocuteurs français<sup>108</sup>. Il parlera aussi d'un « maquis légal. » Il n'aura pas tort.

Selon le récit ultérieur de Speer, les deux jeunes ministres technocrates – il a 38 ans, Bichelonne en a 39 – ne discutent vraiment des « déportations » de main-d'œuvre que le dernier jour, seul à seul<sup>109</sup>. Laval, à la demande du GBA, avait interdit à Bichelonne d'en parler avec Speer, mais Bichelonne passe outre. Le ministre allemand, compréhensif, propose à son collègue une mesure générale d'une extrême importance : la totalité des travailleurs des usines protégées travaillant au moins en partie pour l'Allemagne serait mise à l'abri des agents de Sauckel. « Si cela est possible », répond Bichelonne, « tous mes problèmes seront résolus... mais cela mettrait pratiquement fin au recrutement de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne. » « Je le comprenais parfaitement », écrit Speer dans ses mémoires, « mais c'était pour moi le seul moyen d'obtenir que les résultats de la production industrielle française nous soient vraiment profitables... Bichelonne et moi, nous avons bousculé toutes les règles : Bichelonne avait passé outre à une directive de Laval, quant à moi j'avais désavoué Sauckel. » Bousculant les juristes qui tardent mettre leur accord en forme, Speer transgresse une règle de plus en proposant à Bichelonne de le sceller par une vigoureuse poignée de main, sous les yeux stupéfaits des experts. Puis il l'emmène en week-end chez son ami le sculpteur Arno Breker<sup>110</sup>.



*Jean Bichelonne avec Albert Speer à Berlin, le 16 septembre 1943* [AN 72 AJ 2112]

<sup>108</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>109</sup> SPEER Albert, *Au coeur du III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 464

<sup>110</sup> *Ibidem*



A son entrevue suivante avec le Führer, le 1<sup>er</sup> octobre, Speer lui fait ratifier les accords conclus : les décrets sont publiés le 11<sup>111</sup>. Le général Stud, son représentant permanent en France, est chargé d'aider Bichelonne à les appliquer. Des affiches portant la signature de Speer en fac-similé proclament très officiellement la mise sous protection des entreprises « S », et comme il faut bien satisfaire les besoins des travailleurs français qui les font tourner, d'autres usines à leur service obtiennent aussi le label « S »<sup>112</sup>. La dynamique est enclenchée.

Dans un exposé prononcé avant fin décembre, Bichelonne insiste que les accords n'ont rien d'un expédient ni d'un simple moyen de sauver des hommes de l'exil. Ils relèvent d'une visée à long terme : ils vont causer « un remaniement profond de l'industrie française, remaniement dont les conséquences se feront sentir sur une longue suite d'années. En ce qui intéresse la main-d'œuvre, le plan de travail ainsi concerté par l'Allemagne et la France oblige à étudier soigneusement, et sans y attacher un caractère transitoire ou passager, une répartition rationnelle des travailleurs français », dans laquelle, précise-t-il avec aplomb, il faudra mettre « tact et délicatesse » car les hommes « ne sont pas de simples pions à manier<sup>113</sup> » ! Le ministre français et son collègue allemand voient donc dans les accords la chance de faire enfin aboutir les rêves des technocrates des années 1920-1930 : une réorganisation globale de l'économie, rationalisant l'emploi de la main-d'œuvre, et son intégration durable dans un espace européen, désormais dominé par le Reich. Ce n'est plus seulement l'économie dirigée, mais l'économie entièrement remodelée par l'Etat *via* la distribution rationalisée d'autorité de la main-d'œuvre. En mars 1944, une étude officielle rédigée par les services secrets à Alger ose le mot : « Sur l'accord Laval-Sauckel s'est greffé le "plan" Bichelonne destiné à traduire dans la réalité d'une économie, non plus seulement dirigée, mais totalitaire, les principes antérieurement arrêtés<sup>114</sup>. » Quant à Sauckel, son anticapitalisme viscéral lui fait voir l'Europe économique voulue par Speer et Bichelonne comme celle des gros industriels.

---

<sup>111</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, *op. cit.*, p. 159

<sup>112</sup> Aux entreprises « S » s'ajoutent les « *Leite Firma* », sorte d'aristocratie desdites « S », qui reçoivent directement commande d'une firme-mère en Allemagne. Francolor ou Vermorel par exemple sont inclus dans ces *Leite Firma*, dont on connaît mal par ailleurs le dispositif ni le nombre. AN F 1a 3776

<sup>113</sup> AN 72 AJ 11. Nous soulignons.

<sup>114</sup> Nous soulignons. AN F 22 2030, « Etude sur l'utilisation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne. Aspect de la question au début de 1944 », par le colonel Joussé, document classé très secret et destiné aux plus hauts dirigeants du CFLN et de l'Assemblée Consultative Provisoire.

La rencontre des « deux jeunes et brillants technocrates, politiquement autistes » débouche donc sur un résultat concret, mais tout le monde ne lui donne pas la même signification, même à Vichy : « dans l'esprit de Laval », résume l'historien Julian Jackson, « c'était un répit important ; pour Bichelonne, le fondement d'une politique rationnelle de collaboration franco-allemande (...) Bichelonne ne laissa rien souiller la pureté de sa vision de la collaboration<sup>115</sup>. » Les hauts fonctionnaires de son ministère, pour leur part, sont loin de fêter leur patron en héros à son retour : sa réception à l'Opéra de Berlin lui est durement reprochée par ceux qui se rappellent de leurs camarades arrêtés le 11 août ; les amis de René Norguet, le secrétaire général à la Production Industrielle, dénoncent dans son attitude « un véritable lâchage<sup>116</sup>. » L'opinion, enfin, attend de juger aux actes. La BBC l'encourage à rester méfiante, d'autant qu'aucune suspension des départs n'est pour l'heure annoncée.

## 2) La naissance des Sperr-Betriebe

Il faut désormais décerner les labels « S ». L'Organisation Todt est classée « S » le 25 octobre à travers toute l'Europe et le lendemain, le ministère Speer fait officiellement connaître aux Français que ceux qui travaillent sur ses chantiers ne seront pas (plus) déportés en Allemagne. La SNCF, Renault, Peugeot ou bien d'autres entreprises-clés sont classées « S » dans les semaines ou les mois suivants. Pour les entreprises moins prestigieuses, cela dépend en partie de l'empressement ou non du patronat à accepter ce qui peut être perçu aussi bien comme une collaboration à un programme économique franco-allemand que comme un simple moyen de se protéger soi-même et sa main-d'œuvre. Sur 44 usines visitées à Lyon par la Commission de contrôle de la production industrielle, seul un tiers acceptent de recevoir le label, mais la consonance collaborationniste de la cérémonie n'empêche pas, fin novembre, 184 des 194 patrons d'usines rhodaniens invités de venir recevoir solennellement les certificats « S » des mains des autorités allemandes<sup>117</sup>. Les Alpes-Maritimes, bastion de la collaboration, comptent le nombre appréciable de 128 entreprises « S » à la Libération<sup>118</sup>. Les résultats sont inversement moins brillants dans le Gard où seules 44 % des entreprises de plus

---

<sup>115</sup> JACKSON Julian, *La France sous l'Occupation*, Flammarion, 2001, p. 277

<sup>116</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, *op. cit.*, t. II, p. 260, entrée du 2 octobre 1943

<sup>117</sup> ORY Pascal, *Les collaborateurs*, Seuil, 1975, p. 45. Voir aussi GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Relève forcé et STO dans le Rhône (1942-1944) » in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 257

<sup>118</sup> ORY Pascal, *Les collaborateurs*, *op. cit.*, p. 45

de 25 personnes sont classées « S » en avril 1944, alors que 60 % de l'économie départementale travaille pour le Reich<sup>119</sup>.

Le Nord-Pas-de-Calais reste un cas à part. Désireux que le nouveau système s'applique à toute la France, Bichelonne se rend à Lille le 4 octobre et à Bruxelles le 5 pour conférer avec le commandement militaire de Belgique : il n'obtient aucun engagement<sup>120</sup>. Les premiers labels « S » ne sont accordés dans la région de Lille qu'en janvier 1944, au compte-gouttes, avec seulement 18 entreprises classées le premier mois. En février, 92 demandes sont agréées sur 298 (30.9%). Avril marque un léger recul avec 112 demandes satisfaites sur 420 (26.7 %)<sup>121</sup>. La région la plus exploitée après Paris devient également la moins pourvue en entreprises protégées<sup>122</sup>.

A l'échelle nationale, en décembre 1943, les « S » comptent 3 301 entreprises représentant 723 124 travailleurs ; malgré les accords, 425 d'entre elles livrent pour l'instant moins de 70% de leur production à l'Allemagne. En janvier 1944, les 1970 entreprises « Rü » et « V » obtiennent le label « S », soit une protection gagnée pour 500 873 ouvriers supplémentaires<sup>123</sup>. En avril, Bichelonne mentionne que près de 50 % des entreprises de mécanique sont classées « S », et 75 % de l'industrie chimique<sup>124</sup>. La France compte à l'aube de la Libération plus de 14 000 usines « S » regroupant près d'un million d'hommes, préservés du séjour outre-Rhin, mais produisant en principe de 80 à 100 % pour l'occupant.

Parallèlement sont échafaudés d'immenses programmes de mutations internes de main-d'œuvre, préalables à l'intégration dans un vaste espace productif européen sous hégémonie nazie. Une partie des plans grandioses de Speer et Bichelonne semble être réalisée, même si cet épisode reste fort mal connu. Le nombre des travailleurs enlevés aux entreprises françaises pour être embauchés d'office dans celles au service de l'industrie de guerre allemande serait de 50 405 ouvriers en janvier 1944, de 52 278 en février, de 49 379 en mars, de 52 213 en avril, et il atteindrait un pic de 110 458 en mai. 314 734 ouvriers seraient donc

---

<sup>119</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau, Horvarth, 1988, p. 78

<sup>120</sup> AN 72 AJ 1926, papiers Jean Bichelonne, procès-verbal des réunions du 4 octobre 1943 à Lille et du 5 octobre 1943 à Bruxelles.

<sup>121</sup> DEJONGHE Etienne, « Remarques sur les problèmes de main-d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 232, août-octobre 1978, p. 32. Il manque les données pour mars.

<sup>122</sup> *Ibidem*. Malgré cela, en mai 1944, sur l'ensemble de la région de Lille, 68% des ouvriers de la métallurgie et de la construction électrique travaillent en usines « S », alors que si seules 117 usines sont protégées sur un total de 850 pour les deux secteurs. Il semble que même si peu d'usines sont protégées en valeur absolue ou même en valeur relative par rapport aux autres régions, celles qui le sont comptent parmi les plus importantes en effectifs.

<sup>123</sup> MILWARD Alan, *The new order and the French economy*, Oxford University Press, 1971, p. 160 et p. 167.

<sup>124</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la conférence au *Majestic* du 17 avril 1944

changés d'emploi d'autorité en 1944<sup>125</sup>. Cela ne ferait que confirmer que l'Occupation est bien, comme la recherche récente l'a souligné, une intense rotation permanente de main-d'œuvre. Encore faudrait-il savoir s'il s'agit bien de mutations effectives et non pas uniquement d'ordres souvent non exécutés, ou de simples mutations temporaires.

Modèle 6  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE.  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE \_\_\_\_\_  
**ORDRE DE MUTATION** SÉRIE A  
N° 000.000  
en exécution des dispositions de l'art. 2 de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à la formation de la main-d'œuvre et du décret du 27 mars 1943 et par ordre du PRÉFET.  
Monsieur :  
NOM \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_  
(dans l'ordre de l'inscription)  
Né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(indiquer commune et département)  
Domicile à \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_  
Précédemment occupé à \_\_\_\_\_  
(ancien employeur)  
jusqu'au \_\_\_\_\_ 1944 à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
est affecté à partir du \_\_\_\_\_ 1944 à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_  
(nouvel employeur)  
en qualité de \_\_\_\_\_  
(nouvel employé) le \_\_\_\_\_ 1944  
Pour le Préfet et par délégation :  
Le Directeur départemental du Service du Travail obligatoire  
(Voir les Instructions au dos.)  
DESTINATAIRE "NOUVEL EMPLOYEUR"

*Exemplaire vierge d'un ordre de mutation du Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire*  
[AN 72 AJ 11]

Mais surtout, les Français acceptent-ils de bon cœur de se faire embaucher dans les entreprises « S » ? Y voient-ils une aubaine, ou un nouveau piège potentiel ?

**3) 16 octobre 1943 : accords Laval-Sauckel, suspension des départs et nouvelles amnisties**

Laval se serait montré jaloux de Bichelonne après la conclusion de ses accords avec Speer, car son ministre prend ainsi en main la politique de main-d'œuvre et ses implications diplomatiques à ses dépens. Ses entretiens d'octobre avec Sauckel seraient à lire aussi comme une tentative de reprendre l'initiative et de réaffirmer sa prédominance dans le dossier du STO<sup>126</sup>. Le 16 octobre, le négrier et le fournisseur se retrouvent dans un contexte moins tendu qu'en août. Sauckel accepte de suspendre les départs, même si seuls 170 000 à 180 000 travailleurs sont partis sur les 220 000 exigés. Il accepte de considérer que 60 000 jeunes travailleurs des trois classes se sont embauchés ou ont été mutés dans des industries au service de l'Allemagne, et que cette compensation lui permet de dispenser officiellement la France de

<sup>125</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 139. Les chiffres de cette source précieuse sont généralement fiables, bien qu'elle ne s'attache pas toujours à distinguer nettement le volontaire du coercitif

<sup>126</sup> AN F 1a 3777, information transmise par la Résistance à Londres, fin 1943.

fournir les 40 000 à 50 000 travailleurs manquants<sup>127</sup>. En revanche, comme convenu avec Speer, le nombre des travailleurs en Allemagne doit rester constant.

La même entrevue officialise en conséquence la « Relève dans la Relève » : les jeunes travailleurs peuvent se porter volontaires pour remplacer les travailleurs exilés plus âgés qui sont en Allemagne, en commençant par ceux qui y sont depuis plus de 18 mois, ou ceux âgés de plus de 45 ans, ou encore les pères de quatre enfants. Cette Relève gigogne est nominale : l'erreur psychologique de l'été 1942 n'est pas rééditée. Parallèlement, les permissions des PG transformés et des travailleurs sont rétablies. Mais pour lutter contre la défaillance massive des permissionnaires, il est décidé, sur proposition de l'Etat français, que le retour de chaque permissionnaire détermine désormais le droit d'un ou deux garants nommément désignés à partir à leur tour en permission. L'amnistie des réfractaires est la suite logique des accords. Le 23 octobre, un communiqué à la presse fait connaître le contenu de ces accords Laval-Sauckel. La classe 1923, recensée trois semaines plus tôt, que l'opinion pensait très menacée, et dont nombre de membres commençaient à entrer en réfractariat<sup>128</sup>, apprend qu'elle ne sera employée qu'en France.

Pierre Laval ne se fait pas d'illusion. Au directeur de *La Croix* Alfred Michelin, représentant d'une presse dont il se méfie, il lance : « Voilà ce que j'ai obtenu. D'une telle nouvelle que je vous donne, il y aurait moyen de tirer un bon parti ; mais je sais bien que vous négligerez cette possibilité que je vous offre de m'aider<sup>129</sup>. » De fait ce n'est pas l'enthousiasme qui domine la réaction publique. La faute n'en revient pas qu'à la mollesse supposée de la presse, du reste de longue date discréditée, à chanter les succès du gouvernement. La société voit surtout la précarité du sursis, puisque la fin de l'année est très proche, et ce qu'il reste à payer. Selon un rapport de la Résistance,

l'opinion, quand elle a eu connaissance des modalités d'application [des accords Laval-Sauckel] a réagi dans un sens directement opposé à celui qu'espérait le gouvernement de Vichy. Elle constate que la fourniture d'un complément de main-d'œuvre dû après les engagements précédents (et que nous avons de bonnes raisons

---

<sup>127</sup> AN F 41 300. C'est ce que résumait le 20 octobre une circulaire du CGIMO, et le 29 octobre la note n° 61 d'orientation hebdomadaire du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne. Selon la Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, citée par HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 311, la troisième action Sauckel aurait plus précisément fourni 171 907 travailleurs de source française (dont 56 608 spécialistes) et 169 357 de source allemande, soit 77 ou 78% de satisfaction.

<sup>128</sup> Sébastien BEUCHET, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, Université de Caen, 2006, p. 136, montre ainsi que 60.9 % des nouveaux réfractaires ornaïens de septembre-octobre 1943 sont des natifs de l'an 1923.

<sup>129</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. III, p. 1525, entrée du 21 octobre 1943

de croire avoisiner 50 000 hommes), les remplacements prévus des pères de famille, etc. n'empêcheront pas de nouveaux départs et que, par conséquent, la chasse aux réfractaires est toujours ouverte.

D'autre part, une ordonnance de l'administration allemande publiée hier par la presse parisienne rive définitivement à leur entreprise les membres de l'organisation Todt appartenant aux pays occupés. Ce rétablissement de l'esclavage total est la réponse de Sauckel aux cris de triomphe de Laval. Enfin le Français moyen constate qu'au 1<sup>er</sup> janvier tout sera à recommencer et sans aucune garantie<sup>130</sup>.

Les préfets notent l'ambivalence des réactions. L'arrêt des départs satisfait, de même que la réaffirmation apparente de la souveraineté française. L'impopularité de Laval diminue même dans les Vosges, les Ardennes ou la Marne. Mais le soulagement se teinte d'amertume « lorsqu'on a comparé la situation des travailleurs partis en Allemagne à celle des insoumis », et de méfiance, puisque « beaucoup laissent entendre que ces décisions font prévoir de nouvelles exigences pour l'année prochaine et qu'elles sont provoquées par le fait que les contingents dont l'Allemagne entendait disposer lui ont été inopinément fournis par la main-d'œuvre italienne<sup>131</sup>. » L'inquiétude et le scepticisme sont accentués par la contre-propagande résistante, qui contribue à faire hésiter les candidats à l'amnistie : à quoi bon reprendre le travail si c'est pour être à nouveau requérable dans trois mois<sup>132</sup> ? L'industriel pétainiste Jules Verger avertit le 22 octobre le D<sup>r</sup> Ménétrel que l'amnistie sera interprétée comme un signe de faiblesse du régime, n'arrangera rien à la « situation d'anarchie » du pays, accélèrera la désagrégation<sup>133</sup>. De fait, comme l'amnistie de juillet, celle de l'automne contribue à affaiblir la peur, premier pas vers la sagesse ou l'obéissance.

Pour les familles des requis qui ont accepté d'obéir à la loi, et pour les requis qui apprennent la nouvelle par voie épistolaire, l'amnistie offerte aux réfractaires est un camouflet, un grand choc. Pourquoi avoir obéi si les illégaux ont maintenant la paix grâce à l'amnistie et aux entreprises « S » ? Les légalistes passent pour des dupes. L'inégalité honnie devant le sacrifice est légalisée. Le sentiment d'injustice ressurgit plus exacerbé que jamais. A Lyon, l'association des familles de travailleurs en Allemagne proteste le 27 octobre contre cette « prime à la dérobade. » Elle prédit aussi que la Relève dans la Relève donnera lieu à des marchandages et qu'on paiera vite son remplaçant pour aller en Allemagne à sa place, comme les conscrits du XIXe siècle<sup>134</sup>. Dans le Gard, l'Union Départementale des parents de jeunes gens astreints au STO dit son choc début novembre dans une lettre à Pétain: « Les réfractaires d'hier deviennent les privilégiés d'aujourd'hui, et les jeunes du STO d'innocentes victimes.

---

<sup>130</sup> AN 3 AG 2 365, rapport signé Huysmans-Célestin, 22 octobre 1943

<sup>131</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, octobre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>132</sup> Rapport Carles du 5 décembre 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, p. 670-672

<sup>133</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du maréchal Pétain

<sup>134</sup> AN F 60 1454. Copie de cette lettre est transmise le 27 décembre à Laval par le général de La Porte du Theil.

(...) On accorde toutes les faveurs aux insoumis tandis qu'on semble se désintéresser totalement du sort de ceux qui ont pris les chemins de l'exil, faisant passer l'intérêt national avant leurs préférences personnelles. » Les lettres de leurs fils laissent percer leur sentiment d'injustice, leur impression d'être traités en citoyens de seconde zone<sup>135</sup>. L'amnistie crée donc de nouveaux mécontents, et écarte paradoxalement un peu plus l'opinion de Vichy.

La Relève dans la Relève, idée appréciée de Vichy comme des Allemands, est discutée pendant des mois, mais n'aboutit pas à grand chose de concret. En avril 1944, Emile Boyez en rappelle un enjeu inavoué : les travailleurs français en Allemagne, « faute de pouvoir rentrer chez eux, constituent une masse déjà profondément gangrenée par le communisme. » Il propose que cette sous-Relève se fasse dans le cadre de l'entreprise, où les plus jeunes seraient nominativement désignés pour remplacer les anciens, selon les règles déjà en vigueur à la SNCF depuis fin 1943<sup>136</sup>. Finalement, avec la suppression de toutes les permissions au printemps 1944, la réflexion tourne à vide. Au 21 février 1944, ainsi, seuls 56 Lorrains ont bénéficié de la Relève dans la Relève sur plus de 24 000 expatriés<sup>137</sup>. A la réunion au sommet du 3 mars, les Français ont beau représenter aux occupants le coup de fouet extraordinaire qu'elle donnerait à la propagande, ceux-ci répondent qu'ils ne la voient pas possible pour le moment<sup>138</sup>. Par contre, en Allemagne, le système des garants, qui subordonne la permission de deux camarades au retour du permissionnaire, est appliqué. Il empoisonne plus d'une conscience et plus d'une relation sociale en France et dans le Reich, mais il n'empêche pas une majorité des permissionnaires de continuer à ne pas repartir.

Certains voient d'abord dans la suspension des départs un piège pour faire sortir les réfractaires du maquis à l'approche de l'hiver, pour mieux les rafler. Puis la conscience s'installe que les Allemands ont bien changé de politique<sup>139</sup>. L'offre d'amnistie qui suit les accords Laval-Sauckel du 16 octobre n'exclut que les permissionnaires défaillants et les réfractaires recherchés pour délit politique. Elle ne vise pas qu'à régulariser les illégaux du STO pour qu'ils viennent s'embaucher dans le secteur protégé créé par Speer. Les autorités allemandes de France en sont aussi demandeuses, car elles espèrent ainsi pouvoir se focaliser sur les « terroristes » au lieu de disperser leurs forces dans une vaine traque des réfractaires. Elles se permettent même de garantir directement l'impunité aux réfractaires repentants du STO, à l'irritation de tel haut fonctionnaire qui, à Vichy, rappelle que le STO est une loi

---

<sup>135</sup> AN F 60 1452

<sup>136</sup> AN 72 AJ 1729, rapport d'Emile Boyez, 13 avril 1944

<sup>137</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 360

<sup>138</sup> AN F 22 2024

<sup>139</sup> AN F 1a 3776

française, et que seul le gouvernement peut punir ou non sa violation. Le même admet par ailleurs que l'amnistie peut servir à désorganiser les bandes de réfractaires, et à légitimer des opérations répressives ultérieures contre ceux qui ne l'aurait pas acceptée<sup>140</sup>.

Décidée le 10 décembre, et valable jusqu'au 31 décembre, l'opération de régularisation est prolongée le 29 de plusieurs semaines. C'est le signe d'un succès insuffisant aux yeux des décideurs. C'est le signe aussi qu'ils sont si désireux de récupérer de la main-d'œuvre et d'assurer le retour à l'ordre qu'ils sont prêts à pardonner la désobéissance, pourvu qu'ils récupèrent les bras nécessaires<sup>141</sup>. Le 9 février 1944, Vichy accorde un nouveau délai *de facto* illimité à ceux qui n'ont « pas eu le temps » d'être touchés par l'appel les invitant à régulariser leur situation avant la Saint-Sylvestre<sup>142</sup>. D'autres invitations à la régularisation suivent fin mars, par la bouche de Philippe Henriot.

La plupart du temps, les ex-réfractaires vont s'embaucher dans le secteur protégé d'abord et se font régulariser ensuite. Cela rend vain la demande du préfet régional de Clermont-Ferrand qu'en application des consignes du président Laval, les régularisés soient affectés le plus loin possible de leur domicile<sup>143</sup>. Le taux de régularisation, des plus variables, montre les réactions contrastées de la société civile aux propositions du pouvoir. Il n'atteint que 13.6 % en Ardèche au 31 décembre 1943<sup>144</sup>. En Haute-Loire, où l'on recense 304 réfractaires en novembre 1943, soit 18 % des contingents requis, 144 personnes se font régulariser avant la fin de l'année, soit 47.4 %, et entrent aux entreprises « S »<sup>145</sup>. 600 des 1 000 réfractaires de la partie du Jura située en zone sud se font régulariser entre le 25 octobre 1943 et le 12 avril 1944, avec un net ralentissement à partir de janvier, quand le bruit court

---

<sup>140</sup> AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, note sans nom d'auteur, postérieure au 1<sup>er</sup> décembre 1943. C'est à Bourg-en-Bresse, Chambéry et Annecy que selon ce texte, les autorités d'occupation font connaître que le commandement supérieur allemand en France garantit que « tout réfractaire regagnant ses foyers ne sera inquiété en aucune façon. Il pourra reprendre son travail antérieur ou tout autre travail de son choix. »

Ce n'est pas un cas isolé, puisqu'à Belfort et Besançon, des notes allemandes demandent également aux autorités françaises de faire largement savoir « non par voie de presse mais par une large propagande verbale » qu'il est renoncé à la recherche des défaillants. AN F 22 2030, note du Feldkommandant Von Flebert au préfet de Besançon, 11 novembre 1943.

<sup>141</sup> AN F 22 2030, circulaire du commissaire général à la main-d'œuvre par interim G. Pernot, 29 décembre 1943. « Il est en effet indispensable de remettre au travail, dans les secteurs essentiels, toute la main-d'œuvre actuellement inoccupée, et il m'est apparu qu'étant donné le faible rendement de la publicité faite autour des mesures prises pour permettre aux insoumis et aux réfractaires de régulariser leur situation, il y avait lieu de leur accorder de nouvelles facilités en vue de leur retour à la vie normale. »

<sup>142</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. III, p. 1753, entrée du 10 février 1943

<sup>143</sup> AN F 60 1454, lettre du STO de Clermont-Ferrand au préfet régional Paul Brun, 30 décembre 1943

<sup>144</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 241, mai-juillet 1980, p. 40. André Laurens, in *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, parle de seulement 86 jeunes gens régularisés pendant l'hiver.

<sup>145</sup> GOUTALOY Pierre, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Haute-Loire », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 228, 1977



que les Allemands vont prendre directement en main le STO<sup>146</sup>. En Côte-d'Or, la mauvaise saison est la cause de 71 % des régularisations sous l'Occupation, survenues entre novembre 1943 et avril 1944<sup>147</sup>. Dans le Limousin, où les températures sont inférieures à 0° 127 jours par an sur le plateau de Millevaches, l'hiver fait partir des maquisards, qui bénéficient à Tulle d'une amnistie tacite : régularisés ou non, les rentrés ne sont pas inquiétés<sup>148</sup>. La rudesse du climat n'est pas seule en cause : sous les cieux plus cléments des Alpes-Maritimes, deux réfractaires sur trois se sont fait régulariser au 1<sup>er</sup> avril 1944, soit 1814 sur 2844. Ce fief du volontariat et de la collaboration connaît par ailleurs un engouement inégalé pour les entreprises « S » : 18 556 personnes s'y embauchent pour 16 480 demandées, soit 112 % de taux de satisfaction<sup>149</sup>.

Pourquoi accepte-t-on de se faire régulariser ? La mauvaise saison rend plus pénible la vie au maquis ou dans les fermes, alors que les cultivateurs ont besoin de moins de main-d'œuvre, et qu'une issue proche à la guerre n'est plus possible. C'est aussi que la répression allemande s'alourdit dans les campagnes, que des fermes sont incendiées et des maquis encerclés et détruits. L'affaire du plateau des Glières, en mars 1944, entraîne ainsi un important regain de régularisations dans la région de Lyon<sup>150</sup>. Enfin, le candidat à la régularisation veut retrouver sa famille, pouvoir venir en aide à nouveau aux siens, ne pas laisser tomber en déshérence sa maison, sa boutique, sa parcelle de terre. Dans sa lettre du 26 décembre au Maréchal, l'artisan-paysan creusois Georges Fournioux explique qu'il a sauté *in extremis* du train le 31 mai, par pur sentiment d'injustice : depuis, il a travaillé en ferme, sans jamais vouloir rejoindre le maquis. Il se dit seul soutien de sa famille, et attristé de penser que « [son] petit coin de France va retombée en friche si elle ne l'ai déjà (*sic*) » ; il demande en conséquence le droit de rejoindre sa petite ferme et son atelier d'artisan, et conclut en adressant ses vœux sincères à Pétain pour 1944<sup>151</sup>. L'idéologie et le patriotisme n'ont joué visiblement aucun rôle dans ce choix d'entrer en réfractariat, et ils n'ont aucun rôle dans ce choix d'en sortir.

---

<sup>146</sup> Pierre BOYET, « La collaboration et le STO dans le Jura libre et occupé », communication du 27 septembre 1975 à la Société d'Emulation du Jura, archives de l'IHTP, ARC 075, p. 42

<sup>147</sup> Pierre MERMET, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne en Côte-d'Or », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n° 224, janvier-février 1977, p. 33. Résumé du travail de M. Meuret.

<sup>148</sup> IHTP, 72 AJ 63, témoignage de Georgette Gérard-Claude, 31 janvier 1950

<sup>149</sup> PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, Nice, 1977, rééd. Serre, 1989, p. 75

<sup>150</sup> AN F 1a 3777, rapport du directeur de la main-d'œuvre pour la région de Lyon, Trojani, fin mars ou début avril 1944. 1 066 réfractaires se font régulariser en Rhône-Alpes en mars 1944, soit près d'un sixième des 6 279 régularisés depuis novembre, pour environ 12 000 qui resteraient clandestins.

<sup>151</sup> AN 2 AG 586

A notre connaissance, Jean-Marc Théroouanne est le seul chercheur à dresser un portrait social des régularisés, pour la Haute-Saône. Sans surprise, 68 % appartiennent aux classes d'âge soumises au STO, avec une sous-représentation de la classe 1922. Cette dernière représente 15.9 % de régularisations et 31 % des régularisés pour 38.1% des réfractaires : ces jeunes les plus touchés par les réquisitions et les plus réfractaires sont de ce fait les plus méfiants envers les promesses officielles. La même méfiance et la peur d'être requis le jour de la reprise des réquisitions expliquent sans doute aussi la sous-représentation des ouvriers – sauf les métallurgistes, plus sollicités par les autorités et plus séduits. Les paysans sont les moins tentés par l'offre –13.5 % de régularisés : comme ils sont réfugiés dans d'autres fermes, la légalisation changerait peu à leur quotidien. En revanche, près de la moitié des enseignants réfractaires se font régulariser, et deux étudiants sur cinq : ils savent qu'ils ne sont pas des cibles prioritaires pour les Allemands, et ils peuvent arguer qu'ils seront plus utiles à la nation sur place<sup>152</sup>.

Nombre de régularisés ne font preuve d'aucun déficit d'esprit de résistance. S'ils peuvent même aider de l'intérieur la Résistance active, servir les sabotages, ils se font régulariser sans état d'âme. Henri Raffestin, STO, permissionnaire défaillant, régularisé en novembre 1943 chez Bardet à Moulins après cinq mois à vivoter clandestinement, devient un important saboteur et résistant FTP, puis maquisard et libérateur de la préfecture<sup>153</sup>. Lucien Didier avait quitté son maquis-refuge sur les pentes du ballon d'Alsace en apprenant le classement de l'usine Peugeot en secteur protégé. Il y reprend son travail le 17 mai 1943, mais devient aussi un acteur-clé du groupe de sabotage monté par le patron en personne<sup>154</sup>. Rien n'interdit non plus à bien des affectés ou embauchés d'une usine « S » de gagner un jour le maquis à leur tour<sup>155</sup>. Même quand le pas de l'engagement n'est jamais franchi, tous les régularisés n'entrent pas dans les entreprises « S » : en Haute-Saône, 19.5 % des titulaires de la carte de réfractaire (103 sur 527) sont des régularisés de l'hiver 1943 qui ont évité ensuite l'écueil statutairement éliminatoire du travail pour l'Allemagne<sup>156</sup>.

---

<sup>152</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 189

<sup>153</sup> DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000

<sup>154</sup> François MARCOT, « Les ouvriers de Peugeot, le patronat et l'Etat », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 253

<sup>155</sup> C'est ce que font à l'été 1944 150 requis des usines Junkers dans les Vosges, qui passent alors au maquis des Charmes. P. CLEMENDOT, « Les maquis des Vosges », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n°55, juillet 1964, p. 84

<sup>156</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 181

L'amnistie ne rencontre pas partout le succès espéré. La propagande de Vichy l'explique en lançant un thème qui fait fureur dans l'hiver 1943-1944 : les jeunes réfractaires au STO sont des naïfs nullement malintentionnés, mais qui par faiblesse, se sont laissés enrôler par des bandes terroristes et pillardes qu'ils voudraient bien quitter, mais dont les chefs communistes ne veulent plus les laisser partir. Si la répression des maquis doit être renforcée, c'est donc pour les protéger des « brigands » qui les maintiennent en leurs rangs par la force et la terreur, et les soustraire à leur emprise.

Ce thème n'est pas sans écho dans l'opinion. Car depuis l'été 1943, les sabotages, les destructions de récoltes et de machines agricoles, les actes de lutte armée et les attentats contre les collaborateurs et les occupants se sont multipliés, aidés par la croissance des maquis alimentée par le réfractariat au STO. L'opinion garde sa sympathie à ceux qui refusent d'aller en Allemagne. Elle est plus réservée quand il s'agit de violence armée, de sang versé, d'attaques contre les biens et les personnes, de risques de provoquer des représailles allemandes ou une guerre civile franco-française. Elle redoute que les jeunes inexpérimentés cachés dans les campagnes et les maquis deviennent des enfants perdus violents, qui se laissent aller par irréflexion à n'importe quelle exaction<sup>157</sup>. La crainte qu'ils deviennent des instruments du communisme et de la révolution rajoute au trouble, de même que la peur des faux maquisards, qui multiplient les crimes de droit commun. Le réfractariat et surtout le maquis se chargent d'équivoque. Le capital de sympathie du jeune maquisard armé n'est plus celui du jeune réfractaire fuyant juste le STO<sup>158</sup>. Les actions de la Résistance, jusque-là vues avec complaisance, suscitent plus de troubles et de malaises. Cela contribue à une atmosphère de lassitude, de désillusion, d'incertitude. Le moral est bas avec un nouvel hiver de guerre qui repousse à de longs mois les perspectives libératrices, avec la déception devant l'inaction apparente des Alliés occidentaux, la multiplication des bombardements, le trouble suscité par l'entrée annoncée des communistes au comité d'Alger au moment où Giraud en est évincé. A

---

<sup>157</sup> Le résistant Pierre Limagne répercute des inquiétudes diffuses et des représentations de plus en plus répandues au sein de la population, lorsqu'il écrit, le 14 octobre 1943 : « le drame du "terrorisme" actuel, c'est que des gamins, rejetés hors de la légalité, tombent sous la coupe de gens plus ou moins recommandables, ou bien en viennent à tuer des compatriotes, simplement par manque de sang-froid. Aujourd'hui on annonce l'assassinat d'un brigadier de police père de huit enfants, ce qui impressionne mal l'opinion et à juste titre. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1511

<sup>158</sup> François BOULET, in *L'état d'esprit en Haute-Loire*, op. cit., p. 268, met bien en lumière cette évolution fin 1943 et début 1944 : « Aussi les arrestations des forces de l'ordre françaises, sans être soutenues, sont beaucoup moins critiquées qu'en 1943. Le maquis est beaucoup plus craint et moins soutenu que le jeune réfractaire au STO, réfugié. L'aide complaisante et instinctive de l'été 1943 est moins sûre au printemps 1944. »

l'inquiétude devant les départs en Allemagne, interrompus, se substitue celle éprouvée face aux attentats, aux repréailles et à la possibilité d'une guerre civile<sup>159</sup>.

Tout indique cependant que la population distingue encore très majoritairement le bon grain de l'ivraie, et conserve son appui aux réfractaires, voire aux maquisards. En novembre 1943, selon les rapports, pour conserver sa bonne image des réfractaires au STO, elle « tend à mettre au compte d'éléments étrangers à ce mouvement les actes de terrorisme qu'elle réproouve<sup>160</sup>. » En décembre,

si la population s'est émue des attentats dirigés contre des personnalités politiques, si elle condamne les vulgaires délit de droit commun inspirés par des motifs crapuleux ou des vengeances personnelles, elle a tendance à absoudre l'activité des jeunes réfractaires et n'hésite même pas parfois à leur prêter assistance. Quant aux attaques dirigées contre les trafiquants du marché noir et certains propriétaires ruraux trop rapidement enrichis, elles bénéficient le plus souvent d'une approbation tacite dans les milieux des centres urbains<sup>161</sup>.

Dans les Deux-Sèvres, confirme le préfet en janvier 1944, « en même temps qu'on admet le "camouflage" des requis, on les sépare des auteurs de crimes et on réclame contre ces derniers une répression active<sup>162</sup>. » L'amalgame ne prend donc pas : même au pire moment de l'hiver, la population dissocie réfractaires et maquisards d'avec banditisme et terrorisme. Encore la perception de la population reste-t-elle ambivalente. On approuve toujours les réfractaires, on est prêt à les aider, mais pas à risquer sa liberté ou sa vie pour la leur. La préfecture de police de Paris constate en février que l'opinion parle des réfractaires comme de « patriotes », mais en mars, la rumeur de l'envoi en Allemagne d'ouvriers destinés à les remplacer suscite « de sévères critiques » à leur égard : les ouvriers déplorent que les défaillants n'aient pas été mis en demeure de rejoindre leur lieu de travail<sup>163</sup>. Il y a bien sûr des signes formels de solidarité : si la crainte d'aller travailler chez l'ennemi est en sommeil, les cahiers de doléances lors des grèves de l'hiver 1943-1944 ne cessent jamais par exemple

---

<sup>159</sup> Certains particuliers, maires ou fonctionnaires proches de la Résistance en viennent à regretter d'avoir aidé à camoufler les réfractaires au STO, maintenant que ceux-ci, loin d'attendre paisiblement la fin de la guerre camouflés à la campagne, constituent des maquis de combat risquant de s'en prendre à d'autres Français ou d'attirer la foudre sur les civils des villages voisins. Un aveu de ces états d'âmes est fourni par les mémoires du sous-préfet de Saint-Flour, Valentin Palmade. Ce dernier affirme avoir, dès sa nomination le 20 mars 1943, aidé la Résistance et les jeunes gens fuyant le STO. Il retrace les « sérieux problèmes de conscience », la « sorte de panique doublée d'un affreux remords », qui le prennent lorsque les réfractaires au STO qu'il a laissé venir dans l'arrondissement ou aidé à cacher commencent à passer à l'action violente contre des collaborateurs, puis à former de grands maquis qui attirent les repréailles allemandes sur les villages. PALMADE Valentin, *Sous-préfet à Saint-Flour pendant l'Occupation allemande*, Clermont-Ferrand, Volcans, 1974, p. 15 sq

<sup>160</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, décembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>161</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, décembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>162</sup> Note sur l'état de l'opinion publique, janvier 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>163</sup> Rapports de la préfecture de police des 7 février et 7 mars 1944, cités par JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 126

de faire formellement mention de la fin du STO et du retour des requis d'Allemagne parmi les revendications<sup>164</sup>. Mais au fond, le repli sur soi et le souci de préservation individuelle restent aussi forts qu'avant. L'année 1944 apportera-t-elle de quoi ressouder les Français ?

### **III - Automne 1943 : la réquisition des Italiens de France, une consolation pour Sauckel, voire pour l'opinion publique ?**

Au moment où il doit renoncer de mauvais gré à prélever plus de Français pour l'année 1943, Fritz Sauckel a la consolation de pouvoir mettre la main sur la main-d'œuvre italienne présente en France, en sanction de la capitulation de l'ancien allié du Reich le 8 septembre 1943. Le régime de Vichy ne se fait pas prier pour l'aider à prélever ces ressortissants d'un Etat qui a occupé une partie du territoire national. L'opinion publique ne semble pas davantage faire preuve de compassion, goûtant au contraire comme une juste revanche que les Italiens de France soient astreint au travail obligatoire à leur tour. En fait, le traitement réservé après septembre 1943 aux ressortissants transalpins, et la perception de leur sort par l'Etat français et par l'opinion, ne se comprennent pas sans un retour sur la situation antérieure, depuis le moment où l'Italie fasciste dispose d'une zone d'occupation à celui où sa chute permet l'exploitation de ses ressortissants de France par l'ex-allié allemand.

#### **1) *L'occupant fasciste, les Italiens de France et les politiques de main-d'œuvre avant septembre 1943***

Dans la société française des années 1930, souligne Richard Vinen, les débats sur l'Italie sont bien plus vifs et plus clivant que ceux sur l'Allemagne : Pierre Laval est l'un des plus illustres représentant d'un véritable « parti italien » souhaitant à tout prix le maintien de l'alliance avec la « sœur latine<sup>165</sup>. » Paradoxalement, au moment où la défaite de 1940 amène ce parti italien au pouvoir, l'Italie est totalement discréditée dans l'opinion. En 1938, les revendications tonitruantes de Mussolini sur Nice, la Corse et la Tunisie l'ont heurtée. Le 10 juin 1940, le « coup de poignard dans le dos » l'écœure et consomme la rupture. Et le piètre belligérant italien est unanimement méprisé, jusqu'au sein du régime de Vichy voire des partis collaborationnistes. Les Italiens de France, dont beaucoup sont pourtant des antifascistes exilés, risquent de faire les frais de ce regard négatif. Les événements favorisent la résurgence d'une italophobie populaire qui a de solides racines depuis la fin du XIXe

---

<sup>164</sup> AN F 22 2030

<sup>165</sup> VINEN Richard, *The Unfree French. Life under the Occupation*, 2006, Penguin, 2007, p. 82

siècle. Celle-ci s'est nourrie des conflits diplomatiques, des émeutes sanglantes d'Aigues-Mortes en 1893, du meurtre du président Carnot à Lyon par un anarchiste italien en 1894, et de toute une gamme de préjugés vivaces à l'encontre des immigrés italiens.

Contrairement à ce que l'opinion pourrait croire, les Italiens ne sont pas absolument épargnés par la coercition, ni par les débuts de la Relève forcée. Bien que Laval lui signale que Mussolini risque d'être fâché de voir les Italiens « [mis] à la porte des usines françaises », René Belin passe outre, avec l'appui du Maréchal, et les dispositions xénophobes d'août 1940 s'appliquent aussi à la main-d'œuvre italienne, sans réaction du Duce<sup>166</sup>. La participation d'Italiens à la Relève de l'été 1942 ne leur vaut aucun regain de grâce dans l'opinion puisque les Allemands excluent que des ressortissants de l'Axe puisse contribuer à la libération de prisonniers, et ne les comptent pas dans les statistiques<sup>167</sup>. A peine la loi du 4 septembre 1942 promulguée, les autorités vichystes invitent les dirigeants d'entreprise à désigner les partants parmi les étrangers de préférence : « naturellement, la masse des “étrangers” est là encore constituée dans son immense majorité, pour ne pas dire dans sa totalité, d'Italiens », se plaint début octobre un rapport reçu depuis Chambéry par le ministère italien des Affaires étrangères. D'autres rapports diplomatiques en provenance de Francfort, Berlin, Cannes, Nice ou Grenoble confirment l'exil forcé de nombreux travailleurs italiens. Rome proteste et obtient dans l'hiver une interdiction officielle de les recruter pour la Relève. Celle-ci est signifiée aux Français par le MBF, et confirmée par circulaire le 6 février 1943<sup>168</sup>. Mais elle n'est pas toujours appliquée : le consulat de Cannes affirme au même moment que sur 800 ouvriers envoyés dans le Reich dans la semaine précédente, le quart sont des Italiens<sup>169</sup>.

La Relève n'intéresse pas les rapports franco-italiens, faute de prisonniers français en Italie. Menton, vidée d'une bonne part de ses habitants, est annexée de facto et italianisée de force. Lorsque les Allemands remplacent les Italiens en septembre 1943, le STO tourne déjà très au ralenti, et la suspension des départs se profile. Aucun départ pour le Reich ne sera jamais enregistré de la ville des Citrons. Les occupants ouvrent par contre un OPA, requièrent les civils à tour de rôle pour assumer les Gardes des Voies et Communications, et mettent de nombreux travailleurs à la corvée pour leur faire miner les plages, construire des blockhaus ou démolir la jetée<sup>170</sup>. Malgré l'absence de réquisitions pour l'Allemagne, quelques PPF

---

<sup>166</sup> BELIN René, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, Albatros, 1978, p. 157

<sup>167</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 238

<sup>168</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 389

<sup>169</sup> *Ibidem*

<sup>170</sup> PANICACCI Jean-Louis et MOLINARI Pascal, *Menton dans la tourmente*, Annales de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, Nice, 1984, p.78

constituent un Groupe d'Action pour la Justice Social local, qui fuit sans gloire en Italie après le débarquement du 15 août 1944<sup>171</sup>.

Après le 11 novembre 1942, les Italiens occupent neuf départements dont la Corse. L'italophobie latente explose sans retenue, et personne n'a pas peur de l'exprimer à voix haute, ni de la crier dans sa correspondance<sup>172</sup>. C'est aussi qu'au rebours des idées reçues rétrospectives raillant un « fascisme d'opérette », l'occupation italienne n'est pas si tendre<sup>173</sup>. Mussolini ordonne de piller et d'emmener en Italie les toutes les ressources possibles. L'OVRA traque, interne, torture, fait comparaître devant les tribunaux militaires ou déporte en Italie les résistants à l'aide de délateurs souvent recrutés parmi les immigrés italiens profascistes. Près de 500 personnes sont ainsi arrêtées dans le Var<sup>174</sup>. De vieux réfugiés antifascistes persécutés en viennent à souscrire un engagement « volontaire » pour le Reich pour se mettre à l'abri de leurs compatriotes<sup>175</sup>. En conséquence, le recensement pour le STO est marqué en zone italienne par les mêmes colères et les mêmes incidents qu'ailleurs, avec la particularité que les jeunes n'hésitent pas à brocarder les soldats de l'armée d'occupation, moins vindicatifs et moins redoutés que les soldats allemands, ou à s'en prendre physiquement aux Italiens réputés fascistes, comme à la Tour-du-Pin (Isère) le 3 mars 1943<sup>176</sup>. En mai-juin, « quoique les Italiens aient à plusieurs reprises déclaré que la Relève ne les intéressait pas, ils ont prêté main-forte aux Français pour les libérables des Chantiers de Jeunesse qui partent pour l'Allemagne. Des incidents ont eu lieu, notamment à Pont de Claix<sup>177</sup>. » A Grenoble, des jeunes requis des Chantiers « cassent la figure à deux officiers italiens, lesquels se font copieusement houspiller par les Allemands<sup>178</sup>. »

Cependant, l'occupant italien ne développe aucun programme de travail forcé à grande échelle. En a-t-il vraiment besoin, dans son pays à forte natalité, à main-d'œuvre surabondante et à économie de guerre fragile ? Par ailleurs, sans les empêcher, il voit d'un

---

<sup>171</sup> *Ibidem*

<sup>172</sup> En Savoie, selon un rapport du contrôle postal au 1<sup>er</sup> janvier 1943, on trouve les Italiens « odieux, sales, vantards, braillards et voleurs. » Ils semblent plus méprisés et rejetés dans les régions alpines que dans le Var ou le Vaucluse, où les relations sont plus cordiales et les soldats peut-être réellement plus corrects. BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944, op. cit.*, p. 375

<sup>173</sup> Sur celle-ci, voir la somme de Jean-Louis PANICACCI, *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943*, Presses Universitaires de Rennes, 2010

<sup>174</sup> GUILLON Jean-Marie, *Le Var, la Guerre, la Résistance*, Toulon, Hémisud, 1994, p. 18

<sup>175</sup> ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins, op. cit.*, p. 109

<sup>176</sup> AN 2 AG 81. Dans cette ville, les désignés défilent ainsi gaiement derrière un tambour et une banderole: « Vive De Gaulle le libérateur ! Vive l'Armée rouge ! » Ils brisent les vitres d'un Italien réputé fasciste, mettent à sac son immeuble, et 40 hommes de troupes doivent venir le lendemain pendant que l'intéressé est placé sous la protection de la police mussolinienne.

<sup>177</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>178</sup> AN F 1a 3777

mauvais œil les départs pour l'Allemagne. Ceux-ci ne lui apportent aucun profit, perturbent l'exploitation économique de sa zone, et gênent les usines à son service ou les travaux qu'il veut faire réaliser sur place. Il est vrai ces derniers fixent fort peu de main-d'œuvre, souligne en 1949 le rapport de l'inspecteur du travail résistant Jean Isméolari: « les travaux exécutés par l'occupant italien étaient nuls, et il était malaisé d'empêcher les départs<sup>179</sup>. » Néanmoins, à Toulon, l'amiral Vittorio Tur fait annuler *in extremis* un convoi de 1 500 travailleurs qui devait partir le 10 mars 1943. Il agrandit aussi délibérément le périmètre du camp retranché, dans lequel les réquisitions ne peuvent avoir lieu. 1 720 des 2 000 requis toulonnais restent ainsi en France, et l'amiral Tur y gagne une popularité exceptionnelle pour un occupant<sup>180</sup>. Cependant, les Allemands ne bronchent pas à son initiative, d'autant qu'ils admettent que l'arsenal de Toulon a besoin de main-d'œuvre. Et dans le reste de la zone italienne, si la collaboration italienne au STO est souvent minimale, nul incident réel ne survient entre les deux partenaires de l'Axe à propos de la main-d'œuvre<sup>181</sup>.

En Corse, le refus du travail chez l'occupant italien est tout aussi fort que celui du travail en Allemagne. La population retrouve ses accents ancestraux de rejet des « Lucquois », surnom péjoratif donné aux Italiens. « Nous, jeunes Corses, nous ne voulons en aucune façon aider les Boches et ainsi les Lucchois », expose un tract résistant aux abords du 1<sup>er</sup> mai 1943, « car il y va de notre liberté, de notre vie, de notre petite patrie<sup>182</sup>. » Des slogans « A la mer les Lucquois » fleurissent, même si l'Allemand n'est pas oublié, dans ce département qui a donné en 1914-1918 le plus de soldats tués et en 1940 de nombreux PG : « L'Allemagne a eu nos grands-pères, nos pères, elle veut nous avoir, elle ne nous aura pas<sup>183</sup>. » L'hostilité de la population au STO est immédiate, la campagne de la Résistance efficace, les désertions au maquis nombreuses, la société locale d'une parfaite solidarité avec les réfractaires. L'insularité sert le refus : elle complique la logistique des départs, et la préfecture hésite à faire partir les jeunes sur des navires qui risquent d'être torpillés. Fin juin 1943, seuls les

---

<sup>179</sup> AN 72 AJ 255

<sup>180</sup> DIMEGLIO Annie, *Le STO dans le département du Var, mémoire de maîtrise*, Université de Nice, 1972, résumé par P. Mermet in *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 217, août-octobre 1975, p. 41-42. Voir aussi Jean-Louis PANICACCI, *L'Occupation italienne, op. cit.*, p. 180-181. L'amiral Tur, frère d'un résistant français arrêté, a par son intermédiaire des contacts avec les gaullistes et plaide pour un bon traitement des populations. Après une mutation-sanction prononcée par le Duce, il rejoint le camp allié lors de la chute du fascisme.

<sup>181</sup> *Ibidem*

<sup>182</sup> IHTP ARC 075, enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département de la Corse, travail mené par Hélène Chaubin en 1971

<sup>183</sup> *Ibidem*



insulaire requis sur le continent pendant leur stage aux Chantiers de la Jeunesse sont partis pour le Reich<sup>184</sup>.

En mai puis juillet, après négociation avec le préfet, le commandement militaire italien pose au protecteur de la jeunesse locale et garantit aux jeunes Corses qu'ils ne seront employés qu'à des travaux sur leur île. Cela ne fait pas pour autant sortir les réfractaires du bois. En outre, le 19 juillet, 71 jeunes requis sur 550 convoqués sont bel et bien envoyés travailler depuis Bastia à Bocognano en Italie<sup>185</sup>. A cette exception près, aucun requis des trois classes d'âge du STO n'est parti de l'île de Beauté lorsque celle-ci s'insurge le 9 septembre 1943 à l'annonce de la capitulation italienne, puis est précocement libérée en octobre. La Corse est le seul département métropolitain à n'avoir fait partir depuis son territoire ni un Juif ni un travailleur forcé à destination de l'Allemagne nazie.

Peu zélés pour exiler la main-d'œuvre, les Italiens sont par contre sans états d'âmes lorsqu'il faut faire la chasse aux réfractaires au STO, et à ceux qui les aident. L'OVRA traque sans ménagement les uns et les autres. La Résistance signale « de source sûre », à une date indéterminée, que « les Italiens dans les régions qu'ils occupent prélèveraient pour l'Italie de la main-d'œuvre française et des otages. Dans ce but, la Gestapo a mis l'OVRA au courant de ses méthodes, au cours d'une réunion de Chambéry<sup>186</sup>. » Avant même la Wehrmacht, ce sont les militaires italiens qui lancent en France les premières opérations armées contre les maquis de réfractaires. Début juin, des opérations d'envergure sont lancées en Chartreuse pour capturer les jeunes rebelles au travail obligatoire<sup>187</sup>. Le 13, le jeune Seguin, tué par les Italiens, est enterré devant 3 000 personnes à la Verpillière, alors que la commune ne compte que 1 800 habitants<sup>188</sup>.

Au début de l'été, des dizaines de jeunes réfractaires au STO et maquisards sont arrêtés à travers les Alpes ou le massif des Maures par les Italiens, parfois aidés des gendarmes. Des chalets sont incendiés, des forêts ratissées, du sang versé. Des maquisards sont torturés. Le débarquement allié en Sicile le 10 juillet 1943, la chute de Mussolini désavoué par ses propres fidèles le 25 juillet, son remplacement par le maréchal monarchiste Badoglio n'ont aucun impact sur la répression. Celle-ci continue, et même elle se durcit, jusqu'à la capitulation italienne du 8 septembre 1943. Au total, avant le 25 juillet 1943, les troupes italiennes ont tué trois maquisards, en ont blessé 15 autres, et ont arrêté 80 réfractaires

---

<sup>184</sup> *Ibidem*

<sup>185</sup> PANICACCI Jean-Louis, *L'Occupation italienne, op. cit.*, p. 182

<sup>186</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>187</sup> AN 3 AG 2 364, information en date du 8 juin 1943

<sup>188</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944, op. cit.*, p. 414

au STO ; elles n'ont perdu qu'un soldat tué et plusieurs blessés. Le 21 juillet, le tribunal militaire de la IV<sup>e</sup> Armée envoie 24 maquisards du Lubéron et du Vercors purger en Italie des peines de prison certes toutes inférieures à huit ans<sup>189</sup>. Pendant les 45 jours entre la chute du Duce et la capitulation italienne, les maquisards, dont une part inconnue est réfractaire au STO, perdent 16 tués dont un mort sous la torture, 10 blessés et 56 prisonniers<sup>190</sup>.

## **2) Après le 9 septembre 1943 : une mainmise allemande brusque, inégale et appréciée sur les travailleurs italiens de France**

Au cours des heures désastreuses du 9 septembre, l'ancien allié germanique met la main sur les deux tiers de la péninsule italienne. La Wehrmacht s'empare aussi des neuf départements sous autorité italienne, et interne par milliers les soldats débandés d'une armée en décomposition. Les soldats italiens capturés dans la région de Grenoble sont soumis à un vote : 3 000 refusent d'opter pour le fascisme républicain de Salò, et sont aussitôt envoyés au travail forcé en Allemagne. D'autres restent en France, transférés à l'Organisation Todt pour servir comme « travailleurs libres. » Les 26-27 septembre, deux trains débarquent quelque 3 000 prisonniers italiens au camp Joffre de Rivesaltes : « ils étaient fermés dans des wagons à bestiaux, on ne les voyait que par les lucarnes qui laissaient apercevoir leur tête. » Au camp de Sainte-Marthe à Marseille s'entassaient 5000 prisonniers italiens envoyés à l'OT : « Ils sont très maltraités », résume une source résistante le 1<sup>er</sup> octobre<sup>191</sup>. Et l'Allemagne n'a même pas encore reçu la déclaration de guerre de Badoglio, qui n'est effective que le 13 octobre. En tout, 10 000 Internés Militaires Italiens (IMI) auraient été conduits de France dans les usines du Reich, et 5 000 à l'OT<sup>192</sup>. Nul ne sait combien d'entre eux figurent parmi les 50 000 des 650 000 IMI à décéder en territoire allemand, victimes des maltraitances et des discriminations systématiques de la part de leurs anciens alliés allemands peu disposés à pardonner leur « trahison<sup>193</sup>. »

Vichy ne reconnaît ni la République Sociale Italienne de Mussolini ni le gouvernement Badoglio. La commission d'Armistice italienne est dissoute, les consulats italiens en France

---

<sup>189</sup> PANICACCI Jean-Louis, *L'Occupation italienne, op. cit.*, p. 217 et p. 224

<sup>190</sup> PANICACCI Jean-Louis, *L'Occupation italienne, op. cit.*, p. 264-270

<sup>191</sup> AN F 1a 3777

<sup>192</sup> DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall und Südwall. Les défenses allemandes sur le littoral français (1941-1944)*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Caen, 1987, t. I, p. 95

<sup>193</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, Flammarion, 2009, t. III, p. 556. Leur taux de mortalité est de 7.7 %, soit cinq fois celui des prisonniers britanniques et le pire taux après celui des prisonniers soviétiques.

fermés et leur personnel interné à Vittel<sup>194</sup>. La main-d'œuvre italienne en France se retrouve sans protection. Il s'agit de 515 500 personnes, dont 168 124 en zone nord et 347 376 en zone sud, le premier groupe professionnel étant représenté par les 79 897 travailleurs agricoles – plus précisément 43 281 travailleurs agricoles en zone sud, 6 136 en zone nord, 30 480 fermiers et métayers sur les deux zones<sup>195</sup>.

La mainmise sur les étrangers, notamment italiens, est une des compensations essentielles pour le semi-échec de la troisième action Sauckel puis pour l'échec de la quatrième. Pour les seuls Italiens il n'y a pas de suspension des départs en Allemagne d'octobre à décembre 1943. Au contraire, c'est maintenant que l'ensemble de leur communauté fait connaissance avec ceux-ci. Le 28 octobre à une heure du matin, le train pour le Reich emmène ainsi de la gare Saint-Charles de Marseille un seul STO français, mais 60 Italiens<sup>196</sup>. Les autorités militaires allemandes parisiennes et locales, les responsables de l'Organisation Todt, la Wehrmacht sont également chacune avides de travailleurs italiens. L'autorité militaire de Calais somme par exemple le 11 octobre l'Office du Travail de Nice de mettre en route immédiatement 2 000 civils italiens pour ses fortifications<sup>197</sup>. Vichy enfin est trop heureux de se servir des ressortissants de l'ex-ennemi pour alléger les charges qui pèsent sur le pays et satisfaire l'opinion à moindre frais. Du 5 au 7 octobre, Laval est à Paris, et se flatte à son retour d'avoir réussi à « convaincre » les Allemands d'utiliser les Italiens<sup>198</sup> – comme si ceux-ci avaient besoin de lui pour en avoir l'idée. La Résistance marseillaise informe Alger des accords survenus : tous les Italiens mariés affectés à l'organisation Todt, tous les Italiens célibataires « déportés » en Allemagne<sup>199</sup>. Une réunion allemande le 8 décembre à Berlin évoque une autre répartition décidée avec les Français : deux tiers des Italiens envoyés en Allemagne, un tiers sur place chez Todt ou dans les « S »<sup>200</sup>. Quoiqu'il en soit, le 16 octobre, une ordonnance gouvernementale, prise de concert avec les Allemands, ordonne le recensement en mairie de tous les Italiens de France âgés de 16 à 50 ans (pour les

---

<sup>194</sup> Voir là-dessus Jean-Baptiste DUROSELLE, *L'abîme, 1939-1944*, 1982, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986, p. 446 sq.

<sup>195</sup> AN F 60 1454. Voir aussi MANTELLI Brunello, « Les immigrés italiens en France entre Rome, Berlin et Vichy », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 391

<sup>196</sup> AN F 22 2022

<sup>197</sup> AN F 22 2022

<sup>198</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice. Journal d'un témoin*, André Bonne, 1947, t. II, p. 263, entrée du 7 octobre 1943

<sup>199</sup> AN F 22 2022, 6 octobre 1943

<sup>200</sup> MANTELLI Brunello, « Les immigrés italiens en France entre Rome, Berlin et Vichy », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 390

hommes) et de 18 à 40 ans (pour les femmes). Les listes dressées sont remises aux Allemands, et la police française recherche les Italiens qui ne se rendent pas aux convocations<sup>201</sup>.

Depuis 1939, les Italiens n'ont été ni mobilisés ni requis. Qu'ils subissent à leur tour le lot commun ne saurait déplaire. De surcroît, ils cristallisent le ressentiment contre l'ex-occupant italien, et qu'aux dires des témoignages (préjugés ou réalités ?), trop d'Italiens se seraient montrés arrogants et dominateurs pendant les quelques mois de présence de l'armée mussolinienne. Il n'y a même pas de charité chrétienne à espérer pour les séminaristes italiens, tels ceux d'Auch, à qui un Allemand vient annoncer leur départ le 14 novembre : « les séminaristes français sont satisfaits du départ de leurs camarades italiens », lesquels, il est vrai, « n'ont pas montré trop hautement leur mécontentement. Ils semblent se soumettre assez facilement aux décisions prises à leur égard<sup>202</sup>. » Dans les Hautes-Alpes, occupée encore quelques semaines plus tôt par le voisin latin, l'opinion se montre contente du recensement des Italiens. De février à juin 1944, le peignage des entreprises n'y touche que 26 Français : le reste des « peignés » et des désignés pour l'Allemagne comprend surtout des Italiens – aussi quelques Espagnols –, soit quatre étrangers désignés pour un Français<sup>203</sup>. De même, sur les 563 travailleurs obtenus par l'Organisation Todt dans ce département, on compte 117 requis français, mais 446 étrangers (79.2 %)<sup>204</sup>. L'opinion du Gers approuve pareillement le départ des Italiens, y compris âgés. Sur environ 14 000 présents dans le département, 1 517 sont requis pour le Mur de l'Atlantique ou l'Allemagne (soit 8.8 %)<sup>205</sup>. Etant donné que 95 % de ces Italiens étaient employés dans l'agriculture<sup>206</sup>, l'adaptation à leurs nouveaux métiers forcés, dans les usines ou sur les chantiers, n'est sûrement pas facile. Bien entendu, les rafles du printemps 1944, loin d'épargner les ressortissants théoriques de la République Sociale Italienne, font d'eux une cible de choix<sup>207</sup>.

Combien y a-t-il de victimes italiennes au total ? Bruno Mantelli n'a pu répondre à cette question lors du colloque de Caen en 2001, et nous n'avons pas plus trouvé de document

---

<sup>201</sup> AN F 60 1454

<sup>202</sup> AN F 1a 3777. Par respect des dispositions des accords du Latran de 1929 entre Mussolini et Pie XI, les aînés, étudiant la théologie, restent en France jusqu'à nouvel ordre, les plus jeunes qui étudient la philosophie ou sont encore au petit séminaire partent en Allemagne.

<sup>203</sup> BERAUD H., « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 231, 1978

<sup>204</sup> *Ibidem*

<sup>205</sup> PERE Pierre, « Les réquisitions de main-d'œuvre dans le département du Gers », *Bulletin du comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 237, août-octobre 1979, p. 39-41

<sup>206</sup> *Ibidem*

<sup>207</sup> Des rafles de Meurthe-et-Moselle qui envoient 1108 victimes en Allemagne, Didier Boutroux note qu'« elles concernent principalement des ouvriers italiens. » BOUTROUX Didier, « Le STO en Meurthe-et-Moselle, 1941-1944 », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 232, 1978, p. 29

donnant un chiffre précis, si ce n'est une précision de Weinmann, le 1<sup>er</sup> décembre 1943, selon laquelle 6 000 agriculteurs italiens ont déjà été fournis à l'Organisation Todt<sup>208</sup>. En tout cas, le tribut payé est proportionnellement moindre que pour les réfugiés espagnols, mais plus lourd que pour les Français : en Ariège, un Italien mâle sur 13 a été requis pour la France ou l'Allemagne, contre un Espagnols sur quatre mais un Français sur 51<sup>209</sup>.

Les Italiens ne sont cependant pas tous envoyés en Allemagne, à l'heure où Speer et Bichelonne tentent de développer la production en France. Même en ce qui concerne les envois à l'Organisation Todt, les exemptions restent nombreuses, encore qu'elles varient d'une région à l'autre, et que certaines régions n'en connaissent aucune. Les Allemands exemptent à leur guise les Italiens qu'ils veulent, en général les mineurs et les employés des entreprises à leur service. Tandis que 150 Italiens requis en zone sud sont amenés à Clermont-Ferrand pour travailler à l'arsenal de Gravanches et à l'aérodrome d'Aulnat<sup>210</sup>, les Italiens travaillant dans les mines et les entreprises « S » du Puy-de-Dôme sont exemptés de tout changement d'emploi<sup>211</sup>. Les mineurs et les travailleurs des centrales électriques sont exemptés dans la région de Montpellier, avec l'assentiment allemand, mais la région doit quand même fournir un contingent de 700 Italiens<sup>212</sup>. Les Allemands décident aussi que fermiers et métayers du Limousin peuvent rester chez eux ainsi que ceux qui ont des attaches françaises ou des parents prisonniers<sup>213</sup>. L'exemption des mineurs et des agriculteurs se retrouve dans la région de Lyon<sup>214</sup>. A Marseille, les Français obtiennent que les Italiens ayant combattu sous le drapeau français ou ayant des attaches françaises ne soient corvéables qu'en dernier recours, et les Allemands exemptent aussi *de facto* les mineurs ou les travailleurs d'usines à leur service<sup>215</sup>. Dans la région de Toulouse, ils laissent tranquilles les artisans, les commerçants et beaucoup de cultivateurs<sup>216</sup>. Encore en avril 1944, l'inspecteur du travail de Nantes se voit empêcher par les autorités allemandes locales de muter les Italiens en France ou en Allemagne : ce sont d'anciens alliés, et les jeunes Français ont meilleur rendement<sup>217</sup>. Plus généralement, pour éviter de désorganiser la production agricole, les travailleurs italiens

---

<sup>208</sup> AN F 60 1454. Voir aussi lettre de Max Bonnafous, ministre de l'Agriculture, à Pierre Laval, 13 décembre 1943, AN F 60 1451

<sup>209</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 193

<sup>210</sup> AN F 22 2022, information datée du 16 décembre 1943

<sup>211</sup> MANTELLI Brunello, « Les immigrés italiens en France entre Rome, Berlin et Vichy », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 391

<sup>212</sup> AN F 60 1454

<sup>213</sup> AN F 60 1454

<sup>214</sup> AN 72 AJ 12

<sup>215</sup> AN F 60 1454

<sup>216</sup> AN F 60 1454

<sup>217</sup> AN 72 AJ 1929, compte-rendu de la conférence du 13 avril 1944 au *Majestic*, rapporté par Bichelonne.

de la terre sont laissés tranquilles la plupart du temps : or les agriculteurs sont de loin le premier groupe professionnel au sein des immigrés de la péninsule<sup>218</sup>. L'accord franco-allemand du 1<sup>er</sup> février 1944 exemptant les agriculteurs jusqu'au 31 juillet s'applique à eux aussi. Ainsi le sort de la communauté italienne est-il finalement assez variable, et moins dramatique que ce qu'il aurait pu être. La majorité semble avoir pu rester sur place.

Aucun document ne fait état d'incidents aux départs des trains d'Italiens. La résignation, la passivité semblent les attitudes dominantes des partants, au point d'étonner les Allemands. Le premier convoi d'Italiens toulousains parti pour Calais le 23 octobre ne rassemble que 179 des 500 convoqués, mais le délégué allemand de Todt trouve le chiffre satisfaisant, et leur calme est tel qu'il fait ôter les barrages d'agents habituels dans la rue et laisse les familles venir sur le quai : « l'attitude des Italiens, en gare de Saint-Cyprien, a été correcte. Tous paraissent résignés à leur sort, certains reconnaissant que c'était bien leur tour de partir, et qu'au surplus, c'était la guerre. » Les seuls qui exhalent leur mauvaise humeur le font en termes classiques : « seuls les ouvriers partent, les riches restent », ou encore notent que les titulaires de la carte du Parti National Fascistes sont sursitaires ou exemptés. A part quelques pleurs et scènes pénibles entre époux à la séparation, quelques chants et cris en Italiens lancés par des isolés, la plupart des partants passés devant la commission allemande « faisaient montre de platitude<sup>219</sup>. »

Cette résignation de ceux qui obéissent peut largement s'expliquer par l'isolement social des Italiens de France. Le rapport suivant, qui décrit l'un des premiers départs, celui de 331 Italiens de Lyon le 12 octobre, vaut toutes les analyses :

Quelques-uns, une cinquantaine, des fascistes, étaient exubérants, mais la grosse majorité était empreinte de la plus morne tristesse. Certains faisaient ressortir les difficultés que présentaient pour eux leur situation en France, et l'impossibilité à se cacher, en raison de leur qualité d'Italiens, de la réprobation presque unanime de la population française, et des menaces des autorités allemandes. La plupart partaient avec gros cœur, ne comprenant pas l'acrimonie de la population française à leur égard, il faut cependant relever que la population n'a pas oublié les événements de 1940 et n'ignore pas que certains Italiens n'ont pas cru devoir opter pour l'un ou l'autre pays à leur majorité pour éviter d'accomplir leur service militaire, soit en France soit en Italie.

---

<sup>218</sup> AN F 60 1454. Le ministre de l'Agriculture Max Bonnafous redoute la désorganisation irrémédiable de la production agricole qui s'ensuivrait en cas de départ des Italiens notamment du Var, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône ou du Lot-et-Garonne. Le secrétaire général du gouvernement Guérard a beau lui répondre le 9 novembre 1943 que le départ des ruraux italiens a « permis d'alléger dans une large mesure les charges imposées à la France par les autorités d'occupation en matière de main-d'œuvre », c'est la position de Bonnafous qui l'emporte finalement.

<sup>219</sup> AN 3 AG 2 364. Au même moment, à Marseille, 189 Italiens devant partir se présentent librement au centre d'hébergement de la rue Honorat pour 57 amenés par les polices allemande ou française.

Enfin, les Français se montrent dans le fond assez sensibles à ces mesures qui obligent certains étrangers à aller faire leur travail en Allemagne, alors que jusqu'à ce jour, les seuls Français y étaient contraints [ce qui est faux]. Il semble là qu'il y ait une satisfaction d'amour-propre<sup>220</sup>. »

Dans cette guerre à la fois de nations et d'idéologies, si l'ennemi idéologique, le fascisme, est vaincu, la rancœur collective envers l'ennemi national ressurgit.

Le même rapport précise toutefois que 500 autres requis italiens attendus au départ de ce train ne se sont pas présentés : les Allemands, très remontés contre l'ex-allié traître, parlent de prendre des mesures draconiennes<sup>221</sup>. Et ce nombre élevé d'absents n'est pas un cas isolé. Des Italiens se gardent bien de se laisser recenser<sup>222</sup>, oppose leur force d'inertie, refusent de coopérer même si cela ne fait que retarder leur départ. Ainsi, très peu d'Italiens de la capitale auvergnate répondent mi-octobre aux convocations suivant la visite médicale : selon une source du BCRA, c'est à leur domicile qu'il a fallu aller les chercher, « et c'est au nombre de 900 qu'ils furent déportés de Clermont<sup>223</sup>. » A Millau le 18 octobre, seuls 27 Italiens viennent à la gare sur 175 convoqués, les autres fuient<sup>224</sup>. A Lyon ne se présentent que 350 convoqués sur 850, dont seulement 150 reconnus aptes<sup>225</sup>. Certains ont recours aux mêmes méthodes de refusance que les Français, comme jouer de la vénalité des services allemands<sup>226</sup>, retourner à la terre<sup>227</sup> ou s'engager dans les mines<sup>228</sup>.

Il existe enfin des appels spécifiques au réfractariat, des passages à la Résistance organisée. Tous les Français ne rejettent pas les Italiens. Certains leur offrent un asile, une cachette, une place au maquis<sup>229</sup>. Des tracts spécifiques en italien invitent à rejoindre le

---

<sup>220</sup> AN 3 AG 2 364. Rapport d'un dénommé Monbrasillac.

<sup>221</sup> *Ibidem*

<sup>222</sup> AN F60 1454, rapport du préfet de Nancy, 9 novembre 1943 : 6 058 hommes et 1 421 femmes, soit 7 499 Italiens, ont été recensés au 28 octobre, mais aussi 695 hommes et 258 femmes soit 953 personnes ont failli au recensement, soit environ 950 défections pour 7500 obéissances. Voir aussi HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 337

<sup>223</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>224</sup> AN F 1a 3777

<sup>225</sup> AN F 60 1454

<sup>226</sup> Seule la corruption notoire du préposé allemand à la réquisition expliquerait qu'à peine 26 des 450 Italiens recensés à Châlon-sur-Saône (5.77 %) aient été dirigés sur les chantiers Todt de Calais. AN F 1a 3777

<sup>227</sup> AN F 1a 3776, information datée du 15 novembre 1943 : dans le Midi toulousain, le bruit courant que les ouvriers agricoles seront exemptés, beaucoup d'Italiens partent à la campagne dès avant les premières réquisitions officielles.

<sup>228</sup> AN 72 AJ 10. Nombre d'ouvriers agricoles italiens nés de 1920 à 1922 trouvent refuge sous la terre, en particulier dans les mines de lignite des Bouches-du-Rhône. Une circulaire du 24 janvier 1944 ordonne de les laisser tranquilles, pourvu qu'ils aient leur carte de mineur de fond et aident à augmenter la production.

<sup>229</sup> Au moment de la désintégration de l'armée italienne le 9 septembre, « un nombre considérable de soldats italiens » trouve asile dans les maquis du Var auprès des réfractaires qu'ils auraient pu être chargés d'attaquer la veille encore. Parallèlement, des maquis de civils italiens antifascistes se créent, comme le maquis des Lacs près de Montpellier. Ce qui leur a évité le triste sort des IMI. KEDWARD Harry Roderick, *A la recherche du maquis*, p. 125-126.

réfractariat au STO et le maquis<sup>230</sup>. Sans causer de graves problèmes ni révolter la masse de la société, le prélèvement des Italiens n'est donc pas si simple ni si fructueux pour les occupants. Début 1944, à en croire une source du BCRA, « les Allemands reconnaissent que le résultat de la réquisition des Italiens sont lamentables et ils ont chargé les Français de procéder à un nouveau recensement<sup>231</sup>. »

La Libération ne sonne pas la fin de tous leurs malheurs. En Bretagne, pendant l'épuration spontanée, il se produit des actes de xénophobie contre des entrepreneurs et artisans italiens et, plus curieusement, contre des ouvriers espagnols<sup>232</sup>. Le commissaire de la République de Toulouse, Pierre Bertaux, pourtant très à gauche, songe à supprimer les allocations familiales aux agriculteurs italiens, sauf s'ils se sont « bien conduits » : Paris le lui déconseille, car ils cotisent et travaillent comme les autres ; de surcroît beaucoup ont été FFI, et c'est malvenu en période de pénurie de main-d'œuvre agricole<sup>233</sup>. L'expulsion en 1945 d'un certain nombre d'Italiens soupçonnés de sympathies fascistes met le point final à la question, puis en 1946, avec la conclusion d'un nouvel accord franco-italien pour faire venir de la main-d'œuvre de la Péninsule, la page est tournée. Mais des décennies plus tard, bien que naturalisés français de longue date, et malgré le soutien des associations d'anciens requis, les anciennes victimes italiennes du STO n'ont toujours pas droit au statut de Personnes Contraintes au Travail en pays ennemi<sup>234</sup>.

Alors que 1943, l'année du STO, cède la place à 1944, l'année de la Libération, le bilan est lourd. Aussi contrarié que soit Sauckel, ses objectifs sont en bonne part atteints, même s'il a dû renoncer à son exigence du 6 août. La France est le pays occupé à fournir le plus de travailleurs mâles au Grand Reich en 1943, devant les Russes. Les quelques dizaines de milliers de Françaises volontaires, fort peu nombreuses en valeur absolue, occupent néanmoins la troisième position en valeur relative derrière les femmes d'URSS et de

---

<sup>230</sup> Ainsi ce tract du 26 septembre 1943 trouvé dans une rue de Grenoble le 6 octobre, signé d'un obscur ou imaginaire « Front Patriotique de la Jeunesse Italienne en France » (peut-être une branche du FUJP français ?), qui appelle à ne pas aller en Allemagne, à rejoindre la Résistance ou à saboter le travail en usine. AN 3 AG 2 364

<sup>231</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>232</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, 1973, p. 180

<sup>233</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 36

<sup>234</sup> Archives de l'ex-Fédération Nationale des Déportés du Travail, dossier « Journal Officiel ». Courant 1979, trois députés du Var, Alain Hautecoeur (PS), Arthur Paecht et François Léotard (UDF), se relaient en vain pour interpeler le gouvernement sur le sort de ces anciens ressortissants italiens victimes du STO.



Pologne<sup>235</sup>. 197 000 PG transformés en travailleurs civils sont tombés dans l'escarcelle du GBA. Enfin, malgré un deuxième semestre plus ingrat, 1943 est bien l'année du STO, avec un total de 419 616 départs selon le MBF<sup>236</sup>.

A la fin de l'année 1943, l'effondrement des départs n'est dû qu'en partie à l'essor du réfractariat. Mais tandis que les permissionnaires défailants et les rapatriés sanitaires font pour la première fois revenir en France plus de main-d'œuvre qu'il n'en part, le travail forcé ne disparaît pas du tout de l'horizon des Français. Les accords Speer-Bichelonne et Laval-Saucekkel ne concernent pas les réquisitions pour des travaux sur place au profit de l'Organisation Todt, de la Wehrmacht, de la Luftwaffe ou de la Kriegsmarine, ni celles pour la Garde des Voies et Communications, parfois prononcées au titre du STO. Ces formes modernes de la corvée passent sur le devant de la scène, et se chargent de rappeler à la masse des Français sa condition de peuple vaincu et occupé. Dans les départements côtiers en cours de fortification, les lourdes réquisitions sur place exigées par les FK ou par l'OT désorganisent radicalement la vie économique et sociale, sans que Pierre Laval ne fasse rien, sinon ordonner de satisfaire leurs demandes par sa circulaire du 24 décembre 1943, et de traquer les réfractaires au motif qu'il ne faut pas « faire supporter aux plus disciplinés une charge qui doit être équitablement répartie sur tous <sup>237</sup>. » Ces réquisitions sur place suscitent le mécontentement massif de la population, ainsi que de nombreux gestes d'inertie, de protestation ou de résistance civile de la part des maires et des populations<sup>238</sup>. Dans les neuf derniers mois avant le jour J, au souvenir des collaborateurs de Jean Bichelonne, l'occupant requiert 188 000 personnes rien que pour ses chantiers militaires, en s'appuyant sur des interprétations abusives de l'article 52 de la IV<sup>e</sup> convention de La Haye<sup>239</sup>. L'exil en Allemagne, provisoirement interrompu, devient une préoccupation et un scandale moins préoccupants que ces exigences éprouvantes.

L'opinion sait cependant que l'arrêt des « déportations » n'est qu'un sursis. A l'approche du 1<sup>er</sup> janvier 1944, le STO, qui était loin d'avoir complètement quitté les esprits, y effectue son retour en force. Le capitaine Piozin, commandant de la gendarmerie de l'Isère, le

---

<sup>235</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 194-195

<sup>236</sup> Rapport du MBF, 27 janvier 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Il reprend le chiffre de 250 259 départs pour la deuxième action Sauckel, mais évalue les départs de la troisième action Sauckel à seulement 169 357, en contradiction avec le rapport précédent du 6 novembre 1943.

<sup>237</sup> AN 72 AJ 10

<sup>238</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, 2001, p. 393, pour un exemple à l'échelle d'un département.

<sup>239</sup> *La vie des Français sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 55, témoignage collectif des collaborateurs de Jean Bichelonne

voit même comme la question qui « préoccupe actuellement de façon assez vive tous les milieux. » L'amnistie rencontre le scepticisme, « chacun restant persuadé que cette mesure est un piège destiné à remettre plus facilement l'exportation en masse des jeunes travailleurs au début de 1944. Aussi, peu de résultats ont été obtenus. Dès maintenant, le bruit circule avec insistance que le nombre de travailleurs ainsi destinés à l'Allemagne pour 1944 est de 500 000<sup>240</sup>. » Le chiffre qui circule est exorbitant en soi, mais la rumeur est pourtant en-dessous de la réalité : en janvier 1944, Sauckel va se faire fort d'en exiger un million.

---

<sup>240</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008, p. 304-305. Le rapport, très secret, date du 27 décembre 1943.

## Chapitre VII –

### Le spasme ultime du STO et le temps des rafles (1944)

On apprend chaque jour de nouvelles horreurs. Des jeunes réfractaires sont pendus à Nîmes et dans divers villages du Midi (dix-sept à Nîmes). Les fermes suspectes de ravitailler le maquis incendiées, les fermiers fusillés. Rafles monstres à Paris. Déportation en masse, avec l'aide du nouveau ministre du Travail et de la solidarité nationale, Déat.

Jean GUEHENNO, *Journal des années noires*, entrée du 24 mars 1944<sup>1</sup>

Tout pourrait être reproché à Fritz Sauckel, sauf de manquer de suite dans les idées. En pleine suspension des départs, il continue à se rendre à Paris, comme en défi à Albert Speer. Le 23 novembre, il y annonce au gouvernement et au MBF consternés qu'il entend transférer 80 000 hommes par mois en Allemagne, mettre les femmes au travail en France et ramener les salaires au niveau de 1939 pour inciter les travailleurs à s'exiler. Le 2 décembre, son rapport à Hitler estime qu'il faut au moins trois millions de nouveaux travailleurs étrangers en Allemagne, dont un million de France, un million d'Italie, 250 000 de Belgique, autant des Pays-Bas et 500 000 d'Europe de l'Est. Il maintient que les cadences, le temps de travail et la productivité sont inférieurs en France : transféré en Allemagne, un ouvrier y produirait un tiers de plus<sup>2</sup>. Inversement, selon lui, son maintien à domicile menace la production en Allemagne, empêche de libérer des hommes pour le front, et allège trop la pression, au point que l'ouvrier travaille moins sérieusement pour le Reich<sup>3</sup>. En fait, comme le Reich vient de prélever à l'automne tout ce qu'il pouvait en Italie, la France peut s'attendre à devoir prendre le relais, à devoir fournir à nouveau la plus forte contribution<sup>4</sup>.

Le 16 décembre, à une conférence, Hitler se montre d'avis de concilier les deux positions : mieux vaut à la fois maintenir l'inviolabilité des entreprises « S » et la déconcentration en France de la production allemande et relancer la conscription de travailleurs français pour l'Allemagne<sup>5</sup>. Bormann obtient qu'une conférence réunisse le 4

---

<sup>1</sup> GUEHENNO Jean, *Journal des années noires*, Gallimard, 1947, rééd. Le Livre de Poche, 1966, p.460

<sup>2</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1971, p. 163

<sup>3</sup> HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des 'Ausländer-Einsatzes' in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, J.H.W. Dietz, Bonn, 1985, tr. anglaise *Hitler's foreign workers*, Cambridge University Press, 1997, p. 276

<sup>4</sup> Voir l'analyse d'Angelo Tasca, in PESCHANSKI Denis (dir.), *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 548, entrée du 17 janvier 1944

<sup>5</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, *op. cit.*, p. 164

janvier son protégé Sauckel avec Speer, Himmler et Keitel, afin de discuter des problèmes de main-d'œuvre. De son issue dépendent la reprise officielle des départs de France, le lancement ou non d'une nouvelle action Sauckel.

La conférence du 4 janvier 1944 ne marque qu'une demi-victoire pour le GBA. Certes, il obtient l'accord de principe du Führer pour lancer une nouvelle action aux objectifs plus radicaux que jamais. Fort du soutien de Hitler et Ribbentrop, il peut faire promulguer par l'Etat français, le 1<sup>er</sup> février, la loi la plus drastique sur le travail obligatoire. En revanche, le secteur protégé bâti par Speer n'est pas remis en cause, ni les exemptions multiples accordées au fil du temps. Les réticences de Vichy et des services allemands de France sont intactes. Et surtout, la résistance désormais bien installée de la société française ne laisse pas à Sauckel les moyens de son projet démesuré. Loin d'obtenir le million d'hommes qu'il désire, il recrute moins de 50 000 personnes, pour plus de moitié des volontaires. Mais à défaut de représenter un apport significatif de main-d'œuvre, les derniers mois du STO marquent une ultime radicalisation des moyens employés. Les dispositions légales étant inutiles, les enquêtes inefficaces, les expédients insuffisants, la seule solution des recruteurs reste le recours aux rafles de rues, organisées par l'Etat français sous pression allemande, perpétrées directement par des ultra-collaborationnistes aux ordres de Sauckel. Sans oublier les rafles de répression de l'armée ou des SS, qui frappent jusqu'à l'automne inclus des villages entiers. Inefficace pour fournir une force de travail supplémentaire, le travail obligatoire l'est parfaitement pour maintenir jusqu'au bout la France et les Français dans l'angoisse et la terreur. Jusqu'au bout il reste pour eux une préoccupation autrement plus importante que ses médiocres résultats effectifs ne le laisseraient croire.

### **I - Vers la quatrième action Sauckel :** **des objectifs radicalisés, des soutiens insuffisants**

A la veille du 4 janvier 1944, Fritz Sauckel ne tient pas à relancer les départs uniquement par souci de justifier le poste qu'il occupe, d'accroître son pouvoir, et de ne pas redevenir un simple gauleiter sans rôle de poids dans l'Europe nazie. Il peut aussi s'appuyer sur des arguments plus rationnels, et mettre en avant les limites de la solution alternative défendue par Albet Speer.

### 1) Sauckel affûte ses arguments : le relatif échec des Sperr-Betriebe

Avant la conférence, Fritz Sauckel, qui fait toujours de la France sa priorité, se rend encore deux fois à Paris. En apprenant sa venue pour le 19 décembre, l'ambassadeur Abetz, tout juste rentré en grâce, écrit d'urgence à la Wilhelmstrasse pour demander en vain un ajournement de sa visite. Celle-ci se passe finalement bien, pour une fois<sup>6</sup>. Le 30 décembre, le GBA assène aux journalistes français une conférence sur le danger judéo-bolchevik<sup>7</sup>. Le 3 janvier 1944, Abetz, soutenu par le SD et le MBF qui s'inquiètent des conséquences d'une reprise des prélèvements sur l'ordre public, jette son poids dans la balance en écrivant à Berlin :

Amener par la force de nouveaux travailleurs français en Allemagne n'est pas une question de vouloir, mais une question de pouvoir. Même l'entente des divers services allemands et l'accord sans réserve du gouvernement français ne peuvent empêcher que les trois quarts des ouvriers convoqués en Allemagne ne fuient dans le maquis, ce qui ne fait qu'apporter un poids nouveau aux terroristes et à l'armée secrète<sup>8</sup>.

Seul contre tous, Sauckel pense obtenir de Hitler la reprise des transplantations forcées. C'est qu'il lui est facile de mettre en avant la maigreur des résultats de Speer. En dépit de sa croissance, le recrutement des usines « S » reste très inférieur aux attentes allemandes. Alan S. Milward l'a tôt montré, ou plus récemment Bernd Zielinski<sup>9</sup>, mais le phénomène est noté des contemporains eux-mêmes. Le 19 décembre 1943, à une réunion du Comité d'Action contre la Déportation (CAD, lié au CNR), qui prépare la riposte à la reprise des départs prévue pour janvier, Yves Farge-Grégoire constate que « la mise en place des industries protégées rencontre des difficultés auxquelles la Résistance Française n'est pas étrangère<sup>10</sup>. » Le 27 mars 1944, Bichelonne concède que « tous les résultats que [la politique des entreprises « S »] doit donner n'ont pas été encore atteints. (...) Le nombre d'ouvriers actuellement employés est inférieur au chiffre qu'il serait nécessaire d'atteindre<sup>11</sup>. »

De fait, dans plus d'une branche, l'effectif stagne, ou sa progression n'a rien de spectaculaire. Entre octobre 1943 et janvier 1944, la chimie en reste autour de 220 000

---

<sup>6</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, Fayard, 2001, p. 613. Le GBA, conciliant, ne demande pas de nouvelles négociations sur la main-d'œuvre et dit admettre « sans réserves » la priorité des travaux du Mur de l'Atlantique et du programme Speer-Bichelonne. Abetz de son côté ne s'oppose pas à la demande du GBA d'une compensation pour les pertes d'ouvriers perdus pour maladie, fin de contrat ou congé.

<sup>7</sup> AN F 1a 3777

<sup>8</sup> Cité par Jean-Pierre VITTORI, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 163

<sup>9</sup> Bernd ZIELINSKI, *Staatskollaboration. Vichy und des « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995

<sup>10</sup> AN 3 AG 2 (409), « L'activité du CAD et le contrôle budgétaire », communiqué au BCRA le 10 janvier 1944

<sup>11</sup> AN 72 AJ 1929, réunion au sommet du 27 mars 1944

employés, le BTP et la céramique de 49 000 hommes conjoints. Le bois passe seulement de 47 000 actifs à 49 000, la mécanique, l'électricité et l'optique ne s'en sortent qu'un peu mieux, et passent de 474 000 à 490 000 travailleurs. Dans les mines de charbon, Bichelonne promet d'incorporer 10 000 hommes entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre 1943 : on ne compte que 3 040 entrées contre 2 307 pertes ou départs, et la production mensuelle continue d'osciller médiocrement entre 3.2 millions et 3.4 millions de t.<sup>12</sup> Même s'il s'agit d'échapper au STO, la confiance des travailleurs dans des promesses allemandes reste fort limitée. Le conflit public entre Speer et Sauckel est connu de l'opinion : il lui confirme la précarité potentielle du refuge des usines « S ». Dans le Nord-Pas-de-Calais, où la fuite dans l'illégalité domine les comportements depuis mai 1943, beaucoup d'ouvriers des entreprises « S » préfèrent quitter leur emploi par manque de confiance dans les assurances officielles<sup>13</sup>.

Parallèlement, le vaste programme de mutations à travers la France peine à se mettre en place. Les intéressés n'accueillent pas ces affectations autoritaires comme un moindre mal, mais comme une simple variante de la contrainte. Alors que la menace du STO s'éloigne, la population conteste à peine moins les « mutations », terme officiel employé de préférence à « réquisition » ou à tout autre mot aux connotations dirigistes. Le STO de la Haute-Vienne constate que « les mutations en France n'ont pas non plus la faveur du public. Chacun trouve étrange que le gouvernement vienne troubler ses habitudes et veuille lui imposer un travail défini<sup>14</sup>. » Certains services ne prononcent les mutations qu'au compte-goutte, soit délibérément, soit à cause de la complexité byzantine du processus administratif et de la rareté de la main-d'œuvre. Pour le mois de novembre, seuls 11 hommes sont mutés dans les Côtes-du-Nord, 39 dans le Finistère, 53 dans le Morbihan<sup>15</sup>. De l'aveu des préfets, la masse des mutés refuse d'obtempérer, et la police confirme que ces mutations accroissent le nombre des réfractaires et qu'elles provoquent des réclamations et des interventions sans fin des travailleurs et des employeurs. Lentes et difficiles, elles « ne donnent qu'un bien faible rendement, quand elles ne contribuent pas à désorganiser radicalement une branche de l'économie<sup>16</sup>. » En janvier 1944, le tableau est encore plus sombre : les employeurs s'abstiennent d'informer leur personnel des mouvements de main-d'œuvre, et

---

<sup>12</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, op. cit., p. 170 sq.

<sup>13</sup> DEJONGHE Etienne, « Remarques sur les problèmes de main-d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°232, août-octobre 1978, p. 33

<sup>14</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>15</sup> AN F 1a 3777, rapport officiel sur l'activité économique de la région nantaise pour la période du 15 juin au 15 décembre 1943, rédigé à Nantes le 5 janvier 1944.

<sup>16</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, novembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

les travailleurs affectés à des établissements qui ne leur conviennent pas choisissent eux-mêmes une entreprise où ils se trouveront protégés contre tout nouvel ordre de mutation. (...) Les mutations effectuées sont pour beaucoup dans l'amointrissement de qualité de la main-d'œuvre ; les inspecteurs du travail, notamment ceux de la région de Laon, signalent une recrudescence des accidents dus à l'inexpérience des ouvriers<sup>17</sup>.

Les services allemands locaux, de leur côté, en mutant brutalement n'importe qui n'importe où et n'importe comment, achèvent de discréditer le programme.

Malgré cette résistance des populations, le programme Speer-Bichelonne porte bien à son apogée l'exploitation de la main-d'œuvre française : en ce début 1944, bon gré mal gré, plus de 6 millions de Français travaillent directement pour le Reich que ce soit en Allemagne même ou en France, soit un actif sur trois, sans compter les agriculteurs. « Aucun pays n'a fourni en proportion un tel effort au Reich. En échange, Vichy ne reçoit rien<sup>18</sup>. » Ce n'est pas assez pourtant aux yeux du gauleiter Sauckel.

## **2) De la réunion du 4 janvier 1944 à la loi du 1<sup>er</sup> février**

Au moment où s'ouvre la conférence du 4 janvier, la faveur de Speer et sa relation affective avec Hitler sont sur le déclin. Speer s'est assuré du soutien de Keitel et Himmler, peu désireux que les déportations de travailleurs relancent les troubles en pays occupés. Mais la veille, le Führer l'a sèchement rabroué quand il lui a proposé que Sauckel et lui règlent leurs litiges par eux-mêmes. A l'ouverture, sans doute prévenu contre Speer par Bormann Hitler reste d'humeur massacrate : « Je vous interdis, M. Speer, de tenter une nouvelle fois d'anticiper le résultat d'une réunion. C'est moi qui dirige cette conférence, c'est moi qui déciderai en dernier ressort et pas vous ! Tenez-vous-le pour dit<sup>19</sup> ! » Himmler et Keitel, intimidés, tiennent le discours inverse que prévu. Ils assurent qu'ils mettront tous leurs moyens policiers et militaires au service de Sauckel. Lunettes au nez, Hitler note sur un papier les effectifs réclamés par chacun des ministres présents, fait l'addition, puis se tourne vers le GBA : « Vous est-il possible, camarade Sauckel, de fournir cette année quatre millions de travailleurs, oui ou non ? » Le GBA bombe le torse et répond par l'affirmative. Les objections

---

<sup>17</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, janvier 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>18</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche Références, 2002, p. 451-452. En Normandie, Jean Quellien évalue que 23.08 % de la population est au service de l'effort de guerre allemand quand survient le débarquement. Cité par PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 9

<sup>19</sup> SPEER Albert, *Au Cœur du III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 457

de Speer sont interrompues par Hitler : « est-ce vous le responsable de la main-d'œuvre, ou est-ce le camarade Sauckel<sup>20</sup> ? »

Cependant, grisé de sa victoire, et trop confiant sans doute dans ses capacités à déporter en masse, Sauckel commet l'erreur de ne faire aucune difficulté quand Speer lui demande de garantir les effectifs des usines protégées. Hitler ne remet pas plus en cause le programme Speer-Bichelonne, et déclare rudement à son ministre que ses craintes au sujet de l'industrie française sont sans fondements. Il ne redevient plus aimable que sur la fin de cette éprouvante réunion<sup>21</sup>. Peu après celle-ci, le 18 janvier, Speer tombe malade pour plus de trois mois. Affaibli physiquement et politiquement, en semi-disgrâce, trop occupé depuis son lit d'hôpital à contenir les appétits de Sauckel et de ceux qui veulent le dépouiller de son empire, Speer achève là pratiquement son rôle dans l'histoire de la politique de main-d'œuvre en France. Mais ses mémoires le reconnaissent, sa politique joue un rôle moindre que la résistance massive de la société française, dont les autorités allemandes sont bien obligées de tenir compte :

En fait, cette réunion ne fut suivie d'aucun résultat. La relance des déportations voulues par Sauckel n'eut jamais lieu. Mes tentatives pour contrecarrer ses plans par le truchement de mes services en France et grâce à l'aide des autorités de la Wehrmacht [ne] furent pas pour grand-chose [dans leur échec]. Ce qui empêcha la réalisation de tous ses projets fut l'affaiblissement de notre autorité dans les territoires occupés, l'extension de la puissance des maquis et la répugnance grandissante des autorités allemandes d'occupation à accroître leurs difficultés<sup>22</sup>.

Sauckel est débarrassé de Speer, mais pas de son héritage. Après ce jour, il peut parler nanti d'une autorité accrue par le Führer. Le 9 janvier, il s'entretient aussi avec un Ribbentrop complaisant, qui intime à Abetz de soutenir le GBA « sans le moindre égard à qui que ce soit<sup>23</sup>. » Le 12, Sauckel expose à Paris le plus exorbitant de ses projets : un million de travailleurs mutés en Allemagne, un million en France, les femmes mises au travail. Tous les services allemands taisent leurs rivalités pour refuser d'un seul cri. Occupants et occupés sont sur la même longueur d'onde. Hemmen, Oberg, Stülpnagel ou Abetz ne sont pas moins hostiles que Darnand ou Laval. Pour contourner leur opposition, le GBA s'appuie sur un appareil de recrutement aux effectifs renforcés jusqu'à pléthore : en 1944, il emploie plus d'un millier d'employés et de fonctionnaires allemands, un record même s'ils ne sont que 2 % des 50 000 Allemands installés à Paris<sup>24</sup>. A leurs 195 agents et *Sonderführer* et à leurs 845

---

<sup>20</sup> SPEER Albert, *Au cœur du IIIe Reich*, op. cit, p. 458

<sup>21</sup> *Ibidem*

<sup>22</sup> *Ibidem*

<sup>23</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 432

<sup>24</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, op. cit., p. 433



employés, les services hexagonaux du GBA ajoutent quelque 2 500 Français, dont certains refusants, trop contents d'être employés à envoyer autrui au STO plutôt que d'y aller eux-mêmes<sup>25</sup>. Cette bureaucratisation croissante lui permet de couvrir tout le territoire, l'*Arbeitseinsatz* se fixant l'objectif d'être présente dans chaque chef-lieu<sup>26</sup>. Mais elle n'entraîne aucun gain d'efficacité et trahit plutôt une impuissance et une fuite en avant.

Le 12 ou 13 janvier, Krugg von Nidda, à Vichy, informe Laval du désir du GBA de le voir au plus tôt pour finaliser le nouveau programme de main-d'œuvre. Se déroule alors la saynète relatée par le journaliste Canavaggio, présent lors de l'entrevue :

- NIDDA : M. le Président, je reçois à l'instant un télégramme du gauleiter Sauckel, qui est de passage à Paris. Il vient recruter des travailleurs pour sa campagne de ptmps. Il demande que vous le rencontriez dans la capitale, le plus tôt possible, afin qu'il soit en mesure d'arrêter définitivement son programme.
- LAVAL (*après un silence*) : Merde !
- NIDDA (*après un silence*) : Dois-je comprendre, M. le Président, que...
- LAVAL : Non !... Surtout ne mettez pas ça dans la dépêche que vous allez envoyer tout à l'heure... Je vais vous expliquer : c'est le mot que le maréchal Cambronne a envoyé à la figure des Anglais quand ils le sommaient de se rendre... Comprenez-vous... ? Alors, il ne faut pas qu'il figure dans votre télégramme, n'est-ce pas ?
- NIDDA : Certainement, M. le Président.... Je comprends très bien... Le mot ne sera pas dans la dépêche.
- LAVAL (*voix lasse et fatiguée*) : Dîtes au gauleiter Sauckel que je ne compte pas aller tout de suite à Paris.
- NIDDA : Mais il voudrait vous rencontrer le plus tôt possible !
- LAVAL (*voix plus impatiente, plus irritée*) : Je suis très fatigué... Je suis malade... Je ne vais pas à Paris pour le moment ; nous verrons quand je serai rétabli<sup>27</sup>...

Après le départ de Nidda, Laval s'aperçoit de la présence du journaliste. Comme ce dernier lui dit que le mot et la scène recevraient un écho magnifique : « Chut ! Pas un mot surtout à âme qui vive... mais ce Sauckel commence à me courir sur le haricot. Il attendra, et s'il ne veut pas attendre, qu'il aille se faire f... ailleurs<sup>28</sup> ! »

Sauckel n'attend pas longtemps : le 14, Laval, prisonnier de sa politique de collaboration, vient à Paris s'entretenir avec lui. Accompagné de Bichelonne, Chasseigne et Cathala, le chef du gouvernement se retrouve à nouveau dans le salon jaune de l'Ambassade, rue de Lille. Le côté allemand cherche à impressionner. Abetz, Michel, Oberg et leurs 25 ou

---

<sup>25</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944*, Boppard-am-Rhein, H. Boldt Verlag, 1968, tr. fr. manuscrite déposée à l'IHTP, s.d., p. 293

<sup>26</sup> AN 72 AJ 1929, papiers Jean Bichelonne, historique du STO, s.d., vraisemblablement été 1944.

<sup>27</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, Hoover Institute, 1954, Plon, 1957, t. III, p. 1405, témoignage de Dominique Canavaggio le 6 novembre 1950.

<sup>28</sup> *Ibidem*. Les allusions du journal de Pierre Nicolle, *Cinquante mois d'Armistice. Journal d'un témoin*, André Bonne, 1947, t. II, p. 338, entrée du 13 janvier 1944, permettent de confirmer la date de la scène. Ce jour-là, l'auteur trouve Laval « plus grave que de coutume. »

30 adjoints se sont mis sur leur trente-et-un, arborant leurs uniformes bardés de décoration. Selon Chasseigne, pendant que Laval fait le tableau

d'une France saignée à blanc, Sauckel répétait ses demandes, parlant des promesses non tenues, des permissionnaires qui ne revenaient pas, ressassant sans cesse les sornettes que lui avaient racontés les gens de ses services sur les cinémas des Champs-Élysées qui regorgeaient de gens, sur les usines de banlieue où l'on fabriquait des trottinettes, sur le travail français qui n'avait rien à voir avec le travail allemand. A ce moment-là bien sûr il ne s'agissait plus de ton humain. Il s'agissait d'une espèce d'homme traqué qui était véritablement appliqué à une tâche surhumaine et où il ne restait plus qu'une volonté têtue, qui tournait à l'exigence d'obtenir à tout prix ce qu'il voulait<sup>29</sup>.

La discussion s'éternise. Laval est le seul Français à parler : « Prenez ce que vous voudrez mais ne nous demandez plus rien, nommez un gauleiter, nous nous en irons<sup>30</sup>. » Il remarque qu'accepter reviendrait à signer au GBA un chèque « sans provisions. » Sauckel lui répond qu'il n'y a qu'à les laisser faire, eux, et que cela s'arrangera<sup>31</sup>. A son habitude, Laval cède et accepte de promulguer une nouvelle loi, tout en demandant à revoir Sauckel sous peu: qu'il se renseigne, et il saura que l'industrie française n'est pas ce qu'on lui dit<sup>32</sup>.

Le 17 se tient au pavillon Sévigné un conseil des ministres avant tout consacré aux exigences de main-d'œuvre. Il est présidé par le Maréchal, « très fatigué, suivant à peine ». Laval rapporte son mot sur le « chèque en blanc<sup>33</sup>. » Aucune décision n'est annoncée au public, hors la « réorganisation » de la main-d'œuvre confiée à Bichelonne. Aucune précision n'est donnée quant aux exigences allemandes, alors que tous les bruits et les chiffres circulent dans la presse de zone nord<sup>34</sup>. Cette opacité affole l'opinion, en proie aux pires rumeurs. La déliquescence de Vichy s'accélère sous le coup de ces exigences, exorbitantes même à l'aune de la collaboration à sens unique qui prévaut dès l'origine. Les partisans les plus résolus de la collaboration d'Etat sont découragés<sup>35</sup>. L'idée d'un régime bouclier des Français et préservant la souveraineté nationale pour les protéger perd le peu de terrain qui pouvait lui rester<sup>36</sup>. Le 20

---

<sup>29</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>30</sup> *Ibidem*

<sup>31</sup> AN F 60 1706

<sup>32</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>33</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 548-549, 17 janvier 1944

<sup>34</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 340, entrée du 17 janvier 1944

<sup>35</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. III, p. 1699 et p. 1703, entrées des 18 et 20 janvier 1944. Selon le journaliste, plus personne par exemple ne veut assumer les fonctions de préfet.

<sup>36</sup> Une note de Nicolle à Laval, le 18 janvier, signale à ce dernier que sous le coup des nouvelles exigences allemandes en matière de main-d'œuvre, « une nouvelle campagne antigouvernementale se développe et qu'un grand nombre de gens souhaitent la retraite totale du gouvernement pour laisser la place à un gauleiter. » NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 304-341, entrée du 18 janvier 1944.

janvier, Angelo Tasca confirme dans ses cahiers que « la question qui pèse le plus en ce moment sur la politique gouvernementale est celle de la main-d'œuvre<sup>37</sup>. »

Le même jour, au *Majestic*, le D<sup>r</sup> List expose à un Boyez effondré que le GBA exige 273 000 hommes pour le trimestre, soit 91 000 par mois, dont 136 500 pendant le mois de mars et autant en avril. C'est 12.5 % de la population masculine de 18 à 50 ans. Il fait aussi savoir sa décision de supprimer les commissions mixtes établies le 11 septembre 1943 : aux Offices français du Travail d'assumer à nouveau la tâche<sup>38</sup>. Le 27 janvier, alors que commence le recensement de la classe 1924 ordonné par Jean Bichelonne, la section Travail du MBF ramène le chiffre d'un million à 855 000 travailleurs<sup>39</sup>. Abetz objecte à Sauckel que sur 1 000 requis, 50 seront à la gare tandis que les 950 autres tireront peut-être un jour dans le dos des soldats allemands et à coup sûr manqueront aux usines françaises travaillant pour l'Allemagne : « Je suis le commissaire à la main-d'œuvre ; si j'ai 50 ouvriers, je les ai ; c'est l'affaire des services allemands en France de s'occuper des 950 autres. » « Une si étroite interprétation d'un ordre peut honorer celui qui en est chargé et en assure l'accomplissement » juge après-guerre l'ex-ambassadeur, « elle jette cependant un jour douteux sur les méthodes d'un Etat dont les divers services ont des intérêts si contradictoires<sup>40</sup>. » C'est là bien mettre le doigt sur la polycratie du régime.

Sans doute au même moment, Sauckel convoque à l'hôtel Ritz le chef adjoint du SD en France, Helmut Knochen. Il menace de dénoncer au Führer comme traîtres Oberg, Stülpnagel et Rundstedt s'ils n'utilisent pas leurs forces pour obtenir ses travailleurs. Knochen réplique que ce ne sont pas là les attributions du SD et que ses effectifs, insuffisants, ont trop à faire contre les attentats et les sabotages. Fou de rage, Sauckel déclare que de l'Ambassade à la Police, « tout en France [est] pourri, corrompu, de mèche avec les Français. C'[est] l'œuvre de Laval, qui empêch[e] les Français de bonne volonté vis-à-vis des Allemands d'arriver au pouvoir<sup>41</sup> » - lire : Doriot et ses séides. Le 14 janvier, Sauckel utilise précisément ses alliés du PPF pour fonder sa propre milice de Français armés chargés de traquer les réfractaires au STO et d'enlever la main-d'œuvre jusqu'en pleine rue. Les redoutables Groupes d'Action pour la Justice Sociale (GAJS) et les comités de la Ligue pour la Paix Sociale vont marquer les

---

<sup>37</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 550

<sup>38</sup> AN F 60 1454

<sup>39</sup> Parmi lesquels 250 000 devront être prélevés dans le commerce, 103 000 dans le bâtiment, 70 000 dans le textile, 70 000 dans l'alimentation, 50 000 dans le bois. PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne, op. cit.*, p. 41

<sup>40</sup> ABETZ Otto, *Histoire d'une politique franco allemande 1930-1950. Mémoires d'un ambassadeur*, Stock, 1953, p. 299

<sup>41</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1778-1779, témoignage d'Helmut Knochen, s d.

derniers mois de l'Occupation à coups de rafles, d'arrestations, de voies de fait, de dérive vers les délits de droits communs ou la persécution antisémite. Environ 1800 Français victimes de leurs 2500 hommes se retrouvent au travail forcé en Allemagne<sup>42</sup>. Ce rendement cependant médiocre, avec moitié moins d'arrestations qu'il n'y a de policiers, traduit l'échec de cet ultime expédient.

Dans la semaine du 20 janvier, avant de repartir, Sauckel fait filmer les Champs-Élysées, les grands cafés et divers établissements de loisirs, la preuve à ses yeux qu'une masse d'oisifs insolents reste mobilisable<sup>43</sup>. On ignore si le jusqu'au-boutiste parvient à présenter comme prévu ces films au GQG du Führer, mais il en tire au moins un reportage pour les actualités allemandes<sup>44</sup>. Fin janvier, Abetz tente encore de persuader Ribbentrop de faire obstacle à ses ardeurs, mais il n'y gagne qu'une sévère réprimande le 2 février<sup>45</sup> : « Je suis d'avis que c'est seulement par la force que le million d'ouvriers souhaité par le Führer peut être transféré de France en Allemagne (...). Je vous prie d'utiliser tous les moyens pour que l'on écrase ces bandes de réfractaires<sup>46</sup>. »

Le 4, Abetz adresse donc malgré lui à Laval une lettre aux exigences exorbitantes : il faut satisfaire intégralement à la fois Speer, en mutant un million d'hommes à travers la France, et Sauckel, en lui fournissant 91 000 hommes par mois jusqu'au 30 avril, soit 273 000 hommes, sans préjuger des tranches à fournir ultérieurement. A ces fins, il doit être nommée une commission composée de Bichelonne, Darnand et Henriot<sup>47</sup>. « On s'approchait du gouvernement direct<sup>48</sup> ! », commente Jean-Baptiste Duroselle. François Chasseigne ne dit pas autre chose à son procès en 1948 : après le 1<sup>er</sup> février, « les Allemands parl[e]nt cette fois comme en pays conquis », établissant des pourcentages tatillons de travailleurs à livrer à partir de statistiques vieilles de dix ans, menaçant d'arrestation les préfets qui refusent le prélèvement direct<sup>49</sup>. Au niveau local, le rôle des OPA devient de plus en plus prépondérant : eux et les autorités allemandes évincent les services français, qui ne font qu'entériner et convoquer ; les préfets mêmes tendent à devenir de plus en plus étrangers aux questions de

---

<sup>42</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 18. Sur la genèse des GAJS

<sup>43</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, note de Jules Verger le 27 janvier 1944.

<sup>44</sup> AN F 60 1708, information en date du 8 février 1944. Le reportage a pour titre : « De la main-d'œuvre à récupérer. »

<sup>45</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, *op. cit.*, p. 616-617

<sup>46</sup> Cité par Bernd ZIELINSKI, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 63

<sup>47</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>48</sup> DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme, 1939-1944*, 2<sup>e</sup> Ed., Points-Seuil, 1986, p. 466

<sup>49</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

main-d'œuvre<sup>50</sup>. La satellisation de Vichy franchit une nouvelle étape, sinon le point de non-retour.

## **II - Le retour manqué des « déportations » :** **colère des populations, impuissance des recruteurs**

Le 1<sup>er</sup> février, cédant à la pression, l'Etat français promulgue la plus méconnue, la moins efficace et pourtant la plus radicale de ses trois grandes lois sur le STO. Tous les Français mâles de 16 à 60 ans et toutes les Françaises de 18 à 45 ans sans enfants à charge peuvent être désormais assujettis au Service du Travail Obligatoire. Des sanctions sont prévues contre les travailleurs qui se défilent, mais aussi contre les employeurs complices et les fonctionnaires trop peu zélés : conformément aux desiderata de Sauckel, ces derniers deviennent passibles de la peine de mort, s'ils ont « nui au peuple français. » Pour ne pas être embarqué sur-le-champ pour l'Allemagne, il faut justifier non plus de 40 mais de 48 heures de travail par semaine. En outre, le 4 février, lors d'une entrevue avec le GBA de retour à Paris, Bichelonne, Cathala et Chasseigne donnent leur accord de principe sur le remplacement des 45 000 permissionnaires défaillants<sup>51</sup>. Le 23, Bichelonne supprime les sursis de mutations des quatre classes du STO<sup>52</sup>. La loi ne frappe plus seulement les ouvriers ni de jeunes classes clairement identifiées, mais une très large part de la population. C'est une agression contre la société entière. Comment celle-ci va-t-elle réagir ?

### **1) L'opinion entre révolte et expectative**

Ce même 1<sup>er</sup> février, Philippe Henriot assume la tâche ingrate d'annoncer la nouvelle loi à la radio. Son talent ne sert de rien. A Toulouse, même des collaborationnistes notoires sont ébranlés. « Les mères s'alarment de se voir enlever leurs enfants si jeunes, à un âge où ils ont tant besoin des soins et de l'aide maternelle. » Toutes les classes sont émues et croient que la loi n'est qu'un prétexte pour déporter massivement la population. Il s'en trouve certes toujours pour demander qu'on rafle plutôt les « oisifs » ou pour se plaindre que la classe

---

<sup>50</sup> AN F 60 1454, note sans date, printemps 1944. Voir aussi la note de Boyez à Bichelonne, 1<sup>er</sup> février 1944, sur les pressions allemandes croissantes sur les services de main-d'œuvre, AN 72 AJ 1929.

<sup>51</sup> AN 3 AG 2 365, télégramme d'Emile Boyez, 7 février 1944

<sup>52</sup> AN 2 AG 461

laborieuse paie encore le plus lourd fardeau<sup>53</sup>. Le capital d'écoute gagné par Henriot dans la population pâtit de la radicalisation du STO. Pour Nicolle, l'orateur « détruit du même coup le travail fait par ses éditoriaux biquotidiens diffusés depuis six semaines<sup>54</sup>. » Dans le métro parisien, le grand résistant Jacques Bingen est témoin des réactions de colère des simples gens à l'annonce de la loi<sup>55</sup>. Depuis le 16 octobre 1943, tous les ministres et les préfets ont averti le gouvernement que les Français s'habituait trop à la suspension des départs pour pouvoir se faire à l'idée qu'ils vont reprendre, surtout en quantité aussi massive. Comme prédit, le réveil leur est trop rude.

La presse justifie laborieusement l'injustifiable. Elle exalte plus qu'avant le dirigisme économique, travestit la loi en un instrument de rationalisation et de modernisation économiques, dénonce le « bobard de la déportation » et les fonctionnaires saboteurs<sup>56</sup>. En mars, un nouveau thème consiste à rapprocher le STO du compagnonnage : à l'ancien tour de France succède le tour d'Europe que la jeune génération se devra d'accomplir à la paix. En avril, la presse insiste plutôt que l'ouvrier, non content de bénéficier des lois sociales de l'Allemagne, s'y perfectionnera au point qu'il sera assuré de monter en grade et de devenir cadre à son retour en France<sup>57</sup>. Cette propagande a beau varier ses thèmes, elle ne touche personne. Le 8 février, Nicolle relève que la presse parisienne, depuis deux jours, doit insérer des communiqués sur le STO très nettement inspirés par les Allemands : « ces articles sont critiqués à l'unanimité<sup>58</sup>. » En fait, l'antibolchevisme reste le thème le plus constant d'une propagande sur la défensive : plutôt que de construire l'Europe nouvelle comme souligné en 1941-1942, il s'agit maintenant de la défendre contre un péril rouge qui ne cesse de regagner du terrain depuis Stalingrad. La loi du 1<sup>er</sup> février 1944 devait d'ailleurs être précédée d'un préambule antibolchevik virulent, inspiré des Allemands, mais que Vichy laisse finalement de côté : autrement, cette loi serait la première à faire enfin mention de l'Allemagne, et à avouer clairement que l'objectif est de l'aider dans son effort de guerre<sup>59</sup>.

---

<sup>53</sup> AN F 1a 3775

<sup>54</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 354. Le 5 février, Nicolle n'hésite pas à reprocher son erreur en face à Henriot.

<sup>55</sup> IHTP, 72 AJ 234, rapport de J. Bingen du 1<sup>er</sup> février 1944

<sup>56</sup> AN 72 AJ 11

<sup>57</sup> AN 72 AJ 11

<sup>58</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. II, p. 361

<sup>59</sup> AN 72 AJ 1929, brouillons de la loi du 1<sup>er</sup> février 1944



*Affiche de propagande en faveur du STO, début 1944.*

[AN 72 AJ 2112]

La thématique européenne, défensive et antibolchevik est désormais prédominante. Après la période de recrutement par classes d'âge, les ouvriers sont à nouveau les premiers visés, à la faveur du peignage des entreprises et de la quatrième action Sauckel.

Paradoxalement, du 24 au 27 janvier 1944, le recensement de la classe 1924 ne suscite aucun incident. Le taux de jeunes qui se présentent est jugé très satisfaisant, supérieur à celui enregistré l'an passé pour les classes 1922 et 1923 : Marcel Déat, fraîchement promu ministre du Travail, l'estime le 27 mars à 75 %<sup>60</sup>. Même la Creuse, réfractaire mais lasse, obtempère à 85 % à la visite médicale<sup>61</sup>. Les préfets nuancent que ce bon résultat tient surtout « au fait que le recensement s'est déroulé, pour une grande partie, pendant une période où l'opinion était encore mal informée de l'action qui allait être entreprise. » Certains évoquent ouvertement le rôle de la peur, au moment où la Haute-Savoie est en état de siège et où les combats des Glières s'annoncent<sup>62</sup>. Et le calme général n'est pas exempt de trouble des esprits, de rumeurs ou de sentiment d'injustice<sup>63</sup>. Les préfets admettent que l'hostilité au STO reste intacte, le recensement impopulaire, réprouvé<sup>64</sup>. A Marseille, la docilité est majoritaire, mais si 4 500 personnes se laissent recenser, 1 100 s'y refusent, et lorsqu'une journée de repêchage est organisée, seuls une trentaine de jeunes gens s'y rendent<sup>65</sup>. Les régions ne se refont pas : la Lorraine est toujours aussi obéissante avec 3 % de défaillants au recensement<sup>66</sup>, quand la

<sup>60</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la réunion mixte du *Majestic*, 27 mars 1944

<sup>61</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 438

<sup>62</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, février 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>63</sup> Dans les Ardennes, où les prélèvements Todt ont accentué le mécontentement et où l'on estime avoir « subi plus que tout autre département le poids des réquisitions », « le recensement de la classe 44 a suscité une certaine alarme dans tous les milieux sociaux, le mot "recensement" est, pour la masse, synonyme de départ. » AN F 22 2024, rapport de la direction du STO des Ardennes, 3 février 1944

<sup>64</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, janvier 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>65</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>66</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 341

Bretagne confirme son statut de première région réfractaire, avec un record de 70 % de défaillants dans le Finistère<sup>67</sup>.

La Résistance ne reste pas inactive. De nombreux registres d'états-civils et des listes de recensement sont volés en mairie, les fiches des recensés détruites aux chefs-lieux de département. Le 25 février, sur l'initiative du Comité d'Action contre la Déportation, Léo Hamon s'introduit dans les locaux du commissariat général au STO au 3, place de Fontenoy, et incendie 200 000 fiches du recensement<sup>68</sup>. Le recensement encourage enfin les nouveaux départs au maquis, dont la reprise bénéficie aussi du retour du printemps, de l'attente du débarquement, de l'espoir et de l'envie de participer aux futurs combats de la Libération. La population continue d'ailleurs à croire que la « déportation » vise moins à fournir de la main-d'œuvre qu'à vider préventivement le pays des hommes en âge de se battre.

La nouvelle loi réactive l'inquiétude populaire, au moment où les Allemands ont le plus grand besoin d'une France calme. Une synthèse du contrôle postal réalisée du 29 mars au 6 avril dans une région hélas non précisée relève 1 332 allusions au STO dans 984 lettres lues : les nouveaux départs sont bien l'une des préoccupations primordiales<sup>69</sup>. Tristesse et désarroi dominant, avec 482 mentions, ainsi que l'inquiétude, car de nouvelles catégories sociales, femmes en tête, ont peur d'être requises, et 121 lettres mentionnent la peur que le STO soit un ferment de guerre civile entre Français. La forte minorité qui trouve des vertus à la loi du 1<sup>er</sup> février est toujours animée par le même égalitarisme négatif. Il s'en trouve encore pour croire que le peuple ouvrier souffre seul des départs, pour exiger que l'on fasse partir les jeunes avant les vieux, ce que Vichy fait pourtant déjà, ou pour prétendre contre toute vérité qu'« actuellement, en France, seul l'étranger a le plus beau rôle. Pour lui, pas de guerre, pas de relève, pas de STO<sup>70</sup>. »

Sur les 78 lettres qui expriment leur opposition au STO, huit seulement avancent le risque de mourir sous les bombes. Parce qu'on n'avoue pas facilement que sa priorité est la préservation de soi ? Parce qu'au moment où l'on essuie chaque jour les bombardements anglo-américains sur l'ensemble de la France, les essayer en Allemagne n'est plus un risque spécifique ? Ou parce que ce sont les valeurs qui incitent au refus, avant le souci de sa vie ?

---

<sup>67</sup> AN F22 2024. Par ailleurs, la mairie de Pont-de-Croix (Finistère) est cambriolée, ses bulletins emportés.

<sup>68</sup> AN F 60 1709. Le CAD annonce à Londres, dans les jours suivants, que tout le fichier central de la classe 1924 soit perdu, tandis que les fichiers du Calvados, de la Drôme et de la Saône-et-Loire ont déjà été détruits. Seuls demeurent ceux de Lyon et Rouen. Le CAD a par ailleurs imprimé pour les mouvements de la Résistance de nombreuses fiches de recensement fantaisistes, dont la mise en circulation brouille les pistes.

<sup>69</sup> AN F 1a 3776

<sup>70</sup> *Ibidem*



En faveur de cette dernière réponse, il faut souligner que 16 lettres refusent toute idée de servir l'Allemagne, et que 54 en font une affaire de principe : « N'importe où, mais pas en Allemagne, ça jamais. » Cependant, les calomnies d'Henriot ont partiellement porté leurs fruits : la quasi-totalité des 51 allusions aux réfractaires du STO est négative<sup>71</sup>. Le Français moyen du printemps 1944 déplore ou déteste le travail obligatoire, mais il n'a pas épuisé tout son potentiel de « résignation » – 59 mentions – et il s'inquiète de la tournure violente que prennent les maquis de réfractaires, redoute la spirale répressive et la guerre civile.

Les manifestations de protestation, rares depuis le printemps 1943, connaissent un certain regain. Mais il s'agit cette fois de manifestations organisées, surtout par la Résistance communiste et apparentée : celle-ci saisit le retour du STO comme un prétexte à une action immédiate, visible et retentissante, qui peut par ailleurs se parer des couleurs du patriotisme. Et elles touchent non des ouvriers ou des jeunes non-sursitaires, comme en mars 1943, mais des étudiants, pour la première fois. Il s'agit de riposter au recensement des étudiants des classes 1924 à 1928, ordonné le 8 février et qui se tient par académie entre le 21 février et le 11 mars<sup>72</sup>. Un soir imprécisé d'avril 1944, ainsi, 500 étudiants marseillais défilent contre le STO rue de Rome et sur la Cannebière avant de se disperser vers 19h15<sup>73</sup>. Auparavant, l'agitation renaît à Paris. La police signale des harangues assorties d'appels à s'organiser contre les négriers, ainsi qu'à adhérer au CAD ou à rejoindre les réfractaires, le 26 janvier à l'amphithéâtre de Chimie de la Sorbonne, où 400 étudiants auraient entonné la *Marseillaise*, le 8 février à la faculté de médecine, le 18 février au lycée Henri IV, le 25 février au grand amphithéâtre de la faculté de pharmacie, où 600 étudiants auraient chanté l'hymne national<sup>74</sup>.

Le 4 mars, à la stupeur générale, des centaines d'étudiants défilent sur le boulevard St-Michel, drapeaux tricolores en tête, sous la conduite d'une vingtaine de lycéens et d'étudiants communistes et sous la protection d'une demi-douzaine d'étudiants FTP armés. D'abord mal assurés, puis enhardis, ils font deux fois de suite l'aller-retour de la place St-Michel à la rue Soufflot, criant : « Vive de Gaulle, vive la France, à bas Hitler, à bas les déportations, pas un homme pour Hitler ! » De nombreux tracts sont distribués. Les étudiants PPF se tiennent coi, les soldats allemands n'osent pas intervenir, les policiers français seraient arrivés trop tard pour agir, à supposer qu'ils en aient eu l'envie, et la manifestation se disperse sans que la

---

<sup>71</sup> *Ibidem*

<sup>72</sup> AN 72 AJ 10

<sup>73</sup> AN F 60 1409

<sup>74</sup> AN F 60 1409 et AN 72 AJ 255

moindre arrestation soit à déplorer<sup>75</sup>. Retentissante, elle est revendiquée par le FN, qui gomme son caractère communiste et insiste comme à l'accoutumée sur sa dimension patriotique. Le 12 mars, son organe *L'Université* libre mentionne que des passants ont suivi les manifestants, repris leurs slogans. L'ancien meneur Pierre Broué, alors jeune lycéen communiste à Henri-IV, garde un souvenir contraire : « Quelques-uns nous injuriaient. D'autres faisaient semblant de ne pas nous voir ou disaient : “Ils sont fous”<sup>76</sup> ». Peur, prudence ou pétainisme réels des passants ? Ou bien l'historien trotskiste de 2001, qui se souvient d'avoir été un instant mis en joue par un soldat allemand devant la place de la Sorbonne, raye-t-il de sa mémoire toutes les marques d'approbation envers une action qu'il juge très vite après coup comme imprudente et comme « la caricature de ces actions pour l'épate, qui auraient pu nous coûter très cher, (...) dont la radio de Londres parla, car il le fallait et c'était pour ça qu'on l'avait faite<sup>77</sup> » ?

## 2) Vichy et l'application de la loi : chronique d'un échec annoncé

Au 9 février, pour Vichy, le défi est colossal, surhumain, intenable : il faut rassembler 93 000 hommes d'ici au 29, sans toucher aux entreprises « S » ni aux mines, en épargnant les paysans comme les artisans ruraux, mais en faisant la chasse aux oisifs et aux étrangers, en peignant les entreprises, en puisant parmi les fonctionnaires et les employés de banque et d'assurances<sup>78</sup>. D'emblée la quatrième action Sauckel est vouée à l'échec, tant les exemptions sont nombreuses et tous les acteurs, hors le GBA, bien décidés à les préserver. La plupart sont prononcées ou confirmées par le gouvernement aux alentours du 1<sup>er</sup> février, condamnant la loi à l'échec au moment même où elle voit le jour.

L'exemption des mines, tout d'abord, est confirmée le 29 janvier. Celle de la police et de la gendarmerie reste en vigueur. Depuis le 21 août 1943, le personnel des PTT ne peut être requis qu'en France, décision confirmée fin janvier 1944<sup>79</sup> : les 14 000 nouveaux postiers exigés par la Reichsbahn ne partiront pas, sauf les agents arbitrairement désignés ou raflés par

---

<sup>75</sup> AN F 60 1409, note parvenue à Londres le 27 mars 1944, et AN 72 AJ 1895, note sur la Résistance universitaire, sans date, postérieur à la Libération.

<sup>76</sup> Pierre Broué, « Des Eclaireurs de France aux Etudiants communistes », témoignage, in DEREYMEZ Jean-William (dir.), *Etre jeune en France (1939-1945)*, L'Harmattan, 2001, p. 322.

<sup>77</sup> *Ibidem*

<sup>78</sup> AN F 60 1454. L'exemption des mines a été confirmée par le gouvernement le 29 janvier, et les Allemands ont accédé le 1<sup>er</sup>-2 février à la demande de la Corporation paysanne de surseoir jusqu'au 31 juillet, pour la moisson, à toute convocation des « vrais » agriculteurs et des artisans les plus nécessaires..

<sup>79</sup> AN 72 AJ 2242

l'occupant<sup>80</sup>. Le 8 février, Bichelonne annonce que les étudiants des classes 1923-1924 ne partiront qu'après le 15 juin, date à laquelle il faudra avoir bouclé les examens et les oraux des grandes écoles<sup>81</sup>. Encore Vichy sait-il bien que trop d'étudiants sont à l'abri de certificats de complaisance dans des entreprises « S »<sup>82</sup>. Avec l'apogée des bombardements, qui augmente le besoin en jeunes soldats du feu, les 500 sapeurs-pompiers permanents des grandes villes nés entre fin 1919 et fin 1921, qui ne jouissaient jusque-là que d'un sursis renouvelable tous les trois mois, obtiennent en février un sursis définitif. Ce dernier est étendu à tout pompier né en 1923-1924, à tout sapeur professionnel et même aux bénévoles, aux marins-pompiers et aux pompiers de l'air<sup>83</sup>. Les Allemands acceptent, le 23 février, que les pompiers ne puissent être envoyés ni en Allemagne ni devant les commissions mixtes, sauf les bénévoles, et même si tous restent mutables en France<sup>84</sup>.

La perspective d'un nouvel appel des paysans suscite début 1944 l'effroi général en haut-lieu comme dans les campagnes. Vichy évalue les besoins en main-d'œuvre agricole de la seule zone sud à 228 159 travailleurs permanents pour l'année et à des dizaines de milliers de supplétifs pendant l'été et l'automne<sup>85</sup>. Le préfet régional de Limoges estime le 23 février que tout prélèvement ruinerait les fermes et ferait fuir en masse les paysans au maquis :

Chaque fois en effet qu'un départ quelconque est annoncé auquel doivent participer les agriculteurs, les jeunes, avant même d'être appelés, disparaissent et vont constituer avec les hors-la-loi un nouveau contingent de consommateurs improductifs, sans parler de l'emprise néfaste qu'exercent sur eux les éléments communistes qui les embrigadent<sup>86</sup>.

Le 1<sup>er</sup> février, le ministre de l'Agriculture Cathala, soutenu par la Corporation paysanne, organise une réunion avec le D<sup>r</sup> Reinhardt au *Majestic*, à l'insu complet de Bichelonne, qui a toujours refusé de s'occuper des questions de main-d'œuvre agricole. Le résultat est inespéré : le MBF accorde un sursis jusqu'au 31 juillet, pour la moisson, à tous les « vrais » agriculteurs et aux artisans les plus nécessaires. Sans doute est-il trop heureux de jouer ce mauvais tour au GBA, qui aurait été capable à ses yeux de réduire le pays à la famine et de compromettre le ravitaillement de la Wehrmacht et du Reich. Comme les services Sauckel ont déjà commencé à requérir au niveau local, Cathala s'empresse de faire diffuser la nouvelle par tous les préfets, sans passer par le ministère de l'Intérieur. Le 12 février, Guérard

---

<sup>80</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. I, p. 315, témoignage non daté de Vittorio di Pace, secrétaire général des PTT pendant l'Occupation.

<sup>81</sup> AN F 60 1554

<sup>82</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la conférence mixte au sommet du *Majestic*, 25 avril 1944

<sup>83</sup> AN F 60 1454, lettre de Guérard à Bichelonne, 9 février 1943

<sup>84</sup> AN F 60 1454

<sup>85</sup> AN F 60 1454

<sup>86</sup> AN F 60 1454

se plaint que dans les moindres villages, on croit que les paysans sont même exemptés des Chantiers de la Jeunesse : il craint que le gouvernement soit accusé de revirement le jour inéluctable où les Allemands demanderont à nouveau des paysans<sup>87</sup>. Mais les circulaires de Bichelonne et Cathala le 21 février, de Laval le 24 officialisent ce sursis<sup>88</sup>. Le 29 mars 1944, la circulaire Boyez, confirmée le 22 mai, protège aussi jusqu'au 31 juillet les artisans ruraux dont l'activité est consacrée « intégralement » à l'agriculture, adverbe qui fait figure de pure clause de style<sup>89</sup>. La présence d'esprit d'un ministre qui joue à temps le MBF contre Sauckel a porté. Presque aucun paysan n'est envoyé en Allemagne en 1944. Après avoir tant critiqué les affectés spéciaux ouvriers, les paysans font officiellement leur STO affectés sur place.

Quant aux entreprises « S », ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril qu'elles perdent le droit d'embaucher du personnel sans autorisation de la direction de la main-d'œuvre. Sauckel veut alors les peigner, mais Bichelonne obtient la création des catégories « S-1 » et « S-2 » : si les « S-2 » couvrent juste la main-d'œuvre existante, les « S-1 » garantissent d'avance la protection même de celle qui sera embauchée<sup>90</sup>. Le 23 avril, à peine remis de sa maladie et de la première grave crise de son lien affectif au Führer, Albert Speer obtient d'Adolf Hitler, lors d'une réunion de réconciliation à Berchtesgaden, la confirmation de l'immunité des entreprises « S ». L'accomplissement de l'action Sauckel devient impossible.

Plusieurs cibles sont pourtant encore mises en avant au cours du printemps. Aucun des prélèvements envisagés ne se concrétise vraiment, mais la menace est réelle.

Les Allemands entendent d'abord mettre l'Etat à contribution et exigent le départ de 16 500 fonctionnaires de 21 à 35 ans, à charge pour chaque administration de fixer son contingent service par service. Le 11 mars, une conférence place de Fontenoy, au siège du Commissariat Général à la Main-d'œuvre, réunit les secrétaires généraux des ministères et fixe que chaque administration doit livrer jusqu'à 5% de ses agents<sup>91</sup>. Les désignations sont faites, mais elles n'aboutissent à rien. La région lyonnaise devrait donner 500 fonctionnaires : 408 sont désignés par les ministères, mais 29 sont partis au 31 juillet<sup>92</sup>. Dans les Deux-Sèvres,

---

<sup>87</sup> AN F 60 1454. Voir aussi le témoignage de Pierre Cathala en date du 15 novembre 1950, in *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 55, et celui d'Emile Boyez en date du 26 mars 1949, dans le même ouvrage, t. III, p. 1318

<sup>88</sup> AN F 60 1454. Il est stipulé que les agriculteurs présents dans le métier avant le 1<sup>er</sup> octobre 1942 seront laissés tranquilles, ceux de la classe 1924 pas appelés. Seules les convocations individuelles de natifs de la classe 1923 restent valables.

<sup>89</sup> AN 72 AJ 11

<sup>90</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>91</sup> AN F 60 1454. Le secrétariat général du gouvernement devrait donner quatre fonctionnaires, le Commissariat Général aux Questions Juives 23 employés, la Force armée gouvernementale neuf autres, etc.

<sup>92</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, op. cit., p. 166

10 partent sur 25 reconnus aptes, au lieu des 80 prévus<sup>93</sup>, et dans l'Eure-et-Loir, 7 sur 62<sup>94</sup>. Le fiasco est identique partout. Les 16 200 fonctionnaires déjà partis en Allemagne à la date de mars 1944<sup>95</sup> ne verront pas leur nombre augmenter sensiblement, alors que les plans irréalistes des services du GBA auraient du aboutir à son doublement.

Les agents de banque et d'assurance représentent une autre cible alors souvent évoquée, du moins ceux qui n'ont pas déjà été requis en 1943. Aucune banque n'est classée « S », et le secteur n'a rien d'indispensable à l'effort de guerre. Cathala est le premier à proposer la réquisition de 4 000 d'entre eux<sup>96</sup>. A une réunion du 3 mars, le D<sup>r</sup> List rêve curieusement à voix haute de voir 800 de ces employés fournir, après trois mois de formation à Vincennes, les conducteurs dont ont besoin les transports en commun de Berlin<sup>97</sup>. Le 8, une circulaire Boyez prévoit l'envoi en Allemagne de tous ceux que la commission d'affectation trouvera physiquement aptes : « aucune mutation pour la France ne sera prononcée ». Il espère notamment recruter 3 950 agents d'assurance<sup>98</sup>. Il en est pour ses frais : le Comité d'Organisation des assurances sociales et surtout le Comité d'Organisation des Banques refusent de jouer le jeu et de transmettre les listes nominatives d'employés, sans lesquelles rien n'est possible. Le patron de la Société Générale et directeur du CO des Banques, Henri Ardant, se démène de longs mois durant pour empêcher le départ des employés du secteur, et il y parvient, lui l'ancien aryanusateur zélé, le bailleur de fonds du PPF, le membre éminent du Comité National des Amis des Travailleurs français en Allemagne<sup>99</sup>. Les Allemands et de hauts fonctionnaires de Vichy sembleraient prêts à le faire interner, mais Laval l'aurait fait laisser en paix<sup>100</sup>. En tout, du 15 juin 1942 au 1<sup>er</sup> août 1944, les banques, qui comptent en 1943 plus de 80 000 employés dont près de 50 000 hommes, ne voient partir que 3.7 % de leurs effectifs masculins et 2.25% de leurs effectifs totaux, un taux très bas<sup>101</sup>.

Les étrangers sont la dernière et la plus importante des cibles spécifiquement visées. Le 14 février, après trois jours de négociations serrées à Paris, Pierre Laval revient à Vichy en

---

<sup>93</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 87

<sup>94</sup> VERGNES Rosine, *La main-d'œuvre française au service de l'Occupant allemand dans le département d'Eure-et-Loir (1940-1944)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1999, p. 142

<sup>95</sup> HANDOURTZEL Rémy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Noësis, 1997, p. 42

<sup>96</sup> AN 72 AJ 1929, compte-rendu de la conférence mixte du 16 février 1944 au *Majestic*.

<sup>97</sup> AN F 22 2024

<sup>98</sup> AN F 22 2030. 2 500 seraient des agents généraux et employés, 1 200 seraient prélevés dans les sièges sociaux et 250 dans les cabinets de courtiers

<sup>99</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris, BA 1787

<sup>100</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 125, témoignage d'Henri Ardant, 10 septembre 1954.

<sup>101</sup> Pour ce chiffre, et sur l'ensemble de l'affaire Ardant, HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, 1995, rééd. 1997, p. 714-718

se vantant d'avoir obtenu que le poids de l'action Sauckel soit essentiellement porté par les étrangers : Espagnols, Italiens, Polonais, qui seraient prélevés dans les entreprises Rü et « V ». A ses calculs, il ne devrait plus partir ainsi que 45 000 Français, soit l'équivalent du reliquat de la troisième action Sauckel et des permissionnaires défaillants : ils seraient récupérés grâce aux commissions de peignage<sup>102</sup>. Le 19 février, une note du Commissariat Général à la Main-d'œuvre, successeur du CGSTO, confirme que Sauckel, Laval et Bichelonne entendent faire partir 45 000 Français et 228 000 étrangers pour accomplir le – premier – contingent de 273 000 hommes au titre de la quatrième action Sauckel. Mais la même note montre que les fonctionnaires de Vichy eux-mêmes ne croient pas ce plan réaliste : elle estime qu'il sera impossible de trouver plus de 10 000 étrangers<sup>103</sup>.

En revanche, les autorités peuvent espérer que cette solution va ravir leurs partisans, et la population en général. Elles ne se trompent pas. Légion des combattants, Milice et partis collaborationnistes, qui prêchent de longue date le départ des étrangers à la place des Français, apprécient de recevoir satisfaction. L'opinion publique elle-même, pour une fois, applaudit en majorité au projet du gouvernement. Ce dernier flatte une xénophobie latente chez de nombreux Français et, surtout, pour la masse, il semble réparer une injustice : depuis 18 mois, les étrangers, théoriquement soumis à la loi du 4 septembre 1942, n'étaient de fait ni recensés ni requis pour l'Allemagne. Qu'ils soient exploités en nombre depuis quatre ans dans les GTE ou qu'ils soient surreprésentés depuis 1941 dans les réquisitions en faveur de l'Organisation Todt semble échapper à une large part des Français, ou les indifférer. Selon les rapports préfectoraux, si la réquisition des travailleurs ou la mise au travail des femmes ne suscitent que répulsion, les mesures à l'égard des étrangers rencontrent l'approbation populaire<sup>104</sup>. C'est le cas notamment dans le Jura, en Gironde ou en Seine-et-Oise, où la population s'étonne juste que les services compétents n'aient pas « songé plus tôt à donner cette satisfaction à l'opinion publique » ; pareillement, de son côté,

le Préfet de la Haute-Saône signale que le départ des étrangers pour l'organisation TODT ou pour l'Allemagne a rencontré l'approbation unanime de la population. Celle-ci ne pouvait comprendre, en effet, que les sacrifices fussent demandés aux seuls Français, alors que ceux qui avaient bénéficié d'une généreuse hospitalité en temps de paix demeuraient exemptés de lourdes charges de l'heure. Cette satisfaction paraît d'ailleurs être le seul élément qui ait favorablement influencé l'opinion publique en ce qui concerne le travail obligatoire<sup>105</sup>.

---

<sup>102</sup> NICOLLE Pierre, entrées du 14 février, p. 361, et du 19 mars, p. 386

<sup>103</sup> AN F 60 1454

<sup>104</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour mars 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>105</sup> *Ibidem*

Malgré ce bon accueil de la mesure par une large part de la société, les étrangers, à cette date tardive, ne se laissent pas plus recruter pour l'Allemagne ou pour Todt que les Français. La plupart ignorent leurs convocations. Au fil des circulaires, les appels incantatoires à leur donner la chasse restent sans effet<sup>106</sup>. Un des seuls résultats concrets des projets de Laval est la multiplication des incidents diplomatiques. Les nouveaux ordres de réquisition d'Espagnols « rouges » lancés le 21 février frappent finalement aussi des ressortissants de l'Espagne franquiste, en violation de la convention consulaire de 1862. Des incidents ont lieu à Angers<sup>107</sup>, ainsi qu'à Clermont ou à Nîmes, ville où des milliers d'Espagnols émus affluent dans les bureaux<sup>108</sup>. L'ambassadeur d'Espagne proteste le 26<sup>109</sup>. Le chargé d'affaire du Portugal intervient quant à lui pour trois de ses ressortissants menacés d'envoi en Allemagne<sup>110</sup>. Emile Boyez constate le 13 avril que « de nombreux consuls espagnols ont accordé depuis trois [mois] aux Espagnols rouges un nombre très important de cédules anti-datées<sup>111</sup>. » Est-ce un reflet du désir de Madrid, à cette date, de prendre ses distances avec l'Axe ? Ou simplement, chez certains diplomates franquistes, la solidarité nationale l'emporte-t-elle spontanément sur la haine idéologique<sup>112</sup> ?

Souvent anciens combattants de la guerre civile, les Espagnols se montrent particulièrement indociles. La plupart des 600 Espagnols du Gers (12 % des 5 000 Espagnols du département) envoyés sur le Mur de l'Atlantique, à Rouen ou à Lille ont beau y gagner plus que lorsqu'ils étaient ouvriers agricoles, ces antifascistes convaincus s'évadent généralement au bout de quelques semaines et rentrent rejoindre les rangs des réfractaires clandestins<sup>113</sup>. Refusant par principe de servir le Reich nazi, 350 Espagnols de l'Ariège sont réfractaires à l'envoi aux chantiers de l'OT pour 704 requis (49.7 %), soit une proportion de refus bien supérieure à celle des Français ; au moins 35 rejoignent la guérilla hispanique du sud-ouest<sup>114</sup>. En février, 56 Espagnols d'un GTE de Haute-Savoie anticipent sur leur envoi

---

<sup>106</sup> AN F 22 2030, circulaire Boyez du 8 avril 1944 demandant l'arrestation des étrangers « déserteurs » par « tous les moyens » et leur envoi en Allemagne ou à Todt. « Ce plan d'action doit être tenu secret en vue d'éviter la défaillance des travailleurs étrangers », précise le 21 avril le directeur régional de la main-d'œuvre à Clermont-Ferrand.

<sup>107</sup> AN F1a 3776

<sup>108</sup> AN F 60 1454

<sup>109</sup> AN F 60 1454

<sup>110</sup> AN F 60 1454

<sup>111</sup> AN 72 AJ 1929. Le 11 mars, une circulaire Laval avait précisé que seuls doivent être requis les étrangers en situation irrégulière (pour envoi immédiat en Allemagne) ou non couverts par la cédule de leur consulat.

<sup>112</sup> Que la solidarité nationale l'emporte sur les anciens griefs politiques et idéologiques est confirmé par les travaux d'André Laurens en Ariège ou de Yannick Rodrigues dans le Vaucluse.

<sup>113</sup> Pierre PERE, « Les réquisitions de main-d'œuvre dans le département du Gers », Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, n° 237, 1979, pp. 39-41

<sup>114</sup> LAURENS André, *Le STO dans l'Ariège*, op. cit., p. 182

annoncé en Allemagne nazie, et montent sur le plateau des Glières : ils y constituent le secteur *Ebro* et représentent près du huitième des 450 maquisards qui s'y illustrent en mars<sup>115</sup>.

Les ambitions de Fritz Sauckel et les efforts de Pierre Laval servent donc le réfractariat et le maquis plus que le recrutement, et renforcent la proportion importante d'étrangers qu'ils comptent en leur sein. La haine des recruteurs, de surcroît, finit par rapprocher de nombreux Français des étrangers réfractaires. La police du Gard souligne que les évadés anarchistes ou communistes des GTE trouvent aide et compréhension des populations et joignent les « organisations terroristes de bandits » : elle les rend responsables de l'essor de la « criminalité » « dans une région si calme naguère<sup>116</sup>. » Quant au préfet du Cantal, il refuse le 10 janvier de procéder à la rafle des Espagnols travaillant sur les barrages : il manque d'effectifs, le relief et les limites administratives compliquent l'opération, le maquis corrézien voisin s'est déclaré prêt à intervenir pour les protéger, enfin ouvriers français et espagnols risqueraient de faire cause commune<sup>117</sup>. Au-delà du manque de zèle d'un haut fonctionnaire, il semblerait donc que les étrangers ne soient pas toujours si isolés dans la société française, et que le commun refus du travail obligatoire l'emporte parfois sur le désir de voir les étrangers soumis au même sort que les nationaux.

Toutes les catégories spécifiques sur lesquelles les recruteurs comptent pour fournir les contingents de main-d'œuvre sont donc hors d'atteinte ou trop insoumises. Le reste des Français n'est pas davantage prêt à obéir et à partir, d'où des résultats qui oscillent entre le médiocre et l'insignifiant. Le STO était craint et détesté, il n'est plus que ridicule. Les chiffres sont ceux du second semestre 1943 en pire, et certaines obtempérations relèvent de la farce voire de la provocation. A Brive, sur 250 convoqués dans la première quinzaine de janvier, il ne se présente qu'un manchot et un unijambiste. Sur tout le Limousin, seuls 20 jeunes de la classe 1923 se présentent sur 1350 convoqués<sup>118</sup>. Le 5 juin, Pierre Limagne estime que moins de 10 % des Français répondent aux convocations<sup>119</sup>. Sur toute la France, selon les souvenirs de Chasseigne, il ne part que 3 245 personnes en janvier, 4 098 en février, 6 603 en mars<sup>120</sup>.

Cette croissance réelle mais insuffisante doit surtout aux rafles des nervis de Sauckel et plus encore au regain du volontariat : à l'approche prévisible de l'invasion alliée, beaucoup de collaborateurs et de gens troubles préfèrent se mettre à l'abri en Allemagne et s'y noyer

---

<sup>115</sup> KEDWARD Harry, *A la recherche du Maquis*, Cerf, 1999, p. 200

<sup>116</sup> AN F1a 3775, rapport sans date, après février 1944

<sup>117</sup> Document aimablement communiqué par M. Eugène Martres.

<sup>118</sup> AN F 1a 3777

<sup>119</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. III, p. 2038, entrée du 5 juin 1944

<sup>120</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 188, témoignage de François Chasseigne, 18 mai 1944



dans la masse des travailleurs civils. La situation s'est si envenimée que dans un contexte de spirale de la violence, les anciens volontaires qui se hasardent à trop faire état de leur expérience ou à servir de propagandistes aux Allemands risquent bien plus que les brigades spontanées de 1941-1942. En Normandie, début 1944, « plusieurs des volontaires, dont la propagande allemande veut se servir pour célébrer les avantages du travail dans les divers Länder du Grand Reich, sont abattus sans autre forme de procès par des membres de la Résistance<sup>121</sup>. » Si le dernier volontariat est plus politisé qu'avant, une partie des volontaires ne font encore que céder à la crainte d'être requis et préfèrent prendre les devants, comme cela s'était déjà vu en 1942-1943 : au dire des préfets, « il ne faut voir là que leur désir de garder le bénéfice de l'initiative et, dans la mesure du possible, du choix de l'affectation<sup>122</sup>. » Les derniers volontaires de l'Isère ne partent ainsi que le 21 juin.

Géographiquement parlant, la dernière action Sauckel semble n'avoir aucune logique, à part peut-être des résultats encore moins satisfaisants qu'ailleurs dans la région parisienne, en Bretagne et dans la région d'Angers. Au total, la quatrième action Sauckel voit partir 42 392 personnes, et pour une fois, la coercition n'est responsable que d'une minorité de départs : les 22 247 volontaires (54.8 %) l'emportent sur les 21 145 requis<sup>123</sup>.

### 3) Rejet et échec des commissions de peignage

La dernière chance du recrutement réside-t-elle dans les commissions de peignage, que ressuscite la loi du 1<sup>er</sup> février ? Le 9 février, une circulaire Boyez agréée par von Stülpnagel met en place ces commissions en théorie mixtes. Leur création avait été esquissée à l'automne à la demande de Bichelonne pour prévenir la création de commissions purement allemandes<sup>124</sup>. Le 12, une lettre du Français dépeint leurs qualités à l'Allemand :

Nous aurions ainsi mis au point une méthode à la fois souple et pratique, souple parce que la décentralisation établie sur le plan territorial permettrait de résoudre plus rapidement et avec plus de justice le problème posé, pratique parce qu'elle centraliserait dans un même organisme d'exécution toutes les questions de main-d'œuvre.

Par ailleurs, cette méthode mettrait dans l'impossibilité de réaliser leur plan ceux des jeunes gens qui, pour échapper au départ pour l'Allemagne, s'embaucheraient dans l'organisation Todt<sup>125</sup>.

---

<sup>121</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1974, p. 42

<sup>122</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, avril 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>123</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 124

<sup>124</sup> AN 72 AJ 10. Le 5 octobre 1943, une circulaire expliquait aux commissaires régionaux à la Main-d'œuvre que « c'est parce que la création de Commissions allemandes étaient imminentes que des conférences ont été tenues chez le ministre secrétaire d'Etat à la Production Industrielle avec les représentants de chaque région et en présence des autorités d'occupation » et qu'ont été instituées les commissions mixtes de peignage.

<sup>125</sup> AN F 22 2030, lettre de Boyez à Stülpnagel, 12 février 1944

En fait, selon la boutade fameuse du germaniste Marcel Déat, les commissions vont surtout « peigner des têtes chauves » (*Kahle Köpfe Kämmen*), une allusion à l'épuisement des ressources prélevables, mais aussi à la calvitie de Fritz Sauckel.

Ces commissions doivent dégager la main-d'œuvre mutable en France ou en Allemagne en revenant à l'ancienne méthode de recrutement par entreprise et non plus par classe d'âge. On ne tient plus compte de la situation de famille qui permettait en 1942 de majorer fictivement l'âge de l'ouvrier. Cette régression « choqu[e] le sentiment de l'équité si profondément caractéristique de la mentalité française », notent les préfets<sup>126</sup>, selon lesquels

le Français est habitué à consentir des sacrifices nationaux par classe d'âge et uniformément. Le fait que dans chaque branche d'activité économique seront prélevés des pourcentages de main-d'œuvre différents aura pour conséquences de faire naître un sentiment de jalousie entre Français d'où ne saurait manquer de surgir un malaise général<sup>127</sup>.

Autre maladresse, les réquisitions sont prononcées immédiatement après la visite, non après examen de l'ensemble d'une branche, ce qui expose les entreprises « peignées » les premières à porter tout le poids des départs. Par ailleurs, une part notable des désignés sont des femmes, ce qui suscite une réprobation unanime<sup>128</sup>. Aucun compte n'est tenu des précédentes contributions locales aux actions Sauckel : chacun juge sa région surimposée par la faute des insuffisances antérieures des autres régions<sup>129</sup>. Pour ne rien arranger, des autorités locales allemandes, renouant avec les mauvaises habitudes des deux premières actions Sauckel, recommencent à n'en faire qu'à leur tête. Elles bafouent les accords avant même leur entrée en vigueur, substituent aux commissions mixtes des convocations purement allemandes, tandis que des agents des OPA vont jusqu'à se faire passer pour des inspecteurs du travail afin de mettre la main sur les états du personnel<sup>130</sup>. Et les abus classiques sont signalés à nouveau: soucieuses de faire du chiffre, les commissions désignent des hommes âgés et pères de plusieurs enfants, des réfractaires régularisés, des jeunes des Chantiers<sup>131</sup>.

Le rendement des commissions est médiocre au possible. Les changements d'emplois se font avec lenteur. Ainsi dans la Seine, après examen du personnel de 10 337 entreprises, seuls 78 hommes sont effectivement partis pour l'Allemagne en avril, tandis que 52 désignations ont été faites pour Todt et que 208 hommes et 29 femmes mutés ont commencé à

---

<sup>126</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, février 1944, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>127</sup> Projet de synthèse des rapports préfectoraux pour février 1944, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>128</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, avril 1944, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>129</sup> AN F 1a 3775

<sup>130</sup> AN 72 AJ 1929, lettre d'Emile Boyez au haut commandement militaire allemand en France, 18 février 1944.

<sup>131</sup> AN F22 non coté, fonds Isméolari, carton n° 35, rapport de synthèse du 19 avril 1944 sur les commissions de peignage.

travailler dans les usines prioritaires de France<sup>132</sup>. Les Allemands, qui avaient fait porter à 24 le nombre des commissions et pris eux-mêmes en main les opérations, sont bien obligés de « reconnaître le bien-fondé des justifications qui leur avaient été fournies pour expliquer la faiblesse des résultats obtenus par les commissions mixtes<sup>133</sup>. » Dans la région de Bordeaux, il faut peigner plus de mille entreprises pour prononcer cent mutations<sup>134</sup>.

Dans son rapport du 13 avril, Boyez trace un bilan désabusé à l'échelle nationale. Certes, ce sont bien ces commissions qui ont mis en route la majeure partie des 13 000 hommes exilés depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Mais on est loin des 1 900 départs par jour exigés, et ces commissions, trop peu nombreuses, trop récentes, manquent de personnel et de cohésion, et multiplient les erreurs de mise en route<sup>135</sup>. Près de la moitié de ceux qu'elles ont désignés en région parisienne sont déclarées inaptes à la visite médicale : les précédents prélèvements et l'embauche des jeunes dans les usines « S » n'ont laissé que de vieux travailleurs à qui il faut maintenant au moins trois enfants pour être exemptés<sup>136</sup>. Le MBF, le 28 avril, dresse un bilan comparable : Quelques 70 000 entreprises employant 570 000 personnes ont été peignées, et 38 000 personnes libérées, une majorité pour la France, les autres ayant contribué aux 15 934 départs en Allemagne survenus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars. Le rapport relate pareillement les difficultés à peigner un tissu industriel où prédominent les PME, dans lesquelles il ne reste qu'un personnel trop âgé, pendant que les plus jeunes continuent à se réfugier dans les „S“<sup>137</sup>.

Peu efficaces dans l'absolu, les commissions n'en assurent pas moins la majorité des – maigres – derniers départs forcés. Elles sont une nuisance certaine pour les populations, et contribuent à radicaliser un peu plus le rejet des Allemands tout en rappelant que le STO moribond bouge encore. Celle de Clermont, installée à l'Ecole de commerce du boulevard Trudaine, convoque commerçants, cafetiers, limonadiers, hôteliers et restaurateurs : tous ceux dont l'épouse peut tenir l'établissement sont envoyés à l'atelier de chargement de

---

<sup>132</sup> Rapport du ministère de l'Intérieur, 19 avril 1944, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/).

<sup>133</sup> Rapport du préfet de la Seine, 5 mai 1944, cité par la Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 138. Il donne pour sa part le chiffre de 18 795 entreprises peignées pour prononcer 230 mutations en Allemagne.

<sup>134</sup> Rapport du ministère de l'Intérieur, 19 avril 1944, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/). Selon Bernard LACHAISE, « Les travailleurs de Gironde exploités par le III<sup>e</sup> Reich », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p.275, du 15 février au 15 mars 1944 sont peignés 5 489 établissements de Gironde représentant plus de 17 000 travailleurs, dont 292 seulement sont convoqués pour l'Allemagne.

<sup>135</sup> AN F 1a 3776, rapport sur le fonctionnement des commissions, printemps 1944.

<sup>136</sup> AN 72 AJ 1729. Selon Boyez, en région parisienne, 23 puis 33 commissions ont peigné en six semaines 27754 entreprises diverses n'occupant que 32 297 hommes et 42 234 femmes, et ont désigné 11 297 hommes. Mais sur les 10 000 d'entre eux ont déjà passé la visite médicale, seuls 2087 ont été reconnus aptes pour l'Allemagne, 328 pour Todt, 2928 pour une mutation dans une usine « S » de la région.

<sup>137</sup> Rapport du MBF, 28 avril 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

Gravanches<sup>138</sup>. Le peignage fait peur, et les travailleurs des « S » tremblent à l'idée que leur refuge n'est peut-être que précaire : si les incidents restent exceptionnels lors des peignages<sup>139</sup>, à la seule annonce le 20 avril de la visite imminente d'une commission Sauckel, 180 travailleurs d'une usine « S » de Tarbes s'enfuient en se jetant dans l'Adour<sup>140</sup>. De début mars à fin juillet, 544 travailleurs ligurais « peignés », convoqués à la visite ou à la contre-visite médicale, s'abstiennent d'y paraître<sup>141</sup>. Des FK locales soupçonneuses ou des Rückkommando, refusent les décisions du MBF de classer « S » certaines entreprises, bloquent la délivrance des certificats *ad hoc*, et accentuent l'inquiétude. L'aventure du patron Paul Langeron, vers Dijon, constitue un cas extrême : la FK refuse de croire que son entreprise est classée « S » – le certificat aurait été transmis avec retard – et au terme d'un long bras-de-fer, exaspérée, elle l'envoie lui-même travailler à Vienne, le 27 mars. Un industriel autrichien compréhensif lui obtient vite une permission pour rentrer en France, où le MBF a entre-temps arbitré en sa faveur<sup>142</sup>. L'activité des commissions aboutit donc surtout à réveiller l'angoisse des départs et à remettre le STO au premier plan des soucis : les RG de l'Ariège, le 16 avril, affirment même que « le public n'est pas enclin à se préoccuper d'autres questions<sup>143</sup>. »

Convoqué le 7 juin à la commission de Paris, le grand bourgeois protestant et libéral Charles Rist est frappé par le

spectacle [de] ces fils de petits commerçants et industriels défilant devant des tables, expliquant leur petite affaire, essayant de sauver une partie de leur personnel. On aurait dit un troupeau de moutons allant à l'abattoir. La transformation de toute une population en simples numéros, la suppression de toute individualité et de toutes considérations humaines, quel spectacle lamentable<sup>144</sup>.

Le 22 avril, une note officielle conclut : « La méthode dite de peignage des entreprises par les commissions mixtes franco-allemandes a échoué. » Aussi Allemands et Français s'accordent, selon elle, à en revenir au recrutement par classe d'âge, à faire partir la classe 1923 : cela fournirait 250 000 hommes. Mais il faudrait deux mois de préparation et quatre mois d'exécution. En outre, les services de Speer y sont hostiles<sup>145</sup>. Le 16 juin, le ministre du Travail Marcel Déat, avocat de la mobilisation des jeunes classes, résume crûment devant la

---

<sup>138</sup> AN F 22 2047

<sup>139</sup> Chez Bréguet au Havre, d'où sont parties les grandes grèves nationales de juin 1936, une grève réprimée éclate à l'arrivée de la commission de peignage : l'un des deux ouvriers arrêtés est abattu. LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977, p. 48

<sup>140</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, *op. cit.*, p. 170

<sup>141</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 462

<sup>142</sup> AN 72 AJ 1926

<sup>143</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, *op. cit.*, p. 202

<sup>144</sup> RIST Charles, *Une saison gâtée. Journal de la Guerre et de l'Occupation 1939-1945*, Fayard, 1983, p. 407

<sup>145</sup> AN F 60 1454

presse : vu l'ampleur des afflux dans le secteur protégé industriel et l'exemption de l'agriculture jusqu'au 31 juillet, « on n'a pu trouver pour les commissions de révision que des gens incapables de se débrouiller. Il a donc fallu s'adresser à des hommes assez âgés. Les résultats de cette politique ont conduit à des départs dérisoires d'une main-d'œuvre de mauvaise qualité<sup>146</sup>. » Une semaine après, les départs sont officiellement arrêtés, et les commissions rendent leur tablier.

#### 4) *Ultimes abus, inquiétudes pour les femmes et dernières régularisations*

La loi du 1<sup>er</sup> février 1944 a un défaut : elle n'est pas respectée. Les services allemands locaux continuent les abus. Au commissariat général à la main-d'œuvre, Chasseigne est averti quotidiennement de cas de mise au travail de garçons de moins de seize ans et de vieillards de plus de 60 ans. Le 13 mars, son subordonné Boyez s'en émeut dans une circulaire<sup>147</sup>. Mais les Allemands ne veulent rien entendre, nient les faits ou prétendent effrontément que ces enfants et ces vieilles gens sont tous des volontaires. Comme les réquisitions ne rendent plus, « les offices de placement ont l'ordre d'envoyer n'importe qui et n'importe quoi », note un rapport résistant : ainsi parmi les 22 requis partis de Périgueux pour Bitterfeld le 5 avril, on compte un jeune épileptique de 28 ans que le médecin allemand a refusé de déclarer inapte ; pris d'une crise d'épilepsie en pleine gare d'Austerlitz, il est renvoyé à Périgueux, où le même médecin se borne à lui accorder deux mois de sursis<sup>148</sup>. Le D<sup>r</sup> Glatzel, représentant du GBA, a le plus grand mal de son côté à renoncer à l'idée de faire partir les hommes de plus de 45 ans : qu'importe à ses yeux que le gouvernement français ait donné sa parole qu'aucun ne partirait, du moment que le texte de la loi l'autorise<sup>149</sup>.

Depuis la Relève volontaire, des bruits courent partout que les Allemands cherchent à forcer des travailleuses au départ. Le 1<sup>er</sup> août 1942, Léon Werth rapporte le bruit invérifiable que « les Allemands ont voulu déporter les 300 ouvrières d'une filature de Besançon. Elles ont refusé. On leur a supprimé leur carte d'alimentation. Elles vivent, m'a-t-on dit, de la charité publique<sup>150</sup>. » En théorie, la loi du 4 septembre peut s'appliquer aux femmes célibataires de 21 à 35 ans, et même si l'Etat promet de n'en envoyer aucune en Allemagne,

---

<sup>146</sup> AN 72 AJ 1929, déclarations de Marcel Déat à la presse, 16 juin 1944

<sup>147</sup> AN F 1a 3777, lettre aux préfets régionaux et aux directeurs départementaux et régionaux de la main-d'œuvre.

<sup>148</sup> AN F 22 2022

<sup>149</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la réunion du 27 mars 1944

<sup>150</sup> WERTH Léon, *Déposition, journal d'un témoin 1940-1944*, 1946, rééd. Viviane Hamy, 1993, p. 331

l'opinion n'est pas rassurée. Elle se dresse, unanime, contre toute mesure de ce genre, pour des raisons essentiellement moralisatrices, qui en apprennent beaucoup sur le regard social de l'époque sur les femmes. La population n'a pas peur pour elles à cause de la dureté du labeur industriel : les munitionnettes de la Grande Guerre, les ouvrières, les travailleuses des mines n'ont jamais suscité tant de sollicitude. La population craint pour leur vertu. Les pires fantasmes circulent sur les camps mixtes, où les douches et les lavabos ne seraient pas séparés, où la promiscuité permettrait tous les abus, toutes les tentations, toutes les débauches. Les associations familiales de la région de Lille s'inquiètent en septembre 1942 de « la démoralisation qu'entraîne nécessairement le transfert de la main-d'œuvre féminine dans un pays où les salaires sont notoirement plus élevés que ceux du lieu d'origine<sup>151</sup>. »

L'opinion n'est pas rassurée quand par abus d'autorités allemandes locales, des femmes sont convoquées ponctuellement pour le Reich. Quelques requises partent des Ardennes à l'automne 1942 malgré les démarches auprès de l'OPA<sup>152</sup>, et en Meurthe-et-Moselle, trois femmes sont requises à côté de 112 autres volontaires<sup>153</sup>. Le 10 octobre, c'est par contre l'inspecteur du travail français qui requiert la Calvadosienne Odette C., née en 1921 et envoyée à la fabrique de munitions de Belzig non loin de Berlin<sup>154</sup>. M<sup>gr</sup> Duparc, évêque de Quimper, est impuissant à faire revenir une douzaine de jeunes filles expédiées à Esssen début 1943<sup>155</sup>. L'affaire des femmes d'Angers, en mars 1943, a un retentissement national : escroquées par une « firme négrière » collaborationniste, une vingtaine de travailleuses sont envoyées en Allemagne au scandale général ; à leur retour à la fin de la guerre, elles sont huées par une foule qui les prend pour des volontaires<sup>156</sup>. En 1944, une jeune travailleuse de l'artisanat se serait suicidée pour ne pas être envoyée en Allemagne<sup>157</sup>.

L'idée d'affecter les femmes en France est à peine moins impopulaire. Le pays n'est pas prêt à voir les munitionnettes ressusciter au profit de l'occupant, et les suspicions moralisatrices semblent plus fortes que vingt ans plus tôt. Dans les régions catholiques et

---

<sup>151</sup> Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 482

<sup>152</sup> AN 72 AJ 255, rapport de Jean Isméolari, 1949

<sup>153</sup> BOUTROUX Didier, « Le STO en Meurthe-et-Moselle, 1941-1944 », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 232, 1978, p. 29

<sup>154</sup> MALHERBE Céline, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2016 personnes*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2001, p. 9 et PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 134

<sup>155</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, 1966, rééd. Points-Seuil, 1996, p. 334

<sup>156</sup> BERGERE Marc, *Une société en épuration: épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire : de la libération au début des années 50*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 256-257

<sup>157</sup> AN F 1a 3777

conservatrices, la population ne se résout pas à un éloignement qui ferait échapper les femmes à tout contrôle social et familial, mélangerait des filles d'éducation et d'origine très différentes, mettrait en danger leur moralité. Comme note un fonctionnaire de l'Information début 1944, « la vie de famille est toujours très solide et unie en Anjou. On ne persuadera jamais un père d'accepter que sa fille même âgée de 25 ans parte travailler au loin, hors de sa supervision et de son contrôle<sup>158</sup>. » Toute mutation de main-d'œuvre féminine du secteur tertiaire pour l'industrie est interprétée comme un danger moral et comme l'annonce d'une mobilisation plus radicale. L'Eglise est en première ligne du refus<sup>159</sup>, encore qu'il se trouve quelques fidèles assez pétainistes pour accepter jusqu'à l'éventualité d'un STO féminin<sup>160</sup>. En septembre 1943, un recensement des femmes de Sablé (Sarthe) sur ordre allemand sème l'émoi, et Robert Weinmann, averti, avoue qu'il risque « d'être bientôt tenu d'appliquer progressivement la loi du 4 septembre 1942 dans sa complète acception » : les pressions allemandes en vue de la mise au travail des femmes ne font qu'augmenter<sup>161</sup>. Mais avec les accords Speer-Bichelonne, le rêve de mettre les femmes au travail en France même reçoit une seconde jeunesse, et avec la loi du 1<sup>er</sup> février 1944, elles sont théoriquement astreintes au STO de 18 à 45 ans, alors que Sauckel ne fait pas mystère de son projet de les mettre au service de l'Allemagne en France.

L'inquiétude générale pour elles prévaut donc au printemps 1944. « Est-ce que ma femme, qui a un gosse, va être requise pour le service du travail ? », interroge à voix haute un garçon-coiffeur à Vichy devant Angelo Tasca. « Alors, ce ne sera pas fini cette année ? », ajoute-t-il avec lassitude, tout en ne cachant pas sa fascination pour l'URSS<sup>162</sup>. Une veuve de guerre de 23 ans, M<sup>me</sup> Jean Lantoine, écrit au secrétariat du Maréchal, le 14 février, pour savoir si elle entre ou non dans la catégorie des femmes assujetties au STO par la loi du 1<sup>er</sup>

---

<sup>158</sup> Robert GILDEA, Dirk LUYTENS et Juliane FÜRST, « To work or not to work ? », in GILDEA Robert, WARRING Anette et WIEVIORKA Olivier (dir.), *Surviving Hitler and Mussolini. Daily life in occupied Europe*, Berg, 2006, p. 69

<sup>159</sup> AN F 60 1454. Le 7 juillet 1943, M<sup>gr</sup> Aimable Chassaing, évêque de Tulle, se fait l'écho de l'émotion générale : des jeunes filles de Brive ont signé par force le 21 juin un contrat pour un travail pénible dans une usine à direction allemande, « une bien mauvaise préparation à leur rôle d'épouses et de mères », et elles pourraient être mutées plus loin ou à l'étranger. Pierre Laval doit ordonner une enquête et les Allemands donner des assurances, mais les jeunes filles ne sont pas relâchées.

<sup>160</sup> En juin 1943, lorsque le chanoine Gèze affirme aux cheftaines scouts du diocèse de Toulouse qu'elles ne doivent pas se soumettre au recensement, celles-ci se récrient qu'elles sont prêtes à exécuter tout service que le Maréchal leur demande. Le père de l'une d'elles dénonce le chanoine à la Milice, et ce dernier est interné à Evaux-les-Bains. CLEMENT Jean-Louis, *M<sup>gr</sup> Saliège*, Beauchesne, 1994, p. 282

<sup>161</sup> AN F 22 2024. Le Dr Kohl, du *Majestic*, garantit que les occupants assureront la protection physique des femmes employées et que les inquiétudes à ce sujet ne peuvent servir de prétexte.

<sup>162</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 568, entrée du 30 mars 1944. Le même homme du peuple n'hésite pas à faire l'éloge des Russes, qui ont tenu tête aux Allemands, qui ont bien travaillé, et prouvé que la révolution est un succès porteur de grands progrès.

février : la municipalité de Soissons a été incapable de la renseigner<sup>163</sup>. En vain les collaborationnistes dénoncent-ils les « radios étrangères » et les fonctionnaires saboteurs qui font paniquer les femmes et l'opinion en annonçant leur réquisition pour l'Allemagne. Sur les 984 lettres lues entre le 29 mars et le 6 avril par la synthèse régionale du contrôle postal déjà citée, 106 voient des femmes s'inquiéter de risquer le STO: « Les départs des femmes seraient pour le mois prochain, aussi je ne vis plus », dit l'une. « Même des jeunes filles partent » croit savoir l'autre, « je t'assure que l'avenir est bien sombre<sup>164</sup>. » Le 15 mars, les associations de femmes de PG de l'Aveyron, d'Agen, Pau, Decazeville, Draguignan et Toulon disent en termes identiques leur peur d'être requises, elles qui assurent depuis cinq ans la continuité du foyer. Elles laissent imaginer quelle émotion sera celle des PG en Allemagne. « Les mesures prévues supposent l'admission de la guerre totale qui est contraire aux principes humains mais également aux conventions internationales qui régissent l'état de guerre. Elles vont absolument à l'encontre de la politique du gouvernement. Ce sera l'écrasement moral des foyers de prisonniers<sup>165</sup>. » Mais contrairement à 1914-1918, cette fois-ci, pour les femmes, la guerre totale n'aura pas lieu.

Le 17 mars 1944, une circulaire spéciale de Pierre Laval annonce la mise au travail des femmes sur le territoire, au nom de la « situation de l'Economie française ». Les femmes ne sont mutables qu'en France, uniquement pour remplacer les hommes appelés à un autre emploi, et hors des zones d'où femmes et enfants ont été évacuées. Les épouses, ainsi que les célibataires de moins de 25 ans, doivent pouvoir regagner chaque soir leur domicile, une concession aux angoisses du moralisme ambiant et à l'image exécrationnelle – justifiée – des camps de travailleurs. Les femmes séparées, veuves, divorcées ou célibataires de plus de 25 ans doivent être requises en priorité en commençant par les plus jeunes, mais au plus près de la demeure, et en limitant au mieux la perte éventuelle de salaire. Nulle ne doit être mutée d'office dans des emplois de domestique, de fille d'hôtel, de bar ou de café restaurant, trop dangereux pour leur moralité. Sont exemptées les épouses de PG y compris récemment rapatriés, de travailleurs en Allemagne, de membres de la LVF et de la Waffen SS, les veuves de guerre, les femmes enceintes ou en charge d'invalides, « la fille aînée présente au foyer

---

<sup>163</sup> AN F 22 2024. Le ton de la lettre est pathétique : « Je sais qu'à l'heure actuelle dans la période difficile que traverse notre pays, chaque Français et chaque Française doit faire abstraction de tout sentiment personnel et bannir tout égoïsme. Pourtant en tant que veuve de guerre, j'ai conscience d'avoir donné beaucoup à la France... Mariée trois mois, j'ai vécu dix jours avec mon mari avant qu'il ne tombe au champ d'honneur en juin 1940. Et je n'ai que 23 ans... N'ayant plus de foyer, j'ai repris ma place à celui de mes parents, et je ne demande rien d'autre que d'y rester. »

<sup>164</sup> AN F 1a 3776

<sup>165</sup> AN F 60 1454



d'une famille d'au moins quatre enfants âgés de moins de 16 ans », mais aussi deux catégories bien plus fournies : les étudiantes et les employées des « S »<sup>166</sup>. Dans la lignée des lois du STO de 1942-1943, Pierre Laval tente de satisfaire l'Allemagne tout en instituant sur l'opération un contrôle français propice à la multiplication des exemptions et à la limitation des abus allemands, mais qui accentue l'impopularité et la compromission du régime.

Le recensement des femmes par les services du STO et leur affectation à de nouveaux emplois ulcèrent en effet la population. Le 4 avril, P. Limagne se fait l'écho de nombreuses convocations de femmes pour le STO : « aucune d'elles, à notre connaissance, n'est envoyée de force en Allemagne, mais on les place d'ordinaire dans des conditions de travail et de vie fort malsaines à tous égards<sup>167</sup>. » Les préfets ne disent pas autre chose : « Le personnel féminin prélevé se trouve bien souvent affecté à un ouvrage au-dessus de ses forces, dans des conditions difficiles auxquelles il n'était pas habitué<sup>168</sup>. » Le Jeudi Saint 6 avril, une rafle allemande au sortir de l'église des Carmes à Nîmes dirige vers l'OPA toutes les femmes sans certificat de travail, et le cas ne semble pas unique<sup>169</sup>, puisque la Résistance en signale aussi à Saint-Etienne<sup>170</sup>. Aux Galeries de Jaude à Clermont-Ferrand, neuf travailleuses de plus de 25 ans seraient même parties de force en Allemagne, et à Vichy même, des jeunes femmes reçoivent des ordres de départ pour le Reich. Au Mans, à partir du 11 février, l'occupant réquisitionne directement quelque cent jeunes femmes qui vont travailler à 27 km de là, dans une vieille usine poussiéreuse, sans vêtements appropriés, dans des baraquements précaires contigus à celui des hommes. Quand le préfet, et même l'Association des amis des Travailleurs Français en Allemagne, protestent que ces femmes auraient du pouvoir rentrer chez elles le soir selon la loi, la FK les envoie promener. Une deuxième protestation donne de meilleurs résultats, pendant que la JOC fait circuler avec succès une pétition de familles demandant leur retour<sup>171</sup>. Des papillons et des tracts avertissent en divers endroits les femmes de leurs droits en cas de rafle ou de convocation<sup>172</sup>.

L'opinion ne reste pas inerte en effet. L'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, le 17 février, s'élève contre toute réquisition féminine, bien que M<sup>gr</sup> Saliège déplore en vain, dans une correspondance privée avec le cardinal Liénart, la timidité persistante des

---

<sup>166</sup> AN F 22 2030

<sup>167</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. III, p. 1897, entrée du 4 avril 1944

<sup>168</sup> Projet de synthèse des rapports préfectoraux, avril 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>169</sup> AN F 1a 3777

<sup>170</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, boîte n° 36, rapport sur les « réquisitions féminines », avril 1944.

<sup>171</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 36

<sup>172</sup> AN F 7 15312

termes employés. Même un prélat d'ordinaire silencieux comme M<sup>gr</sup> Piguet à Clermont-Ferrand fait lire en chaire une déclaration hostile à tout STO féminin<sup>173</sup>. Le 16 mars, le secrétariat général de l'ACJF informe les comités diocésains de l'illégalité de certaines réquisitions de femmes, et préconise d'en appeler si besoin au préfet, aux commissariats à la Jeunesse ou à la Famille, et « à votre évêque qui est certainement prêt à prendre la défense de ces jeunes filles. » Les syndicats chrétiens légaux veillent pareillement au grain<sup>174</sup>. Il faut bien compter avec la société civile et lui donner des gages. Au demeurant, Vichy ne se fait pas trop prier, et Pétain assure constamment les autorités ecclésiastiques qu'il ne laissera pas partir les femmes en Allemagne – il s'engage beaucoup moins en ce qui concerne leur mutation en France. Ce refus ecclésial du STO féminin est l'occasion d'un réveil bruyant de l'anticléricalisme collaborationniste<sup>175</sup>.

L'historien pourrait croire que l'attention du public se détourne au printemps 1944 d'un STO moribond et édenté, que l'accroissement des bombardements, l'horreur croissante de la répression nazie et l'attente du débarquement accaparent plus les regards. Or l'opinion ne perd pas du tout de vue la question des départs, et elle conserve sa place en tête des priorités essentielles, avec le ravitaillement<sup>176</sup>. Bien qu'en valeur absolue, il ne parte plus grand monde de sa région, le préfet régional de Dijon évoque fin avril 1944 « les départs continuels des jeunes gens pour l'Allemagne » qui « ne sont pas faits pour améliorer l'opinion à l'égard du gouvernement<sup>177</sup>. » D'autre part, tant que jeunes et moins jeunes sont toujours en Allemagne, ou toujours obligés de se cacher, ou toujours obligés de craindre d'être appelés, comment le STO pourrait-il cesser de hanter les esprits, et de perturber toute la vie sociale, économique ou familiale ? « La vie d'une famille française en avril 1944 », décrit Léon Werth. « Le père (cantonnier), qui, depuis plusieurs mois, a reçu son ordre de départ pour l'Allemagne, se cache dans les bois. Le fils est en Allemagne. Le gendre vient de recevoir son ordre de départ<sup>178</sup>. »

Même Henriot, s'il est écouté, n'est guère entendu lorsqu'il s'agit de la Relève : son éloquence est sans effet observable sur l'anémie des départs. C'est sa thématique la plus

---

<sup>173</sup> RANDAMME Martin (père) et ROQUEJOFFRE Marc-Alexis, *M<sup>gr</sup> Piguet, un évêque discuté*, chez les auteurs, Clermont-Ferrand, 2000, p. 56-57

<sup>174</sup> AN F 7 15312

<sup>175</sup> AN 72 AJ 11. Dans *L'œuvre* du 9 mars 1944, Marcel Déat stigmatise « ces fantaisies épiscopales et cardinalices », accusant le haut-clergé de ne s'être jamais fait tant de soucis pour les travailleuses prolétaires et paysannes, mais de s'affoler maintenant que le STO peut toucher des filles de bonne famille et des bourgeois pilliers de sacristie

<sup>176</sup> Voir en particulier la synthèse des rapports préfectoraux pour mai 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>177</sup> GOUNAND Pierre, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, Ed. Franc'Albert, 1990, p. 220

<sup>178</sup> WERTH Léon, *Déposition*, *op. cit.*, p. 611, entrée du 16 avril 1944.

inaudible. Dans le Morbihan, département certes extrêmement réfractaire, « les attaques de M. Henriot contre le communisme ont donné à réfléchir à certains, tandis que ses efforts pour démontrer aux jeunes Français la nécessité de travailler pour l'Allemagne n'ont rencontré aucun succès<sup>179</sup>. » Cependant, le tribun a plus d'efficacité quand il adjure les réfractaires de se faire régulariser, parce que sa parole tombe alors sur un terreau social plus réceptif. La fatigue hivernale de l'opinion et des maquisards, le découragement alors que les Alliés se font attendre, la peur devant la multiplication des attentats et la spirale de la répression, l'inquiétude quant à une possible insurrection communiste, tout cela permet à la régularisation d'engranger certains succès, sur la toile de fond d'une société fatiguée, désabusée et inquiète.

La région de Lille, sous le choc du massacre d'Ascq du 1<sup>er</sup> avril, fait figure d'exception : les jours et semaines suivants, elle ne veut écouter ni son apologie du STO nouvelle mouture, ni ses appels conjoints à la régularisation - seules une cinquantaine de réfractaires la sollicitent dans le Pas-de-Calais<sup>180</sup>. En revanche, un gros tiers des 335 réfractaires ligurais répondent à l'appel lancé par Henriot dans la deuxième quinzaine de mars, puisque 122 d'entre eux (36.4 %) se font régulariser entre le 20 mars et le 2 avril 1944<sup>181</sup>. Selon le rapport du 5 avril du préfet des Hautes-Alpes, « on entend assez souvent des parents affirmer leur préférence – bien que cela soit très pénible pour eux – de voir leur fils partir pour l'Allemagne plutôt que de faire partie des bandes de réfractaires où parfois des repris de justice parviennent à imposer leur loi. » Ces propos auraient été impensables quelques mois plus tôt<sup>182</sup>. Dans le Tarn où seules 70 régularisations ont eu lieu au 1<sup>er</sup> avril et où la population est ulcérée de la reprise du STO, l'appel d'Henriot est apprécié des familles inquiètes de la « vie aventureuse » de leurs rejetons réfractaires, et qui ont du mal à pourvoir à leurs besoins matériels<sup>183</sup>. Dans un département aussi réfractaire et résistant que le Finistère, le préfet souligne « la parfaite compréhension du Ministre de l'Information à l'égard de l'épineux problème du Service du travail obligatoire qu'il a traité d'une façon si humaine. Ainsi il a ramené dans le droit chemin de nombreux réfractaires. On s'accorde également à reconnaître que M. Philippe Henriot a su établir une discrimination entre les terroristes et les réfractaires égarés<sup>184</sup>. » A force de consacrer le tiers de ses éditoriaux à la dénonciation des maquis, l'orateur finit par semer le doute.

---

<sup>179</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour mars 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>180</sup> AN F 1a 3775

<sup>181</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 464

<sup>182</sup> *Ibidem*

<sup>183</sup> AN F 1a 3777

<sup>184</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, avril 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

Le retour au bercail est parfois délicat voire décevant pour les régularisés<sup>185</sup>, mais c'est le régime qui est moralement perdant. Si les ex-réfractaires revenus à la vie civile peuvent entrer dans les entreprises « S », les forêts, les mines, ils peuvent tout aussi bien rester dans la Résistance urbaine, ou du moins, narguer les miliciens et les Allemands, enrégés de voir d'ex-permissionnaires défaillants, d'ex-réfractaires et maquisards notoires se promener impunis à leur nez et à leur barbe<sup>186</sup>. Et surtout, les familles qui avaient conseillé à leurs enfants d'obéir au STO constatent amèrement que les défaillants et les fraudeurs l'ont emporté, et que c'est en vain qu'elles ont eu foi en la fermeté et en l'équité du régime<sup>187</sup>.

5) **20 mars 1944 : le ministère Déat et l'échec du Service National du Travail (SNT), ou l'ultime avatar du STO**

Le 17 mars, Fritz Sauckel est encore à Paris et parle avec Abetz devant la presse. Ses diatribes antisémites indiffèrent tout le monde sauf les rares convaincus<sup>188</sup>. En revanche nul ne se méprend que l'énième venue de l'acharné GBA annonce un redoublement des efforts de réquisitions. Trois jours plus tard, Marcel Déat est ministre du Travail.

Sa nomination conclut un feuilleton de quatre mois. Les Allemands exigent son entrée au gouvernement depuis décembre 1943, mais lui-même refuse d'être cantonné au ministère du Travail offert par Laval : en pleine reprise du programme de main-d'œuvre – reprise qu'en janvier, il aurait désapprouvée –, ce n'est qu'un ministère technique et dangereux<sup>189</sup>. Il exige la main-mise totale sur la politique sociale du régime, le contrôle du Secours National, de la Croix-Rouge et du commissariat Bruneton. Il ne les obtiendra jamais, et à Paris comme à Sigmaringen, il s'épuisera dans un bras de fer permanent avec Bruneton, qui ne consent

---

<sup>185</sup> AN F 1a 3776. Jusqu'au 31 mars, plus de 400 jeunes gens se font régulariser au bureau de la main-d'œuvre d'Autun (Côte-d'Or). Ceux déjà inscrits au travail pour les mines, les carrières ou les usines du Creusot n'ont aucun problème. Les autres s'en mordent vite les doigts. Selon un informateur de la Résistance, « les moqueries du personnel, les méchancetés du personnel – dirigés par un sieur Courtois, du RNP – ne leur ont pas été ménagées. Beaucoup sont revenus désabusés. La plupart ont reçu un avis verbal de se tenir prêts à partir pour l'Allemagne avant le 15 avril.

<sup>186</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 269

<sup>187</sup> *Ibidem*

<sup>188</sup> AN 72 AJ 11

<sup>189</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1292 sq., témoignage de Georges Albertini, 15 janvier 1949. Selon les notes d'Angelo Tasca, en janvier 1944, alors que tout Vichy se préoccupe des nouvelles exigences exorbitantes de Sauckel, Déat craint de devoir prendre la responsabilité de mesures qui le compromettraient tout de suite : les Allemands de Paris eux-mêmes ne tiendraient pas à ce qu'il se brûle les ailes, et préféreraient laisser Bichelonne, qui assume l'interim de Lagardelle au Travail, se débrouiller pour l'instant avec le STO. PESCHANSKI Denis (dir.). *Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 549, entrée du 17 janvier 1944.

jamais à se départir du pouvoir absolu sur sa « satrapie » et a l'appui du MBF, de l'Ambassade et de la DAF<sup>190</sup>. En outre, Déat exige de pouvoir continuer à écrire dans *L'Oeuvre*, et de rester fidèle à sa promesse de 1940 de ne plus mettre les pieds à Vichy – il la tiendra. Le 23 février, l'organe officiel du parti nazi, le *Völkischer Beobachter*, fait monter la pression en annonçant sa nomination par anticipation. Le Maréchal, agoni d'injures depuis quatre ans par Déat, se débrouille pour ne jamais signer sa nomination. Pierre Laval, le 16 mars, appose donc seul sa signature au décret laconique qui nomme enfin Marcel Déat ministre du Travail et, comme voulu par l'intéressé, de la Solidarité Nationale.

Signe que la collaboration reste un panier de crabes, *L'Appel* de Constantini reste muet sur cette nomination, mais *La Gerbe* s'en montre ravie, et pour le torchon antisémite et délateur *Au Piloni*, « rassurée » par la position de Déat sur la question juive, ce dernier complète la nouvelle équipe ministérielle après l'arrivée de Darnand et d'Henriot<sup>191</sup>. Le grand public est peu enthousiaste. « L'arrivée au pouvoir de M. Marcel DÉAT a généralement été considérée comme le prélude d'une intensification des envois en Allemagne », confirme une synthèse préfectorale du 19 avril, bien qu'à Belfort, en Ille-et-Vilaine ou en Loir-et-Cher, l'ex-socialiste fasse naître chez les ouvriers l'espoir d'une meilleure politique sociale, qu'ils se réservent de juger aux résultats<sup>192</sup>. La Résistance, l'OCMJ en l'occurrence, salue son arrivée en mettant le feu le soir même du 20 mars aux quelques milliers de fiches qui ont survécu à l'incendie de Léo Hamon le 25 février<sup>193</sup>.

Marcel Déat et son bras droit Georges Albertini changent peu à l'organisation du STO. Emile Boyez reste secrétaire général à la Main-d'œuvre. Seul Jacques Desmarests, gratuitement accusé de gaullisme par Albertini, est limogé : l'ancien chef du Groupe Collaboration d'Alger, dédouané, participera à la libération de Paris comme officier FFI<sup>194</sup>. Le 24, pour sa première conférence de presse radiodiffusée, Marcel Déat fait savoir aux Français que pour lui, « le socialisme commence par le partage des peines », et qu'il fera la guerre aux embusqués qui croient l'obéissance à la loi bonne pour les naïfs. Ainsi sera fondé un « socialisme national » réalisant « l'esprit communautaire, faisant de la France une véritable communauté nationale<sup>195</sup>. »

---

<sup>190</sup> DEAT Marcel, *Mémoires politiques*, Denoël, 1989, p. 805 sq.

<sup>191</sup> AN 72 AJ 11, « archives du STO », revue de presse

<sup>192</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour mars 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>193</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier n° 1

<sup>194</sup> ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième siècle, revue d'Histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 116

<sup>195</sup> AN 72 AJ 11

Aux réunions mixtes, Déat se situe du côté de Sauckel dans son conflit avec Speer, à l'inverse évidemment de Bichelonne. Mais il n'est pas un suiviste aveugle des méthodes du GBA, et ne croit pas par exemple aux rafles en pleine rue<sup>196</sup>. Sceptique quant aux commissions de peignage qui ne recrutent que des travailleurs âgés, il se fait l'avocat inlassable de la mobilisation des jeunes classes d'âge 1923 à 1925<sup>197</sup>. Mais il ne veut les voir partir que formés et encadrés. Ce souci est à l'origine, en avril-mai, de son projet de Service National du Travail (SNT), dernier espoir pour l'Etat français selon Déat de « [redevenir] maître de sa manœuvre au lieu de demeurer passif<sup>198</sup> », et dernier espoir pour Sauckel qui va s'y raccrocher comme le naufragé aux débris du navire.

Les jeunes partiraient à ce SNT en uniforme, préalablement endoctrinés, ce que le STO ne prévoyait pas, et en « unités organiques. » Ils vivraient en Allemagne une vie collective dans des camps spéciaux, avec leurs cadres et leurs chefs français. Les Chantiers de la Jeunesse, dont l'OKW exige la dissolution, seraient plutôt versés au SNT, ce qui éviterait de jeter brusquement leurs jeunes dans les bras du maquis. La durée du SNT serait de deux ans - Laval la fait réduire à un an. Déat en escompte 100 000 jeunes de la classe 1923, puis 200 000 autres pour les années suivantes. Le 8 mai, à l'Ambassade, il promet même 500 000 hommes à Sauckel. Le GBA répète que c'est un million qu'il veut, pas un demi-million, mais il consent à s'en satisfaire pour l'instant. Mais l'OKW, en froid avec lui, ne veut pas de ce SNT à caractère paramilitaire qui maintient voire ressuscite les Chantiers. Négociations, propositions et contre-propositions se succèdent pendant deux mois<sup>199</sup>.

Le 11 mai, Sauckel, Laval et Déat signent un accord de principe : le peignage des entreprises va s'arrêter au fur et à mesure du retour effectif à la réquisition des jeunes gens ; en outre, au nom de la « Relève dans la Relève », leur départ fera revenir les vieux travailleurs exilés depuis plus de deux ans ainsi que les chefs de famille à la situation sociale « intéressante<sup>200</sup>. » Le veto brutal de l'OKW déçoit Laval, qui met alors en garde le MBF contre toute tentation suicidaire de reprendre les convocations par classe d'âge. Cette mise en

---

<sup>196</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbaux des réunions mixtes de 1944. A la réunion du 27 mars, Déat estime que « quant aux oisifs, le système des rafles massives ne paraît pas devoir donner satisfaction. Mieux vaut recourir aux recherches individuelles permanentes sans action spectaculaire. »

<sup>197</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbaux des réunions mixtes sur la main-d'œuvre, mars à juin 1944

<sup>198</sup> Lettre de Marcel Déat du 19 avril 1944 au général Debenay, citée par Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 82

<sup>199</sup> Sur le projet de Service National du Travail, ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration, op. cit.*, p. 184-186, LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français, op. cit.*, p. 620 sq, pour qui « le projet de Déat devient le dernier espoir de Sauckel », ainsi que BRENDE Reinhold, *Kollaboration in Frankreich im zweiten Weltkrieg, Marcel Déat und das Rassemblement National Populaire*, Munich, Oldenburg, 1992, p. 173 sq.

<sup>200</sup> AN 72 AJ 1929, déclarations de Marcel Déat à la presse, 16 juin 1944.

garde est désavouée à titre privé, dans une lettre du 25 mai au MBF, par... son propre ministre du Travail, pourtant père du projet rejeté par l'OKW<sup>201</sup>. Le Führer est finalement pris pour arbitre. Il donne son accord au SNT le 27 mai, lors d'une conférence à laquelle participent Sauckel, Ribbentrop et Abetz, à condition qu'il soit rebaptisé « Service National de Jeunesse » et qu'il ne soit appliqué dans un premier temps qu'à une seule classe d'âge. Vichy, informé le 1<sup>er</sup> juin, débat encore intensément du nom du service (on pense à « Service de la Jeunesse française pour la défense nationale », pour mieux faire pièce à la Résistance) quand survient le 6 juin 1944. Avec le débarquement, le projet est vite tacitement enterré, et seule une partie du programme est réalisée : la dissolution des Chantiers le 10 juin<sup>202</sup>.

Rien ne dit que cet ultime plan de la collaboration aurait été applicable ni accepté par la population. Déat escomptait qu'il serait bien accueilli, puisqu'il éviterait le départ de travailleurs aux cheveux blancs et ressuscitait le STO par classes d'âge, « dont l'envoi [en Allemagne] semble plus normal, l'opinion française étant depuis longtemps, de par son long passé militaire, habituée à l'idée d'un service obligatoire. (...) Agir autrement serait provoquer en France une protestation unanime qu'il serait impossible de dominer<sup>203</sup>. » Mais ce qui pouvait faire effet sur l'opinion en 1943 – sans l'empêcher d'être en même temps révoltée par le STO – ne serait probablement plus efficace en 1944. La proximité de la Libération est trop évidente, la brutalisation de l'Occupation trop marquée, la désobéissance de masse trop installée, et l'autorité d'un Vichy discrédité trop fantomatique pour ressusciter le réflexe ancestral d'obéissance à la conscription. Quant aux services du GBA, ce projet à moyen et long terme ne les intéressent guère dans un contexte d'urgence où ils attendent d'abord des livraisons de main-d'œuvre immédiates. Le SNT n'avait pas d'avenir.

### **III - Racler les derniers fonds de tiroir : les ultimes expédients**

Faute que les dispositions légales produisent encore un résultat significatif, le recrutement se rabat de plus en plus sur des expédients au résultat certes non moins médiocres : envoi des détenus en Allemagne, rafles de rue systématiques, enlèvement enfin de villages entiers. Le travail en Allemagne achève de perdre son aspect de devoir civique ou de

---

<sup>201</sup> Lettre sans date de Laval au MBF et lettre de Déat du 25 mai 1944 au MBF, citées par Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 83

<sup>202</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 622, et BRENDE Reinhold, *Kollaboration in Frankreich im zweiten Weltkrieg, Marcel Déat und das Rassemblement National Populaire*, op. cit., p. 175

<sup>203</sup> AN 72 AJ 1929, propos de Marcel Déat à la conférence franco-allemande du 17 avril 1944, procès-verbal

contrainte morale, auxquels presque plus personne ne croit. Il devient de plus en plus un instrument de punition et de terreur à l'encontre des populations civiles, surtout après l'arrêt officiel des départs obligatoires le 23 juin.

### 1) *Le STO-sanction : les départs des prisonniers politiques ou de droit commun*

Dès le début de l'Occupation, les Allemands ont conçu l'envoi ponctuel au travail forcé comme une sanction pour certains résistants. La directrice du musée des Arts et Traditions Populaires, Agnès Humbert, est arrêtée en avril 1941 lors du démantèlement du réseau du Musée de l'Homme : de 1942 à 1945, sa condamnation à mort commuée en cinq ans de travaux forcés, elle se retrouve à 47 ans dans une usine chimique d'Allemagne, dans des conditions terribles, là où des hommes expérimentés peuvent mourir, devenir aveugles ou développer des infections de peau<sup>204</sup>. A partir de 1942, alors que les Allemands privilégient désormais l'envoi en camp de concentration, des résistants sont encore expédiés en Allemagne, à condition qu'ils n'aient pas pris les armes ni commis d'attentats. Les préfets voient dans les prisonniers tant de droit commun que politiques un moyen de compléter leurs quotas. A Nancy, les 30 et 31 octobre, 374 détenus de la prison Charles-III passent une visite médicale : sur 200 reconnus aptes, 64 partent seulement dont une femme ; parallèlement le préfet régional envoie en Allemagne 120 communistes du camp d'Ecrouves, qui évitent peut-être ainsi une déportation ultérieure en KZ<sup>205</sup>. L'Ariège complète son contingent pour la première action Sauckel grâce au départ de 108 internés du camp du Vernet<sup>206</sup>.

Lorsqu'ils sont envoyés au travail forcé en France même, les dissidents internés doivent sans doute à leur conscience politique une plus grande propension à la révolte collective, surtout si l'escorte est complaisante. 76 des 200 internés politiques de Saint-Sulpice-la-Pointe s'échappent le 24 mars 1943 du convoi qui les conduit à l'OT de Bayonne, en tirant le signal d'alarme et en sautant du train ; leur passivité évidente vaut des sanctions aux gendarmes<sup>207</sup>. En juin 1943, tous les jeunes de la classe 1922 internés pour des actes de résistance jugés mineurs, telle la distribution de tracts, se voient proposer de partir en Allemagne : à Bergerac tous refusent ; à Saint-Sulpice-la-Pointe une vingtaine partent en

---

<sup>204</sup> HUMBERT Agnès, *Notre guerre : souvenirs de résistance*, Seuil, 2004

<sup>205</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 221. La FK interdit vivement au préfet de renouveler l'opération, seuls des prisonniers non-politiques devant être envoyés au travail civil dans le Reich.

<sup>206</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège, op. cit.*, p. 73

<sup>207</sup> CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, Ed. La Musse, 1994, p. 245



Haute-Silésie, sous la garde des GMR<sup>208</sup>. En décembre, au périgée des départs, les Allemands sont plus que jamais tentés de compenser leurs besoins de main-d'œuvre en mettant de surcroît la main sur les prisonniers politiques français. Vers cette date, le préfet Jean Esquirol, chef de l'administration pénitentiaire, est convoqué au *Majestic* par le D<sup>r</sup> Michel. Dans un français parfait, celui-ci lui expose

ce qu'était l'administration pénitentiaire allemande, organisée comme une véritable industrie, où la main-d'œuvre était rationnellement exploitée, représentant pour l'Etat une source importante de revenus. Il souhaitait, en conséquence, que les détenus politiques français, qui était au nombre de 3 000 environ [chiffre très sous-évalué, faut-il lire 30 000 ?], fussent transférés en Allemagne. Ils bénéficieraient du même régime qu'en France et ils seraient encadrés par du personnel français que je devrais désigner pour les accompagner. Cette main-d'œuvre, disait-il, serait beaucoup mieux employée qu'en France et affectée à des activités industrielles. Ces effectifs pourraient même être pris en compte sur ceux réclamés pour le STO et venir en déduction des contingents appelés à ce titre<sup>209</sup>.

Son interlocuteur rétorque n'avoir aucune autorité pour faire exécuter leur peine en pays étranger à des Français condamnés par les tribunaux et les lois de leur nation. Deux jours après avoir remplacé Bousquet, Darnand convoque Esquirol rue de Monceau : « alors que [Michel] avait exprimé un désir, Darnand exprimait presque un ordre. » Le milicien tente de faire révoquer le préfet récalcitrant qui, défendu par Laval, démissionne finalement en fidélité à Bousquet<sup>210</sup>. Les prisonniers politiques ne partent finalement pas au travail obligatoire. Beaucoup y perdent : le printemps 1944 voit des centaines d'entre eux fusillés et massacrés, des dizaines de milliers envoyés servir de main-d'œuvre concentrationnaire.

Le printemps 1944 systématise l'envoi en Allemagne ou chez Todt de détenus des droits communs. Avec la dégradation des conditions de vie, les vols sont passés de 35 000 en 1938 à 114 905 en 1942 : les prisons sont pleines, et l'âge moyen des détenus s'abaisse avec l'essor de la délinquance juvénile, facilitée par l'absence de nombreux parents PG ou requis. La pratique est aussi ancienne que la Relève et le STO. Dès l'époque du volontariat, des droits communs s'achètent une sortie de prison avec la bénédiction des Allemands. Pierre-Marie Larcher, né en 1923, et qui accèderait en 1960-1961 à la célébrité nationale comme kidnappeur du petit Eric Peugeot, sort de l'une de ses premières prisons en signant un contrat pour l'Allemagne<sup>211</sup>.

La politique allemande est reprise par Vichy en 1942. En juin, Maurice Martin du Gard se fait l'écho de rumeurs selon lesquelles « Laval fait tâter les repris de justice et les

---

<sup>208</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, op. cit., p. 113

<sup>209</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 528, témoignage de Jean Esquirol en 1954

<sup>210</sup> *Ibidem*

<sup>211</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 34, et Edouard Boeglin, « Le rapt d'Eric Peugeot », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 28 octobre 1998

mauvais garçons, envisage des remises de peine pour des candidats au travail allemand. » Au début de la Relève, Lagardelle lui confie: « On a envoyé là-bas tous les gangsters de Marseille et de Toulouse<sup>212</sup>. » Tantôt les prisonniers demandent à s'engager, tantôt nul ne leur demande leur avis. En novembre 1942, 84 prisonniers des Ardennes partent travailler en Allemagne, et en mars suivant, les autorités allemandes du département signalent qu'elles reçoivent fréquemment des pétitions de condamnés de droit commun qui veulent pouvoir se porter volontaires<sup>213</sup>. Au camp des Tourelles à Paris, des internés de moralité douteuse souscrivent des contrats pour la Légion Speer et le NSKK : ils sont libérés à la demande des Allemands, qui s'en mordent très vite les doigts<sup>214</sup>. Ponctuellement, des délits de droit commun sont punis du STO. Quand la police française arrête cinq miliciens zélés qui ont dévalisé et recelé le dépôt d'armes de Bellerive près de Vichy, Pierre Laval, aussitôt prévenu, les fait envoyer au STO au lieu de les faire déférer au parquet. « Les cinq voleurs ont donc été dirigés, le 17 juillet 1943, sur le camp de Gribeauval près de Clermont-Ferrand<sup>215</sup>. » Le STO n'est plus vu en l'occurrence comme un devoir civique, mais comme une sanction.

Les autorités d'occupation ont moins de scrupules à envoyer les droits communs sur le Mur de l'Atlantique que dans le Reich<sup>216</sup>. A partir du 28 juillet 1943, plus de 700 détenus de la région de Lille partent à la demande allemande sur un chantier côtier local : les occupants ont beau leur assurer la nourriture, un logement et un pécule identique au salaire d'un ouvrier ordinaire, 166 évasions sont signalées dès les premiers jours<sup>217</sup>. Les conditions de travail, pénibles et délétères pour les requis et volontaires ordinaires, s'avèrent mortifères pour les droits communs dans au moins un cas : sur 266 détenus de Clairvaux, Bordeaux, Melun et Poissy envoyés à Belle-Ile-en-mer, 27 sont morts au 5 juillet 1943, soit plus d'un sur dix. Ces détenus sortaient de prison dans un état de déficience physique extrême, sales à faire peur. Ils sont achevés par l'air vif de l'île qui donne la cachexie, par les coups de crosses, par les bains forcés, les bastonnades ou les simulacres d'exécution pratiqués par les vétérans sadiques de la LVF qui leur servent de gardes ; enfin leurs colis sont dérobés, leurs malades négligés et mal-

---

<sup>212</sup> MARTIN DU GARD Roger, *La Chronique de Vichy*, Flammarion, 1948, p. 274

<sup>213</sup> AMOUROUX Henri, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, Le Livre de Poche, 1971, p. 302

<sup>214</sup> Archives de la Préfecture de Police, BA 1780. Rapports du commandant du camp des Tourelles le 21 septembre et le 4 octobre 1943, ce dernier soulignant que plusieurs recrutés n'ont pas honoré leur engagement ou se sont fait arrêter pour cambriolage.

<sup>215</sup> AN F 1a 3777. La caserne ou camp de Gribeauval est opportunément situé près de la gare SNCF, à l'emplacement de l'actuelle cité scolaire Blaise-Pascal. Les noms des voleurs sont Luciano, Lambrot, Robert Henry, Christian Lee et André Couchon.

<sup>216</sup> Dans l'Isère, les Allemands refusent constamment l'envoi de droits communs en Allemagne, mais l'acceptent pour l'OT. ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, DEA, Université Lumière Lyon II, 1999, p. 118

<sup>217</sup> Rapport Carles du 5 août 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 635

traités<sup>218</sup>. Sans doute les LVF, souvent eux-mêmes issus des bas-fonds, se croient-ils tout permis face à des individus placés au ban de la société.

Le 19 avril 1943, une loi sur la suspension des peines facilite l'envoi des droits communs au STO. Le 2 juin, il est décrété une recension des coupables de crimes passionnels, d'avortement ou de délit économique, pour savoir s'ils présentent des « garanties morales suffisantes pour pouvoir être affectés sans risques à un travail en usine ou en chantier. » Le 4 septembre, une circulaire du garde des Sceaux Maurice Gabolde explique aux procureurs généraux près les cours d'appel que « l'autorité administrative, responsable des dispositions légales et réglementaires sur le service du travail obligatoire, pourra être amenée à désigner certains détenus en vue du départ pour l'Allemagne. » Les détenus placés en préventive ne seront libérés qu'après examen médical et constat de leur aptitude, si le préfet les désigne. Les inculpés alsaciens-mosellans ne sont pas concernés, ni les communistes et autres suspects de menées « anti-nationales », ni ceux passibles des Assises et des juridictions d'exception<sup>219</sup>. Le soin de la justice cède le pas à l'administration et au seul souci de la main-d'œuvre. Mais c'est aussi, comme le rappelle le 5 avril 1944, une circulaire du Secrétariat Général à la Main-d'œuvre à propos de l'envoi au STO des trafiquants condamnés pour marché noir, que « l'opinion n'admettrait pas que ceux qui ont spéculé sur la misère publique échappent aux obligations que les circonstances imposent aux Français respectueux de la loi<sup>220</sup>. »

Dans la Manche, le contrôle économique, dont les excès répressifs désespèrent jusqu'au préfet lui-même, force les coupables affamés d'infractions mineures aux règles du ravitaillement à s'engager au titre du STO s'ils veulent éviter de fortes amendes ou des poursuites<sup>221</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1944, le secrétariat général à la Main-d'œuvre demande encore à Darnand de remettre à sa place le directeur de la Santé, qui s'oppose à la libération des condamnés à des peines légères qui souscrivent un contrat pour l'Allemagne<sup>222</sup>. Alors que les départs sont déjà suspendus, une conférence au *Majestic* tenue le 14 juillet décide d'affecter à Todt et à des travaux de déblaiement tout individu pris avec un excédent de denrées contingentées, et Max Knipping en informe les intendants de police de région parisienne et

---

<sup>218</sup> AN F 60 1452. Note du 5 août 1943, reprenant le rapport du 5 juillet de l'inspecteur de police puis celui du préfet du Morbihan.

<sup>219</sup> AN F 1a 3775

<sup>220</sup> AN F 60 1708

<sup>221</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1974, p. 47

<sup>222</sup> AN F 22 2024

des départements voisins le 9 août<sup>223</sup>. C'est sans doute l'ultime péripétie, bien tardive, du recrutement des droits communs au sens très large du terme.

La France tire-t-elle au moins bénéfice du départ en Allemagne ou à l'Organisation Todt une part de la lie de la société ? Rien n'est moins sûr. L'arrivée des droits communs a, sur les conditions d'existence des requis de l'OT ou du STO, des répercussions qui ne peuvent qu'être négatives, et les plaintes à ce sujet surabondent dans les correspondances<sup>224</sup>. La centaine de droits communs de Poissy envoyée à Wattenstedt par les Allemands en août 1944 y fait régner la terreur et la délation<sup>225</sup>. En France même, le crime organisé n'a que trop de voies pour recruter en cette période trouble de pénurie et de délinquance croissantes, et des truands s'engagent aussi dans l'encadrement Todt, la Milice ou la Gestapo, sans parler des brebis galeuses réfugiées parmi les réfractaires devenus maquisards, et si nuisibles à leur image dans la population. Le monde du milieu n'a donc pas du être trop affecté par le STO. Néanmoins, si la prostitution s'effondre brusquement à Paris en 1943, l'envoi d'une centaine de proxénètes au STO n'y est peut-être pas étranger<sup>226</sup>. En revanche, contrairement aux discours de la propagande collaborationniste, fort peu de réfractaires au STO ont basculé dans la délinquance de droit commun. Le cas du très médiatique gangster François Marcantoni (1920-2010), réfractaire au STO devenu résistant, et qui serait entré dans la carrière criminelle par vengeance après avoir été arrêté et torturé par le SD, reste exceptionnel en son genre<sup>227</sup>.

## 2) *La saison des rafles : l'échec du dernier recours*

Employée dès 1943 pour terroriser l'opinion et renforcer l'obéissance massive au départ, les rafles se systématisent en 1944. Mais elles ne sont plus alors qu'un expédient pour compenser le fiasco de la dernière action Sauckel. A vrai dire, puisque les enquêtes policières ne donnent plus que des résultats dérisoires, les rafles apparaissent logiquement comme l'ultime procédé, comme le dernier espoir de récupérer encore des défailants.

---

<sup>223</sup> AN F7 14889

<sup>224</sup> AN F 1a 3776

<sup>225</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, DEA d'histoire des relations internationales et des mondes étrangers, université de Paris-I, 1998, p. 147

<sup>226</sup> MICHEL Henri, *Paris allemand*, Albin Michel, 1981, p. 308

<sup>227</sup> MARCANTONI François, *Un Homme d'honneur (De la Résistance au milieu)*, Balland, Paris, 2001. Son appartenance aux FFI et son arrestation sont attestés.

A Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> mars 1943, même des gens accompagnant simplement leurs camarades à la gare auraient été raflés<sup>228</sup>. Marseille, déjà éprouvée par la rafle monstre de janvier 1943 qui accompagne la destruction du Vieux-Port, voit en mars de la même année les Allemands rafler par centaines les jeunes candidats à la police qui pensaient échapper au STO en s'engageant dans les forces de l'ordre. Puis le fiasco complet du convoi du 20 mai entraîne dans la cité phocéenne des rafles de main-d'œuvre, et la multiplication, surtout dans les milieux populaires, des peurs et des rumeurs de déportations massives des hommes valides<sup>229</sup>. Le comble du sordide est atteint fin décembre à Nevers, où les Allemands organisent un arbre de Noël pour les enfants d'ouvriers travaillant dans le Reich : à la sortie, ils doivent donner leur nom aux Allemands en civil, qui comparent avec la liste des permissionnaires défailants, et retiennent l'enfant le cas échéant pour qu'il leur donne des nouvelles de son père<sup>230</sup>.

Les rafles sur les chantiers Todt ne cessent pas non plus tout à fait avec la fin de l'année 1943, ni avec le classement de l'OT en entreprise « S ». L'occupant rafle encore 243 personnes sur les chantiers Todt dans le Morbihan en janvier 1944, 270 en avril, 56 en mai - beaucoup réussissent à s'évader<sup>231</sup>. Après avoir fait partir des milliers d'employés Todt en Allemagne, l'occupant reconstitue aussi les effectifs des chantiers à coup de rafles. Toute la fin de 1943 et le premier semestre de 1944 sont scandés de rafles perpétrés par les FK aidées de la Feldgendarmarie, dans les rues, à domicile, devant les cinémas et les salles de spectacle, par cars et camions entiers. Une partie des raflés est relâchée, mais les Allemands méprisent les exemptions légales françaises et ne tiennent compte ni de l'âge ni de la situation. Un rapport officiel parmi d'autres égrène la litanie des rafles : le 30 décembre, les Allemands arrêtent 21 personnes dans le Cher, en envoient une douzaine à l'OT de Rouen, dont trois jeunes nés en 1924. Le même jour, 59 des 129 arrestations perpétrées à Blois sont maintenues. Le 13 janvier 1944, 160 raflés d'Auray et 136 des 500 interpellés de Vannes sont expédiés à Lorient ; aux patrons qui protestent, les Allemands répliquent : « Nous avons cherché pendant longtemps des ouvriers, maintenant c'est à votre tour de trouver du personnel<sup>232</sup>. »

Les rafles enfoncent un peu plus les régions les plus affectées dans un véritable chaos endémique, départements côtiers en tête. L'OT perpète et gère ces recrutements sauvages

---

<sup>228</sup> AN 3 AG 2 365. Les victimes auraient ensuite été dirigées sur Königstein, Graz ou la Silésie.

<sup>229</sup> AN F 1a 3776

<sup>230</sup> AN F 1a 3776

<sup>231</sup> Pierre MERMET « Le STO dans le Morbihan », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 219, janvier-février 1979, p. 34, résumé du travail du correspondant Leroux.

<sup>232</sup> AN F 22 2024

dans la plus grande confusion. Les rafles aggravent le désordre en désertant dès qu'ils peuvent de camps mal gérés et mal surveillés, ce qui rend toute stabilisation impossible ; ceux qui ne s'enfuient pas comprennent mal qu'on les ait requis ou rafles pour n'avoir parfois aucune tâche à leur confier<sup>233</sup>. La désorganisation économique des régions côtières est largement aggravée, pour des résultats incertains à l'aune même des projets allemands.

C'est à dessein de « calmer l'opinion publique » qu'aurait été lancée en mars la nouvelle vague de rafles, cette fois-ci d'initiative française. Il s'agirait, par « une action spectaculaire », ou plutôt symbolique, de la rassurer sur la réalité de la chasse aux « oisifs<sup>234</sup>. » Le 22 mars, une troisième et dernière opération de régularisation des réfractaires est lancée par Henriot, mais l'avant-veille, les services du STO avertissent :

Tout étudiant, même pourvu de papiers rigoureusement en règle, interpellé pendant les heures de travail dans un lieu de plaisir (champ de courses, cinéma, bar, etc.) est réputé oisif et risque en conséquence d'être immédiatement dirigé sur un lieu d'emploi en France ou en Allemagne.

En conséquence, il y a lieu d'inviter les étudiants de toutes les classes, sursitaires ou non, affectés à un secteur protégé ou non, à ne stationner en aucun cas dans les lieux de plaisir ou à leurs abords pendant les jours ouvrables et même le samedi de la fin du couvre-feu à 18h30<sup>235</sup>.

Tout jeune, tout étudiant n'est donc plus seulement un réfractaire au STO potentiel, il est un kidnappé officiel, pour peu qu'il soit présent au mauvais endroit au mauvais moment. Puis le 24, par une vraie circulaire de guerre totale ou de guerre civile dont copie est adressée à Oberg, le délégué de Darnand en zone nord, Max Knipping, ordonne des rafles monstres dans toute la France : « Tous les hommes âgés de 18 à 45 ans inclus, c'est-à-dire nés entre 1899 et 1926, seront présumés suspects ou dirigés sur un centre de triage. » Seuls les médecins, les fonctionnaires et les agents SNCF doivent être relâchés<sup>236</sup>. Sous la dénomination pudique d'« opération de triages des oisifs », les rafles deviennent donc officielles, approuvées, encouragées, organisées par le gouvernement lui-même.

Le secrétariat général à la Main-d'œuvre, en la personne d'Emile Boyez, le ministère de la Production Industrielle, en celle de Jean Bichelonne, se compromettent dans leur mise au point. La police fournit les inspecteurs et commissaires sollicités. Préfets et sous-préfets obtempèrent. Dans les semaines suivantes, les préfectures bruissent de réunions officielles où se préparent les rafles massives de jeunes et même d'adultes valides, comme si Vichy voulait prouver que l'auto-polonisation prophétisée le 4 septembre 1942 par l'amiral Auphan n'était

---

<sup>233</sup> AN F 22 2024, rapport de G. Borel, directeur régional des services du STO, 3 février 1944

<sup>234</sup> Procès-verbal d'une réunion des directeurs régionaux de la main-d'œuvre à Paris, 9 mars 1944, cité par Stéphanie MAQUART, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres*, op. cit., p. 68

<sup>235</sup> AN 72 AJ 952, archives de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, rapports des élèves avec le STO

<sup>236</sup> AN F7 14889. Voir aussi la Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, op. cit., p. 137

plus loin d'être une réalité. Le 1<sup>er</sup> avril, par exemple, une réunion franco-allemande discute à la préfecture de la Gironde des arrestations massives d'hommes de 18 à 45 ans auxquelles il sera procédé juste après les fêtes de Pâques, le temps d'aménager un centre d'hébergement suffisant. L'opération aura un directeur français, les quartiers seront cernés par la police, les hommes ramassés dans la rue, les cafés et les cinémas, puis conduits en car jusqu'à des centres gérés par les Français, qui feront le tri<sup>237</sup>. Les mêmes discussions se reproduisent dans des dizaines de préfecture. Quelques préfets se défontent, soulignant la faible urbanisation de leur département (Orne, Ardennes), la rareté des cinémas ou des cafés ouverts hors des heures de travail, les difficultés pratiques des rafles. Celui de la Nièvre expose que le travail a été fait plus tôt et qu'on ne peut espérer trouver beaucoup d'oisifs<sup>238</sup>. Les hauts fonctionnaires gardent donc une marge d'autonomie, même restreinte.

Puis vient le passage à l'action. Le 19 avril à 22 heures, 1 200 personnes sont raflées à la sortie des cinémas de Montpellier et conduites à la citadelle : 700 y sont libérées, 500 retenues jusqu'au lendemain, 87 envoyées en Allemagne, tous des célibataires, nés entre 1910 et 1926. Un seul raflé était un vrai réfractaire. A Caen, le rendement est proportionnellement supérieur et les scrupules moindres : 82 des 119 raflés du 19-20 avril sont envoyés en Allemagne, sans visite médicale, et parmi eux 10 agriculteurs et 4 étudiants tous en sursis ainsi que 8 exemptés. A Marseille, où le PPF de Sabiani participerait aux opérations, on signale des départs en Allemagne ou chez Todt de moins de 16 ans, de mutilés, de PG rapatriés<sup>239</sup>.

La majorité des rafles, toutefois, donne des résultats extrêmement médiocres. Est-ce signe d'un peu empressement des policiers voire des autorités préfectorales ? Est-ce un signe que la multitude des papiers vrais et faux, des exemptions et des emplois protégés empêchent d'avance tout prélèvement ? Ou est-ce une combinaison des deux ? Le 6 avril à Rennes, où 60 gendarmes flanqués d'inspecteurs de la Sûreté bloquent la sortie du cinéma Excelsior rue Leperdit, seules cinq personnes sur 220 sont retenues : un manœuvre, un mécanicien, un chauffeur, un boulanger et un pompier italien. Le résultat est pareillement insignifiant dans les mêmes semaines à Besançon, Chartres, Orléans, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, Dreux,

---

<sup>237</sup> AN F 1a 3776. Selon AN F7 14889, cependant, la rafle du 21 avril à Bordeaux n'aboutit qu'à relâcher toutes les 24 personnes interpellées, sauf une affectée à Todt, tandis que le 5 mai, 34 des 56 personnes arrêtées, soit une majorité, sont relâchées, les autres dirigés sur le camp de Mérignac, dont 11 envoyées en Allemagne et 10 sur les chantiers Todt.

<sup>238</sup> AN F7 14889

<sup>239</sup> AN F 1a 3776

Vesoul, ou encore à Compiègne, Montargis ou Bayonne<sup>240</sup>. Dans la capitale même, qui symbolise aux yeux de Sauckel ou des propagandistes, l'oisiveté où se complaît la jeunesse « zazoue » des Champs-Élysées, la rafle du 17 mars mobilise d'énormes effectifs de la préfecture de Police, mais la montagne accouche également d'une souris. Sur des centaines de personnes arrêtées, seules 69 sont envoyées en Allemagne, et sur les 65 retenues, il faut en relâcher encore 25, soit plus du tiers, qui parviennent à prouver qu'elles ont bien un emploi normal<sup>241</sup>. Des résistants proches de l'OCM, mêlés aux hommes chargés de vérifier les papiers des raflés, se sont aussi débrouillés pour en faire relâcher le maximum : le sabotage du STO s'étend au sabotage des rafles<sup>242</sup>. Bref, quand la police française intervient, presque tout le monde finit relâché au motif d'une exemption légale ou de papiers en règle, et aucun incident par ailleurs n'est jamais signalé pendant ces rafles.

Les Allemands s'irritent de ce peu de résultats, et agissent d'eux-mêmes<sup>243</sup>. Leur intervention rend les rafles autrement plus brutales, et d'une rentabilité plus élevée. Le 5 février à Decize (Nièvre), 400 à 500 participants d'un bal clandestin sont cernés, dont une centaine se retrouvent en Allemagne, 17 chez Todt et 7 âgés de 16 ans en école professionnelle à Paris ; 68 travailleurs au service des Allemands sont plus facilement libérés<sup>244</sup>. Les 4 et 5 avril, 117 jeunes gens sont emmenés au STO après une rafle monstre à Brive<sup>245</sup>. En mai, 107 des 138 départs du Finistère sont dus aux rafles, contre 23 par volontariat et 9 par le STO<sup>246</sup>. Les petites villes, les bourgs sont aussi concernés que les grandes cités. En particulier, le Nord-Pas-de-Calais est toujours aussi maltraité, où en sus des enlèvements dans les usines, les soldats aidés de la police et de la Milice raflent des cultivateurs dans les champs et des passants dans les rues de villages<sup>247</sup>. Ailleurs, en préalable ou en parallèle à leurs assauts contre le maquis, Allemands et miliciens peuvent rafler tous les hommes valides de 15 à 50 ans dans les villages alentours<sup>248</sup>. Le 12 mai, c'est davantage dans

---

<sup>240</sup> AN F7 14889

<sup>241</sup> AN F 1a 3776, rapport de G. Vincent, chef de section à l'Office du Travail de Paris, sur l'« opération spéciale » du 17 mars 1944. Les 40 retenus sont juste mutés sur des usines prioritaires.

<sup>242</sup> CALMETTE Arthur, *L'« OCM », Organisation Civile et Militaire, Histoire d'un Mouvement de Résistance de 1940 à 1946*, PUF, 1961, p. 133-134

<sup>243</sup> Le 18 avril 1944, l'OPA de Montpellier informe le préfet régional que le MBF vient de décider de faire appel à l'armée allemande devant la médiocrité des départs et le peu de résultats des rafles françaises. CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 59

<sup>244</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux les STO*, *op. cit.*, p. 124-127

<sup>245</sup> CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 233

<sup>246</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 75

<sup>247</sup> AN F 1a 3776

<sup>248</sup> AN F 1a 3776



le cadre de la répression de la Résistance et d'une campagne de terreur contre la population civile que la division Das Reich rafle plus de 800 personnes à Figeac : au moins 226 victimes sont envoyées au travail forcé en Allemagne. Cela leur garantit néanmoins la vie sauve, au contraire des 540 qui sont déportés en camp de la mort, dont 145 jamais revenus<sup>249</sup>. Le jour J ne fera que relancer ces pratiques.

A Sainte-Foy (Dordogne), où les jeunes pensent que les bruits de rafles sont des « bouteillons » (des bobards), une douzaine d'entre eux, dont plusieurs réfractaires, sont arrêtés le 18 avril et finissent la guerre au travail en Autriche. Selon l'une des victimes, Joseph Charrière, qui avait rejoint la Résistance à mi-février plutôt que d'obtempérer à la réquisition pour Todt, « fuir et se cacher dans les maisons de Sainte-Foy était risqué. Certains commerçants étaient pétainistes, collabos, miliciens, on n'avait confiance en personne, le climat était tel que les gens avaient peur les uns des autres. Chez qui aller demander de l'aide<sup>250</sup> ? ». La brutalité allemande n'est pas seule en cause : toute faiblesse de la cohésion sociale reste jusqu'au bout un adjuvant du succès des rafles.

### **3) 23 juin 1944 : arrêt officiel des départs, prolongation de la peur et des rafles**

Alors que l'été s'annonce, les recensements se suivent et se ressemblent, inquiétant les familles et l'opinion. Le 11 avril, Pierre Laval et Marcel Déat ordonnent le recensement de la classe 1925 pour la première quinzaine de mai, presque sans conviction, puisqu'il est déjà prévu que ceux qui laisseront passer le délai du 15 mai pourront se faire régulariser jusqu'au 31<sup>251</sup>. Alerté par le Comité d'Action contre la Déportation, Alexandre Parodi-Cérat, dernier successeur de Jean Moulin à la tête de la Délégation générale, demande à Londres le 30 avril de faire savoir que Marcel Déat a ordonné que le recensement se fasse avec la collaboration du personnel allemand, de Feldgendarmen et de gestapistes mis à disposition des préfets par les FK : « c'est la première fois qu'une disposition gouvernementale de Vichy place effectivement un maire français sous l'ordre police allemande<sup>252</sup>. »

Le 8 mai, Sauckel inaugure à Paris une nouvelle série d'entretiens. Le gouvernement allègue le 9 des bombardements massifs pour demander l'arrêt des départs : il répond que

---

<sup>249</sup> [http://www.quercy.net/qhistorique/resistance/figeac.html#\\_ednref31](http://www.quercy.net/qhistorique/resistance/figeac.html#_ednref31). Significativement, les SS n'emmènent ni les ouvriers de l'usine Rattier, à leur service, ni les agents des services publics. La destination de 83 raflés est inconnue.

<sup>250</sup> REIX Jacques et VIRCOULON Jean, *Chronique des années de guerre en pays foyen*, Fanlac, Périgueux, 1995, p. 139-143

<sup>251</sup> AN F 22 2030

<sup>252</sup> AN 72 AJ 1901

l'arrêt presque total des entreprises Rü et « S » libère des ouvriers pour les usines dispersées du Reich, qui tournent à plein rendement. Il exige la mobilisation totale de la classe 1923, dont un tiers serait affectée à la SNCF, puis la mobilisation ultérieure des classes 1924-1925. Le 10, la réunion entre le GBA, Boyez, Bichelonne et Déat est orageuse : le gauleiter veut que 10 000 hommes soient prélevés dans la Seine sous 15 jours, dont 300 fonctionnaires de 200 services différents<sup>253</sup>. Le 15 mai, face à Laval, Sauckel campe sur ses positions, et souligne la pénurie de main-d'œuvre en Allemagne, où les industries ont été peignées pour former de nouvelles divisions. Il se voit objecter que les wagons de transports manquent. Il rétorque : « Ils partiront à pied<sup>254</sup>. »

« Rafles monstres à prévoir », note alors le CAD, informé de l'entretien, et qui demande à Londres d'alerter d'urgence par radio les ouvriers désœuvrés par les pénuries ou les bombardements, et lance aussi le 20 mai un appel à toutes les polices françaises<sup>255</sup>. De leur côté, alors que le chômage sert l'argumentaire du gauleiter, Bichelonne, Cathala et leurs collègues instaurent divers dispositifs pour maintenir une fiction d'activité dans les usines concernées, assurer le versement des salaires et éviter le rapt des hommes et des machines<sup>256</sup>. La tentation serait forte : au 26 juin, 35 à 40 % de la main-d'œuvre serait inoccupée, soit au moins 200 000 personnes pour la région parisienne<sup>257</sup>.

Dans la nuit du 5 au 6 juin, le GBA est réveillé à l'hôtel Ritz : les parachutistes alliés sautent sur la Normandie. Le premier des 4 126 bateaux n'a pas encore percé le Mur de l'Atlantique construit par les travailleurs Todt que le gauleiter adresse vers quatre heures du matin la lettre suivante à Otto Abetz :

Monsieur l'Ambassadeur et camarade Abetz,

L'invasion tant attendue a enfin commencé.

En conséquence, je vous prie instamment d'obtenir pour demain matin à dix heures du président du Conseil des ministres français la signature du décret de mobilisation de la classe 1944 ou bien de m'informer sans détour, au cas où Laval répondrait par un "non" catégorique. Je n'accepterai en aucune circonstance qu'il me soit opposé des prétextes dilatoires.

Heil Hitler !

Fritz Sauckel<sup>258</sup>

---

<sup>253</sup> AN F 60 1706

<sup>254</sup> AN 72 AJ 1901, communication du CAD à Londres, vers le 20 mai 1944, transmise par Paul Viénot à Alger.

<sup>255</sup> *Ibidem*

<sup>256</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 105, témoignage de Pierre Cathala en 1956

<sup>257</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la réunion du 26 juin 1944

<sup>258</sup> Cité par René de CHAMBRUN, *Les 2 600 000 otages français de Hitler*, France-Empire, 1988, p. 114

Abetz, qui reçoit la lettre vers six heures, se garde bien de réveiller Laval et attend les environs de dix heures pour l'informer, quand le GBA est dans l'avion pour Berchtesgaden. Le chef du gouvernement se dispense de donner suite à la toute dernière des exigences du gauleiter<sup>259</sup>.

Dans l'immédiat, rien ne semble changé. Des circulaires des jours suivants continuent à détailler les prélèvements aux PTT ou dans les ministères<sup>260</sup>. Le conseil des ministres du 9 juin étend le STO aux médecins « sur le rapport de Marcel Déat et conformément aux accords intervenus avec les autorités allemandes<sup>261</sup> », dissout les Chantiers moribonds et met leurs jeunes au service du STO et des travaux pour l'occupant. Dans la population, l'inquiétude est d'autant plus forte qu'on ne sait rien de précis quant aux plans allemands. Des tracts de la Résistance encouragent depuis des semaines la rumeur spontanée selon laquelle dès le débarquement, les Allemands vont démonter les machines et rafler les travailleurs, voire toute la population en âge de porter les armes<sup>262</sup>. Ces tracts semblent surtout émaner des communistes et de la CGT réunifiée, où ils jouent le premier rôle : entretenir la fièvre ne peut que contribuer au climat insurrectionnel que le Parti appelle de ses vœux. La peur des rafles accentue le désir de se cacher ou de prendre le maquis, donc la désorganisation économique. Dans la région de Toulouse, « les hommes se cachent et bon nombre d'ouvriers n'osent pas aller au travail dans les usines<sup>263</sup>. » Chez Michelin, le bruit court que 1500 à 2000 ouvriers de 18 à 40 ans vont être requis pour l'Allemagne toutes situations de famille confondues<sup>264</sup>.

Pourtant, aussi bien Vichy que les Allemands sont demandeurs de la fin rapide d'une réquisition vide de sens. Le 14 juin, Stülpnagel interrompt les envois en Allemagne : Glatzel lui conteste le droit de donner cet ordre<sup>265</sup>, et il reste donc secret. Mais le processus est inexorable. Le 16, les autorités allemandes ordonnent aux commissions de peignage de la Seine de cesser leurs travaux<sup>266</sup>. Le 18, Brinon négocie directement avec Glatzel un accord qui suspend les départs. Le 23, pour empêcher le représentant du GBA de revenir sur son accord, Laval fait savoir aux préfets la « suspension des réquisitions de travailleurs pour l'Allemagne », une des rares utilisations officielles de ce dernier terme. Le motif en est officiellement les bombardements anglo-saxons, et le volontariat reste encouragé comme

---

<sup>259</sup> *Ibidem*

<sup>260</sup> AN 72 AJ 11, « archives du STO »

<sup>261</sup> AN F 60 1406

<sup>262</sup> AN F 7 15312

<sup>263</sup> AN 72AJ 1928, rapport du fondé de pouvoir Jean Germain à Laval et Bichelonne, fin juin 1944.

<sup>264</sup> AN F 1a 3777, information datée du 18 juin 1944

<sup>265</sup> UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, op. cit., trad. fr. déposée à l'IHTP, p. 293

<sup>266</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 1, rapport du préfet de la Seine Bouffet, 5 juillet 1944

avant. Laval demande aux préfets de faire savoir oralement cette décision, afin de calmer l'angoisse du public. Le 13 juillet, Laval doit encore préciser que « les réfractaires qui n'ont commis aucun crime et aucun autre délit que celui d'être en situation irrégulière doivent reprendre leurs occupations antérieures sans être inquiétés. Toute autre solution irait à l'encontre du but recherché par la suspension des réquisitions des travailleurs pour l'Allemagne<sup>267</sup>. »

Glatzel a beau s'obstiner, à la réunion du 26 juin, à croire que la mobilisation de la classe 1924 n'est que « retardée », et qu'il faut encore continuer le peignage ou la traque des permissionnaires défaillants<sup>268</sup>, l'échec de la quatrième action est définitif. Dans son dernier rapport de juillet 1944 sur la main-d'œuvre française, Sauckel l'attribue au manque de soutien de la Wehrmacht et à « une faillite totale de l'autorité allemande en France et en Italie, où il y a toujours des centaines de milliers de travailleurs ne faisant rien<sup>269</sup>. » En cas d'échec du débarquement, cependant, la « suspension » des départs aurait pu être annulée, et tout aurait été remis sur la table.

La machine du STO tournait quasiment à vide depuis quelques mois. Elle continue à tourner jusqu'au bout, jusqu'à l'absurde. Le 30 juin, une circulaire de Bichelonne est encore émise sur la « relève individuelle des travailleurs requis en Allemagne dont la situation est digne d'intérêt ». Des fonctionnaires font parfois du zèle aussi au niveau local. Parce qu'il leur faut bien s'occuper, justifier leur salaire, et parce qu'ils ne se départissent pas si facilement des routines administratives ? Ou parce qu'ils croient sincèrement à une reprise possible des départs, voire à la victoire allemande ? Le 12 juillet, l'Inspecteur régional du Travail de Clermont-Ferrand réfléchit encore consciencieusement à l'organisation de la Relève dans la Relève<sup>270</sup>. Le collaborationniste Trojani, directeur régional zélé de la main-d'œuvre de Lyon, rappelle à ses subordonnés, le 26 juillet, qu'il ne s'agit que d'une suspension provisoire, « et qu'il y a tout lieu de prendre toutes les dispositions techniques nécessaires à assurer les nouveaux acheminements dès que les départs reprendront officiellement<sup>271</sup>. » Cependant, la majorité des services du STO, peu soucieuse selon le MBF de continuer à contribuer « à la déportation de leurs propres concitoyens » quand s'approche

---

<sup>267</sup> Cité par Yannick RODRIGUES, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 123

<sup>268</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la réunion du 26 juin 1944 au *Majestic*.

<sup>269</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, *op. cit.*, p. 278

<sup>270</sup> AN 72 AJ 2242

<sup>271</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Relève forcée et STO dans le Rhône (1942) », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 257

l'heure des comptes, cesse tout effort pour collaborer, sauf une minorité qui s'expose ainsi à être éliminée par la Résistance. Quant aux services allemands de la main-d'œuvre, ils sont comme les FK isolés les uns des autres dans une France éclatée par la destruction des moyens de transports et de communication. Toute politique de main-d'œuvre unifiée conduite par en-haut est devenue impossible<sup>272</sup>.

Le Moloch réussit quand même à dévorer des requis jusqu'au bout, même s'il faut toute la malchance du monde à un André Clément pour se voir obligé, après plusieurs reports réussis, de partir le 5 juin 1944<sup>273</sup> ! Ce mois de juin voit encore partir par exemple plus de requis que de volontaires des Pyrénées-Orientales – 166 contre 30<sup>274</sup>. Et si Laval a « suspendu » les départs pour l'Allemagne, il n'a rien dit des mutations pour la France ni des réquisitions au titre de l'article 52 de la convention de La Haye. Elles continuent jusqu'au dernier moment<sup>275</sup>. Il ne manque pas de travail avec les dégâts des bombardements à réparer, les villes ruinées à déblayer, les nœuds ferroviaires et les voies de communications à remettre en état. Le 13 août, les Allemands font des descentes dans les maisons de plusieurs rues de Dijon pour trouver des travailleurs pour des travaux sur le nœud ferroviaire de Perrigny : « une centaine d'hommes emmenés », rapporte Henri Drouot. « Ils prennent jusqu'à 37 ans, dit-on ». Le 23, alors que Leclerc est aux portes de Paris, il y aurait encore des rafles de jeunes Dijonnais embarqués en Allemagne à bord de camions en partance<sup>276</sup>. Sans doute ces rafles ultimes sont-elles aussi une réaction à l'inefficacité des convocations pour les travaux sur place, que la population ignore plus massivement que jamais<sup>277</sup>.

Elle ignore aussi la suspension du STO : « la nouvelle de l'arrêt des départs en Allemagne a été accueillie très favorablement, mais elle n'est pas suffisamment connue », déplore Nicolle le 29 juin<sup>278</sup>. Les résistants continuent à alerter les Français que la main-d'œuvre peut être raflée à tout moment, et la presse clandestine, qui bat alors ses records de tirage, clame de ne pas croire un mot de la nouvelle de l'arrêt des départs<sup>279</sup>. Pierre Laval les

---

<sup>272</sup> Rapport final du MBF, 2 septembre 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>273</sup> IHTP ARC 075, témoignage d'André Clément, sans date, probablement années 1970

<sup>274</sup> BONET Gérard, *Les Pyrénées-Orientales dans la guerre, 1939-1944*, Le Coteau Horvarth, 1992

<sup>275</sup> Ainsi, le 24 juillet, la Feldkommandantur de la Gironde, un département des plus éprouvés, exige encore 60 hommes pour des travaux à Soulac. Le préfet délégué obtempère, et convoque les 60 voulus. AN F 60 1454

<sup>276</sup> DROUOT Henri, *Notes d'un Dijonnais pendant l'occupation allemande*, Editions Universitaires de Dijon, 1998, p. 906, entrée du 24 août 1944

<sup>277</sup> Rapport final du MBF, 2 septembre 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>278</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 451

<sup>279</sup> Fondé pour la lutte contre le STO, *Action*, dans son septième numéro de juillet 1944, qualifie l'arrêt des départs en Allemagne de « belle plaisanterie » due à la seule approche du front, et met en garde contre « la déportation à l'intérieur » des civils destinés aux travaux de fortifications, de réparation et de déblaiement, ainsi qu'aux usines de guerre et aux transports militaires : seraient visés les ouvriers des usines fermées, les jeunes des

aide en n'osant pas proclamer à haute et intelligible voix, la mort officielle du STO. Aurait-il été cru d'ailleurs ? Dans le bruit et la fureur de l'été 1944, ce n'est pas par voix orale que les préfets d'un régime à l'agonie peuvent faire discrètement savoir que les transferts de main-d'œuvre sont – théoriquement – suspendus. Et la population sait à quoi s'en tenir avec les promesses allemandes. Même à Paris, elle n'a pas l'air de savoir ou de croire que le STO est mort et enterré, et que cette fois-ci, c'est pour de bon.

La rareté des départs depuis septembre 1943, l'actualité dramatique de l'été 1944, l'acuité des bombardements et des combats pourraient faire oublier le STO ou le reléguer au dernier plan des soucis. Il n'en est rien. « Le problème de la Relève est toujours en suspens, et la population comprend mal qu'aucune solution n'y soit apportée », note le préfet de la Seine Bouffet le 5 juillet. En province aussi, il y a comme une persistance rétinienne du STO sur le regard de la population. Le travail forcé se maintient à une place étonnamment bonne dans la hiérarchie des inquiétudes. Le préfet de Haute-Loire l'écrit clairement le 24 juin :

La Relève constitue toujours un des grands soucis de la masse. Aussi, les bruits sur l'envoi de nouveaux contingents de travailleurs en Allemagne circulent-ils encore. Aussi, quand le public a appris que les otages ramassés à Brioude, lors de l'opération de police du 21 juin 1944, ont été mis à la disposition de l'Office de Placement Allemand, il s'est dit qu'il faut s'attendre à d'autres mesures analogues. Ces incidents regrettables facilitent le jeu funeste de la propagande dissidente dans son recrutement du maquis. (...) Des travailleurs étrangers ont quitté leurs groupements et cela souvent dans la crainte de se voir arrêtés par les troupes de police allemandes<sup>280</sup>.

Le rapport final du MBF confirme pour sa part que la volonté de Sauckel de mobiliser la classe 1924, très vite ébruitée par l'administration française du STO elle-même, a surtout précipité l'afflux des jeunes gens au maquis<sup>281</sup>.

Après l'échec de l'attentat du 20 juillet, qu'il a un instant attribué aux travailleurs Todt étrangers du QGQ du Führer, Goebbels obtient enfin les pleins pouvoirs pour proclamer la mobilisation totale en Allemagne. Des bruits circulent en France que la mesure va être étendue aux territoires encore occupés. Les uns y lisent l'annonce de nouveaux exils massifs et brutaux de main-d'œuvre. D'autres s'imaginent revenus au temps de la Révolution, de la levée en masse : il s'agirait de fournir de la chair à canon. Depuis les premiers mois de 1943, la rumeur, encouragée par la Résistance, voyait la mobilisation civile des travailleurs français comme un prélude à leur mobilisation militaire. En 1944, cette peur, plus forte que jamais, ,

---

classes 1924-1925, les femmes, les fonctionnaires et les petits commerçants. « S'y résigner serait aussi coupable et aussi dangereux que d'accepter le départ en Allemagne. Ne pas tout faire pour se dérober aux réquisitions de main-d'œuvre, c'est exposer sa vie, trahir son pays et prolonger la guerre » - la logique d'intérêt et de préservation de soi alliée au patriotisme dans un même beau rythme ternaire.

<sup>280</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 302

<sup>281</sup> Rapport final du MBF, 2 septembre 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

n'épargne aucun groupe social, aucun point du territoire. Selon les RG d'Albertville, le 31 juillet,

dans les campagnes, l'opinion des ouvriers s'est répandue progressivement chez les paysans ; la plupart de ces derniers ont ainsi appris qu'ils pourraient être mobilisés au profit de l'Allemagne. Et comme le mot de mobilisation n'éveille chez les gens de la campagne que l'idée d'enrôlement dans les forces armées, beaucoup d'entre eux ont cru qu'ils allaient être obligés de répondre à des ordres de mobilisation émanant des autorités allemandes et qu'ils seraient contraints de revêtir l'uniforme allemand. On n'a pas caché dans les milieux paysans qu'une telle mesure n'aurait eu pour seul effet que de transformer le pays en "maquis généralisé"<sup>282</sup>.

Les paysans ont été moins touchés depuis 18 mois par la conscription du travail, et ils sont restés peu familiers de la mobilisation industrielle lors des deux guerres. Premier groupe fournisseur de fantassins, il est logique qu'ils cèdent plus facilement à la confusion entre mobilisation civile et mobilisation militaire, y compris quand cette confusion part des milieux ouvriers.

L'ignorance ou la propagande n'empêchent pas seules de penser que les réquisitions sont terminées. C'est aussi une réalité : certains services allemands continuent à convoquer et à enlever la main-d'œuvre, et ignorent superbement l'arrêt officiel des départs. A Lyon, les sbires du PPF à la solde de l'OPA raflent encore 120 personnes dans les gares de la cité le 3 juillet, et continuent à mettre en route des dizaines de personnes par semaine<sup>283</sup>. Le dernier train de travailleurs volontaires et forcés ne quitte la zone sud que le 18 août, emmenant 160 personnes dont 32 raflés de répression<sup>284</sup>. En tout, 1 171 travailleurs requis seraient encore partis en Allemagne en juillet 1944, et 613 dans la première semaine d'août, sans compter 386 prisonniers<sup>285</sup>.

#### **4) *Été et automne 1944 : les dernières rafles de répression***

Une partie des projets caressés par le gauleiter se concrétise quand même : en juillet, des ordres de l'OKW exigent l'évacuation totale de la population mâle des régions de guérilla, et son envoi au travail en Allemagne. C'est globalement inapplicable. C'est ponctuellement appliqué.

Les rafles de répression postérieures au jour J n'ont plus pour ambition d'appliquer les lois du STO ou de satisfaire une action Sauckel impossible, mais elles radicalisent l'idée du travail forcé-sanction. Le 9 juin vers 14 heures, alors que la foule assiste en masse à

---

<sup>282</sup> Cité par François BOULET, *Les montagnes françaises 1940-1944, op. cit.*, p. 564

<sup>283</sup> AN F 1a 3777

<sup>284</sup> Rapport final du MBF, 2 septembre 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>285</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 124

Capetang (Hérault) à l'inhumation d'un des 18 jeunes volontaires tués lors de la montée au maquis dans la nuit du 6 au 7, les chars allemands encerclent le village et emmènent à pied tous les hommes de 19-45 ans jusqu'à Béziers : le 13, 183 d'entre eux sont envoyés en Allemagne, où ils travaillent dans les mêmes conditions que les STO, mais sans salaire<sup>286</sup>. Le 21 juin, la division SS Totenkopf, passant à son tour par Tulle, veut venger les morts allemands du 8 juin en complétant le massacre du 9 perpétré par la Das Reich, et en pendant encore d'autres citoyens : elle se contente finalement d'envoyer 71 personnes au travail en Allemagne. Le responsable allemand de l'OPA, que le sous-préfet Trouillé, le directeur départemental résistant du STO et le maire faisaient enrager depuis des mois à coup de manœuvres dilatoires, est enfin satisfait<sup>287</sup>. Grenoble et le Vercors, où la répression est à son comble en juillet, voit 85 des 109 rafles de l'année 1944 se produire ce mois-ci, avec envoi au travail forcé en Allemagne<sup>288</sup>. Dans les Alpes-Maritimes, le GAJS et la Milice envoient pendant l'été 542 raflés en Allemagne, un rendement considérable : ils équivalent à 16.25 % des 3 335 requis du STO<sup>289</sup>.

Alors que se poursuit une politique de mobilisation et d'enlèvement de villages entiers pour le travail forcé, les critères d'âge, d'emploi utile au pays ou à l'Allemagne ne signifient plus rien, et les papiers, faux ou en règle, n'ont plus aucune importance. C'est une pure logique de terreur et de terre brûlée. En septembre, la quasi-totalité du territoire est libérée : les arrières du front portent le plus lourd poids de ces mesures, départements vosgiens en tête, front alpin compris. En Maurienne, les Allemands ravagent la vallée sans emmener la population. Sur le front des Alpes-Maritimes, en revanche, 2 000 habitants de la vallée de la Roya sont emmenés à Cuneo et Turin à partir de fin septembre : les villages de Moulinet, Breil, Fontan et Saorge sont vidés un à un<sup>290</sup>. Le 14 septembre, sans préavis, tous les hommes de 16 à 60 ans sont rassemblés à Belfort « pour des travaux de terrassement d'une durée de 15 jours ». En réalité, 800 sont emmenées immédiatement dans les usines du Reich, puis 150

---

<sup>286</sup> BOURDERON Roger, *Libération du Languedoc méditerranéen*, Hachette, 1974, p. 147. Le 10 juin à Nevian (Aude), en représaille également à l'aide aux réfractaires de la Résistance, 45 hommes sont envoyés aux travaux de fortifications de l'Atlantique, pourtant sans objet depuis le jour J.

<sup>287</sup> TROUILLÉ Pierre, *Journal d'un préfet pendant l'Occupation*, L'Air du Temps, 1964

<sup>288</sup> SILVESTRE Paul et Suzanne, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de l'Isère », *Bulletin du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 235, mars-avril 1979, p. 30-39

<sup>289</sup> PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, Nice, 1977, rééd. Serre, 1989, p. 75. Cependant, dans ce bastion du volontariat, les deux tiers des 11 591 départs en Allemagne sur quatre ans ont été fournis par les 7 714 volontaires, soit la plus forte proportion de volontaires de France.

<sup>290</sup> PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, *op. cit.*, p. 97. Les habitants de Moulinet sont emmenés les premiers le 29 septembre, suivis le 29 octobre de ceux de Breil, le 13 décembre de ceux de Fontan et de Saorge. Tous retrouvent la liberté dans la seconde quinzaine d'avril 1945.



autres encore par la suite. Pris de panique, beaucoup d'hommes se terrent ou tentent de passer en Suisse<sup>291</sup>. Le 6 septembre, Himmler, en visite au front des Vosges, a signé en personne la réquisition des hommes de 14-60 ans des bourgs de Gérardmer, Xonrupt et Longemer : « Celui qui refusera de travailler ou se soustraira au travail sera fusillé. Les femmes ou autres membres féminins de la famille seront requis en remplacement des hommes manquants<sup>292</sup>. » 1500 hommes de Longemer sont ainsi requis pour des travaux de fortifications, mais 300 osent manquer à l'appel. Gérardmer, à partir du 23 octobre, est frappée d'une amende de 10000 F par homme manquant. A Saint-Dié, depuis fin septembre, 1 000 hommes travaillent pour Todt, et 400 autres sont requis parmi les 18-60 ans<sup>293</sup> : le 8 novembre, avant que leur ville vidée ne soit incendiée, 943 habitants sont emmenés à pied puis en train travailler à Mannheim ; c'est quatre fois le total de ses requis partis au STO. 500 à 600 hommes quittent le même jour La Bresse pour Stuttgart, 108 sont emmenés de Saint-Léonard. 500 habitants de Thillot réussissent à franchir à temps les lignes françaises contre 25 qui sont enlevés<sup>294</sup>.

Le chef des FFI de la région C, Gilbert Grandval, dont les souvenirs comparent ces événements à ceux de la guerre de Trente Ans, demande à Londres de menacer les Allemands de représailles : dix de leurs concitoyens seraient emmenés pour chaque Français enlevé, et dix villages allemands vidés pour un village français. Le général Koenig, chef suprême des FFI, refuse toute représaille contraire aux lois de la guerre. Le général de Gaulle laisse planer le doute. A sa conférence de presse du 24 octobre, il se voit demander : « On redoute les mesures prises par l'Allemagne contre les prisonniers et déportés français. Est-ce que le cas échéant, le gouvernement français pourrait prendre d'énergiques représailles et appliquer la loi du talion ? » De Gaulle répond : « C'est ce qu'il ferait sans aucun doute<sup>295</sup>. » Sans aucun doute il ne le fait pas. Avant la fin de la bataille des Vosges, au moins 4 512 habitants du département ont été transférés en Allemagne<sup>296</sup>. 28 localités sont vides de leurs hommes et la 2e DB libère à temps 625 Senonais et 250 Plainfinois avant leur transfert<sup>297</sup>. C'aurait pu être pire: les plans de Sauckel ou de l'OKW ayant avorté en juillet 1944, la France n'a rien connu

---

<sup>291</sup> VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2004, p. 132. Belfort n'est libérée que le 21 novembre.

<sup>292</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, op. cit., p. 172

<sup>293</sup> *Ibidem*

<sup>294</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 394-395

<sup>295</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, op. cit., p. 187

<sup>296</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, op. cit., p. 199. Il s'agit du total des dossiers de PCT traités par l'ONAC des Vosges. Jean-Pierre HARBULOT, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 395, juge que ce chiffre correspond vraisemblablement au total réel.

<sup>297</sup> DODIN Robert, *La Résistance dans les Vosges*, thèse de doctorat, Université de Nancy, 1974, p. 162. L'auteur estime pour sa part que 4 726 hommes ont été envoyés en Allemagne, ce qui avec les libérés, ferait un total de 5 621 victimes vosgiennes.

de comparable par exemple à la grande rafle du 11 novembre 1944 à Rotterdam, la plus vaste de l'histoire de l'Europe occupée, où 50 000 travailleurs sont emmenés en Allemagne par la Wehrmacht aux abois.

Au moment où le cauchemar se termine, combien de travailleurs français ont-ils été exilés ? Des documents allemands récupérés en 1945 par le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés font état de 706 795 travailleurs volontaires et forcés partis entre le 1<sup>er</sup> juin 1942 et le 12 août 1944<sup>298</sup>. La monographie DP1 pour sa part évalue à 654 962 les individus partis en Allemagne d'octobre 1942 à juillet 1944. Mais elle additionne généralement volontaires et requis, sans doute parce que plus le préjudice subi paraît important, plus la France est fondée à exiger des réparations. Il faut en soustraire à ses chiffres au moins 50 000 à 60 000 volontaires partis à l'époque des réquisitions<sup>299</sup>, encore qu'une proportion incalculable de ces derniers ne fait que devancer l'appel du STO pour conserver le choix du métier et du lieu d'affectation. Le total serait ainsi de 600 000 requis entre 1942 à 1944. Il faudrait y ajouter les 15 000 raflés du Nord-Pas-de-Calais en 1940-1941 et les 4 000 à 5 000 raflés des départements de l'Est à l'automne 1944. Cela rejoint l'estimation de 600 000 à 620 000 travailleurs civils forcés établie par Patrice Arnaud<sup>300</sup>, non compris les 50 000 hommes et femmes d'Alsace-Moselle contraints au *Reichsarbeitsdienst* au cœur du Reich.

La France a donc exilé environ 1.7 % de sa population totale de 1936, 3.5 % de sa population active, et 7 % de sa population active masculine<sup>301</sup>. Compte tenu de l'absence des PG, la France n'abritait plus, au 1<sup>er</sup> avril 1941, que 39 302 000 habitants, dont 25 071 000 en zone nord et 14 210 000 en zone sud. C'est donc 2.5 % de la population totale de 1941 qui a encore pris le chemin de l'exil<sup>302</sup>. Et encore cela ne tient-il pas compte ni des volontaires,

---

<sup>298</sup> Documents allemands du *Majestic*, cités par *Le Monde* du 8 août 1945. Archives de la FNDDT, coupures de presse, 1945-1946.

<sup>299</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 70

<sup>300</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 124

<sup>301</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 387 et Bernard LACHAISE, « Les travailleurs de Gironde exploités par le III<sup>e</sup> Reich », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 271, chiffre repris par Julia QUELLIEN, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 19. BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 44, en incluant la main-d'œuvre volontaire, parle de 2 % de la population totale partie, soit 6 % de sa population active masculine.

<sup>302</sup> Le chiffre de la population en l'absence des PG est fourni par l'annuaire statistique officiel de 1941. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 387

souvent retenus de force en Allemagne et jamais mieux traités que les requis, ni des centaines de milliers travailleurs forcés déplacés au profit de l'Organisation Todt.

Dès le 22 juin 1942, le principe même de la Relève ne peut que faire augmenter le nombre total de Français exilés dans le Reich. Les deux premières actions Sauckel sont intégralement été satisfaites, la troisième l'est encore aux deux tiers. La quatrième action ne l'est pas du tout, mais elle se fixe des objectifs démesurés eu égard à l'épuisement des ressources humaines transportables et à la désobéissance de masse qui s'est développée. Le principe de réalité empêche d'avance sa réalisation. Et personne hors le GBA n'en souhaite l'aboutissement, ni les services allemands de France, ni Speer, ni l'Etat français, encore moins la société, ni bien sûr la Résistance. Ultérieurement, tous les apologistes de Vichy utilisent un moment ou l'autre la quatrième action Sauckel et sa demande exorbitante d'un million d'hommes pour fausser les statistiques, et prétendre que sur les « deux millions de travailleurs » demandés par Sauckel, il n'en a été fourni « que » 600 000 à 750 000<sup>303</sup>. En réalité donc, tout vrai bilan du STO ne peut s'établir que par rapport aux trois premières actions Sauckel.

**Tableau XI - Récapitulatif des quatre actions Sauckel**

*Ce tableau n'inclut pas les quelque 4 500 à 5 000 personnes raflées à l'automne 1944, non plus que les 1 784 travailleurs requis et exilés par des services allemands locaux entre le 23 juin 1944 et la libération définitive du territoire.*

Date	Travailleurs exigés	Travailleurs partis	Taux de satisfaction
<i>Première action Sauckel</i> (1 <sup>er</sup> juin 1942-31 décembre 1942)	250 000 dont 150 000 spécialistes	239 750 dont 63 713 volontaires <sup>a</sup>	95.9 %
<i>Deuxième action Sauckel</i> (1 <sup>er</sup> janvier – 31 mars 1943)	250 000	250 259 dont 157 020 spécialistes et 93 239 manœuvres	100.1 %
<i>Troisième action Sauckel</i> (1 <sup>er</sup> avril-31 décembre 1943)	220 000	169 357 <sup>b</sup>	76.98 %
<b>Total hors quatrième action Sauckel</b>	<b>720 000</b>	<b>659 366</b>	<b>91.58 %</b>
<i>Quatrième action Sauckel</i> (1 <sup>er</sup> janvier – 23 juin 1944)	1 000 000 puis 855 000	42 392 dont 22 247 volontaires et 21 145 requis	4.95 %
<b>Total général</b>	<b>1 575 000</b>	<b>701 758</b>	<b>44.55 %</b>

a) Selon le MBF Pour mémoire, une source de l'Etat français pose le total très légèrement supérieur de 240 380 départs, dont 137 410 spécialistes et 102 970 manœuvres. L'historiographie retient traditionnellement le chiffre allemand.

b) Source allemande. Une source vichyste donne 171 907 départs, dont 56 608 de spécialistes.

Là, force est de constater que les Allemands sont globalement satisfaits, que la France tient l'essentiel des engagements attendus d'elle. A l'échelle européenne, elle est le troisième

<sup>303</sup> Cet argument est systématiquement employé par les témoins lavaliers interrogés par le HOOVER INSTITUTE, *La vie des Français sous l'Occupation*, Plon, 1957, 3 vol.

fournisseur de main-d'œuvre du Reich après l'URSS et la Pologne, et le premier en termes de travailleurs qualifiés.

Dès les années sombres et jusqu'à nos jours, les défenseurs de l'Etat français affirment certes que la Belgique et les Pays-Bas fournissent, en proportion de leur population, un plus lourd tribut en travailleurs<sup>304</sup>. Leur démonstration a le défaut d'additionner volontaires et requis de ces deux pays, en occultant que le volontariat y revêt une importance autrement plus grande qu'en France. Ainsi, selon les statistiques précises dressées en 1945 par la Croix-Rouge internationale, 413 843 Belges travaillent dans le Grand Reich pendant la guerre : 224 300 d'entre eux s'y rendent librement avant le 31 octobre 1942, soit 54.2 %, et seuls 189 542 partent après l'ordonnance de travail obligatoire en Allemagne, soit 45.8 %, parmi lesquels il subsiste d'ailleurs une minorité inquantifiable de volontaires<sup>305</sup>. De même, les requis néerlandais, au nombre de 286 610 au moins, ne sont que les deux tiers des 430 000 travailleurs des Pays-Bas venus en Allemagne avant septembre 1944<sup>306</sup>. Si l'on tient compte en sus des 150 000 personnes raflées par la Wehrmacht après le 5 septembre 1944, les victimes néerlandaises exilées au titre du Service du Travail Obligatoire ne sont que 49.4 % des 580 000 civils parties dans le Grand Reich à un moment ou l'autre de la guerre<sup>307</sup>.

Déduction faite des volontaires ou des rafles de masse, il reste exact que pour des populations totales respectivement cinq fois et sept fois moindres, le taux de requis des STO belges et néerlandais est plus élevé qu'en France. Si la proportion de victimes était identique à celle de la Belgique, la France aurait exilé près de 950 000 de ses travailleurs, un tiers de plus que les 600 000 à 650 000 effectivement partis. Frappée autant que les Pays-Bas, elle en aurait exilé deux millions, soit plus du triple. Mais les apologistes de Pétain et Laval occultent le fait majeur que la France satisfait à 92 % les demandes allemandes jusqu'à fin 1943. Si elle ne fournit pas encore plus d'hommes, c'est parce que le gauleiter Sauckel ne songe pas à lui en réclamer davantage. Le taux de satisfaction français est le meilleur d'Europe occidentale,

---

<sup>304</sup> Pour ne citer qu'un seul exemple, l'amiral Auphan soutient que les Pays-Bas auraient vu partir de force en Allemagne 6 % de leur population totale, et les Belges 3 à 3.5 %, contre 1.4 % pour la France. AUPHAN Paul, *Histoire élémentaire de Vichy, France-Empire*, 1971, p. 210

<sup>305</sup> Frans SELLESLAGH, « Les réquisitions de main-d'œuvre en Belgique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich, op. cit.*, p. 371

<sup>306</sup> Nous calculons le premier chiffre d'après Pieter LAGROU, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 132-133, et le suivant d'après Dominique BARJOT, « Emploi et travail forcé aux Pays-Bas, 1940-1945 », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich, op. cit.*, p. 362.

<sup>307</sup> Dominique BARJOT, « Emploi et travail forcé aux Pays-Bas, 1940-1945 », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich, op. cit.*, p. 362

comme Sauckel le confie à Schleier en mars 1943<sup>308</sup>. Par comparaison, aux Pays-Bas, dépourvus de gouvernement propre, seule 86 % de sa demande est satisfaite entre avril et décembre 1942, et 64 % entre avril 1942 et avril 1943, au plus fort des départs<sup>309</sup>.

D'autre part, comme le constate Robert Paxton, les Français sont « soumis au travail obligatoire un peu après les Néerlandais [23 mars 1942] et un peu avant les Belges [6 octobre 1942]. (...) Vichy n'a joui d'aucun répit réel, ni dans une zone, ni dans une autre<sup>310</sup>. » Plus encore, avant le 11 novembre 1942, à travers l'Europe sous domination nazie, la zone sud est le seul territoire à livrer des travailleurs forcés au Reich sans même qu'un seul soldat ou policier allemand y soit présent – comme elle est également le seul dont des Juifs soient déportés hors de toute présence nazie. Dans un pays par ailleurs bien plus vaste et bien plus peuplé que la Belgique et les Pays-Bas, Sauckel ne pourrait arriver à ses fins sans l'existence d'un gouvernement collaborateur.

En réalité donc, au constat de Pieter Lagrou, les politiques de main-d'œuvre dans les trois pays ont « recours aux mêmes moyens de contrainte, selon une chronologie concordante, avec des échéances et des quotas orchestrés, et – ce qui est plus étonnant encore –, [parviennent] dans une grande mesure à des résultats très comparables<sup>311</sup>. » Seul le retour de prisonniers par la Relève reste propre à la France de Vichy, au risque de marquer ensuite le travail obligatoire du sceau de l'ambiguïté et de troubler les consciences. Les mêmes étapes sont sinon suivies dans les trois pays avec de simples variantes chronologiques : appel aux volontaires, recrutement par profession, recrutement par classes d'âge. Le même succès initial est suivi du même effondrement des départs à partir d'août 1943, les Pays-Bas se distinguant avec un fléchissement plus précoce dans les premiers mois de 1943<sup>312</sup>.

Enfin, les défenseurs de Vichy évitent de comparer la France à ses voisins lorsqu'il est question de la totalité de la main-d'œuvre exploitée. Les prisonniers flamands et néerlandais sont libérés unilatéralement par les Allemands en 1940, quand la collaboration d'Etat et la Relève volontaire et forcée échouent à permettre le retour du million de PG français encore retenu dans le Reich jusqu'en 1945. Il est vrai que par leur masse, ces derniers représentent pour l'Allemagne un tout autre enjeu en termes de main-d'œuvre. Moins de 100 000 prisonniers reviennent grâce à une Relève cher payée. Et en additionnant travailleurs civils et

---

<sup>308</sup> Voir *supra*, chapitre V, p. 345

<sup>309</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 132

<sup>310</sup> PAXTON Robert, *La France de Vichy*, Seuil, 1973, p. 343

<sup>311</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 89.

<sup>312</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 132-134

captifs, constate Robert Paxton, la main-d'œuvre exploitée en Allemagne représente environ 3.3 % de la population française, à 3.4 % de la population belge, 3 % de la population néerlandaise<sup>313</sup>.

Malgré les 100 000 permissionnaires défaillants, les 20 000 à 25 000 évadés et les 10 000 à 20 000 rapatriés sanitaires, le Reich retient encore, entre septembre 1944 et mai 1945, 400 000 à 450 000 requis civils français à l'intérieur de ses frontières, soit entre deux tiers et trois quarts des 600 000 victimes du STO – sans oublier les 60 000 à 80 000 volontaires des deux sexes<sup>314</sup>. Edouard Homze considère que le pays a servi de laboratoire au gauleiter Sauckel : lois ou ordonnances de travail obligatoire, peignage et concentration des entreprises, allongement de la durée de travail ont permis de dégager de la main-d'œuvre française, et c'est sur le modèle français que le GBA l'aurait étendu avec succès en Norvège, au Danemark, en Slovaquie ou en Croatie<sup>315</sup>. Les accords Speer-Bichelonne, s'ils aident au maintien en France d'une partie de la main-d'œuvre, accentuent aussi la vassalisation de l'économie. Ils font produire des centaines de milliers de Français pour le Reich, aidant à rallonger ainsi la guerre et donc la souffrance des Français comme des Alliés sinon des Allemands eux-mêmes. Ils ne peuvent empêcher le GBA de remettre la pression sur le pays en 1944, et de faire perpétrer des rafles et des peignages peu fructueux, mais éprouvants.

Les réquisitions portent très inégalement sur le territoire, et les récriminations permanentes des hauts fonctionnaires et des opinions locales contre la surtaxation de leur département ou de leur région sont loin d'être infondées. Lors des trois premières actions Sauckel, les réquisitions varient de un à six d'un département sur l'autre en proportion de la population active masculine<sup>316</sup>. Les recherches confirment que l'Est a particulièrement souffert, tandis que la région parisienne vient en tête des départs. La Seine fournit à elle seule un quart des partants<sup>317</sup>, plus précisément 170 467 requis, soit 3.5 % de sa population de 1946, estimée à 4 775 711 habitants<sup>318</sup>. Elle est suivie par le Nord-Pas-de-Calais avec 54 856

---

<sup>313</sup> PAXTON Robert, *La France de Vichy*, op. cit., p. 343

<sup>314</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 161-162

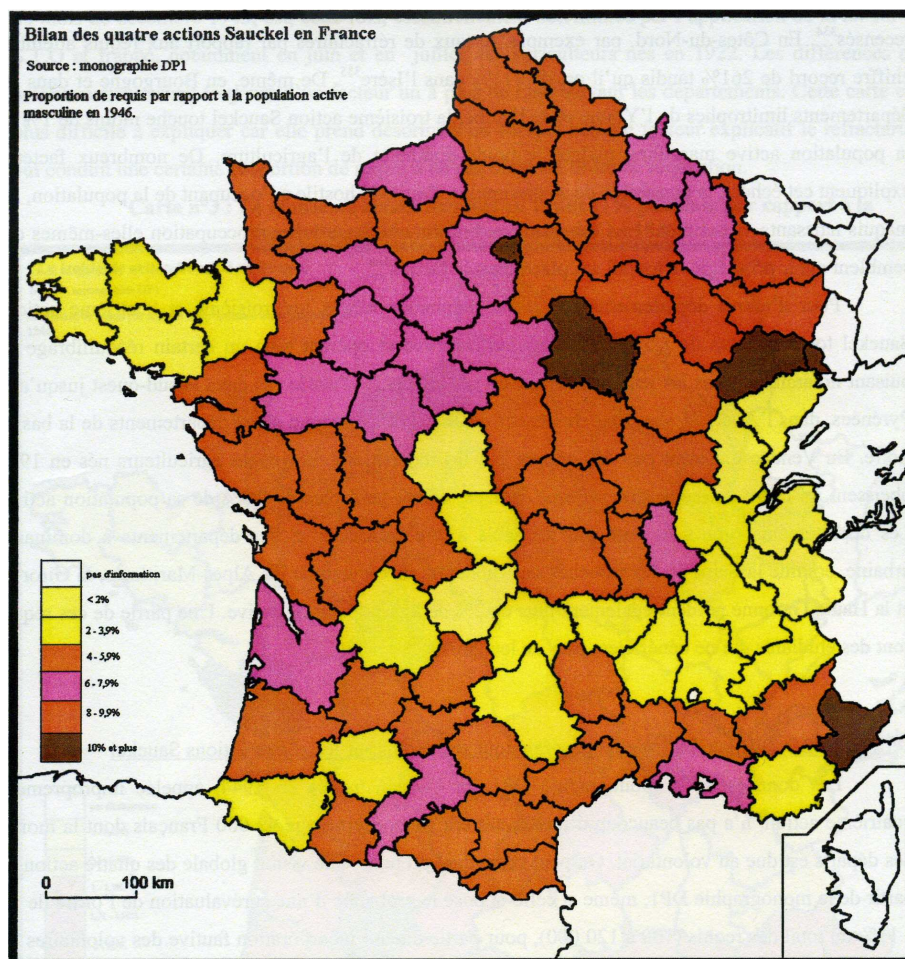
<sup>315</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 201. Selon lui, d'avril 1942 à août 1944, Sauckel a tiré 730 630 travailleurs volontaires et forcés de la France, sans compter les effets en France de la concentration des entreprises et de l'allongement de la durée hebdomadaire du travail.

<sup>316</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 129 et p. 131

<sup>317</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, op. cit., p. 82

<sup>318</sup> COCHET François, « Les conditions de retour et de réinsertion des requis du travail en 1945 : l'exemple de la Champagne-Ardenne », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 27. La monographie DP1, op. cit., p. 150, indique 171 288 travailleurs exilés de la Seine et 196 905 pour l'ensemble de la région parisienne, mais sans distinguer requis et volontaires.

requis<sup>319</sup>. A population égale, la Lorraine fournit environ 24 500 hommes contre 12 000 pour le Rhône, situé en zone libre et plus tardivement prélevé<sup>320</sup>. La seule Meurthe-et-Moselle (12 000 requis) contribue dix fois plus que les Côtes-du-Nord (1 200 requis) : celles-ci sont pourtant plus peuplées, mais elles sont plus rurales, plus portées au réfractariat et à la Résistance, et leur main-d'œuvre davantage mobilisée sur place pour fortifier les côtes<sup>321</sup>. 25 départements – les plus industrialisés et les plus urbanisés – fournissent une contribution humaine supérieure à la moyenne nationale de 6 % de la population active<sup>322</sup>.



Carte n° IV - Les travailleurs prélevés par l'ensemble des quatre actions Sauckel (1942-1944) selon Patrice Arnaud<sup>323</sup>

<sup>319</sup> Commission consultative des dommages et réparations, monographie DP1, *op. cit.*, p. 149. Les contributions des deux départements ne sont pas distinguées sauf pour la deuxième action Sauckel.

<sup>320</sup> HARBULOT Jean-Pierre, « Le STO dans la région de Nancy : les limites de la loi du 16 février 1943 », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 28

<sup>321</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 581

<sup>322</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 133

<sup>323</sup> Carte extraite de Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 131

Comme le montre la carte ci-dessus, la Bretagne, les Alpes, le sud du massif jurassien se distinguent parmi les régions à contribuer le moins aux départs, ainsi que certains départements tels que les Basses-Pyrénées ou le Var. Ce dernier a peut-être bénéficié pour partie des mesures de protection des occupants italiens à Toulon. Si l'on excepte la Corse de laquelle personne n'est partie pour l'Allemagne, les Hautes-Alpes et la Creuse seraient les départements les moins touchés, avec respectivement 913 et 978 départs<sup>324</sup>.

La zone nord, plus industrielle, plus tôt occupée, et mieux contrôlée par l'Allemagne, paye le plus lourd tribut. C'est la zone aussi où la cachette est rendue parfois plus difficile par le relief majoritairement plat, par l'urbanisation plus dense et, au moins dans le grand bassin parisien, par la structure agraire faites de grosses exploitations : celles-ci sont moins propices à la dissimulation des réfractaires que certaines régions de petites propriétés. Cependant, le retard de la zone sud à contribuer, qui a tant préoccupé les officiels fin 1942, est rattrapé à partir de la deuxième action Sauckel. En octobre 1942, Laval avait fixé sa part à 23% du contingent : cet objectif est tenu, puisque la zone sud fournit plus du quart des départs forcés – 27 % selon la monographie DP1. Sa contribution augmente à chaque action Sauckel : elle représente 18 % des départs pendant la première action, puis respectivement 29 %, 31 % et 38 % aux trois suivantes. Toutefois, sauf lors de la quatrième action, la moins fructueuse, ce taux reste inférieur toutefois à sa part de 36 % dans la population active<sup>325</sup>.

Sur l'ensemble de la France, les victimes envoyées en Allemagne avant la loi du 16 février 1943 sont estimées à 47 % de l'ensemble par Jean-Pierre Harbulot, à 49 % par la monographie DP1, à 53 % par Jean Quellien d'après un échantillon de dossiers du Bureau des Archives du Monde Combattant<sup>326</sup>. Des hommes étrangers aux classes d'âge visées par la loi du 16 février 1943 continuent à être envoyés en Allemagne après cette date pour achever la deuxième action Sauckel, et seules les victimes de la troisième action Sauckel sont quasi-exclusivement des natifs des classes 1920-1922. Force est donc de constater que le STO *stricto sensu* institué le 16 février 1943 n'est responsable que de 47 % de la totalité des départs forcés sous l'Occupation<sup>327</sup>.

---

<sup>324</sup> Documents allemands du *Majestic*, cités par *Le Monde* du 8 août 1945. Archives de la FNDDT, coupures de presse, 1945-1946.

<sup>325</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 82. Voir aussi HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 387, qui s'appuie sur la monographie DP1.

<sup>326</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 75

<sup>327</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 78



Sans surprise, la classe 1922 paye le plus lourd tribut, avec peut-être 188 000 victimes, soit plus de la moitié de ses natifs (55 %). Elle compte pour environ 30 % du total des requis. Plus largement, les jeunes nés de 1920 à 1922, victimes de la loi du 16 février 1943 ou désignés dès auparavant en priorité parce que jeunes et célibataires, seraient 57 % du total des requis. La jeunesse est bien la première sacrifiée : 70 % des requis ont moins de 25 ans<sup>328</sup>.

Les ouvriers, cible prioritaire, sont constamment surreprésentés dans les départs, et fournissent la nette majorité des victimes : entre 54 % et 63.5 selon les sources, pour 31% seulement de la population active<sup>329</sup>. Le pire a lieu pour eux avant le 16 février 1943 : ils forment alors 80 % des partants, fournis pour un quart par l'artisanat, le reste par l'industrie. Les métallurgistes, de loin les plus demandés des Allemands, fournissent pour cette période la moitié des départs de l'industrie<sup>330</sup> : les études locales confirment leur prépondérance au sein des requis<sup>331</sup>. Après les métallurgistes, les groupes les plus éprouvés sont les employés - autour de 20 % des requis pour 13 % de la population active - et les étudiants - surreprésentés avec 1.3 à 2.2 % des requis pour 0.6 % de la population. Les paysans, appelés en dernier, sont sous-représentés. Il en va de même pour les cadres ou les professions libérales, catégories dans lesquelles on trouve peu de jeunes gens, et qui intéressent peu les Allemands<sup>332</sup>.

La défaite finale du STO après août 1943, confirmée en 1944, a donc un goût amer. La population, longtemps sous le choc ou divisée, s'est ressaisie. La cohésion sociale, la désobéissance massive, la résistance civile, la Résistance tout court l'ont emporté face aux départs – certes avec l'appui objectif des accords Speer-Bichelonne ou des exemptions prononcées par la plupart des services français et allemands. Mais il est trop tard pour sauver de l'épreuve la masse des plus de 600 000 requis, pour empêcher le sacrifice de la classe ouvrière et de la jeunesse, et au-delà, pour épargner à la nation l'humiliation d'avoir vu son

---

<sup>328</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 76

<sup>329</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 78

<sup>330</sup> *Ibidem*

<sup>331</sup> Dans les Basses-Pyrénées, lors de la deuxième action Sauckel, l'industrie de transformation des métaux fournit 46.72 % des requis et 51 % des partis (respectivement 428 et 174 personnes). POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J& D éd., 1995, p. 112. Du 1<sup>er</sup> juin 1942 au 27 mai 1943, les métallos sont 1 490 des 1 527 spécialistes partis du Gard, soit la quasi-totalité de ces derniers, sur un ensemble de 2 581 personnes mises en route de gré ou de force. COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau-Horvarth, 1988, p. 49. Les travailleurs qualifiés de la métallurgie comptent pour 44.72 % des requis de la Loire : 2 154 d'entre eux sont partis, chiffre à comparer aux 385 manœuvres, aux 292 cultivateurs et aux 40 mineurs qui ont également connu l'exil. LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 454

<sup>332</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 79-80

propre Etat parvenir à livrer aussi longtemps à l'ennemi tous les bras que ce dernier lui demandait.

# **DEUXIEME PARTIE**

## **Impacts**

Venant s'ajouter à la captivité massive des prisonniers, une telle ponction en hommes représente pour la vie d'une nation une épreuve, un bouleversement sans commune mesure avec la répression ciblée de 2 % de résistants, ou la persécution puis l'élimination physique planifiée de moins de 1 % de Juifs. Le régime de Vichy ne gagne rien sur le plan diplomatique avec le STO, mais il y sacrifie une bonne part de son prestige, de son programme intérieur et de son autorité effective sur le pays. Des pans entiers de la société voire du territoire basculent dans la désobéissance ou la dissidence. Les mouvements collaborationnistes ne sortent pas plus gagnants de l'épreuve. Les familles et la société doivent gérer tant bien que mal la douleur morale et les inconvénients pratiques de l'absence des travailleurs civils, en profitant de l'expérience accumulée par la gestion de l'absence des PG. L'économie subit de sérieuses perturbations, et doit s'adapter. L'Eglise catholique est en proie un vif débat intérieur sur la légitimité de l'obéissance à la loi sur le STO et sur la hiérarchie des priorités. Les résistants semblent davantage gagnants : encore faut-il se demander si le STO représente bien pour la Résistance l'afflux de recrues que l'on croit souvent, et si le drame des départs massifs et la naissance des maquis ne sont pas pour elle autant des fardeaux que des opportunités. Enfin, les victimes elles-mêmes endurent l'exil en pays ennemi, les affres de son effondrement et du retour massif en 1945. Puis ils doivent vivre le reste de leurs jours en supportant leur oubli massif par une société française soupçonneuse. Ces anciens « déportés du travail », comme chacun les appelait jusqu'en 1945, finissent par se voir retirer jusqu'à leur nom.

## Chapitre VIII - la France de Vichy malade du STO

Pas plus que le soldat ne choisit son poste de combat, vous ne pouvez choisir, vous, votre poste de travail. C'est au gouvernement à le faire au mieux des intérêts dont il a la charge, et dont il porte la responsabilité. Lui seul est bon juge, parce que seul il connaît une situation dont la plupart d'entre nous ignorons tout. La France n'a pas d'autre moyen de prendre en ce moment une place qui doit lui assurer plus tard son rang dans le monde, lorsque la paix reviendra.

Proclamation du général Joseph de LA PORTE DU THEIL, commissaire général aux Chantiers de la Jeunesse, à destination des jeunes gens envoyés au STO depuis les Chantiers, 28 mai 1943<sup>1</sup>

Début mars 1943, la radio vichyste proteste contre le propos du Secrétaire d'Etat américain Cordell Hull déclarant le régime désormais « inexistant. » De fait, il existe encore, puisqu'il peut exiler en Allemagne des centaines de milliers de ses concitoyens. Mais après l'été, même cette preuve de vie ultime ne vaut plus. Le 7 décembre, le *Times* de Londres constate la banqueroute du régime, qu'il lie au rejet du STO et à l'essor de la désobéissance, du réfractariat et du maquis<sup>2</sup>.

Le STO aggrave le discrédit et le rejet de l'Etat français, mine son autorité, et emporte les derniers restes d'une Révolution Nationale essoufflée dès 1941. L'historiographie le démontre certes: le programme intérieur de Pétain n'intéresse jamais que très médiocrement les Français, et leur rupture plus globale avec le régime se dessine dès avant la Relève, voire dès 1941, au point que Pétain doit prononcer le 12 août de cette année-là le discours du « vent mauvais », ou avouer dans son allocution 17 juin 1942 « la faiblesse des échos qu'ont rencontrés ses appels », à quelques jours du lancement de la Relève par son chef du gouvernement. Le STO n'est qu'un facteur décisif qui radicalise la désaffection, de concert avec les grandes rafles antisémites de 1942, l'invasion de la zone sud, la création de la Milice, les revers allemands qui prouvent l'illusion de toute politique de collaboration. Mais avec la Relève et le STO, le refus cède à la révolte. Et si la Révolution Nationale pâtime dès 1941 puis semble suspendue avec le retour de Laval au pouvoir, le désintérêt profond pour l'œuvre intérieure du gouvernement culmine en 1943, et cela est du surtout au STO<sup>3</sup>. Enfin, le mal atteint les structures du pouvoir : c'est là que devient évidente cette « grève perlée de l'ordre »

---

<sup>1</sup> AN F 60 1708

<sup>2</sup> AN F 22 2030

<sup>3</sup> C'est le constat par exemple du préfet de Lille à l'été 1943. Rapport Carles du 5 août 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 614

qu'évoque par Anatole de Monzie dans une lettre à Pétain d'octobre 1943<sup>4</sup>. Le bras armé de l'Etat se dérobe, une part croissante des forces de l'ordre font de plus en plus mollement la chasse aux réfractaires. Bien des maires aident ces derniers ou jettent l'éponge plutôt que de désigner leurs concitoyens pour les corvées allemandes locales. L'administration et la machine du STO tournent à vide. Mesure autoritaire, le STO amplifie la crise de l'autorité.

Comment oblige-t-il l'Etat français à achever de renoncer à ses projets sociaux ou éducatifs initialement si ambitieux, et en particulier à sacrifier ses Chantiers de la Jeunesse, devenus un simple vivier de main-d'œuvre ? Comment mine-t-il son autorité et ses moyens de contrôle sur les populations ? De quelles manières spécifiques accentue-t-il le discrédit des partisans de la collaboration d'Etat comme du collaborationnisme idéologique ?

## **I - La Révolution Nationale sacrifiée et définitivement enterrée**

L'Etat français souhaitait séduire la classe ouvrière et la détourner de la lutte des classes, refaire l'éducation intellectuelle et sportive de la jeunesse, et se servir des Chantiers de la Jeunesse pour propager son idéologie au sein de la jeune génération. Le STO a un rôle-clé dans l'échec de ces trois ambitions.

### **1) STO et faillite du projet social vichyste**

Avec le STO sombre le dernier espoir de rallier la classe ouvrière en lui offrant une troisième voie entre capitalisme et communisme. La Charte du Travail de 1941 prévoit entre autres la mise en place des comités sociaux, ces ancêtres inavoués des comités d'entreprises. Avec les actions Sauckel, l'œuvre de ces comités n'intéresse plus : tout le monde ne pense qu'à éviter le départ<sup>5</sup>, et leurs membres mêmes sont requis. En mars 1943, les préfets de zone nord constatent qu'à mesure de la constitution d'un comité, « ses membres sont appelés pour la Relève. Il est nécessaire, alors, de procéder à la constitution d'un nouveau comité. » Sans surprise ces rapports parlent de leurs « importantes difficultés » de mise en place, doublées d'un manque d'enthousiasme ouvrier<sup>6</sup>. En deux ans, 15 des 154 membres masculins du

---

<sup>4</sup> Citée par MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, Flammarion, 1948, p. 391

<sup>5</sup> C'est ce qu'observe Pierre Nicolle le 29 janvier 1943 : « Les ouvriers plus qu'une seule hantise : échapper au départ en Allemagne. L'œuvre des comités sociaux s'avère extrêmement difficile, puisque tous les problèmes passent au second plan des préoccupations du monde ouvrier. » NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice. Journal d'un témoin*, André Bonne, 1947, t. II, p. 102

<sup>6</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone nord, mars 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

comité social de Renault – sur 160 – sont requis pour le STO, soit près de 10 %, qui s’ajoutent aux 61 démissionnaires de gré ou de force<sup>7</sup>. Quant aux inspecteurs du travail, le contrôle, le recensement, l’exil de la main-d’œuvre absorbent toute leur énergie et leur font négliger la mise en œuvre de la Charte.

Le 2 avril 1943, l’industriel Jules Verger, dans l’une de ses notes au cabinet civil du Maréchal, recommande la mise en sommeil totale de la Charte, en partie en raison du STO : « il n’est pas possible de la mettre en place avec tous les éléments du travail qui s’absentent de leurs maisons, de leur pays, et la situation que procure le bombardement de nos villes ne fait qu’accentuer ce malaise<sup>8</sup>. » Plus personne n’y croit. Giraud, en Afrique du Nord, la répudie le 14 mars 1943 en même temps que toutes les mesures politiques et sociales de Vichy<sup>9</sup>. Laval s’en désintéresse et s’en moque en public<sup>10</sup>. Les usines françaises travaillant pour les Allemands l’ignorent totalement<sup>11</sup>. A partir de fin 1943, autorisés à élire désormais les comités sociaux, ouvriers et employés, poussés par les résistants, manifestent leur rejet du STO et leur mécontentement global en plébiscitant Churchill, de Gaulle ou Staline comme délégués<sup>12</sup>, une forme de résistance civile. Aux patrons comme aux travailleurs, la Charte n’apparaît plus que comme un ensemble creux de dispositions éphémères, peu appliquées et destinées à disparaître à la victoire des Alliés. Elle sombre sans gloire dans l’indifférence.

La principale victime du remaniement qui suit la crise du 13 novembre 1943 est Hubert Lagardelle, un des principaux partisans de la Charte, qui désabusé, isolé et mal vu de l’entourage du Maréchal, songeait de toute façon à démissionner. Les Allemands non plus ne veulent plus de lui : dans une longue note à Laval peu après le 13 novembre, Krug von Nidda se plaint entre autres du « manque d’activité du ministre Lagardelle, cependant sûr sur le plan politique. (...) Pratiquement, lors de toutes les négociations [sur la main-d’œuvre] à Paris au cours de ces derniers mois, Lagardelle lui-même a été plus ou moins écarté<sup>13</sup>. » Le 21 novembre, Lagardelle se retire au profit de Bichelonne, sorti vainqueur de leur rivalité, et à

---

<sup>7</sup> HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault de Boulogne-Billancourt durant l’Occupation*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001, p. 85

<sup>8</sup> 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, « notes », note de Jules Verger, 2 avril 1943.

<sup>9</sup> 2 AG 81, note de Jules Verger, 4 juin 1943

<sup>10</sup> *Les discours de Pierre Laval 1942-1944*, Fondation Josée et René de Chambrun, 1999, p. 75-79, propos du 4 août 1943 devant des chefs des Chantiers de la Jeunesse à Chazeron, et p. 100, discours du 10 août aux chefs départementaux de la Légion à Vichy, où il dit notamment que la Charte est « fichue comme l’as de pique. »

<sup>11</sup> Catherine LEFRANÇOIS, « La Seine-Inférieure », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, p. 355

<sup>12</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948. Selon le témoin à décharge Cornette, proche de Chasseigne, ce phénomène ne se produirait que là où il existe de petits groupes de résistants organisés, ailleurs les travailleurs votent sans fantaisie pour les délégués qui se présentent.

<sup>13</sup> AN F 60 1452

qui un décret signé Laval confie le 23 l'intérim du Travail<sup>14</sup> : son cumul de pouvoirs atteint son apogée. Selon un rapport, le remplacement de l'ancien socialiste est très mal accueilli dans les milieux ouvriers, qui considèrent son remplaçant comme « l'un des représentants les plus éminents des deux cents familles », dans un contexte social si tendu que le rapport parle d'un climat de pré-guerre civile et prédit un nouveau 1936<sup>15</sup>. Chasseigne confirme en 1948 que l'arrivée de Bichelonne au Travail « provoqua dans les milieux ouvriers une très vive réaction » et jusque chez certains collaborationnistes. Pour servir de caution syndicale, Chasseigne est promu directeur de cabinet de Bichelonne au Travail puis, le 4 janvier 1944, secrétaire à la main-d'œuvre, avec l'appui d'Abbetz et Ribbentrop<sup>16</sup>. Maintenir Lagardelle n'aurait pas évité le divorce total, déjà acquis, entre la classe ouvrière et le régime ; Mais le fossé se creuse encore avec son éviction au profit d'un personnage symbolisant les réquisitions de main-d'œuvre, les politiques sociales les plus réactionnaires et le primat de l'économique sur le social. En France comme à l'étranger, la chute de Lagardelle est lue comme l'aveu d'abandon de la Charte du Travail et de l'Etat corporatif. La Révolution Nationale est passée, le STO reste.

## 2) *La remise en cause du projet pour la jeunesse*

En 1940, il s'agissait de mobiliser, de former et d'endoctriner la jeune génération pour qu'elle aide au redressement moral du pays. Son sacrifice à la collaboration d'Etat se traduit par le naufrage des Chantiers de la Jeunesse, fleuron de la Révolution Nationale.

Les autres mouvements de jeunesse proches du régime se détachent aussi de lui. Les très pétainistes Compagnons de France, dirigés depuis mai 1941 par l'officier de chars Guillaume de Tournemire, regroupent 35 000 jeunes en zone sud en janvier 1943, absorbant la moitié des subventions étatiques aux organisations de jeunesse. Le mouvement, divisé, se prononce pour l'obéissance au STO et semble l'accepter majoritairement<sup>17</sup>, mais une minorité refuse et accueille les jeunes illégaux qui le fuient. On peut en effet adhérer aux Compagnons sous le nom que l'on veut : comme à la Légion étrangère, aucune pièce d'identité n'est

---

<sup>14</sup> AN 72 AJ 12

<sup>15</sup> AN F 22 2030. La synthèse des rapports préfectoraux pour novembre 1943 expose également que le remplacement de Lagardelle par Bichelonne, instrument du « parti capitaliste » a été défavorablement commenté de l'opinion, en particulier des milieux syndicaux et ouvriers, très attachés de surcroît au « dogme » de l'indépendance du ministère du Travail. <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>16</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>17</sup> GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Jeunesse sous Vichy*, Perrin, 1991, p. 509



exigée. A une conférence à Poligny (Jura), un chef compagnon, Maurice Thinard, explique comment éviter l'épreuve, devant des fonctionnaires indignés qui quittent la salle<sup>18</sup>. Le 7 juillet 1943, Abetz demande à Laval la dissolution du mouvement. Elle ne survient que le 21 janvier 1944, alors que Tournemire a rejoint la Résistance giraudiste depuis octobre<sup>19</sup>. Un de ses adjoints éphémères, Rebattet-Cheval, est responsable du Service National Maquis ; un autre compagnon, le colonel Huet, est le dernier chef militaire du Vercors. Le 15 août 1943, le régime dissout aussi la Ligue des Auberges de Jeunesse de Marc Sangnier, glissée en dissidence, et dont de nombreux militants offrent asile aux réfractaires : n'importe qui peut adhérer au mouvement, ce qui sert les candidats aux refus ; seules l'inexpérience et l'imprudence de certains jeunes militants les mettent parfois en situation délicate<sup>20</sup>. En zone nord, le Centre Laïc des Auberges de Jeunesses, dont la direction est aux mains des collaborationnistes, achève de se discréditer en soutenant la Relève et le STO, et en déplorant que « le jeune parasite [soit] devenu un héros<sup>21</sup>. » Tous les mouvements, antérieurs à 1940 ou non, pâtitent du départ de leurs cadres au STO ou au maquis, et leur action auprès de la population, déjà limitée, s'en réduit encore plus. Non content d'inquiéter les parents en envoyant les jeunes dans un pays étranger où tout peut menacer leur « moralité », Vichy sacrifie la formation morale de la génération suivante en France même. En avril 1943, force est de constater que

les départs pour l'Allemagne et l'Organisation Todt rendent de plus en plus difficile l'encadrement des jeunes et les Préfets regrettent unanimement le départ des Chefs des centres de jeunesse auprès desquels les jeunes étaient à l'abri des mauvaises tendances vers lesquelles se laisse aller la jeunesse actuelle. Le Préfet du Calvados consacre une importante étude à cette question et déplore la triste mentalité dont font en générale preuve les jeunes gens de 15 à 20 ans<sup>22</sup>.

La politique sportive était très ambitieuse, avec la multiplication par quarante du budget des sports en 1940-1941. Mais dès fin 1942, maints petits clubs locaux disparaissent tant le travail en Allemagne ou à l'OT leur soustrait de joueurs amateurs<sup>23</sup>. En 1943, il est évident qu'un voyage outre-Rhin compromet l'entraînement des jeunes professionnels, leur

---

<sup>18</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, op. cit., p. 287

<sup>19</sup> GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, Omnibus, 2000, p. 1468, et RUBY Marcel, *La contre-Résistance à Lyon*, Lyon, Hermès, 1981, p. 38-40

<sup>20</sup> Sur l'impact du STO sur le mouvement, privé de nombreux cadres par les départs, et sur le combat des Ajustes contre le STO, HELLER-GOLDENBERG Lucette, *Histoire des Auberges de Jeunesse en France des origines à la Libération (1929-1945)*. *L'ombre*, t. II, thèse de doctorat de l'université de Nice, 1985, p. 727-750

<sup>21</sup> HELLER-GOLDENBERG Lucette, *Histoire des Auberges de Jeunesse*, op. cit., p. 690

<sup>22</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour la zone nord, mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>23</sup> PECOUT Christophe, *Une jeunesse qui travaille, une jeunesse qui chante, une jeunesse qui croit : les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française : 1040-1944*, thèse de doctorat, université de Rouen, 2006, p. 141

intégrité et leur potentiel physiques, leur niveau de compétition. Et beaucoup de jeunes fuient les stades, de peur de s'y faire repérer ou d'être raflés à la sortie. Le colonel Joseph Pascot, commissaire à l'Education générale et sportive, soutient les départs de jeunes sportifs au STO<sup>24</sup>. Il envoie une délégation à Berlin en mai 1943 pour équiper les requis exilés. Comme tous les ministres, il assure certes à son procès en 1948 avoir camouflé des refusants dans ses services<sup>25</sup>. Plus efficace pour la sauvegarde du potentiel sportif national sont l'action spécifique de résistants comme, à Lyon, le hockeyeur assassiné Tola Vologue, ou le mouvement Sport Libre, qui dirigent sur le maquis les athlètes menacés de STO<sup>26</sup>. L'Italien Rino della Negra, ouvrier parfaitement apolitique qui se préparait à une carrière de footballeur professionnel, connaît un destin exceptionnel : requis à Asnières en octobre 1942, il entre dans les FTP-MOI, et figure le 21 février 1944 parmi les fusillés de l'Affiche Rouge<sup>27</sup>.

L'avenir du pays est compromis dès l'école. La pénurie d'instituteurs est sensible lorsque 26 000 des leurs sont mobilisés en 1939-1940, puis un certain nombre prisonniers. Le prélèvement ou le réfractariat de jeunes maîtres l'aggrave, et nul ne songe à déclarer l'enseignant indispensable à la nation. Des départements comme le Nord ou la Manche sont certes épargnés par les départs d'instituteurs<sup>28</sup>, mais rien qu'à Paris, sont requis 272 des 486 instituteurs récemment nommés (56%)<sup>29</sup>. En mars 1944, les 2 806 instituteurs et 1 800 élèves-maîtres partis en Allemagne ne représentent que 10.25 % des 45 000 disponibles<sup>30</sup>, mais les zones rurales à un seul instituteur par commune sont très menacées. En mai 1943, la synthèse préfectorale de zone nord n'est qu'à moitié rassurante : la loi du 16 février

n'a pas entravé sensiblement le fonctionnement des services scolaires. Des classes toutefois ont été supprimées et fréquemment on a eu recours aux classes de mi-temps. Le Préfet de l'Oise souligne que, dans son département, 28 maîtres ont déjà été touchés par cette loi. Ce haut fonctionnaire craint qu'un nouvel appel effectué dans le personnel enseignant entraîne la fermeture de plusieurs écoles de villages<sup>31</sup>.

En juillet, les préfets s'attendent pour la rentrée d'octobre à « de sérieux problèmes. Le recrutement normal sera insuffisant pour combler les vides. » Le préfet de la Somme, en

---

<sup>24</sup> GAY-LESCOT Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy*, Presses Universitaires de Lyon, 1992

<sup>25</sup> AN 3 W 272-275, procès en Haute Cour du colonel Pascot. Condamné le 25 mai 1948 à 5 ans de dégradation nationale pour appartenance au gouvernement de Vichy, le colonel Pascot en est aussitôt relevé pour « faits de résistance. » Voir aussi PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 61

<sup>26</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon, 19 juin 1940-3 septembre 1943*, Lyon, Hermès, 1980, t. II, p. 376-378. Tola Vologue camoufle aussi des refusants au Centre National de Ski de l'Alpe d'Huez.

<sup>27</sup> *Les jeunes et la Résistance*, Cahiers de la Résistance, AERI-La Documentation française, 2007, p. 212-122

<sup>28</sup> HANDOURTZEL Rémy, *Vichy et l'école 1940-1944*, Noësis, 1997, p. 43

<sup>29</sup> ALARY Eric, GAUVIN Gilles et VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Les Français au quotidien*, Perrin, 2006, p. 362

<sup>30</sup> GIOLLITO Pierre, *Histoire de la Jeunesse sous Vichy*, Perrin, 1991, p. 405

<sup>31</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

particulier, envisage la nomination de suppléants simplement pourvus du brevet élémentaire et la fermeture de quelques écoles rurales. Au-delà, les départs d'enseignants et la réquisition d'établissements ont gêné les études, et « les examens se sont ressentis de cet état de choses et, dans l'ensemble, n'ont pas été aussi satisfaisants qu'on pouvait l'espérer<sup>32</sup>. » En 1944, professeurs et instituteurs ne partent plus, mais tous n'ont pas été remplacés. Plus d'un est en congé-maladie pour sous-alimentation. Les réquisitions pour les travaux allemands sur place ou la Garde des Voies et Communications perturbent l'enseignement<sup>33</sup>. La fréquentation scolaire chute dans les départements côtiers, et dans le Finistère, des garçons suppléent jusqu'à quinze jours durant le père requis par les Allemands, des filles s'occupent du ravitaillement familial<sup>34</sup>. Quant au contenu même de l'éducation dispensée, il est significatif que depuis 1942, Abel Bonnard et Joseph Pascot « réorientent l'enseignement général en faveur de la morale et au détriment du sport et du sens critique. A l'heure du STO, il s'agit désormais pour l'école de former des hommes ardents et virils, prêts à accepter d'avance tous les sacrifices que le régime pourrait exiger dans la préparation du nouvel ordre européen<sup>35</sup> » (Jean-François Muracciole).

### 3) *Le drame des Chantiers de la Jeunesse. De la visée éducative au travail forcé.*

Comment une institution censée remodeler la jeunesse dans le sens de l'idéologie du régime autoritaire qui l'a fondée, et destinée à contribuer au relèvement de la France, se transforme-t-elle en pourvoyeuse de main-d'œuvre pour l'Allemagne, avant de perdre toute ambition éducative pour n'être plus qu'un des instruments de la mise au travail sur place de la jeunesse au service de l'occupant ?

La littérature sur les Chantiers de la Jeunesse française est abondante, mais très souvent le fait d'anciens cadres engagés ou de nostalgiques, qui glorifient la figure charismatique du général La Porte du Theil et cèdent à une vision résistancialiste des Chantiers : ils auraient visé à préparer les jeunes à la reprise du combat contre l'envahisseur –

---

<sup>32</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour juillet 1943, 17 août 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>33</sup> En février 1944, par exemple, les professeurs et des élèves du collège de Valognes (Manche) sont requis pour les chantiers, et le principal du collège d'Avranches et son personnel enseignant gardent les voies la nuit. Projet de synthèse des rapports préfectoraux, février 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>34</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, mars 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>35</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poches références, 2002, p. 155

ce que rien ne prouve<sup>36</sup>. La compromission de l'institution dans la collaboration d'Etat et dans l'envoi de ses propres jeunes au travail forcé est occultée ou minimisée, tandis que l'action – méritoire - menée en Allemagne par la mission des chefs des Chantiers auprès de leurs jeunes requis pour le STO est assimilée à de la Résistance. L'ambiguïté foncière des Chantiers, entre pétainisme et patriotisme, est certes soulignée amplement depuis la révolution paxtonienne des années 1970. Mais ce n'est que récemment que la thèse de Christophe Pecout s'est intéressée aussi à la vision des Chantiers par leurs jeunes recrues elles-mêmes. Elle démontre sévèrement leur rejet massif d'une institution répressive, ennuyeuse et stérile, où l'astreinte au travail est vécue comme une servitude, une institution par ailleurs moins imperméable aux sirènes du collaborationnisme qu'il n'a été longtemps cru. Dans l'affaire du STO, quels sont les vécus et la perception des jeunes et de leurs cadres ?

Après l'Armistice, le gouvernement se retrouve à devoir occuper 90 000 jeunes mobilisés qui n'ont pas eu le temps de combattre, pour éviter les désordres et l'aggravation du chômage qui naîtraient de leur brutale libération. Le général Paul Joseph de La Porte du Theil propose la création de groupements en uniforme vivant en pleine nature et occupés à diverses tâches forestières et agricoles. De conjoncturel, le projet devient permanent, et la loi du 18 janvier 1941 astreint les jeunes de zone sud à un stage obligatoire de huit mois dans les « Chantiers de la Jeunesse », sous l'autorité d'un Commissariat Général assumé par La Porte du Theil<sup>37</sup>. Près de 400 000 jeunes de métropole passent en quatre ans par ces Chantiers.

Les Chantiers seraient-ils en eux-mêmes une variante de travail forcé déjà imposé à la société, voire préparant les esprits à accepter un STO en France ou ailleurs ? A l'époque, certains le disent, le souhaitent, ou le craignent. Dès 1940-1941, une partie des instructions

---

<sup>36</sup> Aucune instruction militaire même secrète n'a jamais été dispensée aux jeunes des Chantiers. Aucune arme n'y est disponible. Leur dispersion à travers la nature, l'absence de tout moyen d'information et de toute libre discussion ne permettent non plus de les préparer psychologiquement à la résistance à l'envahisseur – ni à la simple désobéissance civique face à une loi inique qui sert ses desseins.

<sup>37</sup> Fils d'un inspecteur des Eaux-et-Forêts, ancien polytechnicien, très marqué à la fois par l'armée et le scoutisme, ce général charismatique et autoritaire est indissociable de cette création originale, hybride d'un mouvement de jeunesse (le volontariat en moins) et d'un service militaire de substitution, doublée d'un désir d'inculquer les valeurs de la Révolution Nationale : autorité, discipline, culte de la hiérarchie, obéissance à une pyramide de chefs et au Maréchal vénéré, rejet de la ville corruptrice au profit du retour à la nature, enfin rejet de l'« esprit de jouissance » et de l'oisiveté mère de tous les vices au profit d'un travail au service de la collectivité. D'un pétainisme à toute épreuve, La Porte du Theil siège au tribunal militaire qui condamne à mort Charles de Gaulle en août 1940, vient témoigner en 1942 contre les accusés du procès de Riom. L'homme n'est sans doute pas antisémite au plan personnel, mais pour complaire aux Allemands, il fait exclure les Juifs des Chantiers en 1941, dans l'espoir (déçu) de voir son organisation autorisée en zone nord. Un camp disciplinaire existe à Murat pour les fortes têtes, et le service Surveillance Chantiers créé en 1942 par le commissaire général s'illustre en traquant et en mouchardant les coupables de mauvais esprit, plus tard en pourchassant les jeunes réfractaires au STO. Enfin, au contraire des reconstructions rétrospectives du général et de ses fidèles, jamais les chantiers ne servent de noyau d'armée clandestine en vue de la revanche.

ministérielles et du discours des chefs insiste que les Chantiers ont aussi pour finalité le rendement, un travail économique au service de la nation - mais aussi de la régénération physique et morale de la race française. Ce discours ne reste pas lettre morte : les Chantiers représentent d'emblée un certain enjeu économique, tandis que sur le plan idéologique, certains fonctionnaires de Vichy évoquent le *Reichsarbeitsdienst* nazi comme un horizon modèle<sup>38</sup>. En décembre 1941, un projet inabouti d'extension des Chantiers en zone nord, sous le nom révélateur de « Service National du Travail », aurait institué une véritable conscription de la jeunesse pour le travail, « véritable calque du RAD du Reich » (C. Pecout) : les partis collaborationnistes parisiens, d'ordinaire hostiles aux Chantiers, soutiennent le projet dans l'espoir d'offrir ainsi une main-d'œuvre abondante et gratuite à l'occupant<sup>39</sup>. *L'Humanité* clandestine du 26 septembre 1940 parle des camps des Chantiers comme de « camps d'esclavage. » *L'Avant-Garde*, organe des JC, leur consacre un numéro spécial au vitriol au printemps 1941, et appelle à les refuser : les Chantiers « ne remettent pas la France au travail, et ne sont que le chômage organisé avec tout son cortège de misère et de désespoir. »

Il existe un réfractariat à l'enrôlement aux Chantiers, comme plus tard au STO, même si en 1941 il ne concerne encore que 2 % des recrues. Le typo et futur chef syndical André Bergeron revient clandestinement en zone nord en 1941 pour éviter le stage de labeur aux Chantiers : il ne peut prévoir qu'à Belfort, il sera une proie plus facile le jour de son recrutement pour le Reich<sup>40</sup>. En revanche, l'instituteur et futur élu communiste Robert André, passé en correctionnelle à Besançon pour avoir fui l'incorporation aux Chantiers en revenant en zone nord, parvient à être ensuite également réfractaire au STO, puis membre de Libération-Nord et maquisard<sup>41</sup>.

Quant à la masse des jeunes qui obéit à l'incorporation, les discours nostalgiques ultérieurs ne sont que le fait d'une minorité d'anciens cadres. Christophe Pecout démontre, à partir de leurs lettres et des rapports internes, leur rejet quasi-unanime des valeurs inculquées et du travail imposé, rejet parfois extériorisé par des comportements déviants et turbulents. Sous-alimentés, éreintés, peu ménagés, souvent logés dans de mauvaises conditions, les

---

<sup>38</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 156-157. Sur le travail fourni par les Chantiers, *ibidem*, p. 263 sq. En 1941, les Chantiers ont produit 415 892 stères de bois de chauffage, 21 000 m<sup>3</sup> de bois de mine et de papeterie, 7 800 t. de charbon de bois. Ils ont construit 50 km de route, et planté un million d'arbres. En 1942, ils produisent encore plus : 850 172 stères de bois de chauffage, 4 895 stères de bois de papeterie, 13 241 t. de charbon de bois, 28 906 stères de bois de mine.

<sup>39</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 165

<sup>40</sup> BERGERON André, *Mémoires*, Ed. du Rocher, 2002

<sup>41</sup> Article « Robert André », in *Dictionnaire Biographique Mouvement Ouvrier Mouvement Social*, Editions de l'Atelier, 2006, t. I

jeunes, parfois relayés par leurs parents, sont innombrables à se plaindre, à évoquer le bagné ou le stalag, à dénoncer un travail animalisant doublé d'un discours infantilisant<sup>42</sup>. Cela ne leur donne en rien envie d'adhérer à la Révolution Nationale : désengagement, indifférence, ignorance dominant plus encore que le rejet<sup>43</sup>.

En dépit de leur caractère paramilitaire apparent, les Allemands se gardent de dissoudre les Chantiers à l'invasion de la zone sud, alors qu'ils tentent de mettre la main sur la flotte et dissolvent l'armée d'armistice. Ils savent le parti qu'ils peuvent tirer de cette main-d'œuvre potentielle d'au moins 60 000 jeunes déjà regroupés et encadrés. Significativement, ils n'appellent jamais les Chantiers autrement que *Französische Arbeitsdienst*, « service français du travail. » Ironiquement, le 16 décembre 1942, une loi exempte du stage obligatoire de huit mois aux Chantiers les jeunes qui ont travaillé au moins un an en Allemagne. La Porte du Theil, qui se trouvait en Afrique du Nord lors du débarquement allié du 8 novembre, préfère en revenir, pour ne pas abandonner son poste, mais aussi parce que sa fidélité au Maréchal et sa haine de l'Angleterre priment sur toute autre considération. Pire, ce patriote germanophobe, mais tout aussi anglophobe et anticommuniste, n'hésite pas courant 1943 à saluer publiquement la LVF, ni à soutenir en privé comme en public la collaboration d'Etat, la réconciliation franco-allemande et la lutte européenne contre le bolchevisme. Le 31 juillet 1943, un diplomate du Reich le dépeint à Ribbentrop comme peu ami des Allemands, mais qui « approuve et encourage la politique de collaboration dans son secteur, à savoir l'envoi en Allemagne des hommes au Service du Travail<sup>44</sup>. » Le 1<sup>er</sup> septembre, dans le bulletin de la province Alpes-Jura des Chantiers, le général écrit que « l'avenir de toute notre civilisation » dépend de la lutte de l'Allemagne et justifie sa mobilisation de toutes les ressources, citation du D<sup>r</sup> Goebbels à l'appui<sup>45</sup>. Les thèmes de l'obéissance ou celui de la simple égalité devant le sacrifice sont largement dépassés.

A l'automne 1942, puis après le 16 février 1943, les Chantiers paraissent un havre de paix dans la tourmente, voire un refuge. « Ici la vie des Chantiers n'est pas gaie, mais ça vaut toujours mieux que d'aller travailler en Allemagne », résume un jeune du Groupement n° 8 dans l'Allier<sup>46</sup>. Pourtant, certains se méfient et pressentent que les Chantiers risquent de devenir un piège plus ou moins prochainement. Alors que leur région commence à se couvrir

---

<sup>42</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 156

<sup>43</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 346 sq

<sup>44</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 184-185, ainsi que p. 271 sq

<sup>45</sup> Cité par Gérard CHAUVY, *Lyon 1940-1947*, Perrin, 2004, p. 287

<sup>46</sup> Lettre citée par le rapport mensuel du contrôle technique de Montluçon, 31 mars 1943. Cité par Georges ROUGERON Gabriel, *Quand Vichy était capitale 1940-1944*, Horvath, 1983

de maquis, 57 % des jeunes des deux Savoies ne se présentent pas à Villard-de-Lans où leur incorporation au groupement n° 11 doit se tenir du 5 au 20 mars<sup>47</sup>. Seule une petite minorité de cadres engagés est moins rétive à l'idée d'un prochain départ, par souci de présence au sein de ceux qui vont aller en Allemagne ou qui, dès mars, commencent à y partir<sup>48</sup>. Que l'écrasante majorité des jeunes rejette la Relève forcée puis le STO ne fait aucun doute : le contrôle postal note en octobre 1942 une désapprobation unanime de la Relève<sup>49</sup>.

Le 5 mars, Pierre Laval place sous ses ordres le commissariat général aux Chantiers de la Jeunesse. Le 17 avril, il crée le Conseil supérieur au Service du Travail Obligatoire et aux Chantiers de la Jeunesse, où siège La Porte du Theil. L'association des deux termes en dit long sur la volonté de transformer les Chantiers en réservoir de main-d'œuvre. Les premiers départs de jeunes des Chantiers à peine libérés ont lieu en mars. Ils suscitent des jalousies violentes car un jeune qui part trouve toujours un camarade libéré en même temps que lui qui reste ; d'autres, pensant avoir été désignés par leur chef, réagissent avec une virulence qui va, dans l'Ariège, jusqu'à des menaces de mort<sup>50</sup>. Début mai est prise la décision d'envoyer directement en Allemagne depuis leurs groupements les jeunes des Chantiers nés en 1922 : or 32 000 d'entre eux appartiennent aux trois classes en âge de partir. Le 12, Pétain reçoit Lamirand et La Porte du Theil, vraisemblablement pour discuter des prochains départs<sup>51</sup>.

Les documents ne laissent aucun doute sur l'implication personnelle et totale de La Porte du Theil dans le départ de ses jeunes. Aucune hésitation, aucun scrupule moral ne se lisent dans ses instructions secrètes. L'homme s'exécute avec une raideur toute militaire, un sens du devoir aveugle, une intransigeance qui ne laisse aucune place au doute. Le 19 mai, sa première note secrète pour « la préparation matérielle et morale de la libération de juin » précise les conditions générales dans lesquelles « 24 000 Jeunes passeront directement en juin, par tranches successives, des Chantiers aux organisations du STO. » Ils partiront groupés, par équipes du moment, équipés par le commissariat Bruneton. Par de permissions avant départ, en principe : ce dernier point choquera considérablement les familles et

---

<sup>47</sup> AN 3 AG 2 365, information datée du 24 mars 1943

<sup>48</sup> « Moi, je trouve que c'est une planque ; je ne veux pas être embusqué », écrit le chef-assistant Jacques Noirot à sa mère le 28 mars 1943. « Je crois que je peux être utile à mes camarades qui partent malgré eux, à mes jeunes camarades qui n'ont pas eu comme moi, la formation de douze années de scoutisme et de deux années de Chantiers. » Jacques Noirot ne partira finalement pas en Allemagne. HERVET Robert, *Les Chantiers de la Jeunesse*, France-Empire, 1962, p. 209-210.

<sup>49</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 345-346. Sur 1123 lettres des Chantiers interceptées dans l'Allier en octobre 1942, 170 évoquent la Relève, un record : toutes lui sont hostiles, sauf une.

<sup>50</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 206

<sup>51</sup> HERVET Robert, *Les Chantiers de la Jeunesse*, France-Empire, 1962, p. 210

l'opinion, contribuera aux fuites et aux révoltes, et dément les allégations ultérieures de La Porte du Theil, à son procès et dans ses mémoires, selon lesquelles des permissions données à dessein aux jeunes requis auraient permis à la moitié de ceux-ci de s'échapper.

Il organise plutôt l'exil forcé avec un esprit méthodique et scrupuleux. Le 20 mai, sa « note n° 1 », secrète, indique que les 6 000 premiers jeunes sont à acheminer fin mai sur les centres du Commissariat Bruneton à Limoges et à Pont-de-Claix, qui se chargeront de la visite médicale. Le détail des effectifs à mettre en route est donné groupement par groupement et jour par jour<sup>52</sup>. Le 22 mai, sa « note n° 2 » tout aussi secrète ordonne de préparer dès maintenant les départs ultérieurs, en classant les jeunes libérables et en tenant des statistiques exactes. Désormais, les commissaires régionaux se verront donner le chiffre global des départs, c'est à eux qu'il reviendra de fixer le total des départs par groupement<sup>53</sup> : un bon moyen de les compromettre, ou de rejeter sur eux la responsabilité de ce choix délicat et dangereux. Le 1<sup>er</sup> juin, alors que les départs ont commencé et que la fièvre et la panique règnent dans tous les groupements, une nouvelle note de La Porte du Theil exige des renseignements très précis, complets, soignés, envoyés à temps, et signés - pas les : « on dit » anonymes de rapports des jours précédents : l'art du renseignement et du bon compte-rendu, souligne le général, tend à se perdre en cette période « difficile » que traversent les Chantiers<sup>54</sup>. C'est une façon indirecte de laisser entendre le désarroi ou le peu de motivation de pas mal de chefs devant la triste besogne qui leur est imposée.

Le 5 juin, le jour même où Laval annonce aux Français le départ intégral de la classe 1922 en Allemagne, La Porte du Theil martèle pareillement dans sa note n° 4 que tous les libérables nés en 1922 doivent partir au STO, mineurs de fond compris. Avec les jeunes du contingent nés en 1920-1921 et également libérables sous peu, ce sont en tout 17 000 personnes qui «seront passés au service du travail dans les mêmes conditions que les 6 000 fournis fin mai. Ces opérations commenceront le 10 juin et s'étendront jusqu'au 28 juin. (...) Tous les hommes devront avoir revu leur famille avant de partir », concède cette fois le général, sans doute sous la pression de l'opinion scandalisée d'avoir vu partir des jeunes sans même qu'ils aient été autorisés à revoir les leurs une dernière fois. Il prévoit la possibilité d'affecter 5 000 de ces jeunes en France même à la demande des Allemands<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> AN F 60 1452

<sup>53</sup> AN F 60 1452

<sup>54</sup> AN F 60 1452

<sup>55</sup> AN F 60 1452



Enfin, le télégramme du 7 juin est le plus radical de ton, le plus intransigeant, aussi celui qui laisse le plus transparaître les difficultés et les réticences rencontrées sur le terrain :

Je suis surpris de constater qu'on n'a pas encore compris les instructions cependant bien claires :  
TOUTE LA CLASSE 42 DOIT PARTIR – TOUTE – SANS AUCUNE EXCEPTION – TOUTE –  
Ni services militaires, ni service dans les Chantiers, rien ne compte.

Auraient-ils été officiers ou sous-officiers, seraient-ils saint-cyriens, Polytechniciens, assistants, commissaires, ouvriers, commis, chauffeurs, moniteurs, tous doivent partir<sup>56</sup>.

La Porte du Theil fait sien le discours de devoir et d'égalité devant le sacrifice de Laval, le moins impropre à plaire à l'opinion. Comme Vichy, il ne fait d'exception que pour les Alsaciens-Mosellans et les inaptes, tandis que les jeunes des classes 1923-1924 sont laissés tranquilles pour l'instant. La note n° 5 du même jour détaille les modalités de la livraison des 17 000 jeunes : un millier à rassembler par chacune des cinq provinces des Chantiers et à diriger sur le centre de regroupement d'Avignon, les 12 000 autres à répartir par régions. Une centaine de requis viendront des Chantiers de la Marine et 300 de Jeunesse & Montagne. Au 28 juin, au terme du rassemblement, 4 600 jeunes devront être passés par Limoges, 4 950 par Avignon et 2 450 par Bourg-en-Bresse. Tout est là encore détaillé jour par jour et groupe par groupe<sup>57</sup>. Il reste à savoir comment ces projets bien ficelés vont entrer en application sur le terrain.

L'implication des chefs peut jouer un rôle décisif : en accompagnant leurs jeunes jusqu'au train voire jusqu'à la frontière, ils peuvent les rassurer, mais aussi les surveiller, en tout cas anesthésier en eux tout esprit de contestation, tout désir de fuite. La méthode a été testée très tôt, signe de la précocité de la collusion entre Chantiers et STO. Dès début mars 1943, le chef Tauriac entre en contact avec les OPA régionaux de Toulouse et Limoges pour organiser avec eux l'application de la loi du 16 février. Il leur soumet son projet d'accompagner ses jeunes des trois classes: très compréhensifs, les OPA donnent leur feu vert. Les Allemands de Paris et les services Bruneton suivent l'expérience avec intérêt. Le 15 mars, Tauriac et son adjoint Polderman font partir de Toulouse un convoi exclusivement composé de 35 équipes de 20 garçons presque tous anciens des Chantiers, sans le service de police habituel. Alors que toutes les gares de France bruissent d'incidents et de cris de révolte, tout se passe dans le calme complet jusqu'à Paris, où l'Allemand Müller félicite le convoi, puis jusqu'à Vienne, où les autorités de la DAF et du *Landesarbeitsamt* ne tarissent pas d'éloges et autorisent le maintien des équipes. « Endurcis par les chantiers, en équipe, ils ont

---

<sup>56</sup> AN F 60 1452

<sup>57</sup> AN F 60 1452

accepté et supporté allègrement l'épreuve. J'en ai eu la preuve formelle en parcourant les quelques 300 lettres que nous avons pu rapporter. » Au vu de ce résultat, il n'y a rien d'étonnant si « les autorités allemandes ont semblé accueillir favorablement l'organisation des convois par les Anciens des chantiers. » En équipes et encadrés, les requis de zone libre ont manifesté « une cohésion, une discipline, un entrain qu'ignoraient leurs camarades de zone occupée laissés à eux-mêmes depuis trois ans », conclut le rapport du chef Tauriac pour qui les chefs de l'ADAC ont trouvé là « une magnifique activité complétant le premier travail éducatif entrepris en France<sup>58</sup>. » L'orgueil naïf que le personnage tire des félicitations de l'ennemi est confondant, tout comme sa fierté douteuse d'avoir rendu ses jeunes aussi dociles, et la continuité étrange qu'il pose entre l'œuvre éducative des Chantiers et leur contribution aux départs pour le STO dans le Reich.

De la même manière, les 200 anciens des Chantiers partis le 1<sup>er</sup> avril du Puy-de-Dôme sont accompagnés par leurs chefs, ainsi que par deux aumôniers. « C'est de loin le plus beau départ auquel nous ayons assisté à Clermont-Ferrand », exulte sans ironie le commissaire-adjoint Bergeaud le 3 avril. « Jamais encore on n'avait pu constater autant de dignité, d'esprit, de discipline, de patriotisme. » Le personnage décrit le calme des jeunes, leur tonus et leur impeccable tenue, leurs « Vive les chantiers, vive la France » écrits à la craie, leur départ au son de leur chant de groupement, du chant des chantiers et de *La Marseillaise*. Il les oppose à ces Français qui lors d'autres départs « chantèrent *l'Internationale* montrant ainsi que leur dernière pensée avant de quitter le sol de France n'était même pas pour leur pays<sup>59</sup>. » En réalité, ceux qui entonnent *l'Internationale*, souvent pour la première et dernière fois de leur vie, ne l'entonnent que pour montrer leur révolte, en la couplant souvent avec une *Marseillaise* qui, chantée seule, serait ambiguë. Le 12 juin, Guérard recommande à Bichelon que les départs de jeunes des Chantiers continuent à se faire en présence de chefs : la méthode donne de si bons résultats<sup>60</sup>.

A partir du 28 mai, sans attendre le 5 juin et la mobilisation officielle de la classe 1922, les Chantiers font partir leurs propres jeunes, par surprise et en groupes, pour éviter les défaillances et réfuter d'avance toute idée que le gouvernement serait impuissant à faire appliquer la loi<sup>61</sup>. Les jeunes sont conduits groupés et encadrés dans trois centres de rassemblement spécifiques aux Chantiers : à la caserne d'Avignon, à Limoges et au Pont-de-

---

<sup>58</sup> AN F 60 1452, rapport du chef Tauriac à La Porte du Theil, sans date, vraisemblablement mars 1943

<sup>59</sup> AN F 60 1452

<sup>60</sup> AN F 60 1452

<sup>61</sup> AN AJ 39 175, projet confidentiel de note d'information des Chantiers de la Jeunesse à propos des départs des jeunes pour le STO, juillet 1943

Claix. Ils n'y sont théoriquement libérés des Chantiers que pour immédiatement être affectés au STO, dont les services ont détaché des fonctionnaires dans les centres, et font signer les contrats de travail – parfois, l'OPA allemand s'en charge directement. Le départ de leurs groupements est souvent précédé d'un repas d'adieu offert la veille au soir, d'un ultime salut aux couleurs, de l'hymne national, et c'est sur ce cérémonial très singulier qu'ils gagnent en bon ordre les trois antichambres du STO, encadrés par leurs chefs, comme s'ils allaient accomplir un devoir patriotique<sup>62</sup>.

Du 28 mai au 2 juin, une première vague de départs fait arriver 5 878 jeunes dans les trois centres, dont 4 986 partent en Allemagne après visite médicale et exemptions régulières<sup>63</sup>. La seconde vague, du 11 juin au 2 juillet, concerne 11 378 jeunes, dont 9 554 sont mis en route et 693 déclarés sursitaires : 1 131 jeunes sont classés réfractaires<sup>64</sup>. La troisième vague est la moins fournie : du 17 au 28 juillet, 2 665 arrivent aux centres de départs pour 1 832 départs. Au total, 16 372 jeunes des Chantiers partent au STO sur 19 921 présentés dans les centres, et contre 7 148 réfractaires – ces derniers sont tous de la classe 1922 sauf 232 jeunes de la classe 1923<sup>65</sup>. Sur ces plus de 16 000 jeunes, un peu moins de 4 000 partent en uniforme, munis de 700 drapeaux tricolores<sup>66</sup>. La population allemande a la surprise de voir arriver chez eux des jeunes d'un pays vaincu défilant parfois dans leurs rues en uniforme, bannières déployées et en rangs serrés.

L'affaire ruine la crédibilité et l'idéal des Chantiers. Mais pour les Allemands, qui la suivent de près, elle est très profitable. Ils demandaient 18 000 jeunes pour le 14 juillet : à cette date, 14 540 sont chez eux, soit 80.28 % de satisfaction<sup>67</sup>. Les jeunes des Chantiers constituent 4.5 % des requis totaux des Bouches-du-Rhône, 6 % de ceux de l'Ain, 13.5 % de ceux de la Haute-Vienne, 31 % de ceux du Cantal<sup>68</sup>. Ils représentent 36.5 % des départs du Rhône en mai 1943, 32 % en juin, 44.5 % en juillet<sup>69</sup>. Dans un département aussi réfractaire

---

<sup>62</sup> AN AJ 39 175

<sup>63</sup> AN AJ 39 175, tableau récapitulatif des premiers départs, sans date, juin 1943

<sup>64</sup> AN AJ 39 175, tableau récapitulatifs de la deuxième vague de départs, 15 juillet 1943

<sup>65</sup> AN 39 175, tableau récapitulatif de l'ensemble des départs, 5 août 1943

<sup>66</sup> MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, Charles Lavauzelle, 1992, p. 36, d'après les notes prises en 1943 par le commissaire Cottin.

<sup>67</sup> AJ 39 175. Voir également MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, op. cit., p. 25-26

<sup>68</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F. Passera, p. 75

<sup>69</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse, Université de Lyon, 1990, p. 94

que la Corrèze, ils sont les deux tiers des partants de la troisième action Sauckel<sup>70</sup>. A l'échelle nationale, les plus de 16 000 jeunes victimes des Chantiers ne forment que 2 % de la main-d'œuvre requise de 1942 à 1944, mais 5.35 % des 305 000 victimes de la loi du 16 février 1943<sup>71</sup>. Par ailleurs, il est prévu que 6 000 d'entre eux effectuent leur STO en France même : 3 748 sont affectés à mi- juillet 1943<sup>72</sup>.

Légalisme, fatalisme ou surtout absence d'alternative, beaucoup de ces jeunes n'ont pas tenté de fuir, ou sont revenus se livrer :

Aux heures fixées pour le départ les défections ont dépassé souvent 50 %. Mais après avoir embrassé leurs parents les malheureux jeunes gens ont conscience de leur impuissance, sans vivres, sans moyens de résistance, et finalement retournent se constituer prisonniers : ils sont repris dans la proportion de 90 %. C'est d'ailleurs ce sentiment d'impuissance devant la formidable organisation administrative qui les saisit et peut à volonté les affamer et les emprisonner qui cause une espèce de crise passagère de découragement succédant aux espoirs de délivrance proche qu'ont fait naître les événements d'Afrique du Nord<sup>73</sup>.

Cependant, 33 520 jeunes des trois classes en âge de partir au STO se trouvaient aux Chantiers, dont 24 000 de la classe 1922. 4 000 agriculteurs des classes 1920-1921 sont exemptés, tout comme 500 mineurs de fond. Si l'on enlève les 1 100 jeunes restant à présenter en août aux centres de triage, 7 148 réfractaires auraient irrégulièrement fui les Chantiers, dont 232 de la classe 1923. Ils sont l'équivalent de 21.32 % des jeunes en âge de partir ou, si l'on exclut les exemptés, 25.6 % de ceux qui auraient du partir, ou encore, l'équivalent de 44.26 % des requis partis en Allemagne<sup>74</sup>. En décembre, une lettre de La Porte du Theil reprend ce chiffre de 7 148 réfractaires, et l'additionne avec les quelque 3 000 défailants qui se seraient ajoutés depuis le mois d'août : il aboutit au total de plus de 10 000 réfractaires<sup>75</sup>. La majorité des réfractaires de la classe 1942, dans les Hautes-Alpes, est même composée de déserteurs des Chantiers, en général des fils d'agriculteurs qui retournent se cacher chez leurs parents<sup>76</sup>. Le total des réfractaires est tout sauf négligeable. Qu'est-ce qui a déterminé tant de jeunes à ne pas partir et à passer à l'illégalité, et comment l'institution et ses cadres ont-ils géré ce réfractariat ?

---

<sup>70</sup> AN F 1a 3777, rapport allemand de l'OPA de Tulle, 10 septembre 1943. Seuls 30% des jeunes convoqués se sont présentés depuis juin, et sur son contingent de 1 178 hommes au titre de la troisième action Sauckel, la Corrèze n'en a donné que 656, dont 435 (66,31 %) via les Chantiers de la Jeunesse.

<sup>71</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 276

<sup>72</sup> AN 39 175, tableau récapitulatif des départs, 5 août 1943

<sup>73</sup> AN F1a 3777, rapport résistant d'après une source au ministère de la Communication à Vichy, 6 juin 1943

<sup>74</sup> AN 39 145

<sup>75</sup> AN F 60 1454, lettre manuscrite de La Porte du Theil, 2 décembre 1943, à transmettre à Laval.

<sup>76</sup> BÉRAUD H., « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 231, mai-juillet 1978, p. 28

Un paramètre des comportements est la zone d'implantation d'un groupement. La province Alpes-Jura est installée en pleine région montagnarde dissidente, à deux pas des maquis ; de surcroît ses chefs flanchent en bonne partie, et un aumônier n'hésite pas à dire en chaire : « vous devez choisir : être maître ou valet<sup>77</sup>. » Le centre de départ de Pont-de-Claix, aux portes du Vercors, enregistre le plus mauvais taux d'obéissance, à la fureur des collaborationnistes et des Allemands, qui font limoger son directeur, le colonel Collignon. Du 28 mai au 2 juin, Limoges voit arriver 2 290 jeunes dont 283 sont exemptés, et fait partir 2 007 jeunes au STO, soit autant et même légèrement plus que les 2 000 prévus. Dans le même laps de temps, seuls 3 558 jeunes sur les 4 000 prévus arrivent à Pont-de-Claix, et seuls 2 970 se retrouvent en Allemagne : c'est un déchet d'un tiers<sup>78</sup>. Au 19 juillet, alors qu'il est parti des Chantiers plus d'hommes qu'il n'y reste, la région Alpes-Jura reste très largement en tête de la dissidence, confirmant sa spécificité :

**Tableau XII - Départs de requis de la classe 1922 depuis les Chantiers de la Jeunesse, du 28 mai au 19 juillet 1943<sup>79</sup>**

Région CJF	« Présents » [exemptés]	Partis	Réfractaires	% réfractaires / partis
Alpes-Jura	2 401	2 936	2 711	92.3 %
Provence	1 820	3 238	1 294	39.6 %
Auvergne	2 345	3 819	1 392	36.4 %
Languedoc	2 226	2 819	829	29.4 %
Pyrénées- Gascogne	2 801	3 917	922	23.6 %
<b>Total</b>	<b>11 993</b>	<b>16 729</b>	<b>7 148</b>	<b>44.26 %</b>

Partout en zone sud, dès les premiers départs, un vent de panique souffle sur les Chantiers, et les désertions nocturnes se comptent par centaines dès fin mai. Les parents

<sup>77</sup> Un rapport détaillé du chef de la Milice de Lyon sur « l'échec retentissant » des départs d'Alpes-Jura et de Pont-de-Claix n'hésite pas à conclure que 90 % des chefs de la province sont « gaullistes ou simplement opposés à la politique du gouvernement. » Il est vrai que l'hostilité ancienne entre Milice et Chantiers le pousse vraisemblablement à forcer le trait. Cité par DELAGE Jean, *Grandeurs et servitudes des chantiers de Jeunesse*, André Bonne, 1950, p. 77

<sup>78</sup> AN 72 39 175, tableau récapitulatif du premier départ des Chantiers de la Jeunesse, s. d. Pour le limogeage du colonel Collignon, AN 3 AG 2 365, information en date du 15 juin 1943.

<sup>79</sup> AN AJ 39 175

semblent encore plus paniqués : certains viennent jusque dans les camps retirer leurs enfants de la nasse, et même inciter ceux des autres à fuir également<sup>80</sup>. La commission de contrôle des écoutes téléphoniques estime que les jeunes en restent juste au stade du désarroi sans se révolter : c'est l'intervention téléphonique ou physique des parents, plus énergiques ou moins résignés que leurs fils, qui accroît la fièvre et pousse à la désertion, tandis que « la carence des responsables est évidente » : « partout, abandon, désordre<sup>81</sup>. » Profitant de la pagaïe, tracts et appels à fuir de la Résistance circulent. Cependant, la Résistance organisée n'a pas les moyens avant l'automne de lancer une action d'aide spécifique à destination des jeunes des Chantiers – le général Vidal-Delestraint, chef de l'Armée Secrète, y réfléchissait la veille même de son arrestation le 9 juin<sup>82</sup>. La plupart du temps, les candidats à la fuite improvisent et prennent leur destin en main.

Dès le 26 mai, un rapport interne note « l'évaporation » de centaines de jeunes et constate que « pratiquement les groupements se sont trouvés désarmés devant ces fuites » : la gendarmerie refuse de rechercher les défailants tant qu'un avis de recherche n'est pas établi, ce qui prend au moins huit jours<sup>83</sup>. Les hommes de l'Arme, débordés, se contentent d'aller vérifier que l'intéressé n'est pas retourné au domicile parental, le ramenant au camp dans l'affirmative, rédigeant juste un compte-rendu dans la négative<sup>84</sup>. Certains, prêts à tout pour ne pas partir, prennent des risques physiques: le jeune D. se tue en sautant du camion qui le conduit avec ses camarades au centre de Pont-de-Claix<sup>85</sup>. Si la plupart tentent leur chance seuls, certaines fuites sont collectives. Celle du groupement de Brioude (Haute-Loire) porte un sérieux coup dans l'opinion locale à la crédibilité de Vichy. Dans la nuit du 26 au 27 mai, 64 des 75 jeunes du groupement s'enfuient en camion, emportant au passage 5 tonnes de vivres, sous la conduite de leur chef de 21 ans, Roger Poudoussier. Une grosse moitié des évadés (31 sur 64) étaient passibles du STO<sup>86</sup>. La plupart sont repris, voire reviennent d'eux-mêmes<sup>87</sup>, mais d'autres réussissent l'après-évasion et échappent aux rabatteurs, cachés chez

---

<sup>80</sup> AN 39 145, rapport du chef Dusailly pour le Gpt n° 34 Sully, 5 juin 1943. Voir aussi PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 354

<sup>81</sup> AN 2 AG 461, rapport de la commission des écoutes téléphoniques transmis au préfet Frantz et au maréchal Pétain, 10 juin 1943

<sup>82</sup> GUILLIN François-Yves, *Le général Delestraint. Le premier chef de l'Armée Secrète*, Plon, 1995, p. 240. Le 8 juin 1943 vers 16 h., le général s'en entretient avec le commandant Perrette, un proche qu'il a chargé de l'informer sur l'envoi des jeunes des Chantiers en Allemagne. Le général souhaite les inciter à passer au maquis.

<sup>83</sup> AN AJ 39 175, note anonyme du 26 mai 1943 à l'attention du général La Porte du Theil

<sup>84</sup> AN AJ 39 175, rapport du 4 juin 1943

<sup>85</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 352

<sup>86</sup> AN 3 AG 2 364, notamment télégramme de recherche du 12 juin 1943

<sup>87</sup> MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1998, p. 205. François BOULET, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-

eux, chez des amis, dans des fermes, au maquis. Même les bien-pensants estiment que le régime a commis une faute morale, puisque ces jeunes auraient du avoir le droit de revoir une dernière fois leurs parents : c'est lui qui les a poussés à la désertion en leur refusant une permission. Enfin, le demi-échec de l'évasion n'empêche pas les récidives, puisque le 1<sup>er</sup> juillet, 110 nouveaux réfractaires s'évadent du groupement<sup>88</sup>. La situation est partout identique. Il faut noter toutefois que quelques jeunes en fuite préfèrent la sûreté de la refusance à l'incertitude du réfractariat : certains n'hésitent pas à aller s'engager à l'Organisation Todt<sup>89</sup> ou même dans la Milice<sup>90</sup>.

Dans le choix des jeunes, beaucoup dépend de l'attitude des chefs ainsi que des aumôniers. Parmi les 163 aumôniers des Groupements, plusieurs appellent ouvertement à fuir la collaboration et l'esclavage. Inversement, les chefs du Languedoc saluent les aumôniers de leur province qui « n'[ont] pas peu contribué, par leur action, à garder ou à ramener dans la voie du devoir les garçons désignés pour le STO » ; encore leur rendent-ils ce témoignage dans l'espoir de faire annuler diverses « mutations » récentes d'aumôniers, aux causes imprécisées, mais qui laissent à penser que tous n'ont pas prêché la docilité<sup>91</sup>.

Nombreux sont les chefs qui encouragent leurs jeunes à partir au nom de la discipline et du légalisme, parfois de la lutte contre le bolchevisme. C'est au moins assez démoralisant et troublant pour que plus d'un jeune parte sans enthousiasme, les poings serrés, mais sans chercher à résister. Des chefs donnent des permissions indues pour aller revoir les familles : beaucoup de jeunes en profitent pour ne pas revenir, à la fureur du commissariat général, qui leur promet quatre jours de prison en cas de retard et la dénonciation à la gendarmerie en cas de non-retour définitif<sup>92</sup>. Certains chefs agissent envers leurs jeunes un peu comme certains prêtres avec leurs fidèles : ils préfèrent ne pas lancer de consignes ou d'appel collectifs, et entendent laisser chacun des jeunes libres en conscience de sa décision. Ils les réunissent pour

---

Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 227, établit d'après d'autres sources à 214 le nombre de ceux qui s'enfuirent fin mai 1943, dont 47 retrouvés par les gendarmes et 67 revenus d'eux-mêmes.

<sup>88</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 227

<sup>89</sup> AN AJ 39 175, rapport du commissaire régional de Provence, 4 juin 1943, signalant l'embauche d'une quinzaine de jeunes chez Todt.

<sup>90</sup> AN F 60 1452

<sup>91</sup> AN AJ 39 175, note confidentielle du commissaire de la province du Languedoc au général La Porte du Theil, 10 juillet 1943. Selon POUJOL Jacques, *Protestants dans la France en guerre 1939-1945*, Ed. de Paris, 2000, p. 228, le pasteur Henri Gennatas, aumônier protestant des Chantiers en Provence, fait passer les jeunes réfractaires au maquis vers Digne. Il entre ensuite dans les rangs des MUR à Marseille, rejoint l'Afrique du Nord où il intègre les services secrets dirigés par Jacques Soustelle, et finit la guerre chef de cabinet du commissaire de la République de Marseille, Raymond Aubrac.

<sup>92</sup> AN AJ 39 145. Ainsi, à Bergerac, le commissaire-adjoint Couturier accorde 79 permissionnaires à des jeunes des classes 1920-1921 avant le départ de 73 d'entre eux au STO. 58 ne reviennent pas, dont 40 étudiants, parmi lesquels 24 connus pour avoir toujours fait preuve de « mauvais esprit ». Rapport en date du 22 juillet 1943.

leur expliquer les enjeux de l'acceptation ou du refus du travail en Allemagne, sans les appeler à la rébellion ni à l'obéissance, puis ils leur donnent de leur seule initiative des permissions de quelques jours pendant lesquelles ils peuvent se décider à fuir ou à revenir et à obéir. C'est le choix par exemple, dans le groupement n° 8 d'Alpes-Jura, du charismatique chef Robert de Courson, militaire discipliné mais antinazi convaincu : il permet ainsi à beaucoup de jeunes de s'échapper, avant de démissionner le 31 août, écœuré de voir les Chantiers ravalés au rang de fournisseurs de main-d'œuvre de l'ennemi<sup>93</sup>. Cependant, en faisant de son choix et du choix de chaque jeune une affaire strictement personnelle, en les laissant seuls face à leur conscience, ne risque-t-il pas aussi de sous-utiliser son prestige, de laisser inactivé un potentiel de résistance aux départs, quand un mot d'ordre explicite de sa part pourrait dissuader bien d'autres encore d'obéir ? Enfin, le STO achève de faire basculer quelques chefs dans la Résistance. A Pontgibaud (Puy-de-Dôme), François Missoffe, chef du Groupement Lyautey (n° 5), facilite l'évasion de 56 de ses jeunes en mettant des camions à leur disposition<sup>94</sup>. Le futur ministre gaulliste passe ensuite à la France Combattante.

La Porte du Theil ordonne de dénoncer et de traquer les réfractaires, qu'il assimile à des déserteurs<sup>95</sup>. Rien qu'en juin, il fait radier 68 chefs qui ont facilité la fuite de leurs jeunes, et chasse trois aumôniers et un pasteur<sup>96</sup>. D'autres démissionnent<sup>97</sup>. Les cadres qui restent sont souvent meurtris, et après les départs massifs, la crise de confiance dans le gouvernement voire dans le Maréchal n'hésite plus à s'exprimer à voix haute<sup>98</sup>. Quelques-uns vont jusqu'à camoufler des refusants du STO dans leurs groupements<sup>99</sup>. Cependant, sur la vingtaine de cadres des Chantiers (2% du total) à s'engager dans le collaborationnisme militant, certains le font par fascination pour ce que le voyage en compagnie de leurs jeunes leur fait voir de l'Allemagne nazie<sup>100</sup>.

---

<sup>93</sup> CHANCERELLE William, *Les Chantiers de la Jeunesse : entre histoire et mémoire 1940-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-IV, 2004, p. 45. Le même souligne, p. 80 : « Ce temps fut celui des choix personnels, dès lors il est difficile de broser un tableau général des Chantiers face au STO. »

<sup>94</sup> AN 72 AJ 255. François Missoffe est natif de la classe 1919. Le chiffre de 56 jeunes est fourni par Eugène Martres, *L'Auvergne dans la tourmente*, op. cit., p. 205

<sup>95</sup> CHANCERELLE William, *Les chantiers de la jeunesse : entre histoire et mémoire*, op. cit., p. 64. Ironiquement, c'est l'un des seuls cas d'emprunt explicite des Chantiers au vocabulaire militaire, alors que pour ménager la suspicion allemande, ils évitent d'ordinaire tout ce qui pourrait évoquer trop l'armée.

<sup>96</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 354

<sup>97</sup> CHANCERELLE William, *Les chantiers de la jeunesse: entre histoire et mémoire*, op. cit., p. 44-46

<sup>98</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 346

<sup>99</sup> C'est ainsi que le séminariste Marcel Garnier est camouflé à partir du 29 juillet 1943 dans le Groupement n° 4 grâce aux chefs et à son ancien aumônier. De là il gagne le maquis avec 80 autres jeunes lors du Débarquement de juin 1944. *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, Société des Amis des Musées Chantiers, 1993, p. 110. Consulter le même ouvrage, p. 234-236, pour deux rapports du SD de Bordeaux en mai 1944 dénonçant la présence de jeunes de la classe 1922 dissimulés dans les chantiers et ainsi soustraits au STO.

<sup>100</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 364



De l'avis des chefs de groupements, les jeunes qui fuient vers les maquis voisins ne pensent qu'à se planquer pour éviter le STO : la guerre ne les préoccupe pas, il n'est pas question d'engagement<sup>101</sup>. C'est oublier qu'en plus de leur jeune âge, leur isolement des mois durant dans la nature, sans journaux ni TSF ni moyens d'information et de libre discussion n'ont pas aidé à leur donner conscience des enjeux graves de l'heure, non plus que les discours de discipline et d'obéissance. Néanmoins, ils ne peuvent plus faire comme si la guerre n'existait pas : le STO les place à l'heure des choix, les oblige à des transgressions qu'ils n'auraient jamais entreprises autrement.

Dès qu'il apprend le risque de partir en Allemagne, Robert Augier fuit de nuit son groupement de Sainte-Affrique de nuit et se cache cloîtré à son domicile familial à Neussargues (Cantal). Repéré une nuit qu'il sort prendre l'air par un gendarme collaborationniste (qui partira en 1944 en Allemagne comme travailleur volontaire), il est arrêté et ramené au groupement, où on lui promet d'avoir la tête partiellement rasée en public à titre d'exemple ; il s'évade une seconde fois avant ce châtiment, et demeure neuf mois caché à nouveau chez lui jusqu'à sa régularisation à la SNCF en janvier 1944 à l'aide de deux faux grossiers. Il n'a pas hésité un instant, c'est le refus épidermique et immédiat d'aller en pays ennemi et dangereux qui l'a poussé à fuir. Aucun sens politique à son geste : on parlait peu politique à la maison, et si la population du bourg n'aime pas les Allemands, elle n'en a pas vu l'ombre de toute l'Occupation. Le maquis, qu'il croit encore peu organisé dans son coin, ne lui donne pas une impression de sérieux, plutôt de gens plus préoccupés de « faire de la fauche aux paysans » que de combattre. Aussi ne songe-t-il pas à le rejoindre, même s'il sympathise en juin 1944 avec le rassemblement du Mont-Mouchet, qu'il juge autrement plus sérieux<sup>102</sup>. Ainsi coexistent dans le même homme des déterminations au non-engagement et un choix clair de refus du STO chez l'ennemi. Seule une minorité des évadés des Chantiers semble manifester ou acquérir dans l'épreuve une conscience politique. Ceux qui gagnent le maquis ou l'Afrique du Nord y commencent leur initiation aux débats qui agitent la Résistance intérieure et extérieure, à l'image d'un Michel Poniatowski, qui ne s'était pas beaucoup interrogé sur la France Combattante ou la querelle Giraud / de Gaulle avant de fuir les Chantiers et de gagner Alger<sup>103</sup>.

---

<sup>101</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 354-356. Les chiffres manquent pour confirmer ou infirmer ce jugement. Néanmoins, dans le Rhône, le tiers d'un échantillon d'évadés des Chantiers gagne la Résistance, selon Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône, op. cit.*, p. 195

<sup>102</sup> Entretien avec Robert Augier, 12 août 2004

<sup>103</sup> BELOT Robert, *Aux frontières de la liberté. S'évader de France sous l'Occupation*, Fayard, 1998, p. 619

Après la crise des départs à l'été 1943, un flux lent et plus ou moins régulier continue à vider et à désorganiser les Chantiers. Les jeunes qui restent, démoralisés, supportent mal une atmosphère de plus en plus lourde et pesante. Le STO a brisé toute confiance et vidé de sens leur présence aux Chantiers. En décembre 1943, 285 Cantalous ont quitté illégalement leurs groupements stationnés dans d'autres départements<sup>104</sup>. Les nouveaux incorporés de la classe 1923 se gardent de plus en plus de rejoindre leurs camps, ou y restent le moins longtemps possible. Dans une lettre du 2 décembre 1943 rédigée à la demande de Pierre Laval, le général de La Porte du Theil passe en revue toute la gamme des manifestations de refus et fournit des indications chiffrées. Il donne à voir l'impuissance des recherches et de la répression – et combien cette impuissance ne doit rien à sa volonté :

La situation est claire :  
en 1941 et en 1942, pratiquement pas d'insoumis. (...) En 1943, 8 000 insoumis aux deux premiers appels, je ne sais pas encore combien au troisième, mais au moins 5 000, total 13 000 pour 90 000 hommes environ, soit 15%.

Ces recherches n'ont rien donné. Il n'y a eu que deux condamnations.

A cela s'ajoutent 7 148 réfractaires lors des départs en Allemagne en juin, et au moins 3 000 depuis août. Sur ces 10 000 hommes, 124 seulement ont été repris. La loi les amnistie totalement aujourd'hui.

Enfin quelle va être situation de ces 1 200 hommes convoqués en novembre, qui sont venus se faire habiller et ont filé le jour même. S'ils sont eux aussi amnistiés, ce sera un encouragement à l'[illégalité?].

Ce total des réfractaires et insoumis en 1943 atteint 24 000 hommes sur 90 000, soit 25%.

Si on n'arrête pas cette désertion, en 1944, il ne viendra plus personne aux Chantiers. C'est pourquoi j'ai appelé l'attention du Président sur la situation ; il est nécessaire de faire des recherches sérieuses, et quelques exemples<sup>105</sup>.

A partir de l'été 1943, devant l'essor des maquis et la possibilité d'un débarquement en France, les troupes allemandes et italiennes commencent à s'inquiéter de l'existence de ces formations groupées et encadrées, dont elles s'étaient très bien accommodées auparavant. Les Italiens font éloigner les groupements alpins, les Allemands ceux des côtes méditerranéennes. A l'automne, les troupes allemandes reçoivent l'ordre de demander leurs papiers à tous les jeunes portant des pièces de vêtements des Chantiers, car ils peuvent être réfractaires au STO et maquisards : ceux incapables de prouver leur appartenance aux Chantiers sont arrêtés<sup>106</sup>. Les incidents se multiplient : d'un côté le maquis attaque les dépôts des Chantiers et se sert généreusement en uniformes, en chaussures, en vivres, en matériel, surtout à partir d'octobre 1943, et parfois avec l'aide de complices dans la place ; de l'autre les Allemands multiplient contrôles, abus, empiètements, vexations. Ils ont pour dessein la dissolution générale des Chantiers et la récupération de leur matériel et de leur force de travail à leur profit exclusif. En

---

<sup>104</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Editions de la Borée, Cournon d'Auvergne, 1993, p. 157

<sup>105</sup> AN F 60 1454, lettre manuscrite de J. de La Porte du Theil, 2 décembre 1943, à transmettre à P. Laval.

<sup>106</sup> AN 72 AJ 4, note du 13 décembre 1943

août, le consul allemand Krugg von Nidda suggère l'envoi en Allemagne de 30 000 jeunes des Chantiers restant : La Porte du Theil, pour la première fois, se rebiffe, et va jusqu'à menacer le diplomate de donner aux Chantiers l'ordre de se disperser dans le maquis. Le bluff réussit, et avec le ralentissement général des départs et le retour à l'idée d'une production en France par les Français, il est acquis, le 20 septembre, que les jeunes ne partiront plus pour l'Allemagne jusqu'au 31 décembre<sup>107</sup>.

L'affaire de la liquidation des Chantiers et leur transformation en groupes de travailleurs affectés en France fait l'objet de négociations franco-allemandes longues, complexes et intenses à l'automne 1943. Elles se déroulent au plus haut niveau, puisque Adolf Hitler en personne intervient dans le dossier<sup>108</sup>. Ces négociations remettent la commission allemande d'Armistice de Wiesbaden sur le devant de la scène, pour la première et dernière fois depuis 1941. Depuis la fin de l'été, elle exige la mobilisation pour l'industrie de 30 000 jeunes des Chantiers. Guérard s'en montre inquiet le 21 septembre à une réunion du comité interministériel à la main-d'œuvre tenue à Vichy : cela causerait des troubles graves à l'ordre public, l'autorité gouvernementale serait compromise<sup>109</sup>. Le 14 octobre, la commission allemande d'Armistice limite d'autorité les effectifs des Chantiers à 30 000 hommes, et exige que l'excédent de 10 000 hommes, incorporé en novembre, soit affecté à la Production Industrielle. Le 16 octobre, les accords Laval-Sauckel prévoient de ne pas envoyer les 30 000 jeunes des Chantiers en Allemagne comme voulu par la commission de Wiesbaden, mais entérinent le plafonnement à 30 000 hommes, exigé par Hitler lui-même<sup>110</sup>. Le 8 décembre, une réunion mixte signale que la commission d'Armistice a mis 6 000 jeunes des Chantiers à la disposition du maréchal Von Rundstedt pour garder les voies de communication et les lignes électriques<sup>111</sup>. Fin novembre, les 10 000 jeunes de l'excédent du contingent sont habillés en uniforme bleu et cédés à la Production Industrielle<sup>112</sup>.

La Porte du Theil, qui a rechigné pour la première fois à la mise au travail de ses jeunes sans non plus l'empêcher, est désormais dans le collimateur allemand, en particulier dans celui d'Abetz. Il ne rejoint pas pour autant la Résistance : lorsque Léo Hamon, au nom

---

<sup>107</sup> HERVET Robert, *Les Chantiers de la Jeunesse*, France-Empire, 1962, p. 235. Voir aussi, p. 287-293, le récit rétrospectif et apologérique que donne La Porte du Theil de cette entrevue.

<sup>108</sup> Pour le détail de ces négociations, voir en particulier AN 72 AJ 1930, papiers Jean Bichelonne, dossier sur les Chantiers de la Jeunesse, et témoignages de Pierre Cosmi.

<sup>109</sup> AN F1 a 3777, compte-rendu de la réunion

<sup>110</sup> AN 72 AJ 1930

<sup>111</sup> AN F 22 2024

<sup>112</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. II, p. 878, témoignage le 15 mars 1953 de Pierre Cosmi, ancien directeur de cabinet de Jean Bichelonne.

du Comité d'Action contre la Déportation, lui fait proposer par une connaissance commune, Michel Herr, de passer à Alger, le général refuse, avançant en particulier la présence là-bas du chef communiste André Marty<sup>113</sup>. Pour sauver les jeunes et leur faire rejoindre les maquis, les résistants en sont réduits aux prises de contact locales avec des chefs de groupements, sans pouvoir compter à aucun moment sur le général ni son état-major<sup>114</sup>.

L'arrestation de La Porte du Theil ne doit finalement rien à ses réticences tardives à la transformation des Chantiers en appendice du STO. Elle prend place dans le contexte de la vague d'arrestation qui frappe fin décembre 1943 l'entourage personnel du Maréchal, sans grande réaction de sa part, suite à la crise du 13-Novembre. Abetz ne justifie l'arrestation du général que par des propos privés, assez anodins, dans lesquels il aurait déclaré l'Allemagne « fichue. » Le 3 janvier, Laval le révoque sous la pression allemande. Averti qu'il risque l'arrestation, le général refuse de s'enfuir, et veut rester à son poste jusqu'au bout. Il renouvelle sa proclamation de fidélité au Maréchal, et non sans panache, il attend les policiers allemands de pied ferme dans son bureau de Châtel-Guyon<sup>115</sup>. Ils viennent l'y arrêter le lendemain matin 4 janvier. Sa captivité qui le conduit le lendemain soir à Munich puis au château d'Ittier en Tyrol autrichien, jusqu'à sa libération par l'armée française le 4 mai 1945. A nul moment le Général ne s'est écarté du légalisme ni de la loyauté à Vichy. « La tragédie des Chantiers de la Jeunesse », juge Jacques Evrard, lui-même requis aux Chantiers, « fut en premier lieu celle de leur créateur et de leur chef – la tragédie de ceux qui, à l'heure où il le fallait, n'ont pas su dire : “non”<sup>116</sup>. »

Le 19 janvier 1944, une loi transforme le Commissariat Général aux Chantiers de la Jeunesse en une simple Direction générale rattachée au ministère du Travail, donc à Jean Bichelonne<sup>117</sup>. La mission d'éducation civique est ouvertement révoquée au profit du travail obligatoire. En filigrane, la dissolution se profile. Aucune révolte n'accompagne l'arrestation du chef tant aimé ni le rattachement à Bichelonne. Très disciplinés, les cadres des Chantiers s'affirment loyaux et prêts à considérer que la mission des Chantiers est terminée, à les voir transformés en un « Service National du Travail. » Le colonel Moureu, commissaire général

---

<sup>113</sup> HAMON Léo, *Vivre ses choix*, Robert Laffont, 1991, p. 162

<sup>114</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. IV, 1976, p. 200-201

<sup>115</sup> AN F 22 2030, rapport d'un résistant anonyme en date du 24 janvier 1944. Voir aussi DELAGE Jean, *Grandeurs et servitudes des Chantiers de Jeunesse*, *op. cit.*, p. 84 et HERVET Robert, *Les Chantiers de la Jeunesse*, *op. cit.*, p. 235.

<sup>116</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 151

<sup>117</sup> A la tête de cette Direction Générale est placée Emile Bernon par interim, puis fin mars Achille Loubet. Bichelonne peut affecter à sa guise les jeunes à la Production Industrielle, dont il détient aussi le portefeuille.

adjoint, affirme le 23 janvier au commissaire du pouvoir Mermod que « dans l'ensemble les cadres des chantiers sont fidèles au gouvernement et prêts à encadrer les jeunes du Service du Travail Obligatoire. » Ils préféreraient d'ailleurs changer de nom et devenir les « Chantiers du STO<sup>118</sup>. » Bref, les chefs des Chantiers qui n'ont pas encore quitté l'institution sont d'accord pour n'être plus que des rouages de l'économie de guerre, et pour liquider leur propre œuvre.

Depuis novembre 1943, les « jeunes Bleus » sont définis comme les nouveaux incorporés excédentaires par rapport au plafond de 30 000 hommes autorisé, et qui sont mis au travail dans les établissements relevant de la Production Industrielle, en particulier les poudreries d'Etat, et plus généralement dans des entreprises classées « S ». C'en est fini des rêves agraires et forestiers comme de l'hébertisme des Chantiers. Au 25 janvier 1944, 6 981 jeunes sont affectés en usines<sup>119</sup>, sur un total de 24 000 disponibles. Ils sont rémunérés, logent et mangent en commun, disposent de baraques préparées par les entreprises d'accueil, portent un nouvel uniforme bleu comme leur nom l'indique, mais les groupes sont plus dispersés et l'encadrement plus léger qu'aux moribonds Chantiers – Bichelonne n'a pas voulu cependant perdre tout l'appoint de rendement qu'assure l'encadrement. A partir de février, ils reçoivent une banale carte de travail en lieu et place de la carte d'identité « Chantiers ». Par contre, au lieu de huit mois de stage, ils font les deux ans de STO prévus par la loi : officiellement, ils sont des requis civils soumis à la loi du 4 septembre 1942. Quant aux 12000 « jeunes verts » qui restent dans la configuration classique des Chantiers et gardent leur uniforme verts, la moitié d'entre eux est au travail en forêt en janvier 1944, notamment dans la forêt des Landes<sup>120</sup>.

L'esprit de résistance civile ne perd pas tous ses droits au sein des Chantiers transformés en groupes de travailleurs contraints. Des jeunes développent leurs stratégies de désobéissance ou d'évitement. La peur que le travail forcé en France reste l'antichambre du

---

<sup>118</sup> AN F 60 1454. Cette évolution, si elle ne gêne pas les cadres restant – ceux qui n'ont déjà ni démissionné ni été radiés en 1943 - choque au moins un aumônier des Chantiers, l'abbé Huet, frère du futur chef militaire du maquis du Vercors, qui s'en ouvre à M<sup>gr</sup> Saliège : « La mission de formation morale et civique qui est leur raison d'être ne peut plus être assurée. Ce ne sont plus que des compagnies de travailleurs. Je crois que mon devoir est de partir. » L'archevêque de Toulouse lui demande de rester aux côtés des jeunes. DELAGE Jean, *Grandeurs et servitudes des Chantiers de Jeunesse*, op. cit., p. 83

<sup>119</sup> AN F 60 1452. La répartition est la suivante : 1 928 à la manufacture d'armes de Tulle, 1 156 aux ateliers de construction de Toulouse, 1 057 à ceux de Roanne et 942 à ceux de Tarbes, 923 aux ateliers de chargement de Gravanches à Clermont-Ferrand, 621 à la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, 354 aux ateliers de construction de Lyon.

<sup>120</sup> AN F 60 1454. Voir aussi la lettre-historique de Jean Bichelonne en date du 7 février 1944, AN 72 AJ 1929, et le témoignage de Pierre Cosmi, son ancien directeur de cabinet, en date du 15 mars 1953, in *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 878 sq. Dans la forêt des Landes, huit groupements doivent depuis fin octobre recueillir, à destination des mines, trois millions de stères de bois brûlés par des incendies qui ont détruit un milliard de pins.

travail en Allemagne entraîne toujours des départs préventifs, même lorsque l'affectation sur place a été clairement signifiée. Il n'est pas question ainsi d'envoyer en Allemagne les trois groupements « verts » des Chantiers de la Drôme employés soit dans les Landes soit aux aérodromes de Montélimar et Valence. Cela n'empêche pas, selon le tribunal de Valence, 1066 d'entre eux de s'en évader<sup>121</sup>. Au plan national, au 11 avril 1944, pour 17 628 jeunes présents, 2 516 sont illégalement absents (14.3 %)<sup>122</sup>. Ce taux d'absence passe à 27.6 % au jour J, pour atteindre en juillet 1944 jusqu'à 53 % des effectifs totaux<sup>123</sup>.

Beaucoup de « Bleus » affectés dans les établissements d'Etat profitent de permissions lors des fêtes pour aller sans autorisation à la direction départementale de la main-d'œuvre se faire affecter dans une entreprise « S » de leur choix, le plus près de chez eux si possible<sup>124</sup>. D'autres refusent de rechercher simplement un travail moins inconfortable au prix d'un relatif accommodement. Ils passent au réfractariat, voire pour une minorité à la Résistance, posant le principe du refus de tout travail pour l'ennemi. Leur chef qui prêche l'obéissance à l'ordre de départ pour l'OT à Bordeaux et prévient que les évadés repris seront « déportés en Allemagne » révolte le jeune boulanger Gilbert Abbal et ses amis (classe 1924), qui rejettent ces paroles comme « indignes d'un chef français. » Ils s'enfuient du camp le 17 mai : « travailler comme des forçats pour l'ennemi, jamais ! » Caché chez sa grand-mère tout l'été, Gilbert Abbal s'engage dans les FFI le 5 septembre, et fait la campagne d'Allemagne<sup>125</sup>. Une conscience patriotique sinon politique plus aigüe que la moyenne l'a poussé à fuir puis à s'engager.

Au sein même de ceux qui restent, la désobéissance ne perd pas tous ses droits. Le Groupement n° 24, employé à fabriquer des armes à Tulle, se joint au mouvement de grève du 20 septembre 1943, anniversaire de Valmy, chefs et jeunes. Les chefs prétextent habilement qu'il n'est pas possible de travailler tant que l'ordre n'est pas de retour. Or il ne revient que 24 heures plus tard<sup>126</sup>. De façon générale, le rendement des jeunes serait délibérément des plus faibles au sein de cette entreprise, comme de bien d'autres<sup>127</sup>.

---

<sup>121</sup> *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 208, novembre-décembre 1973, p. 24, renseignement transmis par le correspondant Vincent-Baume, ancien responsable des MUR à Romans.

<sup>122</sup> AN F 60 1454

<sup>123</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 353

<sup>124</sup> AN 72 AJ 10, note du 24 janvier 1944 de Jund, chef du service de la Répartition et de l'Utilisation de la main-d'œuvre au ministère de la Production Industrielle.

<sup>125</sup> ROBERT G., « Gilbert Abbal, évadé des Chantiers de Jeunesse », *Cahiers de Rieumontagné*, n° 45, 2000, p. 50-57

<sup>126</sup> AN F1a 3777

<sup>127</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 357. Voir aussi, sur un ton plus apologétique, Jean DELAGE, *Grandeurs et servitudes des Chantiers de Jeunesse*, op. cit., p. 83 : « Lorsqu'on travaille en

Evidemment, les jeunes travailleurs des ex-Chantiers ont peu de raison d'être satisfaits de leur sort, ni leurs familles ou l'opinion. Ceux envoyés sur la côté méditerranéenne chez Todt se plaignent des longs horaires de travail, du manque de repos et des mauvais logements<sup>128</sup>. Et il y a les risques mortels, alors que les usines sont bombardées en France aussi, que l'Allemand est des plus nerveux, que tout peut arriver. Le 2 mai 1944, six jeunes des Chantiers sont tués dans le bombardement des usines Berliet à Lyon<sup>129</sup>. 18 sont blessés à Chambéry le 26 mai, et 7 sur 26 tués le 24 juillet sur l'aérodrome de Valence<sup>130</sup>. Le travail forestier n'est plus non plus sans danger à l'heure de la répression radicalisée dans les campagnes. En témoigne la rafle monstre du 21 avril dans les Landes : sur 2 000 personnes arrêtées par les Allemands, on compte 800 jeunes « verts » des Chantiers et leurs chefs, 150 d'entre eux sont contraints de signer un contrat de travail pour le Reich<sup>131</sup>.

Le dernier Vichy laisse tomber l'institution après l'avoir vidé de ses membres et de sa signification. Le 10 février, Bichelonne suggère secrètement de prononcer la dissolution des Chantiers au profit d'un service nouveau et totalement différent : il faut procéder à « une véritable dissolution de l'institution ancienne » et passer au « Service Encadré de la Jeunesse et du Travail<sup>132</sup>. » Le président allemand de la commission de Wiesbaden, le général Vogl, approuve et note le 6 avril que « le gouvernement [français] souscrit entièrement au principe de la dissolution des Chantiers, qu'il a lui-même proposé » ; l'Allemand retarde le délai de dissolution jusqu'au 31 mai pour que tout puisse se faire rationnellement et sans précipitation, et surtout, évite-t-il d'écrire, pour que le Reich puisse récupérer leur matériel à son profit<sup>133</sup>. L'ADAC (Association des Anciens des Chantiers) est dissoute par la loi du 22 mars 1944, ses subventions et son matériel récupérés par les associations locales d'aide aux travailleurs en Allemagne et par le commissariat Bruneton<sup>134</sup>. Le projet Déat de Service National du Travail

---

usine, comme à Toulouse, on pratique alternativement la politique de l'indolence, des bras croisés ou du sabotage ». Des récits de sabotages par des jeunes des Chantiers et leurs chefs sont aussi rapportés in *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, Société des Amis des Musées Chantiers, 1993, not. p. 213 pour le sabotage du 25 mai 1944 à l'arsenal de Tarbes.

<sup>128</sup> AN F 60 1454

<sup>129</sup> AN F 7 15132. Le tract qui dénonce le drame, signé du PCF, des Jeunesses Communistes et de l'Union des Femmes Françaises appelle les chefs et les jeunes à s'unir, à revendiquer, à saboter pour hâter la fin de la guerre et celle « du cauchemar de la déportation » et de ses dangers.

<sup>130</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 278

<sup>131</sup> CDJC, III A1-116. Voir aussi MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, op. cit., p. 54

<sup>132</sup> AN F 60 1454

<sup>133</sup> AN F 60 1454

<sup>134</sup> AN F 60 1454. L'ADAC revendiquait 150 000 membres, possédait 5 millions de F de biens propres et touchait 32 millions de subventions. Elle aurait aidé 50 000 jeunes travailleurs en Allemagne, enfin la cinquantaine de chefs de chantiers présents en Allemagne étaient sous son autorité morale.

discuté pendant des mois attire une dernière fois l'attention de Bichelonne, de Sauckel, de l'OKW ou de Hitler sur les débris des Chantiers. Le 10 juin, le conseil des ministres prononce la dissolution. A cette date, l'absentéisme des jeunes travailleurs explose et au sein des groupements, des dizaines d'entre eux gagnent en groupe les maquis, avec ou sans leurs chefs.

Paradoxalement, c'est chez les Allemands que subsistent encore un an cette institution qu'ils ne voulaient plus voir en France. Il demeure en effet outre-Rhin les groupements de jeunes dirigés par la mission des chefs de Chantiers, qui assure aux jeunes une certaine protection. Le collaborationniste Louis Tartarin, dernier directeur général des Chantiers et féal de Déat, propose à Sigmaringen la nazification pure et simple la mission des chefs de Chantiers présente en Allemagne. Il n'y parvient pas, mais « il s'en est fallu de peu pour que les Chantiers de la Jeunesse en Allemagne ne deviennent l'unique organisation de jeunesse collaborationniste française tant espérée par les collaborateurs depuis l'été 1940<sup>135</sup>. »

#### 4) *La mission des chefs de chantiers en Allemagne*

Alors même que la Révolution Nationale est moribonde en France depuis 1942, la mission des chefs de chantiers en Allemagne lui offre une prolongation étonnante dans le Reich. Encore au second semestre 1944 et en 1945, ces jeunes chefs souvent énergiques et charismatiques renouvellent encore leurs protestations publiques de fidélité au Maréchal, et pas seulement pour mieux contrer les tentatives de mainmise collaborationnistes.

A partir du 28 juin 1943, à l'instigation de La Porte du Theil, 67 chefs de moins de 25 ans acceptent de partir volontairement avec leurs jeunes en Allemagne, pour veiller sur eux et les aider à revenir moralement et physiquement sains et saufs. 388 chefs auxiliaires recrutés et formés sur place se joignent aux cadres arrivés de France. La mission, à caractère officiel, intégrée par accord verbal à la Délégation Bruneton, est bien connue par les témoignages et constitue l'une des pages de gloire de la mémoire des Chantiers en même temps qu'un des épisodes les plus étonnants de l'histoire du STO. L'historien-témoin Pierre Martin évalue à 100 000 les travailleurs civils concernés par la Mission en 1945 : 68 890 Français placés sous l'autorité directe de 455 chefs dans 277 camps répartis sur 34 Gaue, et 30000 hommes et

---

<sup>135</sup> PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse, op. cit.*, p. 371-373. Le commissaire Cottin, qui s'oppose aux tentatives de Tartarin, est limogé le 31 décembre 1944, et Déat songe au jeune chef Toupet pour le remplacer, à l'insu de ce dernier. Injoignable à Auschwitz alors sur le point d'être évacué, Georges Toupet, hostile au collaborationnisme et lié au MNP GD, aurait de toute manière refusé.



femmes isolés mais en contact régulier avec la Mission<sup>136</sup>. Nul ne saurait méconnaître le dévouement et l'engagement authentiques des chefs, consentis au nom de valeurs fortes : patriotisme, idée qu'un chef n'abandonne pas ses hommes dans l'épreuve, foi chrétienne fervente souvent. Mais aussi, les valeurs ne sont pas tout : il y a l'engagement derrière de fortes individualités qui donnent envie de les suivre. N'eût été le charisme du premier chef de la Mission, le colonel Furioux, François Bertrand ne serait sans doute pas parti en Allemagne, ni n'aurait connu le train de la mort de Buchenwald à Dachau<sup>137</sup>.

Cet engagement expose à des dangers réels : 31 d'entre eux sont assassinés en déportation, abattus par des SS pour insubordination, meurent d'épuisement et de misère, disparaissent sous un bombardement, sans oublier un Georges Laurens tué armes à la main pendant l'insurrection slovaque de septembre 1944. Une soixantaine de cadres se retrouvent en état d'arrestation prolongée ou en camp de concentration. Les déportés François Bertrand ou Jean Annette ne doivent leur survie qu'à un miracle. Interpelé deux fois brièvement, Georges Toupet ne peut mener à bien son œuvre à Auschwitz, malgré les délateurs et la Gestapo, que grâce à la protection d'un Allemand antinazi de l'IG Farben, l'accessoire Helmut Schneider. Toutes les arrestations sauf trois sont postérieures au débarquement de Normandie : le plus dur de la répression se produit alors que la méfiance allemande s'accroît et que les ultras de la collaboration et les miliciens repliés par milliers dans le Reich livrent la guerre aux Chantiers à grand renfort de délation et de coups bas. Pour autant, il ne s'agit pas en soi d'une résistance. La Porte du Theil n'entend pas saboter l'effort de guerre allemand ni les chefs en Allemagne inciter leurs jeunes à une subversion qui serait au demeurant suicidaire. Il s'agit de veiller à leur préservation morale et physique, de conserver à

---

<sup>136</sup> MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, op. cit., p. 56, p. 87 et p. 143-144. La métropole viennoise aurait abrité jusqu'à 8 000 jeunes des Chantiers, la plus forte concentration du Grand Reich, *ibidem*, p. 104. Ces chiffres sont repris tels quels par la thèse de Christophe PECOUT, *Les chantiers de la jeunesse*, op. cit., p. 276

Jean DELAGE, *Grandeurs et servitudes des Chantiers de Jeunesse*, op. cit., p. 161, avance en 1950 des chiffres plus modestes (et plus proche de la réalité ?) : environ 40 000 personnes influencées par la Mission, soit 10 790 anciens des Chantiers encadrés par 322 chefs dont 130 chefs de camps, 25 115 autres jeunes travailleurs requis par 138 Chefs dont 108 Chefs de camp, sans oublier 3225 ouvriers de la JOFTA encadrés par 56 Chefs dont 38 Chefs de camp, et qui finissent vite par se fondre dans l'organisation des Chantiers.

<sup>137</sup> Entretien avec François Bertrand, 1<sup>er</sup> décembre 2006. Le colonel Furioux, patriote intrépide et haut-en-couleur, arrive à Berlin le 25 septembre 1943, une nomination que même la BBC salue imprudemment. Ne dissimulant jamais sa pensée, il aime par exemple rappeler à ses interlocuteurs allemands qu'il a infligé 1 700 années de prison à leurs compatriotes après 1919 comme chef d'un tribunal militaire en Rhénanie occupée. Il est expulsé en 1944 en France, où la police allemande le surveille jusqu'à la Libération. Il est remplacé jusqu'à la fin de la guerre par son adjoint Cottin.

Georges Toupet est moins admiratif à l'égard de Furioux que la majorité des chefs de Chantiers. Ses imprudences téméraires sont à ses yeux déplacés en Allemagne. Il juge aussi son successeur Cottin comme un chef médiocre, excessivement maréchaliste, se résignant trop facilement au fait accompli chaque fois que l'un de ses hommes est arrêté. Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007.

la France un capital humain précieux, fut-ce parfois au prix de quelques accommodements avec les diverses autorités allemandes.

La prise en main d'un certain nombre de camps par les chefs de chantiers a été maintes fois décrite, et nous ne rappellerons leur œuvre que dans les grandes lignes, pour mieux nous concentrer ensuite sur la perception qu'en ont Français et Allemands.

Leur activisme culturel ambitieux ne manque ni de volontarisme ni d'effets, avec la mise sur pied de bibliothèques, de troupes théâtrales, de journaux de camp, de cours d'allemand ou de perfectionnement professionnel, d'équipes sportives, de kermesses et de compétitions sportives. Leur œuvre sociale se veut généreuse, avec l'amélioration des conditions d'hygiène et de propreté, la création de caisses d'entraide, la dispensation de cours de secourisme, les visites aux malades, les efforts pour faire dignement enterrer les défunts et entretenir leurs tombes. Une lutte réelle est menée contre le marché noir, contre la « prostitution » réelle ou supposée, contre le vol et les trafics d'alcool. Sur le plan politique, les chefs font échec aux propagandistes et aux délateurs, dissuadent les jeunes de s'engager dans la LVF ou la Waffen SS, luttent contre les tentatives de noyautage des camps par les collaborateurs repliés de France. Auprès des Allemands, ils interviennent, souvent avec succès, pour faire rapatrier les malades, assurer l'obtention des permissions dont la plupart des bénéficiaires ne reviennent d'ailleurs pas, faire respecter les droits théoriques des travailleurs en usines. Ils essaient aussi de faire relâcher des compatriotes arrêtés, de faire muter les *Lagerführer* incompetents ou abusifs ainsi que les hommes de confiance (*Vertrauensmänner*). Ils font célébrer la fête nationale et hisser les couleurs françaises en plein territoire ennemi.

Plus globalement, ils obtiennent une autonomie interne substantielle pour les Français des camps qu'ils contrôlent, au point d'en faire parfois un bout de terre française en territoire ennemi, avec restauration d'une plus grande cohésion entre Français, notamment autour d'une célébration des valeurs patriotiques. A côté des saluts aux couleurs plus ou moins tolérés selon les lieux, des « face-à-l'Ouest » particulièrement prisés émeuvent jusqu'aux plus sceptiques: presque tous les Français se retrouvent à observer une minute de silence, figés et tournés en direction du pays natal, puis les hymnes patriotiques retentissent, des chefs comme François Bertrand à Heydebreck ou Georges Toupet à Auschwitz sachant trouver les mots et les gestes pour galvaniser le sentiment national. Enfin, certains chefs nourris du catholicisme social, des idées corporatistes ou du personnalisme vont jusqu'à rêver de faire de ces camps de travailleurs les laboratoires expérimentaux de la communauté française de demain : une

communauté d'où la lutte des classes ne serait plus qu'un souvenir, et où règneraient l'entraide sociale et le culte des plus hautes valeurs patriotiques et morales<sup>138</sup>.



*Les jeunes des Chantiers assistent en uniforme à un lever des couleurs dominical au camp de Heydebreck, en présence du chef François Bertrand, 1944 [CDJC, M-III – 429]*

La réussite la plus nette se produit dans le lieu le plus improbable : à Auschwitz, le plus grand et le plus à l'est des camps de travailleurs français, et aussi le plus sinistrement situé, même si les requis tardent à connaître l'emplacement exact du camp de concentration et d'extermination et à prendre conscience de ce qui s'y passe. Le jeune chef volontaire Georges Toupet y arrive avec 454 jeunes début juillet 1943. Il découvre un camp lugubre de 2 000 à 2 500 volontaires et requis français, abandonné à la saleté, à la boue, à la morosité, aux relations sociales délétères, à la surveillance pesante et aux brimades des Allemands<sup>139</sup>. En

<sup>138</sup> Jacques Baratier, qui codirige les 200 jeunes des Chantiers de Wiener-Neustadt, définit ainsi les lignes directrices de son action visant à faire du camp une « école sociale » :

« Un camp était une cité, ébauche d'une cité française de demain, où les jeunes allaient pouvoir, à l'abri de la pesante emprise allemande de l'atelier et de la vie de tous les jours, penser français et agir en équipe pour leur communauté. Elle serait en même temps un champ d'activité intense apportant à tous un épanouissement de vie précieux, et permettant, loin de toute idée de classe bourgeoise ou ouvrière, riche ou pauvre, de découvrir une véritable hiérarchie de valeurs décidée vraiment à se mettre au service de la communauté. (...) »

Les classes sociales se trouvant enfin confondues doivent essayer de traiter ensemble leurs problèmes de vie communautaire et arriver à ne former plus qu'une communauté française où seule la valeur élève dans la hiérarchie.

D'autre part, la masse doit être éduquée et amenée à se diriger ou du moins à être dirigée par ses élites et à ne former non plus une masse mais une société vivante constituée non par des individus mais par des personnes avec leur responsabilité et leur activité propre. » Cité par Pierre MARTIN, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, op. cit., p. 271-273

<sup>139</sup> AN 72 39 145, compte-rendu du commissaire Mermillod, juillet 1943 ; correspondance du général La Porte du Theil avec Toupet et Schneider ; rapport de Georges Toupet, 28 juin 1945. Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007. L'histoire du camp français d'Auschwitz est également longuement narrée par DELAGE Jean, *Grandeurs et servitudes des Chantiers de Jeunesse*, op. cit., p. 177 sq, par HERVET Robert, *Les Chantiers de la*

quelques mois, aidé par l'accessor antinazi Helmut Schneider, secondé par ses adjoints Devaux, Lehman, Vaurabourg, Laucourt, Petheil et Quincandon, le jeune chef charismatique et énergique élimine les collaborateurs des postes-clés. Il fait annuler les contrats souscrits auprès de firmes négrières qui dévoraient jusqu'à la moitié du salaire de leurs victimes. Il rétablit une discipline et une réelle cohésion au sein des Français. Il développe un service d'entraide capable de collecter 60 000 marks, 8 000 cigarettes et des quintaux de vivres pour les malades ou les indigents aux trop bas salaires. L'hygiène revient dans les baraques, les vols disparaissent, du gazon et des parterres de fleurs sont disposés. Le « camp Napoléon » d'Auschwitz devient une sorte de camp modèle, avec son journal *Le Grognard*, ses spectacles donnés dans un foyer de 400 places, sa bibliothèque de 1 500 volumes, ses conférences, ses cours du soir pour illettrés, ses leçons de perfectionnement professionnel, ses manifestations sportives, mais aussi ses défilés en bonne tenue dans l'ordre et la discipline, ses « face-à-l'Ouest » chaque dimanche. Les Français obtiennent une forte autonomie de gestion, le taux de malades reconnu par les Allemands passe de 25 à 70 %, les permissions supprimées dans les autres usines sont maintenues, dont beaucoup profitent pour ne pas revenir. Le camp de Toupet fait école dans la région<sup>140</sup>.

Cité élogieusement dans la presse française, le jeune chef ne refuse pas, en août 1944, de recevoir la Francisque des mains de Gaston Bruneton : il est le dernier titulaire de la décoration. L'œuvre a l'air peu subversive donc en soi, ce qui n'empêche pas qu'à titre personnel, Toupet au cours d'une permission à Paris en novembre 1943, intègre le MNPGD et tente de l'alerter sur ce qu'il a appris de l'existence des chambres à gaz et de l'extermination industrielle. Il donne asile au commandant Pomès-Barrère venu enquêter sur le complexe industriel silésien pour le compte du BCRA, prête main-forte à nombre de prisonniers évadés, et cache le communiste juif parisien Léon Magriso, le seul Israélite français à avoir la vie sauve en venant se camoufler à deux pas d'Auschwitz<sup>141</sup>. Ces actes permettraient de classer G. Toupet, comme d'autres chefs, dans la catégorie des vichysto-résistants.

Néanmoins, c'est à titre individuel que lui et d'autres chefs donnent leur adhésion au « Front Intérieur Allemand » du MNPGD et font du renseignement de leur mieux, ou qu'ils aident des PG évadés, ou tentent de venir en aide à des concentrationnaires. Aussi bénéfique que puisse être l'œuvre de la Mission des Chantiers, elle a un caractère parfaitement officiel,

---

*Jeunesse, op. cit.*, p. 262 sq, et par AMOUROUX Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. L'impitoyable guerre civile. Décembre 1942-décembre 1943*, Robert Laffont, 1983, p. 122-126

<sup>140</sup> *Ibidem*

<sup>141</sup> AN 72 AJ 2224

ne participe pas en soi d'une tentative de résistance, et elle est nominalement intégrée à la DOF de Bruneton, sous l'autorité théorique d'un PG transformé collaborationniste, Jean Gaston, 28 ans, responsable du service jeunesse<sup>142</sup>. Malgré méfiances et frictions, les Allemands laissent subsister la Mission jusqu'au bout, voyant le parti à tirer de ce facteur d'encadrement et d'autorité. Les chefs s'accommodent de ce cadre officiel dans lequel ils peuvent agir pour l'amélioration des conditions matérielles et morales des jeunes exilés. Ils répètent qu'ils ne font que de l'action sociale et éducative. La Porte du Theil ne donne jamais pour mission de contrer les projets du III<sup>e</sup> Reich, mais de « ramener en France des jeunes moralement et physiquement sains », dont la patrie aura besoin pour son relèvement ultérieur<sup>143</sup>. Georges Toupet lui-même n'assimile jamais son œuvre à une tentative de résistance : il s'agit plutôt à ses yeux, témoigne-t-il ultérieurement, d'une volonté de « maintenance<sup>144</sup>. »

Face à ces jeunes Français en uniforme, la première réaction allemande est la surprise et la curiosité : ils se retournent dans la rue, intrigués par ces uniformes cette institution qu'ils ne connaissent pas, sans équivalent chez les requis de toutes les autres nationalités. Puis ils apprécient leur discipline et leur bonne tenue, volontiers comparée au débraillé et incivilités des générations antérieures de volontaires et de requis. A Breslau, Stettin, Vienne ou ailleurs, les civils vont jusqu'à acclamer ces jeunes d'un pays vaincu qui défilent au pas cadencé dans les rues du vainqueur, drapeaux déployés, au son du *Maréchal nous voilà*<sup>145</sup>. Les Français savent le pouvoir symbolique de l'uniforme et jouent de la fascination qu'il exerce sur les Allemands : sur ce dernier, lettres et témoignages de requis reviennent sans cesse, tandis que les chefs en commandent en France. L'uniforme est le sésame des bureaux officiels, une garantie de prise au sérieux et de succès lors des requêtes, le démenti à la réputation de débraillé des Français. Séduits, soucieux au moins de ne pas se mettre à dos une masse groupée et encadrée, l'encadrement allemand des usines laisse faire à peu près toutes les manifestations patriotiques des Chantiers : face-à-l'Ouest, 14 Juillet, et même hymne national

---

<sup>142</sup> Bruneton n'arrive jamais à prendre le contrôle direct des Chantiers en faisant fusionner la JOC, la JOFTA et les Chantiers dans un mouvement de jeunesse unique qu'il aurait placé sous son autorité avec l'appui des Allemands. Voir ainsi en AN F 60 1452 le procès-verbal de la réunion assez tendue tenue le 12 octobre 1943 au *Majestic* entre le commissaire général au STO Weinmann d'une part, le chef de la JOFTA Henri Chaix et Gaston Bruneton d'autre part, appuyés par le Dr Kuhn du MBF Weinmann rompt la discussion et ne signe pas le procès-verbal.

<sup>143</sup> MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne, op. cit.*, préface

<sup>144</sup> Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007

<sup>145</sup> AN F 60 1452, lettres de jeunes des Chantiers et témoignages de requis français extérieurs aux Chantiers

et drapeau tricolore, voire manifestations religieuses<sup>146</sup>. Mais cette tolérance vient de ce qu'ils font figure de « bons » travailleurs français, idéaux, par opposition à la masse des autres requis et volontaires, qui restent l'objet, femmes en tête, des stéréotypes les plus dépréciatifs.

Le mouvement premier des jeunes eux-mêmes, qui ont moins témoigné que leurs chefs, est de se méfier de ces représentants d'une institution qui les a livrés à l'Allemagne. Lorsqu'il arrive au centre de groupement de Limoges, Georges Toupet supporte stoïquement les insultes et les huées qui fusent, s'entend traiter de vendu et de traître, tandis qu'à son arrivée à Heydebreck, François Bertrand doit mettre les points sur les i : il n'est pas venu pour aider les Allemands, mais pour aider les Français<sup>147</sup>. Les requis de zone nord, les plus nombreux et les plus âgés, ne connaissaient pas les Chantiers avant leur départ, et ils sont fort soupçonneux devant cette institution vichyste. Le chef de Chantiers ne risque-t-il pas d'être un propagandiste, un surveillant, un mouchard ? A Vienne, STO et PG sont d'abord « ouvertement réfractaires » aux jeunes des Chantiers, car ils les prennent pour des volontaires : ils leur font un accueil hostile dans « toutes les entreprises, allant même jusqu'à des manifestations. » Ce n'est que dans un second temps qu'ils seraient détrompés, et séduits par le charisme et l'action désintéressée des Chantiers<sup>148</sup>. Le contrôle postal du 1<sup>er</sup> septembre souligne l'ambivalence des réactions : « Les défilés au pas de jeunes en uniforme encadrés par leurs chefs pour se rendre au travail ou à la soupe suscitent l'ironie hargneuse des requis qui peut-être les envient parfois sourdement bien qu'ils ne "souhaitent pas d'être parmi d'eux" tout en reconnaissant que "grâce à leur discipline, ils représentent directement la France." » Le rapport note les vains efforts de gradés des Chantiers pour « noyauter le milieu rebelle et amorphe des requis<sup>149</sup>. » Les STO peuvent enfin voir d'un mauvais œil ces groupes plus protégés et plus favorisés que la masse ; inversement, des chefs ne veulent rien avoir à faire avec les civils, font bande à part avec leurs jeunes et se réservent une enceinte particulière dans les camps de travailleur<sup>150</sup>. Les jalousies comme les particularismes restent souvent plus forts que la cohésion et l'unité nationales.

Le Jeune, quant à lui, « qui en général a gardé un fort mauvais souvenir du passage aux Chantiers, se laisserait volontiers aller s'il était livré à lui-même car il apparaît bien qu'il

---

<sup>146</sup> AN F 60 1452, lettres de jeunes des Chantiers et témoignages de requis français extérieurs aux Chantiers. MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, op. cit., p. 101, estime que 11 000 personnes portent l'uniforme Chantiers en Allemagne en 1944.

<sup>147</sup> Entretien avec François Bertrand, 1<sup>er</sup> décembre 2006

<sup>148</sup> AN F 60 1452, rapport du chef de Chantiers Tauriac, en visite à Vienne, 13 août 1943

<sup>149</sup> AN F 60 1452, rapport du contrôle postal, 1<sup>er</sup> septembre 1943

<sup>150</sup> AN F 60 1452, rapports de chefs de Chantiers d'Allemagne. L'un des chefs se désolent en juillet 1943 de l'attitude de ses collègues: ne sommes-nous pas tous Français ? « Pourquoi créer une nouvelle Eglise ? »

n'a en général assimilé aucune notion d'idéal pendant son stage et que dès lors, isolé, il constituerait une recrue facile pour l'armée des mécontents<sup>151</sup>. » Malgré cet aveu d'échec, des lettres de jeunes disent souvent leur satisfaction envers l'institution, et pas forcément par simple désir de rassurer les leurs<sup>152</sup>. Certains expriment à l'ADAC et à la mission des Chefs de Chantiers une reconnaissance pour l'œuvre accomplie et l'aide apportée, doublée parfois d'une adhésion au discours « Révolution Nationale<sup>153</sup>. » D'autres, sans doute la majorité, se contentent de remercier les chefs sans ajouter de couplet à consonance idéologique : « Nous avons été accompagnés par des chefs qui se sont occupés de nous et qui s'en occupent encore ; nous leur devons beaucoup sur ce point-là<sup>154</sup>. » Le futur prêtre Maurice Perrin, un de ceux qui fuient à l'été 1944 l'usine de Dubnica pour rejoindre les insurgés slovaques, garde rancune en 2004 aux chefs de Chantiers qui « ne nous ont jamais dit de ne pas partir » et les ont livrés à l'Allemagne<sup>155</sup>. Mais aux premiers temps de sa réquisition, à Wiener-Neustadt, sa lettre interceptée par le contrôle postal le montre moins sévère envers l'institution, et fier d'appartenir à l'élite des Français en Allemagne :

Ce qu'il y a de malheureux c'est que les premiers Français (il y en a un camp de 2 800 à côté) qui sont venus étaient de la racaille, et l'opinion qui était pour nous au début, a bien tourné. Elle tourne à nouveau à notre profit, et nous, les chantiers, nous tâcherons d'élever cela. (...) J'ai le moral élevé, et il ne me semble pas que je suis si loin de la France. Ca a beaucoup d'avantages d'être en groupe, car nous nous serrons les coudes, et nos chefs font tout ce qu'ils peuvent pour nous auprès des autorités.

D'ailleurs, notre discipline, très douce, en impose. Quelques défilés au pas cadencé font plus que tous les beaux discours auprès de tous les bureaux<sup>156</sup> !

L'historien-témoin Jacques Evrard, qui doit aux Chantiers son séjour en Allemagne, reconnaît qu'une fois lui et ses camarades arrivés en Allemagne, l'uniforme et la discipline de groupe leur ouvrent bien des portes et leur procurent des avantages<sup>157</sup>.

Un jeune peut donc reconnaître les bienfaits matériels et moraux de l'encadrement. Aucun ne va jusqu'à approuver la décision de l'institution de les avoir envoyés en Allemagne. Et certains, rancuniers ou avides de liberté, poussés par l'esprit de révolte et l'envie

---

<sup>151</sup> AN F 60 1452, rapport du contrôle postal, 1<sup>er</sup> septembre 1943

<sup>152</sup> AN F 60 1452, lettres de requis des Chantiers de la Jeunesse depuis l'Allemagne et l'Autriche.

<sup>153</sup> Le jeune des Chantiers J. Freycon : « Chef, les anciens ne vous remercieront jamais assez pour ce que vous faites pour leur famille et pour eux, car vous devez bien vous rendre compte la joie et le soutien moral que sont ces actes qui nous font croire à une nouvelle France où l'amour du prochain sera la principale foi », écrit depuis Neunzig le jeune des Chantiers J. Freycon, « Ici, nous pensons souvent à la nouvelle France qui surgira du brassage de peuple auquel nous assistons à l'heure actuelle. (...) Que ma lettre trouve l'ADAC en pleine marche et son Chef (...) pour conduire les anciens vers des horizons plus hauts. » AN F 60 1452

<sup>154</sup> AN F 60 1452, lettre de Benjamin Visa, Wiener-Neustadt, 17 juillet 1943

<sup>155</sup> Entretien avec Maurice Perrin, 1<sup>er</sup> juillet 2004

<sup>156</sup> AN F 60 1452. Lettre de Maurice Perrin, 11 juillet 1943, depuis Neudorf-Wien, FOW Lager 11, baraque 450, chambre 5. Le Père Maurice Perrin est malheureusement décédé sans que nous puissions lui demander son avis d'aujourd'hui sur les sentiments qui lui inspirèrent cette lettre d'hier.

<sup>157</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 97

d'indépendance propres à la jeunesse, vont jusqu'à la rébellion ouverte. La Porte du Theil prescrit le 30 juillet 1943 de retirer l'uniforme, décidément la clé de tout, aux « quelques mauvais Français » qui ne s'en montreraient pas digne par « leur tenue, leur bon esprit et leur application au travail », alors que certains, à Stettin ou Wiener-Neudorf, contestent ouvertement leurs chefs<sup>158</sup>. Le rapport du chef Lemaire à l'ADAC, le 24 septembre, évoque l'« inertie de la masse des jeunes. » Certains usent de leur certificat de libération pour refuser d'obéir davantage aux chefs. Les plus nombreux se contentent d'opposer « une force d'inertie souvent inconsciente et d'autant plus difficile à vaincre que les Chefs ne disposent pas de sanctions », leur seule arme étant l'exclusion du détachement. Le chef n'est accepté que s'il est perçu comme un guide et une aide, non comme une autorité, et que si les jeunes ont conscience que la vie disciplinée est un avantage<sup>159</sup>. Le même Lemaire estime qu'un quart à un tiers des jeunes comprennent les Chantiers et leur intérêt : 10 à 15% les sapent, le reste est perplexe et ne se soucie que des améliorations matérielles. « La portée morale et patriotique de notre mission leur échappe complètement<sup>160</sup>. »

A Vienne, le commissaire-assistant Jean Lescanne, qui mourra en déportation, est pareillement pessimiste : « nous limitons les dégâts et à aucun moment nous ne construisons. » Une représentation théâtrale de qualité n'attire pas cinquante jeunes sur 836 présents. C'est compréhensible au vu de la tristesse et de la dureté des conditions de travail, de la fatigue, de l'alimentation médiocre. Mais Lescanne dénonce aussi leur désengagement total et leur « égoïsme » :

La jeunesse française semble oublier dans quel monde elle vit. Elle s'accroche aux détails et à aucun moment ne s'intéresse aux idées générales, c'est désespérant de voir combien les jeunes se désintéressent des événements internationaux, ils ne demandent qu'une chose : le retour en France et là encore, ils croient que le retour se fera comme l'aller et que le train les ramènera en France aussi facilement que le train les a conduits de Dijon à Wien. (...)

C'est amusant ici de voir avec quelle rapidité revient l'égoïsme inné chez l'homme. C'est ainsi que le colis se partage moins facilement ici qu'aux Chantiers ; car il faut faire bien attention : il n'existe pas de communauté française dans les camps de travailleurs français : c'est tout le contraire des camps de prisonniers<sup>161</sup>.

Le non-engagement, la tentation de l'individualisme et du repli sur soi, celle de la recherche du plaisir et de la sûreté personnelle, le désir de sauvegarder sa singularité et sa liberté propres l'ont emporté sur toute réceptivité aux ambitions d'une poignée de chefs de forger une communauté disciplinée, solidaire, patriote sans tensions internes.

---

<sup>158</sup> AN F 60 1452

<sup>159</sup> AN F 60 1452, rapport d'André Lemaire à l'ADAC, 24 septembre 1943

<sup>160</sup> AN F 60 1452, rapport d'André Lemaire, 30 juillet 1943

<sup>161</sup> AN 39 145, rapport du commissaire-assistant Jean Lescanne, 18 novembre 1943. Nous soulignons.



Le projet de redressement intérieur, qui n'a pas pris sur la masse des Français, n'est pas seulement mis en veilleuse à partir d'avril 1942 et du retour de Laval ; il est aussi renié au nom du Service du Travail Obligatoire, et phagocyté par ce dernier. Le naufrage des Chantiers en reste le meilleur exemple. Certes, les efforts des chefs de Chantiers peuvent, en Allemagne, adoucir le sort des requis. Mais ces derniers n'auraient pas besoin de leur aide s'ils n'avaient été préalablement livrés par le régime, et souvent par les Chantiers eux-mêmes – au nom d'ailleurs de cette même mise en avant du chef charismatique, laquelle peut aussi bien porter l'obéissance aux lois du maréchal Pétain et aux ordres du général de La Porte du Theil que les aspects les plus généreux ou courageux de la mission des chefs en Allemagne.

### **III - La « grève perlée » de l'ordre public**

Face au STO, progressivement, les relais de l'autorité centrale perdent la plus large part de leur efficacité comme de leur fiabilité. Forces de l'ordre, fonctionnaires, maires et secrétaires de mairie, se détachent d'autant du régime que ce dernier ne peut plus prétendre assurer la protection des Français. Il s'agit désormais, pour les détenteurs d'une parcelle d'autorité, de l'assurer par eux-mêmes, s'il le faut en désobéissant à l'Etat qu'ils sont censés servir. Le noyautage développé par la Résistance fait le reste.

#### **1) Les forces de l'ordre impuissantes et complaisantes**

Tous les rapports préfectoraux de l'Occupation soulignent sans cesse la pénurie d'hommes dans tous les services de maintien de l'ordre : corps urbains, RG, police, gendarmerie, GMR. En décembre 1942, les gendarmes de zone sud sont à peine 15 000, mal armés, démoralisés et sous pression allemande<sup>162</sup>, tandis qu'en zone nord, l'occupant plafonne leur nombre à 20 000 hommes<sup>163</sup>. Or la traque des défaillants du STO, l'apparition des maquis, la surveillance des mairies sans cesse cambriolées, la garde des entreprises d'intérêt allemand augmentent la charge de travail de forces de l'ordre, surmenées et harassées, de surcroît mal payées, et guère mieux nourries que le reste de la population. Enfin, avec le STO, policiers et gendarmes souffrent d'une perte de crédit auprès de la population, puisqu'ils

---

<sup>162</sup> KEDWARD Harry Roderick, *A la recherche du Maquis*, Ed. du Cerf, 1999, p. 95

<sup>163</sup> CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, Ed. La Musse, 1994, p. 200

paraissent servir l'exil des travailleurs et donc servir les Allemands, même si leurs instructions sont presque toujours françaises.

Le fait est attesté très tôt. A Châlons-sur-Marne, en octobre 1942, un gardien de la paix est conspué par des travailleurs : « Ça c'est la police à Laval (...) C'est pas vous qui nous ferez partir en Allemagne. Si vous bougez, on vous jettera dans la Marne avant de partir<sup>164</sup>. » Le 24, le général Balley, inspecteur général de la gendarmerie en zone nord, craint une révolte de l'opinion contre la force publique et le gouvernement si la police et l'Arme sont employées contre les récalcitrants. Sa note interne conseille de remettre les listes de défaillants aux Allemands et de leur laisser le soin de les contraindre, afin de prouver à la population que le recrutement « n'est pas tant le fait du gouvernement français que d'exigences auxquelles celui-ci n'a pu se dérober<sup>165</sup>. » Mais début janvier 1943, sur ordre du gouvernement, les forces de l'ordre doivent passer à l'action, accepter non sans rechigner leur subordination directe aux préfets, et multiplier les arrestations d'ouvriers défaillants à domicile ou sur les lieux de travail. Lors des grandes manifestations de mars-avril 1943, les policiers et les gendarmes se montrent souvent passifs ou mesurés, mais partout, des policiers sont régulièrement conspués et traités de « vendus<sup>166</sup>. » Puis vient le temps des lettres de menaces et des avertissements sans frais de la Résistance.

Quelle opinion la population peut-elle avoir des policiers ou des gendarmes quand ils deviennent ceux qui apportent les convocations à domicile, qui expliquent au jeune, sur un ton plus ou moins ferme ou plus ou moins désolé, qu'il faut partir sous peine que quelqu'un de sa famille soit pris à sa place, qui viennent arrêter les défaillants à domicile ou recherchent les réfractaires ? Leurs recherches n'ont rien de théorique avant mi-1943. Entre avril et juillet, les gendarmes retrouvent 190 réfractaires des Landes pour 260 qui restent recherchés au 30 octobre ; ce n'est qu'après juillet que l'Arme et le préfet se rapprochent de la Résistance et que les recherches perdent toute réalité<sup>167</sup>. Plusieurs des primo-maquis de l'hiver 1942-1943

---

<sup>164</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 1995, t. I, p. 207

<sup>165</sup> Cité par Bernard MOURAZ, « La gendarmerie et les réquisitions forcées de travailleurs », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 450

<sup>166</sup> AN F 60 1709

<sup>167</sup> GOUBELLE Michel, *La Résistance dans les Landes*, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 1976, manuscrit déposé à l'IHTP, RF 405a, p. 53. La troisième action Sauckel fait encore partir du département des Landes 1329 des 1589 requis prévus.

doivent leur dispersion aux forces de l'ordre, et leurs membres sont parfois livrés aux Allemands et déportés<sup>168</sup>.

Le second semestre 1943 marque le basculement majoritaire des forces de l'ordre dans une attitude quasi-passive et complaisante envers les réfractaires. C'est à la fois la conséquence et le reflet du triomphe du rejet général du STO par la société. Les témoignages abondent que partout, du simple paysan au notable, la population protège ceux qui le fuient et refuse en bloc de renseigner les agents de l'autorité. Partout ils sont accueillis avec une sourde hostilité. Début août, la Brigade spéciale niçoise de recherche des réfractaires au STO, venue à Barcelonnette (Hautes-Alpes), est mise en garde par un lieutenant de gendarmerie : « Ne dites jamais ici que vous venez pour ce travail car vous risqueriez d'être empoisonnés au restaurant n'importe où que vous alliez. Ici personne ne part et tout le monde donne la main à ceux qui se cachent<sup>169</sup>. » Pareille hostilité se constate au même moment dans les montagnes de l'Isère, où personne ne veut ne serait-ce qu'héberger ou nourrir les inspecteurs. La loi du silence est parfaitement respectée, la population n'ouvre la bouche que pour stigmatiser une « chasse aux jeunes pour les envoyer en Allemagne<sup>170</sup>. »

Cette situation est difficile à vivre pour les gendarmes, d'ordinaire bien intégrés dans la société et souvent issus des mêmes milieux ruraux que ceux qu'ils recherchent. C'est moins éprouvant pour la police urbaine, étatisée depuis 1941, moins positivement perçue et moins intégrée dans le corps social. Le 28 juin 1943, un résistant distingue nettement l'attitude des deux forces de l'ordre dans le Finistère : « la gendarmerie française donne, dans la mesure du possible, son appui aux jeunes gens (...). Toute autre est l'attitude de la police d'Etat. Les jeunes voyous qui la composent secondent admirablement la Feldgendarmerie<sup>171</sup>. » Quoi qu'il en soit, et alors que même des policiers ou des gendarmes ont des enfants requis ou réfractaires, les signes se multiplient d'un passage à la complaisance, que prouve l'effondrement spectaculaire des arrestations de réfractaires.

Par leur mollesse délibérée, des membres des forces de l'ordre se rachètent une conduite avant la Libération que chacun sait inéluctable. Ils témoignent de l'influence croissante de la Résistance, qui incarne désormais la légitimité. Ils se réconcilient avec

---

<sup>168</sup> Encore le 5 septembre 1943, le petit maquis de Saint-Flovier, à la limite de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, est détruit par la gendarmerie en réplique à un coup de main manqué : 16 hommes dont 7 réfractaires au STO sont emprisonnés puis déportés. VIVIER Robert, *Touraine 39-45. Histoire de l'Indre-et-Loire durant la Deuxième Guerre mondiale*, CLD, 1990, p. 212

<sup>169</sup> IHTP, 72 AJ 57, archives du FN

<sup>170</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944, op. cit.*, p. 394. L'expression est employée par un rapport de gendarmerie en date du 24 juillet 1943.

<sup>171</sup> AN 3 AG 2 365

l'opinion, en particulier avec les communautés paysannes, qu'il serait stupide d'ailleurs de se mettre à dos en période de pénurie<sup>172</sup>. Ils évitent aussi la violence entre Français au profit du *modus vivendi* avec les maquis. Enfin, c'est aussi qu'avec leurs maigres forces et privés de tout soutien des notables et du peuple, ils préfèrent en plus d'un endroit faire alliance avec l'insaisissable maquis<sup>173</sup>. Dans l'Orne, 21 brigades de gendarmerie sur 43 ont freiné la répression du réfractariat et de la Résistance<sup>174</sup>. Dans l'Eure, tous les commissaires sauf un aident les réfractaires<sup>175</sup>. Même quand la chasse est fructueuse, tous ne gardent pas leur proie. A moins de leur prêter une maladresse exceptionnelle, seule la complicité des gendarmes explique que sur quinze jeunes raflés à Saint-Germain-des-Fossés (Allier) et conduits à Montluçon, sept s'évadent en cours de route : les huit autres, tous en règle comme par hasard, sont relâchés<sup>176</sup>. Les histoires de gendarmes qui ne voient rien et ne disent rien alors qu'ils croisent chaque jour des réfractaires voire des maquisards sur les chemins de campagne pimentent les chroniques de la BBC et de la presse clandestine. Selon en toute vraisemblance, la majorité des forces de l'ordre, au moins à partir de mi-1943, a bien adopté une attitude favorable aux réfractaires du STO.

Même les RG traînent les pieds contre les réfractaires et maquisards, au point qu'en février 1944, Darnand menace de les épurer et de leur donner des commissaires politiques - terme intéressant, sous la plume d'un antibolchevik acharné -, tandis que les policiers seraient passibles de révocation immédiate<sup>177</sup>. Sur la fin, les Allemands s'irritent au point de devenir violents : leur passivité face aux réfractaires du STO et aux maquisards vaut aux gendarmes et policiers de Loches d'être les premiers arrêtés et déportés lors de la grande rafle du 27 juillet

---

<sup>172</sup> En trois jours de battue dans le Jura, début août 1943, les 120 GMR et 60 gendarmes déployés n'arrêtent personne ; par contre, en au moins un endroit, on les voit échanger de l'essence contre des œufs, du beurre et du blé. AN 3 AG 2 364, information datée du 11 août 1943.

<sup>173</sup> En Haute-Loire par exemple, François Boulet conclut que « la mission répressive de la gendarmerie n'est plus opérante à partir de l'automne 1943 » : au 8 novembre, les 36 brigades ne disposent que de 343 gendarmes (197 en pratique), éreintés, démotivés, sans essence, face à un maquis mobile qui peut habiter dix points différents d'un canton. Devant l'hostilité populaire à la recherche des défaillants, et le refus général des notables et des habitants de les aider, les gendarmes du canton d'Yssingeaux choisissent en septembre de faire alliance avec le maquis : du 10 juin au 7 octobre, ils n'arrêtent que douze réfractaires en huit rafles, un rendement minimal, bien inférieur à celui de leurs collègues du Puy ou de Brioude. BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 244

<sup>174</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, Université de Caen, 2006, p. 57

<sup>175</sup> BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945* [l'Eure], PUF, 1960, p. 43. Le commissaire de l'arrondissement de Bernay est la seule brebis galeuse du troupeau.

<sup>176</sup> AN 3 AG 2 364, information parvenue le 26 juin 1943

<sup>177</sup> AN F 1a 3776

1944<sup>178</sup>. Seuls les GMR, enfants chéris de René Bousquet, étrangers au territoire sur lequel ils sévissent, ne semblent jamais manquer de zèle. Ce dernier, bête noire des collaborationnistes pour son passé républicain et la protection notoire qu'il accorde aux franc-maçons, est donné partant du Secrétariat Général de la Police à partir de l'été 1943, en raison de son manque de conviction devant le bien-fondé du STO, du peu de résultats de sa traque des réfractaires et des permissionnaires défailants, et de l'échec des premières opérations contre le maquis, qu'il a conduites en personne sur les plateaux du Limousin<sup>179</sup>. Le candidat des Allemands, Joseph Darnand, qui le remplace fin décembre, incarne le dernier Vichy ou l'Etat-milicien, impuissant malgré la terreur à ressusciter le STO comme à empêcher la croissance des maquis.

Quelques gendarmes et policiers vont jusqu'à l'aide active aux réfractaires, forgent de faux papiers, indiquent des cachettes, font la navette entre le camouflé et sa famille, avertissent les maquis. Leurs actes s'inscrivent tantôt dans la Résistance organisée<sup>180</sup>, tantôt dans la continuité d'une résistance civile et humanitaire, où le même qui vient en aide à des Juifs cherche à épargner aussi le STO à ses victimes désignées<sup>181</sup>. Le gendarme Gallien, chef de la brigade de Belmont (Loire), accepte en octobre 1943 une mission de dénonciation inversée : il doit signaler à l'AS les réfractaires au STO isolés, pour qu'elle puisse les contacter et leur faire rejoindre un maquis groupé<sup>182</sup>. Inversement, l'acharnement de certains de leurs collègues n'est explicable que par des convictions collaborationnistes<sup>183</sup>. D'autres sont simplement aveuglés par une conception bornée de leur devoir, ou par le carriérisme et l'opportunisme<sup>184</sup>. Nécessairement, tout dépend du gendarme sur lequel on tombe.

A la Libération, en tout cas, grâce à leurs efforts pour aider les réfractaires, mais aussi à l'accueil fait en leur sein aux refusants, les forces de l'ordre et en particulier la gendarmerie

---

<sup>178</sup> VIVIER Robert, *Touraine 39-45*, op. cit., p. 215

<sup>179</sup> FROMENT Pascale, *René Bousquet*, Fayard, 2001, p. 416

<sup>180</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 69, donne l'exemple à Lisieux du commissaire Jean Gorget, médaillé de la Résistance, qui aurait produit 1 700 à 1 800 fausses cartes en quatre ans, et caché des dizaines de réfractaires.

<sup>181</sup> Le chef Marcellin Cazals, Juste des Nations qui abrite une femme juive dans sa caserne, sauve aussi 60 personnes du STO en « oubliant » de leur retirer leurs cartes d'alimentation, et évite de peu la révocation après enquête. CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, op. cit., p. 244

<sup>182</sup> MALOIRE Albert, *Le Forez dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1986, p. 110

<sup>183</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 67. A Bernay (Eure), le gendarme A. va jusqu'à se déguiser en bûcheron pour espionner les réfractaires du STO avant leur arrestation, et le lendemain « les réfractaires furent contrôlés par les gendarmes et après un jugement escamoté furent condamnés à 300 F d'amende. Le capitaine S. avec l'adjudant D. firent tout ce qui était en leur pouvoir pour obtenir l'arrestation des condamnés et sollicitèrent l'aide des Boches ; huit réfractaires furent arrêtés. » Témoignage de Jean Legrand, responsable régional de l'OCM rescapé de Buchenwald, qui assurait le transit des réfractaires de Paris jusqu'aux maquis normands.

<sup>184</sup> AN F 60 1709

semblent réhabilitées dans l'esprit public. Comme le rapporte le 26 septembre 1944 la gendarmerie du Puy-en-Velay, dont on peut sans risque généraliser le propos, « le gendarme est en général bien considéré par la population », qui a su apprécier à sa juste valeur les services qu'il a rendus à la cause de la Libération en ne pourchassant pas les réfractaires au STO mais au contraire en les aidant à s'y soustraire<sup>185</sup>. »

## 2) *Le Commissariat Général au STO : dysfonctionnements, infiltrations, faillite*

Après la suppression du Commissariat à la Lutte contre le Chômage annoncée le 17 janvier 1943, alors que plus personne d'apte ne peut, ne doit ou ne veut plus s'avouer comme chômeur, la loi n° 133 du 24 février crée simultanément le Commissariat Général au STO et un Conseil supérieur du STO<sup>186</sup>. Le nom du « patron » du CGSTO n'est connu que le 13 mars, et encore Robert Weinmann n'est-il nommé qu'avec le titre de directeur de cabinet d'un commissaire, qui finalement, le 17 mai, sera lui-même<sup>187</sup>. Le nouvel organe est rattaché à Pierre Laval, toujours aussi boulimique de pouvoir, et ôte de fait le STO au Secrétariat d'Etat au Travail. Selon Jacques Desmarests, cette décision calculée anticipe l'avenir : « mieux valait confier une tâche anti-nationale et impopulaire à un organisme destiné à disparaître que de jeter un discrédit durable sur des services appelés à jouer ultérieurement un rôle important<sup>188</sup>. » Le calcul s'avère payant à l'Épuration, quand les services de l'Inspection du travail se déchargent sur le CGSTO de la responsabilité de l'exil de la main-d'œuvre, alors que le gros des départs, géré par l'inspection du travail, a lieu avant que le CGSTO, au demeurant assez inefficace, puisse commencer à sévir.

Sa création traduit la bureaucratisation croissante d'un régime qui prétendait réduire le nombre de fonctionnaires. A Lyon, ses bureaux forment vite une administration « complexe et disparate » (Marcel Ruby) dispersée sur au moins cinq rues différentes, le service central restant situé avenue de Saxe<sup>189</sup>. Tous les documents confirment l'appréciation de J. Evrard sur un personnel « recruté souvent au hasard (...), peu compétent (...), en butte à l'hostilité du

---

<sup>185</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 321

<sup>186</sup> AN 3 AG 2 365. Les dix membres de ce conseil sont : son président, le ministre de l'Éducation Nationale Abel Bonnard, son vice-président le général Duchêne, le colonel Bernon, Louis Dabeau, Roger Gaillard, Rémy Goussault, Hippolyte Luc, Henri Massis, M<sup>gr</sup> Moncelle, Félix Olivier-Martin.

<sup>187</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1086, entrée du 13 mars 1943. Pour une biographie de Robert Weinmann, passé par le Secours National et le Centre d'Information Professionnel fondé par Pierre Pucheu, voir HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 279

<sup>188</sup> DESMARESTS Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, PUF, 1946, p. 184

<sup>189</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon, op. cit.*, t. II, p. 903

ministère du Travail qui voit en lui un usurpateur<sup>190</sup>. » Selon Déat, les services du STO n'ont « que des fonctionnaires “contractuels”, de qualité très variable, sans tradition, et il en était ainsi de toutes les administrations nouvelles, poussées comme des champignons depuis la guerre. Ces contractuels, sans garantie de carrière ni de retraite, étaient en général mieux payés que les fonctionnaires réguliers, d'où des jalousies et des tiraillements<sup>191</sup>. » De façon plus précise, un rapport au BCRA parle en octobre 1943 d'un personnel formé par « d'anciens militaires, des petits fonctionnaires en mal d'avancements et quelque polytechniciens que M. Bichelonne [a] convaincu de la nécessité de défendre la forteresse Europe par tous les moyens, pour le plus grand bien de l'élite à laquelle ils appartiennent<sup>192</sup>. »

Parce qu'ils ne proviennent pas de la carrière, on ne sait souvent rien du parcours antérieur, de l'identité, de l'âge ou du devenir ultérieur de ces hommes. La plupart ne sont que des signatures récurrentes, des noms sur une liste d'adresses ou des mentions au détour d'un rapport. Nous ignorons jusqu'au prénom du dénommé Trojani, collaborateur zélé qui sévit dans le Limousin avant d'être promu directeur régional du STO de Lyon en 1944 et de disparaître à la Libération, vraisemblablement en fuite en Allemagne. Sans qu'aucune instruction le prévoie, beaucoup des directeurs départementaux du STO sont des gradés reclassés de l'armée disparue. Est-ce parce qu'ils présentent les garanties de poigne et d'autoritarisme nécessaires à l'application de mesures coercitives ? Est-ce un signe que le STO est vraiment un substitut de service militaire ? Toujours est-il que la surreprésentation des militaires est un fait. Robert Weinmann, un civil, prend le général Baudin comme chef de cabinet<sup>193</sup>. Le colonel Pittard est installé comme chef du CGSTO de la région toulousaine le 31 mars 1943, ou le très zélé et collaborateur commandant Fourrier en Lorraine le 10 août. D'autres militaires à la tête de bureaux du STO locaux sont plus proches de la Résistance, lui donnant des gages d'un bout à l'autre : ainsi dès le printemps 1943 le capitaine Brunet, à Grenoble, membre de Combat et saboteur avéré du STO<sup>194</sup>, ou le commandant Pantaloni qui agit hors de tout réseau à Versailles pendant quelques mois<sup>195</sup>. D'autres sont très probablement des saboteurs au vu des plaintes multiples des Allemands à leur sujet, à l'instar

---

<sup>190</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 145

<sup>191</sup> DEAT Marcel, *Mémoires politiques*, Denoël, 1989, p. 804

<sup>192</sup> Cité par Marc Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 412

<sup>193</sup> AN F 1a 3777

<sup>194</sup> AN 3 AG 2 364. Le BCRA est informé dès le 20 juillet 1943 que le Capitaine Brunet agit « avec autant d'habileté que de patriotisme », et que l'Isère compte selon lui 209 réfractaires à cette date, sans compter les réfractaires venus de départements voisins.

<sup>195</sup> IHTP 72 AJ 66, témoignage du commandant Pantaloni, 1946

du commandant Lefrançois à Caen<sup>196</sup>. Ou bien ils sont victimes avérées de la répression allemande, tel l'officier Barrial à Aurillac, arrêté et déporté en novembre 1943<sup>197</sup>.

La mise en place des services départementaux du STO est lente, et la qualité laisse à désirer. Le préfet de la Loire, le 25 mai, demande d'urgence la désignation définitive d'un directeur départemental : faute de direction, le service fait preuve d'inertie, et les remplaçants sont eux-mêmes malades ou incompetents<sup>198</sup>. Dans la Drôme, le préfet Hild semble plus ou moins compromis dans les scandales qui entourent le STO de Valence : en août 1943, ce dernier apparaît inefficace, déchiré de ragots et rumeurs sordides ; son directeur et son adjoint ont été limogés pour leurs querelles et leur mode de vie controversé, et le fichier de main-d'œuvre n'est toujours pas constitué<sup>199</sup>. Ailleurs on se plaint du manque d'assiduité et de sérieux du personnel<sup>200</sup>. La compétence des individus n'est pas seule en cause : la grande misère des bureaux du STO pèse sur leur efficacité. Le chef du STO de l'Ariège n'est ni incapable ni dénué de bonne volonté, mais au 27 juillet, il n'a à sa disposition, à ses dires, qu'« un bâtiment sans parquet, des fenêtres sans vitres, une porte sans clef, pas de meuble pour le fichier, de machine à écrire... » Ses employés attendent le 30 septembre pour toucher leur tout premier traitement, le bureau pour obtenir de quoi couvrir à peine les dépenses de l'année en cours. En 1944, plaie d'argent devient mortelle, au point qu'en juillet, le directeur des PTT menace de retirer la machine à affranchir concédée en janvier ! Les services du STO de l'Ariège ne sont alors plus que « l'image même d'un régime sans forces ni moyens<sup>201</sup>. » Dans de pareilles conditions, et avec une mise en place à peine achevée au moment où le gros

---

<sup>196</sup> AN F 22 2024. Le 6 janvier 1944, le secrétaire général de la préfecture du Calvados, Abeille, demande le remplacement du chef de bataillon Lefrançois, car les Allemands se seraient plaints de lui pour son « manque d'énergie » et ses « manières de procéder ». Le directeur régional du STO, Aubert, dément mais doit céder le 10 à contre-cœur après avoir défendu Lefrançois de toutes ses forces. Le même jour, le préfet du Calvados rédige un rapport sur le « sabotage » du STO de Caen par Lefrançois, dont le désordre organisé est heureusement compensé par l'activité de la Préfecture, tandis que Lefrançois se plaint de son côté des insultes d'Abeille à son encontre.

<sup>197</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Editions de la Borée, Cournon d'Auvergne, 1993, p. 147

<sup>198</sup> AN F 60 1451

<sup>199</sup> AN F 60 1452, rapport de l'inspecteur général à la main-d'œuvre Jean Berdalle, août 1943

<sup>200</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 31-38, donne un tableau très complet des dysfonctionnements d'un service départemental du STO. Des employés manquent d'ardeur, d'assiduité ou de ponctualité, s'absentent les jours de distributions de fruits et légumes, démissionnent, ou se prévalent de certificats médicaux de complaisance, au point qu'à l'été 1944, le directeur exige que ces derniers soient délivrés par le médecin inspecteur départemental.

<sup>201</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 79 et p. 83-85. Le chef départemental du STO de l'Ariège, J.L., est l'ancien chef des services de la Restauration Paysanne, catholique fervent, maréchaliste et pétainiste, bon connaisseur de l'économie locale, mais réduit à l'impuissance par les moyens financiers dérisoires concédés par sa direction régionale.



des réquisitions de main-d'œuvre est terminé, il n'est pas étonnant que le STO ne puisse rivaliser avec l'Inspection du travail en termes de départs.

Par moments, il est impossible de faire la part entre l'incompétence et le sabotage. La lecture de certains rapports ferait pencher pour la seconde explication, sans permettre de trancher. L'esprit de désobéissance et de résistance civile, en tout cas, se répand bel et bien à travers les fonctionnaires du CGSTO. A l'occasion de l'échec d'un convoi à Toulouse, le 25 septembre, un rapport résistant évoque combien « les services régionaux du STO sont dans un très bon état d'esprit et font tout leur possible pour freiner et retarder l'exécution des ordres qu'ils reçoivent<sup>202</sup>. » L'infiltration directe du STO par la Résistance, à grande échelle, est aussi une réalité avérée. Elle contribue en partie l'effondrement des départs après l'été 1943. En août de cette année-là, Maurice Nègre le chef du super-NAP – service chargé de l'échelon supérieur du Noyautage des Administrations Publiques -, demande lors d'une réunion du Conseil National de la Résistance que les chefs des mouvements lui indiquent des agents de confiance à faire placer à la tête des services du STO par des hauts fonctionnaires complaisants. Dès lors, « dans 24 à 25 départements », selon lui, les directeurs du STO sont directement choisis par la Résistance<sup>203</sup>.

Pauvres, discrédités, infiltrés, les hommes du STO sont aussi isolés. En octobre 1943, dans une Haute-Vienne densément réfractaire et maquisarde, la direction du STO souligne que « la préfecture semble avoir de plus graves soucis que les questions de main-d'œuvre. Aucun appui efficace en elle<sup>204</sup>. » Le souci de l'ordre public et la volonté d'apaisement doit sans doute paraître en effet prioritaires à la préfecture, tandis que la direction du STO continue à poursuivre sa mission originelle, sa seule raison d'être.

Le 18 novembre, la loi n° 648 place l'inspection du travail sous l'autorité des services du STO. La quasi-unification des services du ministère du Travail et de ceux du Secrétariat Général à la Main-d'œuvre confirme que le premier n'est plus porteur d'aucun projet social, juste un instrument de réquisition. Le 3 février 1944, le *Journal Officiel* publie la démission de Weinmann en date du 12 janvier, officiellement acceptée le 1<sup>er</sup> février<sup>205</sup>. François Chasseigne devient Commissaire Général à la main-d'œuvre et au Travail, chargé de la

---

<sup>202</sup> AN F1 a 3777. Le convoi devait faire partir 1173 personnes de la région toulousaine, il ne s'en est présenté que 86, dont 4 des 76 travailleurs de la Ville Rose elle-même.

<sup>203</sup> IHTP, 72 AJ 66, archives du NAP, témoignage de Maurice Nègre, 31 mars 1949. Après l'arrestation de M. Nègre le 6 mars 1944, les sections chargées de la lutte contre le STO travaillent directement avec le Comité d'Action contre la Déportation.

<sup>204</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>205</sup> AN 72 AJ 11

direction pratique du Ministère. Weinmann est remplacé par un certain Pernot<sup>206</sup>. Mais le véritable successeur en fait, à partir du 4 décembre, est Emile Boyez, secrétaire général adjoint puis secrétaire général, un ancien du PPF qui illustre l'intrusion croissante des collaborationnistes dans les rouages du régime, la porosité entre collaborateurs de Vichy et de Paris<sup>207</sup>. Il est jusqu'à la Libération de toutes les réunions, de toutes les négociations, de toutes les décisions.

Au moment où il prend ses fonctions, les services du STO ne sont plus épargnés par le durcissement général de la répression allemande. Une véritable épidémie d'arrestations les frappe fin 1943 – début 1944, sans que l'on puisse toujours savoir s'il leur est reproché des actes de résistance authentiques, de simples réticences, ou s'ils font les frais de la mauvaise humeur allemande devant leur inefficacité. Le cas de la Bretagne est éloquent. Le 11 novembre 1943, les Allemands arrêtent Laplanche, directeur du STO du Morbihan<sup>208</sup>, qui écope le 20 décembre de deux ans de prison pour outrages à des membres de la Wehrmacht<sup>209</sup>. Vers la même période, le directeur du STO de Saint-Malo, Ollivier, est également arrêté, puis relâché avec ordre de quitter la ville dans les deux heures. On enregistre parallèlement de nombreuses démissions dans le personnel du STO de Rennes<sup>210</sup>. Les authentiques résistants infiltrés dans les services du STO de Quimper prennent le risque de rester à leur poste, alors que des refusants affluent jusque depuis Paris pour se faire exempter par eux : le 14 janvier 1944, soupçonnés, ils font disparaître l'intégralité du fichier saboté en le brûlant dans un four de boulanger, mais ils n'en sont pas moins presque tous arrêtés et déportés peu de jours après<sup>211</sup>. Dans la région voisine, Lefrançois, à Caen, n'est que

---

<sup>206</sup> AN 72 AJ 10

<sup>207</sup> Pour le parcours d'Emile Boyez, voir son témoignage personnel rédigé en 1949, in *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, Plon, 1957, p. 1314-1327. Né à Dunkerque en 1907, cet ingénieur des mines Croix-de-Feu adhère au PPF en 1936 et le quitte sur un conflit personnel avec Doriot, sans rien renier de son programme. Prisonnier rapatrié fin 1941, proche de Pucheu, Chasseigne et Bichelonne, il est délégué régional à l'Information dans son Nord natal où il fait de la propagande collaborationniste et anglophobe pour la Relève, avant d'être limogé pour un article injurieux dans *Francisme* contre le préfet Carles. Pour point de chute, il est nommé le 9 août 1942 inspecteur au ministère de l'Information, en charge des questions ouvrières. Chasseigne lui confie bientôt la responsabilité de toute la zone nord. Son efficacité à s'entremettre avec les Allemands pour éviter des représailles lors de la grève anti-STO à Nantes en octobre 1942 puis de la grande grève des mines du Nord en octobre 1943 renforce sa crédibilité aux yeux de Laval. Ce dernier le fait entrer au comité directeur de la LVF puis, le 4 décembre 1943, l'intrône futur secrétaire général à la main-d'œuvre. Il y assiste son ancien condisciple à l'École des Mines et ministre du Travail par interim, Jean Bichelonne, « qui selon les propres déclarations de Pierre Laval, "fut le véritable metteur en œuvre de toutes les questions concernant le recrutement des travailleurs français pour l'Allemagne" ». »

<sup>208</sup> AN 72 AJ 4

<sup>209</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, 1973, p. 35

<sup>210</sup> AN 72 AJ 4.

<sup>211</sup> THOMAS Georges-Michel et LE GRAND Alain, *Le Finistère dans la guerre*, Ed. de la Cité, 1979, t. I, p. 178-184

limogé, à la demande de la préfecture, qui fait état le 6 janvier du mécontentement allemand devant son « manque d'énergie<sup>212</sup>. » Aucun coin de l'Hexagone n'est épargné par la fièvre de suspicion allemande. C'est sous l'accusation imprécise de « menées anti-allemandes » que le D<sup>r</sup> Perrin, directeur de l'Office du travail de Vesoul, est arrêté en janvier 1944. Il semble avoir refusé de livrer aux Allemands le fichier nominatif des travailleurs, et son successeur n'aurait pas plus cédé<sup>213</sup>. Le 28 janvier 1944 vient le tour de Lafay, directeur du STO du Doubs<sup>214</sup>. Le directeur départemental de Nantes, Viennot, est arrêté le 28 mars pour « trafic d'affectation<sup>215</sup>. » C'est par contre pour appartenance avérée à la Résistance que la Milice arrête et torture le directeur du STO de Grenoble, Paul Chavalier<sup>216</sup>.

Même lorsqu'il n'y a pas d'arrestations, le ton monte et les incidents se multiplient. C'est le cas à Orléans, où le directeur régional de la main-d'œuvre, Serre, subit en février 1944 un interrogatoire en règle à l'OPA sur son état-civil et ses emplois successifs : comme il se montre peu empressé à répondre, les Allemands le rudoient et le menacent d'arrestation<sup>217</sup>. Le conseiller Herbst, du MBF, intime le 24 mars 1944 aux services centraux de la place de Fontenoy d'obtenir du directeur du STO de l'Aude qu'il mette un peu plus d'entrain et d'initiative dans son travail : « [Il] travaille d'une façon hésitante et allègue toujours un manque d'informations et de directives<sup>218</sup>. » A Marseille, un seuil est franchi dès début novembre 1943 : devant le refus de la direction régionale du STO de prononcer des mutations pour Todt dans le Pas-de-Calais – elle estime n'avoir le droit de le faire qu'à l'intérieur de la région –, les Allemands font purement et simplement fermer le service<sup>219</sup>.

Le noyautage de la Résistance, mais aussi l'incompétence et la qualité douteuse du personnel n'arrangent en rien la crise que traversent les services du STO. En février 1944, le STO des Deux-Sèvres, dépourvu de cadres, voit partir son quatrième directeur en quelques mois ; le directeur démissionnaire de Charentes-Maritimes fait l'objet d'une enquête administrative, celui de la Vienne est en prison pour possession de morphine, tandis qu'une vague de licenciements, et pas qu'au sein du personnel féminin, sanctionne les scandales et

---

<sup>212</sup> AN F 22 2024. Voir *supra* p. 553, note 197

<sup>213</sup> AN F 22 2024

<sup>214</sup> AN F 22 2024

<sup>215</sup> AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande*, Phénix Ed., 2001, p. 265

<sup>216</sup> ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, DEA, Université Lumière Lyon II, 1999, p. 182. Accusé d'avoir dénoncé plusieurs personnes sous la torture avant sa libération le 13 juin 1944, Paul Chevalier est triomphalement acquitté par la Cour de Justice le 16 janvier 1945. Il était un membre important de l'Armée Secrète.

<sup>217</sup> AN F 22 2024

<sup>218</sup> AN F 1a 3777

<sup>219</sup> AN F 60 1451. Comme Robert Weinmann, alors en sursis, refuse de donner l'ordre écrit de ces mutations, le préfet régional, pris entre deux feux, ne sait plus que faire.

les impérities qui ont marqué son passage à Poitiers<sup>220</sup>. Les collaborationnistes ne mâchent pas leurs mots quant à la responsabilité des services officiels dans la chute des départements. Le 12 février 1944, *Le Franciste* accuse les organismes du STO d'avoir

su rendre odieux ce succédané du service militaire. Ils ne cessent de saboter l'application des lois sur le STO, brimant les uns, abritant les autres, créant des passe-droits et des faveurs. Cela se produit à tous les échelons, et l'on en vient à considérer qu'il faudrait être un saint pour ne pas être réfractaire<sup>221</sup>.

### 3) Les maires et les secrétaires de mairie aident les réfractaires

L'infiltration ou l'impuissance de l'appareil de réquisition n'est que la partie émergée de l'iceberg. Toute l'administration peine à appliquer les lois du STO, ou qui voit certaines de ses membres s'y refuser. La Résistance infiltre aussi les préfectures, où des personnalités isolées peuvent également saboter le travail forcé. A la préfecture de l'Ardèche, Marcel Champanhet, chargé de l'organisation du STO, exploite toutes les failles de la législation avec l'aide d'une équipe d'assistants fidèles, et sauve 400 jeunes du département<sup>222</sup>. A la préfecture de Tours, le chef de division Dehaëne fournit au maire d'Amboise Gounin les sceaux officiels<sup>223</sup>. A l'échelon inférieur, bien que les rapports préfectoraux et les archives ne permettent aucune statistique, tout porte à croire que la majorité des maires agissent dans le sens de l'aide aux réfractaires, et jouent un rôle décisif dans la sape du STO.

L'édile ne peut certes agir sans un personnel municipal, qu'il connaît et maîtrise plus ou moins bien, dont la taille varie en fonction de celle des communes, et qui, dans les plus petites villes, n'a été souvent que superficiellement épuré en 1940. Quand le maire Pralong, proche du maquis, informe officieusement son conseil municipal d'Arphy (Gard) du déménagement des maquisards menacés, il n'y a bien sûr ni délibération officielle ni inscription au registre des délibérations : mais le conseil n'approuve pas moins son action à l'unanimité, la municipalité se faisant collectivement complice du maquis<sup>224</sup>. Là où les maires socialistes, communistes et républicains ont été remplacés avec leurs conseillers, leurs fidèles continuent à peupler les bureaux, et acceptent d'alimenter les réfractaires au STO en faux

---

<sup>220</sup> AN 72 AJ 11

<sup>221</sup> AN 72 AJ 11

<sup>222</sup> DUCROS Louis-Frédéric, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre : l'Ardèche », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 241, mai-juillet, 1978, p. 39

<sup>223</sup> VIVIER Robert, *Touraine 39-45, op. cit.*, p. 109

<sup>224</sup> BOULADOU Gérard, *Les maquis du Massif central méridional, 1943-1944*, thèse d'Etat, Université Paul-Valéry, 1974, t. I, p. 254

papiers. L'ancien maire qui a conservé suffisamment de liens avec son personnel peut lui adresser sans risques les gens qu'il cherche à sauver.

Le rôle du secrétaire de mairie est fondamental. Dans d'innombrables récits, il est le personnage récurrent, incontournable. Il fournit les faux papiers, les tickets d'alimentation, les fausses cartes de travail. Dans les grandes villes, il est un fonctionnaire anonyme de second plan dont la mémoire collective locale retient rarement le nom, bien qu'il ait pu aider discrètement beaucoup de gens<sup>225</sup>. Dans les petites communes, c'est un notable que tout le monde connaît. Il aide à réceptionner le réfractaire venu d'ailleurs, à le guider jusqu'au maquis, participe à son ravitaillement, aide à améliorer son confort matériel. Le secrétaire de mairie est souvent une femme, ce qui donne pour une fois un rôle de responsabilité au deuxième sexe dans la lutte générale contre le STO. Mais plus souvent encore, le secrétaire de mairie est l'instituteur. Pour ce corps pacifiste dans l'âme depuis l'Entre-deux-guerres, des actions de résistance civile comme la fabrication de faux papiers pour les pourchassés est une tâche dans laquelle se sentir pleinement à l'aise. Son prestige et son autorité morale en font le conseiller idéal pour le jeune désigné en quête de conseils. Les jeunes adultes qui étaient ses élèves quelques années plus tôt connaissent ses opinions, savent qu'il n'ira pas les dénoncer, peuvent attendre de lui un encouragement moral qui dissipe leurs derniers doutes et légitime leur choix du réfractariat. Ils savent qu'il peut leur fournir d'un même mouvement des faux papiers, leur indiquer une filière pour le maquis ou les fermes-refuges. Inversement, combien de personnes parties au STO n'osent pas aller voir un secrétaire de mairie qu'ils connaissent d'autant moins que la ville est de taille importante ?

Quelques secrétaires de mairie agissent à l'insu de leur maire, et même contre sa volonté<sup>226</sup>. Des secrétaires de mairie connaissent l'arrestation<sup>227</sup>, l'envoi au travail en Allemagne<sup>228</sup>, voire la déportation ou la mort<sup>229</sup> pour leur aide aux réfractaires. Parfois leur

---

<sup>225</sup> C'est ainsi qu'à Lyon, la secrétaire de la mairie du VII<sup>e</sup> arrondissement, Mme Gros (pseudonyme : Mme *Maigre* !), procure au légendaire André Bollier les modèles de tous les cachets et papiers, y compris ceux du STO : le grand imprimeur de la presse clandestine s'en sert pour produire en masse les faux papiers aux réfractaires. GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat. Histoire d'un mouvement de Résistance*, PUF, 1957, p. 141. D'innombrables employés et responsables de mairies ont plus directement fourni des faux papiers à des réfractaires au STO. Paul Villemaire, chef de bureau à la mairie de Moulins, n'est qu'un exemple parmi cent autres. DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre*, *op. cit.*, p. 179

<sup>226</sup> L'instituteur Paul Mairal, secrétaire de mairie à Saint-Sauvier (Allier), frère de trois résistants, aide les réfractaires au STO et voit son propre maire demander son renvoi au sous-préfet. S'évadant d'un interrogatoire de la Gestapo, il finit sa guerre au maquis DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre*, *op. cit.*, p. 179

<sup>227</sup> André LAURENS, in *Le STO dans le département de l'Ariège*, *op. cit.* p. 173, mentionne ainsi l'arrestation du secrétaire de mairie de Saint-Girons, Paul Oulieu, le 24 juin 1943.

<sup>228</sup> C'est le cas au Pertuis du secrétaire de mairie Ambard, envoyé au STO en octobre 1943. RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 46

<sup>229</sup> Le chef résistant lorrain Nicolas HOBAM, *Quatre années de lutte clandestine en Lorraine. Historique du*

famille est emportée par la répression<sup>230</sup>. Quelques-uns sont eux-mêmes morts réfractaires au STO<sup>231</sup>. Mais l'aide des secrétaires de mairie aux réfractaires est si répandue qu'en tout état de cause, seule une infime minorité a du être démasquée et sanctionnée. S'il existe des secrétaires de mairie passifs, légalistes ou collaborationnistes<sup>232</sup>, le fait est que les récits en font fort peu état, infiniment moins que de ceux qui transgressent la loi pour le bien des réfractaires, et avec l'accord au moins tacite du maire.

Après la destitution, dès la Drôle-de-Guerre, des mairies communistes qui n'ont pas renié le pacte germano-soviétique, l'épuration vichyste de 1940-1941 remplace des milliers de conseils municipaux par des Délégations Spéciales nommées par le pouvoir. Ce dernier considère ouvertement les municipalités comme le relais de son autorité et de ses visées<sup>233</sup>. En principe, l'autorité du maire ne vient plus du consentement populaire, mais de l'Etat qui l'a nommé ou maintenu. En réalité, au contraire des hauts fonctionnaires, son autorité repose sur ses relations informelles avec les figures locales les plus puissantes. Dès 1941-1942, les rapports préfectoraux reviennent sans cesse sur les démissions de maires accablés par la surcharge de travail, la multiplication des lois et des instructions, le manque de moyens, la difficulté et l'inconfort de la situation présente. Aucun chiffre n'est jamais avancé par aucun document, mais la réitération permanente de l'information ne laisse aucun doute sur l'ampleur du phénomène. Le travail forcé achève de mettre les maires en première ligne, et à l'heure des choix. Une nette majorité semble refuser de coopérer et bascule définitivement, au second semestre 1943, dans l'aide aux réfractaires et aux refusants. Elle va saper l'accomplissement des réquisitions mais aussi toute l'autorité de Vichy à l'échelon local.

Si le premier STO par entreprises concerne peu les maires, surtout dans les communes rurales sans industries, la loi du 16 février 1943 les charge de recenser les jeunes des trois classes, à la mairie, où se passent aussi les visites médicales. Les maires transmettent ensuite les listes établies à la préfecture. Le gouvernement les sollicite aussi pour assister les préfets dans la traque et la mise au travail des oisifs. Ils doivent dénoncer les réfractaires, persuader

---

*mouvement Lorraine*, Nancy, 1946, rend hommage au secrétaire de mairie Arnould, déporté à Neuengamme, et qui à l'hôtel-de-ville de Malzéville, avait installé une véritable officine de la Résistance et d'aide aux réfractaires du STO. Il disposait de complices à la préfecture de Meurthe-et-Moselle et à l'Office Régional du Travail.

<sup>230</sup> En AN F 22 2047 est rapporté le cas du fils du secrétaire de mairie de Noailles (Corrèze) fusillé en même temps que son père, en avril 1944 : ce dernier avait fourni des cartes d'alimentation aux jeunes du maquis.

<sup>231</sup> Le secrétaire de mairie de Bren (Drôme), Charles Chival, 43 ans, réfractaire au STO, tente le 2 juin 1944 de se cacher dans un champ de blé à moins de 100 m. de chez lui, lors d'une opération policière de la Milice et des GMR : il est abattu par un GMR. LA PICIRELLA Joseph, *Témoignage sur le Vercors*, p. 129.

<sup>232</sup> Lors des pendaisons de réfractaires à Nîmes en février 1944, le maire garde le silence, et Mme Gauthier, femme du secrétaire de mairie, regrette bruyamment qu'il n'y ait pas davantage d'exécutions. AN F 22 2047.

<sup>233</sup> Voir à ce sujet Marc Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 230-231

les permissionnaires de retourner en Allemagne. Sur eux reposent aussi la fourniture de l'aide sociale et des prestations légales aux familles des exilés, et plus d'un maire déjà surchargé de travail croule sous les demandes. Par ailleurs, les désignés ne restent pas inactifs : plus d'un sollicite l'intervention du maire pour éviter l'exil ou la réquisition en France.

Les maires se retrouvent pris entre leur devoir d'obéissance à l'Etat et celui de défendre leurs administrés, pas que par humanité ou par refus de principe du travail forcé, mais aussi dans l'intérêt même de la commune : l'économie locale ne peut supporter une aggravation de la rareté de la main-d'œuvre, ni le fonctionnement quotidien des services administratifs, ni la vie courante de la commune. Le rôle même de maire subit d'étranges redéfinitions : est-ce dans sa mission originelle de devenir un pourvoyeur en main-d'œuvre, un relais confirmé des pressions officielles sur les convoqués pour Todt ou pour l'Allemagne, au terme un quasi-auxiliaire de police voire un délateur ? Et il faut subir la pression croissante à la fois des autorités germano-vichystes, de l'opinion publique, de la Résistance et de la France Libre qui mettent en garde les maires et les appellent à ne pas appliquer la réquisition<sup>234</sup>. En même temps, ces obligations confèrent au maire une responsabilité qui lui laisse une indéniable marge de manœuvre. Dans quel sens vont-ils utiliser cette part d'autonomie ?

La situation n'est pas la même selon la taille et la localisation des communes et leur localisation géographique. Dans les communes rurales, l'écrasante majorité des 36 000 communes, le maire connaît pratiquement chaque partant, chaque réfractaire, voire chaque réfugié. Les maires et les conseillers de communes plus importantes ne connaissent pas personnellement tous leurs administrés, ont souvent des identités politiques plus marquées, doivent fournir des contingents beaucoup plus importants, et que les autorités d'occupation peuvent plus facilement menacer d'aller ponctionner directement au sein des entreprises industrielles et commerciales de l'agglomération.

Des maires de grandes villes désobéissent aux lois du STO. Certaines réactions sont avant tout humanitaires. C'est sans doute moins l'esprit de résistance que la compassion envers un compatriote meurtri qui pousse le maire de Châlon-sur-Saône à recueillir en personne le maçon Urbain Cecarroni, qui s'est évadé en mai 1944 de Hambourg bombardé malgré ses blessures, et à le soigner, à le nourrir et à le loger jusqu'au départ des

---

<sup>234</sup> C'est ainsi que l'ensemble des maires du Calvados a reçu des lettres pour les dissuader d'envoyer les gens en Allemagne. PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 69

Allemands<sup>235</sup>. D'autres maires fort compromis ne songent qu'à la survie des services municipaux indispensables, sans rejet du STO en soi. Adrien Marquet, « le maire le plus collaborationniste de France » (Lucien Rebattet), écoute le simple bon sens quand il intervient en 1944 pour empêcher le départ des pompiers de Bordeaux, de même que Pierre Taittinger, président du conseil municipal de Paris, qui aurait plusieurs fois empêché l'occupant de puiser parmi les 7 000 à 8 000 membres de la Défense Passive. Leur volonté d'apologie à l'épuration peut en outre les conduire à surestimer la possibilité de ces réquisitions dangereuses comme l'efficacité de leur intervention tardive, survenues à une époque où de toute façon, plus personne ne part.

D'autres maires de grandes villes rendent davantage de services devant l'impopularité du STO, par dégoût de l'occupant allemand ou italien, par conscience de l'évolution générale. Le maire de Nice Jean Médecin, revenu de son enthousiasme pour Vichy, critiqué par les collaborationnistes et les occupants italiens, fournit sans difficultés à des groupes de Résistance des cartes de travail et des papiers d'identité pour les réfractaires<sup>236</sup>. En revanche, sauf démission préalable, peu de maires de moyennes et grandes villes s'engagent dans l'aide aux réfractaires. Particulièrement triés sur le volet par le pouvoir, ils sont trop visibles et trop surveillés pour s'exposer, et si des maquis existent à proximité des préfectures et des sous-préfectures de montagne et de départements ruraux, il y en a longtemps fort peu à proximité des autres agglomérations de quelque importance. Cela n'exclut pas des cas exceptionnels. Jean Deffaugt, commerçant nommé maire d'Annemasse à 47 ans, participe au réseau Gilbert installé en Suisse voisine, fournit largement les réfractaires au STO en faux papiers, soutient les maquis de refuge puis de combat, sauve des vies de réfractaires pendant la répression du printemps et de l'été 1944, et affronte encore le chef de la Gestapo en juillet 1944 pour lui arracher 25 enfants juifs. Ce résistant et Juste des Nations est l'un des très rares maires non remplacés à la Libération. Autrement, dans toute ville de taille un minimum respectable, un maire doit être hors de charge pour pouvoir aider des illégaux du maquis. Léon Martin, ancien maire de Grenoble (1932-1935) et qui le redevient de 1945 à 1959, aurait-il pu cofonder le maquis du Vercors avec ses camarades de Franc-Tireur s'il s'était toujours trouvé en fonction pendant l'Occupation ?

---

<sup>235</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 160. La date tardive pourrait aussi laisser soupçonner une volonté du maire de se réserver un témoin favorable pour le jour de rendre des comptes, mais l'auteur n'évoque pas cette hypothèse faute sans doute de sources.

<sup>236</sup> IHTP ARC 043, témoignage d'Edouard Alexander, fondateur d'un mouvement de résistance à Nice, rallié au mouvement Franc-Tireur. Jean Médecin quitte sa mairie sur la pointe des pieds en juillet 1943. Interné plusieurs mois par la Milice, il donne son adhésion au FN à la Libération.



La situation est différente lorsque l'intéressé est maire d'une petite commune discrète, en contact direct avec le maquis. Aussi les pages suivantes se concentreront-elles avant tout sur la masse des maires de petites communes.

Confronté à la réquisition, le maire peut choisir de ne pas choisir. Plus d'un a recours à l'ancestral tirage au sort lors des désignations pour les chantiers Todt, surtout à l'automne 1942<sup>237</sup>. C'est un moyen de rejeter sur le hasard la responsabilité d'un choix douloureux voire dangereux, en préservant son capital symbolique et ses bonnes relations avec ses administrés, à court terme et pour l'après-guerre. En général, cet objectif n'est pas atteint. Pour la population, la résurrection de cette méthode évoque de fâcheux souvenirs, la levée en masse de 1793, la conscription inégalitaire antérieure au service militaire universel de 1905. Le tirage au sort donne lieu partout à de nombreuses réclamations, car il peut entraîner la réquisition de personnes indispensables pour l'économie du pays<sup>238</sup>. L'opinion locale en veut au maire de ne pas avoir le courage de prendre ses responsabilités. L'imposition en hommes est de toute façon toujours trop lourde et trop impopulaire : quelle que soit la méthode de désignation, il y a toujours des gens à se juger victimes d'injustices ou de passe-droits, à accuser le premier magistrat de la commune de ne pas assurer l'équité des réquisitions. Pendant deux ans, bien des maires n'en finissent pas de s'attirer la vindicte de leurs administrés divisés, et de se voir accusés de partialité<sup>239</sup>.

Certains maires collaborent. En Lorraine, région qui se soumet globalement aux départs, les maires constituent selon Jean-Pierre Harbulot « un rouage essentiel au bon fonctionnement du STO avec l'appui très apparent, surtout dans les petites communes, de leurs secrétaires de mairie. » Non content de transmettre les convocations, ils peuvent porter des appréciations sur les personnes, comme ces maires de la Meuse qui annotent les listes, parfois au profit de certains travailleurs : « père de famille nombreuse », « réformé 100 % de l'autre guerre », « personne travaillant dans une entreprise sous administration Röchling et non réquisitionnable », parfois au risque d'en pénaliser d'autres : « personne pas indisponible », « peut être désigné sans qu'il en résulte des inconvénients sérieux d'ordre

---

<sup>237</sup> Voir le cas du Calvados développé par Julia QUELLIEN, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 31. Certains font tirer à la courte paille. A Saint-Martin-de-Blangy fin 1942, quand le maire confie à Robert Thérèse qu'il ne convoquera que les jeunes célibataires au tirage au sort, le refusant demande à sa fiancée de l'épouser le plus vite possible ! Il ne recevra de convocation qu'en 1944.

<sup>238</sup> C'est le cas dans l'Orne tel qu'évoqué par Sébastien BEUCHET, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., 2006, p. 19

<sup>239</sup> Le 7 novembre 1942, le brasseur Moreau, maire de Vézelize (Meurthe-et-Moselle), se plaint d'être l'objet de « violents reproches » de la part de familles dont il a du désigner les garçons de vingt ans. Il n'est pas un cas isolé. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 233.

économique. » Le maire a beau affirmer ne tenir aucun compte de ses « préférences personnelles », il n'en estime pas moins que la réquisition de certains de ses administrés vaut mieux que celle d'autres, et il cherche à influencer sur le choix des partants<sup>240</sup>. Il y a aussi une coopération verbale et plus directe des maires au succès du STO, dont seuls les témoignages récurrents donnent connaissance. Leur prestige et leur autorité leur permettent d'exercer une pression parfois décisive sur l'ouvrier ou le jeune, en lui faisant voir l'obéissance due aux lois, le risque de retarder le retour des PG, de faire partir un plus âgé et père de famille à sa place, de mettre en danger sa famille. Quand celui qui doute vient chercher conseil auprès de lui, le maire, niant l'existence d'autres alternatives, achève de le décourager et précipite son départ résigné en Allemagne<sup>241</sup>. Le maire obéissant fait pareillement pression sur le permissionnaire pour qu'il retourne en Allemagne, et comme ordonné, il accepte de désigner les défaillants à la vindicte publique en affichant les listes de réfractaires aux portes de sa mairie.

Le discours d'acceptation est d'autant prêché si le maire est proche du régime, adhère à la Révolution Nationale ou à la collaboration, ou du moins se veut peu contestataire. Les manifestations populaires de mars 1943 sont l'occasion du rejet ouvert de maires qui ne sont plus vus que comme des ennemis. Les manifestants de Romans, le 9 mars 1943, huent le maire PPF Barlatier qui tente de les haranguer, tandis que ceux de Mazamet, deux jours plus tard, infligent des dégâts à l'hôtel-de-ville et à la maison du maire : le bruit court alors de sa démission et de celle de son conseil<sup>242</sup>. Le maire collaborationniste ne complait pas seulement à l'Etat français, mais directement aux occupants, fût-ce en violentant ses propres concitoyens. Tous les hommes qu'un camion allemand vient embarquer pour l'Allemagne à Coullous (Loiret) refusent-ils de monter ? Alors que les occupants ne font aucune pression, le maire ultra-collaborationniste Bibaudonne – un surnom – les oblige tous à partir<sup>243</sup>. Le maire de Plobannalec (Finistère) sait par « ses services de délation » quels requis se soustraient au travail forcé par un stratagème quelconque : « il met enfin tout le monde dans l'obligation de travailler pour l'occupant », conclut la Résistance<sup>244</sup>. On ne saurait pousser plus loin le reniement par idéologie des devoirs de sa charge.

---

<sup>240</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 431

<sup>241</sup> C'est ce qui arrive à Jacques Libert, que le maire pétainiste de Méry-sur-Seine (Aube) pousse à partir. Il meurt à son retour de la tuberculose contractée en Allemagne. Témoignage de sa sœur Jacqueline Libert et de son beau-frère Maurice Fèvre, aimablement enregistré par leur fille Claude Fèvre sur notre demande, 14 décembre 2004.

<sup>242</sup> AN F 1a 3777

<sup>243</sup> AN 3 AG 2 365. L'incident se déroule le 6 avril 1943.

<sup>244</sup> AN F 1a 3777, information datée de juillet 1943.

Il n'y a parfois pas besoin d'un engagement politique très défini pour faire du dégât. En Seine-Inférieure, un maire délateur y met du sien au point de se montrer plus implacable que l'implacable préfet régional Parmentier. L'ayant averti de la présence de deux jeunes réfractaires dans sa commune, il proteste quand ce dernier veut les affecter à Todt - le contingent pour l'Allemagne est déjà fourni : l'édile tient à ce qu'ils aillent en Allemagne, comme dans les autres villages<sup>245</sup>. Sans doute refuse-t-il de donner une prime toute relative au réfractariat en leur évitant l'expatriation, et toujours dans ce singulier souci de l'égalité forcée dans le malheur. Un maire de Mayenne va plus loin encore, en désignant d'office deux personnes pour les chantiers Todt de Saint-Nazaire en remplacement de deux défaillants, et en appelant le préfet à « prendre des sanctions immédiates et sévères contre les familles des deux défaillants. » Rien ne l'oblige à cet arbitraire ni à cet extrémisme. Le souci de l'égalité l'anime autant que la vertu pédagogique qu'il voit à la sanction : car sinon, « ceux qui se sont présentés passeraient pour des niais et il serait à prévoir qu'en une autre circonstance analogue, pas un seul ne répondrait à mon appel<sup>246</sup>. » Bien sûr, les conséquences sont encore bien plus graves si le maire en vient à dénoncer un maquis. Pour échapper à la catastrophe, les réfractaires n'ont plus qu'à compter sur la chance et sur l'aide d'autres habitants et d'autres autorités, ou encore qu'à aller se cacher sur le territoire d'autres communes.

Très sollicités, les maires peuvent intervenir dans le cadre de la légalité pour ceux qui ne veulent pas partir. Parfois le maire se contente de contresigner la lettre d'un requis ou d'un parent de requis qui espère ainsi donner plus de poids et de sérieux à sa requête, et voir récompenser le loyalisme et le légalisme qu'il manifeste<sup>247</sup>. Une forte proportion de maires accepte d'aider les demandeurs : 64 maires ariégeois usent de leur influence auprès du préfet, soit dans 20% des communes rurales du département<sup>248</sup>. Des maires signent collectivement des demandes d'exemption particulières, sans se le faire demander, lorsque les intérêts vitaux de leurs communes paraissent en jeu<sup>249</sup>. Le maire peut aussi intervenir pour que l'expatrié ait droit à une permission. Au besoin, il met toutes les chances du côté du candidat en forgeant

---

<sup>245</sup> LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977, p. 57

<sup>246</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 2, mars 1981, p. B-5.

<sup>247</sup> Martin CHARBAUT, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 138, cite la lettre d'un père de famille du 23 mai 1943 : « pour vous montrer, M. le Préfet, que ma démarche parfaitement justifiée, je n'hésite pas à la soumettre au sceau de ma mairie », et de fait on lit : « Avis favorable, le maire. »

<sup>248</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, *op. cit.*, p. 155

<sup>249</sup> Les maires de Roquefixade, Nalzen, Leychert et Soula (Ariège) demandent ensemble l'exemption des maçons-charpentiers Léonard Lassubre et Gilbert Sucre, indispensables « car les bâtiments ruraux sont nombreux dans nos villages exclusivement agricoles. » Cité par Henri AMOUROUX, *L'impitoyable guerre civile*, *op. cit.*, p. 85

une fausse attestation de maladie ou de décès du parent, ou en se faisant complice d'un faux mariage de convenance.

Pourquoi certains maires, les plus nombreux, choisissent-ils de promouvoir la désobéissance illégale au STO ? La géographie politique d'un territoire apporte un facteur explicatif. Les maires du nord mayennais progressistes sont moins enclins à favoriser le départ que leurs homologues du sud conservateur : ils font parfois savoir au préfet qu'ils n'ont pas à se faire les agents d'exécution de mesures de police, ni à appréhender ceux qui refusent d'obéir, ni à veiller sur eux jusqu'à la gare<sup>250</sup>. La personnalité de chaque maire fait le reste, faisant varier le rendement du STO d'une commune à l'autre : ainsi tel maire fait partir les 11 requis de son village, alors que les quatre communes voisines, grâce à l'attitude passives de leurs premiers magistrats, totalisent 30 réfractaires sur 35 requis<sup>251</sup>. Le maire a bien une marge de manœuvre, et une influence indéniable sur l'esprit de refus et l'essor du réfractariat. Il ne pourrait certes rien faire sans ses administrés complices ni sans la bienveillance des gendarmes, ainsi à Cuguen (Ille-et-Vilaine), où le maire leur doit de réussir à ce qu'aucun jeune de la commune ne parte de toute la guerre<sup>252</sup>. La persévérance dans le refus du STO permettrait de l'assimiler parfois à un véritable saboteur de la réquisition.

Le refus des départs par nombre de maires puise ses racines dans la longue durée. Beaucoup reproduisent inconsciemment l'attitude de prédécesseurs qui soutenaient les révoltes locales contre l'Ancien Régime ou les réfractaires à la conscription révolutionnaire et napoléonienne<sup>253</sup>. La même loi du silence se retrouve les forces de l'ordre vichystes en 1943-1944. La « solidarité verticale » (Yves-Marie Bercé) par laquelle l'ensemble d'une ville ou d'une région faisait bloc contre les empiètements extérieurs, du paysan à l'aristocrate, n'est pas morte en plein milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Enfin, loin des maires gardes-chiourmes et des maires-mouchards, certains gardent peut-être tout simplement une certaine idée de leur fonction: « Je n'ai jamais fait office de gendarme », rappelle fièrement au préfet le maire de

---

<sup>250</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus*, n° 2, juin 1981, p. B-5

<sup>251</sup> *Ibidem*

<sup>252</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, p. 37 et p. 104. La plupart des habitants contribuent à héberger d'avril 1943 à août 1944 pas moins de 25 irréguliers munis de faux papiers par le maire et peu inquiétés car le chef de la brigade de gendarmerie de Combourg est un résistant.

<sup>253</sup> BOULADOU Gérard, *Les maquis du Massif central méridional*, *op. cit.*, t. I, p. 118. Celui-ci dresse un parallèle entre l'aide des édiles aux réfractaires avec l'attitude de l'administration municipale de Clermont-l'Hérault qui en 1811, soutenait comme toute la société locale les bandes parfois armées d'insoumis et de déserteurs de la guerre d'Espagne qui sillonnaient les alentours. « Je fus reçu par le maire comme un brigand qui va dans un pays pour dévaliser les gens paisibles », témoigne un capitaine envoyé à la poursuite de ces maquisards avant l'heure.

Saint-Marcel (Morbihan), « et je ne suis pas qualifié pour obliger à partir des jeunes gens qui s'y refusent et qui sont fort utiles dans la commune<sup>254</sup>. »

Derrière chaque maire, il y a un homme. Des édiles ont des enfants en âge d'être soumis au STO, et tous ne se sentent pas l'esprit de les sacrifier à la chose publique tel un Romain. Quand le maire de Banat (Ariège) voit requérir son fils, qui est également son bras droit et son secrétaire de mairie, il préfère démissionner : « Je me dois d'abord à ma famille<sup>255</sup>. » Le maire de Cromans (Bourgogne) se plaint en septembre 1943 qu'on n'ait pas arrêté deux jeunes gens ouvertement réfractaires au STO, parce que l'un d'eux est le fils du précédent maire<sup>256</sup>. Des maires établissent eux-mêmes les faux papiers de leurs enfants réfractaires, voire conjuguent défense de leurs enfants avec un engagement résistant poussé : le fait d'avoir des enfants réfractaires renforce leur crédibilité aux yeux des autres jeunes. Le maire Robert Garcin, à la tête de Fontaine-de-Vaucluse depuis 35 ans, responsable résistant de la première heure, comprend que son action doit changer d'ampleur le jour où il reçoit la convocation de son fils Jean pour le STO : « cette fois, je crois que nous y sommes ». Il fait à pied la tournée de tous ceux dont il est bien placé pour savoir qu'ils n'ont pas obéi au départ, explique que son fils est dans le même cas et qu'il l'approuve, en convoque une dizaine chez lui pour le soir, et le lendemain, en conduit une dizaine en camion à bâche vers Cavaillon : ainsi se fonde un important maquis<sup>257</sup>.

Dès le début, des maires n'aident ni le volontariat ni la Relève, et usent de leur influence dans un sens dissuasif envers les candidats à l'expatriation. Des maires des deux zones communient dans le mépris général envers les volontaires, allant jusqu'à refuser de verser les allocations prévues pour eux et pour leurs familles<sup>258</sup>. A l'unisson de la population, ils réprovent particulièrement le départ de femmes volontaires, n'hésitant pas à les sermonner ou à tenter de les dissuader. A leur retour, ils ne les accueillent pas avec plus de compréhension. La haine de certains édiles fait écho au pire chauvinisme de la Grande Guerre : un maire breton refuse en mai 1944 une ration de lait à une volontaire revenue au

---

<sup>254</sup> BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégiques », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 45

<sup>255</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 207

<sup>256</sup> VINEN Richard, *The Unfree French. Life under the Occupation*, Yales University Press, 2006, p. 268

<sup>257</sup> DURANDET Christian, *Les maquis de Provence*, France-Empire, 1974, p. 223. Mort à Buchenwald en mars 1944, son père n'a pas vu Jean Garcin (1917-2006) devenir le chef régional des groupes francs (commandant *Bayard*), puis son successeur à la mairie et, de 1970 à 1992, le président socialiste du conseil général du Vaucluse.

<sup>258</sup> Dans le Calvados, la FK doit écrire au préfet pour lui intimer de rappeler les maires à l'ordre. PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne*, op. cit., p. 140.

motif que son enfant n'est qu'un « enfant de boche<sup>259</sup>. » Les Allemands s'émeuvent de l'hostilité des maires aux volontaires, et sont prêts à les tenir pour responsables de l'hostilité populaire. Le 16 mai 1942, le préfet Daupeyroux prévient tous les maires de l'Yonne que les autorités d'occupation « seraient appelées à prendre de graves sanctions au cas où des ouvriers français revenant d'Allemagne seraient l'objet de la part de la population d'ennuis, d'insultes ou même de menaces. Elles m'ont précisé qu'au cas où des faits de cette nature viendraient à avoir lieu, elles considèreraient que la responsabilité des maires est engagée<sup>260</sup>. » Le 17 août, une circulaire de Pierre Laval accuse des maires et leurs services de donner de pernicious conseils aux candidats à la Relève qui viennent les consulter<sup>261</sup>. Le 7 septembre, une nouvelle circulaire demande aux maires de mettre leur pouvoir au service du succès d'une Relève déjà en échec. D'autres circulaires départementales continuent des mois durant à presser les maires d'aider à l'accomplissement d'une Relève des prisonniers qui n'est plus qu'une réquisition déguisée.

Le STO n'est pas plus aidé que le volontariat. Au 17 décembre 1942, seuls 126 maires ariégeois ont répondu, souvent mal, au recensement des artisans dont ils sont chargés depuis des mois, et les rappels à l'ordre du préfet n'y font rien<sup>262</sup>. Les réquisitions pour l'Organisation Todt au titre du STO se heurtent à pareille inertie. Le 13 octobre, le préfet du Calvados fait lever par l'intermédiaire des maires un contingent de 1500 travailleurs pour le Mur de l'Atlantique : le 11 décembre, soit deux mois plus tard, 70 communes n'ont toujours pas répondu à son appel. Le sous-préfet de Bayeux note le 27 décembre que ses maires ont utilisé la réquisition pour se débarrasser des éléments douteux, envoyant à Todt des travailleurs de mauvaise qualité<sup>263</sup>. Il y a toujours un moyen de prolonger les recensements au-delà du nécessaire, de retarder les envois à la préfecture, au besoin en prétextant de difficultés postales, et pendant ce temps, les intéressés ont le temps de prendre le large. Plus les maires tardent à recenser et à désigner les requis potentiels pour l'Allemagne ou surtout

---

<sup>259</sup> OFFREDIC *Travailler volontairement au service des Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale : l'exemple des femmes des Côtes-du-Nord et du Finistère, à travers les dossiers des procédures judiciaires des chambres civiques, 1940-1946*, mémoire de maîtrise, Rennes, 2000, p. 84. On pense inévitablement au thème de « l'enfant de l'ennemi », traité par Stéphane Audouin-Rouzeau dans le cas d'enfants nés de viols en 1914-1918. AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *L'Enfant de l'ennemi*, Aubier, 1996

<sup>260</sup> Cité par Pierre RIGOULOT, *L'Yonne dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1995, p. 40

<sup>261</sup> Le texte est cité par Dany LEJEUNE, *Le STO en Seine-Inférieure*, *op. cit.*, p. 57 : « Il m'a été rapporté, d'autre part, qu'à diverses reprises des employés municipaux auraient détourné des ouvriers de leur intention de partir en Allemagne ou répondu à des femmes et à des familles d'ouvriers en des termes propres à les décourager. »

<sup>262</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, *op. cit.*, p. 153

<sup>263</sup> LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1998, p. 60

Todt - cela devient endémique au second semestre 1943 -, et plus les intéressés sont soustraits au travail forcé sans risques personnels : nul ne peut les accuser de réfractariat ouvert, puisqu'ils n'ont pas été convoqués.

Quand ils ne tardent pas à rendre des recensements complets, les maires et leurs services multiplient les erreurs volontaires, exemptent de fait des jeunes et des ouvriers, égarent les gendarmes sur des fausses pistes<sup>264</sup>. Ils se refusent à fournir le nom de leurs administrés réfractaires ou des étrangers à la commune venus s'y réfugier, alors que nul n'est mieux placé qu'eux pour savoir qui y réside en situation irrégulière. Les maires du Loiret ne communiquent au printemps 1943 que 99 noms de défailants au préfet quand les RG estiment qu'il existe 1152 réfractaires au STO<sup>265</sup>. Des maires avertissent oralement les victimes désignées pour qu'elles puissent prendre à temps la poudre d'escampette avant leur convocation officielle. Certains poussent la sollicitude - et l'imprudence - jusqu'à le faire par écrit, ainsi le maire de Cajarc (Lot) qui avertit par télégramme Louis Gourinal de sa réquisition prochaine<sup>266</sup>. D'autres maires, aidés par leurs secrétaires de mairie, fournissent les réfractaires en faux papiers, certains se contentant de rendre ponctuellement service, d'autres en produisant par dizaines, parfois de concert avec la Résistance.

En tant que notable local, le maire est avec le curé et l'instituteur un maillon-clé des filières spontanées puis organisées qui à partir de l'hiver 1942 et surtout du printemps 1943 conduisent les réfractaires aux fermes et aux maquis. Le maire peut les accueillir en personne au village et les placer au maquis, venir ensuite les visiter et les aider. Lorsque commencent les vols massifs de cartes d'alimentations, parfois dans la foulée du vol des fiches de recensement, les maires laissent cambrioler leurs bâtiments municipaux sans rien voir, sans rien dire. Parfois une mise en scène permet de les dédouaner en cas d'enquête allemande : les réfractaires ou maquisards les ligotent pour la forme, par exemple. Très rares sont les vols qui tournent mal, ainsi à Osenbray (Oise) où le maire Polin est tué par deux garçons en quête de tickets d'alimentation<sup>267</sup>. Les maires cultivateurs ou entrepreneurs de petites communes peuvent aussi cacher en personne des réfractaires à domicile, les employer dans leurs fermes

---

<sup>264</sup> Le Capitaine B. s'en plaint amèrement dans le Vaucluse le 19 juin 1943 : « Ce sont les maires qui font les erreurs mais ce sont toujours les gendarmes qui courent la campagne. » Cité par Yannick RODRIGUES, *STO dans le Vaucluse*, op. cit., p. 114

<sup>265</sup> Yves DURAND, « L'Administration de Vichy en Zone Occupée : Loiret et région d'Orléans », in *L'Occupation en France et en Belgique, 1940-1944*, actes du colloque de Lille, 1985, *Revue du Nord*, n° 2, hors-série, 1987-1988, t. I, p. 115. C'est le 24 avril 1943 que le préfet du Loiret demande aux maires de dresser ces listes nominatives de défailants.

<sup>266</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 116

<sup>267</sup> AMOUROUX Henri, *L'impitoyable guerre civile*, op. cit., p. 175

ou leurs chantiers forestiers<sup>268</sup>. Bien que seule une minorité de maires soient membres de la Résistance organisée, ces actes de résistance civile les mettent tôt ou tard au contact de celle-ci. Leur convergence d'objectifs est au moins évidente comme jamais.

Bien entendu, à l'arrivée des gendarmes, le maire muet ne sait rien, n'a rien vu, rien entendu. Il ignore où sont passés les réfractaires de sa commune. Il est frappé d'amnésie quant à ceux venus de l'extérieur ou à l'existence d'un maquis voisin. « Il n'y a pas un maire qui ne soit un complice », constate le 19 novembre 1943 le commissaire régional des Chantiers de la Jeunesse des Pyrénées-Gascogne<sup>269</sup>. Par contre, la mémoire revient au maire lorsque les Allemands approchent : prévenu ou non par des gendarmes complices ou par d'autres habitants, le maire alerte réfractaires et maquisards qui peuvent déguerpir à temps ou prendre toute autre disposition nécessaire. Mais le maire ne se fait ainsi que le truchement d'une solidarité locale collective avec les réfractaires. Et quand la communauté villageoise soudée pleure les réfractaires victimes de la répression, le maire est au premier rang des endeuillés. Lorsque 18 jeunes de l'AS sont débusqués et massacrés dans une ferme abandonnée près de Donzenac (Corrèze), le préfet et autres officiels s'abstiennent de venir aux obsèques ou de s'y faire représenter, mais le maire de Donzenac est bien là, parmi 1200 à 1500 personnes venues de toute la commune et des villages voisins<sup>270</sup>.

Des maires passent de la complicité tacite avec les réfractaires à l'opposition ouverte et risquée aux réquisitions. Certains renvoient les convocations pour l'Allemagne. A l'automne 1943, alors que les corvées locales s'accroissent, notamment dans les régions côtières, des maires refusent d'obtempérer, ou de faire le moindre effort supplémentaire<sup>271</sup>. Un cinquième des maires de l'arrondissement de Dieppe, sommés de mobiliser 1% des 18-25

---

<sup>268</sup> Julia Quélien donne pour le Calvados des exemples de réfractaires travaillant sur l'exploitation du maire : le maire Grandcollot de Bonneville-sur-Touques occupe son propre neveu et plusieurs autres réfractaires au STO, le maire Blum à Sainte-Honorine-la-Chardonne donne asile à sept personnes dont un Hollandais, tandis que sur sa commune de 700 habitants, on compte près d'une centaine de réfractaires, tous pourvus de tickets d'alimentation par le secrétaire de mairie. FTP. QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 67. L'ampleur et le caractère systématique de l'aide apportée permet dans ce dernier cas de considérer comme franchie la frontière entre le geste d'aide par humanité, éventuellement intéressé, et l'acte de résistance civile : c'est d'autant plus net que les gens qu'héberge le maire Blum ne sont autres que les amis de Francis, son fils maquisard.

<sup>269</sup> AN F 60 1447. Cité par Richard VINEN, *The Unfree French*, op. cit., p. 238

<sup>270</sup> IHTP 72 AJ 57, archives du Front National

<sup>271</sup> Dans les Landes, où la FK menace début 1944 de rafler les parents des réfractaires à Todt et aux corvées, le préfet et le sous-préfet de Dax réunissent plus de 150 maires pour les convaincre de faire pression sur leurs jeunes administrés : la plupart rétorquent qu'ils ont déjà remis les convocations, et qu'ils ne peuvent convaincre des gens qui ont perdu toute foi dans les assurances allemandes quant à la durée et au lieu réels de leur affectation. De guerre lasse, la Haute-Lande est exemptée *de facto*, après avoir bénéficié de libérations importantes de prisonniers... au grand dam des autres maires du département mécontents de l'injustice. AN F 60 1452



ans de leur commune pour diverses corvées, s'y refusent, et se concertent pour donner plus de poids à leur contestation<sup>272</sup>. Face aux pressions et répressions, l'ultime arme de refus reste enfin la démission.

La démission d'un maire n'est pas tant un risque pour celui qui coupe les ponts avec le régime qu'une gêne sensible pour les autorités, qui n'ont pas toujours un remplaçant sous la main, surtout sur la fin de l'Occupation, et qui doivent assumer devant l'opinion la preuve publique de l'existence d'un refus. Le maire démissionnaire n'est pas comme le fonctionnaire qui peut penser – ou prétendre, à l'heure des comptes – qu'il risque de se priver de moyens d'intervenir ou d'être remplacé par plus zélé ou par plus néfaste. Car loin de priver le maire de moyens d'intervenir, une démission renforce souvent son pouvoir réel: dans les petites communes, où son autorité repose sur sa réputation et ses contacts plus que sur sa position officielle formelle, son pouvoir est renforcé s'il a une réputation d'opposant. Un maire démissionnaire n'a plus besoin d'assumer le STO ; il garde les moyens de s'y opposer<sup>273</sup>.

Dès le premier âge de Vichy, les rapports de préfets ne cessent de faire état de la démission de maires désabusés, las ou épuisés, y compris en zone sud, sans jamais fournir de statistiques, mais sans laisser de doute sur l'ampleur du phénomène. Le STO aggrave l'épidémie. En octobre 1942, le maire de Nantes Gaëtan Rondeau et son conseil démissionnent par solidarité avec les grévistes, tandis que peu après la grève générale d'Oullins, l'industriel Georges Villiers, maire de Lyon, après avoir protesté en personne et en vain auprès de Pétain, est révoqué par Laval fin 1942, s'engage sur la Résistance et survit à Dachau<sup>274</sup>. Sans aller jusqu'à la Résistance ni même jusqu'à la démission, le maire pétainiste du Puy-en-Velay, Eugène Pébellier, refuse publiquement en juin 1943 la circulaire qui l'associerait à la réquisition de la main-d'œuvre<sup>275</sup>. D'autres maires démissionnent par refus de participer à la réquisition pour le STO, surtout dans des villes de gauche telles que Tulle ou Carmaux<sup>276</sup>, ou encore des municipalités du Var comme Flassans, Fréjus et Hyères, dont le

---

<sup>272</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1973, p. 40. Certains sont alors arrêtés, tel celui de Neuville-lès-Dieppe.

<sup>273</sup> Voir là-dessus l'analyse de Richard VINEN, *The Unfree French*, *op. cit.*, p. 268

<sup>274</sup> Voir *infra*, p. 578

<sup>275</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire*, *op. cit.*, p. 224. C'est en partie pour son opposition au STO et son aide en sous-main à des réfractaires que le maire, invalidé par le préfet de la Libération et le CDL, est réélu sans difficulté en 1945.

<sup>276</sup> « À Tulle, le Sénateur-Maire et ses adjoints ont démissionné pour protester contre le STO et l'intrusion de la Milice dans leur Administration », note la synthèse des rapports préfectoraux de juin 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Voir aussi WIEVIORKA Olivier, *La République recommencée*, p. 201.

maire Beauregard, « collaborationniste exalté », n'en est pas moins assigné à résidence en mars 1944 pour ses réticences aux réquisitions de main-d'œuvre<sup>277</sup>.

Les puissantes municipalités socialistes du Nord-Pas-de-Calais conservées par Vichy s'étaient accommodées du régime en pensant que les socialistes ne pouvaient être absents de la vie administrative locale ni renoncer à une possibilité d'aider - et d'influencer- les populations. Avec les très lourdes taxations en hommes pour le Mur de l'Atlantique et autres chantiers, la politique de présence se révèle un piège, le dégoût l'emporte. Ainsi le conseil municipal SFIO de la ville minière de Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais) démissionne-t-il en bloc le 25 octobre 1942 plutôt que de fournir un première contingent pour l'Organisation Todt, à l'ennui du préfet et des Allemands qui redoutent que ce comportement fasse école<sup>278</sup>. Plus généralement, le poids insupportable des réquisitions et des corvées, dans les régions côtières surtout, achève au second semestre 1943 et en 1944 d'exaspérer les maires, et de multiplier les incidents entre eux et les autorités d'occupation. Plus d'un sollicite l'intervention des préfets, expose l'épuisement des ressources humaines de la commune et la mise en péril de l'activité et de la survie normales, proteste contre le caractère illégal et abusif des réquisitions. Impuissant, plus d'un jette l'éponge.

La prise de risques semble limitée, tant que l'on a affaire qu'à Vichy. Si le nombre de maires à avoir claqué la porte de leur plein gré par refus des réquisitions est énorme, ceux chassés pour refus d'application du STO sont peu nombreux. Le limogeage du maire de Bozel, le D<sup>r</sup> Pindarie, en juin 1943, monté en épingle sur ordre par la propagande<sup>279</sup>, tombe à point nommé pour illustrer la détermination de Pierre Laval juste après le discours du 5 juin 1943 qui mobilise la totalité de la classe 1922, mais il ne s'agit que de faire un exemple, sans lendemain. Bien plus souvent les préfets courent derrière les maires pour les empêcher de s'en aller et sont embarrassés devant l'abondance de sièges vacants impossibles à combler. Certains menacent les démissionnaires d'internement administratif, mais le bluff ne prend pas.

Les Allemands s'en prennent bien plus durement aux maires, pendant la radicalisation finale de 1943-1944. Rien qu'en 1943, l'Indre-et-Loire voit l'arrestation d'une trentaine de

---

<sup>277</sup> AN F 22 2030, rapport de la Résistance varoise en date du 27 avril 1944

<sup>278</sup> Yves LE MANER, « Les municipalités du Nord-Pas-de-Calais sous l'occupation », in *L'Occupation en France et en Belgique, 1940-1944*, actes du colloque de Lille, 1985, *Revue du Nord*, n° 2, hors-série, 1987-1988, t. I, p. 247-248

<sup>279</sup> La consigne n° 1221, point 7, stipule le mardi 8 juin de publier obligatoirement la dépêche annonçant la révocation du maire de Bozel en Haute-Savoie, également relevé de ses fonctions de conseiller départemental pour aide aux « déserteurs » du STO. Cité par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1245, entrée du 8 juin 1943.

maires, de conseillers municipaux et de secrétaires de mairie<sup>280</sup>. Certains magistrats sont arrêtés pour n'avoir pas réuni les contingents de requis fixés, et le 29 octobre 1943, une note du ministère de l'Intérieur à Pierre Laval dit le trouble des maires qui dans l'épreuve, ont « le sentiment d'être abandonnés par les autorités françaises », un « malentendu » grave risquant de se développer entre gouvernement et maires, doublé de la désaffection de la population pour ses maires<sup>281</sup>. Parfois l'occupant exige la présence d'un magistrat municipal pour assister à la traque des réfractaires et leur lancer sur les lieux un appel à se rendre sans résistance, au risque de l'exposer à des risques physiques, à passer pour un auxiliaire ou un indicateur de l'ennemi et à encourir des représailles<sup>282</sup>.

Encore n'est-ce rien comparé au sort qui l'attend si les Allemands le tiennent pour responsable ou complice, à tort ou à raison, de la présence d'un maquis. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 1943, la destruction sanglante de l'important maquis d'Aire-de-Côte (Gard) entraîne également la déportation de 39 personnes, dont le maire de Saumane Fernand Borgne ; le conseil municipal est dissout, les gendarmes tous remplacés<sup>283</sup>. C'est sans doute là le cas le plus précoce. Sur la fin de l'année, puis en 1944, la guerre totale contre les maquis ne fait plus la différence entre civils et maquisards, ni entre défaillant au STO et « terroriste » en armes, et les Allemands appliquent la responsabilité collective : tout maire qui essaie ne serait-ce que de s'interposer peut se faire arrêter ou abattre, ou si le village entier paie pour la présence du maquis, il est le premier fusillé, avec parfois son secrétaire de mairie et ses adjoints. Donner asile aux réfractaires suffit à valoir la prison, la déportation, l'exécution. L'occupant lui en veut d'autant plus que de par son rôle, il se doit de donner le bon exemple de la soumission et d'y maintenir ses concitoyens. Laissons le dernier mot – en tous les sens du terme, hélas – à Albert Dubois, maire de Pontaroux (Charente), arrêté par le SD pour avoir hébergé sur sa propriété des dizaines de réfractaires au STO, et mort à Mauthausen en juillet 1944. Dans sa dernière lettre, le 2 mars 1944, il dit partir « sans peur avec le calme d'un cœur tranquille,

---

<sup>280</sup> VIVIER Robert, *Touraine 39-45*, op. cit., p. 222

<sup>281</sup> AN F 60 1452. Une autre note du 9 décembre 1943 adressée à Pierre Laval par le préfet, délégué au ministère de l'Intérieur, mentionne de nombreuses arrestations de maires, notamment dans l'Aisne et en Seine-Inférieure, pour n'avoir pas fourni la main-d'œuvre nécessaires aux chantiers de la Wehrmacht.

Marcel BAUDOT, in *Libération de la Normandie*, op. cit., p. 46, cite le cas des maires calvadoisiens Granval et Néel. Le même, in *Libération de la Bretagne*, op. cit., p. 36, fait état de la condamnation à six mois de prison par un tribunal allemand du maire du Hezo (Morbihan) pour négligence dans la remise des convocations pour les Gardes des Voies et Communications.

<sup>282</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse*, op. cit., p. 17. Le maire Graugnard, président de la délégation spéciale de Saint-Saturnon-les-Apt (Vaucluse), est absent quand les Allemands viennent chez lui pour le conduire devant une ferme pleine de réfractaires : ils emmènent son domestique à sa place, pour qu'il appelle sur les lieux les jeunes à déposer les armes. Le pauvre homme assiste surtout à un échange de coups de feu périlleux pour lui. Le maire démissionne, soutenu par le sous-préfet d'Apt

<sup>283</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau, Horvarth, 1988, p. 119

d'une conscience sans reproche », et souligne avec pertinence le vrai grief de ses assassins : «Moi, c'est surtout ma fonction qu'ils ont vue<sup>284</sup>... »

### **III - Hommes et institutions du régime et du collaborationnisme :** **le discrédit et l'impuissance**

Le sommet de l'Etat lui-même paie la facture de la lourde impopularité du STO. Son duo dirigeant est mis en cause. La très pétainiste Légion des combattants, qui paie cher dans l'opinion d'apparaître comme une auxiliaire du recrutement forcé, voit le doute gagner ses rangs. Certains partisans du collaborationnisme idéologique sont parfois à peine moins troublés sans le dire par ce travail obligatoire, qui est l'une des plus lourdes conséquences de la collaboration à outrance qu'ils ont tant prônée. En tout cas, le STO sape un peu plus leur maigre audience et précipite leur radicalisation, qu'ils se posent en détracteurs du régime, ou qu'ils lui fournissent des cadres – Bruneton, Brinon, Darnand, Henriot, avec plus de réticences Déat, prouvent que la frontière entre Vichy et le collaborationnisme parisien est plus poreuse qu'il n'y paraît, ou encore le préfet Philippe Frantz, proche du PPF et admirateur affiché du national-socialisme, secrétaire du comité interministériel à la main-d'œuvre, et le dernier secrétaire général à la Main-d'œuvre, Emile Boyez, passé par le PPF. Enfin, après septembre 1944, partisans de la collaboration d'Etat comme du collaborationnisme idéologique se retrouvent réfugiés en Allemagne, notamment à Sigmaringen. Les travailleurs français exilés y sont pratiquement les seuls ressortissants sur lesquels ils peuvent espérer exercer un semblant d'autorité. Pour le dernier carré des partisans de la collaboration, ils deviennent un enjeu de premier ordre. Quelles déconvenues leur réserve cette dernière illusion ?

#### **1) Face au STO : Philippe Pétain, la stratégie payante du silence ; Pierre Laval, l'impopularité jusqu'à la lie**

« On paraît avoir tendance à considérer [le chef de l'Etat] comme un agent passif, voire même négligeable, dans l'ensemble des responsables de la “déportation des travailleurs” », note le 1<sup>er</sup> septembre 1943 le rapport du contrôle postal français sur l'état

---

<sup>284</sup> Cité par Henri AMOUROUX, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. L'impitoyable guerre civile. Décembre 1942-décembre 1943*, Robert Laffont, 1983, p. 173.

d'esprit des travailleurs en Allemagne<sup>285</sup>. Le constat est justifié : dans le dossier-clé du STO, Philippe Pétain reste délibérément en retrait. C'est un symbole et un facteur de son effacement progressif qui à partir de 1942, le rend de plus en plus lointain dans l'esprit public, mais préserve en partie son capital de popularité.

Depuis l'entrevue inutile avec Göring à Saint-Florentin, le 1<sup>er</sup> décembre 1941, le Maréchal a déserté le terrain diplomatique. Son rôle dans les négociations qui conduisent à la Relève et au STO est voisin de zéro. Nul ne se soucie jamais de lui faire rencontrer Sauckel ni aucun responsable des programmes allemands de main-d'œuvre, et le Maréchal n'est pas demandeur d'une entrevue compromettante. Il n'y a pas même l'échange d'une lettre ou d'un message. Pétain refuse de soutenir en public une politique de main-d'œuvre impopulaire, et les contemporains en sont conscients. Sa seule et unique mention officielle de la Relève volontaire se réduit à une phrase glissée dans son discours du 8 juillet 1942 prononcé à Tulle devant les paysans : « Le gouvernement demande aux ouvriers des cités de faire preuve de cette solidarité en allant faire la relève de nos prisonniers<sup>286</sup>. » C'est plus un constat qu'un appel. Le dimanche précédent la promulgation, le 13 septembre, de la première loi sur le STO, Pétain glisse dans un discours à Ambérieu : « Que tous les vrais travailleurs sachent qu'ils ont en moi un défenseur<sup>287</sup>. » Les vrais travailleurs auraient sans doute quelque motif d'en douter, s'il n'était son silence. Réunis à Grenoble les 9-10 octobre, les représentants des régions économiques s'étonnent que le Maréchal n'ait pas pris position sur la Relève, et jugent indispensable qu'il le fasse<sup>288</sup>. Ils n'ont pas tort : les RG de la Loire, le 22 octobre, remarquent que puisque le chef de l'Etat n'a jamais fait d'appel direct en faveur de la Relève, l'opinion en déduit qu'il n'approuve pas la politique de Laval sur ce point<sup>289</sup>. Pas mal de Français à travers tout le pays n'en pensent sûrement pas moins.

Aussi lorsque les grèves d'octobre 1942 secouent la région lyonnaise, Berlin et Laval veulent-ils pousser le prestigieux vieillard à lancer un appel aux ouvriers<sup>290</sup>. Abetz, le 15, croit savoir qu'il accepterait de prononcer un discours en ce sens pour l'arrivée d'un nouveau train de relevés, et demande à Berlin s'il n'y en aurait pas un d'opportunité prévu dans les jours

---

<sup>285</sup> AN F 60 1452

<sup>286</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>287</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>288</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 40. Deux jours après, le 11 octobre, Laval affirme à Nicolle, venu lui rapporter les conclusions du congrès, qu'il veut demander à Pétain de faire savoir dans un message son complet accord avec son gouvernement sur tous les problèmes de la Relève.

<sup>289</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 438

<sup>290</sup> AN F 60 1407

à venir<sup>291</sup>. Mais poussé ou simplement encouragé par son entourage<sup>292</sup>, le Maréchal laisse Laval se charger seul de la corvée le 20 octobre. A Noël, pour la première fois, au milieu de la litanie des éprouvés, il glisse une allusion bien neutre à « nos ouvriers qui travaillent à l'étranger », sans rien préciser ni des raisons pour lesquelles ils sont partis, ni de leur retour, ni d'une possible augmentation de leur nombre. « A tous je dis mon espérance invincible dans l'avenir », se contente-t-il de conclure sans s'engager.

Le Maréchal ne signe pas la loi du 16 février 1943 comme il a signé celle du 4 septembre 1942. C'est plus prudent, et c'est payant : le sous-préfet de Bernay (Eure) note que le Maréchal ne garde de sa popularité que grâce à son silence - et encore beaucoup de déçus ne se gênent-ils plus pour répéter qu'il les a trompés<sup>293</sup>. Certains maréchalistes déplorent en privé que les Français ignorent trop que le Maréchal n'a pas cautionné la loi du STO : M<sup>gr</sup> Pignet, évêque de Clermont-Ferrand, croit même savoir que pour lui venir en aide, le Vatican va demander à l'Eglise de France de faire connaître en chaire cette vérité<sup>294</sup> ! Alors que maintes gares résonnent de cris de haine contre son maire du palais, le « mythe Pétain » reste intact chez certains partants. Des témoins pétainistes des incidents répétés de la gare de l'Est sont satisfaits de n'entendre aucun cri contre le chef de l'Etat : « la classe du travail pense que le Maréchal souffre beaucoup<sup>295</sup>. » C'est peut-être vrai pour une minorité, mais plus vraisemblablement, la majorité est trop indifférente à Pétain pour prendre la peine de le détester. S'il gardait un peu de prestige dans cette classe la plus réfractaire à son régime, il le dilapide avec l'accentuation des départs, la détérioration du ravitaillement, la radicalisation de la répression. « Les ouvriers ne m'aiment pas ! », peut-il confier tristement en février 1944 à une délégation de notables normands<sup>296</sup>.

Les ruraux l'aiment-ils davantage ? Le STO paysan accentue leur passage à l'opposition. Les cultivateurs de Dordogne, par exemple, gardaient du respect pour l'homme de Verdun, malgré leur rejet de la collaboration et des contraintes économiques. « Le STO les fait basculer : Pétain perd son crédit et sa popularité. Le Maréchal semble alors disparaître de l'univers des Périgourdins : peu de lettres parlent encore de lui, et ses portraits disparaissent

---

<sup>291</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, Fayard, 2001, p. 531

<sup>292</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 44, reçoit confirmation dans la matinée du 22 octobre que l'entourage du Maréchal veut l'empêcher de prendre position d'accord avec Laval sur la question des départs d'ouvriers.

<sup>293</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 38

<sup>294</sup> AN 2 AG 492, rapport du 25 mars 1943 au cabinet civil du maréchal Pétain

<sup>295</sup> AN 2 AG 81

<sup>296</sup> AN 72 AJ 11

des vitrines<sup>297</sup>. » Quant à la fraction de la bourgeoisie qui n'a pas encore rompu avec le régime, si une partie envoie ses enfants au STO, une autre se détache maintenant qu'elle les voit s'en aller. Le STO réunit les Français dans une commune hostilité au régime et un détachement croissant de son chef charismatique.

Nul ne sait pourquoi le Maréchal rompt enfin le silence sur le STO le 4 avril 1943. Sur la fin d'un discours où il prône la résignation et le rejet de la Résistance, il fait une allusion voilée à l'obéissance au STO qu'il attend des jeunes classes. Il les appelle à démontrer un patriotisme singulier – en travaillant correctement pour l'ennemi –, dans ce pays dont il ne prononce jamais le nom, pendant cet exil qu'ils vivent comme une « déportation » et que lui qualifie pudiquement de « dépaysement » :

Jeunes Français, voici que de nouvelles épreuves viennent de vous être imposées. Il vous appartient de faire qu'elles soient fécondes.

Acceptez-les avec discipline.

Ne vous souvenez de notre défaite que pour préparer notre renaissance. Soyez attentifs à discerner autour de vous ce qui peut servir à vous perfectionner. Manifestez dans vos gestes, dans vos paroles, par la qualité de votre travail, par votre esprit d'initiative et d'invention le génie de notre race. Ma pensée ne vous quittera pas sur le chemin et les lieux de votre dépaysement, faites que je sois fier de vous<sup>298</sup>.

Pétain est devenu trop lointain pour que ces propos reçoivent beaucoup d'attention. Dans la capitale, « le message du Maréchal fait l'objet de peu de commentaires, toutes les conversations portant avant tout sur le terrible bombardement de Paris<sup>299</sup>. » Jules Verger est bien des seuls à rapporter un effet positif du discours du Maréchal des sept douleurs, dont l'opinion comprend selon lui qu'il souffre beaucoup avec les Français<sup>300</sup>. En zone sud, l'ex-« royaume du Maréchal », les préfets confirment que son allocution « n'a pas été l'objet, dans la plupart des départements, de grands commentaires. » Toutefois, le rapport de synthèse laisse à penser que son capital de prestige n'est pas épuisé : « son message a été favorablement accueilli par tous, et son prestige reste au-dessus de tous les événements<sup>301</sup>. » Mais en Haute-Loire très maréchaliste, c'est la première fois qu'un discours de Pétain déçoit, notamment chez les ouvriers. Le passage sur le STO a selon les RG « déçu les auditeurs qui continuent à désapprouver cette institution et à excuser ceux qui cherchent à s'y

---

<sup>297</sup> Marie-Thérèse Viaud, « La Dordogne », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, p. 550

<sup>298</sup> PÉTAIN Philippe, *Discours aux Français, 17 juin 1940-20 août 1944*, Albin Michel, 1989, p. 301

<sup>299</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, op. cit., t. II, p. 146-147, entrée du 7 avril 1943

<sup>300</sup> AN 2 AG 81, note de l'industriel Jules Verger au cabinet du Maréchal, 9 avril 1943

<sup>301</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone sud pour avril 1943, 18 mai 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

soustraire<sup>302</sup>. » Peu avant, à Dunières, lors du recensement, quelques jeunes ont brisé un tabou en lacérant le portrait du vieillard<sup>303</sup>.

D'autres le tournent simplement en dérision, son âge étant le prétexte favori aux moqueries irrévérencieuses. De tel train parti de Brest, les jeunes fredonnent sur l'air des lampions, aux applaudissements de la foule : « Le vieux Pétain à Charenton... tontaine<sup>304</sup> », ailleurs on crie : « Pétain au dodo, de Gaulle au boulot ». Des raflés Todt de Fécamp vont en prison pour avoir crié : « Nous ne sommes pas des volontaires » mais aussi « Pétain dans un camp de jeunesse<sup>305</sup>. » Rien d'équivalent cependant aux cris de mort qui visent Laval : le mépris l'emporte sur la haine. Et dans les mois suivants, Pétain retombe prudemment dans son silence, au point que le 8 juillet, les Allemands s'en plaignent auprès de Chasseigne, qui admet que l'intervention qu'il réclame du Maréchal « serait certainement utile. Elle couperait court à toutes les interprétations que l'on donne de silence sur cette question<sup>306</sup>. »

Le 30 août à La Bourboule, devant les délégués des 45 000 bénévoles du Secours National, Pétain improvise une allocution qui sans doute parce qu'elle est improvisée, reconnaît la réalité : « Je suis particulièrement sensible, n'est-ce pas, au soin que vous apportez à vous occuper des ouvriers qui sont envoyés en Allemagne. » C'est la première fois qu'il mentionne implicitement le rôle de la contrainte, avant d'admettre son inquiétude devant la question ouvrière et la montée des désordres<sup>307</sup>. Alors que la collaboration marque le pas et que les accords Laval-Sauckel suspendent les départs, la parole du Maréchal se libère. Le 3 novembre, il admet enfin la souffrance des requis, avec ce ton funèbre et doloriste qui lui va si bien : au lancement de la campagne hivernale du Secours National, il glisse une allusion à « ceux qui souffrent hors de leur pays<sup>308</sup>. »

A son discours radiodiffusé de Noël, il est encore plus clair : « Dans les usines, les travailleurs sentiront plus vivement ce soir le poids d'un éloignement qui est dû aux exigences de la guerre. Je pense à tous ces foyers où manque la présence protectrice du père vers lequel sont tournés tant de visages d'enfants, tant de regards d'épouses et de mères. » Toute mention nominale de l'Allemagne reste taboue, de même est-il question d'« éloignement » et pas

---

<sup>302</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 221

<sup>303</sup> *Ibidem*

<sup>304</sup> AN 3 AG 2 365, information non datée, sans doute printemps 1943.

<sup>305</sup> MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1993, p. 65

<sup>306</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, cité par l'acte d'accusation

<sup>307</sup> PETAIN Philippe, *Discours aux Français, op. cit.*, p. 315

<sup>308</sup> PETAIN Philippe, *Discours aux Français, op. cit.*, p. 319



d'exil, et l'expression « exigences de la guerre » évite toute critique même oblique du Reich et de la collaboration. Puis après avoir dénoncé Résistance et auteurs de guerre civile, il termine sur une note d'espoir classique : « Nos prisonniers, nos travailleurs sont loin de nous, ils retrouveront leurs foyers<sup>309</sup>. » Quand et comment, son incantation ne le dit pas, et il n'a pas plus que quiconque les moyens de le savoir.

S'il finit par consentir à parler un peu du STO et de ses victimes, Pétain ne condamne rien. Pour les vichysto-résistants qui ont cru à sa volonté de résistance, la désillusion est lourde, et malgré sa réserve, le STO contribue à accentuer le désamour à son égard. Ainsi l'industriel Georges Villiers, maire de Lyon depuis le 2 juillet 1941, pétainiste bon teint décoré de la Francisque, se rend le 20 octobre 1942 à Vichy, alors que les grèves d'Oullins retombent à peine, pour protester contre la Relève. Les larmes aux yeux, le Maréchal lui aurait promis d'abroger le décret, et confié à l'oreille : « Je hais les Allemands ». Mais le Maréchal se garde bien de tenir parole, il met Laval au courant, et ce dernier révoque Villiers pour « incapacité à remplir les devoirs de sa charge<sup>310</sup>. » Georges Villiers, devenu un des chefs régionaux de l'Armée Secrète, revient de Dachau en 1945 pour prendre la tête du jeune CNPF (Conseil National du Patronat Français). Le fondateur du mouvement Combat, Henry Frenay, qui cesse de croire en Pétain entre la fin 1941 et le printemps 1942, achève de démontrer sa rupture totale avec le personnage à l'occasion de l'article furieux que lui inspire le discours lavalien du 5 juin 1943 : après avoir prédit à Laval, la « sanglante canaille », « douze balles de fusils français, chauds encore des combats de la Libération », il affirme que les jeunes de la classe 1922 n'obéiront pas à son ordre même s'il est « contresigné par le gâteux étoilé qui se dit encore maréchal de France<sup>311</sup>. » Avec le STO, Pétain le « bouclier percé » (Jean-Pierre Azéma) achève de perdre de sa crédibilité et de son importance politique.

Laval fait depuis 1940 l'unanimité contre lui, et n'en a cure. Institué et appliqué sous son autorité quasi-exclusive, le STO rend encore plus inexpiable la détestation générale à son encontre. Les RG de la Loire, parmi d'autres, soulignent en janvier 1943 que « le président Laval est rendu personnellement responsable de cette mesure et les injures lancées à son

---

<sup>309</sup> PETAIN Philippe, *Discours aux Français*, op. cit., p. 320

<sup>310</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon*, op. cit., t. I, p. 341. Le premier adjoint Pierre Montel, qui a accompagné Villiers à Vichy, a démissionné sans attendre d'être destitué. Le 20 janvier 1943, dans le contexte de renforcement de la répression et de son autorité, Pierre Laval installe une nouvelle délégation spéciale à Lyon.

<sup>311</sup> Henry Frenay, « Désobéir, c'est servir », *Combat*, 15 juin 1943. L'article, l'un des plus violents qu'ait écrit Frenay, est le premier qu'il signe de son vrai nom, avant de s'envoler définitivement pour Londres.

adresse, à chaque départ d'ouvrier pour l'Allemagne, sont un exemple caractéristiques de la haine croissante nourrie par la classe ouvrière envers le chef du gouvernement<sup>312</sup>. »

Le moment des départs massifs est mal choisi pour tenter de redorer son blason. Ne s'étant jamais soucié de son image publique fût-ce par nécessité politique, Laval consent vers cette époque à laisser tourner le film *Une journée de Pierre Laval*. Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la loi du 16 février et des départs massifs de mars 1943, sa projection paraît une provocation. En zone nord, il est sifflé dans presque toutes les salles : il faut le diffuser toutes lampes allumées, et faire lire avant la projection une circulaire avertissant qu'aucun chahut, aucun mot ne seront tolérés. Qu'à cela ne tienne, tout le monde se met à tousser et à se moucher<sup>313</sup>. En zone sud, le public, ostensiblement apathique, traite le film par l'indifférence, sauf à Béziers, où la moitié des spectateurs quittent la salle<sup>314</sup>. La cause est entendue, bien au-delà de la classe ouvrière.

Le STO enrichit le vocabulaire et les thématiques des insultes anti-lavaliennes. « Négrier », « marchand de chair humaine », s'imposent dès l'appel du 22 juin. Des graffiti spirituels le qualifient d' « embocheur », un terme repris par la presse clandestine. L'idée infondée que le « vendu » ait, au sens propre, touché de l'argent, transparait dans l'affirmation outrancière d'un tract FTP répandu, qui expose que le traître reçoit 1 000 F par travailleur livré<sup>315</sup>. Dans au moins une commune, celle d'Exoudun (Deux-Sèvres), le portrait de Laval est lacéré, pendant un contrôle des cartes de travail des jeunes nés de 1919 à 1921<sup>316</sup>. L'homme est tellement identifié au STO qu'à la rumeur de sa mort dans un attentat, les ouvriers métallurgistes de la région de Caen pensent que les deux mourront ensemble : « C'est justice... Il a vendu le pays. On en est débarrassé. Maintenant les réquisitions vont cesser<sup>317</sup>. » Il faudra finalement à la fois moins et plus que cela pour les faire cesser.

---

<sup>312</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 439

<sup>313</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, note de Jules Verger sur la Relève, 12 mars 1943

<sup>314</sup> AN 3 AG 2 365, rapport daté de Vichy, 14 janvier 1943

<sup>315</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 63. « Les Boches lui versent 1 000 F par ouvrier qu'il envoie en Allemagne. Le traître veut envoyer là-bas 350 000 esclaves. Ça lui ferait donc 350 millions. »

<sup>316</sup> CHAUMET Michel et POUPLAIN Jean-Marie, *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste Ed., 1996, p. 123. L'incident se déroule le 29 juin 1943.

<sup>317</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 34

## 2) La Légion Française des Combattants : un auxiliaire du STO qui se vide

Seule organisation de masse créée par Vichy, n'existant qu'en zone sud, la Légion Française des Combattants (LFC) doit à l'origine rassembler les vétérans des deux guerres, puis les hommes de tous âges désireux de servir le Maréchal, et les mettre au service de la Révolution Nationale<sup>318</sup>. Dès sa fondation par le très antisémite Xavier Vallat, la LFC dépend du ministère de l'Intérieur, et est moins un moyen de rassemblement national qu'un instrument de surveillance et de contrôle de la société. Censément apolitique, la « Légion des mouchards<sup>319</sup> » rencontre une impopularité croissante lorsqu'elle fait la chasse aux mauvais esprits, aux déviants, à tous ceux dénoncés par le régime. Son désaveu par l'opinion s'amorce bien avant le STO<sup>320</sup>. Avec les questions de main-d'œuvre, le discrédit de la Légion franchit le point de non-retour. Au temps de la Relève puis du STO, l'opinion accentue son mépris envers le Légionnaire propagandiste du départ, et craint le Légionnaire délateur de celui qui ne veut pas partir.

La Légion se met officiellement, précocement et activement au service de la Relève, et selon une note reçue par la France Libre à l'été 1942, les légionnaires seraient même nombreux dans les OPA<sup>321</sup>. Elle reçoit son quota d'affiches de propagande à diffuser<sup>322</sup>, relaie le discours officiel. Il ne s'agit pas que d'une solidarité prévisible d'anciens combattants envers les camarades restés au stalag : les thèmes de la Révolution Nationale s'y mêlent. Le président de la puissante légion algérienne – 150 000 membres – mâtime son discours d'anglophobie violente : la défaite et la captivité sont la faute des Britanniques, la Relève doit réparer leur culpabilité<sup>323</sup>. Les responsables de Jeune Légion, qui regroupe de jeunes non-combattants pétainistes, s'adressent également aux travailleurs<sup>324</sup>, sans dédaigner de faire

---

<sup>318</sup> Pour une histoire d'ensemble de la Légion, voir Jean-Paul COINTET, *La Légion Française des Combattants*, Albin Michel, 1995. Sur la place de la Légion dans le régime et la tentation avortée d'un « Etat-Légion », se référer à Marc Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 217-212 et p. 342-343.

<sup>319</sup> Comme l'appelle le *Libération* de zone sud en août 1941.

<sup>320</sup> Dès juillet-août 1941, des responsables de la Légion ardéchoise avouent avoir « labouré la mer » tant leur organisation est devenue « la risée publique », et le président départemental du Rhône lui donne six mois d'espérance de vie. En janvier 1942, la fondation par Joseph Darnand du SOL (Service d'Ordre Légionnaire), ancêtre de la Milice, n'arrange pas l'impopularité de la Légion. DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. I, p. 149.

<sup>321</sup> AN F 60 1406

<sup>322</sup> AN F 41 300. Ainsi, aussi tardivement qu'en avril 1944, sur les 50 000 affiches grand format : « Un but la paix, un moyen le travail », 20 000 doivent encore être diffusées par la Légion Française des Combattants, tandis qu'elle est chargée de diffuser 50 000 des 500 000 papillons rouge sang « Ne partez pas... Si, partez »

<sup>323</sup> AN F 60 1707

<sup>324</sup> AN F 60 1707 et AN 2 AG 604

exempter quelques-uns de leurs cadres<sup>325</sup>. Des membres font aussi de la propagande par l'exemple, célébrée dans la presse aux ordres, tel ce chef de bataillon retraité de 64 ans qui quitte Hyères le 11 octobre 1942 comme volontaire<sup>326</sup>.

Ici et là il s'agit surtout de veiller à ce que l'autre parte. Le prestige d'ancien combattant du Légionnaire, son statut de notable de la commune si c'est un chef de section sont à eux seuls assez intimidants pour amoindrir la résistance des requis aux pressions, *a fortiori* s'ils redoutent de se faire dénoncer par lui. Peut-on dire non à un rescapé de quatre ans de tranchées ou de mai-juin 1940 qui rappelle que vous n'avez pas combattu, et qui vous intime d'avoir la décence d'aller relever sans discuter ses camarades prisonniers ? La Légion reprend et diffuse largement ce type de discours à travers ses bulletins et ses émissions de radio propres : ainsi Radio-Légion, à l'automne 1942, lance un appel aux ouvriers en des termes délicats et prudents qui évitent l'insulte et le mépris condescendant, mais dont le fond reste le même : ils n'ont pas combattu, qu'ils aillent au moins en Allemagne, c'est du patriotisme de bon aloi<sup>327</sup>. Les représentants de la Légion sont présents lors des principaux départs en gare. Ils siègent statutairement dans les commissions communales et départementales de désignation.

Aussi la Légion n'est-elle plus que le symbole d'un régime honni, responsable du départ, et une institution impliquée dans le fonctionnement de la machine à exiler. Cela suffit en mars 1943 à faire saccager la devanture de ses bureaux à Decazeville ou ses vitrines dans plusieurs villes de l'Ariège<sup>328</sup>. Le 6 janvier à Montluçon, le chef de gare Duguet voit arracher et piétiner son insigne de légionnaire, et le président régional Dussartre, arrivant de Vichy pour haranguer la foule du haut d'un chariot, doit être soustrait par la police à la colère populaire. A Romans, le soir du 9 mars, les manifestants brisent à coups de pavés les vitres du président de section avant d'assaillir quelques légionnaires. Le 12, le collaborationniste Lena, président de la Légion de Nîmes, se fait rouer de coups aux cris de « A bas Laval ! » lorsqu'il

---

<sup>325</sup> AN 2 AG 604

<sup>326</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>327</sup> Appel de Radio-Légion cité par Jacques TOUZEAU, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, DES, Université de Paris-X Nanterre, 1972, p. 162 : « La Légion sait que si nous tenions les armes, c'est vous qui deviez les forger. Comme nous, vous faisiez votre devoir à votre place, c'est pourquoi la Légion n'éprouve à votre égard aucun mépris démagogique. Comme nous avons compris que vous soyiez ds vos usines en France alors que nous nous battions, nous ne comprendrons pas que vous n'alliez pas maintenant à votre place dans les usines d'Allemagne. Comme hier, le combat continue, le combat pour la France, seulement pour la France, chacun doit le mener à son poste. »

<sup>328</sup> AN F 60 1709. A Verrières, le meneur de cette action, qui venait d'être reconnu comme inapte, est envoyé en Allemagne à titre de sanction.

tente d'haranguer les jeunes sur le départ<sup>329</sup>. La liste des légionnaires conspués voire agressés lors des départs du printemps 1943 ne s'arrête bien sûr pas là<sup>330</sup>.

La seule présence vigilante d'un Légionnaire potentiellement délateur peut dissuader plus d'un désigné d'entreprendre d'échapper à son sort. Des affaires d'une insigne bassesse témoignent que cette peur et cette haine sont justifiées. Ce sont des cadres membres de la Légion qui dénoncent les meneurs grévistes d'Oullins en octobre 1942<sup>331</sup>. Le président de la Légion Le Montel et le D<sup>r</sup> Perrier, maire de La Monnerie (Puy-de-Dôme), dressent ensemble les listes d'ouvriers requis en inscrivant systématiquement patriotes et syndicalistes en tête<sup>332</sup>. La Légion de Lamastre (Ardèche) dénonce aux RG une filière d'aide aux réfractaires au STO qui va de Valence au Chambon-sur-Lignon : le 16 mai 1943, un commissaire l'infiltré en se prétendant réfractaire, reçoit l'hospitalité d'un instituteur puis d'un paysan, puis les arrête pistolet au poing pour « entraves à la Relève<sup>333</sup>. » La Légion n'épargne personne. Ici elle s'indigne de la passivité complice de certains policiers ou gendarmes, ou blâme l'institution policière elle-même qui recrute trop de jeunes en âge d'aller au STO<sup>334</sup>. Là elle demande que les médecins qui font passer la visite médicale soient étrangers au département. Ailleurs elle élève la voix pour dénoncer les patrons qui embauchent des requérables<sup>335</sup>. Partout elle se méfie de secrétaires de mairies susceptibles de faire des faux, et elle va jusqu'à surveiller les plus hauts fonctionnaires. Elle dénonce ainsi, bien à tort, le préfet de la Loire Georges Potut comme un saboteur de la Relève, ce qui ne fera que lui rendre service devant la commission d'épuration<sup>336</sup>. Des légionnaires servent d'escorte lors de départs pour l'Organisation Todt ou pour l'Allemagne.

La Légion, groupe de pression et relais de la partie pétainiste de l'opinion, pousse aussi à la surenchère. Tandis que des légionnaires relaient la xénophobie ambiante et jugent que les étrangers sont trop épargnés par le travail obligatoire, le chef départemental du Rhône,

---

<sup>329</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>330</sup> AN 3 AG 2 365. Un rapport sur les manifestations anti-départs de mars 1943, parvenu à Londres en juin, mentionne à Sommières (Gard) une manifestation contre le président local de la Légion, rossé ainsi que deux miliciens venus à son aide, aux cris de « vive de Gaulle » et « vive Staline ». L'affaire se conclut par une répression assez lourde (trois arrestations, huit internements). A Flix (Dordogne), la manifestation anti-STO des jeunes au monument aux morts est suivie d'un défilé devant la porte du Président de la Légion, couverte d'une croix gammée, mais les cinq personnes arrêtées sont libérées ensuite.

<sup>331</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>332</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>333</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre, op. cit.*, t. II., p. 73

<sup>334</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>335</sup> AN F 60 1709. Selon la presse allemande de Belgique en date du 3 mar 1943, la Légion a protesté de même que *Le Cri du peuple* doriotiste contre un directeur de l'usine de sucre de Lizy-sur-Ourcq qui avec l'aide de l'Inspecteur du travail de Melun a sauvé 13 désignés sur 16 du départ en Allemagne.

<sup>336</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 532, témoignage de G. Potut le 27 mai 1955

Emile Roux, écrit à Raymond Lachal le 26 mars 1943 pour se faire l'interprète des exigences de la population qui veut la mise au travail des jeunes Israélites français<sup>337</sup>. Le 24 mai, le maire d'Ambert et président de la LFC, Raymond Lachal, client de Laval, se prononce pour l'envoi égalitaire de l'ensemble de la classe 1922 en Allemagne<sup>338</sup>, quelques jours avant que l'annonce officielle de la mesure ne lui donne satisfaction. Le 17-19 mars 1944, ses chefs réunis en congrès au Mont-d'Or expriment leur désir que « les Juifs et les Etrangers » soient appelés en priorité au STO et que tous respectent la loi sans exception<sup>339</sup>. Bien entendu, la LFC accueille en grande pompe les PG relevés, et voit en eux un renfort pour épauler sa propagande pétainiste. Elle subit une désillusion amère, car ceux-ci, à l'image de ceux du Cantal, « revenant amers et montés contre l'Allemagne, se révélèrent autant d'adversaires de la politique et du régime vichystes<sup>340</sup>. » Ses prétentions initiales à évincer les ex-centrales syndicales en créant des « groupes légionnaires du travail » achèvent de sombrer avec le STO<sup>341</sup>. L'impopularité de ce dernier est telle que même l'autorité et le charisme des anciens combattants n'y peuvent rien – du moins de ceux réunis en leur groupement officiel, de moins en moins nombreux et de plus en plus divisés et en désarroi.

Tous les Légionnaires ne sont pas hostiles aux réfractaires. Des responsables répondent aux sollicitations, et intercèdent pour des requis. D'autres sont troublés par la réquisition de collègues, d'amis, de voisins, et bien sûr d'enfants. Tel responsable de l'Isère, maire de commune, vient hâter en personne l'évasion de son fils des Chantiers avant qu'il ne soit envoyé au STO<sup>342</sup>. *A fortiori*, le jour où ils sont eux-mêmes requis, les écailles achèvent de leur tomber des yeux. Certains chefs passent de la compassion à la complicité passive puis active, et mettent leur prestige, leur autorité, leurs ressources et leurs réseaux de notables locaux au service des défaillants. Dans la Haute-Loire très maréchaliste, la Légion se montre

---

<sup>337</sup> AN 2 AG 604, cabinet du MI Pétain, rapports entre la Légion et le STO

<sup>338</sup> AN 72 AJ 1843, déclarations de Raymond Lachal, directeur général de la Légion, à Limoges : « nous demandons que la Relève soit faite par classe. Nous voulons qu'elle ait lieu dans passion et sans injustice. »

<sup>339</sup> AN F 69 1454. Engagée dans une action humanitaire envers les requis, la Légion demande certes aussi d'œuvrer à l'amélioration de la situation des travailleurs en Allemagne par le respect des contrats et des permissions promises, ainsi que par l'envoi des colis nécessaires.

<sup>340</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1993, p. 160

<sup>341</sup> AN F1a 3777. Après « un certain succès initial, du à la grande confusion qui régnait à l'époque dans l'esprit du monde ouvrier », les Groupes légionnaires du Travail ont vite perdu toute influence et sont devenus progressivement les « sections du secrétariat du Travail ». Selon la même note d'origine résistante, le congrès départemental du Travail organisé à Grenoble le 11 juillet 1943 par le secrétariat du Travail de la Légion se réduit à parler avant tout de la Charte. Parmi les 600 invités, il y a surtout des ouvriers venus juste pour profiter du banquet gratuit - et puisque les frais transports sont en plus remboursés...!

<sup>342</sup> AN 2 AG 461, rapport de la commission de contrôle des écoutes téléphoniques de Lyon sur les départs au STO depuis les Chantiers de la Jeunesse, 10 juin 1943. Selon une lettre du 3 juillet 1943 de La Porte du Theil à Laval, il s'agit du maire de Chuzelles - AN F 60 1460.

d'une passivité complète lors des manifestations de jeunes de mars 1943, et dans les mois suivants, ses membres et ses chefs se font tout aussi complices des réfractaires au STO que les maires ou les curés de campagne. Des chefs hébergent ou ravitaillent les réfractaires, se refusent à dénoncer leur présence connue de tous, entretiennent avec les autres notables locaux la conspiration du silence à laquelle se heurte la gendarmerie, et approuvent même la constitution des maquis-refuge<sup>343</sup>.

Ce glissement dans la désobéissance à l'occasion du STO, joint à la perte de foi en une Révolution Nationale révolue, à la déception devant les maigres retours de la Relève<sup>344</sup>, à la création de la Milice concurrente et réprouvée, à l'évolution de la situation générale, contribue à ce que beaucoup quittent la Légion sur la pointe des pieds. Après avoir compté un peu moins de 600 000 membres en février 1941 puis culminé en juin de la même année à 1 149 136 personnes en métropole<sup>345</sup>, elle se vide en 1942-1944. A Pamiers (Ariège), 45 « métallos » légionnaires signifient leur démission collective à la première réquisition de victimes de la loi du 4 septembre 1942, et la LFC passe de 1200 membres fin 1940 à 713 en septembre 1943<sup>346</sup>. « On voit diminuer dans la rue le nombre des insignes de la Légion<sup>347</sup> », note Pierre Limagne le 10 octobre 1942, alors que la fièvre des premières réquisitions se double de menaces allemandes angoissantes d'envahir la zone sud en cas d'insuffisances des départs. Le 29 août 1943, lendemain du troisième anniversaire de la LFC, le journaliste estime que les trois quarts des 1.2 millions de membres ont démissionné ou ne payent plus leur cotisation<sup>348</sup>.

Ce qui reste de la Légion-croupion se cantonne au domaine social, le seul, selon les rapports préfectoraux, où son activité soit largement appréciée. Elle participe à l'aide aux travailleurs exilés, au sein de comités *ad hoc* ; là où il ne se trouve pas assez de gens pour constituer un comité, la Légion fournit le correspondant communal. On ignore l'ampleur de l'aide qu'elle fait parvenir aux STO<sup>349</sup>, mais cette action, pour une fois, n'ajoute pas aux

---

<sup>343</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, not. p. 221 et p. 225

<sup>344</sup> AN 2 AG 604, rôle de la Légion envers le STO. Selon un rapport sans date (vraisemblablement du printemps 1943), des collaborateurs de la Légion du Var se demandent ainsi pourquoi les oflags n'ont jamais donné leur contingent aux libérés de la Relève. Le sort inhumain de nombreux officiers toujours retenus dans le Reich contredit à leurs yeux les belles idées de réconciliation avancées par les discours allemands ou par le Groupe Collaboration.

<sup>345</sup> D'après Jean-Paul COINTET, *La Légion Française des Combattants*, Veyrier, 1991, p. 299 et p. 302

<sup>346</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège, op. cit.*, p. 207

<sup>347</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. I, p. 835

<sup>348</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1410

<sup>349</sup> En 1942, pour donner un ordre de grandeur, la Légion revendique l'envoi de 137 000 colis aux prisonniers de guerre. Chiffre cité par Harry Roderick KEDWARD, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy. Idées et motivations 1940-1942*, Champ Vallon, 1989, p. 107

divisions que son existence était censée atténuer. Pour le reste, les troupes désertent, les cérémonies sont boudées, tout espoir de jouer un rôle moteur dans la rénovation du pays est perdu, Laval lui-même envisage de la dissoudre, et au terme, le 20 août 1944, il ne se trouve même pas un groupe de légionnaires pour assister au départ de Vichy du chef jadis si vénéré.

3) **La Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne (JOFTA) : dérive collaborationniste et échec d'un encadrement officiel des jeunes requis**

La JOFTA (Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne) est fondée le 18 août 1942 par le Secrétariat Général à la Jeunesse de Georges Lamirand, sous la pression des Allemands. Devant le médiocre rendement des jeunes Français engagés dans les usines métallurgiques du Reich, les occupants souhaitent en effet qu'ils reçoivent une formation professionnelle accélérée, en trois mois, aux Ateliers Mécaniques de la Seine du boulevard Kellermann à Paris, et dans six autres centres régionaux de zone nord<sup>350</sup>. Très vite, le très collaborationniste Henri Chaix prend la tête de cet organisme, et il le conduit bien au-delà de sa mission technique. Recrutés en liaison avec les OPA, les jeunes sont maintenus groupés, encadrés et en uniforme bleu, « afin de développer leur formation civique et morale et de les soustraire à la propagande communiste (...) Arrivés en troupeau et trainant la semelle, ils repartent en chantant et au pas cadencé<sup>351</sup>. » Toutes les écoles de formation de la JOFTA « sont allemandes, équipées avec du matériel allemand, et dirigées et gérées par des industriels allemands<sup>352</sup>. » Les jeunes rejoignent ensuite 24 écoles d'usines dans le Reich - Mercedes à Stuttgart, Siemens à Berlin, Lufthansa à Berlin, Junkers à Dessau, etc. -, où ils restent groupés et endoctrinés sous la houlette d'un chef de camp subordonné à Henri Chaix, mais salarié par l'usine. Au 25 juin 1943, la JOFTA compterait 26 chefs de camp dans le Reich, 1 883 élèves de 18 à 25 ans dans ses écoles de France et d'Allemagne, et 375 ouvriers dans quatre usines d'outre-Rhin. A cette date, 2 258 garçons seraient passés par la JOFTA depuis août 1942<sup>353</sup>. Que près de dix mois après sa création, si peu de ses élèves se trouvent au travail effectif en Allemagne, par comparaison avec ceux qui se trouvent dans ses centres de formation, oblige à « convenir de son impuissance à réaliser ses objectifs<sup>354</sup>. »

---

<sup>350</sup> AN 72 AJ 1929. Rapport du commissaire du pouvoir Jean Germain à Pierre Laval et Abel Bonnard, 1<sup>er</sup> juillet 1943

<sup>351</sup> *Ibidem*

<sup>352</sup> *Ibidem*

<sup>353</sup> *Ibidem*

<sup>354</sup> AN 72 AJ 2777, historiques de la JOFTA rédigés par Roger Micard, années 1980



Collaborationniste convaincu, Chaix affirme son autonomie absolue vis-à-vis du SGJ et prend ses ordres directement auprès des Allemands. Ceux-ci le protègent alors que les soupçons d'incompétence, de mauvaise gestion et de fraude s'accumulent contre lui et son entourage<sup>355</sup>. Ils ordonnent au SGJ d'accroître sans cesse le financement de la JOFTA et de combler le déficit de 8 millions creusé par Chaix. Cette allégeance aussi explicite d'une institution de l'Etat français aux Allemands, au mépris de sa souveraineté, illustre l'affaiblissement de ce dernier. Cette inféodation choque jusqu'à Bruneton, Bichelonne et Lamirand. Mais ils ne parviennent jamais à rétablir leur autorité sur l'organisme. Dans une note de juillet 1943, la JOFTA souligne fièrement qu'elle est « le seul encadrement français autorisé en Allemagne » – c'est exact, avant l'arrivée des Chantiers de la Jeunesse, dont les chefs sont obligés à l'origine de se placer sous son autorité très nominale –, et elle prétend à s'occuper « de tous les jeunes partis en Allemagne à un titre quelconque<sup>356</sup>. » Les Allemands, « très favorablement impressionnés par la discipline, la bonne tenue, le bon rendement » des jeunes de la JOFTA, ne demandent qu'à voir son activité s'étendre<sup>357</sup>. Le 12 juillet, Pierre Laval, à la demande des occupants, émancipe celle-ci de la tutelle du SGJ de Lamirand, la rattache au CGSTO, donc à sa propre autorité, et ordonne de fournir les crédits exigés par l'organisation<sup>358</sup>, qui prend en septembre le nom de Service Encadré du Travail.

C'est pour Vichy payer très cher financièrement et en terme de perte de souveraineté l'existence d'un organisme onéreux, aux dirigeants controversés, aux réalisations effectives limitées, qui malgré ses prétentions n'encadre jamais qu'une infime minorité de Français exilés, et qui suscite la méfiance de l'opinion publique en France comme des requis du STO en Allemagne. La population, qui ne cesse de se détacher du régime, ne voit pas d'un bon œil ces jeunes en uniforme bleu qui arborent un écusson à francisque, et dont l'organisation cache mal ses orientations pro-allemandes. Elle n'est pas rassurée lorsque la presse aux ordres exalte la discipline et l'entrain avec laquelle ces jeunes partent en Allemagne, le bon exemple que donne leur obéissance résolue au gouvernement, le modèle qu'ils offrent pour la jeunesse, par opposition aux réfractaires<sup>359</sup>.

En réalité, en-dehors une minorité d'idéalistes ou de collaborationnistes convaincus, la plupart des jeunes qui s'engagent à la JOFTA ne nourrissent aucun enthousiasme pour l'Etat français, le Reich et le départ en Allemagne. Un grand nombre sont des refusants qui ont pour

---

<sup>355</sup> AN F 60 1452, note du Secrétariat Général à la Jeunesse, 8 avril 1943

<sup>356</sup> AN F 60 1452, note adressée au commissaire du pouvoir Emile Bernon en juillet 1943

<sup>357</sup> *Ibidem*

<sup>358</sup> AN F 60 1452

<sup>359</sup> AN 72 AJ 255

seul objectif de gagner du temps. Le stage de formation leur fournit en effet un sursis pendant lequel ils peuvent obtenir une exemption, ou préparer leur passage au réfractariat clandestin<sup>360</sup>. D'autres jeunes n'adhèrent que parce que l'institution permet officiellement de choisir son lieu d'affectation en Allemagne : encore cette promesse n'est-elle pas toujours respectée par les Allemands<sup>361</sup>. Ils peuvent aussi penser qu'ils seront mieux protégés et encadrés s'ils partent encadrés et en uniforme<sup>362</sup>. Selon un informateur du BCRA, les jeunes requis du STO qui partent sous cet uniforme sont « en réalité de cœur avec les résistants », mais « le public profère sur leur passage des exclamations narquoises et se figure qu'ils sont volontaires et les prend même quelquefois pour des PG ; enfin [il] ne comprend rien à leur cas douloureux. Ils souffrent beaucoup de cet état de choses<sup>363</sup>. »

En Allemagne, la mission des chefs de Chantiers de la Jeunesse éclipse vite la JOFTA, trop ambiguë, qui encadre toujours moins de 4 000 Français<sup>364</sup>, et dont l'efficacité laisse à désirer. Aux divers témoignages, la JOFTA n'apporte qu'une aide matérielle médiocre aux travailleurs français<sup>365</sup>, et semble plus soucieuse de propagande ou de surveillance que d'action sociale. Certes, certains chefs des camps de la JOFTA prennent à cœur la défense de leurs jeunes, au risque de subir l'arrestation, l'internement en AEL ou en KZ<sup>366</sup>. Une poignée renseigne le « Front Intérieur Allemand » mis en place tant bien que mal par le responsable MNPGD Voltaire Ponchel, ancien cadre démissionnaire du commissariat aux Prisonniers chargé de noyauter les services parisiens de la JOFTA<sup>367</sup>. Mais bien d'autres cadres et chefs

---

<sup>360</sup> C'est le cas, pas du tout isolé, d'Yves-Henri Laurent. Yves-Henri LAURENT, *Aventures d'un réfractaire face à l'occupant*, Narbonne, DMR, 1989, p. 167 et p. 197 sq.

En Haute-Saône, au moins huit membres de la JOFTA – cinq métallurgistes et trois chômeurs - deviennent réfractaires au STO. THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 169

<sup>361</sup> HALLS Wilfried, *Les jeunes et la politique de Vichy, op. cit.*, p. 366

<sup>362</sup> AN 72 AJ 2777

<sup>363</sup> AN 3 AG 2 365, information non datée, vraisemblablement mi-1943

<sup>364</sup> Selon l'un des historiques dressés dans les années 1980 par l'historien-témoin Roger Micard, le bilan de la JOFTA, devenu Service Encadré du Travail, est « maigre » avec, selon un document interne du 15 novembre 1944, 56 chefs de camps et 3 225 jeunes passés sous ses ordres. AN 72 AJ 2777

<sup>365</sup> « Il semble que la JOFTA, une fois les jeunes expédiés en Allemagne, ne s'en souciait plus guère et que la formation donnée aux chefs de camp était des plus sommaires », résume Pierre MARTIN, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne, op. cit.*, p. 71

<sup>366</sup> Le requis Roger Micard (1922-1991), qui se laisse affecter par le SGJ à la JOFTA pour gagner du temps avant son départ, passe ainsi dix mois en prison en Allemagne pour avoir défendu les intérêts de ses jeunes. Dans les années 1980, il est président de l'Association des Déportés du Travail de la Gironde. AN 72 AJ 2777.

Voir aussi l'ouvrage apologétique du même Roger MICARD, *Pour l'honneur : contribution à l'histoire des prélèvements de main-d'œuvre parmi les jeunes Français par l'Allemagne nazie : la JOFTA, Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne, le SET, le Service Encadré du Travail*, Libourne, chez l'auteur, 1987, dont l'intention est d'établir une différence entre les chefs nationaux collaborationnistes de la JOFTA et de nombreux cadres et chefs de camps dont l'attitude et les opinions auraient évité selon lui toute compromission.

<sup>367</sup> AN 72 AJ 2174

de camp se montrent négligents ou abusent de leur autorité, et ils semblent surtout voir dans leurs fonctions la « planque » idéale qui leur permet de traverser l'exil sans travailler de leurs mains<sup>368</sup>. Quelques-uns se laissent transformer en auxiliaires voire en mouchards du DAF, de l'usine et de la police allemande. Dans une lettre à Henri Chaix du 10 juin 1944, le cadre joffiste Huron, qui s'est engagé pour servir les jeunes, refusant de servir de « garde-chiourme » et de « chien de garde », ose interroger son chef : « La JOFTA ne serait-elle donc qu'un organisme chargé de diriger les jeunes sur l'Allemagne uniquement, et, ne s'occupant plus ensuite de ces jeunes, après qu'il s'en est débarrassé à l'aide de grandes promesses<sup>369</sup> ? »

Après la guerre, les requis du STO engagés dans la JOFTA, assimilés en bloc à des volontaires voire à des collaborateurs, sont exclus du statut de Personnes Contraintes au Travail en pays ennemi<sup>370</sup>. Ils payent l'ambiguïté d'une institution qui démontre combien peut être ténue la frontière entre vichysme et collaborationnisme.

#### **4) La Délégation Officielle Française de Gaston Bruneton en Allemagne (1943-1945) : un rouage peu efficace du Deutsche Arbeitsfront nazi**

Depuis le 26 mars 1942, Gaston Bruneton s'occupe en France des partants et de leurs familles, à la tête de son Service de la main-d'œuvre française en Allemagne, devenu le 6 février 1943 Commissariat général à la Main-d'œuvre française en Allemagne puis, le 1<sup>er</sup> janvier 1944, Commissariat général à l'action sociale pour les travailleurs français en Allemagne. Parallèlement, Bruneton cherche à agir davantage auprès des travailleurs qui ont passé la frontière, au cœur même du Reich nazi, fût-ce au prix d'une intégration de ses services aux structures de l'Etat national-socialiste.

Depuis 1940-1941, les services nazis souhaitent soumettre à leur propagande, à leur surveillance et à leur encadrement les travailleurs français présents sur leur sol : ce que résume la notion allemande de *Betreuung*. Il leur faut une structure franco-allemande pour la mettre en œuvre. Le Dr Fritz Bran, secrétaire de l'ancien Comité France-Allemagne d'avant-guerre, nazi convaincu et fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, s'emploie à en créer une, en faisant « élire » des « hommes de confiance » dans les entreprises par les travailleurs français, qui élisent à leur tour des délégués régionaux soumis à une centrale installée à Berlin, dite délégation Boulard, du nom de son dirigeant. Sans surprise, ces

---

<sup>368</sup> AN AJ 39 175

<sup>369</sup> Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, t. II, p. 1309

<sup>370</sup> AN 72 AJ 2777

délégués s'avèrent souvent des opportunistes, des aventuriers, des repris de justice ou des collaborationnistes convaincus, facilement délateurs, plus soucieux de leurs privilèges et de propagande politique que d'action sociale, au point qu'ils prennent souvent parti pour les patrons allemands contre leurs propres compatriotes<sup>371</sup>.

Soucieux d'évincer la délégation Boulard et de prendre en charge l'action sociale auprès des travailleurs en Allemagne même, Gaston Bruneton engage directement des négociations avec le *Deutsche Arbeitsfront*, de son seul chef, sans en référer à Vichy. Le 1<sup>er</sup> février 1943, il conclut un accord personnel avec le D<sup>f</sup> Mende, du DAF. Entré en vigueur le 5 mai, cet accord est reconnu officiellement en juin par les deux gouvernements, mis devant le fait accompli. Il autorise la Délégation Officielle Française sise à Berlin à disposer de délégués dans les 42 *Gaue* ainsi que dans les *Kreis*, et à agir auprès des travailleurs français exilés. Avec ce protocole, la France confirme sa singularité d'être la seule sur 21 nations à encadrer ses ressortissants présents en Allemagne, et à le faire jusqu'à la fin de la guerre<sup>372</sup>. C'est là un objectif ambitieux, et une lourde tâche, alors que chaque Gau compte en moyenne plus de 10 000 à 20 000 travailleurs français à l'été 1943. Mais surtout, comme le démontre Patrice Arnaud, cet accord intègre directement la DOF au DAF. Fief personnel reçu par Bruneton du suzerain nazi, elle devient bel et bien un organe de l'administration nazie, indépendant du Commissariat Bruneton de Paris, indépendant du gouvernement français. Elle n'est pas auprès du DAF, mais dans celui-ci. Et cet organisme franco-allemand unique en Europe occupée s'emploie à assurer, pour le compte des nazis, la *Betreuung* des civils français du Reich, et selon les termes de Bruneton, à faire passer la collaboration des mots aux faits<sup>373</sup>. Aux yeux des Allemands, la DOF offre la possibilité d'un meilleur endoctrinement et d'un meilleur rendement des travailleurs français sur leur sol.

Dans une lettre du 30 juin 1946 écrite à sa femme depuis la prison de Fresnes, Bruneton, qui prépare sa défense, évoque avec une possible exagération la création d'un millier de foyers par la DOF, l'existence de 11 000 délégués d'usines et de camps, ainsi que de 250 à 300 délégués régionaux répartis à travers les *Kreis* et les *Gaue* du Reich ; parmi eux,

---

<sup>371</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre, op. cit.*, t. II, p. 107-109. Georges SCAPINI, dans ses mémoires *Mission sans gloire, op. cit.*, p. 27, peint le D<sup>f</sup> Bran comme « une émanation synthétique et chimiquement pure du national-socialisme dogmatique, nimbé et imbibé du romantisme germanique. Au physique, il est la stricte expression de son composé intellectuel : long, maigre, ascétique, fluide, un regard glacial, sans teint, pas de chair et simplement des os. Avant tout, le D<sup>f</sup> Bran est un national-socialiste, mais il est aussi un Européen dans la nuance de l'époque. »

<sup>372</sup> AN F 60 1452. Même les Italiens, après leur revirement de septembre 1943, voient toutes leurs structures immédiatement dissoutes.

<sup>373</sup> Acte d'accusation du procès de Gaston Bruneton, juillet 1948, archives privées Ch. Levi Alvares.

une centaine auraient été arrêtés, quinze tués<sup>374</sup>. Patrice Arnaud trace ainsi le portrait-robot du délégué-type et de son engagement : jeune, environ 35 ans, de droite, maréchaliste et antiparlementariste, à la fois anglophobe et germanophobe, croyant et se réclamant de la doctrine sociale de l'Église. 70 % du personnel est composé de PG transformés en travailleurs civils. Tous les membres de la DOF y entrent volontairement. Quelques-uns sont tentés par le collaborationnisme, d'autres sont d'authentiques résistants, d'autres encore, plus nombreux, finissent par se faire accuser plus ou moins gratuitement de « gaullisme » par les collaborateurs et le SD, soucieux de pouvoir éliminer les attentistes à leur propre profit<sup>375</sup>.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1944, la DOF revendique 550 Amicales de villes et 450 foyers de camps ; avec l'aide du régime de Vichy, elle aurait livré, depuis la France, plus de 60 t. de matériel, des milliers d'équipement sportifs, les instruments permettant de constituer 150 orchestres complets, des centaines de phonographes, 20 000 disques, des dizaines de milliers de jeux, plus de mille récepteurs TSF, une quarantaine d'appareils complets de cinéma 16 mm avec films, 250 000 livres<sup>376</sup>. Derrière ces chiffres flatteurs, avancés par autojustification, se cachent des réalités moins brillantes. En fait, la DOF n'a pas les moyens de ses ambitions. Fin 1943, un certain Frank Rivière, qui vient de parcourir l'Allemagne sur 3000 km, constate dans son rapport à Pierre Laval l'inexistence ou l'incapacité de la mission Bruneton, y compris à Berlin, où un dénommé Dupuis est seul avec trois dactylos pour s'occuper de milliers de Français. Certains travailleurs, aux prises avec une situation matérielle et morale affreuse, se sentent isolés et abandonnés<sup>377</sup>. Mémoires de maîtrise, thèses et entretiens oraux confirment tous combien très rares sont les anciens STO à se souvenir d'avoir eu affaire à la DOF. En général, à l'époque, ils ignorent purement et simplement son existence.

Les discussions franco-allemandes auxquelles participe Bruneton démontrent au reste que le souci d'action sociale et d'assistance matérielle est secondaire par rapport à celui de la propagande et de l'endoctrinement. Et le bilan réel de la Mission, aux travaux de Patrice Arnaud, apparaît finalement assez maigre<sup>378</sup>. Sur le plan culturel, les goûts de la masse des travailleurs restent très éloignés des préoccupations pharisiennes et puritaines de la DOF, hostile au jazz, au swing, aux chansons réalistes ou à la « pornographie. » Les activités

---

<sup>374</sup> Archives privées Christian Levi Alvares

<sup>375</sup> ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 95-118

<sup>376</sup> FERRY Robert, *Les oubliés, op. cit.*, p. 65

<sup>377</sup> AN F 60 1452

<sup>378</sup> ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 95-118

sportives sont surtout organisées à des fins de propagande, et les équipes transnationales comme les rencontres entre équipes de travailleurs de différents pays sont interdits par peur de la mixité raciale. Les « costumes Brunetons » ou « tailleurs Brunette » sont surtout apportés en Allemagne grâce au Secours National de Vichy, et encore ne sont-ils pas tous distribués, compte tenu des bombardements d'entrepôts, des vols et des détournements. Les pouponnières pour bébés de travailleuses volontaires en détresse, dont est si fier Bruneton, en n'ont qu'une efficacité réduite<sup>379</sup>. Sur le plan juridique, la DOF ne sait pas freiner la répression policière des travailleurs civils : elle ne peut pas arracher les victimes de la Gestapo des griffes des tribunaux nazis, des AEL et *a fortiori* des camps de concentration<sup>380</sup>. Enfin, la DOF se laisse gagner par l'hypertrophie bureaucratique, la manie du fichage et du recensement, et elle finit par se couper du réel ainsi que de la masse des requis<sup>381</sup>.

Au congrès de la DOF à Dresde le 3 avril 1944, Bruneton et ses délégués approuvent la répression des maquis, et appellent à une révolution nationale-socialiste en France. Bruneton s'y fait prêter un serment de fidélité à sa personne, non à sa fonction, à l'hitlérienne, et reconnaît appliquer le *Führerprinzip* à la DOF<sup>382</sup>. L'homme a une conception si singulièrement exigeante du devoir que de fin juin à début août 1944, furieux que trois délégués de la DOF n'aient pas rejoint leur poste en Allemagne après une permission, il harcèle et mobilise, pour les retrouver, les plus hautes autorités de la police à Vichy comme à Paris, et jusqu'à Darnand lui-même<sup>383</sup>. Le même salue l'échec du putsch du 20 juillet 1944, appelle en février 1945 les travailleurs français à se porter volontaires pour les travaux de mise en défense de Berlin. Enfin, en mars 1945, de sa seule initiative et en surprenant jusqu'à une partie de ses proches subordonnés, Gaston Bruneton annonce son adhésion au Comité

---

<sup>379</sup> *Ibidem*

<sup>380</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, DEA d'histoire des relations internationales et des mondes étrangers, université de Paris-I, 1998

<sup>381</sup> Selon Robert FERRY, *Les oubliés*, *op. cit.*, p. 187, au 1<sup>er</sup> décembre 1943, la DOF avait recruté 23 personnes de plus que les prévisions, devenues 255 au 1<sup>er</sup> décembre 1944 (+ 1000 % !). « Ignorés du fisc, échappant à tout contrôle administratif, employés étrangers clandestins au sein d'une administration allemande, ils constituaient une source de gros ennuis futurs et provoquaient des difficultés quotidiennes pour l'obtention de cartes d'alimentation, de laissez-passers nocturnes, etc. » Selon ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, *op. cit.*, p. 111, les permanents de la DOF triplent rien qu'en 1944, pour passer de 316 à 938 personnes.

<sup>382</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 106

<sup>383</sup> AN F7 14889. Finalement, le 10 août, seul un des trois n'a pas rejoint son poste. Avec pareille intransigeance, Bruneton dénonce également personnellement à Darnand, le 30 juin, un adjoint défaillant au service de la jeunesse de Stuttgart, Leclerc, de Coutances, dont il indique l'adresse. Les Américains sont déjà dans Cherbourg, à proximité, mais Bruneton semble peu s'en soucier, pourvu que l'homme soit reconduit en Allemagne.

Français de Libération nationale créé par Jacques Doriot. Sa dérive vers le collaborationnisme extrême est alors achevée.

### 5) *Le collaborationnisme discrédité et radicalisé*

Les collaborationnistes et leurs mouvements voient d'abord dans le volontariat, la Relève puis le STO une opportunité idéologique et un terrain d'action politique. Relève et STO deviennent vite pour eux une cause de discrédit et d'isolement supplémentaire, qui les radicalise par contrecoup.

Le travail en Allemagne permet dès l'origine de chanter les réalisations sociales du III<sup>e</sup> Reich, et de s'en faire les prosélytes au retour. Il y avait les voyageurs en URSS dans l'Entre-deux-guerres : il y a les voyageurs auprès des civils français du Reich, parfois d'ailleurs les mêmes hommes, déçus du stalinisme ou du socialisme, et victimes au fil des années 1930 de la fameuse « dérive fasciste. » Du 9 au 20 mars 1941, ainsi, une délégation de syndicalistes collaborationnistes conduits par Robert Mesnard et Georges Dumoulin sillonne le Reich à la demande des autorités d'occupation, et avec l'assentiment de Darlan, pour examiner les conditions de vie des ouvriers français : elle s'extasie surtout sur les réalisations du Reich ou sur l'action du D<sup>r</sup> Ley et de la DAF<sup>384</sup>. Des ouvriers en Allemagne et des permissionnaires, inventés ou triés sur le volet, chantent aussi une Allemagne socialiste, débarrassée à la fois de la lutte des classes, du communisme et de la domination patronale<sup>385</sup>. De là à souhaiter que les ouvriers aient la chance d'aller vérifier d'eux-mêmes la réalisation effective d'une « communauté nationale », puis à vouloir les forcer à aller la découvrir, il n'y a qu'un pas<sup>386</sup>.

En 1943 et surtout 1944, avec le ralliement officiel de Vichy au travail en Allemagne, des préfets, des maires et des ministres se rendent auprès des exilés, et vantent au retour leurs bonnes conditions d'existence dans le Reich et ses réalisations sociales. En réalité, beaucoup sont intérieurement ébranlés en découvrant la réalité. Après un voyage en Allemagne en août 1943, François Chasseigne, dans son discours radio du 6 octobre, ne dissimule plus la souffrance et le malheur des requis en Allemagne – mais il n'en déduit pas que le STO était

---

<sup>384</sup> AN 72 AJ 1843

<sup>385</sup> *Ibidem*

<sup>386</sup> AN 72 AJ 1843. L'envoyé de l'Agence française d'information et de presse à Berlin, 22 juin 1942, prête ces mots à des volontaires français : « les ouvriers français n'envisagent pas seulement leur séjour en Allemagne sous cet angle lucratif. Beaucoup d'entre eux ont conscience de remplir une mission utile non seulement à l'Europe mais à la France elle-même : “Quand nous rentrerons chez nous, m'ont dit plusieurs d'entre eux, nous serons riches d'une expérience dont nous entendons faire profiter la communauté. Au point de vue social, tout est à faire en France, et c'est pourquoi nous souhaitons que le plus grand nombre possible de nos camarades viennent grossir nos rangs ici”. »

une erreur ou une faute, et il loue les efforts du DAF ou de Vichy pour améliorer le sort de cette masse dont le sacrifice permet la défense de l'Europe<sup>387</sup>. Le préfet régional d'Angers Donati, qui s'est rendu à Francfort et en Hesse-Nassau, est frappé par l'amertume et la violence verbale des travailleurs forcés : ils se sentent dupés par un Reich qui ne respecte pas les accords et par un Etat français qui les a laissé tomber pendant que les défaillants sont maintenant tranquilles dans les entreprises « S » protégées : « c'est une véritable armée de mécontents qui rentrera en France la paix venue et qui grossira les rangs des communistes<sup>388</sup>. » Philippe Henriot choisit mal son moment pour se rendre en Allemagne : le 6 juin 1944, jour fatidique, il s'y fait huer par les travailleurs<sup>389</sup> et il glisse, un rien désabusé, au jeune chef des Chantiers de la Jeunesse Georges Toupet, qu'au fond c'est lui et ses camarades qui ont raison<sup>390</sup>. Sa visite aux STO et aux PG est très mal perçue en France et lui fait perdre beaucoup de son crédit : en Haute-Loire, le désaveu est si fort que son exécution par la Résistance à Paris le 28 juin ne suscite aucune compassion<sup>391</sup>. Plus globalement, la population reçoit très mal la propagande des anciens volontaires, et les brimades qu'ils essuient sont l'une des formes de la résistance civile.

Après juin 1942, le thème de la Relève réunit l'ensemble des collaborationnistes, pour leur campagne la plus importante de toute l'Occupation. Tous fournissent des propagandistes, du personnel aux OPA, plus tard des surveillants à l'OT ou, à l'extrême, des escrocs négriers. Pour les uns, il s'agit de payer le tribut du vaincu et, dans l'immédiat, d'obtenir le retour des PG. Pour les autres, il s'agit au-delà de coopérer à la victoire du national-socialisme en associant les travailleurs français aux guerriers allemands, au point qu'ils demandent dès le début le passage immédiat à la réquisition, sans souci de heurter l'opinion<sup>392</sup>. La plupart souhaitent que le séjour outre-Rhin serve à rallier la classe ouvrière au national-socialisme,

---

<sup>387</sup> BDIC F Rés. 334 / 31/ 1-6, procès de François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, audience du 10 juin 1948. « On ne peut guère parler comme une espèce d'entité du "Français qui travaille en Allemagne". Il y a cependant, entre tous ces hommes, un grand trait commun. Pourquoi ne pas le dire, ils ne sont pas heureux et ils souffrent. Ils souffrent des conditions matérielles et de l'exil. » A son procès, Chasseigne insiste que ce voyage fut pour lui le « déchirement du rideau. » C'est évidemment de son intérêt de l'affirmer alors, mais une part de sincérité n'est pas à exclure. La deuxième moitié de 1943 est aussi le moment où Pétain, Laval, La Porte du Theil et jusqu'aux services allemands de France sont également pris d'un désabusement croissant devant les départs de main-d'œuvre.

<sup>388</sup> AN F 60 1454, rapport Donati, 20 mars 1944

<sup>389</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, CRNS éditions, 2010, p. 363

<sup>390</sup> Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007

<sup>391</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 271

<sup>392</sup> Début juillet 1942, constate Pierre Nicolle à Paris, « le PPF prend presque ouvertement position pour la réquisition pure et simple. Les communistes applaudissent, sachant qu'une telle mesure serait susceptible de déclencher des troubles sociaux. » NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice, op. cit.*, t. I, p. 472



qu'elle soit séduite par la modernité sociale du III<sup>e</sup> Reich, sa liquidation de la lutte des classes, l'excellence des conditions de vie et de travail. Au-delà, les « collabos » rêvent d'un STO qui soit le creuset d'une nouvelle « communauté nationale », à forte ressemblance avec la *Volksgemeinschaft* nazie. Dans l'exil collectif et l'épreuve commune naît, en terre étrangère, une société débarrassée des égoïsmes, de l'individualisme et de la lutte des classes.

Ceux qui perturbent la naissance de cette communauté nationale nouvelle ne méritent que le mépris, la traque et la répression, « oisifs », « zazous » et défailants en tête. La hargne de certains « collabos » envers les réfractaires au STO, pas même envers les maquisards armés, débouche sur des discours incendiaires de guerre civile. L'ancien communiste et chef PPF Emile Nédelec, en meeting dans l'Eure en juillet 1943, appelle à « pourchasser ces jeunes lâches, qui se terrent dans les bois comme des lapins (...). Il faut des exemples, il fallait des pendants en masse pour donner à réfléchir aux autres<sup>393</sup>. » Les collaborationnistes dénoncent nommément les maires, les fonctionnaires, les médecins qui freinent les départs. Leur rhétorique anticapitaliste trouve une nouvelle thématique de prédilection en se déchaînant contre les patrons complices des réfractaires et fourriers objectifs du bolchevisme : à les croire, les patrons craignent que les ouvriers ne reviennent trop instruits par l'exemple du socialisme allemand. Les « collabos », radicalisés, en viennent à souhaiter voir le plus grand nombre de ces patrons sous les verrous. Et bien sûr, les collaborateurs dénoncent et traquent les réfractaires au STO.

Officiellement, pour eux comme pour la Milice, qui entend devenir le parti unique et révolutionner la société, ce n'est qu'une exigence de justice sociale et une participation à la construction d'un ordre nouveau, d'une société plus douce aux prolétaires. Au congrès de Limoges, le 26 mars 1944, le délégué de Darnand en zone nord, Max Knipping, explique à 500 miliciens rassemblés que si la Milice lutte contre les « planqués » et les « pistonnés » qui échappent au STO, c'est parce que ce sont les bourgeois qui restent tranquillement chez eux où ils vivent bien grâce au marché noir<sup>394</sup>. Il oublie que bien des jeunes bourgeois obéissent docilement au STO, et que la répression du réfractariat touche aussi de nombreux ouvriers.

---

<sup>393</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 192

<sup>394</sup> AN 72 AJ 9



Affiche collaborationniste dénonçant ceux qui échappent au STO (1943 ou 1944). [AN 72 AJ 2112]

L'extrême virulence du ton témoigne de la radicalisation du discours et des pratiques collaborationnistes qu'occasionne la multiplication des réfractaires et des refusants. L'appel ici à aider le combat contre le capitalisme et le bolchevisme a sans doute moins d'efficacité sur l'opinion que l'invocation de la « justice » et de « l'égalité. » En janvier 1944, cette rhétorique trouve son aboutissement logique dans la fondation par le PPF des « Groupes d'Action pour la Justice Sociale », ces milices haïes chargées par Sauckel de traquer les réfractaires et de rafler la main-d'œuvre jusqu'en pleine rue.

Le STO est aussi une affaire lucrative, quand il s'agit de dénoncer les réfractaires en nombre croissant. En 1943, un membre de l'OPA de Nîmes gagne de 3 200 à 3 500 F par mois, 4 000 F au grand maximum, alors qu'un ouvrier textile nîmois gagne de 750 à 2410 F par mois. Mais il touche une prime de 300 F pour chaque arrestation d'un spécialiste réfractaire et 200 F pour celle d'un manœuvre, contre 500 F pour celle d'un Juif<sup>395</sup>. La même hiérarchie se retrouve en Bourgogne, où les indicateurs touchent 200 à 300 F pour un réfractaire au STO, 60 000 ou 70 000 F pour un groupe de résistants ou un maquis, encore plus pour un membre d'un réseau de renseignement<sup>396</sup>. A partir de fin 1943-début 1944, mille incidents démontrent l'imbrication croissante entre pègre, Milice et chasse vénale au réfractaire du STO<sup>397</sup>. Un peu moins profitable que la chasse aux résistants et aux Juifs, la chasse au réfractaire reste néanmoins l'une des bonnes affaires de la collaboration.

A défaut de s'illustrer sur le front russe, la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme fait de la surveillance des travailleurs volontaires et requis du le Mur de l'Atlantique un point de chute et un fief pour ses vétérans désœuvrés. L'un d'eux, un certain Sinniger, fonde en novembre 1942 le corps des « inspecteurs politiques et sociaux » en accord avec les Allemands. Ceux-ci, qui y voient un moyen de mâter la rébellion endémique sur les

<sup>395</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau, Horvarth, 1988, p. 85

<sup>396</sup> GOUNAND Pierre, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, Ed. Franc'Albert, 1990, p. 371

<sup>397</sup> AN 2 AG 461, cabinet civil du MI Pétain. Le 25 mai 1944, ainsi, un certain Rousseau, chef d'une dizaine de miliciens, maltraite en plein commissariat Maison-Blanche à Paris un vieillard de 70 ans qui a donné asile aux trois réfractaires qu'il vient de capturer, puis met en joue les policiers qui protestent : maîtrisé et arrêté, le forcené s'avère être un bandit totalisant huit condamnations pesant 35 ans de prison et 20 ans d'interdiction de séjour. Outre une indemnité spéciale de 350 F par jour, et un salaire de 10 000 F par mois, le sieur Rousseau recevait 10 000 F par réfractaire livré.

chantiers Todt, ouvrent le même mois à Pontivy une école de formation dont sortent vingt premiers inspecteurs après quinze jours de stage<sup>398</sup>. Une vingtaine de jeunes des Chantiers de la Jeunesse, envoyés au titre du STO au camp-école de Caudan, près de Lorient, ont un aperçu des méthodes de ces LVF « sociaux » : celui qui les accueille dévoile d'emblée son intention de faire d'eux « des pionniers du DAF et du national-socialisme français. » Le chef du camp est un *Altkämpfer* nazi allemand, relégué là pour déchéance morale, qui boit et court les filles, comme ses adjoints. Les LVF sont surtout des propagandistes nazis, qui distribuent égards et avantages en fonction de l'adhésion à la doctrine, et passent aux brimades et aux maltraitances si la persuasion ne suffit pas. Le travail est dur voire avilissant, le camp entouré de barbelés. Un témoin conclut : « les jeunes se voient donc complètement abandonnés par le gouvernement français et sont donc portés à ne compter que sur eux-mêmes (d'où les évasions et les manifestations de mauvais esprit). » L'action des ex-soldats de l'antibolchevisme constitue donc le terrain le plus propice « au communisme et aux influences étrangères<sup>399</sup>. »

Les partis collaborationnistes sont peut-être d'autant plus insensibles au sort des jeunes et des ouvriers requis en masse que ces deux catégories sont sous-représentées dans leurs rangs. Au PPF, le mouvement au recrutement le plus populaire, les ouvriers ne sont que 5.5 % des adhérents dans les Alpes-Maritimes, 9 % en Gironde, 10 % dans la Marne, 13 % dans le Var. Les adhérents du RNP, davantage issus des classes moyennes, sont d'une moyenne d'âge relativement élevée : en 1942, 61 % des militants du Loiret ont de 30 à 60 ans, ou 68 % de ceux de Tours<sup>400</sup>. Quant aux intellectuels du Groupe Collaboration, ils sont trop âgés et trop élitistes pour être concernés. En revanche, le STO fait accourir en des refusants qui espèrent qu'une adhésion les mettra légalement à l'abri du départ. Si le Front Social du Travail créé par le RNP du Loiret en décembre 1941 ne se met vraiment à prendre consistance qu'avec le STO, c'est que la propagande pour le départ lui donne un objectif, mais aussi qu'une partie des adhérents ne veut qu'échapper au départ<sup>401</sup>. Certains responsables profitent ouvertement du STO pour rassembler de nouveaux adhérents à qui ils font croire à la protection du parti contre le travail en Allemagne – de même que depuis 1940, ils font miroiter l'espoir de pouvoir obtenir le retour d'un PG. Tromperie doublée de chantage, le PPF de Rouen se fait

---

<sup>398</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>399</sup> AN 2 AG 543, rapport d'un jeune Lyonnais des Chantiers de la Jeunesse, 9 mai 1943

<sup>400</sup> Chiffres cités par Jean-Paul BRUNET, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Balland, 1986, p. 438

<sup>401</sup> Yves DURAND et David BOHBOT, « La collaboration politique dans les pays de la Loire moyenne », in *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 91, juillet 1973, p. 62 sq

ainsi fort d'obtenir que ses adhérents soient exemptés de l'envoi au STO en Allemagne<sup>402</sup>. Aucune statistique connue n'existe sur les adhésions obtenues par le chantage au STO, alors que quelques-unes sont disponibles en ce qui concerne le chantage aux prisonniers. Ce dernier a surtout concerné des femmes, épouses ou filles de prisonniers<sup>403</sup> : le chantage au STO a du essentiellement toucher des hommes.

Les enquêtes de l'Épuration et du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CHDGM), dans les années 1970, englobent généralement le refus du STO au sein d'un ensemble hétérogène d'adhésions par « intérêt », pas réductibles à l'intérêt personnel ni au pur égoïsme. Peut-on considérer comme « intéressé » au sens restrictif sinon péjoratif du terme l'industriel rémois G. E., qui adhère au RNP en 1942 pour faire rouvrir son entreprise fermée par les Allemands et pour éviter le STO à son fils et à ses neuf ouvriers<sup>404</sup> ? Les conclusions des recherches révèlent d'énormes disparités de l'adhésion par intérêt selon les lieux et les partis. Les membres du RNP de Haute-Marne se sont engagés à 47.4 % par conviction idéologique, mais un gros tiers (32.4 %) par recherche d'un avantage. En revanche, dans les Alpes-Maritimes, bastion du collaborationnisme, le taux de convaincus idéologiques monte à 88.2 % et l'intérêt ne concerne que 5.1 % des membres du RNP<sup>405</sup>. Si les étudiants de Saône-et-Loire sont la catégorie sociale à adhérer le plus tardivement aux partis « collabos » – 11 cas en 1944 –, c'est surtout pour échapper au STO<sup>406</sup>. Dans la Nièvre, si certains donnent leur adhésion, souvent formelle et éphémère, uniquement pour échapper au STO, les adhésions par pur intérêt ne viennent qu'en troisième et avant-dernière position, même si le refus du STO a contribué à accentuer la forte présence des jeunes : 30.1 % des militants des partis collaborationnistes ont de 20 à 30 ans<sup>407</sup>.

Ces quelques adhésions supplémentaires pèsent moins que les effets pervers du STO. Des cadres collaborationnistes aussi sont requis, et les mouvements de jeunesse déjà maigres

---

<sup>402</sup> BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945* [l'Eure], PUF, 1960, p. 97

<sup>403</sup> A titre d'exemple, selon Yves DURAND et David BOHBOT, « La collaboration politique dans les pays de la Loire moyenne », in *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, loc. cit., p. 75, sur 128 adhésions au RNP d'Indre-et-Loire, 30 aux deux tiers féminines sont dues à l'espoir que les recruteurs font faussement miroiter d'un retour des prisonniers. Dans le Loiret, 16 femmes sur 50 adhérentes du RNP sont victimes de la même escroquerie.

<sup>404</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 1995, t. I, p. 231

<sup>405</sup> Chiffres cités par SADOUD Marc, *Les socialistes sous l'Occupation. Résistance et Collaboration*, Presses de la FNSP, 1982, p. 100

<sup>406</sup> CHAUNEY (Mlle), *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 230, mars-avril 1978, p. 25

<sup>407</sup> MARTINET Jean-Claude, *Histoire de l'occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, La Charité-sur-Loire, Delayance, 1987, p. 296-300..

désorganisés<sup>408</sup>. La peur des rafles diminue encore le rare public des conférences et des meetings collaborationnistes : les jeunes s'aventurent peu dans ces salles à la sortie desquelles ils pourraient se faire embarquer pour l'Allemagne. Et bien sûr, le STO accentue leur déficit de popularité des « collabos », la haine de la population pour ces suppôts des départs, qui à ses yeux, ne risquent pas, eux, de partir, ou qui se démènent les premiers pour ne pas aller en Allemagne<sup>409</sup>. Chasseigne relate comment dans sa ville d'Issoudun, de jeunes ultras de la collaboration sont les premiers à se défilier en s'engageant dans la Milice<sup>410</sup>. C'est aussi que devant l'ampleur du réfractariat, plus d'un trouverait ridicule ou injuste de se retrouver seul à partir<sup>411</sup>.

Mais tous les collaborationnistes ne manquent certes pas de cohérence avec leurs convictions le jour où le couperet du travail obligatoire s'abat sur eux à leur tour<sup>412</sup>. Les ministres de Vichy, avec une rhétorique guère différente de celle des collaborationnistes, acceptent aussi le départ des leurs. Pierre Cathala se vante en octobre 1943 que son fils Jean-Claude et six de ses neveux travaillent en Allemagne à sauver la civilisation européenne du bolchevisme<sup>413</sup>. René Bousquet ne cherche pas à faire dispenser son frère Louis, jeune marié parti en septembre 1943 avec son groupement des Chantiers, de peur que les Allemands ne lui demandent une contrepartie<sup>414</sup>. En revanche, le STO honni amplifie parfois la mise en quarantaine de la famille des serviteurs de Vichy. Un cordonnier d'Issoudun refuse à l'été 1943 de réparer les souliers d'une parente de Chasseigne, veuve de la guerre 14-18 et mère

---

<sup>408</sup> De ce fait, par exemple, le deuxième congrès des Jeunesses Nationales Populaires, en septembre 1943, est aussi le dernier BREINDE Reinhold, *Kollaboration in Frankreich im zweiten Weltkrieg, Marcel Déat und das Rassemblement National Populaire*, Munich, Oldenburg, 1992, p. 232. Les JNP revendiquent 1500 à 2000 membres, mais en ont sans doute moitié moins en réalité.

<sup>409</sup> AN 3 AG 2 365, rapport sur la « déportation » reçu par le BCRA, avril 1943 : « Ceux qui étaient attirés par l'intérêt sont partis depuis longtemps. Et les collaborateurs font l'impossible pour ne pas partir ou pour empêcher les leurs de partir, ce qui ne manque pas de sel ! »

<sup>410</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>411</sup> AN F 60 1709. Le 3 mars 1943, un bourgeois, collaborationniste convaincu, écrit à la rédaction de *Paris-Soir* qu'il interdira à son fils de partir : pourquoi devrait-il être le seul à aller en Allemagne quand tous ses camarades se planquent grâce à leurs relations « maçonniques, juives ou gaullistes » ?

<sup>412</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1085. Le fils de Marcel P., censeur régional de Limoges, part le 12 mars 1943 « sans attendre la fin des démarches entreprises pour le faire exempter ; entretenu dans des sentiments collaborationnistes, il s'étonnait fort justement qu'on veuille l'embusquer. Le jeune censeur Maurice B., lui, ne partira sans doute pas de si tôt. »

<sup>413</sup> APP, BA 1788, intervention de Cathala au congrès du Commissariat Général à la Main-d'œuvre française en Allemagne, 30 octobre 1943

<sup>414</sup> FROMENT Pascale, *René Bousquet*, Fayard, 2001, p. 424 et p. 454. Lorsqu'à l'été 1944, Bousquet est conduit en Allemagne dans la voiture personnelle d'Oberg pour le mettre à l'abri des menaces des ultra-collaborationnistes, Louis Bousquet est muté dans une ferme au voisinage de la résidence de son frère, afin de pouvoir le voir plus facilement. Il regagne la France à vélo en mai 1945.

d'un soldat tué en 1940 : « Je ne veux pas travailler pour la cousine de quelqu'un qui envoie nos fils en Allemagne<sup>415</sup>. »

Le mépris des « collabos » voire des sympathisants de la Révolution nationale est tel que ceux-ci se voient sèchement invités à débarrasser la France de leur présence en donnant l'exemple et en partant tous seuls travailler outre-Rhin : « Puisqu'il aime tant l'Allemagne, qu'il aille la voir de près<sup>416</sup> ! » « SOL en Allemagne », scandent des manifestants du 14 juillet 1942 dans plusieurs villes de zone sud. Un tract virulent de l'été 1942 accuse la Légion et le SOL de collaborationnisme et de lâcheté, et les déclare quasiment hors de la nation :

Légionnaires, SOL, comme on vous l'a déjà dit, partez donc, vous qui êtes ardents à collaborer et à vouloir votre Europe nouvelle ! (...) Mais vous ne partirez pas car vous préférez que les malheureux ouvriers aillent recevoir les bombes anglaise et russes ou la schlague allemande. Vous resterez à parader et à faire des singeries sur les places publiques. Si vous n'êtes pas des lâches, montrez l'exemple en partant défendre VOTRE cause<sup>417</sup>.

Lors de la constitution de la Milice au printemps 1943, « le fait que les miliciens sont dispensés du départ en Allemagne crée, contre la Milice, beaucoup d'animosité. Un certain nombre de Préfets se font l'écho de cette réaction critique et ajoutent que la Milice, déjà accueillie avec réserve par l'opinion, est loin d'avoir, de ce fait, la faveur du public<sup>418</sup>. » Le milicien n'est pas seulement vu comme auxiliaire de l'occupant, mouchard, à l'idéologie nauséabonde, capable de tous les abus et de toutes les voies de fait. C'est aussi un individu intéressé. « La Milice et son programme sont sévèrement critiqués », écrit la gendarmerie de l'Ariège le 9 juin 1943. « D'après la rumeur publique, l'intérêt personnel plus que l'intérêt général, inspirerait les membres de ce nouveau groupement. Les jeunes notamment adhèrent à la Milice afin d'éviter leur départ en Allemagne<sup>419</sup>. » Fin 1943, il n'y a pas qu'à Toulouse qu'on entend persifler, au passage des Miliciens : « ceux-là ne risquent pas d'aller en Allemagne<sup>420</sup> » – des cas où la jalousie sociale envers les planqués ressurgit, pour se mêler à la haine plus politique du collaborationnisme. Le quolibet perdure en 1944 : les départs sont alors réduits à néant, non la peur de devoir partir ni l'envie que le « traître » parte à sa place.

Des collaborationnistes nourrissent cependant des doutes sur le STO, que ce soit sur son principe ou sur ses effets. Charles Maurras est de ceux qui les surmontent : après un instant d'hésitation, il approuve chaleureusement la Relève volontaire puis forcée, notamment

---

<sup>415</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 492, entrée du 11 juin 1943

<sup>416</sup> Rapporté par Jean Luchaire dans *Les Nouveaux Temps*, 25 mai 1943

<sup>417</sup> Cité par François MARCOT, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985, p. 63

<sup>418</sup> Synthèse des rapports de préfets pour la zone sud, 15 avril 1943, <http://www.ihp.cnr.fr/prefets/>

<sup>419</sup> GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, Perrin, 1997, p. 405

<sup>420</sup> ESTEBE Jean, *Toulouse 1940-1944*, Perrin, 1996, p. 152

par anglophobie. Il jette son prestige dans la balance lors de la crise d'octobre 1942, approuve la loi du 16 février 1943. Jean Azéma se réjouit au micro de Radio-Paris, le 25 octobre 1942, que le vieux théoricien du nationalisme intégral, en se ralliant à la Relève et donc à la construction de l'Europe nouvelle, ait répudié ainsi le mythe de « la France seule. » L'appui de Maurras au STO a moins de retentissement en France qu'à l'étranger, où il est l'un des intellectuels français les plus connus. Cela contribue à sa condamnation à perpétuité en 1945<sup>421</sup>. Inversement, courant 1943, des partisans de la collaboration idéologique nourrissent un doute croissant sur les actions Sauckel. Alfred Fabre-Luce, notamment pour avoir manifesté ses réticences dans le nouveau volume de son *Journal de la France*, se retrouve en délicatesse avec les Allemands, et passe quatre mois derrière les verrous ; son éditeur lyonnais Paul Lardanchet, pétainiste bon teint, se retrouve au fort Montluc à partager la cellule de Raymond Aubrac<sup>422</sup>. Robert Brasillach, au sein de *Je Suis Partout*, met de plus en plus en doute le STO courant 1943 : cela contribue à son départ de la revue, en sus de ses doutes sur la victoire allemande, à des divergences sur l'antisémitisme et à un conflit de pouvoir au sein de la direction<sup>423</sup>. A son procès en 1945 est lu la célèbre phrase désabusée, et quelque peu hyperbolique, extraite d'une lettre à Rebattet de 1943 : « Quand Sauckel demande 400 000 travailleurs, cela fait 399 000 bandits dans le maquis<sup>424</sup>. » Le STO fait aussi douter des militants de base, et l'approche de la Libération fait le reste.

De surcroît, depuis les accords Speer-Bichelonne, il est possible à nouveau d'être à la fois vichyste et/ou collaborationniste et hostile aux départs. A l'extrême, certains basculent, au point de mettre leurs réseaux au service de réfractaires, sans rejoindre non plus la Résistance. Jean Quellien met en évidence l'ampleur de ce phénomène méconnu dans le Calvados, où les enquêtes de la Libération confirment combien certains partisans de la collaboration « en quête de rédemption ou agissant par simple humanité » se mettent à aider des clandestins<sup>425</sup>. A Saint-Brieuc, un médecin du Parti National Breton fait les faux certificats pour les jeunes<sup>426</sup>. Louis-Ferdinand Céline fait de même à Bezons, en région

---

<sup>421</sup> AN F 60 1709, coupures de presse françaises et étrangères sur le soutien de Maurras au STO, 1942-1943.

<sup>422</sup> FABRE-LUCE Alfred, *Journal de la France 1939-1944. Edition définitive*, Fayard, 1947, rééd. 1969, p. 9 ainsi que AUBRAC Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Seuil, 1996, p. 102 sq

<sup>423</sup> ORY Pascal, *Les collaborateurs*, Seuil, 1976, p. 124

<sup>424</sup> Cité par Alain GUERIN, *Chronique de la Résistance, op. cit.*, p. 1058

<sup>425</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 279. Tel conseiller municipal de Caen, membre du Groupe Collaboration, emploie des dizaines de camouflés sur ses chantiers de coupe de bois. Un épicier de Falaise cache un réfractaire domicile et l'autre chez son gendre. Un vétérinaire RNP de Lisieux place des réfractaires chez ses clients. Et la liste ne s'arrête pas là

<sup>426</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, 1974, p. 32

parisienne<sup>427</sup>. Des militants PPF désavouent le STO sans renier leur engagement, en prétendant qu'un gouvernement Doriot aurait su l'éviter au pays<sup>428</sup>. Si des collaborationnistes en viennent à participer au rejet du STO, c'est que rien ne peut faire davantage l'unanimité.

Les jusqu'aux-boutistes que ni le STO ni le reste ne dégoûtent tentent de renouveler leur propagande, sans convaincre. Quelques organismes collaborationnistes pro-STO se créent qui ont un rayon d'action local ou régional. Tel est le cas par exemple de l'Action Bourguignonne (AB), fondée à Dijon en janvier 1944, qui réunit exceptionnellement tous les chefs locaux de la collaboration sur l'initiative de la PropagandaStaffel, mais qui sombre vite dans l'inefficacité, les divisions et le ridicule<sup>429</sup>. Le renouvellement des arguments n'a pas plus d'efficacité que celle des structures. Ainsi, Allemands et « collabos » stigmatisent avec virulence à partir de fin 1943 les cruautés de la mise au travail forcé des Français, mais de celle qui serait pratiquée en Afrique du Nord et en Italie, par de Gaulle, Giraud et les Anglo-Saxons. La propagande oppose d'un côté la transformation des travailleurs en chair à canon au service de la « ploutocratie londonienne et new-yorkaise » et de ses valets, ou l'exploitation des ouvriers et des femmes dans leurs usines, et de l'autre le sacrifice facile demandé pour la liberté de l'Europe, et le traitement égalitaire entre travailleurs français et allemands. A l'été 1944 encore, un tract dénonçant la destruction de la Normandie par les Anglo-Saxons agite le spectre du chômage et de l'expatriation forcée du travail en des termes qui auraient bien mieux servi à décrire les pratiques allemandes depuis 1940 :

Si demain les Anglo-Américains doivent l'emporter, le talon de fer de leurs trusts s'abattra sur nous. Notre or dilapidé par la dissidence et les troupes d'invasion, nos usines détruites, incapables de concurrencer la camelote américaine, il ne nous resterait pour fuir un chômage catastrophique qu'à nous expatrier, qu'à devenir les manœuvres à tout faire ou bien les soldats-mercenaires des Anglo-Américains qui nous écraseraient de leur mépris<sup>430</sup>.

Ce point culminant d'une inversion quasiment orwelienne a plus de chance de paraître effronté que de convaincre.

Le 17 septembre 1943, les principaux chefs de l'ultra-collaboration, Doriot exclu, cosignent un Plan de Redressement national. La crise de la troisième action Sauckel et l'essor du réfractariat et des maquis leur permettent d'y illustrer la faiblesse croissante de l'Etat, d'égratigner le gouvernement et donc de prétendre eux-mêmes au pouvoir. Adressé à Pétain et

---

<sup>427</sup> Voir *infra*, chapitre XI, p. 833

<sup>428</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 73

<sup>429</sup> GOUNAND Pierre, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, Ed. Franc' Albert, 1990, p. 178 et p. 289

<sup>430</sup> BDIC 4° delta 190 Rés., tract: « Ils nous prennent tout. » En caractères gras dans le texte.



Laval mais aussi à Goebbels, Himmler et Hitler, ce plan a été approuvé par le gauleiter Sauckel et s'ouvre sur un aperçu de la situation « angoissante » que traverse la France :

Une vaste campagne de résistance, à laquelle l'Église participe, est organisée avec un tel succès contre le Service Obligatoire du Travail et la Relève que l'on compte sur l'ensemble du territoire français quelque 160 000 réfractaire dont 20 000 ont pris le maquis dans lequel vivent des bandes militarisées et armées, à la manière des bandes du type Mandrin qui ont pullulé en France à l'époque des décompositions du pouvoir central<sup>431</sup>.

« Monsieur le gauleiter Sauckel » est plusieurs fois cité. Il est placé au rang des « chefs les plus écoutés du national-socialisme allemand », aux côtés de Hitler et Rosenberg, lui qui n'a pourtant jamais été un homme-clé du III<sup>e</sup> Reich. Il doit sûrement apprécier à la lecture la place qu'il se voit donner dans le panthéon collaborationniste et le jeu politique intérieur français. Le Plan appelle à la construction d'un Etat nazi français et esquisse un pacte franco-allemand, dont l'article VIII prévoit de poursuivre les conversations « dans un esprit de mutuelle compréhension » sur « la contribution de la main-d'œuvre française à la production de guerre du Reich, en Allemagne et en France, ainsi que pour toutes les questions relatives aux prisonniers de guerre<sup>432</sup>. » Au sein du dernier carré collaborationniste, Sauckel sait donc pouvoir compter sur des soutiens voire des hommes de main, alors que ses relations avec Vichy se détériorent depuis août 1943.

Tandis que les partis collaborationnistes voient leurs effectifs chuter au point d'entrer en léthargie dans certains départements, les radicaux, les irréductibles et les tard-venus qui n'ont rien à perdre vont fournir les troupes des Groupes d'Action pour la Justice Sociale (GAJS) ou les Ligues pour la Paix Sociale – de leur vrai nom *Arbeitspolizei*. Bien que Himmler proteste vivement contre l'armement de cette police privée<sup>433</sup>, Sauckel confirme son choix de s'appuyer sur le PPF de Doriot, le proscrit de l'Ambassade. Malgré les dénégations ultérieures des partisans de Doriot, Sauckel n'a pas forcé la main du chef du PPF ni ne l'a mis devant le fait accompli en prétendant que la constitution de ces groupes était déjà amorcée à Marseille par Simon Sabiani. C'est bien en la présence du « Grand Jacques », avec son acquiescement et selon un plan prémédité, que les GAJS sont fondés par Sauckel en personne le 14 janvier 1944 au 3 rue des Pyramides, siège parisien du PPF<sup>434</sup>.

Le 15 février 1944, à Paris, les services du GBA émettent leurs instructions bilingues concernant l'engagement dans les Ligues pour la Paix Sociale. Un préambule en langue de

---

<sup>431</sup> Le texte intégral du Plan de redressement français du 17 septembre 1943 est disponible dans le livre de Jacques DELPERRIE DE BAYAC, *Histoire de la Milice*, Fayard, 1969, p. 656-671. Cet extrait se lit en p. 657

<sup>432</sup> DELPERRIE DE BAYAC Jacques, *Histoire de la Milice, op. cit.*, p. 670

<sup>433</sup> JOSEPH Gilbert, *Fernand de Brinon, l'aristocrate de la collaboration*, Albin Michel, 2002, p. 447

<sup>434</sup> BRUNET Jean-Paul, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Balland, 1986, p. 451-452

bois collaborationniste souligne l'enjeu essentiel que représente la main-d'œuvre « dans cette guerre décisive pour la rénovation de l'Europe » puis s'en prend aux judéo-bolcheviks et aux judéo-capitalistes qui empêchent les ouvriers de manifester leur « dignité nationale » (*sic*), alors que les travailleurs français en Allemagne « sont devenus les pionniers d'un meilleur ordre européen durable et socialiste » et manifestent par leur labeur « leur « volonté d'une collaboration active ». Sont précisés ensuite les primes et salaires versés et ce que l'on touchera pour chaque réfractaire capturé<sup>435</sup>.

Un rapport résistant du 1<sup>er</sup> août 1944 décrit ces groupes comme

le type de la plus basse police qu'il soit possible de trouver. Elle est en grande partie constituée par les plus mauvais éléments des différents partis politiques pro-allemands. Ces individus sont presque tous d'anciens prisonniers de droit commun n'ayant pas terminé leur peine, mais extraits de prison pour faire cette besogne honteuse<sup>436</sup>.

Rattachées administrativement aux FK mais dépendant du SD, les GAJS doivent rechercher les réfractaires au STO. Fait sans précédent, ses membres français ont le droit de requérir la force armée française et allemande pour arrêter d'autres Français. Leur *Ausweis* leur donne les pleins pouvoirs et les mêmes rations qu'un civil allemand en France, et les dispense de justifier de leur identité devant la police française. On entre à l'*Arbeitspolizei* sur lettre d'instruction d'un parti collaborationniste, en général du PPF Huit jours de stage intensif à la caserne Mortier de Paris inculquent aux recrues les méthodes du SD, le maniement d'armes et l'idéologie nazie, afin d'en faire les « cadres de la nouvelle Europe national-socialiste. » A en croire le rapport, cependant, le rendement des arrestations est médiocre, puisque les trois quarts des réfractaires au STO recherchés ont déménagé. Le SD de la rue des Saussaies a donc décidé d'utiliser les GAJS contre ceux qui nuisent vraiment à l'Allemagne, et leur action s'est élargie à la lutte contre la Résistance, ou au mouchardage dans les lieux publics<sup>437</sup>.

De fait nombre de GAJS provinciaux connaissent une dérive criminelle vers des tâches qui les éloignent souvent de leur but originel. A Lyon, le GAJS sert surtout la persécution des Juifs<sup>438</sup>. Dans l'Est, les GAJS arrêtent aussi des patriotes et des maquisards, et complètent le

---

<sup>435</sup> AN 2 AG 586

<sup>436</sup> AN 72 AJ 4, rapport résistant sur l'*Arbeitspolizei* du Gross-Paris

<sup>437</sup> *Ibidem*. Selon les témoignages d'anciens membres du GAJS de Nantes, le stage se fait souvent dans de mauvaises conditions, avec un logement et une nourriture médiocres, un rythme et un entraînement physique épuisants, surtout pour les plus âgés. En revanche, la participation au stage apporte une prime appréciable de 1 000 F. Le traitement mensuel est de 3 600 F., le double du salaire urbain moyen. BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure*, Geste, 2005, t. II, p. 187

<sup>438</sup> Archives départementales du Rhône, 283 W 64. Voir aussi Tal BRUTMANN, *La logique des bourreaux*, Hachette, 2003, p. 223

travail de délation du PPF<sup>439</sup>. Ceux de Nantes attaquent le maquis de Saffré, la seule opération de ce genre dans le département<sup>440</sup>. Le Groupe Minier terrorise les arrières du front de Normandie du 14 juin 1944 à sa fuite le 11 août, puis son chef, Jean Minier, continue sa propagande pro-allemande à Kiel, dans les chambrées des requis du STO<sup>441</sup>. A Bayonne, en revanche, le sous-préfet obtient des Allemands que les tortionnaires se recentrent sur la traque des seuls réfractaires au STO, au lieu de brutaliser notables et petites gens ; le GAJS est alors mis à la disposition de l'OPA et devient un « Comité pour la Paix sociale » moins agressif<sup>442</sup>. Mais dans l'ensemble, que les GAJS soient plus souvent employés à la répression policière qu'à la traque des défaillants du STO signale l'échec de ce dernier et le fait qu'aux yeux des services allemands de France, il n'occupe plus qu'une place secondaire dans la hiérarchie des priorités. L'urgence est désormais la lutte contre le « terrorisme » et le maquis.

Il s'agit le plus souvent de petits groupes : celui d'Amiens ne compte qu'une douzaine de personnes<sup>443</sup>. En certains endroits, le recrutement est un peu plus consistant : 47 personnes dans l'Orne<sup>444</sup>, 32 hommes pour le « groupe Imbert » en Ille-et-Vilaine<sup>445</sup>. On connaît mal la composition de ces groupes et la motivation de ses membres, mais comme pour la Milice, la forte proportion d'aventuriers et de criminels est avérée, sans tout expliquer<sup>446</sup>. L'imminence de l'heure des combats et des comptes n'a pas d'effet dissuasif sur les engagements : la fondation des GAJS est bien le symptôme d'une fuite en avant des derniers radicaux de la collaboration<sup>447</sup>. Le recrutement est toujours aussi peu regardant. A la mi-août 1944, sur les 300 membres des GAJS de Paris, 73 ont été renvoyés voire emprisonnés pour divers abus et délits, au point que Darnand s'est plaint d'eux à Oberg le 10 mai et que l'état-major allemand en envoie certains en Allemagne à la place de jeunes exemptés du STO qu'ils voulaient faire

---

<sup>439</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, p. 38

<sup>440</sup> BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure*, op. cit., p. 192-1932

<sup>441</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 194-198

<sup>442</sup> POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J&D éditions, 1995, p. 89-90

<sup>443</sup> BEAL Jacques, *La Somme dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1986, p. 79

<sup>444</sup> ROBINE Stéphane, *Une ville industrielle dans la tourmente : Flers de 1939 à 1944*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 1997, p. 212. Le GAJS de l'Orne n'est pourtant fondé que le 13 avril 1944.

<sup>445</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, op. cit., p. 44. Fondé par le médecin français de l'OT de Saint-Malo, ce groupe offre à ses membres une paie de 110 F par jour, plus les primes pour chaque réfractaire arrêté.

<sup>446</sup> Ainsi les seize membres du GAJS de Bayonne et les sept membres de celui de Pau sept font les mêmes dégâts, mais si le premier est composé de marginaux amoraux et sans scrupules, le second recrute curieusement parmi des membres des classes moyennes bien installés et à la réputation jadis excellente. POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, op. cit., p. 89-90.

<sup>447</sup> Le Comité de la Paix Sociale des Deux-Sèvres n'est fondé que fin avril 1944 : en dix jours, il recrute 36 adhérents autour de Thouars, tandis que le PPF de Niort double ses effectifs, et huit jeunes stagiaires envoyés se former à Paris reviennent très vite sévir. CHAUMET Michel et POUPLAIN Jean-Marie *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste Ed., 1996, p. 156

chanter<sup>448</sup>. Des activistes de ces groupes ont par ailleurs l'âge d'être requis, et sont sans doute satisfaits d'échapper au travail en Allemagne aux dépens des autres<sup>449</sup>.

L'efficacité redoutable du GAJS de Nancy reste une exception : ce dernier n'a que 33 membres, mais sur 500 réfractaires de Meurthe-et-Moselle répertoriés au printemps 1944, environ 350 (70 %) sont capturés et envoyés en Allemagne par ses soins<sup>450</sup>. La Résistance finit par réagir : le 27 juillet, les FFI de l'Allier secondés par la célèbre agente australienne Nancy Wake attaquent l'hôtel de l'Ecu à Montluçon, QG du GAJS, et tuent son chef, le PPF Jean Lamy<sup>451</sup>. Et avec le progrès du maquis comme de l'avance alliée, des GAJS connaissent un délitement accéléré. Les 9 volontaires dijonnais qui s'engagent le 1<sup>er</sup> juin 1944 pour 4 000 F par mois voient leur zèle vite refroidi par le jour J, se ravisent « que ce n'est pas un travail de justice sociale que d'aider les Allemands », et s'enfuient à la campagne rejoindre les réfractaires qu'ils étaient censés pourchasser<sup>452</sup>.

Les exactions des GAJS dégoûtent jusqu'à la Milice et aux partis collaborationnistes rivaux du PPF, qui redoutent que l'opinion les confonde avec ces doriotistes et les enveloppe dans la même réprobation<sup>453</sup>. Quant au MBF, dans son rapport final d'août 1944, il juge que ces groupes, créés par son vieil adversaire Sauckel, ont été inefficaces, peu fiables et nuisibles aux intérêts allemands<sup>454</sup>. Pour leur appliquer le mot de Jean-Pierre Azéma sur les chefs miliciens, ils n'étaient plus que la France allemande<sup>455</sup>.

#### **6) Les requis du STO et la fin de la collaboration. Les débris civils de la collaboration au travail en Allemagne**

Dès avant le jour J, le regain de volontariat pour l'Allemagne s'explique avant tout par le départ de nombreux individus qui veulent se mettre à l'abri avant d'avoir à rendre des comptes à la proche Libération. Puis leur exode sans gloire d'août-septembre 1944 amène à leur tour en Allemagne quelque 2 300 Français ayant travaillé à la Kriegsmarine, au NSKK, à

---

<sup>448</sup> BRUNET Jean-Paul, *Jacques Doriot, op. cit.*, p. 454

<sup>449</sup> BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure, op. cit.*, p. 189-190

<sup>450</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 325. Dans les Vosges, un groupe sévit jusque dans les bois ou dans des fermes éparses, arrêtant les réfractaires isolés pour les livrer aux Allemands. Ses exactions terroristes sont telles que le préfet en vient à désirer l'implantation de la Milice.

<sup>451</sup> DESBORDES Jean, *L'Allier dans guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, G. Tisserand, 2000, p. 217 sq

<sup>452</sup> GOUNAND Pierre, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, Ed. Franc'Albert, 1990, p. 290-291

<sup>453</sup> BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure, op. cit.*, t. II, p. 189-191

<sup>454</sup> Rapport final du MBF, 2 septembre 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>455</sup> AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la Libération*, 1979, rééd. Points-Seuil, 2002, p. 331

l'Organisation Todt<sup>456</sup>. 5 000 miliciens et leurs familles en fuite sont rassemblés à Ulm, où les Allemands les placent devant l'alternative : « ou travailler, ou combattre. » Tandis que les uns rejoignent la division SS Charlemagne et autres unités combattantes, 1500 à 2000 se retrouvent dans les camps de requis du STO. 700 à 800 inaptes au travail, trop âgés ou indisciplinés, sont parqués dans de médiocres conditions au camp de Heuberg dit des « clochards de la Milice<sup>457</sup>. » Un sort pathétique attend les femmes et filles de combattants miliciens, parquées au camp de Siessen à 35 km de Siegmaringen, et contraintes à travailler très durement en usine. L'une d'entre elles témoigne :

Il n'y avait pas de lits, rien que des paillasses. Les baraquements n'étaient pas chauffés, par - 10° ou - 20°. A l'usine, les Allemands nous témoignaient moins d'égards qu'aux Français du STO et aux prisonniers devenus travailleurs libres. En janvier, j'ai contracté une pneumonie. J'ai été hospitalisée. Les médecins allemands faisaient une chasse aux "faux malades". J'ai dû reprendre le travail. J'ai fait une rechute. J'ai failli mourir. En mai 1945, je me trouvais à Wiesbaden. Quand l'Allemagne a capitulé, j'étais sans nouvelles de mon mari et de mes enfants depuis des semaines. J'ai été rapatriée en France où j'ai été arrêtée. J'ai passé huit mois en prison. C'est seulement en septembre 1945 que j'ai appris la mort de mon fils en Poméranie<sup>458</sup>.

Tardivement, une partie des miliciens et de leurs familles éprouvent dans leur chair une part du drame des requis. Les STO n'en tirent qu'une maigre consolation : l'arrivée de ces milliers de volontaires « collabos » ou miliciens délateurs est une nuisance qui accroît considérablement l'insécurité. Plusieurs chefs de la mission des Chantiers de la Jeunesse, en particulier, sont victimes de dénonciations de miliciens. Même la Délégation Officielle Française de Bruneton n'est plus à l'abri : elle représente une structure de pouvoir qui tente le diable. Plusieurs de ses délégués et assistantes sociales sont arrêtés sur dénonciation de miliciens et de miliciennes<sup>459</sup>. La masse des travailleurs exilés, loin de tout, coupés de leurs familles et de leurs camarades, pourrait être un terrain de recrutement tout trouvé pour les partis « collabos. » Mais ceux-ci ne font guère recette.

Exilés à leur tour, les vichystes du monde clos de Siegmaringen ne croisent que rarement les Français expatriés par leurs soins. Pierre Laval aurait rencontré quelquefois au cours d'une promenade des PG et quelques STO, qui lui auraient parlé sans haine<sup>460</sup>. Le « Maréchal aux liens » (Jean Tracou) ne se montre jamais, ignorant toute proposition des collaborationnistes de rendre visite à un camp de travailleurs, soi-disant pour leur apporter un

---

<sup>456</sup> GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, op. cit., p. 486

<sup>457</sup> GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, op. cit., p. 475-477. Voir aussi HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press, 1981, tr. fr. Syros Alternative, 1988, p. 362

<sup>458</sup> GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, op. cit., p. 479

<sup>459</sup> FERRY Robert, *Les oubliés 1942-1945*, mémoires inédites, 1988, p. 90. ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 107 et p. 114

<sup>460</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. III, p. 1255, témoignage de Gérard Rey, 9 juillet 1948

réconfort moral, en réalité pour l'obliger à reprendre un rôle politique<sup>461</sup>. Refusant de démissionner comme d'exercer ses fonctions, Pétain se présente par contre volontiers, désormais, comme le premier des prisonniers et des exilés. Son fidèle filleul le D<sup>r</sup> Ménétrel tente d'aller plus loin, d'avertir par tracts un commando de travailleurs voisins de la captivité « indigne » du Maréchal : les Allemands l'arrêtent le 22 novembre<sup>462</sup>. Cette rhétorique n'est pas totalement inefficace et a quelques échos en France même. Ainsi en novembre 1944, le maire de Bourgneuf-en-Mauges (Vendée) refuse de décrocher le portrait du Maréchal au motif qu'il serait le « doyen des prisonniers et des déportés [des STO] en Allemagne » : destitué par le GPRF, il est réélu par 244 voix sur 272<sup>463</sup>.

Si en théorie, Pétain fait la grève du pouvoir, c'est au nom des intérêts des PG et des travailleurs civils en Allemagne qu'il autorise Brinon, le 6 septembre, à s'occuper des affaires courantes : cette déclaration est l'unique fondement à la légitimité de la commission gouvernementale de Sigmaringen. Encore celle-ci n'est-elle qu'une coquille vide, sans même une catégorie de Français exilés à administrer. Avec la fin du régime en France, Scapini a préféré se laisser interner avec tout son personnel, interdisant aux hommes de Sigmaringen toute action auprès des PG. Les centaines de milliers de travailleurs civils restent sous la responsabilité théorique de la Délégation Officielle Française. D'un coup celle-ci fait l'objet de tous les appétits des ministres collaborationnistes réfugiés à Sigmaringen.

Le 29 septembre, Pétain reçoit pendant une heure et demi son vieil adorateur Gaston Bruneton. Il lui répète qu'il reste le seul chef moral de la France et des Français, et lui « passe le flambeau » de la protection des travailleurs français. En fait, il tient sans doute surtout à voir les travailleurs français rester tranquilles et extérieurs au conflit, et ne pas répondre aux appels d'Eisenhower qui les a encouragés le 5 septembre à multiplier les sabotages. Bruneton, confirmé dans sa légitimité par le Maréchal, peut donc se prévaloir d'un lien personnel et moral direct avec lui pour continuer à gérer sa Délégation en toute indépendance, depuis Berlin. Il ignore superbement la commission gouvernementale fantôme de Sigmaringen, au grand dépit de Brinon et surtout Déat. Ce dernier tente en vain, tout au long de son exil, de mettre la main sur ce qu'il appelle la « satrapie » de son rival<sup>464</sup>. Déat échoue en raison de la

---

<sup>461</sup> MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, Charles Lavauzelle, 1992, p. 129

<sup>462</sup> VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Le Docteur Ménétrel*, *op. cit.*, p. 307

<sup>463</sup> VINEN Richard, *The Unfree French. Life under the Occupation*, Yale University Press, 2006, p. 57

<sup>464</sup> Sur l'entrevue Pétain-Bruneton et ses implications politiques, FERRY Robert, *Les oubliés*, *op. cit.*, p. 231 sq. Le 9 octobre, c'est par écrit que Pétain confirme à nouveau Gaston Bruneton dans sa mission. CDJC, III A1-130

Sur l'enjeu que les travailleurs du STO et la DOF représentent pour les activistes de Sigmaringen, se référer à Henry ROUSSO, « Sigmaringen le dernier carré de la collaboration », *L'Histoire* n° 44, avril 1982, p. 6-19 et *Un château en Allemagne. La France de Pétain en exil, Sigmaringen 1944-1945*, Ramsay, 1980, p. 331-391

polycratie nazie : la DAF ne se sent pas liée par le soutien de Ribbentrop à la commission de Sigmaringen, et elle maintient son appui à Bruneton<sup>465</sup>.

Une large partie de la DOF considère cependant que la légalité est désormais à Paris : entre autres, la moitié des délégués de la Saxe démissionne par refus de prêter allégeance au DAF, et la délégation d'Augsbourg placarde dans les camps sa démission collective<sup>466</sup>. Quant à la mission des chefs de Chantiers en Allemagne, forte de sa confirmation verbale par le Maréchal, qui a reçu son chef le commissaire Cottin, elle se poursuit en ne se référant qu'à Pétain<sup>467</sup>. Il n'y a aucune application du projet d'un adjoint de Déat, Lucien Boulaix, de transformer avec l'accord de Himmler les jeunes des Chantiers en une division de 15 000 hommes au service de Sigmaringen<sup>468</sup>, et Déat ne parvient qu'à faire limoger Cottin en décembre 1944.

Deux épisodes liés au STO peuvent symboliser la fin de la collaboration. Le premier est la mort et les obsèques de son maître-d'oeuvre Jean Bichelonne. Le 5 juillet 1944, ce dernier, dans l'aboutissement logique de sa dérive ultra-collaborationniste dessinée dès le début de l'Occupation, a fait partie des 28 journalistes, écrivains et hommes politiques signataires d'un manifeste exigeant l'entrée en guerre aux côtés des Allemands et la nomination d'un gouvernement Platon dont Doriot aurait tiré les ficelles. De tous les signataires, il est aussitôt le plus effaré des conséquences de son geste qui le compromet irrévocablement. Un témoin le voit « dans l'ascenseur, descendant du premier étage de l'Hôtel du Parc, absolument ahuri d'avoir été mis en face de ce document<sup>469</sup>. » Penaud, il prétend avoir signé sans lire, sans convaincre personne, surtout pas ses propres collaborateurs, furieux<sup>470</sup>. Le 12 juillet, quand Laval met fin à la fronde en conseil des ministres, Bichelonne,

---

Brinon cherche de son côté à tirer un profit politique de l'entrevue Pétain-Bruneton pour donner l'impression que les paroles du Maréchal cautionnent la Délégation. Mais le Dr Ménétreel obtient du vieillard, le 3 octobre, qu'il se rétracte. Auparavant, il a fermement prévenu son parrain que « les travailleurs et les prisonniers n'accepteront jamais quoi que ce soit venant d'un comité Brinon-Déat (...), des hommes qui travaillent avec et pour les Allemands, (...) les hommes les plus haïs et les plus méprisés en France et, sans doute, en Allemagne (...) dont le sort est réglé en France : considérés comme des traîtres, ils seront, de ce fait, condamnés. » VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Le Docteur Ménétreel, op. cit.*, p. 307.

<sup>465</sup> FERRY Robert, *Les oubliés, op. cit.*, p. 231

<sup>466</sup> ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième siècle, revue d'Histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 112

<sup>467</sup> MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, Charles Lavauzelle, 1992

Georges Toupet, selon qui le maréchalisme de Cottin est excessif, désapprouve son initiative : le Maréchal s'estime lui-même « prisonnier », or il n'y a pas à demander des ordres à un homme privé de liberté ; ce qu'il peut dire ou pas n'a plus de sens ni d'importance. Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007.

<sup>468</sup> ROUSSO Henri, « Sigmaringen le dernier carré de la collaboration », *L'Histoire*, n° 44, avril 1982, p. 14

<sup>469</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948. Chasseigne, pour sa part, s'est gardé de signer.

<sup>470</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 29, témoignage de Roger Gaillochet, 1<sup>er</sup> octobre 1952

le premier à parler, affirme à nouveau avoir paraphé sans lire, avant de se confondre à nouveau en excuses sur la fin du conseil<sup>471</sup>. Le 17 août au soir, avant de fuir Paris, le technocrate s'offre un moment d'autosatisfaction devant son ami et chef de secrétariat particulier Roger Gaillochet, à qui il expose de façon peu convaincante que « le potentiel de l'économie française n'est diminué que de 12 %, 5 % du fait des Allemands, et 7% du fait des bombardements (...) Après quatre ans d'occupation et de pillage, le résultat me semble tout de même assez satisfaisant<sup>472</sup>. » Il n'a pas un mot pour les hommes.

A Sigmaringen, Bichelonne fait choix comme Pétain et Laval de la grève du pouvoir. Mais, séquelle de son accident de voiture en mai 1943, il doit se faire opérer du genou. Le Dr Ménétrel ne peut l'opérer et lui déconseille de prendre le risque d'une infection postopératoire<sup>473</sup>. Pourtant, sur l'invitation très pressante de Himmler, Bichelonne accepte d'entrer à la clinique SS de Hohenlychen où a été soigné Speer. Le testament qu'il rédige par prudence, le 24 octobre, ne contient que des dispositions personnelles et familiales Rien n'évoque un moindre souci de sa responsabilité dans l'exil de centaines de milliers de travailleurs forcés<sup>474</sup>. L'opération réussit le 5 décembre, mais Bichelonne décède le 21 de l'infection redoutée. Malgré les interrogations d'Albert Speer dans ses mémoires, rien ne permet de soupçonner les SS d'avoir voulu assassiner l'un de ses amis, et nul à Sigmaringen ne met en doute les causes naturelles du décès<sup>475</sup>. Les Allemands font à leur serviteur des obsèques grandioses. Elles sont dantesques, à la manière nazie, avec une touche de grotesque final<sup>476</sup>. Les obsèques de Bichelonne sont les funérailles de la collaboration.

---

<sup>471</sup> Les paroles prononcées en conseil des ministres du 12 juillet sont notées par Jean Tracou, et publiées dans *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1626. Les propos de Bichelonne sont un sommet de l'art de ne pas assumer ses responsabilités : « Je vous demande de croire, M. le Président, que je ne participe en rien à cette manifestation. Je ne connais pas le rédacteur de ce papier, ma signature m'a été en quelque sorte imposée par des procédés que l'on emploie d'ordinaire pour la vente de certains produits pharmaceutiques. Je ne l'ai même pas lu. J'ai cru que c'était un papier qui était simplement destiné à vous être remis et qui ne sortait pas du cadre ministériel. On ne m'a parlé dans tout ça que du retour du gouvernement à Paris : et pour des raisons techniques, je souhaite ce retour. »

<sup>472</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, t. I, p. 29, témoignage de Roger Gaillochet le 1<sup>er</sup> octobre 1952

<sup>473</sup> VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Le Docteur Ménétrel, op. cit.*, p. 304

<sup>474</sup> AN 72 AJ 1931

<sup>475</sup> Les Laval pleurent un ami : Gérard Rey voit le soir Mme Laval, les yeux rougis, lui rapporter que « le Président pense que, dans un pays, une semblable intelligence ne se révèle que tous les deux siècles. » *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1255, témoignage de G. Rey le 9 juillet 1948. Quant aux autres personnalités de Sigmaringen, la mort du technocrate, mauvais présage, les impressionne fâcheusement, mais ne les chagrine guère. VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Le Docteur Ménétrel, op. cit.*, p. 304

<sup>476</sup> ROUSSO Henry, *Un château en Allemagne, la France de Pétain en exil, Sigmaringen 1944-1945*, Ramsay, 1980, p. 44-47. Venus de Sigmaringen, l'ex-garde des Sceaux Gabolde, Guérard, Marion et Darnand entendent Elmar Michel prononcer l'éloge funèbre du ministre devant son corps embaumé. Gabolde prononce le sien. S'ensuivent un déjeuner bien arrosé, un concert de musique légère, et enfin la projection d'un film sur les performances de la médecine nazie... film qui s'ouvre longuement sur les images de l'opération de Bichelonne, le médecin SS Gebhardt commentant doctement celle-ci et se dédouanant du décès du ministre !



Le deuxième épisode qui enterre la collaboration se tient lorsque Jacques Doriot fonde le comité français de libération nationale début 1945, pour évincer la commission gouvernementale de Sigmaringen, avec l'appui de Himmler, Goebbels, Bürckel et l'ex-GBA Sauckel<sup>477</sup>. A la surprise générale, Gaston Bruneton annonce son ralliement au comité Doriot. C'est une adhésion de poids. Ses hommes vont-ils le suivre ? Le 22 février, la mort du « grand Jacques », mitraillé par un avion anglais sur une route près du lac de Constance, les dispense de choisir. Mais le 20 mars, le responsable de la propagande, Jean Gaston, et le précurseur de Bruneton en 1941, Boulard, sont révoqués pour avoir protesté contre l'adhésion de Gaston Bruneton au comité Doriot<sup>478</sup>.

En avril, Bruneton appelle les travailleurs Français à participer à la mise en état de défense de la capitale du Reich. Le 25 avril, en pleine bataille de Berlin, où sont piégés 200 000 étrangers dont 40 000 Français, Bruneton est arrêté par un petit groupe de Français gaullistes révoltés. Ils le conduisent à une demeure où il accepte un accord avec un « Comité d'Action pour la Subsistance et le Rapatriement des prisonniers et Ouvriers Français en Allemagne », créé en secret par des PG et des travailleurs civils, et dirigé par le concentrationnaire évadé Charles Louis. Le but est d'assurer le ravitaillement et le retour en France après la chute de la capitale du Reich. Au nom de la réconciliation nationale, Bruneton transmet au Comité ses archives, ses fonds et les vestiges de ses pouvoirs. Il se place avec son personnel sous son autorité, puis travaille avec ces gaullistes au rapatriement. Ce n'est que le 21 juin qu'il quitte Berlin, avec le sentiment du devoir accompli, et fier pour toute sa vie d'avoir donné l'exemple, croit-il, de ce que devrait être à ses yeux la réconciliation entre Français<sup>479</sup>. Il est surpris de se retrouver incarcéré à Fresnes jusqu'à son procès en 1948. La France libérée ne partage pas sa conception de l'oubli du passé et de la collaboration.

Plus que la mort de Doriot le 22 février 1945, ou plus que la prise de Sigmaringen le 1<sup>er</sup> avril et la dispersion des derniers irréductibles, l'arrestation de Bruneton en plein Berlin assailli, le 25 avril, pourrait être retenue comme l'événement marquant le point final de l'aventure sans issue de la collaboration aussi bien étatique qu'idéologique.

---

<sup>477</sup> ABETZ Otto, *Histoire d'une politique franco allemande 1930-1950. Mémoires d'un ambassadeur*, Stock, 1953, p. 333

<sup>478</sup> Patrice ARNAUD, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, n° 67, 2000, p. 116

<sup>479</sup> FERRY Robert, *Les oubliés, op. cit.*, p. 239 sq

Avec la crise du STO, l'histoire de l'Etat français achève de glisser dans l'absurde. Le maréchal Pétain avait retiré la France défaite de la guerre en large partie pour pouvoir mettre en oeuvre des visées idéologiques intérieures : son régime se retrouve à renier son programme et ses propres réalisations, au nom de la politique extérieure. Etat policier, les polices ne lui obéissent plus – alors que le caractère répressif et policier du régime ne cesse pourtant de se durcir avec le temps, en réponse au développement du réfractariat et du maquis. Mettant en avant qu'ils sont restés eux sur le territoire national pour protéger les Français, au contraire des émigrés de Londres, vichystes comme collaborationnistes se retrouvent réfugiés en Allemagne, à faire des travailleurs civils exilés par leurs soins les derniers espoirs d'exercer un semblant d'autorité sur une fraction du peuple français. La Révolution Nationale, née d'un repli hexagonal, se survit jusqu'en 1945 en territoire ennemi, à travers la mission des chefs de Chantiers, qui l'y font briller de ses derniers feux. A la Charte du Travail mise au rancard et privée de sens vue l'épreuve infligée à la main-d'œuvre ponctionnée et exilée, au discrédit et au découragement aggravé de la Légion des combattants qui tombe en quenouille, à la trahison des Chantiers mutilés par l'exil de 16 300 jeunes et devenus en France l'ombre d'eux-mêmes, il faudrait ajouter, pour compléter la liste des renoncements, la renonciation au désir de renvoyer les femmes au foyer : nous verrons au prochain chapitre comment le remplacement des effectifs partis au STO oblige le régime à renier son hostilité initiale au travail féminin. Finalement, seules les mesures d'exclusion politiques ou racistes ont traversé inchangées la crise du STO, et sont restées intactes jusqu'à la fin du régime.

Maires, forces de l'ordre ou fonctionnaires de la main-d'œuvre ne sont pas les seuls à désertir l'efficacité ou l'obéissance au régime, et à cesser en bonne partie d'être d'une quelconque utilité au régime et aux Allemands pour appliquer les lois du STO. Le tableau ne serait pas complet sans la mention de bien d'autres agents de l'Etat de tout rang qui, avec le STO, perdent tôt ou tard le désir d'obéir – plutôt tard, à partir de l'été 1943, qui marque pour l'administration la même césure que celle constatée pour l'obéissance populaire aux départs. Devant l'évolution générale de la guerre, la montée en puissance de la Résistance intérieure, la fondation du CFLN et la préparation officielle de l'épuration des fonctionnaires, bon

nombre de ces derniers améliorent sensiblement leur attitude<sup>480</sup>. « Du sous-préfet qui refus[e] de signer des ordres de perquisition à l'inspecteur du travail qui produ[it] de faux certificats, du douanier qui aid[e] les requis à passer en Espagne au gendarme qui rev[ient] bredouille d'une traque au réfractaire, tous les rouages de l'administration [savent] faire preuve d'imagination pour freiner la mise en place du STO (...) », écrit Marc Olivier Baruch « Face au STO, l'inertie dont [font] preuve de nombreux chefs de service gagn[e] jusqu'à la préfecturale. La situation pe[ut] même se présenter à front renversé, lorsqu'un préfet frein[e] l'ardeur répressive de ses collaborateurs », ainsi celui de la Haute-Marne au printemps 1944<sup>481</sup>. Désormais, la protection et l'unité des Français menacés de réquisition sont assurées non plus par le gouvernement du Maréchal, mais par les hommes de l'ombre, prêts à assumer les responsabilités le jour venu.

---

<sup>480</sup> Sur cette évolution et notamment sur le « croisement des légitimités », BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, *op. cit.*, p. 446-453

<sup>481</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, *op. cit.*, p. 511-512

## Chapitre IX – Une société fragilisée

J'avais tellement le cœur gros la gorge serrée que je faisais juste mon travail à l'extérieur et n'aurais (*sic*) plus rentrer à la maison de peur de ne pas encore trouver de lettre. (...) Ta gamine va terminer sa lettre pour aller trouver ce vilain lit vide. (...) Je vis avec tes lettres et l'attente de te revoir bientôt.

Lettre de Marcelle ZANQUERAY à son mari Edouard, ouvrier spécialiste requis à Berlin, juillet 1943<sup>1</sup>

Le choix des partants est le vôtre – pour éviter la désorganisation de vos entreprises. Vous aurez aussi la responsabilité de faire remplir tous les papiers et questionnaires par vos ouvriers. (...) Si des ouvriers désignés quittent et restent introuvables, ils seront remplacés par d'autres de la liste.

Propos tenus par les autorités allemandes du Gross Paris à 125 patrons convoqués dans la salle Colbert du Palais-Bourbon, 26 octobre 1942<sup>2</sup>

Les Juifs on s'en fout. Juifs = ouvriers<sup>3</sup>.

Notes de Jacques SOUSTELLE à la réunion du Comité exécutif de propagande, Londres, 4 août 1942

La mise en œuvre du Service du Travail Obligatoire s'accompagne de rudes coups de butoirs portés à la cohésion nationale, tant sont grandes les jalousies et les rancunes nourries par le sentiment d'injustice devant le fardeau. Une fois le départ acquis, quel impact social peut avoir l'absence de plus de 600 000 travailleurs requis, sans compter les volontaires ? Va-t-elle aider à ressouder le corps social, ou accroître ses discordes ?

Comment les familles gèrent-elles l'épreuve ? Arrivent-elles toujours à maintenir le contact, la solidarité avec les exilés ? De leur côté, l'Etat, les institutions et la société civile ne peuvent se désintéresser ni des partants ni de leurs proches restées au pays. Ce serait contraire à tout devoir d'entraide régalien, civique ou religieux. Ce serait aussi, Vichy le sait bien, la porte ouverte à de possibles troubles sociaux. Quelle action est-elle déployée envers cette masse potentielle de mécontents, que l'on peut rêver également de gagner aux discours de la collaboration ? Une entraide politiquement intéressée, loin de rappeler que la nation n'oublie pas les exilés, risque surtout de refléter les querelles et les débats franco-français.

L'absence de masse n'est pas qu'un problème privé. Elle a de lourdes conséquences économiques. Comment la pénurie de main-d'œuvre, aggravée par le STO et le réfractariat, accroît-elle la désorganisation de l'économie et la souffrance de la société ? Le refus commun du STO rapproche-t-il les classes sociales, ou les cas de collaboration ou d'indifférence

---

<sup>1</sup> AN 72 AJ 2112

<sup>2</sup> AN 2 AG 461

<sup>3</sup> POZNANSKI Renée, *La Résistance et le "problème juif"*, op. cit., p. 321-322

patronale au STO accentue-t-il au contraire leurs différends ? Comment le patronat, élément conservateur majoritairement acquis au régime du Maréchal, troublé, déçu et gêné par le STO, peut-il en bonne part basculer dans la désobéissance à cette occasion ?

Enfin, le rejet quasi-unanime du STO ne réconcilie pas tout le monde. Il peut renforcer certains préjugés antisémites et xénophobes au sein de la société. Alors qu'ils sont souvent recrutés ou requis en priorité, les étrangers ne semblent jamais suffisamment frappés. Certains aimeraient faire d'eux le paratonnerre sur lequel tomberaient les foudres du travail forcé. Les Juifs ne partent pas au STO, et ils se trouvent des esprits assez inconscients, ignorants ou biaisés pour le leur reprocher. Au-delà, en semant la confusion dans les esprits, la « déportation » des travailleurs occulte aux yeux de tous la déportation des Juifs vers l'extermination, empêche de saisir la réalité et la spécificité terribles de leur sort. La confusion met en danger la vie de ceux pour qui un départ signifie la mort assurée et fait du travailleur exilé la vraie victime de la déportation, voire la seule, digne en priorité de l'aide et de la compassion. Pourtant, le STO n'a-t-il pas aussi paradoxalement une conséquence inattendue, celle de rapprocher en partie Juifs et non-Juifs, à partir du moment où tous semblaient destiner à subir pareillement « la déportation » ?

## **I - Vivre sans eux : la vie familiale et la solidarité sociale à l'épreuve**

Le STO est une épreuve pour qui part, mais aussi pour qui reste – pour celles qui restent, surtout. L'historiographie et la mémoire collective ont surtout prêté attention au sort des femmes, enfants, parents de prisonniers. Elles ont peu interrogé l'impact sur leurs proches de l'absence plus brève mais massive des travailleurs du STO, et de ses répercussions sur la société. Quelles conséquences cette absence a-t-elle sur la vie quotidienne ? Quelles souffrances psychologiques et matérielles engendre-t-elle ? Comment la solidarité s'est-elle maintenue entre ceux restés en France et ceux partis ? Quant à Vichy, son paternalisme et sa mission régaliennne de protection de ses ressortissants ne sont pas ses seuls motifs d'aider les familles des partis : l'enjeu avoué est aussi le maintien du moral du pays et de l'opinion, propice par ailleurs au succès du STO. Lorsque le préfet de Belfort fait envoyer des colis réguliers aux travailleurs, c'est pour maintenir « un lien tangible et un contact permanent entre tous les Français, ceux qui font leur devoir à l'étranger et ceux qui demeurent en France »,

mais aussi pour « créer un climat favorable aux départs<sup>4</sup>. » Nous verrons donc dans un premier temps les conséquences du STO sur l'intimité et le moral des personnes, puis dans un second, les efforts sociaux et politiques pour venir en aide aux requis.

### **1) Le cercle familial : souffrances intimes et gênes matérielles**

Le 23 décembre 1942, un article du journal clandestin *Résistance* alerte l'opinion sur les conséquences des départs ouvriers :

Il faut que les Français le sachent : certaines classes de la nation, les ouvriers des grandes villes en particulier, subissent une effroyable épreuve. Les femmes restent sans maris et les enfants sans pères. L'affection, l'éducation, l'unité des familles en souffrent. Le versement des demi-salaires promis par Vichy est en fait laissé à la bonne volonté des employeurs, et les envois d'Allemagne sont insuffisants. Alors beaucoup d'entre ces femmes sont obligées de travailler avec toutes les conséquences néfastes que cette obligation comporte pour le foyer, le ménage, le ravitaillement, le ou les enfants...

Songez que dans la seule banlieue parisienne, des immeubles entiers n'ont plus maintenant pour locataires que des femmes ! (...)

Il faut que chaque Français comprenne que la solidarité, malgré l'équivoque abusive et grossière, est à la base de l'unité nationale.

Les familles restent parfois longtemps sans nouvelles. Celles qu'elles reçoivent avec une régularité aléatoire sont parfois mauvaises, ou édulcorées par autocensure. Un requis, étudiant en pharmacie, exploité et brûlé dans une usine chimique allemande, confie ainsi à l'un de ses camarades de faculté resté à Paris, le 30 mai 1943, les mauvaises nouvelles qu'il n'oserait jamais confier à sa mère - il n'évoque pas le père, peut-être décédé ou prisonnier -, et conclut :

Ma mère supporte difficilement cette séparation. Elle a paraît-il le moral très bas. Pauvre femme elle n'avait vraiment pas besoin de cela. Et on a le culot chez nous de parler de "fête des mères". Heureusement que le ridicule ne tue pas car nos gouvernants seraient déjà la proie des vers<sup>5</sup>.

Il faut survivre et manger. Parfois, on ruse et on utilise la carte du mari ou du fils parti. Les maires doivent distribuer aux familles les aides pécuniaires légales, mais les avantages auxquels donne droit la carte de parent d'un travailleur en Allemagne ne sont pas toujours honorés, tandis que les familles d'ouvriers Todt sont encore plus défavorisées<sup>6</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1943 est supprimé le versement à la famille du demi-salaire du travailleur parti : les conséquences pour les finances et le moral de nombreux foyers sont désastreuses. La Porte du Theil signale le 30 juillet à Laval les nombreuses plaintes reçues par le Service Social des

---

<sup>4</sup> AN F 1a 3669

<sup>5</sup> AN F 1a 3777. Nous soulignons.

<sup>6</sup> Le constat en est fait dans les Ardennes et d'autres départements par la synthèse des rapports préfectoraux de juillet 1943, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/>

Chantiers, et que beaucoup de mairies et de préfectures demandent des preuves de la présence au STO des soutiens de famille. Dans certaines préfectures régionales telles celle de Toulouse, il constate que

rien n'est alloué aux jeunes femmes sans ressources. Je pourrais vous citer à Vichy même deux cas de détresse navrante. Les conséquences sont désastreuses :

- a) une bonne part des familles plongées dans une gêne extrême s'irritent et se répandent en récriminations violentes contre le gouvernement, facilement exploitées par la propagande,
- b) Quelques-unes font des dettes qu'elles ne paieront jamais. C'est profondément immoral<sup>7</sup>.

La souffrance morale des épouses et des enfants est restée dans l'intimité des cœurs puis des mémoires. Une correspondance d'époque conservée aux Archives Nationales permet de pénétrer la douleur vécue par une épouse. Les lettres écrites entre juillet et décembre 1943 par Marcelle Zanqueray, mère d'une petite Claude, sont adressées à son époux depuis quinze ans, Edouard, né en 1888, ouvrier métallurgiste et ancien combattant de 1914-1918, assez qualifié pour être envoyé à Berlin malgré son âge. Amoureuse passionnée, un peu possessive, elle n'a de cesse de lui demander de lui écrire toujours davantage. Le mari semble moins pressé d'écrire, à moins qu'il faille incriminer les difficultés fréquentes de circulation de la correspondance entre la France et l'Allemagne – les lettres sont d'ailleurs numérotées pour savoir s'il en manque. L'épouse se plaint le 8 juillet : des requis écrivent à leur femme tous les jours, et lui ne le fait même pas tous les deux jours comme elle le voudrait. Le 18, elle lui demande « à cor et à cris » d'écrire au moins quatre fois par semaine, tout en se disant « pas exigeante », mais un peu jalouse et soucieuse du regard social immédiat : « je suis la seule dans le coin où un mari écrit si peu cela me fait presque honte. » Sans cesse, elle s'inquiète pour son mari, s'enquière de ce qu'il fait, de sa santé, des bombardements. Elle redoute qu'il ne soit tué ou blessé. Elle ressent durement la séparation. Le manque de lettres la rend malade, elle en perd du poids : « J'avais tellement le cœur gros la gorge serrée que je faisais juste mon travail à l'extérieur et n'ausais (sic) plus rentrer à la maison de peur de ne pas encore trouver de lettre. » En pleurs, elle embrasse la lettre reçue sur toutes ses faces. La nuit, elle rêve de son retour. Mais il reste cinq mois au moins avant une possible permission, suspendue à la bonne volonté du patron allemand.

Les préoccupations matérielles ne sont pas absentes : un premier mandat du 19 juillet, d'une somme importante de 3 500 F, soit le double d'un salaire mensuel urbain moyen dans la France occupée, n'est toujours pas arrivé à Noël, alors que tout est hors de prix et qu'il faut habiller la petite fille. L'arrivée des lettres, des colis et des mandats est aléatoire ; aucune

---

<sup>7</sup> AN AJ 39 145

lettre ne parvient avec moins de quinze jours de retard. Elle envoie à son mari du tabac de marché noir, qu'il revend semble-t-il lui-même au marché noir à Berlin, comme tant d'autres STO. La correspondance s'arrête après le 26 décembre 1943<sup>8</sup>. Le mari a sans doute fini par obtenir sa permission, et n'a pas dû repartir d'Issy-les-Moulineaux, à la joie de sa femme..

A partir de leurs lettres à leurs maris exilés, l'historien Jacquemyns brosse en 1958 un portrait des femmes belges de requis. On peut étendre ses conclusions aux Françaises :

Elles trouvent des choses à écrire qu'elles n'auraient jamais trouvées à dire. On se découvre des sentiments qu'on ignorait un peu avant la séparation. (...) Partout domine le sentiment d'indulgence. L'éloignement a pour effet d'estomper, pour ceux qui restent, les défauts de celui qui est "là-bas", d'accroître ses qualités<sup>9</sup>.

Il faut souvent se priver pour fournir le colis de l'absent, ses envois d'argent ne sont pas toujours satisfaisants sans qu'on n'ose le lui avouer, mais

en général, les femmes font face à leur nouvelle situation avec courage. Celles qui travaillent continuent à le faire et sont heureuses de pouvoir nouer les deux bouts. D'autres n'ont pas hésité à se faire embaucher en vue de "gagner un peu". Quelques femmes apprécient leur plus grande indépendance et sont heureuses de pouvoir prendre seules des responsabilités, de se sentir "moins commandées". Elles constatent que "cela marche" sans la présence, sans l'autorité de l'homme. Des femmes ont pris de nouvelles habitudes. Quand des déportés [du travail] rentrent chez eux, il y a parfois des frictions ; dans certains ménages, on a alors l'impression que deux "chefs" s'affrontent. Les heurts sont d'autant plus à redouter que les répercussions physiologiques et psychologiques de la sous-alimentation sont profondes chez beaucoup d'hommes<sup>10</sup>.

Ces habitudes d'indépendance prises en l'absence du requis laissent des traces et obligent après-guerre à définir de nouveaux équilibres dans le couple. Jointes aux infidélités – dont ce portrait ne parle pas – elles contribuent à l'explosion des divorces au retour des requis. Quant des requis découvrent à leur retour qu'un autre homme les a remplacés dans le foyer désert, ils sont d'autant plus choqués qu'ils ont souvent accepté de partir au nom de leurs compagnes et de leurs enfants, afin de les préserver de possibles représailles et, plus encore, de la gêne matérielle qu'aurait suscité leur passage à la clandestinité.

## 2) Aider les nouveaux « absents »

Depuis 1940, la société est incitée à la solidarité privée et publique avec les prisonniers de guerre : les pratiques et les institutions existantes n'ont qu'à être étendues aux travailleurs en Allemagne, au risque de confirmer à l'opinion que le STO n'est qu'une nouvelle forme de captivité. PG et STO sont regroupés sous le terme générique d' « absents »

---

<sup>8</sup> AN 72 AJ 2112

<sup>9</sup> JACQUEMYNS G., « Quelques attitudes et réactions des travailleurs belges sous l'occupation allemande », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 31, juillet 1958, p. 28

<sup>10</sup> *Ibidem*



– des déportés concentrationnaires, on ignore tout, et les aider ou les évoquer publiquement est exclu. Mais s’agit-il de préserver le lien social, de faire œuvre d’humanité et de solidarité entre compatriotes ? Ou d’en profiter pour distiller un message collaborationniste et pour mieux encadrer une catégorie de la population potentiellement mécontente ?

Au sommet de l’Etat, Pierre Laval, trop absorbé par les soucis intérieurs et la grande diplomatie, n’a pas d’intérêt particulier pour le sort des absents, et il fait explicitement son deuil des PG et des STO : désormais soumis à l’autorité d’un Etat étranger, il sera toujours temps de les réintégrer le jour venu dans la communauté nationale. Comme il le dit à Gaston Bruneton et à Robert Ferry,

Sachez que je ne peux tout faire. Président du gouvernement, je suis responsable des Français qui sont à l’intérieur de nos frontières et leurs problèmes requièrent tout mon temps, tous mes efforts. Les autres, ceux qui sont prisonniers ou qui travaillent au-delà des frontières ont un autre destin que je n’ai pas voulu (*sic*). *Ils sont de fait retranchés provisoirement par la guerre de la communauté vivant en France. Ils dépendent d’un autre Etat.* Des organismes comme celui de Bruneton et de Scapini font de leur mieux pour les aider. Moi, je ne peux rien faire de plus. Quand la guerre sera finie et qu’ils reviendront, alors nous veillerons à les réintégrer le mieux possible au sein de notre nation<sup>11</sup>.

Philippe Pétain, père protecteur des prisonniers, est moins indifférent au sort des STO, mais il est suspect qu’il attende par exemple la fin de juillet 1944 pour s’inquiéter de leur état sanitaire et faire partir *in extremis* deux trains médicaux pour le Reich, et le 1<sup>er</sup> août pour demander au ministre de la Santé, par une lettre personnelle, de lancer une campagne afin que les membres du corps médical acceptent d’aller soigner volontairement les requis outre-Rhin<sup>12</sup>. Des préfets font montre d’initiative par souci de réparer la cohésion sociale mise à mal par les départs : celui du Cher, par exemple, demande aux élèves et aux étudiants d’entretenir les jardins ouvriers laissés à l’abandon par les travailleurs partis en Allemagne, et des « colis de la Relève » sont envoyés aux plus nécessiteux des ouvriers français de l’OT ou du Reich<sup>13</sup>.

L’aide aux travailleurs en Allemagne et à leurs familles engendre une prolifération d’organismes et d’associations, mais plus rivales qu’associées. Bruneton voudrait contrôler l’ensemble de l’aide sociale en France aux familles des requis, d’où des frictions avec les Amis des Travailleurs français en Allemagne et une rivalité avec Weinmann, commissaire au STO<sup>14</sup>. La solidarité sociale vue par commissariat Bruneton, le CGSTO et les préfets a un

---

<sup>11</sup> Pierre Laval tient ce langage à Gaston Bruneton et Robert Ferry, venus l’entretenir de la situation des civils français dans le Reich : FERRY Robert, *Les oubliés 1942-1945*, mémoires inédites, 1988, p. 180. Nous soulignons.

<sup>12</sup> AN 3 W 120

<sup>13</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, mars 1943, <http://www.ihp.cnr.fr/prefets/>

<sup>14</sup> AN 3 AG 2 81, cabinet civil du maréchal Pétain, note du 13 mai 1943. Pierre Laval semble avoir tranché en faveur de Bruneton. Le jour même de l’officialisation du départ de Weinmann (3 février 1944), délégation

arrière-goût amer : leurs garderies d'enfants de travailleurs expatriés, depuis 1942, sont installées dans de charmants manoirs aryanisés<sup>15</sup>. A la base, toutes sortes d'organismes préexistant ou *ad hoc* se mêlent d'aider, privés ou publics : les entreprises et leurs comités sociaux, les foyers ruraux pour jeunes travailleurs agricoles, les Eglises et les mouvements de jeunesse chrétiens<sup>16</sup>, la Légion des combattants, l'Association des Anciens des Chantiers, la Corporation Paysanne, le Secours National, etc. Les Chambres de commerce et d'industrie se mettent aussi de la partie, comme celle de Nîmes qui crée son comité le 21 juillet: « Nous nous proposons de faire comprendre au travailleur parti en Allemagne non seulement qu'on ne l'oublie pas, mais encore que la France veille sur lui<sup>17</sup>. » Chaque entreprise publique veille à l'aide aux agents partis et à leurs familles<sup>18</sup>. Les municipalités de toute taille font preuve d'une générosité variable<sup>19</sup>. Enfin, les associations de familles se multiplient. La future Fédération Nationale des Déportés du Travail trouve son origine partielle dans la Fédération des Centres d'entraides aux Travailleurs Français en Allemagne qui, courant 1943, se forment partout, sur la base du canton, de l'entreprise, ou bien d'amicales des familles de jeunes requis. Malgré l'impression d'un grand élan de solidarité, le zèle à aider les travailleurs exilés est irrégulier et aléatoire : en août 1943, entrepreneurs, maires et particuliers n'auraient souscrit que pour 100 000 F dans le Vaucluse, contre deux millions dans le Gard voisin<sup>20</sup>.

L'ADAC (Association des Anciens des Chantiers), dissoute le 22 mars 1944, possédait 5 millions de F de biens propres et touchait 32 millions de subventions. Sans doute grossit-elle ses chiffres en prétendant compter 150 000 membres et aider 50 000 jeunes travailleurs en Allemagne, 100 000 autres restés en France, sans parler de leurs familles. Son

---

générale de signature est donnée à Bruneton pour signer lui-même tous arrêtés, actes et décisions (sauf décrets et relations avec la presse). C'est signe d'un renforcement du pouvoir du vainqueur. AN 72 AJ 11.

<sup>15</sup> AN 3 AG 2 365, brochure de propagande du service Bruneton. Le 9 janvier 1943, Gaston Bruneton déclare à *L'Atelier* que son service a reçu 11 000 familles de travailleurs français, répondu à 20 000 lettres, placé 1300 enfants en centres d'accueil. Il surévalue probablement ses chiffres pour répondre aux critiques d'autres journaux collaborationnistes.

<sup>16</sup> La Jeunesse Etudiante Chrétienne signale à Pâques 1943 que 4 000 F ont été collectés par exemple pour les requis de Science Po et leurs familles, et sa presse interpelle régulièrement ceux qui restent : « Qu'as-tu fait pour les requis du STO ? ». A Caen, chaque requis a son correspondant attitré. En plus de la solidarité matérielle, la JEC appelle aussi à la tenue de semaines de prières pour les absents. MICHEL Alain-René, *La jeunesse étudiante chrétienne face au nazisme et à Vichy, 1938-1944*, Presses universitaires de Lille, 1988, p. 221. Quant à l'abbé Rodhain, il fait parrainer - « adopter » - chacun des 290 prêtres-ouvriers travaillant en Allemagne par des individus, des paroisses, des établissements religieux. KLEIN Charles, *Le diocèse des barbelés*, SOS, 1967, p. 249

<sup>17</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau, Horvarth, 1988, p. 76

<sup>18</sup> AN 72 AJ 2242. Dans le cas des PTT, par exemple, incitées par Bichelonne à aider les exilés et leurs familles, la région de Clermont-Ferrand estime fin 1943 qu'aucune famille d'agent n'est dans un dénuement extrême.

<sup>19</sup> Dans l'Ariège, seules 17 municipalités consentent à donner pour les familles de requis. LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 248

<sup>20</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse*, *op. cit.*, p. 74

importance réelle reste cependant assez grande pour que les comités d'Entraide et le commissariat Bruneton soient heureux de recevoir ses dépouilles<sup>21</sup>. Si ses membres aident au commencement à encadrer les départs au STO, ils se laissent gagner par le rejet populaire : en Ariège, le service social de l'ADAC finit par cacher des réfractaires fin 1943<sup>22</sup>.

Le sulfureux Comité National des Amis des Travailleurs Français en Allemagne est fondé le 19 octobre 1942 à l'instigation de Laval, Benoist-Méchin et Bruneton, sur une initiative du collaborationniste alsacien Jean-Marcel Peter. Placé sous l'autorité du Commissariat Bruneton, il est reconnu d'utilité publique le 15 novembre. Son comité dirigeant baroque comprend aussi bien des notables vichystes et des délégués de la Croix-Rouge et du Secours National croyant faire œuvre sociale que des dirigeants de grandes entreprises ou des représentants du syndicalisme officiel, du PPF et du RNP, qui font de ce comité un instrument collaborationniste notoire<sup>23</sup>. En décembre 1942, un conflit aurait éclaté entre les notables et les collaborationnistes. Après deux entrevues avec son directeur général, Charles Dumont, Pierre Laval dissout séance tenante le Comité et le refonde sous le nom d'Association des Amis des Travailleurs Français en Allemagne, avec de nouveaux statuts et en expulsant au passage trois collaborationnistes<sup>24</sup>. Par désir de maintenir une œuvre sociale « apolitique » ? En réalité, par désir probable de Laval d'en garder le contrôle pour lui seul. Gaston Bruneton, confirmé à sa présidence le 5 mars 1943, garantit à lui seul le maintien d'une ligne collaborationniste<sup>25</sup>. Le 30 avril, Laval « attache le plus grand prix », dans une lettre aux préfets, présidents de Chambres de commerce et présidents de Comités d'organisation, pour qu'ils donnent tout leur soutien à la campagne de recrutement de l'Association<sup>26</sup>.

Jusqu'à la Libération, le Comité exalte les départs en Allemagne et ses œuvres sociales – galas, fêtes, goûters, distribution de jouets aux enfants civils français exilés – sont l'occasion de répandre la bonne parole collaborationniste, en présence du gratin des officiels français et allemands : en février 1944, on en serait au 26<sup>e</sup> gala, avec chaque fois 1 000 à

---

<sup>21</sup> AN F 60 1454

<sup>22</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 173

<sup>23</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris, BA 1787. Parmi les dirigeants collaborationnistes venus du mouvement ouvrier : Gabriel Lafaye, Georges Dumoulin, Jean Mesnard. Parmi les industriels : le PDG des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson Paul Cavalier ou le président du Comité d'Organisation des Industries Chimiques, Georges Painvin.

<sup>24</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. I, p. 250-251, témoignage de Charles Dumont, 18 avril 1947

<sup>25</sup> APP, BA 1787

<sup>26</sup> AN F 60 1452

3 000 personnes « susceptibles d’y assister. » Le dernier ne se tient que le 13 juillet<sup>27</sup>. Entre juin et octobre 1942, l’association aurait assuré des vacances à 1 500 enfants de travailleurs expatriés<sup>28</sup>. Parmi ses initiatives nationales se détache, en décembre 1943, le concours de la plus belle lettre d’enfant à un parent travaillant en Allemagne : il affirme avoir reçu 100 000 réponses, chiffre probablement surévalué<sup>29</sup>.



Claude Poitrenaud qui a gagné le concours de la plus belle lettre d'enfant à son papa travaillant en Allemagne lit son « chef-d'œuvre » à ses camarades. Plus de 100 000 lettres d'enfants ont été reçues au siège de l'Association nationale des amis des travailleurs français en Allemagne.

*Le gagnant du concours de la plus belle lettre d'un enfant à son père travaillant en Allemagne.*

[Photographie et légende extraites de l'article de Robert ARON, « De la Relève au STO », *Le Journal de la France*, n° 137, Tallandier, 1972, p. 1158]

Les autorités n’oublient pas les enfants des travailleurs exilés. Dans l’été 1942, le préfet de Loire-Inférieure les place dans des familles rurales, afin « dès maintenant de faire de la propagande en montrant les liens qui existent entre les populations rurales et les ouvriers, les premiers recueillant les enfants de volontaires qui permettront le retour de leurs prisonniers»<sup>30</sup>. Lorsque le préfet de Marseille inaugure, le 8 janvier 1943, le premier restaurant d’entraide « pour les enfants de ceux de la Relève », il le fait sous la photo de la poignée de main de Montoire<sup>31</sup>. Les familles, en conséquence, s’abstiennent de paraître à ces manifestations compromettantes. En décembre 1942, les services de Vichy calculent qu’il y a en région parisienne 30 000 enfants de 150 000 ouvriers en Allemagne : à peine 5 000 se sont inscrits pour la grande fête en leur honneur<sup>32</sup>.

<sup>27</sup> APP, BA 1787

<sup>28</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, Robert Laffont, 1985, t. II, p. 107. Les six centres sont situés à Montargis (Loiret), Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), Mirambeau (Charente-Maritime), Fresse-sur-Moselle (Vosges), La Futaie (Sarthe), et au château de La Sanssonnerie près de Poitiers (Vienne).

<sup>29</sup> APP, BA 1787

<sup>30</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone nord pour le mois d’août 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>31</sup> La Documentation Française, *Images de la France de Vichy 1940-1944, images asservies et images rebelles*, 1988, p. 100-101

<sup>32</sup> PESCHANSKI Denis (dir.). *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 434, entrée du 10 décembre 1942

La charité intéressée de Vichy et des collaborationnistes n'empêche pas bien des enfants de travailleurs exilés de grandir sans père, parfois laissés à eux-mêmes, dans une société de pénurie où la frontière entre système D et délinquance s'estompe facilement. Sans surprise, certains tournent mal, surtout ceux des requis des classes populaires affamées et mal aidées. La section féminine du MNPGD, à la Libération, rappelle que rien qu'en 1942, 23 146 enfants de prisonniers et de « déportés » du travail auraient été traduits devant les tribunaux d'enfants pour vol de titres et de denrées alimentaires. Beaucoup se retrouvent dans la promiscuité sordide des prisons<sup>33</sup>.

Dans ce contexte pénible, les familles envoient des colis alimentaires en Allemagne, quitte à se priver. Aide publique et privée confondues, une dépêche avance le chiffre de 380 000 colis envoyés en juillet 1943 aux travailleurs français d'Allemagne. Les mauvaises langues persiflent qu'après un tel aveu, il est difficile de faire croire qu'ils sont bien nourris là-bas<sup>34</sup>, ni qu'ils sont bien payés, puisque le 4 septembre, il est indiqué qu'ils pourront recevoir de France jusqu'à 4 000 F par mois<sup>35</sup>. Ces envois de colis et d'argent excèdent parfois les ressources familiales. En mai 1943, un responsable s'inquiète, à Vichy, à propos des colis : « il n'y a plus rien à mettre et le tarif des transports (50 F) est trop élevé<sup>36</sup>. »

A mesure que les départs s'effondrent, que le maquis se développe et que l'approche de la Libération relègue au second plan la lutte contre le STO, l'opinion oublie parfois dans quelle absence d'alternatives et sous quelles pressions les premiers partants ont pris le chemin de l'Allemagne, et leur accorde moins facilement aide et compassion. A en croire *Au Pilon* du 23 mars 1944, « il est avéré que des femmes ou des mères de travailleurs français en Allemagne qui se présentent dans des mairies pour obtenir un bon de chaussures ou de vêtement pour un fils ou un mari travaillant en Allemagne sont éconduites - parfois poliment - en s'entendant dire : "Il n'avait qu'à ne pas partir". » Même s'il faut prendre garde aux propos d'une feuille collaborationniste, la situation ne relève probablement pas que de sa seule invention<sup>37</sup>. Mais l'inquiétude existe aussi à côté du détachement ou du mépris : à Marseille en septembre 1943, l'opinion a peur que les Français du Reich se retrouvent dans

---

<sup>33</sup> AN 72 AJ 2777, bulletin d'information n° 1 des Amicales des Femmes du MNPGD, sans date, fin 1944.

<sup>34</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, p. 1410, entrée du 30 août 1943

<sup>35</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, *op. cit.*, t. III, p. 1430

<sup>36</sup> AN 2 AG 81, note du 13 mai 1943, cabinet civil du maréchal Pétain

<sup>37</sup> AN 72 AJ 9

une situation critique quand viendra l'effondrement nazi. Elle est sûre que de nombreux exilés ont péri sous les bombes, mais qu'on le lui cache<sup>38</sup>.

Pour leurs parents et leurs amis, la joie de l'été 1944 est en partie ternie par l'absence des requis. Dans l'euphorie de la Libération, alors qu'un peu partout on brûle en public par catharsis les panneaux et symboles de l'OT et des OPA, que l'on se réjouit de la fin des réquisitions et des rafles, l'absence des absents se fait lourdement sentir. Sur une photo de la libération de Mâcon, seuls des femmes et des enfants sont dans la rue pour fêter les FFI bourguignons<sup>39</sup> : la moisson de prisonniers en juin 1940, les réquisitions, le réfractariat puis les montées au maquis ont vidé certaines villes de presque tous leurs hommes. Du moins peut-on espérer que leur retour ne tardera plus. « Finie la déportation des ouvriers ! Fini l'embauchage à la mitrailleuse ! Finis les travaux forcés ! nos frères vont revenir... Enfin<sup>40</sup> ! », se réjouit trop tôt en octobre un tract de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) en octobre. La stabilisation du front à l'automne fait renoncer à l'espoir d'un retour rapide. Dans l'intervalle entre la Libération et le Retour, quelle place la nation garde-t-elle pour les requis dans l'attention nationale ?

A coup sûr, si la Résistance doit son essor au STO, elle ne s'intéresse plus beaucoup à ses victimes au moment où tant d'anciens clandestins accèdent aux responsabilités. La nouvelle presse locale et nationale s'occupe fort peu du sort des requis, mentionnés au mieux au détour d'une phrase ou au sein d'une énumération générale des absents. Walter Zambon confirme cette indifférence officielle et populaire pour les départements alpins, et interroge : « Comment se fait-il qu'une population ayant tant manifesté contre le STO se désintéresse totalement à la Libération du sort de ces jeunes<sup>41</sup> ? » Les rares articles sur le STO servent surtout à décrire son sabotage héroïque par la Résistance, et ne s'intéressent jamais aux conditions de vie ou aux blessures physiques et morales des centaines de milliers d'exilés<sup>42</sup>. Après le 8 mai 1945, seuls les héros de guerre ou les crimes des nazis en fuite intéressent la presse : la découverte de l'horreur des camps de la mort ne laisse que peu de place à une quelconque attention aux conditions de vie des requis du STO.

Divers Comités Départementaux et Locaux de Libération n'hésitent pas à demander à plusieurs reprises le report des élections jusqu'à la fin de la guerre et au retour complet des

---

<sup>38</sup> AN F 1a 3776

<sup>39</sup> CANAUD Jacques et BAZIN Jean-François, *La Bourgogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1986, p. 242

<sup>40</sup> Cité par BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, Hachette, 1998, p. 221

<sup>41</sup> ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins*, op. cit., p. 176

<sup>42</sup> *Ibidem*

PG, STO et déportés – le PCF inspire ou soutient cette revendication, pensant sans doute pouvoir compter sur les suffrages de cette masse de travailleurs. Mais les premières élections libres se tiennent le 29 avril 1945 sans attendre leur retour complet<sup>43</sup>. Les familles se font encore plus de souci qu'avant. Les nouvelles ne parviennent plus. Le feu du ciel tombe sur l'Allemagne plus fort que jamais, le front va bientôt se trouver au cœur du Reich. Rien ne dit que les prédictions de la propagande résistante ne vont pas s'accomplir, que le nazisme aux abois ne va pas enrôler les travailleurs dans l'armée, en faire des otages, les exposer aux gaz asphyxiants ou à des représailles pour peu qu'on lui en donne le prétexte. L'attente perdue, bien plus longue que prévue, et alors que toutes les communications avec le Reich sont rompues, l'angoisse pour les « absents » est encore plus forte après la Libération qu'avant, jusqu'au retour et au dénouement final.

Le patronat aussi attend également impatiemment le retour des exilés : car les départs ont considérablement aggravé la pénurie de main-d'œuvre et la désorganisation économique.

## **II - Une économie saignée et désorganisée**

Trois goulets d'étranglement affectent constamment l'économie sous l'Occupation : l'énergie, les transports et la main-d'œuvre. Dans les plaintes patronales, c'est toujours la main-d'œuvre le souci prioritaire. Quel est le coût économique du STO ? Par quels expédients remédier au manque de bras ? Quels comportements observent les patrons face aux départs ?

### **1) Produire avec moins d'hommes**

De l'aveu allemand, 113 000 offres d'emploi ne sont pas pourvues en juin 1943, 186 000 fin septembre, et dans l'intervalle, il a fallu procéder à 110 000 mutations pour couvrir les besoins intérieurs français<sup>44</sup>. Fin 1943, l'absence cumulée des PG, des déportés, des requis civils et des réfractaires ampute la France d'un homme actif sur sept. Au moins 15% des ouvriers, en particulier, se seraient retrouvés en Allemagne un moment ou l'autre<sup>45</sup>. La population active avait réussi à se reconstituer après la défaite : ce gain est annulé par le

---

<sup>43</sup> En revanche, le 3 juin 1945, comme à titre de consolation, de Gaulle annonce que la consultation sur la constitution aura lieu « lorsque tous les Français seront rentrés. » La promesse est tenue, puisque le referendum n'a lieu qu'à l'automne.

<sup>44</sup> Rapport du MBF, 6 novembre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>45</sup> Philippe BUTON, « Les ouvriers et le Parti Communiste Français (1936-1947) », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 324

STO. Sur une base 100 en 1937, elle serait à 84 en 1940, 93 en 1941 et 99 en 1942, mais retombe à 93 de 1943 à 1945<sup>46</sup>. Ce recul peut paraître relativement limité d'un point de vue quantitatif. Mais qualitativement, les meilleurs spécialistes sont souvent requis en priorité, aussi le STO ne peut-il qu'accentuer la chute de la productivité de la main-d'œuvre restée en France. Par ailleurs, les refusants entrés dans l'administration ou les forces de l'ordre sont soustraits à l'industrie ou l'agriculture. Il faut accomplir plus avec moins d'hommes, alors que les commandes allemandes augmentent la charge de travail des entreprises, de la SNCF ou des PTT. Handicapée par ces carences en main-d'œuvre, la production industrielle voit inévitablement sa chute s'aggraver au temps du STO. Pour une base 100 en 1938, l'indice de production, tombé à 65 en 1941, se situe à 59 en 1942, 54 en 1943 et 41 en 1944<sup>47</sup>. Cependant, le recul observé entre 1942 et 1943 reste relativement limité sans être négligeable (- 8.5 %), et le décrochage bien plus net observé entre 1943 et 1944 (- 24 %) est, à coup sûr, bien moins causé par l'exil de la main-d'œuvre que par l'accroissement des bombardements alliés, les combats de la Libération et les pratiques allemandes de la terre brûlée. Le STO accroît le repli de la production industrielle, il ne cause pas non plus son effondrement

Si l'industrie soutient donc en partie le choc des prélèvements, elle n'en souffre pas moins davantage qu'aucun autre secteur<sup>48</sup>. Il est difficile de savoir la part total de l'emploi industriel affecté, d'autant que les effectifs sont sans cesse « reconstitués. » De source officielle, en juin 1943, le pourcentage du personnel parti est « excessivement variable selon la nature des industries et à l'intérieur de chacune d'entre elles » : il serait de 35 % en moyenne, frappant surtout les hommes de 18 à 28 ans<sup>49</sup>. Les Allemands et Vichy avaient conjointement relevé le temps de travail hebdomadaire pour libérer de la main-d'œuvre. En fait, d'après une enquête de mars 1943, sa durée moyenne n'est que de 44 heures, faute de main-d'œuvre, de matières premières et d'énergie, et les effectifs en décroissance : pour un indice 100 hélas non précisé, ils seraient passés de 93.4 en juin 1942 à 86.3 en mars 1943. Le

---

<sup>46</sup> Patrick FRIDENSON et Jean-Louis ROBERT, « Les ouvriers dans la France de la Deuxième Guerre mondiale. Un bilan », in PROST Antoine (dir.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, les Editions de l'Atelier, 2003, p. 129-130. A titre de comparaison, aux Pays-Bas, sous le coup du STO, 157 000 emplois disparaissent en 1942-1943, soit plus de 10% de l'emploi industriel ; ce recul atteint 19 % dans les industries de consommation. Dominique BARJOT, « Emploi et travail forcé aux Pays-Bas 1940-1945 », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 359

<sup>47</sup> Ces chiffres établis en 1947 par l'INSEE sont repris par Arne RADTKE-DELACOR, « La France en coupe réglée », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 130

<sup>48</sup> AULAS Bernard, *Vie et mort des Lyonnais en guerre*, Le Coteau, Horvath, 1974, p. 197, estime qu'en région urbaine lyonnaise, la réquisition frappe près de 20 % de la main-d'œuvre masculine des entreprises industrielles de plus de 100 employés, contre 3 à 4 % des employés mâles du commerce, de l'artisanat et de l'administration, secteurs à la main-d'œuvre par ailleurs proportionnellement bien plus féminisée, donc moins éprouvés.

<sup>49</sup> AN F 1a 3775



textile et les terrassements auraient perdu 12 % de leurs effectifs, le travail des métaux 8 %, mais le nombre de métallos aurait augmenté de 5 %<sup>50</sup>. Cette dernière affirmation surprend, vu que la métallurgie a subi en priorité les prélèvements : faut-il en déduire que les effectifs ont pu être recomplétés tant bien que mal à coups d'expédients ? Une autre statistique établie par les Comités d'organisation parle d'une chute de 17 % des effectifs industriels totaux<sup>51</sup>.

D'autres chiffres disent l'ampleur des prélèvements par secteurs ou entreprises. Le bâtiment, en dépit du travail immense à accomplir sur place pour Todt, s'est vu amputer de 50 000 employés exilés<sup>52</sup>, à ajouter aux 88 000 PG en Allemagne et aux 120 000 au service volontaire ou forcé de l'OT<sup>53</sup>. L'automobile aurait perdu 22 000 ouvriers selon l'ex-ministre et président de son CO François Lehideux, soit 22 % de ses effectifs d'avant-guerre<sup>54</sup>. Citroën est délestée de 13.5 % de son effectif, Berliet de 8 %<sup>55</sup>. Renault, qui est parvenue de 1940 à 1942 à maintenir son capital humain à deux tiers de sa main-d'œuvre d'avant-guerre, le voit fondre avec le STO : elle envoie 4 500 travailleurs en Allemagne, le plus souvent chez Daimler-Benz, soit l'équivalent de 24 % de son effectif de janvier 1943<sup>56</sup>. Les cas Berliet et Renault démontrent que la collaboration économique ne met pas la main-d'œuvre à l'abri, ni la parole du gauleiter Sauckel : venu inspecter en personne les usines Renault le 1<sup>er</sup> mai 1942, il avait promis d'épargner ses travailleurs<sup>57</sup>. Inversement, une entreprise aussi radicalement hostile au travail pour l'ennemi qu'Hispano-Suiza, qui s'était repliée en zone sud à Tarbes en 1940 pour ne pas avoir à accepter de commandes allemandes, ne peut empêcher l'envoi au STO de 340 techniciens et ouvriers, moitié moins que ce que voulaient les services Sauckel,

---

<sup>50</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>51</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>52</sup> DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall und Südwall. Les défenses allemandes sur le littoral français (1941-1944)*, thèse de doctorat d'Etat, université de Caen, 1987, t. I, p. 216

<sup>53</sup> Dominique BARJOT, « L'industrie française des travaux publics », in *Histoire, économie et société*, numéro spécial « Stratégies industrielles sous l'Occupation » (dir. D. Barjot et H. Rousso), n° 3, 1992, p. 429

<sup>54</sup> Jean-Louis LOUBET, « Le travail dans quelques entreprises automobiles françaises sous l'Occupation », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 181. L'industrie automobile regroupait près de 100 000 personnes en 1939.

<sup>55</sup> Jean-Louis LOUBET, « Le travail dans quelques entreprises automobiles françaises sous l'Occupation », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, op. cit., p. 179. Citroën perd 1300 de ses 9 628 ouvriers recensés au 1<sup>er</sup> janvier 1942, Berliet

<sup>56</sup> Jean-Pierre DAVIET, « Le grand patronat français et le travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, op. cit., p. 472. Voir aussi HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault de Boulogne-Billancourt durant l'Occupation*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001, p. 101. 56.1 % des ouvriers Renault exilés sont des OS, 30 % des ouvriers qualifiés, 11 % des manœuvres et 3 % des techniciens.

<sup>57</sup> CHADEAU Emmanuel, *Louis Renault*, Plon, 1998, p. 337-338

mais tout de même 7 % du personnel<sup>58</sup>. La métallurgie, cible prioritaire des Allemands, est de loin la branche la plus ponctionnée<sup>59</sup>.

La presse, même docile, n'est pas une industrie épargnée, comme le prouve l'épisode dit du « train de la presse » à Bordeaux. Alors que suite à la promulgation de la loi du 16 février 1943, les départs battent leur plein, les empiètements de l'occupant se multiplient parallèlement. Une commission allemande ratisse les sièges des journaux et désigne les partants sans faire la différence entre journalistes, typos ou rédacteurs. *La France de Bordeaux* perd 64 employés d'un coup. La zone nord n'est pas en reste : *Le Petit Parisien* est amputé d'une part notable de son personnel<sup>60</sup>. Le train bordelais part le 1<sup>er</sup> mars 1943. A son bord se trouve le jeune Henri Amouroux, qui parvient à revenir six mois plus tard, sans doute lors d'une permission. Il ne fait jamais état ultérieurement de ce point autobiographique au fil de ses nombreux volumes sur les années noires<sup>61</sup>.

Le commerce et l'artisanat ont acquitté un tribut mal connu, mais d'autant plus fort que ce secteur émietté et peu utile à l'économie de guerre a peu de moyens de résister aux pressions. En mai 1943, le CO de l'artisanat accepte à l'unanimité moins une voix d'aider Bichelonne dans l'œuvre de réquisition : 75 000 personnes du secteur seraient parties en Allemagne<sup>62</sup>. La haute couture parisienne, très menacée, est sauvée en février 1943 par Lucien Lelong, président de sa chambre syndicale depuis 1937. Ce dernier ordonne de ne pas transmettre les listes du personnel masculin et féminin. Puis à force de démarches auprès des services allemands, il obtient que les prélèvements soient uniformément limités à 10 % des effectifs de chaque maison, alors que l'occupant prévoyait d'en prélever 10 à 80 % selon les établissements. Au terme, les départs touchent moins de 5 % de ces employés hautement qualifiés<sup>63</sup>.

---

<sup>58</sup> HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, 2<sup>e</sup> éd., 1997, p. 361

<sup>59</sup> Au 30 juin 1943, Schneider a perdu 1 778 ouvriers sur 9 208 (19.1 %), selon Françoise BERGER, « La société Schneider face au travail obligatoire en Allemagne », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, op. cit., p. 72. Monique LUIRARD, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 145, détaille l'exemple de la Loire, où la Manufacture Française d'Armes et de Cycles, malgré la résistance de son directeur Etienne Minard, tourne au 1<sup>er</sup> avril 1944 avec 78.8 % des effectifs du 1<sup>er</sup> avril 1943, en raison des départs au STO, des entrées en réfractariats ou des embauches dans des emplois protégés.

<sup>60</sup> AN F 60 1409. Sur le départ de ce « train de la presse », voir aussi VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, p. 34

<sup>61</sup> Ce passage d'Henri Amouroux au STO ressurgit en 1997 lors du procès en diffamation intenté par le journaliste à M<sup>c</sup> Gérard Boulanger, avocat des parties civiles, en marge du procès Papon. « Quel genre de journaliste fut Henri Amouroux en 1942 ? », article paru dans *Libération*, 2 décembre 1997.

<sup>62</sup> VINEN Richard, *The Politics of French Business, 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 129

<sup>63</sup> VEILLON Dominique, *La mode sous l'Occupation*, Payot, 1990, p. 174

Quant aux services publics, leur fonctionnement est perturbé. La SNCF, exemptée des lois du STO *stricto sensu*, ne l'est pas des réquisitions: par le biais d'accords spécifiques, elle livre entre 10 065 et 10 419 cheminots « détachés » à la Reichsbahn, à 67 % partis avant le 1<sup>er</sup> mars 1943<sup>64</sup>. Les PTT livrent pareillement au moins 3 897 agents<sup>65</sup>, dont 71 décèdent outre-Rhin<sup>66</sup>. Ces requis ne sont que 1.9 % des 209 000 agents des deux sexes<sup>67</sup>, ce qui peut paraître fort peu. Mais les rapports préfectoraux, à partir du second semestre 1943, ne cessent de se plaindre que les remplaçants soient souvent impropres à la tâche, ce qui perturbe la distribution du courrier et des colis. En mai 1943, l'extension du STO à la fonction publique pose très vite un problème d'effectifs que soulignent les préfets de zone sud. Un préfet suggère, en octobre, l'affectation dans ses services de personnel qualifié, au titre du STO, afin de remplacer « des auxiliaires de valeur fort médiocre et d'honnêteté douteuse<sup>68</sup>. »

Dès les premiers départs forcés de 1942, les chefs d'entreprises s'inquiètent. « Bien que le départ d'une partie de la main-d'œuvre qualifiée ait été ressenti péniblement dans certains établissements, il semble que, pour l'instant, il n'ait entraîné aucune perturbation grave, ni fermeture », écrivent les préfets de zone nord en novembre. Ils admettent néanmoins que les départs de spécialistes, pas remplacés ou remplacés par moins qualifiés qu'eux, ont entraîné aussi « un flottement de l'activité, des pertes de temps et un abaissement sensible du rendement des entreprises<sup>69</sup>. » Une note officielle du 9 janvier 1943, après à peine plus de quatre mois de départs forcés, est beaucoup plus catégorique :

La Relève se poursuit à une cadence inquiétante ; nos établissements et nos usines sont désorganisés, le rendement diminue considérablement ; la clientèle qui faisait vivre notre commerce et nos industries tend à disparaître faute de moyens pour la satisfaire. Le faible potentiel économique que nous avons su maintenir jusqu'à la Relève était réel, il tend maintenant vers zéro. Le pays court le risque d'être économiquement asphyxié par l'Allemagne et ceci à bref délai<sup>70</sup>.

<sup>64</sup> Marie-Noëlle POLINO, « La réquisition des cheminots pour le travail en Allemagne. Une étude de cas », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation, op. cit.*, p. 156. Voir aussi l'article plus ancien de Paul DURAND, « La politique de l'emploi à la SNCF pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 57, janvier 1965, p. 36-39

<sup>65</sup> Henri DELVINCOURT, « Problèmes relatifs à l'emploi dans les PTT », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 57, janvier 1965, p. 50-51. Tous sont victimes de la loi du 16 février 1943 et partent cette année-là, sauf 29 qui partent en 1944.

<sup>66</sup> François Rouquet, « Fonctionnaires ordinaires face à la lutte armée », in *La Résistance et les Français. Lutte armée et maquis*, actes du colloque de Besançon, 15-17 juin 1995, *Annales de l'Université de Franche-Comté*, Belles-Lettres, 1996, p. 69. C'est de loin la catégorie la moins fournie au sein des 2014 agents des PTT tués au combat ou victimes de guerre entre 1939 et 1945.

<sup>67</sup> *Ibidem*

<sup>68</sup> Marc Olivier BARUCH, « Une fonction publique dans l'expectative : attentismes et engagements des fonctionnaires français en 1943 », in CARLIER Claude et MARTENS Stéphane, *La France et l'Allemagne en guerre. Novembre 1942-printemps 1944*, Institut Historique Allemand, 22-23 mars 1999, Bouvier Verlag, Bonn, 2000, p. 107

<sup>69</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, novembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>70</sup> AN 2 AG 461, cabinet civil du MI Pétain, « La Relève », note du 9 janvier 1943

La note conclut en vain à la nécessité de protester contre une exigence des occupants « qui dépasse la limite des concessions que nous pouvons admettre, même occupés militairement », et ce d'autant qu'un silence prolongé révolterait l'opinion, déjà sévère envers les concessions gouvernementales<sup>71</sup>. Le 25 février, une autre note évoque des PME saignées jusqu'au dernier ouvrier, alors que les plus grosses entreprises s'en sortent. Le Maréchal en personne en est rendu responsable par certains. La poursuite des départs ne peut qu'aggraver l'asphyxie progressive<sup>72</sup>. L'OT est à peine moins menaçante que l'Allemagne : tout petit artisan requis pour ses chantiers met la clé sous la porte<sup>73</sup>. Les rapports préfectoraux confirment que « l'activité générale des entreprises est en baisse », et que les petites entreprises et les artisans supportent moins bien les départs au STO que la grande industrie ; même les travaux publics ou l'entretien du réseau routier sont en danger<sup>74</sup>. Les mois suivants, tous les corps de métiers ruraux et citadins accusent le coup de la raréfaction de la main-d'œuvre, de même que les services publics. Partout, le plus dur est supporté par les branches sans intérêt pour les Allemands ou composées surtout de PME, de petits commerces, de petits chantiers ou de petites entreprises artisanales qui supportent mal la réquisition d'un seul travailleur, voire du patron lui-même.

Les entreprises souffrent donc inégalement. Les plus grandes peuvent se passer d'un certain nombre de manœuvres pas indispensables, souvent placés en tête des départs. Et si les entreprises « Rü » ou « V » ne sont pas exemptées, elles ont au moins l'assurance de voir leurs effectifs reconstitués. Les petites entreprises ou les maisons artisanales risquent donc d'être ponctionnées à leur profit, sans espoir de recevoir elles-mêmes des remplaçants. Ces grandes entreprises n'alimentent que les besoins de l'ennemi, aussi leur maintien en activité n'empêche pas la population de subir une pénurie croissante et insupportable. L'arrêt des départs à l'automne 1943 ne suffit pas à améliorer la situation : le blocage des salaires revient en tête de liste des angoisses des travailleurs, qui continuent à aller s'embaucher dans le secteur au service des Allemands, meilleurs payeurs<sup>75</sup>. Et ironiquement, après les vaches maigres de la décennie 1930 et le chômage cataclysmique de 1940, une partie de l'économie manque de main-d'œuvre, et l'autre partie connaît le suremploi à force d'accueillir les refusants. Le phénomène frappe surtout les entreprises classées Rüstung, « V » ou « S ».

---

<sup>71</sup> *Ibidem*

<sup>72</sup> AN 2 AG 81, note au cabinet civil du maréchal Pétain, 25 février 1943

<sup>73</sup> AN 72 AJ 11

<sup>74</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour la zone sud, 15 avril 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>75</sup> Synthèse des rapports préfectoraux d'octobre 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

La crise est fort sélective. On ne connaît aucune grande ou moyenne entreprise qui aurait fait faillite à cause du STO. Seules des micro-entreprises ne dépassant pas la dizaine de salariés peuvent en être menacées<sup>76</sup>, ou des gens travaillant à leur propre compte : en 1943, le BCRA signale qu'à cause de l'envoi de leurs jeunes conducteurs au STO, le nombre de vélos-taxis s'effondre à Paris, Lyon, Avignon, Nice, etc<sup>77</sup>. Les entreprises d'intérêt stratégique pour les Allemands sont avantagées, et accroissent même leur main-d'œuvre, comme la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne qui fait plus que tripler ses effectifs de juillet 1942 à août 1944<sup>78</sup>. Le ralentissement de l'économie varie aussi en fonction de l'intérêt des Allemands pour chaque branche. Si le textile voit sa production chuter de 40 % pendant l'Occupation, la métallurgie et la grande industrie voient progresser leurs effectifs et leur production, sans parler du bâtiment, stimulé par la construction du Mur de l'Atlantique<sup>79</sup>. Les mines, exemptées du STO, excepté pour certains mineurs de jour et pour des mineurs de fond de la classe 1922, servent de refuge à peut-être 50 000 jeunes refusants qui augmentent ses effectifs, mais dont la maigre formation, le peu de motivation et de capacités, l'absentéisme n'apportent rien à la production<sup>80</sup>. Au bilan, les faillites sont rares, et l'économie est plus freinée que détruite par le STO<sup>81</sup>.

L'agriculture est-elle gagnante grâce à l'afflux des réfractaires dans les fermes ou les chantiers forestiers ? Bien des paysans défaillants ne font que changer de maître, sans augmenter la main-d'œuvre agricole globale, et les réfractaires inexpérimentés d'origine citadine sont souvent d'une compétence médiocre. Le départ précoce des artisans ruraux cause des vides irréparables. Des exploitations gérées par des femmes, filles ou sœurs de combattants tués ou captifs tombent en déshérence, vendent leur bétail ou sont cédées au plus

---

<sup>76</sup> C'est le cas dans l'Isère où sur 79 petites sociétés de transport, 56 sont en faillite partielle en 1944, datant toutes pratiquement de 1944, la plus importante se situant à Grenoble avec 156 employés, les autres n'ayant souvent que huit employés au maximum, et étant fragilisés dès qu'un ou deux de ces derniers est requis. Mais ces cas sont limités, et restent exceptionnels en Rhône-Alpes. ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, DEA, Université Lumière Lyon II, 1999, p. 130

<sup>77</sup> VEILLON Dominique, *Vivre et survivre en France : 1939-1947*, Payot, 1995, p. 151

<sup>78</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 590

<sup>79</sup> Patrick FRIDENSON et Jean-Louis ROBERT, « Les ouvriers dans la France de la Deuxième Guerre mondiale. Un bilan », in *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, dir. A. Prost, les Editions de l'Atelier, 2003, p. 129

<sup>80</sup> Voir *infra*, chapitre XI, p. 829

<sup>81</sup> Même s'il ne fait pas fermer les entreprises, le STO a cependant tout son rôle dans la chute de la production. Celle de l'industrie mécanique lorraine s'effondre par exemple de 50 %. Et si la sidérurgie régionale compte en septembre 1945 un quart d'effectifs de plus qu'en octobre 1942, les entreprises métallurgiques ont perdu jusqu'à 30 % de leur personnel masculin. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 287 et p. 390

offrant par la faute du départ du fils ou de l'unique employé agricole<sup>82</sup>. Des délateurs vont jusqu'à dénoncer le fils réfractaire au STO dans l'espoir que la mère âgée ou impotente ne puisse plus garder la ferme et soit obligée de la vendre à vil prix<sup>83</sup>. A travers les coupes de bois abandonnées, ou bien la forêt et les friches qui regagnent du terrain, le STO inscrit ses effets jusque dans le paysage rural. Mais ces cas doivent rester limités: les rapports préfectoraux signalent sans discontinuer que les paysans continuent à s'enrichir.

En avril 1943, Bichelonne note que la production française chute après chaque grande action Sauckel, et le GBA lui-même ne cherche pas à le cacher dans son rapport du même mois à Hitler<sup>84</sup>. L'Office départemental du Travail du Gard note en juin 1943 que le rendement individuel est tombé au tiers de celui d'avant-guerre, à cause du « défaut grave et grandissant de main-d'œuvre » et « pour cause de sous-alimentation et d'emploi d'éléments non adaptés<sup>85</sup>. » Le STO cause une grave crise de la productivité, y compris parmi ceux qui restent ou qui ne sont pas encore partis. Depuis les premiers jours de la Relève forcée, la police parisienne note moins des incidents dans les usines qu'une « nonchalance générale<sup>86</sup>. » Chez Michelin, fin février 1943, la production et le rendement sont en chute libre : « les ouvriers n'ont plus de goût au travail et s'attendent tous à recevoir leur convocation. » On passe de cinq cuissons quotidiennes de pneus par atelier à deux seulement<sup>87</sup>. Chez Renault, le 5 janvier 1943, la commission fait défiler 200 ouvriers par jour en plongeant l'usine dans le plus grand désordre. Ainsi à la fonderie, les spécialistes, convoqués au moment de la coulée, abandonnent leur travail au risque que les machines soient gravement détériorées ; de même, l'appel des spécialistes du modelage et du taillage fait craindre que les sorties de camion soient perturbées pour des semaines<sup>88</sup>. Entre deux visites de commission, ces mêmes ouvriers Renault restent inquiets et sur le qui-vive. Début février, ils s'attendent à une descente de police dans leurs ateliers : des échelles sont placées pour pouvoir disparaître sous les toits au moment opportun, et « l'on se prépare à tout, même à la bagarre<sup>89</sup>. » Renault n'est pas la seule entreprise à se retrouver secouée de fréquentes vagues d'absentéisme, soit préventives, soit

---

<sup>82</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège, op. cit.*, p. 218, en donne quelques exemples pour l'Ariège.

<sup>83</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 304

<sup>84</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 190

<sup>85</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau, Horvarth, 1988, p. 78

<sup>86</sup> APP, BA 1788, rapport du 3 octobre 1942

<sup>87</sup> AN F 1a 3777

<sup>88</sup> PICARD Fernand, *L'épopée de Renault*, Albin Michel, 1976, p. 183

<sup>89</sup> PICARD Fernand, *L'épopée de Renault, op. cit.*, entrée du 8 février 1943, p. 188

lors de l'arrivée des Allemands, soit aux lendemains de rafles sur les lieux de travail, les ouvriers préférant rester chez eux quelques jours le temps que la menace s'éloigne. Des cycles se dessinent. Les venues des commissions marquent des moments de crises suivies de retombées et de retour progressif à la normale dans l'entreprise. L'ouvrier revient reprendre sa tâche, le souci de l'enrôlement se faisant moins pressant, jusqu'à la prochaine crise.

Le 1<sup>er</sup> février 1944, alors qu'une réunion mixte discute sans conviction au *Majestic* de la reprise des départs, les Français redoutent que la convocation d'un seul travailleur en fasse fuir dix autres au maquis. Ils rappellent que dans les mois passés, il a été remarqué qu'une intervention policière française ou allemande suffisait à faire baisser le rendement de l'entreprise concernée de 10, 20 et même 30 %<sup>90</sup>. De fait, avec le retour des menaces qui suit la loi du 1<sup>er</sup> février 1944, le moral ouvrier ne s'améliore pas, ni la productivité. La direction de l'arsenal de Villefranche explique en mars la chute de la production en avançant que «le moral des ouvriers est très affecté. » Les Allemands rétorquent par écrit que tout coupable de mauvais rendement paiera 2 000 F d'amende puis qu'en cas de récidive, « l'ouvrier se verrait d'office et sans égard déporté en Allemagne<sup>91</sup>. » Mais la menace de l'envoi en Allemagne perd de sa crédibilité avec l'effondrement des départs<sup>92</sup>. La rareté de la main-d'œuvre devient aussi un atout pour certains travailleurs revendicatifs, qui peuvent menacer le patron d'aller s'embaucher chez Todt ou sur un chantier allemand<sup>93</sup>.

« Recompléter les effectifs » devient le leitmotiv officiel. Mais il rappelle souvent la méthode du sapeur Camembert creusant un trou pour en boucher un autre. Le recours au STO effectué sur place, les mutations autoritaires de main-d'œuvre permettraient théoriquement aux entreprises de retrouver suffisamment d'hommes. Mais les mutations sont souvent décidées par des services du STO qui estiment au jugé les besoins d'entreprises, souvent sans les contacter au préalable, et en fonction du volume des commandes, pas des demandes des patrons. Unanimes à réclamer plus de spécialistes, ces derniers n'obtiennent souvent que trop de manœuvres, qu'ils ne savent parfois pas à quoi employer<sup>94</sup>. La fuite en avant dans le tout-quantitatif ne remplace donc pas la perte qualitative. En janvier 1943, le ministère du Travail

---

<sup>90</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal d'une conversation franco-allemande tenue le 1<sup>er</sup> février 1944 au *Majestic*

<sup>91</sup> AN F 22 2047

<sup>92</sup> En janvier 1944, à l'arsenal de Toulon, les ouvriers mécontents, requis sur place depuis 1942, cumulent inertie, absentéisme et mauvais rendement : « même les plus crédules » ne croient plus aux avertissements de la direction, qui tenait jusque-là son personnel par la peur du STO. GUILLON Jean-Marie, *Le Var, la Guerre, la Résistance*, Toulon, Hémisud, 1994, annexes, doc. n° 124, rapport du 25 janvier 1944.

<sup>93</sup> C'est comme cela qu'en mai 1944, les ouvriers du bâtiment remportent un bras-de-fer salarial à Carcassonne. AN F 1a 3775, rapport au GPRF, mai 1944.

<sup>94</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 589

estime que pour remplacer chacun des 150 000 spécialistes exigés pour la deuxième action Sauckel qui s’amorce, les entreprises devront embaucher, former ou rééduquer deux ouvriers non-qualifiés. « C’est donc un appel à 300 000 Français qui se verraient ainsi dans l’obligation de rejoindre des usines pour y apprendre un métier<sup>95</sup>. »

Dans ce contexte, n’importe qui semble pouvoir servir de remplaçant. En février 1943, l’Etat prélève 287 vendeurs et vendeuses parisiens à la Samaritaine et 70 autres aux Trois Quartiers pour les employer comme métallos<sup>96</sup>. Renault, à Billancourt, aurait vu partir 5 000 de ses 12 000 ouvriers : une partie est remplacée par une main-d’œuvre féminine non-spécialisée tirée des maisons de couture parisiennes<sup>97</sup>. Les femmes sont aussi dans la ligne de mire des services allemands de province<sup>98</sup>. Vichy renie sa politique hostile à l’emploi féminin, assouplie partiellement dès avril. A mi-juillet 1942, le Secrétariat d’Etat au Ravitaillement informe les inspecteurs du travail que plus rien ne doit empêcher la femme mariée d’aller travailler hors de son foyer. En septembre 1942, la plupart des dispositions de l’automne 1940 sont suspendues avec la Relève. Puis la loi du 1<sup>er</sup> février 1944 rend le travail féminin non plus possible ou souhaitable, mais obligatoire – en principe. Le recrutement de femmes dans les usines reprend dès les premiers vides laissés par les premiers départs forcés. Leur arrivée est très mal vue des ouvriers de la Seine, rapporte la police dès octobre 1942, car elle est perçue comme l’annonce de nouveaux prélèvements. Le 20 janvier 1943, la police confirme que les tensions sont de ce fait nombreuses dans les ateliers entre les ouvriers et les femmes embauchées : celles-ci subissent des pressions et des menaces des premiers<sup>99</sup>.

Les services publics se féminisent pareillement. Le 23 octobre 1943, Bichelonne remarque que 10 % du personnel SNCF est désormais féminin<sup>100</sup>. Le 27 mars 1944, il estime cette proportion à 12.5 % et la qualifie de « considérable » alors que 11 000 des 410 000 employés sont requis dans le Reich<sup>101</sup>. Paul Durand chiffre plus précisément à 45 000 les emplois qu’occupent les femmes à la SNCF en 1943, dont 22 594 auxiliaires (+ 57 % en un

---

<sup>95</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d’Armistice. Journal d’un témoin*, André Bonne, 1947, t. II, p. 94, entrée du 16 janvier 1943

<sup>96</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>97</sup> AN 3 AG 2 365, informations datées du 10 mars et d’avril 1943

<sup>98</sup> AN F 1 a 3775. Ainsi le 19 mai 1943, les préfets et directeurs départementaux de la main-d’œuvre de l’Allier et de la Nièvre reçoivent une semonce de la part des Allemands, indignés qu’il reste encore des ateliers travaillant moins de 40 heures et employant une grande quantité de femmes, quand celles-ci doivent être plus rigoureusement requises en vertu de la loi du 4 septembre 1942 pour opérer la « compensation intérieure

<sup>99</sup> APP, BA 1788

<sup>100</sup> AN 2 AG 461, réunion du Comité Internministériel à la Main-d’œuvre

<sup>101</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la réunion mixte au *Majestic*, 27 mars 1944



an)<sup>102</sup>. 25 000 auxiliaire féminines affluent pareillement dans les PTT, alors que 4 000 à 5 000 agents sont partis au STO et que plus du double se cachent : ultérieurement, dès que l'on a plus besoin d'elles, l'épuration sert de prétexte à leur renvoi<sup>103</sup>. En entreprise privée aussi, le recours croissant à l'emploi féminin s'affirme. Schneider emploie 160 travailleuses en septembre 1942, 473 en juin suivant, 945 fin juillet, puis toujours plus de 900 jusqu'à la Libération, soit davantage que pendant la mobilisation de 1939-1940<sup>104</sup>. L'aéronautique, peu féminisée avant-guerre, compte 12 % de femmes début 1942, mais 26 % en mai 1944<sup>105</sup>. Dans le secteur tertiaire, une entreprise comme Casino, à laquelle le STO enlève 15 % de sa main-d'œuvre masculine, fait passer sa main-d'œuvre féminine de 40 à 47 % de l'effectif entre 1943 et 1944<sup>106</sup>. Le STO sert peut-être partiellement la relative émancipation des Françaises pendant la guerre en les obligeant à assumer davantage d'emplois salariés.

Une autre solution officielle est le rappel des retraités et le recul de l'âge des départs en retraite. C'est surtout appliquée à la SNCF : dès 1942 les départs en retraite y passent de 1 300 à 300 par mois, et les retraités, légalement requérables jusqu'à cinq ans après leur départ, sont remis au travail<sup>107</sup>. Le 15 février 1944, le ministre Bichelonne confirme que les agents SNCF ayant dépassé l'âge légal de la retraite (50 ou 55 ans) mais qui ont moins de 60 ans « sont actuellement soumis au travail obligatoire<sup>108</sup>. » 20 000 ex-affectés spéciaux divers sont rappelés, à condition qu'ils n'aient pas fait la Grande Guerre<sup>109</sup>.

Les industries accomplissent aussi un vaste effort de réadaptation, de recrutement, de formation ou de rééducation accélérée de jeunes souvent tout juste adolescents, de femmes, d'infirmités, ou de travailleurs de plus de 50 ans. Mais elles redoutent que ces efforts ne servent qu'à fournir de futures victimes à de nouvelles ponctions<sup>110</sup>. Et comme cette main-d'œuvre de remplacement n'est mise à leur disposition qu'à titre provisoire, par la grâce révocable des services du STO, cela vaut-il la peine de déployer tant de soin pour la former ? En juillet 1943, plus globalement, l'industrie et le commerce, malgré les prélèvements, continuent

---

<sup>102</sup> DURAND Paul, *La SNCF pendant la guerre*, PUF, 1968, p. 21.

<sup>103</sup> ROUQUET François, « Identités, antagonismes et esprit de corps chez les agents des PTT », p. 499-500. Les femmes représentent 26 % des agents en 1944 mais font l'objet de 40 % des sanctions et exclusions à l'Épuration. Voir aussi François ROUQUET, *Une administration française face à la Deuxième Guerre mondiale : les PTT*, thèse de doctorat, université de Toulouse-Le Mirail, 1988.

<sup>104</sup> Françoise BERGER, « La société Schneider face au travail obligatoire en Allemagne », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation, op. cit.*, p. 81

<sup>105</sup> Patrick FRIDENSON et Jean-Louis ROBERT, « Les ouvriers dans la France de la Deuxième Guerre mondiale. Un bilan », in *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, dir. A. Prost, Editions de l'Atelier, 2003, p. 135.

<sup>106</sup> *Ibidem*. Casino ne revient au taux antérieur de 40 % de femmes dans ses effectifs qu'en 1950.

<sup>107</sup> AN, 72 AJ 1927, conférence franco-allemande du 9 juin 1943 à laquelle participe Jean Bichelonne

<sup>108</sup> AN 72 AJ 1927

<sup>109</sup> AN 72 AJ 1927

<sup>110</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, mai 1943, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

généralement à fonctionner : les industries importantes « maintiennent à peu près leur rythme de production » pendant que « la petite industrie souffre davantage et [que] son rendement est souvent très diminué par le départ de quelques spécialistes<sup>111</sup>. » Mais ce maintien relatif a pour prix une augmentation sensible de la durée du travail ou l'intensification de l'embauche de femmes et de très jeunes enfants. Le préfet de la Somme s'alarme que « des enfants de 14 ans travaillent actuellement sans aucun apprentissage préalable et risquent de se trouver dépourvus de toute formation professionnelle<sup>112</sup>. »

Certains signes indiquent une relative réussite de l'adaptation. On travaille 2 905 834 heures dans la Vienne en mars 1943, mais 2 970 000 heures en décembre, malgré le départ d'un à deux milliers de requis et l'absence de plus d'un demi-millier de réfractaires<sup>113</sup>. Mais la qualité ne suit pas. Cette main-d'œuvre trop improvisée, trop jeune ou trop vieille, peu formée ou peu motivée, rarement satisfaite de son sort, est peu efficace et s'intègre mal à l'entreprise. La faiblesse de son rendement se répercute sur celui de l'entreprise entière. A la SNCF, ce dernier aurait chuté de 20-25 % à 50 % en deux ans<sup>114</sup>. Non sans ridicule, étant donné le contexte global et la disparition imminente du régime, c'est le 7 août 1944 que le ministre donne son accord à la SNCF pour l'« élimination des ouvriers du STO ne donnant pas satisfaction<sup>115</sup>. »

Un service public aussi important que les PTT ne s'en sort pas mieux, et son cas mérite d'être ici détaillé. En mai 1943, « le recrutement sur place ne donne plus aucun résultat et la modicité des salaires provoque de nombreuses démissions », au point que le préfet du Calvados ne voit d'autre solution que de faire appel aux jeunes du STO<sup>116</sup>. Le préfet de l'Orne le redit en octobre : mieux vaut des requis du STO que les quelques auxiliaires « de valeur fort médiocre et d'honnêteté douteuse » que l'on a pour l'instant<sup>117</sup>. En décembre, les autorités déplorent « l'incapacité presque totale dans laquelle se trouve l'administration des PTT de recruter le personnel de remplacement nécessaire », avec à la clé « des conséquences particulièrement graves dans certaines localités pour le service de la distribution des

---

<sup>111</sup> AN AJ 41 362, rapport de juillet 1943

<sup>112</sup> *Ibidem*

<sup>113</sup> PICARD Roger et RACAULT Gaston, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de la Vienne », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 242, août-octobre 1980, p. 31

<sup>114</sup> DURAND Paul, *La SNCF pendant la guerre, op. cit.*, p. 289

<sup>115</sup> AN 72 AJ 1927

<sup>116</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord pour mai 1943, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>117</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour octobre 1943, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

correspondances<sup>118</sup>. » En février 1944, les préfets signalent des localités que les facteurs ne desservent plus qu'un jour sur deux : pour ne rien arranger, des employés quittent le service pour s'embaucher dans des entreprises qui paient mieux<sup>119</sup>. Quant aux nombreux jeunes agents refusants du STO qui trouvent asile aux PTT après fin 1943, ils ne doivent pas attirer l'attention des Allemands, donc leur hiérarchie évite de les mettre dans les services en rapport avec le public, comme les guichets, que l'on réserve aux femmes ou aux hommes âgés<sup>120</sup>.

Les entreprises privées sont pareillement en crise. Les rapports des RG cités par Jean Quellien parlent pour les entreprises du Calvados d'un tiers de récents ouvriers d'origine rurale (1944), d'autant indisciplinés qu'ils se savent indispensables, qui font plus d'absentéisme ou de marché noir que de travail, ou qui au mieux, se replient sur leur travail sans nouer de relations de camaraderie avec leurs collègues<sup>121</sup>. En avril 1944, au plan national, la main-d'œuvre mutée, souvent inadaptée, mécontente et « peu soucieuse de bien faire » ne donne aucune satisfaction. La sous-productivité ouvrière semble surtout une réaction à une vexation, celle d'avoir à se déplacer loin de son domicile: quand les mutations n'entraînent pas de changement de résidence, le rendement est bien plus satisfaisant<sup>122</sup>. Autre motif d'insatisfaction : les salaires après mutation seraient souvent inférieurs aux anciens<sup>123</sup>.

Tous ces phénomènes se traduisent par une moindre cohésion d'ensemble, une moindre conscience collective dans l'entreprise, et au-delà, une moindre unité dans la classe ouvrière. Gérard Noiriel estime que les grèves de 1936, la Résistance et les grèves de 1947-1948 sont les trois temps de la « geste ouvrière » qui fonde l'identité et l'unité du monde ouvrier français : plus tardivement qu'au Royaume-Uni ou qu'en Allemagne, ce dernier aurait acquis dans les luttes une fierté et une conscience de lui-même, lui permettant de se constituer comme classe sociale unifiée jusqu'à la désintégration des années 1980<sup>124</sup>. L'ouvrage de Noiriel ne cite pas les luttes contre le STO comme un épisode de cette prise de conscience. Et sans doute ne serait-ce pas possible, car les réquisitions et leurs séquelles sont plutôt un

---

<sup>118</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour décembre 1943, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>119</sup> Projet de synthèse des rapports préfectoraux, février 1944, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>120</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 315, témoignage non daté du secrétaire général des PTT Vittorio di Pacce, qui attribue cela à des ordres confidentiels venus d'en-haut. Selon lui, d'autre part, sur le papier, les jeunes agents de la poste sont mutés au service des télécommunications, beaucoup moins vulnérable.

<sup>121</sup> Jean QUELLIEN, « Les ouvriers du Calvados pendant l'Occupation. Une classe sous l'éteignoir », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 132.

<sup>122</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour avril 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>123</sup> C'est ce que rapporte le préfet de la Seine le 5 septembre 1943. Cité par JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 126

<sup>124</sup> NOIRIEL Gérard, *Les ouvriers dans la société française XIXe-XXe siècle*, Seuil, 1986

facteur essentiel de la décomposition de la classe ouvrière en guerre. Cette décomposition, soulignée par le colloque de 1992 sur les ouvriers français pendant le conflit<sup>125</sup>, est également favorisée par le *turn-over* frénétique de la main-d'œuvre, par son hétérogénéité croissante et la captivité d'une part de ses membres. Le STO nuit à l'unité de la classe ouvrière et à l'efficacité de ses luttes plus encore qu'il ne soude les travailleurs contre lui.

Parallèlement, s'il est clair que le STO a gêné les entreprises et la production plus qu'il n'a suscité un effondrement économique, que change-t-il aux attitudes du patronat français ?

## 2) Face au STO : patrons dans l'embarras, patrons « collabos », patrons « patriotes », patrons patronaux

La sous-représentation du patronat dans la Résistance est confirmée par les travaux historiques, tout comme son adhésion initiale majoritaire au pétainisme. Des voix nombreuses dénoncent sous l'Occupation la faillite des élites dirigeantes en général et des maîtres de l'économie en particulier, qui n'ont su éviter ni la défaite ni la passivité voire la collaboration. Depuis 1940 l'économie tourne au profit de l'occupant, dont les commandes soutiennent l'activité, mais le patronat, qui accepte bon gré mal gré cette subordination aux intérêts du Reich, est-il pour autant prêt à contribuer aux réquisitions de main-d'œuvre ?

Au contraire des idées reçues, si le patronat s'engage peu dans la contestation, il est avant tout attentiste, et soucieux de la survie des entreprises en vue de l'après-guerre. Il ne met que peu d'enthousiasme à travailler pour l'ennemi, et sauf exception, il n'en retire pas autant de profits qu'on a pu l'affirmer<sup>126</sup>. Il ne joue à peu près aucun rôle dans le volontariat de 1940-1942, et nul ne le sollicite d'ailleurs en ce sens. Il ne manifeste pas d'enthousiasme particulier, on l'a vu, à aider la Relève volontaire. Avec la loi du 4 septembre 1942, les entreprises industrielles sont taxées à 10 % de leur personnel, pour commencer, et les banques

---

<sup>125</sup> PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992

<sup>126</sup> Jean-Paul DAVIET, « Le grand patronat et le travail pour l'Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op cit.*, p. 466-467, met en garde contre l'idée reçue qu'en-dehors d'une poignée de collaborationnistes, les patrons auraient cru au mirage des profits à retirer de l'Occupation : « On vivota, sans plus. Les usines, mal entretenues, étaient dans un état effroyable en 1945. Les patrons faisaient le gros dos, attendaient des jours meilleurs, essayaient de sauver leurs usines, qu'ils considéraient presque comme leur personne, ou leur corps, au sens où on dit que l'Eglise est le corps du Christ (...). Les sommes dues par les Allemands ont souvent été versées avec beaucoup de retard, les relations avec l'occupant ont presque toujours été empreintes de froideur. Il est difficile d'imaginer un patronat se ruant avec enthousiasme sur les commandes allemandes par soif de profit, sauf exemples rares d'idéologues détraqués. »

à 3 %<sup>127</sup>. Jusqu'à 30 % de l'effectif de certaines entreprises industrielles, notamment métallurgiques, doivent partir dès la première action Sauckel<sup>128</sup>.

La presse collaborationniste dénonce précocement l'obstruction du patronat à la Relève volontaire puis forcée. Les Allemands font de même, et les préfets la confirment. En octobre 1942, en zone sud, « l'hostilité générale de la classe ouvrière à l'égard de la relève est incontestable et sur ce point il semble qu'il y ait à peu près complète entente avec les industriels<sup>129</sup> ». Un résistant confirme que le patronat est sur « une ligne de quasi-unanime hostilité à l'opération », et que l'incarnation par excellence du patronat de combat, l'ex-Comité des Forges, dont la branche est une cible prioritaire, « se félicite de ce qu'une sorte de front commun – direction, maîtrise, ouvriers – se soit tacitement constitué pour faire échec, du mieux possible, aux exigences allemandes<sup>130</sup> ». A Toulouse, une fois n'est pas coutume, les ouvriers ne tarissent pas d'éloges sur les patrons, qui font tout pour les garder<sup>131</sup>.

En même temps, cependant, le recrutement par entreprises repose sur les listes d'ouvriers dressées par les patrons. Une minorité les établit avec empressement, la majorité s'y soumet *volens nolens*, certains attendant une semonce officielle avant de livrer leur état de personnel<sup>132</sup>. Ils portent la lourde responsabilité de désigner nominativement les partants, de dresser et d'afficher les listes de départs, et de persuader les désignés qu'il vaut mieux qu'ils partent de peur que de plus âgés et chargés de famille soient requis à leur place, ou encore de peur que les Allemands n'interviennent et n'emmènent encore plus de monde. Si tout varie selon les lieux, les moments et les hommes, « l'historien aurait tendance à dire qu'on laissa partir ceux qui ne se révoltaient pas ouvertement contre le départ, ou dont on pensait qu'ils ne souffriraient pas excessivement en Allemagne, mais que l'on soutint le plus possible ceux qui ne voulaient absolument pas partir<sup>133</sup>. »

---

<sup>127</sup> AN F 60 1708. C'est un taux moyen, les spécialistes des usines bordelaises même allemandes étant taxés à 15 %. Londres est informée le 21 octobre 1942 que les Allemands espèrent que 60 % des ouvriers taxés obtempéreront en province, 30 % à Paris. Voir aussi Jean-Pierre DAVIET, « Le grand patronat français et le travail pour l'Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 470

<sup>128</sup> Françoise PASSERA, « La relève volontaire et forcée dans le département du Calvados », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 318

<sup>129</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud pour octobre, 15 novembre 1942, [www.ihtp.cnrs.fr/prefets/](http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/)

<sup>130</sup> AN 3 AG 2 365, rapport signé d'un résistant du pseudonyme – non percé - de *Rondeau*, 9 octobre 1942

<sup>131</sup> AN 2 AG 461, rapport du contrôle postal pour la région de Toulouse, 28 octobre 1942

<sup>132</sup> Voir l'exemple des entreprises de la Loire en octobre 1942 tel que décrit par LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 438. Deux directeurs d'usines sont internés dans l'Hérault le 23 mars 1943 pour n'avoir pas renvoyé les questionnaires et au 30 juin, une dizaine de grosses entreprises du département sont menacées d'être déclarées collectivement défaillantes parce qu'elles n'ont toujours pas remis les fiches du dernier recensement. CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 31 et p. 100

<sup>133</sup> Jean-Pierre DAVIET, « Le grand patronat français et le travail pour l'Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 473

Dans la majorité des cas, le patronat, peu demandeur de l'exil de sa main-d'œuvre, semble freiner. Est-ce logique d'intérêt ? Est-ce logique de conviction ? La pénurie de main-d'œuvre est trop forte, les possibilités de la reconstituer trop limitées pour qu'il ne soit pas suicidaire d'apporter un appui actif à son exil. Les patrons ont besoin de main-d'œuvre... ne serait-ce que s'ils veulent satisfaire les commandes de l'occupant. C'est la réalisation des programmes fixés par les Allemands que mettent en avant les innombrables lettres de protestation et les demandes d'exemption qui affluent de toute part des entreprises de toute taille et de toutes branches. La réclamation porte parfois, d'ailleurs<sup>134</sup>. Evidemment, c'est que cet argument est le plus, voire le seul recevable par les autorités. Mais c'est aussi que le premier souci de l'entrepreneur reste la préservation de l'entreprise, à tout prix. A la rigueur, des industriels des plus hostiles au STO vont jusqu'à accepter ou solliciter des commandes allemandes rien que pour être sûr de conserver leur force de travail<sup>135</sup>.

D'autre part, l'entreprise raisonne à moyen terme : elle tient à garder son potentiel le plus intact possible, afin de se positionner au mieux en vue de la reprise de l'activité après-guerre, indépendamment de l'identité du vainqueur, et face aux concurrents comme face aux Allemands. Dès octobre 1942, les patrons du Nord-Pas-de-Calais refusent de désigner les partants et rejettent la loi du 4 septembre, car ils y voient « la possibilité, pour l'Allemagne, de s'assurer l'hégémonie industrielle en Europe. Après avoir ruiné l'économie française, privée de matières premières, et contrainte au licenciement de ses ouvriers, elle concentrerait sur le sol allemand tous les moyens de production, ainsi mis à la disposition des capitalistes allemands<sup>136</sup>. » Leur patriotisme n'est pourtant pas non plus absent, trempé par l'occupation de 1914-1918 et le souvenir de la résistance opposée alors par leur chef Eugène Motte<sup>137</sup>. Les patrons craignent enfin d'être tenus pour responsables de leurs départs par leurs ouvriers, et

---

<sup>134</sup> Par exemple, les Allemands et l'Office départemental du Travail du Gard accordent-ils en 1943 les dérogations demandées au métallurgiste Joanny Faure ou aux établissements Richard Ducros à Alès, mais la refusent à la petite usine Progil. BOURDERON Roger, *Libération Languedoc*, Hachette, 1974, p. 28

<sup>135</sup> Ainsi, un rapport préfectoral du 4 septembre 1942, tout en soulignant la passivité ou l'hostilité du patronat de la Loire devant la Relève, note que simultanément « la plupart des tissages [roannais] acceptent des commandes de l'Intendance allemande, espérant ainsi conserver au maximum leurs spécialistes et empêcher les départs pour l'Allemagne. » Cité par Monique LUIRARD, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 436

<sup>136</sup> Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 465

<sup>137</sup> Le 5 décembre, le préfet Carles indique que les industriels, « loin d'expliquer à leurs ouvriers le devoir de solidarité nationale qui leur incombe, [leur] ont, bien souvent, déconseillé le départ pour l'Allemagne, toujours hostiles à toute mesure susceptibles de créer un climat plus favorable à la collaboration franco-allemande. » Seuls les entrepreneurs du BTP ont offert leur service pour recruter et amener les ouvriers requis pour les chantiers de fortifications de l'Organisation Todt, avec un maigre succès puisque seuls 500 sur 5 000 voulus se sont présentés. Rapport Carles du 3 octobre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, p. 493

n'ont pas envie d'une aggravation des conflits sociaux dans leurs établissements. En juillet 1942, alors que la Relève forcée n'a pas encore commencé, des patrons sont placés dans la situation embarrassante de devoir déjà désigner d'office des "volontaires", ce qui les met en position délicate vis-à-vis de leurs employés, et transforme l'Allemand anticomuniste en agent de l'exaspération de la lutte des classes et de la dislocation de la cohésion sociale<sup>138</sup>.

Devant ces dangers, la personnalité des dirigeants d'entreprise joue beaucoup. La gamme des cas est extrême. Aucun des ex-STO interrogés par Helga Bories-Sawala ne reçoit d'aide des patrons : « Ils étaient comme nous – ils ont suivi le mouvement<sup>139</sup> ! » Les ouvriers de la Manufacture d'armement de Châtellerauld partent au STO en conspuant leur directeur haï et collaborationniste, mais ceux de l'arsenal de Roanne organisent en janvier 1943 une collecte pour le leur, révoqué pour son opposition à la Relève<sup>140</sup>. Dans le cercle étroit des grands capitaines d'industrie, Berliet ou Renault, indifférents à tout sauf à leur usine, n'ont pas la solide tradition paternaliste, doublée d'un indéniable patriotisme, que cultivent Schneider, Michelin ou Peugeot. Mais aussi, tout dépend de l'Allemand. Ricard, reconverti dans le riz par l'ordre moral vichyste, doit le salut de ses employés à un officier qui lui fait remettre la liste dans sa poche en l'assurant de ne se faire aucun souci. L'homme est ultérieurement fusillé pour résistance antinazie par ses compatriotes hitlériens<sup>141</sup>.

En juillet 1943, une circulaire du secrétariat au Travail dénonce elle-même les patrons antisociaux prompts aux réflexions du type : « Si vous n'êtes pas contents, il y a l'Allemagne », qui aggravent la crise de confiance et de productivité<sup>142</sup>. C'est bien que dans certains établissements, une bonne partie des cadres et dirigeants, à tort ou à raison, paraît souverainement indifférente à l'exil du personnel, au pire complice active. Le revanchisme social transforme ça et là le STO en exutoire de rancœurs de « 36 » ou d'au-delà. Il devient l'occasion de se débarrasser des fortes têtes, ou de menacer tout récalcitrant de séjour outre-Rhin. Les comportements vont du soutien verbal et financier à la Relève puis de l'apologie du

---

<sup>138</sup> « Dans les entreprises invitées à fournir des "volontaires", les patrons essaient parfois de sortir d'embarras en invitant leur personnel à tirer au sort les victimes », rapporte Pierre Limagne dès le 14 juillet 1942, « mais souvent aussi ils choisissent celles-ci et font pression sur elles : de plus en plus, on avait tendance à confondre "bourgeois" et "collaborateurs", désormais, il va se creuser entre patrons et ouvriers un fossé impossible à combler. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 652

<sup>139</sup> Témoignage de Robert G., cité par Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 101

<sup>140</sup> AN F 1a 3888-3889. Cité par LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'Occupation*, op. cit., p. 541. Tout le monde souscrit à la collecte, même les deux dénonciateurs du directeur, membres de la CGT légale. Le colonel rend leur argent à ces « traîtres » « anti-français. »

<sup>141</sup> HAZERA Jean-Pierre et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'Occupation*, op. cit., p. 460-461

<sup>142</sup> AN F 1a 3775. Selon le texte, bas salaires, crise alimentaire, Relève - « on accuse les patrons de se débarrasser de certains éléments » - et mauvaises conditions de travail ont fait chuter les rendements individuels de 10 à 30 %.

STO à des cas avérés de délation par les cadres et la direction, ou de mise en échec des grèves contre les départs<sup>143</sup>, sans parler d'authentiques collaborationnismes patronaux. La collaboration aux départs ne varie à aucun moment chez Renault, Berliet, Rhône-Poulenc, Francolor, Simca, Rhodiaceta, à l'usine Ford de Poissy ou à la STCRP (Société des Transports en Commun de la Région Parisienne)<sup>144</sup>. A Marseille, les dirigeants des Aciéries du Nord, de 1942 à leur fuite à la Libération, font preuve d'une constance peu commune dans la délation : ils transmettent régulièrement aux autorités les noms de leurs employés réfractaires au STO, mais aussi ceux de tous les refusants qui quittent l'usine par précaution, par exemple pour aller s'engager dans l'armée d'Armistice<sup>145</sup>. Aux prud'hommes de Boulogne, tel patron flanqué d'un officier allemand donne à un salarié en rupture de contrat le choix entre le STO ou le retour à l'atelier : l'employé se soumet<sup>146</sup>. Des firmes enrichies par la construction du Mur de l'Atlantique organisent la rafle des travailleurs Todt sur leurs propres chantiers<sup>147</sup>, ou bien leurs responsables traitent les requis avec plus de brutalité que les Allemands<sup>148</sup>. Se débarrasser des gêneurs en les faisant porter sur les listes du STO est une pratique qui se maintient jusqu'à fort tard.

A l'inverse, une petite minorité du patronat sabote d'autant plus le STO qu'elle est directement impliquée dans la Résistance organisée, ou que le STO l'y fait basculer. Au plus haut niveau, dès décembre 1942, le dirigeant métallurgiste Georges Villiers est destitué de la mairie de Lyon pour hostilité au STO, avant d'entrer à l'AS et de devenir le patron des patrons à son retour de Dachau. Le président du Comité d'Organisation des Combustibles, le grand résistant Aimé Lepercq, est destitué en août 1943 pour une hostilité similaire aux réquisitions. Sur le Mur de l'Atlantique, quelques entreprises jouent double jeu, renseignent les Alliés, font large accueil aux réfractaires au STO, voire aident ceux-ci ou des résistants à franchir la frontière espagnole dans les camions estampillés Todt<sup>149</sup>. Un chef d'entreprise de

---

<sup>143</sup> Chez Bendix, à Clichy, qui travaille pour les Allemands, les 750 ouvriers veulent se mettre en grève contre le départ prochain d'une douzaine des leurs, mais la direction, « avisée par son personnel de maîtrise », prend des mesures pour faire échec au mouvement le jour venu. APP, BA 1788, rapport du 24 octobre 1942.

<sup>144</sup> AN 3 AG 2 365, ainsi que Jean-Pierre DAVIET, « le grand patronat et le travail pour l'Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 472

<sup>145</sup> HAZERA Jean-Pierre et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les Patrons sous l'Occupation*, op. cit., p. 509-525.

<sup>146</sup> BATAILLE Guy, *Boulogne-sur-Mer 1939-1945*, Dunkerque, Ed. des Beffrois, 1984, p. 129

<sup>147</sup> MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1993, p. 65

<sup>148</sup> LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1998, p. 130

<sup>149</sup> DESQUESNES Rémy, *Histoire secrète du Mur de l'Atlantique*, Ed. des Falaises, Fécamp, 2003, p. 32. Après la guerre, la Fédération Nationale des Travaux Publics, secteur très compromis, est heureuse de placer à sa tête l'ex-déporté Hubert Touya, entrepreneur landais du bâtiment au service à la fois de l'OT et de la Confrérie Notre-Dame.



construction, le futur compagnon de la Libération Gilbert Bugeac, un des dirigeants de l'AS de Corrèze, fournit au moins 600 réfractaires au STO en faux papiers, et les camoufle dans des fermes et des maquis<sup>150</sup>.

Si son entreprise est elle-même directement touchée, le patron incite en personne à boycotter la visite médicale, organise le passage au maquis ou encourage à y partir. A Moulins, le père du patron moderniste Gérard Bardet réunit ses ouvriers dans la cour de l'usine pour les haranguer en ce sens<sup>151</sup>. Michel Barbu, « communiste évangélique » et futur *outsider* de la présidentielle de 1965, agit de façon plus originale : il s'oppose publiquement à la Relève dès septembre 1942, et déclare à ses hommes que tous partiront au STO lui compris, ou bien aucun. Ce sera aucun, la communauté d'entreprise déménage sur le plateau de Combovin et forme l'un des premiers maquis de France<sup>152</sup>. Doublée du patriotisme résistant, la tradition paternaliste joue un grand rôle pour préserver certains grands patrons de toute velléité de collaborer au STO. Le patronat textile du Nord aurait créé dès 1942 une exploitation forestière où mettre à l'abri sa main-d'œuvre<sup>153</sup>. Dirigée par une famille très engagée dans la Résistance intérieure et extérieure, Peugeot évacue lui-même les réfractaires sur la vingtaine d'exploitations agricoles ou forestières du groupe, et ensemeince son terrain de golf pour nourrir les maquisards<sup>154</sup>.

2 000 caoutchoutiers de Clermont-Ferrand continuent leur métier à Dresde, mais si Bergougnan collabore, son rival le géant paternaliste Michelin résiste. Robert Puiseux, directeur général de l'entreprise, refuse tout accord avec les firmes allemandes, boude l'aryanisation et choisit de « sacrifier le présent pour sauver l'avenir ». La famille Michelin paie un lourd tribut à la Résistance avec la mort en déportation de Marcel Michelin, fils du cofondateur André, et l'arrestation de sa femme. Jean-Luc Michelin, leur enfant, est retiré au dernier moment d'un train de déportation pour être envoyé au STO à Munich - sa mère a probablement soudoyé l'Allemand en charge du convoi. Il s'y s'illustre à la tête d'un des rares réseaux de renseignement montés par les requis au cœur du Reich<sup>155</sup>. La maison encourage à refuser la convocation et à partir au maquis, témoin ce papier à double-sens que chaque

---

<sup>150</sup> NOTIN Jean-Christophe, *1061 compagnons. Histoire des compagnons de la Libération*, Perrin, 2000, p. 665. Voir aussi [www.ordredelaliberation.fr](http://www.ordredelaliberation.fr), notice sur G. Bugeac.

<sup>151</sup> HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'Occupation*, op. cit., p. 733

<sup>152</sup> Rapporté en discussion par Jean-Marie DOMENACH, in MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, actes du colloque tenu à Grenoble les 7-9 octobre 1976, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p. 334. Michel Barbu survit à sa déportation à Buchenwald.

<sup>153</sup> Jean-Pierre DAVIET, « Le grand patronat français et le travail pour l'Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 475

<sup>154</sup> HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les patrons sous l'Occupation*, op. cit., p. 389

<sup>155</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 326

ouvrier trouve en février-mars 1943 dans une enveloppe qui accompagne sa paie de quinzaine :

Vous savez que l'usine vous donnera toute facilité pour vous aider à vous soigner.  
Vous savez aussi que vous retrouverez votre place à l'usine quand vous serez guéri.  
Donc n'hésitez pas à vous soigner, vous n'avez rien de plus précieux que votre santé et celle des vôtres.

Michelin<sup>156</sup>

Ainsi encouragés, 20 % des requis de mars 1943 prennent le maquis<sup>157</sup>. Début mai 1943, le BCRA rapporte que plus de 600 « Michelin » sont « planqués » sur le plateau de Millevaches et que « Michelin continue à payer leurs salaires aux familles et à les aider<sup>158</sup>. » Dès 1942, la maison crée elle-même un maquis, puis évacue nombre de ses réfractaires sur d'autres maquis du Puy-de-Dôme et du Cantal, voire en Afrique du Nord. Certes, les salariés de la maison Michelin passent de 11 657 en 1939 à 7 442 fin 1944 et à 8 513 en mai 1945 ; la production est en chute libre, et la productivité divisée par deux<sup>159</sup>. Mais moins de 5 % du personnel est parti au STO, l'un des plus faibles taux pour une grande entreprise française<sup>160</sup>. Et la maison sauve son prestige aux yeux de ses employés pour plusieurs générations.

C'est en réponse au travail obligatoire que se produit la seule tentative de résistance patronale organisée, lorsqu'à l'été 1943, en liaison avec le Comité d'Action contre la Déportation (CAD), le futur dirigeant cégétiste Pierre Lebrun fonde l'Union des Cadres Industriels de la France Combattante (UCIFC), reconnue par le CNR. Marcel Mosnier en devient le secrétaire général. Implantée à Paris et dans les grandes villes industrielles, l'UCIFC collecte de l'argent et du matériel pour les maquisards. Elle rassemble des cadres, des ingénieurs et des techniciens, et dans une seconde branche, quelques dirigeants d'entreprise<sup>161</sup>. Sa « souscription nationale » en faveur des réfractaires récolte des dons qui vont des quelques milliers de francs fournis par un petit industriel aux centaines de milliers fournis par tel capitaine d'industrie ou au million obtenu de tel financier<sup>162</sup>. Au cours de son existence, l'UCIFC apporte au CAD d'Yves Farge quelque 15 millions, dont 10 avant avril 1944. C'est trois semaines des revenus du CAD d'avril 1944, mais de deux à trois mois de son

---

<sup>156</sup> AN F 1a 3777

<sup>157</sup> GUESLIN André, *Les hommes du pneu. Les ouvriers Michelin 1940-1980*, Le mouvement social, Ed. de l'Atelier, 1999, p. 10

<sup>158</sup> AN F 1a 3777, information datée du 10 mai 1943

<sup>159</sup> GUESLIN André, *Les hommes du pneu, op. cit.*, notamment p. 99-101 et p. 106

<sup>160</sup> Jean-Pierre DAVIET, « Le grand patronat français et le travail pour l'Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 476

<sup>161</sup> AN 72 AJ 80

<sup>162</sup> AN 72 AJ 80

budget de l'automne 1943<sup>163</sup>. Malgré ce produit non négligeable, le bilan et l'audience de l'UCIFC restent fort limités car « son noyautage par des éléments communistes aura pour résultat de limiter dès le début ses possibilités, dans un milieu traditionnellement et vigoureusement hostile aux entreprises d'extrême-gauche<sup>164</sup>. » Après-guerre, Pierre Lebrun la transforme en l'UNITEC (Union Nationale des Techniciens français), proche du PCF. Ironiquement, la seule organisation spécifique de résistance patronale pendant la guerre est donc due à un syndicaliste communiste, lié au CAD, lui-même dirigé par un compagnon de route du PCF et peuplé de marxistes et de communistes. Même la lutte contre le STO ne suffit donc pas à engendrer une Résistance patronale endogène.

La majorité des patrons à freiner le STO ne le font donc pas dans le cadre de la Résistance organisée, ni sur ses consignes. Il s'agit tout au plus d'un esprit de résistance civile, nourri parfois d'un réflexe d'humanité, de solidarité et de compassion envers les travailleurs, parfois d'un accès de patriotisme, plus souvent encore du refus d'une mesure nuisible à la bonne marche de l'entreprise et risquant de tendre les relations sociales en son sein si l'on passe pour complice des mesures de réquisition. Cela ne signifie pas une absence de prise de risques. Le 3 novembre, les Allemands arrêtent le patron des Aciéries et Forges de Commentry, qui aurait négligé d'envoyer ses ouvriers à la visite médicale et leur aurait dit de ne pas partir : le conseil de guerre le condamne à six mois de prison dont un ferme, et à 100 000 F d'amende<sup>165</sup>. D'autres patrons se distinguent en prenant le risque de gestes de résistance civile non dénués de courage, voire de provocation ; ils en paient parfois le prix<sup>166</sup>.

Maints patrons ne déclarent pas leurs ouvriers, prennent à leur service de faux « apprentis<sup>167</sup> », recourent à l'embauche antitadée de réfractaires<sup>168</sup>, réemploient sans hésiter leurs employés évadés d'Allemagne ou qui ont sauté du train<sup>169</sup>. La solidarité professionnelle

---

<sup>163</sup> AN 72 AJ 80

<sup>164</sup> HOSTACHE René, *Le CNR*, PUF, 1958, p. 348

<sup>165</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 233

<sup>166</sup> A Thouars, par exemple, la direction du magasin *L'Etoile de l'Ouest* fait afficher la lettre amère d'un de ses employés parti en Allemagne : le directeur est convoqué le 11 mai 1943 à la Feldkommandantur, se fait passer un savon, est retenu en prison jusqu'au 26 juin, et écope de 60 000 F d'amende. CHAUMET Michel et POUPLAIN Jean-Marie, *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste éditions, 1996, p. 123

<sup>167</sup> Dès 1940 dans le Nord-Pas-de-Calais, lors des premières rafles de main-d'œuvre, les industriels multiplient les mesures de complaisance : ainsi à Roubaix, dans certaines usines, les faux apprentis, en fait de vrais jeunes chômeurs, représentent jusqu'à 10 % de l'effectif Etienne DEJONGHE et Yves LE MANER, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 2000, p. 258.

<sup>168</sup> A la SNCM de Niort, qui travaille pourtant pour les Allemands, 118 ouvriers requis pour Todt ou pour le Reich sont employés avec des faux papiers à la date d'embauche antitadée, de même que 19 permissionnaires défaillants. CHAUMET Michel, *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste éditions, p. 121 et p. 215.

<sup>169</sup> LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 533, donne le cas des usines Babcock à Paris : sur 70 employés désignés, 35 se rendent à la Gare du Nord et 6 arrivent à Munich. Sur les 29 descendus en cours de route, 21 rejoignent Paris. Le patron les réembauche sur ces mots : « la loi m'oblige à

joue au sein d'une même branche, d'une même profession : que des ouvriers d'un même métier soient désignés, ou que des entreprises soient fermées pour obliger leurs salariés à partir en Allemagne, et les travailleurs menacés sont réembauchés par les entreprises concurrentes<sup>170</sup>. Les RG de Modane (Savoie) notent le 25 mars 1943 que pour échapper au STO dans les vallées industrielles alpines, le directeur d'usine devient « la vraie providence de la localité<sup>171</sup>. » Dans de petites entreprises et boutiques où le patron connaît personnellement chacun, il arrive qu'il fournisse lui-même les faux papiers et la cachette pour un employé, voire qu'il le fasse héberger au sein de sa propre famille<sup>172</sup>. Marcel Pagnol reconvertisse quant à lui le personnel de ses studios marseillais en ouvriers horticoles, sur un domaine acquis en 1942, ce qui suscite la boutade de Jules Raimu : « Si Marcel devient fleuriste, alors moi, je n'ai plus qu'à aller vendre des rascasses<sup>173</sup> ! »

Sans prendre de risques légaux, l'entreprise peut enfin, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans l'aide aux employés prisonniers, prodiguer son aide matérielle et morale au personnel exilé et aux familles. Le patron reste alors en contact, rend éventuellement visite à ses hommes en Allemagne<sup>174</sup>. Parfois il leur rappelle leurs droits, à la grande colère du gauleiter Sauckel, qui crie à l'ingérence lorsque des employeurs se permettent de rappeler à leurs hommes que leur contrat en Allemagne ne dure théoriquement qu'une seule année<sup>175</sup>. Le patron peut également déployer des efforts – généralement vains- pour obtenir le retour anticipé de certains travailleurs<sup>176</sup>. Enfin, il les réembauche s'ils sont rapatriés. Le but est de se décharger aux yeux de leurs ouvriers de toute responsabilité dans leur exil. Mais il ne faut pas exclure la simple humanité, ni le sens de ses responsabilités, inscrit dans une culture

---

vous licencier si vous ne partez pas : or vous êtes partis, je n'ai pas à savoir pourquoi vous êtes revenus, la loi ne m'interdit pas de vous reprendre. »

<sup>170</sup> En avril 1943, ainsi, pour libérer de la main-d'œuvre pour l'Allemagne dans un département très réfractaire, l'occupant ferme 33 imprimeries en Loire-Inférieure, provoquant 271 licenciements. C'est peine perdue, car 262 d'entre eux sont aussitôt réembauchés dans d'autres imprimeries, et les 9 derniers ne sont pas requérables car âgés de plus de 50 ans. BELSER Christian, *La collaboration en Loire-Inférieure*, Geste, 2005, p. 187

<sup>171</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 391

<sup>172</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 66, donne notamment le cas de Victor Lefèvre, caché chez la belle-mère de son patron. Jean-Marc THEROUANNE, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône op. cit.*, cite des patrons parfois résistants, qui continuent à verser les cotisations sociales de leurs employés réfractaires, ou à les occuper en cachette.

<sup>173</sup> JELOT-BLANC Jean-Jacques, *Pagnol inconnu*, Flammarion, 2011, p. 300

<sup>174</sup> AN, 2 AG 461, cabinet civil du MI Pétain, « échos de la Relève », 27 novembre 1942.

<sup>175</sup> AN F 60 1454. Lettre de Sauckel au MBF, 18 janvier 1944. Depuis le second semestre de 1942, la prolongation unilatérale des contrats de tous les travailleurs étrangers est une constante de la politique nazie.

<sup>176</sup> Dans la Loire, selon les archives de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), seuls huit ouvriers sont revenus d'Allemagne grâce aux démarches de leurs employeurs, soit 0.56 % des retours anticipés. LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 456

patronale très ancienne. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les industriels, hostiles aux départs, « ne méconnaissent pas pour cela le rôle qui leur incombe en tant que chefs d'entreprises. Ils gardent un contact étroit avec ceux de leurs travailleurs qui ont dû s'expatrier et tiennent souvent à s'assurer par eux-mêmes des conditions de vie qui leur sont faites<sup>177</sup>. »

Comme il s'aliène la bourgeoisie avec le départ de ses fils étudiants, le gouvernement s'aliène le patronat avec le départ de ses ouvriers, et le ton se durcit. Dans ses rapports des 31 mars et 31 mai, le préfet du Tarn va jusqu'à expliquer les manifestations anti-départs de Mazamet par l'action des milieux bourgeois et patronaux qui « flattent » l'hostilité des ouvriers à la collaboration<sup>178</sup>. Le 29 août, l'Etat promet des sanctions de plus en plus dures contre les patrons qui emploient des réfractaires<sup>179</sup>. Le préfet régional de Lille ne l'a pas attendu pour remettre au procureur le dossier de douze grands patrons du textile qu'il veut faire poursuivre pour obstruction au programme de main-d'œuvre : le préfet ne nourrit d'ailleurs aucune illusion, car il sait que les industriels locaux « attendent que l'administration les fasse poursuivre judiciairement, s'assurant ainsi, momentanément, la confiance et la reconnaissance de leurs ouvriers<sup>180</sup>. » Plus tard, le même préfet fait fermer jusqu'au 31 décembre les établissements de cinq industriels particulièrement réticents au STO<sup>181</sup>. Cette répression, inhabituelle, reste modérée : Vichy ne se voit pas interner des patrons comme de vulgaires communistes. La prise de risque du patronat reste limitée, les pratiques illégales trop banalisées pour être réprimées.

Les Allemands aussi durcissent le ton contre le patronat. Certains nazis retrouvent leurs vieux réflexes anticapitalistes et cherchent à dresser ouvriers contre patrons, pour empêcher tout front commun contre les départs. Le 5 mars 1943, alors que des industriels du Nord et leurs fils se sont fait placer en tête des listes de réquisitions, et qu'aucun n'a été accepté parmi les partants, les Allemands parcourent tous les wagons d'un convoi de requis en demandant s'il y a là des fils de patrons, des patrons ou des ingénieurs ; sur la réponse négative générale, font claironner au haut-parleur qu'il n'y a que des ouvriers<sup>182</sup>. Au nom des

---

<sup>177</sup> Rapport Carles du 5 février 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 526

<sup>178</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944, op. cit.*, p. 391. Il est vrai que le patronat, protestant, de Mazamet est peut-être plus gaulliste que ses ouvriers catholiques. Voir aussi Pierre LABORIE et François BOULET, « L'évolution de l'opinion protestante 1940-1944 », in *Les Protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque de Paris (19-21 septembre 1992), *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, 1993, p. 412

<sup>179</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1410

<sup>180</sup> Rapport Carles du 5 août 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 617

<sup>181</sup> Rapport Carles du 5 octobre 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles, op. cit.*, t. II, p. 651

<sup>182</sup> AN 3 AG 2 365

impératifs de la lutte contre le bolchevisme, les Allemands et leurs relais « ultras » relancent la lutte des classes en France<sup>183</sup>.

De fait, l'harmonie sociale pâtit parfois du STO. A en croire les renseignements reçus d'Allemagne par Jules Verger, plus l'exil dure, plus la lutte des classes s'amplifie. Dans les camps de requis, les ex-délégués syndicaux rappellent aux permissionnaires sur le départ que les patrons les ont désignés, et leur déconseillent de leur écrire, car ils donneraient leur adresse aux Allemands, ou d'aller les revoir, car ils espionneraient pour l'occupant. Des ouvriers qui avaient maintenu le contact avec les patrons ne veulent dès lors plus rien avoir à faire avec eux, et des malades rapatriés refusent de retrouver leur ex-maison<sup>184</sup>. En France même, une minorité d'ouvriers croit à une collusion des patrons et des Allemands à propos du STO. En janvier 1944, les métallurgistes de région parisienne, qui s'inquiétaient dès le 26 juin 1942 pour la paix sociale si les patrons donnaient l'impression de collaborer à la Relève, constatent que malgré les efforts pour prendre leurs distances avec le STO, ce dernier a engendré « une situation sociale désastreuse », car les salariés estiment que leurs patrons portent une part de responsabilité dans l'exil de la main-d'œuvre<sup>185</sup>.

Mais la Résistance, pour sa part évite de s'en prendre aux patrons et aux cadres. Communistes et non-communistes prônent l'union sacrée contre les départs à longueur de consignes, de tracts et d'articles. Le but est d'éviter que la classe ouvrière se trompe d'ennemi et s'en prenne plus au patron qu'à l'occupant, que la lutte des classes l'emporte sur la lutte nationale. Finalement, aucun mouvement revendicatif global de l'après-Libération ne met en avant l'attitude patronale face au STO. Les requis de retour d'Allemagne, immunisés du communisme par la rencontre avec les masses misérables d'*Ostarbeiter* et le spectacle des exactions de l'Armée rouge en 1945, se fondent dans la masse sans manifester d'ardeur vengeresse ou revendicative particulière. Le STO reste bien, de toute l'Occupation, « le problème le plus important à avoir uni travailleurs et employeurs » (Richard Vinen)<sup>186</sup>.

A la Libération, le retour à la normale économique n'a rien d'évident tant que les requis ne sont pas de retour, que les réfractaires n'ont pas retrouvé leur emploi. Les mutations autoritaires des mois précédents sont annulées. Beaucoup qui ne s'étaient embauchés dans les

---

<sup>183</sup> AN72 AJ 11. En 1944, félicitant Darnand pour l'arrestation d'un patron à La Courneuve, Henriot souhaite que les mauvais patrons soient envoyés au STO, pour que l'Europe nouvelle reçoive la faveur des ouvriers. Rebattet ou *L'Atelier* renchérissent, souhaitant voir 2 000 patrons sous les verrous.

<sup>184</sup> AN 2 AG 81, note de Jules Verger du 24 septembre 1943

<sup>185</sup> VINEN Richard, *The politics of French business*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 135

<sup>186</sup> VINEN Richard, *The politics of French business, op. cit.*, p. 126

mines et certaines usines que pour échapper au STO se hâtent de les quitter. Les entreprises au service des Allemands, sans commandes, doivent se reconvertir. Le réfractariat ne fournit plus son appoint de main-d'œuvre aux fermes. Le commissaire de la République en Auvergne, Henri Ingrand, souligne aussi à l'automne 1944 le net recul de la production forestière : « la main-d'œuvre, abondante quand les hommes se cachaient, a rejoint en masse les FFI et on manque même de bois pour cuire le pain<sup>187</sup>. » La situation est si dramatique en Rhône-Alpes que son collègue Yves Farge, ancien responsable national de la lutte contre le STO, en vient à envisager la réquisition de la main-d'œuvre<sup>188</sup> ! Revanche sur l'exploitation de la main-d'œuvre, l'emploi des prisonniers des armées de l'Axe est d'abord une nécessité, pour compléter les effectifs, surtout tant que les « absents » tardent à rentrer. La population active, avec 7 570 000 personnes recensées en 1946, est inférieure d'un demi-million à celle de 1936, et ce serait pire sans les 250 000 prisonniers allemands, encore utilisés un an après la fin de la guerre<sup>189</sup>. A plus long terme, il faut aussi recourir à l'immigration, ce que symbolise le recours à la célèbre ordonnance de 1945.

Le STO a accéléré la disparition de nombreux artisans ruraux ou de petites entreprises non-prioritaires. Aucun pays n'a fourni autant de main-d'œuvre qualifiée au Reich. Selon la synthèse rédigée en 1982 par Pierre Mermet pour le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, des régions comme la vallée de la Sambre sont sinistrées et manquent si longtemps de main-d'œuvre qualifiée pendant la guerre et l'immédiat après-guerre qu'on pourrait parler de « désindustrialisation » à leur sujet. Les départements les plus touchés sont ceux dont la main-d'œuvre était spécialisée dans les industries mécaniques, électriques ou de précision, ainsi dans la Haute-Marne, les Hautes-Pyrénées ou les Landes. En revanche, certains départements ont connu une poussée industrielle importante telles les Côtes-du-Nord, où les entreprises de plus de six ouvriers se sont accrues de 70 %, en particulier celles du bâtiment. Cette main-d'œuvre issue des campagnes n'y retourne pas toujours après la guerre<sup>190</sup>. Le STO a peut-être paradoxalement participé à sa manière à la modernisation de l'économie française sur la longue durée, dans la douleur de la guerre et de l'Occupation.

---

<sup>187</sup> INGRAND Henri, *Libération de l'Auvergne*, Hachette, 1974, p. 159

<sup>188</sup> Archives départementales du Rhône, 283 W 173, liquidation des services du STO, rapport de Farge au ministre du Travail, 25 octobre 1944

<sup>189</sup> VEILLON Dominique, *Vivre et survivre en France: 1939-1947*, Payot, 1995, p. 299

<sup>190</sup> MERMET Pierre, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne », *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 7, mars 1982, p. 40-59

### III - Le travail obligatoire et la tragédie juive

Fin 1941, 20 000 Juifs étrangers, tous des hommes, sont enrôlés de force dans des « compagnies palestiniennes », soit un tiers des 60 000 membres des GTE<sup>191</sup>. Alors que Vichy livre en priorité les Juifs étrangers aux nazis, le STO perturbe toute prise de conscience de la spécificité de leur déportation, de la nature réelle de ce que l'on n'appelle pas encore alors le génocide des Juifs.

#### 1) *Le STO, un écran majeur à la compréhension du sort spécifique des Juifs*

Personne ne peut croire que les nazis puissent réclamer des bras à cor et à cris d'un côté, et exterminer de l'autre une main-d'œuvre potentielle. Dans toute l'Europe, une bonne partie des Juifs eux-mêmes croient sincèrement partir pour des camps de travail ou pour mettre en valeur des terres à l'Est ; même ceux qui se cachent croient souvent ne fuir qu'un esclavage potentiellement mortifère, pas un assassinat industriel<sup>192</sup>. Le MBF impose lui-même un temps en mai-juin 1942 l'euphémisme trompeur d'« envoi aux travaux forcés », avant de parler plutôt de « transfert de population<sup>193</sup>. » « Il paraît que les Juifs et Juives de 18 à 45 ans seront recensés pour être envoyés aux travaux forcés en Allemagne<sup>194</sup> », note l'ex-journaliste israélite Jacques Biélinisky le 15 juillet 1942. Lorsque survient la rafle du Vel' d'Hiv' les 16 et 17 juillet, la campagne pour la Relève volontaire bat son plein : l'association entre la rafle et le travail forcé s'impose d'elle-même. La presse, qui tait l'événement, titre plutôt ces jours-là sur l'essor du volontariat pour l'Allemagne. L'incompréhension l'emporte aussi bien chez les victimes que dans l'opinion, chez les collaborateurs<sup>195</sup> que chez les résistants. Que des familles entières soient déportées, bébés, enfants, vieillards compris, ne décille les yeux que

<sup>191</sup> MARRUS Michael et PAXTON Robert, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p. 244

<sup>192</sup> En Belgique ou aux Pays-Bas, des convocations « pour aller travailler en Allemagne » donnent le signal des déportations. Le 15 juillet 1942, vingt-quatre heures avant la rafle du Vel' d'Hiv', les premiers 1135 Juifs d'Amsterdam déportés avaient été convoqués pour « aller travailler en Allemagne. » La famille d'Anne Frank entre dans la clandestinité de « l'Annexe » parce que sa sœur Margot refuse d'obéir à sa convocation, mais sans imaginer refuser plus qu'un envoi en camp de travail. Quant à l'Association des Juifs de Belgique, relais de l'occupant, elle adresse des milliers d'« ordres de prestation de travail » (*Arbeitsauftrag*) aux Israélites du royaume. Cette pratique est peu répandue en France, mais pas la croyance en une simple mise au travail forcé.

<sup>193</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Hachette, 1994, rééd. coll. Pluriel, 2005, p. 349

<sup>194</sup> BIELINSKY Jacques, *Un journaliste juif à Paris sous l'Occupation*, Cerf, 1992, rééd. 1999, p. 263

<sup>195</sup> Entretien avec Guy Lemonnier (Claude Harmel), 10 mars 2005. Admirateur de Léon Blum, passé de la SFIO au RNP par ultra-pacifisme et admiration du « socialisme » hitlérien, mais sans devenir antisémite s'il faut l'en croire, cet ancien collaborationniste affirme avoir sincèrement cru en 1942 que les déportations par familles entières visaient à fournir une main-d'œuvre aux Allemands dans le cadre d'un territoire juif spécifique créé aux confins de la Pologne, « une sorte de Birobidjan. »



d'une minorité<sup>196</sup>. La majorité admet plutôt l'idée que les familles des travailleurs sont simplement transférées en même temps que ces derniers<sup>197</sup>.

La confusion est générale au sein de la Résistance. La BBC, Radio-Moscou et l'ensemble de la presse clandestine sans exception lisent la persécution antijuive au prisme de la politique allemande de main-d'œuvre. Tous croient et répètent que la rafle est une conséquence du refus massif des ouvriers de partir, qu'elle sert à compenser les médiocres résultats de la Relève<sup>198</sup>. Pis encore, les rafles antijuives ne sont vues que comme des répétitions générales de ce qui attend les ouvriers français. La police ne raflerait la main-d'œuvre juive étrangère qu'à titre d'entraînement, avant de passer à l'offensive contre les ouvriers français, la vraie cible, et de réutiliser les mêmes méthodes à leur rencontre. Ce sont donc surtout les ouvriers qui doivent se tenir sur leurs gardes. Ce sont eux qui doivent concentrer tout l'intérêt et l'énergie de la Résistance et de la population. L'antisémitisme perd toute spécificité. Les rafles ne sont plus un problème en elles-mêmes, mais la propédeutique ou la préfiguration de la Relève forcée. Le 4 août, le Comité exécutif de propagande se réunit à Londres pour déterminer le langage à tenir à la BBC face aux rafles. Jacques Soustelle tient des propos significativement très crûs, résumés par ses notes : « Les Juifs on s'en fout. Juifs = ouvriers. » La réunion décide de relier le drame juif à la Relève<sup>199</sup>. De ce fait, non seulement le sort du Juif n'a d'intérêt qu'en tant qu'il préfigure celui de l'ouvrier, mais l'ouvrier devient le véritable Juif, la vraie victime désignée de la déportation. La rafle n'est pas le signe annonciateur de la fin des Juifs de France et d'Europe, ni un avertissement pour que tous les Israélites se mettent à l'abri : elle est un avertissement pour les travailleurs<sup>200</sup>.

---

<sup>196</sup> Le 25 août 1942, la protestation du Consistoire central, adressée à Laval, souligne que les raflés l'ont été sans distinction de capacités physiques : « ce n'est pas en vue de les utiliser comme main-d'œuvre que le gouvernement allemand les réclame, mais dans l'intention bien arrêtée de les exterminer impitoyablement et méthodiquement ». Cité par POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 351. A Lyon, le grand rabbin Kaplan prévient le cardinal Gerlier, le 17 août, que « ces milliers d'innocents ont été envoyés en Allemagne non pour y travailler, mais pour y être exterminés. » POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 357. Mais d'autres interprétations plus confuses ou lénifiantes de l'événement circulent parallèlement.

<sup>197</sup> Un Pierre Limagne croit le 5 août 1942 que les Juifs raflés sont destinés à compléter la campagne de recrutement. Il n'est qu'un peu moins loin de la vérité lorsqu'il parle, le jour de la grande rafle du 26 août en zone sud, de l'envoi des Juifs étrangers « vers l'esclavage et la mort. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 695 et p. 737

<sup>198</sup> On ne peut que renvoyer à la récente mise au point très complète de Renée POZNANSKI, *Propagandes et persécutions. La Résistance et le "problème juif" 1940-1944*, Fayard, 2008, p. 300 sq

<sup>199</sup> POZNANSKI Renée, *La Résistance et le "problème juif"*, op. cit., p. 321-322. A cette réunion participent Maurice Schumann, Georges Boris, André Philip, Francis-Louis Closos et Jean-Louis Crémieux-Brilhac.

<sup>200</sup> *L'Humanité* ne parle de la grande rafle de Paris que fin août 1942, en précisant que « ce qui est fait aujourd'hui contre les Juifs sera fait demain contre nous, et c'est pourquoi il s'agit, pour les Français, de se préparer à toute tentative de rafle, soit dans les logements, soit dans les usines. Cité par RAJSFUS Maurice, *La Rafle du Vel' d'Hiv'*, Que Sais-Je ?, PUF, 2002, p. 96

Les rafles de travailleurs juifs étrangers contribuent à entretenir la croyance en l'envoi de tous les Juifs au travail forcé. Pour atteindre les objectifs en zone sud, René Bousquet prélève 913 Juifs étrangers de 18 GTE, déportés le 24 août en zone nord<sup>201</sup>. D'autres travailleurs juifs étrangers sont raflés ultérieurement à travers le pays, en particulier ceux affectés dans les champs des Ardennes<sup>202</sup>. Les nazis eux-mêmes donnent alors la priorité au programme génocidaire sur les impératifs de main-d'œuvre. 2252 Juifs belges avaient été envoyés servir d'esclaves à l'Organisation Todt sur les côtes fortifiées du Boulonnais : 1831 d'entre eux, soit les effectifs de six camps entiers, sont ensuite « déportés au travail obligatoire », en fait à la caserne Dossin de Malines, le Drancy belge, qu'ils quittent pour Auschwitz le 31 octobre<sup>203</sup>. A un moment où Sauckel fait partir 3 000 ouvriers français par jour, c'est là une perte de main-d'œuvre aisée à compenser.

L'arrivée, fin septembre, de la réquisition forcée et des premières rafles dans les usines ne peut que renforcer la confusion dans l'opinion, tout en détournant son attention et en lui faisant oublier les rafles antijuives de l'été. Jacques Biélinisky évoque à propos de la loi du 4 septembre 1942 « une loi qui fait trembler les Juifs » et croit à tort que « condamnés à ne rien faire, [ils] en seront les premières victimes<sup>204</sup> ». « On pensera moins aux Juifs, maintenant qu'on devra organiser la chasse à l'homme », veut espérer inversement Raymond-Raoul Lambert, responsable national de l'Union Générale des Israélites de France, après avoir assisté le 15 octobre à une manifestation anti-Relève en gare de Lyon-Perrache lors du mouvement d'Oullins. En réalité, dans le cœur des Français, le sort des Juifs étrangers est supplanté par celui des ouvriers soumis au travail obligatoire. Et la confusion persiste, alimentée par le discours de la Résistance, plus que jamais convaincue d'une connexion imaginaire des deux dossiers. Le 18 octobre, Maurice Schumann exulte bien à tort au micro de la radio de Londres :

Nous avons raison ! (...) Lorsque les 10 000 premières victimes désignées pour la déportation furent choisies parmi les Israélites étrangers, (...) nous avons lancé un double avertissement : « Attention, nous disions-vous alors : faute de trouver des bagnards, Laval songe à requérir la main-d'œuvre dont l'Allemagne a besoin. Et il se fait la main sur les étrangers amis et sur les Juifs pour frapper ensuite tous les Français<sup>205</sup> ».

---

<sup>201</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Deuxième Guerre mondiale*, op. cit., p. 334 sq

<sup>202</sup> Leur histoire a inspiré notamment le livre polémique de Maurice RAJFUS, *Une terre promise ? Des Juifs dans la collaboration (II)*, L'Harmattan, 1989

<sup>203</sup> *Les « camps de Juifs » dans le Boulonnais, 1942-1944*, actes de la table ronde de Boulogne-sur-Mer du 24 septembre 1989, Memor, Villeneuve d'Ascq, 1989

<sup>204</sup> BIELINSKY Jacques, *Un journaliste juif à Paris sous l'Occupation*, op. cit., p. 252

<sup>205</sup> POZNANSKI Renée, *La Résistance et le « problème juif »*, op. cit., p. 303

L'année 1942 est la pire de la Solution finale en France, avec la déportation de 41 951 Juifs en 43 convois de mars à octobre, soit plus de la moitié des 75 721 Juifs envoyés à l'extermination sous l'Occupation. Puis les déportations se ralentissent sensiblement, avec 17 069 Juifs déportés en 17 convois dans l'année 1943, puis 14 833 déportés en 14 convois en 1944. Or parallèlement à cette nette diminution, les départs de requis du STO s'envolent, et frappent directement des dizaines de milliers de familles. Elles concernent toute la société, là où la minorité juive représente 0.7% de la population. Le 9 février 1943, une source du BCRA constate que « la question juive et celle des étrangers sont reléguées au second plan par Vichy, paraît-il, ravitaillement et Relève sont avant tout à l'ordre du jour<sup>206</sup>. » Elles sont aussi reléguées au second plan par l'opinion, et par la presse clandestine, qui n'évoque plus guère les Juifs à partir de début 1943.

La confusion s'aggrave du fait que toute la France se met à parler de l'exil forcé des travailleurs comme d'une « déportation », comme de « la » déportation par excellence. La Résistance hésite au départ à trop utiliser ce mot : tant que la Relève ne se fait pas obligatoire, il apparaît comme trop connoté, trop chargé d'horreur, trop excessif, et il risquerait d'être contre-productif auprès de la population, car l'opinion se souvient que la déportation-extermination des Arméniens (1915) ou celle des femmes et des travailleurs du Nord envahi (1917) ont été un thème de propagande du « bourrage de crâne » dont on ne veut plus depuis l'Entre-deux-guerres. La Résistance préfère donc recourir dans un premier temps au champ lexical de « l'esclavage », de la « traite » négrière<sup>207</sup>. Ce n'est d'ailleurs pas un terme moins inexact, puisque les requis touchent un salaire, et qu'il existe toujours un contrat de travail, qu'une partie d'entre eux accepte de signer. A partir des premiers départs de travailleurs forcés par trains entiers, l'opinion peut plus facilement croire que tout le pays qui est destiné, comme les Juifs étrangers, à monter dans des convois pour aller travailler dans le Reich.

Dès lors, « la déportation » est dénoncée sans retenue. Elle éclipse celle des résistants : pour les mouvements, la déportation n'est de toute façon qu'une forme de répression parmi d'autres, dont la terrible spécificité n'apparaît qu'en 1945<sup>208</sup>. Ce n'est pas la plus importante, comparée aux fusillades et aux exécutions d'otage, qui frappent bien plus l'esprit public. La « déportation » des travailleurs éclipse encore plus celle des Juifs. Aucun terme ne fait davantage l'unanimité pendant la guerre : il est utilisé par l'opinion publique au témoignage des préfets, martelé par la presse clandestine et par la BBC, employé par Giraud comme par

---

<sup>206</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>207</sup> Nous reprenons là l'analyse de Renée POZNANSKI, *La Résistance et le "problème juif"*, op.cit., p. 220-223

<sup>208</sup> WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide*, Plon, 1992

de Gaulle, et même en privé par Speer, Bichelonne ou des ministres de Vichy, sinon par le MBF. Le Cahier XVII de *Témoignage Chrétien*, intitulé *Déportation* et rédigé par André Mandouze, ne parle que des travailleurs, bien que la Résistance spirituelle soit pourtant des plus en pointe dans la dénonciation de l'antisémitisme. Le Comité d'Action contre la Déportation, qui compte plusieurs Israélites en son sein, ne songe jamais à s'occuper des Juifs. La Résistance intérieure et extérieure n'a jamais vraiment conscience de la spécificité de leur sort, et même lorsqu'elle diffuse des informations qui lui parviennent sur les camps de concentration et d'extermination, elle n'en tire pas intellectuellement toutes les conséquences, ni ne modifie son discours. Elle ne dispose ni d'un précédent historique ni des mots pour penser l'impensable, pour conceptualiser une tragédie unique.

C'est de surcroît que la « déportation » des ouvriers revêt pour elle des enjeux que n'a pas la déportation des Juifs : elle y joue sa crédibilité auprès d'une population sous le choc et qui attend d'elle une protection contre les départs. Elle y joue la preuve de sa capacité à gêner l'effort de guerre allemand. Enfin, la lutte contre cette « déportation » exige d'elle un effort d'ampleur gigantesque ; elle modifie son visage en engendrant les filières vers les fermes-refuges, les maquis, l'accroissement de la production de faux papiers, les infiltrations ou les destructions des bureaux du STO. Par comparaison, la déportation des Juifs ne peut faire figure que de problème secondaire : elle n'a pas d'impact profond sur la nature et les structures fondamentales de la Résistance.

La dénonciation de la « déportation » des ouvriers est également d'autant plus susceptible de toucher l'opinion que les dangers qu'ils courent en Allemagne sont clairs et explicitement décrits. Le sort des Juifs déportés, lui, reste vague et opaque. Et surtout, la Résistance reste fidèle à la leçon du patriotisme jacobin républicain : il n'existe pas de catégories spécifiques de Français ou de victimes, aucune ne doit être privilégiée. La persécution des Juifs n'est qu'une infamie parmi d'autres, au même titre que le sort fait aux Alsaciens-Mosellans, aux francs-maçons, aux républicains épurés, aux résistants ou aux étrangers, ou maintenant aux réfractaires au STO. Et puisque les travailleurs français forment la plus fournie des catégories visées, il faut nécessairement leur accorder la priorité.

Motif moins avouable, l'antisémitisme n'a pas encore totalement disparu dans la population : il est bien plus consensuel, tellement moins risqué de dénoncer les départs d'ouvriers, plutôt que de paraître trop soucieux du sort de quelques Juifs étrangers. Peu de gens osaient avant-guerre nier l'existence d'un problème juif, et la Résistance elle-même n'échappe pas toujours à ce préjugé. Inversement, malgré la rancœur envers les « affectés

spéciaux » ou les « salopards en casquette », l'ouvrier en tant que tel ne constitue pas un problème par sa seule existence ou par sa seule présence.

Ultime confusion, avec la loi du 16 février 1943 frappant aussi la jeunesse, la Résistance est convaincue, et veut convaincre l'opinion, que le STO ne vise pas qu'à fournir de la main-d'œuvre aux usines de guerre. « La déportation » devient une forme d'application d'un plan de destruction de la nation française prémédité dès *Mein Kampf*. Elle serait l'expression d'une volonté allemande de dévitaliser le pays et de le faire dépérir par l'amputation brutale de sa force de travail. Le but nazi serait aussi la stérilisation de facto d'une masse de jeunes hommes exilé. Dans ce pays traditionnellement malthusien qui ignore être à l'aube du baby-boom, la perspective d'une aggravation de la dénatalité par la faute du STO ne peut qu'angoisser tout patriote digne de ce nom, au point de lui faire prêter aux Allemands un machiavélisme supérieur à la réalité. De même que la vraie déportation dont il faut se préoccuper est celle de la main-d'œuvre, pas celle des Juifs, la véritable extermination en cours, finalement, c'est celle des travailleurs déportés et, à travers eux, celle de la nation française toute entière. La seconde loi sur le STO, considère le commissaire à l'Intérieur André Philip le 1er mars 1943 sur les ondes de la BBC, vise à « vider la France de sa substance » : « Ce n'est plus la Relève, c'est le début de la déportation pure et simple<sup>209</sup>. » Le 27 avril 1943, selon Fernand Grenier, qui représente le PCF auprès de la France Libre :

Il est clair pour tous que Hitler poursuit le but monstrueux de détruire notre peuple. Il assassine lentement le million de nos jeunes hommes qu'il détient depuis trois ans derrière les fils barbelés des oflags et des stalags. Il assassine les meilleurs des patriotes dans les prisons et les camps de concentration. Il assassine nos femmes, nos vieillards, nos enfants, notre jeunesse sous-alimentée, qui ont faim et qui tombent d'épuisement. Il assassine nos ouvriers, embrigadés de force pour les usines du Reich soumises aux bombardements nécessaires de la RAF<sup>210</sup>.

Si tout le monde est l'objet d'un projet hitlérien d'assassinat, plus personne ne l'est donc spécifiquement. Mais la palme de la confusion revient le 18 mars à Maurice Schumann:

Comment ces déportés sont-ils traités ? Hitler lui-même nous l'a dit dans son dernier discours : sur le même plan que les Juifs, c'est-à-dire comme des parias, sans protection ni droit<sup>211</sup>. »

La presse clandestine juive et antiraciste n'est pas la dernière à se tromper d'interprétation et de priorité. La déportation des Juifs immigrés puis français ne fait à ses

---

<sup>209</sup> *Les voix de la liberté. Ici Londres*, La Documentation Française, 1975, édition établie par Jean-Louis Crémieux-Brilhac, t. III, p. 104

<sup>210</sup> *Les voix de la liberté, op.cit.*, t. III, p. 144

<sup>211</sup> *Les voix de la liberté, op.cit.*, t. III, p. 116

yeux que préfigurer celle des jeunes et à terme de tous les Français. *J'accuse* du 20 octobre 1942, journal antiraciste, met sur le même plan déportation des Juifs et extermination des travailleurs. *En avant*, en mars 1943, considère que « les mêmes coups frappent étrangers et Français, Juifs et non-Juifs », que « la jeunesse française est en danger d'extermination<sup>212</sup>. » *Unser Wort* considère en août qu'il faut donner la priorité à la déportation qui touche le plus de personnes, celle des travailleurs. En dramatisant le STO, en banalisant et en occultant la déportation des Juifs, en brouillant toute hiérarchie des priorités, le danger est grand de semer la confusion dans l'esprit de ceux dont la vie est menacée et de ceux qui pourraient les aider.

En revanche, en assimilant le sort des Juifs à celui des travailleurs, la Résistance peut souligner que ceux qui refusaient d'aider les premiers parce que leur sort ne les concernait pas n'ont plus d'argument. Tout le monde se retrouvant exposé à la même menace, il faut se sentir plus solidaire des Juifs, et aider aussi bien ces derniers que les travailleurs. L'un est aussi patriotique et nécessaire que l'autre. Cette impression erronée d'une communauté de destin entre Juifs et non-Juifs peut contribuer au recul de l'antisémitisme. Il naît du choc du STO, entre Juifs et non-Juifs, « certaines formes de complicité, indispensables mais tellement illusoires, en même temps<sup>213</sup>. » De surcroît, au fil des documents et des études, il apparaît que très fréquemment, les mêmes hommes, les mêmes groupes ou les mêmes filières qui viennent en aide aux réfractaires au STO en profitent pour aider également des Juifs persécutés, ainsi d'ailleurs que des résistants pourchassés, des Alsaciens-Mosellans ou des pilotes alliés abattus<sup>214</sup>. Ceux qui secourent ne font aucune différence entre les pourchassés, et très souvent, ils ne cherchent nullement à se spécialiser dans l'aide à une catégorie particulière de victimes ou de combattants traqués par Vichy ou l'occupant. De ce fait, une partie des efforts réalisés

---

<sup>212</sup> Cité par Renée POZNANSKI, *La Résistance et le 'problème juif'*, *op. cit.*, p. 485.

<sup>213</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Deuxième Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 394. Voir aussi du même auteur, *La Résistance et le 'problème juif'*, *op. cit.*, p. 487

<sup>214</sup> Dans les récits de résistants recueillis après la Libération par le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, et déposés aux archives de l'IHTP, les témoins et leurs filières ont fréquemment voire presque systématiquement fourni des refuges ou des faux papiers à des ressortissants de toutes les catégories visées par l'occupant et ses relais français, sans distinction. La spécialisation est rare, moralement ou matériellement impossible, sinon impensable. Le fait d'aider des Juifs n'est pas perçu comme doté d'une spécificité ou d'un mérite particuliers. Les travaux historiques confirment généralement que l'aide de résistants, ou celle de sauveteurs agissant par humanité ou charité, se limite rarement à un seul type de victimes.

Compte tenu de ce qu'elle sait aujourd'hui du sort des Juifs, et de l'enjeu moral spécifique que leur sauvetage acquiert rétrospectivement, la mémoire collective tend à isoler ce dernier des gestes d'aide envers d'autres pourchassés. Elle saisit difficilement que les acteurs n'établissaient, eux, aucun cloisonnement, et que leur aide à des Juifs ne leur semblait pas nécessairement obéir à une logique différente de l'aide à des réfractaires au STO, ou à des résistants. Ainsi, le gendarme Marcellin Cazals est avant tout connu et célébré de nos jours comme Juste des Nations. Mais ce chef de brigade, membre de l'Armée Secrète, avertit tout aussi bien les réfractaires au STO des opérations de recherche, ou régularise *de facto* 60 défaillants en « oubliant » de leur retirer leurs cartes d'alimentation. CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, Ed. de la Musse, 1994, p. 244

par la société et par la Résistance pour aider les réfractaires au travail forcé bénéficie également au sauvetage des Juifs de France : indirectement, la lutte contre le STO contribue en partie à ce que les trois quarts d'entre eux survivent à l'Occupation<sup>215</sup>.

Si le STO pousse le discours résistant à minorer ou à nier le sort spécifique des Juifs, les antisémites y puisent un nouvel argument. Collaborationnistes en tête, ils reprochent aux Juifs étrangers comme français de ne pas y être soumis, fût-ce au moins en France. « Les Juifs ne sont astreints à rien », affirme *L'Œuvre* fin mars 1944. « Les Juifs sont les grands privilégiés de cette aventure. (...) En un temps où l'on pourchasse la main-d'œuvre française, les Juifs poursuivent leur petit bonhomme de chemin comme si de rien n'était ! » Henri Renaut, dans *Le Cri du Peuple*, demande leur mise au travail, les accuse de s'y dérober grâce à leur argent<sup>216</sup>. Avec le STO, le vieux préjugé contre l'oisiveté juive peut se renouveler, et l'antisémitisme populaire, émoussé depuis le choc des rafles de 1942, y puise un nouveau souffle.

Encore est-il parfois difficile de savoir ce qui relève de l'expression d'une haine antisémite authentique, durable, systématique et assumée, ou d'un simple accès d'humeur conjoncturel à l'égard d'une catégorie exemptée du travail en Allemagne parmi d'autres. A l'heure où un vaste arsenal d'exemptions suscite des clivages et des jalousies généralisées à travers toute la société, le sentiment égalitaire d'une partie de l'opinion n'est peut-être pas plus blessé et exaspéré par l'exemption des Juifs qu'il ne l'est par celle de certains jeunes ouvriers célibataires, des étrangers, des étudiants, des « zazous » ou autres « oisifs » souvent hypothétiques. Quoi qu'il en soit, à en croire le préfet régional de Limoges André Jean-Faure, l'exemption des Juifs du STO suscite, à l'été 1943, « de violentes critiques » et « l'indignation de ceux qui peinent<sup>217</sup>. » Cet ancien inspecteur des camps d'internement de zone sud, reprenant les poncifs sur l'arrogance juive, croit bon de souhaiter que les Juifs adoptent donc « une attitude moins satisfaite touchant l'avantage qui leur est fait indirectement de ne pas participer aux départs pour l'Allemagne. » « Il semblait oublier que les Juifs partaient pour l'Allemagne, à un titre différent<sup>218</sup> », commentent Michael Marrus et Robert Paxton.

---

<sup>215</sup> Pour ne prendre qu'un exemple entre dix, Michel Slitinski, rescapé à 18 ans d'une rafle à Bordeaux, se réfugie en Auvergne grâce à une filière créée par et pour des réfractaires au STO. Entré au maquis, il est bien plus tard à l'origine du procès intenté à Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'Humanité. MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Ed. de la Borée, 1993, p. 211

<sup>216</sup> AN 72 AJ 9, coupures de presse non datées, quelques jours après la nomination de Marcel Déat au ministère du Travail (20 mars 1944).

<sup>217</sup> MARRUS Michaël et PAXTON Robert, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p. 455

<sup>218</sup> *Ibidem*

## 2) La mise au travail forcé des Israélites français et étrangers : en lieu et place du STO ?

En réalité, la mise au travail forcé des Juifs au moins étrangers commence tôt, puisqu'en novembre 1941, 300 d'entre eux sont astreints ainsi à « défricher » en Sologne<sup>219</sup>. En décembre 1942, le ministère de l'Intérieur ordonne de recenser les Juifs étrangers célibataires arrivés depuis 1933 et de les incorporer dans les GTE<sup>220</sup>. La loi du 16 février 1943 n'envoie pas en Allemagne les Juifs français et étrangers, comme le Consistoire le redoute, mais le préfet régional de Limoges par exemple affecte d'autorité les Juifs des classes d'âge du STO dans des usines prioritaires où ils remplacent les jeunes requis « aryens » partis en Allemagne<sup>221</sup>. En juin, l'organe juif résistant *Jeune Combat* admet que de jeunes Juifs sont affectés dans des usines en France quand les jeunes Français sont « déportés vers l'Est », et que « certains esprits à courte vue » parlent de « favoritisme » et d'« injustice. » Un peu gêné, le journal n'essaie pas de suggérer que les Juifs courent un plus grand danger en cas de départ, ou que la notion d'injustice est vide de sens au vu de la persécution que subit leur communauté depuis 1940. Il accuse plutôt Vichy et les Allemands de faire exprès d'exempter les Juifs, afin de « créer un grand mouvement antisémite [et de] désorganiser les luttes contre toutes les déportations<sup>222</sup>. » C'est bien le signe que le journal se méprend sur le sort réel des Juifs, et qu'il sent que l'antisémitisme tire une vigueur supplémentaire de cette « exemption » mal vue du corps social.

De l'autre côté de la mer, s'ils ne risquent pas la déportation ni l'extermination, les Juifs connaissent aussi le travail forcé. En Tunisie occupée par l'Afrikakorps de Rommel, entre novembre 1942 à mai 1943, plus de 4 000 jeunes Juifs sont envoyés dans des camps de travail près du front<sup>223</sup>. En métropole, alors que les déportations se ralentissent, Vichy et les Allemands s'intéressent à la main-d'œuvre potentielle que forment ceux qui restent. Après avoir ordonné le recensement des Israélites de 18 à 50 ans par son télégramme du 19 juin aux préfets régionaux, Pierre Laval écrit à son ministre du Travail, le 26 juillet, que l'heure est venue d'astreindre les Israélites<sup>224</sup> : les Allemands viennent en effet de décider leur mise au

---

<sup>219</sup> DURAND Yves, *Le Loiret dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1983, p. 38

<sup>220</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 437

<sup>221</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 438

<sup>222</sup> Cité par POZNANSKI Renée, *La Résistance et le 'problème juif'*, op. cit., p. 497

<sup>223</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, t. III, Flammarion, 2009, p. 186

<sup>224</sup> AN F 60 1452. Michael Marrus et Robert Paxton, tout comme Renée Poznanski, pensent que le projet Laval alors peu documenté d'une sorte de STO spécifique pour Juifs a été pris sans demande des Allemands voire contre les vœux de ces derniers, qui auraient été hostiles à une mise au travail des Juifs fût-ce en France. Les archives du préfet Frantz attestent du contraire.



service de l'Organisation Todt<sup>225</sup>. Les statistiques du recensement de juin, qui ne peuvent inclure les Juifs cachés ou déportés, distinguent près de 5 300 garçons juifs disponibles des classes en âge de subir le STO, et plus de 4 600 autres internés : ils tombent à point nommé pour remplacer 6 000 travailleurs étrangers tout juste prélevés pour envoi en Allemagne<sup>226</sup>.

**Tableau XIII - Répartition démographique des Juifs en âge d'être requis (juin 1943)**  
[AN F 60 1452]

Population juive masculine	Juifs français	Juifs étrangers	Total	Juifs français des classes 1919-4 à 1922	Juifs étrangers des classes 1919-4 à 1922	Juifs internés (dont des classes 1919-4 à 1922)	Total Juifs des classes 1919-4 à 1922
Zone nord	32 932	28 161	<b>61 093</b>	2 161	1 260	1954 (+ 59)	<b>3 421</b>
Zone sud	30 456	4 835	<b>35 291</b>	1 738	132	2 558 (+ 81)	<b>1 870</b>
Total	63 839	32 546	<b>96 385</b>	3 899	1 392	4 652	<b>5 291</b>

Une note du 6 août annonce la fin des visites médicales dans certaines régions et prétend que « les Préfets et les Juifs eux-mêmes seraient heureux que cette main-d'œuvre soit utilisée au mieux des intérêts du Pays<sup>227</sup>. » Le Service de la Main-d'œuvre encadrée doit prendre en charge ces nouvelles unités de travailleurs, confiées à un certain Saint-Mleux<sup>228</sup>. Mais l'opération se déroule avec lenteur<sup>229</sup>. A Grenoble, les Italiens interdisent le recensement et l'envoi de Juifs à l'OT de Marseille, avec l'appui de leurs supérieurs de Menton et de Rome. Les Allemands, furieux, imposent à l'Isère un contingent supplémentaire de 1 200 personnes à envoyer au STO<sup>230</sup>. Mains Juifs recensés et convoqués, par ailleurs, se gardent bien d'obtempérer, aidés parfois dans leur refus par des non-Juifs solidaires. Fin août, à une réunion, le préfet de la Seine avoue à Laval que sur 5 468 Juifs convoqués pour le travail obligatoire, seuls 462 ont répondu, dont 248 inaptes : parmi les 4 998 défailants, 795 ont déjà

<sup>225</sup> AN F 60 1452, note du 30 juillet 1943, qui expose que « la réalisation de cette opération est très poussée dans certaines régions, en particulier dans les régions de Clermont-Ferrand et de Limoges où les premiers départs auront lieu vers le 5 août. »

<sup>226</sup> AN F 60 1452

<sup>227</sup> AN F 60 1452, note du 6 août 1943

<sup>228</sup> AN F 60 1452. Le préfet régional de Clermont-Ferrand propose un encadrement lui-même juif, ce qu'acceptent les Allemands locaux qui avaient d'abord souhaité qu'il soit aryen. Mais cette solution, qui mettrait hors-jeu le Service de la Main-d'œuvre encadrée, n'est pas généralisée ni acceptée par Vichy.

<sup>229</sup> AN F 60 1452. Le 26 août, un télégramme du CGSTO doit relancer les préfets régionaux en insistant sur l'urgence de l'opération.

<sup>230</sup> AN 72 AJ 2115 (203), rapport du 25 août au BCRA sur le recrutement des Israélites pour le travail obligatoire, parvenu à Londres le 18 septembre.

été arrêtés par les Allemands, 2 403 ont fui sans laisser d'adresse<sup>231</sup>. Une note rédigée vraisemblablement à l'automne 1943 estime à 3 000 les Juifs étrangers pris en charge par les services du STO<sup>232</sup> : ce n'est que la moitié du contingent espéré.

La désobéissance massive, l'inertie, la plongée dans l'illégalité caractérisent donc autant la communauté juive que le reste de la société française. Cela ne peut être possible que si les Juifs, à l'image des réfractaires au STO, bénéficient de la compréhension de l'opinion et de la multiplication des complicités, des faux papiers et des filières. Les préjugés voyant dans les Juifs des privilégiés exemptés du STO sont ou deviennent certainement bien moins importants dans l'opinion que l'idée qu'il faut les soustraire à un travail forcé que tout le monde rejette. De fait, en certains lieux tels l'Aveyron, la convocation de tous les Juifs de 18 à 50 ans « pour le STO », fin août 1943, émeut toute l'opinion, qui sympathise d'autant plus avec eux qu'elle craint que le tour de ses enfants vienne après le leur<sup>233</sup>. Comme les convocations ne font pas toujours la différence entre Juifs français et étrangers, jeunes et moins jeunes, « la confusion [règne] désormais entre les départs pour le STO et l'enrôlement dans les GTE (...). Ce "désordre administratif" accro[i]t la confusion chez les Juifs, aliment[e] les rumeurs mais ne dissip[e] pas la conscience aigüe d'un danger qui les guett[e] eux, et eux seuls<sup>234</sup>. »

Le 25 septembre, Pierre Laval se fend d'une circulaire rageuse : il est inadmissible qu'une catégorie de Français échappe aux obligations communes, or « un grand nombre d'israélites français et étrangers, bien qu'ayant reçu une convocation régulière, n'ont pas cru devoir y répondre. » Laval ne se demande pas s'il est normal d'exiger d'eux les mêmes devoirs après leur avoir ôté les mêmes droits. « Dans un esprit d'élémentaire équité » - c'est rare qu'il soit question d'équité au sujet des Juifs, même à leur dépend -, il décide un prochain recensement pour le 15 octobre - le précédent n'aurait donc pas suffi ? Il sera précédé d'appels dans la presse à tous les Juifs pour à se présenter – comme si après trois ans de persécution, de rafles et de déportations, ils allaient obtempérer par la vertu de quelques encadrés de journaux. Après de délai de grâce, conclut Laval, ils seront vus comme des réfractaires et passibles des mesures de police prévus pour les réfractaires aryens. Sur des gens habitués à la terreur permanente, ces menaces ne doivent pas faire grand effet, surtout à

---

<sup>231</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press, 1981, tr. fr. Syros Alternative, 1988, p. 370

<sup>232</sup> AN F 22 2024

<sup>233</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 440.

<sup>234</sup> *Ibidem*. L'auteur donne aussi l'exemple de Juifs français envoyés par le STO sur le Mur de l'Atlantique, repérés comme Juifs par les Allemands et exposés aussitôt à des maltraitances.

l'heure de l'étiage complet des départs et de la traque desdits réfractaires aryens. Durant toute la période de recensement, les Juifs ne pourront quitter leur domicile sous aucun prétexte. Cette dernière mesure est bien la seule disposition sérieuse de la circulaire<sup>235</sup>.

Celle-ci n'entraîne aucun afflux des recherchés dans les bureaux de recensement ni à l'OT. Le 18 décembre, les Allemands demandant où en est la réquisition des Juifs pour Todt, Laval et Weinmann envisagent de procéder, sur de nouvelles bases, à un recensement d'ensemble, encore un, car des opérations trop partielles permettent aux intéressés de se soustraire aux réquisitions rien qu'en changeant de région<sup>236</sup>. Rien ne se fait. A la réunion au sommet du 2 mars 1944, les Français confirment au MBF le principe de l'affectation de tous les Juifs à l'Organisation Todt, au nom de la loi du 1<sup>er</sup> février 1944<sup>237</sup>. A peu d'exception près<sup>238</sup>, rien ne se concrétise. En revanche, la multiplication des chasses à l'homme, des contrôles massifs d'identité et des rafles due à la traque des réfractaires au STO a très probablement mis bien des Juifs jeunes et moins jeunes en danger d'être découverts ou interpellés.

### 3) Les exilés du STO et les Juifs déportés

En Allemagne et en Pologne même, que perçoivent de la Solution finale les requis du STO ? Au cœur de la Haute-Silésie très industrielle, Auschwitz abrite aussi le plus grand camp de travailleurs français de tout le Grand Reich, avec 2 500 civils français volontaires et requis, que le jeune et charismatique chef des Chantiers Georges Toupet organise de manière à le sortir de la saleté et du sordide. En concertation avec la Reichsbahn, la SNCF organise même un flux de trois trains Auschwitz-Paris par semaine pour ramener les travailleurs permissionnaires, l'inverse même du trajet habituel et sans retour des Juifs de France<sup>239</sup>. Les requis prennent assez vite conscience qu'ils voisinent un univers hors de toute normalité, macabre et dangereux. Le 22 décembre 1942, l'apprenti menuisier André Houssin et ses camarades, arrivant à Auschwitz, sont abasourdis de voir des femmes poser des rails et construire des voies ferrées, puis des « pyjamas » rayés. Près du camp, il traverse un cimetière

---

<sup>235</sup> AN F 60 1452

<sup>236</sup> AN F 60 1452

<sup>237</sup> AN F 22 2024

<sup>238</sup> POZNANSKI Renée, *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 440, donne l'exemple d'une cinquantaine de Juifs de l'Indre arrêtés en mai 1944 par les forces de l'ordre françaises sur une liste transmise par la préfecture aux services du STO. 29 sont envoyés à l'OT de Cherbourg.

<sup>239</sup> AN F 7 14889, procès-verbal de la conférence franco-allemande du 7-9 juillet 1943 à Francfort-sur-le-Main

juif retourné. Après une première réaction d'horreur, on s'habitue: « on jouait au football avec les crânes des Juifs en allant au travail. On en retrouvait à plus de 3 km du cimetière<sup>240</sup>. »

Mais leur connaissance du génocide et du processus d'extermination reste extrêmement parcellaire et incomplète. A 5 km du camp français, le site de l'extermination, Birkenau, avec ses chambres à gaz et ses crématoires, est isolé et totalement interdit d'accès. La plupart des requis ne savent même pas où se trouve exactement les camps de concentration du complexe d'Auschwitz, dont sortent tous ces « pyjamas » squelettiques et épuisés qu'ils voient au loin marcher en cadence, ou qui travaillent parfois dans les mêmes usines qu'eux, mais séparés et trop étroitement surveillés pour qu'un contact soit possible autrement que par exception.

Des requis confessent honnêtement qu'à leur grande honte, la peur leur fait refuser de rendre service à des déportés. Certains rescapés témoignent pareillement de l'égoïsme et de l'indifférence de certains requis, apparemment pas si mal nourris et bénéficiant de permissions, ne leur donnant parfois même pas un bout de pain quand ils le pouvaient le faire sans risques<sup>241</sup>. Sans doute ces témoins sont-ils d'autant peu amènes envers les ex-STO qu'ils sont rétrospectivement marqués par la polémique d'après-guerre sur le titre de « déporté du travail ». D'autres requis, sans doute les plus nombreux, ont au contraire des gestes de compassion, acceptent de transmettre des lettres aux familles, tentent de leur donner discrètement quelque chose de leur nourriture ou de leurs colis. En 1945, sur les routes, les marches de la mort mettent bien davantage une masse de déportés misérables sous les yeux des requis également évacués. Louis Eemans et ses camarades sauvent ainsi un ingénieur juif tchèque déporté qui s'était caché dans un fossé<sup>242</sup>.

Ce n'est qu'en 1945 que naît lentement la conscience de la spécificité radicale de la déportation de 76 000 Juifs de France, aux trois quarts étrangers. Il faut longtemps à comprendre, tant dans la mémoire savante que populaire, le paradoxe apparent qu'il y a eu pour le III<sup>e</sup> Reich à exterminer des millions d'hommes au moment où il manquait de main-d'œuvre. En fait, loin d'agir sans réflexion, les nazis peuvent parfaitement se permettre l'extermination de cette main-d'œuvre. Le succès du programme de travail forcé du gauleiter Sauckel leur garantit qu'elle sera remplacée facilement. De surcroît, leurs troupes marchent alors sur Stalingrad et Alexandrie : ils peuvent escompter une victoire prochaine, suivie d'une diminution des besoins. Sur six millions de Juifs exterminés, rappelle plus globalement Adam

---

<sup>240</sup> Cité par FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 3, juin 1981, p. H-5

<sup>241</sup> C'est le souvenir très négatif qu'en garde ainsi M. Jungman, seul survivant d'une famille juive de Lyon, rescapé d'Auschwitz, et qui nous en fit part pendant notre visite du camp le 3 avril 2008.

<sup>242</sup> Entretien avec Louis Eemans, 9 octobre 2004

Tooze, un million et demi sont des enfants de peu d'intérêt pour l'économie de guerre. En retranchant femmes, invalides, intellectuels ou vieillards, l'historien estime qu'aux standards nazis n'ont été détruits « que » deux millions de travailleurs utiles : il suffit de ramener ce chiffre aux plus de huit millions de travailleurs étrangers amenés en Allemagne par le GBA<sup>243</sup>. Ce dernier a indirectement permis la mise en œuvre de l'extermination. De tout cela évidemment, presque personne ne peut avoir connaissance ni conscience sur l'instant.

#### **4) Tziganes de France et travail en Allemagne : une problématique spécifique et très différente de celle des Juifs**

Souvent assimilé dans le grand public au sort des Juifs, celui des Tziganes est en fait très différent. Qu'ils aient la possibilité d'être volontaires ou requis pour le Reich en est un signe. Comme l'historiographie l'établit aujourd'hui, les nazis persécutent les Tziganes comme « asociaux », non comme race inférieure ou nocive. Il n'y a pas de projet hitlérien global et systématique d'extermination des Tziganes mené à l'échelle européenne, malgré l'assassinat de centaines de milliers d'entre eux. En-dehors de 145 Tziganes déportés à Auschwitz en janvier 1944 depuis le Nord-Pas-de-Calais dirigé de Bruxelles, les Gitans de France ne sont pas déportés. Or entre 1940 et 1946, 3 000 sont internés un moment ou l'autre par l'Etat, par familles entières. Au 1<sup>er</sup> avril 1942, 1811 nomades français et 424 étrangers moisissent derrière les barbelés, soit 2235 personnes parmi lesquelles seulement 864 hommes adultes<sup>244</sup>. Les autorités tentent de « socialiser » ceux qu'ils voient comme des oisifs congénitaux en les forçant au travail, et quelques dizaines sont même requis par l'OT pour des travaux militaires locaux<sup>245</sup>.

Certains internés proposent de signer un contrat pour l'Allemagne en échange de la liberté pour leurs femmes et leurs enfants. En novembre 1942, le SD d'Orléans refuse d'abord l'offre des internés du camp de Jargeau : il méprise trop cette race inapte au travail et ne tient pas à augmenter ses effectifs dans le Reich. Il se ravise en juin 1943 devant la pénurie de main-d'œuvre et l'essor du réfractariat : 35 Tziganes peuvent alors partir en Allemagne, ce qui entraîne la libération de 106 membres de leurs familles, soit un quart de l'effectif du

---

<sup>243</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, 2006, rééd. Penguin, 2007, p. 522

<sup>244</sup> PESCHANSKI Denis, *Les Tziganes en France 1940-1946*, CNRS éd., 1994, p. 14 et p. 39

<sup>245</sup> Sur ce travail imposé sous peine de rétorsions par l'inspection des camps, son peu de succès (faible rendement, qualité médiocre, inadaptation de la main-d'œuvre), et ses diverses modalités (vannerie, voirie, agriculture, forêts, corvées diverses au camp), voir FILHOL Emmanuel et HUBERT Marie-Christine, *Tziganes en France : Un sort à part*, Perrin, 2009, p. 224-248

deuxième camp de nomades de France<sup>246</sup>. Côté français, certains responsables songe, ponctuellement, à utiliser ces nomades pour compléter les contingents. C'est sans doute à l'initiative de la municipalité que 70 hommes valides du camp de Poitiers sont envoyés au STO le 13 janvier 1943, seuls 304 femmes, enfants et vieillards restant enfermés. Trois décèdent à Sachsenhausen, probablement déportés pour refus de travail<sup>247</sup>. En juin, au moment de la mobilisation totale de la classe 1922, l'inspecteur des camps Lebègue plaide sans suite connue pour l'envoi « d'urgence » de tous les jeunes nomades en Allemagne, « ce qui diminuera d'autant le nombre de jeunes que nous devons fournir avant le 30 juin<sup>248</sup>. » Au total, au fil des initiatives sporadiques des diverses autorités locales, une centaine de nomades sont volontaires ou requis entre février 1942, où les premiers requis partent du camp de Saint-Maurice, et juin 1943, après lequel on ne signale plus de départs en Allemagne<sup>249</sup>. Aucun programme systématique d'envoi au STO de cette main-d'œuvre potentielle quoique peu adaptée ne voit donc jamais vu le jour en France, ni *a fortiori* aucun projet d'extermination par le travail forcé, au contraire de ce qui a condamné à mort une bonne part de leurs frères d'Europe de l'Est. Les Tziganes de France partis en Allemagne ont un sort identique aux autres Français et reviennent presque tous vivants en 1945.

La société civile française meurtrie par les effets du STO continue à osciller entre réunification et division. Les désirs de solidarité avec les exilés n'empêchent pas ceux-ci de sombrer en bonne partie dans l'oubli entre la Libération et le grand retour d'avril-mai 1945. Auparavant, ils ont surtout constitué pour les collaborationnistes et l'Etat français un enjeu de propagande, en vain, tant les familles se laissent rarement duper et se défient des responsables de leur malheur. Si la lutte commune contre le STO rapproche les salariés de la majorité du patronat, et s'il s'agit du seul problème face auquel le monde patronal parvient presque à observer une attitude d'ensemble<sup>250</sup>, encore existe-t-il des contre-exemples. Il ne faut pas trop des efforts de toute la Résistance pour calmer les rancœurs ouvrières en évitant tout discours

---

<sup>246</sup> PESCHANSKI Denis, *Les Tziganes en France, op. cit.*, p. 45 et p. 101-102

<sup>247</sup> PESCHANSKI Denis, *Les Tziganes en France, op. cit.*, p. 102-103, et ALBERT Marie-Claude, *Châtellerauld sous l'Occupation*, Gestes Editions, 2006, p. 111

<sup>248</sup> PESCHANSKI Denis, *Les Tziganes en France, op. cit.*, p. 104

<sup>249</sup> FILHOL Emmanuel et HUBERT Marie-Christine, *Tziganes en France, op. cit.*, p. 249-252

<sup>250</sup> Pour reprendre la remarque de Jean-Claude HAZERA et Renaud de ROCHEBRUNE, *Les Patrons sous l'Occupation, op. cit.*, p. 16

de lutte des classes et en exagérant verbalement la réalité du front de classe formé contre les recruteurs. L'antisémitisme puise un nouveau souffle en prétextant de l'exemption des Juifs du STO, et la confusion entre transfert forcé de travailleurs et « déportation » joue un rôle nocif pour les persécutés. Il est remarquable que l'ampleur d'une confusion généralisée n'empêche pas la société d'apporter aux Juifs de France une aide suffisante pour assurer la survie des trois quarts d'entre eux. L'apogée de la confusion se situe heureusement au moment où les déportations racistes sont les moins importantes.

Perturbant la vie des foyers et mettant en danger l'équilibre des familles, gênant la vie économique, révoltant le patronat, mettant les étrangers en situation particulièrement délicate, risquant de rendre la situation des Juifs encore moins intelligible, le STO contribue considérablement à ce que la société meurtrie prenne son parti, exige la fin d'une mesure insupportable, et finisse par l'obtenir de facto à partir de fin 1943. Il nous faut maintenant voir une catégorie de Français au sein de laquelle le STO a jeté un trouble particulièrement grave : les chrétiens, en fait surtout les catholiques.

## Chapitre X – Le STO, pire crise interne du monde chrétien sous l’Occupation

Cet événement qui va placer le pays tout entier devant l’un des plus extraordinaires cas de conscience qu’il ait jamais été demandé à un peuple de résoudre...

Abbé PIERRE (Henri Grouès), *Vingt-trois mois de vie clandestine*, Conférence de l’Information, 1945, p. 20

L’épiscopat a toujours le pied sur la même pédale. Il nous dit : occupez-vous de ceux qui partent. Moi, je m’occupe de ceux qui restent.

André MANDOUZE, résistant catholique, printemps 1943<sup>1</sup>

Songez que jamais, depuis des siècles, le Christ n’a soumis ses clercs à un tel apprentissage, ni ne les a si profondément insérés dans la masse de l’humanité laborieuse.

Père Jean EMERIAU, lettre du 2 décembre 1943 aux séminaristes travaillant en Allemagne<sup>2</sup>

Pour les chrétiens – nous entendons par là ceux qui se définissent par leur pratique régulière et par la place centrale et prioritaire qu’occupe la foi dans leur existence –, le STO est un problème de conscience, pas seulement de survie ou de possibilité pratique de fuir. Il pose les problèmes de la désobéissance à la loi et à l’Etat, du risque de faire requérir un autre à sa place, et du devoir d’accompagner les partants par solidarité, voire par esprit missionnaire. Il interroge la hiérarchie même des valeurs et des priorités. Faut-il mettre en avant les vertus chrétiennes d’acceptation de l’épreuve, d’obéissance et d’humilité, l’esprit d’abnégation et de sacrifice ? Faut-il partir ou inciter autrui à partir, dans le but de faire revenir un prisonnier ou pour éviter le départ à des gens plus âgés et pères de familles ? Ou au contraire, faut-il retrouver contre le STO les accents des Prophètes dénonciateurs de l’injustice et de l’oppression, refuser à l’ennemi diabolique tout concours de sa force de travail ? Faut-il alors reconnaître le droit à qui s’y soustrait d’entrer dans l’illégalité du réfractariat, voire de rejoindre la lutte armée violente ? Les cas de conscience n’épargnent

---

<sup>1</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l’Occupation*, Grasset, 1966, rééd. Points-Seuil, 1996, p. 320

<sup>2</sup> Le P. Emériaux, professeur au grand séminaire de Paris, est chargé en 1943 de la liaison avec les séminaristes requis pour le STO à la demande de l’abbé Rodhain, aumônier général des prisonniers et travailleurs en Allemagne. Cité par Charles KLEIN, *Le diocèse des barbelés 1940-1947*, SOS, 1967, p. 252.



même pas ceux qui se sentent appelés à rejoindre les partants en Allemagne pour les aider, les encadrer et les convertir. « Quel était l'ordre des valeurs ? », résume le pionnier des prêtres-ouvriers clandestins Hadrien Bousquet.

La mission apostolique de l'Eglise primait-elle tout ? Fallait-il, pour accomplir cette mission, accepter d'aller œuvrer contre son pays, au service d'une idéologie paganisante et dont les tenants persécutaient chaque fois qu'ils le pouvaient les fidèles ? Où était le Devoir ? Où était le Bien ? Où était le Mal<sup>3</sup> ?

Pour la Résistance spirituelle, le rejet et le sabotage du STO sont d'abord une question d'éthique. La presse clandestine chrétienne est de loin la plus appliquée à dresser une réfutation doctrinale en règle du STO et de toute obligation d'y obéir en conscience. Elle ne peut balayer toute interrogation morale d'un revers de main, se contenter du simple et brutal : « La jeunesse française répond merde » du *Libération* du 1<sup>er</sup> mars 1943. Avant de leur procurer les moyens matériels de fuir, il faut déculpabiliser les réfractaires, soulager leur conscience, leur démontrer que le devoir est de fuir les usines allemandes, et au-delà, que cette loi est celle d'un régime illégitime. C'est indispensable, tant les catholiques notamment sont confrontés à certains directeurs de conscience qui leur prêchent l'obéissance, à commencer par la majorité de la hiérarchie épiscopale elle-même.

C'est qu'initialement, une partie des protestants et plus encore des catholiques apportent leur soutien à Vichy et à la Révolution Nationale, ne serait-ce qu'au nom de cette politique de présence qui interdit aux chrétiens du temps d'être absents des grandes évolutions et des grands problèmes de la vie politique et sociale. Le pasteur Boegner, chef de la Fédération Protestante de France, accepte de siéger au Conseil National, certes sans abdiquer son sens critique. La quasi-totalité de la hiérarchie catholique apporte à la personne du Maréchal voire à son programme intérieur le soutien immédiat, ardent et très durable que l'on sait, au risque de se retrouver au fil du temps en porte-à-faux avec l'évolution de l'opinion et d'une bonne partie des fidèles et du bas-clergé régulier et séculier. De surcroît, l'Eglise est habituée à se battre uniquement pour des motifs confessionnels.

Or le travail en Allemagne n'est pas en soi un problème religieux, en-dehors du fait de savoir si les exilés pourront exercer leur liberté de culte et être dotés d'une aumônerie – ils ne sont pas concernés par la convention de Genève, qui garantit ce droit aux PG. Ce dernier problème est l'occasion, de début 1942 à l'extrême fin de l'Occupation, des plus longues négociations que l'Eglise ait à mener avec les autorités allemandes. Celles-ci sont fort tentées de troquer son silence sur le STO contre le vain espoir d'une autorisation officielle d'une

---

<sup>3</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'Abbé Jean Rodhain tel que je l'ai connu*, Montsurs, Ed. Résiac, 1981, p. 32

aumônerie des travailleurs français en Allemagne. Celle-ci ne vient jamais, et c'est par défaut que naît l'épisode vite mythique de l'envoi semi-clandestin dans le Reich des premiers prêtres-ouvriers avant l'heure, faisant du STO un « séminaire de prêtres-ouvriers ». Cet épisode est indissociable de l'histoire de l'Action Catholique illégale dans le Reich, animée par des militants qui mettent surtout en avant la nécessité missionnaire de reconquérir le monde ouvrier. L'hagiographie ultérieure y voit une « Eglise des catacombes » moderne. Les résistants chrétiens sont plus réservés, critiquant le peu d'attention porté selon eux au risque d'apporter à l'Allemagne nazie l'aide de sa force de travail. Faut-il croire pour autant les « missionnaires » inconscient des enjeux politiques et idéologiques du STO ? Quelles ambiguïtés marque l'épisode de l'Action Catholique en Allemagne, quels écarts peut-il exister entre la légende et la réalité ?

Simultanément, protestants et catholiques sont surreprésentés dans la Résistance et dans la France Libre, comme dans l'aide aux Juifs persécutés. Ils le sont aussi dans la lutte contre le STO, qu'ils soient préoccupés avant tout d'aider ainsi au salut de la patrie sanctifiée, de contribuer à la défaite d'une idéologie païenne et inhumaine, ou de venir charitablement en aide au prochain menacé d'exil. Par ailleurs, entre fin 1941 et début 1943, trois crises viennent fissurer l'entente officielle de l'Eglise catholique et du régime: la Charte du Travail qui menace de disparition les syndicats chrétiens au profit d'un syndicat unique, les rafles antisémites de l'été 1942, condamnées en chaire par cinq évêques sur plus d'une centaine, et enfin le Service du Travail Obligatoire. Ce dernier volet du triptyque cause le plus grand débat intérieur au sein de l'Eglise de toute l'Occupation, parce que lui seul touche toute la société et la masse des fidèles. C'est le STO qui suscite le plus de divisions, et le plus de prises de distance publiques avec une loi du régime, à défaut d'une rupture avec le régime en lui-même. De ce fait, le pèlerinage national à Notre-Dame-du-Puy, le 15 août 1942, est à la fois apogée et chant du cygne des bonnes relations entre Eglise et Révolution Nationale, au moment où la Relève volontaire marque le pas et où le STO s'annonce.

Avec leur immense autorité morale, que vont dire les Eglises face à ce que la France entière qualifie de « déportation » ? Quelle façon spécifique ont les institutions et les fidèles de vivre le STO, la réquisition, le réfractariat ? En quoi celui-ci soulève-t-il des enjeux théologiques, ecclésiologiques et moraux fondamentaux ?

Après avoir traité en premier du comportement de la minorité protestante, nous verrons la diversité des prises de position ou des silences de la hiérarchie catholique, qu'il s'agisse de considérer le STO pour les ouvriers et pour la population entière ou du cas

particulier du départ des prêtres et séminaristes. Mais il ne s'agit pas de préjuger que leurs prises de positions ne rencontreraient inévitablement qu'approbation par le bas-clergé et *a fortiori* par le peuple catholique, ni même que celles-ci ont nécessairement une importance décisive pour les comportements de ces derniers. Nous examinerons donc, par en-bas, les réactions du bas-clergé et des fidèles face aux prises de position de la hiérarchie et face au STO lui-même. Enfin, nous nous pencherons sur les mythes et les réalités qui entourent l'épisode de l'action catholique dite clandestine en Allemagne.

### **I – Des prises de position officielles des institutions religieuses aux réceptions contrastées des desservants et des fidèles**

La minorité protestante constitue un cas à part : elle adopte une attitude réservée ou activement hostile au travail obligatoire en raison de son histoire, de sa sociologie, de sa mentalité propres, ainsi que de ses conceptions théologiques posant la détermination du fidèle par sa seule conscience. Sans que le rejet du STO fasse non plus en leur sein une unanimité absolue au demeurant impossible, les protestants sont relativement peu divisés par ce dernier. Aucun hiatus particulier ne se dessine à son sujet entre les dirigeants de la communauté et leurs fidèles, ni entre la masse protestante et le reste des Français en général.

Par contraste, la hiérarchie catholique peine à définir une position commune, et n'évite ni tiraillements et critiques. Elle se retrouve généralement en décalage durable, voire en conflit, avec une partie importante de son propre clergé et de ses propres fidèles, et au-delà, avec une bonne part de la société française. De surcroît, bien que l'Eglise soit traditionnellement fondée sur le principe de l'obéissance, il s'avère à l'examen que les prises de position ou les consignes contrastées des évêques, aumôniers, curés ou supérieurs ne sont pas nécessairement toujours suivies par ceux qui devraient théoriquement s'y soumettre. Tout catholique, même prêtre, religieux ou séminariste, ne résout pas les cas de conscience posés par le STO uniquement en s'en remettant à la parole venue d'en-haut. Et il n'est même pas toujours certain que ces cas de conscience spécifiques, réels, se posent à tous les catholiques.

#### **1) Les protestants français : une minorité très majoritairement hostile au STO**

Ancienne minorité persécutée, les 750 000 protestants de la France de 1942 ont servi avec ardeur la République et lui ont fourni une part importante de ses élites. Nombre d'entre eux ont embrassé la cause des droits de l'Homme depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier lors de

l’Affaire Dreyfus. Le libre examen des Ecritures, le primat de la conscience individuelle et la stricte égalité des membres des communautés contribuent à enraciner en leur sein les principes démocratiques. Ils prédisposent davantage à la distance face à une autorité charismatique ou à une loi discutée, et à l’objection de conscience.

Très tôt les réformés sont surreprésentés dans la Résistance et la France Libre. Les thèses de Pomeyrol (16-17 septembre 1941) condamnent tout antisémitisme officiel. La condamnation des rafles par la Fédération protestante, le 4 octobre 1942, est publique et sans ambiguïté, les protestants omniprésents dans les réseaux d’aide aux persécutés. La Relève est accueillie avec froideur. Le 26 juin 1942, le pasteur Boegner profite d’un entretien avec le Maréchal pour lui confier « l’impression désastreuse faite dans le pays par la déclaration de Laval. » Pétain ne convainc pas le pasteur quand il lui affirme qu’« un des bons effets du départ d’ouvriers sera d’affaiblir le communisme ‘‘qui fait rage en France’’<sup>4</sup>. » Un rapport officiel dans l’Ardèche mentionne que l’appel lavalien du 22 juin est « vivement critiqué dans les milieux protestants de Vallon, en ce qui concerne l’envoi d’ouvriers en Allemagne<sup>5</sup>. » La loi du 4 septembre 1942 ne suscite pas de prise de position officielle, peut-être en partie parce que les protestants appartiennent soit aux classes moyennes et supérieures, soit pour deux tiers à des communautés rurales, pour l’heure épargnées, tandis que les mineurs protestants des Cévennes ne sont jamais requis.

Les carnets du pasteur Boegner montrent également que les dirigeants protestants, au second semestre 1942, sont avant tout absorbés par les démarches en faveur des Juifs raflés et par le sort des enfants déportés. En revanche, en octobre, au cœur de la crise d’Oullins, les autorités protestantes refusent de faire la promotion des départs à la radio publique, alors que son directeur, André Demaison, en fait la condition du maintien de leurs émissions religieuses : en conséquence, la suppression de ces dernières est confirmée le 28 octobre<sup>6</sup>. Des groupes d’ouvriers réfractaires trouvent refuge sur le Vivarais huguenot dès l’automne<sup>7</sup>. Comme l’Eglise catholique, les protestants rejettent radicalement tout STO féminin. Le 19 avril 1943, lendemain des Rameaux, Boegner voit Pétain, qui le rassure à ce sujet<sup>8</sup>. A Lyon, le

---

<sup>4</sup> BOEGNER Philippe, *Carnets du pasteur Boegner 1940-1945*, Fayard, 1992, p. 186

<sup>5</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. I, p. 166

<sup>6</sup> BOEGNER Philippe, *Carnets du pasteur Boegner*, op. cit., entrée du 7 octobre 1942, p. 210, et entrée du 28 octobre, p. 22

<sup>7</sup> BOLLON Gérard, *Le Plateau Vivarais-Lignon. Accueil et résistance*, Société d’Histoire de la Montagne, 1992, p. 455.

<sup>8</sup> BOEGNER Philippe, *Carnets du pasteur Boegner*, op. cit., p. 244, entrée du 19 avril 1943

pasteur suisse et grand résistant Roland de Pury consacre toutefois un sermon, le jour de la Fête des Mères, à dénoncer le sort des travailleuses françaises en Allemagne<sup>9</sup>.

La loi du 16 février 1943 révolte l'opinion protestante. Les prises de position des échelons inférieurs précèdent les réactions d'en-haut. Dès le 27 février, par exemple, le consistoire de Lyon élève « les plus grandes réserves sur la loi du STO<sup>10</sup> ». A une date imprécisée, les organisations de jeunesse protestantes, fortes de 20 000 à 25 000 membres, condamnent « la déportation » comme « contraire non seulement aux principes fondamentaux du respect de la personne humaine, mais aussi au droit international et à la convention d'armistice<sup>11</sup>. » Reconnaissant lucidement que tous les désignés ne pourront y échapper, elle conseille à ceux qui n'auraient pu rejoindre « les Français qui combattent encore » d'attendre chez eux pour obliger la police à venir les emmener de force au vu de tous<sup>12</sup>. Boegner, pour sa part, n'est pas insensible au thème de l'égalité devant le fardeau, et il concède à Laval, le 10 mars, qu'il n'est pas possible que les ouvriers soient seuls à partir<sup>13</sup>. Mais le 14 avril, le message de la Fédération est à son tour sans ambiguïté : « Il y a opposition irréductible entre l'Évangile dont l'Église a reçu le dépôt et toute conception de l'homme ou de la société qui conduit à envisager le travail comme une marchandise que l'on est en droit d'acheter ou de réquisitionner à volonté, sans égard à la personne du travailleur, à sa conscience ou à ses sentiments les plus sacrés. » Les croyants sont invités à garder « une fidélité à leur vocation de chrétiens et à leur devoir de Français », en clair à refuser de partir. Le texte est lu en chaire le dimanche 2 mai. Il circule à travers la France, est publié par la presse suisse et lu à la radio américaine début juin<sup>14</sup>. Des pasteurs le commentent, le justifient et renchérissent. Aux Charpennes à Lyon, le pasteur Albert Gaillard prêche sur le verset biblique : « Ils furent soumis à de durs travaux<sup>15</sup>. » Un prêche retentissant du pasteur Boisset, de Nîmes, invite à

---

<sup>9</sup> AN F 22 2030, coupure de presse, entretien du pasteur Roland de Pury accordé à la *Gazette de Lausanne* après sa libération du fort Montluc et son expulsion de France par les Allemands, novembre 1943

<sup>10</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Relève forcée et STO dans le Rhône (1942-1944) », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 261

<sup>11</sup> André-Jean Mendel, « Les mouvements de jeunesse protestants pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque de Paris (19-21 septembre 1992), *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, 1993, p. 208

<sup>12</sup> *Ibidem*

<sup>13</sup> BOEGNER Philippe, *Carnets du pasteur Boegner, op. cit.*, p. 239, entrée du 10 mars 1943. L'entretien courtois entre Laval et Boegner est leur premier depuis celui du 9 septembre 1942, beaucoup plus tendu, où le chef du gouvernement avait refusé de revenir sur sa décision d'inclure les enfants juifs de moins de 16 ans dans les convois de déportation.

<sup>14</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, p. 1236, évoque le 3 juin 1943 cette lecture ce soir-là à la radio américaine et précise : « Ce document, publié par la presse suisse, a été cause de l'arrestation de deux des signataires. » L'un d'entre eux est-il Roland de Pury ?

<sup>15</sup> POUJOL Jacques, *Protestants dans la France en guerre, 1939-1945*, Ed. de Paris, 2000, p. 179

rester fidèle à Dieu « face à l'autoritarisme, à la guerre totale et aux déportations<sup>16</sup>. » La condamnation du 14 avril est la dernière prise de position publique de l'Eglise protestante avant la Libération. Elle est si claire que certains sont surpris que le régime ne riposte pas. « Je ne peux que m'interroger sur pourquoi les relations entre l'Eglise réformée et le gouvernement ne se rompent pas complètement », écrit le 11 mai le fidèle Bouer, d'Uzès<sup>17</sup>. Vraisemblablement, le régime ne peut ni ne veut se permettre une rupture avec l'ensemble de la communauté, toute petite qu'elle soit. Cela suffirait à prouver que le risque de persécution tant redouté de son côté par la hiérarchie catholique est surévalué.

Seule une minorité apporte son soutien actif au STO. Le mystique Gaston Bruneton, qui vit sa foi très particulière en-dehors de toute Eglise, rappelle que protestantisme et collaboration en conscience au travail obligatoire n'ont rien d'incompatible. Un couple de protestants évangéliques dénonce dans l'Eure des communistes, des résistants et des réfractaires coupables d'avoir entonné *l'Internationale* dans un débit début 1944<sup>18</sup>. Le pasteur toulousain retraité Ernest Langereau excommunie les réfractaires : « aucun protestant ne peut se soustraire s'il veut être et rester chrétien au rude devoir chrétien de la Relève<sup>19</sup>. » L'association Sully, monarchiste, antisémite et pétainiste, dont le journal éponyme compte 2 700 abonnés, qualifie en juillet 1943 le STO de « devoir patriotique du plus haut degré » et demande si les dissidents sont prêts à assumer la responsabilité de « justes représailles. » Une minorité de protestants cévenols se montre hostile au refus du STO, ne comprend pas que certains pasteurs fassent « de la politique » et poussent les jeunes à rejoindre les communistes au maquis. Certains vont jusqu'à approuver le soutien de Sully à l'antisémitisme d'Etat et au STO<sup>20</sup>. Encore des lecteurs résilient-ils aussi leur abonnement et protestent-ils quand le pasteur collaborationniste Noël Vesper, âme de l'association, condamne le refus du STO et appelle à supporter les conséquences de la défaite<sup>21</sup>. Par ailleurs, l'Eglise évangélique de

---

<sup>16</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995, p. 228

<sup>17</sup> *Ibidem*

<sup>18</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 157

<sup>19</sup> Cité par le pasteur Roland de PURY, « les Eglises et les chrétiens à l'automne 1944 », in *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, actes du colloque tenu à Grenoble les 7-9 octobre 1976, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p. 324. Extrait d'un article publié dans *Correspondance*, août-septembre 1943.

<sup>20</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war, op. cit.*, p. 229

<sup>21</sup> Yves Freychet, « Sully (1933-1944). Analyse politique d'un périodique protestant et monarchiste », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 475-477. Le pasteur Vesper est abattu par les FTP à Lourmarin (Vaucluse) en août 1944.

Montbéliard, fief ouvrier meurtri par les réquisitions et les rafles, ne prend aucune position publique de toute la guerre sur le STO, ni du reste sur aucun problème non-confessionnel<sup>22</sup>.

Les débats de conscience semblent rares chez les protestants convoqués. La thématique du départ missionnaire en Allemagne ne se trouve guère dans leurs rangs. Ils sont trop peu nombreux et trop dispersés en Allemagne pour que cela ait de sens. Et « tout protestant sa Bible en main est son propre pape » (Luther), d'où la faible nécessité d'être encadré par des pasteurs. Le souci missionnaire est ponctuel, ainsi celui du futur pharmacien Raymond Jensen. Ce dernier déclare, alors que les jeunes de la Fédération de Bordeaux discutent à l'hiver 1942-1943 de leur camouflage en cas d'appel au STO : « ma vie est entre les mains de Dieu, et si je reçois une convocation, je partirai. J'aurai, là-bas, un témoignage à rendre, et je ferai tout mon possible pour rester fidèle à Dieu avant tout<sup>23</sup>. » Le 8 avril 1943, dans son rapport lu devant l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, l'abbé Rodhain mentionne que des pasteurs protestants sont partis comme ouvriers volontaires depuis des mois<sup>24</sup>. Rumeur ? Exagération d'un phénomène ponctuel ? Argument rhétorique pour persuader l'auditoire d'accepter au plus vite son projet d'envoi de prêtres-ouvriers clandestins en Allemagne ? Aucun document ne confirme en tout cas l'authenticité du fait.

La loi du 16 février 1943 pousse les jeunes protestants à s'engager plus que la moyenne dans le réfractariat et la Résistance. Dans les quatre facultés de théologie protestantes, seule une infime minorité accepte de partir pour apporter une aide spirituelle aux Français envoyés outre-Rhin : mais les Allemands n'en veulent pas. Tous les autres étudiants concernés se déclarent réfractaires. Le quart des étudiants de la faculté du boulevard Arago rejoint le maquis, ainsi que la moitié de ceux de la faculté du Languedoc. A l'été 1943, d'autres étudiants en théologie, plus refusants que réfractaires, sont nommés pasteurs auxiliaires en paroisse, tâche considérée par les autorités allemandes et françaises comme un STO sur place. Cela permet d'ailleurs de pourvoir le quart des postes pastoraux alors vacants. Et certains jeunes pasteurs découvrent à cette occasion le monde ouvrier, dans des temples situés en quartiers populaires<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> Jacques Lochard, « Les Protestants montbéliardais pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 282-284

<sup>23</sup> POUJOL Jacques, *Protestants dans la France en guerre*, op. cit. p. 178

<sup>24</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés, 1940-1944*, Fayard, 1973, p. 184

<sup>25</sup> Jean-Marie WISCART, « Étudiants et enseignants des facultés de théologie protestante en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », in GUESLIN André (dir.), *Les Facs sous Vichy. Étudiants, Universitaires et Universités de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont II, actes du colloque des universités de Clermont-Ferrand et Strasbourg, 1993, p. 285-297

Le recours au *dictamen* de la conscience est si puissant que les organisations de jeunesse protestantes donnent des conseils, mais non des consignes explicites de réfractariat. Elles laissent chacun seul face à sa décision et à son choix<sup>26</sup>, de même que le pasteur Boegner, qui en mars 1943, s'adresse ainsi aux étudiants en théologie de Paris :

Comme président de la Fédération protestante, je ne peux pas vous dire : « partez en Allemagne. »  
Comme président de la Fédération protestante, je ne peux pas vous dire : « prenez le maquis. » Mais comme président de la Fédération protestante, je suis mandaté pour remettre à chacun 1 000 F pour vous équiper soit pour l'Allemagne soit pour le maquis<sup>27</sup>.

Les pasteurs n'en disposent pas moins d'une très forte autorité morale pour éclairer les choix de conscience. Davantage intégrés dans la société que les prêtres catholiques par définition à part des autres hommes, ils ont parfois des enfants en âge d'être requis. Les pasteurs Sabliet à Bordeaux, Cook et Westphal à Grenoble encouragent ouvertement les jeunes à gagner le maquis<sup>28</sup>. Le 11 mars 1943, au Chambon-sur-Lignon, en l'absence des pasteurs Trocmé et Theis arrêtés, et du directeur d'école interné, c'est le D<sup>r</sup> Le Forestier, seul guide spirituel disponible, qui rassemble les jeunes visés par le STO, et les dissuade d'obéir : « Si vous partez en Allemagne, emportez un peu de terre du Chambon, pour vous la mettre sur le ventre. » Joignant le geste à la parole, il sort de sa poche un petit sac fermé. Le mot fait le tour du pays. Personne ou presque ne part, et nul ne dénonce le médecin<sup>29</sup>.

Le dynamisme, le particularisme et la solidarité typiques des minorités jouent à fond pour aider les réfractaires protestants au STO. Dans le petit monde des réformés, chacun se connaît et connaît les positions des uns et des autres. L'information circule plus vite, les réactions sont plus rapides, on anticipe plus facilement sur les évolutions de l'opinion, et la plus forte cohésion sociale fait le reste. Les réseaux protestants évacuent tôt les jeunes menacés d'une région à une autre, où leur commune appartenance religieuse facilite leur accueil et leur intégration, permettant de surmonter les différences culturelles, sociales ou géographiques. Dès mars 1943, de jeunes scouts unionistes normands arrivent au maquis de

---

<sup>26</sup> André-Jean MENDEL, « Les mouvements de jeunesse protestants pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 208. « Nous conseillons donc à tous ceux qui n'auront pas pu ou voulu se joindre aux Français qui combattent encore, d'attendre chez eux que la force qui veut les embrigader se manifeste ouvertement c'est-à-dire que la police elle-même vienne les y chercher. »

<sup>27</sup> Jean-Marie WISCART, « Etudiants et enseignants des facultés de théologie protestante en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », in GUESLIN André, *Les Facs sous Vichy*, op. cit., p. 293 sq et p. 311.

<sup>28</sup> Pierre BOLLE, « Les chrétiens et la Résistance », in MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, op. cit., p. 237

<sup>29</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 230-231. Les statistiques citées confirment le jugement du pasteur Besson : les 7 et 12 mai 1943, sur vingt réfractaires au STO de la région d'Yssingeaux, huit viennent du Chambon, soit 40 %, les neuf autres communes fournissent le reste, dont sept n'en fournissent qu'un seul.



Haute-Loire du jeune protestant Pierre Brès et de son adjoint catholique Pierre Piton, tous deux Eclaireurs unionistes<sup>30</sup>. Tandis que les fermes protestantes de montagne, en particulier, accueillent les réfractaires réformés, mais aussi non-réformés, les pasteurs sont nombreux à guider les jeunes vers les maquis, quand ils n'aident pas à les créer ou n'en prennent pas la tête en personne. Dans le Gard, le maquis d'Ardailès doit tout au pasteur Laurent Olivès qui le fonde et le dirige dès avril 1943, ou le maquis des Corsaires au pasteur Georges Gillier, de Mandagout, qui le fonde le 29 juillet. Réfractaires et maquisards protestants sont nombreux sur la Montagne Noire, dans les Cévennes, l'Ardèche, la Drôme, le Trièves, le Vivarais ou le Vercors<sup>31</sup>.

Sans former une Résistance spécifique et exclusive à base confessionnelle – leurs maquis, ouverts à tous, sont rarement à majorité protestante – les réformés ont plus de facilité à donner sens à ce qu'ils vivent, en rattachant le réfractariat à la geste huguenote des temps passés. Un habitant d'Anduze (Gard) compare le 7 juillet 1943 les jeunes réfractaires au STO qui filent au maquis « aux camisards » : « et comme eux ils sont armés par les Anglais. Rien de nouveau sous le soleil ; sauf que les dragons de Villars ont été remplacés par la Wehrmacht<sup>32</sup>. » La *Complainte des maquis cévenols* composée par Jacques Pujol mentionne le célèbre « Résister » gravé au XVIII<sup>e</sup> siècle par Marie Durand dans la pierre de la Tour de Constance, et proclame que : « Les fiers enfants des Cévennes, / Réfractaires et maquisards, / Montrent qu'ils ont dans les veines / Le sang pur des camisards<sup>33</sup>. » Léo Hamon, codirigeant du Comité d'Action contre la Déportation (CAD), témoigne avoir trouvé une aide importante en pays protestant<sup>34</sup>.

---

<sup>30</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 233

<sup>31</sup> Voir en particulier Michel FABREGUET, « Réfractaires, maquisards et communautés protestantes des Cévennes et du Vivarais », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 389-405. 300 protestants forment en 1944 jusqu'à 10 % de l'effectif du maquis du Vercors, et le pasteur Atger y partage l'aumônerie avec le RP Yves de Montcheuil.

<sup>32</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war, op. cit.*, p. 232.

<sup>33</sup> Michel FABREGUET, « Réfractaires, maquisards et communautés protestantes des Cévennes et du Vivarais », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 402

<sup>34</sup> Témoignage de L. Hamon, in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 535



*Plaque commémorative inaugurée en 2002 à Villelonge (Haute-Loire), village protestant du Vivarais*

Cependant, si peu de protestants ont des problèmes à être non-conformistes et réfractaires, ou à développer des actions de résistance civile, le passage à l'état de combattant les gêne davantage. Le poids du pacifisme et de la non-violence est très fort dans leurs communautés, et chez les notables plus encore qu'à la base<sup>35</sup>. Et tout légalisme n'a pas disparu, même chez les plus opposés au STO. Le pasteur Bosc et ses amis du Conseil Protestant de la Jeunesse, qui aident le CAD, lui rappellent pour la forme leur méfiance de principe envers toute manifestation politique d'opposition systématique à l'ordre établi, tout en précisant que la « déportation étant contraire à la morale, nous sommes prêts à lutter de toutes nos forces là-contre<sup>36</sup>. » La révolte protestante est spontanément et foncièrement éthique et spirituelle. Elle ne se fait pas toujours facilement politique ni guerrière

Sans surprise, Louis-Frédéric Ducros ou François Boulet constatent que les cantons protestants des Cévennes sont d'emblée plus accueillants aux réfractaires et plus hostiles au STO et à l'Etat français que les cantons catholiques. Mais leurs différences d'appréciation et de comportement s'estompent, tant le STO est impopulaire, le discrédit du régime complet. Sur la fin de 1943, protestants et catholiques sont aussi favorables au réfractariat les uns que les autres, et tout aussi inquiets de la possible dérive du maquis vers la guerre civile<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> Jean-Pierre AZEMA, « Les protestants sous l'Occupation », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 317. Voir également POUJOL Jacques, *Protestants dans la France en guerre*, op. cit., p. 138

<sup>36</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. IV, 1976, p. 87. Le CPJ chapeaute les 20 000 à 25 000 membres de cinq mouvements de jeunesse huguenots.

<sup>37</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., notamment t. II, p. 75, ainsi que BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., not. p. 397 et p. 406-407

## 2) La hiérarchie catholique : tiraillements internes, ambiguïtés et occasions manquées

Comme le résume le 19 mai 1943 un attaché au cabinet du Maréchal, l'Eglise est une puissance avec laquelle il faut traiter d'égal à égal<sup>38</sup>. Les Allemands n'en pensent sans doute pas moins. Loin d'être prêts à la persécution au cas où l'Eglise se dresserait contre le STO, leur intérêt est d'éviter tout conflit qui stimulerait et légitimerait la résistance des populations. La peur de certains prélats et fidèles d'attirer les représailles voire la destruction sur l'institution en cas de refus ouvert du STO est infondée. Le sentiment d'impuissance parfois exprimé l'est pareillement. Le clergé est redevenu, comme sous l'Ancien Régime, l'une des seules institutions qui ait le moyen de diffuser le même message simultanément partout dans une France éclatée. Il reste influent dans un pays où plus de 90 % des gens sont baptisés à la naissance, où la défaite suscite un regain de pratique, où il reste un quart des catholiques à assister régulièrement à la messe dominicale, un tiers à faire leurs Pâques<sup>39</sup> et 60 % à faire preuve de « conformisme saisonnier<sup>40</sup>. » Or l'Institution, qui vit encore sur l'héritage du concile de Trente, continue à mettre en avant le rôle primordial de l'évêque, et l'idée que le sujet doit se déterminer en fonction de la parole de la hiérarchie, non de sa conscience. Le discours de l'Eglise et l'activation de son potentiel de résistance dépendent donc, en théorie, de ce que le corps épiscopal en décide. En cas d'absence de prise de position commune, le fidèle est censé s'en remettre à l'avis de l'évêque de chaque diocèse. A défaut encore, il doit s'en remettre à son directeur de conscience, curé ou aumônier, et le clerc, plus spécifiquement, au supérieur de son séminaire ou de son ordre.

Les prises de position des membres de la hiérarchie catholique sur le STO, en principe, ne peuvent donc avoir qu'un impact direct et considérable sur l'opinion et le comportement des catholiques. Encore ce schéma théorique est-il pour partie battu en brèche par l'évolution des mentalités. Au cours du premier XX<sup>e</sup> siècle, avec l'urbanisation croissante de la société française, la démocratisation de sa vie politique, la libéralisation certes encore très partielle de ses mœurs, et sa marche de longue durée vers la sécularisation des opinions et des comportements, les jugements et les attitudes des fidèles tendent à gagner une autonomie de plus en plus accentuée par rapport à la parole hiérarchique. Une partie du clergé lui-même n'échappe pas à cette évolution. En juin 1943, l'archevêque de Bordeaux Maurice Feltin, très pétainiste et favorable à l'obéissance au STO, doit rappeler rudement à ses séminaristes portés

---

<sup>38</sup> AN 2 AG 82

<sup>39</sup> ALARY Eric et alii, *Les Français au quotidien 1939-1949*, Perrin, 2008, p. 344

<sup>40</sup> BOULARD Fernand, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Ed. ouvrières, 1954

à le refuser que « quand on est séminariste on dépend de la Hiérarchie et [que] c'est prétention orgueilleuse et sottise que de se dire que mon petit jugement est meilleur que celui de l'Eglise. (...) C'est mettre un sentiment exacerbé au-dessus des directives de l'Eglise<sup>41</sup>. » Mais qu'il soit contraint à cette remontrance témoigne assez que les séminaristes eux-mêmes ne se privent pas, le cas échéant, de prendre leurs distances avec l'obéissance due à la hiérarchie.

Depuis la condamnation pontificale du « Politique d'abord ! » maurassien en 1926, l'apolitisme proclamé de l'épiscopat ne le porte guère à condamner le pouvoir établi ni l'une de ses lois, fût-elle scélérate. *A fortiori* n'a-t-il guère envie que le STO l'oblige à remettre en question tout le bien-fondé de la politique de présence et de soutien au régime. Resté à l'idée traditionnelle de l'obéissance à l'autorité qui vient de Dieu (*auctoritas a Deo*), il ne peut accepter la désobéissance au STO sans mettre en question la légitimité du régime. La posture majoritaire de la hiérarchie est dès lors de négliger le problème de la légitimité du STO en soi, tout comme la dimension idéologique et politique du drame. En le réduisant à un drame humain et familial, elle ne se place que sur le terrain de la compassion, de la charité ou de l'apostolat. Le problème une fois posé en ces termes, il est difficilement évitable soit de rester silencieux, soit d'appeler au départ par solidarité avec les PG qu'il faut faire rentrer, avec les travailleurs qui partent ou avec ceux qui risqueraient de partir à la place des défailants.

L'Eglise s'exprime peu sur la Relève volontaire, et sans dénoncer son aspect de troc humain, elle n'a sur elle aucune position unique. La présence des autorités religieuses aux cérémonies locales de bienvenue aux PG rapatriés fait partie de leurs obligations de notables, et elles fêtent le retour des captifs, pas le départ des volontaires. Les prises de position ne sont que celles de fortes individualités. Le 10 août 1942, le préfet régional de Toulouse classe l'influence de l'Eglise parmi les obstacles : M<sup>gr</sup> Saliège et d'autres ecclésiastiques sont « manifestation hostiles aux opérations de recrutements et même s'ils n'expriment pas publiquement leur opinion, exercent une mauvaise influence en la matière<sup>42</sup>. » Inversement, M<sup>gr</sup> Delay, à Marseille, alors qu'il vient de désapprouver les rafles antijuives en termes certes modérés, encourage le départ à la Relève, signe qu'il ne cherche pas non plus la rupture avec la régime<sup>43</sup>. Et le 18 août, M<sup>gr</sup> Guerry, de Cambrai, lors d'une messe pour les PG dite par un prêtre libéré, lit dans la solidarité des travailleurs l'espoir d'une prochaine rénovation

---

<sup>41</sup> LE MOIGNE Frédéric, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 136

<sup>42</sup> AN 72 AJ 2266

<sup>43</sup> Etienne FOUILLOUX, « L'Eglise catholique et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 436, n. 6

profonde de la France. Ce discours aurait fait « forte impression » sur l'auditoire<sup>44</sup>, et la *Pariser Zeitung* s'empresse de titrer à tort que l'évêque a fait appeler à partir depuis toutes les chaires de son diocèse<sup>45</sup>.

Le drame des ouvriers à l'automne suscite peu de réactions. Leur milieu est très déchristianisé, leurs quartiers manquent d'églises et de prêtres, ce qui ne facilite pas l'intérêt ou la prise de conscience. Seul le cardinal Gerlier, primat des Gaules, s'émeut de la brutalité des arrestations des grévistes d'Oullins, en octobre, sans aborder le fond du problème, à savoir la légitimité de la réquisition<sup>46</sup>. Le 11 décembre, dans une lettre à ses collègues de zone nord, M<sup>sr</sup> Dubourg, affligé par les rafles de main-d'œuvre en son diocèse de Besançon, demande une protestation épiscopale collective contre le principe même de « ces atteintes à la liberté individuelle » : sa protestation isolée n'aurait qu'une faible portée, et « par ailleurs, l'opinion ici attend une protestation de l'épiscopat. » Le cardinal Suhard, archevêque de Paris, lui répond que l'Eglise ne peut agir que par la création d'une aumônerie des travailleurs exilés<sup>47</sup>. A Noël, le chef de la CFTC clandestine, Gaston Tessier, envoie aux trois cardinaux et au nonce une dénonciation du statut des Juifs, des rafles antisémites et des réquisitions de main-d'œuvre, qui « révoltent les esprits et broient les cœurs » : il ne reçoit aucune réponse<sup>48</sup>. L'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de zone nord ignore la question à sa réunion du 20-21 janvier 1943, malgré les demandes de M<sup>sr</sup> Dubourg.

Celle de zone sud, les 5 et 6 février, aboutit à une première prise de position. Le communiqué déclare les prélats « émus des atteintes au droit naturel familial qui, sur ce terrain encore, sont la douloureuse conséquence de la guerre et de la défaite » et assure « à tous ceux qui sont la peine leur sympathie profonde<sup>49</sup> » – émus certes, mais pas indignés, ni révoltés contre les vrais responsables, l'occupant et le gouvernement collaborateur, lesquels ne sont pas mentionnés. Il n'est rien dit de la conformité du STO au droit de la guerre ni de son impact sur la poursuite du conflit. La simple possibilité de s'y soustraire est ignorée. Priorité est donnée à l'aide aux exilés et à la constitution d'une aumônerie, ce qui revient à prendre acte du fait des départs sans rien dire de l'obligation d'accepter ou non le STO en

---

<sup>44</sup> AN 72 AJ 1842, archives Inter-France

<sup>45</sup> AN F 60 1707

<sup>46</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon*, Hermès, Lyon, 1980, t. II, p. 905

<sup>47</sup> CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, Beauchesne, 1999, p. 208-209

<sup>48</sup> BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, Hachette, 1998, p. 99

<sup>49</sup> AN 2 AG 492. Selon Etienne FOUILLOUX, « L'Eglise catholique et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 440, ce message, censuré ou caviardé, est publié cependant dans treize bulletins diocésains et dans *Jeunesse Ouvrière*, organe de la JOC.

conscience. Seule l'allusion à la violation du « droit naturel familial » constitue une première critique feutrée<sup>50</sup>.

Nul évêque ne désigne la loi du 16 février 1943 autrement que comme une épreuve. Mais peu la condamnent en soi. Un prélat, M<sup>gr</sup> Moncelle, est même l'un des dix membres du Conseil supérieur du Service du Travail Obligatoire : il échoue à faire exempter les séminaristes, mais ne désapprouve pas les mesures de répression anti-réfractaires proposées ou exaltées par ses pairs<sup>51</sup>. Dans *La Semaine religieuse* de Paris, M<sup>gr</sup> Suhard ne parle le 27 février que de compassion et d'aide morale et spirituelle aux partants<sup>52</sup>. Le contraste est fort avec la condamnation rapide et sans équivoque du STO par le protestantisme français, mais aussi avec les réactions des épiscopats étrangers.

En Belgique, où l'Eglise n'a jamais connu de conflit avec l'Etat et où il n'existe pas de gouvernement collaborateur, c'est sans ambiguïté et avec l'appui de l'ensemble des évêques que le cardinal Van Roey, archevêque de Malines et primat du royaume, critique frontalement le 8 mai 1942, dans une lettre au gouverneur militaire Falkenhausen, l'obligation faite aux mineurs de travailler pour le Reich les dimanches et jours de fêtes religieuses, les pressions pour pousser au volontariat et l'ordonnance de travail obligatoire du 6 mars qui laisse prévoir une « déportation<sup>53</sup>. » Le 15 mars 1943, tous les évêques belges signent la vive protestation de Mgr Van Roey contre l'enlèvement des cloches et contre la « mise au travail forcé de notre population au service de l'Allemagne en guerre<sup>54</sup>. » Ils défendent en particulier aux séminaristes de partir<sup>55</sup>. La protestation galvanise les énergies, légitime en conscience les refus de maints fonctionnaires, patrons et ouvriers à collaborer aux départs. Elle ressoude la cohésion des Belges contre l'oppression. Loin d'attirer des représailles sur qui que ce soit, cette résistance civile vaut surtout des ennuis à Falkenhausen, blâmé par Berlin pour n'avoir pas su éviter la confrontation. Dans l'impasse, il ne peut prendre le risque d'un conflit ouvert

---

<sup>50</sup> Le dimanche 21 février, M<sup>gr</sup> Gerlier fait lire en chaire ce communiqué, sans commentaire aucun : 20 000 personnes l'auraient entendu à Fourvière. Le 2 avril, il organise dans toutes ses paroisses des assemblées de familles de travailleurs en Allemagne, ainsi que de prisonniers. Au milieu de chaque cérémonie, le vicaire de chaque paroisse lit un message du cardinal plutôt critique envers l'enrôlement des travailleurs, et conclut par un appel à la foi, au courage, et enfin à l'union et à la fraternité de tous les Français. AN 2 AG 82, cabinet civil du maréchal Pétain, note du 8 avril 1943.

<sup>51</sup> AN F 60 1452

<sup>52</sup> Un long extrait en est donné dans Jean-Louis CLEMENT, *Les évêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 209

<sup>53</sup> AN 2 AG 609. La fin de la lettre attaque les méthodes du volontariat forcé : « Nous, évêques catholiques qui avons la mission de prendre la défense des faibles, nous voyons avec une vive douleur des travailleurs belges privés de plus en plus de leurs droits élémentaires. On les a contraints, moralement, par tous les moyens, d'accepter du travail à l'étranger, fait d'autant plus grave qu'ils sont généralement dépourvus de toute assistance religieuse et morale. »

<sup>54</sup> AN 2 AG 609

<sup>55</sup> POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers. Naissance et fin*, Cerf, 1999, p. 273-274, n. 37

avec l'Eglise et la masse du pays<sup>56</sup>. La situation est identique aux Pays-Bas, où il n'existe pas plus de régime collaborateur. De même qu'elles ont condamné l'antisémitisme en 1942, les Eglises catholique et protestante y dénoncent le 17 février 1943 le Service du Travail Obligatoire, et interdisent en conscience d'y obéir, quel que soit le prix à payer<sup>57</sup>.

Ce genre de position unifiée, ferme, sans ambiguïté n'est pas à la portée de l'épiscopat français, empêtré dans la fidélité à Vichy, quand ses homologues lèvent l'étendard contre une ordonnance allemande. Il ne semble pas porter attention à ces exemples étrangers ; ni chercher *a fortiori* à s'en inspirer. Depuis 1940, il tend à se replier sur les seules affaires de l'Eglise de France, à ignorer la poursuite de la guerre et la situation dans les autres pays, à se désengager du conflit mondial comme de ses combats antérieurs contre les deux totalitarismes<sup>58</sup>. Et bien des hiérarques semblent aussi vivre coupés du peuple sinon de la réalité, mal informés des drames qui se jouent et isolés dans leurs palais épiscopaux par un barrage de chanoines, de secrétaires et de serviteurs<sup>59</sup>. « Nous nous sommes très vite aperçus de l'inquiétante ignorance des évêques sur les conséquences des départs en Allemagne. (...) Le STO et ses effets présents et futurs sur trois générations de la Jeunesse française étaient fort méconnus », rapporte Henri Bourdais, alors vice-président de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne<sup>60</sup>.

Par ailleurs, comme le démontre Frédéric Le Moigne, cette « génération épiscopale du feu » est profondément marquée par la Grande Guerre. Pour la plupart anciens combattants de 1914-1918, ces évêques voient en Pétain leur ancien supérieur hiérarchique, auquel chacun doit faire confiance et obéir avec la même discipline que jadis au front. Et ils intériorisent plus facilement l'idée officielle que la loi du 16 février 1943 est une mobilisation, une conscription à laquelle il serait aussi inconvenant de se soustraire qu'il ne le serait de désertir ou de

---

<sup>56</sup> SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler*, Payot, 1989, rééd. 1998, p. 139-140

<sup>57</sup> AN AN 72 AJ 568 et 575, notes du CFLN sur la situation aux Pays-Bas, 1945. POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers*, *op. cit.*, p. 255

<sup>58</sup> Nous synthétisons là les conclusions convergentes des différents travaux historiographiques menés depuis les années 1970 sur l'Eglise et du corps épiscopal sous l'Occupation. Les principaux jalons en ont été posés par les trois colloques dirigés par Xavier de MONTCLOS, *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, actes du colloque tenu à Grenoble les 7-9 octobre 1976, Presses Universitaires de Lyon, 1978, *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, actes du colloque des 5 et 6 novembre 1977, numéros spéciaux de la *Revue du Nord*, avril-juin et juillet-septembre 1978, d'*Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : la France*, actes du colloque de Lyon du 27 au 30 janvier 1978, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982. Nous reprenons aussi les analyses de Jacques DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, Seuil, 1966, éd. augm. Points-Seuil, 1996, de Renée BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, Hachette, 1998, de Michèle COINTET, *L'Eglise sous Vichy*, Perrin, 1998, et enfin de Frédéric LE MOIGNE, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Presses Universitaires de Rennes, 2005

<sup>59</sup> *Ibidem*

<sup>60</sup> BOURDAIS Henri, *La JOC sous l'occupation allemande*, les Editions de l'Atelier, 1995, p. 130. Lui-même sort affligé d'un dialogue avec l'évêque d'un diocèse très ouvrier, pour qui le STO, après tout, n'est que « la loi de la guerre. »

s'embusquer<sup>61</sup>. Au-delà, à leurs yeux, le paradigme de l'héroïsme est et demeure le Poilu de la Grande Guerre : ils semblent redouter qu'il ne soit détrôné dans la société par le réfractaire au STO, ou *a fortiori* par le maquisard et le résistant<sup>62</sup>. Approuver et célébrer ces défailants et insoumis leur est donc pénible, sinon inacceptable.

Enfin, l'Institution manque d'organes pour adopter une position claire et unie sur le STO comme sur aucun sujet, et les réunions de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France (ACA) sont irrégulières. Aucun clergé diocésain n'est non plus d'un avis uniforme. A Montauban, l'évêque Théas est radicalement hostile au STO, le supérieur du Grand Séminaire et quelques prêtres y sont favorables<sup>63</sup>. A Bordeaux, M<sup>gr</sup> Feltin vient par deux fois réprimander ses séminaristes hostiles au départ, et leur reproche en termes virulents de [cacher] leur égoïsme, leur orgueil, leur indiscipline, leur absence d'esprit de sacrifice sous un patriotisme exacerbé (...), [de ne voir] qu'eux-mêmes, leur petite personne » : il les quitte en claquant la porte<sup>64</sup>. De même qu'il oppose les fidèles dans les moindres paroisses, le débat sur le travail en Allemagne suscite la controverse au sein d'un même ordre religieux<sup>65</sup> ou d'un même séminaire<sup>66</sup>, des aumôneries ou des sections de l'Action Catholique. Dommage collatéral inattendu, la loi du 16 février 1943 fait de l'Eglise de France une maison divisée.

Malgré des rumeurs d'une intervention imminente du Magistère romain dans le débat<sup>67</sup>, ce dernier n'est d'aucune utilité pour le trancher. Le pape Pie XII, silencieux, laisse depuis 1939 chaque Eglise libre de se déterminer selon la situation nationale. Certes, Radio-Vatican, dont les Jésuites font une arme de propagande antinazie, condamne sans le nommer le second STO, en français, le 19 février 1943, trois jours après son institution : « l'Eglise n'accepte pas les régimes bâtis sur le travail forcé ni sur le déracinement des populations ni sur les déportations collectives ou individuelles, sur l'exportation des peuples, sur la

---

<sup>61</sup> LE MOIGNE Frédéric, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II*, op. cit., p. 135-136

<sup>62</sup> LE MOIGNE Frédéric, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II*, op. cit., p. 168 sq

<sup>63</sup> GUINLE-LORINET Sylvaine, *Pierre-Marie Théas, un évêque à la rencontre du XXe siècle*, Association Guillaume Maura-Archives des Hautes-Pyrénées, Tarbes, GRHI, Toulouse, 1993, p. 95

<sup>64</sup> LE MOIGNE Frédéric, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II*, op. cit., p. 136

<sup>65</sup> La compagnie de Jésus est de loin l'ordre à compter le plus de résistants. Mais elle comporte aussi bien un groupe de théologiens de premier plan irréductiblement opposés au STO tels les révérends-pères Gaston Fessard, Henri de Lubac, François Varillon, Henri Chambre ou Jules Lebreton, que des partisans du départ comme les révérends-pères Gustave Desbucquois et Lambert, aumônier national de l'Action Catholique. Quatre jésuites figurent aussi parmi les prêtres clandestins en Allemagne. Le RP Dillard, proche de la Résistance spirituelle, perd la vie à Dachau pour avoir voulu être « l'aumônier de ceux qui n'ont pas d'aumôniers. »

<sup>66</sup> Ainsi le séminaire d'Annecy est à dominante anti-STO, mais l'un de ses responsables, le chanoine Chuttaz, est pour le départ. Le séminaire d'Issy-les-Moulineaux est divisé, mais ses responsables, jugeant plus dangereux et donc plus courageux de partir pour l'Allemagne, conseillent l'obéissance. Rapporté par Emile Poulat au cours du débat suivant les interventions, in *Eglises et chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La France*, op. cit., p. 400

<sup>67</sup> AN 2 AG 492



dispersion des familles<sup>68</sup>. » Le 26 avril, elle fait écho au discours du cardinal Liénart à Lille<sup>69</sup>, et en juin, elle diffuse la déclaration du 9 mai des trois cardinaux français<sup>70</sup>. Mais qui la capte ? Seuls les lecteurs déjà convaincus du *Témoignage Chrétien* clandestin ou des gens bien informés tels P. Limagne ont connaissance de ces propos.

Il est difficile de savoir le regard du pape sur l'exil des travailleurs forcés français. Les *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale* ne contiennent pas un mot sur le STO. Selon une information reçue à Londres le 15 mai, les entretiens Pie XII-Ribbentrop du 25 février 1943 à Rome « ont porté en grande partie sur l'attitude du clergé français et les déportations en masse que sa Sainteté condamne. Le Commandant Bonnal de la délégation économique française à Rome et le cardinal Tisserant confirmèrent ceci<sup>71</sup>. » Le Vatican semble penser, comme une partie du haut-clergé, que Pétain désapprouve en secret la loi du 16 février puisqu'il ne l'a pas signée. Dans l'entourage de M<sup>gr</sup> Piguet, évêque de Clermont-Ferrand, une rumeur infondée circule même courant mars selon laquelle le Vatican souhaiterait que « le Clergé français fasse connaître aux couches populaires françaises que le Maréchal n'a pas donné son adhésion à la loi, dans l'intérêt même de sa popularité<sup>72</sup>. » S'entretenant plusieurs fois du STO avec l'ambassadeur Léon Bérard, le Secrétaire d'Etat Maglione se borne aux aspects religieux du problème : il lui confirme sans surprise l'hostilité absolue du pape à la mise au travail des femmes, son vœu insistant d'une aumônerie pour les travailleurs en Allemagne et, seule originalité, son souhait – non exaucé – d'une exemption des élèves des grands séminaires<sup>73</sup>.

Cependant, une lettre privée du très patriote cardinal lorrain Eugène Tisserant, hostile à vichy et très proche du Saint-Père, démontre en mai 1943 que ce dernier approuve les textes de *Témoignage Chrétien* contre la « déportation », et qu'il est tombé d'accord avec lui pour déplorer les prétextes spécieux de nombreux catholiques en faveur de l'obéissance. « La déformation des consciences est un immense malheur, je ne cesse de le dire et de le penser », écrit Tisserant à son informateur français, dans un passage que le huitième *Courrier du Témoignage Chrétien* reproduit sous couvert d'anonymat en mars 1944. « Il était si simple de raisonner chrétiennement : y a-t-il eu en 1939 une guerre injuste ? Si oui, comment peut-on

---

<sup>68</sup> Cité par René BEDARIDA, *Les armes de l'esprit : Témoignage chrétien, 1941-1944*, Editions ouvrières, 1977

<sup>69</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1161, entrée du 26 avril 1943

<sup>70</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1263, entrée du 18 juin 1943

<sup>71</sup> AN F 1a 3777. M<sup>gr</sup> Eugène Tisserant, très antinazi, demeure à Rome pendant toute l'Occupation.

<sup>72</sup> AN 2 AG 492

<sup>73</sup> Témoignage de Léon Bérard, 3 novembre 1955, in *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. II, p. 696

devenir de plein gré le complice de l'injustice ? (...) De là, louvoier sur louvoier, avec d'excellentes intentions peut-être, mais sans avoir de principes à communiquer à une population qui en aurait besoin plus que de toute autre chose<sup>74</sup>. » Pie XII n'aurait pas tari non plus d'éloges sur M<sup>gr</sup> Saliège, ferme contempteur du STO<sup>75</sup>. Le 13 juin 1944, neuf jours après la libération de Rome, lui et Tisserant autorisent l'envoi d'aumôniers aux maquis, contre l'avis de l'Eglise de France<sup>76</sup>. Le cœur du pape pencherait donc plutôt pour le rejet du STO. Mais sa diplomatie n'en laisse presque rien paraître à l'Eglise de France, ni ne fait rien pour le condamner, *a fortiori* pour encourager au réfractariat.

Laissée à elle-même, la hiérarchie réagit en ordre dispersé. Un silence prudent est l'attitude la plus répandue. Sur 78 bulletins diocésains publiés en 1943, trois passent le sujet sous silence (Luçon, Nevers, Orléans). 63 se contentent de publier les consignes de l'abbé Rodhain aux PG et travailleurs exilés. Quatre au moins prônent la circonspection (Albi, Dijon, Gap, Limoges). Les 18 autres donnent la parole à l'évêque, qui recommande généralement l'obéissance au STO<sup>77</sup>. La plupart des évêques approuvent donc tacitement le STO par un silence consentant. Ceux de Cahors, Grenoble, Le Puy, Mende, Nîmes, Moulins sont plus militants, ou encore ceux d'Aix-en-Provence, Auch, Clermont-Ferrand et Valence, sans oublier ceux d'Arras, Bordeaux, Sens et Saint-Brieuc<sup>78</sup>. A l'exception des quatre derniers, ce sont tous des évêques de zone sud, encore plus profondément marqués depuis 1940 par le régime de Vichy que leurs pairs de zone nord. Ils multiplient les déclarations présentant le STO comme expiation de la défaite, comme épreuve personnelle ou familiale sanctificatrice. Ils insistent sur l'obéissance absolue à la loi et à l'autorité venue de Dieu, sur l'oisiveté comme pire des maux, sur la vertu suprême de la résignation, enfin et surtout sur l'égoïsme qu'il y aurait à empêcher le retour de prisonniers, à se soustraire au sort commun et à faire partir un autre à sa place. Quelquefois la nécessité de contribuer à la lutte contre le bolchevisme est évoquée à mi-mot. Bien plus souvent perçoit le refus de toute indiscipline, de toute illégalité, et au-delà, de la Résistance.

---

<sup>74</sup> Etienne FOUILLOUX, *Eugène cardinal Tisserant*, Desclée de Brouwer, 2011, p. 331-332. Le cardinal, et peut-être le pape avec lui, trouve également « bien pâles les lettres épiscopales [sur le STO], même celle de la province de Besançon. » *Ibidem*.

<sup>75</sup> CLEMENT Jean-Louis, *M<sup>gr</sup> Saliège*, Beauchesne, 1994, p. 287. En février 1944, c'est ce que M<sup>gr</sup> Moussaron, évêque d'Albi, ne manque pas de rappeler, en vain, à l'assemblée des Archevêques et Cardinaux de France pour l'inciter à condamner officiellement le principe même des réquisitions de main-d'œuvre.

<sup>76</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 381

<sup>77</sup> POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers*, *op. cit.*, p. 249

<sup>78</sup> Etienne FOUILLOUX, « L'Eglise catholique et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 443

La lettre sans ambiguïté de M<sup>gr</sup> Auvity, évêque de Mende, dans un diocèse riche en réfractaires et maquisards, paraît dans la *Quinzaine catholique* du 2 juillet 1943 : laissant de côté les questions de droits et de devoirs, c'est en énumérant des états de fait apparents qu'elle pousse au départ. Elle contribue à la Libération à ce que son auteur se voie interdire de remettre les pieds dans sa ville :

Si vous ne partiez pas, d'autres compatriotes seraient contraints de partir à votre place, le cas s'est déjà présenté. La charité chrétienne ne permet pas de se décharger sur le voisin. Chacun doit prendre sa part de la grande épreuve nationale.

Si vous ne partiez pas, la relève des prisonniers en subirait le contrecoup. Or, la relève est un geste d'entraide sociale, de solidarité et de charité fraternelles.

Si vous ne partiez pas, vous susciteriez les plus graves ennuis à vos familles, rendues responsables de votre défection, et vous vous attireriez à vous-mêmes de très sévères répressions. La chasse à l'homme est toujours périlleuse. Il est des maux qu'il faut savoir accepter pour en éviter de plus grands<sup>79</sup>.

L'instituteur laïc et chef résistant départemental Henri Cordesse analyse *a posteriori* l'illégitimité à ses yeux de cette prise de position, son impact sur les consciences et la Résistance :

Ce qui nous paraît grave, de la part de croyants, c'est d'avoir sollicité conseil pour une décision de caractère personnel, comportant peut-être aux yeux de certains une inconnue politique ou patriotique, mais dépourvue de tout engagement religieux.

Ce qui nous paraît grave, de la part d'un évêque, c'est d'avoir répondu sous une forme aussi générale impliquant inévitablement un engagement de l'Eglise dans une décision ne relevant pas d'elle. (...)

Quant aux incidences de l'Acte sur la Résistance, elles sont évidemment très lourdes – non sur le nombre de réfractaires, mais sur l'équilibre moral de nombreux résistants catholiques. Ceux-ci en effet, loin d'éprouver un sentiment de culpabilité, jugent comme une erreur et une faute la déclaration de leur évêque. D'ailleurs, les résistants – et les Lozériens dans leur ensemble – ne peuvent considérer le contenu de cette lettre pastorale autrement que comme l'expression de l'opposition de l'Eglise à la Résistance. La clairvoyance et le courage de quelques rares franc-tireurs tels le chanoine de Montgros, le Père Paloc, l'abbé Viallet... ne peuvent modifier ce jugement global<sup>80</sup>.

La propagande de Vichy exploite les déclarations pro-STO d'évêques, déformant leurs propos au besoin<sup>81</sup>. L'opinion est troublée par ces prises de position. Le soutien au travail obligatoire de M<sup>gr</sup> Jacquin, évêque de Moulins, lors de son prône du 1<sup>er</sup> mai<sup>82</sup>, lui vaut ainsi

---

<sup>79</sup> Cité par Henri CORDESSE, *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, à compte d'auteur, 1974, réEd. Les Presses du Languedoc, 1999, p. 80

<sup>80</sup> CORDESSE Henri, *Histoire de la Résistance en Lozère*, à compte d'auteur, 1974, p. 80-81

<sup>81</sup> L'évêque du Puy-en-Velay, M<sup>gr</sup> Martin, pourtant peu hostile au STO, doit ainsi publier un rectificatif expliquant qu'à la veillée de prière pour les partants en sa cathédrale, il a dit : « Le devoir de ceux qui partent est de le faire courageusement » et non : « le devoir est de partir courageusement. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. III, p. 1115, entrée du 31 mars 1943

<sup>82</sup> « Je connais les exigences du Service du Travail Obligatoire. Coûte que coûte des contingents de travailleurs doivent être fournis. Cette épreuve, qui s'est d'abord étendue à la classe ouvrière, s'étend maintenant à toute la jeunesse. Ainsi sera réalisée, dans l'épreuve, l'union nationale et sociale ». Cité par Gabriel ROUGERON, *Quand Vichy était capitale 1940-1944*, Le Coteau, Horvath, 1983, p. 229

un véritable « divorce avec l'opinion<sup>83</sup>. » Cependant, aucun évêque ne brandit la menace explicite d'un refus des sacrements au travailleur qui refuse de partir : conformément à la doctrine, le sacrifice prôné ou exigé ne peut être que volontaire.

Les quelques-uns qui ont pris position contre les rafles de Juifs sont les mêmes à s'indigner contre le STO. Début 1943, M<sup>gr</sup> Edmond Vansteernberghe, à Bayonne, le compare à l'Exil à Babylone<sup>84</sup>. M<sup>gr</sup> Salliège organise des veillées de prière pour les partants et les absents. Il en préside au moins une, à l'occasion de laquelle il condamne la « déportation » en termes si peu équivoques que les milieux ouvriers de la Ville Rose en sont secoués d'émotion. Les catholiques hostiles à l'archevêque le taxent de gâtisme. Cependant, après des démarches officielles, il édulcore en partie la version de ses propos lue en chaire et publiée<sup>85</sup>. Ses homélies d'avril et juin ne vont pas jusqu'à poser explicitement la question de l'insoumission, et lorsque de jeunes scouts sont contraints de partir, il les incite à faire œuvre de missionnaires<sup>86</sup>. Le discours du 8 mars 1943 de son voisin de Montauban, M<sup>gr</sup> Théas, devant des requis, dénonce quant à lui

certaines mesures récentes [qui] pèsent douloureusement sur les familles françaises et spécialement sur les familles ouvrières. Ces mesures-là sont une atteinte au droit naturel. Ceci est dit avec modération Il était nécessaire de le dire. (...) Seigneur, rendez la liberté aux captifs qui sont sur la terre étrangère, aux captifs qui sont sur le sol français. (...) Auteur de la dignité et de la liberté humaine, Dieu en impose le respect à tous, et aussi aux groupes sociaux et nationaux, aux Etats, qui doivent respecter les droits inviolables que tout homme tient de Dieu, être au service de la personne humaine pour l'aider à réaliser sa fin. Aucune race, aucun rang social, aucune religion ne dépouille l'homme de ses droits<sup>87</sup>.

De cette allocution, le secrétariat social de l'évêché tire un tract pour contourner la censure. Un fidèle, dans une lettre anonyme à l'évêque, le traite de gaffeur qui détourne les jeunes de leur devoir antibolchevik. Mais l'opinion soutient majoritairement M<sup>gr</sup> Théas. Soixante professeurs, instituteurs, cheminots, scouts, jocistes, militants CFTC lui écrivent leur « inexprimable reconnaissance » pour cette « inoubliable soirée » qui a apporté une « libération de leurs consciences à l'heure où trop d'attitudes complices, trop de silences lâches, même dans le clergé, font tant de mal aux âmes<sup>88</sup>. » En juin 1943, M<sup>gr</sup> Théas récidive

---

<sup>83</sup> GUESLIN André (dir.), *De Vichy au Mont-Mouchet. L'Auvergne en guerre 1939-1945*, Institut d'Etudes du Massif Central, 1991, p. 23

<sup>84</sup> « La France monte son calvaire (...) La fleur de sa jeunesse lui est arrachée pour être (...) déportée en pays lointain. » Cité par BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, op. cit., p. 192. M<sup>gr</sup> Vansteernberghe meurt de maladie le 10 décembre 1943.

<sup>85</sup> AN 2 AG 492, note reçue le 5 mai 1943 au cabinet civil du maréchal Pétain.

<sup>86</sup> Pour un examen des prises de position de M<sup>gr</sup> Salliège au sujet du STO, voir la biographie de Jean-Louis CLEMENT, *Mgr Salliège*, op. cit., p. 81-85. De juin 1942 à octobre 1943, la région de Toulouse compte 10 023 partants et 5 126 ajournements pour 7 081 réfractaires, soit 31.85 % des 22 229 convoqués.

<sup>87</sup> GUINLE-LORINET Sylvaine, *Pierre-Marie Théas*, op. cit., p. 108

<sup>88</sup> *Ibidem*

en s'écriant que « c'est la famille qui souffre de la déportation de centaines de milliers de jeunes travailleurs. » Il aurait dit en privé à des réfractaires que « l'engagement dans la Résistance peut être une exigence de notre foi et que la lutte contre le nazisme est un devoir impératif<sup>89</sup>. » Aucun évêque, pas même M<sup>gr</sup> Saliège, ne semble s'être avancé aussi loin dans le rejet du principe même du STO, ni dans l'acceptation du réfractariat, de l'illégalité et de la Résistance<sup>90</sup>. Mais en restant isolée, censurée et contredite par une bonne partie de ses pairs, sa voix ne peut avoir valeur d'autorité pour l'ensemble des catholiques.

La seule protestation collective d'évêques a lieu dans l'archevêché de Besançon, et encore doit-elle beaucoup à une initiative venue d'en-bas. Au matin du 27 février, vers 9 h., une rafle allemande aux usines Peugeot de Terre-Blanche à Hérimoncourt voit 450 personnes embarquées en camion, séparées par des soldats de leurs femmes et de leurs enfants, parmi lesquels beaucoup de petites filles. Les raflés scandent des « Vive de Gaulle, vive Giraud ! ». Le curé, accouru, partage leur révolte, bien au-delà de la simple compassion : « Patience, mes amis. Vous n'y resterez pas longtemps. Oui, vous avez raison. Chantez, chantez même *l'Internationale* : cela vaut mieux qu'un chant nazi<sup>91</sup> ! » Ce même curé, l'abbé Clouet, alerte le 2 mars l'évêque de Besançon en ces termes :

On ne tient aucun compte ni de l'âge ni de l'état de santé. Il y avait des enfants qui n'avaient pas 18 ans, il y a avait des malades de l'autre guerre, de 50 à 55 ans. On leur annonça qu'ils allaient partir immédiatement pour Dantzig sans retourner chez eux, ni revoir leurs familles.

Le Directeur de l'usine dont l'attitude fut admirable fit immédiatement prévenir les familles et on arriva à grand-peine à faire parvenir aux partants des vêtements et quelques vivres. La plupart sont partis en habit de travail et quelques-uns en sabots. Un ouvrier dut partir sans avoir pu voir sa femme gravement malade. Un autre, mutilé de guerre, âgé de plus de 50 ans et dont la plaie suppure encore après 25 ans, ne put faire entendre sa réclamation. Tous ces hommes ne purent que faire quelques signes d'adieu par les fenêtres du local où ils étaient parqués. Leur moral était admirable.

Dès que je fus prévenu des événements, je me rendis à l'usine avec mon vicaire. L'entrée du local nous fut interdite, mais j'ai pu saluer du dehors et encourager ceux qui allaient partir. J'ai constaté que la présence des prêtres de la paroisse a fait plaisir aux partants et à leurs familles.

Un peu après midi, un autocar s'approcha de la salle où nos ouvriers étaient parqués. Une haie de gardiens empêche les partants d'embrasser leurs femmes et leurs enfants. Il y eut des scènes déchirantes. Une femme fut bousculée. Et quand le convoi s'ébranla, tous les parents crièrent d'une seule voix : « Vive la France. » Voilà, Excellence, ce que j'ai vu ici même samedi dernier<sup>92</sup>.

Scandalisé, M<sup>gr</sup> Dubourg, le 8 mars, fait lire aux messes principales la protestation qu'il a cosignée la veille avec les évêques de sa province, ceux de Verdun, Nancy et Saint-Dié – ceux d'une région frontalière, patriotes et marqués par les combats qui ont éprouvé leurs diocèses pendant les guerres précédentes. La protestation dénonce la brutalité des méthodes

---

<sup>89</sup> GUINLE-LORINET Sylvaine, *Pierre-Marie Théas, op. cit.*, p. 109

<sup>90</sup> En juin 1944, les Allemands internent M<sup>gr</sup> Théas à Compiègne. Il reçoit après-guerre la médaille de la Résistance et le titre officieux d'« évêque de la Résistance. »

<sup>91</sup> AN F 60 1709, rapport d'un témoin oculaire, 9 mars 1943

<sup>92</sup> AN F 60 1709

de réquisition, la façon dont les requis sont traités comme des criminels. Elle frôle la dénonciation du principe même du STO en parlant d'« une véritable déportation » et en s'abstenant de référence géographique précise. Cependant, M<sup>gr</sup> Dubourg n'a nulle volonté de confrontation avec les Allemands, encore moins avec Vichy : loyaliste, ou diplomate, il transmet son texte au préfet en « [tenant] à souligner qu'il avait pris soin dans la rédaction de son mandement de ne pas émettre la moindre critique à l'égard du gouvernement dont il connaît la lourde tâche dans les circonstances actuelles<sup>93</sup>. » D'autre part, la lettre est censurée, et des résistants chrétiens qui en ont connaissance la jugent tardive et timide : le P. Journet, résistant exilé en Suisse, évoque ce même mois de mars « cette douloureuse impuissance spirituelle [qui] apparaît même dans la lettre des cinq évêques de la province de Besançon qui finit par demander vraiment peu de choses<sup>94</sup>. »

La prise de position la plus retentissante – à défaut d'être la plus claire – provient finalement du cardinal Achille Liénart, archevêque de Lille. Il est le chef spirituel d'une région jeune, ouvrière et minière, d'où les envois au STO sont les plus importants après Paris. Après avoir pris le parti d'ouvriers grévistes à la fin des années 1920, celui que le patronat qualifie exagérément de « cardinal rouge » a condamné en 1936 la campagne de presse indigne qui a poussé au suicide Roger Salengro, maire de Lille et ministre de l'Intérieur du Front Populaire. Il a protesté contre la Nuit de Cristal en 1938, transmis en août 1942 au gouvernement la protestation de l'ACA contre la rafle du Vel' d'Hiv' – mais sans la rendre publique, ni en informer son propre clergé. Son silence lors des rafles antisémites de septembre 1942 dans le Nord est par contre des plus assourdissants<sup>95</sup>.

Le 2 juillet 1940, consulté, il a conseillé aux industriels de rouvrir leurs usines au plus tôt pour éviter le chômage aux ouvriers. Il ne dit rien sur les rafles de main-d'œuvre des mois suivants dans la région. A l'automne 1942, dans une correspondance avec le chanoine résistant Tiberghien, il juge que le gouvernement a le droit de prendre la loi du 4 septembre

---

<sup>93</sup> AN F1a 3369, rapport du préfet du Doubs, 11 mars 1943. Pour le texte de la déclaration, AN F 60 1484. On peut noter que la déclaration de M<sup>gr</sup> Dubourg prend soin de se réjouir de la fin de la ligne de démarcation, de la transformation des PG et autres bonnes nouvelles, tout en déplorant le « prix [auquel] le gouvernement français a du payer ces mesures si chèrement achetées. » Elle ne nie pas la dureté des lois de la guerre et le prix à payer pour un pays vaincu. Mais elle souligne que dans sa brutalité, « ce départ en masse [revêt] ainsi [adverbe surajouté, donc qui atténue la critique en semblant la faire porter surtout sur la méthode] le caractère d'une véritable déportation. » Le texte signale enfin que des prêtres sont volontaires pour partir en Allemagne, et que M<sup>gr</sup> Suhard compte y faire envoyer des aumôniers.

<sup>94</sup> Citée par Emile POULAT, *Les prêtres-ouvriers, op. cit.*, p. 255

<sup>95</sup> Malgré les appels à l'aide qui parviennent à l'évêché, ce futur pionnier du rapprochement judéo-chrétien lors du concile de Vatican II n'a pas un mot sur la déportation de 461 Juifs, dont 336 ne reviennent pas. Son entourage éconduit les sauveteurs qui viennent chercher de l'aide à l'évêché. DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 2000, p. 256. Voir aussi la biographie de Catherine Masson, *Le cardinal Liénart, évêque de Lille, 1928-1968*, Cerf, 2001

s'il l'estime dans l'intérêt du pays, mais admet qu'elle ne constitue pas une obligation de conscience pour prêtres et fidèles<sup>96</sup>. Aux aumôniers d'Action Catholique qui l'alertent sur l'angoisse de la population, il répond d'y voir une épreuve providentielle d'où peut naître un bien<sup>97</sup>. Ses seules démarches concernent, en février 1943, une cinquantaine de femmes de Lille un instant menacées de réquisition<sup>98</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars, il note sans plaisir dans ses carnets l'aggravation des réquisitions, qui désorganisent la vie, mais il « [sait] gré au gouvernement d'avoir obtenu ces adoucissements [fin de la ligne de démarcation, transformation des PG] en échange des dommages qu'il lui a été impossible de nous épargner. » Ignorant la marge de manœuvre du régime et sa détermination à collaborer, il néglige toute dimension politique de « cette nouvelle phase de notre chemin de croix national », comme ses conséquences pour l'issue du conflit : le STO ne lui apparaît qu'une possibilité de « sacrifice plein de mérite et de fécondité », prélude à une « vraie résurrection » nationale<sup>99</sup>.

Le 15 mars, à une veillée devant 4 000 jeunes en l'église Saint-Martin de Roubaix, ce n'est donc pas vraiment un homme en pointe du refus du STO qui tient sur ce dernier un discours au texte ni rédigé ni conservé<sup>100</sup>, mais aux propos sans doute assez modérés ou ambigus pour que la presse et la radio collaborationnistes puissent aussitôt le travestir en un pressant appel à partir. Elles s'empressent d'en propager une version tronquée. « Si c'est vous qui êtes désignés pour le travail, acceptez en pensant que si ce n'est pas vous, ce sera un autre. Et vous dérober deviendrait de la lâcheté », lui fait dire ainsi le *Journal de Roubaix* du 17. L'effet est désastreux. Les lettres anonymes, parfois injurieuses, affluent à l'évêché, où visites et coups de fil de protestation se succèdent ; selon les RG, les dons au denier du culte se raréfient<sup>101</sup>. Les chefs jocistes Georges Sueur, Roger Bailleuil et Eugène Descamps – le futur dirigeant de la CFTC – viennent avertir le cardinal que la classe ouvrière se sent trahie et que

---

<sup>96</sup> MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart, op. cit.*, p. 287

<sup>97</sup> *Ibidem*

<sup>98</sup> *Ibidem*

<sup>99</sup> MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart, op. cit.*, p. 287-288

<sup>100</sup> Le soir même, Liénart note dans ses carnets : « J'ai prêché l'héroïsme obscur de la Croix qui rachète et qui sauve, et j'ai été compris. » MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart, op. cit.*, p. 289. La version jugée la plus vraisemblable par Emile Poulat est qu'il ait déclaré : « Acceptons-le, il y aurait de la lâcheté à se dérober. Nous ne voulons pas de privilèges. Personne ne doit se dérober à la charge commune ». POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers, op. cit.*, p. 251. En tout état de cause, ses propos sur le STO devaient être assez modérés et ambigus pour qu'on ait pu les travestir sans peine et pour que la population ait cru sans mal à l'authenticité de la version tronquée.

<sup>101</sup> Hubert CLAUDE, « La hiérarchie catholique, le gouvernement de Vichy et l'occupant », in *Eglises et chrétiens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le Nord-Pas-de-Calais, op. cit.*, p. 276-277

dans les entreprises, on le traite de « vendu » et de « petit Baudrillart<sup>102</sup>. » Lui-même saisit dans ses carnets que « si l'opinion publique se laisse abuser par ce compte-rendu, le mal sera grand pour l'Eglise et pour moi-même. »

Quelques jours d'absence à Bourges, où l'appelle le sacre de l'évêque de Saint-Flour, lui procurent un recul à ses yeux providentiel pour réfléchir à la reconquête du public<sup>103</sup>. Cette fois son texte est préparé et fixé par écrit. Le 21 mars, à l'église Saint-Meurice de Lille, devant 6 000 à 7 000 jeunes des deux sexes, il proteste contre la déformation de ses propos. Rappelant son indépendance, il renvoie dos-à-dos les deux propagandes de haine nazie et bolchevique, refuse de soutenir la croisade contre le communisme car on ne tue pas une idée par la force, mais égratigne aussi la Résistance en critiquant ceux qui voudraient « nous abaisser à haïr les Allemands » et « sème[nt] l'esprit de révolte. » Puis il prononce des paroles cruciales :

Me taire serait manquer à mon devoir d'évêque. (...) Je ne dis pas que ce soit un devoir de conscience d'accepter le Service Obligatoire du Travail. Non, car il s'agit d'exigences qui dépassent la limite de nos justes obligations. On peut donc s'y dérober sans péché. Je n'ai pas davantage à conseiller le départ. Nous sommes sous la contrainte<sup>104</sup>.

La suite laisse entendre pourtant que son cœur ne penche pas du côté du refus. L'orateur incite à ne pas se dérober par intérêt personnel,

sous un beau prétexte de patriotisme, qui cache très mal des égoïsmes, [car] les plus malins se dérobent et laissent retomber tout le poids de la tâche ingrate sur les petits et sur les faibles. Car enfin, qu'on le veuille ou non, celui qui, désigné, ne part pas, fait qu'un autre parte à sa place. Ne serait-il pas plus beau, au contraire, que dans un sentiment d'union sociale et nationale chacun prît noblement sa part de l'épreuve commune<sup>105</sup> ?

Il précise toutefois qu'il ne faut pas, « au nom d'un égalitarisme étroit », jalouser ceux qui restent, ni souhaiter que toutes les catégories partent : il réaffirme son opposition et celle de l'Eglise à la réquisition des femmes, mentionne la nécessité pour le pays que les cultivateurs et d'autres encore demeurent sur place. Il rend hommage enfin aux militants d'Action Catholique partis en Allemagne<sup>106</sup>.

« On peut s'y dérober sans péché » : le propos est sans précédent dans la bouche d'un prélat de son rang, l'impression sur l'auditoire profonde, le soulagement apporté à maintes

---

<sup>102</sup> Témoignage de Roger Bailleul, in *Eglises et chrétiens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le Nord-Pas-de-Calais, op. cit.*, p. 687. Le vieux cardinal Baudrillart (1859-1942), très antinazi avant-guerre, avait basculé en 1940 dans le collaborationnisme militant, au nom d'un anticommunisme extrême.

<sup>103</sup> Entretien accordé par le cardinal Liénart à Claude Beaufort en 1972, publié pour la première fois in *Memor*, bulletin d'information, Villeneuve-d'Ascq, n° 13, mai 1991, p. 7

<sup>104</sup> Le texte intégral de la déclaration Liénart du 21 mars 1943 est disponible dans *Eglises et chrétiens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le Nord-Pas-de-Calais, op. cit.*, p. 683-685, et *infra* en annexe n° XXVII, p. 1209

<sup>105</sup> *Ibidem*

<sup>106</sup> *Ibidem*



consciences considérable. Le cardinal, qui répète ses propos les jours suivants à Tourcoing, Armentières et Wattrelos, retrouve instantanément son crédit dans la population. Sa petite phrase libératrice est vite connue par le bouche-à-oreille, répétée par la presse clandestine, propagée sur les ondes de la BBC. 18 000 exemplaires du discours circuleraient sous le manteau, propagés par des cheminots et des résistants chrétiens : c'est une diffusion inégalée pour un texte épiscopal sous l'Occupation, et ce alors même que Liénart accède vite à la demande allemande de ne plus répéter ses propos<sup>107</sup>. Certains prêtres se risquent à en donner lecture en chaire, tel à Verdun l'abbé Vautrin, aussitôt arrêté<sup>108</sup>, et des responsables s'en inspirent dans un sens peu favorable au pouvoir, tel à Saint-Flour M<sup>gr</sup> Pinson, futur médaillé de la Résistance<sup>109</sup>. Tandis que Vichy se tait, les journaux collaborationnistes vouent le cardinal aux gémonies, et l'exécution à Lille de l'abbé résistant René Bonpain le 29 mars est peut-être un avertissement que lui lancent les Allemands<sup>110</sup>.

Pourtant le discours n'invite pas en soi à se soustraire au STO. Il ne fait pas non plus du réfractariat un devoir moral, comme les évêques belges et néerlandais. Muet sur les moyens de se dérober au départ, il n'évoque pas le droit à passer dans l'illégalité, dans la vie clandestine. Le discours peut même en renforcer certains dans leur décision d'obéir, puisqu'il insiste classiquement sur le risque qu'un autre parte à sa place ainsi que la tâche d'apostolat à réaliser en Allemagne. Un ancien séminariste présent à l'église Saint-Meurice le 21 mars témoigne en 1991 : « On aurait aussi bien applaudi que hué. Je suis sorti de là un peu désemparé. Je croyais qu'il allait dire : "non ! surtout n'y allez pas", et au fond il l'avait dit un peu, mais après il disait : "mais si, vous pouvez y aller". Alors c'est à la conscience individuelle de décider<sup>111</sup>. » M<sup>gr</sup> Martin, au Puy, communique sans hésiter le texte à son clergé, y lisant un encouragement au départ<sup>112</sup>. M<sup>gr</sup> Dutoit, d'Arras, un quasi-

---

<sup>107</sup> MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart*, op. cit., p. 296

<sup>108</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 327

<sup>109</sup> LEVY Gilles, *L'Auvergne des années noires 1940-1944*, Ed. de Borée, 2000

<sup>110</sup> MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart*, op. cit., p. 306

<sup>111</sup> Témoignage d'un prêtre gardant l'anonymat, in *Etre séminariste sous l'Occupation en Zone Interdite*, op. cit., p. 60. Le séminariste Jean Pihen, présent à Saint-Meurice ce soir-là, a également compris avec plusieurs camarades qu'il leur demandait de partir : « J'ai même fait mon sac pour partir et je ne suis pas parti. (...) Voyant les choses évoluer, on a eu des conseils, des gens autour de nous ont arrangé un peu les affaires et puis pratiquement ça s'est terminé comme ça. On n'est pas parti, on est resté au séminaire, et puis c'est tout. » Témoignage du P. Pihen, in *Etre séminariste sous l'Occupation en Zone Interdite*, op. cit., p. 55-56.

<sup>112</sup> Sur l'attitude et les propos de M<sup>gr</sup> Martin, un des évêques les plus favorables à l'obéissance, voir POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers*, op. cit., p. 251. Voir aussi Auguste RIVET, « Les chrétiens de Haute-Loire dans la Révolution Nationale et sous l'Occupation allemande », *Revue d'Auvergne*, 1982, p. 392 et Jean-Louis CLEMENT, *Les Evêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 215. Si ses textes publiés les 30 mars et 25 juin 1943 vont clairement dans le sens de l'acceptation des départs par esprit de sacrifice et de solidarité, M<sup>gr</sup> Martin est aussi dénoncé et attaqué par des collaborationnistes pour avoir utilisé plusieurs fois le terme de « déportation »

collaborationniste, s'en sert pour présenter le cardinal comme un partisan d'une Europe réconciliée, favorable au STO<sup>113</sup>. A Lille même, le cardinal Liénart ne semble jamais accepter que la vie en hors-la-loi soit une réponse possible aux convocations. Après la guerre, une partie au moins des séminaristes lillois réfractaires au STO ne peut être ordonnée ou promue à des postes de responsabilité qu'après avoir fait amende honorable ; *a fortiori* le cardinal Liénart n'accepte jamais l'engagement au maquis, forme de lutte violente et trop récupérable par les communistes<sup>114</sup>. D'autre part, par la suite, on ne l'entend flétrir ni la répression nazie, ni le massacre d'Ascq en avril 1944 : ses déclarations sur le STO sont sa dernière prise de position publique de toute l'Occupation. Transformé malgré lui en héraut de l'objection de conscience par la force de falsificateurs qui, à leurs dépens, l'ont obligé à réagir, le cardinal est plus ambigu que veulent le croire résistants et réfractaires. Mais l'opinion et maints esprits croient qu'il a levé l'ambiguïté de la hiérarchie sur le STO, et ils s'approprient ses paroles en n'en retenant que ce qui va dans leur sens. La mémoire collective fera de même.

Le 14 mars, peu avant cet épisode important, une lettre signée du cardinal Liénart et de ses pairs Suhard et Gerlier est lue à la grand'messe, annonçant la consécration du pays au Cœur Immaculée de Marie, et évoquant le STO en quatre alinéas : « si elle est soumise à des devoirs, la personne humaine (...) a en même temps des droits auxquels il n'est permis à aucune puissance ici-bas d'attenter (...) » Pour autant ils n'envisagent pas d'autre issue que le départ<sup>115</sup>. C'en est cependant trop pour Vichy. Le 30 mars, un Pierre Laval mécontent expose à M<sup>gr</sup> Chappoulie, chargé de la liaison entre Eglise et gouvernement, que les Allemands sont mécontents des déclarations anti-STO de plusieurs évêques, qui lui créent des complications :

---

dans son homélie prononcée le 28 mars. La censure l'oblige à le remplacer dans la version publiée par le terme plus neutre d'« exil. »

<sup>113</sup> AN 2 AG 492. Selon M<sup>gr</sup> Dutoit, cité par la presse le 31 mars, « il est bien vrai qu'en s'associant à la Relève, le clergé donne un exemple et nous n'hésitons pas à dire que la conscience chrétienne nous fait un devoir de l'imiter. Nous avons un double devoir : celui d'exécuter l'ordre qui nous est donné et celui de ne pas repousser notre part du sacrifice qui est demandé au pays. » Voir aussi, sur son attitude, l'article d'Hubert CLAUDE, « L'Evêque, le Maréchal, la Collaboration », in *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 135, juillet 1984, p. 47-86

<sup>114</sup> MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart, op. cit.*, p. 296 et p. 311, et Hubert CLAUDE, « La hiérarchie catholique, le gouvernement de Vichy et l'occupant », in MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, actes du colloque des 5 et 6 novembre 1977, *Revue du Nord*, avril-juin 1978, p. 278-279. Si le directeur du séminaire de Lille et ses élèves sont plutôt contre les départs (onze seulement se retrouvent en Allemagne, soit un septième), il semble bien que le cardinal, en 1943, leur ait toujours prêché le départ missionnaire, en escomptant au moins le départ consenti d'une partie d'entre eux. Voir aussi Sabine CATTOIR-CHASSEING, « Les séminaristes et l'épiscopat devant le STO », in *Etre séminariste sous l'Occupation en Zone Interdite*, actes de la table ronde du 25 septembre 1991, Memor, n° 17, juin 1993, p. 45-51. A la Toussaint 1943, Liénart aurait tancé des réfractaires au STO venus servir la messe.

<sup>115</sup> POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers, op. cit.*, p. 250-251

Les évêques se comportent comme des politiciens à la veille d'élections (*sic*). Ce qu'ils cherchent, c'est la popularité auprès de la population ; ils aboutissent à provoquer des arrestations et des fusillades (*sic*). (...) Tâchez au moins d'obtenir que jusqu'à cette réunion [des cardinaux et archevêques prévue pour le 7 avril] il n'y ait pas de protestations nouvelles ; autrement je ne réponds plus de rien<sup>116</sup>.

Les 7 et 8 avril, les cardinaux et archevêques de France réunis à l'archevêché de Paris décident enfin d'une protestation commune solennelle contre les déportations, signée des trois cardinaux Liénart, Suhard et Gerlier. Une rumeur infondée, qui circule dans certains palais épiscopaux comme celui de Moulins<sup>117</sup>, dit que le texte aurait été soumis au Saint-Père en personne. Sans parler des Allemands et après avoir réservé à l'autorité légitime le soin exclusif d'« apprécier l'aspect politique et économique de cette situation », le document déclare que

soumis à une contrainte que le gouvernement français s'efforce de rendre plus humaine *mais qui ne constitue pas pour eux une obligation de conscience*, [les travailleurs], s'ils veulent être forts, donneront à leur épreuve toute sa valeur rédemptrice, ils seront les soutiens de leurs frères. Que cette nouvelle souffrance imposée à notre patrie soit pour ceux qui s'en vont avec la pensée et la volonté de servir ainsi la communauté nationale, une occasion de plus de s'unir, de s'aimer, et de préparer dans un sursaut des âmes, la résurrection prochaine de la France<sup>118</sup>.

C'est une reconnaissance ecclésiastique inédite d'un droit de désobéir à une loi du régime, mais discrète, et toujours fort éloignée de l'obligation morale de désobéir au STO. Le 20 avril, une note remise au cabinet du Maréchal rapporte que le principe de la lettre de protestation a été adopté « malgré l'opposition très nette du cardinal Suhard et de M<sup>gr</sup> Chappoulie », et qu'elle doit être lue dans des conditions « ostentatoires », le dimanche de Pâques, à la grand'messe pontificale, en chaire, par les évêques eux-mêmes, mitre en tête et crosse en main. Mais l'auteur rassure :

Cette protestation, comme tous les documents rédigés collectivement, comporte une certaine diversité de pensée. Le public, peu habitué aux nuances et à l'analyse, en gardera l'impression que l'Eglise recommande l'application du Service du Travail Obligatoire. Mais les personnes plus averties, que ce soit le gouvernement, les Autorités allemandes ou la Dissidence, ne manqueront pas d'être frappées par quelques phrases montrant une hostilité et une opposition très nettes à l'encontre de ces mesures<sup>119</sup>.

Le duo dirigeant de l'Etat ne surestime pas le risque, et ne fait rien pour empêcher la diffusion : « le Maréchal, après une première réaction, a approuvé intégralement le texte de la déclaration ; le président Laval, dans un moment d'abandon et de résignation, a déclaré ne pas s'y opposer<sup>120</sup>. » D'accord avec M<sup>gr</sup> Chappoulie, le secrétaire général auprès du chef de l'Etat,

---

<sup>116</sup> KLEIN Charles, *Le diocèse des barbelés*, op. cit., p. 179

<sup>117</sup> AN 2 AG 492, note des RG de Moulins, 10 avril 1943. L'évêque de Moulins est M<sup>gr</sup> Jacquier.

<sup>118</sup> Citée par Emile POULAT, *Les prêtres-ouvriers*, op. cit. p. 253. Nous soulignons.

<sup>119</sup> AN 2 AG 492

<sup>120</sup> AN 2 AG 492, cabinet civil du maréchal Pétain, note non signée du 20 avril 1943

Jean Jardel, rencontre Suhard puis Gerlier, et leur fait savoir que « le Gouvernement ne s'opposer[a] pas à la lecture de ces déclarations, ce que le Maréchal ne veut à aucun prix car il [l'] a chargé de bien dire au cardinal Suhard qu'il ne demandait absolument rien », à part que la lecture se fasse « dans des conditions de solennité qui présentent un peu moins le caractère d'une manifestation anormale. » Jardel propose que les curés la lisent plutôt à la Quasimodo<sup>121</sup>. Le 30 avril, dans une lettre plus politique à Chappoulie, Jardel fait valoir qu'en coïncidant avec la débâcle de l'Axe en Tunisie, un appel anti-STO sera prétexte à une agitation dangereuse dans l'opinion, et qu'il sera récupéré par les gaullistes et surtout les communistes : or les incidents de Romans le 9-10 mars, entre autres, ont montré que des jeunes de l'Action Catholique n'hésitent pas à manifester contre les départs aux côtés de communistes, pour se retrouver tout seuls arrêtés<sup>122</sup>. Bref, ni l'Eglise ni Vichy ne cherchent l'affrontement. Ce qui ressort de l'affaire est le caractère somme toute faiblement subversif de la déclaration, et le risque que son impact sur le public soit très maigre, alors même que Mgr Suhard lui fixe pour but de « donner satisfaction à l'opinion sur des points de droit qui sont indiscutables<sup>123</sup>. »

Le 9 mai, comme pour s'autocensurer malgré cette hardiesse relative du texte, M<sup>gr</sup> Suhard va le lire lui-même à Notre-Dame, à une heure à laquelle il sait bien qu'il n'y aura presque personne pour l'écouter. A un religieux qui le lui fait remarquer la veille, il répond, exagérément : « Si je fais plus, je cours le risque de déclencher une persécution. Est-ce que le peuple chrétien est de force à l'accepter ? Je n'en suis pas sûr<sup>124</sup>. » Certains évêques et desservants ne prennent pas la peine de lire ou faire lire le texte. M<sup>gr</sup> Jean Girbeau, à Nîmes, le lit bien lui-même en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, mais très rapidement et à voix basse, de sorte que seuls les premiers rangs arrivent – à peu près – à saisir le propos<sup>125</sup>. M<sup>gr</sup> Gaudron à Evreux en donne une lecture très discrète et sans commentaire, d'autant moins remarquée que

---

<sup>121</sup> *Ibidem*

<sup>122</sup> AN 2 AG 492, lettre de Jean Jardel à M<sup>gr</sup> Chappoulie, 30 avril 1943

<sup>123</sup> C'est ce qu'il écrit le soir du 9 mai dans ses carnets, où il juge que « le texte, sans être agressif, est de noble fierté. » VINATIER Jean-Louis, *Le cardinal Suhard, l'évêque du renouveau missionnaire, 1874-1949*, Centurion, 1983, p. 181

<sup>124</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation, op. cit.*, p. 312

<sup>125</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war, op. cit.*, p. 225. Et deux mois plus tard, à la une de la Semaine religieuse, l'évêque condamne ceux qui dissuadent les jeunes de partir et les poussent à se cacher dans les forêts et les montagnes. C'est contraire à justice et charité : car d'autres seront requis à leur place et ils mettent leur propre famille en danger. Donnant les mêmes instructions à son clergé, il va donc bien plus loin que la moyenne de ses collègues.

peu de paroissiens assistent à la grand'messe ce jour-là<sup>126</sup>. Curieusement, dans le Midi, la lettre est lue à Bayonne, Tarbes, Agen et Albi, mais pas à Auch, ni à Toulouse ou Montauban, diocèses des contestataires Saliège et Théas : serait-ce suite à des pressions officielles sur ces derniers, peut-être relayées par la nonciature<sup>127</sup> ? Ou parce que leur hostilité publique au STO est de toute façon notoire ? En tout cas, la connaissance de la lettre par l'opinion reste des plus limitées, d'autant qu'aucun journal, aucun bulletin diocésain ne peut la reproduire. Les collaborationnistes lui font une publicité indirecte en s'en servant pour attaquer vivement le clergé. Des curés prennent sur eux de la faire connaître à leurs fidèles, contribuant selon les préfets à faire glisser l'Eglise dans la dissidence, ainsi dans l'Yonne ou le Finistère<sup>128</sup>. L'Eglise a quoi qu'il en soit échoué à parler d'une seule voix sur le travail obligatoire.

Par contraste, Paul Creyssel n'hésite pas à lire en personne le message des cardinaux, au micro de la radio nationale, le 3 juin à midi, pour tenter de démontrer à l'auditeur que leurs Eminences prêchent en réalité le respect du gouvernement, la résignation, l'obéissance sous peine qu'un autre parte<sup>129</sup>. C'est fidèle à l'habitude contre-productive de la propagande pro-STO de citer elle-même pour réfutation les critiques des départs. Mais si un ministre se risque à porter ainsi le message à la connaissance des Français, c'est qu'il n'est pas si dangereux. Le 15 mai, d'ailleurs, M<sup>gr</sup> Chappouliè a rassuré le gouvernement via sa lettre à Léon Bérard :

Mais bien entendu cette réserve ne signifie pas que l'épiscopat ait l'intention d'inciter les travailleurs à la désobéissance, loin de là. Le texte de la déclaration est rédigé de telle façon que cette éventualité n'est même pas envisagée. L'on a estimé que, ne serait-ce que par simple devoir de solidarité, il ne convient pas à un chrétien de se dérober à une charge qui fatalement, retomberait sur un autre. Les évêques, au contraire, encouragent ceux qui partent à se montrer dignes à l'étranger des qualités traditionnelles de notre peuple<sup>130</sup>.

Que le Maréchal n'ait ni signé la loi du 16 février 1943 ni empêché la diffusion de la lettre du 9 mai se révèle par ailleurs payant : théologiquement parlant, cela interdit à l'épiscopat de définir son régime comme tyrannique, donc d'accepter la désobéissance aux lois du STO comme émanations d'un pouvoir illégitime<sup>131</sup>.

Collaborationnistes et Allemands ne font preuve en revanche d'aucun sens de la nuance. Schleier parle le 14 mai d'une déclaration « provocatrice », et reproche le 28 juin à

---

<sup>126</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 101. Devant les élèves du Grand Séminaire d'Evreux, l'évêque s'est montré beaucoup plus clair en mars ou avril, leur déclarant en substance qu'il comptait sur eux pour aller faire leur devoir en Allemagne, comme le leur demande le Maréchal.

<sup>127</sup> CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 213

<sup>128</sup> Note sur l'état de l'opinion, août 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>129</sup> AN 2 AG 461, cabinet civil du maréchal Pétain

<sup>130</sup> AN 2 AG 492

<sup>131</sup> CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 217

Suhard une forme « qui se distingue à peine des proclamations de la dissidence française<sup>132</sup>. » Les Allemands en tirent parti pour bloquer la négociation sur l'officialisation d'une aumônerie des travailleurs en Allemagne – de toute façon, ils ont décidé dès le début de faire traîner l'affaire en longueur *ad perpetuum*. Le cardinal Gerlier brandit bien devant Bruneton la menace que l'Eglise prenne position contre le STO de manière beaucoup plus ferme si les travailleurs exilés n'obtiennent pas le respect de leur droit aux secours spirituels<sup>133</sup>. Mais ces paroles sans lendemain ne sont connues que d'un petit cercle d'initiés. Dans l'espoir d'une position du haut clergé plus favorable au STO, les Allemands reprennent début juillet les négociations – pour ne jamais les faire aboutir<sup>134</sup>. L'opinion retient uniquement que l'Eglise n'a pris position que timidement et tardivement.

Un nouveau rendez-vous manqué entre l'Eglise et le refus du STO se tient à l'automne. Le 7 octobre, pour la fête du Rosaire, les trois cardinaux Suhard, Liénart et Gerlier signent une lettre commune confirmant la tenue d'une « journée nationale de prières pour les Absents » fixée au 17 octobre. Ils en profitent pour demander discrètement des aumôniers pour les jeunes exilés, demande évidemment censurée<sup>135</sup>. Les services de censure de Vichy veillent aussi au contenu des prières. Leur directeur, René Vincent, donne l'ordre le 4 octobre de surveiller de près ce qui s'écrira sur cet événement, et de proscrire

tout ce qui tendrait à présenter sous un jour excessivement péjoratif ou pessimiste le travail français en Allemagne et tout ce qui tendrait à provoquer un apitoiement démesuré. On évitera notamment que le travail en Allemagne soit présenté seulement comme « une épreuve imposée au pays » car les travailleurs en Allemagne contribuent à la défense de notre civilisation contre le bolchevisme<sup>136</sup>.

Finalement, la journée se passe sans incident notable. Les intervenants se gardent bien de la détourner dans le sens de la thématique lavallo-collaborationniste qu'aurait souhaitée le censeur, et Pétain n'assiste à Vichy qu'à une messe consensuelle pour les PG et les travailleurs d'Allemagne<sup>137</sup>. La journée ne tourne pas non plus à la contestation ouverte du STO ni du régime, encore qu'à en croire P. Limagne, beaucoup de sermons courageux seraient prononcés dans les églises<sup>138</sup>, et qu'un tract fait savoir que l'audacieux Théas, à Montauban, a dénoncé à nouveau le sort des jeunes travailleurs, « depuis des mois, par

---

<sup>132</sup> MOLETTE Charles, *En haine de l'Évangile*, Fayard, 1993, p. 91

<sup>133</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, *op. cit.*, p. 219, télégramme de Schleier du 22 juin 1943

<sup>134</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, *op. cit.*, p. 221

<sup>135</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, *op. cit.*, t. III, p. 1513, entrée du 15 octobre 1943

<sup>136</sup> AN F 1a 3777. Souligné dans le texte.

<sup>137</sup> Consigne n° 1344-7 de la censure, citée par LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, *op. cit.*, t. III, p. 1516, entrée du 17 octobre 1943

<sup>138</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, *op. cit.*, t. III, p. 1814, entrée du 3 mars 1944.

centaines de mille, (...) obligés malgré eux de travailler en terre étrangère, pour une cause qu'ils ont le droit, en conscience, de ne pas considérer comme la leur<sup>139</sup>. »

Le silence, la timidité ou la complaisance d'une majorité des évêques ne peuvent libérer les consciences ni satisfaire la Résistance ou l'opinion. Le 6 février 1943, une lettre de résistants catholiques aux évêques leur reproche notamment « le silence gardé (...) en ce qui concerne les mesures les plus odieuses imposées par l'ennemi, telle aujourd'hui la réquisition massive de la main-d'œuvre ouvrière<sup>140</sup>. » Dans le Nord-Pas-de-Calais, un tract d'« un groupe de travailleurs chrétiens » porte à connaissance de la population *Une protestation solennelle des évêques de Belgique que les travailleurs chrétiens de France attendent vainement des cardinaux et évêques de France*<sup>141</sup>. Le public chrétien prête aussi l'oreille à des théologiens qui développent une réfutation argumentée du STO que l'épiscopat ne peut lui fournir. Dès octobre 1942, le P. Jules Lebreton, doyen jésuite de la faculté de théologie de Paris, rédige à la demande de M<sup>gr</sup> Courbe, secrétaire de l'ACA, une consultation théologique sur la Relève : sans déclarer Vichy illégitime, il conclut que la guerre allemande étant injuste, « on n'a pas le droit d'y apporter son concours quand on peut s'y dérober », surtout au risque de nuire à l'ancien allié britannique et de mettre en péril « notre indépendance nationale [et] notre foi chrétienne<sup>142</sup>. » Inutilisé par l'ACA, son texte pionnier circule sous le manteau. D'autres théologiens, courant 1943, font circuler sans pouvoir les signer des textes qui dépassent la simple idée d'un droit à la désobéissance : ils évoquent un devoir de désobéir au STO, et instruisent au-delà le procès en délégitimation du régime collaborateur qui a produit cette loi. Gaston Fessard, intellectuel jésuite de premier plan, démontre que l'Etat français, ce « prince-esclave », n'exerce plus aucune souveraineté ni ne mérite l'obéissance<sup>143</sup>.

Signe annonciateur de temps nouveaux, un laïc, André Mandouze, est chargé de rédiger intégralement *Déportation*, le cahier XVII de *Témoignage Chrétien*, réfutation serrée de tous les arguments en faveur du STO. Dans ce premier cahier à se terminer par des conseils d'action concrets, Mandouze demande aux réfractaires de ne pas se « planquer » mais de s'engager dans la lutte. Il expose qu'au pire, il ne faut partir que contraints et forcés, avec l'esprit de nuire sur place au nazisme antichrétien et maléfique. Il concède à « quelques

---

<sup>139</sup> GUINLE-LORINET Sylvaine, *Pierre-Marie Théas, op. cit.*, p. 109

<sup>140</sup> Cité par Jean-Louis CLEMENT, *Les Evêques au temps de Vichy, op. cit.*, p. 223

<sup>141</sup> BDIC delta 31 Rés. I 13, s.l.n.d.

<sup>142</sup> Cité par Bernard COMTE, *L'honneur et la conscience. Catholiques français en Résistance (1940-1944)*, éd. de l'Atelier, 1998, p. 168

<sup>143</sup> FESSARD Gaston, *Au temps du Prince-Esclave. Ecrits clandestins et autres écrits (1940-1945)*, Ed. Critérian, 1989

vocations bien éprouvées » le droit d'accompagner les requis. Premier cahier diffusé sur les deux zones, tiré 25 000 exemplaires rien qu'en zone sud, le cahier XVII est précédé en mai, sur le même sujet, du premier numéro du *Courier du Témoignage Chrétien*, destiné à un public plus large et tiré à 50 000 exemplaires. Le RP Henri de Lubac y démontre qu'« il suffit à un chrétien d'avoir le jugement droit pour se rendre compte immédiatement qu'il ne peut que se prononcer contre le Service obligatoire du Travail<sup>144</sup>. » Au fil de ces initiatives, le STO devient la seule question temporelle des années noires à soulever un enjeu très clair : peut-il exister une autorité théologique parallèle ou supérieure à celle des évêques ?

Ceux-ci voient très bien le danger. Le 18 juin, M<sup>gr</sup> Rastouil à Limoges est le premier à attaquer les théologiens « sans mandat. » Le même jour, M<sup>gr</sup> Martin blâme au Puy le « manque d'autorité des théologiens anonymes qui mettent en circulation dans le public des consultations qui, loin d'éclairer les esprits, ajoutent un peu de désordre à la confusion. (...) C'est eux [les évêques] – et non pas d'autres – que Dieu a choisis pour être les guides spirituels du troupeau<sup>145</sup>. » Le 3 juillet, M<sup>gr</sup> Piguët, à Clermont, renchérit en chaire contre de « prétendus théologiens et juristes anonymes, sans mandat, sans responsabilité, [qui] osent donner au nom de leurs principes, des consultations circulantes, différentes des directions des évêques », suivi le 23 par M<sup>gr</sup> Feltin à Bordeaux. Le 4 octobre, une note des Cardinaux et Archevêques due à M<sup>gr</sup> Chollet condamne ces consultations clandestines. Elle est publiée en une de *La Croix* mais curieusement, n'est diffusée que dans 15 des 52 diocèses examinés par Jean-Louis Clément, dont une douzaine en zone sud<sup>146</sup>. A nouveau, les évêques de la zone sud se montrent plus marqués par le régime de Vichy – et en particulier, ceux qui sont géographiquement les plus proches de la capitale provisoire – et davantage prompts à refuser la critique de ses lois. Ironiquement, les théologiens « anonymes et sans mandat » brocardés comptent un bon nombre des futurs inspirateurs du concile de Vatican II.

Les évêques regrettent tout aussi vertement que des fidèles hostiles au STO aillent, selon le mot de M<sup>gr</sup> Martin, « chercher des directives (...) dans des textes d'évêques étrangers<sup>147</sup>. » Voudrait-on donc ressusciter le gallicanisme<sup>148</sup> ?, riposte André Mandouze

---

<sup>144</sup> BEDARIDA Renée, *Les armes de l'esprit : Témoignage Chrétien*, op. cit., p. 168. Voir aussi André MANDOUZE, *Mémoires d'outre-siècle*, t. I, *D'une résistance à l'autre*, Viviane Hamy, 1998, p. 106 sq.

<sup>145</sup> CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 226

<sup>146</sup> CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 226. Les diocèses qui la diffusent sont, en zone nord : Le Mans, Tours et Angers (mais pas Paris) et, en zone sud : Valence, Aix, Marseille, Limoges, Périgueux, Cahors, Rodez, Montpellier, Mende, Le Puy, Auch, Agen. M<sup>gr</sup> Feltin et M<sup>gr</sup> Piguët n'ont sans doute pas jugé nécessaires de publier un texte faisant redondance avec leur propre condamnation antérieure.

<sup>147</sup> BEDARIDA Renée, *Les armes de l'esprit : Témoignage Chrétien*, op. cit., p. 187

<sup>148</sup> André MANDOUZE, « Encore les déportations », *Courier du Témoignage Chrétien*, n° 3, novembre 1943.



dans *Témoignage Chrétien*. De fait la vision étroitement hexagonale du régime de Vichy semble déteindre sur l'épiscopat, replié sur lui-même, presque coupé de Rome, apparemment inconscient du caractère mondial du conflit, et voyant le STO sous l'angle des conséquences de la défaite française plus que d'une contribution à l'effort de guerre contre les Alliés.

Les plus fidèles questionnent la lucidité de leur hiérarchie. « C'est en vain que nous (prêtres "résistants") tâchons de convaincre les évêques qu'un gouvernement aussi peu libre de sa volonté ne saurait être considéré comme "légitime", que l'ordre du STO émane de l'occupant et ne comporte donc aucun devoir d'obéissance », note en octobre 1943 l'ancien marxiste converti Ignace Lepp. « Comment ces hommes, généralement d'une grande expérience dans les choses de Dieu, peuvent-ils être totalement ignorants des réalités élémentaires, dans les affaires de ce monde<sup>149</sup> ? » Le résistant M<sup>gr</sup> Chevrot, curé de Saint-François-Xavier à Paris, déplorant que les cardinaux et archevêques aient ignoré un appel du FN et du CNR à condamner la déportation des travailleurs, soupire fin 1943 devant le communiste Villon sur leur habitude de trahir la France depuis Jeanne d'Arc : « Dire qu'il faut tout cela pour obtenir quelques milliards pour les écoles confessionnelles<sup>150</sup>... » Enfin, c'est à l'occasion du STO que François Mauriac se plaint, dans une lettre à un aumônier de l'Action Catholique, « qu'entre autres privilèges, la France de 1943 bénéficie de l'épiscopat le plus timoré du monde<sup>151</sup>. »

L'année 1944 n'arrête pas le cycle des prises de positions à contre-courant de l'évolution de l'opinion. Nombre d'évêques continuent à condamner la Résistance *expressis verbis*. Malgré l'avis favorable du Vatican du 13 juin 1944, presque tous refusent jusqu'à la fin de pourvoir les réfractaires du maquis en aumôniers – pas tant par répugnance chrétienne envers la lutte armée que parce que selon le mot de l'évêque de Nancy au chef FFI de l'Est Gilbert Grandval, « l'Eglise ne reconnaît que le pouvoir établi<sup>152</sup>. » Prête à tout pour fournir des aumôniers aux STO, l'Eglise officielle ne fait rien pour en donner aux maquisards.

---

<sup>149</sup> Cité par Renée BEDARIDA, *Les armes de l'esprit : Témoignage Chrétien*, op. cit., p. 188

<sup>150</sup> Témoignage de Pierre VILLON, in *Pierre Villon, résistant de la première heure*, Messidor, 1983, p.79

<sup>151</sup> PIERRARD Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France, 1940-1990*, Hachette, 1991, p. 118. A son interlocuteur qui redoute pour les jeunes convoqués qui désobéiraient « l'entrée hâtive et prématurée dans la politique », l'écrivain répond : « Mais est-ce ou non de la politique, le cas de conscience qui se pose aux garçons de dix-neuf ans : partir pour l'Allemagne, s'évader coûte que coûte, rejoindre les Français libres ? Ces pauvres enfants, la politique vient les chercher, celle du Maréchal, celle de M. Laval : ils ont un choix à faire "hic et nunc". Il s'agit bien de Jeanne d'Arc, de saint Louis et de Bayard ! (...) Après cet effroyable gâchage de toutes les valeurs auquel s'est livré Vichy, je crois que c'est rendre service aux chefs responsables de la jeunesse que de les mettre en garde contre les attitudes périmées ».

<sup>152</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, p. 34

Alors que le cardinal Suhard et M<sup>gr</sup> Courbe se sont rendus à l'Ambassade dix jours plus tôt pour demander solennellement que les femmes soient exemptées des réquisitions<sup>153</sup>, la déclaration des Cardinaux et Archevêques du 17 février 1944 condamne tout STO féminin comme une « atteinte grave à la vie des familles et à l'avenir de notre pays, à la délicatesse morale des femmes et des jeunes filles, et à leur vocation providentielle. » Mais le texte s'abstient encore de toute mention des Allemands, de toute critique du régime. Il « n'ignore point les dispositions par lesquelles les pouvoirs établis s'efforcent de limiter les conséquences de pareilles mesures ». En retrait sur les propos du 9 mai 1943, il est muet sur le droit de désobéir en conscience à cette réquisition féminine.

Un compte-rendu des discussions à huis clos, retrouvé dans les archives du P. René de Naurois par Jean-Louis Clément, montre que le cardinal Gerlier, soutenu par M<sup>gr</sup> Théas, Mgr Moussaron d'Albi et M<sup>gr</sup> Petit de Juleville de Rouen, souhaitait une condamnation officielle du principe même de la réquisition de main-d'œuvre : les masses populaires n'attendent que cela, et l'Eglise y gagnerait un regain de faveur en leur sein. Mais après de très vifs débats, la « froide et sage prudence » prônée par les cardinaux Liénart et Suhard et par M<sup>gr</sup> Feltin de Bordeaux l'emporte. Selon eux, une déclaration mettrait en émoi l'opinion et causerait des représailles, elle compromettrait les tractations pour l'exemption des membres du clergé notamment des ordres contemplatifs ; mieux vaut négocier, comme le fait le clergé allemand depuis 1933<sup>154</sup>. Ainsi les intérêts de l'Eglise institutionnelle passent-ils avant la dénonciation de l'injustice.

En vain M<sup>gr</sup> Saliège, trop infirme pour venir participer aux débats, juge-t-il trop timoré ce texte final. Dans sa lettre à Liénart du 26 février, il le qualifie de « manifeste de la peur<sup>155</sup>. » La dureté du ton est inhabituelle pour un échange entre évêques : « Ce document se tait sur la non-obligation en conscience pour les jeunes filles, les femmes de répondre à l'appel du service obligatoire. (...) Le mot droit n'est prononcé qu'une fois et dans l'abstrait. On dirait qu'on a peur de ce mot<sup>156</sup>. » L'Eglise risque d'apparaître encore une fois aux ouvriers comme une institution paternaliste, au service du pouvoir, ne songeant qu'à sa propre préservation et à celle de ses privilèges. Enfin, le rejet du possible STO féminin ne compense pas aux yeux de l'opinion la condamnation dans le même document des bombardements alliés et des « actes de terrorisme », sans qu'un mot soit dit sur le terrorisme

---

<sup>153</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 190

<sup>154</sup> CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, op. cit., p. 287

<sup>155</sup> François DELPECH, « Les chrétiens et le STO : une correspondance Saliège-Liénart », in MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La France*, op. cit., p. 347-353

<sup>156</sup> *Ibidem*

allemand « qui a fait qu'à l'heure actuelle il y a plus de 300 000 prisonniers civils français en Allemagne et que ce nombre augmente chaque jour<sup>157</sup>. » La réponse de Liénart le 21 mars est une fin de non-recevoir<sup>158</sup>. Le 13 octobre 1944, M<sup>gr</sup> Théas regrette encore dans une lettre à Gerlier cette ultime occasion gaspillée : « Il était encore temps en accomplissant un acte de justice de conquérir la sympathie du peuple de France tout entier<sup>159</sup>. »

De ce manque global de lucidité, il faudra solder les comptes. « L'Eglise se trouva confrontée à une opinion hostile au STO alors qu'elle y voyait l'occasion d'un bel apostolat », résume Michèle Cointet : « la rupture entre l'Eglise et les militants de la gauche chrétienne naît à cette époque<sup>160</sup>. » Grâce à l'action de la Résistance spirituelle, des catholiques résistants et de la très forte minorité du clergé régulier et séculier impliquée dans l'aide aux réfractaires, il n'y a pas de vague d'anticléricalisme à la Libération. Et bien qu'en novembre 1944, 82 % des sondés se disent favorable à une punition des évêques compromis<sup>161</sup>, l'Eglise est une des institutions les moins épurées. Mais le STO marque bien un tournant historique dans l'histoire du catholicisme français : selon le mot de Wilfred D. Halls, « jamais plus on n'obéirait aveuglément à l'autorité des évêques<sup>162</sup>. »

### **3) Desservants de paroisses, curés de campagne et ordres religieux : une aide dominante au réfractariat**

Au contraire de la majorité de sa hiérarchie, le bas-clergé reste difficilement insensible à l'hostilité publique massive envers le STO. Dans les départements où le clergé ordinaire reste fidèle au gouvernement un peu plus longtemps qu'ailleurs, la promulgation de la loi du 16 février 1943 marque son basculement décisif. Dans le Gard, le STO joue un « rôle pivot » : dès avril, les rapports notent qu'il sépare désormais les prêtres du gouvernement<sup>163</sup>. Le même basculement se constate dans le Vaucluse, où entre février et mars, le clergé passe de

---

<sup>157</sup> *Ibidem*

<sup>158</sup> François DELPECH, « Les chrétiens et le STO : une correspondance Saliège-Liénart », in *Eglises et chrétiens pendant la IIe Guerre mondiale : la France, op. cit.*, p. 352

<sup>159</sup> GUINLE-LORINET Sylvaine, *Pierre-Marie Théas, op. cit.*, p. 110. Jean-Louis CLEMENT, in *M<sup>gr</sup> Saliège, op. cit.*, p. 288, remarque cependant que ni M<sup>gr</sup> Théas ni M<sup>gr</sup> Saliège ne jugent bon, au printemps 1944, d'émettre eux-mêmes une nouvelle protestation publique dont la fermeté pourrait compenser la timidité qu'ils reprochent à leurs pairs. Est-ce par souci d'unité ? Ou par sentiment que les déclarations et les attitudes contradictoires des évêques perturbent et déconcertent l'opinion plus qu'elles ne lui rendent son devoir lisible, et que le pouvoir comme les Allemands pourront toujours citer un autre prélat qui les contredise ?

<sup>160</sup> COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy*, Perrin, 1998, p. 287

<sup>161</sup> LOTTMANN Herbert, *L'Épuration, 1943-1953*, Fayard, 1986, p. 344

<sup>162</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press, 1981, tr. fr. Syros Alternative, 1988, p. 384

<sup>163</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war, op. cit.*, p. 225

l'hésitation à l'hostilité ouverte<sup>164</sup>, de même qu'en Haute-Loire, où en septembre, grâce à l'hostilité générale au STO, « l'opinion du clergé local, enfin, rejoint celle de l'opinion de masse<sup>165</sup>. » En juillet, les préfets considèrent que le clergé, tout en faisant preuve de réserve, « semble cependant assez généralement professer à l'égard du STO, la même hostilité que l'ensemble du pays. » Si en Haute-Vienne, « le clergé demeure foncièrement opposé à la politique de collaboration et aux départs du STO », le préfet des Hautes-Alpes remarque que parmi les étudiants de son département, seuls les séminaristes sont partis<sup>166</sup>. Les très nombreux curés, religieux et religieuses à aider la société dans son rejet du travail forcé font cependant nettement pencher la balance du côté de la désobéissance. L'Occupation semble ainsi réactiver un clivage ancien entre le haut clergé et un bas clergé moins lié au régime de Vichy, plus apte à se révolter et à agir contre les injustices du gouvernement et de l'occupant, et souvent en pointe du combat contre la réquisition.

Certes, des curés montent ponctuellement en chaire pour prôner le départ au STO, encouragent à partir les jeunes paroissiens qui leur demandent conseil, ou vont jusqu'à refuser les sacrements à qui ne veut pas partir. Certains y perdent de leur capital de prestige<sup>167</sup>. Rares sont les curés dont le soutien au STO dérive d'une logique collaborationniste, comme tel curé d'Annonay (Ardèche), membre du PPF<sup>168</sup>. Encore plus exceptionnels sont les cas de prêtres malhonnêtes comme l'abbé Léon Dupont dans le Calvados, qui détourne l'alimentation des jeunes réfractaires au STO sous prétexte de les aider à se procurer des faux papiers<sup>169</sup>. Ils n'effacent pas la contribution considérable et souvent irremplaçable de très nombreux hommes d'Eglise à la lutte contre le STO.

Les curés de campagne, généralement issus du même milieu rural que leurs paroissiens, sont d'autant plus compréhensifs envers le drame qu'ils vivent. Ils n'ont évidemment pas d'enfants susceptibles de subir le STO, mais ils peuvent compter des membres de leur famille requérables. Confidents et conseillers traditionnels des paroissiens

---

<sup>164</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 130

<sup>165</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire*, op. cit., p. 223

<sup>166</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour le mois de juillet, 15 août 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>167</sup> Plusieurs presbytères du Cantal voient des croix gammées fleurir sur leurs murs parce que leurs occupants ont mis trop de chaleur à prêcher l'acceptation. Mais ce sont des exceptions sur la masse du bas-clergé du département qui refuse de soutenir le STO et se détache sans bruit du régime de Vichy. MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1993, p. 163

<sup>168</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., t. II, p. 75

<sup>169</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 78

ruraux, c'est vers eux que l'on se tourne spontanément pour savoir ce qu'il faut faire<sup>170</sup>. En ville comme à la campagne, la parole du prêtre a forcément un retentissement important, qu'il soit curé, aumônier, responsable d'Action catholique, d'école religieuse ou de maison d'étudiants. Lors de la loi du 16 février 1943, un prêtre de Pau parle ainsi de « cette forme de servage qu'est le travail forcé<sup>171</sup>. » Dans un village où les réfractaires sont nombreux, le curé demande en pleine homélie un *Pater* et un *Ave* pour que les jeunes puissent échapper aux recherches<sup>172</sup>.

Non contents de parler, bien des hommes d'Eglise agissent. Ils fournissent aux réfractaires les moyens de se soustraire à la servitude, centralisent l'aide locale qui leur est apportée, mettent leurs réseaux et leur capital social à leur service pour les évacuer vers des lieux de refuge. Un curé habile du Sud-Ouest monte en chaire, en août 1943, pour demander aux jeunes paroissiens sur le départ de lui amener une photo-souvenir tandis qu'il leur donnera un scapulaire, symbole de dévotion mariale : la photo sert à faire leurs faux papier, et il leur donne de l'argent et des vêtements collectés, ainsi que sa bénédiction<sup>173</sup>. Bien qu'un presbytère soit une cachette moins pratique qu'un couvent, certains curés, sacrifiant leur confort et prenant des risques, donnent asile à des réfractaires et les nourrissent quitte à se priver eux-mêmes<sup>174</sup>.

Maints établissements d'enseignement religieux ont toujours une place de surveillant ou de répétiteur à offrir aux refusants<sup>175</sup>. Innombrables sont les monastères ruraux ou urbains qui prêtent leur toit aux réfractaires du STO, comme auparavant aux PG évadés, aux Juifs ou aux résistants pourchassés. Les frères et les sœurs peuvent ainsi satisfaire au devoir de charité envers le prochain sans avoir à verser le sang, ni même, pour certains d'entre eux, à se poser de questions politiques, voire à remettre en question une éventuelle séduction ancienne par Vichy. Des monastères qui abritent des réfractaires sont aussi parfaitement engagés dans la dissidence. Le P. Corentin Cloarec, à Paris, membre de la Résistance, fait du couvent franciscain du 6, rue Marie-Rose un repaire de réfractaires et une étape sur la route du maquis.

---

<sup>170</sup> Sur ce sujet, voir en particulier Harry R. KEDWARD, *A la recherche du maquis*, Cerf, 1999, p. 158-161

<sup>171</sup> POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J& D Ed., 1995, p. 110

<sup>172</sup> AN F 60 1709

<sup>173</sup> AN F 60 1709. L'histoire est rapportée sur Radio-Maroc le 20 octobre 1943 par un journaliste qui arrive de France.

<sup>174</sup> L'abbé Goudard, qui cache toujours un, deux voire trois défailants dans sa cure, jeûne ainsi bien souvent pour pouvoir nourrir ces adolescents privés de cartes J3. DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., t. II, p. 75

<sup>175</sup> Le séminariste Louis Debarge est engagé ainsi comme enseignant et surveillant au collège Saint-Vaast de Béthune. Il retient néanmoins qu'il y a été « cyniquement exploité. » Mais ce trait malheureux reste exceptionnel parmi les témoignages de refusants réfugiés dans des établissements religieux. Témoignage du P. Louis Debarge, professeur à l'Institut Catholique de Lille, in *Etre séminariste sous l'Occupation en Zone Interdite*, op. cit., p. 84

Il y est assassiné par la Gestapo, le 28 juin 1944 : 30 000 Parisiens dont M<sup>gr</sup> Suhard défilent devant sa dépouille, 6 000 personnes assistent à ses obsèques<sup>176</sup>. Notables locaux et autorités morales des villages et des bourgs, les curés de campagnes accueillent les réfractaires, et sont les intermédiaires tout trouvés pour les camoufler à travers les fermes de la paroisse. Plus d'un desservant pourrait reprendre à son compte le mot de l'abbé Paris : à Charles de Gaulle qui, le 14 juin 1944, près de Bayeux, lui demande ce qu'il a fait pendant l'Occupation, ce dernier répond en toute simplicité : « On a planqué des mecs, mon général<sup>177</sup>. »

A l'occasion du STO, des curés passent de la désobéissance à la Résistance en couchant par écrit leur incitation à la révolte, se faisant théoriciens et prosélytes du réfractariat<sup>178</sup>. L'aide aux réfractaires du STO débouche logiquement sur l'aide aux maquis-refuges où maints curés aident à les placer, à les ravitailler et à entretenir leur moral. Ils montent y célébrer la messe et parfois finissent par y résider. Ils le font avec d'autant moins d'hésitations que dans l'ensemble, le bas-clergé se soucie moins du communisme que le haut-clergé : il peut combattre le STO voire soutenir le maquis sans peur de faire son jeu.

Réminiscence possible des anciens moines-soldats, une partie en arrive à accepter le passage aux maquis de combat, voire à l'organiser, soignant les blessés, cachant les armes et les radios, à l'extrême participant à leur lutte armes à la main. Sans crainte de l'interdit de la violence, voire de l'interdiction à un serviteur de Dieu de verser le sang, ils contribuent à transformer les réfractaires en maquisards. Des abbayes engagées dans l'aide aux réfractaires au STO le sont aussi dans la lutte armée au point d'être médaillées de la Résistance, ainsi Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire (Yonne)<sup>179</sup> ou Notre-Dame de Timadeuc (Morbihan), dont les frères produisent des faux papiers pour les jeunes réfractaires au STO, mais leur aménagent aussi une salle de tir au sous-sol<sup>180</sup>. Des religieuses accueillent les blessés du maquis sans souci de leur couleur politique. De fortes individualités soucieuses d'union sacrée, voire tentées par le rapprochement avec les forces révolutionnaires, privilégient même l'engagement dans les maquis à direction communiste, qui satisfont leurs désirs d'action

---

<sup>176</sup> AMOUROUX Henri, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, le Livre de Poche, 1971, p. 540

<sup>177</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 280

<sup>178</sup> Un tract clandestin signé : « Un curé de Drôme-Ardèche » circule ainsi en 1943 dans les deux départements, titré : « Le Service du Travail Obligatoire en Allemagne devant la conscience catholique. » Ce serait une infidélité envers les ex-alliés, une trahison de la cause vaincue mais juste de 1939, et de plus, rappelle l'auteur inconnu, le nazisme antichrétien a été condamné par Rome. Le tract est repris et diffusé par la section FN de Tournon. Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 155, carton n° 5.

<sup>179</sup> CANAUD Jacques, *Le temps des Maquis. De la vie dans les bois à la reconquête des cités 1943-1944*, Ed. de l'Armançon, Précy-sous-Thil, 2003, p. 196

<sup>180</sup> L'un des frères est même chef régional du mouvement *Vengeance*.

immédiate. L'abbé Etienne Chipier, viscéralement anti-allemand et partisan de la lutte armée, répond au discours du 22 juin 1942 en commençant son sermon par : « Moi, prêtre de Jésus-Christ, je souhaite la victoire française. » Il finit la guerre chef d'un maquis savoyard FTP<sup>181</sup>. Même un homme aussi peu porté à la violence que le Père Jacques, résistant du carmel d'Avon, convoque le chef FTP Albert Ouzoulias pour lui confier un jeune oblat du couvent qui doit fuir le STO : dans un maquis communiste, il sait que ce dernier ne restera pas sans combattre<sup>182</sup>. Des hommes d'Eglise participent donc à la glissée de la société vers la lutte armée, qu'encouragent le réfractariat au STO et l'approche de la Libération.

Pour les catholiques tentés par le réfractariat, le problème est de savoir à qui s'adresser comme directeur de conscience. Pour leurs directeurs de conscience, même et surtout résistants, il est de leur laisser la responsabilité du choix, par respect de leur liberté, mais aussi pour éviter ainsi les décisions prises à la légère, et pour fortifier leur résolution et leur énergie. L'abbé Pierre n'est pas le seul à refuser, rudement, de donner des directives aux jeunes garçons qui viennent le consulter :

Oui, je le dis sans ambages, dans cette multitude de cas où je fus consulté, pas une fois, pas une, je ne consentis à dire à un quelconque de ces garçons : « Ton devoir, c'est ceci ou cela ; c'est de partir ou de prendre la montagne. » (...)

Si bien qu'à chacun des garçons qui venaient me dire : « Mon Père, j'ai reçu mon papier : qu'est-ce qu'il faut que je fasse ? » je répondais : « Entendons-nous bien. Que viens-tu me demander ? Si c'est de décider pour toi, de te dire : « fais ceci ou fais cela », tu peux t'en aller, je n'ai rien à te dire, car mon vieux, tu n'es plus un gosse à la mamelle, tu es un homme, c'est à toi de prendre tes responsabilités, et aucun autre pour toi. Mais si, au contraire, ce que tu viens me demander, c'est simplement de pouvoir causer pour mieux te renseigner sur les données du problème que tu as à résoudre ; si tu viens me voir comme un ami un peu plus âgé, un peu plus habitué peut-être à analyser des cas complexes, un peu mieux informé peut-être aussi de tel ou tel aspect des choses qui, de toi, peut être inconnu, alors, là d'accord, assois-toi et causons ».

Et alors, nous examinions les choses, (...) avec le plus d'intelligence à la fois, et de cœur, que nous pouvions (cœur chaud n'empêche pas tête froide), le pour et le contre de l'une des deux décisions qui s'offraient, les avantages et les inconvénients du départ en Allemagne ou de la fuite dans les montagnes. Je dis bien, les avantages et les inconvénients, car, oui, il y en avait, et il fallait les considérer si l'on ne voulait pas agir en écervelés ; il fallait les considérer sans que cela d'ailleurs ne préjuge en rien de la décision à venir (...).

[Sur la fin de la conversation, je disais au garçon] : Tu connais maintenant les éléments du problème, tu sais entre quoi tu as à choisir. Va. Si tu as quelque ami sûr auprès de toi, des parents, des camarades, consulte-les, prends leur conseil. Si tu crois en Dieu, prie. Et puis après, quand tu auras décidé, quelle que soit ta décision, reviens, et de toute façon, on t'aidera. Si tu veux choisir cette vocation du départ en Allemagne, on te mettra en relations avec des gens qui pourront t'informer davantage sur les lois du travail en Allemagne, sur un peu de la langue de là-bas, et aussi sur les effroyables erreurs de la doctrine nazie, afin que tu puisses te défendre et défendre tes camarades. Si, au contraire, tu as choisi la vocation du maquisard, on te dira où aller<sup>183</sup>.

---

<sup>181</sup> CHIPIER Etienne (abbé), *Souffrance et gloire du maquis chablaisien*, Thonon-les-Bains, SES, 1946

<sup>182</sup> OUZOULIAS Albert, *Les bataillons de jeunesse*, Les Editions sociales, 1971, p. 358-365. La non-violence personnelle du Père Jacques est pourtant indéniable : plus tard, à Mauthausen, coopté au comité directeur de la résistance intérieure du camp, il prévient qu'il s'abstiendra aux réunions qui pourraient traiter de l'organisation d'une révolte armée. Il meurt sans avoir revu la France.

<sup>183</sup> Abbé Pierre, *Vingt-trois mois de vie clandestine*, op. cit., p. 23 et p. 28

Cette importance reconnue à la conscience individuelle est relativement nouvelle pour l'Eglise du temps, et elle n'est pas sans converger avec les paroles d'un Liénart ou d'un Saliège refusant de conseiller le départ ou le refus. Elle aide à rappeler qu'il ne faut pas surestimer l'importance de la parole des prêtres, aumôniers ou évêques sur le comportement de bien des catholiques. Des diocèses de régions les plus catholiques ou dont les responsables comptent parmi les plus pétainistes sont impuissants à faire respecter leurs consignes d'obéissance au STO. Le silence ou la parole d'obéissance de l'Eglise officielle n'empêchent pas la Bretagne, très catholique, d'être la première région réfractaire de France<sup>184</sup>, ou la Savoie d'être terre de refuge et de maquis, quand la Vendée ou la Lorraine non moins catholiques sont parmi les plus obéissantes. Plus généralement, l'essentiel des catholiques pratiquants ne doivent pas se distinguer tellement du reste des Français quant à leur rapport au STO. Les travailleurs croyants éprouvent très probablement les mêmes difficultés matérielles que tous leurs camarades à se soustraire à la réquisition brutale et soudaine des premiers temps, et ils ont très probablement la même aisance que les autres Français à entrer en désobéissance massive à partir du second semestre 1943.

Il ne faut peut-être même pas surestimer enfin l'importance du débat de conscience chez bien des catholiques. A part pour les étudiants, qui ont plusieurs mois pour méditer leur choix avant l'expiration de leur sursis, l'obligation faite aux autres travailleurs d'obtempérer sous 48 ou 72 heures ne laisse guère le temps pour un débat intérieur complexe. D'autres facteurs sont déterminants, les mêmes en fait que pour tous les Français : le caractère personnel, la formation, les circonstances, le milieu familial, les personnes rencontrées. L'historien qui doit retracer la complexité des comportements et des engagements s'aperçoit aussi qu'il faut prendre en compte la part du hasard et de la contingence, des hésitations et des choix faits *in extremis*. Le jociste Eugène Descamps (1922-1990), futur patron de la CFTC, est bien parti pour obéir : il arrive devant l'OPA de Lille, résigné au STO, et c'est là qu'au dernier moment, au spectacle de la queue formée par ses camarades d'infortune, il hésite, réagit et, sur un sursaut de conscience, décide de devenir clandestin et résistant : « Je n'y vais pas ; vraiment c'est impossible<sup>185</sup>. » De nombreux militants de l'Action Catholique en Allemagne témoignent dans leur correspondance qu'ils sont partis surtout faute de pouvoir se dérober à une contrainte odieuse, par peur de subir des représailles ou d'en attirer à leurs familles, ou pour prendre la place d'un camarade marié et père de famille : dans un second

---

<sup>184</sup> AN 3 AG 2 365. A une réunion des préfets régionaux en novembre 1943, le préfet de Rennes « signale que même l'action du Clergé auprès de ses subordonnés reste infructueuse. »

<sup>185</sup> Cité par Pierre PIERRARD Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France, 1940-1990*, Hachette, 1991, p. 125



temps seulement, se résignant, ils donnent un sens missionnaire à leur départ forcé<sup>186</sup>. Dans les choix concrets des catholiques, leur foi personnelle ou le vif débat en cours dans le monde chrétien ne sont finalement pas seuls à jouer. Si nous disposions à l'avenir de plus d'études, la spécificité au sein de la société française du départ des catholiques pratiquants, des prêtres et séminaristes apparaîtrait probablement encore davantage comme toute relative.

## **II – Refuser le STO ou partir en apostolat?**

Même s'il ne s'agit sans doute que d'une minorité, un certain nombre des prêtres, séminaristes et militants laïcs de l'Action Catholique sont bel et bien consciemment partagés par le vif débat : devant le fait accompli de leur départ, faut-il partir ou non en Allemagne pour aider et encadrer les masses de requis déjà parties ?

### **1) Le débat en France**

Comme toute institution, l'Eglise est frappée et gênée par les prélèvements de jeunes, aussi son intérêt ne serait pas du tout de voir partir nombre de ses serviteurs, ni de les encourager à partir. Tout clérical qu'il soit, Vichy n'envisage pas un instant de soustraire prêtres et séminaristes au sort de leur classe : le temps où ils étaient exemptés de service militaire est révolu. Or les ouvriers sont peu nombreux pour la moisson quand des milliers de prêtres sont prisonniers et que les ordinations s'effondrent de plus d'un millier en 1938 à moins de 500 en 1940-1941<sup>187</sup>. L'Institution ne demande pas d'égards particuliers, mais voit les futures ordinations compromises alors qu'elle manque déjà de desservants. La loi du 16 février 1943 risque d'être pareillement une catastrophe pour certains ordres religieux tels les Frères des Ecoles chrétiennes, relève-t-on au cabinet civil du chef de l'Etat : « cette puissante congrégation si fidèle au Maréchal qui, d'ailleurs, lui montre une sollicitude particulière,

---

<sup>186</sup> MOLETTE Charles, *En haine de l'Evangile, op. cit.*, p. 144 sq. L'auteur s'appuie une synthèse de leurs lettres réalisée à l'été 1943 pour l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques et conservée aux archives de l'Eglise de France. Plusieurs des futurs « martyrs du STO » qu'il a étudiés sont partis à la place d'un camarade père de famille : Camille Millet, Henri Marannes, André Vallée. D'autres ont reconnu avoir eu peur des représailles, tels Louis Pourtois ou Marcel Carrier. Quant à Joël Anglès d'Auriac, il n'a renoncé à aller au maquis que faute de possibilités pratiques et à cause du désaveu de son père.

<sup>187</sup> SEVEGRAND Martine, *Vers une église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1975)*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 18

verrait partir 450 jeunes maîtres et religieux, ce qui la forcerait à fermer plusieurs établissements<sup>188</sup>. »

Le départ des séminaristes après la fin du sursis étudiant le 1<sup>er</sup> juillet aggrave la situation. Quelques jours plus tôt, le 29 juin, a lieu l'ordination des prêtres diocésains à la traditionnelle occasion de la Saint-Pierre-et-Paul : les jeunes ordonnés partent pour l'Allemagne ou se cachent. Le 6 juillet, M<sup>gr</sup> Rastouil, évêque de Limoges, explique à Pierre Laval comment le départ de « nos jeunes prêtres, aux mains encore humides de l'onction sacrée reçue hier » le prive de pourvoir ses 270 paroisses sans curés<sup>189</sup>. Le 17 août, alors que 45 de ses séminaristes doivent partir en Allemagne et une douzaine d'autres aux Chantiers, il affirme dans une nouvelle lettre que les conditions de travail en Allemagne « nous obligent à entrevoir avec terreur que plus de 50 % des vocations sacerdotales vont se perdre. » Comment vouloir redresser la France avec des paroisses sans prêtres<sup>190</sup> ? Mais le redressement moral est le cadet des soucis de Laval : la Révolution Nationale est bien passée de mode au profit du sacrifice de tout et de tous à la collaboration d'Etat.

Pour autant, l'Eglise institutionnelle n'envisage pas initialement de soustraire ces nouveaux prêtres au départ, alors même que le sursis des séminaristes laisserait le temps de prendre ses dispositions. L'idée de sacrifice et de service domine son discours du printemps 1943. Il s'agit d'accepter de prendre part à l'épreuve commune, de ne pas laisser les ouvriers être seuls à partir, et surtout, d'en faire une occasion d'apostolat. Il n'est pas rare d'avancer la date des ordinations pour que les futurs requis puissent porter une aide spirituelle aux travailleurs. Dans les Landes, où 6 des 14 nouveaux prêtres sont convoqués, M<sup>gr</sup> Matthieu, évêque de Dax, précise que « nous nous inclinons devant cette mesure non dans un sentiment de respect pour un égalitarisme imbécile, mais dans un sentiment d'abandon confiant en une Providence qui conduit tout<sup>191</sup>. »

A l'été 1943, cependant, quand le flot du réfractariat se fait irrésistible, et que même Vichy ou les autorités allemandes de France se lassent des réquisitions, la nausée du STO saisit autant les responsables ecclésiastiques que le reste du corps social. M<sup>gr</sup> Picaud, de Bayeux, s'éloignait déjà du régime ; le STO consomme la rupture et des témoins l'entendent se plaindre des réquisitions de prêtres et séminaristes : « Ils m'en ont pris suffisamment, il ne

---

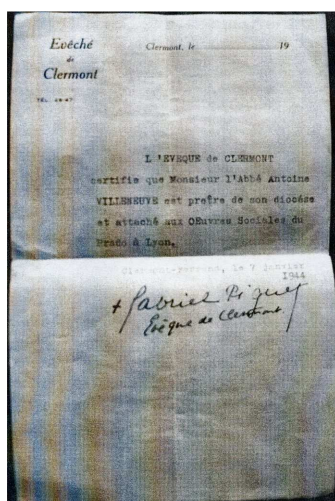
<sup>188</sup> AN 2 AG 490, cabinet civil du maréchal Pétain, lettre du 2 mars 1943

<sup>189</sup> AN F 60 1454. La réponse officielle, parvenue le 3 août, rappelle le caractère d'équité de la mobilisation totale des classes du STO, et souligne que seuls quatre prêtres sont partis de Limoges, que le préfet régional met alors en sursis.

<sup>190</sup> AN F 60 1454

<sup>191</sup> POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers, op. cit.*, p. 273

faut pas leur en donner d'autres<sup>192</sup>. » Le cardinal Gerlier estime en privé à mi-septembre 1943 que le départ d'une soixantaine de séminaristes suffit à la solidarité qu'il prêchait jusque-là, « qu'il est bien tard pour entreprendre un si grand voyage » et qu'il préfère désormais les voir se soustraire dans la mesure du possible<sup>193</sup>. Il leur préconise non certes le départ au maquis, mais des « moyens honnêtes », comme de simuler une maladie et de se faire déclarer inapte par un docteur complaisant<sup>194</sup>. Début 1944, tout discours épiscopal encourageant prêtres et séminaristes à partir semble avoir disparu, à l'unisson de l'évolution de la société française, où plus personne ne part. M<sup>gr</sup> Piguet, à Clermont-Ferrand, a la réputation d'envoyer ses prêtres au STO, aussi en février 1944, le P. Antoine Villeneuve et un autre prêtre, menacés de réquisition, sont-ils surpris qu'il leur dise : « Ne partez pas, surtout ne partez pas ! » Et de leur faire des certificats de complaisance leur garantissant de rester en France<sup>195</sup>.



*Certificat de complaisance délivré par M<sup>gr</sup> Piguet à un prêtre refusant* [coll. P. Antoine Villeneuve]

Ces cas font percevoir qu'au mieux, des prélats peuvent accepter que l'on se dérobe au STO, mais si les moyens employés n'obligent pas à se placer durablement en-dehors de la légalité. Prêtres et séminaristes peuvent employer de faux certificats, occuper des sinécures, se faire porter pâle, pas s'engager dans une vie de hors-la-loi. Se mettre en marge de la loi existante, de la société, de l'ordre établi, tel paraît le péché, une faiblesse compréhensible à la

<sup>192</sup> RODRIGUEZ Laëtitia, *Les catholiques du diocèse de Lisieux et Bayeux dans la guerre*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2001. Tous ses séminaristes convoqués sauf deux deviennent réfractaires, cachés par les réseaux ecclésiastiques locaux avec son accord tacite probable

<sup>193</sup> PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, mémoire de maîtrise, Université de Lyon II, 1994, p. 39

<sup>194</sup> PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, op. cit., p. 77

<sup>195</sup> Entretien avec le Père Antoine Villeneuve, 25 juillet 2004. A l'époque, on ignore que par charité chrétienne, cet évêque très pétainiste et hostile à la Résistance fait donner asile en secret à des Juifs, à des résistants, à des Alsaciens. Devenu en juin 1944 le seul évêque français déporté, il est Juste des Nations à titre posthume en 2001.

rigueur de la part de simples fidèles, mais une transgression inacceptable de la part de serviteurs de l’Eglise, qui se doivent de former une élite exemplaire. Il est dès lors significatif que M<sup>gr</sup> Liénart, nous l’avons vu, persiste jusqu’au bout à blâmer ses prêtres et séminaristes entrés en réfractariat et a fortiori en résistance. De même est-il révélateur que M<sup>gr</sup> Dutoit, sous peine de leur refuser l’ordination, ne laisse le choix aux séminaristes qu’entre partir, se faire déclarer inapte ou rester chez eux dans l’attente d’être arrêtés ou oubliés<sup>196</sup> : comme si devenir hors-la-loi était incompatible avec la dignité ecclésiale. Sauf exception, les dirigeants de l’Eglise ne semblent pas pouvoir accepter plus que la seule refusance.

Avant de s’estomper, l’ardeur missionnaire et providentialiste des premiers mois n’est pas sans écho dans les séminaires, les presbytères et les couvents. Des prêtres et des séminaristes de Haute-Loire se plaignent ainsi d’être exclus de la réquisition: « on veut nous empêcher d’exercer notre apostolat<sup>197</sup>. » Mais au rebours de ce que l’abondante production ultérieure sur « l’Eglise des catacombes » pourrait laisser croire, ce désir missionnaire ne touche et ne motive qu’une minorité restreinte des intéressés. L’obéissance au travail obligatoire ou son refus sont déterminés, chez la plupart des frères ou séminaristes concernés, par des considérations qui n’ont rien de spécifiquement lié à leur foi. Aucun des 62 séminaristes lyonnais interrogés ultérieurement par Delphine Paraton ne part du simple fait des pressions de certains supérieurs ou par désir de solidarité et d’apostolat : rétrospectivement, tous mettent d’abord en avant leur jeune âge, leur vingt ans, leur ignorance du monde réel, leur peur ou leur insouciance, leur croyance infondée aux représailles possibles frapper leurs familles. Plus âgés, plus mûrs, ils ne seraient sans doute pas partis<sup>198</sup>. Les futurs prêtres ont également intériorisé, comme tous les Français, les réflexes legalistes ou l’obéissance au service militaire. Face à la conscription du travail censée remplacer ce dernier, ils ont les mêmes scrupules à se dérober, et peut-être un peu plus, car ils ne tiennent sans doute pas à être accusés de vouloir restaurer leur ancienne exemption.

Inversement, plus d’un clerc se montre parfaitement capable de désobéir à la loi sans états d’âmes particuliers, voire d’ignorer les prescriptions de son évêque. Les hommes d’Eglise partagent le même refus de l’expatriation et le même rejet de l’occupant que celui de la masse des Français, ils ont la même peur des bombardements sur le Reich. Ils sont plus rarement motivés par une conscience particulière de la criminalité intrinsèque de l’idéologie

---

<sup>196</sup> Voir le témoignage de l’Abbé Louis Debarge, in *Etre séminariste dans la zone interdite*, op. cit., p. 82-85

<sup>197</sup> M. GOUTALOY, « Les prélèvements de main-d’œuvre en Haute-Loire », *Bulletin du Comité d’Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 228, novembre-décembre 1977, p. 34

<sup>198</sup> PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, op. cit., p. 11-15 et p. 48

nazie et de sa dimension antichrétienne. Pour nombre d'entre eux, pas de débat de conscience : le choix de refuser est très simple, à peine précédé d'une réflexion, allant presque de soi<sup>199</sup>. Les familles jouent un rôle parfois bien supérieur à l'encadrement, aux supérieurs ou aux évêques : que les séminaristes d'Arras rentrent chez eux pour les vacances, au printemps 1943, et bien des dilemmes cornéliens quant au STO se dissipent au contact de parents antipétainistes<sup>200</sup>. Dans certaines communautés religieuses, le refus de l'individu est aussi encouragé par l'attitude du groupe, et par le désir de ne pas se singulariser ou s'en séparer : l'ensemble des 70 requérables du séminaire des Missions Etrangères de Paris est réfractaire, comme tous les capucins du Mans ou les bénédictins de la Pierre-qui-Vire<sup>201</sup>. Il n'existe pas de statistiques nationales connues qui fassent savoir le nombre total de séminaristes et de religieux requérables et la proportion de ceux qui réussissent à se soustraire au STO sur la France entière, réfractaires ou refusants. Mais il est hors de doute que les prises de position d'un supérieur ou d'un évêque en faveur du départ par apostolat ne changent souvent rien aux refus de partir.

Une réunion des préfets régionaux fin août 1943 évoque devant Laval le cas d'un évêque breton qui aurait écrit à tous ses séminaristes pour leur demander de répondre aux convocations : seuls 56 lui auraient obéi, chiffre jugé faible<sup>202</sup>. M<sup>gr</sup> Gaudron, à Evreux, profite des convictions catholiques du Feldkommandant pour négocier l'envoi de ses séminaristes requis à Regensburg, où ils bénéficieraient des attentions de l'évêque du lieu : mais au premier arrêt du train, tous les séminaristes sauf deux prennent la clé des champs<sup>203</sup>. M<sup>gr</sup> Caillot, à Grenoble, annonce fièrement en août, à l'occasion du pèlerinage de La Salette, qu'une trentaine de ses prêtres et séminaristes se tiennent prêts à partir en apostolat : deux seulement quitteront la France<sup>204</sup>, et aucun du diocèse voisin de Valence, où M<sup>gr</sup> Pic est pourtant un laudateur fervent de Vichy et du STO<sup>205</sup>. C'est la preuve qu'une autonomie du

---

<sup>199</sup> Témoignage du P. Pierre Podevin, in *Etre séminariste dans la zone interdite*, op. cit., p. 55. Pour cet ancien jociste entré au séminaire de Cambrai en 1942, « la question d'obéissance ne s'est pas posée. »

<sup>200</sup> Témoignage du P. Louis Debarge, in *Etre séminariste dans la zone interdite*, op. cit., p. 83-85. Seule la moitié des requérables part, l'autre moitié, lui compris, se cache malgré l'hostilité du supérieur. Le même rapporte le cas d'un séminariste plein d'ardeur missionnaire, soucieux d'aller retrouver en Allemagne son frère requis et les ouvriers, et qui se rend six fois au siège du STO d'Arras pour préparer son départ... et qui finit réfractaire, sur ordre de ses parents très antipétainistes.

<sup>201</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit. p. 326

<sup>202</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, op. cit., p. 369

<sup>203</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1974, p. 37

<sup>204</sup> Pierre BOLLE, « Les chrétiens et la Résistance », in MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, op. cit., p. 239

<sup>205</sup> *Ibidem*. Il est vrai que M<sup>gr</sup> Pic, à une date inconnue, sans doute à partir de fin 1943, fait aussi abriter des réfractaires au monastère de l'Aiguebelle. Dans son diocèse comme dans celui de Grenoble, l'ensemble des prêtres de paroisse est hostile au STO.

sujet, une autodétermination de la conscience individuelle restent parfaitement possible, même au sein d'une institution traditionnellement fondée sur la hiérarchie et sur l'obéissance.

Il faut enfin tenir compte, comme pour les laïcs, du poids de la personnalité, des concours de circonstance, de la contingence. A la croisée des chemins, il en faut parfois très peu pour se retrouver réfractaire ou missionnaire solidaire. Henri Grouès, vicaire de la cathédrale de Grenoble, écoeuré de voir tant de jeunes partir, demande à M<sup>gr</sup> Caillot l'autorisation de se mettre en bleu de chauffe pour les accompagner: celui-ci refuse, car il y a déjà huit candidats à la même mission, et parce que les rapports des deux hommes sont mauvais. Au lieu de devenir prêtre-ouvrier avant l'heure en Allemagne, Henri Grouès devient l'abbé Pierre, et fonde au Vercors le maquis de Malleval pour les jeunes réfractaires au STO<sup>206</sup>. Quant au séminariste Marcel Garnier, c'est le stage préparatoire à la SNCF, avant « détachement » en Allemagne, qui renverse en lui les valeurs et les priorités : « au contact de cette vie, nouvelle pour moi, l'idée de sacrifice et d'apostolat [est] remplacée par celle de lutte et de patrie. » Son ancien aumônier aux Chantiers achève de le persuader que tout départ serait folie. Il le fait camoufler, fin juillet 1943, au sein de son ex-groupement, avec lequel il gagne le maquis au jour J<sup>207</sup>. L'identité particulière de catholique pratiquant, les débats de conscience, la hiérarchie des valeurs et des priorités ne suffisent donc pas toujours à expliquer *in fine* les décisions et les destins de chaque prêtre et séminariste confronté au STO.

Les hommes d'Eglise ne sont pas les seuls appelés à choisir entre le départ en apostolat et la désobéissance au STO : le débat concerne aussi fortement les laïcs. Pour reconquérir les classes populaires perdues au XIX<sup>e</sup> siècle, les mouvements d'action catholique sont depuis l'Entre-deux-guerres l'instrument-clé, à l'enjeu considérable. Il s'agit d'associer les laïcs à la mission apostolique de l'Eglise pour en faire les agents de la rechristianisation de sociétés sécularisées et laïcisées. La hiérarchie a inspiré la création de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) en 1926, de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) en 1929 et de la Jeunesse Etudiantes Chrétiennes (JEC) en 1930. En 1931, l'Action Catholique de la Jeunesse Française (ACJF) chapeaute l'ensemble des organisations chrétiennes actives dans la cité. En réaction au « Politique d'abord ! » de *l'Action Française* condamnée, ces mouvements ont pour règle : « pas de politique ». Se compromettre, compromettre l'Eglise dans des activités temporelles n'entre pas dans le mandat reçu des évêques. Cela ne prédispose pas à désobéir à une loi ni à réfléchir sur l'illégitimité du STO ou de Vichy. Leur priorité est dans un apostolat

---

<sup>206</sup> Abbé Pierre, *Vingt-trois mois de vie clandestine*, Conférence de l'Information, 1945, p. 20-28

<sup>207</sup> *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, Société des Amis des Musées Chantiers, 1993, témoignage de Marcel Garnier, p. 110 sq

qui veut « tout conquérir au Christ », comme dit la JEC, tandis que la JOC chante : « Nous referons chrétiens nos frères, / Par Jésus-Christ nous le jurons. »

Si l'annonce universelle de l'Évangile est certes consubstantielle à l'Église, l'ardeur voire la mystique de l'apostolat ouvrier sont à leur apogée en ce temps-là. L'Entre-deux-Guerres est le grand moment aussi de l'approfondissement de la doctrine sociale de l'Église, d'une théologie insistant sur la place du travail dans le plan divin de salut, de la reconquête du monde ouvrier trop délaissé et dont l'indifférence religieuse massive est confirmée par les premiers travaux de sociologie religieuse, tels ceux de chanoine Boulard. L'idée se renforce qu'il faut développer un apostolat spécifique en immergeant des prêtres en milieu ouvrier. *France, pays de mission* paraît en 1943, du à la plume des abbés Henri Godin et Yvan Daniel : l'opuscule, vendu à 100 000 exemplaires, impressionne le cardinal Suhard, archevêque de Paris, très soucieux de rénover l'apostolat, et l'encourage à fonder la Mission de France la même année. L'idée est donc prénante en 1942-1943 qu'il faut à tout prix que des prêtres et des laïcs soient présents dans la masse des travailleurs exilés. Ceux-ci pardonneraient-ils à l'Église d'être absente de leur drame, si des prêtres ne se dévouaient pas pour partager leur sort ? « Là où sont les ouvriers, là est la JOC » : fidèles au mot d'ordre, les militants laïcs peuvent-ils davantage laisser partir seuls tant de camarades, refuser de partager leur sort, les laisser sans assistance ni encadrement à la merci des maîtres du Grand Reich ?

Il semble impensable de laisser tant de fidèles sans assistance spirituelle, sans possibilité de recevoir les sacrements, de satisfaire leurs besoins religieux ou d'accéder au culte. Il ne manque pas non plus d'inquiétude quant aux ravages possibles de l'amoralité, de la misère intérieure des exilés en ces grands centres industriels étrangers, ou quant aux risques qu'ils basculent dans le communisme par désespoir, ou qu'ils se laissent séduire par les sirènes nazies. Et comment ne pas désirer maintenir cette masse de travailleurs dans la foi, ou l'y ramener ? N'est-ce pas aussi donner un sens à l'épreuve commune, en faire naître un bien, une rédemption ? Au-delà, un chrétien militant de l'époque conçoit difficilement de désobéir à l'autorité, encore moins de cesser de faire corps avec son groupe et son Église, avec ses camarades et avec les plus pauvres. Le discours ambiant et ecclésial de résignation ne fait que renforcer les dispositions à accepter l'épreuve. La notion chrétienne de sacrifice, très puissante dans le discours de l'époque, imprègne les pensées et les carnets de plus d'un militant, à l'image de Jean Perriolat<sup>208</sup> ou d'un Marcel Callo<sup>209</sup>. Au-delà du sacrifice vient le

---

<sup>208</sup> LEMONON Michel, *Jean Perriolat, témoin du Christ en STO, déporté et mort à Mauthausen*, Deval, Romans, 2<sup>e</sup> Ed., 1993

martyre, un thème également très présent dès l'Entre-deux-guerres. Les militants de l'Action Catholique ne le recherchent pas, mais ils s'en souviennent lorsque la répression s'abat sur eux en Allemagne, et ils l'acceptent. En novembre 1943, Camille Millet, l'« évêque laïc d'Erfurt », a devant ses voisins de cellule cette phrase célèbre, résolue ou désabusée, lorsqu'il comprend qu'ils sont perdus et qu'il ne reverra pas sa fiancée : « Après tout, s'il faut des martyrs à la JOC, nous pouvons bien faire cela<sup>210</sup>. »

Le 30 novembre 1942, une note reçue en haut-lieu à Vichy rapporte un état d'esprit assez offensif à la JOC : on y sait que Laval va bientôt devoir heurter de front les ouvriers et que la réquisition sera très étendue et rigoureuse, et on y est déterminé à appuyer toutes les mesures de protestations ouvrières et syndicales. « Cet état d'esprit de la JOC n'est pas sans inquiéter les cercles catholiques qui déclarent que des troubles sérieux peuvent en résulter dont l'Allemagne se servira pour accroître ses exigences. Aussi déclarait-on dans l'entourage du RP Coulet qu'il était nécessaire d'amener les dirigeants de la JOC à faire preuve de plus d'esprit de modération<sup>211</sup>. » Le débat s'annonce virulent pour le printemps 1943, et plus dans la JEC que dans la JOC.

Légalisme, volonté de suivre les camarades, désir d'apostolat, semblent l'emporter largement dans la JOC, plus que dans la JEC ou dans le scoutisme. Plus d'un qui s'en ouvre à son aumônier ou à son curé de paroisse reçoit le conseil, ou la consigne, de partir pour développer l'action catholique en Allemagne. Le futur président de l'ex-FNDDT, le jociste Jean Chaize, se voit ainsi recommander par son aumônier de partir à Stettin pour y organiser l'Action Catholique<sup>212</sup>. Le militant veut accepter chrétiennement l'épreuve. Il n'imagine pas faire plus que témoigner sa sympathie charitable aux partants et à leurs familles. A Grenoble, le comité fédéral de la JOC féminine, sans approuver les départs, ne veut rien faire pour les contrer, et réclame même le 15 mars l'interdiction des manifestations anti-STO : il n'y a pas à contester le gouvernement, et « les personnes non touchées par les mesures actuelles devraient avoir à cœur de témoigner leur sympathie aux familles les plus cruellement éprouvées ou tout

---

<sup>209</sup> GOUYON Paul (cardinal), *Marcel Callo. Témoin d'une génération 1921-1945*, SOS Ed., 1981, p. 33 « Prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre » : ce slogan de la Croisade eucharistique dont était membre Marcel Callo avant-guerre l'a profondément marqué.

<sup>210</sup> GOUYON Paul, *Marcel Callo, op. cit.*, p. 19

<sup>211</sup> AN 2 AG 492, cabinet civil du maréchal Pétain. En 1939, la JOC française a 2350 sections avec 135 000 jeunes travailleurs dont 12 000 militants répartis en 132 fédérations ; son journal *La Jeunesse Ouvrière* tire à 275 000 exemplaires par mois. PIERRARD Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France, op. cit.*, p. 83

<sup>212</sup> Entretien avec Jean Chaize, 7 août 2006. Avec l'aide de religieux allemands, il n'a aucun mal à organiser une vie religieuse active, sans subir de surveillances ou de tracasseries particulières.



au moins d'éviter certaines manifestations qui paraissent alors déplacées<sup>213</sup>. » Enfin et surtout, si seuls quelques-uns croient encore que les hommes libres trouveront leur rédemption en acceptant de partir pour faire rentrer les PG captifs, bien plus redoutent que leur refus fasse partir un travailleur plus âgé et père de famille.

Scouts et routiers – leur branche aînée – seraient 78 000 en 1938. Dirigé par le P. Forestier puis par le P. Doncoeur, pétainistes, leur mouvement a apprécié la Révolution Nationale, reçu de généreuses subventions de l'Etat, et inculqué le culte de l'obéissance et la mystique du Chef<sup>214</sup>. Cela ne prédispose guère au réfractariat. Le 1<sup>er</sup> mars 1943, leur organe *La Route* se résigne à « l'inévitable » au nom de l'apostolat et de la solidarité, reflétant la position du P. Doncoeur. Une brochure de 40 pages, *Pour toi qui pars*, fixe quelques consignes : se conduire en Allemagne en « chic type » qui « représente la France », « n'oublie[r] à aucun prix les prières et la messe » et aller à la recherche d'un groupe chrétien et d'un prêtre<sup>215</sup>. Cependant, des tracts résistants spécifiques les dissuadent aussi de céder aux sirènes missionnaires<sup>216</sup>.

De jeunes chefs routiers charismatiques de Lyon ou Bordeaux gagnent les maquis de combat, et l'étudiant lyonnais Jacques Molé, soutenu par son aumônier, regroupe les routiers réfractaires au STO dans le clan « Notre-Dame-du-Maquis », qui les envoie au Vercors et leur y assure une formation intellectuelle et morale<sup>217</sup>. Les maquis de l'Isère se distinguent par la forte présence de scouts en leur sein<sup>218</sup>. Nul ne sait quelle proportion de scouts et routiers part ou reste. Mais d'origine généralement bourgeoise, sans vocation missionnaire spécifique, ils ne semblent pas très désireux d'aller faire connaissance avec le travail d'usine et la classe ouvrière. A Berlin, jocistes et prêtres-ouvriers clandestins leur reprochent leur tendance à

---

<sup>213</sup> ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, DEA, Université Lumière Lyon II, 1999, p. 137. Lettre de la JOCF au secrétaire général de la préfecture de l'Isère, 15 mars 1943

<sup>214</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 75-77 et GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Jeunesse sous Vichy*, Perrin, 1991, p. 497-503. Devenu en 1941 aumônier national des Chantiers de la Jeunesse, le P. Forestier soutient sans équivoque l'obéissance au STO.

<sup>215</sup> BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, op. cit., p. 196

<sup>216</sup> Ainsi en AN 3AG 2 364, tract signé d'un groupe d'ajistes du Puy-de-Dôme, antérieur à août 1943, et faisant appel aux « COMPAGNONS, ROUTIERS DU SF, CAMARADES DE ROUTE, AJISTES, AINES DE TOUS LES MOUVEMENTS DE JEUNES » pour qu'ils fuient le STO et rejoignent les FTP – ce qui laisse soupçonner une origine communiste du tract.

<sup>217</sup> La plupart de ces chefs sont tués les armes à la main : Jacques Molé et Michel Pérotin, de Bordeaux, meurent au Vercors, ou Jean Traversin, militant de Témoignage Chrétien, passé au maquis de l'Indre depuis l'usine d'armement où a été envoyé son groupement des Chantiers de la Jeunesse. COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience*, op. cit., p. 173-174. Pour les liens entre certains responsables scouts et le Comité d'Action contre la Déportation, NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, op. cit., t. IV, p. 87-89

<sup>218</sup> Pierre BOLLE, « Les chrétiens et la Résistance », in MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, op. cit., p. 238

rester repliés sur eux-mêmes, et à faire subsister simplement leurs pratiques scouts classiques – promesses et rallyes effectués dans les bois, port d’insignes – sans action évangélisatrice ; mal à l’aise avec le travail manuel, le désengagement les tente d’autant que la JOC s’occupe déjà de l’Action catholique clandestine<sup>219</sup>. Toutefois, la répression nazie ne fait aucune différence entre les activités scouts et jocistes, d’autant qu’avec leurs uniformes, les scouts apparaissent absurdement à la police hitlérienne comme une organisation paramilitaire hostile au Reich. Comme pour démentir les reproches subis, le scoutisme semi-clandestin du Reich fournit finalement 14 « martyrs du STO » contre 18 à la JOC et un seul à la JEC<sup>220</sup>.

Les étudiants de la JEC ont le temps de faire leur choix puisqu’ils sont en sursis jusqu’à l’été 1943. La JEC de zone nord, qui n’existe que par tolérance tacite depuis 1940, est plus hostile aux Allemands, indifférente à Pétain, d’emblée plus remontée contre le STO. Celle de zone sud porte la marque de trois ans d’endoctrinement vichyste, et une plus forte proportion de militants, tous d’origine bourgeoise, accepte de partager le sort de la classe ouvrière, encouragée par une partie de ses aumôniers<sup>221</sup>. Un certain sentiment de culpabilité peut motiver ces étudiants : il s’agit sans doute de racheter leur passivité et leur silence lors des départs ouvriers de l’automne et de l’hiver 1942, d’accepter que les ouvriers ne soient pas seuls frappés, et de ne pas paraître se révolter contre le STO uniquement parce que c’est maintenant leur tour de devoir partir.

Cependant, des résistants actifs comme Jean-Marie Domenach et Gilbert Dru réussissent à acquérir une influence prépondérante dans la direction de cette même JEC de zone sud. Grâce à eux, les opposants au STO parviennent à prendre le contrôle de l’ACJF. Celle-ci devient la seule institution catholique et l’une des rares institutions françaises à prendre plusieurs fois position contre le départ en Allemagne. Son président, le futur résistant, maquisard et homme politique Rémi Montagne, est clairement hostile à la loi du 16 février, de même que le secrétaire général Maurice-René Simonet. Plusieurs réunions d’aumôniers et de responsables jécistes et jocistes se tiennent à Lyon au secrétariat général de l’ACJF ainsi que chez André Mandouze. Il est rédigé un texte de protestation, soumis le 1<sup>er</sup> mars au cardinal

---

<sup>219</sup> KNAUFT Wolfgang, *Face à la Gestapo. Travailleurs chrétiens et prêtres du STO. Berlin 1943-1945*, Le Cherche-Midi, 2007

<sup>220</sup> MOLETTE Charles, *Martyrs de la Résistance spirituelle victimes de la persécution nazie décrétée le 3 décembre 1943*, F.X. de Guibert, 1999, t. I, p. 10

<sup>221</sup> Alain-René MICHEL, « les étudiants catholiques de 1940 à 1944 : l’exemple jéciste », in GUESLIN André (dir), *Les Facs sous Vichy, op. cit.*, p. 323-328. Voir aussi, du même auteur, *La jeunesse étudiante chrétienne face au nazisme et à Vichy, 1938-1944*, Presses universitaires de Lille, 1988, p. 220-225.

Gerlier, qui le juge trop « politique », mais laisse faire<sup>222</sup>. Le 6 mars, le conseil dirigeant de l'ACJF réuni en Avignon proteste fermement à la fois contre la réquisition, contre ceux qui l'organisent et ceux qui la justifient. Le ton est très ferme. La protestation n'est certes pas une condamnation *expressis verbis* ; elle ne peut appeler ouvertement au réfractariat et n'évoque d'ailleurs que ceux qui partent et l'aide qui leur est due. Mais pour la première fois, une organisation catholique place la condamnation du STO sur le terrain des principes fondamentaux. Elle n'épargne ni les Allemands, explicitement évoqués, ni le régime, ni la collaboration d'Etat. Elle égratigne sans la nommer la partie du monde catholique qui défend l'acceptation :

Au nom de la Jeunesse Française, préfiguration de la France de Demain,

L'ACJF proteste contre l'obligation imposée aux travailleurs et aux jeunes de tous les milieux de travailler chez l'occupant et pour l'occupant, ce qui constitue une atteinte au droit naturel et au droit international positif

L'ACJF proteste contre le fait que l'administration française ait collaboré à l'exécution et à la sanction d'une telle mesure.

L'ACJF proteste contre les termes par lesquels certains ont essayé parfois de couvrir ou de commenter cette réquisition.

L'ACJF adjure tous ceux qui sont appelés de rester fermes dans la Foi et dignes de la France. Elle mettra tout en œuvre pour les aider dans cette lourde épreuve qui sera, nous en sommes certains, l'un de ces maux dont Dieu tirera un plus grand bien pour l'Eglise et pour la Patrie<sup>223</sup>.

Ce texte audacieux aurait été adopté aux applaudissements unanimes et fervents de l'auditoire<sup>224</sup>. Il est censuré, mais *Message*, journal de la JEC, réussit à le publier, au prix de sa suspension, transformée en mai en interdiction. Sa lecture suscite un certain nombre de défections et de démissions au sein du mouvement : la fermeté anti-STO ne plait pas à tous, notamment en zone sud où bien des membres et cadres sont proches de Vichy<sup>225</sup>.

Le 15 avril à Lyon, la réunion du Conseil National des Etudiants est marquée par la révolte encore plus radicale des représentants des étudiants catholiques et protestants, renforcés du silence approbateur du représentant scout. Ils dénoncent la loi du STO comme une lâcheté, une trahison: « Il eût mieux valu que les jeunes soient pris par les Allemands eux-mêmes, et que le gouvernement français ne prît pas une telle responsabilité. C'est ce

---

<sup>222</sup> Sur ces réunions auxquelles participent les RP Lubac, Varillon et Lambert ainsi que plusieurs chefs jécistes et jocistes, et à laquelle le RP Yves de Montcheuil, le futur aumônier fusillé du Vercors, donne son soutien depuis Paris, voir DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 281-283 et MOLETTE Charles, *En haine de l'Evangile*, op. cit., p. 150

<sup>223</sup> Cité par Alain-René MICHEL, *La jeunesse étudiante chrétienne face au nazisme et à Vichy*, op. cit., p. 290

<sup>224</sup> MOLETTE Charles, *En haine de l'Evangile*, op. cit., p. 150, qui s'appuie sur les souvenirs de Rémi Montagne.

<sup>225</sup> MICHEL Alain-René, *La jeunesse étudiante chrétienne face au nazisme et à Vichy*, op. cit., p. 224

gouvernement qui organise la déportation<sup>226</sup>. » L'éditorial « Ils reviendront », rédigé par André Mandouze pour l'organe de l'ACJF *Cahiers de Notre Jeunesse* de mars, proclame pour sa part: « Nous ne sommes pas des résignés », avant que la revue ne se saborde en juin. En juin, aidé du RP de Lubac, Mandouze réfute dans une note aux comités diocésains de l'ACJF tous les arguments en faveur de l'obéissance au STO: « Avant l'altruisme, l'apostolat, la solidarité sociale et nationale, il y a la justice (...). La spiritualité qui ne tient pas compte de la morale est suspecte<sup>227</sup>. » Lubac renchérit: « On ne rend pas licite par la bienfaisance ce qui est fondamentalement illicite. On ne baptise pas les maisons de tolérance, on les supprime<sup>228</sup>. »

Malgré ces termes sans ambiguïté, la cause est loin d'être gagnée. Le RP Lambert, aumônier général de l'ACJF, reste partisan du départ, et à l'amertume des plus résistants, une majorité de cadres, de dirigeants et d'aumôniers, et jusqu'au secrétaire général adjoint de l'ACJF Gautier, préfèrent recommander l'apostolat<sup>229</sup>. L'ACJF de Versailles va jusqu'à rappeler que « le chrétien est un homme d'ordre et non de désordre, un exemple de loyalisme envers le pouvoir légal et officiellement reconnu par l'Eglise et non un agent de révolte et de haine partisane »: les cadres qui prônent la désobéissance au STO commettent à ses yeux « une faute grave qui peut engager leur conscience<sup>230</sup>. » La répétition des prises de position les plus fermes du sommet ne suffit pas à entraîner l'ensemble des militants, preuve que ceux-ci se déterminent aussi en partie d'eux-mêmes et choisissent de quelles autorités ils préfèrent suivre le discours.

Sur ce désir d'apostolat risquant de servir le travail en Allemagne autant qu'il se sert de lui, il n'est de condamnation plus sévère que celle de Jean-Marie Domenach. Jéciste et résistant, ce dernier a fondé à Lyon, avec Gilbert Dru et Gérard Lesèvre, le comité Inter-Fac qui lutte contre le STO. A une importante réunion jéciste de mars ou avril 1943, Jean-Marie Domenach se trouve face à une forte majorité décidée à partir au nom de l'apostolat, étudiants de sciences en tête: la classe ouvrière part en Allemagne, il faut la suivre. Domenach qualifie

---

<sup>226</sup> Mettant en cause frontalement la légitimité du chef du gouvernement, « un homme qui se prête aux manœuvres allemandes et qui livre son pays à l'ennemi », et critiquant l'ensemble des choix fondateurs de Vichy (Armistice, collaboration, priorité au redressement intérieur sur la libération du pays) et de ses justifications (risque imaginaire de polonisation), dirigeants catholiques et protestants refusent de conseiller l'obéissance, laissent leurs jeunes libres d'agir selon leur conscience et, peut-on deviner, les inciteront plutôt à gagner le maquis. AN 2 AG 492, cabinet civil du maréchal Pétain, rapport de P. Brunereau, responsable de la propagande universitaire, avril 1943

<sup>227</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 319-320

<sup>228</sup> Cité par BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, op. cit., p. 196

<sup>229</sup> DOMENACH Jean-Marie, *Gilbert Dru. Un chrétien résistant*, Beauchesne, 1998, p. 94 et p. 131

<sup>230</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 317-318

un demi-siècle après cet épisode de « pire moment de [sa] vie ». Il dénonce rétrospectivement « leurs bons sentiments en quelque sorte hypertrophiés, sans qu'ils fussent d'ailleurs soutenus par une solide formation civique », tout comme leur perversion de la hiérarchie des priorités et leur ignorance des vraies aspirations ouvrières :

Chacun se sentait une âme d'apôtre avant de se sentir une âme de Français, prétendait partir en Allemagne pour ne pas laisser la classe ouvrière porter seule le fardeau de la déportation. Si ces garçons avaient pu voir de quels éléments les maquis au même moment se constituaient dans le Vercors, s'ils étaient allés seulement aux Brotteaux regarder partir ceux qui n'avaient pu fuir, encadrés de gardes mobiles, et chantant la *Marseillaise*, l'*Internationale*, chantant par dérision le fameux *Maréchal nous voilà* ! ils auraient compris que ce que la classe ouvrière attendait d'eux, c'était qu'ils prissent, eux qui le pouvaient, le chemin du maquis, qu'ils devinssent des combattants – mais non, la propagande était bien faite : on faisait passer le devoir de classe avant le devoir patriotique et rares furent les théologiens qui dénoncèrent ces monstrueux sophismes.

Gilbert [Dru] m'avait envoyé plaider la Résistance dans cette assemblée. J'assistais, atterré, à cette dépravation de l'esprit et du cœur. Je pris la parole au milieu d'une violente opposition. Je partis avec deux ou trois fidèles, décidés plus que jamais à combattre<sup>231</sup>.

Domenach exhorte en vain ce public à voir plus loin qu'une solidarité entre classes et une politique de présence à ses yeux fallacieuses : « même si toute la classe ouvrière part en Allemagne, nous ne partirons pas. Nous avons des raisons supérieures de nous refuser à aider les nazis. » Revendiquant en 1976 son engagement résistant comme le combat « de l'intelligence politique contre un certain pathos religieux », Domenach considère la lutte contre le STO comme le « point culminant » de cette « bataille idéologique<sup>232</sup>. » Le slogan « être avec les pauvres », juge-t-il, a surtout failli envoyer des gens porter leur concours à Hitler, avant de resservir après-guerre, cette fois pour prôner un concours à Staline<sup>233</sup>.

Pourtant, l'historien ne peut opposer simplement des militants résistants décidés à rester à des missionnaires aveugles à toute considération hors l'apostolat, complaisants envers le STO, dépourvus de toute conscience politique voire patriotique. D'authentiques résistants, activement hostiles au STO, parfaitement conscients de la nature du nazisme et de l'impératif de lutter contre l'occupation, acceptent de partir à l'heure du choix - pour ne pas abandonner les camarades, mais aussi parce que justement, ils ne peuvent les laisser seuls en Allemagne exposés à une idéologie diabolique, sans parler du risque supplémentaire qu'ils deviennent communistes s'ils évitent l'endoctrinement nazi.

Le jociste marseillais Domenecq milite à Témoignage Chrétien, procure de fausses cartes d'identité à des réfractaires au STO et à des maquisards, mais il ne se soustrait pas lui-

---

<sup>231</sup> Témoignage de Jean-Marie Domenach, in DOMENACH Jean-Marie, *Gilbert Dru*, op. cit., p. 75

<sup>232</sup> Témoignage de Jean-Marie Domenach, in MONTCLOS Xavier (de), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, op. cit., p. 308

<sup>233</sup> Témoignage de Jean-Marie Domenach, in DOMENACH Jean-Marie, *Gilbert Dru*, op. cit., p. 163-164

même à l'appel, par solidarité avec les partants<sup>234</sup>. Jean Perriolat (1920-1945), ouvrier jociste de Romans, l'un des « martyrs » de l'Action Catholique en Allemagne, est avant-guerre syndiqué, hostile aux totalitarismes, favorable à la guerre juste de 1939. Il a une conscience aigüe de la spécificité raciste de l'idéologie nazie, mentionne dans ses carnets la condamnation des rafles antijuives par plusieurs évêques, et organise une conférence sur l'eugénisme hitlérien en février 1942. Ses carnets montrent son aversion contre le STO. Son engagement pour la classe ouvrière lui fait étudier le marxisme et participer activement aux côtés de communistes à la révolte des 9 et 10 mars 1943 à Romans. Dix jours plus tard, il n'en prend pas moins le train pour le Reich, pour être avec ceux qui n'ont pu se soustraire. Il meurt dans un camp de concentration le 14 avril 1945<sup>235</sup>. Même Marcel Callo, le futur béatifié, typo à Rennes, participe à une filière qui évacue des camarades en zone sud. Convoqué le 10 mars 1943 pour le 15, il ne se présente pas au train, d'autant qu'il vient de se fiancer et de perdre une sœur sous les bombes. Il ne se résout à obtempérer que le 19, et c'est peut-être plus pour consoler les siens que par conviction qu'il tient la phrase célèbre : « Je ne pars pas comme travailleur, je pars comme missionnaire auprès de mes camarades<sup>236</sup>. »

Il n'y a pas contradiction donc entre le maintien d'un certain esprit de résistance et la décision de ne pas abandonner les camarades et la classe ouvrière au moment du drame. Un permanent national de la JOC, Paul Léon, parti dès novembre 1942, responsable de l'ACJF en Saxe, rescapé de Dachau, en témoigne :

Avant mon départ avec le STO, j'ai protesté contre les réquisitions d'ouvriers pour l'Allemagne. Dès le premier instant, j'étais résistant, non par nationalisme mais par idéalisme social, international et chrétien. *Cet esprit de résistance, je l'ai gardé lors de mon départ avec le STO.* Une grande masse de jeunes travailleurs partait en déportation. Je n'ai pas voulu me désolidariser de la classe ouvrière souffrante. Des chefs ouvriers, il en faudrait là-bas aussi. Lorsqu'on a consacré sa vie à la classe ouvrière, on ne l'abandonne pas ainsi dans les moments difficiles<sup>237</sup>.

Par ailleurs, des militants et prêtres trouvent en Allemagne le chemin de la Résistance organisée, à l'image du RP Santu, aumônier jociste qui, depuis l'Opéra de Munich, anime jusqu'au bout en compagnie de Jean-Luc Michelin l'un des rares réseaux de résistance

---

<sup>234</sup> BEDARRIDA Renée, *Les armes de l'esprit : Témoignage chrétien*, op. cit., p. 238

<sup>235</sup> LEMONON Michel, *Jean Perriolat, témoin du Christ en STO, déporté et mort à Mauthausen*, Deval, Romans, 2<sup>e</sup> éd., 1993, p. 14,

<sup>236</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, p. 42

<sup>237</sup> POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers*, op. cit., p. 263. Nous soulignons. Se voyant proposer de se faire informateur de la Gestapo après son arrestation, Paul Léon répond qu'il préfère le camp de concentration. Il meurt prématurément usé en 1957.

français à fonctionner dans le Reich<sup>238</sup>. D'autres sont membres de filières d'évasion, font du renseignement ou de la contre-propagande en même temps que de l'apostolat.

Au printemps 1943 se tient chez André Mandouze à Lyon une joute homérique entre Victor Dillard et Henri de Lubac, deux prêtres du même ordre, la Compagnie de Jésus, deux hautes figures morales et deux théologiens brillants. Elle symbolise à elle seule la confrontation de deux thèses qui ont leurs argumentaires et leur valeur. Lubac s'en tient à l'idée intransigeante qu'aucun prêtre, séminariste ou civil ne doit partir en Allemagne, fût-ce pour accompagner les ouvriers : la priorité est la défaite du nazisme diabolique et antichrétien. Pour Dillard, il ne faut pas laisser se former en Allemagne une gigantesque masse prolétarienne athée qui reviendra semer le désordre et la révolution<sup>239</sup> – ce qui ne l'empêche pas d'encourager en même temps les réfractaires laïcs au STO à aller au maquis<sup>240</sup>. Prêtre atypique, voyageur, admirateur des Etats-Unis de Roosevelt, évadé en 1940, têt déçu par Pétain et convaincu de la défaite allemande, le P. Dillard a fait en pleine ville de Vichy l'éloge public du défunt Bergson<sup>241</sup> ou y a appelé à prier pour les porteurs d'étoile jaune<sup>242</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 1942, alors qu'il visite les prisonniers du procès de Riom internés à Bourrassol, il séduit le vieux radical Edouard Daladier qui écrit avoir été « tout de suite conquis par sa simplicité, sa franchise et son élévation d'esprit. » « En France », lui confie le prêtre, « le matérialisme gagne les paysans encensés et gavés. Les ouvriers sont la partie la plus intéressante de la population française ». La guerre prouve la faillite des élites bourgeoises, alors que les communistes savent mourir comme « de véritables chrétiens<sup>243</sup>. »

Cet ouvriérisme prédispose certainement le P. Dillard à vouloir partir en Allemagne, ce qu'il fait à l'été 1943. En usine à Wuppertal, il remplit ses carnets d'observations d'une grande finesse, où percent ses désillusions sur l'individualisme des ouvriers et l'immoralité ambiante. Emprisonné comme prêtre clandestin, il croit à une issue positive, imagine même prendre à sa libération la tête d'une aumônerie des travailleurs français qui verrait enfin le jour. Il est sincèrement surpris et choqué de se voir accusé de menées hostiles au Reich et

---

<sup>238</sup> PELISSIER Jean, *Si la Gestapo avait su ! Un prêtre à l'Opéra de Munich et dans la Haute Couture*, Bonne Presse, 1945

<sup>239</sup> MANDOUZE André, *D'une Résistance à l'autre*, op. cit., p. 108. Egalement entretien avec André Mandouze, 22 mai 2005.

<sup>240</sup> MOLETTE Charles, « A propos de quelques cas, chez des jeunes du STO, de résistance spirituelle jusqu'au martyre », in *Les Résistances spirituelles, 10<sup>e</sup> rencontres d'Histoire religieuse, Fontevraud 1986*, Presses Universitaires d'Angers, 1987, p. 399

<sup>241</sup> PESCHANSKI Denis (dir.), *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 369, janvier 1942

<sup>242</sup> DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 71

<sup>243</sup> DALADIER Edouard, *Journal de Captivité 1940-1945*, Calmann-Lévy, 1991, p. 149-150

envoyé à Dachau. N'ayant pas encore saisi toute la réalité du nazisme, il tient à s'y présenter dans son plus beau costume... Le 7 juillet 1945, lors de la grande messe de Chaillot rassemblant autour de l'abbé Rodhain les PG, STO et déportés rapatriés, le RP Riquet évoque les derniers mots du RP Dillard, décédé le 12 janvier au Revier après 46 jours de déportation et une amputation de la jambe : « si je dois y rester, c'était prévu au départ et c'était offert pour l'Eglise et pour la classe ouvrière<sup>244</sup>. »

En 1992, signe que le temps n'a pas réussi à refermer le débat, Jean-Marie Domenach, s'il salue l'intégrité de l'homme, condamne encore son choix sans complaisance :

Je n'en veux pas au P. Dillard. Ses thèses étaient fausses, mais à la différence de certain responsable universitaire de la JEC, qui, après avoir prêché le départ, se retira tranquillement de ses terres bordelaises, le P. Dillard fut fidèle à lui-même, et y mourut dans un camp d'extermination. C'était un homme qui ne pensa pas toujours juste, mais c'était un homme et c'était un homme et c'était aussi un prêtre<sup>245</sup>.

Ni les historiens ni personne ne pourront jamais trancher leur débat de 1943. Néanmoins, chacun peut sans doute partager la sobre conclusion d'André Mandouze en 2005 : « il est mort pour ce à quoi il croyait<sup>246</sup>. »

## 2) « L'Eglise des catacombes » en Allemagne, légendes et réalités

Cette expérience à laquelle le P. Dillard et bien d'autres croient au point de mettre en jeu leur liberté et leur vie correspond-elle à ce qu'un abondant courant hagiographique en dit ? Mais d'abord, pourquoi la question de l'apostolat en Allemagne s'est-elle posée, et d'où ce qu'une littérature édifiante célèbre comme une « Eglise des catacombes » moderne tire-t-elle ses origines ?

La volonté de créer une aumônerie des travailleurs en Allemagne n'est pas que le produit d'un zèle missionnaire abstrait, qui serait complètement inconscient du risque d'apporter une aide aux Allemands. Il répond aussi à un besoin social exprimé d'en-bas. Le 20 décembre 1942, une note du cardinal Suhard remise par l'abbé Rodhain à la Wilhelmstrasse expose que « l'épiscopat a été saisi par de nombreuses familles de demandes d'assistance religieuse à leurs membres, partis travailler en Allemagne. L'aumônerie des travailleurs français à l'étranger a déjà reçu, de plus de 500 usines en Allemagne, des demandes de visite d'aumôniers français. » Les travailleurs n'ont aucun aumônier contre 2600

<sup>244</sup> Cité par Francis AMBRIERE, *Vie et mort des Français 1939-1945*, Hachette, 1971, p. 431. Sur la vie et la mort du RP Victor Dillard, disparu à 47 ans, MOLETTE Charles, *Martyrs de la Résistance spirituelle*, op. cit., p. 398 sq., COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy*, op. cit., p. 293-295

<sup>245</sup> Témoignage de Jean-Marie Domenach in DOMENACH Jean-Marie, *Gilbert Dru*, op. cit., p. 75

<sup>246</sup> Entretien avec André MANDOUZE, 23 mai 2005



pour les PG ; ceux qui ont pu assister à des offices allemands sont rares, par ignorance de la langue, et les camps sont souvent loin de toute église<sup>247</sup>. Le même jour, lors d'une réunion à l'ambassade Scapini de Berlin, une quinzaine de militants chrétiens implorent l'abbé Rodhain de leur faire venir des prêtres. Depuis des semaines, en effet, ils ont organisé spontanément des réseaux d'entraide, développant leur action sociale et spirituelle sans grands moyens, sans mot d'ordre, circulaire ni bulletins, sans que nul n'en sache rien en France : « Nous devenons, nous, militants laïcs, de plus en plus responsables de milliers de jeunes. Ils nous demandent conseil. Pour être capables de porter ces responsabilités, nous avons besoin de directeurs de conscience. Donnez-nous des aumôniers<sup>248</sup>. » Le 6 février 1943, une lettre de Suhard à Laval constate que les partants dépassent la population de plusieurs diocèses réunis, sont en majorité catholiques et que, chiffre sans doute excessif, « de 1 300 usines d'Allemagne ils nous ont réclamé des aumôniers<sup>249</sup>. » Le 30 mars, l'archevêque de Rouen mentionne dans une lettre à l'abbé Rodhain « diverses lettres venues d'Allemagne, et dont on m'a donné communication, [qui] prouvent le désir ardent de notre élite chrétienne d'avoir des prêtres français<sup>250</sup>. »

C'est spontanément aussi que certains des premiers prêtres-ouvriers répondent à cet appel d'en-bas. Hadrien Bousquet part de sa propre initiative à Berlin, en janvier 1943, après s'être certes entretenu avec Suhard et Rodhain, qui ne lui ont pas dissimulé les risques<sup>251</sup>. Des prêtres se présentent aux OPA dans les semaines suivant la promulgation de la loi du 16 février 1943, pour se faire refouler systématiquement, à l'image du futur abbé Pierre. D'autres imposent pratiquement à leur évêque de les laisser partir : « Monseigneur, ne m'épargnez pas ! », lance à l'évêque de Luçon l'abbé Giraudet, parti le Jeudi Saint 1943<sup>252</sup>. Après un moment de doute et de découragement à Berlin<sup>253</sup>, il y devient l'un des plus actifs dirigeants catholiques avant de succomber en mai 1945 des suites de sa déportation à Bergen-Belsen. A Clermont-Ferrand, l'abbé Clément Cotte, dévoué aux ouvriers Michelin au point de leur laisser régulièrement ses vêtements, demande à un M<sup>gr</sup> Piguet fort réservé le droit d'accompagner les travailleurs : « Eh bien partez si vous le voulez, mais ce n'est pas moi qui viendrai vous chercher ! » Arrêté quelques mois plus tard dans son usine de Leipzig, déporté à

---

<sup>247</sup> Cité par Charles KLEIN, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 167

<sup>248</sup> *Ibidem*

<sup>249</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 173-174

<sup>250</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 183

<sup>251</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain*, op. cit., p. 27-31

<sup>252</sup> REVERSEAU Jacques, « 1943, un aumônier clandestin, René Giraudet. Des Français requis à Berlin », *Recherches vendéennes*, n° 6, 1999, pp. 283-286

<sup>253</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain*, op. cit., p. 40 sq, sur les débuts difficiles et infructueux du ministère de l'abbé Giraudet à Berlin. « Pourquoi sommes-nous venus ici ? », ne cesse alors de répéter le futur « évêque clandestin de Berlin. »

Dachau, le P. Cotte y accueille en septembre 1944 M<sup>gr</sup> Piguet, pétainiste paradoxalement devenu le seul évêque français déporté : « Alors, Monseigneur, vous êtes venu me chercher<sup>254</sup> ? »

L'engagement spontané touche jusqu'à quelques femmes. L'avocate et écrivain Juliette Goublet (sœur Gertrude), membre du tiers-ordre franciscain, souvent décrite comme exaltée, passée en quelques semaines de l'antifascisme et du philocommunisme au collaborationnisme lors de la défaite de 1940, conclut son parcours atypique en allant partager le sort des requis dans une usine métallurgique de la Ruhr : son départ en mai 1943 est particulièrement couvert par la presse<sup>255</sup>. De manière bien moins ambiguë, au moins quatre femmes de l'Action catholique partent aider les travailleurs en Allemagne. La plus énergique est la jociste Léontine « Léo » Pierrard, secrétaire à l'aumônerie Rodhain de la rue Leneveux. Emue par les rapports et les lettres de ses 300 correspondantes, qui lui font connaître la misère des travailleuses en Allemagne, elle les rejoint dans une usine de la banlieue de Berlin. Elle passe outre les préjugés des jocistes exilés, qui ne veulent voir en elles que des prostituées<sup>256</sup>. Au sein de la population, même des résistants comme Pierre Limagne ne voient pas d'un mauvais œil le départ volontaire ou la réquisition de prêtres : nul ne pourra prétendre que l'Eglise n'a pas pris sa part du fardeau, et surtout, les ouvriers ont besoin d'eux<sup>257</sup>. Enfin, c'est sans instruction épiscopale ni pression que 273 prêtres prisonniers acceptent en 1943 leur transformation en travailleurs libres, soit un cinquième des aumôniers militaires, une proportion record. Bien que certains de leurs camarades PG critiquent le risque que leur exemple fasse école parmi les captifs catholiques et puisse servir le succès de la transformation voulue par Vichy et les Allemands, ces prêtres songent avant tout à aider les ouvriers et apportent à l'aumônerie des travailleurs civils un renfort appréciable<sup>258</sup>.

L'Eglise ne fait donc pas que tenir compte de ses intérêts à garder, à contrôler ou à reconquérir une masse d'âmes de travailleurs exilés ; elle répond aussi à une demande. Et elle

---

<sup>254</sup> Témoignage du P. Clément Cotte, in RANDAMME Martin (père) et ROQUEJOFFRE Marc-Alexis, *M<sup>gr</sup> Piguet, un évêque discuté*, chez les auteurs, Clermont-Ferrand, 2000, p. 177-179

<sup>255</sup> GOUBLET Juliette, *Oder-Neisse 43. Les Cahiers de sœur Gertrude, volontaire pour la Relève*, Aurillac, Editions du Centre, 1971. Pour le portrait et le parcours de ce personnage souvent déconcertant, Laurent JOLY, *Les collabos. Treize portraits d'après les archives des services secrets de Vichy, des RG et de l'épuration*, Les Echappés, 2011. Condamnée à son retour en 1945 à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation nationale à vie, elle est libérée en 1947, puis réhabilitée. Sur son activité sociale en Allemagne, voir aussi Céline MALHERBE, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2016 personnes*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2001, p. 140-141.

<sup>256</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 209

<sup>257</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1201

<sup>258</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 204-206 et ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 136

redoute également le regard que porterait sur elle la classe ouvrière exilée si jamais les catholiques étaient absents du drame qu'elle vit. La réticence des évêques et des provinciaux d'ordres à répondre aux appels de Suhard et de Rodhain, qui les sollicitent par lettre du 2 février 1943, et à laisser partir des aumôniers clandestins en Allemagne est pourtant sérieuse. L'illégalité n'est pas dans leur culture, et les évêques belges et hollandais, pareillement sollicités par des fidèles exilés, n'ont pas osé franchir le pas. Dissimuler sa qualité de prêtres et se faire travailleur parmi les travailleurs est aussi une telle audace en termes de discipline ecclésiastique que le cardinal Suhard, en janvier 1943, consulte à ce sujet le RP Leblond, de l'Université grégorienne de Rome, alors de passage à Paris, et dont l'avis favorable n'est pas de trop pour lever les scrupules de ses pairs<sup>259</sup>. A son retour de la Ville Eternelle le 20 janvier, Mgr Suhard peut également se prévaloir du souci personnel du pape de voir des aumôniers donnés aux travailleurs : Pie XII autorise certains assouplissements disciplinaires et liturgiques en vue d'un apostolat efficace en Allemagne<sup>260</sup>.

Le 7 avril, la même Assemblée des Cardinaux et Archevêques qui met au point la déclaration à lire le 9 mai approuve en secret le projet Suhard d'envoi des prêtres clandestins en Allemagne, mais limite leur nombre à une vingtaine. Ils seront vingt-cinq. Pour emporter la décision, l'abbé Rodhain, dans son rapport, met en avant les attentes des familles, les demandes des travailleurs eux-mêmes, l'étonnement de l'opinion publique que rien ne soit encore fait. D'ordinaire peu soucieux des questions idéologiques, il souligne aussi, pour une fois, le danger que les plus jeunes des ouvriers cèdent à la fascination du national-socialisme : s'il loue les initiatives « heureuses » et « providentielles » des militants catholiques exilés, il n'est pas sûr que sans encadrement spirituel, ceux-ci puissent résister indéfiniment à la « mystique de la force » hitlérienne<sup>261</sup>.

200 prêtres volontaires de 37 à 49 ans ont répondu entre-temps à l'appel. Il s'agit bien là d'un engagement : qu'est-ce qui le motive spécifiquement ? Avant de réunir 26 candidats les 2-3 mars à Paris et une cinquantaine d'autres à Lyon les 22-23 mars, Rodhain et Suhard

---

<sup>259</sup> POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers, op. cit.*, p. 266 et DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation, op. cit.*, p. 328. Le P. Leblond observe que Jésus lui-même, l'apôtre Paul, les moines des monastères n'ont jamais trouvé inconvenants de travailler. Le recrutement clandestin portera le nom d'« opération Saint Paul », en souvenir de l'apôtre fabriquant des tentes à Corinthe.

<sup>260</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés, op. cit.*, p. 181-182

<sup>261</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés, op. cit.*, p. 183 : « ces travailleurs, ce qui caractérise leur situation, ce n'est pas qu'ils se trouvent à l'étranger ; c'est qu'ils se trouvent dans un pays nazifié. (...) Si les plus âgés restent préoccupés de leurs foyers abandonnés là-bas, les plus jeunes sont déjà séduits par ce qu'ils voient là-bas ; ces usines gigantesques les impressionnent, cette mystique de force semble forte, ces indiscutables réalisations sociales leur paraissent avantageuses ; si tout cela était exploité habilement par les autorités allemandes, quelle ne serait pas l'emprise à craindre sur notre jeunesse ? »

éliminent ceux aux motivations trop peu adaptées, ceux qui confondent ardeur et irréflexion, ceux dont le zèle apostolique cache un simple goût du changement ou de l'aventure, ou tel inconscient qui veut bien partir s'il peut emmener sa domestique avec lui<sup>262</sup>. Inversement, des abbés sont agréés en raison de leurs origines ouvrières et d'une expérience antérieure du travail manuel, comme l'abbé Staron à Lyon ou l'abbé Langlois, ex-métallo, en région parisienne<sup>263</sup>. L'abbé Godin, coauteur de *France, pays de mission*, dont la lecture inspire plus d'un nouveau missionnaire, se place en tête de la liste des partants, mais il déçoit en refusant finalement d'abandonner ses projets en France et d'aller risquer sa vie en Allemagne - et il meurt à Paris même, fin 1943, asphyxié par sa cheminée<sup>264</sup>. Sur la vingtaine de prêtres choisis au 9 avril par Suhard et Rodhain, huit encore reculent finalement devant le caractère clandestin de leur mission, ou se voient interdire par leurs supérieurs de transgresser à grands risques l'interdit pesant sur l'illégalité et sur la fausse identité<sup>265</sup>. La douzaine qui part et ceux qui les rejoignent au fil du temps sont bien des volontaires à l'engagement sérieux, qui connaissent les risques encourus, savent qu'ils mettent en jeu leur liberté ou leur vie. Ils savent aussi la révolution disciplinaire que constitue leur sacerdoce en Allemagne. Au lieu d'un prêtre à part de la société, en habit distinct, étranger au travail manuel, il s'agit d'être immergé dans le monde du travail, en habits de travailleur, avec un temps limité à consacrer à la prière et à la vie spirituelle. Enfin, le culte et les sacrements ne pourront être assurés que dans des lieux inhabituels et en des circonstances anormales.

La guerre est à peine terminée que naît la légende de cette moderne « Église des catacombes », annonciatrice des temps nouveaux, première ébauche de ce qui deviendra le mouvement des prêtres-ouvriers, en rupture avec l'ecclésiologie traditionnelle. Elle semble une préfiguration de temps conciliaires marqués par une moindre différenciation entre prêtres et laïcs, par de plus grandes responsabilités laissées à ces derniers, par une liturgie plus sobre, par une meilleure adaptation du culte aux évolutions de la société. L'Action Catholique clandestine compterait quelque 7 500 militants exilés en Allemagne dans le Reich et environ un millier de cellules groupées en 70 fédérations<sup>266</sup>. En sus de quelque 3 200 séminaristes requis avec les étudiants, 300 prêtres dont environ 275 PG transformés, 80 requis et 26

---

<sup>262</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 180

<sup>263</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 188

<sup>264</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain*, op. cit., p. 27

<sup>265</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 189

<sup>266</sup> Aline COUTROT, « Chrétiens en France dans le Grand Reich. Rapport général », in *Eglises et Chrétiens dans la IIe Guerre mondiale : la France*, op. cit., p. 392. Emile POULAT, *Les prêtres-ouvriers*, op. cit., p. 274, donne plutôt le chiffre de 7 500 militants dont un tiers composé par quelque 3 200 séminaristes.

aumôniers partis dissimulés se retrouvent en Allemagne au sein des ouvriers<sup>267</sup>. Des prêtres sans paroisses et loin de tout contrôle hiérarchique immédiat célèbrent la messe comme ils le peuvent, équipés des fameuses valises-autels portatives fournies par l'abbé Rodhain et son aumônerie générale des Prisonniers de Guerre. Pour la première fois, ni leurs habits ni leurs conditions de vie ne les distinguent extérieurement de leurs ouailles. Ils partagent leurs souffrances physiques, et jusqu'à leurs maladies. Un travail commun abaisse la barrière qui les sépare. L'abbé Giraudet, à Berlin, confesse sur un banc public, donne la communion dans une cabine téléphonique, organise des recollections et des messes dans les bois, et fabrique pour l'adoration un ostensor en boîte de conserves<sup>268</sup>. L'instruction religieuse des catéchumènes se fait sans manuel. Les promesses scoutées et les affiliations jocistes se célèbrent en pleine forêt. De jeunes laïcs se retrouvent à assumer presque seuls une action d'organisation, d'apostolat et d'aide sociale au sein de la masse, combattant le vol, l'alcoolisme, la misère matérielle et morale ou la « prostitution », visitant les malades, créant bibliothèques, amicales et cercles culturels ou sportifs. « L'Eglise hiérarchique, Pape, Evêque était devenue inexistante », résume l'ex-requis Jean Schyrr. « Nous avons vécu cette époque en proximité avec les *Actes des Apôtres* », presque sans sacrements ni liturgie, mais dans une communion assurée par une foi partagée en cachette et par la « présence évidente » du Christ dans les personnes humaines<sup>269</sup>. On n'est plus si loin de la redéfinition à Vatican II de l'Eglise comme « peuple de Dieu », ni de l'œcuménisme contemporain, puisque les requis protestants, « isolés, se joign[e]nt sans difficulté aux catholiques : la guerre gomm[e] les différences ou plutôt les ren[d] dérisoires<sup>270</sup>. » Enfin les innombrables services rendus par le clergé allemand, prêtres, moines ou religieuses, préfigure dans les récits la réconciliation européenne d'après-guerre.

Cette Eglise cachée annonce l'avenir en même temps qu'aux yeux des témoins, des historiens catholiques et des hagiographes, elle paraît ressusciter le passé : elle offre une occasion aux premiers prêtres-ouvriers mais aussi à des séminaristes, novices et laïcs de fournir leur lot d'héroïsme, de sacrifice, de martyrs. Depuis les années 1980 se poursuit le

---

<sup>267</sup> Nous reprenons les chiffres d'Emile POULAT, *Les prêtres-ouvriers*, op. cit., p. 269-274 et d'Alain CHERRIER, « l'Eglise et le Service du Travail Obligatoire », in MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, actes du colloque des 5 et 6 novembre 1977, numéros spéciaux de la *Revue du Nord*, avril-juin et juillet-septembre 1978, p. 423-436

<sup>268</sup> REVERSEAU Jacques, « 1943, un aumônier clandestin, René Giraudet. Des Français requis à Berlin », *Recherches vendéennes*, n° 6, 1999, p. 283-286

<sup>269</sup> Témoignage de Jean Schyrr in *Eglises et chrétiens dans la IIe Guerre mondiale : la France*, op. cit., p. 405

<sup>270</sup> VISSIERE Jean-Louis, « Le STO, séminaire de prêtres-ouvriers », in *Provence historique* t. 38, fasc. 154, 1988, p. 455-459. L'auteur est lui-même un prêtre autrefois requis.

procès en béatification d'une cinquantaine de « martyrs du STO » décédés en Allemagne des suites de la répression nazie : leur cause collective est plaidée par M<sup>gr</sup> Molette, auteur de travaux monumentaux, et qui se veut autant historien qu'hagiographe<sup>271</sup>. Une seule cause a pour l'heure aboutie, celle d'un laïc, le jociste rennais Marcel Callo, béatifié en 1987 : rien ne le détachait vraiment du lot mais, semble-t-il, l'activisme de l'archevêque de Rennes a contribué à emporter la décision à Rome<sup>272</sup>. De surcroît, béatifier en priorité l'un des laïcs, et non un des prêtres ou religieux victimes de la répression, est un signe fort à une époque où l'Eglise insiste sur une plus grande égalité entre prêtres et laïcs.



*Marcel Callo (1922-1945)*

La légende est cependant à passer au crible de la critique historique. La moisson est-elle si abondante, même en admettant que les ouvriers sont peu nombreux ? L'épreuve de l'exil est-elle synonyme pour les travailleurs d'un regain de pratique, d'une plus forte religiosité, d'une fraternité chrétienne qui compense les tentations de l'individualisme et du repli sur soi ? A Berlin, le quatrième dimanche de Carême, 350 à 400 jeunes Français déposent sur l'autel une promesse scoutée écrite ; quelque 1 500 auraient renoué avec la foi et

---

<sup>271</sup> 80 000 pages de documents sont synthétisées par le livre de M<sup>gr</sup> Charles MOLETTE, *“En haine de l’Evangile”*. *Victimes du décret de persécution nazie du 3 décembre 1943 contre l’apostolat catholique français à l’œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne 1943-1945*, Fayard, 1993

<sup>272</sup> Entretiens avec Jean Chaize, 7 août 2006, avec M<sup>gr</sup> Bouvier, 27 mai 2007, et avec M<sup>gr</sup> Molette, 7 juin 2007.

Sans rien nier des qualités du jociste, M<sup>gr</sup> Molette nous confirme qu'il n'y avait pas de raisons objectives de le considérer à part ni de le privilégier. Il fut d'ailleurs arrêté dans le cadre d'une vague de répression, pas pour son activité personnelle. Son rayonnement personnel n'avait rien d'unique et ne saurait justifier que celui de ses camarades soit occulté – comme il l'a souvent été délibérément aux yeux de M<sup>gr</sup> Molette. Pour ce dernier toujours, la cause de chaque victime de la répression ne doit pas être défendue séparément par l'évêque du diocèse concerné. Il a donc voulu appréhender les victimes de l'Action Catholique en Allemagne dans leur ensemble : les militants agissaient en commun, ils étaient en contact au sein d'un même gau ou d'une région à l'autre, ils partageaient les mêmes valeurs et les mêmes projets, et ils subissaient la répression ensemble. Enfin, ils étaient moralement soutenus en bloc par Pie XII, M<sup>gr</sup> Suhard et l'abbé Rodhain.

les sacrements pendant leur séjour à Berlin<sup>273</sup>. En valeur absolue, eu égard aux moyens limités des moissonneurs, la récolte est satisfaisante. En valeur relative, ce n'est que 2.72 % des 55 000 requis français de la capitale, une des villes pourtant les mieux couvertes par l'action catholique clandestine, inexistante ou plus limitée dans bien d'autres régions. A Wuppertal, le P. Dillard estime les pratiquants à 1 ou 2 %, les pascalisans à 15 %, tandis que le P. Gélén à Nuremberg ne compte que sur 0.5 à 1 % de chrétiens fervents, 4 à 5 % de messalisants, 10 % de pratiquants aux grandes fêtes<sup>274</sup>. Grandmesnil décrit pour Hambourg des jeunes chrétiens passifs, « isolés dans des camps où, en vérité, n'existait guère de camaraderie, (...) perdus dans une masse anonyme et égoïste<sup>275</sup>. »

De fait, les carnets et les correspondances de certains prêtres, séminaristes et laïcs eux-mêmes sont emplis de désillusions. Partis trop vite pour se préparer à une tâche qui les dépasse, traumatisés par le travail manuel, déconcertés par le dépaysement et l'éloignement de la hiérarchie, trop de chrétiens leur paraissent manquer de formation, de méthode, d'adaptabilité, de rayonnement et de capacité à entraîner les autres<sup>276</sup>. « Nos militants ont bonne volonté, mais ils sont loin d'être à la hauteur », rapporte une lettre d'Allemagne anonyme et non datée, « 10 % seulement croient à leur affaire (...). Mais que font donc les dirigeants d'Action Catholique ? » Pour l'abbé Vignon, venu de son gré à Chemnitz avec les requis de Lyon, maints séminaristes sont « repliés, effacés, inactifs, sans ambitions », à cause d'« une certaine pauvreté native [et d'] une formation déficiente des séminaires », trop livresque et intellectuelle<sup>277</sup>. Beaucoup de séminaristes et de prêtres ont du mal à continuer à cultiver leur piété et leur vocation tant les servitudes et l'isolement du travail d'usine sont peu propices à l'épanouissement spirituel : une infime minorité craque au point de renoncer au sacerdoce après la guerre<sup>278</sup>. Des militants laïcs, repliés sur eux-mêmes et leur petit groupe de camarades, ne cherchent pas à aller aux masses ni au clergé allemand<sup>279</sup>. Marcel Callo lui-

---

<sup>273</sup> KNAUFT Wolfgang, *Face à la Gestapo*, op. cit., p. 129

<sup>274</sup> POULAT Emile, *Naissance des prêtres-ouvriers*, op. cit., p. 286

<sup>275</sup> GRANDMESNIL Georges [pseudonyme de l'abbé Guérin], *Action catholique et STO*, Ed. Ouvrières, 1947, t. I, p. 91

<sup>276</sup> Alain CHERRIER, « L'Eglise et le Service du Travail Obligatoire », in MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, op. cit., p. 427 sq.

<sup>277</sup> *Ibidem*

<sup>278</sup> Alain CHERRIER, « L'Eglise et le Service du Travail Obligatoire », in MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, op. cit., p. 424-425.

Selon un rapport non daté adressé à l'abbé Rodhain, sur dix séminaristes ou novices, deux seulement se donnent à fond pour l'Action catholique. « Un dixième est en train de constater que sa vocation n'est pas dans le sacerdoce. Le reste (sept dixièmes) constituerait un marais honnête sans plus. » Cité par Charles KLEIN, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 307

<sup>279</sup> A Pâques 1945, par exemple, le P. Damascène de la Vigerie tance les jécistes de Munich, qui à ses yeux sont restés « égoïstement » entre eux pendant deux ans, sans se mêler aux autres travailleurs français et en s'abstenant

même traverse une phase de désarroi et d'inactivité à Zelle-Mehlis (Thuringe), avant de reprendre son militantisme à l'incitation de ses camarades jocistes. Les plus efficaces et les plus convaincus des jécistes se heurtent au fossé culturel qui les sépare des requis d'origine ouvrière. Ceux-ci n'aiment notamment pas entendre stigmatiser leur immoralité supposée, et sont révoltés par les positions strictes sur « la question sexuelle et sentimentale », « problème fondamental » sans lequel « beaucoup de jeunes viendraient au christianisme<sup>280</sup>. »

Sur le plan plus pratique, celui qui cherche ne trouve pas forcément de prêtre, d'église, de couvent, dans un pays aux deux tiers protestants<sup>281</sup>. Le dimanche n'est pas toujours chômé, et en Allemagne comme sur les chantiers Todt, « la fatigue excessive empêche les meilleurs chrétiens de prier. Un certain nombre avouent n'avoir plus la force de penser. (...) Et pour peu qu'ils aient le moindre moment de détente, ils sont pris par un besoin invincible de sommeil<sup>282</sup>. » Enfin, sur un plan plus socioculturel,

l'excès de travail, le travail dominical, l'éloignement de l'église, le peu de sympathie qu'on a pour l'aumônier, le manque d'habitude régulière, le manque d'appel des cloches, le peu d'habitude qu'avaient beaucoup d'ouvriers croyants de se rendre à l'église, le manque de rappel à l'ordre par la femme, les parents, les membres de la famille, les militants, le prêtre de la paroisse, tout cela a son influence<sup>283</sup>.

Et pourtant, dans les épreuves de l'exil, sous les bombardements, dans la rencontre avec certains missionnaires charismatiques, des travailleurs peu ou pas croyants découvrent Dieu ou se souviennent de son existence, demandent le baptême, souhaitent apprendre à prier, se remettent à communier. Au minimum, les camarades qui connaissent son état et apprécient ses qualités et son dévouement peuvent faire du prêtre, du religieux, du militant laïc une figure respectée du camp, une aide et un porte-parole naturel. En tout état de cause, les situations sont pour le moins très contrastées et variables. C'est surtout aux témoignages très diffusés d'une minorité d'acteurs, les plus engagés et les plus fervents, que nous devons le

---

délibérément de tout apostolat : « Ce n'est ni chrétien, ni français, ni intelligent. Ce n'est rien du tout. » DE LA VIGERIE Jean Damascène, *Prêtre-ouvrier clandestin*, op. cit., p. 153

<sup>280</sup> GRANDMESNIL Georges, *Action catholique et STO*, op. cit., t. I, p. 98

<sup>281</sup> AN F 1a 3777. Jean Chaize et ses camarades, à Stettin, en pleine Prusse luthérienne, ont la chance d'être à proximité d'un monastère qui leur offre tous les réconforts spirituels pendant leur exil. Entretien avec Jean Chaize, 7 août 2006.

<sup>282</sup> AN F 1a 3777, rapport vichyste sur la situation des requis en Allemagne et chez Todt, août 1943. Le passage cité concerne les travailleurs Todt, mais il peut être étendu sans risque d'erreur aux travailleurs d'Allemagne.

Au même moment, précisément, les 28 et 29 juillet, l'abbé Rodhain présente à l'assemblée des Cardinaux et Archevêques un rapport sur la misère matérielle et spirituelle des 300 000 requis français et étrangers au service de l'OT en France. MICHEL Alain-René, *La JEC face au nazisme et à Vichy*, op. cit., p. 248

<sup>283</sup> JACQUEMYNS G., « Quelques attitudes et réactions des travailleurs belges sous l'occupation allemande », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 31, juillet 1958, p. 24-30. Ces considérations sur les requis belges du STO peuvent être étendues sans risque aux requis français.



tableau parfois trop optimiste d'une Action Catholique en terre allemande tout entière saisie de l'ardeur missionnaire la plus efficace et la plus féconde.

Par ailleurs, peut-on qualifier de « persécution systématique et programmée » (Mgr Molette) la politique répressive conjoncturelle des nazis envers une poignée de dirigeants et de militants ? Dans les termes mêmes de l'Eglise, ne peuvent être proclamés martyrs que ceux qui ont été persécutés en raison de leur seule foi, non pas pour des motifs temporels, aussi respectables puissent-ils être. Bien qu'un fonctionnaire de la Gestapo lance à un prêtre responsable du groupe de Cologne-Rhénanie que lui et ses camarades sont arrêtés « en haine de l'Evangile<sup>284</sup> », il n'est pas si sûr qu'ils soient condamnés *in odium fidei*, en haine de la foi. Grâce aux archives des tribunaux allemands, Patrice Arnaud démontre, contre Mgr Molette, qu'un « martyr » emblématique comme le scout Joël Anglès d'Auriac est en réalité guillotiné pour incitation au sabotage<sup>285</sup>. Si les Allemands refusent aux ouvriers français des aumôniers et une liberté de culte, qu'ils admettent sans peine pour les PG conformément à la convention de Genève, c'est avant tout par peur de ne pas pouvoir exercer sur les réunions religieuses de ces civils en semi-liberté un contrôle et un encadrement (*Betreuung*) plus difficile à mettre en œuvre qu'en stalag. Pieter Lagrou, dans son analyse de la mémoire catholique officielle, conclut qu'on ne peut mettre les « mésaventures » ponctuelles des militants catholiques et leur cinquantaine de morts sur le même plan que la destruction systématique et massive des communistes, des franc-maçons, des résistants, des Tziganes et bien sûr des Juifs<sup>286</sup>.

Enfin, la revendication même d'une « Résistance spirituelle » pose problème. « L'Eglise des catacombes » n'exerce aucun militantisme politique, n'a aucune visée subversive. Les consignes sont de ne se mêler d'aucune question non-confessionnelle. Mgr Suhard avertit clairement les futurs aumôniers, le 3 mars 1943, que « la dissidence n'a rien à faire dans cette mission. (...) On ne peut admettre dans cet exercice de votre ministère aucune déviation dans le sens pro- ou anti-allemand. (...) Vous n'avez pas à entretenir [les travailleurs] dans un sentiment d'opposition au travail à accomplir<sup>287</sup>. » Les quelques militants qui se livrent à des actions de résistance le font à titre personnel. Les autres ne font que poursuivre dans des conditions pittoresques et difficiles des activités qui « ressemblent

---

<sup>284</sup> MOLETTE Charles, *Martyrs de la Résistance spirituelle victimes de la persécution nazie décrétée le 3 décembre 1943*, F.X. de Guibert, 1999, t. I, p. 10

<sup>285</sup> Patrice ARNAUD, « Les logiques d'opposition des travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 155

<sup>286</sup> LAGROU Peter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Complexe, 2003, p. 142-144

<sup>287</sup> Exposé du cardinal Suhard aux futurs aumôniers du STO, à l'archevêché de Paris, d'après les notes prises par le P. Evrard, publiées par Charles KLEIN, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 377

davantage à la pratique du scoutisme (...) que d'une action de résistance même spirituelle<sup>288</sup> » (Patrice Arnaud), et sont très surpris de se voir arrêter. Des adversaires chrétiens de l'obéissance au STO dénoncent vivement dès l'époque, nous l'avons vu, le risque d'apporter une aide inconsciente aux Allemands en acceptant d'aller chez eux par esprit missionnaire. Si les hautes autorités de l'Eglise restent fort mesurées dans la critique du STO, c'est aussi pour ne pas irriter les autorités allemandes dont l'accord est indispensable pour permettre l'envoi de prêtres aux travailleurs exilés. L'envoi illégal d'aumôniers n'est jamais conçu comme un acte de résistance à inscrire dans la permanence, mais comme un pis-aller provisoire, le temps que les Allemands accordent l'aumônerie légale: ce jour-là, les prêtres-ouvriers clandestins pourraient enfin se montrer au grand jour<sup>289</sup>.

Seule l'intransigeance allemande, mue par le désir de faire monter les enchères et de retarder indéfiniment la conclusion d'un accord, fait se convertir Mgr Suhard à l'illégalité, non sans audace, mais par défaut. Le légalisme reste son horizon ultime : l'existence reconnue de prêtres clandestins sert plutôt de moyen de pression sur les Allemands, doit leur faire valoir que leur intérêt est d'accepter une aumônerie officielle, plus contrôlable. Et la clandestinité de son aumônerie est toute relative : Pierre Laval, Gaston Bruneton et... les Allemands sont constamment tenus au courant, et disposent des noms ! Les recherches de Mgr Molette lui-même, de Markus Eikel ou de Patrice Arnaud mettent en lumière les imprudences dramatiques de l'Eglise et de l'abbé Rodhain. Ce dernier, en janvier 1943, transmet par loyauté naïve la liste nominative de 584 responsables des groupes catholiques dans 533 usines allemandes au D<sup>r</sup> Bran, son interlocuteur à la Willhemstrasse, qui s'est dit « intéressé. » Toujours loyal, l'abbé lui transmet en mars 1943 une première liste de 44 prêtres volontaires pour l'Allemagne, que ce dernier juge trop longue et dont il raye des indésirables<sup>290</sup>. En Allemagne même, de jeunes militants inconscients du danger et n'ayant pas l'impression de faire œuvre subversive sont arrêtés avec les carnets contenant les noms et adresses des responsables, ou distribuent des invitations nominatives à des réunions ou des recollections. Cela est responsable en partie du lourd bilan humain.

Véritable serpent de mer de 1941 à 1944, le projet d'aumônerie des travailleurs français en Allemagne n'a donc en soi rien de subversif. Son promoteur et son maître-

---

<sup>288</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1478

<sup>289</sup> Le cardinal Suhard ne cache pas à l'abbé Bousquet, en décembre 1942, qu'il risque l'arrestation, la torture et le camp de concentration. Mais il conclut que « s'il plaît à Dieu, [l'abbé Rodhain] obtiendra, je l'espère, l'autorisation de créer une aumônerie de l'autre côté du Rhin. Dès lors tout rentrera dans l'ordre. BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain*, op. cit., p. 30

<sup>290</sup> MOLETTE Charles, *En haine de l'Évangile*, op. cit., p. 87

d'œuvre, l'aumônier général des prisonniers de guerre Jean Rodhain (1900-1977), futur premier secrétaire général du Secours Catholique en 1946, reste lui-même toute sa vie un pétainiste fervent et impénitent<sup>291</sup>. Cet homme d'une audace, d'une énergie et d'un charisme peu communs est aussi du genre à foncer sans réfléchir, et il manque totalement de prudence et de sens politiques<sup>292</sup>. Dans son projet, Rodhain a enfin le soutien constant de toutes les autorités de Vichy, toutes convictions religieuses confondues. Mgr Suhard entreprend ses démarches dès février 1942, au temps du volontariat<sup>293</sup>. Le 21 juillet, le chef du cabinet civil du Maréchal, André Lavagne, écrit à Benoist-Méchin « sur la nécessité de soutenir en Allemagne la situation religieuse de nos travailleurs », et l'assure que le Maréchal est profondément favorable. Le 15 septembre, Bruneton assure Lavagne que la création de l'aumônerie lui tient aussi à cœur<sup>294</sup>. Le 19 février 1943, suite à une demande de Suhard et Chappoulie le 29 janvier, Bichelonne reçoit une lettre insistante de Pétain<sup>295</sup>. Laval, au même moment, se montre favorable au projet d'aumônerie, à condition d'un soutien plus ferme des évêques à sa politique de main-d'œuvre, et si les prêtres recrutés soient politiquement sûrs<sup>296</sup>. L'Eglise allemande aussi intervient plusieurs fois en faveur des droits des travailleurs étrangers et notamment français à une vie religieuse normale, et en théorie, la propagande allemande le leur garantit.

---

<sup>291</sup> Dans la biographie qu'il lui consacre, Hadrien Bousquet ne cache pas la vénération profonde que l'abbé Rodhain éprouvait pour Pétain, au point de témoigner en sa faveur à son procès, de lui rendre visite à l'île d'Yeu, de lui offrir la croix en bois de Jérusalem qui ornait sa cellule, et de participer à sa veillée funèbre. BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain, op. cit.* L'ouvrage de Luc DUBRULLE, *M<sup>gr</sup> Rodhain et le Secours catholique, Une figure sociale de la charité*, Desclée de Brouwer, 2008, expose par ailleurs que la création du Secours Catholique en 1946 est un processus complexe dans lequel Rodhain n'a qu'un rôle partiel : premier secrétaire général et aumônier, il n'en est pas le créateur, comme il lui en est communément fait crédit.

<sup>292</sup> Sans être certes un collaborationniste, l'abbé Rodhain se laisse entraîner à des cérémonies en l'honneur des PG où il parle aux côtés de représentants vichystes et collaborationnistes. Il prône maladroitement dans ses instructions d'août 1942 une collaboration loyale et constructive avec les autorités allemandes, croit naïvement à leur bonne volonté lors des négociations, et entretient de bonnes relations avec la Délégation Officielle Française de Gaston Bruneton.

Le 19 avril 1942, Gaston Bruneton, protestant fervent, écrit à sa femme, le 19 avril 1942 : « La semaine dernière, j'ai eu une deuxième conférence avec les deux aumôniers généraux des Prisonniers de Guerre, le pasteur Paumier et l'abbé Rodhain pour discuter des modalités à envisager pour assurer une aide spirituelle aux ouvriers français en Allemagne. *Discussion intéressante, dans laquelle hélas le prêtre, un homme jeune et remarquable, avait une autre allure que le pasteur, car il évitait tout sectarisme, toute politique, pour ne parler et ne penser que spirituel, ce que tout prêtre devrait faire.* » Nous soulignons. Archives privée Christian Levi Alvares, correspondance familiale de Gaston Bruneton.

<sup>293</sup> VINATIER Jacques, *Le cardinal Suhard, op. cit.*, p. 175. En juin 1942, par ailleurs, M<sup>gr</sup> Suhard note dans ses carnets qu'il ne faut pas demander à la classe ouvrière « tous les sacrifices » : pourquoi les autres classes n'iraient-elles pas, elles aussi, en Allemagne ? »

<sup>294</sup> AN 2 AG 461, cabinet civil du maréchal Pétain

<sup>295</sup> AN 2 AG 492. La lettre conclut : « En conséquence, je désire instamment qu'un service d'aumônerie soit organisé sans délai. Je vous demande de vous mettre en rapport avec l'Eglise et les autorités allemandes à ce sujet et j'attends de votre zèle et de votre compétence qu'une solution soit rapidement apportée à cette question, dont la gravité et l'urgence me préoccupent profondément ».

<sup>296</sup> VINATIER Jacques, *Le cardinal Suhard, op. cit.*, p. 176

Il n'y a donc que la mauvaise volonté qui empêche l'aboutissement du projet - encore qu'au contraire du RSHA ou du très antichrétien Martin Bormann, ni Ribbentrop ni Sauckel n'y sont hostiles, s'il peut aider à augmenter le nombre de travailleurs dans le Reich, et si l'aumônerie peut servir d'instrument de contrôle<sup>297</sup>. Le 15 février 1943, Abetz suggère à Berlin de donner « un accord de principe afin de renforcer le crédit du président Laval auprès des catholiques. (...) De notre côté on pourrait tirer en longueur le déroulement pratique de l'affaire<sup>298</sup>. » Cette stratégie dilatoire l'emporte. Avec la plus mauvaise foi, les Allemands, jusqu'à la Libération, n'ont de cesse de prétexter des moindres paroles de compassion des évêques envers les requis pour bloquer ou allonger sans fin les négociations.

Le 9 mai, l'abbé Rodhain célèbre une messe grandiose devant la Piuskirche de Berlin, réunissant plusieurs milliers de travailleurs français pour la fête de Jeanne d'Arc, en présence du nonce Orsenigo, de Scapini, de Bruneton et d'officiels allemands dont le D<sup>r</sup> Bran. Ce dernier doit admettre, but recherché, que la cérémonie prouve que « chez les travailleurs français, il y en a qui désirent le culte<sup>299</sup>. » En fait, l'initiative se révèle très risquée : les agents de la Gestapo en civil n'ont plus qu'à identifier les militants d'Action catholique présents à la manifestation<sup>300</sup>. Par ailleurs, si Vichy ordonne de faire grand bruit dans la presse autour de la cérémonie, celle-ci indispose les Allemands en leur révélant la vitalité d'une organisation dont ils soupçonnaient déjà l'existence. Aussi profitent-ils de la déclaration modérée des trois cardinaux sur le STO ce même 9 mai pour interrompre longuement les négociations.

Leur attitude se raidit. Le 3 août, le SD arrête à Paris l'abbé Guérin, fondateur très populaire de la JOC, qui n'est relâché qu'à Noël après cinq protestations de Mgr Suhard et des mois dans une cellule surpeuplée<sup>301</sup>. Rodhain, éccœuré, prévient le 5 août, dans une lettre au gestapiste Wohlfahrt, de l'avenue Foch, qu'il y aura des répercussions parmi les PG et les travailleurs chrétiens en Allemagne, à 90 % selon lui issus de la classe ouvrière. Sa protestation tombe entre les mains du Comité Directeur du FN qui, trop heureux de pouvoir

---

<sup>297</sup> Hans UMBREIT, « les services d'occupation allemands et les Eglises chrétiennes en France », in *Eglises et chrétiens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le Nord-Pas-de-Calais, op. cit.*, p. 305

<sup>298</sup> VINATIER Jacques, *Le cardinal Suhard, op. cit.*, p. 176-177

<sup>299</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés, op. cit.*, p. 210.

<sup>300</sup> Entretien avec Jean Chaize, président national de l'ex-FNNDT, 7 août 2006. Ancien jociste et militant de l'ACJF à Stettin, Jean Chaize, qui fut très proche de l'abbé Rodhain pendant et après la guerre, n'en reconnaît pas moins que celui-ci a souvent pas mal gaffé.

<sup>301</sup> AN F 22 2047

toucher les catholiques, diffuse sa « lettre digne et courageuse » sur la « persécution<sup>302</sup>. » Le 30 août, une lettre cinglante d'Oberg à Suhard réplique que « la majorité des évêques français et un grand nombre de prêtres qui leur sont subordonnés ont tout mis en œuvre pendant ces derniers mois pour empêcher la jeunesse française confiée à leur sollicitude pastorale d'aller travailler en Allemagne », et accuse l'Eglise de nuire à la lutte contre ce bolchevisme qui menace pourtant son existence<sup>303</sup>. En Allemagne, l'inquiétude grandit dans l'ACJF semi-clandestine. Le 24 août, l'optimiste Rodhain entreprend d'encourager à persévérance les prêtres liés à l'aumônerie, par une lettre circulaire trop rassurante... et dont il donne copie le 8 septembre à Bruneton et aux Allemands, « pour information », et en signe de bonne volonté. Cela revient à livrer l'identité de ses destinataires<sup>304</sup>.

La première arrestation, celle du P. Morelli à Düsseldorf, survient fin août. D'autres suivent en septembre. En novembre, prétextant d'une activité « politique » indésirable des militants d'Action Catholique, les Allemands radicalisent leur attitude. La Délégation Officielle Française, poussée par ses éléments anticléricaux et anticatholiques, commence également à enquêter sur l'ACJF clandestine, avec l'accord de Gaston Bruneton. Le 3 décembre 1943, le successeur d'Heydrich à la tête du SD, Kaltenbrunner, émet une note fatidique qui ordonne l'expulsion des membres d'ordres religieux et des prêtres-ouvriers, la dissolution des cellules jocistes, l'emprisonnement pour une durée théorique de 21 jours des seuls militants « les plus actifs », suivi d'une mutation dans une usine lointaine ou leur transfert en camp de concentration « pour ceux qui ont agi ou parlé contre l'Allemagne. » La note considère que cardinaux, évêques et prêtres auraient opéré « dès le début » un « sabotage continu de l'engagement des travailleurs français dans le Reich. » Elle accuse sans fondement l'Eglise de France et notamment M<sup>gr</sup> Suhard d'« influencer [les travailleurs] dans le sens de ses objectifs politiques hostiles à l'Allemagne », et les prêtres, jocistes et scouts d'être les instruments d'un « vaste travail de subversion » soutenu par les Anglais<sup>305</sup>.

Dès lors, les vagues d'arrestations se succèdent, servies par des dénonciations collaborationnistes. A côté des arrestations régulières et sporadiques de prêtres isolés, elles frappent Brunswick en mars 1944, la Thuringe pendant les fêtes pascales d'avril, Berlin en juin. En juillet, 63 prêtres et laïcs sont arrêtés à Cologne et en Rhénanie, dont une vingtaine ne survivent pas. Le tour de la Saxe survient en septembre, celui de la Silésie en décembre et

---

<sup>302</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 115, carton n° 5. Si l'abbé a jamais appris la récupération de sa lettre par des opposants au régime, il a du en être plus gêné qu'autre chose.

<sup>303</sup> KLEIN Charles, *Le diocèse des barbelés*, op. cit., p. 228, pour le texte de cette lettre.

<sup>304</sup> MOLETTE Charles, *En haine de l'Évangile*, op. cit., p. 93

<sup>305</sup> Pour le texte intégral de la note Kaltenbrunner, KLEIN Charles, *Le diocèse des barbelés*, op. cit., p. 257-260

celui de l'Autriche en janvier 1945. A Munich, 18 des 20 responsables de la JOC connaissent le camp de concentration<sup>306</sup>. Les trois quarts des prêtres arrêtés sont expulsés tôt ou tard<sup>307</sup>, parfois au mécontentement des requis, qui supportent mal de les voir rentrer en France quand eux doivent rester<sup>308</sup>. Les patrons des prêtres-ouvriers, interrogés, obtiennent parfois la suspension de l'expulsion, s'ils n'ont aucun motif de se plaindre de leur employé<sup>309</sup>. Au 1<sup>er</sup> juin 1944, 16 prêtres et 358 séminaristes ont été renvoyés en France, ainsi que des dizaines de novices et de religieux, sans oublier le retour en stalag de dizaines de prêtres transformés<sup>310</sup>. Seule une minorité de laïcs et d'ecclésiastiques passe donc de l'arrestation prolongée à l'internement en prison puis en camp, ce qui contredit l'idée d'une volonté persécutrice et destructrice. Rien n'est généralisé : chaque police locale applique le décret somme toute relativement mesuré de Kaltenbrunner à sa guise et à son heure. Un clerc peut n'être qu'expulsé au moment où celui de la ville voisine est déporté. Des régions ignorent toute arrestation, comme la Poméranie. L'ensemble fait plus l'impression d'une série d'opérations ciblées contre les chefs d'une organisation vue à tort comme subversive que d'un désir général d'éradiquer la religion au sein des requis.

Certains séides de Kaltenbrunner, certes, profitent des interrogatoires pour humilier les séminaristes. Jean Tinturier se voit présenter de la bière dans un calice. Son ami Roger Vallée est revêtu des ornements sacerdotaux par dérision et insulté, telle une version moderne du Christ aux outrages. Le laïc Camille Millet doit manger des hosties, par chance non consacrées<sup>311</sup>. Au moins 90 séminaristes et militants laïcs sont internés en camp de concentration ou en AEL : une quarantaine ne survivent pas, tous morts après le jour J sauf un. Mauthausen voit ainsi périr le 19 mars 1945 Marcel Callo, victime des rafles de Thuringe, ou Jean Perriolat le 14 avril. La JOC, l'organisation la plus portée à l'apostolat, déplore 18 morts, contre un seul pour la JEC et douze pour les scouts, et pour quatre Franciscains et trois séminaristes. Sur les 26 aumôniers clandestins choisis par Rodhain et Suhard, 18 sont découverts et arrêtés. Six sont expulsés en France, douze déportés, en général à Dachau. L'abbé René Giraudet, l'abbé Pierre de Porcaro, de Versailles, et le RP Victor Dillard meurent en camp. Au moins 28 autres prêtres, transformés, requis par erreur ou venus

---

<sup>306</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, thèse, Université de Paris-I, 2006, t. II, p. 1480

<sup>307</sup> MOLETTE Charles, *En haine de l'Évangile*, op. cit., p. 110

<sup>308</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 361

<sup>309</sup> *Ibidem*

<sup>310</sup> KLEIN Charles, *Le Diocèse des barbelés*, op. cit., p. 322

<sup>311</sup> GOUYON Paul, *Marcel Callo*, op. cit., p. 12-13

camouflés, sont internés en camp : sept y décèdent<sup>312</sup>. D'autres reviennent prématurément épuisés, tel le jociste Paul Léon, mort en 1957, ou l'abbé Louis Brun, décédé à 53 ans en 1963<sup>313</sup>. Sans mettre en doute la force de leur foi ni le courage que beaucoup témoignent de façon avérée à l'heure de la souffrance ou de la mort, il faut citer le jociste Georges Gandon, rescapé de Sachsenhausen, témoignant en 1998 à Patrice Arnaud :

[M<sup>gr</sup> Molette] raconte un certain nombre d'âneries entre nous. Nous ça nous a fait tousser de voir ça. Quand il parle d'un gars de camp de concentration qui trouve que c'est le plus beau jour de sa vie ou quelque chose comme ça, c'est à se suicider de lire des c... pareilles. (...) On l'a pas apprécié à l'Action Catholique le livre de Molette (...). Ça correspond pas à ce que nous on a vécu<sup>314</sup>.

En effet, estiment bien des survivants, s'ils avaient pu savoir à l'époque le sort qui les attendait en camp de concentration, sans doute n'auraient-ils pas continué leur action, ou bien ils auraient agi avec moins d'insouciance et d'imprudence<sup>315</sup>.

Après la guerre, malgré les hommages précoces de M<sup>gr</sup> Suhard, de l'abbé Guérin, du pape Pie XII ou même du RP de Lubac aux « martyrs », et malgré une abondante littérature hagiographique, le peuple catholique et même une partie de l'Eglise institutionnelle regardent l'aventure avec malaise. L'abbé Rodhain, avec une inconscience sans nom, a continué à négocier l'établissement de son aumônerie *après* le débarquement en Normandie, croyant jusqu'au bout à sa création. Il faut l'intervention du général de Gaulle pour que le mandat d'arrêt à son encontre pour « faits de collaboration » reste sans suite, et qu'il soit confirmé dans sa charge d'aumônier national des prisonniers et « déportés<sup>316</sup>. » De retour de Rome, le cardinal Tisserant lui reproche vertement, en présence d'Hadrien Bousquet, d'avoir encouragé « la cavale » outre-Rhin des jeunes et des prêtres qui les y ont rejoints<sup>317</sup>. Les quelques évêques qui célèbrent en grande pompe des messes à la gloire des « martyrs du STO » sont souvent les plus compromis et les plus contestés dans leurs diocèses mêmes, et ils instrumentalisent les décès d'aumôniers clandestins en Allemagne pour se dispenser de célébrer leurs prêtres résistants morts fusillés ou déportés par les nazis ; les jocistes et jécistes partis en Allemagne ont droit à leurs éloges tandis qu'ils assimilent à mi-mot les réfractaires au STO à des lâches et des fuyards<sup>318</sup>. Ce discours à contre-courant du résistancialisme

---

<sup>312</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1482 et p. 1837-1838

<sup>313</sup> Auguste RIVET, « Les chrétiens de Haute-Loire dans la Révolution Nationale et sous l'Occupation allemande », *Revue d'Auvergne*, 1982, p. 411

<sup>314</sup> Entretien du 10 mars 1998 entre Georges Gandon et Patrice Arnaud, cité in ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1478

<sup>315</sup> *Ibidem*

<sup>316</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain*, op. cit., p. 49

<sup>317</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain*, op. cit., p. 53

<sup>318</sup> LE MOIGNE Frédéric, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II*, op. cit., p. 167

ambiant a plus de chances de révéler une bonne part de l'opinion et des fidèles que de les porter à communier dans l'héroïsation des seuls « martyrs du STO. »

Eprouvés physiquement et moralement, beaucoup de séminaristes, prêtres, frères laïcs ont du mal à se réadapter après le retour, et remettent en cause leur formation antérieure, qui ne les a pas préparés à vivre pareille expérience au contact du milieu populaire<sup>319</sup>. Ceux qui ont exercé leur autonomie en Allemagne sont moins disposés à obéir à une hiérarchie compromise avec Vichy, plus soucieux de sortir de leur monde clos et protégé pour aller vers le peuple et prolonger, côte-à-côte avec des hommes de gauche et des syndicalistes, l'expérience de brassage et de fraternité vécue outre-Rhin<sup>320</sup>. Un clivage inverse se dessine au sein des dirigeants des mouvements de jeunesse laïcs : à un mini-congrès tenu en 1945, la génération qui a connu les « catacombes » met l'accent sur l'approfondissement de la foi et de la prière, « la conquête devant être le débordement d'une vie intérieure intense » ; ceux restés en France et qui ont connu l'exaltation révolutionnaire et ouvriériste de la Libération pensent moins à convertir les ouvriers qu'à défendre leurs intérêts, fût-ce au prix d'une déconfessionnalisation du mouvement<sup>321</sup>. Quant à l'opinion, peu encline à la compréhension envers les anciens STO, elle n'est pas plus amène avec les missionnaires improvisés de l'an 1943. Dans la Loire, où la plupart des jocistes, par souci apostolique n'ont pas songé à se soustraire au départ, nombre sont « fort étonnés de ne pas être bien accueillis et de se voir expliquer qu'il y avait peut-être d'autres solutions possibles<sup>322</sup>. »

L'expérience des prêtres-ouvriers, largement née du STO, ne va pas elle-même sans à-coups. Jugée trop proche du mouvement ouvrier sous influence communiste<sup>323</sup>, elle est condamnée par Rome en 1954 : la moitié des 200 prêtres-ouvriers refuse alors d'obéir en conscience. A nouveau condamné en 1959, réautorisé en 1965, le travail manuel des prêtres ne suscite plus par la suite de passions, et ne concerne qu'un groupe sans cesse plus restreint. Quant au procès en béatification des « martyrs du STO », M<sup>gr</sup> Molette constate dans les années 1980 la gêne ou le peu d'entrain qu'il suscite dans l'Eglise et le monde catholique : le dossier obligerait à rouvrir la question de l'attitude du haut-clergé de l'époque face au STO ;

---

<sup>319</sup> POULAT Emile, *Naissance des prêtres-ouvriers, op. cit.*, p. 363

<sup>320</sup> VISSIERE Jean-Louis, « Le STO séminaire de prêtres-ouvriers », *Provence historique*, t. 38, fasc. 154, 1988, p. 455-459

<sup>321</sup> BOUSQUET Hadrien, *L'abbé Jean Rodhain, op. cit.*, p. 53

<sup>322</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 388

<sup>323</sup> On peut ajouter qu'au moins un prêtre clandestin d'Allemagne, le P. Morelli, rescapé de déportation, est devenu militant de la théologie de la Libération, allant vivre dans les bidonvilles d'Amérique du Sud. MALLEY François, *Le Père Morelli, de Dachau à Netza*, Ed. du Cerf, 1986



au-delà, avoir été en Allemagne reste vu comme une macule. Et il s'exerce au pire un mépris social inconscient voire affiché contre des hommes souvent d'origine modeste : « ce ne sont que des ouvriers », s'entend dire un jour M<sup>gr</sup> Molette<sup>324</sup>. Les résistants chrétiens tels François Bédarida, Jean-Marie Domenach, Etienne Fouilloux font savoir leur désaccord avec une cause qui leur semble légitimer un choix qu'ils réprouvaient sous l'Occupation. Les ex-déportés politiques, quant à eux, apprécient peu qu'un STO ait été béatifié, quand ni Edmond Michelet ni aucun des leurs ne l'est encore. Héroïser et béatifier ceux qui ont obéi bon gré mal gré leur semble dévaloriser ceux qui ont refusé de se soumettre et en ont payé le prix. Paradoxalement, un résistant comme le RP de Lubac, l'un des plus intransigeants en 1943 à refuser tout départ, même apostolique, déplore dès 1945 que l'Eglise semble avoir « honte de ses martyrs » : il soutient leur cause toute sa vie. Le procès des cinquante « martyrs du STO » n'est pas conclu à cette heure, au contraire de celui de Marcel Callo. En-dehors des milieux jocistes et ecclésiaux ainsi d'une minorité de catholiques pratiquants bien informée en France et en Allemagne, où des rues ont reçu leur nom, force est de constater que leur nom reste assez ignoré et leur mémoire peu cultivée.

L'un des mots d'ordre le plus répété aux départs par les militants requis de l'ACJF était : « Revenir meilleurs, revenir plus nombreux. » A court terme, ces espoirs, comme les promesses de la vie semi-clandestine, ne se réalisent que faiblement. Sur le long terme, pourtant, les semences jetées ne peuvent être tout à fait sans fécondité. En 1945, il s'écoule 30 000 exemplaires de la première édition du *Journal d'un prêtre-ouvrier en Allemagne* d'Henri Perrin, desservant d'origine bourgeoise soucieux, à Leipzig, de sortir du ghetto une Eglise trop étrangère à la classe ouvrière. Le jugement de l'historien catholique Pierre Pierrard, en 1991, vaut d'être cité : « L'Eglise missionnaire de l'après-guerre, très teilhardienne, l'Eglise conciliaire est tout entière dans ces textes magnifiques que beaucoup d'entre nous, autour de 1945, avons appris par cœur<sup>325</sup>. »

Avec le STO, l'Eglise catholique se retrouve à devoir résoudre la quadrature du cercle : il faut à la fois maintenir la loyauté pour ne pas dire le soutien à Vichy, dénoncer le drame familial et humain causé par la réquisition au profit des Allemands sans porter la question sur le plan politique, et obtenir de ces derniers la satisfaction des besoins religieux

---

<sup>324</sup> Entretien avec M<sup>gr</sup> Molette, 7 juin 2007

<sup>325</sup> PIERRARD Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France, op. cit.*, p. 133

des exilés. Avec de rares exceptions dont M<sup>gr</sup> Salière et plus encore M<sup>gr</sup> Théas sont les meilleurs représentants, la plupart des évêques se réfugient dans le silence, dans la surestimation frileuse d'un danger de représailles, dans une conception aveugle de l'obéissance au pouvoir établi. Le contraste est fort avec l'audace ecclésiologique qu'il y a à envoyer en Allemagne des prêtres-ouvriers sans soutane et agissant en semi-illégalité. Avant que le second semestre 1943 ne les voie rejoindre l'hostilité et la désaffection générales envers le STO et à cesser tout appui aux départs, même missionnaires, leur vision étriquée du problème le réduit à une simple question de solidarité ou non avec les ouvriers partants. Ils ne songent pas beaucoup à développer la solidarité avec ceux qui cherchent à rester ou qui sont passés au réfractariat ou au maquis. Même les prises de distance comme celles du cardinal Liénart ou de l'ACA ne doivent faire l'objet à leurs yeux d'aucune utilisation politique contre le régime et les occupants, et elles sont faites en des termes suffisamment ambigus pour se prêter à plusieurs interprétations.

De ce fait, paradoxalement, la crise du STO favorise aussi l'affirmation nouvelle d'un primat de la conscience individuelle et de l'autodétermination du sujet, de moins en moins l'apanage des seuls protestants, chez qui il produit des résultats clairement favorables au réfractariat. En laissant le choix ouvert faute de condamnation mais aussi d'approbation claire et unanime du STO, en admettant que l'individu ne doit pas être forcé au sacrifice, en acceptant au moins que certains se fassent des refusants légaux, l'épiscopat laisse l'individu, fidèle, prêtre ou séminariste, se décider lui-même après réflexion personnelle. Bien des résistants chrétiens cherchent pareillement à respecter la conscience de ceux qui sollicitent leur aide, et à leur laisser la responsabilité du choix entre l'Allemagne et le réfractariat. Une très large partie du bas-clergé et des laïcs prend sur elle de se placer en pointe du refus du STO, procurant sans hésitation à ceux qui voulaient rester les moyens matériels et les justifications pour s'y soustraire. Il est révélateur aussi que dans bien des diocèses, peu de séminaristes partent, en dépit du discours de leur hiérarchie, et que ce dernier ne pèse souvent que de façon relative dans le choix final de partir ou de rester. En Allemagne, bien des acteurs de l'Action catholique n'attendent pas les projets ou les consignes de l'Eglise de France pour entamer leur travail spontanément, et des milliers de militants en Allemagne agissent pendant plus de deux années dans une assez large autonomie. Le drame du travail forcé apporte finalement sa contribution au long processus de réconciliation, confirmé après le concile de Vatican II, entre l'Eglise de France contemporaine et le principe de la souveraineté de la conscience et du jugement individuel.

## Chapitre XI - Requis, réfractaires et refusants

Je m'attendais à trouver là un grand déploiement de forces, des policiers, des militaires. Mais il n'y a rien, personne. (...) Il semble qu'il n'y ait aucun contrôle sur les lieux de départ. (...) Je suis écœuré d'avoir sous les yeux un train entier de froussards qui avant 48 heures vont regretter d'avoir manqué d'un peu de courage. Cette passivité, ce manque de volonté ne peuvent s'expliquer uniquement par la jeunesse et la trouille. C'est déjà ce que quelqu'un appellera : un phénomène de société, et ce n'en est que plus inquiétant.

Yves-Henri LAURENT, *Aventures d'un réfractaire face à l'occupant*, Narbonne, DMR, 1989, p. 17-21

Si l'acte de résister suppose toujours, à un moment ou à un autre, le courage de désobéir, la désobéissance ne fonde pas nécessairement un engagement résistant. (...) La désobéissance au STO était seulement la contestation d'une loi perçue comme tout à fait intolérable (...). Or le propre de la résistance est de s'attaquer au pouvoir même de l'occupant et des forces collaboratrices.

Jacques SEMELIN, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe 1939-1943*, Payot, 1989, p. V

Tout à coup, des quantités de jeunes pompiers ont fait leur apparition dans des communes rurales d'importance médiocre. Autour d'une seule pompe à incendie, des douzaines de servants font l'exercice : il paraît que les pompiers ne sont pas touchés par la Relève. Ni les gendarmes de 23 ans ! Ni les employés des grandes administrations ! Ni les policiers ! Ni les postiers ! Ni les douaniers ! Ni les assistants vétérinaires ! Ni, parfois, des employés de théâtre !

Jean BOSCH, *Paris-Soir*, 30 mars 1943

Jamais autant de civils ne se sont retrouvés exilés hors du territoire national ni si brusquement. C'est un traumatisme pour un peuple réputé casanier, qui se singularisait en Europe par sa médiocre tradition d'émigration. Jamais autant d'hommes en France n'ont du plonger dans la clandestinité ni vivre en hors-la-loi. Jamais autant n'ont rusé, triché ou utilisé de débrouillardise pour ne pas partir, sans avoir besoin pour autant de plonger dans l'illégalité.

Pourquoi les uns partent-ils ? Est-ce la faute à la contrainte ? Est-ce la faute à la propagande ? Est-ce l'isolement social, que traduisent en particulier la délation ou la simple peur d'être dénoncé ? Est-ce pour éviter des représailles sur leurs familles, comme les anciens de l'ex-FNDT (Fédération Nationale des Déportés du Travail) le soutiennent invariablement après 1945 ?

Pourquoi d'autres ne partent-ils pas ? Les catégories n'ont rien d'étanches : au fil du temps, pourquoi certains requis évitent-ils de repartir après une permission ? Comment font-ils pour passer dans l'illégalité, et y demeurer un laps de temps plus ou moins important ?

Comment d'autres enfin réussissent-ils à éviter de partir mais sans devoir plonger dans la clandestinité, et sans avoir à recourir à des moyens ouvertement illégaux ?

Il ne faut pas enfermer les hommes dans des catégories. La dimension diachronique du problème est évidente. Un requis peut devenir réfractaire à l'occasion d'une permission, et c'est souvent prémédité dès le moment du départ. Il existe près de 100 000 permissionnaires défaillants, dont certains finissent la guerre dans la Résistance et le maquis. Un réfractaire peut se faire régulariser : le cas est fréquent, nous l'avons vu, pendant l'hiver 1943-1944, avec l'entrée dans les usines « S ». Un refusant peut devenir réfractaire. Par ailleurs, les catégories d'accommodement, de collaboration et de résistance sont parfois brouillées : un résistant peut parfaitement faire l'économie d'un réfractariat en usant du même faux certificat médical que celui d'un sympathisant de la collaboration ou d'un indifférent. Les parcours sont rarement linéaires. Robert Augier, deux fois évadé des Chantiers, se cache plusieurs mois chez lui sans chercher à rejoindre la Résistance ni donner à son geste de sens politique, puis il est régularisé à la SNCF à l'aide de deux faux grossiers<sup>1</sup> : il est réfractaire puis refusant. Un contestataire comme Alphonse Vinatié, d'une famille de gauche proche des républicains espagnols et de la Résistance, fait preuve avec ses camarades d'assez de « mauvais esprit » en public envers officiels et miliciens pour que deux proviseurs successifs de leur lycée soient mutés en sanction. Réfractaire préventif dans la ferme d'un ami, fin 1943, il revient au grand jour après l'incendie du STO d'Aurillac le 14 février 1944, avant de participer comme militant FTP à la mobilisation du Mont Mouchet en juin 1944<sup>2</sup>. Ses gestes de résistance civile, son réfractariat puis son engagement découlent d'une même disposition à la dissidence active. Les diachronies complexes, les parcours à rebondissements n'ont rien d'atypique. Il faut le retenir au moment d'envisager successivement les raisons d'être requis, réfractaire ou refusant.

### **I - Les requis : pourquoi obéissent-ils ?**

Dire que les requis sont partis par la force est à la fois exact et un peu court. La contrainte physique est toute relative, et à un certain moment, elle devient inefficace. Quant à cette contrainte morale qu'est le « viol des foules » par la propagande, elle n'a qu'un impact très limité. La date à laquelle part le requis compte infiniment plus que la force : l'obéissance décroît au fil du temps, et à partir de juillet-août 1943, presque plus personne ne part. Une fois

---

<sup>1</sup> Entretien avec Robert Augier, 16 août 2004

<sup>2</sup> Entretien avec Alphonse Vinatié, 15 novembre 2004

passés les chocs initiaux et les premiers moments de doute, la société fait montre de résilience et s'habitue à riposter et à désobéir, mais il est trop tard pour la masse des premiers partis. La décision n'a rien de purement individuelle, elle est portée par un contexte général, par une dynamique de masse. Réussir à se soustraire n'est pas non plus qu'un exploit individuel : le manque de capital social joue considérablement dans l'obéissance. L'absence d'aide des autres classes sociales, le manque de soutien de la famille, des amis, des autorités contribue beaucoup à la résignation. L'individu n'est pas exonéré certes de toute responsabilité : les traits de caractère, les dispositions d'esprit personnelles, le souci de s'informer et de réfléchir, l'espoir ou non d'une fin proche de la guerre, prédisposent aussi à accepter ou non. Les circonstances ne font pas les hommes, disait Lamennais, elles les révèlent. La confrontation des individus au STO semble une confirmation de cet aphorisme.

### 1) *Une contrainte physique fort relative, un désarroi des plus efficaces*

Le degré de contrainte, de contrôle et de répression n'est pas si fort. Nous l'avons vu, peu de requis sont arrêtés et « déportés » *manu militari*, et la police française ne reçoit l'ordre formel d'intervenir qu'à la toute fin de 1942, quand la première action Sauckel est achevée. La surveillance est souvent très lâche dans les lieux de transit, les gares et les trains, et le requis peut s'enfuir après s'être fait porter sur la liste des présents. Nombre de requis admettent avoir fait à un moment donné le choix conscient de ne pas tenter leur chance. Paul Obré, ouvrier d'aviation, part d'Amiens le 31 octobre 1942 avec une dizaine de camarades d'usine : ils ont quartier libre une journée entière à Paris avant le départ. Parfaitement libre de ses mouvements, il emmène quelques compagnons visiter la Tour Eiffel et son ancienne caserne à Fontenoy. Ils doivent retourner l'après-midi au lieu de rassemblement, « et nous y sommes retournés comme des enfants bien sages. » A l'en croire, il se serait enfui vers la zone libre s'il avait été seul, et seule la peur de représailles sur son frère et son père l'aurait empêché d'éviter 31 mois de séjour à Hanovre<sup>3</sup>. D'autres récits évoquent aussi le refus de voir des camarades d'usine, des collègues, d'autres inconnus pris à leur place en cas de défaillance. « A Dijon, tous auraient pu s'enfuir. Ils avaient au moins 1 000 F sur eux et n'avaient qu'à prendre le train », témoigne le lieutenant-colonel Ducommun le 9 juin 1943. « J'ai questionné bien des jeunes. Tous ceux résolus à partir le faisaient parce qu'ils ne voulaient pas se faire remplacer par un autre Français. » Et pourtant les Allemands ne font

---

<sup>3</sup> IHTP ARC 075, témoignage de Paul Obré, né le 13 février 1919, années 1970.

aucune liste, aucun appel ; ils prennent ceux qui se présentent au train, comptent comme arrivés ceux qui passent la frontière, et ne recherchent aucun défaillant<sup>4</sup>. Roger Monier admet que lui et les autres requis partent de la gare de l'Est « comme des moutons<sup>5</sup> », et Robert Lesaffre, qui voit des jeunes sauter de son train en marche, ne comprend pas l'intérêt de leur geste<sup>6</sup>. La contrainte est surtout morale, elle n'est pas physique, au point qu'après août 1943, quand la contrainte morale achève de disparaître, la contrainte physique croissante est totalement incapable de revivifier les départs.

L'effet de surprise est une explication plus opératoire. Sauf dans le Nord, il n'y a aucun précédent historique au STO. Repliés sur eux-mêmes, taraudés par le souci de la nourriture et de la survie, beaucoup d'ouvriers se sous-informent et n'ont qu'une conscience médiocre du danger. En témoignent des réactions d'incrédulité naïve lorsque la convocation les met au pied du mur et leur laisse à peine quelques jours pour prendre une décision. Les travailleurs toulousains d'octobre 1942 n'éprouvent qu'une crainte « assez vague pour la plupart », tempérée par l'espoir qu'ils « passer[o]nt au travers » : « l'imminence d'un départ en Allemagne sembl[e] (...) échapper à la majorité d'entre eux<sup>7</sup>. » En décembre, trois mois après le début des réquisitions, le préfet de Saône-et-Loire souligne le plus sérieusement du monde que « les ouvriers sont sceptiques quand on leur présente un ordre de réquisition parce qu'ils n'ont pas lu dans la presse la décision prise par le gouvernement de les requérir<sup>8</sup>. »

La loi du 16 février 1943 ou la radicalisation du 5 juin surprennent aussi le corps social. L'opinion pouvait s'attendre à des réquisitions, à des mesures radicales, pas à la livraison d'une classe d'âge entière à l'ennemi. L'individu ne s'attend pas non plus à ce que l'entreprise, l'institution, l'Etat auquel il appartient puissent collaborer à son propre envoi en Allemagne, au lieu de le protéger : « l'administration qui nous déporte, ça, on ne l'aurait jamais cru<sup>9</sup> », témoigne Jean Edmond, requis aux PTT. Beaucoup de requis, trop jeunes, indifférents à la situation politique, n'imaginent pas qu'ils risquent d'être frappés, surtout ceux dont la famille n'a pas la radio ou ne lit même pas les journaux, ou ceux qui, ne travaillant pas en usine, n'ont pas prêté attention à ce qui s'y passait dès l'automne 1942. Individualisme, égoïsme, naïveté, chacun veut croire aussi que la réquisition ne peut tomber

---

<sup>4</sup> AN F 60 1452. L'officier précise qu'il y a une exception : en cas de signature d'un contrat avec avance d'argent, le défaillant est passible du tribunal militaire pour escroquerie.

<sup>5</sup> Entretien avec Roger Monier, 10 novembre 2004

<sup>6</sup> LESAFFRE Robert, *Des bruyères d'Auvergne aux ronces du STO : une vie auvergnate*, Les Lettres libres, 1986, p. 138

<sup>7</sup> AN 2 AG 461, rapport du contrôle postal pour la région de Toulouse, 28 octobre 1942

<sup>8</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone sud, janvier 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>9</sup> IHTP ARC 067, EDMOND Jean, *De Quarré-les-Tombes à Berlin*, p. 4

que sur les autres. A Romans, le jociste Jean Perriolat organise plusieurs réunions sur la Relève avant le 16 février 1943 : peu viennent car peu ont conscience qu'ils peuvent être requis eux-mêmes<sup>10</sup>. Nombre de jeunes travailleurs pensent sans doute n'avoir ni le métier ni les compétences qui puissent intéresser un jour l'industrie allemande. Quant aux salariés d'entreprises au service des Allemands, ils peuvent se croire protégés, avant de se rendre compte trop tard qu'exécuter des commandes ennemies n'est pas une garantie. Et même lorsqu'il se sait requérable, témoigne le réfractaire Barthélemy, convoqué en juillet 1943, le sujet espère toujours au fond de soi échapper à la convocation, et celle-ci représente un grand choc personnel<sup>11</sup>. Les Chantiers de la Jeunesse, coupés du monde et des moyens d'information pendant des mois, ne préparent pas nombre de leurs jeunes à faire preuve d'esprit critique, d'initiative et de révolte le jour du choc. Dans leur cas particulier, le fait, rassurant, d'être accompagnés et encadrés joue le rôle d'anesthésiant<sup>12</sup>. Le repli sur soi, l'individualisme, l'éclatement de la nation, le poids de la misère, de la pénurie et du découragement psychologique contribuent à la paresse de s'informer, de s'engager, de prêter attention à l'évolution du pays. En milieu campagnard, surtout en pays de bocage ou d'habitat dispersé, beaucoup des ruraux de juin 1943 ne voient guère plus loin que l'horizon de leur ferme<sup>13</sup>.

La célérité avec laquelle les convocations succèdent à la promulgation des lois, le peu de temps laissé pour obtempérer, la brutalité et l'intensité de la crise éprouvent les nerfs et émoussent la volonté de résister. Le découragement est particulièrement évident lors des grands départs de février-mars 1943, où la population et les partants en viennent à douter des Alliés et de la Résistance. Au cours d'un périple dans le Sud languedocien, un informateur du BCRA constate alors la « dépression générale de la population masculine frappée ou menacée

---

<sup>10</sup> LEMONON Michel, *Jean Perriolat, témoin du Christ en STO, déporté et mort à Mauthausen*, Deval, Romans, 2<sup>e</sup> Ed., 1993, p. 29

<sup>11</sup> RICHEZ Sébastien, *Réfractaire au STO autour d'Argentan. Juin 1942-Juillet 1943*, mémoire H1221, Université de Caen, sans date, p. 7

<sup>12</sup> AN F 60 1452. 228 jeunes des Chantiers partent ainsi de Limoges le 2 juin 1943, rassurés d'être en groupe et accompagnés par leurs chefs. Pendant la nuit dans le train, il n'y a aucune escorte, pas même un chef de train, et les deux Allemands de l'OPA sont invisibles. Il y aurait eu tout le temps pour s'esquiver, surtout qu'au long du trajet, des employés de gare essaient de débaucher les requis. Mais les jeunes restent calmes et de bonne humeur, et cela déteint même sur les civils qui montent à Dijon : après avoir tiré au début les sonnettes d'alarme toutes les dix minutes, tracé à la craie des « A bas Laval » et chanté la *Marseillaise*, ces requis se calment au contact apaisant des jeunes. « Les jeunes ont été très sensibles au fait qu'on les ait accompagné et je crois que cela a été pour beaucoup dans la bonne atmosphère », conclut le rapport du commissaire Merle, transmis au Chef du Gouvernement.

<sup>13</sup> « Taciturnes, toujours penché sur une glèbe souvent ingrate, ils ne participent en aucune manière à la vie de la Nation, à une vie collective quelconque », estime à cette date le sous-préfet de Bressuire. Cité par MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 89

par les mesures de déportation. » Les départs se font parfois sans service de surveillance visible, et des hommes restent à quai à Narbonne et Perpignan par manque de place dans les trains de départ bondés<sup>14</sup>.

D'autre part, le légalisme reste très ancré dans les esprits. C'est la loi qui requiert, pas l'occupant. Et on ne badine pas avec la loi dans un vieux pays unifié et centralisé, où l'école publique inculque son respect depuis plusieurs générations, où l'Eglise maintient la doctrine de l'obéissance au pouvoir établi, où l'amalgame entre STO et service militaire permet d'exploiter efficacement une tradition très enracinée d'obéissance à une conscription remontant à la loi Jourdan de 1798 et universalisée en 1905. Que les autorités civiles ou morales prêchent l'obéissance aux lois du STO ou s'abstiennent de le condamner ne persuade pas nécessairement les victimes de leur légitimité, mais cela contribue à les troubler ou à les décourager, faute d'encouragements psychologiques à oser enfreindre les décisions du gouvernement. « Il existe aujourd'hui chez les Français une appréhension devant l'illégalité, un désir d'«être en règle» vraiment stupéfiant chez un peuple réputé frondeur et indocile », souligne un rapport de la Résistance sur le STO déjà cité, fin février 1943<sup>15</sup>. Ce désir apparaît moins stupéfiant si l'on songe qu'au-delà de la difficulté mentale et culturelle à penser la désobéissance, transgresser la loi ne revient pas qu'à s'exposer à avoir affaire à la police et aux gendarmes, qui font encore peur<sup>16</sup>, ou pire encore, aux Allemands. C'est aussi se condamner à vivre sans papiers, sans cartes d'alimentation, sans moyens de subsistance, et ce pour un temps indéfini. Or les ouvriers, en particulier, n'ont guère les moyens matériels pour s'offrir une clandestinité coûteuse.

Enfin, la plupart des requis sont très jeunes, à 70 % âgés de moins de 25 ans<sup>17</sup>. Les membres de la classe 1922 sont à peine majeurs au regard de la loi. Plus d'un n'a qu'une expérience limitée de l'autonomie, de la prise de responsabilités, de la vie hors du foyer, de la vie tout court<sup>18</sup>. Le jeune âge peut rendre hésitant devant l'audace que requiert la transgression, inconscient des enjeux politiques et militaires du travail en Allemagne, ou des dangers physiques à partir. La répugnance profonde à l'expatriation peut être parfois contrebalancée en partie par l'attrait de l'aventure. « Nous n'avons pas peur outre-mesure de partir

---

<sup>14</sup> AN 3 AG 2 365, information postérieure au 20 mars 1943

<sup>15</sup> AN F 1a 3777

<sup>16</sup> « Ce n'est point tant l'attrait des salaires qui les fait partir, mais surtout la peur du gendarme », note le préfet régional de Lyon au sujet des ouvriers, dans son rapport du 12 février 1943. GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 87

<sup>17</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 76

<sup>18</sup> Témoignage de Jacqueline Fèvre, née Libert, sur son frère Jacques Libert, 14 décembre 2004



sans savoir si nous reviendrions : avant tout il fallait faire face et vivre », témoigne le P. André Jeune, à l'époque séminariste à Lyon. « Par ailleurs je me rendais à l'étranger : passer les frontières était assez fascinant à cette époque où l'on ne sortait pratiquement pas de son pays. *J'avais vingt ans, c'est tout*. D'où aussi un certain goût du risque, avec l'espoir solide que l'on gagnerait bien la guerre<sup>19</sup>. » La jeunesse, l'inexpérience, la tentation du voyage ne sont pas pour faciliter le départ à l'improviste dans une aventure clandestine risquée et incertaine, à la durée par définition inconnue. Par contre, le temps à passer au STO est en principe limité à deux ans, et la guerre peut d'ailleurs être terminée avant.

Cette illusion d'une fin rapide de la guerre se révèle à l'examen un facteur très important de l'obéissance, aussi ancien que les départs, antérieur même à Stalingrad. Selon les RG de la Meuse, lors du débarquement allié en Afrique du Nord, les ouvriers « part[e]nt même plus volontiers, convaincus que la fin de la guerre était proche et qu'ils reviendraient bientôt<sup>20</sup>. » Après janvier 1943, tout le monde sait bien que l'Allemagne va perdre la guerre. Une note d'information de la police, début février 1943, confirme que partout les travailleurs partent en croyant à un prompt retour, ainsi dans les Pyrénées-Orientales, où des ouvriers crient : « Nous reviendrons victorieux dans trois mois<sup>21</sup>. » Une fois en Allemagne, le temps paraît long, et le « cafard » menace d'autant plus que la déception est très forte. « Je suis parti gonflé à bloc, dans l'idée d'un prompt retour », écrit un requis de Royat (Puy-de-Dôme) depuis Berlin le 6 mars 1943, « et si mon séjour ici devait se prolonger au-delà de cette année, je n'aurais plus qu'à choisir entre la neurasthénie et l'abrutissement<sup>22</sup>. » Par contre, des partants ont pris le train faute d'alternative dans l'immédiat, mais en espérant revenir pour ne plus repartir, grâce aux permissions promises, au bout de six ou douze mois. Ils ne se trompent pas tous : témoins les plus de 100 000 permissionnaires défailants.

Au demeurant, l'espoir d'une proche fin du conflit peut aussi bien saper la résolution de rester que l'accentuer : il n'y a aucun déterminisme. La chute de l'Italie fasciste a tout son rôle dans l'effondrement des départs au deuxième semestre 1943, quand la croyance se répand que l'heure de la décision est proche en France même : « dès lors, au refus [des ouvriers] d'apporter une aide quelconque à l'accroissement du potentiel de guerre du Reich », note le préfet Carles à Lille, « s'ajoute la crainte que des événements importants ne les surprennent

---

<sup>19</sup> PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, mémoire de maîtrise, université Lyon-II, 1994, p. 134. Nous soulignons.

<sup>20</sup> Cité par Jean-Pierre HARBULOT, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 235. Le rapport a été rédigé après le 20 décembre 1942.

<sup>21</sup> AN F 60 1409

<sup>22</sup> AN 2 AG 461

en Allemagne, et ne les mêlent, malgré eux, à des troubles éclatant à l'intérieur du pays<sup>23</sup>. » En 1944, chacun sait le débarquement imminent, et cela ne pousse en rien à accepter de reprendre le chemin de l'Allemagne. En revanche, s'ils avaient pu soupçonner que le Reich parviendrait à retarder sa défaite jusqu'à aussi tard que mai 1945, bien des requis de 1942 ou de début 1943 se seraient peut-être davantage efforcés de se soustraire au STO.

## 2) Une propagande généralement inopérante

La pression exercée par la propagande expliquerait-elle la réalisation des actions Sauckel ? Les monographies décrivent beaucoup le contenu de l'intense campagne de propagande pour le STO : celle-ci suscite la plus importante production d'affiches et de matériel de propagande sur toute l'Occupation, après la propagande dirigée contre les Anglo-Saxons, mais devant la propagande antisémite<sup>24</sup>. L'historiographie s'est moins intéressée à son impact réel. Certes, des requis peuvent être troublés par le matraquage permanent, et cela peut affaiblir leur capacité de résistance, renforcer leur prédisposition à obéir<sup>25</sup>. Mais les rapports des préfets sont unanimes : cet impact est quasiment nul. Personne ne croit ni les journaux, ni la radio, ni les actualités, ni les conférences, ni rien de la propagande officielle. Les medias sous contrôle voient leur tirage et leur audience s'effondrer, et pour la première fois depuis un siècle, ils perdent leur statut de faiseurs de l'opinion. Le succès tardif d'Henriot ne renverse pas la tendance. Le journal d'un Nicolle déplore sans cesse la nullité de la propagande officielle, en particulier celle de Creyssel et Chasseigne, chargés de persuader les partants. Le DES de Jacques Touzeau sur la propagande radiophonique pro-Relève et pro-STO dresse un bilan sans concession d'une propagande maladroite, inefficace, inaudible. Toujours sur la défensive, elle est confrontée à une contre-propagande si écoutée qu'elle en est réduite à faire la publicité de cette dernière en la citant constamment pour réfutation, et à

---

<sup>23</sup> Rapport Carles du 5 octobre 1943, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 649

<sup>24</sup> Dominique ROSSIGNOL, « La propagande et le travail en Allemagne », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 87. Malgré sa deuxième place, le travail en Allemagne ne compte que pour 10 % des 2 000 images produites pendant l'Occupation et conservées dans les divers fonds nationaux, contre 25 % pour les attaques contre les Anglo-Américains.

<sup>25</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006, t. I, p. 313-316

se positionner par rapport à elle<sup>26</sup>. Enfin, l'impopularité du STO est telle que très rares sont les affiches ou les dessins à oser faire usage de son nom en toutes lettres.

En août 1942, les rapports de zone nord notent que

le ton de la presse française est trop uniforme pour trouver crédit auprès des populations. La relation des faits est transcrite en termes presque identiques dans tous les journaux, ainsi généralement que les commentaires (...) Au sujet de la relève des prisonniers, les résultats de la propagande sont jusqu'ici très faibles, malgré les efforts personnels des nombreux Préfets<sup>27</sup>.

Un mois plus tard, la même source note que « la presse a de moins en moins d'influence sur l'opinion publique » et qu'en ce qui concerne la propagande en faveur du recrutement, « les résultats obtenus demeurent médiocres<sup>28</sup>. » Les mêmes constats sont reformulés de mois en mois, litanie invariable et fastidieuse. La population ne lit les journaux que par habitude, pour les renseignements pratiques ou les informations locales. Ils ne font plus l'opinion, ou seulement négativement, puisque dans le cas de la Relève, en particulier, la propagande de la presse écrite est jugée contre-productive par certains préfets, tel celui de Loire-Inférieure<sup>29</sup>. Fin 1943 – début 1944, les préfets critiquent même d'une seule voix les campagnes de presse contre le maquis et les « actes de terrorisme » : elles leur font plus de publicité et de nouvelles recrues que de tort.

Au demeurant, la presse n'est pas qu'une courroie de transmission servile. Avant le grand sabotage de novembre 1942, certains journaux en font le moins possible. *La Croix* indique systématiquement la provenance officielle des informations à insérer obligatoirement sur la Relève, s'abstient de tout commentaire, et les publie pendant des semaines sous le même chapeau : « Après l'appel du président Laval », afin de mieux montrer leur caractère officiel, répétitif et forcé<sup>30</sup>. Un rapport transmis le 22 juillet 1943 par des fonctionnaires résistants estime qu'à propos de la Relève « une résistance passive a été observée par 80 % des journaux, soit en ne publiant qu'une partie restreinte des textes "obligatoires", soit en ne les publiant pas du tout<sup>31</sup>. » La proportion estimée est sûrement excessive, mais il doit y avoir un fond de vérité. Les acheteurs non plus ne sont pas passifs. Dans le métro parisien, les acheteurs plient de telle façon le numéro d'*Aujourd'hui* du 20 octobre 1942 que le gros titre

---

<sup>26</sup> TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, DES, Université de Paris-X Nanterre, 1972

<sup>27</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone occupée, août 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>28</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone occupée, septembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>29</sup> Synthèse des rapports mensuels des préfets de zone occupée, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>30</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, t. II, *passim*

<sup>31</sup> AN 3 AG 2 365 et AN F 1a 3777, transmis au résistant *Huysmans* (vraisemblablement du NAP) et arrivé à Londres le 5 août.

devient : « TOUT FRANÇAIS APPELE A TRAVAILLER EN ALLEMAGNE PORTE PREJUDICE A SA PATRIE, A SA FAMILLE, A SES CAMARADES ET A LUI-MEME. » Ce petit geste de résistance civile est assez répandu pour que le bruit coure que le numéro a du être saisi dans les kiosques<sup>32</sup>.

La propagande orale ne fonctionne pas plus. Les préfets signalent que la plupart des délégués à la propagande sont « des agents médiocres, d'une moralité douteuse », à l'action contre-productive<sup>33</sup>, et que la propagande orale est encore plus impuissante en zone rurale qu'en ville<sup>34</sup>. Quant à la propagande murale, essentielle pour une époque où le moindre mur est tapissé d'affiches, Léon Werth remarque le 9 septembre 1943 qu'elle sombre elle aussi dans l'inefficacité et l'indifférence :

Affiche sur les murs du bourg. Une seule d'ailleurs. Propagande peu massive. «Fini les mauvais jours... Papa gagne de l'argent en Allemagne». Des enfants dansent de jubilation. Des ouvriers béats lèvent les bras au ciel. Personne ne regarde cette affiche. *Ces sortes d'affiche ont acquis la propriété d'être invisibles*<sup>35</sup>.

Elles sont à la rigueur visibles pour les isolés ou les résistants qui les déchirent ou les maculent régulièrement. Quant aux requis, à supposer que certains aient pu être troublés ou abusés avant le départ, l'arrivée en Allemagne les décille : « ici nous voyons la réalité, et non plus des affiches, et nous ne souhaitons à personne de venir nous retrouver<sup>36</sup>. »

Selon Jacques Evrard, les actualités nationales consacrent 23 éditions au travail en Allemagne entre 1942 et 1944<sup>37</sup>. Nous ignorons les réactions spécifiques qu'elles suscitent : probablement, les mêmes sifflets ou quolibets que bien des sujets. Plus originaux sont les films qui trompent le public en se présentant comme d'authentiques reconstitutions d'après archives et témoignages, et qui visent à persuader l'opinion du danger du réfractariat et du maquis. Le film *Résistance*, au titre ironique, raconte comment deux fainéants réfractaires au STO se laissent enrôler par des gangsters, rejoignent en forêt des maquisards abrutis, deviennent des bandits qui terrorisent les braves gens. Ils trouvent leur chemin de Damas à la vue d'un panneau : « Amnistie aux réfractaires. » Ils désertent l'organisation sous la mitraille,

---

<sup>32</sup> AN F 60 1709

<sup>33</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone occupée, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>34</sup> Synthèse des rapports des préfets de zone occupée, août 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. « Les services de propagande sont ignorés dans presque toutes les communes. La meilleure propagande pour toucher le paysan n'est pas celle du tract ou de l'affiche, mais celle de la conversation. Le cultivateur étant défiant à l'excès, il faut lui laisser l'impression qu'il est tout à fait libre de penser ce qu'il veut et le persuader qu'on s'intéresse, avant tout, à ses affaires personnelles pour gagner sa confiance. »

<sup>35</sup> WERTH Léon, *Déposition, journal d'un témoin 1940-1944*, 1946, rééd. Viviane Hamy, 1993, p. 520. Nous soulignons.

<sup>36</sup> AN F 1a 3777. Lettre de J. Rousseau depuis Brême, 14 mars 1943

<sup>37</sup> Une partie de ces derniers sont décrits et analysés par Jean-Pierre BERTIN-MAGHIT, *Les documenteurs des années noires. Les documentaires de propagande, France 1940-1944*, Nouveau Monde éd., 2004, p. 153-159

alertent les gendarmes, qui arrivent trop tard pour sauver les civils broyés dans un train que les terroristes ont fait dérailler. La conclusion des gendarmes vaut aussi bien pour les spectateurs : « Rentrez chez vous et surtout dites bien à vos amis quelle fut votre existence et ce que vous avez vu<sup>38</sup>. »

La réception de ces « documenteurs » a été peu étudiée, mais des indications éparses convergent vers un constat d'échec, surtout que leur date est trop tardive pour espérer inverser la tendance. *Résistance* est diffusé le 26 janvier 1944 devant 800 personnes au Puy-en-Velay : pendant toute la projection, des bruits, des rumeurs et des rires ironiques s'élèvent de l'assistance ; seule la reconstitution – outrancière – du déraillement meurtrier fait planer un silence pesant<sup>39</sup>. A Nancy, le même mois, la plupart des spectateurs persistent à penser que les jeunes réfractaires au STO vivent honorablement en attendant de se retrouver hors de danger, et que peu vont à la Résistance<sup>40</sup>. Enfin, dans la Seine, un film incitant le permissionnaire à repartir fait rire et France Actualités le retire un temps des salles par peur des réactions<sup>41</sup>. *Résistance* suscite l'indignation : « Assez, assez ! On se fout de nous, quelles idioties ! Ce n'est pas vrai ! Encore dix minutes de perdues ! Si c'est bête<sup>42</sup> ! » Bref, département rural ou industriel, docile ou frondeur, de gauche ou conservateur, province ou capitale, on ne lit aucune différence de réaction. Nous pouvons en induire un échec global de ces « documenteurs » à travers toute la France<sup>43</sup>. La propagande a trouvé ses limites.

### 3) *Le mythe des menaces sur les familles, les réalités des pressions des familles*

Il n'y a pratiquement pas un requis qui, jusqu'à son dernier souffle, n'ait mis en avant le risque de représailles sur sa famille pour expliquer voire légitimer son obéissance. Le père âgé, malade ou ancien combattant, les frères ou les sœurs en âge de partir à leur place sont des personnages récurrents du discours des anciens du STO. Mais les dizaines de milliers réfractaires manqueraient-ils donc d'esprit de famille ? Et entre leur départ et leur retour, les permissionnaires défaillants, les évadés d'Allemagne perdent à l'évidence toute crainte de

---

<sup>38</sup> AN F 1a 3776

<sup>39</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 260

<sup>40</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 540

<sup>41</sup> Rapport de la préfecture de police du 24 janvier 1944. La police elle-même ne cache pas son scepticisme sur ce film prétendument tiré de ses archives. Cité par Anabela JORGE, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 117

<sup>42</sup> *Ibidem*, rapport de la préfecture de police du 10 janvier 1944.

<sup>43</sup> Les services de l'Information du Vaucluse sont bien seuls à conclure cependant fin janvier 1944 à un réel succès de *Résistance* sur le public, démythifiant et écornant l'image du maquis à les en croire. RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 30

voir les leurs pâtir de leur transgression. D'autre part, presque plus personne ne part en 1944, quand la répression est plus forte, les menaces plus répétées. Enfin, on est bien en peine de fournir des exemples concrets de ces fameuses représailles, et même des preuves qu'elles aient été envisagées. Avant de devenir la pièce maîtresse d'une mémoire officielle des requis sur la défensive, ces représailles sont une rumeur générale, relayée complaisamment par un certain nombre de fonctionnaires, gendarmes, patrons, maires, prêtres ou... parents faisant pression en faveur de l'obéissance. Elles ne sont pas une réalité. Un résistant de l'Ardèche ne s'y trompe pas, le 13 mars 1943 :

On fait courir le FAUX bruit que les jeunes gens qui ne se présentent pas exposeraient leurs parents à être pris comme otages. Il faut formellement démentir ce bruit qui n'est mis en circulation que pour exercer une pression sur les jeunes gens visés<sup>44</sup>.

Sur les centaines de lois, décrets, circulaires et ordonnances produits par la politique de main-d'œuvre, aucun ne stipule qu'un membre de la famille puisse être pris à la place de l'insoumis, du réfractaire – aucun, pas même un document secret ou confidentiel. Souvent cité par les requis, le discours de Laval le 5 juin 1943 menace de sanctions ceux qui aident les réfractaires – pas seulement les parents –, mais ne parle nulle part de les envoyer en Allemagne à leur place. Dans les lois répressives de juin, il n'est question que d'amendes. Les ex-requis l'avouent peu, mais ce chantage financier suffit quelquefois à faire céder. A Moisse (Jura), aucun jeune ne s'est présenté aux convocations début juin 1943 : la police menace les parents d'une amende de 10 000 F, et sept jeunes gens font leur soumission<sup>45</sup>. Les sanctions ne mettent que rarement en jeu le travail, la liberté, la vie des parents complices. Le chiffonnier Lombard, de Choisey (Jura), cache son fils dans son grenier : quand l'infortuné y est débusqué par les gendarmes, le père se voit simplement dresser procès-verbal<sup>46</sup>.

Même côté allemand, les menaces ou les représailles ne vont pas jusqu'à l'exil des parents, et les exceptions ne relèvent que d'initiatives tardives, locales et ponctuelles. Le 20 août 1943, l'OPA de Montpellier demande juste au préfet d'étudier de possibles « sanctions exemplaires » contre les parents complices, sans suite connue<sup>47</sup>. Fin 1943, si les autorités allemandes des Deux-Sèvres exigent les noms des fonctionnaires dont les fils sont insoumis, c'est afin de pouvoir – éventuellement - les suspendre de leurs fonctions. Le 17 mai 1944, fort

---

<sup>44</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>45</sup> CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte. Journal d'un Dolois pendant la guerre 1939-1945*, 3<sup>e</sup> éd., chez l'auteur, Dole, 1973, entrée du 8 juin 1943, p. 179. C'est un gendarme qui transmet l'information à l'auteur.

<sup>46</sup> CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte*, op. cit., p. 184, entrée du 1<sup>er</sup> juillet 1943

<sup>47</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 117

tard, la même FK dresse une liste de 95 réfractaires et parle d'infliger une lourde amende de 20 000 F à chacune de leur famille s'ils ne se rendent pas sous 24 heures<sup>48</sup>. A une époque de tueries ou de déportations quotidiennes, il y a des formes de répression bien pires.

Les quelques représailles réelles sur les familles restent locales, conjoncturelles, et ne relèvent jamais d'un ordre d'en-haut. Le 15 ou 16 février 1943, un ouvrier de Vierzon dont le fils part est arrêté par la police allemande pour avoir crié « Vive de Gaulle, vive la France ! » : il n'est relâché qu'après avoir du signer, lui aussi, un contrat de travail<sup>49</sup>. Dans l'après-midi du 24 février 1943, de nombreux télégrammes sont envoyés par les Allemands de Paray-le-Monial aux ouvriers absents lors des départs: « VOUS PRÉSENTER DEMAIN JEUDI AVANT MIDI DERNIER DÉLAI KOMMANDANTUR PARAY SINON PRENONS OTAGE DANS FAMILLE<sup>50</sup>. » Des pères ou des frères sont bien pris en otages jusqu'à ce que le réfractaire se rende, emmenés en Allemagne à sa place, voire déportés ou rangés au nombre des otages susceptibles d'être fusillés. Mais ces cas rarissimes, très difficiles à retrouver, ne sont jamais plus de quelques-uns par département, et fort tardifs<sup>51</sup>. Les trois cas retrouvés par Julia Quellien pour le Calvados se rapportent tous à l'année 1944, et aux deux mois précédant le jour J<sup>52</sup>, celle où la répression est à son comble, mais les départs les moins nombreux. A Paris, il faut attendre mai 1944 pour qu'Albert Pinguet soit le premier père d'un réfractaire convoqué par un bureau allemand à la place de son fils<sup>53</sup>.

La peur d'être requis à la place d'un parent défaillant ou de voir les siens pris à sa place ne vient souvent que confirmer une prédisposition à l'obéissance. Il y a dès l'époque le clivage entre ceux qui y croient, et ceux qui refusent d'y croire<sup>54</sup>. Inversement, certaines dispositions d'esprit fatalistes, certaines faiblesses, fragilités ou immaturités de caractère,

---

<sup>48</sup> CHAUMET et POUPLAIN, *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste édition, 1996, p. 123

<sup>49</sup> AN F 7 14889

<sup>50</sup> AN F 1a 3777

<sup>51</sup> A Saint-Gesnest-L'Herpst (Loire), la Gestapo arrête un réfractaire au STO recherché : il est déporté sans retour, son père et son frère pris en otages sont internés au fort Montluc et tous deux fusillés, l'un dans la prison en janvier 1944, l'autre au cours d'un massacre en juin 1944. LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 465

<sup>52</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 118. Roger Appel est arrêté à Caen le 18 avril 1944 et envoyé en Allemagne à la place d'un frère permissionnaire défaillant. Louis Heuzé, arrêté le 25 mai à la place de son fils réfractaire, est déporté à Buchenwald le 15 août à l'âge de 53 ans. Félix Tanquerel se rend le 24 avril aux Allemands qui ont pris sa femme et son fils, et est déporté.

<sup>53</sup> AN F 1a 3777

<sup>54</sup> Le 15 février 1943, Henri Chazelle, qui a refusé de se laisser recenser et qui héberge son neveu réfractaire, reçoit une lettre de sa belle-sœur qui redoute, « si son fils ne se présente pas, qu'elle ou son père risquent d'être pris comme otages et, lui-même, s'il est arrêté d'être envoyé dans les mines de sel de Silésie. Mais tout cela n'est que bobard et chantage », estime cet homme à l'esprit de refus bien arrêté. CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte*, op. cit., p. 173, entrée du 14 février 1943.

l'absence d'alternative, dans certains cas une tendance au vichysme et au collaborationnisme, font que l'argument des représailles possibles est surtout avancé pour justifier à ses propres yeux et aux yeux des autres une décision d'obéissance déjà prise. Le jeune Jacques Libert, amoureux de la vie, mais jamais sorti de chez lui et peu habitué à se débrouiller seul, ne peut pas se résoudre à partir au maquis ou à se cacher, et le maire vichyste le pousse à obéir. Les larmes aux yeux, il explique à ses parents que s'il se soustrait au STO, « ils vont prendre Jacqueline », sa sœur cadette. Il part vers Nordhausen, et ne revient en juillet 1944 par le dernier train sanitaire que pour mourir de tuberculose dans la maison familiale, sous les yeux de sa sœur et de ses parents. Sans doute pensait-il vraiment se sacrifier, mais n'a-t-il pas aussi reculé devant une aventure du réfractariat à laquelle rien de sa vie ni de son caractère ne prédisposait ce jeune « fou chantant<sup>55</sup> » ? Enfin, comme le souligne Patrice Arnaud, le requis n'ose rétrospectivement ni avouer ni s'avouer qu'il a surtout peur pour lui-même, et qu'il a cherché d'abord à éviter de possibles sanctions contre sa propre personne<sup>56</sup>. Plus présentable, le prétexte altruiste finit, à force d'être répété, par être cru par le sujet, alors qu'il participe d'une reconstruction du passé.

En fait, la principale peur n'est pas que certains des membres de la famille partent à votre place, mais qu'ils puissent rester sans aide financière. Les victimes du premier STO, surtout, sont plus souvent mariés et pères de famille, moins disponibles pour prendre la fuite en laissant leur foyer subvenir seul à tous ses besoins, à une époque hivernale où l'embauche en ferme n'est ni possible ni souvent pensable. Au printemps 1943, le manque d'argent de la Résistance rend difficile la survie des tous premiers maquis de réfractaires. Les ouvriers partent à contre-cœur, estime un rapport résistant du premier semestre 1943, alors que « s'il avait été possible de les soutenir pécuniairement afin de faire vivre leurs familles, 90 % d'entre eux auraient rejoint les mouvements de résistance<sup>57</sup>. » En juin 1943, une source résistante estime au Mans que

la peur des répercussions, des représailles sur les familles semble avoir diminué beaucoup. Cependant beaucoup ne savent pas où aller qui seraient disposés à ne point partir (...). Beaucoup de gens resteraient en France qui ne demandent qu'à y rester mais ne savent comment s'y prendre pour autant avec un minimum de sécurité pour eux et leur famille<sup>58</sup>.

---

<sup>55</sup> Témoignage de sa sœur Jacqueline Libert et de son beau-frère Maurice Fèvre, aimablement enregistré par leur fille Claude Fèvre sur notre demande, 14 décembre 2004.

<sup>56</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 28

<sup>57</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>58</sup> AN F 1a 3777



Mais à partir de cet été-là, précisément, avec l'effondrement généralisé des départs qui rend toute répression impossible et inefficace, la peur de désobéir se réduit partout très sensiblement. Inversement, les possibilités de se soustraire au STO sans mettre les siens en danger ou dans la misère se sont démultipliées. Et une part croissante des réfractaires est constituée de jeunes célibataires qui n'ont pas à craindre pour la survie de leur foyer. La victoire sur la peur permet la victoire sur le STO.

Par la suite, la FNDT ne met jamais en cause la responsabilité de certaines familles dans le sort d'une part de ses membres. Au milieu des années 1960, l'Amicale des réfractaires de l'Arsenal de Lorient évoque elle à mi-mot les pressions que leurs familles ont pu exercer :

On entend des menaces contre soi et sa famille ; parfois les négriers se rendent en plus chez la famille pour effectuer la sale besogne et s'en faire quelquefois des alliés (...) Le réfractaire à ce stade n'était plus qu'une bête traquée, *poussé par sa famille qui l'obligeait à la collaboration*, et par ses employeurs qui menaçaient de le licencier, par la police française qui procédait à des perquisitions à domicile, par la police allemande et par la Gestapo<sup>59</sup>.

Maurice Courty, dessinateur industriel chez Ollier à Clermont-Ferrand, a préparé ses faux papiers pour entrer en réfractariat, en janvier 1943, quand sa mère le supplie de partir, par peur des représailles sur ses frères cadets, et peut-être parce qu'il est le seul soutien de famille depuis le décès de son père : son passage à la clandestinité mettrait le foyer dans la gêne. Il part pour la banlieue de Dresde, et à son retour en 1945, il apprend, sur le quai de la gare, que sa mère est décédée en son absence<sup>60</sup>. Les rôles peuvent certes être parfaitement inversés, et les enfants préférer partir quand les parents voudraient les voir rester et se disent prêts à affronter les risques<sup>61</sup>.

Au-delà de la simple peur, et du refus de laisser ses enfants et soi-même entrer dans l'inconnu en prenant le risque de l'illégalité, il y a la part du légalisme parental, parfois doublé d'une adhésion aux valeurs du régime. Le Nancéen André Noisette sait ne pouvoir compter sur aucune aide de sa famille s'il désobéit : son père est trop imprégné du respect de l'autorité, et sa mère, désireuse d'épargner des soucis à son mari gravement malade, s'efforce en sous-main les ultimes efforts de son fils pour chercher une alternative à son départ au STO<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 108, extraits du bulletin de l'Amicale des Réfractaires au STO de l'Arsenal de Lorient, sans date, vraisemblablement 1964. Nous soulignons.

<sup>60</sup> Entretien avec M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Courty, 20 mai 2005

<sup>61</sup> Robert Chabaudet part par le « train de la presse » de Bordeaux le 1<sup>er</sup> mars 1943 : fils unique, sa mère ne voulait pas le voir partir ; c'est lui qui la raisonne en avançant le cas de familles de camouflés en grande difficulté. VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, p. 34

<sup>62</sup> IHTP, ARC 086, témoignage d'André Noisette, *Chronique de deux années de STO en Allemagne. 27 août 1943-4 juin 1945*, s.d., vraisemblablement début des années 1990, p. 22. Ce n'est qu'après-guerre qu'il apprend

Quand le maquis se développe, plus d'une famille interdit à son enfant d'entrer en réfractariat de peur qu'il ne soit recruté tôt ou tard par une bande de hors-la-loi sans uniforme, assimilés à des terroristes ou à des bandits, ou pire, à des communistes. Dans certains cas, des parents vont jusqu'à la fascination pour le vainqueur et son idéologie, convaincu que le « merveilleux » régime allemand est idéal pour « former la jeunesse<sup>63</sup>. » Le grand savant Gaston Julia, proche du collaborationnisme, force son fils normalien, Marc Julia, à partir en Allemagne en 1943 : le futur mathématicien obtient via l'Ecole un poste de chimiste à l'université de Göttingen<sup>64</sup>. Ainsi, il n'y a souvent nul besoin pour les Allemands de s'en prendre à des familles pour faire partir les requis : celles-ci contribuent d'elles-mêmes à la bonne marche du recrutement.

A défaut d'avoir été appliquée, la menace de représailles sur les familles a parfois été proférée, et c'est assez pour marquer les esprits, et faire crier vengeance, même lorsqu'il est évident qu'elle ne sera pas mise à exécution. En témoigne ce tract de la Résistance, en janvier 1944 : « L'ennemi a tout tenté (...). Il a menacé nos familles de représailles. Mais nous étions trop forts, déjà, pour qu'ils puissent commettre ce crime. *Nous n'avons pas oublié et nous ne pardonnerons pas cette menace*<sup>65</sup>. »

#### **4) Pression sociale et peur de la délation**

L'ambiguïté du rôle des familles se retrouve dans la peur de la délation. Beaucoup partent ou repartent au STO – ou se hâtent tout aussi bien de se cacher – de peur d'être dénoncés par les parents et en particulier par les filles, sœurs ou mères de prisonniers de guerre, qui les rendent responsables du non-retour de leurs<sup>66</sup>. A défaut de croire à la Relève, le sentiment d'injustice suffit : la personne ne supporte pas que l'enfant de l'autre échappe à ce

---

qu'en juin 1943, sa mère s'est rendue au domicile d'un ami, futur réfractaire, pour le supplier de ne pas l'emmener se camoufler avec lui en Picardie et de le laisser partir en Allemagne.

<sup>63</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 153. L'auteur présente deux cas de parents ayant forcé leurs enfants à partir par idéologie, dont un père pourtant ancien combattant de Verdun.

<sup>64</sup> AN 61 AJ 108, archives de l'ENS Ulm, et ISRAEL Stéphane, *Les Etudes et la guerre. Les normaliens dans la tourmente*, Ed. Rue d'Ulm, 2005, p. 204

<sup>65</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 116, carton n° 36. Nous soulignons.

<sup>66</sup> Maurice Denis, réfractaire du Calvados, parle de l'atmosphère délétère entretenue par les femmes, filles et sœurs de prisonniers, promptes à rendre ceux qui refusent de partir responsables du maintien des leurs en captivité, et jugées capables d'aller jusqu'à la délation. Entretien avec Maurice Denis à Saint-Lô, 15 novembre 2004. Voir aussi le récit souvent cité de Jean-Louis Quereillahe, choqué de se voir traité comme un « planqué » par le père d'un de ses amis envoyé dans une mine en Silésie. Ces reproches cinglants n'expliquent pas seuls son départ, mais contribuent à sa résignation. Jean-Louis QUEREILLAHÉ, *J'étais STO*, France-Empire, 1958, p. 22

qu'a connu son fils, son mari, son père ou son frère. Cela fait régner une atmosphère délétère qui fragilise la cohésion sociale et amoindrit la disposition individuelle au refus.

La dénonciation est encouragée ou pratiquée par les autorités, la Légion des combattants, les collaborationnistes. Elle peut exceptionnellement s'institutionnaliser, ainsi avec cette officine semi-secrète sise place des Terreaux à Lyon, qui constitue 20 000 fiches d'ouvriers et d'employés hostiles au gouvernement ou au patronat, et les met au service de la Relève forcée<sup>67</sup>. Mais la délation, plus encore, vient d'en-bas. Par un réflexe individualiste, négligeant la dimension politique et patriotique du problème, plus d'un trouve injuste que certains échappent au STO quand d'autres s'y sont soumis. Les plus modestes - le style et l'orthographe de nombreuses lettres trahissent leur condition au bas de l'échelle sociale - sont les premiers à se plaindre des « planqués » et à vouloir rétablir la justice en interpellant l'autorité. « Je suis désigné comme mes camarades d'une petite usine de la banlieue nous étions 4 ouvriers nous sommes partis tous. Je vous écris ce n'est pas pour vous faire croire que je suis jaloux. Non ! Tous le monde doit partir. Alors qu'il n'y est (sic) pas d'injustice dans ces cas-là. » Suite à cela, l'auteur dénonce une entreprise de quelques ouvriers : « Faite le nécessaire pour qu'ils partent comme les autres camarades<sup>68</sup>. » Le 24 mai 1943, à Issy-les-Moulineaux, « quelques dégoûtées » dénoncent le « riche » boucher Gaëtan Bigeon, 27 ans, qui prospère dans les combines alors « que des pères de famille âgés de 45 ans et plus sont partis en Allemagne pour la relève. » « Tout cela n'est pas très propre. Nous ne pensons pas que ce soit ça que désire M<sup>r</sup> le Marechal Pétain et faudrait-il lui faire savoir<sup>69</sup> ? » Comme dans la propagande se retrouve l'invocation incantatoire du « père-de-famille-de-plusieurs-enfants-ancien-combattant », archétype de l'injustice des départs. Trois mères d'origine populaire sinon plébéienne dénoncent l'injustice de voir « tous ses peres de famille partir telle que le mien » quand tant d'autres s'en tirent facilement. Le 13 septembre 1943, une mère s'en prend à un dénommé Jean Gailly, rue St-Maur à Paris, « une petite fripouille », malade fictif et permissionnaire défaillant, qui vivrait du marché noir : « moi j'ai 3 enfants et mon mari ait à Berlin jugé si cela ait juste<sup>70</sup>. » Le phénomène se retrouve en province.

La pression s'exerce une première fois au départ, une seconde lors de la permission. Le système inventé par Vichy en octobre 1943 fait que la permission de trois camarades

---

<sup>67</sup> AN 3 AG 2 365, information en date du 2 mars 1943. Le responsable est le collaborationniste Joseph Poidebard, financé par certains patrons tel Berliet. Voir aussi Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990, p. 416-419

<sup>68</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, carton 21

<sup>69</sup> *Ibidem*

<sup>70</sup> *Ibidem*

nommément désignés dépend du retour de celui parti. Aussi selon un témoignage anonyme recueilli à Castres, « le jour du départ arriva et Louis promit à René de revenir. (...) Les parents de René vinrent trouver Louis, pour avoir des nouvelles de René dirent-ils, mais surtout pour connaître ses véritables intentions. Ils firent comprendre au permissionnaire qu'il devait repartir, ils le lui ordonnèrent même. Dans cette atmosphère, impossible de rester<sup>71</sup>. »

De l'échec de la persuasion à la violence de la délation, il n'y aurait qu'un pas, et aux yeux des contemporains, il serait plus souvent franchi par des femmes. Leur rôle paraît prédominant dans ce climat social empoisonné, car elles portent les exigences, les espoirs et les déceptions de la Relève. « Une femme de prisonnier » signe une lettre de dénonciation contre Marius S.: « Je crois qu'il y a assez de prisonniers pour que ce monsieur se pavane ici. » Une autre est signée au nom de « nos chers prisonniers<sup>72</sup>. » Le pouvoir de pression des femmes est d'ailleurs rappelé et sollicité par la propagande. Cependant, des femmes transforment aussi le STO en exutoire de règlements de comptes, de drames privés. Ainsi ces femmes battues qui demandent le départ en Allemagne de leur mari - ou de sa maîtresse ! Le STO devient un espoir naïf dans une situation de détresse authentique, comme dans cette lettre où une Parisienne demande à l'Inspecteur du travail de faire partir son mari, qui avec une femme de mauvaise vie, boit et dépense le revenu du foyer en boîte de nuit :

Je ne voudrais pas que l'on fasse de misère à mon mari, mais il faudrait le séparer, afin qu'il se souvienne qu'il a un foyer et qu'il se remette au travail, c'est un très bon garçon mais sans volonté (...) Un pauvre prisonnier serait bien heureux de retrouver sa maison quand lui l'abandonne. (...) Ne croyez pas, Mr l'inspecteur, que je veuille me débarrasser d'un mari gênant au contraire je veux le ramener au foyer près de notre fils<sup>73</sup>.

Dans d'autres circonstances, le sordide l'emporte, la frontière entre problème privé et collaborationnisme est franchie. Ainsi avec ces épouses infidèles qui dénoncent le compagnon permissionnaire défaillant, surtout s'il a découvert leur liaison avec un Allemand. Marcelle Bourgeois ne s'entend plus avec son mari, affirme à la Gestapo qu'il est réfractaire au STO et résistant: il est fusillé, son père interné à Montluc<sup>74</sup>. A.B., mécanicien à Coutances, permissionnaire défaillant qui a reçu le droit de rentrer pour se marier, rompt ses fiançailles le 15 février 1944. Peu après, au cours d'une rencontre, il insulte son ex-fiancée : elle le dénonce

---

<sup>71</sup> BERBIGUIER Dominique, *Histoire et mémoire du travail obligatoire en Allemagne à travers quelques cas héraultais*, maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000, p. 23-24

<sup>72</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, carton 21

<sup>73</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, carton 21, lettre anonyme du 10 novembre 1942

<sup>74</sup> Elle écope de 20 ans de travaux forcés en 1945. ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, DEA, Université Lumière Lyon II, 1999, p. 184

à la Feldgendarmérie<sup>75</sup>. Ces exemples archétypaux reposent la question classique de la féminisation de la dénonciation, mais la délation du STO n'est pas un apanage du deuxième sexe. Le leitmotiv du départ de pères de famille par la faute d'oisifs se retrouve sous la plume de délateurs masculins, dont certains ont de la suite dans les idées et persévèrent<sup>76</sup>.

Des Français mettent même leur confiance dans les Allemands pour rétablir la justice sociale à leur profit: ainsi en Seine-Inférieure où de « pauvres ouvriers » se plaignent à la FK des « fainéants » ou des jeunes pistonnés, protégés du STO par leurs relations avec des fonctionnaires ou des commerçants<sup>77</sup>. Le sentiment premier - ou primaire - d'injustice n'exclut pas la connotation idéologique, avec plus d'un relent nauséabond : le père d'un requis s'en prend à tel oisif qui ne fait rien sauf « des paquets pour ses juifs » qu'il va voir à Paris<sup>78</sup>. Chaque collaborationniste dénonce aussi les réfractaires et leurs aides à son ministre préféré, qui à Darnand, qui à Henriot, qui à Déat, qui à Pétain ou Laval voire à Bousquet, en les mettant au défi de tenir leurs promesses de changer les choses, d'instaurer un ordre plus juste et de sévir contre les défailants<sup>79</sup>. Les dangers d'une dénonciation ne sont pas à sous-estimer : le résistant chrétien Guy Flavien, sauveur de milliers de requis, est arrêté à son bureau de l'Office Régional du Travail, le 5 août 1944, suite à une dénonciation du journal collaborationniste *Au Pilon*. Il ne revient pas de Buchenwald<sup>80</sup>.

Très égoïste, la délation l'est encore plus comme moyen d'acheter le retour d'un proche déjà au STO : « un jour, un gars du village est venu voir mon père pour lui demander de dénoncer un jeune qui se cachait : il fallait deux dénonciations pour que les gendarmes le prennent au sérieux. En dénonçant ce réfractaire, il pensait que son fils et mon frère seraient libérés, mais mon père l'a jeté à la porte<sup>81</sup>. » Encore plus bas est le délateur qui veut donner des gages de bonne volonté pour éviter son propre départ<sup>82</sup>, ou pire, le réfractaire repent qui dénonce son ancien maquis pour se dédouaner et acheter son retour à la vie civile normale<sup>83</sup>.

---

<sup>75</sup> BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945* [l'Eure], PUF, 1960, p. 104

<sup>76</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, carton 21, lettres de M. Murtz, de Montmartre, ancien combattant blessé de 1940 et frère d'un engagé volontaire prisonnier, qui revient deux fois à la charge courant 1943 pour exiger l'envoi au STO de Roger Morin, dépeint comme un oisif de Montmartre à la vie facile et immorale, « un homme inutile n° 1 pour la France », réfractaire dont il donne la deuxième fois le faux nom et la vraie adresse.

<sup>77</sup> LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977, p. 74-75

<sup>78</sup> *Ibidem*

<sup>79</sup> AN F 7 14889

<sup>80</sup> F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 72. Egalement archives de l'IHTP, 72 AJ 59, Libération-Nord.

<sup>81</sup> BERBIGUIER Dominique, *Histoire et mémoire du travail obligatoire en Allemagne à travers quelques cas héraultais*, op. cit., p. 23. Témoignage de Louis Gleizes, jeune frère du STO Roger Gleizes, 1999

<sup>82</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 177

<sup>83</sup> Juste après l'opération de régularisation du 17-20 juillet 1943, une lettre anonyme d'un régularisé dénonce l'emplacement et jusqu'au mot de passe d'un maquis isérois dans lequel « la vie est infernale », qui serait dirigé

Il est sans doute possible de catégoriser ces gestes comme des formes de « collaboration de proximité », même si le but n'est pas d'aider les Allemands ni Vichy, mais son propre intérêt.

Malgré tout, l'historien ne saurait surestimer l'importance des dénonciations. Le STO, qui soude à terme la population dans le refus, révèle moins l'importance de la délation sous l'Occupation que ses limites. Chez Renault, les clivages et les jalousies délétères du début s'estompent, et en décembre 1943, lorsqu'un résistant fait une collecte pour les réfractaires, presque tous donnent, nul ne le dénonce<sup>84</sup>. Maintes filières pour les maquis de réfractaires ne sont jamais dénoncées, alors que leur existence est pratiquement de notoriété publique. Tout Paris sait qu'un passage devant les « commissions de révision » de Jean Isméolari exempte du voyage en Allemagne : il n'est jamais dénoncé<sup>85</sup>. Dans toute la France, surtout à partir de l'été 1943, la loi du silence protège les réfractaires au STO : la population, maire, curé et instituteur en tête, et jusqu'aux forces de l'ordre, refuse ostensiblement tout renseignement qui aiderait à les retrouver, d'où le bilan dérisoire des recherches. Du postier qui détruit la lettre de dénonciation contre un réfractaire à l'inspecteur des Eaux et Forêts qui ne dénonce pas le maquis voisin, la société communique dans la complicité.

Aussi le STO se révèle-t-il l'un des motifs de délation les moins importants. Sur 500 délateurs lyonnais jugés à l'Épuration, 259 ont dénoncé des résistants et maquisards, et 212 des Juifs : l'historien Marcel Ruby n'évoque pas de dénonciation de refusants du STO ou de candidats au réfractariat hors maquis<sup>86</sup>. En Eure-et-Loir, aucune dénonciation retrouvée ne vise un réfractaire au STO<sup>87</sup>, de même qu'en Haute-Loire, où la police reçoit pourtant bon nombre de lettres anonymes<sup>88</sup>. André Laurens ne retrouve que 16 dénonciations de réfractaires dans l'Ariège, soit fort peu au vu des nombreuses jalousies entre familles<sup>89</sup>. Selon Julien Papp, sur 225 affaires de délation jugées à la Libération par les cours de justice de l'Eure, seules sept concernent des réfractaires au STO, quatre des prisonniers évadés, et une trentaine des résistants<sup>90</sup>. Seule l'ampleur de l'hostilité sociale au STO peut expliquer cette rareté des dénonciations de réfractaires.

---

par des voyous et composé de 25 jeunes peu armés. ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins*, op. cit., p. 163

<sup>84</sup> HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault de Boulogne-Billancourt durant l'Occupation*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001, p. 75

<sup>85</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier n° 1

<sup>86</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon*, Lyon, Hermès, 1980, t. II, p. 982

<sup>87</sup> VERGNES Rosine, *La main-d'œuvre française au service de l'Occupant allemand dans le département d'Eure-et-Loir (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1999, p. 160

<sup>88</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire*, op. cit., p. 229.

<sup>89</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse, 1975, p. 170

<sup>90</sup> PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure*, op. cit., p. 177

Certes, toutes les dénonciations ne sont pas écrites. Beaucoup sont des menaces orales. Et la peur ou la menace de la dénonciation font parfois plus d'effet que la dénonciation concrète. Elles accentuent le repli sur soi-même et sur sa famille, interdisent d'ouvrir son cœur à quelqu'un qui pourrait vous aider, font souffrir affectivement, bref fragilisent le futur requis et contribuent à lui faire choisir l'obéissance. La dénonciation ne fait pas plus de peur que de mal : sa simple possibilité fait du mal en faisant peur. Mais dans l'ensemble, elle ne peut pas non plus expliquer objectivement l'importance initiale de l'obéissance. Et elle est impuissante à empêcher l'essor massif du réfractariat.

### 5) Du requis au réfractaire : le permissionnaire défaillant

D'après un échantillon de 10 000 dossiers du Bureau des Archives du Monde Combattant, Jean Quellien estime que 18 % des requis du STO à l'échelle nationale bénéficient d'une permission, dont les trois quarts profitent pour ne pas revenir<sup>91</sup>. Julia Quellien cite le cas de personnes ayant eu droit à deux permissions, et deux fois entrées en réfractariat<sup>92</sup>. 33 % des réfractaires de l'échantillon national construit Michel Boivin échappent à l'Allemagne au cours d'une permission<sup>93</sup>. Grâce à une statistique du MBF, l'estimation de Patrice Arnaud est plus affinée :

**Tableau XIV - La permission comme moyen de s'évader d'Allemagne. Evolution chronologique et statistiques<sup>94</sup>**

Période	Permissions accordées	Revenus en Allemagne	Permissionnaires non revenus	Part de défaillants
1 <sup>er</sup> mai-14 juillet 1943	46 418	26 780	19 638	42.3 %
15 juillet-30 août 1943 (suspension des permissions pour deux mois)	43 140	14 362	28 778	66.7 %
1 <sup>er</sup> novembre 1943-2 avril 1944 (suspension définitive des permissions)	90 702	38 702	52 005	60.64 %
<b>Total</b>	<b>180 260</b>	<b>79 844</b>	<b>100 416</b>	<b>55.7 %</b>

<sup>91</sup> Jean QUELLIEN, « Les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 76

<sup>92</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 60-61

<sup>93</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 497

<sup>94</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 157

La FNDDT insiste après-guerre que les permissions, gênantes pour l'image de victimes de ses membres, finissent par être suspendues. Il n'en demeure pas moins que malgré des fuites massives, les Allemands accordent, en onze mois, plus de 180 000 permissions aux travailleurs civils français. Cette somme est relativement généreuse, puisque les requis ne sont qu'entre 600 000 et 650 000, et les volontaires jamais plus de 80 000 simultanément présents dans le Reich. Un quart environ des 700 000 travailleurs français d'Allemagne bénéficient donc d'une permission – ou légèrement moins, puisqu'une minorité, nécessairement assez restreinte, bénéficie deux fois d'une permission. Sur ces 180 000 permissionnaires, environ 100 000 ne sont pas revenus, soit 55.7 %. C'est l'équivalent d'un quart de la main-d'œuvre française présente en Allemagne en juin 1943, et de 15 % de la totalité des travailleurs volontaires et requis venus de 1940 à 1944. Moins spectaculaire et moins risquée que celle des évadés ou des saboteurs, cette défaillance légalement favorisée est, de loin, le coup le plus rude que la main-d'œuvre exilée en Allemagne nazie ait pu porter à ses exploiters.

Le taux de défaillance augmente sensiblement avec le temps, et l'été 1943 marque un bond en avant des non-retours : l'effondrement des départs en France coïncide avec l'apogée du phénomène des permissionnaires défaillants. Visiblement, les travailleurs français ne tiennent pas à revenir dans un Reich dont la défaite paraît alors imminente, et à risquer de se trouver coupés de la France lors du débarquement. Ils ont de moins en moins peur des représailles sur eux-mêmes et sur leurs familles. Ils ont de plus en plus de facilités à trouver en France des aides, des refuges, des fonctionnaires complaisants qui prolongent leurs permissions le temps qu'ils trouvent une cachette ou une échappatoire légale définitive – faux certificats médicaux, emplois protégés. Les travailleurs requis dans les premiers mois de la Relève forcée ont droit à une permission plus tôt que les autres, de même que ceux mariés et pères de familles. Les ouvriers et les travailleurs plus âgés sont donc nécessairement plus nombreux au sein des permissionnaires défaillants que les victimes d'autres groupes sociaux, notamment les étudiants et les paysans partis en dernier, ou les jeunes classes visées par la loi du 16 février 1943. Le taux de permissionnaires défaillants varie en fonction des Gaus, des entreprises du Reich<sup>95</sup>, ou des départements français. L'Ariège voit revenir en permission 30 % de ses requis, partis assez précocement, contre 14.5% pour le Rhône plus tardivement

---

<sup>95</sup> Dans le Gau de Berlin, 30.5 % des permissionnaires de chez Arado-Flugzeugwerke Brandenburg ne reviennent pas, mais seulement 17.5 % de ceux d'AEG Wildau, 10 % de ceux d'Auer Oranienburg, 4.1 % de ceux de Daimler-Benz. Aucune explication rationnelle ne permet de comprendre ces différentiels de comportements. KNAUFT Wolfgang, *Face à la Gestapo : travailleurs chrétiens et prêtres du STO : Berlin 1943-1945*, Le Cherche-Midi, 2007.



touché. Les permissionnaires défaillants forment 32.1 % des réfractaires au STO dans le Calvados, 33.2 % en Haute-Saône, 47 % en Gironde et 54 % en Seine-Inférieure<sup>96</sup>.

La défaillance est souvent préméditée dès l'origine. Beaucoup de requis partent les poings serrés, mais en espérant fausser compagnie aux Allemands le plus tôt possible, avec cette fois-ci tout le temps pour préparer un passage à la clandestinité. Les permissions accordées durent de moins de dix jours à un mois, voire davantage pour les plus chanceux. Elles dépendent du bon vouloir du patron, mais le requis peut ruser pour l'obtenir, notamment en simulant une maladie ou, plus facile, en faisant écrire depuis la France qu'un parent est gravement malade. Une jeune fille complaisante, que parfois le requis ne connaît même pas, peut accepter de publier les bans de mariage en France. Elle envoie les papiers visés par les autorités françaises et la FK : le travailleur parti en permission pour se marier passe sa lune de miel dans une cachette ou un maquis en France. Le chef du personnel de Telefunken, à Berlin, refuse une permission pour mariage à Marcel Dubreuil : aucun de ses prédécesseurs n'est jamais revenu<sup>97</sup> ! Parfois le requis ne ment pas sur la réalité de son mariage : Lucien Catala, de Montauban, parvient ainsi à ne passer que trois mois en Autriche<sup>98</sup>.

Cas moins fréquent, mais réconfortant : des Allemands eux-mêmes incitent les requis français à ne pas rentrer de permission. A Offenbach-sur-Main, la population civile a de très bons rapports avec les Français, et leur conseille de rester en France, car la guerre sera bientôt finie<sup>99</sup>. Certains permissionnaires défaillants montrent certes du remords d'avoir abandonné les camarades en Allemagne, à l'image de Georges Brassens<sup>100</sup>. Revenu en avril 1944, ce dernier se cache jusqu'à la Libération chez Jeanne et Marcel Planche, au 9 impasse Florimond, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris – qu'il ne quittera que 22 ans plus tard. Cet épisode est souvent avancé comme l'origine probable de la *Chanson pour l'Auvergnat*.

---

<sup>96</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 158

<sup>97</sup> IHTP, ARC 075, témoignage de Marcel Dubreuil

<sup>98</sup> Entretien avec Lucien Catala, 22 août 2006

<sup>99</sup> IHTP, ARC 075, témoignage d'André Cardot, s.d., années 1970. Suivant leur conseil, ce Lillois quitte l'Allemagne le 29 juillet 1943 et se cache pour ne plus revenir, après moins de sept mois et demi de réquisition.

<sup>100</sup> LAMY Jean-Claude, *Brassens. Le mécréant de Dieu*, Albin Michel, 2004, p. 87-88. L'auteur cite notamment une lettre non datée, vraisemblablement de l'immédiat après-guerre, de Brassens à ses camarades de Basdorf. « Encore une fois, je regrette de n'avoir pas fait ce que j'avais à faire (...). Evidemment, je pouvais revenir... Mais à quoi bon... j'ai bien réfléchi, j'ai eu ma tempête sous un crâne... Je me suis dit combien de types qui reviennent... On m'a dit deux... Deux ! Si j'étais revenu ça aurait fait trois... Pour un type de plus l'usine n'aurait pas laissé partir un autre convoi de permissionnaires, en surplus les permissions étaient supprimées... J'aurais pu revenir pour vous retrouver... J'y ai pensé... Mais je ne pouvais pas de mon plein gré abandonner Jeanne ici, Jeanne qui a été et qui est si gentille et si bonne pour moi... Tout cela est bien emmerdant. » René Iskin et Pierre Onténiente, ses répondants, avaient incité Georges Brassens à ne pas revenir, et le retrouvent dès leur retour en France. Leur amitié née au camp dure jusqu'à sa disparition le 29 octobre 1981.

A partir des accords Laval-Sauckel du 16 octobre 1943, Vichy conçoit le système des garants : du retour d'un permissionnaire dépend la future permission de trois de ses camarades qui sont « garants » de son retour. Fantasme ou réalité, à une conférence mixte le 21 décembre 1943, le D<sup>r</sup> Kohl, du *Majestic*, se plaint que « les Français ont vraiment peu le sens de la solidarité, puisqu'ils vont jusqu'à payer des garants et qu'ils ne rentrent pas<sup>101</sup>. » En janvier 1944, dans plusieurs lettres à Darnand, Bruneton souligne l'enjeu : à force de défaillances, dues à l'influence des « milieux terroristes », les chaînes de solidarité sont rompues, et les permissions risquent d'être suspendues. Cela va démoraliser les travailleurs et faire baisser leur rendement. Bruneton exige donc des « actions de police et de propagande bien combinées<sup>102</sup>. » Dans la population, il ne manque pas de gens prêts à seconder la police contre le permissionnaire qui ne repart pas, rendu responsable du non-retour des autres. Sous la pression de coups de fil anonymes et faute d'aide de quiconque, André Noisette repart en Allemagne début 1944<sup>103</sup>.

Mais malgré ces pressions sociales, la recherche policière des permissionnaires défaillants ne fait pas l'unanimité, du moins pas quand elle touche d'autres que les plus jeunes des requis. Selon les préfets, elle est « très diversement appréciée par la population et (...) place la police française devant des cas de conscience pénibles, surtout quand les recherches concernent des hommes d'un certain âge, pères de plusieurs enfants et qui ne sont souvent partis lors des premières opérations de relève de 1943 qu'à la suite de la défection de jeunes<sup>104</sup>. » En effet, la forte majorité des permissionnaires défaillants – 88.7 % dans le Calvados selon Julia Quellien<sup>105</sup> – sont des ouvriers requis dans les premiers mois du STO, et qui bénéficient donc d'une permission plus précoce, avancée par leur qualité d'époux et de père de famille.

Pour enrayer l'hémorragie de permissionnaires, la conférence de Francfort-am-Main des 7-9 juillet 1943 crée, à la demande du MBF, deux centres de transit des ouvriers et transformés permissionnaires, plus aisés ainsi à contrôler et à surveiller. Tous devront passer à l'arrivée par le camp spécial de Châlons-sur-Marne, géré par le ministère de la Défense, et repartir outre-Rhin après un passage au camp de Revigny (Meurthe-et-Moselle), confié au ministère de l'Intérieur – Bruneton ayant refusé de peur que son commissariat apparaisse lié

---

<sup>101</sup> AN F 22 2024

<sup>102</sup> AN F7 14889

<sup>103</sup> IHTP, ARC 086, témoignage d'André Noisette, élève de l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy, *Chronique de deux années de STO en Allemagne, 27 août 1943- 4 juin 1945*, p. 85-88

<sup>104</sup> Projet de synthèse des rapports préfectoraux, février 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>105</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados, op. cit.*, p. 91

aux dénonciations et aux recherches de défaillants<sup>106</sup>. L'édification prend du retard, car le STO de Bar-le-Duc, soutenu par le préfet départemental, refuse aux constructeurs la centaine de requis demandés à cor et à cris, au motif que leur absence désorganiserait l'industrie locale : mais il ne verrait aucun mal à ce qu'ils soient fournis par les départements voisins<sup>107</sup>. Finalement, Revigny ouvre le 1<sup>er</sup> novembre, Châlons le lendemain. La police du commissaire Massotte et une brigade de gendarmerie sont affectés à la surveillance de Revigny, en contact permanent et quotidien avec les services Jean Leguay. Ce dernier fait surveiller les arrêts en gares avant l'arrivée à Châlons, afin d'empêcher les « éléments perturbateurs » ou « terroristes » d'agir au sein des permissionnaires<sup>108</sup>. Les Allemands gardent eux aussi un œil attentif sur ce camp spécial. Son directeur est un milicien mutilé de guerre, M. de Saint-Antonin, ex-responsable de la Franc-Garde à Vichy : sa brutalité lui coûte la vie lors de l'épuration spontanée de la Libération. Il est prévu 3 500 ou 4 000 voire 5000 passages par jour : il n'en vient en moyenne que 100 à 130, au mieux 200 par jour<sup>109</sup>.

Revigny-la-passoire n'apporte pas satisfaction. Bruneton estime, le 5 janvier 1944, que la situation est pire qu'avant sa création<sup>110</sup>. Châlons n'est pas plus irréprochable<sup>111</sup>. En tout, entre le premier train du 2 novembre 1943 et le 2 avril 1944, 90 707 permissionnaires arrivent à Châlons, mais 37 155 seulement repartent par Revigny (41 %), dont 514 après l'arrestation du travailleur (13 % des repartis). La suppression des permissions le 3 avril rend inutile le camp de Châlons. 3 787 permissionnaires repartent encore par Revigny après cette date, dont 1033 après arrestation préalable, soit 37 %<sup>112</sup>. Un bon nombre n'y arrivent avec plusieurs jours de retard, et se plaignent d'être forcés à repartir, alors que leur contrat en Allemagne a parfois théoriquement expiré. Selon un inspecteur de police cité en novembre 1943 par les RG, ils « donnent une impression de lassitude et de passivité<sup>113</sup>. » Mais sur les 40 942 travailleurs repartis de Revigny, combien traversent-ils réellement la frontière, puisque certains sautent du train, comme il est signalé par Bruneton dans la lettre du 5 janvier déjà

---

<sup>106</sup> AN F7 14889

<sup>107</sup> AN F7 14889, rapport du préfet de Meurthe-et-Moselle, 21 septembre 1943

<sup>108</sup> AN F7 14889

<sup>109</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 510

<sup>110</sup> AN F7 14889, lettre de Gaston Bruneton à Jean Leguay, 5 janvier 1944. Lors du premier convoi, seuls 31 des 782 permissionnaires du Gau de Munich sont repartis en Allemagne (5.32 %). Si 221 des 520 permissionnaires du second convoi sont repartis (42.5 %), le troisième convoi ne voit arriver en Allemagne que 164 des 768 permissionnaires (21.35 %) : or 205 permissionnaires s'étaient fait porter rentrant à Revigny, ce qui veut dire qu'entre le camp et la frontière, 41 travailleurs ont quitté le train.

<sup>111</sup> AN F7 14889. Par exemple, la « négligence » sans doute volontaire des gardiens de la paix Marcel Renollet et Raymond Coltier permet à au moins six permissionnaires de s'en évader en mars-avril 1944 : Darnand, le 16 juin, fait envoyer ces deux hommes au STO.

<sup>112</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 510-511

<sup>113</sup> Cité par Jean-Pierre HARBULOT, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 511

mentionnée ? En tout cas, sur les plus de 100 000 permissionnaires défaillants perdus par le Reich en 1943-1944, la moitié fait faux bond avant la création des deux centres, l'autre moitié après<sup>114</sup> : Châlons et Revigny, ou un double coup pour rien.

Pourquoi 45 % des permissionnaires repartent-ils malgré tout en Allemagne ? Ils se sentent liés par la parole donnée au patron ou au camarade, parfois mise par écrit et signée. Certains ne trouvent pas, en France, le fonctionnaire ou le médecin pour les exempter définitivement, ni la filière pour la ferme ou le maquis. Sans aide de leurs proches ou de la population pour se cacher et pour soutenir leur résolution, ils doivent repartir. Ils ont peur pour eux-mêmes, voire pour leur famille. Souvent, ils cèdent à la pression de voisins jaloux qui les rendent d'avance responsables du non-retour des leurs en permission, et qui peuvent menacer de les dénoncer. Même les camarades d'Allemagne garants peuvent les poursuivre de loin : la préfecture de police de Paris reçoit depuis le Reich plusieurs plaintes et demandes d'enquêtes de travailleurs contre tel permissionnaire défaillant traître à sa parole<sup>115</sup>. A Avignon, un permissionnaire défaillant fait l'objet de 27 lettres de dénonciation<sup>116</sup> !



*La culpabilisation des permissionnaires par la propagande vichyste* [AN F 41 300]

Enfin, plus d'un requis sent confusément qu'il ne peut pas manquer à sa parole, qu'il ne peut pas abandonner ses camarades dans l'épreuve. Lors du départ, en Allemagne, il est certes fréquent que des travailleurs garants du retour d'un de leurs camarades l'incitent vivement à ne jamais remettre les pieds en Allemagne, et qu'ils lui promettent un très mauvais

<sup>114</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 512

<sup>115</sup> APP, BA 1787

<sup>116</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse*, op. cit., p. 149

accueil s'il s'avise de revenir. Mais encore plus fréquemment, c'est le soulagement qui accueille le retour du camarade qui s'est porté garant. Plus d'un requis témoigne que lui-même ou les autres ne craignent rien tant que les défaillances qui les priveraient de leur tour de permission, ou qui aboutiraient à la suppression des permissions pour toute la baraque. Georges Goris cumule fin 1943 toutes les raisons de ne pas être permissionnaire défaillant : il a donné sa parole à des amis qui ont confiance en lui ; il ne pourrait pas vivre la conscience tranquille en sachant que faute de permission, ses deux garants pourraient mourir à rester en Allemagne manipuler des produits chimiques toxiques ; son chef de bureau en France, père d'un STO, a menacé de le dénoncer s'il ne repartait pas ; enfin il craint des représailles sur les siens. Après une permission de quatre jours, trop brève pour mettre au point une alternative, Georges Goris rentre donc en Allemagne, avec tristesse : « mais j'avais fait ma BA [et] mon arrivée à la baraque fut saluée par une explosion de joie ! Tous m'embrassèrent comme des frères, spécialement mes deux suivants qui retrouvèrent par ma présence leur espoir de survie<sup>117</sup> ! »

L'entrée en réfractariat n'est donc décidément pas simple ni moralement ni matériellement. Pourtant, elle peut se produire.

## **II - Les réfractaires**

En 1944, « réfractaire » est souvent mis pour « maquisard » voire pour résistant, que l'individu concerné se soit soustrait ou non au STO. Par réfractaire, nous entendons quant à nous tous ceux qui ont échappé au STO en entrant dans l'illégalité. Qui sont les réfractaires ? Pourquoi et comment désobéissent-ils ? Comment vivent-ils leur clandestinité ? Pour ce dernier point, ce chapitre se limitera au sort des réfractaires non-maquisards, l'histoire spécifique du maquis étant traitée ultérieurement avec l'impact du STO sur la Résistance.

### **1) Les réfractariats : vocabulaire, statistiques et modalités d'entrée en clandestinité**

Le langage courant de l'époque parle beaucoup de « camouflage » et de « camouflés », un mot qui rivalise presque alors de popularité avec celui de « réfractaire<sup>118</sup>. » Le terme est

---

<sup>117</sup>GORIS Georges, *Témoignage d'un requis du Service du Travail Obligatoire, 12 mars 1943-5 mai 1945*, MEMOR, n° 33, 2001, p. 88-89

<sup>118</sup> Le jeune Alain Corbin, dans son village de la Manche, connaît l'existence d'une dizaine de ceux qu'on n'appelait alors autour de lui que « les camouflés. » Conversation avec Alain Corbin, historien, 15 septembre

cependant absent des textes officiels, et la mémoire collective ne retient par la suite que celui de « réfractaires. » C'est peut-être que le mot est beaucoup plus chargé symboliquement. Il renvoie à des antécédents marquants et, pour une partie de la population, glorieux : les prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé de 1790, les réfractaires à la levée en masse révolutionnaire ou à l'enrôlement dans la Grande Armée. Le mot est très vite employé. La Relève volontaire est à peine commencée que le 1<sup>er</sup> juillet 1942, le préfet de Savoie parle de « réfractaires<sup>119</sup> », signe une fois de plus qu'il n'y a pas tant de solution de continuité entre volontariat et réquisition, ni dans les comportements qui y répondent. Les distinctions officielles entre l'« insoumis » qui ne s'est pas fait recenser et le « défaillant » recensé qui a refusé la convocation n'ont guère d'incidence sur la manière de les rechercher et de les traiter.

La statistique des réfractaires n'est pas aisée à dresser. Les rapports de police l'admettent : tout défaillant n'est pas un réfractaire. Nombre de gens recherchés comme réfractaires se révèlent après enquête l'être par erreur. Ils s'avèrent en fait malades, inaptes, décédés, ou encore en sursis, en instance de départ, déjà partis en Allemagne, embauchés par les chantiers Todt ou au service des Allemands. Ils peuvent également résider dans un autre département, ou avoir été arrêtés par les Allemands, et pas toujours pour refus du STO. Cette gamme de motifs de défaillance valables n'exclut pas les mensonges, les faux certificats de travail ou de maladie, les complaisances ou les erreurs de certains policiers. A côté de ces cas, des milliers de travailleurs sont « partis sans laisser d'adresse », selon la formule consacrée : ceux-là peuvent être considérés comme des réfractaires authentiques. Cependant, bien des réfractaires savent dissimuler leur esquive assez longtemps. Ils peuvent semer le doute en faisant semblant d'aller prendre le train, ou en faisant envoyer à leurs parents de fausses lettres d'Allemagne attestant qu'ils sont bien arrivés.

Par ailleurs, tout défaillant n'est pas un « camouflé », insoumis ou réfractaire, passé dans la clandestinité. Bon nombre qui ignorent les convocations continuent un certain temps à vivre au grand jour, et à occuper leur emploi habituel. Au 24 mai 1943, 114 cheminots convoqués sont encore en poste comme si de rien n'était, dans différents dépôts SNCF, profitant de la solidarité de leurs camarades<sup>120</sup>. Ils essaient de gagner du temps, jusqu'au jour où ils sont arrêtés sur leur lieu de travail ou à domicile, ou jusqu'au jour où les avertissements des gendarmes, les pressions administratives, patronales, familiales ou morales les font

---

2006. L'emploi du terme est attesté entre autres par André MICHEL, *Mes moires. En liberté dans cette cage, en cage dans ces libertés. Journal d'un étudiant contraint au STO en Allemagne*, chez l'auteur, 1995, p. 10

<sup>119</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 378

<sup>120</sup> AN F7 14889

capituler sans bruit. Ou encore, jusqu'au jour où, grâce au répit obtenu, leurs préparatifs de fuite sont arrêtés, et qu'il ne leur reste plus qu'à passer à la clandestinité.

Statutairement, d'après la loi du 22 août 1950, échapper au STO en plongeant dans l'illégalité ne suffit pas à qualifier le réfractaire et à donner droit à la carte, à l'insigne et à l'indemnité de 150 F prévues. Il faut rester clandestin au moins trois mois avant le débarquement de Normandie ou avant la libération de la commune-refuge. Il faut prouver matériellement, certificat du préfet à l'appui si possible, que l'on a été recherché. Or beaucoup de recherches françaises et même allemandes restent très générales et toutes théoriques, ce que les réfractaires n'arrivent pas tous à occulter<sup>121</sup>. Il faut avoir quitté son domicile ou celui de ses parents : l'avoir réintégré suffit à faire débouter automatiquement toute demande de carte de réfractaire. Or au rebours des imageries héroïques, très nombreux sont ceux qui l'ont réintégré, ou qui s'y sont cachés. Il faut enfin préciser dans quelles conditions on a échappé à la réquisition, donner copie des ordres de réquisitions – mais tous ne les ont pas conservés - et fournir des attestations d'hôtes ou de complices témoignant qu'on a bien été hors-la-loi. Mais nombreux sont les réfractaires qui n'ont aucun parcours linéaire. Et maints défaillants qui ont accepté l'une des offres de régularisation de 1943-1944 sont ainsi exclus d'office du statut.

Au vu de ces conditions strictes, les demandes de cartes de réfractaires sont rejetées à 27 % dans les Ardennes, à 30 % dans la Meuse, à plus de 40 % dans le Cantal, à 40.7 % dans l'Orne, à 51 % en Eure-et-Loir, ou encore à 56 % dans les Vosges, à 59 % dans le Calvados et à 63 % en Meurthe-et-Moselle<sup>122</sup>. Et c'est sans compter les nombreux réfractaires qui n'ont pas survécu, ou qui n'ont pas pu ou voulu déposer un dossier. La forclusion entrée en vigueur le 31 décembre 1958 et levée seulement le 6 août 1975 en a découragé plus d'un. D'autres se contentent de la carte de résistant, de déporté, d'Évadé de France, de Personne contrainte au Travail en pays ennemi – c'est le cas de très nombreux évadés et des permissionnaires défaillants d'Allemagne<sup>123</sup>. Au 31 décembre 1999, seules 108 451 cartes de réfractaires ont

---

<sup>121</sup> Seule un peu moins de la moitié des 4 353 réfractaires étudiés par Michel Boivin déclare avoir été recherchée, avec un taux qui varie de 17.3 % dans la région parisienne à 89.5 % en Haute-Vienne, en passant par 75 % dans la Drôme et la Haute-Saône. De plus, les contre-enquêtes menées par l'ONAC ne confirment pas certaines déclarations, comme dans le Cantal. Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire : essai d'approche global et statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 503

<sup>122</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire : essai d'approche global et statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 496. QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 86-87. BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 125

<sup>123</sup> Julia Quélien est la seule à avoir tenté une évaluation statistique de ce problème à l'échelle d'un département. Seuls 20 % des permissionnaires défaillants du Calvados ont une carte de réfractaire, et 45 % des réfractaires capturés et envoyés en Allemagne ont préféré prendre la seule carte de PCT. De même seuls 13 % des réfractaires ayant été résistant possèdent à la fois la carte de Combattant volontaire de la Résistance et celle de

été attribuées par l'ONAC, sur un ensemble réel de réfractaires évalué par Michel Boivin à au moins 240 000 sur toute la France<sup>124</sup>. Julia Quellien s'affranchit, quant à elle, de l'obligation administrative des 90 jours minimum de clandestinité avant le jour J. Elle considère comme réfractaire toute personne qui s'est soustraite un moment ou l'autre au travail en Allemagne ou à l'Organisation Todt, d'autant que, dans l'ignorance où il est de la date du jour J, le réfractaire qui se soustrait au STO après le 6 mars 1944 prend bel et bien un risque<sup>125</sup>. C'est là une définition que nous ferons la nôtre.

Les thèses départementales et régionales, tout comme l'enquête du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans les années 1970, n'aboutissent pas toujours à des chiffres précis. Elles constatent des variations locales considérables : la proportion de réfractaires par rapport aux requis serait de 261 % dans les Côtes-du-Nord, de 111 % dans l'Isère, de 80 % dans les Basses-Pyrénées, de 30 à 48 % dans le Rhône, de 20 % dans les Hautes-Pyrénées et le Tarn, de 10 % dans la Haute-Garonne<sup>126</sup>. Il faut attendre la contribution de Michel Boivin au colloque de Caen pour disposer d'estimations statistiques sur la sociologie, l'identité et les comportements des réfractaires à l'échelle nationale, construite à partir d'un échantillon de 4 353 titulaires de la carte sur 22 départements. Cet outil précieux est irremplaçable, même s'il est inévitablement imparfait : il ne peut tenir compte des régularisations, et comme c'est une étude globale, il ne permet pas de connaître le nombre de réfractaires à un moment donné.

Chronologiquement, le stock de réfractaires fluctue en fonction des arrestations, des redditions, des régularisations. Tout porte à confirmer que leur nombre global ne cesse jamais d'augmenter. Les instantanés dont l'historien peut disposer sont peu nombreux, et Vichy comme les Allemands se contentent eux-mêmes d'approximations, d'ordres de grandeur. Au 3 janvier 1943, les entretiens franco-allemands évoquent l'existence de 37 000 réfractaires de la seule métallurgie, dont 15 000 en zone sud<sup>127</sup>. 100 000 insoumis refusent le recensement de février-mars 1943, nous l'avons vu<sup>128</sup> : mais tous ne passent pas à la vie clandestine pour autant. Février et surtout mars 1943 apportent un premier pic important d'entrée en

---

réfractaire ; les autres se contentent de la carte de CVR seule. QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 87

<sup>124</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 496

<sup>125</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 9

<sup>126</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 497

<sup>127</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, Imprimerie Nationale, 1948, p. 89

<sup>128</sup> Voir *supra*, chapitre IV, p. 317



réfractariat<sup>129</sup>. La plus grande vague d'entrée en réfractariat se situe pendant la troisième action Sauckel, alors que l'esprit de désobéissance de masse s'installe, que l'effet de surprise des deux lois de réquisition s'est estompé, que le défaillant a eu plus de temps pour s'habituer à la menace et pour préparer les cachettes et les subterfuges nécessaires. C'est aussi à ce moment que la Résistance achève de se structurer et de s'unifier, que l'opinion publique se réveille, que l'autorité de Vichy s'érode. C'est enfin le moment où les permissionnaires commencent à rentrer en masse pour ne plus repartir : à partir de juillet 1943 et jusqu'à à février 1944 inclus, ils forment la majorité des entrées en réfractariat<sup>130</sup>. L'essentiel des réfractaires fait donc son entrée en clandestinité entre mai et octobre 1943, à un degré moindre en décembre 1943 et janvier 1944, en prévention de la reprise annoncée des actions Sauckel. Grâce à l'obstination du gauleiter, la régularisation des réfractaires voulue par Vichy, Speer et le MBF est très vraisemblablement compensée par l'afflux de ces nouveaux candidats au refus<sup>131</sup>.

Au 1<sup>er</sup> août 1943, Pierre Limagne évoque des listes de réfractaires totalisant au moins 85 000 noms<sup>132</sup>. Quelques semaines plus tard, au 21 septembre, Robert Weinmann avance le chiffre comparable de 100 000 à 110 000 réfractaires<sup>133</sup>. Ce chiffre ne tient pas compte des quelque 100 000 insoumis qui, faute de s'être laissés recenser, ne sont pas connus de ses services. Or au 10 août, le Service National Maquis rapporte que Vichy estime à 200 000 l'ensemble de ceux qui se soustraient au STO<sup>134</sup>. Si l'on accepte ce chiffre pour hypothèse de base, du moment que le réfractariat continue à croître à l'automne et que régularisations sont compensées dans une proportion inconnue par le nouvel afflux hivernal à titre préventif, il y a toutes les chances que la barre des 250 000 personnes réfractaires au même moment soit frôlée ou franchie fin 1943 et en 1944. Cela rejoint en partie l'estimation de Michel Boivin d'au moins 240 000 réfractaires pendant la totalité de l'Occupation. En revanche, rien ne

---

<sup>129</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 509, diagramme n° 2

<sup>130</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 509, diagramme n° 1

<sup>131</sup> 16,5 % des réfractaires de la Manche se décident en juin-juillet 1943, 36 % en septembre-octobre, au moment pourtant où se décide l'arrêt officiel des réquisitions. Dans le Calvados, il y a peu de réfractaires avant la grande vague de juin à septembre 1943, puis la vague moins importante de décembre-janvier suivants. La chronologie est identique en Gironde et en Seine-Inférieure, pourtant plus industrielles. QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 88-91

<sup>132</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1354

<sup>133</sup> AN F 1a 3777, compte-rendu de la réunion franco-allemande du 21 septembre 1943 au *Majestic*.

<sup>134</sup> AN 3 AG 2 364

permet de retenir le chiffre allemand surévalué de 399 000 réfractaires au 31 décembre 1943<sup>135</sup>.

5 % des réfractaires nationaux le sont à titre préventif : ils se cachent sans même attendre une convocation<sup>136</sup>. Dans quelques cas, nous l'avons vu, ils n'attendent même pas la première loi du 4 septembre 1942<sup>137</sup>. Pour ceux qui ont été convoqués, Michel Boivin calcule que 59 % de réfractaires refusent d'emblée la réquisition en ne se présentant pas au train. C'est là un taux moyen, qui serait respecté dans le Calvados (56.5 %), dépassé en Haute-Saône (64.3%), mais loin d'être atteint en Gironde (45 %)<sup>138</sup>. 33 % des réfractaires nationaux sont des permissionnaires défaillants, une moyenne que l'on retrouve par exemple en Haute-Saône (33.2 %)<sup>139</sup>. Mais ces derniers sont 50 % des réfractaires en Gironde<sup>140</sup>, plus de la moitié des défaillants des Ardennes, de la Marne et du Nord, et les deux tiers en Lorraine, de même qu'ils sont le premier groupe de réfractaires en Seine-Inférieure. C'est sans doute parce qu'il s'agit de régions industrielles de zone nord, où les réquisitions sont plus précoces, touchent des hommes plus âgés, mariés et pères de famille, qui obtiennent plus tôt leur droit à la permission, et qui ont le temps d'en profiter avant les suspensions de permissions de fin 1943 et début 1944<sup>141</sup>. Inversement, la contribution des permissionnaires défaillants au réfractariat de zone sud ou de régions rurales est plus faible : les requis en sont partis plus tardivement, et sont souvent plus jeunes et célibataires. En Charente-Maritime et en Indre-et-Loire, les permissionnaires défaillants ne sont plus qu'un cinquième des réfractaires, ou encore 27.2 % dans la Manche<sup>142</sup>, 32.1 % dans le Calvados<sup>143</sup>.

---

<sup>135</sup> Commission consultative des dommages et des réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, *op. cit.*, p. 133, télégramme d'Abetz à Berlin, 28 décembre 1943. De toute évidence, l'ambassadeur exagère à dessein le nombre de réfractaires pour dissuader son gouvernement d'approuver le landement d'une quatrième action Sauckel.

<sup>136</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, *op. cit.*, p. 50, qui estime par ailleurs à 2 % leur nombre dans le Calvados. Pour un détail par actions Sauckel, Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 506.

<sup>137</sup> Voir *supra* chapitre II, p. 197

<sup>138</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, *op. cit.*, p. 50

<sup>139</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 497. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 496. THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 73 sq

<sup>140</sup> VARAGNAC Christophe, *Etude d'un groupe de réfractaires girondins au STO*, mémoire de maîtrise, Université Bordeaux III, 1999, p. 62

<sup>141</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 497. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 496

<sup>142</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 497

<sup>143</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, *op. cit.*, p. 60

Enfin, 8 % des hommes de l'échantillon de Michel Boivin sont des évadés de l'Organisation Todt ou, beaucoup plus rarement, du Reich. Ce taux se retrouve presque en Gironde (7 %), monte à 10 % en Seine-Inférieure, 11.4 % dans le Calvados, et dépasse même les 20 % dans l'Indre-et-Loire ou la Charente-Maritime. Mais il se réduit à 2.5 % en Haute-Saône. Les évadés de l'Organisation Todt représentent la masse des évadés dans les départements côtiers : 84.6 % des évadés dans le Calvados se font la belle depuis les camps de l'OT, contre 8.8% à s'évader sur le trajet entre Caen et Paris. La moitié s'évade à la caserne parisienne de la Pépinière, preuve supplémentaire que même en centre surveillé, la surveillance est souvent des plus lâches. Par contraste, seulement 6.6 % s'évadent d'Allemagne<sup>144</sup>. Dans la Manche, le chiffre tombe à 0.5% d'évadés d'Allemagne sur les 1 889 réfractaires avérés<sup>145</sup>. Les évadés sont 4.1% dans l'Orne voisine, dont 12.3 % depuis l'Allemagne<sup>146</sup>. En Seine-Inférieure, qui compte 2.2% d'évadés, 31 évasions sur 40 concernent l'OT (78 %) <sup>147</sup>. Cette majorité écrasante de fugitifs de l'OT ne saurait surprendre. Un évadé des chantiers Todt peut facilement revenir se cacher dans sa famille ou à son domicile, trouver de l'aide dans la population, ou se satisfaire de sa seule débrouillardise pour se cacher quelque part à travers son propre pays. S'il est repris, il ne risque que le renvoi dans son camp de travailleurs, ou l'envoi-sanction en Allemagne.

Par comparaison, les évasions d'Allemagne sont peu nombreuses. Certes, les requis n'ont pas comme les PG à franchir des barbelés, ou à se débarrasser d'uniformes. Mais ils doivent se déplacer sans autorisation dans un pays étranger à l'appareil de contrôle totalitaire, un pays dont ils ne connaissent ni la population, ni la langue, ni la géographie. Une évasion d'Allemagne exige des préparatifs sérieux, du temps et des moyens. Les risques encourus sont très graves : au contraire des PG évadés, les travailleurs civils déserteurs ne sont pas couverts par les conventions internationales, et ils encourent l'envoi en AEL ou en camp de concentration, voire la peine de mort. Par contrat tacite, un PG qui atteint la frontière est laissé en paix par les Allemands : les STO évadés doivent encore se cacher après leur retour en France. Il est donc bien plus prudent d'attendre une permission ou un rapatriement sanitaire. Il

---

<sup>144</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 53

<sup>145</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 497

<sup>146</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, Université de Caen, 2006, p. 145

<sup>147</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure, population et travailleurs face aux réquisitions de main-d'œuvre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 1999, p. 84

est significatif que les mariés s'évadent en moindre proportion que les célibataires<sup>148</sup> : ils ont davantage l'espoir d'une permission rapide et peut-être plus le scrupule, ou l'autojustification, de devoir se préserver pour les membres de leur foyer.

Malgré les obstacles matériels et moraux, ils sont des dizaines de milliers à braver tous les risques et à atteindre la France ou la Suisse, plus rarement la frontière belge ou néerlandaise, au prix d'aventures pittoresques ou dangereuses, souvent avec l'aide de cheminots français requis, voire de fermiers allemands complices. Quelques-uns s'évadent même en Suède depuis la Norvège ou les ports de la Baltique. Combien d'évasions sont-elles réussies ? Certainement pas 80 000, comme l'affirme ultérieurement la FNDDT : ce chiffre pourrait être à la rigueur le total des tentatives. Les évasions couronnées de succès seraient plutôt 20 000 à 25 000, selon l'estimation en 1945 du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés en 1945, reprise par Michel Boivin ou par Patrice Arnaud<sup>149</sup>. C'est-à-dire que pour environ trois candidats à l'évasion sur quatre, l'aventure se termine en prison, en AEL ou en camp de concentration.

Sans surprise, ceux qui entrent en réfractariat en refusant de prendre le train sont surtout nombreux au moment des grandes vagues de départ – les deux tiers de l'échantillon de Michel Boivin entre janvier et juillet 1943. Il faut six mois de présence dans le Reich pour un homme marié, douze mois pour un célibataire, avant que le droit à la permission devienne effectif et permette de regagner la France sans risques superflus. Les entrées en « réfractariat différé » sont donc surtout nombreuses à partir de l'été 1943, puis elles ne font que croître avec le temps. Tout est affaire de temporalité plus encore que de choix individuel. Tout est aussi affaire de possibilités matérielles. Les réfractaires à refuser d'emblée la réquisition peuvent le faire parce qu'ils disposent d'une solution de repli chez des amis, des parents ou des fermiers<sup>150</sup> – même si quelques-uns improvisent dans leur fuite spontanée.

Le réfractaire est en moyenne plus jeune que le requis, avec des variantes locales :

---

<sup>148</sup> La seule confirmation statistique disponible est celle de Julia Quellien, qui établit que sur les réfractaires calvadosiens natifs des classes 1920 à 1922, 6 % des mariés s'évadent pour 12 % des célibataires, un rapport du simple au double. QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 94

<sup>149</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1489

<sup>150</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 50

**Tableau XV - Pourcentage comparé de requis et de réfractaires au STO de moins de 25 ans<sup>151</sup>**

Lieu	France	Alpes- Maritimes	Ariège	Aude	Calvados	Cantal	Hautes- Alpes	Isère	Manche	Orne	Rhône	Tarn
<b>Requis</b>	70	88.9	78.8	70.2	79.6	?	78	59	?	?	?	70.6
<b>Réfractaires</b>	79	83.7	82.5	60	82.1	96	94	70	87.98	87.1	71.5	73

Les deux tiers des réfractaires (63.5 %) sont constitués par les jeunes des trois classes d'âge soumises au STO. Celles-ci sont majoritaires dans le réfractariat aux trois premières actions Sauckel, y compris dans la première action. Ce dernier fait confirme que les jeunes, qu'ils soient célibataires ou non, sont bien sinon la cible prioritaire des Allemands, ou du moins, les premiers désignés pour le sacrifice : dans les mois suivant la loi du 4 septembre 1942, encouragés par l'Etat français et répondant aussi à un désir de l'opinion, les inspecteurs du travail et les patrons préfèrent inscrire les jeunes célibataires en tête des listes d'ouvriers désignés pour l'Allemagne, afin de ménager les travailleurs plus âgés et pères de familles. Premiers désignés, les jeunes gens sont donc les premiers à se soustraire aussi. Il n'y a pas besoin d'attendre la loi du 16 février 1943 pour immoler la jeunesse comme pour la révolter : son entrée en application ne fait qu'accentuer le phénomène. Seule la quatrième et dernière action Sauckel engendre un réfractariat où les trois classes du STO ne sont pas majoritaires : sans aucun doute, parce que les recruteurs en reviennent au peignage des entreprises, plus susceptibles de désigner des ouvriers plus âgés et qualifiés qui préfèrent prendre le large.

La classe 1922, la plus touchée par les réquisitions, est aussi la plus réfractaire en comptant à elle seule pour 31.7 % du total de l'échantillon, avec des variantes départementales très fortes<sup>152</sup>. Michel Boivin n'avance pas de facteur explicatif, mais il semble qu'à l'exception de la Loire-Inférieure semi-industrielle et du Calvados rural – mais plus doté en industries que la Manche voisine par exemple –, les départements industriels riches en ouvriers âgés voués à la désignation fournissent moins de jeunes réfractaires que les départements ruraux, où les paysans de la classe 1922 requis en juin 1943 ont toutes chances de représenter la part du lion du réfractariat.

<sup>151</sup> Ce tableau regroupe les informations apportées par Sébastien BEUCHET, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, p. 158, Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 188, André LAURENS, *Le STO dans l'Ariège*, op. cit., p.174, Eugène MARTRES, « La main-d'œuvre cantalienne en Allemagne au cours de la Deuxième Guerre mondiale », *Revue de la Haute-Auvergne*, 1976, p. 365, et Julia QUELLIEN, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 92.

<sup>152</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 499

**Tableau XVI - Réfractaires issus des classes 1920 à 1922<sup>153</sup>**

	Orne	Nord	Marne	Loire-Inf	Hérault	Gironde	Cantal	Calvados	Basses-Pyr.	Ardennes	France 1944	France mai-déc. 1943	France janv. - avril 1943	France sept. - déc. 1942	France 1942 - 1944	Réfractaires nés de 1920 à 1922 (%)
	45.1	53	53	73.5	79.5	60	76	54.4	73.5	50.1	44.1	69.3	64.5	58.5	63.5	

Plus les réfractaires sont jeunes et appartiennent aux trois classes d'âge cibles du STO, et plus le temps passe, plus leur entrée en réfractariat se fait par refus immédiat de la réquisition, et moins par non-retour en Allemagne après une permission. Cela est logique, puisqu'ils sont requis plus tardivement, en sachant d'avance que la loi leur promet de l'être, en sachant aussi de plus en plus au fil du temps que la convocation au recensement et à la visite médicale équivaut à un départ quasi-certain, et parce que les permissions sont souvent suspendues au moment où c'est enfin leur tour d'en bénéficier. Cependant, au sein des requis des trois classes, un clivage se dessine en fonction de la situation de famille : dans le Cavados, si plus de la moitié des trois classes refuse d'emblée la réquisition, c'est le cas de 62 % des célibataires mais de 48 % des hommes mariés, et si 31 % des jeunes des trois classes sont permissionnaires défaillants, ce n'est le cas que de 26.3 % des célibataires mais de 54 % des hommes mariés<sup>154</sup> – il est dommage que l'on ignore le pourcentage national des réfractaires mariés des trois classes et de tous âges. Les hommes mariés n'ont pas seulement une facilité plus grande à avoir une permission : ils hésitent à se soustraire tout de suite en laissant leur femme et leurs enfants. Autant que l'âge et le moment de la réquisition, la situation familiale influence donc les modalités d'entrée en réfractariat.

Par ailleurs, plus une profession est visée par les Allemands, plus elle va compter de requis et de réfractaires. Seuls les employés sont aussi nombreux dans le réfractariat que dans la réquisition, comptant pour un peu moins de 20 % des réfractaires de l'échantillon de Michel Boivin. Les paysans ont la chance d'être requis en dernier et le moins longtemps, et de disposer de refuges immédiats et de complicités nombreuses dans les campagnes qu'ils connaissent bien par définition. Sans surprise ils sont surreprésentés (20.4 %), et dans certains départements ruraux, forment le premier groupe voire l'écrasante majorité des réfractaires :

<sup>153</sup> Ce tableau regroupe les informations fournies par Michel BOIVIN, *ibidem*, par Sébastien BEUCHET, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 158, et par Christophe VARAGNAC, *Etude d'un groupe de réfractaires girondins au STO*, p. 52 sq

<sup>154</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 93-94

32.7 % en Ariège<sup>155</sup>, 62 % dans le Calvados, 71.4 % dans l'Orne, 77 % dans la Manche<sup>156</sup>. Les ouvriers paient de leur sous-représentation leur isolement social et d'avoir subi la primeur des réquisitions : ce qui n'empêche pas leur prépondérance, avec la moitié des réfractaires globaux, les trois quarts des réfractaires de l'année 1942 et près des deux tiers de ceux de la deuxième action Sauckel de janvier-avril 1943, avant que leur proportion tombe à jamais moins de 41.4 % (décembre 1943) et jamais plus de 46.2 % (1944) lorsque la réquisition se tourne vers d'autres cibles. Les études départementales confirment cette situation : les réfractaires de la Gironde sont ainsi à 50 % des ouvriers ; les métallos, premiers visés, comptent pour 23 % à eux seuls<sup>157</sup>. Au fil des actions Sauckel, plus l'éventail sociologique des réquisitions s'ouvre, plus s'ouvre aussi celui du réfractariat.

Rares sont les documents ou les études à nous offrir une statistique nationale précise sur le réfractariat de certains groupes socioprofessionnels. En août 1943, l'Etat français dresse ainsi une statistique du réfractariat des instituteurs en zone sud : de son propre aveu, le rédacteur du rapport regroupe des chiffres difficiles à obtenir et souvent contradictoires. Cette enquête spéciale est due à la méfiance du régime envers les instituteurs, mais aussi à sa peur que leur attitude face au STO ait valeur d'exemple pour les populations, notamment rurales, sur lesquelles ils conservent un fort ascendant. L'enquête évalue à 43% le taux moyen d'instituteurs réfractaires. Mais elle est bien en peine d'expliquer rationnellement des écarts qui vont de 1.5 % dans les Basses-Pyrénées à 73 % dans le Gers<sup>158</sup> !

## 2) Géographie du réfractariat

La géographie humaine et physique détermine-t-elle le réfractariat ? Les contemporains sont fort conscients que des régions se distinguent comme plus réfractaires puis maquisardes que d'autres. Le BCRA relève courant 1943 que pour la résistance au STO, « certaines régions ont acquis une véritable célébrité. Citons : Savoie, Haute-Savoie, les Ardennes, le Limousin, la Bretagne<sup>159</sup>. » D'après la statistique bâtie par Michel Boivin, la zone nord apparaît plus réfractaire que la zone sud, les départements ruraux plus que les départements industriels, les départements orientés à droite plus que les départements de

---

<sup>155</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 174

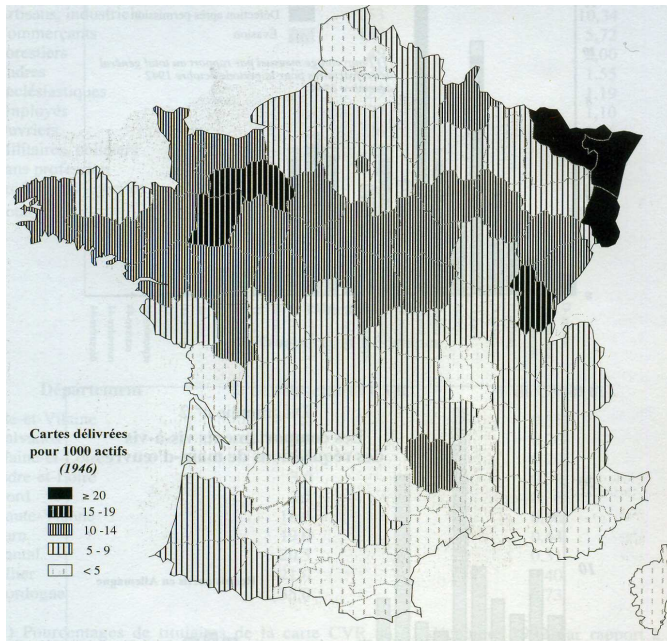
<sup>156</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 171

<sup>157</sup> VARAGNAC Christophe, *Etude d'un groupe de réfractaires girondins au STO*, op. cit., p. 52

<sup>158</sup> AN F 60 1452

<sup>159</sup> AN BCRA 3AG 2 364

gauche. Curieusement, les départements montagnards lui apparaissent peu réfractaires hors le Jura<sup>160</sup>.



*Carte n° V - La France réfractaire selon Michel Boivin : les titulaires de la carte de réfractaires d'après un échantillon national. Extrait de la contribution de Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 499*

Ce dernier point est fortement contredit par les travaux de François Boulet, selon lequel, dès mars-avril 1943, on compte 80 % de refus des convocations dans le Limousin, les Savoies, le Dauphiné, ainsi que des taux appréciables dans les montagnes particularistes des Cévennes, du Morvan ou des Basses-Pyrénées, vieux fiefs de la culture du hors-la-loi<sup>161</sup>. Et c'est sans parler du refuge offert par les montagnes à plus de 100 000 réfractaires, pas tous autochtones, et à 80 % des quelque 30 000 maquisards existant courant 1943<sup>162</sup>. André Laurens confirme que les cantons les plus montagneux de l'Ariège sont plus réfractaires que ceux de Basse-Ariège<sup>163</sup>, et l'Ardèche enregistre 61.5 % de défaillants dès la deuxième action

<sup>160</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 499

<sup>161</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire*, op. cit., p. 223. La Haute-Loire pétainiste, néanmoins, ne compte que 3 % de réfractaires au même moment.

<sup>162</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire*, op. cit., p. 237. Cependant, il n'y a pas de prédestination : en juin-juillet, les départs au STO se passent sans encombre dans des départements montagnards et/ou frontaliers tels que la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège, les Vosges ou le Var. BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 381-382. En outre, les Pyrénées ne génèrent pas de maquis de réfractaires ou de combattants comparables aux Alpes : parce que la géographie s'y prête moins, et que la zone frontalière est interdite ? Parce que ceux qui veulent combattre peuvent rejoindre la France Libre par l'Espagne ? Ou également parce qu'au contraire des départements frontaliers de l'Italie, ils n'ont pas connu de combats depuis un siècle et demi ?

<sup>163</sup> Le taux varie de 6.5 % en Basse-Ariège à 37.5 % dans le canton de Foix ou 41.1 % dans le Couserans. LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 174



Sauckel<sup>164</sup>. Michel Boivin, par ailleurs, n'explique guère les différentiels qu'il établit et constate.

La culture politique est-elle un facteur d'explication ? Selon Paul et Suzanne Silvestre, le républicanisme ancestral de l'Isère et son orientation à gauche favorisent son fort réfractariat<sup>165</sup>. Le nord de la Mayenne, de gauche, est plus insoumis que le sud, de droite<sup>166</sup>, de même que la carte du réfractariat d'Ile-et-Villaine épouse celle des succès électoraux du Front Populaire aux municipales de 1935<sup>167</sup>. Martial Cocagne explique par la forte tradition de gauche et par l'implantation communiste l'importance du réfractariat en Seine-Inférieure<sup>168</sup>. Inversement, la Lorraine, de droite, ne se signale pas comme réfractaire<sup>169</sup>. Les études locales contredisent donc l'affirmation de Michel Boivin, dont l'échantillon révèle des réfractaires plus nombreux dans les départements de droite que dans ceux de gauche. Il serait paradoxal d'ailleurs que des personnes venues de la droite aient un plus fort penchant à la désobéissance envers l'autorité.

En fait, à supposer que Michel Boivin ait raison, il faudrait plutôt avancer que les populations ouvrières des départements de gauche pâtissent d'être requises en priorité. La répression contre le PCF y est plus féroce et laisse désorientés ceux qu'il pourrait inciter et aider à ne pas partir. La présence militaire allemande est aussi forte et dissuasive dans une région de droite comme la Lorraine que dans une région de gauche comme le Nord-Pas-de-Calais, très patriote, fort peu vichyste, anglophile, et pourtant peu réfractaire. Enfin, des régions de gauche aussi confirmées que le Limousin peuvent fournir une proportion considérable de réfractaires résistants qui n'éprouvent pas ultérieurement le besoin de demander en sus la carte de réfractaire au STO. Dans l'Orne, Sébastien Beuchet montre que si les cantons de droite sont un peu plus réfractaires, ceux de gauche ne démeritent pas ; le réfractariat est aussi tout simplement plus puissant là où la Résistance est mieux implantée<sup>170</sup>. Dans le Calvados, la pratique religieuse et la carte politique sont impuissantes à rendre

---

<sup>164</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, p. 66

<sup>165</sup> SILVESTRE Paul, « STO, guérilla et maquis dans l'Isère », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, in *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 130, 1983, p. 5

<sup>166</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus*, n° 2, mars 1981, p. B-5.

<sup>167</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, p. 97

<sup>168</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure*, *op. cit.*, p. 91

<sup>169</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 119 sq.

<sup>170</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, *op. cit.*, p. 171

compte des variations cantonales du réfractariat<sup>171</sup>. La Bretagne est tout entière réfractaire sans considération de carte politique.

Faut-il être tenté pourtant de voir les antécédents politico-culturels d'un territoire ressurgir à l'occasion du STO ? L'ouest bocager de l'Orne est plus réfractaire que l'est, parce que la cachette est plus aisée dans des fermes isolées, mais aussi parce que cet espace est traditionnellement plus rebelle aux décisions du centralisme parisien. Sébastien Beuchet évoque même un « relent de chouannerie<sup>172</sup>. » L'explication est encore plus tentante pour la Bretagne, vieille terre de révoltes et d'opposition au pouvoir central. Mais la Vendée docile et passive offre un contre-exemple voisin. Les cantons protestants, de par la tradition républicaine des huguenots français et le souvenir d'avoir été jadis au rang des persécutés, sont plus réfractaires et accueillants envers les réfractaires que les cantons catholiques voisins, du moins jusqu'à fin 1943 où le comportement des deux s'uniformise. Dans les régions montagneuses, Harry R. Kedward et François Boulet mettent amplement en lumière le rôle de la tradition particulariste et du culte du hors-la-loi dans l'accueil favorable fait aux réfractaires. Les réfractaires des montagnes basques qui fuient en Espagne en mars 1943 viennent d'une zone bien connue selon le préfet « pour être de tout temps réfractaire à la conscription et dont le caractère particulariste se manifeste à nouveau<sup>173</sup>. » Le refus géographique de la levée en masse en 1793 ou 1813 et celui du STO coïncident dans de nombreuses régions, comme le note François Boulet. Il y a certes des nuances : le Midi « blanc », rebelle sous la Révolution et l'Empire, est devenu « rouge » en 1942-1944, mais il n'est pas spécialement réfractaire. Inversement, la Haute-Savoie et le Limousin rebelles de 1942-1944 ne se distinguaient en rien 150 ans plus tôt<sup>174</sup>. Et le phénomène est inversé dans l'Ardèche où l'on s'engage massivement en réfractariat comme on s'engageait en nombre pour l'armée de l'an II<sup>175</sup>.

Enfin, plus globalement, Jean-François Muracciole, étudiant la forte contribution de la zone sud aux engagements dans la France Libre, se demande si cette France « du seigle et de la châtaigne » (François Goguel) ne correspond pas aussi à une France anticléricale, républicaine et de gauche, fournissant plus de recrues au réfractariat et au maquis qu'une

---

<sup>171</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 97

<sup>172</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 171

<sup>173</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 419, rapport du préfet des Basses-Pyrénées, 5 avril 1943

<sup>174</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 474.

<sup>175</sup> « L'Ardéchois met [bien vite] dans son opposition à partir la même détermination qui le portait avec enthousiasme 150 ans plus tôt à doubler volontairement les contingents fixés par la levée en masse pour défendre la Patrie en danger. » DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit. t. II, p. 66.

France du Nord, berceau historique de l'Etat, et qui serait plus encline à l'autorité<sup>176</sup>. Sans ressusciter les clichés anciens sur le « caractère » propre à certaines régions, la question mérite d'être posée.

Au niveau local, la mosaïque du réfractariat varie à l'infini. Aucun canton ne présente le profil de l'autre. Dans les Deux-Sèvres, en juin 1943, le canton de Thouars n'a que 11.2 % de réfractaires, mais celui d'Argenton 24 %<sup>177</sup>. Nous disposons pour le département de la Somme de statistiques précises de l'obéissance et de la défaillance commune par commune. Il apparaît qu'un nombre important de communes manifestent une unanimité ou une quasi unanimité étonnante soit dans l'obéissance, soit dans la désobéissance. Aucune raison connue n'explique pourquoi les 14 convoqués de la commune de Chipilly sont tous réfractaires, de même que 24 désignés sur 27 à Bernaville ou 37 sur 40 à Fort-Mahon. Rien n'explique non plus pourquoi, inversement, les 27 personnes mobilisées pour le STO à Longueau partent toutes sans la moindre exception, de même que les 50 conscrits du travail de Péronne ou les 74 appelés de Corbie<sup>178</sup>. Pour dégager des interprétations opératoires, il faudrait sans doute disposer dans chaque cas de renseignements précis sur les attitudes respectives du maire, des notables locaux, des forces de l'ordre, des partisans et des adversaires du régime de Vichy, ainsi que des populations et des intéressés eux-mêmes.

La réception du STO à l'échelle du village n'a jamais été assez étudiée non plus. Dans un cas connu, il est avéré qu'un seul homme suffit à faire basculer en bloc une petite commune réceptive dans le sens du réfractariat, que cet homme soit maire, curé, instituteur ou résistant. Soit les deux communes voisines d'Albepierre-Bredons et de Valuéjol (Cantal) : dans la première, les six ou sept convoqués partent tous au STO. Dans la seconde, tous restent. C'est que dans la première, le représentant local de la Résistance est un honnête cheminot communiste, mal vu des paysans, qui n'a pas l'oreille de la population. Dans la seconde, le chef résistant est le facteur, un homme populaire, qui connaît tout le monde, qui fait les courses des vieilles dames, et qui profite de ses tournées pour conseiller l'insoumission entre deux verres. De surcroît, il sait qui avertir, puisque c'est lui qui doit remettre les convocations<sup>179</sup>. Il s'agit là d'un des très rares cas où l'historien parvient à comprendre le mécanisme d'une désobéissance générale au STO. Les études locales démontrent partout

---

<sup>176</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009, p. 353

<sup>177</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres*, op. cit., p. 61

<sup>178</sup> IHTP, ARC 075, statistiques du STO dans la Somme dressées commune par commune par M. Gautrin, années 1970

<sup>179</sup> Renseignement aimablement transmis par M. Eugène Martres.

l'extrême variabilité du taux de réfractaires d'une commune sur l'autre, mais la plupart du temps, c'est sans pouvoir rationnellement l'expliquer, faute de sources<sup>180</sup>.

### 3) Motivations d'une désobéissance

Les motivations du réfractariat ne sont évoquées qu'en passant par la contribution de Michel Boivin au colloque de Caen, davantage par les travaux de Jean-Marc Théroouanne, Julia Quellien ou Sébastien Beuchet. Nous allons tenter à notre tour de les préciser.

L'individu réfractaire ne va pas quitter famille, femme et enfants et les laisser dans le besoin pour un pays dont on ne sait rien, ni langue ni usages, et où on va manquer de tout. De plus, l'Allemand est l'ennemi héréditaire, que l'on a parfois appris à rejeter depuis l'école communale. C'est présentement l'envahisseur qui affame et opprime le pays. Enfin, les promesses de la Relève ne sont pas tenues, et les lois du STO apparaissent dictées par l'ennemi, donc illégitimes. Quant au sentiment d'injustice, qui fait si souvent accepter la soumission au STO ou souhaiter son extension à davantage de victimes, il peut parfois tout aussi bien susciter le réfractariat. C'est à cause de lui que Fernand Pagnon, outré d'être le seul jeune de 18 requis dans sa commune, s'échappe du train de Caen en janvier 1944<sup>181</sup>. Augustin C. se veut un homme de devoir : engagé volontaire de la Grande Guerre et mobilisé de 1939, il est père d'un jeune des Chantiers qu'il n'a pu revoir avant son envoi au STO. Mais convoqué, il refuse d'abandonner famille et travail tant qu'il voit « la parfaite tranquillité dont jouissent de jeunes gamins, des militaires de carrière n'ayant jamais fait de guerre, des hommes jeunes. Accepter de partir dans de telles conditions serait confondre le devoir et la sottise<sup>182</sup>. » Le rapport à l'autorité, du reste, varie selon les individus, les familles et les groupes sociaux. Enfin, exercer certains métiers porte plus à la désobéissance. Etudiants, instituteurs, fonctionnaires n'ont pas envie d'aller exercer un métier d'usine qui leur est totalement étranger : le secteur public au sens large, cheminots compris, fournit le deuxième groupe de défaillants en Seine-Inférieure. Mais dans ce même département, le premier groupe est fait de jeunes manœuvres, parfois apprentis, qui ont peu à perdre en quittant l'usine et peu

---

<sup>180</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 71, montre que le taux de réfractariat en Haute-Saône varie du simple au triple dans une commune urbaine (de 0.26 % à 0.76 %) et du simple au quintuple dans une commune rurale (de 1.53 % à 6.8 %).

<sup>181</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 47

<sup>182</sup> Lettre d'Augustin C. au préfet du Vaucluse. RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse*, op. cit., p. 135

à gagner en allant en Allemagne ou en y restant : leur absence de qualification les y vouerait aux travaux les plus ingrats<sup>183</sup> .

Au rebours des reconstructions des requis qui avancent être partis pour protéger leurs familles, celles-ci peuvent tout aussi bien inciter au réfractariat, et jouer un rôle déterminant dans la décision de ne pas obtempérer. « Ni mon fils ni mon gendre ne partiront. Je leur défends de partir », s'écrie le 9 juin 1943 M<sup>me</sup> Marie à la buvette du village où réside Léon Werth<sup>184</sup>. Nombreux sont les réfractaires à évoquer le rôle d'un père ancien combattant de Grande Guerre, qui leur défend énergiquement de travailler pour les Allemands. Surtout dans certaines régions de zone nord, la mémoire familiale a transmis les souvenirs des dures occupations de 1870 et 1914<sup>185</sup>. Le futur réfractaire peut parler à cœur ouvert avec sa famille sans crainte d'être dénoncé, elle peut lui apporter aide et conseil, chercher avec lui le moyen de ne pas partir.

Le réseau familial contient fréquemment un oncle, un cousin, ou un ami proche qui peut héberger le fils réfractaire. André Fossey est persuadé par son père ancien combattant de ne pas partir, et ce dernier l'envoie travailler à la campagne chez sa sœur, dans un lieu qu'il connaît bien pour y avoir passé ses vacances depuis l'enfance<sup>186</sup>. Henri Chazelle abrite son neveu André Fichot, permissionnaire défaillant<sup>187</sup>. Ses grands-parents hébergent Léonce Faure et versent les 15 000 F qui lui permettent de rejoindre les FFL via l'Espagne<sup>188</sup>. La famille peut aussi compter un résistant, ainsi pour André Taillandier que sa mère et son père vétéran de 1914-1918 aident à se cacher à la campagne, chez un cousin qui est aussi un responsable clandestin. Il simule auparavant son départ pour la gare, pour que nul ne vienne interroger ses parents<sup>189</sup>. Dans le Limousin, où la plupart des réfractaires sont des gens du coin viscéralement attachés à rester au « pays » et aux leurs, François Boulet met en lumière le rôle

---

<sup>183</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail en Seine-Inférieure*, op. cit., p. 94

<sup>184</sup> WERTH Léon, *Déposition*, op. cit., p. 485

<sup>185</sup> Georges Devillers est requis le 9 mars 1943 à Paris, avec son ami d'école et son cousin : « Arrivés devant le bureau de placement, ils sont entrés tous les deux. Moi, je suis resté dehors. Pourquoi ? Sans doute à cause des atrocités que mon père avait connues pendant la guerre de 1914-1918 et qu'il m'avait souvent racontées. Sans doute, aussi, à cause de mon ascendance alsacienne. Ma grand-mère, aînée de la famille pendant l'occupation allemande suite à la guerre de 1870, avait eu beaucoup de mal à quitter l'Alsace annexée bien qu'elle ait été déclarée française au consulat de Francfort. Ces récits familiaux avaient alimenté en moi une certaine révolte à l'idée de partir en Allemagne. » Témoignage du réfractaire Georges Devillers, classe 1922, in *Mémoires noiséennes. Témoignages sur la Deuxième Guerre mondiale*, inédit, 1986, p. 41. Archives départementales de Seine-Saint-Denis.

<sup>186</sup> FOSSEY André, « Réfractaire au STO », *Revue de la Manche*, 1994, t. 36, pp. 57-64

<sup>187</sup> CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte*, op. cit., p. 209 et 218, entrées respectivement des 23 novembre 1943 et 27 janvier 1944.

<sup>188</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 309

<sup>189</sup> Entretien avec André Taillandier, 12 novembre 2004

d'« un sens profond de la famille indivise, élargie, égalitaire et autoritaire, mais avec une propension à la rébellion, cette famille élargie étant une source d'énergie contestataire. Ici, ce n'est pas l'individu qui se révolte, mais de véritables groupes familiaux, larges, entrant globalement en dissidence<sup>190</sup>. »

Cependant, le réfractaire fait son choix plus facilement s'il est libre d'attaches familiales immédiates. Seuls 9.5 % des camouflés de Haute-Saône ont un enfant : il serait dur moralement de le laisser, et le réfractaire perd tout moyen économique légal de subvenir à la subsistance des siens<sup>191</sup>. Dans l'Orne, pareillement, seuls 8.9 % des réfractaires sont pères de famille<sup>192</sup>. Etre marié, mais sans enfant, pose un obstacle moindre : c'est même un atout puisque l'on peut se cacher dans sa belle-famille. Encore les réfractaires mariés sont-ils dans leur écrasante majorité des permissionnaires défaillants qui ont accepté dans un premier temps le départ – trois quarts des réfractaires mariés de l'Orne ou de Haute-Saône. Pour mettre sa famille à l'abri, le réfractaire simule souvent son départ pour l'Allemagne, fait semblant d'aller prendre le train, puis fait parvenir aux une lettre prétendument expédiée d'outre-Rhin qui les met à couvert en cas d'enquête policière. Ce dernier phénomène prend parfois une ampleur massive : le 20 mai 1943, le préfet régional de Châlons-sur-Marne évoque 420 défaillants, bel et bien partis selon les familles qui « dans la plupart des cas » ont présenté une lettre d'Allemagne : « il existerait une organisation se chargeant d'envoyer d'Allemagne de prétendues lettres de travailleurs français, permettant à ceux-ci d'échapper à l'obligation du travail, mais la police française n'a aucun moyen pour vérifier ces dires<sup>193</sup>. » Il est en tout cas prouvé qu'il est parfaitement possible de désobéir sans mettre sa famille en danger.

Le réfractariat demande des prédispositions, et il ne s'improvise pas sur un coup de tête. La détermination morale à ne pas partir est particulièrement puissante chez certains : elle va jusqu'à la blessure volontaire ou à l'automutilation. Tel réfractaire de Pessac (Gironde), en décembre 1942, se fait ébouillanter le pied, puis, après six mois d'immobilité, part se cacher<sup>194</sup>. Maurice Ragot se voit après-guerre décerner le titre de premier réfractaire de France pour n'avoir pas répondu à 17 convocations et rappels : après plusieurs évasions, il finit par se faire arracher toutes les dents pour ne pas partir, tel un réfractaire à la Grande Armée de Napoléon - à ceci prêt que lui s'engage dans l'armée, à la Libération, pour la durée

---

<sup>190</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 433

<sup>191</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 115

<sup>192</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 163

<sup>193</sup> AN F7 14889. Par ailleurs, 300 défaillants partis « sans laisser d'adresse » sont à coup sûr des réfractaires.

<sup>194</sup> VARAGNAC Christophe, *Etude d'un groupe de réfractaires girondins au STO*, op. cit., p. 15

de la guerre<sup>195</sup>. Des cas aussi extrêmes démontrent aussi que la volonté de réfractariat ne peut pas s'expliquer par le seul souci de la préservation de soi.

Cependant, il y a aussi des fuites instinctives, totalement spontanées et sans besoin de réflexion élaborée, qui répondent à un pur réflexe de rejet de la contrainte. Ainsi, la plupart des évadés d'un chantier Todt ne fuient, instinctivement, qu'au moment où le bruit court d'un départ imminent pour l'Allemagne. Ainsi, des requis sautent in extremis du train en marche par une réaction épidermique devant son sort, et par sentiment exaspéré d'injustice, sans aucun projet préconçu quant à la suite, sans désir de rejoindre le maquis, ni sans nulle part où aller – certains gagnent les fermes, d'autres retournent chez eux, aussi vulnérables qu'avant. Le 26 décembre 1943, en quête de régularisation, le Creusois Georges Fournioux, artisan rural et exploitant né en 1921, se présente au Maréchal comme « un réfractaire qui avait toujours répondu à [ses] appels mais au dernier moment j'ai sauté du train qui nous emportait car il m'a semblé être la proie de l'injustice<sup>196</sup>. » Seule une pure contingence ou un coup de chance séparent parfois, à la croisée des chemins, le requis du réfractaire. Le bitumier parisien Robert Griffon, classe 1921, est résigné au départ en mai 1943 quand il se rend avec sa femme chez le photographe pour prendre une photo-souvenir : celui-ci lui révèle qu'il peut lui faire des faux papiers pour rester. Il accepte et termine la guerre dans une briqueterie de Saône-et-Loire, sous un nom légèrement modifié, en compagnie de son épouse et de sa fille<sup>197</sup>. Combien n'ont pas la chance de faire à temps la rencontre salvatrice ?

#### 4) *Les multiples chemins du réfractariat : passer la ligne de démarcation ou les frontières*

Au moins jusqu'au 11 novembre 1942, passer en zone « libre » est l'une des premières formes que revêt le refus du STO. Les franchissements clandestins les plus massifs de la Ligne de démarcation ont probablement lieu à ce moment-là. Beaucoup d'évadés de la zone nord vont ensuite souscrire un engagement dans l'Armée d'Armistice. Toute statistique des passages clandestins est impossible, d'autant qu'on fait parfois croire à un pseudo-franchissement de la ligne de démarcation pour brouiller les pistes ou rassurer la famille : pendant que les autorités allemandes les croient en zone libre, hors d'atteinte, les jeunes gens se cachent à domicile, chez des amis, dans la parentèle, dans des entreprises complices ou des

---

<sup>195</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône, op. cit.*, p. 47

<sup>196</sup> AN 2 AG 586. Réfractaire depuis le 31 mai, il dit avoir travaillé en ferme sans vouloir rejoindre le maquis.

<sup>197</sup> Renseignements aimablement fournis par sa veuve Elise Griffon et leur petite-fille Isabelle Gérardin, 10 juillet 2004 et 22 mai 2005.

fermes<sup>198</sup>. Le passage en zone libre est aussi une réalité, avec parfois valeur d'exemple ou effet contagieux. Le 19 décembre 1942, un lecteur relate au *Cri du Peuple* doriote qu'à Belfort, des jeunes gens qui ont réussi à passer dans l'autre zone écrivent ensuite à leurs camarades d'atelier pour se moquer d'eux et pour les inciter à faire de même.

Environ 2 000 requis sautent du train en marche<sup>199</sup>, en général la nuit<sup>200</sup>. Leur choix est individuel et le phénomène sporadique, comptant pour une proportion infime des plus de 600 000 requis. Mais au moins dans l'Orne, ce serait un véritable phénomène de masse puisque les Allemands informent en mars 1943 le préfet que 60 % des jeunes partant d'Alençon s'échappent des trains : « aucune sanction n'a été prise, car les hommes échappés n'ont pas été sérieusement recherchés<sup>201</sup>. » Un réfractaire du sud ardéchois s'échappe six fois de son train avant la frontière, et est chaque fois récupéré par les gendarmes à son domicile. La septième est la bonne : ils ne le retrouvent plus. L'affaire a duré des mois<sup>202</sup>. La surveillance doit être assez lâche, puisque ce multirécidiviste peut chaque fois filer à l'anglaise, et la répression fort limitée, puisqu'il ne subit aucune sanction spécifique. Il est vrai qu'il a affaire à des Français. Des escortes allemandes moins indulgentes préviennent qu'elles tireront sur les fuyards, et parfois, elles tiennent parole<sup>203</sup>.

Fuir par les frontières très surveillées est malaisé, mais c'est une pratique qui sauve bien plus de réfractaires que l'évasion du train. Passer en Belgique occupée n'est pas un recours absurde : ni la police française ni le MBF ne peuvent agir dans le ressort du *Militärbefehlshaber* de Bruxelles, et ce dernier, sourcilieux et susceptible, est trop content de rappeler son autorité sur son territoire. Une commune des Ardennes, les Hautes Rivières, voit ainsi en mars 1943 ses hommes requérables se réfugier de l'autre côté de la frontière avant chaque arrivée des Allemands : de là, ils les narguent ouvertement, et les occupants enragent, car ils ne pouvant franchir la limite sans une autorisation que leurs collègues de Bruxelles se gardent de leur accorder. Les Allemands font alors le blocus du village et lui coupent

---

<sup>198</sup> Henri Chazelle encourage ainsi son neveu à ne pas se présenter au recensement de février 1943, et pour le soustraire aux pressions qu'il subit d'un ami ainsi que de ses parents, il fait croire qu'il est passé en zone libre, alors qu'il le cache chez lui en plein Dole. CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte*, op. cit., p. 173, entrée du 14 février 1943.

<sup>199</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 157

<sup>200</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 126. 34 de ses 76 témoins disent avoir assisté à une évasion, survenue en pleine nuit trois fois sur quatre.

<sup>201</sup> AN 72 AJ 1929, rapport du commissaire du pouvoir Jean Germain à Pierre Laval, 13 avril 1943

<sup>202</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., t. II, p. 68

<sup>203</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 529. Le 21 mai 1944, à l'approche de Lunéville, des requis lorrains sautent du train : les soldats de l'escorte les abattent. L'incident a cependant lieu dans les derniers temps de l'Occupation, quand la nervosité allemande est partout à son comble, et peu de drames similaires sont rapportés en Lorraine comme ailleurs.



l'électricité et le ravitaillement : les villageois négocient, et finalement, seule la moitié du contingent prévu se livre au STO en échange de la levée du blocus<sup>204</sup>. Le phénomène se produit dans les deux sens, puisqu'en juillet 1943, après avoir fermé la frontière belge, les occupants y instituent des postes aux douanes et patrouillent dans les bois pour empêcher la fuite en France des jeunes réfractaires au STO de Belgique<sup>205</sup>. Aucun document connu ne permet de chiffrer le phénomène.

A Monaco, à partir de début 1943, le jeune nouveau vice-consul français, Olivier Deleau, peu pétainiste, protège les réfractaires au STO qui affluent dans une principauté que les lois du protecteur français ne concernent pas. Il fait entrer en nombre les jeunes réfractaires dans la police de la Principauté. Comme les uniformes manquent, ces agents d'occasion assurent leur service en civil, affublés d'un simple brassard aux couleurs monégasques, et ils multiplient les gestes maladroits ou les allures peu conformes à l'idée que le public se fait de policiers<sup>206</sup>. Les locaux de RMC aussi deviennent un refuge pour refusants et réfractaires, à l'image du futur diplomate et homme d'affaires Hubert Faure<sup>207</sup>. Aucune difficulté pratique n'empêche de franchir la frontière de Monaco. La seule limite de ce refuge est qu'il n'offre pas un nombre de places infini, et qu'il faut avoir les moyens ou les relations pour résider à Monte-Carlo et pour intégrer l'une de ces planques. La principauté d'Andorre, au milieu des Pyrénées, est un autre refuge possible, mais là, il faut marcher à pieds pendant trois jours depuis Foix, braver les tempêtes de neige, les gendarmes français, les douaniers allemands. Au moins une quinzaine de réfractaires de l'Ariège réussissent à se réfugier à Andorre et à s'y embaucher chez divers employeurs<sup>208</sup>. Il est probable que ce recours ne concerne guère plus d'une centaine de réfractaires. Le maréchal Pétain, coprince d'Andorre, ne semble pas s'en être spécifiquement préoccupé.

La Suisse est un refuge plus important quoique méconnu de réfractaires du STO. Dès 1940-1941, des filières évacuent persécutés et résistants en Suisse, grâce à des passeurs dévoués et désintéressés, qui utilisent leur connaissance du pays voire leurs propriétés proches des frontières. Ces filières resservent pour les réfractaires au STO. Louis Rossier fait passer chaque nuit des gens de toute catégorie par la frontière, dont sa maison est proche, en zone italienne. Le 22 janvier 1943, après avoir affronté bien des périls et survécu à bien des incidents, il est capturé alors qu'il vient de faire échapper quelques jeunes qui fuient le

---

<sup>204</sup> IHTP, ARC 075

<sup>205</sup> AN F 1a 3777. Même information en AN 3 AG 2 365, en date du 12 juillet 1943

<sup>206</sup> IHTP, ARC 113-1. Olivier DELEAU, *Mémoires d'un nomade*, inédit, s.l.n.d, p. 120-122

<sup>207</sup> IHTP, ARC 113-1. Olivier DELEAU, *Mémoires d'un nomade*, inédit, s.l.n.d., p. 122

<sup>208</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège, op. cit.*, p. 180

STO<sup>209</sup>. Lors du recensement de février-mars 1943, la proximité de la frontière suisse rend plus facile la désobéissance au STO, puisque le 15 mars 1943, le *Journal de Genève* croit savoir, non sans excès évident, que 90 % des requis de Thonon auraient franchi la frontière<sup>210</sup>. Cependant, la confédération helvétique décide vite que « les déserteurs du STO ne doivent pas être, pour ce seul motif, considérés comme des réfugiés politiques et seront dès lors refoulés<sup>211</sup>. » Le 5 avril, de jeunes réfugiés expliquent que s'ils sont refoulés, ils seront traités comme des franc-tireurs, et deux d'entre eux vont jusqu'à s'accuser du meurtre de deux gardes mobiles afin d'avoir droit au statut de réfugiés politiques : finalement, aucun n'est livré au préfet de Haute-Savoie qui les réclamait<sup>212</sup>. Par la suite, certains réfractaires-maquissards chanceux parviennent, à l'instar de l'armée Bourbaki de 1871 ou de troupes encerclées de juin 1940, à se réfugier en Suisse où ils sont internés<sup>213</sup>. Mais dans l'ensemble, la fermeture suisse devient vite si évidente que le centre ouvrier de Montbéliard, à la frontière, ne peut fournir que quelques candidats à la fuite en Suisse : la plupart de ses réfractaires devront s'improviser travailleurs agricoles<sup>214</sup>.

*A priori*, ceux qui se réfugient en Suisse le font en raison de la proximité géographique de la frontière, mais aussi parce qu'ils cherchent un refuge, pas une occasion de reprendre le combat. Une fois interné en Suisse, il est à peine moins difficile d'en sortir que d'y entrer, même pour qui voudrait participer aux combats de la Libération<sup>215</sup>. Combien de réfractaires au STO en tout parmi les 61 000 « réfugiés politiques » que compterait la Suisse au 15

---

<sup>209</sup> AMOUROUX Henri, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, Le Livre de Poche, 1971, p. 121

<sup>210</sup> HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press, 1981, tr. fr. Syros Alternative, 1988, p. 374

<sup>211</sup> Circulaire citée sans précision de date par Jacques Lochard, « Les Protestants montbéliardais pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque de Paris (19-21 septembre 1992), *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, 1993, p. 278. Cette circulaire s'inscrit probablement dans la lignée des décisions du 13 août 1942 : ce jour-là, donc à l'heure des grandes rafles antisémites mais avant l'instauration du STO, la Confédération helvétique édicte des instructions particulièrement rigoureuses concernant les réfugiés non-politiques. Les conséquences en sont tragiques pour de nombreux Juifs refoulés, exposés ainsi à l'arrestation et à la déportation à Auschwitz.

<sup>212</sup> AN 3 AG 2 365. Le préfet de Haute-Savoie demande que tous ces jeunes lui soient remis, en vain.

<sup>213</sup> Le 18 décembre 1943, 54 réfractaires d'un maquis jurassien dénoncé par un traître doivent ainsi un gain de temps précieux et donc la vie à celui qui les ravitaillait, un boulanger qui a lancé les Allemands sur un mauvais chemin au prix de sa mort sous la torture. Réfugiés en Suisse à temps, internés et désarmés, ils n'ont perdu que cinq de leurs camarades, abattus par les Allemands en même temps qu'un vieillard innocent. 22 d'entre eux s'évadent ultérieurement pour repasser la frontière et reprendre le combat. MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985, p. 124

<sup>214</sup> *Ibidem*

<sup>215</sup> Le Normand Pierre Amoureux, classe 1923, passé en Suisse en août 1943 pour éviter d'aller bâtir des blockhaus sur la côte, évite ainsi de peu de se faire refouler, puis doit attendre le 1<sup>er</sup> juin 1944 pour réussir à rentrer rejoindre les maquis de l'Yonne et participer aux combats de la Libération. IHTP ARC 097, témoignage de Pierre Amoureux.

octobre 1943<sup>216</sup> ? Nous ne savons<sup>217</sup>. La seule certitude est que les Suisses vivant en territoire français, pour leur part, n'ont jamais fait alors autant l'objet de mépris et de jalousies de la part des Français : leurs enfants ne vont pas au STO, leurs exploitations agricoles ne manquent pas de main-d'œuvre, et ils ne risquent pas d'être requis pour les travaux sur place ni raflés par la Wehrmacht en retraite<sup>218</sup>.

Les réfractaires au STO forment de loin la première catégorie au sein des 30 000 à 35 000 Evadés de France qui passent par l'Espagne avec pour but de gagner Gibraltar, Lisbonne, Londres, l'Afrique du Nord et les troupes de de Gaulle ou Giraud. Soigneusement étudiés dans les années 1970-1980 par Emilienne Eychenne, ces départs clandestins ont été remis plus récemment en lumière par Robert Belot<sup>219</sup>. Près de 80% des Evadés sont nés entre 1919 et 1923, donc en âge de partir en Allemagne. Mais le refus du travail obligatoire ne fait parfois que précipiter la décision de partir, et il s'ajoute au refus de l'Occupation, de l'invasion de la zone sud et de la dissolution de l'Armée d'Armistice<sup>220</sup>. L'année 1943, celle du STO par classes d'âge, totalise 67 % des tentatives d'évasion par l'Espagne : celles-ci sont à 65 % le fait de jeunes gens en âge d'être requis<sup>221</sup>. Le STO joue un rôle indéniable dans le rajeunissement des Evadés : en leur sein, la catégorie des 20-23 ans passe de 20.8 % en 1940 à 51.6 % en 1943<sup>222</sup>. M<sup>me</sup> Eychenne estime qu'au moins 50 % des Evadés sous l'Occupation fuient le STO, pour 15 % qui sont Juifs et 20 % des officiers : ces Evadés réfractaires représenteraient environ 15 000 personnes<sup>223</sup>. Ils demeurent certes une minorité restreinte au regard des plus de 600 000 partis – l'équivalent de 2.5 % des requis – et des plus de 200 000 réfractaires (7.5 %).

---

<sup>216</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. III, p. 1513

<sup>217</sup> Aucun document d'archives ne fournit la moindre indication à ce sujet parmi tous ceux que nous avons pu consulter, ni aucune monographie. Le colloque international tenu en 2005 est totalement muet sur la question des réfractaires au STO réfugiés en Suisse. Robert BELOT (dir.), *Guerres et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lavauzelle, 2006

<sup>218</sup> Rapport du consul de Suisse à Besançon, 12 octobre 1944, cité par Christian FAIVRE, « Les ressortissants suisses dans les zones frontalières françaises durant l'Occupation », in BELOT Robert (dir.), *Guerres et frontières*, op. cit., p. 311 et p. 316-317

<sup>219</sup> EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la liberté. Les évasions par l'Espagne 1939-1945*, France-Empire, 1983, rééd. Privat, 1998 et BELOT Robert, *Aux frontières de la liberté. Vichy-Madrid-Alger-Londres. S'évader de France pendant l'Occupation*, Fayard, 1998. Le chiffre de 30 000 à 35 000 Evadés n'inclut pas les milliers de Belges ou Néerlandais partis depuis leur pays, dont un certain nombre sont également réfractaires au travail obligatoire – particulièrement au sein des Belges, dont le pays a déjà connu l'expérience du travail forcé en 1914-1918. EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la liberté*, op. cit., p. 122 et p. 292

<sup>220</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 416

<sup>221</sup> EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la liberté*, op. cit., p. 214

<sup>222</sup> *Ibidem*. Repris par Robert BELOT, *Aux frontières de la liberté*, op. cit., p. 659

<sup>223</sup> EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la liberté*, Privat, 1998, p. 214

Choisir d'échapper au STO par l'Espagne est une simple question d'opportunité matérielle pour un certain nombre de ces réfractaires vivant dans des départements ou des cantons proches de la frontière. Le futur cardinal basque Roger Etchegarray, classe 1922, se tient ainsi en permanence sur le qui-vive, prêt à passer en Espagne à la moindre convocation pour le STO<sup>224</sup>. Sur les 262 réfractaires des Landes recensés fin novembre 1943, 80 % seraient en Espagne<sup>225</sup>, de même que 99 des 136 marins désignés sur la côte aquitaine<sup>226</sup>. La dimension collective du refus se manifeste à Céret (Pyrénées-Orientales) dont 342 habitants réfractaires au STO passent en Espagne en 1943, contre 17 qui acceptent de partir : le refus du STO n'est pas qu'une décision individuelle ; il est ici porté par une communauté<sup>227</sup>. André Laurens constate le même effet boule de neige en Ariège : un réfractaire au STO qui passe la frontière entraîne toujours avec lui quatre ou cinq camarades de sa commune, voire sa famille entière. Les classes du STO y fournissent la masse des Evadés, surtout nombreux évidemment dans les cantons frontaliers<sup>228</sup>.

Cependant, parmi les jeunes réfractaires au STO, issus de la région ou venus de toute la France, le passage par l'Espagne peut aussi être doté d'une signification politique, ou signaler le choix d'une modalité d'engagement. Beaucoup sont issus de milieux aisés et/ou conservateurs. Ils répugnent à se réfugier dans ces maquis qu'ils jugent indisciplinés, sans moyens et subversifs. Ils préfèrent mener un combat dans des troupes régulières, en Afrique du Nord. Des fils de paysans, d'employés, d'ouvriers anticommunistes évitent ainsi le maquis « rouge » et sans uniforme. Les étudiants peuvent espérer que leurs compétences leur permettront un accès plus aisé à des grades prestigieux<sup>229</sup>.

Pour le commun des Français, le passage par l'Espagne est cher et hors de portée. Et les risques sont tout sauf négligeables. Un certain nombre de candidats doivent traverser d'abord tout le pays, franchir au besoin la Ligne de démarcation. La surveillance allemande va se renforçant dangereusement : depuis le 24 novembre 1942 les occupants contrôlent toute la frontière espagnole, et ils établissent le 18 février 1943 une zone interdite, élargie le 3

---

<sup>224</sup> ETCHEGARAY Roger, *J'ai senti battre le cœur du monde*, Fayard, 2007, p. 25

<sup>225</sup> GOUBELLE Michel, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Landes », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 228, novembre-décembre 1977, p. 30. La cinquantaine restant travaille sur des chantiers forestiers clandestins et dans des usines privilégiées.

<sup>226</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>227</sup> BONET Gérard, *Les Pyrénées-Orientales dans la guerre, 1939-1944*, Le Coteau Horvarth, 1992, p. 125.

<sup>228</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, *op. cit.*, p. 208. La classe 1922 fournit 38 % des Evadés départementaux, pourcentage qui monte à 79.6 % si l'on englobe l'ensemble des classes 1919-1923, celles du STO. La masse des passages correspond au pic des départs de mai-juin 1943.

<sup>229</sup> EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la liberté*, *op. cit.*, p. 197 et p. 213- 214

avril<sup>230</sup>. L'hiver 1942-1943, celui des départs massifs, ne favorise pas le franchissement clandestin de la barrière montagnaise enneigée. Le passage, quand il est praticable, est une épreuve physique harassante, quelquefois mortelle, pour de jeunes organismes affaiblis par les privations. Il a son coût financier, et on peut être trahi par un passeur vénal. Il a son coût moral, puisque la décision doit être prise souvent dans le secret de la conscience, parfois en connaissant la désapprobation de ses proches. Même si l'individu est assuré de leur approbation au moins tacite, il doit abandonner ses amis et sa famille, craindre pour eux des représailles possibles, savoir qu'il sera impossible de leur donner des nouvelles. Rien ne lui garantit qu'il les reverra un jour. Convoqué le 17 juillet 1943, le Tarbais André Sassinou refuse le STO d'un commun accord avec ses parents et décide sur-le-champ de rejoindre les FFL : son père recherche les faux papiers et le passeur nécessaires, puis l'accompagne jusqu'au point de départ à Barèges. Il quitte cependant ce fils qui part à la guerre avec une inquiétude silencieuse, contenue avec dignité<sup>231</sup>. Chef de dépôt à la SNCF en zone nord, le réfractaire au STO Robert Basquin gagne le 18 juin 1943 la frontière espagnole pour revenir en 1945 dans les Forces Navales de la France Combattante. Une lettre de son père, trois ans après jour pour jour, témoigne de cette souffrance méconnue des proches des réfractaires évadés :

Je pensais bien avoir d'autres nouvelles par la suite de par ton guide. Puis, plus rien, alors le cafard m'a pris et plusieurs fois je me suis mis en tête d'aller à Port-Vendres, pour y trouver ta trace.

Ne sachant où tu étais, je tâchais de savoir si d'autres étaient passés, et quand j'entendais dire " il y a eu 7 tués", ou « il y a eu pas mal d'arrestations », « des guides donnent les Français aux Boches pour toucher une deuxième prime, etc., je me demandais si tu n'étais pas de ceux-là. (...) Nous n'avions rien dit à personne, c'était dur crois-le, de souffrir moralement et de ne pas pouvoir se confier et épancher son cœur à personne, ne sachant à qui on avait affaire<sup>232</sup>.

Partir par l'Espagne est aussi la quasi-certitude du passage dans les prisons et les camps franquistes, celui de Miranda en particulier. Il faut y subir la privation de liberté, la saleté, les maladies, l'absence de femmes, la promiscuité, le mélange avec des détenus quelquefois marginaux ou criminels, le spectacle des exécutions continues de républicains espagnols vaincus de la guerre civile. Le journal d'un instituteur de 22 ans, réfractaire au STO, qui a du laisser dans le nord de la France sa femme et ses enfants en bas âge, offre un

---

<sup>230</sup> Selon un document transmis à mi-mars 1943 par la Résistance de Bayonne, parmi les hommes qui passent en Espagne pour éviter le STO, le pourcentage de réussite est faible : la police allemande est très vigilante, ses chiens redoutables ; elle n'hésite pas à tirer, et les gendarmes français lui remettent toutes leurs prises sans « aucune compréhension » pour leurs compatriotes réfractaires. Et pourtant, précise le document, au moins 12 000 hommes auraient réussi à franchir la frontière entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mars 1943. AN 3 AG 2 365

<sup>231</sup> IHTP, 72 AJ 71, "Evasions par les Pyrénées", témoignage de A. Sassinou, s.d.

<sup>232</sup> BELOT Robert, *Paroles de résistants*, Berg International, 2001, p. 116

aperçu journalier direct et prosaïque sur la détérioration conjointe de son état de santé et de son moral. Il apparaît miné par l'ennui, l'absence des siens et la mélancolie<sup>233</sup>. L'interné ignore quand il sortira. Les plus malchanceux s'y trouvent encore au moment du débarquement de Normandie, tel Francis Jeanson : alors étudiant en philosophie fuyant le STO, il meuble son temps d'internement en composant pour ses camarades des discours gaullistes et anti-giraudistes. Exceptionnels sont ceux qui évitent le passage par Miranda grâce à des complicités dans l'enseignement supérieur, au consulat français de Barcelone ou dans la fraction dissidente de l'ambassade madrilène<sup>234</sup>. Au 23 juillet 1943, Schleier signale que Madrid l'a informé que 9 000 fugitifs sont internés en Espagne, et qu'il faudrait surveiller mieux la frontière<sup>235</sup>.

Accueille-t-on toujours bien en Afrique ceux qui sont partis en raison du STO ? La jalousie n'est pas moins présente d'un côté des Pyrénées que de l'autre. A Miranda, des tensions existent entre ceux qui considèrent qu'ils sont partis se battre de leur propre choix pour un idéal précis, et les jeunes réfractaires qu'ils sont enclins à mépriser pour n'être partis, d'après eux, que par peur du travail en Allemagne. Les premiers jasant aussi sur les médiocres combattants que feraient les seconds, sans expérience militaire<sup>236</sup>. Ils refusent d'être confondus avec eux, craignent qu'ils ne soient libérés en priorité, à leurs dépens. Pourtant, s'interroge Robert Belot, « en quoi le fait d'avoir refusé le STO serait-il suspect<sup>237</sup> ? » Il est cependant vrai qu'avant de le fuir, beaucoup de ces très jeunes hommes n'ont pas forcément développé une très grande conscience politique des événements, ni ne se sont beaucoup intéressés au conflit Giraud - de Gaulle, souvent tenu du reste pour inventé ou dramatisé par la propagande ennemie. Par ailleurs, certains venus d'abord pour fuir le STO souscrivent sans doute un engagement dans les armées françaises avant tout pour pouvoir sortir au plus vite des

---

<sup>233</sup> BELOT Robert, *Paroles de résistants*, op. cit., p. 184 sq.

<sup>234</sup> Grâce à l'intervention de l'inspecteur du travail résistant Jean Isméolari, le secrétaire général de l'ENS Jean Baillou fait affecter les normaliens Jean Meyriat et Jacques Fontaine, au titre du STO, au prestigieux lycée français de Madrid. Ils auraient souhaité gagner Alger de là, mais le représentant gaulliste à Madrid leur aurait demandé de rester enseigner sur place : avec tous les départs en Afrique du Nord des enseignants du lycée, il y a plus besoin d'agrégés évitant que des vichystes viennent combler les vides que de recrues supplémentaires qui n'ont jamais manié une arme. AN F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 67. Entretien avec Jean Meyriat, 24 avril 2005. EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le IIIe Reich*, op.cit., p. 135. ISRAËL Stéphane, *Les Etudes et la guerre. Les normaliens dans la tourmente*, Ed. Rue d'Ulm, 2005, p. 231-215, ignore toutefois l'intervention d'Isméolari.

<sup>235</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 402

<sup>236</sup> BELOT Robert, *Paroles de résistants*, op.cit., p. 219

<sup>237</sup> *Ibidem*

prisons espagnoles. Une partie inquantifiable préférerait peut-être attendre en Espagne la fin de la guerre, mais n'ose l'avouer ni pendant la guerre ni après<sup>238</sup>.

En tout cas, sur 26 000 Evadés, entre 19 000 et 20 500 rejoignent le combat, soit près des quatre cinquièmes<sup>239</sup>. 3 787 seulement s'engagent dans les rangs des Forces Françaises Libres<sup>240</sup>. En supposant que la proportion susdite d'une moitié de réfractaires au STO parmi les Evadés se maintient parmi ceux qui s'engagent aux FFL, au moins 1 900 des quelque 70 000 Français Libres seraient donc des réfractaires au travail en Allemagne. En tout état de cause, ils ne peuvent être qu'une minorité réduite – d'autant que les engagements au sein des FFL sont clos officiellement le 31 juillet 1943, trop tard pour ceux qui sont encore internés en Espagne. Et parmi les nouveaux volontaires FFL interrogés en 1943 par le BCRA, les trois quarts avancent leur patriotisme comme motivation principale. Seuls 12% osent évoquer leur opposition à Vichy en général et leur rejet du STO en particulier - il est probable qu'une partie importante dissimule l'importance de son refus du STO par souci de dire aux interrogateurs ce que ceux-ci souhaitent entendre<sup>241</sup>. Quoiqu'il en soit, les réfractaires au STO engagés plus tardivement en 1943 ont la chance de réduire ainsi le risque d'être blessé ou tué au combat. Les volontaires de 1943, avec 30.3 % de blessés et 2.4 % de tués, sont en effet les moins éprouvés des Français Libres au sortir de la guerre<sup>242</sup>. Le devenir particulier des milliers d'autres réfractaires au STO évadés de France qui s'engagent dans l'armée d'Afrique, voire dans les armées britanniques et américaines, nous demeure largement inconnu. Des études à venir nous en apprendront sans doute plus sur eux.

Ceux qui ont subi le passage quasi-initiatique par Miranda ont au moins évité le pire, l'échec à franchir une zone frontalière dangereusement bien gardée par l'ennemi. La volonté de passer la frontière pour ensuite se battre est un atout psychologique important : des réfractaires qui ne visent qu'à éviter le STO sont pénalisés. Un témoignage éclairant est celui du futur pasteur André Bonifas, très proche à Lyon de la Résistance spirituelle, et qui veut à la fois éviter le STO à l'expiration de son sursis étudiant et rejoindre de Gaulle. Le 12 juin 1943, ils sont 18 à partir de Foix avec leur guide :

La plupart de mes compagnons de route fuient le STO, et quelques-uns n'ont d'autres ambitions que de se mettre à l'abri le mieux possible en attendant la fin des événements. Certains, en soulier de ville, sans

---

<sup>238</sup> EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la liberté*, op. cit., p. 286-287 et p. 291. Le chiffre de 1500 Evadés de France restés en Espagne et revenu au pays après la Libération est avancé.

<sup>239</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009, p. 140-141

<sup>240</sup> BELOT Robert, *Aux frontières de la liberté*, op. cit., p. 664 et note p. 749

<sup>241</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français libes*, op. cit., p. 203

<sup>242</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français libes*, p. 278

provisions, semblent prendre bien à la légère cette expédition. Ce qui explique en bonne partie le manque de virilité dont elle fera la preuve.

Toute la nuit nous marchons dans ces hautes vallées (...). Vers le matin, un incident vient retarder notre progression : douze de nos compagnons qui n'ont pu soutenir le rythme sont attardés. Le groupe perd beaucoup de temps à leur recherche. C'est dans ces conditions que l'aube pâlit et nous n'avons toujours pas franchi la frontière (...). Ainsi notre tentative échoue à cause de l'insuffisance physique et morale de certains camarades et du flottement qui en a résulté<sup>243</sup>.

Arrêté avec eux en ce dimanche de Pentecôte, il est déporté à Buchenwald. Bien des risques sont aussi encourus par les passeurs, les membres et les responsables des filières d'évasion, et par leurs aides bénévoles. Plus heureux sont les réfractaires capturés qui sont simplement envoyés dans les usines allemandes qu'ils voulaient fuir. Sur environ 88 000 déportés de répression, 6.5 % sont arrêtés aux frontières, dont 67 % à la frontière espagnole, soit environ 3 830 personnes<sup>244</sup> : la moitié des Evadés étant réfractaires au STO, on pourrait poser l'hypothèse que la moitié de ces 3 830 déportés le sont aussi, soit 1 915 personnes. Mais le total réel est sans doute inférieur, car M<sup>me</sup> Eychenne estime que les trois quarts des évasions se soldent par une réussite, et que les candidats en âge de subir le STO forment la classe d'âge où les arrestations sont en proportion les moins nombreuses<sup>245</sup>. Aucune certitude précise n'est possible en l'état actuel de nos connaissances. Quoi qu'il en soit, une partie certes fort minoritaire des convois de déportés français vers les camps de la mort est bien composée de réfractaires au STO capturés à la frontière espagnole, et leur rythme de départs est d'ailleurs souvent fonction des besoins en main-d'œuvre du système concentrationnaire nazi<sup>246</sup>.

Signalons en conclusion le cas de réfractaires au STO qui franchissent la frontière pour mieux revenir se battre en France, à la demande du BCRA, ou de leur propre initiative. Jacques Pâris, classe 1922, du MNPGD, touché par le STO, préfère céder au tropisme espagnol quand François Mitterrand lui propose de rester en France : son grand-père n'est-il pas le fondateur de la Casa de Velázquez et son père économiste du lycée français à Madrid ? Mais en novembre 1943, le BCRA le parachute en France pour effectuer des sabotages et des

---

<sup>243</sup> Cité par Robert BELOT, *Paroles de résistants, op.cit.*, p. 235. Voir aussi, du même auteur, *Aux frontières de la Liberté, op. cit.*, p. 619

<sup>244</sup> Jean QUELLIEN, « Motifs d'arrestation et de déportation », in GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France, 1940-1945*, actes du colloque tenu à Caen les 8, 9 et 10 décembre 2005, Caen, CHRQ, 2007, p. 167, ainsi que carte X du cahier central. Les estimations de Jean Quellien reposent sur un échantillon de 8 800 déportés.

<sup>245</sup> EYCHENNE Emilienne, *Pyrénées de la Liberté, op. cit.*, p. 288. D'après un échantillon de 5 114 candidats dont l'âge est connu, le taux d'échec serait de 14 % s'ils ont autour de 21 ans, contre 61 % s'ils ont 45 ans.

<sup>246</sup> Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le livre-mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*, Tirésias, 2004. Selon Jean QUELLIEN, « Qui sont les déportés ? », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 206, 6.7 % des 66 900 déportés de répression arrêtés en France sont des réfractaires au STO, soit près de 4 500 personnes. Une partie est vraisemblablement composée de réfractaires arrêtés à leur passage en Espagne : moins d'une moitié, si nous retenons l'hypothèse que moins de 2 000 réfractaires au STO sont déportés pour avoir tenté de franchir la frontière.



missions politiques<sup>247</sup>. Maurice Clavel, normalien alors monarchiste, passé par les Compagnons de France puis entré à l'OCM en 1942, est affecté à Madrid par la rue d'Ulm en 1943, ce qui lui épargne le STO. Il ne rejoint cependant pas Alger, mais revient en septembre pour se battre au maquis d'Eure-et-Loir. Le 18 août 1944, il accueille de Gaulle dans Chartres libérée<sup>248</sup>. Ces résistants transhumants aux allers-retours méconnus rappellent qu'il existe des passerelles entre Résistance extérieure et intérieure, si différentes voire si séparées en temps ordinaire. Ils confirment qu'on ne franchit pas toujours la frontière pour se mettre à l'abri du STO, mais aussi pour reprendre ou continuer la lutte.

Toute la jeunesse française ne peut évidemment pas franchir en masse les frontières, Alpes, Manche et Pyrénées, tels les protestants au lendemain de la Révocation. D'autres solutions pour se soustraire au STO sont davantage privilégiées, quoique souvent oubliées par la mémoire collective.

##### 5) *Le refuge difficile : rester caché à domicile. Le refuge privilégié : chantiers forestiers et fermes*

« Désigné pour l'Allemagne, un jeune homme, depuis des mois, vit, caché dans une chambre, dont il ne sort jamais, même la nuit<sup>249</sup> », note Léon Werth en mai 1944. Largement oubliés par la mémoire collective voire par une partie de l'historiographie, et exclus du statut officiel du réfractaire après-guerre, nombre de réfractaires ne se réfugient ni en forêt ni en montagne ni en ferme, encore moins au maquis. Ils restent cachés à domicile, en ville ou en zone rurale. La complicité croissante des policiers et des gendarmes le permet : à partir surtout de l'été 1943, venus interroger les parents pour la forme, plus d'un ne prend même pas la peine de pénétrer dans la maison et de jeter un simple coup d'œil aux chambres et aux greniers. Le camouflage à domicile semble peu répandu dans les départements les plus urbanisés et les plus industrialisés – à peine 15 % en Seine-Inférieure –, où il correspond à une solution par défaut : il s'agit surtout d'ouvriers sans réseaux à la campagne et ignorant à quel fermier se vouer<sup>250</sup>. Le camouflage à domicile est inversement très fréquent en département rural: plus de la moitié des réfractaires de l'Ardèche restent chez eux<sup>251</sup>, ou 54.6

---

<sup>247</sup> Entretien avec Jacques Bénet, 8 février 2005

<sup>248</sup> ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre*, op.cit., p. 214

<sup>249</sup> WERTH Léon, *Déposition*, op. cit., p. 648, entrée du 23 mai 1944

<sup>250</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure*, op. cit., p. 112

<sup>251</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 500

% de ceux de l'Ariège<sup>252</sup>. Privé de sa carte d'alimentation, un réfractaire à domicile a plus de chances de manger grâce aux disponibilités du milieu rural. En Haute-Saône, les chômeurs sont ceux qui restent le plus souvent à domicile ; les enseignants, par esprit de corps, sont le groupe qui bénéficie le plus d'une hospitalité bénévole, en général chez un collègue complice<sup>253</sup>.

Il ne faut pas imaginer le grand confort. Le réfractaire caché à domicile dépend totalement d'autrui pour sa nourriture et son hygiène quotidienne. Il vit dans un espace confiné, souvent à peine assez grand pour faire quelques exercices physiques contre l'engourdissement. L'oisiveté forcée entraîne ennui et dévalorisation de soi. Il est exposé à la perte de toute vie normale. Il ne peut sortir au mieux que la nuit - et encore. En cas de bombardement, il risque de se faire reconnaître et arrêter s'il sort de sa cachette pour gagner l'abri anti-aérien, et de se faire tuer s'il n'en sort pas. Il ne peut s'occuper de ses parents ou hôtes s'il leur arrive malheur<sup>254</sup>. Après novembre 1943, Fred Alloneau vit dans une chambre à Niort sous la protection de son père, sans même que son petit frère en ait connaissance : chaque fois que quelqu'un entre dans la maison, il s'isole dans le placard des heures durant, sur une planche, avec une bougie. Lorsque son père, recherché par le SD, ne peut plus lui donner de nouvelles, ni un complice à la préfecture de carte d'alimentation, une amie lui fournit 200 grammes de pain par semaine. Quand Niort commence à être bombardée, il doit se réfugier jusqu'à la Libération dans une cabane de pêche<sup>255</sup>. Il n'est peut-être pas résistant, mais il consent des sacrifices et des efforts peu évidents pour se soustraire à la machine de guerre allemande.

A défaut de rester au domicile familial, le réfractaire peut se cacher dans sa commune, près du domicile – c'est le cas de 10 % de l'échantillon national de réfractaires bâti par Michel Boivin –, ou rester dans son canton d'origine. Parents et proches peuvent alors facilement apporter ravitaillement et aide matérielle ou morale, parfois en profitant de la complicité du maire, du curé, voire des gendarmes. Le phénomène semble moins fréquent

---

<sup>252</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 176

<sup>253</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 193 et p. 203. Dans ce département, 108 réfractaires passent toute leur clandestinité à domicile (20.5 %) et 45 autres chez un parent ou ami qui les prend entièrement en charge (8.5 %).

<sup>254</sup> Le 11 juillet 1943, les préfets rapportent, comme un exemple « typique » de cette « résistance à la loi » qui constitue « un courant impossible à remonter », le cas de deux jeunes cultivateurs de Questembert (Morbihan) qui « ont préféré laisser leur père, égorgé par un taureau, mourir à bout de sang et faute de soins, plutôt que d'aller chercher un médecin au bourg, prétextant que n'ayant pas satisfait au Service du Travail, ils auraient pu être arrêtés par les gendarmes et envoyés en Allemagne. » Note sur l'état de l'opinion, août 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>255</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres*, op. cit., p. 63

dans les grandes villes et dans les départements urbanisés et industriels : 70 % des réfractaires rhodaniens quittent leur département pour 20 % de ceux de la Manche<sup>256</sup>. Cependant, un département industriel comme la Seine-Inférieure voit 32.75 % de ses réfractaires rester dans leur canton, et 35.5 % dans un autre canton du département ; 11.5 % se réfugient dans un autre département normand et 17 % seulement dans un autre département<sup>257</sup>. En moyenne, 56 % des réfractaires de France se cachent dans un autre département ; les réfractaires citadins sont plus mobiles que les réfractaires ruraux, car ces derniers ont plus de facilité et de réseaux pour se cacher à la campagne, ainsi sans doute qu'un plus grand attachement au terroir, au pays, à la petite patrie, et enfin à la famille<sup>258</sup>. Au niveau local, la simple présence d'un notable collaborationniste ou d'un chef des forces de l'ordre zélé rend certains cantons répulsifs aux réfractaires. Ceux-ci fuient aussi les villages ou les secteurs réputés moins accueillants, plus pétainistes, plus délateurs. Si la brigade locale de gendarmerie n'est pas fiable, changer de canton donc de brigade est la précaution minimale. Dans tous les cas, devoir quitter sa commune, son département ou sa région implique une rupture plus ou moins brutale avec l'environnement habituel, avec la cellule familiale, et une plus grande nécessité de se débrouiller par ses propres moyens.

Les réfractaires au STO se regroupent dans des exploitations forestières qui permettent par leur travail de gagner en partie les fonds nécessaires à la transformation de ces chantiers en maquis. Les salaires n'y sont pas forcément excellents, ni les conditions de vie et de travail. Les réfractaires n'ont souvent ni la qualification ni le goût pour ce genre de labeur. Le rendement et la qualité de production sont souvent médiocres. Et ironiquement, une partie de la production est inévitablement achetée tôt ou tard par l'occupant ou par les entreprises à son service, alors qu'il s'agissait de refuser d'aller travailler chez lui à son profit. Mais du moins, le réfractaire évite le départ. Et la cachette est isolée et sûre.

Des résistants créent eux-mêmes des chantiers forestiers sur leurs propres propriétés en vue de l'accueil des réfractaires au STO, des Juifs persécutés, des résistants « grillés » en ville. La scierie inaugurée à Ambel par le mouvement Franc-Tireur, en novembre 1942, pour camoufler plusieurs dizaines de réfractaires au STO, se prévaut ultérieurement d'avoir constitué le premier maquis du plateau du Vercors, sinon le premier maquis de France. Plus

---

<sup>256</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 500 et GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 168

<sup>257</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure*, op. cit., p. 112. Le lieu de cachette de 3.5 % de l'échantillon est inconnu.

<sup>258</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 176-177

de 500 réfractaires au STO qui travaillent dès mars 1943 dans les chantiers landais de carbonisation du bois doivent leur camouflage à la Résistance qui fournit les faux papiers et les cartes d'alimentation, volés dans les mairies<sup>259</sup>. Dans le Var, les chantiers forestiers ont la faveur de la Résistance gaulliste, qui ne crée le premier maquis MUR qu'en novembre 1943<sup>260</sup>. Le dispositif est moins coûteux et moins risqué qu'un maquis, et la Résistance sauve les réfractaires du STO sans avoir à s'encombrer de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas combattre : la montée au maquis peut être réservée aux candidats les plus motivés, les plus sûrs, les plus expérimentés. La stratégie « attentiste » ou « jourjiste » d'une bonne part des MUR et de l'ORA y trouve son compte : le jour venu, pas avant, les jeunes réfractaires de ces chantiers pourront recevoir des armes et les utiliser contre l'Allemand en retraite. Il arrive même que les armes et l'action soit explicitement interdits aux réfractaires réfugiés sur les chantiers forestiers<sup>261</sup>. Enfin, ni les candidats au réfractariat, ni leurs familles, ni l'opinion publique n'ont de raison d'avoir peur des chantiers forestiers comme ils peuvent avoir peur des maquis. C'est donc peu dissuasif sur l'engagement dans la clandestinité

Il reste impossible d'estimer le nombre de réfractaires cachés en chantier forestier. Curieusement, sur un échantillon de 2 446 hôtes de réfractaires, Michel Boivin ne repère que 49 forestiers (2 %), la quatrième place certes, mais loin derrière les cultivateurs (76 %), les artisans et industriels (10.34 %) et les commerçants (5.72 %)<sup>262</sup>. En Haute-Saône, les paysans, les étudiants et les enseignants ont le plus recours aux chantiers forestiers, les premiers par expérience de la vie campagnarde, les deux suivants par inaptitude à faire autre chose. Les chantiers forestiers sont moins prisés des artisans, des ouvriers et des employés<sup>263</sup>.

Les fermes sont le vrai refuge du réfractaire par excellence. Dans le Calvados, les paysans hébergent les trois quarts des réfractaires au STO<sup>264</sup>. Ce taux est identique à la moyenne nationale telle qu'estimée par Michel Boivin<sup>265</sup>.

---

<sup>259</sup> GOUBELLE Michel, *La Résistance dans les Landes*, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 1976, manuscrit déposé à l'IHTP, RF 405a, p. 87

<sup>260</sup> GUILLON Jean-Marie, *Le Var, la Guerre, la Résistance*, Toulon, Hémisud, 1984, p. 25

<sup>261</sup> C'est le cas par exemple pour les 80 réfractaires du chantier forestier de Montrond (Jura). MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, op. cit., p. 171-172

<sup>262</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 508

<sup>263</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 207

<sup>264</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 281

<sup>265</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 500

Le monde paysan est le moins taxé par le STO, le plus tardivement, et le moins longtemps. La densité des troupes d'occupation et des forces de l'ordre est moindre à la campagne. La gendarmerie, souvent issue des populations rurales, est plus facilement complaisante. La ferme assure le gîte, le travail et le ravitaillement, ce qui limite d'autant les risques de contrôle inhérents aux déplacements – encore que des réfractaires gyrovagues se fassent journaliers, et aillent de ferme en ferme, en pensant ainsi limiter les risques d'être repérés et dénoncés. Enfin, la sécurité est assurée dans un pays où dominant largement les petites propriétés émiettées et isolées. Même aidés par l'Etat français, même armés des meilleures listes de recensements, même en ratissant la campagne, par quels moyens matériels et humains les Allemands pourraient-ils contrôler les 16 963 exploitations de l'Ariège<sup>266</sup>, les 35 372 exploitations des Pyrénées-Orientales<sup>267</sup>, les 60 000 exploitations du Morbihan<sup>268</sup> ou du Finistère<sup>269</sup>, ou les 25 000 exploitations de Mayenne sur lesquelles 15 000 personnes assistent 35 000 propriétaires<sup>270</sup> ? Jean Moineau, futur responsable du Groupement National des Réfractaires et Maquisards de France, caché dans une ferme de l'Ouest où il rencontre sa future épouse, confirme qu'il est plus simple de se réfugier dans des régions de petite propriété que dans la Beauce, aux grandes fermes plus aisées à inspecter<sup>271</sup>. Cependant, l'émiettement des propriétés n'est pas une garantie suffisante, s'il n'y a derrière une certaine culture de contestation et une volonté sociale poussant à ne pas aller en Allemagne. La Vendée compte plus de 58 000 exploitations : ce record n'empêche pas un réfractariat local assez maigre, avec 386 réfractaires pour 4 299 départs en Allemagne<sup>272</sup>. Cette contrée est sans doute trop conservatrice et trop pétainiste pour retrouver les accents de révolte et de fuite au maquis du temps de la Contre-Révolution.

---

<sup>266</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 40. Chiffre de 1942. En moyenne la taille de l'exploitation dans ce pays de polyculture de consommation est de 12.6 ha, et descend parfois jusqu'à 5-6 ha en montagne.

<sup>267</sup> BONET Gérard, *Les Pyrénées-Orientales dans la guerre, 1939-1944*, Le Coteau, Horvarth, 1992

<sup>268</sup> « La contrainte exige des moyens importants, on ne vient pas à bout avec quelques gendarmes insuffisamment armés et des inspecteurs ou des contrôleurs vivant sous la menace, d'une population de 550 000 habitants répartis entre 261 communes et 60 000 exploitations agricoles. » Synthèse des rapports préfectoraux pour octobre 194, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>269</sup> AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande, 1914-1918, 1940-1944*, Phénix Editions, 2001, p. 299

<sup>270</sup> Un recensement allemand, en janvier 1943, établit que 25 000 exploitations rassemblent très exactement 45 441 chefs d'exploitation hommes et femmes et 14 774 personnes hors de leurs famille. 6 553 autres agriculteurs du département (à 62 % rural) sont prisonniers. FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus*, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne, n°1, décembre 1980, p. C-1

<sup>271</sup> Entretien avec Jean Moineau, 19 mai 2006

<sup>272</sup> *La Vendée sous l'Occupation, 1940-1944*, CRDP, Nantes, 1982

Quelle que soit la région, la cachette est souvent précaire, ou pas fixée une fois pour toute. 66% des réfractaires de Haute-Saône ne connaissent qu'une seule cachette, contre 21.8% qui en ont deux successives, 6.7 % qui en ont trois, 5.5 % quatre, et 6 individus sur 527 ont connu un record de cinq à douze caches ! La moyenne est de 151 cachettes pour 100 réfractaires<sup>273</sup>. Du 5 juin 1943 à la Libération, René T. connaît dix cachettes différentes<sup>274</sup>. Le réfractaire change par précaution, par peur ou par suite d'une dénonciation, par conflit avec les hôtes, pour trouver mieux, ou pour entrer au maquis. La simple possibilité d'une multiplicité de cachettes prouve cependant l'ampleur des aides sur lesquelles peut compter le défaillant, et l'ampleur des ressources que la société civile peut mettre à son service.

La ferme trouvée est généralement assez isolée. En cas de danger, champs, bosquets, taillis, étables, granges pleines de foin offrent des cachettes. La vie d'un réfractaire en ferme se passe au grand soleil, plus humaine que celle des réfractaires cloîtrés à domicile. Il peut sortir, travailler, vivre, à condition de ne pas trop s'éloigner, et de ne pas se montrer devant les villageois les plus bavards ou les plus suspects. La ferme est parfois dirigée par un parent, et il peut même quelquefois faire venir des membres de sa famille qui partagent son lieu de refuge. Le réfractaire Eustache, dans la Manche, se cache avec sa femme dans la ferme de sa belle-sœur de mars 1943 à juillet 1944<sup>275</sup>. Le Parisien Bruno Uderzo, réfractaire dans une ferme des Côtes-du-Nord près d'Erquy, fait venir de la capitale affamée son jeune frère cadet Albert, 13 ans, dans un petit village breton entouré de camps allemands et miliciens, en lui disant qu'au moins là, il y a des patates à manger<sup>276</sup>. Le futur dessinateur s'en rappelle plus tard au moment de fixer sur la carte l'emplacement du plus célèbre village gaulois qui ait jamais hanté l'imaginaire collectif. Expérience originale, le réalisateur Yves Allégret se réfugie à Charmes-la-Grande (Haute-Marne) dans un domaine rural appartenant à son père, le pasteur Allégret, et s'y rend avec sa femme, Simone Signoret. Ils y vivent en communauté avec l'acteur Daniel Gélin, classe 1922, également réfractaire au STO, avec la future femme de ce dernier, l'actrice Danièle Delorme, avec Serge Reggiani, réfractaire à l'enrôlement dans l'armée mussolinienne, qui vient en compagnie de son chien, de ses parents et de sa femme,

---

<sup>273</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 193-196

<sup>274</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse*, op. cit., p. 98

<sup>275</sup> GRALL Thibaut, *Le STO : deux parcours opposés*, Université de Caen, Valeur HI211, 1996

<sup>276</sup> Christian PHILIPPSEN, *Uderzo de Flamberge à Astérix*, Ed. Albert René, 1985, p. 34-36, et Hervé QUEMENER, « Astérix, héros breton », *Bretagne magazine*, n° 12, février 2001. En 1944, après un retour à Paris, le futur dessinateur est lui-même requis en territoire français à 16 ans et envoyé comme soudeur à Roanne, mais il s'en évade aussitôt avec ses camarades, et rentre se cacher chez ses parents dans la capitale.

l'actrice Janine Darcey<sup>277</sup>. Toutefois, en dépit de ces cas particuliers de réfractariat familial, l'essentiel des réfractaires en ferme s'abstient d'écrire à sa famille ni d'aller la revoir, *a fortiori* de la faire venir.

Pour peu que la ferme soit dirigée par un parent, par un ami de la famille ou d'une connaissance personnelle, ou simplement par des gens animés d'humanité, plus d'un jeune réfractaire trouve dans ses employeurs paysans une sorte de nouvelle famille, le traitant comme un fils<sup>278</sup>. La veuve de guerre ou la femme de prisonnier qui doit faire tourner seule l'exploitation voit parfois le jeune réfractaire embauché comme un substitut providentiel de fils ou de mari. Et combien de multiples romances se nouent avec la fille de la ferme, qui change la vie et la physionomie d'une famille pour toujours. Le futur patriarche Francis Bouygues, classe 1922, réfugié en Sologne dans la ferme familiale d'un condisciple, tombe amoureux de la sœur de ce dernier, Monique, sa future femme : il n'hésite pas, jusqu'à la Libération, à revenir régulièrement voir en vélo depuis Paris, malgré les risques<sup>279</sup>. Au moins 10 % des membres du Groupement National des Réfractaires et Maquisards interrogés par Julia Quellien dans le Calvados ont rencontré leur femme pendant leur clandestinité<sup>280</sup>. Si nous faisons l'hypothèse que le même taux se retrouve à l'échelle nationale, le réfractariat serait à l'origine de près de 25 000 mariages. Cette hypothèse est invérifiable à cette heure faute d'autres enquêtes locales. Mais il est hors de doute que des milliers de jeunes gens, au bas mot, n'auraient pas rencontré leur future compagne s'ils n'avaient fui le STO. Que ces unions forgées dans la clandestinité aient été heureuses et indestructibles, ou qu'elles aient connu fragilités et ruptures, c'est là une autre question. On ne peut qu'espérer que sont les moins nombreux possibles ceux qui, tel ce réfractaire de Provence marié à la fille de ses hôtes, en viennent un jour à s'exclamer, lors d'une scène de ménage : « J'aurais mieux fait d'aller en Allemagne, ça aurait duré moins longtemps<sup>281</sup> ! »

Il n'est connu aucun cas de paysan ayant refusé d'héberger des réfractaires, même si un résistant de la région de Clermont-Ferrand croit devoir rapporter, le 3 juillet 1943, que « l'égoïsme et l'individualisme des paysans sont un obstacle sérieux au camouflage depuis le

---

<sup>277</sup> SIGNORET Simone, *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, Seuil, 1975 p. 79-83. Réfugiés tardivement le 7 juin 1944 à Charmes-la-Grande, le couple rejoint progressivement par les autres membres la petite communauté en repart avec eux après la libération du village le 31 août par les Américains.

<sup>278</sup> Fernand Théard parle d'un « geste maternel » à propos de la fermière Marie Betton qui lui met bien vite dans son sac un pain rond aux rillettes de sa fabrication lorsqu'averti par une autre fermière de l'approche de soldats allemands, il doit fuir en hâte à travers la campagne le matin du 10 mai 1944. THEARD Fernand, *Réfractaires et maquisards en Mayenne*, Siloé, Laval, 2003, p. 36

<sup>279</sup> Tristan GASTON-BRETON, « Francis Bouygues », *Les Echos*, 12 août 1999

<sup>280</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, *op. cit.*, p. 115

<sup>281</sup> Rapporté à l'auteur par Charles Gonard, entretien du 1<sup>er</sup> décembre 2004

départ des jeunes cultivateurs<sup>282</sup>. » En revanche, certains paysans profitent sans hésiter de la main-d'œuvre providentielle que le réfractariat fait tomber entre leurs mains, et leur image publique en pâtit<sup>283</sup>. Certains réfractaires n'échappent aux négriers allemands que pour tomber sur des esclavagistes français. Ce comportement n'est pas dû qu'à l'avarice de petits paysans âpres au gain et aux ressources limitées, car il n'épargne pas de gros propriétaires : dans le riche Vexin, de gros exploitants réduisent la pitance des jeunes réfractaires au STO de région parisienne à un régime « proche de la famine<sup>284</sup>. » Le décalage socio-culturel avec le réfractaire ouvrier, étudiant, fonctionnaire ou employé de bureau n'arrange rien. Toutefois, la main-d'œuvre réfractaire est d'autant plus rudoyée qu'elle est inexpérimentée et mal adaptée : son faible rendement paraît justifier une paie médiocre ou inexistante. Et en temps normal, il est vrai, les ouvriers agricoles ne sont pas mieux traités. Parfois le petit paysan, habitué à une vie de rude labeur du matin au soir, estime ne pas imposer moins de besogne à son aide improvisée qu'il ne s'en impose à lui-même. Selon Michel Boivin, seul un tiers des réfractaires cachés en ferme a une connaissance préalable des travaux des champs, et si 80 % d'entre eux ont travaillé, seuls 20% auraient été payés – mais 65 % admettent avoir été bien logés et 93 % bien nourris<sup>285</sup>. Vu le risque relatif encouru et la qualité discutable de la main-d'œuvre, les paysans estiment sans doute qu'offrir le gîte et le couvert en ces temps de traque et de pénurie est un salaire bien suffisant.

Si le paysan n'obéit qu'à la logique d'intérêt, alors le réfractaire taillable et corvéable à merci qui s'est mis sous sa dépendance risque d'être chassé son asile dès qu'il ne sert plus à rien. A l'automne 1943, à l'approche de la morte saison, un appel de résistants franc-comtois aux paysans déplore ouvertement que quelques-uns « hélas montrent un esprit mercantile et bassement égoïste qui REJAILLIT SUR TOUTE LA PAYSANNERIE FRANCAISE. / Certains en particulier après avoir utilisé des réfractaires aux travaux des champs durant tout

---

<sup>282</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>283</sup> « L'attitude de certains terriens est actuellement scandaleuse », écrit Pierre Limagne. « Après le marché noir des vivres vendus aux gens des villes, on signale un nouveau fléau : l'exploitation des jeunes ayant pris le maquis, qu'on accepte de nourrir, mais qu'on oblige parfois à travailler d'une façon excessive, sans les payer, voire en se faisant payer et en menaçant à toute minute de les dénoncer. » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1224, entrée du 29 mai 1943.

<sup>284</sup> BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945* [l'Eure], PUF, 1960, p. 32

<sup>285</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 502. En Seine-Inférieure, selon Martial COCAGNE, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure*, op. cit., p. 124, 6 % des réfractaires a une expérience préalable du travail agricole pour 42 % réfugiés en ferme. Dans l'Orne, selon Sébastien BEUCHET, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, op. cit., p. 134, ce sont près de 90 % du total des réfractaires qui déclarent n'avoir touché aucun salaire pendant leur clandestinité.



l'été les ont congédiés à l'approche de l'hiver. Cette attitude est inique, elle sera sévèrement punie. Nous espérons qu'elle restera une exception<sup>286</sup>. » Elle semble le rester.

Mais par ailleurs, accepter d'héberger par commodité un réfractaire n'est pas forcément être animé de l'esprit de résistance, ni désapprouver le STO en soi. Emile Salles, qui enchaîne cinq fermes-refuges dans le Calvados, tombe presque systématiquement sur des gens intéressés et peu commodes. A un moment, il se retrouve mal logé et mal payé dans la grosse ferme d'un couple enrichi par le marché noir, qui se soûle et qui l'exploite. Il se voit un jour reprocher par la fermière d'être là alors que son fils est parti au STO. Il lui fait observer que ce n'est pas lui qui l'a mis au train<sup>287</sup>. Il n'est pas question de porter les conflits avec ses hôtes ou avec la communauté villageoise devant les autorités, le maire, la police, ou le tribunal. Les réfractaires n'étant pas non plus tous des saints, les paysans doivent aussi se débrouiller. Tel réfractaire du Puy-de-Dôme commet un viol que ses hôtes ne peuvent dénoncer à la force publique : il faut résoudre le problème en interne<sup>288</sup>. Au pire, le réfractaire quitte la ferme ou en est chassé. On ne connaît nul cas de conflit, de trahison où un paysan aille jusqu'à livrer son réfractaire. Il est vrai qu'il devrait admettre qu'il l'a embauché illégalement.

Cependant, même les paysans qui agissent par intérêt désobéissent bien aux lois et prennent un risque. Avec l'Etat français, ils risquent tout au plus une amende<sup>289</sup>. Mais les milliers de fermes brûlées par les Allemands en 1944 témoignent que sur la fin, l'occupant ne fait plus la différence entre l'hébergement de réfractaires, celui de maquisards, ou la simple proximité avec le maquis. L'accroissement du risque encouru est alors totalement hors de proportion avec le bénéfice escompté d'une main-d'œuvre souvent médiocre et peu motivée : cela ne change pourtant rien alors à l'accueil massif des réfractaires par les paysans. La logique d'intérêt n'explique donc pas tout. Le plus ferme démenti à l'idée que les paysans accueillent les réfractaires par égoïsme et par sens de leurs intérêts bien compris se trouve sous la plume de l'instituteur Henri Cordesse, chef des FFI de Lozère. La quasi-totalité des

---

<sup>286</sup> MARCOT François, *La Résistance dans le Jura, op. cit.*, p. 67

<sup>287</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados, op. cit.*, p. 115

<sup>288</sup> Anecdote transmise à l'auteur par M. Guy Rousseau, Clermont-Ferrand, 15 août 2004

<sup>289</sup> Ils peuvent de surcroît obtenir une réduction de cette amende. C'est le cas de ce fermier du Puy-de-Dôme qui écrit en décembre 1943 à Pierre Laval que lui et ses deux voisins ont chassé eux-mêmes les illégaux qu'ils avaient embauchés sans savoir alors qu'ils étaient réfractaires au STO. En septembre 1944, le pays libéré, le même fermier écrit au préfet pour obtenir le retrait complet de l'amende qui les a « atteints pour aide aux réfractaires, à l'époque la plus difficile de leur glorieuse résistance »... John SWEETS, « Clermont-Ferrand et les maquis », in *La Résistance et les Français. Lutte armée et maquis*, actes du colloque de Besançon, 15-17 juin 1995, *Annales de l'Université de Franche-Comté*, Belles-Lettres, 1996, p. 315

fermes de son département, rappelle-t-il, sont des exploitations familiales qui ne font guère appel à une main-d'œuvre salariée, sauf saisonnière pour certains travaux :

Les possibilités d'hébergement, qu'il s'agisse de loger ou de se nourrir, sont faibles ; bref, le paysan lozérien qui accueille un réfractaire n'obéit pas à des mobiles d'intérêt personnel. Il participe, à sa manière et selon sa situation, à un vaste mouvement de solidarité, face à l'ennemi ; sauf de rares exceptions donc, le réfractaire bénéficie d'un état d'esprit qui lui est favorable, même lorsque son inaptitude à la vie rustique et aux travaux des champs est flagrante. La modicité des ressources de beaucoup de familles – car ce sont des humbles qui sont généralement les plus accueillants – l'obligation de cartes d'alimentations et de tickets divers pour les nécessités de base rendent plus difficile et plus méritoire encore l'accueil donné à un réfractaire... dont on ignore tout<sup>290</sup>.

C'est le fort capital de prestige du réfractaire au STO, à la fois patriote et victime, qui lui paie son billet d'accueil. L'accueil de réfractaires par les paysans, au risque de gros ennuis avec les autorités, relève donc bien aux yeux d'Henri Cordesse « d'une participation volontaire et efficace à la Résistance. » Mais hors des liens de reconnaissance et de sympathie qui ont pu se nouer entre ces hommes, remarque-t-il, « aucune mesure officielle n'a jamais honoré ce volontariat d'une attention quelconque<sup>291</sup>. »

Le réfractaire doit accepter de vivre loin des siens, sans nouvelles, dans l'incertitude quant à la durée de la guerre et de l'obligation de se cacher, parfois dans l'ennui, la monotonie et la solitude de la cour d'une ferme coupée de tout. Tous n'ont pas emporté de livres avec eux, et il est rare que le réfractaire puisse lire Marcel Proust tout en gardant les vaches, tel Jean Lacouture dans son refuge du Périgord<sup>292</sup>. Il y a certes toujours de jeunes imprudents pour oser se promener sur les sentiers, descendre au village ou aller participer aux bals clandestins<sup>293</sup> – sans parler du cas exceptionnel de ces 15 à 20 réfractaires ardéchois qui parviennent à monter une troupe de théâtre, à répéter tout l'hiver et à jouer dans une grange en mai 1944 devant 500 personnes, dont un dixième de réfractaires au STO<sup>294</sup> ! Il faut vivre avec la peur permanente d'être dénoncé ou contrôlé, de voir le gendarme ou le soldat surgir au détour d'un sentier ou d'une route communale. Le danger est souvent surestimé, mais l'angoisse est bien là, surtout dans les départements côtiers ou à forte présence allemande. Des requis n'hésitent pas à se grimer, à se laisser pousser la barbe, voire à se déguiser en femme pour pouvoir sortir ou travailler aux champs sans se faire repérer. La peur d'André

---

<sup>290</sup> CORDESSE Henri, *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, à compte d'auteur, 1974, p. 77

<sup>291</sup> *Ibidem*

<sup>292</sup> Entretien avec Jean Lacouture, 2 février 2010

<sup>293</sup> Plus de 80 % des réfractaires de l'échantillon de Michel Boivin ont trouvé leur clandestinité pesante, 53 % disent s'être ennuyés, bien que 80 % aient réussi à conserver des liens directs ou indirects avec leur famille. Seule ma minorité engagée dans la Résistance garde un bon souvenir de son réfractariat. Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 502

<sup>294</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, op. cit., t. II, p. 82-83

Papin tourne à la phobie irrationnelle : alors que de son propre aveu rien ne lui donne l'impression d'être recherché par les Allemands, et que « malgré les sentiments d'injustice éprouvés par certaines familles » de requis, nul dans le village ne le dénonce, il a si peur d'être soupçonné qu'il finit par se porter volontaire pour aider l'Organisation Todt à planter des « asperges de Rommel<sup>295</sup> » ! Le réfractaire, sous l'effet de la peur, renonce à toute vie sociale normale, accepte ou désire l'isolement, se replie sur lui-même, n'essaie pas de rejoindre la Résistance ou le maquis. Sauf à se faire régulariser, il doit accepter une épreuve longue, très longue, sans aucune certitude quant à la date où il en verra enfin l'issue – les 527 réfractaires de Haute-Saône totalisent 220 937 jours de réfractariat, soit 419 jours par personne<sup>296</sup>. Et les séquelles psychologiques de l'angoisse demeurent, parfois destructrices<sup>297</sup>. En tout, 95 % des réfractaires étudiés par M. Boivin se sentent dans une situation dangereuse, 90% prennent des précautions, et 60 % avouent avoir eu peur<sup>298</sup>. Cela signifie tout de même qu'une bonne part a du maîtriser sa peur, ou bien a bénéficié de la relative inconscience de la jeunesse.

Au vrai, quels étaient les risques réels encourus par les réfractaires ? En particulier, quel est le dispositif répressif déployé contre eux, et quel est son efficacité réelle ?

#### **6) *Le crescendo des risques : des sanctions modérées aux périls graves***

La répression des défailants est longtemps laissée aux services français, en application des accords Oberg-Bousquet de mai 1942. Nous l'avons vu, les rafles et les arrestations de fortes têtes sur leurs lieux de travail ne concernent d'abord que le peu d'ouvriers qui n'obtempèrent pas à la réquisition. Ce n'est qu'au tournant de 1943 que les forces de l'ordre françaises reçoivent l'ordre formel d'arrêter les réfractaires à domicile ou sur le lieu de travail. Les recherches de réfractaires sont d'abord circonscrites au niveau régional puis, le 12 mars 1943, étendues à toute la zone sud<sup>299</sup>. Puis « pour éviter que les réfractaires puissent échapper aux investigations seulement en changeant de zone », René Bousquet décide le 3 juillet, par sa

---

<sup>295</sup> RICHEZ Sébastien, *Réfractaire au STO autour d'Argentan. Juin 1942-Juillet 1943*, mémoire H1221, Université de Caen, sans date, p. 15-16 et p. 26. Dans le même mémoire, p. 22-23, Alfred Mézerette témoigne de son réfractariat comme d'« un cauchemar de six mois », en raison de la peur et des précautions à prendre.

<sup>296</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, op. cit., p. 119

<sup>297</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 112-113, s'interroge ainsi sur le rôle de leur odyssée clandestine à propos de cas de dépression ou de suicides après-guerre parmi certains réfractaires. L'Ariégeois André Fournie met des années à ne plus rêver qu'il est poursuivi et rattrapé par les Allemands. LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 308

<sup>298</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 502

<sup>299</sup> AN F 1a 3776

lettre circulaire n° 748 aux préfets, d'unifier les recherches au plan national. Il crée un fichier national permettant à chaque gendarmerie de repérer les réfractaires venus d'un autre département. Des préfets régionaux et leurs intendants de police ont de leur seule initiative mis sur pied dès décembre 1942 ou janvier 1943 des brigades spéciales uniquement chargées de traquer les défaillants du STO, ainsi à Marseille, à Lyon ou à Bordeaux. Dans la campagne, bien des primo-maquis sont détruits par les forces de l'ordre. De jeunes agents des RG, de la police ou de la gendarmerie se font passer parfois pour des réfractaires, afin d'infiltrer et de détruire les filières qui les conduisent dans les fermes. Au sommet, un haut fonctionnaire comme Jean Leguay se distingue par la minutie et l'intransigeance qu'il met à traquer les réfractaires, allant jusqu'à blâmer des subordonnés qui prétendent n'avoir pas réussi à retrouver tel ou tel défaillant recherché, et les obligeant à aller arrêter ces derniers à leur véritable adresse<sup>300</sup>. Jusqu'à l'été 1943 au moins, la répression vichyste est loin d'être inefficace.



*Réfractaires au STO arrêtés et conduits enchaînés à Grenoble par la police française (été 1943)<sup>301</sup>*

La circulaire ministérielle du 21 février 1943 prévoit l'ouverture de « centres d'hébergement » pour insoumis et réfractaires. Ils doivent y séjourner avant d'être acheminés sur l'Allemagne. Ces centres fleurissent aussitôt sur toute la France. La mémoire locale retient notamment les noms du centre du 15, rue Honorat à Marseille, de Font-d'Aurelle à Montpellier, du camp de Jargau dans le Loiret, de la rue Lili Jobard à Vesoul, de l'Ecole

<sup>300</sup> AN F7 14889

<sup>301</sup> Photographie extraite de DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, cahier central

militaire vide de Saint-Cyr ou de la rue Racine à Versailles, etc. A Paris, la police municipale ouvre la caserne de Lourcine le 1<sup>er</sup> mars pour enfermer les réfractaires capturés. Ceux qui sont sous le coup d'une condamnation sont envoyés au sordide camp des Tourelles, où ils rejoignent des Juifs, des communistes et des droits communs. Les requis sont ensuite mis dans le train gare de l'Est, sauf les spécialistes et les défailants de l'Organisation Todt, qui passent par la caserne de la Pépinière. Dans cette dernière s'entassent aussi à partir de juin les réfractaires arrêtés à la demande particulière des Allemands<sup>302</sup>. Une fois qu'il est statué sur leur sort par les services de la main-d'œuvre, les internés peuvent repasser chez eux sous bonne escorte, prendre leurs affaires, signer leur contrat, et toucher la prime d'équipement règlementaire, avant d'être mis au train<sup>303</sup>. Presque systématiquement, partout, les réfractaires retrouvés sont donc simplement envoyés en Allemagne sans sanction ni discrimination particulière. Le temps de prison ou d'internement excède rarement quatre semaines.

Le taux de captures des défailants par les forces de l'ordre varie localement à l'extrême, sans que rien ne semble expliquer rationnellement pourquoi certains départements sont plus dangereux que d'autres. Le tableau suivant en fait foi :

**Tableau XVII – L'extrême inégalité des arrestations de défailants (juillet-août 1943)**  
[AN F7 14889]

	Département	Défailants recherchés	Défailants découverts	% découverts
<b>Région de Clermont-Ferrand</b>	<b>Allier</b>	370	11	2.97 %
	<b>Cantal</b>	132	11	8.33 %
	<b>Haute-Loire</b>	127	72	56.69 %
	<b>Puy-de-Dôme</b>	251	182	72.51 %
	<b>Total régional</b>	880	276	31.36 %
<b>Région de Lyon</b>	<b>Ain</b>	2 484	47	1.9 %
	<b>Ardèche</b>	2 079	6	0.29 %
	<b>Drôme</b>	2 341	216	9.23 %
	<b>Isère</b>	6 456	55	0.85 %
	<b>Jura</b>	714	40	5.6 %
	<b>Loire</b>	5 991	306	5.1 %
	<b>Rhône</b>	8 895	960	10.79 %
	<b>Saône-et-Loire</b>	2 057	63	3.06 %
	<b>Savoie</b>	1 352	159	11.76 %
	<b>Haute-Savoie</b>	1 572	473	30.09 %
<b>Total régional</b>	33 941	2 325	6.85 %	
	<b>Creuse</b>	154	0	0 %
	<b>Dordogne</b>	458	5	1.1 %
	<b>Tarn</b>	211	114	54.02 %
	<b>Lot</b>	176	30	17.04 %

<sup>302</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris, BA 1780

<sup>303</sup> *Ibidem*

A lire ces statistiques, la géographie n'apparaît pas un facteur discriminant. Les réfractaires sont plus en sécurité dans le Lot ou en Dordogne que dans le Tarn voisin, à la géographie comparable, et aucun facteur naturel n'explique pourquoi l'une des deux Savoies est trois fois moins sûre pour eux que la seconde. Dans la région de Clermont-Ferrand, le taux de capture des réfractaires s'étale de près de 3 % dans l'Allier, pourtant le département le moins boisé, le plus plat, le plus urbanisé et le plus industriel, à 72.51 % dans le Puy-de-Dôme, un département de forêts, de volcans et de montagnes, bastion de la Résistance de surcroît. La densité de réfractaires n'est pas non plus un facteur de sûreté ou de dangerosité. Avec une population recherchée quasiment identique à l'unité près, le Cantal est bien plus sûr que la Haute-Loire voisine. En matière de sécurité, pour les réfractaires au STO, la seule règle qui se dégage est donc qu'il n'y a aucune règle, sauf une : tout doit dépendre de la vigueur de la répression. La médiocrité fréquente des résultats (Allier, Ain, Saône-et-Loire), *a fortiori* leur nullité invraisemblable (Creuse) ou leur quasi nullité (Dordogne, Ardèche, Isère) ne peuvent s'expliquer sans une complicité ou une carence des forces de l'ordre.

De fait, surtout à partir de l'été 1943, les recherches sont modérées, nous l'avons vu, par la passivité croissante de la gendarmerie et de la police. Celle-ci est de plus en plus évidente au second semestre 1943. Plus le temps passe, plus les forces de l'ordre sont débordées par l'augmentation rapide des réfractaires, et n'arrivent même plus à rechercher les réfractaires les plus anciens. En Seine-Inférieure, 11 % seulement d'un échantillon de procès-verbaux se conclut par l'arrestation du réfractaire<sup>304</sup>. En Haute-Saône, seuls 3.2 % des réfractaires disent avoir été arrêtés par l'ennemi ou le compatriote (17 sur 527) : encore l'ont-ils été pour résistance dans six des douze cas connus, et non pour dérobade au STO<sup>305</sup>. La moitié des réfractaires de l'Orne disent avoir été recherchés, mais seuls 2.4 % connaissent l'arrestation et l'envoi en Allemagne, hors quelques fusillés et déportés<sup>306</sup>. Les 24 Ariégeois arrêtés le sont surtout à domicile, alors qu'ils cherchent non à fuir, mais à prolonger un sursis<sup>307</sup>. Quant aux terribles Groupes d'Action pour la Justice Sociale du printemps et de l'été 1944, ils ne traquent pas que des réfractaires, et seules 1 800 personnes leur doivent leur exil en Allemagne, soit moins d'un requis pour chacun des 2 500 agents des GAJS<sup>308</sup>. Il faut donc l'admettre : seule une minorité de réfractaires est réellement et activement recherchée. Et

---

<sup>304</sup> COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure*, *op. cit.*, p. 134

<sup>305</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, *op. cit.*, p. 289

<sup>306</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne*, *op. cit.*, p. 51

<sup>307</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, *op. cit.*, p. 170

<sup>308</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 18

seule une minorité subit les foudres d'une répression vichyste qui n'inclue au demeurant que des risques assez limités. Les offres d'amnisties répétées de juillet 1943, de l'automne et de l'hiver suivants montrent que le but n'est pas tant de punir que de dissuader et de faire revenir à la normale.

La justice de Vichy se montre par ailleurs généralement clémente. Le 16 mars 1943, *Le Cri du peuple* se plaint qu'à Valenciennes, un réfractaire au STO n'ait écopé que d'un mois de prison avec sursis : cela ne mènera à rien, prédit la feuille<sup>309</sup>. De fait, les peines sont habituellement très légères, à supposer qu'elles soient prononcées, car des parquets refusent d'enregistrer les plaintes à leur encontre, par désaveu implicite du STO et de la répression, et peut-être par revanche contre leur déposition croissante au profit de l'administration<sup>310</sup>. La complaisance va jusqu'à la complicité quand la magistrature reste passive ou escamote des preuves contre les réfractaires et les maquisards<sup>311</sup>. Est-ce acte de résistance authentique? Volonté de se dédouaner pour l'après-guerre, alors qu'au deuxième semestre 1943, tout le monde sait la Libération et l'Épuration inéluctables ? Patriotisme et réticences à attirer la foudre allemande sur la tête de compatriotes, volonté de laisser vivre et d'éviter les heurts violents et de voir couler le sang ?

Les Allemands sont d'une férocité tout autre. La sécurité de leurs troupes est une priorité fondamentale. La puissance occupante ne pardonne pas au réfractaire retrouvé en possession d'armes, quand bien même il n'en a jamais fait usage ou qu'elles n'auraient servi qu'à se défendre, pas à attaquer<sup>312</sup>. Et même lorsque le réfractaire est seul, ni armé ni maquisard, il peut au cas par cas subir l'emprisonnement, la déportation, à l'extrême la peine capitale. Dès le 6 novembre 1942, bien avant qu'il ne soit question de maquis, un ouvrier de Ligny-en-Barrois est déporté à Buchenwald pour refus du travail en Allemagne<sup>313</sup>. Henri Houel, ouvrier agricole manchois, réfractaire au STO arrêté le 23 mars 1943, est déporté au

---

<sup>309</sup> AN 2 AG 461

<sup>310</sup> AN F 22 2024. Les procureurs de Rennes ou Fougères font état d'arguments (ou d'arguties) juridico-administratives pour refuser de se charger de la répression des réfractaires : puisque la loi du 11 juin 1943 donne aux préfetures le droit de les interner, concluent-ils, qu'elles s'en chargent elles-mêmes !

<sup>311</sup> AN 3 AG 2 364. Début octobre, la gendarmerie de Decazeville est envoyée sur ordre du SD se renseigner sur le maquis du Cayla, dans les gorges de l'Aveyron. Elle découvre un carnet avec la liste complète des jeunes gens du maquis et des personnes avec lesquelles ce maquis est en relation. Un rapport est envoyé au juge d'instruction de Villefranche : celui-ci classe l'affaire avec l'accord du Parquet, lequel aurait détruit le carnet.

<sup>312</sup> Pour prendre un des cas les plus précoces, dans la nuit du 15 au 16 avril 1943, huit défailants du STO réfugiés sur le Ballon d'Alsace sont arrêtés par les Allemands : certains ont des armes automatiques, aussi deux jeunes, Maurice Perroz (23 ans) et Attilio Dalceggio (22 ans) sont-ils condamnés à mort par le tribunal militaire de Besançon et fusillés à la citadelle en juillet. La messe en leur mémoire, dans leur village de Girmoagny, réunit 1 500 à 2 000 personnes, venues jusque depuis les villages voisins, et les magasins ferment tous spontanément. VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2004, p. 169.

<sup>313</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 236

même camp le 2 juillet sans autre forme de procès<sup>314</sup>. Les réfractaires arrêtés sont aussi un vivier d'otages, rejoignant les détenteurs d'armes de chasse, les propagateurs de propos anti-allemands, les manifestants gaullistes et communistes, les auditeurs de la BBC<sup>315</sup>. A la fin de l'été 1943, les Allemands, qui commencent à prendre eux-mêmes en main la chasse aux réfractaires, n'hésitent pas à ouvrir le feu dans les campagnes sur ceux qui leur paraissent avoir rejoint les « terroristes », fût-ce des isolés. Le 2 septembre, un premier maquis-refuge auvergnat, celui du col de Ceysat (Puy-de-Dôme), est détruit par l'occupant. Les 14 jeunes réfractaires au STO cachés là par le mouvement de résistance Les Ardents ne faisaient que du bûcheronnage, sans armes : ils pensaient ne risquer qu'une arrestation, au point d'avoir négligé les conseils de migrer vers un lieu moins proche de Clermont-Ferrand. Ils sont abattus sur place, les cadavres laissés exposés à titre d'exemple, dont l'un atrocement mutilé<sup>316</sup>. La litanie des exactions ne fait que commencer : avec la brutalisation de la répression à partir de l'hiver, elles deviennent endémiques.

Pour autant, il ne se déclenche pas non plus une répression de masse contre les réfractaires et ceux qui les aident. Les occupants n'en ont ni les moyens ni l'intention. Malgré ces crimes en nombre croissant mais ponctuels, ils acceptent parfaitement les amnisties régulières de réfractaires non-armés : ils les demandent, même. Les personnes arrêtées ou déportées sous le chef unique d'être réfractaires au STO forment une infime minorité des victimes de la répression : ceux qui ne font rien de plus que se soustraire au travail pour l'Allemagne ne sont pour l'occupant qu'un souci secondaire. Dans un département aussi réfractaire que les Basses-Pyrénées, seules 28 arrestations allemandes en 1943-1944 sont liées au STO – réfractariat ou hébergement de réfractaires<sup>317</sup>. Dans le Vaucluse, seuls 24 réfractaires au travail outre-Rhin sont déportés<sup>318</sup>. La Gestapo de la Loire n'arrête en 1943 que quatre personnes pour des raisons liées au STO, contre 31 arrestations d'otages et 156 de résistants : en 1944, elle arrête 12 personnes pour désobéissance au STO, contre 15 prises d'otages et 207 arrestations de résistants – 32 autres résistants mais un seul réfractaire au STO

---

<sup>314</sup> BOIVIN Michel, *La Manche occupée*, Condé-sur-Vire, Corbrion, 1995, p. 188

<sup>315</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1974, p. 98

<sup>316</sup> Le cadavre du jeune chamaliérois André Rouère, marié et père d'un bébé de 4 mois, est retrouvé avec 17 balles dans le corps, scalpé et défiguré, méconnaissable même pour son propre père. AN F1a 3776. Voir aussi MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1998, p. 127. Voir aussi IHTP, 72 AJ 63, rapport sur le maquis, s.l.n.d., sans doute automne 1943, p. 50

<sup>317</sup> En deux ans, les réfractaires sont 2 677 dans ce département (l'équivalent de 44 % des 4006 requis), et 79% des ouvriers requis se sont soustraits au départ. La proximité de l'Espagne, les possibilités de se camoufler dans la forêt ou l'agriculture, l'esprit de résistance expliquent ce résultat. POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J&D éd., 1995, p. 117

<sup>318</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse, op. cit.*, p. 145



sont arrêtés par la Milice<sup>319</sup>. Sur un échantillon national des personnes déportées de France par mesure de répression, 6.7% sont des réfractaires au STO. Ils forment 31.5 % des déportés pour actes de résistance civile, ce qui en fait de loin le premier groupe au sein de cette catégorie – celle-ci compte elle-même pour 21.2 % du total des déportés depuis la France<sup>320</sup>. Mais si l'on retient le chiffre de 66 900 déportés depuis le territoire français hors Alsace-Moselle<sup>321</sup>, environ 4 500 réfractaires au STO seraient déportés en tant que tels. Sur 200 000 à 250 000 réfractaires, ils représenteraient approximativement un réfractaire sur 45 à 55. Ce taux très bas reste sans comparaison avec les arrestations et déportations de résistants, ou de Juifs. Par ailleurs, il est très probable que la majorité de ces réfractaires déportés est composée de candidats à l'évasion arrêtés à la frontière espagnole. Leur répression tient moins à leur réfractariat en soi qu'à leur choix d'avoir voulu franchir la frontière interdite, ce qui entraîne pour eux la même sanction que pour tout candidat non-réfractaire.

Ainsi, seule une très petite minorité des réfractaires subit la répression nazie, et les réfractaires au STO ne sont qu'une catégorie secondaire dans le total des victimes de cette répression. Pour les occupants, se soustraire sans plus au STO reste bien en soi un péché relativement véniel : ce qui compte est plutôt l'attitude qu'adopte ensuite le réfractaire.

Face à cette répression, qu'elle soit allemande ou vichyste, les réfractaires ont l'aide et le soutien très majoritaire de l'opinion.

Au printemps 1943, la société porte un regard ambivalent sur les réfractaires au STO. Pour maintes familles de requis, ils sont source de jalousie et d'exaspération, et presque tenus pour responsables du départ des leurs. Ceux qui ont obéi apparaissent ainsi naïfs, ridicules ou perdants. Aux dires des rapports officiels, une partie de l'opinion s'indigne que les réfractaires ne soient pas recherchés plus activement, et dénonce la carence des autorités. Mais ces réactions semblent minoritaires, et elles se raréfient à mesure que la désobéissance de masse s'installe. Dans sa note hebdomadaire du 24 septembre 1943 au cabinet civil du Maréchal, le

---

<sup>319</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 465 et p. 656. Et alors que ce département recense 2 559 réfractaires au 29 mars 1944, seuls 36 hommes sont déportés pour s'être soustraits au STO, pour moitié des ouvriers et aux deux tiers des jeunes nés de 1920 à 1924. Les trois quarts ont été arrêtés au premier semestre 1944 ; près de la moitié ne sont pas revenus. Quatre hommes et quatre femmes, tous revenus, ont été déportés pour aide aux réfractaires. Arrêtés en même temps que lui par la Gestapo, le frère et le père d'un réfractaire ont été fusillés

<sup>320</sup> Jean QUELLIEN, « Qui sont les déportés ? », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France dans la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique, op. cit.*, p. 206. Par ailleurs, au sein des déportés pour faits de résistance civile, 9 % le sont pour refus de travail et « sabotage », et 2 % en tant que PG et travailleurs évadés. Pas moins de 42.5 % de cette catégorie est donc frappée pour avoir soustrait d'une manière ou d'une autre une force de travail à l'occupant. Enfin, 7.7 % des déportés de la résistance civile ont aidé des pourchassés, dont des réfractaires au STO ; la proportion de ceux spécifiquement arrêtés pour soutien à ces derniers n'est pas précisée.

<sup>321</sup> *Ibidem*

patron vichyste Jules Verger fait apparaître pour la première fois une rubrique : « Réfractaires. » Son verdict est clair: « De tous les côtés et dans tous les milieux, on parle des réfractaires d'une façon sympathique et bienveillante<sup>322</sup>. »

Des incidents confirment cette sympathie populaire envers les réfractaires au STO, doublée d'une hostilité spontanée à la répression qui les frappe. Le samedi 24 juillet 1943, en pleine foire de Saint-Flour (Cantal), un gendarme qui ramène un réfractaire arrêté est encerclé et malmené par la foule. Deux ouvriers coupent les menottes et font fuir le jeune Rolland, de Clermont, qui n'est pas retrouvé. Des renforts de la garde mobile, arrivés en hâte, arrêtent le soir même les deux libérateurs. L'un, Léopold Chastang, écope de deux mois de prison avec sursis : il rejoindra les MUR, et sera déporté. L'autre, Gabriel Masseboeuf, reçoit six mois fermes. Noël Boyer ose manifester en leur faveur devant la gendarmerie : il est emprisonné puis interné pour 40 jours. Enfin le manifestant Crozat arrive à prendre la fuite, car selon la gendarmerie, « l'arrestation n'a pu être opérée qu'assez tard devant l'attitude résolue et menaçante de la foule<sup>323</sup>. » C'est la preuve d'une hostilité populaire spontanée au STO, et au-delà, sans doute, à l'Ordre Nouveau et à Vichy.

Certes, un seul jeune réfractaire au STO apparaît facilement inoffensif et sympathique à une population. Mais l'opinion conserve la même sympathie devant le réfractariat de masse. Les 26 prisonniers communistes évadés de la prison du Puy-en-Velay dans la nuit du 24 au 25 avril 1943 se présentent aux paysans comme des réfractaires au STO : la police et les RG constatent en mai que les habitants de ces cantons très conservateurs sont tous convaincus que l'évasion n'est qu'un bobard allemand pour justifier la traque de jeunes réfractaires. Ces évadés, tout comme les vrais réfractaires au STO, se cachent à peine, se ravitaillent sans mal, se voient offrir de bons abris. Ils bénéficient de la complicité des habitants, des gendarmes, des notables : maires, curés, présidents de la Légion. De fait, conclut le rapport, les habitants « n'ont jamais considéré que l'ordre intérieur courait le risque d'être ultérieurement troublé par la présence de ces jeunes gens, leur attitude générale n'ayant jamais cessé d'être des plus correctes<sup>324</sup>. » En cas de développement de la lutte armée, il est vrai, cette bienveillance n'est pas irrévocable.

Pourtant, un autre signe de soutien populaire, en même temps que de résistance civile, réside dans les enterrements-manifestations de réfractaires. Dès qu'un réfractaire, armé ou

---

<sup>322</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, note de Jules Verger

<sup>323</sup> AN 3 AG 2 364, information datée du 26 juillet 1943, ainsi que MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1993, p. 233

<sup>324</sup> BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 225-226

non, est tué par l'ennemi, nul besoin du moindre mot d'ordre pour que le jour des obsèques, tous les magasins ferment, pour que la communauté villageoise, renforcée de la population voisine, prenne le deuil et assiste en masse à la messe d'adieu. Dans les usines, des collectes s'organisent pour les familles de réfractaires issus de l'entreprise et tués au maquis, et la communauté de travail se retrouve dans les participations collectives aux funérailles de camarades réfractaires et maquisards<sup>325</sup>.

7) *Une mémoire du réfractariat très résistantialiste : l'absorption recherchée du réfractaire au STO par le combattant du maquis*

La sortie de clandestinité n'est pas aisée pour tous les réfractaires au STO. Ceux restés cachés jusqu'à la Libération reviennent au grand jour sans papiers, sans tickets de rationnement, ayant délaissé leur emploi, leur domicile, leur famille. Pierre Robiolle rentre chez lui inconnu des fichiers et des services, et met du temps à obtenir ses titres d'alimentation ; à sa connaissance, son cas ne serait pas du tout isolé<sup>326</sup>. Avant mai 1945, aucune loi ne rend obligatoire la réintégration automatique d'un réfractaire dans son ancien emploi. Tant qu'il n'a pas retrouvé son travail, il est exclu des primes versés par certains préfets ou patrons à l'occasion de la Libération, ou encore des allocations familiales. Il ne reçoit aucune indemnité, aucune aide spécifique pour reprendre la vie normale. L'argent qui n'a pas été gagné pendant le temps de clandestinité manque, alors que la flambée inflationniste se poursuit<sup>327</sup>. En 1964, le bulletin de l'amicale des réfractaires de l'arsenal de Lorient, proche du PCF, affirme par ailleurs que des réfractaires et résistants politiquement marqués doivent affronter bien des difficultés à la Libération pour être réintégrés, et qu'ils sont lésés dans leur grade ou leur salaire<sup>328</sup>. Dans les premières années d'après-guerre, les associations d'anciens réfractaires et maquisards ne manquent pas de se plaindre que leurs

---

<sup>325</sup> AN F 1a 3776. Entre dix cas, lorsque près de Grenoble, le jeune réfractaire Jean Amigoni, qui montait la garde au maquis, est tué et défiguré par l'occupant sans avoir parlé, une collecte est organisée à l'usine Merlin de Gerin où travaille son frère : 1 200 ouvriers donnent en moyenne 10 F par personne. Les obsèques se tiennent le 6 novembre 1943 devant 1 000 personnes, pendant lesquelles retentissent les hymnes patriotiques et fusent les slogans résistants. Une demi-douzaine de réfractaires forment la garde d'honneur autour du cercueil.

<sup>326</sup> Conversation avec Pierre Robiolle, président du Groupement Nationale des Réfractaires et Maquisards, lors du congrès national du GNRM à Saint-Paterne-Racan, 8 juin 2006

<sup>327</sup> Les nombreux agents des PTT réfractaires au STO, réintégrés dans leur emploi, demandent ainsi une avance égale aux montants de leurs émoluments mensuels. Leur ministre de tutelle la leur accorde fin octobre 1944 : il y est bien obligé, ou leur survie est impossible. AN 72 AJ 2242, 30 octobre 1944

<sup>328</sup> Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 108, bulletin intérieur de l'Amicale des Réfractaires au STO de l'arsenal de Lorient, vraisemblablement 1964

membres bénéficient, injustement, de moins d'avantage que les ex-requis du STO, qui n'ont pourtant pas eu le mérite de désobéir<sup>329</sup>.

Le 23 septembre 1944, un employé des PTT réfractaire et résistant, Roger Parmelan (1914-2004), dépose à la préfecture de police de Paris les statuts de l'Association des Réfractaires et Maquisards de France (ARMF). Celle-ci tient son congrès constitutif le 16 juin 1945 à la Mutualité<sup>330</sup>. Elle refuse vite d'admettre en ses rangs les innombrables maquisards dont le passage au maquis se limite à l'été 1944. Les réfractaires et maquisards qui ont vécu dans la clandestinité bien avant le jour J se sentent peu en commun avec eux, et ils craignent d'être noyés sous le nombre. Cette fermeture contribue d'emblée à oblitérer le dynamisme de l'association<sup>331</sup>. Puis, sur la fin des années 1940, la guerre froide cause une scission entre une association dans la mouvance du Parti Communiste, qui conserve le nom originel, et semble se contenter de vivoter par la suite, et une association plus importante, le Groupement National des Réfractaires et Maquisards (GNRM). Le statut du réfractaire, rédigé en bonne part par Roger Parmelan, est adopté le 22 août 1950, mais il ne reçoit ses décrets d'application que le 17 août 1952. Les premières cartes ne sont distribuées qu'en 1958. Dans l'intervalle, lassés d'attendre, de nombreux adhérents quittent le GNRM : sur la fin de la décennie 1950, ce dernier semble au bord de la disparition. Le comité directeur et son chef Jacques Martin remettent alors leur démission collective. Le 17 janvier 1959, le congrès du Creusot intrône une nouvelle équipe, dominée par le président Emile Dutertre, le secrétaire général Léon Fredet et le trésorier Fernand Cornu – qui devient à son tour président de 1988 à sa mort en 2005. Ces dirigeants réussissent à maintenir une organisation exsangue, et à la revivifier partiellement<sup>332</sup>. Néanmoins, pendant des décennies, l'activité mal connue du GNRM semble rester fort discrète et irrégulière, au moins au plan local<sup>333</sup>. Solitaires, l'ARMF et le GNRM ne nouent par ailleurs aucune relation spécifique, aucune solidarité avec la Fédération Nationale des Déportés du Travail<sup>334</sup>.

---

<sup>329</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale*, Bruxelles, Complexe, p. 181

<sup>330</sup> « Notre ami Roger Parmelan nous a quittés », in *La Voix du clandestin*, organe du Groupement National des Réfractaires et Maquisards, n° 68, septembre 2004, p. 1-2

<sup>331</sup> Entretien avec Hubert Deville-Cavelin, ancien secrétaire général de la FNDDT, 3 mars 2008

<sup>332</sup> « Journée nationale du réfractaire et 60<sup>e</sup> anniversaire du GNRM », in *La Voix du clandestin*, organe du Groupement National des Réfractaires et Maquisards, n° 68, septembre 2004, p. 10-11

<sup>333</sup> Dans une lettre du 24 septembre 1971 au président de la FNDDT, la direction de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de l'ancienne Seine-et-Oise s'étonne ainsi que le GNRM, malgré sa « non-existence pratique » au plan local, manifeste encore au moins son existence par la tenue d'un congrès national, comme en mai précédent à Vierzon. Archives de l'ex-FNDDT.

<sup>334</sup> *Ibidem*. Le congrès du GNRM a voté une résolution exigeant « que les qualifications “déporté” ou “déportation” soient exclusivement réservés aux personnes transférées de force dans des camps

Si la mémoire spécifique des réfractaires reste aussi discrète, c'est sans doute que depuis 1944, le « simple » réfractaire au STO est quelque peu éclipsé dans la mémoire collective par le réfractaire-maquisard. Significativement, le Monument National des maquis de France, inauguré dès le 9 juin 1946 au Mont-Mouchet, ne fait aucune mention du STO et du réfractariat dans sa sobre dédicace : « A la Résistance française et aux maquis de France. » Le site est celui d'un gros maquis de mobilisation tardif – et controversé – de mai-juin 1944, donc peu susceptible de rappeler les premiers maquis nés *ex nihilo* de la fuite devant le STO. *Le Chant des partisans*, qui scande tous les congrès des anciens réfractaires et maquisards, ne fait aucune mention non plus du refus d'aller en Allemagne. Les amicales d'anciens maquis, celles d'anciens résistants ou de rescapés des camps laissent peu d'espace à la mémoire spécifique des réfractaires, et bénéficient d'un capital symbolique supérieur.

Pour autant, au contraire de la mémoire des anciens requis, celle des ex-réfractaires au STO n'est nullement douloureuse. Ils ne font l'objet d'aucune suspicion, d'aucun mépris social ou mémoriel. Ils ne sont jamais en conflit avec aucune autre catégorie de victimes de guerre ou d'anciens combattants, ne connaissent rien d'équivalent à la querelle entre requis et concentrationnaires quant au titre de « déporté du travail. » Leur seule revendication symbolique apparaît tardivement, dans les années 1980-1990. Il s'agit d'obtenir l'attribution d'un Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) aux anciens réfractaires au STO. Ce substitut au titre d'ancien combattant a été institué dans les années 1960, à une époque où il n'était pas encore question de reconnaître la qualité de « guerre » aux opérations en Algérie. Conférer le TRN aux réfractaires reviendrait à reconnaître qu'ils ont fait acte de résistance, acte de guerre, et à les assimiler à des vétérans. A chaque législature, l'Assemblée Nationale oppose au GNRM et à ses relais parlementaires un refus courtois. Elle argue qu'un réfractaire au STO n'est pas en soi un résistant, et qu'il existe d'autres titres et distinctions pour rendre hommage aux réfractaires-maquisards devenus combattants de la Résistance<sup>335</sup>. Cet échec à obtenir le TRN ne constitue ni une frustration ni un traumatisme majeurs pour les anciens réfractaires. Ceux-ci s'estiment malgré tout reconnus, et ils ne font pas de cette obtention la cause obsessionnelle que le titre de « déporté du travail » représente pour les anciens du STO. La demande du GNRM traduit surtout sa stratégie mémorielle visant à assimiler réfractaire au

---

d'extermination. » Que nombre de réfractaires soient eux-mêmes d'anciens « DT » évadés ou permissionnaires défailants ne rend pas le GNRM solidaire de la FNDT dans sa lutte pour le titre de « déporté du travail. »

<sup>335</sup> En l'an 2000, seuls les Verts (gauche plurielle) et Démocratie Libérale (droite) soutiennent cette revendication à l'Assemblée, au contraire du Parti Socialiste puis, après 2002, de l'UMP. Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, comme celles d'anciens résistants, ne s'y opposent pas. *La Voix du Clandestin*, organe du Groupement National des Réfractaires et Maquisards, n° 69 premier semestre 2003.

STO, maquisard et combattant. Confondre ces catégories permet à l'ancien réfractaire au STO, même s'il est resté dissimulé en ferme ou à domicile, de capter à son profit le prestige social qui s'attache aux anciens des maquis non pas de refuges, mais de combat.

Le mémorial national édifié par le GNMR traduit ce même dessein. En-dehors de son bulletin semestriel *La Voix du Clandestin*, de son site <http://www.refractaire-sto.com/> ou d'une courte vidéo pédagogique *Les Réfractaires au STO. Des hors-la-loi dans la Deuxième Guerre mondiale*<sup>336</sup>, l'œuvre de mémoire du GNMR consiste surtout en l'érection d'un mémorial à Saint-Paterne-Racan (Sarthe), support de ses cérémonies. Ce monument inauguré le 15 mai 1978 se situe en plein champ, en bordure de la route nationale de Le Mans à Tours. L'endroit en soi n'a aucune signification particulière : il s'agit d'un terrain cédé *ad hoc* par un ancien réfractaire de la commune, Pierre Avril (1922-2003), qui se dévoue jusqu'à sa mort à l'entretien du monument, assumé ensuite par la commune. Nous avons pu nous y rendre le 11 juin 2006 à l'occasion du congrès national du GNMR, qui nous a aimablement invité à participer à sa cérémonie annuelle au mémorial à l'occasion de « journée nationale du Réfractaire. » Très isolé, au fin fond d'un département rural, inconnu de tous sauf des initiés, le monument ne figure sur aucune carte et n'est jamais fléché ou indiqué. Son caractère privé n'arrange en rien son absence de notoriété. Annette Wieviorka et Serge Barcellini l'ignorent en 1995 dans leur recension des lieux de mémoire des années noires<sup>337</sup>.

Le monument porte la sobre inscription : « Hommage aux réfractaires et maquisards résistant à l'occupation ennemie 1940-1945. » Tout comme cette dédicace, une plaque ajoutée devant le monument le 6 juin 1988 exalte réfractaires et maquisards, au prix de raccourcis historiques très discutables, qui trahissent une reconstruction résistancialiste de leur histoire.

---

<sup>336</sup> Réalisée par le comité de l'Yonne du GNMR avec le soutien notamment de l'Éducation Nationale, cette vidéo n'a que 250 souscripteurs. *La Voix du Clandestin*, n° 68, septembre 2004

<sup>337</sup> WIEVIORKA Annette et BARCELLINI Serge, « *Passant, souviens-toi* ». *Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Plon, 1995



*La plaque visible à l'entrée du site de Saint-Paterne-Racan [coll. R. Spina]*

Réfractaires et maquisards y sont mêlés sans distinction, et considérés tous comme des combattants, au point que les deux termes paraissent presque redondants et interchangeable. La lenteur, les difficultés ou les réticences à passer à la lutte armée sont gommées. Rien ne semble avoir guidé réfractaires et maquisards sinon leur courage, leur patriotisme et leur refus de « la loi de l'occupant nazi. » L'inscription ne fait pas la moindre allusion aux lois du STO, ni à une motivation aussi essentielle que celle de ne pas aller travailler chez l'occupant. C'est comme si le simple refus de partir en Allemagne était un objectif trop prosaïque ou trop égoïste, comme si le rappeler risquait de jeter un doute sur la pureté des intentions des héros : ceux-ci n'auraient pas eu le droit d'être préoccupés d'autre chose que de la lutte pour la liberté et pour la France. Quant à l'idée que les réfractaires et maquisards cherchaient à « répond[re] à l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 », elle fait bon marché de la chronologie. Rien n'indique au visiteur non-averti que le réfractariat et le maquis n'apparaissent pas avant fin 1942. Rien ne lui explique non plus que sur le coup, la naissance de ces derniers répond largement à l'invasion de la zone sud et plus encore à l'institution du STO, pas à cet appel qui n'est devenu que rétrospectivement mythique et fondateur. Aucune différence n'est faite entre les maquis-refuge de la première génération et les maquis de combat plus tardifs. Enfin, les risques encourus sont surévalués : tous les réfractaires au STO, et même tous les maquisards, n'ont pas été systématiquement « pourchassés et traqués » comme il est mentionné.

Les rituels au monument de Saint-Paterne-Racan confirment cette transfiguration rétrospective de tous les réfractaires en combattants patriotes et antinazis. Les pratiques sont

les mêmes que celles de toutes les associations d'anciens combattants : porte-drapeaux, déploiement de tricolore, minute de silence, *Marseillaise*. Depuis le congrès de 1984, tenu significativement à Bayeux pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du jour J, la « journée nationale du réfractaire » se déroule le 6 juin, ou le dimanche le plus proche de ce dernier. Il s'agit de mieux imposer ainsi l'idée que le réfractariat fut moins une réaction de sauvegarde personnelle ou de désobéissance civile face au STO qu'une contribution directe et consciente à la victoire alliée. Au risque d'avancer des chiffres fantaisistes et de tordre la réalité des faits, la plaquette publiée par le GNRM développe explicitement l'idée que les « 600 000 » réfractaires auraient affaibli la production de guerre du Reich, distrait du front d'importantes forces policières et militaires employées à leur traque, et même retardé l'achèvement du programme nucléaire nazi (!), cette dernière allégation ne reposant sur aucun fait réel<sup>338</sup>.



*Des rituels calqués sur ceux des Anciens Combattants : dirigeants nationaux du GNRM et porte-drapeaux devant le monument de Saint-Paterne-du-Racan, 11 juin 2006 [coll. R. Spina]*

Aujourd'hui comme hier, le discours du GNRM aime à insister sur le fait que les réfractaires au STO furent des « hors-la-loi », et qu'à ce titre, ils peuvent se considérer comme de quasi-résistants, non des victimes de guerre. De ce fait, les derniers réfractaires restent fiers de cet épisode de leur jeunesse, et ils en cultivent la mémoire sans amertume ni douleur. Ils sont assurés d'entrer dans l'Histoire ou la légende la tête haute.

---

<sup>338</sup> Groupement National des Réfractaires et Maquisards, *Des « Hors-la-Loi » dans la Seconde Guerre mondiale*, à compte d'auteur, 1997. Il n'y eut évidemment jamais 600 000 réfractaires au STO, sauf à ajouter aux quelques 250 000 réfractaires clandestins une masse de refusants non passés à la clandestinité. Ce chiffre s'explique sans doute du fait que dès 1945, « une organisation regroupant le camp du refus ayant auant de membres que l'organisation regroupant les partants devait leur apparaître comme un axiome patriotique. » LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, *op. cit.*, p. 181



### **III - La galaxie des refusants**

Le statut du réfractaire exige après-guerre que l'on ne se soit pas camouflé dans un emploi protégé ni dans les forces de l'ordre, que l'on n'ait pas acheté le droit de ne pas partir, que l'on n'ait pas fait preuve d'attitude « anti-française. » Cela laisse sans statut officiel mais aussi sans statut historique la masse de ceux qui se sont soustraits volontairement au STO, sans besoin ni désir de passer dans la clandestinité, ni sans toujours donner à leur geste le sens explicite d'un rejet de Vichy et de l'occupant. C'est ce vaste ensemble très hétérogène de ceux que nous avons nommé les refusants du STO que nous allons étudier plus précisément. Ces refusants n'ont pour plus petit dénominateur commun que le refus de l'expatriation et l'absence de recours à la clandestinité – ce qui ne signifie pas l'absence de recours à des méthodes illégales. Faux certificats médicaux, faux emplois, faux papiers leur offrent des possibilités, mais aussi les interventions de fonctionnaires bien placés ou de saboteurs du STO, l'embauche dans les entreprises protégées au service de l'effort de guerre allemand, voire l'entrée dans les forces de l'ordre – Milice incluse – et enfin l'engagement sur les chantiers de la Wehrmacht ou de Todt : tant le refus de travailler en Allemagne est loin de toujours recouper le refus de travailler pour les Allemands.

Le phénomène est d'une ampleur considérable, malaisée à chiffrer. Mais il concerne sans nul doute plus que l'ensemble des réfractaires, des maquisards et des Evadés de France réunis. C'est certainement la majorité de ceux qui ont échappé au STO. Ceux que Martin Charbaut qualifie de « défaillants légaux » sont la très forte majorité des défaillants de cinq convois sur six, en juin 1943, dans la région de Montpellier: en ôtant tous ceux qui ont l'excuse d'un emploi protégé ou d'un certificat médical, et ceux dont la situation est connue et acceptée des autorités, seuls un quart des défaillants sont d'authentiques réfractaires<sup>339</sup>. Ces légaux suscitent évidemment pas mal de jalousies, et quelques dénonciations.

La Résistance ne refuse pas la refusance, surtout au début, quand la solution du maquis reste impensable, les filières pour les fermes embryonnaires, le temps à la débrouillardise individuelle. Les tracts de Combat, en octobre 1942, invitent les ouvriers à ne pas signer le

---

<sup>339</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 107-108. Au 7 août 1943, 24.5 % de défaillants sont « excusés » sur la région de Montpellier, dont seulement 5.6 % dans les Pyrénées-Orientales et 18.4 % en Lozère, mais 55.6 % dans l'Hérault. Bien que plus peuplée, l'Hérault ne compte au 18 septembre que 122 réfractaires illégaux contre 102 en Lozère et 397 dans les Pyrénées-Orientales. Le département le plus accidenté (la Lozère) et le département le plus frontalier (les Pyrénées-Orientales) ont donc le plus grand nombre de réfractaires illégaux, signe que la géographie influe sur le choix de la manière d'échapper au STO. L'Hérault, moins accidenté, compte le plus grand nombre de refusants.

contrat, à se faire porter malade, à se placer comme ouvrier agricole ou encore à signer un engagement dans l'armée<sup>340</sup>. Ce qui déplaît plus à la Résistance est que le refus du travail en Allemagne puisse nourrir le travail pour l'Allemagne, et que des travailleurs aillent jusqu'à refuser les faux papiers qu'elle leur offre pour s'embaucher en toute légalité dans des secteurs protégés au service de l'occupant. *A fortiori*, que dire de ceux qui s'engagent dans des organismes répressifs voire franchement compromettants, comme la LVF ou la Milice ? La refusance est à double tranchant. Des refus exigent une bonne dose d'accommodement voire de compromission, d'autres demandent de la dissimulation, de la ruse, voire des sacrifices, et penchent plutôt vers la Résistance.

1) **La refusance du côté de l'accommodement : s'entendre avec les officiels français et allemands**

Les démarches pour arracher une exemption sont innombrables, universelles, et aussi anciennes que les prélèvements. Elles ne coûtent rien, n'entraînent aucun risque, sont admises. La préfecture de l'Ariège reçoit 74 demandes d'exemptions dès avant le 16 février 1943, 405 autres jusqu'en juin 1944, en premier lieu écrites par des paysans<sup>341</sup>. Il s'agit de faire jouer son capital social, ses relations, ou à défaut, d'apitoyer les responsables. Les lettres sont moins écrites par les victimes de la réquisition que par les parents, cas le plus fréquent, ou encore par les amis, les employeurs. Ceux-ci peuvent faire appuyer leur demande par une autorité, en général le maire. La requête s'adresse le plus souvent au préfet, parfois à Pétain ou Laval. Le demandeur expose la situation personnelle de l'intéressé, son caractère indispensable pour le maintien de la petite exploitation familiale ou de l'entreprise, plus souvent encore qu'il est le seul soutien de la famille, en l'absence du père tué à l'une des deux guerres ou prisonnier. Il est aussi parfois mentionné qu'un ou plusieurs frères sont déjà captifs, partis à la Relève, au STO.

Au plus fort des trois premières actions Sauckel, les résultats de ces demandes semblent médiocres ou très limités<sup>342</sup>. Un haut fonctionnaire trop réceptif risque d'ailleurs son poste, comme le préfet des Hautes-Pyrénées : submergé de demandes de sursis, ce dernier

---

<sup>340</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008, p. 526, 23 octobre 1942

<sup>341</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège, op. cit.*, p. 155

<sup>342</sup> Le directeur du STO de l'Ariège, certes un pétainiste fervent et un recruteur zélé, accorde 47 exemptions et en refuse 192, soit seulement 19.6 % de demandes abouties. LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège, op. cit.*, p. 140-141

essaie à l'été 1943 de freiner le zèle du directeur du STO, lequel obtient sa révocation<sup>343</sup>. Il est plus facile d'intervenir dans un cas particulier, et de sauver celui que l'on connaît personnellement. Maurice Toesca, de la préfecture de police, trouve un soir de mai 1943 le vieil éditeur Gaston Gallimard (1881-1975), convoqué par erreur, qui l'attend devant sa maison, terrorisé et presque en larmes. Toesca le fait exempter ainsi que son neveu : « Je les protège (...). Puisque j'occupe un poste dans l'administration, je me dois, en conscience, d'agir ainsi<sup>344</sup>. » Il est peut-être plus problématique que Gallimard ait aussi recours à des amitiés allemandes pour se mettre à l'abri<sup>345</sup>. Le résistant Charles d'Aragon, pour sa part, voit dans les demandes de sursis « le plus mauvais moyen » d'échapper au STO. Il juge sévèrement tel père de famille qui lui croit « le bras long », assez long pour éviter au « petit » de partir « dans le STO (sic) » : « En vain conseillai-je d'emprunter ces voies qui menaient au maquis : ce que l'on attendait de moi, c'était une démarche auprès de l'autorité compétente. “ Vous ne pourriez pas voir le Préfet, un conseiller national ? ” Pourquoi pas Pétain ? Pourquoi pas Hitler<sup>346</sup> ? » Le réflexe légaliste de nombreux Français continue à primer sur la peur de la désobéissance et de l'inconnu.

A partir du deuxième semestre 1943, les demandes de sursis ont bien plus de chances d'aboutir. Les officiels épousent la nouvelle politique de Speer et Bichelonne. Ils tiennent en outre à se dédouaner à l'approche de la chute du régime. Ils vont jusqu'à camoufler eux-mêmes des refusants. Après la guerre, ils occultent ou négligent toute référence à la chronologie, laissant entendre qu'ils ont saboté le STO pendant toute l'Occupation, et non à partir de ce moment tardif où son abandon était décidé en accord avec tous les services allemands sauf ceux de Sauckel. A l'été 1943, Pierre Laval en personne se serait mis à intervenir, sans doute après l'incident du 6 août avec Sauckel, pour faire exempter des jeunes gens et des fonctionnaires de la ville de Vichy<sup>347</sup>. Le préfet régional Paul Brun, qui applique ses demandes, se serait fait vivement réprimander pendant trois longues heures par Julius Ritter, furieux que la région siège du pouvoir donne le mauvais exemple<sup>348</sup>. *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, journal de Laval, aurait embauché maints réfractaires au STO et PG évadés, et même des Juifs. Une cinquantaine de jeunes étrangers à l'entreprise auraient aussi reçu des

---

<sup>343</sup> REY Mme, « Le STO dans les Hautes-Pyrénées », *Bulletin du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 231, mai-juillet 1978, p. 31-33

<sup>344</sup> TOESCA Maurice, *Cinq ans de patience 1939-1945*, Emile Paul, 1975, p. 171

<sup>345</sup> ASSOULINE Pierre, *Gaston Gallimard*, Balland, 1984, rééd. Gallimard, 2006, p. 472-473

<sup>346</sup> ARAGON Charles (d'), *La Résistance sans héroïsme*, Seuil, 1977, p. 120

<sup>347</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. III, p. 1619, témoignage de Jean Lalane, sous-préfet de Montluçon en mai 1943, 28 avril 1948

<sup>348</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. I, p. 463, témoignage de Paul Brun, sans date

certificats de travail, et même des fils de maquisards auraient été embauchés pour que les familles ne manquent pas de ressources<sup>349</sup>. C'est en novembre 1943, donc après les accords Laval-Sauckel suspendant les départs, que le lieutenant Henri Chevalier est affecté au Groupe Spécial de Protection, *i.e.* la garde du chef du gouvernement : selon lui,

le président Laval connaissait parfaitement la présence de réfractaires dans la région de Châteldon et à Châteldon même, puisqu'il en recevait très souvent. Des instructions approuvées par le Président avaient été données à tout le service de sécurité, et aucun de ces réfractaires ne fut jamais inquiété. D'ailleurs, des gardes du GSP étaient des réfractaires au STO et le Président ne l'ignorait pas<sup>350</sup>.

Quelle que soit la part d'apologétique des partisans de Laval, ces faits doivent avoir un fond de vérité, à cette date et seulement à partir de cette date. De la même façon, selon le récit ultérieur des collaborateurs de Bichelonne, un bureau du ministère de la Production Industrielle est spécialement chargé de recevoir les visites des travailleurs désignés pour l'Allemagne ou toute organisation au service de l'occupant. Il aurait reçu 4 000 visites personnelles. En ajoutant les interventions par téléphone ou par lettre, il aurait sauvé au moins 7 000 personnes de toutes professions et origines. « Bon nombre d'interventions de l'espèce parvenaient au bureau par l'intermédiaire du Secrétariat particulier du Maréchal<sup>351</sup>. » Le désir de fuir le STO ne rend pas regardant : les étudiants qui reçoivent de l'Institut d'Anthroposociologie des « certificats de prolongation d'Etudes supérieures » pour surseoir au départ ne se soucient pas beaucoup de son idéologie darwiniste et raciste, ni qu'il dépende du Commissariat Général aux Questions Juives<sup>352</sup>. Vichy cautionne enfin des initiatives telles celles du poète Edmond Humeau, fondateur de Travail et Culture et père du statut officiel de « chômeur intellectuel » : ce dernier permet à plus d'un millier de jeunes étudiants guettés par le STO d'être placés dans des bibliothèques, des administrations, des ministères<sup>353</sup>.

Suprême ironie, les bureaux du STO servent de refuge contre le STO. Le 1<sup>er</sup> février 1944, Boyez se plaint de ce que les services du STO recrutent beaucoup parmi les jeunes des trois classes, alors que ce n'est en principe possible que s'ils sont inaptes définitifs. Ou bien encore, ces bureaux font muter de la main-d'œuvre à leur propre bénéfice : normalement,

---

<sup>349</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. II, p. 1035, témoignage de F. Babut, 1<sup>er</sup> novembre 1945

<sup>350</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. III, p. 1186, témoignage d'Henri Chevalier, 22 avril 1948

<sup>351</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 57, témoignage des collaborateurs de Jean Bichelonne, 15 novembre 1950

<sup>352</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. II, p. 905, témoignage de François Hayaux du Tilly, ex-secrétaire général de l'Institut d'Anthroposociologie, 3 octobre 1947

<sup>353</sup> Parmi les bénéficiaires, des résistants comme Michel Hincker, un libraire placé à la bibliothèque du ministère de la Marine, et qu'Albert Camus fait entrer à *Combat* à l'été 1944. AJCHENBAUM Yves-Marc, *A la vie à la mort, l'histoire du journal Combat 1941-1974*, Le Monde éditions, 1994, p. 83

seules les entreprises prioritaires doivent en recevoir<sup>354</sup>. Le normalien et futur critique littéraire Jean-Pierre Richard s'abrite dans les bureaux du STO de Paris, comme son condisciple le germaniste Claude Digeon et près d'une dizaine de leurs condisciples<sup>355</sup>. Il faut sans doute une certaine dose d'accommodement pour entrer ainsi au service officiel de la machine à exiler, même quand les intéressés se débrouillent pour y faire le moins possible.

Poussant plus loin encore l'accommodement, un nombre indéfini de Français s'adressent directement aux Allemands. Le 7 juin 1943, Schleier signale à une conférence mixte que l'Ambassade reçoit de nombreuses demandes, qu'elles sont systématiquement rejetées, et que les préfets doivent faire de même<sup>356</sup>. En réalité, les Allemands ne sont pas avares d'exemptions quand celles-ci aident à faire tourner leurs usines, ou quand le candidat à la refusance sait jouer de ses bonnes relations avec eux. En Ile-et-Vilaine, du 1<sup>er</sup> janvier au 25 avril 1943, les occupants prononcent l'exemption de 244 personnes, qui viennent s'ajouter aux plus de 1 200 jeunes déjà employés en secteur protégé<sup>357</sup>. A une époque où la vie humaine ne semble pas valoir guère plus que quelques objets, les chapeliers de Chazelles (Loire) offrent des chapeaux aux Allemands des Commissions de peignage contre la réduction de la réquisition<sup>358</sup>. Même des opposants s'entendent à peu de frais avec des Allemands pour éviter le départ. « Nous avons tout intérêt à être bien avec le censeur allemand, qui pourra éventuellement faire exempter du STO des rédacteurs », note le 27 février 1943 un résistant aussi déterminé que Pierre Limagne<sup>359</sup>. L'industriel Marcel Lebon, financier de Défense de la France, sauve ses ouvriers en régaland les Allemands compétents de chocolat<sup>360</sup>.

Le monde des arts et de la culture, très menacé puisque peu utile à l'effort de guerre, adoucit la rigueur du STO en profitant de ce que les occupants sont peu regardants, pourvu qu'on les distraie. Yves Montand, classe 1921, chante au grand jour à Paris alors qu'il est recherché par le STO à Marseille : encore étranger alors à tout engagement, et d'abord soucieux de poursuivre sa carrière, il préfère monter dans la capitale le 17 février 1944, quitte à y vivre sans papiers, plutôt que de gagner un maquis qui ne lui dit rien<sup>361</sup>. Au Grand Casino

---

<sup>354</sup> AN 72 AJ 10

<sup>355</sup> AN 61 AJ 108

<sup>356</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la réunion du 7 juin 1943 au *Majestic*.

<sup>357</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine, op. cit.*, p. 27

<sup>358</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, op. cit.*, p. 441

<sup>359</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1059

<sup>360</sup> IHTP 72 AJ 50, Défense de la France, témoignage d'A. Bottin, 15 octobre 1946

<sup>361</sup> Absorbé par sa carrière, Yves Montand ignore, de son propre aveu, jusqu'à l'existence même du STO avant d'être concerné à l'automne 1943. Convoqué « pour information » à la gare Saint-Charles, il s'y rend sans méfiance. Il est aussitôt interné au centre d'hébergement de la rue Honorat. Il n'échappe à l'envoi en Silésie que grâce à sa sœur : celle-ci intervient auprès du chef collaborationniste Sabiani, puis de la FK, en mettant en avant

de Vichy, « jamais il n'y eut (...) autant de ténors, d'acteurs indispensables à la bonne marche de l'établissement. Les Allemands, férus d'art lyrique et dramatique, trouv[er]nt sans doute la liste excessive, mais ne [font] pas d'observations<sup>362</sup>. » La Comédie-Française de Jean-Louis Vaudoier accepte de jouer quelques pièces allemandes pour sauver des comédiens du STO<sup>363</sup>. La première télévision de France est mise au point dans la rue Cognacq-Jay grâce à la complaisance du jeune officier allemand Kurt Hinzman, qui n'hésite pas à recruter et à protéger bien des gens qui fuient le STO<sup>364</sup>.

Célèbre est dès l'époque l'orchestre des Cadets du Conservatoire par lequel Claude Delvincourt, directeur du Conservatoire de musique et de déclamation de Paris, sauve du STO les 80 à 90 de ses 125 élèves qui sont requérables à la date d'octobre 1943. Ce même mois, date de la suspension des départs, il propose à Robert Weinmann de former avec eux un orchestre qui serait mis à la disposition des activités sociales du pays, jouerait devant les ouvriers, pour les mouvements de jeunesse ou à la radio nationale. Les élèves feraient donc leur STO sur place et seraient utilisés selon les désirs du Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts et du CGMO<sup>365</sup>. Le projet, annoncé à la presse le 23 décembre, confirmé par un accord du 13 mars 1944 entre le Secrétariat d'Etat et Delvincourt, entre en vigueur au printemps 1944. Dans sa lettre du 4 mars à son ministre de tutelle Abel Bonnard, Delvincourt retourne à son profit l'argument habituel d'appel à l'égalité: tant d'élèves musiciens travaillent dans des orchestres aux cachets exorbitants et à l'immunité garantie par les Allemands que ce serait injuste que ses élèves fassent figure « de dupes et de sacrifiés » en restant soumis au régime commun<sup>366</sup>. A la Libération, l'histoire des Cadets

---

la qualité d'artiste de son frère. Libéré, mais se sentant encore menacé après une irruption de la Milice à son domicile, Montand refuse de gagner le maquis : il en ignore tout, et ce dernier lui paraît peu sérieux. La solution parisienne lui permet par contre de refuser le STO sans interrompre sa marche vers la célébrité. Témoignage d'Yves Montand à Hervé Hamon et Patrick Rottmann, *Montand raconte Montand*, Seuil, 2001, p. 65-75

<sup>362</sup> DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000, p. 161

<sup>363</sup> JOUBERT Marie-Agnès, *La Comédie-Française sous l'Occupation*, Tallandier, 1998.

Successeur de Vaudoier de mai 1942 à août 1944 à la tête du comité d'organisation des entreprises du spectacle, René Rocher, directeur de l'Odéon, se vante après-guerre d'avoir fait empêcher « l'envoi en Allemagne pour le STO de tous les travailleurs du spectacle. » L'affirmation est invérifiable. *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. II, p. 967, témoignage de René Rocher, 29 mars 1955

<sup>364</sup> KUBLER Thierry et LEMIEUX Emmanuel, *Cognacq-Jay, 1940. La télévision sous l'Occupation*, Plume, Calmann-Lévy, 1990, p. 161-171. Dans ce chapitre plaisamment intitulé « Service de Télévision Obligatoire », les deux auteurs recensent au moins une douzaine de bénéficiaires de certificats de complaisance à échapper au STO grâce à Kurt Hinzmann, ou à éviter de devoir y repartir après une permission. Le nombre total est certainement bien plus élevé. Parmi eux, le chanteur Marcel Mouloudji, le futur acteur Jacques Dufilho, ou le futur ingénieur en chef Yves Angel, qui joue un rôle-clé dans la naissance de la télévision d'après-guerre.

<sup>365</sup> AN F 21 5330, lettre du 9 octobre 1943 de Claude Delvincourt à Robert Weinmann

<sup>366</sup> AN F 21 5330, lettre du 4 mars 1944 de Claude Delvincourt à Abel Bonnard

eut vite fait de franchir nos frontières ; des périodiques anglais et américains s'en emparèrent, la BBC diffusa en ondes courtes un reportage qui me valut un déluge de correspondance et des propositions venant du monde entier, Russie et Canada compris. L'aventure des Cadets, agrandie et embellie par la rumeur publique fit presque figure d'épopée héroïque dans les milieux musicaux britanniques (...),

et de son côté, l'armée De Lattre voudrait faire des Cadets un orchestre de prestige et de propagande en Allemagne occupée<sup>367</sup>. Exaltée comme acte de résistance, l'initiative de Delvincourt reste en fait officielle, et dans la stricte légalité. Il acceptait même, dans sa lettre du 4 mars 1944, que les Cadets puissent aller jouer pour les requis en Allemagne, « en uniforme du STO (*sic*) » et soumis aux règles de vie et de discipline des requis. Les Allemands ne sont jamais hostiles à son projet<sup>368</sup>. C'est bien plus du côté de la refusance que de la résistance que se situe l'initiative de Claude Delvincourt, dont la réussite est facilitée du fait de sa coïncidence avec l'effondrement complet des départs<sup>369</sup>.

Des responsables français ou allemands contribuent aux exemptions, mais contre monnaie sonnante et trébuchante. Tout s'achète alors au marché noir, y compris l'exemption du STO, et des escrocs prétendent pouvoir en sauver autrui contre une somme onéreuse<sup>370</sup>. Cela suppose des refusants prêts à se fournir sans trop d'hésitations, et avec assez de moyens, chez l'Allemand ou le Vichyste capables de fournir les papiers en règle, souvent à prix d'or. D'autres requérables s'offrent à grands frais les services d'un homme de paille qui se présente à leur place à la visite médicale puis à la gare, et qui s'en échappe après avoir été porté sous leur nom sur les listes de requis partis<sup>371</sup>. La Résistance n'apprécie pas beaucoup ces formes-là de la refusance : elle dénonce non ceux qui y ont recours, mais les malhonnêtes qui en tirent un profit pécuniaire<sup>372</sup>. La Résistance est aussi une éthique : soustraire des hommes à

---

<sup>367</sup> AN F 21 5330. Lettre du 16 juillet 1945 de Claude Delvincourt au Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts

<sup>368</sup> AN F 21 5330, notamment lettre du 4 mars 1944 de Claude Delvincourt à Abel Bonnard. Voir aussi *Les jeunes et la Résistance*, Cahiers de la Résistance, AERI-La Documentation française, 2007, p. 123-124. La loi radicale du 1<sup>er</sup> février 1944, en supprimant nombre de sursis, inquiète probablement assez Claude Delvincourt pour expliquer qu'il soit prêt à cet accommodement. Il y gagne un sursis précieux jusqu'en juin, et lorsqu'en juillet, la Propaganda Staffel ordonne le départ immédiat de l'orchestre, il donne le signal de la dispersion aux requis. Pas un ne part.

<sup>370</sup> AN F7 14889, rapport du préfet de la Somme, 7 avril 1943. L'escroc amiénois Château vole ainsi plus de 2 000 F à chacun des requis ou parents de STO en se prétendant capable d'user de ses bonnes relations avec les Allemands pour leur éviter le départ ou la prison.

<sup>371</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 118. 52 requérables de l'Ariège bénéficient de cette ruse au prix de 10 000 F chacun, soit l'équivalent de plusieurs mois du salaire d'un ouvrier.

<sup>372</sup> Un tract vise ainsi nommément les chefs et les membres de la direction de la main-d'œuvre de Haute-Savoie, « l'équipe du marché noir des cartes de travail », qui se fait payer fort cher : « Jeunes gens que toutes ces sales combines dégoûtent, le maquis plus fort que jamais, le maquis propre de l'AS vous attend ». AN F7 15312, tract retrouvé sur la place de l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, 1<sup>er</sup> – 2 juin 1944.

l'ennemi ne justifie pas n'importe quel moyen, n'importe quelle aide. Le 3 mai 1944, une source clandestine expose que

de nombreux Allemands, aidés par des Français, se chargent, moyennant finances, de faire échapper les Marseillais au STO. Les sommes demandées varient de 5 à 25 000 F On peut être réformé, ou affecté à une entreprise travaillant pour les Allemands dans la ville, dans certains cas mêmes aucun travail ni présence réelle ne sont exigés de celui qui a payé. La somme à verser est alors plus élevée. Les Allemands dépensent cet argent avec des femmes dans des établissements de nuit<sup>373</sup>.

A l'approche d'une défaite certaine, c'est peut-être ce qu'il leur reste de mieux à faire.

## 2) Les emplois protégés

Dès la Relève volontaire, certains ouvriers anticipent la réquisition et retournent aux champs, surtout les ouvriers-paysans, qui ont peu de mal à délaisser l'usine. Le retour à la terre reste légal, convient à l'idéologie du régime, assure la subsistance tout en permettant de garder sa famille avec soi. Paul Orsel, ouvrier de Noisy-le-Sec né en 1907, part ainsi dans l'Yonne en octobre 1942 avec sa femme et son enfant<sup>374</sup>. Vichy réagit, quitte à renier sa politique de retour à la terre, à l'échec au demeurant déjà évident. Le 30 septembre, Edmond Duméril note que l'« on va réexaminer les cas de ceux qui se sont retirés à la campagne depuis trois mois. » Un rapport de la Résistance, le 28 octobre, signale que « les retours à la terre sont refusés depuis deux mois (huit refus dans une seule usine)<sup>375</sup>. » Par suite, ceux qui s'embauchent en masse dans les fermes le font illégalement, ou avec de faux papiers, et doivent plutôt être classés comme des réfractaires.

D'autres travailleurs s'embauchent dans des petites entreprises, où le camouflage est plus facile, le patron réputé plus protecteur. « Cela sera vrai au début et totalement faux à la fin, mais les préjugés sont tenaces », estime Bernard Aulas à propos de la région lyonnaise. « Il est un fait avéré, d'après l'interview de nombreux travailleurs lyonnais, que dans les derniers mois de l'Occupation, les petites entreprises ont meilleure presse que les grandes<sup>376</sup>. » A la SNCM de Niort, 19 permissionnaires défailants et 118 ouvriers requis pour Todt ou le Reich sont employés avec des faux papiers à la date d'embauche antidatée. Ils ne sont ni dans l'illégalité, ni dans la résistance aux Allemands, puisque l'entreprise travaille

---

<sup>373</sup> AN 3 AG 2 365, rapport daté du 3 mai 1944

<sup>374</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris, BA 1787, notices sur 158 ouvriers parisiens défailants, 29 décembre 1942

<sup>375</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>376</sup> AULAS Bernard, « La population active lyonnaise pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, juillet 1974, n° 95, p. 98



pour ces derniers, et c'est parce qu'elle travaille pour eux que c'est la cachette idéale : les occupants y sont moins regardants qu'ailleurs<sup>377</sup>.

L'embauche à l'Organisation Todt, nous l'avons vu, est longtemps appréciée par les requérables, du moins avant les grandes rafles de mai-août 1943. L'inspecteur du travail de la Manche, qui note le 19 mai 1943 que la désignation des requis « crée dans la population un état d'esprit néfaste à la paix sociale », souligne aussi que près de 40 % d'« inaptes » font état de certificats médicaux douteux, tandis qu'« il est à craindre qu'afin d'éviter le départ en Allemagne tous les jeunes gens se fassent embaucher dans les chantiers de l'Organisation Todt<sup>378</sup>. » Si l'OT cesse de faire figure de refuge au second semestre, elle semble bénéficier d'un léger retour de grâce au printemps 1944. Le 27 avril 1944, le secrétariat général à la main-d'œuvre dénonce l'embauche illégale chez Todt de permissionnaires de retour d'Allemagne, ou la façon dont des mineurs du Nord quittent leur travail pour les chantiers de l'OT ou de la Wehrmacht, qui offrent de meilleures conditions. Les services centraux de Todt avertissent en vain leurs directions régionales, les *Oberbauleitungen*, de cesser ces pratiques sous peine de sanctions, et de demander la présentation d'un certificat de débauchage et d'un autre certificat de travail (*Abkerschein*)<sup>379</sup>.

Les entreprises « S », enfin, sont des refuges de choix. Le 3 mars 1944, une circulaire de leur co-inventeur, Jean Bichelonne, se plaint que des jeunes s'y trouvent sans être astreints à des travaux productifs : c'est contraire à l'esprit du STO. Il exige qu'ils quittent les bureaux ou les services d'entretien, sous peine que l'usine perde le label « S » et que les intéressés partent en Allemagne<sup>380</sup>. Ces menaces restent théoriques. Le 9 mars, au cours d'une réunion française, Bichelonne parle aussi d'instaurer un contrôle sur l'embauche des « S », pour qu'elles ne soient pas ce qu'elles sont pourtant depuis le début : un moyen de se dérober au départ en Allemagne<sup>381</sup>. La situation ne change pas dans les mois suivants, et pire, certains jeunes ne sont même plus employés au moins à des tâches non-productives. Le 12 mai 1944, Boyez dénonce les certificats et contrats de travail fictifs de pure complaisance établis par certaines usines S. Il faudrait, de concert avec les Allemands, contrôler les absents, surtout parmi le personnel embauché depuis le 1<sup>er</sup> janvier<sup>382</sup>. Mais il est trop tard, et au reste, le phénomène a une telle ampleur qu'aucune mesure ne serait sans doute efficace. Le normalien

---

<sup>377</sup> CHAUMET et POUPLAIN, *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste édition, p. 121

<sup>378</sup> BOIVIN Michel, *La Manche occupée*, op. cit., p. 80

<sup>379</sup> AN 72 AJ 11

<sup>380</sup> AN 72 AJ 9

<sup>381</sup> AN 72 AJ 11

<sup>382</sup> AN 72 AJ 9

Jean Sirinelli continue ainsi ses études en présentant au besoin son attestation très théorique de travailleur dans une usine métallurgique de Saint-Denis<sup>383</sup>.

Avec ses mines structurellement déficitaires en main-d'œuvre, la France de 1939 est le premier importateur mondial de charbon. L'Allemagne, autosuffisante, ne met jamais en doute la nécessité absolue d'augmenter l'effectif des mines de France, pour que l'industrie puisse tourner, et ce d'autant plus que 19 000 mineurs restent captifs en février 1943<sup>384</sup>. Le Comité d'Organisation des Houillères, de son côté, est l'un des plus farouches opposants à toute réquisition de main-d'œuvre, et ce secteur est historiquement assez concentré et discipliné pour que son opposition soit suivie et efficace<sup>385</sup>. Les mineurs de fond sont donc exemptés du STO, et la mine devient une profession-refuge. Certes, le 12 avril 1943, Weinmann précise qu'il faut s'être embauché avant le 1<sup>er</sup> mai. Seuls les mineurs de la classe 1922, est-il confirmé en juin, doivent partir en Allemagne, à moins de prouver au préfet qu'ils sont d'authentiques mineurs de carrière<sup>386</sup>. Cependant, les opérations policières de récupération des irréguliers ne parviennent jamais à faire respecter ces prescriptions<sup>387</sup>. Au contraire, le discours de Pierre Laval le 5 juin 1943 ne fait qu'accélérer une véritable ruée vers le charbon<sup>388</sup>.

Tous les départements miniers voient soudain affluer de partout une masse de recrues au profil social souvent peu courant. La moindre mine de petite taille attire les vocations, comme en Vendée rurale, où sur les 390 mineurs des mines de charbon de Faymoreau, on compte une cinquantaine de jeunes STO<sup>389</sup>. L'Isère compte même une mine réouverte, celle de Vilars d'Entraigues, et une mine fictive, à Préclos de Valjouffray<sup>390</sup>. Et que penser de cette mine de lignite des Bouches-du-Rhône dont les huit mètres de profondeur suffisent à

---

<sup>383</sup> AN 61 AJ 108

<sup>384</sup> SAUVY Alfred, *La vie économique de la France pendant l'Occupation*, Flammarion, 1978, p. 199

<sup>385</sup> VINEN Richard, *The Politics of French Business, 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 127-128

<sup>386</sup> AN 72 AJ 1929, lettre du secrétaire général du gouvernement à Jean Bichelonne, 25 juin 1943

<sup>387</sup> Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 5 juin 1943, donc après la date-butoir, 660 jeunes de la classe 1922 s'embauchent aux mines de la Loire, de même que 860 jeunes des autres classes en âge de subir le STO : parmi eux des étudiants, des fils de famille aisées, des cultivateurs ou des employés. AN F 60 1451, rapport du préfet de Saint-Etienne, 23 juin 1943, appuyé par l'enquête de l'ingénieur en chef des mines.

<sup>388</sup> La région de Lyon compte 631 mineurs des trois classes d'âge au 5 mai et 1055 le 29 mai. La cadence des engagements s'accélère ensuite puisque le chiffre bondit à 1544 le 8 juin et à 2065 le 16 juin. A cette date-là, les mines absorbent l'équivalent d'un quart des quelque 8 000 jeunes gens du même âge partis au STO. GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône, op. cit.*, p. 177

<sup>389</sup> Communiqué par G. Nocquet à P. Mermet, in Pierre MERMET, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne », *Bulletin du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 225, mars-avril 1977, p. 31

<sup>390</sup> SILVESTRE Paul et Suzanne, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de l'Isère », *Bulletin du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 235, mars-avril 1979, p. 30-39

exempter du STO<sup>391</sup> ? La complaisance des dirigeants est indispensable : dans les houillères du Gard, deux grandes compagnies minières embauchant des réfractaires par centaines offrent un net contraste avec la troisième, dont le patron collaborationniste, qui fait entrer son fils dans la Milice, n'offre l'asile à aucun jeune<sup>392</sup>. Par ailleurs, mieux vaut veiller à garder l'apparence extérieure d'un vrai mineur. Gilbert Collet, professeur à Angers, classe 1919-4, gagne en train Alès, habillé en mineur : il a le malheur de sortir sa grammaire grecque sous les yeux d'un gestapiste en civil assis face à lui. Il est arrêté et déporté à Buchenwald<sup>393</sup>.

L'exemption ne touche en principe que les mineurs « de fond », mais bien des refusants se contentent d'une embauche officielle restée théorique<sup>394</sup>. D'autres font à peine acte de présence sur le carreau des mines, ou se gardent bien de descendre sous terre : ils restent confinés par un encadrement complice à des emplois peu pénibles, dans les bureaux notamment<sup>395</sup>. Que les jeunes refusants travaillent à l'air libre ou non, leur présence n'apporte rien à la production<sup>396</sup>. Quant aux jeunes affectés d'autorité à la mine au titre du STO, leur rendement est « franchement mauvais », ainsi dans la région d'Alès, où il serait moitié inférieur à la normale<sup>397</sup>. Au pire, comme dans le Gard ou la Loire, les jeunes mineurs improvisés qui ne peuvent éviter de descendre au fond confient leur détresse face à la pénibilité du travail et à la déqualification humiliante qu'il signifie. Il en est qui se blessent volontairement pour obtenir du repos, ou qui, physiquement à bout, se livrent au STO pour l'Allemagne<sup>398</sup>. José Cabanis, admis dans une mine de plomb à Sentein (Ariège), pousse des wagonnets dans le vacarme infernal des marteau-piqueurs : « une manière de bagne » qui lui paraît pire que l'Allemagne, un esclavage tel qu'André Gide n'en a pas vu au Congo.

---

<sup>391</sup> Ce cas est dénoncé à Joseph Darnand en janvier 1944. AN F 60 1452

<sup>392</sup> IHTP ARC 105, témoignage de l'ingénieur en chef Georges Morel, fin des années 1970. Selon lui, 600 refusants ont trouvé refuge dans les mines du Gard contre 20 000 dans celles du Nord-Pas-de-Calais. Selon Roger BOURDERON, *Libération du Languedoc méditerranéen*, Hachette, 1974, p. 29, de mars à octobre 1943, 1 120 jeunes arrivent à La Grand-Combe dans le Gard. La seule Compagnie de La Grand-Combe embauche au moins 193 mineurs de fond des classes en âge de subir le STO, dont 52 enseignants et étudiants. Près de la moitié viennent de départements qui ne fournissaient qu'exceptionnellement des recrues. Beaucoup ne font que signer une feuille d'engagement salvatrice, sans qu'on les revoie.

<sup>393</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 87

<sup>394</sup> AN F 60 1451

<sup>395</sup> AN F 60 1451. Selon l'inspecteur général Mellon, parmi les jeunes gens embauchés aux mines de Saint-Etienne après le 1<sup>er</sup> mars 1943 alors qu'ils sont en âge de subir le STO, 20 % sont présents moins d'un jour sur deux. En outre, entre le quart et le tiers des refusants de la classe 1922 travaillent au jour et non au fond.

<sup>396</sup> AN F 60 1452. Selon le préfet de la Loire (rapport du 23 juin 1943), « si certains éléments réussissent à s'adapter à leur condition nouvelle, la plupart se montrent insuffisants et les accidents, quoique peu graves, sont très nombreux. »

<sup>397</sup> AN F 1a 3935

<sup>398</sup> Rapport de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne au cardinal Gerlier, nov. 1943, cité par Jean NIZEY, in « Le Mouvement populaire des familles à Saint-Etienne », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 385

« Lorsque l'on vit ma date de naissance, et qu'on me signifia que j'étais bon pour l'Allemagne, je me laissai expulser avec joie<sup>399</sup>. » Mais son futur collègue à l'Institut, le normalien Jacques Dupâquier, réfractaire de la classe 1922, obligé de fuir sa mine de fer lorraine pour avoir glissé de la nourriture à des prisonniers soviétiques, rejoint quant à lui la Résistance<sup>400</sup>. Bien entendu, la productivité et la cohésion interne du monde de la mine ne gagnent rien à la présence de cette masse de refusants<sup>401</sup>. De 1938 à 1943, rien n'arrête la chute de la production de charbon, qui passe de 67 à 48 millions de tonnes<sup>402</sup>.

La crise de la production minière est évoquée par Albert Speer et Jean Bichelonne à Berlin en septembre 1943. Peu après les accords Laval-Sauckel, une campagne de presse fait savoir que l'embauche dans les mines exempte ou régularise sans date limite toute personne concernée par le STO<sup>403</sup>. Le 29 janvier 1944, le gouvernement réaffirme que tout mineur de fond est exempté de réquisition en Allemagne et de mutation en France<sup>404</sup>. Seuls les permissionnaires défaillants, les salariés des « S » ou les jeunes des Chantiers ne peuvent aller au charbon. En dehors de ces quelques restrictions pas forcément respectées, et malgré quelques inspections pour la forme au printemps 1944<sup>405</sup>, la quatrième action Sauckel n'a aucune conséquence sur les mines, refuge tranquille jusqu'à la Libération.

Selon Robert Fabre, ex-secrétaire général du CO des Houillères, « les embauchages – de complaisance dans de nombreux cas – ont porté, de novembre 1942 à juillet 1944 et principalement d'octobre 1943 à avril 1944, sur environ 48 000 jeunes gens soumis au Service du Travail Obligatoire<sup>406</sup>. » Si l'on accepte cette estimation pour vraie, la masse de ces jeunes refusants équivaldrait à un douzième ou un treizième des 600 000 à 650 000 requis du STO, ou à un gros tiers (32.5 %) des 188 000 requis de la classe 1922. Ils seraient encore l'équivalent près d'un cinquième des 260 000 réfractaires clandestins. Selon le même témoin, l'ensemble des houillères de France sauf la Moselle compterait, fin mai 1944, 250 900 mineurs dont 168 300 au fond. Les 48 000 mineurs improvisés fuyant le STO représenteraient

---

<sup>399</sup> CABANIS José, *Lettres de la forêt noire : 1943-1948*, Gallimard, 1999, p. 26

<sup>400</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 529. Jacques Dupâquier sera membre du PCF jusqu'en 1956.

<sup>401</sup> Alan S. Milward constate que la croissance de l'emploi dans les mines de fer françaises après novembre 1942 coïncide avec le début de la chute irréversible de la productivité. MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1971, p. 232-233.

<sup>402</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002, p. 307

<sup>403</sup> AN 72 AJ 1929

<sup>404</sup> AN F 60 1454

<sup>405</sup> AN 72 AJ 1929. Emile Boyez part ainsi en avril 1944 inspecter les mines du Nord-Pas-de-Calais où 600 jeunes gens inscrits comme mineurs de fond ne travaillent pas selon ses renseignements.

<sup>406</sup> *La vie de la France sous l'Occupation, op. cit.*, t. I, p. 364, témoignage de Robert Fabre, 2 mars 1955

donc un cinquième de l'effectif total au jour J. Même en faisant la part d'une volonté d'autoglorification de la part de cet ancien responsable vichyste, ou même en tenant compte de ce que beaucoup d'embauches restent parfaitement théoriques, ce chiffre est sans invraisemblance. Et c'est là en tout cas la seule estimation disponible et jamais tentée.

### 3) La refusance du côté de la désobéissance : exemptions thérapeutiques massives et faux certificats médicaux

Il n'est aucun départ sans visite médicale préalable. Les Allemands tiennent à n'envoyer dans le Reich que des requis en bonne santé. Par cette faille s'engouffrent refusants et médecins complaisants. Tout exempté n'est certes pas un faux malade : pénurie alimentaire, maladies et épuisement de la main-d'œuvre sont telles que dans le Nord-Pas-de-Calais, les médecins allemands eux-mêmes exemptent en 1942 jusqu'à 25 % des ouvriers requis<sup>407</sup> !

Le recours aux faux certificats médicaux et aux exemptions généreuses commence avec les réquisitions. Dès septembre 1942, les préfets notent que seuls se déclarent au recensement en mairie les ouvriers qui apportent un certificat médical d'inaptitude physique – dont on peut soupçonner la sincérité<sup>408</sup>. En novembre, les rapports de zone nord soulignent

le nombre important d'ouvriers jugés inaptes lors de la visite médicale. Dans certaines villes, la proportion d'ouvriers refusés a atteint 25 % des appels. L'importance de ces déchets pouvant faire douter dans certains cas de la sincérité des visites, et par voie de conséquence entraîner l'obligation de faire appel à la main-d'œuvre dont la situation de famille est de beaucoup plus intéressante, le Préfet de l'Yonne a décidé de rappeler pour une contre-visite les inaptes et les ajournés, ce qui a permis de récupérer un certain nombre de travailleurs<sup>409</sup>.

Dans son souci d'équité douteux, ce préfet montre qu'il n'est nul besoin des Allemands ni du gouvernement pour décider d'une mesure qui se généralise les mois suivants. Le 25 février 1943, une circulaire du Secrétariat d'Etat à la Santé demande aux médecins de ne faire qu'un examen sommaire des nouveaux recensés, afin que les inaptes soient l'exception. L'Ordre des médecins, pourtant création du régime, proteste contre cette atteinte à la déontologie, tout comme certains praticiens locaux<sup>410</sup>. Faire passer les visites médicales est une servitude pour les médecins eux-mêmes. S'ils touchent 20 F par homme et 60 F par

---

<sup>407</sup> Rapport Carles du 5 décembre 1942, in *Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, t. II, p. 490

<sup>408</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>409</sup> Synthèse des rapports de préfets de zone nord, novembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>410</sup> C'est le cas de ces quatre médecins de la Mayenne qui écrivent au préfet, le 3 mars, pour dénoncer une « circulaire contraire à la dignité et à la conscience du corps médical ». Ils exigent aussi d'être considérés comme requis pour cette tâche qu'ils ne sauraient accepter de bon gré. FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 2, mars 1981, p. B-3 et B-4.

femme examinés, ils subissent la surcharge de travail, l'obligation croissante d'assurer la visite loin de leur zone habituelle pour éviter les favoritismes, le manque d'essence et de véhicules qui complique et renchérit ces déplacements, le temps perdu et qu'ils ne peuvent consacrer à leurs clientèles. Et il y a aussi la surveillance et la pression des autorités, des Allemands et des collaborateurs d'une part, de la BBC et la Résistance de l'autre, de l'opinion et des cibles du STO entre les deux. Même les médecins les plus légalistes sont de plus en plus lassés par le fardeau des opérations de main-d'œuvre. Enfin, certains gardent leur esprit d'indépendance et n'acceptent tout simplement pas d'être instrumentalisés.

Lors de l'enquête nationale du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale sur le STO menée dans les années 1970, André Gautrin, correspondant pour l'Yonne, analyse spécifiquement sur un département entier le comportement des médecins et le déroulement des visites médicales. Il conclut que « les pressions exercées sont manifestement restées sans effet. Le corps médical a gardé son indépendance<sup>411</sup>. » Dès la première action Sauckel, les praticiens de l'Yonne regimbent, protestent qu'ils sont prévenus trop tard, demandent à l'inspecteur de la santé ou au préfet de ne plus être désignés pour cette corvée. Le D<sup>r</sup> Schwarz, le 30 novembre 1942, place son refus sur le plan déontologique et éthique :

Les examens faits dans une promiscuité pénible, sur des hommes debout, n'ayant pas la possibilité de déposer quelque part leurs vêtements, ne présentent qu'une faible sécurité contre les erreurs médicales.

Bref, ces séances prennent le caractère d'une sorte de foire de matériel humain qui m'a suffisamment frappé pour que j'en écrive à Monsieur le Préfet. Je serais heureux qu'il me dispensât de ces examens<sup>412</sup>.

Et signe qu'ils conservent leur autonomie et ne cherchent pas à aider les départs, les médecins de l'Yonne, à la colère des Allemands, déclarent inaptes 41.41 % des désignés du département en novembre 1942 – avec une pointe de 81.87 % à Sens –, puis 73.9 % en décembre. L'organisation de contre-visites n'y change rien, ni la colère des Allemands ou la gêne du préfet, qui voudrait réduire le taux d'inaptes à 10 %. Cependant, cette obstruction du corps médical ne suffit pas du tout : 1 392 des 1 502 hommes demandés par la première action Sauckel partent bel et bien en Allemagne, soit 92.6 % de la taxation<sup>413</sup>.

L'enquête du Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale, dans les années 1970, établit que le taux d'exemption s'élève à 8.3 % en Mayenne, 22 % dans les Basses-Pyrénées, 38 % dans l'Ariège, 40 % dans la Sarthe, 60 % dans la Vienne et plus de 90 % dans

---

<sup>411</sup> IHTP ARC 075

<sup>412</sup> *Ibidem*

<sup>413</sup> *Ibidem*

l'Ardèche<sup>414</sup>. Dans une lettre au préfet de l'Isère du 28 avril 1943, le directeur du STO de Grenoble, membre de Combat, explique mensongèrement les 60% d'exemptions du département par la présence de nombreux sanatoriums<sup>415</sup>. La majorité des médecins lyonnais fait de faux certificats, et les services médicaux sont infiltrés par les docteurs affiliés à la Résistance : en 1943, 8 500 des 26 000 jeunes du Lyonnais qui passent la visite médicale sont déclarés inaptes, et sur deux ans, les médecins épargnent le voyage en Allemagne à 11 000 des 32 000 non-exemptés des trois classes<sup>416</sup>. Les contre-visites médicales sont d'efficacité limitée : celle de Saint-Etienne en mai 1943 récupère à peine 10 % des exemptés<sup>417</sup>. Le recours à des médecins militaires plutôt que civils ne marche pas toujours non plus : le préfet Brun trouve en août que les premiers exemptent encore trop de monde dans son Puy-de-Dôme<sup>418</sup>. Les communes, les cantons, les départements se différencient par leur concentration plus ou moins forte de médecins exempteurs. A Rennes et Saint-Malo, le taux d'exemption est moins important que dans le reste du département, à cause de la forte présence allemande et collaborationniste<sup>419</sup>.

Les médecins ne sont pas tous prêts pour autant à rendre de faux verdicts. Et comme ils sont désignés plus ou moins au hasard par le préfet, les convoqués doivent se fier à la seule chance pour tomber sur un docteur complaisant. La menace des sanctions n'est pas non plus inefficace. La sermonne donnée par Laval aux médecins en juin 1943 produit ses effets dans les Basses-Pyrénées : les médecins y exemptaient en moyenne 15 à 20 % en moyenne des requis, avec des pointes à 42 % pour certaines séances, mais le convoi du 18 juin part avec un nombre soudain presque satisfaisant de requis (452 sur les 868 voulus, soit 52 %), entre autres à cause des menaces envers les docteurs laxistes<sup>420</sup>. De façon comparable, la crainte empêche initialement les médecins de l'Ariège de tricher : pendant la première action Sauckel ils ne déclarent inaptes que 135 requis sur 2 639 visités (5.1 %), mais ils gagnent en audace avec le temps : le taux passe à 14.6% en juin 1943, et 8 des 40 docteurs des commissions médicales sont membres de Combat.<sup>421</sup>

---

<sup>414</sup> Pierre MERMET, « Enquête sur la main-d'œuvre française au service de l'Allemagne, bilan et perspectives », *Bulletin de l'IHTP*, n° 7, mars 1982, p. 45

<sup>415</sup> ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins*, op. cit., p. 156

<sup>416</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon*, Lyon, Hermès, 1980, t. II, p. 370 et p. 607

<sup>417</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 438

<sup>418</sup> 3 AG 2 364, BCRA

<sup>419</sup> JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, 1994, p. 63-64

<sup>420</sup> POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J& D Ed., 1995, p. 114

<sup>421</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, op. cit., p. 141 et p. 169

Il n'y a rien à attendre de médecins collaborationnistes peu soucieux de déontologie. Un certain M., au centre d'embauche de la rue de Vaugirard, exile jusqu'aux tuberculeux<sup>422</sup>. Le D<sup>r</sup> Tissier, redoutés des requis de la Bresse, est un milicien qui finit la guerre avec du sang juif sur les mains et la déportation de plusieurs personnes sur la conscience<sup>423</sup>. A Béziers, les Allemands de l'OPA eux-mêmes exigent de Laval, le 23 juillet 1943, qu'il mette fin aux abus du D<sup>r</sup> Loupias, médecin inspecteur départemental, qui invalide jusqu'aux exemptions prononcées par les médecins allemands et renvoie de jeunes réformés outre-Rhin<sup>424</sup>. L'écrivain Louis-Ferdinand Céline, médecin municipal à Bezons (Seine), n'aurait aucune complaisance pour les convoqués, au témoignage d'Yves Morel, futur réfractaire et déporté<sup>425</sup> : d'autres témoignages attestent au contraire qu'il fait de faux certificats à des requérables, au moins lorsque ceux-ci lui sont indiqués par des amis communs<sup>426</sup>. Quant au fameux D<sup>r</sup> Marcel Petiot, assassin solitaire de dizaines de Juifs, son procès en 1946 confirme qu'il a bien signé des certificats évitant le STO à ses concitoyens, mais non qu'il ait été résistant, comme il le prétend.

Sans être « collabos », des médecins n'ont rien de complaisants. La colère à l'égard de certains s'accompagne ponctuellement de menaces et de passages à l'acte<sup>427</sup>. Au-delà des comportements individuels, un rapport résistant croit expliquer les attitudes « parfaitement lamentables » des médecins de la Loire (6.1 % d'exemptés) par un clivage de génération :

Il s'agissait de jeunes médecins assez peu au courant de la question et du rôle qu'on leur a fait jouer ; quant aux médecins dont la réputation professionnelle est déjà établie, ils se sont prudemment défilés pour la plupart, laissant à leurs jeunes confrères des responsabilités qu'ils auraient dû avoir à cœur de prendre ; cependant certains d'entre eux qui auraient accepté de participer à des commissions n'ont pas été requis, le gouvernement craignant leur indépendance. (...) Les fonctionnaires chargés de présider les commissions médicales se sont en général bien comportés<sup>428</sup>.

Toute exemption non plus n'est pas bien vue dans cette société malade de ses divisions et de ses jalousies. Un rapport du 11 mars 1943 fait état du mécontentement général envers

---

<sup>422</sup> Céline LESOURD, « L'Épuration des médecins », in BARUCH Marc Olivier (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003, p. 356

<sup>423</sup> GILLOT-VOISIN Jeanne, *La Saône-et-Loire sous Vichy, La Milice française 1943-1944*, Cléa, 2004, p. 103. Le D<sup>r</sup> Tissier est jugé et exécuté à la Libération.

<sup>424</sup> AN F 60 1452

<sup>425</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, op. cit., p. 74

<sup>426</sup> BRIN Yves, *Céline*, Gallimard, Folio, 2009, p. 293 et ALLIOT David (dir.), *D'un Céline l'autre*, Bouquins, Robert Laffont, 2011, p. 621, p. 649 et p. 653

<sup>427</sup> A Craon (Mayenne), le 4 mars 1943, à la sortie de la visite en mairie, les jeunes des trois classes insultent le docteur, le traitent de « boche », l'accusent d'avoir été trop dur, crèvent les pneus de deux de ses confrères, avant de se diriger vers le monument aux morts en chantant *la Marseillaise*. A en croire le préfet, ils n'ont cependant pas proféré de cris contre le gouvernement, la population ne s'est pas jointe à eux, enfin la visite médicale se serait déroulée normalement. FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus*, n° 2, mars 1981, p. B-4 et B-5.

<sup>428</sup> AN 3 AG 2 365, rapport en date du 10 avril 1943



les médecins de Montpellier car « la plus grosse partie des inaptes sont des fils de gros propriétaires, des SOL, en particulier des membres du Groupe Collaboration. » Les plaintes obligent à ouvrir une enquête<sup>429</sup>. Les bénéficiaires de ces exemptions seraient donc bien des refusants, proches idéologiquement des organisateurs des réquisitions, mais désireux de rester. Enfin, même un médecin qui cherche à exempter le plus possible ne peut sauver tous les convoqués : « bien des cas de conscience ont du embarrasser les médecins français : quel requis favoriser ? Les fils des amis, des solliciteurs, les cas familiaux intéressants<sup>430</sup> ? » On comprend d'autant les jalousies et les rancœurs au sein de la société.

Fort heureusement pour les refusants, une majorité de praticiens semble bien accepter de les aider, par esprit de résistance civile, par sympathie et humanité, par haine de l'occupant, par lassitude généralisée des réquisitions qui n'épargne même plus les médecins vichystes à partir du second semestre 1943, ou encore par appartenance à la Résistance organisée. Quand il s'agit de faire un certificat de complaisance, la transgression demandée est matériellement très aisée et très rapide à effectuer. Il est très difficile de prouver la falsification. Aucun médecin ne risque sa liberté ou sa vie. Le demandeur, s'il est démasqué par une contre-visite, part simplement au STO, et sinon, il reste en France au moindre effort. Moralement, ni le refusant ni le médecin n'ont l'impression de faire une entorse trop grande à la loi : un certificat ou une exemption n'impliquent aucun changement d'identité, aucun passage à la vie clandestine, aucun départ au maquis où l'on pourrait être amené à commettre des actes répréhensibles. Aucun tabou social ne frappe l'exemption médicale. Il n'est jusqu'aux princes de l'Eglise, si réticents envers le passage au réfractariat hors-la-loi, qui ne conseillent discrètement à leurs prêtres, séminaristes ou fidèles de trouver plutôt un médecin compréhensif. Les ruses pittoresques utilisées pour justifier l'exemption suscitent plus le sourire que l'indignation ou l'effroi, comme de doper son rythme cardiaque à la caféine avant la visite médicale, ou d'y arriver haletant après une course essoufflante.

Des praticiens membres de l'armée des ombres vont jusqu'au sabotage systématique et délibéré du STO. Il existe un Front National des médecins, dont est membre notamment le D<sup>r</sup> Bilki-Pasquier, maître-d'œuvre du camouflage des pourchassés du STO à travers les hôpitaux de Paris : il doit fuir lorsqu'il est dénoncé début août 1944 par un milicien qui a relevé la forte présence de réfractaires dans son service de l'hôpital Broussais<sup>431</sup>. Le D<sup>r</sup> Vansteenberghé de Franc-Tireur utilise trente ou quarante fois la même radio pulmonaire pour dispenser les

---

<sup>429</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>430</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945, op. cit.*, p. 155

<sup>431</sup> IHTP 72 AJ 57, dossier Front National, témoignage du D<sup>r</sup> Bilki-Pasquier, 9 novembre 1946.

jeunes du départ<sup>432</sup>. Au centre de démobilisation rue de Liège, le D<sup>r</sup> Parlange de Libération-Nord établit un remarquable service de faux certificats au bénéfice des PG évadés, des résistants et des réfractaires du STO : arrêté le 12 avril 1944, il aurait aidé 5 000 clandestins, produit 2 000 cachets et 100 000 cartes de toute sorte<sup>433</sup>. Au plus haut niveau, le D<sup>r</sup> Crépin, sous-chef du service médico-social au CGSTO, fait adopter aux Allemands une ingénieuse machine statistique truquée : là où elle est utilisée, aux examens médicaux du recensement de 1944, les données des cartes-fiches proclament mécaniquement le recensé inapte<sup>434</sup>. Le dernier pas à franchir est celui de l'aide aux réfractaires devenus maquisards : à l'automne 1943, à la demande du Comité d'Action contre la Déportation, est fondé le Service de santé de la Résistance. Ce dernier apporte son soutien aux malades et aux blessés du maquis, de plus en plus nombreux avec l'hiver et avec le passage des maquis-refuges aux maquis de combat<sup>435</sup>. C'est leur vie même que mettent alors en jeu le médecin, l'infirmier, l'infirmière qui acceptent de les accueillir ou d'aller les soigner sur place.

Au cours de la quatrième action Sauckel, plus rien ne semble pouvoir enrayer l'exemption massive. L'essor de la Résistance, la perspective prochaine de la Libération et de l'Épuration achèvent de faire faire le bon choix aux derniers praticiens encore légalistes. Le D<sup>r</sup> List, bras droit de Glatzel au *Majestic*, évoque une « attitude systématique des médecins français désirant sauvegarder leurs intérêts personnels et dans un certain nombre de cas – les menaces qui leur ont été adressées en font foi – leur vie<sup>436</sup>. » Les contre-visites allemandes récupèrent certains de ces inaptés, parfois des exemptés sont envoyés en Allemagne sans contre-visite : comme le rapporte Boyez, « cette situation a créé un malaise très important parmi les médecins français de la main-d'œuvre qui refusent désormais, en grande partie, d'assurer le service<sup>437</sup>. » Le 17 avril, Glatzel se plaint à Déat « d'un véritable sabotage », et veut voir « appliquer, à l'égard des médecins fautifs, la loi qui prévoit des sanctions contre les fonctionnaires défaillants. » Déat minimise le phénomène, mais reconnaît que beaucoup de médecins se croient obligés d'être bienveillants avec des hommes qui sont leurs clients habituels<sup>438</sup>. Ces sanctions restant inappliquées, et que ce soit sans de leur intérêt bien compris

---

<sup>432</sup> VEILLON Dominique, *Le Franc-Tireur : un journal clandestin, un mouvement de résistance*, Flammarion, 1977, p. 156

<sup>433</sup> AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement "Libération-Nord"*, Flammarion, 1999, p. 250-251

<sup>434</sup> AN 72 AJ 80, témoignage du D<sup>r</sup> Crépin, dossier et statistiques de ce dernier sur le fonctionnement de la machine et les exemptions massives ainsi obtenues.

<sup>435</sup> AN 72 AJ 80, dossier Comité médical de la Résistance

<sup>436</sup> AN 72 AJ 1929, lettre d'Emile Boyez à Jean Bichelonne, 8 avril 1944

<sup>437</sup> *Ibidem*

<sup>438</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de la conférence au *Majestic* du 17 avril 1944

ou contagion de la résistance civile voire de la Résistance tout court, les médecins peuvent sans encombre participer à la désobéissance de masse au STO.

#### **4) L'entrée dans les forces armées et les polices : la refusance ambiguë**

L'engagement militaire n'a pas la faveur des Français occupés, puisque début 1942, l'Armée d'Armistice ne compte que 50 000 hommes sur les 100 000 autorisés<sup>439</sup>. Mais avec la loi du 4 septembre 1942, c'est la ruée. « On enregistre ces jours-ci dans l'armée et même dans la police des milliers d'engagements d'ouvriers qui essaient de se soustraire au départ en Allemagne », écrit Pierre Limagne le 6 octobre<sup>440</sup>. Deux jours plus tard, il confirme : « Il y avait en zone occupée, depuis quelques mois, des bureaux de recrutement de l'armée française ; on a dû les fermer en raison de l'afflux subit des candidats. D'autre part, beaucoup de jeunes gens gagnent en fraude la zone libre, avec le vain espoir de se soustraire au départ quasi-obligatoire pour l'Allemagne<sup>441</sup>. » Parmi ces derniers, il est probablement bien plus de jeunes ouvriers que de vieux.

Les vichystes ne manifestent aucun enthousiasme devant cet afflux inattendu de recrues aux motivations suspectes et qui peut leur attirer les foudres des Allemands. Le général Jannekeyn, secrétaire d'Etat à l'Aviation, grommèle : « Pas fameuses recrues, ces gens qui ne veulent pas travailler, des fainéants en somme<sup>442</sup>. » Le 13 octobre, toujours selon Limagne, « on est en train de fermer les bureaux de recrutement même en zone non occupée. D'un seul coup l'armée a eu assez d'engagés pour compléter ses effectifs ; elle peut se permettre de libérer, avant la date annoncée voici quelques semaines seulement, les appelés retenus sous les drapeaux ; mais nombre de ceux-ci ne sont plus tellement pressés de s'en aller, car la déportation les menace<sup>443</sup>. » Un rapport de la Résistance du 28 octobre confirme que depuis le 7, « on ne prend plus d'engagements dans l'armée. Il serait même question de casser les récents engagements dans l'Armée et la Marine, et d'envoyer les engagés en Allemagne<sup>444</sup>. » En tout, l'Armée d'Armistice est passée de 50 000 hommes début 1942 à 70 000 à sa dissolution<sup>445</sup>. Tout engagé dans cette période n'est pas refusant du STO, mais

---

<sup>439</sup> MURRACIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002, p. 237

<sup>440</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 824

<sup>441</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 830

<sup>442</sup> AN 3 AG 2 365, rapport du résistant *Rondeau* (pseudonyme non percé), 9 octobre 1942.

<sup>443</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 841

<sup>444</sup> AN 3 AG 2 365

<sup>445</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 238

ceux-ci ont sans doute apporté l'écrasante majorité du renfort. Ce serait donc un peu moins de 20 000 hommes qui auraient choisi ce moyen d'échapper à l'Allemagne.

Adhérer à un vestige d'armée française a l'avantage de revêtir le refus du STO d'une aura patriotique honorable. Les stratégies de certains refusants indiquent qu'ils ne repoussent pas l'éventualité d'un engagement combatif le jour venu. S'il faut en croire la Résistance, beaucoup de ces jeunes engagés pour éviter le départ choisissent l'aviation, car en cas de mobilisation aux côtés des Allemands, il serait plus facile de s'envoler rejoindre les libérateurs<sup>446</sup>. Nombreux sont aussi ceux qui demandent à être affectés aux colonies et en Afrique du Nord, tant ils sentent que la zone sud n'est pas assez à l'abri des « déportations<sup>447</sup>. » Lors du débarquement allié du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord, les engagements dans l'Armée d'Armistice semblent partout s'interrompre : elle pourrait être mobilisée d'un jour à l'autre pour combattre les Anglo-Saxons, peut-être aux côtés des Allemands. Le 27 novembre, les Allemands la dissolvent.

Selon les préfets, le retour des ex-engagés se passe sans incident, mais « le peu d'ardeur des démobilisés à reprendre le travail » aurait « causé une fâcheuse impression<sup>448</sup> ». La loi du 4 janvier 1943 leur assure des emplois réservés. Mais les Allemands, sans consulter Vichy, ambitionnent leur réquisition directe et immédiate<sup>449</sup>. Le 20 février 1943, le BCRA est informé que 25 % des cadres de l'ex-armée d'Armistice « vont être désignés pour la Relève » et chargés de l'encadrement des travailleurs français en Allemagne<sup>450</sup>. Le 21, un décret vichyste oblige les anciens de l'Armée d'Armistice et de la Flotte à déclarer leur lieu de résidence sous huit jours<sup>451</sup>. Le 24, Henri Chazelle note qu'à Dôle, « tous les jeunes gens dernièrement démobilisés ont reçu ce matin une feuille leur enjoignant de se rendre en gare

---

<sup>446</sup> AN F 60 1709. Quatre réfractaires au STO du Calvados interrogés par Julia Quélien se sont d'abord engagés dans l'Armée d'Armistice en 1942, et affirment que ce n'était pour eux qu'un préalable à un passage envisagé en Afrique du Nord. QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados*, op. cit., p. 46

<sup>447</sup> Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, AR 7, journal de Pierre Garraud, doyen de la faculté de droit. Au 24 octobre 1942, ce dernier note que jusqu'à 200 jeunes par jour affluent de zone nord pour s'engager, « tous pour les colonies et l'Afrique du Nord, car ils estiment la zone non occupée peu sûre. A certains on a donné trois heures pour choisir. Les Allemands ne donnent plus désormais qu'un dixième de laissez-passers aux jeunes. D'un autre côté beaucoup de libérés des Chantiers s'engagent et de libérés de l'Armée se rengagent. Mais toujours pour les colonies... »

<sup>448</sup> Synthèse des rapports des préfets de la zone occupée, décembre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>449</sup> Dès la fin 1942, à l'époque de la vague d'empiètements des FK locales, les jeunes démobilisés lorrains reçoivent par exemple des convocations sans ambiguïté, où nulle mention n'est faite du gouvernement français ni des accords sur la Relève : « *D'ordre du Führer*, vous serez réquisitionné pour aller travailler en Allemagne. (...) Faute d'obéir, vous serez déféré devant le tribunal militaire allemand. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 257. Nous soulignons.

<sup>450</sup> AN 3 AG 2 365, information envoyée de Clermont-Ferrand et datée du 20 février 1943.

<sup>451</sup> AN 3 AG 2 365

samedi dans la matinée pour partir en Allemagne<sup>452</sup>. » On ignore dans quelle mesure les envois en Allemagne d'anciens de l'armée-croupion sont effectifs. Quant aux équipages désœuvrés de la flotte sabordée à Toulon le 27 novembre 1942, l'amiral Abrial, ministre de la Marine du 29 novembre 1942 au 25 mars 1943, les camoufle dans diverses administrations civiles : ils attendent tranquillement la fin de la guerre dans les PTT, à la SNCF ou dans la gendarmerie maritime des grands ports<sup>453</sup>.

En 1943 ne subsiste de l'armée que le Premier Régiment de France, garde personnelle du Maréchal, d'un millier d'hommes. Seuls les jeunes nés en 1922 ne peuvent candidater<sup>454</sup>. Au 1<sup>er</sup> novembre, ce Régiment qui devait compter 2734 officiers et soldats, n'en a pas la moitié, malgré des appels répétés aux jeunes<sup>455</sup>. Le 24, une dépêche officielle à publier obligatoirement dans la presse avertit les jeunes gens des classes 1919-1922 qu'ils peuvent s'y engager<sup>456</sup>. C'est un véritable appel du pied aux réfractaires et aux jeunes du maquis, invités presque ouvertement à sortir du bois pour compléter ses effectifs dérisoires. Le 11 décembre, Pierre Limagne rapporte qu'on n'aurait trouvé « que 700 volontaires pour cette unité soi-disant appelée à compter beaucoup plus de 2 000 hommes. » Pourquoi un si médiocre succès ? Parce qu'à cette époque, la pression du STO diminue, que les départs sont officiellement suspendus le 16 octobre ? Parce que la vie militaire d'opérette n'attire pas, quand l'Armée d'Armistice pouvait paraître un minimum sérieuse ? Parce qu'il y a bien d'autres moyens de réfractariat, de refusance ou de refus par inertie ? Une autre raison tient sans doute aussi au collaborationnisme notoire du colonel Berlon, chef du Régiment : dès juin 1943, l'opinion ne montre aucun enthousiasme à la création du Régiment, et s'inquiète plutôt qu'il soit destiné à une collaboration militaire avec l'Allemagne<sup>457</sup>. Cette image répulsive peut expliquer que les refusants le boudent. Refuser le STO oui, mais pas au prix de se retrouver à faire la guerre aux côtés de l'ennemi.

Il est autrement moins compromettant de rejoindre les 10 000 soldats du feu de Paris, qui ont un statut militaire. Plus globalement, les pompiers sont exemptés du STO, sauf les auxiliaires. Le service de la main-d'œuvre doit autoriser chaque nouveau recrutement, mais c'est bien théorique. D'emblée bon nombre de brigades se prêtent de bonne grâce à l'accueil

---

<sup>452</sup> CHAZELLE Henri, *Dole sous la botte*, op. cit., p. 175, entrée du 24 février 1943

<sup>453</sup> DIMEGLIO Annie, *Le STO dans le département du Var*, mémoire de maîtrise, Université de Nice, 1972, résumé par P. Mermet in *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 217, août-octobre 1975, p. 41-42.

<sup>454</sup> AN 2 AG 602

<sup>455</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. III, p. 1543

<sup>456</sup> Dépêche n° 1378-2, citée par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides*, op. cit., t. III, p. 1597

<sup>457</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de juin 1943, <http://www.ihp.cnrs.fr/prefets/>

de jeunes refusants, qu'elles évitent d'envoyer au feu et confinent à des tâches mineures sans danger. Le serrurier bordelais Roland Lacaze s'engage aux pompiers de Paris dès les premiers envois de jeunes en Allemagne : l'OPA doit le dispenser au vu de son statut militaire<sup>458</sup>. Beaucoup dépend cependant des officiers. Il y a loin de la brigade d'Amiens, titulaire de la médaille de la Résistance pour son aide à des réfractaires au STO, à des résistants et à des persécutés, à la caserne centrale de Bordeaux, où le gaullisme affiché des hommes se heurte au collaborationnisme virulent du chef de corps. Chaque semaine, ce dernier menace ses sapeurs de les envoyer en Allemagne, et il finit par tenir parole : sur 747 requis girondins étudiés par Laure Vaernewick, 42 sont des pompiers de la classe 1922, envoyés éteindre les incendies des villes bombardées du Grand Reich<sup>459</sup>. Le 4 février 1944, le D<sup>r</sup> Herbst, du MBF, fait remarquer que les soldats du feu engagent bien des jeunes sans les qualités requises, ou des étudiants et des intellectuels qui ne resteront pas longtemps, et que tous ne font leur service qu'un jour sur deux<sup>460</sup>. Les corps de sapeurs-pompiers composés uniquement de bénévoles sont, eux, perturbés par les départs au STO, au point que les préfets demandent en décembre 1943 leur maintien sur place faute de remplaçants<sup>461</sup>. La défense passive, également perturbée par l'appel de nombreux jeunes requis, subit une crise d'effectifs qui inquiète pareillement les autorités, au point que le préfet de l'Ardèche prône « la régularisation de la situation du personnel par engagement volontaire ou réquisition, ce qui permettra d'exiger une discipline plus stricte<sup>462</sup>. »

Au temps du STO, les forces de l'ordre ne cessent à aucun moment les recrutements, sans opposition des Allemands. Elles ne peuvent faire autrement. Toutes les sources le redisent pendant quatre ans : les effectifs sont insuffisants. En janvier 1941, les gendarmes ne sont que 13 600 en zone nord<sup>463</sup>, devenus 20 000 en novembre 1942, moins que les 23 000 de zone sud. En avril 1942, les préfets de zone nord notent que « la plupart des commissariats de villes importantes fonctionnent avec des cadres inférieurs numériquement au minimum prévu<sup>464</sup>. » Dans ce contexte, les responsables des forces de l'ordre n'ont aucun scrupule à ouvrir les forces de l'ordre à tout venant, y compris à des ouvriers venus y fuir la loi du 4 septembre 1942 ou à des jeunes en âge de subir le STO. L'interdiction officielle faite par

---

<sup>458</sup> VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, p. 17

<sup>459</sup> VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, *op. cit.*, p. 36

<sup>460</sup> AN 72 AJ 11

<sup>461</sup> Synthèse des rapports préfectoraux pour décembre 1943 <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>462</sup> *Ibidem*

<sup>463</sup> Rapport de la DGTO sur la situation en zone nord pour janvier 1941, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>464</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord pour avril 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

René Bousquet, le 2 mars 1943, de recruter dans la police des refusants du STO « ne pouvant présenter aucune sécurité », reste très théorique et très vainement réitérée<sup>465</sup>. Pierre Laval la lève le 11 novembre, pendant la suspension des départs : il ordonne aux forces de l'ordre, au vu des circonstances, « de recruter le plus rapidement possible, notamment parmi les éléments jeunes de la population<sup>466</sup>. » Sans attendre son autorisation, le Rhône compte 668 policiers, gendarmes et GMR des classes d'âge concernées<sup>467</sup>. Le paradoxe n'est que partiel : les responsables du recrutement peuvent espérer que les bénéficiaires donneront des gages. Pourquoi s'engager pour échapper à l'Allemagne obligerait-il à refuser le STO pour les autres ?

De fait, certains néo-policiers veulent faire oublier l'origine intéressée de leur vocation, et justifier leur recrutement salvateur. Le Marseillais André Ducasse témoigne amèrement, le 12 mars 1943, de la rudesse avec laquelle la garde mobile interdit aux parents et amis l'accès de la rue Honorat où sont entassés les partants : « la police conçoit à sa manière son devoir de protection : on lui a promis qu'elle ne partirait pas, elle se protège en protégeant ses protecteurs. D'où le succès croissant de ce métier. Chacun se sent vocation policière. Un millier d'engagements en quelques jours. » André Négis confirme l'engouement : « Les Marseillais [ont] le singulier spectacle d'une nuée de gardiens de la paix, à mine de collégiens, manquant de taille, gauches dans leur uniforme de mauvais drap<sup>468</sup>. » Mais les occupants s'émeuvent de cette campagne de recrutement lancée le 16 février par la police de Marseille, car elle leur soustrait plus d'un millier de nouveaux agents, recrutés parmi les classes du STO. Le 11 mars, 1100 à 1200 de ces jeunes gens recrues s'exercent au stade Buisson quand les Allemands surviennent et bloquent toutes les issues, aidés par des SOL et des gardes mobiles. L'intendant de police Andrieu, collaborationniste, explique qu'il faut partir en Allemagne pour défendre la civilisation. Seule une dizaine de jeunes réussit à fuir le stade, une autre dizaine se barricade en vain dans la loge du concierge. Après un tri rue Honorat, les Allemands libèrent 600 captifs, mais font partir les 500 autres. Les passants les voient chanter *La Marseillaise* en traversant la rue pour gagner la gare, et crier : « Jeunes, planquez-vous, refusez de partir », ou « Laval au poteau ». L'émotion est énorme dans la cité phocéenne, et l'institution policière y perd de sa crédibilité<sup>469</sup>. Est-ce pour cette raison que

---

<sup>465</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 415

<sup>466</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 550

<sup>467</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 180

<sup>468</sup> Cité par Pierre GUIRAL, *Libération de Marseille*, Hachette, 1974, p. 59

<sup>469</sup> AN 3 AG 2 365. Ce passage est la synthèse de plusieurs documents de mars 1943 rapportant avec quelques variantes la même rafle des jeunes de l'Ecole de Police de Marseille.

dans les mois suivants, la police marseillaise bascule dans la « résistance de masse » au sujet du STO, dans cette cité habituée à désobéir au pouvoir central<sup>470</sup> ? En tout cas, Marseille symbolise le mieux à la fois l'importance et les limites de la Police comme profession-refuge.

Au-delà de ce cas extrême, le métier de policier n'est pas une sinécure. Les jeunes engagés nommés inspecteurs de police le vérifient très vite à Clermont-Ferrand : sans doute pour les éprouver, ou parce que les vieux policiers sont heureux de se décharger sur eux des tâches les moins ragoûtantes, ils sont aussitôt désignés pour procéder aux arrestations politiques nocturnes. Vite dégoûtés, ils donnent leur démission, au risque d'être à nouveau soumis au STO - mais toutes les démissions sont refusées<sup>471</sup>. A Paris, de même, les jeunes venus à la police à cause du STO risquent de se voir affecter aux Brigades Spéciales qui secondent le SD dans la lutte contre le communisme<sup>472</sup>. Bien sûr, la crédibilité de la police n'y gagne rien: en janvier 1944, les rapports peignent une police urbaine « méprisée par une population qui se gausse de ses échecs, [et qui] offre le spectacle d'un corps peu courageux et sans tradition (...) Il arrive, comme dans l'Ille-et-Vilaine, que la moralité des jeunes recrues laisse à désirer ; plusieurs d'entre elles ont été compromises dans des affaires de trafic illicite<sup>473</sup>. » Avec le délitement de Vichy, sa fascisation et la défaite probable de l'Allemagne, les néo-policiers par nécessité ont peu envie de se battre pour le régime. Dans l'Est de la France, le chef des FFI de la région C, Gilbert Grandval, remarque qu'à partir de fin 1943, plus d'un policier se montre disposé à temporiser, « et particulièrement ces jeunes hommes qui avaient rejoint les forces de l'ordre par opportunisme pour échapper au STO<sup>474</sup> ». Le calcul du régime n'apparaît pas au terme si profitable pour lui.

La gendarmerie connaît la même situation. Dans le Poitou, en octobre 1942, « le recensement des ouvriers et les départs pour l'Allemagne causent un véritable malaise dans la population ouvrière. Les demandes d'engagement pour l'armée d'armistice affluent, de nombreux dossiers sont en instance. A la seule brigade de Châtellerault, 33 demandes

---

<sup>470</sup> Simon KITSON, « L'évolution de la Résistance dans la police marseillaise », in GUILLON Jean-Marie et MENCHERINI Robert (dir.), *La Résistance et les Européens du Sud*, L'Harmattan, 1999, p. 262

<sup>471</sup> AN 3 AG 2 365. Sur l'épuisement physique et moral de la police clermontoise et son découragement, dus à la multiplication des pressions allemandes et des tâches à accomplir (dont la remise des convocations du STO, l'escorte des requis, la surveillance des usines au service des Allemands), voir l'étude de John F SWEETS, « La police et la population dans la France de Vichy », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 155, juillet 1989, p. 63 sq

<sup>472</sup> GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, Omnibus, 2000, p. 1143

<sup>473</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, janvier 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>474</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, p. 156



d'engagement ont été accueillies entre le 10 et le 20 octobre<sup>475</sup>. » Les jeunes gendarmes des classes d'âge du STO ne sont exemptés en théorie que s'ils ont fait au moins acte de candidature avant le 16 février 1943. Quelques élèves-gendarmes nés en 1922 sont par ailleurs victimes de la mobilisation totale de leur classe en juin 1943. Mais la gendarmerie reste foncièrement une profession-refuge. A aucun moment sa direction ne décourage l'afflux de candidats passibles du STO, tant elle a besoin de combler son déficit d'effectifs. Fin 1943, alors que la réquisition est au point mort, elle abaisse l'âge-plancher des candidatures de 27 à 19 ans. En octobre 1943, le général Balley, inspecteur général de l'Arme en zone nord, estime que plus de 30 % des élèves des Ecoles Préparatoires de Gendarmerie sont là pour échapper au STO<sup>476</sup>.

Comme leurs collègues policiers, bien des néo-gendarmes n'ont ni motivation ni capacités, et leur métier devient très dangereux quand l'ère de la lutte armée est ouverte le 2 juin 1943 par le heurt sanglant et retentissant entre gendarmes et réfractaires à Arlanc (Puy-de-Dôme). Faute d'un droit à la démission qu'interdit leur statut militaire, certains multiplient les fautes professionnelles dans le vain espoir d'être révoqués. Un rapport de la gendarmerie de Clermont-Ferrand, le 8 avril 1944, est sans équivoque :

certaines gendarmes stagiaires, venus dans l'Arme pour échapper aux obligations du STO, ne servent pas avec conviction. Ils ne possèdent ni la foi du gendarme, ni la volonté de s'adapter à leurs nouvelles fonctions. Plusieurs de ces mauvais serviteurs préfèrent abandonner la gendarmerie et revenir à la vie civile. Liés par un contrat pour trois années de service dans l'Arme, ils ont offert une démission inacceptable. Découragés et poussés par un très mauvais esprit, ces gendarmes continuent à mal servir et paraissent s'ingénier à commettre des actes d'indiscipline graves, avec l'espoir d'être révoqués et rendus à la vie civile<sup>477</sup>.

Il faut que ces refusants soient vraiment mal à l'aise pour vouloir à ce point revenir à la vie civile, s'exposant ainsi à redevenir requérables. Après le jour J, bien des refusants sans vocation s'évanouissent. Le 5 juillet 1944, la désertion d'un jeune gendarme en Touraine confirme aux yeux de ses supérieurs « ce qui a été dit à plusieurs reprises, à savoir que certaines gens n'étaient venus dans la gendarmerie que pour se "camoufler" en attendant des jours meilleurs ou l'occasion propice pour disparaître<sup>478</sup>. »

Quant aux GMR (Groupes Mobiles de Réserve), enfants chéris de René Bousquet et fer de lance de la répression contre les maquis, les contemporains croient souvent que leurs effectifs sont en bonne partie procurés par le refus du STO. En février 1944, le préfet régional

---

<sup>475</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée*, op. cit., p. 275, rapport de la gendarmerie de Poitiers, 31 octobre 1942

<sup>476</sup> Bernard MOURAZ, « La gendarmerie et les réquisitions forcées de travailleurs », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 456-457

<sup>477</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée*, op. cit., p. 166

<sup>478</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée*, op. cit., p. 148

de Châlons-sur-Marne juge ainsi leurs jeunes éléments « moins bons que les gardiens venant des anciennes polices municipales. La plupart ne sont venus à la police que pour échapper au Service du Travail obligatoire. Depuis que le STO les laisse tranquille, leur ardeur diminue, on sent du relâchement ; les réclamations sont plus nombreuses, les demandes de mutation et de démission augmentent<sup>479</sup>. » L'étude d'Alain Pinel contredit cependant l'estimation de ce préfet : le STO n'a qu'un effet marginal sur le recrutement. L'an 1943 ne voit affluer que 2 000 des 11 500 recrues, pour la plupart des jeunes proches du régime, de la Milice ou du PPF. Les départs massifs perturbent même dangereusement le recrutement : après mars 1943, les candidatures chutent de 60 % par rapport à 1941-1942. A Orléans, elles tombent de 110 en février à 24 en juin. L'afflux de candidats à Marseille reste l'exception<sup>480</sup>. Sans doute les jeunes sentent-ils confusément que l'engagement dans les GMR est plus compromettant et dangereux que celui dans les forces de l'ordre traditionnelles. Et de fait les GMR, jamais issus du pays où ils agissent, déterminés, brutaux, appréciés des Allemands, montrent peu de scrupules à organiser en ville les rafles anti-réfractaires, à la campagne la guerre au maquis.

Les statistiques manquent en fait pour l'ensemble des forces de l'ordre. André Laurens recense au moins 86 Ariégeois entrés dans les forces de l'ordre pour échapper STO : 25 dans la gendarmerie, 29 comme gardiens au camp du Vernet, 7 dans la police d'Etat – mais aussi 21 dans la Franc-Garde, le bras armé de la Milice, sa branche la plus compromettante<sup>481</sup>. Le Vernet n'est pas le seul camp dont l'encadrement s'étoffe à l'occasion du STO. En 1942, les rapports préfectoraux déplorent le manque de gardes et de cadres dans les camps : la police d'Etat ou les prisons restent en effet plus attractives pour les candidats<sup>482</sup>. Avec le STO, l'abondance de garde-chiourmes revient. Au camp du Méron (Maine-et-Loire), où 1104 nomades, dont presque aucun homme adulte, souffrent jusqu'à se laisser parfois mourir, leurs 43 gardiens sont largement des refusants du STO<sup>483</sup>. Ils achètent leur liberté en aidant à la privation de celle des autres. Toutefois, le résistant communiste Pierre Doize témoigne que lorsque des évasions de la prison centrale de Nîmes réussissent, c'est parce que « c'[est] l'époque du STO » : sur les nombreux jeunes refusants devenus gardiens de prison, quelques-

---

<sup>479</sup> Synthèse des rapports préfectoraux, février 1944, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>480</sup> PINEL Alain, *Une police de Vichy. Les Groupes Mobiles de Réserve (1941-1944)*, L'Harmattan, 2004

<sup>481</sup> LAURENS André, « Le STO dans le département de l'Ariège », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 95, juillet 1974, p. 53-74

<sup>482</sup> Synthèse des rapports préfectoraux de zone nord, octobre 1942, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>483</sup> AUDOUIN-LE MAREC Michelle, *Le Maine-et-Loire dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1987

uns gagnés à leur cause ne font pas de problème pour les aider à s'échapper<sup>484</sup>. Aucun comportement n'est strictement identique à un autre.

A la fin de la guerre, la nécessité disparue, certaines personnes entrées dans les forces de l'ordre pour échapper au STO continuent à s'y trouver à l'aise, au point d'y entamer une longue carrière. Ainsi Henri Thobois, ouvrier parisien réfractaire au STO, part début 1943 se réfugier en Savoie. Il y reste quelques mois et y rencontre sa future femme. Revenu avec elle à Paris, il s'engage dans la police, reste proche de la Résistance et participe à l'insurrection de la capitale. Ayant pris goût à un métier qu'il n'aurait jamais découvert sans la menace du STO, il fait ensuite une carrière heureuse sous l'uniforme, et termine au grade le plus élevé, celui de commandant de police. Cela constitue une promotion sociale appréciable pour un homme d'origine modeste<sup>485</sup>. Son cas n'est certainement pas isolé.

##### **5) La refusance du côté de la compromission : de la Milice à l'uniforme allemand**

L'uniforme de la Milice est des plus compromettants qui se puissent revêtir par refus du STO. Au printemps 1943, la Milice naissante reste sous-financée, pas armée, restreinte à la zone sud, haïe de l'opinion, et sa place politique et policière reste incertaine. Des miliciens sont requis, et en mobilisant en juin la totalité de la classe 1942, Pierre Laval, chef nominal de la Milice, néglige d'exempter les miliciens<sup>486</sup>. Le 14 juillet, il reçoit une lettre de démission de Darnand, hélas refusée, qui parmi cinq pages de doléances idéologiques et matérielles, se plaint que

pour éviter que les jeunes Français fidèles à votre gouvernement ne soient envoyés en Allemagne alors que vos adversaires peuvent aussi facilement et aussi impunément se soustraire à cette obligation, je vous ai demandé l'autorisation de mettre sur pied des unités miliciennes permanentes encasernées et armées, dont le noyau primitif atteindrait un effectif de 2 000 hommes. Or à ce jour, il m'a seulement été permis de réunir 250 hommes, [et sans matériel]<sup>487</sup>.

Seuls les membres de cette Franc-Garde permanente sont finalement exemptés, et encore à condition qu'ils se soient engagés avant juin. Certains outrepassent ce délai : des requérables s'enfuient même des Chantiers de la Jeunesse pour s'engager dans la Franc-Garde. Ils y reçoivent la protection des chefs miliciens, hostiles aux Chantiers jugés trop réactionnaires, et qui tiennent autant à accroître leurs effectifs qu'à montrer que leur autorité

---

<sup>484</sup> GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, op. cit., p. 1534

<sup>485</sup> Entretien avec Rémy Thobois, petit-fils d'Henri Thobois, 17 février 2010

<sup>486</sup> AN F 60 1452. Le 4 juin, Guérard annonce qu'avec la mobilisation totale de la classe 1922, les miliciens de cet âge doivent suivre le sort de leur classe.

<sup>487</sup> 2 AG 461, cabinet civil du MI Pétain.

est supérieure à celle des Chantiers<sup>488</sup>. La Porte du Theil, outré, demande le 18 juin l'application aux chefs miliciens complaisants de la loi contre les complices des réfractaires au STO : « Si les chefs de la Milice veulent réformer le pays, il paraît tout indiqué qu'ils se soumettent les premiers et scrupuleusement à la loi. Il n'y paraît guère<sup>489</sup>. »

Le 5 mai 1943, un télégramme secret de Laval avait ordonné d'exempter de STO un certain quota de jeunes des trois classes physiquement aptes, loyaux et disciplinés afin qu'ils entrent dans la Franc-Garde<sup>490</sup>. Finalement, au 23 juillet, les listes nominatives de Franc-Gardes permanents exemptés, dressées par les préfets en accord avec les chefs miliciens, comptent 964 noms sur toute la zone sud. On note le poids de vieux bastions des SOL comme la Savoie, qui arrive largement en tête du Rhône-Alpes avec ses 66 inscrits, un poids sans proportion avec sa faible population, ou le département de Nice avec 95 personnes. La Dordogne se distingue aussi à un degré moindre, avec ses 27 inscrits<sup>491</sup>.

**Tableau XVIII – Membres miliciens de la Franc-Garde exemptés du STO (juillet 1943)**  
[AN 72 255]

Région de	Lyon	Marseille	Toulouse	Limoges	Montpellier	Clemont-Ferrand	Total zone sud
Franc-Gardes exemptés	267	228	202	109	101	57	<b>964</b>

Par la suite, en perpétuel manque d'hommes, la Milice n'est pas regardante sur l'identité des recrues, ni sur les moyens de faire adhérer. A la sortie de l'OPA ou de la visite médicale, plus d'un jeune requis est abordé par un chef milicien rabateur qui lui met le marché en main : répondre à sa convocation, ou rester en s'engageant dans la Milice. Des permissionnaires défaillants aussi trouvent dans la Milice une garantie de non-retour en Allemagne. « Parmi ces miliciens combien d'innocents qui ont seulement voulu échapper au service de travail obligatoire ! Sous le casque noir, des enfants ! », s'attendrit Maurice Martin

<sup>488</sup> AN F 60 1452. Leur cas provoque des frictions entre la Milice et le gouvernement, qui exige que ces indisciplinés, recrues curieuses pour une institution chargée de faire régner l'ordre, retournent au moins se faire démobiliser régulièrement aux Chantiers avant de souscrire leur engagement « Je m'étonne que la Milice ne comprenne pas qu'un garçon indiscipliné à l'égard des Chantiers n'a aucune raison d'avoir une meilleure attitude à l'égard de la Milice qu'il n'hésitera pas à plaquer elle aussi un beau jour si le cœur lui en chante pour aller rejoindre je ne sais quelle autre organisation », annoté le préfet Frantz, secrétaire du Comité Interministériel à la Main-d'œuvre, en marge d'un document du 21 juillet concernant le cas du jeune Pierre Ferval de la Portel.

<sup>489</sup> AN F 60 1452

<sup>490</sup> AN 72 AJ 255. Le préfet régional de Toulouse doit ainsi faire désigner 180 jeunes gens par ses préfets départementaux, en accord avec les chefs départementaux de la Milice et de la direction du STO.

<sup>491</sup> AN 72 AJ 255

du Gard en passant le matin du 6 juin 1944 devant le Quartier général de la Milice, à Vichy, « Ils ont des armes ; la mitraillette au bras ils s’amusent, ils n’y croient pas, du moins ceux que je viens de voir », ajoute-t-il prudemment<sup>492</sup>.

La décision de s’engager dans cette organisation n’est pas toujours purement individuelle. Elle n’est même pas toujours purement volontaire. L’avis d’amis, de parents, de proches, d’anciens enseignants peut être sollicité, peut influencer sur le regard porté sur son propre choix. L’ancien résistant Marc Ferro se rappelle comment lui et ses amis ne trouvaient pas si choquant que cela le projet de l’un des leurs de s’engager dans la Milice pour échapper au STO : ils cherchent plutôt à le dissuader, mais sur un ton calme et amical, en y voyant une idée un peu farfelue, non un acte d’une gravité exceptionnelle<sup>493</sup>. Dans l’Hérault, début 1944, Alfred Verdelhan encourage par écrit un de ses amis à entrer dans la Milice, du moment que la rumeur affirme qu’ainsi, il échapperait à la conscription pour le travail en Allemagne<sup>494</sup>. Le résultat n’est pas toujours garanti. Près de Clermont-Ferrand, un jeune homme abandonné à la naissance par ses parents adhère à la Milice pour ne pas devoir abandonner ses grands-parents, qui l’ont éduqué : il n’en est pas moins requis et ne rentre qu’en 1945<sup>495</sup>.

L’année 1944 et l’approche du débarquement ne diminuent pas les inscriptions d’opportunité. La quatrième action Sauckel leur donne même un second souffle, de même que la présence de Darnand au gouvernement et la transformation de Vichy en « Etat milicien ». En mai, la Milice de Côte-d’Or gagne encore 15 à 20 nouvelles recrues, essentiellement des jeunes qui cherchent à échapper au STO<sup>496</sup>. Le 9 juin, les typos de *Paris-Soir* convoqués à la visite médicale refusant de s’y rendre tant qu’aucun rédacteur n’y est astreint, sept desdits rédacteurs contractent alors un engagement dans la Milice pour éviter le STO<sup>497</sup>. Auparavant, le 25 avril, Marcel Déat, ministre du Travail, expose sans fard qu’au Secrétariat Général au Maintien de l’Ordre, l’afflux croissant des demandes d’engagements de jeunes en âge d’aller en Allemagne est si fort que « s’il leur était donné satisfaction, la Police elle-même serait transformée en un “véritable maquis” » : il faut ne dispenser que les Francs-Gardes. Le représentant de Sauckel, Glatzel, approuve : mieux vaut de vieux soldats aguerris et capables de « pondération » en situation difficile que l’entrée de tous ces jeunes dans la Milice<sup>498</sup>.

---

<sup>492</sup> MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, Flammarion, 1948, p. 484

<sup>493</sup> Entretien avec Marc Ferro, 1er décembre 2007

<sup>494</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995, p. 206

<sup>495</sup> SWEETS John, *Clermont-Ferrand à l’heure allemande*, Plon, 1996, p. 98

<sup>496</sup> GOUNAND Claude, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, Ed. Franc’Albert, 1990, p. 369-370

<sup>497</sup> AN F7 15312

<sup>498</sup> AN 72 AJ 1929, conférence mixte au *Majestic* réunissant Déat, Boyez et Glatzel, 25 avril 1944

Combien sont-ils à adhérer à la Milice avant tout pour éviter le STO ? Dans le Rhône, au 26 avril 1944, cette dernière ne compte que 11 jeunes gens des classes 1920 à 1923, un effectif infime<sup>499</sup>. Par contre, dans un département bien moins peuplé et plus rural comme l'Indre-et-Loire, échapper au STO pousse à l'adhésion une quarantaine de jeunes gens, dont bon nombre cherchent d'ailleurs à éluder par la suite les conséquences de leur engagement<sup>500</sup>. Le tiers des miliciens gardois adhère par intérêt, dont une proportion indéfinie pour fuir le STO : mais le monde ouvrier, premier frappé, reste allergique à cette solution, puisqu'il ne fournit que 5 % des miliciens locaux<sup>501</sup>. En tout état de cause, le nombre de miliciens exemptés du STO ne doit guère être supérieur à 2000 ou 3000 personnes.

Certains refusants se débrouillent pour ne rien faire dans la Milice et même dans sa Franc-Garde. Mais ils s'affolent lorsque les menaces de mort et les attentats se multiplient, ou que la Franc-Garde est concrètement engagée aux côtés des Allemands dans la lutte contre d'autres Français, et avec quelles méthodes. Il en est qui cherchent à quitter le navire à temps. Cela ne leur est pas toujours permis. Le chef de la Milice toulousaine, Frossard, l'assassin de Maurice Sarraut en novembre 1943, laisse ses Franc-Gardes démissionner, mais les fait affecter aussitôt là où ils ne voulaient pas aller : au STO<sup>502</sup>. D'autres réussissent à passer inaperçu jusqu'au dernier jour. A la Libération de Toulouse, on amène au colonel FFI Serge Ravanel un honnête planqué qui s'est débrouillé pour ne servir que dans les bureaux: il le fait relâcher, lui trouve un emploi et s'en fait un ami pour la vie<sup>503</sup>.

En revanche, d'autres personnages entrés dans la Milice pour échapper au STO n'ont aucun mal à se couler dans le rôle qu'on attend d'eux. Ils se compromettent dans la garde de lieux de tortures et de détention, pratiquent délation, brutalités, vols ou meurtres. Sur les trois miliciens qui assassinent le P<sup>r</sup> Bouvier à Mâcon le 28 juin 1944, deux ont préféré aller chez Darnand qu'au STO, et sont fusillés à l'Épuration<sup>504</sup>. La justice de la Libération juge au cas par cas. En décembre 1944, la chambre civique de Haute-Loire relaxe tel qui s'est engagé dans la Milice pour éviter de partir au STO en laissant sa mère malade, mais un bijoutier de

---

<sup>499</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 175

<sup>500</sup> NICAULT Pierre, « La résistance au STO dans l'Indre », *Gavroche*, n° 4-5, juin-sept. 1982

<sup>501</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau-Horvarth, 1988, p. 85

<sup>502</sup> ESTEBE Jean, *Toulouse 1940-1944*, Perrin, 1986, p. 152

<sup>503</sup> RAVANEL Serge, *L'Esprit de Résistance*, Seuil, 1995, p. 377

<sup>504</sup> GILLOT-VOISIN Jeanne, *La Saône-et-Loire sous Vichy, La Milice française 1943-1944*, Cléa, 2004, p. 98-99. Ils sont fusillés après la Libération. D'autres exemples sont donnés par Armand COSSON, *Nîmes et le Gard dans la Guerre*, op. cit., p. 86

69 ans qui a fait de même pour faire rentrer son fils d'Allemagne écope de la dégradation nationale et d'une confiscation partielle de ses biens<sup>505</sup>.

Il reste enfin à évoquer les Français sous uniforme allemand. Pour échapper à l'Allemagne, des refusants empruntent des voies parfois extrêmes: le 26 novembre 1942, Pierre Limagne croit savoir que parmi les 700 candidats partant lutter en Afrique du Nord contre l'envahisseur anglo-saxon à l'appel de Darnand, « certains jeunes gens menacés de déportation en Allemagne s'engagent dans la Phalange africaine avec l'intention de désertir et de passer à la France Combattante<sup>506</sup>. » C'est invérifiable, mais pas invraisemblable<sup>507</sup>. Le même chroniqueur, fin mars 1943, relève une intense publicité allemande pour les engagements dans la DCA: « Certains jeunes, inconscients, s'inscrivent dans l'espoir de ne pas être déportés au-delà du Rhin<sup>508</sup>. » A l'automne 1943, des Parisiens et des Méridionaux entrés au NSKK pour échapper au STO et affectés dans le Nord, tout penauds, « ne semblent guère respirer l'enthousiasme et le "mordant" guerrier<sup>509</sup>. » En 1944, dans les milieux étudiants dijonnais, la propagande de la Waffen SS propose explicitement d'échapper au STO. Seule une dizaine de personnes s'engagent en Côte-d'Or, seize dans l'Yonne<sup>510</sup>. « Forçat ou garde-chiourme, tel est le seul choix qui existe encore sous la garde vigilante de Pétain et Laval », conclut Michel Rouzé dans *Alger républicain* du 28 février 1944<sup>511</sup>.

Quant à la Légion Française des Volontaires contre le Bolchevisme, au vu des études, elle n'apparaît guère que comme une pouvelle sociale, peuplée, un peu comme le volontariat de 1940-1942, de gens désireux d'échapper au chômage, à la pauvreté, à la marginalité, à des difficultés personnelles ou judiciaires. Inefficace, suspectée et méprisée par la Wehrmacht, la LVF ne compte selon l'un de ses chefs cité par J.P. Brunet qu'à peine 40 % de volontaires par conviction idéologique, les autres étant attirés par le prestige de l'uniforme, l'aventure, les rations ou les conquêtes féminines. Et bien entendu, « certains, partis dans l'intention de désertir, avaient pensé se soustraire à peu de frais au Service du Travail Obligatoire<sup>512</sup>. » A

---

<sup>505</sup> LOTTMANN Herbert, *L'Épuration, 1943-1953*, Fayard, 1986, p. 295

<sup>506</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 912

<sup>507</sup> Selon l'étude de Christine Lévisse-Touzé, la Phalange africaine, dirigée par Crisofini, n'aligne finalement pendant la campagne de Tunisie que 200 volontaires, qui sont en majorité des Musulmans nord-africains. Si son chef est jugé et fusillé en 1944, les hommes du rang sont autorisés à se racheter en s'engageant dans les Forces Françaises Libres. Quelques refusants au STO sont-ils du lot ? Cité par Jean-François MURACCIOLE, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009, p. 159

<sup>508</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. II, p. 1113, entrée du 30 mars 1943

<sup>509</sup> AN F 1a 3775, rapport résistant du 20 octobre 1943

<sup>510</sup> CANAUD Jacques et BAZIN Jean-François, *La Bourgogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1986, p. 74

<sup>511</sup> AN 72 AJ 255

<sup>512</sup> BRUNET Jean-Paul, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Balland, 1986, p. 409

dire vrai, la LVF, sans fausse honte, se présente elle-même comme une occasion de se soustraire au STO. « Jeunes gens des classes 1940-1941-1942 / Vous pouvez choisir entre un engagement à la LVF et le Service Obligatoire du Travail<sup>513</sup> », proclame telle de ses affiches dans la région de Niort. Un appel de la LVF aux jeunes de la classe 1922, dans les Pyrénées-Orientales, explique en lettres capitales que l'entrée dans la Légion est la seule exemption possible au STO<sup>514</sup>. A Paris, la propagande ajoute qu'un engagé gagne bien plus qu'un travailleur en Allemagne<sup>515</sup>.



*Affiche de la Légion des Volontaires français contre le bolchevisme, région de Niort, 1943 ou 1944.* [Extrait de Michel CHAUMET, *Les Deux-Sèvres dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1985, p. 82]

L'alternative proposée aux refusants est formulée de manière on ne peut plus explicite. Cette absence totale de faux-semblants est d'autant plus remarquable qu'il est rarissime qu'une affiche de l'État français, des Allemands ou des collaborationnistes ose utiliser les termes mêmes de « Service du Travail Obligatoire » : le STO est si impopulaire que son vrai nom n'est pratiquement jamais employé par la propagande.

Cependant, le lien entre refus du travail en Allemagne et engagement dans le LVF devient plus complexe lorsque l'on constate que ce qui domine, c'est plutôt la continuité entre volontariat civil et volontariat militaire. « Dans près de la moitié des cas », note Jean Quellien pour les membres calvadosiens de la LVF jugés à la Libération, « on remarque que l'engagement a été précédé par une période de travail volontaire en Allemagne ou par l'exercice d'une activité en France au service de l'Occupant », chez Todt par exemple<sup>516</sup>. Leur ligne de défense à la Libération, consistant à se présenter le plus souvent comme fuyant juste le STO, paraît donc peu convaincante.

Quelle que soit leur motivation, les engagés volontaires de la LVF, de la Phalange Africaine ou de la Waffen SS ne reçoivent d'autre compliment de la bouche de Hitler que le fameux mot lâché au fond du bunker, en 1945 : « Ces gens-là ne servent à rien. » Car en tout

<sup>513</sup> CHAUMET Michel, *Les Deux-Sèvres dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, p. 82

<sup>514</sup> BONET Gérard, *Les Pyrénées-Orientales dans la guerre, 1939-1944*, Le Coteau Horvath, 1992, p. 94.

<sup>515</sup> MICHEL Henri, *Paris allemand*, Albin Michel, 1981, p. 121

<sup>516</sup> QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 331



état de cause, s'agissant des Français, « Hitler accordait beaucoup plus de prix aux travailleurs qu'aux soldats<sup>517</sup> » (Eberhard Jäckel). Le travail et les compétences des premiers lui ont sans doute apporté autrement plus de satisfaction que la médiocre valeur combative des seconds.

Les refusants forment une masse hétérogène que seule unit sa commune réussite à se soustraire au STO par des moyens légaux ou, du moins, d'apparence légale et évitant la descente dans la clandestinité. Les moyens utilisés, c'est certain, impliquent des degrés totalement divers de désobéissance, d'accommodement ou de compromission. Demander un faux certificat de maladie ou d'embauche est une désobéissance, qui engage à fort peu pour la suite et entraîne peu de risques en cas de découverte, mais qui dupe directement l'Etat et les recruteurs. Solliciter un arbitrage allemand ou français, un passe-droit, un coup de pouce des administrateurs, c'est se soustraire au STO en se privant de donner à son geste le moindre sens d'une contestation de ses responsables. Et cela quelles que soient par ailleurs les convictions personnelles ou les engagements parallèles ou ultérieurs de l'individu qui y recourt. S'engager dans les pompiers ne trouble personne et ne gêne ni ne favorise l'Etat français. S'engager dans les forces de l'ordre ne demande aucune transgression, aucune ruse : l'Etat lui-même voire les Allemands y encouragent, tant ils ont besoin de combler la crise d'effectifs. Tout dépend ensuite de l'attitude des nouvelles recrues : en moyenne, l'entrée massive de jeunes refusants dans la police et la gendarmerie nuit plutôt à l'efficacité répressive et à la capacité de nuisance de l'Etat français, et à part dans les GMR, leur comportement est honorable ou en tout cas plus nuisible aux autorités qu'aux populations et aux réfractaires. Quant à endosser *volens nolens* l'uniforme de la Milice et *a fortiori* l'uniforme allemand, même sous la pression des circonstances, c'est prendre le risque d'une compromission grave, d'une faute voire d'un crime dont il faut rendre des comptes à l'épuration, ce qui n'est le cas pour aucune autre modalité du refus. Du moins ce genre de refusant a-t-il une excuse ou un alibi tout prêt en cas de procès : il ne s'agissait que d'échapper au travail en Allemagne.

Tous les refusants ne sont pas prêts cependant à n'importe quelle compromission : témoins les policiers, gendarmes ou Franc-Gardes qui tentent de démissionner au risque de se retrouver pour de bon au STO, ou qui s'emploient à rester le plus passifs possible. Il est de même symptomatique que les adhésions par intérêt à la garde du Maréchal réputée

---

<sup>517</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, op. cit., p. 430

collaborationniste, à la milice, à la LVF ou au NSKK ne touchent finalement que des effectifs très limités. Par ces moyens hétérogènes de se soustraire au STO, des centaines de milliers de personnes échappent à l'Allemagne ou sont mises à l'abri préventivement, sans gloire particulière, mais efficacement. Elles sont probablement bien plus nombreuses que les 200 000 à 250 000 réfractaires et évidemment que les 30 000 à 40 000 maquisards de l'automne 1943.

Après l'automne 1943, quand plus personne ne souhaite les départs en-dehors de l'obstiné Sauckel, la refusance reste une modalité de la résistance civile, mais elle s'éloigne encore plus de l'esprit de la Résistance ou de la révolte et de la contestation de l'Etat français, de l'occupant et de la collaboration. Les plus hauts officiels de Vichy, las de la réquisition et que les accords Speer-Bichelonne autorisent en toute bonne conscience à tromper Sauckel sans remettre en cause la politique de collaboration, peuvent faire exempter des gens. Des médecins proches du pouvoir ou de la collaboration peuvent exempter. Les Allemands de France, vénaux ou pragmatiques, s'accommodent d'exempter au gré de leurs besoins ou des demandes. La refusance de masse est l'expression ultime du rejet d'une loi du STO jugée insupportable, néfaste ou inutile. Il s'en faut qu'elle soit toujours l'expression d'un refus de la situation générale d'asservissement du pays. Elle unifie la société, mais négativement, par défaut, en juxtaposant des refus de toute sorte mais qui n'impliquent aucune vision globale commune du présent et de l'avenir.

Par comparaison, même lorsqu'elle ne cherche qu'à fuir le STO, la minorité de réfractaires qui rejoint le maquis et qui accepte l'aide de la Résistance organisée opère une transgression bien plus significative. Même lorsqu'il ne s'agit au départ que de fuir le départ en Allemagne, cela ne peut manquer tôt ou tard d'amener la partie des réfractaires qui persiste dans ce choix à rejoindre ou à servir l'esprit et la vision de la Résistance.

## Chapitre XII – « La contribution allemande à la Résistance<sup>1</sup> » ?

Qu'aurait été la Résistance sans le STO ? Il n'est pas de mouvement qui ne doive beaucoup à son contraire. Celui dont je parle en fournit un frappant exemple. Laval s'en fit le pourvoyeur en rendant, au mois de septembre 42, le travail en Allemagne obligatoire pour certaines catégories de Français. Ainsi nous assurait-il le concours des tièdes et des isolés. On ne pourrait pas faire grand-chose sans ce genre de clientèle. Mais nous n'étions pas habitués à voir tant de monde. Il fallait accueillir, encadrer et organiser.

Charles d'Aragon, *La Résistance sans héroïsme*, Seuil, 1977, p. 110

Entre-temps [début 1943] les nouvelles s'amoncelaient sur l'accélération du mouvement des réfractaires. Chacun de nous, et Frenay particulièrement, eut l'occasion de tirer la sonnette d'alarme auprès de Moulin. Il nous paraissait en effet que Londres avait une responsabilité écrasante dans cette affaire, mais ne la reconnaissait même pas. Londres : c'est-à-dire France Libre et Britanniques à la fois. Cela faisait plus d'un an que la BBC appelait les jeunes Français à refuser le travail en Allemagne ; Maurice Schumann avait plusieurs fois donné les mêmes consignes ; quant aux journaux clandestins de zone sud, ils menaient campagne dans chaque numéro. Et voici que l'improbable se produisait, et que les jeunes démontraient qu'ils nous avaient écoutés ou lus.

A cette époque d'ailleurs, le mythe de la Résistance avait pris corps. Ceux qui n'en faisaient pas partie s'imaginaient qu'il s'agissait d'une organisation puissante. Les jeunes qui arrivaient dans les campagnes et les forêts s'attendaient à être pris en charge ; bientôt ils allaient réclamer des armes. Les appels de nos chefs de région et de département se faisaient de plus en plus angoissés. A ces appels, Moulin faisait la sourde oreille : les fonds n'arrivaient pas, soit que les liaisons aériennes avec Londres fussent mauvaises, soit que Londres, malgré nos télégrammes désespérés, ne se fût pas vraiment rendu compte de l'envergure du problème. (...) La rapidité des événements, à cette époque, était confondante.

Claude Bourdet, *L'aventure incertaine*, Seuil, 1975, p.162

Si tous ont été d'accord sur un point, c'est bien sur le suivant : décerner au gauleiter Sauckel le titre de meilleur sergent-recruteur de la Résistance et des maquis. Résistants et collaborateurs, occupés et occupants, mémorialistes et historiens contribuent successivement depuis 1943 à ancrer dans la mémoire collective l'idée que le Service du Travail Obligatoire est une bénédiction pour la Résistance, qu'il engendre le maquis et jette dans ses bras la masse des réfractaires à l'exil. Début 1944, le sommet du SD de France donne à l'Armée Secrète le surnom d'Armée Sauckel<sup>2</sup>. Au même moment, Otto Abetz, exaspéré, lance au GBA que le maquis lui élèvera un jour le plus grand de ses monuments, avec l'inscription : « A notre recruteur le plus important, M. le Gauleiter Sauckel, le maquis reconnaissant<sup>3</sup>. » La BBC et la

---

<sup>1</sup> Cette expression est utilisée à propos du STO par l'ancien résistant Maurice Kriegel-Valrimont, membre du Comité d'Action contre la Déportation en 1943-1944. Entretien, 8 décembre 2004.

<sup>2</sup> JOSEPH Gilbert, *Fernand de Brinon, l'aristocrate de la collaboration*, Albin Michel, 2002, p. 447

<sup>3</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français, ou l'envers de la Collaboration*, Fayard, 2001, p. 615. Suite à cette parole, Sauckel part en claquant la porte. Il aurait selon Abetz envoyé un mot d'excuse un quart d'heure

presse clandestine ironisent sur la sottise de l'occupant : celui-ci apporte à leurs yeux un renfort considérable à la lutte clandestine dans les pays conquis, et il introduit sur son territoire une masse d'étrangers qui ne demandent qu'à servir de cinquième colonne. Et c'est au résistant Maurice Kriegel-Valrimont (1914-2006), dernier survivant du Comité d'Action contre la Déportation (CAD), que nous empruntons l'expression qui sert de titre à ce chapitre<sup>4</sup>. En contribuant puissamment à l'échec du STO, la Résistance serait sortie renforcée du bras-de-fer avec les négriers et enrichie du maquis, fer de lance des luttes armées et de l'insurrection nationale.

La réputation est pourtant exagérée. Hitler lui-même ne tient jamais son gauleiter pour responsable de l'essor des mouvements résistants. La crainte, ou l'espoir, que les requis ne forment le « cheval de Troie » des Alliés en Allemagne, qu'ils y soient capables de désorganiser la production de guerre, d'y renseigner les Alliés, ou de se soulever à leur approche ne se concrétise jamais. La BBC ou la presse clandestine ont beau développer complaisamment, dès 1942, ce thème des travailleurs exilés « avant-garde des armées alliées qui vont écraser le Boche<sup>5</sup> », elles se gardent bien par réalisme de leur donner les moindres consignes précises, même dans *l'Humanité*. Les requis sont trop surveillés, trop hétérogènes et trop prudents pour saboter ou pour développer, à quelques exceptions près, une résistance un tant soi peu organisée. Quant à la Résistance intérieure, elle dispose de trop peu de militants en France pour se hasarder à les disperser en Allemagne et pour garder un contact avec les requis<sup>6</sup>. Empêcher de partir est sa priorité : elle ne peut rien pour ceux qui ont franchi le Rhin. Et sur le sol français lui-même, la Résistance organisée n'est pas en mesure d'empêcher la réussite des deux premières actions Sauckel. Elle n'a pas été conçue dans l'optique de protéger une masse d'hommes si considérable, et elle est inévitablement dépassée, dans un premier temps, par l'ampleur de cette tâche inattendue. Les anciens requis ne se font jamais faute par la suite de justifier leur obéissance, en expliquant avec plus ou moins de bonne foi, qu'à l'époque de leur départ, « la Résistance n'existait pas » ou qu'il n'y

---

plus tard, depuis son hôtel. L'incident se tient le 14 janvier 1944, lorsque le GBA revient à Paris lancer sa quatrième *Aktion*, contestée par tous les autres services allemands.

<sup>4</sup> Entretien avec Maurice Kriegel-Valrimont, 1<sup>er</sup> décembre 2004

<sup>5</sup> Discours de M. Schumann le 7 août 1943 à la BBC, in *Les voix de la liberté. Ici Londres*, La Documentation Française, 1975, édition établie par Jean-Louis Crémieux-Brilhac, t. IV, p. 23

<sup>6</sup> Ponctuellement, des militants de mouvements ou de réseaux de la France Libre se rendent en Allemagne, mais pour recueillir des renseignements parmi les ouvriers, non pour organiser une résistance en leur sein, ni leur permettre de s'évader. Le futur député et ministre Jacques Marette-*Michelet*, membre de Défense de la France, excellent germaniste, se rend six fois en Allemagne entre juin 1943 et début 1944, avec de faux papiers et de bons prétextes pour parcourir les usines de Francfort et du Palatinat. Il repère dans chaque camp un ou deux STO fiables qui le renseignent sur les effets des bombardements, l'emplacement des ateliers d'armes secrètes, le moral populaire. IHTP 72 AJ 50, Défense de la France, témoignage de Jacques Marette, 22 juillet 1947

avait « pas de maquis », ou du moins, que les deux étaient trop peu développés pour les sauver. L'activisme croissant de la Résistance n'explique pas ensuite à lui seul le demi-échec de la troisième action Sauckel et le fiasco de la quatrième. Il faut tenir compte de l'épuisement des ressources humaines prélevables, du renversement causé par les accords Speer-Bichelonne, de l'inertie des services allemands de France et de l'administration vichyste face à la reprise des réquisitions en 1944 – même si c'est l'essor de la Résistance et des maquis qui détermine en partie le désir de revenir sur les réquisitions et de privilégier à nouveau le travail en France pour l'Allemagne.

Certaines des actions les plus emblématiques du refus du STO, comme les grèves d'Oullins, éclatent spontanément, en-dehors de la Résistance. Elle n'est pour rien dans la plupart des manifestations de colère qui surviennent dans les gares lors des départs, les soulèvements de Montluçon et Romans restant les exceptions qui confirment la règle. Au succès des manifestations du 14 juillet ou de l'automne 1942, dirigées contre la Relève, fait contrepoint le fiasco de la première manifestation nationale unitaire du 1<sup>er</sup> mai 1943, dirigée également contre le STO<sup>7</sup>. Le mois de mars 1943 est dramatique car l'entrée en vigueur de la loi sur le STO arrache aux mouvements des militants exilés. Elle déconsidère la Résistance, la France Libre et les Alliés aux yeux d'une population choquée et démoralisée : celle-ci blâme leur inefficacité à empêcher les départs, et les soupçonne d'inaction. Frenay et d'Astier accusent Londres d'inertie et d'inconscience face à la gravité de la situation, et sont prêts, par désespoir, à ordonner une insurrection générale prématurée et illusoire.

Quant aux maquis, les tout premiers ne se fondent qu'à l'extrême fin de la première action Sauckel, en décembre 1942. Ce n'est qu'en mars 1943, après la seconde loi sur le STO, que le phénomène se met à constituer un enjeu réel dont Vichy, l'occupant et la Résistance ont pleinement conscience. Encore faut-il attendre la deuxième moitié de l'année pour que les réfractaires devenus maquisards s'affirment comme une force combattante susceptible d'attaquer l'ennemi et ses relais français, et de leur causer une véritable inquiétude. L'hiver 1943-1944 est par ailleurs autant un moment de seconde crise des maquis qu'une période de consolidation dans la douleur. Puis en 1944, la peur du STO ne joue plus qu'un rôle partiel dans la massification du maquis : avec l'approche de la Libération et le débarquement, et dans l'atmosphère de levée en masse qui suit ce dernier, l'histoire du maquis se sépare en bonne

---

<sup>7</sup> TARTAKOWSKI Danielle, *Les manifestations de rue en France 1918-1968*, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 479-483. Ceci est confirmé par le témoignage de Léo Hamon sur le fiasco de la manifestation anti-STO du 1<sup>er</sup> mai à Toulouse, IHTP 72 AJ 42.

partie de celle du STO. La majorité des 400 000 maquisards de l'été 1944 ne se soucie plus des menaces du gauleiter Sauckel ou n'en a pas eu besoin pour venir au maquis.

D'autre part, tout maquisard n'est pas un réfractaire au STO, même aux origines : il faut rendre leur part aux anciens de l'Armée d'Armistice dissoute, aux Juifs, aux déserteurs des armées italienne et allemande, aux Espagnols républicains, aux résistants « grillés » en ville, particulièrement nombreux au sein des FTP. Marcel Pacaut estime que dans son maquis de la Bresse, seuls 50 à 55 % de ses camarades étaient des réfractaires au STO, dont beaucoup seraient venus même si ce dernier ne les avait pas concernés<sup>8</sup>. Le STO n'est pas la raison déterminante pour tous les réfractaires-maquisards, ni pour tous les Evadés de France en âge de le subir : souvent il ne fait que précipiter le moment où il faut passer à la clandestinité. L'entrée en réfractariat, au maquis, ou dans les Forces Françaises Libres n'est que l'aboutissement logique d'un engagement antérieurement esquissé ou déjà effectif. Tout réfractaire au STO devenu résistant n'est donc pas à proprement parler une recrue de Fritz Sauckel. Enfin, seule une minorité de refusants et de réfractaires a besoin de la Résistance pour échapper au STO : trois quarts des réfractaires se cachent dans des fermes plutôt qu'au maquis<sup>9</sup>. Il est probable qu'une bonne part d'entre eux n'a même pas l'occasion d'y utiliser les faux papiers produits par la Résistance.

Pourtant, il ne faut pas non plus compter pour rien le rôle de la Résistance. Le chemin de ces fermes, il ne faudrait pas l'oublier, est fréquemment indiqué aux réfractaires par des filières contrôlées par la Résistance, bien consciente que seul le monde paysan peut les absorber en masse. Elle sait très bien que seule une minorité des réfractaires au STO devient maquisard, et elle ne s'en plaint pas du tout : cette minorité cause à elle seule bien assez de problèmes logistiques, financiers et politiques. Le 10 août 1943, un adjoint de Michel Brault-*Jérôme*, le chef du Service National Maquis des MUR, résume ainsi depuis Lyon la situation à Londres :

Vichy estime à 200 000 le nombre des réfractaires au STO. Sur ce nombre 100 000 environ tiennent le maquis [expression à entendre au sens large : tous ceux qui se cachent à la campagne]. L'organisation nationale en groupe actuellement 24 000. Elle manque de moyens. Les quelques 5 000 000 qu'elle reçoit par mois sont tout à fait insuffisants. Ce qui fait que l'organisation hésite à étendre son activité. Manque de cadres, d'armes, d'effets d'habillement et de campement, et surtout de médicaments<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Témoignage de Marcel Pacaut, in Xavier de MONTCLOS (dir.), *Eglises et chrétiens dans la IIe guerre mondiale : la France*, actes du colloque tenu à Lyon du 27 au 30 janvier 1978, Presses Universitaires de Lyon, 1982, p. 455

<sup>9</sup> Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire : essai d'approche statistique », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 500

<sup>10</sup> AN 3 AG 2 364

Le STO modifie le centre de gravité des soucis de la Résistance. Elle doit faire porter son effort principal sur la lutte contre le travail en Allemagne. Elle doit aussi s'unifier davantage, pour faire face à une menace qui concerne toute la société et dont le rejet suscite une rare unanimité au sein du monde clandestin. Le STO modifie son histoire intérieure, son recrutement, ses modes d'action, et son audience populaire : les Français sont davantage prêts à faire confiance à la Résistance si elle peut les protéger du départ, eux et leurs enfants. Enfin, le maquis donne à la Résistance une aura nouvelle, des troupes supplémentaires, et il étend son activité à la campagne.

## **I - L'un des plus grands combats de la Résistance**

A une prise en charge plurielle et non coordonnée du STO succède en juillet 1943 une prise en charge unitaire : le Comité d'Action contre la Déportation fédère autour d'Yves Farge des syndicalistes, des représentants des mouvements, et des hommes des services spécialisés de la Résistance. C'est que, parallèlement, entre juin ou septembre 1942 et juillet 1943, la progression de l'unité de la Résistance intérieure sous l'égide de Londres et de son délégué Jean Moulin est considérable. Cela ne se fait pas sans à-coups : le STO, avant d'être facteur d'unité, est d'abord facteur de déchirement au sein de la Résistance.

### **1) Le consensus général contre le STO**

La lutte verbale et matérielle de la Résistance contre les départs est précoce, immédiate et sans ambiguïté, ce que ne sont pas par exemple le rejet du régime de Vichy, la critique de la personne du Maréchal, ou la lutte contre l'antisémitisme.

Certains textes clandestins sont prophétiques. La presse communiste, après avoir appelé à la reprise du travail début juillet 1940, se reprend et dénonce dans l'été comme « travail forcé » les pressions sur les chômeurs, ou le maintien des prisonniers de guerre en captivité pour servir de main-d'œuvre. En octobre 1941, un tract du PCF prophétise « la déportation des chômeurs français en Allemagne » et accuse le ministre de l'Intérieur Pucheu de « prépare[r] la réquisition des chômeurs français pour les envoyer en Allemagne. Ainsi les familles françaises sont dispersées, le repeuplement du pays est compromis parce que les

Français doivent servir d'esclaves aux oppresseurs de la patrie<sup>11</sup>. » La BBC critique le volontariat en Allemagne, le premier discours dénonciateur remontant au 11 novembre 1940. *La Voix du Nord*, dans son deuxième numéro du 15 avril 1941, condamne les rafles dans la région de Lille et les pratiques surnoisées des Allemands pour forcer au « volontariat. » Faute d'autres solutions, elle incite juste à ne pas répondre aux convocations, et à protester par voie orale ou écrite. La pression exercée par la Résistance, jointe au mépris social général pour les volontaires, constitue une gêne réelle pour le recrutement. Elle contribue, de l'aveu des Allemands, à dissuader plus d'un volontaire de partir travailler chez eux<sup>12</sup>.

La Relève est critiquée dès le discours lavalien du 22 juin. Tracts, papillons, inscriptions, articles ou émissions de la BBC la combattent, et montrent preuves à l'appui qu'elle n'est qu'une « duperie. » Le régime est averti que « les ouvriers français ne se laisseront pas déporter. » L'échec de la Relève volontaire est bruyamment applaudi. Puis avec la loi du 4 septembre 1942 sur le volontariat forcé, vient le moment où l'on peut stigmatiser, selon la formule célèbre du mouvement Valmy, le « Travail forcé loin de la Famille contre la Patrie », ou « la Famille dispersée par le Travail forcé pour la Patrie d'Adolf Hitler » selon la variante de Maurice Schumann.

La campagne de la BBC contre l'exil forcé est la plus vaste et la plus durable de toutes celles menées pendant l'Occupation. Avec des trésors d'inventivité, l'équipe française de la BBC déchaîne « un extraordinaire feu roulant de slogans, de saynètes, de ritournelles » (J.L. Crémieux-Brilhac) contre la Relève et le STO, puis pour le soutien aux premiers réfractaires du maquis<sup>13</sup>. A l'automne 1942, Jean Oberlé conçoit le fameux mot d'ordre : « Ne va pas en Allemagne. » Cette ritournelle, « slogan rythmé sur une mélodie lancinante » (J. Evrard), est chuchotée plus de 1500 fois sur les ondes au cours de 1943<sup>14</sup>. Dans le mécanisme de la contre-propagande, la BBC a une importance capitale : dans cette France sectionnée, divisée sinon de plus en plus atomisée, c'est le seul moyen d'information qui puisse donner une vue unifiée du drame du STO. Elle permet ainsi aux Lillois de savoir la lutte contre les réquisitions à Lyon, recommande aux Provençaux l'exemple réfractaire des Bretons. Elle forge en mars 1943 le mythe des réfractaires de Haute-Savoie : les exemples magnifiés de ces quelques 5 000 réfractaires incitent concrètement d'autres désignés à franchir le pas de l'illégalité, en leur montrant que face à la machine de recrutement, quelque chose est

---

<sup>11</sup> BDIC, 4° delta 182 Rés.

<sup>12</sup> Voir *supra*, chapitre I, p. 80-81

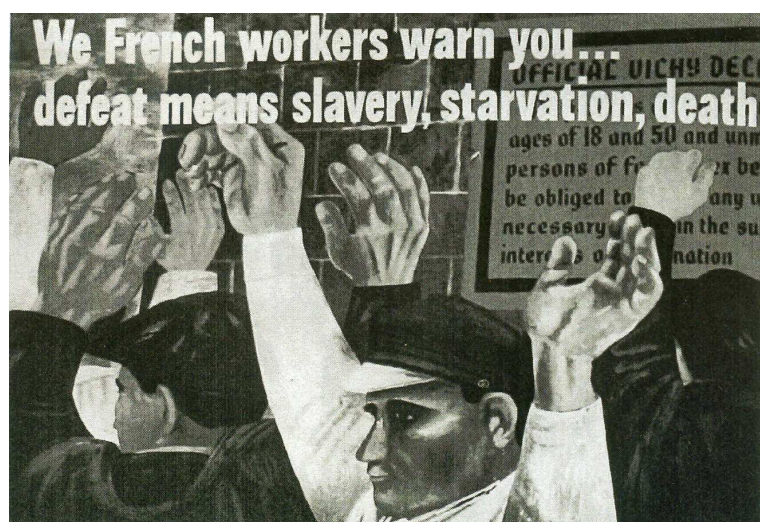
<sup>13</sup> CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre*, 1996, rééd. Gallimard, Folio, 2001, t. II, p. 1049

<sup>14</sup> *Ibidem* et EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le IIIe Reich*, Fayard, 1972, p. 113



possible<sup>15</sup>. Le discours aide à faire des fugitifs des combattants. Par la BBC, les réfractaires savent aussi que le monde connaît leur combat et salue leur geste. En pleine lutte ils puisent un soutien moral dans l'écoute de Londres ou des villageois qui leur en rapportent les propos. Il n'est pas étonnant qu'en 1945, l'Association des Réfractaires et Maquisards, à son congrès constitutif, décerne à Maurice Schumann le titre de « père du réfractaire<sup>16</sup>. »

La BBC n'est pas seule à faire campagne contre le STO. Radio-Brazzaville, Radio-France et plus tard Radio-Alger pour la France Libre, la presse et les radios de Boston, de New York ou de Moscou pour les Alliés, font campagne contre le volontariat puis le STO. Les comités de la France Libre, ses colonies et ses comptoirs les plus reculés publient du matériel de propagande dénonçant la déportation des travailleurs et glorifiant leur résistance. Les 400 000 cheminots britanniques félicitent leurs camarades de leur courage lors des grèves d'Oullins, tandis qu'au nom des Nations Unies, Ernest Bevin rend hommage sur les ondes de la BBC à ces ouvriers qui refusent le chantage à la Relève<sup>17</sup>. Les syndicats britanniques et américains font passer en France occupée de l'argent collecté au profit de la lutte contre la réquisition, de même que les services britanniques du SOE (Special Operation Executive) et les services secrets américains installés à Genève. La radio suisse, dont les éditoriaux par René Payot sont très écoutés, fait aussi une contre-propagande au STO. C'est en vain qu'occupants, vichystes et collaborationnistes stigmatisent en permanence les « mensonges des radios étrangères » : ce sont elles que l'on écoute.



« Nous, les ouvriers français, nous vous mettons en garde... la défaite signifie esclavage, famine, mort. »

Affiche américaine de Ben Shan utilisant la réquisition forcée des travailleurs français pour légitimer le combat allié aux yeux de la population, automne 1942. Les victimes sont celles de la Relève forcée : la légende et les casquettes se réfèrent aux ouvriers, et l'affiche au mur reprend en anglais les termes de la loi du 4 septembre 1942. Les mains levées et le visage grave disent la coercition exercée, et dispensent de faire figurer un seul Allemand ou policier français. L'ensemble, dramatique, laisse penser que les travailleurs partent rafiés arme au poing, ce qui est rarement le cas en réalité. [Extrait de Anthony RHODES, *La propagande dans la Seconde Guerre mondiale*, Elsevier, 1983, p. 248]

<sup>15</sup> KEDWARD Harry, *A la recherche du maquis*, Cerf, 1999, p. 50-51

<sup>16</sup> Groupement National des Réfractaires et Maquisards, *Des « Hors-la-Loi » dans la Seconde Guerre mondiale*, à compte d'auteur, 1997

<sup>17</sup> AN F 60 1707

Toute la Résistance communie dans le rejet du STO, des communistes aux plus réactionnaires, à l'intérieur comme à l'extérieur. Bien sûr, si la lutte anti-STO fait consensus, chaque branche de la Résistance la mène avec des discours et des pratiques en partie spécifiques, en fonction des ressorts de son engagement, de ses modalités d'action et de ses "clientèles". Le problème n'est pas non plus le même vu par la France Libre ou la Résistance intérieure, par les chefs, les cadres du terrain ou la base militante.

Charles de Gaulle, dans ses discours, sa correspondance et ses mémoires, n'accorde que peu d'attention aux réquisitions, mentionnées le plus souvent au détour d'une phrase. Il y voit surtout une preuve de l'asservissement complet de Vichy, de son abdication de la souveraineté nationale. Le STO confirme et renforce la légitimité du combat gaullien. La lutte contre les départs exprime la volonté de la nation de rester dans le combat auprès des Alliés<sup>18</sup>. Ce miroir déformant se retrouve dans les propos de la BBC, qui installe dès l'origine le *topos* de l'identité du combat des travailleurs et des réfractaires à celui des Forces Française Libres, bien avant qu'il ne soit question de maquis ou de réfractaires combattants. Les Français de Londres prêtent aux ouvriers une volonté de combattre l'ennemi similaire à celle des FFL. Le 2 janvier 1943 Maurice Schumann compare l'échec de la Relève à « un autre Bir-Hakeim » qui a marqué l'an 1942, un autre grand combat visant à retarder l'avancée de forces supérieures en nombre, un combat

qui lui, n'est pas inscrit sur une carte ou qui, plutôt, s'inscrit sur toute la carte de la France une et indivisible : c'est la forteresse, également inexpugnable, que dans chaque usine française, dans chaque atelier français, les travailleurs ont – pendant beaucoup plus de seize jours- victorieusement dressés contre les négriers qui prétendent les embrigader dans l'armée industrielle ennemie<sup>19</sup>.

Le thème est repris en France par les mouvements puis par le CNR, et il ne cesse de gagner en ampleur, en application de la devise des deux Résistances : « Un seul combat pour

---

<sup>18</sup> Voir *supra*, chapitre III, p. 271, l'analyse du discours gaullien du 20 octobre 1942. En mars 1943, en dérogeant exceptionnellement à sa prudence stratégique, de Gaulle écrit à Churchill que pour arrêter les déportations massives de travailleurs, il est prêt à lancer un mot d'ordre d'insurrection nationale, pour peu qu'elle coïncide avec des opérations alliées. Cette lettre reste isolée, et c'est la seule connue qu'il ait intégralement consacrée au STO. Il ne revient presque plus sur ce thème par la suite.

Au moins après la guerre, le général de Gaulle ne semble pas tenir en forte estime les réfractaires, puisqu'il aurait regretté devant son fils que « plus de la moitié des hommes qui avaient fui le STO ne visaient qu'à échapper aux Allemands » et qu'ils se refusaient souvent « formellement » à rejoindre la Résistance. De façon plus caricaturale, de Gaulle aurait ajouté, « avec un rire amer », qu'ils « ont vécu sur le pays, au besoin en y commettant des exactions. » DE GAULLE Philippe, *De Gaulle, mon père*, Plon, 2004, t. I, p. 298. Si le propos est authentique, on conçoit ce que le Général peut penser *a priori* des requis du STO – dont son fils, reprenant ou non un préjugé paternel, croit devoir dire qu'ils sont partis « volontairement » dans les usines allemandes.

Les gaullistes sont, sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, le groupe politique le plus hostile à toute reconnaissance parlementaire du titre de « déporté du travail. » Devenu premier président de la Ve République, de Gaulle laisse sans réponse toutes les lettres de la Fédération Nationale des Déportés du Travail sur la question du Titre. Voir *infra*, chapitre XV, p. 1111

<sup>19</sup> *Les voix de la liberté, op.cit.*, t. III, p. 67

une seule victoire » ou « pour une seule patrie. » Cet œcuménisme n'a qu'un rapport aléatoire avec les motivations de bien des réfractaires, avant tout soucieux d'échapper au voyage en Allemagne et aux bombes de la RAF. Par prudence, d'autre part, la BBC se garde bien d'appeler à la grève générale, même lors de la révolte d'Oullins. Avant fin 1943, elle ne donne pas plus aux réfractaires des maquis de consigne de lutte armée. Lors de la campagne contre la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> février 1944, elle décide d'éviter tout conseil imprudent qui puisse provoquer un afflux incontrôlé dans le maquis ou une insurrection prématurée<sup>20</sup>.

Toujours à l'extérieur, le général Giraud, incapable de penser un projet politique, conçoit son action en termes purement militaires. Il fait cependant une place aux requis dans son programme, qu'il brosse avec un laconisme tout aussi militaire : « Je ne veux pas faire de politique », déclare-t-il à la presse d'Alger le 4 avril 1943, « je veux chasser les Allemands, libérer les soldats et les ouvriers retenus en Allemagne<sup>21</sup>. » Le 16 juillet, en Amérique, il résume aux journalistes : « Mon but est de constituer une armée forte qui chassera l'ennemi de France et marchera ensuite sur l'Allemagne pour libérer les prisonniers de guerre et les Français déportés en vue du travail forcé<sup>22</sup>. » L'homme est bien revenu du temps où il trompait l'ennui de sa captivité en rédigeant un mémoire qui prônait la « collaboration » via la relève des PG par les travailleurs. En France même, les quelques maquis de l'ORA giraudiste doivent surtout leur existence à un noyau dur de soldats et d'officiers de l'Armée d'Armistice dissoute ; ils accueillent sans doute moins souvent des réfractaires au STO que l'AS, ou sinon en moindre proportion<sup>23</sup>. Cependant, sur un échantillon de 343 militants de l'ORA victimes d'une arrestation entre 1942 et 1944, 101 soit 29.5 % ont entre 20 et 25 ans, l'âge d'être requis pour le STO<sup>24</sup>. Plus généralement, en démontrant que Vichy se laisse entraîner dans l'engrenage de la collaboration, l'instauration du STO contribue à détacher de lui des militaires, des notables ou des particuliers qui ont cru en lui. Le travail obligatoire favorise la multiplication des vichysto-résistants.

---

<sup>20</sup> AN 72 AJ 1901, papiers d'Astier de la Vigerie, réunion de l'équipe française de la BBC, 2 février 1944.

<sup>21</sup> Cité par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides*, op. cit., p. 1124, entrée du 4 avril 1943.

<sup>22</sup> Cité par le *Journal de la France et des Français*, Quarto Gallimard, 2000, p. 2136, 16 juillet 1943

<sup>23</sup> Encore peut-on avoir des surprises, tant les réfractaires gagnent le premier maquis disponible, au hasard des opportunités et des contacts, sans toujours connaître son orientation ni s'en soucier. Ainsi, dans le Dauphiné, la célèbre compagnie Stéphane est composée, à sa fondation en novembre 1943, de deux étudiants parisiens, deux communistes allemands, un cuisinier, un paysan de l'Oise et un jeune de l'Assistance publique, tous réfractaires au STO : ce pourrait être la composition d'un groupe FTP, mais elle est affiliée à l'ORA. En juin 1944, la compagnie compte 136 hommes et se bat autour de Grenoble. Les hommes d'Etienne Poiteau-Stéphane (1919-1952) n'achèvent le combat qu'aux portes de Turin en avril 1945. Les Amis de la Compagnie Stéphane, *Un capitaine dans la Résistance*, CRDP, Grenoble, 2004..

<sup>24</sup> BERTIN Anne, *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de la Résistance de l'Armée. Physionomie, répression et déportation durant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master I, université de Caen, p. 59-60

Les syndicats clandestins ont vocation naturelle à défendre les ouvriers menacés d'exil, et ils veulent profiter de la lutte contre le STO pour réaffirmer leur légitimité contre les mouvements de résistance. Ceux-ci les méprisent presque autant qu'ils méprisent les anciens partis politiques, et ils ne sont pas plus enchantés de la reconstitution des centrales clandestines que du retour des partis. Actifs au sein de la classe ouvrière, les mouvements voudraient bien diriger sa lutte contre le STO, en se passant des syndicalistes ou en les réduisant à une force d'appoint. Mais la tradition de l'autonomie syndicale est trop ancrée dans la culture du mouvement ouvrier depuis l'intangible Charte d'Amiens de 1906. Aussi la CGT, réunifiée en avril 1943, obtient de mener sa propre lutte contre le STO : elle dispose pour ce faire d'un budget spécifique, et de son propre service chargé des faux papiers pour les réfractaires, de leur placement et de leur entretien<sup>25</sup>, et des liaisons avec les maquis<sup>26</sup>. Les Unions départementales de la CGT et de la CFTC, jamais dissoutes au contraire des fédérations, protègent ou exfiltrent en secret des réfractaires locaux<sup>27</sup>. Elles critiquent aussi à haute voix l'injustice du STO et font voter sans difficulté des motions réclamant son abolition et le retour des exilés.

Dans son rapport du 17 février 1943, Pierre Brossolette, en mission en zone nord, interpelle Londres sur les sommes considérables dont les syndicalistes ont besoin « pour leur permettre de parer au problème soulevé par la Relève (ou plutôt par la véritable déportation collective dont nous sommes actuellement les témoins et sur la gravité terrible de laquelle la radio de Londres n'insistera jamais assez). » Son appel est entendu, puisqu'un accord de mars 1943 entre la France Combattante, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne alloue aux syndicats une somme conséquente pour lutter contre le STO, versée par le canal de Jean Moulin et de Julien Forgues, cégétiste du MOF<sup>28</sup>. Solidarité ouvrière internationale oblige, ces envois comportent une bonne part de dons des syndicats britanniques et américains<sup>29</sup>. Forte de ce budget autonome reçu au titre de sa propre lutte anti-STO, la CGT peut asseoir sa position au sein de la Résistance unifiée. Le 28 août 1943, *La Vie ouvrière*, organe de sa tendance

---

<sup>25</sup> A en croire le témoignage de P. Neumeyer à Marie Granet, 4 juin 1948, les ouvriers réfractaires sont envoyés dans le Puy-de-Dôme, les Landes, le Cher et les Vosges. IHTP 72 AJ 43, dossier de la CGT.

<sup>26</sup> Il est dirigé par Lauzet et Gourdin, morts en déportation. Témoignage d'Albert Gazier à Henri Michel, 22 février 1947, IHTP, 72 AJ 43.

<sup>27</sup> C'est le cas ainsi en Tarn-et-Garonne, où l'UD de la CGT fait passer des réfractaires en Espagne. IHTP 72 AJ 43, dossier CGT.

<sup>28</sup> Note secrète du 16 mars 1943 adressée par J. Bingen à Robin Brook, chef du SOE pour l'Europe occidentale. Cité par AGLAN Aïya, *La Résistance sacrifiée*, op. cit., p. 212-213. Le budget initial consenti est de 1.2 millions de francs, soit 400.000 francs pour chaque donateur.

<sup>29</sup> En octobre 1943, la CGT reçoit un million du CFLN, autant des syndicats britanniques et 25.000 \$ des syndicats américains. IHTP 72 AJ 234

communiste, prétend même pour la CGT à la direction unique de l'action contre le STO, et en fait, au-delà, au monopole de la représentation de la classe ouvrière<sup>30</sup>. C'est une ambition cependant vaine, six semaines après la constitution du Comité d'Action contre la Déportation.

Le Parti Communiste Français, obnubilé par une lutte armée à outrance, pourtant impopulaire dans la classe ouvrière et jusqu'au sein de ses militants, risque d'y sacrifier jusqu'à la lutte syndicale. Lors du départ des ouvriers, il a du mal à rééquilibrer ses priorités. Les grèves spontanées d'Oullins et les manifestations anti-STO de l'hiver contribuent à le décider début 1943 à redonner toute leur place aux luttes populaires, sous peine de perdre son crédit auprès des couches laborieuses préoccupées de l'exil de masse. Dans sa propagande, le PCF insiste sur le fait que le travail en Allemagne aide la lutte contre l'URSS : l'ouvrier qui part trahit la France, mais aussi sa deuxième patrie, la patrie des travailleurs, dont la victoire libèrera la première<sup>31</sup>. Ses attaques contre les « salauds », « traîtres » et autres « négriers » qui livrent les travailleurs aux « Fritz » et veulent « l'anéantissement de la race française » restent assez élémentaires<sup>32</sup>. Elaborer une réfutation théorique poussée d'illégitimité du STO ne lui est pas nécessaire. Sa lutte contre le travail obligatoire puise dans le répertoire d'action traditionnel des classes laborieuses ou du léninisme : agitation quotidienne, tracts lapidaires, papillons, graffiti, appels systématiques à la grève et à la manifestation, sinon au sabotage. Cette stratégie offensive d'activisme immédiat et spectaculaire, au grand jour, est dangereuse et pas toujours efficace. Elle n'est fructueuse qu'en terme de propagande. *L'Humanité* clandestine est plus prodigue que tout autre organe clandestin en consignes d'action directe : à partir de l'automne 1942, elle incite à des grèves avec occupation des ateliers et des usines – occupation armée, si possible –, au bris des machines dans les usines qui travaillent pour l'Allemagne – ce que l'éthique ouvrière n'admet pas –, à des fuites en masse des trains, à des adhésions immédiates aux Franc-Tireurs et partisans. Ces mots d'ordre révolutionnaires, peu réalistes, ne sont jamais appliqués. Le PCF et ses satellites, enfin, ne sont pas les derniers à colorer leur lutte contre le STO de patriotisme exalté, à mettre en veilleuse la lutte des classes au nom du combat commun contre la « déportation. » Les communistes instrumentalisent ce dernier pour ratisser large auprès de tous les groupes sociaux et religieux, dans le prolongement de la tactique de la main tendue qui lui a tant réussi depuis le Front Populaire.

---

<sup>30</sup> Cité par COURTOIS Stéphane, *Le PCF dans la guerre*, Ramsay, 1980, p. 396

<sup>31</sup> Témoin par exemple ce tract en région parisienne, novembre 1942 : « LE PEUPLE SOVIETIQUE SE BAT POUR NOTRE LIBERATION. TRAVAILLER POUR LES BOCHES, C'EST LE TRAHIR. » Cité par JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999, p. 36

<sup>32</sup> AN 2 AG 461, tracts communistes anti-Relève retrouvés à Vichy, automne 1942.

Assez singulière est, par contraste, la position de certains groupes trotskistes comme celui de Pierre Bousset-*Lambert*. Impuissant à empêcher ses militants de partir au STO, il fait de nécessité vertu et les encourage à accepter le départ. Il espère qu'une fois dans le Reich, ils se rapprocheront des ouvriers allemands : ceux-ci ne restent-ils pas porteurs de toutes les espérances révolutionnaires des internationalistes, comme au temps de Lénine et Trotski ? Hostiles par internationalisme, voire par antipatriotisme, à « l'antibochisme » qu'ils prêtent au reste de la Résistance, ils ont moins d'hésitations à accepter cette manière assez particulière de se rapprocher du peuple allemand, alors qu'ils maintiennent depuis 1940 la consigne de « fraternisation avec les ouvriers allemands sous l'uniforme ». Louis Eemans, Roger Monier, Stéphane Just et d'autres militants se retrouvent à fonder près de Berlin une cellule trotskiste sans équivalent dans l'ensemble du Reich. Elle parvient à tenir deux ou trois réunions, avant d'interrompre ses activités, le risque devenant trop important<sup>33</sup>. L'introuvable révolution mondiale ne partira de toute façon pas d'Allemagne en 1945.

La Résistance spirituelle, nous l'avons vu, se place avant tout sur le plan du débat éthique et intellectuel. Le STO l'indigne d'abord parce qu'il viole la liberté et la dignité de la personne humaine, bafoue la valeur du travail libre. Elle veut faire primer le discours de vérité sur le mensonge, démontrer aux réfractaires qu'ils peuvent désobéir en conscience à la loi d'un régime illégitime, les convaincre qu'ils doivent refuser toute aide au nazisme païen, diabolique et oppresseur de la patrie. Par respect pour la conscience individuelle, cependant, prêtres, religieux et militants d'Action Catholique résistants laissent le jeune libre d'examiner et de choisir en conscience s'il part ou non. S'il décide de partir, ils l'aident encore, en lui donnant une information sur l'idéologie nazie et les réalités du III<sup>e</sup> Reich. C'est l'attitude notamment d'un abbé Pierre ou d'un RP Riquet, distincts de l'intransigeance radicale des communistes, des mouvements, ou de leurs coreligionnaires comme André Mandouze ou le RP de Lubac. Les mouvements d'inspiration chrétienne sont aussi plus portés à la mission charitable et non-violente de sauvegarde des requis, d'où l'importance de Défense de la France, de la CFTC clandestine, à un degré moindre de Témoignage Chrétien, dans la production de faux papiers et dans l'établissement de filières de refuge. Lorsque des syndicalistes de l'ex-CFTC expriment dans Libération-Nord leur révolte morale et, au nom de la fraternité, leur préoccupation pour tous les travailleurs exploités en France et en Allemagne, « [leur] journal fait coïncider le thème [marxiste] de la lutte des opprimés avec l'exaltation de

---

<sup>33</sup> Entretiens avec Louis Eemans, 9 octobre 2004, et avec Roger Monier, 10 novembre 2004.

la valeur chrétienne de la solidarité humaine<sup>34</sup>. » De même, Défense de la France, en luttant contre le STO, « défend une conception humaniste de l'individu plus qu'il ne cherche à provoquer l'effondrement économique du Reich<sup>35</sup>. »

Aucun réseau indépendant, aucun mouvement ne se fonde explicitement en réaction au STO, avec pour objectif de le combattre. Le Mouvement Républicain des Prisonniers de Guerre et Déportés, fondé fin 1942-début 1943 par le neveu du général de Gaulle et ex-PG Michel Cailliau-Charrette, est le seul à faire formellement référence dans son sigle même aux « déportés du travail. » Mais sa lutte en leur faveur n'est qu'une extension de son action au sein des anciens captifs. Le « Déportés » du sigle est maintenu lorsque le MRPGD fusionne, non sans mal, le 12 mars 1944 avec le RNPG (Rassemblement National des Prisonniers de Guerre) des vichysto-résistants Maurice Pinot et François Mitterrand, afin de fonder le MNPGD (Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés). Ce terme de « Déportés » désigne en fait surtout les requis permissionnaires, évadés ou libérés qui viendraient reprendre leur place dans le combat. Les tentatives pour fonder au cœur du Reich un Front Intérieur Allemand restent peu abouties<sup>36</sup>. Avec le recul, Philippe Dechartre, l'un des fondateurs du mouvement, confesse franchement que les « déportés du travail » partis en Allemagne,

ce n'était pas notre tasse de thé. Les déportés de la Résistance, les prisonniers de guerre, ça représentait quand même quelque chose moralement d'essentiel, dans le paysage de la déportation et de la guerre. Les volontaires pour le travail entre guillemets obligatoire (*sic*) ça nous attirait beaucoup moins<sup>37</sup>.

Et de fait, aucun STO évadé d'Allemagne ne figure parmi les responsables nationaux ou locaux du mouvement. Les réfractaires au travail obligatoire ne sont proportionnellement pas plus nombreux qu'ailleurs au sein de ses cadres ou de ses militants, et un Edgar Morin, Juif, philosophe et sympathisant communiste, mûrit sa décision bien avant que le STO ne l'oblige à passer à la clandestinité<sup>38</sup>. Les actions du mouvement en faveur des jeunes menacés du STO : faux papiers, maquis, infiltration et sabotage, ne se distinguent pas de celles des autres formations, ni ne sont une priorité plus poussée qu'ailleurs<sup>39</sup>.

---

<sup>34</sup> AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée*, *op.cit.*, p. 115

<sup>35</sup> WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, Seuil, 1995, p. 96

<sup>36</sup> IHTP ARC 090, fonds Jacques Bénét, *Historique du MNPGD* rédigé par Jacques Bénét, s.d., probablement années 1970. Entretien avec Philippe Dechartre, 7 janvier 2005

<sup>37</sup> Entretien avec Philippe Dechartre, 7 janvier 2005

<sup>38</sup> IHTP, ARC 090, *Historique du MNPGD* rédigé par Jacques Bénét. Entretien avec Philippe Dechartre, 7 janvier 2005.

<sup>39</sup> Entretien avec Philippe Dechartre, 7 janvier 2005.

Salle Wagram à Paris, le 10 juillet 1943, peu après un discours de Laval, François Mitterrand-Morland apostrophe spectaculairement le commissaire collaborationniste aux Prisonniers de Guerre André Masson. Il lui dénie notamment tout droit de parler au nom des captifs en faveur de la Relève, « cette escroquerie », puis réussit à s'enfuir. Cet épisode plus original aide François Mitterrand à renforcer sa crédibilité de chef résistant et à faire oublier son passage à Vichy, et ce d'autant que Maurice Schumann relate l'incident à la BBC, le 12 janvier 1944, certes avec quelque retard et sans prononcer son nom. Mais ce coup d'éclat inhabituel est plus ambigu qu'il n'y paraît. Car il est également perçu avec sympathie à Vichy, au sein de l'entourage du Maréchal. Le secrétariat de Pétain y voit d'abord la contestation d'une créature de Laval, et un moyen de prouver que Masson n'a pas la confiance des PG. Il exploite l'incident contre ce dernier, protège François Mitterrand, qui n'est pas inquiet pour son esclandre, et il songerait même à faire de lui un possible remplaçant d'André Masson<sup>40</sup>.

Finalement, l'apport le plus spécifique du mouvement est *Le Manuel du Déporté*, rédigé vers mars 1943 par Michel Cailliau-Charrette et corrigé par l'ex-PG et futur rescapé des camps de la mort André Ulmann. Cet intellectuel israélite proche du communisme et chef du « Front Intérieur allemand » du MNPGD fait imprimer le manuel, dissimulé dans des colis et diffusé tant bien que mal dans les camps de requis en Allemagne<sup>41</sup>. Ses consignes d'action immédiate violente et radicale font railler rétrospectivement<sup>42</sup>. Mais les deux ex-PG, loin d'être naïfs, y voient sans doute avant tout une stimulation morale, et non des directives à suivre à la lettre :

Il faut créer le réflexe de sabotage. Il faut exploiter tous les moyens de sabotage : le fer, le feu, le vol, l'erreur. Il faut se procurer de la poudre, grâce aux partisans illégaux allemands. Il faut perdre des écrous et des bielles en démontant des machines. (...) Commence et fais commencer le sabotage en grand dès les huit premiers jours de l'arrivée (...). Organise les récompenses pour les saboteurs. (...) Quant aux espions et aux délateurs, il faut les pendre. Un exemple par usine suffit. La légitime défense joue. C'est la guerre<sup>43</sup>.

Très peu de STO ont connaissance du document à l'époque, et ses consignes restent évidemment inappliquées. Sa gloire est postérieure au conflit. Pendant soixante ans, il est

---

<sup>40</sup> Sur plusieurs récits de la réunion du 10 juillet contenus dans les archives de Vichy ou du BCRA et que nous avons pu lire, aucun n'évoque l'incident. Le premier témoignage écrit connu est un rapport du 20 juillet 1943 adressé au BCRA par le mouvement rival de Michel Cailliau-Charrette, et cité par Pierre PEAN, *Une jeunesse française. François Mitterrand 1934-1947*, p. 281. Pour les différents témoignages sur l'incident, ainsi que pour ses interprétations et ses suites, se référer aux p. 279-285 du même ouvrage.

<sup>41</sup> IHTP 72 AJ 64, dossier MNPGD, témoignage de Michel Cailliau, 1946. Le mouvement fait aussi distribuer, en collaboration avec Résistance-Fer de Combat, des milliers d'exemplaires d'un tract « Conseil du Prisonnier de Guerre à son frère déporté », sans doute dans les gares et les trains qui conduisent les STO vers l'exil.

<sup>42</sup> Pour une critique sans concession de ce texte, voir Pieter LAGROU, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 114-115

<sup>43</sup> MNPGD, *Le Manuel du déporté en Allemagne*, 1943, BDIC.



brandi par les anciens requis pour rappeler que c'est la Résistance qui les a baptisés "déportés". Le *Manuel* est plus utile aux polémiques d'après-guerre qu'aux luttes contemporaines du conflit. Et somme toute, le MNPGD marque moins l'histoire du STO que celle de sa mémoire : à la Libération, il engendre la Fédération Nationale des Déportés du Travail, appelée à perdurer jusqu'à nos jours.

## 2) *Le STO unifie la Résistance, la Résistance unifie la nation par la lutte contre le STO*

Comme le note Robert Belot, le maître-mot, en 1942, est : désobéissance. Le terme de résistance est encore réservé à un sens politique<sup>44</sup>. Les résistants ambitionnent d'abord de provoquer une désobéissance civile des ouvriers, des fonctionnaires, des policiers, de susciter ce que nous appellerions aujourd'hui la résistance civile. Un tract célèbre de Libération-Sud, distribué fin 1942, proclame ainsi : « La désobéissance est le plus sage des devoirs ». « POUR VAINCRE LES ENNEMIS DE LA PATRIE, DESOBEISSANCE, ENCORE DESOBEISSANCE, TOUJOURS DESOBEISSANCE<sup>45</sup>. »

Toutes les composantes de la société française, tous les occupants de postes à responsabilités sont tour à tour interpellés et poussés à mettre en pratique cette désobéissance de masse. Des appels spécifiques sont lancés à la police, à la magistrature, aux administrations, aux médecins, aux jeunes, et aux cadres des Chantiers de la Jeunesse. Des représentants de chaque groupe socioprofessionnel, de chaque classe sociale, défilent un à un au micro de la BBC pour exhorter une cible donnée à contribuer au rejet de la « déportation ». L'auditeur entend au cours de 1943 le maître des requêtes Pierre Laroque, futur père de la Sécurité Sociale, en appeler aux fonctionnaires, le radical corrézien et ex-ministre de l'Agriculture Henri Queuille aux paysans, ou l'ingénieur Roland Pré aux industriels et aux responsables de l'économie française. Un ouvrier devenu député communiste, Emile Cossonneau, appelle le 20 novembre ses camarades du bâtiment au sabotage sur les chantiers Todt, où ils sont « soumis à un véritable esclavage. » Les paysans sont incités au patriotisme, mais aussi à bien voir où est leur intérêt : « Le réfractaire défend ta terre. En nourrissant le réfractaire, c'est ta terre que tu nourris<sup>46</sup>. » La BBC agite le spectre de colons allemands de l'*Ostland* reprenant leurs terres en déshérence après leur départ au STO. Tracts, journaux

---

<sup>44</sup> BELOT Robert (dir.), *Les Résistants. L'histoire de ceux qui refusèrent*, Larousse, 2003, p. 126-127

<sup>45</sup> Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, S pièce Rés. 650 / 1. Dès le 28 juin 1942 à la BBC, le représentant de la CGT Georges Buisson proclame à destination des jeunes travailleurs menacés par la Relève : « La désobéissance devient aujourd'hui un devoir civique ». *Les voix de la liberté, op. cit.*, t. II, p. 156

<sup>46</sup> SCHUMANN Maurice, *ibidem*, 1<sup>er</sup> octobre 1943, p. 56-57

clandestins et discours de la BBC font de la défaillance l'affaire de tous, veulent mobiliser l'ensemble de la population contre le travail obligatoire. Ils peuvent espérer y arriver.

Les appels ne s'adressent pas à toutes les catégories sociales uniquement par souci d'efficacité ni par fidélité à un principe fondamental de la propagande de masse, celui de cibler toutes les catégories de façon appropriée. C'est aussi que se révèle la nouvelle fonction de la Résistance : sauver la cohésion de la communauté nationale, mise à l'épreuve par la propagande en faveur de la Relève et du STO, et par la soif d'égalité devant le sacrifice qui fait regretter que les autres groupes sociaux soient épargnés. En 1942, des tracts expressifs circulent au nom des prisonniers, assurant qu'ils souhaitent l'échec d'une Relève qui renforce leur oppresseur et qui prolonge la guerre, donc leur captivité<sup>47</sup>. Dans les zones rurales, des militants du PCF tentent de sauver l'unité menacée de la classe ouvrière et du peuple paysan. En Corrèze, où la paysannerie se déchire courant 1942 au sujet de la Relève, l'instituteur communiste Roger Pestourie constate que quelques libérations de cultivateurs achetées par les départs d'ouvriers servent de prétexte « à une démagogie effrénée », destructrice de la cohésion sociale :

On jette le discrédit sur la classe ouvrière pour dresser contre elle nos paysans. C'est une campagne infâme qui déchire des familles. De vives discussions éclatent entre familles foncièrement honnêtes, frappées les unes et les autres par la guerre. Nous éditons des tracts et des journaux mettant en garde les Français, dénonçant la mystification de Laval. Loin d'être une désertion, le refus de partir en Allemagne doit apparaître comme un acte hautement patriotique. Un appel est adressé aux paysans :

« Il y a peu de temps, vous étiez accusés d'affamer la France. Des affiches étaient placardées pour dresser les ouvriers contre vous. Aujourd'hui, Laval tente de vous dresser contre les ouvriers. »

L'écho de notre action ne tarde pas à se répercuter dans les campagnes. Parce que notre Parti a donné en temps voulu les explications permettant d'y voir clair, il gagne un crédit considérable<sup>48</sup>.

La naissance des maquis est ultérieurement saluée par le PCF et toute la Résistance comme la réalisation de l'union entre ouvriers et paysans.

La solidarité doit également être entretenue dans les entreprises, où le STO tend initialement plutôt à l'ébranler. Les départs sont l'affaire de tous, non des seuls requis. *Action*, journal de l'Action Ouvrière des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) lancée peu après les grèves spontanées contre la Relève un an plus tôt, appelle toute l'usine à débrayer dès qu'un seul ouvrier est menacé<sup>49</sup>. De même, à quelques exceptions près, la Résistance s'abstient d'attaquer les patrons et de donner à la lutte anti-STO une coloration de lutte des classes. Il faut rassembler contre la réquisition « tous les membres d'une même entreprise, du

---

<sup>47</sup> Voir la reproduction de l'un d'entre eux en annexes, document n° XVI, p. 1189

<sup>48</sup> Témoignage de Roger Pestourie in *Maquis de Corrèze, 200 combattants et témoins*, Editions sociales, 4<sup>e</sup> Ed., 1988, p. 36-38

<sup>49</sup> IHTP PR.C. 105, *Action*, n°1, oct. 1943

patron au manœuvre. » Devant un tel pillage humain, ce n'est pas l'intérêt d'une classe qui est en jeu, mais celui de toute la France<sup>50</sup>. Le discours n'hésite pas à forcer le trait, à grossir la communauté de menace : « Ouvriers et fils d'ouvriers, patrons et fils de patrons ont été déportés par l'Allemagne pour travailler pour l'Allemagne. Ouvriers, patrons sont réfugiés ensemble dans les forêts, traqués par l'Allemagne<sup>51</sup>. » Certains résistants rêvent en haut lieu d'une réédition, au profit des réfractaires au STO, du front commun des classes sociales formé en 1923 dans la Ruhr occupée, lorsque le patronat allemand continuait à verser leurs salaires aux ouvriers grévistes ou expulsés par les Français<sup>52</sup>. Ce discours irénique est d'autant plus nécessaire que la Résistance a besoin d'une contribution financière patronale à la lutte anti-STO. Dans cet objectif naît en août 1943 la seule organisation de résistance ayant existé au sein du patronat, l'UCIF (Union des Cadres et Industriels de la France). Celle-ci est fondée, paradoxalement, par un syndicaliste communiste de la CGT, lié au Comité d'Action contre la Déportation, où prédominent compagnons de route et communistes. Au-delà, ce discours d'union parfois artificiel dissuade l'ouvrier de se tromper d'ennemi en tournant ses forces moins contre l'occupant que contre le patron, au risque d'affaiblir la cohésion indispensable à la libération<sup>53</sup>.

Pour que l'unité nationale soit totalement préservée, et placée sous le signe de la Résistance plutôt que sous celui du Maréchal, il faut enfin proclamer une place pleine et entière dans le combat aux réfractaires du STO, et même aux requis exilés. La propagande s'adresse systématiquement à ces derniers comme partie intégrante, à leur manière, d'un peuple unanimement résistant. La BBC dresse le parallèle constant entre les combats des FFL d'une part, et la lutte des ouvriers, des réfractaires puis des maquisards d'autre part. Les communistes et leurs satellites l'inscrivent dans la longue durée de la mémoire patriotique, dans la lignée de leur conversion de 1934-1935 au patriotisme jacobin. En avril 1944, *Le Patriote*, organe du Front National (FN) en zone sud, exalte ainsi « la virile décision des garçons des classes 41 à 44, fils des vainqueurs de la Marne et de Verdun, en grève, au péril

---

<sup>50</sup> *Ibidem*, *Action*, n°2, déc. 1943

<sup>51</sup> Discours de Maurice Schumann, in *Les voix de la liberté*, *op.cit.*, t. IV, 8 novembre 1943, p. 98

<sup>52</sup> AN F 1a 3777, « Rapport sur le problème de la déportation établi par le Secrétariat général de MAX [Moulin] », 16 juillet 1943. Cet exemple de la Ruhr est repris par M. Schumann dans un appel aux chefs d'entreprises le 6 septembre 1943, in *Les voix de la liberté*, *op.cit.*, t. IV, p. 42. C'est certes plaquer avec anachronisme une expérience passée sur la situation d'alors. Les chanceliers Cuno et Stresemann ne prétendaient pas collaborer avec le vainqueur et la société allemande était soudée toutes classes confondues contre le Diktat de Versailles. Enfin le patronat allemand de 1923 ne réalisait pas autant d'affaires avec son homologue français.

<sup>53</sup> Entretien avec M. Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004. Ancien dirigeant national de l'Action Ouvrière, il confirme que certains ouvriers, y compris des militants de l'AO, voyaient bien dans le patron l'ennemi prioritaire et non dans l'Occupant, pourtant son donneur d'ordre.

de leur liberté et de leur existence, contre la déportation<sup>54</sup> ». De toute part, le maquis est promu nouveau front français, ses hommes soldats de la nouvelle armée française.

Les STO partis en Allemagne sont transfigurés en combattants. La thématique du « front intérieur allemand » traverse la presse clandestine, et le MNPGD tente de lui donner consistance en fondant une section du même nom, à l'existence assez fantômatique. Le fondateur de Combat, Henri Frenay, nouveau commissariat aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés, s'adresse aux requis, le 13 décembre 1943, sur Radio-Alger, comme « un combattant qui parle à d'autres combattants. » Il les exhorte à « la sainte colère et l'action libératrice », et exalte le « front intérieur allemand » dont les armes sont la grève perlée, la maladresse voulue et la ruse<sup>55</sup>. L'existence même des « soi-disant volontaires » est niée : ils ne sont que des victimes de la tromperie nazie<sup>56</sup>. Ce discours aboutit à amalgamer volontaires et requis, de même que captifs, STO, résistants et combattants. Il est particulièrement prégnant lorsque Frenay organise la Journée nationale du Prisonnier et du Déporté à Alger le 21 mai 1944 : si les déportés politiques ne sont pas évoqués, prisonniers et requis sont dépeints comme partageant le même exil, la même souffrance et, surtout, la même résistance patriotique sourde<sup>57</sup>. Cette thématique est alors assez commune dans la Résistance intérieure et extérieure. Au printemps 1944, le comité militaire national des FTP exhorte de manière bien rhétorique les victimes des négriers à ne pas « rester plus longtemps en Allemagne comme otages » et à « [s'efforcer] de revenir prendre leur place dans les rangs des combattants de la Libération Nationale<sup>58</sup>. » Combien de STO voudraient y répondre, qui ne peuvent que suivre la Libération en spectateur, depuis les baraquements du Reich ?

L'année 1944 voit le maintien ritualisé de la dénonciation d'un STO moribond. Par un déplacement inévitable du centre de gravité du discours, il s'agit désormais de défendre prioritairement les réfractaires des maquis, largement produits du refus de la « déportation ». La radicalisation de leur répression suscite la révolte et l'appel à la solidarité. La Résistance fait connaître les horreurs perpétrées contre les réfractaires. Elle rapporte les atrocités de la Milice, « sœur cadette de la Gestapo », déchaînée contre les maquis aux Glières, en Limousin

---

<sup>54</sup> AN F 7 15312

<sup>55</sup> FRENAY Henri, *La nuit finira*, Robert Laffont, 1973, p. 398-399

<sup>56</sup> *Ibidem*

<sup>57</sup> Sur cette journée, FRENAY Henri, *La nuit finira, op. cit.*, p. 436-437 et les analyses de LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 116-117. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1944, sur demande de Frenay, la BBC organise une émission quotidienne à destination des prisonniers et déportés du travail. WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide*, Hachette, 1995, p. 32

<sup>58</sup> AN F7 15312

et dans le Sud-Ouest. Les crimes des ultras de la collaboration sont encore par moments mis en rapport avec les plans du tenace Sauckel : en mai 1944, les FTP accusent Darnand d'« exiger une Saint-Barthélemy des réfractaires, afin de livrer par la terreur tous les Français valides au travail forcé<sup>59</sup>. » Mais si la réquisition de main-d'œuvre en elle-même ne peut plus être le souci le plus pressant, la parole résistante continue à inclure une mention hostile au STO dans les textes et les revendications. Le programme du CNR du 15 mars 1944, qui est aussi et d'abord un plan d'action immédiate, mentionne le « développement » de la lutte contre « la déportation » parmi les objectifs des mois à venir, et l'inscrit au cahier des charges des Comités Départementaux de Libération. Rien ne garantit en effet contre un retour des départs, quand les rafles sont quotidiennes et que les recensements se succèdent. Dès lors surgit l'idée qu'il faudrait armer les ouvriers pour qu'ils puissent faire face aux rafles et aux réquisitions. Cette idée est défendue par le PCF et le FN, relayée au bureau permanent du CNR par le communiste Pierre Villon, codirigeant du CAD. C'est une source et une justification à notre sens trop méconnues des appels répétés à former des Milices Patriotiques dans les usines, les quartiers, les campagnes<sup>60</sup>. Mais faute d'armes, cette rhétorique reçoit une application limitée, et l'histoire des Milices patriotiques appartient essentiellement à l'après-Libération, jusqu'à leur dissolution le 28 octobre 1944.

### **3) Automne 1942 - printemps 1943 : le STO, facteur de crise et de division de la Résistance**

Quand survient la première loi sur le STO, la Résistance n'est structurellement pas faite pour y riposter. Les réseaux, fondés en vue du renseignement ou de l'action militaire, n'ont pas vocation à capitaliser sur la révolte de la société civile ni à lui prêter main-forte. La nécessité de garder le secret sur son engagement interdit parfois d'aider de ses objurgations publiques, de ses conseils privés ou de ses ressources des voisins, des amis, des parents qui souhaitent échapper au STO. D'authentiques résistants ne peuvent venir en aide à des proches menacés du départ, de peur d'attirer l'attention sur eux sans au moins une garantie de succès<sup>61</sup>. A l'extrême, conserver sa couverture officielle peut obliger à faire publiquement

---

<sup>59</sup> AN F7 15312, appel des FTP à l'insurrection nationale, mai 1944

<sup>60</sup> AN F 7 15312, appels divers à la constitution de milices patriotiques

<sup>61</sup> Le Lorrain Charles François-Ponton, vétéran de la Grande Guerre et chef résistant précoce, soupçonné par les autorités, doit ainsi laisser partir au STO son propre fils puis son neveu André Noisette. IHTP ARC 086, manuscrit d'André Noisette, *Chronique de deux années de STO en Allemagne. 27 août 1943-4 juin 1945*, p. 86

l'apologie de l'obéissance voire à se compromettre<sup>62</sup>. Les militants et les cadres sont trop peu nombreux pour opérer une spécialisation ni un cloisonnement rigoureux des activités : le STO est l'affaire de tous, donc de personne, et il ne peut concentrer pleinement l'attention qu'à de rares moments. En mars 1943, la circulaire antidéportation de Libération-Sud en est à suggérer aux militants de désigner l'un d'eux qui ne s'occuperait que de cette question pendant un mois<sup>63</sup>.

Même des résistants n'échappent pas au départ au STO, faute de moyens et d'alternative<sup>64</sup> : en mars 1943, la peur des mouvements de se voir vidés de leurs jeunes militants n'a rien de fantasmatique<sup>65</sup>. La zone nord, la plus industrielle et la plus peuplée, est celle où les réquisitions sont les plus précoces et les plus importantes, et celle où la Résistance est la plus réprimée, la plus tard unifiée, et la moins subventionnée par Londres, puisque Jean Moulin, délégué général de la France Libre, opère surtout à Lyon et en zone sud<sup>66</sup>. D'origine et d'implantation urbaine, la Résistance surestime aussi la puissance du pétainisme dans les campagnes. Elle ignore l'ébullition naissante du monde rural, et l'essor de la désobéissance civile parmi les ruraux au cours de la seconde moitié de 1942. Elle ne croit donc pas à l'automne 1942 à la possibilité de camoufler les ouvriers menacés à la campagne, et ne met pas beaucoup en avant cette solution. Enfin, l'absence de précédent la laisse initialement désemparée<sup>67</sup>. Les résistants dont l'action répond non pas à une logique de poursuite de la guerre mais à une logique de réponse à l'Occupation n'ont pas les moyens financiers et matériels de venir en aide à une telle masse de victimes. C'est une chose d'aider

---

<sup>62</sup> Le cas le plus célèbre est celui l'ingénieur alsacien Jacques Stoskopf, faux collaborationniste qui essuie les cris de mort de la foule lorsqu'il accompagne « en mission d'études » 246 requis de l'arsenal de Lorient jusqu'en Allemagne (octobre 1942). En réalité, c'est l'un des meilleurs agents de renseignement de Londres, mort en déportation en 1944. NOGUERES Henri, *La Vie Quotidienne des résistants en France de l'Armistice à la Libération*, Hachette, 1984, p. 176

<sup>63</sup> IHTP 72 AJ 60, archives de Libération-Sud

<sup>64</sup> Voir par exemple le récit de Charles Joyon, militant de Libération-Sud dans le Cher, auquel ses chefs conseillent le départ faute d'alternative. Il tente par la suite de créer un groupe de résistance à Vienne. JOYON Charles, *Qu'as-tu fait de ta jeunesse ?*, Robert Lacombe, 1957

<sup>65</sup> Dans la zone italienne, un chef de secteur anonyme avertit ainsi, le 28 février 1943, qu'une trentaine de militants de Libération viennent d'être requis : « L'incorporation des jeunes va encore en prendre une bonne partie dans tous mes secteurs. Petit à petit, le vide va se faire dans nos rangs. Il est impossible de laisser partir ainsi tous nos jeunes. On a beau les camoufler autant qu'on peut, il n'en est pas moins des jeunes que l'on perd. Il faut que l'action se déclenche dès à présent. » De désespoir, il en est venu à penser, après mûre réflexion, que la seule solution était d'attaquer à outrance, de « mettre à mal le plus d'ennemis possibles », de saboter, « puis de nous retirer dans la montagne où l'on tiendra le plus longtemps possible, c'est-à-dire jusqu'à notre neutralisation complète. » Une conclusion pour le moins pessimiste et désabusée. AN 3 AG 2 365

<sup>66</sup> En mai 1943, les secours alloués par Jean Moulin aux organisations nordistes sont encore plus de quatre fois inférieurs à ceux avancés aux formations sudistes. WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance*, op. cit., p. 227

<sup>67</sup> « Il n'existait pas de stratégie cohérente et préexistante pour ce type d'absence », écrit H.R. Kedward, « elle allait plus loin que le défi familial consistant à cacher les chefs au cours de leurs déplacements, défi relevé par la Résistance depuis plus de deux ans. » KEDWARD Harry Roderick, *A la recherche du maquis*, op. cit., p. 34 sq.

régulièrement des pilotes alliés abattus, des PG évadés ou des Juifs pourchassés. C'en est une autre de pouvoir agir d'un coup en faveur de centaines de milliers de travailleurs. Quand bien même les moyens seraient disponibles, encore faudrait-il que la Résistance ait l'oreille des intéressés, que les requis aient l'audace de vouloir être sauvés par ses soins. Or l'opinion garde initialement de fortes réticences à suivre une Résistance très minoritaire plutôt que l'ordre établi. Serge Ravanel en témoigne :

La soudaineté de l'événement créa la surprise. L'obligation du service militaire, avec la peur du gendarme à la clé, était tellement bien ancrée dans les mentalités qu'il n'y eut, dans les premiers temps, que peu de récalcitrants. Les familles étaient à la fois terrorisées à l'idée que leur enfant parte en Allemagne et angoissées par le déshonneur encouru s'il ne répondait pas à l'appel.

Libération se mobilisa. Il fallait empêcher les jeunes de partir. Le résultat de nos premières démarches fut affligeant. Refuser était tellement contraire aux mœurs qu'on osait à peine nous écouter. Bien souvent, nos messagers étaient mis à la porte sans ménagement. En vérité, nous n'étions guère préparés à aborder une affaire de cette envergure<sup>68</sup>.

En octobre 1942, les grèves anti-STO parties d'Oullins sont, selon Jean-Marie Guillon, « le point de départ d'une contestation sociale et patriotique qui culmine dans les tentatives insurrectionnelles de 1944 et dans lesquelles les communistes jouent le rôle essentiel. » Dans l'immédiat, le Parti scelle là ses « retrouvailles » avec les ouvriers<sup>69</sup>. Malgré l'absence de d'Astier et Frenay alors à Londres, le reste de la Résistance s'implique aussi dans la lutte. Les cadres subalternes et les militants présents dans les usines poussent à l'action et encadrent la rébellion, sans attendre d'instructions de leurs centres<sup>70</sup>. Cette grève que le sommet de la Résistance n'a pas décidée s'avère lourde d'enjeux internes pour celle-ci. De nombreux clandestins de tous bords, à l'image du jeune royaliste Daniel Cordier, imaginent la grève comme le point de départ d'une insurrection générale, de la libération de la patrie<sup>71</sup>.

Au sein de Libération-Sud, elle relance le débat entre « attentisme » ou « action immédiate. » Pascal Copeau et Raymond Aubrac parient sur la poursuite et la propagation du

---

<sup>68</sup> RAVANEL Serge, *L'esprit de résistance*, Seuil, 1995, p. 96

<sup>69</sup> GUILLON Jean-Marie, « La France du Sud-Est », in BEDARIDA François et AZEMA Jean-Pierre, *La France des années noires*, Seuil, 1993, t. 2, p. 193

<sup>70</sup> IHTP 72 AJ 47, archives de Combat, « Développement organique de la Résistance vu dans l'historique d'un Mouvement Uni », rapport de Claude Bourdet du 15 mai 1943, transmis au général de Gaulle par Henri Frenay. Dans son témoignage du 6 juin 1946, IHTP 72 AJ 46, Bourdet situe cette réunion dans le bureau d'Yves Farge au *Progrès de Lyon*.

<sup>71</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009, p. 461, entrée du 15 octobre 1942. « Je suis plutôt réconforté par la réaction des cheminots : ne révèle-t-elle pas que les Français refusent collectivement la politique d'esclavage de Vichy ? / J'espère une insurrection. Bidault ne partage pas mon point de vue : "La Libération n'est pas pour demain, et le rapport de force joue contre nous. Tout va à vau-l'eau. Si cette manifestation n'est pas contrôlée, elle peut finir en carnage. Il ne faut jamais abandonner la foule à ses passions. Aucun responsable n'est à Lyon alors que les engagements à prendre engagent l'avenir." Je ne suis nullement convaincu. Bidault me paraît brusquement très vieux et pusillanime. C'est la guerre, que diable, le temps de tous les risques ! A quoi bon les précautions ? Il faut foncer. J'ai confiance en l'improvisation. »

mouvement à mesure de l'application de la loi du 4 septembre, et veulent développer les grèves partout où elles sont possibles, à condition d'obtenir de Londres les fonds nécessaires. D'autres dirigeants tels Robert Lacoste sont d'avis de temporiser : venus du syndicalisme, ils se prévalent d'une authentique expérience des combats ouvriers. Ils ne souhaitent pas non plus être dépossédés de la direction de la lutte ouvrière par des militants politiques hantés par la comparaison avec 1917 ou 1936<sup>72</sup>. Le n° 2 du mouvement, Jacques Brunshwig-Bordier, hostile à l'activisme de son rival Copeau, se retrouve vaincu, quitte la zone Sud et rejoint Libération-Nord<sup>73</sup>.

Le débat n'est pas encore tranché en haut lieu. Jean Moulin préside à Lyon deux réunions qui regroupent la plupart des chefs de mouvements et de syndicats clandestins. Max, mitigé, essaie loyalement de se procurer de l'argent auprès de Londres pour soutenir les grévistes, mais il obtient peu et tard : Londres reste prudent et la BBC s'abstient de toute consigne d'amplifier le mouvement<sup>74</sup>. La stratégie du passage à l'action immédiate prend le dessous, avec l'appui du Comité d'Action socialiste et des vétérans du syndicalisme : Jean Moulin, convaincu, fait une démonstration d'autorité efficace qui empêche le départ à l'aventure<sup>75</sup>.

La conséquence la plus importante pour la Résistance intérieure est finalement que les grèves d'Oullins soient à l'origine de son tout premier tract unitaire. Ce tract de soutien aux grévistes contre les « déportations » est signé le 16 octobre par Libération, Combat, Franc-Tireur, le Front National et le Parti Communiste, et diffusé dans les usines en lutte. Nul ne sait l'origine exacte de ce tract, reproduit à Marseille et ailleurs encore. Vraisemblablement, il est parti de la base, et dans la capitale de la Résistance, il ne peut qu'acquérir une audience

---

<sup>72</sup> Voir la note explicite envoyée à Londres par le MOF (Mouvement Ouvrier Français) le 28 janvier 1943, citée *in extenso* par Henri NOGUERES et Marcel DEGLIAME-FOUCHE, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. III, 1972, p. 166-167. Carole SAUDEJAUD, *Le syndicalisme chrétien sous l'Occupation*, Perrin, 1999, p. 234, rappelle aussi que les syndicalistes modérés tels Yvon Morandat, habitués avant-guerre à ne déclencher une grève qu'en dernier recours, ne peuvent se reconnaître dans le radicalisme brutal des partisans communistes de la grève à outrance.

<sup>73</sup> IHTP 72 AJ 60, archives de Libération-Sud, témoignage de Pascal Copeau, février 1947 ; 72 AJ 59, archives de Libération-Nord, témoignage de Jacques Brunshwig, 1948. La question est évoquée par DOUZOU Laurent, *La désobéissance. Histoire du mouvement Libération-Sud*, O. Jacob, 1995, p. 124-125

<sup>74</sup> IHTP, 72 AJ 60, dossier Libération-Sud, témoignage de P. Copeau, février 1947.

<sup>75</sup> A la première réunion autour du délégué général, « sur la base d'une interprétation de messages radio en provenance de Londres, et aussi en face de la gravité de la situation militaire devant Stalingrad, on y discute une proposition qui a été avancée de grève générale illimitée dans le temps, on va jusqu'à parler de confier la présidence du Comité de grève à Guigui. Robert Lacoste se rend à Toulouse pour informer Guigui. (...) Nouvelle réunion des mouvements présidée par Jean Moulin. Guigui, soutenu par Forgues, développe les raisons qu'il a de demander qu'on renonce à l'aventure périlleuse que serait une grève générale dans les circonstances du moment. L'autorité de Jean Moulin, convaincu par l'argumentation de Guigui et de Forgues, s'exerce à plein. Il est renoncé à déclencher une grève générale. » IHTP 72 AJ 43, archives de la CGT, autobiographie inédite d'Albert Guigui.



exceptionnelle. Pour la première fois, un parti politique, le PCF, signe aux côtés des mouvements, avant même d'avoir établi des relations avec la France Libre. De ce jour funeste à leurs yeux daterait la « politisation » de la Résistance aux yeux de Brossolette, Passy, Frenay et de tous les ennemis de la résurrection des partis honnis. Le Comité d'Action Socialiste de Daniel Mayer, dont la signature n'a pas été sollicitée, est furieux pour d'autres raisons, au point de menacer de retirer les militants socialistes des mouvements<sup>76</sup>. Dans les péripéties du processus d'unification qui mène à la constitution du Conseil National de la Résistance le 27 mai 1943, l'affaire d'Oullins est une étape.

### Le tract unitaire : « Pas un Homme en Allemagne ! » (15 octobre 1942)

**Pas un Homme en Allemagne!**

Tous les Français savent désormais que l'Allemagne nazie est au bord de l'abîme. Elle manque de matières premières et d'hommes. Pour prolonger sa guerre, il lui faut vos bras. Pour se défendre contre la colère des peuples asservis, elle cherche de nouveaux otages.

**VOUS NE PARTIREZ PAS :**

Vous ne travaillerez pas pour l'ennemi. Vous n'abandonnez pas votre maison, votre métier, votre pays, Vous n'accepterez pas le destin misérable que vous préparent les complices des boches.

Partout, dans les deux zones, les Français se refusent avec colère, à se laisser expédier dans les usines d'Hitler. Déjà dans plusieurs villes de la zone libre, les cheminots des ateliers et des réseaux, manifestent, protestent, font grève. Imités-les ! Résistez par tous les moyens. Empêchez les départs. Faites grève quand il le faut ! L'émotion est à son comble dans tout le pays. Toute la France est avec vous. A ceux qui lutteront de toutes leurs forces contre la conscription de la main-d'œuvre française pour le compte de l'ennemi — ouvriers, patrons, fonctionnaires — la solidarité active de la nation est assurée. Nous le promettons.

Aux paysans, nous lançons un appel particulier. C'est leur intérêt à eux aussi, qui sont pillés que l'Allemagne soit battue le plus vite possible. Qu'ils aident, qu'ils ravitaillent ceux qui luttent pour la cause commune.

Les organisations qui signent cet appel représentent tout le peuple français en lutte contre l'occupant vous crient : **Tenez bon ! C'est grâce à vous déjà si la pseudo-relève est un fiasco total ; c'est grâce à vous si l'Allemagne ne peut pas trouver en France**

se résigner à travailler, Vous les avez fait reculer. **CONTINUEZ !** Vous avez sous les yeux l'admirable exemple des Alsaciens-Lorrains refusant de revêtir l'uniforme allemand et obligeant les nazis à renoncer à leur mobilisation.

Partir volontairement en Allemagne, ne pas résister aux désignations et aux menaces, contribuer aux départs, sont des **crimes de trahison**.

Et ceux qui trahiraient leur devoir, ouvriers partant volontairement, patrons complices de l'envahisseur, fonctionnaires faisant de zèle, policiers exécutant les ordres criminels, nous qui signons aujourd'hui cet appel, précisons que nous les tiendrons pour responsables et que nous châtierons tous ceux qui prêteront main forte aux marchands d'esclaves.

Tous les moyens dont nous disposons, nous les mettons dès maintenant à la disposition de la classe ouvrière française dans sa résistance dans les départs. Devant le suprême effort de l'Allemagne nazie et de ses domestiques, il n'y a pas d'autre issue pour la résistance française que d'entrer dans la lutte.

Et la lutte sur le front intérieur ce sont :

**Les manifestations, le sabotage, la grève, le combat pour la liberté ; C'EST LA LUTTE POUR LA LIBÉRATION DE LA PATRIE !**

L'échec de la « prétendue relève », par l'enrôlements d'ouvriers volontaires, **est notre première victoire**. L'échec total de la tentative d'exode de la main-d'œuvre française vers l'Allemagne, **sera l'étape décisive vers la Victoire**.

**Toute la France debout contre la honte et la trahison !**

**Pas un homme en Allemagne !**

LE FRONT NATIONAL DE LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE. (Combat. — Franc-Tireur. — Libération. — Parti Communiste Français).

« Les organisations qui signent cet appel représentent tout le peuple français en lutte contre l'occupant » : le premier tract unitaire de la Résistance de zone sud – malgré l'absence problématique de la signature socialiste – est émis en région lyonnaise à l'occasion de la grève générale contre les départs. [BDIC Q 868 pièce Rés.]

Après la grève, Jean Moulin songe à unifier la lutte contre le STO ouvrier en en confiant le mandat à un organe syndical clandestin préexistant, le Mouvement Ouvrier Français<sup>77</sup>. Ce dernier devrait, grâce aux fonds de la Délégation, diriger les opérations contre

<sup>76</sup> AZEMA Jean-Pierre, « Des résistances à la Résistance », in *La France des années noires*, op.cit., t.2, p. 284  
<sup>77</sup> IHTP 72 AJ 63, dossier du Mouvement Ouvrier Français. Issu du *Manifeste des Douze* par lesquels des responsables de la CGT et de la CFTC lancent le 15 novembre 1940 la résistance syndicale, le mouvement se constitue en zone sud autour de clandestins de la CFTC lyonnaise et de cégétistes tels que Julien Forgues à Toulouse, Marius Vivier-Merle à Lyon, André Ressayac à Clermont-Ferrand. Il s'est signalé par ses appels à

la Relève. Mais les mouvements refusent de se voir exclure de la lutte contre le STO. Moulin fonde donc un Comité de résistance ouvrière, où un représentant de chaque mouvement siège au côté de celui du MOF et d'un homme indépendant, mais qui représente une force à lui seul : Yves Farge, le charismatique journaliste du *Progrès de Lyon*, dans le bureau duquel toute la haute société résistante se croise depuis 1940. Cet ami personnel de Moulin, apprécié par tous les chefs des mouvements sans faire d'ombre à aucun, connaît bien les milieux ouvriers et entretient de bonnes relations avec les communistes, qui ne peuvent pas encore siéger officiellement dans un organe commun de la Résistance<sup>78</sup>. Le Comité de résistance ouvrière doit agir à l'échelon régional au travers de Bureaux de Résistance Ouvrière (BRO) unitaires chargés de saboter la Relève. Le secrétariat des BRO doit revenir au représentant du MOF, qui siègerait aux côtés des représentants du PCF et de chacune des trois composantes des MUR. Le Comité préfigure le Comité d'Action contre la Déportation de juillet 1943.

Mais pour l'heure, cette première ébauche est un échec, car tous ont surestimé la force réelle du MOF et ses vraies possibilités d'action. Ce mouvement en réalité presque inexistant<sup>79</sup>, regroupant des notables syndicaux sans militants et formant « plutôt un petit bureau de propagande qu'un véritable organisme<sup>80</sup> », refuse finalement de jouer le jeu et d'être le pilier d'une lutte anti-Relève qu'il n'a pas les moyens d'assumer. Très vite, ses représentants boudent les réunions des BRO régionaux, ou n'y sont pas désignés, et le travail s'y enlise en discussions stériles. Pressé par ses militants ouvriers qui désirent, « pour organiser la propagande anti-Relève et aider les grévistes, constituer un réseau ouvrier spécial, solide, léger et homogène », Combat décide alors de travailler seul en attendant une fusion plus complète des mouvements<sup>81</sup>. Ainsi naît en novembre 1942 l'Action Ouvrière de Combat, confiée à l'ex-communiste et cégétiste Marcel Degliame-*Fouché*, et qui marque, par rapport à

---

manifestes les 1<sup>er</sup> mai et 14 juillet 1942. Yvon Morandat, issu de la CFTC et envoyé par la France Libre depuis Londres, joue un rôle important dans le MOF, mais il s'oppose souvent à Jean Moulin, qui le juge trop brouillon.

<sup>78</sup> IHTP 72 AJ 45, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946, p. 53

<sup>79</sup> Ce que confirmerait l'insigne modicité du dossier MOF conservé à l'IHTP.

<sup>80</sup> ARC 72 AJ 55, archives de Franc-Tireur, témoignage de Jean-Pierre Levy, 1946, qui conclut que le MOF « n'atteignit pas une grande importance dans la Résistance. »

<sup>81</sup> IHTP, 72 AJ 47, archives du mouvement Combat, historique du mouvement rédigé le 15 mai 1943 par Claude Bourdet. Selon ce rapport, dès le départ Moulin n'obtient que difficilement un accord de principe d'un MOF « paraissant vouloir se réserver pour la construction syndicale destinée à l'après-guerre. » Voir aussi le témoignage du même Bourdet, 6 juin 1946, 72 AJ 46. Une note manuscrite de Jacques Bingen conservée en date du 16 février 1943 révèle que lors de leur entrevue à Londres, Jean Moulin et le commissaire à l'Intérieur viennent de constater la « faillite » complète du MOF Cité par Jean-Pierre LE CROM, « Syndicalismes et Résistance », in *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque international de l'IHTP tenu à Cachan, 16-18 novembre 1995, supplément au bulletin de l'IHTP, n° 61, 1996, p. 400-401, qui détaille le refus du MOF de voir les mouvements marginaliser les responsables syndicaux en pilotant eux-mêmes l'action ouvrière contre le STO et les secours aux réfractaires.

la tentative des BRO, un recul de l'action unitaire. Libération se dote à son tour de sa propre Action Ouvrière. Début 1943, les différentes AO fusionnent dans l'AO des MUR, dont la direction finit par revenir à Maurice Kriegel-Valrimont, de Libération-Sud, assisté de Victor Leduc. Jusqu'à la constitution du CAD, l'Action Ouvrière est sur le terrain la structure la plus active contre les départs.

Mais avant fin 1943, l'Action Ouvrière n'existe qu'en zone sud. D'autre part, à partir du second STO du 16 février 1943, le monde ouvrier n'a plus le monopole de la réquisition, il faut élargir l'action. Enfin, le clivage au sein du monde syndical entre « attentistes » et partisans de l'action immédiate est réactivé par l'épisode d'Oullins. Le débat se prolonge tout l'hiver jusqu'aux accords verbaux du Perreux d'avril 1943, qui réunifient la CGT et permettent une lutte commune et indépendante plus efficace contre le STO<sup>82</sup>.

Le 15 février 1943, accompagné du chef de l'Armée Secrète Vidal-Delestraint, Jean Moulin s'envole pour Londres. Le lendemain est promulguée la loi sur le STO par classes d'âge. Les jours suivants, les départs en Allemagne se succèdent à un rythme effréné : six semaines plus tard, au 31 mars, 165 000 personnes sont parties. Si une partie de la population a du mal à écouter la Résistance dans ses appels à désertier le STO, une autre partie – est-ce parfois la même ? – est prompte à lui reprocher son impuissance à arrêter le torrent des départs. Même à Limoges la rouge, future « capitale du maquis » selon l'expression gaullienne, les dissidents témoignent dans la première quinzaine de mars d'une vague de découragement, d'inertie et de désaffection vis-à-vis de la Résistance, dus au flot stupéfiant des départs ; les militants eux-mêmes se découragent ou interrompent précipitamment leurs activités pour fuir au maquis<sup>83</sup>. La Résistance perd son crédit en semblant inapte à répondre tout de suite à ce qui est devenu la préoccupation première des Français, et le 3 mars, les MUR ne cachent pas à de Gaulle que « français déportés considèrent abandonnés par Alliés réfugiés Alpes, Massif Central, Cévennes, Jura – (...) Sans grands moyens action organisation réfractaire déportation passera mains communistes votre autorité opinion française complète sera rapidement sapée si ne manifestez pas par notre intermédiaire dans lutte Libération

---

<sup>82</sup> Début 1943, une lettre de l'unitaire Raymond Semat à André Philipp prend à témoin la France Libre de la volonté d'inaction supposée des confédérés « attentistes », puisque pendant que par leur faute un projet commun d'appel à la classe ouvrière reste en panne parce que trop favorable à l'action immédiate, Laval et les Allemands réquisitionnent les hommes valides pour le Reich ou pour les côtes. Or les événements de Montluçon et de Firminy début janvier 1943 donnent tort aux « collègues » puisqu'elles prouvent la volonté ouvrière de se battre. AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée*, *op.cit.*, p. 228-231.

<sup>83</sup> AN 3 AG 2 (409), archives du CAD, textes du 6 et 11 mars 1943. Toujours en mars 1943, des rapports locaux signalent la même crise de confiance envers les résistants, la BBC et les Alliés aussi bien à Bayonne ou à Reims qu'à Villeurbanne, etc. AN F 1a 3777.

commencée<sup>84</sup>. » Le 19 mars, Daniel Cordier prend sur lui d'avertir Jean Moulin d'une baisse en « proportion considérable je dis considérable [des] sentiments gaullistes » dans la population<sup>85</sup>. Cette colère populaire s'étend aux Alliés : aux yeux d'une opinion quelque peu gallocentrique, ils semblent absents, inconscients du drame que vit la population, incapables d'agir pour préserver la jeunesse de la « déportation ». Ils se gardent bien de bombarder tunnels ferroviaires et ouvrages d'art pour bloquer les trains de STO, ainsi que leur demande le Front National<sup>86</sup>. Leur débarquement tant promis n'en finit pas de se faire attendre pendant que le pays se vide de ses hommes. Le drame met à l'épreuve, comme rarement depuis 1940, la sympathie bien ancrée pour les Anglo-Américains. Même la BBC se voit accusée de ne pas assez parler du STO, ou bien blâmée pour ses mots d'ordre jugés tantôt trop généraux, tantôt précis mais irréalistes.

Aussi la deuxième quinzaine de février fait-elle souffler un véritable vent de panique, sinon de folie, sur le sommet de la Résistance, renseigné et poussé par sa base et par ses échelons inférieurs. Le 3 mars, à Londres, Jean Moulin-*Max* est vivement alerté par Cordier-*Alain* : « Situation évolue de façon imprévisible depuis 8 jours. Déportation intensive des jeunes et des ouvriers vers l'Allemagne. Menacent d'anéantissement les Mouvements Z.N.O. et Z.O. ainsi que l'A.S. ». Rien ne semble pouvoir arrêter la machine dévoreuse d'hommes, à part, pour les chefs de Combat et de Libération, un déclenchement immédiat de la lutte armée sur tout le territoire. Une série de télégrammes sonnent l'alarme auprès de la France Combattante. « France menacée être vidée totalité hommes valides en deux mois – attend votre mot d'ordre résistance totale et violente – avons décidé passer je dis passer action immédiate », télégraphie le 6 mars Emmanuel d'Astier de la Vigerie à Charles de Gaulle. « Français déportés considèrent comme abandonnés par Alliés (...) Si nos appels inutiles ordonnons action désespérée à outrance », renchérit le jour même le comité directeur des MUR. « Situation grave pays vidé rapidement hommes. Seul salut résistance totale », confirme d'Astier à Moulin le 8<sup>87</sup>.

Non seulement l'ampleur des départs sidère les mouvements, mais à ces derniers répond une fuite sans précédent des réfractaires vers les montagnes et les bois. Fin décembre et début janvier, peu de hauts chefs résistants avaient été attentifs à la fuite spontanée dans les campagnes des premiers groupes de réfractaires parfois armés. Ils ne peuvent désormais plus

---

<sup>84</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 676

<sup>85</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 700

<sup>86</sup> IHTP 72 AJ 63, document intitulé « La Relève » et transmis au CFLN, s. d.

<sup>87</sup> Textes cités par CORDIER Daniel, *Jean Moulin. La République des Catacombes*, Gallimard, 1999, p. 322

ignorer la naissance d'un nouveau phénomène, le maquis. La fièvre gagne à Lyon les dirigeants résistants qui voient le renfort inespéré apporté à la Résistance, s'exagèrent l'état insurrectionnel qui règnerait en Haute-Savoie et en plusieurs départements, y lisent le prélude à l'insurrection nationale alors que le débarquement allié espéré pour cette année 1943 ne peut qu'être imminent<sup>88</sup>. Mais ils voient aussi qu'il faut d'abord assumer les réfractaires et les prendre en charge à l'improviste. Or cela signifie des besoins considérables en argent, en ravitaillement, en vêtements, en armes, en cadres.

La peur est grande que les chefs locaux de réfractaires soient discrédités auprès de leurs propres troupes s'ils s'avèrent incapables de les faire subsister. Ces derniers risquent de les abandonner, de passer aux communistes, ou de se lancer spontanément dans l'action directe, voire dans le pillage. Mais les moyens en armes et en argent réclamés à Londres n'arrivent pas, et c'est en vain que les MUR réclament deux millions de F et des parachutages d'armes massifs. Le BCRA, la France Combattante, les Britanniques semblent incapables de comprendre la gravité de la situation. Pire, la nouvelle tombe, le 3 mars, que les subventions des mouvements pour ce mois ne vont pas être augmentées. Depuis Londres, pour des raisons à la fois techniques et tenant au conflit croissant entre de Gaulle et les Alliés, Jean Moulin a ordonné le 22 février à Daniel Cordier de verser les sommes selon le barème de janvier et février<sup>89</sup>.

Contrairement aux affirmations ultérieures de Frenay, le délégué de la France Libre ne réduit donc pas le budget des mouvements au pire de la crise du STO. Mais pour l'heure, le distinguo a toutes raisons d'échapper aux chefs de mouvements aux abois, d'autant plus outrés que la décision coïncide à leurs yeux avec le début apparent de l'insurrection nationale. Le 5 mars, d'Astier crie devant Cordier à l'incompétence de Londres. Frenay, encore plus virulent, parle à ce dernier de crime et d'assassinat de la Résistance, et le jeune homme a

---

<sup>88</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 672, entrée du 25 février 1943 : « Une foule de garçons requis par la loi du 16 février 1943 sur le travail obligatoire en Allemagne désertent et fuient les villes pour se cacher dans les montagnes. Mon espoir fou est en train de se réaliser ! / C'est le sujet de conversation de tous les résistants : grâce à eux, l'insurrection approche. Enfin ! Tous les renseignements que je glane prouvent que le mouvement s'amplifie et que la Résistance est en train, grâce à Vichy, de mobiliser des troupes de jeunes. / Une sorte de fièvre belliqueuse s'empare de nous (...). Les agents du BCRA jubilent : le débarquement est pour demain. » Daniel Cordier regrette de ne pas pouvoir rejoindre ces jeunes gens de son âge dans les montagnes et de ne pas pouvoir « être sur le front avec eux. »

<sup>89</sup> Entretien avec Daniel Cordier, 16 et 23 février 2005. Voir aussi CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 675, entrée du 3 mars 1943.

l'impression que son interlocuteur est prêt à le jeter dans la Saône. Moins brutal de ton, Jean-Pierre Lévy est sur la même ligne<sup>90</sup>.

Mettant dès lors à exécution leurs menaces répétées de passage à la lutte à outrance, d'Astier et Frenay, pour une fois d'accord et sans opposition claire de Lévy, diffusent une circulaire « de guerre totale », digne d'un chef communiste de l'aveu de Bourdet<sup>91</sup>. Celle-ci préconise sabotages, exécution des traîtres, débauche des cheminots chargés de tracter les trains de requis, lutte insurrectionnelle à outrance et constitution de « bastions armés » dans les usines. A défaut d'être applicable, cette circulaire sonne comme une accusation et une mise en demeure envers Londres. Elle vise également à galvaniser la population par une démonstration d'activisme spectaculaire, la seule façon de lui redonner confiance en la Résistance et de la faire se lever en masse contre le « déportation » :

Il faut essayer de pousser à un grand mouvement de désobéissance civile. (...) On ne retirera pas la carte d'alimentation à 100 000 Français. Le problème est d'avoir le nombre pour soi<sup>92</sup>. (...) Mais surtout songez qu'il n'y a qu'un moyen de provoquer le mouvement de résistance que nous souhaitons, ce ne sont pas des tracts qui n'atteindront qu'une petite partie, c'est l'action qui affirme notre existence et donne confiance aux hésitants (...) FAITES LA PREUVE QUE VOUS AVEZ DES HOMMES ET UNE ORGANISATION<sup>93</sup>. »

Les rédacteurs sont bien conscients que sur la lutte contre le STO, la Résistance joue sa crédibilité, son audience, voire son existence. Ils ne séparent plus l'action violente, directe, immédiate des incitations de l'automne 1942 à la désobéissance. La Résistance se doit d'agir immédiatement et spectaculairement pour montrer à la population qu'elle existe, qu'elle est efficace et qu'il est possible de se reposer sur elle.

Quand le contrordre de Moulin arrive enfin, sa prise de conscience de la gravité du problème semble très partielle : le 11 mars, *Max* ne parle que de « suppléments fonds consacrés à lutte contre relève. » Il en faudrait plus pour satisfaire les responsables. Seul à la tête des finances de la Délégation en l'absence de son maître, mais non chargé de le suppléer, Cordier se voit le lendemain « lapidé moralement » lors d'une réunion générale au 7 rue de l'Hôtel-de-Ville, qui prend des allures de « tribunal révolutionnaire. » Quand il explique qu'il vient de donner 800 000 F pour les réfractaires et qu'il n'a plus rien, son ami Farge est d'une dureté inhabituelle : « Vous devez nous aider ; ou bien vous n'avez ni imagination, ni

---

<sup>90</sup> Entretien avec Daniel Cordier, 16 et 23 février 2005. *Alain* multiplie certes à son tour les télégrammes alarmistes à Moulin, et les demandes d'argent, mais reste plus nuancé, moins virulent que Frenay et d'Astier : militaire en mission, le capitaine Cordier ne peut se permettre d'affoler son chef. Voir aussi CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 681-683, entrée du 5 mars 1943.

<sup>91</sup> IHTP, 72 AJ 46, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946, p. 35. Sur cette question, voir aussi Daniel CORDIER, *La République des Catacombes, op. cit.*, p. 332 sq.

<sup>92</sup> IHTP, 72 AJ 60, archives de Libération-Sud

<sup>93</sup> IHTP, 72 AJ 60, archives de Libération-Sud

courage. Quant à moi, je ne vous reverrai jamais ! » Ebranlé et ne pouvant se cacher le bien-fondé des inquiétudes des résistants, Cordier prend sur lui, le lendemain 13 mars, de donner 1 250 000 F pour les réfractaires, quand à son soulagement, le 14, Moulin lui ordonne enfin de verser pour ces derniers un million à Frenay et autant à d'Astier<sup>94</sup>. Ce n'est que le 16 qu'il ordonne à *Alain* de « fournir tous crédits à ce titre, je dis à ce titre, à mouvements et organisations ouvrières. » Il précise en même temps de « ne pas amplifier action Savoie » et de se contenter de grèves partielles pour saboter la « déportation<sup>95</sup>. » Il expose aussi avoir fait envoyer en vain plusieurs avions de la RAF au-dessus de la Haute-Savoie dans la nuit du 14 au 15, afin de procéder à un premier parachutage d'armes<sup>96</sup>. Il annonce enfin l'envoi de 6 000 cartes d'alimentation pour les réfractaires – Frenay rétorque deux jours plus tard qu'il en faudrait au moins 20 000<sup>97</sup>. De Londres, ni Moulin ni Delestraint, pas plus que de Gaulle ou le BCRA, ne peuvent prendre toute la mesure du drame, ni fournir les réponses adaptées, ni réviser à l'improviste toutes les conceptions anciennes que le STO vient remettre en cause.

Certes, le Général, dans une lettre à Churchill du 10 mars, propose lui-même une insurrection générale, si elle est coordonnée à une action alliée et si des armes sont envoyées pour 50 000 hommes. Churchill lui répond le 22 qu'il n'y a pas de débarquement à espérer pour 1943, et Moulin en est mis au courant par André Philip<sup>98</sup>. A son retour en France, le 20 mars, le délégué général se montre donc avant tout soucieux de « calmer » Frenay et d'Astier. Avec le général Vidal-Delestraint, qui essuie ce jour-là les invectives de Frenay, il fait annuler les appels inconsidérés à l'action immédiate. C'est assez facile, car la circulaire n'a eu aucune suite sur le terrain : les moyens de l'appliquer n'existent pas, et certains chefs y sont hostiles, tels Georges Bidault ou Jacques Baumel, qui s'emploie à « saboter » les passages à l'action prématurés des maquis<sup>99</sup>. Toutefois, dans son rapport du 23 mars, Moulin reconnaît : « Trois classes déjà parties et déportation se poursuit rythme effrayant – Si livraison massive armes pas commencée immédiatement impossible compter bref délai sur Résistance française<sup>100</sup>. » Mais tout en desserrant les cordons de la bourse, *Max* semble ne raisonner qu'en termes

---

<sup>94</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 689-693

<sup>95</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 696-697

<sup>96</sup> Ce premier rendez-vous manqué reste sans suite des mois durant. Son échec sert longtemps de prétexte à Londres pour refuser les parachutages d'armes. Il fera donc couler beaucoup d'encre et suscitera nombre d'explications contradictoires : les uns accuseront l'incompétence des mouvements qui n'auraient pas été au rendez-vous au sol, ou émettront l'hypothèse que l'équipe de réception ait pu être arrêtée auparavant, d'autres que le mauvais temps aurait causé la perte accidentelle des avions, d'autres enfin exposeront que ces avions n'ont peut-être simplement jamais pris le décollage.

<sup>97</sup> CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 698

<sup>98</sup> CORDIER Daniel, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Gallimard, 1999, p. 332-333

<sup>99</sup> BAUMEL Jacques, *Résister. Histoire secrète des années d'occupation*, Albin Michel, 1999, p. 297

<sup>100</sup> Cité par Daniel CORDIER, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 726

d'augmentation des budgets, sans saisir que le problème financier a radicalement changé de dimension. De janvier à mai 1943, il ne fait verser que 7 millions de F à l'Armée Secrète, à comparer aux 4 millions que reçoit un simple service technique comme le SOAM (Service des Opérations Aériennes et Maritimes)<sup>101</sup> ou aux sommes coquettes que reçoivent les réseaux de renseignement, encore prioritaires dans la stratégie de Londres<sup>102</sup>. Aux yeux des mouvements, Moulin devient le responsable ou le bouc émissaire de ces carences. Il est vrai qu'il est plus facile le critiquer, puisque la personne du général de Gaulle reste intouchable.

Alors que le maquis dévore leurs maigres ressources, les mouvements sentent combien le STO augmente d'un seul coup leur dépendance envers l'extérieur<sup>103</sup>. Dans ce contexte difficile, Combat, aux abois, sans renier son allégeance à de Gaulle ni rien dissimuler à Londres, en vient en avril à nouer au nom des MUR des contacts en Suisse avec les services britanniques et américains. En échange de renseignements, ceux-ci sont prêts à leur verser plus de 50 millions de F, plus que ce que la France Libre assure aux mouvements en un an. Mais les MUR sous-estiment le risque que de Gaulle, alors menacé d'élimination politique par Roosevelt et Churchill, perde là ses derniers atouts : ses services ne seraient plus une source de renseignements irremplaçables, la Résistance intérieure démontrerait qu'elle échappe de fait à son autorité, et le mouvement Combat détiendrait désormais les clés du financement et des liaisons aux dépens d'une Délégation réduite à un rôle de figuration. L'affaire porte au paroxysme l'affrontement entre Moulin et Frenay.

Le 7 mai, tout en blâmant à nouveau la « surexcitation considérable en présence des mesures de déportation » qui a saisi Frenay et d'Astier en mars, Moulin admet cependant que leurs demandes financières sont justifiées. Son rapport demande l'envoi de 50 millions, et il fait valoir à de Gaulle que « le jour où l'on pourra dire que c'est [lui] et non pas les Alliés qui financ[e] la lutte contre la déportation il est certain que la position du gaullisme en France en sera renforcée d'autant<sup>104</sup>. » Tout se termine en août sur un compromis, alors que Frenay est parti définitivement à Londres le 19 juin et que Moulin, arrêté le 21 juin à Caluire, mort sous

---

<sup>101</sup> GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat. Histoire d'un mouvement de Résistance*, PUF, 1957, p. 171.

<sup>102</sup> Le 3 mars, en pleine crise du STO, Max demande à Cordier de verser 500 000 F à un obscur réseau de renseignements : son fidèle secrétaire est « effrayé de verser une telle somme à des inconnus, tant [il a] peu d'argent pour la Résistance. » CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 675

<sup>103</sup> Londres ne tente pas de susciter et de financer un réseau unifié et spécialisé sur tout le territoire français, à l'image du service Socrate qui en Belgique, avec l'aide de Londres, se dévoue spécialement à la lutte contre le STO et aurait sauvé 45 000 travailleurs – chiffre peut-être surévalué. Les dimensions des deux pays, il est vrai, sont fort dissemblables. WIEVIORKA Olivier, « Occupants et occupés », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François, *1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Flammarion, 1995, p. 665

<sup>104</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. III, 1972, p. 288



la torture le 9 juillet. Les Alliés acceptent de financer l'aide aux réfractaires sans contrepartie, la solidarité primant sur les intérêts politiques, ce qui autorise la survie des maquis<sup>105</sup>. A leur niveau, des chefs maquisards alpins tels Valette d'Osia ou Romans-Petit vont à leur tour quémander en Suisse un peu d'argent américain, qui leur maintient la tête hors de l'eau<sup>106</sup>.

Cette crise terminée, l'unification de la lutte contre le STO prévaut désormais sur les querelles.

### 3) Mai-juillet 1943 : le STO, facteur d'unité de la Résistance

Depuis la Relève volontaire puis forcée, les manifestations de rue et de gares scandent les départs, avec ou sans mot d'ordre de la Résistance. En vue du vendredi 1<sup>er</sup> mai 1943, pour la première fois, un appel à une manifestation unitaire, contre le STO, est lancé par les MUR, le MOF, le PCF et le FN – la SFIO, contactée, ne cosigne pas. Un numéro spécial de *Combat* diffuse l'appel du MOF « à la Nation toute entière » pour que cette manifestation se déroule, « dans le calme et la dignité », à travers tout le pays, de 18h30 à 19h30, de préférence autour d'un symbole telle que la mairie ou une statue de la République<sup>107</sup>. Des tracts appellent aussi à ce 1<sup>er</sup> mai de lutte<sup>108</sup>. Dans son rapport du 7 mai, Jean Moulin se montre satisfait : « c'est la première manifestation concertée au sein de la Résistance. Elle a marqué nettement la communion d'idées et la volonté d'action de la Résistance derrière de Gaulle que tous ont revendiqué comme chef et symbole<sup>109</sup>. » Henri Frenay, qui y participe place Carnot à Lyon devant la statue de la République, garde dans ses mémoires l'impression d'un succès populaire<sup>110</sup>. En réalité, presque partout l'échec est complet. « Un four total », avoue crûment

---

<sup>105</sup> BELOT Robert, *De la Résistance à l'Europe*, Seuil, 2003, p. 396, établit que 65.7 millions de francs ont transité des Américains à la Résistance par la Suisse, pour l'essentiel après la mort de Jean Moulin.

<sup>106</sup> Sur l'affaire de l'antenne suisse, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946, p.57 sq., IHTP 72 AJ 46, FRENAY Henri, *La nuit finira*, op.cit, p. 306 sq., BAUMEL Jacques, *Résister*, op. cit., p. 238 sq., CORDIER Daniel, *La République des catacombes*, op.cit., p. 349-360 et BELOT Robert, *Henri Frenay*, op. cit., ch. 18, « L'affaire suisse », p. 355-396

<sup>107</sup> GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat*, op. cit., p. 138. Voir aussi NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, op. cit., t. III, p. 381, pour les rebondissements de la question de la signature du Comité d'Action Socialiste.

<sup>108</sup> L'un d'entre eux a été conservé :

« Travailleurs de France, vous devez être encore et toujours à la pointe du combat. Plus un homme ne doit partir pour l'Allemagne. Résistez par la grève, l'occupation des usines, la lutte physique contre les négriers à toute tentative de déportation. Imitez les ouvriers de cette usine de Grenoble qui, à 90, en formation organisée, rejoignent dans les montagnes ceux qui luttent les armes à la main. Dans les gares, dans les villes et les quartiers où se fait la chasse à l'homme, prenez l'initiative d'organiser la résistance de masse. Exigez le retour de ceux des vôtres déportés de force. » Pas une heure de travail pour les Boches, conclut l'appel. AN 2 AG 81

<sup>109</sup> GIOLITTO Pierre, *Henri Frenay. Premier résistant de France et rival du général de Gaulle*, L'Harmattan, 2005, p. 351

<sup>110</sup> FRENAY Henri, *La nuit finira*, Robert Laffont, 1973, p. 182

après-guerre Léo Hamon à propos de la région toulousaine<sup>111</sup>. A Grenoble, la journée se passe dans un calme complet<sup>112</sup>. Pourquoi cet échec ? La raison tient sans doute à ce que ce 1<sup>er</sup> mai survient au creux de la vague, au terme d'un mois d'avril qui a marqué une pause dans les départs. Danielle Tartakowsky estime aussi que cette journée « paraît répondre moins bien aux impératifs de lutte contre le STO que ne l'ont fait les manifestations en prise sur l'événement » : les travailleurs préfèrent manifester localement lors d'un affichage de liste ou du départ d'un train<sup>113</sup>. Peu porteuse, cette journée coûte des libertés ou des vies<sup>114</sup>. Elle ne reste pas comme un jalon glorieux de la marche de la Résistance vers la lutte unitaire contre le STO, ni vers son unité tout court.

Après la constitution du Conseil National de la Résistance à Paris le 27 mai 1943, la propagande anti-STO de la Résistance change en partie de nature. Ce ne sont plus des dissidents en rupture avec la légalité officielle qui appellent à ne pas partir, mais un organisme « statuant selon délégation du CFLN comme dépositaire provisoire en territoire national des prérogatives de l'Etat enchaîné. » Il est donc habilité à ses yeux à donner souverainement des ordres à la population, aux jeunes. De ce fait, début juillet, pour son tout premier grand acte depuis sa constitution, le CNR adresse aux jeunes hommes de la classe 1943 des instructions « qui ont valeur impérative. » Il en profite pour se déclarer « expression complète et unique de la Résistance » et revendiquer sur tout le territoire « les droits et les responsabilités de gérant et d'organe provisoire de la Souveraineté Nationale<sup>115</sup>. » La même évolution est sensible au micro de la BBC. Après la constitution du CFLN à Alger, le 3 juin 1943, les voix de la France Libre « ordonnent » aux patrons, gendarmes, fonctionnaires et médecins de saboter la déportation, et d'autorité prescrivent aux réfractaires de ne pas se présenter dans les mairies et les gares, d'adopter de fausses identités et de refuser toute obéissance à Vichy et à l'ennemi.

---

<sup>111</sup> IHTP, 72 AJ 46, mouvement Combat, témoignage de Léo Hamon recueilli le 7 mars 1946. A cette date, Léo Hamon est le chef régional de l'Action Ouvrière de Combat pour la région toulousaine, et y est donc le responsable de la lutte anti-STO.

<sup>112</sup> DESVAGES Hubert, « Les ouvriers de l'Isère », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Paris les 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, supplément au n° 20, 1992, p. 205

<sup>113</sup> TARTAKOWSKY Danielle, « Ouvriers et manifestations de rue : 1940-1944. Des manifestations ouvrières ? », in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 425-426

<sup>114</sup> A Tournon (Ardèche), quatre personnes sont arrêtées le 19 avril par la police pour avoir distribué les tracts unitaires en vue du 1<sup>er</sup> mai. Elles sont traduites devant le Tribunal spécial de Nîmes. Trois d'entre elles sont déportées. DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, p. 71

<sup>115</sup> Appel du CNR à la classe 1943, s.d., postérieur à juin 1943. Cité par DESQUESNES, Rémy, *Histoire secrète du Mur de l'Atlantique. De l'organisation Todt au débarquement de Normandie*, Ed. des Falaises, Fécamp, 2003, p. 41 ainsi qu'auparavant par GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat*, *op. cit.*, p. 306

« C'est la France maintenant, c'est la France qui commande. » Le CFLN n'est pas encore reconnu comme gouvernement provisoire, mais cette thématique est développée avec l'accord tacite du Foreign Office<sup>116</sup>. Ces inflexions de langage n'ont d'importance et de sens que pour une minorité d'initiés, et leur impact sur le comportement des réfractaires ne peut être que négligeable : pour le peu qui auraient connaissance de ces appels et en saisiraient le sens, il s'agit là d'enjeux internes à la Résistance intérieure et extérieure, sans intérêt pour leur cachette et leur survie. Les tracts anti-STO de fin 1943 et de 1944 renchérissent sur l'idée que Vichy a perdu toute légitimité et toute légalité, passées au CFLN. Cela autorise à mettre en garde tout fonctionnaire qui contribuerait à la réquisition, tout individu qui s'y soumettrait, en lui promettant le jugement et le châtement des traîtres<sup>117</sup>.

Pour coordonner la lutte contre la réquisition et lui infliger des coups mortels, la Résistance doit créer des services spécialisés. Mais seule la constitution décisive du CAD, en juillet 1943, peut clore la période de tâtonnements et d'essais et unifier l'ensemble de la lutte résistante contre le STO.

Pour organiser et unifier le soutien au réfractariat, les MUR fondent, au printemps 1943, un Service National Maquis distinct de l'Armée Secrète. A Pâques, Claude Bourdet vient en proposer la direction à Michel Brault, organisateur du Service de Renseignement de Combat. Cet avocat d'affaires rennais assez romanesque, d'une quarantaine d'années, n'est pas même officier de carrière. Mais il a de l'autorité, l'habitude de manier des capitaux importants, et les capacités pour « remettre de l'ordre dans la maison<sup>118</sup>. » Le SNM est vite organisé autour d'un service central et de services régionaux dans six zones calquées sur les régions de Vichy. Un corps d'inspecteurs est créé pour faire une recension sérieuse des maquis – celle-ci occupe l'été 1943 – et en améliorer la discipline et l'encadrement. Une Charte des Maquis est diffusée à 20 000 exemplaires. Elle proclame sans équivoque que l'on n'y entre pas pour se planquer tranquillement à l'abri du STO en attendant la fin de la guerre, mais pour vivre à la dure et combattre pour la libération. Le 1<sup>er</sup> décembre 1943, M. Brault est remplacé par Georges Rebattet-Cheval, officier de cavalerie et ancien chef éphémère aux

---

<sup>116</sup> CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre, op.cit.*, p. 1050

<sup>117</sup> AN F 60 1709. Le Front National des Juristes, au printemps 1943, puis à nouveau à la parution de la loi du 1<sup>er</sup> février 1944, diffuse pour sa part une démonstration longue et serrée sur l'illégalité totale du STO : il est illégal au regard des lois de Vichy qui prohibaient initialement sous peine de mort le travail dans l'industrie de guerre étrangère, ainsi qu'au regard des lois jamais abolies de la III<sup>e</sup> République, des conventions internationales, et du droit naturel. Depuis l'occupation totale du territoire, conclut le tract, il ne reste plus un centimètre carré libre sur lequel Vichy puisse exercer une once de souveraineté. Ses prescriptions sont dès lors juridiquement nulles et non avenues.

<sup>118</sup> IHTP 72 AJ 63, rapport du commandant Michel Brault, 18 décembre 1944

Compagnons de France, venu de Combat. Il est assisté en zone Nord par le Breton Favereau-Brozen, fils d'un amiral, qui y a implanté et organisé le SNM à partir de l'été 1943<sup>119</sup>. Le Service maquis reste ainsi à Combat, même si Brozen s'efforce en bon héritier d'une famille militaire de respecter une stricte neutralité politique, qui lui vaut la sympathie, ou la tolérance, autant des communistes que de la droite ou du CAD<sup>120</sup>.

Cet organisme reste vu comme l'émanation de la principale composante des MUR. Les maquis FTP ou OCM ne lui sont pas subordonnés, et au premier semestre 1943, il n'est actif qu'en zone sud, tout comme l'Action Ouvrière des MUR. Maquis et usines du nord continuent à faire figure de fiefs PCF, FTP ou à un degré moindre OCM. Enfin, il ne peut gérer tous les autres aspects de la lutte anti-STO : faux papiers, propagande, infiltration des ministères et des services du Service du Travail Obligatoire. Il faut un organisme établi sur deux zones, faisant la liaison entre FTP et MUR, entre mouvements, PCF et organisations ouvrières clandestines. Ce sera le rôle du Comité d'Action contre la Déportation.

Aucune histoire du CAD ne peut s'écrire sans connaissance de la figure charismatique et haute en couleurs de son président, Yves Farge (*Bonaventure, Grégoire*), personnalité centrale en tous les sens du terme<sup>121</sup>. Individu aux talents éclectiques, aux relations multiformes, ce Méridional plein de vie et d'humour est né à Salon-de-Provence en 1899. Ancien bohème, peintre amateur, il prend part à la lutte pacifiste, antifasciste et anticolonialiste des années 1920-1930. Socialiste, il fraye avec le PCF Journaliste, munichois et tenté d'approuver l'Armistice, il donne finalement la priorité à la liberté, et bascule dans le camp du refus dès avant l'entrée des Allemands à Lyon le 21 juin 1940. Son bureau au *Progrès de Lyon* voit défiler d'emblée tous les cadres de la capitale de la Résistance. Il est celui auquel tous renvoient en cas de problème. Membre autant de Franc-Tireur que du Front National, cet homme intègre, chaleureux et inclassable, est le seul à être un ami personnel à la fois de Jean Moulin, de giraudistes, de Pierre Villon ou de Raymond Aubrac. En 1942, Farge

---

<sup>119</sup> Témoignage de Favereau-Brozen, in GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, Omnibus, 2000, p. 1082. Alors que la mobilisation totale de la classe 1922 le 5 juin 1943 suscite un afflux au maquis, Brozen envoie dans les campagnes une quinzaine de prospecteurs en août-septembre, dont un seul est arrêté. Il organise en quatre mois, avec l'appui du CAD, une dizaine de régions et sous-régions, 38 départements, une centrale de faux papiers, quelques dépôts d'intendance, un centre de triage et d'accueil à Paris dirigé par Farges-Thorel en lien avec les FUJP et capable d'adresser 200 jeunes par mois au maquis.

<sup>120</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France, op. cit.*, t. III, p. 572

<sup>121</sup> Sur la personnalité et l'action de Farge, voir son témoignage fondamental mais quelquefois approximatif de février 1946, conservé à l'IHTP, 72 AJ 45, dossier Comité d'Action contre la Déportation, ainsi que son livre *Rebelles, soldats et citoyens*, Grasset, 1946. Voir également MORGAN Claude, *Yves Farge*, Editeurs Français Réunis, 1954, p. 72-84 pour la période du CAD, ainsi que VEILLON Dominique, *Le Franc-tireur, op.cit.*, p. 79-83, RUDE Fernand, *Libération de Lyon et de sa région*, Hachette, 1974, p. 34-37, ELGEY Georgette, *La République des Illusions*, Fayard, 1965, p. 190 sq.

appuie l'ancien maire de Grenoble, le socialiste Léon Martin, l'un des Quatre-Vingt, qui organise l'évasion des requis du STO vers les montagnes boisées de la Chartreuse, de l'Oisans, du Trièves ou du Vercors. En octobre, son bureau accueille la rencontre de Bourdet avec les délégués résistants des usines en grève contre la Relève forcée. Jean Moulin tient à l'introduire au comité de résistance ouvrière qui devrait coordonner l'action de la MOF et des mouvements contre les départs forcés. En janvier 1943, il est le coauteur, avec Pierre Dalloz, de l'idée du réduit du Vercors, scellée par le plan Montagnards. Début mars, lorsque les réfractaires au STO prennent le maquis dans les Alpes, il préside la réunion qui décide de monter des services pour les ravitailler, et d'où découle la fondation du Service National Maquis<sup>122</sup>. En juin 1943, grillé dans le Sud-Est, il part pour Paris, songe à passer en Afrique du Nord, puis il reste, et s'absorbe dans la constitution du CAD<sup>123</sup>. Il n'est donc pas à cette date un nouveau venu sur la scène de la lutte contre le STO.

Au cours d'une dernière entrevue début juin 1943, Jean Moulin conseille à Yves Farge de quitter Lyon et d'aller fonder à Paris un comité qui organise la lutte clandestine contre le STO sur le plan national<sup>124</sup>. Arrivé dans la capitale le 9 juin, Farge entre en contact avec son ami Pierre Kaan-Biran, secrétaire national du CNR, vétéran de la manifestation de Montluçon le 6 janvier 1943. Ce dernier promeut l'idée du CAD, et assure par la suite la liaison entre ce dernier, la Délégation et le CNR jusqu'à son arrestation en décembre 1943<sup>125</sup>. Le 19 juin, Max expose à son nouvel adjoint, Claude Bouchinet-Serreulles, que sa priorité est de coordonner la lutte contre la « déportation », car lui et la Résistance s'attendent à l'envoi imminent en Allemagne de 200 000 paysans, et au départ au maquis de « cinquante à quatre-vingt mille » réfractaires au STO. Seule une action commune avec mouvements et syndicats peut assurer leur accueil : « il est bien clair que ce n'est pas lui, avec son modeste secrétariat, qui peut assurer l'hébergement à quiconque. C'est le devoir et la responsabilité des mouvements d'y pourvoir ! Nous devons nous y employer avec la dernière énergie<sup>126</sup>. » Deux jours après survient la tragédie de Caluire. Profitant de la disparition de Moulin pour secouer la tutelle de

---

<sup>122</sup> IHTP 72 AJ 46, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946, p.55

<sup>123</sup> Le 20 août 1943, Farge fait passer à un ami au Maroc la lettre suivante : « Me voici devenu le grand patron de la lutte contre la déportation. Ce n'est pas tout à fait une sinécure, mais on a l'impression de vivre les plus durs moments d'une vie dont on ne sait pas combien de temps elle durera. » Cité par MORGAN Claude, *Yves Farge, op.cit.*, p. 84

<sup>124</sup> IHTP 72 AJ 45, témoignage de Farge, février 1946.

<sup>125</sup> *Ibidem*

<sup>126</sup> BOUCHINET-SERREULLES Claude, *Nous étions faits pour être libres*, Grasset, 2000, p. 298

Le CAD est créé dans un sentiment d'urgence ; alors que Jean Moulin et la Résistance appréhendent une nouvelle vague considérable de départs en Allemagne et d'entrées en réfractariat. Cette perception est confirmée par le télégramme du 21 juillet 1943 adressé à Londres par le CAD fraîchement formé. En réalité, les réquisitions commencent à s'essouffler, et le rythme des départs va bientôt s'effondrer. AN 3 AG 2 (409).

Londres, les mouvements fondent le 25 juin un Comité Exécutif de la Résistance «excluant les partis, niant le rôle du CNR, minorant le poids des communistes<sup>127</sup> » (Olivier Wiewiorka). Le 23 juillet, Serreulles, successeur par intérim de Moulin, convoque une réunion à l'Institut de Géographie de la rue Saint-Jacques et endigue la rébellion en se déclarant chef de ce « comité central » entériné et maîtrisé à la fois. Il lui concède la création de six sections visant à organiser l'action résistante : la première dont la création soit décidée, sur une prise de parole de Farge, est celle dévouée à la lutte contre la déportation. Serreulles l'investit de la présidence au nom de la Délégation, avec l'accord des représentants des mouvements<sup>128</sup>. En réalité, la réunion constitutive du CAD s'est tenue le 14 juillet : le CC ratifie donc un fait accompli, sous l'autorité de Serreulles, qui en sort grandie.

Cette réunion du 14 juillet s'est tenue sous la présidence de Farge au 1 rue Lenôtre, dans l'appartement du D<sup>r</sup> Hector Descomps, du FN des médecins, dont l'épouse, Paulette, sert de trésorière au Comité. Y assistent Charles Laurent et son fils Marc au titre de la CGT, le brillant et habile ex-kominternien Pierre Villon pour le FN, Léo Hamon pour les MUR de zone sud<sup>129</sup>, le socialiste Delamarre, secrétaire de la Fédération des Métaux de la CGT, de tendance confédérée, venu au titre de Libération-Nord, enfin le D<sup>r</sup> Leibovici pour les médecins résistants. Louis Saillant, représentant de la CGT et membre du Bureau Permanent du CNR, remplace rapidement Charles Laurent parti pour Londres. Henri Rol-Tanguy, mandaté par les FTP sans jamais avoir su pourquoi, arrive début septembre. Siègent également Pierre Corval, rédacteur en chef du *Bulletin de la France Combattante* auquel collabore de longue date Farge. Yvon Morandat, fondateur du MOF, représente la Délégation. Aux origines, les mouvements de zone sud « désavou[ent] Hamon<sup>130</sup> » – probablement parce que les MUR préfèrent être représentés par un des leurs, or Hamon appartient à Ceux de la Résistance. Un compromis maintient Hamon en échange de la nomination de Maurice Kriegel-Valrimont, de Libération-Sud, ancien syndicaliste, proche du PCF, responsable de

---

<sup>127</sup> WIEWIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance*, Seuil, 1995, p. 237

<sup>128</sup> BOUCHINET-SERREULLES Claude, *Nous étions faits pour être libres, op.cit.*, p. 312. Le Mouvement de Libération Nationale (IHTP, 72 AJ 64) énumère encore en février 1944 le CAD (dit ici « Commission d'Action contre la Déportation ») comme l'une demi-douzaine de « commissions nationales » au même titre que le CAI (Commission d'Action Immédiate), la Commission du Ravitaillement, la Commission de Presse, la Commission du Service Sanitaire et la Commission des Désignations.

<sup>129</sup> Hamon a diffusé avec l'aide de la CGT deux tracts retentissants qui déniaient tout droit de contraindre au travail. Il a sillonné le Midi toulousain à la recherche de planques, d'industriels et de chantiers forestiers complaisants, fait produire des faux papiers et organisé des manifestations anti-STO, comme celle sans succès du 1<sup>er</sup> mai 1943. Degliame, chef national de l'Action Ouvrière, le fait monter à Paris pour s'occuper de la lutte anti-STO. IHTP 72 AJ 46, témoignage de Léo Hamon, 7 mars 1946. IHTP, ARC 72 AJ 42, Ceux de la Résistance, témoignage de Léo Hamon à Marie Granet, 17 janvier 1960. Sur son admission au CAD malgré l'opposition de Villon et Valrimont, puis sur son action, voir HAMON Léo, *Vivre ses choix*, Robert Laffont, 1991, p. 157-165

<sup>130</sup> IHTP 72 AJ 45, témoignage d'Yves Farge, février 1946

l'Action Ouvrière<sup>131</sup>. Cet incident n'a pas de conséquences durables, et l'équipe est désormais complète. Yves Farge, Pierre Kaan et Pierre Villon en forment le noyau dur avec Léo Hamon, ainsi qu'avec le bras droit de Farge, Marc Laurent-Martel, « qui de ce jour devient [son] fidèle compagnon<sup>132</sup>. » Les autres personnages forment un second cercle aux responsabilités moindres, et moins proches du président. Ce dernier exerce un rôle déterminant et reconnu : ne parle-t-on pas en haut lieu du « comité Bonaventure<sup>133</sup> » ? « La réalité du Comité d'Action, c'est Farge », confirme Maurice Kriegel-Valrimont :

C'est Yves Farge qui a obtenu des différentes instances, y compris des instances de Londres, l'appui suffisant pour avoir des moyens non négligeables. (...) Il le tient en main, et plus que des réunions régulières, son procédé consiste à avoir des rapports plutôt bilatéraux avec les différents éléments composants. Il n'y a pas eu fréquemment de réunions du Comité d'Action contre la Déportation. La manière dont ça a fonctionné, c'est que Farge avait [ses] correspondants, il leur distribuait les moyens qui lui parvenaient ou qu'il constituait. (...) Il cherchait des contacts partout, y compris du côté patronal. Il n'en trouvait pas beaucoup de ce côté-là mais il n'a jamais renoncé à en chercher. (...)

Il y a un point sur lequel il a été d'une efficacité indiscutable, c'est l'industrialisation des faux papiers. Il a vraiment réussi à fournir, mais à l'échelle industrielle, des faux papiers partout où on lui en demandait. C'est très impressionnant. Parce que comme ça se passe sur des délais rapides, comme les gens sont pressés, etc. c'est une réussite assez étonnante. (...) Il a alimenté en fonds pratiquement tous les mouvements. (...). Sur justification d'utilisation. Ce n'était pas à fonds perdus. (...) Il a évidemment contribué à encourager toutes les actions de groupes francs, de destructions des fichiers, etc. Il était au fait de ce qui se faisait, et il apportait des éléments où il le pouvait. (...) Pendant toute cette période il a été très actif (...).

C'était un personnage du XIX<sup>e</sup>, ces personnages – c'est un personnage de la littérature, avec un allant, une espèce de verve lyonnaise mais réelle, et une conception de personnage politique du XIX<sup>e</sup>, c'est-à-dire qui pense qu'il fait l'histoire - mais de façon sympathique, c'est pas un prétentieux, c'est un homme parfaitement ouvert, mais en même temps assez soucieux de son propre rôle. En tout cas, il n'est pas discutable qu'il a de façon réelle impulsé l'action contre le STO. C'est une évidence totale<sup>134</sup>.

La constitution du CAD est un succès en termes d'unification de la Résistance, puisque le 11 septembre, le premier rapport mensuel de Jacques Bingen-Necker, successeur de Jean Moulin le 16 août comme représentant de la France Combattante en France, estime que « tout le monde accepte » le Comité<sup>135</sup>. Claude Bourdet souligne la signification du CAD dans l'histoire de la Résistance : c'est le premier organisme, exception faite du CNR,

où les communistes officiels et les autres forces collaborèrent vraiment étroitement. (...) Le poids des communistes dans le CAD était vraiment prépondérant. Du point de vue de l'action, cela n'avait pas grande importance, car nous étions tous d'accord sur ce qu'il y avait à faire. Mais l'orientation du CAD eut un certain poids quand la question de la direction centrale de la Résistance commença à se poser<sup>136</sup>.

---

<sup>131</sup> IHTP, 72 AJ 42, Ceux de la Résistance, témoignage de Léo Hamon, 12 avril 1946. Entretien avec Maurice Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004.

<sup>132</sup> FARGE Yves, *Rebelles, soldats et citoyens, op.cit.*, p. 18

<sup>133</sup> BOUCHINET-SERREULLES Claude, *Nous étions faits pour être libres, op. cit.*, p. 320.

<sup>134</sup> Entretien avec Maurice Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004

<sup>135</sup> IHTP 72 AJ 234, archives de la Délégation générale. Selon les archives du CNR, 72 AJ 45, les réunions du CAD se tiennent rue Clément-Marot, dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, sans doute le domicile de Farge.

<sup>136</sup> BOURDET Claude, *L'Aventure incertaine, op. cit.*, p. 245

Alors que Jean Moulin a toujours refusé de considérer le Front National, appendice du PCF, comme un mouvement de résistance, et lui a interdit toute place dans un comité commun, le FN fait savoir le 1<sup>er</sup> juillet fait savoir qu'il est prêt à collaborer à la constitution du CAD<sup>137</sup>. Membre fondateur du mouvement en zone sud, Farge n'a aucun mal à l'y accepter : il est le seul responsable subordonné au CNR à financer le FN et Villon, de même qu'il aide généreusement les FTP, auxquels Moulin avait coupé les vivres pour indiscipline<sup>138</sup>. En janvier 1944, le PCF peut à son tour adresser à un CAD réceptif une demande d'aide financière pour les 26 059 réfractaires au STO qui serait à sa charge à travers la France entière, dont 12 432 en zone nord et 13 627 en zone sud<sup>139</sup>. Au sein même du comité, le D<sup>r</sup> Descomps, Rol-Tanguy et Pierre Villon sont membres du Parti. Le très marxiste Louis Saillant a la réputation d'en être un sous-marin, et sans jamais devenir communiste, il demeure après-guerre à la CGT plutôt que de rejoindre FO. Léo Hamon, à l'histoire familiale et personnelle très entremêlée à celle du bolchevisme puis du PCF, y a milité avant 1939, reste intellectuellement proche du marxisme et rêve d'être un trait d'union entre gaullisme et communisme. Maurice Kriegel-Valrimont, accusé de dissimuler une possible appartenance communiste, est assez proche en tout cas des positions du PCF pour ne rien faire qui contredise ses visées. Quant à Yves Farge, compagnon de route avant comme après guerre et jusqu'à son décès accidentel sur une route de Géorgie en mars 1953, il apprécie la valeur, l'énergie et l'activisme des communistes.

Faut-il en conclure pour autant à un noyautage du CAD par le PCF ? La personnalité de Farge, selon les termes de Léo Hamon, est « inassimilable à l'action d'un parti (...) Il admirait l'efficacité des communistes. Mais il désirait garder ses affections dans leur pluralité<sup>140</sup>. » Et comme le dit non sans malice Maurice Kriegel-Valrimont, les quelques

---

<sup>137</sup> IHTP 72 AJ 63, lettre du Front National au CFLN sur la « déportation » des ouvriers français. A ce sujet, voir KEDWARD Harry Roderick, *A la Recherche du maquis*, *op.cit.*, p. 63, et sur l'attitude de Moulin face au FN, CORDIER Daniel, *La République des catacombes*, *op.cit.*, p. 835. C'est seulement à l'initiative de Pierre Brossolette que le FN doit d'avoir été coopté au CNR en mai 1943.

<sup>138</sup> Début 1944, Henri Rol-Tanguy mène à bien le transfert de l'énorme somme de 21 millions de F au profit des FTP, en ne perdant dans l'affaire que deux liasses de mille. BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy*, *op.cit.*, p. 237. Les deux millions que Pierre Villon reçoit d'Yves Farge pour le FN sont les seuls subsides que la délégation ait jamais remis à ce dernier, selon son témoignage in *Pierre Villon, résistant de la première heure*, Éditions Sociales, Messidor, 1983, p. 85.

<sup>139</sup> VIRIEUX Daniel, *Le Front National de Lutte pour la Liberté pour la Liberté et l'Indépendance de la France. Un Mouvement de Résistance – Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, thèse, Université de Paris-VIII, 1995, p. 758. L'auteur de la lettre, Auguste Grillot, reconnaît que les chiffres fluctuent en permanence compte tenu de ceux qui retrouvent du travail, qui passent sous le contrôle de comités d'aide aux réfractaires, des maquis ou des FTP, ou qui redeviennent réfractaires après une régularisation. Au même moment, le FN de zone nord ne recense que 9 825 réfractaires. Il en indique la répartition départementale au CAD dans un document reproduit ci-après en annexe, n° XLI, p. 1243

<sup>140</sup> Cité par MORGAN Claude, *Yves Farge*, *op.cit.*, p. 77.



tendances « manœuvrières » de Farge « n'allaient absolument pas dans le sens de la complaisance à l'égard du Parti Communiste : ça allait dans le sens de la mise en valeur de Yves Farge<sup>141</sup>. »

Claude Bourdet souligne un second fait d'importance : le Comité d'Action contre la Déportation rompt le premier avec le Comité central des mouvements pour se réclamer du CNR et de son Bureau Permanent. Cette émancipation du CAD sert les communistes et leurs alliés, puissants au sein du CNR, et bat en brèche la menace des mouvements à son encontre<sup>142</sup>. A la suite du CAD, tous les autres organismes de Résistance prennent leur autonomie en se plaçant sous l'autorité plus prestigieuse et moins contraignante du Bureau Permanent du CNR. Le CC ne peut plus que s'autodissoudre en mars 1944. Avec Farge à sa tête, ce choix du CAD est prévisible dès le départ : comme l'écrit le 14 juillet 1943 Serreulles, le CAD est « présidé par un candidat de notre choix, pris en-dehors des mouvements<sup>143</sup>. »

#### **4) Juillet 1943-août 1944 : l'œuvre du Comité d'Action contre la Déportation**

Selon le mot d'Yves Farge, le CAD « fonctionn[e] comme un ministère<sup>144</sup> », avec un strict cloisonnement entre ses branches : trois grands secteurs avec chacun à sa tête un membre du Comité Central. La première branche est celle de l'information, prise en main par Farge, « cet homme [qui] avait des antennes partout. » Il a ses émissaires dans tous les ministères concernés, Travail ou Production Industrielle. Son exploit est de placer un informateur auprès du grand organisateur du STO : Pierre Cosmi, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées de la Seine devenu chef de cabinet de Jean Bichelonne à partir du 17 août 1943, travaille en fait pour le CAD. Farge l'a incité à accepter la place pour mieux pouvoir renseigner la Résistance. Grâce à lui, le CAD est averti de toutes les circulaires officielles avant même qu'elles ne soient envoyées, et de toutes les exigences allemandes avant même que les mesures pour les satisfaire ne soient esquissées<sup>145</sup>. Londres est avertie à son tour des

---

<sup>141</sup> Entretien avec Maurice Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004

<sup>142</sup> BOURDET Claude, *L'Aventure incertaine*, op.cit., p. 276

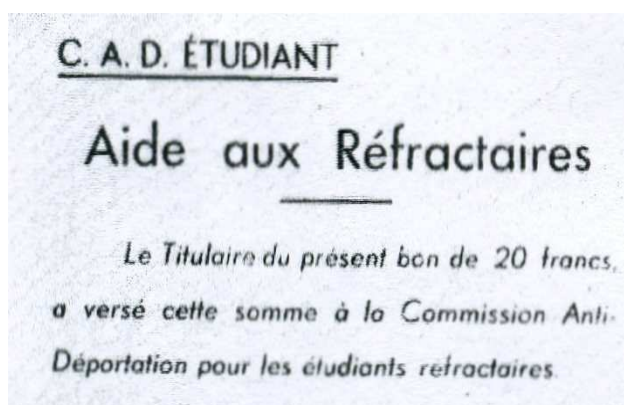
<sup>143</sup> 72 AJ 234, archives de la Délégation Générale, rapport de Serreulles adressé à Georges Boris, 14 juillet 1943. Farge est certes membre de Franc-Tireur et du Front National, mais les résistants, connaissant son caractère indépendant et rassembleur, ne le voient jamais comme le représentant de l'un ou l'autre mouvement.

<sup>144</sup> FARGE Yves, *Rebelles, soldats et citoyens*, op.cit., p. 329

<sup>145</sup> AN 72 AJ 1931, certificats de Georges Bidault et Yves Farge en faveur de Pierre Cosmi, 18 septembre 1944, et témoignage de Pierre Cosmi rédigé en février 1945 lors de son passage devant la commission d'Épuration. IHTP, 72 AJ 45, témoignage de Yves Farge, février 1946. Sur le personnage et les actes de Cosmi, voir également SABIN Guy, *Jean Bichelonne*, France-Empire, 1991, p. 63-65.

réclamations de Sauckel, et la campagne anti-STO de la BBC en est facilitée<sup>146</sup>. Les informateurs sont aussi des saboteurs : ainsi le secrétaire de mairie de Cachan, proche du CAD, fait croître sa population de 5 000 habitants sur le papier, ce qui permet d'y domicilier fictivement des détenteurs de faux papiers. Enfin, grâce à Farge, le CAD engendre via les syndicalistes CGT Pierre Lebrun et Marcel Mosnier, l'Union des Cadres Industriels de la France Combattante, réseau patronal et technicien dévoué en priorité au sabotage du STO.

Léo Hamon est chargé du Comité des Jeunes dévoué à la sauvegarde des étudiants et des jeunes travailleurs. C'est là la deuxième branche<sup>147</sup>. Le CAD est particulièrement proche des FUJP auquel il fournit des brochures, des tracts et des consignes : quelques maquis FUJP se placent même sous son autorité<sup>148</sup>. Il appelle à désertir les chantiers de la Jeunesse, distribue à leurs jeunes menacés des primes de démobilisation et des faux papiers, leur indique des filières pour les maquis, tente en vain de persuader La Porte du Theil de rallier Alger<sup>149</sup>. L'organisation est particulièrement poussée à Toulouse et dans les Alpes<sup>150</sup>. C'est vraisemblablement lui qui agit en milieu universitaire sous le nom parfois usité de « CAD étudiant. » Hamon enfin s'illustre en détruisant en personne le fichier central de la classe 1924 dans l'immeuble de la place de Fontenoy, le 26 février 1944.



*Bon du « CAD étudiant », 1943 ou 1944<sup>151</sup>. Financé généreusement par la Délégation, le CAD a aussi recours aux dons individuels d'étudiants, de patrons ou d'autres particuliers*

<sup>146</sup> IHTP 72 AJ 45, témoignage de Farge. Des exemples ponctuels de documents allemands transmis par le CAD à Londres « pour votre propagande » sont conservés ça et là en AN F 1a 3777, en AN 72 AJ 78, etc.

<sup>147</sup> Autour de lui, le catholique René Laurin, le jeune communiste Garnier, directeur de la revue des Jeunesses Communistes *l'Avant-Garde*, et comme pour compléter le spectre politico-idéologique, un représentant d'un mouvement réputé plus à droite, Charles Verny de l'OCMJ, qu'Hamon apprécie particulièrement. IHTP, 72 AJ 42, Ceux de la Résistance. Second témoignage de Léo Hamon, 17 janvier 1960.

<sup>148</sup> IHTP, ARC 078, rapport Fraval sur la jeunesse résistante.

<sup>149</sup> HAMON Léo, *Vivre ses choix*, op. cit., p. 162

<sup>150</sup> IHTP, 72 AJ 45, témoignage de Farge, février 1946. C'est probablement que Toulouse fut le lieu d'action de Hamon, tandis que Farge a porté à bout de bras le maquis du Vercors naissant.

<sup>151</sup> Musée de la Résistance nationale, Champigny, 72 AJ 108

La troisième branche du CAD organise la production industrielle de faux papiers, sous la houlette de Marc Laurent-*Martel*, qui enrôle les imprimeries de l'ex-fédération des fonctionnaires ou de nombreux typographes parisiens communistes. Le CAD dispose en permanence de 15 à 20 techniciens graveurs et photograpeurs. Selon Yves Farge, « on organise l'impression et la distribution de faux papiers à la tonne ; il y [a] plus de 400 000 cartes d'alimentation fabriquées et distribuées<sup>152</sup>. » Dans un grand hangar de 500 m<sup>2</sup>, aux limites de Châtillon et Montrouge, est installée l'usine qui produit en masse ces documents, centralise les faux tampons recueillis dans toute la France, et accumule 40 000 empreintes et moules. Sur un comptoir y sont méthodiquement alignées des boîtes consacrées chacune à une ou plusieurs communes, avec les cachets et les cartes d'identité qui leur correspondent. *Martel* constitue aussi à Lyon et Marseille un véritable « trust de l'imprimerie et de la gravure » capable de produire les fausses cartes d'identité et de travail, mais aussi des livrets de familles, des extraits d'actes de naissance, de faux permis et de faux certificats médicaux, voire des cartes de la Légion.

De faux billets de recensement aident à saboter début 1944 le recensement de la classe 1923, en faisant passer les vrais billets sortis quelques jours plus tard pour les faux, ce qui crée un « indescriptible désordre » dans les administrations. Le CAD s'alimente par les raids mensuels sur les imprimés des bureaux de ravitaillement de Vichy. Il imprime ses tracts et dispose d'un Bulletin dont huit numéros paraissent jusqu'à la Libération. Ses manuels du parfait faussaire paraissent sous la couverture anodine des *Recettes de cuisine de tante Lucie* ou de *Voulez-vous voyagez confortablement*<sup>153</sup>, et *Comment partir en vacances* guide vers le maquis. Les services de faux papiers des autres mouvements – CDLR, OCM, MUR, Défense de la France, MLN en 1944, réseau Plutus – alimentent via Farge le CAD qui les subventionne, et qui à son tour prend leurs commandes<sup>154</sup>. Le CAD opère ainsi une centralisation de la fabrication de faux papiers<sup>155</sup>. Les faux papiers arrivent par mallettes

---

<sup>152</sup> IHTP, 72 AJ 45, témoignage de Farge, février 1946

<sup>153</sup> Ce dernier est rédigé début 1943 par Michel Bernstein et Monique Rollin, le couple responsable du service de faux de Défense de la France. Voir leur témoignage, 5 mars 1945, IHTP 72 AJ 50.

<sup>154</sup> Passage rédigé à partir de Farge, témoignage et ouvrage cités, BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy*, Tallandier, 2004, p. 235-237, HOSTACHE René, *Le CNR*, PUF, 1958, p. 331-334

<sup>155</sup> AN 3 AG 2 (409), dossier Comité d'Action contre la Déportation. Dès le 6 septembre 1943, il enjoint à tous les mouvements de résistance de lui passer « le plus vite possible des commandes pour le “nécessaire-fabrication-faux-papiers” qui doit permettre de multiplier jusque dans les entreprises et les plus petites communes des offices de faux papiers » : il suffit de lui fournir les modèles des cachets à graver, la nature et le nombre des papiers désirés.

entières dans les usines et les entreprises<sup>156</sup>. Ces valises de faux bientôt mythiques sauvent plus d'une vie.

Fin juillet 1943, Serreulles demande 37 millions pour la lutte contre la « déportation », car dans la lignée de Moulin un mois plus tôt, il appréhende – à tort – une nouvelle forte ponction de travailleurs, qui ferait doubler le nombre des réfractaires avant la fin août. En septembre, en accord avec Bingen, il demande au moins 75 millions mensuels, en attendant de passer pour l'hiver à 100 millions<sup>157</sup>. Aucun de ces deux chiffres n'est jamais atteint : ils équivaldraient aux ressources totales de la Délégation. Mais les envois croissants font du CAD un grand bailleur de fonds pour tous les mouvements qui s'occupent du sauvetage des réfractaires : en moins d'un an, selon Farge, il aurait déboursé plus de 60 millions de francs, irriguant mouvements, syndicats, maquis et formations spéciales, et rééquilibrant sensiblement la répartition des subventions sur les deux zones. Actif sur toute la France, le CAD est aussi le premier service de la Résistance fondé à Paris après le CNR.

En octobre et novembre 1943, le CAD touche cinq millions de francs de la part de la Délégation<sup>158</sup>. Le rapport Bingen d'avril 1944 évalue à 20 millions de francs le budget mensuel de « cet organisme important<sup>159</sup>. » A titre de comparaison, le MLN (Mouvement de Libération Nationale) reçoit 23 millions de francs en rassemblant la quasi-totalité de la résistance non-communiste sur les deux zones, ou la CGT six millions, tandis que les FUJP touchent un million de Farge, le double de leur budget propre. Le rapport rend hommage à la comptabilisation très précise de *Bonaventure*, « qui en tient pour chaque organisation subventionnée une répartition régionale et parfois départementale détaillée », mais regrette de ne pouvoir fournir pour l'instant au Comité le budget accru qu'il « réclame à corps et à cris. » Encore le rapport précise-t-il que sur dix mois, le CAD a reçu par l'UCIF dix millions de F de dons patronaux<sup>160</sup>. C'est donc un des plus importants et des plus riches services de la Résistance, auxquels mouvements et maquis subventionnés doivent reddition régulière de comptes.

Le comité central du CAD chapeaute en théorie des comités locaux de quatre à six personnes issues de tous les milieux sociaux. Selon Bourdet, cette création de comités CAD spécifiques tient en fait à la réticence des mouvements au processus d'unification, surtout en

---

<sup>156</sup> IHTP 72 AJ 45, témoignage de Farge. L'idée de ces malles revient à l'Action Ouvrière, selon Marcel Degliame-Fouché, *Histoire de la Résistance en France*, t. III, R. Laffont, 1972, p. 512

<sup>157</sup> IHTP 72 AJ 234, rapport de Serreulles-*Sophie*, 27 juillet 1943, et de Serreulles-*Clovis* du 10 septembre 1943.

<sup>158</sup> IHTP 72 AJ 234, archives de la Délégation générale, rapport de Bingen-*Coridon*, fin avril 1944

<sup>159</sup> *Ibidem*

<sup>160</sup> *Ibidem*

zone nord<sup>161</sup>. » Mais Yves Farge, plutôt que de créer *ex nihilo* de nouvelles structures, semble plutôt désigner des chefs résistants qui se sont illustrés dans la lutte contre le STO et qui disposent déjà des réseaux, de l'autorité et de l'expérience pour mener la lutte. A Lyon, il désigne ainsi Jean Gay, un syndicaliste communiste de la métallurgie déjà chef de l'Action Ouvrière de Combat<sup>162</sup>. Il est probable qu'une partie indéterminée des cadres du CAD en zone sud viennent simplement de l'AO. Le processus doit être similaire en zone nord. Le nombre de réfractaires au STO que ces cadres locaux du CAD ont aidé est impossible à chiffrer, mais à l'été 1944, un responsable affirme avoir « certainement dépanné un garçon par jour pendant les quatre derniers mois<sup>163</sup>. »

Le CAD ne peut pas ne pas s'intéresser aux maquis. Il doit aider qui refuse le STO à gagner les groupements de maquisards<sup>164</sup>. Il ne va pas se désintéresser de lui après son entrée du camp. Mais le Service National Maquis, plus ancien, n'a aucune envie de se faire évincer ni coiffer. Les MUR considèrent de surcroît que le SNM vise à l'action militaire, le CAD à la subversion civile<sup>165</sup>. Michel Brault, qui siège au CAD, se heurte à Farge : leurs personnalités diffèrent, Brault a la réputation d'un homme de droite, et il est partisan de petits maquis dispersés et hostile au projet du Vercors porté par Farge<sup>166</sup>. violemment attaqué par Farge et les communistes du CAD, Brault quitte la partie en novembre 1943 et gagne Londres, laissant Rebattet-Cheval et Favereau-Frozen siéger à sa place<sup>167</sup>. Ce qui est en jeu, c'est la militarisation du CAD, reflet de celle, plus large, de la Résistance, en ce printemps 1944. A sa réunion du 19 décembre 1943, le CAD se dit « convaincu qu'il faut appeler le plus grand nombre possible de réfractaires à jouer un rôle sur le plan militaire<sup>168</sup>. » Bingen considère le CAD comme « presque militaire », et le finance d'autant plus généreusement. Au printemps 1944, le CAD réclame « très instamment des armes pour la population des grandes agglomérations, en faisant observer que l'existence d'une population armée constitu[e] l'obstacle à la déportation. » Il soutient le projet des Milices Patriotiques, et veut se

---

<sup>161</sup> IHTP 72 AJ 46, dossier Combat, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946, p.91 : « pour le CAD, Farge essaya quelques temps une réelle collaboration entre tous les mouvements, mais comme il ne trouva ni bonne volonté, ni même le plus souvent d'organisation réelle, il dut installer ses propres éléments dans les différentes régions. »

<sup>162</sup> CHAUVY Gérard, *Lyon 1940-1947*, Perrin, 2004, p. 289. Des tracts du CAD de Lyon ont été préservés.

<sup>163</sup> IHTP 72 AJ 45, archives du CAD

<sup>164</sup> IHTP 72 AJ 234, rapport de Serreulles-Sophie, 23 août 1943

<sup>165</sup> IHTP 72 AJ 46, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946, p. 64

<sup>166</sup> Sur le conflit Farge-Brault, voir le rapport Bingen de février 1944, IHTP, 72 AJ 234. Consulter aussi NOGUÈRES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, t. III, 1972, p. 511-516, et t. IV, 1976, p. 54-56 et p. 198 sq.

<sup>167</sup> IHTP, 72 AJ 63, Le Maquis, télégramme du 24 mars 1944 adressé de Londres à Cheval.

<sup>168</sup> AN 3 AG 2 (409)

rapprocher du COMAC (Comité d'Action Militaire) du CNR, sous influence communiste<sup>169</sup>. Deux mois avant le débarquement, la querelle cesse faute de combattants. La création des Forces Françaises de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> février 1944 est suivie de la marginalisation du SNM, qui éclate et disparaît en avril-mai 1944. Au même moment, la dissolution *de facto* du CAD se dessine.

Le 14 mai, Farge fait encore détruire par Charles Gonard-Morlot le fichier du STO de Versailles, à deux pas de la caserne de la LVF C'est un chant du cygne. A la question des départs, pratiquement nuls, succède celle de la libération du territoire. En avril Léo Hamon entre au Comité Parisien de Libération. Henri Rol-Tanguy est promu le 5 juin dirigeant FFI pour l'Ile-de-France, grâce à Pierre Villon et Maurice Kriegel-Valrimont devenus membres du COMAC. Yves Farge, désigné commissaire de la République pour Lyon, gagne fin mai le Sud-Est, toujours flanqué de Marc Laurent, appelé à prendre la tête de la police lyonnaise. Privé de ses principaux animateurs, le CAD tente de se survivre. Son ultime bulletin, le 19 août, proclame : « nous n'avons pas (...) fini notre rôle » ; il reste selon lui assez de gens et de familles à assister avant leur retour à la vie normale<sup>170</sup>. En pleine insurrection de Paris, le CAD tente de subsister en servant de conseil consultatif à René Sanson, le secrétaire général provisoire au Travail nommé par le GPRF, qui assiste à ses ultimes séances<sup>171</sup>. Puis il disparaît sans bruit.

Pendant son existence, le CAD a mené une action « remarquablement utile et efficace<sup>172</sup> » (Claude Bourdet), et il a permis à la Résistance de remporter, sans coût humain démesuré, un de ses plus beaux succès en termes de protection des travailleurs et de la société tout entière. Néanmoins, il reste une simple commission du CNR, à la date de fondation relativement tardive, à la notoriété restreinte, à la survie impossible après la Libération, et qui supervise ou stimule l'action des mouvements de résistance sans en être un lui-même. Son implantation et son impact sur la société française n'ont rien de comparables avec celles d'un mouvement comme la LO (*Landelijke Organisatie*) néerlandaise. Ce réseau rural et confessionnel d'assistance aux réfractaires du STO, fondé dès mars 1943, couvre toutes les régions et d'innombrables localités des Pays-Bas, où il constitue le mouvement de résistance de loin le plus répandu ; ses anciens « bureaux clandestins » (*onderduikbureaux*) gardent un rôle social éminent après la Libération, puisqu'ils se chargent de fournir vêtements, offres

---

<sup>169</sup> IHTP, 72 AJ 45, archives du CAD, « note sur les fonctions du CAD », s.d., après mai 1944

<sup>170</sup> IHTP 72 AJ 45

<sup>171</sup> IHTP 72 AJ 45, historique du CAD, s.d. L'avocat et résistant René Sanson (1910-2004) est le père de l'artiste Véronique Sanson.

<sup>172</sup> BOURDET Claude, *L'Aventure incertaine*, op. cit., p. 276

d'emplois et attestations aux anciens réfractaires, en lieu et place des services officiels du travail discrédités par leur collaboration au STO<sup>173</sup>. Exercer pareil rôle civil reste hors de portée du CAD, si tant est que ses principaux dirigeants en aient jamais l'ambition.

Confrontée avec le STO à l'un des plus rudes défis de son histoire, la Résistance sait finalement trouver sa voie pour le relever et le surmonter, en présentant un front uni. Voyons maintenant comment sur le terrain, elle mène la lutte contre la mobilisation forcée des travailleurs.

## **II - Saboter le recrutement : des moyens diversifiés et de plus en plus sophistiqués**

La machinerie bien rodée des prélèvements peut être mise hors d'état de nuire soit lentement mais sûrement, soit par une tentative de destruction immédiate. Dans l'une et l'autre perspective, l'infiltration reste fondamentale. Les conditions préalables à une bonne contre-propagande, c'est d'être soi-même bien informé, et de l'être grâce à un noyautage efficace. L'enjeu est d'autant important que les mêmes agents qui de l'intérieur transmettent les renseignements sur le STO sont ceux en mesure de produire les faux utiles aux réfractaires, puis d'aider la Résistance à détruire les dangereux fichiers de réquisition.

### **1) Pousser au refus : dénoncer la « déportation »**

Les très nombreux tracts et papillons dirigés contre le STO constituent sans nul doute la première catégorie de tous ceux diffusés pendant l'Occupation. De même le thème occupe une surface importante et constante de l'ensemble de la presse clandestine. Les mouvements transmettent aussi au BCRA une masse abondante de renseignements sur le STO aisés à réutiliser par la contre-propagande. Contre la déferlante de la propagande germano-vichyste, et pour préserver l'opinion de l'intoxication, la parole résistante s'acquiert près des Français, au cours de la lutte contre le STO, le statut de source qualifiée de la vérité. Très fréquemment la BBC ou la presse clandestine font connaître au public des circulaires officielles, des directives secrètes, des rapports préfectoraux ou policiers accablant pour le STO, mais aussi

---

<sup>173</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 154

des témoignages de requis et de permissionnaires dont les accents d'authenticité visent à convaincre l'opinion. La contre-propagande énumère par ailleurs les succès du sabotage par la Résistance, glorifie les grèves et les manifestations, rappelle systématiquement les événements les plus emblématiques – et les plus rarement reproduits : Montluçon, Romans, la grève chez Vermorel à Villefranche-sur-Saône. La part de grossissement épique existe, difficilement évitable.

Le discours a aussi un rôle d'intimidation : des policiers, des fonctionnaires, des membres du corps médical et autres « négriers » trop zélés sont nommément mis en garde. Les mesures conciliatrices sont dénoncées comme des duperies. Au micro de Londres, un Pierre Brossolette vibrant ordonne de rejeter l'offre de régularisation des 17-20 juillet 1943, « à la fois un aveu, une menace et un piège ». Le 17 novembre, Jean-Louis Crémieux-Brilhac stigmatise les accords Speer-Bichelonne et avertit de n'y prêter aucune foi<sup>174</sup>. Une « alerte aux réfractaires » du CAD diffusée à travers la presse clandestine ne dit pas autre chose. D'autres appels incitent à désertier les chantiers Todt, à peine moins dangereux et pénibles que les usines allemandes, et qui travaillent pareillement pour Hitler<sup>175</sup>. En multipliant les informations authentiques sur la vie des travailleurs en Allemagne et en révélant tout le détail des négociations avec Sauckel, la Résistance acquiert le statut de dispensatrice des informations authentiques, de la vérité.

Quels thèmes de propagande anti-STO sont-ils développés ?

Le thème de l'esclavage est le plus précoce et longtemps le plus porteur : à l'origine, le champ lexical de la traite négrière est même beaucoup plus utilisé que celui de la « déportation ». Car avant l'automne 1942, seule une minorité de la population française a subi l'expérience concrète d'un déplacement forcé de population pendant la Grande Guerre, puis à partir de 1940. De surcroît, son sort a fait rétrospectivement figure dans l'entre-deux-guerres de thématique du « bourrage de crâne ». La « déportation » ne serait donc pas un thème porteur<sup>176</sup>. Tous mettent alors plutôt l'accent sur le trafic de chair humaine. Le soir du 22 juin 1942, puis le 24, la BBC traite Laval de « négrier ». Le mot est incessamment repris : « La lutte continue contre les négriers » (*Action*, septembre 1942), « Laval organise

---

<sup>174</sup> *Les voix de la liberté, op.cit.*, t. IV, p. 79 : « Le prétendu accord Laval-Sauckel du mois d'octobre n'est pas autre chose qu'une trêve que l'Allemagne s'accorde à elle-même, en vue de regrouper en France la nouvelle classe sur laquelle elle a jeté son dévolu. Le Grand Reich entend que le troupeau de ses futurs esclaves soit recensé, immatriculé, enrégimenté et prêt pour la déportation au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Deux mois pour chloroformer la France ; voilà ce qu'a pensé Sauckel. »

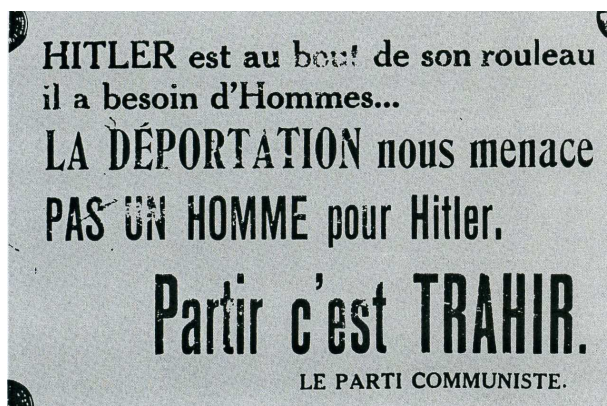
<sup>175</sup> Une émission typique est celle du 5 novembre 1943 animée par J. Brunius, *Les voix de la liberté*, t. IV, p. 94

<sup>176</sup> Nous empruntons en bonne part cette analyse à Renée POZNANSKI, *Propagandes et persécutions. La Résistance et le 'problème juif' 1940-1944*, Fayard, 2008, p. 221-223.



l'esclavage » (*Le Populaire*, organe socialiste, 15 octobre 1942), « la traite des blanches », « l'Allemagne c'est le bagne », « ne partez pas pour les bagnes hitlériens », etc. Avec le STO, il n'est pas de solution intermédiaire, plus d'accommodement possible avec l'occupant, d'installation un minimum confortable dans un *modus vivendi* : « vous serez des esclaves ou vous serez des rebelles », tranche Philippe Viannay-Indomitius dans *Défense de la France*. De lui-même le STO radicalise la population contre l'ennemi, et la fait rentrer dans le combat, avec les encouragements de la Résistance et pour son plus grand profit.

Une deuxième thématique souligne que répondre au STO serait trahir, servir l'ennemi en renforçant son potentiel économique et en libérant des conscrits pour le front. A Lorient, dès le 8 mai 1942, des tracts collés avertissent que « partir en Allemagne, c'est trahir<sup>177</sup>. » « Partir, c'est trahir », martèle le PCF lors de la Relève. L'appel à l'instinct individuel d'autoconservation, l'argument patriotique et l'idée d'abrèger la souffrance collective de la guerre sont fréquemment mêlés. En juillet 1944, le dernier numéro clandestin d'*Action* condense les trois, dans une forte formule : « Ne pas tout faire pour se dérober aux réquisitions de main-d'œuvre, c'est exposer sa vie, trahir son pays et prolonger la guerre. »



*Papillon communiste contre la Relève, été 1942<sup>178</sup>*

Troisième thématique forte : il ne faut pas offrir une masse d'otages aux Allemands, susceptibles de leur servir à leur défaite, ou de subir leurs représailles. Les PG sont bien assez nombreux pour ne pas accroître sans contrepartie réelle le nombre de ceux dont Hitler se sert comme moyen de pression. Le 24 juin 1942, le Mouvement Ouvrier Français, cité par *Libération*, lance ce thème par son cri : « Assez de prisonniers ! Assez d'otages ! » La Résistance, dans la foulée, reprend ou encourage les rumeurs les plus folles qui circulent dans

<sup>177</sup> BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégiques », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 47

<sup>178</sup> Photographie extraite de La Documentation française, *Images de la France de Vichy : 1940-1944. Images asservies et images rebelles*, 1994, p. 194

une opinion inquiète : les travailleurs exilés seront enrôlés sous l'uniforme allemand et envoyés sur le front russe, les civils français du Reich serviront de boucliers humains lorsque l'Allemagne sera envahie, ils seront exposés à des représailles lorsque la bête sera aux abois, notamment à l'emploi de gaz toxiques à leur rencontre... Malgré ces outrances, le discours de contre-propagande s'attache aussi à décrire, assez fidèlement, la dureté des conditions réelles de vie et de travail des ouvriers français en Allemagne, la médiocrité des salaires, la pression et la répression terroristes exercées sur eux, le péril couru sous les bombardements. « La déportation, c'est la mort<sup>179</sup> », titre lapidièrement un tract unitaire de la Résistance varoise d'août 1943. Cet appel à la logique d'autoconservation est probablement des plus porteurs.

Le quatrième thème a sans doute moins d'importance pour l'opinion et la masse des Français ordinaires, et semble davantage à usage interne de la Résistance : le STO, c'est autant de moins pour les mouvements de Résistance et la future insurrection nationale. La peur est réelle, précocement, que les prélèvements privent la Résistance de ses viviers de recrutement que sont la jeunesse et le monde ouvrier, ou qu'ils n'obligent ses membres à un exode hâtif et désorganisateur vers les maquis. Au recensement de février 1943, le Centre de Libération-Sud alerte vivement toutes ses régions: « Dîtes-vous bien que si tous les jeunes Français sur lesquels nous comptons pour la mobilisation de la libération sont livrés comme otages à l'Allemagne, c'est que notre pays est foutu et que la résistance n'existe pas<sup>180</sup>. » Au cours de l'année 1943 où chacun attend le débarquement, *a fortiori* au cours de l'année 1944 où l'espérance sinon la mystique de l'insurrection nationale imprègne le discours de la quasi-totalité de la Résistance, le leitmotiv est de plus en plus répété. « Un jeune de plus en Bochie, c'est un jeune de moins pour l'insurrection nationale, » proclame en août 1943 *l'Avant-Garde*, organe des Jeunes Communistes.

De là à l'idée que les exigences de Sauckel servent à liquider la Résistance autant sinon plus qu'à se procurer de la main-d'œuvre, il n'y a qu'un pas, souvent franchi. Avec le passage d'une logique défensive à une dynamique insurrectionnelle, l'idée croissante, en 1944, est bien de voir les nouvelles et ultimes demandes allemandes comme un pur prétexte : Hitler est moins soucieux de récupérer des ouvriers que de tenir à sa merci les futurs combattants de l'insurrection. On ne prête qu'aux riches, mais les rafles de rue des nervis de Sauckel ou le recensement de mai 1944 coïncident trop avec l'imminence du débarquement pour que l'idée ne semble pas crédible. Des appels à se préparer à la grève et à la lutte armée

---

<sup>179</sup> IHTP, ARC 075, enquête de Jean-Louis Panicacci sur le Var.

<sup>180</sup> IHTP 72 AJ 60, archives de Libération-Sud.

« pour empêcher toute déportation » sont lancés aux ouvriers de toutes professions, aux cheminots, aux mineurs, aux paysans, et jusqu'aux universitaires<sup>181</sup>. La population est-elle autant convaincue que les résistants que là réside la vraie motivation des Allemands ? Ce n'est pas exclu, à croire les RG de l'Yonne, en janvier 1944 : « la population voit dans ces réquisitions de main-d'œuvre non plus un besoin mais un moyen d'évincer de France un grand nombre d'hommes qui risqueraient de faire le jeu des Alliés en cas de débarquement<sup>182</sup>. »

Au-delà, le discours incrimine une volonté allemande de dévitaliser le pays et de le faire mourir par amputation brutale de sa jeune force de travail, et par l'aggravation de la dénatalité qui suivrait l'exil de tous ces jeunes en âge de procréer. « Un pays sans hommes est un pays mort », s'alarme *Défense de la France*. De là découle l'idée que les Allemands poursuivent un plan de destruction de la nation, prémédité depuis *Mein Kampf*, et au sein duquel la « déportation » des travailleurs tient une place éminente. La loi promulguée sur le STO, considère André Philip le 1er mars 1943, vise à « vider la France de sa substance » : « Ce n'est plus la Relève, c'est le début de la déportation pure et simple d'une part croissante de la population en attendant son annihilation pure et simple<sup>183</sup>. »

C'est cette thématique qui favorise le plus les confusions en tout genre, rétrospectivement si pénibles. Nous avons vu ailleurs comment, depuis l'été 1942, les résistants ne considèrent la déportation des Juifs que comme la répétition générale de la « déportation » des ouvriers français, que comme une volonté nazie de compenser l'échec de la Relève volontaire ou de se procurer de la main-d'œuvre<sup>184</sup>. En lisant le sort des Juifs au prisme de celui des travailleurs français, ils se privent de tout moyen de comprendre la particularité du premier, de lui donner une meilleure place dans la hiérarchie des priorités, et de s'engager plus avant dans le sauvetage.

Et pourtant, les Juifs sont surreprésentés dans cette lutte contre la « déportation » qui éclipse celle qui occulte leurs coreligionnaires. André Ulmann, le rédacteur du *Manuel du Déporté*, est juif tout comme plusieurs membres du CAD : Pierre Kaan, Léo Hamon, Pierre Villon, dont la compagne Marie-Claude Vaillant-Couturier est alors déportée politique à Auschwitz. Michel Bernstein, maître-d'œuvre avec sa compagne de l'énorme service de faux papiers de DF, est également d'origine israélite. Georges Rosenfeld dit Beauchamps, du

---

<sup>181</sup> AN F7 15312

<sup>182</sup> Archives Départementales de l'Yonne, Renseignements Généraux, 1 W, cité par Bernard-Charles Sautereau, ancien réfractaire au STO et maquisard, témoignage, IHTP, ARC 098.

<sup>183</sup> *Les voix de la liberté, op.cit.*, t. III, p. 104

<sup>184</sup> Voir *supra*, chapitre IX, p. 650 sq

MNPGD, saboteur du STO à l'Office Régional du Travail de Paris, est le futur président-fondateur de la Fédération Nationale des Déportés du Travail. Certes, une partie de ces hommes ne se considère pas comme Juifs ou ne luttent pas en tant que Juifs. Le patriotisme républicain interdit de privilégier une minorité. Et la Résistance juive ou antiraciste ne saisit pas davantage la particularité de la vraie déportation : elle aussi continue à donner la priorité à la lutte contre la « déportation » des travailleurs français, plus nombreux.

Au fil du temps, avec l'effondrement des départs, le ton évolue : celui qui obéit, à l'automne 1942, est un infortuné. Mi-1943, c'est quelqu'un qui ne fait pas son devoir de Français. Fin 1943 ou en 1944, s'il obéit encore, c'est qu'il est stupide.

## **2) Sabotage silencieux et à long terme : propagande, faux papiers et infiltrations**

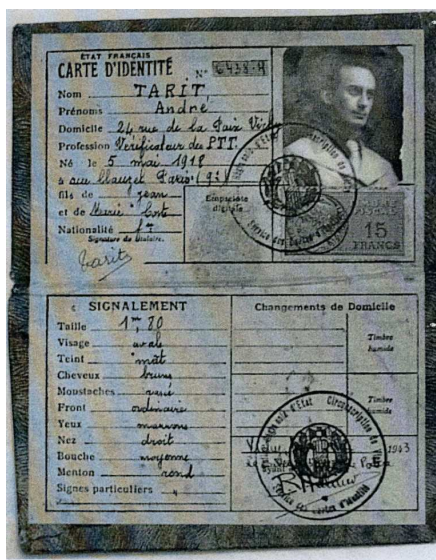
Au plus fort des départs initiaux, la contre-propagande des militants de base revêt bien des formes artisanales : graffiti muraux, papillons, dessins, feuilles manuscrites dans les lieux publics, tracts rudimentaires fourrés dans les boîtes aux lettres. Le simple bouche-à-oreille est efficace. A partir de l'été 1943, tout Paris sait par la rumeur publique qu'une visite aux commissions d'Appel de Jean Isméolari rue Mogador vaut garantie de rester en France. On ne sait pas dans les Deux-Sèvres que le général Faucher est le chef régional de la Résistance, mais le bruit court à raison que tout jeune qui veut éviter le STO peut compter sur ce protestant humaniste et antiraciste, qui démissionna de son poste diplomatique à Prague pour protester contre les accords de Munich. Un dimanche fin 1943, il accueille sans méfiance chez lui deux faux réfractaires : il est arrêté et interné en Allemagne<sup>185</sup>. De l'information, la Résistance peut passer à la dénonciation et au conseil. Du conseil, elle passe ensuite aux injonctions, aux ordres, aux consignes impératives plus ou moins précises. C'est là un signe de sa prétention grandissante à assumer l'autorité légitime, à incarner une contre-légalité.

Toutes les formations clandestines ont un service de faux papiers, originellement destiné à leurs militants clandestins, mais aussi, dès 1940-1941, à des pourchassés comme les PG évadés ou les Juifs. Les mêmes hommes étendent ensuite leur activité aux réfractaires du STO. Mais l'enjeu, c'est le passage inévitable à l'échelle industrielle, vue l'ampleur de la demande provoquée par la réquisition massive. De plus, au fur et à mesure que Laval crée des papiers, il faut les falsifier : il faut imiter les cartes du travail après leur institution du 31 mai 1943, les certificats de recensements, les attestations de travail. Généralement le réfractaire

---

<sup>185</sup> CHAUMET Michel et POUPLAIN Jean-Marie, *La Résistance dans les Deux-Sèvres*, Geste Ed., 1996, p. 174

prétend provenir de l’Afrique du Nord ou de la Corse déjà libérées, ou de villes bombardées dont l’état-civil a disparu dans les flammes. Des maires lui prêtent parfois le nom de morts ou de disparus nés dans leur commune, et dont l’âge correspond à celui du bénéficiaire de la fausse carte d’identité. Parfois une fausse naissance est ajoutée au bas d’une page de registre d’état-civil. Les falsificateurs antidentent aussi l’époque de confection de la carte d’identité<sup>186</sup>. Grâce à la secrétaire de mairie résistante de Massiac (Cantal), Alphonse Vinatié devient *André Vidal* – les initiales doivent correspondre à celles brodées sur le linge personnel –, natif d’Hennebont (Morbihan), dont l’état-civil a disparu sous un bombardement<sup>187</sup>. On rajeunit, on vieillit le réfractaire pour qu’il n’appartienne plus aux classes d’âge visées. On lui invente une affectation fictive en usine prioritaire, un faux certificat bilingue d’accomplissement du STO, une fausse régularisation, ou au moins un métier qui ne puisse intéresser que médiocrement les recruteurs. En tout, près des trois quarts des réfractaires possèdent sans doute des faux papiers, en large majorité fournis bénévolement par la Résistance, pour une minorité achetée au marché noir<sup>188</sup>. Les réfractaires étant surtout réfugiés dans les campagnes, ils semblent ne devoir faire usage de leurs faux documents qu’assez rarement, sinon jamais<sup>189</sup>. En ville, les contrôles d’identité massifs les rendent plus nécessaire, et le rendement médiocre des contrôles et des rafles prouvent qu’ils ne sont pas inutiles.



<sup>186</sup> Paul Barrand, réfractaire au STO de la classe 1922, membre de l’AS en Haute-Savoie, dispose à la fois d’une fausse carte d’identité, et de deux cartes à son vrai nom mais où il modifie son âge : la première aurait été établie le 27 mai 1943, mais la seconde, choix plus prudent, l’aurait été le 29 mai 1942. AN 72 AJ 2301 (1)

<sup>187</sup> Entretien avec Alphonse Vinatié, 15 novembre 2004

<sup>188</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados, op. cit.*, p. 75- 78

<sup>189</sup> André Taillandier, logé en zone rurale chez son cousin résistant, n’a ainsi jamais l’occasion de faire usage de ses deux jeux de faux papiers. Entretien avec André Taillandier, 12 novembre 2004.

*Fausse carte d'identité fournie par la Résistance à André Taillandier, ouvrier dans l'aéronautique à Aulnat (Puy-de-Dôme), classe 1921, réfractaire en 1943-1944. Il est vieilli et transformé en fonctionnaire des PTT. Le faux nom conserve les vraies initiales. [coll. A. Taillandier]*

Diversification et massification vont de pair. C'est à cause du STO que les mouvements doivent faire passer la production de faux du stade artisanal à l'échelle industrielle, et professionnaliser leurs méthodes. Pierre Kahn-Farelle, le célèbre « Pierre des Faux Papiers » de Libération-Sud puis des MUR, développe ses activités nationales au point de former à Lyon et Paris un « réseau Plutus » autonome, dont dépend le groupe « Travail », implanté au sein du ministère du Travail, de l'Office Régional du Travail de Paris, ainsi que des commissariats, des mairies et des offices du travail de la Seine : des centaines de travailleurs sont sauvés par ses soins<sup>190</sup>. Mais le meilleur exemple reste de loin Défense de la France, fondé en 1941 par des étudiants, donc né en un milieu particulièrement menacé. Grâce à Monique Rollin et Michel Bernstein, le mouvement accroît dès février 1942 le rythme de sa production de faux. Mais en février 1943, le mot d'ordre n'est plus de sauver des isolés, mais d'« inonder la France de faux papiers. » Le couple produit alors un nouveau modèle de tampon par jour, trois en avril, 125 en juillet et 200 en août. La consommation de matière première explose : 60 m<sup>2</sup> de caoutchouc vulcanisé sont utilisés en 1943. La centrale de faux papiers doit être dispersée sur trois sites parisiens différents. Les techniques employées se font plus sophistiquées : la pâte de gélatine est remplacée par la photogravure, plus complexe et plus encombrante. Le type de papiers imités se diversifie de plus en plus. Pendant trente-trois mois de travail titanesque, Monique Rollin vit une claustration totale dans son atelier de la rue Mazarine, dans les effluves d'acide nitrique et l'odeur du caoutchouc, et son compagnon sort à peine une dizaine de fois pendant toute cette période<sup>191</sup>. Mais ainsi le service de faux devient le plus important de la zone nord, sinon de la Résistance.

Les papiers doivent trouver leurs destinataires. DF et d'autres mouvements constitués autour d'un journal clandestin utilisent pour ce leur réseau préexistant de distributeurs. Jacques Richet, qui diffuse le journal dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, distribue aussi jusqu'à 70 fausses cartes par jour aux victimes désignées du STO<sup>192</sup>. La décentralisation du mouvement répond aussi au besoin de faciliter la diffusion : DF engendre une douzaine de

---

<sup>190</sup> IHTP, 72 AJ 71, historique du réseau Plutus. Une annexe, p. 18-23, livre le détail très précis du service « Travail », fondé et dirigé par Albert Sciaky-Gabriel. Début 1944, le réseau Plutus compte à Paris une dizaine de permanents et deux locaux, une vingtaine de permanents et une dizaine de locaux à Lyon. Le réseau survit à plusieurs coups durs comme à l'arrestation de P. Kahn en avril 1944.

<sup>191</sup> Sur la centrale de faux papiers de DF et les techniques de la falsification, WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance, op.cit.*, p. 118-126. Nous avons également consulté la notice établie le 9 mars 1945 sur M. Bernstein et M. Rollin, IHTP, 72 AJ 50.

<sup>192</sup> IHTP, 72 AJ 50, témoignage de Jacques Richet, 1947

centres provinciaux de faux papiers, dotés à leur tour d'imprimeries clandestines et approvisionnés en matériel par le centre national. A Dôle, 400 à 500 fausses cartes de travail sont ainsi produits après mai 1943<sup>193</sup>. Les autres services de faux papiers de la Résistance essaient pareillement à travers tout le territoire, bien avant la constitution du CAD et l'installation de l'usine Farge de faux papiers à Montrouge, qui donne cependant à l'industrie du faux papier une unité, une nouvelle impulsion morale et financière et de nouveaux moyens colossaux. Henri Rol-Tanguy, membre du CAD, décrit ainsi la façon méconnue dont au quotidien, les faux trouvaient preneurs parmi les Français ordinaires :

Les réfractaires qui étaient en contact avec une organisation bénéficiaient assez facilement de l'aide du CAD. Mais les isolés étaient beaucoup plus nombreux. Dans ce cas, la bouche-à-oreille fonctionnait. Lorsqu'un réfractaire était connu comme tel ou lorsqu'il cherchait des contacts, des liaisons finissaient par s'établir : c'était un peu le jeu de l'aimant et de la limaille. Cela renvoie à ce fait majeur : en 1943, l'esprit de la Résistance était diffus dans la population. Il y avait toujours quelqu'un qui pouvait donner un conseil, dire où s'adresser. Rien d'administratif dans cela, mais une présence insaisissable. Les réfractaires repérés étaient dirigés s'ils en étaient désireux vers les maquis, notamment FTP, ou sinon vers des lieux où ils pouvaient trouver le gîte et le couvert<sup>194</sup>.

C'est donc bien la montée en puissance de la résistance civile qui permet à la Résistance organisée de répandre à pleines mains les documents salvateurs. Mais auparavant, surtout en 1942 et au premier semestre 1943, il faut d'abord à la Résistance vaincre le tabou de l'illégalité encore bien ancré dans les esprits de ses concitoyens. Léo Hamon fait allusion après-guerre à de jeunes requérables refusant des faux papiers qu'ils pouvaient accepter sans risques<sup>195</sup>. Comme l'écrit l'historien-témoin Henri Noguères, « pour des Français, plus généralement respectueux des lois et de l'ordre établi qu'on ne l'imagine, faire des faux, et, qui pis est, les utiliser, était une façon de sauter le pas – et, littéralement, d'entrer dans un autre monde<sup>196</sup>. »

La Résistance n'est certes pas seule à produire des faux papiers : le STO stimule un véritable marché noir où des faussaires peu scrupuleux vendent à prix d'or les précieux documents aux réfractaires qui en ont besoin<sup>197</sup>. Mais seule la Résistance peut fournir les

---

<sup>193</sup> *Ibidem*, témoignage de René Bailly, 1947.

<sup>194</sup> BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy, op.cit.*, p.237

<sup>195</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossier « Journal Officiel », intervention de Léo Hamon à l'Assemblée Nationale, 24 novembre 1955

<sup>196</sup> NOGUERES Henri, *La Vie Quotidienne des Résistants de l'Armistice à la Libération*, Hachette, 1984, p. 48

<sup>197</sup> Les réfractaires au STO ne sont évidemment pas les seuls proscrits à avoir besoin de faux papiers, mais ils sont très certainement le premier groupe en valeur absolue, devant les Juifs, les résistants ou les PG évadés. Pour la fourniture de fausses cartes par des particuliers grâce au marché noir, voir Julia Quellien, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 78. Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône, op. cit.*, p. 181, rapporte comment le réfractaire Régis Phily doit refuser une fausse carte de travail proposée au prix prohibitif de 10 000 F, l'équivalent du salaire annuel un ouvrier.

fausses cartes gratuitement, y compris aux travailleurs impécunieux d'origine modeste. Elle seule aussi peut en produire en quantité aussi considérable. De même, elle peut parvenir à organiser par centaines les cambriolages de mairies, grâce à des complicités fréquentes dans la place, afin de fournir des cartes d'alimentation à des milliers de réfractaires. Si l'on retient l'estimation selon laquelle les trois quarts des réfractaires du Calvados possèdent des faux papiers<sup>198</sup>, la vaste majorité n'en peut être fournie que par la Résistance : le marché noir des fausses cartes existe aussi, stimulé par le STO, mais il est onéreux, et pas forcément accessible à temps. Seule une minorité de réfractaires a besoin de la Résistance pour échapper au STO, mais même lorsqu'ils ne lui doivent pas leur cachette en ferme ou en chantier forestier, ils peuvent encore bénéficier de son aide matérielle.

Sans être préalablement membres d'un mouvement, maints fonctionnaires bien placés acceptent de travailler avec la Résistance au sabotage du STO, par opportunisme ou désir de rachat quelquefois, plus souvent sans doute par scrupule moral qui interdit de contribuer au plan allemand de domination et de « déportation » de la jeunesse, ou encore par sincère conviction patriotique. Membre du cabinet du préfet de l'Ain, Fernand Blaizoux est choqué par le départ le 20 mars 1943 d'un premier train de 855 victimes de la loi du 16 février :

Nommé le 16 avril 1942 comme chef du bureau de travail, devais-je rester à mon poste, malgré mes convictions, pour recevoir les directives de M. Sauckel, l'organisateur allemand des déportations ? Cas de conscience. Mes amis me disent : « Restez, vous nous rendrez des services<sup>199</sup>. »

Désormais proche de Franc-Tireur, il parvient à substituer un arrivage de près de 8 000 cartes de travail, à couvrir le département de faux papiers et à en procurer aux chefs clandestins<sup>200</sup>. Plus de 50 membres de DF travaillent dans des mairies ou préfectures<sup>201</sup>. Glaner des complicités au cas par cas ne suffisant pas, le NAP (Noyautage des Administrations Publiques), fondé en septembre 1942 par Claude Bourdet, mène une stratégie d'infiltration ciblée et globale. Vu l'enjeu crucial du STO, ses groupes les plus importants, sans surprise, sont ceux des ministères du Travail et de la Production Industrielle<sup>202</sup>. Le groupe NAP fondé au sein ministère du Travail par Poletti-Paoli et Emile Boyer-Marc est

---

<sup>198</sup> QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002, p. 76

<sup>199</sup> IHTP, 72 AJ 55, mouvement Franc-Tireur

<sup>200</sup> *Ibidem*

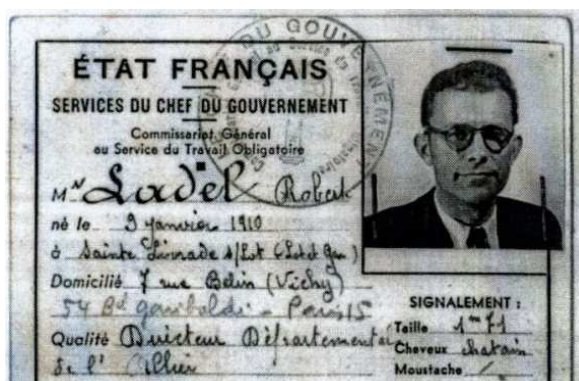
<sup>201</sup> WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance, op.cit.*, p. 126. Sur un échantillon de 2432 militants, 1050, soit 43.17 % ont établi ou distribué des faux, ce qui permet à l'ouvrage de parler d'une « Résistance de proximité » qui fonctionne au plus près de la population.

<sup>202</sup> IHTP, 72 AJ 66, archives du NAP



connu grâce au récit que le second rédige avant de tomber au champ d'honneur en 1945<sup>203</sup>. 21 membres du ministère du Travail, membres du NAP ou non, sont déportés<sup>204</sup>.

Fondé par Maurice Nègre à Vichy, le Super-NAP infiltre quant à lui le sommet de l'Etat. En août 1943, Nègre profite d'une réunion du CNR à Saint-Cloud pour demander aux chefs des mouvements de lui désigner des agents de confiance à placer à la tête des services du STO : c'est ainsi que « dans 24 à 25 départements » les directeurs du STO sont directement nommés par la Résistance<sup>205</sup>. Maurice Nègre infiltre le cœur du système lorsqu'il recrute un collaborateur du Commissariat au Chômage en rupture de ban, Robert Ladel, révoqué pour maçonnerie<sup>206</sup>. Il lui ordonne d'accepter la direction du STO de l'Allier, puis du Rhône et de la région lyonnaise, et enfin de monter à Paris au secrétariat national du STO. Ladel écarte les fonctionnaires compromis au profit de sympathisants de la Résistance, et devient l'informateur-clé grâce auquel le CAD peut organiser en février 1944 l'action de la place de Fontenoy. Dérision suprême du système, en réponse aux difficultés financières de la Résistance, il alimente cette dernière en puisant dans la caisse du STO de Paris<sup>207</sup>.



**Robert Ladel, un infiltré précieux pour la Résistance, en 1943 [AN 72 AJ 2112]**

<sup>203</sup> Informations extraites du *Rapport de M. Boyer sur la Résistance au ministère du Travail*, adressé au ministre le 21 septembre 1944, BDIC Q pièce 191 rés. D'après Pierre Kahn dit Pierre « des Faux papiers », Poletti-Paoli, arrêté le 7 mars 1944, est aussi membre du réseau Plutus. IHTP 72 AJ 71, historique du réseau Plutus.

<sup>204</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 141. Parmi eux, quatre femmes. Neuf seulement reviendront.

<sup>205</sup> IHTP, 72 AJ 66, archives du NAP, témoignage de Maurice Nègre, 31 mars 1949. Après l'arrestation de M. Nègre le 6 mars 1944, les sections chargées de la lutte contre le STO travaillent directement avec le CAD.

<sup>206</sup> Pour le portrait de l'ambivalent Robert Ladel, voir PESCHANSKI Denis (dir.). *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996, p. 650-651, entrée du 15 octobre 1944. Léo HAMON, *Vivre ses choix, op. cit.*, p. 165, et NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France, op. cit.*, t. IV, p. 72 sq. Personnage ambigu, dépeint comme arriviste, Ladel a collaboré un temps à *L'Effort* de Charles Spinasse et servi le régime. Il aide d'autant plus la Résistance qu'il souhaite sans doute se dédouaner à l'approche de la Libération. Lié à Angelo Tasca qu'il a croisé à *L'Effort*, il vient lui expliquer mensongèrement, en mai ou juin 1944, qu'il est membre du Comité Directeur de CDLR, mais il ne fait rien pour l'aider lorsque ce dernier est emprisonné à Clermont-Ferrand pendant l'Épuration. Portant alors ostensiblement une croix de Lorraine à la boutonnière, Ladel n'en est pas moins mis à l'écart pour son comportement jugé trop obscur pendant les années sombres.

<sup>207</sup> IHTP 72 AJ 66, archives du NAP, témoignage de Maurice Nègre, 31 mars 1949

D'innombrables anecdotes savoureuses ou rocambolesques témoignent de l'inventivité des infiltrés pour berner les « négriers. » Au ministère de la Production Industrielle, Marius Aigrain imite joliment un courrier de la Feldgendarmerie pour faire revenir d'urgence le requis Boussier au chevet de son père prétendument moribond, ou traite à l'acide picrique le mari de la concierge pour faire croire à une jaunisse qui l'exempte<sup>208</sup>. Les saboteurs lancent la police à la poursuite de pseudo-réfractaires parfaitement en règle et on égare dans les poubelles les fiches d'authentiques défaillants. « Noms falsifiés, adresses inexacts, erreurs d'identité, femmes pour hommes, correspondance détournée, homonymie exploitée à l'extrême<sup>209</sup> » : les fiches sont toutes fausses, ou ne sont exactes que lorsqu'elles concernent des unijambistes et des manchots. Des bureaux fabriquent de fausses circulaires exemptant telle catégorie de main-d'œuvre, créant un précédent que les autres n'ont plus qu'à exploiter. Des convocations collectives sont annulées en bloc parce qu'une étourderie y a inclus des vieillards, des femmes et des prisonniers. La main-d'œuvre est surclassée : le manœuvre se retrouve cadre, donc exempté. Les contrats de travail signés sont mystérieusement annulés.

En 1944, certains employés vont dans les gares débaucher les quelques requis qui se présentent encore aux trains, les font venir à leurs bureaux pour les mettre en règle et leur éviter de partir. En Seine-et-Oise, lorsque les Allemands s'impatientent, les 3000 convocations sont transportées par un motocycliste qui tombe opportunément à l'eau, et ils n'ont plus qu'à patienter jusqu'à réfection d'un nouveau fichier, aussi impeccable et faux que le précédent<sup>210</sup>. A Quimper, le STO est noyauté par les résistants Jeannette Cras, Louis Kerneist et Antoine Le Bris : des refusants adressés par les mouvements viennent depuis Paris se mettre en règle chez eux. Le 14 janvier 1944, pour effacer les traces de sa supercherie, le groupe se fait aider par plusieurs camarades résistants pour brûler dix sacs de dossiers dans un four de boulanger. Presque tous les participants de l'opération sont arrêtés et déportés peu après<sup>211</sup>.

La prise de risque n'est pas négligeable. Lorsqu'en juin 1943, le directeur du STO de Seine-et-Oise, Cocquard, est arrêté pour résistance, le commandant Pantaloni, résistant isolé de la première heure, hésite à accepter ce poste dangereux, « un guêpier où il peut être fusillé

---

<sup>208</sup> IHTP 72 AJ 66, Les Négriers, témoignage de Marius Aigrain, 23 mars 1946.

<sup>209</sup> IHTP 72 AJ 66, témoignage en 1946 du Commandant Pantaloni, directeur du bureau de la main-d'œuvre à Versailles en 1943 et saboteur du STO.

<sup>210</sup> *Ibidem*

<sup>211</sup> THOMAS Georges-Michel et LE GRAND Alain, *Le Finistère dans la guerre*, Ed. de la Cité, 1979, t. I, p. 178-184

par les Fritz aussi bien que mitraillé par les Français<sup>212</sup>. » C'est lui qui réussit finalement à faire révoquer plusieurs délégués allemands successifs par leurs supérieurs, exaspérés de leur manque de résultats, et il en est quitte pour être convoqué quotidiennement par les autorités d'occupation jusqu'à son remplacement le 6 février 1944. Mais ces craintes n'ont rien d'infondées : un agent du NAP, employé par le STO de Quimper, est abattu dans la chaleur de la Libération par un FTP trop zélé<sup>213</sup>, un cas qui semble certes rester unique.

Peut-on parler d'infiltration au sujet des Commissions d'Appel de Jean Isméolari ? Mobilisé dans la Marine, cet inspecteur divisionnaire du travail veut rejoindre les Forces Navales de la France Libre à l'été 1940. Son commandant croit à tort à l'existence d'une directive hitlérienne du 5 mai qui prévoirait la déportation des travailleurs : il lui représente qu'il sera plus utile à rester protéger la main-d'œuvre contre les convoitises nazies<sup>214</sup>. Bon observateur de la complexité des rouages de la machine allemande de recrutement, il décide d'exploiter les erreurs fréquentes qui en découlent, en aggravant d'une part le désordre, et en prétendant d'autre part rectifier les erreurs commises pour mieux perturber le recrutement<sup>215</sup>. Dès septembre 1942, Isméolari installe de son propre chef des « commissions d'appel », qui prennent vraiment leur essor à partir de mars 1943. Ce titre délibérément équivoque peut aussi bien faire référence à l'appel au travail en Allemagne qu'à une instance supérieure de révision de toutes les décisions portant désignation pour le STO. L'homme agit seul puis rassemble autour de lui une petite équipe croissante de fonctionnaires et inspecteurs résistants dont 85 survivent à la guerre, agents de liaison, agents d'exécution ou « correspondants », c'est-à-dire rabatteurs systématiques de la main-d'œuvre menacée vers les commissions.

Le 11 mai 1943, le rusé inspecteur fait désigner pour le STO le célèbre chroniqueur ultra-collaborationiste Jean Hérold-Paquis, qui n'a plus qu'à venir tout penaud se faire exempter dans ses bureaux. Ainsi est légitimée une première fois la commission. Le 18 juillet, Isméolari s'incrute dans une réunion place de Fontenoy, et obtient de R. Weinmann un accord verbal qui vaut accréditation officielle. L'Allemand qui doit en principe les superviser ne vient qu'une seule fois rue Mogador, où les quatre commissions d'appel voient défiler chaque jour une masse d'hommes. L'une traite des « cas médicaux », la deuxième des « cas

---

<sup>212</sup> IHTP, 72 AJ 66, Les Négriers, témoignage de Jean Pantaloni, 1946.

<sup>213</sup> IHTP, 72 AJ 66, archives du NAP

<sup>214</sup> De ce fait Isméolari s'est toujours considéré comme en mission pour la France Libre. Et c'est à l'amiral Muselier, fondateur des FNFL, qu'il fait contresigner dans les années 1950 les attestations de résistance des membres de ses Commissions. Après octobre 1943, Isméolari est aussi *Merila*, agent P1 du réseau Béarn.

<sup>215</sup> Le récit qui suit est largement tiré des informations contenues dans le fonds Isméolari, AN F 22 non coté, carton n° 1.

sociaux », la troisième des « cas économiques », la quatrième de tous, Isméolari se réservant les « cas spéciaux ». Lorsque les requis ne sont pas exemptés purement et simplement, ils sont dirigés vers un travail pacifique, par exemple telle usine de stylos classée « S ». Les Commissions exemptent des individus comme des entreprises entières, surtout dans les catégories les plus menacées : spectacles, luxe, commerces, banques, assurances, professions libérales. Des administrations, des municipalités, des notabilités locales et nationales sont dépannées ou adressent leurs protégés, jusqu'au ministre Cathala qui s'en sert pour faire exempter André Hamon, l'un de ses proches. Qu'un seul faux candidat au réfractariat prenne les commissions en flagrant délit, et tout le personnel serait arrêté. Signe du total rejet du STO jusqu'au sein de l'Etat français, et du triomphe de la société de désobéissance, il ne se trouve pas un seul dénonciateur pour livrer Isméolari, alors que tout Paris et jusqu'à des officiels savent bien qu'il suffit de passer rue Mogador pour rester en France<sup>216</sup>.

L'originalité d'Isméolari, c'est de n'avoir jamais cherché à multiplier les réfractaires. Il a voulu d'emblée éviter aux refusants les affres et les incertitudes d'une clandestinité à durée indéfinie, et les faire rester sur place en toute légalité. Sa stratégie évite à la Résistance un fardeau accru en hommes à entretenir et à armer<sup>217</sup>. Combien de personnes sauve-t-il ? Les 13 642 dossiers individuels conservés aux Archives Nationales ne représentent qu'une partie des bénéficiaires, et des entreprises voient leur personnel collectivement sauvé. L'ex-membre du CNR et ministre des Anciens Combattants André Mutter, dans les années 1950, lance sans vérification le chiffre de 100 000 exemptés, repris sans critique par Jacques Evrard et par tous les auteurs. Plus modestement, Jean Isméolari s'en tient au chiffre de 30 000 exemptés dans sa lettre à Charles de Gaulle fin 1945<sup>218</sup>. Ce dernier est sans doute plus vraisemblable. La seule certitude est que ce succès emblématique de la stratégie de résistance civile reste le plus important qu'aient pu obtenir une poignée d'hommes seuls dressés contre le Service du Travail Obligatoire.

A la Libération, Isméolari devient vice-président des « Négriers », association baptisée par antiphrase, regroupant les résistants isolés spécialisés dans le sabotage désintéressé du STO, parfois membres de réseaux ou mouvements, mais agissant tous sans avoir reçu d'ordres particuliers quant à la main-d'œuvre. En décembre 1945, l'association recense une vingtaine

---

<sup>216</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, carton n° 1. Voir aussi le long historique des Commissions d'appel établi par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, *op.cit.*, p. 128-142 Une seule fois, en septembre 1943, un concours de circonstance met Isméolari en danger d'être découvert, mais seul un de ses collaborateurs, Marcel Magot, est arrêté et meurt à Dachau sous un bombardement.

<sup>217</sup> F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 24

<sup>218</sup> *Ibidem*

de déportés. Le plus célèbre est Guy Flavien (1920-1945), ancien du lycée Lakanal à Sceaux, où une rue reçoit son nom le 12 mai 1946.

Petit-fils d'enseignants des grands lycées et des universités, fils d'un professeur au lycée Louis-le-Grand qui sera maire du Ve arrondissement, Guy Flavien-Sangnier, fervent chrétien au pseudonyme significatif est le frère d'un étudiant en médecine qui a rejoint les FNFL en 1942. Lui-même est un multiappartenant proche à la fois de DF, de Ceux de la Résistance et de Libération-Nord. Astreint au STO, il parvient à se faire affecter en août 1943 à l'Office Régional du Travail de Paris. Il y entreprend un travail de sauvetage acharné, multipliant les faux, altérant les côtes médicales. Il en fait profiter ses camarades de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, puis des étudiants de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, de la Coloniale, de l'Agronomie et de l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Il veut préserver la future élite intellectuelle du pays, mais aide tout autant des ouvriers, des employés, des jeunes de toutes catégories sociales<sup>219</sup>.

Guy Flavien joue à la fois de la légalité et l'illégalité, interprétant les textes pour exempter ou affecter à des secteurs protégés, allant dans les bureaux allemands défendre son point de vue. A la jonction de l'aide charitable et de la Résistance organisée, il procure des passeports à qui cherche à rejoindre de Gaulle, recueille des parachutés alliés, fournit en faux papiers le maquis Chesnaye du Loiret, informe les FFI de la Seine de toute nouvelle disposition concernant le STO. En mai 1944, il est dénoncé par un article de l'ultra-collaborationiste *Au Pilon*. Averti, il considère de son devoir de chrétien de rester à son poste tant qu'il peut encore en sauver d'autres. La police allemande le trouve à son bureau le 5 août 1944. Ses supérieurs ne font aucune démarche pour le sauver. Il décède dans les mines de sel de Leau Plomnitz, l'un des plus horribles kommandos de Buchenwald, au soir du dimanche de Pâques 1945. Tous les témoins confirment la force d'âme qu'il montre jusqu'au dernier instant<sup>220</sup>. Guy Flavien est fait compagnon de la Libération à titre posthume. Selon le *Mémorial des Compagnons*, il aurait sauvé 10 000 à 12 000 personnes.

Ce représentant d'un milieu bourgeois et catholique prouve que le sabotage du STO a recruté dans toutes les classes et puisé dans des convictions morales ou spirituelles profondes. Il montre aussi la porosité entre résistance clandestine et résistance effectuée au grand jour dans le cadre d'attributions officielles.

---

<sup>219</sup> F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 72, bulletin des *Négriers*, n° 3, juin-juillet 1946. IHTP 72 AJ 59, Libération-Nord, « notice concernant l'activité de Guy Flavien. » Egalement [www.ordredelaliberation.fr](http://www.ordredelaliberation.fr), notice sur Guy Flavien.

<sup>220</sup> *Ibidem*

### **3) L'action immédiate : les destructions de locaux et de fichiers**

L'action immédiate est la poursuite de la propagande par d'autres moyens.

Personne ne songe à dynamiter les rails pour bloquer les trains de STO, sauf un homme, Georges Guingouin. Dans la nuit du 12 au 13 mars 1943, au plus fort de la première grande vague de départs des jeunes, le mythique chef maquisard du Limousin fait sauter le viaduc de Bussy-Varache sur la ligne Limoges-Ussel, prévenant le départ d'un train de requis depuis son bourg d'Eymoutiers<sup>221</sup>. Cet acte retentissant est surtout une forme spectaculaire de manifester son refus, de galvaniser les défaillants et de pousser les hésitants à l'insoumission, par un exploit technique jamais réitéré. Ce n'est pas une tactique. Les Allemands n'ont qu'à faire passer les trains suivants par le côté intact de la voie : il faudrait déchiqeter tout le réseau ferroviaire.

Ni Résistance-Fer ni le CAD ni personne ne songent donc jamais à stopper les trains qui convoient les requis du STO : ils se comptent par centaines ou par milliers, et ce n'est pas au plus fort des départs en 1942 et au premier semestre 1943 que la Résistance aurait les moyens de multiplier ces opérations qui exigent un savoir-faire et une préparation minutieuse<sup>222</sup>. Du moins, à Bussy-Varache comme à Montluçon ou Romans, un train de STO est arrêté par la Résistance. Aucun train de déportés politiques et raciaux ne l'est jamais. Les trains de STO, publiquement annoncés, visibles et connus de tous, suscitent une forte émotion populaire et peuvent constituer, bien que ponctuellement, un enjeu pour la Résistance. Les trains secrets de déportés sont presque inconnus de tous, et ne sont pas un enjeu.

Les bureaux de placement allemands sont des objectifs bien plus précoces et plus constants de la contre-propagande par le fait. Lors du volontariat puis la Relève volontaire, les OPA sont des cibles emblématiques, prioritaires et systématiques. Les jets de briques dans les vitrines, les explosions devant leurs portes, les grenades lancées sur leurs bâtiments sont endémiques. Les premières attaques sont artisanales, d'autres destructions sont simultanées et démontrent le haut degré d'organisation et de coordination à laquelle parviennent les Groupes Francs de la Résistance. Ceux-ci cherchent moins le résultat concret que le réveil des consciences. Quand Jacques Renouvin forme ses Groupes Francs pour le compte de Combat, il souhaite intimider les collaborateurs, montrer à Vichy que les Français ne sont pas des résignés, aux patriotes que tout n'est pas perdu et qu'il existe des organisations en lutte. Et si

---

<sup>221</sup> GUINGOUIN Georges, *Quatre années de lutte sur le sol limousin*, Hachette, 1974, p. 74-75

<sup>222</sup> Entretien avec Maurice Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004

en 1940-1942 il s'en prend d'abord à des OPA, ce n'est pas tant pour gêner le recrutement en soi que parce qu'il s'agit de symboles de l'Occupation et de la collaboration, et surtout, parce que ce sont les seules cibles acceptables par le public, par défaut : ce choix d'une violence symbolique, limitée et ciblée lui est imposée par l'opinion de zone sud. « On pouvait attaquer [Vichy] par la propagande, la contestation désobéissance organisée, mais aux yeux du public il n'appelait pas encore la violence », se souvient Charles d'Aragon : déposer une bombe devant une préfecture paraîtrait folie à l'opinion. « Renouvin finit par me convaincre. Nous prîmes rendez-vous pour poser ensemble du plastic dans le bureau de recrutement de la main-d'œuvre en Allemagne. C'était le seul endroit possible. Notre projet, hélas, n'eut pas de suite<sup>223</sup>. »

Ultérieurement, Renouvin revient à la charge. Le 29 juillet 1942, la « kermesse » qu'il organise détruit à la même heure les bureaux de recrutement de huit villes de zone sud : Lyon, Clermont, Saint-Etienne, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Lons-le-Saulnier et Vienne. Renouvin n'est pas un violent : il veut avertir, gêner, pas tuer. Ses attentats contre les OPA et les bureaux d'embauche sont calculés pour ne faire que des dégâts matériels. Il fait des émules. Lors de la nuit bleue du 2 au 3 novembre, Franc-Tireur fait pareillement exploser onze kiosques, boutiques collaborationnistes et OPA – ceux de Clermont-Ferrand, Limoges, Périgueux, Roanne et même Vichy<sup>224</sup>. Libération-Sud détruit l'OPA de Saint-Etienne en septembre au milieu d'une vague d'attaques contre les sièges des organisations collaborationnistes, et celui de Grenoble le 31 octobre<sup>225</sup>. Incapables de gêner la machine de recrutement, ces actes peuvent intimider les candidats au volontariat, exaspèrent l'occupant et font connaître la Résistance, ne serait-ce que par les représailles disproportionnées qu'ils entraînent. En zone sud, le risque est limité, mais pas inexistant, surtout quand l'attentat est mal préparé ou mal exécuté. Le 4 septembre, la porte de l'OPA du 4, rue de Belfort, à Montluçon, est déchiquetée : l'imprudence des deux jeunes poseurs de bombe clermontois qui se promènent ensuite tranquillement en ville en attendant de reprendre leur train entraîne leur arrestation<sup>226</sup>, suivie de celle de 19 jeunes gens de Combat à Montluçon et Lyon<sup>227</sup>. En zone nord, c'est bien pire. La ville de Rouen, le 13 octobre, se voit infliger une amende de 100 000

---

<sup>223</sup> ARAGON Charles (d'), *La Résistance sans héroïsme*, op. cit., p. 88. Nous soulignons.

<sup>224</sup> VEILLON Dominique, *Le Franc-Tireur*, op.cit., p. 140

<sup>225</sup> Rapport d'activités de la région de Lyon dirigée par Pierre Hervé, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1942, cité par DOUZOU Laurent, *La Désobéissance*, op.cit., p. 237-238

<sup>226</sup> MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, 1998, p. 113

<sup>227</sup> TOURET André, *Montluçon 1940-1944, la mémoire retrouvée*, Nonette, Créer, 2001, p. 208. L'auteur situe lui l'attentat à la date du 20 septembre. 13 des interpellés comparaissent devant le Tribunal d'Etat qui leur assène de 5 à 15 ans de travaux forcés.

F pour le simple bris de la vitrine de l'OPA, et le Petit-Quevilly 10 000 F<sup>228</sup>. A Noël, en représailles à la destruction du bureau de recrutement, 25 personnes sont fusillées à Rennes. C'est dire si ces gestes de défi sont ressentis par l'occupant comme inacceptables.

A partir du second trimestre 1943, c'est-à-dire trop tard pour sauver la masse des requis des deux premières actions Sauckel, la dynamique résistante tend à la destruction générale des fichiers du STO, et non plus à celle des seuls locaux : cette dernière restait plus de l'ordre de la protestation symbolique que du sabotage efficace. La Bretagne, précocement réfractaire, voit les cambriolages de mairies et les vols ou destructions de fiches se multiplier dès le printemps 1943. La Résistance grenobloise, également précoce et persévérante, bénéficie sans doute de ce que l'occupant italien n'exerce guère de représailles : après la destruction de l'OPA le 31 octobre 1942, les fichiers de la main-d'œuvre de l'Isère brûlent le 26 mai 1943, puis ceux du STO dans la nuit du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet<sup>229</sup> puis à nouveau le 2 septembre après leur reconstitution, et enfin ceux des cartes d'alimentation le 2 novembre, qui pourraient servir à leur réfection<sup>230</sup>. Le 21 janvier 1943, l'OPA de Belfort est visé par un attentat : seule la porte est soufflée, signe que le symbole prime sur l'efficacité concrète<sup>231</sup>.



*L'OPA de Belfort le lendemain de l'attentat du 21 janvier 1943.*  
[Extrait de Marie-Antoinette VACELET, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, op. cit., p. 120]

Les dégâts, mineurs, se limitent à une porte soufflée, et la vitrine reste intacte. Du moins la population peut-elle savoir ainsi qu'il existe des organisations qui luttent contre le travail en Allemagne.

L'OPA du Mans, avenue Thiers, essuie son deuxième en trois mois le 21 février, avec des dégâts plus consistants<sup>232</sup>. Les socialistes pivertistes de Marcel-Gabriel Fugère signent

<sup>228</sup> APP, BA 1788, rapport du 13 octobre 1942

<sup>229</sup> AN F 1a 3777. Des inconnus s'introduisent au premier étage du 9 Grande Rue, et au fond du couloir à droite, ils trouvent le fichier du STO, dérobent tous les dossiers des jeunes gens en voie de départ, des documents importants, tous les cachets et tampons.

<sup>230</sup> SILVESTRE Paul, « STO, guérilla et maquis dans l'Isère », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, in *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 130, 1983, p. 5

<sup>231</sup> VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2004, p. 120

<sup>232</sup> AN F 60 1709



leur principal fait d'arme de la guerre en brûlant le fichier de l'inspection du travail à Lyon<sup>233</sup>. L'incendie du fichier du STO de la Mayenne, la nuit du 28 septembre, est un semi-échec, car seules sont détruites les fiches des agriculteurs nés en 1920-1921<sup>234</sup>, pas encore requérables. Le 14 octobre, les locaux du STO parisien au 47, rue des Franc-Bourgeois sont visités par un commando du réseau Turma-Vengeance qui ligote le concierge, s'empare de 60 000 fiches et s'en va les jeter à la Seine<sup>235</sup>. La Résistance aurillacoise, sous la direction de Paul Moisset, en mission à la fois pour les MUR et les FTP, réussit à détruire le STO à la deuxième tentative la nuit du 13 au 14 février 1944, après un échec en octobre. La police et les pompiers laissent faire l'incendie. Le recensement de la classe 1944 est stoppé net, les visites médicales aussi<sup>236</sup>. Chef de l'AS à Toulouse, Jean-Pierre Vernant lance victorieusement l'un de ses quatre corps francs, le groupe Vira (pseudonyme de son chef Raymond Viadieu) à l'assaut de « toutes les fiches de recensement du STO », détruites début 1944<sup>237</sup>. Le 20 avril 1944 à Marseille, le collège Michelet est envahi par les Groupes Francs des MUR qui détruisent les archives du STO<sup>238</sup>.

Le CAD de Farge est à l'origine de la destruction du fichier à Versailles, où les bureaux du STO sont infiltrés par les hommes du réseau Mithridate. Début mai 1944, *Valrimont* met *Grégoire* en contact avec Charles Gonard-Morlot, chef des corps francs du CNR, qui n'a jamais jusque-là entendu parler du CAD, et voit venir à lui « un monsieur extrêmement distingué », calme et qui lui expose qu'à Versailles, de source certaine, sont centralisées les informations pour déporter au profit de la Wehrmacht tous les chauffeurs de camions français disponibles. Il l'y mène en train et lui montre le lieu, 10 place Hoche - à cent mètres de la caserne de la LVF Il lui fournit de bons renseignements, un croquis des bureaux.

J'ai fait une petite reconnaissance de l'escalier, j'ai été sous un prétexte quelconque demander un renseignement, c'étaient des fonctionnaires français, qui travaillaient très bien – il y avait des fichiers, effectivement, il y avait des placards, j'ai vu ça, et puis je suis reparti. A la suite, j'ai pu recouper différents renseignements, et j'ai compris que le plus simple, c'était d'opérer un samedi après-midi, car ça ne laisserait dans les bureaux que des peintres qui avaient des travaux de peinture à faire. (...)

---

<sup>233</sup> A leur sujet, voir Marcel RUBY, *La Résistance à Lyon, 19 juin 1940-3 septembre 1943*, Lyon, Hermès, 1979, t. I, p. 227-239

<sup>234</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 2, mars 1981, p. B-4

<sup>235</sup> Compte-rendu de cette opération importante dans le fonds Turma-Vengeance de la BDIC, F delta Rès 844, ainsi qu'en AN 72 AJ 2301.

<sup>236</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945*, op. cit., p. 304

<sup>237</sup> IHTP 72 AJ 60, archives de Libération-Sud, rapport d'activité de J.P. Vernant, fin 1944. Lors de notre entretien du 15 décembre 2004, Jean-Pierre Vernant n'a pu nous apporter de précisions sur cette action, faute d'y avoir pris part personnellement.

<sup>238</sup> GUIRAL Pierre, *La Libération de Marseille*, Hachette, 1974, p. 69

Et puis ayant bien regardé, Grégoire-Farge était plutôt partisan qu'un groupe franc vienne, avec ce que je voyais, avec la caserne de la LVF si près, je sais bien que le samedi après-midi ça serait moins gardé – ça ne l'a pas été du tout. Les peintres s'étaient enfermés à clé. On y a été à trois. On n'y a pas été à un groupe franc. Le chauffeur de la voiture, un de mes gars et moi. On s'est fait ouvrir la porte. (...) Et je leur ai dit : « vous êtes français, alors faites votre devoir, aidez-nous à foutre tout ça » - ils nous ont aidé d'ailleurs ! Nous avons mis deux ou trois bananes incendiaires, paf c'est parti et c'est brûlé. Et j'ai su par Farge, que je n'avais pas revu mais qui m'avait fait dire : « C'est une réussite, tout ça a été complètement détruit. » Et je me suis dit : Farge n'était pas un type à parler, voilà une opération, personne ne saura rien<sup>239</sup>.

Les pompiers arrivés attisent la combustion des fiches à coup de pieds, arrosent les murs et les boiseries mais ne font rien pour sauver les documents, et jettent par la fenêtre les papiers enflammés, y compris ceux incomplètement détruits. Ne faut-il pas sauver le bâtiment avant les dossiers, justifient-ils habilement ? Le résistant Jacques Le Lay fait disparaître les dernières fiches intactes en les emportant chez lui au cours de plusieurs voyages risqués. C'est ensuite que cette action sans heurt réclame son prix. Dénoncé, ou victime du démantèlement de son réseau en Seine-et-Oise, Adolphe Fontenaille, qui a pris le contact avec la Résistance et dressé pour Farge le plan du bureau, est arrêté le 23 mai avec Bernard Triboulet et un autre collègue. Les arrestations de résistants mêlés à l'affaire se poursuivent jusqu'à juillet, comme celle de Jacques Le Lay<sup>240</sup>. La plaque commémorative de la place Hoche porte les noms d'une douzaine de déportés, la plupart non revenus. Ne pouvant rentrer dans l'ombre le coup accompli, les résistants infiltrés paraissent à peine moins exposés que les clandestins.

Les destructions salvatrices de fichier sont aussi une forme de propagande qui démontre à l'opinion l'efficacité de la Résistance à protéger ses fils du départ. A Cahors, la demi-tonne de dossiers et de documents dérobée par les FUJP la nuit du 3 au 4 février 1944, dans un bureau du STO littéralement vidé de fond en comble, est jetée dans les turbines d'un moulin : les Cadurciens voient des jours durant le Lot charrier les papiers déchiquetés, et se rendent sur ses rives au spectacle. L'affaire fait une énorme impression sur le public<sup>241</sup>. Les groupes FN de résistance universitaire, qui dérobent armes au poing les fiches de recensement à la Sorbonne et à la Faculté de médecine, réexpédient leur fiche aux intéressés, par la poste avec un mot d'envoi : « Vous ne partirez pas en Allemagne<sup>242</sup>. » Le geste révèle directement à chaque individu que la Résistance assume désormais la fonction de protection que Vichy

---

<sup>239</sup> Entretien avec Charles Gonard, 1<sup>er</sup> décembre 2004. Son récit corrobore presque point par point celui, anonyme, paru dans le bulletin des Négriers, 2<sup>e</sup> année, n°3, juin-juillet 1947. F 22 fonds Ismélari non coté.

<sup>240</sup> MIJOLLA France et AUBERT Pierre, *La Seine-et-Oise dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1989, p. 102-103

<sup>241</sup> LABORIE Pierre, *Résistants, vichysois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot, 1939 à 1944*, CNRS, 1980, p. 303

<sup>242</sup> AN 72 AJ 1895, note sur la Résistance universitaire, sans date, postérieure à la Libération. Selon elle, une partie des fiches a été détruite, l'autre réexpédiée. Voir aussi EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français, op.cit.*, p. 149

s'arrogeait précédemment. De même, lorsque deux bombes dans le ventilateur font sauter le 23 mai 1943 le bureau du STO à Annemasse, qui ignorerait l'efficacité de la Résistance savoyarde alors que la lueur de l'explosion s'aperçoit depuis la Suisse<sup>243</sup> ? Quant le STO de Tarbes, rue de la Petite-Vitesse, est incendié dans la nuit du 24 au 25 août 1943, le GF Valentin, lié à Combat, a pris la précaution de rassembler préalablement tous les papiers dans un bureau pour les brûler : nul ne peut pas croire un instant qu'il s'agisse d'un accident<sup>244</sup>. « Veillez donner de la publicité à cette nouvelle, afin que les jeunes gens intéressés en soient informés », communiquent à Londres Serreulles-*Sophie* et Farge-*Grégoire* à la destruction du fichier central de la classe 1944 au 3, place de Fontenoy, face à l'École Militaire, dans l'édifice du ministère de la Marine marchande devenu celui du commissariat général au STO<sup>245</sup>.

Cette dernière action se distingue par son ampleur – 200 000 fiches brûlées grâce à Léo Hamon, parce qu'organisée par le CAD et frappant le système au cœur, et par la participation de figures aussi importantes que Hamon, Farge, Rol-Tanguy. Robert Ladel, leur complice dans la place, leur fait connaître l'emplacement du fichier des jeunes nés en 1924 et susceptibles d'être convoqués au STO et leur ouvre la porte. Une première tentative conduite par Rol-Tanguy, un soir de février 1944, après la sortie des bureaux, doit être reportée par manque de synchronisation avec Ladel, et il ne reste plus à Farge, Hamon et Rol qu'à se retirer bredouille vers un café, les deux premiers avec les bananes incendiaires et la pince-monseigneur dans leurs serviettes, le dernier avec son fusil-mitrailleur, dont le canon dépasse de son vêtement chaque fois qu'il se baisse<sup>246</sup>...

L'opération est rééditée le 26 février au soir. En quelques minutes, avec un sang-froid remarqué, Léo Hamon-*Saint-Cyran* monte à l'étage avec quatre membres d'un corps franc, assomme un jeune homme qui cherche à lui barrer la route, dépose les bananes incendiaires fournies par l'abbé Borme, curé résistant de Championnet lié au CAD, et enflamme l'immense fichier jeté pêle-mêle sur les tables. Un universitaire féru de la scolastique de Port-Royal, réputé imprudent ou inapte à l'action immédiate, accomplit cette destruction de « la *Karteï* » que des militaires de carrière ou des spécialistes des groupes francs jugeaient irréalisable. Farge, Cassou, Villon et d'autres arrosent ensuite avec lui son succès à la

---

<sup>243</sup> AN F 60 1709, *Journal de Genève* du 25 mai 1943. Le STO était situé à l'angle de la place de la Mairie et de la rue du Commerce.

<sup>244</sup> AN F 1a 3777 et AN 72 AJ 75, la Résistance dans les Hautes-Pyrénées. Les archives sont détruites, sauf les listes de départ en Allemagne et celles des sursitaires, inaptés et insoumis, emportées par les résistants.

<sup>245</sup> AN F 1a 3777

<sup>246</sup> BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy, op. cit.*, p. 239

Brasserie Alsacienne. Hamon y termine la soirée en discutant philosophie - avant de passer une mauvaise nuit quand il s'aperçoit qu'il a oublié à Fontenoy sa serviette, sa fausse carte avec photo et son exemplaire préféré de La Rochefoucauld<sup>247</sup>. Ce non-violent envoie ensuite des confitures à l'hôpital au garçon qu'il a du cogner, Gaston Hénot, classe 1922, stagiaire de la Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne (JOFTA), en les accompagnant d'une longue lettre de vœux de convalescence et de réprimandes politiques. Pascal Copeau en tire l'un des plus célèbres distiques à avoir circulé dans le petit monde des clandestins : « Léo mellifluent se penche avec onction / Sur le garde assommé sur ses indications<sup>248</sup>. » Quelques milliers de fiches ont survécu: un groupe de l'OCMJ en contact avec Hamon revient à la charge le 20 mars à 19 h., avec succès, le jour même où Déat prend le ministère du Travail<sup>249</sup>. Démonstration symbolique est faite que la mécanique des destructions est bien rodée, que l'Etat français perd toute efficacité face au pouvoir parallèle de la Résistance.

L'action ultime a lieu le 18 juillet au soir contre le STO de Lille, à l'angle des rues Royale et Négrier, la bien nommée. Le caractère tardif de l'opération ne doit pas faire croire à sa totale inutilité : elle rassure la population, qui restait très soucieuse devant l'obstination des Allemands. Ceux-ci ont encore ordonné le 26 mai le recensement des classes 1917 à 1926 et poursuivent l'opération sans tenir compte de l'ouverture du second front ni de l'arrêt officiel des départs le 23 juin. Un envoyé de Londres, le chef régional du War Office, le commandant Gerekens-Jacky, décide la destruction du STO, avec la complicité des chefs de l'Ecole de Police et des GMR. La police néglige de surveiller les bureaux, et le commando ne rencontre aucune résistance des employés. Des bouteilles incendiaires, des cordons Bickford et de l'essence enflamment la masse de dossiers entassée sur le billard. Le capitaine des pompiers, accouru, fait ouvrir grand les portes donnant sur le balcon, créant ainsi un appel d'air qui active l'incendie. Les dossiers intacts sont mélangés aux matériaux brûlés, et jetés à la pelle par la fenêtre sous les yeux des Allemands<sup>250</sup>. A la veille de la Libération, l'opération offre l'image d'une société civile soudée et complice dans la lutte contre le STO, et d'un occupant réduit à l'impuissance la plus ridicule.

---

<sup>247</sup> AN 72 AJ 1895, « Quand nous étions des terroristes », coupure de presse en date du 7 mars 1945 relatant l'action. Egalement IHTP 72 AJ 46, mouvement Combat, témoignage de Léo Hamon, 7 mars 1946, et entretien avec Philippe Dechartre, 7 janvier 2005. Consulter également le pittoresque récit de FARGE Yves, *Rebelles, soldats et citoyens*, op.cit., p. 38-39

<sup>248</sup> AN 72 AJ 1895

<sup>249</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 72, récit détaillé contenu dans le numéro 3 de la revue Les Négriers, janvier-février 1946. L'OCM avait déjà détruit les fichiers des Facultés de droit et de médecine. Le soir du 20 mars, l'action a été menée par trois membres de l'OCMJ commandés par Morestin-Morin.

<sup>250</sup> AN F 22 non coté, fonds Isméolari, dossier 72, numéro 5 du bulletin de l'association Les Négriers, 1946. Raconté par Eugène Joly. C'est le seul récit de cette action existant à notre connaissance.

La grande majorité de ces destructions plus ou moins spectaculaires se fait cependant après l'effondrement des départs à l'été 1943, et après les accords Speer-Bichelonne (17 septembre) puis Laval-Sauckel (16 octobre) qui conviennent de leur arrêt. Il est difficile de savoir si la multiplication des sabotages contribue au découragement des recruteurs et au renversement de politique, ou si les sabotages ne surviennent pas, en partie inutilement, alors que les jeux sont faits. En tout cas, ils contribuent à rendre impossible toute reprise des actions de recrutement, en 1944, et tout retour à une résignation, à une docilité de masse. Et ils renforcent le prestige de la Résistance dans la population en lui faisant savoir que les clandestins agissent pour la préserver du STO. Le sabotage et la destruction des fichiers, de surcroît, ne risquent pas de susciter la désapprobation morale de l'opinion. Jamais le moindre débat ne semble exister dans la population sur le bien-fondé des attaques contre les fichiers de recrutement. Il n'en serait pas pareil pour le passage au maquis ou les attentats contre les recruteurs.

#### 4) *La tentation de l'action violente : abattre des exécutants*

A partir du second semestre 1943, la Résistance gagne assez d'assurance pour s'en prendre aux responsables du STO. A la requête du Comité d'Action contre la Déportation, un zélé pourvoyeur des usines allemandes, le préfet régional de Rouen Parmentier, est condamné à mort par la cour martiale de la Résistance en audience secrète, le 2 août 1943<sup>251</sup>. Et afin que chaque haut fonctionnaire se considère comme averti, le CAD fait envoyer copie de cette condamnation à tous les préfets de France<sup>252</sup>. Elle est également lue sur les ondes de Londres et Brazzaville, sans dissuader l'intéressé<sup>253</sup>. D'autres préfets et hauts fonctionnaires sont avertis localement de mettre moins de zèle à pourchasser les réfractaires au STO<sup>254</sup>. Ces

---

<sup>251</sup> Citation intégrale de cette condamnation dans ARON Robert, *Histoire de Vichy*, 1954, rééd. Le Livre de Poche, 1966, t. II, p. 291-292. Aryanisateur zélé, Parmentier est aussi responsable, avec son chef de cabinet Spach, et sans même en référer à Vichy, de la rafle 189 Juifs de Seine-Inférieure dans la nuit du 15 au 16 janvier 1943, en représailles d'un attentat anti-allemand. Tous sont immédiatement déportés à Drancy. CHAUVY Gérard, *Les Acquittés de Vichy*, Perrin, 2003, p. 334. Fin 1943, Parmentier est directeur général de la police nationale.

<sup>252</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1998, p. 452

<sup>253</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. III, p. 1935, entrée du 19 avril 1944. Promu chef de la police fin 1943, Parmentier affiche son entente avec Darnand. Il devient secrétaire général à l'Intérieur le 23 juin 1944.

<sup>254</sup> Le préfet du Jura est ainsi mis en garde dans la nuit du 16 au 17 septembre 1943 quand un attentat à l'explosif réveille la préfecture, accompagné du message suivant : « Les "volontaires" du STO au préfet. Ceci est un avertissement amical. Les Français vous observent et vous jugent. Ceux d'entre eux qui sont contraints d'abandonner leur foyer seront sévères. Attention...! Attention...! Attention... ! » MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, p. 141

mesures de guerre psychologique s'ajoutent aux menaces de la BBC et à la préparation officielle de l'Épuration à Alger.

A l'échelon local, les voies de fait se multiplient contre des responsables du STO, mais leur utilité réelle prête à controverse. Le très zélé et collaborationniste directeur du STO dans les Ardennes puis à Limoges et Lyon, Trojani, n'est pas intimidé lorsqu'il est assailli dans ses locaux limougeauds le 6 janvier 1944 par des individus qui lui dérobent ses fiches et son matériel : le jour même, il signe ou confirme de nouveaux ordres de réquisitions de main-d'œuvre étrangère<sup>255</sup>. L'enlèvement à son domicile du directeur de la main-d'œuvre à Melun (Seine-et-Marne), Michel Dimanche, le 26 février 1944, par sept résistants, a une conclusion tragique : laissé pour mort en forêt de Sénart, il survit et reçoit la légion d'honneur<sup>256</sup>, mais reste paralytique à vie, alors qu'il n'était qu'un maréchaliste naïf qui croyait servir la collectivité en acceptant le poste<sup>257</sup>.

Ceux qui travaillent non pour le STO mais pour les OPA sont vus comme des collaborateurs aidant directement la machine de guerre allemande. Plus systématiquement visés, ils n'ont guère de pitié à espérer. Le directeur de l'OPA d'Annemasse (Savoie), Calvet, est abattu chez lui le 6 octobre 1943 par deux faux GMR : un seuil de violence exceptionnel pour la Résistance a été franchi, car sa femme et sa mère sont aussi tuées<sup>258</sup>. En Bretagne, la Résistance menacée par les infiltrations collaborationnistes et par les trahisons finit par riposter et abat ainsi en 1944 le directeur de l'OPA de Saint-Brieuc<sup>259</sup>.

A Marseille, l'attentat contre le nazi alsacien Ernest Kupfert, le directeur départemental de la main-d'œuvre, tué le matin du 8 janvier 1944<sup>260</sup>, s'inscrit dans une série spécifiquement locale d'attentats armés commencée en avril 1943 avec l'exécution de Paul de Gassowski, premier martyr iconique de la Milice, et poursuivie ensuite par une série de meurtres et d'attentats contre les sièges des partis collaborationnistes<sup>261</sup>. Quatre jours plus tôt, un « tribunal populaire » des Bouches-du-Rhône avait condamné Kupfert à mort pour avoir

---

<sup>255</sup> AN F 22 2024, rapport de Trojani, 7 janvier 1944

<sup>256</sup> AN 72 AJ 11

<sup>257</sup> PLANCKE René-Charles, *La Seine-et-Marne, 1939-1945*, Le Mée-sur-Seine, Amatteis, 1984-1985, p. 238. ; Cet attentat sans utilité palpable attire de surcroît dangereusement l'attention du SD sur les religieux voisins de la Brosse-Montceaux, très proches de la Résistance, qui finissent par subir la répression quelques mois plus tard.

<sup>258</sup> IHTP 72 AJ 189. L'information est également relatée par Pierre LIMAGNE, *Ephémérides, op. cit.*, t. III, p. 1495, entrée du 6 octobre 1943

<sup>259</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, 1973, p. 20

<sup>260</sup> AN F 22 2024

<sup>261</sup> AN F7 15312. Voir aussi Pierre GUIRAL, *Libération de Marseille*, Hachette, 1974, p. 68. En janvier 1944 est abattu entre autres Adasech Agakian, président de la Ligue arménienne proche du PPF, qui s'appuyait sur des gangsters arméniens pour aider à la mise au travail forcée de sa propre communauté.

traqué et déporté la jeunesse française<sup>262</sup>. A en croire une information parvenue début 1943 au BCRA, ces attentats de Marseille ne sont cependant pas bien vus de la population et en particulier, paradoxalement, de ceux catégories qui ont le plus à se plaindre des Allemands : les ouvriers craignent que les violences ne poussent à la recrudescence des réquisitions de main-d'œuvre, et les Juifs redoutent d'être pris en otage. De façon plus générale, la population de zone sud entière voit d'un mauvais œil les attentats<sup>263</sup>. Le contexte local est donc important, et il n'y a pas de politique systématique de mise hors d'état de nuire des serviteurs du STO. Les menaces restent plus importantes que le passage à la violence pure, et jamais la Résistance ne songe à s'en prendre aux plus hauts responsables du recrutement. Sauf exception, il y a plus de peur que de mal, et plus de résultats peut-être par la peur que par le mal : peu féconds en résultats concrets, les attentats sont utiles sur le plan de la propagande.

De même, seul un concours de circonstance explique la mort retentissante du D<sup>r</sup> Julius Ritter, *Obergruppenführer* (général) SS et représentant personnel de Sauckel en France occupée. Fin mai 1943, Christina Boïco, responsable du renseignement de l'Equipe spéciale de la MOI (Main-d'œuvre Immigrée, liée au PCF), repère et file un haut gradé allemand dont elle ignore le nom et la fonction. Après des mois de préparation, Ritter est abattu le matin du 28 septembre 1943, au sortir de son domicile de la rue Pétrarque dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement. Il est tué par Marcel Rayman et Leo Kneller, assistés de Celestino Alfonso : un Juif polonais, un communiste allemand<sup>264</sup> et un républicain espagnol<sup>265</sup>. Le communiqué du groupe Manouchian annonçant que « cet acte a été accompli pour venger tous les prisonniers et déportés ainsi que tous les réfractaires au travail en Allemagne » fait une entorse à la réalité, puisque seuls les gros titres indignés et affligés de la presse collaborationniste ont appris à la MOI l'identité de sa victime.

Cette action a son prix. En représailles, le 2 octobre, 50 otages sont assassinés au Mont-Valérien, tandis que la traque de la MOI par les Brigades Spéciales de Vichy est accélérée : 16 novembre, l'Equipe spéciale est décimée par un coup de filet<sup>266</sup>. Oberg félicite publiquement les Brigades pour l'arrestation des assassins de Ritter, et le 21 février 1944, les

---

<sup>262</sup> *STO et maquis*, numéro spécial, *Provence historique*, t. 37, n° 147, 1987

<sup>263</sup> AN 3 AG 2 365, rapport daté de Vichy, 14 janvier 1943

<sup>264</sup> Ironiquement, l'exécuteur du « négrier » Ritter, Leo Kneller, deux fois arrêté sous Hitler et ancien des Brigades Internationales interné en France en 1940, était parti comme travailleur volontaire dans la Ruhr en 1941, certes sur ordre du Parti et pour mettre sur pied un groupe antinazi. COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis et RAYSKI, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p.265

<sup>265</sup> Pour la connaissance du groupe et le récit de cette action, COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis et RAYSKI, *Le sang de l'étranger*, *op.cit.*, p. 320-322

<sup>266</sup> COURTOIS Stéphane et alli, *Le sang de l'étranger*, *op. cit.*, p. 383

visages de Manouchian, Rayman, Alfonso et des autres fusillés de l’Affiche Rouge sont sur tous les murs de Paris. La mort de Ritter n’a pas la moindre incidence concrète sur la politique franco-allemande de main-d’œuvre, d’autant que le même jour, les accords Speer-Bichelonne sont conclus à Berlin, puis les accords Laval-Sauckel trois semaines après. Du moins est-il démontré que les auteurs de la « déportation » ne sont pas tous restés impunis. Le D<sup>r</sup> Ritter reste le plus haut responsable nazi abattu en France de toute la guerre.



*Affiche de la Résistance juive revendiquant l’assassinat du D<sup>r</sup> Ritter, fin 1944* [CDJC-CDLXX 94-4]

Nécessairement polymorphe, remarquablement inventive, l’action de la Résistance contre le STO parvient à obtenir de très appréciables résultats, et contribue à saper l’Etat officiel en banalisant dans tout le pays les faux papiers, les infiltrations, les attaques de bâtiments officiels, et en ridiculisant un Vichy et un occupant réduits sur ce plan à l’impuissance. Elle aide à la mise en place d’une société parallèle, préfiguration de l’éviction définitive à la Libération des autorités existantes par les hommes de l’ombre.

### **III - Travail obligatoire et résistants : un facteur de mutation des effectifs clandestins**

Pour les mouvements de résistance, mais aussi pour la France Libre, le STO représente-t-il aussi un gain en nouveaux membres ? Pour les contemporains, une réponse



positive s'impose à l'évidence. Un responsable anonyme des MUR de l'Isère exulte ainsi, en septembre 1943 :

Le nombre de gaullistes s'accroît en fonction de celui des hommes désignés pour le STO. Il est certain qu'en quelque mois, selon les sondages que j'ai pu faire, il a à peu près doublé, depuis trois ou quatre mois, et je parle de ceux qui sont résolus à "faire quelque chose", les sympathisants groupant à Grenoble même 90 % de la population<sup>267</sup>.

Ce tableau reflète-t-il la réalité, ou pêche-t-il par excès d'optimisme ? D'autre part, si le STO permet de massifier la Résistance, ceux qu'il vise sont avant tout des ouvriers et des jeunes, tous des mâles : comment le STO peut-il accentuer la dimension ouvriériste, jeune et masculine de la Résistance ? Enfin, dissimuler les réfractaires à la campagne rend l'aide de la paysannerie indispensable, ce qu'elle n'était pas lorsque la Résistance, d'origine urbaine, cherchait avant tout à collecter des renseignements politiques, économique et militaires, ou à saboter les industries de guerre. Comment paysans et ruraux vont-ils intégrer cette « résistance fonctionnelle » (François Marcot) à l'occasion de la lutte contre le STO ?

### **1) Une Résistance aux effectifs accrus ?**

Laborieusement et dangereusement constitués autour d'un noyau sûr et politisé, les mouvements n'ont pas d'intérêt à s'étendre démesurément par l'ouverture inconsidérée de leurs portes à tous ceux qui ne viendraient que fuir le STO. Le Parti communiste n'est pas prêt davantage à faire confiance à des non-communistes de rencontre. Et il n'y aurait rien de plus paradoxal qu'une armée de la Résistance dont les troupes ne seraient pas elles-mêmes composées de résistants.

Il faut par ailleurs se garder de tout monisme. Les motivations de l'engagement sont rarement simples. Le choc brutal des « déportations », la nécessité du réfractariat peuvent n'être que l'élément déclencheur qui précipite un passage à la désobéissance déjà envisagé. Tout résistant qui adhère à l'époque du STO n'adhère pas qu'à cause de lui, tout résistant en âge de subir le STO n'adhère pas à l'époque des réquisitions. Sans cesse élargie, la riche palette de moyens permettant de refuser le STO ne rend pas du tout indispensable l'entrée dans un mouvement pour le candidat au réfractariat. Le mérite d'avoir choisi les périls de la lutte clandestine n'est pas diminué par le fait d'avoir voulu éviter le départ en Allemagne. Et l'engagement résistant, avec ses contraintes quotidiennes et son exposition à la peur, à l'arrestation, à la torture et à la mort, relève d'un choix qui ne peut se réduire à un simple

---

<sup>267</sup> AN 3 AG 2 365

réflexe d'autoconservation face au danger a priori bien moindre encouru dans une usine du III<sup>e</sup> Reich. Sur 2055 adhérents de Défense de la France dont la date de naissance est connue, 385 seulement tombent sous le coup des lois sur le STO, soit 18.73% des effectifs. Mais un bon tiers s'est engagé avant février 1943 (27.14 % exactement), un second gros tiers après l'effondrement des départs en juillet 1943 (36.89 % des cas). Au plus fort des envois de travailleurs en Allemagne, entre février et juin 1943, il n'adhère que 9.87 % des assujettis potentiels. Selon les mots d'Olivier Wieviorka, « les militants rallient rarement la Résistance pour fuir le STO ou parce qu'ils tablent sur la victoire alliée. Ils choisissent en hommes libres de se battre contre une occupation jugée intolérable, et l'engagement répond à un choix positif<sup>268</sup>. » Etre simultanément réfractaire et résistant est loin de signifier automatiquement que l'on est résistant parce que réfractaire. L'engagement découle davantage d'un choix que d'une contrainte liée à la conjoncture.

Ne sont jamais concernés par le travail obligatoire les milliers de métropolitains des trois classes 1920 à 1922 qui, pour avoir rallié précocement les forces de la France Libre, se trouvent déjà hors de France à son instauration<sup>269</sup>. La peur du travail forcé fait-elle gagner de nouvelles recrues à la France Libre ? Aussi tôt que juin 1940, une rumeur selon laquelle on va recenser tous les hommes valides de 18 à 50 ans pour les interner ou les envoyer au travail forcé joue un rôle partiel dans le départ en Grande-Bretagne des pêcheurs de l'île de Sein<sup>270</sup>. Sur les 35 000 Evadés de France de 1940 à 1943, la majorité est composée de réfractaires au STO, et cela se confirme au niveau local. En Ariège, c'est la Résistance extérieure qui est la première bénéficiaire du réfractariat, plus que Combat ou les FTP<sup>271</sup>. La grande affaire de la Résistance pyrénéenne est d'abord les filières de passages, jusqu'à ce qu'en avril 1944, un ordre allié stipule de cesser les évasions et de concentrer les efforts sur l'implantation de maquis<sup>272</sup>. Et seuls 6 % des réfractaires de l'Aude partent au maquis, parce que la proximité de l'Espagne fait préférer le recours à l'évasion. La modalité d'action du réfractaire-résistant qui rejoint de Gaulle est dès lors totalement différente puisqu'il s'agit de prendre part à un combat militaire mené au grand jour et en uniforme, dans la discipline et sous l'autorité de chefs reconnus formant une hiérarchie indiscutée, avec du matériel lourd, des blindés et autres

---

<sup>268</sup> WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance*, op.cit., p. 175

<sup>269</sup> Parmi les plus célèbres natifs de ces classes qui n'ont pas eu à se soustraire au STO : Pierre Clostermann, Daniel Cordier, Philippe de Gaulle, Yves Guéna, François Jacob, Pierre Lefranc, etc.

<sup>270</sup> CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre*, op.cit., t. 1, p. 113

<sup>271</sup> FABRE Robert et Diana, « La main-d'œuvre au service de l'Allemagne dans la région de Toulouse », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 131, juillet 1983, p. 96

<sup>272</sup> ESCHOLIER Raymond, *Maquis de Gascogne*, Documents d'aujourd'hui, Editions du Milieu du Monde, Genève, 1945

ingrédients de la « grande » guerre. Il ne s'agit pas du combat hors-la-loi, avec de maigres moyens, dans la clandestinité et la subversion.

Pour une bonne part des Evadés, déjà engagée dans la Résistance intérieure, parfois très précocement, le STO ne fait qu'accélérer la volonté de rejoindre le général de Gaulle, ou qu'obliger à changer la modalité du combat. C'est le cas de fortes individualités tentées par le combat militaire, comme Hélie de Saint-Marc ou le futur général André Rogerie, natifs de la classe 1922, tous deux capturés à la frontière et revenus des camps de la mort. Les jeunes réfractaires au STO qui choisissent de rejoindre de Gaulle contribuent, avec les Européens d'Afrique du Nord, à ce que 1943 soit une année faste pour le recrutement des Forces Françaises Libres : malgré la clôture des inscriptions au 31 juillet 1943, l'an 1943 apporte 33.3 % des engagements totaux dans la France Libre, presque autant que l'an 1940 (36.7 %) et bien mieux que les années de vaches maigres 1941 (17 %) et 1942 (13%)<sup>273</sup>. Néanmoins, en valeur absolue, le STO constitue un renfort modeste pour les troupes gaullistes : sur 20 000 Evadés à souscrire finalement un engagement militaire, seuls 3 787 le font dans les FFL<sup>274</sup>. En conservant l'estimation selon laquelle que la moitié au moins des Evadés de France sont des réfractaires au STO, et en supposant que la même proportion se retrouve peu ou prou parmi ceux qui souscrivent un engagement militaire, alors au moins 1 900 réfractaires au STO se seraient engagés chez de Gaulle, soit 2.71 % des 70 000 Français Libres<sup>275</sup>. Au moins 9 100 autres se seraient fondus au sein des 200 000 hommes de l'armée d'Afrique giraudiste, voire au sein des troupes alliées.

Le STO accélère aussi la décision d'hommes non concernés mais inclinant moralement vers la Résistance. Stéphane Piobetta, caïman (répétiteur) de philosophie à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, passe ainsi en Espagne « lorsqu'on [veut] faire partir au STO les élèves<sup>276</sup>. » Il franchit les Pyrénées en compagnie du cacique général J.P. Dannaud (1921-1995), réfractaire au STO : auparavant, il avait lui-même retenu ce dernier de quitter la France à la demande de la direction, avant d'être écœuré lorsque celle-ci sanctionne le jeune homme. Avant son départ, Piobetta falsifie le plus de fiches d'élèves possibles, pour éviter que leur adresse soit utilisée par le STO<sup>277</sup>. Convaincu que le travail obligatoire désorganisera de l'Ecole – en fait, seuls quatre normaliens seront exilés –, Piobetta revient sur

---

<sup>273</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009, p. 83 et p. 136

<sup>274</sup> Voir *supra*, p. 792, et BELOT Robert, *Aux frontières de la liberté*, Fayard, 2009, p. 664 et p. 749

<sup>275</sup> Le total des Français Libres est repris de Jean-François MURACCIOLE, *Les Français Libres, op. cit.*, p. 37

<sup>276</sup> Témoignage du père de Stéphane Piobetta, IHTP, 72 AJ 58.

<sup>277</sup> *Ibidem*

ce drame qui s'annonce, dans sa lettre d'adieu et de reproches au directeur et ex-ministre vichyste Jérôme Carcopino :

Le premier normalien part en Allemagne. D'autres suivront. Mais je suis convaincu que beaucoup sauront trouver la solution qui leur permettra, puisque l'École ne peut les protéger, de se sauver du bagne en s'éloignant de la rue d'Ulm.

J'avais souhaité de la part du directeur le geste qui témoignait de sa désapprobation à l'égard des contraintes qu'on essaie d'imposer aux normaliens. Vous le savez, je n'ai rien de plus à vous dire.

Partant avec confiance, je pars sans regrets, avec l'espoir et la conviction de mieux servir mon pays là où je vais, et de rentrer bientôt dans une France délivrée et refaite<sup>278</sup>.

Après Miranda et une réception à la table de Charles de Gaulle, Stéphane Piobetta refuse de servir au gouvernement d'Alger et insiste pour aller se battre à Cassino. Il y est tué à l'âge de trente ans. Compagnon de la Libération à titre posthume, il est inhumé dans la chapelle de la Sorbonne peu après la Libération<sup>279</sup>.

La relation entre réfractariat et engagement résistant est parfaitement fluctuante d'un département à l'autre. 19.2 % réfractaires des Landes entrent dans la Résistance intérieure ou extérieure<sup>280</sup>. Le Doubs, en 1980, compte 332 résistants parmi ses 1754 réfractaires homologués, soit un taux similaire de 18.9 % ; ces réfractaires résistants représentent eux-mêmes 11.1 % des 2 990 titulaires départementaux de la carte de CVR<sup>281</sup>. La proportion de réfractaires membres de réseaux et de mouvements frôlerait les 30% en Isère, tandis que 20 % seraient aussi membres des maquis, ce qui signifie qu'un réfractaire sur deux se serait engagé dans la Résistance locale<sup>282</sup>. En Ariège frontalière, 101 réfractaires (35.6 %) appartiennent à la Résistance intérieure tandis que 113 autres rejoignent les FFL, soit deux tiers à s'engager dans la lutte<sup>283</sup>. En revanche, le phénomène est marginal en Bretagne et en Normandie<sup>284</sup>.

L'apport de nouveaux militants par le réfractariat varie également selon les mouvements. Certains de ces derniers recrutent plus de jeunes que d'autres. Les réfractaires

---

<sup>278</sup> Cité par Jérôme CARCOPINO, *Souvenirs de sept ans*, Flammarion, 1953, p. 646

<sup>279</sup> Témoignage du père de St. Piobetta, IHTP, 72 AJ 58. Ce dernier, universitaire réputé de l'académie de Paris, rapporte en outre s'être lui-même opposé en réunion à la volonté d'Abel Bonnard, l'hitlérien successeur de Carcopino au ministère, d'avancer les dates des examens afin de faire partir plus vite les étudiants au STO. Voir également CARCOPINO Jérôme, *Souvenirs de sept ans*, *op. cit.*, p. 644-646, et surtout ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre. Les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, Ed. Rue d'Ulm, 2005, p. 234-239.

<sup>280</sup> GOUBELLE Michel, *La Résistance dans les Landes*, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 1976, p. 84. 7.5 % sont de ces réfractaires sont des Evadés de France, 11.7 % deviennent maquisards.

<sup>281</sup> VIBRATTE Louis, « La main-d'œuvre française au service de l'Allemagne dans le département du Doubs », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 240, mars-avril 1980, p. 29-31.

<sup>282</sup> SAINCLIVIER Jacqueline, « La Résistance et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 532

<sup>283</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 176 et p. 214

<sup>284</sup> SAINCLIVIER Jacqueline, « La Résistance et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 532

sont près de 20 % à Défense de la France, né et implanté en milieu étudiant. Libération-Nord, fondé autour de cadres syndicaux aguerris, fait figure de mouvement moins jeune, encore que 18.6 % d'un échantillon de victimes de la répression soit constitué de jeunes gens en âge de subir le STO<sup>285</sup> – on ne sait pour autant quelle proportion d'entre eux est venue à la Résistance par le réfractariat. Sur 223 militants de Témoignage Chrétien recensés, 31 soit 13.9% ont entre 15 et 20 ans en 1940, soit en gros l'âge du STO - mais sont-ils pour autant venus à TC au moment du STO ou à cause de lui<sup>286</sup> ? La même question peut se poser pour les militants de l'ORA, qui sont loin de recruter exclusivement au sein des militaires, jeunes ou moins jeunes : sur un échantillon de 343 militants arrêtés entre 1942 et 1944, 101 (29.5 %) ont entre 20 et 25 ans<sup>287</sup>. Quant aux FTP, les préfets estiment en juillet 1943 que

le gros atout des communistes semble être actuellement les défaillants du STO. C'est auprès d'eux qu'ils recrutent en ce moment, sur l'ensemble du territoire, les troupes de dissidents qui forment les groupes de francs-tireurs partisans des mouvements unis de résistance (sic). De nombreux rapports de zone Nord signalent la progression de son recrutement<sup>288</sup>.

La seule certitude est que les réfractaires au STO se retrouvent dans tous mouvements et les réseaux, à tous échelons, et dans toutes les instances<sup>289</sup>. Mais il n'y a aucune automaticité entre choix réfractaire et engagement résistant. C'est bien que celui-ci se situe au-delà d'une logique de préservation, d'intérêt individuel : il implique de croire à des valeurs pour lesquelles le sujet est prêt à prendre des risques, et à se sacrifier.

## 2) Une Résistance à la jeunesse encore plus prononcée

Le STO offre parallèlement à la Résistance une cure de rajeunissement. Décrivant la première génération de la Résistance en zone sud, Charles d'Aragon s'excuse si sa galerie de portrait ne mentionne que « des adultes confirmés » : malgré le 11 novembre 1940, « en zone libre la Résistance des premières années ne ressemblait guère à un mouvement de jeunesse.

---

<sup>285</sup> AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée*, op.cit., p. 236

<sup>286</sup> BEDARIDA Renée, *Les Armes de l'esprit. Témoignage Chrétien 1941-1944*, Ed. Ouvrières, 1977, p. 276

<sup>287</sup> BERTIN Anne, *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de la Résistance de l'Armée. Physionomie, répression et déportation durant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master I, université de Caen, p. 59-60 et p. 87. Seuls 15 % sont arrêtés pour « refus d'obéissance à l'autorité », une catégorie large qui englobe le refus du STO ou le passage clandestin des frontières intérieures et extérieures aussi bien de l'enrôlement dans le RAD et la Wehrmacht.

<sup>288</sup> Synthèse des rapports de préfets, juillet 1943, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>. Souligné dans le texte.

<sup>289</sup> C'est valable jusque dans l'entourage de Jean Moulin. Hugues Limouti-Germain, réfractaire au STO dès 1942, dirige à Lyon, sous les ordres de Daniel Cordier, les liaisons intérieures de la Délégation, jusqu'à son arrestation en septembre 1943 IHTP 72 AJ 234, archives de la Délégation générale.

Le STO devait, dans ce domaine, arranger bien des choses<sup>290</sup>. » Une étude précise par année d'engagement confirme, dans le cas de la Lozère, que le STO et le maquis offrent bien une cure de jouvence à la Résistance. La première génération de résistants lozériens, entrée dans le combat clandestin avant novembre 1942, a en moyenne 33-34 ans à l'engagement. Entre novembre 1942 et juin 1944, grâce au STO et au maquis, cette moyenne s'abaisse à 26-27 ans – ce qui reste cependant supérieur à l'âge d'enrôlement des requis. Lors de la montée massive au maquis après le jour J, la dernière génération de combattants s'engage en moyenne à 23 ans, mais la peur du travail en Allemagne n'y est plus pour grand-chose<sup>291</sup>.

Les autres études locales disponibles confirment qu'à l'échelle de l'ensemble de l'Occupation, « la Résistance fut une affaire d'hommes jeunes, du fait du STO essentiellement<sup>292</sup>. » Nettement surreprésentés, les hommes âgés de moins de 30 ans sont un peu plus de 30 % des résistants dans la Somme, 39.5 % dans les Alpes-Maritimes, 45.5 % en Ille-et-Vilaine, 47.8 % dans le Puy-de-Dôme<sup>293</sup>, ou encore 28.2 % dans le Calvados et 37.9% dans la Manche<sup>294</sup>. Dans ce dernier département, les 20-25 ans, pour une bonne part des réfractaires et maquisards des classes soumises au STO, sont 17.8 % des résistants pour 9 % de la population âgée d'au moins 15 ans<sup>295</sup>. Dans une France vieillie, et où de nombreux jeunes adultes sont en captivité ou au travail en Allemagne, cette présence jeune très forte est d'autant remarquable.

Mais d'autres facteurs que le STO jouent dans la surreprésentation des jeunes : leur disponibilité, leur désir de liberté, leur sens de l'absolu, le peu d'attractivité du régime de Vichy ou des Chantiers de la Jeunesse. Olivier Wiewiorka fait remarquer que la jeunesse paraît tellement acquise d'emblée à la Résistance que la presse clandestine ne prend qu'assez peu la peine de lui lancer des appels spécifiques, alors qu'elle s'adresse sans cesse aux ouvriers, ou encore aux paysans, aux patrons ou aux fonctionnaires dont le ralliement reste à obtenir<sup>296</sup>. L'engagement est parfois si précoce que des résistants sont plus jeunes que ceux qu'ils aident à fuir le STO, à l'image de Roland Champenier, classe 1924, fondateur du

---

<sup>290</sup> ARAGON Charles (d'), *La Résistance sans héroïsme*, op. cit., p. 86

<sup>291</sup> Etude menée par A. Mallet à l'université Paul-Valéry de Montpellier et citée par Jean-François MURACIOLLE, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, op. cit., p. 69

<sup>292</sup> Eric MATHIEU, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », in GUESLIN André (dir.), *De Vichy au Mont-Mouchet. L'Auvergne en guerre 1939-1945*, Institut d'Etudes du Massif Central, 1991, p. 136

<sup>293</sup> Eric MATHIEU, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », in GUESLIN André (dir.), *De Vichy au Mont-Mouchet*, op. cit., p. 137

<sup>294</sup> BOIVIN Michel, *La Manche occupée*, Condé-sur-Vire, Corbrion, 1995, p. 136

<sup>295</sup> *Ibidem*

<sup>296</sup> Olivier WIEWIORKA, « La Résistance, une affaire de jeunes ? », in DEREYMEZ Jean-William (dir.), *Etre jeune en France (1939-1945)*, L'Harmattan, 2001, p. 245 sq.

premier maquis du Cher début 1943, libérateur de Nevers à 19 ans, tombé sur le front des Vosges<sup>297</sup>. Dans les troupes du général de Gaulle, l'engagement en 1943 de jeunes réfractaires au STO évadés par l'Espagne contribue sans nul doute à abaisser l'âge moyen du Français Libre de 25.4 ans en 1940-1942 à 23.7 ans en 1943. Mais le STO ne fait donc qu'accentuer la jeunesse des quelque 50 000 à 70 000 engagés des Forces Françaises Libres : il ne la crée sûrement pas. Et les FFL restent en moyenne plus âgés que les hommes du maquis, où la part des jeunes réfractaires au STO est bien plus considérable<sup>298</sup>. A l'intérieur comme à l'extérieur, le STO a donc un rôle important dans le recrutement de jeunes gens par la Résistance, mais nullement un rôle déterminant.

Avec le travail obligatoire, cependant, il devient difficile d'éviter que des tracts et des rubriques clandestines s'adressent plus spécialement aux jeunes, moins pour obtenir leur ralliement, qui tient du fait accompli, que pour les conseiller et les guider face à la menace. *Franc-Tireur*, *Libération* et *Combat* ouvrent une « page des jeunes » régulière. *Combat* du 8 juin 1943, trois jours après la mobilisation totale de la classe 1922, est intégralement consacré aux jeunes. Mais seuls deux mouvements spécifiquement jeunes sont fondés, en bonne partie pour lutter contre le STO. Au printemps 1943, Charles Verny crée l'OCMJ : pour des raisons de sécurité, elle devient vite totalement autonome du mouvement adulte affaibli par les arrestations. Pour aider les jeunes, elle dispose logiquement d'un « important service antidéportation », de filières pour l'Espagne et le maquis, d'un centre de faux papiers efficace et utile au CAD, où Léo Hamon assure la liaison avec ces jeunes militants<sup>299</sup>. Fin 1943, l'OCMJ fusionne avec les Forces Unies de la Jeunesse Patriotique (FUJP), fondées en octobre sous l'impulsion de Gilbert Dru et Jacques Bingen par la fusion de groupes divers. Les FUJP publient de nombreux tracts contre les « trafiquants de chair humaine », éditent le journal *Le Réfractaire*, sont en lien étroit avec le CAD auquel ils ont « fourni certains de ses meilleurs éléments » (René Hostache) et se fixent « deux grands buts : la lutte contre la déportation et la lutte contre la fascisation de la jeunesse, ces deux buts étant la plus grande préoccupation

---

<sup>297</sup> MARTINET Jean-Claude, *Histoire de l'occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, La Charité-sur-Loire, Ed. Delayance, 1987, p. 150

<sup>298</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009, p. 65 sq. La grande jeunesse de ses engagés volontaires est un trait consubstantiel à la France Libre. Ce sont en nette majorité de jeunes hommes célibataires, sans charge de famille ni situation professionnelle acquise, qui peuvent plus facilement brûler leurs vaisseaux et quitter leur pays pour rejoindre un général rebelle à Londres. De l'appel du 18 juin 1940 à la clôture officielle des inscriptions dans les Forces Françaises Libres au 31 juillet 1943, 77.6 % des 50 000 volontaires ont moins de 30 ans à leur engagement, 34 % moins de 21 ans, et 5.3 % moins de 18 ans, le plus jeune s'engageant à 14 ans.

<sup>299</sup> IHTP 72 AJ 67, dossier OCM, compte-rendu d'activité rédigé par François d'Humières, décembre 1943

actuelle de tous les jeunes résistants<sup>300</sup>. » Cependant, en-dehors de ces deux cas, et de celui des Jeunesses Communistes qui préexistaient à la guerre, force est de constater que malgré le STO, les mouvements jugent sans doute trop qu'il est compliqué techniquement de se doubler d'organisations de jeunes, ou que c'est trop dangereux, ou simplement inutile.

A défaut de produire l'engagement résistant, le STO modifie directement les modalités d'action des résistants qu'il vise, oblige à plonger dans la clandestinité totale, et souvent à passer au maquis. Résistant de la première heure, l'étudiant en pharmacie Jacques Oudin est dénoncé comme réfractaire au STO. Le 1<sup>er</sup> mars 1943, les policiers viennent le chercher : il doit sauter par la fenêtre, tomber sur une véranda et fuir par une arrière-cour<sup>301</sup>. Un chef de mouvement, Nicolas Hobam, le fondateur de Lorraine, est même assez jeune pour devoir passer à la clandestinité lorsqu'il est requis en décembre 1942<sup>302</sup>. Le futur rédacteur en chef de *L'Humanité*, René Andrieu, classe 1920, est déjà résistant communiste à Toulouse, quand sa convocation sous 48 heures pour le STO l'oblige à l'été 1943 à se cacher dans une ferme abandonnée des Causses ; coupé de ses contacts en ville, il reprend le combat avec le maquis communiste du Lot<sup>303</sup>. De même qu'il est possible d'être résistant avant de recevoir sa convocation, le passage du réfractariat à la Résistance organisée n'est pas nécessairement immédiat. Il est possible de se cacher passivement pendant un certain temps avant de s'engager<sup>304</sup>. Il faut tenir compte enfin de ce que l'entrée en résistance n'est pas toujours un phénomène datable avec précision.

Pour autant, Marc Ferro, alors étudiant résistant à Grenoble, certifie qu'en 1944 au moins, autour de lui, le passage à la clandestinité, sinon à la Résistance, dépend étroitement de la date de naissance : chaque étudiant sait à quel moment sa classe va être appelée au STO, donc à quel moment il va devoir faire un choix. Lorsqu'entre étudiants, ils envisagent l'avenir proche, chacun explique : « Moi, je suis 44-1 ; moi, je suis 44-2 » – c'est-à-dire natif du premier ou du deuxième trimestre de 1924, donc susceptibles d'être convoqués plus ou moins

---

<sup>300</sup> IHTP 72 AJ 57, dossier Forces Unies de la Jeunesse Patriotique. En 1944, sous la conduite de Jean Pronteau (Lieutenant-Colonel *Cévennes*), les FUJP se tournent avant tout vers la préparation militaire à l'insurrection, à l'unisson d'une Résistance en pleine militarisation et moins préoccupée par le STO que par l'approche du combat final.

<sup>301</sup> IHTP 72 AJ 50, Défense de la France, témoignage de P. Mirandas sur J. Oudin, 2 mars 1957. Un des dirigeants les plus actifs et les plus recherchés de DF, il tombe le 31 janvier 1944 et périt à Ellrich en avril 1945

<sup>302</sup> *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro spécial sur la Lorraine, n° 105, janvier 1977, p. 39. Voir aussi HOBAM Nicolas, *Quatre années de luttes clandestines*, Lune, 1946.

<sup>303</sup> ANDRIEU René, *Du bonheur et rien d'autre*, Stock, 1975, p. 86

<sup>304</sup> Frappé en 1943 par le STO, le lycéen parisien Maurice Devroux se réfugie six mois à la campagne en Bretagne chez des amis, sans rien y faire. Las de l'oisiveté, il échoue à rejoindre Londres, s'embauche dans une distillerie : il y rencontre un membre de DF et revient dès lors à Paris en janvier 1944 comme membre d'un important corps franc du mouvement, se bat, est arrêté, s'échappe de peu en août du dernier convoi de déportation. IHTP 72 AJ 50, témoignage de M. Devroux, 22 février 1947



tôt, et de devoir alors prendre le maquis<sup>305</sup>. Ce témoignage est confirmé par des écrits de l'époque. Ainsi un jeune Nîmois note dans son journal, le 1<sup>er</sup> février 1944 : « Tous les étudiants parlent de rejoindre le maquis. Ca ne sera pas long à venir : la classe 44 a déjà largement disparu, et quant à la 45, cela viendra dans quelques semaines. (...) Nous serons alors comptés parmi les terroristes, les voleurs, les assassins, et Dieu sait quoi d'autre<sup>306</sup> ! » Le milieu étudiant, qui bénéficie de sursis aux dates d'expiration bien précises, est certes un cas particulier. Mais ce cas dit à quel point il peut exister, pour des jeunes gens, une corrélation étroite entre le moment de la réquisition et le moment d'entrée en clandestinité.

Pour les jeunes réfractaires devenus résistants et/ou maquisards par la force du STO, il ne s'agit pas là que d'une épreuve, ou que d'un épisode marquant de leur vie. C'est aussi, souvent, une rupture décisive dans leur existence. Le rejet du STO par l'entrée en résistance accélère leur passage définitif à l'âge adulte. « Quand on est arrivé, on était des gamins. Quand on est reparti, on était des hommes », affirme un vétéran de la compagnie Stéphane. « Nous naissions à une autre vie. Nous étions tous neufs<sup>307</sup>. » Le tempérament a changé, le sens de la prise de responsabilités et d'initiatives aussi, le regard sur la vie et la mort. Il est d'ailleurs significatif qu'au vu des exploits de la jeunesse réfractaire, résistante et maquisarde, l'Assemblée Consultative d'Alger caresse, en mai 1944, le projet inabouti d'abaisser la majorité civile à 18 ans<sup>308</sup>.

### 3) Une Résistance plus rurale et plus ouvriériste

La lutte contre le STO renforce une parisianisation de la Résistance. Lyon, devenue trop dangereuse, compte trop de résistants « grillés », dont Farge lui-même : le CAD est la première instance de la Résistance fondée à Paris, après le CNR. Son usine de faux papiers est à Montrouge, le remarquable service de DF au cœur de la capitale. NAP et Super-NAP, qui continuent à fournir renseignements et infiltrés contre le STO, viennent à leur tour à Paris, comme les MUR, la Délégation et les directions d'autres mouvements. Mais au moment où la zone nord récupère la capitale de la Résistance, les maquis sont d'abord prépondérants en

---

<sup>305</sup> Entretien avec Marc Ferro, 1er décembre 2007

<sup>306</sup> Cité par ZARETSKY Robert, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995, p. 232

<sup>307</sup> Cité par François BOULET, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 498

<sup>308</sup> Le projet échoue car une bonne part de l'ACP surestime l'influence des communistes sur ces jeunes réfractaires maquisards. Le PCF, défenseur de la mesure, n'insiste d'pas : la jeunesse n'a ni l'homogénéité ni la stabilité nécessaire à la définition d'une classe sociale, et sa défense n'a pas de sens en langage marxiste.

zone sud, rurale et montagneuse. Une masse de réfractaires viennent s'y cacher depuis Paris ou depuis les régions industrielles du Nord-Est. Ces maquis-refuges sont aussi les premiers à passer à l'action armée, et jusqu'au bout la zone sud abrite la nette majorité des maquis militaires. Ils servent de modèle à l'organisation de ceux de l'autre zone, réputés plus tardifs, plus faibles et moins crédibles. La fonction de refuge l'emporte plus souvent sur la fonction combattante dans les maquis du nord qui, aux dires de Jacques Bingen, seraient avant tout composés de « planqués respectables, mais peu militaires car rarement groupables<sup>309</sup>. »

Plus nettement encore, le STO est l'origine décisive de la ruralisation de la Résistance. Jusqu'à l'explosion du réfractariat, la Résistance est sous-représentée dans les campagnes. Les cultivateurs ne sont que 4 % des militants de Libération-Nord, 5.17 % de Défense de la France, et ni tracts ni journaux clandestins ne s'adressent à eux avant 1943. Contre le STO, les ruraux deviennent des alliés précieux, indispensables, incontournables : en Franche-Comté, de 1942 à 1943, la propagande à direction des paysans passe de 4 à 30 % du total<sup>310</sup>. L'écoute de la BBC n'est jamais aussi forte dans le monde rural que lorsque la réquisition le touche à son tour. Le républicanisme ancestral de départements ruraux tels l'Isère, la Drôme, le Var, le Gard, l'Hérault joue pleinement pour permettre la cachette massive de réfractaires dispersés, l'implantation d'importants maquis. Passée malgré elle à l'action dans les campagnes, la Résistance déstabilise l'administration de Vichy en zone rurale. Elle apparaît au grand jour, et parvient à faire passer certaines portions du territoire sous son autorité. Ponctuellement elle se fait maîtresse de gros bourgs : la ville d'Oyonnax (Ain) et le village de Marcilhac (Lot) sont libérés pour une journée le 11 novembre 1943, ou encore Cajarc (Lot) le 11 mai 1944. Plus durablement, dès la seconde partie de 1943, elle prend le contrôle de cantons entiers dans le Morbihan et les deux Savoies, en Saône-et-Loire, en Dordogne ou dans le Lot<sup>311</sup>. Georges Guingouin, le « Préfet du Maquis », exerce une autorité parallèle sur une bonne partie de la

---

<sup>309</sup> IHTP 72 AJ 234, rapport de Bingen-Necker, 20 septembre 1943. La zone nord, plus surveillée des Allemands, est par ailleurs un asile plus précaire que la zone sud, au point que les réfractaires de certains maquis doivent être évacués de l'autre côté de la Ligne de démarcation dès mai-juin 1943. NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, op. cit., t. III, p. 515

<sup>310</sup> SAINCLIVIER Jacqueline, « La Résistance et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, p. 530

<sup>311</sup> René Andrieu, réfractaire au STO devenu le bras droit du chef maquisard du Lot Jean-Jacques Chapou, décrit comment plusieurs cantons du nord du Lot sont dès novembre 1943 sous l'administration *de facto* de la Résistance : elle y contrôle les fonctionnaires et les forces de l'ordre, fait disparaître la Milice, supprime les réquisitions de récoltes, supervise la vie économique, et met les entreprises au service du maquis. Elle y a son journal, son imprimerie et même une éphémère station de radio. ANDRIEU René, *Du bonheur et rien d'autre*, Stock, 1975, p. 90-101

Corrèze<sup>312</sup>. Tout cela prépare la prise de contrôle des villes à la défaite des Allemands. Avec le STO, Vichy ne perd pas seulement sa crédibilité, mais jusqu'à son autorité sur des pans entiers du territoire, passés à la dissidence.

Tandis que la lutte contre le STO étend son audience parmi les paysans, elle accentue sa préoccupation pour les ouvriers. A l'heure où l'impéritie, la démission, la passivité sinon la trahison des élites répand l'idée que seule la classe ouvrière est restée fidèle à la patrie meurtrie, la Résistance proclame que la régénération sociale et politique d'après-guerre passe par l'émancipation du prolétariat industriel. Personne ne veut laisser au communisme le monopole du souci et de la représentation de la classe ouvrière, au moment où elle est la première frappée par le drame des réquisitions, et alors qu'elle risque de se donner après la guerre à ceux qui l'auront le mieux protégée. Les grèves d'octobre 1942 révèlent que Combat, réputé à droite, compte de nombreux éléments ouvriers à sa base, à Lyon comme à Marseille<sup>313</sup>. Dans le combat commun le Parti est à la fois le complice, le rival et le modèle. Ainsi, lorsque contre la Relève Frenay fonde l'Action Ouvrière, il veut implanter dans les usines l'équivalent des cellules du PCF<sup>314</sup>. Dans les télégrammes angoissés qui suivent le déclenchement des départs massifs suite à la loi du 16 février 1943, les dirigeants MUR ne manquent pas de mentionner que sans aide massive immédiate de Londres, la masse des travailleurs passera au seul communisme. Quant à la Résistance spirituelle, parfois tentée par le rapprochement avec les marxistes, elle rejette d'autant plus le STO qu'elle est marquée par un demi-siècle de doctrine sociale de l'Eglise, ou par la préoccupation croissante de la pensée chrétienne pour la dignité du travailleur d'usine, nouvelle figure du Christ méconnu ou bafoué. Le réfractariat, dans lequel les ouvriers sont surreprésentés, apporte aussi un nouveau renfort de militants ouvriers à la Résistance. Dans le Rhône, les ouvriers sont ainsi 58.9% des requis, 67.5 % des réfractaires, 74.5 % des réfractaires au STO devenus résistants, et la proportion d'ouvriers au sein des réfractaires devenus résistants ne cesse d'augmenter avec le temps<sup>315</sup>.

Cependant, avec la loi du 16 février 1943 qui frappe la jeunesse citadine entière, puis de la mobilisation des paysans de la classe 1922 le 5 juin de la même année, l'ouvriérisme des

---

<sup>312</sup> Sur cette terre saturée de réfractaires, qui bénéficient de très fortes complicités populaires, il applique son propre barème de prix agricoles contre le marché noir, oblige les meuniers à revenir au taux normal de blutage du pain, ou démet les maires vichystes GUINGOUIN Georges, *Quatre années de lutte sur le sol limousin*, op. cit., p. 105 sq.

<sup>313</sup> Sur Oullins, IHTP 72 AJ 60, dossier Libération-Sud, témoignage de Pascal Copeau, février 1947, et de M. Kriegel-Valrimont, 1947

<sup>314</sup> Entretien avec Maurice Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004

<sup>315</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 188-189

discours résistants s'atténue. Au contraire des Bureaux de Résistance Ouvrière mort-nés de l'automne 1942 ou de l'Action Ouvrière des MUR créée peu après, le Comité d'Action contre la Déportation fondé le 14 juillet 1943 ne fait plus mention d'une classe sociale précise. Le développement des maquis oblige à s'occuper plus des paysans qu'avant. Le besoin d'argent oblige à solliciter davantage le patronat d'ordinaire peu résistant, d'où l'expérience limitée de l'UFIC, liée au CAD. Par souci d'unité contre le STO, tout discours de lutte des classes est mis en veilleuse, y compris et surtout par le PCF. Le discours résistant, au terme, se fait plus ouvriériste sans jamais se faire exclusif. Il refuse de négliger le sort d'autres catégories sociales ni de remettre en cause la cohésion générale de la société. En cela, il est fidèle aux leçons traditionnelles du patriotisme républicain, affirmées dès le XIX<sup>e</sup> siècle : il n'y a qu'un seul peuple français.

#### 4) Une Résistance plus masculine pour une France plus « virile »

Le STO est une affaire d'hommes, comme le service militaire et comme le réfractariat et le maquis. Facteur de la massification de la Résistance, le STO l'est aussi de sa masculinisation. Certes, le STO peut accroître la forte proportion de femmes parmi les agents de liaison, non visées par les contrôles d'identité massifs dirigés contre les réfractaires. Secrétaires de mairies, dactylos, secrétaires de bureaux du STO, d'usines ou d'entreprises jouent leur rôle dans le sabotage et l'établissement de faux papiers. Mais c'est là encore le signe d'une répartition sexuelle des activités de résistance, d'une spécialisation féminine dans des tâches relativement subalternes. Il en va de même lorsque les femmes jouent un rôle fort important dans la propagande contre le STO et dans l'organisation logistique de l'aide aux réfractaires. A Lyon, le Comité Inter-Fac créé par des catholiques contre le STO étudiant compte un tiers de femmes, et l'une de ses dirigeantes, Lise Lesèvre, joue un rôle crucial dans la mise sur pied de maquis dans l'Isère et du service national des écoles de cadres du maquis<sup>316</sup>. En-dehors de la Résistance spirituelle et surtout du PCF, il n'existe guère de propagande et une action féminines spécifiques contre le STO<sup>317</sup>.

---

<sup>316</sup> IHTP 72 AJ 63, témoignage de Lise Lesèvre, 1946. Voir aussi COLLINS WEITZ Margaret, *Les combattantes de l'ombre*, Albin Michel, 1997, p. 86-87, et p. 110. Dénoncée, torturée par Klaus Barbie, déportée comme son mari et ses enfants également résistants, elle survit et témoigne en 1987 contre le tortionnaire qui seul a pu lui apprendre la haine.

<sup>317</sup> Le futur MLN (Mouvement de Libération Nationale, fusion des MUR et de mouvements de zone nord) crée en novembre 1943 les « Femmes de la Libération Nationale », chargées entre autres d'une éventuelle lutte contre un STO féminin qui ne survient jamais, et dont les quelques comités locaux aident les réfractaires. IHTP 72 AJ 48, mouvement Combat, témoignage de Jeanne Bertrand.

Ancêtres de la toute-puissante Union des Femmes Françaises, les Comités féminins proches du Parti Communiste, fondés dès 1940-1941, font à partir de 1942 du ravitaillement et de la « déportation » leurs deux terrains de lutte prioritaires<sup>318</sup>. Ils proclament la responsabilité de lutter en tant que femmes contre le STO et se donnent pour tâche de sensibiliser leurs sœurs des classes populaires contre le départ de leurs maris, de leurs fils, de leurs frères. Cela permet de développer une parole féminine contre le STO et de mettre en avant une catégorie moins exposée à la répression, l'occupant et Vichy ne pouvant prendre facilement le risque politique d'user de violence physique publique à son encontre. Ce qui ne veut pas dire que les risques soient inexistantes. L'appel de Lise London rue Daguerre contre la Relève, le 1<sup>er</sup> août 1942, est son dernier acte de résistance avant sa chute et son envoi à Ravensbrück. Au printemps 1943, nombre de prises de paroles spectaculaires contre le STO, dans des cinémas notamment, valent à des militantes l'arrestation, la prison, la déportation<sup>319</sup>. Manifestations, tracts, papillons ou journaux des comités féminins insistent sur une nature féminine spécifique de leur engagement. En juin 1944 encore dans le Var, un de ces Comités des Femmes de France interpelle ainsi ses « sœurs », femmes et jeunes filles : « Nous lutterons contre la déportation, contre l'envoi à la mort de la classe 44 (...) Responsables de la vie qu'elles donnent, les femmes doivent agir<sup>320</sup>. » Ces comités ont un grand rôle dans l'agitation anti-STO, s'illustrent à Montluçon le 5 janvier 1943, dans la mise en place des structures efficaces d'aide aux maquisards FTP, dans la collecte et le transport d'argent, de vivres, de médicaments et vêtements<sup>321</sup>. La densité des comités est surtout forte dans certains départements montagneux riches en maquis – Ardèche, Alpes, Hautes-Pyrénées<sup>322</sup>. Force est cependant de constater que toujours, ils appellent les femmes à lutter contre le STO en tant que mères, épouses et sœurs d'autrui, pas en tant que telles, ni comme ouvrières ou paysannes. L'émancipation de la femme a un long chemin à faire dans les esprits.

Rares sont celles qui échappent à ce cantonnement dans les fonctions maternelles ou alimentaires de la femme, en prenant part à des actions plus spectaculaires d'aide aux pourchassés du STO, comme l'étudiante communiste Madeleine Riffaud-Rainer qui vole arme au poing, avec ses camarades, les fiches de STO au secrétariat de l'Ecole de Médecine,

---

<sup>318</sup> AN 72 AJ 80, historique de l'Union des Femmes Françaises, décembre 1944

<sup>319</sup> SENTIS Georges, *Les comités féminins du Nord-Pas-de-Calais contre le STO*, Marcq, Ed. Marxismes-régions, 1993

<sup>320</sup> AN F7 15312

<sup>321</sup> AN 72 AJ 80, dossier Union des Femmes Françaises. Voir aussi Harry R. KEDWARD, *A la recherche du maquis*, *op.cit.*, p.140 sq

<sup>322</sup> AN 72 AJ 80, historique de l'Union des Femmes Françaises, décembre 1944. Ce document n'hésite pas à parler de 80 comités féminins en Ardèche.

gardé par des miliciens, ou qui assure la protection armée d'un camarade chargé de perturber une réunion pro-STO à la librairie collaborationniste Rive Gauche<sup>323</sup>. Volontaire à 17 ans pour infiltrer le STO de Nice, Marguerite Imbert, de Franc-Tireur, détruit et falsifie les fiches, régularise réfractaires et maquisards, mais porte aussi des valises d'armes et d'explosifs parce qu'« on se méfie moins d'une gosse. » Le jour où on vient l'arrêter, elle s'échappe du quatrième étage par la gouttière, traverse à pied la moitié de la France et termine la guerre au maquis comme responsable de secteur FFI<sup>324</sup>. Mais c'est bien là l'exception, à l'heure où toute la France masculine est préoccupé d'effacer l'humiliation du mâle français, incapable en 1940 de défendre la frontière et le foyer ni d'empêcher le viol de la patrie. Il n'est pas étonnant qu'un mot-clé des discours publics en général et des débats autour du STO et du maquis en particulier, ce soit celui de « virilité. »

Sans doute ceux qui l'emploient n'en font-ils souvent qu'un simple synonyme de « courage », de « résolution », d'« énergie », voire de « force ». Mais étymologiquement, le mot est trop connoté sexuellement pour être innocent. Très présent dès avant-guerre dans le débat public, le thème de la virilité imprègne une large part du discours républicain comme réactionnaire, fascisant comme national-populiste, collaborationniste comme résistant. Dès son premier discours contre le volontariat, le 11 novembre 1940, la BBC parle de « déportations massives de travailleurs » dans le but « de « dénationaliser les autres peuples, de leur ôter toute virilité, de les priver (...) du plus fort de leur population mâle et par conséquent de leur capacité de résistance. » Elle oublie qu'il existe aussi un volontariat féminin ou qu'en Pologne, autant de femmes que d'hommes sont envoyées au travail forcé. Avec le STO, Vichy prêche une acceptation « virile » du départ en Allemagne, mais la Résistance l'accuse de « déviriliser la jeunesse. » La Résistance spirituelle se fixe le but de restaurer la virilité perdue et voit l'Évangile comme « source intarissable de virilité », aidant à former « des caractères inflexibles<sup>325</sup>. » A Grenoble, M<sup>gr</sup> Caillot soutient les départs en estimant en août 1943, à La Salette, qu'« il y a une attitude nette à prendre, celle vraiment virile, française, chrétienne, de vouloir dominer l'épreuve<sup>326</sup> », mais son vicaire général, le futur abbé Pierre, ne supporte pas que des centaines de jeunes requis se laissant embarquer

---

<sup>323</sup> IHTP 72 AJ 56, dossier Franc-Tireur et Partisans, témoignage de Madeleine Riffaud, 4 juillet 1946.

<sup>324</sup> IHTP ARC 043, manuscrit d'Edouard Alexander, résistant à Nice, p. 66-69. L'auteur estime que Mlle Imbert a sauvé ou aidé 1 500 personnes.

<sup>325</sup> Pour reprendre les termes d'un groupe de jeunes protestants cité in *Les Protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 234

<sup>326</sup> Jean GODEL, « M<sup>gr</sup> Caillot, évêque de Grenoble (1917-1957) et le régime de Vichy (1940-1944), in MONTCLOS Xavier (de) (dir.), *Eglises et Chrétiens dans la IIe guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, actes du colloque tenu à Grenoble les 7-9 octobre 1976, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p. 78-2

comme un « troupeau hébété », et note que l'occupant s'est « acharné à lentement déviriliser nos jeunes. » L'abbé Pierre entreprend donc de « les reviriliser, de les faire se ressaisir de leurs responsabilités d'hommes, de les faire redevenir, non des passifs, mais des agissants<sup>327</sup>. » L'abbé Larue, tué au maquis, estime que l'« on ne va pas en Allemagne, non parce qu'on est Français, non parce qu'on est chrétien, mais parce qu'on est un homme<sup>328</sup>. » Révélatrice est une phrase du tract anti-STO aux étudiants chrétiens lancé le 2 avril 1943 dans les amphithéâtres de Lyon : « Nous avons à témoigner pour notre Patrie, pour notre Foi, pour notre virilité<sup>329</sup>. » La virilité y semble placée au sommet des valeurs, en conclusion d'un beau rythme ternaire.

De fait, avec l'essor du maquis et sa militarisation progressive, les femmes n'ont guère leur place dans un monde que l'absence de nécessité de fuir le STO ne leur donne pas vocation à intégrer, où l'on n'entre que par cooptation, où les préjugés ne sont pas moins répandus qu'ailleurs, et où il n'est guère question de se battre aux côtés de filles, encore moins d'être commandés par elle. Une seule femme est chef régional de maquis, l'énergique Georgette Gérard, commandant *Claude*, dans la Région 5 des MUR, qui doit faire croire à ses subordonnés qu'elle transmet les ordres d'un chef masculin<sup>330</sup>. Le maquis accepte tout au plus les femmes qui apportent le ravitaillement ou les messages, qui collectent ou tricotent les vêtements ou qui servent de marraines de guerre. Si des femmes vivent les luttes du maquis, sont combattantes et parfois gradées d'unités FFI, voire tombent les armes à la main telle Léa Blain au Vercors, elles restent marginales, rarement 10 % des effectifs<sup>331</sup>, face à une masse de réfractaires-combattants satisfaite de retrouver le prestige de l'homme en armes, et souvent soucieuse de démontrer sa virilité. L'alimentation spécifique du maquis par le STO, en 1943, contribue certainement contribué à ce que les partisans français comptent nettement moins de membres féminins que leurs équivalents italiens, grecs, yougoslaves ou soviétiques.

#### **IV - Le Maquis, enfant non voulu du STO**

Parmi les réfractaires, nous distinguerons deux catégories : la première est constituée par les hommes qui veulent bien se cacher mais pas se battre ; la seconde par ceux qui sont décidés à la Résistance active. Aux

---

<sup>327</sup> Abbé Pierre (Henri Grouès), *Vingt-trois mois de vie clandestine*, op. cit., p. 21. L'abbé Pierre souligne.

<sup>328</sup> COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience. Catholiques français en Résistance (1940-1944)*, Ed. de l'Atelier, 1998, p. 287. Pour une description plus générale des débats d'époque sur le thème de la virilité, consulter le même ouvrage, p. 260 sq.

<sup>329</sup> AN 3 AG 2 82, tract « A mon camarade chrétien. » Il s'agit peut-être doute du tract distribué par le Comité Inter-Fac. Il est reproduit ci-après en annexes, document n° XXVIII, p. 1212

<sup>330</sup> IHTP 72 AJ 63, témoignage de Georgette Gérard-Claude, 31 janvier 1950

<sup>331</sup> CANAUD Jacques, *Le Temps des Maquis*, op. cit., p. 202

premiers, nous donnerons des conseils ; aux seconds, nous donnerons des ordres. Nous prendrons en main leur sort, et quand nous le pourrons, nous les armerons<sup>332</sup>.

Circulaire du comité directeur des MUR sur le STO, 1<sup>er</sup> avril 1943

La recherche historique le démontre depuis les années 1970 : au rebours de l'idée reçue très ancrée dans la mémoire collective, le STO ne peuple pas autant les maquis qu'il le pourrait. Seuls 5 à 25 % des réfractaires selon les départements sont devenus maquisards. La situation géographique n'y fait rien. Seuls 0.8 % des réfractaires de Haute-Saône gagnent un maquis-refuge et aucun n'entre dans un maquis de combat résistant, alors qu'il s'agit d'un département montagneux, *a priori* plus propice à la constitution de maquis<sup>333</sup>. Un informateur du BCRA parle en juillet de pas plus de 15 % de réfractaires-maquisards pour l'Ardèche « d'après des estimations sérieuses<sup>334</sup>. » Pour s'en tenir toujours aux régions de montagne, 5% des réfractaires sont devenus des « gens du maquis » dans le Doubs, 10 % dans l'Isère, 17.4 % dans l'Ariège, 19 % dans le Tarn, 20 % dans le Jura, 20.3 % dans les Alpes-Maritimes<sup>335</sup>, ou encore le sixième d'un échantillon de réfractaires du Vaucluse<sup>336</sup>.

Si tout réfractaire n'est pas maquisard, tout maquisard n'est pas réfractaire au STO. Il faut souligner le rôle des débris de l'Armée d'Armistice, parfois à l'initiative de primo-maquis à partir de novembre 1942, celui des combattants juifs ou espagnols, celui des déserteurs des armées de l'Axe, celui de résistants « grillés » qui fuient les villes ou qui, avides d'action, créent des maquis de combat avec des volontaires chevronnés, sans lien aucun avec le rejet du travail obligatoire<sup>337</sup>. Pierre Laborie estime même que « sur l'effectif d'un maquis, il n'y a jamais plus de 30 % de maquisards qui sont des réfractaires au STO et dans de nombreux cas, 10% seulement<sup>338</sup>. » Ce dernier chiffre est possible pour les maquis du printemps 1944, très probable pour l'été 1944. Il paraît plus improbable pour 1943, où les réfractaires doivent former malgré tout la majorité des primo-maquis.

---

<sup>332</sup> Cité par Marcel RUBY, *La Résistance à Lyon*, Lyon, Hermès, 1980, t. II, p. 738

<sup>333</sup> THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône*, mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1990, p. 195 et p. 240. Un quart d'entre eux finissent par rejoindre la Résistance, certes, mais surtout à l'été 1944, dans la dynamique de la Libération, pas dans celle du refus du STO.

<sup>334</sup> AN 3 AG 2 364, rapport de De Caeteret, 26 juillet 1943

<sup>335</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, *op. cit.*, p. 401

<sup>336</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 98

<sup>337</sup> Certains maquis de premier ordre, comme le maquis Du Guesclin en Rouergue, ou celui de Picaussel, le plus important de l'Aude, ne doivent ainsi rien au STO. NOGUERES Henri, *La vie quotidienne des résistants de l'Armistice à la Libération*, *op. cit.*, p. 211

<sup>338</sup> Intervention de Pierre LABORIE lors de la discussion générale, in *Le rôle des maquis dans la libération de la France*, actes du colloque du 19 octobre 1994 tenu au Sénat, Morel Organisation, 1995, p. 131.



Les études manquent, en l'absence inévitable de sources écrites, mais les rares statistiques disponibles vont bien dans le sens d'une prépondérance initiale des réfractaires au STO<sup>339</sup>. Les réfractaires au STO représenteraient 50 % des maquisards des Hautes-Alpes, « y compris ceux de la dernière heure<sup>340</sup> », plus de la moitié de ceux du Morvan, plus de 80 % de ceux des Ardennes et des Vosges, et tel petit maquis cantalien d'août 1943 a sept réfractaires sur onze maquisards<sup>341</sup>. Jacques Canaud minimise moins la part des réfractaires au STO que Pierre Laborie : il estime qu'ils devaient être au moins deux tiers des maquisards, parfois plus, y compris en 1944<sup>342</sup>. Aussi, quand bien même tous les maquisards ne sont pas des réfractaires au STO ni venus qu'à cause du STO, ce dernier n'existerait pas sans le STO. Certes, seuls 15 à 20 % des réfractaires prennent le maquis, soit 30 000 à 40 000 personnes sur plus de 200 000 à 250 000. Mais en se réfugiant dans les bois, ils achèvent de créer le maquis et d'en faire un enjeu central. Comme le constate fin 1944 l'ancien chef du Service National Maquis :

Issu de croissance spontanée, d'initiatives éparses, le maquis a été, en réalité, rendu possible par Laval. Sans le Service du Travail Obligatoire, il y aurait eu une armée secrète et même des saboteurs et des groupes francs ; il n'y aurait jamais eu, en France, de maquis proprement dit<sup>343</sup>.

Au contraire du maquis de la Yougoslavie, de l'URSS ou de l'Italie, le maquis français ne naît pas des débris de l'armée régulière échappant à l'encerclement ou à la capture : sa spécificité historique est d'être non seulement alimenté mais créé par le refus du travail forcé.

Par maquis, nous entendons, à la suite de François Marcot, une « formation d'hommes plus ou moins armés séjournant dans des massifs boisés afin d'y mener le combat contre l'occupant<sup>344</sup>. » L'ingéniosité des réfractaires leur permet aussi de peupler les maisons abandonnées, les fermes isolées et délaissées, les hameaux désertés par l'exode rural, les chalets de montagne, les bergeries, les burons, les moulins, quelques manoirs, ou encore les

---

<sup>339</sup> DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977, t. II, p. 365, établit que 87 des 136 hommes passés par la 701<sup>e</sup> Cie FTP avant le 6 juin 1944 sont réfractaires au STO (63 %). Seuls 31 d'entre eux sont communistes (22 %), dont deux tiers de réfractaires au STO.

<sup>340</sup> BÉRAUD H., « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 231, mai-juillet 1978, p. 28

<sup>341</sup> MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945*, op. cit., p. 156

<sup>342</sup> CANAUD Jacques, *Le temps des Maquis. De la vie dans les bois à la reconquête des cités 1943-1944*, Ed. de l'Armançon, Précly-sous-Thil, 2003, p. 63

<sup>343</sup> IHTP, 72 AJ 63, rapport du Commandant Brault, 18 décembre 1944. Le total des effectifs établi par les historiens est déjà celui à partir duquel travaille la Résistance elle-même, sur la base des chiffres de Vichy. Ainsi Serreulles-Clovis communique-t-il le 10 septembre 1943 à Londres : « On évalue actuellement à plus de deux cent mille le nombre des réfractaires ; les organisations de résistance ont recensé et secourent environ 40.000 d'entre eux. 160.000 autres reçoivent de millions de Français l'aide qui les fait vivre. » Il considère cette dernière masse comme relevant elle aussi de « la France qui résiste. »

<sup>344</sup> MARCOT François, « Pour une enquête sur les maquis, quelques problèmes d'Histoire », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 132, octobre 1983, p. 89-100

plateaux désertiques et retirés, les gorges étroites, les grottes, les souterrains. Très souvent les réfractaires s'installent aux frontières des départements, loin des chefs-lieux où siègent les forces de répression, mais aussi parce que la compétence des gendarmes s'arrête à la limite des frontières administratives, et qu'il suffit donc de franchir celles-ci à temps. Le centre du département, mieux surveillé, est plus vide de réfractaires au STO et de maquisards que la périphérie et les bordures<sup>345</sup>.

Les montagnes sont des zones d'implantation privilégiées, pour leur relief, mais aussi en raison de leur tradition de patriotisme et de contestation du pouvoir central, de la solidarité de leurs sociétés civiles avec les réfractaires au STO et, enfin, parce que la densité des troupes d'occupation y est très réduite, l'Axe ne leur accordant guère d'intérêt stratégique<sup>346</sup>. François Boulet estime à plus de 100 000 les réfractaires au STO venus trouver refuge en ces régions ; à l'automne 1943, il doit s'y trouver 80 % des 30 000 « gens du maquis » que compte la France<sup>347</sup>. Toutefois, croire que beaucoup ne peuvent pas être réfractaires au STO faute d'habiter à proximité d'une montagne est une idée reçue : la plupart des réfractaires-maquisards de ces montagnes ne sont pas des autochtones, et seule une minorité de leurs réfractaires locaux choisissent le maquis. Et la géographie humaine a un rôle tout aussi fort que la géographie physique. La complicité ou l'hostilité des notables ou des gardes des Eaux et Forêts suffit parfois à déterminer quelle zone boisée il faut peupler ou fuir. Plus globalement, réfractaires et maquisards se réfugient là où les sociétés locales sont versées dans la contestation et dans la solidarité, et leur bienveillance assurée ; ils évitent la proximité des villages réputés tièdes, pétainistes ou délateurs.

Le général Nérot, responsable des maquis de l'ORA, distingue entre les « maquis proprement dits » et les « maquis diffus » : les premiers, ceux qui marquent le plus l'imaginaire collectif, sont formés de réfractaires totalement clandestins vivant entièrement groupés dans les bois, sous la direction d'un chef. Les seconds sont faits de réfractaires dispersés, placés par les filières clandestines dans les fermes des particuliers ou dans des entreprises forestières – celles-ci étant parfois directement contrôlées par la Résistance.

---

<sup>345</sup> Le 31 juillet 1943, alors que se prépare une battue contre les réfractaires au travail obligatoire, le directeur du STO de Haute-Loire estime qu'il n'y en a pas dans l'arrondissement du Puy, où les moindres hôtels-garnis sont vérifiés par la police, et qu'ils sont surtout concentrés sur trois ou quatre secteurs aux limites du département. BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 237

<sup>346</sup> Eberhard Jäckel rappelle ainsi qu'au début 1944, le Massif Central, un huitième du territoire, est occupé par 5 000 Allemands seulement pour 65 000 km<sup>2</sup>, concentrés dans les villes et sur les voies de communication. JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, op. cit., p. 457a

<sup>347</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 382 et p. 396, ainsi que du même auteur, *L'état d'esprit en Haute-Loire*, op. cit., p. 237

L'organisation centrale des maquis verse pour eux une indemnité aux hôtes complices. Ils n'ont pas d'armes, mais sont disponibles pour le jour de la mobilisation. « Ces maquisards-là [sont] beaucoup plus nombreux que les autres ; leur entretien [est] beaucoup moins difficile et leur vie moins dangereuse<sup>348</sup>. » Il ne faut donc pas opposer trop la masse des réfractaires cachés dans des fermes ou des chantiers forestiers au quart qui vit en marge de toute société : c'est souvent la Résistance elle-même qui prend en charge le placement des réfractaires à la campagne. Mais comme cette méthode ne suffit pas, la naissance ou l'extension du maquis groupé s'impose d'elle-même. Une fois que ce dernier se révèle viable au prix de nombreux efforts et que la Résistance surmonte ses doutes sur son intérêt et sa nécessité, quels obstacles faut-il vaincre pour transformer les réfractaires au STO en combattants ?

### 1) Naissance du maquis diffus

Dans la mémoire commune, le maquis est toujours opposé à la « planque » individuelle, ou par petits groupes de deux ou trois, dans des fermes offrant un accueil complice. C'est oublier que nombre de réfractaires, surtout dans les premiers temps, sont conduits chez leurs hôtes du monde rural par des filières de la Résistance.

Cette stratégie de refuge dans les fermes ne semble guère envisagée avant l'électrochoc du 16 février 1943. Mais elle est alors mise en œuvre aussi bien par les militants locaux et les cadres moyens qu'au plus haut niveau de la Résistance, par ses chefs nationaux concentrés à Lyon. Diffuseur de *Défense de la France* à Lyon, l'étudiant belge Francis Cleirens-Constant part en février 1943 pour l'Allier afin d'y tisser un réseau de fermiers prêts à cacher les étudiants menacés. Mais « la plupart des étudiants qu'il plaça dans la région lui causèrent de grosses déceptions : issus de familles de grosse bourgeoisie lyonnaise, (...) ils pensaient seulement à se cacher, à ne rien faire, et à utiliser leurs loisirs forcés pour “courir les filles”. Mais à aucun prix, ils ne voulaient devenir “militaires”. » S'étant jusqu'ici facilement accommodés du régime de Vichy, ils ne veulent pas partir en Allemagne, mais ils n'ont pas plus envie de se battre, désirant juste de trouver « un coin tranquille où la Gestapo ne les prendra pas<sup>349</sup>. » Alors que les mouvements sont encore peu pourvus en armes et en argent, les fermes et les exploitations forestières permettent aux réfractaires de gagner leur pain, d'éviter l'oisiveté, de rester prudemment dispersés.

---

<sup>348</sup> IHTP 72 AJ 63, Le Maquis, témoignage du général Nérot, février 1951

<sup>349</sup> IHTP 72 AJ 50, Défense de la France, témoignage de Francis Cleirens, 22 février 1947

Nombreux sont donc les chantiers forestiers créés par la Résistance pour abriter des réfractaires et qui évoluent en maquis authentiques<sup>350</sup>. Le maquis du Vercors naît fin 1942 de la ferme d'Ambel, une exploitation-refuge due à des militants grenoblois de Franc-Tireur, alors que le sommet est très réservé. L'initiative d'André Pupin-*Mathieu*, d'Eugène Samuel et de l'ex-maire socialiste Léon Martin séduit une représentante du centre de passage, Andrée Chavoïn-*Françoise*, qui leur donne spontanément les 25 000 F qu'elle a sur elle. De retour à Lyon elle se fait tancer par Jean-Pierre Levy, chef de Franc-Tireur, « qui ne l'approuve pas du tout, lui passe même un savon, lui disant même qu'elle ferait mieux d'employer son argent à des choses plus utiles. Jean-Pierre fait même envoyer des circulaires dans les régions pour fustiger ce projet irréalisable selon lui » et trop onéreux. *Françoise* n'en retourne pas moins à Ambel avec argent et fausses cartes. Soigneusement aménagée, la ferme reçoit ses premiers réfractaires le 7 janvier 1943. Très vite 50 à 80 ouvriers spécialistes peuplent une scierie entourée de granges-dortoirs. C'est le premier maquis de France avant la lettre<sup>351</sup>. Le même processus s'effectue ailleurs : des filières préexistantes vouées au sauvetage des aviateurs abattus, des PG évadés, des Juifs, des résistants pourchassés resservent spontanément aux réfractaires au STO, conduits dans les fermes-refuges. Des militants voire des chefs résistants du monde rural hébergent eux-mêmes des réfractaires, qui deviennent parfois à leur tour des résistants<sup>352</sup>.

Les résistants peuvent guetter et aborder les futurs réfractaires à la sortie du bureau de la main-d'œuvre où ils viennent de se voir signifier leur départ pour l'Allemagne. S'étant assurés que ceux-ci n'ont aucune envie de partir, ils les envoient par le train, seuls ou en petits groupes, à quelque gros bourg ou nœud ferroviaire. Un signe de reconnaissance à la main – par exemple, un journal collaborationniste ou la moitié d'un billet de banque - ils se

---

<sup>350</sup> Ainsi le capitaine Antoine Mauduit crée autour de son château de Montmaur (Basses-Alpes) un chantier forestier qui accueille des PG évadés, des Juifs, des réfugiés politiques, puis des réfractaires au STO. A l'été 1943, c'est devenu un maquis RNPG de 70 à 80 hommes alimentés par une filière dite « la Chaîne. » IHTP, 72 AJ 64, dossier du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés.

<sup>351</sup> IHTP 72 AJ 55, dossier Franc-Tireur, témoignage d'Andrée Chavoïn, recueilli en 1959, confirmé et complété par celui de Robert Deleule, 14 novembre 1945. Fin janvier 1943, Yves Farge visite Ambel et lui assure dès lors un financement satisfaisant Description de la ferme d'Ambel et de la filière qui y conduit les ouvriers soigneusement filtrés dans VEILLON Dominique, *Le Franc-Tireur, op.cit.*, p. 149-153. Dans ses *Mémoires d'un Franc-Tireur*, Bruxelles, Complexe, 1998, p. 83, Jean-Pierre Levy minimise son opposition initiale à la naissance des maquis du Vercors et de Génissiat, laissant entendre qu'il ne s'agissait que du mécontentement d'être mis devant le fait accompli, et d'une simple question technique de répartition des fonds.

<sup>352</sup> Début mars 1943, avec l'aide de ses parents antipétainistes, André Taillandier simule son départ pour Dresde et part se cacher un an à volets clos chez son cousin le facteur Bourdeille, à une vingtaine de km de chez lui, dans le Puy-de-Dôme. Or ce dernier est un résistant important, qui fait la tournée des réfractaires dissimulés dans les fermes du pays, et reçoit la nuit les chefs des maquis d'Auvergne. Rentré chez lui en mars 1944 après une fausse régularisation, André Taillandier-*Totoche* accepte la proposition de son cousin de devenir jusqu'à la Libération un agent de liaison FFI. Entretien avec André Taillandier, 12 novembre 2004

présentent à tel cheminot ou chef de gare, à tel café, à telle maison particulière, voire à telle mairie ou presbytère. Ils sont alors conduits au maquis par étapes. Des filières naissent spontanément d'initiatives d'hommes et de femmes de la société civile, et ne sont qu'ensuite reprises par la Résistance. Celles qui dès janvier-février 1943 font exister et grandir l'un des tous premiers « maquis diffus » de réfractaires en France, à Arlanc dans le Puy-de-Dôme, avec la complicité des paysans spontanément solidaires des jeunes, sont l'œuvre indépendante d'hommes et de femmes qui acceptent dans un second temps, par nécessité, l'aide de Franc-Tireur<sup>353</sup>. Souvent aussi, surtout dans les Alpes ou le Limousin, le réfractaire au STO réfugié de la ville ou d'une région industrielle arrive de lui-même, sans indications ni contacts, à la recherche de ce maquis dont la rumeur fait état. Non sans risques, il trouve l'aide désintéressée qui lui indique le bon contact, lequel l'achemine à son tour au maquis.

Dans un second temps, le sommet de la Résistance prend en main l'organisation des filières. Le 8 mars 1943, le BCRA envoie des émissaires en Saône-et-Loire, Isère, Ardèche et Drôme pour organiser le passage des réfractaires de la ville vers la clandestinité des montagnes<sup>354</sup>. Le 12 mars 1943, Yves Farge confie à Raymond Aubrac, Serge Ravanel, Alfred Malleret-Joinville et Maurice Kriegel-Valrimont la mission de repérer et de recenser les fermiers prêts à servir d'hôtes aux réfractaires dans les Alpes. Les deux premiers sont envoyés en Savoie, le troisième en Haute-Savoie, le dernier vers Grenoble. Pour les hauts chefs résistants concentrés à Lyon, ces fermes seront d'abord des refuges, mais aussi ultérieurement des points d'appui pour une lutte armée menée par des groupes de réfractaires très mobiles. Mais l'arrestation dans une gare de l'agent de liaison de Valrimont, l'imprudent réfractaire au STO Jean-Marie Curtil, est lourde de conséquences : à leur retour à Lyon, le 15 mars, Aubrac, Ravanel et Valrimont sont arrêtés avec une douzaine de hauts responsables au 7 rue de l'Hôtel-de-Ville, où la réunion de synthèse doit se tenir sous la présidence de Farge<sup>355</sup>. Peu s'en faut qu'Yves Farge, Daniel Cordier et Elie Péju (de Franc-Tireur) ne soient pris dans la souricière<sup>356</sup>.

---

<sup>353</sup> MARTRES Eugène, *Les Archives parlent. Auvergne-Bourbonnais 1940-1945*, Cournon d'Auvergne, Ed. de Borée, 2005, p. 117-150, reconstruit la naissance, le fonctionnement et l'œuvre de cette filière qui achemine les réfractaires au STO vers les fermes formant le maquis d'Arlanc. Connus de toute la population, ni la filière ni le maquis ne sont jamais dénoncés.

<sup>354</sup> SAINCLIVIER Jacqueline, « La Résistance et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 529

<sup>355</sup> IHTP 72 AJ 60, dossier Libération-Sud. Entretiens avec Maurice Kriegel-Valrimont, 8 décembre 2004, avec Raymond Aubrac, 25 mai 2006 et avec Serge Ravanel, 23 février 2008. Voir aussi le récit de RAVANEL Serge, *L'esprit de Résistance*, op.cit., p. 97 sq.

<sup>356</sup> FARGE Yves, *Rebelles, soldats et citoyens*, op.cit., pp. 34-35.

Ce coup dur n'interrompt pas l'organisation des filières de refuges vers les fermes. Mais celles-ci exposent les formations de Résistance à des dangers que nul ne peut sous-estimer. La crainte des délateurs, des traîtres ou des infiltrés est permanente. A Lyon, un convoyeur est considéré comme inévitablement perdu au bout d'une demi-douzaine d'opérations, car le danger d'action devient alors trop grand<sup>357</sup>. Qu'un seul bénéficiaire démasqué passe aux aveux lors d'un interrogatoire, et une cascade d'arrestations s'ensuit. La section normande du réseau Cohors est décapitée en mai 1943 parce qu'un réfractaire de Rouen qu'il doit faire passer en Espagne est arrêté avant la frontière avec sur lui la liste de ceux qui l'ont aidés<sup>358</sup>. En avril 1944, une filière de DF spécialisée dans l'aide aux réfractaires du STO est livrée par un faux déserteur alsacien qui provoque 20 arrestations dans la Sarthe et à Paris, et la déportation de 17 militants<sup>359</sup>. L'affaire Grandclément, qui décapite la Résistance en Gironde et la plonge dans la plus confuse des histoires de trahison, commence à cause des 150 arrestations que provoque un dysfonctionnement banal d'une filière de l'OCM conduisant les réfractaires au STO du Bordelais vers le Limousin<sup>360</sup>. Ainsi, la participation de résistants à des filières de refuge est bien une forme risquée d'engagement. Que ces filières ne servent pas à alimenter des maquis à objectif militaire n'y change finalement pas grand-chose.

Le 12 février 1944, le rapport de Michel Brault-*Jérôme*, arrivé à Londres, estime à 18 000 les réfractaires à la disposition la Résistance qui vivent dans des fermes<sup>361</sup>. Avec toute leur bonne volonté, les cultivateurs liés à la Résistance peuvent rarement héberger plus de deux ou trois réfractaires chacun. Ils ne peuvent assumer seuls l'arrivage incessant de milliers de réfractaires. D'où la nécessité presque naturelle que se mette en place un autre type de refuge collectif : le maquis groupé.

## 2) Naissance du maquis groupé

Précocement centralisée, sans montagnes sur quatre cinquièmes du territoire, la France n'a rien d'un pays de guérilla. Les épisodes vendéen, chouan, camisard voire cathare, ou la farouche guérilla normande de la guerre de Cent Ans, sont lointaines, trop localisées ou trop

---

<sup>357</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 207

<sup>358</sup> NOGUERES Henri, *La vie quotidienne des résistants de l'Armistice à la Libération*, op. cit., p. 366

<sup>359</sup> WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance*, op.cit., p. 337

<sup>360</sup> En juin 1943, quatre jeunes réfractaires renvoyés d'un lieu à l'autre sont arrêtés par la police française sur une route de campagne et interrogés à Limoges. Toute la filière est alors démantelée le 16 juillet, puis plus de 150 résistants arrêtés en un mois, dont la femme du chef de l'OCM pour le Sud-Ouest, André Grandclément. Ainsi commence une affaire de trahison à la confusion indescriptible et qui laisse toute la Résistance du Bordelais exsangue, divisée et désorganisée. TERRISSE René, *Bordeaux 1940-1944*, Perrin, 1993, p. 228 sqq.

<sup>361</sup> CANAUD Jacques, *Le Temps des Maquis*, op. cit., p. 32

spécifiquement connotées sur le plan idéologique et religieux. Il y a bien le précédent des réfractaires à la levée en masse de l'an II et à la conscription napoléonienne, qui vivaient en groupes dans les forêts avec l'aide de villages voisins complices, placardaient des affiches antipatriotiques ou anti-impériales, tournaient la gendarmerie en ridicule, voire passaient à la lutte armée. Mais ces phénomènes spontanés n'ont jamais été généralisés ni n'ont dépendu d'organisations centralisées, clandestines, dirigées à la fois contre un occupant étranger maître de tout le pays et contre une autorité étatique complice de ce dernier. Le phénomène corse immémorial consistant à « prendre le maquis » n'a guère d'équivalent continental avant de servir à baptiser par analogie un phénomène nouveau. L'absence de précédent ne favorise pas la naissance ni la prise en charge du maquis par une Résistance d'origine urbaine. « Premier maquisard de France » dès 1941 en Limousin, l'instituteur communiste Georges Guingouin est pris par les gens du lieu pour un saint ermite, et par le PCF pour « le fou qui vit dans les bois<sup>362</sup>. » Personne ne fait attention aux tirailleurs africains qui se cachent en 1940 dans les forêts des Vosges pour échapper à la capture, ni à la destruction le 12 août 1942 du petit maquis FTP de Marcel Le Berre en Seine-et-Marne, ni à l'existence depuis mars 1942 de celui du futur colonel Fabien dans le Doubs, ou depuis juillet du maquis « Lorraine 42<sup>363</sup> ». D'autre part, la Résistance peut forger une élite clandestine de personnes soudées et rompues aux règles fondamentales de l'action secrète, elle peut organiser des groupes francs de quelques personnes. Mais que signifie le maquis, sinon la naissance d'une armée secrète populaire, *contradictio in adjecto*<sup>364</sup> ? Le réfractariat au STO est un phénomène massif, or la Résistance peut-elle être un phénomène de masse ?

Le maquis naît donc spontanément, en-dehors de la Résistance, ou au minimum, en-dehors de ses chefs, et de tout projet préconçu. Le 1<sup>er</sup> janvier 1943, au cours d'une réunion des dirigeants de Combat près de Lyon, Michel Brault achève de donner fortuitement son nom à la chose. A la nouvelle transmise par Marcel Degliame et lue par Marcel Peck que des ouvriers réfractaires de Cluses ont gagné des fermes abandonnées de la montagne alpine en promettant de tirer sur quiconque essaierait de les déloger, le militant s'exclame : « En somme, ils ont pris le maquis. » C'est la plus célèbre des toutes premières occurrences

---

<sup>362</sup> GUINGOUIN Georges, *Quatre années de lutte sur le sol limousin*, Hachette, 1974

<sup>363</sup> Il est créé en juillet 1942 par le mouvement Lorraine du jeune Nicolas Hobam, natif de la classe 1942. Frédéric Rémélius y abrite des PG évadés et des patriotes pourchassés. A l'été 1943, le maquis passe au sabotage, et engendre à la Libération un bataillon FFI qui termine la guerre à Royan. GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, p. 138 sq. Voir aussi Nicolas HOBAM, *Historique du mouvement Lorraine*, Nancy, 1946, p. 283.

<sup>364</sup> Entretien avec Daniel Cordier, 16 février 2005

connues de cette expression qui, semble-t-il, préexistait depuis plusieurs semaines<sup>365</sup>. Le terme de « maquis » se répand dans tout le territoire comme une traînée de poudre et entre dès mars-avril dans le langage courant et jusque dans les rapports allemands ou vichystes.

De fait, le maquis existe donc avant la loi du 16 février 1943, et aucun grand ensemble du territoire n'ignore ce phénomène, que le relief soit propice ou non. Dès novembre 1942, le légendaire chef résistant Robert Leblanc met sur pied le maquis Surcouf en Normandie<sup>366</sup>. En décembre, le capitaine Romans-Petit fait pied ou en vélo la tournée des fermiers de l'Ain pour installer chez eux les jeunes réfractaires au STO, noyau de ses futures troupes<sup>367</sup>. Les FTP organisent les premiers camps de la Loire le même mois<sup>368</sup>. Douze communistes réfractaires au STO fondent le premier maquis des Pyrénées-Orientales en février 1943, dispersé par la police en avril<sup>369</sup>. Entre décembre 1942 et février 1943, des résistants de Corrèze, d'Ardèche, du Cantal ou de la Nièvre planquent pareillement leurs premiers jeunes réfractaires dans des fermes abandonnées, ou dans des lieux sauvages tels que les gorges de la Dordogne<sup>370</sup>. La zone nord n'est pas à l'écart : les premiers maquis y naissent courant janvier 1943, notamment en Saône-et-Loire<sup>371</sup>.

Seuls quelques-uns de ces primo-maquis ont un avenir durable, grâce à la personnalité de leur chef fondateur, ou grâce à leur bonne organisation et à leur discipline. La plupart ne passent pas l'hiver, périclitent et se débandent d'eux-mêmes, faute d'argent, de discipline, d'organisation. Ou bien ils sont dispersés par les forces de l'ordre, et leurs réfugiés envoyés travailler en Allemagne. Seuls les réfractaires au STO les plus résolus s'accrochent et ne repartent pas en ville : il se fait une première sélection dans l'épreuve et face au danger. Mais

---

<sup>365</sup> Selon François BOULET, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 446, l'expression est déjà employée familièrement à propos de résistants clandestins, selon un rapport du 8 septembre 1942 au BCRA, et le 10 novembre 1942, la gendarmerie de Savoie l'emploie à propos des ouvriers qui risquent de fuir le STO : « Selon leur expression : "ils prendront le maquis" ». Michel Brault semble avoir repris une expression qui était dans l'air du temps. Quoi qu'il en soit, le terme se popularise à une vitesse remarquable après cette réunion historique : les Allemands, les collaborationnistes et l'État français l'emploient à partir du printemps 1943.

<sup>366</sup> BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1974, p. 106. En mars 1943, ce chef charismatique dispose déjà d'une trentaine d'hommes, mais en novembre, ils sont 112 répartis en sept sections de seize hommes, puis 150 en mars 1944, 179 en mai, 250 en juin.

<sup>367</sup> ROMANS-PETIT Henri (colonel), *Les maquis de l'Ain*, Hachette, 1974, p. 22-24

<sup>368</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 528 sq

<sup>369</sup> BONET Gérard, *Les Pyrénées-Orientales dans la guerre, 1939-1944*, Le Coteau, Horvarth, 1992, p.

<sup>370</sup> GOUBELLE Michel, *La Résistance dans les Landes*, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 1976, manuscrit déposé à l'IHTP, RF 405a, p. 25. MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Ed. de la Borée, Cournon d'Auvergne, 1993, p. 239 sq. Dans la Nièvre, le premier maquis de réfractaires au STO est l'œuvre des FTP. MARTINET Jean-Claude, *Histoire de l'occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, La Charité-sur-Loire, Ed. Delayance, 1987, p. 141

<sup>371</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, op. cit., t. III, p. 160



ces groupements spontanés n'ont aucune chance de survivre à terme sans le soutien matériel de la Résistance. Or après la loi du 16 février, la prolifération spontanée des maquis est un état de fait que personne ne peut ignorer.

Les événements de Haute-Savoie, dans la première quinzaine de mars, ont un retentissement national et même mondial. Ils ont valeur de révélation, de prise de conscience pour le gouvernement et l'opinion publique. La rumeur, relayée par la Résistance, la BBC, la presse suisse et toutes les radios alliées, gonfle les faits. Elle parle de 5 000 réfractaires qui tiendraient le pays, de révolte armée, de prélude à l'insurrection nationale. La population en vient à s'imaginer une véritable armée bien ravitaillée par les parachutages anglais, croit que le sang coule, que la région est sous loi martiale. Les faits sont certes plus modestes, quoique assez importants pour ne pas inquiéter les plus hautes autorités. D'après le préfet, « l'affaire serait le premier développement d'un premier incident créé voici quelques semaines par les élèves de l'école d'Horlogerie de Cluses. Ceux-ci refusèrent de partir travailler en Allemagne et gagnèrent la campagne où ils reçurent un accueil favorable. Samedi dernier 6 mars, 250 jeunes gens d'Albertville allaient les rejoindre<sup>372</sup>. » Des chalets sont investis. Le 8, le préfet se rend en personne auprès des rebelles, accompagné du chef de la gendarmerie. Il les exhorte paternellement à renoncer : ils répondent être prêts à se battre contre tous ceux qui viendraient les inquiéter. Le préfet s'adresse alors aux parents, évoque un bain de sang, les représailles allemandes, des otages fusillés, des villages entiers détruits. Les parents tiennent bon, approuvent leurs enfants. Les habitants font de même. Le capitaine de la gendarmerie se voit montrer par les rebelles leur arsenal, pas négligeable. Le préfet régional Angeli, venu à son tour le 9, s'entend répliquer : « S'il faut mourir, nous préférons que ce soit en France, plutôt qu'en Allemagne et au profit de celle-ci. » Désarmées, les autorités compétentes et Bousquet en personne avouent ne pas avoir les effectifs pour rétablir l'ordre<sup>373</sup>. Or ils ne souhaitent pas l'intervention des Allemands ni des Italiens.

Ces événements vite mythifiés galvanisent les énergies et stimulent un nombre inquantifiable de désobéissants à travers toute la France. Le deuxième convoi de mars dans les Hautes-Pyrénées compterait 90 % de défaillants ne serait-ce que parce que le bruit court que

---

<sup>372</sup> AN F 1a 3777. Cité par un rapport résistant du 11 mars 1943. C'est à propos d'ouvriers de Cluses que Michel Brault a émis la remarque historique : « Ils ont pris le maquis », à la réunion du 1<sup>er</sup> janvier. Ces jeunes gens d'Albertville sont sans doute des travailleurs des chantiers hydro-électriques, selon F Boulet. Ce dernier rappelle que la Haute-Savoie est le département le plus réfractaire au départ : dans la nuit du 22 au 23 janvier 1943, 49 ouvriers de Cluses sur 50 échappent à la gendarmerie venue les arrêter, puis fin février les élèves de l'École d'Horlogerie de Cluses évoqués par le préfet Dauliac. BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, *op. cit.*, p. 411 sq

<sup>373</sup> AN F 1a 3777, rapport résistant du 11 mars 1943

ces jeunes de Haute-Savoie ont pu gagner la montagne sans être inquiétés<sup>374</sup>. En Haute-Savoie même, le mouvement fait tâche d'huile. Megève, à l'autre bout du département, est submergée d'un tel afflux de « touristes » que le 7 mars, le ministère de l'Intérieur ferme officiellement la station aux jeunes gens, à la satisfaction de la presse collaborationniste qui se déchaîne contre les « dandys » et « oisifs » qui fuient leur devoir<sup>375</sup>. Le 9, des jeunes de Thorens gagnent le chalet de Parleman où les rejoignent 28 réfractaires de l'Isère<sup>376</sup>. Les deux Savoies acquièrent un tel prestige comme lieu de refuge et de combat que dans les semaines suivantes, 9 000 à 10 000 réfractaires y affluent de toute la France<sup>377</sup>. Si grande est la solidarité locale que les jeunes étrangers au pays n'ont parfois qu'à demander le chemin du maquis au premier passant venu pour se le voir indiquer.

Cependant, faute de pouvoir ravitailler les réfractaires et ignorant comment peut tourner l'aventure, la BBC modère son enthousiasme à partir du 15 mars, et Londres, relayée par Jean Moulin, ordonne aux MUR de freiner ce genre de mouvement. Le 19, Vichy reconnaît l'existence du problème mais le ramène à ses véritables proportions : quelques centaines de personnes. A côté des calomnies contre les éléments crapuleux qui se seraient mêlés aux réfractaires ou de la mise en accusation infondée « d'agitateurs communistes et gaullistes étrangers à la région », le communiqué souligne que « des jeunes paysans ont été abusés. On leur a fait croire, contrairement à ce qui a été officiellement annoncé et à ce qui se passe effectivement dans toutes nos campagnes, qu'ils allaient être obligés de partir<sup>378</sup>. » En fait, cette rumeur est largement spontanée, comme la montée au maquis. Mais le fait est que sur place, de nombreux fils de cultivateurs, rassurés, sont les premiers à quitter les chalets. L'opinion et les réfractaires déchantent devant l'absence d'aide alliée. A partir du 12 mars, des centaines d'enfants du pays, découragés par le manque de moyens de survie, préfèrent redescendre, rentrer chez eux ou se placer chez des paysans, sans renoncer certes à s'esquiver à nouveau à la première menace. Les réfractaires de régions urbaines et lointaines repartent moins, et maintiennent le maquis<sup>379</sup>.

Partout ailleurs, ce dernier continue son essor chaotique. Le sommet de la Résistance n'est pas disposé à assumer cette tâche qui dépasse ses capacités matérielles et dont l'ampleur

---

<sup>374</sup> REY Mme, « Le STO dans les Hautes-Pyrénées », *Bulletin du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 228, novembre-décembre 1977, p. 31

<sup>375</sup> DALOTEL Alain, *Le maquis des glières*, Plon, 1992, p. 21 sq.

<sup>376</sup> DALOTEL Alain, *Le maquis des glières*, *op. cit.*, p. 27

<sup>377</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, *op. cit.*, p. 415

<sup>378</sup> DALOTEL Alain, *Le maquis des Glières*, Plon, 1992, p. 27 sq

<sup>379</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, *op. cit.*, p. 414-415

le surprend et la dépasse. *Volens nolens*, les grands chefs doivent suivre leurs cadres et leurs militants, qui suivent eux-mêmes leurs troupes réfractaires, sinon la partie de l'opinion qui soutient les départs dans les bois :

Partout, c'est une demande instante d'aides et de cadres, adressées aux organisations. Les militants exigent l'action, et remarquent avec raison qu'il est inutile d'avoir monté d'aussi fortes organisations pour laisser vider la Résistance par la réquisition. Partout, dans les régions, nos responsables signalent que l'organisation du « maquis » est une question de vie ou de mort pour la Résistance. Les événements de Savoie galvanisent l'opinion et montrent qu'il est possible de grouper des hommes en montagne. Nous adressons à Londres des appels désespérés pour une aide sérieuse ; il semble que l'importance du problème n'est pas évaluée exactement à Londres, car Vidal revient de voyage avec la consigne de freiner les maquis : ceci fait apparaître à nouveau la difficulté qu'il y a à apprécier de loin une situation qui ne peut être connue que « sur le tas »<sup>380</sup>.

Comme le souligne Claude Bourdet dans ses mémoires, les réfractaires nourrissent de la Résistance une image mythique qui les fait placer en elle une attente excessive. Jacques Baumel, alors secrétaire général des MUR, évoque une sensation intense de débordement, « les appels au secours des maquis qui remontent à [son] bureau » quotidiennement, « l'impression d'écoyer au fond d'un rafiote submergé par les vagues », de « colmat[er] les brèches » en permanence. A peine, par un labeur acharné jour et nuit, les problèmes d'hébergement et d'encadrement sont-ils à peu près réglés dans un secteur qu'un courrier signale dans un autre secteur une nouvelle « marée de recrues »<sup>381</sup>. » Mais la Résistance peut-elle décevoir, et sans risque de se décrédibiliser irrémédiablement, renvoyer chez eux et abandonner à l'Allemagne les jeunes qui ont écouté ses appels à désobéir ? Quelles qu'en soient les difficultés, elle ne laisse pas tomber les maquis. A partir de mars-avril 1943, tous les mouvements et formations de toute taille s'emploient à créer leurs maquis.

Et pourtant, personne n'en veut à l'origine. Londres comprend mal les maquis, parce qu'elle les connaît mal, et même un gauchiste comme Marceau Pivert, depuis Mexico, se méfie du phénomène maquisard dont il ignore tout, alors que ses amis clandestins en France en apprécient le potentiel révolutionnaire<sup>382</sup>. La France Combattante fonde sa légitimité sur une action militaire classique menée par des troupes régulières, aux côtés des Alliés, sur des théâtres d'opération extérieurs clairement délimités : elle n'a jamais songé à développer en France aucune espèce de guerre populaire. Le BCRA du colonel Passy voit mal le parti à tirer de cette masse informe et hétérogène, coûteuse et incontrôlable, venue au maquis uniquement pour fuir le travail en Allemagne : il préférerait en rester à l'action d'une élite de saboteurs et

---

<sup>380</sup> IHTP 72 AJ 47, rapport Bourdet, 15 mai 1943

<sup>381</sup> BAUMEL Jacques, *Résister*, op.cit., p. 231-234

<sup>382</sup> KERGOAT Jacques, *Marceau Pivert, « socialiste de gauche »*, Les Editions de l'Atelier, 1994, p. 194

d'agents de renseignement, de petits groupes mobiles et efficaces<sup>383</sup>. STO et maquis relancent le débat entre deux conceptions de la Résistance : élitiste, ou populaire.

Pour les Alliés, ces maquis imprévus trouvent mal leur place dans leur stratégie d'ensemble à l'échelle européenne. Aucun débarquement n'est prévu pour 1943, et en prévision de 1944, les Anglo-Américains ne tiennent pas du tout à un développement de la lutte armée en France : elle obligerait les Allemands à y accroître leur densité d'occupation, augmentant les risques d'échec de l'opération Overlord<sup>384</sup>. Les Britanniques soutiennent en priorité la guérilla yougoslave de Tito, ainsi qu'après l'été 1943 les partisans italiens. Ils n'ont pas besoin d'une levée en masse en France. Ils ignorent du reste si les réfractaires au STO improvisés maquisards feront preuve de valeur militaire ou de discipline, et ils se refusent durablement à leur parachuter des armes qui pourraient servir à un coup de force communiste ou à une guerre civile après le jour J. Au demeurant, la RAF, qui donne une priorité absolue aux bombardements sur le Reich, refuse de distraire la moindre part de ses appareils pour parachuter de l'aide aux réfractaires.

Sur un plan plus politique, le BCRA de Passy redoute aussi l'emprise des communistes sur les maquis. En métropole, des conservateurs au socialiste Daniel Mayer<sup>385</sup>, plus d'un redoute pareillement que les maquis deviennent incontrôlables ou servent à une insurrection communiste. Jean Moulin refuse d'ailleurs de financer ou d'armer les maquis FTP tant qu'ils ignorent les consignes stratégiques de Londres. Tout le monde redoute en fait le spectre du communisme qui semble planer sur le maquis. Vichy, les collaborationnistes et les Allemands voient la main du PCF derrière chaque maquis et soulignent complaisamment qu'entrer en réfractariat équivaut à se livrer aux « rouges ». L'opinion nourrit des sentiments d'autant plus ambivalents envers ce phénomène nouveau qu'elle a peur qu'il ne serve le communisme, et plus d'un respectable père de famille préfère voir son fils partir au STO ou du moins trouver n'importe quelle autre échappatoire plutôt que d'aller se mêler aux « bandits », aux « subversifs » du maquis. Et pourtant, les communistes sont à peine moins gênés que les autres par l'émergence des maquis. Ils veulent avant tout continuer le combat

---

<sup>383</sup> Sur ces appréhensions, BAUMEL Jacques, *Résister, op. cit.*, p. 238. Quelles que soient ses réticences, le BCRA aide quand même très tôt les réfractaires. Dès le 8 mars 1943, il envoie des émissaires en Saône-et-Loire, en Isère, dans l'Ardèche et la Drôme pour organiser le passage des réfractaires vers la clandestinité des montagnes. SAINCLIVIER Jacqueline, « La Résistance et le STO », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich, op. cit.*, p. 529. A noter que du 27 février au 19 avril 1943, Passy se trouve en mission en France (mission *Arquebuse-Brumaire*) : son absence de Londres joue-t-elle un rôle dans la faiblesse apparente des réactions du BCRA ?

<sup>384</sup> Entretien avec Daniel Cordier, 16 février 2005

<sup>385</sup> BAUMEL Jacques, *Résister, op. cit.*, p. 238

dans les villes et dans la classe ouvrière, et n'imaginent pas une guérilla ou une insurrection nationale à partir des campagnes. Favorable aux petits groupes mobiles de franc-tireurs frappant exclusivement en milieu urbain, Charles Tillon, chef national des FTP, ne se départit jamais de sa profonde réserve envers les maquis<sup>386</sup>. Encore de nos jours, certains auteurs de la gauche radicale voient dans le développement des maquis le fruit d'une volonté sournoise d'éviter la présence subversive de résistants dans les villes lors de la Libération<sup>387</sup>.

Les querelles internes aux mouvements pèsent à peine moins que la peur du communisme. Libération et Franc-Tireur redoutent que Combat n'acroisse son influence et que le SNM de Brault, qui en émane largement, ne place à la tête des régions de maquis des créatures du mouvement, fortement marquées à droite<sup>388</sup>. Jean Moulin a eu assez de mal, en novembre 1942, à imposer la fusion de tous les groupes francs des MUR en une seule AS dirigée par Vidal-Delestraint, et non par Henri Frenay qui lui fournit pourtant 80 % de ses effectifs. Ce n'est pas pour que des troupes nouvelles fournies soudain par le STO permettent à Combat de reconstituer une seconde armée échappant au contrôle des envoyés de Londres. De surcroît, la distinction du militaire et du politique imposée par Moulin sur ordre de Londres devient inopérante avec l'existence des maquis – comment un chef politique local pourrait-il se désintéresser des affaires du maquis ? – et menace de s'effondrer, ce qui se confirme à l'automne 1943 après la mort de Moulin. Enfin, Frenay, resté responsable militaire des MUR, souhaite pour une guérilla mesurée qui permette d'entraîner les réfractaires et de les tenir alertes et actifs. Moulin veut les tenir en réserve en vue de l'insurrection générale, et préfère financer les gros réduits de type Vercors – dont l'idée préexiste à la loi du 16 février 1943, et qu'il n'était pas du tout prévu de peupler de réfractaires au STO<sup>389</sup>. Il néglige aux yeux des mouvements les maquis moins importants, moins vulnérables et moins onéreux<sup>390</sup>.

---

<sup>386</sup> GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance, op. cit.*, p. 1056, rapporte les propos de Charles Tillon en 1974 aux *Dossiers de l'Ecran* : « Nous avons interdit les maquis FTP. Nous étions contre la stratégie des maquis, même FFI. Nous avons repris la tactique de Du Guesclin, mais rapportée dans les villes. » Même les maquis de petite taille, ni « attentistes » ni statiques, ne trouvent pas grâce à ses yeux.

<sup>387</sup> RAJFUS Maurice, *La Libération inconnue. A chacun sa résistance*, Le Cherche-Midi, 2004

<sup>388</sup> IHTP 72 AJ 46, témoignage de Bourdet, 6 juin 1946, p. 56-57

<sup>389</sup> Le plan *Montagnards* de Pierre Dalloz, qu'Yves Farge fait approuver en janvier 1943 par Moulin, Delestraint et le BCRA, vise à utiliser la forteresse naturelle du Vercors pour agir sur les arrières allemands lors d'un débarquement en Méditerranée. Mais nul ne songe alors à y installer des réfractaires au STO – plutôt des débris de l'armée d'Armistice, des pompiers, des volontaires divers. L'installation de réfractaires à Ambel et autres lieux par Franc-Tireur, à partir de fin 1942, se fait indépendamment de ce projet. Le 26 février, cependant, Yves Farge, « euphorique », se réjouit devant Daniel Cordier : « Ça arrive à point : les hommes dont nous avons besoin pour organiser le réduit viennent à nous pour échapper au STO. Nous vons beaucoup de chance. Laval nous envoie des troupes que nous désespérons de rassembler. » CORDIER Daniel, *Alias Caracalla, op. cit.*, p. 672-673. Egalement entretien avec Daniel Cordier, 16 février 2005.

<sup>390</sup> IHTP 72 AJ 46, témoignage de Claude Bourdet, 6 juin 1946. Ce dernier estime à 3 200 francs par mois le coût d'un réfractaire du massif du Vercors, contre 600 pour celui d'un maquis moyen.

Sur le terrain, les préventions de bien des chefs locaux contre les maquis sont à peine moindres que celles du sommet. Pour eux, le maquis est une charge pesante et ruineuse, une masse difficilement manœuvrable, qui empêche de se concentrer sur les équipes spécialisées de sabotages ou de groupes francs plus efficaces.

Le consensus se fait progressivement autour du maquis, mais par résignation, parce que c'est malgré tout le seul moyen de cacher autant de jeunes réfractaires en fuite. Les chefs résistants expérimentés de la première génération, en Lozère, sont unanimes dans les premiers mois de 1943 à juger la création de maquis insensée : les premiers ne se forment que par défaut, lorsque toutes les autres solutions, fermes, entreprises forestières, sont épuisées face à l'afflux des réfractaires<sup>391</sup>. Deux jours avant Caluire, le 19 juin 1943, Jean Moulin explique à Claude Serreulles que seul le départ au maquis peut permettre de cacher les prochains arrivages de réfractaires au STO. Le 11 septembre, Jacques Bingen souligne que « la forme maquis [lui] paraît, à première vue, la seule méthode efficace de lutte contre la déportation », car « l'existence d'un ou plusieurs maquis, dans un département, entraîne toujours une recrudescence des refus de départ<sup>392</sup>. » Là où la Résistance est plus développée, le nombre de réfractaires est plus élevé, et réciproquement<sup>393</sup>. En décembre 1943, Libération-Nord accepte tardivement et du bout des lèvres de donner aux réfractaires la consigne d'aller au maquis, mais pas encore celle de passer à la lutte armée<sup>394</sup>. Reste à transformer ces maquis-refuges en maquis de combat. Mais peut-on gagner la guerre avec une armée de réfractaires sans uniformes issus de la société civile ?

Pour accomplir cette transformation, la Résistance doit compter au printemps 1943 sur ses seules forces, dramatiquement réduites. Fin 1942, les dépôts d'armes de l'Armée d'Armistice ont généralement été livrés aux Allemands sur ordre de Vichy. Le manque d'argent oblige à maintenir les premiers maquis par des moyens incroyablement artisanaux. Pour subvenir aux besoins du Vercors naissant, des cadres de Franc-Tireur créent une officine de faux papiers qui revend « fort cher » à des Juifs argentés les documents nécessaires pour se mettre à l'abri, pratique curieuse pour des membres d'un mouvement lui-même dirigé par un Israélite<sup>395</sup>. Lorsqu'ils fondent dans le Gard le maquis de Lassalle, le 15 février 1943, Robert

---

<sup>391</sup> CORDESSE Henri, *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, à compte d'auteur, 1974, rééd. Les Presses du Languedoc, 1999, p. 50-51

<sup>392</sup> IHTP 72 AJ 234, premier rapport de J. Bingen-Necker, 11 septembre 1943

<sup>393</sup> JOUVIN Jasmine, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, p. 96-97

<sup>394</sup> AGLAN Alyah, *La Résistance sacrifiée*, op. cit., p. 189

<sup>395</sup> IHTP 72 AJ 55, dossier Franc-Tireur, témoignage de Robert Deleule, délégué en zone sud pour l'action directe du mouvement, 11 novembre 1945. Confirmé par le témoignage d'Andrée Choivin, *ibidem*, 1959.

Francisque doit vendre sa collection de timbres rares, son ami Arnault vider son livret de caisse d'épargne, et il faut trois mois de lutte quotidienne et de soutiens glanés dans la société civile pour assurer la survie de ce qui devient l'un des plus grands maquis du Languedoc<sup>396</sup>. Nerf de la guerre, l'argent ne peut être *in fine* que de provenance extérieure. Ainsi que le souligne Jacques Baumel,

Les maquis avaient placé les MUR devant les limites de leur action. Ceux-ci étaient incapables de gérer de telles sommes sans l'appui de Londres, sans son financement, sans les questions incessantes de parachutage, d'équipement et d'armement. De fait, la nouvelle Armée secrète dépendait totalement de la France Libre<sup>397</sup>.

Il faut aussi organiser la discipline interne. De jeunes réfractaires peuvent être tentés de se livrer à des larcins, des pillages, voire des viols et des exactions, tandis que des criminels de droit commun profitent de la confusion pour fonder de faux maquis qui terrorisent la population. L'effet risque d'être désastreux sur l'opinion ou les Alliés, dont le maquis dépend pour sa survie. Des cours martiales agissent, pseudo-maquisards et renégats sont pourchassés, punis, abattus, et par toute une pédagogie, leur châtimement porté à connaissance de l'opinion par des tracts, des papillons, des articles clandestins : ainsi le départ au maquis conserve sa légitimité aux yeux des réfractaires au STO et de l'opinion<sup>398</sup>. Combien de réfractaires au STO ignorent-ils ignoré ces efforts et refusent-ils de prendre le maquis en raison de sa réputation sulfureuse, de son indiscipline réelle ou supposée, des actes répréhensibles ou irresponsables prêtés au maquis local ?

Combien ont d'ailleurs une vraie conscience ou une connaissance de ce qu'est le maquis ? La population ne peut être en contact direct avec lui que dans quelques régions ou espaces ruraux et montagnards. L'information est rare en-dehors de la BBC et d'une presse clandestine que tous ne lisent pas, et l'individu n'a que peu de temps pour se décider à tenter ou non de le rejoindre. Il faut aussi une capacité importante de transgression pour arriver à sortir ainsi de tout cadre légal et de toute vie sociale normale, pour accepter l'idée même de vivre durablement en hors-la-loi, en laissant là son domicile, sa famille, ses amis, ses camarades de travail. Tous les jeunes ou les ouvriers n'ont pas envie de s'engager dans une aventure dont on devine confusément les risques, et dont on ignore la durée et l'issue. Tous n'ont pas plus le désir de se plier à la vie inconfortable et incertaine des forêts, à la vie communautaire et militaire, qui exige discipline et obéissance. Les facteurs matériels ne sont pas du tout la seule raison de ne pas aller au maquis ou de le quitter au risque de devoir aller

---

<sup>396</sup> IHTP 72 AJ 63, Le Maquis, témoignage d'Arnault, s.d.

<sup>397</sup> BAUMEL Jacques, *Résister*, op.cit, p. 278

<sup>398</sup> Sur cette question, voir KEDWARD H.R., *A la recherche du maquis*, op.cit., p.229-230.

travailler en Allemagne. Il y a bien également les facteurs moraux ou psychologiques. De Laroche (Yonne), le 1er juin 1943, alors que la belle saison s'est installée et que la période de consolidation générale des maquis va s'ouvrir, le BCRA est informé que

beaucoup de jeunes réfugiés dans les bois se sont rendus, non pas toujours par manque de nourriture, mais parce qu'ils n'envisagent pas la fin de la guerre. D'autres, beaucoup par peur de représailles contre leurs parents<sup>399</sup>.

La première préoccupation d'un réfractaire arrivé au maquis n'est pas de combattre, mais de survivre, et d'abord, de manger. Un maquis de 60 réfractaires au STO exige chaque jour 40 kg d'aliments de base, et même à la campagne, ce n'est pas aisé à satisfaire<sup>400</sup>. De surcroît l'alimentation typique du maquis privilégié le pain à l'excès mais n'apporte pas assez de viande et surtout de fruits et de légumes, au risque d'entraîner le scorbut. Il n'y a pas davantage de vêtements : les jeunes ouvriers, employés, étudiants partent de la ville avec le strict minimum nécessaire et emportable, souvent en hâte, ou sautent du train avec leurs vêtements légers du printemps 1943 ; le retour inéluctable de la mauvaise saison laisse présager d'une crise. Il n'y a pas plus de médecins ni de soins, et pas ou peu de vie intellectuelle ou religieuse. Le réfractaire devenu maquisard, d'abord absorbé par la lutte quotidienne pour sa survie, n'a pas les armes ni forcément la consigne ou l'envie de s'en prendre à Vichy et aux Allemands. Même dans les maquis les plus activistes, l'essentiel du temps est occupé à entretenir son hygiène personnelle avec les moyens du bord, à cuisiner, à chanter aux veillées, ou bien en corvées, en expéditions de ravitaillement, en exercices physiques, ou encore à nomadiser en permanence pour dépister l'ennemi - un maquis peut changer jusqu'à dix ou quinze fois de position dans l'année. Il faut endurer le dénuement, l'absence de moyens d'informations normaux ou réguliers, l'impossibilité de correspondre avec sa famille ou l'être aimé, l'incertitude quant à la survie et à la durée de l'épreuve. Loin de l'imaginaire héroïque qui entoure ultérieurement le maquis, l'ennui et la monotonie sont le lot quotidien du réfractaire, et le « cafard » un ennemi parfois à peine moins redoutable que l'Allemand<sup>401</sup>. Tel est le lourd prix à payer pour ne pas partir travailler dans le Reich.

Il faut donc assurer la survie matérielle grâce aux ressources du monde rural. L'aide de la société civile est indispensable, et la plupart des maquis n'aurait jamais survécu sans la

---

<sup>399</sup> AN F 1a 3777

<sup>400</sup> AJCHENBAUM Yves-Marc, *A la vie à la mort, l'histoire du journal Combat 1941-1974*, Le Monde éditions, 1994, p. 48

<sup>401</sup> « Pour certains d'entre nous, le plus grand ennemi, c'était l'ennui de ces journées stériles, de ces nuits au sommeil fuyant où la routine de l'inaction finissait par atrophier la pensée. » GILBERT Joseph, *Combattant du Vercors*, Fayard, 1972, rééd. De Borée, 2002, p. 21



complicité volontaire des paysans. La compassion pour des jeunes désarmés qui fuient le travail chez l'ennemi, et qui pourraient être leurs enfants, suffiraient à expliquer leur aide. Il s'y ajoute la méfiance ancestrale du monde paysan envers le pouvoir central citadin, ses percepteurs, ses gendarmes, son contrôle des prix et ses livraisons obligatoires. Dès 1940, le monde paysan, même choyé par la propagande du régime et relativement épargné par certaines horreurs de la guerre, ne reste pas en marge du rejet de l'occupant. Des paysans, des ruraux comptent en 1940 parmi les premiers saboteurs en 1940, parfois parmi les premiers fusillés. Une très large part des 3 000 aviateurs alliés abattus au-dessus de la France sont sauvés grâce à des familles paysannes, et les ruraux ne manquent jamais de faire des obsèques solennelles aux pilotes tués, comme plus tard aux réfractaires et maquisards victimes de la répression ou tombés au combat. De même, les campagnes hébergent des Juifs et des résistants « grillés » bien avant d'embaucher les réfractaires au STO puis de soutenir le maquis groupé. Même les paysans les plus complaisants envers Vichy ont intérêt, par opportunisme, à se mettre en bons termes avec les maquis alors que la défaite allemande et la chute du régime paraissent inéluctables. Les études et les témoignages ne livrent presque aucun cas de paysan ayant refusé de nourrir les maquisards.

Cependant, la coopération ne suffit pas, et si le STO engendre le maquis, le maquis engendre inévitablement les réquisitions de vivres, de vêtements, de tabac, d'argent. Les dons volontaires des paysans du Jura ont beau ne cesser d'augmenter, y compris après les « Pâques sanglantes » d'avril 1944, le département compte 388 opérations de réquisitions d'août 1943 à août 1944<sup>402</sup>. Elles causent certes moins d'une dizaine d'incidents connus, signe du lien noué entre la population et ceux qu'elle accepte de ravitailler<sup>403</sup>. Mais la patience et la bienveillance des paysans pourraient avoir leurs limites : la Résistance préfère éviter de les solliciter outre-mesure. Quand un maquis n'a pas ses sources de revenus propres - coupe de bois notamment - , elle préfère recourir à la confection de fausses cartes d'alimentation, qui prolifèrent à partir de mi-1943, et surtout aux vols de tickets de rationnement qui deviennent endémiques, concernant des centaines, voire des milliers de mairies, avec l'aide du personnel parfois complaisant. Le chef du maquis voisin du Mont Ventoux préfère fournir des cartes d'alimentation à la cinquantaine de réfractaires au STO qui forme le Groupe-Franc de Jean Garcin : « Il faut que vous puissiez vous nourrir sans avoir à faire vos coupes de bois qui vous

---

<sup>402</sup> MARCOT François, *La Résistance dans le Jura, op. cit.*, p. 148. Seules 2.5 % des réquisitions concernent de l'argent. Les cartes d'alimentation ne comptent que pour 6 %, preuve qu'il existe pour les réfractaires bien d'autres moyens de s'en procurer grâce aux complices des mairies. 12.5 % concernent du tabac, 29.5 % de la nourriture, 42 % les véhicules nécessaires aux transports – et au prestige des maquisards.

<sup>403</sup> MARCOT François, *La Résistance dans le Jura, op. cit.*, p. 201

prennent votre temps ni à compter sur la complicité des fermiers qui pourraient se lasser et vous dénoncer<sup>404</sup>. » Dans l'ensemble, l'entente paysans-maquisards tient bon et va plutôt se renforçant jusqu'à la Libération. Des paysans renseignent le maquis, soignent ses blessés et ses malades, gardent ses armes ou participent à ses sabotages. Ils accueillent parfois les réfractaires à leur table, les laissent séduire les filles du pays, apprécient le coup de main qu'ils donnent lors des récoltes. Avec le maquis peuplé en majorité de réfractaires d'origine urbaine, le monde des villes et le monde des campagnes trouvent le moyen tardif de se rapprocher, refermant enfin en partie l'une des pires failles dans la cohésion sociale française. Toute la Résistance et la BBC saluent cette unité retrouvée et demandent que les réfractaires aident les paysans aux travaux journaliers, que la cohabitation se passe en harmonie<sup>405</sup>.

Le maquis devient plus largement un lieu de brassage social, où se retrouvent par la grâce au STO toutes les catégories de Français – et d'étrangers –, longtemps séparées par les rancœurs, les clivages sociaux, politiques et régionaux, les replis sur soi. Dans ce creuset semble se reconstituer l'unité nationale malmenée et brisée. Un «reportage» FUJP dans un maquis évidemment non précisé, publié le 15 août 1943 par Libération-Sud, donne à voir comment le travail obligatoire ressoude la France :

Creusée dans la terre, une cagna abrite une trentaine de jeunes gars. Tous très jeunes, réfractaires à la relève et au STO. Toutes les classes, toutes les régions sont mélangées. Trois étudiants de Lille, des gars du bâtiment de Bordeaux, de jeunes paysans du Languedoc, des Marseillais, des Lorrains, un officier en culotte de cheval, des jeunes des camps de jeunesse. Assemblage bizarre, image de France<sup>406</sup>.

Mais plus encore, dans le monde rural et résistant, le maquis semble devenir une grande famille. Parce que les cibles désignées du second STO sont des jeunes, et parce qu'ils sont les plus nombreux dans les maquis, les innombrables complicités sans lesquelles ces derniers n'existeraient pas développent une affection protectrice et paternelle à leur égard. La résistante catholique Lise Lesèvre, qui organise avec son mari et ses enfants l'aide aux maquis depuis Lyon et Grenoble, considère sa protection et ses soins aux jeunes gens pourchassés comme un prolongement avoué de son rôle maternel<sup>407</sup>. Romans-Petit désigne affectueusement ses réfractaires au STO et futurs maquisards comme « [ses] petits<sup>408</sup> », et l'abbé Pierre évoque « l'angoisse de ce gigantesque chef de famille qu'était le chef

---

<sup>404</sup> DURANDET Christian, *Les maquis de Provence*, France-Empire, 1974, p. 230

<sup>405</sup> AN F7 15312, tract du CAD « Alerte aux réfractaires ! », novembre 1943

<sup>406</sup> IHTP 72 AJ 57, archives du Front National

<sup>407</sup> Voir son témoignage dans COLLINS WEITZ Margaret, *Les combattantes de l'ombre*, A. Michel, 1997, p. 126-136. Lise Lesèvre survit en 1944-1945 à la torture et à la déportation, et témoigne en 1987 au procès de son tortionnaire, Klaus Barbie. Son fils, le normalien Georges Lesèvre, également torturé et déporté, est un assistant de Robert Soulage-Sarrazac, chef de l'École des Cadres du Maquis.

<sup>408</sup> ROMANS-PETIT Henri (colonel), *Les Maquis de l'Ain*, Hachette, 1974, p. 24

départemental<sup>409</sup> » avant de préciser, pour son propre maquis de Malleval, qu'il a lui-même « connu un peu comme un père connaît ses propres enfants, chacun de ceux qui y furent mêlés<sup>410</sup>. » Des rapports d'affection quasi-filiaux se tissent entre les responsables et leurs enfants adoptifs, entre la population et les réfractaires. La tâche spécifiquement maternelle et féminine d'alimenter le foyer se reproduit à l'échelle du maquis quand les comités populaires féminins, les mères de famille, les jeunes filles apportent le ravitaillement et les vêtements au maquis, préviennent de l'arrivée des forces ennemies, réconfortent ceux qui en ont besoin. M<sup>me</sup> Bourdarias dans le Limousin est la « mère du maquis », comme Odette Belot à la Montagne Noire, et Jeanne Bordot (53 ans), au Vercors, a le titre de « mémé du maquis<sup>411</sup>. » Quand le camp du Méaudre doit migrer pour éviter des risques à la population, les habitants, femmes en tête, se plaignent qu'on leur enlève « leurs enfants » – qui sont loin pourtant d'être tous du canton<sup>412</sup>. Sans ce rapport affectif qui finit par attacher la société civile locale aux jeunes réfractaires du STO devenus maquisards, il serait plus difficile de braver les risques encourus à les aider.

Une fois les soins, les vêtements et la nourriture matérielle assurés, il faut s'occuper des nourritures spirituelles. Bien des jeunes réfractaires au STO arrivent au maquis sans conscience politique, sans avoir jamais bien réfléchi à la guerre, ni sur Vichy, la collaboration ou l'occupation. Avant-guerre, seul un septième des jeunes de France participait à un groupement politique ou religieux<sup>413</sup> : comment une masse de jeunes souvent individualistes et d'abord venus à cause du STO pourrait-elle acquérir du jour au lendemain un sens de l'engagement collectif ? Dans son rapport sur l'action politique de la Résistance en Auvergne, adressé le 21 août 1943 au comité directeur des MUR, Henry Ingrand se montre d'une rude sévérité envers les « occupants du maquis » :

Il s'agit là, ainsi qu'on sait, de réfractaires au STO, pour la plupart, de jeunes gens qui avaient de quinze à seize ans en 1939 et que caractérise une étonnante inculture politique. Au point qu'ils sont dans la majorité incapable de motiver autrement que par des considérations égoïstes ou puérides leur refus de s'expatrier. On conçoit aisément qu'ils forment ainsi un public choisi pour les propagandes les plus saugrenues. Nous avons du, suivant cet état d'esprit, désigner un propagandiste ambulant pour leur dire nos raisons et leur exposer les motifs de notre lutte. L'expérience est trop récente encore pour que nous puissions en tirer des conclusions<sup>414</sup>.

Pour transformer les réfractaires au travail obligatoire en combattants, il s'agit bien de les éduquer, de leur inculquer le sens de la lutte contre Vichy et les Allemands, et plus

---

<sup>409</sup> Abbé Pierre (Henri Grouès), *Vingt-trois mois de vie clandestine*, Conférence de l'Information, 1945, p. 37

<sup>410</sup> Abbé Pierre (Henri Grouès), *Vingt-trois mois de vie clandestine*, *op. cit.*, p. 50

<sup>411</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises*, *op. cit.*, p. 398

<sup>412</sup> SILVESTRE Paul et Suzanne, *Chronique des maquis de l'Isère*, p. 59

<sup>413</sup> AN F 60 1452, note sans date, vers 1943

<sup>414</sup> INGRAND Henry, *Libération de l'Auvergne*, Hachette, 1974, p. 42

globalement, de les politiser. Une minorité de maquisards au passé militant voire résistant pourvoit certes par elle-même à la poursuite de sa propre formation intellectuelle et politique. L'étudiant et résistant communiste Jean Bouvier, appelé au STO, gagne ainsi les maquis de Nantua avec dans son bagage le *Manuel d'histoire du PC(b) de l'URSS* et les œuvres de Montaigne. Mais faute de trouver la filière pour rejoindre les FTP, il doit se battre dans les maquis de l'AS jusqu'à la Libération<sup>415</sup>. Plus généralement, dans l'urgence d'échapper au travail en Allemagne, le jeune réfractaire se fie à ses rencontres, aux concours de circonstances, aux disponibilités immédiates. Il ne peut s'offrir le luxe de choisir la couleur politique du maquis, à supposer que celle-ci ne l'indiffère pas. Un jeune étudiant de famille conservatrice peut se retrouver dans un maquis communiste, un ouvrier dans un maquis giraudiste. La masse de jeunes apolitiques drainée par le rejet du STO bénéficie, si elle échoue dans les maquis FTP, d'une formation idéologique très poussée, dispensée par les commissaires politiques, et qui peut parfois tourner à l'endoctrinement. Les maquis MUR et ORA tentent de faire pareillement œuvre de pédagogie, sous peine de voir ces jeunes facilement malléables passer au communisme<sup>416</sup>. Dans le Vercors, en particulier, ils recourent aux célèbres « Equipes volantes » de conférenciers, constituées par Hubert Beuve-Méry et les anciens de l'école des cadres d'Uriage, lesquels ont accéléré leur rupture avec Vichy à l'occasion du STO<sup>417</sup>.

Il faut enfin encadrer les réfractaires, sous peine que le maquis devienne une aventure, que l'imprudence et l'ardeur de la jeunesse les poussent à des actions prématurées et périlleuses, ou à des excès qui alimenterait la propagande hostile. Mais les mouvements ne disposent que de peu de cadres rompus à ces tâches imprévues<sup>418</sup>. Au printemps 1943, Combat inspire la fondation pour les MUR de l'Ecole des cadres du Maquis ou service Périclès, indissociable de la figure insolite mais efficace de Robert Soulage-Sarrazac : à la destruction de l'Ecole centrale par les Allemands le 9 avril 1944, elle aurait formé sept à huit centaines de stagiaires, contribution de première importance à la militarisation des réfractaires

---

<sup>415</sup> Patrick Fridenson et André Straus, « Jean Bouvier », in *Dictionnaire Biographique Mouvement Ouvrier Mouvement Social*, Editions de l'Atelier, 2006, t. II, p. 326. Le futur historien de l'économie, né en 1920, était secrétaire de la cellule clandestine de la Faculté de Lettres de Lyon, et y avait joué un grand rôle dans la campagne contre le STO.

<sup>416</sup> Selon un témoin anonyme, à propos d'un maquis ardennais fondé par le BCRA et les MUR : « ne convenait-il pas, en effet, de mobiliser et d'encadrer solidement, avec des officiers de carrière venus de "Londres" et ayant l'autorité nécessaire, toute cette jeunesse "réfractaire" de plus en plus nombreuse qui, à la Libération, risquerait de glisser facilement sous l'influence du PCF et serait ainsi utilisée par lui pour une prise de pouvoir ? » Cité par Jacques VADON, *Les Ardennes dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1985, p. 111

<sup>417</sup> DELESTRE Antoine, *Uriage*, Presses Universitaires de Nancy, 1989. Voir également COMTE Bernard, *Une utopie combattante, l'Ecole des cadres d'Uriage*, Fayard, 1996.

<sup>418</sup> 72 AJ 63, témoignage de M. Brault, 1949

au STO devenus maquisards<sup>419</sup>. Cependant, si le sommet forme des cadres et des chefs, les jeunes peuvent récuser ceux qu'il leur envoie. Beaucoup n'ont aucun goût pour la discipline, se méfient des chefs en général et des militaires de carrière en particulier, et n'ont aucune envie de se faire caporaliser. Problème supplémentaire, les chefs de maquis sont rarement eux-mêmes réfractaires aux lois du STO, en tout cas à celle du 16 février 1943<sup>420</sup>. Seul le regroupement volontaire autour d'un chef fondateur charismatique qui a fait ses preuves permet la survie, la cohésion et l'identité d'un maquis de refuge puis de combat.

Transformer les réfractaires au STO en combattants est un défi. Venus pour se camoufler des recruteurs, ils n'ont pas intérêt à se découvrir par des actions au demeurant menées avec si peu de moyens qu'elles n'aboutiraient qu'à les faire repérer ou décimer. Beaucoup n'ont aucun goût pour le combat, et n'ont pas refusé de risquer leur vie en Allemagne pour la risquer au maquis. Les plus conscients peuvent aussi refuser d'exposer celle des civils à des représailles. D'autres manquent de confiance en leurs capacités, pensent que les Alliés régleront leur compte aux Allemands sans eux. Sauf une minorité de travailleurs plus âgés, ils n'ont pas fait leur service militaire. Ils ont sans doute du mal à rompre le tabou de la violence, à accepter de tirer et de tuer hors des ordres donnés par une institution militaire officielle. Le pacifisme de l'Entre-deux-guerres a laissé des marques profondes. De passage dans un maquis des Hautes-Alpes, Charles Gonard doit retirer la garde de l'unique mitrailleuse Stem à un honnête objecteur de conscience venu fuir le STO, mais qui ne peut consentir à la lutte armée<sup>421</sup>. Le maquis d'Arinthod, fondé fin mars 1943 dans le Jura, se déclare même « pacifiste », et s'offre le luxe rare de refuser les armes qu'on lui propose<sup>422</sup>. Et qui pourrait forcer des réfractaires à devenir des combattants, et comment ? La Résistance est une armée de volontaires, pas de conscrits. Le STO, substitut de service militaire, jette dans les bras de la Résistance de véritables contre-recrues, qui sont venues volontairement, mais non spontanément, et pas forcément dans l'intention de se battre contre

---

<sup>419</sup> Puisant ses cadres au sein du Comité Inter-Fac qui rassemble les étudiants notamment chrétiens mobilisés contre le STO, Robert Soulage, un proche de Frenay, fonde son Ecole en mai 1943 à Theys (Isère), puis émigre à Saint-Claude dans le Jura, et essaime en d'autres régions, ainsi à Barrême (Hautes-Alpes) ou Issoire (Puy-de-Dôme), puis par une série de petites écoles régionales autonomes. Voir entre autres BAUMEL Jacques, *Résister*, *op. cit.*, p. 234-235 pour un portrait amusé de Robert Soulage, et RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon*, *op. cit.*, t. II, p. 654, pour le fonctionnement du Service Périclès. Les FTP, le communiste Guingouin, le gaulliste Romans-Petit, d'autres encore ont quant à eux leurs propres écoles de cadres.

<sup>420</sup> Dans le Jura, les chefs maquisards ont autour de 30 ans d'âge moyen, et encadrent des réfractaires dont ils ne partagent ni l'âge ni la situation. MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, *op. cit.*, p. 185

<sup>421</sup> Entretien avec Charles Gonard, 1<sup>er</sup> décembre 2004

<sup>422</sup> MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, *op. cit.*, p. 168. Cette décision cause la fureur de l'agent du SOE Harry Ree, mais l'ex-jociste et ex-séminariste J ? Larceneux, de Combat, lui répond que le respect des opinions personnelles passe avant tout.

ceux qui les ont forcés à fuir. Enfin, il faut bien que jeunesse se passe. Un rapport, vraisemblablement de l'été 1943, résume les problèmes au sujet des maquis alpins :

Source sûre : de tous côtés, on nous signale que les hommes que l'on envoie dans les maquis ne sont pas assez sûrs et décidés, que certains s'absentent le dimanche pour voir leur petite amie, que la majorité refuse de travailler, qu'ils n'arrivent pas munis de leur nouvelle identité, qu'ils ont vendu pour mille francs leur carte d'alimentation et leurs tickets, alors qu'il leur était possible de se faire envoyer carte et tickets par leurs familles. Attirez l'attention générale sur ce sujet<sup>423</sup>.

Les FTP n'ont pas de mots assez durs pour stigmatiser les « maquis-campings », et l'AS « gaulliste » ou l'ORA giraudiste n'en pensent parfois pas moins. Alain Le Ray, premier chef militaire du Vercors, ne se départit jamais sa vie durant de son jugement peu flatteur sur les premiers réfractaires au STO : il les peint comme attentistes, égoïstes, peu portés au sacrifice, et estime que c'est à cause d'eux que les maquis ressemblent à des camps de scouts ou de vacanciers<sup>424</sup>. L'officier Jean Vallette d'Osia, chef des maquis de Haute-Savoie, confie non moins crûment : « ceux venus par crainte du travail forcé en Allemagne, mais pas du tout par idéal politique (...) ne m'intéressaient guère ; je ne me sentais pas le droit d'exposer la peau de nos cadres pour des veaux<sup>425</sup>. » En conséquence, nombre de filières résistantes locales filtrent assez tôt les réfractaires au STO qui se présentent, afin d'éliminer les brebis galeuses ou les indicateurs, mais aussi ceux qui n'ont pas la carrure morale et physique pour subsister au maquis. L'AS de Haute-Savoie classe même les réfractaires en trois catégories : « gonflé », « moyen » ou « quelconque, à mettre en ferme » ; ceux qui partent en Suisse sont à ses yeux des non-résistants sans intérêt<sup>426</sup>.

Une fois triés les réfractaires acceptés au maquis, le combat apparaît comme une nécessité structurelle pour tremper la solidarité et l'unité du groupe, disperser le sentiment délétère d'ennui, canaliser les énergies des réfractaires<sup>427</sup>. Une partie des réfractaires a elle-même le désir bouillant de combattre, qu'ils soient moins individualistes, plus conscients politiquement, plus patriotes ou germanophobes, ou simplement plus désireux d'aventures et d'exploits, plus entraînés par l'ardeur de la jeunesse. Avoir désobéi une première fois en

---

<sup>423</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>424</sup> Préface du général Alain LE RAY au livre de Paul et Suzanne SILVESTRE, *Chronique des maquis de l'Isère*, Grenoble, Quatre Seigneurs, 1978, p. 11 sq.

<sup>425</sup> Cité par Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 203

<sup>426</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944*, op. cit., p. 399

<sup>427</sup> Comme résume un rapport des MUR de la région lyonnaise le 31 octobre 1943, « l'un de plus sûrs moyens, en tout cas un moyen indispensable pour créer la cohésion, l'esprit d'équipe dans les camps et entretenir très haut le moral, c'est l'action. Elle aguerrit les réfractaires, les entraîne, les détourne d'actions individuelles généralement regrettables. Tous les responsables de l'action militaires doivent se pénétrer de cette nécessité ; en conséquence, ils doivent prévoir, pour toutes les missions dont ils décident l'exécution, d'employer au maximum les réfractaires des maquis. » Cité par RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon*, op. cit., t. II, p. 740.

refusant le STO encourage à persévérer dans la subversion. Avoir remporté un premier succès en lui échappant galvanise. Le STO relance spectaculairement la querelle impossible à trancher entre partisans et adversaires de l'action immédiate, aussi vieille que les attentats communistes de l'automne 1941. Alors que les chefs de l'AS ou l'ORA, sans rester passifs, craignent souvent que de jeunes réfractaires se laissent aller à l'activisme prématuré et à n'importe quelle imprudence coûteuse en vies et en représailles, d'autres rejoignent les FTP rien que pour être assurés de combattre tout de suite. Dans certains maquis, c'est la scission, ou bien des sous-groupes, des compagnies se constituent qui rassemblent les réfractaires volontaires pour risquer une action armée immédiate<sup>428</sup>. Au second semestre 1943, le BCRA estime qu'« un grand nombre de jeunes a abandonné une attitude passive pour une attitude active. En compensation des souffrances nouvelles, vie de termites du maquis, les réfractaires à la déportation ont trouvé le sentiment qu'ils n'étaient plus des spectateurs mais des acteurs<sup>429</sup>. »

L'organisateur du SNM en zone nord, Favereau-*Brozen*, estime pour sa part qu'en zone nord, deux tiers des réfractaires de la classe 1922 restent passifs, un tiers veut combattre : en valeur absolue « cela [fait] près de 50 000 hommes qui [veulent] servir, et servir tout de suite. Mais il s'agi[t] de jeunes gens entièrement novices à la vie secrète et qui apport[er]nt un bouleversement profond dans nos petits groupes déjà aguerris<sup>430</sup>. » Et de fait, si même un chef résistant a besoin de toute une période d'apprentissage pour se faire à la vie clandestine, et si même un clandestin aguerrri est capable d'une imprudence fatale, que peut-il en être des jeunes réfractaires ? Promenades occasionnelles en armes dans les villages voire les bourgs et les villes, alors que leur saleté et leurs vêtements rapiécés les rendent facilement identifiables, tenue suicidaire de bals clandestins, entretien de liaisons amoureuses ou de correspondances privée : combien de jeunes réfractaires au STO que l'inconscience des dangers, et le désir de vivre leur vie malgré tout, poussent à toute sorte d'imprudences ? Ils risquent ainsi leur liberté ou leur vie, et rendent la Résistance plus fragile à ses ennemis.

---

<sup>428</sup> GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance, op. cit.*, p. 1087-1089. Par exemple, au sein du camp FTP de La Souterraine (Corrèze), une dizaine de volontaires qui s'ennuient forment à l'été 1943 le « détachement d'Estienne d'Orves », élisent un chef et passent à l'action immédiate

<sup>429</sup> AN 3 AG 2 397, cité par Dominique VEILLON, *Vivre et survivre en France 1939-1947*, Payot, 1995, p. 259

<sup>430</sup> Témoignage cité par Alain GUERIN, *Chronique de la Résistance, op. cit.*, p. 1082. Après avoir envoyé dans les campagnes une quinzaine de prospecteurs en août-septembre 1943, dont un seul est arrêté, *Brozen* organise en quatre mois, avec l'appui du CAD, une dizaine de régions et sous-régions, 38 organisations départementales, une centrale de faux papiers, quelques dépôts d'intendance, un centre de triage et d'accueil à Paris dirigé par Farges-Thorel en lien avec les FUJP et capable d'adresser 200 jeunes par mois au maquis.

### 3) Hiver 1943-1944 : les maquis éprouvés et consolidés. Du refuge contre le STO au maquis combattant

L'ennemi, c'est d'abord l'hiver 1943. Le froid, la faim, le manque de vêtements adaptés font partir partir les réfractaires les moins aptes à les supporter, souvent ceux qui ne sont venus au maquis que par nécessité de fuir le travail obligatoire. L'hiver, perturbant les opérations aériennes et donc les parachutages d'argent, empêche la Résistance d'assurer une vie décente aux maquisards : dès l'automne, la BBC a prévenu les réfractaires au STO qu'il ne fallait plus monter au maquis, toute aide extérieure étant impossible à leur garantir en plein hiver. Même le « maquis diffus » des fermes pâtit de la morte saison agricole qui fait diminuer les besoins en main-d'œuvre. Le renvoi démoralisant du débarquement libérateur au printemps ou à l'été suivant, l'arrêt officiel des départs le 16 octobre, l'instauration des usines « S », les propositions d'amnistie répétées incitent maints réfractaires au STO à quitter le maquis, et à rentrer en ville se faire régulariser.

D'autre part, alors que l'armement et les munitions n'arrivent toujours qu'au compte-goutte, les Allemands s'engagent à partir de la fin 1943 dans une campagne de répression très violente. Après s'en être longtemps assez peu occupé directement, les occupants voient désormais dans le maquis un péril potentiel sur leurs arrières, et veulent l'éliminer avant que les Alliés ne débarquent. Commence alors une longue litanie de maquis anéantis, de fermes incendiées, de villages voisins réprimés voire détruits, de réfractaires et de maquisards fusillés sur place, pendus, torturés à mort ou déportés. Souvent, la répression ne fait plus la différence entre les réfractaires au STO cachés en fermes et les maquisards, entre ceux qui ont des armes et ceux qui n'en ont pas, entre les clandestins et ceux qui les aident ou qui s'abstiennent simplement de les dénoncer. Dans ce contexte éprouvant, les réfractaires ont le sentiment d'être abandonnés par ceux qui les avaient appelés à fuir le STO depuis leurs abris confortables de Londres et d'Alger. Tous les rapports résistants attestent d'une terrible crise de confiance envers les Alliés, la plus profonde depuis les départs massifs de mars 1943<sup>431</sup>. La chute des effectifs des maquis, qui perdent sans doute du quart à la moitié de leurs 30 000 à 40 000 membres, et la vague hivernale de régularisations des réfractaires au STO tiennent autant à cette crise de confiance qu'à la dureté des conditions de vie et à la répression<sup>432</sup>. Le

---

<sup>431</sup> IHTP 72 AJ 234, rapports de J. Bingen, octobre 1943, 1<sup>er</sup> février puis avril 1944

<sup>432</sup> MURRACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002, p. 399



maquis du Puy-de-Dôme aurait perdu pendant l'hiver le quart de ses effectifs<sup>433</sup> : selon Henry Ingrand, futur commissaire de la République en Auvergne, ces maquisards traqués et épuisés

disparaissaient, rentraient chez eux, se cachaient, ou en tout cas, perdaient tout contact et étaient entièrement perdus pour l'action militaire et les FFI. Tous les maquisards n'étaient pas des héros, ils étaient passés dans la clandestinité pour ne pas aller en Allemagne, mais tenaient à leur vie. Ces actions militaires des Allemands compromettaient complètement ce qui avait été fait auparavant<sup>434</sup>.

Au même moment, l'image du réfractaire-maquisard se dégrade dans une opinion pareillement fatiguée. Elle avait relativement peu de difficultés, quelques mois plus tôt, à accepter les maquis comme refuges des jeunes contre le travail en Allemagne. Elle est bien plus réservée et divisée devant leur passage à la lutte armée et aux attentats contre les biens et les personnes. Les enfants perdus du STO, jetés dans les bras du maquis par les recruteurs, paraissent maintenant prêts à toute sorte de dérives violentes, exposés à servir d'instrument à une révolution communiste, ou au banditisme des faux maquis<sup>435</sup>. La propagande d'Henriot trouve dans le trouble de l'opinion un terreau réceptif. Le préfet des Hautes-Alpes rapporte, le 5 avril 1944, qu'au rebours de ce qui se disait quelques mois plutôt, désormais, « on entend assez souvent des parents affirmer leur préférence – bien que cela soit très pénible pour eux – de voir leur fils partir pour l'Allemagne plutôt que de faire partie des bandes de réfractaires où parfois des repris de justice parviennent à imposer leur loi<sup>436</sup>. »

Pourtant, nous l'avons vu, au dire des rapports préfectoraux, l'opinion ne parvient pas à rejeter majoritairement le maquis, ni à perdre totalement foi en lui. Le spectacle de la répression allemande l'intimide et la trouble, mais il ne la retourne pas<sup>437</sup>. Les communautés villageoises continuent à assister en masse aux obsèques des réfractaires et maquisards assassinés, ou à ravitailler les maquis. Au maquis, ceux qui étaient d'abord venus pour fuir le travail en Allemagne comprennent qu'ils n'ont plus le choix, et qu'ils doivent devenir des combattants s'ils veulent survivre à la répression. Même des réfractaires au STO cachés jusque-là sur des exploitations agricoles réalisent qu'il vaut mieux mourir les armes à la main dans un maquis groupé que périr désarmés dans une ferme incendiée : la terreur aveugle leur fait franchir le pas de l'engagement dans la lutte armée<sup>438</sup>. Une sorte de sélection naturelle ne fait rester au maquis que les plus endurcis et les plus volontaristes. Ou bien, ce sont les

---

<sup>433</sup> MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, op. cit., p. 211

<sup>434</sup> AN 72 AJ 63, témoignage d'Henry Ingrand

<sup>435</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. III, p. 1511, entrée du 14 octobre 1943

<sup>436</sup> BOULET François, *Les montagnes françaises*, op. cit., p. 548

<sup>437</sup> Voir notamment la synthèse des rapports préfectoraux, octobre 1943, et les synthèses des mois suivants, <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>

<sup>438</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône*, op. cit., p. 192

responsables qui, faute d'argent et de vivres, décident de faire le tri, et de renvoyer chez eux ou dans des fermes les réfractaires au STO qui ne sont pas assez déterminés à se battre, ainsi Valette d'Osia en Haute-Savoie<sup>439</sup> ou Philippe Beyne sur le Mont Ventoux<sup>440</sup>. Débarrassés des éléments les moins résolus, réussissant tant bien que mal à s'adapter à l'hiver terrible grâce à l'aide de la population et du sommet de la Résistance<sup>441</sup>, le maquis survit, et devient un acteur offensif.

En passant à l'action par nécessité de survie, les réfractaires au STO du maquis, de chassés deviennent chasseurs, de fugitifs se muent en combattants, et d'une logique de défaillance et d'évitement, s'installent dans une logique de révolte, ainsi que l'a démontré Harry Roderick Kedward<sup>442</sup>. A partir de l'automne 1943, la multiplication des coups de mains contre les stocks de vivres et de vêtements des Chantiers de la Jeunesse, ou contre les gendarmes, les collaborationnistes ou certains Allemands, ne serait-ce que pour assurer leur survie, apprend aux réfractaires du STO leur rôle de combattants. Ils deviennent les soldats d'une guerre subversive de type nouveau, multiplient les sabotages multiformes, les ruses de guerre ou les exploits qui séduisent l'opinion. La légende du maquis s'affirme - légende dont ce dernier a concrètement besoin pour déconcerter son adversaire, assurer sa sécurité, attirer de nouvelles vocations. Les fondements sont donc jetés pour l'implantation, en 1944, d'une deuxième génération de maquis, plus active, plus disciplinée aussi, inscrite dans la dynamique non plus tant du réfractariat au STO que de la proche libération. C'est l'époque à laquelle, dans les chansons du maquis, les allusions au refus originel d'aller en Allemagne sont modifiées au profit de mentions du combat contre l'Allemagne<sup>443</sup>.

---

<sup>439</sup> Voir son instruction du 1<sup>er</sup> septembre 1943, citée par André DALOTEL, *Le maquis des Glières*, Plon, 1992, p. 64

<sup>440</sup> Au cœur de l'hiver 1943, Philippe Beyne expose la situation à son camarade Max Fischer : « il faut faire une sélection au maquis. Nous ne sommes pas des marchands de soupe tout de même. Il faut que les gens qui nous rejoignent ne le fassent pas seulement avec l'idée de se soustraire aux obligations du travail obligatoire. Il faut qu'ils sachent qu'ils peuvent faire des combattants. » Max Fischer explique alors aux réfractaires que le ravitaillement ne sera pas assuré le lendemain, et que cela risque de se reproduire : « Ceux qui se sentent le courage de rester avec nous n'ont qu'à se mettre à gauche. Les autres à droite, et à ceux-là, nous rendrons leur liberté... Le soir, il y en avait moitié moins. » Cité par Yannick RODRIGUES, *STO en Vaucluse, op. cit.*, p. 105

<sup>441</sup> Sur ces efforts, voir IHTP 72 AJ 63, témoignage de Michel Brault rédigé le 18 décembre 1944. Pour faire face à l'hiver, le Service National Maquis reçoit 15 millions de F de la Délégation Générale – il en demandait 50. Un Comité du Vêtement, dirigé par Joseph Lambroshini-Nizier, de Libération-Sud, constitue dans un garage à Paris des stocks de chaussures, d'habits et d'approvisionnements, expédiés sur les maquis par camions entiers.

<sup>442</sup> KEDWARD Harry, *A la recherche du maquis, op. cit., passim*

<sup>443</sup> Au Vercors, le chant d'origine proclamait : « Sur les plus hautes montagnes / Nous avons pris le maquis / Pour ne pas aller en Allemagne / Et ne pas être asservis ». Fin 1943 ou début 1944, le troisième vers dit désormais : « Pour lutter contre l'Allemagne. »

Les Alliés commencent enfin à croire à la valeur combative des réfractaires et à envisager de l'armer<sup>444</sup>. Le 27 janvier 1944, Churchill annonce à ses subordonnés sa décision « d'armer la Résistance française ». D'Astier et Yeo-Thomas estiment cependant devant lui qu'il n'y a que 3 500 à 4 000 réfractaires armés sur les 16 000 maquisards, et que ce serait être optimiste que d'espérer en armer 10 000<sup>445</sup>. En fait, ce n'est qu'au printemps et surtout à l'été que se produisent les plus gros parachutages d'armes, pas toujours suffisants, et alors que le maquis-refuge a cédé au maquis de combat. Finalement, les services allemands de France avaient peut-être tort de s'inquiéter autant des maquis, et le GBA Sauckel raison de refuser de s'en préoccuper outre-mesure.

Le 26 mars 1944, les occupants dispersent le maquis des Glières, dont les combattants, Français ou Espagnols, sont aux trois quarts réfractaires au STO ou en âge de le subir<sup>446</sup>. Au terme d'un siège moins épique et plus confus que la légende ne le dit, et sans qu'il y ait eu bataille au sens strict, une soixantaine de maquisards capturés pendant leur repli sont abattus sur place par les policiers de la Sipo-SD. Mais sur la centaine de captifs arrêtés par la Milice, les GMR ou la Wehrmacht, 67 sont simplement envoyés au STO, selon un accord pris entre Joseph Darnand et le général Pflaum, chef de la 157<sup>e</sup> Division de Réserve<sup>447</sup>. Vichy les fait partir le 3 août pour le Reich, depuis Lyon, dans un train de travailleurs normal : seuls 22 autres captifs sont déportés en KZ par les Allemands, dont sept jamais revenus<sup>448</sup>. Même aux Glières, l'Etat français veut donc encore faire la différence entre ceux venus au maquis juste pour fuir le STO, et ceux dont il faut les sauver : « terroristes », « bandits », communistes et étrangers. Magnifiée et héroïsée par la BBC, l'épopée des Glières, jointe au retour de la belle saison, provoque partout de nouvelles vocations, de nouveaux afflux au maquis. L'histoire du maquis se sépare alors de plus en plus de celle du

---

<sup>444</sup> Churchill est impressionné par les rapports favorables du capitaine Yeo-Thomas, revenu de sa mission fin novembre 1943 dans les maquis de l'Ain. Il prête aussi une oreille attentive à d'Astier, devenu commissaire à l'Intérieur du CFLN, lors de leurs entrevues personnelles au Maroc puis en Angleterre, fin janvier 1944. Voir à ce sujet NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France, op. cit.*, t. IV, p. 298-311 et CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre, op.cit.*, p. 1138-1143.

<sup>445</sup> NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France, op. cit.*, t. IV, p. 308

<sup>446</sup> DALOTEL André, *Le maquis des Glières*, p. 154. 68 des combattants tués aux Glières ont moins de 25 ans.

<sup>447</sup> BARBIER Claude, *Des "événements de Haute-Savoie" à Glières, mars 1943 - mai 1944, action et répression du maquis savoyard*, thèse de doctorat, Université de Paris-I, 2011, p. 652-656, pour l'accord entre Darnand et le général Pflaum, qui permet de fait d'épargner ces hommes. Je remercie l'auteur de m'avoir transmis ces extraits de son travail important, qui démonte certains mythes entourant l'épisode des Glières.

<sup>448</sup> BARBIER Claude, *Des "événements de Haute-Savoie" à Glières, op. cit.*, p. 709-713. Seuls deux anciens des Glières décèdent au STO en Allemagne : l'un en prison où il est jeté pour un motif inconnu, l'autre tué par le bombardement de Dresde en février 1945. Les autres reviennent indemnes.

STO, puisque l'approche des combats de la Libération a désormais plus d'importance que la soustraction à un travail en Allemagne moribond.

Encore le recensement de la classe 1925, en mai 1944, fait-il paniquer pas mal de jeunes gens, et la rumeur persistante de son envoi imminent en Allemagne favorise la montée massive au maquis. Fin mai, le préfet régional de Clermont-Ferrand explique à Pierre Nicolle que des fausses convocations pour le STO font fuir des jeunes et des ouvriers au maquis, tandis que des parents viennent s'inscrire pour percevoir les allocations officielles<sup>449</sup>. Aucun document ne confirme ce qui n'est sans doute qu'une rumeur à laquelle le préfet peut prêter foi dans la confusion du moment. Mais il est certain que la peur du départ se réveille et accentue l'évasion du maquis. Le 5 juin, le rapport du même préfet met clairement en relation la peur du STO et la montée générale au Mont Mouchet : « Insuffisamment nourri, ayant le choix entre la crainte du travail obligatoire en Allemagne ou le maquis, le jeune ouvrier n'hésite pas à rejoindre ce dernier où il mange à sa fin grâce au brigandage et où il trouve de quoi satisfaire son goût d'aventure<sup>450</sup>. » La peur du STO obsède encore les esprits, pèse sur les représentations et les décisions, et joue un dernier rôle tardif dans l'histoire du maquis. Plus généralement, le bruit court depuis des mois qu'au débarquement, les Allemands vont démonter les usines et rafler la main-d'œuvre valide avant de fuir la France. Cela peut pousser n'importe quel ouvrier au maquis. Le ralentissement de l'activité économique semble rendre d'un coup disponible pour la « déportation » une main-d'œuvre inemployée qui préfère alors souvent participer à la Libération que risquer l'envoi en Allemagne.

Par ailleurs, bien des réfractaires au STO trop apolitiques pour voir l'intérêt d'aller combattre parmi les FFI se repentent et joignent les combats de la Libération. Il ne s'agit pas d'opportunisme : rien ne les oblige à risquer leur vie au moment où les jeux sont faits. C'est plutôt le sentiment qu'on ne peut pas laisser sans honte les autres prendre tous seuls les risques - ou recueillir seuls le mérite de l'action libératrice. Le jeune étudiant bordelais Jean Lacouture, alors apolitique, est réfractaire au STO depuis 1943 dans le Limousin : il pensait que la puissance alliée suffirait à abattre l'Allemagne et s'occupait plus à lire Proust tout en gardant les vaches qu'à songer à rejoindre la lutte armée. En juin 1944, devant les dangers que bravent les FFI, il sent qu'il ne peut pas rester à l'écart de l'action, les rejoint, participe armes à la main à la libération d'Angoulême, s'engage ensuite dans la 2<sup>e</sup> DB<sup>451</sup>. De janvier à

---

<sup>449</sup> NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, André Bonne, 1947, t. II, p. 429

<sup>450</sup> Rapport du préfet régional de Clermont-Ferrand, 5 juin 1944, cité par François BOULET, *L'état d'esprit en Haute-Loire, op. cit.*, p. 288.

<sup>451</sup> Entretien avec Jean Lacouture, 2 février 2010

septembre 1944, 13 679 FFI perdent la vie au combat<sup>452</sup> : tous les FFI ne sont certes pas maquisards, et nous ignorons à cette heure la part de ces tués qui était réfractaire au STO. Mais en tout état de cause, plusieurs milliers de réfractaires au travail forcé laissent probablement la vie dans la répression et les combats de la Libération.

A l'heure de la levée en masse, les minuscules maquis fondés en mars 1943 par à peine cinq ou dix réfractaires sont désormais des maquis de mobilisation regroupant des centaines de personnes. Les réfractaires au STO y deviennent inévitablement moins nombreux en proportion. Mais ils ont permis à ceux-ci d'exister et de survivre jusqu'au seuil de l'année décisive, et de faire exemple pour les futures recrues. Et même en cet été 1944 où l'on compte 300 000 à 400 000 maquisards, les réfractaires au STO peuvent continuer à former le noyau dur des maquis, voire la majorité de leurs combattants. Au mois de juillet, le maquis de Chaumard (Nièvre) compte ainsi 106 réfractaires au STO sur ses 161 combattants (65.84%)<sup>453</sup>. Nous manquons à cette heure de recherches et de statistiques pour le confirmer, mais ce phénomène n'est probablement pas isolé.

Après la Libération, les réfractaires au STO devenus maquisards vont-ils poursuivre un combat de type militaire en s'engageant dans la nouvelle armée française ? Celle-ci n'en est pas forcément demandeuse, malgré le décret gaullien du 28 août qui intègre les FFI en son sein. Les anciens officiers FFI sont tous rétrogradés d'un rang, et pas mal de chefs et combattants, jugés trop peu entraînés, peu compétents ou peu rompus à la discipline traditionnelle, sont renvoyés à l'arrière dans des camps d'entraînement avant d'être souvent mis sur la touche. Les officiers de carrière venus des Forces Françaises Libres ou de l'ancienne armée d'Afrique n'ont connu ni STO ni maquis. Ils sont méfiants envers ces ex-combattants sans uniforme dont ils ignorent tout, potentiellement subversifs et communistes. Au mieux, ils toisent de haut ces jeunes pas toujours capables de mettre correctement le doigt sur la couture du pantalon ou de faire le salut militaire dans les règles de l'art<sup>454</sup>.

De leur côté, seule une minorité des anciens réfractaires au STO se sent l'envie de continuer le combat. En Auvergne, un quart des 16 000 FFI uniquement s'engagent dans la

---

<sup>452</sup> Jean QUELLIEN, « Les pertes humaines », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 263

<sup>453</sup> CANAUD Jacques, *Le Temps des Maquis, op. cit.*, p. 63

<sup>454</sup> Dans l'Eure, l'armée adopte même une attitude presque ouvertement politique: elle renvoie chez eux les FFI dès fin août 1944, mobilise de préférence les hommes de gauche ou des catégories sociales censées former sa base, et nourrit le projet d'appeler tous ceux qui ont tenu le maquis, mais de dispenser ceux qui peuvent justifier d'un an de séjour en Allemagne, ce qui semble ne même pas exclure les volontaires. Julien PAPP, « L'Eure », in BUTON Philippe et GUILLON Jean-Marie (dir.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Belin, 1994, p. 376

nouvelle armée française<sup>455</sup>. Le gouvernement provisoire attend 400 000 ex-FFI pour faire l'amalgame : seuls 137 000 rejoignent les forces armées de septembre 1944 à janvier 1945<sup>456</sup>. 50 000 à 60 000 auraient combattu, avec un armement très frustré, sur les poches de l'Atlantique<sup>457</sup>. Parmi eux, beaucoup d'ex-réfractaires au STO que les autorités préfèrent utiliser sur ce front très secondaire et immobile. Ils y forment ce que le PCF brocarde comme les « Forces Françaises Inemployées. » Certains y terminent leur guerre sans avoir tiré un coup de feu<sup>458</sup>. D'autres, qui ont pris goût au métier des armes, se montrent désireux de poursuivre une carrière militaire et se retrouvent dans le corps expéditionnaire qui part combattre le Japon et qui finalement se retrouve à mener la guerre en Indochine. Nul ne sait leur nombre précis, mais sous la IV<sup>e</sup> République, 20% des forces terrestres d'Extrême-Orient sont issues de la Résistance intérieure<sup>459</sup>.

Pourquoi si peu d'engagements après les combats de l'été 1944 ? La plupart des réfractaires ne voient sans doute plus vu de raisons de se battre alors que la menace du départ en Allemagne n'est plus qu'un mauvais souvenir et que la libération de la patrie est acquise, la défaite nazie inéluctable et irréversible. Ils sont jeunes et ont hâte de reprendre une vie normale ou de construire leur existence, de retrouver leur métier, leur domicile, leur famille, parfois leur fiancée ou leur épouse, leurs enfants. Ceux qui ont rejoint le maquis dès les premières lois du STO estiment sans doute aussi qu'ils ont assez sacrifié à la lutte et ont déjà passé assez de temps hors de toute vie ordinaire. Tous n'ont pas non plus le goût du métier des armes ni de l'autorité des officiers traditionnels. Le réfractaire au STO ex-FFI est resté généralement un civil dans l'âme.

Enfin, si certains réfractaires ont peut-être envie de racheter leur passivité, d'autres ont le sentiment que les jeux sont faits, que la défaite hitlérienne sera consommée avant Noël, qu'il est l'heure de reconstruire sa vie personnelle, comme de préparer la France à l'après-guerre. Michel Boyer, permissionnaire défaillant en novembre 1943, avait rejoint la Résistance du Gard au printemps suivant, par écoeuré devant le spectacle des exactions nazies en Silésie ainsi que de la pendaison de jeunes réfractaires en plein cœur de Nîmes le 1<sup>er</sup>

---

<sup>455</sup> John SWEETS, « Clermont-Ferrand et les maquis », in *La Résistance et les Français. Lutte armée et maquis*, Actes du colloque de Besançon, 15-17 juin 1995, *Annales de l'Université de Franche-Comté*, Paris, Belles-Lettres, 1996, p. 320

<sup>456</sup> CANAUD Jacques, *Le Temps des Maquis*, *op. cit.*, p. 227

<sup>457</sup> DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme, 1939-1944*, 1982, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986, p. 618

<sup>458</sup> Entretien avec Pierre Chambaud, président du Groupement des Réfractaires et Maquisards de la Charente, 11 juin 2006, lors du congrès national de Saint-Paterne-Racan. Ouvrier-tourneur de la classe 1925, réfractaire au STO en mai 1943, maquisard, engagé dans l'armée à la Libération, il a comme beaucoup de ses camarades terminé la guerre sur le front de Royan sans avoir à jamais fait usage de ses armes.

<sup>459</sup> Chiffre rappelé par Eugène Martres, *L'Auvergne dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 467

février 1944. C'est aussi que rester caché sans s'engager lui semblait une solution intermédiaire très insatisfaisante, « un peu comme l'abstentionnisme en politique. » Mais en septembre 1944, devant le spectacle de l'immense force anglo-américaine, il pense que les jours du Reich sont comptés, qu'il est inutile de rejoindre l'armée pour poursuivre la lutte, et que l'essentiel est maintenant de préparer la relève politique qui décidera du visage de la France d'après-guerre – c'est l'heure où il adhère à la SFIO. Peut-être aurait-il agi autrement, reconnaît-il rétrospectivement, s'il avait pu penser que Hitler serait capable de tenir jusqu'en mai 1945<sup>460</sup>.

Le supposé sergent-recruteur des maquis fait finalement un calcul assez juste. Entre deux maux, Sauckel et le Reich choisissent le moindre. Sans les centaines de milliers de travailleurs souvent qualifiés et compétents fournis par le STO, la guerre devrait s'arrêter faute de main-d'œuvre ou faute de soldats à enrôler. Sans les quelques dizaines de milliers de maquisards procurés relativement tard par le STO, pas tous combattifs, longs à former, tardivement armés et entrés en action, le déroulement des événements en France et en Europe ne serait pas radicalement différent. Le maquis s'impose à la Résistance plus qu'elle ne le crée, et après avoir survécu non sans mal à l'hiver 1943-1944, il doit reprendre sa croissance sur des bases consolidées, mais à partir de troupes moins nombreuses. Ce ne sont pas les 4 000 réfractaires armés évoqués par d'Astier et Yeo-Thomas devant Churchill fin janvier 1944 qui peuvent susciter un souci objectivement sérieux aux Allemands de France. Ceux de Berlin ont quant à eux à gérer des problèmes bien plus vastes à l'échelle européenne. Même le Vercors, le plus grand maquis de France, ne livre jamais livré de combats que défensifs, et ne prend de toute son existence aucune initiative contre l'occupant italien puis allemand. Comme rappelle Eberhard Jäckel, même à l'été 1944, « nulle part ni la Résistance ni les maquis n'ont eu d'action décisive sur l'issue de la guerre et les soucis qu'ils ont causé aux dirigeants du Reich devaient leur paraître bien secondaires, comparés à la situation sur le front du débarquement<sup>461</sup>. »

Sans le STO et le maquis, la militarisation de la Résistance se produirait quand même sous d'autres formes, tant l'attente du débarquement et de l'insurrection nationale pour 1943 puis 1944 la rendait inéluctable. Jean Cavaillès, lorsqu'il quitte Libération-Nord pour s'engager dans une action plus militaire, choisit de diriger non un maquis, mais un réseau de

---

<sup>460</sup> Entretien avec Michel Boyer, 1<sup>er</sup> février 2007, et lettre de Michel Boyer à Raphaël Spina le 7 février 2007.

<sup>461</sup> JÄCKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968, p. 466

renseignement et de sabotage. Sans les maquis, les Allemands auraient de toute manière été confrontés à un nombre croissant de groupes francs, de sabotages ou d'actions de guérilla. Celle-ci aurait été peut-être simplement à dominante urbaine, non rurale. Inversement, sans ces maquis non voulus, les résistants s'épargneraient initialement bien des soucis.

En revanche, la légende y aurait perdu. Au terme de sa brève épopée d'une vingtaine de mois au maximum, « le Maquis » devient l'autre nom, la métonymie, le symbole même de la Résistance, y compris pour les Allemands, et ce terme inconnu avant le STO passe vite en plusieurs langues. L'historien ne peut faire du positivisme, se contenter des faits bruts sans envisager leur perception et leur impact sur les mentalités. Sans l'atout moral et psychologique qu'est la simple existence du maquis, et sans la légende redoutable qui l'entoure et qui surestime son efficacité et son omniprésence, la Résistance serait beaucoup moins en mesure d'impressionner les occupants et de les plonger dans un sentiment d'insécurité et d'impuissance. Que le maquis soit objet de fascination, de haine ou de craintes, son mythe lui est consubstantiel dès sa formation, et aucun autre ne pourrait permettre à la Résistance d'être autant prise au sérieux par la population et par ses ennemis. Sans le maquis, la Résistance resterait une affaire d'une minorité peut-être croissante de spécialistes et de volontaires, mais la France ne connaîtrait pas une forme de guerre populaire, manifestant le retour de la société dans le conflit. Sans l'implantation des maquis au sein de la population, avec laquelle ils nouent de bonnes relations, la désobéissance civile de masse serait moins visible, la réconciliation des villes et des campagnes aussi, de même que le passage de la désobéissance à la lutte armée. A bon droit, le maquis reste un grand moment et une fierté de la geste nationale, de la mémoire collective. Et c'est bien au STO que l'on doit sa naissance et son premier développement, même si son histoire ne s'y réduit pas. Le maquis n'est qu'une réponse possible au travail obligatoire, mais sans cette réponse, jamais le maquis ne pourrait exister en France, en tout cas certainement pas comme phénomène d'ampleur, à l'importance centrale pour la Résistance, pour Vichy et les Allemands, pour les populations. A la longue il n'aurait pas fini par s'identifier à la Résistance elle-même. En ce sens, les Allemands ont bien contribué au renforcement de la Résistance.

La peur initiale que le STO ne désorganise la Résistance se vérifie finalement peu. Bien au contraire celle-ci lui doit une bonne part de son essor, et de sa transformation en ce



que Claude Bourdet ou Jacques Baumel qualifient de « grosse machine », avec des moyens financiers démultipliés, une structuration plus sophistiquée, des filières de refuge ou d'évasion drainant non plus des catégories déterminées et restreintes de pourchassés, mais une masse d'hommes hétérogène, des procédés et des infrastructures industriels de production de faux papiers, une véritable armée de campagne née non sans douleur au maquis. Contre la propagande officielle, la Résistance est désormais écoutée pour la parole de vérité qu'elle détient, et avec sa puissante campagne contre le départ en Allemagne, la BBC et la presse clandestine s'affirment comme instance de vérité. En permettant à la Résistance de répondre à une préoccupation immédiate commune à tous les Français, l'instauration du STO redéfinit ses objectifs dans un sens plus propre à parler à l'opinion. Et c'est le travail obligatoire qui, d'un phénomène minoritaire, fait de l'hostilité active à l'occupant un phénomène collectif. Le pays passe de l'attentisme à la révolte et à l'attente de sa libération. Des groupes sociaux paraissant - à tort ou à raison - imperméables à la contestation organisée contre Vichy et l'Allemagne prêtent désormais main-forte à la Résistance, telles une (mince) minorité du patronat et une partie notable de la paysannerie.

La Résistance évince définitivement un Vichy discrédité puis en déliquescence de la fonction de protéger les Français de la rigueur de l'occupation. Jusque-là, soulignait en 2004 Maurice Kriegel-Valrimont, dernier vétéran du Comité d'Action contre la Déportation, les résistants sont vus avant tout comme ceux dont les actions entraînent des représailles sur les civils. Du jour où les Allemands envoient des centaines de milliers d'actifs dans des usines bombardées, les gens comprennent que la Résistance veut et peut les aider, eux et les leurs. Les Allemands provoquent un changement des rapports entre l'ensemble de la population et la Résistance, en qui la première voit désormais la réponse à ses propres besoins. Aussi n'est-il pas faux de dire que les Allemands « nous ont fait là un superbe cadeau<sup>462</sup>. »

Sans doute dans un premier temps est-ce un cadeau empoisonné : impatience populaire contre la Résistance et les Alliés aux pires moments des départs, escalade vertigineuse des besoins, incertitudes et divergences quant à l'utilisation des maquis. Mais le défi est relevé. De l'ère de la croissance continue et fragile, la Résistance est passée à celle de la croissance exponentielle. La peur que le maquis soit ingérable, incontrôlable ou ferment de guerre civile ne se vérifie pas, et la Résistance veille à éviter toute dérive en ce sens. La Résistance est transformée, révolutionnée par le STO : le maquis devient son activité principale, celle qui

---

<sup>462</sup> Entretien avec M. Kriegel-Valrimont, 8 décembre et 28 février 2005

absorbe le plus ses énergies, son personnel d'encadrement et ses ressources – 77 % du budget des MUR en août 1943 selon Jacques Baumel<sup>463</sup>.

Tous les mouvements, partis, syndicats ont leur part à la lutte. Jean Moulin, un temps dépassé en mars 1943, est aussi celui qui unifie l'effort national contre le STO, avec la tentative avortée des Bureaux de Résistance Ouvrière en octobre-novembre 1942, puis en inspirant avant sa chute la création du Comité d'Action contre la Déportation. Yves Farge, l'organisateur charismatique et efficace, ne pourrait réussir sans le concours des autres mouvements, qu'à son tour, il finance, coordonne et stimule. Parmi les mouvements, l'importance-clé de Combat doit être constatée. Ce pionnier de la Résistance, le mieux structuré dès sa fondation, est à la fois fondateur, organisateur et modèle décisif pour certains services faux papiers, pour l'Armée Secrète, pour l'Action Ouvrière, pour le Noyautage des Administrations Publiques, pour le Service Maquis qu'il fonde et contrôle en en fournissant les chefs, pour l'Ecole des cadres du même maquis. A la Libération, c'est aussi à Frenay que revient l'organisation du retour des exilés, requis du STO inclus, en tant que ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés. Frenay enfin apporte sa protection au MNPGD, surtout à sa composante mitterrandienne, à l'origine de la formation de la Fédération Nationale des Déportés du Travail. Mais bien entendu, c'est à l'ensemble des formations, soutenues bon an mal an par la France Libre voire les Alliés, que doit être attribué le sabotage massif du STO. Ce dernier est l'un des facteurs de son unification, après l'avoir été un moment de sa division. Il est un facteur essentiel de l'accroissement de son audience, de la diffusion dans la population civile d'un esprit de résistance facilitant son action.

La Résistance ne sauve au terme qu'une minorité des requérables et des réfractaires. Mais elle seule a les moyens que la société n'en reste pas aux tentatives individuelles ou fragmentaires de se sauver du STO. Elle seule peut mettre en échec l'ensemble des prélèvements, et exprimer la réunification de la nation dans et par la lutte contre le STO. A ce titre, partie isolée et avec peu de ressources, elle sort moralement et matériellement vainqueur du combat frontal avec le plus redoutable système de réquisitions forcées de main-d'œuvre de l'Histoire. C'est un mérite à lui rendre, un fleuron dont enrichir la gloire de « ce vaste bricolage de génie qui a réussi<sup>464</sup>. »

---

<sup>463</sup> BAUMEL Jacques, *Résister, op. cit.*, p. 235. Les maquis demandent alors une somme de 34 millions de F

<sup>464</sup> Expression employée par Daniel Cordier, entretien, 16 février 2005

## Chapitre XIII - Le grand dépaysement

Manifestez dans vos gestes, dans vos paroles, par la qualité de votre travail, par votre esprit d'initiative et d'invention, le génie de notre race. Ma pensée ne vous quittera pas sur le chemin et les lieux de votre dépaysement, faites que je sois fier de vous.

Philippe PETAIN, discours du 4 avril 1943<sup>1</sup>

Je mène une existence que des gens civilisés ne peuvent imaginer<sup>2</sup>.

André EVESQUE, volontaire retenu de force à Leipzig après expiration de son contrat, lettre du 25 octobre 1943

Nous voulons seulement reconstituer dans sa généralité monotone, grise et souvent douloureuse, cette vie sans éclat qui perd presque toute sa réalité quand on veut la reconstituer avec des mots. Pour animer la froideur de l'exposé, il faudrait composer derrière toutes les scènes une espèce de fond de tableau fait de nuages gris qui se poursuivraient et se bousculeraient dans un ciel plein de perpétuelles menaces.

Un groupe de « déportés du travail » toulousains, 3 septembre 1945<sup>3</sup>

Sans les travailleurs étrangers, jamais la capacité de production allemande ne pourrait se maintenir. Avec la mobilisation, le Reich ne compte plus en mai 1940 que 36 millions d'actifs au lieu de 40. Du 31 mai 1940 au 31 septembre 1944, il mobilise 7 millions de ressortissants supplémentaires, mais son total d'actifs reste stable, grâce aux étrangers recrutés, avant tout des civils après 1942. Leur productivité plutôt satisfaisante ne cesse jamais d'augmenter<sup>4</sup>. A l'été 1944, 12 000 des 18 000 employés de Volkswagen sont des étrangers, à 80 % venus de l'Hexagone<sup>5</sup>. Plus une entreprise ou une usine est récente et emploie une main-d'œuvre jeune donc mobilisable, plus sa proportion de main-d'œuvre étrangère est élevée<sup>6</sup>. De même, plus sa production est stratégique et plus sa proximité avec le pouvoir nazi est grande, plus elle en reçoit en priorité : si aucun entrepreneur n'est obligé de recevoir des travailleurs forcés, les refus restent rares, et jamais suivis de sanction<sup>7</sup>. En août 1944, le Reich emploie officiellement 7 615 970 étrangers, soit un quart de la population au

---

<sup>1</sup> PETAIN Philippe, *Discours aux Français, 17 juin 1940-20 août 1944*, Albin Michel, 1989, p. 301

<sup>2</sup> AN F 22 2030

<sup>3</sup> *La vie des travailleurs français en Allemagne*, Toulouse, impr. Fournié, 1946, BDIC, S 30609, préface

<sup>4</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967, p. 232

<sup>5</sup> GRIEGER M., « La politique de main-d'œuvre de l'Allemagne en Europe occupée », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 42

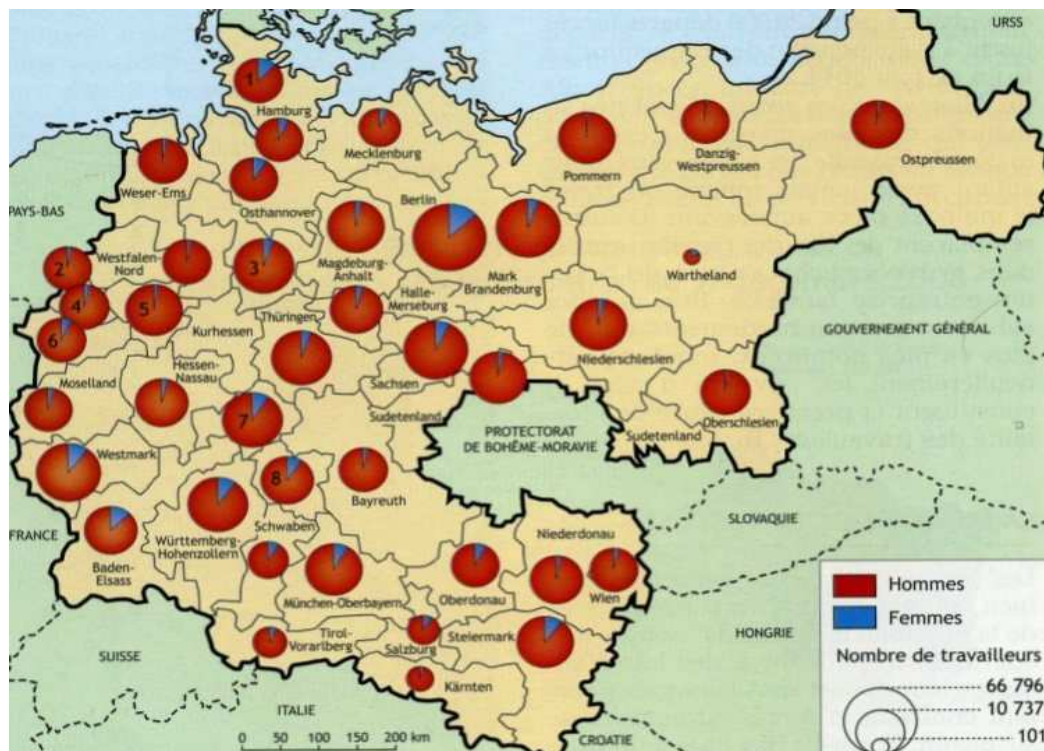
<sup>6</sup> HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 237-240

<sup>7</sup> *Ibidem*

travail, parmi lesquels 5.7 millions sont des civils, 1.9 million des prisonniers de guerre<sup>8</sup>. Ces étrangers assurent un tiers de l'emploi industriel, la moitié de l'emploi agricole. Un secteur aussi stratégique que l'armement compte un tiers d'étrangers, les machines-outils et la chimie plus d'un quart<sup>9</sup>. Comme le souligne Mark Mazower, le recours massif aux étrangers dispense le Reich d'avoir une vraie politique de l'emploi : telle l'URSS des années 1930, le III<sup>e</sup> Reich fonde son économie sur une forme moderne d'esclavage<sup>10</sup>.

Au 30 septembre 1944, 646 421 civils français volontaires et requis forment le troisième groupe étranger en Allemagne derrière 2 174 644 Soviétiques et 701 412 Polonais<sup>11</sup>, et sont parfois le groupe le plus présent dans des villes désertées par les mobilisés. A Dresde, Lucien Philippon entend parler autant français qu'allemand, « ce qui nous arrange<sup>12</sup> », et un volontaire juge Hambourg « plus cosmopolite à l'heure actuelle que Marseille<sup>13</sup>. »

*Répartition géographique des travailleurs français dans le Grand Reich au 30 septembre 1944<sup>14</sup>*



<sup>8</sup> HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des 'Ausländer-Einsatzes' in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, J.H.W. Dietz, Bonn, 1985, tr. anglaise *Hitler's foreign workers. Enforced foreign labor in Germany under the Third Reich*, Cambridge University Press, 1997, p. 1

<sup>9</sup> *Ibidem*

<sup>10</sup> MAZOWER Mark, *Le Continent des ténèbres*, op. cit., p. 164-165 et p. 181

<sup>11</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign worker*, op. cit., p. 2

<sup>12</sup> AN F 60 1452, lettre du requis Lucien Philippon, des Chantiers de la Jeunesse, juillet 1943

<sup>13</sup> AN 3 AG 2 364, interrogatoire du 12 mars 1943 d'un travailleur parti d'Alger le 6 octobre 1942, évadé par la Suède depuis Hambourg.

<sup>14</sup> Patrice ARNAUD, « Les travailleurs français sur le territoire du Reich », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 122



Statistiques des travailleurs français des deux sexes selon les Gaue au 30 septembre 1944<sup>15</sup>

Chiffres de l'Office de statistique du Reich.

Régions	Hommes	Femmes	TOTAL	En % par rapport au total des travailleurs étrangers en Allemagne
Prusse Occidentale.....	15 262	241	15 503	6,6
Haute-Silésie.....	13 884	200	14 084	8,0
Basse-Silésie.....	18 108	641	18 749	7,0
Brandebourg.....	27 582	1 513	29 095	8,6
Berlin.....	58 015	8 781	66 796	17,8
Poméranie.....	20 737	233	20 970	9,3
Mecklembourg.....	6 444	371	6 815	5,6
Schleswig-Holstein.....	9 410	1 327	10 737	8,0
Hambourg.....	7 731	547	8 278	13,0
Wesser-Ems.....	12 092	331	12 423	10,1
Hanovre Est.....	8 183	805	8 988	8,3
Hanovre Sud (Brunschwig).....	21 500	1 180	22 680	9,0
Magdebourg (Anhalt).....	17 878	640	18 518	9,1
Halle.....	15 578	713	16 291	11,7
Saxe.....	31 735	2 420	34 155	12,7
Pays Sudète.....	19 167	549	19 716	8,2
Thuringe.....	21 340	1 165	22 505	12,2
Hesse.....	11 071	454	11 525	13,6
Westphalie Nord.....	10 063	237	10 300	7,5
Westphalie Sud.....	20 584	432	21 016	11,3
Essen.....	7 716	225	7 941	7,2
Dusseldorf.....	13 263	543	13 806	10,2
Cologne-Aix-la-Chapelle.....	10 215	710	10 925	9,4
Moselle.....	7 903	345	8 248	17,6
Westmark et Lorraine.....	26 035	3 072	29 107	19,2
Rhin-Main.....	23 391	2 353	25 744	17,6
Bade-Alsace.....	13 655	2 049	15 704	12,7
Wurtemberg.....	23 099	2 068	25 707	13,5
Francfort.....	3 056	242	3 298	9,4
Franconie.....	14 351	1 477	15 828	20,5
Bayreuth.....	8 721	279	9 000	8,2
Munich.....	19 123	1 725	20 848	17,2
Souabe.....	4 792	478	5 270	9,4
Vienne.....	17 695	1 977	19 672	15,9
Bas-Danube.....	15 189	410	15 599	9,6
Danube supérieur.....	7 494	589	8 083	7,9
Tyrol.....	2 987	205	3 192	10,0
Salzbourg.....	2 231	221	2 452	3,6
Carinthie.....	1 349	47	1 396	3,6
Styrie.....	7 007	227	7 234	7,1
Dantzig (Prusse Orientale).....	8 042	75	8 117	8,3
District de la Warthe.....	84	1	101	2,3
TOTAL.....	603 762	42 654	646 416	10,8

Les Français sont le groupe étranger à comprendre le plus de personnel qualifié. Au contraire des PG plus précocement arrivés en Allemagne, leur emploi dans l'agriculture est marginal, ce qui accroît leur exposition aux bombardements meurtriers et aux accidents de travail dangereux, et rend donc leur taux de mortalité inévitablement supérieur à celui des captifs. En août 1944, selon une source officielle allemande, la répartition des Français par secteur d'activité s'établit de la manière suivante, sans distinction entre civils volontaires et requis :

<sup>15</sup> Tableau extrait de Jean-Pierre VITTORI, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 333

**Tableau XIX – Emploi des Français en Allemagne en août 1944<sup>16</sup>**

	Civils	Prisonniers de Guerre	Total	Part du secteur dans l'emploi des civils français	Part du secteur dans l'emploi des PG	Part du secteur dans l'emploi total des Français
Agriculture	54 590	351 307	405 897	8.33 %	58.55 %	32.3 %
Mines	7 780	14 064	21 844	1.12 %	2.34 %	1.7 %
Métallurgie	292 800	77 966	370 766	44.71 %	12.99 %	29.5 %
Chimie	39 417	8 902	48 319	6.02 %	1.48 %	3.9 %
Construction	36 237	23 203	59 440	5.54 %	3.86 %	4.7 %
Transports	34 905	13 795	48 700	5.33 %	2.35 %	3.9 %
Autres (petites industries, artisanat)	189 053	110 602	299 655	28.95 %	18.43 %	24 %
<b>Total</b>	<b>654 782</b>	<b>599 967</b>	<b>1 254 749</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La grande masse des civils est donc bien affectée à l'industrie, dont presque la moitié dans la métallurgie, cible première en France des actions Sauckel<sup>17</sup>. Sur près de 35 000 requis affectés aux transports, il faut compter l'essentiel des quelque 11 000 agents de la SNCF recrutés, ainsi qu'environ 10 000 personnes affectées à la marine fluviale<sup>18</sup>. Seule la portion congrue est affectée dans l'agriculture, fief des PG depuis 1940 : de ce fait, l'alimentation est nécessairement un plus grand souci pour les requis, et surtout leur taux de mortalité, dans des usines bombardées, est inévitablement plus élevé que celui des prisonniers.

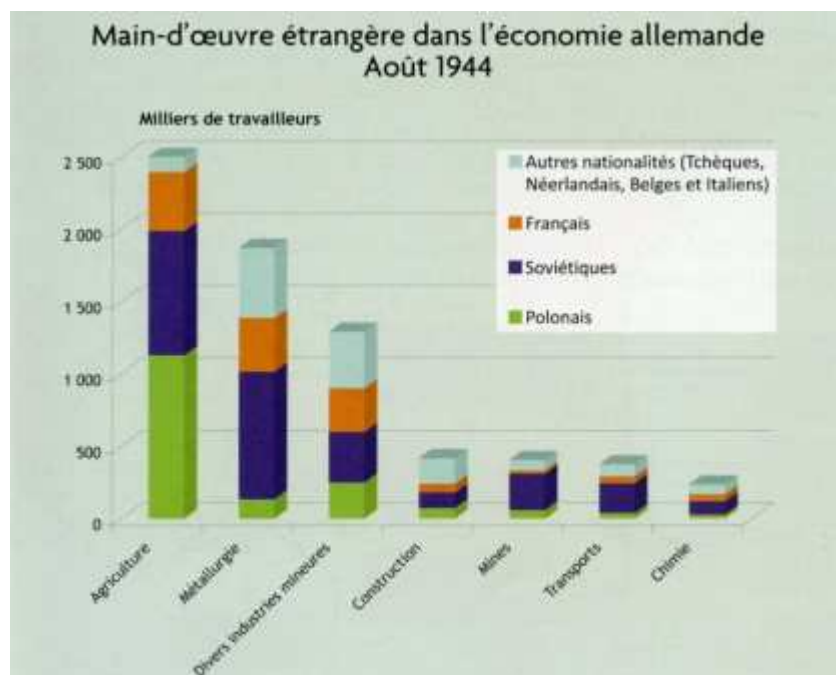
Cette main-d'œuvre travaille d'autant mieux qu'elle est très étroitement encadrée, surveillée et réprimée. Paradoxalement, un Etat raciste transforme l'Allemagne en grand pays d'immigration, au risque de sa sécurité et de la « pureté » de la race aryenne. Hostile à la venue des étrangers, le RSHA résout la contradiction en veillant à ce que la main-d'œuvre soit surveillée et réprimée en permanence, d'autant plus impitoyablement qu'elle est de race inférieure. Les *Ostarbeiter* soviétiques sont les plus mal traités avec les Polonais puis les « traîtres » italiens, tandis que le sommet de la pyramide est occupé par les Scandinaves, les Flamands et les Néerlandais. Les Français, avec les Wallons, bénéficient d'une position intermédiaire, sans égards ni discriminations spécifiques. Jamais ils n'ont à porter d'insigne ni d'uniforme distinctif. Les nazis ne cherchent pas à les affamer. Leurs camps sont gardés et

<sup>16</sup> D'après Ulrich HERBERT, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 298. La statistique utilisée par l'auteur semble ne concerner qu'une partie des prisonniers, pour des raisons inconnues : même amputé des transformés, leur nombre ne peut évidemment pas être inférieur à celui des travailleurs civils. Cela ne semble pas pour autant devoir remettre en cause les ordres de grandeur ainsi établis quand à la répartition des PG par secteur d'activités.

<sup>17</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 296

<sup>18</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, CNRS éditions, 2010, p. 48-49.

souvent clos de palissades, dont il est d'ailleurs facile d'enlever discrètement une planche en cas de besoin, mais sauf exception, ils ne sont pas entourés de barbelés humiliants, contrairement à ceux des Slaves. Ils jouissent d'une relative liberté de mouvement, en général dans un rayon d'une trentaine de km autour du camp, dans les limites du *Kreis* ou district, voire plus loin s'ils obtiennent une autorisation. Ils correspondent à leur guise, du moins jusqu'au printemps 1944. Ils ont droit aux permissions, même épisodiquement suspendues. Une relation avec une Allemande peut les exposer à l'inquisition gestapiste, rarement à plus : il n'y a aucun texte l'interdisant formellement, alors qu'un Polonais serait pendu en public, son amante tondu devant la population puis déportée. De cette hiérarchie de privilèges et de sordide, un requis fournit à l'été 1943 une image frappante : un train s'arrête à 300 m de son camp, avec d'abord un beau wagon pour les Allemands, puis un vieux wagon de voyageurs à la banquette enlevée pour les Français, ensuite des wagons à bestiaux pour les Polonais, enfin des wagons découverts pour les Ukrainiens. « Et roule, marchandise humaine, vers cette mine qui ouvre sa gigantesque gueule à quelques km et qui suce le potentiel d'activité de tous ces hommes pendant 10 heures et qui les dégage à 16 h 30 après avoir bien sucé pour le lendemain<sup>19</sup>. »



*Les Français par rapport aux autres travailleurs civils étrangers, selon les secteurs économiques<sup>20</sup>*

<sup>19</sup> AN F 1a 3777

<sup>20</sup> Diagramme extrait de Patrice ARNAUD, « Les travailleurs français sur le territoire du Reich », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 123

Malgré cette position intermédiaire, les Français restent dans une situation précaire. Exclus du bénéfice des conventions de Genève, qui n'ont pas prévu leur cas, ils sont fort mal protégés par une délégation Bruneton souvent inefficace. Comme le démontre Patrice Arnaud, historien de leur vie en Allemagne, le moindre problème peut les exposer à avoir affaire à la Gestapo ou aux tribunaux nazis, et à finir guillotiné, interné en AEL et en camp de concentration<sup>21</sup>. Ils ne sont peut-être pas raflés et internés par dizaines de milliers par le RSHA, qui fait des Polonais et des *Ostarbeiter* un vivier de main-d'œuvre essentiel pour ses camps de concentration, mais ils n'ont aucune protection à espérer face à l'arbitraire. Enfin, ils souffrent physiquement et moralement du travail qui leur est imposé, de la faim, des maladies, des accidents, des bombardements, tout autant que de l'exil forcé et de la séparation. Pour autant, si cette situation est pénible, elle est rarement insupportable. Certains arrivent à aménager leur exil de manière à le rendre relativement confortable. La diversité, la disparité des situations sont telles qu'il semble parfois y avoir autant d'exils que d'exilés. Cette diversité est accrue du fait que le poids de l'individualisme reste très fort, et qu'au sein des requis, l'atomisation l'emporte souvent sur l'unité et la constitution d'une réelle communauté.

Quelle est la vie des Français exilés ? Quelles sont dans leurs attitudes face aux Allemands les parts de résistance, de collaboration, d'accommodement ? Enfin, quels rapports affectifs les exilés cultivent-ils avec la patrie momentanément perdue ?

## **I - Les vies des requis en Allemagne**

La plupart des ressortissants de ce pays réputé casanier n'ont jamais quitté leur pays ou leur région natale. Et voilà qu'il faut tout quitter pour aller affronter un pays hostile et différent dont on ignore la langue, la cuisine, les mœurs, le climat - combien souffrent en particulier les requis méridionaux qui se retrouvent en Silésie<sup>22</sup> !

Une fois arrivés, qu'est-ce qui fait l'unité de ces centaines de milliers de requis, hors une vague communauté de destin les conduisant à se trouver hors de France pour travailler ? Les STO sont arrivés graduellement en Allemagne. Ils sont d'une très grande hétérogénéité

---

<sup>21</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, DEA d'histoire des relations internationales et des mondes étrangers, université de Paris-I, 1998, p. 148

<sup>22</sup> AN F 1a 3776, rapport médical sur les requis du STO, août 1944



sociale et couvrent plusieurs générations. Leur relative liberté de mouvement et de fréquentation leur permet de ne pas dépendre absolument les uns des autres pour subsister. Leur esprit de communauté et de solidarité semble plus faible que celui des PG, obligés de vivre en communauté, et soudés depuis mai-juin 1940 par le vécu d'un drame commun qui les dote d'une identité. L'individualisme semble de fait dominer, nuisant à la cohésion des requis et empêchant toute résistance organisée d'ampleur. Au-delà, le contrôle postal français, au 1<sup>er</sup> septembre 1943, décrit le requis comme ni méchant ni égoïste, mais rouspéteur et prêt à se planquer, surtout quand il est en groupe, et par-dessus tout « haïssant ceux qu'il présume souffrir moins que lui<sup>23</sup>. »

Si la diversité des vécus et des perceptions est extrême, deux situations d'ensemble paraissent se dessiner : à Berlin et en Allemagne du Nord, l'accueil réservé aux travailleurs français serait « d'une sécheresse souvent hostiles, les rapports avec la population restent rares est froids ; la nourriture est insuffisante, le logement rudimentaire. » En Allemagne du Sud, en Autriche, dans les Sudètes et dans les territoires occupés par le Reich, « la réception serait cordiale, parfois presque amicale, les rapports avec les habitants fréquents et agréables, la nourriture suffisante et le logement assez confortable dans l'ensemble<sup>24</sup>. » Cette vision schématique est vraisemblable, d'autant que le sud est moins bombardé que le nord, et de tradition plus francophile. Elle résume bien les divers problèmes rencontrés.

Comment arrive-t-on en Allemagne ? Quels sont les traits essentiels de cette nouvelle existence non désirée ? Qu'est-ce qui fait l'unité et la diversité du destin des requis ?

### 1) Du voyage à l'installation

Le grand voyage commence. Sur les quais des grandes gares, la charité des dames de la Croix-Rouge adoucit les pénibles instants de la séparation. L'histoire a retenu le nom de certaines bénévoles particulièrement dévouées, comme M<sup>me</sup> de Bellescize à Lyon<sup>25</sup>. Puis dans un silence de plomb ou après les cris et les chants de révolte cent fois évoqués, le train s'ébranle. A partir du 16 février 1943, la plupart des requis ignorent même la destination, ne l'apprennent qu'en cours de route ou à l'arrivée. Dans la précipitation des départs massifs, les lieux indiqués sur leurs contrats de travail sont laissés en blanc, ou changés arbitrairement par

---

<sup>23</sup> AN F 60 1452

<sup>24</sup> AN F 1a 3776, rapport de la délégation Bruneton transmis au ministère de la Production Industrielle, septembre 1943.

<sup>25</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire*, thèse de doctorat, université de Lyon, 1990, p. 167

les Allemands : pour eux, seul compte le chiffre d'arrivées. Le voyage est long et inconfortable, sur des banquettes en bois, avec des provisions personnelles ou familiales qui s'épuisent, sans toilettes ni douches, sans lumière la nuit. Le « cafard » et la tristesse de la séparation se manifestent déjà. La masse des requis de zone sud fait escale au moins une nuit au camp de Puy-Imbert à Limoges, ou à Dijon à la caserne Krien, au passage de la Ligne de démarcation. Presque tous les provinciaux changent de train à Paris. De la gare de l'Est part la masse des trains qui en trois à quatre jours amènent les requis en tous points du Grand Reich.

Les populations de l'Alsace annexée fêtent les requis. Chaque passage d'un train du STO se transforme en manifestation d'attachement viscéral à la patrie française, dans ces départements brutalement germanisés et nazifiés. « Traversée de l'Alsace, d'une Alsace bien française encore, où des jeunes filles vinrent, avec toute leur grâce juvénile, nous offrir des fleurs<sup>26</sup> », résume le professeur de français Blanchon à ses élèves. Un convoi parti le 25 mars de Saint-Etienne se voit enlever livres et drapeaux français à Mulhouse, mais n'entre pas moins en gare en chantant *la Marseillaise*, aux acclamations de la population : « vive la France ! », « vive l'Alsace ! », « revenez nous délivrer ! » Les requis sont salués par des mouchoirs et des serviettes aux fenêtres, puis « sur la route longeant la voie ferrée, ce ne sont que des pleurs ; l'émotion nous gagne, nous chantons : *Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine*<sup>27</sup>. » Toutes les classes d'âge participent, puisque Jean Edmond voit à l'arrêt une nuée d'enfants de 8 à 12 ans venir parler avec eux le français interdit, jusqu'à ce que les Allemands les chassent<sup>28</sup>. La minorité de requis passée par la Belgique et les Pays-Bas n'ont pas non plus à se plaindre de leurs habitants hospitaliers, que l'esprit de résistance civile pousse à des gestes démonstratifs de compassion et de sympathie. Sur le chemin de la Ruhr, les Néerlandais offrent du lait à Jean Gabard et à ses camarades<sup>29</sup>. Certains requis sont finalement plus fêtés à leur départ qu'à leur retour.

Les exilés franchissent la vraie frontière, le Rhin, dont le nom évoque tant de souvenirs littéraires et historiques acquis depuis l'école. Les premiers panneaux en langue germanique et en lettres gothiques rendent sensibles la réalité de l'exil. Parfois le spectacle de la Ruhr et des régions industrielles impressionne, amène à s'interroger sur la difficulté qu'il y aura à défaire ce titan économique, donc à revenir plus vite au pays. Certains s'étonnent car des villes sont plus intactes que ce que la BBC laissait entrevoir, d'autres contemplant les

---

<sup>26</sup> Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC), CMLXXXVI (9)-9

<sup>27</sup> AN F 1a 3777

<sup>28</sup> IHTP ARC 067, témoignage de Jean EDMOND, *De Quarré-les-Tombes à Berlin 1943-1945*, s.l.n.d., p. 5

<sup>29</sup> DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000. Jean Gabard, classe 1920, a été arrêté à domicile après trois refus d'obtempérer aux convocations.

ruines accumulées. C'est l'arrivée : « nous ressentons tout-à-coup, malgré notre postérieur en compote, une certaine réticence à descendre », témoigne Robert Binet, exilé à Wiener-Neustadt, « ce train funeste restait notre trait d'union avec la terre que nous venons de quitter et qui est à plus de 2 000 km peut-être. En descendant sur le quai avec nos bagages, nous nous coupons définitivement de notre monde, avec l'appréhension malade d'un inconnu hostile et secret<sup>30</sup>. »

Dans 46 centres de triages, les groupes initiaux sont disloqués et l'affectation se décide<sup>31</sup>. Sales et sans confort, ils laissent de très mauvais souvenirs. Unanimes sont les comparaisons mémorielles avec le marché aux esclaves des temps jadis. L'industriel, l'artisan, l'agriculteur viennent voir au jugé, au faciès, au physique qui leur conviendrait bien. C'est tout juste si on ne leur palpe pas les muscles et si on ne vérifie pas leur dentition. Au sinistre camp de transit cosmopolite de Strasshof, près de Vienne, les requis découvrent le racisme, l'arbitraire, la brutalité des gardes armés et équipés de chiens, la misère des *Ostarbeiter* et des Polonais. Jean-Louis Quereilhac y voit les nazis achever d'une balle dans la nuque deux Polonais blessés à coup de bottes<sup>32</sup>. A Priesterberg, centre de triage de Berlin, celui qui a signé pour être garçon de café à Vienne a 90 % de chances de se retrouver manœuvre à Düsseldorf<sup>33</sup>. Quelques-uns se font duper, enrôler dans des organisations paramilitaires<sup>34</sup>, intégrer sous uniforme brun dans les *Arbeitsbataillon* de la Wehrmacht chargés de relever les villes détruites<sup>35</sup>, ou envoyer aux arrières du front de l'Est en uniforme Todt<sup>36</sup>. 4 000 requis, surtout en provenance du Sud-Ouest, sont embarqués à Stettin pour la Norvège et contraints d'y fortifier les côtes sous des températures très inférieures à zéro, près du cercle polaire<sup>37</sup>. En fait, si à l'origine, les affectations s'opèrent encore dans l'usine ou l'emploi prévus, avec le temps, les services allemands débordés se contentent d'affecter en

---

<sup>30</sup> VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, p. 47

<sup>31</sup> Chiffre donné par AYME et BRILHAC, *La Relève. La résistance des ouvriers français*, 1943, brochure de propagande de la France Libre. BDIC S pièce 11669

<sup>32</sup> QUEREILLAHC Jean-Louis, *J'étais STO*, France-Empire, 1958, p. 33

<sup>33</sup> AN 3 AG 2 364. Rapport parvenu au BCRA en 1943.

<sup>34</sup> AN F 1a 3777, lettre de Maurice Grellet, 8 août 1943. Ce Marseillais et six autres lèvent la main quand les Allemands demandent sept chauffeurs, ils sont aussitôt conduits à Berlin à Nikolasser, le centre de la Légion Speer, et enrôlés contre leur gré dans cette institution paramilitaire cosmopolite, peuplée de repris de justice. Ce n'est pas un cas isolé. L'enrôlement forcé de civils dans la Légion Speer et autres groupes paramilitaires figure dans l'acte d'accusation du procès de Nuremberg.

<sup>35</sup> Sur ces *Arbeitsbattalion* dont l'uniforme militaire brun est qualifié de « tenue chocolat » par les requis, voir EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III<sup>e</sup> Reich*, Fayard, 1971, p. 178-179, ainsi que SCHLIPPI Arnaud, *Le Service du Travail Obligatoire*, DEA, université de Marne-la-Vallée, 2000, p. 41

<sup>36</sup> AN F 22 2030

<sup>37</sup> BRUNE René, *La Déportation du travail. Le droit au titre : un combat pour l'honneur*, Publibook, 2001, p. 191

bloc les nouveaux venus à un *Gau* donné. Certains requis profitent d'ailleurs du désordre et de la souplesse du système pour se retrouver dans la région ou l'entreprise qu'ils choisissent<sup>38</sup>.

A leur grande surprise, des requis ne sont pas attendus là où ils sont affectés, et rien n'est prévu pour eux, ni emploi ni logement, parfois pas même les cartes d'alimentation. Pendant huit à dix jours, à Berlin-Zehlendorf, Marcel Dubreuil et ses amis ne peuvent rien acheter, à part de la bière. Ils en sont réduits à dérober la nuit des patates crues dans la réserve. Ils ne commencent à être affectés qu'au bout de trois semaines<sup>39</sup>. Inversement, Louis Eemans et ses camarades sont accueillis avec une satisfaction non dissimulée : il y a vraiment besoin d'eux<sup>40</sup>.

Les camps de bois (*Lager*) sont le logement le plus fréquent. Les entreprises en ont construit en hâte par milliers. Elles sont trop débordées pour respecter les consignes officielles qui prévoient un relatif confort. Le camp est une série de baraques de bois divisées en pièces standardisées, avec pour unité de vie essentielle la fameuse « carrée » ou « piaule » où logent entre 16 et 20 personnes. Elle est souvent sombre, avec quelques étagères et armoires, presque toujours avec l'indispensable poêle, parfois complété d'un réchaud électrique de fortune bricolé sur place au mépris des règlements. Les lits superposés sont garnis d'une paille généralement infestée de poux et de punaises, et dont le corps finit par prendre la forme<sup>41</sup>. Le manque de produits chimiques et la dégradation des conditions de vie ne permettent jamais d'éradiquer la vermine, et les installations sanitaires sont souvent insuffisantes<sup>42</sup>. Les camps seraient 10 000 dès l'automne 1942<sup>43</sup>. Fin 1943, le *Völkischer Beobachter*, organe du NSDAP, recense 22 000 camps toutes tailles confondues pour l'ensemble du Reich, abritant deux tiers des travailleurs étrangers<sup>44</sup>. Les camps hébergent de quelques dizaines à plusieurs milliers de pensionnaires. Pour les Français, les plus grands se situent à Wattenstedt dans le Hanovre et surtout en Silésie, où en 1944, on compte 1 000 à 1 200 civils français à Heydebreck, 1 800 à Blechhammer et surtout 2500 à Auschwitz, à quelques km du complexe d'extermination<sup>45</sup>. Au prix de mille efforts, le jeune chef de Chantiers Georges Toupet parvient à extraire le camp Napoléon d'Auschwitz de la tristesse, de la saleté, du vol et de la

---

<sup>38</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 173, et ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006, t. I, p. 340

<sup>39</sup> IHTP, ARC 075, témoignage de Marcel Dubreuil

<sup>40</sup> Entretien avec Louis Eemans, 9 octobre 2004

<sup>41</sup> AN F 1a 3777

<sup>42</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 424-430

<sup>43</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 158

<sup>44</sup> AN 2 AG 461. Cité également par Edward HOMZE, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 266

<sup>45</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 381-383

grossièreté, pour en faire une sorte d'enclave française vivable, solidaire et bien organisée, aux portes de l'enfer<sup>46</sup>.

Faute de temps voire d'argent, on entasse aussi les requis dans des cinémas, des salles de fêtes, des ateliers, des arrière-salles de cafés ou d'école, des chalets de montagne, ou même, parfois, des camps de tente. A Stettin, plus de 1500 requis dorment et vivent péniblement à bord de deux navires désaffectés, le *Hambourg* et le *Bremerhaven*<sup>47</sup>. Exclues des hôtels, seule une minorité de Français parvient à se loger chez des particuliers : il faut en avoir l'autorisation et les moyens, alors qu'au fil du temps, les bombardements et la multiplication des sinistrés et des réfugiés réduisent l'offre<sup>48</sup>. Entre 75 % et 80 % des travailleurs civils français en Allemagne logent donc en camp<sup>49</sup>. C'est une réalité difficile à subir pour les ressortissants d'un peuple réputé individualiste.



*Un camp de requis du STO et ses baraques en bois*<sup>50</sup>

L'existence de quelques camps mixtes scandalise les censeurs de Vichy et alimente tous les fantasmes en France occupée, constituant un puissant argument pour le refus général d'un STO féminin<sup>51</sup>. L'Eglise de France et les militants catholiques qui l'informent depuis l'Allemagne sont les premiers à s'inquiéter de voir les « habitudes vicieuses » et les maladies vénériennes se répandre dans la jeunesse française par la faute des Allemands<sup>52</sup>. Ni elle ni l'opinion n'apprécie davantage le mélange et la promiscuité de tous ces requis masculins

<sup>46</sup> Voir *supra*, chapitre VII, p. 540-541

<sup>47</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, *op. cit.*, p. 199

<sup>48</sup> Voir par exemple en AN F 1a 3777 la lettre d'un requis écrite depuis Mannheim sinistrée, 27 octobre 1943

<sup>49</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, p. 544. La moitié des Français se logent en privé à Berlin, les deux tiers à Schwerin (Mecklembourg) et les trois quarts à Cobourg (Bavière).

<sup>50</sup> Photo de couverture du livre de l'ancien requis nivernais Roger JAILLOT, *La vérité*, à compte d'auteur, 2001

<sup>51</sup> AN F 1a 3777. Ils sont évoqués ainsi par un rapport officiel de l'été 1943: dans l'un, 300 femmes côtoient 1 000 ouvriers ; dans d'autres les baraques sont séparées mais parfois pas les lavabos, ou les WC ne sont parfois qu'une simple tranchée dans la cour, ou les douches n'ont pas toujours de rideau ; à Essen, un camp comporte une « baraque des ménages » où vit une vingtaine de couples par chambre, aux lits superposés deux par deux.

<sup>52</sup> AN F 1a 3777, rapport du préfet de l'Eure en avril 1944, faisant état des propos tenus par un ecclésiastique à la réunion du comité pour l'aide aux travailleurs en Allemagne.

d'âge différent, et cela nourrit leur aversion envers le STO<sup>53</sup>. Les nazis quant à eux arrêtent et déportent en camp de concentration au moins quatre requis homosexuels<sup>54</sup>, persécution limitée et ponctuelle. En réalité, la pratique homosexuelle semble fort peu répandue parmi les requis – au contraire de l'homophobie<sup>55</sup>.

Avec l'intensification des bombardements, nombre de Lagers flambent. Ils sont reconstruits hâtivement et sans confort. Leurs hôtes perdent souvent tout dans l'incendie, sauf s'ils ont pris soin de mettre leurs vêtements et quelques biens personnels dans une valise avant de filer aux abris. A notre connaissance, un seul document tente une statistique globale des « bons » et des « mauvais » Lager : un rapport médical français sur les requis du STO, parvenu en août 1944 sur le bureau du BCRA, affirme que les camps très propres ne seraient que 1 à 2 % du total, les camps insalubres 15 à 20 %. Entre ces deux cas extrêmes, il existe toute une théorie de camps intermédiaires, plus des trois quarts<sup>56</sup>. Globalement, le logement est plus critiqué dans le nord, Brandebourg en tête, qu'au sud ou en Saxe<sup>57</sup>.

Quel que soit le degré de confort, il faut faire cohabiter dans cet univers confiné des hommes de toutes origines et de toutes conditions, de tous caractères et de toutes habitudes. Ce tableau de l'ancien requis Henri Amouroux vaut toutes les descriptions :

Si dans les premiers jours, la solidarité du départ persiste encore, fait que les lettres arrivées de France sont comme autant de lettres collectives, lues en partie à tous et commentées par tous, que les provisions sont partagées, le temps disloque rapidement des groupes artificiels. Il y a celui qui ronfle la nuit. Celui qui pète. Celui étend sa lessive dans la chambrée. Celui qui refuse de participer aux corvées. Celui qui chante. Celui qui joue de l'harmonica lorsque les autres aspirent au repos. Celui qui désire ouvrir la fenêtre et celui qui veut qu'elle demeure fermée. Celui dont les petites cuisines tiennent trop de place sur le poêle. Et c'est important d'arracher, pour sa gamelle, une place sur le poêle ! Celui qui ne se lave pas assez souvent les pieds. Celui qui reçoit beaucoup plus de colis que ses camarades. Celui qui vole. Celui qui "emprunte" du pain et oublie de le rendre. Celui qui cloue la photo du Maréchal au pied de son lit et celui qui menace de l'arracher. Celui qui aime les Allemands et celui qui ne les aime pas.

Monde dont il est impossible de s'évader. Monde composé d'étrangers doublement étrangers à des gars qui, jamais, ne sont sortis de chez eux<sup>58</sup>.

Dans ces camps bigarrés et cosmopolites, les Français exilés vont-ils réussir à former une communauté de vie ?

---

<sup>53</sup> AN 2 AG 543. Le jeune des Chantiers J. Faure écrit ainsi le 11 avril 1943 depuis le camp de Wiener-Neudorf : « des gamins de 18 ans avec des hommes de 45 à 50 ans, c'est un mauvais contact moral et vous devez me comprendre sur ce sujet car un plus ample laïus sur ce chapitre deviendrait pornographique. »

<sup>54</sup> WIEVIORKA Annette, « Conclusion », in BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, CNRS Editions, 2008, p. 410

<sup>55</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 187

<sup>56</sup> AN F 1a 3776

<sup>57</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 161

<sup>58</sup> AMOUROUX Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. L'impitoyable guerre civile. Décembre 1942-décembre 1943*, Robert Laffont, 1983, p. 106

## 2) L'introuvable communauté : clivages et individualismes au sein des requis

L'obstacle premier tient à la dispersion initiale de tous ceux qui auraient pu rester et se regrouper par affinités. Au temps du recrutement par entreprises, il arrive que les requis prélevés en groupes sur un même établissement restent ensemble et soient employés par l'usine mentionnée dans leur contrat<sup>59</sup>. Encore les exilés se plaignent-ils souvent après fin 1942-début 1943 d'avoir leurs équipes disloquées dès l'arrivée ou après quelques temps, et de se retrouver dispersés un peu partout dans le Reich<sup>60</sup>. De fait, le drame du STO se joue sans unité de lieu pour les ressortissants d'une même entreprise, d'une même administration ou d'une même grande école. Tous sont ventilés aux quatre coins du Grand Reich. Les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts sont dispersés de Forbach en Moselle annexée à Potsdam aux portes de Berlin<sup>61</sup>. Les requis d'un même département sont pareillement disséminés aux quatre vents, même si l'on parvient parfois à trouver des logiques spécifiques à chaque ensemble de requis d'une même provenance<sup>62</sup>. L'éclatement géographique prédomine. Privés de leur monde familial, de leur communauté de travail, de leur petite patrie, les Français du STO risquent de n'être plus qu'une masse d'individus atomisés.

Plus d'un requis témoigne en effet de la tristesse d'une société d'exil où prédominent le souci de survie individuelle et le repli sur ses propres préoccupations. La solidarité se confine souvent à de petits groupes fermés de quelques amis. Le mythe ultérieur de « l'esprit de la baraque », cher aux associations d'ex-requis, est surtout une reconstruction<sup>63</sup>. Certes, il existe parfois des sociabilités de qualité, des solidarités d'ensemble dépassant la micro-

---

<sup>59</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 483

<sup>60</sup> Une cinquantaine d'électriciens parisiens et un ingénieur partis ensemble restent ainsi trois mois dans la même usine, puis ils sont dispersés un peu partout, car trop nombreux de la même profession pour le travail qu'il y a à faire. Témoignage d'Henri Peyen in *Mémoires noiséennes. Témoignages sur la Deuxième guerre mondiale*, 1986, p. 11, inédit, aimablement transmis par les Archives départementales de Seine-Saint-Denis.

<sup>61</sup> AN AJ 52 952

<sup>62</sup> Environ 90 % des Lyonnais font leur STO dans trois régions : en Autriche (Linz et Innsbruck surtout), en Silésie et en Prusse-Orientale, peu dans la partie occidentale du Reich. GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990. Inversement, les Vauclusiens, dispersés dans 51 localités, sont envoyés à 90 % dans l'ouest de l'Allemagne. RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 56-57. Mais les Cantalous, par comparaison, sont totalement disséminés à travers au moins une demi-douzaine de régions industrielles du Grand Reich ainsi qu'en Poméranie rurale ou, pour les employés des PTT, à Regensburg. MARTRES Eugène, « La main-d'œuvre cantalienne en Allemagne au cour de la Deuxième Guerre mondiale », *Revue de la Haute-Auvergne*, n° 45, janvier-mars 1976, p. 367

<sup>63</sup> « La description de chambrées solidaires, où régnait une camaraderie sans faille, ne correspond sans doute qu'à une minorité de chambrées, et dans la plupart des autres, la solidarité ne concernait que des groupes de quelques individus, variable de deux à cinq ou six, qui partageaient ensemble colis et confidences. » ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 45

solidarité de petits groupes. René Beauvais, à Bad Fischau, a la chance de tomber sur un “bon” camp, où les Français nouent des liens étroits entre eux et forment une cellule collective solidaire<sup>64</sup>. Mais l’historien-témoin Jacques Evrard reconnaît lui-même le triomphe, la plupart du temps, d’un « climat perpétuel de troc et de négoce » voire de querelles délétères, engendré par la pénurie et le système D. « En-dehors du cercle très étroit de “l’équipe” de deux ou trois camarades où l’on mettait tout en commun, l’habitude du geste désintéressé se perdait, fût-ce à l’égard des autres membres de la chambrée. » L’inégale aptitude à la débrouillardise ou la réception inégale de colis sont plus fortes que la communauté de destin. « [Les] travailleurs déportés (...) connurent aussi leur bourgeoisie et leur plèbe [et] voyaient trop souvent, dès la sortie de l’atelier ou du bunker, se réaffirmer leurs différences sociales, et cela ne fut pas la moindre de leurs misères<sup>65</sup>. »

Les clivages anciens restent aussi forts dans les chambrées qu’en France : oppositions entre volontaires et requis, entre jeunes recrues et vieux travailleurs, entre étudiants et ouvriers, entre agriculteurs et citadins, entre Parisiens et provinciaux, entre Nordistes et Méridionaux<sup>66</sup>. La plupart des requis font l’économie de la découverte de l’autre. Ils recherchent la compagnie d’hommes du même univers intellectuel, se regroupent selon le métier, l’origine sociale et géographique. Le camp de Jean-Louis Quereilhac comporte la « piaule des étudiants », celle des Marseillais, celle des Mayennais ou celle des boulangers<sup>67</sup>. Il arrive qu’un groupe partage à la fois une origine géographique et un métier, comme ces 17 instituteurs vosgiens qui réussissent à rester ensemble durant tout leur exil<sup>68</sup>. Sont par ailleurs unanimement rejetés et exclus de toute sociabilité diverses catégories telles que les voleurs, les volontaires, les « collabos » ou assimilés tels (interprètes), mais aussi les homosexuels, les onanistes ou les malpropres<sup>69</sup>. Un spectre enfin hante les camps : celui du mouchardage, qui incite à la prudence et à l’isolement. A l’extrême, l’univers requis paraît atomisé, tels à Hambourg ces jeunes STO des jeunes classes « complètement livrés à eux-mêmes. Aucune

---

<sup>64</sup> C’est selon lui « un camp tout à fait banal mais où notre organisation propre tend vers une certaine autonomie. C’est “notre camp” et après quelques jours d’adaptation, nous y sommes relativement attachés ; nous nous y retrouvons entre nous, jalousement protégés, bien solidaires et bien structurés. » Cité par VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, op. cit., p. 49

<sup>65</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 197

<sup>66</sup> Tout au long des *Russkoffs*, François Cavanna, fils d’ouvrier parisien, ne cache pas son aversion pour les paysans mayennais de son usine, qu’il accuse notamment de trop bien travailler par appât du gain. En Bavière, le P. Damascène de la Vigerie doit répliquer aux piques des Nordistes sur les Méridionaux, accusés de lâcheté lors des bombardements : selon lui, ils seraient simplement plus expansifs, et donc plus prompts à exprimer à haute voix la peur que tous les Français ressentent en leur for intérieur. DAMASCENE DE LA VIGERIE Jean, *Prêtre-ouvrier clandestin*, France-Empire, 1967, p. 126

<sup>67</sup> QUEREILHAC Jean-Louis, *J’étais STO*, op. cit., p. 81

<sup>68</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 483

<sup>69</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 470-504



cohésion. Vivant chacun pour soi<sup>70</sup>. » Au contraire des casernes, des tranchées de 14-18 ou des stalags, voire du maquis de réfractaires, le STO n'est pas autant le creuset social ni le lieu de brassage humain qu'il pourrait être. Le mélange existe certes, puisqu'étant donné leur masse et leur hétérogénéité, les requis ne peuvent jamais ignorer totalement leurs camarades d'origine différente. Mais c'est un mélange subi, qu'ils cherchent à limiter lorsqu'ils le peuvent.

Contre l'éclatement, un remède est le maintien recherché des petites patries. Les requis se débrouillent pour rester groupés et pour occuper la même baraque. Un natif de Pézenas est content d'écrire au pays, en avril 1943 : « nous sommes toujours ensemble les huit Piscénois, nous nous entendons comme des frères<sup>71</sup>. » « Dans notre baraque sur seize on est dix de l'Orne », se réjouit Michel Macé le 1<sup>er</sup> mai 1943<sup>72</sup>. Si l'on n'est pas arrivé d'emblée à rester groupés, on se cherche<sup>73</sup>. En plus du dialecte local, le port d'un signe extérieur de reconnaissance marque parfois l'identité et la cohésion du petit groupe<sup>74</sup>. A Regensburg, le 14 juillet 1943, les requis défilent en arborant à la fois le drapeau tricolore et les drapeaux régionaux de Provence, Languedoc et Roussillon<sup>75</sup>. Le revers est le risque d'une certaine fermeture à tout ce qui n'est pas le groupe<sup>76</sup>. Le STO favorise aussi le maintien des stéréotypes régionaux, l'usage du patois posant une barrière entre Français.

Pareillement, la commune expérience du travail forcé ne comble pas les fossés qui séparent des travailleurs des autres peuples. Les barrières linguistiques et culturelles sont puissantes, les inégalités de ressources aussi, les rivalités pour les femmes ou pour le marché noir également<sup>77</sup>. Et le sort des travailleurs polonais et soviétiques, en particulier, est trop différent de celui des Occidentaux pour que les Français puissent croire partager avec eux une

---

<sup>70</sup> AN F 1a 3776, rapport du lieutenant-colonel Pingeot, évadé par la Suède, sur les Français présents à Hambourg, après août 1943.

<sup>71</sup> CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 133

<sup>72</sup> AN 72 AJ 2277

<sup>73</sup> L'une des premières sorties de Marcel Gilles, à son arrivée à Breslau, est consacrée à rechercher les copains valentinois dispersés dans un camp de près de 5 000 travailleurs étrangers. GILLES Marcel, « STO et Häftlingen », in *Nuit et brouillard*, organe trimestriel du souvenir de la Déportation NN, n° 35, 1983

<sup>74</sup> L'agriculteur Pol Charbonnier et ses amis ardennais se reconnaissent ainsi par l'insigne du sanglier qu'ils portent au blouson. CHARBONNIER Pol, « Apocalypse sur Stettin, astreint au STO », in *Curieux Vouzinois*, n° 61, 2002, p. 70 et 73.

<sup>75</sup> AN F 1a 3777, lettre d'un requis de Perpignan écrite depuis Regensburg, 18 juillet 1943

<sup>76</sup> « Ils n'étaient pas forts pour le partage entre nous », se souvient le cultivateur Etienne Bruyère à propos des Charentais et des Vendéens qui reçoivent d'abondants colis familiaux, contenant même du cognac. Ce « Thiérachien dans la tourmente » ne se sent pas grand-chose en commun avec ces gens de l'Ouest, et réciproquement. BRUYERE Etienne, *Un Thiérachien dans la tourmente*, Elmé, Université picarde libre de Thiérache, 1994, p. 10

<sup>77</sup> Sur ce sujet, voir notamment Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 237 sq

communauté de destin. Certes, il ne manque pas de rencontres, de gestes d'entraide, voire de relations amoureuses nouées entre Français et étrangères. François Cavanna dédie les *Russkoffs* à Maria Tatartchenko, « où qu'elle soit. » Jamais membre de la FNDDT, Louis Eemans se livre sans difficulté sur sa liaison avec une belle Ukrainienne qui périt tragiquement sous un bombardement russe<sup>78</sup>. En revanche, Roger Monier avoue crûment, à propos des femmes de ménage soviétiques, que lui et ceux de la baraque leur mettaient « la main au cul<sup>79</sup> » : c'est là un reflet certains de préjugés dominateurs attestés et répandus à l'encontre des Slaves et des femmes. Plus globalement, les documents fourmillent de mentions péjoratives ou stéréotypées contre les autres groupes nationaux<sup>80</sup>.

Au fil des récits contemporains ou rétrospectifs, en effet, les Wallons francophones sont les seuls à trouver globalement grâce aux yeux des Français. Flamands, Néerlandais, Croates et Slovènes sont soupçonnés d'être trop bien traités et trop proches des Allemands. Les Italiens sont méprisés depuis 1940 et nul ne plaint le triste sort qu'ils subissent après septembre 1943. La guerre d'Espagne laisse un contentieux avec les Espagnols, les accords de Munich avec les Tchèques, la médiocre assistance à la Pologne agressée avec les Polonais. Polonais et Soviétiques sont l'objet de compassion : nul ne nie qu'ils soient atrocement traités. Les Français admirent souvent leur endurance dans l'épreuve, leur courage qui les conduit à saboter sans craindre la mort. Mais ils suscitent aussi la répulsion en raison de leur saleté, de leur pauvreté, voire de leur violence. Et les Français ne semblent pas foncièrement surpris qu'ils forment le groupe dominé par excellence. De manière générale, donc, à l'encontre du discours ultérieur de la FNDDT ou de l'Allemagne de l'Est communiste, aucune solidarité globale ne se noue dans la Babel allemande entre des travailleurs de groupes nationaux si différents, moins solidaires qu'indifférents ou opposés les uns aux autres. C'est autant de gagné pour les autorités du III<sup>e</sup> Reich, puisque tout soulèvement général est de ce fait impossible.

Si l'Ennui est pour Baudelaire le Satan moderne, pour les exilés le Cafard est le Satan allemand. Le vocabulaire STO reprend le terme utilisé massivement par les Poilus de la Grande Guerre pour caractériser leurs états d'âmes dépressifs, à un moment où la psychologie n'est pas une science assez développée pour leur fournir des concepts plus opératoires. Le

---

<sup>78</sup> Entretien avec Louis Eemans, 9 octobre 2004

<sup>79</sup> Entretien avec Roger Monier, 10 novembre 2004

<sup>80</sup> AN F 1a 3777. « Vis-à-vis des autres travailleurs étrangers on ne témoigne que mépris ou pour le moins indifférence presque hostile », résume un inspecteur du travail anonyme dont le rapport est transmis à la France Combattante en juillet 1943.

Cafard est omniprésent parmi les STO<sup>81</sup>. Il plonge ses victimes dans l'apathie, l'hébétéude, l'aboulie. Il accentue le repli sur soi, ou au contraire, il pousse par désespoir aux projets d'évasion les plus dangereux<sup>82</sup>. Il est causé par la tristesse de la séparation, par la monotonie de la vie d'exil, par la rudesse du climat nordique, par l'incertitude quant à la date où s'achèvera une guerre sans fin. Le manque de loisirs, les mauvaises conditions de vie et de travail, la médiocrité des relations sociales et de la vie intellectuelle l'aggravent<sup>83</sup>. « Tristesse de jours bien monotones, bien longs et bien vides ! », écrit le professeur de français Blanchon, sous le brouillard estival de Leipzig, le 11 juillet 1943<sup>84</sup>. « La vie est déjà devenue ici presque une habitude, mais une habitude contre laquelle il faut lutter sans arrêt », note un chef de Chantiers à Stettin le 7 juillet 1943, « car le spirituel en est presque totalement banni, on sent que l'on retourne doucement mais sûrement à la bête<sup>85</sup>. »

Les intellectuels souffrent de la découverte du travail manuel auquel rien ne les a préparés. Ils vivent mal d'interrompre leurs études *sine die*, d'être immergés dans un milieu ouvrier inconnu, jugé peu stimulant intellectuellement, dont la culture est fort différente et dont la sociabilité souvent rude et bourrue obéit à des codes qu'ils ne maîtrisent pas. Cette souffrance n'épargne pas les privilégiés exemptés de travail manuel, à l'image du normalien Jean Honoré, germaniste, qui assiste son chef de Chantiers devenu homme de confiance du camp. Honoré découvre d'abord avec un certain enthousiasme le patrimoine et la vie culturelle de l'Allemagne, allant au théâtre et à l'opéra, s'inscrivant à la bibliothèque de Stuttgart ou partant en excursion dans les rues... d'Ulm. Mais il déchanté aux premiers bombardements qui réduisent en cendres les lieux de culture et font affluer les réfugiés dans son camp vite surpeuplé. Et ses lettres tournent à un long lamento déplorant cette « vie monotone dont [il se] cache mal la stérilité », ce véritable « internement intellectuel et moral » : « à faire cette besogne mécanique [la comptabilité], à mener cette vie en chambrée, je sens obscurément s'engourdir et se raidir les meilleures parties de mon être, et ne survivre

---

<sup>81</sup> AN 3 AG 2 365, lettre d'un jeune requis, avant juin 1943 : « Le temps ici ne passe pas vite, tout le monde a le cafard, c'est dur pour se faire à cette nouvelle vie. Je ne peux me faire comprendre de personne, il faut deviner. (...) Il faut subir, ne rien dire, ou c'est le KZ, des milliers de Français y sont déjà. »

<sup>82</sup> Pierre, requis à Essen, écrit le 15 avril 1943 : « J'ai un cafard fou, aussi si au mois de juillet ce qu'on attend ne vient pas, je me cavale avec mes deux copains, arrive ce qui arrivera, surtout que le soir on ne dort pas tranquilles, ça fait vingt visites qu'on a depuis que nous sommes ici. (...) Ici il commence à faire beau temps, pourvu que ça dure. A Nice il doit faire chaud et les bains ont commencé. Quand je pense à tout cela, et surtout à vous, bien des fois, le soir, je pleure comme un gosse, cela me soulage. Ah si je pouvais dire ce que j'ai sur le cœur à ces gens-là ! » AN 3 AG 2 364

<sup>83</sup> Pour l'analyse de ce phénomène prégnant, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, p. 505-511

<sup>84</sup> CDJC, CMLXXXVI (9)-9 : lettres à ses élèves de M<sup>r</sup> Blanchon, professeur de français, au STO à Leipzig.

<sup>85</sup> AN F 60 1452

en moi que la faculté végétative, la bête machinale, l'être communautaire et moutonnier<sup>86</sup>. » En même temps, pourtant, Jean Honoré se prend « d'une véritable affection » pour les jeunes ouvriers du camp, aux manières « très peu raffinées » mais « qui affrontent la vie avec courage et entrain. Et je me suis attaché à eux, comme ils m'ont adopté. Nous avons abordé ensemble la grande aventure, et je tiens à en voir la fin avec eux, s'il se peut<sup>87</sup>. »

Contre le cafard, les requis développent une sociabilité digne des vieux jours de l'internat ou du régiment, en jouant aux cartes, en plaisantant, en se rendant des services ou en faisant des farces, en chahutant ensemble les surveillants allemands, ou encore en chantant<sup>88</sup>. Dans certains camps de taille suffisante, comme celui que dirige Georges Toupet à Auschwitz, clubs sportifs, orchestres et troupes théâtrales fleurissent avec les moyens du bord. Des bibliothèques sont installées, des conférences et des cours du soir parfois organisés. Au camp BMW de Basdorf (Brandebourg), Georges Brassens compose ses premières chansons pour ses camarades, et comme l'auditoire reste identique, il doit très vite renouveler son répertoire, pour leur bonheur et pour celui de la postérité.

Tous, contre le cafard, entretiennent une abondante correspondance<sup>89</sup>, lisent et relisent sans fin les lettres qu'ils reçoivent. Comme au front en 1914-1918, le pacte épistolaire est un remède puissant contre la déprime, une nécessité vitale. Il y a toujours un camarade lettré ou charitable pour tenir la plume des moins instruits. Avec les précautions inévitables et en pratiquant l'autocensure ou un langage codé préconvenu, le travailleur écrit à ses parents, à sa fiancé, à sa femme – les trois quarts des STO sont cependant célibataires<sup>90</sup> –, à ses amis, à ses camarades ou collègues, voire à ses élèves ou étudiants. Les lettres des travailleurs sont centralisées, et contrôlée, à Francfort avant leur expédition, comme les réponses le sont à Lyon. Mais à supposer que le correspondant se hâte toujours de répondre, la lenteur et l'irrégularité du cheminement du courrier désespèrent plus d'un requis, et après l'été 1944, il faut renoncer à ce puissant réconfort, tout comme aux colis qui complétaient l'ordinaire.

---

<sup>86</sup> AN 61 AJ 108, archives de l'Ecole Normale Supérieure, correspondance de Jean Honoré avec l'Ecole, notamment lettre du 20 novembre 1943 au secrétaire générale Jean Baillou.

<sup>87</sup> *Ibidem*, lettre de Jean Honoré du 20 novembre 1943 à Jean Baillou. Un contrôle postal réalisé sur 1762 lettres de requis, début 1944, note que 16 lettres d'étudiants se plaignent de la torpeur intellectuelle forcée : « c'est surtout l'esprit qui souffre car les conditions matérielles sont bonnes ». 27 autres pleurent leur année d'étude perdue, alors que d'autres étudiants restés au pays vont en profiter. AN F1a 3776.

<sup>88</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 452 sq. Voir aussi BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 201

<sup>89</sup> En 14 mois, l'ouvrier Pierre Mouvet, requis le 25 janvier 1943, écrit 138 lettres, soit une tous les trois jours en moyenne, dont la moitié à ses parents à Levallois. BRUNE René, *La Déportation du Travail*, op. cit., p. 190

<sup>90</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 457



*Arrivée de colis destinés aux requis, dans une baraque de camp transformée en bureau postal.* [Extrait de Antoine LEFEBURE, *Les conversations secrètes des Français sous l'Occupation*, Plon, 1993, cahier central]

En revanche, chaque matin, il faut continuer à faire en tram ou plus souvent à pied le trajet vers le lieu de travail, d'autant plus pénible que le camp est souvent situé à des kilomètres de ce dernier et que des heures épuisantes se perdent à s'y rendre. Sur place, après avoir montré à l'entrée son indispensable *Ausweis*, le requis retrouve sa condition de travailleur forcé dans un métier qu'il n'a pas choisi.

### **3) Des hasards de l'affectation aux réalités du travail**

Etre affecté arbitrairement ou en dépit du bon sens à un travail sans rapport avec sa qualification d'origine est l'un des principaux traumatismes des requis. Cette réalité suscite en Allemagne la colère et la frustration, en France la perplexité et la révolte. La Relève « s'accomplit dans des conditions de plus en plus incompréhensibles », admet-on au cabinet du Maréchal le 5 mars 1943. « Cette semaine nous avons reçu au moins cent lettres de nos spécialistes travaillant en Allemagne. Les ouvriers de métier sont tous employés comme manœuvres », et même des ingénieurs et des techniciens<sup>91</sup>. Le paysan accepte mal de se retrouver devant un four, le coiffeur de devenir fraiseur, le comptable ou l'étudiant d'être fait tourneur. A la souffrance psychologique et physique de découvrir le travail manuel s'ajoutent le traumatisme de la déqualification, l'humiliation d'être employé à une tâche qui ne répond en rien à son parcours. Ne pas être à sa place, c'est aussi démultiplier les risques d'accidents,

---

<sup>91</sup> AN 2 AG 81

de mutilations, de décès<sup>92</sup>. Le système de qualification étant plus exigeant en Allemagne qu'en France et l'apprentissage plus long, beaucoup d'ouvriers qualifiés sont rétrogradés à un emploi inférieur à celui qu'ils occupaient en France<sup>93</sup>. La propagande qui leur présentait le travail en Allemagne comme une occasion de perfectionnement professionnel est cruellement démentie ; au contraire ils risquent plutôt de perdre leur pratique. Le 4 juin 1943, les conclusions d'une enquête arrivent à Vichy : le sentiment de « désagrégation professionnelle » varie à l'extrême d'une industrie à l'autre ou au sein d'une entreprise, mais en moyenne, il est ressenti par 35 % des travailleurs, surtout des ouvriers de 18 à 28 ans<sup>94</sup>.

Cela laisse quand même les deux tiers satisfaits de leur emploi. Il s'agit très probablement des ouvriers les plus qualifiés et les plus âgés, qui sont requis parmi les premiers et affectés à des postes plus conformes à leur capacités, et qui témoignent le moins par la suite. De nombreux cheminots sont peu dépaysés à la Reichsbahn, de même que les agents des PTT requis à la Reichspost. En outre, la première affectation est rarement la dernière : le *turn-over* est aussi frénétique qu'en France, et le requis est déplacé d'emploi en emploi selon les besoins. Des demandes de changement d'emploi sont parfois acceptées. Au pire, une minorité en change sans autorisation, mais la « rupture du contrat de travail » lui vaut alors les foudres de la Gestapo<sup>95</sup>. Les Français ont aussi une chance relative dans leur malheur : les emplois les plus dangereux et les plus dégradants sont confiés aux Polonais et aux *Ostarbeiter*. Enfin les voies de l'adaptation sont impénétrables : en juin 1943, Maurice Toesca apprend, à la préfecture de police de Paris, « que les garçons coiffeurs sont, parmi les hommes embauchés dans le travail des usines, ceux qui s'adaptent le mieux », parce qu'ils ont l'habitude de se tenir debout toute la journée, et celle d'être d'une extrême attention car chaque coup de ciseau est parfaitement calculé<sup>96</sup> ! Mais pour ceux qui n'en ont pas l'habitude, les servitudes du travail à la chaîne, la chaleur des fours, les produits toxiques à manipuler, le bruit, la poussière, les odeurs provoquent souffrances et accidents. Le labeur est ressenti

---

<sup>92</sup> AN 2 AG 586. Un certain M. de Giorgis, marié, employé aux messageries Hachette, part le 8 mars 1944 comme comptable à Linz : il décède le 6 avril, après avoir été affecté à une fonderie, où un accident avec des plaques mal arrimées a raison de lui. Lettre du colonel Cèbe, chef du cabinet civil du maréchal Pétain, à Gaston Bruneton, 21 juin 1944

<sup>93</sup> AN 3 AG 2 365, rapport de la Résistance arrivé à Londres le 14 décembre 1942 : dès la signature forcée du contrat en France, tous les métallos « sont rétrogradés ; des spécialistes deviennent manœuvres spécialisés, les manœuvres spécialisés simples manœuvres. Seuls restent spécialistes les maîtres outilleurs : on réduit ainsi considérablement le nombre des libérations de prisonniers. » Consulter également ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 69

<sup>94</sup> AN F 1a 3777

<sup>95</sup> A Würzburg, 30 des 365 Français poursuivis par la Gestapo le sont sous ce motif, soit 8.5 % des cas. ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 98

<sup>96</sup> TOESCA Maurice, *Cinq ans de patience, 1939-1945*, Emile Paul, 1975, p. 175

comme si pénible que certains en viennent à se blesser volontairement, à se brûler ou à s'automutiler. François Cavanna se coupe ainsi l'index gauche – et n'obtient que cinq jours d'arrêt de travail.

« C'est là essentiellement que se passe la vie du travailleur », dit de l'usine un groupe de DT toulousains<sup>97</sup>. C'est là que l'attendent deux bizarreries : la lenteur incompréhensible des cadences, les horaires de travail interminables. Dans toutes les lettres, rapports et souvenirs, la longueur des journées est plus critiquée que le travail en lui-même. Pendant ces 10 à 12 heures quotidiennes, les cadences sont étonnamment faibles voire nulles. Beaucoup ont l'impression de faire plus de présence que de rendement. Ils dénoncent l'absurdité de leur situation: pourquoi avoir exigé leur venue à cor et à cris si c'est pour les laisser inemployés ? « Je ne sais pas pourquoi nous sommes partis en Allemagne, étant donné que nous sommes toute la journée derrière des barbelés exactement comme des prisonniers », écrit le 12 janvier 1943 un requis à un ami parisien<sup>98</sup>. Les STO ne se sentent pas bousculés, confirment les RG le 30 janvier 1943 d'après le contrôle postal : « On nous fait venir plus pour enlever de France des hommes valides que pour travailler car ici les trois quarts des ouvriers ne foutent rien et les Allemands encore moins, on se demande comment ils peuvent continuer la guerre sans matières premières<sup>99</sup>. » Rien ne s'améliore avec l'arrivée massive des jeunes victimes de la loi du 16 février 1943. Connue en France via les correspondances ou les témoignages des évadés et des permissionnaires, ce sous-emploi nourrit la contre-propagande et le rejet du STO. Il entretient la conviction que le besoin en main-d'œuvre n'est qu'un prétexte pour vider le pays de ses hommes en âge de combattre, voire pour assassiner sa « race » en la dévitalisant.

En réalité, la pénurie de matières premières ou d'énergie suffit à expliquer que des travailleurs fassent juste acte de présence devant des machines non approvisionnées<sup>100</sup>. D'autre part, avec la mobilisation, les ouvriers allemands sont en majorité des moins de 18 ans et des plus de 45 ans, forcément plus lents, et ils prêchent eux-mêmes souvent le travail *Langsam* (lentement) pour éviter que la norme de travail ne soit rehaussée en cas de trop bon rendement. Tout Français qui travaille trop lentement attire au groupe une sanction et un travail supplémentaire. Tout Français qui travaille trop vite lui vaut une augmentation de la cadence. Dans les deux cas, le coupable essuie la froide colère des ouvriers allemands et est

---

<sup>97</sup> *La vie des travailleurs français en Allemagne, op. cit.*, p. 12

<sup>98</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>99</sup> AN 2 AG 81

<sup>100</sup> AN F 60 1709, informations en date du 3 février 1944 sur les travailleurs français en Allemagne

exclu de la communauté de travail<sup>101</sup>. En France, les informateurs de Vichy, sans nier la longueur des journées allemandes, attribuent l'inaccoutumance des exilés aux longues journées aux 40 heures du Front Populaire et à la décadence qui aurait déshabitué les Français de l'amour du travail<sup>102</sup>. Plus honnête, le commissaire aux Chantiers André Lemaire reconnaît dans un rapport à La Porte du Theil et à Laval que quand les Allemands mettent 220 heures à faire une porte de char qu'un jeune ajusteur régleur français liquiderait en 60 heures, cela a des conséquences désastreuses sur le moral global :

L'ouvrier travaille sans enthousiasme. Le désœuvrement l'énerve. La station debout sans nécessité l'irrite et le fatigue. A la fin de la journée, nos Anciens sont vannés et abrutis. (...) Tout ceci est démoralisant et conduit la masse de nos jeunes gens à un abrutissement grégaire, qui explique bien l'aspect navrant des foules quittant les usines. Cette question est bien grave, car il semble que tout soit fait pour détruire tout ressort moral<sup>103</sup>.

Le moral des requis souffre encore plus de l'allongement sans fin de la semaine de travail allemande. A partir de 1943, ils voient avec colère leur journée de repos supprimée un dimanche sur quatre en moyenne, alors que les Allemands continuent à en jouir<sup>104</sup>. Dès 1940 les 60 heures sont de règle dans l'armement, puis les 72 heures se répandent à partir de 1943. Le 31 août 1944, la semaine ordinaire dans l'industrie est portée à 60 heures pour les hommes, 56 heures pour les femmes, 54 heures pour les moins de 16 ans. L'hiver, le requis entre souvent à l'usine avant l'aube et en sort après la tombée de la nuit, un régime prolétarien qui le prive de la lumière du soleil, et qui est d'autant plus mal vécu s'il n'a jamais été ouvrier. En octobre 1943, certains STO toulousains qui ont déménagé une nuit ne voient pas leur nouveau Lager à la lumière du jour avant une semaine<sup>105</sup>. Le même groupe décrit une sortie typique d'usine dans l'hiver 1944-1945 : elle se fait dans le désordre, dans le noir et le froid, en galoches et dans la boue. « C'est à ce moment-là peut-être que nous sentions davantage peser sur nos épaules d'hommes libres notre condition d'esclaves<sup>106</sup>. »

Rétrospectivement, loin de se plaindre des cadences trop peu infernales, tous les requis insistent sur le tirage-au-flanc omniprésent. Avec une part de reconstruction et d'autojustification, les récits fourmillent de ruses pour arriver en retard, pour produire le moins possible, pour gaspiller le temps en séjours interminables aux toilettes, ou pour se faire porter pâle. Mais en réalité, les Allemands sont globalement satisfaits de la productivité

---

<sup>101</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 76-79

<sup>102</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>103</sup> AN F 60 1452

<sup>104</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 54

<sup>105</sup> *La vie des travailleurs français en Allemagne, op. cit.*, p. 12

<sup>106</sup> *La vie des travailleurs français en Allemagne, op. cit.*, p. 27



française<sup>107</sup>. Selon les temps et les lieux, les patrons allemands émettent des avis variables sur la qualité de leur main-d'œuvre française, mais la police, paradoxalement, reste laudative<sup>108</sup>. En octobre 1943, le RSHA relève que les Français se vantent beaucoup dans leurs lettres de ralentir le travail, mais que « cependant, il n'y a aucun cas sérieux ou significatif d'efforts collectifs de ralentissement<sup>109</sup>. » La *Reichswirtschaftskammer* considère les Français et les femmes russes comme les meilleures recrues, et leur prête une productivité équivalente à 90 à 100 % celle des Allemands, contre 50 à 70 % pour les Hollandais et les Danois, censés pourtant appartenir aux peuples germaniques et nordiques<sup>110</sup>. Si l'estimation est vraie, Sauckel a raison de juger les Français plus productifs en Allemagne qu'en France.

Si le rendement est aussi satisfaisant, c'est d'abord que les travailleurs sont bien encadrés et trop surveillés par un système terroriste et totalitaire pour se risquer à la moindre révolte d'envergure. Initialement, pourtant, l'idée qu'ils représentent une menace pour l'économie et la sécurité intérieure du Reich est très répandue. « Par leur politique de déportation massive de main-d'œuvre, c'est le Cheval de Troie que les Allemands font entrer chez eux. Ils périront par lui ! », lâche un jour Pierre Laval devant un parterre de maires<sup>111</sup>, sans doute à l'époque de ses dissentiments avec Sauckel. La presse résistante, la BBC ou une partie de la population n'en pensent pas moins. Lors de l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944, attribué dans un premier temps à des travailleurs Todt employés à Rastenburg<sup>112</sup>, le Dijonnais Henri Drouot se réjouit : « l'heure approche où les masses d'ouvriers étrangers vont avoir un rôle à jouer en Allemagne<sup>113</sup>. » En septembre 1944, sans consulter le GPRF, Eisenhower leur lance à son tour d'imprudents et vains appels radiodiffusés à la révolte : Henri Frenay, ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, proteste contre cette violation de la souveraineté française et contre le risque de représailles<sup>114</sup>. En réalité, le moindre geste est trop surveillé, la moindre erreur trop réprimée pour qu'une action organisée soit possible.

---

<sup>107</sup> AN 3 AG 2 364. « La main-d'œuvre française fait prime, et on peut dire que le mépris pour la France à cause de ses défaites militaires a été effacé par l'estime dans laquelle on tient ses ouvriers », estime un volontaire interrogé le 15 septembre 1942. Avec un certain parti pris nationaliste, il estime que les Belges et les Slovaques de son usine sont, eux, « quelconques ». D'autres témoignages de cette satisfaction figurent en AN 3 AG 2 365.

<sup>108</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 62-63

<sup>109</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, op. cit., p. 336

<sup>110</sup> Voir là-dessus MILWARD Alan, *The German economy at war*, Londres, Athlone Press, 1963, p. 274-275, HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, op. cit., p. 259, et TOOZE Adam, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, 2006, rééd. Penguin, 2007, p. 537

<sup>111</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, Hoover Institutue, 1954, Plon, 1957, t. II, p. 1149, témoignage de Marcel Guillaume, secrétaire particulier de Pierre Laval, 1<sup>er</sup> décembre 1947.

<sup>112</sup> KERSHAW Ian, *Hitler*, Flammarion, 2000, t. II, p. 970

<sup>113</sup> DROUOT Henri, *Notes d'un Dijonnais pendant l'occupation allemande*, Editions Universitaires de Dijon, 1998, p. 869

<sup>114</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 278

Le gauleiter Sauckel ne se fait lui-même jamais de souci à ce sujet, et le dit à Pierre Laval le 6 août 1943 : « on parle, à propos des travailleurs étrangers, du Cheval de Troie, ce n'est qu'une fable grecque<sup>115</sup>. »

Certes, des grèves éclatent parfois, mais en général pour protester contre la mauvaise nourriture, et non pour des motifs patriotiques. Il arriverait même que certaines réunissent des Français et des Allemands, ou que la revendication soit satisfaite<sup>116</sup>. Mais la plupart du temps, la police d'usine ou la Gestapo menacent d'ouvrir le feu sur les rebelles<sup>117</sup>, ou bien en font arrêter et interner quelques-uns<sup>118</sup>, et tout rentre dans l'ordre. Les « sabotages » reprochés par les Allemands sont plus souvent dus à l'inexpérience, aux erreurs, à la fatigue, ou à l'usure de machines surutilisées. Et si la mémoire résistancialiste de la FNDDT exagère longtemps les actes de résistance, la plupart des témoins conviennent avec le recul que leurs tentatives de malmener l'outil de production se résument à de petits gestes parfois facétieux, sans grande consistance ni conséquence<sup>119</sup>. D'autres pratiques déviantes ne relèvent pas tant d'une volonté de résistance à l'ennemi que d'habitudes très ancrées dans la culture ouvrière : ainsi la négligence des consignes, le « coulage » – le vol de matériaux dans l'entreprise, d'autant plus répandu en temps de pénurie et de marché noir – ou encore la « perruque », c'est-à-dire la production d'objets pour son propre compte à l'atelier, sur le temps de travail, en détournant des matières premières<sup>120</sup>. Même les cas authentiques de refus de travail et de sabotage sont moins dus à une volonté réfléchie de résister à l'ennemi qu'au désir de se venger de l'exil, des conditions de vie ou de la hiérarchie. Tout ceci ne doit certes pas faire oublier que l'accusation de sabotage, fondée ou non, est à l'origine de 1 500 des 6 000 envois en KZ de travailleurs civils volontaires, requis et transformés<sup>121</sup>.

« L'ouvrier français pouvait travailler moins, il ne savait pas travailler mal<sup>122</sup> », admet aussi le groupe de STO toulousains : fierté patriotique oblige, les travailleurs ne peuvent

---

<sup>115</sup> AN 72 AJ 1929, procès-verbal de l'entretien Laval-Sauckel, 6 août 1943, reproduit *infra* en annexe, p. 1121

<sup>116</sup> AN F 1a 3776 et AN F 1a 3777

<sup>117</sup> Entretien avec Maurice R., 21 novembre 2004, qui témoigne que lui et ses camarades ont du reprendre le travail après avoir été mis en joue, les fusils braqués sur eux.

<sup>118</sup> Pour différents cas de répression, ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 105-106

<sup>119</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005. Jean-Louis Forest reconnaît qu'il était si ignorant du travail à la machine qu'il n'avait pas besoin de vouloir saboter pour faire du mauvais travail. Les ex-STO de Brême refusent quant à eux de se prévaloir de sabotages ou de gestes héroïques, même lorsqu'ils ont subi des sanctions. BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 184-185

<sup>120</sup> Sur la « perruque » et le « coulage », ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 85-86

<sup>121</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, p. 1450-1455

<sup>122</sup> *La vie des travailleurs français en Allemagne, op. cit.*, p. 67

s'empêcher selon lui de vouloir démontrer les « vertus françaises » devant l'ennemi<sup>123</sup>. Au-delà du nationalisme avancé *a posteriori*, dans aucun pays l'éthique ouvrière n'admet le travail mal fait<sup>124</sup>, encore moins le sabotage des machines. Peut-être aussi s'agit-il de tromper l'ennui et la tristesse de l'exil en s'absorbant dans le travail, en faisant au moins quelque chose de concret, de réussi, qui ait un sens. Les ouvriers, majoritaires parmi les requis, continuent donc à assurer un travail de qualité. Ils en escomptent le maintien de l'estime de soi, une reconnaissance symbolique d'autrui, fût-elle celle des Allemands, et également, une reconnaissance financière.

Car plus inavouable, le soi-disant « appât du gain » joue son rôle. Après-guerre, la FNDT fait des salaires la question taboue par excellence. Les anciens requis répètent à l'envie que ces salaires sont misérables, insuffisants, grevés par le fort coût de la vie, du loyer, de la (mauvaise) nourriture, sans oublier les prélèvements obligatoires, les amendes, le « don » forcé au Secours d'Hiver (*Winterhilfe*) que certains ont le courage de refuser de verser, et jusqu'à la taxe sur les célibataires ou aux impôts d'Eglise<sup>125</sup>. Mais aucun ex-requis ne nie non plus qu'il a été payé. Les salaires sont régulièrement versés jusqu'au dernier jour de la guerre.

Patrice Arnaud démontre combien la question des salaires, occultée après-guerre, est une préoccupation omniprésente dans les correspondances et les journaux intimes des requis. Etre moins bien payé que l'autre alimente rancunes et jalousies au sein des exilés. Etre payé aux pièces ou toucher moins que le contrat ne le stipule nourrit le ressentiment envers les Allemands, de même que l'interdiction de rémunérer davantage un Français qu'un Aryen. L'historien décèle « une véritable fracture mémorielle entre les jeunes du STO issus de milieux assez favorisés pour lesquels le salaire n'était qu'un moyen pour mieux de nourrir et de s'offrir des distractions, et la masse ouvrière pour laquelle le taux de change offrait des possibilités d'épargne impensables en France<sup>126</sup>. » De fait, la plupart des requis d'origine ouvrière travaillent comme il faut pour mieux nourrir leur famille restée au pays, ou pour revenir en France avec un pécule consistant. Certains renoncent à rester en France lors d'une permission entre autres parce qu'il est plus avantageux de rester travailler en Allemagne. Il

---

<sup>123</sup> *Ibidem*. Des ouvriers qualifiés français, selon eux, impressionnent les Allemands, tel ce réparateur-électricien de Paris célèbre dans toute une ville pour sa dextérité.

<sup>124</sup> Un rapport confidentiel du 23 juillet 1943 adressé à Calan, le chef de cabinet de Bichelonne, évoque la même attitude de la part de la main-d'œuvre belge exilée. AN 72 AJ 1927

<sup>125</sup> Ces retenues sur salaires suscitent des plaintes abondantes dans la correspondance des requis. AN F 1a 3777. Selon un rapport de 1943 parvenu au BCRA, les impôts amputent de 20 % le salaire d'un travailleur français s'il est marié, de 35 % s'il est célibataire, ce qui est le cas trois fois sur quatre. AN 3 AG 2 364. Aux calculs de Patrice ARNAUD, *Les STO, op. cit.*, p. 58, un tiers du salaire peut être retenu par les prélèvements sociaux et les frais de pension.

<sup>126</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 55-60.

s'agit aussi dans l'immédiat d'améliorer son niveau de vie dans le Reich, de toucher l'intégrale de son salaire et de ses rations sans sanctions pour rendement insuffisant, ou d'avoir de quoi participer aux trafics, au système D, au marché noir.

Certes, tous les requis ne peuvent envoyer de l'argent à leurs familles - quatre seulement y parviennent sur tel kommando de 150 travailleurs non précisé<sup>127</sup>. Environ un tiers des STO sont employés comme manœuvres, et ont des possibilités d'épargne limitées<sup>128</sup>. Mais les requis auraient viré en France, via le Crédit Lyonnais, l'équivalent de 12 483 millions de F, soit 17 240 F en moyenne par travailleur<sup>129</sup>. Le MBF et le ministère Frenay situent plutôt ces sommes entre 9 et 10 milliards de F, soit tout de même 1 050 F par mois et par travailleur : chacune des 250 000 familles réceptrices toucheraient en moyenne 3100 F par mois<sup>130</sup>. C'est là une somme considérable, puisque dans la France de 1942, selon les régions, le salaire mensuel agricole moyen s'élève de moins de 900 F à 1 150 F, et le salaire mensuel urbain de 1 050 F à 1 700 F<sup>131</sup>. Aucun groupe national ne transfère plus d'argent que les Français, et leurs envois augmentent même au fil du temps, puisque ceux du premier semestre de 1944 équivalent presque à la totalité de ceux de l'année 1943<sup>132</sup>. Cette réalité ne peut pour autant être instrumentalisée pour nier les souffrances des requis, ni pour les accuser de s'être enrichis en fabriquant des armes de l'ennemi. Comme leurs camarades restés en France, la masse des requis, payée aux pièces, travaille sérieusement juste pour ne pas compromettre ses ressources : l'entreprise allemande ne verse le salaire prévu, ou *Akkordlohn*, que si le quota de pièces fixé est rempli. C'est une simple question de survie, et de désir de gagner un peu mieux sa vie et celle des siens.

Enfin, « pour si peu que l'on travaillât, on faisait toujours quelque chose<sup>133</sup> ». Les travailleurs étrangers sont des centaines de milliers, et astreints à travailler longuement : aussi rien ne peut empêcher le travail de s'accomplir, pas plus leur incompetence ou leurs rares

---

<sup>127</sup> VIBRATTE Louis, « La main-d'œuvre française au service de l'Allemagne dans le département du Doubs », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 240, mars-avril 1980

<sup>128</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 59

<sup>129</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 142, et HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 487

<sup>130</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 60 ainsi que BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, *op. cit.*, p. 160

<sup>131</sup> Jean-Claude DAUMAS, « Le travail », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 104

<sup>132</sup> MILWARD Alan, *The New Order and the French Economy*, *op. cit.*, p. 275, et HOMZE Edward, *Foreign labor in Nazi Germany*, *op. cit.*, p. 246. En 1943 sont envoyés en France 277 046 200 Reichsmarks, pour 258 657 700 Reichsmarks au premier semestre 1944, une stabilité unique alors que les envois italiens, belges ou russes s'effondrent dans le même temps.

<sup>133</sup> *La vie des travailleurs français en Allemagne*, *op. cit.*, p. 26

sabotages que leurs stratégies d'évitement ou leurs lenteurs volontaire ou forcée. « C'est uniquement par leur masse énorme que les travailleurs étrangers ont apporté une aide effective à la production allemande<sup>134</sup>. » Comme pendant la première révolution industrielle du XIXe siècle, la production est assurée par l'injection dans l'économie d'une masse d'ouvriers peu qualifiés mais astreints à de longs horaires. Le calcul négrier de Sauckel et le recrutement massif érigé en quasi-fin en soi ne se révèlent pas au final si dépourvus de rationalité ni d'efficacité. A leur corps défendant, les travailleurs étrangers permettent bel et bien au Reich de prolonger la guerre.

#### 4) *Souffrir et mourir en terre allemande*

Tous les requis n'ont pas faim en Allemagne : leurs rations y sont même supérieures à celles qu'ils toucheraient en France<sup>135</sup>. Plus d'un revend au marché noir sa nourriture excédentaire<sup>136</sup>. La qualité ne suit pas, cependant : la nourriture de masse distribuée aux cantines d'usines et de camps n'a nulle prétention à l'assurer, encore moins en temps de guerre qu'en temps de paix. Les différences culinaires nationales créent aussi des frustrations : les Français se plaignent de l'omniprésence monotone du chou et des patates, et dans ce pays de bière, « on souffre beaucoup du manque total de vin<sup>137</sup>. » Ils constatent que l'égalité officielle du rationnement n'est qu'apparente : l'ouvrier allemand dispose d'une famille, d'un jardin et d'une carte d'alimentation ; l'étranger ne peut souvent manger qu'à la cantine<sup>138</sup>. Les requis paysans, moins habitués aux restrictions, vivent le rationnement comme une privation nouvelle, même s'ils reçoivent aussi des colis familiaux plus facilement. En vertu du principe du *Nix Arbeit, nix Essen* (qui ne travaille pas ne mange pas), les Allemands donnent des rations inférieures aux malades, aux contestataires, aux travailleurs à trop faible rendement. Satisfaisante dans tel camp ou usine, la nourriture est médiocre ou trop rare dans le camp ou l'usine d'à côté. Là où elle est infecte et insuffisante, des travailleurs perdent vite jusqu'au quart de leur poids<sup>139</sup>. Or tout le monde ne reçoit pas de colis de France, à supposer

---

<sup>134</sup> *Ibidem*

<sup>135</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 205-206, démontre qu'en moyenne, « les requis sont mieux nourris outre-Rhin qu'en France. »

<sup>136</sup> Sur ces pratiques très répandues de marché noir, BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 121-124.

<sup>137</sup> AN F 1a 3777

<sup>138</sup> AN F 1a 3777

<sup>139</sup> AN F 1a 3777. Rapport de la délégation Bruneton, septembre 1943. Au même moment, un permissionnaire explique à Bordeaux que les ouvriers présents avec lui aux frontières de la Pologne ont maigri de 20 kg : la

qu'une partie du contenu ne soit pas détournée ou détruite en route<sup>140</sup>. Et si certains en font profiter leurs voisins de chambrées, l'esprit de partage n'est pas universel. Le marché noir est cher, le braconnage en zone rurale risqué. D'après les témoignages et le contrôle postal, les requis, en 1943, se plaignent plus de la nourriture en Allemagne du Nord, surtout à Berlin, qu'au sud où elle resterait satisfaisante<sup>141</sup>. Faute d'avoir droit à la carte textile des Allemands, le manque de vêtements est par ailleurs un autre grand sujet de plainte<sup>142</sup>. Quant au tabac, trop rationné, il faut le remplacer par toutes sortes de substituts parfois douteux<sup>143</sup>.



*Carte de rationnement hebdomadaire pour travailleurs civils étrangers, Munich.*  
[Musée de la Résistance nationale, Champigny, 72 AJ 116 A]

Trop souvent l'usine apporte son cortège d'accidents de travail, et le camp mauvaise hygiène et maladies. Le manque de sommeil, la fatigue des longues journées et la mauvaise nourriture n'arrangent rien. Mais seul l'accord écrit du contremaître (*Krankenschein*) permet d'aller consulter un médecin, et à condition d'en trouver un. Or il n'y aurait qu'un médecin

---

nourriture se réduit à des pommes terres cuites et à un *ersatz* de margarine synthétique extraite de la houille ! Si on veut la faire fondre pour rissoler les pommes, elle se dissout et s'évapore.

<sup>140</sup> Roger Falque, requis chez Krupp à Breslau de mars 1943 au 21 janvier 1945, déclare que sur treize colis envoyés par sa famille, il n'en a reçu que six, dont un seul intact. Archives de la FNDDT, témoignage écrit de Roger Falque en vue du procès Krupp à Nuremberg, 1947. Entre vols et bombardements, un quart à un tiers des colis disparaît en route, estime Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 192

<sup>141</sup> AN 3 AG 2 365, rapport d'un témoin alsacien de retour d'Allemagne, 15 mars 1943, ainsi que ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 210

<sup>142</sup> AN F 1a 3776, notamment témoignage d'un ex-volontaire, juillet 1943 : « Il est impossible pour les ouvriers de se procurer de vêtements. Pour le travail, ils sont vêtus de guenilles. » Des requis marchent en galoches de bois ou s'entourent les pieds de chiffons faute de chaussettes.

<sup>143</sup> « On trompait notre faim en fumant, mais le tabac s'épuisait vite, on touchait dix cigarettes tous les huit jours... Des "Bregava", des cigarettes bulgares affreuses à fumer ; si vous aviez la gorge tant soit peu irritée, vous vomissiez tripes et boyaux. Les Allemands refilaient aux étrangers les tabacs dont ils ne voulaient pas. On a fumé de tout, du tabac polonais, des espères de branches marrons qu'on écrasait et du tabac de sciure verte. On ne savait comment le fumer, les Russes nous ont montré, il fallait rouler du papier journal et vider la sciure dedans puis recourber... et ça se fumait ! » Témoignage de Jean Chevallier, requis à Berlin, in *Mémoires noiséennes. Témoignages sur la Deuxième Guerre mondiale*, inédit, 1986, p. 13, archives départementales de Seine-Saint-Denis.

pour 10 000 requis<sup>144</sup>, et de plus, les meilleurs praticiens sont au front. Pire, « le corps médical allemand, dur déjà envers ses concitoyens, l'est naturellement encore plus avec les étrangers<sup>145</sup>. » Un rapport d'août 1944 sur l'état sanitaire des STO détaille les déficiences fréquentes de l'encadrement médical. Les infirmeries sont souvent loin des camps, dans des baraques ordinaires, avec des installations insuffisantes qui ne permettent pas l'isolement des contagieux. Le manque de personnel oblige les malades à la nettoyer eux-mêmes et à se lever pour aller chercher au loin leur nourriture. Beaucoup de médecins allemands ne parlent pas français, il est difficile de leur expliquer ce que l'on ressent, donc de repérer les symptômes. En outre, la relation de confiance manque pour leur avouer une maladie comme la syphilis. Prompts à soupçonner une tricherie, soumis à la pression de chefs de camps et d'entreprises obsédés par le rendement, ils peuvent refuser le traitement, l'arrêt de travail, l'hospitalisation. Des blessures pas ou mal traitées se terminent par des amputations à force de négligence ou de mépris de l'hygiène médicale. Le STO Chaminand, tuberculeux, est soigné pour... maladie nerveuse jusqu'à sa réforme le 14 octobre 1943. Les néphrétiques n'ont le droit à aucun régime spécial. Des cas de syphilis sont signalés, ou encore, à Hanovre et en Silésie, de typhus. Le retard est souvent le frère aîné de la mort : Henri Gerbaud meurt de diphtérie dans sa chambre le 25 octobre 1943, René Bouchet s'éteint l'après-midi du 8 novembre après n'avoir été transporté à l'hôpital que le matin même<sup>146</sup>. Le travail pénible dans des conditions sordides explique les 10 000 à 20 000 rapatriements sanitaires<sup>147</sup>. Un nombre inconnu meurt en route, comme ces tuberculeux tardivement remis au train<sup>148</sup>, ou décèdent chez eux à peine revenus<sup>149</sup>. Un quart à un tiers des travailleurs français sont malades un moment ou l'autre en Allemagne, et la moitié des morts en terre d'exil succombe à la maladie<sup>150</sup>.

Encore plus lamentable est le sort des femmes françaises volontaires, plus vulnérables. Unanimement méprisées, elles sont qualifiées de « prostituées » par toutes les sources contemporaines : en réalité, c'est que loin de chez elles, elles sont davantage libres de leurs comportements, et que peu nombreuses en Allemagne, elles ont exceptionnellement une plus grande latitude que les hommes dans le choix leur partenaire. C'est plus encore que

---

<sup>144</sup> AN F 1a 3776, rapport du 20 juillet 1943 sur la vie des requis du STO.

<sup>145</sup> AN F 1a 3776, rapport sur la vie de 1200 ouvriers français de l'IG Wolfen de Bitterfeld (Saxe), 1943

<sup>146</sup> AN F 1a 3776

<sup>147</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 23

<sup>148</sup> AN F 1a 3669

<sup>149</sup> Rappatrié en juillet 1944 par l'un des tous derniers trains sanitaires à quitter l'Allemagne, Jacque Libert meurt ainsi à 22 ans de tuberculose, sous les yeux de sa sœur et de ses parents, quelques jours après son retour à son domicile de Méry-sur-Seine. Témoignage de sa sœur Jacqueline (née en 1925), aimablement recueilli et enregistré à notre demande par la fille de cette dernière, Claude Fèvre, le 14 décembre 2004.

<sup>150</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 116

payées moitié moins que les hommes<sup>151</sup>, elles sont souvent obligées de multiplier les liaisons dans l'espoir d'en retirer un profit matériel, voire de tomber enceintes et d'être rapatriées. En décembre 1943, une note au Comité interministériel à la Main-d'œuvre n'évite pas l'association stéréotypée entre travailleuses et prostituées, mais souligne les raisons objectives de leur détresse matérielle : « salaires inférieurs, pas de vêtements, pas de cantonnements distincts, soins médicaux rudimentaires... Il y a parmi elles une mortalité élevée<sup>152</sup>. »

Le rapport ne le dit pas, mais une partie de cette mortalité est liée aux conditions d'accouchement. Car le manque de maternités est dramatique. Or, à partir de mars 1943, les travailleuses enceintes n'ont plus le droit au rapatriement: les nazis leur reprochent d'y devenir des contre-propagandistes<sup>153</sup>. Il n'est pas rare qu'elles paient leur grossesse de la perte de leur emploi. N'ayant plus aucun avantage à en retirer, beaucoup sont prêtes à tout pour ne pas enfanter. La pratique d'avortements clandestins dans les toilettes ou les chambrées de certains Lagers horrifie nombre de requis, catholiques en tête, et alimente les pires fantasmes sur l'immoralité de ces femmes supposées débauchées et dénaturées<sup>154</sup>. En clinique, des femmes au nombre inconnu meurent en couches, ou ne survivent pas à un avortement. Malgré la création de pouponnières – insuffisantes – par la Mission Bruneton, les nouveau-nés ont toutes les chances de mourir très vite de maladies ou de sous-alimentation ; certains bébés de père allemand sont enlevés par la police et placés dans des orphelinats aryens ; d'autres encore le sont parce que leur mère est en prison. Leur sort ultérieur est inconnu<sup>155</sup>. Malgré cela, en 1945, le Comité International de la Croix-Rouge et l'UNRRA estiment qu'au moins 3 000 à 3 500 enfants nés de pères inconnus – en majorité français, parfois allemands – ont survécu et vont devoir être rapatriés avec leurs mères<sup>156</sup>. Sur 50 000 à 70 000 travailleuses venues en Allemagne, environ 2 000 y perdent peut-être la vie (2.85 % à 4 %), en raison des mauvaises conditions de vie et d'accouchement, mais aussi de la répression ou, bien plus encore, des bombardements<sup>157</sup>.

---

<sup>151</sup> Fabrice VIRGILI, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 361

<sup>152</sup> AN F 60 1452

<sup>153</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 327.

<sup>154</sup> Voir par exemple les souvenirs du Père Jean DAMASCENE DE LA VIGERIE, *Prêtre-ouvrier clandestin*, France-Empire, 1967, p. 96-97

<sup>155</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 327-328. Il donne l'exemple d'une pouponnière allemande où 32 bébés meurent entre le 26 juin et le 16 octobre 1944.

<sup>156</sup> Fabrice VIRGILI, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, op. cit., p. 370-371

<sup>157</sup> *Ibidem*



La mort venue du ciel cause environ le quart de la mortalité des Français d'Allemagne – près de la moitié de ceux de Berlin<sup>158</sup>. A partir du printemps 1942, les bombardements stratégiques sur les villes allemandes sont systématiques. Le 1<sup>er</sup> septembre 1943, selon le contrôle postal, les exilés ne parlent plus que des bombardements, pour rassurer leurs proches, ou pour en donner des descriptions terrifiantes. A Hambourg, Mannheim ou Nuremberg, ils soulignent que les Alliés s'en prennent aveuglément à tout et à tous, mais ceux de Wiener-Neustadt admirent la précision de leurs frappes sur les gares, usines et entrepôts. « La réaction générale du travailleur français, pourtant germanophobe avéré, devant des “boucheries”, est un cri de colère contre la sauvagerie de pareils procédés<sup>159</sup>. » Et de fait l'humanité l'emporte: les Français se dévouent nombreux pour aider au sauvetage des blessés allemands, voire pour éteindre les incendies. Que cela soit abondamment exploité contre leur gré par la propagande de Goebbels ou par la presse collaborationniste n'enlève rien à leur geste. La grande masse compatit avec la douleur de la population. L'ennemi héréditaire redevient un être humain qui souffre et meurt comme les autres, surtout quand les raids tuent des femmes et des enfants. Le rapprochement avec les civils en est favorisé : à Hambourg, les Français font l'objet d'« une reconnaissance inouïe » pour leur aide aux femmes et aux enfants lors des bombardements d'août 1943, « et il faut dire qu'ils en profitent largement<sup>160</sup>. »

Sauf exception, les étrangers n'ont droit d'accéder aux abris antiaériens qu'après les Aryens<sup>161</sup>, et qu'aux étages supérieurs des bunkers, moins sécurisés. Ils restent dehors si la place manque. Les *Ostarbeiter* en sont froidement exclus, par pur racisme. Trop souvent, les requis du STO ne doivent se fier qu'à leur chance, ou se contenter d'abris dérisoires, généralement des tranchées recouvertes de quelques planches, ou encore des bouches de métro voire des tuyaux d'égout<sup>162</sup>. Au vacarme croissant des sirènes s'ajoute le bruit de la Flak, les lumières aveuglantes des projecteurs, le bruit et la fumée des bombes explosives, sifflantes, incendiaires ou à phosphore. Un bombardement moyen sur Berlin, se souvient Marcel Dubreuil, dure environ 40 minutes. Au sortir de l'abri, le phosphore des bombe brûle sous les chaussures des requis. A l'horizon, toute la ville brûle. « C'était grandiose et effrayant. Je dois avouer que nous étions heureux<sup>163</sup>. » Cette dernière phrase pose la question

---

<sup>158</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1334

<sup>159</sup> AN F 60 1452

<sup>160</sup> AN F 1a 3776, rapport du L<sup>1</sup> Pingeot, évadé par la Suède, sur les Français de Hambourg, 1<sup>er</sup> juillet 1944.

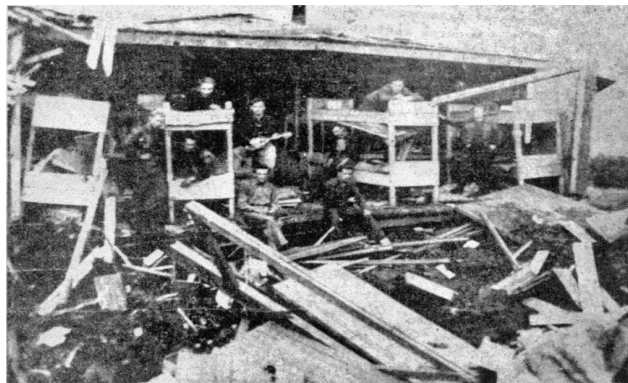
<sup>161</sup> Guy Bellet et ses camarades accèdent ainsi sans discrimination aucune à l'abri d'entreprise situé au cœur de l'immense complexe industriel où ils travaillent. Entretien avec Guy Bellet, 12 septembre 2006

<sup>162</sup> Marcel Dubreuil et ses amis finissent par se réfugier dans des tuyaux d'égouts débouchant sur le lac de Wannsee, où ils dorment trois semaines de suite. IHTP ARC 075.

<sup>163</sup> IHTP ARC 075

de la réaction ambivalente des requis face à ces bombardements qui les menacent, qui tuent des civils innocents, mais qui vengent leur exil et leur oppression, désorganisent la production, soustraient du temps au travail forcé, préparent la défaite du Reich, et donc hâtent leur libération et leur retour<sup>164</sup>.

Plus d'un requis se retrouve privé des maigres biens qui ont brûlé avec sa baraque, s'il n'a pris l'habitude d'avoir ses effets dans une valise prête en permanence pour descendre aux abris. En septembre 1943, selon Bruneton, plus de 100 000 Français en Allemagne sont sinistrés<sup>165</sup>. En avril 1944, près de 60 % des travailleurs étrangers de Berlin ont dû être relogés<sup>166</sup>. D'autres survivent dans des baraques endommagées, sans toit ou sans vitres, en des camps privés d'eau ou d'électricité. Moralement sous le choc, les rumeurs les plus folles circulent parmi les requis : toutes opinions confondues, ils relaient dans leurs lettres et leurs souvenirs le bobard selon laquelle telle ou telle usine voisine ne serait jamais prise pour cible car des capitaux anglo-saxons y seraient investis<sup>167</sup>. « Malheureusement », déplore une source du BCRA, « quand les ouvriers reviennent en France, ils propagent ce bruit<sup>168</sup>. » Le STO se confirmerait-il être un fourrier d'idées communistes ou, du moins, anticapitalistes ?



*Requis français de Stuttgart dans leur baraque éventrée<sup>169</sup>*

---

<sup>164</sup> Sur l'ambivalence des réactions face aux bombardements, voir ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1335-1343. Les uns applaudissent, estiment que c'est justice, et vont jusqu'à souhaiter des attaques encore plus massives. D'autres craignent pour leur vie ou plaignent les camarades et les civils allemands morts pour rien.

<sup>165</sup> AN 2 AG 461. Compte-rendu de sa conversation avec Bruneton par le colonel Cèbe, le 7 septembre 1943, à à Jean Jardel, secrétaire général auprès du chef de l'Etat. Un rapport du 20 juillet 1943, conservé en AN F 1a 3776, évoque notamment 20 % de sinistrés à Cologne et dans la Ruhr, abandonnés à leur sort.

<sup>166</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 434

<sup>167</sup> AN F 1a 3776

<sup>168</sup> AN 3 AG 2 365, information datée du 25 février 1943. Des lettres de STO permissionnaires ou non propagent cette rumeur, dont quelques exemples sont donnés par LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999, p. 445-447

<sup>169</sup> Extrait du livre édité par la Fédération des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé (ex-FNDT), *Un livre blanc sur une période noire*, 1985, p. 15

Après les bombardements vient le risque, si l'on est surpris à piller dans les ruines, de subir la peine de mort prévue par les décrets nazis contre les *Volksschädlinge* ou “éléments nuisibles à la race” qui profitent des attaques aériennes. Un quart des condamnés à mort du Reich sont exécutés pour ce motif en 1943<sup>170</sup>. Or les travailleurs étrangers, souvent envoyés déblayer les villes, sont plus défavorisés et donc tentés par le vol, dans un contexte de pénurie croissante. Policiers et tribunaux châtient sans pitié leur moindre larcin. Né en août 1924, ouvrier maraîcher à Besançon, le volontaire Maurice Carpentier n'a pas 18 ans quand il part pour Berlin en juillet 1942. Envoyé en AEL pour paresse et absentéisme, il est dénoncé le 5 mars 1943 par un camarade d'usine pour avoir tenté de revendre au camp une paire de jumelles et une ceinture de cuir volées lors du déblaiement des ruines. Le 21 juillet 1943, il est condamné à mort pour le vol de ces jumelles. Son recours en grâce est refusé. Il est exécuté à moins de 19 ans, à minuit, le 7 septembre 1943<sup>171</sup>.

A côté de condamnations à mort pour des meurtres ou des agressions armées authentiques, la moindre diffusion de rumeur, le moindre trafic, le moindre larcin peuvent conduire à la guillotine<sup>172</sup>. Patrice Arnaud recense au moins 450 civils français exécutés en Allemagne, en majorité des requis, mais avec une nette surreprésentation des volontaires, trop déçus par les promesses non tenues, ou plus portés à la petite délinquance de par leur condition sociale d'origine<sup>173</sup>. Les Français sont surreprésentés dans les procès intentés à des étrangers par des *Sondergerichte*, tribunaux spéciaux expéditifs chargés depuis 1934 des délits « politiques » puis pendant la guerre des affaires de droit commun<sup>174</sup>. A supposer qu'il y ait un procès, les concepts pseudo-juridiques utilisés sont arbitraires, larges et flous au possible, voire absurdes. Les juges punissent jusqu'à de mauvaises « intentions » et ignorent les notions de preuves, de passage à l'acte, de circonstance atténuante, de bénéfice du doute ou de jurisprudence<sup>175</sup>. La Gestapo arrête et déporte certains prisonniers acquittés ou ayant purgé

---

<sup>170</sup> EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, Flammarion, 2009, t. III, p. 540

<sup>171</sup> Musée de la Résistance, Champigny-sur-Marne, 72 AJ A2 116 A

<sup>172</sup> AN 60 1709, informations du 2 juillet 1943 sur les travailleurs en Allemagne. Entre autres affaires, si J.M. Seguin est condamné à mort pour vol et meurtre d'un compatriote, Louis Berta, 22 ans, est exécuté à Berlin pour avoir essayé d'arracher un sac à main à une femme pendant une alerte, et deux autres Français pour vol d'un panier à provision allemand...

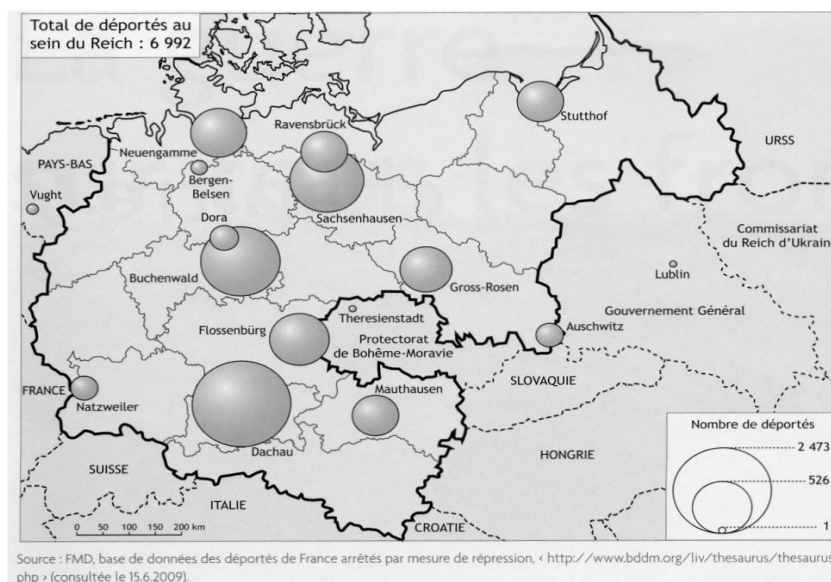
<sup>173</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, op. cit., p. 148

<sup>174</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, op. cit., p. 25 et p. 30: les Français sont 208 des 434 travailleurs étrangers jugés à Munich.

<sup>175</sup> L'accusation de « collaboration avec l'ennemi » (*Feindbegünstigung*) suffit à incriminer l'envoi d'une lettre à ses parents où l'on se plaint de ses conditions de vie. L'accusation de « destruction de la force de résistance du Reich » (*Wehrkraftzersetzung*) punit quiconque a douté devant un Allemand de l'efficacité de l'effort de guerre. La « négligence dans le travail » (*Heimtücke-gesetz*) réprime de prison toute insulte ou moquerie envers le

leur peine. Volontaires, requis et transformés comptent aussi des milliers des leurs incarcérés en prison ou en forteresse (*Zuchthaus*), dans lesquelles le travail forcé est aussi la règle : 18 % n'en ressortent pas vivants, en général par manque de nourriture<sup>176</sup>. 50 000 sont internés pour quelques semaines en camp de rééducation par le travail (*Arbeitserziehungslager* ou AEL) : un millier y succombent au typhus et à des mauvais traitements en tous points dignes de ceux des camps de concentration<sup>177</sup>. Au moins 5 365 hommes et 260 femmes sont déportés en camp de la mort, soit 5 625 personnes, à 45 % des requis et à 25 % des volontaires : 35 % ne survivent pas<sup>178</sup>. Ces concentrationnaires arrêtés sur le territoire du Reich représentent 6.34% des 88 900 ressortissants de France à avoir connu l'enfer nazi<sup>179</sup>. En ôtant les travailleurs civils non-requis, la part des STO s'établit à guère plus de 3 % ce ce total.

*Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camps de concentration*<sup>180</sup>



Führer, le gouvernement, le parti, l'Etat, le drapeau, les insignes du Parti ou de l'Etat. Des Français sont même absurdement accusés de « trahison nationale » (*Landesverrat*). ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, op. cit., p. 11.

A Brême, le tribunal spécial condamne 26 Français dont six à mort en les accusant d'avoir abusé de « l'hospitalité » du Reich. BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 147

<sup>176</sup> Information aimablement transmise par Patrice Arnaud. Aucun document ne permet à cette heure de connaître le total des travailleurs civils français incarcérés en *Zuchthaus*. Seul nous est connu l'ordre de grandeur, et le taux de mortalité global dans les prisons hitlériennes. Sur celles-ci, voir Nikolaus WACHSMANN, *Hitler's prisons. Legal terror in Nazi Germany*, Yale University Press, 2004

<sup>177</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1606

<sup>178</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1592-1593. Les PG transformés sont 17 % des déportés français arrêtés sur le territoire du Reich, et les 13 % restant sont de statut indéterminé.

<sup>179</sup> Arnaud BOULLIGNY, « Les déportations de répression », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, op. cit., p. 205. Voir aussi Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le livre-mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*, Tirésias, 2004

<sup>180</sup> Carte extraite de la contribution d'Arnaud BOULLIGNY et Cédric NEVEU, « La répression au sein du Reich », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, op. cit., p. 215.

En-dehors du cas très fréquent des « pillages » de ruines, les actes reprochés ne relèvent pas du sabotage ou de la résistance organisée, très rares et trop dangereux. Il s'agit plutôt de banales paroles de contestation ou d'aigreur, ou de disputes avec l'encadrement allemand. La résistance civile prend la forme également de graffiti antihitlériens, de chansons, de conservation de tracts aériens alliés, ou encore d'écoute de la radio de Londres. Certains paient cher d'avoir espéré trop haut en la victoire alliée, ou encore d'avoir critiqué le Reich de vive voix ou dans une lettre. Sont aussi durement sanctionnées les tentatives d'évasion, l'aide apportée à des compatriotes, qu'ils soient des PG en fuite ou des concentrationnaires. Au-delà, le moindre accident ou le moindre travail insatisfaisant suffisent à mettre en danger la liberté et la vie des travailleurs français. Peu importe aux mouchards, aux cadres délateurs, aux policiers ou aux juges si leurs déficiences sont davantage le fruit du manque de formation, de l'erreur ou de l'usure des machines que d'un désir de nuire à l'Allemagne<sup>181</sup>.

La mortalité de répression reste relativement secondaire en valeur absolue par rapport à la mortalité due aux maladies et aux bombardements. Et les travailleurs français survivent à plus de 90 % à leur exil. Les statistiques de la mission Bruneton pour mai, juin et juillet 1944 indiquent respectivement 528, 515 et 461 décès de travailleurs civils sur le territoire allemand, soit 1 504 morts dont 631 tués par les bombes alliées (42 %), 288 emportés par les maladies dont la pneumonie et la tuberculose (19.15 %), 86 victimes d'accidents de travail, 15 suicides et seulement 7 exécutions<sup>182</sup>. Dès 1945 et jusqu'aux années 2000, la FNDT avance sans vérifications le chiffre presque sacré de 60 000 « déportés du travail » décédés en Allemagne « dont 15 000 décapités, fusillés, pendus, pour actes de résistance. » La commission consultative des dommages et réparations, dans sa monographie DP2 recensant les dommages infligés aux personnes, n'évoque que 40 000 travailleurs civils morts en Allemagne, certes sans certitude de fiabilité<sup>183</sup>. En fait, selon le D<sup>f</sup> Desaille, témoin au procès de Nuremberg, le total des requis décédés s'établirait autour de 25 000, auxquels il faudrait ajouter 5 000 à 8 000 ex-prisonniers de guerre transformés en travailleurs civils<sup>184</sup>.

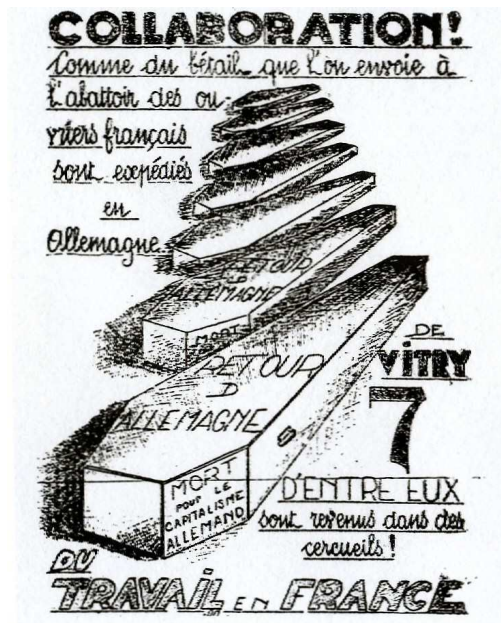
---

<sup>181</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 743-748

<sup>182</sup> FERRY Robert, *Les oubliés 1942-1945*, mémoires inédites, 1988, p. 152

<sup>183</sup> Commission consultative des dommages et réparations, *Domages aux personnes*, monographie DP2, 1948, p. 6. La même commission surévalue certes le nombre de déportés « raciaux », établi à 100 000 au lieu des 75 000 à 76 000 recensés à la fin des années 1970 par Serge Klarsfeld, et elle sous-évalue les déportés de répression, dont le nombre de 60 000 est inférieur d'un tiers aux près de 90 000 recensés dans les années 2000 par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Néanmoins, cette estimation d'époque ne saurait donc fonder la prétention des anciens « déportés du travail » à avoir perdu 60 000 des leurs.

<sup>184</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 160. Le D<sup>f</sup> Dessaille était responsable médical de la délégation Bruneton pour la région de Berlin.



*Tract de la Résistance communiste de Vitry-sur-Seine dénonçant la mortalité des travailleurs requis en Allemagne, printemps 1944.*

[Extrait du livre de France MIJOLLA et Pierre AUBERT, *La Seine-et-Oise dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1989, p. 117]

Déposés dans des cimetières allemands, les requis identifiés ont droit à des tombes individuelles. En 1945, 110 reposent ainsi au cimetière de Rastfuhl à Sarrebrück<sup>185</sup>. Des corps sont rapatriés au fil des ans, comme en 1954 ceux des 35 Français massacrés le Vendredi Saint 1945 au Bittermark de Dortmund. Une mission chargée des exhumations en zone soviétique prolonge son activité jusqu’au-delà de la création de la RDA, mais ne semble pas avoir pu rapatrier beaucoup de corps<sup>186</sup>. Encore à la fin des années 1970, la FNDT se préoccupe de faire revenir les corps de 293 DT enterrés en URSS, et 619 autres de leurs camarades dorment à la nécropole nationale de Montauville<sup>187</sup>. Mais la plupart des STO reposent pour l’éternité en terre étrangère<sup>188</sup>, dans des tombes improvisées à l’emplacement effacé par la guerre, ou dans les fosses communes d’Allemagne et de Pologne. Un transformé en permission au Puy raconte en décembre 1943 comment il a, avec ses camarades, empêché les Allemands d’enterrer un ouvrier français dans un tas de scories au milieu de leur usine berlinoise<sup>189</sup>. Effet des bombardements, beaucoup n’ont même pas de dépouille digne de ce nom. « Nous ramassions les débris de ces camarades », raconte un ouvrier d’Essen à l’été 1943, « sans même savoir à qui ils avaient appartenu. Nous les mettions pêle-mêle dans des caisses avec une inscription : “inconnu n°1, inconnu n° 2.” Combien sont morts ainsi ? Nous

<sup>185</sup> Archives de l’ex-FNDT

<sup>186</sup> Musée de la Résistance nationale, Champigny-sur-Marne, 72 AJ A2 116 A

<sup>187</sup> Archives de l’ex-FNDT

<sup>188</sup> Symboliquement, Jean-Louis Quéreillahe et ses camarades s’abstiennent de jeter de la terre sur le cercueil de Gabriel, un camarade niçois emporté par la maladie en septembre 1944 : « cette terre de l’exil le blesserait une dernière fois dans sa fragile boîte de sapin. » QUEREILLAHC Jean-Louis, *J’étais STO, op. cit.*, p. 155

<sup>189</sup> AN F 1a 3777

n'en savons rien. Les familles seront-elles prévenues ? Ils ont disparu<sup>190</sup> ! » Dans les AEL ou lors de certains massacres, les bourreaux SS et gestapistes ne se soucient évidemment pas de l'identifiabilité des corps de leurs victimes<sup>191</sup>. La mort ne fait pas de distinction entre volontaires et requis. Le manœuvre volontaire Louis Garot, cité à l'ordre de son régiment pendant la campagne de France, est tué le 28 avril 1945 pendant la bataille de Berlin : son corps est déposé dans un jardin public, et quelques semaines après, quand une ex-travailleuse volontaire qui a assisté à l'enterrement vient en informer sa veuve en France, celle-ci n'en a pas moins le plus grand mal, de longues années durant, à croire à la réalité de la mort de son mari<sup>192</sup>. Pour les familles privées du corps des leurs, c'est autant de difficulté supplémentaire au travail de deuil. Certains parents ne le supportent pas, au point d'en mourir eux-mêmes de chagrin<sup>193</sup>.

Si les travailleurs français souffrent inégalement, et s'ils survivent dans leur masse à l'expatriation, le STO n'est par pour rien non plus dans le terrible bilan démographique des classes 1919 à 1923 pendant la guerre. En ajoutant les pertes subies par les réfractaires au maquis, ou les morts de la Résistance, des opérations militaires et d'autres faits de guerre, la mort d'un nombre important de requis en Allemagne explique pourquoi l'effectif de ces classes a diminué en moyenne trois fois plus que la population totale : celle-ci ne baisse que de 2.57 % dans le même temps.

**Tableau XX - Pertes démographiques des classes d'âge 1919-1924<sup>194</sup>**

<b>Classes d'âge</b>	<b>Recensement du 8 mars 1936</b>	<b>Recensement du 10 mars 1946</b>	<b>Evolution</b>
<b>1919</b>	444 234	416 531	<b>-6.65 %</b>
<b>1920</b>	741 171	690 051	<b>-7.4 %</b>
<b>1921</b>	731 991	677 884	<b>-7.98 %</b>
<b>1922</b>	701 334	654 736	<b>- 7.11 %</b>
<b>1923</b>	691 772	648 184	<b>- 6.72 %</b>
<b>1924</b>	682 017	641 649	<b>- 5.74 %</b>

<sup>190</sup> AN F 1a 3777

<sup>191</sup> Le 4 octobre 1954, le Bureau des Restitutions ne laisse aucune illusion aux parents de L. Georges Doupe, l'une des 600 victimes décédées dans l'AEL meurtrier de Grossbeeren : les corps étaient jetés pêle-mêle dans la fosse commune, une simple tranchée à un km du camp, disposés en tous les sens, sur plusieurs couches, nus, sans marque distinctive. Les bourreaux ne tenaient pas de liste, ou l'ont détruite avant l'arrivée des Alliés. Sur le site actuel, il n'y a que quelques croix plantées en 1946 par le gardien du cimetière voisin, qui ne correspondent pas aux corps. « Dans ces conditions, tout espoir de donner suite à la demande de restitution que vous avez établie, en ce qui concerne votre fils, doit être abandonné. » Musée de la Résistance nationale, Champigny-sur-Marne, 72 AJ A2 116 A.

<sup>192</sup> Entretien avec M<sup>me</sup> Lucienne Garot, veuve de Louis Garot, 15 avril 2010

<sup>193</sup> TILLMAN Elisabeth, *Zum „Reichseinsatz“ nach Dortmund - Destination Dortmund au service du IIIe Reich*, Katholisches Bildungswerk des Dortmunder Dekanate e. V., Dortmund, 1995, p. 189

<sup>194</sup> D'après Jean-William DEREYMEZ, « Une génération de guerre ? », in DEREYMEZ Jean-William (dir.), *Etre jeune en France (1939-1945)*, L'Harmattan, 2001, p. 31

Il y a bien une génération sacrifiée, traumatisée par l'exil ou décédée trop tôt pour revoir la patrie perdue. Pourtant, tous les Français ne subissent pas passivement leur exil : si seules des minorités infimes résistent ou collaborent activement, si beaucoup sont tentés par un accommodement multiforme, la masse reste attachée au pays natal. Elle ne rêve que de le revoir, et elle sait le montrer.

## **II - Vivre, survivre, s'accommoder et contester en terre nazie :** **attitudes et comportements des requis**

Au-delà des consignes policières et des discours officiels, la situation des exilés dépend largement de l'appréciation que la population autochtone portera sur eux. Chacun vit aussi différemment son exil en fonction de sa personnalité, de sa condition sociale, de la vie qui lui est imposée dans un camp ou une entreprise donnée, enfin de sa hiérarchie des priorités : faut-il avant tout songer à subsister et à se constituer une sorte de pécule, ou chercher à s'engager pour ou contre le régime du pays d'exil ? Même sans agir, la quasi-totalité des travailleurs, même les ex-volontaires, souhaite la défaite du Reich et le retour.

### **1) Les relations avec la population**

Les Allemands portent sur les Français un regard ambivalent. Généralement, la première réception est hostile, parce que leur arrivée signifie le départ au front d'un mari, d'un frère, d'un camarade, de soi-même, et qu'elle aide à prolonger la guerre<sup>195</sup>. Lorsque l'on comprend qu'ils ne sont pas des volontaires, l'accueil se fait plus cordial<sup>196</sup>. Peu de témoignages évoquent les vestiges d'une francophobie héritée de 1914-1918. Elle semble loin et apaisée depuis la conquête de la France. L'URSS est devenue le principal ennemi, et le racisme, officiel ou spontané, ne rabaisse pas les Français à l'état de sous-hommes comme les Slaves. C'est pour d'autres raisons que coexistent répulsion et attraction, curiosité condescendante et hostilité. Un rapport de 1943 au BCRA évoque des usines-Babel dont

---

<sup>195</sup> IHTP, 72 AJ 63, dossier du CLFN sur la Relève, rapport non daté, vraisemblablement printemps 1943 : « D'autre part, une certaine animosité règne entre les ouvriers allemands qui doivent partir sur le front et les ouvriers français qui viennent les remplacer. La population elle aussi voit d'un mauvais œil tous ces ouvriers étrangers qui sont en Allemagne. » Ce genre de constat est récurrent dans de nombreux témoignages écrits et oraux.

<sup>196</sup> Il s'agit là d'un lieu commun récurrent des témoignages écrits ou oraux, comme des rapports de l'époque.



« l'in vraisemblable mélange d'étrangers » « n'est pas pour faciliter la marche », puis développe l'ambivalence des réactions allemandes, qui est fonction des convictions de chacun :

Vis-à-vis de cette invasion étrangère, les réactions de la population sont en rapport direct avec leurs sentiments politiques. Surtout depuis l'intensification des bombardements, les nazis sont tous marqués par une xénophobie extrême. Fréquemment, ils font descendre les *Ausländer* du métro, leur interdisent l'accès des lieux de plaisir, cinémas ou autres. Cependant le goût du cosmopolite existe dans toutes les classes du Reich et va de la curiosité stupide à l'intelligence largement ouverte.

En général tout le monde prise ce qui vient de loin. Ils ne craignent pas d'utiliser les capacités étrangères et cela à tous les degrés : de la main-d'œuvre grossière aux travaux les plus subtils, à ceux-là mêmes qui touchent au fonctionnement de l'Etat, ministères, bureaux de traduction, Travaux Publics, Entreprises nationales de défense, Organisation Todt, NSKK, etc. Le goût de l'étranger est spontané chez le peuple. On constate ce paradoxe d'un nationalisme non doublé de xénophobie dans le peuple, et chez l'élite national-socialiste, d'une conception raciale rigoureuse qui n'exclut pas l'appel aux étrangers en tant qu'esclaves évidemment. Tout ceci explique pourquoi l'idée de la Relève, monstrueuse aux yeux des Français civilisés, n'étonne même pas le peuple allemand. Au reste, la plupart d'entre eux ignore que les requis ne sont là que par la force et se refuse à croire que des sanctions attendent les réfractaires en France<sup>197</sup>.

La fréquence d'attitudes populaires assez négatives ne surprend guère dans un pays où 44 % des électeurs ont choisi le NSDAP en mars 1933, et qui a subi dix ans d'endoctrinement raciste, jeunesse en tête. Un STO de Béziers rapatrié témoigne en mai 1943 d'une hostilité générale : « la population ne peut nous sentir. Dans les tramways on nous crache dans le dos. Comme notre brassard nous désigne, les gosses nous poursuivent avec des pierres. Etant allés à trois au cinéma, la salle a protesté et finalement deux policiers vinrent nous inviter poliment à sortir<sup>198</sup>. » Un autre revenu trois mois plus tôt précise que les coiffeurs vont jusqu'à refuser de leur couper les cheveux<sup>199</sup>, tandis que dans tel village près de Graz en Autriche, le trottoir est réservé aux seuls « indigènes<sup>200</sup>. » A Hoyat (Basse-Saxe), où les Français sont durement exploités, les habitants, bien nazifiés, voient la France comme un pays de fainéants, un désert à peupler et une future colonie ; chacun évoque la ferme ou la maison avec serviteurs français qu'il y possèdera après-guerre<sup>201</sup>. Au minimum, totalement ignorants ou inconscients des souffrances que leur Etat et leur armée font subir à la France, les Allemands s'étonnent naïvement que les Français les détestent<sup>202</sup>. Une partie enfin les considère simplement avec indifférence<sup>203</sup>.

---

<sup>197</sup> AN 3 AG 2 364, rapport sans date, vraisemblablement 1943.

<sup>198</sup> AN F 1a 3777, information datée du 5 mai 1943.

<sup>199</sup> AN 3 AG 2 365, information date du 25 février 1943. Le requis concerné était en Allemagne depuis novembre 1943, à 50 km de Berlin.

<sup>200</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>201</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>202</sup> AN F 1a 3776, témoignage d'un permissionnaire, 18 janvier 1944. La germanophobie des travailleurs français serait pour le témoin la « conséquence de l'hostilité générale que manifestent les Allemands envers tous les travailleurs étrangers. » A leurs yeux, les Français ne peuvent qu'être contents de travailler ici plutôt que d'être

Rien n'est figé, puisqu'en mai 1943, un requis présent depuis six mois à Lübeck témoigne que si au début les gosses insultaient les ouvriers et leur lançaient des pierres, ceux-ci « ont été en délégation se plaindre et ont eu satisfaction immédiate. Depuis, plus d'incidents<sup>204</sup>. » Louis Eemans constate que Stalingrad rabat la fierté des Allemands et les amène à plus de respect envers les Français<sup>205</sup>. Cependant, un rapport du 29 juin 1943 décrit plutôt les Allemands comme aigris par les défaites du printemps ; les expatriés français en feraient les frais, alors qu'ils étaient plutôt bien accueillis, bien vus et volontiers aidés quelques mois plus tôt<sup>206</sup>. En novembre 1943, un Orléanais exilé à Iéna confirme une « hostilité brutale de tous les éléments de la population à l'égard des travailleurs », et le 13 mars 1944, une analyse de 1 500 lettres de travailleurs français en Allemagne conclut que « la haine grandit entre ouvriers français et Allemands, ces derniers sont d'ailleurs du fait des bombardements anglo-américains d'une nervosité incroyable<sup>207</sup>. » Les victoires alliées conduisent aussi de nombreux requis à se réjouir trop haut et à provoquer – dangereusement – leurs collègues allemands, en leur faisant comprendre que la défaite de leur pays est proche<sup>208</sup>. L'image des Français en Allemagne semble bien plutôt se dégrader que s'améliorer au fil du temps. Nous sommes loin en tout cas de l'image rétrospective d'un séjour qui aurait rapproché les civils français et allemands et qui aurait préparé la réconciliation des peuples.

Le rapport cité du 29 juin 1943 ajoute une autre explication que les défaites : partis la rage au cœur, beaucoup de Français en font le moins possible, se rendent insupportables, provoquent des querelles pour un rien, ne nettoient pas leurs camps, font du tapage nocturne. Au pire, ils volent et chapardent. C'est cela aussi qui irrite les Allemands<sup>209</sup>. De fait, le

---

au chômage en France. Ils s'étonnent que leurs hôtes veuillent ouvertement leur défaite. « Mais pourquoi donc sommes-nous ainsi détestés par tout le monde ? »

<sup>203</sup> Sur 76 requis rhodaniens interrogés par questionnaire en 1987, 32 jugent que la population allemande se montrait avant tout indifférente à l'égard des Français (42.1 %), 20 la jugent d'abord « méfiante » et 13 « méprisante ou agressive » (26.3 %). Seules 11 réponses (14.5 %) évoquent une population « discrètement serviable. » GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône, op. cit.*, p. 68

<sup>204</sup> AN F 1a 3777, 22 mai 1943

<sup>205</sup> Entretien avec Louis Eemans, 9 octobre 2004

<sup>206</sup> AN 3 AG 2 365. « Depuis quelques semaines, ces sentiments semblent avoir fait place à une hostilité marquée. La discipline des camps déjà sévère est plus stricte. La nourriture devient de plus en plus mauvaise et souvent des jeunes gens sont frappés et maltraités. Les discussions entre Français et Allemands sont fréquentes. En ville on ne veut plus loger de Français. Les Allemands leur lancent des quolibets et crachent sur leur passage. On explique ce changement d'attitude par les défaites de l'Axe en Tunisie, le bombardement des villes allemandes, la stagnation des opérations en Russie qui ont enlevé aux Allemands le peu de confiance qu'ils peuvent encore avoir dans la victoire prochaine. La mauvaise humeur se tourne vers les étrangers et principalement vers les Français. »

<sup>207</sup> AN F 1a 3776

<sup>208</sup> Sur ces paroles et leur répression par la police et la justice nazies, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. I, p. 937-944

<sup>209</sup> AN 3 AG 2 365

stéréotype du Français sale et de mauvaise tenue figure dans nombre de rapports allemands et jusque sous la plume de requis, de PG, de militants catholiques ou de chefs des Chantiers. Tous oublient que la saleté et le bruit peuvent être des formes d'insoumission et de protestation contre l'exil et le travail forcé. C'est un moyen de perturber plus accessible et moins dangereux que le sabotage.

L'implication avérée de Français dans les trafics et larcins en tous genres ne contribue pas à améliorer leur image. Du système D au marché noir et à la délinquance, il n'y a souvent qu'un pas, et ils paraissent le franchir plus souvent que la moyenne. Est-ce nécessité de survie ? Est-ce une autre manière de prouver son mécontentement, son refus de se plier aux normes du pays d'exil ? Est-ce même une revanche symbolique, un juste retour des choses qui consacre les Français comme les maîtres du marché noir en Allemagne ? Les commentaires moralisateurs du temps se posent rarement la question. Attribuer aux Français la paternité du marché noir en Allemagne est un *topos* tant allemand que français<sup>210</sup>. A Berlin, où le marché noir français prospère à grande échelle, tout se vend, cigarettes, nourriture, tickets d'alimentation, à proximité d'Alexanderplatz, l'ancienne héroïne fourmillante de vie d'Alfred Döblin, carrefour de tous les trafics. Des vendeurs à la sauvette se tiennent à l'affût à proximité de chaque bouche de métro, souvent dans des cafés. Des requis participent à ces trafics, et les volontaires sont surreprésentés<sup>211</sup>. « Le marché noir fait des ravages inouis », résume un STO. « Des milliers de requis en vivent d'ailleurs. Il se fait ainsi même avec les Allemands un trafic inimaginable<sup>212</sup>. »

Sans doute le recours au marché noir est-il inéluctable, en France comme en Allemagne. Hors des grandes cités, pour peu que le camp soit situé à l'orée des bois, les requis braconnent ou commercent avec la paysannerie. Mais la nécessité n'explique pas seule les chopardages assez fréquents de nourriture et de vêtements, les vols d'ustensiles dans les cafés, la fraude dans les transports ou l'usage de titres d'alimentation volés ou falsifiés. Il y a une part de revanche contre le peuple ennemi. Ces pratiques n'indignent guère les Français tant que c'est la population allemande qui est volée – alors que nul ne tolère qu'un Français vole ses compatriotes, et en particulier qu'un volontaire dépouille un requis. La germanophobie et le contexte de guerre et d'exil entraînent un brouillage, un affaiblissement

---

<sup>210</sup> AN F 60 1452, synthèse du chef de Chantiers André Lemaire sur la vie des Français en Allemagne, transmise à La Porte du Theil et à Laval le 23 septembre 1943 : « Les Français ont importé le marché noir. Ils vendent à des prix éhontés nourriture, vêtements, etc. dont une grande partie vient des camps de prisonniers qui sont à la tête du trafic et qui revendent le contenu de leurs colis. »

<sup>211</sup> AN F 60 1452

<sup>212</sup> AN F 1a 3777, cité par un rapport officiel français, août 1943

des codes moraux habituels, au risque de ne plus bien voir la limite entre une volonté de désobéir aux lois de l'ennemi voire de lui nuire, et une petite délinquance parfois simplement crapuleuse<sup>213</sup>.

La mémoire officielle de la FNDDT n'épiloguera pas outre mesure sur ces pratiques peu reluisantes. Il serait pourtant possible d'y lire une forme de déviance et d'insoumission, proche, peut-être, d'un avatar de résistance civile. De même, cas extrêmes et peu connus, certains utiliseraient des pratiques illégales pour se soustraire complètement à tout travail et à tout contrôle, et pour accomplir comme un rattrapage du réfractariat dans lequel ils n'ont pas pu ou su entrer à temps en France même. « Il existe un maquis allemand », décrit ainsi un rapport général parvenu au BCRA :

Aussi extraordinaire que cela puisse paraître, dans chaque grande ville du Reich, on trouve de nombreux réfractaires. Ces jeunes gens qui, sur un coup de cafard, ont quitté leur usine vivent en-dehors de toutes les lois. Ils subviennent à leurs besoins grâce à leurs camarades, au marché noir et surtout grâce aux colis que leur famille peut leur faire parvenir. Un kg de café (2000 F à Paris) vaut 500 à 600 RM à Berlin. Une paire de bas 40 à 50 Marks. A raison de deux colis par mois, les parents peuvent très facilement entretenir leurs enfants. Dans la journée les réfractaires ne sont pas inquiétés et s'ils ont pu s'assurer un logis dans une famille allemande, ils peuvent vivre des mois sans être repris. Ils sont simplement contraints de se procurer leurs tickets au marché noir<sup>214</sup>.

Certes l'idéologie, les valeurs ou le patriotisme ne jouent guère de rôle dans ces pratiques, ou bien moins que les coups de « cafard » et le refus épidermique et spontané des conditions de vie et de travail. Mais ils montrent que le totalitarisme nazi ne réussit pas à transformer tous les travailleurs civils étrangers en esclaves dociles et craintifs. Et par ailleurs, lorsqu'ils sont arrêtés, déportés, ou condamnés à mort, même les volontaires et requis assassinés pour des motifs de droit commun ont le temps de laisser dans leur dernière lettre ou sur un ultime graffiti un témoignage, souvent poignant, de leur haine des Allemands et de leur amour d'une patrie qu'ils ne reverront plus<sup>215</sup>.

Les Allemands du personnel de surveillance et d'encadrement sont ceux avec lesquels les requis ont le plus de contact. Les *Lagerführer* nommés par le DAF sont d'une correction fort aléatoire et d'une honnêteté souvent incertaine. Souvent d'âge mûr, ils cherchent surtout à conserver un poste qui leur évite le front. Par conviction nazie ou par caractère, ils peuvent brimer, brutaliser, espionner, voler les travailleurs à leur guise<sup>216</sup>. Le contrôle des lieux de

---

<sup>213</sup> Voir sur ces questions les analyses de Patrice ARNAUD, *Les STO, op. cit.*, p. 257-270

<sup>214</sup> AN 3 AG 2 364, rapport sans date, vraisemblablement de 1943.

<sup>215</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 287

<sup>216</sup> « Les camps furent abondamment pourvus de chefs hargneux abusant de leur pouvoir sans la moindre pudeur, voire de simples brutes », écrit Jacques EVRARD Jacques, *La déportation, des travailleurs français, op. cit.*, p. 205 sq., avant d'enchaîner sur une galerie de portraits très démonstratifs. Voir aussi, pour la corruption et la violence de certains *Lagerführer*, ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 192-194.

travail proprement dits peut être confié à des SS ou des SA brutaux. Il l'est plus souvent à des policiers d'usines, les *Werkschutze*, bardés d'armes et de matraques en caoutchouc (*Gummi*), mais souvent âgés et si débonnaires que les requis les jugent rarement en mal. Le contremaître (*Meister*) suscite moins de sympathie, encore que sa perception dépende de sa personnalité, variable à l'infini. Quant au directeur d'entreprise, assez lointain, il est redouté. Les lois nazies en font le *Betriebsführer*, le « Führer » tout-puissant de l'établissement : l'ouvrier n'est que son serf moderne, assujéti à un devoir de fidélité (*Treuepflicht*).

Lorsque ses maîtres allemands choisissent de déchaîner leur violence et leur arbitraire, le requis est sans protection aucune. Absentéisme et « fainéantise » (*Arbeitsbummlerei, Dummelant*) sont traqués sans pitié. Amendes et punitions collectives pleuvent au moindre problème. Des mutations-sanctions affectent le travailleur inefficace ou récalcitrant à des postes plus pénibles, ou en des zones plus dangereuses. Cris, menaces, insultes sont fréquents. Un requis de la classe 1922, resté couché après une semaine de travail épuisante, se fait réveiller et tabasser en pleine nuit par le Lagerführer, puis enfermer trois jours en cellule : « Dîtes aux collaborateurs les supplices que l'on inflige aux Français en Allemagne. Je suis profondément dégoûté d'être ici et je ne suis pas le seul<sup>217</sup>. » « Le "44 fillette" (coup de pied) est monnaie courante, et les "tapes amicales" aux jeunes parfois de mise », note un rapport vichyste<sup>218</sup>. Au cas plus rare où le contremaître est une femme, ce n'est pas une garantie de douceur féminine<sup>219</sup>. Des chefs d'entreprise eux-mêmes se laissent aller aux violences physiques ou aux dénonciations, font interner déviants et indolents en AEL, ou ne s'en abstiennent que pour ne pas se priver d'un ouvrier<sup>220</sup>. Cependant, selon les lieux et les moments, bon nombre d'Allemands restent respectueux. Et aucun requis ni aucun historien ne décrit une terreur ou une maltraitance systématiques.

Les relations avec les travailleurs allemands sont souvent minimales, ne serait-ce qu'à cause de la barrière linguistique, ou par crainte d'avoir affaire à des nazis convaincus. C'est aussi qu'on apprécie peu leurs privilèges, le fait que les meilleurs postes, rations et vêtements leur soient réservés, ou qu'un manque de déférence envers un collègue allemand puisse valoir

---

<sup>217</sup> AN F 1a 3777, lettre d'un requis français de la classe 1922, 6 août 1943.

<sup>218</sup> AN F 1a 3777, rapport sans date, vraisemblablement été 1943

<sup>219</sup> A Rothenburg (Saxe), Alfred Lenin est affecté à une machine avec quatre femmes russes et polonaises sous la surveillance d'une contremaîtresse allemande, « une vraie chienne avec moi ». Cité par Rémy FOUCAULT, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 3, 1981, p. H-2

<sup>220</sup> Sur la très grande complexité et la variété inépuisable des rapports entre les travailleurs français et le personnel de surveillance et de direction de l'entreprise, EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, *op. cit.*, p. 277-279 et ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 123-155.

les pires ennuis quand la réciproque n'est pas vraie. Enfin, les Français manquent rarement une occasion d'affirmer à leurs camarades germaniques que l'Allemagne va perdre la guerre<sup>221</sup>. Marcel Dubreuil décrit comme très endoctrinées les ouvrières allemandes de Telefunken à Berlin : « les hommes nous acceptaient. Les femmes nous détestaient. Certains camarades auraient pu avoir de gros ennuis s'ils n'avaient pu prouver que ces garces avaient menti<sup>222</sup> ». Selon lui, les rapports franco-allemands à l'atelier étaient « distants et froids. » Ils ne saluent jamais aucun Allemand, et pour mettre de la distance, vont jusqu'à manger exprès de l'ail, « un anti-boche efficace. » Ils se méfient des jeunes embusqués arborant l'insigne de la DAF, mouchards potentiels<sup>223</sup>. D'autres requis évoquent au contraire les relations correctes, voire cordiales ou presque amicales qui se nouent avec les travailleurs allemands.

Les relations amoureuses sont assez nombreuses entre Allemandes et Français. Précédés par leur réputation de séducteurs, ils sont moins dénigrés que les Slaves, et aucun texte ne criminalise explicitement ces relations : des amoureux sont surveillés ou interrogés par la Gestapo, mais rarement plus. Au jugement de Patrice Arnaud, la plupart des volontaires et des requis conçoivent ces relations comme passagères, souvent intéressées : l'amante peut offrir nourriture, friandises, vêtements et autres avantages matériels. Les attitudes cyniques, grossières, irrespectueuses semblent ne pas manquer, ni la pure recherche du plaisir, ni les visions réductrices de l'Allemande comme « proie facile » ou « demandeuse<sup>224</sup>. » La relation est parfois aussi vécue comme une revanche symbolique : la conquête du corps des Allemandes, surtout si elles sont mariées et épouses de soldats, vengerait le viol de la France et serait une revanche symbolique sur leur incapacité à avoir évité l'exil et la servitude<sup>225</sup>. On est donc souvent loin d'idylles romantiques ignorant le conflit et les frontières. La FNDDT, quant à elle, entretiendra contre l'évidence le tabou et le déni sur les relations sexuelles en Allemagne. Mais les correspondances d'époque ne laissent aucun doute sur l'intensité de la vie érotique en Allemagne. Quant aux militants catholiques, ils se plaignent de la « débauche » ou de « l'immoralité » qui règnent dans les camps, ou se fatiguent d'entendre leurs camarades parler femmes, grivoiseries ou conquêtes à longueur de veillées, dans un pays

---

<sup>221</sup> AN F 1a 3776, témoignages divers de requis, notamment d'un STO de Kattowitz en date du 24 juillet 1943

<sup>222</sup> IHTP ARC 075, témoignage du Choletais Marcel Dubreuil, ingénieur radio-électricien né en 1914, requis le 22 octobre 1942 pour le STO.

<sup>223</sup> *Ibidem*

<sup>224</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 243-247

<sup>225</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 248-249

où les distributeurs de préservatifs sont en accès libre<sup>226</sup>. Les archives ne relèvent en revanche presque aucun cas de viol ou d'attentat à la pudeur commis par un requis<sup>227</sup>.

Plus que grâce à ces relations amoureuses parfois ambiguës ou peu approfondies, les requis se rapprochent du peuple allemand lorsque celui-ci leur démontre qu'il ne s'identifie pas avec le régime nazi. Beaucoup de témoins reçoivent avec joie ou surprise les petits signes quotidiens du maintien de l'esprit critique, qui créent une complicité avec les Allemands. Ceux-ci craignent sans doute moins d'être dénoncés par un Français que par un compatriote. Cela va du « *Scheisse Krieg* » murmuré par un vieil ouvrier jadis communiste au *Meister* paternel qui ferme les yeux sur une erreur qui pourrait valoir des ennuis, en passant par le commerçant qui dépanne les étrangers au mépris de l'idéologie officielle. Il y a aussi le policier indulgent qui tire d'un mauvais pas, le bourgeois cultivé qui accueille des STO étudiants à domicile et écoute avec eux la BBC, ou encore les prêtres, les religieux et les sœurs qui apportent leur soutien à l'Action catholique semi-clandestine. Georges Toupet ne pourrait réaliser son œuvre au camp Napoléon d'Auschwitz sans la protection de l'accessoire antinazi Helmut Schneider, responsable du personnel à IG Farben<sup>228</sup>. Le cheminot anarcho-syndicaliste Alexandre Hébert se prend à admirer ces Bavaoais catholiques qui se refusent au salut nazi et répondent au *Heil Hitler !* par un *Grüss Gott*<sup>229</sup> !

Les requis constatent aussi le déclin global de l'adhésion au régime, qui diffère selon les régions et les individus. Ils observent plus de rejet ou de distance à l'égard du nazisme dans l'ouest francophile, à Berlin, à Hambourg et autres anciennes « villes rouges », ou encore en Bavière catholique et particulariste, et enfin en Autriche. Ils semblent fort peu conscients de la surreprésentation avérée des Autrichiens au sein du NSDAP. Les Autrichiens, sauf exception, sont décrits comme anti-allemands et antinazis, et solidaires avec les Français contre les Allemands qui accaparent les postes de responsabilité. Nul contentieux héréditaire ne les oppose aux Français, et ils échappent aux représentations négatives plus ou moins stéréotypées visant les « Prussiens » du Nord. Catholiques et ouvriers apparaissent généralement plus antinazis que la bourgeoisie, hésitante. Dans le monde rural et les petites localités, où les mouchards sont moins nombreux et faciles à déceler, l'hitlérisme est

---

<sup>226</sup> AN F 1a 3777, synthèse de témoignages divers, août 1943, très vraisemblablement d'origine catholiques, notamment jocistes : « La France est un monastère à côté de l'Allemagne » ; « Sur le chantier, quand il nous arrive de causer avec des Allemands, tout de suite, il te sorte (*sic*) de ces grossièretés » ; « La plus grande tentation pour moi, c'est la femme avec un grand F Jusqu'ici j'y ai résisté, mais toute la journée j'entends parler de cela et avec cela j'ai mon sang de 20 ans qui bouillonne. Oh ! malheur... ».

<sup>227</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 237

<sup>228</sup> Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007

<sup>229</sup> Conversation téléphonique avec Alexandre Herbert, 1<sup>er</sup> octobre 2004

ouvertement dédaigné et le salut nazi a disparu ; la population y est plus facilement serviable avec les travailleurs étrangers. Enfin, plus une région est bombardée, plus le désabusement est grand : Silésie, Poméranie et Sudètes semblent donc moins décillées que la moyenne<sup>230</sup>.

Les témoignages des Français d'Allemagne confirment à l'historien l'affaiblissement du pouvoir charismatique du Führer, incapable de remplir la mission providentielle dont son peuple l'a cru investi. Le 20 avril 1943, un requis observe en Autriche que pour l'anniversaire de Hitler, « quelques maisons seulement sont pavoisées. C'est un fait que la popularité du Führer a grandement diminué<sup>231</sup>. » Un autre constate qu'à Berlin, les langues se délient : « on n'a plus confiance en Hitler. On lui reproche de n'avoir pas réussi<sup>232</sup>. » Un requis étudiant entré à la DOF visite toute la Saxe sans trouver un seul officiel à croire encore en la victoire, mais il nuance que « Hitler reste un personnage de légende auquel on trouve des excuses. On ne croit plus en lui mais on ne lui en veut pas<sup>233</sup>. » Le parti nazi est infiniment plus méprisé, ses anciens succès oubliés. La population, lasse de la guerre, ne tient que par la répression, l'habitude d'obéir et la peur de l'Armée rouge. Le fatalisme domine, et non pas la révolte<sup>234</sup>.

Réussir à bien s'entendre avec les collègues, les femmes et autres civils allemands est plus largement un signe que des requis parviennent à s'accommoder tant bien que mal de leur exil.

## 2) La part de l'acclimatation et de l'accommodement

Comme en France, beaucoup d'ouvriers continuent à faire leur travail habituel, par conscience, par habitude, par peur ou par souci du salaire. Ils accomplissent leur tâche aussi consciencieusement que si elle ne servait pas objectivement les intérêts de l'ennemi. Il est possible de trouver du plaisir à un poste auquel on est bien adapté, dans une atmosphère de cordialité avec les collègues et les responsables allemands, et d'aimer à être reconnu pour la qualité de son travail. Quelques privilégiés ne refusent pas des postes de commandement ni une formation qui améliore leurs aptitudes professionnelles<sup>235</sup>. Des artistes poursuivent leur métier dans les institutions culturelles allemandes<sup>236</sup>, et le sculpteur officiel du Reich, Arno

---

<sup>230</sup> Synthèses de divers témoignages d'ouvriers français revenus en 1943-1944, AN 3 AG 2 364 et AN F 1a 3776. Voir aussi ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1423.

<sup>231</sup> AN F 1a 3777, compte-rendu d'un jeune des Chantiers de la Jeunesse à son groupement de Bergerac.

<sup>232</sup> AN F 1a 3775, rapporté le 25 juillet 1943.

<sup>233</sup> AN F 1a 3776

<sup>234</sup> AN F 1a 3776, notamment rapport d'un requis de la région de Stuttgart, janvier 1944.

<sup>235</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 50

<sup>236</sup> *Ibidem*



Breker, accueille près d'une centaine de Français dans son atelier<sup>237</sup>. Pragmatiques, certains apprennent l'allemand non pour mieux résister à leur hôte forcé<sup>238</sup>, mais dans l'espoir de mieux négocier des avantages matériels, d'obtenir de meilleures positions, d'être promu interprète, surveillant ou homme de confiance, voire de mieux trafiquer avec la population.

Sans sombrer dans le collaborationnisme, bien des témoins ne peuvent rester insensibles au gigantisme et à la modernité des usines allemandes, à la propreté des lieux de travail, aux réalisations sociales du régime<sup>239</sup>. Les comparaisons qu'ils dressent ne tournent pas toujours à l'avantage de la France, ni ne sont toujours dénuées de complaisances<sup>240</sup>. Une minorité de volontaires et de requis, souvent issus de l'extrême-droite, vit assez tranquillement son exil et apprécie l'ordre qui règne dans le Reich, sans prêter la moindre attention aux côtés sombres du régime, à l'image d'Alain Robbe-Grillet, qui partage alors encore les idées de ses parents<sup>241</sup>. Ils laissent parfois paraître leur antisémitisme et leur mépris de la démocratie dans leurs écrits de l'époque et jusque dans leurs souvenirs<sup>242</sup>. D'autres renvoient Alliés et Allemands dos-à-dos, par idéologie internationaliste, pacifiste, chrétienne, par anticommunisme ou par anglophobie, ou devant le spectacle choquant des bombardements meurtriers<sup>243</sup>. S'il est d'un dévouement ascétique total et discret envers ses camarades, Georges Brassens n'a déjà pas à l'époque la moindre envie de « mourir pour des idées », et François Cavanna se vante ouvertement de ne demander qu'à vivre et de ne penser qu'à sauver sa peau : il méprise et vomit tous ceux qui participent au conflit. Plus d'un requis risque de se tromper à terme d'ennemi, de sombrer dans le relativisme moral et le désengagement, de ne plus reconnaître le moindre mérite à ceux dont le combat et la victoire conditionnent pourtant sa libération.

---

<sup>237</sup> DEAT Marcel, *Mémoires politiques*, Denoël, 1988, p. 198

<sup>238</sup> Jean Edmond affirme avoir appris l'allemand, pour sa part, afin de mieux pouvoir discuter les ordres ou contourner les règlements, ou ruser avec l'ennemi. IHTP ARC 067, témoignage de Jean EDMOND, *De Quarré-les-Tombes à Berlin*, s.l.n.d.

<sup>239</sup> AN F 1a 3777, rapport officiel compilant des témoignages de requis, août 1943.

<sup>240</sup> AN F 1a 3777. Un rapport transmis le 16 juillet 1943 à Londres par la Délégation Générale, relate certains propos émerveillés d'ouvriers : « Ils sont très en avance sur nous et l'ouvrier allemand apparaît comme un bourgeois à côté de l'ouvrier français. » « Tout concourt à une émancipation partielle de la condition prolétarienne. »

<sup>241</sup> Voir en particulier NETTELBECK Colin W., "Robbe-Grillet and Friends in Nuremberg : exorcizing the Service du Travail Obligatoire", *French Cultural Studies*, 1992, n° 9, vol. 3, pp. 235-251. Voir aussi ROBBE-GRILLET Alain, *Le Miroir qui revient*, Les Editions de Minuit, 1984, p. 122 sq. Sa véritable découverte du nazisme et la rupture dans son existence ne se situent pas pendant le STO, dont il revient en juillet 1944 comme rapatrié sanitaire, mais en 1945, lorsque les Alliés découvrent les camps de la mort.

<sup>242</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1358-1360

<sup>243</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1360-1363

Ceux qui le peuvent trompent leur ennui en profitant des heures de loisirs pour découvrir le patrimoine, pour fréquenter les spectacles, les concerts et les cinémas, plus rarement les bibliothèques ou les universités. Lors des jours de repos, de nombreux travailleurs français fréquentent le Prater de Vienne, le Tiergarten de Berlin, le château de Sans-Souci à Potsdam ou le Zwinger de Dresde. Il s'agit certes d'une minorité, avant tout de requis étudiants ou de classes moyennes : les ouvriers se rabattent plutôt sur les cafés, les brasseries, les rencontres sportives. Encore faut-il ne pas être affecté dans une zone rurale ou sans intérêt culturel, connaître un minimum d'allemand pour apprécier les films du pays, ou se hâter de visiter avant que la plupart des équipements culturels ou sportifs ne soient fermés, ou ne disparaissent sous les bombes. Il faut aussi ne pas être épuisé par le travail au point de rester ses dimanches au Lager à dormir, ou à vaquer à son linge et à son courrier. En tout cas, la découverte de la civilisation allemande arrache parfois des expressions d'admiration, de fascination ou de plaisir telles que les requis sembleraient prêts d'oublier un instant la nature du régime ou le fait qu'ils se trouvent en pays ennemi. Il est significatif aussi que tous les grands artistes français de variété venus se produire en Allemagne devant les PG et les STO soient très bien accueillis par les travailleurs : « de manière unanime, les requis louent le courage de ces artistes d'avoir bravé les critiques en venant en Allemagne »<sup>244</sup>. Il ne s'interrogent pas sur l'usage que la propagande va faire au pays de ces tournées triomphales de Charles Trenet, Edith Piaf, Fréhel ou Lys Gauty auprès des travailleurs civils<sup>245</sup>.

Au quotidien, il faut bien accepter d'exécuter la plupart des ordres, de travailler normalement, et d'afficher un minimum de respect extérieur pour l'encadrement et pour la population. Pour les raisons vues ci-dessus, certains font bien leur travail, acceptent des heures supplémentaires, obtiennent ou quémandent une augmentation<sup>246</sup>. D'autre part, aux dires des enquêtes américaines de 1945, les travailleurs français montrent une forte compréhension pour les Allemands et en particulier pour leur classe ouvrière<sup>247</sup>. Partis de France avant les pires massacres et rafles de 1944, ils ne sont pas témoins des pires cruautés de l'occupant, et ils risquent moins d'en vouloir à tous les Allemands. Peu maltraités, ils voient de la société allemande non ses soldats casqués et bottés défilant dans les rues du pays natal, mais ses femmes, ses enfants, ses ouvriers moins nazifiés que la moyenne. Ils voient des gens comme eux, qui travaillent à leurs côtés, qui souffrent sous des bombardements ne

---

<sup>244</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 230

<sup>245</sup> AN 72 AJ 1842

<sup>246</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 162-163

<sup>247</sup> HOMZE, *Foreign labor in Nazi Germany, op. cit.*, p. 293

faisant aucune différence de personnes, qui pleurent les leurs tombés au front, ou qui expriment une lassitude croissante d'une guerre qu'hors une minorité irréductible de fanatiques, ils savent inéluctablement perdue.

### 3) *Un collaborationnisme réduit à la portion congrue*

Alors que la population elle-même se détache d'un régime auquel elle reproche moins sa nature dictatoriale et ses crimes que ses échec, très rares sont les requis à succomber à la fascination pour le système nazi. Le mépris et l'ostracisme frappent les délateurs occasionnels et les mouchards professionnels ou « hommes de confiance » (*Vertrauensmänner*) rémunérés par la Gestapo. Ces derniers ne sont que quelques centaines, souvent des collaborationnistes, et la Gestapo peine à recruter<sup>248</sup>. Il est vrai qu'un seul indicateur peut suffire à causer des dizaines d'arrestations. Le cas le plus célèbre est l'écrivain et aventurier collaborationniste – demi-juif ! – Maurice Sachs, parti en volontaire fin 1942 pour fuir la ruine et la justice. Il sévit à Hambourg comme délateur et agent provocateur, mais finit emprisonné par ses employeurs pour homosexualité, orgies, vols, escroquerie et marché noir. Il est abattu en avril 1945 lors d'une marche d'évacuation<sup>249</sup>. L'itinéraire du requis clermontois Jean Vernière, classe 1921, parti le 5 mars 1943 à Auschwitz, est également peu banal. Venu tard au collaborationnisme par anticommunisme, il y dénonce plus de 60 « saboteurs » français mais aussi allemands. Revenu à Clermont-Ferrand en mars 1944, il entre au service de la Milice et du SD, et torture de ses mains. Avant d'être jugé et exécuté en décembre 1944, il livre à son interrogatoire une longue description très précise du camp de concentration d'Auschwitz<sup>250</sup>.

Les sirènes du collaborationnisme chantent en vain tant sont forts le patriotisme des travailleurs et leur haine pour les responsables de leur exil. Les recruteurs de la LVF et de la Waffen SS se heurtent à un silence de plomb ou à des moqueries et des huées : comment accepter de porter l'uniforme allemand ? Sur les 1500 à 3000 membres qui auraient signé leur adhésion en Allemagne, combien le font simplement pour fuir le travail, pour bénéficier des avantages matériels promis, par goût de l'aventure, mais aussi pour désertier à l'occasion d'une permission en France, ou encore pour éviter de graves ennuis avec la police et la

---

<sup>248</sup> Sur l'identité, les parcours et les motivations de ces « *V-Männer* », ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 340-347.

<sup>249</sup> Voir André DU DOGNON et Philippe MONCEAU, *Le dernier sabbat de Maurice Sachs, Hambourg 1943-1945*, Sagittaire, 1988, ou encore Emmanuel POLLAUD-DULIAN, *Maurice Sachs*, Éditions Acharnistes, 2007

<sup>250</sup> MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, éd. de la Borée, p. 168-169. Voir aussi Roger Champrobert, « Un dénonciateur à Auschwitz », *Le Patriote résistant*, septembre 2008

justice<sup>251</sup>? La Milice ne fait pas plus recette à son arrivée à la fin de l'été 1944, et de l'aveu de Bruneton, les collaborationnistes réfugiés sont fort mal reçus<sup>252</sup>. Le recrutement des partis « collabos », divisés, reste infime. Philippe Henriot n'a aucune influence en Allemagne, où nul ne va se mettre en danger pour capter clandestinement Radio-Vichy. Sa tournée du 4 au 13 juin 1944 devant les travailleurs français du Reich le voit arriver devant eux les mains vides : malgré des mois de négociations, il n'a pu obtenir des autorités allemandes le rétablissement des permissions, qu'il se serait chargé d'annoncer spectaculairement, en personne, aux requis<sup>253</sup>. Pis encore, son séjour dans le Reich coïncide malencontreusement avec le débarquement, et tourne au fiasco<sup>254</sup>. Au demeurant, les Allemands eux-mêmes ne cherchent jamais à nazifier la masse des travailleurs français présents. Une idéologie à base d'ultranationalisme et de racisme n'est pas un produit d'exportation, encore moins à destination de vaincus et d'esclaves, puisque son adoption est censée rendre un peuple fort. Les travailleurs étrangers sont souvent exclus des grand-messes de propagande comme les venues de chefs nazis<sup>255</sup>. Au-delà, les nazis savent bien qu'une propagande trop insistante heurterait les requis, diminuerait leur rendement et les jetterait dans les bras du communisme<sup>256</sup>.

Dès l'origine du travail en Allemagne, la collaboration essaie pourtant de se doter de lieux symboliques. Le 21 septembre 1941 est inauguré à Berlin « le Pont », foyer français situé au n° 22 Hildebrandstrasse, sur la Spree, en bordure du Tiergarten, un « pont » moins entre les exilés et la France qu'entre Français et nazis allemands. C'est une institution unique parmi les travailleurs de 19 nationalités présents à Berlin. Financée et soutenue par le ministère allemand des Affaires étrangères, elle est boudée par Vichy malgré le maréchalisme affiché de ses membres. Les hommes du Pont célèbrent les soldats allemands tués sur le front russe, et déclarent vouloir aider leur combat par leur travail<sup>257</sup>. « Le Pont » voit défilier

---

<sup>251</sup> AN F 1a 3776, témoignage d'un requis de Nuremberg, avril 1944. Le signataire est dispensé de travail, reçoit une ration égale à celle d'un Allemand, profite de deux mois de liberté le temps que les formalités s'accomplissent. Plus d'un signe parce qu'il est pris dans un engrenage judiciaire et policier : il suffit en effet de s'absenter une demi-journée pour être emprisonné et dépouillé de tout, et pour être privé de paie pendant quinze jours à sa libération : il ne reste plus alors d'autre recours que de voler ou de trafiquer pour survivre, au risque, neuf fois sur dix, de retourner en prison.

Pour le nombre de travailleurs français recrutés par la LVF et la Waffen-SS en Allemagne nazie, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1293-1297

<sup>252</sup> Exposé de Gaston Bruneton le 2 octobre 1944, cité par Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 84

<sup>253</sup> AN 72 AJ 2266

<sup>254</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 331

<sup>255</sup> AN F 1a 3776

<sup>256</sup> Sur cette dernière crainte, voir BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 134

<sup>257</sup> AN 72 AJ 1843

Brasillach, Drieu La Rochelle, Bonnard, Brinon, le pianiste Cortot et tout collaborationniste de passage à Berlin. Le 28 février 1942, *La France socialiste* parle sans vraisemblance de 6 200 adhérents sur les 10 000 volontaires français présents à Berlin<sup>258</sup>. En réalité, selon Robert Ferry, proche de Gaston Bruneton, il ne compte en juin 1942 que 300 adhérents<sup>259</sup>. Il reste donc ignoré et boudé par la masse des exilés. L'arrivée des travailleurs forcés ne peut qu'accentuer son rejet, et plus largement, celui de tout ce qui incarne un collaborationnisme tapageur qui approuve leur exil et y coopère.



2 novembre 1941.  
Une délégation française dépose une couronne au monument aux morts Unter den Linden à Berlin

*Les collaborationnistes du Pont rendent hommage aux soldats allemands tombés sur le front russe, 2 novembre 1941.*

[Extrait de la brochure *Images de la vie de ceux qui sont partis*, 1942, IHTP ARC 079-44]

Au Foyer s'élabore le journal *Le Pont*, dont le rédacteur en chef, Félicien Laubreaux, protégé du D<sup>r</sup> Bran et ennemi de la DOF, anime le Groupe Collaboration à Berlin<sup>260</sup>. Son impact est des plus limités<sup>261</sup>. Son combat avant tout politique ne s'accompagne pas de réalisations matérielles et sociales qui répondent aux attentes des travailleurs<sup>262</sup>. Bien plus lu est *L'Echo de Nancy*, autorisé à la vente dans toute l'Europe occupée et même en Allemagne – son directeur et son rédacteur en chef sont allemands<sup>263</sup> – mais sans que sa consultation par PG et STO ne signifie une adhésion à ses thématiques collaborationnistes. Le 1<sup>er</sup> septembre 1943, le contrôle postal juge que la presse française d'Allemagne est « foncièrement détestée

<sup>258</sup> *Ibidem*. *L'Œuvre* le décrit ainsi : « Quelques peintures, Pétain, Darlan et une photo du Führer. » Il reproduit un cabaret de Ménilmontant. On y trouve, pour 75 Pfennigs l'entrée, de l'amusement, des comités sportifs, des comités de lecture et... des commissions de collaboration : « en principe tout le monde est collaborationniste, mais détail à noter : on ne fait pas de politique au foyer (*sic*). Chacun peut en faire comme il veut. Le contact quotidien entre ouvriers français et allemands a pour résultat tout naturel un rapprochement insensible qui n'aurait pas le même succès dans le domaine théorique. »

<sup>259</sup> FERRY Robert, *Les oubliés*, *op. cit.*, p. 64

<sup>260</sup> AN 72 AJ 1843. La présidence d'honneur de cette section berlinoise du Groupe est acceptée en 1943 par Fernand de Brinon.

<sup>261</sup> *Le Pont* ne tire qu'à 44 000 exemplaires à l'été 1942, à 15 000 exemplaires en février 1944. ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 352

<sup>262</sup> AN F 1a 3777

<sup>263</sup> GRANDVAL Gilbert et JEAN COLLIN A., *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974, p. 39

pour sa partialité. » Comme toujours, quand l'information est défailante, suspecte, chacun ne sait plus « que croire ni qui croire », et c'est la porte ouverte à tous les bobards et à toutes les rumeurs, surtout répandues « aux WC d'usine, lieu de diffusion par excellence<sup>264</sup>. » Contrairement aux chimères nourries par les propagandistes de « l'Europe », le STO ne rallie décidément presque personne à la propagande collaboratrice.

#### **4) Esprit de refus et patriotisme de la masse**

Les exilés se font donc leur propre information. Le spectacle des blessés qui reviennent du front, le moral très bas des Allemands – jeunes fanatisés exceptés –, les annonces de deuil dans les journaux suffisent à démentir la propagande qui minimise les pertes de la Wehrmacht<sup>265</sup>. Ils lisent entre les lignes le *Völkischer Beobachter*, pour saisir l'ampleur des reculs « élastiques » sur les fronts. Ils les cartographient en relevant les noms des villes énumérées par les communiqués militaires. Malgré les risques, l'écoute de la BBC est très répandue, que l'on bricole un poste à galène de fortune dissimulé au fond du camp, ou que des Allemands complaisants fassent parfois les honneurs de leur poste. Les victoires à Stalingrad et en Afrique, la chute du fascisme, le débarquement en Normandie, l'attentat contre Hitler, la libération de Paris sont connus dans les heures ou les jours qui suivent. Ils sont souvent salués par des démonstrations de joie publiques et exaltés dans les journaux intimes et la correspondance : dans leur joie, les requis se rient des risques encourus<sup>266</sup>. Le soutien aux Alliés et à de Gaulle est quasi-total, même si à l'instar des compatriotes restés au pays, les travailleurs en Allemagne s'irritent pendant l'hiver 1943-1944 de la lenteur de l'avance militaire en Italie, et traversent alors une phase de découragement<sup>267</sup>.

Au contraire des PG, les requis ne peuvent blâmer la République de leur malheur, et ils savent à quoi s'en tenir quant à Vichy. L'Etat français lointain et responsable de leur exil

---

<sup>264</sup> AN F 60 1452

<sup>265</sup> AN 3 AG 2 364

<sup>266</sup> AN F 1a 3777, notamment lettre de Charles Z., 14 avril 1943, se réjouissant des succès alliés en Tunisie et à l'Est : « Je raconte beaucoup de choses, pourvu que ma lettre en passe pas au panier, mais je suis trop content ce soir je tente le coup. » Selon un requis de retour à Perpignan début 1944, 200 travailleurs français ont défilé à Biffenach, vers Kassel, « le jour du débarquement en Italie », en chantant la *Marseillaise* et *L'Internationale* devant une police passive. AN F 1a 3776. Voir aussi ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1427 sq. et BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 209-210.

<sup>267</sup> AN F 1a 3776. « Dans l'ensemble les travailleurs que je connais ont passé par une période de gros découragement vers la fin de 43. Ils croyaient que la guerre évoluerait de telle façon en 43 qu'ils seraient de retour dans leurs foyers pour les fêtes de fin d'année. Maintenant leur moral est meilleur », écrit entre dix le requis Arnau depuis la Westphalie, le 2 mars 1944.

est oublié ou méprisé, même si la personne du Maréchal reste parfois épargnée. Le contrôle postal distingue

le clan des cultivateurs généralement gaullistes et pour lesquels seule une victoire anglaise permettrait de retrouver “toutes les bonnes choses qu’ils ont du quitter”. La grosse masse des autres enfin : CGTistes ou fils de CGTistes ne souhaitant que le “retour de la III<sup>e</sup> et des 40 heures” et pour cela la “victoire du Russe libérateur”, ayant tous un collaborateur à “descendre” dès qu’ils le pourront<sup>268</sup>.

Ces clivages, ou plutôt ces nuances, produits des milieux, des cultures et des histoires personnelles, apparaissent secondaires par rapport au désir commun de la victoire libératrice et à l’impatience de retrouver la patrie perdue. Mais peu semblent mettre en avant des idéaux politiques généraux plutôt que des aspirations matérielles et des ressentiments personnels. Ils partagent plutôt un état d’esprit « assez anarchique et basé surtout sur les soucis quotidiens. Dans la masse peu de politique », peu de propagande communiste et peu de prise de l’activité catholique ou des chefs de Chantiers : « le Français s’en fout et se débrouille<sup>269</sup>. »

« Le plus souvent, les lettres de nos déportés d’Allemagne sont réconfortantes. Loin du pays, le patriotisme s’aiguise. Et il est rare qu’au point de vue religieux l’épreuve ne fasse pas de bien<sup>270</sup> ! », écrit Pierre Limagne le 27 mai 1943. Le responsable des Chantiers André Lemaire estime d’Allemagne que chez les « meilleurs », l’exil cause un sursaut d’amour pour la patrie, tandis que les plus croyants demandent que leurs souffrances « servent la France et fassent d’eux des hommes ». « A l’étranger, on se sent plus Français qu’en France, et on se serre les coudes » : quand il est possible de hisser les couleurs, tous les Français affluent sans distinction d’opinion, et communient dans une même émotion<sup>271</sup>. Le mélange des nationalités accentue un désir général de se regrouper par pays – au risque de réflexes de fermeture, parfois xénophobes et chauvins<sup>272</sup>. Une part non négligeable des requis, loin d’avoir envie de découvrir le pays, sa population et sa culture, rejettent radicalement tout ce qui est allemand. Ce rejet touche en particulier la langue du vainqueur, réduite à ses mots au sens le plus désagréable et aux consonances les plus dures<sup>273</sup>. Les séminaristes lyonnais germanophones

---

<sup>268</sup> AN F 60 1452, rapport du contrôle postal français, 1<sup>er</sup> septembre 1943

<sup>269</sup> AN F1a 3776, témoignage d’un permissionnaire de retour de Saxe, 4 avril 1944

<sup>270</sup> LIMAGNE Pierre, *Ephémérides*, op. cit., t. II, p. 1221

<sup>271</sup> AN F 60 1452

<sup>272</sup> AN F 60 1452. « Nous sommes partis à 400 des Chantiers. On se croirait en France car nous ne sommes pas mélangés aux jeunes de nationalités différentes », écrit Benjamin Visa de Wiener-Neustadt le 17 juillet 1943. Le chef de Chantiers Tauriac, d’Autriche, indique le 13 août que « chez la plupart [des requis] on sent un orgueil national très développé, presque du chauvinisme qui se teinte d’une vive inquiétude pour l’avenir de la France et pour leur place future en France. »

<sup>273</sup> « De cette langue », raille l’instituteur Blanchon, « je ne connais guère que le “Raus” tonitruant qu’un veilleur – qui est plutôt un réveilleur de premier ordre – crie chaque matin à 5 heures dans les baraques pour

prétendent ignorer l'allemand<sup>274</sup>, de même que Lucien Catala qui y voit une forme de résistance passive<sup>275</sup>. Les requis des Deux-Sèvres prétexte du problème de la langue pour en faire le moins possible<sup>276</sup>. La germanophobie est si prégnante que le trotskiste internationaliste Roger Monier est bien le seul à refuser le terme de « Boche » que ses camarades de camp utilisent à tout bout de champ<sup>277</sup>. Patrice Arnaud confirme l'existence d'« un patriotisme réactif, aigri, négatif plus que positif, défensif plus que guerrier », et plus vindicatif que poussant à la réflexion et à l'engagement<sup>278</sup>. La nature spécifique du nazisme semble moins motiver la haine de l'Allemand que le fait qu'il s'agisse de l'occupant et de l'exploiteur qui a arraché à la terre natale.

Et pourtant, il y a des expressions plus positives de l'amour du pays, et des risques encourus à le montrer. Malgré des malentendus initiaux et des frictions entre PG et requis par jalousie réciproque, gommés après-guerre par les discours unitaires officiels<sup>279</sup>, nombreux sont les travailleurs du STO qui, par solidarité nationale, aident des compatriotes prisonniers à s'évader et à regagner le pays : ils leur fournissent leurs vêtements civils, leur donnent leurs papiers, leur procurent une cachette parmi eux, voire montent de véritables filières d'évasion à leur profit, au risque de dures sanctions s'ils sont démasqués<sup>280</sup>. Il est plus rare et plus difficile d'aider des concentrationnaires : ils sont très surveillés, isolés par leurs gardiens, et la peur<sup>281</sup>

---

nous faire sauter du lit – façon de parler, car ce n'est qu'une très maigre paillasse posée sur un sommier très doux en planches. » CDJC, CMLXXXVI (9)-9.

<sup>274</sup> PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1994, p. 55

<sup>275</sup> Entretien avec Lucien Catala, 22 août 2006

<sup>276</sup> MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999, p. 99

<sup>277</sup> Entretien avec Roger Monier, 10 novembre 2004

<sup>278</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1395

<sup>279</sup> AN 3 AG 2 364. Selon la lettre postérieure à mai 1943 d'un requis employé avec 800 autres Français à la poudrerie de Hoyat, à 50 km de Brême, les rapports initiaux avec les prisonniers « sont extrêmement pénibles : « “Comment se fait-il, dit en substance le prisonnier au travailleur de la Relève, que tu sois volontaire pour aider nos bourreaux ?” On s'explique et le malheureux volontaire relate à son camarade comment il a été arraché à la mère patrie. »

Au vu des rapports et des témoignages, d'autres motifs de friction plus durables viennent de que les PG jalouissent la relative liberté de mouvement des requis, leur rémunération plus élevée, leur investissement fructueux dans le marché noir. Inversement, les requis voient les PG jouir de la protection de la convention de Genève, de l'orgueil parfois jugé arrogant de l'uniforme, de la plus grande aide matérielle et morale de Vichy, qui a exilé les STO au nom du retour des prisonniers. Enfin, les différences d'âge, de milieu social et de culture ne manquent pas entre de jeunes requis d'origine ouvrière et citadine et des PG souvent paysans. Néanmoins, ces divergences n'empêchent pas de nombreux PG et STO de nouer progressivement des relations, de s'entraider, de trafiquer ensemble au marché noir, voire dans certains cas de forger une sociabilité commune.

<sup>280</sup> Voir à ce sujet ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1366-1374.

<sup>281</sup> SOUDIDIER Pierre, *Déporté du travail STO à Auschwitz*, à compte d'auteur, 1992, p. 42-43, admet avec honte avoir refusé de prendre et de poster la lettre d'un déporté français : un de ses camarades s'était fait sanctionner peu avant pour avoir accepté.



voire l'égoïsme<sup>282</sup> sont parfois plus fortes que la solidarité. Les querelles mémorielles acerbes d'après-guerre entre ex-concentrationnaires et ex-STO occultent parfois que des détenus doivent leur survie à des requis, ou bénéficient de leurs gestes de compassion ou de solidarité, par exemple pour pouvoir adresser du courrier à leurs familles<sup>283</sup>. Alors que la durée de l'exil s'étend, interminable, la nostalgie de la patrie tarabuste les travailleurs. Ils cultivent son souvenir dans les chansons, les conversations, les lettres, ou par les cartes postales épinglées aux murs. Ils ne rêvent que de la « quille », le retour final. A Noël 1942, Marcel Dubreuil et ses camarades entonnent une vibrante *Marseillaise* au Grosslager de Telefunken à Berlin<sup>284</sup>. Henri Raffestin et son camarade se laissent pousser la barbe en signe de deuil de la patrie : quand ils osent l'expliquer aux Allemands qui n'y voyaient que saleté et négligence, ils sont séparés et affectés à des travaux plus durs<sup>285</sup>. Les fêtes nationales ne sont pas célébrées que par les hommes des Chantiers<sup>286</sup>. Même l'exilé Brassens se prend à composer la seule chanson patriotique de sa vie, évidemment restée inédite après la guerre :

*Vive la France !*  
(Georges Brassens, 1943, air et mélodie inconnus)

Si les Français  
Marchaient main dans la main  
Vive la France, vive la France  
Pour abolir ce régime inhumain  
De souffrance, de souffrance  
On pourrait voir  
Du jour au lendemain  
La délivrance, la délivrance  
Venir vers nous de par tous les chemins  
Si les Français  
Veulent marcher main dans la main.

---

<sup>282</sup> L'ex-STO Gabriel Vaseux, interrogé par P. Arnaud, estime en 1998 que « c'était la majorité du chacun pour soi », et que par peur d'être internés à leur tour, ni lui ni ses camarades n'ont pu ni voulu aider les déportés qu'ils croisaient à Berlin. ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 367

<sup>283</sup> Recevant une délégation de la Fédération Nationale des Déportés du Travail en 1946, le ministre de la Défense Edmond Michelet, rescapé de Dachau, confie que lui et bien d'autres de ses camarades déportés ont trouvé du secours auprès de requis du STO, et leur doivent parfois la vie. Entretien avec Hubert Deville-Cavelin, ancien secrétaire général de la FNDDT, 3 mars 2008.

<sup>284</sup> IHTP ARC 075

<sup>285</sup> DEBORGES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000

<sup>286</sup> Le rapport de la Mission Bruneton du 20 septembre 1943, qui décrit assez objectivement les aspects pénibles de la vie des requis, conclut de façon fiable sur les « émouvantes cérémonies auxquelles donne lieu un peu partout le 14 juillet. » AN F1a 3776. A Vienne, 3 000 Français se seraient réunis dans la forêt pour chanter la *Marseillaise* le 14 juillet 1943. Ce chiffre est sans doute surévalué, mais la réalité de la manifestation est plausible. AN F 60 1709.

Helga BORRIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 210, constate certes qu'à Brême, aucun de ses témoins n'a prêté d'attention particulière aux 14 juillet et aux 11 novembre. Mais des contre-exemples sont apportés par Jacques EVRARD, *La déportation des travailleurs français, op. cit.*, p. 337-340, par Jean-Pierre VITTORI, *Eux, les STO, op. cit.*, p. 259-260, et par René BRUNE, *La Déportation, op. cit.*, p. 292.

Français, votre patrie vous appelle  
Au secours et vous tend les bras  
Faisons quelque chose pour elle  
Jamais elle ne l'oubliera<sup>287</sup>.

Certains manifestent leur résistance civile en refusant de donner au *Winterhilfe*, d'autres se font rosser en public pour avoir négligé de saluer un défilé des HitlerJugend<sup>288</sup>. Plus d'un raille ou outrage discrètement le portrait du Führer, refuse de répondre au salut nazi, raconte des blagues sur les « fronts élastiques » ou sur les « armes nouvelles », au risque d'y perdre la liberté voire la vie. Nombre subissent la prison, l'AEL ou la peine capitale pour des graffiti patriotiques et antinazis, ou pour de petits écrits satiriques, des poèmes et des chansons qui circulent dans les chambrées. Procédant plus d'une émotion que d'une réflexion, ils brocardent invariablement Laval et Hitler, expriment la nostalgie du pays et parfois l'espoir mis en les Alliés et en la figure mal connue, surtout symbolique, du général de Gaulle<sup>289</sup>. De l'épreuve de l'exil, l'amour de la patrie des volontaires comme des requis sort intact et même renforcé.

##### 5) Quelques rares passages à la Résistance organisée

Cet amour de la patrie peut-il pousser les hommes à s'engager dans une forme de résistance active, réfléchie, organisée ? Celle-ci se limite à peu de choses. Trop de requis sont des hommes jeunes sans conscience politique bien formée. Ils ignorent tout des idées et des projets de la Résistance française, qui n'en est qu'à se structurer au moment de leur départ. Bien souvent, les quelques requis désireux de s'engager ne peuvent agir que dans les rares groupes de la Résistance allemande qui acceptent d'ouvrir leurs rangs aux étrangers. Les mouvements de droite, nationalistes, n'en font jamais un objectif, au contraire des mouvements de gauche.

Avant leur destruction, des groupes de communistes allemands recrutant des travailleurs français réussissent des sabotages à Zwickau, Iena ou Chemnitz<sup>290</sup>. L'Union Européenne, une organisation franco-allemande orientée à gauche, se fixant jusque dans son

---

<sup>287</sup> LAMY Jean-Claude, *Brassens, le mécréant de Dieu*, Albin Michel, 2004, p. 58

<sup>288</sup> AN F 1a 3777

<sup>289</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1402-1413. Plus d'un quart des Français inculpés par les tribunaux nazis sont arrêtés pour avoir dit tout haut leurs opinions politiques et patriotiques. Sur la méconnaissance et le flou qui entourent la figure du général de Gaulle, se référer aux p. 1440-1443. Voir aussi BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 344. L'historienne confirme l'importance, chez les requis qu'elle interroge autour de 1993, d'un attachement durable à la figure gaullienne.

<sup>290</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 390

nom l'objectif idéal de l'Europe unie, agit jusqu'à son démantèlement fin 1943<sup>291</sup>. Les organisations uniquement composées de requis sont plus rares et d'envergure limitée. Une cellule trotskiste parvient à tenir quelques réunions près de Berlin<sup>292</sup>. Une cellule mal connue fondée par quatre communistes alsaciens, près de Constance, dérive vers le droit commun<sup>293</sup>. Le Front Intérieur Allemand rêvé par le MNPGD et dirigé depuis Paris par Lucien Léon-Kraus est assez fantomatique, se limite surtout à des contacts parmi les chefs de Chantiers envoyés encadrer leurs jeunes requis en Allemagne. Georges Toupet, à Auschwitz, reçoit ainsi le colonel Jacques Pomès-Barrère, en mission de renseignement<sup>294</sup>. Des filières d'évasion de prisonniers français, spontanément constituées, subissent une lourde répression<sup>295</sup>. Le réseau le plus consistant est à coup sûr celui tissé dans la région de Munich et dans sa région par André Bouet, Jean-Luc Michelin, Jean Pélissier et le RP Santu, composé en majorité de catholiques, et qui héberge aussi en 1945 deux agents français parachutés<sup>296</sup>. Il n'est pas pour autant homologué après la guerre, non plus qu'aucun réseau de requis en Allemagne.

La minorité de requis envoyée travailler hors du territoire du Grand Reich peut encore participer à la Résistance autochtone. Charles Laurier, 22 ans, fonde en février 1944 un réseau intégré au Milorg norvégien. Son activité est très diversifiée : évasions vers la Suède, tracts, renseignement, sabotages. A la capitulation allemande, il reçoit la capitulation d'une garnison locale et est chargé de préparer à Oslo le rapatriement des Français<sup>297</sup>. Des requis rendent service à la Résistance polonaise, et une poignée participent à l'insurrection de Varsovie<sup>298</sup>. A Maribor, en Slovénie annexée au Reich, quelques requis rejoignent les maquis de Tito : parmi eux, le jeune Michel Galabru.

L'épisode le plus célèbre reste celui des combattants français de Slovaquie<sup>299</sup>. Le 28 août 1944, le pays se soulève contre l'occupant allemand et le gouvernement collaborateur de

---

<sup>291</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, *op. cit.*, p. 388-390

<sup>292</sup> Entretiens avec Louis Eemans, 9 octobre 2004, et avec Roger Monier, 10 novembre 2004

<sup>293</sup> ARNAUD Patrice, « Les logiques d'opposition des travailleurs civils », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 452

<sup>294</sup> AN 72 AJ 2176

<sup>295</sup> Pour le procès de la filière créée par Robert Bayon à Linz, et qui aide 47 prisonniers à regagner la France, voir VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, *op. cit.*, p. 264-265 et p.286. Sur 19 Français accusés, quatre sont condamnés à mort par le Tribunal du Peuple de Linz, et les autres à un total de 63 ans de travaux forcés.

<sup>296</sup> Sur ces différents groupes, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. II, p. 1457-1470

<sup>297</sup> BRUNE René, *La Déportation du Travail*, *op. cit.*, p. 277-280. ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. II, p. 1487. Voir aussi le témoignage de François Céré in VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, *op. cit.*, p. 246-247 et lors du colloque de Caen en 2001, in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 663-664.

<sup>298</sup> EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français*, *op. cit.*, p. 376-377

<sup>299</sup> Pour l'histoire des Français ayant combattu en Slovaquie, consulter COLETTE Elise, *Les combattants français en Slovaquie*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-I, 1998, ainsi que EVRARD Jacques, *La*

M<sup>gr</sup> Tiso. 145 prisonniers de guerre français évadés de Hongrie, dont de nombreux Juifs, constituent une unité qui combat avec les insurgés au défilé de Strecno. En septembre, 59 travailleurs civils français font choix de désertir l'usine Skoda de Dubnica et de rejoindre le capitaine Georges Barazer de Lannurien et ses hommes. Parmi eux, quelques volontaires repentants, et de nombreux jeunes des Chantiers conduits par le chef Georges Laurens, tombé au combat. Le séminariste Maurice Perrin, requis aux Chantiers, n'a pas besoin de s'étendre après coup sur les raisons de son choix: en finir avec « cette vie d'esclavage » lui suffit. Mais il souligne que seul un dixième des 500 travailleurs français fait de même<sup>300</sup>. Un autre requis chrétien, Jean Boyer, témoigne que son engagement découle des valeurs les plus importantes qu'un homme puisse ressentir et pour lesquels il est prêt à mettre sa vie en jeu<sup>301</sup>. Pour le soulagement de sa conscience, il choisit la liberté. La masse des autres STO, en majorité prêts au combat à l'origine, renonce quand elle considère ensuite la disproportion des forces et le manque d'armes, leur ignorance militaire, la dureté de la vie qui les attend en montagne, la mort certaine en cas de capture ou de défaite, enfin l'inutilité de s'exposer quand la défaite allemande et leur retour semblent si proches<sup>302</sup>.

Une fois dans les montagnes, l'unité Lannurien intègre officiellement l'armée slovaque et y forme la Brigade Stefanik. Les Français sont un peu plus de 200 hommes, bien équipés en moyens de transports, armés grâce aux parachutages américains. L'unité est placée sous l'autorité d'un jeune officier de l'Armée rouge parachuté, le colonel Velicko. Personne n'y trouve à redire, ni les chefs des Chantiers, ni leurs jeunes dont le futur maire socialiste de Suresnes Robert Pontillon, ni les officiers de carrière ou les futurs prêtres<sup>303</sup>. L'insurrection que la Wehrmacht pensait mater en quatre jours perdure deux mois, au terme desquels Lannurien donne l'ordre de dispersion. Les survivants se cachent dans les montagnes boisées et enneigées, ou gagnent la Hongrie, aidés par la population.

---

*déportation des travailleurs français*, op. cit., p. 377-383, VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, op. cit., p. 265-268, ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1482-1486.

<sup>300</sup> Entretien avec Maurice Perrin, 16 août 2004

<sup>301</sup> « Un débat d'une intensité dramatique se déroule dans les chambrées et le fond des couloirs dès le retour du travail. C'est d'un tournant décisif de la vie de chacun dont il est question. Les arguments s'échangent avec passion. Mais je sens vite que ce ne sont pas les arguments qui comptent pour le choix qui est à faire. C'est de la ressource que chacun possède au fond de soi et qui permet d'accorder son éthique propre avec le choix concret d'un acte, et cela quoi qu'il en coûte. Ils sont assez rares dans la vie les moments où l'on sent vraiment que c'est de l'âme qu'il s'agit. » BOYER Jean, *Pour l'honneur. Mon aventure de partisan français en Slovaquie dans les années 1944-1945*, p. 13-15. Texte inédit, 1999, aimablement prêté par le père Maurice Perrin.

<sup>302</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO*, op. cit., p. 397-398

<sup>303</sup> Selon M. Perrin, ils savent que les Russes sont « un peu spécial », pour ne pas dire qu'ils peuvent être « des sauvages », mais « nous ne les voyions jamais comme des ennemis : c'étaient eux qui allaient nous délivrer ». Entretien avec le P. Maurice Perrin, 16 août 2004

Le 9 décembre 1944, le général de Gaulle signe un décret reconnaissant la brigade Lannurien comme partie intégrante de l'armée française. Alors en visite à Moscou, et en quête de rapprochement avec l'URSS, le chef du GPRF ne peut se priver de cette marque d'estime opportune à l'égard de combattants placés sous autorité soviétique. Puis après 1945, c'est l'oubli total de la communauté nationale. La méfiance envers les anciens travailleurs en Allemagne est trop forte. Et cet épisode mineur, survenu indépendamment de toute volonté officielle, est difficilement récupérable politiquement et diplomatiquement. Il pèse mémoriellement peu comparé aux exploits de l'escadrille Normandie-Niemen déléguée par la France Libre. Et avoir été sous les ordres d'un colonel soviétique est mal vu en temps de guerre froide : en 1964, Lannurien, sa carrière bloquée, quitte le SDECE en protestation contre le soupçon infondé d'être resté lié à l'URSS<sup>304</sup>. Les survivants se divisent entre partisans et adversaires du capitaine de Lannurien et de ses choix stratégiques et tactiques de 1944 : cette querelle amoindrit toute possibilité de compter dans la mémoire collective.

Le gouvernement tchécoslovaque est plus généreux. Les survivants de la compagnie sont décorés et honorés, fêtés à chaque voyage en Slovaquie, reçus à chaque anniversaire à l'ambassade de Paris. En 1975, un monument inauguré en grande pompe célèbre à Strecno les 56 prisonniers et travailleurs français tombés pour la liberté. Le gouvernement trouve intérêt à honorer des Occidentaux qui peuvent lui servir de relais bienveillant en France, et à redorer un blason terni par l'écrasement du Printemps de Prague en 1968. Pour les ex-requis, l'obélisque de Strecno est source de profonde fierté. La FNDD le brandit systématiquement pour prouver que les requis dans leur ensemble n'ont pas démerité. Finalement, l'épisode appartient davantage à l'histoire d'une Slovaquie qui, communiste ou démocratique, se montre toujours plus reconnaissante que l'oublieuse mère-patrie.



*Le monument  
de Strecno (1975)*

<sup>304</sup> GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, Omnibus, 2000, p. 1194

La transplantation massive forcée de civils français dans le monde allemand suscite, sans surprise, une large variété de vécus et de perceptions. De manière générale, le séjour obligatoire est moins mal vécu s'il se passe au sud de l'Allemagne. Le nord est plus éloigné du pays natal ; il est davantage bombardé, son climat plus rude et plus propice au « cafard », sa nourriture et son logement jugés de moindre qualité. Et, surtout, il reste associé à la Prusse honnie, l'ennemi héréditaire, vue comme plus nazifiée que le sud et, curieusement, que l'Autriche. Par ailleurs, pour les requis catholiques, c'est un territoire protestant. La Silésie, peu bombardée, est cependant une région continentale peu hospitalière, la plus éloignée de France, et elle impose aux requis le voisinage sinistre du camp de la mort d'Auschwitz et de ses dizaines de kommandos. La vie en Allemagne varie aussi à l'extrême selon les Allemands, les Allemandes et les autres travailleurs étrangers rencontrés.

Beaucoup des documents disponibles amèneraient plutôt à minorer l'idée d'un accueil généralement positif de la population allemande, qui préparerait le rapprochement et la réconciliation d'après-guerre. Une partie non négligeable du peuple ne semble pas immunisée contre la propagande raciste, les attitudes de supériorité, le désir d'exploiter une main-d'œuvre dont la présence ne leur paraît jamais foncièrement surprenante ou illégitime en soi<sup>305</sup>. Les Français, de leur côté, peuvent chercher à aménager leur exil, faute de mieux, et doivent pratiquer une part variable d'accommodement. Mais en même temps, ils cherchent moins à découvrir le pays et la culture de leurs hôtes qu'à préserver leur identité, et à manifester de diverses manières leur mécontentement d'être contraints à travailler loin du pays natal. Les relations entre Français et Allemands semblent aussi devenir plus difficiles au fur et à mesure de la progression alliée. Cependant, avec les PG, les requis sont le seul groupe de Français du temps de guerre à découvrir que le peuple allemand ne se réduit ni à ses soldats ni à ses nazis ni aux forces de surveillance et de répression déployées à son encontre.

---

<sup>305</sup> Les Allemands peuvent se plaindre que l'arrivée des travailleurs français aide à prolonger la guerre ou permette de mobiliser les leurs ; ils peuvent se conduire avec humanité ou avec compassion envers les requis, mais au fil des témoignages et des documents, on ne les voit jamais s'indigner ou se scandaliser qu'ils aient été arrachés à leur pays natal contre leur gré. Même les Allemands les moins dupes de la propagande officielle présentant tous les requis comme « volontaires » semblent considérer leur présence en Allemagne comme un phénomène normal et acceptable dans un contexte de guerre totale. Cette perception explique qu la société allemande d'après-guerre ne nourrisse aucun sentiment de culpabilité particulier en ce qui concerne le travail forcé sur son territoire de millions d'Européens, et en parle sans problème, quand le sort des Juifs et des concentrationnaires est un sujet longtemps tabou et un objet de gêne, de honte ou de traumatisme. Sur ce point, voir également HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers, op. cit.*, p. 2

Ils découvrent ses femmes avec lesquelles des liaisons plus ou moins sérieuses peuvent se nouer, ses gens ordinaires capables de mots et de gestes d'humanité et d'esprit critique, ses victimes civiles innocentes souffrant sous les mêmes bombardements.

La diversité des situations en Allemagne semble souvent l'emporter sur l'unité, de même que l'individualisme ou les clivages régionaux, sociaux et culturels semblent plus importants que les facteurs qui permettraient la constitution d'un esprit commun, d'une véritable et introuvable communauté. Malgré des solidarités de petits groupes et des ententes réelles, le mythe de la fraternité de la baraque est surtout une reconstruction rétrospective de la FNDT. Il est en bonne partie le décalque du mythe de la fraternité des tranchées, cher aux associations d'anciens combattants de la Grande Guerre. Plus encore, sde manière inavouée voire inconsciente, il est la transposition, dans les camps du DAF, du mythe vichyste du stalag comme lieu de la camaraderie, du brassage social et de la souffrance partagée<sup>306</sup>.

Toutefois, les requis partagent bien, involontairement, une même communauté de destin, en ce qu'ils subissent un exil bien plus dangereux et mortifère que celui celui des prisonniers de guerre. Etant donné qu'ils sont majoritairement employés non dans l'agriculture, mais dans des usines bombardées, propices aux accidents de travail et aux maladies mal soignées, les requis voient mourir 25 000 à 35 000 des leurs en deux ans et demi. Par comparaison, les prisonniers français, trois fois supérieurs en nombre, n'enregistrent en cinq ans qu'un nombre comparable d'environ 32 000 décès<sup>307</sup>.

Un facteur d'unité au sein des requis réside également dans le maintien, l'exacerbation même, d'un profond patriotisme renforcé par l'exil, ainsi qu'un indéniable soutien affectif au combat allié et à la figure symbolique du général de Gaulle. Au contraire des PG, ils ont quitté la France à un moment où la Révolution Nationale marquait le pas, et ils semblent peu marquées par ses valeurs, en-dehors des chefs des Chantiers de la Jeunesse ou de la minorité qui adhère à leur idéologie. Ils ont aussi quitté un pays où le discrédit de l'Etat français était déjà bien entamé, et leur propre exil forcé leur dit assez si le régime est impuissant à protéger les Français, et la collaboration un simple leurre. Hors une poignée de pétainistes et de

---

<sup>306</sup> Pour la manière dont ce thème rhétorique passe du régime de Vichy à la FNDT *via* les vichysto-résistants du Commissariat aux Prisonniers puis du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, regroupés autour de François Mitterrand, voir LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 116-118

<sup>307</sup> Estimés à près de 40 000 par Yves Durand, les PG français décédés en Allemagne sont plutôt évalués à environ 32 000 par Jean Quellien, 5 000 autres décès concernant vraisemblablement les soldats coloniaux restés captifs en France métropolitaine. Jean QUELLIEN, « Les pertes humaines », in in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique, op. cit.*, p. 262

collaborationnistes, et bien que certains requis renvoient dos-à-dos les belligérants par refus de s'engager ou par idéologie, les requis sont une fraction de l'opinion française massivement perdue pour le régime de Vichy, et bien sûr pour les Allemands.

Mais malgré ce parti-pris affectif sans équivoque, une autre caractéristique dote les requis du STO d'une commune condition : ce sont des hommes qui subissent leur situation. Ils sont exclus de la marche des événements français, alors que la libération nationale se prépare. Et en Allemagne, ils contribuent à contre-cœur, par leur travail, à prolonger la guerre suivant les desseins de l'ennemi. Malgré des gestes sporadiques de contestation ou d'affirmation de soi, ils ne peuvent redevenir acteurs de leur propre destin, sauf à mettre un terme à leur réquisition grâce à une évasion ou à un non-retour de permission, ou sauf à s'engager, pour une infime minorité, dans la voie très dangereuse et peu accessible du sabotage ou de la résistance organisée.

Une fois la liberté reçue de l'arrivée des armées alliées et non de ses propres moyens, comment les requis vont-ils revenir dans cette France que l'exil a idéalisée, et avec laquelle la séparation est totale depuis la fin de l'été 1944 ? Car au moment où la France éclatée des années sombres retrouve son unité globale dans la liberté, les Français du STO sont séparés et complètement isolés de leurs concitoyens, à leur corps défendant.



## Chapitre XIV – Des retours en France aux épurations

Ça doit bien signifier quelque chose. Quand je suis fatigué, je fais un cauchemar, toujours le même. Je dois prendre le train pour quitter l'Allemagne et je manque le train. Ça, c'est le signe que je suis fatigué et qu'il faut que je me repose. Depuis cinquante ans j'ai toujours le même cauchemar<sup>1</sup>.

M<sup>gr</sup> Jean DARDEL (1920-2005), séminariste requis du STO à Bielefeld (août 1943- avril 1945), évêque de Clermont-Ferrand (1974-1996)

A Vichy, chacun prépare son dossier. « Moi, dit tel ministre, j'ai sauvé tant de travailleurs. » « Moi, dit un chef de police, j'ai planqué les fils de généraux gaullistes dans une école de gendarmerie. » « Moi, dit un autre, j'ai sauvé tant de Juifs », etc.

Maurice MARTIN DU GARD, *La chronique de Vichy*, Flammarion, 1948, p. 383, entrée du 23 septembre 1943

Le 28 avril 1944, Jules Verger note que depuis trois mois, on ne reçoit presque plus de nouvelles postales des STO d'Allemagne, à l'inquiétude des familles<sup>2</sup>. Les permissions sont suspendues. Des parents apprennent la mort des leurs sous les bombes par simple retour de courrier : « Retour à l'envoyeur – mort<sup>3</sup>. » Le débarquement, la Libération ne font qu'accentuer et rendre irréversible la rupture croissante de toutes les communications avec la France. Les derniers rapatriements sanitaires ont lieu *in extremis* en juillet. En septembre, le front est sur les Vosges, la rupture des contacts avec la France est totale. En tenant compte des évasions, des rapatriements ou des permissionnaires défaillants, quelque 400 000 à 450 000 requis civils français se trouvent bloqués en Allemagne, ainsi que 60 000 à 80 000 volontaires et 180 000 à 200 000 prisonniers transformés<sup>4</sup>. La pire période de leur exil s'ouvre.

Exclus de la liesse collective de la Libération, les travailleurs civils se retrouvent en déphasage avec leurs compatriotes à leur retour en 1945 car ils viennent de connaître leurs pires épreuves, alors que la France commence à se remettre des drames de 1944. Comment vont-ils subsister pendant les derniers mois d'exil, et comment vont-ils être accueillis ?

---

<sup>1</sup> Cité par René BRUNE, *La Déportation du travail. Le droit au titre : un combat pour l'honneur*, Publibook, 2001, p. 302

<sup>2</sup> AN 2 AG 81, cabinet civil du MI Pétain, note de Jules Verger, 28 avril 1943

<sup>3</sup> APP, BA 1788, note du commissariat Bruneton, 19 mai 1944

<sup>4</sup> Estimation de Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006, t. I, p. 161

## **I - Dernières douleurs avant la libération**

Les STO ne connaissent rien de la liesse de l'été 1944, mais ils s'inquiètent vite de la lenteur des opérations après le jour J : comment savoir si les leurs ne sont pas en train de se faire bombarder par les Alliés ou massacrer par les Allemands ? Après la libération de Paris, ils s'imaginent de retour pour Noël. Mais bientôt la conscience s'impose qu'il faudra passer encore un hiver en Allemagne. Le moral en subit un coup très rude. La stabilisation des fronts, la contre-attaque allemande du 16 décembre dans les Ardennes donnent un goût amer au dernier Noël d'exil. Les températures sont parmi les plus rudes enregistrées depuis 1939, et le travail sous la neige et dans la boue suscite un cafard pire que jamais. Lettres et colis ne parviennent plus. Seuls restent possibles des messages familiaux de 25 mots, transmis par la Croix-Rouge via la Suisse<sup>5</sup>. Mais ils n'arrivent souvent à destination que des mois plus tard, ou restent sans réponse. L'essentiel des requis est sans nouvelle de sa famille et vice-versa : « ma mère ne savait même pas si j'étais vivant ou mort<sup>6</sup>. »

L'année 1944 a été l'année la plus dure de la guerre en France. L'année 1945 est la pire de la guerre en Allemagne. La perte des territoires occupés vide le garde-manger allemand. Les rations baissent. Des produits deviennent introuvables. Les vêtements rapiécés tombent en lambeaux. Les échanges en numéraire cèdent définitivement au troc, et les cigarettes deviennent le nouvel étalon monétaire. Les STO en sont réduits à voler dans les champs les betteraves qui nourrissent d'ordinaire le bétail, ou à dérober des patates dans les silos, au risque d'être abattus sur place s'ils sont découverts. Henri Barès doit souvent manger crues ces patates volées : « Il m'est arrivé de pleurer de faim et de désespoir<sup>7</sup>. » Le danger de mort est plus élevé que jamais, puisqu'entre juin 1944 et avril 1945, les Alliés déversent plus d'un million de tonnes de bombes sur le Reich, deux fois plus que depuis le début du conflit<sup>8</sup>. Les requis comprennent mal ce déluge de feu, puisque la victoire est pratiquement acquise. Ils doivent déblayer des villes où les ruines fourmillent de dangers. « Sous la menace des armes, il nous fallait passer partout, malgré les bombes à retardement », témoigne un menuisier de Nanterre. « A mesure que le temps passait, nous étions de plus en plus persuadés que nous mourrions en Allemagne et, de résignation, nous

---

<sup>5</sup> Selon le CICR, les travailleurs occidentaux, en nette majorité des Français, expédient 4 279 197 messages minimalistes de ce type de novembre 1944 à mai 1945. VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, 2008, p. 209

<sup>6</sup> Témoignage d'André Richard en 2007, [http://www.wikimanche.fr/index.php?title=STO\\_dans\\_la\\_Manche](http://www.wikimanche.fr/index.php?title=STO_dans_la_Manche)

<sup>7</sup> TILLMAN Elisabeth Zum „Reichseinsatz“ nach Dortmund - Destination Dortmund au service du IIIe Reich. *Le destin des travailleurs français du STO au camp Loh 1943-1945*, Katholisches Bildungswerk des Dortmunder Dekanate e. V., Dortmund, 1995, p. 157

<sup>8</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, 2006, rééd. Penguin, 2007, p. 649-650. Le seul mois de mars 1945 est le pire de tous, avec 133 329 t. larguées sur un pays aux abois.

ne descendions même plus aux abris pendant les alertes<sup>9</sup>. » Sur les 25 000 requis civils décédés en Allemagne, 12 000 perdent la vie après l'été 1944, soit près de la moitié, et autant que depuis octobre 1942<sup>10</sup>.

La guerre totale voulue par Goebbels devient cette fois réalité : les horaires de travail augmentent pour tous, Allemands ou étrangers. La discipline imposée aux Français ne cesse de se durcir, et ils semblent encore plus mal vus qu'avant par une population inquiète et désabusée<sup>11</sup>. La répression nazie est à son apogée aussi. Elle est servie par les collaborationnistes réfugiés en Allemagne, qui multiplient les délations. Une majorité des travailleurs français arrêtés l'est après septembre 1944, quand la Libération fait des ressortissants de l'Hexagone des suspects potentiellement au service d'un gouvernement ennemi<sup>12</sup>. Les exécutions sommaires de travailleurs étrangers, Français inclus, sont autorisées par Himmler à partir de novembre 1944. Toutefois, le désespoir des Français n'est pas si grand qu'ils en soient réduits à joindre les bandes parfois armées de travailleurs étrangers en rupture de ban, surtout soviétiques, qui se constituent à partir de l'été 1944 et qui errent sur les routes ou dans les ruines des cités bombardées, vivant de vols, affrontant la Gestapo et inquiétant la population<sup>13</sup>. Alors qu'en mars-avril 1945, les antennes locales de la Gestapo fusillent, dans la Ruhr encerclée, des milliers de travailleurs orientaux errants, c'est plutôt par exception que 35 Français du camp Loh figurent, le Vendredi Saint 1945, parmi les victimes du massacre de plus de 300 *Ostarbeiter* à Dortmund<sup>14</sup>.

### 1) Evacuations et ultimes déplacements forcés

Dans le froid d'un hiver particulièrement rigoureux, alors que l'Armée rouge atteint les frontières du Grand Reich, de nombreux requis sont mobilisés sous la conduite de rudes gardiens

---

<sup>9</sup> Cité par Pierre NICAULT, « La résistance au STO dans l'Indre », Gavroche, n° 4-5, juin-sept. 1982, p. 49

<sup>10</sup> Chiffre du ministère Frenay, automne 1945, confirmé par le D<sup>r</sup> Dessaille au procès de Nuremberg. Cité par Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 160.

<sup>11</sup> AN F 1a 3776. Dès mars ou avril 1944, une analyse portant sur 2 000 lettres dépeint les Allemands comme de plus en plus « hargneux », « pointilleux » et stricts sur la discipline imposée aux Français.

Au souvenir de Jean-Louis Quéreillahe, en février 1945, « le Reich nous considère maintenant non plus comme des auxiliaires, mais comme des ennemis. Nous devenons les ennemis de l'intérieur. (...) Une à une les portes se ferment devant nous. Les unes par véritable haine et défiance, les autres par peur des représailles. » Les magasins refusent de les servir. Des affiches omniprésentes : « *Feind hört mit* », « L'ennemi vous écoute », encouragent puissamment la méfiance et la délation à leur encontre. QUEREILLAHE Jean-Louis, *J'étais STO*, France-Empire, 1958, p. 195

<sup>12</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, DEA d'histoire des relations internationales et des mondes étrangers, université de Paris-I, 1998, p. 77

<sup>13</sup> HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, p. 370 sq

<sup>14</sup> Sur les circonstances de ce massacre, HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, op. cit., p. 371-372. Patrice Arnaud estime le massacre de Français exceptionnel et conjoncturel, du à la confusion et à la personnalité du chef gestapist local. ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1619

SS pour creuser d'inutiles tranchées antichars (*Schanzarbeiten*) en Poméranie, en Silésie ou en Brandebourg, sur des sols tantôt sablonneux et aisés à retourner, tantôt durs et gelés, donc éreintants à entamer. Parfois ce labeur se poursuit sous les échanges de tirs<sup>15</sup>. Après l'offensive soviétique du 12 janvier 1945 sur la Vistule, commence l'exode de masse des civils allemands. Sous les yeux des requis, des millions de réfugiés pitoyables affluent de l'Est sous la neige et la bourrasque, en voiture, à pieds ou en charrette. Plus d'un croit revivre en plein hiver, par - 10° ou - 20°, un juin 1940 inversé<sup>16</sup>. Le flot entraîne avec lui une partie des travailleurs français envoyés le plus à l'Est.

Le 21 janvier 1945, quelques heures après avoir vu passer le cortège lamentable des 56 000 derniers déportés du camp de concentration, qui entament leur marche de la mort, les 2500 travailleurs français d'Auschwitz doivent partir à leur tour sur ordre des Allemands. Georges Toupet fait choix d'obéir et veille sur ses travailleurs tout au long d'une longue marche hivernale, menée en bon ordre, qui les conduit à grandes étapes jusqu'en Saxe. Au cours de cette odyssee éprouvante, les Français en sont parfois réduits à manger des pissenlits, des pointes de colza, des orties cueillies au bord des chemins, voire à disputer leurs patates aux porcs. Heureusement, des paysans polonais et tchèques fournissent amicalement des boissons chaudes, de la nourriture et des endroits où dormir. Des Allemands qui n'ont pas fui les nourrissent également<sup>17</sup>. « Ils ont été très gentils à ce moment-là, les femmes nous parlaient de leurs maris qui devaient être prisonniers en Normandie », témoigne André Hessin<sup>18</sup>. Manifestations d'humanité ? Sans doute. Mais les requis français n'inspirent pas non plus la même terreur ou le même mépris raciste que les *Ostarbeiter* ou les Polonais. Et mieux vaut sans doute se dédouaner d'avance vis-à-vis des vainqueurs de demain.

Fin avril, après trois mois passés en Saxe, alors que les Alliés approchent, Toupet accepte encore à deux reprises l'ordre de replier ses Français au cœur des Sudètes, à l'intérieur de l'une des toutes dernières poches de résistance de la Wehrmacht. Son choix peut paraître discutable: il ne leur permet d'être libérés que dans les derniers, avec la capitulation allemande, le 8 mai. La moitié de ses protégés, fatigués par les marches répétées et impatients de retrouver la liberté, a d'ailleurs abandonné le jeune chef des Chantiers avant cette date, désertant seuls ou par petits groupes. Fiers d'avoir enfin osé désobéir aux Allemands, ils marchent à la rencontre des Alliés par leurs propres moyens. Cependant, les qualités d'organisateur du jeune chef Toupet et le soin qu'il a pris depuis deux ans de ses hommes lui valent aussitôt l'estime des Américains. Il les aide à

---

<sup>15</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1611

<sup>16</sup> Sur cette comparaison fréquente, voir BRUNE René, *La Déportation du travail*, op. cit., p. 287-289

<sup>17</sup> SOUDIDIER Pierre, *Déporté du Travail STO à Auschwitz*, à compte d'auteur, 1993, p. 86-89

<sup>18</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 3, juin 1981, p. H-8

organiser la chasse aux nazis et le rapatriement. En hommage, lui et ses jeunes sont rapatriés par avion le 14 mai. Par comparaison, bien des STO sortis plus tôt des griffes allemandes doivent attendre des semaines ou des mois pour pouvoir fouler à nouveau le sol natal<sup>19</sup>.

Les travailleurs français de Silésie et Poméranie ne sont pas seuls concernés par la frénésie d'évacuation des Allemands. 183 requis envoyés sur le cercle polaire à l'extrême nord de la Norvège ouvrent la marche dès octobre 1944, lorsque l'Armée rouge attaque depuis Mourmansk. En plusieurs étapes, par - 40° et avec deux heures de lumière solaire par jour, ils gagnent Narvik, souvent à pied. Renvoyés ensuite sur Témerneset, plus au nord, ils y sont libérés le 10 mai 1945, attendent jusqu'en juillet leur rappatriement par la Suède, et n'arrivent à Paris que le 8 août<sup>20</sup>. Début 1945, les requis de la rive gauche du Rhin sont emmenés de l'autre côté du fleuve. En avril, les évacuations se généralisent dans un Reich aux abois. L'écrivain collaborationniste et aventurier Maurice Sachs, demi-Juif mais ex-indicateur de la Gestapo, emprisonné pour escroquerie, est extrait de sa prison de Hambourg et entraîné avec les autres détenus dans une quasi-marche de la mort. Epuisé après avoir parcouru 70 km à pieds en trois jours, il est abattu sommairement au matin du 14 avril. Alors que les fronts de l'Est et de l'Ouest s'apprêtent à faire leur jonction, les requis se trouvent exposés aux obus ou aux échanges de tirs, voire pris dans les batailles de rues, au moment même qui marque l'ultime instant de leur servitude. Des travailleurs civils en nombre indéterminé succombent lors du siège de Breslau ou de la bataille de Berlin. Des Français sont témoins ou victimes des derniers combats le 8 mai 1945. Tous doivent endurer la peur et le spectacle traumatisant de cadavres et de blessés dans les rues ou le long des routes.

Courant avril, l'invasion, la dislocation du réseau de transports, la perte de la Ruhr entraînent la paralysie tardive de l'industrie allemande. Le travail cesse progressivement dans les usines, et plus personne ne s'occupe réellement des STO. Certains quittent leur travail sans grand risque et gagnent la campagne : des fermiers accueillants y offrent aux amis des futurs vainqueurs une très confortable fin de guerre<sup>21</sup>. Dans les villes, le système officiel de rationnement s'effondre, la police s'évanouit, la surveillance des camps et des usines aussi, avant même l'arrivée des Alliés. Pendant un intervalle de quelques jours voire d'une ou deux semaines, maints travailleurs français sont laissés à eux-mêmes par les Allemands puis les Alliés. Quand tout ne sombre pas dans le chaos et le pillage, ils s'organisent en autonomie, prennent en main leurs lieux de travail, montent

---

<sup>19</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. II, p. 1615. Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007. D'après ce dernier, les jeunes des Chantiers en uniforme ont continué à lui faire confiance jusqu'au bout ; les autres travailleurs volontaires ou requis sont partis.

<sup>20</sup> Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis de Travail Forcé, *Un livre blanc sur une période noire*, imprimeries SATR, Tours, 1987, p. 31

<sup>21</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. II, p. 1619

la garde, assurent l'ordre et la justice, réquisitionnent et répartissent la nourriture, y compris pour les Allemands<sup>22</sup>. Les rôles de dominants à dominés sont renversés.

## 2) Revenir

Nous savons très peu sur les Français qui choisissent de rester en Allemagne et d'y refaire leur vie. Ils semblent en majorité écrasante des PG plus que des STO<sup>23</sup>. Avant tout affectés à l'industrie, moins de requis que de prisonniers ont l'opportunité de reprendre une ferme ou une boutique après avoir épousé la fille de la maison ou la veuve de guerre rencontrée pendant leur travail. Pour la plupart des requis, le retour signifie plutôt la fin des liaisons nouées avec les Allemandes ou les autres travailleuses étrangères, plus rarement avec des Françaises volontaires. Alors qu'ils s'apprêtent à rentrer, certains rompent sans cérémonie des relations vécues comme passagères, ou même abandonnent sans scrupules, surtout s'ils sont déjà mariés en France, celles à qui ils avaient juré fidélité. D'autres vivent comme un déchirement la séparation imposée par la confusion du moment, à l'image de François Cavanna, qui perd de vue pour toujours Maria, sa jeune Russe. D'autres réussissent à se marier sur place avant de ramener l'être aimée en France, ou plus rarement de la suivre dans son pays d'origine<sup>24</sup>. Le Lorrain Jean Munsch suit en Ukraine l'épouse qu'il a rencontrée au STO, oublie sa vie passée, et ne revient visiter le pays natal qu'en 1997<sup>25</sup>. Fruits d'un STO sans lequel ces personnes ne se seraient rencontrées, ces mariages mal connus ne sont probablement ni plus ni moins durables que ceux de la moyenne des Français. Si Jean Edmond divorce d'Erika en 1953<sup>26</sup>, Maurice R. vit 59 ans de mariage heureux jusqu'à la mort d'H., celle qui lui a sauvé la vie alors qu'il trimait malade au fond des mines de Saxe<sup>27</sup>.

Puis débute une migration massive, spontanée et picaresque, avec un seul vague objectif, les troupes alliées ou la frontière, et un seul désir, revenir au pays. Seul ou en groupes, à pieds, en charrettes, en camions voire en tracteurs, les STO se mettent en route et errent à travers un pays dévasté, se nourrissant comme ils peuvent, volant pour survivre ou par vengeance. Tous les récits ultérieurs du Retour ont pour toile de fond le même décor d'apocalypse : il n'y est question que

---

<sup>22</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1630

<sup>23</sup> Selon Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1683, la mission française de rapatriement ne recense début 1946 que moins de 600 Français désireux de rester outre-Rhin, dont à peine une cinquantaine sont des travailleurs civils. L'estimation traditionnelle de 10 000 Français restés en Allemagne paraît donc très excessive.

<sup>24</sup> Entretien avec Maurice R., 21 novembre 2004. Son épouse allemande se convertit du protestantisme au catholicisme avant la célébration, en Saxe.

<sup>25</sup> Cette visite fait alors l'objet de reportages télévisés. Voir aussi HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 515

<sup>26</sup> IHTP ARC 067, témoignage de Jean EDMOND, *De Quarré-les-Tombes à Berlin*, s.l.n.d., p. 93

<sup>27</sup> Entretien avec Maurice R., 21 novembre 2004

d'immeubles effondrés, de villes rasées, de ponts détruits et de gares éventrées, de locomotives retournées, de fossés et de bords de routes remplis de cadavres. Alors que trente millions de réfugiés, de sans-abris ou d'exilés fraîchement libérés arpentent les routes du Reich vaincu<sup>28</sup>, la criminalité est florissante. Quand Louis Eemans et ses amis pénètrent sur leur chemin dans un manoir dévasté, ils découvrent le cadavre de la maîtresse des lieux, égorgée, et des paquets de billets de banque répandus partout sur le sol : comme la monnaie a perdu toute valeur, ils se mettent à jouer au football avec<sup>29</sup>... Après des années d'exil et d'esclavage, bien des Français honnêtes sont heureux de s'offrir une revanche symbolique en revenant chargé des dépouilles prises à l'ennemi : vêtements, argent, bijoux, meubles, bibelots ou objets précieux. Roger Monier prélève dans une demeure aristocratique une belle collection de livres anciens qui trône encore sur ses étagères près de soixante ans plus tard<sup>30</sup>. Ultérieurement la plupart des requis, surtout les membres de la FNDDT, évitent de se vanter de ces vols ou de les évoquer. Mais en avril 1945, bien des STO arrivent au centre de rapatriement de Revigny avec de volumineux bagages, clamant sans fausse honte qu'ils se sont « servis » avant de quitter l'Allemagne<sup>31</sup>.

Mais vols ou pas, ce sont des temps terrible, où l'ancien travailleur forcé doit lutter pour survivre. Les uns se servent dans les champs ; d'autres dérobent des volailles et des cochons dans les fermes, les tuent à coups de marteaux ou d'outils rudimentaires, et les font cuire sur des feux de camp à l'air libre. Un pays industrialisé parmi les plus modernes du monde offre le spectacle d'une migration nomade digne des temps ancestraux, à laquelle certains chefs éprouvés tentent de donner un semblant d'organisation<sup>32</sup>. Pendant ces vastes déplacements spontanés de population, il n'y a pratiquement aucun acte de violence physique envers les civils allemands. Certains s'interrogeaient tôt en France comme en Allemagne sur le désir de vengeance et l'atmosphère de violence qui pourraient transformer le jour venu les jeunes du STO en violeurs et en tueurs<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> TOOZE Adam, *The Wages of Destruction, op. cit.*, p. 672. En plus des 10 millions de "déplacés" allemands et des 9 millions d'évacués cherchant à regagner les villes en ruines, 11 millions de concentrationnaires, de travailleurs civils et d'ex-prisonniers de guerre européens se trouvent en mouvement à travers le Reich.

<sup>29</sup> Entretien avec Louis Eemans, 20 septembre 2004

<sup>30</sup> Entretien avec Roger Monier, 10 novembre 2004

<sup>31</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 1995, t. I, p. 306

<sup>32</sup> Robert Barde, 24 ans, chef de l'Action Catholique à Potsdam, organise ainsi à partir du 15 mai une colonne de 350 "déportés du travail" qui regagnent la France à pied ou à bicyclette : ce cortège pittoresque n'arrive à Paris qu'en juin, par ses propres moyens. KNAUFT Wolfgang, *Face à la Gestapo. Travailleurs chrétiens et prêtres du STO. Berlin 1943-1945*, Le Cherche-Midi, 2007, p. 133

<sup>33</sup> « Les jeunes Français d'Allemagne n'ont pas encore eu souvent l'occasion de piller, violer, tuer, mais vienne la débâcle de la Wehrmacht, et ces occasions là se présenteront à eux. Certains en profiteront d'autant plus volontiers qu'ils y ont été préparés par l'atmosphère dont Hitler lui-même a entouré l'Europe. Verrons-nous des gars de chez nous se comporter comme des SS, pour le plus grand malheur des femmes et des enfants d'Allemagne et pour notre plus grande honte ? » LIMAGNE Pierre, *Ephémérides, op. cit.*, t. III, p. 2109, entrée du 1<sup>er</sup> juillet 1944. Fort heureusement, en 1945, la réponse à cette dernière question est négative.

Finalement, il n'en est rien. La hâte de rentrer passe avant tout. Le STO et le contact avec le totalitarisme nazi n'ont pas été une école de brutalisation.

Au contraire, des Français s'interposent souvent pour protéger leurs camarades de travail, leurs patrons ou leurs hôtes de la colère des troupes soviétiques. L'Armée rouge laisse généralement de très mauvais souvenirs aux requis. Ils découvrent une armée ivre de vengeance, désireuse de punir l'ensemble des Allemands après tant de destructions et de crimes de masse en territoire soviétique. Encouragée en haut-lieu à violer, à piller et à terroriser, elle dérobe aussi les montres et les vélos, ces signes de richesse insupportables<sup>34</sup>. Il n'est guère besoin d'insister, comme le font Jean-Pierre Vittori ou Patrice Arnaud, sur la perméabilité des requis à la propagande antislave de Goebbels pour comprendre qu'ils fuient souvent comme les Allemands devant l'arrivée des Soviétiques, ou pour analyser le portrait terrible que leurs souvenirs dressent de ces derniers. L'ampleur des exactions soviétiques est une réalité historique, qui explique amplement leurs comportements de l'époque et leur image très négative de l'Armée rouge<sup>35</sup>.

Les requis sont directement témoins de viols de masse, d'exécutions sommaires, de vols, de brutalités systématiques, de saouleries accompagnées de violences, ou bien ils en entendent amplement parler. Parfois ils en sont victimes : en général, des soldats se contentent de leur dérober leur montre et leurs objets personnels. Louis Eemans décrit une terreur bien réfléchi : dans un premier temps, les terribles « Mongols » sont envoyés en avant-garde et laissés libres de terroriser et de piller pendant deux jours : puis dans un deuxième temps, ils sont remplacés par des troupes bien disciplinées, et les civils allemands, trop effrayés, n'ont plus envie d'opposer la moindre résistance et les accueillent même avec soulagement. Tout attaché idéologiquement qu'il soit à l'Etat ouvrier soviétique, fût-il « dégénéré », le militant trotskiste préfère traverser l'Allemagne à pied pour rejoindre les Anglo-Saxons plutôt que de rentrer par l'URSS<sup>36</sup>.

Son choix n'a rien que de très courant. Dès janvier, avec la chute de la Silésie, de nombreux Français non évacués sont libérés par les Soviétiques. Mais s'ils sont libres plusieurs mois avant la masse de leurs compatriotes, être rapatrié par les Soviétiques leur garantit un voyage de retour très long, inconfortable, ennuyeux et déprimant, en trains à bestiaux, à travers la Pologne

---

<sup>34</sup> A Berlin, aucune distinction n'est faite entre étrangers et Allemands, témoigne Robert Ferry, pilier de la Délégation Officielle Française : entre le 2 et le 7 mai, toutes les infirmières de l'hôpital français de la capitale sont violées, ainsi que sa propre secrétaire, victime d'une « tournante » sous les yeux de son fiancé. Quant aux travailleurs français, ils ont intérêt à offrir spontanément leurs montres s'ils ne veulent pas se les faire arracher de force, comme les Allemands. Robert FERRY, *Les Oubliés 1942-1945*, mémoires inédites, 1988, p. 240

<sup>35</sup> Selon Ian KERSHAW, *Hitler*, Flammarion, 2000, t. II, p. 1089, au moins 1.4 million de femmes, soit près d'une sur cinq, sont violées par l'Armée rouge dans les territoires de l'Est, et le pourcentage est vraisemblablement pire en Prusse-Orientale. Selon Tony JUDT, *Après-guerre*, Robert Laffont, 2007, p. 35, 87 000 femmes subissent le même sort dans les trois semaines qui suivent la prise de Vienne le 13 avril 1945.

<sup>36</sup> Entretien avec Louis Eemans, 9 octobre 2004



et l'URSS, puis par le port d'Odessa et la Méditerranée. Le retour dure en moyenne 116 jours<sup>37</sup>. Bien des STO, PG et déportés libérés dès janvier n'arrivent à Marseille que l'été, à 97 % avant fin juillet, les autres aussi tard qu'en août ou en septembre. Cependant, sur 302 000 Français de tout statut libérés par les Soviétiques, seuls 43 000 sont rapatriés par voie maritime : les autres le sont par camion ou par train après la capitulation allemande, dès que le réseau ferroviaire est à nouveau en état de les conduire jusqu'à la zone américaine<sup>38</sup>. Quoi qu'il en soit, en avril 1945, la lenteur prévisible du rapatriement côté soviétique n'incite pas les requis à remettre leur sort entre les mains d'une Armée rouge dont les mœurs brutales les ont auparavant peu mis en confiance.

Aussi chaque fois que possible, les "déportés du travail" préfèrent entreprendre de longues marches en direction des armées occidentales, dont ils n'ont aucune raison d'avoir peur, qui sont plus proches des frontières françaises et qui leur garantissent un rapatriement autrement plus rapide<sup>39</sup>. En général, les requis acclament frénétiquement leurs libérateurs anglo-américains. Ils les aident à identifier les responsables nazis et à leur donner la chasse, ou à procéder au désarmement des soldats allemands. Des STO retardent leur propre retour pour aider à organiser le rapatriement de leurs camarades. La puissance et la richesse de l'armée américaine impressionnent les requis, et leur fait confusément pressentir que l'âge de la domination européenne est terminé au profit des Etats-Unis. Parfois les libérateurs déçoivent: au tout début, tant que les combats ne sont pas terminés, les soldats ne se préoccupent pas beaucoup des requis, ou les regardent avec méfiance, se demandant *in petto* s'ils n'ont pas affaire à des collaborateurs ou des criminels de guerre déguisés, et mettant fin à leurs pillages. Peut-être les STO s'attendaient-ils à se voir accorder plus de considération et d'importance après leurs souffrances, et alors qu'ils appartiennent à une nation alliée. Puis la barrière linguistique et le choc des cultures engendrent des malentendus. Les rivalités pour les conquêtes féminines créent aussi des frictions, et bien sûr, la jalousie devant l'abondance de produits dont bénéficient les GIs. Les préjugés et les stéréotypes à l'égard des Américains, enfin, sont très enracinés dans les esprits, et certains récits ultérieurs de rencontres en demi-teinte sont influencés rétrospectivement par les représentations nées de la guerre froide ou

---

<sup>37</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 285

<sup>38</sup> PAWLAL Philippe, *Le retour des « absents », Marseille 1945*, mémoire de maîtrise, Université d'Avignon, 2001. Le premier navire en provenance d'Odessa arrive à Marseille le 23 mars 1945.

<sup>39</sup> Selon François COCHET, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, STO et déportés*, SPM, 1992, p. 65, il faut en moyenne 17 jours pour rentrer à la maison si l'on est libéré par les Anglo-Saxons, et 117 jours si l'on est libéré par les Soviétiques.

des ambiguïtés des relations franco-américaines d'après-guerre<sup>40</sup>. Les relations sont plus aisées avec les soldats afro-américains<sup>41</sup>. Parce qu'entre parias, on se comprend plus facilement ?

En tout cas, les requis libérés à l'Ouest ne mettent en moyenne qu'une à deux semaines pour retrouver le pays<sup>42</sup>. Les Américains entreprennent de diriger les STO errants sur d'immenses camps de regroupement, pour qu'à l'ère de l'auto-rapatriement spontané succède celle du rapatriement organisé. Dans ces camps, il faut parfois subir une longue attente très frustrante, le temps que cessent les derniers combats, que le matériel de transport soit disponible et les infrastructures en état. La fraternité ne l'emporte pas toujours. PG et STO se connaissent bien depuis des années, peuvent se serrer les coudes et se débrouiller ensemble. Les concentrationnaires ne connaissent pas les deux autres catégories d'exilés et peuvent s'en méfier. La plupart des STO ont sans doute assez d'humanité et de sens de la justice pour admettre que le rapatriement des concentrationnaires meurtris soit prioritaire, puis celui des PG qui ont passé bien plus de temps en Allemagne. Mais il se produit aussi des bousculades et des concurrences peu glorieuses en vue d'être rapatriés les premiers<sup>43</sup>.

Du côté français, la tâche d'organiser le rapatriement incombe à Henry Frenay, le fondateur de Combat. Sa nomination en novembre 1943 au poste de commissaire aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés au sein du CFLN a pour but inavoué de maintenir hors de France ce pionnier bouillant et indocile du combat clandestin. Lui-même accepte le poste pour pouvoir défendre à Alger les intérêts de ses camarades de métropole, et parce qu'il voit dans la masse des PG et des STO un renfort politique potentiel pour les mouvements de Résistance après la guerre. Ainsi qu'il l'écrit le 21 mars 1944 à Claude Bourdet :

C'est dans la mesure où, techniquement, nous réussirons mais aussi où nous préparerons le climat de leur retour que nous pourrons avoir une certaine autorité laquelle pèsera lourd sur les destinées politiques du pays (...) Si nous réussissons, comme je le crois possible, à faire l'alliance entre la Résistance et le bloc des prisonniers et des déportés [du travail], alors nous pourrons envisager l'avenir avec une certaine confiance<sup>44</sup>.

Il est logique dès lors qu'Henri Frenay appuie de toute son autorité le Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés (MNPGD), dont le principal dirigeant, son protégé

---

<sup>40</sup> Une synthèse confidentielle du 20 août 1945 adressée au ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés Henry Frenay note par ailleurs que l'armée américaine n'était pas préparée à gérer et rapatrier une telle masse de réfugiés, ce qui peut expliquer les malentendus occasionnels avec les requis du STO. AN 72 AJ 511, papiers Henry Frenay. Voir aussi l'analyse de Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1643-1651, ainsi que celle d'Annette WIEVIORKA, *Déportation et génocide*, Hachette, 1995, p. 42 sq.

<sup>41</sup> Entretien avec Roger Monier, 10 novembre 2004

<sup>42</sup> C'est le cas pour les STO du Vaucluse, à 90 % envoyés en Allemagne de l'Ouest. RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse*, op. cit., p. 145. Helga BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 285, avance le chiffre d'une moyenne nationale de 17 jours pour l'ensemble des Français libérés par les Occidentaux.

<sup>43</sup> Voir le témoignage de Pierre DAIX, *Bréviaire pour Mauthausen*, Gallimard, 2005, p. 101 : « Parfois, il a fallu que les déportés se battent contre les STO. »

<sup>44</sup> Cité par Daniel CORDIER, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Gallimard, 1999, p. 342

François Mitterrand, partage les mêmes visées politiques que lui. Dès sa démission en janvier 1943 du Commissariat aux prisonniers, suite au renvoi du commissaire Maurice Pinot, qui s'opposait à la Relève forcée et à la collaboration, François Mitterrand et son ancien supérieur ont pour ambition de remettre la main sur les infrastructures appelées à gérer le rapatriement et l'accueil des PG et des travailleurs exilés<sup>45</sup>. Cette masse de rentrants et leurs familles pourraient leur fournir ainsi une clientèle électorale décisive pour l'avenir.

Dans l'immédiat, en 1945, le défi est impressionnant : environ 1.7 million de Français se trouvent en Allemagne<sup>46</sup>, soit deux à trois fois plus qu'en 1918, et alors que l'économie et les transports sont en bien pire état. A Alger, puis Paris, Frenay doit créer son ministère de toutes pièces, improviser, accepter une part inévitable d'erreurs, de gaspillages, de retards. Yves Farge, devenu commissaire de la République en Rhône-Alpes, n'est pas le seul à multiplier les plaintes au fil des mois, et à relever avec angoisse l'incurie ou l'incompétence qui peuvent dominer au plan local<sup>47</sup>. Bête noire des communistes, qui savent qu'il est capable d'aider à soustraire une bonne partie des anciens résistants à la tentation d'un rapprochement avec le Parti et son satellite le Front National, Frenay devient la cible d'une campagne de presse violente. Celle-ci multiplie les allégations *ad hominem* parfois calomnieuses, accuse son ministère de corruption, et monte en épingle le recyclage – difficilement évitable – de certains fonctionnaires de Vichy. En juin 1945, poussés par les communistes, une grande manifestation d'anciens PG, rejoints par des ex-STO, vient crier ses revendications sous les fenêtres de Frenay<sup>48</sup>. La campagne porte ses fruits : bien que le rapatriement des « Absents » ait été mené à bien en moins de trois mois, Frenay, las des attaques, renonce à se présenter aux élections de novembre 1945. Il quitte les responsabilités peu après, pour ne plus y revenir.

En plus de ses soucis sur le front intérieur, le ministre doit gérer aussi des relations compliquées avec les Alliés. A l'origine, le GPRF gaullien, jaloux comme à son habitude de son indépendance et de sa souveraineté, refuse la coopération avec les armées alliées et avec l'UNRRA (*United Nations Relief and Rehabilitation Administration*) fondée à Washington le 9 novembre 1943 par les représentants de 44 pays. Le rapatriement des Français doit être l'œuvre

---

<sup>45</sup> Sur ces ambitions, voir LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 110-111 sq.

<sup>46</sup> Il rentre très exactement 1 690 200 personnes avant mars 1946. Patrice ARNAUD, « Les retours », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, op. cit., p. 260

<sup>47</sup> Archives départementales du Rhône, archives du commissariat de la République, 283 W 22, rapports de Yves Farge, janvier-avril 1945, et 283 W 25, correspondance entre Yves Farge et Henri Frenay.

<sup>48</sup> WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide*, op. cit., p. 41 sq. Hubert Deville-Cavelin, l'un des fondateurs de la Fédération Nationale des Déportés du Travail, nous a confirmé lors de notre entretien du 3 mars 2008 que les anciens du STO ont bien pris part à cette manifestation.

des Français eux-mêmes<sup>49</sup>. Le GPRF n'a pas les moyens matériels de son orgueil : très vite, il se résigne à accomplir le rapatriement de concert avec les Alliés, et plus souvent sous leur autorité. Frenay ne néglige personne : à côté de la Mission française de rapatriement en Allemagne, il envoie également des missions secondaires en Suisse, au Danemark, en Norvège, en Suède ou en URSS<sup>50</sup>. La tâche est rude avec les Soviétiques, qui manquent de moyens, d'organisation et de coordination, et qui refusent toute coopération avec les envoyés français<sup>51</sup>. Malgré les efforts déployés, le rapatriement est souvent très lent. Sur un échantillon de 357 requis du STO bordelais, 113 reviennent en moins de quinze jours, soit 31.7 %, mais 106 (29.7 %) mettent de seize à trente jours, 79 (24.9%) ont besoin de 31 à 45 jours, et 69 (13.7%) ont même besoin de plus de 45 jours<sup>52</sup>.

Quoi qu'il en soit, entre fin mars et juin 1945, des centaines de milliers de requis du STO, mélangés à des compatriotes d'autres catégories, sont rapatriés en France par quelques avions, de nombreux camions et un nombre encore plus grand de wagons à bestiaux. La traversée du Rhin se fait sur un pont de bateaux jeté par l'armée américaine. Le réseau ferroviaire belge, intact, est très utilisé. Les témoins sont unanimes à reconnaître la chaleur et l'enthousiasme avec laquelle la population belge les acclame tout au long de gares pavoisées aux drapeaux nationaux et français, la générosité avec laquelle les habitants affluent pour leur offrir des fleurs, des boissons et de la nourriture. C'est généralement l'un des meilleurs souvenirs qu'ils gardent de leur rapatriement, voire de toute leur guerre<sup>53</sup>.

---

<sup>49</sup> JUDT Tony, *Après-Guerre*, Robert Laffont, 2007, p. 144. D'après une synthèse confidentielle adressée à Frenay, 20 août 1945, l'UNRRA manque de personnel pour une tâche de cette ampleur, avec un peu moins de 3 000 employés dont 767 Français, et elle ne s'est jamais imposée. AN 72 AJ 511, papiers Henry Frenay.

<sup>50</sup> Le 14 juillet 1945, 750 Français partent de Suède, après 340 autres une semaine plus tôt. Le 3 septembre, le *King Haakon* part pour Cherbourg avec à son bord 1 935 Français, souvent *rapatriés de Russie via Mourmansk*. Le 17 septembre, les 355 derniers « déportés » français quittent Oslo. Archives de l'ex-Fédération Nationale des Déportés du Travail, coupures de presse aux dates non précisées, 1945.

<sup>51</sup> AN 72 AJ 511, papiers Henry Frenay, synthèse confidentielle du 20 août 1945.

<sup>52</sup> VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux-III, 2000, annexe S-1

<sup>53</sup> Pour les raisons du succès du rapatriement en Belgique ou par la Belgique, tenant paradoxalement à une plus grande part d'improvisation et à une moindre implication de l'Etat, voir Pieter LAGROU, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, *op. cit.*, p. 98



***Des travailleurs français rentrent au pays, en arborant un drapeau tricolore.*** [Extrait de la plaquette éditée en 1985 par l'ex-FNDT, *Un livre blanc sur une période noire*, p. 34]

Le contraste est souvent d'autant plus cruel une fois le vieux pays enfin atteint. Après un passage triomphal par une Belgique où la foule ne sait « pas quoi faire pour nous être agréable », Georges Goris constate :

La frontière française franchie, ce fut le noir absolu, le silence total. Personne aux fenêtres, pas de drapeaux, rien. On avait l'impression d'être retournés en Allemagne. Notre écoeurément était tel que les centaines de gars du STO composant ce convoi du retour, hurlèrent pour faire sortir les gens de leur maison, leur criant : « C'est nous, on est de retour ! »<sup>54</sup> »

Jean-Pierre Vittori ouvre son ouvrage *Eux, les STO* sur une anecdote non moins cruelle. A la première gare en France, les requis d'un convoi fêtent en farandole leur retour sur le sol natal. Un cheminot s'approche, pose une main amicale sur l'épaule du témoin. Puis apprenant qu'ils sont des travailleurs et non des PG, il la retire et s'en va en silence<sup>55</sup>.

Et pourtant, seuls 4 % des témoins du même J.P. Vittori évoquent un mauvais accueil à leur retour. La société française, la mère patrie ont-elles été ingrates, froides ou malveillantes, au retour des anciens du STO ?

### **3) *Un accueil plutôt convenable, un retour relativement aisé à la vie normale***

Une certaine légende noire du retour veut que les requis du STO soient négligés, et même mal accueillis, qu'ils soient traités comme des suspects et des quasi-collaborateurs, et en particulier, humiliés par les formalités de contrôle à la frontière. Qu'en est-il en réalité ?

<sup>54</sup> GORIS Georges, *Témoignage d'un requis du Service du Travail Obligatoire, 12 mars 1943-5 mai 1945, MEMOR*, n° 33, 2001, p. 96

<sup>55</sup> VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO, op. cit.*, p. 17

La frontière est enfin franchie : souvent des *Marseillaises* éclatent, des requis tombent dans les bras les uns des autres, ou embrassent le sol à la première occasion. Tous sont d'abord conduits à des centres d'accueil, pour satisfaire aux formalités administratives et recevoir leur précieuse "carte de rapatrié" officielle. Ils ne peuvent changer qu'un maximum de 100 marks, soit 2 000 F, conformément au taux d'échange imposé sous l'Occupation. Le reste de leur argent allemand doit être déposé contre un reçu, en attendant un remboursement ultérieur - qui exigera des années de querelles. Après une douche, les requis connaissent ensuite un examen médical superficiel, parfois encore plus superficiel qu'avant leur départ, puis ils sont désinfectés au DDT. Ils reçoivent une prime de rapatriement de 1 000 F, contre 2 000 F pour les PG et 9 000 F pour les concentrationnaires, leur premier aperçu de la nouvelle hiérarchie officielle des souffrances. Ils redécouvrent l'hygiène et le confort : « Pour la première fois en deux ans, nous pouvions dormir dans des draps, des vrais<sup>56</sup>. »

Si Marseille est la porte d'entrée pour les travailleurs revenus par la Russie, Paris est la capitale du rapatriement et la plaque tournante pour la masse de leurs camarades. La gare d'Orsay reste le symbole de leur arrivée dans la capitale. Ils s'entassent dans d'immenses cinémas réquisitionnés, dont le Rex et le Gaumont. Les officiels tentent de les informer de ce qui s'est passé en France pendant leur absence, mais ce n'est pas vraiment leur priorité<sup>57</sup>. Le tri entre volontaires et travailleurs forcés est effectué, même si à aucun moment les premiers ne sont stigmatisés – au contraire des Pays-Bas par exemple, la France n'appose pas de tampon spécifique sur leurs papiers. Les autorités s'emploient surtout à démasquer les collaborationnistes qui se sont fait passer pour des STO en espérant se fondre dans la masse et passer inaperçus. Contrairement à une idée reçue ultérieure, les interrogatoires et les formalités ne sont pas majoritairement ressentis comme humiliants par les requis. Ce sont des citoyens disciplinés, capables de comprendre que la traque des brebis galeuses justifie ces enquêtes, et si heureux de retrouver leur pays qu'ils acceptent facilement de perdre un peu de temps<sup>58</sup>. Sur un échantillon de 68 Lyonnais du STO, les trois quarts se soumettent aisément au triage, la moitié en reconnaît la légitimité ou ne lui accorde

---

<sup>56</sup> [http://www.wikimanche.fr/index.php?title=STO\\_dans\\_la\\_Manche](http://www.wikimanche.fr/index.php?title=STO_dans_la_Manche), témoignage d'André Richard, 21 avril 2007

<sup>57</sup> Jean Gabard et ses camarades, rentrés sur des wagons à charbon, arrivent affamés, et quand les GI leur projettent un récit de la libération de Paris, ils se mettent à casser les fauteuils jusqu'à ce qu'on les nourrisse enfin. DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000

<sup>58</sup> AD du Rhône, 283 W 22, rapport du commissaire de la République Yves Farge, 20 avril 1945 : « Au moment des formalités administratives, j'ai invité les intéressés à s'y soumettre de bonne grâce afin de de hâter leur départ ; il me fut répondu par une salve d'applaudissements et tous déclarèrent : "nous sommes maintenant en France, nous pourrions attendre le temps qu'il faudra". »

aucune importance particulière – un tiers des témoins concède toutefois que l’interrogatoire peut être « désagréable<sup>59</sup>. »

En principe, les compagnes et épouses allemandes ou étrangères ne sont pas autorisées à entrer en territoire français, sauf si elles sont enceintes<sup>60</sup>. L’interdiction semble rester très théorique, quoique quelques Allemandes soient séparées de leur mari à l’arrivée et conduites en prison. Maurice R., heureusement de la même région qu’un responsable de la Santé, obtient très vite l’élargissement de sa femme. Au retour au village natal, personne ne fait au couple la moindre remarque désobligeante. Au demeurant, après deux ans d’exil, le jeune homme ne tolérerait pas que quiconque vienne lui chercher querelle<sup>61</sup>. Des Allemandes ou d’autres étrangères doivent attendre plus longtemps leur libération, ou sont moins bien accueillies par les familles et le voisinage. Mais ces quelques excès inutiles sont généralement sans conséquences durables.

*A contrario*, les enquêteurs débusquent parfois d’authentiques traîtres, preuve que les précautions ne sont pas superflues. De sinistres individus parviennent à passer un instant à travers les mailles du filet : c’est signe que les enquêtes n’ont pas du être toujours très poussées ni les questions trop inquisitoriales, ou qu’il est assez facile de duper les autorités. Faute de preuves écrites ou de dénonciations, il suffit de prétendre être un STO qui a perdu ses papiers en Allemagne. Eugène Jacques, ancien trésorier du groupe Collaboration dans la Marne et délégué régional de la Waffen SS, touche même la prime de rapatriement : il n’est démasqué et arrêté qu’en août 1945<sup>62</sup>. Georges Gouverneur, de Cusset (Allier), singulier permissionnaire défaillant de la classe 1922 entré à la Milice, avait dénoncé un maquis, détruit le 4 février 1944. Revenu sans encombre de Sigmaringen grâce à ses anciens papiers de STO, il est dénoncé le 1<sup>er</sup> juin 1945 par son propre père, et le lendemain, il est pendu par les pieds en public à trois reprises, scène célèbre car elle est filmée et photographiée<sup>63</sup>. Noyés dans le flot immense du rapatriement, d’autres individus échappent probablement aux investigations et se font par la suite oublier. Réminiscence littéraire, en 2006, Jonathan Littel justifie la francophonie de Max Aue, le narrateur des *Bienveillantes*, en expliquant que le criminel SS s’est réfugié en France en se faisant passer pour un requis du STO.

---

<sup>59</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990, p. 469

<sup>60</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit. p. 286

<sup>61</sup> Entretien avec Maurice R., 21 novembre 2004

<sup>62</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l’épreuve de la Deuxième Guerre mondiale*, op. cit., t. I, p. 200. Le gestapiste et Waffen SS Roland Jeunet abuse les gens moins longtemps : il est reconnu en gare de Reims, sa condamnation à mort par contumace confirmée et exécutée. *Ibidem*.

<sup>63</sup> DESBORDES Jean, *L’Allier dans guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000, p. 474-477. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il n’est libéré que dans les années 1970 avant sa mort en 1984.

Loin des légendes noires, la réception officielle et populaire est tout à fait convenable. Bien sûr, au contraire des survivants des camps de la mort, la libération et le retour des requis du STO n'ont rien de spectaculaire. Ils arrivent mêlés aux autres catégories de rapatriés, et aucune attention spécifique ne leur est accordée par la presse, par la classe politique ou par la population. Mais s'ils ne sont pas fêtés en leur qualité propre de requis, ils ont droit au même accueil correct voire chaleureux que les autres<sup>64</sup>. Il y a bien des préfets, des maires, des fanfares, des comités d'accueil, des fêtes et des vins d'honneur pour les recevoir, et parfois une foule enthousiaste, qui ne fait pas la moindre différence entre eux et les autres rapatriés. Pieter Lagrou a développé l'idée que

d'un point de vue moral, les sociétés d'après-guerre ont été alarmées par le retour massif de ces hommes victimes d'une prolétarianisation brutale, soupçonnés d'avoir été contaminés par la promiscuité et par "l'amoralité" d'une masse déracinée et entassée dans les centres industriels du Reich<sup>65</sup>.

Dans le cas de la société française, il ne nous paraît pas possible de confirmer ce propos. Les quelques rapports catastrophistes et moralisateurs de certains fonctionnaires du ministère des PDR restent confidentiels et sans conséquences, et ils concernent d'ailleurs beaucoup moins les requis du STO, ou les hommes partis librement, que les femmes volontaires, dépeintes caricaturalement comme des prostituées massivement porteuses de maladies vénériennes<sup>66</sup>. Ces documents ne prouvent pas par eux-mêmes que les craintes qu'ils expriment soient généralisées dans l'ensemble du corps social. Au travers des nombreux témoignages, rapports ou monographies consultés, il n'apparaît nulle part que dans sa masse, la population française fantasme sur les requis du STO et perçoive ces derniers comme un danger sanitaire ou moral. Nul ne les stigmatise comme des individus qui rapporteraient d'Allemagne maladies sexuelles, épidémies ou dérèglements. Même au sein des Eglises ou parmi les militants catholiques, qui ont tant nourri de clichés pendant la guerre quant aux risques moraux de l'exil en Allemagne, le retour des

---

<sup>64</sup> AN 72 AJ 256. Sur 76 ex-requis du Lot-et-Garonne interrogé dans les années 1970, tous sauf quatre évoquent un accueil « sympathique », « chaleureux », « bon » ou « excellent. »

Dans les Deux-Sèvres, tous les STO interrogés certifient avoir été reçus comme il faut. Ils bénéficient ensuite de quinze jours de congés légaux, puis reprennent leur ancien emploi sans anicroche. JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, 1994, p. 59

<sup>65</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965* Complexe, 2003, p. 138. Voir plus globalement le chapitre VIII de l'ouvrage : « Panique morale : "Le savon, le costume et surtout la Bible" », p. 139-150

<sup>66</sup> Sur ces rapports, voir LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et occupation nazie*, op. cit., p. 149, Fabrice VIRGILI, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Besançon, 2008, p. 374 et ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. II, p. 1687-1688. Certains fonctionnaires, au printemps 1945, nourrissent des velléités d'interner les femmes volontaires et de les maintenir quelques temps à l'écart de la population par peur de la contagion syphilitique. Ces idées ne sont jamais officiellement adoptés et n'ont aucune suite. Par ailleurs, les Anglo-Américains et l'UNRRA, chargés du rapatriement, refusent la stigmatisation des femmes volontaires, qu'elles considèrent comme des victimes et non comme d'hypothétiques filles perdues. Au retour, les autorités s'aperçoivent vite que leur peur d'une proportion énorme de malades et de contagieuses en leur sein est excessive.



travailleurs ne paraît pas causer de panique particulière. Toutes opinions confondues, personne en France ne souhaite interdire leur réintégration immédiate dans la nation.

Certes, les célébrations sont moins fréquentes à partir de fin mai. Et parfois des requis trouvent le quai vide<sup>67</sup>. Mais c'est en général qu'ils sont rentrés trop tardivement, individuellement ou par trop petits groupes, ou qu'aucun membre de leur famille n'a été prévenu à temps de leur arrivée. Quelques-uns enfin étaient portés disparus, considérés comme morts<sup>68</sup>. Ces dissonances et ces ratés minoritaires n'affectent pas outre-mesure des requis trop heureux de revoir enfin les leurs. Dans les petits villages héraultais, l'accueil est chaleureux : personne ne leur reproche d'être partis, car chacun estime qu'ils n'ont pas eu le choix ; une fête salue leur retour – même si l'absence des requis morts en Allemagne ternit la joie collective<sup>69</sup>. Après l'accueil public, vient le seul moment qui compte vraiment : les retrouvailles avec la famille. Les témoins lorrains de J.P. Harbulot ne gardent que des souvenirs très ténus de leur voyage de retour et de leur réception par les autorités et la population, car tout cela compte fort peu au regard de la joie de revoir les siens. « Les difficultés ou les incidents, s'il y en [a], [sont] rapidement oubliés<sup>70</sup>. »

La plupart des requis retrouvent assez facilement la vie normale. Les plus âgés des STO, mariés et pères de famille, sont souvent ceux qui ont bénéficié d'une permission et qui ont pu rester en France dès 1943 ou 1944, après seulement six, huit ou dix mois d'exil parfois. Les requis les plus jeunes et célibataires, généralement revenus en 1945, sont restés au maximum deux ans à deux ans et demi en Allemagne, soit deux fois moins que les PG. Contrairement aux rescapés des KZ, ils n'ont pas connu la déshumanisation totale. Malgré les épreuves des derniers mois, ils n'ont pas à surmonter un traumatisme comparable et ils ne se sentent pas séparés des gens normaux par une expérience impossible à partager. La plupart des requis du STO sont jeunes, plein d'énergie, avides de reprendre le travail et la vie familiale, de rattraper le temps perdu. Ils sont aussi généralement trop jeunes pour avoir perdu des biens trop importants ou des positions sociales avantageuses pendant leur exil. Certes, maints requis originaires de ports rasés au sol, de la Normandie dévastée, de quartiers bombardés ou de villages incendiés retrouvent leurs maisons en

---

<sup>67</sup> C'est le cas pour André Noisette, qui termine son récit sur cette note lugubre : le 4 juin 1945 à 14 h, nul n'est là sur le quai de la gare de Nancy pour l'accueillir, lui et son convoi de rapatriés, notamment pas ses parents, qui l'ont poussé à obéir à la convocation. IHTP, ARC 086, NOISETTE André, *Chronique de deux années de STO en Allemagne. 27 août 1943-4 juin 1945*, p. 228

<sup>68</sup> Revenu à Vichy le 13 mai 1945, Jean Gabard, classe 1920, découvre qu'on l'a cru mort sous un bombardement à Saint-Nazaire où, après son arrestation à domicile, il avait été envoyé pendant deux mois, avant d'être expédié dans la Ruhr. La mairie a enregistré son décès. Ayant perdu ses papiers à Saint-Nazaire, il aura du mal à prouver qu'il est bien celui qu'il est. DESBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000.

<sup>69</sup> BERBIGUIER Dominique, *Histoire et mémoire du travail obligatoire en Allemagne à travers quelques cas héraultais*, maîtrise, Toulouse-Le Mirail, 2000, p. 101

<sup>70</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 565

ruines. D'autres ont été volés en leur absence, parfois par des Français, plus souvent par des Allemands : Jean-Louis Forest s'estime heureux de n'avoir perdu que sa bicyclette dans l'aventure<sup>71</sup>. Mais pour l'essentiel, avant de bénéficier de la reconstruction et de la croissance d'après-guerre, le manque de main-d'œuvre est tel que les requis n'ont aucun mal à retrouver leur emploi antérieur.

Au demeurant, depuis 1942, les lois de Vichy comme celles du GPRF leur garantissent de récupérer l'emploi exact qu'ils ont laissé<sup>72</sup>. Une semaine après son retour, Louis Eemans est de nouveau à son poste dans la même banque qu'avant<sup>73</sup>. Le STO ne marque pas une rupture dans la vie professionnelle, hors pour une minorité qui la subit ou la choisit à cette occasion. Des étudiants souffrent d'avoir du interrompre leurs études, et de les reprendre avec un décalage qui les fait se sentir déphasés au milieu de condisciples plus jeunes. Des ouvriers et employés qui tiennent leur patron pour responsable de leur départ préfèrent trouver un autre emploi<sup>74</sup>. Des artisans ou petits boutiquiers qui ont perdu leur clientèle en leur absence doivent repartir de zéro<sup>75</sup>. Certains enfin utilisent la césure du STO pour chercher à leur retour un nouveau métier qui offre la sécurité de l'emploi et une meilleure paie. Ils entrent dans l'administration ou dans un secteur public élargi par les nationalisations de la Libération. Significativement, à la fin de *La traversée de Paris* (1955), quand Jean Gabin retrouve sur un quai de garde Bourvil-Martin revenu du STO, ce dernier est devenu porteur à la SNCF: l'ancien chauffeur de taxi ne craindra plus jamais le chômage. La police estime dans la Loire que 30% des rapatriés sont susceptibles de renoncer à leur ancien emploi pour s'embaucher dans le secteur public, mineurs, manœuvres et ouvriers agricoles en tête<sup>76</sup>. Le retour des PG et des STO relance également l'exode rural<sup>77</sup>. Par ailleurs, les années passées au STO sont inclus dès l'origine dans le calcul de la retraite, du moins pour les fonctionnaires.

Si le sort du rapatrié STO moyen est généralement peu pénible et assez ordinaire, le bilan humain, pour une minorité, est terrible. Marcel Dubreuil, permissionnaire défaillant en août 1943,

---

<sup>71</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>72</sup> Vichy avait décrété dès le 2 octobre 1942 que les partants seraient considérés comme ayant toujours été de l'entreprise en leur absence. L'Etat républicain ne peut dire moins. Le 14 avril 1945, René Pleven, commissaire aux Finances, annule une décision du CFLN du 22 juin précédent : les fonctionnaires requis seront bien considérés pour leur avancement comme étant toujours restés en activité. Archives du musée national de la Résistance de Champigny, 72 AJ A2 116

<sup>73</sup> Entretien avec Louis Eemans, 9 octobre 2004

<sup>74</sup> « Les prisonniers rapatriés retrouvent généralement leur ancien emploi, ceux du STO évitent au contraire en général de retourner chez leurs anciens employeurs qu'ils considèrent comme responsables de leur départ en Allemagne », rapporte le commissaire de la République Farge à Lyon le 19 juin 1945. AD du Rhône, 283 W 22.

<sup>75</sup> C'est le cas de Michel Boyer, qui monte une nouvelle entreprise, puis devient huissier en 1950. Entretien, 1er février 2007.

<sup>76</sup> AD Rhône, 283 W 44, rapport préfectoral du 16 juillet 1945

<sup>77</sup> *Le temps des restrictions en France 1939-1949*, Cahiers de l'IHTP, n°32-33, mai 1996, p. 111

a tout perdu dans un bombardement sur Berlin. Il a maigri de 10 kg, acquis un tic nerveux – un battement incessant de la paupière gauche – et une émotivité telle que longtemps, le moindre bruit suffit à le faire se réveiller en sursaut<sup>78</sup>. François Cavanna s'est vainement mutilé un doigt dans l'espoir d'un arrêt de travail ou d'une permission, et José Cabanis garde d'une blessure involontaire une cicatrice indélébile à l'index. Pour des familles, le premier aperçu de certains requis malades et amaigris constitue un choc psychologique, voire un traumatisme durable. Alfred Lenin pèse 75 kg au départ en 1942, mais 52 kg au retour en 1945<sup>79</sup>. Georges Goris rentre le 5 mai 1945 « complètement épuisé, incapable de parler, de lire ou d'écrire », dormant toute la journée pendant deux mois<sup>80</sup>. Pendant des mois, voire un an ou deux après leur retour, des milliers de requis séjournent en sanatorium pour guérir tant bien que mal de leurs maladies pulmonaires.

Une estimation de 1945, d'origine inconnue et reprise par la FNDDT, affirme que 12 % des travailleurs rapatriés seraient atteints de tuberculose, 9% de problèmes cardiaques, 3 % de scoliose<sup>81</sup>. Ultérieurement, la FNDDT milite en vain pour la reconnaissance officielle d'une « pathologie de la déportation du travail » et avance des chiffres, invérifiables et vraisemblablement excessifs : 50 000 « déportés du travail » rapatriés seraient tuberculeux, 59 % pré-tuberculeux, 20 % décédés prématurément de maladies contractées ou aggravées en Allemagne. Le Pr Dessaille, témoin à Nuremberg, avance les chiffres inférieurs de 25 000 STO décédés de maladie avant leur rapatriement, de 30 000 décédés ensuite, même s'il est impossible de prouver que tous sont morts des suites directes de leur exil<sup>82</sup>. Les chiffres du ministère Frenay sont sans doute les plus proches de la vérité : en juillet 1945, à partir des radiographies de 200 000 rapatriés PG et STO, il estime que de 0.5 à 1.5 % sont de vrais tuberculeux, soit quelques milliers<sup>83</sup>. Nul ne saura jamais combien en restent affaiblis ou invalides pour la vie.

Les séquelles morales et psychologiques ne sont pas moins durables. Certains peinent simplement à renouer avec une vie normale. Après avoir fui Stettin dans des conditions épiques, tout en parvenant à lire le *Jocelyn* de Lamartine sous la mitraille, Bernard Villepontoux ne parvient pas à se réadapter à la vie calme de sa ville d'eaux de l'Allier<sup>84</sup>. Maurice Courty ne se

---

<sup>78</sup> IHTP, ARC 075. Marcel Dubreuil finit la guerre dans la Résistance choletaise, sous-lieutenant FFI et médaillé du mouvement Libération-Nord.

<sup>79</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 3, juin 1981, p. H-3

<sup>80</sup> GORIS Georges, *Témoignage d'un requis du Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 67

<sup>81</sup> RUFFIN Raymond, *La vie des Français au jour le jour. De la Libération à la victoire*, Presses de la Cité, 1986, p. 177

<sup>82</sup> Chiffre repris en janvier 1946 par le procureur français Herzog dans son réquisitoire contre Sauckel. Il estime qu'il s'agit des estimations les plus prudentes. Cité par *Libération*, 21 janvier 1946.

<sup>83</sup> Communiqué ministériel publié par *Le Figaro* du 25 juillet 1945. Par comparaison, 15 à 20 % des concentrationnaires rapatriés souffrent de tuberculose. Archives de l'ex-FNDDT, coupures de presse, 1945-1946.

<sup>84</sup> DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2000, p. 170

remet jamais d'avoir été témoin du bombardement de Dresde et d'avoir appris, sur le quai du retour, la mort, en son absence, de sa mère, qui avait insisté pour qu'il obéisse à la réquisition. Son décès prématuré en 1976 doit-il en partie à ces blessures jamais guéries<sup>85</sup> ? Le P. André Jeune met dix ans à ne plus revivre en rêve les horreurs des bombardements<sup>86</sup>. Le 23 mai 1950, lorsque le Statut des anciens STO vient en discussion à l'Assemblée, tant le gaulliste Barrachin que le communiste Touchard détaillent des cas de suicides parmi les jeunes ex-STO, par détresse matérielle et morale : « Presque chaque mois, nous assistons à ce douloureux spectacle de Déportés du Travail mettant fin à leurs jours<sup>87</sup>. »

Psychologiquement encore, le décalage avec la France est considérable. Les requis ont au pire deux ans à deux ans et demi de retard sur l'évolution du pays, durée brève mais intense pendant laquelle la vie a continué sans eux. Leurs bébés, leurs enfants, leurs jeunes frères et sœurs ont grandi jusqu'à en être parfois méconnaissables<sup>88</sup>. Leurs parents ont vieilli ou disparu. Le monde qu'ils ont laissé s'est métamorphosé. Jean-Louis Quereillahc ne reconnaît ni ne comprend plus ses lieux parisiens d'autrefois, et il ne se sent plus rien de commun avec la jeunesse du boulevard Saint-Michel<sup>89</sup>. Politiquement parlant, les requis ont quitté une France où la Résistance embryonnaire ne pouvait pas les sauver de l'exil, et où l'égoïsme et l'impuissance dominaient les réactions sociales. Ils retrouvent une société où la vie politique est transformée, où la Résistance est officiellement à l'honneur, où plus personne ne se souvient d'avoir été vichyste, et où plus d'un leur reproche d'être partis.

La découverte de l'exploitation de l'homme par l'homme, ou simplement celle de la vie réelle, a changé des opinions pour toujours, notamment chez des enfants de classes aisées. En Allemagne, José Cabanis rompt avec le pétainisme de sa famille bourgeoise. Avant d'aller la retrouver à Toulouse, il se rend au Mur des Fédérés : « j'avais aussi découvert l'exploitation des pauvres. (...) Je dois à cette expérience de la vie ouvrière une horreur opiniâtre pour l'argent, la propriété, la respectabilité, les exploiters, les bourgeois. En France, je ne pensais pas autrement. En Allemagne, je suis passé de la théorie à la pratique<sup>90</sup>. » Jean-Marie Brunel, classe 1922, rejoint

---

<sup>85</sup> Entretien avec Mme Marie-Jeanne Courty, 20 mai 2005

<sup>86</sup> PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, mémoire de maîtrise, Université de Lyon II, 1994, p. 68

<sup>87</sup> Archives de l'ex-Fédération Nationale des Déportés du Travail (FNDT), dossier : « Journal Officiel de la République. »

<sup>88</sup> Gérard Lafitte témoigne : « Je n'ai pas reconnu ma jeune sœur ; elle n'avait pas six ans lors de mon départ et avait beaucoup grandi pendant mon absence. D'autre part pendant quelques jours je ne pouvais dormir dans mon lit, il était trop mou, je me reposais sur la descente de lit. » Cité par Arnaud SCHLIPPI, *Le Service du Travail Obligatoire. Faits et mémoires. Le cas meusien : une histoire vivante*, mémoire de maîtrise, 1997, p. 165

<sup>89</sup> Jean-Louis QUEREILLAHC, *J'étais STO*, France-Empire, 1958, p. 297-299

<sup>90</sup> CABANIS José, *Lettres de la forêt noire : 1943-1948*, Gallimard, 1999, p. 51 et 57

le PCF après deux ans à Breslau sans nouvelles de sa famille conservatrice<sup>91</sup>. Selon l'hypothèse de son biographe Thomas Hoffnung, Georges Marchais peut penser que s'il avait connu plus tôt le Parti, il aurait évité l'exil : en tout cas, ses familiers ne reconnaissent plus en 1945 le révolté caustique et mûr pour l'engagement que l'ex-ouvrier apolitique est devenu dans l'épreuve<sup>92</sup>.

Pour autant, le glissement à l'extrême-gauche des requis doit différer assez peu de celui de l'ensemble de la société française, où le vote communiste atteint alors le quart de l'électorat. Il est même sans doute moindre. Un requis rapatrié de Berlin signalait, le 17 mai 1944, la faible activité communiste parmi les requis en Allemagne : mouchardage et surveillance n'y aident pas, mais aussi, les esclaves soviétiques des Allemands sont si ignorants et dans une telle déchéance physique et morale que ce n'est pas une bonne propagande pour leur régime<sup>93</sup>. Pour Patrice Arnaud, la prédominance de l'individualisme, le contact avec les *Ostarbeiter*, les exactions de l'Armée rouge, la lenteur du rapatriement côté soviétique n'incitent pas les requis à l'admiration du communisme<sup>94</sup>. Contrairement aux craintes ou aux espérances du temps, le STO n'est pas une école ni une pépinière de communistes.

La séparation a parfois rompu ou distendu les liens matrimoniaux. Des STO ont la mauvaise surprise de découvrir que la fiancée n'a pas attendu et s'est promise à un autre, que l'épouse a été infidèle, que des bébés sont nés dont ils ne sont pas les pères. La séparation a été parfois trop longue, les personnalités ont été trop changées par l'épreuve en Allemagne ou par l'obligation de se débrouiller seule en France. Les années 1945-1946 sont celles d'un pic historique des divorces, lorsque pour la première fois, plus d'hommes que de femmes demandent la rupture de leur mariage : il est vrai que les PG contribuent plus à ce phénomène que les STO, aux trois quarts célibataires avant leur départ. Inversement, d'ex-requis rencontrent à leur retour de futures épouses qu'ils n'auraient pas connu s'ils étaient restés en France. Jean Honoré, enfin libre de reprendre ses études à l'ENS, y rencontre sa future femme – dont il divorcera –, d'une promotion bien plus jeune : n'eût été le STO, ils n'auraient jamais du se croiser rue d'Ulm<sup>95</sup>.

Bien plus qu'une césure professionnelle ou affective, l'épreuve ne marque-t-elle pas surtout pour les STO la rupture définitive avec l'enfance, le passage à l'âge adulte ? Certes, les

---

<sup>91</sup> Alain DALANÇON, « Jean-Marie Brunel », in *Dictionnaire Biographique Mouvement Ouvrier Mouvement Social*, Editions de l'Atelier, 2006, t. II, p. 405. Il est l'un des futurs responsables du SNES.

<sup>92</sup> HOFFNUNG Thomas, *Georges Marchais. L'inconnu du parti communiste français*, Archipel, 2001, p. 64-65

<sup>93</sup> AN F 1a 3776

<sup>94</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne, op. cit.*, t. II, p. 1444-1449. Le non-ralliement au communisme n'empêche pas bien des requis d'en vouloir souvent à la bourgeoisie ou au patronat tenus pour responsables de leur exil.

<sup>95</sup> Nous devons cette information à M. Jean-Jacques Perrin, ancien élève et successeur de Jean Honoré au poste de professeur d'anglais en classe préparatoire aux grandes écoles de Clermont-Ferrand. Entretien téléphonique, 20 janvier 2005

requis d'âge mûr, cibles en particulier de la loi du 4 septembre 1942, ont déjà quitté de longue date l'adolescence. Même une partie des jeunes victimes de la loi du 16 février 1943 sont mariés voire pères. Mais bien d'autres ressentent plus ou moins confusément que leur STO a scellé la fin de leur jeune âge. Un être nouveau est né dans l'épreuve, plus mûr, plus désabusé souvent, en tout cas émancipé, et sorti pour toujours du cocon familial. Lorsque la famille a poussé à une obéissance au départ amèrement regrettée par la suite, le jeune adulte de retour, émancipé, n'est plus autant disposé à suivre ses avis et ses ordres<sup>96</sup>. Plus généralement, laissé à lui-même en Allemagne, il a appris à se débrouiller seul, à vivre loin des siens, et les drames vécus sur place l'ont mûri sinon vieilli. Quand Robert Lesaffre retrouve sa mère adoptive à Paris, « il réalise brusquement que depuis son départ, il n'a pas vraiment pensé à ses parents. Comme si, malgré lui, il avait coupé le fil du passé. Il est devenu un autre<sup>97</sup>. » Jadis le service militaire marquait une rupture avec l'enfance : la conscription du travail fait de même.

Mais si le STO accélère le passage de ses plus jeunes victimes à la vie adulte et indépendante, il aide aussi plus d'un requis à prendre conscience de toute l'importance que sa famille revêtait au plus profond de lui. En Allemagne, José Cabanis, sur le coup, est jaloux de ses parents, pour qui, en France, la vie continue comme si de rien n'était. Et pourtant, « c'est peut-être quand j'étais en Allemagne que j'ai compris combien mon père m'aimait, exclusivement, passionnément, humblement<sup>98</sup>. » Quant à Jacques Sèbe, pendant ses 28 mois d'exil loin de Lyon, il ne se sépare jamais des pâquerettes cueillies par sa mère avant son départ en mars 1943. Il sait dès le début à quoi elles serviront un jour, et à son retour, il en fait deux parts : « l'une a accompagné Maman dans son long et dernier voyage, l'autre m'accompagnera lorsque mon heure sera venue<sup>99</sup>. »

---

<sup>96</sup> Armand, le beau-frère d'Yves-Henri Laurent, part en Allemagne « sacrifié par sa mère à qui une peur malade enlevait toute réflexion » et par un père officier de réserve maréchaliste, qui exige l'obéissance à Pétain et au gouvernement. Apathique et sans audace, n'ayant jamais quitté son cocon familial auparavant, il prend le train pour Rostock sans écouter les propositions d'aide d'Yves-Henri. Après mille ruses pour se faire rapatrier, Armand simule l'incontinence et est expulsé du Reich. « Dès qu'il eut décidé de rentrer en France par n'importe quel moyen, c'était devenu un autre homme : sa vie avait retrouvé un sens, un but qu'il poursuivait sans relâche, y employant toute l'énergie dont il était capable. Pour se faire rapatrier, il a tout tenté (...) Le courage et la persévérance avaient payé et Armand a montré là qu'il avait du caractère (...). Cette aventure lui aura été bénéfique en le sortant des jupes de sa mère, en lui montrant les réalités de la vie, en lui donnant le sens des responsabilités. Elle aura aussi incité ses parents à des sages réflexions et à considérer d'un œil différent le temps où nous vivons. » LAURENT Yves-Henri, *Aventures d'un réfractaire face à l'occupant*, Narbonne, DMR, 1989, p. 3 et p. 239-244

<sup>97</sup> LESAFFRE Robert, *Des bruyères d'Auvergne aux ronces du STO : une vie auvergnate*, Les Lettres libres, 1986, p. 193. Quand il se recueille plus tard sur la tombe de sa vraie mère, au Père-Lachaise, il lui murmure : « Me revoilà. Ton petit a tant changé que tu le reconnais sans doute à peine... Merci de m'avoir protégé au cours de ces deux années. » LESAFFRE Robert, *op. cit.*, p. 196

<sup>98</sup> CABANIS José, *Lettres de la forêt noire*, *op. cit.*, p. 31-32

<sup>99</sup> Lettre de Jacques Sèbe à Henri Amouroux, 1979, rapporté par Henri AMOUROUX in *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation. L'impitoyable guerre civile. Décembre 1942-décembre 1943*, Robert Laffont, 1983, p. 93

## **II - Travail en Allemagne, jugements et épurations**

A leur retour, d'anciens requis cherchent à savoir ce que sont devenus ceux qui les ont livrés à l'Allemagne. Ils s'étonnent si ceux-ci ne sont pas encore inquiétés ou jugés, ou pas assez lourdement condamnés. Souvent déçus, ils sont tentés de faire justice eux-mêmes, ou d'encourager les foules à châtier les responsables de leurs malheurs. Le retour des STO, des concentrationnaires et des PG ne peut donc que relancer l'Épuration spontanée, puis légale. Parallèlement, les plus hauts responsables allemands des transferts forcés de main-d'œuvre doivent rendre des comptes.

### **1) Le châtement des négriers allemands : Sauckel et Speer seuls punis ?**

Ravagé par l'alcoolisme et la dépression, ostensiblement tenu à l'écart par ses codétenus, le D<sup>r</sup> Robert Ley se suicide dans sa cellule à Nuremberg le 25 octobre 1945. L'ancien chef du puissant *Deutsche Arbeitsfront* (DAF), connu pour ses appels au meurtre retentissants contre les Juifs, laisse une dernière lettre surprenante, où il reconnaît l'erreur de l'antisémitisme et appelle le peuple allemand à la « réconciliation » totale et prioritaire avec les Juifs<sup>100</sup>. Il n'évoque nulle part la classe ouvrière allemande qu'il a tenue embrigadée, ni les millions de travailleurs étrangers volontaires et forcés passés par les camps d'hébergement du DAF. Les travaux du tribunal de Nuremberg accordent une place non négligeable au travail forcé de millions d'Européens, qui est considéré comme partie intégrante de la notion nouvelle de crimes contre l'Humanité. Le 1<sup>er</sup> octobre 1946, Speer et Sauckel ne sont pas les seuls à être condamnés pour ce motif. Un à deux paragraphes détaillés – sur deux à quatre pages – sont consacrés au travail forcé dans chacun des attendus de jugement qui condamnent à mort les huit autres accusés suivants : le supérieur nominal du GBA Hermann Göring<sup>101</sup>, le maître du RSHA Ernst Kaltenbrunner<sup>102</sup>, le ministre des Territoires occupés à l'Est Alfred Rosenberg<sup>103</sup>, le gouverneur général de Pologne Hans Frank<sup>104</sup>,

---

<sup>100</sup> ANDRUS Burton (colonel), *Les prisonniers de Nuremberg*, France-Empire, 1969, p. 65, et p. 118 pour le texte intégral de cette dernière lettre.

<sup>101</sup> Tribunal Militaire International de Nuremberg (ci-après TMI), *Actes du procès des grands criminels de guerre*, Nuremberg, 1947, t. I, p. 298. L'ex-n° 2 du Reich est reconnu coupable pour son rôle dans la « déportation » des travailleurs notamment polonais, soviétiques et néerlandais.

<sup>102</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, op. cit., t. I, p. 311 : « La Gestapo était responsable de l'application de la discipline rigide à laquelle furent soumis les travailleurs forcés et une série de camps de représailles furent créés à cet effet par Kaltenbrunner. Quand les SS entreprirent la réalisation pour leur compte d'un programme de travail forcé, elles utilisèrent la Gestapo pour obtenir les travailleurs dont elles avaient besoin et firent envoyer ceux-ci en camp de concentration. » La circulaire Kaltenbrunner du 3 décembre 1943 contre l'Action catholique française dans le Reich ne semble pas avoir été évoquée lors des débats.

<sup>103</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, op. cit., t. I, p. 314

<sup>104</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, op. cit., t. I, p. 317

le commandant suprême de l'armée allemande Wilhelm Keitel<sup>105</sup>, plus marginalement son bras droit Alfred Jodl<sup>106</sup>, le commissaire général aux Pays-Bas Arthur Seyss-Inquart<sup>107</sup>, et enfin l'ancien protecteur du GBA, Martin Bormann, condamné par contumace<sup>108</sup>. Le travail forcé n'est cependant ni le seul ni le principal des crimes reprochés à chacun de ces condamnés. Et leur culpabilité concerne avant tout les travailleurs polonais et soviétiques, ou néerlandais dans le cas spécifique de Seyss-Inquart. La France est rarement évoquée, et pour les travaux du Mur de l'Atlantique, non pour la réquisition en territoire allemand.

Capturé par l'Armée rouge dans son fief de Thuringe quelques jours après la capitulation allemande, Fritz Sauckel n'est ajouté qu'en juillet à la liste des hauts criminels à juger à Nuremberg, simplement pour respecter un dosage entre les nazis prisonniers des Occidentaux et ceux prisonniers des Soviétiques. A peine la guerre finie, sa politique de main-d'œuvre qui avait suscité tant de brutalités, d'émois et de résistances à travers l'Europe occupée semblerait donc déjà en partie oubliée, ou insuffisamment importante pour justifier à elle seule son jugement à Nuremberg. Défendu par Me Robert Servatius, le futur avocat d'Eichmann à Jérusalem, l'ancien GBA se convertit à la foi luthérienne dans sa prison, se montre un détenu humble et discipliné, et clame à l'audience son horreur des camps de concentration. Il n'exprime pas pour autant de regrets pour ses actes<sup>109</sup>. Les regards étant surtout focalisés sur Göring ou Speer, le procès de Sauckel ne suscite aucune attention particulière du public français et mondial, à part lors de sa première comparution en mi-décembre 1945. Un certain confusionnisme prévaut alors, puisque les comptes-rendus de presse tendent à en faire une sorte de pâle double de Himmler, et mélangent déportation des travailleurs et « extermination par le travail<sup>110</sup>. » L'« escroquerie » de la Relève et

---

<sup>105</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre, op. cit.*, t. I, p. 308. Il lui est reproché l'exploitation des prisonniers soviétiques, ainsi que de travailleurs occidentaux sur le Mur de l'Atlantique, enfin sa présence à la réunion du 4 janvier 1944 qui décida de la reprise des actions Sauckel en Europe. Voir à ce sujet *supra*, chapitre VI, p. 448

<sup>106</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre, op. cit.*, t. I, p. 348 : « Les preuves montrant que Jodl se serait occupé activement du programme de travail obligatoire ont été peu nombreuses. Il eut, en effet, à s'absorber dans ses préparatifs stratégiques. Cependant, dans son discours aux Gauleiters, le 7 novembre 1943, il affirma la nécessité d'obliger, avec une vigueur et une résolution impitoyables, les travailleurs du Danemark, de la France et des Pays-Bas à construire le Mur de l'Atlantique. »

<sup>107</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre, op. cit.*, t. I, p. 354

<sup>108</sup> TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre, op. cit.*, t. I, p. 336. Le jugement établit que Bormann « joua un rôle actif dans le programme de travail forcé. »

<sup>109</sup> ANDRUS Burton (colonel), *Les prisonniers de Nuremberg, op. cit.*, p. 132, p. 181 et p. 186 pour le comportement de Sauckel en prison et au procès, et p. 231 pour son absence de sentiment de culpabilité.

<sup>110</sup> Après le réquisitoire du procureur américain Dodds contre Sauckel, le 12 décembre 1945, *Le Pays* du 13 écrit qu'« il faut avoir surpris le regard de Donitz se posant sur Sauckel, pour mesurer l'horreur et le mépris que les accusés peuvent mutuellement s'inspirer », tandis que *Le Messenger* du 14 verse dans une confusion certaine : « Sauckel, l'un des nazis les moins connus à l'étranger, est apparu, hier, comme le criminel de guerre qui occupe probablement, après Himmler, la deuxième place dans l'ordre de l'extermination de millions d'êtres humains. (...) Les ordres signés par Sauckel font de lui le plus grand marchand d'esclaves que l'histoire connaisse. (...) Sauckel avait fait du commerce de la chair humaine une science odieusement appliquée. Des populations entières d'Ukraine et de Pologne furent entassées dans des fourgons : les hommes mourraient en route par ce que M. Dodds a appelé "la politique



le STO sont les premiers points abordés les 17 et 18 janvier 1946 par le procureur français François de Menthon et ses assistants Edgar Faure et Jacques-Bernard Herzog<sup>111</sup>.

Avec son accent provincial, sa rhétorique médiocre, ses aspects lourdauds et son dossier accablant, le seul ancien ouvrier présent sur le banc des accusés n'a aucune chance de susciter l'indulgence. Aux délibérations, sans débat particulier, « par un vote unanime, la peine de mort est infligée à Sauckel<sup>112</sup>. » Avant de mourir sur l'échafaud, l'ancien gauleiter rédige une dernière lettre apologétique où il expose avoir servi son pays et épargné le chômage sinon la famine à des millions d'Européens<sup>113</sup>. A 2h26 dans la nuit du 15 au 16 octobre 1946, alors que l'exécuteur va lui passer le nœud coulant, ses derniers mots confirment son incapacité à regarder ses actes en face, jusqu'au dernier instant : « *Ich sterbe unschuldig* » – « je meurs innocent<sup>114</sup>. »

Après avoir cherché jusqu'à la fin à jouer un rôle politique de premier plan dans le gouvernement Donitz, Albert Speer joue profil bas dès avant son arrestation à Flensburg le 23 mai 1945. A Nuremberg, il reconnaît sa part de culpabilité dans son soutien à Hitler, mais non dans l'esclavage de millions d'hommes. Cet homme « qui s'était à peine moins sali les mains que Sauckel dans l'exploitation du travail forcé, fut l'un de ceux qui eurent la chance d'échapper à la potence » (Ian Kershaw), au prix de vingt années d'isolement et de vie intellectuelle végétative à la prison de Spandau. « Speer allait devenir une célébrité et un auteur de best-sellers en même temps qu'un “ponte” sur le III<sup>e</sup> Reich en se faisant un fond de commerce de son tardif complexe de culpabilité<sup>115</sup>. » Obnubilé par le sort des Juifs<sup>116</sup>, il ne s'interroge pas beaucoup, ni n'est

---

d'extermination par le travail.” » *Le Monde* ou *Libération* reprennent aussi l'accusation d'« extermination » à la Himmler. Archives de l'ex-FNDT, coupures de presse, 1945-1946.

<sup>111</sup> Archives de l'ex-FNDT, coupures de presse, 1945-1946. *Le Figaro* du 20 janvier 1946 affirme : « Nous avons vu l'accusé blêmir, démentir frénétiquement en secouant sa tête chauve les dires du procureur Herzog, s'inscrire en quelque sorte en faux contre sa propre signature. (...) Comme les autres accusés, il se croit un bienfaiteur de l'humanité. »

<sup>112</sup> Extraits des mémoires inédites du juge Donnedieu de Vabres, p. 81. Information aimablement transmise par Annette Wiewiorka. Pour le texte du jugement portant condamnation de Sauckel, TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, op. cit., t. I, p. 342-345, reproduit ci-après en annexe, document n° XLVIII, p. 1259

<sup>113</sup> La dernière lettre de Sauckel est citée *in extenso* par le colonel Burton ANDRUS, *Les prisonniers de Nuremberg*, op. cit., p. 246-247

<sup>114</sup> ANDRUS Burton (colonel), *Les prisonniers de Nuremberg*, op. cit., p. 267

<sup>115</sup> KERSHAW Ian, *Hitler*, Flammarion, 2000, t. II, p. 1193. Pour le jugement portant condamnation de Speer, TMI, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, op. cit., t. I, p. 355-358, reproduit *infra* en annexe, n° XIXL, p. 1259

<sup>116</sup> Cette préoccupation semble à l'examen en partie sincère : on doit à la vérité de dire que Speer verse en secret une large part des revenus de ses ouvrages à des associations juives d'Europe, ou qu'il se rend plusieurs fois incognito en pèlerinage au couvent hollandais d'Edith Stein, la grande carmélite juive convertie, gazée à Auschwitz en 1942, et dont cet homme si étranger longtemps à toute spiritualité garde une médaille sur lui. Sur ses dernières années, cependant, il noue une liaison avec une jeune admiratrice dont l'amour lui permet de déculpabiliser en partie. SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, Seuil, 1997, not. p. 681 sq. Il peut être noté qu'il n'a jamais songé à demander pardon ni à rien reverser à titre de réparation aux ex-travailleurs civils forcés, ses victimes. Il est vrai que de celles-ci, personne ne se soucie alors particulièrement en Europe, et qu'elles n'ont pas d'organisations spécifiques – à part la FNDT en France, laquelle est au demeurant bien moins préoccupée de réparations morales ou financières que de la reconnaissance officielle du titre de « déporté du travail. »

beaucoup interrogé, sur le travail forcé des civils, le motif de sa condamnation. Les rares fois où Gitta Sereny aborde le sujet avec lui, l'ancien ministre du Reich semble étonné, comme s'il considérait toujours le recours à la main-d'œuvre étrangère forcée comme un procédé normal en temps de guerre<sup>117</sup>. Une hémorragie l'emporte à Londres en septembre 1981.

D'une certaine façon, Speer paye aussi pour d'autres. Xavier Dorsch, son collaborateur et rival à la tête de l'organisation Todt, continue une brillante carrière d'architecte à Munich sans jamais être inquiété<sup>118</sup>. Les industriels bénéficiaires voire demandeurs du travail forcé s'en sortent à fort bon compte. Ferdinand Porsche, constructeur automobile quasi-officiel du III<sup>e</sup> Reich, dont la majorité de la main-d'œuvre en 1945 était non-allemande et forcée, n'est jamais inculpé. Les trois « procès des industriels » tenus en 1947-1948 devant le tribunal militaire américain de Nuremberg se concluent par des peines légères et vite remises, notamment pour les dirigeants des groupes Flick, IG Farben et Krupp<sup>119</sup>. En vain le président-fondateur de la FNDDT, Georges Beauchamp, vient-il témoigner à la barre, comme il a déposé aux procès Sauckel, Pétain et Laval<sup>120</sup>. Elmar Michel, l'un des principaux responsables du pillage matériel et humain de la France, fait une prospère carrière dans une grande entreprise de RFA. L'ambassadeur Otto Abetz met en avant à la barre son hostilité personnelle aux projets de Sauckel, ce qui contribue à lui éviter la peine capitale : il est condamné à vingt ans de travaux forcés en juillet 1949<sup>121</sup>. Pourtant, comme résume sa biographe Barbara Lambauer, son rôle a bien été, *volens nolens*, « celui d'un intermédiaire exerçant une influence déterminante sur le chef du gouvernement français en vue de l'exécution [des réquisitions]<sup>122</sup>. » Libéré dès 1954, il se tue en voiture en 1959.

Dans l'ensemble, à part les grands responsables Sauckel et Speer, la plupart des responsables allemands du travail forcé en France et en Europe ne sont pas jugés, ou ne sont que faiblement condamnés, ou ne sont pas poursuivis principalement pour leur rôle dans les transferts

---

<sup>117</sup> SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 339-340

<sup>118</sup> SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, op. cit., p. 288-291. Décédé en 1986, ce féal de Fritz Todt, héritier spirituel de l'ingénieur nazi décédé en 1942, est l'un des premiers *Mittwisser* – une des premières personnes à être informées des crimes de masse pratiqués à l'Est. Il est aussi directement responsable de l'exploitation de millions de personnes sur les chantiers pharaoniques de l'OT.

<sup>119</sup> Gustav Krupp, dont le cas est disjoint à Nuremberg pour raison de santé, est jugé par un tribunal militaire américain avec onze responsables de son *Konzern* en 1948 : tous sont reconnus coupables de l'emploi de main-d'œuvre forcée, mais libérés dans les deux années suivantes, et Krupp meurt libre après avoir repris dès 1953 la tête de son groupe.

<sup>120</sup> Archives de l'ex-FNDDT, coupures de presse, extrait sans date du *Proscrit*, organe de la FNDDT, où G. Beauchamp rappelle qu'il a témoigné à charge lors de chacun de ces procès.

<sup>121</sup> Comme il le résume en forçant outrageusement le trait dans ses mémoires *pro domo*, « quand l'accusation en vint aux mesures de Sauckel, toutes les charges que l'on m'opposait s'avèrent dénuées de fondement. Il était clair que je ne m'en étais pas pris aux "biens" des Français ni à leurs "personnes", mais qu'au contraire j'en avais sauvé d'innombrables. » ABETZ Otto, *Histoire d'une politique franco allemande 1930-1950. Mémoires d'un ambassadeur*, Stock, 1953, p. 354

<sup>122</sup> LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français*, Fayard, 2001, p. 623

massifs de main-d'œuvre. Qu'en est-il dans l'Hexagone du châtement des responsables français du STO ? Il convient de distinguer classiquement la phase d'Épuration sauvage ou spontanée, et celle de l'Épuration légale.

## 2) La place du travail en Allemagne dans l'épuration française spontanée

Très tôt, régulièrement, la BBC et la presse clandestine promettent la punition aux fonctionnaires et aux personnalités compromis dans le STO<sup>123</sup>. Le 3 septembre 1943, le CFLN annonce sa décision de juger le jour venu le maréchal Pétain et ceux qui ont fait ou font partie « des pseudo-gouvernements formés par lui, qui ont capitulé, attenté à la constitution, collaboré avec l'ennemi, livré des travailleurs français à l'Allemagne et fait combattre des forces françaises contre les Alliés ou contre ceux des Français qui continuaient la lutte<sup>124</sup>. » Au contraire par exemple des déportations de Juifs, grands oubliés de l'énumération, la livraison de main-d'œuvre figure donc d'emblée dans les principaux griefs d'Épuration. Alors que le CNR en métropole et le CFLN à Alger peuvent incarner la contre-légalité souveraine, les avertissements redoublent, les mesures épuratrices avant l'heure sont revêtues d'un caractère de légitimité accru. Le cas le plus spectaculaire est en septembre 1943 la condamnation à mort du zélé préfet régional de Rouen, André Parmentier, par une cour martiale de la Résistance, à la demande du Comité d'Action contre la Déportation, lequel adresse copie des attendus du jugement à tous les préfets de Vichy<sup>125</sup>.

Dès avant la Libération, des personnages paient de leur vie leur participation à l'application du STO, à la répression du réfractariat, à des épisodes symboliques. Le chef de gare PPF Duguet, en première ligne du mauvais côté lors des incidents de Montluçon le 6 janvier 1943, est enlevé et abattu sur les bords du Cher le 28 mars 1944, près de la passerelle de la Clacerie<sup>126</sup>. Un rapport au BCRA l'avait décrit en ces termes : « type très intelligent, mais amoindri par la boisson, légionnaire, peu sympathique, peu intéressant<sup>127</sup>. » Philippe Henriot, le grand insulteur des maquis, est abattu le 28 juin dans son ministère par un commando FFI conduit par Charles Gonard. Ceux qui tuent le préfet PPF Philippe Frantz à Grenoble, le 2 août 1944, n'ont sans doute pas en tête son passé de secrétaire du comité interministériel à la main-d'œuvre. C'est par contre

---

<sup>123</sup> *Libération-Nord* promet par exemple, le 23 février 1943, le châtement aux fonctionnaires qui collaborent au recensement en vue du STO.

<sup>124</sup> Cité par NOVICK Peter, *L'Épuration française 1944-1949*, 1968, Balland 1986, rééd. Points-Seuil, 1991, p. 97. Nous soulignons.

<sup>125</sup> ARON Robert, *Histoire de Vichy*, Fayard, 1954, rééd. 1966, t. II, p. 291-292

<sup>126</sup> DESBORDES Jean, *L'Allier dans guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, G. Tisserand, 2000, p. 482. Il faisait l'objet de menaces de mort dès début 1943. Un papillon communiste, à Montluçon, en février, le classait parmi « quatre traîtres » « pourvoyeurs d'esclaves agents de la Gestapo qui doivent être et qui seront ABATTUS. »

<sup>127</sup> AN 3 AG 2 365

son comportement autoritaire envers les permissionnaires qui coûte la vie au commandant de Saint-Antoine, chef du camp de Revigny, abattu fin août 1944<sup>128</sup>. Un ancien employé de l'OPA est abattu à Alençon et le colonel Danloux, un propagandiste officiel, délateur de réfractaires, y est enlevé, jugé et exécuté<sup>129</sup>.

Les anciens « déportés du travail » se font parfois eux-mêmes justice : en Allemagne même, certains règlent leurs comptes dès leur libération avec leurs compatriotes compromis, et constituent quelques comités d'épuration aux méthodes parfois expéditives<sup>130</sup>. D'autres rattrapent jusque sur le territoire national les traîtres et les coupables d'abus. Georges Leclerc, 22 ans, abat le 13 juillet à Montrouge son ancien chef de camp à Berlin, Georges Rolland, 25 ans, pour venger les mauvais traitements qu'il aurait infligé aux requis français<sup>131</sup>. Lorsque le délateur responsable de la rafle du 14 mai 1944 à Figeac est condamné à mort à Cahors, 200 victimes récemment rapatriées veulent le lyncher mais se heurtent aux gendarmes. La foule se rabat alors sur les domiciles de « collabos » présumés récemment libérés, les frappe, puis promène dans les rues des femmes qu'elle tond et affuble de croix gammées<sup>132</sup>.

Sur un échantillon national des quelque 20 000 femmes tondues spontanément à la Libération, 42.1 % le sont pour relations sexuelles avec l'occupant, 14.6 % pour collaboration économique, contre seulement 8 % pour collaboration politique, 6.5 % pour délation, 2.1 % pour origines nationales d'un pays de l'Axe<sup>133</sup>. La collaboration économique – qui n'est pas forcément le volontariat en Allemagne – vient donc au deuxième rang des motifs et aurait concerné près de 3 000 femmes, même s'il vient loin derrière les fameuses accusations de « collaboration horizontale. » D'anciennes volontaires accusées de collaborationnisme et de relations intimes et politiques avec des Allemands sont dénoncées dans la presse clandestine dès avant la Libération<sup>134</sup>. Les attaques physiques à leur rencontre varient selon les lieux : des départements ne connaissent aucune tonte de femme volontaire, ou celles-ci ne sont qu'une infime minorité des tondues comme des travailleuses passées par l'Allemagne - sur un échantillon de 168 volontaires

---

<sup>128</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 553

<sup>129</sup> BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, Université de Caen, 2006, p. 58

<sup>130</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO, op. cit.*, p. 423

<sup>131</sup> *Résistance*, 25 juillet 1945

<sup>132</sup> *L'Aube*, 2 juillet 1945

<sup>133</sup> VIRGILI Fabrice, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Payot, 2000, p. 23

<sup>134</sup> Fabrice VIRGILI, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 371 sq.

calvadosiennes, seules cinq sont tondues après la Libération<sup>135</sup>. Mais la célèbre tonduée de Chartres photographiée le 18 août 1944 par Robert Capa est une ancienne travailleuse en Allemagne<sup>136</sup>. D'autres femmes sont tondues pour crime de dénonciation de réfractaires au STO, et l'une des rares fusillées est l'Allemande Tania von Baden, qui parcourait les campagnes de l'Allier en glanant des informations sur les réfractaires au STO et les maquisards<sup>137</sup>. A peine installées les nouvelles autorités publiques réagissent, et assurent la protection de ces femmes.

Bien avant leur retour, les travailleuses rapatriées en 1945 s'angoissent quant à l'accueil que vont leur faire des compatriotes qui ne voient en elles que traîtresses ou prostituées<sup>138</sup>. Parfois exposées à des brimades de l'armée française en Allemagne, ou insultées pendant le voyage de retour par les autres rapatriés, ces femmes ex-volontaires arrivent en France dans les mêmes trains que les PG, les STO et surtout les déportés émaciés et épuisés. Inévitablement, à l'arrivée en gare, la foule profondément choquée et révoltée par l'état des déportés dirige sa colère sur les boucs émissaires à portée de main : ces femmes dont le sexe suffit à indiquer le volontariat, et dont la bonne forme relative offre un contraste insolent avec les corps meurtris des déportés.

Dès lors, on ne compte plus les femmes insultées, molestées voire tondues en gare à l'arrivée des trains de rapatriés. Parfois les autres rapatriés participent à ces violences. Mais le vide du pouvoir de l'été 1944 n'existe plus : les autorités désavouent ces actes et interviennent. Les forces de l'ordre calvadosiennes interviennent dans les gares à chaque incident qui marque le retour des femmes volontaires<sup>139</sup>. A Belfort le 14 mai 1945, deux ex-volontaires sont malmenées par la foule, l'une s'enfuit en perdant tous ses bagages, l'autre se réfugie toute nue à la caserne après un quasi-lynchage. Le préfet et le CDL font diffuser un communiqué par haut-parleur dans la gare expliquant qu'il ne faut pas se fier aux apparences :

---

<sup>135</sup> Julie CHASSIN, « Les travailleurs volontaires ont-ils été indignes ? », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera, p. 551

<sup>136</sup> Information aimablement transmise par Fabrice Virgili.

<sup>137</sup> DESBORDES Jean, *L'Allier dans guerre, op. cit.*, p. 482. Elle est fusillée par le maquis après six semaines de captivité.

<sup>138</sup> Chantal Le Bobindec, à 18 ans, est restée seule dans l'Allemagne de 1942, par la faute de sa mère dépeinte comme pour le moins déséquilibrée et égoïste, et qui les abandonne délibérément sur place, elle et sa sœur de 15 ans, plutôt que de revenir de permission alors qu'elles étaient cautions de son retour. Elle n'est pas sûre de survivre à l'épreuve, et surtout, elle envisage longtemps avec angoisse le sort que lui réserveront ses compatriotes peu enclins à comprendre sa situation. Arrivée au camp de rapatriement à la frontière dans une sorte d'état second, elle en est finalement quitte pour une gifle avant d'être laissée libre. Mais le bruit court que ses camarades ont été surprises sous la douche par des soldats français, et certaines violées... LE BOBINDEC Chantal, *Ma drôle de guerre à 18 ans*, Les Editions de Paris, 2008, p. 146-151

<sup>139</sup> CHASSIN Julie, in « Les travailleurs volontaires ont-ils été indignes ? », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean Quellien et Françoise Passera, p. 552

Hier soir, une femme volontaire pour le travail en Allemagne a été lynchée, déshabillée et promenée nue dans les rues, elle a même été obligée de marcher sur les genoux. Or, cette personne était partie en Allemagne pour rejoindre son mari requis par le STO. De plus, à Delle elle ne trouvait pas de travail parce que son mari était considéré comme communiste. Ces renseignements devraient suffire à montrer que le soin de la justice doit être laissé à ceux qui en sont chargés. Des enquêtes seront faites sur les travailleurs volontaires. Des sanctions seront prises contre eux le cas échéant. (...) Il faut certes moins de courage pour brutaliser une femme sans défense que pour signer une pétition<sup>140</sup>.

Il ne s'agit pas que d'humanité, mais aussi de réaffirmer l'autorité des pouvoirs publics, d'éviter le retour des troubles de la Libération et d'imposer définitivement la justice légale sur la justice populaire.

Sans être tondus, les hommes qui n'ont pas pensé ou réussi à dissimuler leur qualité de volontaires sont à peine mieux accueillis. En Rhône-Alpes, les archives du commissariat de la République fourmillent d'incidents liés à leur retour. A Givors (Rhône), le 5 juin, une vingtaine d'anciens volontaires sont convoqués par le maire pour examen de leur situation : à la sortie de l'Hôtel-de-Ville, neuf d'entre eux sont livrés par la foule aux déportés revenus des camps, qui les molestent sous les yeux de 300 personnes<sup>141</sup>. L'historien-témoin Fernand Rude, alors sous-préfet de Vienne (Isère), témoigne que « les graffiti se multipli[e]nt contre les volontaires du travail en Allemagne, parfois accueillis à coup de cailloux<sup>142</sup> », tandis que son collègue de la Loire constate que « l'opinion publique demande avec insistance que des sanctions soient prises à l'encontre de ces mauvais Français » et qu'elle aurait plaisir à les voir affecter à des travaux pénibles ou aux mines<sup>143</sup>. Le préfet de l'Isère doit en interner plusieurs centaines à Grenoble pour éviter les incidents et leur épargner les violences physiques : en octobre, les passions retombées, tous ont retrouvé la liberté. Dans certaines usines, les ouvriers, soutenus par leurs syndicats, refusent de travailler au côté d'ex-volontaires, menaçant de faire grève si ceux-ci réintègrent leurs emplois. Sous la pression de l'opinion, les autorités rhônalpines envisagent un instant de les soumettre par punition à un... service du travail obligatoire, une singulière idée, abandonnée à l'automne<sup>144</sup>. Ces incidents sont-ils généraux à travers la France ? Ils sont en tout cas assez nombreux au plan national puisqu'en octobre 1945, le ministère du Travail y consacre une circulaire.

---

<sup>140</sup> VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2004, p. 192. Nous soulignons.

<sup>141</sup> AD du Rhône, 233 W 101

<sup>142</sup> RUDE Fernand, *Libération de Lyon et de sa région*, Hachette, 1974, p. 260

<sup>143</sup> AD du Rhône, 283 W 44, rapport du préfet de la Loire, 16 juillet 1945. Au 10 juillet, 358 enquêtes ont été diligentées contre des volontaires.

<sup>144</sup> AD du Rhône, 283 W 111, ainsi que 283 W 23, rapport d'Yves Farge au ministre de l'Intérieur, 23 juillet 1945. Malgré la pression de l'opinion, Farge se dit peu enclin à des mesures aussi radicales contre des gens qui n'ont généralement voulu que faire subsister leur famille ou faire revenir un prisonnier. Il signale que des conseils municipaux comme celui de Villeurbanne exigent la radiation des volontaires des listes électorales et leur exclusion de la vie publique.

*A contrario*, les difficultés sont rares ou inexistantes en Ariège<sup>145</sup> ou dans le Nord<sup>146</sup>. Et si certains incidents se produisent en Lorraine, la presse résistante locale, même communiste, voit les volontaires comme des victimes d'une propagande mensongère, moins blâmables que le patron qui a forcé des ouvriers à les rejoindre<sup>147</sup>. La plupart n'ont sans doute aucun mal à se faire oublier, après avoir tout au plus changé d'emploi, de quartier ou de ville. Les quelques étudiants partis volontairement retrouvent sans problème les bancs de leur université, et un jury d'honneur interne à la rue d'Ulm ne prononce pas le moindre blâme à l'encontre des deux seuls normaliens à être parti en Allemagne sans y être physiquement contraints : le philosophe Jacques Martin, parti vivre au milieu des ouvriers par idéalisme ascétique, et le scientifique Marc Julia, parti sous la pression d'un père collaborationniste<sup>148</sup>. Il est exceptionnel qu'une entreprise examine la conduite de tous ses travailleurs partis en Allemagne, requis comme volontaires, comme la Manu de Châtelleraut, où les rapatriés attendent jusqu'à deux mois avant de passer devant la commission interne et de pouvoir enfin reprendre leur travail<sup>149</sup>.

Plus généralement, quand l'épuration légale reprend ses droits, le ministère Frenay, conscient que la masse des volontaires ne sont partis que pour des raisons matérielles ou personnelles, dans un contexte de chômage et de misère, les qualifie officiellement de « soi-disant volontaires », et ordonne de ne pas leur chercher querelle<sup>150</sup>. Le souci proclamé d'épargner les « lampistes » préserve l'essentiel des volontaires de toute sanction tant qu'il n'y a rien d'autre à leur reprocher que leur départ non-forcé pour l'Allemagne. La paix sociale y gagne. Les chambres civiques, que personne ne souhaite engorger pour la seule satisfaction de juger à tout prix les 200 000 à 250 000 volontaires, n'en poursuivent qu'une infime minorité, et se montrent indulgentes. Dans la Seine, 395 de leurs arrêts concernent des volontaires, dont 57 qui n'ont fait que ravailler en Allemagne : ces derniers sont acquittés au taux généreux de 71.1 %, contre 43.2 % pour l'ensemble des personnes traduites devant les chambres de ce département<sup>151</sup>. Pareillement,

---

<sup>145</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 253

<sup>146</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, *op. cit.*, p. 300

<sup>147</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, *op. cit.*, p. 611-612

<sup>148</sup> ISRAEL Stéphane, *Les Etudes et la guerre. Les normaliens dans la tourmente*, Ed. Rue d'Ulm, 2005, p. 298. Le directeur de l'ENS et ancien ministre de Vichy Jérôme Carcopino, arrêté et maltraité pendant l'insurrection de Paris, bénéficie en 1947 d'un non-lieu, notamment pour avoir sauvé l'essentiel de ses élèves du STO.

<sup>149</sup> Renseignement aimablement fourni par Marie-Claude Albert, historienne de Châtelleraut sous l'Occupation.

<sup>150</sup> WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide*, Hachette, 1995, p. 32 sq. BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, *op. cit.*, p. 299

<sup>151</sup> Anne SIMONIN, « Pourquoi certains crimes doivent rester impunis. Les travailleurs volontaires devant les chambres civiques de la Seine », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 563-582. L'auteure analyse longuement les principes juridiques mobilisés pour obtenir ce taux d'acquittement. Elle juge sévèrement l'indulgence des chambres civiques envers les volontaires, point de vue critiqué par Patrice Arnaud, qui s'étonne qu'une historienne reprenne sans recul les discours de l'époque assimilant le volontariat à un quasi-fait de collaboration. ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, *op. cit.*, t. I, p. 79

seuls 357 des 3 000 volontaires du Calvados sont inquiétés à la Libération<sup>152</sup>, soit moins de 3 % des accusés du département déférés devant les cours de justice et les chambres civiques. Jamais jugés pour le motif unique d'avoir été volontairement en Allemagne, ils n'écopent d'une condamnation que s'ils ont fait preuve d'opinions et d'actes collaborationnistes<sup>153</sup>. En revanche, l'ordonnance du 11 mai 1945, plus tard les statuts officiels et le code des pensions, déclarent en bloc le volontariat « contraire à l'esprit de la résistance française », et privent les volontaires de tout droit à une pension ou à une indemnisation, quoi qu'ait pu être leur sort ou leur attitude en Allemagne.

Souvent mal vus de leurs anciens camarades PG et STO, les prisonniers qui ont accepté leur transformation en travailleurs civils sont pareillement laissés tranquilles par les autorités. En 1947, le ministre des Anciens Combattants François Mitterrand, passant outre les réserves de l'Union Française des Anciens Combattants, fait attribuer la carte de combattants à tous les anciens PG, y compris les transformés<sup>154</sup>.

### **3) Le châtement légal des « négriers » : groupes et individus**

Groupes d'Actions pour la Justice Sociale et autres nervis figurent parmi les premiers châtiés de la première Epuration légale, celle des cours martiales régulières. La bande délatrice et sans scrupule de l'OPA de Nîmes passe en cour martiale dès les premiers jours de la Libération, et fournit plusieurs des 46 condamnés à mort du Gard<sup>155</sup>. Est fusillé en septembre 1944 à Marseille l'Arménien Tcherpechkian, membre du PPF, spécialisé dans l'arrestation des réfractaires au STO<sup>156</sup>. Le 5 octobre, le D<sup>r</sup> Hans Kreckler, responsable des tortionnaires qui pourchassaient les réfractaires lyonnais, est le dernier fusillé après passage devant une cour martiale légale mais expéditive, devant laquelle il montre jusqu'au bout un aplomb indéniable<sup>157</sup>. Auparavant, ses jeunes complices, qui prétendent avoir juste cherché à éviter le STO, n'ont pas convaincu les juges<sup>158</sup>. Au fil du temps, l'ère des juridictions d'exception est révolue, la peine de mort moins

---

<sup>152</sup> Julie CHASSIN, « Les travailleurs volontaires ont-ils été indignes ? », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 545

<sup>153</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000 p. 135

<sup>154</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 50

<sup>155</sup> COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau-Horvarth, 1988, p. 157

<sup>156</sup> GUIRAL Pierre, *Libération de Marseille*, Hachette, 1974, p. 146

<sup>157</sup> AD du Rhône, 283 W 83, transcription des procès de la cour martiale du Rhône. Voir aussi CHAUVY Gérard, *Lyon 1940-1947*, Perrin, 2004, p. 271

<sup>158</sup> AD du Rhône, 283 W 83



utilisée, mais les peines prononcées restent lourdes<sup>159</sup>. Les GAJS sont trop compromis pour attirer la mansuétude.

La presse qui a glorifié servilement Relève et STO disparaît à la Libération, où 90 % des titres changent de main. Un procès spécial aboutit en 1947 à la dissolution de *L'Echo de Nancy*, seul grand titre autorisé à la vente parmi les travailleurs en Allemagne, et Robert Huin, chef de sa rédaction berlinoise après décembre 1943, est même fusillé en janvier 1947<sup>160</sup>. Le vénérable *Salut Public*, édité à Lyon depuis 1848, a compromis son ultime chance de survie en publiant encore le 20 août 1944 des appels au volontariat<sup>161</sup>. Des journaux de la Loire avancent sans convaincre que leur sabotage aurait condamné leur personnel au STO, mais *La Loire Républicaine* par exemple est convaincue d'avoir publié de son plein gré des publicités pour le travail en Allemagne<sup>162</sup>. Inversement, si *La Montagne* d'Alexandre Varennes ne s'est sabordée qu'en mars 1943, ou *La Croix* qu'en avril 1944, bien après la date fatidique du 26 novembre 1942 fixée par de Gaulle, l'esprit de résistance de leurs rédactions et l'aide apportée aux refusants du STO planqués jusque dans l'imprimerie permettent exceptionnellement leur réparation.

Qu'ils aient écrit ou non dans la presse compromise, les écrivains sont obligés de remplir le très long questionnaire de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, où la question suivante est placée en deuxième position, donc essentielle : « Avez-vous aidé l'occupant à recruter des travailleurs pour l'Allemagne<sup>163</sup> ? » Jean Giono évoque les réfractaires qu'il a hébergé dans sa ferme des Basses-Alpes, embryon selon lui du premier maquis armé du département<sup>164</sup>. Les professionnels du monde du spectacle qui sont allés chanter devant les travailleurs ont aussi des comptes à rendre. La plupart plaident la contrainte. Tino Rossi affirme s'être fait délivrer un certificat médical de complaisance pour ne plus avoir à retourner chanter à un gala au bénéfice des travailleurs français en Allemagne, et l'abbé Maillet, directeur des Petits Chanteurs à la Croix de Bois, est acquitté par la commission d'épuration lorsqu'il affirme avoir voulu limiter leur tournée

---

<sup>159</sup> La cour de Moulins condamne à de lourdes peines 13 des 14 membres du Comité pour la Paix sociale, mais leur très jeune âge (trois avaient 17 ans, six entre 19 et 24 ans) leur épargne la peine capitale à tous sauf deux. DESBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre*, op. cit., p. 221. En Meurthe-et-Moselle, en octobre 1946, seuls cinq des vingt membres du GAJS arrêtés sont condamnés à mort, après avoir été jugés coupables de 70 arrestations de réfractaires suivies d'une vingtaine de déportations en Allemagne et d'une dizaine de décès. HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 612

<sup>160</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 613

<sup>161</sup> RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon. 19 juin 1940-3 septembre 1943*, Lyon, Hermès, 1980, t. II, p. 269-270

<sup>162</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980, p. 345-346

<sup>163</sup> Gisèle SAPIRO, « L'épuration du monde des lettres », in BARUCH Marc Olivier (dir.), *Une poignée de misérables*, op. cit., p. 280. Sur plusieurs dizaines de questions, celle sur le STO – « Avez-vous aidé l'occupant à recruter des travailleurs pour l'Allemagne ? Avez-vous participé, directement ou indirectement, à la déportation ? » - arrive en deuxième position, immédiatement après la pratique ou l'encouragement de la délation.

<sup>164</sup> LOTTMANN Herbert, *L'Épuration, 1943-1953*, Fayard, 1986, p. 415-416

aux stalags<sup>165</sup>. Par contre, Lys Gauty s'est laissée mettre en avant complaisamment, dès l'ère du volontariat, par les feuilles collaborationnistes : sa carrière s'arrête là pour l'essentiel<sup>166</sup>. La chronologie du délit joue un rôle crucial, mais aussi celle du procès. Le collaborationniste Lucien Felgines, un PG libéré à l'été 1942 qui a fait de la propagande à la radio pour la Relève, écope en novembre 1944 de vingt ans de travaux forcés<sup>167</sup>. Des hommes concrètement responsables de l'exil forcé de dizaines de milliers de travailleurs s'en tirent à meilleur compte du simple fait d'être jugés plus tard.

L'épiscopat doit à la désobéissance de nombre de ses fidèles à ses prescriptions d'être l'une des institutions les moins épurées. Ceux qui ont pris position contre le STO voient leur prestige porté au plus haut, comme M<sup>gr</sup> Théas ou M<sup>gr</sup> Saliège, fait compagnon de la Libération. Son discours plus complexe de mars 1943 vaut à M<sup>gr</sup> Liénart de sortir de la guerre au moins aussi populaire qu'il y est entré, même si resté maréchaliste, il ne revient jamais après-guerre sur les événements du STO ni de l'Occupation. Cependant, les quelques déclarations collectives timides sur le STO ne suffisent pas à apaiser les critiques globales de l'opinion et des fidèles à l'encontre du corps épiscopal pris dans son ensemble. Dans un éditorial publié par *Le Figaro* pour la Toussaint 1944, François Mauriac se plaint que l'épiscopat ait « oppos[é] aux méthodes vichysoises et nazies, pour l'utilisation du matériel humain français, des déclarations – dont malheureusement pas un mot n'a su se graver dans notre mémoire – et des protestations fermes et mesurées où la prudence de la nature atténuait leur inspirations de la grâce<sup>168</sup>. » Des trois évêques épurés, M<sup>gr</sup> Auvity, à Nîmes, a instamment approuvé le STO et condamné la Résistance, de même que M<sup>gr</sup> Serrand à Saint-Brieuc, dans un des diocèses les plus réfractaires de France, tandis que M<sup>gr</sup> Dutoit à Arras menaçait de ne pas ordonner les séminaristes requérables qui auraient plongé dans l'illégalité. Bien d'autres évêques s'en sortent, mais avec une autorité affaiblie sur leurs ouailles et jusque sur leur propre clergé, en raison de leur attitude en général et de leur comportement lors du STO en particulier. Dans Dijon libéré, rapporte Henri Drouot le 19 septembre, « il aurait été question d'interner M<sup>gr</sup> Sembel à Hauteville à cause de son attitude lorsqu'il a conseillé aux séminaristes d'obéir aux ordres du Travail<sup>169</sup>. » M<sup>gr</sup> Girbeau, à Nîmes,

---

<sup>165</sup> LOTTMANN Herbert, *L'Épuration, op. cit.*, p. 436 et p. 439.

<sup>166</sup> AN 72 AJ 1842, archives de l'Agence française d'information et de presse, Relève et STO

<sup>167</sup> BDIC F Rés. 334 / 46, procès en collaboration de Lucien Felgines, novembre 1944

<sup>168</sup> Cité par Frédéric LE MOIGNE, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 163

<sup>169</sup> DROUOT Henri, *Notes d'un Dijonnais pendant l'occupation allemande*, Editions Universitaires de Dijon, 1998, p. 966. Le fort de Hauteville est le lieu d'internement des collaborateurs dijonnais. Un accord tacite avec le chanoine Kir, résistant puis maire de Dijon en mai 1945, permet à l'évêque de garder son siège : il ne fait pas obstacle aux ambitions politiques de son subordonné, ce dernier ne rappelle pas son attitude sous l'Occupation. CANAUD Jacques et BAZIN Jean-François, *La Bourgogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1986, p. 274.

exalte en chaire ceux qu'il qualifiait de terroristes, et évoque les souffrances des « déportés » qu'il a encouragés à accepter le STO. Selon un rapport de police du 11 janvier 1945, beaucoup de prêtres et de paroissiens peu dupes voudraient son remplacement et blâment ses anciennes prises de position, notamment sur le STO. Lors du 14 juillet 1945, l'Association Nationale des Anciens de la Résistance condamne le fait qu'un « évêque qui a si profondément collaboré et fait de la propagande en faveur du STO participe à la commémoration de cette fête nationale. » Il ne répond que par le silence, et n'est jamais inquiété ni sanctionné<sup>170</sup>. La liste noire dressée par le ministre catholique Georges Bidault, et sur laquelle figurait nombre d'apologistes du STO, ne sert finalement presque à rien.

Les Chantiers aussi sont épargnés. Le MNPGD apporte sa garantie aux chefs de Chantiers en mission en les qualifiant en bloc d'agents clandestins de son Front Intérieur Allemand. Le ministère Frenay ne leur cherche pas querelle, et le GPRF dissout à nouveau l'organisation tout en saluant par souci d'apaisement l'engagement qu'auraient eu l'essentiel de ses chefs dans la Résistance. La Porte du Theil, libéré de son exil autrichien par l'armée française, bénéficie en 1947 d'un non-lieu en Haute Cour pour des faits de résistance pareillement imaginaires, bien que les interrogatoires soient longuement revenus sur son attitude compromettante lors de l'envoi de 16 300 jeunes au STO<sup>171</sup>. Toutefois, la suspicion continue à peser longuement sur les Chantiers et leurs chefs volontaires pour aider les requis en Allemagne. Qu'il soit un authentique requis du STO et non un volontaire de la mission des Chefs de Chantiers n'évite pas à Jean Anette des attaques très dures. Ses qualités d'organisateur mises au service des jeunes requis sont comptées pour rien, de même que ses actes authentiques de résistance, ou sa conduite héroïque au camp de concentration de Flossenbürg<sup>172</sup>. Le ministre des Anciens Combattants communiste, Laurent Casanova, l'accuse en 1946 de n'avoir été déporté que comme « mauvais serviteur » des nazis. Et pendant des décennies, sa propre association de déportés lui fait comprendre qu'ancien du STO et des Chantiers, il n'est que toléré<sup>173</sup>. Quant au chef Toupet, d'anciens « collabos » qu'il a fait évincer du camp Napoléon d'Auschwitz réussissent par une dénonciation calomnieuse à le faire

---

Sur 26 séminaristes convoqués au STO, 17 avaient obtempéré et 9 désobéi à l'évêque. SEVEGRAND Martine, *Vers une église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1975)*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 143 sq

<sup>170</sup> ZARETSKY Robert, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995, p. 248

<sup>171</sup> PECOUT Christophe, *Une jeunesse qui travaille, une jeunesse qui chante, une jeunesse qui croit : les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française : 1040-1944*, thèse de doctorat, université de Rouen, 2006, p. 380-382

<sup>172</sup> ARNAUD Patrice, « La longue défaite des requis du STO. L'échec du combat pour l'adjonction du terme de "déportation" dans leur titre », in *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, actes du colloque de Caen édités par Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wieviorka, CNRS Editions, 2009, p. 373-374

<sup>173</sup> *Ibidem*

incarcérer quinze jours en avril 1947 à la Santé, où Gaston Bruneton tombe des nues en le voyant arriver<sup>174</sup>. Par la suite, lui-même ne souhaite pas garder trop de liens avec ses anciens jeunes, les incitant plutôt à tourner la page<sup>175</sup>. C'est une mémoire sur la défensive que les anciens des Chantiers continuent à célébrer jusqu'aux années 2000.

Le procès des décideurs du Service du Travail Obligatoire, souligne l'accusé François Chasseigne à la barre en 1948, pose l'enjeu fondamental de savoir s'il valait mieux une France directement administrée par un gauleiter ou conservant un gouvernement souverain, capable de circonscrire les prélèvements de main-d'œuvre<sup>176</sup>. C'est reprendre devant les tribunaux le débat qui court depuis l'Armistice et Montoire.

La stratégie du silence quasi-total observée deux ans par Philippe Pétain à propos du STO s'avère payante : dans son dossier d'accusation en Haute-Cour, le STO est sûrement le sujet le moins fourni, de l'aveu même de l'ancien président du tribunal, Louis Noguères. De façon révélatrice, la loi du 16 février 1943 signée par Laval figure parmi les pièces, mais pas celle déjà oubliée du 4 septembre 1942, que le Maréchal a paraphé. Rien n'y est dit des négociations franco-allemandes sur la main-d'œuvre, de l'appel du 22 juin 1942, de la Relève. Le reste est composé de lettres où Pétain oppose une fin de non-recevoir à toutes les requêtes de jeunes ou de parents qui lui écrivent, au nom de sa conception très personnelle du « sacrifice » et de l'obéissance. La « déportation » des travailleurs figure parmi les attendus du verdict condamnant à mort le Maréchal déchu, mais le passage est confus et fort approximatif. Aucune référence n'y est faite aux exigences de Sauckel ni aux réponses de Laval. La responsabilité du STO y est rejetée à tort sur l'anglophobie et l'antisoviétisme de quelques ministres ultra-collaborationnistes, qui auraient voulu participer par ce biais à la « croisade européenne<sup>177</sup>. » Le Maréchal semble presque innocent du sort des travailleurs forcés. Pourtant, si le charismatique vieillard n'avait pas tout couvert de son autorité morale et de son prestige, ni troublé tant d'esprits par la confiance qu'il inspirait, combien de requis auraient-ils moins hésité à enfreindre les lois sur la main-d'œuvre? Combien de parents maréchalistes ou pétainistes auraient-ils évité de pousser leurs enfants à l'obéissance? Combien de responsables ecclésiastiques auraient-ils admis le caractère

---

<sup>174</sup> Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007. Il bénéficie d'un non-lieu le 26 février 1948

<sup>175</sup> Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007

<sup>176</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948, témoignage de l'accusé, 10 juin 1948

<sup>177</sup> NOGUERES Louis, *Le Véritable Procès du maréchal Pétain*, Fayard, 1955, p. 549-554. Les ministres nommément accusés d'être responsables de l'envoi des travailleurs en Allemagne sont Raphaël Alibert, qui n'est plus au gouvernement lors du STO, Philippe Henriot et Marcel Déat, qui n'y entrent qu'après l'effondrement des départs, et Abel Bonnard, président du Conseil supérieur du Service du Travail Obligatoire, mais qui ne joue aucun rôle dans la décision de satisfaire les demandes allemandes de main-d'oeuvre.

inacceptable du STO et le droit voire le devoir de s'y soustraire ? Combien de fonctionnaires ou de chefs de Chantiers chargés d'appliquer la réquisition auraient-ils plus facilement désobéi ?

Son ex-dauphin Pierre Laval, vrai maître-d'œuvre du STO, n'a droit qu'à un procès-lynchage bâclé, dont la presse résistante elle-même dénonce le naufrage. Dans les nombreuses pages qu'il a noircies en vain en vue de sa défense, il revient sans cesse sur la question de la main-d'œuvre, sur l'idée infondée que la France aurait moins pâti des réquisitions que ses voisins, sur sa soi-disant résistance permanente aux exigences allemandes et sur ses heurts avec la brute Sauckel – au point d'antidater de quinze mois la fameuse syncope du 6 août 1943. Le président-fondateur de la FNDDT, Georges Beauchamp, témoigne à charge alors que l'accusé n'assiste plus au procès. Le 15 octobre 1945 vers 12h30, les cris d'innombrables requis sur le départ vouant jadis Laval « au poteau » sont tardivement exaucés.

Jean Bichelonne doit à sa mort prématurée en Allemagne d'avoir échappé à un procès à l'issue incertaine : tombé ultérieurement dans un oubli quasi-total, son rôle est connu à la Libération d'une fraction importante de la population puisqu'en novembre 1944, 44 % des Parisiens interrogés par l'IFOP estiment qu'il mérite la peine de mort<sup>178</sup>. Son prédécesseur René Belin, qui a quitté ses fonctions avant la Relève, bénéficie à sa propre surprise d'un non-lieu en Haute Cour en janvier 1949, sans même avoir eu à comparaître<sup>179</sup>. L'ancien ministre du Travail Hubert Lagardelle, applicateur récalcitrant du STO, est condamné à perpétuité en Haute Cour en 1946, mais presque aussitôt libéré pour raisons de santé : il meurt libre en 1958. Marcel Déat, condamné à mort par contumace, décède en 1955 dans sa cachette italienne. L'ex-ministre de l'Education Nationale Abel Bonnard, réfugié en Espagne, est condamné à mort par contumace en Haute Cour. Ancien président du conseil supérieur du Service du Travail Obligatoire, cet ultra-collaborationniste impliqué dans l'exil de milliers d'étudiants et de jeunes instituteurs revient à Paris en 1960 pour y être rejugé : il écope d'une peine de dix ans de banissement, de fait déjà purgée, mais préfère repartir vivre à Madrid jusqu'à sa mort en 1968. Au cours de ce second procès, le témoin à décharge Préchac, son ex-directeur de l'enseignement supérieur, prétend que Bonnard a donné des sujets volontairement très compliqués aux examens de juin 1944 : son but aurait été que davantage d'étudiants soient recalés, donc obligés de rester en France pour repasser leur examen<sup>180</sup>. Ce genre d'affirmation passablement imaginative est emblématique de l'incapacité

---

<sup>178</sup> ROUSSO Henry, *La Collaboration*, MA Editions, 1987, p. 41

<sup>179</sup> AN 72 AJ 250. Devenu maire de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne) de 1959 à 1965, il y décède le 1<sup>er</sup> janvier 1977.

<sup>180</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1997, p. 514

des ex-responsables vichystes à assumer leurs actes, et de leur désir de reconstruire leur action passée au prisme d'un hypothétique double-jeu.

Un seul verdict est sévère, et appliqué, mais il n'a aucun retentissement dans une opinion indifférente : François Chasseigne, arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1944 à Paris, comparaît en Haute Cour du 8 au 18 juin 1948. Son procès est celui de la Relève, constate-t-il, puisque Laval et Bichelonne sont morts, Déat en fuite, Lagardelle et Weinmann libres. Les juges sont peu convaincus par ses arguties laborieuses minimisant son engagement collaborationniste et sa propagande pour la Relève et le STO. Ils veulent bien tenir compte des services qu'il a rendus dans les derniers mois de l'Occupation à des Juifs, des franc-maçons, des réfractaires au STO, et de ses efforts pour ravitailler Paris à l'été 1944. Il n'écope « que » de dix ans de travaux forcés au lieu des vingt requis. Selon les mots de l'avocat général, ses services tardifs à des résistants, non à la Résistance, n'effacent pas qu'il a été recruteur de main-d'œuvre pour l'Allemagne<sup>181</sup>. Amnistié en 1951, il décède le 13 mars 1977, sans avoir jamais revu sa première femme ni leur fille, résistantes rescapées de Ravensbrück.

Après trois ans à Fresnes, Gaston Bruneton, accusé par la presse d'avoir été « le premier négrier de France », peut démontrer à son procès tardif en Haute Cour en 1948 qu'il n'a joué aucun rôle dans le recrutement. L'opinion est indifférente à son procès. Le secrétaire général de la FNDDT, Roland Ferrier, apprend sa tenue le matin par la presse. Il vient témoigner, au nom de ses camarades, contre une Mission Bruneton qu'ils ont connue plus soucieuse de collaborationnisme que d'action sociale, et qui a trompé le public et les familles sur leurs conditions de vie réelles. Mais le tribunal a beau jeu de s'étonner que la Fédération n'ait pas pris contact plus tôt avec le juge d'instruction. Le 22 juillet, Bruneton est condamné à une peine équivalente au temps déjà passé en prison, et à dix ans de dégradation nationale<sup>182</sup>.

Sa correspondance familiale d'après-guerre révèle un homme inattendu et peu conformiste, avec qui son propre juge d'instruction souhaite rester en lien, ami d'Hubert Beuve-Merry, lecteur attentif du *Monde*, de *France-Observateur* ou de *l'Express*, abonné aux *Temps Modernes*, allant écouter la leçon inaugurale de Merleau-Ponty au Collège de France et prenant plaisir à revenir suivre ses cours. Il se montre hostile à l'antisémitisme et au racisme, condamne très vivement la guerre de Corée ou l'exécution des Rosenberg, dit son admiration pour Mendès France, ou voit avec faveur le retour de De Gaulle en 1958. Il se souvient par ailleurs s'être jadis battu à coups d'encrier contre ses camarades antidreyfusards du lycée Hoche, à Versailles<sup>183</sup>. S'il revient peu sur

---

<sup>181</sup> BDIC F Rés. 334/31/1-6, procès François Chasseigne en Haute-Cour de Justice, 8-16 juin 1948

<sup>182</sup> Procès de Gaston Bruneton en Haute-Cour, archives Christian Levi Alvares.

<sup>183</sup> Archives privées Christian Levi Alvares, correspondance de Gaston Bruneton avec ses familiers, 1948-1958

son passé de 1940 à 1945, ni n'exprime de regrets, il passe donc ses dernières années bien loin des eaux idéologiques troubles où son désir dévoyé d'apostolat social l'avait entraîné. Il décède paisiblement à Paris le 17 décembre 1961. Ceux de ses collaborateurs qui n'ont pas disparu dans la tourmente sont laissés tranquilles ou acquittés, voire font de belles carrières<sup>184</sup>.

En ce qui concerne les subordonnés immédiats de Pierre Laval ou de ses ministres, son implication dans le STO est l'un des deux motifs qui valent à Jacques Guérard, l'ancien secrétaire général du gouvernement, une condamnation à mort par contumace en 1947 : revenu en France en 1955, rejugé et condamné à cinq ans de dégradation nationale en 1958, il est aussitôt relevé de sa peine<sup>185</sup>. Marcel Déat avait rendu service à l'ancien secrétaire général à la main-d'œuvre Jacques Desmarets en le limogeant lors de sa prise de pouvoir en mars 1944. Ce dernier participe à la libération de Paris comme officier FFI, n'est pas inquiété et peut se faire en 1946 l'historien sévère d'une politique vichyste de la main-d'œuvre dont il ne mentionne pas qu'il y a fort contribué<sup>186</sup>. Leur absence totale de notoriété préserve l'ancien commissaire général au STO Robert Weinmann, son successeur Emile Boyez, ainsi que le secrétaire général au Travail Frédéric Roujou. Tous ont droit au non-lieu en Haute Cour le 29 janvier 1948, au motif qu'ils n'auraient été que des agents d'exécution à la tête d'un service technique. Malgré son lourd passé de militant du PPF, le tribunal sait gré à Boyez d'avoir refusé aux Allemands de prendre la présidence de la Ligue pour la Paix Sociale, et d'avoir répondu efficacement aux requêtes en faveur de requis du STO ou de quatre condamnés à mort. Seul proteste contre le non-lieu des « organisateurs du STO » le juré communiste Willard<sup>187</sup>. La cour calque pratiquement son arrêt sur la défense de Boyez, qui s'attribue le mérite de l'absence quasi-totale de départ en 1944, ou affirme mensongèrement que ses circulaires étaient prérédigées par les Allemands.

Si par la suite Weinmann se fait oublier, Boyez dit en 1949 sa haine du « système résistancialiste », réaffirme la nécessité de « cette politique de présence dont l'acte de réhabilitation reconnaît qu'elle a payé » et estime que sa réhabilitation est aussi, « en doit, celle du Président, de Bichelonne, de Chasseigne<sup>188</sup>. » Plus globalement, le personnel des services du STO, en concentrant la colère populaire et judiciaire, sert de paratonnerre aux services de l'inspection du travail, responsables de la majorité des départs. La plupart des inspecteurs compromis dans le STO

---

<sup>184</sup> ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 117-118

<sup>185</sup> BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, *op. cit.*, p. 413

<sup>186</sup> DESMARETS Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, PUF, 1946

<sup>187</sup> CHAUVY Gérard, *Les acquittés de Vichy*, *op. cit.*, p. 185. Willard démissionne peu après, le 6 mai, lors du non-lieu en faveur de Weygand

<sup>188</sup> *La vie de la France sous l'Occupation*, HOOVER INSTITUTE, 1954, Plon, 1957, t. III, p. 1318, témoignage d'Emile Boyez, 29 mars 1949. A cette date, Boyez est directeur d'Agence des Travaux de l'Ouest Africain, en Haute-Volta. Weinmann, sollicité par le gendre de Laval, s'en tient lui à un témoignage minimal et assez sec.

continuent leurs carrières sans rendre de comptes, tandis que l'ancien personnel du CGSTO s'est comme évaporé à la Libération, à l'image du très collaborationniste Trojani à Lyon<sup>189</sup>.

Au niveau inférieur, une commission évalue les hauts fonctionnaires en fonction d'un barème qui prévoit l'attribution d'un certain nombre de points selon qu'ils ont saboté le STO ou l'ont appliqué plus ou moins strictement<sup>190</sup>. Pratiquement tous les préfets de Vichy voient leur carrière s'arrêter à la Libération, hors une vingtaine d'entre eux, soit moins de 10 %<sup>191</sup>. Le sort de chaque préfet varie non pas en fonction de sa part réelle aux exils forcés de main-d'œuvre, mais du caractère précoce de son jugement, et de son degré de collaborationnisme. L'ancien préfet régional de Rouen Parmentier, condamné à mort le 2 septembre 1943 à la demande du CAD, a la chance d'être jugé tardivement, en Haute-Cour : il est condamné en 1948 à cinq ans de dégradation nationale dont il est aussitôt relevé pour d'hypothétiques faits de résistance, après avoir répété sa défense insolente selon laquelle il n'a voulu que faire partir par équité les « zazous » et les « fils à papa<sup>192</sup>. » Nul ne songe à graduer les sanctions des préfets en fonction de l'ampleur de leur contribution personnelle aux départs : en Lorraine, l'ex-préfet régional André Jean-Faure, sous le règne duquel sont partis 3 000 travailleurs, est révoqué sans pension, mais son prédécesseur Jean Schmidt est révoqué avec pension, alors qu'il en a fait partir près de 22 000<sup>193</sup>.

Il est à noter qu'en 1997, lors du procès Papon qui marque l'apogée de la « seconde épuration » (Henry Rousso), le responsable de l'Association des Déportés du Travail de Gironde, Henri Braun, rescapé miraculé d'un AEL, demande en vain à venir témoigner du zèle que le secrétaire général de la préfecture a mis à accomplir les actions Sauckel<sup>194</sup>. Mais ces faits ne relèvent pas de l'acte d'accusation, et le STO n'intervient dans les débats que d'une façon inattendue : lorsqu'un ancien rédacteur stagiaire à la préfecture, Maurice Claux, vient reprocher à l'accusé de l'avoir fait envoyer au STO parce qu'il dessinait des croix de Lorraine dans les toilettes de la préfecture. Papon rétorque que son accusateur était membre des Amis du Maréchal, ce qui lui aurait paru suspect. L'ancien STO sort moralement vaincu d'une confrontation qu'il a attendue un demi-siècle – il avait porté plainte contre son ancien supérieur le 16 juillet 1945<sup>195</sup>. Et nul ne songe à rappeler à l'audience que la région de Bordeaux fut félicitée par Laval en septembre 1943 comme l'une des rares à avoir accompli la troisième action Sauckel.

---

<sup>189</sup> AD du Rhône, 3 W 173

<sup>190</sup> BARUCH Marc Olivier (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003, p. 165

<sup>191</sup> Sonia Mazey et Vincent Wright, « Les préfets », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, p. 283

<sup>192</sup> AMOUROUX Henri, *L'impitoyable guerre civile décembre 1942-décembre 1943*, R. Laffont, 1983, p. 90

<sup>193</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire, op. cit.*, p. 593-594

<sup>194</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>195</sup> LAMBERT Bernard, *Dossiers d'accusation. Bousquet, Papon, Touvier*, FNDIRP Ed., Climat, 1991, p. 187



Les forces de l'ordre bénéficient d'avoir adopté une attitude globalement plus complaisante envers les réfractaires à partir du second semestre 1943. Elles peuvent du moins s'appuyer sur la médiocrité de leur résultat pour relativiser ou occulter les pressions antérieures ou les arrestations non évitées<sup>196</sup>. En Savoie fraîchement libérée, où la Résistance et le maquis sont puissants et l'épuration sauvage des plus rudes, des Comités Locaux de Libération obtiennent jusqu'à 30 % de mutations parmi les gendarmes, fût-ce pour des motifs jugés bénins par le capitaine commandant la compagnie du département : « contrevenant verbalisé pour une infraction peu importante, gendarme n'ayant pas suffisamment aidé la Résistance ou ayant arrêté des réfractaires au STO<sup>197</sup>. » Inversement, des gendarmes ayant aidé des réfractaires au STO sont proposés pour une promotion ou une récompense<sup>198</sup>. Enfin, certains savent comme toujours se dédouaner à temps. A Yssingeaux (Haute-Loire), le commissaire qui a désigné dans son rapport les meneurs de la manifestation anti-STO de mars 1943 est laissé tranquille : muté par la suite à Marseille, il y a gagné des certificats élogieux de la Résistance locale<sup>199</sup>.

Les médecins qui ont fait passer les visites du STO sont rarement sanctionnés. D'une part, il est difficile de faire la part des choses. Le D<sup>r</sup> Sérane, de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, est emprisonné en octobre 1944 sous l'accusation d'avoir été « volontaire pour envoyer tout le monde en Allemagne », mais il est vite relâché tant le dossier s'avère vide et les témoignages en sa faveur nombreux et concluants<sup>200</sup>. D'autre part, les praticiens mis en cause peuvent compter sur le comité d'épuration fort complaisant mis en place au sein de l'Ordre des médecins, création de Vichy. Le D<sup>r</sup> Caffiaux, conseiller médical du COSI, choisi par les Allemands pour contrôler les visites du STO dans la Marne, en est quitte pour trois mois d'interdiction d'exercer, sa culpabilité étant si évidente qu'on ne peut éviter une sanction<sup>201</sup>. La justice frappe plus durement, mais l'opinion juge que le médecin du STO de Saint-Etienne, par ailleurs délateur avéré, s'en sort trop bien avec cinq ans de prison<sup>202</sup>. C'est parce que sa tentative de fuite en Allemagne à la Libération équivaut à un aveu de culpabilité que le D<sup>r</sup> Barret, médecin du STO à Grenoble, est condamné le 25 octobre

---

<sup>196</sup> Le chef d'escadron Métayer, qui commande la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, écrit ainsi le 7 novembre 1944 : « le personnel ne comprend pas par exemple qu'il lui soit reproché aujourd'hui quelques arrestations qu'il a faites en ce qui concerne le STO. Dans ce domaine, il a toujours fait le moins possible, et en tout cas il n'a fait qu'obéir aux ordres impératifs qui lui ont été transmis. » PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008, p. 650

<sup>197</sup> PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée*, op. cit., p. 617, rapport du capitaine Laurens, 2 octobre 1944

<sup>198</sup> Ainsi l'adjudant Lecerf dans le Nord. PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER Eric (dir.), *Chronique d'une France Occupée*, op. cit., p. 635

<sup>199</sup> MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Cournon d'Auvergne, Ed. de la Borée, p. 156

<sup>200</sup> Archives du Puy-de-Dôme, 165 W 34, archives du CDL, dossier D<sup>r</sup> Sérane

<sup>201</sup> HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., t. I, p. 351

<sup>202</sup> LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix*, op. cit., p. 712

1945 aux travaux forcés à perpétuité : marié à une Allemande, proche de l'occupant, il était si haï que plusieurs attentats l'avaient visé<sup>203</sup>. De façon générale, l'épuration des médecins est très limitée de par la volonté des pouvoirs publics : en 1945, dix classes d'âge sont sous les drapeaux, il faut veiller à la santé des PDR de retour d'Allemagne, et la France manque trop de médecins pour se permettre une épuration poussée<sup>204</sup>. S'ils n'ont pas été ouvertement collaborationnistes, les médecins ne sont pas sanctionnés, même lorsqu'ils n'ont pas cherché à exempter les jeunes.

L'attitude face au STO joue enfin un certain rôle dans les procès et sanctions pour collaboration économique. Leur indifférence ou leur complaisance envers le départ de leurs ouvriers contribue probablement à coûter cher à Marius Berliet, dont les usines sont mises sous séquestre par Yves Farge à Lyon<sup>205</sup>, ou à Louis Renault, qui meurt en prison avant de voir les siennes nationalisées en janvier 1945<sup>206</sup>. Néanmoins, à notre question de savoir si l'attitude d'une entreprise lors du STO avait pesé en 1944 dans sa décision de mettre sous séquestre certaines entreprises marseillaises collaboratrices, Raymond Aubrac répond, en 2006 : « Franchement, non<sup>207</sup>. » Sa priorité est alors d'assurer la remise en route d'entreprises abandonnées par leurs propriétaires compromis, dans l'intérêt de l'économie locale et du bien-être des populations, plus que d'examiner et de punir un comportement passé.

Les accusations d'ouvriers contre des dirigeants et des cadres accusés d'avoir livré au STO les meneurs et les indociles pèsent lourd dans un certain nombre de dossiers de la CNIE (Commission Nationale Interprofessionnelle d'Épuration) : ainsi contre le directeur de Carbonne-Lorraine à Gennevilliers, à la SIMCA, aux imprimeries Lang, etc. Peu de ces plaintes aboutissent, faute de preuves écrites. Même les preuves écrites des démarches pressantes que le Crédit Lyonnais a menées auprès des Allemands pour obtenir la gestion de tous les transferts de fond des

---

<sup>203</sup> ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, DEA, Université Lumière Lyon II, 1999, p. 183. L'individu est libéré par l'amnistie de 1951.

<sup>204</sup> Céline LESOURD, « L'Épuration des médecins », in BARUCH Marc Olivier (dir.), *Une poignée de misérablesop. cit.*, p. 346 sq. et p. 356

<sup>205</sup> Sur l'attitude controversée et parfois maladroite de la famille Berliet vis-à-vis des 435 à 570 ouvriers de ses usines partis en Allemagne, voir Jean-Claude HAZERA et Renaud de ROCHEBRUNE, *Les patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, 1995, p. 70 et p. 73-74. Marius Berliet a également envoyé deux de ses fils, Henri et Maurice, travailler volontairement en Allemagne à l'automne 1942, aux côtés de leurs ouvriers requis, moins par souci d'égalité que pour être mieux informé sur les méthodes de fabrication de ses concurrents. Ces deux fils, incarcérés quelques temps, sont condamnés à l'indignité nationale par la chambre civique de Lyon.

<sup>206</sup> Pour Emmanuel CHADEAU, *Louis Renault*, Plon, 1998, p. 340 et p. 372 sq., le dossier d'accusation serait en réalité presque vide. Louis Renault et son bras droit René de Peyrecave auraient notamment refusé de livrer aux Allemands le fichier du personnel en janvier 1944 – l'auteur indique à tort janvier 1943. Par ailleurs, « à Billancourt, [en 1944], on fait, avec une main-d'œuvre réduite de moitié, quatre fois moins de travail qu'en 1939, quand [le ministre de l'Armement] Raoul Dautry trouvait qu'on n'y travaillait pas assez. »

<sup>207</sup> Entretien avec Raymond Aubrac, 25 mai 2006

travailleurs en Allemagne ne décident pas la CNIE à prendre des sanctions<sup>208</sup>. Les procédures longues et coûteuses contre le puissant patronat de combat de la métallurgie dionysienne, qui a plutôt poussé au STO, n'aboutissent presque jamais<sup>209</sup>. En Lorraine, si 37 des 71 dossiers de la Commission Régionale Interprofessionnelle d'Épuration font référence au STO, question essentielle même dans 14 cas, 26 d'entre eux sont classés sans suite<sup>210</sup>. Avec l'essoufflement de l'épuration, enfin, les rares condamnés sont graciés ou réhabilités<sup>211</sup>. Le secteur du bâtiment, très compromis avec l'Organisation Todt, concentre près de 30 % des dossiers de la CNIE, mais si les firmes-champignons les plus compromises sont facilement punies, les pouvoirs publics ont trop besoin des constructeurs pour relever les ruines de la France libérée. Et le secteur peut rappeler que le Mur de l'Atlantique fut un abri pour qui refusait d'aller en Allemagne.

Dans tous les types d'entreprises, n'importe quel dirigeant peut faire valoir qu'il a un moment ou l'autre protégé des ouvriers du départ. Il oublie juste que c'était devenu la règle générale à partir du second semestre 1943. Tous minimisent le nombre d'ouvriers partis, et prétendent avoir simplement exposé à leurs salariés célibataires que des pères de familles risqueraient de partir à leur place. Des entrepreneurs, taisant les profits réalisés, invoquent le nombre important de réfractaires qu'ils ont embauchés. Comment prouver s'ils ont agi par patriotisme, par intérêt, pour la simple bonne marche de l'entreprise voire pour l'exécution des commandes ennemies ? Il est facile d'avancer que le refus des commandes allemandes exposait à la fermeture de l'entreprise et à la « déportation » de sa main-d'œuvre, et que les ouvriers, parfois consultés, n'ont jamais refusé de continuer la production, fût-ce pour le bénéfice de l'occupant. Dans les dossiers d'épuration, avoir protégé sa main-d'œuvre du STO est donc le leitmotiv, même si les initiatives évoquées ne datent souvent que de fin 1943 et de 1944. Les banquiers sont sur la même ligne de défense que les industriels. Henri Ardant, PDG de la Société Générale et président du Comité d'Organisation des banques, aryanisateur zélé au début de l'Occupation, peut faire

---

<sup>208</sup> LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999, p. 33 sq. Voir aussi d'autres accusations, p. 526-533, tirés des dossiers de l'Épuration.

Par ailleurs, relate Hervé JOLY, in « L'industrie chimique française au service de l'IG Farben », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 217-218, le directeur général de Rhône-Poulenc Nicolas Grillet, chaud partisan de la Relève, décède avant son jugement en 1947. Le vieux PDG très compromis de Francolor, Joseph Frossard, n'écope que de cinq ans d'interdiction professionnelle et s'exile en Suisse jusqu'à sa mort en 1955 : sa carrière était de toute façon derrière lui à la Libération.

<sup>209</sup> ROUSSELIER-FRABOULET Danièle, *Les entreprises sous l'occupation : le monde de la métallurgie à Saint-Denis 1937-1947*, CNRS, 1998, p. 200. 22 % des plaintes ouvrières contre des dirigeants de la métallurgie dionysienne visent leur aide aux départs, le troisième motif derrière l'affichage de sentiments collaborationnistes (32 %) et l'incitation à la production pour le Reich (25 %).

<sup>210</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire*, op. cit., p. 607-610

<sup>211</sup> Le patron de Carbone-Lorraine, qui a appelé les Allemands pour réprimer les grèves de novembre 1942 et février 1943 et envoyé ses employés au STO, est condamné à dix ans de travaux forcés en 1946 et à la confiscation des biens, mais gracié en 1949. BRUNE René, *La Déportation du travail*, op. cit., p. 51

valoir son opposition réelle au STO en 1944 : si celle-ci ne suffit pas à lui épargner treize mois d'incarcération à la Libération, elle contribue néanmoins à ce que son dossier soit classé sans suite en 1948 par la cour de justice de la Seine et en 1949 par la CNIE<sup>212</sup>. En tout cas, pour faire oublier les compromissions dans le STO et la production pour l'Allemagne, le tout nouveau Comité National du Patronat Français est heureux de porter à sa tête le métallurgiste Georges Villiers, révoqué de la mairie de Lyon pour son opposition à la Relève forcée, puis chef de l'Armée Secrète et rescapé de Dachau. Et la Fédération Nationale des Travaux Publics porte à sa tête l'ex-déporté Hubert Touya, qui travaillait à la fois pour l'OT et pour le renseignement gaulliste, et dont les chantiers landais servaient de refuge aux réfractaires et aux résistants<sup>213</sup>.

Les anciens STO sont-ils frustrés par les nombreux verdicts passablement cléments ? Il semble que non. La plupart des personnages évoqués ici, ministres, fonctionnaires, médecins, agents du CGSTO ou de la Mission Bruneton, leur sont largement inconnus, et sauf pour une poignée des leurs très bien informés, leurs noms ne leur diraient rien, ni pendant la guerre, ni au retour, ni longtemps après. Seuls leur sont connus les noms de Pétain, Laval et Sauckel. Ceux-là sont châtiés, en particulier le gauleiter exécré. C'est suffisant<sup>214</sup>.

Dès le retour du printemps et de l'été 1945, des divisions se creusent entre rapatriés, au nom de la hiérarchisation des mérites et de la souffrance. Elles sont intériorisées aisément par une partie de la population. Ainsi, lorsque l'usine de viscosite d'Echirolles (Isère) offre le 22 juillet un grand déjeuner aux PG et aux concentrationnaires de retour, elle oublie d'inviter les ex-STO<sup>215</sup>. Des responsables politiques et associatifs affirment que ceux qui ne se sont pas soustraits au travail pour l'ennemi ne peuvent être placés sur le même pied que les maquisards, qui ont désobéi, ou que les martyrs des camps, qui ont payé cher leur engagement<sup>216</sup>. Les incidents locaux se

---

<sup>212</sup> HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud (de), *Les Patrons sous l'Occupation*, op. cit., p. 720-721. Selon le même ouvrage, p. 270, Paul Baudoin, dirigeant de la Banque d'Indochine et ministre des Affaires étrangères du 17 juin au 26 octobre 1940, se voit reconnaître pareillement par la Haute Cour le mérite d'avoir lutté contre les départs au STO, comme l'ensemble du CO des banques. Cela ne lui épargne pas une condamnation à l'indignité nationale à vie, à cinq ans de travaux forcés et à la confiscation des biens.

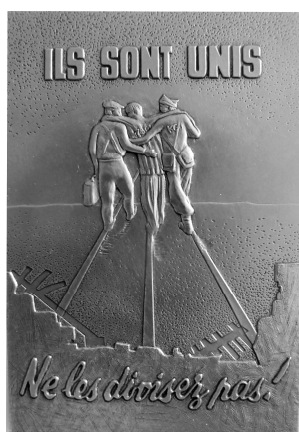
<sup>213</sup> BARJOT Dominique, « L'industrie française des travaux publics », in *Histoire, économie et société*, numéro spécial « Stratégies industrielles sous l'Occupation » (dir. D. Barjot et H. Rousso), n° 3, 1992, p. 429

<sup>214</sup> Entretien avec Hubert Deville-Cavelin, ancien dirigeant fondateur de la FNTP, 3 mars 2008

<sup>215</sup> En revanche, un prisonnier et un déporté politique sont symboliquement placés côte à côte, signe d'une volonté d'honorer encore ces deux catégories à égalité. Information présentée par l'exposition permanente du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon.

<sup>216</sup> Selon *Libres*, organe du MNPGR, 7 juillet 1945, André Philipp déclare ainsi à la Consultative, le 5 juillet : « Parmi ces travailleurs non volontaires, beaucoup ne sont sans doute pas partis de bon cœur en Allemagne, mais ils sont partis tout de même au lieu de gagner le maquis. Nous ne pouvons pas mettre toutes les catégories sur le même pied, il est

multiplient. A Chambéry, le préfet interdit le 27 octobre le bal des « déportés du travail » pour éviter une bagarre avec les déportés politiques qui leur reprochent d'«abuse[r] du titre de déportés » et d'entretenir le public dans la confusion<sup>217</sup>. Les requis en viennent même à jalouser ça et là les PG en raison des quelques avantages supérieurs garantis à ces derniers<sup>218</sup>. Le MNPGD, de son côté, renonce à maintenir requis du STO, PG et concentrationnaires dans une même fédération : la solution de trois organisations distinctes s'impose définitivement à l'automne 1945. Néanmoins, une affiche du ministère des PDR, maintes fois rappelée ultérieurement par les ex-requis, proclame encore : « Ils sont unis, ne les divisez pas. » Elle montre un survivant des KZ épuisé, marchant soutenu par un STO et un PG ; tous trois avancent en direction d'un avenir indéfini. En fait, les rapatriés n'auront pas besoin d'une quelconque intervention extérieure pour se diviser d'eux-mêmes.



*Médaille commémorative reproduisant l'affiche de 1945, frappée en 2005 par l'ex-FNDT pour le 50<sup>e</sup> anniversaire du Retour [coll. R. Spina]. Les ex-requis cultivent vainement pendant des décennies la nostalgie de l'unité perdue qui semblait prédominer au Retour, avant leur renvoi dans un ghetto mémoriel. L'utilisation systématique de cette affiche sert aussi à rejeter sur les concentrationnaires la responsabilité de la division, précocement survenue à l'occasion de la « querelle du Titre. » Le revers rappelle quant à lui l'attachement officiel de la Fédération au MNPGD, le mouvement qui joue un rôle décisif dans sa fondation.*

Du 15 au 18 août 1946, les cérémonies tenues à Compiègne marquent comme un point final symbolique du Retour, et l'apogée de l'irénisme officiel visant à préserver l'unité et l'égalité des rapatriés. Dans la même philosophie que son prédécesseur Henri Frenay, le ministre communiste des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG) Laurent Casanova, réunit à Compiègne l'ensemble des familles de rapatriés. Le lieu s'y prête à merveille. Les survivants de l'enfer concentrationnaire sont généralement partis du camp voisin de Royallieu. Les anciens

---

des différences à établir entre elles. » Un article de *Combat*, le 3 août 1945 : « Aurait-on oublié les maquisards ? », expose que les réfractaires au STO se sentent négligés par rapport aux requis, qui n'ont pourtant pas écouté comme eux les consignes de Londres.

<sup>217</sup> AD du Rhône, 283 W 46, rapport du préfet de Savoie, 28 octobre 1945

<sup>218</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 156

combattants et PG se retrouvent à proximité de Rethondes et du principal camp de démobilisation. Les travailleurs civils ont en mémoire la cérémonie du 11 août 1942, prélude à leur « déportation » massive, même si personne ne rappelle que ce sont des trains de volontaires qui ont croisé les trains de PG rapatriés. Quatre jours durant, les différents groupes de rapatriés semblent communier dans la même ferveur patriotique, chacun respectueux des souffrances propres de l'autre<sup>219</sup>. Mais la fête de Compiègne est à la fois le chant du cygne de l'unité et le point de départ de la querelle.

Le 18 août, dans *Combat*, en réaction à cette cérémonie qui semble pilotée par le PCF, la première offensive contre les « déportés du travail » est lancée par le journaliste Rémy Roure, compagnon de la Libération, rescapé de Buchenwald, et dont la femme a succombé à Ravensbrück. Il reproche aux « DT » un nom qui prête à confusion avec les victimes de l'extermination: « Peut-être aurait-on pu éviter de donner aux requis du STO qui sont partis contraints, demi-contraints et quelques-uns volontaires, le titre de “Déportés du Travail”<sup>220</sup>. » Son camarade de déportation Rémy Gordon renchérit aussitôt, et écrit qu'il réserve son estime aux résistants, aux autres sa compassion :

Quel idéal ai-je jamais eu en commun avec les STO et certains prisonniers ? On parle du souvenir. J'en ai trop, justement, dans ma mémoire : camarades auxquels on offrait un jeu complet de faux papiers, une “planque”, et qui partaient quand même, prisonniers de guerre, libres dans les fermes d'Allemagne, et qui restaient... Je n'ai pas oublié<sup>221</sup>.

René Sébille, dans *L'Epoque*, approuve : « le rassemblement de Compiègne a “gêné” pas mal de Déportés et Internés et je me fais leur porte-parole<sup>222</sup>. » Les responsables de la jeune FNDDT répliquent avec indignation : ils dénoncent l'amalgame avec le volontariat, et mettent en avant pour la première fois le chiffre excessif de 60 000 morts dont 15 000 « pour actes de résistance ». Ils accusent leurs détracteurs de diviser les rapatriés, et vont jusqu'à soupçonner maladroitement une manœuvre des anciens collaborateurs<sup>223</sup>. Rémy Roure leur répond le 30 août de faire profil bas plutôt que de se poser « en héros ou en martyrs. » Selon lui, ils n'ont pas su en effet se soustraire au travail salarié dans les usines ennemies, et seule une minorité d'entre eux est partie après avoir été raflée, ou a subi en Allemagne la peine capitale ou l'internement en camp<sup>224</sup>. Au nom de la hiérarchie des souffrances et des mérites, la querelle du titre de déporté du travail est entamée. L'oubli ou le rejet des anciens requis par le reste de la nation aussi.

---

<sup>219</sup> Sur le déroulement de cette fête, gâchée par la pluie continue et par une participation trop faible pour que ses chiffres soient rendus publics, LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 178-179

<sup>220</sup> Cité par *Le DT magazine*, n° 6, septembre 1946

<sup>221</sup> *Ibidem*

<sup>222</sup> Archives de l'ex-FNDDT, affiche de septembre 1946 citant pour réfutation des extraits des articles de Rémy Roure, Rémy Gordon et René Sébille.

<sup>223</sup> *Ibidem*

<sup>224</sup> *Ibidem*

## **Chapitre XV - Oublieuse mémoire de la nation, amère mémoire des anciens requis**

Nous mobilisables des classes 1939-40-41-42, anciens déportés [du travail], anciens maquisards, anciens réfractaires, femmes et parents de mobilisés, réunis à Roanne le 2 août 1945 au nombre de 400 (...) :

Affirmons notre volonté d'œuvrer de toutes nos forces à la Reconstruction du Pays (...),

Protestons contre l'incompréhension qui nous entoure quant à notre attitude durant l'occupation. (...)

Nous n'avons pas été étrangers au drame français de ces dernières années. C'est en "acteur" que nous avons participé à la vie du Pays blessé.

Après les morts (et la jeunesse dont nous sommes a payé tribut), après les déportés politiques (des camarades de classe ont connu les bagnes nazis), après les prisonniers, nous sommes les premières victimes de la trahison. (...)

Dans les usines allemandes le sabotage a été le fait de ces jeunes contraints à l'exil, et un certain nombre l'ont payé de leur santé et même de leur vie.

Motion de l'association des déportés du travail et réfractaires de la Loire, section de Roanne, 3 août 1945<sup>1</sup>

Une fois la justice rendue tant bien que mal, le STO sort de l'actualité et entre dans la mémoire et dans l'Histoire. Quelle va être sa place dans la mémoire collective ? Quelles mémoires individuelle, savante ou associative va-t-il engendrer ? Tout se réduit-il à l'interminable querelle autour du « Titre » de « déporté du travail », qui oppose de 1945-1946 à 2008 la Fédération Nationale des Déportés du Travail à une bonne partie des anciens résistants et rescapés des camps de concentration ?

### **I- Le STO : mémoires individuelles, collectives et savantes**

L'accueil des anciens STO, à leur retour, a été correct, nous l'avons vu. Mais il a été correct sans plus. Les requis sont d'emblée marginalisés puis très vite oubliés, et ils s'en plaignent<sup>2</sup>. Leur capital symbolique est des plus maigres. Quand ils suscitent plus qu'une indifférence massive, ils apparaissent au mieux comme des perdants malchanceux, au pire comme des lâches ou des volontaires déguisés. Au contraire des PG, ils n'ont pas combattu. Au contraire des réfractaires, ils ne peuvent se glorifier d'avoir désobéi. Au contraire des résistants et des

---

<sup>1</sup> Archives Départementales du Rhône, 283 W 44n archives du commissariat de la République de Lyon. Motion votée par l'association des anciens « déportés du travail » et réfractaires de Roanne et adressée au sous-préfet de Roanne, 3 août 1945.

<sup>2</sup> *Libres*, organe du MNPGD, laisse percer son inquiétude dans les titres de son édition spéciale du 18-19 août 1945 : « Volontariat ou STO », « Resterons-nous les parents pauvres ? », « Non, les travailleurs déportés ne sont pas des traîtres. » François Mitterrand signe l'article : « Ceux que l'on oublie ! » et le secrétaire général de la future FNDDT, Guy de Tassigny, est amer : « Alors, le cœur battant, ils ont retrouvé le sol de France et ils y ont reçu le coup le plus cruel que leur réservait le sort. On les a traités comme des Français indignes ou comme des Français d'intérêt négligeable. »

déportés politiques, ils ne se sont pas dressés contre l'ennemi. En tant que victimes, ils ont moins souffert que les concentrationnaires, et moins longtemps que les PG.

Au demeurant, la France de 1945 n'a plus besoin de victimes. Les Français ont suffisamment goûté au dolorisme vichyste, à son culte de la souffrance et de l'expiation, à sa mise en avant des victimes, PG en tête. En 1945, dans l'Hexagone comme le monde entier, le temps est à la célébration des combattants et des héros ; le temps des victimes ne commence qu'une trentaine d'années plus tard. La France du général de Gaulle a particulièrement besoin de héros, résistants et soldats : c'est la condition pour figurer dans le camp des vainqueurs et justifier sa place dans le monde d'après-guerre. Les PG si exaltés par Vichy ne rappellent que trop l'humiliation de 1940. Les 2 500 survivants juifs des camps, noyés dans la masse, sont le rappel vivant, qu'il a existé un Etat français collaborateur, tout comme les centaines de milliers de requis du STO.

### 1) Les individus : une mémoire confidentielle

La grande masse des requis du STO garde donc ses souvenirs pour elle, et essaie plus ou moins de tourner la page. La plupart perdent vite de vue les camarades avec lesquels ils ont partagé jusqu'à deux ans de leur vie en Allemagne. Encore certains ont-ils noué en Allemagne des amitiés solides qui résisteront à l'usure du temps. Pierre Onténiente conserve pour la vie le surnom de *Gibraltar* que lui a valu son aptitude à rester impassible « comme un roc » sous les bombes, et il devient le fidèle secrétaire particulier de Georges Brassens, qu'il a rencontré à Basdorf<sup>3</sup>. Cas particulier, les 180 habitants de Capestang raflés le 11 juin 1944 et affectés en bloc dans la Ruhr retrouvent le même village et prolongent des années durant la fervente camaraderie née en Allemagne, au risque de constituer une communauté fermée<sup>4</sup>.

Certains civils conservent même des rapports durables avec des Allemands rencontrés pendant l'exil. Pendant la guerre, leurs amitiés personnelles ont transcendé l'appartenance à deux peuples ennemis. Après le conflit, pour des années voire pour la vie, correspondances prolongées et visites réciproques honorent les liens d'amitiés et les dettes de reconnaissance contractées avec des camarades de travail, des hôtes, des aides bienfaites, parfois d'anciens employeurs. Georges Toupet reste en relations avec l'accessoiriste Schneider pendant plus de vingt ans, jusqu'à la

---

<sup>3</sup> VASSAL Jacques, *Brassens, le regard de « Gibraltar »*, Fayard / Chorus, 2006. Voir notamment p. 37-64 pour le séjour à Basdorf et le retour vus par Pierre Onténiente.

<sup>4</sup> BERBIGUIER Dominique, *Histoire et mémoire du travail obligatoire en Allemagne à travers quelques cas héraultais*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000, p. 7 et p. 53.



mort de ce dernier, et leurs familles passent leurs vacances ensemble<sup>5</sup>. Georges Goris a rencontré en Johannes Grote et sa famille des personnes dont la charité rayonnante lui a révélé ce qu'est l'amour, « transformant complètement [son] jugement et [sa] façon de [se] conduire pour le reste de ma vie » : ils deviennent sa seconde famille, avec laquelle il correspond des décennies, lui rendant visite en RDA malgré le mur de Berlin<sup>6</sup>. Malgré la distance et les différences de langues, les amitiés avec des travailleurs de toute l'Europe ne sont pas inexistantes non plus. Robert Pons reste ami vingt ans avec un Tchèque venu ensuite lui rendre visite en France<sup>7</sup>. Seuls ou en petits groupes, certains ex-requis reviennent aussi avec émotion sur ces lieux de leurs souffrances, mais aussi de leurs vingt ans. Tel retrouve exactement son usine, et la machine qui lui a coûté un doigt quarante ans plus tôt<sup>8</sup>. « Pas de nostalgie, évidemment, plutôt un retour sur soi », note Rémi Foucault à propos des requis mayennais. « Pas de mauvaise conscience non plus<sup>9</sup>. » Cependant, seule une minorité semble faire l'effort de retourner sur les lieux : peu de Lorrains sont ainsi retournés en Allemagne, pourtant toute proche<sup>10</sup>.

Dès le Retour, d'anciens requis du STO rédigent leurs souvenirs. Près d'une quarantaine de récits paraissent sous la IV<sup>e</sup> République. Les militants catholiques sont les plus attachés à témoigner, et les seuls souvenirs d'Henri Perrin se vendent à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. L'ex-étudiant Jean-Louis Quereilhac, qui publie en 1958 son *J'étais STO*, fait figure de témoin quasi-officiel de la Fédération Nationale des Déportés du Travail. Les années 1960-1970 marquent le creux de la vague, jusqu'à la publication en 1979 des *Russkoffs* de François Cavanna. Ceux-ci doivent surtout leur succès à la personnalité, à la notoriété et au style de leur auteur. Dans les années 1980-1990, l'arrivée des anciens requis à l'âge de la retraite leur laisse assez de loisirs pour écrire leurs souvenirs. Il s'agit souvent de récits à destination de leurs enfants et petits-enfants : tous ne sont pas publiés, et nombre de souvenirs inédits attendent encore probablement aujourd'hui d'être exploités. De nombreux récits doivent être publiés à compte d'auteur, ou bien dans de petites maisons d'édition : les anciens du STO veulent bien témoigner,

---

<sup>5</sup> Entretien avec Georges Toupet, 20 janvier 2007

<sup>6</sup> GORIS Georges, *Témoignage d'un requis du Service du Travail Obligatoire, 12 mars 1943-5 mai 1945*, MEMOR, n° 33, 2001, p. 90

<sup>7</sup> LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, p. 260

<sup>8</sup> Le Poitevin Louis Breillat revient visiter son usine de Dillingen en juin 1984, avec une vingtaine de camarades des Deux-Sèvres, accompagnés de leurs épouses. Le hall des laminoirs est rénové et informatisé, mais toujours là, et le directeur de l'usine est désormais... un Français, originaire du même département ! BREILLAT Louis, « Souvenirs d'un ancien STO », *Revue de la Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest*, Saint-Jean-d'Angély, t. 25, 1993, p. 134

<sup>9</sup> FOUCAULT Rémy, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Oribus, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 3, juin 1981, p. H-9

<sup>10</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 650

mais il n'y a pas de lectorat correspondant<sup>11</sup>. De 1980 à 1995 paraissent au moins 43 nouveaux récits<sup>12</sup>, mais le public s'y intéresse peu. Même la publicité particulière faite autour des « martyrs du STO » ne touche que des milieux catholiques pratiquants bien initiés, et se focalise sur une minorité étroite de personnages : Marcel Callo, avant comme après sa béatification, a le droit à plusieurs biographies, quand bien d'autres de ses camarades sont laissés de côté.

## 2) *Dans la société française : un thème sous-traité et méconnu*

Au-delà des récits, le STO n'a suscité aucune chanson, aucun roman, aucun film. Les PG, ces autres grands oubliés, disposent au moins du *Chant de Rawa-Ruska*, d'ailleurs souvent repris en Allemagne par les requis, ainsi que du film *La Vache et le Prisonnier* ou de la série télévisée *Papa Schutz*. Le sujet s'y prêterait bien pourtant, avec sa richesse de vécus pittoresques et dramatiques, son abondance d'histoires et d'anecdotes drôles, amères ou tragiques. Mais le problème réside dans l'absence de toute demande sociale pour évoquer cette épopée oubliée, trop ambiguë. Marc Ferro estime que la demande du public se porte d'abord sur des minorités réduites et à la destinée extrême : Juifs, résistants, « collabos » ; la captivité ou le STO, eux, obligent la masse de la société à se regarder elle-même en face<sup>13</sup>. Pour des décennies, le STO n'est donc mentionné tout au plus qu'au détour d'une phrase dans un film de guerre<sup>14</sup>. Les médias lui consacrent pareillement peu d'attention. Passées quelques émissions radio en 1945, le mur du silence se fait. Il faut attendre 1993 pour qu'une émission radio importante soit ponctuellement ouverte aux requis : François Cavanna, le président des rescapés des AEL Henri Braun, l'écrivain et responsable de l'association des Déportés du Travail de la Nièvre Roger Jaillot et le futur président de la Fédération National des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé Jean Chaize évoquent leur expérience et la querelle du Titre au micro de France Culture. En 1996, un documentaire de 52 minutes est diffusé sur Arte : mais ce bref *STO : chronique d'une*

---

<sup>11</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, DEA d'histoire des relations internationales et des mondes étrangers, université de Paris-I, 1998, p. 34

<sup>12</sup> PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000, p. 98 : la plupart des STO hors Cavanna publient à compte d'auteur ou dans de petites maisons d'éditions. La majorité écrit après 1980. Entre 1980 et 1995, on compte 43 ouvrages contre 28 avant 1980.

<sup>13</sup> Entretien avec Marc Ferro, 1<sup>er</sup> décembre 2007

<sup>14</sup> Dans *La Bataille du Rail* (1946) de René Clément, chef-d'œuvre de la mémoire résistancialiste, le STO apparaît brièvement, comme imposé arme au poing par les Allemands, rien n'étant dit quant à l'implication de l'Etat français. Dans *La Traversée de Paris*, Martin, le chauffeur de taxi au chômage incarné par Bourvil, craint en permanence d'être envoyé au STO, et il finit par y partir, en esquissant un geste d'impuissance à l'arrière du camion qui l'emmène dans la nuit : mais rien n'est dit de sa vie en Allemagne ni des péripéties qui ont pu marquer son retour. Dans *Le Dernier Métro* (1980) de François Truffaut, le personnage interprété par Gérard Depardieu explique brièvement par quelle ruse il a échappé à une rafle de rue organisée par les recruteurs du STO.

*collaboration forcée* d'Alexandre Dolgorouky déplaît en partie à la Fédération qui n'a pas été consultée et qui n'a pas pu en profiter pour évoquer sa revendication du titre de « déporté du travail ». En mai 2011, un nouveau documentaire d'un tiers plus long, *STO : avoir 20 ans sous l'Occupation*, œuvre de Jérôme Lambert et Philippe Picard, a enfin les honneurs de la deuxième chaîne, mais seulement en seconde partie de soirée<sup>15</sup>. Le 8 mai 2005, par ailleurs, pour la première et dernière fois, la radio et la télévision consentent à couvrir une commémoration commune des anciens PG et STO, devant la plaque apposée en 1989 devant l'ex-gare d'Orsay, par laquelle tant d'entre eux revinrent en 1945. Pour une fois sortis de leur ghetto et honorés en plein cœur de Paris, par un discours respectueux du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants prononcé au nom du Premier Ministre, les requis y trouvent une relative consolation.

Le STO est aussi abordé parfois de manière superficielle et rhétorique au détour d'un discours politique polémique<sup>16</sup>. Encore au printemps 2006, à l'occasion des manifestations de masse contre le Contrat Première Embauche (CPE), l'une de nos étudiantes de l'ENS Cachan nous signale que sur les murs du Collège de France, un graffiti avait inscrit l'équation : « CPE + CNE = STO. » D'autres réunions et manifestations en ce printemps très chaud dressent aussi, semble-t-il, une vague comparaison avec le STO, ou encore certains commentaires d'internautes au printemps 2011 lorsqu'il est question d'astreindre les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à des travaux d'intérêt général.

Dès 1945-1946, des plaques commémoratives sont inaugurées au cours de cérémonies grandioses à laquelle participent de nombreux anciens, en présence des autorités : elles sont apposées sur les anciens lieux d'hébergement tels que le 15, rue Honorat à Marseille ou la Maison Bleue à Arras, ou dans les gares qui virent les départs massifs. Elles sont souvent l'œuvre de la Fédération Nationale des Déportés du Travail, qui insiste sur le caractère forcé des départs, affiche son patriotisme, stigmatise la trahison de Vichy, honore avant tout les camarades jamais revenus, et en profite pour véhiculer le chiffre mythique de 60 000 requis décédés en terre ennemie dont 15 000 « fusillés, décapités, pendus pour actes de résistance. » Les requis décédés en Allemagne, reconnus « morts pour la France » par la loi dès 1945, ont leurs noms inscrits sur les monuments aux morts d'administrations, d'entreprises ou de communes, parfois sous une rubrique propre, ainsi à Arles, Bergerac, Dreux, Lunéville, Suresnes, ou encore à Illiers-Combray. Des communes

---

<sup>15</sup> Philippe Picard, fils d'un requis de la classe 1922 qui n'a jamais évoqué son passé de son vivant, découvre à la mort de son père la correspondance d'exil entre ce dernier et ses grands-parents. Lancé en 2006, le projet de documentaire, accepté d'enthousiasme par la société de production Kuiv, a plus de mal à vaincre les réticences des chaînes de télévision à se pencher sur le sujet. Témoignage de Jérôme Lambert et Philippe Picard à Jean Chaize, *Le Proscrit*, premier semestre 2010. Entretien personnel avec les réalisateurs, mai 2010.

<sup>16</sup> Devenu compagnon de route du PCF, l'ex-président du CAD Yves Farge attaque à l'occasion le plan Marshall en titrant que « les Américains veulent rétablir le STO », *Action*, n° 248, 17-23 novembre 1949

baptisent des rues du nom de requis du STO décédés en Allemagne<sup>17</sup>. Saint-Just Malmon (Haute-Loire) possède même une « place des Victimes de la Déportation du Travail », à côté d'une « rue des Anciens Combattants et Prisonniers 39-45. »

La plupart des stèles, cependant, sont installées dans des cimetières communaux, comme si le deuil des anciens STO restait une affaire privée ou celle des seules associations d'anciens requis. D'autre part, l'histoire de certaines plaques commémoratives montre la confusion ou la gêne qui entourent encore le STO. Celle du 3, place de Fontenoy célébrant la destruction de 200 000 fiches du commissariat général au STO par Léo Hamon indique à tort qu'il a sauvé des jeunes gens de la classe 1922, alors qu'il s'agissait du fichier de recensement de la classe 1924. La grande plaque de la gare de l'Est, inaugurée en 1993 par le ministre des Anciens Combattants, se garde de parler de « déportation » ni d'avancer le moindre chiffre : elle vise surtout à adoucir la blessure des anciens STO un an après l'interdiction définitive de l'appellation de « déportés du travail » par la Cour de Cassation. A Bordeaux, en 1996, suite à un vandalisme inexplicable, la plaque de 1947 est ôtée de la façade de la gare Saint-Jean et réinstallée au bout du quai, presque invisible<sup>18</sup>. En Avignon, celle de 1995 à la mémoire des 1 782 requis du Vaucluse est à l'écart des quais et de la vue, dans un espace étroit entre deux bâtiments administratifs<sup>19</sup>.

L'oubli prévaut donc, quand ce n'est pas le soupçon, voire une certaine hostilité. Robert Frank classe la mémoire des anciens STO comme une mémoire sur la défensive, une des rares dans cette situation inconfortable avec la mémoire pétainiste. Pour une bonne part des ex-déportés des camps, des anciens résistants et maquisards, et plus généralement de l'opinion, « un requis est un non-réfractaire, quelqu'un qui n'a pas fait son devoir<sup>20</sup>. » Hors l'URSS, souligne Patrice Arnaud, aucun pays européen ne manifeste plus de défiance envers ses anciens travailleurs forcés exilés<sup>21</sup>. En 1985, l'indifférence vire à l'affront : sur un ordre gouvernemental aux origines mal éclaircies, le requis du STO est effacé du timbre postal émis pour commémorer le quarantième anniversaire du retour des trois grandes familles de rapatriés. Le concentrationnaire et le PG se

---

<sup>17</sup> Il existe ainsi dès 1947 une rue Jean-Gras à Cannes, du nom d'un requis mort à Mauthausen. En l'an 2000, on relève une rue Henri-Martin à Moux (Aude), une rue Lucien-Léger à Cormontreuil (Marne), une rue Noël-Jean à Puget-sur-Argens (Var), etc. Archives de l'ex-Fédération Nationale des Déportés du Travail.

<sup>18</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>19</sup> RODRIGUES Yannick, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006, p. 161

<sup>20</sup> Robert FRANK, « La mémoire empoisonnée », in AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires*, Seuil, 1993, t. II, p. 554

<sup>21</sup> ARNAUD Patrice, « Les logiques d'opposition des travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 147

retrouvent seuls sur le dessin de Raymond Moretti, brusquement déséquilibré par un vide inexplicable et contraire à toute justice comme à toute vérité historique<sup>22</sup>.



*Le requis du STO rayé de la mémoire officielle : le timbre controversé de 1985*

Il faut également attendre les années 1990-2000 pour que l'Education Nationale cesse de considérer les ex-requis avec suspicion, et que quelques militants actifs comme Guy Bellet en Seine-Maritime ou Michel Boyer dans le Gard puissent aller témoigner de leur vécu dans des établissements scolaires<sup>23</sup>. Ces rares initiatives restent d'un faible écho en comparaison du sillonnage de la France par les anciens résistants ou les survivants de la Shoah.

Les requis de l'Organisation Todt jamais envoyés en Allemagne sont les oubliés des oubliés. Ils ont fort peu témoigné, n'ont à peu près rien écrit et n'ont pas développé de mémoire spécifique et socialement organisée. Le poids de leur réquisition a en bonne partie porté sur les départements côtiers, ce qui peut nuire à la constitution d'une mémoire nationale de leur drame. Pour les ex-STO, obnubilés par la défense du titre de « déporté du travail », il n'est pas question d'admettre dans leur Fédération des gens qui n'ont pas subi l'expatriation<sup>24</sup>, tandis que l'ONAC juge qu'avoir travaillé chez Todt ne qualifie pas pour le titre de PCT (Personne Contrainte au Travail en pays ennemi) : les ex-Todt représentent en 1977 quatre cinquième des refus de carte en Seine-Maritime<sup>25</sup>. Nul n'a jamais songé à créer ou à revendiquer pour eux un statut spécifique. Quant aux volontaires, seuls quelques-uns ont osé témoigner, dont Joël Malucelli<sup>26</sup> et quelques rares femmes, à l'image de Juliette Goublet<sup>27</sup> ou plus tardivement de Chantal Le Bobinnec<sup>28</sup>.

<sup>22</sup> Serge BARCELLINI, « Les requis du STO devant la (les) mémoire(s) », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, op. cit., p. 595-596

<sup>23</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>24</sup> Guy Bellet, responsable de la FNDT à Fécamp, a refusé ainsi une demande d'adhésion d'un requis envoyé sur le Mur de l'Atlantique sans quitter son département d'origine. Entretien avec Guy Bellet, 12 septembre 2006

<sup>25</sup> LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1977, p. 39

<sup>26</sup> MALUCELLI Joël, *De l'aube au crépuscule*, t. 1, La Pensée Universelle, 1991

<sup>27</sup> GOUBLET Juliette, *Oder-Neisse 43. Les Cahiers de sœur Gertrude, volontaire pour la Relève*, Aurillac, Editions

### 3) Georges Marchais, simple histoire de Français

A partir des années 1970-1980, il n'est pas un Français qui n'associe spontanément les trois lettres du STO à l'interminable « affaire Marchais », devenue l'arbre qui cache la forêt. Parvenu *de facto* à la tête du Parti communiste en 1970, l'apparatchik est vite attaqué par les gauchistes qui, les premiers, l'accusent d'être parti volontairement en décembre 1942 travailler chez Messerschmitt à Augsburg. L'ancien résistant Auguste Lecoœur, évincé du Parti en 1954 et passé à la SFIO en 1958, reprend l'accusation. D'anciens grands résistants, dont Charles Tillon et Maurice Kriegel-Valrimont, s'indignent à leur tour de voir à la tête du Parti un homme qui n'a participé « à aucun de ses combats vitaux », de surcroît peut-être ancien volontaire en Allemagne. La polémique rebondit à plusieurs reprises, faisant les unes des magazines, les longs articles de presse et les titres des journaux télévisés. C'est le cas en 1980-1981 lors de la candidature présidentielle de Marchais, ou en 1991 lorsque nombre d'ex-résistants communistes lui demandent publiquement, en vain, de ne pas se paraître à Châteaubriant pour le cinquantenaire de l'exécution des otages. La polémique s'éteint après une dernière résurgence en 1994 lors de son retrait, ou en 1997 lors de sa disparition. Elle est très longtemps l'une des seules et uniques occasions où les médias reviennent – superficiellement – sur le STO. En ces années, la présence à la tête du Parti d'un homme lié non à la Résistance mais à la mémoire ambiguë du travail en Allemagne contribue considérablement au déclin irréversible de la mémoire résistancialiste gaullo-communiste.

Paradoxe remarquable, Georges Marchais devient contre son gré le visage même du STO, bien plus que Georges Brassens, François Cavanna ou Marcel Callo. Et pourtant, l'homme n'a jamais été membre de la FNDT. Il ne met jamais en avant ni ne raconte son passé d'exilé<sup>29</sup>, sauf à y être contraint lors des procès en diffamation qu'il intente. Il ne possède pas la carte de Personne Contrainte au Travail en pays ennemi, et malgré la proposition répétée d'André Laigneau, le responsable communiste de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de la Seine, il ne veut jamais remplir de dossier pour être reconnu tel<sup>30</sup>. Personne enfin ne sait avec une certitude absolue si son départ s'est bien fait au titre de la loi du STO du 4 septembre 1942. A l'examen du

---

du Centre, 1971

<sup>28</sup> LE BOBINNEC Chantal, *Ma drôle de guerre à 18 ans*, Les Editions de Paris, 2008

<sup>29</sup> En 1973, sollicité par la FNDT comme tous les candidats aux législatives de l'Ile-de-France, Marchais répond par une longue profession de soutien au Titre, dans la lignée de la position classique du PCF, mais faire sans la moindre référence à son propre passé de travailleur exilé.

<sup>30</sup> Entretien avec André Laigneau, 6 juillet 2006

dossier, cependant, il semble bien ne pas avoir été un volontaire<sup>31</sup>. Aux conclusions des recherches minutieuses de son biographe Thomas Hoffnung<sup>32</sup>, « Georges Marchais n'est ni déporté, ni réquisitionné, mais tout simplement muté<sup>33</sup> » : après le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre, AEG rapatrie vraisemblablement une partie de sa production et de sa main-d'œuvre, et Marchais est entraîné dans ce mouvement avec une trentaine de collègues. Indifférent aux dimensions politiques du problème, sans réseaux pour le secourir et déjà au service de l'Allemagne, le jeune travailleur ne commet pas d'autre crime que celui de ne pas croire à la possibilité ou à la nécessité du refus. En revanche, le secrétaire général du PCF des années 1970-1980 ment bel et bien en prétendant avoir été raflé sur son lieu de travail. Tout porte à penser qu'il se rend librement à la gare de l'Est, comme des milliers de ses camarades. De même, il n'est pas non plus le permissionnaire défaillant qu'il affirme, ni réfractaire dans des fermes jusqu'à la Libération. Le flou total de son récit, les témoignages, les preuves matérielles établissent que faute d'avoir pu prolonger sa permission, il repart en Allemagne après sa venue – attestée – à Paris, en juin 1943. Il ne revient qu'au printemps 1945, date à laquelle sa présence en France est à nouveau certaine<sup>34</sup>.

L'histoire de Georges Marchais n'est donc qu'une simple histoire de Français. Mais vu l'amalgame répandu entre volontaire et STO, et l'incapacité de l'opinion à admettre qu'on puisse être parti en Allemagne sinon par la violence physique brute, on peut comprendre que Marchais se sente obligé d'arranger la vérité dans le vain espoir de satisfaire les idées reçues de ses compatriotes. Il n'y arrive pas, et « l'affaire Marchais », serpent de mer de trois décennies, alimentée par l'anticommunisme, entretient dans les esprits la confusion entre volontaires et requis. Elle contribue aussi à politiser la querelle du Titre de « déporté du travail », en favorisant

---

<sup>31</sup> De ce que son entreprise d'aéronautique, AGO, était une filiale de l'Allemand AEG, les détracteurs de Marchais en déduisent qu'il est pendant la guerre un quasi-collaborateur qui se serait mis de son plein gré au service de la machine de guerre nazie. En réalité, la totalité de la filière aéronautique est alors au service du Reich. Et dans toutes les branches de l'économie, des centaines de milliers de Français soucieux de survie s'accommodent de travailler dans une entreprise allemande qui paye bien. Le jeune ouvrier alors apolitique est alors avant tout soucieux de nourrir sa famille. De ce que son entreprise est classée « Rüstung », les mêmes polémistes affirment qu'elle est exemptée du STO. En réalité, les « Rü » sont juste frappées par les prélèvements un peu plus tard que les autres (et encore), et ne font que bénéficier de facilités pour « recompléter » leurs effectifs. De ce que Marchais signe son contrat de travail, touche sa prime d'équipement avant départ et fait verser à sa femme le demi-salaire auquel elle a droit, ses opposants voient une preuve de volontariat. En réalité, on ne peut en déduire qu'une incapacité à entrer en réfractariat et un refus de dédaigner les avantages promis aux signataires et à leurs familles. Ce comportement, on l'a vu, est assez commun parmi les ouvriers victimes de la première action Sauckel, sous le choc des premières réquisitions, de l'isolement de leur classe sociale et de la faiblesse relative des alternatives.

<sup>32</sup> Sur l'ensemble de cette période obscure de la vie de Georges Marchais, de son départ en Allemagne le 17 décembre 1942 à son adhésion au PCF en 1948 – et non lors des grèves de 1947 comme l'affirme l'intéressé, nous suivons Thomas HOFNUNG, *Georges Marchais. L'Inconnu du PCF*, Flammarion, 2001, p. 39-77

<sup>33</sup> HOFNUNG Thomas, *Georges Marchais, op. cit.*, p. 39

<sup>34</sup> HOFNUNG Thomas, *Georges Marchais, op. cit.*, p. 49-62

l'identification induite des ex-requis au PCF par les adversaires du Titre. Involontairement, Georges Marchais coûte peut-être à la FNDT l'obtention de son Titre<sup>35</sup>.

#### 4) *L'éveil tardif de la mémoire savante*

Significativement, ce n'est pas un historien de métier qui produit la première somme nationale sur le Service du Travail Obligatoire, mais un professeur de lettres, Jacques Evrard, ancien requis toulousain envoyé à Wattenstedt avec son groupement des Chantiers de la Jeunesse, et membre de la Fédération Nationale des Déportés du Travail. Il lui faut sept ans d'un labeur acharné, sans que son établissement ni sa hiérarchie ne lui accordent la moindre facilité, avant de publier en 1971 *La Déportation des Travailleurs français dans le Troisième Reich*<sup>36</sup>. La FNDT aide à diffuser cette synthèse au titre militant. Ecrite à partir de nombreux témoignages et documents d'époque fournis par des membres de la FNDT ou par Jean Isméolari, elle emploie aussi l'ensemble des sources écrites disponibles. Privée des archives publiques alors fermées, utilisant celles du CDJC et de Nuremberg, l'œuvre paraît encore de nos jours étonnamment complète et perspicace. Mais aucun chercheur n'emboîte le pas à l'historien-témoin franc-tireur, ni ne tente à son tour d'étude du STO à l'échelle nationale. *Eux, les STO*, paru en 1982, est d'un journaliste, Jean-Pierre Vittori.

La mémoire savante, de fait, tarde à s'intéresser au Service du Travail Obligatoire. Pendant des décennies, il est moins abordé pour lui-même que comme un facteur de l'évolution des esprits, de la crise de Vichy et de la naissance des maquis – et encore Pierre Laborie lui consacre-t-il moins de deux pages en 1990 dans son œuvre pionnière *L'opinion française sous Vichy*. Le Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale est longtemps trop résistantialiste pour s'occuper du STO, et privilégie les événements politiques, diplomatiques et militaires. Une évolution se dessine dans les années 1970 lorsqu'il lance une vaste enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre, dont Pierre Mermet formule la synthèse en 1982. Mais les correspondants départementaux ne peuvent traiter au final que d'une partie du territoire national, et la Corse est étudiée mais pas la région parisienne. A l'Université, un premier mémoire de maîtrise est consacré au STO en 1965, par Claudine Terray, qui étudie le cas de la Marne. A partir des années 1970-1980, les monographies universitaires sur le STO dans un département ou une région se multiplient. Assez fréquemment, le rédacteur a un lien familial qui le pousse à s'intéresser au

---

<sup>35</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>36</sup> Sur la genèse de son livre, une source intéressante est sa correspondance à partir de 1964 avec Jean Isméolari, l'inspecteur du travail résistant dont les « commissions de révision » ont permis d'exempler en masse les requérables. AN F 22 non coté, fonds Isméolari, carton n° 3.



sujet, en mémoire d'un père ou plus souvent d'un grand-père requis du travail obligatoire : c'est le cas entre autres, récemment, de Martin Charbaut, Arnaud Schlippi, Yannick Rodrigues ou Françoise Passera. C'est le signe sans doute que l'histoire du STO peine encore souvent à intéresser au-delà de ceux qui ne l'ont pas vécu ou n'ont pas vu leur famille concernée.

En 1975, André Laurens soutient la première thèse sur le Service du Travail Obligatoire après avoir dépouillé 900 dossiers et reçu 47 témoignages<sup>37</sup>. Son travail sur le STO en Ariège est incontestablement pionnier, mais il s'agit cependant d'un département rural et faiblement peuplé, dont les prélèvements ne représentent qu'une fraction modique de l'ensemble des départements. La thèse de Jean-Pierre Harbulot sur le STO en Lorraine, soutenue en 1997, porte par contre sur une région industrielle, précocement exploitée, et particulièrement éprouvée par les départements. Du côté allemand, Helga Bories-Sawala, à Brême, est la première à utiliser très largement les témoignages oraux des anciens requis, dans une thèse de 1 500 pages publiée en 1996 et dont la version française paraît enfin en 2010. Patrice Arnaud entame en 1996 des recherches qui l'amènent, dix ans plus tard, à soutenir la première thèse d'ensemble sur la vie en Allemagne de la totalité des travailleurs civils, volontaires, requis et transformés. En 1700 pages, avec une plume parfois acérée et crue, il décrit un univers plus dur et moins solidaire que celui exalté par la mémoire associative officielle, un monde hétérogène où les clivages socioculturels restent prégnants, où les nombreux actes de désobéissance durement réprimés ne sont pas forcément dus à un esprit de résistance réfléchi, où il ne manque pas de tentations de s'accommoder, de bien faire son travail ou de sombrer dans la délinquance.

Il faut attendre 2001 pour que se tienne au Mémorial de Caen un colloque international pionnier sur *La Main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*. Encore sa convocation se fait-elle sur une initiative politique, et non pas universitaire : le but du gouvernement Jospin est de satisfaire les ex-requis tout en esquivant leur revendication contestée du titre de « déporté du travail ». Le Centre de Recherche d'Histoire Quantitative de Caen, organisateur et éditeur du colloque, devient dès lors le seul pôle de recherches en France sur le Service du Travail Obligatoire, sous l'impulsion de Jean Quellien et Françoise Passera. Il centralise dans sa bibliothèque de nombreux mémoires et thèses sur le sujet, tandis que des études locales font de la Normandie l'une des régions pour laquelle le STO est le mieux connu.

Après la parution en 2003 des actes du colloque de Caen, il ne restait plus qu'à effectuer la première synthèse universitaire individuelle sur le STO à l'échelle nationale.

---

<sup>37</sup> André LAURENS, « Les requis ariégeois du STO en Allemagne. 1943-1945 », in CARLIER Claude et MARTENS Stefan, *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Institut Historique Allemand, 1990, p. 437

## **II - La Fédération Nationale des Déportés du Travail,** **gardienne institutionnelle de la mémoire**

Dès l'Occupation, nous l'avons vu, les Centres d'Entraide s'occupent de l'aide aux travailleurs exilés et à leurs familles restées au pays. Ils sont souvent infiltrés et noyautés par la Résistance, en particulier par les "vichysto-résistants" du MNPGD issus du Commissariat aux Prisonniers. Le 5 juillet 1944, une des dernières lois de Vichy consacre la fondation de la "Fédération des Centres d'Entraide des travailleurs civils en Allemagne et de leurs familles". Cette Fédération, recrée le 12 septembre, juste après la Libération, ne change que sa raison sociale qui désormais se réfère aux "travailleurs déportés". Un ancien PG, Guy de Tassigny, en assume le secrétariat général. Mais au même moment, le résistant Georges Beauchamp († 2004), ancien saboteur du STO aux bureaux parisiens du 101 rue de Réaumur et proche de François Mitterrand, fonde une organisation rivale, la Fédération Nationale des Déportés du Travail, liée au MNPGD et au ministère Frenay. La fusion s'impose, mais elle nécessite des semaines d'âpres négociations empreintes de méfiance réciproque. Les Centres d'Entraide reprochent au MNPGD de faire trop de « politique », le reproche classique de tous les conservateurs ou anciens compagnons de route de Vichy. Les Centres d'Entraide sont suspects au MNPGD en raison de leur origine vichyste. Tous ne sont d'accord que pour s'opposer aux communistes. La fusion est finalement votée en novembre 1944, le MNPGD et Georges Beauchamp ayant pressé les choses et fait le plus de concessions. Ces derniers sont bien conscients qu'ils ne peuvent pas prendre le risque de se laisser doubler sur le terrain social par les organisations ex-vichystes. Or celles-ci bénéficient de l'expérience accumulée, et elles ont à leur disposition les ressources financières, des bureaux, des bâtiments, des journaux : elles seules peuvent mener une action efficace auprès des anciens STO<sup>38</sup>. La fusion permet aux anciens résistants, bien que minoritaires, de prendre la tête de la Fédération Nationale, au moins au niveau national.

Le ministère Frenay, après avoir poussé à la fusion, associe étroitement la Fédération à l'effort de rapatriement. Il la subventionne généreusement, bien que, significativement, les plus de 600 000 STO arrivent bons derniers et reçoivent moins que les quelques dizaines de milliers

---

<sup>38</sup> Sur la genèse de la Fédération: fonds privé Jacques Bénet, coprésident, liquidateur et historien du MNPGD, AN 72 AJ 2174, AN 72 AJ 2175 et AN 72 AJ 2177. Voir aussi COCHET François, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, STO et déportés*, SPM, 1992 et LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, *op. cit.*, p. 120

d'anciens déportés et bien sûr que les anciens PG<sup>39</sup>. Par ailleurs, il soutient les 230 Maisons du Prisonnier et du Déporté, d'origine vichyste, qui aident à l'accueil et à la réintégration des rentrants<sup>40</sup>. Issues du même mouvement MNPGD, les trois fédérations de PG, STO et concentrationnaires renoncent vite à l'idée de ne former qu'une seule association de rapatriés. Mais elles vivent alors encore en assez bonne harmonie. Lors du rapatriement et dans la première année de l'après-guerre, les trois fédérations travaillent main dans la main, s'entraident, participent à de nombreuses manifestations communes. Le 15 octobre 1945, le Retour conclu, les anciens du STO fondent définitivement la Fédération Nationale des Déportés du Travail, à la Maison de la Chimie à Paris, avec Georges Beauchamp pour premier président.



*Le ministre Frenay reçoit une délégation de la Fédération Nationale des Déportés du Travail au moment de son congrès constitutif (16 octobre 1945). Face à lui, Georges Beauchamp, premier président, membre du MNPGD et ami proche de François Mitterrand. [CDJC MLXXI – 151]*

### **1) La FNDT, histoire intérieure : six décennies d'unité, de stabilité et d'appuis variés**

Les requis réussissent à rester unis jusqu'à nos jours dans une seule et puissante fédération, et à présenter devant l'opinion et les interlocuteurs officiels un front uni. La FNDT se veut en effet apolitique, multiclassiste, laïque. Chrétiens, socialistes et communistes y sont dès les premiers jours les militants les plus actifs et les plus dévoués<sup>41</sup>. Dans ses premières années, cette Fédération, largement l'œuvre de très jeunes militants, revendique fièrement 400 000 membres, et

<sup>39</sup> WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide*, Paris, Hachette, Pluriel, 1995, p. 41. En 1945, le ministère octroie 117 millions de F à la Fédération des anciens prisonniers de guerre, 37 millions aux associations d'anciens déportés et internés politiques, 34 millions à la FNDT.

<sup>40</sup> Patrice ARNAUD, « Les retours », in LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique, op. cit.*, p. 261

<sup>41</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 décembre 2004, et avec Jean Chaize, 7 août 2006

assure être la quatrième association de France<sup>42</sup>. La surévaluation est évidente : le vrai chiffre doit se situer autour de 200 000 membres, un gros tiers des ex-requis<sup>43</sup>. Par la suite, les données font défaut pour reconstituer les chiffres réels, si ce n'est qu'à l'évidence, les effectifs sont l'objet d'une érosion constante. La Fédération affirme compter 250 000 membres en 1967<sup>44</sup>, mais en 1978, avant son changement de nom, elle ne revendique plus, selon son avocat, que 125 000 membres répartis sur 80 associations départementales<sup>45</sup>. En 1996, le comité fédéral déplore un déclin des effectifs de 4 % par an pour cause de décès<sup>46</sup>. Les ravages de l'âge la feraient tomber en 2005 à un effectif allant de 20 000 à 50 000 membres<sup>47</sup>, et à « un peu plus de 45 associations départementales » en 2008<sup>48</sup>.

Quant à son organe officiel, *Le DT* (pour « Déporté du Travail »), contraint de se rebaptiser *Le Proscrit* en 1992, sa manchette revendique fièrement jusqu'à nos jours « le plus fort tirage des journaux de victimes civiles ». En tout cas, quels que soient les vrais chiffres, une telle masse d'adhérents et une telle unanimité garantissent à perpétuité à la Fédération une indéniable représentativité. Au contraire des anciens résistants et des survivants des camps de la mort, politiquement divisés, et dispersés en une nébuleuse d'associations et d'amicales, la FNNDT possède d'emblée le monopole de la représentation des anciens requis civils. Elle peut imprimer sa marque sur le discours individuel et collectif de ses militants, et jouer un rôle mémoriel presque hégémonique. S'il est vrai pour citer Maurice Halbwachs qu'il n'est pas de mémoire sans un vecteur social, la FNNDT est le seul vecteur social d'un drame oublié.

Certes, la FNNDT ne compte pas en ses rangs les plus célèbres des ex-STO. Georges Brassens l'ignore. François Cavanna fait ses débuts en 1946 au journal de l'association de la Seine avant de s'éloigner. Le journaliste, député et ministre pompidolien Arthur Conte n'est pas plus membre que le chef communiste Georges Marchais ou l'écrivain Alain Robbe-Grillet. L'humoriste Raymond Devos se contente de témoigner sa sympathie. Cette absence fait cependant

---

<sup>42</sup> *Le DT magazine*, n° 1, janvier 1946, selon le secrétaire national Hubert Deville-Cavelin : « Quatrième organisation de France par le nombre, l'une des premières par notre dynamisme, nous n'avons plus rien à envier à nos amis désintéressés et nous n'avons plus guère à craindre de nos ennemis avoués ou non ».

<sup>43</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris-I, 2006, t. II, p. 1702

<sup>44</sup> Selon le communiqué officiel des autorités d'Allemagne de l'Est souhaitant bienvenue au pèlerinage de la FNNDT à Grossbeeren. Archives de la FNNDT, dossier « Pèlerinage Brandenburg 1967. »

<sup>45</sup> Archives de la FNNDT, dossier « Procès FNNDT-UNADIF », rapport de Me Le Prado pour le procès en appel, 1977 ou 1978. Très exceptionnellement, une entreprise, la RATP, possède longtemps sa propre section.

<sup>46</sup> Archives de l'ex-FNNDT, réunion du comité fédéral, courant 1996

<sup>47</sup> La fourchette haute correspond à l'estimation de l'ancien président national et vice-président statutaire, Jean-Louis Forest, entretien, 2 mai 2005. L'estimation basse et sans doute plus vraisemblable est celle de Lucien Catala, trésorier national, entretien, 22 août 2006. De nombreux membres, par ailleurs, sont alors des veuves d'adhérents désireuses de rester en contact avec la Fédération.

<sup>48</sup> *Le Proscrit*, 2<sup>e</sup> trimestre 2010, compte-rendu de la réunion du Comité Fédéral du 17 avril 2010.

plus de torts à sa visibilité publique et au succès de ses revendications qu'à sa vitalité. A l'échelle de l'Europe, sa longévité fait de l'ex-FNDT la dernière organisation d'anciens *Zwangsarbeiter* encore active dans les années 2000, après la dissolution en 2003 de la vieille Fédération belge<sup>49</sup>, créée dans l'immédiat après-guerre sous les auspices de l'Eglise et du mouvement ouvrier catholique<sup>50</sup>. Par comparaison, l'Union néerlandaise des rapatriés, fondée en 1946, périclité au bout d'un an ou deux, privée de tout soutien public parce qu'elle refuse la stigmatisation aveugle des volontaires<sup>51</sup> : reconstituée tardivement dans les années 1980, une seconde fédération d'anciens requis néerlandais s'autodissout en 2003<sup>52</sup>. Après cette date, la Fédération polonaise est pratiquement la seule à survivre en-dehors de l'ex-FNDT, mais elle ne date que de la chute du régime communiste, pendant lequel toute évocation des travailleurs forcés en Allemagne nazie était interdite, et elle a bien moins d'importance et d'activité. La Fédération française se vante également de son rôle historique dirigeant dans la Confédération Internationale des Travailleurs Déportés constituée à la fin des années 1940, bien qu'à vrai dire, celle-ci n'ait jamais qu'une existence nominale et fantomatique<sup>53</sup>.

Outre l'atout de l'unité, la Fédération a celui de la stabilité, et pas seulement celle d'un discours officiel qui n'évolue que fort peu entre 1945 et le milieu des années 2000. La longévité remarquable de son groupe dirigeant est unique dans le monde associatif français. En soixante-cinq ans, la FNDT ne compte que six présidents nationaux : il s'agit de Georges Beauchamp (1945-1946), ex-saboteur des départs aux bureaux du STO parisien 101, rue de Réaumur, de Maurice Ecabert (1947-1951), Jean-Louis Forest (1951-2001), très brièvement Roland Ferrier (2001), à la mort duquel Jean-Louis Forest doit assumer l'interim, de Robert Piat (2002-2006) et enfin Jean Chaize depuis 2006. Pendant un demi-siècle d'affilée, de 1951 à 2001, la présidence est donc détenue par un même homme, le journaliste tourangeau Jean-Louis Forest (1922-2010).

En juin 1943, ce dernier est obligé de se livrer finalement au STO, après avoir sauté sous les tirs du camion qui l'emmenait avec d'autres raflés des chantiers Todt. Il se dévoue pour ses camarades à la *Gustlof-Werk* de Suhl (Thuringe). Son camp l'élit homme de confiance, et il plaide un jour la cause d'un camarade face à Fritz Sauckel, de passage dans son fief. Il retarde son propre retour jusqu'à fin juin 1945 pour aider l'armée Patton à rapatrier les Français. Entré en

---

<sup>49</sup> Selon Jean-Louis Forest, entretien du 2 mai 2005, les difficultés de la question des indemnisations des anciens travailleurs forcés ont découragé la Fédération belge et précipité son sabordage.

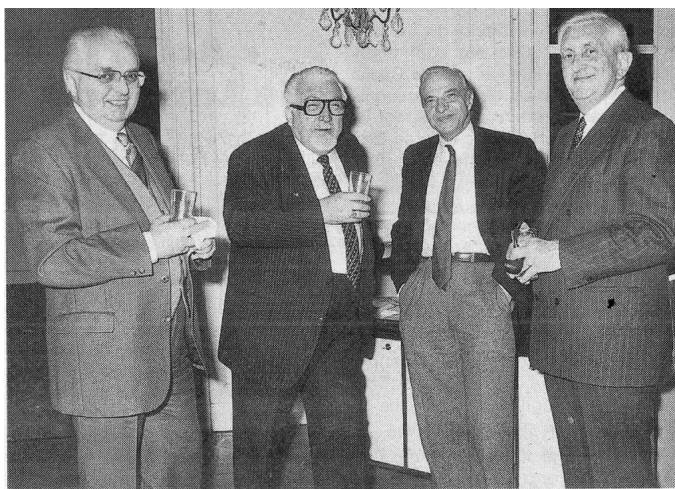
<sup>50</sup> Pour son histoire, voir Pieter LAGROU, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 161-166

<sup>51</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 166-167

<sup>52</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>53</sup> En fait, elle se réduit très vite à quelques liens avec la fédération belge, les Néerlandais n'arrivant pas à reconstituer leur fédération avant les années 1980 et les fédérations tchèques et polonaises ne se constituent qu'après la chute du Mur de Berlin. Selon Hubert Deville-Cavelin, entretien du 3 mars 2008, la CITD fut largement une fiction.

journalisme à *La Nouvelle République* de Tours, membre fondateur de la Fédération sans en être permanent, il est élu en son absence à la tête de la FNDDT, en 1951. Il est reconduit sans opposition, un demi-siècle d'affilée. Dirigeant énergique et apprécié, dévoué au point de sacrifier à sa tâche une bonne part de sa vie privée, bon écrivain et orateur, il sait se faire entendre aussi bien de la base populaire que des membres originaires des classes moyennes et bourgeoises. En avril 2008, fatigué et malvoyant, il tient encore à se rendre à Dortmund, et apprend par cœur l'ultime discours qu'il prononce sans une hésitation devant le mémorial aux travailleurs massacrés du Bittermarkt.



*Les dirigeants historiques de la Fédération : de gauche à droite, Maurice Ecabert, Roland Ferrier, Georges Beauchamp et Jean-Louis Forest [photo sans date, publiée dans *Le Proscrit*, n° 45, 3<sup>e</sup> trimestre 2004]*

Cette longévité impressionnante des dirigeants se retrouve à tous les niveaux. Roland Ferrier assume la vice-présidence de 1951 à son décès en l'an 2001, et Serge Renault, dirigeant de l'association de Côte-d'Or depuis 1947, est également l'indispensable secrétaire général de 1965 à sa disparition le 14 avril 1997. A l'échelle locale, pareillement, seule la mort peut mettre fin à des décennies de bons et loyaux services, comme pour Maurice Ecabert qui dirige la fédération du Rhône des origines aux années 1990, ou Marcel Brard qui conduit la section de Levallois-Perret jusqu'à son dernier souffle en 1974, remplacé par Pierre Mouvet qui l'assume en viager à son tour jusqu'en 1980<sup>54</sup>. Cette stabilité renforce la Fédération dans son unité et pour négocier face à l'Etat ou pour débattre face à ses adversaires.

L'histoire interne de la FNDDT paraît donc à première vue lisse et sans heurt. Mais elle ne devrait pas occulter l'existence de quelques crises internes réelles. De même, son caractère apolitique est de façade. En réalité, la FNDDT naît et demeure proche du parti socialiste. Et elle est

---

<sup>54</sup> BRUNE René, *La Déportation du travail. Le droit au titre : un combat pour l'honneur*, Publibook, 2001, p. 302-304

plutôt transpartisane, puisqu'elle ne répugne pas à jouer un rôle de lobby et à collectionner les soutiens politiques, syndicaux et même ecclésiastiques les plus divers.

Fondateur et premier président de la Fédération, le socialiste Georges Beauchamp n'a vraisemblablement jamais été requis<sup>55</sup>. Ami personnel de François Mitterrand, il devient en 1947 son directeur de cabinet au ministère des Anciens Combattants, le premier portefeuille détenu par le futur chef d'Etat. En portant la FNDDT sur les fonds baptismaux et en s'assurant son soutien via Georges Beauchamp, François Mitterrand espère sans doute faire des anciens PG et STO une clientèle électorale. L'un des pères fondateurs, le secrétaire national Hubert Deville-Cavelin, devient même en 1947 son attaché parlementaire, avant de revenir à partir des années 1950 à un gaullisme affectif<sup>56</sup>. Beauchamp pousse la toute jeune Fédération à soutenir financièrement quelques tentatives politiquement intéressées. Ainsi porte-t-elle à bout de bras en 1946 le quotidien socialiste *Soir-Express* (1946), qui fait long feu et se révèle un gouffre financier : au sein de la direction, seul le futur chef syndicaliste André Bergeron avait voté contre l'initiative<sup>57</sup>. En 1950, devenu statutairement vice-président à vie, Beauchamp pousse également la FNDDT à soutenir l'une des premiers projets de chaîne de télévision française, voulue par François Mitterrand, alors ministre de l'Information<sup>58</sup>. Les jeunes chefs de la Fédération se laissent convaincre que la réussite du projet peut accroître leur influence publique, et les aider à défendre leur honneur et leurs intérêts devant l'opinion, ce qui ne se vérifie guère<sup>59</sup>.

Par la suite, beaucoup de dirigeants sont durablement membres du parti socialiste. Jean-Louis Forest, qui animait au camp en Thuringe un groupe de réflexion socialiste et y avait donné une conférence sur Léon Blum, est deux fois candidat à la députation (1967, 1968). Le vice-président Roland Ferrier est inscrit aux jeunesses socialistes, à la SFIO puis au PS. André Estrade, dirigeant historique de la Haute-Garonne, passe par l'UDSR, comme André Fallotin, son homologue du Puy-de-Dôme, qui reste un ferme soutien de François Mitterrand jusqu'à sa mort en 1988. Michel Boyer, dirigeant historique du Gard, est socialiste depuis la Libération. Le 18 février 1953, à une réunion du comité directeur de la SFIO, qui réaffirme son soutien à la FNDDT dans la querelle du Titre, l'ex-résistant et député du Morbihan Le Coutaller évoque la direction « essentiellement socialiste » de la Fédération ; le secrétaire général Guy Mollet renchérit que

---

<sup>55</sup> Selon Jean-Louis Forest, il aurait été « déporté du travail » à Vienne, après avoir dissimulé ses origines juives, et s'en serait évadé après trois semaines. André Laigneau ou Jean Chaize ne croient pas un instant à cette version : pour eux, Beauchamp n'a jamais été « déporté », il était l'homme de son ami François Mitterrand à la tête de la Fédération.

<sup>56</sup> ARNAUD Patrice, « Rémunérer le travail forcé : réalités salariales et enjeux mémoriels », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Dumas, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 342

<sup>57</sup> *Le DT magazine*, n° 12, décembre 1946.

<sup>58</sup> Entretien avec Michel Boyer, 1<sup>er</sup> février 2007, et lettre de Michel Boyer en date du 4 février 2007

<sup>59</sup> *Ibidem*

« l'organisation des STO est entièrement dans les mains de nos camarades<sup>60</sup>. » Le président SFIO Vincent Auriol, obligé à la neutralité, manifeste néanmoins sa sympathie aux ex-STO par un message écrit à Jean-Louis Forest, au moment où il quitte l'Élysée en 1954<sup>61</sup>.

La FNDD est donc tout sauf un instrument du Parti Communiste, et elle cherche dès sa fondation à préserver son indépendance vis-à-vis du tout-puissant « Parti de la classe ouvrière. » Cela n'a rien d'évident, alors qu'il s'agit par définition d'anciens travailleurs, en majorité d'origine ouvrière. Mais l'anticommunisme de Mitterrand, de Beauchamp et de bien d'autres fondateurs est suffisant pour garantir que la FNDD ne sera jamais une courroie de transmission du Parti. De surcroît, le contact en Allemagne avec les *Ostarbeiter* puis l'Armée rouge n'a pas laissé à la base une très bonne impression du communisme. Inversement, dans le contexte résistancialiste de la Libération, le Parti des Fusillés n'est pas le dernier tenté de mépriser les requis. Le tour de la force de la Fédération est de rester indépendante et proche du parti socialiste tout en obtenant très vite le soutien du PCF. Dès 1945, le responsable de l'association de la Seine, le communiste André Laigneau, rencontre Maurice Thorez, et obtient l'engagement que le Parti soutiendra sans réserve les revendications des STO<sup>62</sup>. La promesse est ostensiblement tenue contre vents et marées jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Partisan d'« une pratique mémorielle aussi ouverte et inclusive que possible<sup>63</sup> » (Pieter Lagrou), le Parti Communiste n'a pas aucun intérêt à privilégier une lecture étroite du mythe résistancialiste ni jeter l'opprobre sur des centaines de milliers de travailleurs qui pourraient rejoindre sa base électorale et l'aider à prétendre au monopole de la représentation des combattants et victimes de guerre. La CGT emboîte évidemment le pas au PCF. Quant à la très anticommuniste Force Ouvrière, son premier secrétaire général, Robert Bothereau, a participé au congrès fondateur de la Maison de la Chimie. Ultérieurement, de 1967 à 1994, le syndicat est dirigé par l'ancien requis André Bergeron, membre des premiers comités fédéraux à la fin des années 1940.

La Fédération est proche de réaliser la quadrature du cercle quand, outre le soutien des contraires, socialistes et communistes, CGT et FO, elle obtient celui de l'Église. Certes, la

---

<sup>60</sup> Office Universitaire de Recherches Socialistes (OURS), minutes de la réunion du comité directeur de la SFIO, 18 février 1953. Mes remerciements vont à Anne-Laure Ollivier qui a découvert ce passage et me l'a confié.

<sup>61</sup> « Dites à vos camarades Déportés du Travail toute l'estime que je leur porte et toute mon affection ». Cité par Robert UHART, *Amboise et la Touraine de 1940 à 1947*, 1997, p. 163. Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2010. En revanche, l'association du Rhône, qui joue un rôle important dans l'histoire de la Fédération et lui donne son deuxième président, Maurice Ecabert, a une direction plutôt de centre-droit. Ce n'est pas surprenant, Lyon étant un bastion centriste bien connu.

<sup>62</sup> Entretien avec André Laigneau, 4 juillet 2006. Au Sénat, le 24 novembre 1955, le grand résistant chrétien Edmond Michelet, rescapé de Dachau, s'interroge sur l'étrange engouement des communistes à soutenir le Titre, « eux qui au moment de la Libération voulaient traiter plus bas que terre les Déportés du Travail. » Archives de l'ex-FNDD, dossier « Débats parlementaires. »

<sup>63</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 46



Fédération se veut laïque, et ses dirigeants de gauche n'ont pas nécessairement une grande sympathie pour l'Eglise, voire pour la religion. Mais comme en Allemagne, les militants chrétiens sont d'emblée parmi les plus engagés dans la Fédération, et parmi les plus dévoués à l'entraide<sup>64</sup>. En 1946, conformément à un projet nourri dès avant le débarquement de Normandie, l'abbé Rodhain organise à Lourdes un pèlerinage d'action de grâce pour le retour des PG et des STO<sup>65</sup>. Dans les années 1950, M<sup>gr</sup> Liénart à Lille ou M<sup>gr</sup> Gerlier à Lyon se déclarent favorables à l'appellation contestée de « déporté du travail » : à nouveau et pour la dernière fois, M<sup>gr</sup> Saliège, compagnon de la Libération, fait dissidence en signant en 1956 la pétition lancée par Henri Michel contre ce titre<sup>66</sup>.

En 1977, après une interruption de 31 ans, la Fédération ressuscite le pèlerinage de Lourdes, mais l'organise seule cette fois-ci, sans l'aide ni la participation des anciens PG<sup>67</sup>. En interne, le pèlerinage est présenté comme une occasion de faire se retrouver des camarades de camp qui se sont perdus de vue depuis la guerre, mais aussi de manifester la puissance et la cohésion de la Fédération, et de gagner de nouveaux membres parmi les anciens requis qui lui sont restés indifférents ou hostiles<sup>68</sup>. Rien n'indique que cet objectif d'un regain d'adhésions soit atteint, mais le pèlerinage est un succès public, marqué de fait par nombre de retrouvailles émouvantes<sup>69</sup>. A partir de cette date, il se tient régulièrement tous les trois ans jusqu'aux années 2000. Le pape Jean-Paul II envoie un message lors du pèlerinage de 1980 et reçoit, le 4 juin 1983, quatre dirigeants de la Fédération en audience privée, dont le communiste André Laigneau. L'ancien séminariste de Cracovie, jadis ouvrier en carrière de pierre puis chez Solvay pour échapper au travail forcé, formule devant eux le vœu qu'il n'y ait « plus jamais de déportation du

---

<sup>64</sup> En 1979, au moins 150 prêtres sont membres de la Fédération, dont deux siègent au Comité Fédéral, ainsi que trois évêques, militants actifs: M<sup>gr</sup> Dardel, évêque de Clermont-Ferrand, qui témoigne pour le documentaire d'Arte en 1996 et au colloque de Caen en 2001, M<sup>gr</sup> Guichement, évêque des Landes, et M<sup>gr</sup> Derouet, évêque de Sées puis après 1985 d'Arras. Archives de l'ex-FNDT, dossier sur le deuxième pèlerinage-rencontre de Lourdes (1980), réunion préparatoire du 27 janvier 1979 à la Mutualité.

<sup>65</sup> Lettre circulaire de l'abbé Rodhain du 19 mai 1944, citée par MOLETTE Charles (Mgr), *« En haine de l'Evangile ». Victimes du décret de persécution nazie du 3 décembre 1943 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne 1943-1945*, Fayard, 1993, p. 271. Voir aussi LAGROU Peter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Complexe, 2003, p. 180, qui rappelle que les femmes de STO et de PG ont été exclues de la manifestation.

<sup>66</sup> AN 72 AJ 2168, archives du réseau du Souvenir.

<sup>67</sup> Archives de l'ex-FNDT, dossier « Lourdes, 1977 »

<sup>68</sup> Archives de l'ex-FNDT, dossier « Lourdes 1977 ». Le pèlerinage se tient du 17 au 20 juin 1977, deux ans jours pour jour après celui des ACPG. Statutairement neutre sur le plan confessionnel, la FNDT délègue l'organisation du pèlerinage à un comité *ad hoc*, composé à la fois de prêtres et de laïcs. L'un des organisateurs, Léon Barral, rapporte en août 1976 : « Ce pèlerinage devrait nous permettre un important recrutement, ce serait une façon de toucher des camarades qui nous ignorent. » Il s'agit aussi de faire aboutir les revendications, par cette manifestation bien médiatisée. Selon une coupure de presse de *La Croix*, 12 000 anciens « déportés du travail » assistent à ce pèlerinage.

<sup>69</sup> Archives de l'ex-FNDT, dossier « Lourdes 1977 », rapport de Léon Barral, rédigé peu après le pèlerinage du 17-20 juin 1977.

travail<sup>70</sup>. » Bien entendu, des adhérents et des dirigeants critiquent de temps à autres le pèlerinage et la place considérable qui lui est accordé dans *Le DT*. Ils s'entendent répondre que ce pèlerinage n'est pas celui des seuls catholiques ni de l'Eglise, mais celui de toute la Fédération<sup>71</sup>. A défaut de leur obtenir leur réhabilitation dans l'esprit public ni le titre tant désiré de « déporté du travail », le soutien de l'Eglise, comme celui du PS, du PCF ou des syndicats CGT et FO, permet aux anciens du STO de ne pas se sentir totalement délaissés.



*Autocollant émis par la Fédération à l'occasion du pèlerinage lourdaise de 1983.*  
[Archives de l'ex-FNDT]

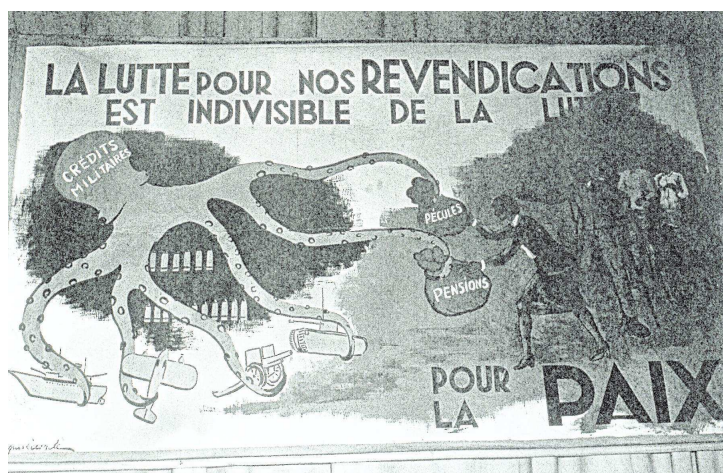
Cependant, les plus graves problèmes politiques sont causés par l'Association de la Seine, dirigée des origines à sa dissolution en 2006 par André Laigneau (1918-2006), militant communiste. Ancien ouvrier chez Citroën, requis en février 1943, Laigneau devient à son retour un permanent à la fois de la FNDT mais aussi du Parti communiste. Il lui arrive d'aller suivre des cours de formation politique en URSS<sup>72</sup>. Photos, tracts, articles et discours des années 1950 montrent à quel degré il engage l'association parisienne dans la guerre froide, sous couvert de participer à la vaste campagne en faveur de la « Paix », c'est-à-dire en faveur de l'URSS, et contre une Amérique supposée menacer la paix mondiale. L'Association fait signer l'Appel de Stockholm (1950) contre la bombe atomique, mène une féroce campagne contre la RFA, le

<sup>70</sup> SCHLIPPI Arnaud, *Le Service du Travail Obligatoire : 55 années d'une mémoire appropriée et de lutte pour un statut*, DEA de relations Internationales, Université de Marne-la-Vallée, 2000. Quelques années plus tôt, un message du Pape aux anciens "déportés du travail" avait été lu lors du pèlerinage lourdaise du 10-12 juin 1980. Archives de la FNDT, dossier "Lourdes 1980". Selon Jean Chaize, entretien du 7 août 2006, même le communiste André Laigneau est sorti impressionné de sa rencontre avec Jean-Paul II.

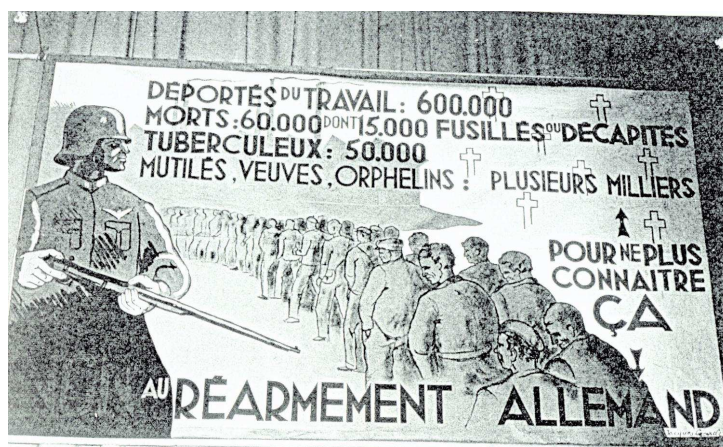
<sup>71</sup> Entretiens avec Lucien Catala, 22 août 2006, et Robert Piat, 30 septembre 2006. En 1993, André Laigneau ironise devant Helga Bories-Sawala que la Fédération est devenue « une section locale de l'évêché de France », in Helga BORIES-SAWALA *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010, p. 314. Il a pourtant toujours assisté lui-même au pèlerinage.

<sup>72</sup> Entretien avec André Laigneau, 4 juillet 2006. André Laigneau est décédé le 9 juillet.

« réarmement allemand » et la « résurrection du militarisme. » Ces derniers sont censés mettre la paix en danger la paix et exposer la France à revivre un jour prochain des déportations de travailleurs. Au-delà, les lourdes dépenses de la guerre froide et des guerres coloniales sont rendues responsables du maintien des indemnités et des pensions à un médiocre niveau<sup>73</sup>. L'association parisienne pousse aussi avec succès la Fédération à prendre fermement position contre la CED au congrès de Dijon en 1954<sup>74</sup>. Même la création de la CECA en 1950 et de la CEE en 1957 sont accusées de faire courir le risque de revoir des travailleurs étrangers déportés dans la Ruhr, pour le plus grand profit des gros industriels jadis enrichis par le STO et laissés impunis par la dénazification<sup>75</sup>.



*Affiches de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de la Seine, début des années 1950*  
[archives de l'ex-FNDT]



<sup>73</sup> Archives de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de la Seine, préservées au siège social de l'ex-FNDT au 6 rue Saint-Marc à Paris. Affiches, photos, coupures de presses diverses.

<sup>74</sup> *Le DT*, mai-juin 1954, n° 94.

<sup>75</sup> Archives de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de la Seine, photos et matériel de propagande divers.

Avec peut-être 50 000 membres en 1950<sup>76</sup>, l'association de la Seine est la plus fournie et la plus dynamique des sections départementales de la FNDDT. Sa présence dans la capitale lui confère une plus grande visibilité sociale et politique. Elle accrédite au sein des responsables politiques et des ex-concentrationnaires l'idée infondée que la FNDDT n'est qu'une courroie de transmission du Parti, une de ses associations de masse. Une réaction interne est inévitable. Elle mène la FNDDT au bord du schisme en 1950 puis 1952, au plus fort de la guerre froide, quand des anticommunistes tentent de mettre sur pied une seconde association dans la Seine, pour affaiblir Laigneau et ses amis. Le risque de division locale et même nationale est réel, car quelques associations départementales comme celles du Var ou de Seine-Inférieure sont prêtes à se ranger aux côtés de ces derniers<sup>77</sup>. Un congrès national se tient à Royat : après une nuit longue et dramatique, la rupture est évitée<sup>78</sup>. Mais André Laigneau doit patienter de longues années avant d'être élu aux organes nationaux de la FNDDT, ou bien il n'est élu que dernier sur la liste. Les dirigeants nationaux sont bien obligés de composer avec la puissante association parisienne et ne peuvent se passer d'elle, mais ils entendent contenir son influence au maximum<sup>79</sup>. La normalisation ne se produit qu'à l'époque de la Détente. Dans les années 1970, André Laigneau accède à la vice-présidence de la Fédération, et en 2001, Jean-Louis Forest songe à lui comme possible successeur<sup>80</sup>.

La peur de la scission explique sans doute que tout en cultivant la mémoire de son drame, en inaugurant des monuments et des plaques commémoratives et en aidant des journalistes, des historiens et des étudiants à travailler sur le STO, la FNDDT ne s'est guère intéressée aux autres formes de travail forcé en Europe et dans le monde. Aucun débat ne semble exister en son sein quant au devoir de condamner les camps de travail soviétique. La violente polémique de 1949-1950 au sujet de ces « camps russes » que l'on n'appelle pas encore le Goulag ne semble pas la concerner, quand les affaires Kravchenko et Rousset contribuent largement à la scission des fédérations d'anciens déportés, d'anciens réfractaires au STO et même d'anciens PG. Le problème semble rester constamment hors du champ de vision des anciens requis, peut-être par prudence : une catégorie de victimes de guerre aussi isolée et critiquée ne peut s'offrir le luxe d'une rupture

---

<sup>76</sup> Au dos d'une affiche de 1950 conservées dans les archives de la FNDDT, se trouve une liste manuscrite des associations de la Seine, avec les effectifs précis : Paris *intra-muros* compterait 21 851 membres, et la Seine entière 47 270 personnes, soit « 50 000 en chiffres ronds », comme le commente la main anonyme.

<sup>77</sup> Entretien avec André Laigneau, 4 juillet 2006, avec Jean Chaize, 7 août 2006, et avec Lucien Catala, responsable de l'association du Tarn-et-Garonne, 22 août 2006

<sup>78</sup> SCHLIPPI Arnaud, « La Fédération Nationale des Rescapés et Victimes des Camps Nazis du Travail Forcé : histoire et combats », in *La Main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, op. cit., p. 603-616.

<sup>79</sup> Entretien avec André Laigneau, 4 juillet 2006. De fait, par exemple, au congrès de Dijon en 1954, où des délégués critiquent « l'orientation précise » de l'association de la Seine, Laigneau n'est élu membre que de la Commission de Contrôle financier, avec le score le plus faible (189 voix sur 301). *Le DT*, n° 94, mai-juin 1954.

<sup>80</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2010

de l'unité. La Fédération, de toute son histoire, se contente d'appels vagues et banals à la paix et au respect des Droits de l'Homme - parfois plus émouvants, bien que consensuels et peu risqués, ainsi en avril 1968 lorsque le portrait de Martin Luther King, assassiné quelques jours plus tôt, orne le monument aux martyrs de Dortmund lors du pèlerinage annuel de la FNDDT<sup>81</sup>. Plus généralement, la FNDDT se voit souvent reprocher de s'être toujours cantonnée à des préoccupations strictement et étroitement corporatistes.

Son œuvre sociale n'est certes pas négligeable. Dès 1945, à l'imitation des associations d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, la Fédération entend démontrer son implication dans la reconstruction de la patrie : comme celle-ci, elle prend en charge la renaissance de certains villages détruits, et distribue vêtements et chaussures à ses adhérents de retour d'Allemagne. Pendant des années, elle accueille dans ses maisons de santé les milliers de requis revenus souffrants, tuberculeux ou blessés, ainsi à Macholles et Mirefleurs (Puy-de-Dôme) ou à La Roche-Posay (Vienne). Elle milite en vain dans les années 1970 pour la création d'une commission d'enquête officielle sur la « pathologie de la déportation du travail », ou pour la retraite anticipée des victimes à 60 ans. La mutuelle MCD, issue de la coopération étroite entre les anciens PG et les STO, existe encore de nos jours. Mais cette œuvre d'entraide est largement éclipsée et occultée par l'interminable querelle du Titre de déporté du travail, qui phagocyte bien vite toute l'histoire de la Fédération.

## 2) Adoption risquée des valeurs résistancialistes et reconstructions du passé

Après 1945, deux logiques sont possibles: une logique de célébration du combattant et du vétéran, une logique de compassion envers les victimes de guerre. Mais les requis n'ont pas « assez » souffert pour susciter la compassion, et de toute manière, le temps des victimes ne vient qu'à partir des années 1970. Quant à faire partie des héros, la plupart des requis du STO n'ont jamais tiré un coup de feu. De surcroît, en 1945, la première victoire de la FNDDT est d'obtenir que les jeunes ex-requis soient dispensés de service militaire. La revendication est compréhensible, personne ne pouvant accepter d'être à nouveau séparé de sa famille et de son métier après deux ans d'exil. Et du reste, le gouvernement renonce à son projet par manque de moyens. Mais les ex-STO renforcent ainsi l'impression de n'avoir pas acquitté leur part de sacrifice à la nation<sup>82</sup>. Aucune admiration pour eux n'est donc possible.

---

<sup>81</sup> Le fait est évoqué par Jean-Louis Forest lors de la cérémonie de 2008, à laquelle nous assistions.

<sup>82</sup> GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Histoire d'un retour : les STO du Rhône », *Lendemains*, 2001, n° 101-102, p. 66



Le premier secrétaire général de la Fédération, l'ex-PG Guy de Tassigny, appelle en 1945 à prendre acte de la réalité, et met en garde ses camarades contre toute tentation de se faire « passer pour des héros » et d'enrober leur vécu d'une mythologie résistancialiste. A ses yeux, mieux vaut admettre haut et fort n'avoir été que des hommes ordinaires et malchanceux, pas des traîtres ni des lâches, pas non plus des saboteurs ou des agents du prétendu « Front Intérieur Allemand » exalté par le MNPGD et par le ministère Frenay<sup>83</sup>. Cette voix peut paraître rétrospectivement de bon sens. Sur le coup, elle n'est pas écoutée. Tassigny est vite écarté, et un autre chemin est emprunté pour des décennies.

Pour assurer à ses membres une place dans la communauté nationale, la FNDD leur fait épouser le discours résistancialiste et « ancien combattant » ambiant, alors qu'ils n'ont absolument pas le profil crédible. Dès les origines, elle calque ses rites sur ceux des associations d'anciens combattants nées après 1918 et 1945, et elle ne les modifie plus. Ses adhérents défilent en cortège et drapeaux en tête, vont fleurir la tombe de l'Inconnu à l'Arc de Triomphe après chaque grande réunion parisienne, et honorent les tombes de leurs trois camarades « déportés du travail inconnus. » A chaque cérémonie, ils inclinent leurs bannières devant les monuments ou les plaques à la mémoire des camarades non revenus, observent la minute de silence, puis entonnent l'hymne national<sup>84</sup>.



*Le mimétisme des associations d'anciens combattants : les anciens requis inclinent leurs drapeaux devant la tombe du « Déporté du Travail Inconnu », au Père-Lachaise, le 28 juin 2005 [coll. R. Spina]*

<sup>83</sup> LAGROU Peter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 180

<sup>84</sup> Archives de l'ex-FNDD. Un carton de photographies hérité de l'Association de la Seine conserve de nombreux souvenirs de ces cérémonies, particulièrement durant les années 1940-1950. En mars 1968, après leur réunion rituelle sale Wagram, les ex-requis vont saluer l'Inconnu en cortège, derrière leurs 145 porte-bannières. Encore en 2005 et 2007, nous avons pu constater *de visu* le mimétisme que l'ex-FNDD fait des rituels des organisations d'anciens combattants : drapeaux, discours sur la Tombe du Déporté du Travail Inconnu, minute de silence, *Marseillaise*. Dans les années 1950, l'Association de la Seine, dominée par les communistes, ajoute à ces rituels, alors que la lutte contre le « réarmement allemand » bat son plein, des participations plus spécifiques à des cérémonies au Mont-Valérien, pas encore devenu un lieu de mémoire gaulliste, ainsi qu'à Châteaubriant et à Oradour-sur-Glâne.

L'infime minorité de travailleurs exilés engagés dans la Résistance organisée ou dans le combat en Slovaquie voit ses actes surinterprétés et constamment rappelés. Les rôles dirigeants sont souvent confiés à d'ex-permissionnaires défaillants devenus réfractaires, de préférence résistants et maquisards : des associations départementales accolent même la mention des réfractaires à côté de celle des « déportés du travail ». Au plus haut niveau, Georges Beauchamp, Roland Ferrier et d'autres s'honorent de leur passé résistant<sup>85</sup>. Inversement, les quelques membres et cadres qui ont exercé des responsabilités au sein des Chantiers de la Jeunesse sont regardés avec méfiance ; quant aux PG transformés, ils ne peuvent exercer de responsabilités qu'au niveau local<sup>86</sup>. Un discours clairement anti-vichyste conduit la FNDDT à condamner toute tentative de libération puis de réhabilitation du maréchal Pétain<sup>87</sup>. Malgré tant de gages donnés, il faudrait plus pour déraciner dans l'opinion le préjugé que les STO ne sont que des lâches payés à fabriquer chez l'ennemi des armes contre les Alliés.

Aussi à partir de 1946, le chiffre invérifié et infondé des 60 000 morts en terre allemande est-il martelé à satiété, de même que l'affirmation tout aussi hasardeuse que 15 000 d'entre eux seraient morts « fusillés, décapités, pendus pour actes de résistance. » Bien que 90 à 95 % des travailleurs civils soient revenus, la mémoire associative du STO est avant tout funéraire. C'est au nom des camarades morts en terre allemande que la Fédération proclame sa volonté de se battre jusqu'au bout pour le Titre. Et pour l'obtenir, le nombre – surévalué – de ses martyrs est l'un de ses arguments les plus ressassés. Mais dans un premier temps, le but est d'effacer l'affront du 11 novembre 1945 : ce jour-là, le gouvernement et le ministre Frenay oublient purement et simplement les anciens du STO lors de l'inhumation au Mont-Valérien des représentants de onze catégories de combattants et de victimes de guerre. En accord avec le ministère et avec les honneurs officiels, la dépouille d'un « déporté du travail inconnu » est remise à ses camarades à Rastatt, dans le pays de Bade, en zone d'occupation française. Le 22 juin 1947, des milliers d'anciens requis convoient solennellement sa dépouille à travers Paris, jusqu'au « Carré sacré » du Père-Lachaise, à quelques pas du Mur des Fédérés et des monuments aux martyrs des camps de concentration. Une statue monumentale élevée par souscription est ajoutée le 27 juin 1970 pour les 25 ans du retour, et jusqu'aux années 2000, une cérémonie se tient devant le monument chaque

---

<sup>85</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 179-180. Entretien avec Michel Boyer, permissionnaire défaillant puis résistant, 30 janvier 2007. Selon les archives de l'ex-FNDDT, le congrès de Nîmes (1953) admet même qu'un réfractaire peut adhérer à la Fédération sans avoir jamais été en Allemagne. Plusieurs associations, telles celles de la Seine ou du Gard, se baptisent « Associations des Déportés du Travail et des Réfractaires. »

<sup>86</sup> Entretien avec Jean Chaize, 7 août 2006

<sup>87</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossier « Affaire Pétain », 1964. Le Comité Fédéral proteste alors qu'une rumeur prétend que le corps de Pétain, responsable de la « déportation du travail », pourrait être transféré à Douaumont.

troisième dimanche de juin, anniversaire de la translation, ce qui permet de laisser respectueusement la fin du mois d'avril à la journée de la Déportation et le mois de mai à l'anniversaire de la victoire. Les anniversaires décennaux sont honorés de la présence du ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'Inconnu lyonnais du cimetière de la Guillotière trouve quant à lui sa dernière demeure le 15 mars 1953, lors d'une cérémonie tenue en présence de M<sup>gr</sup> Gerlier et avec le soutien du maire radical Edouard Herriot. Enfin et surtout, en 1958, un monument aux 35 victimes du massacre du Bittermark est érigé à Dortmund, sur un terrain déclaré « terre française ». Un autre DT inconnu y est inhumé cette année-là, deux ans avant l'inauguration officielle en 1960. Pendant un demi-siècle, jusqu'en 2010, chaque Vendredi Saint, anniversaire de la tragédie, une délégation de la FNDDT s'y rend en pèlerinage avec le soutien bienveillant de la municipalité. La participation d'une foule allemande nombreuse et recueillie contraste avec l'ignorance et l'indifférence totales qui privent les cérémonies au Père-Lachaise du moindre concours populaire<sup>88</sup>. Au-delà de l'hommage aux victimes qu'une inscription déclare un peu rapidement « victimes de leur patriotisme », privilégier un lieu de massacre est une stratégie bien plus propre à frapper les imaginations et à gagner l'opinion. Ainsi, moins de quinze ans après le Retour, pas moins de trois tombes de « déportés du travail inconnus » cristallisent la mémoire des anciens STO<sup>89</sup>.

Une longue liste de tabous se fixe également dès les origines. Tout ce qui pourrait laisser penser à une résistance trop faible aux départs est nié. Un argumentaire défensif se centre très tôt sur le risque de représailles sur les familles, et l'inexistence des maquis voire de la Résistance au moment des départs. Ces deux idées tiennent plus de la reconstruction que de la réalité, mais à force d'être systématiquement martelées, elles deviennent vérité d'évangile. Tout consentement partiel au départ en Allemagne est occulté, comme toute allusion aux pressions familiales voire sociales. Toute représentation idyllique du séjour en Allemagne est réfutée, mais aussi, à terme, toute idée que la vie en Allemagne n'a pas comporté que des aspects négatifs. Les anciens DT minimisent donc l'importance rétrospectivement gênante des loisirs, des permissions ou des rétributions. Les relations amoureuses nouées dans le Reich sont occultées ou niées contre toute évidence. La question des salaires suscite une véritable crispation : qu'ils aient été payés est si couramment utilisé pour nier ou relativiser leur qualité de victimes que les requis voient toute allusion au paiement comme une attaque contre leur honneur. Aussi le discours défensif de la FNDDT préfère-t-il prétendre non sans excès que presque rien ne subsistait de la paie vue la

---

<sup>88</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossiers sur les différents pèlerinages à Dortmund, et témoignage personnel, 2008.

<sup>89</sup> Les photographies de ces trois monuments se trouvent plus loin en annexe n° LII, p. 1263



lourdeur des impôts, des amendes et du coût de la vie. Les envois d'argent en France sont occultés. Une méfiance durable s'instaure envers tous ceux, historiens en tête, qui viendraient soulever les questions inopportunes<sup>90</sup>.

La Fédération multiplie les gages afin de démontrer à leurs détracteurs que les anciens « DT » partagent les mêmes valeurs qu'eux. L'unanimité irénique du ministère Frenay a conduit à laisser par inadvertance quelques « soi-disant volontaires » adhérer à la FNDDT : dès 1946, face aux premières attaques, l'erreur est réparée, les brebis galeuses exclues sans ménagement, des associations départementales votant même des motions particulièrement dures pour stigmatiser ces « traîtres » et exiger leur châtement<sup>91</sup>. Plus encore, le congrès fédéral renonce officiellement, en novembre 1946, à demander le remboursement des marks déposés contre reçus à la frontière lors du Retour. Il s'agit de prouver le patriotisme des requis, que l'argent ne les intéresse pas, que le seul but est la défense de leur honneur, alors que l'argent gagné en Allemagne est assimilé dans l'opinion à la récompense d'une collaboration économique. Ce noble désintéressement n'est pas du goût de nombreux ex-STO de la classe ouvrière. Pour eux, cet argent n'est que le fruit du labeur et de l'épargne, la compensation de la séparation, et le revenu d'appoint qui serait bien utile à leur famille et à eux-mêmes. Au même moment, la FNDDT cesse de distribuer à ses membres les vêtements et secours matériels fournis par le ministère des ACVG. Nombre de militants d'origine ouvrière et populaire ne voient plus l'intérêt de continuer à cotiser sans avantage matériel en retour et quittent ses rangs<sup>92</sup>. Cette crise, ultérieurement et significativement oubliée<sup>93</sup>, accentue le

---

<sup>90</sup> En 1990, Michel Gratier de Saint-Louis conclut sa thèse par un témoignage caustique, au vitriol, sur l'Association du Rhône. Il détaille son refus de le laisser accéder aux archives, les mille difficultés faites pour transmettre son questionnaire à ses membres, la censure préalable de toute question relative à la vie sexuelle ou aux salaires, ou le culte de son vieux dirigeant « vaniteux », l'inamovible Maurice Ecabert, ancien président national de 1946 à 1951. GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990 p. 574 sq.

Arnaud SCHLIPPI, in *Le Service du Travail Obligatoire : 55 années d'une mémoire appropriée et de lutte pour un statut*, DEA, Université de Marne-la-Vallée, 2000, p. 2, raconte avoir dû se faire accompagner par son grand-père ex-STO pour que les témoins acceptent de se confier à lui. Il souligne l'accueil « réservé et mesuré » de la Fédération, et son peu d'empressement au niveau local comme national à ouvrir ses archives.

Je dois moi-même au dernier président de la Fédération, Jean Chaize, d'avoir été le premier à accéder librement aux archives de la direction nationale en 2007. Encore ai-je su indirectement que son libéralisme inusité n'était pas du goût de tous ses camarades, qui auraient préféré que je me contente de lire les collections complètes du *DT* et du *Proscrit*.

<sup>91</sup> *Le DT magazine*, organe de la FNDDT, n° 6, juin 1946, cite le congrès départemental du Var, lequel « considérant que le Service du Travail Obligatoire a été institué par suite du départ massif de travailleurs volontaires », réclame « une peine exemplaire aux volontaires du travail en Allemagne qui partirent alimenter la machine de guerre nazie avec obligation pour ceux-ci de fournir à la France ou dans les colonies un travail obligatoire analogue à celui imposé en Allemagne aux Déportés du Travail. » Archives de la FNDDT. Voir aussi LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 177.

<sup>92</sup> ARNAUD Patrice, « Rémunérer le travail forcé : réalités salariales et enjeux mémoriels », in JOLY Hervé (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Dumas, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 342. Également entretien avec Jean Chaize, 7 août 2006, qui insiste sur l'arrêt des distributions matérielles comme facteur de baisse des adhésions, bien plus que sur la question des marks

paradoxe relevé par Patrice Arnaud ou Pieter Lagrou: la majorité des victimes a beau être issue de la classe ouvrière, la Fédération est surtout dirigée par de jeunes gens issus des classes moyennes, plus préoccupés de la défense de leur honneur que de revendications matérielles<sup>94</sup>. Inconsciemment, la victime emblématique du STO n'est pas pour la FNDDT l'ouvrier requis à l'automne 1942, mais l'étudiant parti à l'été 1943.

On comprend dès lors l'importance de la bataille pour le "titre" de déporté du travail. Revendication sincère, elle répond aussi à une nécessité fonctionnelle. Elle soude autour d'une cause unificatrice un groupe socialement très hétérogène, aux vécus en Allemagne très dissemblables. Imprévue à l'origine, elle devient vite sa principale raison d'être, puisque les problèmes matériels liés au Retour et à la reprise de la vie normale sont largement résolus. La FNDDT passe « de l'œuvre sociale au syndicat de l'honneur » selon Jean-Louis Forest<sup>95</sup>, ou selon Patrice Arnaud, plus irrévérencieux, à une « machine à commémorer et défendre un titre contesté<sup>96</sup>. »

### **3) La querelle du titre de « déporté du travail » : genèse et phase parlementaire (1945-1958)**

En France occupée, à Londres et à Alger, ou au procès de Nuremberg, le terme de déportation est utilisé de manière systématique et unanime pour qualifier le départ forcé des travailleurs, et jusque par des vichystes ou des Allemands eux-mêmes. En Allemagne, les requis n'utilisent pourtant qu'assez peu l'expression de « déportés » pour se désigner eux-mêmes. Les rapports et les correspondances les montrent se comparant surtout aux prisonniers de guerre, que nul ne qualifierait de « déportés ». La vie collective en camp enclos, la présence occasionnelle de

---

dont il ne garde aucun souvenir. Selon les archives de la FNDDT, ceux qui restent ne désarment pas si facilement. Il n'est pratiquement pas une réunion où les militants ne remettent la question sur le tapis. Une affiche de l'Association de la Seine appelle à un meeting salle Wagram, le 21 juin 1953, « pour votre statut, le pécule et les marks, pour la défense de votre honneur et de la Paix ». Finalement, après des années de disputes et de tractations, le gouvernement décide en 1954 de ne rembourser qu'un maximum de 500 RM, et pas au taux de 1 F pour 20 RM en vigueur sous l'Occupation. De ce fait, aucun requis ne peut espérer récupérer plus que 84 F

<sup>93</sup> Hubert Deville-Cavelin, qui fut un des acteurs principaux de la jeune FNDDT et de la querelle des marks, n'en garde aucun souvenir lors de notre entretien du 3 mars 2008. Jean-Louis Forest ou son successeur Jean Chaize n'en gardent pas plus de souvenirs.

<sup>94</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 145 et p. 185. Voir aussi ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 364. Lors de notre entretien du 7 août 2006, le dernier président de l'ex-FNDDT, Jean Chaize, considère que la direction de la Fédération a peut-être contenu longtemps trop d'idéalistes et pas assez de pragmatiques, « beaucoup d'attachés de préfecture, de journalistes, de permanents, pas assez de gens les mains dans le cambouis. »

<sup>95</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 décembre 2004

<sup>96</sup> Patrice ARNAUD, « La longue défaite des requis du STO. L'échec du combat pour l'adjonction du terme "déportation" à leur titre », in *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, actes du colloque de Caen réunis par Tal Brutmann, Laurent Joly et Annette Wieviorka, CNRS Editions, 2009, p. 365

barbelés voire de miradors, celle systématique de gardes à l'entrée et de surveillants, le travail forcé, tout peut leur évoquer les réalités bien connues du stalag<sup>97</sup>, et ils savent que leurs correspondants comprendront sans mal leur comparaison. Aucun ne songe à comparer sa situation avec le sort inconnu de déportés concentrationnaires, tout au plus aperçus de loin. Depuis Berlin, le 5 décembre 1943, le normalien François Ricci rassure ses amis talas (élèves catholiques) de la khâgne du lycée du Parc : « on nous prend pour des martyrs ; c'est plus qu'exagéré. Et le terme de déportation que certains emploient en parlant de nous est également inexact ; nous ne sommes qu'exilés<sup>98</sup>. » Même les chansons et les poèmes des requis ne font qu'un emploi réduit de la notion de « déporté<sup>99</sup>. » La précision : « déporté du travail » ne date que de la Libération, quand le ministère Frenay a besoin de distinguer les catégories dont il prépare le retour, et afin notamment de ne pas donner de faux espoirs aux proches des concentrationnaires, exaspérés d'être induites en erreur à chaque annonce de l'arrivée d'un train de « déportés » rapatriés<sup>100</sup>. Une fois rentrés, et une fois le statut de 1951 obtenu, de nombreux anciens du STO pensent d'abord à tourner la page et à construire ou reconstruire leur existence, sans s'enfermer dans le passé ni accorder une importance démesurée à leur dénomination officielle.

Mais aux yeux de la FNDDT, c'est justice que le titre accordé à la Libération soit conservé aux anciens du STO : c'est leur fierté, leur seule consolation morale dans une société qui les ignore, leur *pretium doloris*. Son argumentaire est vite fixé et elle ne le révisera jamais. Elle s'appuie sur le dictionnaire, et s'en tient à la signification originelle du verbe « déporter » en français : être emmené de force d'un endroit à un autre. Elle n'a aucun mal à rappeler, force exemples à l'appui, avec quelle unanimité le mot « déportation » fut constamment utilisé. Si Sauckel n'a pas « déporté » les travailleurs, autant réviser son procès et le réhabiliter ! Certes, la FNDDT ne cesse jamais de rendre hommage à l'héroïsme et à la souffrance des concentrationnaires, et souligne que leur sort est d'une horreur sans mesure avec celui des anciens requis. « Ils sont des héros, nous sommes des victimes. » Mais maladroitement, la Fédération accuse aussi les adversaires du Titre de chercher à « diviser » la grande famille des rapatriés. Elle se réfère

---

<sup>97</sup> AN F 1a 3776, extraits de correspondances de requis. « Le confort est celui de n'importe quel stalag », « nous sommes presque comme les PG maintenant. » Selon un rapport vichyste du 27 septembre 1943, « les camps sont critiqués comme des camps de prisonniers. A bref délai, il n'y aura plus de différences entre ces derniers et les camps de travailleurs. » Antoine Blondin, de son côté, écrit non sans ironie à son père, ex-PG revenu grâce à la Relève : « de prisonnier en prisonnier, je renoue avec un passé qui nous est cher. » CRESCIUCCI Alain, *Antoine Blondin*, Gallimard, 2004, p. 124

<sup>98</sup> Cité par Stéphane ISRAEL, *Les Etudes et la guerre. Les normaliens dans la tourmente*, Editions Rue d'Ulm, 2005, p. 213

<sup>99</sup> Patrice ARNAUD, « La longue défaite des requis du STO », in *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, op. cit., p. 353

<sup>100</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 153. Pour l'emploi globalisant du terme de « déportation » par le discours gaulliste pendant la guerre, instaurant « volontairement une confusion entre les différentes catégories de ressortissants français déplacés en Allemagne », se référer à la p. 117 du même ouvrage

constamment au chiffre intangible, sacré et inexact de 60 000 morts pour taxer d'injure à leur mémoire tout refus de qualifier leur sort de « déportation ». Toute contestation du Titre est finalement assimilée à une négation pure et simple des faits eux-mêmes, à une volonté de remettre en cause Nuremberg, voire de réhabiliter Vichy et Sauckel.

Cet argumentaire figé et inégalement convaincant a peu de prises sur les ex-déportés, qui ne se sentent pas responsables de la division, et sont peu suspects de complaisance envers les responsables de l'exil des STO. Les adversaires du Titre reprochent très tôt à la FNDDT de persuader ses membres que tout leur honneur reposerait sur un mot. A leurs yeux, individuellement, les ex-victimes s'accommoderaient de ne pas être qualifiées de déportés, s'il n'était l'obstination de la structure très puissante qui les encadre et qui parle en leur nom à se focaliser sur un titre jugé porteur de confusion<sup>101</sup>. D'autant que malgré certains excès verbaux d'adversaires du Titre, il n'est jamais question de nier la qualité de victimes ni l'honneur des STO: les requis décédés en Allemagne sont reconnus « morts pour la France » dès octobre 1945, à la demande de la FNDDT, sans que nul n'y fasse opposition.

Après avoir attendu leur tour et laissé poliment la priorité aux anciens résistants, aux déportés puis aux réfractaires, les anciens du STO obtiennent enfin le vote de leur statut officiel, le 23 mai 1950, malgré le faible empressement du gouvernement et l'obstruction des parlementaires gaullistes. Le rapporteur du projet est le député communiste d'Arles, Adrien Mouton, spécialiste de la défense des STO et membre de la commission des pensions. L'Assemblée l'adopte à l'unanimité des quelques députés présents dans l'hémicycle, et avec le titre de « déporté du travail. » Mais le 15 juin, le Conseil de la République rejette le Statut, par désaccord avec ce titre. Devant le blocage, le ministre des ACVG Louis Jacquinot propose que le Statut soit voté avec un titre purement provisoire, celui de Personne Contrainte au Travail en pays ennemi (PCT). La FNDDT accepte ce compromis : ses membres ne peuvent pas rester privés plus longtemps de statut, et donc de pensions et d'aides sociales. Le 14 mai 1951, sans débat aucun, la loi n° 51-538 portant statut des PCT est adoptée à l'Assemblée. Dans chaque département, l'ONAC (Office National

---

<sup>101</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossier « Journal Officiel ». Le sénateur Le Basser déclare, à la tribune du Luxembourg, le 15 juin 1950 : « Quand on interroge individuellement [les anciens STO], ils confessent que le mot de déporté ne leur convient pas. Si au contraire, nous nous trouvons en présence d'une organisation collective, les revendications deviennent extrêmes, parfois excessives. » Son collègue Léo Hamon, l'ancien responsable du Comité d'Action contre la Déportation, est tout aussi sévère, le 24 novembre 1955 : « Ceux-là portent une lourde responsabilité morale, qui ont persuadé des centaines de milliers de braves gens que leur honneur était en cause du seul fait que le titre de déporté leur était contesté. » Comme pour confirmer, au moins deux militants engagés de la Fédération interrogés en 1993 par Helga Bories-Sawala admettent que l'emploi du terme « déporté » est excessif BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup, op. cit.*, p. 337-340.

des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) est chargée d'attribuer sur dossier<sup>102</sup> les formulaires T 11, des cartes de PCT censément provisoires – et qui le restent jusqu'en 2008 !

Entre-temps, la guerre est allumée. En Belgique, les anciens requis obtiennent sans difficulté le 7 juillet 1953 le titre de « déportés pour le travail obligatoire<sup>103</sup> » : les rescapés des KZ, regroupés en 1947 avec les internés sous le vocable de « prisonniers politiques », ne font aucune opposition, et ne comprendront jamais la querelle politico-morale disproportionnée qui se noue en France autour du terme de « déporté ». Alors que le Parlement de la République doit encore se prononcer sur l'appellation définitive à donner aux requis, la levée de boucliers des associations non-communistes d'anciens déportés et résistants est immédiate. En pointe du combat se trouvent la FNDIR (Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance), l'UNADIF (Union Nationale des Associations des Déportés, Internés et Familles de Disparus), le Réseau du Souvenir, et l'AMFROF (Association Nationale des Familles de Résistants et Otages Morts pour la France). Ils sont relayés à la base par des comités d'anciens résistants et déportés, et au Parlement par les élus gaullistes, ainsi que par une minorité d'élus démocrate-chrétiens (Georges Bidault) ou socialistes (Pierre-Olivier Lapie, Daniel Mayer, l'ancien déporté Eugène Thomas).

Les déportés hostiles au Titre refusent catégoriquement toute équivoque, tout amalgame possible entre leur sort inhumain et celui des ex-STO, relativement supportable. Ils jugent inacceptable de confondre une servitude de masse, celle du STO, avec la terrible sanction du choix glorieux et rare de l'engagement résistant. Il n'est pas question de laisser capter le prestige du mot « déporté » par d'anciens salariés – même involontaires – de l'ennemi. A leurs yeux, la langue évolue, et la découverte des camps a donné un sens à jamais nouveau et exceptionnel au mot de « déportation » : peu leur chaut que le terme ait été employé dans un autre temps par la BBC ou à Nuremberg pour stigmatiser le sort des travailleurs civils. Au reste, le tribunal a surtout voulu selon eux condamner par ce terme les cruautés imposées aux travailleurs orientaux, plus qu'occidentaux. La précision « déportés du travail » ne les rassure pas : les ex-DT n'ont-ils pas que trop l'habitude, dans leur presse, de se qualifier entre eux de « déportés » tout court ?

Au-delà, les ex-concentrationnaires veulent faire obstacle à une Fédération qu'ils croient dominée par les communistes, ou qui en tout cas, bénéficie du soutien du Parti. Il s'agit aussi d'enfoncer un coin entre la FNDIRP et le Parti qui la contrôle. Sauf quelques personnalités comme Marie-Claude Vaillant-Couturier, les ex-déportés communistes sont, au fond, très réticents à

---

<sup>102</sup> Des représentants de la Fédération siègent dans les offices départementaux aux commissions qui attribuent les cartes. Au 25 octobre 1955, selon Vincent Badie, ministre des ACVG, seuls 30 000 demandes ont obtenu satisfaction pour 300 000 dossiers présentés. Archives de l'ex-FNDT, dossier « Journal Officiel. »

<sup>103</sup> Le statut des « déportés pour le travail obligatoire est consultable sur le site officiel du gouvernement belge: [http://warvictims.fgov.be/fr/rights/laws/1953\\_07\\_07.htm](http://warvictims.fgov.be/fr/rights/laws/1953_07_07.htm)

l'octroi du titre de « déporté du travail », et ils savent que le refus de s'y opposer fait perdre des adhérents à leur fédération. La querelle du Titre permet à ses frères ennemis de la FNDIR ou de l'UNADIF de mettre la FNDIRP au défi de rester silencieux et obéissants au Parti<sup>104</sup>. Enfin, les gaullistes n'oublient pas qu'ils ne furent en 1940 qu'une poignée de braves à s'engager pour poursuivre le combat, contre tout espoir et contre toute raison. Cet « élitisme gaulliste » (Pieter Lagrou) contraste avec les représentations communistes d'une masse unanimement victime du fascisme et unanimement rebelle, regroupée sous l'égide du PCF. L'élitisme gaulliste conduit à la plus froide réserve envers les organisations de masse fondées sur le modèle des associations d'anciens combattants, que celles-ci regroupent des PG, des requis, des réfractaires au STO ou même des vétérans de la Résistance et de la France Libre<sup>105</sup>. Cet élitisme aboutit à terme à une forme de mépris envers la masse terne et amorphe des requis, accusée de n'avoir pas refusé. Sans méconnaître leur qualité de victimes ni refuser leurs revendications sociales et financières, il n'est pas question de partager avec eux une part de l'aura qui s'attache au mot « déporté ».

Relayant Rémy Roure qui fut en 1946 le premier à faire campagne contre le terme de « déporté du travail », la farouche gaulliste de gauche Irène de Lipkowski (1898-1989), veuve d'un résistant mort à Buchenwald et mère de deux combattants tombés au champ d'honneur, laisse aux requis un souvenir durablement désagréable. Le 10 octobre 1952, elle n'hésite pas à déposer au nom du groupe RPF à l'Assemblée une proposition de loi contre « l'usage abusif » du terme de déporté, visant « toute personne qui fait usage ou qui réclame le titre de déporté pour une société ou association dont les statuts ne limitent pas les adhérents » aux seuls déportés concentrationnaires, et permettant la dissolution de l'association fautive<sup>106</sup>. Après Mme de Lipkowski, d'autres gaullistes montent régulièrement au créneau, couplant refus intransigeant du Titre et propos peu amènes envers les ex-requis, notamment Pierre de Bénouville dans les années 1970-1980 ou, dans les années 1990, la journaliste Brigitte Friang, ancienne attachée de presse d'André Malraux au RPF, libérée de Ravensbrück à 21 ans.

A quatre reprises, en 1950, par deux fois en 1955, et à nouveau en octobre 1956, l'Assemblée Nationale vote en faveur du Titre de déporté du travail. A chaque fois, le Conseil de la République refuse de suivre, et tout est à recommencer<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 228

<sup>105</sup> LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 45 sq. Le général de Gaulle avait même refusé, en 1945, la reconstitution d'un ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

<sup>106</sup> Archives FNDDT, dossier « Journal Officiel », recueil de tous les débats parlementaires autour du Titre. Cette proposition singulièrement peu respectueuse de la liberté d'expression n'aboutit évidemment pas.

<sup>107</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossier sur les débats parlementaires.

**Tableau XXI – Votes parlementaires sur le titre à donner aux anciens requis (1950-1956)**  
**[archives de l'ex-FNDT]**

Titre proposé	Date du vote (Assemblée Nationale, <i>Conseil de la République</i> )	Vote de l'Assemblée nationale		Vote du Conseil de la République	
		Pour	Contre	Pour	Contre
« Déporté du Travail »	23 mai 1950, 15 juin 1950	Unanimité	-	104	<b>209</b>
« Déporté du Travail »	3 mars 1955, 3 juillet 1955	<b>544</b>	20	101	<b>177</b>
« Travailleurs déportés »	25 octobre 1955, 24 novembre 1955	<b>491</b>	120	86	<b>201</b>
« Victimes de la déportation du travail »	10 octobre 1956, 30 octobre 1956	<b>349</b>	189	83	<b>196</b>

La présence d'une majorité d'anciens résistants et de nombre d'anciens déportés n'empêche donc pas les ex-requis du STO de compter des soutiens au Parlement, surtout à l'Assemblée. Un ancien concentrationnaire non-communiste tel que Vincent Badie, ministre des ACVG d'octobre 1955 à février 1956, est par ailleurs favorable au Titre. Elus au suffrage indirect, les membres du Conseil de la République ont sans doute moins à craindre de la masse électorale des requis. Probablement aussi, cette chambre conservatrice se méfie d'une Fédération dite cryptocommuniste, et ses notables installés se sentent peu d'affinités avec les ouvriers et les jeunes gens qui forment les gros bataillons de la FNDT. Par ailleurs, à chaque scrutin, le nombre de voix en faveur du Titre ne cesse de diminuer dans les deux chambres, ce qui prouve un succès certain de la mobilisation de ses adversaires.

En 1956-1957, alors que le débat législatif est dans l'impasse, le conflit requis / concentrationnaires atteint son paroxysme de violence verbale par meetings, articles, pétitions, lettres aux députés et débats interposés. La presse issue de la Résistance restant indifférente, Henri Michel, fondateur du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale et secrétaire général du Réseau du Souvenir, prend l'initiative, le 23 mai 1956, d'une pétition de personnalités indépendantes contre le Titre. Elle est diffusée le 16 juillet. Ancien résistant mais jamais déporté, l'historien vient de rédiger le script de *Nuit et Brouillard* (1955). Il s'explique dans sa lettre du 23 mai au doyen Pierre Renouvin :

L'attitude des députés s'explique par des promesses électorales : il existe un million de requis du STO et seulement 30 à 40 000 déportés revenus des camps de concentration (...) Jusqu'ici l'opinion est demeurée passive ; la déclaration ci-jointe signée par des personnalités de tous les milieux, qui n'ont été ni déportées, ni soumises au STO, serait peut-être de nature à l'éclairer et à l'émouvoir ; de toute façons, elle ne laissera pas les députés indifférents et elle mettra un peu de baume sur la plaie des déportés<sup>108</sup>.

<sup>108</sup>AN 72 AJ 2168

Pierre Renouvin juge l'affaire assez grave pour faire exception à son principe de ne jamais signer de manifeste. Apportent aussi leur signature d'éminentes personnalités de la Résistance et/ou du monde des lettres et des sciences, souvent membres des académies. Aucune n'a été déportée ni STO, mais la moindre dispose d'un capital symbolique auquel les anciens du STO n'ont rien à opposer. Signent ainsi entre autres Albert Bayet, Fernand Braudel, Albert Camus, René Cassin, Jacques Duhamel, Ernest Labrousse, Henri-Irénée Marrou, Darius Milhaud, Gustave Monod, Léon Noël, le père de Stéphane Piobetta, Jules Romains, Alfred Sauvy, André Siegfried, Vercors. La signature de M<sup>gr</sup> Saliège tranche sur l'attitude pro-Titre du haut-clergé français : « Votre cause est juste. Je souhaite que votre appel soit entendu<sup>109</sup>. » *Réforme*, l'organe protestant né en 1945 de la Résistance, se prononce aussi contre le Titre. Les chrétiens les plus engagés dans la Résistance spirituelle ont donc le plus de mal à cautionner la revendication des ex-STO. Quant à Henri Frenay, à l'origine du Titre seize ans plus tôt, il refuse de déjuger publiquement son action, mais sa réponse du 25 mai à Henri Michel reconnaît son échec à réconcilier les différents rapatriés, et admet la légitimité du combat contre le Titre :

J'ai été obsédé par la nécessité d'essayer de refondre en un seul moule l'âme de ce pays que les événements avaient profondément divisée.

Je pensais qu'il fallait à tout prix estomper et non renforcer les différences existantes entre les différents groupes de la nation, qui avaient réagi différemment devant l'occupation et le régime de Vichy. Je pensais qu'il ne fallait pas que les hommes du STO notamment soient traités comme des parias, que les prisonniers soient accusés de lâcheté et uniquement la Résistance traitée de héros. C'est pourquoi moi-même, j'ai inventé à tort ou à raison le titre de Déporté du Travail.

Malheureusement, mon attente a été déçue et l'objectif que je souhaitais atteindre ne l'a pas été. C'est pourquoi aujourd'hui j'approuve ceux qui adoptent l'attitude que vous suggérez, et vous comprendrez qu'ayant eu la position que je relate ci-dessus, il y a dix ans, je ne puisse aujourd'hui, à distance, me déjuger publiquement<sup>110</sup>.

De leur côté, les anciens STO comptent sur l'appui de la SFIO, et sur celui du PCF, qui écœure les ex-déportés anticommunistes. Ces derniers rappellent à l'occasion le sort des esclaves déportés en Sibérie et accusent le Parti de tirer les ficelles du conflit afin de s'arroger le monopole du patriotisme pour lui et pour ses membres<sup>111</sup>. Lors d'un débat en Sorbonne, Mme de Lipkowski rappelle aux STO que 90 % d'entre eux sont revenus, contre moins de la moitié des déportés des camps : « Que voulez-vous ! Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois », riposte Jean-Louis Forest, président de la FNDR<sup>112</sup>. Les ex-requis ne pardonneront pas à cette dame de caractère son propos interprété comme un reproche de ne pas avoir subi assez de pertes humaines. Cet échange resté dans leur mémoire collective symbolise surtout un dialogue de sourds qui

---

<sup>109</sup> AN 72 AJ 2168, lettre de M<sup>gr</sup> Saliège à Henri Michel, 28 mai 1956

<sup>110</sup> AN 72 AJ 2168, lettre de Henri Frenay à Henri Michel, avec copie à Lucien Febvre, 25 mai 1956.

<sup>111</sup> Voir ainsi les textes de l'ancienne résistante et déportée Anne Fernier de Seynes, en particulier sa lettre à Me Arrighi du 21 octobre 1956. AN 72 AJ 2168, archives du Réseau du Souvenir.

<sup>112</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 décembre 2004



condamne à l'impuissance les rares tentatives de compromis. Les « DT » ne peuvent proposer plus que de prendre le nom de « victimes de la déportation du travail » ou « travailleurs déportés », à leurs yeux suffisants pour éviter toute confusion. Pour leurs adversaires rescapés des camps, toute mention de la « déportation » reste inacceptable.

Quelques voix au sein des deux parties proposent que la Fédération renonce d'elle-même à son titre en échange d'une reconnaissance que ses membres n'ont pas démerité. Le 7 juillet 1956, l'association départementale de Haute-Savoie, région de maquis s'il en est, publie un communiqué commun avec la FNDIRP : la première renonce à l'appellation de « déporté », la seconde la remercie et blâme les attaques indignes contre les anciens STO. Fin 1956, l'avocat André Fallotin, président de l'association du Puy-de-Dôme, conclut un accord similaire avec les déportés de son département. De concert avec M<sup>e</sup> Arrighi, dirigeant du Réseau du Souvenir, il milite pour que le prochain congrès national de la FNDDT se prononce pour un accord à l'amiable. Mais les anciens concentrationnaires éventent trop tôt la négociation, notamment Rémy Roure dans *Le Figaro* du 17 février 1957 : c'est donner l'impression de vouloir faire pression sur la FNDDT et sur les parlementaires hésitants. Réuni les 9 et 10 mars, le comité national de la FNDDT rejette le protocole d'accord signé à Clermont-Ferrand et blâme André Fallotin. Quelques semaines plus tard, au congrès de Bordeaux, la FNDDT réaffirme son refus de tout Titre ne comportant pas la notion de déportation. La délégation du Puy-de-Dôme est la seule à ne pas voter en ce sens. Isolé, André Fallotin démissionne du comité fédéral<sup>113</sup>. Il faudra un demi-siècle pour que des partisans d'un compromis refassent surface et prennent tardivement la direction de la Fédération.

Alors que le gouvernement reste prudemment en retrait, le Parlement de la IV<sup>e</sup> République finissante s'avère incapable de trancher la question, comme il a été incapable d'en trancher bien d'autres. Il peut paraître stupéfiant qu'il ait à se pencher plusieurs fois sur la querelle du Titre dans les semaines mêmes où l'expédition de Suez, l'intervention soviétique en Hongrie, la bataille d'Alger, la crise économique et monétaire lui fournissent bien assez de préoccupations dramatiques. Dans les circonstances pénibles que traverse la nation, les deux camps se plaignent que la querelle du Titre contribue aux divisions et à l'atmosphère délétère qui minent un régime en bout de course. Le 23 janvier 1957, un député gaulliste, le capitaine Raymond Dronne, premier Français libre entré dans Paris insurgé, propose le renvoi en commission des Pensions du rapport pro-Titre du communiste Mouton. La proposition est adoptée par 307 voix contre 230. C'est la

---

<sup>113</sup> AN 72 AJ 2168. Pour une biographie d'André Fallotin (1922-1988), revenu plus tard au comité fédéral, et très engagé dans les luttes politiques et syndicales de la gauche de gouvernement, voir FONTANON Paul et THALIER René, *Nous, les vrais STO, ou l'aventure allemande d'un groupe d'étudiants clermontois. Journal juillet 1943-mai 1945*, Ed. Pays & Terroirs, Cholet, 2008, p. 392-394

première défaite des STO à l'Assemblée. Fin 1957-début 1958, la commission propose de ne plus voter tant qu'un introuvable compromis n'est pas trouvé. Le débat parlementaire est suspendu. Il ne reprendra jamais.

#### **4) La querelle du Titre : phase judiciaire et défaite ultime (1958-1992)**

La chute de la IV<sup>e</sup> République le 13 mai 1958 interrompt brutalement la bataille parlementaire à l'avantage des anciens déportés concentrationnaires. Sous le nouveau régime, des dizaines de propositions de lois et de questions au gouvernement se succèdent en vain : fuyant ses responsabilités, et tacitement défavorable à la FNNDT, jamais le gouvernement n'inscrit à l'ordre du jour un vote sur le titre définitif des ex-requis. Le poids électoral potentiel de la Fédération ne lui sert à rien. Avant chaque scrutin national, elle réitère ses démarches auprès des parlementaires pour connaître leur position sur le Titre, et incite ses militants à tenir compte des réponses lors de leur vote : mais elle n'y gagne qu'une accusation d'électorisme de la part de ses détracteurs. Aucun « vote STO » spécifique ne se distingue, et nul n'a jamais prétendu que le suffrage des ex-requis ait décidé de l'élection ou de la défaite d'un député.

A l'ère parlementaire succède l'ère de la bataille judiciaire. Dans l'indifférence de l'opinion voire des historiens, ce n'est même pas l'une des fameuses « lois mémorielles » qui est appelée à prendre position sur une question historique, mais les tribunaux. En 1974, peu avant la prescription trentenaire, les fédérations non-communistes d'anciens concentrationnaires attaquent en justice la Fédération Nationale des Déportés du Travail. Vainqueur en première instance en 1976, la FNNDT perd en appel le 13 février 1978. Le 23 mai 1979, la Cour de Cassation de Paris confirme le jugement qui la condamne à changer de nom et à verser un Franc symbolique aux parties civiles. Cette grave défaite, douloureusement ressentie, l'oblige à devenir la FNVRCNTF : la Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé.

Ce singulier titre à rallonge démontre que la Fédération reste convaincue de son bon droit et cherche à évoquer de façon biaisée le Titre interdit. Le papier à en-tête et le sous-titre du journal arborent la mention : « membre de la Confédération Internationale des Travailleurs Déportés. » L'usage croissant du motif du barbelé dans sa symbolique vaut à l'ex-FNNDT les reproches d'anciens déportés qui y voient, à tort ou à raison, une volonté de suggérer une proximité ou un parallèle avec les barbelés des camps de concentration<sup>114</sup>. La référence aux “camps nazis du travail

---

<sup>114</sup> Entretien avec Lucien Catala à Montauban, 22 août 2006. En 1995, une médaille de la Fédération est interdite de vente car accusée de copier l'insigne des déportés concentrationnaires, alors qu'il s'agissait selon lui d'une simple réminiscence du logo du MNPGD à la Libération.

forcé”, voire par moments aux “camps nazis de travail forcé” n’est pas moins ambiguë. Outre qu’un cinquième à un quart des STO ont réussi à ne pas loger en camp, un public mal informé aurait l’impression qu’ils ont été internés dans des camps de travail, surtout si le « de » est utilisé. Or il s’agit de camps d’hébergement pour travailleurs étrangers, et de camps allemands, non spécifiquement « nazis », bien que gérés par la DAF. Et si la notion de « victimes » ne pose aucun problème, celle de « rescapés » se discute. Le STO et ses Lager n’avaient pas de finalité homicide, et malgré la répression ou les bombardements, plus de 90 % des requis ont revu leur patrie. Insister sur les « rescapés » laisse entendre qu’ils ont couru un danger de mort supérieur à celui de toute catégorie normale de population exposée à la guerre. Les anciens des KZ le reprochent vivement aux requis.

Le réveil et la centralité acquise de la mémoire de la Shoah, dans les années 1970-1980, compliquent le défi. La déportation paradigmatique n’est plus celle du résistant dans un camp de concentration, mais celle des vieillards, des femmes et des enfants juifs vers les chambres à gaz des camps d’extermination. Les « DT » risquent désormais de se voir accuser d’entretenir la confusion entre le STO et le plus grand crime de l’Histoire. Les anciens déportés juifs, sortis de leur silence, renforcent le camp des adversaires du Titre avec une intransigeance parfois supérieure aux déportés politiques. Or les anciens STO ne trouvent ni recours ni parade. L’opinion est souverainement indifférente à une querelle largement inaudible et sans écho médiatique, sans enjeu ni impact concrets, et dont la signification morale n’est guère compréhensible que pour les initiés. En 1980, un an après le changement de nom forcé, la Fédération organise à Paris la seule manifestation de protestation de son histoire : selon sa propre estimation, 6 000 ex-requis – donc sans doute moins en réalité – défilent sous des banderoles proclamant notamment que « nul n’a le monopole du titre de déporté<sup>115</sup>. » Les passants ne comprennent probablement pas grand-chose à ce qu’ils voient, et les médias n’en soufflent mot.

Les réseaux et relais partisans de la Fédération diminuent. Certes, l’UDR des années 1960 puis le RPR des années 1970 sont un peu moins hostiles au Titre que ne l’était leur ancêtre le RPF, car les passions s’apaisent, et les rangs gaullistes à l’Assemblée comptent maintenant d’anciens requis du STO, comme Arthur Conte<sup>116</sup>. Malgré cela, le RPR reste nettement plus distant ou

---

<sup>115</sup> SCHLIPPI Arnaud, *Le Service du Travail Obligatoire : 55 ans de mémoire partagée et de combat pour un statut*, *op. cit.*, p. 71

<sup>116</sup> Archives de la FNDD, dossier « Interventions au Parlement 1971-1977 ». En 1973, 52 parlementaires gaullistes signent même une proposition de loi en faveur du Titre, dont Jean Favre, député-maire de Langres, Roger Corrèze, député-maire de Sallebris, l’ex-STO Arthur Conte, président de l’ORTF, mais aussi les ex-résistants Alain Griotteray et Charles Pasqua. Cependant, 54 députés UDR se déclarent hostiles, et 174 ne répondent pas à la lettre de la FNDD, un taux record parmi les groupes parlementaires.

hostile que les centristes de l'UDF, et il le prouve jusque dans les années 1980-1990<sup>117</sup>. Si l'appui du PCF reste acquis, la FNDIRP ou l'Amicale d'Auschwitz, moins assujetties au Parti qu'avant, commencent à partir de la fin des années 1960 à se prononcer à leur tour officiellement contre le Titre, sans aller toutefois jusqu'à se porter partie civile contre la FNDDT. En 1972, celle-ci échoue à faire inscrire l'obtention de son Titre dans le Programme commun de gouvernement conclu par l'Union de la Gauche<sup>118</sup>.

Au sein du nouveau Parti Socialiste, l'ancien refusant et résistant Claude Estier s'affirme, dans les années 1970-1980, comme le porte-parole de la revendication des anciens du STO. Mais le parti né à Epinay évolue vers une certaine forme de neutralité ou d'attentisme. L'influence de l'ancien déporté politique André Boulloche (1915-1978) y est pour beaucoup. Le député-maire de Montbéliard, ancien ministre, rescapé de Flossenbürg, a vu ses parents et ses frères aînés mourir en camp pour leur engagement résistant. Très hostile au Titre, il rallie à sa cause le puissant Gaston Deferre, président du groupe PS à l'Assemblée<sup>119</sup>. En 1980, Claude Estier a le malheur de mentionner lors d'un débat radiodiffusé que le défunt Boulloche aurait approuvé le titre de déporté du travail : une lettre comminatoire de Gaston Deferre l'oblige à un rectificatif<sup>120</sup>. Le 10 mai 1981 réveille les espoirs des STO : l'ancien co-président du MNPGD, l'un des pères fondateurs de leur Fédération, entre à l'Élysée. Mais c'est vite suivi par une ultime déception, au demeurant prévisible depuis des années<sup>121</sup>. Leur ancien protecteur ne fait rien pour les aider, y compris lorsqu'il dispose de la majorité absolue à l'Assemblée. En quatorze années, il ne reçoit pas même une seule fois Jean-Louis Forest<sup>122</sup>. Plus que déçus, les ex-STO se sentent trahis. Certains, et pas que ceux issus de la droite, dénoncent la façon dont selon eux, Mitterrand les a utilisés jadis comme un marchepied, de longue date inutile, pour réaliser ses ambitions<sup>123</sup>. Plus vraisemblablement, et bien qu'il n'ait jamais conceptualisé la spécificité des crimes nazis ni celle de la déportation des résistants ou des Juifs<sup>124</sup>, le président de la République n'a sans doute pas

---

<sup>117</sup> BRUNE René, *La Déportation du Travail*, op. cit., p. 327.

<sup>118</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossier « Législatives 1973. » Un des additifs fait cependant place à l'une de ses revendications, l'abolition de toutes les forclusions.

<sup>119</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossiers « Interventions au Parlement 1971-1977 »

<sup>120</sup> AN 72 AJ 2062, papiers André Boulloche, notamment lettre de Gaston Deferre à Claude Estier, 12 mars 1980

<sup>121</sup> Dès le 20 octobre 1976, André Laigneau écrit à Serge Renault : « Quant à [la position] de François Mitterrand, le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle est ambiguë » Archives de l'ex-FNDDT, « Interventions au Parlement 1971-1977. ».

<sup>122</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005.

<sup>123</sup> Entretien notamment avec Jean Chaize, 7 août 2006, et avec Michel Boyer, 1<sup>er</sup> février 2007.

<sup>124</sup> Dans divers propos privés comme publics, François Mitterrand choque son conseiller Jacques Attali par « son absence d'indignation quand il parl[e] du nazisme et de la collaboration », sa totale incompréhension de leur spécificité criminelle, son « regard distant » sur le génocide des Juifs. ATTALI Jacques, *C'était François Mitterrand*, Fayard, 2005, p. 397-402. Comme maints hommes de sa génération, il ne semble pas avoir jamais compris la spécificité d'un régime qu'il a pourtant combattu.

envie d'engager son autorité au service d'une cause perdue. Essayer de satisfaire les ex-requis n'aurait le soutien ni de sa majorité, ni de la classe politique, encore moins celui d'une opinion indifférente. Mais ce serait rencontrer à coup sûr l'hostilité des anciens concentrationnaires, restés très vigilants.

Dans les années 1980, la Fédération et certaines associations locales remportent encore épisodiquement des victoires en justice<sup>125</sup>. Mais le 10 février 1992, un arrêt de la Cour de Cassation consacre définitivement la défaite de la Fédération. En 1994, un nouvel arrêt du tribunal interdit toute mention de la Confédération Internationale des Travailleurs Déportés. Des procès coûteux obligent d'autres associations locales à abandonner le Titre, d'autant que faute de moyens, la Fédération doit renoncer à les soutenir financièrement<sup>126</sup>. L'en-tête du papier à lettre officiel doit changer après sommation, de même que les plaques officielles sur les portes des immeubles et des bureaux, ou les titres des bulletins associatifs<sup>127</sup>. L'organe fédéral, *Le DT*, devient *Le Proscrit*, tout un âpre symbole. Les anciens noms des associations et des sections doivent être arrachés des drapeaux: plus souvent, ils sont recouverts d'une pièce de tissu tricolore, ou d'un crêpe noir, en signe de douleur et de protestation<sup>128</sup>. Seule l'inscription sur le monument du DT inconnu échappe à l'épuration: certains anciens déportés voudraient la voir remplacer, mais la majorité se refuse à forcer les ex-STO à ce grattage sacrilège. La défaite est presque totale<sup>129</sup>.

### 5) Les Allemagnes, consolation paradoxale des anciens requis français ?

Faute de trouver leur place dans une mémoire nationale qui les oublie ou les exclut, les requis du STO trompent leur déception en s'en assurant une en Allemagne. Les liens tissés avec les deux Etats allemands constituent l'une de leurs rares réussites et consolations.

---

<sup>125</sup> Entre 1980 et 1990, les cours de Douai, Agen, Montauban, Bordeaux, Nantes, Angers, Tours, Limoges et Toulouse refusent de condamner le titre de « Déporté du Travail ». Mais le jugement de la Cour de Cassation, le 10 février 1992, est sans appel. Archives de la FNDDT, dossiers « Procès FNDDT-UNADIF » et « Procès en Cassation 1992. »

Voir aussi, pour les différents épisodes du feuilleton judiciaire, Annette WIEVIORKA, « La bataille du statut », in *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, op. cit., p. 617-624.

<sup>126</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 20 février 2007. En 1993, au conseil national de Rodez, l'ex-FNDDT estime avoir englouti deux millions de F dans la défense de son Titre. Rapporté par René BRUNE, *La Déportation du travail*, op. cit., p. 329.

<sup>127</sup> HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 624-651

<sup>128</sup> Archives de l'ex-FNDDT, dossier « Voyage souvenir Berlin 1992. Dortmund 1996. »

<sup>129</sup> Au début des années 2000, seuls quelques associations départementales conservent dans leur nom une référence officielle à la « déportation » du travail, ainsi l'Aube ou la Seine-Maritime, grâce aux bonnes relations personnelles entre les dirigeants locaux des fédérations de STO et de déportés. Entretien avec Guy Bellet, dirigeant de l'association de Seine-Maritime association, 12 septembre 2006, et avec l'ancien président national Robert Piat, dirigeant de l'association de l'Aube, 30 septembre 2006.

Ni vindicative ni germanophobe<sup>130</sup>, et oubliant assez vite qu'une bonne part de la population allemande ne leur a pas fait jadis très bon accueil, la FNDD est composée d'adhérents qui ont vécu jusqu'à deux ans au milieu de la population civile allemande, et qui n'ont généralement pas connu les pires atrocités nazies du printemps 1944 en France. Elle trouve vite dans les deux Etats allemands, paradoxalement, des interlocuteurs plus attentifs, plus compatissants et plus accueillants qu'en France. En République Fédérale d'Allemagne, la municipalité et la population de Dortmund, depuis 1958, réservent toujours un accueil chaleureux aux pèlerins. La République Démocratique Allemande marque encore plus profondément l'histoire de la Fédération. Quiconque visite dans les années 2000 le siège de l'ex-FNDD au 6, rue Saint-Marc, dans le II<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est frappé de voir dans presque chaque pièce des étagères croulant sous les nombreux cadeaux offerts par les cités de RDA.

En 1963, deux ans après la construction du Mur de Berlin, la RDA cherche à sortir de son isolement diplomatique (doctrine Ulbricht). Le communiste André Laigneau est l'un des premiers à nouer des liens avec l'Association Allemagne-France (*Deutsch-Französische Gesellschaft des DDR*) dirigée par Dietmar Heyne<sup>131</sup> et par des figures de l'antifascisme jadis réfugiées en France, tels le charismatique Franz Dahlem<sup>132</sup> ou le jeune Gerhard Leo<sup>133</sup>. Grâce aux bonnes relations établies, l'autre Etat allemand peut utiliser la Fédération comme un relai pour améliorer son image en France. A partir de 1965 se tient le pèlerinage à Grossbeeren et à Brandenburg. Il se termine souvent par un passage à Buchenwald, en vain signe d'apaisement envers les concentrationnaires français, et en sacrifice obligé à la mythologie antifasciste fondatrice du pays d'accueil. Sur le premier site, un monument inauguré en 1966 rappelle l'AEL qui a coûté la vie à au moins 1 200 travailleurs étrangers de 24 nations, dont 162 Français, en général arrêtés dans le Grand Berlin. Dans la deuxième ville, non loin, une plaque solennellement gardée par deux soldats honore la

---

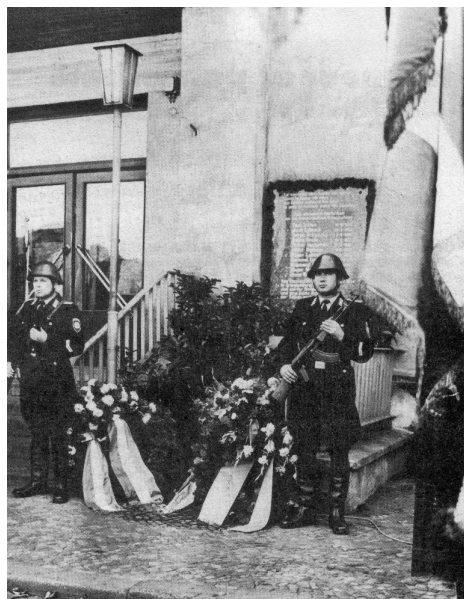
<sup>130</sup> Commentant la conférence de Potsdam, le fondateur Georges Beauchamp est d'une grande sévérité avec le peuple allemand, mais ce discours disparaît par la suite : « Les travailleurs déportés ont connu l'Allemagne civile, un pays peuplé de vieux, de femmes, d'enfants, qui aurait dû être la bonne Allemagne, l'Allemagne sensible ; et ils n'ont trouvé que haine, fanfaronnade et perversité. Ils pourraient être les défenseurs du peuple allemand, ils pourraient demander que soit faite une division entre le Reich responsable et criminel et l'Allemagne qui a subi. Or, là n'est point leur position. Il y a, disent-ils, effectivement deux Allemagnes : l'Allemagne criminelle et l'Allemagne complice, mais il n'y a pas de bonne Allemagne. » (*Libres*, organe du MNPGD, 26 juillet 1945).

<sup>131</sup> Cet écrivain, membre depuis 1954 du parti unique, le SED, est après 1963 le secrétaire général de l'Association Allemagne-France, renommée « Association RDA-France » après la reconnaissance mutuelle des deux Etats allemands en 1971.

<sup>132</sup> Franz Dahlem (1892-1981), président de l'Association Allemagne-France, est né en Lorraine allemande. Député communiste réfugié en France en 1933, brigadiste en Espagne, il est livré par Vichy et survit aux camps nazis. Exclu du gouvernement est-allemand pour avoir refusé la répression du soulèvement du 17 juin 1953, il est réhabilité en 1955, vice-ministre de l'Instruction Publique en 1968, et manque d'être président de la RDA.

<sup>133</sup> Gehrard Leo (né en 1923) est le fils d'un avocat antinazi de Berlin, réfugié en France, où il se bat au maquis. Journaliste à Paris, cet homme non dénué de charisme joue un rôle très actif au service du rapprochement entre la France et la RDA. Ses mémoires *Un Allemand dans la Résistance. Un train pour Toulouse* sont publiées aux éditions Messidor en 1999, avec une préface de Gilles Perrault.

mémoire de onze cheminots décapités à la hache le 13 septembre 1944, après avoir été dénoncés et arrêtés le 11 juin pour « actes de résistance » – en fait, quelques paroles d'aigreur<sup>134</sup>.



**La plaque de la gare de Brandenburg.** [Extrait de la plaquette éditée par l'ex-FNDT, *Un livre blanc sur une période noire*, 1985, p. 18]

Tous les frais ou presque des voyages et des séjours sont assumés par l'Association Allemagne-France, donc par le gouvernement de Pankow. Négligés ou peu considérés en France, les anciens travailleurs forcés sont, en Allemagne de l'Est, accueillis avec toute la pompe et les honneurs officiels. Dispensés des lourdes formalités habituelles, ils peuvent franchir la frontière rien qu'en présentant leur carte d'identité. L'hébergement leur est assuré à des prix modérés, et au moins dans les années 1970, en des résidences luxueuses. Choyés et fêtés, les journaux est-allemands publient de longs articles sur leur venue et sur les cérémonies. En retour, *Le DT* et ses feuilles locales font une large publicité au pèlerinage : articles et réunions vantent en l'accueil grandiose reçu en RDA, la bienveillance des autorités ou la qualité de la vie dans l'Etat communiste<sup>135</sup>. Même si seule une centaine de personnes en moyenne participent chaque année au pèlerinage, son retentissement parmi les adhérents de la FNDT est considérable. Ce rite devient

---

<sup>134</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., t. I, p. 497

<sup>135</sup> Archives de l'ex-FNDT, « Pèlerinage Brandenburg 1967 » et « Voyages d'Etudes RDA années 1970. » Le 22 septembre 1967, au retour du troisième pèlerinage en RDA, André Laigneau écrit à Dietmar Heyne : « Pour les uns la RDA a été une découverte et le visage qu'ils en ont rapporté est tout différent de celui qu'ils s'en étaient fait avant ce pèlerinage. Pour les autres, c'est-à-dire ceux qui venaient dans votre pays pour la deuxième ou troisième fois, c'est un raffermissement de leur conviction que la voie dans laquelle s'est engagée la RDA est bien celle du progrès social, de la démocratie et de la paix. (...) Vous pouvez être persuadé, mon cher ami, que ce 3<sup>e</sup> pèlerinage fera encore l'objet, dans les semaines et les mois à venir, de nombreux commentaires à travers la France. Il est bien évident qu'une telle activité ne peut qu'aider à faire connaître le vrai visage de votre pays et sera une contribution pour une normalisation des rapports entre la France et la RDA qui devraient se concrétiser, c'est le vœu de notre Fédération, par une reconnaissance officielle de votre pays. » [Nous soulignons].

l'un des temps forts du calendrier des anciens du STO, sinon un constituant de leur mémoire nationale.

La RDA s'offre ainsi une propagande favorable en France à peu de frais. Certains dirigeants de la Fédération militent explicitement pour sa reconnaissance par la France<sup>136</sup>. *Le DT* juge cette question aussi importante pour la RDA que le Titre l'est pour la FNNDT<sup>137</sup>. Le contexte de guerre froide est bien présent à l'horizon : André Laigneau, par exemple, évite longtemps de se rendre à Dortmund, en RFA<sup>138</sup>. Dans les années 1960, puis à nouveau après 1979, lors du regain mondial de la guerre froide, les discours des officiels est-allemands lors des cérémonies sont parsemés à l'occasion d'attaques contre la RFA, présentée comme le successeur du III<sup>e</sup> Reich et le responsable de la tension. Ils vantent leur authentique "démocratie socialiste" comme seule capable d'empêcher le passé de se reproduire<sup>139</sup>.

Peu consciente semble-t-il du risque d'être instrumentalisée par la dictature est-allemande, la FNNDT s'enorgueillit toutefois d'apporter sa pierre au rapprochement des Allemagnes. En 1967, la toute première délégation officielle d'Allemagne de l'Est admise à venir en France est celle qui vient assister au XXII<sup>e</sup> congrès de la FNNDT à Angers. Or une délégation d'Allemagne de l'Ouest est également présente. Les hôtes doivent prendre garde à éviter tout heurt: finalement, tout se passe sans incident<sup>140</sup>. Après la reconnaissance mutuelle des deux Allemagnes en 1972 dans le cadre de l'*Ostpolitik* de Willy Brandt, le pèlerinage officiel de la FNNDT a lieu une année en RFA, une année en RDA. Les années où elle n'accueille pas le pèlerinage, la RDA invite une délégation de la FNNDT à un voyage d'études à travers le pays. Entre dix et douze responsables de la fédération partent donc à la découverte régulière de l'Allemagne de l'Est où tout leur est montré, sauf la réalité : il est hors de question bien sûr d'évoquer le Mur, la Stasi, la pénurie ou la faillite économique<sup>141</sup>. Les résolutions finales des congrès nationaux de la Fédération saluent la contribution de cet Etat à l'équilibre européen, à la détente et à la défense de la paix. Par la suite,

---

<sup>136</sup> Entretien avec Jean Chaize, 15 janvier 2007. Le 20 septembre 1966, André Laigneau écrit à Dietmar Heyne: « Beaucoup d'entre eux [des pèlerins], j'en suis persuadé, deviendront d'excellents propagandistes pour la reconnaissance de votre pays ». Archives de l'ex-FNNDT, « Pèlerinage Brandenburg 1967. »

<sup>137</sup> Archives de l'ex-FNNDT, coupures de presse, 1972, in dossier « Voyages d'Etudes RDA années 1970. »

<sup>138</sup> Entretien avec Jean Chaize, 15 janvier 2007

<sup>139</sup> Archives de l'ex-FNNDT, « Voyages d'Etudes RDA années 1970 »

<sup>140</sup> Archives de l'ex-FNNDT, « Pèlerinage Brandenburg 1967 », réception de la délégation de RDA. Ses membres sont Dietmar Heyne, Gehrardt Leo, Mme Franz Dahlem, le maire de Brandenburg Max Herm, fidèle soutien du pèlerinage des DT dans sa ville, et un ouvrier électricien non nommé. La FNNDT s'adresse au ministère des Affaires étrangères et à celui des Anciens Combattants, ainsi qu'à certains parlementaires jadis requis du STO, pour que des visas soient accordés aux délégués. Lettre de Serge Renault à André Laigneau, 7 avril 1967. Entretien avec Jean-Louis Forest, 20 février 2007.

<sup>141</sup> Archives de l'ex-FNNDT, « Voyages d'Etudes RDA, années 1970. »



le pèlerinage à Grossbeeren et Brandenburg survit à la réunification, et se maintient jusqu'aux années 2000.

Sans place dans la mémoire nationale, les ex-requis se consolent en se vivant comme des précurseurs et des contributeurs de la réconciliation européenne. Ils ont aussi la satisfaction d'intéresser davantage les historiens allemands que français : dans les deux Allemagnes, pour des raisons différentes, le sort des travailleurs étrangers sous le nazisme est un sujet davantage étudié qu'en France, et plus précocement. Dans les années 1990, la plupart des musées locaux d'outre-Rhin, évoquant la dernière guerre, consacrent des panneaux ou des sections entières à la présence des travailleurs étrangers. Le germaniste Robert Piat (1922-2011), président national de la Fédération de 2002 à 2006, est en relations suivies avec 28 municipalités allemandes, sans oublier nombre d'étudiants et d'universitaires investis dans l'étude du *Zwangsarbeit*<sup>142</sup>. Aujourd'hui, un simple regard sur un moteur de recherches d'Internet suffit à constater l'abondance des pages en allemand à ce sujet, et pas que sur Wikipedia. Le contraste est total avec l'indigence relative de la toile française. En revanche, le manuel d'Histoire commun franco-allemand publié en 2006 ne fait qu'une mention sommaire du STO et de la présence dans le Reich de centaines de milliers de travailleurs français.

Pourtant, même l'Allemagne offre des motifs d'amertume, en particulier sur la question des indemnisations. Après la chute du communisme, une procédure partie des Etats-Unis vise à obtenir l'indemnisation des travailleurs forcés juifs de l'ex-RDA et des pays de l'Est, exploités dans les usines allemandes pendant la guerre, mais non touchés après les années 1950 par les programmes d'indemnisation de la RFA. Sous la menace d'une campagne de boycott, l'Etat et les industriels allemands créent en 1999 un fonds mixte d'indemnisation dit « Mémoire, Responsabilité et Avenir ». S'engouffrant par la brèche, les ex-travailleurs forcés non-juifs d'Europe tentent d'obtenir une compensation au moins symbolique. Mais si la RFA accepte à la rigueur d'indemniser – peu et tard – les ex-*Ostarbeiter* et les Polonais tant maltraités, elle refuse tout versement aux PG et aux travailleurs étrangers d'Europe de l'Ouest, sauf s'ils ont subi le KZ, l'AEL ou le *Straflager*. L'*International Office of Migration* (IOM) sis à Genève, à qui la RFA délègue les dossiers des travailleurs occidentaux, maintient la même position : les STO ont été exilés par l'Etat français, ils n'ont pas souffert plus que le reste de la population civile, ils étaient exposés aux mêmes conditions de vie et de mort inhérentes à une situation de guerre. Devant cette

---

<sup>142</sup> Entretien avec Robert Piat, 30 septembre 2006. Ce dernier déclare à un congrès local en 1995: « Les Allemands se penchent beaucoup sur notre sort en ce moment et font des recherches d'archives très approfondies (...). Nous sommes considérés et estimés en Allemagne plus qu'en France ! » Archives de l'ex-FNNT, dossier « Berlin Dortmund 1992. »

intransigeance, quelques requis du STO extérieurs à la Fédération en viennent à assigner l'Etat allemand en justice. Mais même lorsque le tribunal leur donne raison, comme à Draguignan (Var) en juin 2004, il n'a aucun moyen de contraindre un Etat étranger à verser l'indemnisation prévue par le verdict<sup>143</sup>.

Paradoxalement, l'Autriche accepte, elle, d'indemniser les anciens du STO, alors qu'elle pourrait facilement objecter qu'elle n'existait plus en tant qu'Etat indépendant au moment des faits. Créé en l'an 2000, le Fonds de Réconciliation autrichien (*Österreichischer Versöhnungsfond*) aurait indemnisé dès 2005 132 000 Européens, dont 6 500 Français<sup>144</sup>. Et ainsi des requis qui ont passé quelques mois en Autriche sont dédommagés, d'autres n'obtiennent rien alors qu'ils ont souffert deux ans sur la mauvaise rive du Danube<sup>145</sup>. Une fois de plus, la dernière sans doute, les anciens du STO paient cher la triste singularité d'être les seuls requis d'Europe victimes des lois de leur propre gouvernement.

**6) 1993-2006 : l'amertume jusqu'à la lie. 2006-2011 : le président Jean Chaize tranche le nœud gordien**

En France, les changements de majorité n'apportent aucune avancée. Après le raz-de-marée bleu de 1993, le gouvernement Balladur compte huit ministres à s'être jadis déclarés favorables au Titre. Cela ne l'empêche pas, en deux ans, de laisser sans suite cinq propositions de loi en sa faveur<sup>146</sup>. Peu avant les législatives de 1997, le futur vainqueur, Lionel Jospin, répond aux ex-requis par une lettre prudente, où sans s'engager pour ou contre le Titre de la discorde, il promet la création d'une commission d'historiens pour « permettre à tous de prendre position en toute connaissance de cause<sup>147</sup>. » Sous la gauche plurielle, le projet évolue vers l'idée d'un colloque international. Après bien du retard, et suite à une protestation de Jean-Louis Forest auprès de Lionel Jospin, ce dernier convoque le colloque fin 1999. La Fédération est associée au

---

<sup>143</sup> Sur cette question de l'indemnisation, entretien avec Jean-Louis Forest, 2 décembre 2004, et BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 349-358. En 2005, 77.58 % des 27 157 demandes françaises avaient été rejetées. Pour éviter un procès, quelques entreprises ont choisi d'indemniser d'elles-mêmes leurs ex-travailleurs forcés sur une base individuelle : 138 Français reçoivent ainsi 10 000 marks chacun de Volkswagen après 1991.

<sup>144</sup> *Le Proscrit*, deuxième trimestre 2005. Un travailleur forcé de l'industrie touche autour de 2 500 €. Au contraire de l'IOM, le Fonds autrichien associe les groupements de victimes au règlement du dossier.

<sup>145</sup> Entretien avec Lucien Catala, 22 août 2006, et avec Robert Piat, 30 septembre 2006. Permissionnaire défaillant en 1943 grâce à son mariage, M. Catala, de Montauban, perçoit 2 543€55 pour trois mois effectifs passés en Autriche. Mais l'un des camarades de Robert Piat, exploité jusqu'en 1945 à 3 km de la frontière autrichienne, n'obtient rien de la RFA. L'Autriche pousse la générosité jusqu'à indemniser jusqu'aux requis passés sur son territoire avant d'être mutés dans l'*Altreich* ou Allemagne de 1937. Quelques municipalités allemandes telles que Marburg acceptent ponctuellement de dédommager les requis exploités sur leur territoire.

<sup>146</sup> BRUNE René, *La Déportation du Travail*, op. cit., p. 335

<sup>147</sup> *La Déportation du Travail*, op. cit., p. 336

projet et collabore loyalement avec les historiens, sous le patronage du ministère des ACVG<sup>148</sup>. Le symposium se tient enfin au Mémorial de Caen du 13 au 15 décembre 2001. Une plaquette de la Fédération diffuse ses conclusions et salue dans son sous-titre « trois jours de débats pour dissiper cinquante-six ans d'obscurantisme. » Mais cette consolation tardive ne règle rien quant au Titre. Le colloque remet aussi en question la parole des témoins et les mythes fondateurs de leur mémoire officielle : les réactions des requis, dans la salle, sont parfois vives lorsque leurs mythes sont écornés, notamment par Patrice Arnaud et Helga Bories-Sawala. Les témoignages des anciens STO ne sont écoutés qu'en soirée, indépendamment des contributions, et ils sont relégués en fin de volume lors de la publication des actes. Les témoins se voient ôter toute possibilité de peser sur les conclusions de la rencontre et d'imposer leur point de vue.

Le début des années 2000 est donc lugubre. Plus seuls que jamais, bien que toujours soutenus par un Parti communiste en voie de devenir groupusculaire et par une Eglise socialement en perte de vitesse, les anciens du STO voient aussi disparaître leurs anciens camarades prisonniers. La fédération-sœur des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre se vide, et ce qui en subsiste est repris par des vétérans des guerres coloniales qui se sentent peu d'affinités avec les ex-requis. Cas rare d'ostracisme, l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) persiste à refuser l'ex-FNDT en ses rangs, malgré l'importance numérique des ex-STO. L'âge fait son œuvre, affaiblissant ou emportant de nombreux membres et dirigeants historiques de la Fédération : le seul *Proscrit* du second trimestre 2005 contient 136 faire-parts de décès<sup>149</sup>. Des sections locales sont supprimées ou regroupées, et les associations départementales prononcent une à une leur autodissolution. La puissante association parisienne, exsangue avec les départs des retraités en province, disparaît le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En 2008, moins d'un département sur deux dispose encore d'une association active. Les cérémonies tenues en 2005 au Père-Lachaise et à Dortmund en 2008 puis 2010 font figure d'adieux. Quant au débat sur le Titre, entré dans sa septième décennie, il semble enlisé à tout jamais dans une guerre de positions stérile entre points de vue irréconciliables et aux arguments cent fois rabâchés. De désespoir, inspirée par les procès intentés à la SNCF par d'anciens déportés juifs ou leurs descendants, l'ex-FNDT songe autour de 2006-2007 à porter plainte contre l'Etat pour « faute grave » : peut-être la reconnaissance judiciaire de sa responsabilité dans leur malheur permettrait-elle la compensation non point financière mais morale que les ex-requis attendent depuis la fin de la guerre<sup>150</sup>.

---

<sup>148</sup> *La Déportation du Travail, op. cit.*, p. 343-347

<sup>149</sup> Entretien avec Jean-Louis Forest, 2 mai 2005

<sup>150</sup> Témoignage personnel, et entretiens avec Jean Chaize en 2006-2007. Voir aussi *Le Proscrit*, mai 2007.

L'action du président national Jean Chaize, élu le 19 mai 2006 par acclamations, marque la sortie inattendue de l'impasse. Ouvrier à 17 ans, permanent de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, requis aux Chantiers et parti à Stettin y organiser l'Action Catholique pour toute la Poméranie, ce proche de l'abbé Rodhain milite ensuite au MRP sous la IVe République, tout en assumant des responsabilités au sein de plusieurs entreprises. Il continue, à plus de 80 ans, à diriger la mutuelle MCD, issue des Fédérations de PG et de requis. Bien que membre de la FNDD dès le congrès fondateur de la Maison de la Chimie, son parcours et ses idées ne lui permettent pas d'être élu au comité fédéral avant les années 1970. Il est en effet le premier président depuis 1945 à afficher nettement des convictions de droite. Il est le premier aussi à remettre ouvertement en question la stratégie suivie depuis les origines. Rompant avec un discours figé, il admet par exemple l'inexactitude du chiffre sacré de 60 000 morts. Il ouvre sans difficultés les archives de la Fédération : j'en fus en 2007 le premier bénéficiaire. Sur le fond, il est et demeure tout à fait d'accord avec la revendication du Titre. Mais il prend acte de l'échec à obtenir quoi que ce soit depuis des décennies, et déplore que ses prédécesseurs aient manqué de sens de la négociation. Aussi est-il prêt à transiger, en vue d'un compromis qui permette de résoudre enfin les problèmes laissés en suspens depuis 1951<sup>151</sup>.



*Le président de la Fédération Jean Chaize prononçant un discours au Père-Lachaise devant le monument au Déporté du Travail Inconnu, 30 juin 2007, pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de son inhumation [coll. R. Spina]*

Encouragé le 3 avril 2007 par une lettre du candidat Nicolas Sarkozy, qui s'engage à régler la question, Jean Chaize négocie directement en 2007-2008 avec Simone Veil, figure incontournable du monde des anciens déportés, dont la caution est indispensable. La rescapée d'Auschwitz a d'abord du mal à croire que les anciens du STO puissent être désintéressés et ne demander qu'une dénomination officielle et une carte définitive. Puis convaincue, elle accepte la

---

<sup>151</sup> Entretiens personnels avec Jean Chaize, 2006-2008

qualification de « victimes du travail forcé. » Après l'avoir consultée, le Premier Ministre François Fillon reprend l'expression dans une lettre de mars 2008 à la Fédération. Sur l'insistance de Jean Chaize, le ministère des Anciens Combattants complète en « victimes du travail forcé en Allemagne nazie. » Pour gagner du temps, on convient d'éviter le passage par le législateur. Le 16 octobre 2008, un décret officialise le titre négocié. L'attribution des premières cartes définitives suit de près. Après plus de soixante ans, toute mention de la querelle du Titre disparaît dans *Le Proscrit*. La page est tournée. Plutôt tard que jamais.

La mort emporte Jean-Louis Forest le jour de Noël 2010, symbole et annonce de la fin imminente et inéluctable de la Fédération à laquelle il a voué comme tant d'autres la plus longue partie de son existence. Il est prévu que la Fédération laisse sa place sous peu à une Association pour la mémoire de la Déportation du Travail au nom significatif, fondée le 3 octobre 2007, et qui héritera notamment du site internet de la Fédération, [www.requis-deportes.com](http://www.requis-deportes.com), au titre non moins militant, et qui attire des milliers de visiteurs depuis sa création en 2001. L'Association sera gérée après la disparition des derniers témoins par les descendants de requis, leurs ayant-droits, et toutes les personnes intéressées par le drame et soucieuse de faire connaître le sort des STO et de défendre leur mémoire. Au moment de disparaître, l'ancienne Fédération Nationale des Déportés du Travail clôt sa très longue histoire sur un constat d'échec. Le Titre tant désiré n'a pas été obtenu, et il a fallu *in extremis* se résigner à transiger. Le mur de l'indifférence et du mépris n'a pas été brisé : la connaissance du sort des STO reste toujours aussi médiocre ou entachée de préjugés dans l'opinion, et le « complexe du ghetto » évoqué par Jean-Louis Forest est une réalité<sup>152</sup>. Mais on peut reconnaître à ses membres le sens de la persévérance, et surtout, admirer leur désir de rester unis jusqu'au bout : « nous vieillirons ensemble », proclamait en 2005 le Comité Fédéral en annonçant que la Fédération ne s'autodissoudrait pas plus pour le soixantenaire du retour qu'elle ne l'avait faite pour l'an 2000<sup>153</sup>. Aucune défaite, aucune erreur, aucun conflit de pouvoir ou de stratégie ne peut empêcher l'histoire de la Fédération d'être celle d'une forte aventure humaine, marquée par une réelle fraternité<sup>154</sup>.

---

<sup>152</sup> En dépit de leur masse, les anciens "DT" connaissent bien, selon l'expression de Jean-Louis Forest, entretien du 2 décembre 2004, « un complexe du ghetto », qui renforce leur solidarité contre l'hostilité et l'indifférence extérieure.

<sup>153</sup> *Le Proscrit*, juin-octobre 2005

<sup>154</sup> Qu'il me soit permis d'évoquer un souvenir personnel. Le mercredi 5 juillet 2006, j'allais dans la Nièvre recueillir les souvenirs d'André Laigneau, le dirigeant historique de l'association de la Seine, dont l'orientation communiste avait jadis causé tant de soucis à la Fédération. Dans l'après-midi du 9 juillet, une crise cardiaque le terrassait sur le seuil de sa porte. Prévenu le lendemain matin par Jean Chaize, j'appelais Jean-Louis Forest, très affecté, et lui présentais mes condoléances. Je n'oublierai pas ses mots, au milieu d'un son sanglot étouffé : « C'était un frère. »

## Conclusion générale

Le travail forcé a été peut-être l'entreprise d'esclavage la plus vaste et la plus horrible de l'Histoire. Il est peu de sujets sur lesquels nous ayons des preuves aussi abondantes et aussi accablantes.

Robert Jackson, procureur américain du tribunal de Nuremberg, 21 novembre 1945<sup>1</sup>

Pendant les années noires, sinon au-delà, tout le monde a été, est ou sera concerné par le STO – pour reprendre, sans trop d'exagération, le mot célèbre d'André Malraux sur les gaullistes. Tour à tour, ou simultanément, il concerne aussi bien les ouvriers frappés de plein fouet et en priorité que les employés, les étudiants, les fonctionnaires, les jeunes des Chantiers de la Jeunesse ou, après le 5 juin 1943, les paysans nés en 1922. Les femmes elles-mêmes redoutent, surtout au printemps 1944, d'être requises à leur tour, comme la loi l'autorise en théorie. Parents, patrons, maires et secrétaires de mairie, fonctionnaires de tout rang, autorités institutionnelles, morales ou religieuses, et bien sûr résistants et partisans de la collaboration, tous doivent un moment ou l'autre prendre position sur les départs – sauf à garder un silence parfois ambigu, ou sauf à laisser autrui libre de choisir en conscience, après lui avoir exposé les termes du problème. L'application du STO implique l'administration et l'ensemble des forces de l'ordre. Elle compromet grandement l'inspection du travail. Elle oblige recteurs et inspecteurs d'académie à choisir entre l'obéissance aux consignes d'en-haut ou l'aide aux étudiants et enseignants menacés de départ forcé. Il n'est jusqu'aux inspecteurs des Eaux et Forêts qui ne doivent décider d'aider les maquis de réfractaires, au moins par leur silence. Les médecins se voient transformés en un rouage des opérations de recensement et de réquisitions, sans que cela les empêche d'ailleurs d'être de plus en plus complaisants avec les refusants, voire, pour une minorité, de devenir des saboteurs liés à la Résistance ou des médecins des maquis de réfractaires. Selon les individualités et les moments, tous ces acteurs divers peuvent aussi bien faire pression sur les intéressés que pousser au refus, et en fournir les moyens. Leur intervention est souvent déterminante.

Innombrables sont les destins individuels, obscurs ou célèbres, à être modifiés ou transformés par l'épreuve du STO. Directes ou indirectes, petites ou grandes, les multiples effets induits du travail obligatoire sont omniprésents, bien que généralement peu connus du grand public. Le désir d'aider les réfractaires au STO détermine le P. Henri Grouès à entrer en résistance et à devenir l'abbé Pierre, après une brève tentation de partir en prêtre-ouvrier clandestin parmi les

---

<sup>1</sup> *Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg*, Nuremberg, 1947, t. II, p. 149

Français d'Allemagne. Le refuge breton où le jeune Parisien Albert Uderzo suit son frère aîné Bruno, qui fuit le STO, est aujourd'hui connu de tous les Français, puisque son emplacement n'est autre que celui du village d'Astérix. Dans le seul monde des arts et de la culture, l'épée de Damoclès du travail obligatoire pèse aussi bien sur les élèves du Conservatoire ou sur des acteurs de la Comédie-Française que sur la jeune vedette Yves Montand ou l'obscur pianiste de bar Louis de Funès<sup>2</sup>, pendant que le réfractaire Bobby Lapointe, se gardant de revenir à Linz après une permission, doit se faire scaphandrier à La Ciotat pour passer inaperçu. Jacques Prévert rend à la Résistance ses seuls services de toute la guerre quand il accepte de déménager les faux papiers entassés dans une planque parisienne du Comité d'Action contre la Déportation, puis de servir à ce dernier de boîte aux lettres occasionnelle<sup>3</sup>. Les premières chansons de Georges Brassens sont engendrées par l'exil à Basdorf, la première télévision française par des refusants protégés rue Cognacq-Jay par l'Allemand Kurt Hinzman. Quant aux vedettes qui vont chanter devant leurs compatriotes des usines allemandes, elles se voient demander des comptes lors de l'épuration.

Marquant ou modifiant maintes existences individuelles, le STO a son impact global sur la France des années noires. Il retarde ou brise des fiançailles et des mariages, sépare des couples, fait grandir des enfants sans leurs parents. Il modifie la courbe de la natalité comme celle des divorces. Des milliers de réfractaires rencontrent leur épouse chez l'hôte complice qui les héberge, et un nombre plus restreint de requis pendant leur séjour forcé dans le Reich, ou à l'occasion de leur retour. Des enfants nés en Allemagne ne connaissent jamais leur père travailleur civil. En France même, au rebours des angoisses de l'opinion et de la Résistance, la natalité ne pâtit finalement pas de l'absence de cette masse de jeunes gens : son retournement à la hausse, inaugurant le baby-boom, se produit paradoxalement en 1942-1943 au plus fort des réquisitions, et ce phénomène se produit d'ailleurs au même moment dans la plupart des pays occidentaux, belligérants ou neutres. Mais le STO aggrave la mortalité globale des années sombres en provoquant 25 000 à 35 000 décès outre-Rhin, sans oublier plusieurs milliers de réfractaires tués au maquis ou victimes d'autres formes de répression. Réquisition et réfractariat imposent à plus d'un de lourdes épreuves psychologiques et matérielles, ruinent des santés, peuvent laisser des séquelles morales et physiques plus ou moins graves et durables selon les personnes. Sur le plan géographique, le STO modifie passagèrement la répartition territoriale de la population : avec les bombardements et la faim, il est le principal facteur permettant aux villes de perdre des habitants

---

<sup>2</sup> Un matin de 1943 ou 1944, des policiers allemands viennent chercher cet « oisif » dans son hôtel : la femme de chambre Simone sauve le futur comédien en prétendant qu'il en est parti la veille. Patrick et Olivier DE FUNES, *Louis de Funès. Ne parlez pas trop de moi, les enfants !*, Le Cherche-Midi, 2005, p. 30

<sup>3</sup> COURRIERE Yves, *Jacques Prévert*, Gallimard, 2000, p. 511

au profit des campagnes sous l'Occupation, au point que des départements industriels connaissent une poussée inédite de ruralisation. Enfin, le STO perturbe la marche de l'économie et engendre des frais supplémentaires pour l'Etat. Il alourdit grandement l'atmosphère globale de la France occupée.

Par la suite, sur le plan mémoriel, le STO suscite certes un désintérêt assez prononcé. Sa place dans le débat public est marginale, et les commémorations officielles l'ignorent presque en permanence. Néanmoins, la polémique autour du titre de « déporté du travail » touche un moment ou l'autre une part non négligeable des élites, fût-ce ponctuellement. En témoigne le nombre de personnalités prestigieuses à signer la pétition anti-Titre du 16 juillet 1956, alors qu'elles n'ont été ni requises, ni réfractaires, ni spécialement en lutte contre le STO. Il n'est guère d'ancien résistant ou d'ancien déporté, juif ou politique, qui n'ait son opinion après-guerre pour ou contre le Titre. Il n'est guère d'association à ne pas prendre position, fût-ce en s'abstenant de soutenir la FNDT, comme le Groupement National des Réfractaires et Maquisards, ou en la refusant dans ses rangs, comme l'UFAC. Tous les ministres des Anciens Combattants de l'après-guerre doivent jusqu'en 2008 composer avec le problème épineux du « titre » de déporté du travail. Et des générations de parlementaires de tous bords interpellent en vain le gouvernement à son sujet. De nos jours, tandis que le problème du Titre est enfin réglé et que l'ex-FNDT disparaît sous nos yeux, l'Eglise mène toujours le procès en béatification de la cinquantaine de laïcs, séminaristes, prêtres et religieux « martyrs du STO », après avoir prononcé celle du militant jociste Marcel Callo en 1987. En 2005, à l'occasion des Journées Mondiales de la Jeunesse de Cologne, une rue en l'honneur du RP Dillard est inaugurée à Wuppertal près de son ancienne usine, tandis que le pape Benoît XVI, dans la lignée de son prédécesseur, se prononce en personne pour une accélération du dossier<sup>4</sup>.

Au cours des années noires, toute la société française peut ou doit donc se sentir concernée par le STO, par ses plus de 600 000 à 650 000 victimes, ses quelque 250 000 réfractaires et ses centaines de milliers de refusants en tous genres. Par comparaison, tous ne se sentent pas concernés ou révoltés avec une unanimité comparable par la nature dictatoriale du régime de Vichy, par la persécution des Juifs ou par la répression de la Résistance. En particulier, en certaines zones rurales, bien des habitants peuvent traverser la guerre sans avoir tellement faim, sans subir un bombardement ni la présence d'un soldat allemand. En revanche, ils sont inévitablement concernés par la Relève de leurs PG ou par le départ des artisans ruraux, puis par l'exil de leurs fils nés en 1922, enfin par les éventuels maquis de réfractaires qui prolifèrent aux

---

<sup>4</sup> Le 19 août 2005, à l'occasion de ces JMJ et au terme du chemin de croix, une place Victor-Dillard est inaugurée à Wuppertal, non loin de Cologne, où le jésuite mort à Dachau travailla avant d'être arrêté, emprisonné et déporté.



portes des villages. De surcroît, le choc, la prise de conscience sont immédiats pour l'opinion dans le cas du travail obligatoire.

La préoccupation est aussi profonde que durable, plus durable même qu'on ne tendrait à le croire ordinairement. Car après l'effondrement des départs à l'été 1943, et leur suspension officielle le 16 octobre 1943 par les accords Laval-Sauckel, les Français restent inquiets d'une possible reprise des « déportations. » L'inquiétude, la panique ou la révolte connaissent des recrudescences importantes, en janvier 1944 lorsque le GBA revient présenter ses nouvelles exigences, lors de la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> février 1944, devant l'activisme des commissions de peignage, à cause des rafles du printemps, lors du recensement de la classe 1925 au mois de mai, ou lors du jour J. Après l'arrêt officieux des départs le 23 juin, qui n'est pas respecté partout, ou après le 20 juillet lorsque Goebbels proclame la mobilisation totale dans le Reich, l'opinion française reste très inquiète : les Allemands pourraient très bien à ses yeux rafler en masse les travailleurs, ou emmener les populations comme esclaves dans le grand Reich. L'obstination de certains services allemands à requérir jusqu'au dernier jour interdit de penser qu'il n'y a là que fantômes des populations. De même, les ultimes rafles de rues du printemps, de l'été et de l'automne 1944 rappellent jusqu'au dernier moment aux Français qu'aucune menace n'est définitivement écartée tant qu'il reste un occupant présent dans leur pays. Il en va de même avec l'envoi au travail forcé des mâles adultes de bourgs entiers à titre de répression<sup>5</sup>. En tout état de cause, si à partir de l'automne 1943, le STO devient inefficace et est tourné en dérision, il n'en continue pas moins à hanter les Français, et jusqu'au bout, il contribue à leur rendre toute vie normale impossible. Il est l'un des principaux facteurs par lesquels il est de moins en moins possible de s'accommoder d'une Occupation devenue littéralement intolérable.

Certes, une partie des peurs suscitées par le travail obligatoire se révèlent à l'examen excessives, outrancières, voire fantasmagiques. Du côté du régime de Vichy et de ses partisans, l'argument selon lequel les Allemands s'empareront directement de la main-d'œuvre en cas de refus de collaborer repose sur une surestimation des moyens et des intentions de l'occupant. Les occupants n'ont pas les instruments pour prélever une telle masse d'hommes sans le concours de l'appareil d'Etat vichyste. Ils n'ont pas plus le dessein de recourir en France aux méthodes brutales qu'ils réservent aux pays slaves occupés, d'autant que ce serait contre-productif pour le maintien de l'ordre dans un pays relativement calme, et pour la bonne marche de l'économie à leur

---

<sup>5</sup> Ainsi à Figeac le 14 mai ou à Capestang le 9 juin, plus partiellement à Tulle le 21 juin 1944, dans les Alpes-Maritimes en septembre, à Saint-Dié et dans plusieurs villages vosgiens à l'automne. On pourrait ajouter qu'à Dunkerque ou dans les poches de l'Atlantique, qui ne sont libérées qu'après la capitulation générale de la Wehrmacht le 8 mai 1945, les Allemands continuent à forcer les Français à travailler pour eux sur place jusqu'au dernier moment.

profit. Dès 1940, dans le Nord-Pas-de-Calais, les menaces officielles allemandes sur les travailleurs s'avèrent rarement suivies d'effet. Par la suite, malgré les bruits complaisamment répandus par les divers partisans de l'obéissance, malgré des cas ponctuels et tardifs, et malgré les reconstructions apologétiques des ex-requis, jamais il n'est question de prendre les parents et autres membres de la famille à la place des réfractaires au STO. Les plus de 100 000 permissionnaires défailants abandonnent d'ailleurs cette peur si tant est qu'ils l'aient jamais réellement nourrie, de même que la masse de ceux qui n'obtempèrent plus à aucune convocation après l'été 1943.

De même, malgré les folles rumeurs qui traversent l'opinion, notamment au printemps 1943 ou à l'été 1944, à aucun moment il n'est question côté nazi de dévitaliser la France encore malthusienne en stérilisant ses jeunes par leur départ. La « dévirilisation » de la jeunesse et de la nation n'est jamais l'objectif de Sauckel. Quoi qu'en disent régulièrement la BBC, la presse clandestine, les correspondances de requis ou de simples observateurs, le STO obéit bien prioritairement au besoin de main-d'œuvre, et non pas à un plan délibéré de briser les mouvements de résistance ou la future insurrection nationale en vidant le pays de tous les hommes en âge de porter les armes. Ce n'est que tardivement, en 1944, que certains raflés expédiés dans le Reich comme travailleurs civils forcés sont victimes de logiques purement répressives - ce qui est d'ailleurs s'en sortir à meilleur compte que les déportés concentrationnaires. Il n'existe jamais non plus de volonté nazie d'enrôler les jeunes requis dans la Wehrmacht, ni de les soumettre un jour, lors du débarquement allié ou de l'invasion du Reich, à des représailles massives incluant l'usage des gaz toxiques.

Une autre erreur d'appréciation plus lourde de conséquences est la confusion entre déportation des Juifs et « déportation » des travailleurs. Depuis l'été 1942, la contre-propagande résistante croit que la première servirait à préparer la seconde ou à compenser ses échecs dus à la résistance des ouvriers français, ou encore que les ouvriers requis dans le Reich y seront aussi maltraités que les Juifs, et réciproquement. Cette confusion permise par une profonde ignorance de la spécificité du sort des Juifs aboutit, y compris pour la résistance juive de France, à donner la priorité aux « déportations » des travailleurs sur celles des Juifs. L'ordre des priorités ainsi brouillé, il est facile aux résistants juifs ou non-juifs de se dispenser de tout effort particulier pour contrer des déportations ne visant qu'une minorité, tout en se concentrant sur celle qui vise la masse du peuple français. Sans que nul ne l'ait prémédité, le STO contribue bien à gêner la prise de conscience de la réalité de cette extermination des Juifs que l'on ne qualifie pas encore de génocide.

Enfin, malgré les plaintes rhétoriques sur la « déportation » ou sur « l'esclavage » des Français en Allemagne, la réalité courante de l'exil est certes pénible, mais pas uniformément dure, ni insupportable sauf cas particuliers. Le moment le plus éprouvant est lors de l'apocalypse finale de 1945, mais cette dernière frappe toutes les catégories de populations présentes dans le Grand Reich. Les supposés esclaves disposent en réalité d'un contrat de travail certes souvent signé à leur place par l'inspecteur du travail, ainsi que de salaires : leur destin sort ainsi d'emblée de la définition de l'esclavage. Les requis bénéficient aussi de permissions, certes parfois suspendues, ou d'une relative liberté de mouvement et de négociation. Davantage que d'une résurgence de l'esclavage antique ou des traites négrières, il s'agirait d'une sorte de retour aux temps médiévaux, car « ici l'ouvrier appartient à l'usine comme le serf du Moyen-Age à la terre. Si l'employeur ne peut congédier l'employé, celui-ci ne peut se libérer lui-même<sup>6</sup>. » La différence avec le servage médiéval tient évidemment à la responsabilité fondamentale et inédite de l'Etat moderne. En raison de sa nature totalitaire comme du contexte de guerre totale, c'est l'Etat qui s'octroie en Allemagne nazie la haute main sur la gestion de la main-d'œuvre, et qui s'autorise à restreindre ou à supprimer toute liberté de licencier ou de changer d'emploi.

Les discriminations imposées à ces « serfs » de l'ère contemporaine sont modérées ou sans caractère systématique. Par exemple les relations intimes avec les Allemandes, mal vues des autorités nazies, ne sont pas officiellement interdites, et dans les faits, elles ne sont empêchées ou sanctionnées qu'à la guise des autorités locales de la police allemande<sup>7</sup>. La vie des Français civils d'Allemagne est bien plus proche de celle des captifs d'un stalag, ou plutôt des pensionnaires d'une caserne, comme eux-mêmes en font souvent la comparaison, que du sort de détenus d'un camp d'internement ou *a fortiori* d'un camp de concentration. La répression subie par de nombreux travailleurs civils, volontaires comme requis, mérite certes d'être redécouverte. Des centaines sont guillotins après des parodies de procès et généralement en totale disproportion avec les motifs. Un nombre inconnu est enfermé en prison, sans doute de l'ordre de milliers de personnes. 50 000 subissent le passage très éprouvant et potentiellement mortel par les AEL. Enfin, 6000 sont envoyés en camp de concentration, dont 1500 pour sabotages et malfaçons réels ou supposés. Mais les travailleurs français et occidentaux ne connaissent pas l'oppression et la discrimination systématiques des Polonais et des *Ostarbeiter*, dont la situation se rapprocherait le plus près de celle d'un authentique esclavage. Et ils ne sont pas non comme eux plus victimes de rafles massives régulières et systématiques comparables de la part du RSHA. Moins de 1 % des civils français d'Allemagne se retrouvent en camp de la mort : les civils français d'Allemagne ne

---

<sup>6</sup> Père Jean DAMASCENE DE LA VIGERIE, *Prêtre-ouvrier clandestin*, France-Empire, 1967, p. 70

<sup>7</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, t. II, p. 1710

sont pas vus non plus comme une masse méprisable de « sous-hommes » bonne à servir de vivier de main-d'œuvre concentrationnaire à Himmler. Par comparaison, c'est par centaines de milliers que des Polonais et des *Ostarbeiter* sont arbitrairement soustraits à l'économie civile et transformés en concentrationnaires<sup>8</sup>, pour que la SS puisse renouveler la main-d'œuvre de ses camps mortifères et sauvegarder ou accroître ainsi sa puissance économique.

Malgré le choc brutal, malgré les souffrances des réfractaires et des requis, malgré certaines peurs ou allégations excessives à son sujet, la nation parvient à supporter tant bien que mal l'épreuve qui lui est infligée. Les neuf dixième des requis reviennent indemnes physiquement d'Allemagne, après un séjour plus bref que celui des PG, et avec des séquelles psychologiques rarement comparables aux traumatismes des concentrationnaires juifs et non-juifs survivants. L'économie, malgré les lourdes pertes en hommes, est bien gênée par le STO mais jamais paralysée ni réduite à la faillite : les efforts d'adaptation et les expédients limitent les dégâts puis, par la suite, les accords Speer-Bichelonne permettent de préserver une partie supplémentaire de la main-d'œuvre et de l'activité, même si c'est au profit de l'occupant. Les réfractaires au STO, surtout lorsqu'ils n'entrent pas au maquis, courent dans l'ensemble des risques relativement limités. Leur existence gêne les services allemands de France, mais malgré des exactions sporadiques et croissantes à leur rencontre et envers ceux qui les aident, ils sont loin d'être vus comme des ennemis à anéantir. Aux yeux des Allemands, ce sont plutôt des individus ordinaires jetés inutilement dans la vie hors-la-loi par la faute d'une réquisition que le GBA impose inconsidérément depuis Berlin. Leur objectif n'est pas d'anéantir les réfractaires, mais de les réintégrer dans la légalité et dans l'appareil de production français à coups de lois d'amnistie répétées. La propagande est plus prompte à excuser leur défaillance réparable qu'à les stigmatiser. Le discours tant allemand que vichyste et collaborationniste fait du réfractaire au STO un jeune naïf presque innocent, victime de sa paresse, de sa peur de l'exil et de sa foi aveugle dans les bobards des radios étrangères. Embrigadé malgré lui par la poignée de terroristes et de voyous rouges qui dirigent les maquis, le jeune réfractaire ne désire plus au fond de lui-même qu'en sortir à tout prix, et il sera accueilli à bras ouverts s'il sollicite sa régularisation. Ni Vichy ni les Allemands n'ont envie d'une répression de masse des réfractaires qui n'est ni dans leurs intérêts, ni dans leurs moyens. Les recherches sont souvent limitées, et dans la nette majorité des cas, le risque se réduit à un simple renvoi du défaillant sur les chantiers Todt ou en Allemagne. De

---

<sup>8</sup> Cette pratique dont Albert Speer se plaint qu'elle lui ôte chaque mois plusieurs centaines de milliers travailleurs est cyniquement appelée l'*Einkleidung* ou « habillage » par les hommes du Reichsführer SS : c'est à dire la transformation arbitraire d'un travailleur civil en déporté à tenue rayée, dans le seul but de renouveler une main-d'œuvre concentrationnaire qui meure rapidement à la tâche.

surcroît, les polices classiques et la justice de Vichy restent assez indulgentes envers les réfractaires, au contraire des GMR et des miliciens autrement plus durs voire cruels.

Son caractère éprouvant, mais qui ne franchit pas les limites du supportable, explique qu'après-guerre, voire dès après la Libération, le Service du Travail Obligatoire soit assez vite oublié, ou plus exactement, relégué au second plan. A part pour ses victimes directes, ou plutôt pour une partie d'entre eux, il ne constitue pas pour la société française d'après-guerre un traumatisme décisif, profond et durable. En tout cas, il n'est sûrement pas un traumatisme comparable à celui de la faim et de la pénurie structurelle, des bombardements, des massacres, des camps de concentration et d'extermination.

\*

\*

\*

Moralement révoltée par le STO, la France ne s'est pas tout de suite insurgée activement contre lui. Certes, le travail en Allemagne, même volontaire, est depuis 1940 l'objet d'une extrême impopularité et d'une stigmatisation sociale qui nuit au succès des recruteurs. Le discours du 22 juin 1942 et sa petite phrase inutilement provocatrice souhaitant la victoire de l'Allemagne sont presque unanimement mal accueillis. La lutte contre la Relève volontaire, à l'été 1942, n'a pas moins d'audience dans la société, au moins celle des villes, que plus tard celle contre les lois du STO.

Mais lorsque la loi du 4 septembre 1942 fait entrer définitivement la France dans l'ère de la coercition, les signes de révolte sont plus symboliques et sporadiques qu'efficaces et généralisés. Les grèves sont généralement brèves et nourrissent moins l'espoir d'empêcher les départs que celui de signifier simplement son désaccord avec la réquisition et sa solidarité avec les partants – il n'est guère que le mouvement parti d'Oullins, du 12 au 21 octobre 1942, qui retarde concrètement le passage à la réquisition dans le Lyonnais sinon en zone sud. Les refus de signature des contrats de travail à l'automne 1942, les manifestations de jeunes gens aux monuments aux morts en mars 1943, les chants et les cris subversifs au départ des trains, les abus du signal d'alarme ne sont ni systématiques ni majoritaires. Et ces défouloirs relativement tolérés visent surtout à démontrer au public que le partant n'est pas un volontaire : c'est plutôt en vain, si l'on en croit la longue durée après-guerre du préjugé populaire confondant facilement volontaires et requis, et accusant le requis d'un lâche consentement à son propre exil. Ces signes de résistance civile inquiètent fort modérément les Allemands ou Vichy, la cadence des départs n'en restant pas moins des plus

soutenues. Les événements spectaculaires comme ceux de Montluçon le 6 janvier 1943, Romans le 10 mars ou Villefranche-sur-Saône les 18 mars et 6 avril de la même année sont exceptionnels en leur genre, et valent surtout pour la force de leur symbole moral, sans entraver eux non plus la bonne marche globale des départs<sup>9</sup>. En revanche, les rapports des préfets comme du MBF vantent longtemps la « discipline » ou l'obéissance passive, morne et résignée des requis. Dans les premiers temps du réfractariat, toute personne qui refuse d'obtempérer ne passe pas d'ailleurs dans l'illégalité : elle attend parfois simplement à son poste de travail ou à son domicile qu'on vienne la chercher de force.

L'un de nos principaux objectifs était d'expliquer cette docilité relative de la population au moment des plus grands départs. Le recours à la force existe, mais il explique peu. En zone nord, les Allemands raflent çà et là les quelques désignés minoritaires et aisément repérables qui n'ont pas obtempéré. En zone sud, l'ordre vichyste de déployer les forces de l'ordre contre les défaillants ne date très précisément que des premiers jours de l'an 1943. Peu de requis du STO sont appréhendés *manu militari*, et les départs s'effondrent à l'heure où les lois, les menaces et les pratiques répressives sont les plus radicales. C'est plutôt, en 1942-1943, une peur diffuse qui joue pour dissuader de désobéir. Peur du gendarme et de la vie hors-la-loi en zone sud. Peur de la forte présence allemande en zone nord et plus particulièrement en certaines régions densément pourvues en troupes d'occupation<sup>10</sup>. Peur distillée habilement dans tout le corps social grâce à quelques rafles ponctuelles mais brutales et retentissantes – ainsi à Villeurbanne le 1<sup>er</sup> mars 1943, à Nancy le 3, contre les refusants entrés dans la police de Marseille le 11 du même mois. Peur cent fois évoquée mais infondée des représailles sur les familles. Peur rarement avouée pour sa propre préservation. Peur très concrète enfin et souvent décisive d'être privé de sa carte d'alimentation et de ses moyens de subsistance par la plongée dans l'illégalité.

Il faudrait y ajouter la peur plus psychologique du regard de ses concitoyens. Eût-il les moyens matériels de ne pas partir, le réfractaire en puissance est fragilisé dans sa résolution, lorsqu'il craint d'être accusé par le parent, par le collègue, par la voisine ou par le quartier d'être responsable du départ ou du non-retour d'autrui. Il est moins décidé lorsque le travail en Allemagne est présenté comme une œuvre de solidarité nationale envers les prisonniers de guerre, ou comme un devoir civique que doit accomplir tout citoyen respectueux de la loi de son pays,

---

<sup>9</sup> Sur le plan concret, rappelons-le, beaucoup de requis ne descendent du train de Montluçon qu'assez tard et avec hésitation, avant d'être repris dans la nuit, et les départs suivants se passent assez bien. A Romans, le militant jociste Jean Perriolat se résout à prendre le train pour accompagner ses camarades, une semaine après avoir participé activement à la manifestation.

<sup>10</sup> On peut noter cependant que la Lorraine, à forte densité de troupes d'occupation et située en zone interdite, est très docile, mais les départements côtiers bretons sont très réfractaires, alors que la présence militaire allemande n'y est pas non plus négligeable.

tout jeune homme en âge de se soumettre à ce substitut au service militaire. A la culpabilisation qui rend vulnérable, s'ajoute la peur d'être purement et simplement dénoncé. Les *Aktions* Sauckel réussissent parce qu'elles surviennent dans une société à la cohésion encore insuffisamment ressoudée, et tant qu'elles exacerbent ses divisions préexistantes.

Bien avant le passage définitif à la coercition, les quelque 200 000 recrues à succomber aux sirènes du volontariat sont elles-mêmes des hommes et des femmes généralement marginales dans la société, fragilisées par certaines mesures allemandes – chômage artificiel, hausse des horaires de travail – et/ou vichystes – licenciement des femmes et des étrangers –, ou incertaines quant à leur survie. Elles n'ont personne auprès d'eux pour les conseiller et les mettre en garde contre le danger d'aller se jeter « dans la gueule du loup » en Allemagne nazie. Personne non plus n'est là pour leur apporter l'aide matérielle qui leur permettrait de survivre et de trouver leur place en France sans recourir à l'expatriation chez l'ennemi. Au temps du STO, celui qui n'a pas les réseaux familiaux, amicaux, sociaux suffisants, qui n'a pas de complices dans l'administration, dans les fermes ou dans certains secteurs protégés, risque de se retrouver seul avec lui-même et vulnérable, sans personne pour lui fournir à temps conseil, aide matérielle, faux papiers et refuge. Mais cela ne serait encore rien si, à une échelle plus globale, les fossés et les rancœurs entre les groupes humains et les classes sociales n'étaient pas aussi profonds.

L'idée de faire relever des PG notamment paysans par des ouvriers supposés ex-« affectés spéciaux » est spontanément répandu dans certaines franges de l'opinion, notamment parmi des épouses ou des familles de prisonniers. Ces dernières poussent Vichy voire les Allemands à agir en ce sens, sans grand souci du risque d'afficher une division entre Français face à l'occupant, ou d'apporter une aide matérielle à sa domination. Par la suite, de fait, à l'été 1942, les paysans, qui considèrent avoir porté le plus lourd du fardeau de la mobilisation et de la captivité, ne voient pas d'un œil si défavorable l'envoi des ouvriers au travail obligatoire, surtout si c'est officiellement pour « relever » les agriculteurs prisonniers. Encore la Relève, dans les campagnes, reçoit-elle un accueil variable, et suscite-t-elle plus d'attentisme sceptique puis de déception que d'enthousiasme. Les premières réquisitions ne concernent *de facto* que les ouvriers : leur isolement dans la société les rend impuissants à contrer la réquisition, de même que la désagrégation partielle de leur classe sous l'effet notamment de la captivité, de la répression ou du turn-over frénétique de la main-d'œuvre. Les autres catégories sociales, toutes révoltées qu'elles puissent être, ne vont pas se mobiliser contre une menace qui ne les vise pas directement. Les ouvriers désignés peuvent se voir également souvent laissés sans secours par leurs camarades anciens combattants ou non concernés, par leurs collègues des usines protégées ou non frappées,

peu soucieux d'attirer l'attention sur eux, ou encore par le monde de la mine. Se sentant abandonnés, et faute de pouvoir matériellement éviter tous de partir, ils exhalent une rancœur délétère contre certains collègues, fils de patrons, travailleurs des usines voisines ou bénéficiaires d'emplois protégés. Et ils exigent qu'au moins, une partie de ces derniers partent eux aussi, ainsi que les employés, les fils de patrons, les étudiants fils de bourgeois, ou les paysans.

Lorsque la loi du 16 février 1943 frappe des classes d'âge entières, de nouvelles catégories jugent à leur tour injustes que tous ne partagent pas leur sort : exemptés légaux, étudiants en sursis, fils de paysans épargnés jusqu'en juin, sans oublier les bénéficiaires réels ou supposés de passe-droits, et bien sûr les fameux « oisifs », « zazous » et autres « fils à papa », boucs émissaires plus fantasmatiques que réels. Les Italiens de France, accusés d'être coresponsables du coup de poignard dans le dos mussolinien de juin 1940 et d'avoir profité de l'occupation fasciste, ne sont pas plaints par grand-monde, résistants inclus, lorsque vient leur tour d'être requis sans ménagement par l'ancien allié allemand, après le 8 septembre 1943. Les étrangers, cibles privilégiées des Allemands dès 1940-1941, sont accusés contre toute vérité par certains Français d'être exemptés du départ. Les mêmes exigent souvent qu'ils soient livrés en priorité afin que des Français soient épargnés. Lors de la quatrième action Sauckel en 1944, Laval sait qu'il fera plaisir à une partie non négligeable de l'opinion en décrétant que les étrangers doivent partir les premiers. L'antisémitisme, en recul depuis le choc des grandes rafles de 1942, trouve à renouveler ses préjugés en se plaignant que les Juifs soient « privilégiés » car non requis pour le STO. Le point commun à toutes ces réactions est que le sentiment de subir une injustice personnelle semble constituer leur seul horizon. Comme si l'impact du STO sur le devenir de la patrie et l'issue de la guerre n'était qu'un enjeu inexistant ou de second ordre, pratiquement oublié. Il y aurait là de quoi contribuer puissamment à une thématique encore relativement peu explorée : celle du rôle du ressentiment dans l'Histoire<sup>11</sup>.

A cette version singulière de l'aspiration à l'égalité devant le fardeau s'ajoute une compréhension très particulière de la solidarité. Celle-ci semble ne pouvoir consister qu'à ce que le plus grand nombre accepte « virilement » de se dévouer pour rejoindre les victimes dans leur malheur. Et non pas à ce que le plus grand nombre soit aidé à échapper à une injustice inacceptable en soi, et à laquelle toute soumission risque d'aider l'ennemi. Cette vision de la solidarité ne se préoccupe pas beaucoup des enjeux patriotiques, militaires, idéologiques du recrutement de la main-d'œuvre. Mais elle n'est pas dépourvue d'efficacité. Il se trouve des célibataires pour admettre – ou pour se voir forcés à admettre, sous une pression sociale – qu'il

---

<sup>11</sup> FERRO Marc, *Le ressentiment dans l'Histoire*, Odile Jacob, 2007



serait injuste qu'ils puissent rester quand des pères de famille anciens combattants sont requis, ou qu'ils le seraient à leur place. Il se trouve notamment des militants chrétiens, étudiants ou séminaristes, pour admettre, avec les encouragements de leur hiérarchie, la légitimité de leur propre départ, puisqu'il serait injuste que seuls les ouvriers en portent le fardeau. Après avoir brouillé et compromis les notions même de devoir civique, de patriotisme, d'obéissance à la loi et à l'autorité, le régime de Vichy brouille et compromet aussi par ses lois la notion de solidarité et celle d'égalité.

Du jour où il ne reste plus guère de catégories exemptées, le travail pour l'Allemagne, unanimement haï, jusque par les volontaires<sup>12</sup>, achève de devenir un facteur de réconciliation des Français, de ressouder une cohésion sociale qui facilite à son tour la désobéissance de masse. Plus une famille, un groupe humain, une classe sociale est soudée dans le refus du STO, plus ce dernier peut être efficacement contré. La communauté protestante ne pourrait pas autant se dresser contre le travail obligatoire sans son passé de minorité persécutée, son attachement ancien à la République ou au dictamen de la conscience, mais aussi sans sa très forte cohésion interne traditionnelle. Au contraire d'un monde catholique et d'une Eglise de France divisés par le débat, la condamnation claire et rapide du STO par les responsables protestants se diffuse aisément dans la communauté et rencontre l'adhésion d'une forte majorité de pasteurs et de fidèles. Dans une majorité d'entreprises, le STO s'applique plus difficilement du moment que les patrons font front commun avec les ouvriers en évitant tout soutien ostensible aux départs, puis en aidant refusants et réfractaires. Paysans et citadins se réconcilient en partie lorsque les premiers hébergent massivement les réfractaires au STO, et sans que l'intérêt à combler la pénurie de bras suffise à tout expliquer ; la réconciliation va encore plus loin quand les paysans se font les complices fidèles des maquis de réfractaires malgré les risques encourus. Les policiers et les gendarmes cessent d'être les croquemitaines qui apportent les convocations et intimement l'ordre de partir, mais deviennent dans leur nette majorité, à l'été 1943, des complices qui mènent les enquêtes avec une mollesse évidente et qui ferment facilement les yeux sur les réfractaires au travail obligatoire, voire leurs maquis. Les dénonciations écrites de réfractaires au STO, dans les archives, s'avèrent finalement très rares, et bien moins nombreuses en proportion que les dénonciations d'autres catégories de désobéissants ou de persécutés. Même des membres de la très pétainiste Légion des

---

<sup>12</sup> Même les volontaires tant mis en quarantaine rejoignent la déception quasi-générale devant les conditions de vie en Allemagne – ou sur les chantiers Todt, tout aussi bien. Ils se font par leur témoignage verbal et épistolaire les contre-propagandistes spontanés, dénonçant l'imposture en des termes qui anticipent d'assez près sur ceux des requis ; ils sont également les premiers à expérimenter les ruptures de contrat de travail, les non-retours de permission, les gestes de mauvaise humeur et les actes de révolte, et leur maintien de force dans le Reich décrété en mai 1942 les transforme en travailleurs forcés avant l'heure, n'ayant pas grand-chose à envier aux requis du STO qui viennent les rejoindre par la suite.

combattants en viennent à accepter la désobéissance, quand ils ne l'aident pas. Et il n'est pas jusqu'à des vichystes voire des collaborationnistes, ébranlés, qui ne finissent par aider des refusants ou des réfractaires, au moins ceux qui leur sont indiqués par leurs réseaux amicaux ou sociaux.

Il est vrai qu'après août-septembre 1943, le désaccord public entre Laval, Speer et Bichelonne d'une part, Sauckel et plus tard Déat d'autre part, permet aux derniers partisans du régime voire de l'Ordre Nouveau de se sentir autorisés à maintenir leurs compatriotes sur place sans renier nécessairement leurs convictions. Même Pierre Laval ou ses ministres, de ce fait, contribuent occasionnellement à partir de l'automne 1943 à soustraire par ruse des refusants au STO. Cette conjonction objective de désobéissances sur un seul problème précis, celui de la main-d'œuvre, ne saurait évidemment réconcilier les Français avec un gouvernement qui a auparavant exilé en masse la main-d'œuvre. Encore moins, cela va sans dire, avec les services allemands de France (Ambassade, MBF, SD) qui se rangent du côté de Speer contre Sauckel. Mais cette convergence contribue à saper définitivement le recrutement, au moins pour l'Allemagne – celui pour les travaux allemands en France restant plus vivace et de plus en plus lourd, sans jamais être interrompu, y compris et surtout pendant l'hiver 1943.

Portées par une lame de fond de plus en plus puissante, les formes de refus et de résistance civile sont de plus en plus nombreuses et variées. Dès 1940-1941, maints chômeurs de zone nord préfèrent ne plus figurer sur les listes et se passer de secours plutôt que de risquer d'être soumis à des pressions allemandes pour s'embaucher à leur service en France ou en Allemagne. La propagande pour le travail outre-Rhin rencontre un large scepticisme, quand ce n'est pas une vive hostilité qui se traduit en mots et en actes. Et elle se heurte à une contre-propagande bien plus écoutée et bien plus efficace. Le mépris voire la haine des volontaires et du volontariat est un sentiment des plus répandus, à l'origine de brimades ou de marques de mépris contre ceux qui partent ou qui reviennent. Des catégories montrent très tôt le potentiel de refus actif qui subsiste dans la nation française : évadés qui regagnent leur Nord-Pas-de-Calais natal après y avoir été raflés dans l'hiver 1940-1941, Français qui craignant une réquisition lors des menaces de représailles qui suivent le 13 décembre 1940, fuient préventivement en zone sud, nombreux volontaires repentis qui se cachent ou se font porter pâles plutôt que de regagner l'Allemagne après une permission, etc. A l'été 1942, des travailleurs victimes de pressions allemandes précoces préfèrent s'échapper, avant même la première loi sur la réquisition.

Puis à l'automne 1942, les ouvriers savent recourir spontanément au retour à la terre, à l'embauche dans l'Armée d'Armistice, au certificat médical de complaisance. En 1943, les jeunes

gens de toutes classes sociales affluent massivement et non moins spontanément dans les exploitations agricoles en manque de main-d'œuvre. Rester caché à domicile est une forme plus souvent adoptée que la mémoire populaire ne l'a retenu. Pour ceux qui ne peuvent éviter de partir, la résistance civile peut se mener en Allemagne par d'autres moyens : grèves contre la mauvaise nourriture, efforts de sous-productivité, paroles d'aigreur ou de désobéissance, démonstrations plus patriotiques, aide à des PG évadés par solidarité nationale, et finalement évasions ou non-retours de permissions, ces permissions étant parfois obtenues par la ruse – maladies simulées, mariages ou décès fictifs.

Malgré la part importante des décisions ou des débrouillardises individuelles, d'un bout à l'autre, obéissances et désobéissances dépendent bien souvent du regard d'autrui. La position et le regard de la famille ou des amis, des proches, des notables ont fréquemment leur part dans la décision de désobéir ou non. Le regard désapprobateur du groupe, sa pression et le risque de l'ostracisme pur et simple jouent un rôle déterminant pour dissuader maints candidats au volontariat de partir – ou pour les obliger à le faire au moins très discrètement. De même, la pression du groupe s'avère décisive pour détourner maints PG d'accepter la transformation en travailleurs libres, maints officiers des oflags de se résoudre à signer un contrat de travail. A l'automne 1942, bien des ouvriers signent ou non leur contrat de travail en fonction de l'attitude générale du groupe, et celui qui se laisserait aller à signer contre l'avis de son groupe risquerait le mépris, la mise en quarantaine, voire les menaces verbales ou physiques. Plus globalement, l'individu est souvent porté par le choix de son groupe, par des dynamiques d'ensemble. Il est des usines, des villages, des cantons, des régions à pencher collectivement pour la désobéissance ou pour la résignation. S'il est une leçon à tirer de la confrontation des Français au STO, c'est la confirmation que nul homme n'est une île.

« La trahison, c'est une question de dates », disait Talleyrand, expert en la question. L'obéissance en est une, tout aussi bien, et là est sans doute un autre enseignement à retenir du STO. Accepter fût-ce à contrecœur la réquisition est foncièrement affaire de chronologie. Dans son tract « Classe 1944, classe de la Liberté », diffusé lors du recensement de la classe en question fin janvier 1944, le Comité d'Action contre la Déportation d'Yves Farge résume fort bien l'évolution. Il rappelle que lors de sa fondation officielle le 14 juillet 1943, le CAD disait au jeune : « le Devoir commande ne pas partir. » En octobre, il l'objurgait au nom de « la Raison. » En janvier 1944, il lui dit : « Si tu réponds à l'appel, tu es un nigaud<sup>13</sup>. » En effet, alors que la défaite allemande est proche et l'effondrement des réponses aux convocations consommé,

---

<sup>13</sup> AN F 60 1709

l'autorité de l'Etat français discréditée et minée, les derniers espoirs d'une relève des prisonniers évanouis<sup>14</sup>, l'idée d'un départ en missionnaire estompée même chez les moins contestataires ou les plus fervents des catholiques, les maquis consolidés, les faux papiers diffusés en masse et les sabotages généralisés, seules l'ignorance, la peur excessive ou la naïveté pourraient expliquer une réponse positive à l'ordre de départ. Il ne faut pas en déduire certes que toutes les réserves de docilité sont épuisées en 1944 : témoin le déroulement étonnamment calme et satisfaisant du recensement de la classe 1924 à la fin janvier de cette année-là, bien qu'ensuite, la montagne accouche d'une souris.

Les quelque 500 000 victimes des deux premières actions Sauckel, intégralement réalisées, ont surtout la malchance d'être convoquées les premières, et de surcroît, de ne se voir laisser que quelques jours voire 48 heures pour se décider à obéir ou non. Inversement, les étudiants, bénéficiaires d'un sursis officiel, ont du temps devant eux pour chercher des échappatoires : seuls 5 000 d'entre eux sont partis pour 30 000 visés, même si leur surreprésentation parmi les témoins à avoir écrit leurs souvenirs donne par effet d'optique l'impression qu'ils ont été plus touchés que la moyenne. Les réfractaires et refusants de 1943 et *a fortiori* de 1944 bénéficient des fruits d'une lente maturation. Un temps sous le choc, la société en général et la Résistance en particulier font preuve d'une remarquable résilience et s'adaptent efficacement, trop tard pour pouvoir sauver la masse des premiers désignés, assez tôt pour préserver la masse des suivants. Il devient plus facile d'échapper au STO du moment que partout se banalisent la désobéissance, les faux certificats, l'accueil dans les mines, les ferme ou les chantiers forestiers. L'immense effort d'adaptation de la Résistance est également porteur : passage à la production industrielle de faux papiers, reprise de filières spontanément constituées, constitution de l'Action Ouvrière des MUR puis du CAD du CNR, infiltration d'une trentaine de bureaux départementaux du STO et jusqu'au siège national du CGSTO au 3 place de Fontenoy. Dans la première et surtout dans la deuxième moitié de 1943, toute une évolution générale de la société, tout un déclin accéléré de l'Etat français, tout un effort de pédagogie ont aussi fait disparaître l'interdit de l'illégalité, le sentiment que la fuite serait une révolte douteuse contre ce qui est tout de même encore l'autorité légale sinon légitime. La conviction l'emporte aussi qu'il ne s'agit plus seulement d'assurer sa sécurité personnelle en se « planquant », mais au contraire d'accomplir un devoir patriotique.

Echapper au STO est-il aussi une question de temps au sens plus large du terme, c'est-à-dire une question d'âge ? La jeunesse et l'inexpérience des requis peuvent contribuer en effet à les laisser désarmés, hésitants, inconscients des enjeux supérieurs et des risques de l'obéissance à la

---

<sup>14</sup> La loi du 16 février 1943 et la troisième action Sauckel enterrent toute idée de contrepartie, et en juillet 1943, rappelons-le, la censure ordonne de cesser d'utiliser le terme même de « Relève. »

convocation, ou sans moyens matériels et moraux d'y échapper. Cependant, cette explication par la jeunesse ne rendrait pas compte de l'obéissance de nombreux ouvriers relativement âgés à l'automne 1942 et dans l'hiver 1943. En outre l'âge ne prédétermine rien, ni la capacité à prendre des décisions, à transgresser les règles et à faire preuve de débrouillardise pour échapper aux décisions officielles. Les jeunes gens des classes d'âge du STO sont en effet surreprésentés dans la France Libre, dans la Résistance, dans le réfractariat et au maquis, tout aussi bien que parmi les exilés du STO.

Les Français des années noires cherchent avant tout à survivre, comme il l'est souvent dit. Mais dans leur écrasante majorité, chaque fois qu'ils le peuvent, ils cherchent à survivre dans leur pays. D'où le succès inférieur du volontariat français par rapport aux autres pays européens. D'où l'existence des 200 000 à 250 000 réfractaires clandestins, prêts à subir l'inconfort matériel, à se faire exploiter par certains paysans abusifs, à rester confinés dans une pièce à domicile toute la journée, ou à vivre dans la peur d'être dénoncés. D'où le refuge sur les chantiers de l'Organisation Todt : les conditions de vie y sont pourtant aussi lamentables qu'en Allemagne, et même plus systématiquement qu'en Allemagne, et l'arbitraire ou l'état de non-droit y font vivre volontaires, refusants ou requis au titre du STO dans une sorte de zone d'extraterritorialité. Mais au moins, ils restent ainsi sur le sol français, et l'évasion est de ce fait plus facile – à condition certes d'échapper aux rafles qui, après mai 1943, conduisent en Allemagne 26 000 de ces travailleurs.

Infiniment moins pénibles que l'OT, mais tout autant au service de l'Allemagne, les entreprises « S » et autres emplois protégés témoignent par leur succès que le refus de travailler en Allemagne ne recoupe pas toujours le refus de travailler pour l'Allemagne, loin s'en faut. Même de nombreux réfractaires passés en fermes ou au maquis acceptent de s'y faire régulariser. Des centaines de milliers de refusants, enfin, sont prêts à toutes les ruses et à tous les subterfuges pour ne pas quitter la France. Ils sont prêts à accepter n'importe quel emploi, même très pénible – témoin les 50 000 jeunes gens réfugiés dans les mines, bien qu'un certain nombre n'aient pas à descendre au fond ou bénéficient d'une embauche bien théorique. Ils en acceptent aussi d'autres exigeant une certaine dose d'accommodement sinon de compromission, comme d'entrer dans les bureaux du STO, d'adhérer à un parti collaborationniste, de s'engager dans les forces de l'ordre, ou pire, dans la Milice ou la LVF<sup>15</sup>. Quoi qu'il en soit, la priorité reste bien dans tous les cas de ne pas quitter le pays. La France des années noires reste bien une nation sans tradition d'émigration,

---

<sup>15</sup> L'entrée dans ces dernières institutions, il est vrai, ne permet nullement de préjuger des idées ou des comportements de l'individu : sa marge d'autonomie reste importante, et de fait, nombreux sont ceux qui ne se débrouillent pour n'y rien faire, ou rien de particulièrement répréhensible ; d'autres se retrouvent pris au piège, ou prennent goût à certaines tâches indéfendables qu'ils se voient confier.

où l'expatriation involontaire représente une souffrance traumatique à éviter à tout prix. Partir serait de surcroît une forme de trahison. Depuis l'émigration des contre-révolutionnaires sous la Révolution, le départ du sol natal reste associé dans l'inconscient collectif national à une preuve d'antipatriotisme ou à une désertion<sup>16</sup>. « On n'emporte pas la patrie dans la semelle à ses souliers », disait Danton en son temps : de manière plus ou moins vague, le réfractaire ou le refusant conserve la même appréciation.

Néanmoins, à moins d'être réfractaire caché à domicile et contraint à l'oisiveté forcée, il n'est pratiquement plus possible de rester en France sans travailler au moins indirectement pour l'Allemagne. Même un réfractaire réfugié en ferme ou en chantier forestier risque de voir une partie non négligeable de sa production accaparée par les Allemands. La ferme-scierie d'Ambel, peuplée de réfractaires au STO et site du premier maquis-refuge du Vercors sinon de France, travaille probablement en partie et indirectement pour les occupants. Le 27 juillet 1943, un rapport de la Résistance marseillaise conclut de façon pessimiste :

Il n'y a pour ainsi dire plus d'ouvriers du bois du bâtiment, de terrassiers, etc., qui ne travaillent pour les Allemands. [Certes], le rendement [de l'ouvrier] pour l'Allemagne est infiniment inférieur en France à ce qu'il peut être en Allemagne sous un régime de travail et un contrôle très strict. Mais il faut se rendre à l'évidence. Quel que soit le nombre de réfractaires, il sera peu de choses en face de l'immense majorité des travailleurs qui auront été dans l'obligation de travailler pour l'Allemagne sur son territoire ou sur la terre française. Mais bien peu de ceux qui travaillent ainsi le font avec des sentiments favorables à l'Allemagne, et parmi ceux qui avaient de tels sentiments bien rares sont ceux qui les auront conservés à la Libération<sup>17</sup>.

La priorité de la plupart des réfractaires et des refusants étant de rester sur le sol français à tout prix, il faut bien en conclure que l'idéologie patriotique ou résistante n'a qu'un rôle partiel et variable dans leurs comportements. Mais comme le notait en mars 1944 un résistant inconnu du pseudonyme de *Spectator*, à propos des réfractaires au STO :

Quantité de jeunes gens ont refusé de partir pour l'Allemagne. Quels que soient les mobiles qui aient dicté leur conduite, leur abstention est utile à la cause commune puisqu'elle a privé l'ennemi du concours d'un certain nombre de bras destinés à l'aider à vaincre. Ces garçons ont rempli leur devoir de Français<sup>18</sup>.

Il faut se garder d'en déduire en creux que les requis n'ont pas rempli le leur. Comme il l'a été dit, plus de 100 000 d'entre eux ne sont partis que pour mieux revenir à l'occasion d'une permission, parfois obtenue par ruse, et pour ne plus retourner en Allemagne. Sans oublier les

---

<sup>16</sup> Significativement, la nation française ne s'est pas contentée de stigmatiser les volontaires pour le travail en Allemagne, ou de soupçonner et d'oublier les anciens requis du STO. La mémoire collective a également plutôt négligé les Français Libres, comme si leurs combats ne les exonéraient pas du reproche inconscient d'avoir quitté la France, de s'être battu loin du sol natal, au contraire des Poilus de 1914-1918 ou des résistants de l'intérieur. Voir à ce sujet les pages finales du livre de Jean-François MURACCIOLE, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009.

<sup>17</sup> AN F 1a 3777

<sup>18</sup> AN BCRA 365

2 000 travailleurs qui ont sauté du train en marche ou les dizaines de milliers qui ont pris le risque de l'AEL ou du KZ lors d'une tentative d'évasion. D'autres n'ont pas pu fuir l'Allemagne ou n'ont pas cherché à y échapper, par peur, par impossibilité matérielle ou morale, pour respecter la parole donnée à un garant dont la permission dépend de leur retour. Ils n'ont pas non plus démerité nécessairement pour autant de leur qualité de Français, comme certains voudront le leur reprocher. Le patriotisme reste très vif chez les requis – et tout autant d'ailleurs chez les volontaires, tant méprisés. Il est même accentué par l'éloignement et le mal du pays, au point qu'un anarchisant tel Georges Brassens en vient à composer à Basdorf la seule chanson patriotique de son existence.

\*

\*

\*

Pour le III<sup>e</sup> Reich, le STO est dans l'ensemble une bonne affaire, malgré une fin plus terne que des débuts longtemps prometteurs. C'est l'un des meilleurs profits qu'il retire de la collaboration à sens unique, peut-être même le meilleur, et ce alors que la fourniture de main-d'œuvre représente de loin la forme de collaboration dont il a matériellement le plus besoin.

En effet, le régime nazi ne cherche pas à nouer une collaboration militaire avec une France de Vichy qui n'en veut pas plus. Il aurait peut-être pu s'accommoder d'un refus de livrer les Juifs, si l'Etat français avait adopté à ce sujet la même attitude qu'ont choisi pour des raisons très diverses le Danemark théoriquement « neutre »<sup>19</sup>, l'Italie d'avant le 8 septembre 1943, la Roumanie ou la Bulgarie refusant de livrer les ressortissants israélites de leur territoire, la Finlande dont le gouvernement fait marche arrière sur la livraison des Juifs étrangers. En tout état de cause, la France est relativement négligée comme pays de déportations vers les camps d'extermination : ce désintérêt partiel, joint à la solidarité active d'une bonne part de la population, contribue à ce que les trois quarts des Juifs de France survivent. Les 100 000 déportations prévues à la conférence de Wannsee ne sont jamais atteintes, et l'Hexagone fournit moins de 2 % des cinq à six millions de victimes de la Solution finale. Sur le plan de la répression policière, l'aide de Vichy ne suffit pas à briser une dissidence dont la croissance ne cesse à aucun moment. En revanche, la collaboration économique, elle, est menée à fond. Il est peu de domaines où les objectifs

---

<sup>19</sup> Bien qu'ayant accepté de signer le pacte anti-Komintern ou d'interdire le Parti communiste, le Danemark reste officiellement un pays neutre, mais dont la « neutralité » serait protégée par la présence de la Wehrmacht. Cette fiction permet au pays de maintenir ses institutions démocratiques, de refuser de livrer sa communauté juive, ou encore d'éviter le départ du moindre travailleur forcé pour l'Allemagne. Jusqu'en 1943, le maintien d'un certain *modus vivendi* avec l'occupant évite au pays les rigueurs d'un régime d'occupation officiel.

allemands soient aussi bien atteints. Avec 80 % de l'économie au service du Reich et le privilège douteux d'être le pays le plus pillé d'Europe, la France est aussi le pays à fournir le plus de main-d'œuvre qualifiée à l'Allemagne, et le troisième fournisseur en hommes en valeur absolue. Si un Eichmann ne vient jamais à Paris et parle, dans un moment d'agacement face aux difficultés logistiques de « laisser tomber la France comme pays de déportation<sup>20</sup> », Sauckel est un habitué de la capitale française, sans aucun doute le dirigeant nazi à l'avoir le plus hantée, et nul ne l'imaginerait proférer une phrase de ce genre, fût-elle une parole en l'air circonstancielle. Aucun n'a consacré à la France autant d'intérêt ni d'acharnement que lui, depuis le début de sa mission jusqu'à sa toute fin.

Loin de se réduire à la brute bornée souvent dépeinte, Fritz Sauckel remplit cette mission efficacement, au moins jusqu'en juillet 1943 inclus. Le MBF et l'Ambassade, malgré leurs réticences initiales puis leurs désaccords de plus en plus ouverts, n'osent pas désobéir frontalement à un plénipotentiaire qui relève directement du Führer et ne perd à aucun moment son soutien – au contraire de la baisse de faveur de Speer à partir de début 1944. Ils finissent toujours par céder et par relayer les pressions du GBA sur l'Etat français et la main-d'œuvre. A certains moments, comme en décembre 1942 ou en mars 1943, ou encore au printemps 1944, divers services allemands n'ont pas besoin du GBA pour multiplier d'eux-mêmes menaces, abus et empiètements : ainsi les Offices de Placement Allemands, le MBF, les FK qui profitent ça et là de la structure relativement décentralisée du commandement militaire allemand en France, les commissions de peignage.

Malgré l'image idyllique de « bon nazi » qui lui reste souvent attachée, Albert Speer soutient sinon exige et promeut la politique de Sauckel, fort longtemps, avant de s'en détacher, uniquement pour les territoires occupés de l'Ouest. Et encore le succès de ses entreprises « S », sans être négligeable, est somme toute fort relatif, ce qui fournit des arguments plutôt rationnels à Sauckel pour obtenir la lancée de sa quatrième « action », aux objectifs certes excessivement radicaux même à l'aune de ses ponctions antérieures. Le 4 janvier 1944, Hitler évite de trancher entre les deux conceptions en présence, mais peut-être moins par incapacité à décider que parce qu'il comprend sans doute intuitivement qu'elles sont complémentaires plus qu'opposées, et que les deux sont finalement aussi nécessaires l'une que l'autre. En tout, avec l'aide indispensable de l'Etat français, Sauckel fournit à l'industrie allemande plus de 600 000 travailleurs, qui donnent plutôt satisfaction par leur travail et leur conduite.

---

<sup>20</sup> KLARFELD Serge, *Vichy-Auschwitz*, Fayard, 2001, p. 126. Le propos est tenu au téléphone le soir du 14 juillet 1942, à l'adresse d'un subalterne vertement réprimandé en raison de l'annulation d'un convoi prévu pour le lendemain.



Les travailleurs français une fois en Allemagne ne peuvent en effet que très peu y contrarier les desseins du Reich. La surveillance est trop draconienne, les sanctions encourues à la moindre déviance trop fortes. Surtout, leur cohésion interne est insuffisante vu leurs origines géographiques et socioprofessionnelles trop bigarrées, le repli individualiste sur soi ou sur de petits groupes parfois fermés, ou la peur des dénonciations<sup>21</sup>. Aucune révolte concertée d'ampleur ne peut non plus s'organiser par méconnaissance ou mésentente avec les travailleurs forcés des autres nationalités. Ils ne se laissent jamais aller dans leur masse aux sabotages ou *a fortiori* aux soulèvements tant espérés ou redoutés. Même la sous-productivité d'une partie des travailleurs requis n'y fait rien : les longs horaires et leur nombre sont tels que leur masse finit toujours par produire suffisamment. Le Reich dispose presque jusqu'au bout de tout l'armement nécessaire, et s'il s'effondre, plus tard que prévu, c'est face à des forces et à des potentiels économiques supérieurs, une fois ses centres névralgiques atteints et ses armées détruites par les combats, pas à cause d'un manque de bras ou d'une défaillance de main-d'œuvre. Au demeurant, même avec leurs moyens matériels gigantesques, les immenses déploiements de bombardiers alliés se révèlent incapables d'interrompre la croissance de la production d'armement. Que pourraient faire des requis à mains nues pour freiner celle-ci ?

Quant à la peur – ou à l'espoir – que Sauckel favorise objectivement le communisme, soit en multipliant en France les maquis « rouges » insurrectionnels, soit en transformant les requis en mécontents aigris prêts à la révolution à leur retour, cela ne se vérifie guère. Le soin mis par une nette majorité du patronat à se démarquer de la Relève volontaire et du STO ou à sauvegarder sa main-d'œuvre est assez payant. Le travail obligatoire ne contribue à envenimer les rapports de classe que dans une minorité d'entreprises à la situation particulière. La Résistance, communistes inclus, multiplie les appels à l'union sacrée face aux départs, et refuse de teinter la lutte contre le STO de lutte des classes. Cela légitime la lutte ouvrière contre le départ en lui donnant une coloration civique et patriotique : ni le patronat ni l'opinion en général ne sauraient blâmer des grèves et des désobéissances qui éclatent au nom de la nation. Les maquis, que le PCF n'a pas plus souhaité que quiconque, ne sont des écoles de communisme que pour une minorité restreinte de néophytes que le hasard conduit dans des groupements FTP de réfractaires.

En Allemagne, les bobards selon lesquels des usines ne seraient pas bombardées parce que des capitaux anglo-saxons y seraient investis sont assez répandus, dans la lignée de la légende plus ancienne et tout aussi infondée selon laquelle la famille de Wendel aurait obtenu en 1914-1918

---

<sup>21</sup> Sans oublier l'exclusion unanime des volontaires, des collaborationnistes, des interprètes, des malpropres ou des voleurs, ou encore le mépris aussi général qu'injustifié des femmes volontaires françaises assimilées par misogynie à des prostituées. Cela aussi peut affaiblir l'unité des Français d'Allemagne.

qu'on ne bombarde pas les actifs de sa branche restée en Lorraine annexée. Mais ces racontars sont partagés par des requis de toutes convictions politiques, et ils ne traduisent ou n'engendrent aucune critique globale du système capitaliste. Par la suite, le contact avec les *Ostarbeiter*, le spectacle des exactions de l'Armée rouge, la lenteur du rapatriement côté soviétique n'augmentent pas spécialement le capital de popularité de l'Union soviétique. On ne trouve pas d'ailleurs, dans les chansons ou poèmes de requis, l'expression d'attentes et d'admiration particulières envers l'URSS et son armée : les espoirs sont d'abord mis en la figure mal connue du symbole Charles de Gaulle et dans l'action moins méconnue du vieil allié anglais<sup>22</sup>. Quant à ceux que leur expérience convertit à des idées de gauche, ils ne se distinguent pas tellement de la masse des Français libérés auprès de qui la droite, associée dans les esprits au régime de Vichy, est largement discréditée, et les forces de gauche et de centre-gauche associées aux espoirs d'un vaste changement, d'une « révolution. »

Le seul apport du STO pour le communisme serait à la rigueur de montrer en creux l'échec de l'argumentaire anticommuniste et les limites, dans l'opinion, de cet anticommunisme qui n'est pas moins « une passion française » que le communisme<sup>23</sup>. La propagande pro-volontariat des premières années ne mentionne jamais la guerre en cours ni la « croisade » contre le bolchevisme. La stratégie associant les départs au retour des PG est adoptée parce que les dirigeants français et allemands sont bien conscients d'emblée que la contribution à la lutte antibolchevik ne fera jamais partir grand-monde. Presque personne en-dehors de Pétain, de Laval et des collaborationnistes ne souhaite donner la priorité à la défaite du bolchevisme sur celle de l'occupant. Par la suite, rares sont ceux qui acceptent de partir au nom de la lutte contre l'URSS : même aux yeux de la bourgeoisie et du patronat, l'Armée rouge est bien lointaine. L'Eglise, à l'image de M<sup>gr</sup> Liénart dans son discours sur le STO du 21 mars 1943, considère qu'une idée ne se tue pas avec des armes, et elle ne met jamais en avant cet argument pour pousser à l'obéissance. Il est à noter aussi que les dénonciations écrites connues de réfractaires ou de refusants accusent toujours ceux-ci de ne pas faire leur devoir, jamais de compromettre la lutte européenne contre le péril rouge. Tout au plus, la peur du communisme pousse certains obéir ou à faire obéir leurs enfants, si la seule alternative paraît l'engagement dans un maquis « rouge. » Mais dès qu'il apparaît qu'on peut tout aussi bien se réfugier chez un fermier, dans un emploi protégé ou sous le couvert d'un faux certificat médical, ce genre d'argument tombe aussi. Brandir un hypothétique péril rouge

---

<sup>22</sup> ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, op. cit., p. 1707

<sup>23</sup> Voir notamment Marc LAZAR, *Le communisme, une passion française*, Perrin, 2002 ainsi que Jean-Jacques BECKER et Serge BERSTEIN, *Histoire de l'anticommunisme en France. Tome 1 1917-1940*, Fayard, 1987

n'empêche pas la masse des Français de donner nettement la priorité au rejet d'une Occupation on ne peut trop palpable, et que le STO rend encore plus insupportable.

Sauckel n'est donc pas tellement le fourrier paradoxal du communisme que beaucoup raillent ou dénoncent pendant l'Occupation. De même, Abetz a beau lui prédire que la Résistance lui élèvera un jour des statues comme à son meilleur sergent-recruteur, l'éventuelle statue devrait être quelque peu descendue de son piédestal : le supposé sergent-recruteur n'est pas un si bon serviteur involontaire pour la Résistance. Celle-ci n'est pas immédiatement efficace contre le STO, et le STO ne la renforce pas immédiatement. La plupart des grèves éclatent hors de son initiative, comme à Oullins. L'entrée en application brutale de la loi du 16 février 1943 suscite une crise de confiance très grave envers les Alliés, la France Libre gaullienne et la Résistance intérieure ; elle suscite aussi un moment de désespoir et de crise au sommet entre Jean Moulin et le chef de l'AS Vidal-Delestraint d'une part, les dirigeants de Libération-Sud Emmanuel d'Astier de la Vigerie et de Combat Henri Frenay d'autre part. Par la suite, les trois quarts des réfractaires n'ont pas besoin d'elle pour échapper au départ. Et tout réfractaire au STO évadé de France par l'Espagne ou présent dans les rangs des mouvements et des réseaux n'en vient pas là nécessairement qu'à cause du STO. Il y aurait bien d'autres moyens d'échapper au travail obligatoire sans courir le risque disproportionné d'être arrêté, torturé, déporté ou fusillé.

D'anciens requis manifestent même après-guerre une certaine rancœur contre les résistants, allant jusqu'à sous-estimer grossièrement, pour se justifier, l'état et les possibilités réels de la Résistance à l'époque de leur départ<sup>24</sup>. Les embryons de maquis se forment vers décembre 1942 quand près de 250 000 travailleurs sont déjà partis. Ils se révèlent un enjeu avoué début mars 1943 seulement, avec les événements de Haute-Savoie, retentissants mais grossis et mythifiés. Cela n'empêche pas l'exil ce même mois de 120 000 travailleurs, un record. Les quelque 30 000 maquisards de la fin de l'été 1943, majoritairement réfractaires au STO, sont sans doute moitié moins au cours du rude hiver démoralisant qui suit, pendant lequel la transition vers le maquis de combat suscite autant d'inquiétudes dans l'opinion que la naissance du maquis-refuge face au STO a attiré de sympathies. Parmi ces réfractaires, seuls 4 000 seraient armés de l'aveu même de d'Astier de la Vigerie à Churchill.

Certes, sans le STO voulu par le GBA, les maquis n'auraient pas existé ou n'auraient pas pris cette ampleur ; la Résistance aurait moins pu impressionner et intimider ses adversaires, et un des chapitres les plus légendaires de son histoire ne se serait pas écrit. La population se serait moins vite ralliée aussi à la Résistance si celle-ci n'avait pas prouvé par sa lutte anti-STO qu'elle

---

<sup>24</sup> ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, CNRS Ed., 2010, p. 32-34

était son vrai bouclier, et non Vichy. Tandis que le renseignement ou certains sabotages se font dans la discrétion, que les paroles de la BBC ou la presse clandestine apportent un réconfort moral mais ne changent pas par elles-mêmes la situation concrète, ou que les attaques armées spectaculaires et controversées paraissent surtout susceptibles d'attirer des représailles sanglantes, la lutte contre le STO s'efforce de protéger concrètement la population contre une menace qui la vise globalement. De ce fait, elle est l'une des formes de lutte résistante qui bénéficient d'emblée de la plus forte légitimité, de la plus forte notoriété et de la plus forte popularité. Pour autant, si le STO renforce à terme les positions de la Résistance, ce n'est qu'après lui avoir imposé un dur défi et un lourd effort d'adaptation dont bien des résistants se seraient volontiers passés.

Le grand perdant du STO, avec les Français eux-mêmes, est l'Etat français. Le travail obligatoire est le dernier moment où il affirme efficacement son autorité sur le pays en se montrant capable d'exiler rapidement des centaines de milliers de ses concitoyens. Puis il sombre dans l'impuissance dérisoire, le discrédit total, la radicalisation désespérée et meurtrière. Le maréchal Pétain, ce « bouclier percé » (Jean-Pierre Azéma), n'essaie même pas d'intervenir dans les négociations et les décisions débouchant sur le travail obligatoire. Il se borne à sauvegarder une partie des vestiges de sa popularité en s'abstenant durablement de prononcer un mot sur l'épreuve imposée aux Français. Malgré le déploiement d'une propagande aussi massive que globalement inefficace, Pierre Laval ne réussit à gagner à la Relève et au STO le soutien d'une opinion, soutien qui au fond lui importe fort. Misant tout sur ses illusions diplomatiques et géopolitiques, Pierre Laval met toute son énergie à satisfaire les Allemands, plus souvent de son plein gré que sous leur pression. Son zèle est particulièrement éclatant lors de la troisième action Sauckel, la seule pendant laquelle il ne se produit pas le moindre empiètement allemand. Laval ne se soucie pas beaucoup du sort de ceux qu'il leur a livrés. Ainsi qu'il l'expose ouvertement à Robert Ferry, pilier de la Délégation Officielle Française à Berlin, les requis sont désormais sous l'autorité d'un Etat étranger ; ils seront réintégrés quelque jour dans le corps national à leur retour : dans l'intervalle, tout son temps et son action vont aux seuls Français restés en France<sup>25</sup>. La protection offerte par la délégation Bruneton, certes unique en Europe, est toute relative et une partie suit son chef dans une dérive idéologique longtemps méconnue.

Le dossier du STO confirme à ce sujet que le régime de Vichy n'est pas même un bouclier contre les ultras de la collaboration. Il dit au contraire la porosité entre les « collaborationnistes parisiens » et l'Etat français. Un collaborationniste comme Jacques Benoist-Méchin, secrétaire d'Etat à la vice-présidence du Conseil sous Darlan, joue un rôle important dans l'engagement

---

<sup>25</sup> FERRY Robert, *Les oubliés*, mémoires inédites, 1988, p. 180

croissant de Vichy en faveur du travail en Allemagne. Il porte la mission Bruneton sur les fonts baptismaux, ou plaide en pionnier dès juillet 1942 pour une Relève par classes d'âge. Gaston Bruneton, comme Joseph Darnand ou Philippe Henriot, entoure le Maréchal de sa vénération sans bornes, tout en étant d'emblée égaré dans l'ultra-collaborationnisme et le philonazisme par désir mal entendu d'apostolat social. Marcel Déat, malgré le différend qui l'oppose au maréchal Pétain depuis 1940 et sa prise de distance avec Pierre Laval depuis avril 1942, finit par intégrer le gouvernement en mars 1944 au poste de ministre du Travail et de la Solidarité. Le préfet Philippe Frantz, secrétaire du comité interministériel à la main-d'œuvre en 1943, tué par le maquis le 2 août 1944, se déclare proche du national-socialisme, et Emile Boyez, secrétaire général à la main-d'œuvre de décembre 1943 à la Libération, partage l'idéologie du PPF, son ancien parti.

Certes, l'aménagement du travail obligatoire par les lois de l'Etat français, unique en Europe occupée, n'est pas totalement inutile. La Relève, souvent qualifié de duperie, est un contrat aux termes scandaleusement inégaux, mais globalement respecté. Elle ramène un peu plus de 90 000 prisonniers en France. Ce dispositif ne touche cependant, à un prix excessivement lourd, que 5 % des 1.8 million de prisonniers transférés en Allemagne et ne représente qu'environ 2.5 % des libérations des 900 000 captifs pendant la guerre – et beaucoup d'entre eux sont bel et bien des PG malades, âgés ou collaborationnistes qui auraient été relâchés de toute façon. A partir de la loi du 4 septembre 1942, la désignation en priorité des célibataires, relayée par les patrons chargés de la désignation, fait que les trois quarts des requis en Allemagne ne sont ni mariés ni pères de famille – contre 50 % des prisonniers. C'est certes autant de ménages éclatés en moins par la séparation. Le 16 février 1943, les nombreuses exemptions permettent à près de 60 % d'une classe d'âge d'être au moins provisoirement à l'abri de la réquisition. Les agriculteurs - cible certes secondaire pour les Allemands et catégorie peu intéressante pour le travail en usine - ne voient partir que leurs enfants nés en 1922, et en dernier.

Mais pour un gouvernement censé protéger l'ensemble de son peuple sans distinction, ces choix laissent à penser qu'à ses yeux, certains Français valent mieux que d'autres qui peuvent être sacrifiés à leur profit. Il s'agit bien là, pour citer Stanley Hoffmann, de l'un de ces « choix éthiques qu'aucun gouvernement ne devrait se mettre en position d'avoir à faire : quels otages fallait-il fusiller (les communistes), quels Juifs fallait-il livrer (les étrangers, y compris les enfants que les Allemands n'avaient pas l'intention de saisir)<sup>26</sup>. » Divisant sans cesse les Français en

---

<sup>26</sup> HOFFMANN Stanley, *Essais sur la France*, Seuil, 1974, p. 70. Rappelons qu'en effet, le gouvernement de Vichy accepte la livraison des Juifs étrangers dans l'illusion de sauvegarder ainsi les Juifs français – alors que les Allemands n'en font jamais ne serait-ce que la promesse verbale -, ou que le ministre de l'Intérieur Pucheu, en octobre 1941, influe dans la désignation des otages fusillés à Châteaubriant en protestant contre la présence d'anciens combattants



soupçonné à la Libération qu'il prendrait une ampleur aussi singulière et durable, au point de constituer l'enjeu central voire unique de la mémoire du STO pendant des générations. Il détourne les ex-requis de revendications plus matérielles et financières, et leur Fédération semble fort souvent bien plus préoccupée de faire accepter la validité d'une qualification que de mener un travail de mémoire et de faire connaître les souffrances des requis aux Français<sup>29</sup>. Les anciens requis du STO, du moins la forte minorité engagée dans la Fédération et qui en adopte le discours formaté, se barricadent derrière un argumentaire qui ne convainc que les convaincus, et vivent de longues décennies réfugiés dans une « mémoire figée, parfois défensive et frileuse<sup>30</sup> » (Helga Bories-Sawala). Leur capital symbolique restant des plus minces, leur discours résistancialiste inadapté à la réalité alors qu'ils sont dans les moins bien placés pour le porter, ils en sont venus à faire du Titre leur seul motif de fierté. Mais « à celui qui n'a rien, on enlèvera même le peu qu'il a. »

Leur souffrance semble avoir été une passion inutile. Il est difficile de lui trouver un sens après coup. Quelques-uns l'ont peut-être ressentie comme une aventure ou une expérience formatrice, accélérant ou marquant pour les plus jeunes leur passage à l'âge adulte<sup>31</sup>. Une petite minorité a pu y rencontrer une compagne, y nouer des amitiés durables, ou y côtoyer pour une fois des Français d'autres milieux. Mais dans l'ensemble, l'occasion d'un brassage social est en bonne partie manquée. La baraque n'est pas la tranchée de 1916. Au sein de ce groupe circonstanciel, l'individualisme reste très prégnant, au grand dam des chefs de Chantiers ou des catholiques missionnaires qui cherchent à constituer un minimum de sentiment communautaire. Et les hommes d'origines semblables, nous l'avons dit, ne cherchent à se mélanger aux autres quand ils peuvent rester entre eux. Ils cherchent encore moins à mieux connaître les travailleurs forcés d'autres nationalités, quand bien même ils en auraient les moyens linguistiques. De surcroît, après la guerre, les ouvriers sont sous-représentés parmi les effectifs militants de la FNDDT comme parmi ses dirigeants, pour la plupart originaires des classes moyennes et supérieures : la Fédération non plus ne permet pas tant que cela un mélange social au moins différé.

Pour la plupart des victimes, leur vécu semble avoir donc été surtout un accident malheureux, un temps de perdu. Le plus traumatisant est moins l'humiliation d'avoir à travailler pour l'ennemi, chez lui et sous ses ordres directs que l'expatriation loin d'un foyer et d'une terre natale dont l'absence augmente la nostalgie et l'amour, livre au « cafard ». Le dépaysement

---

<sup>29</sup> C'est au point que plutôt que de se réjouir en 1996 qu'un premier documentaire soit enfin consacré aux requis du STO, son organe *Le Proscrit* retient d'abord que le problème du titre n'y est pas évoqué.

<sup>30</sup> BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup*, p. 331

<sup>31</sup> « Après la délivrance, ce sont des hommes qui sont revenus », affirme Jean-Louis QUEREILLAH dans le prologue de son témoignage, *J'étais STO*, France-Empire, 1958

culinaire et linguistique est aussi mal vécu que l'adaptation à des climats inhabituels ou à la vie en commun dans les baraques. Sauf pour les permissionnaires-défaillants, notamment pour ceux devenus réfractaires voire résistants, ils sont exclus par leur absence de la joie de la Libération sinon de la Victoire, et à jamais frustrés de n'avoir pas pu se battre alors les armes à la main<sup>32</sup>. Les exploits de la poignée de STO maquisards en Slovaquie ne sont qu'un maigre rattrapage par procuration.

Les plus jeunes voient surtout dans leur période de STO une parenthèse stérile, une perte de temps ou un gâchis ce qui aurait dû être leur plus bel âge, au pire une épreuve retardant ou compromettant leurs débuts dans la vie. Ils pleurent fréquemment le vol de leurs « vingt ans<sup>33</sup>. » Pour les paysans, étudiants ou employés, le choc consiste surtout en une découverte brutale et involontaire de la condition ouvrière. Les ouvriers vivent moins mal par définition leur travail en usine, mais combien sont dégoûtés de ne pas être employés dans leur spécialité ou à un poste conforme à leur qualification, ou d'être astreints à de longs horaires et à des cadences inhabituellement lentes ? L'éventuel bénéfice financier est tout relatif : amendes, coût élevé de la vie, envois aux familles soustraient pas mal du revenu, et le remboursement tardif et très partiel des marks déposés à la frontière lors du Retour fait perdre aux ouvriers l'essentiel des quelques économies qu'ils avaient pu réaliser avec ténacité en Allemagne. La direction de la FNDDT renonce à insister dans les années 1950 sur les revendications matérielles qui les intéressent. Ensuite une chape de plomb voire une dénégation pure et simple ne recouvre l'existence taboue des salaires. Ce bilan pécuniaire médiocre n'empêche même pas pour autant les ex-concentrationnaires ou bien des Français en général de continuer à regarder les ex-STO comme des salariés honteux de l'ennemi.

Sans même parler des 25 000 à 35 000 morts, des milliers de blessés, de mutilés, de malades ou de traumatisés, ne retirent de leur passage en Allemagne que des séquelles négatives

---

<sup>32</sup> « Il manque une chose à notre bonheur, c'est que nous n'aurons pas participé à la libération de la France », confie le 6 juin 1944 l'ouvrier Barateau, requis plus âgé victime de la loi du 4 septembre 1942, à son cadet l'étudiant Jean-Louis Quéreillahc. « C'est dur d'être là comme des empotés, à vingt ans, alors que d'autres de notre âge se battent », renchérit l'écrivain, membre de la FNDDT, qui revient plusieurs fois sur ce thème au cours de son témoignage. QUEREILLAHC Jean-Louis, *J'étais STO*, France-Empire, 1958, p. 121.

Lors de notre entretien du 2 mai 2005 avec Jean-Louis Forest, l'ancien président de la FNDDT nous a confirmé que la frustration était toujours présente. Chez lui et ses camarades, le regret de n'avoir pas pu être là quand ceux du même âge montait en masse au maquis lors du jour J.

On pourrait objecter que le discours d'un président de l'ex-FNDDT est sans doute marqué par des décennies de reconstruction résistancialiste. Mais maints témoignages et documents confirment le patriotisme des travailleurs français d'Allemagne, l'ardeur avec laquelle ils souhaitent la défaite du Reich, leur enthousiasme pour le débarquement en Normandie et pour l'avance alliée. Qu'une bonne part d'entre eux regrettent alors sincèrement de ne pas pouvoir prendre part au combat final n'a rien d'in vraisemblable.

<sup>33</sup> DAURES Jean, *Nos vingt ans volés, l'histoire des 2000 Aveyronnais victimes des camps nazis de travail forcé*, Association départementale des Déportés du Travail et Réfractaires de l'Aveyron, P. Poujol, Rodez, 1993



durables. Après la guerre, l'amertume prédomine, tant la patrie retrouvée se montre oublieuse et soupçonneuse. Jamais réellement lavés officiellement de tout soupçon, les anciens requis du STO n'ont pas la satisfaction d'être redécouverts avant leur disparition. Leur sort ne semble pas inclus parmi les « leçons » ou les « avertissements » de l'Histoire : autant le rappel du sort des Juifs, par exemple, sert largement et régulièrement depuis les années 1970 d'avertissement contre les conséquences logiques du racisme ou contre certains mouvements politiques et idéologiques, autant nul ne songe à mettre en avant le sort des anciens STO pour rappeler à quoi a conduit l'exercice du pouvoir par les ennemis de la République ainsi que la collaboration d'Etat prétendument protectrice des Français<sup>34</sup>. Placés en 1945 en bons derniers dans la hiérarchie des victimes et des mérites, ils y sont restés sans espoir de changement.

Devenus membres de la FNDT ou non, les militants de l'Action Catholique et les prêtres et séminaristes présents en Allemagne sont de ceux qui ont donné le moins difficilement un sens à leur épreuve dès les premiers jours, malgré les doutes ou la part d'échecs, puis malgré les sanctions endurées. Si l'idée initiale d'une épreuve rédemptrice semble peu retenue aujourd'hui, le STO reste bien rétrospectivement le berceau du mouvement des prêtres-ouvriers. Pour autant, célébrer les « martyrs » d'Allemagne peut souvent servir aussi à faire oublier le comportement ambigu de nombreux prélats, religieux ou croyants face à la crise du STO, et le débat très vif au sein du monde chrétien avant comme après la Libération. De surcroît, la cause des « martyrs du STO » « victimes de la résistance spirituelle » n'est guère connue que des initiés. Et d'un strict point de vue historique, il n'est pas du tout prouvé qu'il s'agisse bien d'une « persécution religieuse » et d'une « résistance spirituelle. »

Pour les anciens requis, il resterait bien aussi la satisfaction d'avoir été des pionniers du rapprochement franco-allemand, mais celle-ci est en partie une reconstruction. Il est certain que les requis, comme les PG, ont bénéficié d'une expérience exceptionnelle du peuple allemand en temps de guerre. Il ne peut se réduire pour eux à ses soldats et à ses policiers, au contraire de la masse de leurs compatriotes restés au pays. Et l'épreuve commune des bombardements, le spectacle de la souffrance des civils, le travail effectué en commun, les signes de non-adhésions au national-socialisme, les gestes de sympathie, d'entraide ou de connivence peuvent conduire à des rapprochements. Cependant, pendant la guerre, nous l'avons vu, les rapports sont souvent bien plus tendus entre les requis français et les civils allemands que la mémoire veut bien le retenir. Et si rien n'est uniforme selon les lieux et les hommes, leurs relations tendraient selon certains témoignages à se dégrader au fur et à mesure que la guerre tire vers sa fin. Les bonnes relations

---

<sup>34</sup> On songe encore moins à utiliser le sort méconnu des victimes slaves du travail forcé nazi pour rappeler à quoi peut conduire le racisme, au-delà de la question du sort exceptionnel des Juifs.

nouées par la FNDT avec les deux Etats allemands doivent en partie, du côté de la RDA, à un désir très politique de se servir d'elle comme relais pour redorer le blason de la dictature est-allemande en France et pour faire aboutir la reconnaissance diplomatique du gouvernement de Pankow par Paris. Les pèlerinages rituels à Dortmund et Grossbeeren ont plus d'écho en Allemagne qu'en France, et réunissent quelques centaines de participants français tout au plus, même s'ils ont un large écho parmi les militants.

Le seul acquis positif durable de leur expérience, pour de nombreux requis, c'est d'avoir réussi à rester ensemble aussi longtemps dans une Fédération toujours unitaire, à la direction stable, aux clivages internes globalement limités, et d'y avoir vécu une sociabilité et de fortes camaraderies, trempées dans des décennies de combats et de rituels communs. Seule la disparition physique de tous ses membres peut mettre un point final à ces liens et entraîner la dissolution de l'organisation. Cela seul ne peut leur être enlevé par qui que ce soit.

\*  
\*                      \*

La fin du III<sup>e</sup> Reich libère du travail forcé les requis français, et les Occidentaux en général. Mais toute l'Europe n'en est pas délivrée, ni le monde entier. Le châtement par pendaison du gauleiter Sauckel n'est pas dissuasif. Le 22 octobre 1946, une semaine seulement après son exécution à Nuremberg, les Soviétiques raflent par exemple à Berlin-Est plusieurs milliers d'ouvriers et de spécialistes allemands qui ont osé mal voter lors des municipales, et les forcent à signer un contrat de travail avant de les envoyer s'éreinter en URSS. « Je demande qu'on m'explique pourquoi on vient de pendre Sauckel<sup>35</sup> ? », ironise alors amèrement Kurt Schumacher, le chef du parti social-démocrate. Plus généralement, en Europe de l'Est devenue communiste, les camps de travail prolifèrent, et les effectifs du Goulag sont à leur apogée en Union soviétique<sup>36</sup>.

Dans les colonies françaises, la France Libre a recouru au profit de ses troupes à la vieille pratique coloniale du travail forcé. En plein désert, la logistique des forces du général Leclerc repose entièrement sur la piste de 650 km qui relie Bangui (auj. Centrafrique) et Fort-Archambault (Tchad). De janvier 1941 à décembre 1942, le futur libérateur de Paris et Strasbourg emploie à son aménagement pas moins de 7 000 manœuvres camerounais et sahras contraints<sup>37</sup>. Le travail forcé reste partout en place à la fin de la guerre, et est même rétabli là où il avait été supprimé, comme à

---

<sup>35</sup> CARTIER Raymond, *Histoire mondiale de l'après-guerre*, Presses de la Cité, 1972, t. I, p. 223

<sup>36</sup> Ce travail forcé-là offre certes un cas de figure certes très différent du STO, puisque le travail des *zeks* relève d'un châtement, et ne fait bien entendu l'objet ni d'un contrat, ni d'une rémunération, ni de promesses de permissions.

<sup>37</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les Français Libres. L'autre résistance*, Tallandier, 2009, p. 274

Madagascar<sup>38</sup>. Auparavant, à la conférence de Brazzaville tenue du 30 janvier au 8 février 1944, les gouverneurs des colonies rechignent ouvertement aux timides projets d'abolition dudit travail forcé : ils proposent de soumettre plutôt les jeunes Africains de 20 à 21 ans non incorporés dans l'armée à un « Service du Travail Obligatoire », sans conscience de l'incongruité des termes choisis<sup>39</sup>. La création d'un corps d'inspecteurs du travail le 17 août 1944 tarde à produire ses effets, puisque les statuts de l'indigénat restent en vigueur. Le décret du 15 août 1945 portant réglementation du travail en Afrique française ne reçoit jamais de décret d'application. Il faut attendre la loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946 et le vote du Code du Travail d'Outre-Mer le 15 décembre 1952 pour que la liberté du travail dans les colonies africaines entre tardivement dans les faits<sup>40</sup>.

En Asie, la fin de l'empire japonais libère les *Romushas* indonésiens et autres travailleurs forcés des autres pays occupés au service de l'armée impériale. Mais encore dans les années 1990 et 2000, le scandale du travail forcé en Birmanie pour le profit de la firme française Total montre que les tentations d'exploiter une main-d'œuvre contre son gré n'appartiennent pas toutes au passé. En 2012, en Hongrie, pays membre de l'Union Européenne, un gouvernement nationaliste pour le moins controversé envisage ouvertement d'astreindre les chômeurs bénéficiaires d'allocations sociales à des travaux d'intérêt général, Roms en tête, et de les regrouper en des logements collectifs surveillés par la police. Les opposants hongrois et européens à cette loi ne sont pas privés de dénoncer une régression démocratique et une résurrection des camps du travail obligatoire.

\*

\*

\*

Le Service du Travail Obligatoire est un sujet immensément vaste que nous n'avons pas eu la prétention d'épuiser. D'autres historiens viendront, comme il est souhaitable, continuer à mieux faire connaître les drames de la réquisition et du réfractariat à toutes les échelles - destinées individuelles, entreprises, niveaux local ou national, et au-delà, dans le contexte de l'Europe et de l'Asie occupées. Au fil de nos recherches, il nous est apparu aussi que bien des sujets connexes mériteraient un jour une exploration propre, qui permettraient de mieux éclairer l'histoire du STO

---

<sup>38</sup> MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002, p. 274

<sup>39</sup> Jean-François MURACCIOLE, « La conférence de 1944 et la décolonisation », *Espoir*, n° 152, 2007

<sup>40</sup> FALL Babacar, « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, Université Libre de Bruxelles, n° 41, 1993

et au-delà celle de l'Occupation. La vie et l'œuvre de Jean Bichelonne, le plus technocratique des ministres de l'Etat français, mériteraient une synthèse. Dans le camp opposé, le président du CAD, Yves Farge, personnage charismatique et oublié, devra quelque jour posséder sa propre biographie scientifique, ne serait-ce que pour le rôle crucial qu'il joue comme trait d'union dans la haute société résistante lyonnaise, dans la naissance du maquis du Vercors, dans la lutte nationale contre le STO puis comme commissaire de la République en Rhône-Alpes. Une monographie pourrait aussi être consacrée à l'avenir au Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés, le seul à se référer explicitement aux requis du STO dans son sigle, et qui engendre la FNDD à la Libération. Pendant nos travaux, nous avons senti le manque d'études spécifiquement consacrés à la paysannerie et aux ruraux en France sous l'Occupation. A peu près aucun ouvrage n'a été consacré à une connaissance approfondie de ces catégories, alors qu'en 1936, les paysans représentent près de 30 % de la population active, et les ruraux 46 % de la population totale.

Sans aucun doute, il reste encore bien des redécouvertes à faire, bien des drames individuels et collectifs à faire remonter à la surface, à livrer à la connaissance du public. D'autres historiens après nous s'emploieront sûrement eux aussi à ce qu'un jour, la société française s'intéresse bien plus à ce que fut le STO, et en ait une meilleure connaissance. La Seconde Guerre mondiale, les années noires, les méfaits du régime hitlérien ont été tant étudiés, leur souvenir est si omniprésent que, parfois, la tentation est répandue de croire qu'il ne reste plus grand-chose d'essentiel à apprendre sur eux. Tant que le Service du Travail Obligatoire et les aventures humaines sans nombre qu'il a suscitées feront encore largement figure d'oubliés, ce sera loin d'être vrai.

## Sigles et abréviations

ACJF : Action Catholique de la Jeunesse Française  
AEL : *Arbeitserziehungslager*, camp de rééducation par le travail  
AMRF : Association des Maquisards et Réfractaires de France  
AO : Action Ouvrière  
AS : Armée Secrète  
CAD : Comité d'Action contre la Déportation  
CDLR : Ceux de la Résistance  
CFLN : Comité Français de Libération Nationale  
CGSTO : Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire  
CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens  
CGT : Confédération Générale du Travail  
CLC : Commissariat à la Lutte contre le Chômage  
CNIE : Commission Nationale Interprofessionnelle d'Épuration  
CNR : Conseil National de la Résistance  
COSI : Comité Ouvrier de Secours Immédiat  
DAF : *Deutsche Arbeitsfront*, Front du Travail allemand  
DF : Défense de la France  
DOF : Délégation Officielle Française  
FFI : Forces Françaises de l'Intérieur  
FK : Feldkommandantur  
FNDIR : Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance  
FNDIRP : Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes  
FNDT : Fédération Nationale des Déportés du Travail  
FNVRCNTF : Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé  
FTP : Francs-Tireurs et Partisans  
FUJP : Forces Unies de la Jeunesse Patriotique  
GAJS : Groupe d'Action pour la Justice Sociale  
GBA : *Generalbevollmächtigter für den Arbeitseinsatz*, plénipotentiaire général au recrutement de la main-d'œuvre (titre officiel porté par Fritz Sauckel à partir du 21 mars 1942)  
GNRM : Groupement National des Réfractaires et Maquisards  
IGPI : Inspection Générale de la Production Industrielle  
JAC : Jeunesse Agricole Chrétienne  
JEC : Jeunesse Etudiante Chrétienne  
JOC : Jeunesse Ouvrière Chrétienne  
JOFTA : Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne  
KZ : *Konzentrationslager*, camp de concentration  
LFC : Légion Française des Combattants  
MBF : *Militärbefehlshaber in Frankreich*, commandement militaire allemand en France  
MNPGD : Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés  
MUR : Mouvements Unis de la Résistance  
NAP : Noyautage des Administrations Publiques  
OKW : Oberkommando der Wehrmacht (commandement suprême de l'armée allemande)  
ONAC : Office National des Anciens Combattants  
OPA : Offices de Placement Allemands  
ORA : Organisation de la Résistance dans l'Armée  
OT : Organisation Todt  
PCF : Parti Communiste Français

PPF : Parti Populaire Français  
RAF : Royal Air Force  
RNP : Rassemblement National Populaire  
RP : Révérend Père  
RSHA : *Reichssicherheitshauptamt* (Office central de la sécurité du Reich, regroupant les polices nazies)  
Rü : *Rüstungsbetriebe*, entreprises d'armement  
S-B ou *S-Betriebe* : *Sperr-Betriebe*, entreprises "bloquées", protégées contre les prélèvements  
SD : *Sicherheitsdienst* (service de sécurité de la SS, improprement confondu avec la Gestapo)  
SNM : Service National Maquis  
STO : Service du Travail Obligatoire  
TC : Témoignage Chrétien  
TRN : Titre de Reconnaissance de la Nation  
UFAC : Union Française des Anciens Combattants  
UNADIF : Union Nationale des Associations de Déportés, d'Internés et Familles de Disparus  
V-B ou *V-Betriebe* : *Vorzugsbetriebe*, entreprises prioritaires

# CHRONOLOGIE

*Les événements survenus dans d'autres pays occupés sont en italique.*

## 1940

25 juin : entrée en vigueur des armistices. Tracé de la ligne de démarcation.

11 juillet : actes constitutionnels fondant l'Etat français

30 juillet : fondation des Chantiers de la Jeunesse

16 août : loi portant création des Comités d'organisation

13 septembre : loi interdisant de travailler pour une industrie d'armement à l'étranger, sous peine de mort et de déchéance de la nationalité française (annulée en mars 1941)

27 septembre : Georges Scapini propose en vain aux Allemands un échange de prisonniers contre des travailleurs civils

11 et 27 octobre : lois contre l'emploi féminin, au nom de la lutte contre le chômage

24 octobre : entrevue Hitler-Pétain à Montoire

20 novembre : Vichy ratifie la création d'offices de placement en zone occupée par l'administration militaire allemande

*Automne et hiver.* Rafles de main-d'œuvre dans le Nord et le Pas-de-Calais dirigés depuis Bruxelles.

## 1941

*Février : Göring décrète une augmentation du recrutement pour le Reich.*

Mars : le *Reicharbeitsdienst* est introduit en Alsace-Moselle.

26 mars : durée du travail portée à 48 heures par semaine dans le bâtiment et la métallurgie

*8 décembre : Göring ordonne la mise au travail des prisonniers de guerre soviétiques*

14 décembre : première directive d'Adolf Hitler sur la fortification des côtes de l'Atlantique

17 décembre : loi française sur la concentration forcée des entreprises

## 1942

### Février-avril 1942 : le moment tournant

*8 février : Albert Speer ministre de l'Armement en remplacement de Fritz Todt, tué en avion au décollage de Rastenburg.*

*20 février : Berlin décide la déportation de 627 000 travailleurs soviétiques*

Février : ordonnance des autorités d'occupation sur la fermeture d'entreprises.

4 mars : déclaration gouvernementale sur la promotion du travail en Allemagne.

*21 mars : Sauckel plénipotentiaire au recrutement de la main-d'œuvre pour le Reich et les territoires occupés*

*23 mars : obligation du travail en Allemagne pour les Néerlandais*

26 mars : création du Service de la Main-d'œuvre française en Allemagne confié à Gaston Bruneton

29 mars : l'ouverture d'offices de placement allemands est autorisée en zone sud

18 avril : retour de Pierre Laval au pouvoir avec le titre de chef du gouvernement. Sont promus Abel Bonnard à l'Education Nationale, Pierre Cathala aux Finances, Jacques Leroy-Ladurie à l'Agriculture, René Bousquet au secrétariat général de la Police, et le 24, Jean Bichelonne à la Production Industrielle.

*14 mai : travail obligatoire en Allemagne pour les Polonais.*

15 mai : première entrevue entre Pierre Laval et Fritz Sauckel

*31 mai : bombardement de Cologne par la RAF, qui après celui de Lübeck le 29 mars inaugure la tactique des bombardements stratégique des villes allemandes*

### Première action Sauckel juin-décembre 1942

**Relève : 250.000 travailleurs demandés, 50.000 partis**

**Premier STO : départ des 200.000 personnes exigées**

**22 juin : discours de Laval annonçant la Relève et souhaitant la victoire allemande**

11 août : arrivée à Compiègne du premier train de prisonniers rapatriés

22 août : ordonnance Sauckel sur la mise au travail des populations des territoires occupés  
**4 septembre : loi d'orientation de la main-d'œuvre, promulguée le 13.**  
11 septembre : démission de Jacques Leroy-Ladurie, opposé à la réquisition.  
15 septembre : Washington proteste contre l'appui fourni à un belligérant ennemi  
*6 octobre : travail obligatoire en Allemagne pour les Belges. L'épiscopat proteste le 26.*  
20 octobre : appel de Laval aux ouvriers pour qu'ils fournissent le contingent de 150.000 spécialistes exigé  
11 novembre : invasion de la zone non occupée  
19 décembre : entrevue Hitler-Laval

## 1943

### Deuxième action Sauckel janvier-mars 1943

**250 000 travailleurs demandés (dont 150 000 qualifiés) et obtenus**

4 janvier : Sauckel présente son exigence  
6 janvier : incidents de Montluçon  
30 janvier : capitulation de la VI<sup>e</sup> Armée allemande à Stalingrad  
**16 février : loi sur le Service du Travail Obligatoire, réquisition des classes 1920, 1921 et 1922.**  
18 février : Goebbels proclame la guerre totale au Sportpallast de Berlin  
24 février : création du Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire, sous l'autorité directe du chef du gouvernement  
1<sup>er</sup> mars : « suppression » de la ligne de démarcation, présentée à tort comme une contrepartie au STO. Le même jour, rafle allemande à Villeurbanne.  
3 mars : rafle allemande à Nancy, suivie d'une rafle française le 9  
4-5 mars : journées d'études de la presse française sur le travail en Allemagne, à Paris, en présence de Fritz Sauckel, de Pierre Laval et de nombreuses personnalités du gouvernement de Vichy et du collaborationnisme  
5 mars : nouvelle entrevue Laval-Sauckel  
6 mars : en Avignon, le conseil national de l'ACJF condamne le STO. *Belgique : les classes 1922, 1923, 1924 seront envoyées au travail dans le Reich.*  
9-10 mars 1943 : incidents de Romans  
11 mars : rafle des néo-policiers de Marseille au stade Buisson  
15 mars : arrestation à Lyon de R. Aubrac, M. Kriegel-Valrimont et S. Ravel, de retour d'une mission dans les Alpes où ils organisaient des filières de refuge pour les réfractaires au STO. Depuis Londres, à la demande de J. Moulin, première tentative – manquée – de parachutage d'armes aux réfractaires de Haute-Savoie, qui seraient au nombre de 5 000.  
17 mars : grève retentissante contre le STO chez Vermorel, à Villefranche-sur-Saône  
21 mars : secondes déclarations du cardinal Liénart à Lille, après celles du 15 mars. Le STO n'est pas un devoir de conscience, « on peut s'y dérober sans péché. »  
31 mars : institution du certificat de travail pour tous hommes de 18 à 50 ans.

### Troisième action Sauckel : avril-octobre 1943

**Exigence : 220 000 hommes dont 120.000 avant mois de mai.  
Obtenus : moins de 160.000 début août, et de 180 000 fin décembre.**

6-7 avril : réunion des Cardinaux et Archevêques de France. Approbation secrète de la décision de M<sup>gr</sup> Suhard d'envoyer des aumôniers clandestins en Allemagne.  
9 avril : Sauckel présente son exigence  
1<sup>er</sup> mai : échec de la manifestation unitaire de la Résistance contre le STO  
*8 mai : l'occupant reconnaît que 60 % des requis de Belgique ne se sont pas présentés, et menace d'instaurer une administration civile allemande.*  
14 avril : les protestants de France condamnent le STO  
26 mai : nouvelle rencontre Sauckel-Laval à Paris. La Résistance détruit des fichiers de main-d'œuvre à Grenoble.  
28 mai : départs des premiers des 16 300 jeunes gens des Chantiers de la Jeunesse envoyés au STO  
31 mai : introduction de la carte du Travail, fin des exemptions pour les agriculteurs  
**5 juin : discours de Pierre Laval annonçant l'envoi de l'ensemble de la classe 1922 en Allemagne**  
11 juin : loi sanctionnant les réfractaires et ceux qui les assistent.  
1<sup>er</sup> juillet : expiration du sursis pour les étudiants appelés au STO



14 juillet : fondation à Paris du Comité d'Action contre la Déportation présidé par Yves Farge  
 17-20 juillet : première opération de régularisation des réfractaires  
 Courant juillet : Cahier XVII de *Témoignage Chrétien : Déportation*, rédigé par André Mandouze  
 6 août : entrevue Laval-Sauckel. Pour la première fois, Laval refuse un nouvel envoi de main-d'œuvre.  
 25 août : incendie du STO de Tarbes  
 1<sup>er</sup> septembre : le STO est étendu à la classe 1923  
**17 septembre : accords Speer-Bichelonne à Berlin.** « Plan de redressement national français » ultra-collaborationiste, approuvé par Sauckel, transmis à Himmler, Hitler, Goebbels.  
 28 septembre : le plénipotentiaire de Sauckel en France, Julius Ritter, est abattu à Paris par trois hommes du groupe Manouchian  
 13 octobre : déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne. Mainmise allemande sur la main-d'oeuvre italienne présente en France.  
**16 octobre : accords Laval-Sauckel sur la suspension des départs jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier**  
 3 novembre : Henri Frenay nommé à Alger commissaire aux Prisonniers, Déportés, Réfugiés  
 3 décembre : note Kaltenbrunner prescrivant la poursuite des membres de l'Action Catholique en Allemagne.  
 30 décembre : Joseph Darnand secrétaire général au Maintien de l'Ordre.

## 1944

### Quatrième action Sauckel : janvier –juin 1944

**Exigés : un million puis 850 000 travailleurs. Obtenus : 18 347 requis et 22 247 volontaires**

4 janvier : *conférence entre Hitler, Sauckel et Speer, qui reprend le dessous sur le GBA.* Arrestation de La Porte du Theil à Châtel-Guyon. Les Chantiers sous la coupe de Bichelonne.  
 14 janvier : destruction des fichiers du STO à Quimper  
 15 janvier : à Paris, Sauckel réclame un million de travailleurs  
 17 janvier : les usines V et Rü obtiennent le statut de *S-Betriebe*  
**Organisation du peignage (*Auskämun*) des entreprises.**  
**1<sup>er</sup> février 1944 :** loi rendant tous les hommes de 16 à 60 ans mobilisables, les femmes de mutables en France. Semaine de 48 heures. Le même jour, création des Forces Françaises de l'Intérieur.  
 4 février : destruction du fichier du STO à Cahors  
 14 février : incendie du STO à Aurillac  
 17 février : les Cardinaux et Archevêques condamnent tout STO féminin  
 26 février : Léo Hamon détruit 200 000 fiches de recensement de la classe 1924 3, place de Fontenoy à Paris  
*12 mars 1944 : les Belges des classes 1922, 1923, 1924 sont réquisitionnés pour le travail obligatoire en Allemagne*  
 20 mars : passation de pouvoir entre Bichelonne et Déat, nommé ministre du Travail le 17  
 26 mars : dispersion des maquisards des Glières, aux trois quarts réfractaires au STO  
 12 mai : rafle de Figeac  
 14 mai : pour le compte du CAD, Charles Gonard détruit les fichiers du STO place Hoche à Versailles  
 3 juin : incendie des fichiers du recensement à Dole  
 6 juin : 4 126 navires alliés percent le mur de l'Atlantique en Normandie  
 10 juin : dissolution des chantiers de la Jeunesse par le conseil des ministres  
**23 juin : arrêt officiel « provisoire » des départs pour l'Allemagne**  
 28 juin : exécution de Philippe Henriot par la Résistance  
 5 juillet : Bichelonne et Déat signataires de l'appel ultra-collaborationiste à un gouvernement Platon  
 Juillet : dernier rapport Sauckel à Hitler sur la réquisition de main-d'œuvre française  
 18 juillet : destruction des bureaux du STO à Lille  
 26 août : dissolution du MBF au lendemain de la libération de Paris  
 29 août : insurrection slovaque à laquelle participent plusieurs dizaines de STO évadés  
 5 décembre : décès de Jean Bichelonne à la clinique SS de Hohenlynden

## 1945

21 janvier : évacuation des 2 500 travailleurs français d'Auschwitz, conduits par le chef des Chantiers Georges Toupet  
 24 mars : 350 travailleurs étrangers massacrés près de Dortmund le Vendredi Saint, dont 35 Français  
 3 mai : Speer reste ministre de l'Economie et de la Production dans le gouvernement Donitz  
 8 mai : capitulation allemande. **Retour massif des travailleurs du STO.**

15 octobre : fondation de la Fédération Nationale des Déportés du Travail par Georges Beauchamp, à la maison de la Chimie à Paris.

## **1946**

15-18 août : les cérémonies de Compiègne rassemblent les anciens requis, combattants, prisonniers de guerre et rescapés des camps de concentration, sous l'égide du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
1<sup>er</sup> octobre : verdicts au procès de Nuremberg : la mort pour Sauckel, vingt ans de prison pour Speer. Robert Ley s'est suicidé en octobre précédent.

## **1947**

22 juin : le « déporté du travail inconnu » est inhumé au carré sacré du Père-Lachaise, dans le prolongement du mur des Fédérés et des monuments aux victimes des camps de la mort.

## **1951**

14 mai : vote du statut des PCT (Personnes Contraintes au Travail en pays ennemi)  
Jean-Louis Forest devient jusqu'en 2001 président de la Fédération Nationale des Déportés du Travail, rebaptisée Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé après la décision de justice en sa défaveur du 23 mai 1979.

## **1992**

10 février : la Cour de Cassation interdit aux anciens requis du STO l'usage des termes « déportés du travail »

## **2008**

Fin de la querelle autour de l'obtention du « titre » de « déportés du travail » ; les anciens requis reçoivent l'appellation officielle de « victimes du travail forcé en Allemagne nazie »

# **ANNEXES**

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE N° I - La France éclatée des années noires.....	p. 1168
ANNEXE N° II - Le Grand Reich (frontières de 1942), lieu d'exil des requis du STO.....	p. 1169
ANNEXE N° III - Les départs volontaires pour le travail en Allemagne sous l'Occupation.....	p. 1170
ANNEXE N° IV - Les départs de France du 1 <sup>er</sup> juin 1942 au 31 juillet 1944.....	p. 1171
ANNEXE N° V - Le profil des requis (1942-1944).....	p. 1772
ANNEXE N° VI - Les titulaires de la carte de Personne Contrainte au Travail en Pays ennemi (PCT) fin 2008.....	p. 1173
ANNEXE N° VII - Le profil des réfractaires (1942-1944).....	p. 1174
ANNEXE N° VIII - Les titulaires de la carte de réfractaire au STO fin 2008.....	p. 1175
ANNEXE N° IX - Exemple de « lettre » de propagande supposément écrite d'Allemagne par des volontaires.....	p. 1176
ANNEXE N° X - <i>L'Aventure de Célestin Tournevis</i> , ou la bande dessinée au service du volontariat.....	p. 1177
ANNEXE N° XI - <i>La mésaventure de Célestin Tournevis</i> , ou la contre-propagande résistante en action.....	p. 1181
ANNEXE N° XII - Discours radiodiffusé de Pierre Laval lançant la Relève, 22 juin 1942.....	p. 1182
ANNEXE N° XIII - Circulaire du président du Comité d'Organisation du Travail des Métaux, Jean Constant, en faveur de la Relève (27 juin 1942).....	p. 1184
ANNEXE N° XIV - Circulaire de Pierre Laval aux Comités d'organisation, encourageant les départs en équipe (2 juillet 1942).....	p. 1185
ANNEXE N° XV - La campagne pour la Relève : des documents de propagande par centaines de milliers d'exemplaires.....	p. 1188
ANNEXE N° XVI - Tract de l'Union des Femmes Françaises appelant à rejeter la Relève au nom des prisonniers eux-mêmes (été ou automne 1942).....	p. 1189
ANNEXE N° XVII - Dépliant de propagande critiquant le manque d'empressement des ouvriers à partir relever les prisonniers (été 1942).....	p. 1190
ANNEXE N° XVIII - Loi du 4 septembre 1942 relative à l'orientation de la main-d'œuvre, promulguée le 13 septembre au <i>Journal Officiel de l'Etat français</i> .....	p. 1192
ANNEXE N° XIX - Taxation par entreprises dans l'Yonne, octobre 1942.....	p. 1193
ANNEXE N° XX - Les empiètements allemands : convocation adressée par les autorités militaires allemandes du département du Nord.....	p. 1194
ANNEXE N° XXI - Circulaire de René Bousquet, secrétaire général à la Police, ordonnant de réprimer les grèves contre les départs de travailleurs (17 novembre 1942).....	p. 1195

<b>ANNEXE N° XXII</b> - Loi du 16 février 1943 instituant le Service du Travail Obligatoire par classes d'âge, et son décret d'application en date du même jour.....	p. 1196
<b>ANNEXE N° XXIII</b> - Procès-verbal de l'entretien du 5 mars 1943 entre P. Laval et F. Sauckel.....	p. 1197
<b>ANNEXE N° XXIV</b> - Contrat de travail à signer avant le départ en Allemagne.....	p. 1205
<b>ANNEXE N° XXV</b> - La lassitude des médecins requis pour les visites médicales accompagnant les recensements de la main-d'œuvre.....	p. 1206
<b>ANNEXE N° XXVI</b> - Lettre ouverte des étudiants parisiens à Philippe Pétain (mars 1943).....	p. 1207
<b>ANNEXE N° XXVII</b> - Discours du cardinal Liénart sur le STO (21 mars 1943).....	p. 1209
<b>ANNEXE N° XXVIII</b> - Tract ronéotypé, par un groupe d'étudiants chrétiens, « distribué le 2 avril 1943 dans les facultés de Lyon ».....	p. 1212
<b>ANNEXE N° XXIX</b> - Circulaire du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, en date du 7 juin 1943, radicalisant la recherche des réfractaires au STO.....	p. 1213
<b>ANNEXE N° XXX</b> - Loi du 11 juin 1943 renforçant les sanctions contre les réfractaires et ceux qui leur viennent en aide.....	p. 1216
<b>ANNEXE N° XXXI</b> - La France Libre dénonce les départs de jeunes des Chantiers depuis le camp de regroupement de Pont-de-Claix (11 juin 1943).....	p. 1217
<b>ANNEXE N° XXXII</b> - Circulaire du recteur de l'académie de Lyon André Gain appelant les étudiants à se soumettre au Service du Travail Obligatoire (25 août 1943).....	p. 1218
<b>ANNEXE N° XXXIII</b> - Une liste policière de défailants du STO à rechercher, été 1943.....	p. 1219
<b>ANNEXE N° XXXIV</b> - Résistant ou réfractaire ? Vicissitudes d'un engagement en 1943.....	p. 1220
<b>ANNEXE N° XXXV</b> - Procès-verbal de l'entretien du 6 août 1943 entre P. Laval et F. Sauckel.....	p. 1221
<b>ANNEXE N° XXXVI</b> - Presse clandestine contre STO.....	p. 1237
<b>ANNEXE N° XXXVII</b> - Tract du MNPGD appelant prisonniers et travailleurs « déportés » à résister en Allemagne (1943 ou 1944).....	p. 1238
<b>ANNEXE N° XXXVIII</b> – <i>Travailleur ou chair à canon ?</i> : dépliant collaborationniste (1943).....	p. 1239
<b>ANNEXE N° XXXIX</b> - Affichette collaborationniste : « Jeunes de France... sachez choisir ! ».....	p. 1241
<b>ANNEXE N° XL</b> - Le Comité d'Action contre la Déportation d'Y. Farge vu d'Alger en 1944.....	p. 1242
<b>ANNEXE N° XLI</b> - Réfractaires au STO abrités et/ou encadrés fin janvier 1944 par le Front National, selon le rapport de ce dernier au Comité d'Action contre la Déportation.....	p. 1243
<b>ANNEXE N° XLII</b> - Brouillons de la loi du 1 <sup>er</sup> février 1944.....	p. 1244
<b>ANNEXE N° XLIII</b> - Circulaire de Max Knipping ordonnant des rafles généralisées contre les « oisifs » (24 mars 1944) .....	p. 1247
<b>ANNEXE N° XLIV</b> - Résistants isolés saboteurs du STO, victimes de la répression.....	p. 1250
<b>ANNEXE N° XLV</b> - Carte à la mémoire d'un requis tué en Allemagne.....	p. 1253
<b>ANNEXE N° XLVI</b> - Victimes du décret Kaltenbrunner du 3 décembre 1943 ayant perdu la vie et actuellement en procès de béatification.....	p. 1254

<b>ANNEXE N° XLVII</b> - Carte de rapatrié de Roger Monier (1945).....	p. 1256
<b>ANNEXE N° XLVIII</b> - Jugement rendu par le tribunal de Nuremberg à l'encontre de Fritz Sauckel (1 <sup>er</sup> octobre 1946).....	p. 1257
<b>ANNEXE N° XLIX</b> - Jugement rendu par le tribunal de Nuremberg à l'encontre d'Albert Speer (1 <sup>er</sup> octobre 1946).....	p. 1259
<b>ANNEXE N° L</b> - Les premiers pas de la Fédération Nationale des Déportés du Travail.....	p. 1262
<b>ANNEXE N° LI</b> - Les dernières demeures des trois déportés du travail inconnus.....	p. 1263
<b>ANNEXE N° LII</b> - Les cérémonies de Compiègne (15- 18 août 1946), ou les derniers feux du discours unitaire.....	p. 1264
<b>ANNEXE N° LIII</b> - Statut officiel et médaille des réfractaires au STO (22 août 1950).....	p. 1265
<b>ANNEXE N° LIV</b> - Le STO est-il une « déportation » ?.....	p. 1268
<b>ANNEXE N° LV</b> - Dortmund, Vendredi Saint 11 avril 2008, ou la cérémonie des adieux.....	p. 1271

# ANNEXE N° I

## La France éclatée des années noires





## ANNEXE N° II

### Le Grand Reich dans ses frontières de 1942, lieu d'exil des requis du STO

*Les traits sur la carte retracent l'itinéraire de René Guilloux, requis à Dantzig. [Document extrait de son récit inédit, Comment j'ai vécu la deuxième guerre mondiale sans « la faire », s. d., p. 11 bis, aimablement prêté par son petit-fils Antonin Guilloux]*

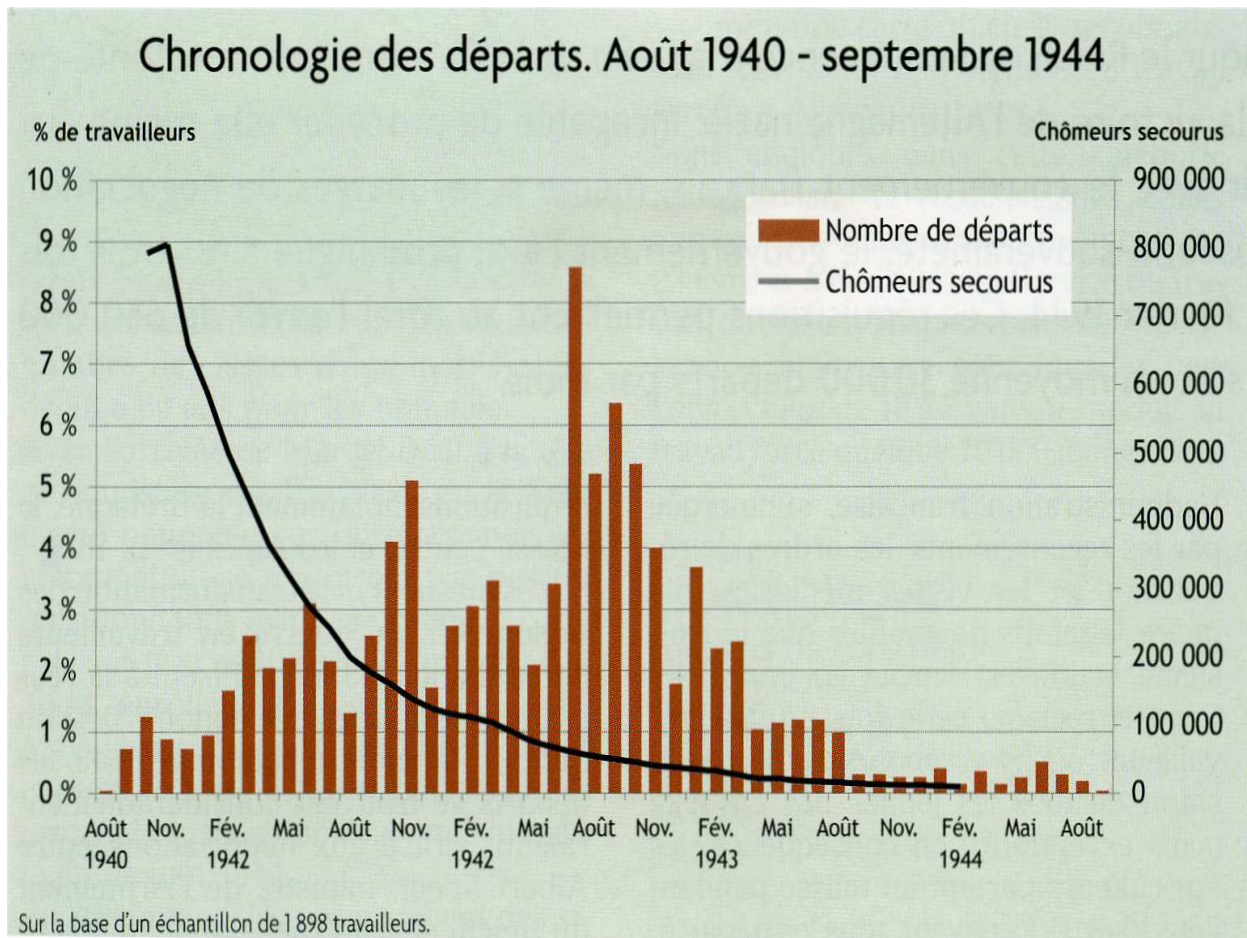




## ANNEXE N° III

### Les départs volontaires pour le travail en Allemagne sous l'Occupation

[Extrait de Françoise PASSERA, « Les travailleurs volontaires », in Jean-Luc LELEU, Françoise PASSERA et Jean QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 119]

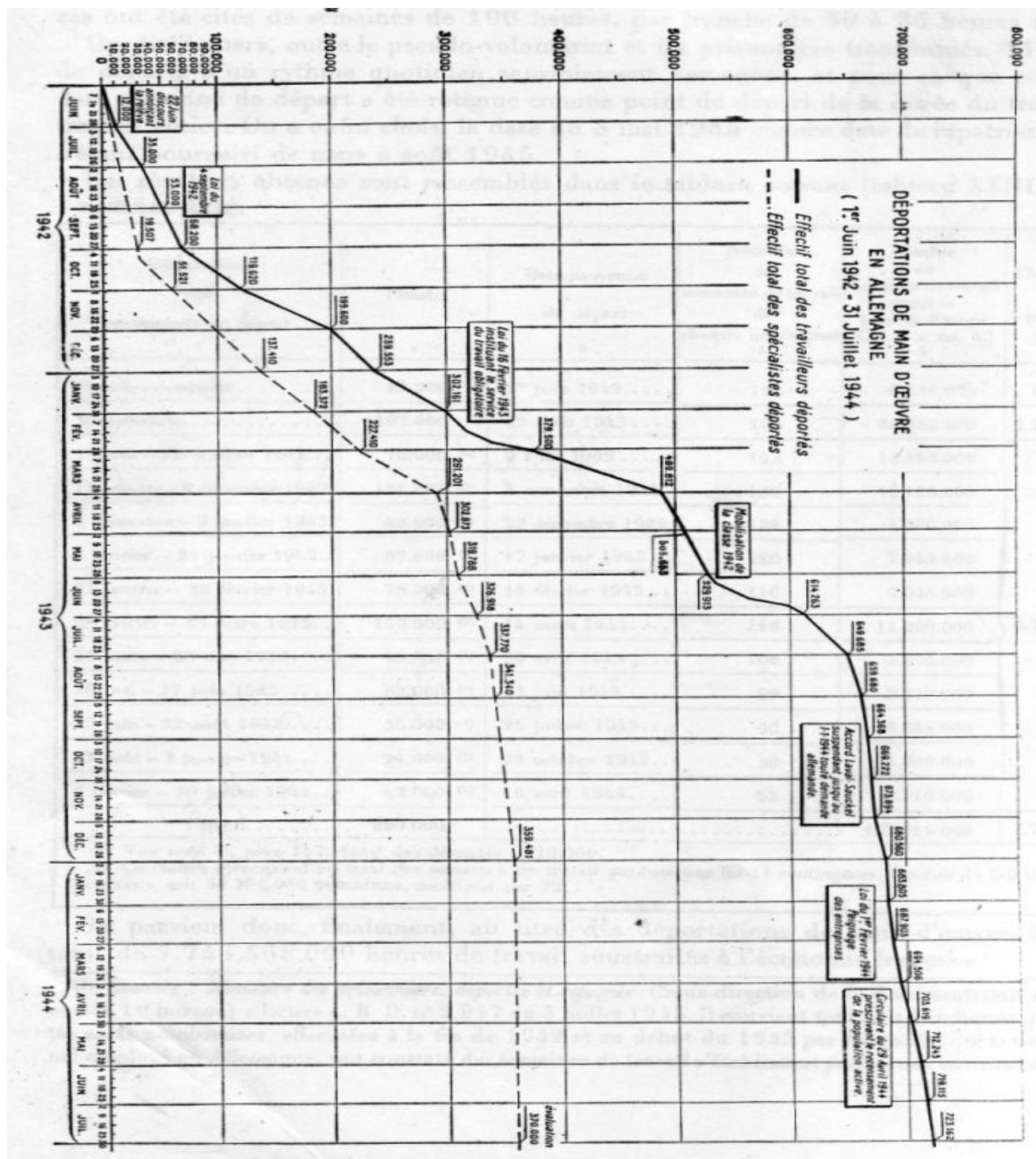


## ANNEXE N° IV

### Les départs de France du 1<sup>er</sup> juin 1942 au 31 juillet 1944

[Commission consultative des dommages et réparations, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie DP1, 1948, p. 157]

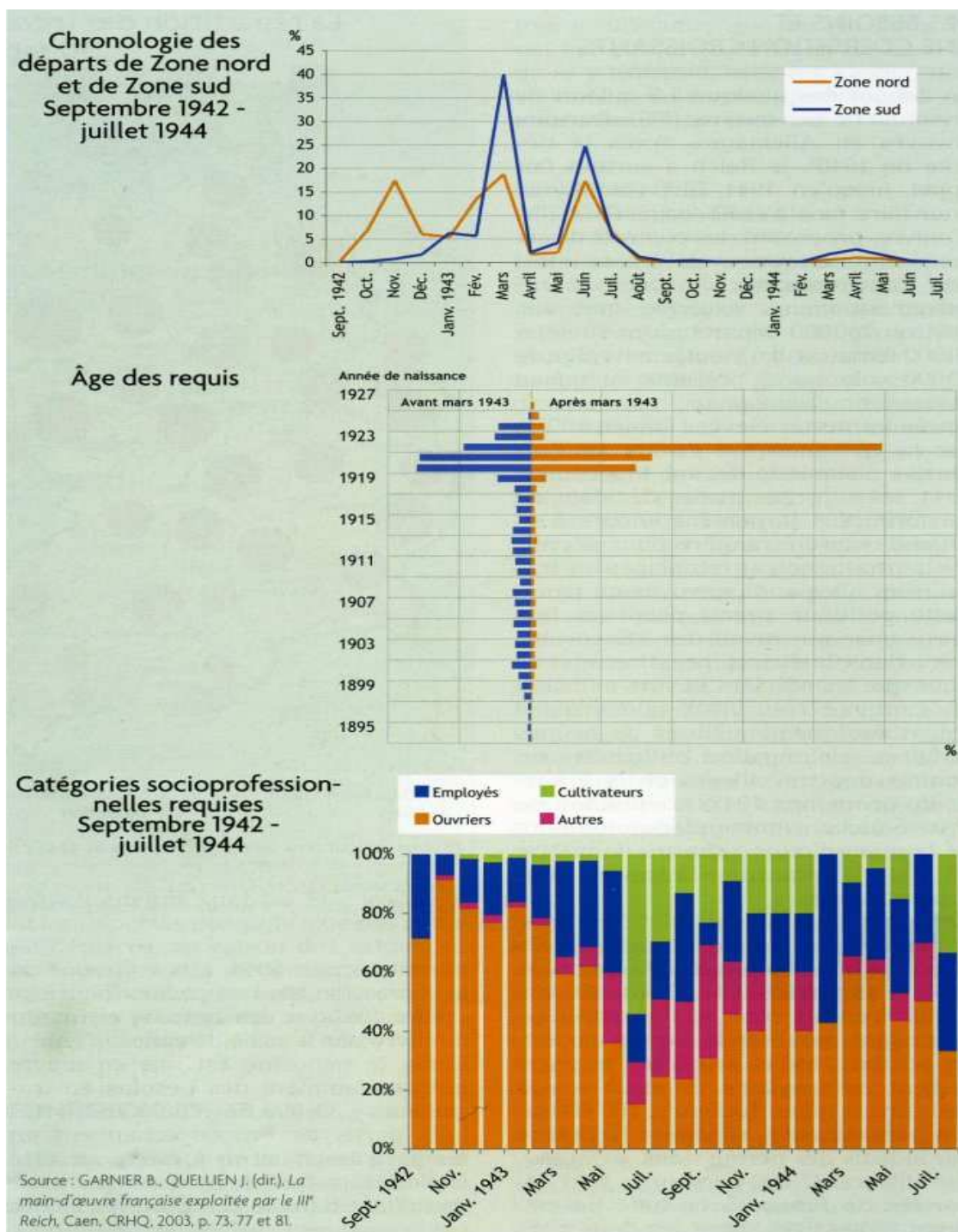
La monographie DP1 présente l'inconvénient d'amalgamer volontaires et requis sous le même vocable de « déportés », et de considérer les travailleurs de la Relève volontaire (juin-septembre 1942) comme des victimes de la propagande et des pressions officielles. Elle n'en reste pas moins une source précieuse pour connaître l'ampleur des transferts de main-d'œuvre.



## ANNEXE N° V

### Le profil des requis (1942-1944)

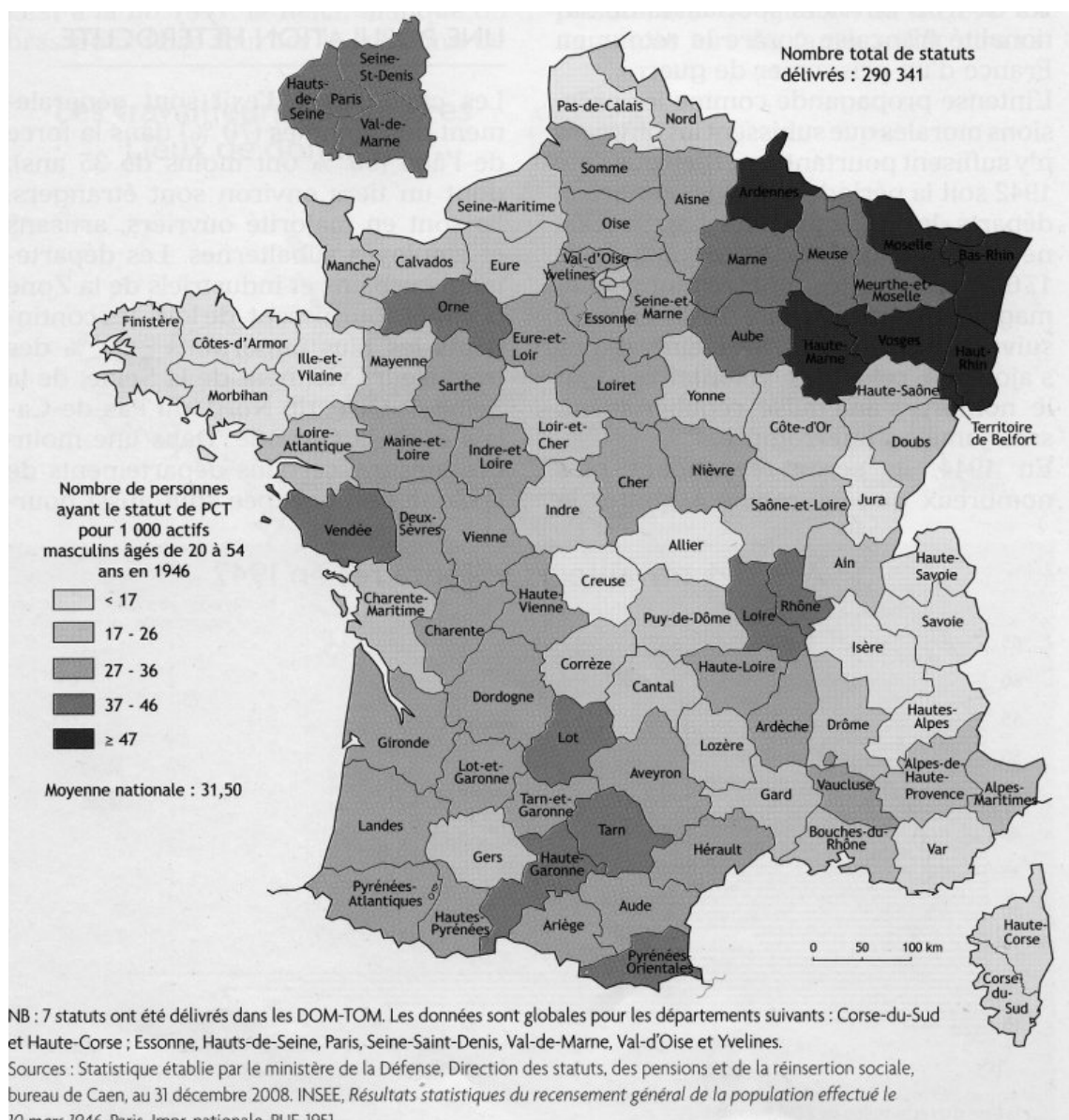
[Extrait de Patrice ARNAUD, « Les travailleurs requis », in Jean-Luc LELEU, Françoise PASSERA et Jean QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 121]



## ANNEXE N° VI

### Les titulaires de la carte de Personne Contrainte au Travail en Pays ennemi (PCT) fin 2008

[Extrait de Françoise PASSERA, « Les travailleurs requis », in Jean-Luc LELEU, Françoise PASSERA et Jean QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p. 120]

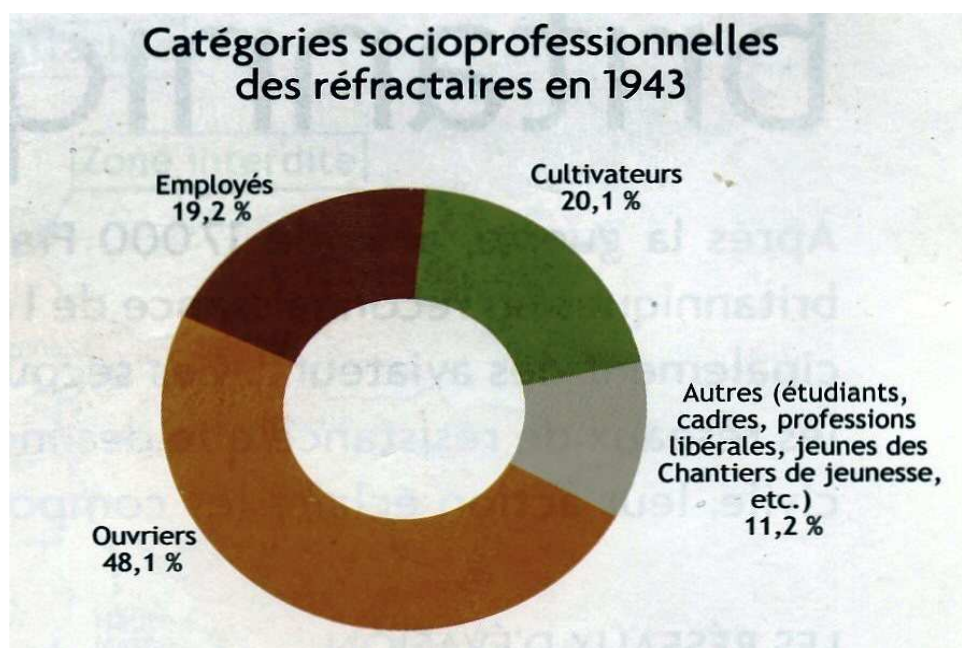
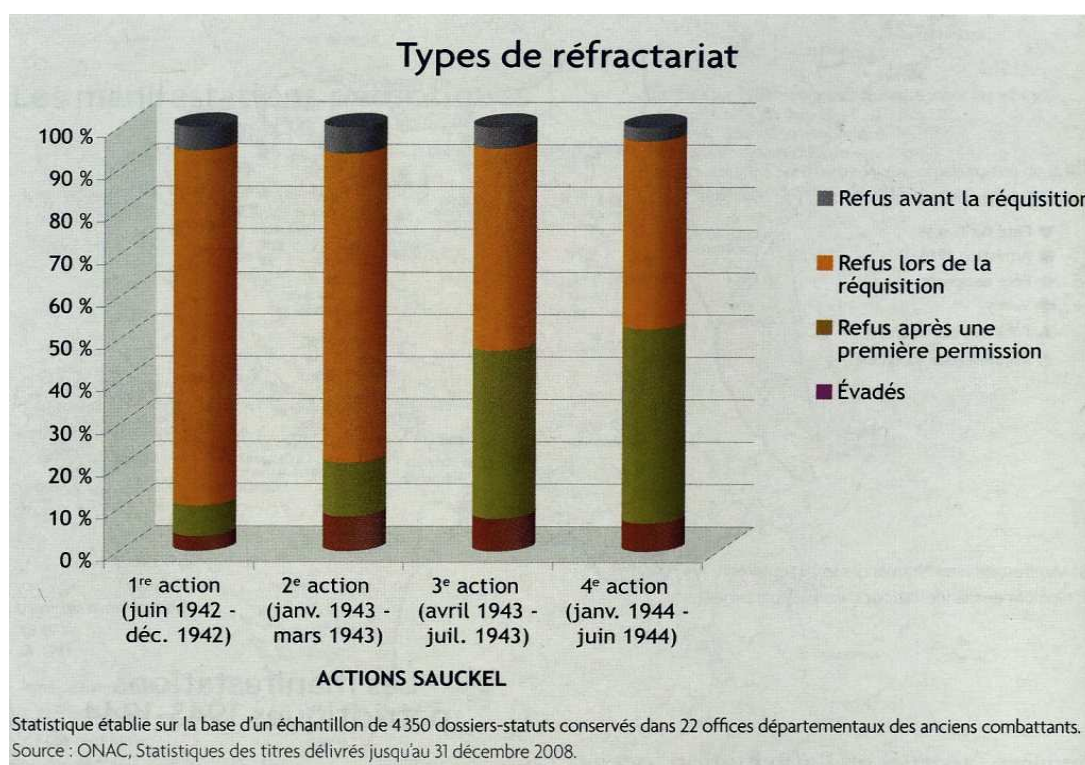




## ANNEXE N° VII

### Le profil des réfractaires (1942-1944)

[Extrait de Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in Jean-Luc LELEU, Françoise PASSERA et Jean QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p.182-183]



## ANNEXE N° VIII

### Les titulaires de la carte de réfractaire au STO fin 2008

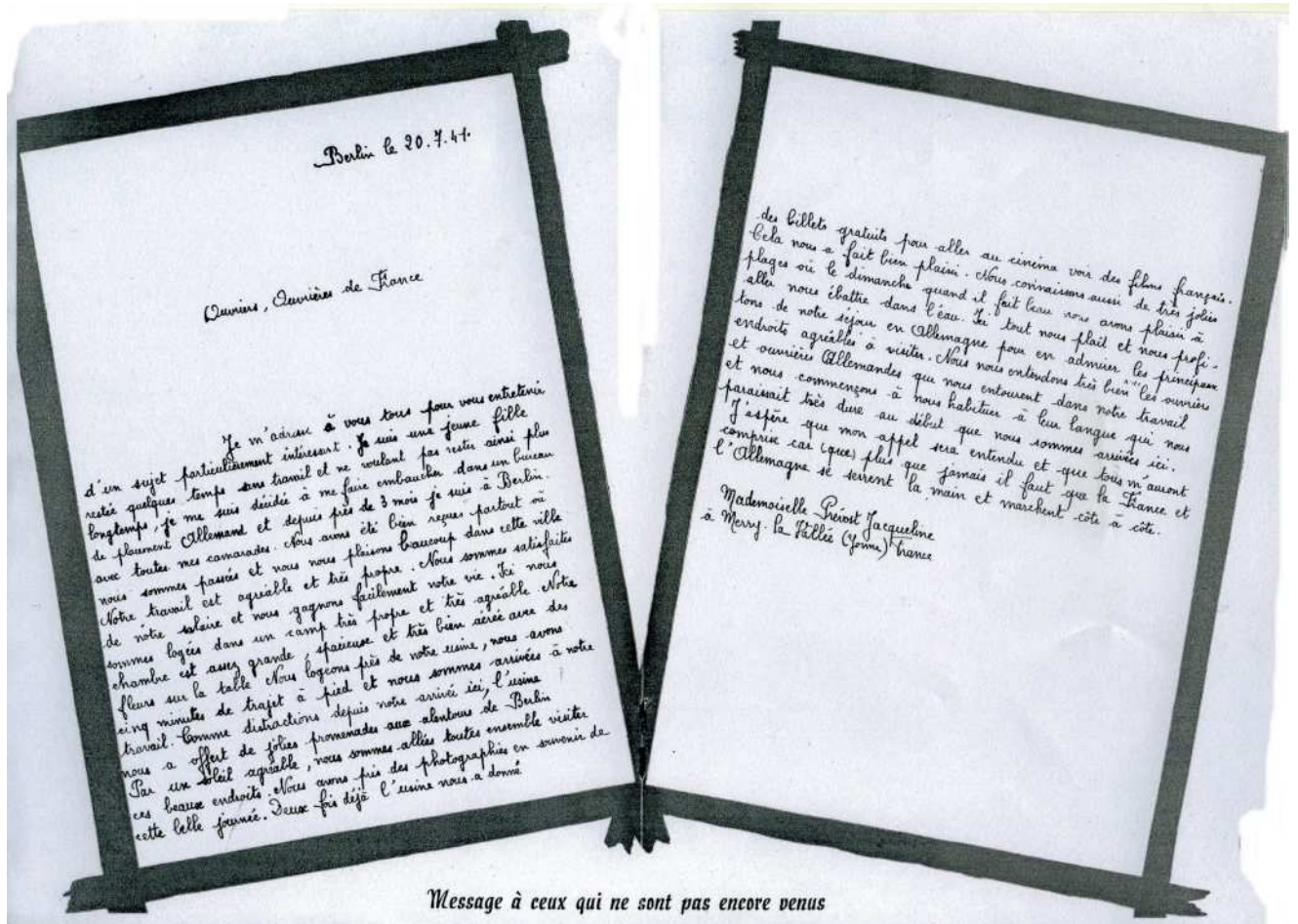
[Extrait de Michel BOIVIN, « Les réfractaires au travail obligatoire », in Jean-Luc LELEU, Françoise PASSERA et Jean QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010, p.182]



## ANNEXE N° IX

### Exemple de « lettre » de propagande supposément écrite d'Allemagne par des volontaires

[extrait de la brochure *Travailler en Allemagne, c'est gagner sa vie dans de bonnes conditions*, 1941, IHTP ARC 079-74]



Message à ceux qui ne sont pas encore venus



## ANNEXE N° X

### *L'Aventure de Célestin Tournevis, ou la bande dessinée au service du volontariat*

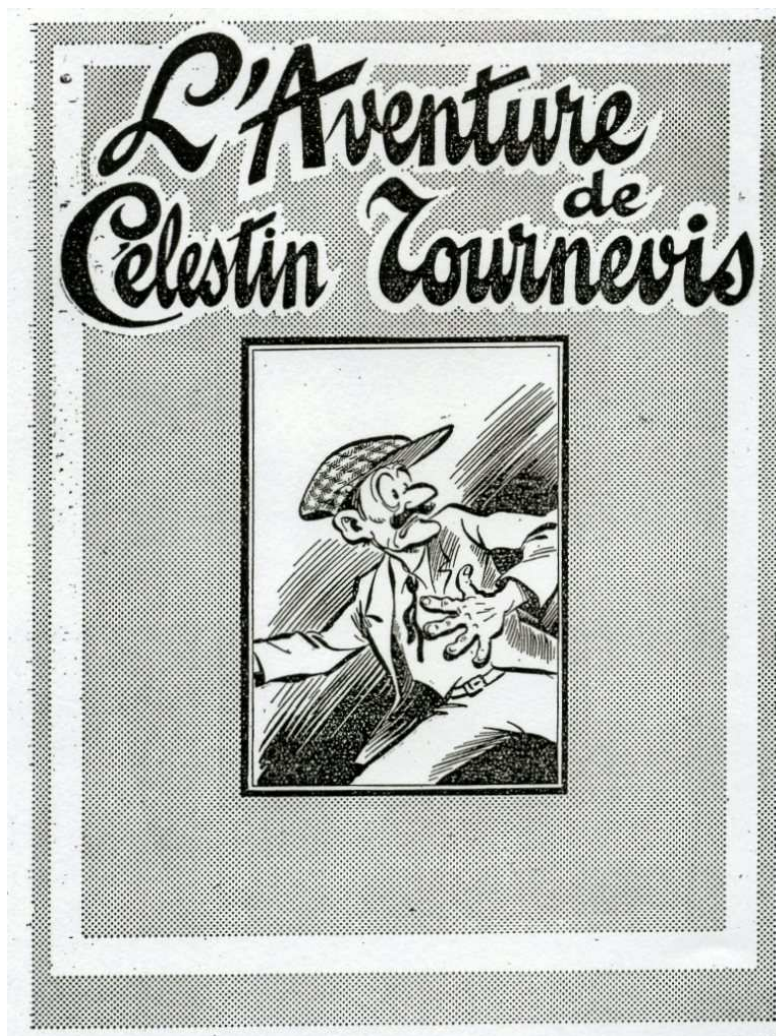
[BDIC, O pièce 23.358]

*Cette bande dessinée est particulièrement diffusée au moment de la Relève de l'été 1942, quoiqu'elle n'en fasse pas mention et lui soit certainement antérieure. L'allusion en dernières pages aux 160 000 travailleurs déjà partis en Allemagne permet de la dater approximativement de la fin du premier semestre 1942.*

*Illustration typique d'une propagande pro-départs sur la défensive, le document se présente comme une longue réfutation point par point des « bobards » lancés contre le travail en Allemagne. Il est obligé de commencer par les présenter longuement, au risque de faire leur publicité.*

*Le public visé est avant tout ouvrier – la casquette et le nom du personnage en font foi, par opposition au chapeau melon plus petit-bourgeois du contempteur du travail en Allemagne.*

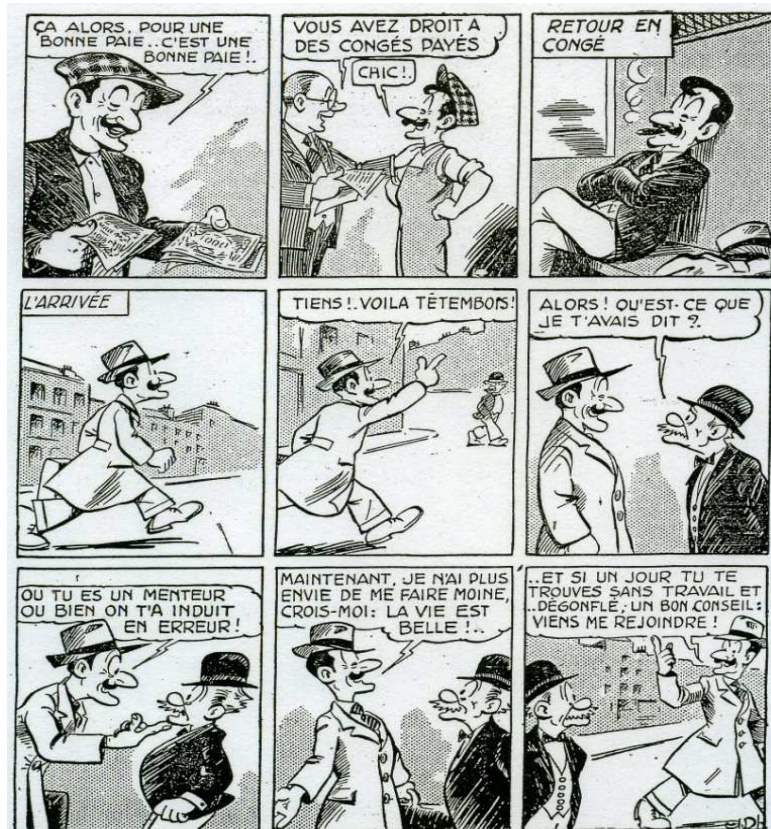
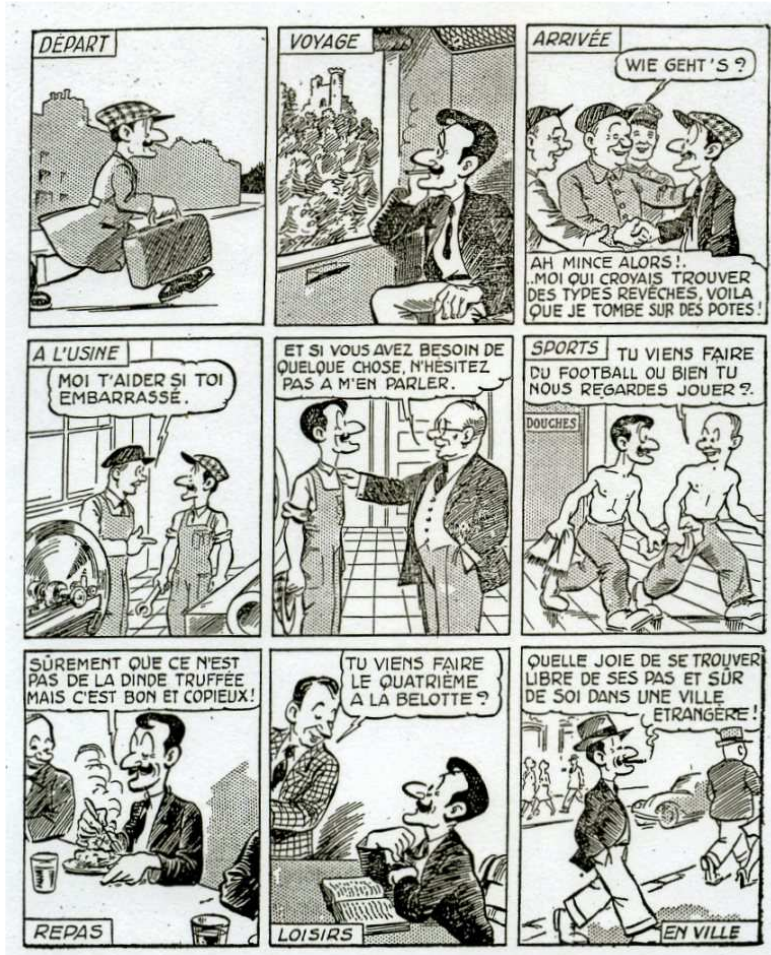
*Prudemment, rien n'est dit de l'état de guerre, de la contribution au combat de l'Allemagne, du bolchevisme ou du régime national-socialiste. Les seules allusions politiques, discrètes, sont celles aux « élucubrations politiques » (case 2) et au travailleur « libre, conscient et organisé » (case 6). La propagande pense convaincre surtout en jouant d'abord sur la qualité de la vie et de l'accueil en Allemagne ou la promesse de hauts salaires.*













**Du TRAVAIL** assuré et bien payé  
*apporte l'ARGENT qui procure l'aisance*  
 et le **BONHEUR** au Foyer

Travailleur français,

L'histoire de Tournevis que tu viens de lire et qui a peut-être provoqué chez toi un petit sourire sceptique et désabusé est pourtant celle de bien des travailleurs.

Ils doutaient !... Ils doutaient parce qu'ON leur avait dit (depuis vingt ans d'ailleurs) qu'en Allemagne, on crevait de faim, qu'il fallait avoir un tempérament spécial pour y tenir le coup, etc. !

Maintenant, ils sont 160.000 qui travaillent coude à coude avec leurs camarades ouvriers allemands dans des entreprises d'Allemagne !...

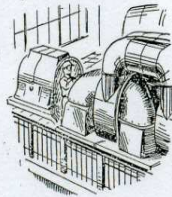
Cent-soixante mille ouvriers français savent maintenant que là-bas, on travaille agréablement

dans des usines propres,  
 avec des salaires élevés,  
 au milieu de camarades serviables.

Ils savent aussi que le patron n'est pas le "singe", mais un autre camarade,

que la nourriture est saine et abondante,  
 et que l'application des lois sociales n'y est pas une rigolade.

Ils savent encore qu'après les heures de travail, ils sont entièrement libres de se



promener en ville où ils veulent, ou de s'adonner aux sports ou à la lecture.

Celui qui te dit le contraire est le vrai lanceur de bobards et, mets-toi bien ça dans le crâne : Neuf fois sur dix, ce menteur de cou possède une situation solide dans son pays et se fiche bien de ta gêne ou de ta misère, ou bien, c'est un pauvre diable qui, n'osant partir à cause... des voisins gaullistes, jalouse la situation meilleure que tu obtiendras en Allemagne.

Oui, je sais : il faut quitter la femme et les gosses ! C'est vrai, mais vaut-il mieux crever de faim tous en chœur ou s'absenter quelque temps pour acquérir l'aisance ?

As-tu réellement le droit de laisser tes enfants sous-alimentés ou le devoir de les nourrir convenablement ?

Réfléchis, renseigne-toi mieux à l'un des bureaux suivants, et et prends ta décision !



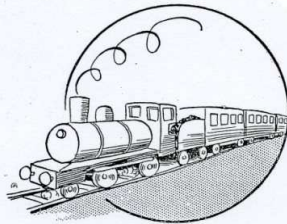
**Bureaux officiels de Placement allemands**

- |  |  |
|--|--|
| <b>PARIS</b> : 62, av. de Clichy (M <sup>o</sup> : La-Fourche)               | <b>PARIS</b> : 75, r. de Romainville (M <sup>o</sup> : Portes-Lilas).                |
| <b>PARIS</b> : 190 bis, av. d'Italie (M <sup>o</sup> : Portes-d'Italie).     | <b>PARIS</b> : 1, rue Scribe (M <sup>o</sup> : Opéra).                               |
| <b>PARIS</b> : 15, r. de Laborde (M <sup>o</sup> : St-Lazare)                | <b>PARIS</b> : 100, r. St-Antoine (M <sup>o</sup> : St-Paul)                         |
| <b>PARIS</b> : 75, cours de Vincennes (M <sup>o</sup> : Porte-de-Vincennes). | <b>BOULOGNE-SUR-SEINE</b> : 216, boul. Jean-Jaurès (M <sup>o</sup> : Marcel-Sembat). |
| <b>PARIS</b> : 23-25, quai d'Orsay (M <sup>o</sup> : Chambre-des-Députés).   | <b>COLOMBES</b> : 10, r. du Maréchal-Joffre.   |
| <b>PARIS</b> : 129, r. Lafayette (M <sup>o</sup> : Gare-du-Nord).            | <b>COURBEVOIE</b> : 200, bd. St-Denis (M <sup>o</sup> : Pont-de-Levallois).          |
|  | <b>SAINT-DENIS</b> : Mairie.   |

**Bureaux officiels de Placement créés par l'Administration française pour le recrutement de la main-d'œuvre à destination de l'Allemagne**

- |   |   |
|---|---|
| <b>PARIS</b> : 31, boul. Magenta (M <sup>o</sup> : Lancry).                   | <b>CHARENTON</b> : 10, av. Jean-Jaurès (Autobus 104).                                 |
| <b>PARIS</b> : 8, rue d'Orsel (M <sup>o</sup> : Anvers).                      | <b>DRANCY</b> : 76, av. Henri-Barbusse (Autobus 51).                                  |
| <b>PARIS</b> : 35, boul. Raspail (M <sup>o</sup> : Sévres-Babylone).          | <b>IVRY</b> : 11, r. de la Mairie (M <sup>o</sup> : Porte-de-Vincennes; Autobus 125). |
| <b>PARIS</b> : 10, r. Faidherbe (M <sup>o</sup> : Chaligny)                   | <b>MAISONS-ALFORT</b> : 24, av. de la République (Autobus 81).                        |
| <b>PARIS</b> : 29, bd. Diderot (M <sup>o</sup> : Gare-de-Lyon)                | <b>LES LILAS</b> : 136, rue de Paris (M <sup>o</sup> : Mairie-des-Lilas).             |
| <b>PARIS</b> : 10, r. St-Antoine (M <sup>o</sup> : Bastille).                 |   |
| <b>PARIS</b> : 85, av. d'Orléans (M <sup>o</sup> : Alésia).                   |   |
| <b>ISSY-LES-MOULINEAUX</b> : 3, r. Bourgain (M <sup>o</sup> : Mairie-d'Issy). |   |

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 heures et de 15 h. à 18 heures ; samedi, de 9 h. à 12 heures ; dimanche, de 10 h. à 12 heures.



## ANNEXE N° XI

### La mésaventure de Célestin Tournevis, ou la contre-propagande résistante en action

[IHTP 074 – 49]

La bande dessinée précédente est assez diffusée pour que le journal *Combat en France* et *La Marseillaise de Londres* en publient une parodie en 1943. Dans les deux cas, les images et le texte restent très simples et accessibles à tous.

Ici, la *Relève volontaire* a bien commencé – les convocations et le départ forcé pour le STO ne sont pas évoquées. La figure haïe de Pierre Laval est mise en avant, celle de Pétain ignorée. La parodie réintroduit la signification politique et militaire du travail en Allemagne, enjeu gommé par la BD d'origine. Elle expose le mépris général qui attend les volontaires, les souffrances et les dangers de mort dans le Reich. La dernière case vise moins à exalter ou à susciter la résistance en Allemagne des ouvriers français désabusés – en montrant l'issue tragique ne serait pas très incitatif – qu'à dissuader les travailleurs de partir, en leur montrant l'issue fatale possible du volontariat.

**La Mésaventure de Célestin Tournevis**

C'est la véritable histoire de Célestin Tournevis, « pionnier de la relève », et de sa triste destinée. Ouvriers français, mes camarades, méditez-la !

Juillet 1943. Le traité Laval livre au nouveau Hitler les ouvriers français comme otages.

Depuis des mois tout avait augmenté... sauf la paye. Laval a fermé les usines. Pauvre Célestin Tournevis ! Pas un sou en poche, et le chômage.

Marianne est sous la botte et la schlague boches. Le gouvernement interdit à Tournevis de se faire rembourser en France. De belles affiches payées très cher l'invitent au grand voyage.

Malgré l'avis des « RÉSISTANTS » et les consignes de COMBAT Célestin Tournevis part, pour la relève. Le bruit des rails lui murmure un refrain qu'il ne comprend pas bien encore... Mais bientôt son enthousiasme fond sous les bombes de la R.A.F. qui n'épargnent pas les convois d'esclaves.

Célestin s'attend à être fêté à son arrivée. Mais les familles mettent l'index ce jour-là et font envoyer leur fils en Russie se faire castrer la gueule.

Les prisonniers rencontrés dans les komandos ne cachent pas leur façon de penser à celui qui pactise avec leurs geôliers et retarde la date de la vraie libération.

Pauvre Célestin Tournevis ! Il ne comprend plus rien à rien. Les mandats ? Ses marks lui suffisent à peine pour vivre. La relève ? Un train d'éclipsés qui, en trois mois, est rentré en France.

Dix et douze heures par jour parfois même le dimanche (oh sont les 48 heures, Célestin Tournevis ?), Tournevis, mène, forge sa chaîne qui le retiendra là-bas.

Et puis pas même une chambre à soi ; des dortoirs, comme au régiment. On bouffe des clous. Qui donc se tape tout le beurre qu'ils nous volent en France ? Hitler et sa clique, tiens, grand nigaud.

**Vive la relève !**

S'il fait mine de ralentir (Tiens, même pas leur en des tanks et des avions) les arguments décisifs le remettent au travail illico !

Mais petit à petit, Célestin Tournevis comprend. Il comprend la trahison dont il a été victime, l'odieux travail auquel on le rive et qui doit assurer la domination nazie. Alors, insensiblement, il ralentit sa production, il travaille moins bien, il laisse des pailles dans les soudures. Un jour il a dit Merde au contremaître... Pauvre Célestin Tournevis ! Cela n'a pas été long. Le garde-chiourne de service a vite « réglé » à sa manière le petit métallo français qui ne comprenait rien à la relève.



## ANNEXE N° XII

### Discours radiodiffusé de Pierre Laval lançant la Relève, 22 juin 1942

[Extrait de Jean-Pierre Vittori, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, p. 311-314]

Le 20 avril dernier je vous ai dit le but que je poursuivais et je ne vous ai pas caché que la tâche à accomplir serait rude. Le Gouvernement devait sans attendre s'efforcer de résoudre des problèmes intérieurs délicats comme celui du ravitaillement.

Vous avez suivi notre effort, nous avons réussi à maintenir la ration de pain et nous avons mis tout en œuvre pour améliorer la répartition des vivres. Le ravitaillement des grands centres est, je le sais, encore mal assuré. Le manque de moyens de transport et une mauvaise organisation administrative à laquelle nous tentons chaque jour de remédier sont parmi les causes de nos difficultés.

Dans un pays qui souffre, les privations doivent être également supportées par tous. Nous ne saurions tolérer que le privilège de l'argent permette à certains de se soustraire au sacrifice commun. Nous ne saurions davantage accepter que des agents responsables laissent se perdre ou s'avarier des denrées indispensables. Il est des cas qui appellent la sévérité de la loi et un juste châtement.

Le message que je vous adresse aujourd'hui concerne des problèmes plus graves. Sur nos difficultés présentes, sur les moyens par lesquels nous pourrions tenter de les résoudre, je pourrai vous fournir d'amples explications ; dans ce domaine, les actes valent mieux que les paroles. Par un effort tenace, persévérant, le Gouvernement fera tout ce qui lui est humainement possible pour alléger vos souffrances.

Je veux vous parler avec simplicité et avec une grande franchise. Nous vivons des moments difficiles, nous aurons encore à subir des privations. Ce moment durera autant que durera la guerre et quelque temps après. Mais pour moi, chef du Gouvernement, ce n'est pas cela qui est grave. Ce moment nous le passerons dans la peine et dans la difficulté, mais il y a un moment plus redoutable, et pour moi plus angoissant, c'est celui où l'on fixera pour une longue durée le sort de la France. Notre génération ne peut pas se résigner à être une génération de vaincus. Je voudrais que les Français sa-

admettre cette politique. L'éducation que nous avons généralement reçue dans le passé ne nous préparait guère à cette entente indispensable.

J'ai toujours trop aimé mon pays pour me soucier d'être populaire. J'ai à remplir mon rôle de chef. Quand je vous dis que cette politique est la seule qui puisse assurer le salut de la France et garantir son développement dans la paix future, vous devez me croire et me suivre. Au cours de ces dernières semaines j'ai parlé aux chefs militaires, aux préfets, aux journalistes, aux représentants des ouvriers et des patrons, à la Légion française des combattants. Je leur ai parlé de la France, longuement, complètement, ne leur dissimulant pas la gravité de la situation présente. Je n'avais rien à leur cacher et j'ai eu l'immense satisfaction d'avoir été compris.

Je suis au pouvoir depuis deux mois, les événements ne m'ont guère favorisé. J'ai connu des heures sombres. Le Gouvernement s'est trouvé placé en face de nouvelles difficultés : l'agression britannique à Madagascar et l'intervention américaine aux Antilles. Ma présence au Gouvernement pouvait laisser croire qu'une amélioration sensible de nos rapports avec l'Allemagne rendrait moins durs pour la France pendant cette période d'armistice les conséquences de notre défaite.

Ma pensée allait d'abord à nos prisonniers. Mon retour au pouvoir avait fait naître dans leurs familles, chez eux et dans les camps, une grande espérance. Je comptais pouvoir leur adresser bientôt un message. Sans doute, je ne pouvais m'attendre à des libérations massives... Le moment de la libération on l'a laissé passer, il a été possible. Mais depuis que l'Allemagne fait la guerre aux Soviets la main-d'œuvre d'un grand nombre de nos prisonniers lui est devenue indispensable. Il est d'autres mesures qui pouvaient être envisagées : des congés, la transformation de leur sort en celui d'ouvriers libres avec un salaire et parfois la possibilité de faire venir leur famille. J'ai des raisons de penser que le chancelier Hitler était disposé à prendre certaines mesures généreuses. C'est alors qu'un incident pénible a surgi : une évasion retentissante (*Pierre Laval se réfère à l'évasion du général Giraud*) et, en conséquence, la notification faite au Gouvernement français que désormais toutes les fa-



chent monter assez haut pour se mettre au niveau des événements que nous vivons, c'est peut-être une des heures les plus émouvantes qui se soit inscrite dans l'histoire de notre pays.

Nous avons eu tort en 1939 de faire la guerre. Nous avons eu tort en 1918, au lendemain de la victoire de ne pas organiser une paix d'entente avec l'Allemagne.

Aujourd'hui, nous devons essayer de le faire. Nous devons épuiser tous les moyens pour trouver la base d'une réconciliation définitive. Je ne me réjouis pas pour ma part à voir tous les vingt cinq ou trente ans la jeunesse de nos pays fauchée sur les champs de bataille. Pour qui et pour quoi ? Qu'avons nous fait de notre victoire de 1918 ?

Ma présence au Gouvernement a une signification qui n'échappe à personne, ni en France, ni à l'étranger. J'ai la volonté de rétablir avec l'Allemagne, avec l'Italie, des relations normales et confiantes. De cette guerre surgira inévitablement une nouvelle Europe. On parle souvent d'Europe, c'est un mot auquel en France on n'est pas encore très habitué. On aime son pays parce qu'on aime son village. Pour moi, Français, je voudrais que demain nous puissions aimer une Europe dans laquelle la France aura une place qui sera digne d'elle...

Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit, avec d'autres, consentir d'immenses sacrifices. Elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher à l'usine et aux champs... Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que sans elle le bolchevisme demain s'installerait partout. Ainsi donc, comme je vous le disais le 20 avril dernier, nous voici placés devant cette alternative : ou bien nous intégrons, notre honneur et nos intérêts étant respectés, dans une Europe nouvelle et pacifiée, ou bien nous résignons à voir disparaître notre civilisation.

Je veux être toujours vrai. Je ne peux rien faire pour vous sans vous. Nul ne saurait sauver une nation inerte ou rétive. Seule l'adhésion du pays peut faire d'une politique sensée, une politique féconde. Je sais l'effort que certains d'entre vous doivent faire pour

cilités accordées aux prisonniers étaient rapportées, que toutes les libérations, même à titre individuel, étaient suspendues...

Pendant ce temps, en France, les matières premières nous manquent. Nos usines travaillent au ralenti. Le chômage s'aggrave, de nombreux ouvriers sont sans travail alors que l'Allemagne a un besoin urgent de main-d'œuvre. C'est vers eux que maintenant je me tourne, car c'est d'eux que, pour une large part, va dépendre le sort de nos prisonniers. S'ils répondent à mon appel, s'ils acceptent d'aller travailler en Allemagne, je sais qu'ils y trouveront bon accueil. Ils toucheront d'abord une prime de séparation, des salaires élevés et qu'ainsi ils assureront la vie de leurs familles auxquelles ils pourront envoyer mensuellement une partie de leurs gains. Ils retrouveront là-bas un grand nombre d'ouvriers français qui depuis longtemps déjà y sont installés. Ils souscriront comme eux des contrats de travail d'une durée déterminée et ils bénéficieront de congés. Il faut que les ouvriers de France répondent à mon appel. J'ai des raisons graves pour le leur demander, et ils doivent comprendre qu'il s'agit d'autre chose que de notre vie quotidienne. La France ne peut pas rester passive et indifférente devant l'immensité des sacrifices que l'Allemagne consent pour édifier une Europe dans laquelle nous devons prendre notre place. Comprenez que nous aurons un jour à négocier la paix.

Ouvriers de France, c'est à vous que des prisonniers devront leur liberté. Vous avez tous fait votre devoir à la place qui vous était assignée. Mais ceux d'entre vous qui travailliez dans les usines n'ont pas manqué alors de comparer leur sort à celui des millions d'autres Français qui étaient aux armées. C'est une chose de se sacrifier au travail, c'en est une autre de risquer sa vie. Avec tout ce que cela comporte de misères et d'alarmes pour les familles.

Pendant ces deux années beaucoup de ceux qui ont exposé leur vie ont connu la captivité. Pendant ces deux années ils ont vu se prolonger les misères qui continuent à vous être épargnées. A ces misères se sont ajoutées l'angoisse d'une séparation prolongée et toutes les cruelles incertitudes qui affaiblissent le seul espoir qui les soutient : celui du retour. C'est pourquoi, j'adresse ce soir un appel à votre solidarité de Français.

**Le chancelier Hitler, et je l'en remercie, vient de décider la libération d'un nombre important de prisonniers agriculteurs qui pourront revenir en France dès votre arrivée en Allemagne. Les hommes de nos champs et ceux de nos usines vont sentir leur fraternité. La femme qui verra son mari revenir éprouvera une émotion pleine de reconnaissance pour les inconnus qui, en s'en allant librement là-bas, pourront faire rentrer nos prisonniers ici. Aujourd'hui, par une de ces péripéties émouvantes qu'amènent les grands drames, ce sont les ouvriers qui peuvent rendre aux combattants le bien qu'ils ont reçu d'eux.**

C'est la relève qui commence. Ainsi s'établissent dès maintenant entre les collectivités humaines les plus importantes de notre pays les sympathies profondes sur lesquelles se constituera notre société nouvelle.

Ouvriers de France, c'est pour la libération des prisonniers que vous allez travailler en Allemagne. C'est pour notre pays que vous irez en grand nombre. C'est pour permettre à la France de trouver sa place dans la nouvelle Europe que vous répondrez à mon appel. Ainsi donc, pour assurer le salut de la France, pour donner au monde du travail sa place importante et naturelle dans la cité future, il faut que les ouvriers en masse comprennent qu'ils ont aujourd'hui un devoir de solidarité à remplir. La reconnaissance de la nation montera vers eux. Cette guerre, je l'ai déjà dit, n'est pas une guerre comme les autres. C'est une révolution d'où doit surgir un monde nouveau.

Vous n'avez rien à redouter, mais tout à espérer du régime qui s'instituera chez nous. Une république plus jeune, plus humaine, plus forte doit naître. Le socialisme s'instaurera partout en Europe et la forme qu'il trouvera en France sera dessinée par notre caractère national.

Français, un grand soldat dont toute la vie est un exemple de sacrifice et de discipline préside aux destinées de notre patrie. Je vous parle ce soir en son nom. Le maréchal vous dirait que la France n'a jamais laissé l'histoire se faire sans elle et que l'on ne remonte des abîmes du malheur que par les sentiers du courage.



## ANNEXE N° XIII

Circulaire du président du Comité d'Organisation du Travail des Métaux, Jean Constant, en faveur de la Relève (27 juin 1942)

[AN F 60 1708]

-COMITE d'ORGANISATION DU TRAVAIL DES METAUX -  
10, Avenue Hoche, PARIS 8<sup>e</sup> - Téléphone Carnot 66-10 (5 lignes groupées)

PARIS, le 27 JUIN 1942.

Messieurs,

Un certain nombre d'Usines dépendant du C.O.T.M. ont reçu ces derniers jours des ordres de fermeture émanant des autorités d'occupation. Leur personnel va se trouver privé de travail. Si ces mesures s'étendent, je suis anxieux de ce que deviendront les ouvriers âgés, les mères de famille que vous occupez.

A la suite du message radiodiffusé de Chef du Gouvernement, M. le Ministre de la Production Industrielle vient de faire savoir que l'Ordonnance Allemande du 25 Février sur la fermeture des Usines serait suspendue jusqu'au 4 Juillet. Il incombe à chaque entreprise, patrons et ouvriers, de regarder la situation en face.

La puissance occupante nous a fait une demande de main d'oeuvre, au moment même où les matières premières se font chez nous plus rares et les transports plus difficiles. Le Gouvernement français a reçu l'assurance, que, si des ouvriers vont spontanément travailler en Allemagne, un nombre important de prisonniers nous sera rendu et le sort des autres sera amélioré.

Les autorités d'occupation jugeront, à partir du 4 Juillet, si elles doivent mettre à nouveau en application l'ordonnance relative à la fermeture des Usines. Elles apprécieront si les départs volontaires qui se seront produits dans chaque entreprise doivent influencer la décision dont celle-ci fera l'objet.

Si des fermetures sont alors prescrites, elles mettront en chômage un grand nombre d'ouvriers, hommes et femmes, avant l'entrée de l'hiver. Parmi eux, ceux qui pourraient dès maintenant le faire décideront peut-être d'accepter un contrat de travail en Allemagne. Leur geste, s'il est tardif, n'aura plus la même valeur pour le retour des prisonniers. Il n'aura pas non plus évité le chômage aux ouvriers de l'entreprise que leur âge, leur situation de famille, leur métier empêcheront d'aller travailler au loin.

Je vous demande d'expliquer clairement la situation à votre personnel, d'examiner avec lui quelle conduite vous estimez devoir tenir, et de m'en faire part d'ici le 2 Juillet. S'il y a dans votre entreprise des volontaires pour le travail en Allemagne, indiquez m'en le nombre et le pourcentage qu'ils représentent par rapport à votre effectif total.

Je n'ai reçu aucun ordre de vous écrire cela. J'ai pris la responsabilité de le faire pour que vous puissiez à votre tour, vous et votre personnel, prendre en connaissance de cause vos propres responsabilités.

Veillez croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

signé

: JEAN CONSTANT.

} Fiches

## ANNEXE N° XIV


### Circulaire de Pierre Laval aux Comités d'organisation, encourageant les départs en équipe (2 juillet 1942)

[AN F 60 1708]

VALEUR : C. N. I. CLASSEMENT : \_\_\_\_\_  
Oriental A: 625

ETAT FRANÇAIS  
LE CHEF DU GOUVERNEMENT  
PARIS le 2 Juillet 1942

*Orville*  
LE CHEF DU GOUVERNEMENT  
à  $\frac{3}{2}$  et  $\frac{95250}{1}$

 Les Présidents et Directeurs responsables de Comités  
d'Organisation.

J'ai récemment annoncé au Pays que le départ de travailleurs volontaires pour l'Allemagne entraînerait le retour en France d'un nombre important de nos prisonniers. J'ai exprimé la conviction que si le mouvement revêtait une ampleur suffisante, le sort d'autres prisonniers restant en Allemagne pourrait être largement amélioré.

Je demande par votre intermédiaire; à tous les ressortissants de votre Comité d'Organisation, de se faire vis-à-vis de leur personnel ingénieurs, employés, cadres et ouvriers, l'interprète de ma pensée : ils auront à exposer les raisons de solidarité nationale et les raisons de solidarité professionnelle qui ne manqueront pas de provoquer le volontariat des travailleurs français.

---2-2-2-2-2-2-2---

La relève est prête, et ceux qu'elle doit libérer sont déjà en partie désignés : cinq mille de nos prisonniers sont prêts à rentrer. D'autres suivront, au fur et à mesure des engagements. Il est nécessaire que les résultats viennent, rapides et importants. Les espoirs que les récents accords ont pu faire naître dans les camps doivent se concrétiser dans le plus bref délai possible.

Du point de vue de la fraternité française sans laquelle il n'y a pas de nation française, les volontaires offrent leur travail pour que finisse la longue attente de leurs compatriotes. Les jeunes hommes, les célibataires, tous ceux qui, depuis le 1er Septembre 1939, ont eu la joie de rester à leur foyer, doivent comprendre qu'une expatriation temporaire, dans de bonnes conditions matérielles, est un sacrifice très limité, au regard du service qu'attend le Pays ou si on le compare aux souffrances morales que depuis deux ans endurent nos prisonniers.

. . .

La situation économique du pays est grave.

La pénurie de matières atteint maintenant l'ensemble des secteurs industriels. Nos ressources en produits autrefois importés s'épuisent. La persistance d'une situation hydraulique anormale rend précaire notre équilibre en énergie. Les moyens de transport diminuent en quantité comme en qualité.

Pour éviter au pays les douleurs du chômage total, l'industrie a, depuis de nombreux mois, maintenu en activité réduite des usines nombreuses.

Le moment est venu de reconnaître que cette pratique conduit à une mauvaise utilisation des matières premières qui nous restent, qu'elle entraîne une consommation exagérée de charbon, qu'elle provoque la généralisation du chômage partiel et comporte pour l'ouvrier, la persistance de rétributions hebdomadaires trop faibles.

Il faut redresser cette situation dont la prolongation provoquerait une lente asphyxie de notre économie industrielle. Il faut concentrer les fabrications dans les entreprises qui utilisent aux mieux les matières, qui consomment le moins d'énergie et qui sont le mieux placées au point de vue transports. Il



faut, dans les usines restant en activité, porter à un taux normal, la durée hebdomadaire du travail pour pouvoir attribuer à chacun un salaire qui lui permette de vivre dignement.

Les possibilités qui sont offertes à notre main-d'oeuvre d'être employée en Allemagne permettent d'éviter les conséquences sociales douloureuses d'une réorganisation industrielle devenue indispensable.

Du point de vue professionnel; les ingénieurs, les cadres, les ouvriers qui iront travailler en Allemagne y trouveront des possibilités qui momentanément n'existeront pas en France. Ils pourront entretenir leurs connaissances et perfectionner leurs aptitudes.

Par ailleurs, la réussite du volontariat pour le travail en Allemagne permettra au Gouvernement Français de réaliser, de sa seule initiative et sous sa seule autorité, la concentration industrielle et le reclassement professionnel que les circonstances nous imposent. Les travailleurs qui partent assurent donc la stabilité dans l'emploi à ceux qui restent. Leur geste évite le chômage aux ouvriers que leur âge, leur situation de famille et leur métier empêchent d'aller travailler au loin.

Il vous apparaîtra clairement que le succès de la relève dépend essentiellement des conditions matérielles et de l'atmosphère psychologique dans lesquelles elle s'opérera.

Les bureaux de placement recueilleront les engagements individuels.

Mais pour que le travail des Français en Allemagne ait toute sa portée et tout son sens, il ne suffit pas qu'il soit le fait d'une troupe d'isolés. Il faut qu'il corresponde à un courant important et organisé.

Important, parce qu'il ne faut pas décevoir les familles de ceux qui retrouvent aujourd'hui l'espoir de la liberté.

Organisé, parce que l'ouvrier qui aura provisoirement quitté sa patrie ne doit pas se sentir abandonné.

L'action administrative directe s'exercera seulement sur le plan anonyme du bureau de placement. L'organisation professionnelle peut trouver dans les circonstances actuelles l'occasion d'affirmer le sens de la solidarité de l'entreprise qui est à la base de la vie sociale nouvelle.

Tout sera changé pour l'ouvrier si, au lieu de quitter son foyer pour affronter seul l'inconnu d'une vie différente, il part en équipe avec ses camarades de travail et les chefs qu'il a l'habitude de suivre dans sa propre usine.

Dans toutes les entreprises, il conviendra d'étudier d'urgence la constitution d'une équipe encadrée par des contremaîtres, des ingénieurs et un ou plusieurs membres de la direction. L'ordre de la grandeur des effectifs à envisager, qui devront tous provenir d'un exclusif volontariat, sera précisé par branche d'importance à la suite de conférences qui se tiendront à Paris à partir du 8 Juillet prochain.

Les entreprises moyennes et petites qui se pourraient constituer individuellement une équipe pourront se grouper à cet effet.

Les équipes organisées connaîtront d'avance les usines allemandes dans lesquelles elles seront employées. Ce sera souvent dans une entreprise avec laquelle l'entreprise française est déjà en relation suivie.

Les modalités de détail d'application de ce régime sont en cours d'examen par les Commissions franco-allemandes.

Une fois au travail dans l'usine allemande, l'équipe pourra servir de noyau autour duquel viendront s'agglomérer des ouvriers prisonniers dont le sort sera infiniment meilleur et pour lesquels la perspective de recevoir le statut de travailleurs libres pourra devenir une réalité dans un avenir que nous espérons tous être proche. Les travailleurs d'une usine, ou de plusieurs

./...

usines réduites, auront de la sorte contribué à la libération de centaines de travail comme eux.

Il est absolument essentiel que chaque patron favorise dans son usine la constitution de ses équipes et leur assure le maximum d'avantages matériels et moraux. Ce sera d'ailleurs sans doute pour lui le meilleur moyen de garantir dans les circonstances actuelles la pérennité de l'entreprise en écartant pour l'usine le risque de fermeture lié à l'application de l'ordonnance-générale du 25 février 1942.

Il importe au plus haut point que vous fassiez comprendre à vos ressortissants l'urgence et le caractère vital de la relève des prisonniers qui débute.

Je sais que cette œuvre est difficile. Le sens de l'intérêt parvient parfois malaisément à déminer les routines ou les préjugés. Mais je demande à tous vos ressortissants de réfléchir et d'agir. Des ouvriers et des cadres partant pour la relève, offriront un spectacle de solidarité humaine peut-être sans précédent.

Quelques Français donnent un tel exemple, qu'ils accomplissent cette œuvre de désintéressement qu'est la relève, ils auront du même coup facilité la réalisation de cette espérance qui est au fond de tous nos coeurs; relever la position morale de notre pays; lui assurer sa place dans le monde pacifié de demain, faire que les idées françaises soient écoutées pour la reconstitution de l'économie.

Les directives contenues dans cette lettre devront être diffusées à tous vos ressortissants et commentées par les chefs d'entreprise à l'occasion de leur personnel.

Pierre L A V A L.

Destinataires :

## ANNEXE N° XV

### La campagne pour la Relève : des documents de propagande par centaines de milliers d'exemplaires

[AN F 41 300]

Rapport officiel adressé à François Chasseigne et récapitulant les statistiques de la diffusion du matériel de propagande en faveur de la Relève, été 1942

**R A P P O R T**  
-----

concernant les campagnes faites et en cours en faveur du recrutement de la "main d'oeuvre" pour l'Allemagne.

Campagnes terminées :

1°) - Diffusion des tracts et Dépliants "Main d'oeuvre" :

Dépliants "Ouvriers, Ouvrières"	500.000 ex.
Tracts "Ouvriers, Ouvrières"	1.500.000
Dépliants "Travail"	750.000

Répartition faite aux Bourses du Travail, Offices Régionaux et Départementaux de placement au prorata de l'importance de la population de chaque département de la Zone libre.

2°) - Affichage "Main d'Oeuvre"

52.900 affiches 80x106 réparties au prorata de l'importance de la population des villes au-dessous de 10.000 habitants (zone libre)

19.750 affiches 120x160 réparties au prorata de l'importance de la population des villes au-dessus de 10.000 habitants (zone libre)

Campagnes en cours :

3°) - Dépliants "La Relève"

750.000 exemplaires à répartir dans les bureaux de Postes Bourses du Travail, Offices départementaux et régionaux de placement au prorata de l'importance de la population de chaque département de la Z.L. (60.000 ex. seront adressés à Paris pour être diffusés dans les Offices Franco-Allemands de la Z.O.)

4°) - Affichettes "Femmes Françaises"

150.000 exemplaires à répartir dans les communes de la Z.L. à partir de 5.000 habitants proportionnellement à l'importance de la population.

5°) - Affichage "La Relève" :

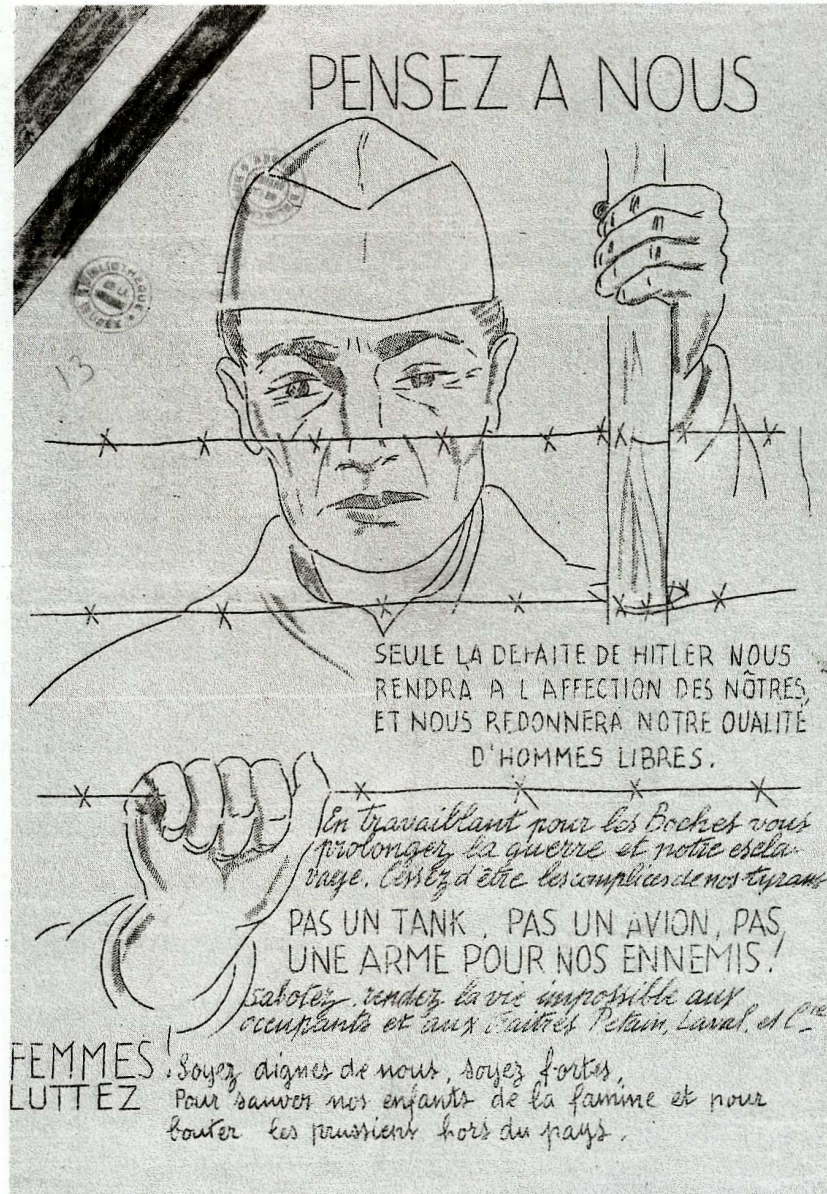
51.904 affiches 80x106	à répartir au prorata de l'importance de la population des villes au-dessous de 10.000 habitants (zone libre)
8.960 affiches 120x160	
388 affiches 240x320	à répartir au prorata de la population des villes au-dessus de 10.000 habitants (Z.L.)



## ANNEXE N° XVI

### Tract de l'Union des Femmes Françaises appelant à rejeter la Relève au nom des prisonniers eux-mêmes (été ou automne 1942)

[Extrait de La Documentation française, *Images de la France de Vichy : 1940-1944. Images asservies et images rebelles*, 1994, p. 241]



## ANNEXE N° XVII

### Dépliant de propagande critiquant le manque d'empressement des ouvriers à partir relever les prisonniers (été 1942)

[AN F 41 300]

*Les  
Prisonniers  
attendent...*

**Les ouvriers français  
vont-ils se laisser  
taxer de lâcheté ?**

Des gens heureux ?

Il y en avait, en 39-40 ! alors que nous avions les pieds gelés en montant la garde, dans les nuits d'hiver ; alors qu'il fallait tenter des coups de mains « victorieux » ; alors que les femmes et les gosses attendaient pendant trois mois la « permission » qui illuminait pendant

— 3 —

quelques jours le foyer assombri par l'absence du chef de famille ; alors, enfin, que tous les Français auraient dû être mobilisés sous le signe ÉGALITÉ, il y avait des familles entières heureuses, car « les hommes » étaient restés chez eux, continuant la vie normale au foyer et le travail à l'atelier. Ils étaient « affectés spéciaux ».

Aucun doute possible, ces hommes, jeunes pour la plupart, ont peu souffert pendant la guerre, qu'ils devaient trouver vraiment très « drôle ».

Retour d'exode, ils ont repris leur place à l'atelier.

Ceux qui s'étaient battus, qui, pour quinze sous par jour, avaient souffert



pour que les **affectés spéciaux** puissent forger l'acier victorieux en gagnant largement leur vie à l'abri des risques et sans beaucoup de fatigue, ont été faits prisonniers.

Ils sont encore là-bas.

Ils attendent que les ouvriers français daignent entendre leur appel et assurent, enfin, LA RELEVÉ.

Les ouvriers français vont-ils se laisser taxer de LACHETÉ.

« Planqués » pendant la guerre, n'ont-ils pas le courage de s'expatrier maintenant que l'avenir de la France l'exige et que les prisonniers le demandent ?

Certains seraient prêts à partir si leur patron favorisait un peu leur départ en l'encourageant, en cultivant dans l'usine un esprit générateur de « Relève ».

Mais non ! ce serait trop simple et trop beau d'aider le Gouvernement à sauver la France.

Il est écœurant de constater que certains patrons font tout leur possible pour faire échouer la relève. Ils ont décidé, ces Messieurs, que les prisonniers peuvent bien rester encore quelques mois, voire même quelques années, derrière les barbelés. Que leur importe ! Ils ont un permis de circuler et leur voiture est en bon état ! Ils ont de l'argent et peuvent

se ravitailler au marché noir. Alors, n'est-ce pas, ça ne va pas si mal que ça !...

Pourtant...

Le problème est tragique : si, dans quelques jours, les Français ne répondent pas aux exigences de la situation, le Gouvernement français sera frappé d'impuissance.

La paix sera perdue pour nous.

Il est encore possible de la sauver si les patrons, dans un ultime sursaut, secouent « la réaction latente » qui les étouffe et redonnent à la France tous les bras qui n'ont pas combattu pour elle et qui peuvent aujourd'hui faire loyalement leur devoir.

L'armée n'a pas pu gagner la guerre.

La main-d'œuvre peut gagner la paix, à condition que chacun le comprenne.

Il n'y a qu'un seul moyen d'être heureux dans l'avenir :

C'est d'aider de toutes ses forces le Gouvernement à bâtir « **une paix meilleure pour la France** ».

Les anciens affectés spéciaux savent **PARTICULIÈREMENT** où est leur **DEVOIR**.



## ANNEXE N° XVIII

### Loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre, promulguée le 13 septembre au *Journal Officiel de l'Etat français*

Loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français,  
Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. – Pour faciliter l'exécution de tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation, les dispositions ci-après entreront en vigueur à compter de la publication du présent décret et jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement par décret pris en conseil des ministres.

#### TITRE I<sup>er</sup>

##### Organisation du travail

Art. 2. – Parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgée de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante ans et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation.

Art. 3. – En vue de l'application de l'article précédent, chaque chef d'entreprise sera tenu de se conformer aux instructions qu'il pourra recevoir des secrétaires d'État compétents, notamment pour la constitution d'équipes de travailleurs.

#### TITRE II

##### Embauchages et licenciements

Art. 5. – Tout congédiement, toute résiliation de contrat de travail sans autorisation préalable des services de l'inspection du travail sont interdits dans les entreprises industrielles et commerciales, en vue d'assurer la stabilité du personnel.

D'autre part, aucun embauchage ne pourra, dans lesdites entreprises, être effectué que par l'intermédiaire des services de l'inspection du travail.

Art. 6. – Des arrêtés du secrétaire d'État au travail et des secrétaires d'État compétents dans l'ordre économique détermineront :

a) Soit pour l'ensemble du territoire, soit pour une région ou une localité déterminée, les branches d'industrie ou de commerce, les professions auxquelles s'appliqueront les dispositions de chacun des alinéas de l'article précédent ;

b) Les conditions de travail du personnel et les obligations des chefs d'entreprise soumis aux dispositions de l'article précédent.

Art. 7. – Les inspecteurs du travail seront, concurremment avec les officiers de police judiciaire, chargés d'assurer l'exécution des dispositions des articles 5 et 6 de la présente loi et des arrêtés complémentaires qui en découleront.

#### TITRE III

##### Obligation de travail

Art. 8. – Tout Français ou ressortissant français du sexe masculin, résidant en France, âgé de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante ans et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, devra pouvoir justifier d'un emploi utile aux besoins du pays.

Art. 9. – Toute personne visée à l'article précédent qui ne fournira pas cette justification pourra être assujettie à un travail qui lui sera désigné par les services dépendant du secrétariat d'État au travail.

Art. 10. – Des décrets rendus sur la proposition du secrétaire d'État au travail et des secrétaires d'État intéressés fixeront les modalités d'application des articles 8 et 9.

#### TITRE IV

##### Rééducation professionnelle

Art. 11. – En vue d'orienter les travailleurs vers les professions qui manquent de main-d'œuvre, une formation technique et professionnelle adaptée devra être organisée par les employeurs dans les conditions qui seront précisées par des arrêtés du secrétaire d'État au travail.

#### TITRE V

##### Dispositions générales

Art. 12. – Toute personne qui enfreint la présente loi ou les mesures prises pour son application sera passible d'un emprisonnement de six jours à cinq ans et d'une amende de seize francs à trente mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, qui pourront être portées au double en cas de récidive.

Art. 13. – Les étrangers résidant en France pourront être soumis à des mesures analogues qui seront définies par des décrets rendus sur la proposition du secrétaire d'État aux affaires étrangères et du secrétaire d'État au travail.

Art. 14. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 4 septembre 1942.

PH. PÉTAÏN.

Par le Maréchal de France,  
chef de l'État français :

**Le chef du Gouvernement,  
ministre secrétaire d'État  
aux affaires étrangères et à l'intérieur,**  
PIERRE LAVAL.

**Le ministre d'État,  
LUCIEN ROMIER.**

**Le garde des sceaux,  
ministre secrétaire d'État à la justice,**  
JOSEPH BARTHÉLEMY.

**Le ministre secrétaire d'État aux finances,**  
PIERRE CATHALA.

**Le ministre secrétaire d'État à l'agriculture  
et au ravitaillement,**  
JACQUES LE ROY LADURIE.

**Le ministre secrétaire d'État  
à l'éducation nationale,**  
ABEL BONNARD.

**Le secrétaire d'État à la guerre,**  
G<sup>l</sup> BRIDOUX.

**Le secrétaire d'État à la marine,**  
A<sup>l</sup> AUPHAN.

**Le secrétaire d'État à l'aviation,**  
G<sup>l</sup> JANNEKEYN.

**Le secrétaire d'État  
à la production industrielle,**  
JEAN BICHELONNE.

**Le secrétaire d'État au travail,**  
HUBERT LAGARDELLE.

**Le secrétaire d'État aux communications,**  
ROBERT GIBRAT.

**Le secrétaire d'État à l'agriculture  
et au ravitaillement,**  
MAX BONNAFOUS.

**Le secrétaire d'État aux colonies,**  
JULES BRÉVIE.

**Le secrétaire d'État à la santé,**  
RAYMOND GRASSET.

**Le secrétaire d'État à l'information,**  
PAUL MARION.

[Extrait de Jean-Pierre Vittori, *Eux, les STO*, 1982, rééd. Ramsay, p. 323-325]

# ANNEXE N° XIX

## Taxation par entreprises dans l'Yonne, octobre 1942

[IHTP ARC 075]

Depart: N°90/R.Sup:108

DEPARTEMENT de l'YONNE  
OUVRIERS à DESIGNER. *Opération "Relier"*

Raison sociale	Nbre ouvriers désigner	Observation
A BOUDIOT à AUXERRE	3	(v)
A DELAGNEAU & SIMON à Auxerre	3	(v)
A MARCHAL à Auxerre	2	(v)
A NICOLAS à Auxerre	16	(v)
S DESFONTAINES & DUBOIS à Champigny/Yonne	11	(v)
A CLEYET MARREL à St-Florentin	2	(v)
A GALLARD COUTURIER à St-Florentin	1	(v)
A NAPRA-DON à St-Florentin	4	(v)
S DEMICO à St-Julien-du-Sault	6	(v)
S HAUTS FOURNEAUX de PONT-à-MOUSSON	53	(v)
A BERNASSE à Toucy	3	(v)
S S.B.A. & TOLERIES BOURGUIGNONNES à Villeneuve	18	(v-I0)
A S I R à Bléneau	8	(v)
A MAGDALENAT à Châtel-Gérard	8	(v)
A GUILLEM à Migennes	5	(v+)
S FRANCE à Sens	2	(v)
S LUCEAT à Sens	24	(v)
S MORS à Sens	22	(v)
A FONDERIES AUXERROISES à Auxerre	2	(v)
A GUILLET à Auxerre	156	(v-80)
A HEROLD à Auxerre	2	(v)
A NOEL à Auxerre	4	(v)
A PIGNARRE à Auxerre	11	(v)
A ROY à Brionn	2	(II)
A MICHAUT à Beugnon	4	(-)
A MARACHE à Beaumont	10	(v)
A MALIER à Bléneau	3	(v)
A SISSON LERMANN à Dannemoine	9	(45)
A L.A.C.B. à Migennes	7	(v)
S GOUDEY à Molinons	1	(v)
A Sté de FERBLANTERIE à St-Florentin	8	(v)
A TRESORIER à St-Florentin	1	(v)
S RAMEAU à Sens	2	(v)
S LERESCHE à St-Julien-du-Sault	32	(v-I0)
A FOLLACI à Tonnerre	2	(v)
S PAVAT à Véron	2	(v)
A DIEBOLD à Auxerre	4	(v)
A POIRSON à Crain	7	(25)
A LEAU à Héry	2	(33)
S Sté PARISIENNE de MATERIEL de FONDERIE Sens	4	(12)
A CAMUS à Tonnerre	3	(v)
A BOUCHERON & SOILLY à Vergigny	1	(v)
A CHOUARD à Auxerre	1	(v)
A CREPAIN à Auxerre	5	(v)
A BERNARD à Auxerre	5	(v)
A ROCHER à Auxerre	2	(v)
A TARRE DAUTRIN à Avallon	1	(v)
A Sté BOURGUIGNONNE de CONSTRUCTION de MACHINES AGRICOLES à Nuits-Ss-Ravières	10	(v) (Y)

S GUIGNET à Sens	1	(v)
S VERNIS & COLIN à Sens	4	(v)
A RONCON à Tonnerre	2	(v)
A Sté MECANIQUE GENERALE à'AUGY à Augy	20	(RD)
A ADAM & LOISEAU à Auxerre	2	(v)
A GARAGE GODON à Auxerre	8	(v)
A UNION CENTRALE AUTO à Auxerre	7	(v)
A GARAGE FOURNEAU à Auxerre	3	(v)
A GARAGE HAMEL à Auxerre	3	(v)
S BLINET charpentes métalliques à Sens	6	(v)
S GARAGE DESGRANGES à Sens	4	(v)
S GARNIER réparateur de bicyclettes à Villeneuve-la-Guyard	6	(v)
<hr/>		
Total	560	
<hr/>		
: A fournir par l'artisanat	120	
<hr/>		
: Total général à fournir	680	
<hr/>		
: : : : : : :		

(.v.) annotations au crayon.

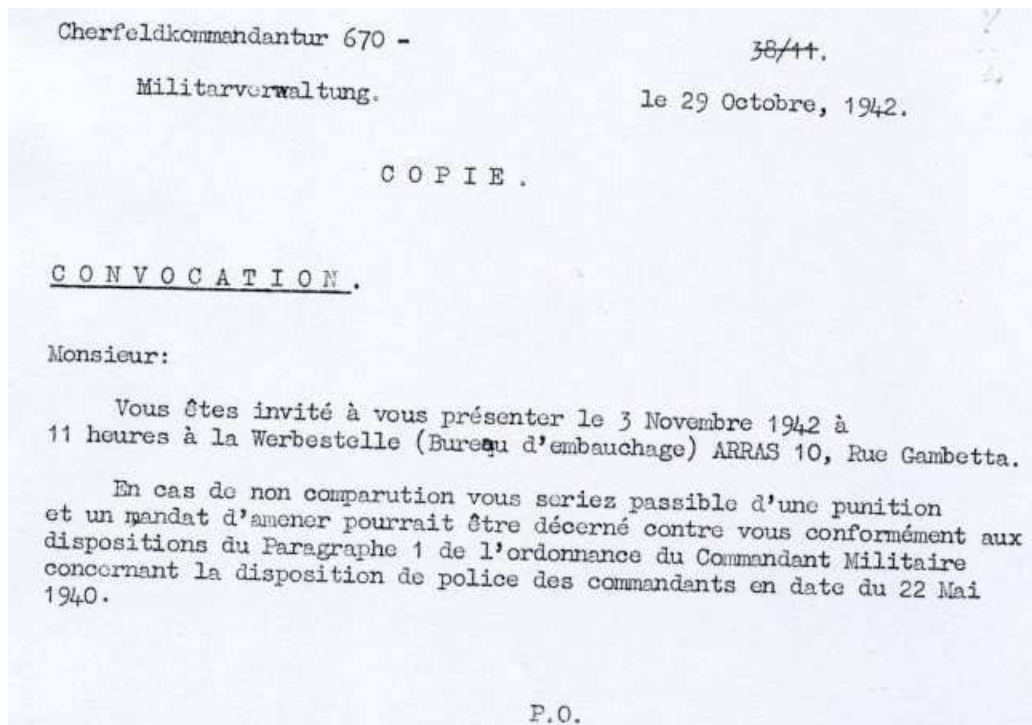


## ANNEXE N° XX

### Les empiètements allemands : convocation adressée par les autorités militaires allemandes du département du Nord

[AN F 60 1708]

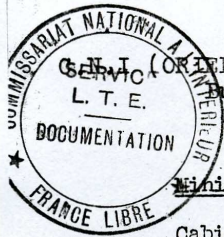
*Malgré les prétentions de l'Etat français à sauvegarder la souveraineté nationale en assumant lui-même les prélèvements de main-d'œuvre, toutes les actions Sauckel sauf la troisième sont marquées par des interventions directes d'acteurs allemands qui court-circuitent l'administration française et qui convoquent eux-mêmes les travailleurs sans tenir compte des dispositions légales françaises. Le Nord, dirigé depuis Bruxelles et isolé du reste du pays, meurtri dès 1940-1941 par des rafles de main-d'œuvre, est une terre d'élection précoce de ces abus.*



## ANNEXE N° XXI

### Circulaire de René Bousquet, secrétaire général à la Police, ordonnant de réprimer les grèves contre les départs de travailleurs (17 novembre 1942)

[AN F 60 1708]



BUREAU DE PRESSE DE LA FRANCE COMBATTANTE

-7-

(S.E.I.C. ORIENTATION) No. 1411.

Bulletin d'Informations Générales No. 31 du 17.11.42

V.- Une lettre de LAVAL aux Préfets.

g 5250  
2

Ministère de l'Intérieur

Cabinet du Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général à la Police  
N° 571 S.G. POL.

Le Chef du Gouvernement  
Ministre Secrétaire d'Etat à  
l'Intérieur  
(Secrétariat Général à la Police)

à Messieurs les P R E F E T S

Je vous ai adressé récemment un télégramme vous donnant l'ordre de vous opposer avec vigueur à tout mouvement de grève ou toute manœuvre tendant à entraver la liberté du travail dans les usines et sur les chantiers. A plus forte raison vous ne devez tolérer un seul instant que puissent se produire des incidents rappelant directement ou indirectement ceux dont la FRANCE a tant souffert au cours des mois de 1936. Toute occupation d'usines ou de chantiers doit être suivie sur le champ d'intervention de la police.

Je vous ai indiqué, d'autre part, que vous devez, soit à titre préventif, soit à titre répressif, ne pas hésiter à prononcer des arrestations et à décider l'internement de tous ceux qui poursuivent une action anti-nationale ou anti-gouvernementale. Dans les cas particulièrement graves et lorsqu'il s'agit de meneurs, vous voudrez bien m'adresser des propositions en vue d'une déportation éventuelle dans les Camps sud-algériens. Je vous demande, enfin, lorsque vous redoutez un mouvement de grève ou lorsque celui-ci s'est déclenché, de faire procéder immédiatement à la réquisition individuelle des ouvriers, et procéder à l'arrestation immédiate de tous ceux qui ne répondraient pas sur le champ à cet ordre de réquisition.

Il est apparu dans certains départements, que certains patrons paraissent encourager ces mouvements de grève ou, tout au moins, les accepter sans apporter à l'Administration une aide loyale et totale. Vous n'hésitez pas, dans cette hypothèse, à frapper ces patrons avec la même sévérité que vous devez appliquer aux meneurs et à tous ceux, d'une manière générale, qui se livrent à des manœuvres susceptibles de porter atteinte à l'ordre public.

Pour le Chef du Gouvernement Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur :

Le Secrétaire Général de la Police :

signé : BOUSQUET.



## ANNEXE N° XXII

### Loi du 16 février 1943 instituant le Service du Travail Obligatoire par classes d'âge, et son décret d'application en date du même jour

Loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire.

Le chef du Gouvernement,  
Vu les actes constitutionnels n°s 12 et 12 bis ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Pour tout Français ou ressortissant français du sexe masculin, âge de plus de vingt ans et résidant en France, les obligations résultant des dispositions des titres I<sup>er</sup> et III de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre comportent notamment l'exécution d'un service du travail obligatoire.

Art. 2. – Le service du travail obligatoire sera effectué par année d'âge ou fraction d'année d'âge.

La durée du service du travail obligatoire est fixée à deux ans. Toutefois, cette durée pourra être réduite par décret pris en conseil des ministres.

Art. 3. – Le service du travail obligatoire pourra être accompli dans l'emploi occupé à la date de l'appel lorsque cet emploi est conforme aux besoins du pays.

Les jeunes gens astreints au service obligatoire du travail bénéficieront des mêmes conditions de travail et de salaire que les travailleurs libres occupant les mêmes emplois.

Art. 4. – Des décrets fixeront les modalités d'application de la présente loi.

Art. 5. – Toute personne qui enfreint la présente loi ou les mesures prises pour son application est passible d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 200 à 100 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement qui pourront être portées au double en cas de récidive.

Les mêmes peines sont applicables à toute personne ayant prêté son concours à toute manœuvre tendant à faire échec ou ayant fait échec aux dispositions de la présente loi ou des mesures prises pour son application.

En particulier, ces peines sont applicables à tout employeur ayant embauché des personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi et astreintes au service obligatoire du travail par les décrets d'application prévus à l'article 4 si celles-ci n'ont pas justifié avoir satisfait aux obligations de la présente loi et des décrets pris pour son application.

Art. 6. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 16 février 1943.

PIERRE LAVAL.

Par le chef du Gouvernement :

*Le garde des sceaux,  
ministre secrétaire d'État à la justice,*  
JOSEPH BARTHÉLEMY.

*Le ministre secrétaire d'État  
à l'économie nationale et aux finances,*  
PIERRE CATHALA.

*Le ministre secrétaire d'État  
à l'agriculture et au ravitaillement,*  
MAX BONNAFOUS.

*Le ministre secrétaire d'État  
à l'éducation nationale,*  
ABEL BONNARD.

*Le ministre secrétaire d'État  
à la production industrielle  
et aux communications.*  
JEAN BICHELONNE.

*Le secrétaire d'État au travail,*  
HUBERT LAGARDELLE.

*Le secrétaire d'État à la santé,*  
RAYMOND GRASSET.

*Le secrétaire d'État à l'information,*  
PAUL MARION.

Décret du 16 février 1943 pris pour l'application de la loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'État à l'intérieur,  
Vu l'acte constitutionnel n° 12 ;  
Vu la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre ;

Vu la loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Tous les Français et ressortissants français du sexe masculin résidant en France et appartenant à l'une des trois catégories suivantes :

- a) Homme né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1920 ;
- b) Homme né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1921 ;
- c) Homme né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1922, sont astreints à un service du travail d'une durée de deux ans qu'ils pourront être tenus d'exécuter à partir de la date de publication du présent décret.

Toutefois, cette durée sera réduite d'un temps égal au temps déjà passé dans les chantiers de jeunesse ou aux armées.

Art. 2. – Les préfets convoqueront par voie d'affiches les hommes appartenant aux catégories ci-dessus visées à se présenter entre la date de publication du présent décret et le 28 février 1943 en des lieux, jours et heures déterminés en vue de subir un contrôle de recensement. Ils les convoqueront individuellement entre la date de publication du présent décret et le 5 mars 1943 en vue de subir une visite médicale.

Art. 3. – Il sera remis à tout homme ayant répondu à chacune des convocations un récépissé attestant qu'il a satisfait aux obligations des articles ci-dessus.

Art. 4. – Les affectations à un emploi utile aux besoins du pays seront notifiées aux intéressés.

Cette notification, qui fixera le lieu d'emploi, vaudra comme bon de transport.

Art. 5. – Les secrétaires d'État à la justice, à l'économie nationale et aux finances, à l'agriculture et au ravitaillement, à la production industrielle et aux communications, à l'éducation nationale, au travail, à la santé, et les secrétaires généraux à la police et à l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 16 février 1943.

PIERRE LAVAL.

## ANNEXE N° XXIII

### Procès-verbal de l'entretien du 5 mars 1943 entre Pierre Laval et Fritz Sauckel

*Les deux responsables y dressent le bilan – satisfaisant - de la deuxième action Sauckel et préparent le lancement de la troisième action. Ils discutent aussi de la prochaine transformation de prisonniers de guerre en travailleurs libres.*

[AN 72 AJ 1929]

ENTREVUE du 5 MARS 1943 - 17 heures

à l'Ambassade d'Allemagne

-:-

M. SAUCKEL - Remercie d'avoir l'occasion d'un nouvel entretien sur les questions de main-d'oeuvre. Veut parler de trois points :

1) Satisfaction pour la deuxième opération; 2/3 du programme de spécialistes sont déjà réalisés. Espère que tout pourra être achevé pour le 15 Mars car c'est à cette date que les spécialistes allemands doivent partir pour le front.

2) Situation générale de la main-d'oeuvre. Après le 15 Mars, on peut envisager une pause mais il faudra ensuite discuter de nouvelles modalités pour les départs, surtout en ce qui concerne les non-spécialistes des jeunes classes. Ce désir s'explique par le fait que beaucoup des ouvriers allemands libérés par la première opération de recrutement sont tombés sur le front au cours des très dures batailles de l'hiver, surtout devant Stalingrad.

3) Nourriture des ouvriers français en Allemagne. A eu à ce sujet des conversations avec le Führer et M. Backe. En France aussi, il est nécessaire de faire un gros effort pour développer la production agricole. A vu dans le Midi, d'où il vient, les très graves difficultés de ravitaillement.

Remercie à nouveau pour la réalisation du 2<sup>ème</sup> programme. Si, dans certains cas; il n'y a pas eu emploi immédiat des travailleurs, ce ne sont que des cas individuels, mais cela arrivera de moins en moins fréquemment.

Indique, en outre, que beaucoup d'ouvriers métallurgistes ont quitté leur ancien emploi. Il faudrait les obliger à se déclarer; on aurait là une réserve qu'on pourrait utiliser.

M. LAVAL - Il est déjà parti 136.661 ouvriers dont 93.000 spécialistes. On atteindra donc le total de 250.000 très près du 15 mars.

A fait appeler 3 classes; a fait faire le recensement des oisifs. Il y a eu quelques erreurs d'exécution qu'il a fait rectifier. On arrivera ainsi à mettre de l'ordre dans ce recrutement qui, est, par ailleurs, un chef-d'oeuvre de rapidité.

Pensait bien que si M. Sauckel venait le voir, c'était pour lui demander quelque chose. Est heureux qu'il y ait une pause. Souhaite qu'elle soit aussi "confortable" que possible.

...

et du blocus. Cela est grave surtout si l'on pense à ce problème de la natalité qui se pose pour tous les peuples européens, même les Anglais, par rapport aux peuples asiatiques. Sur ce terrain donc, les Allemands ont fait aussi de gros sacrifices. Plus de un million de femmes se sont inscrites dans les Offices; il est souhaitable que les ouvriers français viennent faire certains travaux à leur place et les travaux que les femmes ne peuvent pas faire.

En Allemagne, on ferme beaucoup de magasins et on fait des économies d'énergie. Tout est pour la guerre.

En ce qui concerne les anciens métallurgistes, il n'y a aucune erreur. On a tablé, non pas sur 1.800.000, mais sur 800.000. Même en ne comptant que 600.000, on en a pris en France 300.000, soit la moitié, alors qu'en Allemagne il n'en reste plus que le quart. Il faut épuiser toutes les possibilités. Nous sommes sur un bateau commun : l'Europe. Le sort des deux pays est lié dans la lutte contre le bolchevisme.

Giraud peut faire une propagande facile, mais M. Sauckel pense à sa propre existence. Après l'autre guerre, ne pouvant plus exercer son métier de marin, il n'avait que deux possibilités se faire communiste ou se faire national-socialiste. Il a choisi la seconde solution en pensant au proverbe : "Qui maige du Juif en crève".

M. LAVAL - Il faut dire ça à Mussolini.

M. SAUCKEL - Est persuadé que le Duce a, sur le problème juif, la même opinion que le Führer.

M. LAVAL - M. Sauckel a demandé un effort à la France. Il a été accordé et exécuté. Mais, dans le même temps, dans toute la zone occupée par les Italiens le long de la Méditerranée, il est impossible au Gouvernement français de prendre des mesures contre les Juifs, non seulement Italiens, mais aussi étrangers et même Français. Les Juifs qui sont dans la zone occupée par les Italiens sont les seuls qui échappent à toute mesure. Mussolini pense peut-être comme le Führer, mais ses subordonnés agissent différemment. Cela ne pourra pas durer. Les autorités italiennes ont demandé la libération des Juifs arrêtés pour aller en Allemagne.

Sur demande allemande, le Gouvernement français a concentré les ressortissants anglais et américains. Mais il n'a pas pu le faire dans la zone occupée par les Italiens.



M. SAUCKEL - A écouté cette anecdote avec beaucoup d'intérêt. Pense que la question relève du Ministère des Affaires étrangères.

M. LAVAL - Ne demande rien à ce sujet à M. Sauckel. Voulait seulement le tenir au courant. En saisira qui de droit.

M. SAUCKEL - En fin de compte, c'est le Général Giraud qui sera perdant et les hommes qui font la politique actuelle trouveront auprès des Français plus de crédit que le Général Giraud.

Revient au problème agricole qui ne le concerne pas directement. Mais ayant été lui-même ouvrier, il sait qu'il ne faut pas que l'ouvrier ait faim. Il ne veut pas qu'on puisse l'accuser d'avoir affamé les ouvriers. C'est donc un problème très important car la guerre peut durer encore longtemps. Il veut tout faire pour les ouvriers européens.

Dans l'Est, on a déjà fait de très grands efforts. On a cultivé à la bêche, on a utilisé des petits wagonnets pour les transports. Il ne faut pas mépriser les moyens primitifs pour arriver à mieux ravitailler la population.

M. LAVAL - C'est le métier qu'il préfère.

M. SAUCKEL - En ce qui concerne les prisonniers mis au statut libre, il a agi en plein accord avec le Führer. Ce qu'il a dit sera maintenu. L'O.K.W. est prête à mettre ces mesures à exécution. Avait déjà expliqué que ces 250.000 prisonniers devraient théoriquement rester prisonniers de guerre mais leur vie sera, pratiquement, celle des ouvriers libres.

M. LAVAL - Les militaires ne veulent pas les lâcher.

M. SAUCKEL - Ils auront de grandes facilités. Pratiquement, ils auront la sensation de ne plus être prisonniers.

M. LAVAL - A annoncé qu'ils seraient transformés en travailleurs libres. Auront-ils au moins les mêmes salaires ?

M. SAUCKEL - Ils auront de grandes facilités en ce qui concerne les salaires, le contrôle, le logement.

Au cours de la conversation initiale, il avait été dit

....

M. SAUCKEL - A écouté cette anecdote avec beaucoup d'intérêt. Pense que la question relève du Ministère des Affaires étrangères.

M. LAVAL - Ne demande rien à ce sujet à M. Sauckel. Voulait seulement le tenir au courant. En saisira qui de droit.

M. SAUCKEL - En fin de compte, c'est le Général Giraud qui sera perdant et les hommes qui font la politique actuelle trouveront auprès des Français plus de crédit que le Général Giraud.

Revient au problème agricole qui ne le concerne pas directement. Mais ayant été lui-même ouvrier, il sait qu'il ne faut pas que l'ouvrier ait faim. Il ne veut pas qu'on puisse l'accuser d'avoir affamé les ouvriers. C'est donc un problème très important car la guerre peut durer encore longtemps. Il veut tout faire pour les ouvriers européens.

Dans l'Est, on a déjà fait de très grands efforts. On a cultivé à la bêche, on a utilisé des petits wagnonnets pour les transports. Il ne faut pas mépriser les moyens primitifs pour arriver à mieux ravitailler la population.

M. LAVAL - C'est le métier qu'il préfère.

M. SAUCKEL - En ce qui concerne les prisonniers mis au statut libre, il a agi en plein accord avec le Führer. Ce qu'il a dit sera maintenu. L'O.K.W. est prête à mettre ces mesures à exécution. Avait déjà expliqué que ces 250.000 prisonniers devraient théoriquement rester prisonniers de guerre mais leur vie sera, pratiquement, celle des ouvriers libres.

M. LAVAL - Les militaires ne veulent pas les lâcher.

M. SAUCKEL - Ils auront de grandes facilités. Pratiquement, ils auront la sensation de ne plus être prisonniers.

M. LAVAL - A annoncé qu'ils seraient transformés en travailleurs libres. Auront-ils au moins les mêmes salaires ?

M. SAUCKEL - Ils auront de grandes facilités en ce qui concerne les salaires, le contrôle, le logement.

Au cours de la conversation initiale, il avait été dit

....

ceci : ces prisonniers seront "rapprochés" des travailleurs libres. Mais le Führer a dit : formellement, ils doivent rester prisonniers.

M. LAVAL - Ce qu'ils seront formellement lui est égal. Mais est-ce qu'au bout d'un an, ils pourront venir en France en congé ?

M. SAUCKEL - Je ne peux pas préjuger de la décision du Führer qui décidera. Mais c'est une chose qu'il est parfaitement possible d'envisager.

M. LAVAL - Le Gouvernement français a pris des mesures pour envoyer des ouvriers libres en Allemagne. A plus forte raison, peut-il renvoyer des prisonniers venus en congé.

M. SAUCKEL - Croit, personnellement, que le Chancelier accordera ces congés.

M. LAVAL - Demande l'échelonnement de ces congés, et que les premiers soient accordés très prochainement pour que les Français voient les bons résultats des mesures prises.

M. SAUCKEL - En allant en Allemagne, les familles pourront constater que les leurs ne sont plus captifs.

M. LAVAL - Ce n'est pas la même chose. Il faut que le prisonnier se montre dans son village. C'est de la bonne propagande.

M. SAUCKEL - Transmettra la demande au Chancelier qui y donnera sans doute satisfaction mais pour un petit nombre d'hommes. Ce n'est pas tant un problème politique qu'un problème de transports.

M. LAVAL - M. Sauckel doit défendre la cause des prisonniers car c'est celle du travail en Allemagne.

M. SAUCKEL - C'est déjà un immense progrès qu'on puisse discuter ainsi de ces questions de prisonniers. Dans les autres guerres, de telles discussions eussent été impensables. On ne pouvait songer au rapatriement que par ses propres moyens et ce n'était pas toujours facile.

LAVAL - Oui, mais on ne faisait pas des Allemands prisonniers les alliés de la France.

....



M. SAUCKEL - Après la pause d'un mois, il faudra reprendre l'examen du problème qui dépendra d'ailleurs de la situation à l'Est. On saura alors si elle rend nécessaires de nouveaux prélèvements d'ouvriers allemands dans les usines. L'ouvrier français est le meilleur pour remplacer l'ouvrier allemand. Il faudra donc reprendre la discussion dans un mois.

On ne peut pas dire quels seront les besoins. Pense que c'est surtout parmi les ouvriers reclassés dans l'industrie qu'il faudra prendre en allant jusqu'à 100.000 par mois.

M. LAVAL - Il faudrait une machine pour les fabriquer.

M. SAUCKEL - Il faudra voir cela d'une façon très réaliste. Tout dépendra de la situation à l'Est.

L'industrie allemande est plus élastique que l'industrie américaine, mais cela peut exiger parfois plus de main-d'œuvre.

Il dira au Chancelier quel appui il a trouvé du côté français et avec quelle rapidité le programme a été réalisé.

M. LAVAL - M. Sauckel a raison de ne pas chiffrer à l'avance ses demandes car il faut d'abord connaître les ressources françaises en main-d'œuvre.

Par ailleurs, la <sup>pa</sup>use d'un mois permettra de poser sur le plan politique un certain nombre de questions qui doivent être résolues pour permettre une nouvelle action dans de meilleures conditions.

Dès demain, remettra un aide-mémoire sur la question du statut des ouvriers prisonniers en Allemagne.

Autre question urgente, celle des salaires. L'Allemagne défend l'Europe contre le bolchevisme. Mais, par la politique allemande des salaires, on fait des communistes en France.

Ce sont là des réclamations modestes mais pleinement justifiées. Que M. Sauckel donne des ordres. On fait des communistes en France. Si la question des salaires est résolue, cela apaisera beaucoup les esprits.

La politique actuelle, c'est de la contre-propagande pour le national-socialisme; on dit que les ouvriers ne peuvent accepter ce régime puisqu'il réduit les salaires.

....

M. SAUCKEL - Peut donner une réponse nette sur ce point. Une augmentation nominale des salaires ne sert à rien. L'argent ne vaut rien s'il n'y a pas de marchandises à acheter. Or, c'est l'essence même de la guerre de ne pas créer de richesses mais d'en détruire. Plus vite la France comprendra cela et plus vite il sera possible d'arriver à une amélioration des rapports. La guerre existe aussi pour la France; or, on a l'impression, en se promenant dans les villes françaises, que les Français n'ont pas compris la gravité de la guerre.

Augmenterait bien les salaires s'il pensait que ça peut servir à quelque chose. En Allemagne, on a résolu le problème en maintenant la puissance d'achat de la monnaie.

M. MICHEL - Il faudrait arriver à une baisse des prix. Du côté allemand, chaque cas de marché noir sera sévèrement puni.

M. LAVAL - Mais sera-t-il publié ?

M. SAUCKEL - N'est pas compétent en matière de prix, mais pense encore une fois que cela ne servirait à rien.

M. LAVAL - Connaît plus que quiconque le danger de l'augmentation des salaires. Aucun homme politique n'a fait, dans aucun pays, une politique plus courageuse que lui. En 1935, a fait de la déflation; résultat : le Front populaire. Mais il ne s'agit pas d'augmenter les salaires, il s'agit d'y mettre de l'ordre, c'est l'anarchie la plus complète. On a relevé les salaires anormalement bas, on n'a pas touché aux autres. D'où un décalage tout à fait illogique et fâcheux. Demande une révision; demande même seulement à être autorisé à discuter cette révision. En refusant, les autorités allemandes ont tort. Tous leurs arguments, on peut les retourner; on peut parler de fixité des salaires, mais seulement quand ceux-ci auront été harmonisés.

M. Sauckel est venu voir les conditions de ravitailler les ouvriers français. Or, à Paris, on a été obligé de réduire la ration hebdomadaire à 90 grammes de viande; il y a, à Paris, 6.000 tuberculeux de plus qu'avant guerre. Dans un an, il n'y aura plus de draps de lit dans les hôpitaux.

Ceux qui ont de l'argent peuvent se procurer ce qu'ils désirent, mais pas les ouvriers. La théorie de M. Sauckel ne sera valable que lorsqu'on aura mis de l'ordre. Encore une fois, ne demande pas une augmentation mais une remise en ordre.

Vent parler de deux autres questions :

....

1) On a arrêté M. Marot pour modérantisme dans son action pour la relève. C'est une grave erreur. On décourage des fonctionnaires à qui on demande par ailleurs de très gros efforts et des interventions très pénibles. Si les Autorités allemandes ont des remarques à faire au sujet d'un fonctionnaire français, qu'elles le disent; le Gouvernement français prendra lui-même, s'il y a lieu, les sanctions nécessaires. Mais c'est une grave erreur, du côté allemand, de procéder ainsi à des arrestations.

2) Il faudrait mettre un terme aux initiatives de certaines Feldkommandanturen qui vont au-delà des ordres reçus et des accords conclus. Note d'ailleurs que chaque fois qu'il a signalé de tels errements au Majestic, ceux-ci ont été redressés. Mais il vaut encore mieux ne pas avoir à les signaler. C'est du très mauvais travail et qui produit un résultat opposé au résultat cherché.

M. SAUCKEL - Revient sur la question des salaires dont il a déjà été saisi plusieurs fois par l'Ambassade et le Majestic. Elle sera examinée sérieusement. L'ouvrier français doit pouvoir acheter ce à quoi il a droit. Mais il faut s'opposer à une augmentation générale des salaires. Par ailleurs, on peut adopter le principe du salaire proportionnel au rendement de manière à ce que le bon ouvrier puisse non seulement acheter tout ce à quoi il a droit, mais même faire des économies. Est prêt à examiner en ce sens les cas concrets.

M. MICHEL - Depuis deux ans, n'a jamais eu de propositions précises dans ce sens.

M. LAVAL - Fera remettre des propositions sur ce point très rapidement. Si on ne fait rien dans ce domaine des salaires, on travaille contre l'Allemagne. Le refus allemand est absolument inexplicable. Dit cela dans un esprit de totale collaboration.

M. SAUCKEL - Au fond, il n'y a pas de différence essentielle entre le point de vue allemand et le point de vue français. Mais il faut procéder avec beaucoup de prudence et de circonspection.

M. LAVAL - Donnera à M. Sauckel une petite brochure où il trouvera tous les arguments pour étayer son propre point de vue. Mais encore une fois, il ne s'agit pas d'augmentation. Il s'agit de rétablir une bonne hiérarchie des salaires.

M. SAUCKEL - Est tout à fait d'accord pour étudier une régularisation. Mais il ne faudrait tout de même pas qu'après, l'ouvrier français gagnât plus que l'ouvrier allemand.

....

M. LAVAL - Il y a encore de la marge.

M. SAUCKEL - Enverra un de ses meilleurs collaborateurs pour examiner le problème des salaires avec MM. Ritter et Michel.

M. LAVAL - Et M. Marot ?

M. SCHLEIER - Je m'en occupe; j'attends des renseignements sur son cas.

La séance est levée à 20<sup>h</sup>25.

## ANNEXE N° XXIV

### Contrat de travail à signer avant le départ en Allemagne

[coll. André Taillandier]

Pour donner le change, l'ouvrier d'aviation André Taillandier signe ce contrat de travail le 21 février 1943 puis fait semblant quelques jours plus tard d'aller prendre le train pour Dresde, alors qu'il devient en réalité réfractaire puis résistant dans son Puy-de-Dôme natal.

A l'heure des départs les plus massifs de l'Occupation, la répartition de la main-d'œuvre se fait après coup, lors de l'arrivée en Allemagne, et souvent dans l'improvisation complète. Aussi le sort du signataire est-il ici typiquement laissé dans le vague. La destination se réduit à une mention de l'Arbeitsamt (office du travail) régional de Dresde. Employeurs, salaires, durée du contrat et conditions de travail sont laissés en blanc, ou plutôt supposés « connus de l'intéressé » : cette formule bureaucratique aussi stéréotypée qu'imprécise rend impossible de vérifier que d'éventuelles promesses verbales ont bien été respectées, et autorisent n'importe quelle affectation arbitraire ou autoritaire après l'arrivée.

S'il y a donc bien contrat de travail, au contraire d'une situation d'esclavage, force est de constater que ce dernier est vidé d'une bonne part de son sens.

d'ordre \_\_\_\_\_ 2/2/X

**Contrat**

Cette fiche doit être remise à l'ouvrier embauché

Nom : **TAILLANDIER**

Prénoms : **André**

Né le : **5 mai 1921** à **AUGEROLLES (P.deD.)**

Nationalité : **Ess**

Adresse exacte en France : **31, Avenue de Boisséjour, CLERMONT-Pd (P.deD.)**

Prénoms de la femme : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_ Prénoms et dates de naissance : \_\_\_\_\_

Arbeitsamt régional : **DRESDEN**

Employeur : \_\_\_\_\_

Lien de travail : \_\_\_\_\_

Durée du contrat : \_\_\_\_\_

Embauché en qualité de : **Electricien**

aux conditions suivantes fixées par l'employeur :

Durée de travail : \_\_\_\_\_ heures par semaine.

Salaire : \_\_\_\_\_ RM par heure — semaine — journée.

Prime de rendement : \_\_\_\_\_

Primes diverses : \_\_\_\_\_

Prime de séparation pour mariés : \_\_\_\_\_ RM par jour  
célibataires

Indemnité de logement : \_\_\_\_\_ RM par nuit

Frais pour logement chez des particuliers — en baraquements  
— dans des foyers de célibataires : \_\_\_\_\_ RM.  
par semaine, avec/sans petit déjeuner.

Nourriture : **Les conditions de travail sont connues de l'intéressé**

Frais de nourriture : \_\_\_\_\_ RM par jour.

Congés et licenciement conformes aux prescriptions légales et aux tarifs en vigueur dans le Reich.

Le voyage d'aller et la nourriture pendant ce voyage sont gratuits.

Je déclare avoir pris connaissance des « Instructions » et accepter les conditions de travail indiquées ci-dessus.

Si, plus tard, des raisons de production importantes le nécessitent, je consens à accepter un autre emploi qui me sera procuré par l'Office de Placement compétent, m'assurant autant que possible les mêmes conditions de travail et de salaire.

Je m'engage, en outre, à faire parvenir aux membres de ma famille désignés ci-dessus une part de mon salaire suffisant à assurer leur entretien.

CLERMONT-Pd le **26.2.43**

Signature de l'ouvrier embauché. \_\_\_\_\_

Signature du délégué à l'embauchage. \_\_\_\_\_



## ANNEXE N° XXV

### La lassitude des médecins requis pour les visites médicales accompagnant les recensements de la main-d'œuvre

[IHTP ARC 075]

Docteur TRIPIER  
Bléneau

à D<sup>r</sup> Escande

Mercredi 4 Mars 1943 (minuit)

Mon cher confrère et ami.

Merci de m'avoir prévenu du télégramme reçu ce soir.  
Dès demain matin, j'enverrai ma réponse. Je ne peux pas promettre de me rendre libre Vendredi.

L'administration semble ne pas savoir la peine que nous avons - nous, médecins pouilleux de campagne - à faire un travail potable.

Quand je dis l'administration, je ne veux pas parler de vous.

J'insiste cependant pour vous faire savoir mon emploi du temps journalier et vous serez ainsi à mieux d'expliquer à Monsieur le Préfet pourquoi je ne peux rien promettre.

- Réveil le matin 7 h et demie / 8 h.
- Visites dans la ville jusqu'à 9 h 1/2.
- Départ en campagne.
- Retour vers midi et demi.
- Déjeuner.
- Consultations à 1 h jusqu'à 5 à 6 heures ( compris rangement et stérilisation des instruments).
- Départ pour la campagne et retour vers 11 h / 11 h 1/2, le soir.
- Dîner et écritures.

Je ne suis jamais couché avant minuit et souvent bien plus tard. Un coup de sonnette en plus la nuit, 2 à 3 fois par semaine.

Et ainsi est la vie avec 30 à 40 km de moyenne "en" bicyclette par jour.

Vous voudrez bien comprendre que je n'ai pas trois heures à perdre pour un travail qui n'est pas médical mais administratif.

J'ai dû abandonner deux communes : St-Martin et Lavau où j'avais une forte clientèle.

J'ai donné ma démission d'adjoint. La Préfecture m'a démissionné des commissions cantonales - heureusement.

J'ai dû abandonner 3 consultations de nourrissons et chaque jour je laisse un peu de ma clientèle.

J'ai eu jusqu'à présent un physique me permettant de supporter le choc, mais j'en ai assez et suis prêt à abandonner la lutte si je ne peux obtenir un moyen de locomotion plus rapide. J'en ai du reste, averti l'Ordre.

.../...

Il y a une limite aux forces humaines. Je suis à cette limite. Réquisitions - Sanctions - et plus encore ne pourront me décider à faire ce que je ne peux faire. Je suis médecin avant tout et tiens à garder toutes mes forces pour soulager mes malades.

Que l'on fasse une enquête dans la région et je suis tranquille que les renseignements recueillis sur moi montreront un médecin socialement comme moralement. J'attends sans inquiétude la réponse à mon télégramme.

que j'exerce

En vous remerciant encore, cher ami, de m'avoir prévenu et en m'excusant de compliquer vos services, je vous prie de croire à mon entier dévouement.

## ANNEXE N° XXVI

### Lettre ouverte des étudiants parisiens à Philippe Pétain (mars 1943)

[AN 2 AG 609]

#### LETTRÉ OUVERTE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET DES GRANDES ECOLES, au Maréchal, Chef de l'Etat

Monsieur le Maréchal,

Depuis plus de deux ans, oubliant leurs brillantes traditions, les Etudiants de l'Université de Paris se sont abstenus de toutes manifestations susceptibles de troubler l'ordre public ou d'entraver l'action de votre Gouvernement.

Notre silence cependant n'a jamais été une acceptation des événements dont nous étions, comme la plupart des Français, les spectateurs attristés.

En particulier, la déportation brutale de milliers de travailleurs français a provoqué notre indignation. Mais nous pensions que notre devoir été d'utiliser au maximum, le loisir qui nous était laissé, pour préparer à la France des générations de chercheurs et de savants, de penseurs et de chefs, par qui, elle pourrait demain, prendre une revanche toute spirituelle, mais efficace, contre la victoire matérielle des masses de chair et d'acier.

Certes, nous ne manquons pas d'admirer et d'envier ceux d'entre nous – et ils sont nombreux – qui continuaient la lutte contre l'ennemi qui nous occupe et qui nous exploite, mais nous voulions aussi respecter les chances de résurrection nationale que vous avez voulu incarner. Beaucoup d'entre nous, en toute bonne foi et avec un patriotisme sincère, ont cru à cette Révolution Nationale annoncée par les Messages où nous reconnaissons des conceptions qui nous sont particulièrement chères.

Malheureusement, les faits que nous faisons profession d'observer et de juger, sont venus contredire les messages dont on ne pourra que dire que les fruits ont passé la promesse des fleurs.

Une à une se sont effeuillées les illusions des plus candides d'entre nous, moins sans doute que les vôtres, Monsieur le Maréchal. De concession en concession, nous avons vu la France, liée de plus en plus étroitement à son vainqueur, jusqu'à se trouver enrôlée aujourd'hui sous son étendard déserté par la Victoire.

Il n'est que temps pour nous de reprendre les traditions séculaires de notre Université qui, jadis, exprimait librement au Roi de France les doléances du Pays et traduisait en formules énergiques les exigences de la conscience française.

Acceptant volontiers de partager le sort de nos frères déportés, souhaitant résolument de n'être pas séparés du peuple de France malheureux, nous n'en sommes que plus libres pour dire plus haut, à notre Pays et au monde, ce que depuis longtemps pensaient tout bas les étudiants de l'Université de Paris et des Grandes Ecoles.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maréchal, nous haïssons les « mensonges » qui nous ont fait tant de mal. Mensonge d'un armistice dont les clauses ont été violées une à une en dépit de vos protestations, mensonges de la COLLABORATION qui nous ont fait « accepter » ce que nos frères de Belgique, de Hollande, de Norvège, de Pologne, de Yougoslavie se sont contentés de « subir », mensonge de la croisade pour la Civilisation, sous un Chef qui renie aussi bien l'idéal de la Chrétienté médiévale que la Déclaration des Droits de l'Homme, mensonge de la relève qui, en échange de 80 000 prisonniers envoie 400 000 jeunes français travailler en Allemagne.

De ces mensonges, nous ne voulons être ni dupes ni complices ; c'est pourquoi nous déclarons qu'à l'ordre qui nous est donné de travailler au triomphe de l'Allemagne, un vrai Français ne peut qu'opposer un refus absolu. Il n'est pas permis de collaborer spontanément et de plein gré au triomphe d'une cause que l'on sait injuste et incompatible avec le maintien d'une France libre et autonome, aussi bien qu'avec celui d'une civilisation vraiment humaine en Europe.

C'est pourquoi tous ceux d'entre nous qui en auront le moyen se feront un devoir d'échapper à l'enrôlement dans la machine de guerre de l'Allemagne. Il ne manque pas chez nous, de montagnes et de forêts accueillantes pour attendre l'heure prochaine où nous prendrons place dans l'ARMÉE FRANÇAISE DE LIBÉRATION NATIONALE. Ceux qui le pourraient n'hésiteront pas à rejoindre les Chefs qui incarnent la volonté de résistance de notre France et qui, à ce titre, ont droit à notre gratitude et à notre confiance.

Quant à ceux qui seront contraints de partir travailler quand même, ils porteront en Allemagne une volonté farouche de travailler en union avec leurs frères ouvriers à la destruction du potentiel de guerre moral et matériel de notre implacable ennemi.

Veillez croire, Monsieur le Maréchal, que nous ne sommes ni des anarchistes, ni des illuminés, mais seulement des étudiants, c'est-à-dire des jeunes qui ont plus que tous les autres le devoir de réfléchir, de juger et de penser avant d'agir ; notre attitude de résistance à des ordres manifestement contraires à tous les droits les plus certains et les plus parfaitement confirmés à la doctrine de nos grands juristes français, de Beaumanoir, de Bodin, à Du Guy et Hauriou, aussi bien qu'à la mémoire de ces maîtres qui, jadis, illustrèrent notre Université parisienne, Thomas d'Aquin, Jean de Gerson et François de Vittoria.

Sûrs de notre droit, certains de notre devoir, n'ayant qu'une passion « La France », nous lutterons, nous souffrirons en pensant à nos frères héroïques de l'Université de Prague et de Varsovie, de Belgrade et de Lubliana, comme à ceux d'Oxford et de Cambridge, d'Harvard et de Montréal, de Louvain et de Leyde, pour le triomphe de notre commun idéal, d'humanité et de chrétienté et que vive la France.

Pour les étudiants de l'Université de Paris et de ses grandes écoles, plusieurs de leurs camarades représentant les diverses écoles et facultés sont-ils sûrs d'exprimer les sentiments communs.

En foi de quoi nous avons signé la minute déposée aux Archives de France.

## ANNEXE N° XXVII

### Discours du cardinal Liénart, archevêque de Lille, sur le STO (21 mars 1943)

[Extrait de MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, actes du colloque des 5 et 6 novembre 1977, *Revue du Nord*, avril-juin 1978, p. 683-685]

*Le discours est diffusé à l'époque sous la forme d'un tract – tiré à peut-être 18 000 exemplaires ? - dont la présente retranscription conserve le titre et la présentation.*

#### LA VRAIE PENSEE DE SON EMINENCE LE CARDINAL LIENART AU SUJET DU TRAVAIL OBLIGATOIRE.

Le lundi 15 mars 1943, Son Eminence le Cardinal Liénart, Evêque de Lille, exprima, en l'église Saint-Martin de Roubaix, à 4 000 jeunes gens catholiques, sa pensée sur l'attitude à prendre devant le service obligatoire du travail. Cette pensée fut complètement déformée par la presse sous le titre trompeur : "Acceptons-le, il y aurait de la lâcheté à se dérober". De nombreux journaux reproduisirent l'information et la T.S.F. la divulgua largement à son tour. L'émotion fut considérable. Un démenti formel s'imposait. Le Cardinal Liénart le donna le dimanche 21 mars, en l'église Saint-Maurice de Lille, devant un auditoire de 6 à 7 000 jeunes gens et jeunes filles, et réaffirma, avec plus de force encore, les pensées qu'il avait développées à Roubaix. C'est le texte intégral de ce discours que nous publions ci-dessous, tel qu'il a été lu par Son Eminence le Cardinal Liénart.

Chers jeunes gens et jeunes filles de Lille et de la région lilloise,

C'est avec une émotion profonde que je viens de m'unir à votre prière ardente pour la France. Avec vous je pensais avec douleur aux absents, à ces jeunes de plus en plus nombreux, contraints à quitter leur foyer pour aller travailler en Allemagne, sur les côtes ou ailleurs ; je pensais à vos propres angoisses et à celles de vos familles devant la menace de départ qui pèse aussi sur vous. Ces circonstances douloureuses donnaient à votre prière très française, un caractère d'exceptionnelle gravité et je veux que mon premier mot soit pour vous dire combien je ressens et partage l'amertume du sort qui vous est fait. Avec vous j'en souffre de tout mon coeur et je demande à Dieu de faire cesser ce nouveau fléau comme tous les autres.

Je sais aussi que cette situation vous met devant un tragique problème : comment dans ces conditions servir encore la France ? Quelle doit être en de telles circonstances l'attitude chrétienne ? Je ne puis laisser ces questions sans réponse. Me taire serait manquer à mon devoir d'Evêque. Et pourtant si je parle, je m'expose à ce que mes paroles, détournées de leur sens, soient exploitées par la propagande à des fins étrangères. Je le savais lundi dernier quand, devant un immense auditoire de jeunes comme celui-ci, j'abordais franchement à Roubaix la question que je sentais dans toutes les âmes. J'en ai hélas ! la preuve aujourd'hui.

Devant vous je proteste de toutes mes forces contre l'usage qu'on a fait de mes paroles dans la presse, sachant bien que je ne pourrais faire insérer le moindre démenti. On a trahi ma pensée sur le service obligatoire du travail, en prétendant la résumer sous ce titre trompeur : "Acceptons-le, il y aurait de la lâcheté à se dérober". Je n'ai pas parlé pour crever des baudruches, ni pour "proclamer comme un devoir patriotique contre le péril bolcheviste le service obligatoire du travail". Je n'ai pas non plus cité l'exemple de Jeanne d'Arc pour "galvaniser le sentiment national contre les Anglais". Je dénie comme une injure personnelle les leçons adressées à mon clergé, dont rien ne peut me séparer. Nous assistons depuis quelque temps à une véritable campagne pour essayer de solidariser l'Eglise, au moyen de citations anciennes ou modernes, à la guerre contre le bolchevisme – je dis : la guerre – alors que visiblement, elle s'abstient avec dignité de se mêler à ce sanglant conflit. Je n'entends à aucun titre me prêter à de telles manoeuvres.

Aussi permettez-moi de vous exprimer la peine que j'ai éprouvée, en voyant que, sur la foi de tels articles de journaux, mon peuple ait pu, ne fut-ce qu'un instant, douter de moi. J'ai l'honneur d'être votre Chef



depuis quinze ans, vous m'avez vu à l'oeuvre au milieu de vous, vous savez si j'aime la France et si je suis incapable de la trahir. Vous savez surtout que pour vous guider, je ne m'inspire de rien d'autre que de notre saint Evangile. J'aurai cru que tous ceux qui me connaissent auraient été capables de me garder leur confiance, au moins quelques jours, jusqu'à ce que je trouve aujourd'hui l'occasion de mettre les choses au point. Ce fut pour moi, je dois l'avouer, une douloureuse blessure du coeur que de sentir tant d'âmes fidèles ébranlées dès le premier choc et j'éprouve ce soir une vraie consolation à pouvoir, non point me justifier devant vous, je n'ai pas à le faire, mais vous livrer ma vraie pensée car je suis sûr que vous la comprendrez. Certes le mal est fait et il est grand. L'erreur qu'on a semée, comme l'ivraie dans le champ du Bon Dieu, continuera de faire ses ravages dans la foule que je n'ai pas le moyen de détromper. Vous du moins qui m'entendez, je vous charge de lui porter mon démenti le plus catégorique.

La vérité, c'est que je ne suis à la remorque d'aucune propagande. J'ai dit au contraire, et je le répète ce soir, que nous ne trouvons dans aucune de celles qui se disputent l'opinion, la réponse française et chrétienne au douloureux problème dont il s'agit. Je ne souscris, ni à la propagande anti-allemande qui nous dit : c'est mal pour un Français d'aller travailler en Allemagne, ni à la propagande anti-bolcheviste qui nous dit : C'est bien d'y aller car il faut détruire la Russie bolcheviste. Toutes deux sont des propagandes de haine et nous sommes les apôtres de la charité. Je ne crois, ni suffisamment français, ni assez chrétien, un patriotisme qui mettrait son point d'honneur à haïr, même ceux qui nous font violence. Malgré le danger certain que présente le bolchevisme et la menace de ruine qu'il fait peser sur ce que nous avons de plus cher : notre civilisation chrétienne, nous avons l'esprit assez chevaleresque pour ne point haïr des hommes, même soumis au bolchevisme, et pour trouver juste qu'un peuple, même dangereux, défende le sol de sa patrie. Nous ne croyons pas d'ailleurs que ce soit par les armes qu'on tue les idées. De même, malgré le joug du travail que les autorités occupantes nous imposent, au mépris de la liberté de la personne humaine, des droits de la famille, et des justes exigences de notre patriotisme français, nous avons assez de grandeur d'âme pour ne point nous abaisser à haïr, ni à semer l'esprit de révolte qu'on voudrait nous inspirer.

Avec toute l'indépendance de notre liberté chrétienne, j'ai quelque chose de plus élevé à vous proposer. Ne croyez pas qu'en présence de la souffrance, l'Eglise, comme on l'en accuse souvent, en soit réduite à vous prêcher une morne résignation, ni que, devant la difficulté du problème, elle croit sage de s'en tenir à un peu glorieux opportunisme. Cela aussi, je le sais bien, serait incapable de vous satisfaire et vous auriez raison. Mais telle ne fut pas l'attitude du Christ notre Chef devant sa croix. Son épreuve était la plus injuste de toutes et je ne vois paraître en Lui, ni haine, ni révolte, ni passive résignation, au contraire, je le vois, avec un courage et un amour héroïque, saisir sa croix pour en faire l'instrument d'un sacrifice rédempteur. Ainsi ont réagi à sa suite tous nos martyrs. Ils n'ont maudit personne et ils n'ont pas non plus jugé qu'ils dussent fuir devant la croix.

Pour bien résoudre le problème patriotique et chrétien devant lequel vous êtes, c'est aussi à votre héroïsme que je fais appel. Lui seul vous fera monter à la hauteur des circonstances, sous la noble poussée d'un double amour : l'amour de la France et l'amour du Christ.

Je ne dis pas que ce soit un devoir de conscience d'accepter le service obligatoire du travail. Non, car il s'agit d'exigences qui dépassent la limite de nos justes obligations. On peut donc s'y dérober sans péché. Je n'ai pas davantage à conseiller le départ. Nous sommes devant la contrainte, alors je dis : si vous êtes obligés de partir, vous ferez preuve d'un véritable esprit social et national en ayant l'attitude que je vais indiquer.

L'exigence du service du travail pèse sur la France entière, elle est contrainte de le fournir, coûte que coûte. La classe ouvrière a été la première à payer presque seule ce lourd tribut. Il s'étend maintenant à toute la jeunesse. Est-ce vraiment le moment de considérer chacun son intérêt personnel ? Faut-il sous un beau prétexte de patriotisme, qui cacherait mal des égoïsmes, que les plus malins se dérobent et laissent retomber tout le poids de la charge ingrate sur les petits et sur les faibles ? Car enfin, qu'on le veuille ou non, celui qui désigné ne part pas, fait qu'un autre part à sa place. Ne serait-il pas plus beau au contraire que, dans un sentiment d'union sociale et nationale, chacun prit noblement sa part de l'épreuve commune ? Ne voyez-vous pas que si quelque chose est capable de préserver la France du bolchevisme, c'est précisément cette union de tous les Français dans la souffrance de leur patrie ? Ne voyez-vous pas que de cette dispersion infiniment douloureuse certes, mais imposée, peut sortir, si nous savons y faire face courageusement le bienfait supérieur d'une meilleure entente entre nous tous ? C'est bien dans cet esprit de sacrifice personnel que nos séminaristes, qui sont là parmi vous, s'apprentent aussi à partir et ne voudraient pour rien au monde, quoiqu'il puisse leur en coûter, s'affranchir de prendre leur part du malheur de la France. Ce n'est pas la faute de nos prêtres si jusqu'ici ils n'ont pu se joindre aux partants. Beaucoup se sont présentés comme volontaires, non pas comme on ose l'insinuer pour faciliter à l'Allemagne le recrutement de la



main-d'oeuvre (s'il en était ainsi, je vous le demande, pourquoi les autorités occupantes leur refuseraient-elles les autorisations nécessaires ?), mais précisément parce que jusqu'ici, malgré nos instances, ces autorisations ne leur ont pas été accordées.

S'ensuit-il qu'au nom d'un égalitarisme étroit ceux qui partent puissent considérer avec jalousie ceux qui restent ? Non. Du point de vue français, le mal serait infiniment plus grand si après les jeunes gens, les jeunes filles aussi se trouvaient menacées. Et je le dis publiquement, je suis déjà intervenu pour leur épargner ce malheur que connaissent hélas ! leurs soeurs dans d'autres pays. Et je suis bien résolu à continuer à les défendre. Le mal serait très grand aussi si les cultivateurs dont le travail sur notre sol est nécessaire à notre subsistance devaient s'expatrier. D'autres encore peuvent avoir sur place des tâches utiles au bien de la patrie. Mais il faut que ceux qui restent, aussi bien que ceux qui partent, aient au coeur la volonté de prendre leur part du malheur, qu'aucun d'entre eux ne veuille en profiter pour en tirer au détriment d'autres Français leur avantage personnel, ou pour édifier leur fortune sur la misère de leurs frères. Si tous se considèrent comme au service de la France et lui apportent, les uns leur sacrifice, les autres leur labeur, alors vraiment, les Français et Françaises que nous sommes, se montreront à la hauteur de l'épreuve et nous en sortirons grandis.

Reste l'amour du Christ. Je sais les merveilles dont il est capable. Grâce à lui, j'ai vu partir de jeunes catholiques, non point avec des âmes de vaincus, mais avec des âmes de conquérants. A peine arrivés, oublieux de leur propre détresse, ils se sont aussitôt penchés sur celle des autres. En équipe, comme ils en avaient acquis l'habitude auprès de nous, ils se sont mis aussitôt au service des travailleurs avec une charité splendide. Ils se sentent là-bas responsables de tous leurs frères et, en vrais militants de l'Action Catholique, ils apportent le réconfort de leur amitié et le secours de leur foi religieuse à une masse, jetée sans autre soutien moral, dans une épreuve déprimante. Eux aussi sont là-bas contre leur gré, mais l'amour du Christ les soutient et les inspire. Ils savent souffrir pour Lui, unir leur sacrifice au sien, afin de le rendre rédempteur pour la France. Leur exemple, comme le bon levain de l'Evangile, fait sentir aux plus indifférents, la force bienfaisante du christianisme qui les anime, et il contribue à l'extension du règne de Dieu, selon les vues de la divine Providence. N'est-ce point là la plus belle attitude chrétienne ? Sachons les admirer sans réserve, les imiter si telle est un jour notre situation, et en attendant, les soutenir de nos prières et de notre affection, afin que tous ensemble, d'un monde en ruines nous fassions surgir une société chrétienne plus humaine et plus fraternelle.

Le même amour du Christ doit pousser ceux qui restent à se dépenser à leur tour dans l'Action Catholique. A vous jeunes gens et jeunes filles, je dis : soyez dignes des absents, recueillez précieusement la tâche qu'ils ont laissée interrompue, devenez plus que jamais des militants prêts à tous les dévouements. La France pour revivre a besoin de retrouver son âme chrétienne, vous la lui rendrez, dans la mesure même où les vôtres seront vivantes de leur foi et agissantes par la charité.

Vous évoquiez tantôt avec fierté les grandes figures de notre histoire nationale, celle de saint Louis et celle de sainte Jeanne d'Arc. Je vous les laisse en exemple, car tous deux ont été prisonniers comme nous le sommes, et c'est alors qu'ils ont le mieux montré leur noblesse française et leur sainteté chrétienne. Saint Louis captif des Sarrazins a fait l'admiration des infidèles par sa loyauté parfaite et sa dignité dans le malheur, et son souvenir est resté si grand parmi eux que, depuis ce temps lointain, le nom de la France est demeuré en vénération parmi les Arabes. Sainte Jeanne d'Arc après ses brillantes victoires, a connu les revers et la servitude. Jamais pourtant elle ne s'est montrée plus courageuse que dans l'infortune. Désarmée, prisonnière, elle en imposait à ses juges et le mérite de son sacrifice suprême a plus contribué sans doute à sauver la France que ses campagnes inachevées. Tous deux ont aimé d'un même amour leur Dieu et leur patrie. Inspirons-nous du même amour et, par la vertu de la croix, nous saurons nous aussi écrire dans l'histoire de notre France une nouvelle page de noblesse et de résurrection.

## ANNEXE N° XXVIII

**Tract ronéotypé, par un groupe d'étudiants chrétiens, « distribué le 2 avril 1943 dans les facultés de Lyon »**

[AN 2 AG 481]

### **A mon camarade chrétien**

Depuis un mois, on te sollicite, quelques-uns et non des moindres, te conseillent d'accepter le départ pour l'Allemagne.

Pour cela, on n'hésite pas à faire appel à tes meilleurs sentiments. On te dit de partir afin que les ouvriers ne soient pas seuls à supporter le sacrifice, et que les étudiants en prennent leur part. On te prêche la solidarité de classe.

Mais quelle solidarité ? La plus gde partie des ouvriers désignés refusent de partir. Ceux q ne peuvent faire autrement partent, mais sous la contrainte, et en clamant leur fidélité à la France. En effet, tu dois être solidaire, et cette solidarité q les ouvriers réclament de toi, c'est que tu résistes comme eux. Cela t'est plus facile et tu as du temps devant toi pour préparer ton refuge. Aurais-tu moins de courage ?

Il est temps, pour l'étudiant, de rejoindre le bloc ouvrier dans un front commun de la résistance ; il est temps de lui apporter, à l'heure où il risque de chanceler, la fermeté de notre patriotisme.

Déjoue le chantage au sacrifice, le chantage à la générosité, HITLER avait prévu ta résignation, comme il avait prévu les renoncements successifs de notre pays depuis 1940. Les meilleurs sentiments ne sont entre ses mains que des armes comme les autres. Dresse-toi contre cette fatalité. Nous avons un rôle historique. **Nous avons à témoigner pour notre Patrie, pour notre Foi, pour notre virilité.**

Notre devoir d'étudiant n'est pas de suivre la masse, mais de lui montrer le chemin.

**Jocistes, il va falloir sortir de vos discussions qui commencent à devenir un peu longues. Scouts, il va falloir adapter à la guerre vos jeux de paix. Jeunes Chrétiens, nous allons témoigner avec notre vie ; voici venir le moment d'accomplir un acte politique qui est d'abord pour nous un acte d'invincible espérance.**

Tous nos efforts doivent être consacrés à préparer le moment où la communauté étudiante, enfin soudée par un même idéal, refusera le départ en bloc, et donnera au Pays et au Monde l'exemple de son patriotisme.

UN GROUPE DE JEUNES ETUDIANTS CHRETIENS



## ANNEXE N° XXIX

Circulaire du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, en date du 7 juin 1943,  
radicalisant la recherche des réfractaires au STO


[AN F 60 1709]

ORIENTATION

No. **2584** Date de (information : 7.6.43  
reception : 29/7.43  
diffusion : 11.8.43)

France Politique  
-----  
PERSUSSION ET CONTRAINTE  
-----

Vichy, le 7 Juin 1943.

 **LE CHIEF DU GOUVERNEMENT**  
Direction Générale de la  
Gendarmerie Nationale

**LE CHIEF DU GOUVERNEMENT**  
(Direction Générale de la Gendarmerie  
Nationale)

N° 12.658 T Gend.

à M. . . . .

- Le Colonel Cdt. la Légion de la Garde  
de Paris.

Il est essentiel que la Gendarmerie apporte son concours absolu à l'exécution des opérations de "relève". En dehors de la remise éventuelle des convocations à la demande des Préfets dans les localités dépourvues d'une Police d'Etat, l'action du personnel dans ce domaine doit avoir un double caractère de persuasion et de contrainte.

L'action persuasive n'a pas à revêtir une forme de propagande ou de discussion partisane auxquelles la Gendarmerie doit être absolument étrangère. Elle trouve au contraire sa base dans l'exposé purement objectif des responsabilités encourues par tous ceux qui tenteraient de se soustraire à l'application de la loi.

- responsabilité pénale, par application des articles 5 et 9 de la loi du 4.9.1942 et de l'article 5 de la loi du 16.2.43.
- responsabilité morale résultent du fait que toute résistance ou toute activité illégales dans ce domaine ne pouvant avoir pour conséquences qu'une aggravation éventuelle des conditions de l'occupation et en toute hypothèse, la substitution à chaque défaillant d'une personne qui n'aurait pas dû normalement être touchée par les mesures de relève.

Enfin il est facile à la Gendarmerie de démontrer aux populations que les réfractaires tendant à être égarés par les éléments suspects, révolutionnaires, ou même par des condamnés du droit commun, les bandes ainsi organisées sont susceptibles non seulement de déclencher les pires désordres sociaux et de compromettre définitivement la situation économique, mais encore d'entraîner en période d'occupations et au seul détriment de la population française, les conséquences les plus graves.

L'action de persuasion exercée par la Gendarmerie doit avoir pour résultat de réduire dans des proportions considérables le nombre de ceux qui seraient tentés de se dérober à leur devoir.

-----

En cas d'échec de l'action persuasive, la Gendarmerie s'attache à découvrir les défaillants pour les contraindre à se soumettre.

Il convient à ce sujet de rappeler la définition du réfractaire et de l'insoumis au service du travail obligatoire.

- l'insoumis est l'homme qui, appartenant aux classes astreintes au service obligatoire, n'a jamais été recensé et ne s'est jamais fait connaître des services compétents.
- le réfractaire c'est celui qui, appartenant aux mêmes classes et ayant été recensé, s'est dérobé ultérieurement aux convocations ou aux ordres qui lui ont été adressés.



(Suite 1)

La circulaire n° 2 671-SG, en date du 4 Juin 1943 du Chef du Gouvernement a mis au point les mesures propres à obtenir la découverte des insoumis et des réfractaires au Service Obligatoire du Travail, par la vérification des cartes du Travail. La circulaire N° 12521 T/Gend. du 6 Juin 1943 a précisé les conditions d'applications de ces mesures par la gendarmerie.

En outre, la circulaire en date du 6 Juin adressée par le Chef du Gouvernement aux Prefets vient de définir et de mettre au point des méthodes et des procédés nouveaux de recherches prévus par l'instruction N° 12351/Gend. du 3 Avril 1942 sur les Services de diffusions et des fichiers dans la Gendarmerie et par l'Instruction N° 27279 T/Gend. du 5.10.42 sur les recherches.

Des dispositions qui seront réservées jusqu'à nouvel ordre aux hommes de la classe 1942 dont la mobilisation générale légitime un régime exceptionnel ; comportent les mesures suivantes ;

Les services départementaux qualifiés du Service du Travail auront à établir à partir du 17.6.43 et à raison de deux fois par mois, le premier et le quinze de chaque mois, un procès verbal collectif de non présentation des défailtants de la classe 1942 aux convocations lancées au titre du Service du Travail Obligatoire, et en adresseront un exemplaire au Procureur de la République compétent. Après avoir saisi le Juge d'Instruction ce magistrat provoquera la délivrance immédiate d'un mandat d'arrêt collectif qui diffusé aussitôt au Préfet et aux services départementaux de Police

Le Préfet transmettra un exemplaire des mandats d'arrêts collectifs au Ministère de l'Intérieur chargé de l'établissement d'une "table alphabétique des réfractaires", diffusée à tous les éléments de Police et de Gendarmerie (jusqu'à l'échelon brigade). Cette table sera tenue à jour dans les mêmes conditions que le bulletin de police criminelle, par la diffusion des listes bi-mensuelles de nouveaux réfractaires recherchés et de listes de cessation de recherches.

En outre, dès réception des mandats d'arrêts collectifs délivrés par les juges d'instruction les commandants de Compagnie de Gendarmerie feront établir et diffuser sous forme de "Diffusions Générales" dans les conditions prévues par l'instruction N° 12351 T/G du 23 Avril 1942, des fiches succinctes correspondant tous les défailtants faisant l'objet de ces mandats. (I).

Toutefois, il y a intérêt à ne pas confondre les défailtants du Service Obligatoire du Travail avec les autres catégories de recherchés. En conséquence, les mandats d'arrêt et fiches correspondant à ces réfractaires seront l'objet d'un classement distinctif. Afin qu'aucune confusion ne risque de se produire, ces fiches porteront au recto et au verso, la lettre "R" (dimensions 4cms. x 3 cms.); en outre et le coin supérieur gauche sera sectionné en oblique de 15 mm. Par ailleurs, les tables alphabétiques et les listes de réfractaires étant diffusées par le Ministère de l'Intérieur les fiches de diffusion générale de la Gendarmerie correspondant à cette catégorie particulière de recherchés ne donneront pas lieu à insertion dans les listes hebdomadaires des diffusions générales propres à la Gendarmerie.

L'exploitation de la documentation prévue ci-dessus : fichiers particuliers des Compagnies et Tables alphabétiques de réfractaires résultera de l'identification systématique de tous les inconnus rencontrés et de la confrontation de ces identités avec les tables alphabétiques d'une part, avec les fichiers de réfractaires d'autre part. Elle s'effectuera dans les conditions générales prévues par l'instruction N° 12351 T/G du 23 Avril 1942 - III<sup>e</sup> partie.

Il est essentiel de remarquer que la consultation des tables alphabétiques ne peut fournir qu'un premier élément d'appréciation n'ayant de valeur absolue que si l'individu faisant l'objet d'une vérification devra être obligatoirement complétée soit téléphoniquement, soit par écrit, par une consultation du fichier de la Compagnie.



Outre les recherches systématiques de tous les réfractaires par l'identification des inconnus, il y aura lieu de rechercher spécialement chacun d'eux par des investigations dans les différents lieux où l'on peut espérer retrouver leur trace.

Ces recherches spéciales seront entreprises dès délivrance des mandats d'arrêt par les juges d'instruction et poursuivies dans les conditions prévues par le Chapitre I du titre II de l'Instruction N° 27-279 T.G du 5.10.41

A moins qu'ils ne se soient rendus coupables de crimes ou délits autres que les infractions aux lois sur le Service du Travail Obligatoire (rébellion, vols, etc..) les réfractaires arrêtés seront en principes dirigés sur des centres de rassemblement prévus à cet effet. par MM. les Préfets pour être mis à la disposition du Service Obligatoire du Travail.

Enfin, la Gendarmerie devra s'attacher à recueillir des renseignements précis sur le nombre, le lieu de refuge, l'activité, les conditions de vie, etc... des réfractaires constitués en groupements illégaux le plus souvent armés contre lesquels il convient de prévoir des actions de force. Ces actions sont organisées et conduites sans déséparer par les Officiers responsables lorsqu'ils estimeront disposer des moyens nécessaires. Dans le cas contraire, le complément de forces indispensables sera demandé à l'autorité administrative.

L'application du système institué par la présente circulaire doit aux termes mêmes des ordres du Chef du Gouvernement être conduite avec le maximum de célérité et d'énergie.

Pour le Chef du Gouvernement, par délégation  
Le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale

signé : CHASSERAT

(I) Les services de diffusion et des fichiers de gendarmerie recevront prochainement des allocations complémentaires de papier.

## ANNEXE N° XXX

### Loi du 11 juin 1943 renforçant les sanctions contre les réfractaires et ceux qui leur viennent en aide

[Extrait de la plaquette éditée en 1985 par l'ex-FNDT, *Un livre blanc sur une période noire*, p. 9]

8700

Soixante-quinzième année. — N° 140. Le Numéro : 1 fr. 50. Samеди 12 Juin 1943.

---

# JOURNAL OFFICIEL

## DE L'ETAT FRANÇAIS

### LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

---

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER)	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS
--	--	--

---

*J.O. du 12 juin 1943 n° 140. Lois et décrets.*

**LOI n° 342 du 11 juin 1943 sanctionnant les obligations relatives au service du travail obligatoire.**

Le chef du Gouvernement,  
Vu les actes constitutionnels n° 12 et 12 bis;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Tout arrêté d'internement administratif pris en exécution du décret du 18 novembre 1939 et de la loi du 3 décembre 1940 en vue d'assurer l'application des lois n° 869 du 4 septembre 1942 et n° 106 du 16 février 1943 relatives au service du travail obligatoire a, en ce qui concerne la recherche et l'arrestation de

la personne qui en fait l'objet, tous les effets attachés par la loi au mandat d'arrêt et permet, en outre, de procéder à ces fins à toute perquisition utile, sans aucune restriction.

Art. 2. — Sans préjudice de l'internement administratif, le préfet peut prononcer une amende administrative de 10.000 à 100.000 francs contre quiconque, y compris les membres de la famille de l'intéressé, aura sciemment hébergé, aidé ou assisté, par quelque moyen que ce soit, une personne qui s'est soustraite aux obligations résultant des lois des 4 septembre 1942 et 16 février 1943 relatives au service du travail obligatoire.

Sera passible des mêmes sanctions celui qui aura provoqué, par quelque moyen que ce soit, toute personne soumise aux lois susvisées à se soustraire à ses obligations.

Art. 3. — La décision du préfet prononçant l'amende prévue à l'article précédent vaut titre exécutoire à l'encontre du débiteur.

L'amende est recouvrée comme l'amende pénale prononcée par décision judiciaire. Elle est assortie du privilège accordé au Trésor par la loi du 5 septembre 1907, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 11 juin 1943.

PIERRE LAVAL.

Par le chef du Gouvernement:  
Le garde des sceaux,  
ministre secrétaire d'Etat à la justice,  
MAURICE GABOLDE.

Le ministre secrétaire d'Etat  
à l'économie nationale et aux finances,  
PIERRE CATHALA.

Le ministre secrétaire d'Etat à la  
production industrielle et aux communications,  
JEAN BICHELONNE.

Le ministre secrétaire d'Etat au travail,  
HUBERT LACARDILLE.



## ANNEXE N° XXXI

La France Libre dénonce les départs de jeunes des Chantiers depuis le camp de regroupement de Pont-de-Claix (11 juin 1943)

[AN F 60 1708]

COMMISSARIAT NATIONAL A  
L'INTERIEUR ET AU TRAVAIL  
(ORIENTATION)  
NO. 2264 9 5250  
4

11 - Juin 1943

SERVICE L.T.E.  
DOCUMENTATION

Vous connaissez tous Grenoble, la belle cité alpestre dont les Dauphinois sont si fiers. A huit kilomètres de là, au bout du Cours Jean Jaurès, une petite ville mi-campagnarde, mi-industrielle: Pont de Claix. C'est là qu'existe un centre de rassemblement important pour les jeunes des chantiers envoyés en Allemagne.

Quelques rangées de baraques plus ou moins délabrées ceinturées de barbelés. Une entrée pour les voitures, fermée par deux solides vantaux un étroit passage pour les piétons, le tout soigneusement gardé à l'intérieur comme à l'extérieur par la marée-chaussée (et bottée) l'armée à la bretelle.

Véritable camp de prisonniers.

Parents, c'est là qu'arrivent les camions amenant vos enfants, véritables charrettes de condamnés. Encore ceux de 93 chantaient-ils! tandis qu'ici point d'enthousiasme, plus d'espérance.

Vous ne les verrez pas avant leur départ, d'abord parce que vous ne serez pas prévenus. Pensez-donc si on leur donnait une permission pour venir embrasser leurs parents, ce serait trop humain. Non. La méthode boche, la vraie.

Prévenus de leur départ au dernier moment, vos enfants sont rapidement dépouillés de leurs habits, puis revêtus de vêtements quelconques et chaussés de souliers usagés. Pas d'habits chauds, pas de tricot. Rien. Emmenés, solidement encadrés par des chefs affolés et aidés bien souvent par des gendarmes, ils pénètrent dans le premier cercle de l'enfer au camp de Pont-de-Claix. Tout hébétés, véritables loques, ils ont soif - la fontaine est là.

A l'intérieur, c'est la grande pagaille. Un haut-parleur ne cesse pas de lancer des noms. Autant en emporte le vent. Pas d'organisation. Il faut faire vite.

On va leur passer une visite des plus sommaires, leur faire signer leur contrat, leur verser la prime avec laquelle il faudra payer quelques habits bleus et en route.

Le train hoquette en gare et l'ogre germanique attend sa ration.

Il y en a qui ont fait généreusement don de leur personne à la France et don de la vie des autres aux boches. Il y a une différence.

Nous n'oublierons rien.



## DOCUMENT N° XXXII

### Circulaire du recteur de l'académie de Lyon André Gain appelant les étudiants à se soumettre au Service du Travail Obligatoire (25 août 1943)

[AN F 60 1708]

Académie de Lyon.

LYON, le 25 août 1943.

Monsieur,

Dans quelques jours, vous allez être convoqué, comme tous vos condisciples des classes 1941, 40 et 39 (dernier trimestre) pour satisfaire aux prescriptions légales qui règlent le service du travail obligatoire des jeunes.

Avant vous, depuis des générations, vos pères, vos aînés, ont fait à la patrie le sacrifice de plusieurs années de leur vie. Ils l'ont consenti sans défaillance et sans murmure, dans la paix comme dans la guerre, dans la monotonie de la vie de caserne ou dans l'exaltation du combat, parce que leur sens de l'honneur, la conscience personnelle qu'ils avaient de leurs devoirs, leur fidélité à la Patrie l'exigeaient d'eux. Infime était le nombre de ceux qui, par égoïsme ou par lâcheté, se dérobaient à la loi. L'opinion publique stigmatisait leur conduite et les enfants des déserteurs portaient un nom déshonoré.

Les circonstances ont pu changer : à bord d'un navire que bat la tempête, le péril n'autorise pas l'indiscipline; il la rend au contraire plus criminelle. L'obéissance reste votre premier, votre essentiel devoir, la seule règle capable d'apaiser aujourd'hui votre conscience, d'assurer demain votre avenir.

D'apaiser votre conscience, parce qu'en vous rangeant aux côtés de 40 millions de Français, soumis au seul gouvernement légitime et à l'héroïque chef de l'Etat, vous êtes certain de ne pas errer; vous travaillerez sous son autorité à consolider la communauté nationale que d'autres affaiblissent, désagrègent ou mutilent.

D'assurer votre avenir parce que le décret No.2009 du 15 juillet 1943 "exclut définitivement de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur publiques et libres, les étudiants qui, astreints à l'accomplissement du service du travail obligatoire en vertu des décrets du 24 février et du 31 mai 1943, se sont dérobés à leurs obligations". Si donc, d'insidieuses propagandes tendaient à obscurcir en vous la voie de l'honneur et de la raison, le souci de vos propres intérêts doit suffire à vous guider dans le droit chemin: répudier vos devoirs serait miner votre carrière, vos projets, vous jeter avec une poignée d'égarés dans l'aventure et dans la révolte. Vous n'en sortiriez, quoi qu'il arrive, que méprisés des humbles, ces fidèles serviteurs du pays en but à la rancune des chefs de famille que votre carence appellerait à se substituer à vous.

Vous resterez donc dans la voie que n'a cessé de jalonner votre drapeau, cette voie héroïque et douloureuse que gravit le peuple de France et qui lui permet d'émerger peu à peu de la détresse et de l'effacement. A beaucoup d'entre vous, il est pénible, je le sais, que cette route passe par l'Allemagne. Soyez fier, plutôt, qu'en votre personne la France retrouve ces chemins du Continent d'où la défaite l'avait bannie. L'amitié de vos maîtres et la sollicitude de vos chefs vous y suivront. Vous allez acheter par votre travail le droit de contribuer à modeler le nouveau visage de l'Europe et vous pouvez nourrir l'espoir de lui infuser votre esprit.

Je fais confiance à votre loyauté et, de cette Université, où nous attendons votre retour, je vous salue, Monsieur, comme un messager du travail et de la pensée française.

Le Recteur de l'Académie de Lyon.

Signé: André GAIN.



ANNEXE N° XXXIII

Une liste policière de défaillants du STO à rechercher, été 1943

[AN F 7 14889]

Ces listes denses et compactes comportent mi-1943 plusieurs milliers de noms, et s'accroissent chaque semaine de centaines de nouveaux recherchés. Elles font mesurer la tâche surhumaine des polices françaises, qui n'ont pas les moyens - ni, de plus en plus souvent, la volonté - de traquer et de retrouver une telle masse humaine. Le silence complice de la population fait le reste.

Table with 4 columns: DIFFUSION URGENTE, DIFFUSION URGENTE, DIFFUSION URGENTE, DIFFUSION URGENTE. Each column contains a list of names and addresses, such as 'M. ROBERT, 10 rue de la République, Paris' and 'M. LEBLANC, 15 rue de la République, Paris'.




## ANNEXE N° XXXIV

### Résistant ou réfractaire ? Les vicissitudes d'un engagement dans le Nord en 1943 [IHTP 72 AJ 57]

Ce document écrit, forcément rarissime en période de clandestinité, a été dissimulé dans un tube de verre enterré au fond d'un jardin. L'appel du STO oblige Raymond Givrais à interrompre son action au sein du Front National et à devenir réfractaire clandestin. Il prête ici « serment de silence » par écrit à la « société patriotique » qui l'a autorisé à quitter ses rangs pour se cacher, mais aussi serment d'obéissance à ceux qui vont maintenant l'aider à se camoufler.

Crespin le 3 JUILLET 1943



Je soussigné, GIVRAIS Raymond, demeurant à Crespin déclare qu'ayant été requis pour le service obligatoire du travail au profit des autorités Allemandes, j'ai sollicité librement et volontairement le possesseur de ce papier en vue en vue d'être dissimulé, par quelque truchement que ce soit aux autorités Françaises actuelles ainsi qu'à celles d'Occupation afin d'échapper au dit service obligatoire du travail Je déclare que le détenteur de cette attestation m'a mis en garde contre tous dangers présents et futurs résultant et de mon insoumission et du fait de me cacher en quelque endroit que ce soit, dans les cachettes et chez les personnes qu'il m'aura désigné à cet effet ou qui me seront désignées par l'association qui prend la charge de ma sécurité.

Je déclare donc le porteur du présent papier déchargé tant à mon égard qu'à celui des miens (parents, intimes, etc, etc) de toutes responsabilités, tant en ce qui regarde ma propre personne, qu'au point de vue moral, pécunier, physique ou tout autre. Je donne la même décharge de ma personne à tous ceux qui dans le même but m'auront pris sous leur sauvegard. Et ce, sous quelque prétexte que ce soit.

Avant de quitter par autorisation l'association patriotique dont je fais parti pour échapper par l'éloignement aux autorités Françaises et d'occupation, je déclare sur ma vie :

- a) N'avoir parler ou ne jamais parler, avant la fin de la guerre, des buts, agissements ou membres de la société dont j'ai fait parti, ainsi du poste émetteur à ondes courtes que j'ai livré à la dite société patriotique.
- b) N'engager au même silence sur la dite société patriotique vis à vis de l'association chargée de me soustraire aux recherches des autorités.
- c) Observer le même silence absolu sur le mécanisme de l'organisme chargé de me cacher ou sur toutes choses ou personnes se rapportant au dit organisme.
- d) Accepter et exécuter sans hésitations ni murmures tout ordre émanant de l'association qui se charge de ma retraite et ce quelque soit la forme que cela puisse prendre vis à vis de ma personne physique, morale, matérielle ou pécunière.

En un mot j'accepte la juridiction et les châtiments en usage dans les deux sociétés sus-mentionnées, et déclare m'y soumettre de façon absolue, ainsi d'ailleurs qu'au point de vue discipline.

En tant que patriote je déclare en cas de perte du matériel radiophonique prêté par moi et comprenant poste émetteur, pick-Up disques et table de alimentation etc, etc, etc, etc, faire don pur et simple et m'engage de façon absolue à ne jamais demander la moindre compensation de quelque nature ou sorte que ce soit en dédommagement de la dite perte.

En foi de quoi moi majeur et libre de ma personne et de mes biens en donne décharge pour être produit pour sa défense, si besoin en est par le porteur de cet écrit, dont émanent les circonstances actuelles, je ne puis faire mention nominativement.

*Je soussigné Raymond Givrais après avoir pris connaissance et accepté les termes et obligations desdites sociétés, ainsi que les conditions de leur fonctionnement, moral, pécunier ou matériel.*

## ANNEXE N° XXXV

### Procès-verbal de l'entretien du 6 août 1943 entre Pierre Laval et Fritz Sauckel [AN 72 AJ 1929]

*C'est la plus longue, la plus orageuse et la plus retentissante des entrevues entre les deux hommes. Pierre Laval continue à protester de sa bonne volonté à collaborer. Mais il refuse pour la première fois une demande du gauleiter Sauckel – 500 000 hommes –, non par principe, mais au motif qu'elle est irréalisable.*

*La montée du réfractariat constitue pour la première fois un point essentiel de la discussion. Laval commence aussi à jouer explicitement les projets de Speer contre ceux de Sauckel*

ENTRETIEN ENTRE LE PRESIDENT LAVAL  
ET LE GAULEITER SAUCKEL LE 6 AOUT 1943, à 16 H.45 à l'AMBASSADE  
D'ALLEMAGNE A PARIS.

Assistaient à l'entretien :

- du côté français : MM. LAVAL, BICHELONNE, de BRINON, BOUSQUET  
et de CALAN,

- du côté allemand : MM. SAUCKEL, SCHLEIER, RITTER, KNORREN,  
GROSSE, MOHL, X..... (de l'Arbeitseinsatz)  
et Y.....

M. SCHLEIER souhaite la bienvenue aux assistants.

M. SAUCKEL veut dresser un tableau de la situation de la main-d'oeuvre  
en Europe et transmettre les dessins du Führer sur ce point.

Malgré les événements récents, le Führer et son  
entourage gardent une entière confiance dans la victoire finale;  
le peuple et l'armée sont derrière lui et partagent sa confiance.  
La récolte est magnifique en Ukraine et en Allemagne même (témoin  
la Thuringe, circonscription du Gauleiter, qui est pourtant une  
région pauvre). Au contraire, du côté russe, la récolte est médiocre  
à cause de la sécheresse. Ce fait est important à l'approche  
de la 5ème année de guerre (différence avec l'autre guerre).

Le silence du Führer prouve sa confiance dans le  
peuple allemand. Les événements d'au-delà des Alpes ne changent  
rien. Les casernes débordent de soldats. Tout ce qui est nécessaire  
à la conduite de la guerre existe en abondance.

Le Führer l'a entretenu de la question de la main-  
d'oeuvre en France. Il apprécie l'effort français pour les 1ère  
et 2ème tranches et sait que le retard pour la 3ème (158.000 au  
6 août) n'est pas imputable au Gouvernement français. Il connaît  
la mentalité des jeunes Français et la répercussion des récents  
événements sur cette mentalité. Il s'intéresse au sort des ou-  
vriers français en Allemagne.

Il compte que la France va l'aider dans son nouvel  
effort d'armement.

M. SAUCKEL ajoute que dans un pays à majorité ouvrière  
comme l'Allemagne, toute éventualité d'une restauration monar-  
chique ou impériale doit être exclue.

Certes, la situation de grandes villes comme Cologne,  
Essen et Hambourg est dure, mais le moral du peuple allemand reste  
très ferme, même parmi les réfugiés de ces villes. L'hostilité  
contre les adversaires est telle que le peuple tiendra jusqu'au  
bout.

.../.



La situation n'est en rien comparable à celle de l'autre guerre. L'Allemagne dispose d'importantes ressources à l'Est. L'effort économique n'est plus improvisé, mais organisé. La guerre de partisans derrière le front de l'Est n'est pas un fait nouveau, ni inquiétant. Stalingrad a été un épisode malheureux, mais l'armée allemande ne se lancera plus à la conquête de territoires peu intéressants. Quant au 2ème front, on ne doit pas s'en soucier tant que 2 divisions allemandes pourront, comme en Sicile, tenir en échec l'adversaire pendant des semaines et des mois.

Le Führer est plus ferme et plus fanatique que jamais. Il y a une grande différence entre le Fascisme, créé dans un pays vainqueur, et le national-socialisme, restauré en 13 ans, dans l'aide de personne, dans un pays vaincu.

La riposte aux bombardements anglais viendra. Elle sera d'autant plus foudroyante qu'elle aura été plus largement préparée, elle aboutira à l'anéantissement complet de l'Angleterre.

Les événements possibles ne peuvent changer en rien cette détermination. La guerre continue. Il faut donc accroître l'armement pour abrégé la guerre.

La collaboration antérieure des autres peuples de l'Europe doit continuer. L'Allemagne a beaucoup de soldats disponibles, mais il ne s'agit plus de les envoyer à la boucherie. On les arme fortement et les instruit longuement. Il faut à cette immense armée un matériel énorme pour balancer les moyens de production, qu'on dit fantastiques, des U.S.A.

En Allemagne, il travaille encore pour le secteur civil un tiers des effectifs d'avant-guerre. Sur cet effectif, un prélèvement de 500.000 ouvriers va être effectué et compensé par un accroissement de la durée du travail.

Le Führer approuve la venue de M. SAUCKEL à Paris. Il veut, à cette occasion, éprouver l'attitude de la France. Il est d'ailleurs d'accord pour transférer en France une grande partie de la production d'armement.

Il est juste que les pays de l'Europe qui ne sont pas en état de se battre mettent à la disposition de l'Allemagne ce qu'elle mobiliserait si elle se battait. Si elle se battait, elle mobiliserait au moins le tiers de l'effectif des classes appelables. Or, il n'y a en Allemagne que 1.600.000 Français.

Il ne demande pas 4 millions d'hommes pour l'Allemagne, mais pour arriver à une collaboration totale, il voudrait que 1 million de travailleurs (hommes ou femmes) soient d'ici l'hiver mis en France même au travail dans les usines d'armement, par prélèvement sur le secteur civil.

..../.

Il connaît bien les travailleurs français, avec qui sa fille travaille. On parle, à propos des travailleurs étrangers du Cheval de Troie, ce n'est qu'une fable grecque.

Il se rend compte des difficultés d'une telle opération. Il sait que les ordres du Gouvernement ne sont pas toujours exécutés.

Pratiquement, il voudrait qu'une correspondance fut établie entre Gaus allemands et départements français, chaque Gau étant "la marraine" d'un département français et les fonctionnaires allemands assistant l'administration française.

Il doit être possible de recruter avant la fin de l'année 1.000.000 de travailleurs en France même et 500.000 pour le travail en Allemagne.

Préfets et Maires pourront aller en Allemagne se rendre compte des conditions de vie des travailleurs français dans le Gau correspondant.

Le Führer attend cet effort de la France pour qui c'est une véritable pierre de touche.

La collaboration entre fonctionnaires français et allemands permettra de déceler les éléments gaullistes qui font du sabotage.

Il sait la difficulté de ces opérations, mais pense que la France est toujours disposée à aider l'Allemagne dans son effort contre le bolchevisme et les juifs.

M. LAVAL affirme sa volonté d'apporter toute l'aide possible à l'Allemagne. Il l'a déjà prouvé, mais ce que demande M. SAUCKEL est irréalisable.

Il n'a aucun doute sur le moral de l'armée et du peuple allemands et les chances de victoire. Il a dit le matin même à un diplomate bulgare que les événements d'Italie ne modifieraient rien à la situation, qu'au contraire, ils pouvaient faciliter l'accord entre l'Allemagne et la France et que tous les peuples européens étaient intéressés à la victoire allemande; si cette victoire ne survenait pas, le communisme s'installerait en Europe.

Il est sûr de l'efficacité des mesures employées par l'Allemagne, notamment contre l'Angleterre.

Mais il faut réaliser davantage la situation psychologique en France, pays battu, soumis aux clauses de l'armistice. Ces clauses, il les a largement dépassées.

.../.

Si l'Allemagne avait de plus grandes difficultés, il resterait auprès d'elle. Les Anglais et les Américains sont fous de s'allier avec STALINE. Si l'armée allemande, poignardée dans le dos par les Américains, venait à céder devant l'armée russe, il n'y aurait qu'un seul vainqueur : STALINE.

Ce qu'il dit, il l'a toujours dit, même à l'Amiral LEAHY. Il dit toujours la même chose.

M. SAUCKEL le sait et l'a dit souvent au Führer.

M. LAVAL précise qu'il ne parle pas pour lui, mais pour les autres.

M. SAUCKEL donne comme preuve de la sincérité de M. LAVAL le fait qu'il est avec HITLER et lui-même un des hommes le plus haïs et qui risquent le plus si la guerre tournait mal/

M. LAVAL déclare que son optimisme n'est ébranlé par rien (prison, balle, attentat contre son imprimerie).

Il faut rechercher les moyens réalisables de faire rendre à la France le maximum au profit de l'Allemagne.

Jusqu'ici l'effort français se chiffre par :

- prisonniers :	1.050.000
- travailleurs :	658.000
- Totit :	150.000
- usines françaises travaillant pour l'armée allemande :	700.000

M. SAUCKEL indique que sa propre évaluation est encore plus forte, mais que cet effort reste très inférieur à celui de l'Allemagne.

M. LAVAL répond que c'est naturel. L'Allemagne fait la guerre. La France est sous le régime de l'armistice ; l'Allemagne pourrait faire des prélèvements elle-même comme en Belgique; elle a la chance de trouver en France un Gouvernement bien disposé, mais l'action de ce Gouvernement demeure limitée tant que le sort de la France n'est pas fixé. La première opération a été difficile, la seconde encore plus, les difficultés de la troisième sont manifestes. Cependant, M. LAVAL est sûr de faire partir le soldé; mais il est sûr aussi de ne pas en faire partir d'autres. Sinon, on transformerait la France en Yougoslavie.

Il faudrait immobiliser en France de nombreux soldats allemands.

Même battue, la France conserve un grand prestige et tout sévère contre elle aurait des répercussions sur la suite des opérations, surtout en Europe Centrale.

.../.

Il a osé dire, au risque de blesser de nombreux Français, mais pour leur ouvrir les yeux sur le péril bolcheviste, qu'il souhaitait la victoire de l'Allemagne.

Il souffre à l'idée que le Gouvernement allemand pourrait demander à la France des choses que celle-ci ne pourrait donner et qu'ainsi l'accord entre les deux pays, indispensable à l'Europe de demain, serait compromis.

Il honnera tout ce qui sera possible. Mais si l'Allemagne veut prendre par la force, elle aura moins et sera la première victime. Ce serait pousser les travailleurs à prendre le maquis.

D'accord avec M. RICHELONNE, qui a eu autant de courage que lui-même, il met toutes les usines françaises à la disposition de l'Allemagne, sous quelques conditions, et d'abord qu'en laisse faire le Gouvernement français.

M. RICHELONNE dit qu'on peut trouver dès maintenant 500.000 travailleurs pour la France. On peut même les trouver sans mobiliser.

En dehors du combat militaire, il y a un combat moral et politique. Les Français sont anti-allemands parce que, quand ils craignent la victoire de l'Allemagne et espèrent celle des Anglo-saxons, il n'y a pas un geste, pas un fait à leur opposer.

Si M. SAUCKEL persiste dans son programme, il introduira le désordre partout, même chez les ouvriers déjà en Allemagne qui jusqu'ici ont bien travaillé, grâce à l'action du Gouvernement français.

M. LAVAL cite l'exemple des trois demandes allemandes que M. LAGARDELLE lui a transmises et qui concernaient les congés des fonctionnaires, les amendes dans les usines et l'introduction d'ordonnances allemandes sur le travail.

Il a satisfait à la première, mais juge que c'est une erreur stupide.

M. SAUCKEL indique qu'en Allemagne, seuls les fonctionnaires malades ont des congés.

M. LAVAL explique les raisons qui rendent indésirables l'établissement d'amendes dans les usines et l'adoption des ordonnances allemandes.

.../.



Il réaffirme sa volonté d'aider l'Allemagne à parvenir à la victoire qui sera celle de l'Europe contre le bolchevisme. Il est sûr que le Führer lui en tiendra compte, car il est presque seul en France à souhaiter cette victoire.

Beaucoup de Français se sont réjouis du départ de MUSSOLINI, non seulement à cause des revendications injustifiées de l'Italie, mais parce que c'était un dictateur. Les mêmes souhaitent la disparition d'HITLER et de LAVAL, mais celui-ci garde son optimisme, car les Anglo-saxons n'empêcheront pas l'Europe de se faire.

Il fera un gros effort personnel pour achever la 3ème action (installation matérielle, regroupement des Services au Thermal). Il faut d'abord laisser s'achever cette opération.

Il faut en même temps étudier avec MM. BICHELONNE et LAGARDELIE la meilleure manière de réaliser la mise au travail.

M. LAVAL ne se jugerait pas digne du poste qu'il occupe s'il faisait une promesse irréalisable. Tout Allemand qui connaît bien la France parlerait de même. La situation est grave (machines à battre détruites en Dordogne, terroristes en Corrèze, affaire d'Arlanc).

Il ne faut pas demander l'impossible, on provoquerait des troubles sans résultat. Il reste encore beaucoup de réfractaires, peut-être 200.000. Si une nouvelle opération pour l'Allemagne était envisagée, toutes les forces, y compris la police, seraient contre le Gouvernement français et contre le Gouvernement allemand. Il faut au contraire réaliser la collaboration entre les administrations allemande et française.

M. LAVAL défend la France. C'est son rôle. Mais en même temps, il travaille pour l'Europe. Une entente germano-russe ne l'effraye pas, encore qu'elle ne puisse que différer le péril. Mais ce qui est fou, c'est que des pays bourgeois comme les Etats-Unis ou l'Angleterre s'entendent avec le bolchevisme pour détruire une vieille civilisation.

Il veut travailler pour l'Allemagne, mais il ne faut pas qu'on l'empêche de travailler.

M. SAUCKEL rappelle qu'il a exposé la situation de l'Allemagne et le point de vue du Führer. Il craint que les relations européennes ne risquent de s'aggraver.

Il rappelle la responsabilité de la France dans le déclenchement de la guerre et dans les difficultés de l'Allemagne et de l'Europe.

Cependant, le Führer ne demande rien à la France qui puisse l'humilier.

.../.

Il indique que la cause de la contribution de la guerre, de l'entrée en guerre des Etats-Unis et de l'attitude de la Grande Bretagne, c'est la question juive.

Il souligne la forte situation de l'armée allemande et l'étendue des territoires qu'elle occupe.

L'atmosphère autour du Führer est telle qu'il lui est impossible de transmettre la réponse de M. LAVAL. Ces propositions ne sont même pas discutables. Il n'oserait les présenter ni au Führer, ni à l'Allemagne. On dirait que la France défend des intérêts américains.

Le recrutement des 1.000.000 + 500.000 est possible.

C'est une question décisive pour la confiance du Führer dans la France.

Il est prêt à faciliter l'opération, à négocier la transformation de prisonniers en travailleurs libres. Mais s'il devait rapporter la réponse de M. LAVAL, elle serait considérée comme un acte de mauvaise volonté de la part de la France.

Il répète qu'il ne songe pas à demander l'impossible. Le plan Speer est sûrement réalisable comme il l'a été en Pologne et en Bohême-Moravie.

On discutera les moyens pratiques. Des commissions mixtes franco-allemandes travailleront ensemble pour le recrutement. Ce qu'il faut aujourd'hui, pour que le Führer voie l'Europe telle qu'elle est, c'est l'accord de principe du Gouvernement français sur le but à atteindre.

Les conditions de travail des usines françaises regardent M. Speer. En tout état de cause, elles devront être soumises à un contrôle étroit puisqu'elles fabriqueraient du matériel de guerre. Il faut, pour ce plan, le million de travailleurs nécessaires. Bien sûr, les commissions mixtes ne pourront prendre plus qu'il n'y a, mais il faut réussir. Et ceci vaut aussi pour les 500.000 destinés à l'Allemagne. S'ils deviennent gaullistes ou communistes, cela n'a pas une grande importance.

Il serait dangereux que la position du Gouvernement français puisse ébranler la confiance du Führer dans la France et, spécialement, dans M. LAVAL, confiance toujours menacée par l'existence de gens comme GIRAUD.

Il est impossible qu'il vienne dire à HITLER que la France a donné une réponse négative.

Le bolchevisme est un ennemi dur, contre lequel il

faut lutter contre des moyens durs. Jusqu'en 1932, le national-socialisme a connu de terribles difficultés.

L'avenir de la France dépend de l'aide qu'elle donnera.

Les Allemands et le Führer ne comprennent pas pourquoi tant d'ouvriers en France travaillent encore pour le secteur civil ni pourquoi les femmes ne travaillent pas plus dans les usines.

M. SAUCKEL ne demande pas le départ des femmes pour l'Allemagne. Mais sa femme et sa fille travaillent. Il faut que la France fasse un semblable effort. Il sait que l'entourage du Maréchal n'est pas favorable au travail des femmes.

Il n'a pas qualité pour discuter la question italienne. Il sait seulement que l'Allemagne ne capitulera jamais. Mais il faut abrégé la guerre.

Il remercie de l'accord sur la collaboration des administrations française et allemande. Il demande tout de suite, comme une preuve que le Führer attend de la bonne volonté de la France, la conclusion d'un accord sur la constitution et le rôle des commissions mixtes.

On n'aura peut-être pas besoin d'un million. Cela dépendra de la mise en application du plan Speer. Quant aux 500.000 cela représente autant de soldats allemands pour abrégé la guerre.

M. SAUCKEL insiste sur le caractère nouveau de ces propositions, notamment sur la propagande que pourraient faire les Préfets et les Maires après avoir été en Allemagne. L'Allemagne a des renseignements très précis sur les Etats-Unis et l'Angleterre; on ne voit pas venir le second front. La Sicile est un détail. Le projet de Gallipoli a été liquidé.

Ce qu'on attend maintenant, c'est une décision de la France.

On peut compter sur la générosité du Führer. Bien qu'il ne les place pas sur le même pied que les ouvriers français, et que M. SAUCKEL lui-même ait eu peur de les employer, il a amélioré le sort des ouvriers venus de l'Est (salaires, congés au bout de deux ans). A plus forte raison, agira-t-il de même pour les ouvriers français.

Si la France donne une aide efficace, son sort peut être envisagé favorablement.

Le Führer a dit à M. SAUCKEL qu'il ne fallait retenir qu'un seul criterium : le moyen d'anéantir l'adversaire.

M. SAUCKEL propose que les Autorités françaises et allemandes examinent ensemble les mesures pratiques. Ce qu'il lui faut maintenant, c'est un oui ou un non net. Il ne peut rapporter au Führer la réponse de M. LAVAL.

L'Allemagne a toutes les matières premières nécessaires. Ce qu'il lui faut, ce sont les hommes. Du oui ou du non de la France dépendra la conduite de MM. GOERING, SPEER et FUNCK.

Le Führer sait les difficultés du Gouvernement français. Mais c'est le lot commun aujourd'hui.

M. SAUCKEL termine en disant son admiration pour M. LAVAL et ses collaborateurs qui ont déjà triomphé de tant de difficultés.

M. LAVAL précise qu'il y a trois points dans la demande de M. SAUCKEL.

1°) Le programme Goering-Speer sur lequel il est d'accord, sauf à examiner les conditions de réalisation. La France peut même en plus prendre en charge les travaux de l'organisation Todt.

2°) La recherche des réfractaires de la deuxième opération sur laquelle il est aussi d'accord.

3°) La nouvelle tranche de 500.000 pour l'Allemagne, sur laquelle il ne peut rien dire d'autre tant que les réfractaires ne sont pas retrouvés.

Il rendra compte demain au Conseil des Ministres et au Maréchal.

Il regrette que M. SAUCKEL puisse prendre cette réponse pour un refus de collaborer. Il faudra vaincre cette difficulté comme on en a vaincu d'autres. Il écrira lui-même au Führer pour lui expliquer sa position. Mais il ne serait pas digne de son poste s'il promettait une chose qui est actuellement impossible. Plus tard, on pourra voir.

Il indique au surplus que le travail de mutation en France pour le plan Speer est déjà commencé :

M. BICHELONNE précise que depuis 15 jours, des réunions franco-allemandes, par région, ont eu lieu.

M. SAUCKEL demande quels sont jusqu'ici les résultats numériques.

M. BICHELONNE répond que les prises de contact nécessaires sont faites. L'instrument existe, il faut s'en servir.

M. RITTER commente l'exemple de Marseille.

M. SAUCKEL demande s'il est possible de faire tous les efforts nécessaires pour transférer un million de travailleurs du secteur civil au secteur de l'armement allemand.



M. LAVAL donne un accord formel.

M. SAUCKEL indique que les dispositions à prendre dépendront des possibilités.

M. LAVAL affirme que l'opération est possible. Il n'a pas les mêmes possibilités pour la France que pour l'Allemagne. Rien que pour la mécanique M. BICHSELONNE a remis aux différentes Autorités allemandes un plan précis comportant l'emploi de 250.000 travailleurs supplémentaires.

M. SAUCKEL demande si le point I est en conséquence accepté.

M. LAVAL confirme son accord: Il fera tout de qui sera possible si on ne trouve que 200.000 c'est qu'il n'y aura que 200.000. Il admet l'idée d'un contrôle allemand sur l'opération. Il rejette que la France peut prendre en charge les travaux de l'organisation TODT.

M. BICHSELONNE indique qu'il prépare déjà avec l'Oberbaurat WEISS la reprise de tous les chantiers de Boulogne au Havre.

M. LAVAL dit qu'il est personnellement et comme le Maréchal opposé à la mobilisation des femmes. La France est un pays latin et non un pays de l'Est.

M. SAUCKEL indique les femmes allemandes ne sont pas non plus des femmes de l'Est et que cependant elles ont été obligées au travail. Mais il conclut que la femme doit normalement s'occuper de son foyer et de ses enfants.

M. LAVAL reprend qu'il faut attirer les femmes dans les usines comme durant l'autre guerre, c'est une question de salaire et de nourriture. Sur ce point M. SAUCKEL peut l'aider. M. LAVAL indique que, surtout dans les campagnes, beaucoup de femmes travaillent très fortement. Il pense qu'il n'oppose pas sur ce point un refus à M. SAUCKEL. Il fera travailler les femmes mais sans les mobiliser, sinon on donnerait des arguments à la propagande anti-allemande. S'il pouvait dire demain aux Français qu'il n'y aura plus de départ pour l'Allemagne après la fin de la 3ème opération, que la France va travailler activement, si cela s'accompagnait d'une conférence avec le Chancelier, cela représenterait pour l'Allemagne des décisions car cela jetterait le trouble dans le camp adverse: l'Allemagne ne veut pas

.....

le comprendre. HITLER néglige le combat moral et politique. Et pourtant les Français sont avertis: si on leur dit qu'il n'y a plus de départes obligatoires on trouvera des volontaires.

M. SAUCKEL réplique que M. LAVAL peut écrire au Führer mais lui a l'ordre formel de rechercher 300.000 hommes qui sont indispensables. Il propose qu'on arrête actuellement la troisième opération de manière à ajouter le solde soit 61.000 sur la quatrième. Si on ajoute les 200.000 réfractaires dont parlait le Président il n'y aura plus que 239.000 à trouver. Ce qu'il faut c'est accepter la recherche en commun des possibilités de départ pour l'Allemagne. Il y a dans l'entourage du Führer des gens qui prétendent que M. SAUCKEL ne tire pas assez de main-d'œuvre de la France. S'il rapporte un accord sur ces propositions cela fera un geste; on pourra alors discuter le sort d'un grand nombre de prisonniers.

M. LAVAL précise que les 61.000 constituant le solde de la 3ème opération sont compris dans les 200.000 réfractaires. Il serait heureux de dire oui mais il ne le peut pas. Si M. SAUCKEL prend patience, il verra par la mise en oeuvre du plan SPERR qu la recherche des réfractaires que la France fait tout ce qu'elle peut. Mais si M. LAVAL accepte une 4ème opération, il aura tout le monde contre lui: Préfets, Police, population. Il rapportera l'entretien au Maréchal mais la réponse de celui-ci sera la même. Il dira au Führer en lui écrivant que M. SAUCKEL a résisté autant qu'il était possible et même en termes qui auraient pu faire souffrir M. LAVAL. M. LAVAL donnera demain sa réponse à M. KRUGG VON NIDDA.

M. SAUCKEL indique qu'il veut bien avoir de la patience mais que les événements vont vite.

M. LAVAL répète que la France va faire un gros effort. Il précise qu'il n'y a pas 200.000 réfractaires au sens strict du mot en bandes armées dans le nord. La plupart sont chez eux ou chez ROST ou dans les Munstung ou ailleurs.

M. SAUCKEL tient à insister encore une fois pour éviter les conséquences fâcheuses d'un refus. Actuellement il y a 1.530.000 français en Allemagne. Il ne pourra faire comprendre au Chancelier qu'il est impossible de trouver encore 300.000 hommes. L'Allemagne malgré l'effort déjà accompli et malgré ses pertes trouve bien 300.000 hommes à mobiliser chaque année. Sans doute il peut retourner

....

chez le Führer et lui dire que c'est oui pour le point 1 et non pour le point 2. Mais il veut éviter des conséquences fâcheuses pour la France car le Führer est très conséquent. C'est pourquoi il renouvelle ses propositions.

M. LAVAL répète qu'il dirait oui s'il le pouvait mais il ne le peut pas. Si l'Allemagne passe outre les conséquences seront mauvaises pour tout le monde mais il n'y peut rien.

M. SAUCKEL ne voit pas les difficultés de sa proposition. Il ne demande pas une garantie de trouver 500.000 mais seulement que les Commissions tout en cherchant les travailleurs pour le plan SPEER peuvent regarder en même temps s'il est possible d'en trouver aussi 500.000 pour l'Allemagne.

M. LAVAL expose les raisons qui l'ont conduit à faire les désignations par classe. Il lui faudrait donc en appeler une nouvelle. Cela il ne le peut pas. Il est fort possible que les événements militaires aillent vite et que cela dissipe bien des chimères. Mais si actuellement une nouvelle classe est appelée elle prendra le maquis; ce sera comme si on l'appelait pour le compte des ennemis de l'Allemagne.

Chaque fois que l'Allemagne demande quelque chose de faisable, M. LAVAL accepte.

Pour le plan SPEER, il prend le gros risque des bombardements parce qu'il le préfère à celui d'une rupture de la confiance entre l'Allemagne et lui.

Il comprend et partage les nobles préoccupations de M. SAUCKEL. Il a exactement les mêmes. C'est pour cela qu'il répète qu'une nouvelle opération de recrutement pour l'Allemagne ce serait du travail pour les ennemis de l'Allemagne, ce serait pour la police allemande un travail terrible et impossible; il faudrait, pour maintenir l'ordre des décisions supplémentaires en France. Où serait le gain. Et quel argument pour les radios adverses si la France devenait une Yougoslavie.

La position de M. LAVAL n'est en rien modifiée par les événements d'Italie. Il avait déjà fait la même réponse avant ces événements; ceux-ci ne font que lui donner davantage raison. Si d'autres événements se produisent et qu'en même temps l'Allemagne fasse avec la France une politique plus large, plus aérée, le climat pourrait changer. Déjà certains Français comprennent que les événements d'Italie peuvent faciliter les rapports franco-allemands.

Ce n'est donc pas en ce moment qu'il faut rompre ces rapports pour une question de main-d'œuvre. Mais M. LAVAL ne peut pas donner ces 500.000

.....

travailleurs. S'il le pouvait il le ferait volontiers.

M. SAUCKEL souligne que M. LAVAL accepte beaucoup de points mais rejette sa proposition concrète que les Commissions mixtes assurent le recrutement pour le plan SPREER et étudient en même temps les possibilités de départ pour l'Allemagne.

En Allemagne il faut avant tout augmenter la production d'acier pour concurrencer les Etats Unis. Ce sera l'oeuvre des ouvriers venus de l'Est. Les Français fabriqueront tous les objets avec cet acier.

M. SAUCKEL prend sur lui de dire qu'on laissera aux Commissions de dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Il faut trouver 100.000 hommes par mois: les 61.000 restant sur la 3ème tranche, les 200.000 réfractaires et 30.000 des chantiers de jeunesse, cela représente trois mois. A ce moment là on verra si l'Allemagne tient toujours le coup (ceci afin de répondre aux propagandes étrangères). Pendant ces trois mois les Commissions verront sur place ce qui est possible.

M. LAVAL ne peut s'opposer à ce que les commissions étudient les disponibilités. Cela démontrera qu'il a raison, mais il ne veut pas que son accord pour une telle étude soit interprétée comme une acceptation de la demande des 500.000.

M. LAVAL n'y met aucune mauvaise volonté (en le croyant, M. SAUCKEL lui ferait la pire injure); mais il ne faut pas que le travail des commissions puisse être considéré comme la préparation d'un nouvel envoi en Allemagne, sinon les travailleurs disparaîtraient.

M. LAVAL doit 61.000 hommes. Il les donnera. Les réfractaires, on ne sait pas au juste combien il y en a ni où ils sont. Au fur et à mesure qu'il les trouvera, il les donnera à M. SAUCKEL. Pendant ce temps, que les commissions travaillent; elles apporteront des arguments techniques à l'appui des arguments politiques de M. LAVAL. Mais il ne faut pas qu'on puisse dire en France qu'on prépare un nouveau contingent pour l'Allemagne.

M. LAVAL précise qu'il ne peut s'engager sur un chiffre de réfractaires. Il ne sait combien il y en a. Il s'engage seulement à les rechercher.

M. SAUCKEL demande si, au cas où il est prouvé que le chiffre de 500.000 peut être atteint, M. LAVAL les empêchera de partir ?

M. LAVAL ne s'y opposera évidemment pas puisqu'il veut aider l'Allemagne.

M. SAUCKEL précise sa question : si les commissions se rendent compte que 500.000 c'est un chiffre possible et si, avec l'aide d'une bonne propagande, on peut les astreindre au travail obligatoire, est-ce que M. LAVAL les empêchera de partir ?

M. LAVAL s'étonne que M. SAUCKEL revienne à l'idée d'une obligation de départ pour l'Allemagne.

Il faut donc bien préciser le rôle des commissions qui est de déterminer les disponibilités de main-d'oeuvre.

Quand on saura ce qu'il y a, on pourra discuter avec M. SAUCKEL. Mais M. LAVAL ne peut s'engager avant même d'avoir retrouvé les réfractaires.

M. SAUCKEL répond qu'on n'a pas assez de temps en Europe pour agir de la sorte. Il voudrait pouvoir envoyer au Führer le télégramme suivant : "Le Gouvernement français consent à faire en commun avec les services allemands un effort pour trouver 500.000 hommes et les envoyer en Allemagne avant la fin de l'année, en s'appuyant sur une bonne propagande et dans des conditions nouvelles, améliorées par le Front du Travail et les services français."

M. LAVAL admire l'obstination de M. SAUCKEL, mais il ne



peut pas dire oui. Pour l'envoi en Allemagne, le système des commissions serait mauvais. Il faut procéder par classes. Or, je ne peux pas appeler une nouvelle classe pour l'Allemagne.

M. LAVAL informera demain le Conseil des Ministres mais s'il disait oui, il serait désavoué par le Maréchal qui avait pris cette position bien avant les affaires d'Italie.

S'il faisait une autre promesse, il ne pourrait pas la tenir.

M. SAUCKEL doit répondre au Führer. Il télégraphiera ou bien que le Gouvernement français est d'accord pour faire un effort avec les commissions allemandes pour rechercher et recruter la main-d'œuvre nécessaire, ou bien que le Gouvernement français se refuse à faire cet effort.

M. LAVAL répond qu'il a fixé tout à l'heure sa position. M. SAUCKEL peut télégraphier à HITLER; lui-même lui écrira. D'ailleurs, M. SAUCKEL n'a pas qu'une réponse négative puisque M. LAVAL lui a donné accord pour le million de travailleurs en France.

M. SAUCKEL ne comprend pas pourquoi la réponse est positive sur un point, négative sur l'autre. La réponse doit porter sur les deux. Il n'est pas question de dire que les 500.000 partiront sûrement, mais seulement qu'on s'y efforcera en commun.

M. LAVAL indique qu'on provoquerait ainsi la fuite des ouvriers français et on compromettrait même le succès du point 1.

M. SAUCKEL juge que ce n'est là qu'une hypothèse. Les propositions que les commissions allemandes feront aux ouvriers seront suffisantes pour écarter ce danger.

M. LAVAL déclare que si les propositions sont suffisantes pour attirer les ouvriers, il n'y voit que des avantages. Mais il ne peut s'agir d'un départ obligé. Ce serait envoyer les ouvriers dans la nature.

M. SAUCKEL répète que ce n'est là qu'une hypothèse. Il faudrait des exemples pour l'appuyer?

M. LAVAL déclare qu'il en a tous les jours. Si M. SAUCKEL ne s'en rend pas compte, c'est qu'il ne voit pas la réalité. M. SAUCKEL ne peut douter de M. LAVAL; si celui-ci dit qu'il est sage actuellement de se contenter des mutations en France, c'est que c'est la vérité.

M. SAUCKEL résume à nouveau sa question: "Est-ce que le Gouvernement français veut collaborer de tous les moyens possibles avec les commissions allemandes afin de rechercher les moyens de trouver 500.000 ouvriers pour les faire partir en Allemagne? La décision sur la possibilité de cette opération sera prise par les commissions."

M. LAVAL ne peut dire oui dans l'état actuel de la France. Il informera demain le Conseil des Ministres.

M. SAUCKEL prend acte de ce qu'il a essuyé un refus sur le point 2.

M. LAVAL répond que ce n'est pas un refus mais une impossibilité.

M. SAUCKEL indique que cette impossibilité est précisément fort discutée en Allemagne. C'est pourquoi il regrette qu'on n'accepte pas ses propositions qui permettraient de tirer cela au clair

M. LAVAL affirme que la France, même battue, est un grand pays. Il faut faire une plus large politique avec elle. Il faut arriver à la compréhension; le climat n'existe pas. Il faut faire quelque chose qui crée ce climat.

M. SAUCKEL répond qu'il ne s'agit pas de sentiment en face du péril bolcheviste. Il s'agit de savoir si le Gouvernement français est d'accord pour rechercher les 500.000 hommes. ~~MxxixVxix~~

M. LAVAL répète qu'il ne s'agit pas d'un accord mais d'une impossibilité.

M. SAUCKEL indique que si le Gouvernement français ne le fait pas, ce sont les services allemands qui le feront.

M. LAVAL répond que ce serait alors la fin de toute une politique. Il le regretterait pour les deux pays.

M. de BRINON pense que le différend porte sur une question de forme. M. SAUCKEL désire seulement que les commissions recherchent l'existence de 500.000 hommes.

M. LAVAL pense qu'il ne s'agit pas d'une question de forme. Les 500.000 hommes existent sûrement. Ce qu'on veut, c'est qu'il s'engage à fournir un nouveau contingent avant même que le précédent soit achevé.

M. SAUCKEL propose à nouveau que le travail soit ainsi fait avec le concours des Préfets et des Maires : voir si et combien d'hommes peuvent être désignés pour l'Allemagne; ensuite, grâce à de nouveaux moyens de propagande et ensuite par des moyens légaux, assurer leur départ en empêchant qu'ils ne puissent disparaître dans la campagne.

M. LAVAL répète que ce qu'il ne veut pas c'est que le principe du départ soit arrêté. M. SAUCKEL aura des travailleurs s'il les prend lui-même; on peut toujours trouver 500.000 hommes. Ce sera grave et dur pour la France; mais ce ne sera pas non plus avantageux pour l'Allemagne.

M. SAUCKEL conteste les craintes de M. LAVAL.

Par l'emploi de méthodes nouvelles et claires, les commissions peuvent constater quelles sont les possibilités. Sur le total disponible, une partie irait en Allemagne. Ce qu'on attend du Gouvernement français, c'est un accord sur le principe que le but à atteindre est la recherche de 500.000 travailleurs pour l'Allemagne. On ne peut admettre, à priori, qu'ils n'existent pas.

M. LAVAL réaffirme que le travail des commissions ne le gêne pas; au contraire, elles mettront en lumière ses difficultés. Il faut le laisser finir le troisième contingent; il devait être fini le 1<sup>er</sup> juillet, on est déjà au 6 août. M. LAVAL lui-même et toutes les administrations sont sur les boulets. Si on annonce une nouvelle tranche, c'est la fin de tout.

Si le statut de la France était fixé, M. LAVAL pourrait être plus ferme, mais il doit lutter contre toutes les propagandes extérieures et aussi intérieures, y compris tous les groupes et sous-groupes allemands qui s'entendent avec tous les groupes et sous-groupes français pour ruiner l'autorité du Gouvernement.

M. LAVAL n'est pas seul au Gouvernement. Il y a le Maréchal, à qui il rendra compte demain. Si M. SAUCKEL persiste dans ses intentions, il n'y a plus d'administration française possible, c'est la fin de tout gouvernement français. M. LAVAL personnellement ne tient pas au pouvoir, il y reste par devoir mais il pense aux rapports entre les deux pays et à l'Europe.

M. SAUCKEL ne demande aucune garantie à M. LAVAL sur le départ des 500.000 (en plus du million pour la France), avant le 31 Décembre. Il veut seulement pouvoir dire au Führer que le Gouvernement français s'engage à faire tous ses efforts en liaison avec les Commissions allemandes pour trouver et recruter ces 500.000 hommes. Si, à la fin de l'année, on n'en a trouvé que 300.000, M. SAUCKEL n'en fera pas grief au Gouvernement français; il constatera seulement que ce n'était pas possible d'en trouver plus. Il fait là une proposition claire et loyale; si elle est agréée, le Führer s'en contentera. Mais il ne peut accepter que, dans l'atmosphère actuelle, la France réponde que ce n'est pas possible. Le mot impossible n'existe pas dans le vocabulaire national-socialiste.

C'est la déclaration que le Gouvernement français fera tous ses efforts que M. SAUCKEL attend de M. LAVAL ce soir ou demain soir.

M. LAVAL en parlera au Maréchal et fera connaître sa réponse demain.

-:-

La séance est levée à 22<sup>h</sup>20.



# ANNEXE N° XXXVI

## Presse clandestine contre STO

Action, journal de l'Action Ouvrière des MUR, n° 2, novembre 1943

[Archives de l'IHTP]

Exhortations, consignes et mises en garde, témoignages, documents officiels confidentiels et chiffres réels publiés pour démasquer les mensonges de la propagande, exaltation de l'effondrement des départs : cette page emploie toute la gamme de la contre-propagande résistante contre le STO.

**CONTRE LA DÉPORTATION ET LE TRAVAIL FORCÉ**

## ALERTE AUX RÉFRACTAIRES

**PLUS QUE JAMAIS : PAS UN FRANÇAIS POUR L'ALLEMAGNE**

Les employés de Hitler orientent, qu'il n'y aura plus de déportations jusqu'à la fin de l'année. Et, en même temps, ils annoncent que les jeunes gens partiront (tout de même) remplacer les ouvriers de plus de 45 ans qui se sont soumis à l'ordre du départ.

*Que cache cette tactique ?*

Pour avoir des esclaves, pour supprimer le danger mortel que représentent pour eux une armée de réfractaires qui a déjà libéré certaines parties du sol national de la souillure de l'envahisseur et interdit aux hommes de Pétaïn et de Laval d'appliquer les décisions allemandes, ils emploient la ruse :

- si des réfractaires, bernés par ces promesses, quittent leurs maquis et leurs abris, il serait d'autant plus facile de les ramasser, surtout si (autre promesse) ils allaient chercher du travail dans les mines;
- si leur promesse, « quant à la relève des ouvriers âgés » parvenait à créer la division dans le peuple de France et à susciter une réprobation contre les jeunes réfractaires, il serait d'autant plus facile d'exterminer les irréductibles.

La valeur des promesses de Hitler, qui devrait successivement se contenter de l'Anschluss, des Sudètes, de la Tchécoslovaquie, de Memel, en jurant qu'il n'attaquerait pas l'Alsace-Lorraine !

On sait comment il a tenu les clauses de l'Armistice, et respecté la flotte française !

Enfin, avec « l'encre noire de la Reine », la promesse de ne pas déporter

les agriculteurs, celle de donner un surcroît de quatre mois aux étudiants !

**PLUS QUE JAMAIS : PAS UN FRANÇAIS POUR L'ALLEMAGNE ! PAS UNE HEURE DE TRAVAIL POUR L'ALLEMAGNE !**

L'heure de la libération de la France est proche.

Pour les Français, il ne peut être question de travailler pour prolonger la guerre, mais au contraire, de consacrer tous leurs efforts au service de la Patrie à libérer.

Hitler a besoin d'esclaves !

La France, elle, a besoin de soldats qui se battent !

Il faut :

- 1° que tous les réfractaires fassent tout pour échapper à la réquisition. Ils

Un homme qui part est un otage aux mains de l'ennemi. Un homme au maquis est un soldat contre l'ennemi.

doivent s'organiser en groupes de détachements disciplinés, conserver toutes les positions qu'ils occupent ;

2° qu'ils créent une ambiance de fraternité nationale dans les régions en aidant la population rurale dans les travaux des champs, de réparation des chemins et des fermes ;

en les protégeant contre les agents des réquisitions et les faux réfractaires et terroristes ;

et formant avec les paysans des milices patriotiques, chargées d'assurer l'ordre et d'empêcher l'ennemi de tout brûler et piller, comme il le fait en Italie et en Russie, lorsqu'il sera obligé de reculer devant les Alliés et devant l'insurrection nationale ;

3° que les jeunes gens des classes 39 et 43 refusent aussi bien de partir en Allemagne, que de travailler pour l'Allemagne, en France ;

4° que tous les réfractaires favorisent l'action pour affaiblir l'ennemi et précipiter sa fin en rejoignant les rangs des groupes de combat de la Résistance ;

5° que les ouvriers, employés dans les industries utiles à l'ennemi renforcent le sabotage et paralysent par tous les moyens sa production et ses transports, notamment par des grèves ;

6° que les paysans fassent tout pour empêcher l'ennemi de se ravitailler en France, qu'ils forment un bloc autour des réfractaires ; qu'ils les aident à se nourrir, à se vêtir et à s'abriter ; qu'ils s'organisent également en groupes et détachements de milice patriotique, pour les défendre contre toute rafle de police, pour participer au soulèvement national et se défendre, avec eux, contre les destructions que projette l'envahisseur étranger, l'auteur de désordre, de misère et de meurtres.

**UNION DANS L'ACTION**

- pour sauver notre jeunesse de la déportation !
- pour compromettre la production et le ravitaillement de l'ennemi !
- pour la solidarité à l'égard des réfractaires !

**EN AVANT DANS LA LUTTE DE TOUS LES FRANÇAIS POUR LA LIBÉRATION NATIONALE !**

*Le Comité d'Action contre les Déportations du Conseil National de la Résistance.*

---

**ON NE PART PAS !**

*appellés partants*

Jura .....	850	25	3 %
Seine-et-Loire ..	3.700	31	1 %
Mayenne .....	1.010	34	3 %
Auvergne .....	1.035	6	1/2 %
Aude .....	1.635	65	5 %
Htes-Pyrénées ..	164	3	1 %

Jeunes des Chantiers : 800 sur 3.000.

A Grenoble, au départ du 3 septembre, 400 travailleurs devaient partir. Actuellement d'entre eux ne s'est présenté.

**Refusez de travailler en France pour l'industrie de guerre et l'armée allemande. De l'organisation Todt à l'Allemagne il n'y a pas loin.**

**LA VÉRITÉ SUR LA SITUATION DES FRANÇAIS DÉPORTÉS EN ALLEMAGNE**

Selon des informations d'Allemagne, les requis (plus d'un million) sont en proie à de grandes difficultés.

Certains sont parqués à cent dans un dortoir et mêlés à des travailleurs de toute nationalité. Dans les centres fréquemment bombardés comme Essen, Duisbourg, etc., beaucoup ont perdu toutes leurs affaires dans les incendies et des centaines ont été brûlés vifs. Ils ne se sont pas déshabillés pour la nuit depuis plusieurs mois.

Ils se plaignent de la nourriture (un seul repas par jour) et de la longueur du travail : un tourneur travaille 85 heures par semaine, une semaine de jour, une semaine de nuit et trois dimanches sur quatre.

Des salaires théoriques sont assez élevés, mais les retenues importantes (plus de 50 % pour les célibataires) et les dépenses pour trouver le complément de nourriture sont très lourdes.

Leurs conditions de vie sont très mauvaises, ils sont astreints à des travaux pénibles, ils sont privés de toute liberté, ils sont maltraités et méprisés.

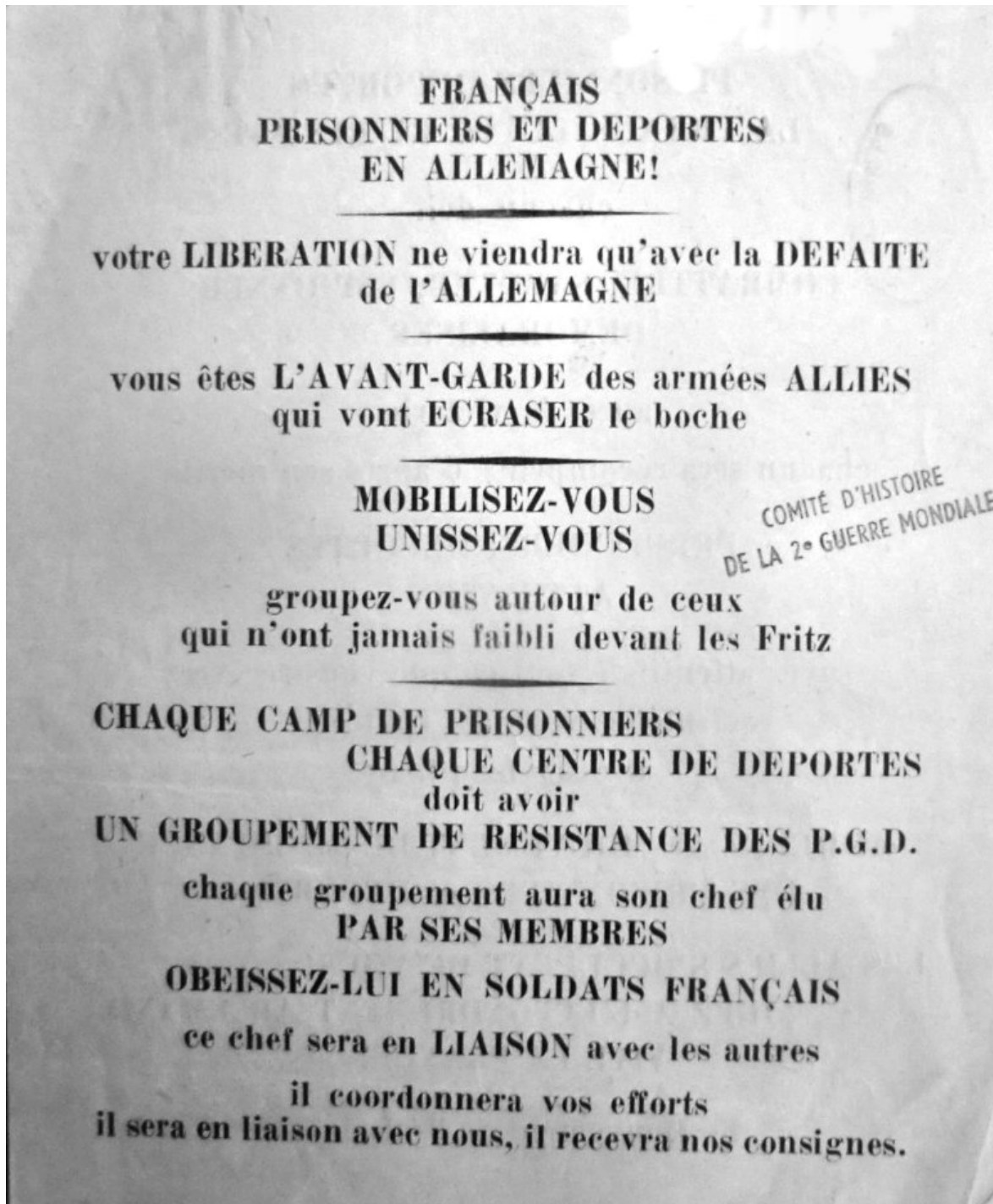
Leurs conditions de vie sont très mauvaises, ils sont astreints à des travaux pénibles, ils sont privés de toute liberté, ils sont maltraités et méprisés.

Leurs conditions de vie sont très mauvaises, ils sont astreints à des travaux pénibles, ils sont privés de toute liberté, ils sont maltraités et méprisés.

**ANNEXE N° XXXVII**

**Tract du MNP GD appelant prisonniers et travailleurs « déportés »  
à résister en Allemagne (1943 ou 1944)**

[AN 72 AJ 511]



## ANNEXE N° XXXVIII

### *Travailleur ou chair à canon ? :* dépliant collaborationniste, fin 1943

[BDIC, PS pièce 967]

*Ce document illustre au mieux la nouvelle thématique, fin 1943 – début 1944, de la propagande en faveur du STO : la vraie « déportation » de main-d'œuvre serait celle pratiquée par les Alliés et leurs complices gaullistes et giraudistes en Afrique du Nord et en Corse libérée, et les travailleurs risqueraient moins en partant contribuer à la victoire de l'Allemagne et de l'Europe qu'en cas d'invasion alliée, où ils seraient mobilisés en masse.*

*Certes, la mobilisation des Français en Afrique du Nord et en Corse est d'une ampleur exceptionnelle, avec respectivement 13.5 % des Français d'Algérie mobilisés et quatorze classes d'âge appelées sous les drapeaux dès la libération de l'île de Beauté [Jean-François Murracole, Les Français Libres. L'autre résistance, Tallandier, 2010, p. 78]. Mais ce discours d'inversion de la réalité, qui vise à renvoyer aux Alliés le reproche d'exploiter et de « déporter » la main-d'œuvre, n'a aucune chance de convaincre les Français occupés, à l'heure où les départs se sont effondrés sans retour, la haine de l'Occupation et l'attente des armées alliées plus fortes que jamais.*

*Par ailleurs, une fois de plus, la propagande en faveur du STO se sent obligée de se déterminer par rapport à la contre-propagande, plus puissante et bien mieux écoutée. Le document commence par citer lui-même, pour réfutation, les arguments et le vocabulaire de l'adversaire : l'insistance à démentir la qualification de « déportation » est particulièrement significative.*



### Travailleur ou chair à canon ?

**Déportation !** s'exclament les radios de Londres et d'Alger, à propos du service obligatoire du travail et de l'envoi des travailleurs français en Allemagne.

**Déportation !** reprennent les bourgeois anglophiles et américanophiles, les réactionnaires à tout crin qui attendent leur salut de Churchill et de Roosevelt et qui se voient, pour la première fois de leur vie, obligés de travailler.

**Déportation !** proclament les tueurs communistes qui, après avoir exercé le métier de gréviculteurs, sont devenus les saboteurs et les terroristes professionnels.



## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit tout simplement des jeunes Français, des ouvriers partis travailler, non point au bout du monde, mais dans un pays voisin dont la civilisation ne le cède en rien au leur.

Ces jeunes Français y mènent l'existence que vivraient les ouvriers allemands qui, pour nous éviter de nouveaux Katyn, sont allés sur les champs de bataille de l'Est, défendre l'Europe.

Car il n'y a pas de différence, en Allemagne, entre un ouvrier français et un ouvrier allemand.

Ils ont le même nombre d'heures de travail, les mêmes libertés, le même salaire, les mêmes tickets, les mêmes rations alimentaires, ils bénéficient des mêmes lois sociales, des mêmes services médicaux, etc.

ment éloignés de leur pays et de leur famille qu'on les comprend, qu'on les respecte, qu'on les aide, tel a été le souci constant des autorités allemandes et françaises.

En fait de déportation !...

Avouez que cette déportation est bien douce !

Mais qu'ont fait de leur côté les Anglais et les Américains ?

Qu'ont fait à Alger, à Casablanca, à Tunis, les « libérateurs » anglo-saxons, ces champions de la « paix » et de la « liberté », du respect de la dignité humaine ?

Avant novembre 1942, seuls les soldats de métier se trouvaient sous les armes en Afrique du Nord, les jeunes des classes 38 et 39 n'étaient plus sous les drapeaux. Ceux des classes 40 et 41 faisaient un stage de neuf mois dans les Chantiers de jeunesse, après quoi on les libérait. C'était la paix.

Dès leur arrivée, les Anglo-Saxons, après avoir assassiné nos marins à Casablanca, et assailli nos soldats qui voulaient résister

front de Tunisie, où elles ont été littéralement décimées.

Le 19 juillet 1943, Giraud faisait une déclaration reproduite dans toute la presse de l'Afrique du Nord.

« Les quelques unités françaises engagées en Tunisie ont perdu, disait-il, 15.000 hommes; les pertes, qui s'élèvent à 25 % des effectifs, sont dues à l'équipement démodé de ces unités. »

Et, loin de se laisser arrêter par cette constatation lamentable, Giraud propose de fournir immédiatement, comme chair à canon aux Anglo-Américains, 125.000 Français et 175.000 indigènes, sachant très bien que, seuls, 75.000 de ces hommes pourront être équipés normalement.

Cette déclaration fut le prétexte d'une protestation de son compère de Gaulle. Mais la mobilisation s'effectua comme prévue et la radio nous annonce que des Français se font tuer en Italie.

Actuellement, en Afrique du Nord, tous les hommes valides des

## Les ouvriers français sont libres

Dans des locaux mis à leur disposition par les firmes allemandes, des foyers français ont été créés. Ces foyers sont pourvus de jeux, livres, phonos, T. S. F., etc. Leur gestion en est exclusivement assurée par les ouvriers eux-mêmes.

Des spectacles français leur sont réservés. Ils peuvent cependant préférer assister à d'autres représentations que celles conçues à leur intention. Ils sont libres d'aller partout, dans n'importe quelle salle.

Jusqu'à l'heure du couvre-feu qui est le même pour eux que pour tous les civils, ils peuvent aller musser où bon leur semble.

Bien mieux, les travailleurs français peuvent, en s'adressant à leur chef d'entreprise, s'abonner à leur *journal préféré* :

I. Quotidiens. — *Paris-soir*, *Petit Parisien*, *L'Œuvre*, *Le Cri du Peuple*.

II. Hebdomadaires et illustrés. — *La Ger-*

malgré la **trahison de leurs chefs**, ordonnèrent sans **hésitation**

## la mobilisation générale

Français et indigènes, loyaux ou dissidents, ouvriers ou bourgeois, furent embriagés de force dans les armées des traîtres de Gaulle et Giraud et furent immédiatement utilisés comme

## chair à canon

comme troupes de premier choc, là où la bataille faisait rage et où les Anglo-Saxons préféraient envoyer les autres à leur place.

Il s'est avéré, non pas d'après les déclarations des puissances de l'Axe, mais d'après les affirmations des radios de Londres et d'Alger elles-mêmes, que les troupes françaises dissidentes ont été jetées par les généraux de Churchill et de Roosevelt, insuffisamment armées en première ligne de

## classes 14 à 43

sont mobilisés contre leur volonté. Ceux des classes 12 et 13 sont également affectés à la défense passive. Il y en a qui ont déjà fait l'autre guerre. Tant pis ! « Tant mieux ! estiment de Gaulle et Giraud, ils ont l'expérience, cela leur servira pour celle-là. »

## Drôle de libération

que celle de nos compatriotes amenés de force dans les casernes de Sa Gracieuse Majesté britannique pour combattre en vue d'assurer l'hégémonie des Anglo-Saxons !

Drôle de libération que celle des Marocains amenés pour combattre en Italie ! Ils ont dû en faire une tête nos bons bourgeois gaullistes, pantoufflards à souhait et revanchards, lorsqu'ils se sont vus tout à coup déguisés en militaires, en « héros de la libération ! »



## ANNEXE N° XXXIX

### Affichette collaborationniste : « Jeunes de France... sachez choisir ! » (fin 1943)

[AN F 41 300]

Comme le dépliant précédent (annexe XXXVIII), cette affichette oppose la joie et la facilité à servir le combat de l'Allemagne dans ses usines au péril d'être transformé en « chair à canon » pour le profit des capitalistes anglo-américains. Ce document est des rares à oser nommer en toutes lettres le très impopulaire STO. Sa partie de gauche n'est pas sans rappeler la célèbre affiche : « Ils donnent leur sang... », placardée en mars-avril 1943 sur les murs de Paris.





## ANNEXE N° XL

### **Le Comité d'Action contre la Déportation d'Yves Farge, vu d'Alger début 1944**

*Extrait du rapport de la Direction Générale des Services Spéciaux, « Essai d'analyse de l'organisation de la Résistance » (début 1944). Exemple personnel de Jacques Soustelle.*

[AN 3 AG 2 409]

« Le CAD est dirigé par Bonaventure, homme d'une quarantaine d'année, sans doute d'origine syndicaliste, homme très énergique, dynamique, présentant une forte personnalité d'une valeur morale élevée.

Ses conceptions politiques sont simples : résister en utilisant tous les éléments quels qu'ils soient et en collaborant étroitement avec le CFLN et ses délégués. C'est incontestablement une des personnalités de la résistance les plus dévouées au général de Gaulle et qui, peut-être, pourra être appelée à jouer, au lendemain de la Libération, un rôle important auprès du président du CFLN.

C'est un organisateur remarquable ; il s'est fait « la main » en organisant les premiers maquis de Savoie et du Vercors. Peu à peu il a échafaudé son système. Son comité de Paris comprend : trois représentants du Front national et trois représentants de la CGT ou des mouvements de la Résistance.

La composition de cette équipe de tête pourrait laisser supposer, chez Bonaventure, des tendances politiques marquées. En vérité, il semble que son but ait été simplement de réunir des gens connaissant particulièrement la masse ouvrière ; ceux-ci devaient, par le fait, être prélevés dans les organisations qui ont le plus de contacts avec le monde ouvrier.

Bonaventure a d'ailleurs entrepris le noyautage du haut patronat et a réussi à absorber l'action du groupe Mercier « Electricité ». Il joue ainsi sur tous les tableaux ; il a l'adhésion de la masse ouvrière, et en même temps, l'appui du haut patronat, qui l'aide dans son action de « planquage », par la remise de certificats, de fonds, etc.

L'action du CAD est très complète ; elle consiste dans les recherches de planques dans les villes, ensuite dans l'envoi dans les maquis et dans les campagnes.

C'est le grand fournisseur des maquis FTP, des maquis FN et des maquis des mouvements de résistance entre lesquels il tient une balance à peu près juste, selon les possibilités d'accueil qu'offrent les différents maquis.

Le CAD est indépendant à l'égard des mouvements de résistance et n'admet guère que l'autorité du CNR. Mais il convient de noter que Bonaventure a un grand nombre de contacts efficaces avec la résistance dans son ensemble ; c'est ainsi qu'il a aidé Jérôme dans le recrutement d'un personnel de qualité pour les maquis, recherchant même des officiers d'active pour l'encadrement, ce qui, à un moment donné, l'avait fait traiter de « giraudiste ». »

## ANNEXE N° XLI

### Réfractaires au STO abrités et/ou encadrés fin janvier 1944 par le Front National, selon le rapport de ce dernier au Comité d'Action contre la Déportation

[Extrait de Daniel VIRIEUX, *Le Front National de Lutte pour la Liberté pour la Liberté et l'Indépendance de la France. Un Mouvement de Résistance – Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, thèse, Université de Paris-VIII, 1995, p. 1641]

PROJET F.N. DE REPARTITION			
<u>pour la lutte contre la déportation.</u>			
Seine .....	1.800	L	
Seine & Oise.....	1.200		
Seine & Marne.....	600		
	3.600		
Jura.....	60		
Deux.....	80		
Belfort.....	40		
Hte-Saône.....	70		
Hte-Marne.....	50		
Vosges .....	40		
Hte & Moselle.....	200		
	540		
Finsistère.....	250		
Marbihan.....	100		
Côtes-du-Nord.....	250		
Ile & Villaine.....	160		
Manche.....	100		
Sarthe.....	20		
Mayenne.....	20		
Orne.....	20		
	920		
Leirist.....	60		
Leir & Cher.....	90		
Indre & Loire.....	90		
Cher .....	120		
Nièvre.....	180		
	540		
Charente-Mer.....	60		
Charente.....	40		
Gironde.....	100		
Landes.....	40		
Basses-Pyrénées.....	20		
	260		
Nord.....	1.000		
Pas-de-Calais.....	800		
Aisne.....	40		
Ardennes.....	60		
Meuse.....	20		
	1.920		
Somme.....			180
Seine Inférieure.. ..			240
OISE.....			160
Calvados.....			60
Eure.....			50
Eure & Loir.....			50
			740
Yonne.....			200
Côte-d'Or.....			250
Saône & Loire.....			250
Marne.....			50
Aube.....			30
			780
Loire Inférieure.....			120
Vendée.....			100
Deux-Sèvres.....			120
Vienna.....			90
Maine & Loire.....			95
			525
		<u>RECAPITULATION.</u>	
		3.600	
		540	
		920	
		540	
		260	
		1.920	
		740	
		780	
		525	
		9.825	





ci-après, pour remédier à la situation critique et pour assurer les conditions de vie du peuple français pendant la guerre, promulguée en date de ce jour :

ARTICLE 1er.-

Tout ressortissant français, homme ou femme, est tenu d'offrir son travail pour l'exécution de travaux d'intérêt immédiat et capital pour l'Etat. Ceci s'applique également aux mutations dans les entreprises chargées de productions particulièrement urgentes. Cette obligation concerne les hommes âgés de 16 à 60 ans et les femmes âgées de 18 à 45 ans. Des dispositions spéciales régleront les cas d'exceptions.

Les affectations auront lieu soit en France même, soit en Allemagne sur la base de contrats de travail établis en bonne et due forme et réguliers au point de vue social. Les travailleurs français mutés d'après la loi présente resteront, pour la durée de cette affectation, membres de leurs entreprises antérieures et devront être considérés comme étant en congé.

ARTICLE 2.-

Les ressortissants français bénéficieront, tant en France qu'en Allemagne, d'un maximum de protection contre tous les risques, de l'assistance sociale (Betreuung) la plus complète ainsi que de tous les avantages imaginables et socialement justifiés. Bénéficieront également de ces mesures les membres des familles des travailleurs français.

ARTICLE 3.-

La durée minima du travail hebdomadaire est fixée à 48 heures. Dans les entreprises d'importance économique et vitale, le personnel est tenu de faire des heures supplémentaires.

ARTICLE 4.-

Les ressortissants français qui se soustraient intentionnellement à leur obligation de travail sont passibles d'amendes ou de peines de prison illimitées.

Les membres des Services français qui saboteraient sciemment l'application de cette loi seront punissables de la peine capitale.

ARTICLE 5.-

La présente loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation. En même temps, les dispositions légales qui seraient en contradiction avec la présente loi seront automatiquement annulées.

B. Brouillon annoté et modifié du texte de loi, hors préambule

ARTICLE 1er. - Les dispositions prévues par la loi du 4 septembre 1942, ~~modifiée par la loi du 26 août 1942,~~ tendant à faciliter l'exécution des travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation, sont remplacées ou complétées par les dispositions ci-après, qui entreront en vigueur à compter de la publication du présent décret et le demeureront jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement par décret pris en Conseil des Ministres.

ARTICLE 2. - L'article 2 de la loi du 4 septembre 1942 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Parmi les Français et ressortissants français résidant en France, et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin ~~atteignant 16 ans au moins et 60 ans au plus dans le trimestre en cours~~ <sup>atteignant 16 ans au moins et 60 ans au plus dans le trimestre en cours</sup> et toute personne du sexe féminin ~~atteignant 18 ans au moins et 45 ans au plus dans le trimestre en cours~~ <sup>atteignant 18 ans au moins et 45 ans au plus dans le trimestre en cours</sup>, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation.

~~Cette obligation ne concerne pas les femmes qui sont mères de plus de deux enfants vivants.~~

ARTICLE 3. - ~~Toute personne visée à l'article précédent pourra être assujettie à un travail qui lui sera désigné par les Services du Secrétariat d'Etat au Travail.~~ <sup>L'article 3 de la loi du 4 septembre 1942 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:</sup>

Toute personne ~~visée à l'article 2~~ <sup>visée à l'article 2</sup> pourra être assujettie à un travail qui lui sera désigné par les Services du Secrétariat d'Etat au Travail.

Pour les femmes, ces affectations devront viser un lieu de travail qui leur permette de regagner chaque soir leur domicile.

ARTICLE 4. - ~~Les personnes ainsi affectées, et qui tenaient déjà un emploi au moment de la promulgation de la présente loi,~~ <sup>Les personnes ainsi affectées, et qui tenaient déjà un emploi au moment de la promulgation de la présente loi, âgées de plus de 25 ans et n'ayant pas d'enfant, ainsi que pour les femmes divorcées ou veuves sans enfant, ces affectations devront viser un lieu de travail situé en France</sup>

~~ces affectations devront viser un lieu de travail qui leur permette de regagner chaque soir leur domicile.~~ <sup>Pour les autres femmes visées à l'article 2, ces affectations devront viser un lieu de travail qui leur permette de regagner chaque soir leur domicile.</sup>

## ANNEXE N° XLIII

### Circulaire de Max Knipping ordonnant des rafles généralisées contre les « oisifs » (24 mars 1944)

[AN F7 14889]

*L'un des chefs de la Milice, Max Knipping est aussi le représentant en zone nord du secrétaire général au Maintien de l'Ordre Joseph Darnand. Personnage emblématique de l'Etat-milicien ou dernier Vichy, il implique l'administration dans les rafles de main-d'œuvre en pleine rue. Une copie de cette circulaire est adressée à Karl Oberg, chef suprême des polices nazies en France.*

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Secrétariat Général  
au Maintien de l'Ordre  
-----  
Délégation de Paris  
-----  
Cabinet  
P.N. Cab No 2023 2/31.

E T A T - F R A N Ç A I S  
=.=.=.=.=.=.=.=.=.=

Paris, le 24 Mars 1944

LE DELEGUE EN ZONE NORD, *Max Knipping*  
du Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre

à

Messieurs les Préfets Régionaux  
et Préfets Départementaux.

O B J E T : Opérations de triage des oisifs.

Afin de permettre la détection des hommes de 18 à 45 ans, tombant sous le coup des textes relatifs au travail obligatoire je vous demande de bien vouloir trouver ci-joint quelques directives qui feront l'objet de la présente circulaire.

1o/ Rafles dans les lieux publics et établissements de plaisir, aux jours et heures de travail.

Ces rafles devront s'opérer au moyen d'une vérification d'identité. Tous les hommes âgés de 18 à 45 ans inclus, c'est-à-dire nés entre 1899 et 1926, seront présumés suspects et dirigés sur un centre de triage. Toutefois une commission de pré-vérification devra fonctionner aux abords de l'établissement visité, afin de relâcher immédiatement les fonctionnaires, agents de la S.N.C.F et des services publics et concédés; les médecins et les pharmaciens.

Toutes les autres personnes, y compris celles portant des papiers de l'organisation TODT (après accord préalable avec les autorités allemandes locales) seront également dirigées sur le centre de triage.

2o/ Transport

Il devra être assuré dans un minimum de temps, par des autobus ou des cars réquisitionnés à cet effet.

3o/ Concentration

Tous les individus arrêtés seront recensés. Vous voudrez donc bien prévoir un modèle de fiche permettant de recueillir tous les renseignements susceptibles de nous éclairer sur la position de chaque intéressé.



En outre, un service de couchage et de ravitaillement devra fonctionner, ainsi qu'un bureau de liaison permettant aux familles d'être prévenues et d'apporter les colis que demanderont les intéressés.

40/ Commission de vérification

Afin d'écourter le plus possible

l'immobilisation du personnel nécessaire à ces opérations, ainsi que celle des personnes appréhendées et maintenues, des commissions de vérifications seront désignées en nombre suffisant.

50/ Composition

Chaque commission de vérification sera

obligatoirement composée de:

- Un représentant de l'Office allemand de Placement.
- Un représentant du Commissariat Général à la Main d'Oeuvre
- Deux médecins.

En outre, des commissions d'affectation dont vous déterminerez le nombre, statueront sur la destination des personnes reconnues susceptibles de partir soit pour l'Allemagne, soit pour l'organisation TODT.

60/ Déroulement des Opérations

1-Chaque personne présentera ses papiers

à l'un des commissions.

2-Les personnes reconnues en règle seront examinées par l'un des deux médecins, afin de savoir si elles sont aptes à partir en Allemagne ou à travailler chez TODT.

3-Les personnes reconnues aptes passeront devant l'une des commissions d'affectation, pour connaître leur destination.

Il y aura lieu de grouper séparément les "partants pour l'Allemagne" et "les partants pour l'organisation todt".

70/ Choix du local des concentrations

Il serait opportun d'envisager à cet effet

un local suffisamment spacieux, aux issues peu nombreuses, pour être facile à garder, afin de ne pas mobiliser inutilement un personnel par trop considérable. Certaines salles de fêtes ne paraissent devoir remplir les conditions optimales dans cet ordre d'idées. J'appelle spécialement votre attention sur le fait que ce local doit pouvoir contenir les personnes appréhendées et les commissions de vérification; ceci afin d'éviter les tentatives de fuite au cours de déplacement entre différentes salles éloignées les unes des autres et rendant nécessaire le passage sur la voie publique.

80/ Commission d'organisation

Elle aura pour mission de procéder à

l'organisation matérielle des opérations des locaux.

Vous vous assurerez, pour la constituer, de la collaboration des personnes qui vous seront strictement indispensables. Toutefois, j'estime qu'au minimum il serait judicieux de faire appel à :

- 1 - un représentant des services de la main d'oeuvre.
- 2 - un représentant de l'Intendant de Police,
- 3 - un représentant des services de la préfecture (Travail, Installation)
- 4 - un représentant des autorités d'occupation
- 5 - un représentant de l'Ordre des Médecins.

...../.....

Je n'ai pas besoin de souligner qu'il vous appartiendra d'adapter aux nécessités locales, les dispositions du présent texte qui n'est qu'un ensemble de directives dont vous vous inspirerez en visant à atteindre les buts suivants:

- 1) Rapidité des opérations en entourant les préparatifs d'une discrétion absolue.
- 2) Organisation impeccable, afin d'assurer:
  - a) un hébergement correct (salle chauffée si la température est rigoureuse)
  - b) une nourriture suffisante.

Enfin il est nécessaire de ne pas perdre de vue que ces mesures impopulaires en elles-mêmes, ne doivent pas attirer de critiques sur la façon dont elles sont prises et sur la manière dont les opérations sont menées.

NOTA- Je vous recommande spécialement d'édicter sur le territoire de votre ressort, des mesures de contrôle de moins grande envergure mais fréquemment répétées, dans les boîtes de nuit, les bars, au départ des garos (surtout au lendemain des grandes opérations) et sur les artères de pénétration dans les villes. Elles devront être menées strictement de 18 à 45 ans suspectés de ne pas être en situation régulière devront être immédiatement dirigés sur un centre de triage, examinés séance tenante par une commission d'affectation, et rapidement mis en route sur leur nouvelle affectation (Allemagne ou Todt)-

Vous voudrez bien demander aux autorités d'occupation le concours de quelques représentants de la Police allemande (SS) afin de vérifier les papiers présentés par leurs ressortissants, ou des ressortissants des pays protégés par l'Allemagne.

Je vous serez obligé de bien vouloir me tenir informé du résultat de vos diligences, dans l'exécution des dispositions sus visées.

LE DELEGUE EN ZONE NORD DU  
SECRETARE GENERAL DU MAINTIEN DE  
L'ORDRE

Signé : Max KNIPPING.



## ANNEXE N° XLIV

### Résistants isolés saboteurs du STO, victimes de la répression

[AN F 22 non coté, fonds Jean Isméolari]

*Paru dans le numéro spécial du bulletin de l'association les Négriers, juin-août 1946*

*On peut noter, parmi les victimes, Madeleine Aylmer, qui relate ultérieurement son histoire et celle de sa fille Sylvie dans son livre J'ai donné la vie dans un camp de la mort - Le douloureux secret d'une naissance à Ravensbrück, J'ai lu, 1999, et Guy Flavien, compagnon de la libération à titre posthume, qui n'a pas survécu.*



Mme **AIGRAIN**, déportée en 1943 en Autriche, 2 ans de bagnes nazis, libérée et rentrée en France en mai 1945.

**Ceux que nous sommes  
heureux  
de revoir parmi nous**



Mme **Madeleine AYL-MER**, arrêtée le 3 août 1944, déportée à Ravensbrück où sa fillette est venue au monde. Son mari, également déporté, a été vu à Elrich d'où il est parti dans un convoi de malades. Aucune nouvelle de lui à ce jour.



Mme **NAM (Mlle Batt)**, arrêtée le 23 mai 1944 à Versailles, déportée à Ravensbrück.



M. **Fernand PAQUIER** arrêté le 24 juillet 1944, déporté à Buchenwald, puis Dora, et Nordhausen, délivré le 11 avril 1945, rapatrié le 7 mai 1945.



M. **Marcel LASSE- RON**, arrêté le 24 février 1944, déporté à Dachau, rapatrié le 31 mai 1945.



M. **Pierre GOUY**, prisonnier le 15 juin 1940, rapatrié en juin 1941, grand malade, hospitalisé 6 mois et réformé à 100 %; arrêté le 3 mai 1944 à son poste de combat Centre de Mutation de l'avenue Sœur-Rosalie, déporté à Buchenwald; rapatrié le 28 avril 1945, et couché, malade, depuis le 17 mai 1945.



M. **Henri LEFEBVRE**, arrêté le 4 avril 1944, déporté à Neuengamm, puis Chanienburg, libéré le 4 mai 1945, rapatrié le 25 mai 1945.  
Chevalier de la Légion d'Honneur.



M. **Paul MAURY**, arrêté le 10 juin 1942, déporté à Buchenwald, libéré en mai 1945.

M. **Marcel BONVA- LOT**, arrêté le 27 août 1943, près de 2 ans de bagnes nazis, rapatrié le 20 mai 1945.

## Ceux que nous attendons...



**Jacques LELAY**, né en 1920, étudiant en droit, requis, arrêté le 18 juillet 1944 au domicile de son Chef de Secteur de la Résistance à Versailles déporté à Buchenwald, puis camp de Langenstein près d'Halberstadt en octobre 1944. Libéré par les troupes américaines le 11 avril 1945, soigné au 20<sup>e</sup> Field American Hospital à Halberstadt du 11 avril au 16 mai 1945. Atteint de dysenterie et souffrant d'un poumon ne pouvait être transporté.

Aurait été transféré le 24 mai 1944 dans la région de Brunswick. Depuis, malgré de nombreuses recherches, impossibilité absolue d'obtenir d'autres nouvelles.



**Jean EYNARD**, né en 1894, Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Croix de guerre, Chef de la Section d'Etampes de l'O.R.T. depuis octobre 1942, arrêté par la Gestapo le 17 juillet 1944, déporté à Buchenwald, puis Dora et Elrich, aurait été vu pour la dernière fois dans un transport pour Nordhausen.

**Adolphe FONTE-  
NAILLE**, étudiant, requis, arrêté à son poste de combat en juillet 1944, déporté, aurait été vu à Dresde au Kommando Konistein.



## Ceux qui, pieusement...



**Jacques BORREL**, né en 1922, élève de l'École Navale, arrêté lors de sa tentative de passage de la frontière espagnole, trahi par ses guides. Déporté à Buchenwald, puis Dora. Sans nouvelle à ce jour.



**Albert DEBOTTÉ**, né en 1914, arrêté le 25 juillet 1944, déporté le 15 août 1944 à Buchenwald, Dora, Elrich. Décédé le 26 janvier 1945.



**Marcel LEBRUN**, arrêté le 3 mai 1944, déporté à Buchenwald, puis Dora, puis Elrich. Décédé le 7 mars 1945 à Nordhausen.



**Guy FLAVIEN**, né en 1920, élève ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, requis, arrêté à son poste de combat au Service Faubourg St-Martin. Déporté à Buchenwald. Décédé dans une mine de sel d'épuisement physique le 1<sup>er</sup> avril 1945.

Compagnon de la Libération.

**Marcelle HENRY**, née en 1895, sous-directrice honoraire du Ministère du Travail, arrêtée le 3 juillet 1944, déportée à Ravensbruck le 15 août 1944, libérée le 14 avril 1945. Décédée le 24 avril 1945.

**Marcel MAGOT**, né en 1900, arrêté le 28 avril 1944 à son poste de combat, Centre Médical Cardinet, déporté à Dachau. Victime d'un bombardement le 18 avril 1945 quelques jours avant la libération du camp.



**Yves Cariou**, né en 1922, arrêté à son poste de combat à l'O.R.T. de Versailles, déporté le 15 août 1944 à Buchenwald, puis Dora. Sans nouvelle aucune à ce jour.



**LALLEMAND**, inspecteur du Travail à Rennes, arrêté par la Gestapo en février 1943, déporté et décédé, après sa libération au sanatorium de St-Blezien (Allemagne) le 13 juin 1945.

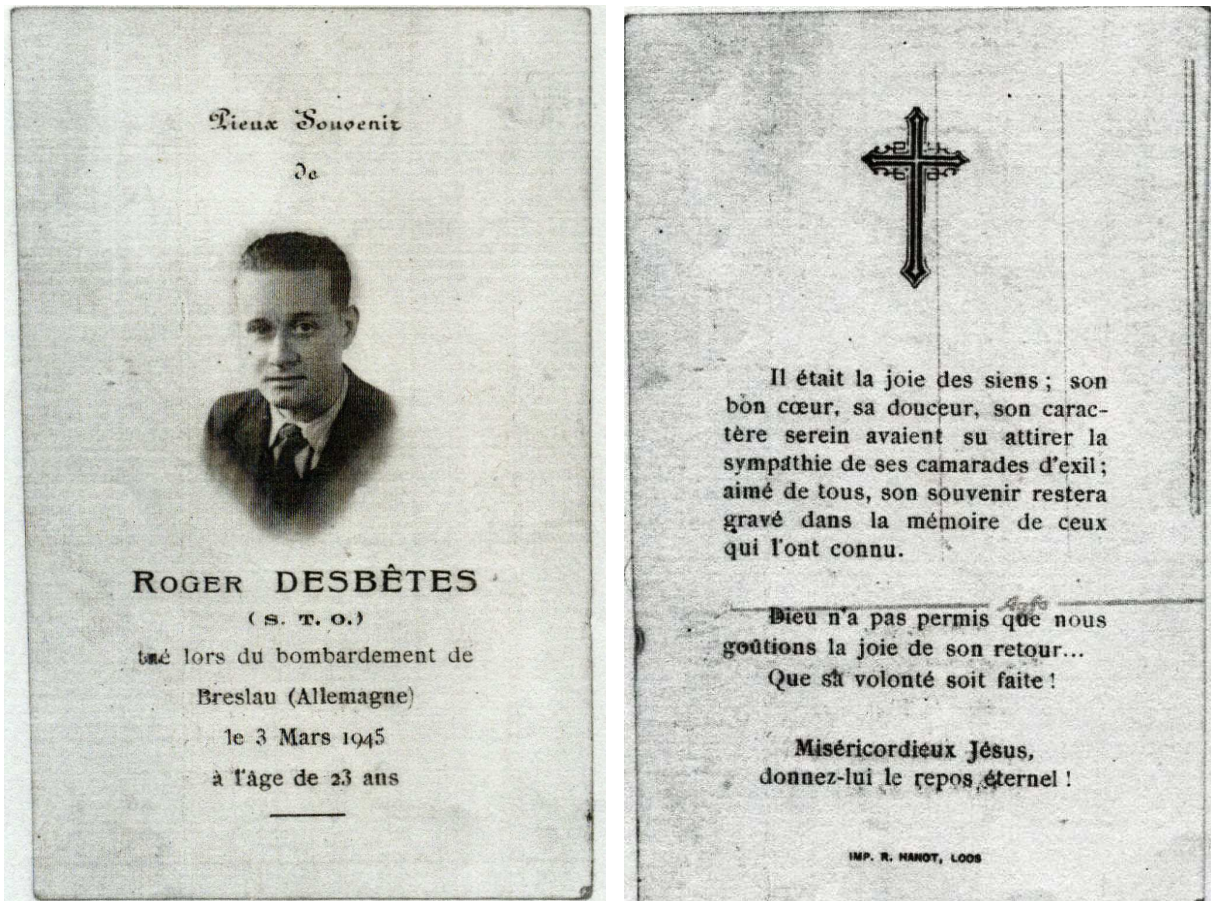


**Bernard TRIBOULET** né en 1922, étudiant en droit, requis, arrêté le 23 mai 1944 à son poste de combat de l'O.R.T. à Versailles, déporté à Buchenwald, puis Dora et Elrich. Mort de faim le 7 novembre 1944.

ANNEXE N° XLV

Carte à la mémoire d'un requis tué en Allemagne

[AN 72 AJ 2112]





## ANNEXE N° XLVI

### Victimes du décret Kaltenbrunner du 3 décembre 1943 ayant perdu la vie et actuellement en procès de béatification

[Extrait de Patrice Arnaud, *La vie des travailleurs civils français en Allemagne pendant la Deuxième Guerre mondiale*, thèse, université de Paris-I, 2006, t. II, p. 1836-1837]

Diocèse d'origine	Nom	Lieu de déportation	Date du décès
Paris (JOC)	Jean Mestre	AEL Watenstedt	4 mai 1944
Paris (JOC)	Henri Marrannes	Flossenbürg	4 avril 1945
Paris (Scout)	René Boitier	Buchenwald	1 mai 1945
Paris (Scout)	Robert Beauvais	Neuengamme	10 janvier 1945
Paris (abbé)	Jean Battifol	Mauthausen	7 mai 1945
Créteil (JOC)	Camille Millet	Flossenbürg	15 avril 1945
Créteil (JOC)	Lucien Croci	Sachsenhausen	27 mars 1945
Créteil (Scout)	Raymond Louveaux	Buchenwald	26 avril 1945
Nanterre (JOC)	Marcel Touquet	Ravensbrück	24 février 1945
Saint-Denis (JOC)	Marcel Carrier	Flossenbürg	6 mai 1945
Saint-Denis (JOC)	Alfred Dall'Oglio	AEL Wuhlheide	31 octobre 1944
Saint-Denis (JOC)	René Rouze	Dora Ellrich	20 février 1945
Pontoise (JOC)	René Ponsin	Buchenwald	19 mars 1945
Meaux (abbé)	Maurice Rondeau	Buchenwald	3 mai 1945
Versailles (abbé)	Pierre de Porcaro	Dachau	12 mars 1945
Albi (abbé)	Raymond Caire	Buchenwald	22 octobre 1944
Angers (JOC)	Jean Lépicié	Buchenwald	20 mars 1945
Besançon (JOC)	Louis Pourtois	Mauthausen	20 avril 1945
Bourges (séminariste)	Jean Tinturier	Mauthausen	16 mars 1945
Clermont-Ferrand (séminariste)	Jean Duthu	Flossenbürg	16 avril 1945
Cambrai (Scout)	Robert Desfossez	Buchenwald	19 janvier 1945
Dijon (Scout)	Maurice Bouchard	Buchenwald	12 avril 1945
Fréjus (Scout)	Joël Angles d'Auriac	Dresde (guillotiné)	6 décembre 1944
Laval (Scout)	Jean Préhu	Buchenwald	25 avril 1945
Le Havre (JOC)	Bernard Lemaire	Buchenwald	11 octobre 1944
Le Havre (JOC)	Maurice Grandet	Buchenwald	12 octobre 1944
Le Puy (abbé)	Jules Grant	Buchenwald	16 janvier 1945
Lille (JOC)	André Parsy	AEL Zöschen	26 décembre 1944
Lille (Scout)	Louis Didion	Buchenwald	17 février 1945
Lyon (Scout)	Bernard Perrin	Mauthausen	29 avril 1945
Luçon (abbé)	René Giraudet	Sachsenhausen	12 juin 1945
Poitiers (JOC)	Colbert Lebeau	AEL Zöschen	3 janvier 1945
Reims (JOC)	Henri Euzenat	Mauthausen	25 avril 1945

Rouen (Scout)	Robert Saumont	Buchenwald	9 avril 1945
Rouen (Scout)	Gaston Raoult	Buchenwald	16 janvier 1945
Saint-Brieuc (JOC)	Eugène Lemoine	AEL Zöschen	8 février 1945
Saint-Etienne (abbé)	Antoine Charmet	Buchenwald	2 avril 1945
Saint-Etienne (JEC)	Jean Chavet	Mauthausen	24 avril 1945
Sens (JOC)	André Vallée	Flossenbürg	15 février 1945
Sens (Séminariste)	Robert Vallée	Mauthausen	29 octobre 1944
Sens (Scout)	Bernard Parisot	Buchenwald	20 avril 1945
Tarbes (abbé)	Pascal Vergez	AEL Zöschen	12 décembre 1944
Valence (JOC)	Jean Perriolat	Mauthausen	14 avril 1945
Verdun (Scout)	Jean Bernier	Buchenwald	17 juin 1945
Viviers (abbé)	Louis Doumain	AEL Zöschen	20 décembre 1944
Blois (révérend-père)	Victor Dillard	Dachau	12 janvier 1945
Paris (frère franciscain)	Gérard-Martin Cendrier	Buchenwald	24 janvier 1945
Saint-Dié (frère franciscain)	Xavier Boucher	Buchenwald	15 mars 1945
Quimper (frère franciscain)	Roger Leber	Buchenwald	12 avril 1945
Créteil (frère franciscain)	Louis Paraire	Buchenwald	26 avril 1945

## ANNEXE N° XLVII

### Carte de rapatrié de Roger Monier (1945)

[coll. Roger Monier, avec l'aimable autorisation du propriétaire]

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

# CARTE DE RAPATRIÉ

(1) Nom **MONIER** (1) Prénoms **ROGER**  
(2) Pseudonyme \_\_\_\_\_ (3) État Civil **I**  
(4) Date de naissance **27.3.1921** (11) Lieu de naissance **PARIS 18<sup>e</sup>**  
(12) Nom de père **LOUIS** (13) Nom de mère **OURDIN**  
(14) Nationalité d'origine \_\_\_\_\_ (15) Nationalité actuelle **FR**



## ANNEXE N° XLVIII

### Jugement rendu par le tribunal de Nuremberg à l'encontre de Fritz Sauckel (1<sup>er</sup> octobre 1946)

[Tribunal Militaire International de Nuremberg, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, Nuremberg, 1947, t. I, p. 342-345]

#### SAUCKEL

Sauckel est inculpé des crimes visés par les quatre chefs de l'Acte d'accusation. Il adhéra au parti nazi en 1933 et devint Gauleiter de Thuringe en 1927. Il fut député à l'assemblée législative de Thuringe de 1927 à 1933, fut nommé en 1932 Reichsstatthalter pour la Thuringe, et en mai 1933, ministre de l'Intérieur et président du Conseil de l'Etat de Thuringe. Il fut élu au Reichstag en cette même année et reçut le grade d'Obergruppenführer honoraire dans les SA et dans les SS.

#### *Crimes contre la paix*

Les preuves n'ont pas établi que Sauckel ait pris une part suffisamment importante dans le plan concerté en vue de la guerre d'agression, d'une part, et dans la préparation ou la conduite des guerres d'agression, d'autre part, pour permettre au Tribunal de le condamner pour les crimes visés aux premier et deuxième chef de l'Acte d'accusation.

#### *Crimes de guerre et crimes contre l'Humanité*

Le 21 mars 1942, Hitler nomma Sauckel plénipotentiaire général pour l'Utilisation de la main-d'œuvre, avec le pouvoir de coordonner « l'utilisation de toute la main-d'œuvre disponible, y compris l'utilisation des ouvriers recrutés à l'étranger et des prisonniers de guerre. » Sauckel devait agir dans le cadre du Plan de quatre ans, et, le 27 mars 1942, Göring, en sa qualité de commissaire à ce Plan, promulgua un décret par lequel ses services de la main-d'œuvre étaient transférés à Sauckel. Le 30 septembre 1942, Hitler donna à Sauckel autorité pour nommer des commissaires dans les différents territoires occupés et « pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution » du décret du 21 mars 1942.

Grâce aux pouvoirs qui lui furent ainsi conférés, Sauckel établit un programme de mobilisation de toutes les ressources de main-d'œuvre dont pouvait disposer le Reich.

L'un des aspects principaux de cette mobilisation fut l'exploitation systématique et par la force du potentiel de travail des territoires occupés. Peu de temps après que Sauckel fut entré en fonctions, il fit promulguer par les autorités gouvernementales des différents territoires envahis des décrets établissant le service du travail obligatoire en Allemagne. En vertu de ces décrets, les commissaires de Sauckel, soutenus par les autorités de police des régions occupées, recrutèrent et envoyèrent en Allemagne le nombre d'ouvriers nécessaires pour atteindre les contingents fixés par Sauckel. Le système de recrutement prétendu « volontaire » a été décrit par lui au cours d'une conférence comme mis en œuvre par « une bande d'agents des deux sexes qui opéraient selon des méthodes utilisées à Shangai, comme au bon vieux temps. » La déclaration de Sauckel du 1<sup>er</sup> mars 1944, suivant laquelle « sur les cinq millions de travailleurs étrangers qui sont en Allemagne, il n'y avait même pas 200 000 volontaires », montre que le recrutement réellement volontaire était exceptionnel. Bien qu'il prétende maintenant que cette déclaration est inexacte, les circonstances



dans lesquelles elle était faite, de même que les preuves versées aux débats, permettent de dire sans aucun doute qu'elle était dans son ensemble conforme à la vérité.

On a déjà décrit la façon dont ceux qui étaient malheureusement contraints au travail obligatoire étaient rassemblés et transportés en Allemagne et le sort qui leur était réservé. Sauckel prétend qu'il n'est pas responsable des excès commis au cours de l'exécution du programme. Il explique que le nombre total des ouvriers qu'il fallait recruter était établi d'après les besoins de l'agriculture et de l'industrie, que les autorités d'occupation devaient trouver les ouvriers nécessaires, et que les chemins de fer allemands avaient la charge de les acheminer vers l'Allemagne ; à leur arrivée dans le Reich, ils étaient placés sous le contrôle des ministères du Travail et de l'Agriculture, du Front Allemand du Travail et des différentes industries intéressées. Il a déclaré devant le Tribunal que, dans la mesure où il avait un pouvoir quelconque, il réclamait sans cesse un traitement humain pour les ouvriers.

Il n'en est pas moins vrai que Sauckel eut incontestablement une responsabilité générale dans l'ensemble du programme de travail obligatoire. A l'époque dont il s'agit, il exerçait certainement un contrôle sur les domaines dont il prétend maintenant que d'autres avaient la charge. Les règlements qu'il édictait donnaient à ses commissaires le pouvoir de recruter la main-d'œuvre, et il s'appliquait constamment à surveiller les mesures prises. Il avait connaissance des méthodes impitoyables employées pour le recrutement et soutenait pleinement ces méthodes en se fondant sur ce qu'elles étaient nécessaires afin d'atteindre les contingents fixés.

Il résulte des directives de Sauckel qu'il avait la responsabilité du transport des ouvriers en Allemagne, de leur répartition entre les employeurs, de leur logement et de leur subsistance, et que tous les organismes qui s'occupaient de ces questions lui étaient subordonnés. Il connaissait les conditions défectueuses dans lesquelles vivaient les travailleurs. Il ne semble pas qu'il ait été, par principe, favorable à des méthodes brutales d'extermination, comme l'était Himmler. Son attitude s'exprime ainsi dans un règlement :

« Tous les hommes doivent être nourris, logés et traités de façon à en obtenir le rendement maximum avec le minimum de frais. »

Il a été démontré que Sauckel était chargé d'un programme qui impliquait, pour plus de cinq millions d'êtres humains, la déportation en vue du travail obligatoire et que, pour beaucoup d'entre eux, cette déportation s'effectuait dans des conditions de cruauté effroyables.

### *Conclusion*

Le Tribunal déclare :

Que l'accusé Sauckel n'est pas coupable des crimes visés par les premier et deuxième chefs de l'Acte d'accusation ;

Que l'accusé Sauckel est coupable des crimes visés dans les troisième et quatrième chefs de l'Acte d'accusation.

## ANNEXE N° XLIX

### Jugement rendu par le tribunal de Nuremberg à l'encontre d'Albert Speer (1<sup>er</sup> octobre 1946)

[Tribunal Militaire International de Nuremberg, *Actes du procès des grands criminels de guerre*, Nuremberg, 1947, t. I, p. 355-358]

#### SPEER

Speer est inculpé des crimes visés par les quatre chefs de l'Acte d'accusation. En 1932, il adhéra au parti nazi. En 1934, il fut choisi comme architecte par Hitler et devint son conseiller intime. Peu après, il fut nommé chef du Service du Front du Travail, et chargé officiellement, dans l'Etat-Major du Délégué du Führer, de tout ce qui concernait la construction. Il occupa ces postes jusqu'en l'année 1941. Le 15 février 1942, après la mort de Fritz Todt, Speer fut appelé à la tête de l'Organisation Todt et nommé ministre des Armements et des Munitions du Reich, (des Armements et de la Production de guerre après le 2 septembre 1943). A ces postes, s'ajoutèrent ceux qu'il occupa à la suite de ces nominations, en mars et avril 1942, comme Plénipotentiaire général pour les Armements et membre du Comité central du Plan, postes qui, tous deux, dépendaient du Plan de quatre ans. Speer fut député au Reichstag de 1941 jusqu'à la fin de la guerre.

#### *Crimes contre la paix*

Le Tribunal estime que les activités de Speer ne comportaient pas l'initiative ou la préparation des guerres d'agression, ni la participation à un complot ourdi à cet effet. Il prit la tête de l'industrie des armements longtemps après que toutes les guerres eurent été déclenchées. Comme chef de la production de guerre allemande, il favorisa l'effort de guerre, tout comme les chefs d'entreprises privées peuvent le faire. Mais le Tribunal n'estime pas qu'il ait, par là, participé ni au plan concerté en vue de poursuivre une guerre d'agression ni à la conduite d'une telle guerre, au sens des premier et second chefs de l'Acte d'accusation.

#### *Crimes de guerre et crimes contre l'Humanité*

Les preuves présentées contre Speer pour étayer les troisième et quatrième chefs de l'Acte d'accusation sont toutes relatives à sa participation au programme de travail forcé. Speer lui-même n'avait pas de pouvoirs administratifs directs dans l'exécution de ce programme. Bien qu'il ait préconisé la nomination d'un plénipotentiaire général pour l'utilisation de la main-d'œuvre, parce qu'il désirait ne passer que par une seule autorité centrale pour traiter ces questions, il n'obtint pas que Sauckel fût placé administrativement sous son contrôle. Sauckel fut nommé directement par Hitler en vertu du décret du 21 mars 1942, qui le rendait responsable devant le plénipotentiaire pour le Plan de quatre ans, c'est-à-dire devant Göring.

Comme ministre du Reich pour les Armements et les Munitions et comme plénipotentiaire général aux Armements dans le cadre du Plan de quatre ans, Speer exerçait des pouvoirs étendus sur la production. Au début, il était chargé de la direction de la construction et de la fabrication d'armes pour l'OKW. Son autorité fut progressivement étendue aux armements navals, à la production civile et, enfin, le 1<sup>er</sup> août 1944, à l'armement aéronautique. Il occupait une situation

prédominante dans le Comité central du Plan qui jouissait de l'autorité suprême sur les plans de l'économie allemande, ainsi que sur la répartition des matières premières et l'augmentation de leur production. L'attitude adoptée par Speer consista à affirmer que le Plan avait le pouvoir, pour les industries se trouvant sous son contrôle, de donner à Sauckel des instructions concernant le recrutement des ouvriers ; malgré les objections de ce dernier, Speer réussit à faire prévaloir son point de vue. En pratique, Speer indiquait à Sauckel le nombre approximatif de travailleurs nécessaires ; Sauckel obtenait la main-d'œuvre et la répartissait dans les différentes industries d'après les instructions transmises par Speer.

Quand Speer adressait ses demandes à Sauckel, il savait qu'on lui fournirait des travailleurs étrangers recrutés par la force. Il prit part à des conférences où une extension du programme de travail obligatoire fut envisagée pour satisfaire à ses demandes. Du 10 au 12 août 1942, il assista à une conférence avec Hitler et Sauckel, au cours de laquelle il fut convenu que les travailleurs des territoires occupés seraient envoyés de force, par Sauckel, là où c'était nécessaire pour les industries placées sous le contrôle de Speer. De même, Speer assista à une conférence tenue au Quartier Général de Hitler, le 4 janvier 1944, au cours de laquelle il fut décidé que Sauckel devrait obtenir « au moins quatre millions de nouveaux travailleurs provenant des territoires occupés », afin de fournir la main-d'œuvre exigée par Speer, alors que Sauckel prétendait qu'il ne pourrait y parvenir qu'avec l'aide de Himmler.

Sauckel informait constamment Speer et ses délégués du fait que les travailleurs étrangers étaient recrutés de force. Le 1<sup>er</sup> mars 1944, le représentant de Speer reprocha vivement à Sauckel de ne pas être en mesure d'envoyer, des territoires occupés, les quatre millions de travailleurs qui devaient être fournis. Dans certains cas, Speer exigea qu'on lui envoyât des travailleurs en provenance de pays étrangers déterminés. Ainsi, à la conférence tenue du 10 au 12 août 1942, Sauckel reçut l'ordre de fournir à Speer encore « un million de travailleurs russes pour l'industrie allemande d'armement, d'ici à la fin octobre 1942. » Au cours d'une réunion qui eut au Comité central du Plan, le 22 avril 1943, Speer examina les plans qui devaient permettre de fournir des travailleurs russes pour les mines de charbon et rejeta catégoriquement la proposition tendant à combler le déficit de main-d'œuvre par des travailleurs allemands.

Speer a prétendu qu'il avait préconisé une réorganisation de la main-d'œuvre dans le but d'augmenter l'utilisation des travailleurs allemands dans la production de guerre en Allemagne et d'utiliser la main-d'œuvre des territoires occupés pour la production locale de denrées de consommation fabriquées auparavant en Allemagne. Speer prit des mesures en ce sens en instituant dans les territoires occupés ce qu'on appela les « industries bloquées » qui produisaient des marchandises destinées à être ensuite expédiées en Allemagne. Le personnel de ces industries était exempté de la déportation en travaillant dans les « industries bloquées. » Ce système, qui était un peu moins inhumain que la déportation en Allemagne, était cependant illégal. D'ailleurs, les industries bloquées ne jouèrent qu'un rôle de peu d'importance dans le programme de travail forcé ; néanmoins, Speer voulut coordonner leur utilisation avec l'exécution de ce programme dont il connaissait parfaitement les modalités d'application. Officiellement, il en était le principal bénéficiaire et ne demandait constamment l'extension.

En sa qualité de chef de l'Organisation Todt, Speer intervenait également de façon directe dans l'utilisation des travailleurs forcés. L'Organisation Todt fonctionnait surtout dans les territoires occupés, pour des travaux tels que la construction du « Mur de l'Atlantique » et de routes stratégiques ; Speer a reconnu qu'il comptait sur le service obligatoire pour maintenir des effectifs suffisants dans cette organisation. Il recourut aussi à la main-d'œuvre des camps de concentration pour l'utiliser dans les industries placés sous son contrôle. Au début, il ne fit appel à cette source de main-d'œuvre que pour de petites usines isolées, et plus tard, craignant de voir Himmler s'immiscer dans son domaine, il s'efforça d'employer un nombre aussi réduit que possible de travailleurs des camps de concentration.

Speer fut impliqué aussi dans l'emploi de prisonniers de guerre dans les industries d'armements, mais il prétend qu'il a seulement employé des prisonniers de guerre soviétiques dans les industries couvertes par la Convention de Genève.

La position de Speer était telle qu'il n'a pas eu une part directe dans les mauvais traitements résultant de l'application du programme du travail forcé, bien qu'il ait connu leur existence. Par exemple, aux réunions du Comité central du Plan, il fut informé que ses demandes concernant les travailleurs étaient si considérables qu'elles nécessitaient des méthodes violentes de recrutement. A une réunion du Comité central du Plan, le 30 octobre 1942, Speer émit son opinion que nombre des travailleurs forcés étant portés malades n'étaient que des simulateurs et il déclara : « Il n'y a rien à dire contre les SS et la Police qui prennent des mesures rigoureuses et mettent ceux qui sont connus comme fainéants dans des camps de concentration. » Speer, cependant, insistait pour qu'il soit donné aux travailleurs forcés une nourriture suffisante et pour que les conditions matérielles soient telles qu'ils puissent fournir un travail efficace.

Il convient de retenir à sa décharge que l'institution de Speer relative aux industries bloquées laissa beaucoup de travailleurs dans leurs foyers et qu'au moment des phases finales de la guerre il fut un de ceux qui eurent le courage de prévenir Hitler que la guerre était perdue, et de prendre des mesures pour éviter la destruction insensée des moyens de production, à la fois en territoires occupés et en Allemagne. Il s'opposa à la politique de la « terre brûlée », en Allemagne et dans certains pays de l'Est, en la sabotant délibérément, prenant ainsi un risque personnel considérable.

### *Conclusion*

Le Tribunal déclare :

Que l'accusé Speer n'est pas coupable des crimes visés par les premier et deuxième chefs de l'Acte d'accusation ;

Que l'accusé Speer est coupable des crimes visés par les troisième et quatrième chefs de l'Acte d'accusation.

## ANNEXE N° L

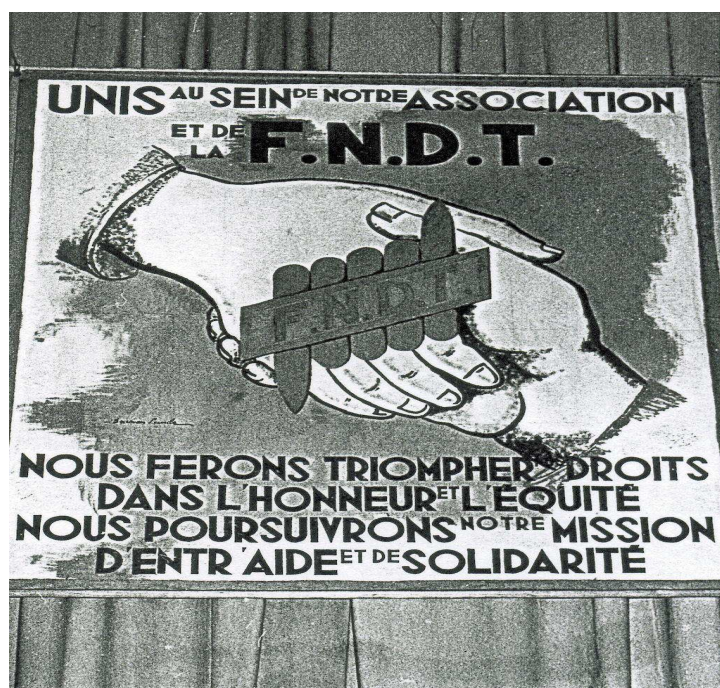
### Les premiers pas de la Fédération Nationale des Déportés du Travail

[archives de l'ex-FNDT]

*Affiche antérieure au Retour, automne 1944*



*Affiche de 1946 : une association pour l'entraide, avant la querelle du Titre*





## ANNEXE N° LI

### Les dernières demeures des trois déportés du travail inconnus



*En haut à gauche : le monument du Père-Lachaise, fleuri à la cérémonie du 28 juin 2005. « Ici repose un Inconnu Déporté du Travail, victime de la trahison et de la barbarie nazie » [coll. R. Spina]. A droite : l'Inconnu du cimetière de la Guillotière à Lyon, en 2007 [coll. R. Spina]. Ci-dessous : appel à souscription pour l'érection du mémorial de Dortmund, 1958 [archives de l'ex-FNDT].*

**Le VENDREDI SAINT, 30 Mars 1945...**

350 Déportés du Travail étaient assassinés par la Gestapo au "Romberg Park" de Dortmund, victimes de leur patriotisme.



**La FÉDÉRATION NATIONALE des DÉPORTÉS du TRAVAIL**  
soucieuse d'honorer la mémoire de ses 60.000 camarades disparus en terre ennemie, dont 15.000 fusillés ou décapités, a choisi **DORTMUND** comme **Haut-Lieu** de la déportation du Travail

**Pour ce Mémorial, SOUSCRIVEZ!...**

Association de : \_\_\_\_\_ Section de : \_\_\_\_\_

*Voir au verso* ➡



## ANNEXE N° LII

### Les cérémonies de Compiègne (15- 18 août 1946), derniers feux du discours unitaire

Affiche éditée par la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance, 1946

[CDJC, M-III 490]

*Le discours irénique hérité du ministère Frenay est encore privilégié, pour la dernière fois. La fraternisation œcuménique et égalitaire de toutes les catégories de combattants et de victimes de guerre englobe jusqu'aux vétérans de 1914-1918. Les fédérations, co-organisatrices sous l'égide du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, affichent leur unité. Le « déporté du travail » a toute sa place parmi eux. Sa dénomination ne fait pas encore l'objet d'une polémique endémique l'opposant aux anciens concentrationnaires.*



## ANNEXE N° LIII

### Statut officiel et médaille des réfractaires au STO (22 août 1950)

[Extrait de la plaquette éditée par le Groupement National des Réfractaires et Maquisards de France, des hors-la-loi dans la Seconde Guerre mondiale, 1997, p. 10-12]

#### JOURNAL OFFICIEL DU 24 AOÛT 1950 (N°200)

##### LOI n°50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du Réfractaire

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré.

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** - La République française, reconnaissante à ceux qui acceptèrent tous les risques pour lutter contre le potentiel de la guerre de l'ennemi, considérant les souffrances et le préjudice que cette attitude courageuse et patriotique leur a occasionnés, proclame et détermine le droit à réparation des réfractaires et leurs ayants cause.

**Art. 2 :** - Sont considérées comme réfractaires, les personnes qui, avant le 6 Juin 1944 :

A. - Se trouvaient dans l'une des positions ci-dessous :

1°) Les personnes qui, ayant fait l'objet d'un ordre de réquisition résultant des actes dont la nullité a été expressément constatée dits loi du 4 septembre 1942, décret du 19 septembre 1942, loi du 16 février 1943, loi du 1<sup>er</sup> février 1944, ont volontairement abandonné leur entreprise pour ne pas répondre à cet ordre ;

2°) Les personnes qui, sous l'empire des contraintes mentionnées au paragraphe ci-dessus ou victimes de rafles, se sont évadées des territoires et des entreprises dans lesquels elles avaient été affectées ;

3°) Les personnes qui, sous l'empire de ces contraintes ou victimes de rafles, ont été envoyées en Allemagne, mais qui volontairement n'y sont pas retournées à l'issue de leur première permission en France ;

4°) Les personnes qui, sans avoir reçu l'ordre de réquisition ou de mutation mais qui, inscrites sur les listes de main-d'œuvre ou appartenant à des classes de mobilisation susceptibles d'être requises, se sont dérobées préventivement en abandonnant leur entreprise.

B. - Ont, de plus, depuis leur refus de se soumettre ou leur soustraction préventive aux lois sur le service du travail obligatoire, vécu en marge des lois de Vichy et été l'objet de recherches ou poursuites de l'administration française ou allemande.

**Art. 3 :** - Sont également considérées comme réfractaires les personnes qui, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle, annexés de fait, ont :

1°) Soit abandonné leur foyer pour ne pas répondre à un ordre de mobilisation dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes ;

2°) Soit abandonné leur foyer, alors que, faisant partie des classes mobilisables par les autorités allemandes, elles couraient le risque d'être incorporés dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes.

**Art. 4 :** - Ne peuvent prétendre à la qualité de réfractaires les personnes qui, bien que répondant aux conditions de l'article 2, auraient réussi à se faire engager dans une administration, service public ou entreprise considérés comme protégés par l'ennemi et non soumis à la réquisition de main-d'œuvre.

**Art. 5 :** - Le titre de réfractaire est attribué par le ministre des anciens combattants sur demande formulée avant l'expiration d'un délai d'un an suivant la publication du règlement d'administration publique prévu à l'article 19.

**Art. 6 :** - Les demandes sont soumises pour avis à des commissions départementales et, en cas de réclamation de l'intéressé, à une commission nationale, spécialement créées à cet effet.

**Art. 7 :** - Il est créé, dans chaque département, auprès des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre et, à l'échelon national, auprès de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, des commissions spéciales chargées de donner leur avis sur les demandes de titre de réfractaire.

Ces commissions comprennent :

a) Sur désignation des ministères intéressés :

Des représentants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ;

Des représentants du ministère du travail et de la sécurité sociale ;

Des représentants de la Résistance intérieure française ;

b) Sur désignation du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et pour 50 pour 100 des représentants de la catégorie visée par le présent statut, sur présentation de leurs organisations nationales.

**Art. 8 :** - L'opposition aux lois et décrets de Vichy stipulés à l'article 2 ayant porté un grave préjudice à l'ennemi et comportant pour son auteur des risques graves (trois à cinq ans d'emprisonnement et déportation dans les camps de concentration d'Allemagne) est considérée comme un acte de résistance.



**Art. 9 :** - Les réfractaires et leurs ayants cause bénéficient des pensions d'invalidité et de décès prévues par l'ordonnance n°45-322 du 3 mars 1945 et la loi n°46-1117 du 20 mai 1946.

**Art. 10 :** - Le réfractaire décédé des suites d'accident, maladie ou blessures consécutifs à sa position de hors-la-loi et pour le service du pays, a droit à la mention "Mort pour la France" dans les conditions prévues par l'ordonnance n°45-2717 du 2 Novembre 1945.

**Art. 11 :** - La période durant laquelle le réfractaire aura dû vivre en hors-la-loi est considérée comme service militaire actif.

**Art. 12 :** - Les prêts institués par les ordonnances n°45-2255 du 5 octobre 1945 et n°45-2468 du 20 octobre 1945 sont également accordés aux réfractaires dans des conditions qui seront définies par un règlement d'administration publique.

**Art. 13 :** - Le réfractaire a droit aux bénéfices des emplois réservés dans les conditions fixées par les textes législatifs en vigueur.

**Art. 14 :** - Le réfractaire a droit à tous les avantages d'ordre social mis à la disposition des ressortissants combattants, prisonniers et déportés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

**Art. 15 :** - Les pertes de biens dûment justifiées résultant de la position de réfractaire sont indemnisées. Ces indemnités ne peuvent se cumuler avec les sommes perçues pour le même objet, au titre de la législation sur les dommages de guerre.

**Art. 16 :** - Une indemnité forfaitaire, dont le montant sera fixé par une loi spéciale, est attribuée à tous les réfractaires répondant aux conditions définies par le présent statut.

**Art. 17 :** - Il est créé une carte et un insigne qui sont attribués à tous les réfractaires répondant aux conditions fixées par le présent statut.

**Art. 18 :** - Ne peuvent prétendre à la qualité de réfractaire les individus condamnés en vertu de l'ordonnance du 26 Juin 1944 ou des textes subséquents relatifs à la répression des faits de collaboration, ainsi que ceux frappés d'indignité nationale ou dont le comportement à un moment quelconque de l'occupation ennemie a été contraire à l'esprit de la Résistance française.

**Art. 19 :** - Un décret portant règlement d'administration publique, pris sur proposition des ministres des finances, de la défense nationale, des anciens combattants et victimes de la guerre, fixera les modalités d'application de la présente loi dans un délai de trois mois, à compter de sa promulgation.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 août 1950

VINCENT AURIOL

Par le Président de la République,  
Le Président du conseil des ministres,

R. PLEVEN

Le Ministre de la défense nationale,

JULES MOCH

Le Ministre des finances et des affaires  
économiques,

MAURICE PETSCHÉ

Le Ministre des finances et des affaires  
économiques,

Ministre du budget par intérim

MAURICE PETSCHÉ

Le Ministre des anciens combattants et  
victimes de la guerre,

LOUIS JACQUINOT.

## MÉDAILLE OFFICIELLE DU RÉFRACTAIRE

créée par la loi n°50-1027 du 22 août 1950 - Art. 17



Sur la Médaille sont gravées les inscriptions suivantes :

A l'avers : **“J’AI LIVRÉ UN BON COMBAT”**

Au revers : **“AUX RÉFRACTAIRES - GUERRE 1939-1945”**

## ANNEXE N° LIV

### Le STO est-il une « déportation » ?

**Tableau synoptique utilisé par les anciens concentrationnaires pour contester la revendication du titre de « déporté du travail » par les victimes du STO**

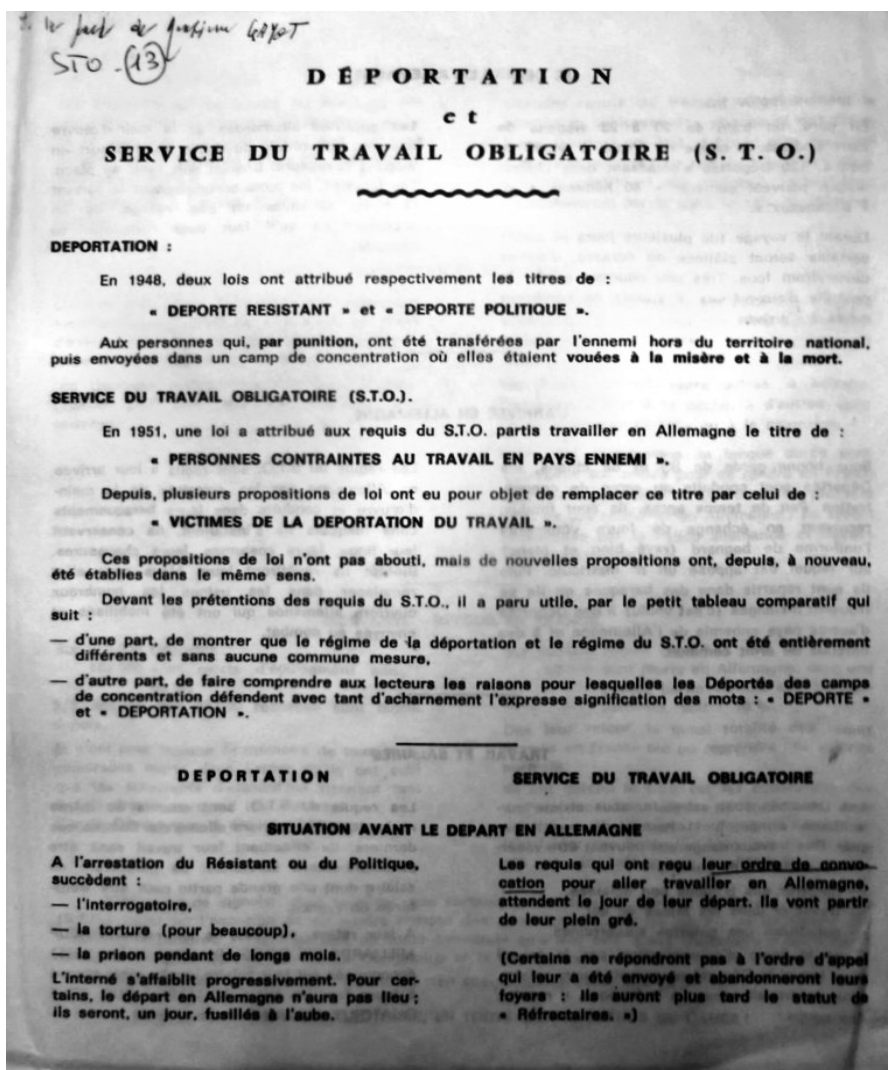
[Musée de la Résistance nationale, Champigny, 72 AJ 118 A]

*Ce document, anonyme et sans date, est employé très fréquemment à partir des années 1970 par les journaux associatifs ou les ouvrages des rescapés des camps de la mort.*

*Seule la déportation des prisonniers politiques est évoquée. Le sort des Juifs et leur déportation spécifique vers les chambres à gaz ne sont visiblement pas encore redécouverts au moment de la rédaction de ce tableau.*

*Cela n'empêche d'ailleurs pas le rédacteur, sur la fin du document, d'ajouter sans le dire les déportés politiques et juifs pour en arriver au chiffre – surévalué – de 220 000 déportés. Il amalgame aussi leurs taux de mortalité pour conclure que « 80% » des déportés sont morts « d'épuisement. » En réalité, aux recherches les plus récentes, au moins deux tiers des 75 000 à 76 000 Juifs déportés de France ont été gazés à leur arrivée, et le travail forcé et les mauvais traitements ont décimé les survivants : seuls 3 % des déportés « raciaux » sont revenus. Les quelque 90 000 déportés de répression, pas tous arrêtés pour résistance, ont survécu à 60 %.*

*Faute de connaissances plus affinées, ou pour ne pas ajouter à la polémique, le document accepte par ailleurs le chiffre cher à la FNDR des 60 000 requis décédés, deux à trois fois supérieur à la réalité. Il est vrai que cela ne change rien à sa démonstration : le STO fut une servitude, la déportation un châtement meurtrier.*



## LE DEPART EN ALLEMAGNE

En gare, un train de 20 à 25 wagons de marchandises. A coups de trique, à coups de bottes, 120 Déportés s'entassent dans chaque wagon pouvant contenir « 40 hommes » ou « 8 chevaux ».

Durant le voyage (de plusieurs jours et nuits) certains seront piétinés ou écrasés, d'autres deviendront fous. Très peu pourront garder le contrôle d'eux-mêmes. Il y aura de nombreux morts à l'arrivée.

Les autorités allemandes de la main-d'œuvre assurent aux requis du S.T.O. un transport en wagons voyageurs. Chacun doit avoir sa place. Les familles, les amis accompagnent le partant pour lui souhaiter un bon voyage. Ils lui apportent ce qu'il faut pour compléter sa musette.

## L'ARRIVEE EN ALLEMAGNE

Sous bonne garde de SS et de chiens, les Déportés sont conduits au camp de concentration. Peu de temps après, ils sont tondus, reçoivent en échange de leurs vêtements l'uniforme de bagnard (rayé bleu et blanc) sur lequel est apposé un n° matricule. Puis ils sont répartis dans des baraques où ils se trouvent mélangés (c'est voulu) à des Déportés d'autres pays ennemis de l'Allemagne et à des détenus de droit commun.

Les requis du S.T.O. sont reçus à leur arrivée en Allemagne par les autorités de la main-d'œuvre et conduits dans leurs baraquements dans lesquels ils s'installent. Ils conservent leur linge, leurs costumes, leurs chaussures. Bientôt ils revêtiront leurs bleus pour aller remplacer dans les usines les nombreux ouvriers allemands qui ont été mobilisés et envoyés au combat.

## TRAVAIL ET SALAIRES

Les Déportés sont astreints, sous stricte surveillance armée, à 11 heures de travail par jour. Des travaux dangereux peuvent être réservés à certains, par exemple :

- déterrer des bombes non éclatées,
- travailler dans les mines de sel,
- construire des galeries souterraines.

C'est la règle d'extermination par le travail pour lequel le Déporté ne perçoit aucun salaire. Mais au travail comme à la baraque, il reçoit... des coups.

Les requis du S.T.O. sont soumis au même régime que les ouvriers allemands. Comme ces derniers, ils effectuent leur travail sans être particulièrement surveillés. Ils perçoivent un salaire dont une grande partie peut être transférée en France.

A leur retour, en 1945, ils ont rapporté NEUF MILLIARDS SIX CENTS MILLIONS (valeur 1945) économisés sur leur salaire, après avoir envoyé à leurs familles NEUF MILLIARDS HUIT CENT QUATORZE MILLIONS (valeur 1945).

## SABOTAGE

Les Déportés qui se livrent au sabotage (ils ont été nombreux) sont très sévèrement punis. Si le sabotage est jugé très grave, ils sont pendus sur la place du camp en présence de tous les Déportés.

Ils subissent le même sort s'ils tentent de s'évader.

Certains requis qui freinent volontairement la production subissent des sévices et des privations. D'autres qui font véritable acte de résistance sont envoyés en camp de concentration. Ceux-ci constituent une catégorie particulière : ils obtiendront par la suite le titre de Déporté.

## ALIMENTATION ET LOISIRS

L'alimentation des Déportés est nettement insuffisante en éléments vitaux. A la règle d'extermination par le travail doit s'ajouter la règle d'extermination par la faim.

Les Déportés malades ne sont pas soignés. Chaque jour une charrette emporte des cadavres.

La nourriture des requis est celle des ouvriers allemands. Il y a, bien sûr, des restrictions, mais « on se débrouille » pour manger à sa faim.

Les loisirs offrent, entre autres, à certains l'occasion d'aller à la pêche, à d'autres celle de se promener en ville ou à la campagne.

Enfin, des permissions de longue durée sont accordées aux requis pour se rendre en France auprès de leur famille. (Certains en profitent pour ne pas retourner en Allemagne : ils seront recherchés par la Police allemande et deviennent réfractaires.)

## MORTALITE - RETOUR EN FRANCE

Sur 220 000 Déportés  
182 000 sont morts d'épuisement soit :  
80 %.

2/3 environ des 38 000 rescapés sont morts depuis.

Et c'est pour honorer la mémoire de tous leurs camarades morts dans l'enfer qu'ils ont subi que les survivants d'aujourd'hui tiennent tant à défendre un titre qui leur est cher.

**Car la Déportation a été un châtement.**

Sur 600 000 requis du S.T.O.  
60 000 sont morts en Allemagne, dont une grande partie victime des bombardements, soit : 10 %.

Dès leur retour, la quasi totalité des requis rentrés en France ont pu reprendre une activité normale.

Ils ont obtenu le titre (et les avantages) des « Personnes contraintes au travail en pays ennemi ». Ce titre est conforme à l'esprit du législateur car il signifie bien que le S.T.O. a été une servitude et non un châtement.

Il convient de signaler, pour terminer, que certains travailleurs du Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) ayant eu l'occasion de se rendre compte des conditions misérables de vie et de travail des « concentrationnaires » reconnaissent en toute honnêteté qu'à leur avis il est nécessaire d'éviter toute confusion entre le Service du Travail Obligatoire et la Déportation.

Ils savent bien que leur sort n'était en rien comparable à celui des Déportés.

**A VOUS DE JUGER, LECTEURS, EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE !**



## ANNEXE N° LV

### Dortmund, Vendredi Saint 11 avril 2008, ou la cérémonie des adieux

[coll. R. Spina]

*Cinquante ans après l'inauguration du mémorial du Bittermarkt, les anciens du STO reviennent à Dortmund pour la dernière fois – du moins le pensent-ils, car une délégation restreinte s'y rend finalement à nouveau en 2010, pour le cinquantenaire de l'inhumation du DT inconnu dans la crypte de ce monument déclaré terre française.*

*Cette année encore, la municipalité de Dortmund est au rendez-vous pour commémorer le massacre du Vendredi Saint 1945, ainsi que la population. La foule allemande est moins importante que d'habitude au dire des anciens requis, mais le concours populaire est là, quand les cérémonies de la Fédération au Père-Lachaise n'attirent personne.*



**Ci-contre :** dans la clairière du Bittermarkt, devant le monument, Jean-Louis Forest s'adresse aux ex-requis et aux habitants de Dortmund venus à la cérémonie.

**En bas à gauche :** Jean-Louis Forest dans la crypte, devant la dalle funéraire de l'Inconnu.

**En bas à droite :** le maire de Dortmund remet une médaille municipale au président de la Fédération Jean Chaize.







*Ci-dessus : autour du monument, après la cérémonie  
Ci-dessous : épouses d'ex-requis et citoyen(ne)s allemand(e)s se recueillant dans la crypte.*



**SOURCES  
ET  
BIBLIOGRAPHIE**



# I - ARCHIVES

## A. FONDS DES ARCHIVES NATIONALES

### *CHEF DE L'ETAT FRANÇAIS*

- Secrétariat général du chef de l'État : relève, **STO (2 AG 28)**.
- Secrétariat particulier du chef de l'État, dossiers de M. Goudard sur le STO : conditions de vie des ouvriers travaillant en Allemagne, camps de travailleurs, relève, attitude des autorités religieuses (**2 AG 81-82**).
- Cabinet civil : STO, main d'œuvre en Allemagne, réfractaires, rapports entre les Chantiers de la Jeunesse et le STO, presse et radio ; relève, opinion publique (**2 AG 461**) ; STO appliqué indument aux Alsaciens-Lorrains (**2 AG 490**) ; attitude des autorités religieuses (**2 AG 492**).
- Papiers de Roger Brian, chef de cabinet de Jean Jardel, secrétaire général à la vice-présidence du Conseil : relève (**2 AG 543**).
- Papiers de divers chargés de mission : STO et travail en Allemagne (**2 AG 571, 586**).
- Cabinet militaire : reclassement des militaires de carrière (**2 AG 602**) ; rôle de la Légion française des combattants à l'égard des prisonniers et des requis du STO (**2 AG 604**) ; attitude des autorités religieuses (**2 AG 609**).
- « Malle Pétain » : relève (**2 AG 618**).

### *PRESIDENCE DU CONSEIL*

- Dossiers du préfet Philippe Frantz, secrétaire du Comité interministériel de la main d'œuvre: mesures propres à assurer le départ de 210 000 travailleurs, effectifs des départs en Allemagne, recherche des réfractaires, encadrement et habillement des Français, conditions de vie en Allemagne, relations avec le Commissariat général à la main d'œuvre française en Allemagne, rapports entre la Milice et le STO et entre les Chantiers de la Jeunesse et le STO, situation des travailleurs étrangers, questions disciplinaires (**F 60 1451-1452**).
- Dossiers de M. Pillu, chargé de mission à la vice-présidence du Conseil : Commissariat général à l'Action sociale pour les Français travaillant en Allemagne, rapports des préfets sur la main d'œuvre (**F 60 1454**).
- Dossiers de la Délégation générale du Gouvernement dans les territoires occupés (DGTO), cabinet de Fernand de Brinon : organisation des services chargés de la main d'œuvre en Allemagne (notamment le Commissariat général à la main d'œuvre française en Allemagne), recrutement et propagande, négociations avec les autorités **allemandes (F 60 1484)** ; Délégation de l'Éducation nationale auprès de la DGTO : étudiants et STO (**F 60 1554**).
- Dossiers du service "Libération des territoires envahis" (LTE) : documentation sur le recrutement de la main d'œuvre au service de l'Allemagne, l'organisation des services, les conditions de travail et de vie, la propagande, la relève et le STO, la résistance à l'envoi de travailleurs en Allemagne (**F 60 1706-1709**).

### *SECRETARIAT D'ETAT A L'ECONOMIE NATIONALE ET AUX FINANCES*

- Délégation générale aux relations économiques franco-allemandes : main d'œuvre française et étrangère pour l'Allemagne, relève, statistiques des départs, conditions de vie des ouvriers français en Allemagne, mise en œuvre des contrats de travail (**F 37 48-49**)

### *MINISTERE DU TRAVAIL*

- Secrétariat général à la main d'œuvre, direction des mouvements de main d'œuvre : conférences franco-allemandes, achèvement de la troisième action Sauckel, prélèvements pour l'Organisation Todt, départs en Allemagne (**F 22 2022, F 22 2024, F22 2030**)
- Comité Français de Libération Nationale : archives du Commissariat au Travail et à la Prévoyance sociale: documents sur les réquisitions de main-d'œuvre (**F 22 2047**)

### *MINISTERE DE L'INTERIEUR*

- Rapports franco-allemands : notes et rapports des préfets sur la relève (**F 1a 3669**).
- Main d'œuvre en Allemagne, STO dans la Police, opérations de la relève et recherche de défaillants : textes législatifs et réglementaires, notes, note des autorités allemandes, comptes-rendus, statistiques, correspondance (**F 7 14889**)
- Organisation Todt, STO et réfractaires : comptes rendus, ordonnances allemandes (**F 7 15312**)
- Archives du BCRA : circulaires, rapports, état d'esprit, réfractaires (**F 1a 3774-3777**)
- Rapport du BCRA sur le recrutement des Israélites pour le Service du Travail Obligatoire (**72 AJ 2115 (203)**)
- Archives du BCRA : documents sur le service du Travail Obligatoire (**3 AG 2 364-365**), Comité d'Action contre la Déportation (**3 AG 2 409**)

### *MINISTERE DE LA JUSTICE*

- magistrats soumis au STO (**BB 30 1716**)

### *CHANTIERS DE LA JEUNESSE*

- Les Chantiers de la Jeunesse et le Service du Travail Obligatoire (**72 AJ 174-176**)

### *COMITE D'HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE*

- Dossier dit « Archives du STO » : circulaires et notes de service du COMMISSARIAT GENERAL AU STO (devenu Commissariat général à la main d'œuvre, puis Secrétariat général à la main d'œuvre). Il contient notamment une revue de presse quotidienne pour 1944 (**72 AJ 9-11**)
- Ministère du Travail assumé par Marcel Déat, mars-août 1944 (**72 AJ 12**)
- Pièces générales sur le STO, Bulletin du centre d'information du travail français en Allemagne, documents de propagande, listes de défaillants recherchés par la police, coupures de presse, correspondance avec les directeurs d'archives départementales (**72 AJ 255**)
- Réponses à l'enquête lancée par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale : Lot-et-Garonne et Morbihan (**72 AJ 255-256**)

- propagande allemande pour Relève et STO (72 AJ 92-924, 72 AJ 1010-1025), propagande française pour la Relève (72 AJ 1406-1435), photographies et affiches allemandes de propagandes sur les ouvriers français en Allemagne (72 AJ 1786-1789)

- Archives de l'Agence française d'information et de presse : Relève et STO (72 AJ 1842-1843)

- fonds Gérard Silvain : main-d'œuvre française en Allemagne, brochures et tracts de propagande (en majorité favorables), mais aussi papillons, dessins, cartes postales et poèmes, et surtout, 199 photographies de propagande favorables à la Relève et au STO (72 AJ 2112)

- lettres d'un requis du STO, Michel Macé, à sa famille (72 AJ 2277)

#### *FONDS PRIVÉS*

- Papiers de Jean Bichelonne, ministre de la Production Industrielle (24 avril 1942 - août 1944), ainsi que de son directeur de cabinet Pierre Cosmi : conférences entre Pierre Laval et Fritz Sauckel, rapports franco-allemands, opérations de la Relève, Commissariat Général à la Main-d'œuvre en Allemagne, chantiers de Jeunesse, JOFTA, organisation Todt, usines « S ». Témoignages de Cosmi à différents procès d'épuration, et témoignages en sa faveur en 1944 (72 AJ 1926-1931)

- Papiers de Jean-Jacques Heilmann, directeur des services pour la zone occupée du Commissariat à la lutte contre le chômage : relève, recrutement par les bureaux de placement, commission du « peignage » (72 AJ 2266-2267)

- Papiers de Mme Olga Raffalovitch, administrateur civil au ministère du Travail – et membre de l'OCM, mouvement de résistance : main d'œuvre étrangère en Allemagne, relations avec les autorités allemandes (72 AJ 568 et 575)

- Papiers de Jacques Bénét, liquidateur du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) : action du Réseau "Renseignement et action en Allemagne", dit "Front intérieur allemand", dans les camps du STO, résistance de prisonniers de guerre et de travailleurs français en Allemagne hors des mouvements organisés (72 AJ 2176-2177)

- Papiers André Bouloche, correspondance sur la polémique autour du titre de déporté du travail (72 AJ 2062)

-Elèves de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts touchés par le STO (AJ 52 952, 1041-1042)

- Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm : Service du Travail Obligatoire (61 AJ 108)

- Correspondance relative à l'orchestre des Cadets du Conservatoire, créé pour soustraire les élèves au STO, 1944 (F 21 5330)

- Demandes d'exemption (F 60 1453, 1554)

- Fonds Jean Isméolari (F 22 non coté): les Commissions d'Appel et leur travail d'exemption massive. Archives du Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire (dossiers 14 à 20). Fonctionnement des Commissions d'Appel (dossiers 24 à 59). Décisions de la Commission d'appel en matière de sursis ou d'exemption du STO : dossiers individuels (dossiers 25 à 62). Egalement, bulletin et archives de l'Association « Les Négriers » groupant de 1944 à 1952 les résistants isolés ayant saboté le STO dans un motif désintéressé (dossier 72), correspondance avec Jacques Evrard lors de la rédaction de son ouvrage (dossier 67).

## **B. Autres fonds en région parisienne, hors Archives Nationales**

### **CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE CONTEMPORAINE**

**III-208** : intervention le 8 février 1944 de F de Brinon auprès du chef du SIPO-SD pour 25 travailleurs du STO nommément cités, partis le 8 mars 1943 de Bordeaux, arrêtés à leur arrivée à Paris après des incidents en cours de route, internés à Compiègne et déportés le 16 avril.

**VII-1** : dossier de 16 documents datés du 17 juin à septembre 1942, émanant du service II-Pol du Sipo-SD de Paris, du MBF, de la préfecture de police de Paris et du Kommandant von Gros-Paris, concernant sept attentats contre des bureaux de recrutement de travailleurs français pour l'Allemagne dans la capitale. Liste des 30 bureaux de Paris, à faire surveiller par la police française.

**XXVA-256** : lettre de l'OPA de Nice à celui de Marseille sur l'opposition des Italiens aux mesures françaises de mise au travail forcé des Juifs des départements côtiers, que veut appliquer le préfet Marcel Ribière, 27 janvier 1943. Voir aussi XXXVI-219-A, lettre du Commissaire général aux Questions Juives au préfet régional sur l'incorporation des Juifs de la zone italienne au STO, juin 1943, et **CII-101**, lettre du Lieutenant-colonel Paolo Giovanelli, de la Commission italienne d'Armistice, sur le recrutement des Juifs au travail obligatoire, adressée aux préfets de l'Ain et de Haute-Savoie.

**LXI 109**, lettre du Commissaire aux Questions Juives sur l'exemption de son personnel du travail obligatoire, 8 mars 1943

**CDLXX 99 4**, affiche de la Résistance juive revendiquant l'exécution du D<sup>r</sup> Ritter, 1944

**CMLXXXVI(4)-45** : lettres du 21 avril au 17 juillet 1944 entre Robert Granjean, travailleur forcé à Königsberg, et son père Raymond

**CMLXXXVI (9)-9** : lettres à ses élèves de M<sup>r</sup> Blanchon, professeur de français, au STO à Leipzig (juillet-août 1943)

#### *ARCHIVES DU COMMISSAIRE DES CHANTIERS DE LA JEUNESSE RENE COTTIN*

**III A1-116** : rapport rédigé le 29 mai 1944 par Henri Fourmeaux, Assistant au sein de la DOF, sur la rafle de 200 membres des Chantiers de la Jeunesse dans le Bordelais (21 avril 1944 et leur envoi forcé en Allemagne (15 mai 1944), lors de l'arrestation plus vaste de plus de 800 jeunes des CJF et de 2000 civils

**III A1-121** : lettre du colonel Furioux et de Jean Gaston sur l'apolitisme nécessaire des groupements des Chantiers de la Jeunesse présents en Allemagne

**III A1-31** : « lettre aux Chefs de Jeunes » de René Cottin, 14 septembre 1944, sur le devoir de rester en Allemagne

**III A1-28** : message de R. Cottin, 3 janvier 1945, aux membres des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne, sur le travail accompli ces trois dernières années

**III A1-105** : demande d'entrevue de René Cottin à Philippe Pétain devant le désarroi moral des chefs de Chantiers, 5 octobre 1944

**III A1-114** : R. Cottin avertit la Délégation Officielle Française de la dissolution des Chantiers de la Jeunesse en France et de la poursuite de leur mission en Allemagne, 22 juin 1944

**III A1-120** : note du Colonel Furioux mettant en garde contre toute protestation des travailleurs, s.d.

**III A1-122** : lettre du Colonel Furioux sur la démission du général de La Porte du Theil, 10 janvier 1944

**III A1-126/127** : lettre de Philippe Frantz, secrétaire du commissaire interministériel à la Main-d'œuvre, au Commissaire général des Chantiers de la Jeunesse au sujet de la situation des CJF en Allemagne, 6 novembre 1943

**III A1-128/129** : protocole sur la collaboration de la DOF au sujet de l'encadrement de la Jeunesse Française en Allemagne

**III A1-130** : lettre « privée » autographe du maréchal Pétain à Gaston Bruneton, 9 octobre 1944, lui confirmant son « retrait » de la vie publique

### *ICONOGRAPHIE*

**MIII-428/429** : photographies d'une cérémonie des couleurs à Heydebreck organisée par les chefs des Chantiers de la Jeunesse , 24 juin 1944

**MIII-433/434** : exposition d'objets fabriqués par des jeunes des Chantiers de la Jeunesse, Heydebreck, 24 juin 1944

**MIII-435** : arrivée du détachement des Chantiers de la Jeunesse à Waiblingen, 23 avril 1944

**MLXXI - 151** : le ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, Henri Frenay, reçoit une délégation de « travailleurs déportés », Paris, 16 octobre 1945

## **INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRESENT**

<http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>, synthèses des rapports préfectoraux de l'Etat français, 1940-1944, et rapports du MBF, 1940-1944

**ARC 075**, enquêtes sur les prélèvements de main-d'œuvre menée dans les années 1970 par les correspondants du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, documents, correspondances, comptes-rendus, témoignages écrits inédits de requis du STO.

### *DOSSIERS DES DIVERSES FORMATIONS DE LA RESISTANCE*

**72 AJ 42** : Ceux de la Libération

**72 AJ 43** : CFTC et CGT.

**72 AJ 45** : Comité d'Action contre la Déportation

**72 AJ 46-48** : Combat

**72 AJ 50** : Défense de la France

**72 AJ 51** : Ecole des Cadres du Maquis

**72 AJ 55** : Franc-Tireur. Les FTP.

**72 AJ 59** : Libération-Nord

**72 AJ 60** : Libération-Sud

72 AJ 63 : Le Maquis. Mouvement Ouvrier Français.

72 AJ 64 : MNPGD

72 AJ 65 : MUR

72 AJ 66 : Les Négriers (saboteurs isolés du STO), Noyautage des Administrations Publiques

72 AJ 71 : Evasions par les Pyrénées

72 AJ 73 : Témoignage Chrétien et mouvements de résistance chrétienne

72 AJ 80 (en dépôt aux Archives Nationales) : Union des Cadres Industriels de la France Combattante. Union des Femmes Françaises.

72 AJ 234 : archives de la Délégation Générale de la France Libre en métropole, rapports de Claude Bouchinet-Serreulles et Jacques Bingen faisant mention du Comité d'Action contre la Déportation.

#### *TEMOIGNAGES DE SABOTEURS DU STO :*

ARC 043 : manuscrit d'Édouard Alexander, cadre de Franc-Tireur à Nice

ARC 105 : témoignage de l'ingénieur Georges Morel sur le réfractariat dans les mines du Gard

#### *TEMOIGNAGES DE REQUIS :*

EDMOND Jean, *De Quarré-les-tombes à Berlin*, ARC 067

NOISETTE André, *Chronique de deux années de STO en Allemagne. 27 août 1943-4 juin 1945*, rédigé vers 1995, ARC 098

## **BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE**

#### *PROPAGANDES ET CONTRE-PROPAGANDES :*

##### *- du côté des collaborationnistes :*

CHAUMET André, *Les buts secrets de la Relève et du STO*, Centre d'Etudes Anticomunistes, Paris, après mai 1942, 23 p., O pièce 21.987

DEAT Marcel, *La participation de la France à la défense et à l'organisation de l'Europe*, préambule de J. Bichelonne, Paris, 1942 [conférence du 14 juillet], O pièce 23.812

DEAT Marcel, *Relève et mobilisation*, RNP, 1943, O pièce 45.376

VIGNE Georges, *J'ai vu des ouvriers français en Allemagne*, Inter-France, 1942, S pièce 10661

*L'Aventure de Célestin Tournevis, s.l.n.d., 10 p., BDIC, O pièce 23.358*

*Ecoute camarade. Organe des travailleurs, nov. 1942-mai 1944, [à destination des ouvriers de l'Organisation Todt, édition de Paris], BDIC 4° P 395*

*Foyer-Travail. Organe de l'Amicale des Travailleurs français en Allemagne, mensuel, avril 1942- ?, BDIC 4° P 5089*

*Le Travail, levier de la victoire. Le potentiel du travail de l'Europe, s.l.n.d, 48 p., O pièce 26426*

*Travailleur ou chair à canon ?, 1943, 29 p., PS pièce 967*

*Travailler en Allemagne, c'est gagner sa vie dans de bonnes conditions, s.l.n.d., O pièce 22850*

*La Vérité sur le Travail des ouvriers français en Allemagne, 1942 [tract d'origine allemande], PS pièce 886*

*Le Pont. Hebdomadaire des ouvriers de langue française en Allemagne, Berlin, 1941- ?, CFP 3042*

### **- du côté de la Résistance clandestine:**

#### **Tracts**

Tracts contre la Relève et le STO, 4° **delta 182 Rés.**

Tracts collaborationnistes et résistants sur la Relève et le STO, 4° **delta 190 Rés. A et B**

« Alerte aux réfractaires! », tract du Comité d'Action contre la Déportation, 4° **delta 58 Rés.3**

Comité d'Action contre la Déportation, « La grève arme de combat contre l'envahisseur », s.l., 1943, **Q pièce 385 Rés.**

« Un groupe de travailleurs chrétiens », *Une protestation solennelle des évêques de Belgique que les travailleurs chrétiens de France attendent vainement des cardinaux et évêques de France*, s.l.n.d., **delta 31 Rés. I 13**

Parti socialiste clandestin, « Aux femmes de la classe 1944 », **BDIC F pièce 189 Rés. 3**

*Messe du travail*, s.l. n. d. [transcription de la messe dite à l'intention des « déportés » du STO, 1<sup>er</sup> mai 1943], **delta 31 Rés. I 21**

« Pas une Française pour le Reich ! », tract unitaire, Comités d'Action Féminine du MLN, Union des Femmes Françaises, Comités locaux d'aide aux Réfractaires, zone nord, s.d., **BDIC, O pièce 32241**

*Proclamation de prisonniers de guerre français remise à Scapini*, s.l., 1943, **Q pièce 723 Rés.**

*La Relève. La Résistance des ouvriers français*, [D.V. Aymé et M. Brilhac, épouse de Jean-Louis Crémieux-Brilhac], 1943, 52 p., **S pièce 11669**

#### **Presse clandestine**

*Réfractaire (le), organe national de liaison et de coordination des Comités d'entraide aux réfractaires à la déportation*, sept 1943-1944, 4° **P 723 Rés.**

*La résistance de la France à la déportation*, in « Bulletin d'Information et de Documentation », n° 6, juillet-décembre 1944, Imprimerie Nationale, 1944, 8° **P 3879**

*Vie ouvrière (la), journal syndicaliste*, n° spécial destiné aux ouvriers français en Allemagne, zone nord, 1943, 4° **P 325 Rés.**

*Vie ouvrière (la), journal syndicaliste*, zone sud, année 1943, 4° **P 543 Rés.**

## Acteurs

*La lutte en France contre le travail forcé pendant l'Occupation. Monographie relative aux banques*, s.l.n.d., 1949 [commande d'Henri Ardant, responsable du Comité d'Organisation des banques pendant l'Occupation]

Procès en collaboration de François Chasseigne en Haute Cour, 8-16 juin 1948, ainsi que de Gaston Bruneton, juin 1948, **F Rés. 334 / 31/ 1-6**

Procès en collaboration de Lucien Felgines pour propagande radiophonique en faveur de la Relève et du STO, novembre 1944, **F Rés. 334 / 46**

*Rapport de M. Boyer sur la Résistance au ministère du Travail*, adressé au ministre le 21 septembre 1944, **Q pièce 191 rés.**

Fonds Victor Leduc (responsable de l'Action Ouvrière) dont témoignage de ce dernier, **F° delta rés. 761/1/1**

## Victimes et témoins

*La vie des travailleurs français en Allemagne*, par un groupe de « déportés du travail », Toulouse, impr. Fournié, 1946, 72 p., S 30609

*Témoignage sur les années noires. Un prêtre côte-d'orien aumônier clandestin au cœur de l'Allemagne en guerre*, 12 juillet 1967, G.F pièce 1313,

# MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE, CHAMPIGNY-SUR-MARNE :

**72 AJ 108** : documents relatifs aux réfractaires au STO

**72 AJ 116, 116 A** : documents relatifs au STO

# PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

**BA 1786** : STO, main-d'œuvre française en Allemagne, circulaires, correspondances (s.d.)

**BA 1787** : STO, Association nationale des amis des travailleurs français en Allemagne, état récapitulatif des travailleurs français pour l'Allemagne (1943-1944)

**BA 1788** : STO, enquêtes, coupures de presse, relève des prisonniers (1943)

**BA 1789** : STO, recensement (1943-1944)

**BA 1790** : STO, recensement, liste de noms de A à Z, service civique rural (1941-1944)

**BA 1838** : états des internés pour engagement de travail pour l'Allemagne (1942)

**BA 1840** : Organisation Todt, liste des départs de requis, volontaires, listes des réfractaires au STO, évasions, organisation du camp des Tourelles, ordre d'internement et de libération (1943)



**BA 1841** : états numériques et nominatifs (convois), documents remis par la Milice, internés politiques remis aux autorités allemandes (STO, organisation Todt) (1943-1944)

**BA 2372** : internés administratifs, oisifs, détenus de droit commun désignés pour la Relève (1943-1944)

## **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ESSONNE, CHAMARANDE**

Témoignages oraux enregistrés d'un groupe de sept anciens STO de l'Essonne, et de plusieurs membres de leurs familles (épouses, enfants).

## **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE-SAINT-DENIS, BOBIGNY**

*Mémoires noiséennes. Témoignages sur la Deuxième Guerre mondiale, inédit, années 1980 ?*

## **FEDERATION NATIONALE DES VICTIMES ET RESCAPES DES CAMPS NAZIS DU TRAVAIL FORCE (EX-FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES DU TRAVAIL)**

Archives de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de la Seine : affiches 1945-2000, « portefeuille Laigneau » avec photographies de manifestations et de cérémonies (1945-années 1960-1970), goûters offerts aux enfants de « DT » (années 1950-1960).

Dossiers « Journal Officiel », « Questions orales et écrites » et « Interventions au Parlement 1971-1977 », permettant de retracer la « querelle du Titre » à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République / Sénat.

Dossier « UNADIF », procès intentés par l'UNADIF à la FNDDT devant le tribunal de grande instance de Paris, 1976-1978. Dossier « Cassation », procès aboutissant le 10 février 1992 à l'interdiction définitive des termes de « déportés du travail » par la Cour de Cassation.

Dossier « Affaire Pétain » : protestation de la Fédération en 1964 contre tout projet de réhabiliter le maréchal Pétain et de transférer ses cendres au fort de Douaumont

Dossier « Documentation » : documents et informations diverses sur les relations avec la République Démocratique Allemande, la vie interne de la Fédération, la lutte pour ses revendications.

Dossier « Lourdes 1977 », premier pèlerinage organisé par les « Déportés du Travail » seuls.

Dossier « Lourdes 1983 »

Dossiers « Berlin-Dortmund » : pèlerinages organisés à Dortmund et à Grossbeeren, années 1960-1990

Coupures de presse et affiches diverses, 1944-2006

*Libres*, organe du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés (1944-1945)

*Le DT*, organe de la Fédération Nationale des Déportés du Travail (1945-1992)

*Le DT magazine* (1946-1947)

*Le Proscrit*, organe de la Fédération Nationale des Rescapés des Camps Nazis de Travail Forcé (depuis 1992)

## C. Autres sources d'archives

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE, LYON

*ARCHIVES DU COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE ASSUME PAR YVES FARGE (SEPTEMBRE 1944-SEPTEMBRE 1945)*

283 W 22 et 23 : rapports d'Yves Farge, notamment sur l'impréparation du retour des prisonniers, requis et concentrationnaires

283 W 39 : circulaires aux préfets, notamment sur l'attitude à adopter envers les « volontaires du service du travail obligatoire (*sic*) de retour d'Allemagne »

*Retour des volontaires et des requis, épuration de responsables du STO, par département :*

283 W 40 : département de l'Ain  
283 W 41 : département de l'Ardèche  
283 W 43 : département de l'Isère  
283 W 44 : département de la Loire  
283 W 45 : département du Rhône  
283 W 46 : département de la Savoie  
283 W 47 : département de la Haute-Savoie

283 W 70 : retour des prisonniers, STO et déportés

283 W 83 : procès en cours martiale, dont celui d'Hans Krekler, responsable de l'OPA et du GAJS, ainsi que de ses subordonnés français

283 W 85 : épuration en Rhône-Alpes, dont travailleurs volontaires en Allemagne

283 W 208 : mission envoyée en Tchécoslovaquie pour rapatrier les requis du STO

283 W 173 : liquidation des services du STO

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU PUY-DE-DOME

Comité Départemental de Libération du Puy-de-Dôme : réhabilitation du Dr Sérane, du service de la main-d'œuvre (STO), 165 W 3

Administration du STO (39 W 132), liquidation du STO, 1945 (39 W 257)

### ARCHIVES PRIVEES

Archives personnelles de Christian Levi Alvares, petit-fils de Gaston Bruneton : journal de guerre de Mme Bruneton, correspondance personnelle de Gaston Bruneton de 1942 à son décès en 1961, minutes de son procès (1948), récits autobiographiques divers rédigés après la guerre.

Archives personnelles d'Antonin Guilloux : récit inédit de René GUILLOUX, *Comment j'ai vécu la deuxième guerre mondiale sans « la faire »*. Sans « mourir pour Dantzig » j'aurais pu mourir à Dantzig, s.l.n.d.

## **II – Sources écrites et orale :** **acteurs et témoins**

*Sauf indication contraire, le lieu d'édition est Paris*

### **Le STO vu par les Allemands**

ABETZ Otto, *Histoire d'une politique franco allemande 1930-1950. Mémoires d'un ambassadeur*, Stock, 1953

GOEBBELS Joseph, *Journal 1943-1945*, Tallandier, 2005

SPEER Albert, *Au coeur du IIIe Reich*, Fayard, 1971

### **Le STO vu du côté du régime de Vichy**

*- ce qui se dit à l'époque :*

*Rapports du Préfet Fernand Carles*, Bulletin d'Information MEMOR, Villeneuve d'Ascq, 1999, 2 vol.

LAVAL Pierre, *Les discours de Pierre Laval 1942-1944*, fondation Josée et René de Chambrun, 1999

PETAÏN Philippe, *Discours aux Français, 17 juin 1940-20 août 1944*, Albin Michel, 1989

PONTAUT Jean-Marie et PELLETIER, *Chronique d'une France Occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie 1940-1945*, Michel Lafon, 2008

*- ce qui s'écrit après la guerre : mémoires et récits*

AUPHAN Paul, *L'honneur de servir : mémoires*, France-Empire, 1978

BARTHELEMY Joseph, *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, Pygmalion, 1989

BENOIST-MECHIN Jacques, *De la défaite au désastre*, Robert Laffont, 1984-1985, 2 vol.

CARCOPINO Jérôme, *Souvenirs de sept ans (1937-1945)*, Flammarion, 1953

CATHALA Pierre, *Face aux réalités. La direction des finances françaises sous l'Occupation*, Ed. du Triolet, 1948

DEAT Marcel, *Mémoires politiques*, Denoël, 1989

DU MOULIN DE LABARTHETE Henri, *Le Temps des Illusions*, A l'enseigne du cheval ailé, Genève, 1946

HOOVER INSTITUTE, *La vie de la France sous l'Occupation*, 1954, Plon, 1957, 3 vol.

LECORNU Bernard, *Un préfet sous l'Occupation allemande*, France-Empire, 1984

LEHIDEUX François, *De Renault à Pétain. Mémoires*, Pygmalion, 1996

LEROY-LADURIE Jacques, *Mémoires, 1902-1945*, Flammarion et Plon, 1997

MARTIN DU GARD Maurice, *La Chronique de Vichy*, Flammarion, 1947

PALMADE Valentin, *Sous-préfet à Saint-Flour pendant l'Occupation*, Volcans, 1974

SCAPINI Georges, *Mission sans gloire*, 1947, Morgan, 1960

TOESCA Maurice, *Cinq ans de patience 1939-1945*, Emile Paul, 1975

TROUILLÉ Pierre, *Journal d'un préfet pendant l'Occupation*, 1964

VARENNES Claude [Georges ALBERTINI], *Le Destin de Marcel Déat*, Janmaray, 1948

### **Contre-propagande au sujet du STO**

CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *Les voix de la liberté. Ici Londres*, La Documentation Française, 1975, 5 vol.

### **Témoignages publiés de diaristes**

HAZELLE Henri, *Dole sous la botte. Journal d'un Dolois pendant la guerre 1939-1945*, 3<sup>e</sup> éd., chez l'auteur, Dole, 1967

DOMENACH-LALLICH Denise, *Une jeune fille libre. Journal 1939-1944*, Les Arènes, 2005

DROUOT Henri, *Notes d'un Dijonnais pendant l'occupation allemande*, Editions Universitaires de Dijon, 1998

DUMERIL Edmond, *Journal d'un honnête homme pendant l'Occupation, juin 1940-août 1944*, Thonon-les-Bains, L'Albaron, 1990

FABRE-LUCE Alfred, *Journal de la France 1939-1944. Edition définitive*, Fayard, 1947, rééd. 1969

GUEHENNO Jean, *Journal des années noires*, Gallimard, 1947, rééd. 1966

LIMAGNE Pierre, *Ephémérides de quatre années tragiques*, Bonne Presse, 1946, 3 vol.

NICOLLE Pierre, *Cinquante mois d'Armistice*, André Bonne, 1947, 2. vol.,

PESCHANSKI Denis (dir.), *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, 1940-1944*, CNRS, 1996

WERTH Léon, *Déposition. Journal 1940-1944*, Viviane Hamy, 1992

### **Mémoires de résistants et saboteurs du STO**

ARAGON Charles (d'), *La Résistance sans héroïsme*, Seuil, 1977

BAUMEL Jacques, *Résister. Histoire secrète des années d'occupation*, Albin Michel, 1999

BOUCHINET-SERREULLES Claude, *Nous étions faits pour être libres*, Grasset, 2000

BOURDET Claude, *L'aventure incertaine. De la Résistance à la Restauration*, Seuil, 1975

CORDIER Daniel, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009

FARGE Yves, *Rebelles, soldats et citoyens*, Grasset, 1946

FRENAY Henri, *La Nuit finira*, Robert Laffont, 1973

HOBAM Nicolas, *Quatre années de luttes clandestines*, Lune, 1946

HUMBERT Agnès, *Notre guerre : souvenirs de résistance*, Seuil, 2004

KRIEGEL-VALRIMONT Maurice, *Mémoires rebelles*, Odile Jacob, 1998

LEDUC Victor, *Les tribulations d'un idéologue*, Syros, 1985

Abbé PIERRE (Henri Grouès dit), *Vingt-trois mois de vie clandestine*, Conférence de l'Information, 1945

RAVANEL Serge, *L'esprit de résistance*, Seuil, 1995

VILLIERS Georges, *Témoignages*, France-Empire, 1979

VISTEL Alban, *La nuit sans ombres*, Fayard, 1970

### ***TEMOIGNAGES PUBLIES DE REQUIS DU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE***

*Si quelques-uns de ces récits sont romancés (Yves Bertho, Antoine Blondin, François Cavanna, Robert Lesaffre, Alain Robbe-Grillet), d'autres réutilisent avec précision des carnets, des journaux intimes, des notes prises sur le coup. Les militants catholiques forment de loin le premier groupe de témoignages de requis ou sur des requis.*

ALLAIN E., « Le Service du Travail Obligatoire vécu par un Civraisien », *1943-1945, Amis du Pays Civraisien*, n° 113, 1998, pp. 2-9

ARCANGUES Guy d', *Le Silésien, roman*, Grasset, 1968

AYOT Marcel, *Comment on joue sous la botte nazie ou la Trilogie antagonique au STO*, Clermont-l'Hérault, chez l'auteur, 1985

BAUDON Henri, *J'étais le déporté du travail n° 6219*, à compte d'auteur, Clermont-l'Hérault, s.d.

BAZIN Charles-Henri-Guy, « *Déporté du travail* » à la *BMW-Eisenach 1943-1945*, Cubzenais, 1985

BELCROIX Cyr, *Des cendres sur les lèvres*, le Relais, La Chapelle-la-Reine, 1997

BERGERON André, *Mémoires*, Ed. du Rocher, 2002

BERTHO Yves, *Ingrid*, Gallimard, 1976

BESHET Paul, *Mission en Thuringe au temps du nazisme*, éd. Ouvrières, 1946, rééd. 1989

BILLAUD Alexandre, *Alexandre ou les malheurs de Centio*, Foyer culturel de l'Houtland, Steenvoorde, 1988

BIRSINGER Joseph, *Les mémoires d'une génération : un épisode sombre de l'Histoire, 1937-1948*, La Pensée universelle, 1989

BLONDIN Antoine, *L'Europe buissonnière*, Le Livre de Poche, 1961

BOHIN Pierre, *Il y a cinquante ans*, L'Eclaireur Brayon, Gournay-en-Bray, 1996

BOURLIAGUET Léonce, *Un village au bord de la mer*, Association des Amis de L. Bourliaguet, Franconville, 1984

- BOUSQUET Hadrien, *Hors des barbelés*, Spes, 1945
- BOUSQUET Hadrien, *Ce siècle qui m'a vu naître*, Avignon, presses universitaires, 1975
- BOYER Michel, *Silésie 1943 : un ancien STO raconte*, Nîmes, C. Lacour, 2000
- BREILLAT Louis, « Souvenirs d'un ancien STO », *Revue de la Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest*, Saint-Jean-d'Angély, t. 25, 1993, pp.128-134
- BRUNE René, *La déportation du travail. Le droit au titre : un combat pour l'honneur*, Publibook, 2001
- BRUYERE Etienne, *Un Thiérachien dans la tourmente*, Elmé, Université picarde libre de Thiérache, 1994
- CABANIS José, *Lettres de la forêt noire : 1943-1948*, Gallimard, 1999
- CAIGNARD Michel, *Les Sacrifiés. Récit d'un ancien STO*, Périgueux, M. Caignard, 1985
- CASTARES Albert, *Pour que ça se sache aussi*, éd. des Ecrivains, 2001
- CASTEX André, *Au-delà du Rhin 1943-1945*, chez l'auteur, Espelette, 1998
- CAUSSE Georges, *Mémoires d'un Tarnais STO en Allemagne, 1943-1945*, Toulouse, 1997
- CAVANNA François, *Les Russkoffs*, Belfond, 1989
- CHARBONNIER Pol, « Apocalypse sur Stettin, astreint au STO », in *Curieux Vouzinois*, n° 61, 2002, pp. 70-87
- CHARPIN Xavier, *Amères pilules : à St-Etienne en 1940*, Action Graphique, St-Etienne, 1989
- CHARRIN Paul, *STO*, Lyon, éd. de Savoie, préF de Frédéric Dard, 1945
- CHASSAGNEUX Jean, *STO (Service du Travail Obligatoire)*, Village Forez, 2002, supplément aux n° 89-90
- CLAVEL Yves, *Les Amants de guerre, Odyssée d'un Français à Berlin*, Promotion et Editions, 1967
- COLOMBET Georges, *Les galères du nazisme*, chez l'auteur, Bègles, 1989
- CORDIER Pierre, *STO en 1943*, La Pensée universelle, 1988
- COUASSE Jean, *Les dix : dans la galère du STO, récit*, La Bruyère, 1997
- COURT Henri, *Le petit carnet*, L'Harmattan, 1998
- DANCY Pierre, *Déporté du travail, STO, ton départ, ta vie en Allemagne, ton retour*, Le Havre, 1946
- DARIES Henri, *STO à Berlin*, s.l., diffusion Edisud, 2001
- DAURES Jean, *Nos vingt ans volés, l'histoire des 2.00 Aveyronnais victimes des camps nazis de travail forcé*, Association départementale des Déportés du Travail et Réfractaires de l'Aveyron, P. Poujol, Rodez, 1993
- DELAPIERRE André, *Ceux du DAF Souvenirs d'un travailleur forcé en Allemagne*, chez l'auteur, Livry-Gargan, 1973
- DELESSE Roger, *Ceux de Nuremberg*, chez l'auteur, Commercy, s. d.
- DEMAY Georges-Charles, *Le crime du « STO » ou un mur à Berlin 1943-1945*, Berlin, 1987
- DEMAY Georges-Charles, *Le travailleur sans histoire : Paris-Berlin-Paris, 1943-1948 : chroniques historiques*, chez l'auteur, Yerres, 1995

DESTENAY Pierre, *Babel germanique*, Berger-Levrault, 1948

DEUTSCH André, *Zalika : sous les bombes a germé une rose*, Osmondes, ca. 2002

DILLARD Victor (père), *Suprêmes témoignages*, Spes, 1945

DUFAUT Victor, *La vie vient de l'Ouest*, Promotion et Editions, s. d.

DUNEAU Bernard, *Les insoumis du STO, épopée de la seconde guerre mondiale*, Editions des Vérités, 2005

DUPIN Jean, *Nous avons vingt ans : des Monts du Lyonnais aux usines de l'Allemagne nazie en passant par les Chantiers de jeunesse*, Centre social et culturel, St-Laurent-de-Chamousset, 1994

FEBVET Jean, *STO en camp disciplinaire : mes mémoires, 1939-1945*, La Pensée Universelle, 1988

FONTANON Paul et THALIER René, *Nous, les vrais STO, ou l'aventure allemande d'un groupe d'étudiants clermontois. Journal juillet 1943-mai 1945*, Ed. Pays & Terroirs, Cholet, 2008

FONTANT Raoul, *Guerre aux hommes de bonne volonté, roman*, Denoël, 1952

FONTENEAU Homère, *Le long chemin*, chez l'auteur, Baignes, 1979

FORT Octave, « Tu es encore davantage mon fils », ou *L'histoire d'un requis en Allemagne (1943-1945) : « Du bist noch mehr mein Sohn »*, Le Château d'Olonne, Castel, 1994

FOURTIER BERGER Paul, *Nuits bavaroises ou les désarrois d'un STO : chronique 1939-45*, chez l'auteur, Romilly-sur-Seine, 1999

FRAYSSE René, *De Francfort à Dachau*, Annonay, 1946

GABS-MALLUT André, *Entre vivre et mourir*, Godefroy de Bouillon, 2000

GALY Marcel, *La vie des Lagers*, aperçu, Perpignan, Impr. Rapide, 1944

GANTER Jean-Pierre, *Une jeunesse heureuse assassinée*, La Pensée universelle, 1994

GAYON Gilbert, « Souvenirs berlinois », *Société havraise d'études diverses*, 1996, pp. 34-58

GELIN Joseph, *Nuremberg 1943-1945. L'expérience d'un prêtre-ouvrier*, Petit-Clamart, Centre Jeunesse de l'Eglise, 1946

GEORGES Maurice, *Le temps des armes sans armes : une tranche d'histoire à Berlin*, Elvire, Beaugency, 1990

GERBEAUX Michel, *20 ans après un déporté se souvient*, chez l'auteur, Chartres, 1965

GERNO Jacques, *Souvenirs d'un médecin militaire en AEL de 1943 à 1945*, La Pensée Universelle, 1976

GILBERT Charles, *Soldats bleus dans l'ombre*, Le Cercle d'Or, Les Sables-d'Olonne, 1978

GILLES Marcel, « STO et Häftlingen », *Nuit et brouillard*, n° 33 et 34, 1983

GILLMANN Marcel, *Seul jusqu'au bout*, Strasbourg, R. Herlé, 1992

GOLINELLI Jean, *Aventures brestoises d'un assujetti au STO*, Les Cahiers de l'Iroise, n°194, 2002, p. 85-99

GORIS Georges, *Témoignage d'un requis du Service du Travail Obligatoire, 12 mars 1943-5 mai 1945*, MEMOR, n° 33, 2001, p. 67-97

- GUILMAULT Constant, *Pourquoi es-tu venu à Lokaert*, chez l'auteur, Sablé, s. d.
- JAILLOT Roger, *La Vérité*, Decize, chez l'auteur, 2001
- JEAN-CHARLES, *Ceux du T.A.C. La vie des Français en Allemagne. Témoignages*, Bordeaux, Bièvre, 1945
- JOYON Charles, *Qu'as-tu fait de ma jeunesse ?*, Robert Lacoste, 1957
- KINDIG Albert, *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe : ceux de Neukuhren...*, La Pensée Universelle, 1991
- LAGARDE Pierre, *Ils ont subi des chemins de traverse, témoignage, juin 1943-mai 1945*, l'Amitié par le Livre, Besançon, 1989
- LA JAVIE Jean Damascène de (père), *Prêtre ouvrier clandestin*, Empire, 1967
- LE BOBINNEC Chantal, *Ma drôle de guerre à 18 ans*, Les Editions de Paris, 2008 [emmenée en Allemagne par sa mère volontaire]
- LE BONNIEC Louis, *Dans le vent de l'Est*, 1954
- LEGROS Maurice, *La mort de Stuttgart*, Langres, Guéniot, 1982
- LEHOUX Roger, *Ma drôle de guerre. Essai romancé*, La Pensée Universelle, 1973
- LEMARCHAND Eugène, « Souvenirs de guerre d'un STO, mai 1943-août 1945 », *Provence-Maine*, t. 12, fasc. 48, 1983
- LEPINASSE Joseph, *Les bradés de l'an 40*, s.l., Joseph Lespinasse, 1984
- LESAFFRE Robert, *Des bruyères d'Auvergne aux ronces du STO : une vie auvergnate*, Les Lettres libres, 1986
- LEVASSEUR Henri-Jacques, *Menottes en papier bleu*, Nouvelles Editions Baudinière, 1981
- MARRY André, « De la mer Baltique aux Ardennes, avril-juin 1945 », *Terres ardennaises*, n° 11, pp.37-47, 1985
- MAUGUY Jacques, « STO chez Daimler-Benz 1942-1943 », *Renault Histoire*, n° 2, 1990, pp. 65-80
- MICHEL André, *Mes Moires II. En liberté dans cette cage, en cage dans ces libertés, journal d'un étudiant contraint au STO en Allemagne (1943-1945)*, Gentilly, IJN, Evry, 1995
- MORELLI (père), *Terre de détresse*, Blond et Gay, 1947
- MOULLET-ERCHARLOD Georges, *La faim au ventre : Service du Travail Obligatoire*, La Pensée Universelle, 1981
- NEAU André, « Un Saintongeais au STO. Le temps de la peur », *Revue de la Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest*, Saint-Jean-d'Angély, 2002, t.33, pp. 46-53
- NEAU André, « Les STO », *Revue de la Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest*, Saint-Jean-d'Angély, 2002, t. 34, pp. 29-38
- NEGRE Louis, « Ce que furent mes vingt ans », *Revue du Rouergue*, n°30, 1992, pp. 181-200 NIDUB André, *Quand les jours noirs proliféraient. Ma jeunesse 1939-1945*, La Pensée Universelle, 1981
- OSTERLICH Andréas, *Les inconnus de la Buna*, Ambérieu-en-Bugey, La Plume du Temps, 2001
- PANNIER Roger, *1942, Cologne Rhénanie, 1945, jusqu'au martyr ?*, Ed. des Etannets, 1995
- PERRIN Henri, *Journal d'un prêtre-ouvrier en Allemagne*, éd. du Seuil, 1945



- PEUCHMAURD Jacques, *La nuit allemande. Roman*, Robert Laffont, 1967
- PICARD René, *L'ennemi retrouvé*, 1963 [sur les requis devenus partisans en Slovaquie]
- PICARD-GILBERTIER Pierre, *Armée rouge et Danube bleu*, Dijon, chez l'auteur, 1993
- POULL Georges, *Bon pour le STO : chronique d'une jeunesse perdue dans la guerre*, Gerard Louis, 2002
- QUERE Georges, *Les chemins de la sérénité*, Le Méridien, Toulouse, 1978
- QUEREILLHAC Jean-Louis, *J'étais STO*, France-Empire, 1958
- RIEU Jean-Maurice, *Notes d'exil en Allemagne, 4 août 1943-5 mai 1945*, s.l.n.d., v. 1980
- ROBBE-GRILLET Alain, *Le miroir qui revient*, Les Editions de minuit, 1985.
- SATANIL Jean, *René Marie (journal d'un déporté)*, Calmann-Lévy, 1946
- SAVARY Victor, *Journal de Victor Savary : Service du Travail Obligatoire, STO, Berlin, 1943-1944 : les tribulations d'un Chanzéen dans le Grand Reich*, s.l., chez l'auteur, 1998
- SELDON Henri, « Travailleur obligatoire en Allemagne », *Généalogie-Magazine*, n° 67, 1988, pp. 13-17
- SPIESS René, *Le pain de l'espoir : un compagnon boulanger dans la tourmente*, Reunaux, Strasbourg, 1985
- TEXIER Eugène, *De la Vendée à la Baltique, récit*, chez l'auteur, Venansault, 1998
- THOMAS Pierre, *STO à Berlin : et les sirènes mugissaient*, Signy-le-Petit, P. Thomas, 1991
- VABRE Roger, « Souvenirs de mes chantiers de jeunesse et de ma réquisition en Autriche (1941-1943) », *Cahiers de Rieumontagné*, n° 46, 2001, p. 56-74
- VERDURIER Pierre, *Berlin 42-43*, éd. Libres Opinions, 1995
- VERGNES Georges, *Au carrefour de l'Europe*, Méridien, 1946
- VIANNENC Fernand-Jules, *Le Danube était gris...*, La Pensée Universelle, 1984
- VISSIERE Jean-Louis, « De Marseille à Leipzig : chronique du STO », *Provence historique*, 1987, t. 37, fasc. 147, p. 17-56
- WACHTENHEIM Raymond, *La vie à tout prix*, A. Michel, 1984

## ***ENTRETIENS ORAUX REALISES***

### **Résistants et saboteurs du STO**

- Maurice Kriegel-Valrimont, dirigeant de l'Action Ouvrière des MUR, membre du Comité d'Action contre la Déportation puis du COMAC (8 décembre 2004, 28 février 2005)
- Charles Gonard, dirigeant de corps franc des MUR à Marseille puis du CNR à Paris (1<sup>er</sup> décembre 2004)
- Jean-Pierre Vernant, chef et inspecteur de l'Armée Secrète puis des FFI en Haute-Garonne, dirigeant des corps francs de Toulouse (15 décembre 2004)

- Philippe Dechartre, codirigeant du Mouvement Républicain des Prisonniers de Guerre et Déportés, puis du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés (7 janvier 2005)
- Jacques Bénét, codirigeant du Rassemblement national des Prisonniers de Guerre, puis du MNPGD (8 et 15 février 2005)
- Daniel Cordier, secrétaire de la Délégation Générale en métropole (16 et 23 février 2005)
- André Mandouze, catholique de gauche, membre de Témoignage Chrétien, rédacteur du cahier XVII de *TC: Déportation* (23 mai 2005)
- Raymond Aubrac, dirigeant de Libération-Sud, des MUR et de l'Armée Secrète, ami d'Yves Farge, commissaire de la République à Marseille (25 mai 2006)
- Serge Ravanel, responsable des corps-francs de Libération-Sud, l'un des responsables chargés en mars 1943 par Yves Farge de repérer en Savoie les fermes les plus propices à l'hébergement des réfractaires au STO, responsable régional des FFI lors de la libération de Toulouse (23 février 2008)
- Denise Domenach-Lallich, soeur de Jean-Marie Domenach, sur la lutte anti-STO menée à Lyon par son frère et par leurs camarades étudiants (28 mai 2008)

#### **Pour le point de vue des organisateurs des départs :**

- Guy Lemonnier (dit Claude Harmel), ancien militant RNP et secrétaire en 1944 de Georges Albertini, bras droit de Marcel Déat et directeur de cabinet de ce dernier au ministère du Travail (10 mars et 7 avril 2005)

#### **Vétérans de la mission des chefs de Chantiers en Allemagne**

- François Bertrand, commissaire aux Chantiers, responsable notamment en janvier 1944 du camp de Heydebreck (Haute-Silésie) regroupant 2 000 requis du STO dont 500 jeunes des Chantiers, dénoncé et condamné à mort à Kassel en 1945 pour actes de résistance, en même temps que 16 autres camarades, l'un des trois du groupe à survivre au « train de la mort » de Buchenwald à Dachau (deuxième quinzaine d'avril 1945 (1<sup>er</sup> décembre 2006)
- Georges Toupet, chef aux Chantiers de la Jeunesse, responsable de 1943 à 1945 du camp de 2 500 travailleurs français installé à Auschwitz (20 janvier 2007)

#### **Postulateurs de la cause de la béatification des « martyrs du STO »**

- M<sup>gr</sup> Bouvier, successeur de Mgr Molette dans cette fonction (27 mai 2007)
- M<sup>gr</sup> Charles Molette, postulateur de la cause de la béatification collective de la fin des années 1980 au début des années 2000, auteur de nombreux travaux et écrits sur les « martyrs du STO » (7 juin 2007)

#### **Anciens réfractaires et anciens requis du STO**

- Robert Augier, né en 1922, employé SNCF à Neussargues (Cantal), fugitif des Chantiers de la Jeunesse et neuf mois réfractaire en 1943 (18 juillet 2004)
- Antoine Villeneuve, né en 1922, ordonné prêtre en 1943, étudiant en théologie à Lyon, sauvé du STO par un faux de l'évêque de Clermont, Mgr Piguet (25 juillet 2004)

- Maurice Perrin, né en 1922, séminariste, parti avec un groupement des Chantiers de la Jeunesse du Limousin, STO en usine en Autriche près de Vienne puis à Dubnica en Slovaquie, membre de l'unité de partisans français en Slovaquie (16 août 2004)
- Louis Eemans, né en 1920, employé de banque à Montreuil, STO en usine à Berlin 1943-1945 (9 octobre 2004)
- Alexandre Hébert, né en 1920, cheminot à Chartres, requis en 1943 et affecté à Munich, permissionnaire défaillant en décembre 1943 (conversation, 9 octobre 2004)
- Roger Monier, né en 1921, ouvrier en Seine-et-Oise, STO en usine près de Berlin (1943-1945) (10 novembre 2004)
- Maurice R., né en 1921, ouvrier en Bourgogne, STO dans une fonderie en Saxe (1942-1945) (21 novembre 2004)
- André Taillandier, né en 1921, ouvrier qualifié de l'aviation à Aulnat (Puy-de-Dôme), réfractaire puis résistant (12 novembre 2004)
- Alphone Vinatié, né en 1923, décédé en 2005, lycéen, réfractaire, résistant dans le Cantal (15 novembre 2004)
- Jean-Louis Forest, né en 1922, journaliste à Tours, STO aux usines Fritz-Sauckel en Thuringe, président de la FNDDT puis de la FNVRNTF de 1951 à 2001 (2 décembre 2004, 2 mai 2005, 31 janvier 2007 et 2 mai 2010)
- Jacqueline Libert (née en 1925) et son mari Maurice Fèvre (né en 1927) témoignent du vécu de leur frère et beau-frère Jacques Libert, né en 1923, travailleur à Méry-sur-Seine (Aube), STO à Nordhausen en 1943, mort de tuberculose le 20 juin 1944 à son retour en France. *Entretien et enregistrement aimablement réalisés par leur fille Claude Fèvre sur notre demande et suivant notre questionnaire, à Saint-Médard-en-Jalles, Gironde, 14 décembre 2004.*
- Jean Meyriat, né en 1921, normalien de la rue d'Ulm en 1943, préservé du STO par une affectation à Madrid permise par l'Ecole Normale Supérieure et par l'inspecteur du travail résistant Jean Isméolari (24 avril 2005)
- Marie-Jeanne Courty, témoignant du vécu de son mari Maurice Courty (1914-1976), dessinateur industriel à Clermont-Ferrand, STO à Radebeul en banlieue de Dresde (20 mai 2005)
- Jean Reynaud, né en 1922, garçon-boucher avant-guerre, réfractaire au STO et maquisard 1943-1944, membre et l'un des responsables du Groupement National des Réfractaires et Maquisards en région parisienne (17 avril 2006)
- Jean Moineau, né en 1922, réfractaire au STO dans une ferme, l'un des responsables nationaux du Groupement des Réfractaires et Maquisards (19 mai 2006)
- Jean Chaize, né en 1922, ouvrier jociste, requis aux Chantiers de la Jeunesse, organisateur de l'Action catholique à Stettin, membre fondateur de la FNDDT, président de la Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé à partir de mai 2006 (7 août 2006, puis entretiens occasionnels au téléphone ou au siège de la Fédération, 2007-2010)
- Robert Piat, né en 1922, requis près de la frontière occidentale allemande, interné plusieurs semaines au camp néerlandais de Vught pour une tentative d'évasion par les Pays-Bas, président de l'Association des Déportés du Travail de l'Aube, ancien maire d'Arcis-sur-Aube, président de la Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail forcé de 2001 à 2006 (30 septembre 2006)
- Michel Boyer, classe 1922, requis en Haute-Silésie, permissionnaire défaillant en novembre 1943, entré dans la Résistance au printemps 1944, militant socialiste après la Libération, président de l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires du Gard (1<sup>er</sup> février 2007)
- Marc Ferro, classe 1924, réfractaire préventif au STO et maquisard au Vercors, futur historien (1<sup>er</sup> décembre 2007)
- Hubert Deville-Cavelin, secrétaire général de la Fédération Nationale des Déportés du Travail de 1946 au milieu des années 1950 (3 mars 2008)

- Jean Lacouture, classe 1922, étudiant à Bordeaux, réfractaire au STO dans une ferme du Limousin après mars 1943, entré dans les FFI en juin 1944, puis dans la 2<sup>e</sup> DB, futur journaliste et historien (2 février 2010)

-Lucienne Garot, née en 1914, témoignant du vécu de son mari Louis Garot, parti volontairement travailler à Berlin en 1940 puis de 1942 à sa mort en 1945 lors de la bataille de Berlin (15 avril 2010)

# III – Ouvrages sur la guerre et le STO

## ⇒ Instruments de travail

AZEMA Jean-Pierre & BEDARIDA François (dir.), *1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Flammarion, 1995

BARGETON René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives Nationales, 1994

*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier 1914-1939*, sous la direction de Jean Maitron et Claude Pennetier, 26 vol., 1983-1993

*Who's who in Vichy*, 1944

*Journal officiel* de l'Etat français, 1940-1944

## 1) Le contexte de la guerre et de l'Occupation

### a) Ouvrages généraux sur la période

AMBRIERE François, *Vie et mort des Français, 1939-1945*, Paris, 1971

AMOUROUX Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Robert Laffont, 1976-1986, 10 vol.

AMOUROUX Henri, *La vie quotidienne des Français sous l'Occupation*, Le Livre de Poche, 1971, 2 vol.

ARON Robert, *Histoire de Vichy*, 1954, rééd. Fayard, 1966, 2 vol.

AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la Libération*, Points-Seuil, 1981, rééd. 2002

AZEMA Jean-Pierre & BEDARIDA François (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992

AZEMA Jean-Pierre & BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires*, Seuil, 1993, 2 vol.

AZEMA Jean-Pierre et WIEVIORKA Olivier, *Vichy 1940-1944*, Perrin, 2000

Colloque *La France de Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Berg, 2000, Complexe 2004

BOURDERON Roger et WILLARD Germaine, *La France dans la tourmente*, éd. sociales 1982

BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Seuil, 1995

CARLIER Claude et MARTENS Stefan, *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Institut Historique Allemand, 1990

Editions Chroniques, *Chronique de la Seconde Guerre mondiale*, 1993

COBB Richard, *Vivre avec l'ennemi, la France sous deux occupations, 1914-1918 et 1940-1944*, 1983, trad. fr. éd. du Sorbier, 1989

COINTET Jean-Paul et Michèle (dir.), *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Tallandier, 2000

- DURAND Yves, *Vichy, 1940-1944*, Bordas, 1972
- DURAND Yves, *Le nouvel ordre européen nazi. La collaboration dans l'Europe allemande*, Bruxelles, Complexe, 1990
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'abîme, 1939-1944*, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 1986
- EVANS Richard, *Le III<sup>e</sup> Reich*, Flammarion, 2009, 3 vol.
- GILDEA Robert, WARRING Anette et WIEVIORKA Olivier (dir.), *Surviving Hitler and Mussolini. Daily life in occupied Europe*, Berg, 2006
- JACKEL Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Stuttgart 1966, trad. fr. Fayard, 1968
- JACKSON Julian, *La France sous l'Occupation*, Flammarion, 2001
- LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise et QUELLIEN Jean (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard – Ministère de la Défense, 2010
- L'Occupation en France et en Belgique, 1940-1944*, actes du colloque de Lille, 1985, *Revue du Nord*, n° 2, hors-série, 1987-1988, 2 vol.
- MAZOWER Mark, *Le Continent des Ténèbres. Une histoire de l'Europe au XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 2005
- MURACCIOLE Jean-François, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Le Livre de Poche références, 2002
- OUSBY Ian, *Occupation. The ordeal of France 1940-1944*, éd. John Murray, Londres, 1997
- PAXTON Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, 1974, rééd. 1997, Points-Seuil
- RINGS Werner, *Vivre avec l'ennemi*, 1979, trad. franç. Robert Laffont, 1981
- RIOUX Jean-Pierre, *L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*, Seuil, 1980
- ROUSSO Henri, *Un château en Allemagne, la France de Pétain en exil, Sigmaringen 1944-1945*, 1980
- ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Seuil, 1990
- UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, 1940-1944*, Boppard-am-Rhein, H. Boldt Verlag, 1968, tr. fr. manuscrite déposée à l'IHTP, s.d.
- VEILLON Dominique, *Vivre et survivre en France : 1939-1947*, Payot, 1995
- VINEN Richard, *The Unfree French. Life under the Occupation*, 2006

## **b) La vie économique dans la France occupée**

### **⇒ Généralités et cas particuliers**

- ANDRIEU Claire, *La banque sous l'Occupation, paradoxes de l'histoire d'une profession*, Presses de la FNSP, 1990
- BACHELIER Christian, *La SNCF sous l'occupation allemande 1940-1944. Rapport documentaire*, 5 volumes, Paris, IHTP-CNRS, 1996

BARJOT Dominique, « L'industrie française des travaux publics », in *Histoire, économie et société*, numéro spécial « Stratégies industrielles sous l'Occupation » (dir. D. Barjot et H. Rousso), n° 3, 1992, pp. 415-436

BEAUQUIER Jean-Pierre, « L'activité économique dans la région marseillaise en 1943 », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n°95, 1974, pp. 24-52

BELTRAN Alain, FRANK Robert et ROUSSO Henri, *La vie des entreprises sous l'Occupation*, Belin, 1994

BONNET-LABORDERIE Philippe, « L'exemple d'une entreprise beauvaisienne pendant la Seconde guerre mondiale : la société La Brosse et Dupont », Beauvais, *Groupe d'Etudes des monuments et des œuvres d'arts de l'Oise et du Beauvaisis*, n° 86-87, 1998, pp. 25-32

CAYEZ Pierre, « Négociier et survivre : la stratégie de Rhône-Poulenc pendant la Seconde Guerre mondiale », *Histoire, économie et société*, n°3, 1992, pp. 479-491

CORDET Francis, « La fonderie de Ruelle [Charente] sous l'Occupation », *Bulletin de la société archéologique de Charente*, 2002, n° 4, pp. 215-219

DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude et MARCOT François (dir.), *L'Occupation, l'Etat français et les entreprises*, actes du colloque de l'université de Franche-Comté et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000

DURAND Paul, *La SNCF pendant la guerre*, PUF, 1968

GUESLAIN André, *Les hommes du pneu. Les ouvriers Michelin 1940-1980*, Ed. de l'Atelier, 1993

HAZERA Jean-Claude et ROCHEBRUNE Renaud de, *Les Patrons sous l'Occupation*, Odile Jacob, 1995, 2<sup>e</sup> éd., 1997, 2 vol.

LACROIX-RIZ Annie, *Industriels et banquiers sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, A. Colin, 1999

MARGAIRAZ Michel (dir.), *Banques, Banque de France et seconde guerre mondiale*, A. Michel, 2002

MARGAIRAZ Michel, *L'Etat, les Finances et l'Economie, histoire d'une conversion 1932-1952*, Imprimerie Nationale, 1991, 2 vol.

PICARD Fernand, *L'épopée de Renault*, Albin Michel, 1976

ROUSSELIER-FRABOULET Danièle, *Les entreprises sous l'occupation : le monde de la métallurgie à Saint-Denis 1937-1947*, CNRS, 1998

*Une entreprise publique dans la guerre: la SNCF, 1939-1945*, actes du colloque de l'Assemblée Nationale tenu le 21-22 juin 2000, Presses Universitaires de France, 2001

VINEN Richard, *The Politics of french Business, 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991

### ⇒ Aspects économiques de l'occupation allemande

BOUDOT François, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 54, 1964, pp. 42-63

MILWARD Alan, *The german economy at war*, Londres, Athlone Press, 1963

MILWARD Alan, *The New Order and the French economy*, Oxford University Press, 1971

OVERY Richard, *War and economy in the Third Reich*, Clarendon Press, Oxford, 1994

REVUE D'HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE, *Aspects de l'économie française, numéro spécial*, n°57, janvier 1965

SAUVY Alfred, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Flammarion, 1978

TOOZE Adam, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, 2006, reed. Penguin, 2007

⇒ **Éléments biographiques :**

BLOCH-LAINE François, et GRUSON Claude, *Hauts-fonctionnaires sous l'Occupation*, not. I, 2, pp. 29-36, « A propos de Bichelonne »

CHADEAU Emmanuel, *Louis Renault, biographie*, Plon, 1998

FEST Joachim, *Albert Speer*, Perrin, 2001

GREGOR Janssen, « Todt et Speer », *Revue d'Histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 84, janvier 1971, p. 37-53

HATRY Gilbert, *Louis Renault, patron absolu*, Lafourcade, 1982

KNOPP Guido, « Speer, l'architecte », in *Les complices de Hitler*, J. Grancher, 2000, p. 237-270

MURON Louis, *Marius Berliet*, Lyon, Lugd, 1995

SABIN Guy, *Jean Bichelonne, 1904-1944*, éd. France-Empire, 1991

SCHMIDT Matthias, *Albert Speer. La fin d'un mythe*, Belfond, 1983

SERENY Gitta, *Albert Speer. Son combat avec la vérité*, Seuil, 1997

**c) L'Etat français à l'action**

⇒ **Éléments biographiques**

ASSOULINE Pierre, *Jean Jardin. Une éminence grise*, Balland, 1986

BARRAL Pierre, « Un préfet régional sous l'Occupation : Jean Schmidt », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, 1986, p. 61-78

BOULANGER Gérard, *Maurice Papon, un technocrate dans la collaboration*, Seuil, 1995

CORCY-DEBRAY Stéphanie, *Jérôme Carcopino. Un historien à Vichy*, L'Harmattan, 2001

COUTAU-BEGARIE Hervé et HUAN Claude, *Darlan*, Fayard, 1989

FERRO Marc, *Pétain*, Fayard, 1987

FROMENT Pascale, *René Bousquet*, préF de P. Laborie, Fayard, 2001

JOSEPH Gilbert, *Fernand de Brinon, l'aristocrate de la collaboration*, Albin Michel, 2002

KUPFERMAN Fred, *Laval*, Balland, 1987

LAMBAUER Barbara, *Otto Abetz et les Français, ou l'envers de la Collaboration*, préF de J.P. Azéma, Fayard,



2001

MAUX-ROBERT Antoinette, *La lutte contre le chômage à Vichy. Henri Maux, le Juste oublié 1939-1944*, Lavauzelle, 2002

MICHEL Henri, *François Darlan*, Hachette, 2<sup>e</sup> éd., 1993

VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Le Docteur Ménétrel*, Perrin, 2002

#### ⇒ Administrations et forces de l'ordre

AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande*, Phénix éd., 2001

BARUCH Marc Olivier, *Servir l'Etat français*, Fayard, 1998

BARUCH Marc Olivier (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003

CHAUVY Gérard, *Les acquittés de Vichy, non-lieux et acquittements pour faits de résistance dans les procès de la Libération*, Perrin, 2003

KUPFERMAN Fred, *Les procès de Vichy : Pucheu, Pétain, Laval*, Bruxelles, Complexe, 1980

NOVICK Peter, *L'Épuration française 1944-1949*, 1968, Balland 1986, rééd. Points-Seuil, 1991

ROUQUET François, « Une administration française face à la Deuxième Guerre mondiale : les PTT », thèse de doctorat, université de Toulouse-Le Mirail, 1988

#### ⇒ Forces de l'ordre classiques et novation milicienne :

AZEMA Jean-Pierre, « La Milice », *Vingtième Siècle*, n°28, octobre 1990, pp. 83-107

CAZALS Pierre, *La gendarmerie sous l'Occupation*, éd. La Musse, 1994

DELPERRIE DE BAYAC Pierre, *Histoire de la Milice*, Fayard, 1969, rééd. 1994

GEINDRE Lucien, « La grande rafle de mars 1943 [à Nancy pour le STO] », *Revue lorraine populaire*, n° 110, 1993, p. 77-80

GIOLITTO Pierre, *Histoire de la Milice*, Perrin, 1997

LONGUECHAUD Henri, *Conformément à l'ordre de nos chefs. Le drame des forces de l'ordre sous l'Occupation, 1940-1944*, Plon, 1985

MULLER Jean-Marie, *Désobéir à Vichy. La résistance civile de fonctionnaires de police*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994

PINEL Alain, *Une police de Vichy. Les Groupes Mobiles de Réserve (1941-1944)*, L'Harmattan, 2004

SWEETS John, « La police et la population dans la France de Vichy », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 155, juillet 1989, p. 63 sq.

#### ⇒ Etudes d'ensemble sur la propagande :

BERTIN-MAGHIT Jean-Pierre, « Le documentaire de propagande sous l'Occupation », *Vingtième Siècle*, n° 63, 1999, p. 24-29

DELPORTE Christian. *Les crayons de la propagande. Dessinateurs et dessin politique sous l'Occupation*, CNRS éditions, 1993

GERVEREAU Laurent et PESHANSKI Denis (dir.), *La propagande sous Vichy 1940-1944*, catalogue de l'exposition, 1990, BDIC – IHTP

ROSSI A. [Angelo Tasca] *Sous l'Occupation. La guerre des papillons. Quatre ans de politique communiste (1940-1944)*, Paris, Les Iles d'Or, 1954

MARCHETTI Stéphane, *Images d'une certaine France. Affiches 1939-1945*, Edita, 1982

ROSSIGNOL Dominique, *Histoire de la propagande en France 1940-1944*, PUF, 1991

*VINGTIEME SIECLE, REVUE D'HISTOIRE*, n° 28, octobre-décembre 1990, « Vichy : propagande et répression »

## 2) Monographies locales et régionales

### ⇒ Villes

ALBERT Marie-Claude, *Châtellerauld sous l'Occupation*, Geste éditions, 2005

BATAILLE Guy, *Boulogne-sur-Mer 1939-1945*, Dunkerque, éd. des Beffrois, 1984

BERTIN François, *Rennes sous l'Occupation*, Rennes, Ouest-France, 1979

BRIAIS Bernard, *Une ville de province dans la guerre, Loches en Touraine, 1939-1945*, Joué-lès-Tours, A. Sutton, 2001

CHANTEPIE Franck, *Nantes et la Loire-Inférieure dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1987

CHAUVET Martine, *Châlons-sur-Saône dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1987

CHAUVY Gérard, *Lyon 1940-1944*, Perrin

COINTET Jean-Paul, *Paris 40-44*, Perrin, 2001

COSSON Armand, *Nîmes et le Gard dans la guerre*, Le Coteau-Horvarth, 1988

DETREZ Louis (chanoine), *Quand Lille avait faim*, SILIC, Lille, 1945

ESTEBE Jean, *Toulouse 1940-1944*, Perrin, 1996

GIOLITTO Pierre, *Grenoble 40-44*, Perrin, 2001

GOUNAND Pierre, *Carrefour de guerre, Dijon 1940-1944*, Besançon, éd. Franc' Albert, 1990

MICHEL Henri, *Paris allemand*, Albin Michel, 1981, not. ch. 7 : « Travailler pour le roi de Prusse. »

MICHEL Henri, *Paris résistant*, Albin Michel, 1982

POIRMEUR André, *Compiègne 1939-1945*, Compiègne, chez l'auteur, 1968 [pp. 59-102 : la Relève]

ROBINE Stéphane, *Une ville industrielle dans la tourmente : Flers de 1939 à 1944*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 1997

SWEETS John F, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Plon, 1996

TERRISSE René, *Bordeaux 1940-1944*, Perrin, 199.

UHART Robert, *Amboise et la Touraine de 1940 à 1947*, impr.des Platanes, Nazelles-Négron, 1997

TOURET André, *Montluçon 1940-1944, la mémoire retrouvée*, Nonette, Créer, 2001

ZARETSKY Robert, *Nîmes at war. Religion, Politics and public opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvanie, Penn State Press, 1995

### ⇒ **Départements ou régions**

AUDOUIN-LE MAREC Michelle, *Le Maine-et-Loire dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1987

BAUDOT Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, 1973

BAUDOT Marcel, *Libération de la Normandie*, Hachette, 1973

BEAL Jacques, *La Somme dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1986

BECAMPS Pierre, *Libération de Bordeaux*, Hachette, 1974

BERTEAUX Pierre, *La Libération de Toulouse et de sa région*, Hachette, 1973

BOIVIN Michel, *La Manche occupée*, Condé-sur-Vire, Corbrion, 1995

BONNET G., *Vichy et l'Occupation. Le Val-de-Loire, le Berry et le Poitou des années noires*, Tours, éd. de la Nouvelle République, 1995

BOUGEARD Christian, *Le choc de la guerre dans les Côtes-du-Nord*, Jean-Paul Gisserot, 1995

BOURDERON Roger, *Libération du Languedoc méditerranéen*, Hachette, 1974

CANAUD Jacques et BAZIN Jean-François, *La Bourgogne dans la seconde guerre mondiale*, Rennes, éd. Ouest-France, 1986

CHAUMET Michel, *Les Deux-Sèvres dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1985

CORDESSE Henri, *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, à compte d'auteur, 1974

DEJONGHE Etienne et LAURENT Daniel, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*, Hachette, 1974

DEJONGHE Etienne, « Le Nord isolé : occupation et opinion (mai 1940-mars 1942) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XXVI, janvier-mars 1979, p. 48-97

DEJONGHE Etienne et LE MANER Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, La Voix du Nord, 1999

DEBORDES Jean, *L'Allier dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Fd, Gérard Tisserand, 2000

DURAND Yves et VIVIER Robert, *Libération des pays de Loire*, Hachette, 1974

DURAND Yves, *Le Loiret dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1983

FISHER Guillaume, *La Guerre 39-45 en Meurthe-et-Moselle*, Amiens, Martelle, 1990

FROGER Jean-Pierre et WATIEZ Jacques, *Les Tourangeaux sous l'Occupation*, Tours, CDL, 1997

GAMBIEZ Fernand, *Libération de la Corse*, Hachette, 1973

GILLOT-VOISIN Jeanne, *La Saône-et-Loire sous Hitler*, Thoissey, éd. Coup de pouce, 1996-1997, 2 vol.

GRANDHAY Jean-Claude, *La Haute-Saône dans la Deuxième Guerre mondiale*, ERTI, 1989-1991, 3 vol.

GRANDVAL Gilbert et COLLIN Jean, *Libération de l'Est de la France*, Hachette, 1974

GRISEL Catherine, *La Haute-Normandie dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1986

GUILLOIN Jean-Marie, *Le Var, la Guerre, la Résistance*, Toulon, Hémisud, 1994

GUINGOUIN Georges, *Quatre années de lutte sur le sol limousin*, Hachette, 1974

GUIRAL Pierre, *Libération de Marseille*, Hachette, 1974

HUSSON Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 1995, 2 vol.

INGRAND Henry, *Libération de l'Auvergne*, Hachette, 1974

LEROUX Roger, *Le Morbihan en Guerre, 1939-1945*, Mayenne, éd. Floch, 1978

LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, 1936-1951*, St-Etienne, centre d'études foréziennes, 1980

MAIGNON Jacques, *L'Oise dans la guerre*, Le Coteau, Horvath, 1989

MAISONNAS René, *La Résistance en Ardèche*, Aubenas, Le Regard du Monde, 1984

MARTINET Jean-Claude, *Histoire de l'occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, La Charité-sur-Loire, éd. Delayance, 1987

MARTRES Eugène, *L'Auvergne dans la tourmente*, Editions de la Borée, Cournon d'Auvergne, 2001

MARTRES Eugène, *Les Archives parlent. Auvergne-Bourbonnais (1940-1945)*, éd. de la Borée, Cournon d'Auvergne, 2005

MARTRES Eugène, *Le Cantal de 1939 à 1945 : les troupes allemandes à travers le Massif Central*, Editions de la Borée, Cournon d'Auvergne, 1993

MAURY Lucien, *La Résistance audoise*, Quillan, Comité d'Histoire de la Résistance du département de l'Aude, 1980, 2 vol.

MIJOLLA France et AUBERT Pierre, *La Seine-et-Oise dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1989

NICAULT Maurice, *Le Berry dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1986

PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes dans la guerre de 1939 à 1945*, Nice, 1977, rééd. Serre, 1989

PELLUS Daniel, *La Marne dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Harvath, 1987

PICARD Roger, *La Vienne dans la guerre*, éd. de la Borée, 2001

PICARD Roger et RACAULT Gaston, « La vie économique dans la Vienne 1940-1945 », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 119, 1980

- PITTOIS-DEHU Marie-Agnès, *L'Aisne dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Harvath, 1986
- PLANCKE René-Charles, *La Seine-et-Marne, 1939-1945*, Le Mée-sur-Seine, Amatteis, 1984-1985
- POULLENOT Louis, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*, Biarritz, J& D éd., 1995
- QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2001
- REVUE D'HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE, La Lorraine pendant la guerre*, n° 112, numéro spécial, janvier 1977
- REVUE D'HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE, Le Languedoc pendant la guerre*, n° 112, numéro spécial, octobre 1978
- RICHARD Thibault, *Vivre en région parisienne sous l'Occupation. La Seine-et-Oise dans la guerre 1940-1944*, éd. Charles Corlet, 2004
- RIGOULOT Pierre, *L'Yonne dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1995
- ROCHE Michel, *L'Aube dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1985
- ROUGERON Georges, *Le département de l'Allier sous l'Etat français 1940-1944*, Montluçon, Typocentre, 1969
- ROMANS-PETIT Henri (col.), *Les maquis de l'Ain*, Hachette, 1974
- RUDE Fernand, *Libération de Lyon et de sa région*, Hachette, 1974
- SAINCLIVIER Jacqueline et LE MARCE Bernard, *L'Ille-et-Vilaine dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1986
- SAINCLIVIER Jacqueline, *La Bretagne dans la guerre, 1939-1945*, Rennes, Ouest-France et le Mémorial de Caen, 1994
- THOMAS Georges-Michel et LEGRAND Alain, *Le Finistère dans la guerre 1939-1945*, Paris-Brest Cité, 1979-1981, 2 vol.
- VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente*, Besançon, Cêtre, 2004
- VADON Jacques, *Les Ardennes dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1985
- La Vendée sous l'Occupation, 1940-1944*, CRDP, Nantes, 1982

### **3) Opinion publique, institutions civiles et catégories sociales**

#### **⇒ Etudes sur l'opinion publique**

- AUSTIN Roger, « Propaganda and Public Opinion in Vichy France : the Departement of the Hérault, 1940-1944 », *European Studies Review*, n° 13, oct. 1983, pp. 455-482
- BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français, 1939-1945* [l'Eure], PUF, 1960
- BOULET François, *L'état d'esprit en Haute-Loire 1940-1944. Des refuges aux maquis*, Cahiers de la Haute-Loire / Société d'Histoire de la Montagne, 2003, p. 220

LABORIE Pierre, *Résistants, vichyssois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot, 1939 à 1944*, CNRS, 1980

LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, 2<sup>e</sup> éd., Points-Seuil, 2001

LEFEBURE Antoine, *Les Conversations secrètes des Français sous l'Occupation*, Plon, 1993

#### ⇒ **Sur les prisonniers du guerre et leurs proches :**

BILLIG Joseph, « Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°37, janvier 1960, p. 53-76

CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, arts, mémoire*, Presses Universitaires de Rennes, 2008

DURAND Yves, *Les Prisonniers de guerre dans les stalags, oflags et kommandos*, « La vie quotidienne », Hachette, 2<sup>e</sup> éd., 1994

DURAND Yves, « Les prisonniers de guerre français : main-d'oeuvre pour le Reich et monnaie d'échange avec Vichy », in Claude CARLIER et Stefan MARTENS, *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Institut historique allemand, 1989

FISHMAN Sarah, *We will wait. Wives of French Prisoners of War, 1940-1945*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1991

#### ⇒ **Mondes ouvriers et syndicalistes**

AULAS Bernard, « La population active lyonnaise pendant la seconde guerre mondiale », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, juillet 1974, n° 95, p. 75-101

LE CROM Jean-Pierre, *Syndicats, nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, éd. de l'Atelier, 1991

*Les ouvriers pendant la Seconde Guerre mondiale*, actes du colloque, 22-24 octobre 1992, supplément au cahier de l'IHTP, n° 20, Paris, 1992

PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque tenu à Paris le 22-24 octobre 1992, *Cahiers de l'IHTP*, suppl. au n° 20, 1992

SENTIS Georges, *Les Comités féminins du Pas-de-Calais contre le STO*, Marcq, Ed. Marxismes-régions, 1993

*Le mouvement syndical dans la Résistance*, éd. de la Courtille, 1972, actes des journées d'étude à l'Université Paris VIII

#### ⇒ **Paysans et ruraux**

BOURDIN Gérard, « Les paysans dans l'Orne de 1940 à 1944. La double déception », *Le Pays-Bas normand*, n° 219-220, 1995

BOUSSARD Isabel, *Vichy et la corporation paysanne*, Presses de la FNSP, 1980

*Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 116, octobre 1979, pp. 69-95

LELORRAIN-STEYAERT Anne-Marie, « Enseignement agricole, STO et Chantiers de Jeunesse », *Annales d'Histoire des Enseignements agricoles*, n° 2, 1987, pp. 93-101

#### ⇒ **Femmes**

VEILLON Dominique, *La mode sous l'Occupation*, Payot, 1990

⇒ **Sur la jeunesse :**

BARUCH Marc Olivier et GUIGUEGNO Vincent (dir.), *Le choix des X. L'Ecole polytechnique et les Polytechniciens, 1939-1945*, Fayard, 2000

DEREYMEZ Jean-William (dir.), *Etre jeune en France (1939-1945)*, L'Harmattan, 2001

GIOLITTO Pierre, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Perrin, 1991

GRANET Marie, *Les jeunes dans la Résistance*, Editions France-Empire, 1985

GUESLIN André (dir.), *Les Facs sous Vichy. Etudiants, Universitaires et Universités de France pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Institut d'Etudes du Massif Central, Université Blaise-Pascal, Clermont II, actes du colloque des universités de Clermont-Ferrand et Strasbourg, 1993

HALLS Wilfred, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Oxford University Press 1981, Syros Alternative, 1988

HELLER-GOLDENBERG Lucette, *Histoire des Auberges de Jeunesse en France des origines à la Libération (1929-1945). L'ombre*, t. II, thèse de doctorat de l'université de Nice, 1985

ISRAËL Stéphane, *Les études et la guerre. Les normaliens dans la tourmente 1940-1944*, éditions rue d'Ulm, 2005

LOISEAU J.C., *Les zazous*, 1977, rééd. Grasset, 1990

*REVUE D'HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE, Vichy et la jeunesse*, numéro spécial, n° 56, 1964

RIOUX Emmanuelle, *Les zazous, un phénomène socio-culturel sous l'Occupation*, mémoire de maîtrise, université de Paris-X Nanterre, 1987

THOUMIEUX-RIOUX Emmanuelle, « Les zazous, enfants terribles de Vichy », *L'Histoire*, n° 165, avril 1993, p. 32-39

⇒ **Milieus religieux**

BEDARIDA Renée, *Les catholiques français pendant la guerre*, Hachette, La vie quotidienne, 1998

BEDARIDA Renée, *Les armes de l'esprit : Témoignage chrétien, 1941-1944*, Editions ouvrières, 1977

BOURDAIS Henri, *La JOC sous l'occupation allemande*, les Editions de l'Atelier, 1995

BOUSQUET Hadrien, *L'Abbé Jean Rodhain tel que je l'ai connu*, Montsurs, éd Résiac, 1981

CLEMENT Jean-Louis, *Les Evêques au temps de Vichy*, Beauchesne, 1999

CLEMENT Jean-Louis, *M<sup>gr</sup> Saliège*, Beauchesne, 1994

COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy*, Perrin, 1993

COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience. Catholiques français en Résistance (1940-1944)*, éd. de l'Atelier, 1998

DUQUESNE Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, 1966, éd. augm. 1996, Points-Seuil

LANGLOIS Claude, « Le régime de Vichy et le Clergé d'après les Semaines religieuses des diocèses de la zone libre », *Revue française de science politique*, XXII, n°4, août 1972

LE MOIGNE Frédéric, *Les Evêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Presses Universitaires de Rennes, 2005

MANDOUZE André, *Mémoires d'outre-siècle*, t. I, *D'une résistance à l'autre*, Viviane Hamy, 1998

MASSON Catherine, *Le cardinal Liénart, évêque de Lille, 1928-1968*, Cerf, 2001

MICHEL Alain-René, *La jeunesse étudiante chrétienne face au nazisme et à Vichy, 1938-1944*, Presses universitaires de Lille, Lille, 1988

MOLETTE Charles, *Les Allemands et les archives religieuses. Les prêtres en mission auprès des ouvriers du STO. Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées*, 8<sup>e</sup> Congrès national, 1987

MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : le Nord-Pas-de-Calais*, actes du colloque des 5 et 6 novembre 1977, numéros spéciaux de la *Revue du Nord*, avril-juin et juillet-septembre 1978

MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : la région Rhône-Alpes*, actes du colloque de 1976, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981

MONTCLOS Xavier de (dir.), *Eglises et chrétiens sous la Deuxième Guerre mondiale : la France*, actes du colloque de Lyon du 27 au 30 janvier 1978, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982

POUJOL Jacques, *Protestants dans la France en guerre 1939-1945*, Ed. de Paris, 2000

POULAT Emile, *Les prêtres-ouvriers, naissance et fin*, Casterman, 1965, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Cerf, 1999

*Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du Colloque Paris 19-21 novembre 1992, Société d'Histoire du protestantisme, 1994

RANDAMME Martin (père) et ROQUEJOFFRE Marc-Alexis, *M<sup>gr</sup> Piguet, un évêque discuté*, chez les auteurs, Clermont-Ferrand, 2000

RANDAMME Martin (père) et ROQUEJOFFRE Marc-Alexis, *Prêtres et séminaristes des années sombres*, chez les auteurs, Clermont-Ferrand, 2002

RIVET Auguste, « Les chrétiens de Haute-Loire dans la Révolution Nationale et sous l'Occupation allemande », *Revue d'Auvergne*, 1982, p. 387-420

VINATIER Jacques, *Le cardinal Suhard, l'évêque du renouveau missionnaire, 1874-1949*, Centurion, 1983

#### **4) Collaborateurs et collaborationnistes**

##### **Ouvrages généraux**

AZEMA Jean-Pierre, *La collaboration 1940-1944*, Paris, 1975

ORY Pascal, *La France allemande, paroles du collaborationnisme français 1933-1945*, 1977

ORY Pascal, *Les collaborateurs*, Seuil, 1976

ROUSSO Henri, *La Collaboration*, MA Editions, 1987

VEILLON Dominique, *La collaboration, textes et débats*, 1984

##### **Biographies et études**



BESLER Christophe, *La collaboration en Loire-Inférieure*, Geste, 2005, 2 vol.

BRENDE Reinhold, *Kollaboration in Frankreich im zweiten Weltkrieg, Marcel Déat und das Rassemblement National Populaire*, Munich, Oldenburg, 1992

BURRIN Philippe, *La dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery*, Seuil, 1986

COINTET Jean-Paul, *Marcel Déat. Du socialisme au national-socialisme*, Perrin, 1998

PAPP Julien, *La collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Ed. Tirésias, 1993, p. 153

## 5) Résistance et résistants

### Ouvrages généraux

BELOT Robert, *Aux frontières de la liberté. S'évader de France sous l'Occupation*, Fayard, 1998

BELOT Robert, *Paroles de résistants*, Berg international, 2001

BELOT Robert (dir.), *Les Résistants, l'histoire de ceux qui refusèrent*, Larousse, 2003

CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre*, Folio, 1996, 2 vol.

EYCHENNE Emilienne, *Les Pyrénées de la Liberté 1939-1945 : le franchissement clandestin des Pyrénées pendant la Seconde Guerre mondiale*, France-Empire, 1983

GUERIN Alain, *Chronique de la Résistance*, rééd. Omnibus, 2000

GUILLOIN Jean-Marie et LABORIE Pierre, (dir.) *Mémoire et histoire : la Résistance*, Privat, Toulouse, 1995

GUILLOIN Jean-Marie et MENCHERINI Robert (dir.), *La Résistance et les Européens du Sud*, L'Harmattan, 1999

*Jean Moulin et le conseil national de la Résistance*, éd. du CNRS, 1983

HOSTACHE René, *Le CNR*, PUF, 1958

*Mémorial des Compagnons de la Libération*, La grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération, 1961

MURACCIOLE Jean-François, *Histoire de la Résistance en France*, PUF, 2003

MURACCIOLE Jean-François, *Les Français Libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009

NOGUERES Henri, *La vie quotidienne des résistants de l'Armistice à la Libération*, Hachette, 1984

NOGUERES Henri et DEGLIAME-FOUCHE Marcel, *Histoire de la Résistance en France*, Robert Laffont, 1967-1981, 5 vol.

NOTIN Jean-Christophe, *1061 compagnons. Histoire des compagnons de la Libération*, Librairie Académique Perrin, 2000

POZNANSKI Renée, *Propagandes et persécutions. La Résistance et le "problème juif" 1940-1944*, Fayard, 2008

PROST Antoine (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, éd. de l'Atelier, 1998

RUBY Marcel, *La Résistance à Lyon, 19 juin 1940-3 septembre 1943*, Lyon, Hermès, 1980

SAINCLIVIER Jacqueline et BOUGEARD Christian, *La Résistance et les Français : enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses Universitaires, 1995

SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler. La Résistance civile en Europe 1939-1943*, Payot, 1989, rééd. 1996

Sur la toile : <http://www.ordredelaliberation.fr>

### **Milieus et mouvements**

AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée. Histoire du mouvement Libération-Nord*, Flammarion, 1999

CALMETTE Arthur, *L'« OCM », Organisation Civile et Militaire, Histoire d'un Mouvement de Résistance de 1940 à 1946*, PUF, 1961

COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience. Catholiques français en Résistance (1940-1944)*, éd. de l'Atelier, 1998

COURTOIS Stéphane, *Le PCF dans la guerre*, Ramsay, 1980

COURTOIS Stéphane, PESHANSKI Denis et RAYSKI Adam, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Fayard, 1989

DOUZOU Laurent, *La Désobéissance. Histoire du mouvement Libération-Sud*, Odile Jacob, 1995

GRANET Marie, *Ceux de la Résistance*, éd. de Minuit, 1964

GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat. Histoire d'un mouvement de Résistance*, PUF, 1957

GRANET Marie, *Les jeunes dans la Résistance*, Editions France-Empire, 1985

LAURENS André : « La Résistance ariégeoise contre le STO », *Résistance R4*, 1979, n° 8, p. 26-34

PARDIEU Laurent, *Un journal clandestin de la zone interdite, Lorraine, 1942-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, 1991

SADOUN Marc, *Les socialistes sous l'occupation. Résistance et Collaboration*, Presses de la FNSP, 1982

TILLON Charles, *Les FTP*, Gallimard, 1964

VEILLON Dominique, *Le Franc-Tireur : un journal clandestin, un mouvement de résistance*, Flammarion, 1977

VIRIEUX Daniel, *Le Front National de Lutte pour la Liberté pour la Liberté et l'Indépendance de la France. Un Mouvement de Résistance – Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, thèse, Université de Paris-VIII, 1995

WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance, Défense de la France 1940-1949*, Seuil, 1995

### **Biographies**

AZEMA Jean-Pierre (dir.), *Jean Moulin face à l'Histoire*, Flammarion, 2000

BELOT Robert, *Henri Frenay. De la Résistance à l'Europe*, Seuil, 2003

BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy*, Tallandier, 2004

COMBES Pierre « Récit d'un coup de main : destruction par les FUJP des archives du STO à Cahors le 3 février 1944 », Cahors, 1989

CORDIER Daniel, *Jean Moulin. L'inconnu du Panthéon*, J.C. Lattès, t. 1, 1989

CORDIER Daniel, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Gallimard, 1999

DOMENACH Jean-Marie, *Gilbert Dru. Un chrétien résistant*, Beauchesne, 1998

GIOLITTO Pierre, *Henri Frenay. Premier résistant de France et rival du général de Gaulle*, L'Harmattan, 2005

MORGAN Claude, *Yves Farge*, Editeurs Français Réunis, 1954

VUILLERME Robert, *Pierre Lamy : inspecteur du travail et martyr de la Résistance*, Association d'étude de l'histoire de l'Inspection du travail, 1994

## **II) Le STO et le travail forcé en France et en Europe**

### **1) Généralités**

COMMISSION CONSULTATIVE DES DOMMAGES ET DES REPARATIONS, *Exploitation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne*, monographie D.P.I, Imprimerie Nationale, 1948

DURAND Yves, « STO : Vichy au service de l'Allemagne », *L'Histoire* n° 167, juin 1993, pp. 13-20

EVARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le III e Reich*, Fayard, 1971

FEDERATION NATIONALE DES VICTIMES ET RESCAPES DES CAMPS NAZIS DE TRAVAIL FORCE, *Un livre blanc sur une période noire*, imprimeries SATR, Tours, 1987

FOURASTIE Jean, « La population active française pendant la Seconde Guerre Mondiale », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 57, 1965, pp. 5-18

FRIED John, *The exploitation of Foreign Labor by Germany*, Montréal, 1945

GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Les dessous d'une négociation : la main-d'œuvre française en Allemagne (8 septembre 1941-16 février 1943) », *Bulletin du centre d'histoire économique de la région lyonnaise*, 1987, n° 4, p. 33-59

GUILLOIN Jean-Marie, « STO », in Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française*, PUF, 1995

HATRY Gilbert, « Le Service du Travail Obligatoire (STO) 1942-1943 », *Bulletin de la Section d'Histoire des usines Renault*, t. 5, n° 27, 1983, pp. 63-72

HERBERT Ulrich (dir.), *Europa und die « Reichseinsatz », Ausländische Zivilarbeiter, Kriegsgefangene und KZ Häftlinge in Deutschland 1938-1945*, Essen, 1991

HERBERT Ulrich, *Hitler's foreign workers*, Cambridge University Press, 1997

HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Berlin, Verlag Dietz, 1985

HOMZE Edward, *Foreign Labour in Nazi Germany*, Princeton University Press, 1967

HOOP Jean-Marie (d'), « La main-d'œuvre française au service de l'Allemagne », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 81, janvier 1971, p. 73-88

LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Déportés, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003

*La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, actes du colloque de Caen, Centre de Recherche d'Histoire quantitative, Caen, 2001, textes rassemblés par B. Garnier, J. Quellien et F Passera

« Le travail obligatoire en Allemagne, 1942-1944 », *Actes du symposium tenu à Bruxelles les 6-7 octobre 1992*, Centre de Recherche et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre mondiale, Bruxelles, 1993

MERMET Pierre, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne », *Bulletin de l'IHTP* n° 7, mars 1982, p. 40-59

SPOERER Mark, *Zwangsarbeit unter dem Hakenkreuz. Ausländische Zivilarbeiter, Kriegsgefangene und Häftlinge im Deutschen Reich und im besetzten Europa, 1939-1945*, Deutsche Verlags, Anstalt, Stuttgart, 2001

VEILLON Dominique, « La vérité sur le STO », *L'Histoire* n° 80, juillet-août 1985, pp. 105-109

VIET François, « La politique de la main-d'œuvre de Vichy », in DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude et MARCOT François (dir.), *L'Occupation, l'Etat français et les entreprises*, actes du colloque de l'université de Franche-Comté et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000

VITTORI Jean-Pierre, *Eux, les STO*, Messidor-Temps Actuels, 1982

ZIELINSKI Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und das « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Dampfboot, Münster, Westfälisches, 1995

#### Filmographie :

*Service du Travail Obligatoire, chronique d'une collaboration forcée*, Alexandre Dolgorouky réal., La Cinquième, 1996, 52 min.

*STO. Avoir 20 ans sous l'Occupation*, Jérôme Lambert et Philippe Picard réal., France 2, 2011, 84 min.

Sur la toile : [www.requis-déportés-sto.com](http://www.requis-déportés-sto.com), site de la FNVRCNTF

## **2) Le STO, dimensions locales ou régionales**

AULAS Bernard, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Rhône », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 204, mars-avril 1973, p. 33-35

BERAUD H., « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 231, 1978, p. 26-28

BERBIGUIER Dominique, *Histoire et mémoire du travail obligatoire en Allemagne à travers quelques cas héraultais*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000

BEUCHET Sébastien, *Volontaires et requis du travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II, université de Caen, 2006.

BOCQUET Sophie, « Les jeunes du Service Encadré du Travail et les surveillances pendant l'Occupation dans l'agglomération rouennaise », *Trames*, 2000, n° 8, p. 169-172

BOHN Roland, *1939-1945... En Bretagne conséquences économiques et sociales de la présence allemande*, Ertheb, Bannalec, 2000

- BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégiques », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 137, janvier 1985, p. 33-62
- BOURDERON Roger, « Mouvement de la main-d'œuvre et STO dans les mines du Gard, » *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 112, 1978, p. 47-66
- BOUTROUX Didier, « Le STO en Meurthe-et-Moselle, 1941-1944 », mémoire de maîtrise, Nancy, 1977, 66 p., résumé par P. Mermet in *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 232, 1978, p. 27-31
- BOYET M., « Réquisitions, départs en Allemagne et réfractaires : département du Jura », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 215, 1975, p. 26-33
- Bulletin du Cercle d'études de la Deuxième Guerre mondiale de Thiers et sa région*, « Le STO », n°7, 2002
- CHARBAUT Martin, *L'Hérault et le Service du Travail Obligatoire. 16 février 1943 – 23 juin 1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000
- COSTES Martine, *Le STO dans la région de la Sambre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1973
- CROZON Pierre, « 1943 le STO », *Quimper et Léon*, n° 20, 1993
- DEJONGHE Etienne, « Remarques sur les problèmes de main-d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°232, 1978, pp. 31-33
- DIMEGLIO Annie, *Le STO dans le département du Var*, mémoire de maîtrise, Université de Nice, 1972
- DODIN Robert, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département des Vosges », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°237, 1979, pp. 34-41
- DODIN Robert, « Les Vosgiens de 1940 à 1944 : les réquisitions, les départs en Allemagne et les réfractaires du département des Vosges », *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, t. 82, a. 105, 1979, pp. 21-35
- DURAND Yves, « Problèmes du STO dans le Loiret », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 216, 1975, pp. 8-9
- EYCHIENNE Emilienne, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de la Haute-Garonne », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 221, 1976, pp. 35-45
- FABRE Robert et Diana, « Les prélèvements de main-d'œuvre dans le département du Tarn », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 230, 1978, pp. 35-43
- FABRE Robert et Diana, « La main-d'œuvre au service de l'Allemagne dans la région de Toulouse », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 131, juillet 1983, pp. 93-96
- FERAY Claudine, *Le Service du Travail Obligatoire dans le département de la Marne*, mémoire de maîtrise, université de Reims, 1965
- FERAY Claudine, « Le Service du Travail Obligatoire dans le département de la Marne », *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, t. 81, 1966, p. 178-195
- FOUCAULT Rémi, « Main-d'œuvre et STO en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Orbius, bulletin du Groupe de recherches sur le mouvement social en Mayenne*, n° 1 à 3, 1980-1981
- GABLIN Patrick, *Le STO dans le Loiret*, mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1974
- GAIDA Peter, *Der Atlantikwall in Aquitanien, Baumeister und Zwangsarbeiter im Dienste Hitlers*, Mémoire de maîtrise, Université de Brême, 2000
- GAMBIER M., „Les prélèvements de main-d'oeuvre en Haute-Savoie“, *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 225, 1977

- GOUTALOY P., « Les prélèvements de main-d'œuvre en Haute-Loire », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 228, 1977
- GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Les réquisitions de main-d'œuvre pour l'Allemagne dans le Rhône, 26 octobre 1942-10 août 1944*, mémoire de maîtrise, Université de Lyon, 1980
- GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoire (1942-1990)*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1990
- HARBULOT Jean-Pierre, *Le Service du Travail Obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses Universitaires de Nancy, 2003
- HINGREZ Elisabeth, LHERMITTE Marie-Andrée et THERY Odile, *Recherches sur la situation de la main-d'œuvre du Pas-de-Calais et son utilisation par l'occupant en 1940-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Lille III, 1970
- JORGE Anabela, *Réactions de la population française face au travail obligatoire dans la Seine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-XIII, 1999
- JOUVIN Jasmyne, *Le Service du Travail Obligatoire en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, 1994
- LALAIRE André, *Les requis de l'Ille-et-Vilaine au titre du Service du Travail Obligatoire (1943-1945)*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes II, 1973
- LAMACHE Stéphane, *La participation des Calvadosiens à la construction du Mur de l'Atlantique*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1998
- LAURENS André, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1975
- LAURENS André, « Le STO dans le département de l'Ariège », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 95, 1974, pp. 53-74
- LE BOULANGER Anne-Laure, *La question de la main-d'œuvre dans le Finistère 1940-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Brest, 1996
- LEJEUNE Dany, *Le STO en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, dir. M. Boivin, Université de Rouen, 1977, compte-rendu par P. Mermet in *Bulletin du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 231, 1978, pp. 30-33
- LESTIEU Valérie, *L'impact social du STO sur la population girondine et périgourdine*, mémoire de maîtrise, Bordeaux, 2000
- MAQUART Stéphanie, *Le Service du Travail Obligatoire dans les Deux-Sèvres (octobre 1942-juin 1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1999
- MARTIN Manuel, *La construction du Mur de l'Atlantique à Fécamp*, Université de Rouen, 1993
- MARTRES Eugène, « La main-d'œuvre cantalienne en Allemagne au cours de la Deuxième guerre mondiale », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 45, janvier-mars 1976
- MAUMUS M., « Les prélèvements de main-d'œuvre dans les Hautes-Pyrénées », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 207, septembre-octobre 1973, p. 27, ainsi que *ibidem*, n° 228, nov.-déc. 1977, pp. 31-33
- MERMET Pierre, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de l'Aude », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 217, 1975, pp. 26-30

- MERMET Pierre, « Enquête sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne en Côte-d'Or », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 219, 1976 ; n° 224, janvier-février 1977 ; n° 241, 1980
- NICAULT Pierre, « La résistance au STO dans l'Indre », *Gavroche*, n° 4-5, juin-sept. 1982
- OLIVESI Antoine, « Notes sur le STO à Marseille », *Provence Histoire*, t. 37, fasc. 147, 1987, pp. 3-15
- PANICACCI Jean-Louis, « Enquête nationale sur la main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département des Alpes-Maritimes », *Recherche régionale*, n° 2, 1974, p.53
- PANICACCI Jean-Louis, « Réquisitions, départs en Allemagne et réfractaires : département des Alpes-Maritimes », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 211, 1974
- PANICACCI Jean-Louis, « Note relative à l'utilisation des dossiers individuels des Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de guerre », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 209, 1974
- PARATON Delphine, *Les séminaristes lyonnais et le STO*, mémoire de maîtrise, Université de Lyon II, 1994
- PASSERA Françoise, « Le STO dans le Calvados », in Christiane FRANCK (dir.), *La France de 1945. Résistances, retours, renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, pp. 153-164
- PASSERA Françoise, *Travailler pour l'Allemagne. La main-d'œuvre calvadosienne au service de l'occupant 1940-1945*, mémoire de DEA, Université de Caen, 2000
- PERE Pierre, « Les réquisitions de main-d'œuvre dans le département du Gers », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 237, 1979, pp. 39-41
- PICARD Roger et RACAULT Gaston, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de la Vienne », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 242, 1980, pp. 29-32
- PIOGER André, « La Relève et le Service du Travail Obligatoire dans la Sarthe, 1942-1944 », *Provence-Maine*, t. 73, fasc. 41-42, 1971, pp. 439-452
- RABOUIN M., « Réquisition de main-d'œuvre française : département du Loir-et-Cher », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 212, 1974, pp. 19-23
- REY Mme, « Le STO dans les Hautes-Pyrénées », *Bulletin du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 231, mai-juillet 1978, pp. 31-33
- RICHOLLEY Jean-Claude, *L'emploi dans la Marne (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, Université de Reims, 1980
- Yannick RODRIGUES, *STO en Vaucluse. Une jeunesse déchirée*, Etudes Comtadines, 2006
- SILVESTRE Paul et Suzanne, « Enquête sur les prélèvements de main-d'œuvre au service de l'Allemagne : département de l'Isère », *Bulletin du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 235, mars-avril 1979, p. 30-39
- SILVESTRE Paul, « STO, maquis et guérilla dans l'Isère », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 130, 1983, pp. 1-50
- TAUZIN François, *Le STO en Touraine*, mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1996
- VADON Jacques, « Le STO dans les Ardennes », *Revue historique ardennaise*, n° 11, 1976, p. 67-226
- VERGNES Rosine, *La main-d'œuvre française au service de l'Occupant allemand dans le département d'Eure-et-Loir (1940-1944)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1999
- VIBRATTE Louis, « La main-d'œuvre française au service de l'Allemagne dans le département du Doubs », *Bulletin du comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 240, mars-avril, 1980, pp. 29-31

ZAMBON Walter, *Le STO dans les départements alpins: 1942-1992*, mémoire de DEA (dir. Laurent Douzou), Université Lumière Lyon II, 1999

### **3)Le STO à l'échelle de l'entreprise**

DELVINCOURT Henri, « Problèmes relatifs à l'emploi dans les PTT », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 57, janvier 1965, p. 41-52

DURAND Paul, « La politique de l'emploi à la SNCF », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 57, janvier 1965, p. 19-40

HALBERSTADT Benjamin, *Le Personnel des Usines Renault de Boulogne-Billancourt durant l'Occupation*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001

ROBINEAU Jacques, « L'autorité allemande et l'administration de l'usine face au STO », *Renault Histoire*, Boulogne-Billancourt, n° 13, 2001, p. 139-141

*Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Besançon, 2008, textes réunis par Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas

### **4)Propagande en faveur du STO**

DE BENS E., « La propagande pour le travail obligatoire », *Cahiers d'Histoire de la seconde Guerre Mondiale*, août 1970, n° 1, pp. 25-31

DURRIEU Alain, *La Relève : l'âge d'or de la propagande*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-Nord, 1987

TOUZEAU Jacques, *La propagande radiophonique pour la Relève et pour le STO*, DES, Université de Paris-X Nanterre, 1972

### **5) Profils et comportements des intéressés**

#### **⇒ Volontaires et volontariats**

GUILLOIN Jean-Marie, « Le volontariat du travail pour l'Allemagne dans le Var », *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 238, nov.-déc. 1979, p. 29-36

MALHERBE Christine, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2016 personnes*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2001

OFFREDIC Catherine, *Travailler volontairement au service des Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale : l'exemple des femmes des Côtes-du-Nord et du Finistère, à travers les dossiers des procédures judiciaires des chambres civiles, 1940-1946*, Mémoire de maîtrise, Rennes, 2000

PANICACCI, E volontariat Alpes-Maritimes, *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 211, 1974

#### **⇒ Les requis des Chantiers de la Jeunesse**

AUSTIN Roger, « The Chantiers de la Jeunesse in Languedoc, 1940-44 », *French Historical Studies*, spring 1983, p. 106-126



CHANTEPIE Frank, HUANT Antoine et OHFIX Jean-René, *Les chantiers de la Jeunesse 1940-1944*, Opéra, Nantes, 1998

*Le Colonel*, par les amis du Col. Furioux, Pierre Petitot, 1987 [chef de la mission des Chantiers en Allemagne]

DELAGE Jean, *Grandeurs et servitudes des chantiers de Jeunesse*, préF de La Porte du Theil, A. Bonne, 1950

EDMOND Paul, *Image des Chantiers*, éd. de l'Orme Rond, Fontenay-sous-Bois, 1982

FARON Olivier, *Les chantiers de jeunesse. Avoir 20 ans sous Pétain*, Grasset, 2011

HERVET Robert, *Les Chantiers de Jeunesse*, France-Empire, 1962

HERVET Robert, *Les Compagnons de France*, France-Empire, 1965

*Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, Société des Amis des Musées Chantiers, 1993

MARTIN Pierre, *La mission des Chantiers de la Jeunesse en Allemagne*, L'Harmattan, 2001

MAZIER Pierre, *L'espélido : histoire des Chantiers de la Jeunesse en Languedoc-Roussillon*, Nîmes, Lacour, 1989

MICARD Roger, *Pour l'honneur : contribution à l'historique des prélèvements de main-d'œuvre parmi les jeunes Français par l'Allemagne nazie : la JOFTA, Jeunesse Ouvrière Française Travaillant en Allemagne, le SET, le Service Encadré du Travail*, Libourne, chez l'auteur, 1987

PECOUT Christophe, *Une jeunesse qui travaille, une jeunesse qui chante, une jeunesse qui croit : les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française : 1040-1944*, thèse de doctorat, université de Rouen, 2006

#### A titre de comparaison

CULOT Pierre, « L'exploitation de la main-d'œuvre belge et le problème des réfractaires », *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, 1970

JACQUEMYNS G., « Quelques attitudes et réactions des travailleurs belges sous l'occupation allemande », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°31, juillet 1958, pp. 24-30

#### ⇒ **Sur le réfractariat au STO spécifiquement**

BIDAULT Suzanne et Jean : *La manifestation du 6 janvier 1943*, Comité de Montluçon de l'ANACR, s.d.

COCAGNE Martial, *Le refus du travail obligatoire en Seine-Inférieure, population et travailleurs face aux réquisitions de main-d'œuvre, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 1999

*Des hors-la-loi dans la Seconde Guerre mondiale*, Groupement National des Réfractaires et Maquisards, 1991

QUELLIEN Julia, *Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2002

THEARD Fernand, *Réfractaires et maquisards en Mayenne*, Siloé, Laval, 2003

THEROUANNE Jean-Marc, *Les réfractaires face aux réquisitions de main-d'œuvre et au Service du Travail Obligatoire en Haute-Saône (4 septembre 1942-29 novembre 1944)*, Université de Franche-Comté, 1990

VARAGNAC Christophe, *Un groupe de réfractaires au STO*, mémoire de maîtrise, Université Bordeaux III, 1999

Et sur la toile : <http://www.refractaire-sto.com/>, site du Groupement National des Réfractaires et Maquisards

⇒ **Du rejet du STO à la question des maquis**

BOULADOU Gérard, « Les maquis du Languedoc », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 55, 1964, p. 55-80

BOULADOU Gérard, « Les maquis de la région de Montpellier », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 112, 1978, p. 67-86

BOULADOU Gérard, *Les maquis du Massif central méridional, 1943-1944*, Université Paul-Valéry, thèse d'Etat, 1974, 2 vol.

BOULET François, *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes maquis*, thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1997

BOURDERON Roger, « La situation en France au printemps 1944 », *Cahiers de l'IHRM*, n° 8-9, 1975, pp. 22 sq.

CANAUD Jacques, *Le temps des maquis. De la vie dans les bois à la reconquête des cités 1943-1944*, éd. de l'Armançon, Précy-sous-Thil, 2003

CHIPIER Etienne (abbé), *Souffrance et gloire du maquis chablaisien*, chez l'auteur, Thonon-les-Bains, 1946

DODIN Robert, *La Résistance dans les Vosges*, Nancy, 1974

DUCROS Louis-Frédéric, *Montagnes ardéchoises dans la guerre*, t. II, *La Lutte clandestine du 12 novembre 1942 au 5 juin 1944*, Roto-Drôme, Bourg-lès-Valence, 1977

DURANDET Christian, *Les maquis de Provence*, France-Empire, 1974

GOUBELLE Maurice, *La Résistance dans les Landes*, Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 1977

GRANET Marie, « Dessin général des maquis », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 1, novembre 1950, pp. 51-72

JOUTARD Philippe (dir.), *Cévennes, terre de refuge 1940-1944*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1987

KEDWARD Harry Roderick, *À la recherche du maquis*, éd. du Cerf, 1999

KEDWARD Harry Roderick, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy*, Champ Vallon,

*Colloque sur les maquis* organisé à l'Ecole Militaire, 22 et 23 novembre 1984, IHCC, 1985

LOMBARD Maurice, « Les maquis et la libération de la Bourgogne », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 55, juillet 1964, pp. 29-54

LEMOIGNE Louis et BARBANCEYS Marcel, *Sédentaires, réfractaires et maquisards. Armée secrète en Haute-Corrèze, 1942-1944*, Amicale des maquis de Haute-Corrèze, 1980

MARCOT François, « Pour une enquête sur les maquis, quelques problèmes d'Histoire », *RHDGM*, n° 132, octobre 1983, p. 89-100

MARCOT François, *Luttes armées et maquis*, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, 1996

MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985

MARUEJOL René et VIELZEUF Aimé, *Le Maquis Bir-Hakeim*, Nîmes, 1947

MONPEZAT Georges, *Le corps franc de la Montagne Noire. Journal de marche*, à compte d'auteur, Albi, 1963

MUSARD François, *Les Glières*, éd. de Crémille, 1971

ROMANS-PETIT Henri, *Les maquis de l'Ain*, Hachette, 1974

*La Résistance et les Français. Lutttes armées et maquis*, Actes du colloque de Besançon, 15-17 juin 1995, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, *Annales de l'Université de Franche-Comté*, Paris, Belles-Lettres, 1996

*La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque international de l'IHTP à Cachan, 16-18 novembre 1995, supplément au bulletin de l'IHTP, n° 61

*REVUE D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, Le maquis dans la libération de la France*, numéro spécial, juillet 1964

SILVESTRE Paul et Suzanne, *Chronique des maquis de l'Isère*, Grenoble, Quatre Seigneurs, 1978

*PROVENCE HISTORIQUE, STO et maquis*, numéro spécial, t. 37, n° 147, 1987

## ⇒ **Les travailleurs forcés et leur vie en Allemagne**

### **Récits, écrits ou études sur des requis du STO**

ADNET Pierre, « Le saboteur de Lase Walk », *Revue populaire lorraine*, n° 118, 1994, pp. 214-215 [sur le STO Jean Tamarelle]

AVENTURIER Gérard, *Des instituteurs de la Loire au Service du Travail Obligatoire, 1943-1945*, « Village du Forez », Montbrisson

COLETTE Elise, *Les combattants français en Slovaquie*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-I, 1998

CRESCIUCCI Alain, *Antoine Blondin*, Gallimard, 2004

« Victime de l'apostolat organisé au sein du STO : Louis Doumain », *Eglise de Viviers, semaines religieuses*, n° 6, 1994, p. 209-219

FAVRAIS Robert, *La JOC nous a donné : Marcel Callo, jeune ouvrier martyr de la foi*, Rennes, imprimatur, 1987

FIEVET Michel et alii, *Martyrs du nazisme : Marcel Callo... Et les autres*, Ed. du Témoignage Chrétien, éd. Ouvrières, 1987

GUERY Louis, *Volontaire pour le Christ : l'abbé René Giraudet, curé en France, ouvrier à Berlin, 1907-1945*, Angers, H. Giraudeau et Cie, 1947

HOFNUNG Thomas, *Georges Marchais. L'inconnu du PCF*, l'Archipel, 2001

LAMY Jean-Claude, *Brassens, le mécréant de Dieu*, Albin Michel, 2004

LE BAS Maurice, *Pierre de Porcaro : prêtre-ouvrier, mort à Dachau, 1904-1945*, P. Lethi, 1948

LEMONON Michel, *Jean Perriolat, témoin du Christ en STO, déporté et mort à Mauthausen*, Deval, Romans, 1989

MALLEY François, *Le Père Morelli, de Dachau à Netza*, éd. du Cerf, 1986

MOLETTE Charles, « A propos de quelques cas, chez des jeunes du STO, de résistance spirituelle jusqu'au martyr », in *Les Résistances spirituelles, 10<sup>e</sup> rencontres d'Histoire religieuse, Fontevraud 1986*, 1987, pp. 223-248

NETTELBECK Colin, "Robbe-Grillet and Friends in Nuremberg : exorcizing the Service du Travail Obligatoire", *French Cultural Studies*, 1992, n° 9, vol. 3, pp. 235-251

PELISSIER Jean, *Si la Gestapo avait su ! Un prêtre à l'Opéra de Munich et dans la Haute Couture*, Bonne Presse, 1945

REVERSEAU Jacques, « 1943, un aumônier clandestin, René Giraudet. Des Français requis à Berlin », *Recherches vendéennes*, n° 6, 1999, p. 283-286

THEROUANNE Jean-Marc, « Huit Franc-comtois victimes de la déportation du travail », *Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, n° 13, 1994, p. 98-162

VAERNEWYCK Laure, *Un groupe de requis bordelais au STO*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux III, 2000

VANDERSTRICHT-BULTOT Monique, « Georges Bisiaux (1924-1945), déporté du travail en mars 1943, mort à Berlin », *Valentiana*, n° 10, 1992, p. 95-106

### **Vie en Allemagne**

ARNAUD Patrice, *La délégation officielle française auprès de la Deutsche Arbeitsfront (1943-1945)*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-I, 1998

ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale face à la police et la justice national-socialiste*, DEA d'histoire des relations internationales et des mondes étrangers, université de Paris-I, 1998

ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, thèse de doctorat, Université de Paris-I, 2006

ARNAUD Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième siècle*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 95-118

BORIES-SAWALA Helga, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses du Septentrion, 2010

EIKEL Markus, *Die religiöse Betreuung der Französischen Zivilarbeiter in Deutschland*, *Revue d'Allemagne*, XXIII, oct.-déc. 1991, p. 467-485

FRIEDRICH Jörg, *L'incendie. L'Allemagne sous les bombes*, Editions du Fallois, 2004

GAMORY Jean-Pierre, *A.E.L. Arbeitserziehungslager, les camps de rééducation au travail et leurs concentrationnaires oubliés*, Saint-Grégoire, chez l'auteur, 1989

GUILLOUX Noëlle, *La vie des requis français en Allemagne. Les conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre française en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, 1942-1945*, mémoire de maîtrise, université de Paris X-Nanterre, 1997

GRANDMESNIL Georges, *Action catholique et STO*, éd. Ouvrières, 1947, 2 vol.

HOPMANN Barbara et alii, *Zwangsarbeit bei Daimler-Benz*, Steiner, Stuttgart, 1994

KLEIN Charles, *L'Aumônerie des barbelés, 1940-1947*, SOS, 1967

KNAUFT Wolfgang, *Face à la Gestapo. Travailleurs chrétiens et prêtres du STO. Berlin 1943-1945*, Le Cherche-Midi, 2007

LOFTI Gabrielle, *KZ des Gestapo : Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 2000

MOMMSEN Hans et GRIGER Manfred, *Das Volkswagenwerk und seine Arbeiter im Dritten Reich*, ECON, Düsseldorf, 1996

PICAPER Jean-Pierre, *Le crime d'aimer. Les enfants du STO*, Ed. des Syrtes, 2005

TILLMAN Elisabeth, *Zum „Reichsinsatz“ nach Dortmund\_ Desination Dortmund au service du IIIe Reich 1943-1945*, Katholisches Bildungswerk des Dortmunder Dekanate e. V., Dortmund, 1995

VISSIERE Jean-Louis, « Le STO, séminaire de prêtres-ouvriers », *Provence historique*, t. 38, fasc. 154, 1988

### **Le retour, la mémoire**

Patrice ARNAUD, « La longue défaite des requis du STO. L'échec du combat pour l'adjonction du terme de "déportation" dans leur titre », in *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, actes du colloque de Caen édités par Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wieviorka, CNRS Editions, 2009

BOUVIER François, *Retour et mémoire du retour des requis du STO dans les Côtes d'Armor de 1943 à nos jours*, mémoire de maîtrise, Rennes-II, 2000

BRUNE René, *La Déportation du travail. Le droit au titre : un combat pour l'honneur*, Publibook, 2001

CHABORD Marie-Thérèse, « Organismes français chargés des prisonniers, déportés et réfugiés, Alger 1943-Paris 1945 », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 42, avril 1961, p. 17-26

COCHET François, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, STO et déportés*, SPM, 1992

COCHET François, « Français retour d'Allemagne », *L'Histoire*, n° 179, août 1994, p. 70-75

FERRIER Roland, « Le rapatriement des travailleurs déportés », in *La Libération de la France, actes du colloque international*, 28-31 octobre 1974, CNRS, 1976, p. 757-758

GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Histoire d'un retour : les STO du Rhône », *Lendemain*, 2001, n°s 101-102, p. 59-71

PAWLAL Philippe, *Le retour des « absents », Marseille 1945*, mémoire de maîtrise, université d'Avignon, 2001

TROMEUR Cathy, *L'image des requis du STO au lendemain de la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Rennes-II, 1999

WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide*, Plon, 1992, rééd. Pluriel, Hachette, 2003

WIEVIORKA Annette et BARCELLINI Serge, « *Passant, souviens-toi* ». *Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Plon, 1995

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

*Pierre Laval, principal maître-d'œuvre français du STO, ne figure pas dans cet index. Fritz Sauckel, Adolf Hitler, Philippe Pétain ou Charles de Gaulle n'y paraissent que lorsqu'il est question de leur action personnelle. Les prénoms en italiques sont les pseudonymes de certains résistants.*

### A

ABBAL Gilbert, 535  
ABETZ Otto, 33, 51, 137, 159, 161, 166, 175, 199,  
218, 220, 223, 261, 268, 273, 276, 287, 336, 446,  
449, 450, 452, 453, 477, 479, 480, 491, 492, 514,  
532, 533, 574, 575, 733, 771, 852, 1059, 1148,  
1294  
ABRIAL Jean-Marie, 838  
Acary, 323  
ALBERTINI Georges, 32, 320, 477, 478, 1288  
ALFONSO Celestino, 920, 921  
ALGARRON André, 223  
ALLGRET Yves, 799  
AMOUROUX Henri, 164, 277, 627, 983, 1055  
ANDRE Robert, 180, 518  
ANDRIEU René, 929, 931  
ANDRIEU Robert (intendant de police), 840  
ANGELI Alexandre, 263, 302, 946  
ANGLES D'AURIAC Joël, 706, 730  
ARAGON Charles (d'), 820, 852, 912, 926  
ARDANT Henri, 462, 1076, 1278  
ARDOUIN (colonel), 199  
ARRIGHI Pascal, 1113, 1114  
ARTHUYS Jacques, 149  
Astérix, 799, 1128  
AUBRAC Raymond, 4, 43, 265, 266, 528, 600, 872,  
885, 942, 1075, 1161, 1288  
AUGIER Robert, 4, 530, 741, 1288  
AUPHAN Paul, 49, 220, 274, 487, 501  
AURIOL Vincent, 1097  
AUVITY François-Louis, 684, 1067  
AZEMA Jean, 600

### B

BADIE Vincent, 1110, 1112  
BAILLEUL Roger, 689  
BAILLOU Jean, 371, 791, 989  
BALLADUR Edouard, 1123  
BALLEY (général), 547, 842  
BARATIER Jacques, 540  
BARBOT (inspecteur du travail), 227

BARNAUD Jacques, 88, 105, 115, 118, 158, 159,  
166, 218, 241, 274  
BARRET (D'), 1074  
BARTHELEMY Joseph, 50, 143, 297, 353, 744, 870  
  
BAUDRILLART Alfred, 689  
BAUMEL Jacques, 880, 948, 952, 970, 971  
BAUMGARTNER Wilfried, 404  
BAVAY Louis, 283  
BAYET Albert, 1113  
BAZ Romain, 196  
BEAUCHAMP Georges, 32, 1059, 1070, 1091, 1092,  
1094, 1095, 1096, 1097, 1104, 1119, 1163  
BEAUREGARD, 571  
BELIN René, 35, 54, 88, 114, 115, 117, 118, 121,  
145, 146, 147, 149, 150, 167, 431, 966, 1070, 1293  
BELLESCIZE (M<sup>me</sup> de), 978  
BELLET Guy, 22, 1002, 1086, 1118  
BELOT Odette, 956  
BENOIST-MECHIN Jacques, 56, 82, 109, 116, 120,  
122, 123, 137, 138, 157, 161, 162, 199, 230, 274,  
296, 620, 732, 1149  
BENOIT André, 227  
BENOIT XVI (Josef RATZINGER, pape), 1129  
BENOUVILLE Pierre (de), 327, 1111  
BERARD Léon, 337, 682, 694  
BERGERON André, 518, 1096, 1097  
BERLIET Marius, 180, 1075, 1294  
BERLON (colonel), 838  
BERNARD (inspecteur du travail), 10, 27, 41, 76,  
100, 101, 103, 166, 183, 227, 298, 302, 366, 367,  
419, 468, 493, 499, 547, 625, 696, 714, 747, 793,  
825, 842, 900, 915, 936, 957, 972, 1052, 1058,  
1062, 1073, 1281, 1285, 1296, 1299, 1300, 1301,  
1304, 1306  
BERNON Emile, 533, 551, 586  
BERTAUX Pierre, 441  
BERTRAND François, 31, 538, 539, 540, 543, 1288  
BESSE Guy, 366  
BIBAUDONNE, 563  
BICHELONNE Jean, 15, 28, 88, 98, 118, 138, 144,  
145, 147, 148, 149, 151, 152, 165, 166, 178, 180,  
181, 182, 186, 199, 203, 210, 219, 222, 228, 229,

231, 242, 258, 263, 271, 275, 276, 278, 283, 292, 295, 296, 300, 305, 306, 308, 337, 346, 352, 358, 367, 368, 369, 380, 386, 389, 390, 397, 400, 401, 404, 406, 407, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 425, 438, 442, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 460, 461, 463, 466, 472, 477, 479, 487, 491, 492, 493, 503, 506, 512, 513, 523, 532, 533, 534, 536, 552, 555, 586, 600, 608, 609, 619, 627, 631, 633, 634, 653, 732, 820, 821, 826, 827, 829, 835, 851, 854, 890, 897, 918, 921, 996, 1070, 1071, 1072, 1133, 1139, 1157, 1160, 1162, 1273, 1276, 1294

BIDAULT Georges, 872, 880, 890, 1068, 1110

BILIKI-PASQUIER (D<sup>f</sup>), 834

BINET Robert, 980

BINGEN Jacques, 455, 861, 875, 888, 893, 894, 928, 931, 951, 961, 1276

BLAIN Léa, 936

BLAIZOUX Fernand, 905

BLONDIN Antoine, 241, 1108, 1283, 1313

BOEGNER Marc, 666, 669, 670, 673

BOICO Christina, 920

BONIFAS Aimé, 792

BONNAFOUS Max, 220, 297, 405, 438, 439

BONNAL (commandant), 682

BONNARD Abel, 341, 365, 366, 367, 369, 370, 373, 516, 551, 585, 823, 824, 925, 1022, 1069, 1070, 1160

BONPAIN René, 690

BORBET Walter, 109

BORDOT Jeanne, 956

BORGNE Fernand, 572

BORIS Georges, 650, 890

BORMANN Martin, 133, 135, 136, 289, 413, 444, 448, 733, 1057

BOROWSKI (D<sup>f</sup>), 39, 88

BOTHEREAU Robert, 1097

BOUCHET René, 1000

BOUCHINET-SERREULES Claude, 886, 890, 893, 894, 916, 938, 951, 1276

BOUER, 671

BOUET André, 1028

BOUFFET René, 310, 311, 406, 492, 495

BOULANGER Gérard, 627

BOULLOCHE André, 1117, 1273

BOURDARIAS (M<sup>me</sup>), 956

BOURDET Claude, 25, 327, 852, 872, 875, 879, 882, 884, 886, 888, 890, 893, 894, 895, 905, 948, 950, 970, 1043

BOURVIL (André-Robert Raimbourg, dit), 1051, 1083

BOUSQUET René, 144, 151, 242, 243, 320, 356, 359, 400, 406, 482, 550, 598, 651, 666, 722, 731, 732, 736, 758, 804, 840, 842, 946, 1073, 1160, 1192, 1294

BOUSSEL Pierre (*Lambert*), 863

BOUTHILLIER Yves, 119

BOUVIER Maurice (M<sup>gr</sup>), 727

BOUVIER Jean, 366, 957

BOUYGUES Francis, 800

BOYER Jean, 1029

BOYER Michel, 967, 968, 1051, 1086, 1096, 1104, 1117, 1289

BOYEZ Emile, 424, 452, 454, 461, 462, 464, 466, 467, 468, 470, 478, 487, 491, 555, 573, 821, 826, 829, 835, 846, 1072, 1150

BRAN (D<sup>f</sup>), 589, 731, 733, 1022

BRANDT Willy, 1121

BRARD Marcel, 1095

BRASILLACH Robert, 600, 1022

BRASSENS Georges, 762, 989, 1018, 1026, 1027, 1081, 1087, 1093, 1128, 1144, 1313

BRAUDEL Fernand, 1113

BRAULT Michel (*Jérôme*), 327, 328, 855, 884, 894, 938, 943, 944, 945, 946, 950, 957, 963

BRAUN Henri, 1073, 1083

BRINON Fernand (de), 29, 91, 114, 115, 166, 196, 203, 204, 240, 241, 324, 341, 384, 402, 403, 404, 406, 492, 573, 602, 607, 608, 852, 1022, 1271, 1274, 1294

BROSSOLETTE Pierre, 861, 874, 889, 897

BROUE Pierre, 459

BRUHAT Georges, 371

BRUN Paul, 359, 425, 820

BRUNEL Jean-Marie, 1053, 1054

BRUNEL Yves, 356

BRUNET Jacques, 404

BRUNETON Gaston, 4, 27, 28, 29, 44, 86, 101, 105, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 144, 168, 175, 180, 199, 230, 332, 333, 335, 341, 357, 358, 388, 389, 390, 406, 477, 478, 520, 521, 522, 536, 537, 541, 542, 573, 586, 588, 589, 590, 591, 606, 607, 608, 610, 618, 619, 620, 671, 695, 731, 732, 733, 734, 763, 764, 977, 978, 991, 998, 1001, 1003, 1006, 1021, 1022, 1026, 1034, 1069, 1071, 1072, 1077, 1149, 1150, 1160, 1241, 1275, 1278, 1280, 1314

BUISSON Georges, 866

BUSSIERE Amédée, 137, 295, 406

## C

CABANIS José, 828, 1052, 1053, 1055

CAFFIAUX (D<sup>f</sup>), 1074  
 CAILLIAU Michel (*Charrette*), 864, 865  
 CAILLOT Alexandre, 710, 711, 935  
 CALAN Pierre (de), 150, 401, 404, 996  
 CALLO Marcel, 712, 713, 719, 727, 728, 735, 738, 1083, 1087, 1129, 1313  
 CAMUS Albert, 821, 1113  
 CANAVAGGIO Dominique, 402, 450  
 CARCOPINO Jérôme, 371, 372, 925, 1064, 1294  
 CARLES Fernand, 39, 88, 89, 90, 94, 118, 190, 192, 206, 243, 248, 272, 276, 309, 331, 338, 385, 396, 423, 471, 483, 510, 555, 639, 646, 746, 747, 830, 1281  
 CARMILLE René, 228, 229  
 CASANOVA Laurent, 1068, 1078  
 CASSIN René, 1113  
 CATALA Lucien, 4, 762, 1025, 1093, 1099, 1101, 1115, 1123  
 CATHALA Pierre, 144, 148, 162, 346, 405, 406, 450, 454, 460, 461, 462, 491, 598, 909, 1160  
 CAVANNA François, 98, 241, 985, 987, 992, 1018, 1039, 1052, 1082, 1083, 1087, 1093, 1283  
 CELINE Louis-Ferdinand, 54, 66, 73, 77, 78, 82, 83, 85, 115, 117, 153, 159, 471, 600, 723, 833, 1075  
 CENDO Hector, 227  
 CHAIX Henri, 542, 585, 586, 588  
 CHAIZE Jean, 4, 27, 713, 727, 729, 733, 1083, 1084, 1092, 1094, 1096, 1099, 1101, 1104, 1106, 1107, 1117, 1121, 1123, 1124, 1125, 1126, 1289  
 CHAMBRUN René (de), 199, 220, 512, 1281  
 CHAPPOULIE Henri, 691, 692, 693, 694, 732  
 CHAPUS Jean, 321  
 CHASSAIGNE Aimable, 472  
 CHASSEIGNE François, 25, 134, 137, 144, 162, 218, 251, 252, 260, 268, 274, 280, 341, 407, 417, 450, 451, 453, 454, 465, 470, 512, 513, 554, 555, 577, 592, 593, 598, 608, 747, 1069, 1071, 1072, 1185, 1278  
 CHASSERAT Pierre, 277, 356  
 CHATEAU René, 401  
 CHAVOIN Andrée (*Françoise*), 941  
 CHAZELLE Henri, 80, 196, 752, 782, 785, 837  
 CHEVALIER Henri, 821  
 CHEVALIER Maurice, 204  
 CHEVROT Georges, 698  
 CHOLLEY André, 370  
 CHURCHILL Winston, 313, 512, 859, 880, 881, 964, 968, 1148  
 CLAUX Maurice, 1073  
 CLAVEL Maurice, 794  
 CLEIRENS Francis (*Constant*), 940  
 CLEMENT André, 494

CLEMENT René, 1083  
 CLOAREC Constantin, 702  
 CLOSON Francis-Louis, 650  
 CLOUET (abbé), 686  
 COCHARD Emile, 263  
 Cocquard, 907  
 COLLET Gilbert, 828  
 CONSTANT Jean, 179, 1181  
 CONTE Arthur, 1093, 1116  
 COOK (pasteur), 673  
 COPEAU Pascal, 266, 872, 873, 917, 932  
 CORDESSE Henri, 164, 237, 684, 802, 803  
 CORDIER Daniel, 4, 196, 197, 266, 283, 872, 877, 878, 879, 881, 923, 926, 942, 944, 949, 950, 971, 1288  
 CORNU Fernand, 813  
 CORTOT Alfred, 1022  
 COSMI Pierre, 532, 534, 890, 1273  
 COTTE Clément, 722, 723  
 COTTIN René, 524, 537, 538, 608, 1274  
 COURBE Stanislas, 696, 699  
 COURT DE PAYEN, 181  
 COURTY Maurice, 754, 1052, 1053, 1289  
 CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, 146, 172, 204, 650, 654, 853, 857, 897, 1277  
 CREPIN (D<sup>f</sup>), 835  
 CREYSSEL Paul, 144, 172, 268, 694, 747  
 CURTIL Jean-Marie, 942

## D

DAHLEM Franz, 1119, 1121  
 DALADIER Edouard, 263, 720  
 DALCEGGIO Attilio, 808  
 DALLOZ Pierre, 886, 950  
 DANIEL Yvan, 712  
 DANNAUD Jean-Pierre, 924  
 DARCEY Jeanine, 800  
 DARDEL Jean, 1098  
 DARLAN François, 20, 54, 102, 115, 117, 120, 122, 142, 151, 171, 220, 274, 393, 592, 1022, 1149, 1294, 1295  
 DARNAND Joseph, 125, 275, 449, 453, 478, 482, 484, 487, 549, 573, 580, 591, 594, 604, 609, 647, 758, 763, 764, 828, 844, 846, 847, 848, 870, 918, 964, 1150, 1162, 1244  
 DAUTRY Raoul, 42, 149, 1075  
 DAVID Roger, 227  
 DEAT Marcel, 32, 105, 115, 138, 146, 158, 180, 223, 320, 386, 444, 456, 467, 469, 470, 475, 477, 478, 479, 480, 490, 491, 492, 536, 537, 552, 573, 598, 607, 608, 656, 758, 835, 846, 917, 1069, 1070,



1071, 1072, 1139, 1150, 1162, 1272, 1282, 1288,  
1303  
DEBARGE Charles, 243, 702, 709, 710  
DECHARTRE Philippe, 4, 32, 864, 917, 1288  
DEFFAUGT Jean, 561  
DEGLIAME-FOUCHE Marcel, 875, 892  
DELORME Danièle, 799  
DELVINCOURT Claude, 30, 823, 824  
DEPARDIEU Gérard, 1083  
DESCAMPS Eugène, 688, 705  
DESCOMPS Henri, 887, 889  
DESMARETS Jacques, 154, 163, 300, 413, 478, 551,  
1072  
DESPHELIPPON Francis, 223  
DESSAILLE (P<sup>t</sup>), 1006, 1036, 1052  
DETAILLE (M<sup>me</sup>), 193  
DEVILLE-CAVELIN Hubert, 813, 1026, 1044, 1077,  
1093, 1094, 1096, 1107, 1289  
DEVOS Raymond, 1093  
DIGEON Claude, 371, 822  
DILLARD Victor, 681, 720, 721, 728, 735, 1129  
DIMANCHE Michel, 919  
DOIZE Pierre, 843  
DOMENACH Denise, 91, 1288  
DOMENACH Jean-Marie, 91, 366, 715, 717, 718,  
721, 738, 1288  
DONATI Charles, 176, 593  
DONCOEUR Paul, 714  
DONITZ Karl, 133, 135, 1057, 1058, 1162  
DORGERES Henri, 374, 377  
DORNIOT Jacques, 172, 273, 403, 404, 452, 555, 592,  
596, 601, 602, 605, 608, 610, 848, 1303  
DORSCH Xavier, 379, 389, 1059  
DOUMAIN Louis, 1313  
DRIEU LA ROCHELLE Pierre, 1022  
DRONNE Raymond, 1114  
DROUOT Henri, 101, 494, 994, 1067  
DRU Gilbert, 366, 367, 715, 717, 718, 721, 928, 1305  
DUBOIS Albert, 572  
DUBREUIL Marcel, 762, 981, 1002, 1015, 1026,  
1051, 1052  
DUCASSE André, 840  
DUCOMMUN (lieutenant-colonel), 742  
DUGUET (chef de gare), 281, 282, 581, 1060  
DUHAMEL Jacques, 1113  
DUMERIL Edmond, 395, 411, 825  
DUMOULIN Georges, 3, 91, 167, 592, 620  
DUPAQUIER Jacques, 829  
DUPONT Léon, 701  
DURAND Marie, 674  
DUSSARTRE, 581  
DUTERTRE Emile, 813

DUTOIT (M<sup>gr</sup>), 690, 691, 709, 1067

## E

ECABERT Maurice, 1094, 1095, 1097, 1106  
ECKELMANN (conseiller), 51, 56, 58, 71, 175, 219,  
241  
EDEN Anthony, 267  
EDMOND Jean, 743, 979, 1018, 1039  
EEMANS Louis, 4, 32, 661, 863, 981, 987, 1011,  
1028, 1040, 1041, 1051, 1289  
EMERIAU Jean, 665  
ESQUIROL Jean, 482  
ESTIER Claude, 1117  
ESTRADE André, 1096  
EVRARD Jacques, 12, 25, 85, 150, 402, 533, 544,  
551, 730, 749, 857, 909, 985, 1089, 1273

## F

FABRE Robert, 829  
FABRE-LUCE Alfred, 7, 600  
FALKENHAUSEN Alexander (von), 679  
FALLOTIN André, 1096, 1114  
FARGE Yves (*Bonaventure, Grégoire*), 25, 32, 43,  
446, 643, 648, 856, 872, 875, 879, 885, 886, 887,  
888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 904, 914,  
915, 916, 930, 941, 942, 950, 971, 1044, 1047,  
1051, 1063, 1075, 1084, 1140, 1157, 1162, 1239,  
1280, 1288, 1305  
FAURE Edgar, 1058  
FAVEREAU André (*Brozen*), 885, 894, 960  
FAVRE Jean, 1116  
FEAT Georges (commandant), 166  
FELGINES Lucien, 104, 1067, 1278  
FERRIER Roland, 1071, 1094, 1095, 1096, 1104  
FERRO Marc, 183, 184, 846, 929, 930, 1083, 1289  
FERRY Robert, 28, 101, 124, 618, 1022, 1041, 1149  
FESSARD Gaston, 681, 696  
FICHOT André, 782  
FILLON François, 1126  
FLAVIEN Guy, 758, 910, 1247  
FONTENAILLE Adolphe, 915  
FOREST Jean-Louis, 4, 381, 995, 1051, 1073, 1085,  
1086, 1089, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097,  
1101, 1102, 1107, 1113, 1117, 1118, 1121, 1123,  
1124, 1126, 1153, 1163, 1289  
FORESTIER Marcel, 93, 327, 673, 714  
FORGUES Julien, 861, 873, 874  
FOSSEY André, 782  
FOURNIOUX, 426, 784  
FRANK Hans, 48, 152, 1056

FRANTZ Philippe, 29, 377, 527, 573, 657, 845, 1060, 1150, 1271, 1275  
 FRENAY Henri, 313, 327, 331, 578, 852, 854, 869, 872, 874, 878, 879, 880, 881, 882, 932, 950, 958, 971, 994, 997, 1036, 1043, 1044, 1045, 1052, 1064, 1068, 1078, 1091, 1092, 1103, 1104, 1106, 1108, 1113, 1148, 1151, 1162, 1261, 1275, 1304, 1305  
 FRIANG Brigitte, 1111  
 FROIDEVAL Raymond, 180  
 FROSSARD Joseph, 180, 847, 1076  
 FUGERE Marie-Gabriel, 913  
 FUNES Louis (de), 1128  
 FURIOUX Paul, 538, 1274, 1275, 1311

## G

GABARD Jean, 979, 1047, 1050  
 GABIN Jan, 1051  
 GAIN André, 369, 1215  
 GALABRU Michel, 1028  
 GALLIMARD Gaston, 820  
 GANDON Georges, 736  
 GARCIN Jean, 566, 954  
 GARCIN Robert, 566  
 GARNIER Marcel, 529, 711  
 GAROT Louis, 4, 83, 1008, 1290  
 GARRAUD Pierre, 247, 257, 837  
 GAULLE Charles (de), 313, 517, 703, 859, 877, 909, 925, 1147, 1316  
 GAUTY Lys, 1019, 1067  
 GEISSLER Hugo, 402  
 GELIN Daniel, 799  
 GELMINGEN (von), 199  
 GERARD Georgette (*Claude*), 426, 936  
 GERBAUD Henri, 1000  
 GERLIER Pierre-Marie, 266, 650, 678, 679, 691, 692, 693, 695, 699, 700, 708, 716, 828, 1098, 1105  
 GERMAIN Jean, 295, 302, 318, 387, 492, 585, 785  
 GIBRAT Robert, 220, 241, 264, 274  
 GIGNOUX (maire), 376  
 GILLIER Georges, 674  
 GIONO Jean, 1066  
 GIRAUD Henri-Honoré, 106, 160, 163, 170, 219, 312, 319, 428, 512, 530, 601, 652, 686, 788, 791, 860  
 GIRAUDET René, 722, 726, 735, 1313, 1314  
 GIRBEAU Jean, 693, 1067  
 GLATZEL Alfons, 406, 407, 470, 492, 493, 835, 846  
 GODIN Henri, 712, 725  
 GOEBBELS Joseph, 51, 131, 132, 135, 136, 139, 140, 288, 289, 330, 413, 495, 519, 602, 610, 1002, 1036, 1041, 1130, 1161, 1162

GONARD Charles, 4, 32, 800, 895, 914, 915, 958, 1060, 1162, 1287  
 GORDON Rémy, 1079  
 GÖRING Hermann, 44, 48, 59, 68, 108, 109, 129, 132, 136, 142, 148, 155, 273, 276, 414, 574, 1056, 1057, 1160, 1254, 1256  
 GORIS Georges, 766, 1046, 1052, 1082  
 GOSSE Pierre (doyen), 195  
 GOUBLET Juliette, 723, 1086  
 Gourdin, 861  
 GOUVERNEUR Georges, 1048  
 GRANDAIRE Raoul, 301  
 GRANDCLEMENT André, 943  
 GRANDVAL Gilbert, 498, 698, 841  
 GREISER Arthur, 152  
 GRIFFON Robert, 784  
 GRILLET Nicolas, 180, 1018, 1076, 1093, 1283, 1314  
 GRIOTERRAY Alain, 1116  
 GUEHENNO Jean, 216, 315  
 GUERARD Jacques, 357, 358, 359, 439, 460, 523, 532, 609, 844, 1072  
 GUERIN Charles, 728, 733, 736  
 GUIGUI Albert, 873  
 GUILLAUME II, 41  
 GUILLOUX René, 309, 1166, 1280

## H

HAMON Léo, 457, 478, 532, 674, 823, 854, 883, 887, 888, 889, 891, 895, 900, 904, 909, 916, 917, 928, 1085, 1109, 1162  
 HANKE Karl, 136  
 HARRIS Arthur, 188  
 HAUTECOEUR Alain, 441  
 HEMMEN Hans Richard, 51, 449  
 HENNEQUIN Emile, 310  
 HENRIOT Philippe, 32, 76, 125, 213, 425, 453, 454, 455, 458, 475, 476, 478, 487, 573, 593, 647, 747, 758, 962, 1021, 1060, 1069, 1150, 1162  
 HENRY-HAYE Gaston, 22, 61, 267, 442, 494  
 HERBST (D<sup>r</sup>), 556, 839  
 HERZOG Jean-Bernard, 1052, 1058  
 HESSIN André, 1037  
 HEYNE Dietmar, 1119, 1120, 1121  
 HIMMLER Heinrich, 46, 47, 130, 132, 133, 139, 157, 445, 448, 498, 602, 608, 609, 610, 1036, 1057, 1133, 1162, 1255, 1257  
 HINZMANN Kurt, 823  
 HITLER Adolf, 7, 10, 17, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 59, 63, 100, 101, 107, 108, 109, 110, 111, 127, 129, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142,

144, 152, 154, 160, 162, 173, 193, 201, 218, 254, 256, 267, 271, 273, 276, 277, 283, 287, 289, 291, 292, 315, 317, 329, 330, 345, 346, 349, 383, 407, 415, 444, 445, 446, 448, 449, 458, 461, 472, 491, 493, 532, 537, 602, 631, 654, 680, 718, 740, 791, 820, 849, 850, 853, 857, 897, 898, 899, 920, 939, 968, 973, 975, 994, 1005, 1016, 1017, 1023, 1027, 1031, 1036, 1040, 1041, 1058, 1145, 1160, 1161, 1162, 1254, 1256, 1257, 1258, 1292, 1294, 1298, 1304, 1305, 1316

HONORE Jean, 371, 988, 989, 1054

HOUPOUET-BOIGNY Félix, 1156

HUIN Robert, 203, 1066

HULL Cordell, 267, 510

HUMEAU Edmond, 821

Huron (chef JOFTA), 588

## I

IMBERT Marguerite, 935

ISMEOLARI Jean, 22, 30, 31, 227, 246, 247, 294, 357, 433, 467, 471, 478, 492, 756, 757, 758, 759, 791, 901, 908, 909, 910, 915, 917, 1089, 1247, 1273, 1289

## J

JACQUES Eugène, 1048

JACQUIER (M<sup>er</sup>), 692

JACQUIN (M<sup>er</sup>), 684

JACQUINOT Louis, 1109

JAILLOT Roger, 1083

JANNEKEYN Jean-François, 836

JARDEL Jean, 298, 333, 402, 693, 1003, 1271

JARDIN Jean, 169, 1294

JEAN-FAURE André, 358, 656, 1073

JEAN-PAUL II (Karol WOJTYLA, pape), 1098, 1099

JEANSON Francis, 791

JENSEN Raymond, 672

JEUNE André, 746, 1053

JOSPIN Lionel, 1090, 1123

JOULAIN René, 227

JOURNET (père), 687

JULIA Gaston, 371, 755

JULIA Marc, 371, 755, 1064

JUST Stéphane, 863

## K

KAAN Pierre, 281, 283, 886, 888, 900

KALTENBRUNNER Ernst, 138, 734, 735, 1056, 1162, 1251

KEITEL Wilhelm, 133, 289, 445, 448, 1057

KERNEIST Louis, 907

KLEMPERER Victor, 39

KNELLER Leo, 82, 920

KNIPPING Max, 484, 487, 594, 1244

KNOCHEN Helmut, 400, 404, 452

KOHL (D<sup>i</sup>), 472, 763

KRECKLER Hans, 1065

KRIEGEL-VALRIMONT Maurice, 4, 32, 265, 852, 853, 868, 876, 887, 888, 889, 890, 895, 911, 932, 942, 970, 1087, 1161, 1287

## L

LA PORTE DU THEIL Joseph, 349, 356, 368, 423, 510, 516, 517, 519, 520, 521, 522, 523, 525, 527, 528, 529, 531, 532, 533, 537, 538, 540, 542, 545, 546, 583, 593, 615, 845, 891, 993, 1012, 1068, 1162, 1275, 1311

LABROUSSE Ernest, 1113

LACAZE Roland, 839

LACOSTE Robert, 871, 873, 1286

LACOUTURE Jean, 4, 32, 100, 372, 803, 965, 1290

LADEL Robert, 906, 916

LAFAYE Gabriel, 167, 168, 620

LAGARDELLE Hubert, 145, 146, 147, 148, 152, 166, 186, 189, 192, 197, 203, 204, 219, 227, 229, 231, 258, 275, 278, 292, 346, 356, 477, 483, 512, 513, 1070, 1071

LAIGNEAU André, 4, 1087, 1096, 1097, 1098, 1099, 1101, 1117, 1119, 1120, 1121, 1126, 1279

LALLEMAND Jean, 227

LAMIRAND Georges, 520, 585, 586

LAMMERS Hans, 133, 289

LAMY Jean, 605

LAMY Pierre, 227, 228, 1305

LANGEREAU Ernest, 671

LANGERON Paul, 469

LANNURIEN (Georges BARRAZER de), 1029, 1030

LANTOINE Jean (M<sup>me</sup>), 472

LAPEYRONNIE Rolland, 402

LAPIE Pierre-Olivier, 1110

LAPOINTE Bobby, 1128

LARCENEUX (résistant), 236, 958

LARCHET Pierre-Marie, 482

LAROQUE Pierre, 88, 866

LAUBREAUX Félicien, 1022

LAURENS Georges, 10, 373, 425, 464, 538, 759, 777, 789, 843, 1029, 1074, 1090

LAURENT Charles, 887

LAURENT Marc (*Martel*), 888, 891, 895  
 LAURENT Yves-Henri, 587, 1055  
 LAURIER Charles, 1028  
 LAUZET, 861  
 LAVAGNE André, 732  
 LE BRIS Antoine, 907  
 LE COUTALLER Jean, 1096  
 LE GUENNEC (lieutenant –colonel), 278  
 LE MONTEL, 582  
 LE RAY Alain, 959  
 LE ROY LADURIE Jacques, 173, 220, 221  
 LEBLANC Robert, 945  
 LEBON Marcel, 822  
 LEBRETON Jules, 681, 696  
 LEBRUN Pierre, 643, 891  
 LECLERC Georges, 1061  
 LECLERC Philippe (de Hautecloque, dit), 1155  
 LECOCQ (gendarme), 319  
 LECOEUR Auguste, 1087  
 LECQUERICA José Félix (de), 50  
 LEDUC Victor, 876, 1278  
 LEFEVRE Edouard, 71, 645  
 LEFRANCOIS (commandant), 512, 553, 555  
 LEHIDEUX François, 54, 55, 56, 60, 93, 105, 118,  
 119, 121, 138, 148, 388, 626  
 LEIBOVICI (D<sup>r</sup>), 887  
 LENIN Alfred, 1014, 1052  
 LEO Gerhard, 1119  
 LEON Lucien (*Kraus*), 1028  
 LEOTARD François, 441  
 LEPP Ignace, 698  
 LESAFFRE Robert, 743, 1055, 1283  
 LESCANNE Jean, 545  
 LEVY Jean-Pierre, 229, 649, 656, 720, 823, 879, 1287  
 LEY Robert, 44, 136, 145, 175, 592, 1056, 1163  
 LIBERT Jacques, 4, 563, 745, 753, 1000, 1289  
 LIENART Achille, 26, 35, 339, 474, 682, 687, 688,  
 689, 690, 691, 692, 695, 699, 700, 705, 709, 739,  
 1067, 1098, 1147, 1161, 1206, 1302  
 LIMAGNE Pierre, 165, 183, 194, 197, 200, 277, 295,  
 329, 331, 428, 465, 474, 584, 640, 650, 682, 695,  
 723, 770, 801, 822, 836, 838, 848, 1024  
 LIMOUTI Hugues (*Germain*), 196, 926  
 LIPKOWSKI Irène (de), 1111, 1113  
 LIST (D<sup>r</sup>), 407, 452, 462, 835  
 LITTEL Jonathan, 1048  
 LONDON Lise, 196, 934  
 LOUPIAS (D<sup>r</sup>), 833  
 LUBAC Henri (de), 681, 697, 716, 717, 720, 736,  
 738, 863  
 LUCHAIRE Jean, 182, 199, 315, 599

<b>M</b>
----------

MAGOT Marcel, 909  
 MAGRISO Léon, 541  
 MAILLET Fernand (abbé), 1066  
 MANDOUZE André, 4, 32, 371, 653, 696, 697, 715,  
 717, 720, 721, 863, 1162, 1288  
 MANSFELD (von), 127  
 MARCANTONI François, 485  
 MARCHAIS Georges, 217, 241, 325, 1054, 1087,  
 1088, 1093, 1313  
 MARETTE Jacques (*Michelet*), 853  
 MARION Paul, 144, 187, 609  
 MARQUET Adrien, 76, 145, 561  
 MARROU Henri-Irénée, 1113  
 MARTIN (M<sup>gr</sup>), 684, 690, 697  
 MARTIN DU GARD Maurice, 146, 164, 189, 482,  
 846  
 MASSEBOEUF Gabriel, 811  
 MASSON André, 211, 274, 687, 865  
 Mathusalem, 289  
 MAULAZ (D<sup>r</sup>), 52, 359, 360, 361, 399  
 MAURIAC François, 370, 698, 1067  
 MAURIAC Pierre, 370  
 MAURRAS Charles, 268, 599, 600  
 MAUX Henri, 55, 1295  
 MAYER Daniel, 874, 949, 1110  
 MAYMAT Louis, 282  
 MENETREL Bernard, 28, 117, 120, 210, 298, 308,  
 345, 423, 607, 608, 609, 1295  
 MENETRER Julien, 401  
 MENTHON François (de), 1058  
 MENY Jules, 404  
 MERLEAU-PONTY Maurice, 1071  
 MERSCH Jean, 180  
 MEYRIAT Jean, 4, 22, 371, 784  
 MICHEL Elmar, 6, 9, 10, 29, 39, 51, 52, 71, 75, 93,  
 97, 115, 117, 118, 141, 158, 159, 188, 191, 196,  
 218, 219, 226, 234, 250, 253, 259, 260, 263, 272,  
 274, 311, 323, 327, 328, 347, 350, 353, 366, 370,  
 390, 403, 414, 415, 416, 419, 443, 450, 458, 482,  
 485, 493, 524, 530, 533, 547, 555, 576, 579, 580,  
 602, 604, 609, 631, 642, 644, 656, 670, 674, 712,  
 714, 719, 744, 745, 756, 760, 762, 768, 769, 770,  
 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 781, 785,  
 789, 794, 795, 796, 797, 801, 803, 804, 809, 819,  
 821, 826, 827, 840, 847, 848, 849, 852, 855, 861,  
 864, 865, 880, 884, 892, 894, 900, 901, 903, 904,  
 907, 919, 925, 927, 932, 933, 943, 944, 945, 946,  
 955, 959, 962, 963, 967, 968, 972, 978, 986, 1011,  
 1027, 1028, 1048, 1051, 1053, 1059, 1074, 1086,  
 1096, 1098, 1102, 1104, 1106, 1112, 1113, 1117,

1171, 1172, 1273, 1281, 1282, 1284, 1285, 1287,  
1289, 1293, 1294, 1296, 1297, 1299, 1305, 1308,  
1313, 1315  
MICHEL Henri, 861, 1098, 1112, 1113  
MICHEL-LEVY Simone, 85  
MICHELIN Alfred, 422  
MICHELIN Jean-Luc, 642, 719, 1028  
MILCH Erhard, 148  
MILHAUD Darius, 1113  
MILLET Camille, 706, 713, 735  
MISSOFFE François, 529  
MITTERRAND François, 31, 32, 100, 104, 275, 793,  
864, 865, 1032, 1044, 1065, 1080, 1091, 1092,  
1096, 1097, 1117  
MOENECLAËY, 98, 99, 305  
MOISSET Paul, 914  
MOLE Jacques, 714  
MOLETTE Charles, 26, 727, 730, 731, 736, 737, 738,  
1288  
MOLLET Guy, 153, 1096  
MONCELLE (M<sup>sr</sup>), 551, 679  
MONOD Gabriel, 1113  
MONTAGNE Jean, 389  
MONTAND Yves, 822, 1128  
MONZIE Anatole (de), 511  
MORAND Paul, 199  
MORANDAT Yvon, 873, 875, 887  
MORANE Gaston, 308  
MOREL Yves, 833  
MORELLI Alexandre, 734, 737, 1313  
MORIN Edgar, 864  
MOSNIER Marcel, 643, 891  
MOTTE Eugène, 639  
MOULIN Jean, 97, 151, 195, 197, 283, 313, 490, 852,  
856, 861, 868, 871, 873, 874, 875, 876, 877, 878,  
879, 880, 881, 882, 885, 886, 888, 889, 893, 926,  
947, 949, 950, 951, 971, 1043, 1148, 1161, 1303,  
1304, 1305  
MOULOUDJI Marcel, 823  
MOUSSARON Jean-Joseph, 683, 699  
MOUTON Adrien, 1109  
MOUVET Pierre, 989, 1095  
MUNSCH Jean, 1039  
MUSSOLINI Benito, 254, 398, 430, 431, 432, 434,  
435, 437, 472, 1292  
MUTTER André, 909

## N

NADAUD Amédée, 281, 283  
NEGIS André, 840  
NEGRA Rino (della), 515

NEROT (général), 939, 940  
NEUMEYER Pierre, 861  
NICOLAS Jules, 281  
NICOLLE Pierre, 142, 146, 147, 168, 171, 182, 197,  
198, 215, 219, 223, 261, 267, 275, 276, 279, 296,  
311, 345, 352, 353, 450, 451, 455, 494, 511, 574,  
593, 747, 965  
NIDDA Roland (KRUGG von), 147, 346, 356, 450,  
512, 532  
NOEL Léon, 1113  
NOGUES Charles, 175  
NOISETTE André, 754, 763, 870, 1050  
NORGUET René, 419

## O

OBERG Karl-Albrecht, 51, 137, 200, 324, 449, 450,  
452, 487, 598, 604, 734, 804, 920, 1244  
OBERLE Jean, 857  
OBRE Paul, 742  
OLIVES Laurent, 674  
ONTENIENTE Pierre, 762, 1081  
ORSEL Paul, 825  
ORSENIGO Cesare, 733  
OUZOULIAS Albert, 704

## P

PACAUT Marcel, 855  
PAECHT Arthur, 441  
PAGNOL Marcel, 645  
PALMADE Valentin, 429  
PANTALONI (commandant), 552, 907, 908  
PAPON Maurice, 409, 627, 656, 1073, 1294  
PARIS Jacques, 793  
PARLANGE (D<sup>r</sup>), 835  
PARMELAN Roger, 813  
PARMENTIER André, 212, 358, 564, 918, 1060,  
1073  
PARODI Alexandre (*Cérat*), 490  
PASCOT Joseph, 515, 516  
PASQUA Charles, 1116  
PASSY André Dewavrin, dit, 874, 948, 949  
PAYOT René, 17, 86, 149, 283, 627, 630, 648, 680,  
740, 858, 960, 1061, 1292, 1301, 1304  
PEBELLIER Eugène, 570  
PELISSIER Jean, 1028  
PERRIER (D<sup>r</sup>), 582  
PERRIN Henri, 738, 1082  
PERRIN Maurice, 4, 31, 544, 1029, 1289  
PERRIOLAT Jean, 712, 719, 735, 744, 1135, 1313  
PERROZ Maurice, 808

PESTOURIE Roger, 867  
 PETAIN Philippe, 20, 22, 26, 28, 29, 50, 87, 94, 97,  
 98, 99, 100, 101, 109, 114, 116, 117, 119, 121, 139,  
 142, 144, 148, 151, 161, 169, 173, 175, 188, 195,  
 201, 205, 220, 225, 231, 253, 256, 263, 266, 268,  
 275, 298, 308, 333, 334, 340, 344, 345, 347, 359,  
 365, 366, 368, 374, 375, 386, 388, 393, 398, 402,  
 403, 423, 426, 453, 475, 501, 510, 512, 520, 527,  
 546, 570, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 583,  
 593, 595, 601, 607, 608, 609, 611, 618, 622, 628,  
 629, 645, 669, 679, 680, 682, 685, 692, 694, 695,  
 707, 713, 715, 717, 720, 732, 756, 758, 786, 811,  
 819, 820, 844, 848, 865, 972, 991, 1022, 1034,  
 1055, 1059, 1060, 1069, 1077, 1104, 1147, 1149,  
 1150, 1160, 1178, 1204, 1271, 1274, 1275, 1279,  
 1281, 1292, 1294, 1295, 1311, 1316  
 PETIOT Marcel (D<sup>r</sup>), 833  
 PEUGEOT Eric, 482  
 PEYRENT Marcel, 250  
 PHILIPP André, 876, 1077  
 PIAF Edith, 1019  
 PIAT Robert, 4, 1094, 1099, 1118, 1122, 1123, 1289  
 PIC Antonin (inspecteur du travail), 151, 227, 710  
 PIC Camille (évêque de Valence), 707, 710  
 PICARD Fernand, 8, 234, 1084, 1306  
 PICAUD François-Marie, 707  
 PIE XII (Eugenio PACHELLI, pape), 681, 682, 683,  
 724, 727, 736  
 PIERRARD Léontine, 723  
 PIERRE (Henri Grouès, dit abbé), 704, 711, 936, 956  
 PIGUET Gabriel, 26, 475, 575, 682, 697, 708, 722,  
 723, 1288, 1302  
 PINDARIE (D<sup>r</sup>), 355, 357, 571  
 PINGUET Albert, 752  
 PINOT Maurice, 104, 174, 199, 204, 274, 864, 1044  
 PINSON Henri-Joseph, 690  
 PIOBETTA Stéphane, 924, 925, 1113  
 PIVERT Marceau, 948  
 PLANCHE Jeanne, 762  
 PLANCHE Marcel, 762  
 PLATON Charles, 298, 608, 1162  
 PLEVEN Henri, 1051  
 POHL Oswald, 128  
 POIRET (volontaire), 168  
 POIRMEUR André, 200, 202, 203  
 POLIN (maire), 568  
 POMES-BARRERE Jacques, 332, 334, 541, 1028  
 PONCHEL Voltaire, 274, 587  
 PONIATOWSKI Michel, 530  
 PONS Robert, 1082  
 PONTILLON Robert, 1029  
 PORCARO Pierre (de), 735, 1313

PORTES Joseph, 282  
 POTUT Georges, 143, 244, 245, 582  
 POURTOIS Louis, 706  
 PRE Roland, 866  
 PRETE Henri, 144  
 PREVERT Jacques, 1128  
 PUPIN Aimé, 941  
 PURY Roland (de), 670

## Q

QUENETTE Jean, 204  
 QUEREILLAHC Jean-Louis, 755, 1053  
 QUEUILLE Henri, 866

## R

RAIMU Jules, 645  
 RASTOUIL Louis, 697, 707  
 RAVANEL Serge, 4, 265, 847, 872, 942, 1161, 1288  
 RAYMAN Marcel, 920, 921  
 REBATET Georges-Louis (*Cheval*), 514, 561, 600,  
 647, 884, 894  
 REGGIANI Serge, 799  
 REINECKE Hermann, 104, 162  
 RENAULT Jean, 234  
 RENAULT Louis, 55, 232, 626, 1075, 1294  
 RENAULT Serge, 1095, 1117, 1121  
 RENOUVIN Pierre, 911, 912, 1112, 1113  
 RESSIGEAC André, 874  
 RIBBENTROP Joachim (von), 137, 160, 161, 162,  
 262, 276, 287, 344, 345, 351, 415, 449, 453, 480,  
 513, 519, 608, 682, 733  
 RICCI François, 371, 1108  
 RICHARD André, 1035, 1047  
 RICHARD Jean-Pierre, 371, 822  
 RICHET Jacques, 903  
 RIFFAUD Madeleine (*Rainer*), 934, 935  
 RIPERT Pierre (doyen), 275  
 RIQUET Michel, 366, 721, 863  
 RIST Charles, 469  
 RITTER Julius, 82, 141, 168, 175, 180, 199, 201, 218,  
 219, 241, 258, 292, 334, 346, 350, 389, 400, 405,  
 406, 407, 820, 920, 921, 1162, 1274  
 ROBBE-GRILLET Alain, 1018, 1093, 1283, 1314  
 RODHAIN Jean, 27, 619, 665, 666, 672, 683, 721,  
 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 731, 732,  
 733, 735, 736, 737, 1098, 1125, 1301  
 ROGE Gaston, 175  
 ROGERIE André, 924  
 ROLLAND Georges, 1061

ROL-TANGUY Henri, 91, 887, 889, 892, 895, 904,  
916, 1304  
ROMAINS Jules, 1113  
ROMANS-PETIT Henri, 882, 945, 955, 958  
RONDEAU Gaëtan, 163, 207, 254, 570, 638, 836  
ROOSEVELT Franklin, 720, 881  
ROSENBERG Alfred, 152, 203, 602, 1056, 1071  
ROSSI Tino, 1066  
ROUJOU Frédéric, 1072  
ROURE Rémy, 1079, 1111, 1114  
RUDE Fernand, 1063  
RUNDSTEDT Gerd (von), 347, 405, 452, 532

## S

SABIANI Simon, 488, 602, 822  
SABLIET (pasteur), 673  
SACHS Maurice, 1020, 1038  
SAILLANT Louis, 887, 889  
SAINT-ANTOINE (commandant de), 195, 1061  
SAINT-MAC Hélie (de), 269, 566, 924, 1100, 1119  
SALENGRO Roger, 687  
SALIEGE Jules-Géraud, 26, 472, 474, 534, 677, 683,  
685, 686, 694, 699, 700, 705, 1067, 1098, 1113,  
1301  
SAMUEL Eugène, 941  
SANSON René, 895  
SANSON Véronique, 895  
SANTU (RP), 719, 1028  
SARKOZY Nicolas, 1125  
SAUCKEL Fritz, 7, 10, 15, 28, 38, 110, 128, 134,  
161, 162, 199, 201, 218, 231, 350, 400, 430, 444,  
445, 446, 465, 467, 477, 491, 855, 1057, 1094,  
1145, 1158, 1160, 1161, 1194, 1218, 1254, 1273,  
1316  
SAUVY Alfred, 228, 1113  
SCAPINI Georges, 82, 97, 100, 102, 104, 105, 106,  
120, 161, 188, 194, 199, 206, 208, 209, 213, 331,  
607, 618, 722, 733, 1160, 1277  
SCHLEIER Rudolf, 199, 203, 219, 258, 273, 283,  
339, 344, 345, 502, 694, 695, 791, 822  
SCHMIDT Jean, 62, 93, 311, 1073, 1294  
SCHMITT Camille, 301  
SCHNEIDER Helmut, 538, 541, 1016  
SCHUMANN Maurice, 172, 197, 650, 651, 654, 852,  
853, 857, 858, 859, 865, 868  
SCHWARZ (D<sup>f</sup>), 831  
SCHYRR Jean, 726  
SEBE Jacques, 1055  
SEBILLE René, 1079  
SENN (recteur), 370  
SERANE (D<sup>f</sup>), 1074, 1280

SERRAND (Mgr), 1067  
SERVATIUS Robert, 1057  
SEYDOUX Roger, 372  
SEYSS-INQUART Arthur, 1057  
SIEGFRIED André, 1113  
SIGNORET Simone, 799  
SIMONI Jean, 181  
SIRINELLI Jean, 371, 827  
SOUSTELLE Jacques, 528, 650, 1239  
SPEER Albert, 15, 28, 38, 109, 127, 128, 129, 130,  
131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 142, 188,  
291, 332, 371, 379, 380, 392, 397, 398, 401, 407,  
413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 424,  
438, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 453, 461,  
469, 472, 479, 483, 500, 503, 506, 600, 609, 653,  
770, 820, 829, 851, 854, 897, 918, 921, 980, 1056,  
1057, 1058, 1059, 1133, 1139, 1145, 1160, 1162,  
1163, 1218, 1256, 1257, 1258, 1294  
STALINE Joseph, 7, 112, 144, 281, 512, 582, 718  
STEIN Edith, 1058  
STOSSKOPF Jacques, 871  
SUEUR Georges, 688  
SUHARD Pierre-Emmanuel, 26, 678, 679, 687, 691,  
692, 693, 695, 699, 703, 712, 721, 722, 724, 727,  
730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 1161, 1302

## T

TAITTINGER Pierre, 406, 561  
TASCA Angelo, 33, 158, 160, 184, 187, 193, 269,  
274, 444, 451, 452, 472, 477, 599, 621, 720, 906,  
1282, 1296  
TASSIGNY Guy (de), 1080, 1091, 1103  
TATARTCHENKO Maria, 987  
Tcherpechkian, 1065  
TERRAY Claudine, 1089  
TERRAY Jean, 105, 145, 147, 166, 195, 274, 1089  
TESSIER Gaston, 678  
THEAS Pierre-Marie, 26, 681, 685, 686, 694, 695,  
696, 699, 700, 739, 1067  
THEVENON Jean, 194, 195  
THINARD Maurice, 514  
THOBOIS Henri, 844  
THOMAS Eugène, 1110  
THOMAS Georg, 109  
TIBERGHEIN (chanoine), 687  
TILLON Charles, 950, 1087  
TINTURIER Jean, 735  
TISSERANT Eugène, 682, 683, 736  
TITO (Josip BROZ, dit), 949, 1028  
TODT Fritz, 45, 109, 110, 129, 388, 1059, 1160, 1256  
TOESCA Maurice, 820, 991

TOUPET Georges, 31, 537, 538, 539, 540, 541, 542,  
543, 593, 608, 660, 981, 989, 1016, 1028, 1037,  
1038, 1068, 1069, 1081, 1082, 1162, 1288  
TOURNEMIRE Guillaume (de), 513  
TOUYA Hubert, 641, 1077  
TRACOU Jean, 176, 606, 609  
TROCME André, 673  
TROJANI, 426, 493, 552, 919, 1073  
TRONCHE Raymond, 281  
TROUILLE Pierre, 497  
TUR Vittorio, 433  
TURCAT (inspecteur du travail), 227

## U

UDERZO Albert, 799, 1128  
UDERZO Bruno, 799  
UDET Ernst, 109

## V

VALETTE D'OSIA Jean, 882, 963  
VALLEE Roger, 735  
VAN ROEY Joseph-Ernest, 679  
VANSTEERNBERGHE Edmond, 685  
VARENNES Alexandre, 1066  
VAUDOYER Jean-Louis, 823  
VEDRINE Jean, 275  
VEIL Simone, 1125  
VELICKO (colonel), 1029  
VERGER Jules, 28, 120, 210, 308, 340, 423, 453,  
512, 576, 579, 647, 811, 1034  
VERGNAUD Lucien, 254  
VERGNE Georges, 324  
VERMOREL Victor, 316, 317, 418, 897, 1161  
VERNIERE Jean, 1020  
VERNY Charles, 891, 928

VESPER Noël, 671  
VIADIEU Raymond, 914  
VIDAL-DELESTRAINT Charles, 527, 876, 880, 902,  
948, 950, 1148  
VIGERIE Jean Damascène (de la), 728, 860, 877,  
985, 1148  
VIGNON (abbé), 728  
VILLEPONTOUX Bernard, 1052  
VILLIERS Georges, 570, 578, 641, 1077  
VILLON Pierre, 698, 870, 885, 887, 889, 895, 900,  
916  
VINATIE Alphonse, 4, 741, 902, 1289  
VINCENT René, 695  
VINCENT-BAUME André, 321, 535  
VIRET Maurice, 180  
VIVIEN Marcel, 123, 275  
VIVIER-MERLE Marius, 176, 874  
VOLOGUE Tola, 515

## W

WAHRBURG, 199  
WAKE Nancy, 605  
WEIL Simone, 371  
WEINMANN Robert, 60, 300, 317, 348, 354, 356,  
357, 367, 380, 388, 391, 404, 407, 410, 438, 472,  
542, 551, 552, 554, 556, 618, 660, 770, 823, 827,  
908, 1071, 1072  
WELLES Summer, 267  
WERTH Léon, 192, 207, 250, 259, 265, 278, 377,  
470, 475, 749, 782, 794  
WILLARD Marcel, 1072

## Z

ZANQUERAY Marcelle, 616



# INDEX DES NOMS DE LIEUX

*Les départements, régions, Gaue et pays sont indiqués en lettres capitales, les villages et communes en lettres normales.*

## A

Agen, 303, 320, 473, 694, 697, 1118  
AIN, 377, 524, 806, 807, 905, 931, 945, 955, 964,  
1274, 1280, 1299, 1313  
Aire-de-Côte, 572  
AISNE, 41, 294, 403, 572, 1299  
Aix-en-Provence, 2, 683  
Albi, 277, 683, 694, 699, 1313  
Alençon, 256, 785, 1061  
Alès, 260, 639, 828  
Alger, 166, 175, 316, 362, 418, 428, 436, 478, 491,  
530, 533, 788, 791, 794, 848, 858, 860, 869, 883,  
891, 919, 925, 930, 961, 973, 1043, 1044, 1060,  
1107, 1114, 1162, 1239, 1315  
ALLIER, 116, 240, 302, 375, 376, 389, 412, 427, 519,  
520, 549, 558, 605, 633, 806, 807, 823, 906, 940,  
979, 1026, 1047, 1048, 1050, 1052, 1060, 1062,  
1066, 1297, 1299  
ALPES-MARITIMES, 76, 164, 399, 419, 426, 439,  
497, 596, 597, 774, 927, 937, 1130, 1298, 1309,  
1310  
Amiens, 391, 604, 742, 839, 861, 1297  
ANDORRE, 786  
ANGERS (région d'), 409, 466  
Angers (ville), 10, 248, 363, 408, 409, 411, 462, 464,  
466, 471, 593, 697, 720, 759, 828, 1118, 1121,  
1309, 1313  
Angoulême, 176, 272, 411, 965  
Annecy, 227, 228, 255, 425, 681, 824  
Annemasse, 195, 196, 561, 916, 919  
ARDECHE, 425, 557, 582, 669, 674, 701, 703, 751,  
777, 779, 794, 806, 807, 832, 839, 883, 934, 937,  
942, 945, 949, 1280, 1298  
ARDENNES, 41, 62, 256, 294, 339, 423, 456, 471,  
483, 488, 503, 615, 651, 768, 771, 775, 776, 785,  
919, 938, 957, 1035, 1286, 1299, 1309  
ARIEGE, 10, 165, 227, 244, 249, 260, 279, 315, 357,  
373, 399, 425, 438, 464, 469, 481, 520, 553, 558,  
564, 566, 567, 581, 584, 599, 619, 620, 631, 759,  
761, 774, 776, 777, 782, 786, 789, 795, 798, 804,

807, 819, 824, 828, 831, 832, 843, 923, 925, 937,  
1064, 1082, 1090, 1308  
Arinthod, 958  
Arlanc (maquis d'), 396, 842, 942  
Arles, 277, 1084, 1109  
Arras, 683, 690, 710, 1067, 1084, 1098  
Assat, 323  
Astérix (village d'), 799, 1128  
AUBE, 92, 189, 233, 387, 403, 563, 1061, 1118,  
1289, 1299  
Aubenas, 195, 260, 1298  
Auch, 303, 320, 437, 683, 694, 697  
AUDE, 6, 260, 497, 556, 774, 923, 937, 1085, 1298,  
1308  
Aurillac, 553, 723, 741, 1086, 1162  
Auschwitz, 136, 332, 537, 538, 539, 540, 541, 651,  
660, 661, 662, 787, 900, 981, 989, 1016, 1020,  
1025, 1028, 1031, 1037, 1058, 1068, 1117, 1125,  
1145, 1162, 1288  
Autriche, 65, 153, 241, 332, 345, 490, 544, 735, 762,  
978, 984, 1010, 1016, 1017, 1024, 1031, 1123,  
1287, 1289  
AUVERGNE, 34, 152, 191, 319, 374, 396, 408, 526,  
527, 529, 531, 553, 583, 648, 656, 685, 690, 701,  
736, 743, 774, 809, 811, 912, 927, 941, 942, 945,  
956, 962, 966, 967, 984, 1020, 1055, 1074, 1286,  
1298, 1302, 1308  
Avesnes, 90, 248  
AVEYRON, 195, 277, 473, 659, 808, 1153, 1284  
Avignon, 522, 523, 630, 716, 765, 1042, 1085, 1161,  
1284, 1315

## B

BADE (pays de), 406, 1104  
Banat, 566  
Bangui, 1155  
Basdorf, 762, 989, 1081, 1128, 1144  
BASSES-ALPES, 399, 941, 1066  
BASSES-PYRENEES, 224, 375, 382, 406, 409, 505,  
506, 604, 702, 769, 776, 777, 779, 809, 831, 832,  
1299

BAVIERE, 3, 134, 141, 982, 985, 1016  
 Bayonne, 312, 382, 481, 489, 604, 685, 694, 790, 876  
 Beauvais, 56, 363, 985, 1293  
 Belfort, 123, 187, 203, 240, 241, 339, 370, 425, 478,  
 497, 498, 518, 614, 785, 808, 912, 913, 1062, 1063,  
 1299  
 BELGIQUE, 33, 34, 39, 40, 66, 88, 141, 142, 225,  
 313, 330, 420, 444, 501, 502, 568, 571, 582, 649,  
 679, 696, 785, 881, 979, 1045, 1046, 1110, 1161,  
 1204, 1277, 1292  
 Berlin, 4, 7, 28, 32, 38, 49, 65, 67, 83, 84, 92, 105,  
 109, 110, 120, 124, 127, 130, 132, 135, 148, 159,  
 160, 161, 166, 223, 258, 262, 266, 273, 275, 283,  
 290, 329, 339, 390, 403, 405, 415, 416, 417, 419,  
 431, 436, 438, 446, 462, 471, 515, 538, 574, 585,  
 588, 589, 590, 591, 592, 607, 610, 613, 616, 617,  
 679, 714, 715, 722, 723, 726, 727, 733, 734, 743,  
 746, 756, 761, 762, 771, 829, 863, 921, 968, 978,  
 979, 980, 981, 982, 984, 999, 1002, 1003, 1004,  
 1006, 1008, 1010, 1012, 1013, 1015, 1016, 1017,  
 1018, 1019, 1021, 1022, 1026, 1028, 1038, 1039,  
 1040, 1041, 1052, 1054, 1061, 1082, 1094, 1108,  
 1118, 1119, 1122, 1133, 1149, 1155, 1160, 1161,  
 1162, 1276, 1277, 1279, 1284, 1285, 1287, 1289,  
 1290, 1305, 1313, 1314  
 Besançon, 35, 176, 185, 187, 236, 240, 278, 320, 365,  
 366, 370, 403, 425, 470, 475, 488, 498, 518, 595,  
 599, 601, 605, 628, 678, 683, 686, 687, 787, 788,  
 802, 808, 846, 913, 918, 967, 1004, 1049, 1063,  
 1286, 1293, 1296, 1299, 1306, 1310, 1312, 1313  
 Béziers, 253, 497, 579, 833, 1010  
 Bezons, 600, 833  
 Bielefeld, 1034  
 Billancourt, 189, 232, 234, 238, 244, 253, 512, 626,  
 633, 759, 1075, 1310  
 Bocagnano, 434  
 BORDEAUX (région de), 258, 409, 468, 1073  
 Bordeaux (ville), 4, 10, 52, 76, 145, 149, 195, 241,  
 248, 258, 302, 306, 324, 360, 370, 372, 388, 408,  
 409, 411, 468, 483, 488, 529, 535, 561, 627, 656,  
 672, 673, 676, 681, 683, 697, 699, 714, 754, 771,  
 805, 839, 943, 955, 980, 998, 1045, 1073, 1085,  
 1114, 1118, 1274, 1286, 1290, 1297, 1308, 1311,  
 1314  
 Boston, 191, 858  
 BOUCHES-DU-RHONE, 11, 76, 175, 271, 399, 439,  
 440, 524, 827, 919  
 Boulogne, 89, 91, 238, 244, 382, 390, 512, 626, 641,  
 651, 759, 1296, 1310  
 Bourbon-Lancy, 240  
 Bourg-en-Bresse, 319, 326, 425, 522

BOURGOGNE, 410, 566, 595, 623, 848, 1067, 1289,  
 1297, 1312  
 Bozel, 355, 571  
 BRANDEBOURG, 75, 203, 332, 983, 989, 1037  
 Brandenburg, 761, 1093, 1119, 1120, 1121, 1122  
 Breil, 497  
 Brême, 9, 31, 109, 333, 406, 749, 995, 1005, 1025,  
 1026, 1090, 1307  
 Breslau, 542, 986, 999, 1038, 1054  
 Brest, 10, 56, 60, 406, 577, 1299, 1308  
 BRETAGNE, 10, 21, 60, 76, 77, 80, 107, 108, 111,  
 112, 134, 247, 258, 278, 286, 317, 408, 410, 411,  
 441, 457, 466, 505, 555, 566, 572, 600, 604, 705,  
 776, 779, 799, 861, 898, 913, 919, 923, 925, 929,  
 1297, 1299, 1306, 1307  
 Brioude, 356, 495, 527, 549  
 Brive, 271, 465, 472, 489  
 Brunswick, 180, 734  
 Buchenwald, 135, 197, 283, 404, 538, 550, 566, 642,  
 752, 758, 793, 808, 828, 910, 1079, 1111, 1119,  
 1288  
 BULGARIE, 1144

## C

Caen, 1, 3, 6, 11, 12, 20, 21, 24, 34, 41, 54, 76, 143,  
 153, 166, 190, 236, 238, 243, 244, 285, 302, 307,  
 315, 325, 363, 373, 375, 381, 385, 387, 388, 390,  
 409, 419, 422, 435, 437, 442, 448, 453, 471, 488,  
 493, 499, 512, 524, 547, 549, 553, 555, 560, 567,  
 579, 600, 604, 619, 626, 641, 645, 670, 701, 703,  
 708, 723, 744, 747, 752, 759, 768, 769, 772, 781,  
 793, 797, 799, 804, 849, 855, 860, 904, 905, 926,  
 972, 1028, 1061, 1062, 1065, 1068, 1083, 1090,  
 1098, 1107, 1124  
 Cahors, 683, 697, 915, 1061, 1162, 1304  
 Calais, 11, 26, 34, 39, 40, 41, 52, 57, 76, 87, 88, 89,  
 90, 91, 118, 141, 152, 153, 165, 180, 185, 190, 207,  
 222, 223, 275, 286, 329, 331, 363, 382, 385, 420,  
 436, 439, 440, 447, 476, 489, 499, 503, 556, 571,  
 639, 644, 646, 662, 680, 687, 688, 689, 691, 696,  
 726, 728, 733, 778, 828, 829, 830, 934, 1131, 1139,  
 1160, 1206, 1297, 1300, 1302, 1307, 1308  
 Calonne-Ricouart, 571  
 Caluire, 881, 886, 951  
 CALVADOS, 11, 34, 57, 77, 78, 79, 81, 124, 143,  
 165, 166, 172, 183, 187, 211, 215, 235, 236, 243,  
 307, 319, 325, 363, 375, 381, 384, 387, 390, 392,  
 409, 442, 457, 499, 514, 550, 553, 560, 562, 566,  
 567, 569, 579, 600, 635, 636, 638, 645, 701, 703,  
 752, 755, 760, 762, 763, 768, 769, 770, 771, 772,  
 773, 774, 775, 776, 778, 779, 781, 797, 800, 802,

804, 837, 849, 902, 904, 905, 927, 1065, 1299,  
1309, 1311  
Cannes, 303, 431, 1085  
CANTAL, 34, 172, 191, 319, 374, 399, 465, 524, 530,  
531, 553, 583, 643, 701, 768, 774, 775, 780, 806,  
807, 811, 834, 902, 914, 938, 945, 1288, 1289,  
1298  
Capestang, 497, 1081, 1130  
Carcassonne, 632  
Castres, 757  
CHALONS-SUR-MARNE (région de), 248, 256, 258,  
411, 547, 763, 783, 843  
Chalon-sur-Saône, 235  
Chambéry, 255, 263, 425, 431, 434, 536, 1078  
Chambon-sur-Lignon (Le), 284, 582, 673  
Champagnac-La Rivière, 250  
CHAMPAGNE, 256, 339, 503  
CHARENTE, 189, 572, 621, 771, 772, 967, 1293  
CHARENTE-MARITIME, 621, 771, 772  
Charleville-Mézières, 326  
Chartres, 488, 794, 1062, 1285, 1289  
Châteaudun, 488  
Châtel-Guyon, 349, 533, 1162  
Châtellerault, 56, 254, 255, 640, 663, 841, 1064, 1296  
Chemnitz, 728, 1027  
Clairvaux, 483  
CLERMONT-FERRAND (région de), 619, 800, 807  
Clermont-Ferrand (ville), 2, 26, 227, 252, 253, 296,  
359, 366, 399, 406, 412, 425, 427, 438, 464, 474,  
475, 483, 493, 523, 534, 575, 605, 619, 642, 658,  
672, 682, 683, 708, 722, 723, 754, 800, 802, 806,  
807, 809, 823, 837, 841, 842, 845, 846, 874, 906,  
912, 965, 967, 979, 1020, 1026, 1034, 1047, 1048,  
1050, 1052, 1054, 1060, 1074, 1098, 1114, 1289,  
1297, 1301, 1302  
Clichy, 247, 641  
Cologne, 75, 189, 406, 730, 734, 1003, 1129, 1160,  
1286  
Compiègne, 97, 188, 192, 197, 198, 199, 200, 201,  
202, 203, 204, 206, 218, 275, 311, 341, 489, 686,  
1078, 1079, 1160, 1163, 1261, 1274, 1296  
Corbie, 780  
CORREZE, 260, 361, 391, 399, 525, 559, 569, 642,  
867, 932, 945, 960, 1116, 1312  
CORSE, 11, 397, 430, 432, 433, 434, 505, 901, 1089,  
1236, 1298  
COTES-DU-NORD, 61, 190, 294, 447, 504, 567, 648,  
769, 799, 1297, 1310  
Coullous, 563  
Courtenay, 319  
Craon, 833  
CREUSE, 361, 412, 456, 505, 806, 807

Cuguen, 565  
Cuneo, 497  
Cusset, 218, 252, 261, 1048

## D

Dachau, 229, 404, 538, 570, 578, 641, 681, 719, 721,  
723, 735, 737, 909, 1026, 1077, 1097, 1129, 1285,  
1288, 1313  
DANEMARK, 141, 503, 1045, 1057, 1144  
Dantzig, 46, 309, 686, 1166, 1280  
Decazeville, 261, 473, 581, 808  
DEUX-SEVRES, 215, 242, 260, 270, 304, 306, 319,  
385, 429, 461, 462, 487, 556, 579, 604, 644, 744,  
751, 752, 780, 795, 826, 849, 901, 1025, 1049,  
1082, 1297, 1308  
Deville, 62  
Dieppe, 380, 381, 383, 390, 569, 570  
DIJON (région de), 193  
Dijon (ville), 6, 52, 101, 176, 189, 193, 236, 248, 258,  
278, 324, 337, 362, 367, 403, 408, 411, 469, 475,  
494, 545, 595, 601, 605, 683, 742, 744, 846, 979,  
994, 1067, 1100, 1101, 1282, 1287, 1296  
Dinan, 255  
Donzenac, 569  
DORDOGNE, 318, 329, 490, 575, 576, 582, 806, 807,  
845, 931, 945  
Dortmund, 382, 1007, 1008, 1035, 1036, 1095, 1102,  
1105, 1118, 1119, 1121, 1122, 1124, 1155, 1162,  
1260, 1268, 1279, 1315  
Douai, 88, 248, 1118  
DOUBS, 319, 556, 687, 925, 937, 944, 997, 1309  
Draguignan, 473, 1123  
Dresde, 164, 177, 591, 642, 754, 941, 964, 973, 1019,  
1053, 1202, 1289  
Dreux, 363, 488, 1084  
DROME, 195, 237, 250, 277, 293, 375, 457, 535, 553,  
559, 580, 669, 674, 703, 768, 778, 805, 806, 883,  
931, 938, 942, 949, 1312  
Dubnica, 544, 1029, 1289  
DUMOULIN Georges, 3, 91, 167, 592, 620  
Dunières, 577  
Düsseldorf, 189, 406, 734, 980, 1315

## E

ESPAGNE, 4, 17, 50, 82, 95, 141, 367, 404, 464, 565,  
612, 777, 779, 782, 788, 789, 790, 792, 793, 809,  
861, 923, 924, 928, 943, 987, 1070, 1119, 1148  
Essen, 982, 988, 998, 1007, 1305

EURE, 62, 69, 81, 83, 189, 227, 258, 269, 348, 353,  
354, 363, 409, 462, 549, 550, 575, 594, 597, 604,  
671, 694, 755, 758, 759, 768, 794, 801, 966, 982,  
1299, 1303, 1309  
Exoudun, 579

## F

Falaise, 172, 187, 600  
Figeac, 260, 490, 1061, 1130, 1162  
FINISTERE, 10, 61, 76, 190, 317, 386, 447, 457, 476,  
489, 516, 548, 555, 563, 567, 694, 798, 907, 1299,  
1308, 1310  
Firminy, 280, 284, 876  
Flassans, 570  
Flossenbürg, 1068, 1117  
Foix, 777, 786, 792  
Fontaine-de-Vaucluse, 566  
Fontan, 497  
Forbach, 984  
Francfort-sur-le-Main, 431, 593, 660, 763, 782, 853,  
989, 1285  
Fréjus, 570

## G

GARD, 146, 164, 171, 189, 193, 194, 257, 361, 395,  
399, 419, 420, 423, 465, 482, 506, 557, 572, 582,  
595, 619, 631, 639, 671, 674, 700, 828, 846, 847,  
930, 931, 951, 967, 1065, 1068, 1086, 1096, 1104,  
1276, 1289, 1296, 1297, 1307  
Gérardmer, 498  
GERS, 378, 437, 464, 776, 1309  
Girмоagny, 808  
GIRONDE, 10, 11, 21, 57, 76, 183, 247, 302, 406,  
409, 463, 468, 488, 494, 499, 587, 596, 762, 770,  
771, 772, 775, 776, 783, 943, 1073, 1289  
Glières (plateau des), 426, 456, 465, 869, 947, 963,  
964, 1162, 1313  
Gourdin, 861  
Grenoble, 26, 195, 197, 246, 321, 369, 370, 399, 431,  
432, 435, 441, 497, 552, 556, 561, 574, 583, 630,  
642, 658, 671, 673, 680, 683, 710, 711, 713, 805,  
812, 832, 860, 882, 883, 886, 912, 922, 929, 935,  
942, 955, 959, 1060, 1063, 1074, 1161, 1296, 1313  
Grossbeeren, 1008, 1093, 1119, 1122, 1155, 1279  
GUILLOUX René, 309, 1166, 1280

## H

Hambourg, 76, 333, 560, 728, 973, 982, 985, 986,  
1002, 1016, 1020, 1038

Hanovre, 742, 981, 1000  
HAUTE-GARONNE, 339, 361, 769, 777, 1096, 1287,  
1307  
HAUTE-LOIRE, 305, 315, 316, 356, 361, 373, 378,  
399, 425, 428, 477, 495, 527, 528, 549, 551, 570,  
576, 577, 583, 584, 593, 673, 674, 675, 690, 701,  
709, 736, 750, 759, 777, 806, 807, 811, 847, 939,  
965, 1074, 1085, 1299, 1302, 1308  
HAUTE-MARNE, 189, 597, 612, 648, 799  
HAUTE-SAVOIE, 228, 327, 355, 361, 377, 456, 464,  
571, 776, 779, 787, 806, 824, 857, 878, 880, 902,  
942, 946, 947, 959, 963, 964, 1114, 1148, 1161,  
1274, 1280, 1307  
HAUTE-VIENNE, 250, 312, 391, 412, 447, 524, 554,  
701, 768  
HERAULT, 225, 279, 306, 325, 372, 412, 489, 497,  
553, 564, 565, 638, 751, 775, 818, 846, 931, 986,  
1283, 1299, 1307  
Hérimoncourt, 686  
Heydebreck, 65, 539, 540, 543, 981, 1275, 1288  
Hinzert, 45  
HONGRIE, 1029, 1114, 1156  
Hoyat, 333, 1010, 1025  
Hyères, 570, 581

## I

Iena, 1011  
INDRE, 61, 176, 251, 258, 270, 409, 412, 548, 571,  
597, 660, 714, 771, 772, 847, 1036, 1309  
INDRE-ET-LOIRE, 61, 176, 251, 270, 409, 548, 571,  
597, 771, 772, 847  
ISERE, 76, 78, 196, 263, 272, 361, 396, 399, 432,  
442, 466, 483, 497, 548, 552, 583, 630, 658, 714,  
769, 774, 778, 806, 807, 827, 832, 883, 913, 922,  
925, 931, 933, 937, 942, 947, 949, 956, 958, 959,  
1063, 1077, 1280, 1309, 1313

## J

JURA, 185, 236, 239, 320, 358, 361, 425, 426, 463,  
514, 519, 526, 529, 549, 599, 751, 777, 787, 797,  
802, 806, 876, 918, 937, 954, 958, 1307, 1312

## K

Kassel, 1023, 1288  
Kiel, 604  
Königsberg, 101, 1274

**L**

La Ciotat, 1128  
La Monnerie, 582  
La Rochelle, 363, 1022  
La Roche-Posay, 1102  
Lamastre, 582  
LANDES, 188, 406, 409, 534, 535, 536, 547, 569, 648, 707, 789, 797, 861, 925, 945, 1098, 1312  
Languedoc, 164, 395, 497, 526, 528, 639, 672, 684, 828, 951, 952, 955, 986, 1297, 1299, 1310, 1311, 1312  
Laon, 448  
La-Roche-sur-Yon, 194  
Lavelanet, 165, 260  
Le Creusot, 113, 185, 235, 477, 813  
Le Havre, 52, 81, 1284  
Le Mans, 256, 326, 474, 697, 710, 753, 815, 913  
Le Puy, 683, 697  
Leipzig, 177, 722, 738, 972, 988, 1274, 1287  
Levallois-Perret, 272, 1095  
Lezay, 319  
Ligny-en-Barrois, 319, 808  
LILLE (région de), 41, 90, 247, 258, 276, 420, 471, 476, 483, 857  
Lille (ville), 11, 26, 34, 35, 39, 41, 71, 88, 89, 90, 91, 94, 118, 162, 184, 185, 206, 207, 225, 247, 248, 258, 276, 306, 339, 382, 385, 396, 408, 411, 420, 450, 464, 471, 476, 483, 510, 568, 571, 619, 644, 646, 682, 687, 688, 689, 690, 691, 702, 705, 715, 746, 857, 917, 955, 1098, 1161, 1162, 1206, 1292, 1296, 1302, 1308  
Limoges (ville), 32, 200, 210, 245, 248, 250, 251, 253, 255, 277, 358, 390, 408, 411, 460, 521, 522, 523, 526, 543, 583, 594, 598, 656, 657, 658, 683, 697, 707, 744, 845, 876, 911, 912, 919, 943, 979, 1118  
Linz, 984, 991, 1028, 1128  
Lisieux, 550, 600, 708  
LOIRE, 10, 11, 57, 61, 76, 143, 176, 186, 224, 242, 244, 245, 249, 251, 254, 270, 277, 284, 294, 305, 315, 316, 319, 321, 356, 361, 373, 376, 378, 399, 406, 409, 425, 428, 457, 471, 477, 495, 506, 527, 528, 548, 549, 550, 551, 553, 570, 571, 574, 576, 577, 578, 582, 583, 584, 593, 596, 597, 603, 604, 605, 621, 627, 638, 639, 645, 673, 674, 675, 690, 701, 709, 736, 737, 743, 748, 750, 752, 759, 771, 772, 774, 775, 777, 784, 806, 807, 809, 811, 822, 827, 828, 833, 843, 847, 928, 931, 939, 942, 945, 949, 965, 1051, 1063, 1066, 1074, 1080, 1085, 1280, 1296, 1297, 1298, 1299, 1302, 1303, 1308, 1313

LOIRE-INFERIEURE, 10, 11, 61, 242, 254, 603, 604, 605, 621, 645, 748, 774, 1296, 1303  
LOIRET, 225, 319, 377, 563, 568, 596, 597, 621, 657, 805, 910, 1297, 1307  
LOIR-ET-CHER, 294, 478, 1309  
Longemer, 498  
Lorient, 9, 56, 60, 190, 255, 256, 258, 389, 486, 596, 754, 812, 871, 898  
LORRAINE, 9, 21, 60, 62, 76, 93, 153, 194, 223, 232, 233, 243, 247, 256, 294, 338, 372, 397, 408, 456, 504, 552, 558, 562, 705, 771, 778, 785, 906, 929, 944, 979, 1064, 1073, 1075, 1076, 1090, 1119, 1135, 1147, 1299, 1304  
LOT, 14, 34, 375, 439, 568, 806, 807, 915, 929, 931, 1049, 1272, 1300  
LOT-ET-GARONNE, 14, 34, 375, 439, 568, 806, 807, 915, 929, 931, 1049, 1272, 1300  
LOUISIANE, 85  
Lourdes, 1098, 1099, 1279  
LOZERE, 164, 237, 395, 684, 802, 803, 818, 927, 951, 1297  
Lübeck, 188, 1011, 1160  
Luchon, 171  
Luçon, 683, 722  
LYON (région de), 277, 426, 438, 827, 912  
Lyon (ville), 6, 10, 26, 91, 120, 146, 157, 159, 194, 204, 205, 226, 229, 236, 247, 248, 250, 257, 263, 265, 266, 277, 283, 295, 302, 311, 316, 320, 323, 325, 353, 356, 366, 369, 373, 408, 411, 419, 423, 426, 431, 438, 439, 440, 457, 483, 493, 496, 514, 515, 519, 524, 526, 534, 536, 551, 552, 556, 558, 570, 578, 583, 603, 630, 641, 642, 650, 651, 661, 669, 670, 671, 678, 680, 708, 714, 715, 716, 717, 720, 724, 728, 745, 746, 756, 757, 759, 792, 805, 806, 827, 832, 837, 845, 855, 857, 871, 872, 873, 874, 875, 878, 882, 885, 886, 892, 894, 895, 903, 912, 914, 919, 926, 930, 932, 933, 935, 936, 937, 940, 941, 942, 943, 944, 955, 957, 958, 959, 964, 978, 984, 989, 1025, 1048, 1051, 1053, 1055, 1063, 1065, 1066, 1073, 1075, 1077, 1080, 1097, 1098, 1106, 1161, 1209, 1215, 1260, 1280, 1284, 1288, 1294, 1296, 1299, 1302, 1303, 1308, 1309, 1310

**M**

Macholles, 1102  
Mâcon, 204, 623, 847  
Magdeburg, 407  
MAINE-ET-LOIRE, 294, 409, 471, 843, 1297  
Maisons-Laffitte, 311

MANCHE, 59, 100, 381, 409, 484, 515, 516, 766,  
 770, 771, 772, 774, 776, 782, 794, 796, 799, 809,  
 826, 927, 1035, 1047, 1297  
 Mannheim, 130, 155, 498, 982, 1002  
 Maribor, 1028  
 MARNE, 34, 57, 92, 189, 193, 248, 256, 258, 286,  
 403, 411, 423, 547, 596, 597, 612, 648, 763, 771,  
 775, 783, 799, 843, 868, 919, 944, 980, 1004, 1007,  
 1008, 1040, 1048, 1070, 1074, 1085, 1089, 1099,  
 1106, 1278, 1298, 1299, 1307, 1309  
 MAROC, 175, 196, 209, 702, 886, 964  
 MARSEILLE (région de ), 43, 187  
 Marseille (ville), 43, 120, 174, 177, 178, 187, 245,  
 248, 255, 267, 341, 360, 399, 408, 411, 435, 436,  
 438, 439, 456, 483, 486, 488, 528, 556, 602, 621,  
 622, 641, 658, 677, 697, 805, 822, 840, 843, 845,  
 873, 892, 914, 919, 932, 973, 1042, 1047, 1065,  
 1074, 1084, 1135, 1161, 1274, 1287, 1288, 1298,  
 1309, 1315  
 Maurienne (vallée de la), 497  
 Mauthausen, 311, 324, 572, 704, 712, 719, 735, 744,  
 1043, 1085, 1313  
 MAYENNE, 376, 409, 564, 565, 661, 778, 798, 800,  
 830, 831, 833, 914, 1014, 1037, 1052, 1082, 1298,  
 1307, 1311  
 MECKLEMBOURG, 982  
 Megève, 327, 947  
 Melun, 483, 582, 919  
 Mende, 589, 683, 684, 697  
 Menton, 431, 658  
 Méron (camp du), 843  
 MEURTHE-ET-MOSELLE, 23, 247, 365, 406, 437,  
 471, 504, 559, 562, 605, 763, 764, 768, 1066, 1297,  
 1307  
 MEUSE, 259, 301, 316, 319, 406, 562, 746, 768  
 Mézidon, 363  
 Millau, 440  
 Miranda (camp de), 790, 791, 792, 925  
 Mirefleurs, 1102  
 MONACO, 786  
 Montaren, 194  
 Montargis, 489, 621  
 Montauban, 26, 681, 685, 694, 695, 762, 1115, 1118,  
 1123  
 Montélimar, 535  
 Montluçon, 191, 194, 197, 248, 252, 263, 280, 281,  
 283, 284, 285, 321, 519, 549, 581, 605, 820, 854,  
 876, 886, 897, 911, 912, 934, 1060, 1135, 1161,  
 1297, 1299, 1311  
 Montoire, 97, 158, 161, 204, 239, 621, 1069, 1160  
 Montpellier (région de), 279, 399, 438, 818, 1312

Montpellier (ville), 178, 225, 279, 306, 353, 357, 372,  
 394, 399, 406, 408, 411, 412, 438, 440, 488, 489,  
 553, 638, 697, 751, 805, 818, 834, 845, 912, 927,  
 986, 1307, 1312  
 MORBIHAN, 61, 77, 80, 190, 256, 258, 447, 476,  
 484, 486, 555, 566, 572, 703, 795, 798, 902, 931,  
 1096, 1272, 1298  
 Moulinet, 497  
 Moulins, 115, 427, 558, 642, 683, 684, 692, 1066  
 Mourmansk, 1038, 1045  
 Murat, 319, 517

## N

NANCY (région de), 10, 11, 60, 141, 218, 227, 259,  
 294, 301, 338, 370, 396, 409, 422, 456, 481, 499,  
 504, 605, 630, 690, 746, 984, 1039, 1050, 1082,  
 1118, 1308  
 Nancy (ville), 10, 11, 60, 71, 141, 210, 218, 223, 227,  
 248, 259, 294, 301, 311, 338, 360, 361, 370, 396,  
 408, 409, 422, 440, 456, 481, 498, 499, 504, 559,  
 605, 630, 686, 690, 698, 746, 750, 763, 944, 957,  
 984, 1022, 1039, 1050, 1066, 1082, 1118, 1135,  
 1161, 1295, 1304, 1307, 1308, 1312  
 Nanterre, 24, 25, 32, 57, 174, 304, 581, 748, 1035,  
 1301, 1310, 1314  
 Nantes, 52, 254, 256, 258, 395, 411, 438, 447, 555,  
 556, 570, 603, 604, 798, 1118, 1296, 1299, 1311  
 Nantua, 957  
 Narvik, 1038  
 Nevers, 321, 486, 683, 928  
 New York, 3, 266, 267, 271, 283, 858  
 Nexon, 4, 283  
 Nice, 227, 406, 426, 430, 431, 433, 436, 497, 514,  
 561, 630, 838, 845, 935, 988, 1274, 1276, 1298,  
 1301, 1307  
 NIEVRE, 321, 488, 489, 597, 633, 928, 945, 966,  
 1083, 1126, 1298  
 Nîmes, 156, 194, 257, 395, 420, 444, 464, 474, 506,  
 559, 572, 581, 595, 619, 631, 670, 671, 674, 683,  
 693, 700, 843, 846, 847, 883, 930, 967, 1065, 1067,  
 1068, 1104, 1284, 1296, 1297, 1311, 1313  
 Nogent-le-Rotrou, 488  
 Noisy-le-Sec, 825  
 NORD, 11, 26, 34, 39, 40, 41, 51, 52, 57, 87, 88, 89,  
 90, 91, 116, 141, 180, 185, 190, 222, 223, 236, 275,  
 329, 331, 420, 447, 489, 503, 515, 644, 646, 662,  
 680, 687, 691, 696, 726, 728, 743, 778, 830, 848,  
 1064, 1074, 1131, 1160, 1206, 1217, 1302, 1307  
 NORD-PAS-DE-CALAIS, 11, 26, 34, 39, 40, 41, 52,  
 57, 76, 87, 88, 89, 90, 91, 141, 152, 153, 165, 180,  
 185, 190, 207, 222, 223, 275, 329, 331, 363, 385,

420, 447, 489, 499, 503, 571, 639, 644, 646, 662, 680, 687, 688, 689, 691, 696, 726, 728, 733, 778, 828, 829, 830, 934, 1131, 1139, 1206, 1297, 1302, 1307

NORMANDIE, 207, 264, 299, 358, 409, 448, 466, 484, 491, 538, 570, 572, 601, 604, 710, 736, 768, 791, 809, 883, 925, 945, 1023, 1030, 1037, 1050, 1090, 1098, 1153, 1162, 1297, 1298

NORVEGE, 141, 503, 773, 980, 1038, 1045, 1204  
Nuremberg, 9, 44, 45, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 156, 291, 728, 980, 999, 1002, 1006, 1018, 1021, 1036, 1052, 1056, 1057, 1058, 1059, 1089, 1107, 1109, 1110, 1127, 1155, 1163, 1254, 1256, 1284, 1285, 1314

## O

Odessa, 1042

Offenbach-am-Main, 762

ORLEANS (région d'), 225, 258, 319, 360, 568

Orléans (ville), 178, 192, 225, 248, 257, 258, 319, 358, 360, 408, 411, 488, 556, 568, 662, 683, 843

ORNE, 11, 172, 315, 384, 409, 422, 488, 549, 561, 562, 604, 635, 768, 772, 774, 775, 776, 778, 779, 783, 785, 796, 801, 807, 986, 1061, 1300, 1306

Oullins, 253, 263, 264, 265, 267, 570, 578, 582, 651, 669, 678, 854, 858, 860, 862, 872, 873, 876, 932, 1134, 1148

Oyonnax, 260, 931

## P

Pamiers, 279, 584

Pankow, 1120, 1155

Paris, 1, 2, 3, 6, 9, 24, 25, 26, 34, 35, 43, 44, 46, 51, 52, 54, 57, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 75, 82, 91, 93, 100, 120, 123, 124, 130, 135, 137, 141, 142, 149, 150, 153, 154, 160, 161, 163, 171, 174, 175, 177, 178, 179, 181, 182, 184, 185, 195, 196, 199, 204, 212, 219, 223, 224, 229, 231, 238, 239, 240, 248, 253, 261, 262, 272, 273, 274, 279, 290, 292, 293, 295, 296, 297, 304, 311, 314, 324, 325, 329, 337, 338, 339, 341, 342, 345, 347, 350, 353, 360, 361, 363, 365, 366, 367, 368, 370, 386, 397, 398, 399, 404, 408, 414, 420, 429, 436, 441, 444, 446, 449, 450, 454, 458, 462, 469, 477, 478, 483, 485, 487, 489, 490, 494, 495, 512, 515, 522, 528, 529, 541, 550, 555, 561, 576, 581, 585, 589, 591, 593, 595, 598, 600, 602, 603, 604, 608, 609, 613, 615, 620, 624, 630, 636, 637, 638, 643, 644, 646, 649, 650, 651, 660, 665, 670, 673, 678, 679, 687, 692, 696, 697, 698, 702, 710, 712, 716, 724, 730, 733, 735,

740, 742, 747, 748, 750, 752, 756, 758, 759, 762, 765, 772, 782, 787, 799, 800, 806, 813, 822, 823, 825, 828, 834, 838, 841, 844, 846, 849, 853, 862, 865, 883, 885, 886, 887, 888, 889, 893, 895, 900, 901, 903, 906, 907, 909, 910, 920, 921, 925, 929, 930, 943, 960, 963, 964, 967, 977, 979, 981, 991, 996, 1013, 1023, 1028, 1030, 1034, 1035, 1036, 1038, 1040, 1044, 1047, 1051, 1055, 1062, 1064, 1070, 1071, 1072, 1083, 1084, 1087, 1088, 1092, 1093, 1100, 1101, 1104, 1114, 1115, 1116, 1119, 1145, 1155, 1161, 1162, 1163

PARIS (région de), 11, 25, 52, 67, 72, 73, 75, 123, 166, 177, 235, 240, 246, 247, 251, 253, 258, 269, 286, 309, 367, 466, 468, 484, 491, 503, 601, 621, 647, 725, 768, 801, 862, 1089, 1274, 1289, 1299

Pau, 323, 473, 604, 702

PAYS-BAS, 33, 34, 63, 64, 141, 444, 501, 502, 625, 649, 680, 895, 979, 1047, 1057, 1289, 1300

Périgueux, 470, 490, 697, 912

Péronne, 780

Perpignan, 227, 278, 745, 986, 1023, 1285

Pithiviers, 319

Plobannalec, 563

Poissy, 483, 485, 641

POITIERS (région de), 411

Poitiers (ville), 215, 242, 248, 259, 304, 306, 385, 408, 411, 462, 557, 621, 663, 744, 842, 1025, 1308

POLOGNE, 7, 39, 45, 46, 47, 49, 64, 135, 136, 140, 152, 334, 341, 442, 501, 649, 660, 935, 987, 998, 1007, 1041, 1056, 1057, 1204

POMERANIE, 75, 331, 606, 735, 984, 1017, 1037, 1038, 1125

Pontarlier, 319

Pontaroux, 572

Potsdam, 984, 1019, 1040, 1119

Pottschach, 241

Poznan, 45

Prades, 50

Prague, 111, 881, 901, 1030, 1205, 1291

Préclos de Valjouffray, 827

Priesterberg, 980

PRUSSE, 201, 203, 223, 276, 729, 984, 1031, 1041, 1296

PRUSSE-ORIENTALE, 201, 276, 984, 1041

PUY-DE-DOME, 25, 213, 228, 338, 361, 376, 396, 399, 412, 438, 523, 529, 582, 643, 714, 746, 802, 806, 807, 809, 820, 832, 842, 861, 902, 927, 941, 942, 958, 962, 1074, 1096, 1102, 1114, 1202, 1280, 1289

PYRENEES-ORIENTALES, 50, 227, 494, 746, 777, 789, 798, 818, 849, 945

**Q**

Quillan, 260, 1298  
 Quimper, 471, 555, 907, 908, 1162, 1307

**R**

Ravensbrück, 196, 284, 934, 1071, 1079, 1111, 1247  
 Reims, 193, 227, 286, 313, 360, 400, 547, 597, 876,  
 1040, 1048, 1298, 1307, 1309  
 Rennes (ville), 9, 10, 26, 34, 227, 248, 306, 317, 378,  
 408, 411, 432, 471, 488, 555, 565, 567, 623, 677,  
 680, 705, 706, 719, 727, 778, 808, 832, 848, 913,  
 951, 1049, 1067, 1296, 1297, 1299, 1300, 1302,  
 1304, 1308, 1310, 1313, 1315  
 Revigny, 763, 764, 1040, 1061  
 RHONE, 6, 10, 25, 26, 43, 76, 175, 180, 185, 226,  
 239, 251, 263, 271, 286, 311, 323, 339, 353, 370,  
 399, 410, 419, 426, 439, 440, 493, 504, 524, 530,  
 580, 582, 603, 630, 641, 642, 648, 670, 671, 673,  
 680, 710, 714, 718, 745, 756, 761, 769, 774, 785,  
 796, 806, 827, 840, 845, 847, 904, 906, 919, 932,  
 935, 943, 959, 962, 978, 984, 1011, 1044, 1047,  
 1048, 1051, 1063, 1065, 1073, 1076, 1078, 1080,  
 1095, 1097, 1102, 1106, 1157, 1280, 1293, 1302,  
 1306, 1308, 1315  
 RHÔNE-ALPES, 25, 26, 43, 286, 410, 426, 630, 642,  
 648, 671, 673, 680, 710, 714, 718, 845, 935, 1044,  
 1063, 1157, 1280, 1302  
 Rivesaltes, 435  
 Roanne, 177, 324, 534, 640, 799, 912, 1080  
 Rodez, 697, 1118, 1153, 1284  
 Romans, 260, 321, 322, 535, 563, 581, 693, 712, 719,  
 744, 854, 882, 897, 911, 945, 955, 958, 1135, 1161,  
 1313  
 Rome, 369, 431, 436, 438, 458, 658, 682, 683, 698,  
 703, 724, 727, 736, 737  
 Rostock, 188, 1055  
 ROUEN (région de), 318, 387  
 Rouen (ville), 11, 52, 80, 96, 207, 231, 248, 258, 295,  
 318, 358, 384, 387, 388, 408, 411, 457, 464, 469,  
 486, 514, 564, 577, 596, 621, 641, 699, 722, 758,  
 912, 918, 943, 1060, 1068, 1073, 1086, 1308, 1311  
 ROUMANIE, 1144  
 Roussillon, 986, 1311  
 RUHR, 82, 331, 380, 406, 723, 868, 920, 979, 1003,  
 1036, 1038, 1050, 1081, 1100

**S**

Saalfeld, 90  
 Saint-Brieuc, 600, 683, 919, 1067

Saint-Denis, 81, 120, 240, 324, 782, 827, 984, 999,  
 1076, 1279, 1293  
 Sainte-Foy, 490  
 Saint-Etienne, 34, 164, 234, 235, 253, 255, 263, 284,  
 327, 474, 534, 630, 827, 828, 832, 912, 979, 1074  
 Saint-Florentin, 574  
 Saint-Jean-Le-Puy, 376  
 Saint-Lô, 326, 755  
 Saint-Malo, 62, 555, 604, 832  
 Saint-Nazaire, 56, 60, 184, 190, 258, 381, 389, 564,  
 1050  
 Saint-Paterne-Racan, 812, 815, 816, 967  
 SAINT-QUENTIN (région de), 123, 248, 258, 411  
 Saint-Sulpice-la-Pointe, 481  
 Salon-de-Provence, 885  
 Sanary, 323  
 SAÔNE-ET-LOIRE, 277, 457, 597, 743, 784, 806,  
 807, 833, 847, 931, 942, 945, 949, 1298  
 Saorge, 497  
 Sarrebrück, 1007  
 SARTHE, 179, 189, 409, 472, 621, 815, 831, 943,  
 1309  
 Savenay, 258  
 SAVOIE, 185, 228, 318, 327, 355, 361, 374, 377, 432,  
 456, 464, 571, 645, 705, 767, 776, 779, 787, 806,  
 824, 844, 845, 857, 878, 880, 902, 919, 942, 945,  
 946, 947, 948, 959, 963, 964, 1074, 1078, 1114,  
 1148, 1161, 1274, 1280, 1284, 1288, 1307  
 SAXE, 65, 331, 406, 551, 608, 719, 734, 983, 1000,  
 1010, 1014, 1017, 1024, 1037, 1039, 1289  
 SEINE, 11, 22, 25, 52, 57, 58, 65, 67, 76, 77, 86, 87,  
 91, 92, 96, 185, 186, 207, 212, 224, 227, 231, 234,  
 246, 253, 254, 262, 286, 307, 309, 318, 324, 325,  
 331, 339, 365, 372, 384, 403, 409, 429, 463, 467,  
 468, 469, 491, 492, 495, 503, 512, 563, 564, 567,  
 572, 585, 621, 633, 636, 658, 750, 758, 762, 770,  
 771, 772, 778, 781, 782, 794, 796, 801, 807, 813,  
 833, 862, 890, 903, 907, 910, 914, 915, 918, 919,  
 944, 984, 999, 1000, 1064, 1070, 1077, 1086, 1087,  
 1093, 1097, 1099, 1100, 1101, 1103, 1104, 1107,  
 1118, 1126, 1279, 1285, 1289, 1298, 1299, 1308,  
 1311  
 SEINE-ET-MARNE, 57, 92, 286, 403, 919, 944,  
 1070, 1299  
 SEINE-ET-OISE, 57, 227, 286, 307, 384, 463, 813,  
 907, 915, 1289, 1298, 1299  
 SEINE-INFÉRIEURE, 11, 57, 76, 96, 207, 212, 231,  
 318, 372, 384, 409, 469, 512, 564, 567, 572, 621,  
 758, 762, 770, 771, 772, 778, 781, 782, 794, 796,  
 801, 807, 918, 1086, 1101, 1308, 1311  
 Sentein, 828



SILESIE, 31, 65, 136, 482, 486, 660, 734, 752, 755,  
822, 967, 977, 981, 984, 1000, 1017, 1031, 1037,  
1038, 1041, 1284, 1288, 1289  
SLOVAQUIE, 503, 1028, 1029, 1030, 1104, 1153,  
1287, 1289, 1313  
SLOVENIE, 1028  
Sochaux, 240  
Soissons, 382, 473  
Solesmes, 90  
SOMME, 40, 57, 86, 252, 302, 391, 515, 604, 635,  
780, 824, 927, 1297  
Stettin, 542, 545, 713, 729, 733, 980, 982, 986, 988,  
1052, 1125, 1284, 1289  
Strasshof, 980  
Strecno, 1029, 1030  
Stuttgart, 63, 84, 141, 276, 345, 449, 498, 585, 591,  
791, 968, 988, 1003, 1017, 1286, 1292, 1306, 1314,  
1315  
SUDETES, 157, 978, 1017, 1037  
SUEDE, 773, 973, 986, 1002, 1028, 1038, 1045  
Suhl, 1094  
SUISSE, 498, 561, 687, 773, 786, 787, 788, 881, 882,  
916, 959, 1035, 1045, 1076

## T

Tarbes, 26, 195, 249, 253, 278, 469, 534, 536, 626,  
681, 694, 916, 1162  
TARN, 196, 279, 320, 476, 646, 769, 774, 806, 807,  
861, 937, 1101, 1307  
TARN-ET-GARONNE, 861, 1101  
Thiers, 374, 913, 1307  
THURINGE, 10, 90, 135, 381, 729, 734, 735, 1057,  
1094, 1096, 1254, 1283, 1289  
Toulon, 115, 206, 245, 273, 323, 432, 433, 473, 505,  
632, 797, 838, 1298  
TOULOUSE (région de), 179, 196, 269, 438, 492,  
638, 685, 743, 923, 1307  
Toulouse (ville), 10, 26, 105, 120, 165, 179, 196, 224,  
226, 227, 248, 260, 269, 275, 320, 357, 358, 363,  
396, 408, 411, 425, 438, 441, 454, 456, 472, 483,  
492, 520, 522, 534, 536, 554, 599, 616, 619, 634,  
638, 645, 677, 681, 685, 694, 743, 757, 759, 767,  
845, 847, 854, 873, 874, 891, 912, 914, 923, 925,  
929, 930, 972, 1050, 1053, 1064, 1081, 1082, 1118,  
1119, 1278, 1284, 1287, 1288, 1295, 1296, 1297,  
1303, 1306, 1307, 1308, 1312  
Tournon, 703, 883  
Tours, 176, 184, 313, 325, 381, 557, 596, 697, 815,  
1038, 1095, 1118, 1289, 1296, 1297, 1298, 1305,  
1307, 1309  
Troyes, 91, 360

Tulle, 253, 260, 324, 426, 472, 497, 525, 534, 535,  
570, 574, 1130  
TUNISIE, 209, 312, 430, 657, 693, 848, 1011, 1023

## U

Uzès, 194, 671

## V

Valence, 164, 195, 237, 250, 293, 321, 322, 375, 535,  
536, 553, 580, 582, 669, 683, 697, 710, 778, 805,  
883, 938, 1312  
Valenciennes, 90, 248, 808  
VAR, 76, 83, 115, 323, 397, 399, 432, 433, 439, 440,  
441, 505, 570, 584, 596, 632, 777, 797, 838, 899,  
931, 934, 1085, 1101, 1106, 1123, 1298, 1307,  
1310  
VATICAN, 26, 575, 677, 680, 681, 682, 687, 697,  
698, 726, 736, 739, 1067, 1302  
VAUCLUSE, 363, 432, 464, 493, 558, 566, 568, 572,  
619, 671, 700, 701, 750, 765, 781, 799, 809, 937,  
963, 984, 1043, 1085, 1309  
VENDEE, 189, 194, 409, 607, 705, 779, 798, 827,  
1287, 1299  
Vercors (massif du), 369, 435, 497, 514, 526, 534,  
559, 561, 674, 711, 714, 716, 718, 796, 886, 891,  
894, 936, 941, 950, 951, 953, 956, 957, 959, 963,  
968, 1113, 1143, 1157, 1289  
Verdun, 26, 40, 41, 42, 411, 575, 677, 680, 681, 686,  
690, 736, 755, 868, 1067, 1302  
Vernet (camp du), 481, 843  
Versailles, 32, 200, 552, 717, 735, 806, 868, 895, 907,  
914, 1071, 1162  
Vesoul, 489, 556, 805  
Vienne, 189, 250, 255, 312, 391, 412, 447, 469, 522,  
524, 542, 543, 545, 554, 556, 621, 635, 701, 768,  
831, 871, 912, 980, 1019, 1026, 1041, 1063, 1096,  
1102, 1289, 1298, 1309  
Villefranche-sur-Saône, 316, 897, 1135, 1161  
Villeurbanne, 38, 311, 486, 876, 1063, 1135, 1161  
VOSGES, 261, 406, 409, 423, 427, 498, 605, 621,  
768, 777, 861, 928, 938, 944, 1034, 1307, 1312

## W

Wattenstedt, 155, 485, 981, 1089  
Wattrelos, 690  
Wesermünde, 256  
WESTPHALIE, 88, 406, 1023  
Wiener-Neustadt, 540, 544, 980, 1002, 1024  
Wuppertal, 720, 728, 1129

**X**

Xonrupt, 498

**Y**

YONNE, 294, 312, 318, 395, 567, 694, 703, 787, 815,  
825, 830, 831, 848, 900, 953, 1190, 1299

**Z**

Zelle-Mehlis, 729  
Zwickau, 1027

## TABLE DES CARTES ET TABLEAUX

<b>Tableau I</b> – Evolution du chômage en France occupée selon les rapports du MBF.....	p. 57
<b>Tableau II</b> – Total des départs volontaires et envois d’argent depuis l’Allemagne selon les dépêches Inter-France (mars 1941-juin 1942).....	p. 72
<b>Tableau III</b> – Départs mensuels pour l’Allemagne selon le MBF.....	p. 73
<b>Tableau IV</b> – Identités et statistiques des volontaires selon les rapports du MBF.....	p. 74
<b>Tableau V</b> – Evolution du volontariat de juin 1941 à mai 1942.....	p. 154
<b>Tableau VI</b> – Signatures de contrats et départs effectifs selon le MBF, juillet-septembre 1942.....	p. 186
<b>Tableau VII</b> – Départs et retours au titre de la Relève.....	p. 212
<b>Tableau VIII</b> – Signatures des contrats de travail en zone nord au 9 octobre 1942.....	p. 247
<b>Tableau IX</b> – Signatures des contrats de travail dans une partie du département du Nord fin octobre 1943.....	p. 248
<b>Tableau X</b> – Réalisation de la troisième action Sauckel selon les régions au 13 août 1943.....	p. 408
<b>Tableau XI</b> – Récapitulatif des quatre actions Sauckel.....	p. 500
<b>Tableau XII</b> – Départs de requis de la classe 1922 depuis les Chantiers de la Jeunesse, du 28 mai au 19 juillet 1943.....	p. 526
<b>Tableau XIII</b> – Répartition démographique des Juifs en âge d’être requis (juin 1943).....	p. 658
<b>Tableau XIV</b> – La permission comme moyen de s’évader d’Allemagne. Evolution chronologique et statistiques.....	p. 760
<b>Tableau XV</b> – Pourcentage comparé de requis et de réfractaires au STO de moins de 25 ans.....	p. 774
<b>Tableau XVI</b> – Réfractaires issus des classes 1920 à 1922.....	p. 775
<b>Tableau XVII</b> – L’extrême inégalité des arrestations de défaillants (juillet-août 1943).....	p. 806
<b>Tableau XVIII</b> – Membres miliciens de la Franc-Garde exemptés du STO (juillet 1943).....	p. 845
<b>Tableau XIX</b> – Emploi des Français en Allemagne en août 1944.....	p. 975
<b>Tableau XX</b> - Pertes démographiques des classes d’âge 1919-1924.....	p. 1008
<b>Tableau XXI</b> – Votes parlementaires sur le titre à donner aux anciens requis (1950-1956).....	p. 1112
<i>Carte n° I</i> - La répartition géographique des travailleurs prélevés par la première action Sauckel, selon Patrice Arnaud.....	p. 287
<i>Carte n° II</i> - Les travailleurs prélevés par la deuxième action Sauckel (janvier-mars 1943) selon Patrice Arnaud.....	p. 338
<i>Carte n° III</i> - Les travailleurs prélevés par la troisième action Sauckel (mai-décembre 1943) selon Patrice Arnaud.....	p. 410
<i>Carte n° IV</i> - les travailleurs prélevés par l’ensemble des quatre actions Sauckel (1942-1944) selon Patrice Arnaud.....	p. 504
<i>Carte n° V</i> - La France réfractaire selon Michel Boivin.....	p. 777